



**HAL**  
open science

**LA FRANCE, L'ALLEMAGNE ET L'ACIER  
(1932-1952). DE LA STRATEGIE DES CARTELS A  
L'ELABORATION DE LA CECA**

Françoise Berger

► **To cite this version:**

Françoise Berger. LA FRANCE, L'ALLEMAGNE ET L'ACIER (1932-1952). DE LA STRATEGIE DES CARTELS A L'ELABORATION DE LA CECA. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000. Français. NNT: . tel-00442332

**HAL Id: tel-00442332**

**<https://theses.hal.science/tel-00442332v1>**

Submitted on 21 Dec 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE PARIS I (Panthéon-Sorbonne)**  
UFR d'histoire  
Institut Pierre Renouvin

---

**THÈSE**  
pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS I

**Discipline : HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES**

---

présentée et soutenue publiquement  
le 13 décembre 2000  
par

**Françoise Berger**

**La France, l'Allemagne et l'acier (1932-1952)**

**De la stratégie des cartels à l'élaboration de la CECA**

---

**Directeur de thèse**

**Monsieur le Professeur René Girault (†)  
Monsieur le Professeur Robert Frank**

---

**Jury**

**MM les Professeurs Gérard Bossuat, Éric Bussière,  
Michel Dumoulin, Robert Frank et Georges-Henri Soutou**

**Cette thèse a obtenu la mention  
Très honorable, avec les félicitations du jury, à l'unanimité.**

À René Girault,  
en espérant avoir été digne  
de la confiance qu'il m'a témoignée  
en me confiant ce travail.

À mes parents,  
pour leurs encouragements affectueux.

## REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord rappeler la mémoire de René Girault qui m'a accueillie dans son séminaire de l'Institut Pierre Renouvin. J'ai pu ainsi admirer ses talents d'orateur et de pédagogue, au cours de nombreuses séances de travail dans le cadre de la préparation de la maîtrise et du DEA, tout comme lors de nos rencontres pour la préparation de cette thèse. Il reste un grand maître, un modèle dans la mémoire de tous ceux qui l'ont fréquenté. Il nous manque cruellement aujourd'hui.

Je remercie vivement Robert Frank qui a accepté d'assumer le relais et de prendre en charge la fin de la direction de ma thèse, dans les circonstances difficiles que l'on sait. Son bienveillant accueil m'a touchée. Je remercie également Denis Woronoff et Éric Bussière qui m'ont invitée à présenter mes travaux dans leurs séminaires de DEA. C'est un encouragement important pour le chercheur solitaire. Éric Bussière et Michel Dumoulin m'ont également conviée à participer à leur colloque sur les cercles économiques européens, qui s'est tenu à Arras et qui fut pour moi l'occasion de connaître un peu mieux les historiens de la construction européenne. Qu'ils sachent ma gratitude et le souvenir que m'a laissé leur chaleureux accueil.

Lors de mes recherches, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses archivistes qui m'ont également guidée, encouragée, conseillée. Je pense en particulier à Madame Dijoux, des Archives financières, toujours accueillante et d'égale humeur, à tout le personnel du CARAN (Paris), des Bundesarchiv (Köln) et des archives de l'Auswärtiges Amt (Bonn), pour leur accueil toujours compréhensif.

Du côté des sociétés privées, je tiens à remercier toutes ces entreprises qui mettent à la disposition totale des chercheurs leurs archives. Que soient donc particulièrement remerciés les dirigeants des sociétés de Wendel et Schneider qui m'ont offert un large accès à leurs archives versées au CARAN. Je dois ici préciser que je n'ai pu étudier qu'une faible partie de leur vaste et précieux fonds d'archives et que c'est avec plaisir que j'entreprendrai d'autres recherches sur ces mêmes fonds. Un grand merci également aux responsables des archives Thyssen (Duisburg) et Mannesman (Düsseldorf), pour leur accueil amical. Des remerciements particuliers vont au Docteur Wessel, directeur des archives de la société Mannesmann, qui offre un accueil hors pair aux universitaires qu'il accueille au siège de la société. Les facilités matérielles qui sont accordées ici aux chercheurs permettent un travail dans les meilleures conditions, surtout en déplacement où l'on apprécie particulièrement l'accès rapide et personnalisé aux documents et les copies offertes. Tout cela est d'un grand soutien pour le moral du chercheur qui en a souvent besoin ! Mille mercis donc à ces quatre sociétés.

Pour finir, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont encouragée autour de moi, plus spécialement Edwige Guiot, et mon père qui a assuré une relecture attentive de mon travail, tâche ingrate s'il en est, enfin Éric qui a supporté, sept ans durant, mes états d'âme de thésarde...



# Introduction

Le secteur de l'acier est un secteur économique doublement prioritaire : base de l'industrie mais aussi fournisseur d'armement, il est un enjeu de la puissance économique et militaire, donc politique, des grands pays producteurs. Parmi ces derniers, la France et l'Allemagne dominant, de l'Entre-deux-guerres au début des années 1950, le marché de l'Europe continentale. Mais la concurrence logique entre les deux pays se double du poids particulier qui pèse sur leurs relations bilatérales au cours de cette période, comme depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La compétition entre les deux industries nationales s'accroît dans les périodes de crise, mais leurs relations ne se bornent pas à cette lutte commerciale. Face à la concurrence européenne et mondiale, les industriels des deux pays savent aussi nouer des liens de solidarité pour défendre leur position respective.

Ainsi, si l'axe franco-allemand a été le pivot de la construction européenne après la Seconde Guerre mondiale, la sidérurgie en fut l'un de ses premiers terrains d'expérience, dès les années 1920<sup>1</sup>. L'importance économique et stratégique de ce secteur avait déjà conduit à la formation, avant-guerre, d'un premier puis d'un second cartel international de l'acier, sur l'initiative des maîtres de forges français et allemands. Le rôle de cette Entente internationale de l'acier fut fondamental dans le contrôle de la Grande Dépression qui toucha le secteur sidérurgique de plein fouet, mais de manière différente dans chacun des deux pays.

Le désastre militaire de 1940 plaça la sidérurgie française dans une situation de totale dépendance vis-à-vis de l'occupant et annihila de longues années d'efforts. Ce ne fut pourtant pas une totale parenthèse dans les relations entre les deux sidérurgies qui, paradoxalement, se trouvèrent rapprochées, bien contre le gré français, dans les circonstances douloureuses de la guerre. Ce ne fut pas non plus une rupture complète dans les politiques économiques, car les gouvernements comme les entrepreneurs songeaient déjà à l'après-guerre et préparaient leurs plans.

La défaite allemande bouleversa, à nouveau, la donne des deux secteurs, français et allemand, et "l'année zéro" pour l'Allemagne correspondit aussi à l'année zéro pour sa sidérurgie. Débarrassés d'un puissant concurrent, les gouvernements de la Libération ont cru qu'ils pourraient reconstruire et moderniser la sidérurgie française aux dépens d'une industrie allemande brisée tant par les bombardements que par l'occupation alliée et ses mesures drastiques de contrôle et de démontage. Pourtant, cinq ans presque jour pour jour après la reddition allemande, la France, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires Étrangères, offrait à son ancien ennemi une place privilégiée dans une Europe à construire. Et cette construction allait commencer par les secteurs les plus sensibles, ceux du charbon et de l'acier. En moins de deux ans, la politique de six États volontaires conduisit à la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première pierre de l'édifice de la Communauté économique européenne.

La période choisie pour cette recherche débute donc à la date de la reconstitution du cartel de l'acier, en 1932 après la crise, et s'achève à la ratification et à la mise en route de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en 1952. La création du premier cartel de 1926 et les effets de la crise de 1929 sur la sidérurgie, ont été cependant abordés, pour comprendre les choix qui ont été faits ensuite. Vingt ans, c'est une courte tranche de vie, mais

---

<sup>1</sup> Jacques Bariéty avait déjà montré l'importance de ce secteur dans les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale (*Les relations économiques franco-allemandes après la Première Guerre mondiale, 10 nov. 1918- 10 janvier 1925. De l'exécution à la négociation*, Paris, 1977).

dans l'histoire contemporaine de l'Europe, c'est déjà du "long terme", au regard des périodes de trouble traversées et des extraordinaires bouleversements qu'ont vécus, au cours de cette période, les populations française et allemande.

## VINGT ANS DE SIDÉRURGIE FRANÇAISE ET ALLEMANDE

Il s'agissait d'abord de faire une présentation de l'évolution du secteur dominant que représente la sidérurgie, sur toute la durée, avec les aléas propres à chaque période, dense d'événements. Un bilan comparatif a donc été entrepris, sur la production avant tout, mais aussi sur les aspects technologiques et humains.

La principale difficulté a été de trouver des séries statistiques complètes et stables. En effet, avant la guerre, la SDN ne publie pas des séries comparées comme le font par la suite l'ONU mais aussi l'OECE. Cependant, cette organisation publie des statistiques générales rétrospectives qui permettent une approche globale, même si les chiffres ne correspondent pas toujours à ceux récoltés dans les différents dossiers, français et allemands, de la période. La difficulté est plus grande, voire insurmontable, quand il s'agit d'étudier l'évolution de certaines catégories de produits sidérurgiques ou de suivre la production particulière des entreprises. Il est presque impossible de garantir la fiabilité totale des statistiques proposées, même si celles-ci ont fait l'objet de confrontation entre plusieurs sources et de correction, quand cela s'avérait nécessaire. Pour les années 1930 et les années de guerre, la raison tient en partie à la nature du régime nazi et au fait que ces chiffres de production servaient sa propagande ou étaient, au contraire, tenus secrets.

Mais du côté des industriels français, l'habitude n'est pas non plus à la transparence et la plupart des chiffres de production ou des bilans financiers sont alors tenus partiellement cachés. Les gouvernements français des années trente sont en général assez mal informés de l'évolution des différents secteurs économiques, car ils ne disposent pas d'un service efficace de statistiques économiques, et les industriels font le plus souvent, pour des raisons fiscales, de la rétention d'information. C'est Alfred Sauvy, responsable du service, qui, en 1938, va inaugurer une nouvelle conception du rôle de l'État dans le domaine économique en instaurant des enquêtes statistiques obligatoires pour les industriels<sup>2</sup>. C'est ainsi que le régime de Vichy trouvera le terrain préparé - bien involontairement - pour la collaboration économique. On ne disposera donc pas, pour cette étude, de chiffres officiels très fiables avant la guerre et la période des hostilités ne fut pas non plus propice à une transparence du système.

Les données utilisées sont *a priori* les données originales, celles des services publics et des syndicats patronaux, mais comment savoir si elles n'ont pas été "arrangées", une pratique encore courante aujourd'hui dans certains États ? Cependant, dans le cas allemand, même si quelques manipulations ont pu avoir lieu, l'ensemble des données fournies par les archives et les sources imprimées semble suffisamment cohérent pour que l'on appuie un raisonnement dessus.

Un autre élément rend également difficile une interprétation convenable des chiffres : ce sont les variations presque continues du territoire du Reich entre 1936 et 1940, ainsi qu'à la fin de la guerre, qui augmentent les difficultés d'interprétation. La Sarre, l'Autriche, la Haute-Silésie, le territoire des Sudètes, le Protectorat (Bohême-Moravie), la Tchécoslovaquie, puis le Gouvernement général (Pologne), la Meurthe-et-Moselle, la Belgique, le Nord de la France, l'Alsace et les Pays-Bas viennent progressivement s'ajouter dans les statistiques de production. Or, les données séparées pour chaque territoire ne sont pas toujours disponibles, des regroupements sont souvent effectués, mais différemment d'une année sur l'autre, ce qui ne

---

<sup>2</sup> Hubert Bonin, *Hist. économique de la France depuis 1880*, Paris, 1988, p. 87.

permet pas, de façon fiable, de rapporter toutes les données au territoire tel qu'il était avant les annexions.

Enfin, un dernier élément explique des écarts de données entre plusieurs sources. Il existe, dans cette période, de petites différences de classement statistique entre les deux pays, et certains produits changent de catégorie au cours de la période étudiée. De ce fait, d'un pays à l'autre, les catégories statistiques ne sont pas tout à fait recouvrables, ce qui produit quelques variations, par exemple pour l'Alsace-Lorraine entre 1939 et 1941, variations que l'on a du mal à quantifier. Cependant, ce dernier aspect des choses reste marginal car il porte sur de très faibles différences.

Quelques statistiques générales couvrant la période 1929-1952 vont permettre, dès à présent, d'avoir à l'esprit la réalité de l'industrie sidérurgique dans les deux pays. Dans les années 1950, on se situe alors à un niveau de production totale de 150 millions de tonnes d'acier brut, pour l'ensemble des pays producteurs, alors qu'au cours des années 1930, la production a fluctué entre 40 et 100 millions de tonnes. Les parts respectives de la France et de l'Allemagne ont beaucoup varié, mais la production allemande a souvent représenté près du double de la production française, en dehors de la Grande crise où leur niveau était comparable (autour de 15 % du total mondial), tout comme en 1948 où elles se rejoignent également (autour de 5 %).

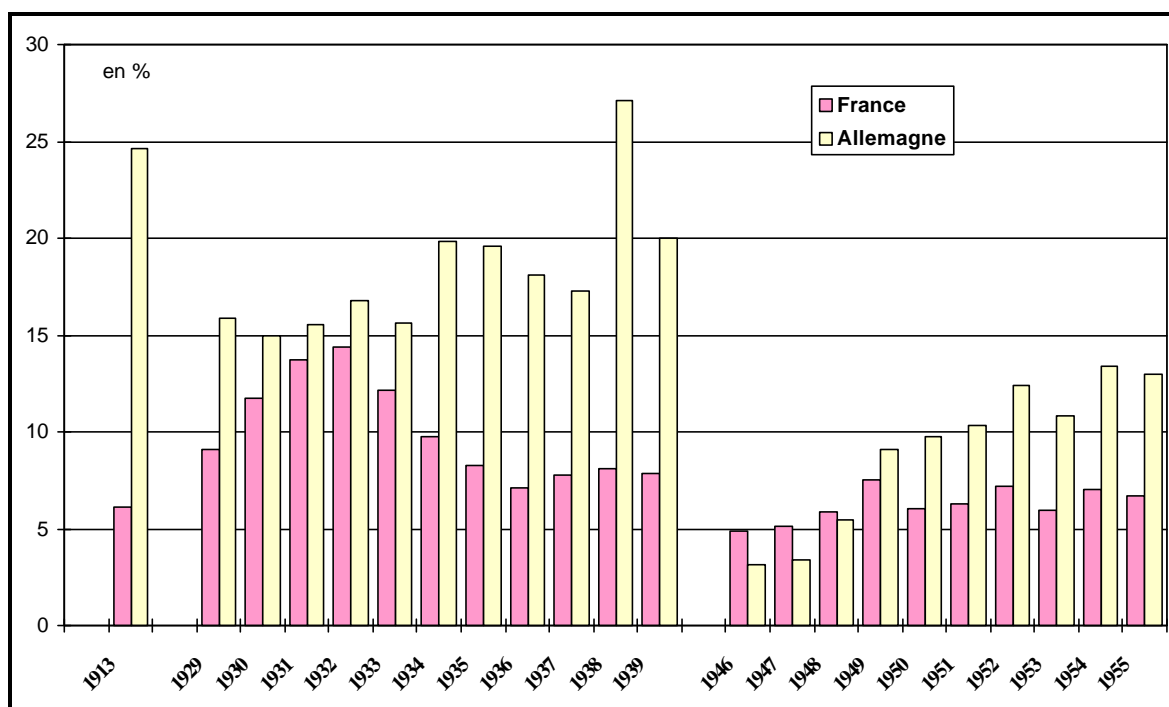


Figure 1. Part allemande et française de la production mondiale d'acier (1913-1955)<sup>3</sup>

Le graphique comparatif entre les productions française et allemande d'acier brut montre bien l'impact de la crise mondiale sur la sidérurgie française, les difficultés à surmonter cette dépression et à retrouver le meilleur niveau atteint en 1929 : on est encore très loin de ces chiffres en 1938. Dans l'après-guerre, on constate que la France a du mal à relancer son industrie et surtout sa consommation, ce qui n'est pas le cas de l'Allemagne.

<sup>3</sup> Calculé d'après archives allemandes (BA/ R 13 I/ 523-524-525), archives françaises (AN/ 139 AQ/ 60), INSEE (annuaire rétrospectif) et données OECDE. Pas de total mondial pour les années de guerre.

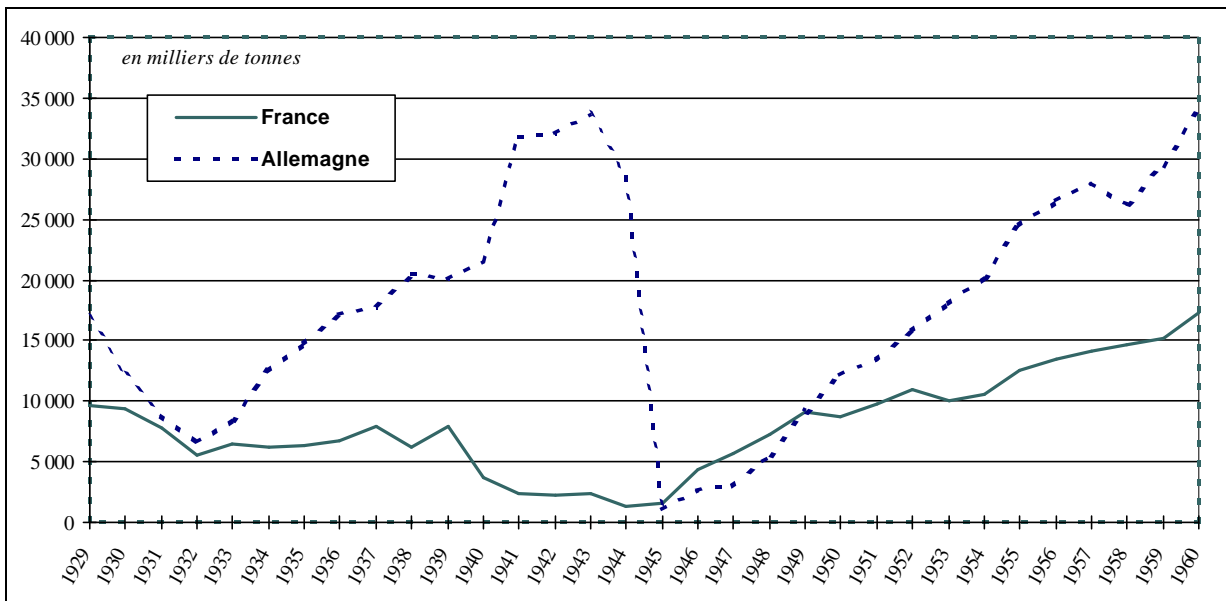


Figure 2. France et Allemagne : production comparée d'acier brut (1929-1960)<sup>4</sup>

Par deux fois, les deux sidérurgies se situent sur un pied d'égalité et la production française se retrouve très rapidement submergée par un concurrent phénix qui renaît de ses cendres. Cette situation a ouvert des espoirs, vite déçus. Ces espoirs expliquent en partie, tout particulièrement pour l'après-guerre, des tensions assez fortes, entre les deux pays. Quand la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) se met en œuvre, les Français ont abandonné l'idée de remplacer la sidérurgie allemande sur le marché européen, mais ils gardent la prétention de conserver une égalité de production, ce qui explique les investissements massifs que l'on opère dans ce secteur. Mais une fois de plus, leurs illusions tombent vite au regard d'une certaine stagnation de la production française face à l'inexorable croissance de leur principal concurrent au sein du marché commun. C'est l'histoire croisée de ces deux sidérurgies, de leur relations, de leurs tensions et de leurs ententes qui sera mise ici en perspective avec les relations bilatérales des deux pays et l'évolution plus globale du contexte international et européen.

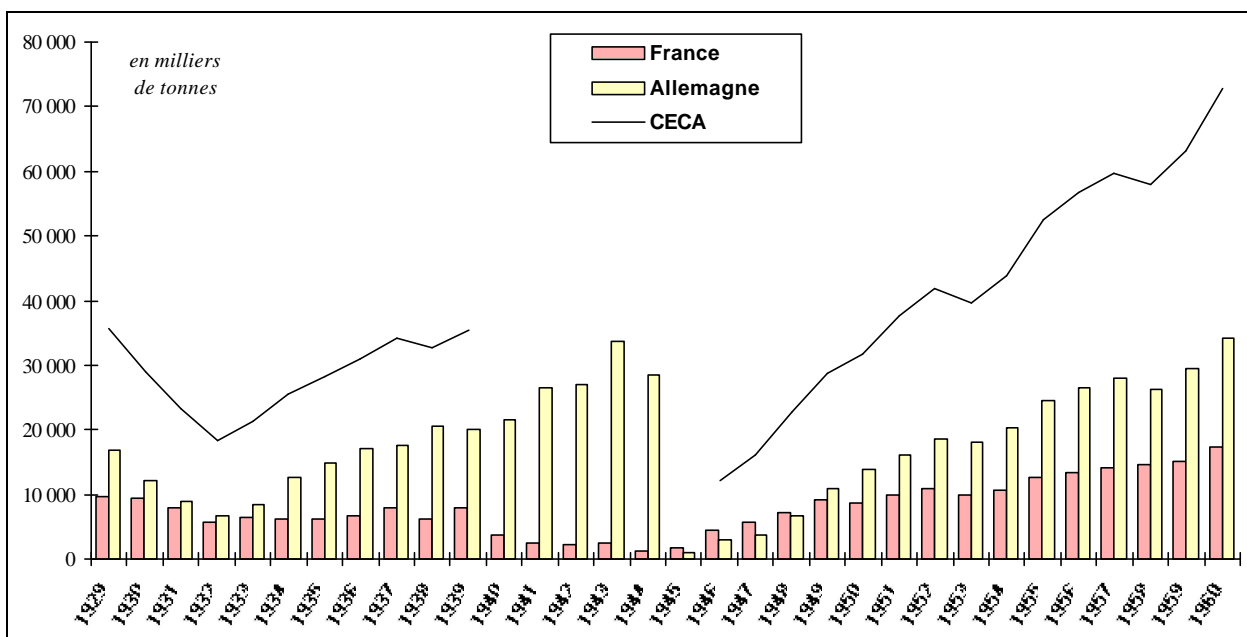


Figure 3. Production comparée d'acier avec l'ensemble des pays de la future Communauté

<sup>4</sup> Source OECDE, *Statistiques industrielles*, 1964. France et Allemagne, hors Sarre. Ce sont des chiffres arrondis. Voir les données en annexes.



## UNE HISTOIRE SECTORIELLE ET BILATÉRALE

La recherche présentée ici se situe donc dans le domaine de l'histoire des relations internationales économiques. Son objectif global est d'analyser la nature des relations franco-allemandes dans le secteur de la sidérurgie et de s'interroger sur le rôle de ces relations, depuis le début des années trente, dans l'élaboration de l'idée de coopération économique européenne, idée mise en pratique à partir de 1952 avec la création de la CECA<sup>5</sup>. Longtemps, le patronat de la sidérurgie fut considéré comme hostile au rapprochement européen de l'après-guerre, tant en France qu'en Allemagne. On en veut pour preuve la forte résistance qu'il opposa au premier projet de communauté européenne, celle du charbon et de l'acier. Cette étude consiste à montrer, par une mise en perspective différente, sur un temps plus long, que ce type d'analyse ne prend pas en compte toute la complexité de la question.

Le secteur sidérurgique avait déjà été analysé par de nombreux auteurs, historiens et économistes, français, allemands et américains, pour la plupart<sup>6</sup>. Des recherches avaient déjà été effectuées, ou étaient en cours, sur les aspects institutionnels ainsi que sur les organismes professionnels (cartels de l'avant-guerre, CECA et négociations), ou sur des thèmes proches mais sur des périodes réduites. Il s'agissait donc d'aborder un sujet déjà bien éclairé, mais sous un angle d'approche différent, placé sur l'axe franco-allemand exclusivement et permettant une étude des relations bilatérales à travers les liens forts et les concurrences économiques qui se sont manifestés dans le domaine de l'acier<sup>7</sup>. Les deux directions de la présente recherche ont donc été, d'une part, une approche sur le terrain, au niveau des entreprises, des services publics et des hommes, en particulier des décideurs, d'autre part, une approche sur le long terme, de la crise des années trente aux années cinquante, période si remplie d'événements forts qu'elle permettait, à travers une étude du détail des évolutions de ce secteur, de cerner les tendances "lourdes".

Cette recherche me fut proposée par le professeur René Girault dans le cadre plus large d'un ambitieux programme international de recherches sur les constructions européennes, « Identité et conscience européennes au XX<sup>e</sup> siècle », dont il eut l'initiative en 1989. Après un premier bilan de mi-parcours<sup>8</sup>, une seconde étape de la recherche, élargie, s'est ouverte au moyen de nouveaux travaux de groupes, sous la direction de Gérard Bossuat et de Robert Frank. C'est dans ce cadre que les travaux de recherche que je poursuivais ont pu s'inscrire dans celles du groupe réfléchissant sur les cercles et les milieux économiques des années vingt aux années soixante, sous la responsabilité d'Éric Bussière et de Michel Dumoulin<sup>9</sup>.

Le problème de la sidérurgie française et de sa place en Europe, plus particulièrement face à l'Allemagne, se pose en terme de puissance : dans les années trente pour concurrencer une puissance militariste et garantir la paix, après la guerre pour écraser définitivement cette ancienne puissance et lui ravir son rôle économique en Europe, dans tous les domaines, celui de la production d'acier étant le plus révélateur puisque lié également à la capacité d'armement. Les

---

<sup>5</sup> Le livre de référence sur cette communauté est celui de Raymond Poidevin et Dirk Spierenburg, *Histoire de la haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une expérience supranationale*, Bruxelles, 1993.

<sup>6</sup> Philippe Mioche, Werner Bühner et John Gillingham sont les trois historiens qui se sont le plus consacrés à cette question, mais de nombreux autres auteurs ont fait des publications ou des articles importants sur ce sujet. Que l'on veuille bien se reporter à la bibliographie thématique (volume d'annexes).

<sup>7</sup> Le secteur du charbon, lui aussi partie prenante de la CECA, a été étudié, pour l'après-guerre, par Régine Perron, *Le marché du charbon, un enjeu dans les relations Europe-Etats-Unis de 1945 à 1958*, (thèse EHESS, dir. P. Fridenson) Paris, 1993.

<sup>8</sup> René Girault (dir.), *Identité et conscience européennes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1994.

<sup>9</sup> Éric Bussière et Michel Dumoulin (dir.), *Milieux économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque d'Arras, décembre 1996, Artois Presses Université, 1998.

relations franco-allemandes des années trente aux années cinquante ont donc été, en partie, conditionnées par les relations entre les sidérurgistes de ces deux pays et entre les deux gouvernements à propos de ce secteur de la production<sup>10</sup>. C'est le poids relatif de ces différents acteurs qui sera analysé, en observant dans quelle mesure les décisions de politique extérieure au cours de cette période ont été orientées par ce problème et par les hommes qui en avaient la charge.

Certains sujets abordés dans cette thèse avaient donc déjà été développés dans diverses contributions, mais au-delà de la nécessité, pour certains passages, de faire les rappels qui semblaient indispensables au suivi et à la compréhension globale du développement, la volonté qui s'est affirmée au long de ce travail a été d'apporter un éclairage à la fois diplomatique et économique, en effectuant un incessant va et vient entre les points de vue et objectifs privés et publics, réellement indissociables dans la réalité des événements internationaux. C'est pourquoi je me suis avant tout intéressée à ce perpétuel mouvement de pression des pouvoirs publics sur les intérêts privés, et vice-versa, les uns étant dominants dans certaines périodes et à la faveur de certains événements, la tendance s'inversant à d'autres moments.

L'étude sur le long terme, des années trente aux années cinquante, devait permettre de repérer les grandes lignes des politiques gouvernementales, les grands choix qui avaient été faits, de voir aussi si l'on retrouvait les mêmes groupes de pression, voire les mêmes décideurs et comment leurs positions avaient évolué. Je me suis efforcée également d'analyser avec la même profondeur les points de vue allemand et français, pour dégager les différences de conceptions et de pratiques d'un côté du Rhin à l'autre. Il s'agit donc ici de la construction d'une réflexion sur ces liens entre les industriels de la sidérurgie, les diplomates et les hommes politiques des deux pays, dans une période où les bouleversements furent tels en Europe qu'elle présente un véritable concentré des changements fondamentaux du XX<sup>e</sup> siècle.

Comment les sidérurgies françaises et allemandes se sont-elles respectivement insérées dans un processus de construction européenne, d'abord d'initiative privée, comme les cartels, puis d'initiative publique, comme la CECA ? Comment, aux différentes époques, ont-elles supporté - ou initié - les différentes adaptations nécessaires ? Ont-elles pâti des nouvelles structures ou en ont-elles au contraire bénéficié ? Il s'agissait donc de s'interroger sur le rôle respectif des groupes industriels privés et des politiques économiques des deux États dans cette construction européenne, sur les différentes initiatives prises en ce domaine et leurs conséquences pratiques. Il convenait de se demander comment s'était effectué le lien entre l'avant et l'après-guerre, si les bases constituées dans les années trente avaient servi de support au grand élan des années cinquante ou si celui-ci n'était que le fruit des politiques gouvernementales de l'après-guerre, de part et d'autre du Rhin.

Comment et pourquoi est-on passé d'une organisation privée, le cartel de l'Acier, à des stratégies publiques qui ont abouti à la formation de la CECA ? Quel a été ensuite le rôle des relations franco-allemandes dans cette évolution ? On pouvait a priori supposer qu'il avait été fondamental puisque les Français et les Allemands formaient la base du cartel d'avant-guerre et qu'en 1950, la proposition Schuman s'adressait d'abord à l'Allemagne. Quelles étaient les motivations, dans chaque pays, des décideurs, privés et politiques ? Est-ce que ce fut une démarche positive ou négative ? Comment est-on passé d'une volonté de démantèlement de la sidérurgie allemande à la proposition française de 1950 ? Les pressions extérieures, en particulier celle des Américains, furent-elles déterminantes ?

La réponse à ces premières questions nécessitait une étude comparée des deux secteurs, des politiques publiques et surtout des deux milieux professionnels. Le problème des hommes a

---

<sup>10</sup> Deux thèses récentes, de référence, se sont intéressées, d'une manière plus générale, aux relations économiques franco-allemandes, avant la Seconde Guerre mondiale, pour l'une, après cette même guerre, pour l'autre : Sylvain Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes (24 décembre 1932- 1<sup>er</sup> septembre 1939)*, (thèse de l'Université de Strasbourg I, dir. R. Poidevin), 1994, 425 p. ; Sylvie Lefèvre, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955* (thèse de l'Université de Paris IV, dir. G.H. Soutou), 1996, 921 p.

semblé fondamental. A cette époque, les élites de la sidérurgie françaises et allemandes sont-elles comparables ? Ont-elles une culture et des pratiques communes ? Font-elles preuve d'une forme de solidarité européenne ? Y a-t-il eu continuité des motivations des décideurs ? Qui étaient les principaux décideurs avant-guerre et après-guerre ? Y a-t-il eu des liens entre eux ou au moins une certaine continuité des attitudes ? Pendant la période des hostilités, des liens subsistent-ils entre sidérurgistes allemands et français ? De quelle nature ? La période nazie a-t-elle fondamentalement modifié les liens existants ? Mais pour répondre à ces questions, il fallait se garder de globaliser la position des acteurs, en particulier du patronat mais aussi des différents gouvernements successifs : sous ces "entités" se trouve en réalité un ensemble complexe de groupes ou d'individus parfois opposés dans leurs idées et dans leur recherche du pouvoir. En choisissant d'étudier des cas précis, il a été possible d'individualiser les réactions et les positions de ces entités.

En ce qui concerne les choix des gouvernements, on peut se demander pourquoi c'est une forme institutionnelle qui a été choisie, la CECA, et pourquoi on n'a pas laissé se reconstituer, peut-être sous une forme plus contrôlée, les cartels d'avant-guerre qui avaient pourtant permis de sortir la sidérurgie de la crise. Ce traité s'affirme comme un traité politique avant tout, mais en était-ce vraiment l'élément moteur ? Pourquoi y avoir intégré une loi anti-trust qui n'était pas coutumière en Europe. La CECA aboutit-elle finalement à une reconstitution de fait du cartel de l'acier ? C'est le reproche qu'on lui a fait, mais Jean Monnet s'est attaché, dans sa formulation, à démontrer le contraire. Les sidérurgistes ont montré des réactions hostiles à ce projet : étaient-elles unanimes dans la profession et quels étaient les points de blocage ?

A travers cet ensemble de questions dans l'exemple particulier de la sidérurgie française et allemande, et de ses liens, émergent des concepts plus généraux dans le domaine des relations internationales économiques. Quels étaient les liens entre les sociétés privées et les États ? Quand et comment ces relations jouèrent-elles un rôle politique ?

Au cours des changements successifs de gouvernements dans chaque pays, les relations entre les milieux patronaux et les milieux gouvernementaux ont subi d'importantes variations. Pourtant, si l'on concentre son attention sur la période nazie d'avant-guerre et les quelques années qui la précèdent (environ 1930-1939) afin d'observer les conséquences du changement de régime en Allemagne sur les relations bilatérales industrielles, on pourrait être surpris. Il a en effet semblé, lors de l'étude des archives diplomatiques allemandes, que ce changement avait finalement eu peu de conséquences, apparentes en tout cas. Travaillant sur les dossiers concernant la sidérurgie et plus particulièrement les cartels, dans leurs liens avec la France, aucun changement de ton - apparent - ni de réorientation fondamentale de politique économique n'a été relevé, entre les années 1930 et les années après 1933. De même, les liens entre le patronat sidérurgique des deux pays devaient être examinés dans cette optique. Il semble qu'il y ait un certain décalage entre ce que l'on peut lire dans la presse de l'époque, reflet des opinions publiques des deux pays, et le travail quotidien des milieux économiques qui poursuivent leurs activités, quelles que soient les circonstances politiques, sauf bien entendu dans la situation extrême de conflit où les liens sont inexorablement rompus.

Au cours de la période choisie, les relations franco-allemandes ont été au cœur des problèmes de l'Europe, et l'industrie sidérurgique a constitué un enjeu fondamental dans les moments de tension de l'avant-guerre, du second conflit mondial et dans la phase de reconstruction qui a suivi. On peut même dire que, au cours de ces années, la sidérurgie a conditionné les relations franco-allemandes. La façon dont ce problème a été réglé, par la poussée des groupes capitalistes privés ou par les pressions des gouvernements et des pays alliés, les choix qui ont été alors effectués sont d'un grand intérêt pour mieux comprendre les débuts de la construction économique européenne. S'il existait déjà des études autour du sujet proposé, la spécificité de l'approche choisie les complètera et devrait enrichir la connaissance de ce thème, qui a d'ailleurs été assez peu abordé dans des études françaises<sup>11</sup>. Or, chaque école historique

---

<sup>11</sup> Le seul livre en français qui couvre le sujet est celui de Henri Rieben, mais il est déjà ancien (1954) et son auteur

nationale se doit de proposer sa propre approche aux recherches internationales sur les mêmes thèmes. C'est le feu croisé de ces différents éclairages qui permet une plus efficace approche de la "vérité" historique, en tout cas de sa recherche et, dans le cas présent, une modeste contribution à une meilleure connaissance des relations franco-allemandes.

## LES MÉTHODES ET LES FONDS UTILISÉS

Au regard de l'objectif premier de cette recherche, qui voulait faire apparaître les continuités et les ruptures entre les années trente et les années cinquante, on aurait pu considérer la période de la guerre comme une parenthèse si particulière que l'on eut pu l'exclure, d'autant qu'elle alourdissait considérablement la tâche entreprise. Le choix a pourtant été fait de s'y intéresser tout aussi précisément et, malgré la situation très singulière de la guerre, certains liens ont pu ainsi être mis en évidence, liens révélateurs des sociabilités antérieures et qui expliquent également certaines attitudes de l'après-guerre.

La présentation chronologique semblait la mieux adaptée, eu égard à cette rupture fondamentale de la guerre. C'est ainsi que la première partie de cette recherche s'est intéressée à la concurrence et aux liens franco-allemands dans le secteur sidérurgique, en particulier à travers la stratégie du cartel européen de l'acier mais également dans les relations qu'avaient tissées entre eux les maîtres de forge. Le temps de la guerre, qui en Allemagne peut être considéré comme débutant en 1936, soit au lancement du Premier plan de quatre ans, fait l'objet de la deuxième partie. Enfin, la première reconstruction des deux sidérurgies et les évolutions rapides vers un début de construction européenne s'appuyant sur ce secteur sont au cœur de la troisième partie<sup>12</sup>.

L'objectif recherché nécessitait une approche sur le terrain, auprès des décideurs, d'où le choix de proposer un nombre important de citations pour faire vivre les acteurs et suivre leurs préoccupations au quotidien et celui d'un passage nécessaire par quelques approches très techniques.

Le choix a été fait d'un croisement des données publiques et privées afin qu'une multiplicité d'approches soit possible. Il ne s'agit ni d'une étude "économique" *stricto sensu*, ni d'une étude sociologique, quant aux dirigeants<sup>13</sup>. Pour le choix des entreprises, ce sont les plus représentatives en rang de production (part du marché intérieur) mais aussi en écoute dans la

---

n'a sans doute pas eu accès à toutes les archives aujourd'hui ouvertes ; de plus son point de vue n'est pas tout à fait impartial car il défend en tout l'action de Jean Monnet dont il est un des plus fidèles admirateurs. Un ouvrage d'Ervin Hexner avait donné une base très solide à l'étude des cartels internationaux pour les années de l'avant-guerre, mais lui aussi, sans le recul que l'on possède aujourd'hui (1943). On dispose aussi des travaux en anglais de John Gillingham, et en allemand de Werner Bühner et de Matthias Kipping, qui abordent tous ce même thème, mais essentiellement sur l'après-guerre. Il n'y a que très peu de choses sur la période de la guerre, et Rieben est le seul à avoir envisagé l'ensemble de la période. Enfin, sur la sidérurgie française, la référence est celle des travaux de Philippe Mioche qui s'est aussi intéressé à son ouverture européenne. On se reportera à la bibliographie thématique pour les références de ces ouvrages.

<sup>12</sup> Le sort de l'Allemagne orientale, sous occupation soviétique après la guerre, ne sera que très accessoirement évoqué. Il n'est pas sans intérêt pour les années de guerre, mais n'a plus aucune importance dans les liens qui se nouent à nouveau après la guerre. De plus, je ne disposais pas pour mon étude de documents d'archives de cette occupation, sans doute encore à Moscou, mais dont on peut peut-être espérer qu'une partie sera transférée aux archives de Potsdam qui sont actuellement en complète restructuration et dont les fonds se complètent peu à peu de regroupements de documents dispersés dans l'ex-RFA et d'autres, rapatriés de l'extérieur. Mais l'industrie sidérurgique de la zone orientale ne représente qu'une très faible partie de la production allemande qui est essentiellement concentrée dans la Ruhr, et les conclusions que l'on pourra tirer de l'étude de la partie occidentale ont semblé tout à fait suffisantes pour le sujet proposé.

<sup>13</sup> Type d'étude que d'ailleurs, pour le côté allemand, Hervé Joly a parfaitement accompli dans sa thèse : *L'élite industrielle allemande. Métiers, pouvoirs et politiques. 1933-1989*, EHESS, Paris, 1993.

profession et plus largement (par exemple dans les divers organismes syndicaux et dans les groupes internationaux) qui ont été choisies, quand la chose était possible sur la durée. Une dernière condition et pas des moindres, fut celle de l'accessibilité des archives. Il fallait dans certains cas des clés d'accès : grâce au professeur Raymond Poidevin, j'ai pu accéder aux archives Mannesmann, mais je me suis heurté, par contre, à un refus de la part de la firme Krupp<sup>14</sup>.

La difficulté, surtout du côté allemand, était la grande dispersion des sources. En France, quelques regroupements ont été opérés au CARAN<sup>15</sup>, mais il y a malheureusement aussi beaucoup de fonds dispersés. Le choix a donc été de faire un corpus varié et représentatif de fonds, puisant à la fois du côté allemand et français, et dans les sources privées comme publiques. Pour les entreprises, ont été choisies les plus importantes et les plus représentatives du secteur et qui, réunies, représentent au moins 50 % de la sidérurgie de chaque pays. C'est ainsi que les exemples porteront sur les entreprises françaises de Wendel, Schneider et, plus accessoirement, Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, Denain-Anzin, Marine-Homécourt ; sur les entreprises allemandes Vereinigte Stahlwerke et Mannesmann, ainsi que ponctuellement Krupp.

Parmi les difficultés rencontrées se trouvaient celle de la compréhension et de la traduction de certains aspects techniques. Les termes spécialisés de la sidérurgie ne sont pas toujours faciles à définir précisément, ils apparaissent rarement dans des dictionnaires, et plusieurs termes peuvent être équivalents ou au contraire employés dans des sens différents selon le contexte ou l'époque. Le même problème est encore plus difficile côté allemand et ce, d'autant que les usages de vocabulaire ont évolué depuis l'époque étudiée, tout simplement parce que la sidérurgie d'aujourd'hui n'est plus beaucoup comparable, techniquement à celle de l'époque. De ce fait, un même mot peut avoir des sens différents selon les périodes<sup>16</sup>.

La connaissance des personnages croisés au cours des événements et au long des documents a constitué une autre difficulté. Pour les hommes politiques, il existe en général un certain nombre d'ouvrages de référence qui permettent de connaître les carrières des uns et des autres. Le parcours du combattant commence avec les personnes appartenant aux milieux économiques, qui, hormis les plus célèbres d'entre elles, - et encore, la célébrité publique n'est pas l'importance réelle au sein de ces milieux - n'ont pas laissé beaucoup de traces, en dehors de listes de noms dans des conseils d'administration ou des réunions. Il a fallu faire appel, en ce qui les concernait, à des croisements entre diverses données extraites des archives, de la presse et des travaux historiques divers. Parmi ces derniers, le plus précieux pour la connaissance des milieux sidérurgiques français a été le travail biographique de Philippe Mioche, inclus dans sa thèse<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> On savait déjà que Krupp avait bénéficié de la main d'œuvre de guerre pour ses usines. Les archives Mannesmann montrent que les Français, en tant qu'ouvriers qualifiés, y ont été employés en nombre conséquent, comme on pourra le voir dans les chapitres sur la guerre. L'entreprise s'est aussi faite remarquer par certains agissements peu glorieux en France pendant la guerre, dont on trouvera également les détails dans lesdits chapitres. Enfin, en ce qui concerne les cartels, ses représentants ont toujours été présents aux côtés des autres membres et donc des Français. Pourtant, quand au début de ces recherches, j'ai demandé à venir consulter les archives de Krupp à Essen, on m'a répondu par une fin de non recevoir en "affirmant" que la firme n'avait rien dans ses archives qui concernant la France. C'est bien sûr que je n'avais pas la "bonne clé"... Je déplore, pour cette raison et pour d'autres, que le gouvernement fédéral ait rendu les archives de cette firme, d'abord saisies par les Américains et conservées un temps aux Bundesarchiv. Mais j'ai trouvé par ailleurs d'autres fonds qui faisaient en partie le relais des sources manquantes. Quoi qu'il en soit, il n'était pas possible d'étudier toutes les archives disponibles, - d'une quantité inhumaine ! -, et le fonds Krupp, vu sa taille, mériterait ultérieurement des recherches spécifiques, si on m'y autorise enfin.

<sup>15</sup> Centre de consultation des archives nationales à Paris.

<sup>16</sup> C'est pourquoi il m'a paru intéressant de fournir à des chercheurs éventuellement intéressés par ce secteur économique un lexique franco-allemand des termes techniques de la production d'acier, que l'on trouvera dans le volume d'annexes. D'un point de vue pratique, le choix a été fait de ne pas traduire les noms des groupements et des différentes subdivisions économiques, car il y a risque de confusion, la traduction en français de certains noms serait trop proche d'autres, pour ne pas prêter à confusion.

<sup>17</sup> Philippe Mioche, *La sidérurgie et l'État en France des années quarante aux années soixante*, thèse de l'Université de Paris-IV, 5 vol., 1418 p., 1992.

Dans les archives publiques françaises, d'une exceptionnelle richesse, ce sont les fonds du CARAN, du Ministère des finances et du Ministère des Affaires Étrangères qui ont fourni le principal support de cette recherche<sup>18</sup>.

Aux Archives nationales étaient disponibles à la fois certains fonds du Ministère de l'Industrie, pour la guerre et l'après-guerre, dont les dossiers de la Direction de la sidérurgie, du Comité d'organisation de la sidérurgie et de l'Office des fers, fontes et aciers. Les nombreux documents disponibles couvrent la période 1940-1948, ce qui permet de suivre les transformations de la politique économique sous le gouvernement de Vichy et les réorganisations de la Libération. A cela s'ajoutaient les fonds de la Direction des affaires économiques, pendant la guerre ; celui de la Commission consultative des dommages et des réparations et enfin celui de la Délégation générale aux relations franco-allemandes, concernant les négociations économiques sous l'Occupation. J'ai consulté aussi certains dossiers des archives des groupements professionnels, ceux du Comité des Forges, de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française et du Conseil national du Patronat français. Du côté des entreprises, j'ai disposé principalement du fonds de Wendel, particulièrement riche<sup>19</sup>, du fonds Schneider, de celui de Marine-Homécourt, et de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

Les archives des services allemands en France pendant la guerre ont été versées aux Archives Nationales. On y trouve les papiers des services centraux de Paris, mais aussi ceux des commandants militaires des régions, en particulier de la France du Nord (et de la Belgique). Ce très gros fonds contient des informations très nombreuses et très variées sur la France, essentiellement dans les domaines économique et politique. Il fut très précieux.

Le Ministère des Finances met également à disposition des chercheurs des fonds d'exceptionnelle qualité et quantité. Ces documents furent très appréciables car ils étaient bien évidemment ciblés sur les aspects économiques des relations extérieures. J'ai pu trouver, dans la plupart des dossiers, les copies de documents envoyés au Ministère des Affaires Étrangères par les ambassadeurs et les conseillers économiques en poste en Allemagne ou dans d'autres pays européens. Parfois on ne disposait d'ailleurs que de cette précieuse et unique copie, non trouvée au Quai d'Orsay. En dehors des nombreux rapports diplomatiques sur la situation économique allemande, le fonds de la Commission d'Armistice de Wiesbaden, celui de la Mission des réparations et les dossiers sur les cessions de participations françaises, parmi d'autres, se sont révélés indispensables.

Le Ministère des Affaires Étrangères possède bien entendu lui aussi de nombreux cartons de documents sur l'Allemagne, à différentes époques, mais évidemment un peu moins orientés vers les questions économiques et la sidérurgie, en dehors des dossiers sur la CECA et sur le Bureau de l'acier. Certains dossiers sur l'Occupation française en Allemagne et des copies de ceux de la Wilhelmstraße (Affaires Étrangères allemandes), pendant la guerre ont été très intéressants à consulter.

Les archives publiques allemandes sont très dispersées : à chaque type d'archives, une ville de destination différente<sup>20</sup>. Notre jacobinisme s'y perd... Mais chaque fonds rassemble des quantités de documents impressionnantes. Le terme de bureaucratie y prend tout son sens : pour la période nazie, les avalanches de documents étaient déjà déroutantes, mais avec la préparation et la mise en place de la CECA, ajoutée au Contrôle tripartite sur l'Allemagne de l'Ouest et les différents organismes qui en sont sortis, on disparaît sous les circulaires, études et notes de toutes sortes ! Dans ces conditions, la chasse à l'information ne put être que fructueuse.

Le Ministère fédéral des Affaires Étrangères (Auswärtiges Amt) à Bonn a conservé des documents sur les questions économiques en bien plus grand nombre que son homologue

---

<sup>18</sup> On trouvera le détail des fonds et des dossiers consultés dans le volume d'annexes.

<sup>19</sup> La publication par la société de Wendel d'un catalogue imprimé des sources facilite grandement le travail.

<sup>20</sup> Et, de plus, les sociétés ne versent pas leurs fonds aux archives fédérales, comme cela se pratique en France pour les archives nationales.

français, ce qui reflète, particulièrement pour l'Entre-deux-guerres, des préoccupations différentes, dans le domaine des relations internationales. Les dossiers sur les cartels et sur la sidérurgie, en général, y sont abondants.

Les Archives Fédérales Allemandes (Bundesarchiv) à Coblenz, détiennent des dossiers essentiels dans le domaine économique, pour toutes les périodes étudiées, et qui sont particulièrement abondants dans le domaine de la sidérurgie allemande. Elles comportent non seulement beaucoup de fonds publics mais aussi un grand nombre de fonds privés, dont ceux qui avaient été confisqués par les Alliés après la guerre<sup>21</sup>. On y trouve les fonds du Ministère de l'économie (Reichswirtschaftministerium) avant et pendant la guerre, et des groupes de l'industrie (Reichsgruppe Industrie), avec de très nombreux dossiers sur le groupe de l'acier. Les archives fédérales renferment aussi les fonds complets des associations patronales successives de la sidérurgie (Wirtschaftsgruppe Eisen und Stahl Industrieller et Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie) qui ont été fondamentales pour les recherches sur les années trente et pour la période de guerre. Ces dossiers comportent toutes les correspondances et les circulaires adressées aux différents membres, les articles des revues spécialisées, en particulier ceux qui concernent les relations avec la France, et de très nombreuses études et statistiques. Des comparaisons avec d'autres documents consultés dans les archives Thyssen ont pu être faites et ont permis des recoupements fructueux. Enfin, ces archives disposent également de très nombreux dossiers sur le Plan Schuman (fonds de la Stahltreuhändervereinigung).

Les archives privées allemandes relèvent de chaque entreprise. Celles de la société Thyssen (Duisbourg) sont extrêmement intéressantes et ce de plusieurs façons. Il s'agit d'abord d'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises sidérurgiques allemandes (Konzern Vereinigte Stahlwerke). Son histoire est, en France, beaucoup moins connue que celle du Konzern Krupp. Un de ses propriétaires, dans les années trente, Fritz Thyssen, est à la tête du syndicat allemand de l'acier. Il est aussi, dès les premières heures, proche du parti nazi. Par un coup de théâtre il s'en éloigne à la déclaration de guerre et doit s'exiler<sup>22</sup>. Sa femme et lui-même sont déchus de la nationalité allemande et tous leurs biens sont saisis. Les archives sont par là même un peu incomplètes durant la guerre car l'entreprise est alors sous le séquestre des Hermann Goeringswerke. Cet exil permet une réhabilitation précoce de la famille Thyssen en 1953, date à laquelle ses héritiers recouvrent leurs propriétés. Mais cette entreprise n'a cessé de compter au sein de l'acier allemand, après la guerre, et ses responsables sont aussi les principaux dirigeants du syndicat patronal de l'acier. Ils participent donc à toutes les négociations avec les autorités d'occupation puis à l'élaboration de la CECA<sup>23</sup>. Ce rapide tableau explique la richesse du fonds Thyssen<sup>24</sup> qui offre des documents sur la mise en place de la nouvelle entente européenne de l'acier, des enquêtes sur les firmes sidérurgiques à l'étranger, un dossier spécial réuni par la Commission britannique de contrôle sur l'utilisation des travailleurs étrangers dans les Vereinigte Stahlwerke au cours des années 1939-1945, un fonds sur la Lorraine et le Luxembourg occupés, des études de diverses sociétés sidérurgiques allemandes, des statistiques industrielles, le dossier sur les ordonnances du gouvernement militaire sur les cartels (1945-1952), sur les négociations préparatoires à la CECA, etc.

Le second groupe sélectionné a été le groupe Mannesmann (Düsseldorf) qui dispose, lui aussi, d'un service d'archives hors pair qui comprend ses fonds propres ainsi que quelques fonds issus de l'ancien Konzern des Vereinigte Stahlwerke, dont les dossiers privés de Ernst Poensgen, et ceux du Verein Deutscher Eisenhüttenleute. Comme dans les fonds de la société précédente, j'y ai trouvé des dossiers très complets sur tous les sujets abordés, tant ceux concernant le fonctionnement propre de la sidérurgie allemande, son organisation professionnelle et patronale,

<sup>21</sup> Même si aujourd'hui la politique semble être plutôt de restituer les archives privées des grands groupes qui peuvent en assurer la conservation, ce qui correspond soit à une autre conception de la conservation que celle qui prédomine en France, soit à une politique d'économie budgétaire de l'État fédéral...

<sup>22</sup> Voir la biographie de Fritz Thyssen au chapitre 3.

<sup>23</sup> exemple: Schwede, directeur pendant la guerre, participa au groupe de réflexion sur le plan Schuman, en 1950.

<sup>24</sup> Malheureusement, certaines archives, en particulier des années trente, concernant des sociétés françaises (par exemple au sujet de participations), sont encore fermées jusqu'en 2002.

---

aussi bien que les correspondances privées et syndicales, tout comme les dossiers sur les ententes avant la guerre, sur la main d'œuvre étrangère, pendant la guerre, sur la Sarre et la CECA, après la guerre.

C'est dire au total que je disposais pour cette recherche de fonds surabondants et que ce ne fut pas là, la moindre des difficultés. A travers ces documents d'archives, j'ai d'abord découvert un milieu que je ne connaissais pas et qui peut sembler austère, en particulier par ses aspects techniques inévitables. Pourtant, au fil des cartons, dans les lettres et les comptes rendus de réunions, j'ai vu bientôt apparaître les hommes, et ce milieu de l'acier s'est progressivement animé.

---

### Liste des abréviations pour les fonds d'archives

*Pour l'analyse détaillée de ces fonds d'archives et des dossiers utilisés, on se reportera au volume d'annexes.*

- AA : Auswärtiges Amt
- AF : Archives des Finances
- AN : Archives nationales
- BA : Bundesarchiv
- MAE : Ministère des Affaires Étrangères
- MAN : Fonds Mannesmann
- THY : Fonds Thyssen



# Première partie

## Les années de crise (1929-1939)

La décennie des années trente est marquée par la crise qui bouleverse les données économiques mais aussi les rapports entre les nations et facilite la montée des idéologies autoritaires en Europe. La sidérurgie, un secteur fondamental dans l'économie de cette période, est touchée de plein fouet mais, à partir du milieu des années trente, le réarmement progressif des différents pays d'Europe occidentale va lui offrir de nouvelles possibilités.

La crise défait, dans un premier temps, les liens fragiles qui s'étaient créés entre les producteurs européens, en particulier entre les Français et les Allemands. Mais, très vite, pendant que les diplomates sont aux prises avec une augmentation de la tension dans les relations bilatérales et les difficultés financières de l'Allemagne, les industriels tissent, à nouveau, une toile protectrice, sous la forme d'un nouveau cartel de l'acier qui doit protéger leur production des aléas du marché mondial.

Une approche comparée des organisations professionnelles, des entreprises et des hommes des deux pays permettra de mettre en valeur leurs motivations, leurs formes de pensée, leurs méthodes d'action et la façon dont ils perçoivent leur concurrence mutuelle. Cette proximité de travail était-elle réelle ou artificielle ? A-t-elle débouché sur une certaine forme de connivence ou du moins de compréhension ? Les industriels étaient-ils pris dans un véritable réseau d'influence européenne ou étaient-ils simplement pragmatiques ?

Alors que les conditions politiques changeaient si fondamentalement en Allemagne au cours des années trente, on peut se demander si leurs relations ont pu rester de même nature. Les sidérurgistes allemands ont-ils cherché à profiter de cette nouvelle situation ou se sont-ils seulement adaptés ? Ce sont là quelques-uns des problèmes qui peuvent être posés pour cette décennie et que l'on tentera d'éclaircir.



# CHAPITRE 1

## L'ÉTAT DE CHOC : 1929-1932

En cette année 1929, les problèmes diplomatiques au sujet des réparations semblaient en voie d'être résolus, à la suite du plan Young, et les relations franco-allemandes paraissaient plus sereines, sous la saine influence de la politique de Briand. La crise économique américaine, qui touche bientôt l'Allemagne puis un peu plus tard la France, remet alors en cause l'ensemble de l'équilibre européen. Pour les sidérurgies française et allemande qui vivaient royalement sur un rythme d'expansion rapide, c'est un choc auquel le Cartel international de l'Acier, conclu en 1926 entre les quatre principaux producteurs européens, ne résiste pas.

Au début des années trente ressurgit une tension importante sur les relations internationales. A la suite de divers incidents graves, la Société des Nations a démontré son inefficacité, perdant ainsi la confiance générale. C'est une brèche dans laquelle s'engouffrent les régimes autoritaires pour mener progressivement le monde au réarmement et à la guerre, tandis que les régimes démocratiques n'arrivent pas à prendre les mesures nécessaires pour imposer la paix.

L'Allemagne de Weimar, depuis les traités de paix et les contraintes qu'ils lui imposaient, a peu à peu retrouvé sa place dans le concert des nations, une place de grande puissance économique. La politique extérieure de Stresemann s'est révélée, à cet égard, très efficace. Mais les effets sociaux catastrophiques induits par la crise de 1929 profitent au parti national-socialiste allemand, qui n'était pourtant encore que marginal à cette date, ainsi qu'au parti communiste. L'avenir politique de l'Allemagne est désormais inquiétant.

A travers le quotidien des sidérurgistes des deux pays, on tentera d'évaluer les craintes que pouvaient ressentir les milieux industriels allemands et français face au bouleversement des données politiques qui ne pouvaient être sans conséquences sur les relations bilatérales, ou peut-être leur absence d'appréhension, et leur point de vue sur les changements en cours.

Depuis l'évacuation de la Ruhr en 1925, les accords de Locarno et surtout depuis la politique de rapprochement menée par Briand, les relations franco-allemandes vivent des années de sérénité. La normalisation des relations s'opère aussi à l'échelle des peuples : des associations d'échanges sont créées, des rencontres de jeunes, de militants ou d'industriels sont organisées. Un traité commercial a été signé le 17 août 1927, un "bon compromis"<sup>1</sup> à travers lequel les deux pays s'accordent mutuellement la clause de la nation la plus favorisée. Ce traité s'avère efficace et régit désormais les relations commerciales bilatérales jusqu'en 1939.

Cependant quelques points d'ombre persistent. Le problème des réparations avait presque été résolu par la signature du Plan Young, en août 1929, qui avait fixé le solde de la dette allemande à 110 milliards de marks, dont seulement 23 milliards exigibles inconditionnellement, le reste dépendant de l'attitude américaine vis-à-vis des autres dettes alliées. Si la France est relativement satisfaite du résultat obtenu, elle n'a pas réussi à faire accorder la clause de sauvegarde qui aurait permis la suspension de ses remboursements en cas de non-paiement par

---

<sup>1</sup> René Girault, Robert Frank, *Turbulentes Europe et nouveaux mondes 1914-1941*, Paris, 1988, p. 150.

les Allemands de leurs dettes à la France. En Allemagne, cette solution est, de plus, loin d'obtenir l'unanimité de l'opinion et des partis politiques<sup>2</sup>.

La Sarre, économiquement contrôlée par la France et intégrée dans son espace douanier, est un autre point de litige entre les deux pays. Les Allemands n'en font pas, à ce moment-là, un but majeur de leurs relations diplomatiques, sans pour autant perdre cet objectif de vue. Même si la séparation de la Sarre leur a fait perdre des mines importantes, en 1929, ils produisent plus de charbon qu'en 1913 dans le cadre des anciennes frontières...<sup>3</sup>

Les relations franco-allemandes sont donc globalement bonnes vers le mois de septembre 1929<sup>4</sup>, car le Plan Young a mis fin à un sujet de tension qui persistait depuis 1923, celui des réparations et a permis l'accord sur l'évacuation anticipée de la Rhénanie, définitive fin juin 1930. C'est le mois même où Briand propose à la tribune de la SDN "*une sorte de lien fédéral*"<sup>5</sup> entre les nations européennes, idée qui sera mise en forme l'année suivante dans un mémorandum mais qui n'aura pas de suite, non seulement parce qu'il ne correspond pas aux réelles visées allemandes, mais aussi parce que les nouvelles données de la conjoncture économique et bientôt politique vont bouleverser les relations européennes.

Ces relations sont d'autant plus détendues que, dans chaque pays, les conditions économiques sont excellentes.

---

<sup>2</sup> René Girault, Robert Frank, *ibid.*, p. 151.

<sup>3</sup> Pierre Léon (dir.), *Histoire économique et sociale du monde*, t. 5, Paris, 1977, p. 227.

<sup>4</sup> J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t. II, CDU, 1966, p. 92 et suiv.

<sup>5</sup> René Girault, Robert Frank, *ibid.*

## LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE À LA FIN DES ANNÉES VINGT

### Les aspects techniques de la production

Les industries du fer et de l'acier forment des branches très diverses. En amont, les hauts-fourneaux permettent d'obtenir le matériau de base, la fonte, qui est coulée dans les fonderies (de fonte, d'acier moulé et de fonte malléable) ou recuite dans les différents types de fours pour obtenir de l'acier brut. L'acier brut est ensuite étiré et laminé et transformé en tôle, fil, profilé ou tubes, pour l'essentiel de la production. C'est cette première transformation de l'acier que l'on nomme tréfilage, laminage et étirage à froid. Les produits obtenus sont les suivants :

« 1° tréfilage: fils d'acier de toute nature et la plupart des produits qui en dérivent: câbles divers, chaînes soudées, clouterie, crochets à ardoise, gabions, grillage divers, liens, pointes, ressorts, ronces artificielles, toiles métalliques, tringle pour pneumatiques, etc.

2° étirage: barres d'acier de toute nature, pleines étirées, comprimées, tournées, écroûtées, rectifiées, profilées; Profilés divers obtenus par pliage continu de feuillards en acier, laminés à chaud ou à froid.

3° Laminage : feuillards d'acier laminés à froid de toute nature. »<sup>6</sup>

Ces demi-produits sont livrées aux industries de transformation, les industries métallurgiques. Une autre production de grande importance est celle des aciers spéciaux qui sont des alliages de l'acier brut avec toutes sortes de métaux, selon l'usage auquel il est destiné : chrome, nickel, molybdène, manganèse, silicium, titane, etc. Ces aciers spéciaux, plus légers et plus résistants aux hautes températures et à la traction ou à la torsion, sont destinés en particulier aux armements mais aussi à l'outillage, à l'automobile, à la construction navale et à celle de machines<sup>7</sup>. Les usines sont en général spécialisées dans ce type de production pour lesquelles les fluctuations du marché sont bien moindres car la demande est plus constante et la concurrence plus étroite.

Le secteur de la sidérurgie lourde nécessite de puissantes installations et fonctionne le plus souvent sous une forme intégrée. L'intégration se fait habituellement par plusieurs types de combinaisons<sup>8</sup>. La première est celle qui s'opère à partir des hauts fourneaux et qui peut être complétée par une association avec des mines de fer (sidérurgie sur le fer), des cokeries (sidérurgie sur le charbon), des fonderies de première fusion ou des aciéries. Il existe aussi une intégration à partir des cokeries ou à partir des cubilots<sup>9</sup>.

Pour en finir avec les aspects techniques, il faut aussi évoquer rapidement le problème de l'approvisionnement en charbon et en minerai qui est non seulement fondamental pour l'industrie sidérurgique mais qui explique bien des tensions diplomatiques ou des affrontements bilatéraux.

En ce qui concerne le charbon, bien que la production française, dans les années trente, soit assez importante (54 millions de tonnes en 1929, à 65 % originaire du Nord), elle s'avère largement insuffisante, en quantité mais aussi en qualité, pour satisfaire aux besoins de la sidérurgie française. Il faut donc importer et ces importations viennent alors traditionnellement

<sup>6</sup> AN/ F 37/ 196/197 *Domages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation (1939-1945): part imputable à l'Allemagne*, tome IV/ A I 37.

De nos jours, les techniques ont énormément progressé, on en est arrivé à la coulée continue, c'est-à-dire qu'il n'est plus besoin de passer par les barres pour fabriquer des tôles fines, l'acier brut est directement transformé en produit fini. Voir la notice technique, dans le volume d'annexes.

<sup>7</sup> B. Hedde d'Entremont, *Les aciers spéciaux*, Paris, 1968.

<sup>8</sup> Henri Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954 p. 72.

<sup>9</sup> Four à cuve verticale cylindrique utilisé pour la fusion de la fonte (*Larousse*). Se reporter également au lexique des termes techniques, en annexe.

de la Ruhr, l'Allemagne produisant à la même époque, 130 millions de tonnes de charbon<sup>10</sup> dont plus de 90 % proviennent de Rhénanie-Westphalie.

Un dérivé du charbon, le coke, est également indispensable au cours des étapes de la transformation métallurgique. Or pour des raisons qui tiennent à sa qualité et à sa teneur en carbone, le charbon français (Nord et Centre-Est) n'est qu'en partie cokéifiable, celui de Lorraine, le lignite, ne l'étant pas du tout, du moins jusqu'aux avancées technologiques qui marquèrent le début des années cinquante et permirent enfin cette production. Il faut donc également importer du coke de la Ruhr, cela étant moins coûteux que d'importer du charbon que l'on cokéfie ensuite.

Le minerai de fer français, par contre, est très abondant, la production étant de 50,7 millions de tonnes en 1929 dont 94,5 % proviennent de Lorraine. Les Allemands, n'ayant pas ou presque de ressources en minerai, n'en produisent à la même époque que 6,3 millions de tonnes. La production française est largement excédentaire par rapport aux besoins et fait l'objet d'une exportation en grande quantité<sup>11</sup>. Mais là encore, il y a plusieurs types de minerais, classés en fonction de leur teneur en phosphore. Selon les types d'aciers que l'on veut fabriquer, il faut éliminer peu ou prou ce phosphore. L'acier Thomas, à usage courant, supporte un taux de phosphore assez élevé (de l'ordre de 4 %) mais l'acier Martin-Siemens, qui permet de produire les aciers rapides et les aciers spéciaux, utilisés entre autres pour l'armement, n'en tolèrent qu'une très faible teneur. Le minerai de Lorraine, dit minette, a une teneur en phosphore qui ne permet pas, à cette époque, de produire de l'acier Martin.

Si les échanges de minette de Lorraine contre du charbon de la Ruhr ont été longtemps considérés comme logiques, les particularités techniques évoquées ci-dessus ont entraîné, de la part des Allemands, la recherche d'une diversification de leurs approvisionnements. Le minerai de fer suédois, à faible teneur en phosphore, a ainsi en grande partie relayé progressivement le minerai français. De plus, cette diversification allait aussi dans le sens des intérêts diplomatiques.

## **Une certaine particularité de la production et des échanges**

Production de base par excellence, la sidérurgie mondiale est alors essentiellement dominée par cinq grands pays producteurs : les États-Unis (47,4 % de la production en 1929), l'Allemagne (13,3 %), la Grande-Bretagne (8,3 %), la France (8 %) et l'ensemble Belgique-Luxembourg (5,6 %) qui, à eux seuls, fabriquent 83 % d'une production totale qui atteint 122 millions de tonnes en 1929. Les quatre pays fondateurs de l'Entente Internationale de l'Acier représentent 28,7 % du total mondial, avec une production de 35 millions de tonnes d'acier brut.

Depuis le début du siècle, la production allemande d'acier est quatre fois plus importante que la production française. Si la défaite allemande entraîne une réduction de moitié de cette production, en 1929 elle retrouve son niveau de 1913. La France, de son côté, a presque triplé le sien, tout en restant à des niveaux de tonnages très inférieurs aux tonnages allemands. C'est cependant son meilleur niveau de production de toute la période.

Ainsi, en 1929, la production mondiale poursuit son développement accéléré. Dans la plupart des États, certains secteurs industriels ont cependant un peu plus de difficultés que d'autres à suivre la croissance générale. Dans celui de l'acier, la croissance n'est que d'environ 5 à 6 % par an en moyenne, soit une progression inférieure au niveau général de l'industrie. De plus, la rentabilité de ce secteur est un peu compromise par un surendettement important qui a partout pour conséquence des capacités de production qui dépassent largement la demande. Mais le développement de la demande automobile contribua pour beaucoup au redémarrage de la demande en aciers. Ainsi, les grandes nations productrices européennes réussissaient à maintenir

---

<sup>10</sup> AN/ 62 AS/ 104.

<sup>11</sup> Par exemple, pour 1932, la production était de 32 millions de tonnes et la consommation de 16 millions de tonnes (BA/ B 109/ 352).

une progression supérieure à la moyenne : 7,5 % pour la France, 6,3 % pour l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. A l'aide de prêts privés et d'aides directes ou indirectes des États, ces industries augmentaient leurs dimensions et mettaient à jour leurs techniques. La France avait repris le contrôle des usines de Lorraine qui étaient très modernes, et l'Allemagne, en partie dépossédée de son équipement, avait renforcé ses investissements et la concentration de l'industrie de l'acier y était très forte<sup>12</sup>.

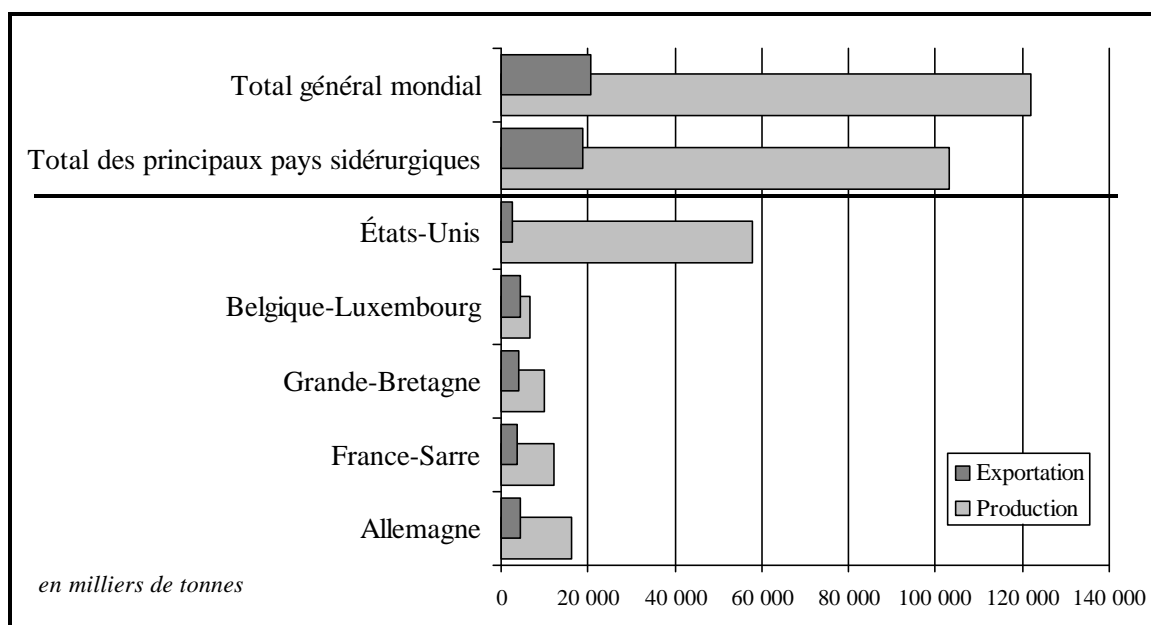


Figure 4. Production d'acier brut en 1929<sup>13</sup>

Les principaux pays producteurs sont aussi les principaux exportateurs avec 80 % des ventes pour la France (Sarre comprise), l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Luxembourg et la Belgique réunis (et 92 % si l'on ajoute les États-Unis), qui ne représentent pourtant que 13,5 % de la production mondiale (84 %, avec les États-Unis). Les quatre membres de l'EIA contrôlent à eux seuls 60,8 % des exportations mondiales.

La part des exportations sur la production totale est élevée, sauf pour les États-Unis (4,2 %). En 1929, le record revient à la Belgique et au Luxembourg réunis (64,5 %), la Grande-Bretagne vend près de 39 % de sa production, la France, 31 % et l'Allemagne 27 %.

Le volume des exportations de produits sidérurgiques représente environ un sixième de la production totale, soit 20,5 millions de tonnes en 1929, sur un total de 122 millions de tonnes de production d'acier. Après une progression très rapide à partir de 1924-1925, il avait atteint un palier presque maximal dès 1927.

Ces pays sont aussi clients de leurs propres concurrents (56,4 % des importations totales) car certains ont un monopole de fait pour des spécialités particulières d'aciers ou ne produisent pas certaines qualités de produits en quantités suffisantes, pour certains alliages ou pour les tubes sans soudure, par exemple.

<sup>12</sup> Pierre Léon (dir.), *Histoire économique et sociale du monde*, t.5, Paris, 1977, p. 171 ss.

<sup>13</sup> Selon les sources, il y a quelques variantes sur les données, en particulier pour le total mondial. Pour la production, d'après AN/139AQ/60 et BA/R13/I/525 et AA/SP/45 pour l'Allemagne et la Sarre, ainsi que OECE et INSEE (*Annuaire rétrospectif*) ; pour le commerce : BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Wandlungen im Welthandel von Eisen und Stahl. », *Stahl und Eisen*, n° 27/ 1934, p. 711 ; pour la France, production (2 209 000 t) et vente Sarre (autour de 700 000 t) comprises.

La composition de ces ventes est très diverse, les principaux produits échangés par les six principaux pays producteurs étant les poutrelles et les barres marchandes (5,9 millions de tonnes) et les tôles brutes (2,5 millions de tonnes) suivis des tôles travaillées (1,9 million de tonnes)<sup>14</sup>.

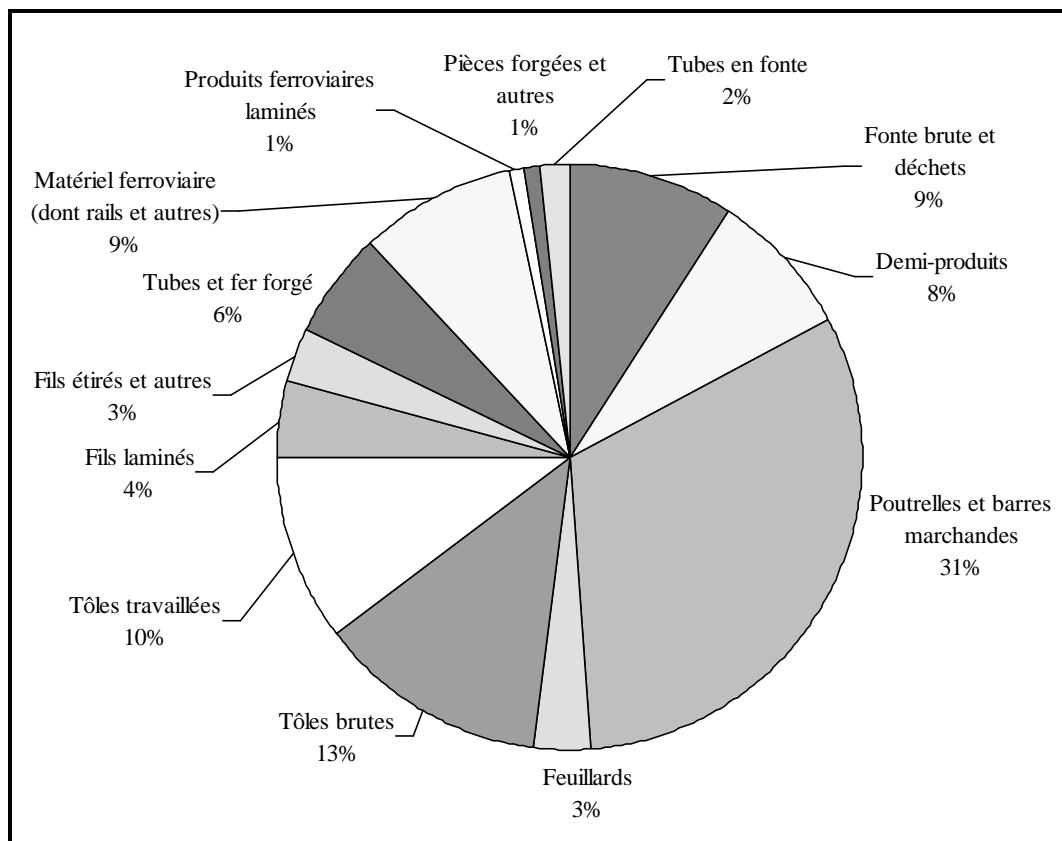


Figure 5. Structure des exportations sidérurgiques des principaux pays producteurs en 1929<sup>15</sup>

## Sidérurgie française, sidérurgie allemande

### *La production allemande*

L'Allemagne des années vingt avait connu un développement industriel accéléré. Son industrie, artisanat compris, représentait alors 50 % de son P.N.B. Avec celle des États-Unis c'était, en 1929, celle qui avait la plus grande avance technologique, grâce aux très gros efforts de rationalisation qui avaient été réalisés, parmi lesquels la mise en place du travail à la chaîne et de nombreux perfectionnements techniques pour réduire les coûts de production<sup>16</sup>.

Depuis la fin de 1924, avec le retour à la stabilité monétaire, la reprise était rapide, les investissements très importants, et la croissance économique était de retour en Allemagne. Cette dernière est devenue un gros emprunteur sur le marché financier international. La plupart des emprunts des années 1925-1929, essentiellement des capitaux américains, britanniques et néerlandais se sont conclus aux Pays-Bas (pour plus de 25 milliards de francs). Toutes les entreprises allemandes ont emprunté, et jusqu'aux municipalités ... ou aux congrégations<sup>17</sup>.

Pour achever la restructuration de leur secteur, les entreprises sidérurgiques allemandes continuaient donc à s'endetter, comme l'indiquent quelques montants d'emprunts impression-

<sup>14</sup> Ces chiffres sont ceux qui concernent les 6 principaux pays exportateurs, soit un total de ventes de 18 902 358 tonnes de produits sidérurgiques. Sources : BA / R 13 I / 613 / J.W. Reichert, *ibid.*

<sup>15</sup> BA / R 13 I / 613 / J.W. Reichert, *ibid.*

<sup>16</sup> G. Badia, J.M. Argelès, *Histoire de l'Allemagne contemporaine: Weimar et III<sup>e</sup> Reich*, 1987, p. 126 ss.

<sup>17</sup> AF / B 31 470 / Dossier récapitulatif, 19 juillet 1932.



nants pour certaines entreprises sidérurgiques<sup>18</sup>. Ces emprunts sont encore tous, en 1932, en cours de remboursement.

Arbed (11 millions \$ en 1926, 9, 450 millions en 1927, 5,5 millions en 1930);  
 Gelsenkirchner Bergwerks (3, 750 millions \$ en 1928);  
 Gutehoffnungshütte (1 million \$ en 1925)  
 Harpener Bergbau (2,5 millions \$ en 1929),  
 Ilseder Hütte (1 million en 26, 10 millions \$ en 1928) ;  
 Fr. Krupp (1 million \$ en 1925 et 15 millions RM en 1927);  
 Mitteldeutsche Stahlwerke (5 millions RM en 1925);  
 Phœnix AG (10 millions de F en 1930);  
 Ruhrverband (3 puis 6 millions F en 1927, 3 millions \$ en 1928; 10 millions F en 1930);  
 August Thyssen Hütte (700 000 \$ en 1925).

La production allemande de fonte est de 13,4 millions de tonnes, en 1929, celle d'acier est de 16,2 millions de tonnes, soit une production journalière de 53 266 tonnes, dont la plus grosse part revient aux districts miniers de la Ruhr (13,2 millions de tonnes annuelles) qui produisent ainsi 81 % du total<sup>19</sup>. Le secteur sidérurgique allemand emploie au total 296 780 personnes, en 1928, dont 20 331 dans les 125 hauts-fourneaux en service et 157 989 dans les 1530 fonderies, les 85 aciéries, quant à elles, n'occupant que 27 871 ouvriers et les laminoirs et forges, 89 926.

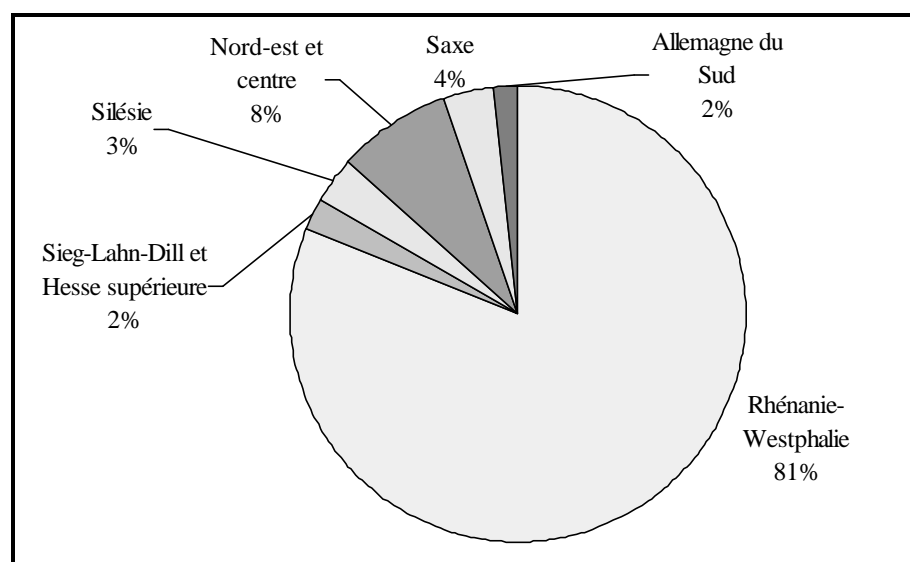


Figure 6. Production allemande d'acier par région (1929)<sup>20</sup>

<sup>18</sup> AF/ B 31 470 / 19 juillet 1932, *ibid.*

<sup>19</sup> AF/ B 31 470.

<sup>20</sup> AF/ B 31 470.

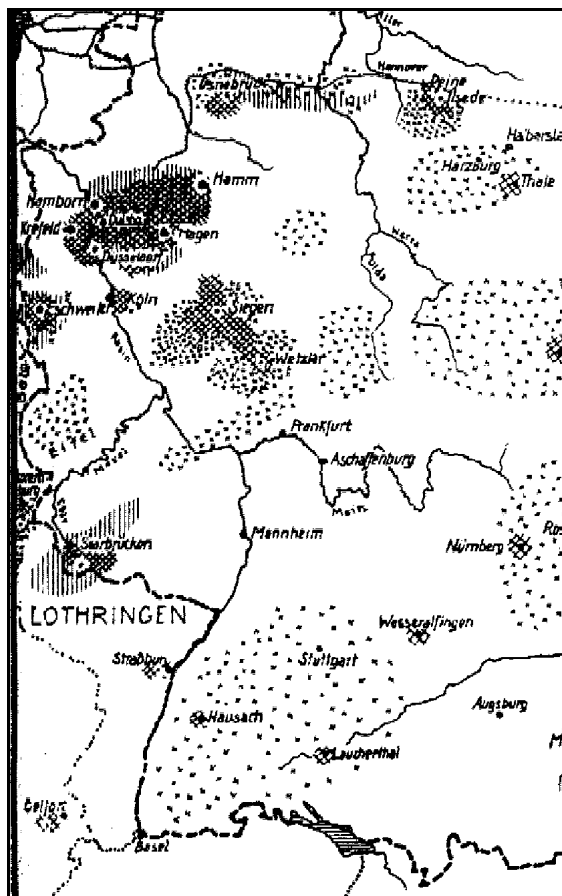
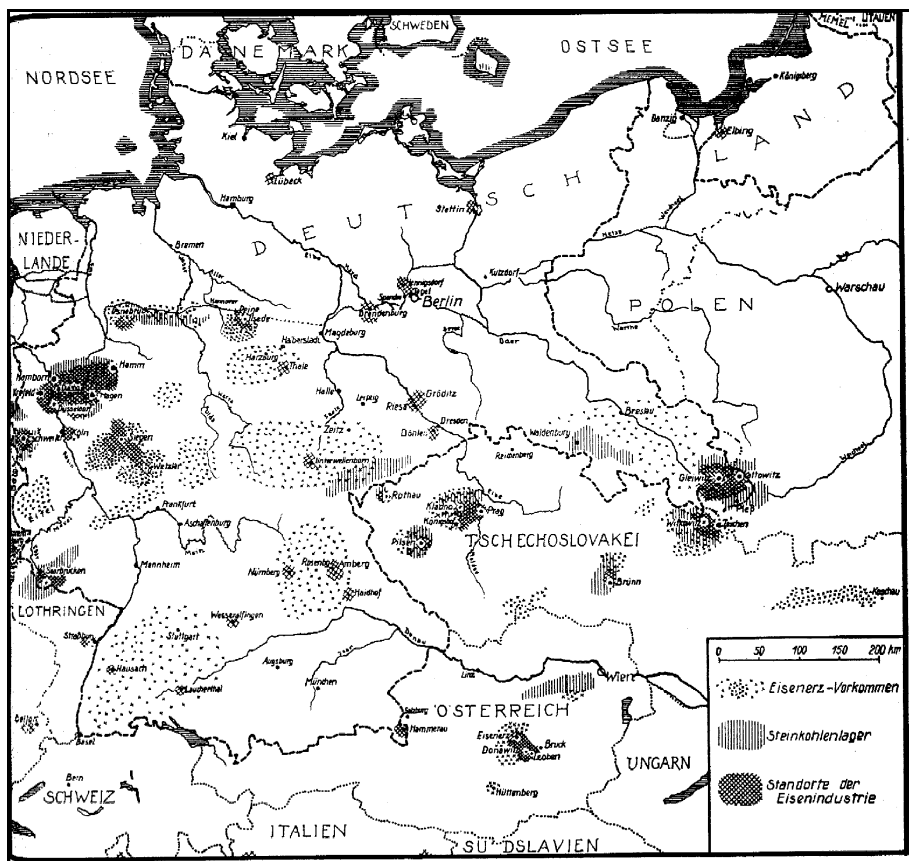


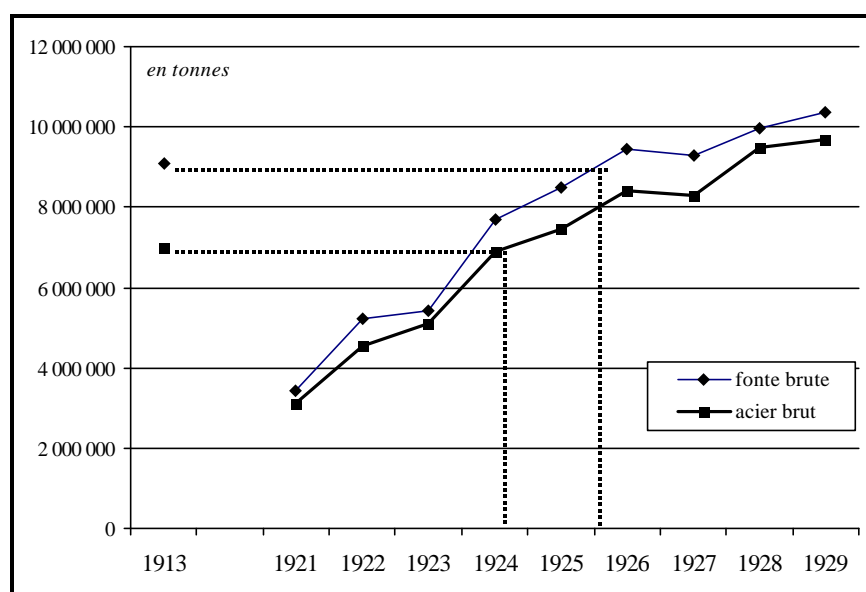
Figure 7. Principales localisations de la sidérurgie allemande dans les années trente<sup>21</sup>

<sup>21</sup> BA/R 13 I/ 613 / J.W. Reichert, « Die volkswirtschaftliche Bilanz der deutschen Stahlindustrie », conférence, 17 juin 1935.

### *Une France qui a perdu de son éclat mais qui vit une époque de prospérité*

La France des années vingt était loin d'avoir développé des techniques de production comparables à celles de son voisin allemand. Cependant, dans la sidérurgie et dans l'industrie textile, quelques patrons entrepreneurs ont déjà innové<sup>22</sup>. La production industrielle française a globalement augmenté de 40 % depuis 1913. Un certain ralentissement de la production industrielle se fait sentir dès 1930, la France est cependant le dernier pays à résister à la crise. Comme dans d'autres pays, si la production sidérurgique poursuit sa croissance, d'autres secteurs traditionnels, tels les textiles, régressent<sup>23</sup>.

Il avait fallu six ans après la fin de la guerre pour retrouver le niveau de production d'acier de 1913 et huit ans pour celle de fonte. En 1929, la production française de fonte est de 10,4 millions de tonnes et celle d'acier de 9,7 millions de tonnes, dont 6,69 millions de tonnes d'acier Thomas, 2,76 millions de tonnes d'acier Martin et 150 000 tonnes d'acier électrique. En 1929, il y a 154 hauts-fourneaux en activité et 66 inactifs<sup>24</sup>.



**Figure 8. Production française de fonte et d'acier bruts<sup>25</sup>**

La sidérurgie française est une industrie géographiquement concentrée. On peut estimer cependant que cette concentration est d'environ la moitié de la concentration allemande. Au départ concentrée sur les régions de production des sources d'énergie et des matières premières, dans la région de Saint Etienne et dans le Nord-Pas-de-Calais, elle retrouve après le Traité de Versailles ses gisements de minerai de fer et ses entreprises de Lorraine, expropriés aux industriels allemands<sup>26</sup> par le gouvernement français et revendus par ses soins aux sidérurgistes français. Ces derniers acquièrent également des parts des entreprises allemandes du Luxembourg et la majorité des entreprises de la Sarre, à l'exception de celle de Röchling<sup>27</sup>.

<sup>22</sup> P. Milza, *De Versailles à Berlin*, p. 39.

<sup>23</sup> Pour l'industrie dans son ensemble, comme pour le secteur sidérurgique, il n'y a pas de statistiques officielles de production en France, dans les années trente. Les sources patronales font cependant une bonne synthèse de la production sidérurgique française et aussi de celle de ses principaux concurrents.

<sup>24</sup> H. d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994.

<sup>25</sup> AN/ 41AS/ 51: *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4128 (24 juin 1930).

<sup>26</sup> Qui, eux, reçurent une indemnisation de leur propre gouvernement.

<sup>27</sup> P. Léon (dir.), *Histoire économique et sociale du monde*, t. 5, Paris, 1977, p. 228.

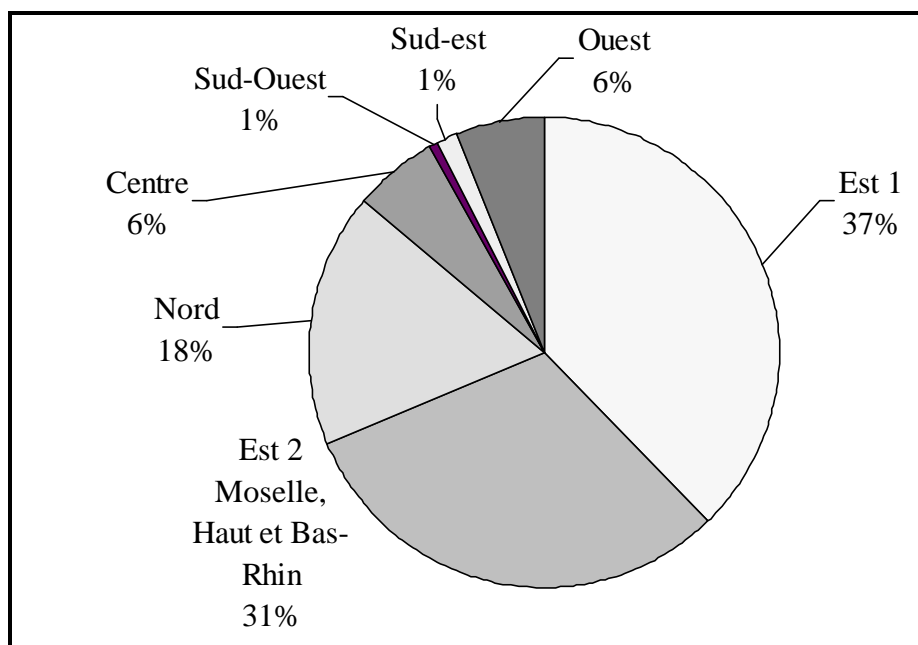


Figure 9. Répartition de la production sidérurgique française par région (1929)<sup>28</sup>

Au début des années trente existe en France un certain équilibre entre les divers bassins français<sup>29</sup>. Le groupe français le plus important est alors celui de l'Est, basé sur le gisement de minette de Lorraine<sup>30</sup>, il représente environ 68 % de la production nationale avec une gamme très vaste de produits bénéficiant de faibles coûts de revient. Dans cette région, le département de Meurthe et Moselle bénéficie de meilleures conditions d'approvisionnement en charbon, dont on n'importe alors que 28 % (d'Allemagne) alors qu'en Moselle, on est dépendant de l'étranger à 75 %.

Le second groupe français est celui du Nord, appuyé sur la présence du charbon et sur celle d'une clientèle locale conséquente, avec 19 % environ de la part du marché français. Les fabrications étaient essentiellement orientées vers le forgeage, le moulage et les produits laminés<sup>31</sup> vendus sur place et en région parisienne, pour les entreprises de construction de machines et de charpentes.

Enfin existent aussi quelques centres secondaires, comme la Normandie (Caen) et le Centre-Est (St Etienne) qui produisent 13 % du total français. Cette dernière région est spécialisée dans la fabrication d'aciers spéciaux pour l'armement. Un équilibre s'était ainsi établi entre les diverses régions de production à travers une certaine spécialisation qui était, pour l'essentiel, le résultat des contraintes de transport et des disponibilités de combustibles<sup>32</sup>.

<sup>28</sup> BA/ R 13 I/ 613/ art. Reichert, *Stahl und Eisen*, 22 mars 1935.

<sup>29</sup> AN/ F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, dossier de 12 pages + 10 pages d'annexes (tableaux et graphiques) « Des conditions actuelles de l'industrie sidérurgique française », non signé, 10 nov. 1941 (mention: *texte remis au Majestic en nov. 1941*).

<sup>30</sup> Un minerai de fer assez pauvre mais exploitable grâce à des techniques mises au point vers la fin du XIX° S.

<sup>31</sup> (en 1938 poutrelles et fers marchands 336.000 t et tôles 280.000 t).

<sup>32</sup> AN/ F 12/ 10059 / Direction de la sidérurgie, « Des conditions actuelles ... », 10 nov. 1941, *op. cit.*

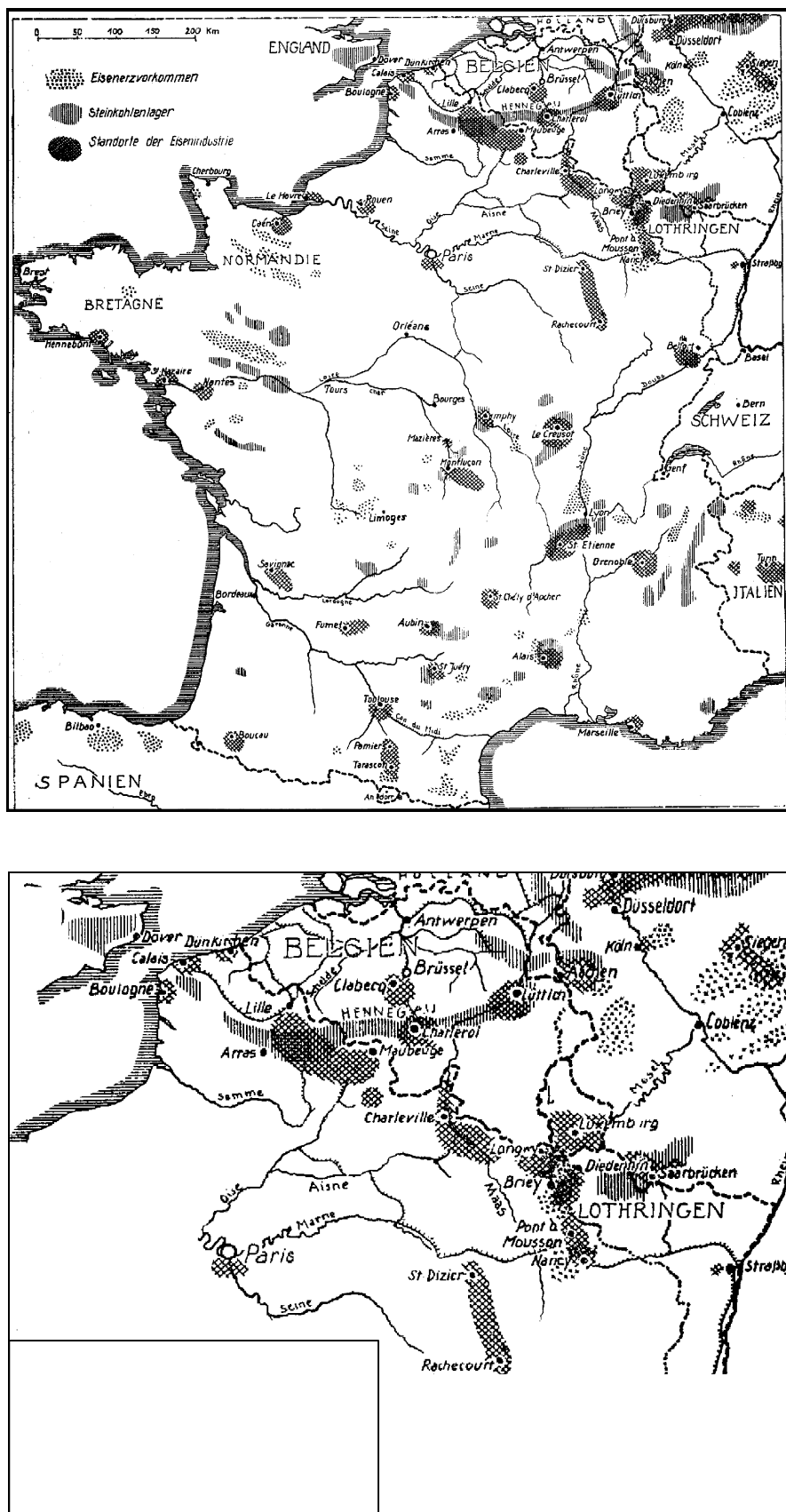


Figure 10. Principales localisations de la sidérurgie française dans les années trente<sup>33</sup>

<sup>33</sup> BA/R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Standorts und verkehrsfragen der westeuropäischen Eisenindustrie », *Stahl und Eisen*, 22 mars 1935. On remarque que sur la carte d'origine allemande, datée de 1935, on découpe toujours l'Alsace-Lorraine à part...

L'effectif total de l'industrie sidérurgique, en 1929, est de 202 635 personnes, auxquelles il faudrait ajouter les 61 924 employés des ateliers d'usinage. Les deux tiers des emplois se situent dans l'Est et dans le Nord. L'augmentation des effectifs a suivi l'augmentation de la production et les chiffres de 1929 sont les plus élevés des années vingt.

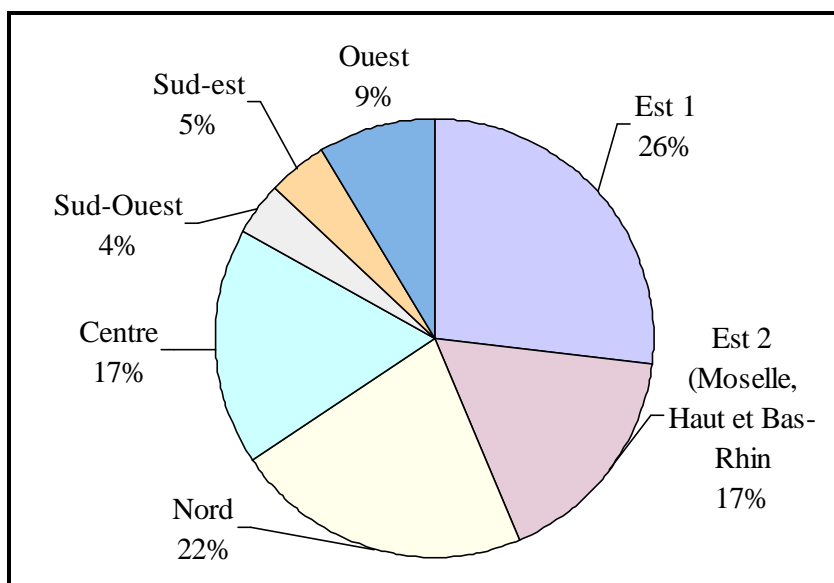


Figure 11. Répartition des effectifs de la sidérurgie française en 1929 (ouvriers et employés)<sup>34</sup>

Au troisième semestre de l'année 1929, l'analyse de la situation économique de la France en général, et de la sidérurgie en particulier, connue à travers les bilans des sociétés, est dans l'ensemble optimiste. On note cependant un léger fléchissement.

« Nous pensons qu'il ne peut s'agir que d'une dépression momentanée, car la France est encore loin, en effet, d'avoir atteint sa capacité de consommation en acier. La consommation d'acier par tête d'habitant en France a été de 134 kg en 1927 et 169 kg en 1928. Mais dans tous les autres pays comparables, elle est notablement supérieure : 239 kg en Allemagne, 222 en Belgique, 221 en Grande-Bretagne, 431 aux États-Unis. Si l'on considère, d'autre part, trois des principales industries consommatrices d'acier, l'industrie du bâtiment, les chemins de fer, les chantiers navals, on constate que ces industries, après avoir traversé ces dernières années des périodes difficiles durant lesquelles leur capacité d'absorption de métal était limitée, sont entrées depuis quelques mois dans une phase d'activité plus normale. »<sup>35</sup>

La stabilisation financière française de 1926 n'avait en fait porté vraiment ses fruits qu'en 1928, mais elle avait permis un essor immédiat de l'activité économique. On relève la sagesse de la méthode appliquée et son efficacité puisqu'elle a favorisé la relance de la production française, toutes branches confondues. On parle alors de « *redressement rapide et complet* »<sup>36</sup>, qui est pourtant un peu limité par les difficultés de recrutement de la main d'œuvre et la nécessité dans laquelle se trouve l'industrie française de faire appel en nombre à de la main d'œuvre étrangère, pour développer ses débouchés intérieurs et extérieurs.

Constatant que l'industrie métallurgique a profité de la reprise, on se montre résolument optimiste sur l'avenir, malgré certains signes d'affaiblissement de la demande extérieure. La chose est inquiétante car la part des exportations est importante dans la sidérurgie des deux pays, malgré un large marché intérieur.

<sup>34</sup> Effectif au 31 décembre 1929, ensemble des services dépendant des usines (sauf mines, cokeries et carrières, ateliers d'usinage), AN 41 AS/ 51: Bulletin du Comité des Forges de France n° 4128 (24 juin 1930).

<sup>35</sup> AN/ 65AQ/ K136/ 1, Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport assemblée ordinaire de nov. 1929.

<sup>36</sup> AN/ 65AQ/ K136/ 1, *ibid.*

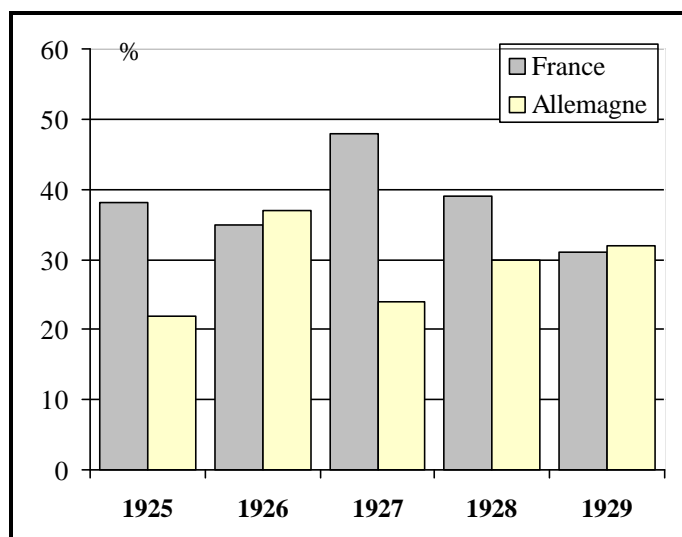


Figure 12. Part des exportations de produits sidérurgiques dans la production nationale (1925-1929)<sup>37</sup>

D'une année à l'autre, la part des exportations varie beaucoup. C'est un peu étonnant et sans doute révélateur de la forte concurrence que se font les pays producteurs, malgré les accords du secteur. On note, avant même la crise, une chute nette des exportations françaises et une augmentation des importations. La France importe alors peu (122 200 t en 1927, 203 000 t en 1929), mais exporte par contre un tiers de sa production totale d'acier (4 976 200 t en 1927). Ces exportations sont en diminution dès 1928 (- 10,9 %, et - 17,4 % l'année suivante : 3 660 000 t) alors qu'au contraire, en Allemagne, elles augmentent nettement entre 1928 et 1929 (+ 16,9 %, avec 4 292 519 t), tandis que les importations diminuent en plus forte part (-29,3 %, soit 1 356 798 t)<sup>38</sup>.

Les échanges français avec l'Allemagne sont en augmentation, au détriment de ceux avec la Belgique et le Luxembourg. L'Allemagne devient ainsi notre premier fournisseur (70 000 t en 1929) devant la Grande-Bretagne (65 000 t). elle est aussi notre premier client (902 000 t en 1929) devant la Belgique et le Luxembourg (853 000 t), puis la Grande-Bretagne<sup>39</sup>. Pour l'année 1929, la consommation d'acier brut a été en France de 9,2 millions de tonnes, soit une consommation de 220,4 kg par habitant, ce qui est supérieur à la consommation allemande pour la même année, qui n'a été que de 206,1 kg par habitant, soit un total de 13,1 millions de tonnes<sup>40</sup>.

### *Les conditions de travail*

Les conditions de travail dans la sidérurgie allemande et dans la sidérurgie française sont-elles comparables ? En Allemagne, à la fin des années vingt, la journée de huit heures existait déjà mais elle donnait lieu à de nombreuses dérogations, en particulier dans l'industrie du fer où l'on autorisait 10 à 12 h de travail quotidien. C'est en 1928 qu'un décret décide de l'application effective de la journée de 8 h de travail dans la métallurgie. C'est donc la mise en place des fameuses "3 huit", c'est-à-dire le travail des ouvriers en trois équipes, dans les usines à feu continu.

<sup>37</sup> demi-produits et produits finis, sauf fils tréfilés et raccords pour tubes), d'après les chiffres donnés par H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954.

<sup>38</sup> Résumé d'après AN 41AS/ 51: *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4134 (23 juillet 1930).

<sup>39</sup> AN/ 41AS/ 51/ *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4134 (23 juillet 1930).

<sup>40</sup> AA/ SP/ 45.

« Cette décision (...) se base en principe sur le décret du 16 juillet 1927 pour fixer à 8 h la durée du travail dans les usines à fours Thomas et Martin, marteaux et presses, laminoirs à froid et à chaud, et fours électriques. Mais pour toutes les autres usines où l'on travaille le fer, qui ne sont pas expressément désignées dans le décret du 16 juillet, elle maintient la durée antérieure du travail de 57 à 52 h. »<sup>41</sup>

Les industriels allemands réagissent très vivement à ce décret, menaçant de fermer leurs usines si un accord n'intervenait pas, mais le ministre ne cède pas. De Margerie, l'ambassadeur français en Allemagne, y voit à l'époque une explication politique.

« Divers milieux prêtent aux métallurgistes de tout autres raisons de provoquer un lock-out. Celui-ci laisserait sans travail environ 300 000 ouvriers appartenant à une partie de la population aux idées très avancées, à la faveur du mécontentement, des troubles communistes pourraient surgir. Les industriels y trouveraient aussitôt un excellent prétexte pour réclamer à nouveau l'application de l'article 48 de la constitution sur les pleins pouvoirs, et la proclamation de l'état de siège. Inquiets en effet des derniers succès remportés par les socialistes aux récentes élections dans divers pays du Reich (...) Le parti nationaliste qui compte les représentants de la grosse industrie du fer parmi ses adhérents, se demande aujourd'hui si les prochaines élections du Reichstag n'amèneront pas à l'assemblée une majorité de gauche, et si ses efforts pour conserver sa position actuelle au Reichstag ne seront pas vains. L'état de siège permettrait aux nationalistes de reprendre la main et d'influencer mieux à leur gré un corps électoral impressionné par la menace de quelque mouvement ouvrier communiste. »<sup>42</sup>

On ne sait pas s'il faut croire cette interprétation des mobiles des industriels, qui semble très hasardeuse : ne serait-ce pas en effet une solution très risquée que de favoriser des mouvements de protestation ? Ces événements montrent cependant que le gouvernement en place, sans être opposé aux intérêts économiques privés, entend bien mener sa politique sociale sans la pression de ces derniers. Il sera d'autant plus intéressant d'examiner leur situation ultérieure et leurs relations avec le gouvernement national-socialiste à partir de 1933. Les Français ont donc quelque retard en matière de conditions de travail, puisque le système des « 3 huit » ne se met en place qu'en 1936.

### ***La concentration dans la sidérurgie française et allemande***

Jusqu'en 1926, les industriels français ont bénéficié d'une position à l'exportation de plus en plus favorable, suite à la dévalorisation progressive du franc. Au cours de ces années, on assiste à un début de concentration horizontale dans la sidérurgie française, au moment du partage des sociétés sidérurgiques allemandes de la Lorraine libérée. Cinq groupements de sociétés se créent à cette occasion. Dès cette époque s'amorce également une concentration verticale. On assiste dans tout l'entre-deux-guerres à des prises de participations mutuelles entre sociétés qui resserrent progressivement les liens<sup>43</sup>. C'est le cas des plus grands groupes français : Marine-Homécourt, Micheville et Pont-à-Mousson, les Aciéries de Longwy et les Aciéries du Nord-Est.

En Allemagne, la situation économique est très différente de celle de la France. Elle s'appuie sur une structure industrielle fortement concentrée, en particulier dans le secteur de l'industrie lourde. L'industrie allemande est parvenue, au début des années trente, à un stade avancé de concentration (en 1927, 1,3 % des sociétés par actions détiennent 46 % du capital total)<sup>44</sup>. Celle-ci est double puisque cohabitent et s'entremêlent les Konzerne, système d'intégration verticale, et les cartels nationaux, ententes qui lient entre elles des entreprises au même stade de la production. La presque totalité de la production est ainsi mise sous contrôle.

<sup>41</sup> MAE/ Eu 1918-40/ All./539/ tél. de l'ambassade de Berlin (de Margerie, amb.) à Briand, 17 déc. 1927.

<sup>42</sup> MAE/ Eu 1918-40/ All./539/ tél. de l'ambassade de Berlin (de Margerie, amb.) à Briand, 17 déc. 1927.

<sup>43</sup> F. Braudel, R. Labrousse (*dir.*) *Histoire économique. et sociale de la France*, 1980, p. 784 à 786.

<sup>44</sup> H. Rousso, « Le grand capital a-t-il soutenu Hitler? », *L'Histoire*, janvier 1989, n° 118, p. 63.



Concentration et intégration étaient déjà très ancrées dans la sidérurgie allemande puisqu'elles étaient apparues dès les années 1870<sup>45</sup>. Cette intégration poussée de la sidérurgie allemande lui avait permis de reconquérir les marchés malgré les amputations et les pertes subies suite à la guerre et la puissance perdue. C'est ainsi qu'en 1926, les industriels allemands de la sidérurgie ont regroupé leurs forces. Le Konzern Vereinigte Stahlwerke AG est né, à cette date, de la fusion des usines Phœnix, Rheinstahl, Rhein-Elbe-Union et Thyssen<sup>46</sup>, et produit, directement, 40 % de l'acier allemand<sup>47</sup>, sans compter le contrôle indirect par l'intermédiaire des filiales ou des investissements financiers. Les accords entre les différentes sociétés du plus grand Konzern de l'acier lui permettaient de contrôler, en 1929, près de 80 % de la production intérieure. Cette domination du marché intérieur facilite une réorganisation qui s'opère pendant les années 1926-1927<sup>48</sup> et le développement de la production renforce encore les gros Konzerne allemands. Elle permet la mise en place de mesures de rationalisation qui comprennent à la fois une spécialisation des aciéries et la fermeture des unités non rentables<sup>49</sup>. Les premiers résultats sont spectaculaires : à l'usine August Thyssen Hütte, de Duisbourg-Hamborn, on passe assez rapidement de 75 000 tonnes d'acier par mois à 170 000, sans accroissement de la main d'œuvre.

« Le Konzern approche ainsi de son but qui consiste à retirer tous les avantages liés à la concentration tout en lui assignant une limite permettant aux groupes intégrés de disposer d'une souplesse suffisante pour faire face aux fluctuations de la conjoncture. Une réorganisation financière inspirée et opérée par Flick, directeur général et principal actionnaire de la « Charlottenhütte » complète le processus.»<sup>50</sup>

Le Konzern *Mannesmann* est un autre exemple type de cette concentration poussée à l'extrême. En dehors de la production d'acier proprement dite, il contrôlait une chaîne complète d'unités allant de la production de charbon et de fer à celle de véhicules divers et de bicyclettes<sup>51</sup>. Cette concentration très poussée permettait aussi à la sidérurgie allemande, d'une part, de former un groupe de pression assez uni, d'autre part, d'aborder le marché mondial d'une seule voix, et d'une voix puissante, vu sa part dans la production mondiale.

---

<sup>45</sup> H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954.

<sup>46</sup> qui, lui-même renforcé par l'absorption du groupe de Hugo Stinnes, en contrôle la majorité. G. Badia, J.M. Argelès, *Histoire de l'Allemagne contemporaine: Weimar et III<sup>e</sup> Reich*, 1987, p. 128. Voir aussi H. Rieben, *op. cit.*, p. 81: « D'emblée les Vereinigte Stahlwerke AG disposent de plus de 40% de la capacité allemande de production d'acier brut. Dans un cadre aussi large, les mesures de rationalisation les plus audacieuses peuvent être prises. »

<sup>47</sup> G. Badia, J.M. Argelès, *idem*.

<sup>48</sup> après celle de l'avant-guerre.

<sup>49</sup> H. Rieben, *op. cit.*

<sup>50</sup> H. Rieben, *ibid.*

<sup>51</sup> G. Badia, J.M. Argelès, *op. cit.*, p. 339.

## ENTENTES ET CARTELS DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE

### Une définition des différentes formes d'associations professionnelles

#### *Le vocabulaire des années trente*

Le mot "entente" est un terme générique qui peut être remplacé par plusieurs appellations : coalition, cartel, comptoir, consortium, monopole, trust. Ces différents termes, s'ils recouvrent des formes juridiques diverses plus ou moins précises, et des types d'interventions variés, évoquent tous la recherche, par une action concertée, d'une pression sur le marché, afin d'infléchir le libre jeu de la concurrence<sup>52</sup>.

Les cartels sont une forme d'accord, limité dans le temps, entre des entreprises qui se groupent dans le but de réaliser une entente commerciale à l'aide de laquelle elles se partagent le marché, ce qui leur permet une répartition des ventes, voire une spécialisation de la production. Leur but essentiel est d'exercer une influence bénéfique sur les prix en contrôlant l'offre<sup>53</sup>. L'acception du mot est différente selon qu'il s'agit de cartels nationaux ou internationaux. Les entreprises restent techniquement indépendantes mais s'entendent sur les prix, et souvent aussi sur la production et sur la distribution, qu'elles délèguent parfois à un organisme commercial spécialement créé dans ce but.

« Les cartels, au contrôle parfois inquisitorial, ont pendant longtemps effrayé certains producteurs. Aussi l'union des industriels s'est souvent réalisée sous une forme d'un organisme spécial appelé « Comptoir », qui n'est autre chose qu'une association de vente, débarrassant chacun des producteurs du souci des débouchés, tout en lui laissant son nom, sa personnalité, son indépendance. »<sup>54</sup>

Le comptoir est donc une forme très réservée d'entente<sup>55</sup>, qui concerne uniquement la vente. Mais, il peut être très complet et obtenir, par accord des producteurs qui deviennent des adhérents du comptoir, le monopole de la vente sur une catégorie de produits. Très commun dans le secteur sidérurgique, il comprend, en général, un comptoir par type de produit, qui centralise les commandes et les répartit entre les industriels membres du comptoir, selon des quotas fixés au moment de sa création en fonction des ventes de chacun au cours d'une période de référence<sup>56</sup>. Un certain nombre d'entreprises échappent parfois à ces comptoirs, ce sont les "outsiders" qui, selon leur part dans la production d'un produit, peuvent limiter l'efficacité des comptoirs.

Le Trust est une entente de nature différente, plus poussée. Accord de confiance entre entreprises (trust-sheep), proche de la notion « d'entente » à l'origine, il devient entreprise unique par fusion, le plus souvent définitive, des entreprises absorbées. La société contrôle aussi bien la partie technique que la partie commerciale. Elle devient donc souvent monopolistique, comme par exemple le trust le plus ancien et le plus connu, celui de Rockefeller, dans les pétroles. Ce fut souvent, à l'origine, la volonté d'un seul homme qui parvenait à éliminer progressivement ses concurrents<sup>57</sup>. Dès la fin du siècle dernier, le gouvernement américain combattit ces trusts, par la loi anti-trust de 1890, dite Sherman Act, et tenta d'imposer cette vue au monde entier. Ce type d'entente n'existe pas dans les sidérurgies allemande et française à cette époque.

<sup>52</sup> A. Hirsch, A. Sauvy, "Cartels et ententes", in A. Sauvy (dir.), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, 1984, p. 101.

<sup>53</sup> Paul Razous, *Cartels et trust et diverses ententes de producteurs. Création, fonctionnement, contrôle*. Paris, Dunod, 1935.

<sup>54</sup> P. Razous, *ibid.*

<sup>55</sup> BA / R 13 I / 255 / WESI.

<sup>56</sup> P. Razous, *op. cit.*

<sup>57</sup> P. Razous, *ibid.*

Une autre forme de groupement d'entreprises qui s'apparente plus à la concentration qu'à l'entente, et que l'on trouve essentiellement en Allemagne, est le Konzern, groupement vertical d'entreprises à direction unique mais à comptabilité séparée<sup>58</sup>, souvent créé à l'origine par des sociétés cherchant à s'assurer un approvisionnement sûr et économique en matières premières et en sources d'énergie, en amont, et des débouchés commerciaux, en aval. C'est le cas de toutes les grandes usines sidérurgiques allemandes dans les années trente. Les spécialistes définissent aussi deux autres formes d'ententes : les pools qui sont des comptoirs créés au moment des crises de surproduction en vue de former des stocks pour amortir les chutes du marché, ainsi que les corners, créés dans un but spéculatif pour former des stocks en vue de provoquer des hausses de prix ou l'écoulement de certains produits<sup>59</sup>. Ces deux formes d'ententes n'ont pas été rencontrées dans le secteur sidérurgique, pour la période étudiée.

### *Les motivations et les actions des ententes*

Pourquoi les producteurs créent-ils des ententes ? La raison première en est évidemment, comme il a déjà été dit, le contrôle de la concurrence pour maintenir les prix mais aussi les fixer en situation normale et éventuellement se répartir les marchés. Elles servent également à assurer un approvisionnement régulier et une répartition de matières premières, combustibles ou minerais. Enfin elles peuvent avoir des objectifs techniques, tels que l'échange de brevets et de procédés de fabrication<sup>60</sup>. Pratiquement, ces ententes se créent souvent entre des groupes qui avaient déjà des intérêts communs.

« Les ententes industrielles et commerciales tirent en général leur origine:

1°) du lien syndical entre les producteurs similaires ou d'un contrat d'association élaboré entre eux;

2°) des participations financières d'une entreprise à l'égard d'autres entreprises dont elles sont les clients ou les fournisseurs;

3°) des banques de financement qui exercent un contrôle sur toute une série d'affaires et qui préparent la création des holdings companies et des filiales.

(...) Les participations ont donné lieu à des liens intimes entre les charbonnages et les sociétés de métallurgie. (...) Le holding sert quelquefois de banquier et elle finance les diverses entreprises subordonnées, elle opère ainsi une concentration et une centralisation. »<sup>61</sup>

Ces ententes n'empêchent pas la concurrence qui, si elle ne se traduit plus par une course effrénée à la baisse des prix et à la clientèle, peut continuer à jouer dans le domaine technique et en conséquence souvent dans celui de la productivité. Si les prix de vente sont fixés, il est évident que la baisse des prix de revient va favoriser l'entreprise, car les bénéfices alors dégagés seront réinvestis dans la recherche de produits nouveaux, ou dans l'amélioration des produits existants, ce qui reste la meilleure façon de se démarquer de la concurrence. Même une fois les accords signés, elles n'empêchent pas les remises en cause fréquentes des quotas, une des sources principales des discussions interminables qui avaient lieu, comme on le verra, au sein du Cartel international de l'acier. Pour John R. Bowman<sup>62</sup>, ces conflits, et la réelle compétition qui subsiste entre les entreprises qui sont liées par des accords de coopération de toutes sortes, ne sont pas assez pris en compte par les analystes sociaux. Cependant, cette compétition n'enlève rien au fait que les capitalistes ont des intérêts communs. Pour les satisfaire, la coopération de tous les membres du groupe n'est d'ailleurs pas toujours nécessaire.

<sup>58</sup> A partir de 1935 environ ; avant, la plupart des comptes sont regroupés dans celui de la société mère.

<sup>59</sup> P. Razous, *ibid.*

<sup>60</sup> « La CGPF et les ententes internationales au temps de la crise », *Bulletin Quotidien*, n° 274 du 8 décembre 1932.

<sup>61</sup> P. Razous, *ibid.*

<sup>62</sup> à propos de la période entre 1880 et 1929, John R. Bowman, *Capitalist collective action. Competition, cooperation and conflict in the coal industry*, New York, 1989.

## Les ententes nationales en France et en Allemagne

### *Un bref historique*

Si l'on fait un bref historique pour replacer les différentes initiatives dans le contexte de leur création, on constate que c'est souvent lors des dépressions économiques que ces ententes se mettent en place, sans toutefois que cela soit toujours le cas.

Jusqu'en 1870, il n'existe en Allemagne que quatre cartels importants, parmi lesquels, pour le secteur sidérurgique, le cartel du fer blanc, fondé à Cologne en 1862, et celui des rails qui date de 1864. La crise économique de 1873 favorise la concentration des entreprises industrielles et des banques et la naissance de nombreux accords patronaux en France comme en Allemagne, où l'on compte déjà, en 1890, deux cent dix ententes et cartels<sup>63</sup>.

Le comptoir des fontes de Longwy (1876) est sans doute le plus ancien des comptoirs européens du fer, un comptoir limité à des activités de vente sur le marché intérieur<sup>64</sup>. Les premiers comptoirs français de laminés datent de la fin du siècle : comptoir des aciers Thomas (vente de produits semi-finis, 1897), comptoir des tôles et des larges plats, comptoir des tubes (1906), comptoir des poutrelles. Ce dernier, constitué en 1896, regroupait presque tous les producteurs français. En dehors de ses activités de vente, ce comptoir réalisa un important travail de normalisation et de publicité pour développer la consommation de ses produits. On vit aussi la France prendre une place importante sur le marché mondial des poutrelles, en particulier grâce à la production en quantité élevée et à bon marché, due aux usines du Nord et de l'Est<sup>65</sup>. Pour les comptoirs de la fin du siècle, ce sont donc plutôt d'ententes postérieures à la crise dont il s'agit.

Après la crise de 1900, en Allemagne la concentration industrielle s'accélère, ce qui va de pair avec une nouvelle augmentation du nombre des ententes. Des fédérations de cartels se constituent. C'est ainsi que les cartels des diverses branches de la métallurgie se regroupent pour défendre plus efficacement leurs intérêts face au syndicat déjà existant des houillères. Des Konzerne se forment, qui sont encore, pour quelques-uns de simples communautés d'intérêts techniques, mais dont certains vont déjà jusqu'à la formation d'une direction unique<sup>66</sup>.

En France, le comptoir de Longwy est renouvelé en 1911 et de nouveaux comptoirs de vente de produits métallurgiques, tel le comptoir d'exportation des produits métallurgiques (1904), le comptoir d'exportation des fontes de Meurthe et Moselle (1905) et le comptoir des tubes (1906), s'ajoutent à ceux déjà créés à la fin du siècle<sup>67</sup>. Mais à cette époque, il n'y a pas encore de concentration ni de réelle cartellisation de l'industrie du fer et de l'acier en France.

Si des ententes nationales et internationales existaient donc déjà avant 1914, aucune, semble-t-il, n'était vraiment totale, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des producteurs intéressés. Le risque de la création d'une entente était alors qu'elle profite surtout aux dissidents. Pour préparer des accords internationaux, il fallait donc au préalable que chaque marché national participant soit organisé en réunissant le plus grand nombre de producteurs.

---

<sup>63</sup> Paul Razous, *Cartels et trust et diverses ententes de producteurs. Création, fonctionnement, contrôle*. Paris, Dunod, 1935.

<sup>64</sup> AN/ 62 AS/ 98 Ententes / « Documentation sur les ententes avant 1940 », non daté.

<sup>65</sup> BA/ R 13 I/ 254/ fascicule « Verbandsbindungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich. », 1937.

<sup>66</sup> P. Razous, *ibid.*

<sup>67</sup> P. Razous, *ibid.*

### *Conceptions allemandes, conceptions françaises*

Au début des années trente existe donc, en France et en Allemagne, un certain nombre de cartels sectoriels nationaux, mais leur organisation est assez différente, car les conceptions qui les sous-tendent le sont aussi. Dans le sens français, le comptoir est une forme d'accord plus réservée que celle de l'entente. La conception allemande du cartel est, elle, beaucoup plus large, parce que le mot n'a pas un sens très précis dans la langue allemande. On entend, par ce mot "Kartel", une forme de libre volonté, sauf dans le cas où le pouvoir en place y contraint<sup>68</sup>.

En résumé, on peut, dans tous les cas, dire que la plupart des cartels ou des structures d'organisation de marchés équivalentes contribuent à la construction et à la destruction des différentes politiques économiques, en tant qu'organisation d'auto-assistance de l'économie à côté des mesures publiques douanières, commerciales et financières, et contribue au meilleur travail pour assurer l'économie dans l'intérêt national. Sans des cartels nationaux, les ententes internationales sont à peine possibles.»<sup>69</sup>

Dans le fonctionnement des ententes françaises, des différences sont perceptibles par rapport aux conceptions allemandes. Les entreprises françaises refusent souvent de se décharger entièrement de leur droit de regard sur les ventes et souhaitent maintenir un contact direct avec leurs clients, alors qu'en Allemagne, elles confient sans réserve ce service de vente au cartel sectoriel.

« On a dit qu'en France, en ce qui concerne le commerce sidérurgique, il y avait les mêmes règles qu'en Allemagne. C'est faux. Dans le premier comptoir fondé en 1927-1928, on a cherché à mettre en place un système comparable au système allemand. Mais plus tard, les entreprises qui n'avaient pas de société commerciale refusèrent de renoncer à leurs liens directs avec leur clientèle.»<sup>70</sup>

### *Les ententes nationales en Allemagne*

Les cartels sont un élément majeur de l'industrie allemande du fer et de l'acier. La métallurgie est, avec l'industrie textile, la branche dans laquelle les cartels sont les plus utiles, car les variations des besoins y sont très amples, les gros consommateurs, comme les chemins de fer et l'industrie du bâtiment subissant des fluctuations saisonnières ou périodiques. Par ailleurs la production s'est intensifiée, mais cette production exige une certaine régularité, d'où la nécessité de réguler l'écoulement des produits<sup>71</sup>. C'est pour cette raison que la production métallurgique allemande est passée d'un régime d'ententes peu contraignantes à celui de cartels strictement réglementés et s'étendant à la fois à la production, aux prix et aux débouchés.

Le principal cartel opérant à la fin des années vingt était celui de l'acier<sup>72</sup>, le Stahlwerks-Verband AG, créé en 1904, renouvelé en 1912. Organisé dès l'origine sous la forme d'une société anonyme au capital de 400 000 marks et d'une durée illimitée, ce cartel, d'ambition bien plus grande que le cartel français, avait pour but l'achat et la vente de tous les produits métallurgiques, l'acquisition d'établissements industriels, l'exploitation ou la participation à des entreprises de stockage, de vente ou de transport de produits métallurgiques. Les adhérents s'engageaient à vendre au cartel l'ensemble de leur production dans les produits qu'il recouvrait (demi-produits, rails, profilés), hormis ceux qu'ils destinaient à la consommation propre de l'entreprise ou à la transformation en produits non concernés par l'accord.

<sup>68</sup> BA/ R 13 I/ 254 Hans Hartig, « Die internationale Kartellgesetzgebung », *Ruhr und Rhein*, 22 nov. 1935.

<sup>69</sup> BA/ R 13 I/ 254 H. Hartig, 22 nov. 1935, *ibid.*

<sup>70</sup> BA/ B 109/ 352/ annexe à la circulaire aux membres du Comité pour les questions de vente, 10 juil. 1950.

<sup>71</sup> AN/ 189 AQ/ 128 / brochure : « Quelques aspects de la sidérurgie allemande avant et depuis la guerre (1921) d'après diverses publications allemandes » (auteur : J. Seigle, ingénieur).

<sup>72</sup> Avec celui des houillères.

Le Stahlwerks-Verband réunissait les producteurs allemands et luxembourgeois. Il comprenait un comptoir des produits A, soit les demi-produits, poutrelles et rails, pour lesquels il faisait fonction de bureau de vente unique, et un comptoir des produits B, soit les tôles, les aciers marchands, le fils machine, les tubes et les pièces forgées et moulées, pour lesquels il fixait seulement des contingents et les modalités de vente. Ce second comptoir, qui fonctionnait mal, fut dissous en 1913.

Ce syndicat de producteurs avait donc le monopole de la distribution et se chargeait de vendre ces produits dans des conditions pré-établies, en Allemagne et dans le monde entier. Il fixait les prix et répartissait les commandes entre adhérents, selon un pourcentage de participation. Les 28 adhérents pour les produits A représentaient un commerce d'environ 6,5 millions de tonnes (1912). Les plus grosses parts étaient alors détenues par les groupes luxembourgeois Deutsch-Luxembourg et Burbach-Eisch-Dudelange, avec chacun 8,82 % du total, suivi de Krupp qui détenait 7,53 % des contingents<sup>73</sup>. C'était une structure contraignante puisque des amendes importantes (100 marks pour chaque tonne) étaient prévues en cas de vente directe par les adhérents. Chaque membre disposait d'une voix à l'assemblée pour chaque 10 000 tonnes ou fraction de 10 000 tonnes de sa participation générale, calculée en poids d'acier brut. La plupart du temps, c'est la règle de la majorité qui prévalait pour les décisions. Le syndicat ne réalisait pas de bénéfices et, en cas de pertes, il était couvert par ses adhérents.

Dès sa création, le Stahlwerks-Verband s'occupa activement de la vente à l'exportation. Avant la guerre, il contrôlait totalement les marchés scandinaves et partiellement les marchés suisses et italiens. Il avait également une part importante sur les marchés d'extrême orient et de l'Amérique du Sud. C'est en 1913 que fut à son tour créé le Roheisen-Syndikat (syndicat de la fonte)<sup>74</sup>.

Le comptoir est renouvelé en juillet 1917, mais la situation de guerre entraîne le départ de deux des vingt-cinq membres, la société de Wendel, qui détenait avant guerre 5,36 % des parts, et le groupe Rodange, propriété de la société belge Ougrée-Marihaye. En 1920, le Stahlwerks-Verband, malgré des efforts de survie appuyés par le gouvernement allemand, doit arrêter son fonctionnement à cause des énormes bouleversements que la guerre a provoqués dans l'industrie du fer et de l'acier. La société continue cependant d'exister et garde un bureau au Stahlhof de Düsseldorf<sup>75</sup>, mais un seul compartiment conserve un rôle, celui de la Eisenbahnbedarfs Gemeinschaft (Association du matériel de voie ferrée), qui continue à s'occuper de la répartition, entre ses membres, des commandes passées par les chemins de fer du Reich.

Après la guerre, le Stahlwerks-Verband est relayé par l'Eisenwirtschaftsbund (Union économique du fer)<sup>76</sup>, organisme institué par le gouvernement et, à partir de juillet 1920, toutes les sociétés peuvent vendre directement leurs produits. Cependant les usines productrices et les usines consommatrices ont « *accepté, une fois l'organisme créé, de faire tout leur possible pour qu'il serve utilement* »<sup>77</sup>. Dans la société de Wendel, on relève donc que l'Allemagne est à la même enseigne que la France, dans ces moments difficiles : « *On voit donc que le mal dont on s'est plaint en France et en Angleterre n'a pas été sans sévir avec autant d'intensité chez nos voisins de l'Est* »<sup>78</sup>.

Dès que l'inflation est maîtrisée, en s'appuyant sur la structure persistante du Stahlwerks-Verband, les sidérurgistes allemands fondent, en novembre 1924, la Rohstahlgemeinschaft (communauté de l'acier brut). Il s'agit d'une société sans capital, résultant d'un contrat entre les entreprises signataires, d'une part, et la Rohstahlgemeinschaft d'autre part, pour une durée de

<sup>73</sup> AA/ Ind. 20/ R117 980 / article de Paul François, *Journée industrielle*, 29 déc. 1926, et AN / 189 AQ/ 128/ J. Seigle, *op. cit.*

<sup>74</sup> AN/ 62 AS/ 98 Ententes, « Documentation sur les ententes avant 1940 », p. 18.

<sup>75</sup> Le célèbre siège social du syndicat allemand de l'acier, lieu central des rencontres et des décisions.

<sup>76</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1920, article de *Stahl und Eisen*, 20 mai 1920.

<sup>77</sup> AN/ 189 AQ/ 128 / brochure : « Quelques aspects de la sidérurgie allemande avant et depuis la guerre (1921) d'après diverses publications allemandes » (auteur : J. Seigle, ingénieur).

<sup>78</sup> AN/ 189 AQ/ 128 / J. Seigle, *ibid.*

cinq ans. C'est cette dernière qui est la mandataire des entreprises contractantes pour toutes les opérations définies dans son objet.

- « a) le développement de l'industrie de l'acier par la réunion et la collaboration unanime des forces économiques intéressées ;
- b) l'adaptation de la production d'acier brut des adhérents aux besoins ;
- c) la poursuite de buts économiques communs à l'intérieur et à l'étranger. »<sup>79</sup>

Cette entente regroupe alors presque tous les producteurs allemands et sarrois d'acier. On voit donc que le détachement de la Sarre n'empêche pas les sidérurgistes de choisir le camp allemand, malgré l'existence, en France, d'une entente similaire. Chacun, en fonction de sa production calculée sur une utilisation à 100 % des capacités de production de l'usine, se voit attribuer une quote-part. Celle-ci ne doit pas être dépassée, sous peine d'une amende de 25 Marks par tonne d'excédent. Si, au contraire, les usines n'atteignent pas leur quota, les sociétés perçoivent une compensation du même montant. Des coefficients sont attribués quand l'assemblée générale estime que les usines ne tournent pas à leur rythme maximum. Par exemple, on estime que la production de 1926 représente 89 % de la capacité totale, ce coefficient est donc appliqué aux quotas de chacun<sup>80</sup>.

En 1926, la Rohstahlgemeinschaft compte vingt-cinq adhérents, dont quatre Sarrois<sup>81</sup>, pour un tonnage total d'environ 17 millions de tonnes. Son président en est Fritz Thyssen. Cette entente n'a qu'un rôle de contrôle de la production, son écoulement sur le marché allemand et sur les marchés extérieurs revenant aux différents comptoirs de vente (Verbände), établis de la même façon que la Rohstahlgemeinschaft. Ils sont représentés vis-à-vis des tiers par le Stahlwerks-Verband.

« On distingue d'abord le comptoir des produits A, avec ses trois subdivisions habituelles : demi-produits, poutrelles, matériel de voie. Il compte 14 membres, représentant un tonnage total de plus de 4 millions de tonnes de produits finis. Puis viennent le comptoir des aciers marchands, le comptoir des tôles fortes, le comptoir du fil-machine, l'union des feuillards. On voit que ces différents Verbände englobent presque toute la gamme des produits laminés. Les seuls qui leur échappent actuellement encore sont les larges plats ainsi que les tôles moyennes et minces. »<sup>82</sup>

Les comptoirs, formés pour une durée de cinq ans, s'occupent donc de la distribution des produits en fixant un prix de vente minimum et un quota pour chaque adhérent. Les dépassements sont taxés d'une amende de 5 Marks par tonne qui est reversé en même proportion aux usines qui n'ont pas atteint leur quota. Le contrôle est très strict.

« Les Verbände ont, en principe, à effectuer toutes les opérations de vente, mais comme certaines agences particulières continuent à fonctionner, ils ont plus généralement un droit de contrôle. Toutefois aucune affaire ne peut être traitée en dehors d'eux sous peine de lourdes amendes (100 Marks par tonnes). »<sup>83</sup>

<sup>79</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 980 / article de Paul François, *Journée industrielle*, 29 déc. 1926.

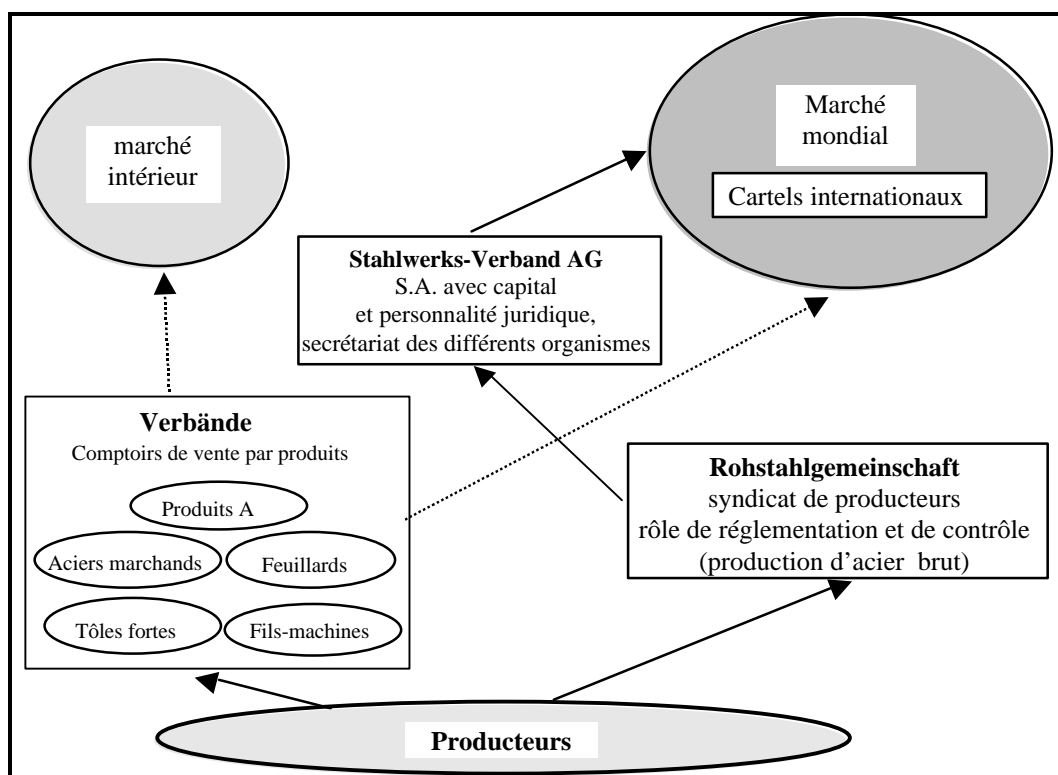
<sup>80</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 980 / P. François, *id.*

<sup>81</sup> « Les usines sarroises figurent dans la Rohstahlgemeinschaft avec leur production locale, mais pour la plupart d'entre elles, la fraction de cette production correspondant aux livraisons en France et en Sarre est considérée comme indépendante. » (AA/ Ind. 20/ R 117 980 / P. François, 29 déc. 1926, *ibid.*).

<sup>82</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 980 / P. François, 29 déc. 1926, *ibid.*

<sup>83</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 980 / P. François, *id.*

On peut donc résumer l'organisation allemande de l'acier, dans les années vingt, par le schéma suivant.



**Figure 13. Organisation allemande du secteur de l'acier (années vingt)**

En dehors des périodes de crise aiguë, les gouvernements de la République de Weimar ne souhaitent pas intervenir dans ces mécanismes de régulation des marchés. La première législation sur l'organisation des cartels date de l'année de 1923. Conséquence de la crise monétaire et, faite pour protéger les consommateurs, cette loi voulait empêcher une trop grande augmentation des prix. Elle apportait une certaine limitation aux cartels nationaux comme internationaux, dans la mesure où le ministre de l'économie pouvait décider que tel accord ou telle entente était nul et qu'il pouvait prendre diverses mesures contre les cartels.

Mais en Allemagne, il ne s'agit pas d'une législation anti-cartel de type américaine. À côté de la loi d'organisation, on a créé une législation spéciale pour les recours contre les cartels, qui réglait les relations entre les cartels et l'État mais aussi entre les cartels et leurs adhérents. Un tribunal spécial, composé de sept spécialistes, a été mis en place parallèlement pour permettre une meilleure connaissance et une procédure facilitée. Cette tolérance contrôlée, mise en place par l'État allemand, a été aussi suivie par la plupart des autres États. La législation allemande a été complétée en 1930, la nouvelle ordonnance d'urgence restreignant à nouveau le droit des cartels<sup>84</sup>.

### ***Les ententes nationales en France***

Il semble qu'en France, à cette époque, les chefs d'entreprises ne soient en général que très modérément séduits par les ententes. C'est en tout cas l'analyse de Cuvelette, le président du conseil d'administration des aciéries du Nord et de l'Est, en 1932 :

« La métallurgie est trop puissante, elle produit trop (...). A cette industrie, il faudrait un dictateur pour y mettre de l'ordre, ce dictateur n'est pas venu, mais une chose considérable a été

<sup>84</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Internationale Übersicht über die Kartellgesetzgebung », *Stahl und Eisen*, 13 juin 1935.



faite. La métallurgie a commencé sa rationalisation et ses ententes, l'entente intérieure en premier lieu. Or cela est extrêmement difficile : les grands chefs de l'industrie ne sont pas extrêmement portés aux ententes, ils se déclarent prêts, mais en général il faut pour les décider qu'ils aient souffert. On devrait s'entendre avant de perdre de l'argent, mais on ne s'entend jamais, la nature est ainsi faite, qu'après en avoir beaucoup perdu. »<sup>85</sup>

Pourtant, la profession s'est organisée et, pour la première fois, en 1919, est créé au niveau national un Comptoir sidérurgique de France (CSF) qui contrôle les ventes intérieures et extérieures d'acier brut et de produits laminés, avec l'accord du gouvernement qui ne le considère donc pas comme une entente au sens illégal du terme. Il résulte en fait de l'union des nombreux cartels spécialisés qui existaient avant la Première Guerre mondiale. Il comprend deux départements : le cartel national, qui attribue les quotas, décide des prix et des conditions de vente, et un cartel d'exportation indépendant<sup>86</sup>. En 1919, on renouvelle le comptoir des tôles et des larges plats. On crée également une entente des tubes sans soudure qui dispose cependant d'une structure plus lâche que celle des deux précédents. En 1921 est remis sur pied le comptoir des tubes, le seul qui survécut à la crise française des cartels de 1923 à 1925<sup>87</sup>. Les sociétés commerciales créées par les grands groupes de l'acier devaient adhérer aux comptoirs en fonctionnement.

Le comptoir sidérurgique de France se défait fin 1922, lors de la crise française des cartels. Mais une nouvelle entente, élargie à la Sarre, se reconstitue en 1925, l'Office de statistique des produits métallurgiques (OSPM), qui intervient seulement sur les prix en fixant un minimum pour certains produits et recueillent les chiffres de vente par les usines des différents produits<sup>88</sup>. On voit ainsi que les habitudes de travail en commun remontent à loin.

Le comptoir est réorganisé en 1926 en regroupant, « *selon le modèle allemand* »<sup>89</sup>, de façon comparable à un holding, les comptoirs nouvellement créés (des tubes, aciers plats, rails et du fer-blanc puis en 1927, celui du fil-machine). Il se porte caution, de la même façon que le Stahlwerks-Verband, dans le but de développer les exportations d'aciers finis<sup>90</sup>. C'est à lui qu'échoit le nouveau rôle de représenter la branche française dans les négociations internationales pour les ententes en formation<sup>91</sup>. Il semble qu'au sein de ce comptoir Humbert de Wendel, son vice-président, ait joué un rôle non négligeable.

« M. Humbert de Wendel s'est particulièrement employé, au cours de ces dernières années, à maintenir tant en France que sur le marché d'exportation, les ententes entre producteurs. Les charges de toute nature qui grèvent l'industrie dans la plupart des pays sont telles qu'un régime de lutte ouverte entraîne des ruines dont la répercussion n'atteindrait pas seulement l'infinité des actionnaires des sociétés, mais encore les milliers de travailleurs de tout ordre dont mines ou métallurgie assurent le pain quotidien. Aussi doit-on, dans la plupart des grands pays industriels, tenir compte d'autres facteurs que la combativité des individus, ou la force de résistance des compagnies les plus puissantes, et se placer sur un plan plus général, pour éviter des bouleversements économiques dont nul ne saurait mesurer la portée. »<sup>92</sup>

---

<sup>85</sup> M. Cuvelette, président du conseil d'administration des aciéries du Nord et de l'Est. Assemblée générale du 17 déc. 1932, cité par Bernard GABLE dans sa thèse (Nancy II), *Essai d'analyse économique d'un secteur. La sidérurgie française*, Grenoble, p. 7.

<sup>86</sup> Werner Tüssing, *Die internationalen Eisen- und Stahlkartelle. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung zwischen den beiden Weltkriegen*, thèse, Köln, 1970.

<sup>87</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich, 1937* (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

<sup>88</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *ibid.*

<sup>89</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *ibid.*

<sup>90</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *ibid.*

<sup>91</sup> A. Hirsch, A. Sauvy, "Cartels et ententes", in A. Sauvy (dir.), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, 1984, p. 107-108.

<sup>92</sup> AN/ 190 AQ / 44 / 15 mai 1935.

En France, avant la Première Guerre mondiale, la loi ne prend pas encore les ententes en considération, alors qu'en Allemagne, au contraire, les cartels inspiraient la tolérance, voire une certaine sympathie<sup>93</sup>. Les coalitions sont en France toujours interdites, selon une loi de 1791, même si la législation est loin d'être appliquée puisque des ententes existent de fait, en particulier dans la métallurgie.

La guerre accélère les changements puisque se forment des consortiums, sortes de coopératives par type de matières premières consommées, lesquelles leur étaient vendues par l'État, acheteur unique. Il existait aussi des ententes interalliées pour contrôler les prix des produits de base et leur équitable répartition et l'on met en place une législation contre la hausse illicite des prix (loi du 20 avril 1916). En 1916 également, le Comité des forges obtient le monopole de l'achat des matières premières pour la métallurgie française et de leur répartition, par l'intermédiaire du Comptoir de Longwy<sup>94</sup>.

Le rapport Clémentel insiste, en 1919, sur l'impérieuse nécessité de transposer la concurrence du terrain national au terrain international<sup>95</sup>. Les organisations professionnelles souhaitent voir officialiser les ententes pour instaurer une transparence qui permette d'en modifier la perception dans l'opinion publique, qui est négative. Les ententes sont souvent vues comme à la fois inéluctables et opaques<sup>96</sup>.

« Sans statut et sans loi, dans une sorte d'état de vagabondage, les ententes errent dans la société en réprochées, s'abritant derrière une clandestinité plus ou moins opaque, et dès lors, sont plus tentées par le pire, auquel on semble les vouer, que par le meilleur dont on les tient pour indignes. »<sup>97</sup>

En 1922, c'est l'action contre la hausse des prix qui est au cœur du projet de loi Millerand. Mais il n'est pas adopté et les ententes gardent en France, jusqu'à la crise, leur statut ambigu. On reste toujours sous le coup des articles 419 et 420 du code pénal qui évoquent le "*délit de coalition*" et les groupements existants ont donc toujours une existence plus ou moins illicite<sup>98</sup>.

---

<sup>93</sup> A. Hirsch, A. Sauvy, *op. cit.*, p. 98.

<sup>94</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Documentation française, « France, les ententes professionnelles devant la loi », Série Recueils et monographie n° 21, 1953.

<sup>95</sup> A. Hirsch, A. Sauvy, *op. cit.*, p. 100.

<sup>96</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Doc. Fr., *ibid.*

<sup>97</sup> Henri Teitgen, *Exposé des motifs de la proposition de loi n° 8967*, p. 2, cité par Gilles Pasqualaggi, « Les ententes en France », *Revue économique* n° 1/1952.

<sup>98</sup> G. Pasqualaggi, *ibid.*

## LES ENTENTES INTERNATIONALES DANS LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

On peut mettre en partie au compte de la formation des divers cartels français l'impulsion donnée au même moment par les ententes internationales<sup>99</sup>. C'est ainsi que dans les années vingt puis trente se constituent un certain nombre d'ententes internationales auxquelles tous les comptoirs français du secteur concerné participent. Ces ententes internationales avaient pour objectif, dans une période de marchés intérieurs restreints, de développer l'exportation des pays producteurs sur le marché mondial. Or la concurrence menait à une baisse des prix qui, à long terme, ne pouvait que conduire à des pertes importantes de bénéfices. Les tentatives d'ententes internationales ne sont pas nouvelles, puisqu'il y en eut dès le début du siècle. Mais les conséquences du premier conflit mondial vont relancer les initiatives européennes pour la reconquête et la stabilisation du marché mondial.

Les principales nations productrices avaient déjà, avant la Première Guerre mondiale, conclu des accords entre États sur les ventes sur le marché mondial. En 1904, on s'était préoccupé, en France, des marchés d'exportation, ce qui donna lieu à la création des comptoirs d'exportation des fontes de Meurthe et Moselle. Créé une année plus tôt, le *Stahlwerks-Verband* allemand avait pris l'initiative de proposer des ententes avec les autres pays producteurs, ententes relatives à la répartition de la vente à l'exportation de divers produits, particulièrement les rails et les profilés. Cette initiative entraîna en France la création, en 1905, du Comptoir d'exportation des produits métallurgiques, mais, jusqu'à la première guerre, malgré ses efforts, le Comité des Forges ne put empêcher que l'activité des comptoirs de vente fut suspendue par moments<sup>100</sup>. Cette année-là fut aussi conclu, entre les comptoirs nationaux britanniques, allemand, belge et français, un accord sur les rails, l'IRMA<sup>101</sup>, qui fut étendu par la suite aux États-Unis, puis à la Russie et les entreprises austro-hongroises. De même, un accord était aussi intervenu entre les comptoirs français et allemands en 1912, pour une entente sur les prix et un partage des commandes dans quelques pays<sup>102</sup>. Mais si des ententes nationales et internationales existaient déjà avant 1914, aucune, semble-t-il, n'était vraiment totale, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des producteurs intéressés. Le risque de la création d'une entente était alors qu'elle profite surtout aux dissidents. Pour préparer des accords internationaux, il fallait donc au préalable que chaque marché national participant soit organisé en réunissant le plus grand nombre de producteurs<sup>103</sup>.

Alors qu'avant la Première Guerre mondiale, il n'y a que cinq pays exportateurs d'acier (Allemagne, France, Belgique, Grande-Bretagne et États-Unis), après le conflit et suite aux modifications territoriales et frontalières apparaissent de nouveaux pays exportateurs, à savoir l'Autriche, le Luxembourg, la Sarre, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie. En raison de cette situation et de la dévaluation générale des monnaies, des pratiques de dumping apparaissent et le commerce extérieur devient de plus en plus facteur de pertes<sup>104</sup>. La question se pose alors de façon urgente de savoir comment assurer le développement des ventes sur les marchés intérieurs, en particulier pour la France et l'Allemagne, et maintenir la concurrence sur le marché mondial. Selon les Allemands, il en allait de l'avenir. Or des solutions ne pouvaient seulement venir de mesures gouvernementales ni des efforts individuels des entreprises. Il fallait une concordance des deux.

<sup>99</sup> BA/ R 13 I / 254 / *Verbandsbildungen ...*, *ibid.*

<sup>100</sup> BA/ R 13 I / 254 / *Verbandsbindungen ...*, *ibid.*

<sup>101</sup> International railmakers agreement. AN/ 62 AS/ 98/ « Documentation sur les ententes avant 1940 », non daté.

<sup>102</sup> BA/ R 13 I / 254 / *Verbandsbindungen ...*, *ibid.*

<sup>103</sup> AN/ 62 AS / 98 / Documentation sur ... », *ibid.*, p. 18.

<sup>104</sup> BA/ R 13 I / 613 / J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial (48) 1936, p. 1430-1436.

Les ententes qui ont pu être envisagées au cours des années vingt recevaient l'agrément, voire le soutien, des gouvernements. C'est ainsi qu'en octobre 1920, on parle d'un entretien dont l'objet aurait été de parler d'un « *rapprochement économique des industries sidérurgiques françaises et allemandes* »<sup>105</sup>. Ces discussions privées entre sidérurgistes se font avec la bénédiction des gouvernements. Cette année-là ont ainsi lieu des négociations entre les firmes Schneider et Krupp « *autorisées et encouragées par une lettre de M. Millerand* »<sup>106</sup>. Or, l'Allemagne n'est alors pas tout à fait dans la même situation que la France pour ses marchés d'exportation, puisque qu'elle ne bénéficie pas des marchés protégés de l'Empire, encore que pour la sidérurgie, il n'est pas sûr que ceux-ci ont joué un rôle important.

« L'Allemagne, ainsi condamnée à se lancer sur les traces de ses concurrents, est du même coup contrainte de rechercher l'instrument de ses succès dans une seule direction possible: l'organisation d'un service impeccable ou tout au moins supérieur à celui de ses concurrents et ce, sous toutes les formes que lui suggèrent l'imagination et la méthode: prix de vente plus avantageux, organisation de crédits prolongés, catalogue et programmes de laminage préparés avec soin dans la langue et le système de mesure du client, prix courants calculés dans sa monnaie, travail synchronisé des services de propagande, de vente, des banques, des lignes de navigation, tout est subordonné à l'organisation collective d'un prodigieux effort d'expansion des exportations.

(...) Des organismes de soutien dirigent et coordonnent ce vaste mouvement, renforçant sa force de pénétration en même temps que sa discipline et ses moyens. Un effort d'une pareille envergure ne peut se traduire que par une pression croissante des exportations sidérurgiques; en outre, cette augmentation de la participation de la production allemande au marché international de l'acier le rend plus sensible aux fluctuations qui peuvent le troubler.»<sup>107</sup>

Un des problèmes était aussi, en Allemagne, l'opposition entre les industries productrices et les industries transformatrices, ces dernières refusant une hausse des tarifs douaniers qui aurait surenchéri les prix au-dessus des prix mondiaux. Celui-ci fut réglé par l'accord dit "AVI"<sup>108</sup>. Parallèlement, l'opposition des industriels français face aux taux douaniers allemands s'était renforcée et pesait sur les relations commerciales des deux pays.

« Ce pays voisin, en raison de la saturation de son marché intérieur, voulait s'assurer non seulement du marché sarrois mais aussi de la part de marché en Allemagne du sud et de l'ouest que détenait précédemment la Lorraine, redevenue française. Il était évident que la France, contrairement aux autres pays du monde, ne signerait aucun accord commercial avec l'Allemagne tant que ses exigences en matière sidérurgique ne seraient pas entièrement satisfaites. »<sup>109</sup>

Les industriels allemands accordèrent alors à la France que les exportations de la Sarre et de la Lorraine vers l'Allemagne, en quantités fixées, seraient traitées au tarif des comptoirs allemands. On fit de même avec le Luxembourg. L'opposition française put ainsi être écartée. Précédant la création du premier cartel européen de l'acier, interviennent aussi, en 1925, des accords entre l'industrie sidérurgique allemande et tchèque, bientôt rejointes par une partie de l'industrie sidérurgique autrichienne, puis au début de l'année 1926, les industries polonaise et hongroise<sup>110</sup>.

## **Le premier cartel de l'acier, avant-guerre**

<sup>105</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 540 Krupp (1918-1929), lettre du 14 octobre 1920.

<sup>106</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 540 Krupp (1918-1929), *id.* ; plusieurs correspondances à ce sujet.

<sup>107</sup> H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 183.

<sup>108</sup> BA/ R 13 I / 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick ... », *op. cit.*, p. 1430-1436 (AVI: Abmachung der verarbeitende Industrie).

<sup>109</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, *ibid.*

<sup>110</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich, 1937* (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

Le cartel de l'acier est le second à voir le jour parmi les premières ententes internationales qui se constituent, au cours des années vingt, entre les plus gros producteurs. Les nations européennes surproductrices, qui se rendaient la vie dure sur le marché intérieur comme à l'exportation, étaient en voisinage immédiat : Allemagne, Luxembourg, France, Belgique, Sarre. C'est ainsi que, à la suite de négociations assez longues, engagées en février 1926 à Luxembourg, ces pays conclurent le 30 septembre 1926, l'Entente Internationale de l'Acier (EIA), en réalité entente européenne.

Si l'initiative en revient entièrement aux industriels, les gouvernements suivent d'un œil attentif le déroulement des discussions en cours. Les sidérurgistes allemands entretiennent avec leur propre gouvernement des correspondances et des contacts par lesquels ils échangent des informations et tiennent le Ministère des Affaires Étrangères et de l'économie au courant du suivi des négociations en cours<sup>111</sup>. La mission de l'industrie auprès du ministère de l'économie (Reichsverband der deutschen Industrie, RDI) est ainsi informée de l'avancement des conversations privées entre sidérurgistes et charbonniers français et allemands par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Paris, via l'Auswärtiges Amt<sup>112</sup>.

L'Entente Internationale de l'Acier était constituée d'un accord sur la production d'acier, tant en ce qui concernait les ventes sur le marché intérieur qu'extérieur, pour une durée de 4 ans et demi, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1931<sup>113</sup>. Son principal objectif était d'adapter la production à la demande en instaurant des quotas par pays et un système de compensation. Elle est conclue sous forme de "gentlemen's agreement"<sup>114</sup>. L'accord ne se limitait pas à la conclusion de l'EIA, il était bien plus, lié intimement avec une seconde entente qui a été décrite comme un accord de contingents. Chaque pays recevait le droit à une quote-part de l'ensemble de la production, auquel il devait se tenir. Le fonctionnement était réglé sur une base trimestrielle, pour laquelle on fixait le tonnage total, et donc le tonnage de chaque groupe en fonction des quotas, basés sur la production du 1<sup>er</sup> trimestre 1926.

**Tableau 1. Quotas de l'EIA en 1926**

	(base : 25 278 000 tonnes d'acier brut)	/ si sup. à 29 278 000 t
Allemagne	40,45 %	43,18 %
France	31,89 %	31,18 %
Belgique	12,57 %	11,56 %
Luxembourg	8,55 %	8,30 %
Sarre	6,54 %	5,78 %

(En 1927, une seule unité est attribuée à la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Hongrie: 7,27 %)

Le contrôle des statistiques de production fournies par les entreprises était assuré par une société fiduciaire suisse. On constitua une caisse destinée à encourager la modération de la production, pour obtenir une certaine hausse des prix. Chaque pays devait payer 1 \$ par mois et par tonne d'acier brut produit, dans un fonds commun. Si la production trimestrielle d'un pays excédait le quota fixé, il payait alors 4 \$ par tonne supplémentaire. Si au contraire, sa production restait en deçà du quota, il recevait du fonds commun 2 \$ par tonne, de compensation, dans la limite de 10 % du quota alloué. A la fin du trimestre, on procédait à l'apurement des comptes et au versement des indemnités et des pénalités. Mais on s'aperçut vite que le taux qui avait été fixé pour ces dernières (4 \$ par tonne en excédent) était excessif, et il fut réduit, en plusieurs fois.

<sup>111</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 980 / position du groupement (Bund) de l'industrie du fer et de l'acier, 15 déc. 1926, adressé au Reichswirtschaftsministerium.

<sup>112</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 980 / lettre de remerciement du 17 déc. 1926 à un télégramme du 11 décembre.

<sup>113</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial (48) 1936, p. 1430-1436. Le livre d'E. Hexner, *The international steel cartel*, 1943 a aussi été une bonne source d'information pour l'ensemble de ce chapitre.

<sup>114</sup> AN/ 62 AS/ 98 / Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940 « L'entente internationale de l'acier », document non daté non signé (postérieur à 1939).

La répartition des contingents nationaux entre les différentes usines de chaque pays était du ressort de l'organisme national de la sidérurgie de chaque pays, responsable également des outsiders, c'est-à-dire des usines qui avaient refusé d'adhérer à l'entente et dont les ventes étaient cependant comptabilisées dans le total attribué à chaque groupe. Des échanges de contingents entre participants étaient prévus, mais seulement pour les sociétés ou groupe de sociétés d'un pays qui disposait d'au moins 40 % dans le capital d'usines situés dans un autre pays<sup>115</sup>. Cela concernait particulièrement le problème sarrois ou luxembourgeois où les pénétrations de capitaux français et allemands étaient importantes.

La présidence du Comité devait tourner chaque année d'un pays à l'autre, en réalité cette disposition ne fut pas suivie<sup>116</sup>. Le vote s'effectuait d'après les quotes-parts et la présidence resta à l'Allemagne (Poensgen). Les Allemands étaient le plus souvent représentés, dans les négociations, par les firmes Krupp et Vereinigte Stahlwerke AG (Fritz Thyssen)<sup>117</sup> et les Français, par des représentants de Marine-Homécourt (Th. Laurent) et de la firme de Wendel (François ou Humbert).

Dans le même temps se sont poursuivies des négociations pour l'adhésion de la totalité des usines sarroises aux comptoirs allemands ainsi que sur l'attribution d'un contingent sarrois pour les expéditions sur le marché intérieur français. C'est ainsi que la France prenait un tiers de la production sarroise, tandis que l'Allemagne comptabilisait les deux autres tiers dans sa zone douanière, donc les expéditions sarroises entraient sans taxe douanière en Allemagne, de même en France, en vertu d'un accord valable 15 ans<sup>118</sup>. D'autre part, dès février 1927, l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie s'associent à l'Entente. La Steel export association of America s'y insère aussi pour certains secteurs, en juillet 1928.

Les Anglais, restés jusqu'alors en dehors de l'entente, minimisent le nouvel accord : il ne s'agit que de coordonner les prix sur le marché européen continental ce qui ne fait qu'officialiser une situation de fait, c'est-à-dire un accord qui, selon un leader de l'acier britannique, existe déjà dans la pratique entre les Quatre depuis que le Traité de Versailles a réorganisé les frontières<sup>119</sup>. Ceci corrobore le fait qu'il y ait eu des négociations et des accords entre les sidérurgistes dès les années vingt (*cf. supra*). Certains Britanniques attaquent plus violemment les signataires en les accusant de tenter de détruire la concurrence à l'étranger. Bien que, de part et d'autre, on ait pu présenter ce cartel comme un pacte franco-allemand anti-britannique ou comme un signe de la réconciliation franco-allemande, Outre-Manche on veut n'y voir qu'un accord purement économique, sans aucune signification politique<sup>120</sup>.

Le pacte d'acier est présenté comme ayant un aspect politique. Il n'en a en aucune manière. Les signataires tiennent pour peu de cas la politique par rapport aux profits. L'accord a été décrit comme s'il était une étape dans la formation d'un bloc franco-allemand anti-britannique. En Allemagne, il est largement vu comme un symptôme de la réconciliation franco-allemande qui pourra contrebalancer "l'hégémonie britannique sur l'Europe". de telles conceptions sont totalement erronées. (...) La récente expérience avec l'accord franco-allemand sur la potasse a servi d'avertissement. »<sup>121</sup>

En un certain sens, l'auteur de cet article a une vision assez juste, le moteur de cette entente, comme de toutes celles d'avant-guerre n'étant pas d'ordre idéaliste, mais d'ordre économique et

<sup>115</sup> AN/ 62 AS/ 98 / *ibid.*

<sup>116</sup> AN/ 62 AS/ 98 / *ibid.*

<sup>117</sup> AA/ Ind.20/ Kartellwesen, Trusts/ R 117 980 / *Daily Telegraph*, 13 août 1926.

<sup>118</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick ..., *op. cit.*

<sup>119</sup> AA/ Ind 20/ R 117 980/ «European Iron and Steel combine. Unlikely to affect british Trade », *Financial Times*, 14 août 1926.

<sup>120</sup> AA/ Ind 20/ R 117 980/ « Four-power Iron pact. French and Germans in business combine », *Manchester Guardian*, 16 août 1926.

<sup>121</sup> AA/ Ind.20/ Kartellwesen, Trusts/ R 117 980 / *Manchester Guardian*, *ibid.*

financier. C'est aussi l'opinion de François de Wendel, député et président du Comité des Forges de France, selon lequel ces accords sont importants économiquement, mais pas politiquement, car il existait déjà de tels accords avant 1914 et ils n'ont rien empêché<sup>122</sup>.

Le *Financial Times*<sup>123</sup> se veut rassurant et déclare que cet accord, qui organise le contrôle général du marché européen continental, n'affectera pas le commerce britannique. Il indique que trop d'importance y est attachée : il arrive à un moment où l'on assiste à un gros effort des continentaux pour capturer des parts du marché britannique outre-mer mais son objectif est seulement de coordonner les prix pour stabiliser les taux. Selon le *Daily Mail*<sup>124</sup>, cet accord doit permettre d'accélérer la production, unifier les prix, de conquérir des marchés et surtout de rendre le continent indépendant des ressources américaines et britanniques. Les sidérurgistes français espèrent mettre en place le fameux échange complémentaire entre la minette de Lorraine et de la Sarre, et le charbon de la Ruhr, le tout dans l'espoir de devenir indépendant du charbon anglais. D'autant plus que la France, qui extrait alors douze millions de tonnes de minerai de fer par an, n'arrive à en transformer que cinq. Cela constituerait ainsi une bonne façon d'absorber l'excédent de production. Pour le *Manchester Guardian*<sup>125</sup>, le soi-disant pacte d'acier n'est qu'une alliance embryonnaire sur les prix. Cette politique est rendue possible par le fait que la production, les prix d'exportation et les quotas d'import-export sont contrôlés nationalement par un organisme central qui a en commun avec ceux des autres pays de l'entente d'avoir des principes directeurs uniformes. Les quatre pays seraient donc d'accord sur certains grands principes, et en particulier, dans la volonté d'attaquer la concurrence à l'étranger. Mais cette entente présenterait des faiblesses dues au fait que l'appareil de contrôle de l'acier est, en France et en Belgique, beaucoup moins complet qu'en Allemagne, ce qui est une vérité.

Cependant si les facteurs économiques ont été déterminants, d'autres sont sans doute entrés en ligne de compte, sinon pourquoi ne pas s'entendre avec les Britanniques ? N'est-ce pas une certaine forme de déni d'insister tant sur ce non-aspect politique de l'événement alors qu'une autre source, le *Daily Telegraph*<sup>126</sup> explique que, lorsque les délégations diplomatiques officielles françaises et allemandes se sont entendues la semaine précédente sur un traité commercial provisoire, un des buts était justement qu'il soit suivi d'un accord entre les industries métallurgiques françaises et allemandes. Et à présent que l'accord est conclu, il semble qu'il ne deviendra définitif que si les quatre gouvernements concernés en approuvent la substance.

« Les délibérations des maîtres de forge ont un aspect politique tout autant qu'industriel et commercial. On y parle de décisions qui, lorsqu'elles seront prises, seront la première marche en direction d'une union économique européenne ... et ces conversations ouvertes aujourd'hui vont préparer la voie d'une conférence économique mondiale qui s'ouvrira sous les auspices de la ligue des nations. (...) les différents gouvernements auront à donner leur accord avant que les dispositions du cartel international puissent prendre effet. »<sup>127</sup>

Ce texte utilise donc le terme qui peut paraître surprenant, pour 1926, d'«*union économique européenne*», mais n'oublions pas l'euphorie qui accompagne alors l'entrée de l'Allemagne dans la SDN. Dans la presse française également, le texte est largement commenté. *L'Humanité* dénonce ainsi le retour de l'impérialisme allemand sur la scène internationale.

« La constitution du cartel international de l'Acier est, à coup sûr, l'événement le plus important de l'année courante dans l'Europe occidentale. Il marque la rentrée de l'impérialisme allemand sur la scène politique d'où il avait été écarté depuis la fin de la guerre. [II] va désormais jouer un grand rôle en Europe.(...) Au reste, le cartel de l'acier n'est qu'une des

<sup>122</sup> AA/ Ind 20/ R 117 980/ 29 septembre 1926.

<sup>123</sup> AA/ Ind 20/ R 117 980 / *Financial Times*, *op. cit.*

<sup>124</sup> AA/ Ind.20/ Kartellwesen, Trusts/ R 117 980 / « Europe steel trust. Franco-german bid Plan to cut out Britain » *Daily Mail*, 13 août 1926.

<sup>125</sup> AA/ Ind.20/ R 117 980 / *Manchester Guardian*, « Four-power Iron pact. French and Germans in business combine », 16 août 1926.

<sup>126</sup> AA/ Ind.20/ R 117 980 / *Daily Telegraph*, 13 août 1926.

<sup>127</sup> AA/ Ind.20/ R 117 980 / *ibid.*

formes de la rationalisation générale, grâce à laquelle le capitalisme international tente de se consolider et d'échapper aux exigences ouvrières qui le talonnent. (...) Avant la guerre, l'industrie métallurgique française importait le coke du bassin de la Ruhr. Le traité de Versailles, en rendant à la France la Lorraine, ses minerais, ses usines métallurgiques, a accru le besoin en coke, en charbon, dont souffrait la métallurgie française. Et on a dit, avec raison, que c'était là, notamment, l'origine de ce conflit entre le fer lorrain et le charbon allemand, qui a dominé pendant plusieurs années l'histoire des relations européennes.»<sup>128</sup>

Si cette entente reçoit donc un large écho, positif ou négatif et passe pour un accord majeur, en fait, ses marges de manœuvre sont extrêmement limitées car la base sur laquelle s'appuie l'EIA est trop étroite. On s'aperçoit, dès 1927-28, qu'elle n'a vraiment pas le rôle régulateur qui avait été l'objectif de sa création. Aussi parle-t-on déjà d'entente factice et d'organisation inadaptée. Mais de part et d'autre, si l'on se plaint de l'inefficacité<sup>129</sup>, on tient à ne pas couper les ponts, même quand les négociations sont difficiles. Ceci sera fort utile au moment de la crise de 1929. Le cartel est donc déjà fragile, avant même cette crise. En septembre 1929, on cherche déjà une nouvelle base pour la prolongation de l'EIA, sans succès car aucune des propositions ne convient à l'ensemble des groupes<sup>130</sup>. Cependant tous montrent la volonté de ne pas renoncer, sauf cas de force majeure, en rappelant que l'on y attache une grande importance économique-politique. L'accord en cours est valable jusqu'en avril 1931, mais il est révisable ou peut être dénoncé, en totalité ou en partie, à partir d'octobre 1929, et l'on prévoit même des dénonciations individuelles si se produisent des modifications de l'un ou de l'autre régime douanier ou si la production chute<sup>131</sup>. Il est cependant provisoirement prorogé jusqu'au 31 mars 1930.

Si l'on en croit John Gillingham<sup>132</sup>, au lieu d'essayer de prendre des parts de marché aux autres pays, les producteurs allemands développèrent des formes successives et de plus en plus élargies de coopération avec eux, la première grande étape étant justement celle du cartel de l'année 1926. Ils auraient donc eu un rôle particulièrement actif dans la mise en œuvre de ce projet. Selon Éric Bussière, « *Si la période 1924-1930 correspond bien à la fin de la guerre économique, elle n'a pourtant pas permis d'aboutir à une organisation équilibrée et durable des marchés des produits métallurgiques.* »<sup>133</sup> Ce déséquilibre, analysé par l'auteur pour le cas belge, concerne peu la France et l'Allemagne pour qui la période jusqu'au début de l'année 1929 pour la seconde, un peu plus tard pour la première, fut une « *période de prospérité éclatante* »<sup>134</sup>.

## L'évolution de l'EIA : quelques tensions sur les quotas

Dès le début de l'année 1927, une partie des industriels allemands proteste contre les quotas, trop peu élevés à leur gré vu la période de prospérité et donc de développement de la production, ce qui condamne l'Allemagne, particulièrement productive après la restructuration de sa sidérurgie, à verser des taxes compensatoires à la caisse du cartel. En effet, de septembre à décembre 1926, elle a systématiquement dépassé son quota de 9 à 25 % et, de ce fait, elle a déjà dû payer 2 690 000 \$. Les sidérurgistes allemands réclament à grands cris la révision de ces quotas et menacent de dénoncer l'Entente de l'Acier, ainsi qu'une clause le leur permet, si un

<sup>128</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 980 / *L'Humanité*, « Le cartel de l'acier et ses conséquences », rapport présenté par Gabriel Péri au Comité Central, 8 novembre 1926.

<sup>129</sup> Selon les termes employés par de Wendel lors d'une réunion, AA/ Ind 20 / R 117 981.

<sup>130</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / lettre du 30 sept 1929 du Stahlwerks-verband AG, de la part de Poengen, à Ritter, directeur ministériel.

<sup>131</sup> AN/ 62 AS/ 98 / Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940 « L'entente internationale de l'acier », document non daté non signé (postérieur à 1939).

<sup>132</sup> J. Gillingham, *Coal, steel and the rebirth of Europe. 1945-1955*, 1991, p. 366.

<sup>133</sup> É. Bussière, « la sidérurgie belge durant l'entre-deux-guerres : le cas d'Ougrée-Marhay (1019-1939) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1984, p. 303-380.

<sup>134</sup> É. Bussière, *ibid.*



traité de commerce de longue durée n'est pas conclu. En France, on interprète immédiatement ces protestations allemandes comme un signe de nationalisme allemand triomphant, après l'accès à la SDN qui leur permet d'échapper à tout contrôle français. On relève aussi le "chantage" allemand sur les négociations commerciales franco-allemandes en cours<sup>135</sup>.

« En attendant, il nous est loisible de juger les bonnes dispositions allemandes par les attaques dirigées en ce moment même, outre-Rhin,, contre le cartel de l'acier, par tout ce que le monde industriel allemand compte de nationalistes. (...) Lundi, à une réunion de la Chambre de commerce de Duisbourg, M. Reusch<sup>136</sup> a jeté les hauts cris. Il a réclamé la révision des proportions fixées, prétendant que l'accord avait été conclu au moment le plus défavorable à son pays, alors que l'industrie germanique était en pleine réorganisation et que la France et la Belgique bénéficiaient encore de la prime d'une monnaie dépréciée. Actuellement la situation s'est renversée. Le contrat doit en tenir compte. Une clause stipule qu'il peut être dénoncé en avril, si la négociation commerciale franco-allemande, qui se traîne d'accord provisoire en accord provisoire (le dernier est du 5 août) n'a pas définitivement abouti. Que l'on use de ce moyen ! A la vérité, un traité de longue durée ne peut être signé qu'une fois le nouveau tarif douanier voté par les chambres françaises, et l'industrie allemande, depuis 10 mois, tire avantage de la grève britannique du charbon et de ses répercussions, c'est-à-dire d'un événement fortuit et passager. Mais une belle occasion de chantage ne doit jamais être négligée. »<sup>137</sup>

Certains sidérurgistes allemands profitent aussi de cette nouvelle structure pour émettre des prétentions à des indemnités pour des unités détruites, ce qui fait également monter le ton entre Français et Allemands. Mais Poensgen, le dirigeant allemand, président du cartel international, reconnaît que du côté français - ou en tout cas en la personne de François de Wendel, on fait tout pour arranger les choses.

« Après la fin de la rencontre, M. de Wendel m'a fait une allusion au fait qu'on ne pouvait vraiment pas envisager que l'on puisse lever les exigences pour les aciéries détruites, mais que l'on pouvait, par la conclusion d'un petit traité, peut-être sur un an, en finir avec une très petite quantité et que dans l'avenir on pourrait satisfaire les revendications supplémentaires des firmes sinistrées à l'aide avant tout de la croissance totale; en tout cas son exposé m'a laissé l'impression que l'on attachait beaucoup de prix à ce que les liens ne soient pas rompus. »<sup>138</sup>

Par ailleurs, une des préoccupations de Poensgen, depuis les accords de l'EIA de 1926, avait été de faire adhérer les derniers "outsiders" allemands<sup>139</sup>, mais de toutes les façons, la capacité de ces firmes, plutôt insignifiantes, ne dépassait pas un total de 6 %.

L'entente européenne prend sa dimension réellement internationale en 1929, avec la conclusion d'un accord avec les entreprises américaines, britanniques et canadiennes, puis par la suite, par l'entrée dans l'EIA des producteurs japonais et suédois<sup>140</sup>. Mais, le 30 sept 1929, les négociations pour le renouvellement de l'EIA sont dans l'impasse. Est-ce une prémonition ? Ou bien y a-t-il déjà des tensions perçues par les intéressés ?

« Dans une commission réduite, on a essayé de trouver une nouvelle base pour la prolongation de l'Entente Internationale de l'Acier, sans succès car aucune des propositions ne convenait à l'ensemble des groupes. Avant toute chose, on s'est débarrassé de la demande du groupe allemand d'un partage complet après la mesure de la production effectivement réalisée. On a pu cependant constater la volonté générale de ne pas à nouveau renoncer à l'EIA sans besoin pressant. On lui attachait beaucoup d'importance économique-politique (...) l'accord en

<sup>135</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 980 / article de *L'écho de Paris*, 28 janvier 1927.

<sup>136</sup> Un sidérurgiste, patron de la société Gutehoffnungshütte.

<sup>137</sup> AA/ Ind 20/ R 117 980 / article de *L'écho de Paris*, 28 janvier 1927.

<sup>138</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 981 / C/R d'une réunion internationale du 3 mai 1927 à Luxembourg, signé Poensgen.

<sup>139</sup> Henningsdorf, Riesa, Rasselstein, Eichen & Co, Hagen. MAN/ P 7.55.99/ L.Hatzfeld, biographie manuscrite de Poensgen.

<sup>140</sup> BA/ R 13 I/ 254/ publication *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937 (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

cours [valable jusqu'au 31 oct. 1929] fut provisoirement prolongé jusqu'au 31 mars de l'année suivante (...) La prochaine réunion devrait se tenir à Düsseldorf le 13/14 décembre. »<sup>141</sup>

En fait, il ne semble pas qu'il ait eu de signe particulier qui aurait permis de détecter la crise au niveau de la production sidérurgique, mais en août 1929, les Américains ont déjà augmenté le taux du crédit, et le 20 septembre s'est produit, à Londres, la faillite de l'important groupe Hatry. Donc le 30 septembre, l'ambiance est certainement morose et peu portée aux négociations, dans une conjoncture qui est ressentie comme de plus en plus fragile. L'entente avait été conclue dans un premier temps jusqu'au 31 octobre 1929. A ce moment-là, elle est prolongée provisoirement jusqu'en mars puis jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1930, en raison de la situation nouvelle qui nécessitait de longues négociations.

## Quelques autres ententes internationales dans le secteur de l'acier

Parmi les autres ententes internationales, les plus importantes sont celles portant sur les tubes et les produits laminés. Après le cartel des laminés conclu en 1926 entre les Français, les Allemands et les Belges, c'est un cartel international des laminés qui est créé l'année suivante. S'ajoutent aux trois premiers pays producteurs cités, le Luxembourg, puis la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie et la Pologne. L'entente internationale des tubes est créée en juillet 1926<sup>142</sup>.

Pour les fils étirés intervient un accord en 1927 entre les Allemands, les Belges, les Hollandais et les Tchèques, dont sortira un cartel international en 1931, l'IWECO<sup>143</sup>. S'y ajouteront par la suite le Danemark et la Hongrie, puis la France et la Pologne, après reconstitution, dans ces deux derniers pays, des ententes nationales. Il y eut également plusieurs accords avec les Américains et les Britanniques. Puis suivent l'entente du fil machine, créée en juillet 1928, l'entente internationale des feuillards et bandes à tubes, créée en 1929 et celle du fer-blanc, de la même année<sup>144</sup>.

Parmi les ententes européennes un peu similaires, même si elles restent de moindre importance, il y a l'entente européenne sur les rails (ERMA)<sup>145</sup>, signée en 1928 entre les associations de producteurs de Belgique, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et du Luxembourg<sup>146</sup>. Ces producteurs se réservent une priorité sur leur marché intérieur et se répartissent entre les différents groupes la totalité des commandes de produits concernés destinées à l'exportation. Cette répartition s'effectue sur la base d'un quota à l'exportation comme suit:

groupe allemand	19,875 %
anglais	43,250 %
français	17,6 %
belge	8,840 %
luxembourgeois	4,950 %
Socobelge	5,485 %

Un projet belge de 1929 mentionne le groupe américain, qui sera groupé avec les Anglais, mais sans préciser alors le quota anglo-américain, les autres restant inchangés<sup>147</sup>. Dans le cadre

<sup>141</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / lettre du Stahlwerks-Verband AG, de la part de Poensgen, à Ritter, directeur ministériel, 30 sept 1929.

<sup>142</sup> Léon Chevalme (secrétaire de la Fédération des métaux), « Le Comité des Forges », *Banque et Bourse*, août-sept 1939, p. 61.

<sup>143</sup> International Wire Export Company.

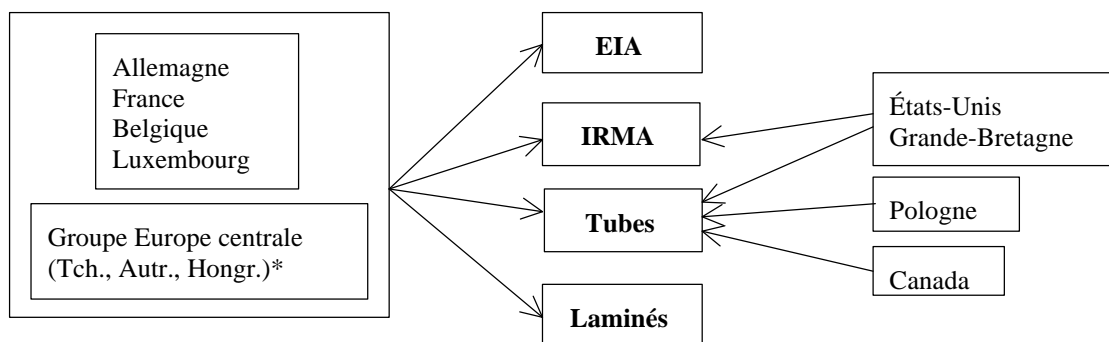
<sup>144</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937.

<sup>145</sup> European Railsmakers Agreement.

<sup>146</sup> Man/ P 7.55.57 / Renouvellement de l'entente sur les rails (ERMA), 29 novembre 1928.

<sup>147</sup> Man/ P 7.55.57 / *idem*, 7 janvier 1929.

de cette entente sur les rails, les sidérurgistes allemands et français entretiennent une correspondance régulière et assez cordiale. Cet accord intervient deux ans après la conclusion du cartel international des rails qui lie les producteurs allemands, français, belges, luxembourgeois, autrichiens, tchèques, hongrois, britanniques, américains et polonais pour leurs exportations<sup>148</sup>.



**Figure 14. Membres des Associations internationales de l'acier (novembre 1931)**<sup>149</sup>

\* *sauf Autriche pour les tubes*

<sup>148</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *Verbandsbildungen, op. cit.*

<sup>149</sup> BA/ R 13 I/ 269/ note du 27 novembre 1931.

## LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE ET SES EFFETS SUR LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

### Les aspects et les effets généraux de la crise

Si les comparaisons de l'évolution de la production sidérurgique sont possibles entre les principaux pays producteurs, il faut cependant remarquer que cette comparaison ne peut être très affinée en raison d'une évolution fluctuante, selon les pays, du rapport entre la production de fonte et celle d'acier brut<sup>150</sup>. Les chiffres, privés ou officiels, sont lacunaires. On ne connaît que la consommation de fonte brute dans les aciéries et les fonderies et la consommation d'acier brut dans les laminoirs et les fonderies d'acier. Pendant longtemps, il était justifié de se baser sur les statistiques de production de fonte brute car la production d'acier liquide et d'acier trempé était très réduite. Mais à partir des années trente, il est plus juste de se baser sur la production d'acier brut pour estimer la consommation<sup>151</sup>.

### Le recul du commerce mondial

Les échanges sidérurgiques internationaux ont atteint leur plus fort volume en 1929, soit un échange de 20,6 millions de tonnes<sup>152</sup>. C'est en 1932 que le point le plus bas est atteint, avec 10 millions de tonnes seulement échangées, soit un recul de plus de 50 %. Si nous traduisons les données statistiques en indices (1929 = 100), pour l'exportation des produits sidérurgiques, l'Allemagne atteint l'indice 38 en 1932, la France, l'indice 58. Au niveau mondial, l'indice est de 48, le recul le plus spectaculaire étant celui des États-Unis (indice 13 en 1932). Dès 1933, même si le redémarrage est très faible, il marque le début d'une nouvelle période.

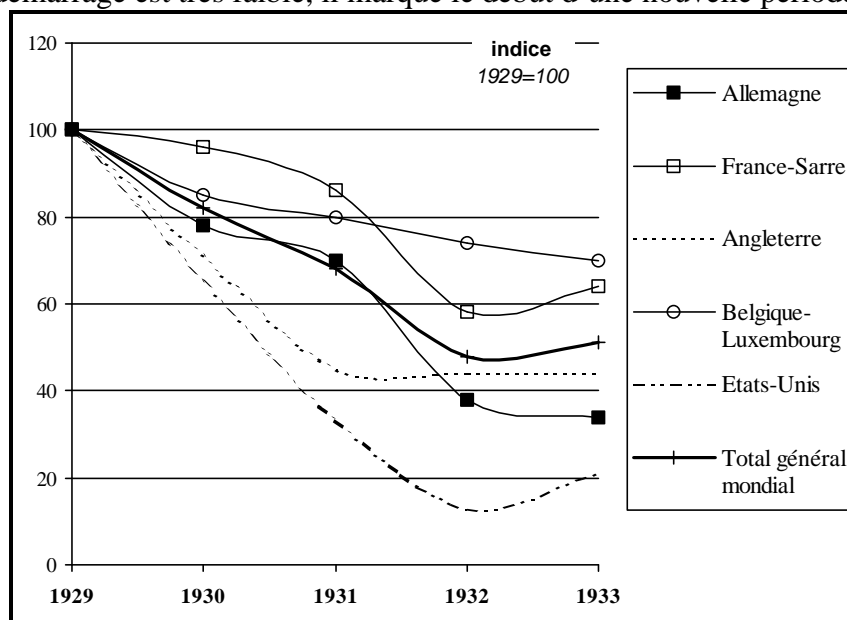


Figure 15. Indice des ventes à l'exportation des produits sidérurgiques<sup>153</sup>

<sup>150</sup> AF/ B 31 469/ rapports des représentants diplomatiques, « Le développement économique de l'Allemagne au premier semestre 1931 ».

<sup>151</sup> BA/ R 13 I / 613 / J.W. Reichert, « Wirtschaftskrise und Eisenverbrauch », mai 1931, *Stahl und Eisen*. A la production d'acier, il faut ajouter aussi celle de la fonte de fonderie, moulée.

<sup>152</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Wandlungen im Welthandel von Eisen und Stahl. », *Stahl und Eisen*, n° 27/ 1934, p. 709. Voir tableau en annexe au chapitre 1.

<sup>153</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, *ibid*, p. 710.

Le recul des exportations ne s'opère pas de façon tout à fait proportionnelle entre les différents produits. Certains accusent une diminution plus ou moins importante des ventes, comme par exemple les rails, les tubes et la fonte brute, tandis que d'autres au contraire sont en augmentation nette par rapport à 1929. C'est le cas des tôles, des poutrelles et des demi-produits. Une des explications que l'on peut apporter à ces différences est le fait que la restructuration de la production sidérurgique se poursuit, parallèlement à la crise. La progression rapide des produits plats et de certains profilés avait déjà commencé au cours des années vingt. La crise ne freine pas cette progression.



Figure 16. Structure des exportations des principaux pays producteurs en 1929<sup>154</sup>

En ce qui concerne les importations, si la logique veut qu'elles diminuent en cas de crise, la nature des produits importés par les pays producteurs, qui sont le plus souvent des produits spéciaux et nécessaires à l'industrie, fait que ces importations ne suivent pas le recul moyen des exportations. Quant au cas français, il est tout à fait particulier, puisque la France est le seul des grands pays producteurs dont les importations augmentent pendant cette période de paroxysme de la crise, même si l'année 1932 marque ici aussi le point le plus bas (*indice 105*). Au niveau mondial, par contre, le recul des importations est du même ordre que celui des exportations (*indice 49 en 1932*).

<sup>154</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, *ibid*, p. 711.

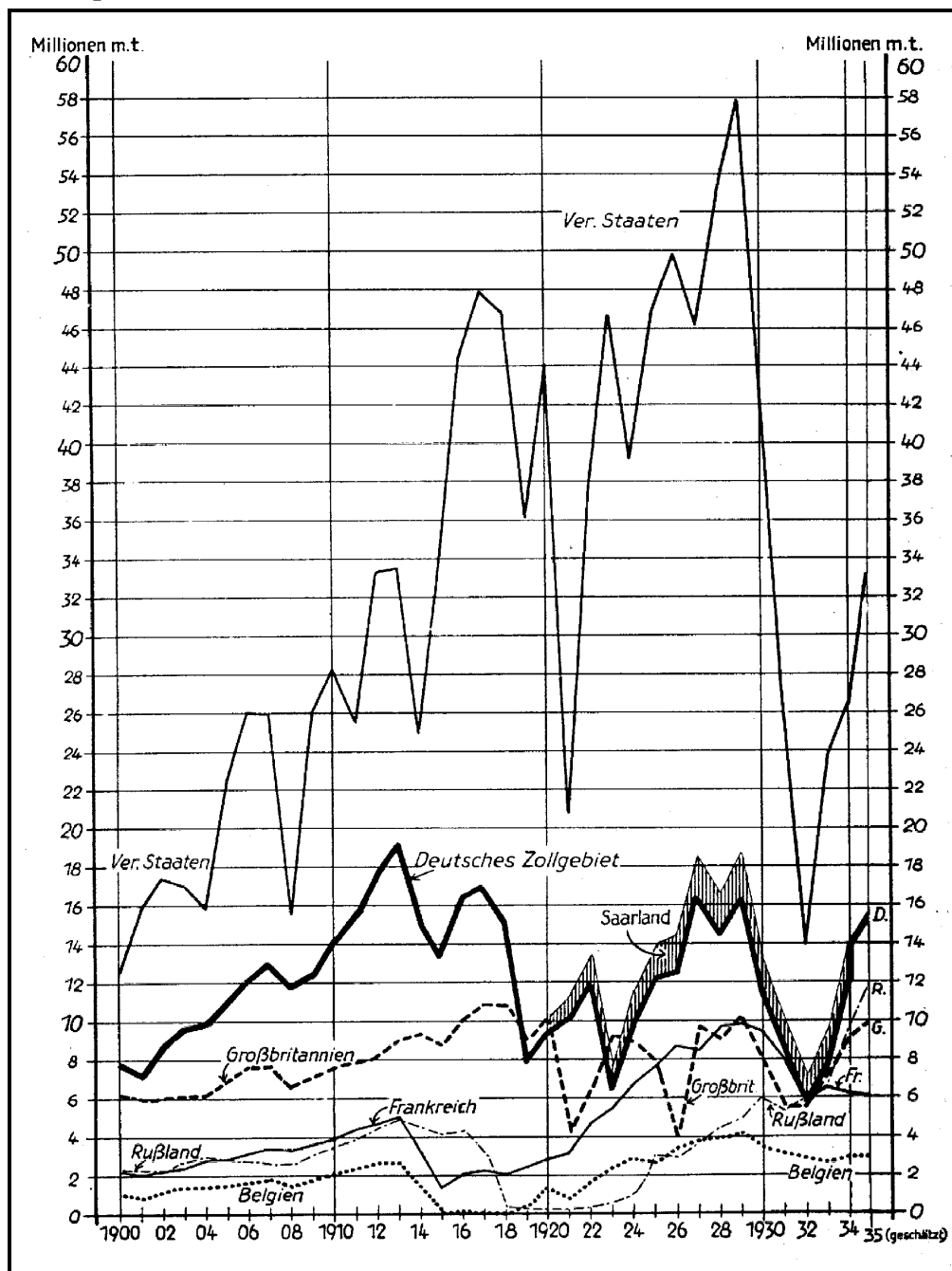
*Le recul de la production*

Figure 17. Production d'acier brut des principaux pays producteurs depuis le début du siècle<sup>155</sup>

Ce graphique, qui rappelle l'évolution de la production mondiale depuis le début du siècle, montre à quel point la crise a été violente dans ce secteur. Les États-Unis, comme l'Allemagne reviennent quelques temps à leur niveau de production du tout début du siècle ! En trois ans, la production mondiale d'acier s'effondre des deux-tiers. Les États-Unis sont particulièrement touchés, avec un recul de plus de 75 % et l'Allemagne résiste à peine mieux que l'ensemble mondial. Si la Grande-Bretagne revient à environ la moitié de sa production, la France, elle, résiste bien mieux à la crise avec un recul d'environ 40 %, la production de la Sarre régressant un peu plus vite que la production française.

<sup>155</sup> BA/ R 13 I/ 613, « Volkswirtschaftliche Bilanz der deutschen Stahlindustrie », conférence de J.W. Reichert, 17 juin 1935.

**Tableau 2. Production d'acier brut<sup>156</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Sarre</b>	<b>Grande-Bretagne</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Total mondial</b>
<b>1929</b>	<b>9 710</b>	<b>16 250</b>	<b>2 209</b>	<b>10 122</b>	<b>57 819</b>	<b>106 400</b>
<b>1930</b>	9 447	11 500	1 935	7 716	41 672	80 760
<b>1931</b>	7 822	8 300	1 538	5 466	26 552	57 150
<b>1932</b>	<b>5 640</b>	<b>5 800</b>	<b>1 463</b>	<b>5 505</b>	<b>14 000</b>	<b>39 290</b>

### *L'évolution de la production et du commerce allemand et français*

Alors qu'en 1929, l'Allemagne avait retrouvé son niveau d'avant la Première Guerre mondiale, soit près du double de la production française, la crise économique mondiale met les deux pays sur un pied d'égalité, puisque les productions de 1932 sont sensiblement du même niveau. Observons l'impact de la crise à la fois sur les chiffres nets de la production et sur la part des exportations dans la production totale, ce qui permettra de déterminer si le repli a été proportionnel ou si un report de compensation s'est effectué sur les exportations au moment de la crise. On peut constater que c'est déjà avant la crise que l'Allemagne a développé ses ventes sur les marchés d'exportation.

En 1929, l'Allemagne produit 16,2 millions de tonnes d'acier brut, elle en exporte 4,4 millions de tonnes. Cette production a chuté à 5,8 millions de tonnes en 1932, soit un recul de 64 %, et les exportations sont tombées à 1,7 millions de tonnes, en recul de 61 %. La part des exportations allemandes s'est globalement maintenue. Quant aux importations, leur recul n'est que de 50 %, elles passent ainsi de 1,4 à 0,7 millions de tonnes.

La crise en Allemagne est bien connue : l'évasion des capitaux d'Allemagne et d'Autriche, qui commence dès le début de la crise américaine, entraîne une grave faillite bancaire en mai 1931. Mais l'économie allemande était déjà touchée auparavant. En France, « *protégée par des barrières douanières confortables, qui protègent l'industrie même lorsque l'industrie est une industrie désuète* »<sup>157</sup>, ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 1931 que la crise touche le pays, avec une augmentation importante du chômage qui atteint un million de personnes dès 1932. En Allemagne il était déjà à ce niveau en septembre 1929 et c'est 5,2 millions de chômeurs que l'on compte en 1932, 6 millions dès le début de l'année 1933.

De son côté, la production française, à laquelle est adjointe la production sarroise, passe de 11,9 à 7,1 millions de tonnes, soit un recul de 40 %, les exportations passant de 3,7 à 2,1 millions de tonnes, soit 43 % en moins, avec des importations qui ont peu varié (de 236 200 à 249 000 tonnes).

La sidérurgie n'est pas le foyer de la crise, mais ce sont les conséquences de cette dernière sur les comportements des utilisateurs qui ont ces conséquences sur la sidérurgie<sup>158</sup>. Le repli est dû à la contraction de la demande sur le marché mondial et sur les marchés intérieurs des pays producteurs. Mais ce recul de la consommation intérieure avait déjà commencé en Allemagne dès 1928, et dès 1930 la consommation n'est plus que de 54 % de celle de 1927. Pour les sidérurgistes allemands, le meilleur remède contre la crise, c'est donc le développement de la demande<sup>159</sup>.

<sup>156</sup> d'après AN 139 AQ /60, complété par Roger BIARD, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, ainsi que BA / R 13 I / 525 pour l'Allemagne et la Sarre, et OECE, et INSEE (*annuaire rétrospectif*).

<sup>157</sup> J-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966.

<sup>158</sup> BA / R 13 I / 613 / J.W. Reichert, « *Wirtschaftskrise und Eisenverbrauch* », mai 1931, *Stahl und Eisen*.

<sup>159</sup> BA / R 13 I / 613 / J.W. Reichert, *ibid*.

**Tableau 3. Production allemande d'acier brut par région<sup>160</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1930</b>	<b>1931</b>	<b>1932</b>	<b>Rapport 1932-1929</b>
Rhénanie-Westphalie	13 171 606	9 324 034	6 720 957	4 630 912	35,1 %
Sieg-Lahn-Dill et Hesse supérieure	381 708	245 686	195 241	178 494	46,6 %
Silésie	535 979	354 032	309 136	188 888	35,3 %
Nord-est et centre	1 291 843	1 058 676	600 249	434 568	33,7 %
Saxe	582 294	307 246	255 617	200 517	34,5 %
Allemagne du Sud	282 648	248 950	210 434	136 726	48,4 %
<b>Total</b>	<b>16 246 078</b>	<b>11 538 624</b>	<b>8 291 634</b>	<b>5 770 105</b>	<b>35,5 %</b>

La crise économique mondiale frappe donc l'Allemagne de plein fouet: sa production industrielle subit d'abord un net recul, puis un effondrement dès la fin de 1930. Le bassin de la Ruhr est particulièrement touché par la crise et surtout les houillères qui, malgré une nette diminution de la production, accumulent les stocks. La sidérurgie est revenue à un niveau de production le plus bas depuis la guerre, celui de 1925-26, mais avec des capacités de production bien supérieures, ce qui renforce les pertes. Les hauts-fourneaux à feu sont passés, dès 1930, de 95 à 63 (sur un total de 165 au lieu de 182 pour 1929), puis à 46 en 1931<sup>161</sup>. La production quotidienne d'acier brut s'effondre de presque 50 % en deux ans, passant de 53 266 tonnes par jour, en 1929, à seulement 27 184 tonnes<sup>162</sup>.

Entre 1929 et 1932, l'ensemble de la production allemande et l'ensemble des régions subissent un recul de 65 % en moyenne, en dehors des deux régions de faible production, la Hesse et l'Allemagne du Sud qui reculent beaucoup moins.

### L'ampleur de la crise allemande et ses explications

La presse française, évoquant la crise allemande, compare l'année 1930 à l'année 1923 au cours de laquelle l'économie allemande avait connu des moments des plus difficiles et une profonde régression. L'Allemagne compte désormais 4 millions de chômeurs. Comment, dans une France qui n'est pas encore touchée, analyse-t-on cette violence des effets de la crise ? Ce sont l'expansion et la surproduction industrielles qui sont mises en accusation et les méthodes d'exportation à prix bas ou même à perte qui sont dénoncées. Pourquoi donc ces politiques commerciales ? Parce que les installations et les outillages auraient été excessivement développés et qu'il fallait les amortir, avec un marché intérieur qui restait limité<sup>163</sup>.

Analysant les conséquences politiques et sociales, les observateurs en concluent que l'Allemagne devra changer sa politique économique, peut-être en opérant un certain retour à la terre, afin d'éviter de graves troubles.

« (...) La défaite et surtout l'inflation en ont fait un pays dont les quatre cinquièmes des habitants ne possèdent aucun capital et forment un immense prolétariat. Il est peut-être déjà trop tard pour parler d'une crise de la bourgeoisie allemande, car cette classe sociale est maintenant en voie de disparition. Les professions libérales ne nourrissent plus leur homme. (...) Plus de dix millions d'Allemands ne disposent mensuellement que de 100 marks (600 francs) à peine, soit moins que le minimum stipulé par le fisc comme limite inférieure de revenu non imposable. Si cette évolution continuait et s'affirmait, l'Allemagne serait bientôt composée d'une oligarchie contrôlant les banques et les industries de base, d'un prolétariat qui engloberait presque toute la nation.

(...) Quel que soit l'avenir, l'Allemagne ne peut plus, en effet, compter sur un développement régulier de son industrie selon le rythme accéléré d'avant-guerre, et il lui faudra,

<sup>160</sup> BA/R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 WESI (pour 1928 : AF/ B 31 469).

<sup>161</sup> AF/ B 31 469/ Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1931/ supp. *Bulletin Quotidien* n°22 du 30 janvier 1931 « l'économie allemande en 1930 » et AF/ B 31 470.

<sup>162</sup> AF/ B 31 470.

<sup>163</sup> AA /R 87657/ article du *Petit parisien*, 27 décembre 1930.



dans une proportion que les prochaines années fixeront, opérer une modification de sa structure économique.

Cette expérience posera aux dirigeants des problèmes d'une grande complexité, mais sa réussite libérerait l'Europe d'un de ses principaux éléments de trouble : les incessantes revendications politiques inspirées par les besoins de la production et de l'exportation allemandes, avec les allusions d'usage à la prétendue mauvaise volonté des pays importateurs et au danger général que représentent des troubles d'ordre économique en Allemagne même. »<sup>164</sup>

On pourrait presque parler de prémonition... Avec presque un an de décalage, la production industrielle française suit la même voie, mais de façon moins accentuée. Pour les deux pays, le creux de la dépression se situe entre avril et juillet 1932<sup>165</sup>.

Au moment de la crise, l'industrie sidérurgique allemande est une de celles que l'on peut considérer comme les plus rationalisées du monde, une réorganisation qui lui a été permise, comme on l'a vu, par la puissance de ses Konzerne. Alors pourquoi est-elle tant touchée ? On aurait pu imaginer, en effet, que cette rationalisation lui aurait permis, plus qu'aux autres, de réduire ses marges de production pour suivre la baisse des prix consécutive à la baisse de la demande. Sans doute son marché extérieur n'est pas très développé, mais son élargissement rapide ne résout pas les problèmes et ne lui permet pas de faire face, comme l'a plus ou moins fait la sidérurgie française.

Les analystes économiques allemands de l'époque ont tenté cette explication. Pour eux, il s'agirait là d'un problème de transport qui occasionnerait des frais trop élevés et surtout des prix de revient du minerai supérieurs à ceux des sidérurgies française, belge et luxembourgeoise<sup>166</sup>. On peut rétorquer à cela que, dans le cas du minerai français, celui-ci est de bien plus faible teneur que celle du minerai suédois prioritairement importé par les Allemands. Il semble en fait que la puissance financière dont disposaient ces Konzerne les a poussés au surinvestissement, ce qui a amplifié les difficultés.

« Toutes les usines ont plus ou moins augmenté leur capacité de production en quantité et en qualité. Lorsque, après la formation des Vereinigte Stahlwerke, un consortium d'achat fut créé entre ces dernières et certaines autres usines importantes pour se rendre maître par exemple de Rombach, Stumm, etc... le rapport des forces fut maintenu entre les différents Konzerne; mais ce travail en commun entre les principales usines cessa bientôt et elles commencèrent les unes les autres à "s'arrondir". C'est ainsi que Mannesmann entreprit en grand la production de fonte, que Krupp construisit de nouveaux hauts fourneaux. Des tendances d'expansion se manifestèrent également par l'adjonction de nouvelles branches de fabrication; le motif invoqué était la création de débouchés pour la production brute. C'est ainsi que dans les tôles fines non syndiquées et dans les aciers de qualité, le nombre de producteurs augmenta. »<sup>167</sup>

Selon cette explication, on pourrait alors en conclure que ce qui a, en partie, sauvé la sidérurgie française à cette époque est le fait que les entreprises fonctionnant surtout en autofinancement, elles n'aient pu investir autant et aussi vite. Ce qui se serait révélé sans doute grave si la prospérité avait continué s'est avéré être une protection au moment de la crise.

L'orientation de la sidérurgie française vers l'extérieur est très spectaculaire et plus ancienne que celle de la sidérurgie allemande, même si cette dernière se développe beaucoup au cours de la crise. En effet, la production française de fer et d'acier, dès le milieu des années vingt, est tournée à plus de 35 % vers les marchés extérieurs<sup>168</sup>. Le marché intérieur français est peut-être un peu plus restreint que l'allemand, cependant on peut y voir aussi la marque d'une production très supérieure aux capacités d'absorption du marché français, mais dont la qualité est

<sup>164</sup> AA /R 87657/ *ibid.*

<sup>165</sup> D'après la courbe p. 162, in R. Girault, R. Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, 1988.

<sup>166</sup> Étude de l'Institut für Konjunkturforschung, cité in AN 41 AS/ 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4115 (17 déc. 1929).

<sup>167</sup> *Frankfurter Zeitung* (1<sup>er</sup> nov. 1929), cité par AN / 41 AS / 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4115 (17 déc. 1929).

<sup>168</sup> Mais ceux-ci comprennent l'Empire français, qui a pu en partie servir d'"amortisseur" à la crise.

appréciée par les clients étrangers. Cela en fait une sidérurgie théoriquement plus dépendante des fluctuations mondiales. Or on peut constater que, même si elle n'échappe pas à la crise de 1929, elle n'est pas gravement atteinte et elle s'en remet très vite.

De façon logique, les marchés se sont repliés sur eux-mêmes et les importations se sont réduites, sauf dans le cas de la France qui n'a pas diminué les importations de produits sidérurgiques, et celles-ci seraient même plutôt en augmentation. Donc la sidérurgie française n'a pas du tout eu, en cette période de crise, un comportement semblable à celui des autres principales sidérurgies mondiales. Est-ce de nature structurelle ? Pourquoi ? Le fait que la sidérurgie française n'ait pas rencontré immédiatement des problèmes de financement, comme ce fut le cas de sa concurrente allemande, parce qu'en France l'autofinancement était très important dans ce secteur, semble une des explications de cette différence.

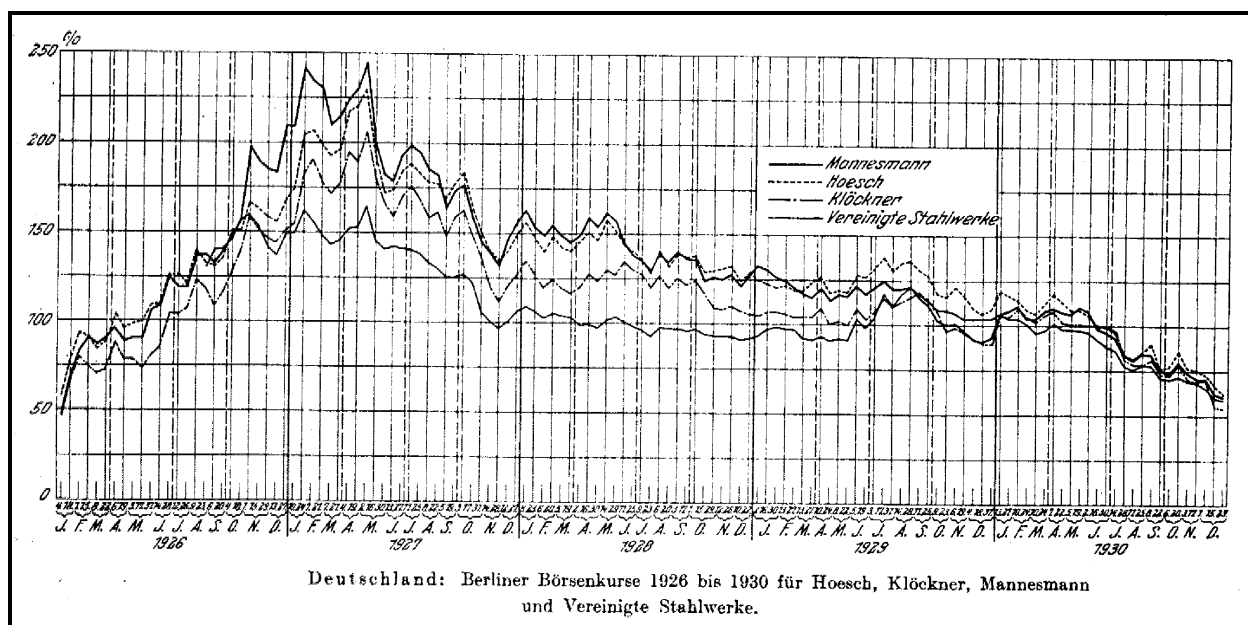
Henri Rieben se demande si, sous la pression des différentes conditions de la crise, la concurrence acharnée qui s'opère aboutit « à une dislocation complète des échanges sidérurgiques internationaux consacrant ainsi la carence des mécanismes prétendument auto-moteurs et auto-régulateurs du marché »<sup>169</sup> En fait, ce marché ne fonctionnait pas selon les normes soi-disant autorégulatrices du système international des échanges puisqu'il était largement protégé. Et pourtant il s'est effondré. On put en effet constater un effet de "sauve-qui-peut" pendant cette crise qui contribua à faire tomber les prix très vite et très bas. Mais l'analyse ultérieure de la reconstruction de l'Entente Internationale de l'Acier montrera que certaines habitudes de protection permirent un retour à la normale assez rapide.

### **L'effondrement boursier des valeurs sidérurgiques**

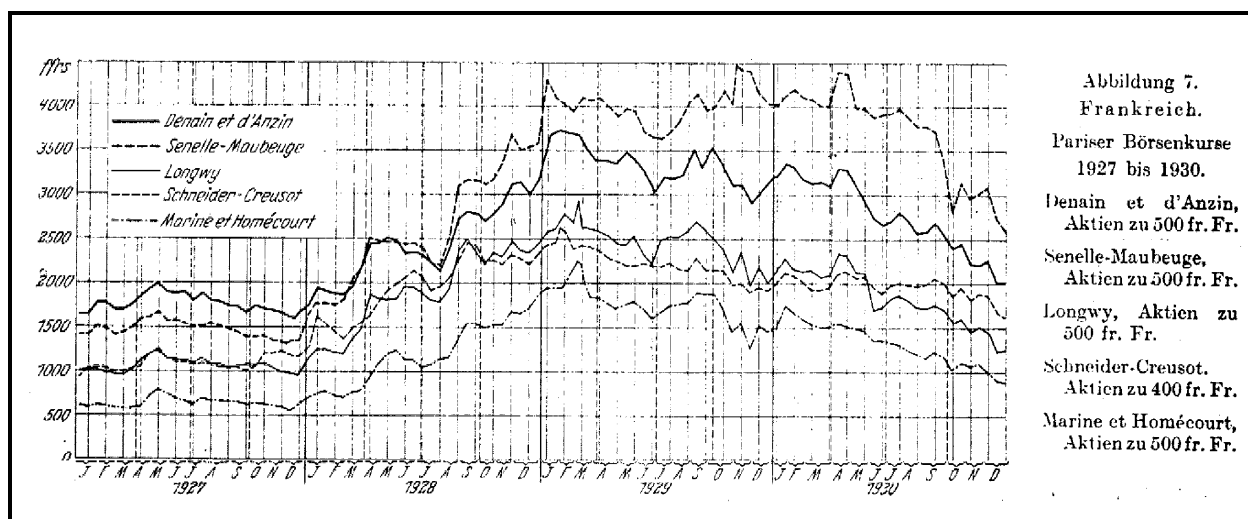
Comme l'ensemble des valeurs industrielles, avec la crise de 1929, les actions des sociétés sidérurgiques s'effondrent dans les différentes bourses européennes. Le plus grand recul s'est opéré à la Bourse de Londres où, à la fin de l'année 1930, les cours sont largement inférieurs à ceux de 1926. Pour la Belgique et l'Allemagne, on assiste, fin 1930, à un retour au niveau de 1926. Seules les valeurs françaises résistent encore un peu cette année-là, ne revenant qu'à des niveaux équivalents à ceux du milieu de l'année 1928. Cependant, si l'on examine le détail des fluctuations, d'autres différences apparaissent également. En théorie, les cours les plus hauts devraient se situer entre 1928 et septembre 1929. Si c'est effectivement le cas pour la Grande-Bretagne (entre novembre 1927 et mai 1928), et pour la Belgique (mai 1928 à janvier 1929), les valeurs françaises et allemandes ne se comportent pas de cette façon-là<sup>170</sup>.

<sup>169</sup> H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p.197.

<sup>170</sup> BA / R 13 I / 613 / J.W. Reichert, « Wirtschaftskrise und Eisenverbrauch », mai 1931, *Stahl und Eisen*, édition spéciale (issu d'une conférence de presse du 11 mai 1931).



**Figure 18. Cours de la Bourse de Berlin (1926-1930) pour les 4 premières entreprises sidérurgiques<sup>171</sup>**



**Figure 19. Cours de la Bourse de Paris (1926-1930) pour les six premières entreprises sidérurgiques<sup>172</sup>**

L'Allemagne a vu ses cours au plus haut début mai 1927 (pour les quatre principales sociétés sidérurgiques), ce qui fut suivi d'une chute assez brutale jusqu'en novembre 1927. Ensuite suit une quasi-stabilité jusque vers le milieu de l'année 1930, moment où la chute reprend. La France est confrontée, comme l'on sait, à une toute autre situation. La hausse des cours avait commencé au début de l'année 1928. Arrivés au niveau record vers janvier 1929, les cours restent assez stables tout au long de l'année. Le recul très progressif s'enclenche en 1930, où, à la fin de l'année, on est revenu à peu près au niveau du premier trimestre 1928<sup>173</sup>.

<sup>171</sup> BA/R 13 I / 613/J.W. Reichert, « Die Börsenbewertung führender in-u. ausländischer Eisenaktien. », *Stahl und Eisen*, n° 6/ 1931.

<sup>172</sup> BA/R 13 I / 613/J.W. Reichert, *ibid*

<sup>173</sup> BA/R 13 I / 613/J.W. Reichert, *ibid*.

### *L'évolution générale de l'économie allemande*

En Allemagne, la situation poursuit sa dégradation. Le chômage dans le pays passe brutalement de 864 000 fin juillet 1929 à 2 500 000 au milieu de février 1930. La production sidérurgique est en recul depuis le milieu de 1929 (- 9 % fonte, - 14 % acier, -13 % laminés) et les nouvelles commandes se font rares. Les industries les plus touchées sont celles qui dépendent le plus du marché des capitaux, comme l'industrie sidérurgique et la métallurgie de transformation, l'industrie du bâtiment et l'industrie automobile. Mais les commentateurs semblent extrêmement optimistes et n'excluent pas un relèvement rapide comme on l'avait constaté en 1926<sup>174</sup>.

Un an plus tard, c'est le désenchantement complet. Le nombre de chômeurs a progressé et atteint déjà 6 128 000 à la fin du mois de février 1931. Au second trimestre la sidérurgie allemande ne produit plus qu'un tiers de ce qui sortait de ses hauts-fourneaux en été 1929. Quelles sont les explications avancées alors, qui peuvent compléter l'explication classique par le problème des capitaux ? Certains commentateurs de l'époque<sup>175</sup> datent de la fin de l'année 1927 le début de la crise, sous la forme d'une crise de "rentabilité", c'est-à-dire à cause de l'accroissement excessif de tous les éléments du prix de revient. A partir de 1930, le retrait des capitaux étrangers et les effets économiques de la crise mondiale auraient renforcé la crise spécifiquement allemande. Après les événements financiers bien connus de 1931, le gouvernement allemand réagit vite en tentant de faire pression sur les prix de revient, entre autres par une diminution des salaires (décret-loi allemand du 5 juin 1931). Le moratoire Hoover (20 juin 1931) relève la gravité de la crise, ce qui ne fait que la renforcer en déclenchant une crise financière intérieure. La Reichsbank a cependant pu maintenir la stabilité du mark et pour l'année 1931, l'excédent de sa balance commerciale (1800 millions de marks) lui permet de faire face à ses dettes, d'autant plus qu'elle a été libérée du paiement des réparations.

L'industrie a évidemment souffert de la situation, en particulier par les restrictions de crédit qui ont provoqué quelques faillites. L'État allemand se trouve obligé de jouer un nouveau rôle, celui du renflouement du secteur privé.

« Cette réorganisation a surtout eu pour conséquence la mainmise de l'État sur l'appareil bancaire allemand. L'État dirige, aujourd'hui, toute la vie économique de l'Allemagne, et son emprise s'est encore renforcée en 1932 par le contrôle institué sur les compagnies de navigation renflouées, et par l'acquisition de la majorité de la société Gelsenkirchen. C'est lui qui, aujourd'hui, à coup de décrets-lois incessants, doit résoudre les problèmes économiques qui se posent journallement. C'est lui qui, à la place de l'industrie, doit donner une solution au problème capital de l'économie allemande qui ne peut plus rémunérer suffisamment à cause de la baisse des prix et de la dépréciation des valeurs réelles, les énormes capitaux investis dans son industrie à des taux très élevés. »<sup>176</sup>

Le pessimisme est très grand, on ne décèle que des facteurs de dépression toujours plus forts et l'on pense alors que la capacité d'absorption du marché mondial sera pour longtemps très basse, ce qui tendra à maintenir à bas niveau le volume des échanges internationaux<sup>177</sup>. Pour lutter contre la crise, le principal moyen engagé par le gouvernement allemand est une attaque sur les prix. Il décrète, en décembre 1931, une baisse arbitraire de 10 %.

« Quelle solution le gouvernement allemand a-t-il donné à ce problème ? Il s'est engagé dans la voie de la baisse des prix. Il cherche à diminuer le coût de la production. Un de ses principaux décret-loi, celui du 8 décembre 1931, intervient d'autorité dans la fixation des prix de vente en décidant que tous les prix liés par convention de cartels ou fixés par les producteurs pour la revente doivent être abaissés de 10 % le 1<sup>er</sup> janvier 1932, le prix du 30 juin 1931 servant de base; dans la détermination des salaires en abaissant ceux-ci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1932 au

<sup>174</sup> AN / 41 AS / 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4123 (2 juin 1930).

<sup>175</sup> AN / 41 AS / 53 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4200.

<sup>176</sup> AN / 41 AS / 53 / *ibid.*

<sup>177</sup> AN / 41 AS / 53 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4200.

niveau atteint le 10 janvier 1927; dans le calcul du taux de l'intérêt, en réduisant celui-ci pour les termes non échus si le taux est supérieur à 6 %; dans la fixation des loyers, dans les prix des transports, etc. »<sup>178</sup>

### *Les conséquences sur la sidérurgie allemande*

En Allemagne, la production de fonte est tombée de 9 695 000 tonnes en 1930 à 6 063 000 t en 1931, soit une baisse de 37,4 %. La production d'acier brut est passée de 11 539 000 t en 1930 à 8 292 000 en 1931, soit une diminution de 28,1 %. Les exportations allemandes sont en chute mais la baisse reste très nettement inférieure au recul de la production sidérurgique allemande. Il y a donc compensation des pertes sur les marchés extérieurs. En 1932, la chute des exportations va se poursuivre.

**Tableau 4. Allemagne : commerce extérieur des produits sidérurgiques<sup>179</sup>**

	1929		1930		1931		1932	
<i>en tonnes métriques</i>	import	export	import	export	import	export	import	export
<b>Total tous produits confondus</b>	<b>1 357 000</b>	<b>4 293 000</b>	<b>1 067 000</b>	<b>3 328 000</b>	<b>801 000</b>	<b>3 026 000</b>	<b>667 000</b>	<b>1 643 000</b>

Bien entendu, avec cette chute vertigineuse de la production, c'est l'emploi industriel qui est tragiquement touché. Après avoir tenté, dans un premier temps, de limiter les licenciements, les entreprises sidérurgiques ne peuvent empêcher le niveau de l'emploi de redescendre de plus de 50 % en deux ans. On peut cependant remarquer, sur le graphique suivant, que c'était déjà une tendance sur le long terme, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. La crise accélère les compressions de personnel. A la fin de l'année 1933, le niveau de l'emploi n'a pas retrouvé son niveau antérieur alors que la production l'a presque rejoint.

<sup>178</sup> AN / 41 AS / 53 / *ibid.*

<sup>179</sup> AN / 41 AS / résumé de divers numéros du *Bulletin du Comité des Forges de France.*

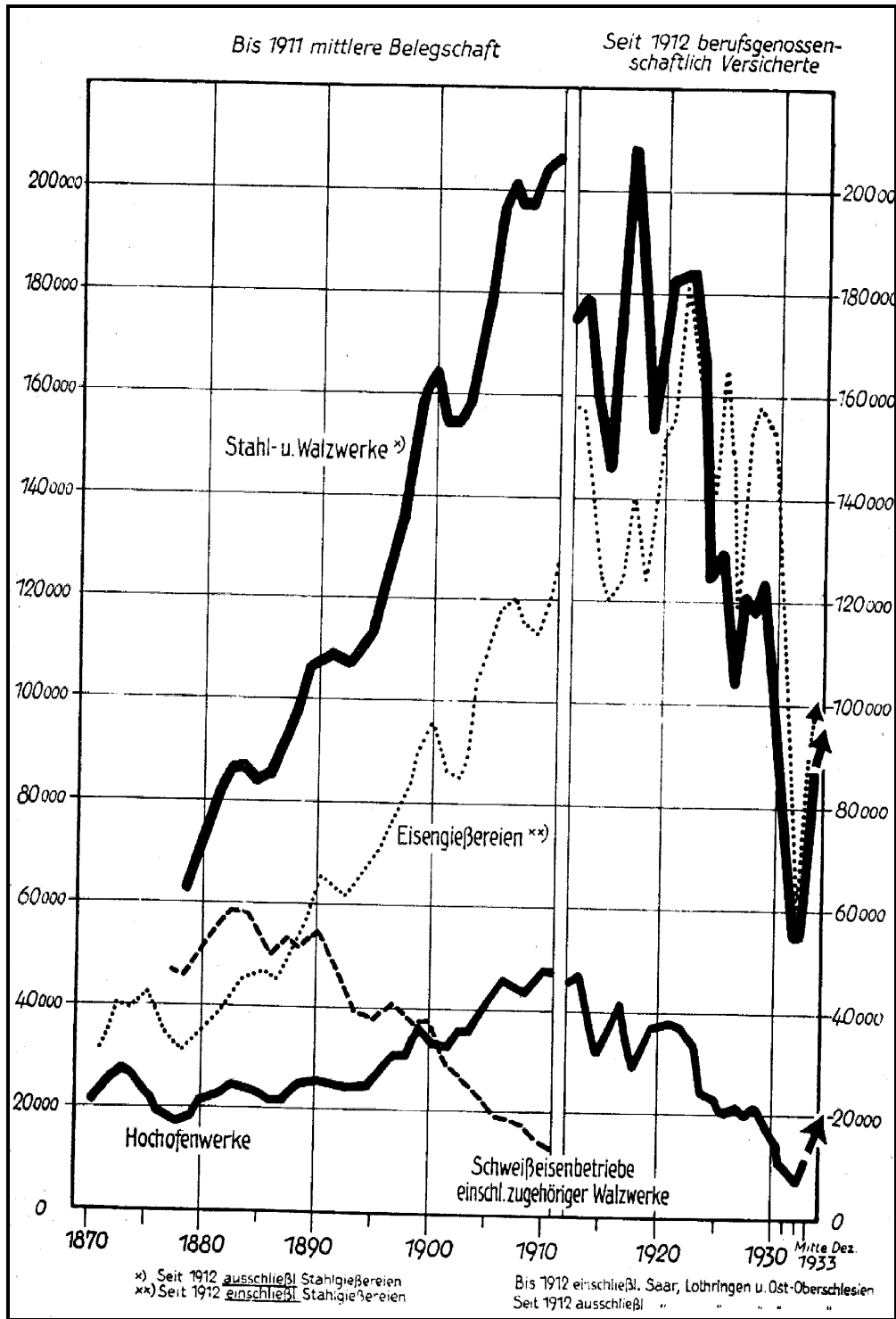


Figure 20. Personnel employé dans l'industrie sidérurgique allemande<sup>180</sup>

Stahl- u. Walzwerke : aciéries et laminaires ; Eisengießereien : fonderies  
Hochofenwerke : hauts-fourneaux ; Schweißeisenbetriebe : ferblanteries

<sup>180</sup> BA/ R 13 I/ 613, « Volkswirtschaftliche Bilanz der deutschen Stahlindustrie », conférence de J.W. Reichert, 17 juin 1935.

## L'effondrement des ententes nationales et internationales

La perturbation prolongée des marchés mondiaux a entraîné très rapidement une restructuration spontanée ou dirigée des relations économiques extérieures avec, en particulier, la mise en place ou le renforcement de protections douanières. Dans ce contexte de crise, les accords internationaux de toutes sortes subissent des dommages. C'est le cas des différents cartels de producteurs qui existaient en 1929, dont le cartel de l'acier qui s'était formé en 1926 autour du couple franco-allemand. Réussir des accords sur le partage des marchés en période d'expansion n'est déjà pas chose facile. Cela devient périlleux, voire impossible, en période de récession et de fermeture du marché mondial. Dans chaque pays, les tentations de repli sont grandes. De plus, le jeu est décalé car la crise n'atteint pas les différents pays en même temps, ce qui ajoutera aux difficultés des négociations.

Cependant, tous les pans de l'économie ne sont pas touchés de la même façon. Pour les entreprises protégées par un monopole ou par un cartel, la diminution des bénéfices aurait été moins forte<sup>181</sup>. C'est le cas de la production sidérurgique qui est couverte par un nombre important d'ententes sectorielles (acier brut, tubes, rails, profilés, etc.). De plus, en France comme en Allemagne, les magnats de l'industrie sont les sidérurgistes, et il s'agit là d'un secteur économique "sensible" tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Aftalion disait, à propos des crises du XIX<sup>e</sup> siècle, que la « *grosse métallurgie du fer et de la fonte* » était une industrie typique, « *celle dont la situation renseigne le mieux sur l'état de l'organisme économique* ». Ceci reste valable pour la crise des années trente<sup>182</sup>. A travers cet exemple nous pourrions évaluer le degré de protection apporté par la cartellisation, et le degré de dégradation des relations franco-allemandes engendré par la crise.

### La restructuration des cartels nationaux

La crise rend très difficile la sauvegarde des cartels et des divers comptoirs intérieurs, car le calcul des quotas est une source de grosses difficultés dans les négociations qui ont lieu dès la fin du mois d'octobre 1929. Certains, parmi les plus petites unités, en demandent la révision, mais les Vereinigte Stahlwerke AG voudraient au contraire que les anciens quotas soient maintenus et que les comptoirs soient étendus à d'autres produits, dont les tôles fines. Les gros groupes, en général, sont favorables au *statu quo ante*<sup>183</sup>. Les négociations s'étirent en longueur et le nombre des dissidents augmente. Au milieu du mois de décembre on annonce que la nouvelle Rohstahlgemeinschaft (Entente allemande de l'acier brut) n'aura plus de quotas fixes, en raison de son appartenance à l'Entente internationale de l'acier, et qu'elle exige des mesures de blocage pour empêcher une concurrence suicidaire.

« Le nouveau contrat obligerait les adhérents à ne construire, pendant toute sa durée, aucun nouveau haut fourneau ni aucune nouvelle aciérie. En outre, il est prévu ce que l'on appelle une "protection des groupes", c'est-à-dire que les adhérents ne devront faire entrer dans leur programme de fabrication aucun des produits qu'ils n'ont jamais fabriqués... Le droit de vote est également modifié [*le rapport de force se trouve modifié en faveur des petites usines*]. La durée du contrat est fixée du 1<sup>er</sup> février 1930 au 31 janvier 1940. Des négociations seraient également en cours pour réorganiser le commerce des aciers. »<sup>184</sup>

<sup>181</sup> R.F. Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France*, 1984, p. 172.

<sup>182</sup> Albert Aftalion (in *Les crises périodiques de surproduction*, Paris, 1913), cité par H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 122.

<sup>183</sup> *Frankfurter Zeitung*, 1<sup>er</sup> nov. 1929, cité in AN / 41 AS / 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4115, 17 déc. 1929, « Allemagne : l'industrie sidérurgique pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1929 ».

<sup>184</sup> *Deutsche Bergwerks-Zeitung*, 14 déc. 1929, cité in AN / 41 AS / 51 / *ibid.*

Les critiques s'acharnent sur les comptoirs qui, en servant d'intermédiaire à la vente, lèseraient d'une part les commerçants, en leur ôtant les plus gros clients, et d'autre part, en se renforçant, se bureaucratiseraient ce qui enlèverait la souplesse qu'avaient les exportateurs<sup>185</sup>. Ceux-ci, pour maintenir leur commerce, ont tenté de débaucher des usines membres des comptoirs et ont traité avec les dissidents, ce qui accroît la confusion. Mais le dialogue reste ouvert et l'on tente de trouver des solutions.

« On paraît se rendre compte dans certains milieux des comptoirs de la faute commise et on essaie de la réparer. Quoiqu' aucune communication officielle n'en a été faite, des prises de contact ont eu lieu à Londres et à Hambourg entre certains représentants des comptoirs et des exportateurs pour aplanir les divergences et pour faciliter l'action des cartels sur les marchés extérieurs sans négliger les intérêts des exportateurs. »<sup>186</sup>

Mais au moment de la crise, les diverses ententes ne parvinrent pas à empêcher la chute des prix pour les principaux produits sidérurgiques. En France, comme en Allemagne, on vit alors la nécessité de conclure des engagements de cartels beaucoup plus fermes. Au tournant de 1931-1932, on conclut ainsi en France un accord-cadre pour une société de l'acier brut, semblable à la Rohstahlgemeinschaft, pour une durée de trois ans. Dans cet accord, un tribunal d'arbitrage, formé de trois des membres, fixe et répartit la production d'acier brut<sup>187</sup>, ce qui correspond exactement à la structure de l'organisme allemand de l'époque, le "Gruppenschutz der deutschen Rohstahlgemeinschaft". C'est seulement à partir de là que les prix purent réellement être contrôlés et que l'on peut parler d'une véritable régulation du marché<sup>188</sup>.

Ces mesures d'adaptation à la crise ont des conséquences sur les structures nationales. La Rohstahlgemeinschaft (comptoir allemand de l'acier brut) ne s'occupe plus de contingentement de la production mais étend ses activités en regroupant l'ensemble de tous les syndicats de produits de fer et d'acier, formant une "organisation cadre"<sup>189</sup>. Elle regroupe désormais les associations suivantes :

- Comptoir des produits A, pour les demi-produits, rails et profilés ;
- Comptoir des aciers marchands ;
- Entente des feuillards ;
- Comptoir des tôles fortes ;
- Comptoir du fil-machine ;
- Comptoir des tubes (à partir de 1932).

Tous les comptoirs sont, du coup, solidaires et ne peuvent plus se dissoudre d'eux-mêmes, il doit y avoir accord de l'ensemble des producteurs de la Rohstahlgemeinschaft. Seul le comptoir des fontes reste en dehors du groupement. Pour les produits B, des pourparlers sont en cours, début 1930, pour la formation de comptoirs. La première conséquence en est, dès la première année, un effet de concentration dans le secteur, et une centralisation accrue dans la région de la Ruhr au détriment des autres régions de production.

« Le renouvellement des comptoirs s'est accompagné de la formation de Consortium d'achat dont le but était d'acquérir des quanta pour ne pas submerger le marché par de nouvelles participations. (...) La *Frankfurter Zeitung* (16 mars 1930) étudie ce nouveau mouvement de concentration qui va conduire à une centralisation encore plus forte de la production sidérurgique sur la Ruhr et le Rhin inférieur. »<sup>190</sup>

<sup>185</sup> *Industrie und Handels Zeitung*, 16 nov. 1929, cité in AN 41 AS / 51 / *ibid*.

<sup>186</sup> *Industrie und Handels Zeitung*, 16 nov. 1929), cité in AN / 41 AS / 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4115, 17 déc. 1929, « Allemagne : l'industrie sidérurgique pendant le 3° trimestre 1929 ».

<sup>187</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich, 1937* (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

<sup>188</sup> BA/ R 13 I/ 254/ *ibid*.

<sup>189</sup> Cité in AN 41 AS/ 51/ *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4123, 2 juin 1930, « Allemagne : l'industrie sidérurgique pendant le 4° trimestre et l'année 1929 ».

<sup>190</sup> cité in AN/ 41 AS / 51/ *ibid*.



Quelques usines ont dû fermer et plusieurs entreprises de taille moyenne ont été rachetées. Les Vereinigte Stahlwerke AG profitent de l'occasion pour se renforcer. Elles fondent une société nouvelle, la Ruhrstahl AG (*capital 36 millions de marks*), créée dans le but de regrouper les usines qui viennent d'être absorbées<sup>191</sup> et dont l'ensemble pourrait produire entre 450 000 à 500 000 tonnes d'acier brut par an<sup>192</sup>.

En dépit de l'évolution générale, certains cartels du secteur vont cependant se maintenir, certains vont même se créer dès 1930, tels en France, l'Entente des tréfileries d'acier, l'Entente des barres marchandes, et le Comptoir des tôles, réactivé cette même année. Presque toutes ces associations sont liées fermement les unes aux autres dans le Comptoir Sidérurgique de France, et cette cohésion permet leur maintien ou leur prolongation<sup>193</sup>.

### *L'adaptation du cartel de l'acier à la crise.*

Une remarque préalable est nécessaire, car certaines contradictions apparaissent parfois dans différents articles de presse, à propos des positions des uns et des autres vis-à-vis de ces cartels. Elles sont dues au fait que, par une habitude qui malheureusement perdure, on a tendance à faire des amalgames hasardeux, en désignant souvent, par mesure de simplification, "les producteurs allemands" ou "les producteurs français" comme s'il s'agissait de groupes homogènes. En réalité, les intérêts des uns et des autres à l'intérieur d'un même groupe national s'opposent en fonction de leur taille, de leur localisation, de la provenance de leurs matières premières, etc.

Comme les cartels nationaux ont du mal à être sauvés, on conçoit aisément que les ententes internationales soient encore plus en difficulté. D'autres facteurs interviennent pour fragiliser encore ces ententes qui n'en avaient pourtant pas besoin. C'est ainsi que les industries consommatrices profitent de la situation pour tirer les prix à la baisse, dans le dos des comptoirs qui subsistaient et ne s'en remettent pas.

« Les exportateurs d'acier allemands, anglais, hollandais, sont aujourd'hui les adversaires les plus déterminés des cartels internationaux. C'est dans cette hostilité du commerce international que réside un des obstacles principaux à la constitution de comptoirs de vente internationaux, elle explique aussi pourquoi tant de comptoirs internationaux ont déjà disparu. Un exemple typique est le comptoir international des feuillards. Certains marchands de Hambourg et de Londres ont réussi à amener certaines usines luxembourgeoises à leur assurer des ristournes particulières et secrètes, moyennant quoi ils s'engagent à leur maintenir leur clientèle. Le comptoir a disparu il y a quelques mois. »<sup>194</sup>

Dans le cadre général de l'Entente Internationale de l'Acier, des négociations sont mises en place dès octobre 1929, mais de façon normale puisque l'on arrivait presque à la date de reconduction de l'accord. Dès la fin du mois, la crise a désormais éclaté au grand jour. Très vite, des dissensions se révèlent entre Français et Allemands. A Paris où se tient une commission restreinte en vue du renouvellement de l'EIA, la tension franco-allemande est nouvelle<sup>195</sup>. Les Français n'acceptent sous aucun prétexte une augmentation des quotas allemands, tandis que les participants allemands ne veulent rester en aucun cas sur la base des anciens quotas de l'EIA. On recherche donc de nouvelles voies qui pourraient passer, entre autres, par un contingentement des exportations et qui abandonneraient plus ou moins à chaque pays le contrôle de son marché intérieur. Tous attribuent, en partie, la situation catastrophique des marchés extérieurs à l'incertitude planant sur la reconduction de l'EIA. On réfléchit à des mesures sérieuses pour la protection des marchés.

<sup>191</sup> Heinrichshütte, Gussstahlwerk Witten, Rheinisch-Wesphälische Stahl-und Walzwerke AG (*sauf les usines de Hagen*), Annener Gussstahlwerke AG, Vereinigte Press-und-Hammerwerke A. G., Brackwede.

<sup>192</sup> cité in AN/ 41 AS / 51/ *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4123, 2 juin 1930, *op. cit.*

<sup>193</sup> BA / R 13 I / 254/ *Verbandsbildungen ...*, *op. cit.*

<sup>194</sup> *Industrie und Handels Zeitung*, 16 nov. 1929, cité in AN / 41 AS / 51/ *Bulletin*, *op. cit.*

<sup>195</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982/ lettre de Ernst Poensgen aux Affaires étrangères (Berlin), 31 octobre 1929.

L'explication des raisons de la crise n'est pas encore bien claire. Elle a été analysée de manière classique, dans son ensemble, à la fois comme une crise de sous-consommation alliée à une crise de confiance. L'analyse de la situation permet ainsi d'en faire remonter les origines bien avant le dernier trimestre de 1929. L'Institut für Konjunkturforschung<sup>196</sup>, qui analyse la situation en 1930, estime ainsi que la conjoncture pour l'industrie sidérurgique est défavorable depuis la fin de l'année 1927. Mais pour le secteur de l'acier, d'autres éléments semblent devoir être ajoutés. Certains participants aux négociations pensaient en effet que la situation s'était rapidement dégradée dans la sidérurgie parce que l'on arrivait à une échéance de négociations et que l'incertitude d'un nouvel accord, vu les divergences déjà connues sur le problème des quotas, l'avait aggravé.

« La situation catastrophique des marchés extérieurs fut par tous en partie attribuée à l'incertitude planant sur la reconduction de l'EIA. On réfléchit à des mesures sérieuses pour la protection des marchés, qui pourraient être, le cas échéant, discutées à la réunion prévue en décembre et on pourrait sortir de là, une fois restreint le programme de production, ce qui peut-être, au début de la semaine prochaine, devrait conduire avec succès à un accord écrit et à d'autres prix plus bas, et l'on devrait ensuite se préoccuper sérieusement de la formation de comptoirs de vente. »<sup>197</sup>

En décembre 1929, on évoque déjà le remplacement de l'Entente Internationale de l'Acier par des comptoirs de vente continentaux<sup>198</sup>. On constate en effet que la volonté d'adaptation rapide de l'EIA à la crise, qui s'était traduite par une baisse des quotas de production, dès le mois de novembre, n'a pas suffi puisque qu'elle est restée inférieure à la diminution des besoins. En décembre, on fixe des prix minima ce qui évite une nouvelle chute de ceux-ci<sup>199</sup>. Mais dans tous les pays, les consommateurs critiquent les prix qui varient sans cesse et les désordres dans la marche des affaires. En fait, en cette période, les gros producteurs ont quand même intérêt à accepter des prix assez bas et l'on reconnaît qu'il faut s'entendre avec les industries consommatrices et favoriser des prix moyens, car les excès dans un sens comme dans l'autre peuvent avoir de graves conséquences dans l'immédiat comme dans l'avenir.

« Une organisation de l'exportation serait donc souhaitable. Malheureusement l'expérience a montré que de telles organisations n'ont pas souvent de politique raisonnable. Des usines qui n'ont que peu d'expérience des affaires d'exportation poussent à des relèvements de prix exagérés; des prix trop élevés compromettent la vente, favorisent la naissance d'industries nationales et portent en eux-mêmes le germe de rupture des comptoirs; de plus, des prix trop hauts favorisent les dissidents et les exportations des pays non européens, en particulier des États-Unis. D'un autre côté, les prix trop bas ne font que renforcer au Japon, en Afrique du sud, au Canada, le désir de voir relever les droits de douane, car pour un prix des aciers marchands de 5,20 £, la plupart des droits de douane sont insuffisants. (...) Les consommateurs véritablement intéressés souhaitent la stabilisation des prix. L'Entente internationale de l'acier doit travailler avec les acheteurs et non contre eux. On peut soumettre le commerce européen, mais non le commerce d'outre-mer, qui a une liberté beaucoup plus grande que ses collègues continentaux. Il faut insister sur ces choses, car dans la presse technique franco-belge, on parle déjà de prix pour les aciers marchands de 6,15 £ à 7 £ comme possibles et souhaitables. »<sup>200</sup>

Le problème principal qui freine la prolongation de L'Entente Internationale de l'Acier est celui de l'accord sur une date de référence ("zone neutre") pour le nouveau calcul des quotas. Le cas du groupe belge pose également un problème particulier. On envisage cependant, le 14 décembre 1929 de pouvoir trouver une solution et de prolonger définitivement l'entente lors de

<sup>196</sup> cité in AN / 41 AS / 51 / *Bulletin*, op. cit.

<sup>197</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 982/ lettre de Ernst Poensgen aux Affaires étrangères (Berlin), du 31 octobre 1929 au sujet de la tenue, le 29 oct. à Paris, d'une commission restreinte en vue du renouvellement de l'EIA.

<sup>198</sup> *Industrie und Handels Zeitung*, 6 décembre 1929, cité in AN / 41 AS / 51 / *Bulletin*, op. cit.

<sup>199</sup> Cité in AN/ 41 AS/ 51/ *Bulletin du Comité des Forges de France* n° 4123, 2 juin 1930, « Allemagne : l'industrie sidérurgique pendant le 4<sup>e</sup> trimestre et l'année 1929 ».

<sup>200</sup> *Industrie und Handels Zeitung*, 6 déc. 1929, cité in AN / 41 AS / 51 / *Bulletin*, op. cit.

la réunion suivante prévue le 13 janvier 1930<sup>201</sup>. Le gouvernement allemand est tenu au courant des difficultés des négociations<sup>202</sup>.

### *Les comptoirs provisoires*

En janvier 1930, un comité restreint de l'EIA, réuni à Bruxelles, décide de créer provisoirement un comptoir<sup>203</sup> de vente entre l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Belgique, pour une durée de six mois.

Le but en est de vendre à un prix et dans des conditions uniformes, sur les marchés d'exportation, les demi-produits, les profilés, les aciers marchands, les feuillards et les tôles fortes, dans une quantité décidée en fonction de quotas d'exportation qui tiendront compte des livraisons sur une période de référence allant de janvier 1928 à octobre 1929 et des débouchés du marché intérieur, selon que ce dernier a augmenté ou a chuté pendant la période de référence<sup>204</sup>. On espère, dès février, pouvoir commencer les ventes à l'exportation sur ces nouvelles bases. Pendant la période d'essai, on devra recueillir les impressions de chaque groupe sur le fonctionnement et sur les changements ou les améliorations que l'on pourrait envisager avant la conclusion d'un accord de longue durée. En attendant, vu l'insuffisante capacité d'absorption du marché mondial, on ordonne en janvier une restriction de la production de 10 % par rapport à octobre et l'on pense déjà qu'il faudra faire de même en février. Cet accord entendait être la première étape vers la généralisation des comptoirs de vente internationaux soumis à un contrôle commun et à des conditions identiques.

Le fonctionnement des différents comptoirs qui arrivaient à leur terme provisoire (charpentes métalliques, les barres, les tôles, les feuillards et les demi-produits), est prolongé, après six mois de mise en application. La vente reste toujours du ressort des pays ou des usines<sup>205</sup> selon le cas. Les comptoirs reçoivent des rapports hebdomadaires sur les contrats comme sur les livraisons qu'ils utilisent pour indiquer les droits et les devoirs de chacun. En fonction de cela, les uns ou les autres doivent alternativement se retirer du marché pour maintenir l'équilibre. Les quotas sont calculés sur la base des livraisons réelles des vingt-deux derniers mois. Il est déjà envisagé de procéder à une augmentation de tous les prix à l'exportation lors de la réunion suivante.

« Le quota à l'exportation tiendra compte des débouchés du marché intérieur. Si ce dernier a augmenté ou a chuté pendant la période de référence on devra en tenir compte dans les quotas d'exportation: une tonne en moins ou en plus sur le marché intérieur se répercute à 50 %, soit une demi-tonne sur les quotas d'exportation. On a prévu en outre que les changements en plus ou en moins des exportations n'affecteraient pas les quotas de plus de 25 % du quota de base. Une seule exception provisoire pour la France pour laquelle les changements en plus ou en moins à l'exportation doivent se répercuter à hauteur de 60 %, avec une limite maximum-minimum des droits d'exportation de 35 % sur le quota de base. (...)

On espère dès février pouvoir commencer les ventes à l'exportation sur de nouvelles bases. On n'est pas encore bien sûr de la manière dont les ventes elles-mêmes seront mises en œuvre (...), on pense qu'il faudrait créer un bureau central. (...) La règle générale pour les exportations doit trouver des applications provisoires pour les différentes productions : produits semi-finis, barres, profilés, tôles et fer-blanc. Pendant les six mois de fonctionnement provisoire, on devra recueillir les impressions là-dessus, comment les choses évoluent et quels changements, quelles améliorations on doit envisager pour la conclusion d'un accord de longue durée. Sur la question de la reconstitution de l'Entente Internationale de l'Acier, il doit se tenir ce mois-ci une

<sup>201</sup> AA/ Ind 20 / R 117 982 / lettre au Reichswirtschaftministerium, a/s de l'EIA, 16 décembre 1929.

<sup>202</sup> “*Je me suis permis de faire un rapport au ministre*”, sans doute signé Poensgen, AA / Ind. 20/ R 117 982/ 16 déc. 1929, *ibid.*

<sup>203</sup> Une forme plus souple et plus réservée d'entente.

<sup>204</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982/ lettre des Stahlwerks-Verband au Reichswirtschaftministerium, 14 janvier 1930.

<sup>205</sup> Pour les pays dans lesquels il n'y a pas de syndicats qui réunissent toutes les unités.

commission pour pouvoir réunir le plénum du comité de gestion. (...) En attendant, en considération de l'insuffisante capacité d'absorption du marché mondial, il a été décidé d'ordonner en janvier une restriction de la production de 10 % par rapport à la production ordinaire d'octobre. Il est admis que l'on devra sans doute aussi faire de même en février. »<sup>206</sup>

Cet extrait permet de se rendre compte des méthodes de travail des membres des ententes internationales. On peut constater une certaine faculté d'adaptation à la crise, et la recherche de solutions provisoires mais également d'une organisation régulatrice à long terme.

On a reproché aux cartels de ne se préoccuper que de problèmes de prix, au détriment de l'intérêt du consommateur. Bien sûr, on cherche à éviter leur effondrement, ce qui est indispensable tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Quels seraient leurs bénéfices si beaucoup d'entreprises faisaient faillite ? Il ne serait que provisoire et il risquerait d'y avoir un déficit de production de certaines catégories de produits, entraînant alors une pénurie et une augmentation des prix. Tout est donc question de bon sens et de raison, et il semble en effet sage de restreindre la production si les demandes ont chuté. Ce n'est pas du tout la même chose que de restreindre celle-ci en période "normale" de l'économie, pour maintenir des prix élevés. Or c'est un reproche qui a été souvent fait et dont nous tenterons de voir ultérieurement si, en période de croissance, il était justifié. Les Allemands se félicitent de la décision de baser les quotas sur les livraisons réelles, car ils y trouvent avantage.

« Les quotas sont calculés sur la base des livraisons réelles des 22 derniers mois; (...) Par ce moyen, les autres pays ont pu prendre connaissance de nos performances réelles, une connaissance qui a été constamment refusée au travers des quotas de l'Entente Internationale de l'Acier, comme on sait. Les quotas ne sont pas encore fermes car, dans les chiffres donnés, il y a quelques erreurs et ils doivent subir encore un contrôle de la société fiduciaire suisse. Vraisemblablement, on sera dans la possibilité, lors de la prochaine réunion du 13 de ce mois, de fixer provisoirement les quotas. (...) »<sup>207</sup>

**Tableau 5. Quotas fixés en 1930 pour les comptoirs provisoires<sup>208</sup>**

<i>en %</i>	demi-produits	poutrelles	aciers marchands	tôles fortes
<b>Allemagne/Sarre</b>	31,60	30,74	32,17	50,71
<b>France</b>	36,80	43,30	14,87	8,97
<b>Belgique</b>	19,12	10,15	24,10	37,98
<b>Luxembourg</b>	12,48	15,81	28,86	2,34
<b>Total</b>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>

Même si l'on est obligé de gérer presque au jour le jour, on se félicite cependant du fonctionnement, même provisoire, des comptoirs qui permettent de maintenir un petit contrôle sur le commerce de l'acier en Europe. Le renouvellement de l'entente générale semble alors moins urgent.

« On n'a pas vraiment pu parler du renouvellement de l'Entente Internationale de l'Acier par manque de temps. Quand la permanence des syndicats est assurée, cette question n'a en fait une importance que théorique. »<sup>209</sup>

Ce renouvellement de l'Entente demeure cependant hautement symbolique et c'est pour cela qu'il est souhaité mais, en réalité, il dépend de la bonne marche des comptoirs et des divers groupements qui agissent sur le marché de l'acier. Sans cela, une entente ne serait que du papier mais une fois le fonctionnement de tous les syndicats assuré, l'entente n'est plus qu'une formalité. En cette fin d'année 1929, les milieux économiques allemands restent relativement optimistes, espérant que les mesures prises par le cartel international s'avéreront rapidement efficaces.

<sup>206</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 982 / 14 janvier 1930, *ibid.*

<sup>207</sup> AA/ R 117 982 / lettre de Poensgen au ministre de l'économie, 3 février 1930.

<sup>208</sup> AN/ 62 AS/ 98 *Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940*, p. 31. Ces quotas étaient modulables en fonction de l'activité intérieure. *cf. supra.*

<sup>209</sup> AA/ Ind 20 / R 117 982 / lettre de Poensgen au ministre de l'économie en date du 3 février 1930.

« On peut escompter que la nécessité de reconstituer des stocks amènera une certaine reprise d'activité. Il faut ajouter que la limitation de production par les adhérents de l'Entente internationale de l'acier est accompagnée par le recul de la production aux USA et dans le reste du monde. Toutes ces restrictions de production arriveront peut-être à adapter la production à la demande actuellement très réduite. »<sup>210</sup>

En théorie, les comptoirs internationaux provisoires avaient une organisation stricte : le comité directeur, aidé de commissions spéciales à attributions limitées, contrôlait les ventes et avait le pouvoir d'imposer des mesures spéciales aux groupes pour assurer le respect des accords sur le partage des marchés et sur les prix<sup>211</sup>. Mais comme les producteurs et les sociétés de commerce de l'acier étaient libres de vendre par eux-mêmes à l'exportation, les prix officiels ne furent pas respectés, malgré les contrôles.

## L'effondrement du cartel de l'acier

### *La dégradation rapide de la situation*

Ces comptoirs provisoires étaient prévus pour fonctionner au plus tard jusqu'au 31 juillet 1930. A cette date, les comptoirs internationaux devaient, en théorie, avoir été reconstitués. Non seulement les négociations n'évoluèrent pas, comme on le souhaitait, vers un accord définitif mais, de plus, le fonctionnement de ces comptoirs provisoires fut défectueux et bientôt l'on parvint à l'anarchie totale des marchés. Ces comptoirs provisoires furent donc dissous en juillet 1930, par défaut d'accord sur la répartition des contingents, que certaines usines voulaient profondément modifier et aussi à la suite du constat de leur inefficacité pour le contrôle de la production d'acier.

Lors de la réunion de juillet à Paris, on cède à la pression des Belges et l'on accepte que la fixation des prix pour la tôle, les feuillards et les barres reste du ressort des contractants. Seul le partage des contingents reste en vigueur et cet accord est reconduit ainsi jusqu'à la fin de l'année 1930. Le problème des prix est en négociation ainsi que celui de la formation de comptoirs internationaux de vente des produits demi-finis et des profilés<sup>212</sup>. Un mois plus tard, ce sont les prix des demi-produits, des profilés et des charpentes métalliques qui sont libérés à leur tour. La première raison de cette libération totale des prix est que même les représentants officiels cassent les prix dans leurs entreprises...

En août 1930 la situation continue à se dégrader<sup>213</sup>. Après ceux des profilés, des barres et des feuillards, les prix pour les demi-produits et les charpentes métalliques sont libérés à leur tour. Les divers quotas demeurent inchangés mais risquent en attendant de ne plus avoir grande signification. On parle alors de la « *fin dramatique du pacte de l'acier* »<sup>214</sup>. Les dirigeants se demandent si l'entente doit être maintenue ou pas. Après une longue discussion on en vient à écarter la recherche d'un accord général ferme et sans exception, qui a peu de chance de se faire dans les conditions du moment et l'on estime qu'il faut plutôt laisser les choses suivre librement leur cours jusqu'à la fin de l'année. Entre-temps, une commission restreinte étudiera les bases sur lesquelles on pourrait réussir à conclure des ententes solides<sup>215</sup>. On mentionne également des

<sup>210</sup> Cité in AN 41 AS / 51 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4123, 2 juin 1930, Allemagne : l'industrie sidérurgique pendant le 4<sup>e</sup> trimestre et l'année 1929.

<sup>211</sup> AN/ 72 AS/ 218/ un dossier de 17 pages : « L'Entente internationale de l'acier », daté d'août 1952.

<sup>212</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / « L'Entente Internationale de l'Acier », *Wirtschafts Blatt*, n° 1389, 11 juillet 1930.

<sup>213</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982/ « Désintégration de l'Entente Internationale de l'Acier », *Industrie und Handelszeitung* n° 202, du 30 août 1930.

<sup>214</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / *Industrie und Handelszeitung*, 30 août 1930, *ibid.*

<sup>215</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / lettre de Frowein du Stahlwerks-Verband, au nom de Poensgen, adressée au directeur Ritter, du ministère des Affaires étrangères, 16 septembre 1930, a/s de la réunion du Comité de direction à Liège.

difficultés dues au manque d'entente au sein du groupe belge. De plus, les petits groupes commencent à s'attaquer à l'idée de protection nationale, telle qu'elle avait été définie lors de la création du cartel. Ce sont l'Allemagne et la France, pays à large marché intérieur, qui sont visées. Cela contribue très certainement au rapprochement de leur position et à leur solidarité dans les discussions.

Fin septembre 1930, on tente de réorganiser l'EIA. On procède à une modification des contingents de production, les différents groupes étant restés en dessous de leur quota, dans des proportions assez importantes pour le groupe allemand. Même le groupe français « *qui s'était fait une espèce de tradition du dépassement de son contingent* »<sup>216</sup> est en retrait, dès le premier trimestre 1930, ce qui est un signe inquiétant pour l'avenir. Rapidement donc, les quotas fixés par le cartel de l'acier ne correspondent plus à la production réelle. La fixation des nouveaux contingents a pour effet de prolonger le cartel de l'acier jusqu'à la fin de 1930, à condition que ce nouveau fonctionnement soit respecté. Les nouveaux quotas sont les suivants : Allemagne 43,18 %, France 31,18 %, Belgique 11,56 %, Luxembourg 8,3 % et Sarre 6,6 %<sup>217</sup>.

**Tableau 6. Production mensuelle des membres du cartel de l'acier (1930-1931)**<sup>218</sup>

<i>en tonnes</i>	production réelle nov. 1930	quota mensuel	contingent mens. 1 <sup>o</sup> trim. 1931
<b>France</b>	706 000	706 500	660 000
<b>Allemagne</b>	738 700	1 033 000	964 000
<b>Belgique</b>	215 600	268 000	250 600
<b>Luxembourg</b>	178 600	188 000	175 600
<b>Sarre</b>	134 600	150 000	139 300
<i>Total</i>	<i>1 973 500</i>	<i>2 345 500</i>	<i>2 189 500</i>

Début novembre 1930, les comptoirs provisoires se reconstituent sous une forme atténuée avec des pénalisations réduites. Puis en décembre, en attendant de pouvoir discuter à nouveau d'autres projets contradictoires, l'EIA a été reconduite dans sa forme précédente pour 6 mois, mais avec une nouvelle restriction de la production qui passe de 25 à 30 % de moins que celle de 1929<sup>219</sup>. Les Allemands ont obtenu que leur soit appliquée la même règle de calcul que pour les Français, basée sur le mois d'octobre 1929.

« Nous avons aussi utilisé une fois la possibilité, à titre exceptionnel, de nous attaquer à l'aspect politique et nous avons fait observer qu'on ne pouvait pas nous augmenter les charges, avec des pénalités dans les exportations, alors que nous devrions payer les réparations et que, d'un autre côté, le coût des réparations sur notre production est si dur à supporter que nous pouvons, beaucoup moins que n'importe quel autre pays, supporter des taxes. Contre la remarque des Belges qui nous faisait remarquer notre dumping à travers l'accord avec l'AVI, nous avons renvoyé au nombre croissant de nos chômeurs qui nous obligeait aujourd'hui à traiter des transactions à perte. »<sup>220</sup>

Lors d'une réunion restreinte, les groupes belges et luxembourgeois présentent un projet qui vise à modifier les bases de calculs des compensations, en établissant un rapport égal entre production intérieure et extérieure. C'est bien sûr l'Allemagne, en premier lieu, et la France qui en subiraient les conséquences sous la forme d'une augmentation importante des charges. Les Français, comme les Allemands, rejettent vigoureusement cette suggestion. A l'extérieur, le cartel de l'acier est critiqué, on lui reproche de se laisser entraîner par les événements au lieu

<sup>216</sup> *L'Usine*, supplément n° 3, du 17 janvier 1931 p. 6.

<sup>217</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / « l'EIA réorganisée », *Vossische Zeitung*, 26 septembre 1930. Le total excède légèrement les 100 %, mais c'est indiqué ainsi dans la source citée.

<sup>218</sup> *L'Usine*, 17 janvier 1931, *op. cit.*

<sup>219</sup> AA/ Ind. 20/ R 117 982/ lettre de Poensgen, C/R de la réunion de Paris des 5 et 6 décembre 1930.

<sup>220</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982 / 5 et 6 décembre 1930, *ibid.*

d'en prendre les commandes. Cependant rien n'est définitivement perdu puisque les négociations continuent. Mais à la fin de février 1931, l'Entente renonce à fixer les contingents de production pour les périodes à venir. Le secteur de l'acier n'eut alors plus aucun contrôle, ni des exportations, ni de la production et chaque pays fut libre de produire et d'exporter la quantité d'acier au prix souhaité<sup>221</sup>.

« En attendant, non seulement chaque pays, mais chaque producteur, demeurait libre de vendre à l'exportation comme antérieurement. Comité directeur, commissions spéciales, tous organismes prévus dans ces accords étaient pratiquement dépourvus de moyens d'actions. Les résultats ne s'en firent pas attendre. Comme il va de soi, les usines dénoncèrent, dès l'origine, des carnets impressionnants de marchés de « pré-comptoirs »; et, par la suite, nous n'oserions affirmer qu'une seule fois les prix fixés furent correctement appliqués. On conçoit l'état d'esprit des vendeurs qui, désireux de respecter les règles de prix fixés constataient au bout de plusieurs semaines qu'ils n'avaient pas réussi à vendre une tonne.

Ce fut le règne incontesté de la ristourne occulte, et l'un des plus tristes exemples de ce que l'on appelle un *“gentlemen's agreement”*. Il justifie cette définition désabusée qu'en donnait alors l'un des dirigeants du groupe allemand : *“un papier que l'on signe de confiance, et que l'on met dans son tiroir : quelques semaines plus tard, sentant que les choses ne vont pas, on veut se reporter au papier, on ouvre son tiroir : l'agreement y est toujours, mais il n'y a plus de gentlemen.”*

Il est à peine besoin de dire que le malaise et l'énerverment résultant de cette situation étaient loin de créer l'atmosphère qui eut été nécessaire à la constitution prévue des comptoirs. Beaucoup d'usines, après les brillantes années qu'elles venaient de connaître de 1927 à 1929, disposaient d'ailleurs d'importantes réserves, et envisageaient volontiers, sous l'angle sportif, une période de lutte où jouerait la sélection naturelle. Il est clair en particulier que les usines belges trouvant insuffisant les quantums qui leur avaient été reconnus sur la base des 22 mois, entendaient coûte que coûte les améliorer. »<sup>222</sup>

### ***Les années du paroxysme de la crise dans la sidérurgie.***

Fin juillet 1931, devant l'évidence de l'échec total, les comptoirs cessèrent officiellement d'exister. L'effondrement des prix se poursuivit donc sur le marché mondial sans contrainte et sans que l'on dispose d'instruments pour tenter d'y faire face, jusqu'à des niveaux totalement déraisonnables, ce qui continue ainsi de nourrir la crise. Alors qu'au début de l'année 1930, le prix de la tonne d'acier se situait autour de 5 livres or, à la fin de la même année, on avait perdu une livre, puis une autre à la fin de l'année suivante, pour atteindre enfin le niveau de 2 livres or au printemps 1932, moment où le plus bas niveau fut atteint<sup>223</sup>. Les aciers plats marquent alors un recul de 60 %. C'est une catastrophe générale, même pour les pays dans lesquels les coûts de production étaient assez bas. Les seules exceptions à cette chute vertigineuse sont les produits des seuls syndicats internationaux qui se sont maintenus pendant la crise, c'est-à-dire les rails, les fils, les fils laminés et les tubes<sup>224</sup>, qui réussirent à garder leurs prix à un niveau de près du double des autres produits. Sur les marchés intérieurs, plus protégés, les prix chutent également. Les exportations et la production globale s'effondrent aussitôt. Cette dernière a marqué un recul au total d'environ 60 %, passant de 121 millions de tonnes en 1929 à 51 millions en 1932. La production allemande révèle un score particulièrement mauvais puisqu'elle subit un recul de 65 % sur cette période.

<sup>221</sup> AN/ 72 AS/ 218/ un dossier de 17 pages, « l'entente internationale de l'acier », août 1952.

<sup>222</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940, p. 31.

<sup>223</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940, p. 31.

<sup>224</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial (48) 1936, p. 1433.

**Tableau 7. Production mondiale d'acier (1929-1933)<sup>225</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1930</b>	<b>1931</b>	<b>1932</b>	<b>1933</b>
<b>Allemagne*</b>	<b>16 246</b>	<b>11 539</b>	<b>8 292</b>	<b>5 770</b>	<b>7 612</b>
<b>Sarre</b>	<b>2 209</b>	<b>1 935</b>	<b>1 538</b>	<b>1 463</b>	<b>1 676</b>
<b>France</b>	<b>9 711</b>	<b>9 447</b>	<b>7 822</b>	<b>5 640</b>	<b>6 531</b>
Belgique	4 122	3 365	3 110	2 791	2 732
Luxembourg	2 702	2 270	2 035	1 956	1 845
<b>Total fondateurs EIA</b>	<b>34 990</b>	<b>28 556</b>	<b>22 797</b>	<b>17 620</b>	<b>20 396</b>
G.B.	10 122	7 716	5 466	5 505	7 313
Total nouveaux pays EIA (Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie)	4 620	3 823	3 154	1 596	2 032
<b>Total EIA</b>	<b>49 732</b>	<b>40 095</b>	<b>31 417</b>	<b>24 721</b>	<b>29 741</b>
Etats-Unis	57 819	41 672	26 552	13 900	23 737
<b>Total général</b>	<b>121 934</b>	<b>95 914</b>	<b>70 013</b>	<b>51 150</b>	<b>68 690</b>

\* Sarre non comprise \*\* estimations \*\*\* Pour la Pologne, seulement de janvier à juin (504 milliers de tonnes)

Alors que l'on était passé de 16,9 à 20,4 millions de tonnes pour l'exportation mondiale entre 1926 et 1927 et que l'on en était resté autour de 20 millions de tonnes en 1928 et 1929, la période allant de 1929 à 1932 enregistre un recul de 50 % des exportations mondiales d'acier brut, soit un niveau de 9,6 millions de tonnes. Les pays de l'EIA maintiennent leur part de 80 % des ventes sur le marché mondial. Ils sont donc les plus touchés, avec un chiffre d'affaires mondial des produits sidérurgiques qui passa de 2 milliards de marks or en 1929 à 500 ou 600 millions de marks or en 1932<sup>226</sup>.

**Tableau 8. Exportations de produits sidérurgiques demi-finis des principaux pays producteurs (1929-1933)<sup>227</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1930</b>	<b>1931</b>	<b>1932</b>	<b>1933</b>
<b>Allemagne</b>	4 396	3 423	3 087	1 661	1 489
<b>France-Sarre</b>	3 722	3 567	3 194	2 146	2 386
<b>Belgique-Luxemb.</b>	4 395	3 732	3 522	3 241	3 087
<b>Total fondateurs EIA</b>	<b>12 513</b>	<b>10 722</b>	<b>9 803</b>	<b>7 048</b>	<b>6 962</b>
<b>Grande-Bretagne</b>	3 935	2 777	1 759	1 713	1 738
<b>Autres EIA (Pol., Tchéc., et Autriche)</b>	1 052	1 160	1 050	307	472
<b>Total EIA</b>	<b>17 500</b>	<b>14 659</b>	<b>12 612</b>	<b>9 068</b>	<b>9 172</b>
Etats-Unis	2 454	1 586	804	330	520
<b>Total général mondial</b>	<b>20 547</b>	<b>16 805</b>	<b>13 956</b>	<b>9 934</b>	<b>10 472</b>

Aux restrictions d'achats qui se mirent rapidement en place, s'ajoutèrent de nombreux obstacles au commerce, comme l'élévation des droits de douane, des contingents ou même des interdictions d'importation et diverses mesures, auxquels il faut adjoindre les problèmes de devises. C'est ainsi que tous les pays gros producteurs et importateurs d'acier, parmi lesquels les États-Unis, prirent alors des dispositions "anti-dumping" en contrôlant fermement les importations. La Grande-Bretagne, traditionnellement l'un des plus gros acheteurs de produits sidérurgiques du continent, en particulier de demi-produits, décidait en octobre 1931 la mise en place de droits de douane *ad valorem* de 10 %, rapidement portés à 33,3 %. Des pays comme la Belgique et le Luxembourg, particulièrement tournés vers le marché d'exportation furent les plus touchés par cette crise<sup>228</sup>.

<sup>225</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid*, p. 1434-1435 ; BA/ R 13 I/ 523-524 ; AN/ 139 AQ/60, AN/ 62 AS/ 104 (Belgique-Luxembourg) et Nations Unies, *Annuaire 1953* (Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie).

<sup>226</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, *ibid*, p. 1433.

<sup>227</sup> y compris laminés. BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435.

<sup>228</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, *ibid*.



Les dégâts sur les sociétés commençaient à être importants et les importantes réserves financières des gros producteurs d'acier menaçaient de s'épuiser rapidement. Les producteurs allemands et français, grâce à la taille de leur marché intérieur, protégé, et à leurs prix supérieurs au marché mondial, étaient dans une meilleure situation que les groupes belges et luxembourgeois. Ces conditions jointes à la pression des milieux bancaires permirent en Belgique la formation d'une entente intérieure dont l'absence avait été souvent néfaste auparavant<sup>229</sup>. Les conséquences sociales furent également catastrophiques car les restrictions de production conduisaient vite à du chômage technique dans les mines ce qui provoqua quelques troubles sociaux graves en Angleterre et dans la Ruhr<sup>230</sup>. En effet, une des premières conséquences de la crise dans la sidérurgie allemande étaient les licenciements qui s'accéléraient. C'est ainsi qu'en un mois et demi (1<sup>er</sup> déc. 1931 au 16 janvier 1932) environ 15 000 ouvriers furent congédiés<sup>231</sup>.

L'EIA restait toujours officiellement en vigueur, mais elle ne servait plus que de bureau d'enregistrement de statistiques, puisque les seuls moyens d'action qui lui restait encore, à savoir les pénalités ou les indemnités, qui avaient déjà été réduites « à des taux symboliques »<sup>232</sup>, disparurent dès le début de l'année 1931. La liquidation formelle de l'EIA fut fixée au 30 juin 1932<sup>233</sup>. Le fait d'en avoir conservé la structure allait cependant permettre de relancer les négociations sur des bases préexistantes et tenter de tirer des leçons de cette expérience. On put ainsi utilement réfléchir sur la nécessité pour les comptoirs de disposer de pouvoirs réels et suffisamment étendus pour imposer certaines décisions<sup>234</sup>.

Des reproches ont été souvent adressés à la politique de production du Cartel de l'acier, politique qualifiée de passive face aux événements<sup>235</sup>. On a écrit que la crise économique mondiale avait provoqué son éclatement et que sa reconstitution ne se fit qu'à partir du moment où les états membres de l'ancienne Entente Internationale de l'Acier émergèrent de la crise. Ce n'est pas tout à fait exact, comme on va le voir par la suite.

## **Comment la sidérurgie allemande fait-elle face à la crise économique ?**

### *L'évolution générale du secteur*

La sidérurgie allemande subit une rude attaque lors de la crise. Le niveau le plus bas est atteint en 1932, avec une production globale qui est passée de 16,2 à 5,8 millions de tonnes d'acier brut, soit 35 % du niveau de 1929. Toutes les régions de production sont touchées au même degré, à l'exception des régions de Sieg- Lahn, Dill, Hesse supérieure et de l'Allemagne du sud qui reculent un peu moins. Mais ces régions ne représentaient que 5 % de la production totale de 1929.

---

<sup>229</sup> AN/ 62 AS/ 98 / Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940.

<sup>230</sup> *L'Usine*, 17 janvier 1931, sup. n° 3, p. 2.

<sup>231</sup> *L'Usine*, *ibid.*

<sup>232</sup> AN/ 62 AS/ 98 Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940, p. 31.

<sup>233</sup> MAN/ P 7.55.99

<sup>234</sup> AN/ 62 AS/ 98 / *ibid.*

<sup>235</sup> *L'Usine*, *ibid.*

**Tableau 9. Production allemande d'acier brut par région**<sup>236</sup>

<i>en tonnes</i>	1929	1932	<i>En % de 1929</i>	1933
Rhénanie-Westphalie	13 171 606	4 630 912	35,1	6 061 734
Sieg- Lahn, Dill et Hesse supérieure	381 708	178 494	46,7	252 541
Silésie	535 979	188 888	35,2	total 830 017
Nord-Est et Allemagne centrale	1 291 843	434 568	33,6	
Saxe	582 294	200 517	34,4	256 753
Allemagne du sud	282 648	136 726	48,4	210 744
<b>Total</b>	<b>16 246 078</b>	<b>5 770 105</b>	<b>35,5</b>	<b>7 611 789</b>

La chute des prix intérieurs est régulière et les cours sont au plus bas en août 1932. Pour faire face à la crise, l'industrie métallurgique allemande procède d'abord à une baisse des prix (-10 % au 1<sup>er</sup> juin 1930) et, dans le même temps, le ministère du travail rend obligatoire une baisse des salaires de 7 %. On espère ainsi améliorer la situation générale de la métallurgie et bientôt pouvoir augmenter la production sidérurgique<sup>237</sup>. Pour lutter contre la crise les Allemands tentent aussi de renforcer leurs ventes à l'étranger. C'est ainsi que les exportations sont encore en augmentation au 1<sup>er</sup> semestre 1930 et que certains les accusent d'ailleurs de vendre parfois à n'importe quel prix, c'est-à-dire sans bénéfice ou à perte, dans le seul but de maintenir l'emploi.

« L'industrie allemande, pour parer à la baisse des prix, a réduit le plus possible ses stocks de matières premières, alors que pour lutter contre le chômage elle vendait ses produits à l'étranger, parfois sans bénéfice. Sous l'influence de ce stimulant temporaire, la balance commerciale du Reich est devenue plus active; mais on ne peut guère compter que cet excédent se maintienne à l'avenir au niveau actuel. »<sup>238</sup>

Les mêmes autorités françaises (Affaires Étrangères) reconnaissent cependant que « l'industrie sidérurgique allemande a beaucoup souffert de la crise mondiale »<sup>239</sup>. Quoiqu'il en soit, cette solution temporaire se révèle insuffisante. Rapidement, les exportations allemandes chutent, mais la baisse reste très nettement inférieure au recul de la production sidérurgique allemande. Le pourcentage des exportations pour l'année 1931 indique clairement que l'on a cherché à compenser les pertes intérieures.

**Tableau 10. Pourcentage d'exportation d'acier par rapport à la production nationale**<sup>240</sup>

%	1929	1930	1931	1932	1933
<b>France</b>	31	31	35	33	32
<b>Allemagne</b>	32	36	45	34	22

Six mois plus tard, le gouvernement allemand soutient l'industrie sidérurgique en rendant obligatoire un nouvel abaissement du salaire des mineurs de 6 %, ce qui répond favorablement à la demande de cette industrie qui en faisait un préalable à l'abaissement du prix du fer, qui sera à son tour réduit de 6 % avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1931. Certains groupes de pression estiment cette mesure encore insuffisante, le *Vorwärts* réclame une baisse d'au moins 15 %<sup>241</sup>. A la fin de l'année 1931, la désescalade se poursuit. Un décret-loi du 8 décembre 1931 fixe d'autorité une nouvelle baisse sur les prix de vente en décidant que tous ceux qui sont liés par convention de cartels ou fixés par les producteurs pour la revente doivent être abaissés de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1932<sup>242</sup>. Le bilan de l'année 1931 est assez désastreux, pour l'Allemagne.

<sup>236</sup> BA/ R 13 I / 523-524-525-526 et 549-550 WESI (pour 1928 : AF/ B 31469).

<sup>237</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761/ note du 12 août 1930.

<sup>238</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761/ *ibid.*

<sup>239</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761/ *ibid.*

<sup>240</sup> Demi-produits et produits finis, sauf fils tréfilés et raccords pour tubes, d'après les chiffres donnés par H. Rieben, *op. cit.*; jusqu'à 1934 (inclus), Sarre exclue.

<sup>241</sup> AF/ B 31 469 / lettre de l'ambassadeur de Margerie à Briand, 15 janv. 1931.

<sup>242</sup> AN/ 41 AS/ 53 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4200, « Allemagne : l'ind. sidérurgique 1931 ».

« La production de fonte est tombée de 9 695 000 tonnes en 1930 à 6 063 000 t en 1931, soit une baisse de 3 632 000 t ou 37,4 %. (...) La production d'acier brut est passée de 11 539 000 t en 1930 à 8 292 000 en 1931, soit une diminution de 28,1 %. La production de demi-produits destinés à la vente a diminué de 920 000 t en 1930 à 772 000 t en 1931. La production de produits laminés a baissé également de 8 152 000 t en 1930 à 5 861 000 t en 1931. La production de fonte, qui s'était maintenue à peu près au même niveau de janvier à juillet 1931, n'a cessé de diminuer à partir de ce mois, conséquence très nette de la crise de juillet 1931.

La diminution des besoins en coke dans l'industrie sidérurgique est une des causes principales des difficultés de vente des charbonnages. Pour les sociétés sidérurgiques allemandes qui sont le plus souvent des entreprises mixtes de charbonnage et de sidérurgie, on arrive à ce fait que des adoucissements d'un côté ont, pour contrepartie, des charges de l'autre côté. »<sup>243</sup>

Pour le marché intérieur, on a conclu des accords de contingentements des importations pour les produits laminés avec les usines lorraines et luxembourgeoises. En 1931 et 1932, la France reste en effet le premier fournisseur de l'Allemagne en produits sidérurgiques, après la Sarre qui a un statut spécial. L'industrie institue également une prime de fidélité aux consommateurs qui se fourniront exclusivement auprès des usines membres de la Rohstahlgemeinschaft. Elle décide, en décembre 1931, à côté d'une baisse de prix, de leur accorder des ristournes de 3 marks par tonne pour les demi-produits, 6 pour les feuillards et 5 pour les autres produits<sup>244</sup>. Mais les aciéries se plaignent du fait que les droits de douane ne les protègent plus, désormais. Le marché intérieur subit, malgré tous les efforts, un effondrement complet. En absence d'acheteurs allemands, une bonne part des ventes continue de se reporter sur les marchés extérieurs.

« (...) le rapport des ventes sur le marché intérieur aux ventes sur les marchés extérieurs, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de l'industrie transformatrice qui, en temps normal, était de 70 à 30, était au début de 1932, dans un rapport inverse, de 10 à 90. Sans tenir compte des exportations directes, il restait encore 75 % d'exportations indirectes pour 25 % de ventes sur les marchés intérieurs. »<sup>245</sup>

Comme les exportations se maintiennent mieux, on cherche à empêcher la chute de leur prix. En deux ans, de 1929 à 1931, les prix d'exportation des aciers allemands ne chutent que de 10 % contre 50 % en moyenne sur le marché mondial, en jouant sur des différences de qualité. Les comptoirs allemands, et cela est noté dans les sources professionnelles françaises, cherchent donc à ne pas brader leurs produits à n'importe quel prix, comme le laissait en partie supposer certains rapports français<sup>246</sup>, alors que d'autres le font, comme le montrent des allusions visant les producteurs belges et luxembourgeois.

« Le prix d'exportation allemand des aciers marchands n'a diminué de 1929 à 1931 que de 10 % tandis que dans le même temps à la bourse de Bruxelles, le prix des aciers marchands reculait de 50 %. Ces différences (...) peuvent s'expliquer par les qualités spéciales et les caractéristiques des aciers exportés. Cette politique allemande de ne pas gâcher les prix à l'exportation et de ne pas suivre les cours trop bas notés à la Bourse de Bruxelles, a été encore confirmée par une décision des comptoirs allemands, en date du 17 fév. 1932, suivant laquelle les exportations allemandes de produits laminés devront se limiter aux produits pour lesquels des prix notablement supérieurs aux prix mondiaux pourront être obtenus. Cette limitation ne s'appliquant pas aux produits pour lesquels la sidérurgie allemande est liée par les décisions de comptoirs internationaux. »<sup>247</sup>

<sup>243</sup> AN/ 41 AS / 53 / *Bulletin ...*, *ibid.*

<sup>244</sup> AN/ 41 AS/ 53/ *Bulletin ...*, *ibid.*

<sup>245</sup> AN/ 41 AS/ 53, *Bulletin ...*, *ibid.*

<sup>246</sup> *cf. supra*

<sup>247</sup> AN 41 AS/ 53, *Bulletin, ibid.*

Pour les exportations, on voit apparaître un resserrement de la clientèle autour de trois principaux pays, la Russie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, dont la part passe de 40 % des exportations en 1930 à 58 % en 1931. Une délégation russe se rend à Berlin et, après de longues négociations, passe des commandes massives à l'industrie sidérurgique allemande. C'est ainsi que les exportations de produits sidérurgiques vers la Russie passent de 74 000 à 700 000 tonnes entre 1930 et 1931, dont des livraisons importantes de laminés et des tubes. Les prix obtenus par les industriels allemands sont au-dessus de ceux du marché mondial, et même largement en ce qui concerne les laminés, car des conditions spéciales de paiement ont dû être consenties, avec de très longs délais de règlement<sup>248</sup>.

« Les gros industriels, dont Klöckner, Ernst Poensgen, Reuter, allèrent en Russie [1932] et revinrent avec des accords considérables. La Russie qui était le seul pays dans le plus grand calme, achetait mais savait bien utiliser la crise pour faire pression sur les prix ou allonger les crédits. »<sup>249</sup>

En 1932, suite à un nouvel accord, les Allemands vont encore livrer 706 000 tonnes d'acier à la Russie, sur un total des exportations de 1,6 millions de tonnes, soit presque la moitié des ventes. Ainsi, au cours du premier semestre de cette année, sur une moyenne mensuelle d'exportations de 112 000 tonnes de produits sidérurgiques, 70 000 tonnes sont allées en Russie. Ces chiffres ne sont d'ailleurs pas officiellement publiés.

« Pour des raisons précises, nous n'avons pas, dans la note, mentionné ce chiffre ; il montre cependant clairement combien le commerce avec les Russes a eu une grande signification, aussi pour nos négociations. »<sup>250</sup>

**Tableau 11. Allemagne : commerce des produits sidérurgiques<sup>251</sup>**

en tonnes métriques	1931		1932	
	Importations en Allemagne	Exportations d'Allemagne	Importations en Allemagne	Exportations d'Allemagne
Sarre	338 000	17 000	316 000	10 000
France	202 000	57 000	141 000	39 000
Luxembourg	84 000	6 000	65 000	10 000
Belgique	61 000	65 000	70 000	46 000
Russie	(.)	<b>741 000</b>	(.)	<b>706 000</b>
Grande-Bretagne	24 000	551 000	19	95 000
Pays-Bas	15 000	410 000	3	164 000
Japon	(.)	116 000	(.)	63 000
Danemark	(.)	103 000	(.)	37 000
Suède	27 000	99 000	22	41 000
Argentine	(.)	92 000	(.)	43 000
Suisse	3 000	74 000	1	54 000
États-Unis	1 000	65 000	1	28 000
<b>Total des échanges allemands</b>	<b>801 000</b>	<b>3 026 000</b>	<b>667 000</b>	<b>1 643 000</b>

Il est certain que cette opportunité a constitué une réelle soupape de sécurité pour la sidérurgie allemande. Mais il n'est pas sûr que toutes les dettes aient été payées. C'est du moins ce que suggère une réflexion de Poensgen, quelque temps plus tard, lors d'une réunion avec ses collègues français au cours de laquelle il les invite à bien profiter du caviar offert à flot lors du dîner, car c'est là, dit-il en substance, le seul paiement qu'ils reçoivent des Russes...

<sup>248</sup> AN 41 AS/ 53/ *ibid.*

<sup>249</sup> W. Zangen, *Aus meinen Leben*, publication interne de Mannesmann AG

<sup>250</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ lettre de Poensgen à Ritter (directeur au ministère des Affaires Étrangères), 3 avril 1933.

<sup>251</sup> (.) = pour total < à 1 000 t. *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4196 (*sources allemandes*) et n° 4220, *idem*, 1932.

Mais les Allemands ne sont pas les seuls à rechercher de nouveaux clients. Les Français se sont eux aussi tournés vers la Russie et les ventes sidérurgiques vers ce pays ont été augmentées. Un traité de commerce a été signé entre les deux gouvernements. Cependant, il semble que les industriels français aient plus fait "la fine bouche" que leurs collègues allemands, les conditions imposées leur convenant sans doute moins, puisqu'ils étaient dans une situation moins périlleuse.

« Il a fallu l'autorité du gouvernement pour obtenir des usines [sidérurgiques] qu'elles acceptent les commandes qui permettront d'exécuter l'accord franco-russe. »<sup>252</sup>

L'ambassadeur allemand à Paris, qui rapporte l'affaire, comprend la réaction des industriels français puisqu'il admet que cette pression exercée pour l'acceptation de livraisons vers la Russie pèche un peu, par son effet, sur les accords internationaux de la sidérurgie.

Sur le marché intérieur, en janvier 1932, la situation n'étant pas meilleure, le gouvernement allemand décide une nouvelle baisse de 10 % sur tous les prix liés par convention de cartels ou fixés par les producteurs pour la revente<sup>253</sup>. Certaines correspondances internes au syndicat des producteurs allemands révèlent que les difficultés dans la sidérurgie ne sont pas feintes : des entreprises du secteur commencent à avoir des problèmes pour payer les salaires, et demandent des financements au jour le jour. Le ministre recommande de s'adresser à nouveau à la Reichsbank en attendant le résultat des négociations en cours entre le Reichsverband, les grandes banques et la Reichsbank<sup>254</sup>. Les entreprises allemandes avaient d'abord cru à une crise passagère. Quand elles en réalisent le caractère plus durable, elles diminuent leur production, licencient et font machine arrière sur tous les programmes d'investissements<sup>255</sup>. La crise a de graves conséquences sur ces investissements qui seraient alors inférieurs à l'usure courante de toutes les installations existantes dans l'industrie allemande, prolongeant ainsi les effets de la conjoncture<sup>256</sup>.

### *Les entreprises allemandes pendant la crise*

#### **Les Vereinigte Stahlwerke AG**

Le niveau record de production pour les Vereinigte Stahlwerke AG avait été atteint en 1927-28, années au cours de laquelle les ventes sur le marché intérieur allemand atteignirent 17 millions de tonnes de produits sidérurgiques, alors qu'elles étaient en 1931 revenues à 8 millions de tonnes, soit moins de la moitié. Les exportations n'ont par contre diminué que de 20 % par rapport à l'année record<sup>257</sup>.

Aux Vereinigte Stahlwerke, la production d'acier chute, en 1929-1930, de 43 % en un an, passant de 5 538 395 à 3 694 034 tonnes, pour l'exercice suivant. La production de charbon recule également de 29 % (de 25,7 à 18,4 millions de tonnes) tandis que le personnel est fortement compressé, passant de 151 067 ouvriers à 110 738, y compris les mines, soit 27 % en moins. On atteint 103 500 ouvriers au 1<sup>er</sup> octobre 1933, niveau le plus bas<sup>258</sup>.

<sup>252</sup> AA/ Ind 20/ R 117 984/ lettre de Doehle (ambassadeur de l'Allemagne à Paris), 2 mars 1934.

<sup>253</sup> AN/ 41 AS / 53, *Bulletin* n° 4200.

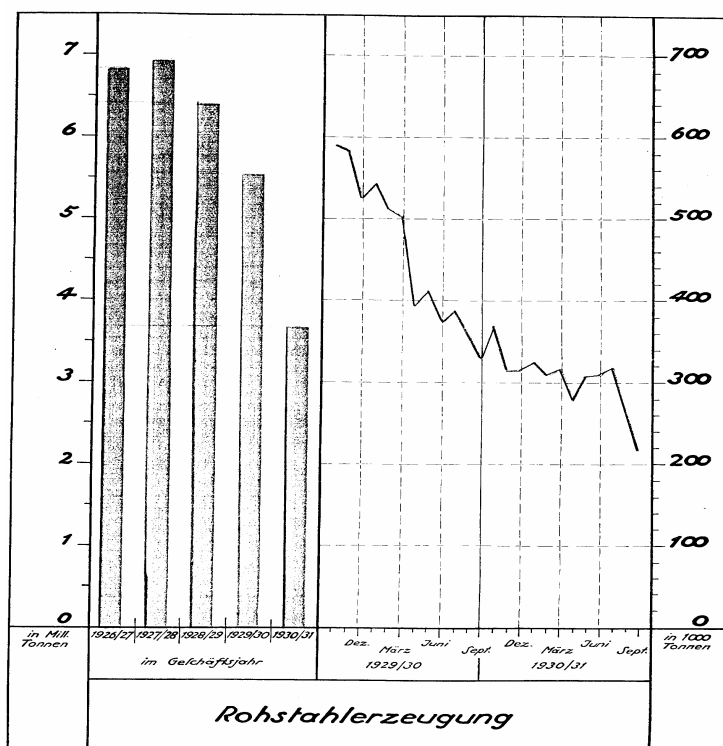
<sup>254</sup> BA/ R 13 I / 269 / VESI, lettre du 14 juillet 1931.

<sup>255</sup> H. Uebbing, *Wege und Wegmarken, 100 Jahre Thyssen*, Berlin, 1991, p. 38.

<sup>256</sup> Selon *L'Institut für Konjunkturforschung*, mais ses chiffres sont un peu mis en doute par les industriels allemands eux-mêmes, BA / R 13/ I.

<sup>257</sup> AN 41 AS/ 53/ *ibid.*

<sup>258</sup> MAN/ R 1.51.00 / Vereinigte Stahlwerke AG/ rapport 1933.



Production annuelle (1926-1931) et production mensuelle (1929-30 et 1930-31), en milliers de tonnes.

**Figure 21. Production d'acier brut des Vereingte Stahlwerke AG (1926-1931)<sup>259</sup>**

En 1930, alors que la crise n'est pas encore à son apogée, on ne veut pas croire à la seule explication économique pour les difficultés présentes. Les réparations sont mises en cause car leur fardeau, dit-on, a pesé de telle façon sur l'économie allemande que celle-ci ne s'en est pas remise. La politique sociale, économique et financière de l'Allemagne est d'autre part très critiquée, la montée du chômage étant, selon les responsables des Vereingte Stahlwerke, l'un des signes les plus flagrants de l'échec de cette politique. Ainsi les mesures prises par le gouvernement, en quatre ans, auraient alourdi gravement les charges dans le domaine des salaires et de la politique sociale comme dans celui de l'augmentation des taxes. Dès 1930, les dividendes sont ramenés de 6 à 4 %. Mais l'entreprise n'abandonne pas pour autant son programme de développement et de réorganisation qui doit non seulement être poursuivi mais accéléré<sup>260</sup>.

L'année suivante sont reprises les mêmes attaques contre la politique du gouvernement. En dehors du "tribut" et de la crise mondiale, la cause de la crise allemande résiderait dans les coûts de production de l'industrie allemande qui seraient allés toujours croissants sous l'effet conjugué des salaires, de l'alourdissement des impôts et de la politique sociale. Simultanément, les recettes se seraient extraordinairement effondrées pour l'industrie exportatrice allemande alors que dans le même temps, la demande extérieure se restreignait. Mais parallèlement, il fallait maintenir hautes les exportations et même chercher à les accroître, pour préserver un peu l'emploi<sup>261</sup>.

Au premier janvier 1931, le prix des aciers baisse de 6,5 %, mais cela ne suffit pas à relancer la consommation<sup>262</sup>. Le prix moyen pour le fer en barres a, par exemple, chuté de près de 40 % pour l'année 1930 et plus encore en 1931. Tout cela a entraîné de grosses pertes dans toutes les unités de l'entreprise. De fait, quand les Allemands accusent les Belges d'avoir cassé le marché à outrance, ne peut-on pas penser qu'ils ont un peu fait la même chose ? Toujours est-il qu'au 30 septembre 1931, la production mensuelle n'est plus que de 40,9 % de celle de l'année

<sup>259</sup> MAN/ R 1 51 00, bilan de l'exercice 1930-1931 des Vereingte Stahlwerke AG

<sup>260</sup> MAN/ 1.51.00/ rapports d'exercices 1929-1930.

<sup>261</sup> MAN/ 1.51.00/ rapports d'exercices 1930-1931.

<sup>262</sup> AN 41 AS/ 53/ *ibid.*

1929-1930, en moyenne. Or, dans le même temps, les charges auraient augmenté de 16 % en un an.

Le chiffre d'affaires est passé de 1 milliard 260 à 843 millions<sup>263</sup>. Cette année-là, les pertes sont de 22,4 millions de RM... un record !<sup>264</sup> Par un jeu d'écriture, les dégâts sont limités : on reporte une part des bénéfiques de l'année précédente et l'on ampute, pour le reste, la réserve et l'on diminue de moitié les amortissements sur l'installation<sup>265</sup>. A compter de la fin de 1931, certaines usines sont fermées pour réduire la production. Dans le cas de l'unité de Ruhrort-Meiderich, les dirigeants avaient proposé de maintenir l'usine en activité en baissant les salaires de 20 %, avec une activité réduite à 90 % de la normale. Ces propositions furent rejetées par les syndicats<sup>266</sup>. Le recul total du chiffre d'affaires, de 1929 à janvier 1932, a été de 73 %. Avec la crise qui s'amplifie, les dirigeants accordent alors, comme en France, une attention particulière aux accords internationaux alors en difficiles négociations, accords dont l'enjeu est évidemment essentiel. « *Les pourparlers en cours pour la reconstitution de l'entente internationale de l'acier acquièrent une importance toute spéciale.* »<sup>267</sup>

La crise a aussi été le moment, voire l'occasion d'une réorganisation financière qui s'opère dans plusieurs entreprises. Par exemple, les Aciéries du Sud-Est allemand concluent, en 1931, un accord pour former une communauté d'intérêts entre les Mitteldeutsche Stahlwerke, la Maximilianshütte et la Charlottenhütte. Mais le changement le plus important intervient au sein des Vereinigte Stahlwerke, sous la forme d'un changement de majorité ainsi que d'un regroupement d'unités.

« Les Vereinigte Stahlwerke AG ont procédé, à la fin de 1931, à la constitution du groupe Siegerland qui réunit toute la production de tôles fines du Konzern; au printemps de 1932, le regroupement des usines a été poursuivi par la constitution d'un groupe des usines de l'ouest avec siège à Hamborn et qui comprend les usines situées sur le Rhin: l'usine August Thyssen à Hamborn, l'usine Ruhrort-Meiderich, les hauts-fourneaux de Meiderich, les usines Vulkan, la Niederrheinnischehütte. D'autre part les fonderies du Konzern ont été réunies en un groupe « fonderies » dont le siège est à Muhlheim et qui comprend les usines Friedrich Wilhelm, le Schalker Verein, les fonderies de Meiderich, l'usine Concordia; les fonderies Hilden, les fonderies Walheim et la fabrique de ciment Vulkan. Cette réorganisation n'est que le prélude d'une réorganisation définitive, mais qui, d'après les déclarations des dirigeants des Vereinigte Stahlwerke AG eux-mêmes, ne pourra s'effectuer qu'au moment où existera la possibilité de se procurer des capitaux.»<sup>268</sup>

<sup>263</sup> AF/ B 31 470 / lettre du 22 mars 1932 de l'ambassadeur à Berlin (François-Poncet) à André Tardieu, ministre des affaires étrangères.

<sup>264</sup> AN 41 AS/ 53/ *Bulletin du Comité des Forges de France*, n°4205, Vereinigte Stahlwerke : extraits du rapport sur le 6<sup>e</sup> exercice (oct. 1930- sept. 1931).

<sup>265</sup> MAN/ 1.51.00/ rapports de l'exercice 1930-1931, arrêté au 30 septembre (il n'y a pas eu de rapports pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années d'exercices (octobre 1931-septembre 1932 et octobre 1932-septembre 1933) en raison d'un changement de structure et d'une réorganisation de la gestion) et AF/ B 31 470 / lettre du 22 mars 1932 de l'ambassadeur à Berlin (François-Poncet) à André Tardieu, ministre des affaires étrangères.

<sup>266</sup> AN 41 AS/ 53/ *ibid.*

<sup>267</sup> AN 41 AS/ 53/ *ibid.*

<sup>268</sup> AN/ 41 AS / 53 / *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4200.

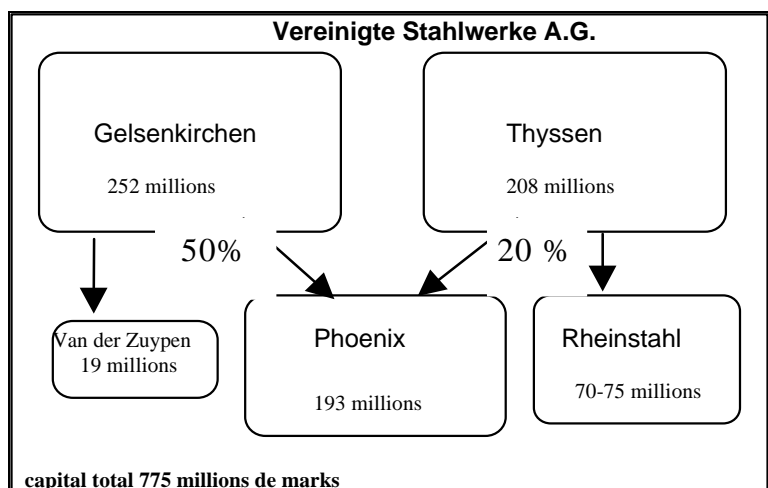


Figure 22. Organisation du capital des Vereinigte Stahlwerke AG

Le groupe Gelsenkirchen - Phoenix- Van der Zuypen devient donc le premier des groupes sidérurgiques et contrôle environ 475 millions de marks d'actions des Vereinigte Stahlwerke AG ; Gelsenkirchen : avait comme principaux actionnaires le groupe Flick-Charlottenhütte (possédant 85 à 100 millions d'actions et la Dresdner Bank, plus Rhestahl possédant 10 à 20 millions<sup>269</sup>. Le changement de majorité s'est effectué par le retrait du groupe Flick du capital et la cession des parts sur le marché, suivie d'une prise importante de capital (110 millions) par l'État allemand, sous couvert de la Dresdner Bank. On parle à ce moment de "dislocation" de ce grand complexe sidérurgique, ce qui est excessif, mais le rapport de forces est bouleversé.

« La politique de ce groupe [Gelsenkirchen] rencontrait de fortes résistances parmi les autres actionnaires des Vereinigte Stahlwerke AG Il a toujours poussé les Vereinigte Stahlwerke AG à suivre une politique de dividendes et cela afin de se procurer des crédits en remettant en garantie d'avances les actions des sociétés mères des Vereinigte Stahlwerke AG Cette politique d'expansion à l'aide de crédit était son point faible.

Diverses raisons plus la crise ont décidé le groupe Flick à céder sa part d'influence dans les Vereinigte Stahlwerke AG Le recours à l'étranger étant pratiquement impossible, les banques allemandes ayant de gros soucis de liquidité, seul pouvait s'intéresser à l'affaire le Reich lui-même. C'est ainsi que 110 millions d'actions de Gelsenkirchen ont été vendues au gouvernement du Reich à un cours de 90% ce qui représente env. 100 millions de marks. Ce n'est pas le Reich qui achètera en réalité ces actions, mais la Dresdner Bank, dont la tâche sera facilitée par la garantie du gouvernement. Ce sont donc les banques qui, désormais, auront de l'influence sur les Vereinigte Stahlwerke AG On considère que cette situation sera provisoire et que dès que les circonstances économiques et la situation boursière le permettront, ces actions seront remises en circulation. Cette transaction ne sera pas sans influence sur la constitution même des Vereinigte Stahlwerke AG Il est probable qu'elles seront réorganisées en même temps (de même Gelsenkirchen, Phoenix et Van der Zuypen). (...) Par rapport à la situation de 1926 où les Vereinigte Stahlwerke AG par l'intermédiaire des Mitteldeutsche Stahlwerke contrôlaient jusqu'aux Vereinigte Oberschlesische Hüttenwerke et représentait ainsi plus de la moitié de la production allemande d'acier, on assiste maintenant à une dislocation de ce complexe. »<sup>270</sup>

La crise empêche cependant de pousser plus en avant le vaste mouvement de concentration qui s'était opéré à partir de 1926. Au sein des Vereinigte Stahlwerke, on tend même à décentraliser l'administration des unités de production et tout spécialement à partir de 1933.

« L'intensification de la crise de 1929 posa à la sidérurgie et aux Konzerne des exigences accrues; elles se traduisirent par une limitation du mouvement de concentration. C'est ainsi que toutes les usines situées dans la région du Rhin furent groupées en une vaste communauté de

<sup>269</sup> AN/ 41 AS / 53 / Bulletin ... *ibid*, citant *Frankfurter Zeitung* des 15 et 22 mai 1932.

<sup>270</sup> AN/ 41 AS / 53 / Bulletin ... *ibid*, citant *Frankfurter Zeitung* des 15 et 22 mai 1932.



production et d'administration: Hüttengruppe West, avec siège administratif à Hamborn. La « Giesserei Gruppe » fut détachée de l'administration centrale et soumise à une administration propre ayant son siège à Mühlheim-Ruhr. Les aciéries et laminoirs de Siegerland s'étaient déjà unis en 1930 aux fins de simplifier l'exploitation et l'administration en une groupe « Siegerland » dont le siège était à Siegen. Enfin, la Gruppe Drahterzeugnisse » existait déjà depuis plusieurs années avec siège principal à Hamm.

La troisième étape de cette réorganisation des VSt eut lieu en automne 1933 (...) «Eine Zentralisierte Dezentralisation». Le Konzern approche ainsi de son but qui consiste à retirer tous les avantages liés à la concentration tout en lui assignant une limite permettant aux groupes intégrés de disposer d'une souplesse suffisante pour faire face aux fluctuations de la conjoncture.»<sup>271</sup>

## Krupp

Pour la firme Krupp, même s'il s'agit d'une autre forme de société, en gérance directe<sup>272</sup>, la crise provoque une situation tout aussi critique. Le chiffre d'affaires est en chute libre, passant de 577 millions de marks en 1929 à 240 millions en 1931, ce qui est le niveau le plus bas<sup>273</sup>.

**Tableau 12. Chiffre d'affaires total des usines Krupp**<sup>274</sup>

<i>en millions de Reichsmarks</i>	<b>1928/29</b>	<b>1931/32</b>	<b>1932/33</b>	<b>1933/34</b>
Chiffre d'affaires total	577,5	240	256	365
dont production d'armement	1,9	10	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>

Du même coup, les déficits se creusent et il faut jongler avec les réserves pour clore le bilan annuel de 1930-1931, avec près de 11 millions de pertes contre 4,5 l'année précédente.

« Le bilan [des usines Krupp] se solde par un déficit de 10,88 millions au lieu de 4,45 l'an dernier. En y comprenant 2,53 millions de déficit de 1929-1930, reporté sur l'exercice 1930-1931, le déficit total ressort à 13,4 millions. Il est couvert à raison de 9 millions par une réserve spéciale constituée avec une partie du bénéfice de 1928-29.»<sup>275</sup>

Mais l'ambassadeur français en Allemagne semble croire, comme le laisse entendre certains journaux, qu'une certaine volonté politique justifie ce bilan déficitaire, qui, rapporté au chiffre d'affaires, reste cependant mesuré. On retrouve les mêmes arguments que ceux avancés pour les Vereinigte Stahlwerke.

« L'établissement d'un bilan ainsi déficitaire, facilité par le fait que la famille Krupp contrôle ces entreprises, est considéré par certains comme inspiré par des raisons d'ordre politique. On ne peut se défendre de l'impression, écrit la *Gazette de Voss*, que les chefs de la grande industrie ont des intentions politiques et qu'ils veulent à la fois la révision du Plan Young et une compression encore plus énergique des salaires. Le compte rendu, joint au bilan de la Maison Krupp, expose en effet que la crise qui a frappé l'industrie allemande ne

<sup>271</sup> Henri Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 83.

<sup>272</sup> un peu comme la société de Wendel.

<sup>273</sup> *Neue Deutsche Biographie*, t. 13, 1982, p. 138 ss. Et d'après Archives Krupp WA VII f 1291, cité par Vera Stercken, Reinhard Lahr, *Erfolgsbeteiligung und Vermögensbildung der Arbeitnehmer bei Krupp*, Beihefte der Zeitschrift für Unternehmensgeschichte n°71, 1992 env.

<sup>274</sup> *Neue Deutsche Biographie*, t. 13, 1982, p. 138 ss. Et d'après Archives Krupp WA VII f 1291, cité par Vera Stercken, Reinhard Lahr, *Erfolgsbeteiligung und Vermögensbildung der Arbeitnehmer bei Krupp*, Beihefte der Zeitschrift für Unternehmensgeschichte n°71, 1992 env.

<sup>275</sup> AF/ B 31 470/ lettre du 22 mars 1932 de l'ambassadeur à Berlin (François-Poncet) à André Tardieu, ministre des affaires étrangères.

s'expliquerait pas sans les charges qui résultent du Plan Young et sans le chiffre excessif des dépenses consacrées aux salaires, aux assurances sociales et à l'impôt. »<sup>276</sup>

Les licenciements du personnel sont aussi le lot de l'entreprise Krupp, le total des employés passant de 89 762 en 1929 à 46 107 en 1932, niveau le plus bas. Mais très vite le chiffre d'affaires se redresse : il est déjà en légère hausse dès 1931-32 (256 millions) et se redresse définitivement l'année suivante (365 millions)<sup>277</sup>.

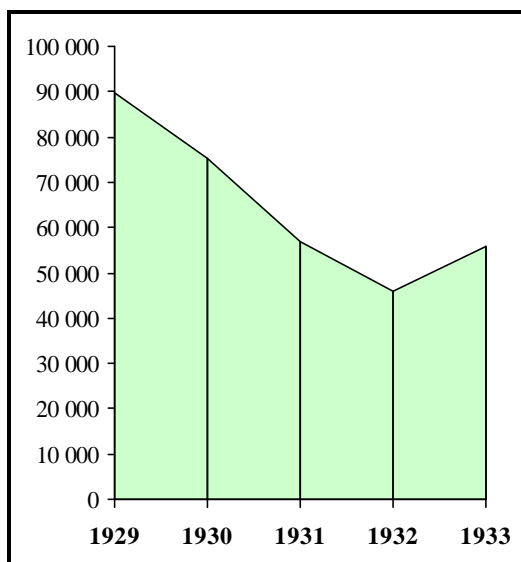


Figure 23. Konzern Krupp, personnel total<sup>278</sup>

### Mannesmann AG

Si l'entreprise Mannesmann annonce de fortes chutes des bénéfices en 1931, avec un chiffre d'affaires passé en deux ans de 40,5 millions à 22,7 millions de RM en 1931, et une perte de 2,3 millions de marks en 1932<sup>279</sup>, elle est cependant un peu moins touchée par la crise. En effet, le recul de sa production est moindre, de l'ordre de 39 % entre 1929 et 1932, et les licenciements sont nettement inférieurs, en pourcentage, à ceux opérés par les deux sociétés étudiées précédemment puisque le personnel passe, pour la même période, de 20 931 à 14 996 employés, soit un recul de 28 %.

Tableau 13. Production Mannesmann AG<sup>280</sup>

en tonnes	coke	acier brut <sup>281</sup>
<b>1929</b>	1 076 904	700 000
<b>1930</b>	963 845	626 000
<b>1931</b>	743 772	483 000
<b>1932</b>	659 900	429 000
<b>1933</b>	717 700	466 000

<sup>276</sup> AF/ B 31 470/ lettre du 22 mars 1932 de l'ambassadeur à Berlin (François-Poncet) à André Tardieu, ministre des affaires étrangères.

<sup>277</sup> D'après Archives Krupp WA VII f 1291, cité par Vera Stercken, Reinhard Lahr, *op. cit.*

<sup>278</sup> Geschäftsberichte und Bilanzen, WA 41/2-166 et 2/167, cité par Vera Stercken, Reinhard Lahr, *op. cit.*

<sup>279</sup> BA/ B 109 / 2160 / Mannesmann /rapports d'exercice.

<sup>280</sup> BA/ B 109 / 2160 / *idem*.

<sup>281</sup> Pour 1929-1934, production estimée à une moyenne de 65% de production d'acier brut pour le total de coke (selon les rapports d'exercices).

La raison de cette relativement bonne tenue est sans doute le fait que la production de Mannesmann soit très spécialisée, la plus grosse part étant constituée de tubes, et que la concurrence dans ce secteur plus précis est moins importante, l'entreprise détenant des monopoles de fait dans la production de certaines variétés de tubes. Le recul semble donc dû essentiellement à la contraction générale de la demande, alors que les autres entreprises doivent en plus affronter le dumping des autres concurrents. D'ailleurs, dès l'année 1932, le chiffre d'affaires dépasse celui de 1929, avec un montant de 45,4 millions de RM<sup>282</sup>.

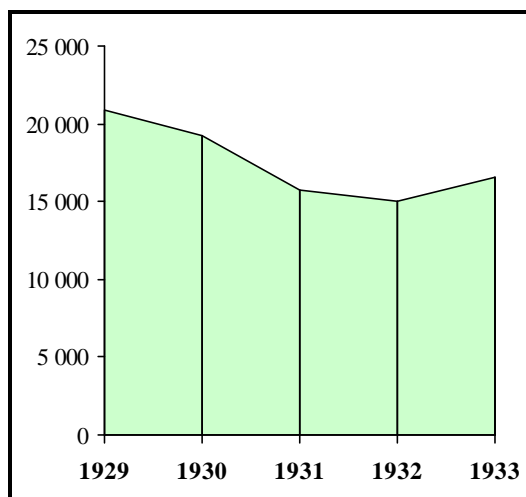


Figure 24. Konzern Mannesmann, personnel total<sup>283</sup>

### Klöckner

Un dernier exemple, pris dans une entreprise de taille comparable à la précédente, celui de Klöckner, société qui, de son côté, se trouve dans une situation particulièrement catastrophique. En effet cette société ressent les conséquences de la crise jusqu'en 1933 et subit un recul total de 61 % entre les années d'exercice 1928-29 et 1932-33, passant d'une production annuelle de 876 000 tonnes d'acier à 341 000 tonnes quatre ans plus tard.

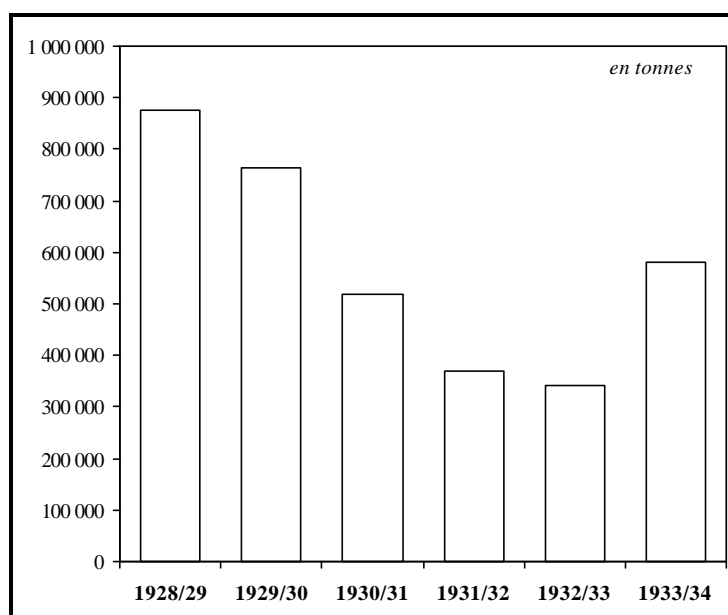


Figure 25. Klöckner, production d'acier brut<sup>284</sup>

<sup>282</sup> BA/ B 109 / 2160 / Mannesman / rapports d'exercice.

<sup>283</sup> BA/ B 109 / 2160 / *idem*.

<sup>284</sup> AA/ R 117 955 / Klöckner, rapports d'exercice 1932/1933 et 1933/1934.

Une enquête de la *Frankfurter Zeitung*<sup>285</sup> révèle que toutes les sociétés de la Ruhr ont trop investi à l'aide d'un crédit trop facile et cela serait dû à la volonté des groupes de se rendre indépendants pour leur approvisionnement. Le journal reproche aussi l'effet néfaste des comptoirs qui aurait privé les chefs d'entreprises d'une partie de leur initiative qui aurait reporté alors leur activité vers un développement technique parfois excessif. Quelle qu'en soit la raison, les conséquences financières ne se font pas attendre et les actionnaires doivent tous patienter trois années sans recevoir le moindre dividende<sup>286</sup>. Sur dix des premières sociétés de la sidérurgie allemande (Vereinigte Stahlwerke, Krupp, Hoesch, Gutehoffnungshütte, Klöckner, Mannesmann, Mitteldeutsche Stahlwerke, Buderus, Ilseder Hütte, Hochofenwerk Lübeck), en 1929, huit versent un dividende entre 6 et 8 %, une à 10 % et deux n'en versent aucun. En 1930, elles sont encore cinq à verser un dividende à 6 %, une verse toujours le dividende à 10 % mais quatre n'en versent pas. En 1931 et 1932, rien n'est payé, et en 1933, seule une entreprise verse un dividende à 3 %. La reprise commence en 1934, mais cette année-là, six des dix sociétés ne versent rien, trois proposent un dividende à 3 % et une seule peut offrir 7 %.

Cependant, comme on peut le constater dans les exemples étudiés, dès 1933, la production se redresse très nettement. L'industrie allemande du fer et de l'acier a été atteinte extrêmement violemment, mais, dès 1935, elle est totalement sortie de la crise, dépassant le niveau record de 1929, et constitue à nouveau un secteur moteur, ce qui révèle bien le réarmement extrêmement précoce du Reich. La plupart des indices, économiques et sociaux, se redressent assez rapidement.

## Le repli de la production sidérurgique française

Si la France est bien entendue largement touchée par la crise, entre 1929 et 1932, par rapport à son voisin d'outre-Rhin, les dégâts sont plus limités. En premier lieu, sur le marché intérieur, les prix ne s'effondrent pas dans la même mesure que ceux du marché mondial. Ainsi le recul maximum atteint 24 % pour l'acier en barres et 15 % pour les tôles.

Tableau 14. Quelques prix dans le secteur sidérurgique<sup>287</sup>

la tonne / en francs	oct. 1928	oct. 1929	oct. 1930	oct. 1931	oct. 1932	oct. 1933
combustible	143	166	160	142	123	121
<b>minerai français</b>	102	111	110	110	-	-
<b>fer et acier laminés/ barres</b>	820	830	680	598	629	659
<b>fer et acier laminés/ tôles</b>	870	900	875	815	765	795

Selon les entreprises, la crise a des effets variés. Dans la société de Wendel, alors que la production de minerai avait atteint 1 671 271 tonnes en 1929, en 1932 elle était tombée à 797 671 tonnes, soit moins de la moitié. Le chiffre de production d'acier le plus bas de l'Entre-deux-guerres fut atteint en 1932, soit 919 000 tonnes, en recul de 44 % sur celle de 1929.

<sup>285</sup> AN/ 41 AS / 53 / article de la *Frankfurter Zeitung* des 15 et 22 mai 1932, in *Bulletin du Comité des Forges de France*, n° 4200.

<sup>286</sup> BA/ R 13 I / 613 / J.W. Reichert, « Volkswirtschaftliche Bilanz der deutschen Stahlindustrie », 17 juin 1935. Il n'y a pas de détail plus précis.

<sup>287</sup> AN/ 187 AQ/ 62.

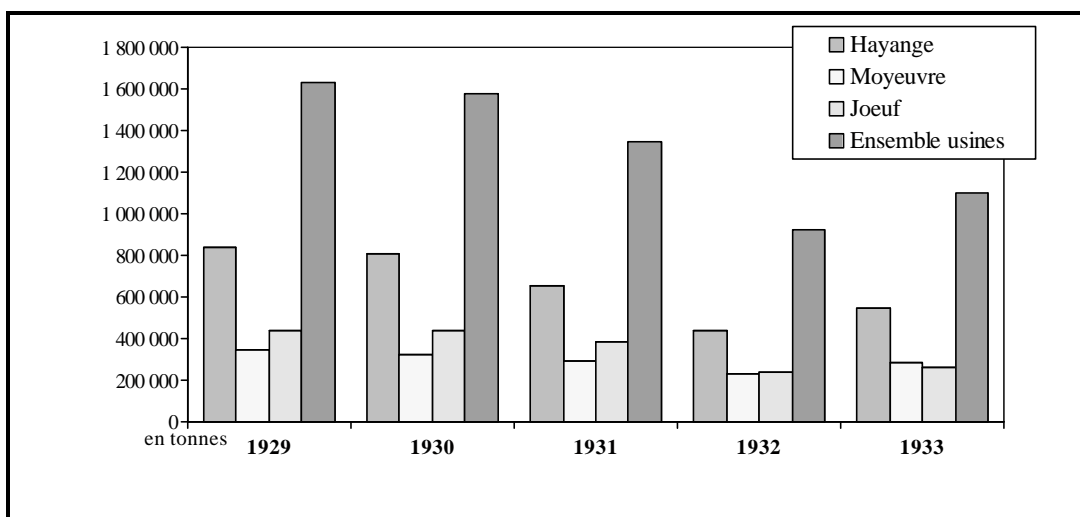


Figure 26. Production d'acier des usines de Wendel<sup>288</sup>

Le compte rendu de l'assemblée générale de la société Denain-Anzin rapporte qu'encore en mai 1930, les dirigeants espéraient que la crise n'aurait sur la sidérurgie française que de faibles répercussions. Mais dès les derniers mois de 1930, il fallut se rendre à l'évidence. Les prix de vente de la plupart des produits fabriqués par la société étaient tombés à des niveaux inférieurs à ceux de la période d'avant-guerre alors que les matières premières et les salaires restaient eux, à un niveau bien plus élevé et que, selon le rapporteur, la fiscalité était "toujours écrasante". Fin mai 1931, il n'aperçoit pas encore la fin de la dépression<sup>289</sup>.

Pour l'année 1930, Denain-Anzin a cependant produit un peu plus qu'en 1929, malgré la marche plus ralentie des usines dans les derniers mois. Mais la société a éprouvé des difficultés à vendre ses minerais et son charbon. La production baisse à nouveau en 1931, le plus fort recul étant enregistré en 1932 (34 % en deux ans). Sans pouvoir y apporter une explication, il est intéressant de remarquer qu'au moment du plus fort recul, la production de fonte se maintient mieux, relativement, que celle d'acier. Il est possible que le stockage en soit plus aisé, mais il y a sans doute d'autres explications.



Figure 27. Production de la société Denain-Anzin (usine de Denain, Nord)<sup>290</sup>

<sup>288</sup> AN/ 189 AQ / 214 / de Wendel, Productivité et statistiques de production (1935-1958).

<sup>289</sup> AN/ 65 AQ / K66 / Denain-Anzin, rapport de 1930, daté du 27 mai 1931.

<sup>290</sup> AN/ 40 AJ/ 330/ Réponses à divers questionnaires sur production et capacité des différents types d'aciéries (Belgique et Nord), dont questionnaire « W » sur la production annuelle de fonte et d'acier brut.

Chez Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, la situation est inversée en ce qui concerne la différence entre fonte et acier. Alors que la première était plus importante, comme pour la plupart des entreprises sidérurgiques françaises, jusqu'en 1932, la situation est égalisée en 1933. C'est le cas le plus fréquent au cours de cette période où en France, en retard par rapport à la situation en Allemagne, la production d'acier dépasse progressivement celle de fonte, tout simplement parce que l'évolution des techniques permet de produire plus d'acier en direct. Il faut bien sûr nuancer selon le type de production de chaque usine, dont certaines ont franchi ce cap bien avant, comme par exemple Denain-Anzin.

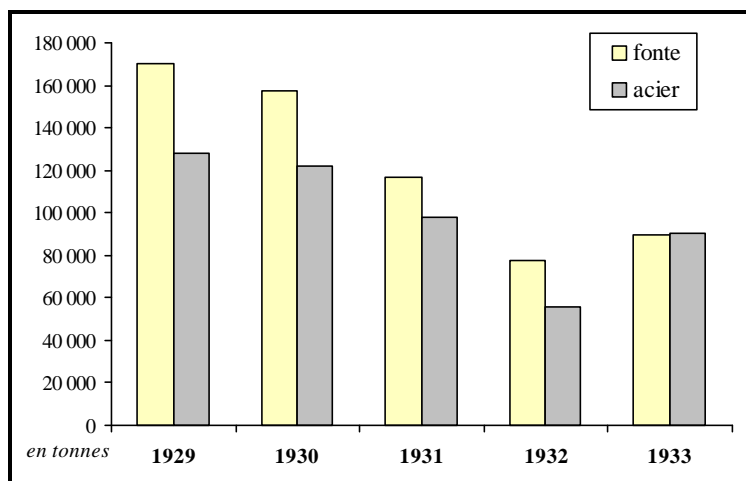


Figure 28. Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons (usine d'Isbergues, Pas-de-Calais)<sup>291</sup>

La société Schneider possède deux principales usines, celle du Creusot, qui représente 85 % de la production totale, et l'arsenal du Havre, employant respectivement 13 491 et 2 443 personnes au total en 1930. Elle possède aussi les deux usines d'Harfleur et du Hoc et des ateliers divers. La société dans son ensemble voit son effectif global passer de 21 645 personnes en 1930 à 18 137 en 1932, mais l'effectif de l'usine du Havre progresse légèrement dans la même période<sup>292</sup>.

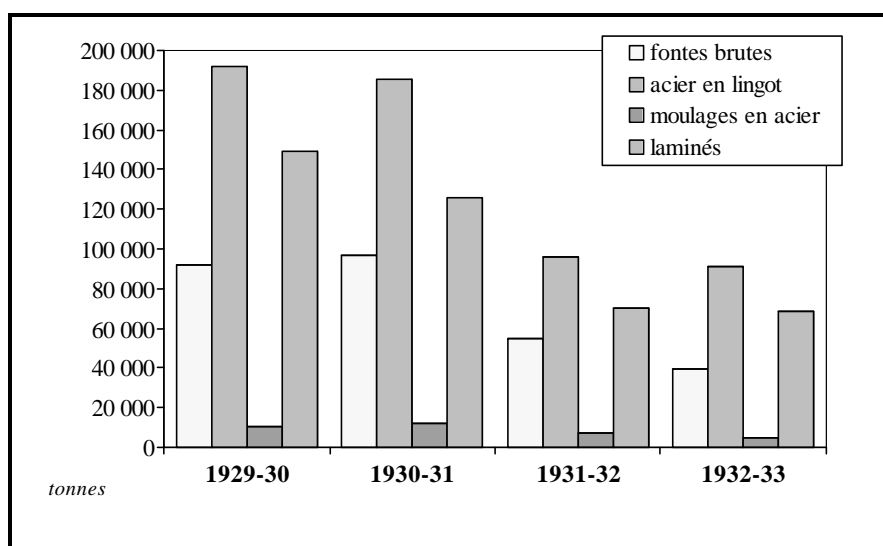


Figure 29. Production Schneider<sup>293</sup>

Ce recul de la production se répercute bien entendu sur les bénéfices des sociétés. Denain-Anzin subit une très sévère diminution de ceux-ci qui passent de 13 millions de francs en 1930 à

<sup>291</sup> AN/ 40 AJ / 330/ *idem*.

<sup>292</sup> AN/ 187 AQ / 62.

<sup>293</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

2,2 millions en 1932. Ceux de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons reculent de 8,2 millions à 2 millions de francs, mais la Compagnie continue à distribuer des dividendes à ses actionnaires tout au long de la crise, ceux-ci passant de 115 F en 1929, ce qui est énorme pour l'époque, à 30 F en 1932, niveau le plus bas. La société des aciéries de la Marine et d'Homécourt voit ses bénéfices régresser de 32,4 à 8,3 millions de francs.

Pour Schneider, un peu mieux préservée, sans doute à cause de son type de production qui touche à l'armement, si le chiffre d'affaires de la société est quand même en recul (-29 % en trois ans), les bénéfices sont en progression sur toute la période. Les gros profits de l'unité du Havre (54 % en plus en deux ans) compensent les fortes pertes du Creusot (-79 %). D'ailleurs les dividendes versés aux actionnaires restent rigoureusement stables, à 100 F par action, ce qui représente chaque année le quart du capital social (25 millions sur 100 millions), un beau placement, donc ! Preuve, s'il en manquait, que les commandes de l'État étaient particulièrement rémunératrices et permirent aux propriétaires de traverser la crise sans douleur.

**Tableau 15. Bénéfices de quelques sociétés sidérurgiques françaises (1929-1933)**

<i>en milliers de francs</i>	Bénéfices Denain-Anzin <sup>294</sup>	Bénéfices CCNM <sup>295</sup>	Bénéfices Marine <sup>296</sup>	Bénéfices Schneider <sup>297</sup>
<b>1929</b>		10 215	26 931	
<b>1930</b>	12 979	8 244	32 359	n.c. <sup>298</sup>
<b>1931</b>	6 604	2 821	12 992	51 362
<b>1932</b>	2 199	2 085	8 311	56 051
<b>1933</b>	3 521	3 258	9 329	73 468

Une autre difficulté indirectement due à la crise est la conséquence de celle-ci sur les approvisionnements venus de l'étranger. Au cours de cette période, les sidérurgistes sont en effet parfois gênés par les mesures protectionnistes prises par le gouvernement français (à partir de juillet 1931, application du régime des contingents), à l'instar de tous les autres pays, en particulier en ce qui concerne les importations de charbon, mêmes quand celles-ci sont des productions de charbonnages à intérêts français. C'est le cas par exemple pour le charbon en provenance des mines de Charlemagne et de Beeringen, mines dans lesquelles la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt a des participations. Elle se plaint donc de cet état de fait<sup>299</sup>.

<sup>294</sup> *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950.

<sup>295</sup> AN/ 175 AQ/ 204, AN / 35 AQ /17 et AN / 65 AQ / K 46.

<sup>296</sup> AN/ 35 AQ / 18 / C<sup>ie</sup> des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt.

<sup>297</sup> AN/ 187 AQ / 62. Les années d'exercices sont décalées, 1931 = 1930-1931, etc.

<sup>298</sup> Non indiqué mais sans aucun doute supérieur à celui de 1930-31, car le chiffre d'affaires l'était aussi de 3 % (698 millions contre 679 millions de F).

<sup>299</sup> AN/ 65 AQ / K 136/1, Marine et Homécourt, rapport d'exercice 1931-1932.

## DE NOUVELLES TURBULENCES SUR LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

### Les aspects politiques et financiers des tensions

#### *Les difficultés politiques allemandes*

Dès le début de l'année 1930, des inquiétudes se font sentir en Allemagne sur les difficultés économiques et financières qui s'annoncent. Le chancelier Brüning et Curtius, son ministre des Affaires étrangères, demandent déjà une révision du plan Young mis en application l'année précédente. En octobre 1930, Schacht<sup>300</sup> rencontre Hoover aux États-Unis. En mars de la même année, Heinrich Brüning, un libéral plus dur, avait remplacé Müller, qui dirigeait le gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates à la chancellerie<sup>301</sup>. En raison de la crise économique et politique, il rencontre une forte opposition et gouverne par décrets-lois en utilisant l'article 48 de la constitution. Son erreur fatale, pour tenter de faire taire l'opposition, est de dissoudre le Reichstag qui s'oppose à sa politique plus ferme, avec les conséquences que l'on connaît : le 14 septembre 1930, le parti nazi devient le second parti du pays derrière les sociaux-démocrates, qui ont 143 sièges, et obtient 107 députés alors qu'il n'en avait que 9 précédemment. Cette poussée extrémiste, qui se fait au détriment du parti national allemand, pousse le gouvernement à faire des concessions aux nationalistes de tous bords et le mène donc à une politique extérieure beaucoup plus dure. L'escalade se poursuit ainsi jusqu'aux élections présidentielles de mars 1932.

Les industriels allemands sont plutôt favorables au programme économique et diplomatique de Brüning<sup>302</sup> mais le jugent inapplicable à cause du chômage et de la baisse de rentrée fiscale qu'il implique<sup>303</sup>. La fédération de l'industrie allemande lui remet un mémoire dans lequel elle exige de nouvelles mesures économiques et fiscales. Le second cabinet Brüning se heurte toujours au refus de ses propositions par les industriels, mais sans hostilité véritable. Ils réclament un grand programme économique et non pas une série de mesures dispersées<sup>304</sup>. On impute d'ailleurs essentiellement la crise aux paiements du Plan Young plutôt qu'au gouvernement. Hindenbourg appelle alors von Papen au poste de chancelier. Cet homme est « *lié à la fois aux grands propriétaires de l'est, et par sa femme à l'industrie de la Sarre* »<sup>305</sup>. Il se bat, dans les derniers mois de l'année 1932, pour gouverner malgré la pression nazie. C'est peine perdue. Ainsi la crise modifie la politique intérieure allemande et les relations extérieures, tout particulièrement avec la France.

#### *La nouvelle diplomatie française*

En France, trois hommes se succèdent aussi à la présidence du Conseil au cours de la période de crise : André Tardieu, Pierre Laval et Édouard Herriot<sup>306</sup>. Briand a quitté le

<sup>300</sup> Grand financier allemand, ancien directeur de la Reichsbank.

<sup>301</sup> 27 mars 1930. cf. Claude Klein, *Weimar*, Paris, 1968.

<sup>302</sup> Il pratique une politique typique de la droite allemande de l'époque, c'est-à-dire demandant la révision du plan Young et des frontières de l'Est, et en économie, il propose de baisser les salaires et d'augmenter la production.

<sup>303</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761 / C/R du 18 décembre 1930, visite de M. Pernot (voyage d'études en Allemagne) à M. Berthelot.

<sup>304</sup> MAE/ Europe/ 1930-1940/ Allemagne/ 761, lettre du 30 septembre 1931.

<sup>305</sup> J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966.

<sup>306</sup> André Tardieu, un ancien collaborateur de Clémenceau, est président du Conseil de novembre 1929 à décembre 1930 et de février 1932 aux élections de printemps 1932 ; Pierre Laval, un ancien socialiste, prend cette place de janvier 1931 à février 1932 ; enfin Édouard Herriot, le dirigeant des radicaux socialistes, le remplace de juin 1932 au



gouvernement, en désaccord avec Laval et le changement de méthodes de la politique étrangère de la France est certain, même si Laval, qui garde pour lui-même le poste de ministre des affaires étrangères, s'en défend. Le passage de Laval au pouvoir inaugure bien une nouvelle politique extérieure qui, sans le dire, prend une voie très différente de celle adoptée par Briand.

« Briand était l'homme de la sécurité collective, Laval est l'homme des discussions bilatérales; il préfère les conversations à deux aux réunions de la SDN. Il multiplie les voyages. Sans avoir de grandes idées, il essaie d'arranger les affaires par des compromis »<sup>307</sup>.

Les relations franco-allemandes ne peuvent donc, en théorie, qu'y gagner. Cependant, dans l'opinion publique française, l'Allemagne reste l'objet d'attaques fréquentes qui, par ailleurs, ne sont pas nouvelles.

Pour en revenir à l'analyse du début de la crise et de ses conséquences sur les relations bilatérales, il faut souligner qu'à partir de la faillite du Kredit Anstalt, la principale préoccupation allemande est de trouver de l'argent, et donc un créancier potentiel. Seule la France est, en mai 1931, en mesure de jouer ce rôle. Pour ne pas lui déplaire, Curtius, le ministre des affaires étrangères fait savoir, début septembre, qu'il renonce au projet d'Anschluß avec l'Autriche<sup>308</sup>, projet signé le 14 mars précédent, alors même que Briand venait d'annoncer publiquement que rien n'était à craindre de ce côté là, d'où une baisse très nette des opinions favorables à Briand...

### *Le Moratoire sur les dettes*

En juin 1931, la situation financière étant jugée catastrophique, le président Hindenburg lance cette fois-ci un appel solennel aux Américains. En réponse, Hoover propose<sup>309</sup> immédiatement un moratoire général qui suspend pour un an le paiement de toutes les dettes entre États, dont les réparations allemandes et les dettes américaines de la France. Les Français sont surpris et mécontents : les rentrées d'argent dues aux réparations allemandes sont supérieures aux paiements qu'eux-mêmes font pour rembourser leurs dettes américaines et britanniques. Ce moratoire est donc une perte pour la France. Cependant le gouvernement français accepte d'en discuter dans le cadre d'une conférence qui se réunit à Londres au début du mois de juillet.

Les difficultés des relations diplomatiques entre les deux pays, l'attitude de refus de la France face au moratoire sur les dettes allemandes et sa décision du relèvement des taxes douanières enveniment les relations privées entre les industriels. Le 14 juillet 1931, Poengen téléphone au Ministère des Affaires Étrangères allemandes au sujet de la rencontre qui doit avoir lieu à Bruxelles, le vendredi suivant, dans le cadre des négociations internationales sur l'entente de l'acier. Les événements l'ont rendu sévère à l'égard des Français, mais peut-être ne sont-ce là que des formules destinées au ministre.

« (...) Il lui est antipathique, par les temps qui courent, de s'asseoir à une table commune de discussions avec les Français. Bien entendu, on ne doit pas laisser les choses éclater. Mais il serait peut-être possible de dire que nos dirigeants sont trop occupés et que l'on demande un report de 8-10 jours.»<sup>310</sup>

On constate donc que, sans être "aux ordres" du ministre, les sidérurgistes prennent avis auprès du gouvernement, afin de ne pas perturber les négociations diplomatiques en cours, à savoir la conférence de Londres sur les dettes de guerre. La réponse de l'Auswärtiges Amt est

14 décembre 1932. (Duroselle)

<sup>307</sup> J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966.

<sup>308</sup> "Traité sur l'assimilation des conditions douanières et politico-commerciales entre l'Allemagne et l'Autriche".

<sup>309</sup> Le 21 juin 1931.

<sup>310</sup> BA/ R 13 I/ 269/ Verein der Eisen und Stahl Industrieller, lettre du 14 juillet 1931.

claire : il ne faut à aucun prix envenimer les relations avec la France et les négociations privées doivent être poursuivies comme si de rien n'était.

« (...) Il ressort de cela que du côté du ministère des affaires étrangères allemand, on ne voit aucune objection, même dans la période actuelle, à ce qu'il y ait des négociations avec les Français et que ces négociations se tiennent vendredi. Ces messieurs doivent là-dessus en juger tout seul. Il ne serait d'ailleurs pas déplaisant pour l'Auswärtiges Amt que les conversations aient lieu vendredi, de façon à ce que l'on ne donne pas l'impression aux Français que l'on veut à présent se retirer de cette voie. L'Auswärtiges Amt n'a en aucune manière l'intention de rompre le lien avec Paris. Brüning aussi devrait y aller bientôt. On ne doit pas rompre les ponts avec la France, au contraire, on doit le plus possible les reconstruire. »<sup>311</sup>

Finalement les participants de la Conférence de Londres acceptent, le 20 juillet 1931, le moratoire pour un an sur les dettes allemandes et sur toutes les dettes alliées<sup>312</sup>. Le problème, c'est de savoir ce qui va se passer à l'issue de ce délai. Laval, en visite aux États-Unis en octobre 1931 prévient le gouvernement américain qu'à la fin de la période du moratoire, elle cessera de payer ses dettes si l'Allemagne ne reprend pas le paiement des réparations<sup>313</sup>.

## Des relations franco-allemandes difficiles mais nécessaires

### *L'interpénétration des capitaux*

Pour les milieux économiques allemands, malgré ce problème aigu des réparations, les relations avec la France sont considérées comme essentielles. On reconnaît qu'elles sont dépendantes du contexte politique et l'on regrette qu'il n'y ait pas plus d'interpénétration de capitaux entre les deux pays. On déplore que ces considérations politiques aient empêché, jusque là, les investissements financiers français en Allemagne. Du point de vue boursier, on n'a pas encore retrouvé l'intensité des échanges de l'avant-guerre entre les places boursières française et allemande.

« Aucune valeur française n'est cotée en Allemagne. On ne traite à Paris, outre les emprunts Dawes et Young, que deux actions industrielles: Harpener et Gelsenkirchen. On négocie fréquemment sur le marché libre quelques actions telles que IG Farben, AG, Siemens et Aku. »<sup>314</sup>

Cependant, un certain nombre de capitaux français sont placés en Allemagne, en particulier sous forme de crédits, mais leur montant est faible. L'attaché économique de l'ambassade de France à Berlin fait le point en juin 1931 sur leur évolution récente qui montre effectivement une contraction de ces crédits qui se sont réduits de 1,5 milliard de francs, soit un tiers du total des crédits français en Allemagne avant la crise<sup>315</sup>, ce qui ne représentait pourtant qu'environ 1 % de la dette extérieure allemande<sup>316</sup>.

Le journal *Wirtschaftskurve* évoque les cartels et ententes industrielles franco-allemandes qui se sont déjà signés dans les domaines de l'acier (tubes, rails, fils, laminés), de la potasse (accord franco-allemand), de l'aluminium, des produits colorants (accord franco-allemand), superphosphates, stéarine, construction de wagons, ciments, lampes à incandescence, zinc, benzol<sup>317</sup>. Mais on reproche aux investisseurs français d'aller à l'encontre du nécessaire

<sup>311</sup> BA/ R 13 I/ 269/ 14 juillet 1931, *ibid*.

<sup>312</sup> Du 1<sup>er</sup> juillet 1931 jusqu'au 30 juin 1932.

<sup>313</sup> Voir J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966.

<sup>314</sup> AF/ B 31 469/ «Les relations financières franco-allemandes», *Wirtschaftskurve*, IV 1930, 7 février 1931, annexes.

<sup>315</sup> selon une évaluation, d'après une source privée non précisée, mais "généralement bien informée".

<sup>316</sup> AF/ B 31 469/ lettre au ministre du commerce et de l'industrie, 19 juin 1931.

<sup>317</sup> AF/ B 31 469/ «Les relations financières franco-allemandes.», *Wirtschaftskurve*, IV 1930, 7 février 1931, p. 372-

développement des liens économiques franco-allemands, en se refusant à accorder des crédits aux industriels allemands.

« Le développement rapide des relations économiques franco-allemandes depuis la guerre prouve que les deux pays voisins dépendent étroitement l'un de l'autre. Cette liaison économique croissante a pu être obtenue malgré une situation politique défavorable. Des échanges internationaux actifs, une participation importante à de nombreux cartels, des relations financières étroites, telles sont les conséquences de l'effort entrepris. Mais on n'a pas encore réussi à investir à long terme des capitaux français dans l'industrie allemande; c'est là un obstacle important pour l'évolution extérieure des relations franco-allemandes car l'importation des capitaux étrangers et non seulement une condition essentielle à l'assainissement de l'économie allemande, mais encore un obstacle à l'évolution ultérieure pacifique du problème des réparations. C'est ce qu'ont expressément reconnu les experts du plan Young en créant dans la BRI un organisme spécialement destiné au développement de l'importation de capitaux en Allemagne. Le marché français des capitaux s'est jusqu'à présent, dérobé à ce devoir. Les banques françaises même, négligeant les recommandations pressantes de la direction de la BRI, ont refusé leur participation au crédit de transition international accordé au Reich en octobre 1930. Et l'avenir dépendra de la marge qui sera laissée par la politique aux forces économiques. »<sup>318</sup>

On tente donc, en Allemagne, de convaincre les investisseurs français des bonnes affaires qu'il y a à faire dans l'industrie allemande et l'on analyse les conditions d'une amélioration des interrelations financières en proposant des solutions concrètes, avec certaines précautions pour empêcher les mouvements irraisonnés de revente<sup>319</sup>.

« Les capitalistes français – qui ont été fortement impressionnés par le “vendredi noir” et qui ont, de ce fait, le droit de pouvoir observer la manière dont les choses vont chez nous – feraient, sans aucun doute, une affaire remarquable en ce moment, en acquérant des actions allemandes, étant donné les cours et les dividendes actuels, même avec une majoration sur le cours du jour ; ce serait une affaire à longue échéance, de rendement et de cours. »<sup>320</sup>

Les détenteurs de participations françaises pourraient par exemple se voir attribuer des mandats d'administrateurs dans les sociétés anonymes allemandes. En Allemagne, cependant des réticences existent aussi, chez les « *ultra* »<sup>321</sup>, pour accueillir du capital étranger et des intrusions de personnalités étrangères. Il faut pourtant faire des concessions quand on est financièrement faible. D'autant plus, qu'en échange, il pourrait être envisagé d'envoyer des représentants allemands qui apporteraient aux Français leur connaissance du pays et qui permettraient de faire mieux connaître les milieux financiers français de l'autre côté du Rhin.

« (...) Il existe de sensibles divergences portant sur les questions d'organisation et de financement. (...) C'est ce qui fait apparaître toutes les différences entre les deux nations : différences dans les conditions de capital et de liquidité, dans l'ardeur de création et de financement, dans les besoins vitaux, corporels et spirituels. Les deux nations, peut-être, tireraient un enseignement de cette constatation... »<sup>322</sup>

Mais avant tout on insiste sur le fait que cette collaboration européenne « *doit d'abord commencer par celle des gouvernements - et plus sérieusement que jamais à Genève* »<sup>323</sup>. Rétrospectivement, on se prendrait presque à avoir mauvaise conscience et à se dire que, effectivement, la France n'a sans doute pas tout tenté pour aider son voisin et que cela aurait peut-être pu inverser la tendance politique. Mais avec une réflexion un peu plus sérieuse, on voit mal comment les choses auraient pu se dérouler très différemment, avec une France qui a plongé

383.

<sup>318</sup> AF/ B 31 469/ 7 février 1931, *ibid.*

<sup>319</sup> AF/ B 31 469/ « Liaison par les capitaux », *Frankfurter Zeitung*, 31 janv. 1931, p. 3.

<sup>320</sup> AF/ B 31 469/ 31 janv. 1931, *ibid.*

<sup>321</sup> AF/ B 31 469/ 31 janv. 1931, *ibid.*

<sup>322</sup> AF/ B 31 469/ « Liaison par les capitaux », *Frankfurter Zeitung*, 31 janv. 1931, p. 3

<sup>323</sup> AF/ B 31 469/ 31 janv. 1931, *ibid.*

dans la dépression dès la fin de l'année 1931. Cependant, au début de cette même année, certains représentants officiels français reconnaissent eux-mêmes la réalité de la situation allemande et propose de changer de politique, dans un sens plus actif, relevant déjà l'influence dangereuse des « éléments extrémistes » dans une telle situation à laquelle la France fait face passivement<sup>324</sup>. Les autorités françaises reconnaissent que « l'industrie sidérurgique allemande a beaucoup souffert de la crise mondiale »<sup>325</sup> et le gouvernement français reçoit des rapports qui ne peuvent lui laisser ignorer l'état réel de l'économie allemande. On note que les exportations allemandes sont indispensables pour nourrir la population et payer les remboursements Young. On attire l'attention sur le manque général de capitaux, en particulier de crédits à long terme qui sont nécessaires pour la remise en état des entreprises et la reconstitution de leur fond de roulement qui a été sacrifié avec la crise pour payer les dettes antérieures à la crise, ainsi que pour se débarrasser des crédits à court terme dont la mobilité effraie<sup>326</sup>. Les conseillers des affaires étrangères sont clairs, la France doit apporter des capitaux à l'Allemagne.

« C'est aujourd'hui l'heure pour notre pays de réfléchir et de consulter ses propres intérêts pour savoir s'il n'a pas une autre politique à suivre que celle qui consiste à considérer avec une passive angoisse la lutte en Allemagne des éléments extrémistes contre la partie raisonnable et conciliante de la population. Ni notre intérêt, ni celui de la civilisation européenne ne peuvent être liés au triomphe du déséquilibre et de la déraison dans le pays qui borde nos frontières de l'Est. »<sup>327</sup>

### *Perspectives européennes et franco-allemandes*

Dans un discours au Reichstag<sup>328</sup> où Curtius présente la politique extérieure de l'Allemagne, discours bien entendu à visée diplomatique dans lequel il réaffirme que, contrairement aux réclamations des extrémistes, l'Allemagne ne se retirera pas de la SDN mais qu'elle maintient ses exigences en matière d'armement, le ministre allemand des affaires étrangères évoque le plan Young et également le problème de l'Union européenne.

Sur le premier point, rappelant la nécessité de se débarrasser de la question obsédante et « facteur de trouble » des réparations et des charges « insupportables » qu'elles font peser sur son pays, il assure que l'Allemagne, tout en reconnaissant ses dettes publiques, n'a jamais donné la garantie qu'elle serait à même d'exécuter le Plan Young. Il se plaint du peu de solidarité qu'il rencontre face à la « misère » et aux difficultés du moment<sup>329</sup>. Le second point est celui de l'union européenne. Si les gouvernements, honnêtement ou par une conviction de façade, s'affirment toujours prêts à construire une Europe économique et politique, cela peut en partie s'expliquer, en dehors des aspects stratégiques, par le fait que, sur le terrain, les industriels, malgré la crise, continuent leur travail en commun dans des secteurs restreints, certes, mais essentiels. Voici ce qu'en dit le ministre allemand en février 1931.

« On comprendra que les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici au sujet du problème si complexe d'une union européenne n'aient eu que le caractère de tâtonnements. Pour aussi nébuleuse qu'apparaisse encore aujourd'hui cette idée et aussi diversement que s'entrecroisent dans les différents pays européens les tendances auxquelles elle a donné le jour, il n'en est pas moins vrai que l'on sent naître partout un grand besoin d'établir des formes nouvelles dans les

<sup>324</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761/ rapport de Régis de Vibraye, 5 février 1931, « L'évolution de la crise en Allemagne ».

<sup>325</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761/ note du 12 août 1930.

<sup>326</sup> On sait qu'à la suite d'événements de politique intérieure (par exemple, après les élections de septembre 1932 et la « victoire » des Nazis) des retraits massifs de crédits à court terme peuvent avoir lieu de la part de l'étranger, avec les conséquences que l'on imagine sur les banques et leur clientèle.

<sup>327</sup> MAE / Europe 1930-1940/ Allemagne/ 761 / Régis de Vibraye, 5 fév. 1931, *ibid.*

<sup>328</sup> AF / B 31 469 / « Le discours de M. Curtius au Reichstag sur la politique extérieure de l'Allemagne », *Le Temps*, 11 fév. 1931.

<sup>329</sup> AF B 31 469/ 11 fév. 1931, *ibid.*

relations du continent européen. Ce besoin est issu de réalités qui touchent de très près les intérêts allemands dans le domaine culturel, économique et politique. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas rejeté, à priori, comme utopiques les efforts qui sont faits en vue de la constitution d'une Union européenne.(...)

[*Le Dr Curtius parle ensuite*] de la solidarité nécessaire des nations européennes, dans l'intérêt de la suppression des causes de guerre et des crises économiques comme dans celui de l'aplanissement des tensions qui se font sentir dans tous les domaines de l'activité humaine et qui ne peuvent plus être résolues par les moyens auxquels on recourait avant 1914. (...) Les masses allemandes sont prêtes à se rallier aux nouvelles formes de coopération et de communauté européennes qu'on leur prêche, mais elles ne veulent pas que l'Europe nouvelle s'édifie sur les bases de la plus grande défaite de l'Allemagne. »<sup>330</sup>

Du côté des industriels allemands, la bonne qualité des relations économiques franco-allemandes est aussi considérée comme absolument indispensable et les milieux concernés prennent la parole pour le proclamer bien fort. C'est le cas par exemple d'un industriel du nom de Kraemer qui profite d'une importante réunion du *Wirtschaftsgruppe Eisen und Stahl Industrieller*, en février 1931, pour rappeler que la collaboration franco-allemande est souhaitée par nombre d'industriels dans les deux pays et que d'ores et déjà, elle se pratique au quotidien.

« Les relations entre la France et l'Allemagne sont, pour la bonne santé économique de l'Europe d'une importance essentielle. Quand j'exprime ce point de vue, en tant qu'industriel, je sais que je m'appuie sur celui de nombreux collègues de ce côté et de l'autre côté de la frontière. En France, Peyerimhoff insiste toujours sur la nécessité de la collaboration industrielle internationale. (...) Le travail en commun entre les deux pays n'a pas manqué au cours des dernières années passées. Si l'on fait abstraction des trois exemples les plus connus de la coopération franco-allemande, le pacte d'acier, le traité sur la potasse et l'accord sur les colorants, il y a de très nombreux cas où des hommes d'affaires des deux pays sont entrés secrètement en relation étroite. L'économie a besoin que l'on fasse de nouveaux progrès dans cette voie. »<sup>331</sup>

Kraemer revient ensuite sur le problème des capitaux nécessaires à l'Allemagne. « *Si la France veut améliorer son bilan commercial avec l'Allemagne, il doit y avoir des exportations de capitaux vers l'Allemagne* ». Il espère que son pays pourra compter non seulement sur les capitaux américains, britanniques ou "neutres" mais aussi sur les capitaux français pour le retour à la bonne santé de son économie. Il propose en particulier des investissements en commun dans le sud et dans l'est de l'Europe, le surplus français de capitaux pouvant s'allier avec le surplus allemand de main d'œuvre<sup>332</sup>. Pour lui, les hommes de terrain doivent montrer la voie aux hommes politiques.

« Commençons donc par la collaboration économique. Elle devrait, si elle est promue honnêtement des deux côtés, préparer le terrain pour les discussions politiques. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire mondiale que le développement économique prendrait les devants sur les réalisations politiques.

L'entente franco-allemande ne doit pas être un slogan, car tous les slogans disparaissent et laissent derrière eux un goût amer. L'entente franco-allemande est un devoir nécessitant un travail des plus difficiles et des plus pénibles. Nous formons l'espoir qu'ils se trouvent, dans les deux pays, des hommes qui portent en eux les qualités qui peuvent à elles seules garantir le succès de la collaboration franco-allemande : le courage et la confiance en soi, la patience et la ténacité, l'esprit de sacrifice et l'amour de sa patrie. »<sup>333</sup>

Ce discours, nous le retrouverons après la guerre dans la bouche de Jean Monnet. C'est le discours caractéristique empreint de pragmatisme des entrepreneurs des deux pays face aux tergiversations des gouvernements.

<sup>330</sup> AFB 31 469 / 11 fév. 1931, *ibid.*

<sup>331</sup> BA/ R 13 I/ 255/ WESI/ discours de Kraemer février 1931, sur les relations franco-allemandes.

<sup>332</sup> BA/ R 13 I/ 255/ WESI/ discours de Kraemer, *ibid.*

<sup>333</sup> BA/ R 13 I/ 255 / WESI/ discours de Kraemer, *ibid.*

### *Les campagnes de presse*

Cependant, malgré la volonté affichée à la fois par les industriels et les hommes politiques, l'opinion publique ne suit pas forcément et régulièrement, en France, on dénonce vivement les agissements du gouvernement allemand. Mais la presse française n'est pas la seule à critiquer la politique de son voisin. Des commentaires peu aimables pour l'Allemagne peuvent être également relevés dans la presse internationale, aux États-Unis par exemple. Le *Sunday star*, suite à un court entretien avec le ministre allemand du travail, dénonce la mauvaise gestion allemande. Il accuse le gouvernement allemand d'être tenu par « *des conceptions semi-socialistes et un désir voilé de dépenser de l'argent plutôt de d'en payer au titre des réparations* »<sup>334</sup>. Il lui reproche sa collusion avec les cartels et donc de n'avoir rien fait pour combattre les prix maintenus par ces derniers à un niveau excessif, ni pour casser les monopoles de production et les ententes dont les profits énormes furent en partie rapidement exportés par des propriétaires privés dans des lieux sans taxes. On insinue aussi que les dépenses et les investissements luxueux de l'État continuent.

Dans les milieux industriels et sidérurgistes des deux pays, une méfiance réciproque s'étale dans les médias spécialisés (l'*Usine*, *Eisen und Stahl*, *Bergwerkszeitung*, etc.). Côté français, on accuse l'Allemagne de profiter de la crise qu'elle aurait renforcée par une mauvaise gestion, reconnue d'ailleurs par les milieux sidérurgistes allemands, pour se débarrasser de ses obligations. Si la presse économique française appuie dans le sens de la reconstitution d'une entente des producteurs d'acier, pour freiner l'écroulement des prix encore accentué après le moratoire Hoover<sup>335</sup>, cela ne l'empêche pas d'attaquer certains points de la politique des sidérurgistes allemands. Par exemple, on dénonce le dumping pratiqué sur les marchés extérieurs par la métallurgie allemande et les avantages fiscaux, comme par exemple les ristournes à l'exportation, dont bénéficient les industriels allemands, et l'on se félicite des campagnes de presse qui les dénoncent<sup>336</sup>. Ces positions provoquent bien entendu de vives réactions côté allemand, même si certaines dépenses excessives du gouvernement allemand sont elles-mêmes très critiquées par les industriels allemands. Ceux-ci exigent un droit de réponse.

« Je vous remercie de m'avoir fait part de l'émotion que l'article de M. Japy<sup>337</sup> a provoqué parmi les membres allemands de votre comité. Il me paraît en effet, tout à fait désirable d'écarter toutes les difficultés qui pourraient naître entre nos deux pays, de jugements émis sans doute en parfaite bonne foi d'un côté de la frontière, pourraient être considérés de l'autre non fondés ou excessifs (...) »<sup>338</sup>

Finalement, au sujet du différend causé par l'article de Japy, la revue *Wirtschaftskorrespondenz* en appelle au Comité franco-allemand. Poensgen écrit à ce sujet à Reichert<sup>339</sup> et lui dit qu'il ne pense pas que l'on puisse faire prendre position aux membres français du Comité contre Japy. Il peut tout de même recommander qu'un des dirigeants parle en son nom au bureau du Comité pour au moins rectifier les chiffres faux et provocateurs donnés par Japy sur les immobilisations sans gêne de l'industrie allemande, et discuter au sein du bureau commercial pour savoir s'il est judicieux de donner suite à la présente excitation.

<sup>334</sup> AA/ Industrie 20/ R 117 982 / tél. du 19 mai 1930 de Washington à AA Berlin, signé Prittwitz, cite le commentaire du *Sunday Star*.

<sup>335</sup> AA/ Ind 20/ R 117 982, citant art. « Reconstitution du cartel international de l'acier ? », *L'Usine*, 18 sept. 1931.

<sup>336</sup> *L'Usine*, n° 2, du 9 janvier 1931, p. 7.

<sup>337</sup> Le sénateur Japy a publié un article dans *L'Usine*, 14 août 1931, « La crise du marché mondial ». Dans une lettre de Poensgen à Fritz Klein, de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (25 août 1931, in BA/ R13 I/ 255), il est dit que Japy a grossi plus de dix fois les chiffres donnés par Wagemann, à savoir qu'il a donné dans son article le total de 40 milliards de marks-or d'investissements bloqués (immobilisation de capital) publics et privés alors que les chiffres donnés étaient de 3,6 milliards.

<sup>338</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI / réponse de Waline à Claus, 10 septembre 1931.

<sup>339</sup> BA/ R 13 I/ 255/ lettre de Poensgen à Reichert du 24 août 1931.

De son côté, la *Bergwerkszeitung* publie aussi régulièrement des attaques en règle contre la France, attaques qui choquent beaucoup le milieu industriel français<sup>340</sup>.

« Puis-je à mon tour, attirer votre attention sur l'effet déplorable que produisent, dans les milieux industriels français, des articles comme ceux que publient souvent, par exemple, la *Bergwerkszeitung* (généralement considérée, en France, comme l'organe de l'industrie lourde de la Ruhr). Certains de vos amis ont peut-être quelques relations avec la direction de ce journal. Je ne doute pas que, si vous voulez bien les en prier, ils ne s'efforcent, de leur côté, d'obtenir de cet organe une attitude plus favorable au rapprochement que nous souhaitons en commun. »<sup>341</sup>

Ainsi la crise renforce la virulence dans la presse des deux pays qui procède régulièrement à de telles campagnes de dénigrement. Au début de l'année 1931, la revue *L'Usine* s'était déjà faite remarquer par les dirigeants sidérurgiques allemands en publiant le courrier d'un négociant en produits métalliques qui félicitait le journal pour ses attaques contre les usines allemandes et qui dénonçait un certain nombre de pratiques des sidérurgistes allemands, particulièrement celle du *dumping*<sup>342</sup>.

« Nous constatons avec satisfaction que vous menez une campagne contre le "dumping" fait par les usines allemandes. Permettez-nous de vous signaler que les Allemands vendent en France des tôles pour automobiles, rendues franco de tous frais, donc transport, douanes, taxes, etc., compris dans leurs prix de vente, à des prix inférieurs à ceux qu'ils pratiquent sur leur marché intérieur. Ceci pourra vous être confirmé de différents côtés. Ne perdez pas de vue que ces tôles paient un droit *ad valorem* de 15 %. Lorsque vous dites qu'on peut tabler sur un "dumping" de 10 à 15 % en ce qui concerne les tôles automobiles, vous êtes donc bien en dessous de la vérité, d'autant plus que les 15 % *ad valorem* sont payables sur le prix de la marchandise rendue franco-frontière. Sur le total ainsi obtenu, il y a la taxe de 2%. En Allemagne, les mêmes tôles sont vendues, par wagon départ usine, à des prix supérieurs aux prix rendus franco de tous frais, même à Paris. »<sup>343</sup>

Le lendemain, encore, la même revue publie un autre article sur les ristournes à l'exportation dont bénéficient les industries exportatrices allemandes, et qui varient de 30 à 65 RM par tonne, selon le type de produit sidérurgique<sup>344</sup>. Cette affaire est à rebondissements multiples et dure presque toute l'année 1931. Suite à ces attaques répétées dans *L'Usine*, Reichert, responsable du groupement de l'industrie sidérurgique, a en effet obtenu un droit de réponse. Le journal commente à son tour cette réponse<sup>345</sup>. Tout en reconnaissant les difficultés allemandes, en particulier les problèmes de chômage, il rappelle les subventions accordées par le gouvernement allemand qui fausse le jeu normal de la concurrence en permettant à certaines entreprises de "maintenir le niveau de leur production dans des conditions injustifiables, de vendre au besoin au-dessous de leur prix de revient et de fausser ainsi les conditions de marché". Ce fait est d'ailleurs reconnu par Reichert qui simplement déclare que cette pratique est très rare, ce que contestent les Français. L'auteur cite à l'appui de nombreuses entreprises qui ont bénéficié de diverses mesures. Il réfute les propos de Reichert selon lesquels les difficultés rencontrées en Allemagne ne seraient que le résultat du traité de paix, la sur-industrialisation qui pose désormais problème ne serait qu'une conséquence des livraisons auxquelles l'Allemagne a été astreinte dans l'après-guerre et la crise allemande, la seule conséquence du paiement des réparations.

« Nous pensons, en conclusion, que le rapprochement franco-allemand, auquel M. Reichert s'honore de travailler, serait largement facilité si ses compatriotes renonçaient à une tendance toute naturelle mais souvent dangereuse, qui les porte à insister sur certaines causes

<sup>340</sup> BA / R 13 I / 255 / WESI / 10 sept. 1931, *ibid.*

<sup>341</sup> BA / R 13 I / 255 / WESI / 10 sept. 1931, *ibid.*

<sup>342</sup> *L'Usine* n° 2, 9 janvier 1931, p.7.

<sup>343</sup> *L'Usine*, *ibid.*

<sup>344</sup> *L'Usine*, 10 janvier 1931, sup. n° 2, p. 5.

<sup>345</sup> *L'Usine* n° 40, du 2 octobre 1931, p. 1, « Le point de vue d'un industriel allemand : notre réponse ».

secondaires de leurs difficultés parce qu'elles leur sont extérieures, et à contester les causes essentielles qu'il dépend de leur bonne volonté et de leurs efforts de faire disparaître. »<sup>346</sup>

En août de la même année, de nouveaux et véhéments échanges de correspondances se font au sujet d'un autre article de *L'Usine*<sup>347</sup> qui a fait scandale dans les milieux économiques allemands. Il s'agit en fait de la lettre d'un industriel, Dagouge, que l'hebdomadaire publie "*avec le plus grand plaisir*" et qui, comparant la situation des entreprises françaises et allemandes, attaque le gouvernement allemand qui est accusé d'avoir participé à gaspiller les richesses de l'État au profit des particuliers. Certains industriels français s'élèvent donc contre l'attribution de crédits à l'Allemagne, dont on doit discuter à Genève et à Berlin.

« En Allemagne, la détresse est plus feinte que réelle. Elle est exagérée volontairement pour échapper aux obligations financières qui découlent des traités. L'Allemagne a gaspillé ses ressources. Sa politique a été de ruiner l'État, débiteur des pays étrangers, pour enrichir les particuliers, notamment les industries qui ont été particulièrement protégées chez elle. Elle en subventionne un grand nombre et les Allemands font à l'étranger des crédits de 6 mois et plus, que les industriels français ne peuvent pas faire. Elle fait des armements que nous avons dû renoncer à contrôler et que "*l'opinion publique allemande ne permettrait pas d'arrêter*", a dit son ministre des affaires étrangères en parlant des armements navals. Il faut donc faire savoir au gouvernement français que "*l'opinion publique française ne permettrait pas que les économies péniblement faites par les Français malgré des impôts écrasants s'en aillent en crédit pour nos concurrents*". »<sup>348</sup>

Mais ces crédits demandés par les Allemands, les Français, encore épargnés par la crise en 1931, sont les seuls à pouvoir leur accorder. Leur nécessité va obliger le gouvernement allemand à faire des concessions diplomatiques importantes, en particulier dans l'affaire de l'Anschluß économique avec l'Autriche auquel il renonce finalement devant le tollé que son annonce provoque en France.

Le Reichsverband der deutschen Industrie se plaint aussi des articles "*inexact*" parus dans *L'Usine*, journal dont les parutions hebdomadaires sont analysées de près, en particulier par les correspondants à Paris des journaux allemands qui se précipitent alors pour transmettre ces informations. On regrette cet état de fait qui entretient un mauvais climat. On rappelle que « *ce journal ne représente en rien l'opinion des cercles concernés qui se chargent eux-mêmes d'informer les correspondants étrangers et la presse allemande* »<sup>349</sup>. Pourtant, les sidérurgistes allemands qui ne croient pas à ces arguments, continuent de reprocher à leurs collègues français la campagne de presse qui perdure en France, prétendant que ceux-ci ont les moyens de contrôler cette presse. On demande donc au groupe français d'intervenir auprès la direction du journal, ce à quoi il est répondu que le Comité des Forges n'entretient pas de liens d'influence avec celui-ci<sup>350</sup>. Cette information est infirmée et il semble au contraire que des recherches émanant des membres allemands du Comité d'études franco-allemand ont pu prouver le contraire.

« Cela vous intéressera de savoir que par l'intermédiaire du comité d'étude franco-allemand à Berlin nous avons recherché et trouvé les liens entre le Comité des forges et la direction de *L'Usine*. Donc avec un peu de bonne volonté de la part des Français, il serait tout à fait possible d'obtenir ce que vous pensez. »<sup>351</sup>.

<sup>346</sup> *L'Usine*, 2 octobre 1931, *ibid.*

<sup>347</sup> *L'Usine* n° 35, daté du 28 août 1931.

<sup>348</sup> BA/R 13 I/ 255 WESI/ quelques échanges de correspondances a/s d'un article de *L'Usine*, daté du 28 août 1931 (n° 35), qui « poursuit sans rien changer [malgré divers courriers] sa campagne contre l'Allemagne et l'économie allemande », lettre de Baare (VESI) à Dr Claus (D-Fr. Studienkomitee, Berlin) du 8 sept 1931. Baare cite aussi des articles de ce type dans la *Revue des deux mondes*, et dans *L'ami du peuple* (16 août 1931).

<sup>349</sup> BA/R 13 I/ 256 / VESI / circulaire du Reichsverband der deutschen Industrie à ses membres, 7 oct. 1931.

<sup>350</sup> BA/R 13 I/ 256 / *ibid.*

<sup>351</sup> BA/R 13 I/ 256 / VESI, réponse de Reichert à Buchmann (directeur de la deutsche Drahtwalzwerke AG), 8 octobre 1931.



On reproche aussi bien à la presse de gauche allemande de desservir, par ses critiques, la position allemande face à sa voisine qu'à la droite française, et à la presse française en général, d'utiliser la moindre occasion de soulever l'opinion publique contre l'Allemagne en mêlant peur et mépris<sup>352</sup>.

« On voit aussi quel écho public ont eu la *Berliner Tagesblatt* et les publications de l'*Institut für Konjunkturforschung*<sup>353</sup> et combien est dommageable pour l'Allemagne le fait que la presse de gauche et aussi certains offices administratifs rendent publiques des choses qui sont ensuite utilisées contre nous par les Français et par tous les pays en général. On ne peut naturellement pas nier qu'il y ait eu chez nous en Allemagne des entreprises mal gérées, mais il en est ainsi : comme l'*Usine* pense, pense aussi la majorité des Français. »<sup>354</sup>

Si, en apparence, le Comité des Forges "boude" un peu les rencontres franco-allemandes officielles et si la presse qu'il contrôle étale sa mauvaise humeur, d'autres personnalités de l'industrie, pour atténuer les tensions, réclament, de part et d'autre, que chaque groupe industriel fasse pression sur ces journaux qui font campagne sur campagne, dans le sens d'une modération des propos et même si possible d'« *une attitude plus favorable au rapprochement que nous souhaitons en commun* ». Pour les sidérurgistes allemands également, les attitudes sont en train de changer doucement et ils trouvent maintenant que, sur le terrain, les relations sont plus amicales. Mais il faut quand même compter avec certains groupes d'irréductibles qui entretiennent le malaise. On intervient aussi auprès des ambassades pour dénoncer les excès de langage<sup>355</sup> et les industriels n'hésitent pas à revenir souvent sur la nécessaire collaboration des deux pays.

### ***Le rôle du nouvel ambassadeur français***

Cette collaboration semble aussi être un des objectifs privilégiés du gouvernement français qui le marque en renouvelant le personnel diplomatique. En août 1931, le choix du nouvel ambassadeur français à Berlin, André François-Poncet, en remplacement de Pierre de Margerie, est tout à fait bien accueilli par les milieux industriels allemands qui y voient là le signe d'une volonté française de rapprochement, auquel Laval est favorable, et de la reprise de la collaboration franco-allemande en matière industrielle et financière. Les Allemands savent sans aucun doute que François-Poncet est lié aux milieux sidérurgiques français - on le dit très proche du Comité des Forges - et qu'il est un spécialiste des questions économiques<sup>356</sup>.

« M. François-Poncet n'hésitera pas, j'en suis convaincu après avoir eu l'occasion de le voir, à mettre sa grande expérience économique au service du rétablissement de l'équilibre perdu. Les relations franco-allemandes ne pourront qu'y gagner, bien que personne ne doive se faire la moindre illusion sur les pronostics plus que pessimistes pour cet hiver. Au moment où, de tous les côtés, on travaille à la reprise d'une conversation économique franco-allemande, la dissipation de certains malentendus par une information aussi complète que possible me paraît essentielle. »<sup>357</sup>

Et en effet, François-Poncet prépare et pousse le gouvernement au rapprochement franco-allemand. On peut donc penser que les industriels français n'y voient pas d'opposition à leurs intérêts. Les Allemands en tout cas y sont favorables : en août 1931 l'optimisme est de rigueur,

<sup>352</sup> BA/ R 13 I/ 256 / VESI, lettre de Buchmann à Reichert, datée du 7 octobre 1931 et commentant un article de Reichert paru dans *l'Usine* sur la situation de l'industrie allemande (n° 25 du 25-09-1931) et la réponse à cet article.

<sup>353</sup> *L'Institut allemand pour l'étude de la conjoncture*.

<sup>354</sup> BA/ R 13 I/ 256 / VESI, Buchmann à Reichert, 7 octobre 1931, *ibid*.

<sup>355</sup> BA/ R 13 I/ 255, lettre de Baare à Poensgen du 31 août 1931 a/s contact de la Reichsverband der deutschen Industrieller (RDI) avec l'ambassade allemande à Paris au sujet du fameux article de Japy.

<sup>356</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI/ réponse de Dr Claus à Pierre Waline, 9 sept. 1931.

<sup>357</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI/ lettre du Dr Claus (D-Fr. Studienkomitee, Berlin) à Pierre Waline, directeur des questions internationales à l'UIMM, 31 août 1931.

et l'on estime, qu'après des fautes importantes de part et d'autres, « *l'idée de la collaboration internationale en matière industrielle et financière reprend plus fortement que jamais* »<sup>358</sup>. Cependant, assez vite, on croit remarquer, dans les milieux allemands, que le rapprochement favorisé par le nouvel ambassadeur a eu pour effet d'éloigner de ce dernier le Comité des Forges<sup>359</sup>, dont celui-ci semblait pourtant très proche auparavant. Le syndicat des sidérurgistes s'est aussi tenu à l'écart du Comité Fougère, d'entente internationale. On se demande comment l'ambassadeur parviendra à surmonter cette tension. Comme son ministre Laval, il tient pour nécessaire un accord économique franco-allemand. Or cette politique est l'objet de vives attaques de la part de certains industriels, probablement minoritaires cependant, qui voudraient plutôt limiter les importations<sup>360</sup>.

« (...) Ce qui explique le ton sévère que l'on trouve aujourd'hui dans *l'Usine*. Le paragraphe d'introduction de l'article est une attaque tout à fait claire contre le gouvernement français et ses plans en ce qui concerne l'Allemagne. Si mes tentatives par voie directe échouaient<sup>361</sup>, je demanderai l'autorisation à notre groupe allemand de m'entretenir de la question directement avec l'ambassadeur français. »<sup>362</sup>

Mais les Allemands ne se sont pas trompés en reconnaissant l'importance de cette nomination. Dès le 10 septembre 1931, on parle du "Plan François-Poncet", un plan d'apport de capital à l'industrie lourde allemande<sup>363</sup>. Cependant la tension demeure, d'autant que le ministre allemand des Affaires Étrangères a une position qui ne manque pas d'ambiguïté. En effet, le 16 septembre 1931, Curtius fait quelques pas en avant vers la France, sans lâcher la partie pour autant, pour ne pas apporter des arguments au camp des nationalistes.

« On sait donc maintenant, si on ne le savait pas déjà, que dans le domaine économique, il est possible de jeter des ponts entre les positions allemandes et françaises, mais que sur la question du désarmement, la contradiction est insoluble. »<sup>364</sup>

Les observateurs étrangers notent aussi la duplicité du discours, la version à usage externe attribuant les difficultés allemandes exclusivement à la charge des réparations, alors qu'à l'intérieur du pays, de nombreuses voix ont déjà admis les erreurs faites. Ils reprochent à Curtius un discours de compromission avec les extrémistes, pour sauver son portefeuille ministériel, même au détriment de l'entente franco-allemande et surtout, ils dénoncent un discours sans aucun égard vis-à-vis de la France. Le ministre allemand des affaires étrangères ne montre pas un grand optimisme, non pas dans le domaine économique, mais sur la question du désarmement pour laquelle il estime l'entente avec la France impossible<sup>365</sup>.

« Pour la France qui a évacué avant le temps, qui a renoncé à ses garanties, qui en outre, a mis à la disposition de l'Allemagne, suivant la proposition Hoover, 2 milliards de Francs, Curtius n'a pas eu un mot d'entente, il a été muet de remerciements; (...) Réclamer sans offrir de contrepartie, ce n'est pas l'esprit de la SDN et ce n'est certainement pas la route sur laquelle on pourra réaliser l'association des intérêts entre la France et l'Allemagne. »<sup>366</sup>

Il y a ainsi, parmi les industriels et particulièrement les sidérurgistes, deux camps : ceux qui sont ouverts très nettement à un rapprochement avec l'Allemagne, liés au pouvoir et représentés

<sup>358</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI, Claus à Waline, 31 août 1931, *ibid*.

<sup>359</sup> Dont la direction est surtout représentée par le groupe Wendel-Marine.

<sup>360</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI réponse de Claus qui a envoyé un télégramme (« *serait très reconnaissant avoir réponse à ma lettre. article 28 août a jeté nouvelle inquiétude dans nos milieux industriels et comité franco-allemand* ») à Waline, et attend une réponse (9 septembre 1931).

<sup>361</sup> *i.e.* pour faire accepter à *l'Usine* un droit de réponse allemand aux attaques contre l'article en question.

<sup>362</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI / Claus à Waline, 9 sept. 1931, *ibid*.

<sup>363</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI / « *Französische Kapital für deutsche Schwerindustrie, ein Plan François-Poncet* », 12 *Uhr Blatt*, cité dans la lettre du 11 septembre 1931 de Baare à Poensgen.

<sup>364</sup> MAE / Europe 1930-1940/ Allemagne/ 739 / lettre de l'ambassadeur de France à Berne, du 16 septembre 1931, au sujet d'un discours de Curtius à Genève, citant Curtius.

<sup>365</sup> MAE / Europe 1930-1940/ Allemagne / 739 / 16 septembre 1931, *ibid*.

<sup>366</sup> Selon la *National Zeitung de Bâle*, art. du 14 sept. 1931, MAE/ Europe 1930-1940/ Allemagne/ 739, lettre de l'ambassadeur de France, 16 septembre 1931, *ibid*.

par des hommes comme Pierre Waline, directeur des questions internationales à l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) ou André François-Poncet, et un autre groupe, au contraire, réfractaire à cette idée "d'aider" l'Allemagne. C'est malgré tout le camp du rapprochement qui semble l'emporter, et la revue *L'Usine* est obligée d'accorder un droit de réponse aux industriels allemands<sup>367</sup> mais elle exige, en échange, que sa propre réponse soit ensuite publiée dans la presse allemande<sup>368</sup>.

### *Des liens constants maintenus malgré les tensions*

Il semble que vers la fin de l'année 1931, la pression politique se fasse plus grande et que les industriels français tiennent compte, dans les discussions privées, d'objectifs définis par le gouvernement, à savoir celui de faire admettre des contingents d'importations pour certains produits allemands. C'est du moins ce qu'en disent leurs collègues allemands à propos des rencontres qui se poursuivent dans le cadre du comité franco-allemand. Le responsable du Reichsverband donne des conseils afin d'avoir une attitude uniforme face aux demandes françaises et demande à Poensgen, son collègue sidérurgiste, l'autorisation de suivre les négociations en cours afin de rechercher des solutions positives qui permettraient de protéger et de poursuivre les relations amicales. La bonne volonté persiste donc malgré les points de désaccord.

« Au cours des derniers jours, on a pu voir avec une netteté de plus en plus grande que du côté français, on était influencé par un but fixé par le gouvernement français. Contrairement à ce qui avait été convenu à l'origine, à savoir que les négociations économiques privées devaient être conduites dans le seul but de rechercher des accords de type purement privés, il ressort des échanges de correspondances des derniers jours avec quelques-unes des associations de l'industrie que les Français tenteraient de faire contingenter les exportations allemandes vers la France. Le Reichsverband recommande, qu'il s'agisse d'exigences exprimées par écrit ou qu'elles soient présentées au cours des négociations, de répondre uniformément de la façon suivante : du point de vue allemand, un contingent officiel des importations pour des produits soumis ou non à des tarifs douaniers fixés représente une violation de l'accord commercial franco-allemand du 17 août 1927 (art. 12), quand les conditions de la clause dite de "catastrophe" (protocole descriptif de l'art. 12) ne sont pas remplies. (...) D'après nos informations, même un contingentement volontaire des exportations vers la France ne peut être envisagé. »<sup>369</sup>

Les différentes branches de l'industrie allemande réagissent de façon positive à la demande du Reichsverband qui les pousse à participer à des négociations sur de futurs accords économiques sectoriels, mais elles ne semblent pas du tout enthousiastes pour le faire et ont visiblement du mal à comprendre la ligne souhaitée officiellement. Il est clair, cependant, que les motivations diplomatiques sont prises en compte par les industriels.

« Nous avons informé le *Fachgruppe* par une lettre récente que nous étions prêts à discuter avec nos homologues français. Je voudrais personnellement vous faire part du fait que je ne peux qu'à grand peine avoir une opinion positive vis-à-vis de tels entretiens mais que nous avons montré notre bon vouloir à ces entretiens pour des raisons politiques et générales. Les difficultés des discussions viennent de ce que nous ne sommes pas organisés en cartels de vente et les Français non plus. J'ai du mal cependant à voir dans quelle direction on pourrait parvenir à un accord économique privé et je vous serai reconnaissant si vous pouviez m'éclairer sur ce point. »<sup>370</sup>

<sup>367</sup> BA/ R 13 I/ 255 / WESI, télégramme de Waline, 10 septembre 1931.

<sup>368</sup> BA/ R 13 I/ 256 / lettre du directeur de l'Usine (C. Didier) à Reichert, 28 octobre 1931.

<sup>369</sup> BA/ R 13 I/ 256 / lettre de Baare à Poensgen, du 18 décembre 1931, confidentiel.

<sup>370</sup> BA/ R 13 I/ 256 / lettre de la Edelmetallverband (signature illisible) à Reichert, 29 décembre 1931.

Un très gros dossier de l'ambassade d'Allemagne à Paris est consacré aux accords économiques privés franco-allemands, dans les années trente<sup>371</sup>, preuve de l'intérêt du gouvernement allemand pour ce sujet, tout aussi bien avant qu'à partir de 1933. Ce dossier comprend les documents sur les accords de contingent avec les Français, qui, en général, sont toujours trouvés insuffisants par les Allemands. C'est qu'avec la crise du début des années trente, le contingentement est général et chaque catégorie doit être âprement négociée. Les producteurs concernés prennent le relais pour négocier sur le détail des produits. On trouve ainsi les protocoles d'accords pour les divers sous-groupes de la métallurgie signés, au cours des années trente, entre les Français et les Allemands, comme par exemple les premiers protocoles de l'après-crise signés les 4 et 5 février 1932 à Paris pour l'importation-exportation de produits laminés et étirés mais aussi d'autres secteurs proches tels que les machines, la construction mécanique, l'outillage ou l'automobile<sup>372</sup>.

## Vers un travail économique en commun

### *La création de comités de travail*

#### **Le Comité d'étude franco-allemand**

Les difficultés créées par la crise n'empêchent donc pas la volonté, de part et d'autre, d'un véritable travail économique en commun, au moins pour une partie des dirigeants. Il existait, depuis 1926 un "Comité franco-allemand d'Information et de documentation" (Deutsch-französisch Studienkomitee), dit Comité Mayrisch, du nom de son président<sup>373</sup>. Les patrons avaient joué à l'époque, au sein de cette association, un rôle non négligeable dans les tentatives de rapprochement franco-allemand qui s'étaient, la même année, concrétisées dans la sidérurgie par le premier cartel de l'acier.

Dans cette première association franco-allemande à visée économique, parmi les nombreux financiers et industriels, les sidérurgistes étaient aussi éminemment représentés<sup>374</sup> : Duchemin, président de la confédération générale de la production et président des établissements Kuhlmann ; Théodore Laurent, vice-président du Comité des Forges ; Du Castel<sup>375</sup>, de chez Schneider ; Charles Laurent, président du Conseil de direction de l'UIMM (1919) et (entre autres) président de la chambre syndicale des constructeurs de gros matériels électriques et président de la banque du Nord et de la société internationale du Canal de Suez.

A leur côté, on retrouvait De Peyrimhoff, le président du comité des Houillères, Etienne Fougère, le président de l'association nationale d'expansion économique et président de la fédération internationale de la soie, et de nombreux autres entrepreneurs, mais aussi des hommes d'origines diverses comme par exemple André Siegfried, professeur à l'École des Sciences politiques, académicien et inlassable observateur de la vie économique dont il rend compte dans divers articles et revues périodiques. Au total 31 membres de 1926 à 1930.

Côté allemand, les sidérurgistes étaient en proportion plus grande : le baron Tilo von Wilmowsky, président du conseil de surveillance de Krupp et beau-frère de Gustav ; Bruhn, membre du conseil d'administration de la même entreprise ; Haniel de la Gutehoffnungshütte, Poensgen, directeur général des Vereinigte Stahlwerke AG, Fritz Thyssen ; Otto Wolf, de la

<sup>371</sup> AA/ Botschaft Paris/ W 71/ 889 a-b/ Bde 3-8/ Accords privés franco-allemands.

<sup>372</sup> AA/ Botschaft Paris/ W 71/ 889 a-b/ Bd 3/ Protocoles des 4-5 février 1932.

<sup>373</sup> Archives Nationales de France (ci-après AN) 72AJ/ 462/ papiers Detrez 1928/ sans date précise et BA/ R 13 I/ 255/ Wirtschaftsgruppe Eisen und Stahl Industrieller. Voir aussi, à propos de ce Comité, Fernand L'Huillier, *Dialogues franco-allemands 1925-1933*, Strasbourg, 1971.

<sup>374</sup> ainsi d'ailleurs que les charbonnages avec de Peyrimhoff, président du comité des houillères de France

<sup>375</sup> qui sera, à partir de 1934, le successeur de Théodore Laurent à la présidence du Comptoir Sidérurgique de France.

société du même nom, et Frowein, vice-président du Reichsverband der deutschen Industrie. Sur un total de 33 membres, on trouvait, à côté d'autres hommes d'affaires dont Max Warburg, de la célèbre banque, quelques hommes politiques dont E.R. Curtius et von Papan.

Ce rapprochement franco-allemand avait été placé sous la présidence de son initiateur, le Luxembourgeois Emile Mayrisch<sup>376</sup>, grand maître de forges, président de l'entente internationale de l'acier et président de l'ARBED<sup>377</sup>, lié ainsi aux intérêts français par Schneider, en partie propriétaire de cette entreprise.

« L'éminent directeur général de l'Arbed [Émile Mayrisch], homme remarquable par la générosité du cœur, autant que par l'originalité et la vigueur de l'intelligence, avait conçu, en effet, obéissant à la vocation de son pays du Luxembourg, et dans l'atmosphère créée par la conclusion de l'accord de Locarno et l'entrevue de Thoiry, le projet de réunir, au sein d'un même Comité, un certain nombre de personnalités françaises et allemandes, représentatives, sur le plan intellectuel comme sur le plan économique, des activités diverses de leurs pays respectifs, et jugées, comme telles, capables d'orienter l'esprit public dans le sens de la compréhension mutuelle et d'une coopération amicale et pacifique. Et, d'abord, elles devraient, entre elles, s'expliquer avec une franchise totale sur les litiges qui séparaient leurs gouvernements et leurs peuples, liquider les arriérés de rancune et instituer, en quelque sorte, un clearing de leurs griefs réciproques. Après quoi, elles aviseraient des moyens de désarmer ces griefs, de dissiper les malentendus, d'éclairer l'opinion et de favoriser l'adoption de mesures de conciliation et d'apaisement. »<sup>378</sup>

Mayrisch fut aidé pour la création de cette association par Pierre Viénot, nommé secrétaire de la section française, un homme politique que l'on retrouve plus tard comme député des Ardennes pour l'Union socialiste et républicaine (1936) puis comme sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. C'est donc un homme marqué à gauche ce qui visiblement n'est pas un obstacle pour ces milieux d'affaires. La section allemande eut pour secrétaire Gustave Krukenberg. Le premier résidait à Berlin et le second à Paris, l'un et l'autre étant chargés de préparer les séances du Comité<sup>379</sup>.

Ce Comité, chargé de «*désarmer les nationalismes, de traquer les préjugés et de désintoxiquer les opinions publiques*»<sup>380</sup>, disposait donc d'un bureau à Paris et d'un autre à Berlin. Jusqu'en 1930, il fonctionna parfaitement, tenant régulièrement des assemblées générales et jouant un rôle non négligeable d'intermédiaire entre les patrons et les deux gouvernements. Cependant avec la crise, son rôle s'affaiblit de plus en plus, même s'il enregistra encore en 1932-33 de nouvelles adhésions<sup>381</sup>. Cependant ce comité n'eut pas vraiment les résultats escomptés et resta au long des années trente un lieu de réunion entre gens de bonne compagnie dont les décisions ne dépassaient guère les murs.

« (...) celui-ci après des débuts pleins de promesses, se heurta à des difficultés croissantes. Il apparut qu'une pléiade d'individualités, si distinguées et si estimées fussent-elles, mais ne disposant pas d'une prise directe sur les rouages politiques de leurs pays, n'avait pas l'autorité nécessaire pour diriger les événements ou leur tenir tête, pour contrôler et canaliser la force élémentaire des grands mouvements d'opinion. Au sein même du Comité, les pressions de l'air extérieur se firent sentir ; des divergences se manifestèrent ; l'accord initial s'altéra peu à peu ; certains membres se retirèrent, remplacés par d'autres ; l'arrivée au pouvoir d'Adolphe Hitler et du national-socialisme, le totalitarisme du Troisième Reich et son appareil policier, en rendant ses réunions de plus en plus difficiles et dangereuses, contraignirent finalement le « Comité

<sup>376</sup> Pour comprendre le parcours personnel de cet homme d'abord éduqué dans un milieu allemand et qui tisse par la suite des liens resserrés avec la France, lire l'article de Jacques Bariéty, « Le rôle d'Emile Mayrisch entre les sidérurgies allemande et française après la Première Guerre mondiale. », in *Relations internationales*, n° 1, mai 1974, p. 123-134.

<sup>377</sup> les Aciéries réunies de Burbach, Eich, Dudelange (capital : 1 milliard 250 millions de francs belges).

<sup>378</sup> André François-Poncet, in L. Lefol (dir.), *Théodore Laurent, l'industriel, l'homme*, Paris, 1955, p. 126.

<sup>379</sup> André François-Poncet, in L. Lefol (dir.), *ibid.*

<sup>380</sup> R. Girault, R. Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes 1914-1941*, Masson, 1988, p. 149.

<sup>381</sup> Reinhard Frommelt, *Panuropa oder Mitteleuropa*, Stuttgart, 1977.

Mayrisch » à rentrer dans l'ombre. Il est des périodes où la sagesse est impuissante et ne saurait mieux faire que de laisser passer les orages. »<sup>382</sup>

### Le Comité d'entente internationale

La première étape de la relance de la coopération officielle est la création, en juillet 1931, d'un Comité d'entente internationale qui définit comme préalable une entente franco-allemande « *très souhaitée à Paris* », selon l'ambassade française. Cette initiative est en effet largement approuvée par le Quai d'Orsay, mais également par les Affaires Étrangères allemandes, en particulier par son ambassadeur à Paris, von Hoesch, qui promet son appui à Etienne Fougère<sup>383</sup>, l'initiateur du projet. Les diplomates des deux pays échangent des informations à ce propos et marquent leur volonté de ne négliger aucune voie pour le rapprochement franco-allemand, ce comité en étant une qui leur semble de grande valeur<sup>384</sup>. Dans un premier temps, le Comité ne comprend que des membres français, dont dix-sept parlementaires.

« Il comprendra plusieurs commissions dont les résolutions seront défendues au Parlement par les membres parlementaires. Le Comité s'efforcera de n'étudier qu'un petit nombre de questions et de les faire aboutir. »<sup>385</sup>

Avant de s'ouvrir à d'autres pays, E. Fougère souhaite d'abord la constitution en Allemagne d'un Comité équivalent, « *parce qu'il considère qu'une entente internationale a comme condition préalable une entente franco-allemande* »<sup>386</sup>. Du côté du gouvernement français, l'on semble tenté de s'appuyer sur ce comité pour l'élargir et en faire un projet plus officiel.

« Il est possible que M. Laval propose la constitution d'un comité économique international sur le modèle du Reichswirtschaftsrat et du Conseil économique national. Du côté français, le Comité serait constitué par les membres du comité d'entente international auxquels on adjoindrait des représentants des banques et de l'agriculture. (...) On souhaite beaucoup à Paris une entente économique allemande et on est décidé à chercher les moyens pratiques de l'établir. C'est pourquoi il ne faut négliger aucun moyen de rapprocher les hommes de bonne volonté qui y travaillent. »<sup>387</sup>

Parmi la liste des trente membres fondateurs du Comité français, on trouve treize industriels dont, pour la sidérurgie, Théodore Laurent que l'on n'est pas étonné de trouver là vu son parcours antérieur et ses positions habituelles. On y trouve également les principales personnalités du moment : Duchemin (CGPF), de Peyerhimhoff (Comité des houillères de France), Dalbouze (Fédération des industries mécaniques) et Régis de Vibraye (secrétaire général du Comité franco-allemand d'information et de documentation).

Cependant, en septembre 1931, les critiques sont encore assez vives au sujet du travail franco-allemand. Pour la *Westeuropäische Wirtschaftskorrespondenz*, dans les derniers temps, on n'a pas vu la moindre retombée d'une activité réelle de la précédente commission franco-allemande et celle-ci a perdu le bien-fondé de son existence<sup>388</sup>. Si du côté allemand, on estime cependant que le travail en commun se poursuit dans de relativement bonnes conditions, les sidérurgistes ne pensent pas nécessaire la création d'organisations nouvelles dont de multiples projets sont apparus çà et là. En effet, pour les principales associations économiques allemandes, elle est superflue puisque tous les cercles économiques sont partie prenante de deux organismes

<sup>382</sup> André François-Poncet, in L. Lefol (dir.), *op. cit.*, p. 126.

<sup>383</sup> Président de la fédération internationale de la soie.

<sup>384</sup> AA/ R 70576 / Lettre de Lefevre (attaché commercial à l'ambassade de France à Berlin) à Ritter (Auswärtiges Amt), 30 juillet 1931.

<sup>385</sup> AA/ R 70576 / Lefevre à Ritter, 30 juillet 1931, *ibid.*

<sup>386</sup> AA/ R 70576 / Lefevre à Ritter, 30 juillet 1931, *ibid.*

<sup>387</sup> AA/ R 70576 / Lefevre à Ritter, 30 juillet 1931, *ibid.*

<sup>388</sup> BA/ R 13 I/ 255/ article de la *Westeuropäische Wirtschaftskorrespondenz* du 3 septembre 1931.

déjà existants, le Comité Mayrisch (Comité d'entente franco-allemand) et la nouvelle Commission économique franco-allemande. Et ce point de vue est aussi partagé par les cercles français concernés. On semble donc encore très loin de la création d'une association franco-allemande du commerce et de l'industrie, dont on commençait à parler dans la presse<sup>389</sup>.

Si le travail bilatéral est souhaité et semble en bonne voie, il y a cependant quelques dysfonctionnements dans sa mise en route et l'on peut constater, à plusieurs occasions, que les décideurs ne sont pas toujours en phase. Cela veut dire aussi qu'il existe plusieurs cercles de décideurs dont la hiérarchie peut être fluctuante et le poids variable, selon les moments, sans doute en fonction des hommes et de leur personnalité plus ou moins forte. Mais dans l'ensemble, ce sont apparemment les services diplomatiques qui priment, les services économiques étant plus ou moins tenus informés.

Au sein même du gouvernement français, on sent ainsi quelques tensions entre le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'économie, ce dernier n'étant pas toujours informé des négociations diplomatiques, même quand elles touchent à un domaine qui le concerne de prime abord. Il en est de même du côté allemand. Une confidence de Trendelenbourg, secrétaire d'État au ministère de l'économie, à Poensgen, révèle que non seulement ses services ne savent rien de la teneur des négociations franco-allemandes dans l'industrie lourde, alors que le Ministère des Affaires Étrangères est tenu au courant, mais que même l'on ignore le contenu d'entretiens portant sur ce sujet et que l'on suppose avoir eu lieu entre François-Poncet et Curtius<sup>390</sup>. Les dirigeants de la sidérurgie allemande, eux, sont en contact avec les deux services qu'ils tiennent régulièrement informés des négociations privées.

### *Relations gouvernementales et rencontres bilatérales*

On dispose d'un long document rédigé par l'ambassadeur allemand à Paris, von Hoesch qui, en août 1931, présente sa vision de l'avenir des relations franco-allemandes<sup>391</sup>. Ce n'est certes pas la position officielle de l'Auswärtiges Amt ni du gouvernement allemand, cependant certains passages méritent d'être soulignés, car ils montrent qu'à ce moment là un pas a réellement été franchi en direction du rapprochement franco-allemand.

Citant deux de ses précédents rapports sur le même sujet, l'ambassadeur rappelle qu'en mars 1931 il concluait encore que l'on ne pouvait espérer des résultats rapides sur le terrain des relations avec la France. Il avait aussi rappelé les six buts de la politique extérieure allemande, à savoir un nouveau règlement de la question des réparations, la rectification de la frontière de l'est, le désarmement généralisé, le règlement de la question sarroise, l'union de l'Autriche avec l'Allemagne et l'activité coloniale de l'Allemagne. A l'époque de cette réflexion, il pensait que des négociations avec la France ne pouvaient avoir de succès.

Il lui semble désormais qu'il faut réexaminer la situation pour savoir dans quelle mesure un changement est intervenu, et si c'est le cas, quelles nouvelles perspectives il offre. Trois faits lui semblent devoir être examinés. D'abord la période elle-même marquée par des événements politiques, ensuite l'entrée de l'Allemagne dans la crise financière, enfin les conséquences de la visite du ministre Curtius à Paris qui a créé les conditions d'un changement des relations franco-allemandes. Dans les six mois précédents, il y a eu prise de conscience de la nécessité d'un travail en commun des nations pour vaincre la crise.

Selon von Hoesch, le projet d'union germano-autrichienne a contribué à ouvrir les yeux de la France et lui a montré que sa politique la conduisait à l'isolement, ce qui a développé un désir

<sup>389</sup> AA/ R 87657 / lettre du Deutsche Industrie und Handelstag à ses membres, 19 novembre 1931, confidentiel.

<sup>390</sup> BA/ R 13 I/ 255 WESI lettre de Poensgen Vereinigte Stahlwerke AG) à Baare (Verein der Eisen und Stahl Industrieller) du 12 sept. 1931.

<sup>391</sup> AA/ R 87657 / mémorandum de l'ambassadeur allemand à Paris, « Ausblick für die weitere Gestaltung der deutsch-französischen Beziehungen », 21 août 1931, 14 pages.

grandissant d'un rapprochement économique des deux pays, comme en témoignent la recherche d'un programme économique exposé en mai 1931, à Genève, par François-Poncet, la création du Comité Fougère d'entente et le changement des desseins du ministre Laval. On a noté aussi une amélioration de "l'humeur", des relations personnelles de confiance s'étant développées entre les principaux hommes d'État des deux pays, et par ailleurs on annonce la visite de Laval à Berlin en août.

Quelles peuvent être les conséquences de ces évolutions récentes ? Plusieurs des questions qui faisaient obstacles restent insolubles et le problème de la Sarre reste en suspens, mais bien que peu de choses aient changé dans le domaine des relations politiques, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas eu de progrès dans le sens d'un rapprochement des vues. Si l'on parvient à régler les trois questions essentielles (Sarre, désarmement, réparations), dans les deux ou trois ans à venir, ce qui semble possible, il ne resterait plus que les trois dernières, et encore, car l'ambassadeur n'est pas persuadé que posséder des colonies soit vraiment un avantage. Le problème de la frontière de l'Est lui semble empoisonné et il ne voit pas bien comment on pourrait progresser dans ce domaine, mais dans tous les cas, il lui semble indispensable qu'il y ait une participation de la France à la discussion.

Si dans l'ensemble, il n'y a donc pas vraiment de nouveautés, l'ambassadeur allemand est convaincu qu'il y a des possibilités réelles sur le terrain économique. Déjà on travaille à la collaboration économique dans le cadre de la SDN et du Comité d'étude européen, mais il est persuadé qu'il y a aussi de la place pour un travail franco-allemand spécifique sur le sujet de la coopération européenne, à côté des liens économiques particuliers à créer entre les deux pays. Pour ce qui est de la forme, il lui semble qu'il faille être réaliste et utiliser les possibilités du moment. Bien sûr, il approuve la prise de position de Laval en faveur de la création d'une commission franco-allemande qui serait sous le contrôle des ministres et s'appuierait sur le nouveau comité d'entente créé, côté français, et celui encore à venir côté allemand, qui servirait de réservoir de personnes, d'instrument d'information et d'organe de rencontres. Il faudrait que les relations politiques bilatérales fassent des progrès mais il estime que ceux qui, tenant compte des possibilités du moment, se limitent à des buts qui peuvent objectivement être atteints contribuent d'une bien meilleure façon au rapprochement franco-allemand que ceux qui font preuve d'une mauvaise connaissance des réalités et souhaitent d'abord régler tous les points litigieux<sup>392</sup>.

Comme on le voit, l'ambassadeur allemand montre ainsi un bel exemple de pragmatisme diplomatique et un assez bon optimisme au sujet de l'avenir des relations franco-allemandes, en ce milieu d'année 1931.

En octobre 1931, les ministres français et allemands se rencontrent à Berlin. Ils publient une résolution affirmant que leur but essentiel reste d'établir entre leurs pays des relations suivies et confiantes. La crise doit obliger les deux pays à s'associer encore plus qu'avant dans le domaine économique. Dans ce but, ils décident de créer un organisme spécial, avec une commission franco-allemande composée de représentants des administrations intéressées et de représentants des diverses branches.

La création de la Commission économique franco-allemande est un nouvel événement d'importance qui marque la fin de l'année 1931. Elle indique une normalisation en cours des relations franco-allemandes. Les précédentes initiatives privées dont une bonne partie émanait, comme on l'a vu, des milieux de la sidérurgie, semblent donc avoir eu une influence positive puisque l'on cherche à généraliser le travail en commun. La déclaration commune des deux gouvernements, en octobre 1931, est déjà un événement en soi, même si le texte reste assez prudent dans les moyens à mettre en œuvre concrètement.

« Les représentants des deux gouvernements ont été d'accord pour marquer que leur but essentiel restait d'établir entre leurs pays des relations suivies et confiantes. Il leur a paru que la crise qui sévit aujourd'hui à travers le monde leur faisait un impérieux devoir d'associer avant

<sup>392</sup> AA/ R 87657/ mémorandum de l'ambassadeur allemand, *ibid.*



tout leurs efforts dans le domaine économique en vue d'arriver à des solutions propres à atténuer le malaise universel. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de constituer un organisme spécial et de donner à cet organisme une méthode de travail assez sûre pour aboutir à des résultats concrets. A cet effet, ils ont convenu de créer une commission franco-allemande composée de représentants des administrations intéressées, auxquels seront adjoints des représentants des diverses branches de l'activité économique, ainsi que des représentants du travail. »<sup>393</sup>

Le travail de la commission franco-allemande sera d'examiner les problèmes économiques intéressant les deux pays, sans perdre de vue les nécessités de la collaboration internationale. Un des moyens retenus est justement d'encourager les ententes existantes et d'en créer d'autres, éventuellement sous d'autres formes que celles déjà existantes<sup>394</sup>. Au sein du comité économique franco-allemand, on a chargé la première sous-commission<sup>395</sup>, à laquelle est accordée une importance spéciale, des relations économiques en général et du traité de commerce franco-allemand en particulier. Elle est chargée, entre autres, de préparer une révision du traité de commerce de 1927 et de rechercher de nouveaux débouchés<sup>396</sup>. Côté allemand, on craint un contingentement des importations françaises car celles-ci n'ont pas cessé d'augmenter alors que les exportations françaises vers l'Allemagne diminuaient dans le même temps. On attribue cette évolution à l'aggravation de la crise allemande. Pour améliorer les échanges on propose de développer "*méthodiquement*" les échanges plutôt que de les restreindre<sup>397</sup>.

Cette résolution, adoptée par les ministres français et allemands à la suite de leurs entretiens de Berlin, est commentée dans la presse industrielle. On admire le "*grand dessein poursuivi*", mais le scepticisme est de rigueur, car on voit mal comment concilier les intérêts de deux pays sans léser la France ou risquer de mettre en péril les relations avec les autres pays. Cependant, on soutient le travail de négociation, on annonce que l'on suivra "*avec le plus vif intérêt*" les travaux de la future commission et on lui souhaite la réussite, tout en appelant à la vigilance. Afin de rester vigilants à la défense des intérêts français, les propositions seront examinées pour déterminer si aucun des « *droits essentiels* » n'a été lésé, bien que l'on admette aussi que des concessions seront forcément nécessaires, mais « *ces sacrifices doivent être réciproques et s'inspirer toujours de l'intérêt commun* »<sup>398</sup>.

Le 2 octobre, l'Auswärtiges Amt envoie à son ambassadeur à Paris la liste des membres allemands de la commission. Elle comprend un total de 42 représentants des milieux économiques, dont 24 de l'industrie, 3 du commerce, 6 de l'agriculture, 5 des banques et 4 des transports. Krupp, Springorum, Poensgen et Wolff représentent la sidérurgie lourde, Kind, la sidérurgie légère. Richard Merton, qui sera en 1948 le premier porte-parole du groupe allemand à la Chambre de commerce internationale (CCI)<sup>399</sup>, est le représentant pour le commerce des produits métallurgiques<sup>400</sup>.

### ***La question sarroise***

Le problème de la Sarre crée, entre les deux gouvernements, des tensions chroniques qui s'accroissent au fur et à mesure que le temps passe. Les industriels, eux, s'en accommodent beaucoup mieux. En octobre 1929, les sidérurgistes allemands sont, sur le fond, d'accord avec leurs homologues français sur le problème du minerai de fer de la Sarre, même si l'opinion

<sup>393</sup> texte officiel cité par *l'Usine*, 2 octobre 1931, n° 40, p. 3.

<sup>394</sup> « La collaboration économique franco-allemande », *L'Usine*, 2 oct. 1931, *ibid.*

<sup>395</sup> Constituée en décembre 1931.

<sup>396</sup> cité par *l'Usine*, *ibid.*

<sup>397</sup> *Le Temps*, 5 janvier 1932.

<sup>398</sup> « La collaboration économique franco-allemande », *L'Usine*, 2 oct. 1931, *ibid.*

<sup>399</sup> cf. chap. 9.

<sup>400</sup> AA/ R 70 576 / lettre à l'ambassadeur à Paris, 2 octobre 1931.

publique allemande ne suit pas. Humbert de Wendel avait proposé une réciprocité de l'accord, en accordant au minerai de Lorraine le statut privilégié du minerai sarrois. E. Poensgen n'y est pas vraiment opposé car il y voit quelques avantages et c'est ce qu'il fait savoir au Ministère des Affaires Étrangères.

« En raison des intérêts en jeu, je me permets de porter à votre connaissance un entretien privé au sujet de la question de la Sarre, que j'ai eu avec Humbert de Wendel, après la réunion. (...) Dans un entretien secret avec de Wendel, mais la Sarre s'exprime de cette façon là, il a dit qu'il était attaqué par la presse allemande au sujet d'un discours qu'il avait fait en tant que président de la chambre de commerce de Metz. Dans ce discours, il n'avait rien dit de plus que le problème du fer en Sarre devait être envisagé parallèlement à celui du problème du fer en Lorraine. Son idée, c'est que la Sarre devrait avoir un contingent détaxé pour les exportations vers la France pour un temps plus long mais que, dans l'autre sens, on devrait par la suite, d'un commun accord, élaborer un contingent lorrain identique. Ces contingents doivent être traités pareillement, c'est-à-dire que si l'importation de fer de Sarre en France est libre de droits, cela doit être la même chose pour le fer de Lorraine vers l'Allemagne. Une proposition qui sans aucun doute a une certaine légitimité et qui, aussi bien, peut nous apporter des avantages, car nous n'aurions plus à comptabiliser les Français comme purement détachés de la production intérieure mais détachés de la moyenne. Cela semble en tout cas avoir l'intérêt de maintenir un certain débouché vers l'Allemagne. »<sup>401</sup>

On voit donc encore à cette occasion que les liens des sidérurgistes allemands avec l'Auswärtiges Amt restent privilégiés et qu'ils eurent sans doute une influence non négligeable sur la politique allemande vis-à-vis de la France, dans la mesure où, en partie, ils contrebalançaient l'opinion dominante qui s'exprimait, entre autres, à travers la presse.

La Sarre est dans une situation un peu particulière, coincée avec un double marché intérieur partagé entre la France et l'Allemagne, mais comptabilisée avec l'Allemagne à l'exportation. Les Français, qui exportent en Allemagne par l'intermédiaire de la Sarre, sont considérés comme agissant sur leur marché intérieur, ce qui est un avantage. Au moment de la crise, on négocie des quotas pour garder une certaine réciprocité de fait<sup>402</sup>.

« Il y aurait probablement une solution dans le sens où l'on compterait également les livraisons sarroises vers la Sarre et vers la France comme des ventes sur le marché intérieur. Cette question n'a qu'une signification très faible du point de vue des décomptes. »<sup>403</sup>

On a souvent attribué à la question sarroise une grande importance. Sur le plan politique, cela est certain. Mais il est évident que les sidérurgistes - et pourtant certains comme Hermann Röchling sont des fervents défenseurs de la Sarre allemande - n'envisagent pas cette question comme potentiellement très litigieuse, des compromis étant aisément envisageables.

Quelques années plus tard, le problème sarrois reste épineux et les sidérurgistes français sont visiblement irrités par cette question, dont, disent-ils, les deux gouvernements leur rebattent les oreilles. Ils ont décidé, semble-t-il, de ne plus s'en préoccuper, c'est du moins ce que dit officiellement Théodore Laurent qui pense que l'on doit attendre l'accord des peuples, c'est-à-dire les élections prévues en 1935, et que la SDN a bien le temps de trouver une solution<sup>404</sup>. Côté allemand, on se réjouit plutôt de ce détachement et l'on se dit *“prêt à tout, à ce sujet, de telle sorte que la France ait à sa charge une frontière douanière rigoureusement cruelle.”* La position allemande semble donc s'être durcie, non pas dans la forme, puisque toute opposition ouverte est exclue, mais dans le fond, car les perspectives en ce début d'année 1933 sont assez différentes de ce qu'elles étaient deux ou trois ans plus tôt.

« J'ai l'impression que le temps travaille pour nous et que nous devons espérer, d'ici 1935, être si forts [que l'on pourra mettre sous le nez de la SDN la preuve de l'approbation

<sup>401</sup> AA/ R 117 982 / lettre de E. Poensgen aux Affaires étrangères (Berlin), du 31 octobre 1929.

<sup>402</sup> *L'Usine*, 17 janvier 1931, sup. n° 3, p. 2.

<sup>403</sup> AA/ R117 982/ lettre de Poensgen au ministre de l'économie en date du 3 fev. 1930.

<sup>404</sup> BA/ R 13 I/ 269/ VESI / lettre de Kurt Böcking à Reichert, 6 février 1933.

*populaire*]. Cela doit être notre seul but de trouver des moyens et des voies pour que la frontière se montre si désavantageuse à la France que l'on crée des relations qui satisfassent à un développement économique sensé.»<sup>405</sup>

Ces visées plus ou moins cachées ne pèsent pas pour autant sur la qualité des relations entre les hommes de l'acier des deux pays, d'autant plus que la conclusion récente de la nouvelle entente de l'acier est due, comme on le verra ci-après, au travail conjoint des représentants français et allemands. Les rencontres révèlent un bon climat de confiance. On relève par exemple les excellentes relations entre Théodore Laurent et Ernest Poensgen.

« (...) Au demeurant, M. Laurent est rentré directement des négociations parisiennes de l'EIA et je puis vous assurer qu'il était plein de louanges sur M. Poensgen qu'il tient pour une des personnalités qui jouit le plus d'autorité dans les négociations internationales. Dans les faits, les Français sont contrariés, maintes fois avec raison, aussi personnellement par les membres belges, tandis que le Dr E. Poensgen, dans sa manière calme, ferme et aimable, malgré la détermination [*des autres*], ne manque pas de faire l'impression nécessaire pour faire partager son point de vue. Je pense en conséquence, comme vous, que la perte d'un homme comme le Dr Poensgen ne pourrait pas être remplacé pour le moment dans le contexte des négociations internationales et il est peut-être précieux, aussi pour vous, de connaître cette opinion du toujours prédominant Théodore Laurent.»<sup>406</sup>

Cette lettre nous donne des indications fondamentales sur les événements qui se trament en ce début du mois de février 1933 et sur le rôle des différents personnages qui touchent à la sidérurgie et aux négociations internationales dans le cadre des diverses ententes. Reichert semble très proche du nouveau gouvernement. Il est vraisemblablement hiérarchiquement au-dessus de Poensgen puisque - semble-t-il - se pose le problème de son éviction, fait qui va d'ailleurs dans le sens de ce qu'affirmait ce dernier au sujet de sa neutralité politique dans la période nazie<sup>407</sup>. C'est donc visiblement grâce à son énorme prestige dans les négociations internationales et au fait qu'il est très apprécié du dirigeant français Théodore Laurent et sans doute des autres, qu'il doit son maintien à la tête de la WESI, maintien qui ne semblait pas acquis a priori, bien que Reichert ait déjà pris le parti de Poensgen. Cela montre aussi que l'on tient à conserver les meilleures relations possibles avec les Français et que, d'autre part, le nouveau gouvernement reste attaché à la participation de l'Allemagne aux ententes industrielles privées.

### ***Les nouveaux accords financiers et commerciaux***

La conférence intergouvernementale des réparations doit se tenir à Lausanne en janvier 1932. Mais la presse allemande se lève contre la position française que, selon elle, la conférence privilégiera<sup>408</sup>. Une simple prolongation du moratoire ou une autre solution provisoire ne serait pas envisageable pour l'Allemagne, sous peine d'aboutir à une catastrophe financière. Le plan Young ne serait plus en accord avec les réalités. La presse allemande accuse également la presse parisienne de créer dans l'opinion publique une atmosphère défavorable à l'Allemagne, juste avant la conférence.

A Paris cependant, certains parlent de créer un "front des parents pauvres" face aux États-Unis. Mais en Allemagne cette opinion est très isolée. On croit plutôt qu'il faut se rapprocher de l'Amérique pour obtenir un soutien moral dans la lutte contre les réparations. Cependant la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, la voix de la grande industrie, « se réjouit de constater que

<sup>405</sup> BA/ R 13 I / 269/ VESI / 6 fév. 1933, *ibid*.

<sup>406</sup> BA/ R 13 I / 269/ VESI/ Böcking à Reichert, 6 fév. 1933, *ibid*.

<sup>407</sup> cf. chapitre 4.

<sup>408</sup> exemple: le *Berliner Lokal Anzeiger* et la *Germania*, cités par *Le Temps*, du 1<sup>er</sup> janvier 1932.

*certains journaux français, empruntant le vocabulaire allemand, commencent à parler de « tribut » pour désigner la dette française vis-à-vis des États-Unis. »*<sup>409</sup>

La conférence de Lausanne décide en juillet 1932 de la suspension définitive des réparations. Seul un apurement des comptes, d'un montant de 3 milliards de marks devrait être fait sous la forme d'un prêt dont les remboursements ne commenceraient au plus tôt qu'en 1935<sup>410</sup> Après de longues tergiversations, un accord de règlement est finalement signé entre les deux pays le 31 décembre 1932. Il est visiblement réussi grâce à l'effort consenti par quelques grosses firmes allemandes qui se sont déclarées prêtes, suite à l'accord, à utiliser le compte ouvert par l'office franco-allemand auprès de la Reichsbank pour percevoir le montant de leurs expéditions vers la France<sup>411</sup>.

---

<sup>409</sup> *Le Temps*, 4 janvier 1932.

<sup>410</sup> Wolfram Fischer, *Die Wirtschaftspolitik Deutschlands, 1918-1945*, Hanovre, 1961, p. 46.

<sup>411</sup> BA/R 13 I / 234 / circulaire du VESI, signée Tosse, a/s du commerce avec la France, 27 février 1933.

## LA NOUVELLE ENTENTE INTERNATIONALE DE L'ACIER (EIA)

### De difficiles négociations.

A la fin de l'année 1931, le bruit de la reconstitution du cartel international de l'acier circule. En France, on espère vivement cette reconstruction de l'Entente, dans l'espoir d'enrayer l'effondrement des prix. Mais la presse allemande n'est pas unanimement favorable à un accord que certains trouvent précipité. Certains journaux accusent les groupes français, belges et luxembourgeois d'avoir hâte d'arriver à une reconstitution définitive au moment où la production allemande est au plus bas, ce qui désavantage très nettement le groupe allemand pour ses prétentions de quotas<sup>412</sup>. Ces campagnes de presse sont en réalité sans fondement car, en fait, on sait maintenant que ce sont les groupes belges et luxembourgeois qui posent problème pour la reconduction du cartel. C'est la raison pour laquelle *L'Usine* note que le groupe des sidérurgistes allemands ne prête pas beaucoup l'oreille à ces « tentatives de semer la méfiance dans le cartel »<sup>413</sup>. Par contre, lors des réunions, les représentants allemands n'hésitent pas à mettre en avant leur situation économique et surtout sociale, ainsi que le problème des réparations pour refuser toute discussion sur les bases de calcul des quotas et des pénalités et éluder les questions sur le dumping.

Cependant, les relations entre les représentants français et allemands, même si leurs positions sont parfois différentes, semblent cordiales. Rapidement les positions officielles des deux groupes s'harmonisent car ils ont vite trouvé un accord au sein des leurs groupes nationaux respectifs, et c'est le groupe belge qui se retrouve seul sur une position en retrait. Il est difficile pour autant de savoir si ce rapprochement des positions allemandes et françaises est: 1) strictement normal, car des concessions ont été faites de part et d'autres ; 2) strictement conjoncturel, les Français réalisant bien, malgré ce qu'ils disent au sujet de l'Allemagne, les réelles difficultés économiques et donc l'intérêt d'une entente ; 3) si le changement de politique étrangère française, vers le milieu de l'année 1931, y a eu une certaine part; 4) enfin, si les rencontres des hommes d'affaires au sein du Comité économique franco-allemand y apportent aussi leur contribution. L'explication de ces évolutions est sans doute à mettre sur le compte de l'action combinée de ces différents facteurs.

Le facteur humain n'est sans doute pas le moindre car si les hommes en charge des négociations ne représentent pas toujours la position de l'ensemble de la profession, leur rôle personnel a vraisemblablement eu un effet majeur. Ces délégués titulaires du comité qui négocie pour la reconstitution du cartel forment un petit groupe comprenant Poensgen, Klotsbach, Gerwin, Schirner, Leist pour les Allemands, Laurent, de Wendel, du Castel, Goldberger, Remas, de Charnace, Nivart pour les Français, van Hoegarden, Guion, Philippe pour les Belges, Meyer, Roger, Dieudonné pour les Luxembourgeois et Michaelis pour le bureau central<sup>414</sup>.

Si l'entente est très difficile à remettre en place en 1932, c'est donc à cause de la mésentente entre les petits groupes, belges et luxembourgeois, groupes essentiellement exportateurs d'une part et les groupes français et allemands, au marché intérieur développé, d'autre part<sup>415</sup>. De plus, si l'entente est rapidement parfaite entre le groupe français et le groupe allemand, une dissension grave au sein du groupe belge empêche de parvenir à une entente nationale, celle-ci ne se réalisant finalement qu'en janvier 1933.

<sup>412</sup> «Cartel international de l'acier. Prolongation provisoire. », *L'Usine* 5 décembre 1931, sup. n° 49, p. 4.

<sup>413</sup> *L'Usine* 5 décembre 1931, *ibid.*

<sup>414</sup> Thyssen/ Vst / 3841 / réunion des délégués titulaires du groupe, du 2 février 1932 (Paris).

<sup>415</sup> Thyssen/Vst / 3841. Ce dossier contient les comptes rendus des réunions préparatoires et les diverses correspondances s'y reportant.

Officiellement les négociations pour la reconstitution du Cartel de l'Acier n'ont recommencé qu'à la fin de l'année 1932. En réalité, on dispose de comptes rendus de réunions internationales en janvier et février 1932, au cours desquelles, comme on va le voir, on était proche d'aboutir à l'accord<sup>416</sup>. On aura sans doute masqué ces divisions entre les quatre fondateurs le plus longtemps possible, en ne faisant débiter ces négociations que tardivement, du moins officiellement.

En janvier 1932, les négociations traînent donc en longueur car les groupes ne sont pas d'accord sur la période de référence choisie pour le calcul des quotas et des compensations. Pour les Luxembourgeois et les Belges, la période proposée (avant la crise) correspondrait à une bien meilleure époque pour le marché intérieur que celle en cours et puis avant que les chiffres de ladite période soient à nouveau atteints, les transferts se produiraient en attendant dans le même sens, c'est-à-dire en leur défaveur<sup>417</sup>. Quelles que soient les propositions, un des deux grands groupes n'est pas d'accord et aucun ne semble prêt à faire des concessions. Mais il faut reconnaître que la chose n'est pas facile.

« *Dieudonné* (Luxembourg): La commission a essayé les deux méthodes; elle a fait un grand nombre d'estimations et de chiffres d'applications pratiques. En dernier, les délégués qui appartenaient aux groupes à faible vente intérieure, ont maintenu leur préférence pour la première méthode, tandis que les délégués des groupes allemand et français souhaitaient que l'on choisisse la méthode avec plafond comme conclusion de leurs estimations. (...) Il est très difficile en définitive de prévoir les conséquences qu'auront l'une ou l'autre méthode de telle sorte que je pense qu'il sera aujourd'hui au moins aussi difficile d'arriver à une conception définitive pour les transferts. Je suis navré de vous faire partager une vue si négative sur une question aussi importante, mais malheureusement nous n'avons réussi à trouver aucune méthode qui satisfasse tous les groupes. »<sup>418</sup>

Au cours de la réunion du 12 janvier 1932, à Paris, au cours de laquelle on tente de nouvelles avancées vers la reconstitution de l'Entente, on voit apparaître quelques petites divergences entre deux des représentants français, Laurent et de Wendel, ce dernier étant "lâché" par son collègue lors d'une proposition qu'il fait. Cela pourrait signifier que l'importance du groupe de pression "de Wendel" est toute relative au sein du groupe français. De plus, peut-être n'y-t-il pas vraiment de mésentente mais un réel échange d'idées.

« *De Wendel*: Les formules proposées en dernier s'éloignent beaucoup trop, à mon avis, de l'idée selon laquelle doit être maintenue entre les différents groupes une harmonie d'activité. Elles conduisent à créer une séparation assez importante entre les marchés intérieurs et extérieurs. C'est pourquoi j'ai recherché une formule intermédiaire.(...)»<sup>419</sup>

Dans l'entente de 1930 on s'était mis d'accord sur le fait que le coefficient de chaque groupe devait resté fixé de façon certaine et l'on donna une compensation de une tonne pour deux tonnes entre marché intérieur et extérieur. Dans l'ancienne EIA, il y avait une compensation de une tonne pour une tonne... Dans la nouvelle EIA, on a cherché une nouvelle formule qui isole le marché intérieur dont les chiffres absolus ont été figés et qui n'offre la possibilité que d'un très étroit transfert. Cette formule est difficile à faire passer (...) Je me suis demandé s'il n'existait pas une voie intermédiaire entre les deux méthodes, c'est-à-dire une solution qui laisse aux groupes à fort marché intérieur dans la même mesure les avantages de l'augmentation de leur marché intérieur et les inconvénients d'une baisse ; les fluctuations hors d'une frontière marquée ouvriraient un droit à compensation. C'est un peu l'idée de la zone neutre dont on a, à l'instant, parlé. (...) Chaque groupe prend en charge le poids de la différence entre les variations des marchés intérieurs et extérieurs jusqu'à 10 % en plus ou en moins. Quand les fluctuations du marché intérieur dépassent de 10 % celles du marché à l'exportation, le groupe en question

<sup>416</sup> cf. Thyssen/ VSt /3841/ "Négociations pour la création de l'entente internationale".

<sup>417</sup> Thyssen/ Vst / 3841/ réunion du Comité directeur pour la création de l'Entente internationale, 12 janv. 1932, à Paris.

<sup>418</sup> Thyssen/ VSt / 3841/ réunion du Comité directeur, 12 janv. 1932, *ibid.*

<sup>419</sup> Thyssen/ VSt / 3841/ réunion de la commission spéciale, 12 janvier 1932, proposition de Wendel. *C'est une idée personnelle, il n'a même pas consulté le groupe français.*

donne ou reçoit une compensation à l'exportation, à hauteur de une tonne pour trois tonnes de la quantité qui dépasse les 10 % de différence pour la même période. »<sup>420</sup>

Ce passage rend compte des difficultés techniques qu'il y a à vouloir trouver une solution équitable. Mais une fois encore les nouvelles propositions n'emportent la conviction ni des uns ni des autres. On semble tourner en rond. La tension monte entre les Belges et les Allemands, ces derniers étant largement soutenus par les Français. L'impatience des uns et des autres se fait parfois sentir.

« *Laurent* : Je pense qu'il y a un malentendu. Je trouverais tout à fait souhaitable que l'on se mette d'accord une fois pour toutes et que l'on en finisse avec ce travail qui nous occupe depuis déjà longtemps... A Budapest le groupe français a, à travers moi, tout particulièrement émis des réserves à l'égard de l'adoption de la formule proposée. Au demeurant, ce n'est pas le groupe français qui a soulevé une question nouvelle, mais le groupe allemand, et, à mon avis, avec raison. »<sup>421</sup>

Le lendemain, lors de la commission spéciale à Paris, les représentants des quatre sidérurgies finissent par se mettre d'accord sur la signature de l'Entente, le cas de Hadir et de Redange, entreprises belges qui s'opposent aux autres au sein de leur groupe, devant être traité à l'aide de la tenue d'un collège arbitral<sup>422</sup>. Cette mésentente interne n'est pas une chose nouvelle puisque, déjà, en 1926, on notait un manque de cohésion au sein du groupe belge<sup>423</sup>.

En février 1932, on est enfin prêt pour conclure l'accord international. La dernière réunion, qui se tient à Paris, a pour objet de résoudre les différentes questions qui restent à traiter avant la reconstitution du cartel international et de ses comptoirs, en particulier la demande du groupe belge. Tous se déclarent prêts à s'engager fermement puisqu'ils arrivent avec un accord interne de chaque groupe, hormis pour le groupe belge. Mais les espoirs tournent court. Après une discussion assez âpre avec les Belges, c'est donc à nouveau partie remise, ainsi que le relate Ernst Poensgen dans un compte rendu aux adhérents de l'association patronale allemande de l'acier. Selon certaines correspondances, ce n'est pas la première fois que cela se produit et que les Belges sont attaqués, y compris par presse interposée, chose que l'on se promet d'éviter à l'avenir.

« Les négociations de Paris ne purent absolument pas aboutir dès lors que le représentant du groupe belge dut expliquer, sur des questions de forme, que si chacune des nations contractantes avaient les pleins pouvoirs pour la signature, que le fait qu'une importante usine belge n'ait pas adhéré lors de la dernière réunion du groupe belge semblait rendre impossible pour eux la réalisation d'un accord. Il fit cependant la demande expresse que l'on évitât, comme cela s'était toujours produit par le passé, d'attaquer dans la presse l'entreprise belge récalcitrante ou le groupe belge dans son ensemble, car ces attaques ne faisaient qu'augmenter l'opposition de la part des hommes qui les recevaient, ce qui était aussi compréhensible. Bien que la Belgique suggéra la tenue d'une réunion dans les plus brefs délais, il est ensuite devenu clair que nous ne nous rencontrerions pas avant que la Belgique ait fait savoir qu'il était possible de négocier. »<sup>424</sup>

Pourtant, en Belgique, les partis ouvriers appuient, de façon assez singulière, la reconstitution de cartels, alors que l'on sait que ces cartels avaient été, dès l'origine, extrêmement critiqués par les partis de gauche et les syndicats. La raison en est qu'un cartel leur semble être la seule manière de revenir à des prix raisonnables qui permettraient des avancées en matière de salaires. Mais on reproche l'attitude double des dirigeants de la sidérurgie qui, tout en faisant valoir qu'il n'y avait pas de surproduction car l'accroissement annuel du tonnage avait été

<sup>420</sup> Thyssen / VSt / 3841/ réunion du comité directeur, 12 janv. 1932, à Paris.

<sup>421</sup> Thyssen / VSt / 3841/ 12 janv. 1932, *ibid.*

<sup>422</sup> Thyssen / VSt / 3841/ C/R de la commission spéciale du 13 janv. 1932.

<sup>423</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial (48) 1936, p. 1430-1436.

<sup>424</sup> Thyssen / VSt / 3841/ lettre d'Ernst Poensgen, confidentielle, a/s de la réunion du 2 fév., envoyée à tous les membres du syndicat, 4 fév. 1932.

plus faible de 1913 à 1929 que dans les années 1910, voulaient en même temps reconstituer le cartel pour limiter la production. Le niveau mondial de la production avait abouti, en 1929, à un engorgement des marchés et à des « *prix tombés à des taux de ruine* »<sup>425</sup>. On envisage, comme solution à ce problème un engagement de l'État sous la forme d'un contrôle sur ces cartels. La gauche wallonne presse donc l'État belge d'intervenir pour imposer l'unité du groupe national.

« Comme [le patronat], nous sommes pour la cartellisation des industries parce que c'est la seule façon qui permette de réglementer la production et de relever les prix - en la faisant cadrer sensiblement avec les nécessités du marché. Le relèvement des prix, dans notre esprit, doit aboutir au relèvement des salaires. Mais alors que les industriels [veulent] agir sans contrôle (...) nous n'envisageons la conclusion des cartels qu'avec la participation de l'État (...) et sous le double contrôle des gouvernements et des organismes représentatifs de la classe ouvrière. (...) [les industriels] tiraillés par les égoïsmes et les rivalités (...) sont responsables de l'échec accusé dans la reconstitution du cartel de l'acier et des mesures de super protectionnisme qu'on voit poindre à l'horizon. (...) C'est au gouvernement à intervenir. Nous ne savons s'il l'a fait dans d'autres pays. En France, l'importance des intérêts de M. de Wendel semble n'avoir pas eu besoin de l'adjuvant gouvernemental pour déterminer tous les autres industriels à le suivre. En Allemagne, en cas de tergiversations, le gouvernement aurait agi spontanément. »<sup>426</sup>

Les négociations, presque permanentes depuis le début de la crise, visent à réajuster constamment les contingents de référence, pour chacun des produits. Cela donne lieu à des tractations à tout propos, lesquelles se finissent généralement par des compromis. En avril 1932, les Français estiment qu'ils ne travaillent plus en moyenne que trois jours par semaine et demandent de fixer à 50 % le contingent des aciers finis par rapport à la moyenne de la période de référence de 1927-1930. Un accord a déjà été signé le 22 mars 1932 à Paris, de nouvelles négociations, déjà entamées le 29 mars à Paris, doivent se prolonger le 15 avril à Düsseldorf<sup>427</sup>. Lors de cette dernière réunion, à propos du protocole pour l'industrie des aciers fins et spéciaux, Duvaux (de Jacob Holzer), le président de la délégation française,

« rappelle que la proposition française qui a été soumise à la délégation allemande à Paris était basée sur la marche actuelle de l'industrie française des aciers finis, qui par rapport à la moyenne des années 1928-1929-1930 représente une sous-production de 60 %. Il y avait donc lieu de demander aux exportateurs étrangers une réduction correspondante.»<sup>428</sup>

On se met d'accord finalement sur une réduction de 40 % des tonnages annuels d'aciers fins et spéciaux. Ce nouvel accord sera en vigueur du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1932. Pour les contingents de fils et câbles, c'est une baisse de 50 % par rapport aux références qui est acceptée<sup>429</sup>.

L'existence du cartel ne laisse pas indifférents les pays qui n'y participent pas, comme on l'a déjà vu quand avait été évoquée la campagne de la presse britannique pour minimiser les effets du précédent cartel. En juillet 1932, la Grande-Bretagne, après avoir pris durant la crise toutes les mesures d'exception pour protéger son marché intérieur, entre autres par des hausses spectaculaires des taxes douanières, relance à nouveau les critiques contre les producteurs du continent. Pour les Britanniques, les prix d'importation sont beaucoup trop bas. Mais cette fois-ci, ils semblent qu'ils craignent l'effet de mise à l'écart que pourrait produire leur absence du nouveau cartel. Des signataires d'un mémorandum, britanniques et autres, écrivent aux

<sup>425</sup> AA/ R 117 982/ « Le cartel de l'acier en rac », *la Wallonie* (journal nettement de gauche, organe du parti ouvrier socialiste), 18 mai 1932.

<sup>426</sup> AA/ R 117 982/ 18 mai 1932, *ibid.*

<sup>427</sup> AA/ BP /889 a-b/ W 71/ Bd 4/ lettre de la Edelstahlverband, 2 avril 1932.

<sup>428</sup> AA/ BP /889 a-b/ W 71/ Bd 5/ pourparlers de Düsseldorf du 15 avril 1932.

<sup>429</sup> AA/ BP/ 889 a-b/ W 71/ Bd 5/ « Un contingent en perspective dans les industries mécaniques françaises. », *Nord industriel*, 7 mai 1932. *Les statistiques allemandes et françaises différant sur les moyennes mensuelles de référence (1 630 t au lieu de 1 545 t pour les importations françaises), c'est le premier chiffre qui est retenu.*



négociateurs pour inciter le cartel continental et les producteurs britanniques à s'entendre en urgence<sup>430</sup>. Mais ce n'est pas encore le moment.

Une des raisons de l'indiscipline des Belges à ce moment-là pourrait justement être le fait que la Belgique vienne presque d'être coupée de son principal marché d'exportation, la Grande-Bretagne, par la décision des Britanniques d'augmenter, pour la troisième fois, le taux douanier sur l'acier. Selon Gillingham, les Allemands firent appel à la Société Générale de Belgique pour qu'elle fasse pression sur les producteurs belges prêts à brader leur production<sup>431</sup>.

En décembre 1932, les difficultés ne sont toujours pas aplanies au sein du groupe belge. Celui-ci souhaite un amalgame entre marché intérieur et extérieur et de plus, remet à nouveau en examen des questions qui semblaient pourtant avoir été réglées en janvier-février, à savoir celles de la double participation, du quota de départ et d'arrivée. Ce groupe demande ainsi comme référence de départ, non plus le second semestre 1931 mais le premier de 1932, qui lui semble plus approprié. Le groupe allemand rétorque qu'il n'est pas question qu'il participe à une entente qui s'occuperait d'autre chose que des exportations. Pour ce dernier, l'EIA est au demeurant superflue, ce qu'il faut c'est aller de l'avant avec les comptoirs d'exportation. Pour Poensgen, « *on ne tirera vraisemblablement rien de l'entente internationale, mais plutôt, à notre avis, des comptoirs de vente* »<sup>432</sup>. On voit là qu'en cette fin d'année 1932, les choses n'étaient pas encore gagnées quant à la signature définitive de l'accord, et que d'autre part, une partie des participants, sans doute plus ou moins découragés par l'attitude, entre autres, des industriels belges, commençaient à imaginer d'autres solutions qui leur permettent de fonctionner quand même avec ceux qui y étaient prêts.

Finalement le groupe allemand accepte la proposition belge qui avait été faite en février et qui proposait que l'amalgame soit suspendu tant que la production resterait en dessous de 27 millions de tonnes et l'exportation en dessous de 11 millions de tonnes. De façon pragmatique, le groupe allemand, constatant qu'on en n'était alors qu'à 16 millions de tonnes pour la production totale, pensait qu'il y avait encore le temps avant d'atteindre les chiffres butoirs<sup>433</sup>.

Alors que le représentant du groupe belge (van Hoegaerden) appelle à la compréhension vis-à-vis des difficultés rencontrées par le groupe belge, Poensgen réplique très vivement en rappelant que les Belges, au moment de la crise, ont continué à produire et ont ainsi contribué à ruiner le marché à l'exportation alors que les Allemands ont stoppé leurs usines et refusé les prix trop bas. Ce coup de colère s'avéra sans doute salutaire puisque, dans la suite de la réunion, les Belges approuvent la position allemande de créer d'abord les comptoirs d'exportation et demandent une reconduction seulement provisoire de l'EIA. On décide alors de créer immédiatement des commissions qui préparent la mise en place des syndicats de vente pour les demi-produits, les profilés, les tôles brutes et les larges plats<sup>434</sup>. Quant à la question des quotas, le groupe allemand estime que tant que l'on n'est pas sûr de signer l'accord - ce qui semble être le cas du groupe belge - et que donc la création de l'entente n'est pas assurée, cela ne sert à rien de discuter des quotas<sup>435</sup>.

Pendant les diverses questions en discussion, les représentants des groupes français (de Wendel) et allemand (Poensgen) ont souvent une même position. Cependant, il semble quand même que, au sein du groupe français, les avis étaient un peu partagés. On constate cet état de chose par exemple en janvier 1933, lors de discussions sur la période de référence à adopter, problème qui est toujours en suspens malgré la signature imminente des accords. Tandis que H. de Wendel incline plutôt vers la position allemande, à savoir une période de référence sur les

<sup>430</sup> BA/R 13 I/269/ note de juillet 1932.

<sup>431</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>432</sup> AA/R 117 983 / lettre de Poensgen à Ritter, joignant le C/R d'une réunion à Paris du 17 décembre 1932 (pour le renouvellement de l'EIA), 21 déc. 1932.

<sup>433</sup> AA/R 117 983 / 21 déc. 1932, *ibid.*

<sup>434</sup> AA/R 117 983 / 21 déc. 1932, *ibid.*

<sup>435</sup> AA/Ind 20/R 117 983/ C/R de la réunion du comité directeur de l'EIA, Bruxelles, 12 janvier 1933.

meilleures années autour de 1928 (22 mois), il semble que Théodore Laurent penche plutôt vers la demande du groupe belgo-luxembourgeois de prendre le temps présent comme période de référence, à savoir l'année 1932, ce que refuse absolument le groupe allemand<sup>436</sup>. Ce dernier propose alors un point moyen entre, d'une part, le quota calculé sur la période de référence qu'il propose (1927-1928-1929), qui donnerait 36,581 % pour son groupe, et celui calculé sur le premier semestre 1932, qui donnerait 28,657 %, soit au total un point moyen de 32,619 %.

La répartition des quotas fut finalement décidée en se reportant aux chiffres de deux périodes de référence : les douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 1928 au 31 octobre 1929 et le premier semestre 1932. On proposa de faire, pour chaque groupe, la moyenne entre la production de ces deux périodes. On prit cette solution de compromis qui devait durer trois ans<sup>437</sup>.

L'autre point de désaccord était la base du calcul. Van Hoegarden, pour le groupe belge, réclamait un partage à partir du chiffre global d'acier brut. Les Français, appuyés par les Allemands, souhaitaient un décompte par produit<sup>438</sup>. Une nouvelle réunion dut à nouveau être programmée fin janvier. En février, les réunions se succèdent : le 3 à Bruxelles, le 11 à Luxembourg, le 18 à Paris, les 24-25 à Düsseldorf, puis encore deux réunions en mars et enfin une en avril où l'on aboutit enfin à la fixation des quotas définitifs<sup>439</sup>. Ils sont décidés pour les deux premières années de fonctionnement, dans la limite de 6,8 à 8 millions d'exportations totales. Les années suivantes sont également prévues, mais le groupe belgo-luxembourgeois garde la possibilité de les renégocier. Les propositions allemandes pour les amendes sont adoptées à l'unanimité, à savoir 3 marks par tonne pour un dépassement jusqu'à 5 % au-dessus du quota, 5 marks pour un dépassement compris entre 5 et 10 %, et 10 marks pour un dépassement au-delà de 10 % du quota<sup>440</sup>.

Les négociations de l'année 1932 et du début de 1933 ont eu des conséquences importantes sur la poursuite de la réorganisation de la profession dans les pays participants. C'est ainsi qu'en France, on renouvelle un certain nombre de comptoirs, après ceux précédemment cités, parmi lesquels les Ententes des tôles galvanisées et du fer blanc et le comptoir des feuillards. On peut sans doute mettre en partie au compte de la formation de ces divers cartels français, l'impulsion donnée par les ententes internationales<sup>441</sup>.

Le déblocage de la négociation sur le cartel coïncide avec une légère embellie de la situation dans le secteur. Ainsi, les spécialistes allemands, en décembre 1932, annoncent le déclin de la dépression qui a touché l'industrie sidérurgique depuis trois ou quatre années. Le point le plus bas de la production mensuelle se situe en juillet et août 1932. Mais pour la première fois depuis de nombreux mois, à la fin de l'année 1932, la consommation est supérieure à la production<sup>442</sup>.

La production mondiale, qui était de 121 millions de tonnes d'acier brut en 1929, a atteint 50 millions de tonnes en 1932 (niveau de 1906), celle de fonte brute étant de 39 millions de tonnes (niveau de 1899) alors qu'elle était de 99 millions de tonnes en 1929. Dans l'ensemble, le recul subi est de 60 %. La part des producteurs européens a sans cesse décliné depuis 1927, ce qui les positionne à deux pour un par rapport aux Américains (États-Unis et Canada) et même trois pour un en ce qui concerne la fonte. Ces derniers sont pourtant ceux qui ont subi le plus gros recul (-75 à 80 %).

En Europe, c'est l'Allemagne qui a le plus regressé (-70 %) tandis que la France s'est relativement bien maintenue (- 40 %) ainsi que le groupe belgo-luxembourgeois (-31 %). Les cinq premiers pays exportateurs (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Belgique-Luxembourg et

<sup>436</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ 12 janvier 1933, *ibid*.

<sup>437</sup> BA/ B 109/ 159/ « Studie über der internationale Rostahlgemeinschaft », juin-juillet 1950.

<sup>438</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ 12 janvier 1933, *ibid*.

<sup>439</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983, réunion du comité de direction, Bruxelles, 25 avril 1933.<sup>440</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ C/R de la réunion du comité directeur de l'EIA, Bruxelles, 12 janvier 1933.

<sup>441</sup> *cf. infra*.

<sup>442</sup> R 13 I/ 613 / Reichert, 17 déc. 1932, *ibid*.

États-Unis) contrôlent 90 % du commerce mondial. Là encore, ce sont les exportations allemandes qui sont le plus en recul, d'environ 50 %. La concurrence féroce de ces années fut presque un « *suicide* »<sup>443</sup> en ce qui concerne les conséquences sur les prix, avec un recul de 50 à 60 %.

### Quelques facteurs explicatifs sur le rôle des cartels

Si les chiffres, avec le recul, sont plus faciles à interpréter, à l'époque l'affaîsissement des marchés qui se produisit dès le début de l'année 1929 ne fut pas lu comme l'annonce d'une forte crise en cours de développement. G. Pirou l'a expliqué ainsi:

« On se souvient que les défenseurs du cartel, avant la guerre, soutenaient que l'avantage de l'entente sur la concurrence vient de ce que le cartel a la possibilité de prévoir les variations de la consommation et d'y adapter préventivement les fluctuations de la production. L'expérience de la crise a montré que cette théorie n'est pas toujours confirmée par la pratique. Les dirigeants des cartels n'ont pas vu venir la crise; lorsqu'elle a éclaté, ils n'ont pas compris qu'il fallait modifier leur politique, puisque les conditions générales étaient changées et il s'est produit alors une disparité, un décalage entre les prix industriels qui très souvent étaient des prix cartellisés et les prix agricoles qui se sont effondrés, alors que les cartels entendaient maintenir les prix industriels. »<sup>444</sup>

On peut quand même se demander si les dirigeants des cartels internationaux n'eurent vraiment pas d'autre politique que celle du maintien des prix contre toute autre mesure. On a du mal à croire que ces grands industriels, extrêmement bien formés n'auraient pas été ouverts à d'autres solutions, si certaines avaient été possibles. Sans doute le manque de cohésion dans les temps de crise, que l'on a pu observer précédemment, explique-t-il aussi les difficultés du contrôle de la situation.

Un des gros problèmes à résoudre, pour les sidérurgistes désireux d'élaborer des ententes internationales sur les différents produits du secteur du fer et de l'acier, c'est bien le problème épineux des outsiders. Les cartels étant des liens librement consentis, il se trouvera toujours des entreprises qui resteront en dehors de la cartellisation, en pensant trouver ainsi un moyen de faire de plus gros profits. Les contraintes qui peuvent s'exercer au niveau d'un marché intérieur de la part des concurrents ou des gouvernements, ne jouent plus sur le marché international. D'autant plus que certains États récemment industrialisés ont tendance, pour des motifs de l'ordre de l'intérêt national, à soutenir ce comportement d'outsiders de la part de leurs entreprises<sup>445</sup>. Pourtant, on estime en général que pour être efficace, chaque accord de cartel doit comprendre la plus grande part possible de l'offre totale, dont on considère le minimum au moins à 75 %. Pour Werner Tüssing<sup>446</sup>, ce pourcentage n'a jamais été atteint dans les cartels internationaux du fer et de l'acier, de telle sorte que le problème des outsiders restait une menace latente sur les ententes internationales de la sidérurgie. Si l'on compte les quatre membres fondateurs de l'EIA, c'est exact. Mais si l'on y ajoute les États-Unis, on a vu que la part s'élevait alors à 90 % du total. Cependant, les accords qui lient l'entente européenne avec les producteurs américains ne sont pas aussi contraignants que ceux qui relient les quatre pays fondateurs. Et, d'autre part, il y avait sans doute plus d'outsiders aux États-Unis.

Henri Rieben a développé l'idée qu'au moment de la crise, la lutte est encore plus féroce, non seulement pour s'en sortir, mais aussi dans l'idée de la reconstitution future d'un cartel, pour gagner une meilleure position en vue des futures négociations et attribution des parts de

<sup>443</sup> R 13 I/ 613 /J.W. Reichert, "Krisenwende der Eisenwirtschaft im Jahre 1932", *Spectator*, 17 déc. 1932.

<sup>444</sup> Gaétan Pirou, *Cours d'économie politique, t. I*, Paris, 1947, p. 173, cité par H. Rieben, *op. cit.* p.40.

<sup>445</sup> Werner Tüssing, *Die internationalen Eisen- und Stahlkartelle. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung zwischen den beiden Weltkriegen*, thèse, Köln, 1970, p. 68.

<sup>446</sup> Werner Tüssing, *ibid.*

chacun<sup>447</sup>. Cela est vraisemblable. Il affirme qu'en conséquence, les Allemands auraient eu intérêt à faire traîner en 1932 les négociations en vue de la reconstitution du cartel, tandis que les Français auraient eu intérêt à faire accélérer le processus. Ce n'est pas ce que l'on a pu constater dans les comptes rendus des réunions. Même si certains intérêts ont pu les y pousser, les producteurs allemands sont arrivés à une entente interne, puis à une entente avec les Français, assez rapidement. Les multiples reports de l'accord final de cartel furent le fait du manque d'entente au sein du groupe belge et des différences fondamentales d'intérêts entre les deux groupes franco-allemand d'une part et belgo-luxembourgeois d'autre part, comme on a tenté de le montrer précédemment. Le même auteur pose le problème de l'influence de l'action des ententes sur les conditions d'équilibre du marché : leur action modifie-t-elle profondément les lois de la concurrence ?

« L'altération ou la transformation que leur apparition impose à la forme traditionnelle de la concurrence sont-elles, comme le pense leurs détracteurs, une des causes profondes de la neutralisation et de l'encrassement des mécanismes auto-moteurs et auto-régulateurs du "Laisser-faire" ? (...) Nous trouvons-nous au contraire en présence de la réaction d'un organisme économique malade cherchant à substituer à la carence de fonctions prétendument automatiques une organisation capable d'en assurer le bon fonctionnement ? Ententes d'accaparement ou ententes de régulation, suivant la distinction de Jean Lescure ? »<sup>448</sup>

Il faut sans doute répondre pour cette période qu'il s'agit plutôt du second type d'accords, de régulation, puisque c'est leur dysfonctionnement qui entraîne la perturbation totale du marché. La réponse de Rieben est plus nuancée.

« La soif de profit qui se traduit dans le souci d'asseoir une situation acquise a certainement joué un rôle non négligeable dans la formation et le développement de nombre d'ententes. (...) Inversement le souci de concilier l'intérêt personnel avec l'intérêt général dans la réalisation harmonieuse de l'adaptation et de la coordination des forces productives a indubitablement marqué un des aspects les plus essentiels de l'histoire des ententes sidérurgiques de producteurs. (...) Ainsi l'entente apparaît à la fois comme une conséquence des conditions de concurrence du « Laisser-Faire » et comme facteur de transformation de ces conditions. »<sup>449</sup>

Les patrons français ne présentent pas les avantages des ententes de cette façon-là. La CGPF (Confédération générale de la production française) appelle de ses vœux un soutien plus ouvert et plus efficace des principaux gouvernements européens à la formation d'ententes sectorielles tout en souhaitant que ces actions privées restent soutenues et complétées par des mesures publiques de soutien à la production industrielle.

« M. Duchemin<sup>450</sup>, président hier la section de l'organisation nationale et internationale de la production au Congrès des industries et commerces d'exportation, définissait le caractère essentiel de la crise actuelle en disant, d'après la vieille formule de J.B.Say, qu'il y avait moins surproduction que mauvaise répartition des produits par suite de l'anarchie des conditions de la production, observation de bon sens que l'analyse de la vie économique confirme en tous domaines. Pour remédier à cette anarchie, beaucoup de solutions ont été ou théoriquement préconisées, ou même pratiquement tentées. Parmi elles, les ententes nationales et internationales ont fait naître les plus vives espérances. La conférence économique de Genève, en 1927, les avait déjà mises à son ordre du jour. Le plan constructif du gouvernement français, présenté en mai 1931, au lendemain du protocole douanier austro-allemand, considérait la généralisation des ententes comme l'un des moyens les plus féconds de surmonter la dépression économique mondiale dont souffraient plus particulièrement les États de l'Europe centrale<sup>451</sup>.

<sup>447</sup> Henri Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 198.

<sup>448</sup> H. Rieben, *ibid.*, p. 60. sources: Dr J. W. Reichert, «Wandlungen im Welthandel von Eisen und Stahl», *Stahl und Eisen*, 5-07 -1934, Heft 27, p. 709).

<sup>449</sup> H. Rieben, *ibid.*, p. 60

<sup>450</sup> Président de la CGPF.

<sup>451</sup> La reprise de négociations économiques entre le gouvernement français et allemand a abouti à la mise en place, en octobre 1931, de la commission économique franco-allemande. C'est un événement d'importance qui marque

L'accentuation de la crise donne une vigueur nouvelle aux efforts tentés pour une rationalisation de la production et des échanges par le moyen d'ententes nationales ou internationales à substituer à l'individualisme anarchique ou à l'intervention trop prononcée de l'État. »<sup>452</sup>

Pour la CGPF, la principale cause des derniers déséquilibres économiques - et c'est là une explication communément admise par les économistes - c'est le décalage qui s'est produit entre la production et la consommation en raison des avancées techniques, basées sur les découvertes scientifiques, et le renouveau du système financier. Des organisations économiques ont tenté de remédier à ce déséquilibre des marchés et par conséquent des prix des produits. Il faut, dit-on, faire le bilan de ces actions pour en tirer une expérience utilisable pour la crise du moment.

« Si l'on recherche les moments propices ou défavorables, on constate (...) que:

1) Les périodes de prospérité, correspondant à un état de déséquilibre production-consommation, et caractérisées par une production inférieure à la consommation, sont peu favorables à la formation des ententes. Au cours de ces périodes, il ne s'en crée guère de nouvelles, celles qui existent déjà paraissent subir de graves difficultés, entravant leur bon fonctionnement; plusieurs d'entre elles se dissolvent même.

2) Au cours des périodes de dépression, le déséquilibre production-consommation se caractérise par un excédent de la production par rapport à la consommation. La conjoncture est défavorable aux industriels, mais les moins atteints se refuseront souvent, devant une consommation rétrécie, à lier leur sort à celui de leurs concurrents plus affaiblis. En fait, au cours de la présente crise, beaucoup d'ententes se sont dissoutes, ou ont, du moins, traversé des difficultés graves (...).

3) Les périodes d'équilibre relatif, qui ne comportent ni prospérité extrême, ni dépression excessive, paraissent incliner davantage à la formation des ententes. En ce cas, en effet, on ne trouve aucun des facteurs qui contribuaient, dans les hypothèses précédentes, à s'opposer à leur formation. Tout semble au contraire les inciter à se constituer; l'allure assez bonne, mais sans excès des affaires, des difficultés relatives pour le placement d'une marchandise que l'on ne se dispute pas encore, la production et la consommation étant à peu près équilibrées. Chacun apporte à l'entente une part égale de chances et de risques. (...) »<sup>453</sup>

Malgré l'analyse qui pourrait sembler assez convaincante de M. Gounod, vice-président délégué de l'Union des industries chimiques, les négociations qui ont eu lieu, au cours des années de crise, pour la reconstitution le plus rapide possible du cartel international de l'acier, montre aussi que ces ententes sont possibles aussi lors des périodes de crise puisque ces négociations sont justement en train d'aboutir alors que l'on ne peut pas vraiment considérer que la crise économique internationale soit alors révolue, même si le plus dur est passé pour l'Allemagne. Au contraire, on peut considérer que c'est la conclusion de ce nouveau cartel qui va permettre de juguler définitivement la crise dans la sidérurgie mondiale et de revenir à des prix de ventes qui laissent à nouveau une marge de bénéfice, et donc de santé, pour les entreprises.

Des voix s'élèvent aussi pour critiquer l'inefficacité des ententes qui justement ne peuvent empêcher l'émergence de ces graves crises du marché mondial, et particulièrement comme la dernière encore en cours. A défaut d'expérimentation possible, les industriels qui y sont favorables peuvent alors facilement avancer qu'en leur absence, la situation aurait encore été pire et qu'il faut au contraire les améliorer sans cesse en éliminant les défauts constatés précédemment.

« Ce rôle [*d'adaptation des ententes*], M. Lambert-Ribot, délégué-général du Comité des Forges, l'a défini en analysant les conséquences de la réglementation de la concurrence: d'une

---

une normalisation des relations franco-allemandes jusqu'alors très tendues en raison du problème des dettes de guerre. A cette occasion, les deux gouvernements font une déclaration commune, ce qui est déjà un événement en soi, même si le texte reste assez prudent dans les moyens concrètement à mettre en oeuvre. On y évoque le souhait "d'accords internationaux".

<sup>452</sup> « La CGPF et les ententes internationales au temps de la crise », *Bulletin Quotidien*, n° 274 du 8 décembre 1932. Voir texte intégral en annexes au chapitre 1.

<sup>453</sup> « La CGPF et les ententes internationales au temps de la crise », *Bulletin Quotidien*, n° 274, 8 déc. 1932.

part, sur les prix de vente, d'autre part, sur les prix de revient. En ce qui concerne les prix de vente, l'entente maintient leur stabilité pendant des périodes de 10 mois à 2 ans (pour les comptoirs intérieurs sidérurgiques), aussi utile aux producteurs qu'aux consommateurs, sans exclure d'ailleurs la possibilité d'une adaptation rapide pendant les périodes de crise; elle tend à uniformiser les barèmes, avantage particulièrement précieux sur le terrain international, en supprimant les systèmes de subventions, qui faussent toute notion de prix de revient, la politique ruineuse du dumping, qui vicie les relations internationales et les ventes à perte à l'exportation qui, telles qu'elles sont pratiquées actuellement, constituent une absurdité économique; elle permet l'établissement de prix rationnels échelonnés logiquement selon les frais réels de fabrication; enfin, l'entente assure aux consommateurs, malgré les croyances et, parfois, les apparences contraires, des prix modérés, l'exagération des cours entraînant le plus souvent (le cas du cuivre est caractéristique) des ruptures ruineuses. En ce qui concerne les prix de revient, les ententes permettent un abaissement des frais généraux par une meilleure utilisation des installations existantes et une diminution des transports grâce à une répartition logique des commandes, une diminution des frais commerciaux, des frais d'études ou de recherches. »<sup>454</sup>

Les industriels souhaitent l'appui ferme et massif des pouvoirs publics aux ententes industrielles et commerciales, sans toutefois que cette collaboration privée entre les producteurs ne puisse dans quelque mesure que ce soit se substituer à l'action régulatrice des échanges que les pouvoirs publics exercent par les droits de douane, les contingents et diverses autres mesures qui peuvent en partie compenser les inégalités des conditions de production. En aucun cas, les industriels ne souhaitent leur disparition car ces droits de douane sont une sauvegarde pour certaines industries isolées mais aussi pour les ententes internationales qu'ils protègent du dumping ou de diverses formes de concurrence déloyale.

« L'énumération de ces avantages, dont profitent autant l'industrie que le consommateur, permet de regretter que certaines ententes ne puissent être conclues par la faute de rares dissidents. Sans doute conviendrait-il, conclut Lambert-Ribot, *“que les gouvernements reconnaissent, à l'occasion de la prochaine conférence économique mondiale, que la seule voie rationnelle pour la réorganisation des marchés est la conclusion d'ententes internationales; qu'ils l'affirment hautement et se déclarent disposés à prendre éventuellement les mesures nécessaires pour amener leurs ressortissants à s'organiser afin de pouvoir conclure des accords internationaux”*. (...) »

Les gouvernements (...) doivent cesser d'avoir la crainte des ententes nationales et internationales. Ils doivent reconnaître que celles-ci sont nécessaires pour assurer l'équilibre économique et éviter des guerres commerciales néfastes à la bonne harmonie des peuples. Ils doivent d'ailleurs se rendre compte que par le jeu des droits de douane, sinon par la législation intérieure, ils sont suffisamment armés pour s'opposer dans l'intérêt des consommateurs aux abus qui pourraient résulter d'ententes dirigées vers la réalisation de bénéfices excessifs. Forts de cette constatation, ils pourront ainsi apporter l'appui de la puissance publique à la constitution et au maintien d'ententes qui peuvent concourir, dans un certain nombre de cas, à une politique de désarmement douanier. »<sup>455</sup>

C'est justement ce que fera le gouvernement allemand en 1934 : en rendant obligatoire les cartels, il répond bien à un souhait des milieux industriels.

## La république de Weimar et la sidérurgie

Un homme d'affaires qui revient d'une tournée en Allemagne, en décembre 1930, écrit un rapide compte rendu au Ministère des Affaires Étrangères d'où il ressort que les industriels allemands sont d'accord avec la ligne directrice du gouvernement de Brüning mais qu'ils ne croient pas que son programme économique et social soit vraiment applicable pour l'année 1931,

<sup>454</sup> *Bulletin Quotidien*, n° 274, 8 déc. 1932, *ibid*.

<sup>455</sup> *Bulletin Quotidien*, n° 274, 8 décembre 1932, *op. cit*. Seconde partie du texte : discours de M. de Lavergne délégué de la Confédération générale de la production française

car le budget de l'État pâtit de la moins-value d'impôts et des dépenses sociales dues au chômage. Les Allemands mettent en grande partie la crise sur le compte des paiements Young<sup>456</sup>.

En septembre 1931, les industriels allemands (Fédération de l'industrie), tout en reconnaissant quelques erreurs, remettent un mémoire à Brüning en rappelant qu'ils ne sont prêts à aucun compromis avec le socialisme. En fait, ce mémoire n'est pas dirigé contre le gouvernement, peut-être même Brüning était-il au courant du contenu avant sa réception officielle. Cependant, il semble que le second cabinet Brüning se heurte au refus par les industriels de ses propositions mais sans hostilité véritable<sup>457</sup>. Ceux-ci réclament un grand programme économique et non pas une série de mesures dispersées<sup>458</sup>. Au sujet d'une commission mixte qui est projetée, sous le nom de "Comité économique national", un rapport diplomatique français indique qu'à cette date, le groupe des sidérurgistes serait fortement influencé par Fritz Thyssen. Cela me semble un peu douteux car Thyssen vient de prendre sa carte du parti nazi et il ne semble pas que cette option soit particulièrement du goût des industriels de l'acier, du moins à cette époque.

« Il va sans dire que tout le groupe métallurgique qui subit l'influence de M. Thyssen combatta la commission projetée; mais l'industrie lourde n'y restera pas sans délégués, puisque l'IG Farben Ind. (Warnold du CA, pour la commission) détient la majorité des actions de la Rheinmetall »<sup>459</sup>

En 1932, pour aider l'industrie lourde à faire face à la crise, mais aussi pour en prendre une bonne partie sous contrôle, le gouvernement allemand investit dans l'acier. L'annonce du rachat d'une importante participation dans la société métallurgique Gelsenkirchen est une grosse surprise : on s'étonne qu'un État faisant face officiellement à de telles difficultés ait pu trouver plus de cent millions de marks aussi facilement. Les parts de Gelsenkirchen sont celles qui appartenaient au groupe Flick-Charlottenhütte, mis dans l'obligation de vendre car la crise l'aurait placé dans l'impossibilité de faire face à certaines échéances. La transaction se serait effectuée par l'intermédiaire de la Dresdner Bank et aurait été portée à la connaissance du public pour empêcher la mainmise sur ces titres par des groupes étrangers, en l'occurrence par le groupe franco-hollandais, composé du Crédit lyonnais et de la banque Mendelsohn d'Amsterdam, qui semblait intéressé<sup>460</sup>. Mais le groupe en question a démenti et le gouvernement semble avoir abandonné cette explication.

Le groupe Flick-Charlottenhütte, avant cette vente, détenait, en 1932, la majorité du capital des Vereinigte Stahlwerke AG (60 %), soit une part de 464 millions sur un total de 775 millions de marks. Ce changement de mains est interprété de deux façons totalement opposées. Certains y voient le début d'une prise de contrôle par l'État du secteur sidérurgique.

« La transaction qui vient de s'effectuer porterait sur 110 millions de marks d'actions des mines de Gelsenkirchen, qui sont reprises par le Reich au cours de 90 % soit pour une somme de 100 millions. Les versements en espèces ne dépasseraient cependant pas 25 à 28 millions de marks, le solde étant employé à apurer les engagements du groupe Flick auprès des banques dont le contrôle appartient à l'État depuis leur renflouement.

(...) On émet de plusieurs côtés l'opinion que le Reich, s'étant assuré à peu près la majorité dans la société Gelsenkirchen et ayant acquis une influence prépondérante dans le trust des aciéries (Vereinigte Stahlwerke AG), ne tardera à procéder à une réorganisation de l'industrie métallurgique rhénane, comme il l'a déjà fait pour les banques et les compagnies de navigation. »<sup>461</sup>

<sup>456</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ All/ 761/ C/R voyage d'études en Allemagne de M. Pernot, à M. Berthelot, 18 déc. 1930.

<sup>457</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ All/ 761/ télégramme du 10 oct. 1931 (Berlin).

<sup>458</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ All/ 761/ lettre du 30 sept 1931.

<sup>459</sup> MAE/ Europe 1930-1940/ All/ 761/ 30 sept 1931, *ibid*.

<sup>460</sup> AF/ B 31 470/ François-Poncet à E. Herriot, ministre affaires étrangères, a/s achat par le Reich d'actions de la société métallurgique Gelsenkirchen, 22 juin 1932 et lettre du 28 juin 1932.

<sup>461</sup> AF/ B 31 470/ 22 juin 1932, *ibid*.

A gauche, au contraire, on dénonce un cadeau de plus aux industriels de l'acier, d'autant plus que le prix payé correspond à un cours deux fois plus élevé que sa valeur du moment en bourse. Dans la presse libérale et socialiste, de nombreux articles s'élèvent contre l'opération et la manière dont elle est présentée. On réclame des éclaircissements au gouvernement.

« Le *Vorwärts* a mis en relief le caractère odieux d'une opération aussi onéreuse pour les finances publiques et destinées à venir en aide aux gros entrepreneurs, tandis que la classe ouvrière vient d'être une fois de plus pressurée par l'ordonnance du 15 juin<sup>462</sup>. (...) M. Georg Bernhard (*8 Uhr Abendblatt*) se montre sceptique quant à l'explication donnée : on a voulu soi-disant éviter que la France, ou un autre groupe étranger, ne se porte acquéreur des actions, mais nous croyons savoir, conclut-il, que l'on souhaitait au contraire en Allemagne que la France prît des participations dans l'industrie allemande et principalement dans l'industrie métallurgique.

La plupart des journaux de gauche refusent (...) de croire à la version officielle d'ailleurs impossible à contrôler; ils accusent le gouvernement de vouloir subventionner indirectement la grande industrie et ils réclament que le détail de l'opération soit porté immédiatement à la connaissance du public. »<sup>463</sup>

L'ambassadeur français, après quelques jours de réflexion, opte pour la première interprétation, à savoir une "*sorte de mainmise sur la grosse industrie allemande*" qui intervient après des prises de contrôle dans les banques et dans les compagnies de navigation<sup>464</sup>. Ceci serait confirmé par "*l'émotion indignée qui s'est emparée des milieux libéraux*". C'est le gouvernement Brüning qui a couvert cette "*singulière*" opération, dirigée par le ministre des finances Dietrich. Ce dernier s'explique ainsi :

« [M. Dietrich] a indiqué que l'opération qu'il avait effectuée se rattachait à la série des actions d'assainissement entreprises en faveur des banques, d'abord, puis des compagnies de navigation. Le gouvernement avait voulu de la sorte épargner au pays la secousse d'un effondrement gigantesque.

*"Ma politique, a-t-il déclaré, a consisté à liquider les constructions babyloniennes de certaines entreprises dont la situation était devenue intenable, de telle manière qu'il en résultât le moindre mal pour le Reich et l'économie allemande... L'industrie du charbon se trouve dès maintenant pour une importante part entre les mains de l'État prussien ; par suite de l'achat des actions Gelsenkirchen, la majeure partie de la production de charbon de Westphalie va se trouver désormais contrôlée à la fois par le Reich et par la Prusse. ... l'industrie du fer de Westphalie va se trouver également soumise maintenant à l'influence du Reich. La somme qui a été consacrée à cet achat n'apparaît pas exagérée si l'on considère le but atteint"*

M. Dietrich a affirmé que cette opération n'avait été effectuée par lui qu'après mûre réflexion. Faute de la conclure, la situation des grandes banques assainies aurait été de nouveau très compromise. Il a ajouté que les circonstances en Allemagne étaient naturellement telles que les pouvoirs publics se trouvaient obligés, qu'ils le voulussent ou non, d'intervenir dans les grandes entreprises économiques comme les banques, les industries du fer et du charbon. »<sup>465</sup>

Le conseiller économique français à Berlin apporte d'autres précisions sur l'affaire qui tendent à mettre au second plan la volonté de contrôle de l'État, puisque la situation semblait, selon ce témoignage, nécessiter une sauvegarde de l'entreprise.

« M. Thyssen a publié une lettre qui lui avait été adressée par M. Flick, de laquelle il semble résulter que, de toutes façons, avant d'engager définitivement le Reich dans l'affaire de Gelsenkirchen, on avait essayé par tous les moyens, mais sans succès, d'assainir les entreprises sidérurgiques en question sans recourir aux pouvoirs publics, ce qui tendrait à prouver que l'intervention du Reich dans l'affaire de Gelsenkirchen aurait été inévitable. »<sup>466</sup>

Selon le conseiller économique français en Allemagne, Thyssen aurait effectivement contacté la banque en question et lui aurait posé la question d'une demande importante de crédit.

<sup>462</sup> Celle qui supprime aux chômeurs le supplément d'allocation qu'ils touchaient jusque là.

<sup>463</sup> AF/ B 31 470/ 22 juin 1932, *ibid.*

<sup>464</sup> AF/ B 31 470/ lettre de François-Poncet du 28 juin 1932.

<sup>465</sup> AF/ B 31 470/ 28 juin 1932, *ibid.*

<sup>466</sup> AF B 31 470/ 4 août 1932, *ibid.*



Le directeur lui aurait répondu que seule la place de Paris pourrait lui offrir une telle possibilité, Thyssen aurait alors renoncé à toute demande<sup>467</sup>.

De son côté, l'ambassadeur français aux Pays-Bas a enquêté sur le même sujet et, d'après ses informateurs, Flick aurait effectivement adressé à Thyssen une lettre

« relative à une proposition formulée par un groupe français pour acquérir un "paquet de contrôle" d'actions de la Gelsenkirchener Bergwerks AG M. Flick aurait décliné cette offre, ne voulant pas que les Vereinigte Stahlwerke tombent sous un contrôle étranger. C'est à la suite de cette négociation que le gouvernement du Reich aurait pris la décision de se porter acquéreur du paquet de titres en question. »<sup>468</sup>

Bien que cette information soit démentie par le groupe Mendelssohn, démenti auquel on n'accorde aucune foi dans les milieux allemands de la Bourse d'Amsterdam, il semble qu'il s'agirait en effet d'une proposition émanant de l'ARBED et de banquiers du groupe Schneider, et que ce serait bien la raison pour laquelle Flick aurait cessé ses pourparlers avec le groupe Mendelssohn<sup>469</sup>.

Le rôle particulier de M. Flick est mis en avant dans la presse, comme l'exemple-type d'une fabuleuse carrière accomplie plus discrètement que d'autres magnats de l'industrie, mais surtout comme un modèle des excès commis en Allemagne en matière de crédits, puisque celui-ci, avec un acompte semble-t-il de 20 millions, avait pu trouver à se faire prêter, à long terme, suffisamment pour contrôler les 775 millions des Vereinigte Stahlwerke. Il a pu ensuite prendre le temps d'une négociation habile.

« L'affaire de la Gelsenkirchen prend dans les feuilles de gauche et d'extrême-gauche, l'allure d'un grand scandale qui est abondamment exploité. Les complaisances sans limite des grandes banques à l'égard d'un spéculateur, s'exclame la presse socialiste, ne condamnent-elles pas tout un système ? et le geste du Reich qui verse à ce spéculateur 100 millions de Marks, ne constitue-t-il pas un odieux défi à une époque où règne une détresse générale ? »<sup>470</sup>

Le gouvernement allemand change six mois plus tard. Les autorités nazies ne continuent pas dans la direction d'une prise de contrôle plus poussée, au contraire. Les sommes précédemment versées avaient peut-être permis de passer le mauvais cap. Ce versement était-il indispensable ? Il semble que l'explication du cadeau soit assez vraisemblable, mais un cadeau empoisonné car il liait encore plus l'industrie sidérurgique aux milieux politiques et financiers.

## La signature de l'accord pour la nouvelle entente internationale de l'acier (EIA)

Un accord cadre est paraphé le 25 février 1933, et le 18 juillet suivant, la convention des comptoirs est à son tour signée à Bruxelles<sup>471</sup>. La nouvelle entente, ainsi que, rétroactivement l'accord des comptoirs, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1933. Comme auparavant, ses membres fondateurs en sont donc l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et la Sarre.

L'Entente Internationale de l'Acier reprit expressément le contingentement franco-allemand et d'autres protections territoriales de l'accord de 1926, dont on avait d'ailleurs tenu compte, même dans les périodes sans cartel. Elle laissa le marché intérieur hors des accords et ne s'étendit qu'aux exportations de lingots d'acier, de demi-produits et de laminés. L'accord maintint une période de validité de cinq ans et laissa la porte ouverte à d'autres pays. Il y eut tout un lot de clause de résiliation dont il ne fut d'ailleurs pas fait usage, surtout grâce à l'habile

<sup>467</sup> AF B 31 470/ lettre De Pierre Arnal, conseiller économique à l'ambassade de France, 4 août 1932.

<sup>468</sup> AF B 31 470/ lettre de l'ambassadeur français aux Pays-Bas, 4 août 1932.

<sup>469</sup> AF B 31 470/ lettre de l'ambassadeur français aux Pays-Bas, *ibid.*

<sup>470</sup> AF/ B 31 470/ 28 juin 1932, *ibid.*

<sup>471</sup> L'accord est signé par Théodore Laurent pour la France, par Aloys Meyer, pour le Luxembourg, par le vieux baron Jacques van Hoegarden pour la Belgique, et par Ernst Poensgen pour l'Allemagne, soit exactement par les mêmes personnes qui siègent ensemble depuis des années dans le comité directeur de l'IRMA (ententes des rails). MAN/ P 7.55.99.

politique du comité de direction qui possédait un pouvoir quasi sans limite. De nouveaux membres purent ainsi être accueillis et les statuts être modifiés à l'unanimité<sup>472</sup>.

Bien qu'il fut prévu que le président du Comité directeur de l'EIA pouvait changer tous les ans - s'il n'y avait pas accord au sein du comité directeur qui le nommait -, c'est en fait le délégué luxembourgeois, Meyer, qui garda cette fonction tout le temps, et elle était loin d'être une fonction de façade. Elle comprenait le contrôle du bureau central aux fonctions statistiques et techniques, la gestion de la caisse du cartel et la préparation de toutes les réunions<sup>473</sup>.

Cette nouvelle entente entendait tirer les conséquences des précédentes erreurs qui n'avaient pas permis à l'EIA de 1926 de s'adapter à la crise de 1929 et de conserver la solidarité entre ses membres<sup>474</sup>. C'est pourquoi sa structure fut modifiée. Son premier objectif visait à obtenir une relance du marché mondial de l'acier. Les moyens qu'elle entendait mettre en œuvre dans ce but étaient un peu différents du précédent dispositif. Ils consistaient en une entente beaucoup plus souple qui ne limitât pas trop strictement la production globale, mais qui insistait en revanche sur des accords de prix, pour établir une égalité de concurrence entre les différents producteurs membres. Un autre but du nouveau cartel était de réguler l'exportation de l'acier brut, par le moyen d'un contingent fixé pour chaque pays et de parvenir ainsi à ce que sur les marchés extérieurs, l'offre soit adaptée à la demande réelle<sup>475</sup>.

La formule de 1926 qui consistait en un contrôle de la production totale d'acier fût abandonnée au profit du seul contrôle des exportations, on abandonna donc l'idée d'établir une compensation partielle entre les deux marchés<sup>476</sup>. Chaque groupe s'organisait à sa façon sur son marché intérieur qui bénéficiait d'une protection mutuelle mais son respect n'empêchait pas la possibilité de conclure des ententes particulières entre des groupes. L'accord définissait donc un territoire protégé, pour chaque pays. Pour l'Allemagne, il s'agissait du territoire du Reich, les ports libres et le territoire de Danzig inclus. Pour la France étaient incluses la métropole, et toutes les colonies françaises et pour le groupe belgo-luxembourgeois, la Belgique, le Luxembourg et le Congo belge<sup>477</sup>.

Enfin, en cas de désaccord, chaque groupe gardait le droit à une dénonciation anticipée de l'entente<sup>478</sup>. Pour le groupe français, une des clauses du contrat prévoyait qu'au cas où la S<sup>té</sup> Lorraine minière et métallurgique voudrait continuer sa production, ou la reprendre après l'arrêt, le groupe français se réserve le droit de réclamer une augmentation correspondante du tonnage et le cas échéant de porter le cas devant le tribunal d'arbitrage<sup>479</sup>.

La méthode principale consista désormais à attribuer à chaque groupe une part des exportations totales des pays membres, suivant les productions constatées entre le premier semestre 1932 (6,60 millions de tonnes), point de départ, et la période 1927-1929 (10,6 millions de tonnes), point d'arrivée. Ces contingents s'appliquaient à l'exportation totale de tous les produits régis par l'accord qui étaient convertis en équivalent d'acier brut selon un barème. Pour compléter ce dispositif, on décida de réglementer strictement la vente des principaux produits. Mais il fallait trouver des principes rigoureux qui empêchent de détourner l'esprit de l'accord.

« Un contrôle limité au tonnage seulement eût été illusoire : il n'eût pas empêché la lutte des maisons marchandes, des agents d'usines et, par voie de conséquences, des usines elles-mêmes. Or, c'est à ce danger et aux achats à caractères spéculatifs dont on avait souffert

<sup>472</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, biographie manuscrite de Poensgen.

<sup>473</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *ibid.*

<sup>474</sup> En font aussi partie, au titre de membres associés : la Pologne et la Tchécoslovaquie, et à celui de membres coopérants : la Grande-Bretagne et les États-Unis.

<sup>475</sup> Werner Tüssing, *Die internationalen Eisen- und Stahlkartelle. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung zwischen den beiden Weltkriegen*, thèse, Köln, 1970, p. 176, article 1 du traité.

<sup>476</sup> *cf. supra.*

<sup>477</sup> W. Tüssing, *op. cit.* p. 186

<sup>478</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier « l'entente internationale de l'acier », daté d'août 1952.

<sup>479</sup> BA/ R 13 I/ 272 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, texte complet du Traité de l'IREG du 25 fév. 1933, annexe D.

pendant 2 années qu'il convenait de mettre un terme. Le contrôle des tonnages devait être double. Il devait s'exercer d'une part sur une catégorie de produits (demi-produits, profilés, aciers marchands, tôles fortes, tôles moyennes, larges plats, feuillets et bandes à tubes), et d'autre part, sur l'ensemble des exportations d'acier, tous produits laminés réunis, syndiqués ou non. On voulait ainsi agir dans une certaine mesure sur les produits pour lesquels des ententes particulières n'auraient pu être conclues et effectuer une certaine compensation entre les exportations des différentes catégories de produits. La conclusion d'une entente générale c'était en même temps un cadre à l'intérieur duquel il devait être plus facile par la suite de développer le nombre des ententes particulières. »<sup>480</sup>

Une certaine souplesse fut cependant introduite par l'autorisation de cession de contingents entre les groupes, dans des cas particuliers mais le système des pénalités fut maintenu.

**Tableau 16. Quotes-parts d'acier brut des groupes membres de l'EIA**<sup>481</sup>

	Départ Exp. tot. de 6,6 millions de t	Arrivée Exp. tot. de 10,6 millions de t
<b>Belgique</b>	28,919 %	26,000 %
<b>Allemagne</b> <sup>482</sup>	30,869 %	33,410 %
<b>France</b>	19,045 %	22,952 %
<b>Luxembourg</b>	21,167 %	17,638 %
	100,000 %	100,000 %

« Un comité directeur assumait l'application pratique des contingentements. Sa composition et ses principes étaient régis par des principes repris à l'ancienne convention.(...) A la fin de chaque trimestre, les groupes procédaient à un règlement de compte provisoire ; un règlement définitif intervenait en fin d'année. (...), les groupes ayant dépassés leur contingentement devaient alors payer une pénalité de 3, de 5 ou de 10 shillings-or par tonne, selon l'importance de l'excédent ; ces pénalités servaient à indemniser les groupes qui n'avaient pas atteint le tonnage qui leur avait été alloué. »<sup>483</sup>

A cette entente à quatre s'intègrent presque immédiatement, au titre de membres associés, la Pologne et la Tchécoslovaquie, et à celui de membres coopérants, la Grande-Bretagne et les États-Unis. La Pologne se voit attribuer un quota de 4,197 %, comptabilisé en plus du total des membres fondateurs.

Ainsi élargie, l'Entente entre finalement en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1933, mais ce n'est que le 18 juillet 1933 qu'a lieu la signature des six conventions couvrant les divers produits. En effet, en même temps que l'accord général sont établies des ententes sur les barres marchandes (Luxembourg), les tôles brutes et moyennes et les larges plats (Düsseldorf), les tubes (Liège), les demi-produits (Bruxelles) et les profilés (Paris)<sup>484</sup>. On avait tout d'abord prévu une centralisation de tous les comptoirs avec un bureau central à Bruxelles, mais on n'est pas parvenu à organiser les choses ainsi. Les accords de comptoirs sont signés pour deux ans.

L'association des feuillets, créée en 1929, est aussi renouvelée en 1933. C'est, tout comme l'IRMA et l'EIA, un simple cartel d'exportation pour ses pays membres, les quatre fondateurs de l'EIA, ainsi que, et c'est nouveau, des producteurs britanniques<sup>485</sup>. En 1934, ces ententes seront complétées par celle des fers blancs (Londres) et des poutrelles larges (Paris)<sup>486</sup>. Elles organisent immédiatement leurs comptoirs internationaux de vente.

<sup>480</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier « l'entente ... », *ibid.*

<sup>481</sup> AN/ 72 AS/ 218/ *ibid.*

<sup>482</sup> Sarre incluse dans le groupe allemand.

<sup>483</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier « l'entente internationale de l'acier », daté d'août 1952.

<sup>484</sup> Voir en annexe les conventions du 18 juillet et les quote-parts pour 1933 à 1938. AA/ Ind 20/ R 117 983/ article de journal (non nommé) du 5 mai 1933.

<sup>485</sup> BA/ R 13 I/ 254/ publication *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937 (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

<sup>486</sup> MAN/ P 7.55.99 / Lutz Hatzfeld (1966), *Ernst Poensgen, Biographie eines einfachen Lebens, 1871-1949*, manuscrit, p. 329-334.

On établit une centralisation, à l'intérieur de chaque pays, de toutes les ventes à l'exportation auprès de quatre organismes de vente nationaux, gérés par les Stahlwerks-Verband AG, le Comptoir de vente de la sidérurgie belge (COSIBEL), le Comptoir sidérurgique de France et le Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises, organismes auxquels étaient rattachées toutes les usines participantes des pays en question<sup>487</sup>. Ces comptoirs de vente uniques pour chacun des six principaux produits de l'industrie sidérurgique sont la grande nouveauté du cartel. Un Comité commercial formait l'organisme commun des différents comptoirs de vente. Il coordonnait leur activité, s'occupant des questions commerciales, dont l'organisation de la vente<sup>488</sup>.

Il est également créé, à côté du Comité directeur, un Bureau central des statistiques<sup>489</sup>. Le nombre de voix pour les votes dépendait en théorie du quota attribué mais c'était si factice qu'en réalité tous les partenaires étaient à égalité pour les négociations. Quand la Grande-Bretagne adhéra, elle fut aussi au même niveau.

Pour toutes les questions, les discussions étaient conduites de façon tout à fait non dogmatique, pragmatiques et avec des procédures accélérées<sup>490</sup>. Les langues officielles étaient le français et l'allemand, comme en 1926. S'y ajouta l'anglais lors de l'entrée des Britanniques. A côté de Humbert de Wendel, de Jacques van Hoegarden et de Meyer, Ernst Poensgen était l'homme décisif et Paul Maulick, sa plus précieuse aide<sup>491</sup>.

## Les premiers effets du nouveau cartel

Alors que la conférence économique mondiale de Londres à laquelle participèrent presque tous les États du globe en 1933 resta sans résultat, la nouvelle entente passée entre les anciens pays membre du premier cartel de l'acier s'avéra être un succès total<sup>492</sup>. Dans l'espace d'un an après la signature de l'entente, les prix mondiaux pour les produits sidérurgiques s'élevèrent de presque une livre sterling.

La crise avait été l'occasion d'une lutte coûteuse pour l'industrie sidérurgique. Elle s'achevait enfin et l'entente était désormais parfaite, permettant à ses membres un contrôle très poussé de la production mondiale : en 1938, l'EIA avait la mainmise sur 85 % du marché international<sup>493</sup>. Le cartel avait ainsi permis à la fois une montée des cours de l'acier et une augmentation de la part européenne sur le marché mondial. Pour le marché de l'acier, le redressement est définitif au quatrième trimestre 1933<sup>494</sup>.

La nouvelle de la signature de l'Entente avait donc dopé le marché et entraîné immédiatement une hausse des prix, c'est en tout cas cette raison qu'avance en premier Théodore Laurent.

« L'amélioration que marquent les résultats obtenus par rapport à ceux des deux exercices précédents est due à l'accord intervenu au cours du 1<sup>o</sup> semestre 1933 entre les principaux groupes continentaux de producteurs d'acier. Cet accord a permis de mettre fin à partir du 1<sup>er</sup> juin 1933 aux compétitions excessives qui, pendant les deux années précédentes, avaient entraîné l'avilissement des prix. L'effet de cet accord n'a même pas attendu la date de sa mise en vigueur, et les chances d'ententes, prévues plusieurs mois avant la réalisation effective de

<sup>487</sup> BA/ R 13 I/ 272 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, texte complet du Traité de l'EIA du 25 fév. 1933.

<sup>488</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier « l'entente ... », *ibid.*

<sup>489</sup> BA/ R 13 I/ 272 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, texte complet du Traité de l'EIA du 25 fév. 1933.

<sup>490</sup> MAN/ P 7.55.99 / L. Hatzfeld, *op. cit.*, p. 329-334.

<sup>491</sup> MAN/ P 7.55.99 / L. Hatzfeld, *ibid.*

<sup>492</sup> BA/ R 13 I/ 613/ article de J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », n° spécial de *Stahl und Eisen*, (48) 1936, p. 1433.

<sup>493</sup> J. Gillingham, *Industry and politics in the Third Reich*, 1985, p. 92-93.

<sup>494</sup> E. Bussière, « la sidérurgie belge durant l'entre-deux-guerres : le cas d'Ougrée-Marihaye (1019-1939) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1984.

l'accord ont spontanément provoqué un relèvement des prix de vente à un niveau qui n'a été dépassé que peu depuis. »<sup>495</sup>

Ce cartel bénéficiait de l'agrément international, il n'y eut aucune volonté exprimée de rétablir un marché libre de l'acier, par exemple, lors de la conférence économique de Londres de 1933. Il semble qu'aucune des décisions prises en son sein n'ait eu d'origine politique, d'autant plus qu'existaient, en ce domaine, des divergences entre ses membres. Ils se contentaient de décourager la naissance de nouvelles unités de production dans les pays qui n'avaient pas de conditions naturelles favorables. Il existait bien des pressions des gouvernements, mais elles s'exerçaient uniquement sur les marchés intérieurs. Elles permettaient ainsi de donner une priorité à la demande nationale dans les périodes de hausse des prix pendant lesquelles les producteurs étaient plutôt portés à développer leurs exportations.

En France, parallèlement à l'entente internationale, le Comptoir Sidérurgique renaît, sous la forme de comptoirs spécialisés, comme précédemment, mais avec la création d'une structure chargée de résoudre les conflits entre adhérents<sup>496</sup>.

Grâce à l'EIA nouvelle formule, les sidérurgies françaises et allemandes reprennent le dessus sur la crise. Selon Éric Bussière, « *la rupture puis la reconstruction des ententes internationales constituèrent un facteur singulièrement aggravant puis régulateur dans la crise* »<sup>497</sup>. C'est bien ce que nous avons tenté de démontrer. Le dernier combat de la guerre ouverte se situe dans le courant de l'année 1932, moment où les producteurs cherchent à pousser leurs chiffres pour obtenir lors de la conclusion de l'entente les meilleures périodes de référence. C'est aussi ce que laisse entendre H. Rieben. Selon G. Kiersch, il faut nettement relativiser l'importance du rôle du cartel international dans le maintien ou le développement de l'activité dans l'industrie sidérurgique française et allemande qui fut, selon lui, surtout le fruit d'autres facteurs. Pour lui en tout cas, cette entente, d'initiative privée, fut encouragée par la plus grande partie des régimes<sup>498</sup>. Cela me semble bien confirmé dans le cas de la France et de l'Allemagne. D'autre part, les gouvernements ont toujours encouragé leurs producteurs à adhérer au cartel, jamais le contraire<sup>499</sup>.

Mais les problèmes économiques ne sont pas pour autant tous résolus. Dans son ensemble, l'économie française, plus tardivement touchée, sort aussi très difficilement de la crise. En 1933, la reprise n'est toujours pas à l'horizon<sup>500</sup>.

La conjoncture économique a donc provoqué une petite crise diplomatique qui finalement a trouvé une solution, le choix étant de sauver tout le monde ou de tous périr. Cette crise internationale a ainsi des répercussions directes et indirectes sur les relations franco-allemandes : échecs des projets européens de Briand en 1931, fin des réparations en 1932 et échec du désarmement, la même année<sup>501</sup>.

Cependant, au moment où l'Allemagne commençait à sortir de la crise, tombe le verdict des urnes en juillet 1932 : l'Allemagne s'enfonce dans le national-socialisme. Brüning est abandonné à deux pas du succès : il avait presque réussi ce que tous les gouvernements successifs s'efforçaient en vain de faire : l'abandon des réparations. Von Papen profita de ce succès<sup>502</sup>. Mais il était trop tard car les négociations et les manœuvres nazies sont rapides et efficaces. Le 30 janvier 1933, la République de Weimar a vécu.

---

<sup>495</sup> AN/ 65 AQ/K 342 HA.DIR/ art. de la « *vie financière* » du 11 juin 1934 sur assemblée générale HADIR dont Th. Laurent est le président.

<sup>496</sup> A. Hirsch, A. Sauvy, "Cartels et ententes", in A. Sauvy (dir.), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, 1984, p. 107-108.

<sup>497</sup> E. Bussière, *op.cit.*<sup>498</sup> G. Kiersch, *Internationale Eisen- und Stahlkartelle*, Essen, 1954, p. 123.

<sup>499</sup> in E. Hexner, *op. cit.*, p. 218-220, entre autres.

<sup>500</sup> R.F Kuisel, *Le capitalisme et l'Etat en France*, 1984, p. 172.

<sup>501</sup> J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966.

<sup>502</sup> W. Fischer, *Die Wirtschaftspolitik Deutschlands, 1918-1945*, Hannover, 1961, p. 46.

Le changement qui s'en suit est brutal. Rapidement les observateurs ne peuvent plus douter que la politique extérieure allemande va être modifiée, entre autres dans le domaine économique, puisque le nouveau régime met très vite en place un plan de quatre ans qui ne peut manquer d'avoir des répercussions dans les relations avec les autres pays. On s'attend désormais à une vraie rupture entre la France et l'Allemagne - dans la diplomatie comme dans les relations économiques. La conséquence finale de la crise est donc que, en France, celle-ci renforce l'instabilité politique, alors qu'en Allemagne elle a permis la stabilité absolue de la dictature nazie<sup>503</sup>.

---

<sup>503</sup> J.-B. Duroselle, *op. cit.*

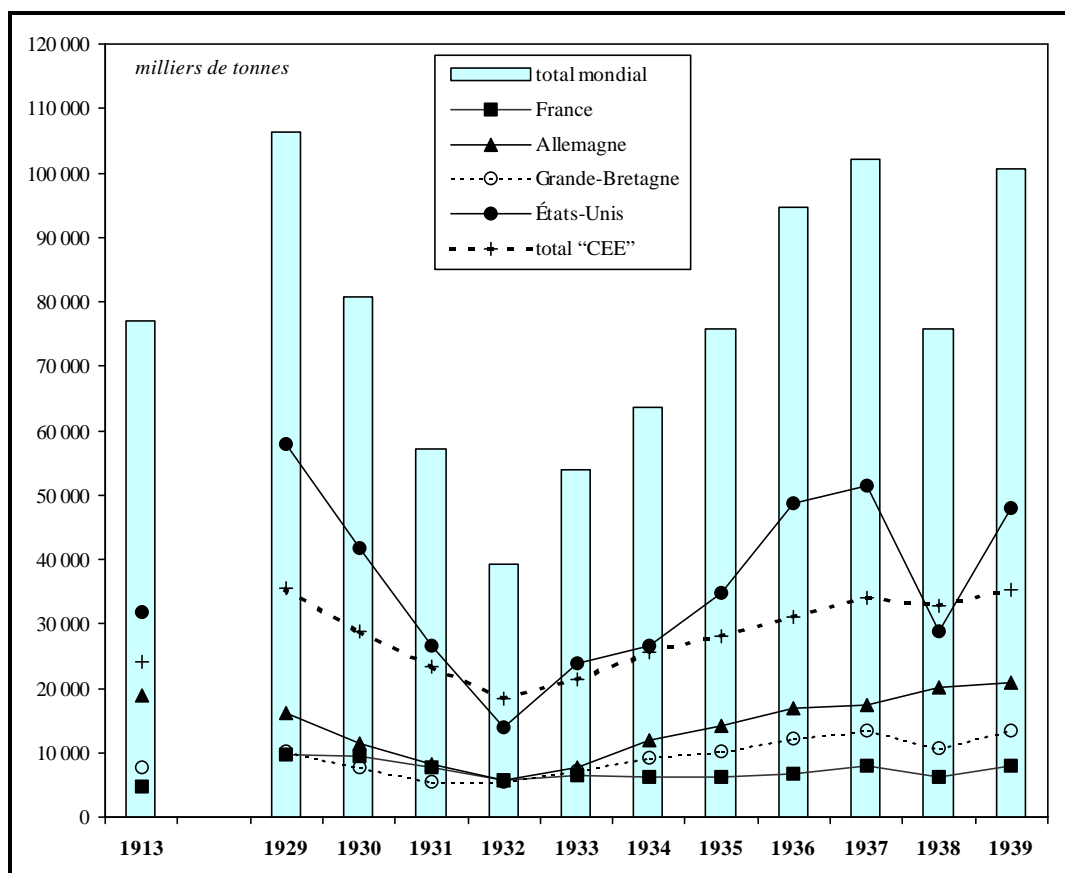
## CHAPITRE 2

### UN SECTEUR TRÈS PUISSANT MALGRÉ LA CRISE

La crise a donc fait des dégâts importants dans le secteur sidérurgique mais les sociétés se sortent progressivement des difficultés, et même parfois plus vite qu'on ne l'a dit puisque les usines tournent à plein, depuis 1935-1936, en Allemagne comme en France. Ce n'est cependant que vers 1938 que l'on dépasse le niveau de production de 1929. Les grands bouleversements qui, dans les deux pays, vont s'opérer dans le domaine politique et social vont avoir des conséquences non seulement sur la conjoncture économique en général - et donc sur la sidérurgie en particulier -, mais encore sur la structure des secteurs industriels eux-mêmes et de celles de leurs organisations professionnelles, tout spécialement en Allemagne.

#### LE REDRESSEMENT PROGRESSIF DES DEUX SIDÉRURGIES

Dès 1933, la production mondiale d'acier repart à la hausse et la progression se révèle constante et forte jusqu'en 1937. A cette date, on est presque revenu au niveau de 1929. L'année 1938 est à nouveau une période de repli important de la production, pour les États-Unis avant tout, mais aussi, de façon moindre, pour les principaux producteurs européens, à l'exception de l'Allemagne dont l'expansion de la production se poursuit.



<sup>528</sup> Sources : AN/ 139 AQ/60, BA/ R 13 I / 523-524-525 pour l'Allemagne et la Sarre, et OECE, et INSEE (annuaire rétrospectif).

Ce redémarrage de la production suit naturellement la hausse de la demande qui se développe, d'une part, des suites de l'évolution positive des économies qui sortent peu à peu de la dépression, mais aussi, d'autre part, dès 1936, par la conséquence du réarmement progressif de l'ensemble des pays européens, l'Allemagne ayant déjà, quant à elle, débuté cette politique dès 1933-1934. Le fait que les exportations ne suivent pas l'augmentation de la production indique l'élargissement du marché intérieur des gros producteurs, donc une augmentation de la consommation d'acier, à usage de l'armement à ce moment-là.

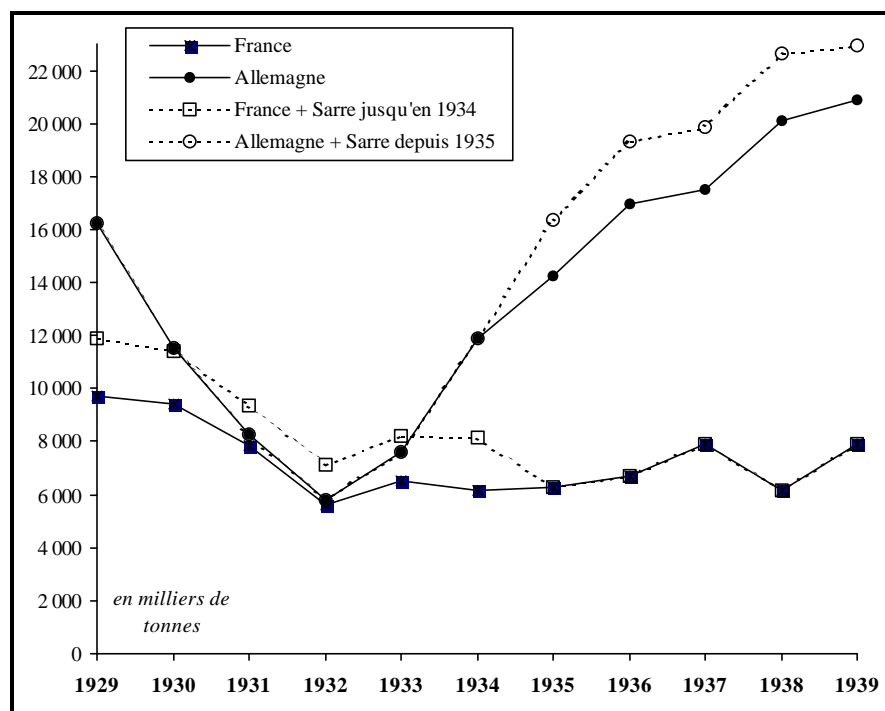


Figure 31. Production comparée d'acier brut (1929-1939)<sup>529</sup>

L'allure des deux courbes ci-dessus montre bien que, si la France ne fut pas épargnée et que sa sidérurgie a eu quelques difficultés à sortir de la morosité, on ne peut absolument pas le comparer avec le type d'accident qu'a connu l'Allemagne.

En 1928, la France, qui avait, dans les dernières années, rattrapé en partie son retard de développement sidérurgique par rapport à l'Allemagne, se situait désormais à 67 % du niveau allemand. La crise touche si fort l'Allemagne qu'elle ramène son niveau de production presque à celui de la France (117 %) au plus fort de la crise en 1932. Mais dès 1933, la production allemande s'envole à nouveau et même si l'on note une légère stagnation au cours de l'année 1937, dès l'année suivante l'exceptionnel record de 1913 est battu. Pendant ce temps, la production française, qui avait, elle aussi, semblé redémarrer dès 1933, fléchit puis stagne pendant trois ans, avant de repartir en 1937. Mais dès l'année suivante, à nouveau la production recule pour ne revenir, à la veille de la guerre, qu'à 82 % de son niveau de production record de 1929. La France a bien été moins brutalement mais plus durablement atteinte, au moins en ce qui concerne le secteur sidérurgique.

Côté français, la part des ventes par rapport à la production était encore bien plus forte que celle de son voisin, dans les années vingt. Malgré les efforts faits à partir de 1931-1932, moment où la France plonge à son tour dans la crise, le niveau des ventes de produits finis baisse rapidement et plus nettement encore à partir de 1935. Les importations, déjà très faibles, diminuent encore presque de moitié entre 1932 et 1936 (de 460 000 à 240 000 tonnes). Ces

<sup>529</sup> Sources : BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435 ; BA/ R 13 I / 523-524 ; AN 139 AQ /60. Voir chiffres en annexe à ce chapitre.



chiffres sont difficiles à analyser car se combinent alors une concurrence renforcée sur le marché mondial et une augmentation de la consommation intérieure. On peut sans doute placer ce dernier point au premier plan des explications, d'autant plus que le bon fonctionnement du cartel international garantit en grande partie sa part de marché à la France.

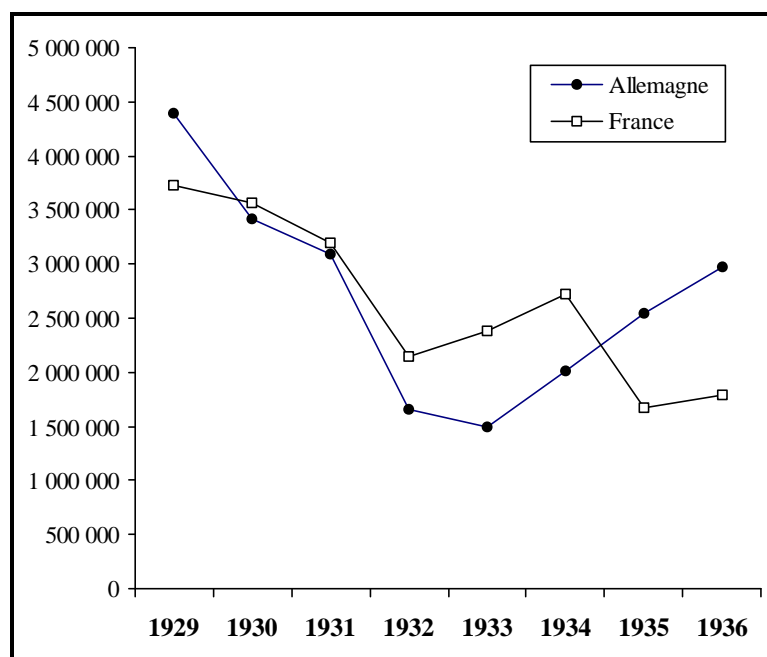


Figure 32. Variation des exportations de produits finis (1929-1936)<sup>530</sup>

A la fin des années trente, la France n'a certes pas retrouvé son niveau de production d'avant la crise mais les États-Unis non plus, ni même l'ensemble de la production mondiale. Par contre la Grande-Bretagne l'a largement dépassé, et l'Allemagne également, pour des raisons que l'on connaît bien pour cette dernière.

### La sidérurgie française entre transformations sectorielles et turbulences politiques

Comme la crise se prolonge, au début de l'année 1934, des restrictions persistent encore dans la marche des usines. Cependant, on entrevoit désormais une stabilisation de la situation et les producteurs mettent en avant l'effet bénéfique des accords de cartels, tant intérieurs qu'internationaux qui ont permis de stabiliser la production et les prix, dès 1933.

« (...) une production sensiblement égale en tonnage à celle de l'exercice précédent, un chiffre d'affaires en baisse et de profits en légère hausse. Cette stabilité relative, malgré l'accentuation de la crise, doit être attribuée pour une large part à l'action régulatrice des Comptoirs intérieurs et des ententes internationales en dépit des difficultés nombreuses rencontrées pour le maintien de ces comptoirs et de ces ententes. Il est incontestable que cet effort de coordination, réalisé par les intéressés eux-mêmes, dans un esprit de discipline librement consentie, a produit d'heureux résultats. »<sup>531</sup>

<sup>530</sup> Les chiffres trouvés sont très divers, aussi bien dans les différentes sources françaises que dans les sources allemandes, même pour l'acier brut. Quant aux produits, selon le cas toutes les catégories ne sont pas comprises (ex. fils), mais c'est très rarement précisé dans les statistiques de l'époque. Ici : production totale d'aciers laminés. Sources : (exportations) BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435. France : Sarre comprise jusqu'en 1934. Allemagne (production) : BA/ R 13 I/ 523-524. Sarre comprise à partir de 1935.

<sup>531</sup> AN/ 65 AQ/ K136/ 1/ Marine et Homécourt, rapport exercice 1933-1934.

On note le relèvement allemand, dont la production sidérurgique s'accroît fortement en 1934 (la production du 3<sup>ème</sup> trimestre 1934 représentant une avance de 62 % sur la production moyenne de 1933), pendant que la Sarre connaît une amélioration modérée pour la même période (+18 %), augmentation que l'on met sur le compte de l'accroissement de la consommation sur le marché intérieur allemand. Enfin, France, Belgique et Luxembourg constatent une stagnation de leur production, mais les résultats de certaines entreprises semblent meilleurs que pour les deux années précédentes<sup>532</sup>.

En constatant que les exportations sont très difficiles, voire impossibles vers un certain nombre de pays qui ont élevé des barrières douanières, on déplore qu'il n'y ait pas eu de diminution des charges fiscales et sociales, ni des frais de transport, alors que les entreprises auraient fait leur possible pour réduire les coûts de production<sup>533</sup>. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont cherché d'autres solutions à la crise que celles des ententes industrielles et les médiocres résultats obtenus renforcent les Français dans leur conviction des effets bénéfiques de celles-ci.

« Aux États-Unis la production et les échanges ont été réglementés par des codes sous la direction et le contrôle du gouvernement. En Grande-Bretagne, on a eu recours, en même temps qu'une dévaluation monétaire, à une protection douanière très efficace. Il est encore trop tôt pour juger de ce que sera le résultat final de ces expériences. L'amplitude des variations enregistrées par les statistiques prouve en tout cas que les méthodes suivies n'ont pas abouti jusque là à un équilibre salubre. »<sup>534</sup>

Les résultats de l'année d'exercice 1934/1935 sont en amélioration, à l'instar du mieux aller constaté au niveau mondial, où la moyenne mensuelle de la production sidérurgique des principaux pays, au 1<sup>er</sup> semestre 1935, est en progrès de 14 % sur 1934 et de 84 % sur 1932, année du point le plus bas ; Il y a cependant des variations assez importantes d'un pays à l'autre, la France n'étant pas, d'après ce rapport, parmi les mieux placés<sup>535</sup>.

« En Europe, trois pays ont aujourd'hui une production d'acier sensiblement égale à celle de 1929 : ce sont la Grande-Bretagne l'Allemagne et l'Italie. La Belgique et le Luxembourg n'atteignent respectivement que 73 et 70 % de leur production de 1929 (Etats-Unis : 56 % seulement ; Japon : 200 % ; Russie: 137 %). Quant à la France avec une production égale pour le 1<sup>o</sup> semestre 1935 à 63 % de celle de 1929 elle apparaît nettement en retard par rapport aux autres pays européens. Cette situation provient pour partie d'une diminution notable de nos exportations (50 % de 1929 au 1<sup>er</sup> semestre 35). Les exportations métallurgiques françaises sont notablement plus gênées que celles des autres pays producteurs par les difficultés de transfert de devises dues notamment à la fermeture complète de nos frontières aux produits agricoles en provenance de pays consommateurs d'acier qui étaient jusqu'ici pour nous de fidèles clients. D'autre part et surtout notre industrie souffre de la restriction persistante de la consommation intérieure. »<sup>536</sup>

Se félicitant des mesures déjà prises par les pouvoirs publics, mesures qui leur semblent aller dans le sens souhaitable pour provoquer la reprise, les dirigeants de la société Marine insistent à nouveau sur la nécessité de la coopération entre les producteurs français mais aussi entre producteurs européens.

« Les ententes métallurgiques intérieures, particulièrement nécessaires à un moment où la consommation tombe à un niveau si inférieur à la capacité de production des usines existantes, sont arrivées à leur terme au cours de l'été dernier. Les négociations relatives à leur renouvellement ont été très difficiles, mais nous sommes heureux de pouvoir vous dire

<sup>532</sup> AN/ 65 AQ/ K136/1 *ibid.*

<sup>533</sup> AN/ 65 AQ/ K136/1 *ibid.*

<sup>534</sup> AN/ 65 AQ/ K136/1 *ibid.*

<sup>535</sup> AN/ 65 AQ/ K 342/ HADIR/ art. de la *Vie financière* du 11 juin 1934 sur l'assemblée générale HADIR, et AN/ 65AQ/ K136/ 1, C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1934-1935.

<sup>536</sup> AN/ 65 AQ/ K136/ 1, C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1934-1935.

aujourd'hui qu'elles sont parvenues à un résultat complet et durable. Le sentiment de l'intérêt général et de la solidarité nécessaire ont amené l'unanimité des sociétés métallurgiques à accepter de soumettre à un arbitre les questions divisant les intérêts qu'elles ont à défendre. Les sacrifices que cette discipline peut imposer doivent trouver, à condition qu'ils soient équitablement partagés, une compensation dans le domaine commercial, financier et social.

Sur les marchés d'exportation, les Comptoirs internationaux qui groupaient les principales industries du continent ont étendu et renforcé leur action par les accords conclus avec le groupe métallurgique anglais, organisant les importations de métal en Grande-Bretagne et la vente sur les marchés extérieurs et mettant ainsi fin à une lutte qui durait depuis plusieurs années. Des accords ont été aussi conclus avec certains groupes de l'Europe centrale. Ces progrès de l'organisation intérieure et internationale dans notre industrie apportent leur contribution utile à la stabilisation économique indispensable. »<sup>537</sup>

Avec la reprise qui est désormais présente, les entreprises sidérurgiques françaises reprennent leurs investissements et leur équipement se développe. Entre 1935 et 1939, on passe ainsi de 81 hauts-fourneaux en activité à 107, de 79 à 89 convertisseurs (Thomas), de 77 à 95 fours Martin, de 58 à 86 fours électriques, de 56 à 60 convertisseurs Bessemer et de 17 à 36 fours à creuset, pour les équipements en service<sup>538</sup>.

### *Une concentration accrue ?*

Le plus frappant est la concentration géographique de la production sidérurgique française qui, si elle n'atteint pas celle de l'Allemagne, est fort remarquable et se poursuit. La sidérurgie est essentiellement présente dans les régions productrices de charbon et de minerais, c'est-à-dire dans le Nord, dans l'Est et dans la région Rhône-Alpes.

Les régions de l'Est français produisaient, en 1929, 79 % de la fonte et 69 % de l'acier brut dans le pays, le tout à proximité de la frontière de l'est. Il s'agit là d'une concentration exceptionnelle. Si l'on y ajoute les 12 % de fonte et les 17 à 18 % d'acier produits dans le Nord, on arrive à la concentration de la production dans des régions frontalières de plus de 90 % de la fonte et de 86 % de l'acier français. Plus des trois-quarts des hauts-fourneaux et deux tiers des aciéries se trouvent dans la région frontalière<sup>539</sup>. Il y a bien quelques autres localisations dans le Centre, le Sud et l'Ouest français, mais il s'agit surtout de l'industrie de transformation plus que de la production de base. Paris est situé à environ 300 km des principales usines de Lorraine, ce qui est beaucoup plus proche que la situation de la capitale allemande vis-à-vis de ses propres entreprises du fer et de l'acier. Cette situation est critique en cas de guerre, et vaudra à la sidérurgie du Nord et de l'Est d'être immédiatement mise sous coupe dès l'entrée des Allemands dans le territoire français en 1940.

---

<sup>537</sup> AN/ 65 AQ/ K136/ 1, C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1934-1935.

<sup>538</sup> BA/ B 109/ 352/ statistiques et Henri d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994.

<sup>539</sup> BA/ R 13 I/ 699/ « Zur Gegenwärtigen Lage der französischen schwerindustrie », *Stahl und Eisen*, n° 24/ 1940, p. 534.

**Tableau 17. Concentration géographique de certains secteurs industriels et miniers en 1936**<sup>540</sup>

Part du total de la production française		
Nord-Pas-de-Calais:	charbon	60 %
	fonte	10 %
	acier	17 %
Meurthe-et-Moselle:	minerai de fer	51 %
	acier	39 %
	fonte	43 %
Alsace-Lorraine:	minerai de fer	42 %
	fonte	36 %
	acier	33 %
	potasse	100 %

En 1938, la production de charbon est de 46,5 millions de tonnes, dont 28 millions, soit 60 %, dans le Nord et le Pas-de-Calais. La France doit, la même année, importer 18,7 millions de tonnes de charbon, dont 5,5 millions proviennent d'Allemagne (29,4 %), 6,3 millions proviennent de Grande-Bretagne (33,7 %), 3,5 millions de Belgique-Luxembourg (18,7 %), le reste provenant des Pays-Bas (1,2 millions) et de Pologne (1,6 millions)<sup>541</sup>. La production de minerai, après avoir chuté de 50,7 millions de tonnes en 1932, a atteint son plus haut niveau de la décennie en 1937, avec 37,8 millions de tonnes. Elle diminue en 1938, tout comme la consommation. Si l'on en croit Reichert, grâce au faible coût de son minerai et également à un coût du travail assez bas, la France peut produire aux plus faibles coûts de production d'Europe. Selon lui, le Traité de Versailles a permis une aide substantielle aux entreprises sidérurgiques en offrant une reconstruction ainsi qu'un accès à des techniques modernes sans aucun coût<sup>542</sup>.

En ce qui concerne les entreprises, on constate d'abord une légère tendance à la poursuite de la concentration sociale de la production, mais cette tendance s'estompe par la suite. Ainsi les 30 usines françaises qui produisent plus de 50 000 tonnes d'acier brut et appartiennent à 25 sociétés distinctes, fabriquent, en 1934, 87,2 % de la production, part qui passe à 87,9 % en 1936<sup>543</sup>. La plus importante de ces usines, Hayange (Petit-fils de Wendel), qui produit 555 000 t d'acier brut par an en 1934, représente à elle seule 9 % de la production totale, mais cette part n'est plus que de 8,4 % deux ans plus tard. En 1938, 86,3 % de la production française d'acier brut a été assuré par les 27 sociétés dont la production annuelle dépasse 50 000 tonnes. Parmi ces dernières, on peut classer de la façon suivante les 25 sociétés qui disposent de la totalité des hauts fourneaux français fonctionnant au coke<sup>544</sup>.

<sup>540</sup> Richard Vinen, *The politics of french business 1936-1945*, Cambridge University press, 1991 p. 14.

<sup>541</sup> BA/ R 13 I/ 699/ *ibid.*

<sup>542</sup> BA/ R 13 I/ 613/ art. « Standorts und Verkehrsfragen der westeuropäischen Eisenindustrie », 22 mars 1935, journal non indiqué, sans doute *Stahl und Eisen*.

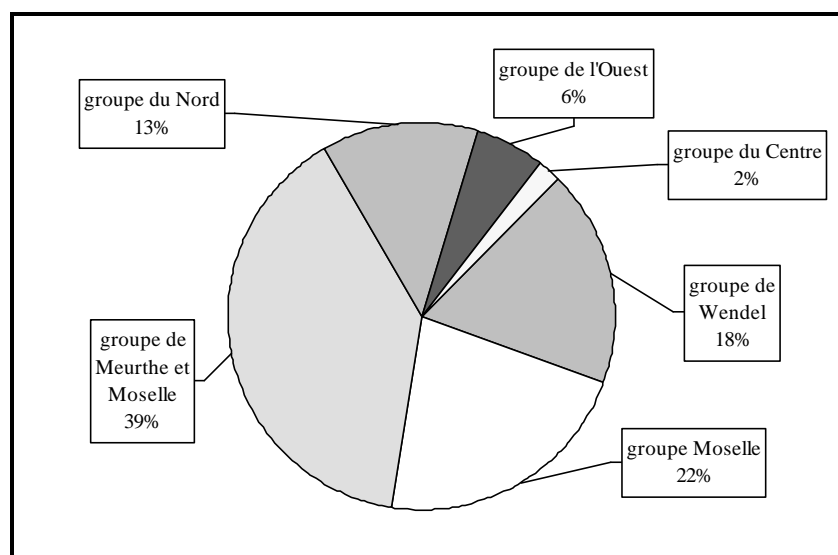
<sup>543</sup> BA/ B 109/ 352/ statistiques.

<sup>544</sup> et en service en 1938.

**Tableau 18. Principaux groupes sidérurgiques français<sup>545</sup>**

Sociétés de sidérurgie ayant produit plus de 50 000 tonnes d'acier brut	nombre de hauts fourneaux		Production 1938 (en milliers de tonnes)			
	total	%	fonte	%	acier	%
groupe de Wendel	27	17,4	972	14,9	954	18
groupe Moselle	24	15,5	1 117	17,1	1 165	22
groupe de Meurthe et Moselle	77	49,7	2 604	40	2 081	39,3
groupe du Nord	15	9,7	719	11	681	12,8
groupe de l'ouest	5	3,2	307	4,7	320	6
groupe du centre	4	2,6	59	0,9	99	1,9
Sud-Est	3	1,9	740	11,4	-	-
<b>Total général</b>	<b>155</b>		<b>6 518</b>		<b>5 300</b>	

Le groupe de Wendel représente donc à lui tout seul presque 1/5 de la production. On comprend donc les influences exercées, surtout si l'on examine les conseils d'administration des autres entreprises : la famille de Wendel apparaît dans de nombreux C.A., dans la sidérurgie et la métallurgie ainsi que dans quelques banques et compagnies d'assurances.

**Figure 33. Répartition par groupe de la production française d'acier (1938)**

Au début des années trente, l'industrie est encore dominée par la petite entreprise, même si la concentration industrielle a nettement augmenté depuis le début du siècle, passant de 18,5 % des employés dans les grandes entreprises en 1906 à 26,6 % en 1931. Mais en 1936, seules 25 compagnies emploient plus de 5 000 personnes : la plus grande, Renault, comprend 30 000 personnes ; Pont-à-Mousson est arrivé à 8 000 personnes mais en 1936, ce nombre a chuté à 4 000<sup>546</sup>. Mais la sidérurgie est un secteur à part, presque entièrement composée de grandes entreprises qui emploient un nombre important de personnes<sup>547</sup>. Au milieu des années trente, Marine employait environ 15 000 ouvriers<sup>548</sup>. Fin 1936, la société des aciéries de Longwy emploie 4 495 personnes dans les mines et dans les usines. Schneider, la même année atteint le total de 16 202 ouvriers et employés<sup>549</sup>.

<sup>545</sup> 189 AQ/ 216.

<sup>546</sup> Richard Vinen, *The politics of french business 1936-1945*, Cambridge University Press, 1991, p. 16.

<sup>547</sup> Peu de statistiques sur le personnel sont disponibles pour cette période, elles n'étaient pas publiées, voire secrètes.

<sup>548</sup> AN/ 65 AQ/ K 514/ DAVUM exportation.

<sup>549</sup> AN 187 AQ/ diverses séries.

## *Le développement commercial*

### **Le Comptoir sidérurgique de France et les différents comptoirs de vente**

Le Comptoir sidérurgique de France<sup>550</sup>, issu de la restructuration du Comptoir de Longwy (1876) est né en 1919 puis réorganisé en 1926. Au cours des années 1930, il se présente sous la forme d'une société anonyme gérée par un Conseil de douze membres : neuf sidérurgistes représentant les principaux groupes, deux lamineurs et un producteur de fer-blanc. C'est l'organisme le plus stable sur la période étudiée puisqu'il survivra pendant la guerre sous le contrôle de l'OFFA (l'Office des fers, fontes et aciers) et prendra le nom, en 1947 de Comptoir des produits sidérurgiques (CPS). Son rôle est de répartir les commandes des entreprises de transformation entre les usines productrices, de gérer la facturation et l'encaissement. Il contrôle donc l'ensemble de l'utilisation de la production française d'acier<sup>551</sup>.

Renouvelés tous les trois ans, les comptoirs de vente spécialisés sont chargés des questions commerciales : d'une part, la fixation des quantités de production des différentes usines et d'autre part, la détermination des prix de vente en fonction du marché. Un collège de sidérurgistes est chargé de régler les différents à l'intérieur des comptoirs<sup>552</sup>. Il faut remarquer que le Comité des Forges et les comptoirs de vente sont complètement indépendants. Ils agissent chacun dans deux sphères différentes.

**Tableau 19. Les comptoirs sidérurgiques français et leur affiliation**<sup>553</sup>

<b>Comptoirs sidérurgiques</b>	<b>Ententes</b>
comptoir des larges plats	entente des profilés spéciaux
comptoir des tubes	entente des tôles galvanisées
comptoir du fil machine	entente des traverses métalliques
comptoir des rails	entente des clouteries
comptoir des feuillards	entente des tréfileries d'acier
comptoir des tôles fortes, moyennes, fines	entente du fer blanc
comptoir des poutrelles	
comptoir des demi-produits	

Avec la réorganisation de l'après crise, les comptoirs intérieurs français eurent un fonctionnement de plus en plus minutieux et dans des domaines de plus en plus étendus. On en arrivait à remettre presque toutes les décisions à un collège permanent d'arbitres<sup>554</sup>. Jusqu'en 1934, le Comptoir Sidérurgique de France et ses comptoirs associés sont sous la présidence de Théodore Laurent, puis c'est du Castel qui lui succède jusqu'à la guerre.

### **La Davum**

La signature de la première entente de l'acier avait été l'occasion pour les sidérurgistes français de s'organiser à la vente. Quelques-unes des plus importantes sociétés de production créèrent alors en commun leur propre société de vente sur le marché intérieur, la DAVUM, doublée d'une société qui se consacrait aux marchés d'exportation, la DAVUM EXPORTATION, C<sup>ie</sup> de vente de produits métallurgiques, une société anonyme au capital de 5 millions de francs lors de sa création en 1926.

<sup>550</sup> voir détail sur son histoire avant 1929 au chapitre 1.

<sup>551</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, Éditions Sociales, 1958.

<sup>552</sup> MAN/ M 19.290 /ME Straßburg 1941-1944/ Surveillance du marché français 1937-1944/ annexe à une lettre du 2 janvier 1935, signée Baare, aux membres du Verein der Eisen und Stahl Industrieller : un plan de l'organisation française de la sidérurgie, fournie par le Comité des Forges lui-même.

<sup>553</sup> MAN/ M 19.290 /ME Straßburg 1941-1944/ *ibid.*

<sup>554</sup> L. Lefol (dir.), *Théodore Laurent, l'industriel, l'homme*, Paris, 1955.

Ces sociétés représentaient six firmes sidérurgiques (soit 18 usines, 43 hauts-fourneaux et quelques mines), répartis sur l'ensemble du territoire français<sup>555</sup> :

- Marine et Homécourt (11 hauts-fourneaux, 8 convertisseurs, 38 fours)  
*usines: St Chamont, Assailly-Corette, Rive de Giers, Le Marais, Basses-Villes (Loire), Le Boucau (Basses Pyrénées)*
- Sidelor (S<sup>té</sup> lorraine des aciéries de Rombas) (12 hauts-fourneaux, 6 convertisseurs, 5 fours), capital: 150 Mi F  
*usines: Rombas, Micheville, Homécourt, Haumont (St Marcel), Bordeaux-Floirac, Champagne (Franche-Comté), Auboué.*
- HADIR (16 hauts-fourneaux, 5 convertisseurs), capital: 80 Mi F  
*usines: Differdange (Lux.), St Ingbert (Sarre), mines de Rumelange (Lux.) et mines d'Ottange (Moselle).*
- Dilling (4 hauts-fourneaux, 4 convertisseurs, 11 fours), capital: 52 Mi F  
*usines: Dillingen (Sarre)*
- S<sup>té</sup> des hauts-fourneaux et forges d'Alleward (11 fours), capital: 4 Mi F  
*usines: Alleward (Isère)*
- S<sup>té</sup> métallurgique de Champagne (4 fours)  
*usines: St Dizier (Hte Marne)*

**Tableau 20. Capacité de production annuelle des firmes affiliées à la DAVUM<sup>556</sup>**

	fonte	aciers laminés	nombre d'ouvriers
Marine	460 000 t	440 000 t	15 000
Rombas	1 100 000 t	900 000 t	7 000
Dilling	350 000 t	400 000 t	8 000
HADIR	900 000 t	690 000 t	6 000
<i>Total</i>	<i>2 810 000 t</i>	<i>2 430 000 t</i>	<i>36 000</i>

Dès 1926, la DAVUM avait créé deux filiales en Allemagne, l'une à Stuttgart, où on la retrouve encore après la guerre, en 1948, et l'autre à Düsseldorf<sup>557</sup>. Elle agit sur les marchés internationaux comme "intermédiaire agréé" des Comptoirs internationaux. En 1928, elle atteint un chiffre d'affaires de 541 millions de F. Le repli des ventes est notable pendant la crise, mais il reste très modéré, malgré la fermeture des frontières de la plupart des pays : en 1931, on ne note qu'une diminution de 6 % par rapport à 1930 et en 1932, une nouvelle baisse de 6 %. La reprise s'annonce dès 1933. On note une nouvelle chute en 1935 que l'on explique, l'année suivante essentiellement par les restrictions monétaires qui ont pesé sur les échanges avec presque tous les pays importateurs. Mais dès l'année suivante, les ventes se redressent nettement puisque la société bat son record depuis sa création, avec plus de 855 000 tonnes de produits exportés, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

Sur les marchés extérieurs, ces grosses sociétés françaises, organisées pour la vente, ont donc eu peu à souffrir des effets de la crise, au moins des effets directs. C'est essentiellement le repli des marchés intérieurs qui a eu les conséquences les plus graves.

<sup>555</sup> AN/ 65 AQ/ K 514/ DAVUM exportation.

<sup>556</sup> AN/ 65 AQ/ K 514/ *ibid.*

<sup>557</sup> AN/ 65 AQ/ K 514/ *ibid.*

**Tableau 21. Ventes de Davum Exportation**<sup>558</sup>

<b>1930</b>	755 319 t
<b>1931</b>	710 000 t
<b>1932</b>	668 000 t
<b>1933</b>	738 000 t
<b>1934</b>	786 700 t
<b>1935</b>	697 755 t
<b>1936</b>	855 345 t

### **Le marché des ventes à l'exportation**

Selon des rapports émanant de la Chambre syndicale de la sidérurgie, les industriels français avaient choisi des créneaux assez difficiles sur les marchés extérieurs. Les exportations françaises étaient plutôt axées sur des productions qui devinrent moins demandées ou dont le marché avait une forte tendance à l'irrégularité, les demi-produits et les poutrelles. Or les laminés et les tôles s'avèrent bien plus rentables.

« L'exportation française, comme devait l'enregistrer les accords de 1933, n'en demeura pas moins axée sur les demi-produits et les poutrelles. Il est certain que nos enjeux ne se trouvaient pas, de cette façon, sur les meilleurs tableaux. Pour les demi-produits, la situation se présentait de façon un peu différente. On ne peut dire en effet, qu'au cours de la période passée en revue, le débouché ait manifesté, comme pour les poutrelles, une nette tendance au tarissement [11 % des exportations de l'EIA en 1929, 9,5 % en 1933 et 8 % en 1938]. Il s'est caractérisé, en revanche, par une irrégularité marquée, résultant essentiellement de la place considérable qu'occupait l'Angleterre parmi les pays importateurs [près de 50 %]. (...) On doit regretter d'autant plus vivement que la sidérurgie française n'ait guère exporté que 15 % de sa production d'aciers marchands. Non seulement les laminés marchands représentaient en effet - et continueront longtemps encore sans doute à représenter - l'article le plus courant des exportations sidérurgiques, mais c'est également pour eux que les débouchés sont les plus nombreux et le mieux répartis, de telle sorte que leur marché, sans être évidemment à l'écart des évolutions cycliques et des crises, ne peut être pratiquement menacé par aucun phénomène massif, comme ce peut être à chaque instant le cas, des demi-produits. Il est plus regrettable encore que la sidérurgie française n'ait réussi à exporter que 10 % à peine de sa production de tôles. De tous les produits, les tôles sont celui dont la vente, pour diverses raisons, semble se développer avec le plus de régularité et avec les meilleures perspectives d'avenir. Peu d'observations, enfin, pour les rails, le fil-machine, et les autres produits, où la France a tenu sur les marchés d'exportation une place qui correspondait à peu près à sa capacité générale de production d'acier. »<sup>559</sup>

Dans les années qui avaient suivi la Première Guerre mondiale jusqu'en 1929, la sidérurgie française avait énormément développé son commerce d'exportation. Il était élevé plutôt par rapport à la production en 1929, avec des exportations qui atteignirent alors 4,95 millions de tonnes, mais les progrès d'après la crise s'obtinrent surtout par des gains sur le marché intérieur. Le plus haut niveau de la balance commerciale fut à nouveau atteint en 1934, avec un excédent de 3,41 millions de tonnes de produits sidérurgiques. Mais les ventes plongèrent à nouveau dès l'année suivante et en 1936, l'excédent de la balance sidérurgique française n'est plus que de 2,06 millions de tonnes.

<sup>558</sup> AN/ 65AQ/ K136/1 C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt et AN / 139 AQ/ 1.

<sup>559</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.



**Tableau 22. Bilan commercial de la sidérurgie française (1913-1936)<sup>560</sup>**

<i>en millions de tonnes</i>	<b>1913</b>	<b>1929</b>	<b>1932</b>	<b>1933</b>	<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>
Importations	0,30	0,41	0,46	0,45	0,33	0,28	0,24
Exportations	1,16	4,95	2,83	3,14	3,74	2,65	2,30
<b>Balance commerciale</b>	<b>0,86</b>	<b>4,54</b>	<b>2,37</b>	<b>2,69</b>	<b>3,41</b>	<b>2,37</b>	<b>2,06</b>

Il s'opéra en France, entre 1932 et la fin des années trente, une modeste redistribution des parts de marchés à l'exportation, plutôt favorable aux petits groupes mais Rombas et les aciéries du Nord-Est y gagnèrent aussi. Il est d'ailleurs à noter que la part de la région Nord-Est<sup>561</sup> sur l'ensemble de la production française progresse régulièrement, passant de 5,5 % en 1933 à 7,5 % en 1937, tout en restant dans des proportions très modestes. Cinq nouvelles usines, toutes régions confondues, se virent attribuer un pourcentage de ventes à l'exportation dans le cadre de l'EIA.

**Tableau 23. Parts des principales entreprises françaises dans le cadre de la participation à l'EIA<sup>562</sup>**

<i>en % (total 100)</i>	<b>1932<sup>563</sup></b>	<b>1933</b>	<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937+</b>
Chiers	5,73	5,65	5,54	5,315	5,102	5,353
Denain-Anzin	6,188	5,97	5,85	5,577	5,850	5,902
de Wendel	18,10	17,81	17,44	16,617	16,687	17,582
UCPMI	6,37	6,32	6,19	5,820	5,820	1,500
Knutange	6,73	6,50	6,36	5,951	5,827	6,247
Longwy / Mt St Martin	7,04	6,980	6,66	6,398	6,135	6,434
Longwy / Thionville	0	0	0	3,124	3,300	3,463
Marine/ Assailly et St Chamond	0	0	0,74	0,704	0,652	0,451
Marine/ Boucau	0	0	0	0	0	0,554
Marine/ Hautmont	1,39	1,34	1,31	1,397	9,120	9,701
Marine Micheville	7,51	7,47	7,36	7,610		
Micheville Champagne	0,74	0,71	0,70	0,661	0,720	0,816
Châtillon-Commentry/ Neuves-Maisons, Isbergues	6,31	6,10	5,97	5,868	5,079	5,740
Châtillon-Commentry/ Montluçon	0	0	0	0	0,650	
Nord-Est	6,28	6,07	9,01	8,519	7,739	8,383
Basse Loire	0	1,81				
Sté métall. de Normandie	4,40	4,40	4,30	4,065	4,165	4,500
Pompey	2,86	2,77	2,71	2,588	3,574	3,259
Providence	5,79	5,72	5,60	5,328	5,150	5,403
Rombas	7,08	7,32	7,17	7,288	7,850	8,447
Schneider & Cie	2,59	2,50	2,45	2,349	2,045	1,638
Senelle-Maubeuge	4,90	4,74	4,64	4,821	4,535	4,627

Pour les produits laminés avaient été reconstitués un certain nombre de comptoirs particuliers. Selon les Allemands eux-mêmes<sup>564</sup>, les formes françaises de ces comptoirs étaient très proches des formes allemandes. Malgré quelques reculs ponctuels, l'industrie sidérurgique française a pu mettre en place avec succès une garantie de plus en plus grande contre les diminutions de prix, et de ce fait contre les grosses pertes, grâce à la poursuite de la construction des comptoirs de vente pour les produits laminés. Ces comptoirs français participaient, en 1934,

<sup>560</sup> MAN/ M 19.290/ ME Straßburg 1941-44, art « die neuere Entwicklung der franz. Eisenind. », de H. Hartig, *deutsche Volkswirt* 19 mars 1937.

<sup>561</sup> AN/ 62 AS/ 98/ *ibid.*

<sup>562</sup> AN/ 62 AS/ 98/ *ibid.*

<sup>563</sup> En réalité il ne s'agit pas d'année complète mais de renouvellement de convention qui peuvent durer de 3 mois à un an, voire plus, et débordent en fait d'une année sur l'autre. Les données sont ici schématisées, mais les fluctuations sont les mêmes.

<sup>564</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Hans Hartig, « Die Französischen Walzzeugverbände », *Stahl und Eisen*, n° 39/ 1935, p. 1052-1055.

aux sept sous-groupes de l'EIA dans les proportions suivantes<sup>565</sup> :

Entente internationale des demi-produits	35,10 %
Entente internationale des barres marchandes	12,45 %
Entente internationale des poutrelles	37,64 %
Entente internationale des tôles brutes	7,78 %
Entente internationale des tôles moyennes	15,25 %
Entente internationale des larges plats	8,91 %
Entente internationale des feuillards	19,86 %

Les prix pratiqués varient bien sûr en fonction du type de produit et des cours mondiaux, y compris pour les cours du marché intérieur. On trouve, pendant les périodes de crise, des prix "libres", qui sont nettement en dessous des prix officiels des comptoirs. Par exemple, le prix de la tôle brute est fixé à 700 F la tonne en juin 1935, mais le prix "libre" se situe autour de 600 F, soit 14 % en dessous<sup>566</sup>. On retrouve ici le problème des "outsiders", mais on peut cependant constater l'effet stabilisateur du renouvellement des comptoirs intérieurs à partir de 1932, parallèlement à celui des ententes internationales. Ce qui manque pour avoir un aperçu réel de la situation, c'est la part de la production vendue aux prix de comptoir et celle vendue aux prix libres. Mais on peut estimer que cette dernière est assez marginale en France.

**Tableau 24. Prix moyens sur le marché intérieur français (1929-1935)<sup>567</sup>**

<i>en francs par tonne</i>	Barres marchandes	Poutrelles	Tôle brute	Fils laminés	Feuillards	Rails
<b>1929</b>	744	697	803	850	828	829
<b>1930</b>	632	674	790	823	735	822
<b>1931</b>	489	554	689	731	636	804
<b>1932</b>	521	550	650	705	550	722
<b>1933</b>	550	550	675	715	584	698
<b>1934</b>	560	550	700	715	650	679
<b>1935</b>	560	550	700	715	650	674

Presque toutes les ententes sont liées de très près au Comptoir Sidérurgique de France, et cette organisation mère fait adhérer tous ses sous-comptoirs aux ententes internationales correspondantes. Et même les comptoirs qui ne lui sont pas rattachés, comme par exemple celui des tubes étirés ou d'autres de produits spéciaux, sont quand même indirectement rattachés aux ententes internationales<sup>568</sup>.

Avec l'aide de ces comptoirs, on a recherché une réglementation stricte du marché français. Après que les comptoirs furent mis en place on pourra mettre en place un contrôle des prix de telle sorte que l'on pourra parler d'une véritable régulation du marché, ce qui, c'est évident, ne sera pas atteint en France dans un court délai. Toujours est-il que depuis 1932, on peut considérer que dans les principaux comptoirs des laminés, le contrôle du marché et la stabilisation des prix ont été une réussite, comme le montre le tableau des prix ci-dessus. C'est, selon un des porte-parole de la sidérurgie allemande<sup>569</sup>, une réussite d'autant plus remarquable des comptoirs français que dans le même temps, dans les autres pays producteurs, en particulier en Allemagne, les prix des laminés n'ont pas pu être augmentés, comme c'est le cas pour les divers produits plats français, et que même en ce qui concerne les États-Unis, ces mêmes prix se sont encore effondrés<sup>570</sup>.

<sup>565</sup> BA/R 13 I / 613 / Hans Hartig, *ibid.*

<sup>566</sup> BA/R 13 I / 613 / *ibid.*

<sup>567</sup> BA/R 13 I / 613 / *ibid.*

<sup>568</sup> BA/R 13 I / 613 / *ibid.*

<sup>569</sup> BA/R 13 I / 613 / *ibid.*

<sup>570</sup> BA/R 13 I / 613 / *ibid.*

« En résumé on peut dire que malgré quelques reculs ponctuels, l'industrie sidérurgique française a pu mettre en place avec succès une garantie de plus en plus grande contre les diminutions de prix et de ce fait contre les grosses pertes grâce à la poursuite de la construction des comptoirs de vente pour les produits laminés. Car avec la cession de l'Alsace-Lorraine et le rattachement provisoire des usines sarroises à l'industrie sidérurgique française, le surcroît de production ne put que partiellement être écoulé en France, il fallut donc, pour maintenir une activité supportable dans les usines, augmenter les exportations de produits laminés. Mais sur les marchés extérieurs, les usines françaises se heurtèrent à la concurrence des autres pays européens exportateurs, de telle sorte qu'une entente avec ceux-ci semblait recommandée.

La conclusion de l'EIA, qui, comme on le sait, régula l'exportation des principaux produits laminés en garantissant un prix minimum et une part régulière pour les pays membres, supposait des comptoirs nationaux de vente. Il n'est donc pas étonnant que la constitution et l'organisation des cartels français de laminés reçurent une impulsion importante de la part des ententes internationales. (...) A propos des liens internationaux, il faut aussi finalement attribuer le fait que - une autre base réelle était bien les anciens contrats d'armement - les comptoirs français de laminés, dans la période de la seconde crise française des cartels de l'après-guerre, des années 1930 à 1934, ne furent pas autant touchés que les comptoirs des fontes qui n'appartenaient à aucun cartel international et que cette crise transforma à nouveau en victime.»<sup>571</sup>

En 1935, le comptoir sidérurgique de France a été prolongé pour cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 1940. A l'inverse de l'accord de 1932, le renouvellement incluait également les industries métallurgiques<sup>572</sup>.

### ***Les bénéfiques de l'armement et du réarmement***<sup>573</sup>

Peut-on parler de réarmement dès le début des années 1930 ? C'est sans doute un peu précoce mais les dépenses d'armement sont cependant en augmentation constante. C'est ainsi que le budget officiel de la marine de guerre est passé de 2,66 milliards en 1929 à 3,22 milliards en 1932, ce qui, même en déflatant, fait une augmentation en francs constants de 35,3 %. Un article de la *Stampa* du 9 décembre 1932 met en cause le Comité des Forges, "*cette association des marchands de canons*"<sup>574</sup>, qui a obtenu, sous couvert de combattre la crise, tous les travaux de défense des ports marchands et s'affaire désormais pour y installer des canons "*cachés sous une couche épaisse de ciment et d'acier*"

« Les ports marchands à fortifier de toutes les manières sont au moins au nombre de 13 : 8 en France (Nice, Villafranca, Marseille, Bordeaux, Lorient, St Nazaire, Cherbourg, St Malo, Le Havre), 2 en Corse (Bastia et Ajaccio), trois sur la côte de l'Afrique du Nord (Alger, Oran, Casablanca). Somme totale à dépenser : 2 milliards 600 millions, si on calcule en moyenne 200 millions le coût des fortifications de chacun de ces ports. Pour les marchands de canons qui, comme d'habitude se sont assurés le monopole des constructions et des fournitures, cela représente un bénéfice d'un demi-milliard. (...) La Marine de guerre, voilà la cliente la meilleure, la plus grande (...)

La somme totale, absorbée en 9 années, des constructions nouvelles : 10 milliards et demi (soit) 390 983 tonnes de navires. Qui a construit tout ce tonnage ? Les arsenaux d'État (Brest, Lorient, Cherbourg, Toulon, etc.) en ont lancé pour 216 292 tonnes tandis que l'industrie privée en a obtenu 174 691 tonnes.

<sup>571</sup> BA/ R 13 I / 613 / *ibid.*

<sup>572</sup> BA/ R 13 I / 254/ publication *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937 (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

<sup>573</sup> L'accès à certains documents d'archives publiques m'a été refusé car justement ils concernaient les contrats d'armement.

<sup>574</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ *La Stampa*, 9 décembre 1932.

Tous les chantiers sont contrôlés, directement ou indirectement, par le Comité des Forges qui traite directement avec le gouvernement au sujet des commandes qu'il distribue équitablement parmi ses diverses filiales. Ainsi la compétition des prix est empêchée. D'autre part, même les arsenaux de l'État sont tributaires du Comité des Forges [main d'œuvre et autre] (...) des 10 milliards et demi dépensés pour les navires de guerre, un bon tiers est passé, soyons-en certains, dans les caisses des marchands de canons. »<sup>575</sup>

Il s'agit donc d'apports considérables de commandes à l'industrie sidérurgique française. Mais il n'est pas possible d'en avoir la confirmation ni dans les archives privées ni dans les archives publiques, ces dernières restreignant encore l'accès aux dossiers "contrats d'armement" des années 1930. Si l'on sait que les plus grandes entreprises sidérurgiques françaises fabriquent toutes plus ou moins quelques produits qui sont du domaine de l'armement, deux d'entre elles dominent le marché français et même européen. Selon un article<sup>576</sup> de 1933, le centre de l'industrie européenne d'armement se trouvait en France depuis la guerre, secteur dominé avant tout par deux firmes de rang international, Schneider et son usine du Creusot, et Hotchkiss et son usine près de Paris. Les deux entreprises ont des points communs : elles sont très peu capitalisées, alignent de gros bénéfices et parlent très peu de leurs affaires. De plus, les deux ne s'en tiennent pas au seul secteur de l'armement mais s'intéressent aussi à de nombreux domaines.

Mais alors qu'Hotchkiss s'en tient à des participations dans des intérêts français, Schneider a des participations dans des affaires internationales. Avec des intérêts dans l'industrie d'armement en Russie, en Pologne et en Tchécoslovaquie, mais aussi dans la sidérurgie, les chemins de fer ou des mines, en Autriche et en Belgique-Luxembourg, directement ou par l'intermédiaire de son holding, l'Union européenne industrielle et financière, le journal estime que Schneider contrôle presque toute l'industrie européenne de l'armement. D'ailleurs les profits nets et les dividendes distribués n'ont pas subi de préjudice en raison de la crise. Le montant des réserves de l'entreprise est étonnant puisqu'en 1932 il atteint plus de deux fois et demi le montant du capital, soit 258 millions de francs pour un capital de 100 millions, ce qui est inhabituel et qui montre que la valeur totale de l'entreprise est sans doute au moins quatre fois supérieure à son capital social. Le journal attribue la bonne santé de ces deux entreprises au fait qu'en raison des conséquences du Traité de Versailles, elles détiennent *de facto* un monopole de la production d'armement sur le marché européen et que ce monopole est l'expression d'une supériorité militaire encore réelle de la France sur l'Europe<sup>577</sup>.

---

<sup>575</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ *La Stampa*, *ibid.*

<sup>576</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ « Was Frankreich an Europas Rüstung verdient », 16 janvier 1933 (*Schweitzer Zeitung?*).

<sup>577</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ 16 janvier 1933, *ibid.*

**Tableau 25. Bénéfices des deux principales entreprises françaises d'armement**<sup>578</sup>

	Schneider et Cie		Hotchkiss et Cie	
	Profit net	Dividende	Profit net	Dividende
	<i>Millions de F</i>	%	<i>Millions de F</i>	%
<b>1923-24</b>	14,1	20	9,8	60
<b>1924-25</b>	21,8	20	14,8	90
<b>1925-26</b>	22,5	0	9,8	60
<b>1926-27</b>	25,5	20	9,8	60
<b>1927-28</b>	24,1	22,5	13	80
<b>1928-29</b>	26,3	25	14,7	90
<b>1929-30</b>	26,6	25	14,9	90
<b>1930-31</b>	26,1	25	12	73
<b>1931-32</b>	25,5	25	9,6	60

Si effectivement les profits de ces entreprises sont importants, et dans le cas Schneider, confirmés par les propres archives de la société, ce qui est plus intéressant encore est de rapprocher la localisation des investissements de Schneider avec les membres associés du premier puis du second cartel de l'acier : la correspondance est parfaite et le choix de ces partenaires devient désormais très clair et nous renvoie bien, finalement aux intérêts des quatre pays fondateurs et d'eux seuls.

### *Le choc du Front Populaire*

En France, la situation politique est très instable au milieu des années 1930. Les ministères se succèdent (cinq, de juin 1932 à janvier 1934) à cause de la difficulté à réunir une véritable majorité de gouvernement, phénomène dû à la fois au système électoral proportionnel et à la présence de plusieurs courants politiques forts et assez antagonistes. Les milieux d'affaires, liés à la droite libérale, soutiennent généralement le régime car ils en tirent souvent profit. En 1934-1935, les difficultés économiques qui persistent créent un climat favorable à l'accession de la Gauche au pouvoir.

Pour les entreprises, si le choc politique du gouvernement du Front Populaire est dur, celui des mouvements sociaux de juin 1936 l'est encore plus. C'est Lambert-Ribot, mandataire du Comité des Forges, qui a signé en son nom les fameux accords de Matignon<sup>579</sup>. Après la première hausse de salaire de juin 1936, la conclusion des contrats collectifs par secteurs provoque de nouvelles augmentations, tout comme l'application en décembre de la loi des 40 heures, sans mesures transitoires pour l'industrie se plaint-on, qui provoque, dans l'industrie sidérurgique, un relèvement de 20 à 33 % des salaires horaires. Selon les entreprises, il fallut également recruter du personnel pour maintenir le niveau de la production, ce qui a posé des problèmes de recrutement de spécialistes et de formation de la nouvelle main d'œuvre. La baisse de la production consécutive à la loi des 40 heures a obligé les entreprises à importer plus de charbon étranger et d'autres matières premières, à un moment où ceux-ci étaient en hausse par l'augmentation de leur prix sur le marché mondial combiné à la dévaluation du franc. Le prix des transports a également été majoré.

Si les vagues de grèves de 1936 furent peu nombreuses en juin dans la sidérurgie, elles se développèrent et s'étendirent essentiellement de novembre 1936 à janvier 1937<sup>580</sup>. En mars-avril de l'année suivante, des arbitrages provoquent, pour la société Marine-Homécourt, des augmentations des salaires et des allocations familiales. C'est ainsi qu'en un an, la hausse

<sup>578</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7 / 708 a/ 16 janvier 1933, *ibid.*

<sup>579</sup> J. Baumier, *Les grandes affaires françaises*, Paris, 1967.

<sup>580</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.

globale avait été de l'ordre de 70 à 80 %, selon le rapport d'exercice<sup>581</sup>. Mais le secteur bénéficiait d'une hausse de la demande qui pour un temps, contrebalance ces difficultés.

« La demande de produits métallurgiques, qui s'était déjà ranimée au début de l'année 1936, a bénéficié d'une impulsion très vive à l'automne, lorsque la hausse des prix de vente a provoqué de la part de tous les clients, marchands ou constructeurs, un afflux d'ordres exceptionnel. D'autre part, sur les marchés d'exportation, l'activité était devenue très grande, si bien que le premier semestre de 1937 a demandé à toutes les usines un effort considérable vers la production la plus forte que permettaient les ressources limitées en main d'œuvre, en minerai et en combustibles.

Les prix de vente en France, soumis au contrôle du comité national de Surveillance des prix, n'ont suivi qu'avec des retards notables les augmentations de prix de revient, tandis que les meilleurs prix de vente à l'exportation compensaient pendant quelques mois les sacrifices que ce marché nous avait coûté pendant les mauvaises années. Les résultats bénéficiaires de cette période de suractivité ne doivent cependant pas faire illusion, car l'augmentation de la production n'a pu être si rapidement réalisée qu'au prix d'une diminution de nombreux travaux d'entretien qu'il faudra assurer sans tarder. »<sup>582</sup>

La même année est marquée par un très grave accident dans une usine sidérurgique, sur le blooming de Louvroil (mai-juin 1937). Cela entraîna des congés payés par anticipation fin mai début juin, ce qui permit à l'entreprise de compenser partiellement les pertes<sup>583</sup>.

Pour le premier trimestre 1937, la production française atteint 81 % de celle de 1929, contre 69 % pour l'année précédente. Mais dans le même temps, la production mondiale atteint une moyenne mensuelle de production qui représente 116 % de celle de 1929, avec de fortes variations selon les pays. Si les Britanniques sont à 131 % du niveau de référence, les Allemands et les Américains ne dépassent que de deux ou trois points cet indice. Quant aux Belges, ils sont, comme les Français, restés en deçà, à 91 %, le Luxembourg atteignant 98 % de la production de 1929.

« Ce niveau ne peut apparaître comme satisfaisant si on le compare aux taux de marche réalisés par les autres pays producteurs d'acier. Sans aucun doute, si nous n'avions pas traversé une période gravement troublée d'adaptation aux nouvelles conditions du travail, notre industrie aurait pu bénéficier de la prospérité qui s'est manifestée ailleurs. »<sup>584</sup>

Il semble que la victoire électorale du Front Populaire n'ait pas effrayé outre mesure le patronat. Les communistes n'entraient pas dans le gouvernement et Léon Blum n'inquiétait pas. Mais cela ne dura pas.

« Léon Blum était une figure bourgeoise rassurante, qui avait été en classe avec le président de Paribas et au Conseil d'État avec le secrétaire du Comité des Forges. Il insistait sur le fait que *"notre but n'est pas de transformer le système social"* et que son gouvernement opérerait *"dans le cadre structurel capitaliste"*. »<sup>585</sup>

Pour l'Allemand Hans Hartig qui analyse la situation française en 1937, les mesures prises par le Front Populaire, dont la semaine de 40 heures, ne devraient rien changer d'essentiel pour l'industrie sidérurgique française. Par contre, il estime que cette dernière est saturée, en particulier à cause de l'acquisition des usines sidérurgiques de Lorraine, alors qu'au contraire il reste à l'industrie sidérurgique allemande encore beaucoup de possibilités de développement<sup>586</sup>. Cependant, il estime que la France est à ranger « parmi les nations heureuses qui ont été peu malmenées par la crise », dont la production industrielle n'a pas autant reculé que celle de

<sup>581</sup> AN/ 139 AQ/ 1 Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1936-1937.

<sup>582</sup> AN/ 139 AQ/ 1/ *ibid.*

<sup>583</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>584</sup> AN/ 139 AQ/ 1/ *ibid.*

<sup>585</sup> Richard Vinen, *The politics of french business 1936-1945*, Cambridge University press, 1991, p.27.

<sup>586</sup> MAN/ M 19.290 ME Straßburg 1941-1944/ H. Hartig, « Die neuere Entwicklung der franz. Eisenind. », *Deutsche Volkswirt*, 19 mars 1937.

l'Allemagne et de nombreux autres pays. Il met sur le compte de cette fermeté de l'économie française à résister à la crise les commandes d'armement en quantité significative<sup>587</sup>. Pour l'année 1937, la tendance est semble-t-il, à la dégradation.

« En France, on comptait, jusqu'au début de mars 1937, apporter une augmentation moyenne des prix d'approximativement 40 % par rapport au niveau de juin 1936. (...) La situation financière de l'industrie sidérurgique française est - en moyenne - devenue plus mauvaise, parce que l'on a travaillé moins et à cause des troubles sociaux et en raison du manque de travailleurs et de la pénurie des matières premières, la productivité moyenne est devenue bien plus basse.»<sup>588</sup>

### ***La crise de 1938***

La crise de 1938, qui occasionne à l'industrie sidérurgique française un recul de 22 % en moyenne, est minutieusement décrite dans le rapport d'exercice de CCNM. Elle advient alors que l'activité repartait nettement. Elle est ici expliquée par une politique trop prudente des consommateurs d'acier qui réduisent les stocks dès l'augmentation des prix, qui se combine avec la restriction des ventes sur les marchés étrangers, en particulier britannique.

« L'année 1938 fut sévère pour la sidérurgie française ; elle fut marquée par un ralentissement accentué de la production et une limitation excessive des prix de vente. Après 5 ans de crise, on avait vu en 1937, renaître une certaine activité, résultant de ce fait que les consommateurs reconstituaient leurs stocks, d'autant plus largement qu'ils prévoyaient la hausse des prix. Ces demandes ne correspondaient pas à une véritable reprise des affaires, que les circonstances ne favorisaient pas. Cette même année 1937 bénéficiait d'une forte exportation.

Mais dès le début de 1938, quand la montée générale des prix et l'accroissement des fonds de roulement eurent éprouvé les trésoreries, la clientèle française poursuivit une politique inverse de réduction des stocks. Notre sidérurgie ressentit lourdement le contrecoup de ce changement. En même temps, elle voyait ses marchés d'exportation, notamment en Angleterre, se restreindre. Alors que pour l'ensemble des industries françaises, le ralentissement des affaires était de l'ordre de 10 % par rapport à 1937, le coefficient propre à notre industrie atteignit 22 % ; et même pour certains mois de 1938, la production d'acier descendit à un taux nettement inférieur à celui de l'année 1932, la plus mauvaise de la période 1932-36. (...)

La réduction de la demande, pour la France, a principalement affecté les produits courants, les fers marchands pour lesquels la diminution est de 25 % ; et si le débouché des poutrelles s'est restreint dans de moindres proportions, c'est qu'il était déjà extrêmement réduit. Seules quelques spécialités, particulièrement celles qui se rattachent aux besoins de la défense nationale ou de l'industrie automobile, ont mis en œuvre de plus forts tonnages qu'antérieurement ; mais ces tonnages ne représentent qu'une très faible partie de la production totale d'acier. »<sup>589</sup>

L'action du patronat a donc limité la portée des mesures sociales du gouvernement du Front Populaire, élu en mai 1936, en poussant à une forte hausse des prix (70 % en moyenne contre 45 % pour les salaires), ce qui freine considérablement les exportations. Après l'échec définitif du second ministère Blum en avril 1938, c'est la droite qui revient au pouvoir sous la conduite d'Édouard Daladier<sup>590</sup>.

Pour les sidérurgistes, la situation se trouve très nettement aggravée par les dispositions prises, en matière de prix, par le gouvernement de Front Populaire et par son successeur

<sup>587</sup> MAN/ M 19.290/ H. Hartig, « Sozialpolitik und Währungsabwertung in ihrer Wirkung auf die Eisenpreise in Frankreich », *Stahl und Eisen*, 1937, Heft 12.

<sup>588</sup> MAN / M 19.290 ME Straßburg 1941-44/ H. Hartig, « Sozialpolitik und Währungsabwertung in ihrer Wirkung auf die Eisenpreise in Frankreich » *Stahl und Eisen* 1937, Heft 12.

<sup>589</sup> AN/ 175 AQ/ 204/ Rapport exercice année 1938 (AG du 29 juin 1939).

<sup>590</sup> P. Milza, *De Versailles à Berlin, 1919-1945*, 1981, p. 166 à 175.

immédiat. Alors que, selon les patrons français, les hausses autorisées par le comité de surveillance n'avaient pas intégré toutes les augmentations des coûts de production subies depuis mai 1936, une nouvelle vague de hausses des salaires, des impôts et du prix des transports et des combustibles et une décision de juillet 1938 interdit toute hausse des prix, qui sont donc maintenus au niveau "*insuffisant*" fixé en novembre 1937. Mais la pression du patronat sur le gouvernement Ramadier est telle, dans une période où le réarmement bat son plein et où il faut bien en passer, en partie, par les services de l'industrie privée, qu'un peu de lest est lâché à la fin de la même année.

« Mais il apparut bientôt que cette politique mettait notre industrie en position dangereuse et aboutirait à rendre impossibles des renouvellements d'outillage cependant urgents. En attendant un examen approfondi de la question, le comité de surveillance de prix a consenti, en fin d'année, à titre d'acompte un relèvement des cours de 10 %; il a en même temps accepté de prendre en considération, dans l'évaluation des augmentations des prix de revient, celle des frais de renouvellement de l'outillage.»<sup>591</sup>

### *Les régimes successifs des ententes*

Au cœur des années trente, face à la crise qui se prolonge, les politiques publiques françaises en matière d'ententes économiques deviennent plus actives, avec une volonté d'ingérence et de contrôle public. En 1932, le projet Reynaud-Rollin voit dans les ententes un instrument de régulation de la production et de son écoulement et souhaite la création d'un organisme officiel d'enquêtes. Il reste à l'état d'intention.

Le projet Flandin-Marchand de 1935 prévoit, à l'instar de ce qui venait alors de se faire en Allemagne, l'intervention possible de l'État qui pourrait rendre obligatoires certaines ententes, si elles avaient été conclues par une majorité des professionnels du secteur <sup>592</sup>.

« Même dans la "libérale" France, sous l'effet de la crise économique encore sensible au début de cette année, un projet de loi (dit code Flandin) a été présenté à la chambre des députés sur la supposition selon laquelle des accords professionnels pouvaient être signés dans les périodes de crise. Comme aux États-Unis des suites de l'ordonnance de la loi NIRA (...), les accords français correspondants ne doivent pas seulement s'appliquer au règlement des problèmes économiques d'organisation du marché ; ils peuvent aussi comprendre des accords collectifs avec les syndicats de travailleurs sur les salaires et les heures de travail, etc. Mais pour le moment ce n'est qu'un projet. »<sup>593</sup>

Cette législation constituerait une réelle atteinte au libéralisme économique et pourtant les industriels n'y sont pas vraiment opposés, même si, pour d'autres raisons, ils critiquent le projet de loi en discussion au début de l'année 1935.

« Au cours des échanges de vues, auxquels notre Conseil a procédé sur ces questions, il était apparu que si une intervention abusive de l'État dans les affaires privées était unanimement réprochée, certaines industries particulièrement éprouvées par la crise demandaient de pouvoir contraindre des dissidents à se plier à des accords jugés indispensables par la majorité des entreprises. Notre Conseil a été ainsi amené à élaborer un projet créant un Comité d'arbitrage qui aurait pu déclarer une entente obligatoire pour l'ensemble d'une profession. Composé de représentants d'organisations professionnelles et d'un haut magistrat, le Comité n'aurait statué qu'après s'être assuré qu'une majorité massive était réunie en faveur de l'accord et qu'une adhésion unanime à celui-ci n'avait pu être obtenue d'une conciliation volontaire.

Conscient cependant de la gravité de l'atteinte ainsi portée aux principes de libéralisme économique auxquels il est attaché, notre Conseil avait en même temps demandé que son application fût, au moins au début limitée à deux des industries particulièrement atteintes. Le

<sup>591</sup> AN/ 175 AQ/ 204/ *ibid.*

<sup>592</sup> Gilles Pasqualaggi, « Les ententes en France », *Revue économique* n° 1/1952.

<sup>593</sup> BA/ R 13 I/ 254/ Hans Hartig, « Die internationale Kartellgesetzgebung », *Ruhr und Rhein*, 22 nov. 1935.



projet du Gouvernement s'est écarté notablement de notre conception. Un premier stade de conciliation n'est pas prévu; le Comité d'arbitrage n'a plus qu'un rôle consultatif et le Gouvernement se prononce en dernier ressort. Enfin la reconnaissance du caractère obligatoire de l'entente peut être subordonnée à l'acceptation par la profession de certaines mesures d'ordre social dont l'application onéreuse ajouterait encore aux difficultés que traversent les entreprises. Les Commissions de la Chambre des Députés, puis de l'Assemblée elle-même ont aggravé le projet dans nombre de ses dispositions. (...) Il convient d'espérer que le Sénat apportera au projet les rectifications nécessaires. S'il en était autrement, il n'est pas douteux que des industries, qui seraient disposées à se prévaloir de la loi y renonceraient dans l'impossibilité où elles seraient d'accepter des obligations incompatibles avec le fonctionnement de leurs entreprises. »<sup>594</sup>

Mais ce projet ne fut pas plus adopté que le précédent. Le *statu quo* demeurait et en attendant, les ententes étaient plus ou moins tolérées, de fait. On trouva même de nouvelles attaques visant les milieux économiques sous la forme de lois anti-ententes et contre la hausse illicite des prix (loi du 19 août 1936 et décret-loi du 12 novembre 1938).

On tenta néanmoins d'organiser des ententes obligatoires dans certains secteurs, ce qui se traduisit par plusieurs décrets-lois entre 1935 et 1939 : contre-projet de M. Maulion (1936), proposition de loi Reille-Soult (1937) et plan Coutrot (1937). Mais avec le réarmement, l'intérêt de l'État est de faire jouer la concurrence. La proposition Taufdière est lancée contre les monopoles de fait dans les contrats de fournitures. Enfin, le conseil économique lance une vaste enquête sur ce sujet en 1939. De nouvelles législations contre les hausses illicites des prix sont prises en 1936 (loi du 19 août) et en 1938 (décret-loi du 12 novembre). Enfin, avec l'accélération du réarmement est votée la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, loi du 11 juillet 1938 qui, entre autres, se préoccupe du problème des ententes et des prix<sup>595</sup>.

C'est une législation de crise qui fit évoluer le statut des ententes, avec la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre (loi du 11 juillet 1938) et le décret-loi sur les comités d'organisation de Vichy (16 août 1940)<sup>596</sup>.

## **Le changement de régime en Allemagne et ses incidences sur l'industrie de l'acier**

### *La situation de l'industrie et la politique économique du nouveau régime*

Après trois années de récession continue, pour la première fois pendant toute l'année 1933, la production augmente en Allemagne comme dans la plupart des pays industriels. En ce début d'année, le pays compte 6 millions de chômeurs. Dans l'industrie sidérurgique allemande, le niveau de l'emploi n'est plus alors que de 30 à 35 % du niveau de 1929. Dès octobre 1933, ce niveau d'occupation industrielle remonte à 45 %<sup>597</sup>. Au total, dans le secteur sidérurgique, les pertes d'emploi ont été trois fois plus importantes que dans le secteur de l'industrie des biens de consommation qui, elle, est restée à un emploi à 75 % de son niveau de 1929. Après l'année 1932 qui est celle des plus grosses pertes, les commandes reprennent, les perspectives commerciales s'améliorent et désormais l'industrie allemande de l'acier ne perd plus d'argent<sup>598</sup>.

<sup>594</sup> « Les Ententes Industrielles obligatoires », *Bulletin Quotidien*, 29 mars 1935, supplément (Assemblée générale de la CGPF du 29 mars 1935).

<sup>595</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ « France, les ententes professionnelles devant la loi. », série Recueils et monographies n°21, 1953.

<sup>596</sup> AN/ 62 AS/ 99/ CSSF/ *ibid.* Voir le détail sur les comités d'organisation au chapitre 5.

<sup>597</sup> AF/ B 31 472/ « Situation économique de l'Allemagne en 1933 ».

<sup>598</sup> BA/ R 13 I/ 613, J.W. Reichert, « Wiederaufstieg der deutschen Eisen- und Stahl Industrie im Jahre 1933 », *Stahl und Eisen*, n°1/1934.

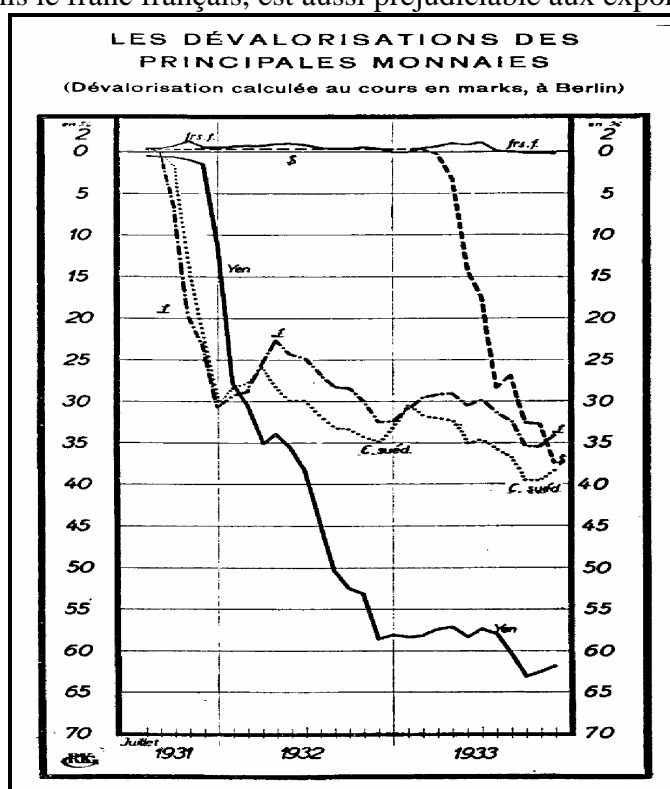
**Tableau 26. Allemagne : production et consommation de produits sidérurgiques<sup>599</sup>**

produits finis	production en milliers de t	consommation par tête en kg
<b>1929</b>	11 291	135
<b>1930</b>	8 152	94
<b>1931</b>	5 860	65
<b>1932</b>	4 234	51
<b>1933</b>	5 426	76

La production quotidienne de fonte passe en un an de 12 000 à 17 000 tonnes, celle d'acier, de 20 000 à 30 000 tonnes et celle de produits finis de 13 000 à 21 000 tonnes. La consommation intérieure de produits sidérurgiques double en un an et l'on revient ainsi à peu près au niveau de production de 1931. Le plus dur semble passé en 1933 et l'on en attribue le bénéfice au cartel.

« Dans le commerce extérieur, la cartellisation internationale croissante a beaucoup contribué à cela [*une meilleure situation*], car sans une telle entente entre les principaux pays exportateurs, Allemagne, France, Belgique et Luxembourg, les désorganisations monétaires qui se sont produites aux États-Unis, en Angleterre, en Suède, au Japon, etc., auraient été encore bien plus redoutables que celles dont on se plaint déjà. »<sup>600</sup>

Cependant tant que les usines ne sont qu'à la moitié de leur capacité, le coût de production reste élevé et pénalisant. De plus, la dépréciation de la monnaie chez les pays concurrents les plus importants, hormis le franc français, est aussi préjudiciable aux exportations allemandes.

**Figure 34. Dévaluation des principales monnaies par rapport au mark<sup>601</sup>**

On espère alors que lorsque la stabilisation de la livre sterling et du dollar entrera vraiment dans les faits, l'industrie sidérurgique allemande en ressentira des effets positifs<sup>602</sup>. Mais, dit

<sup>599</sup> MAN M 13003 et BA/R 13 I/ 613, *Stahl und Eisen*, n°1/1934.

<sup>600</sup> BA / R 13 I/ 613, J.W. Reichert, n°1/1934, *op. cit.*

<sup>601</sup> AF/ B 31 472 / *Situation économique de l'Allemagne en 1933*, reproduction du document de la page 41.

<sup>602</sup> Le franc français n'est pas concerné par la dévaluation, entre 1931 et 1933, il reste à la même parité avec le mark.

Reichert, ce qui permettra de gros progrès, ce sera “*quand les dirigeants politiques des grandes puissances privilégieront avant tout la politique de la paix*”<sup>603</sup>. Belle hypocrisie quand on travaille désormais pour le gouvernement nazi mais hypocrisie révélatrice de l’attitude générale du patronat allemand qui soutient un gouvernement dont le relèvement de la puissance allemande est le premier objectif.

En 1933, on constate une reprise des investissements, dont une bonne partie est due à des initiatives du précédent gouvernement, puisque d’importants travaux publics ont été votés au printemps 1932, pour un total de 5,5 milliards de RM, travaux dont l’achèvement est prévu en 1935, un quart de la somme ayant été dépensé en 1933. Le gouvernement avait également pris des mesures d’ordre fiscal pour relancer les investissements d’entretien dans l’industrie, l’agriculture et la construction, entretien qui a été délaissé en raison de la crise mais qui doit être relancé pour recouvrer la capacité maximale de production. Ces augmentations des investissements ont pour conséquence directe une augmentation de la demande dans l’industrie sidérurgique<sup>604</sup>.

En 1933, après une légère reprise aussitôt montée en épingle par la presse, l’économie semble stagner à nouveau et même quelques nouvelles difficultés semblent pointer à l’horizon. La fameuse foire de Leipzig, vitrine industrielle de l’Allemagne, a été un véritable désastre.

« Non seulement les visiteurs étrangers étaient absents, on a compté 35 Français, 60 Polonais, 80 Italiens, 80 Hollandais, 100 Autrichiens, mais les acheteurs allemands, eux aussi étaient rares. Les exposants n’étaient que 4 000, en diminution de près de 1 500 par rapport à l’an dernier. (...) Les Allemands qui s’y sont rendus de toutes les régions autour n’auront pu semble-t-il qu’être déçus de constater que l’apogée du régime hitlérien coïncidait avec l’échec d’une manifestation de cette importance, véritable symbole de l’activité économique du pays, et surpris, en même temps, de voir que l’impression qu’ils avaient ressentie étaient infirmée dans la presse. Les journaux, en effet, ont parlé, dans leur ensemble, d’un important succès. Ils ont reproduit, en les mettant en relief, les chiffres officiels qui attestent un progrès sur l’an dernier. (...) Cependant quelques jours après avoir lui-même donné ces résultats, le « *Courrier de la bourse* » avait le courage d’avouer que les organisateurs de la foire de Leipzig se déclaraient assez peu satisfaits. »<sup>605</sup>

Dès février 1933, Hitler annonce la mise en place rapide de deux plans économiques de 4 ans “*pour réparer les fautes graves accumulées au cours de 14 années maudites*”<sup>606</sup>. Le nouveau gouvernement allemand prend diverses mesures dans le domaine social et économique qui semblent avoir avant tout pour but, selon les analyses des diplomates français, de donner satisfaction au plus grand nombre.

« La plus importante de ces mesures est la loi sur la protection du travail national, (...) qui réglemente, sur une base nouvelle, les rapports entre le patronat et les ouvriers. Seul l’avenir permettra de dire si les travailleurs allemands ont eu raison de célébrer cette loi comme une conquête de la classe ouvrière, avant même d’en connaître les dispositions essentielles. Quant aux employeurs qui en apparaissent, actuellement, comme les bénéficiaires, ils se trouvent soumis eux-mêmes, en vertu de cette loi, à un contrôle étroit du parti hitlérien, qui devient le seul arbitre des rapports entre le patronat et les ouvriers.»<sup>607</sup>

François-Poncet est plutôt bien placé pour que l’on puisse dire que, s’il estime que les employeurs sont les bénéficiaires de cette loi, il y a de bonnes raisons pour que cela soit la réalité. Les industriels ne semblent pas se plaindre en tout cas et réagissent positivement à l’annonce de cette nouvelle organisation. Par la suite, il est de plus en plus clair que le système

<sup>603</sup> BA / R 13 I/ 613, J.W. Reichert, « Wiederaufstieg der deutschen Eisen- und Stahl Industrie im Jahre 1933 », *Stahl und Eisen*, n°1/1934.

<sup>604</sup> AF/ B 31 472/ « Situation économique de l’Allemagne en 1933 ».

<sup>605</sup> AF/ B 31 471/ lettre de François-Poncet à MAE, a/s situation économique allemande, 6 septembre 1933.

<sup>606</sup> AF/ B 31 471/ lettre de François-Poncet à Paul Boncour ministre des affaires étrangères, 7 février 1933.

<sup>607</sup> AF/ B 31 472/ lettre de François-Poncet à Paul Boncour, Ministre des Affaires Étrangères, 18 janvier 1934.

tourne à leur seul avantage, leur autorisant un contrôle renforcé sur les ouvriers et salariés, avec une centralisation des recrutements qui leur permet d'imposer leurs conditions.

### *La stratégie de Schacht*

La mise en place du nouveau régime a des conséquences essentielles et immédiates sur la sidérurgie puisqu'elle subit une première réorganisation qui renforce le processus de concentration. Les cartels sont rendus obligatoires dès juillet 1933. Il leur incombe ainsi l'organisation de chaque secteur industriel<sup>608</sup>. C'est ainsi que se renforce la concentration financière horizontale qui vient s'ajouter à l'intégration verticale déjà avancée, due à l'existence des grands Konzerne. Ce processus est indirectement favorisé par l'intervention du gouvernement nazi dans l'économie, sous la direction de son ministre Hjalmar Schacht, qui limite la distribution des profits des entreprises, favorisant ainsi l'autofinancement et donc l'élimination des plus petites unités.

Cependant, Schacht est très critiqué par certains milieux économiques et financiers et violemment attaqué par les nazis les plus extrémistes, en particulier par *l'Angriff*, un des organes représentant les tendances nazies extrêmes, proche de Goebbels. *L'Angriff* déplore que toutes les personnes aux commandes de l'économie allemande ne soient pas toutes de fervents nazis, espère qu'il en sera ainsi bientôt et réclame l'étatisation de toutes les sociétés privées, particulièrement des trusts : "*Le revenu acquis sans travail et sans peine est appelé à disparaître*"<sup>609</sup>. François-Poncet, en avril 1934 estime que Schacht, même si celui-ci, pour le moment, répond vigoureusement à ces attaques qui ont d'ailleurs cessé du côté des banquiers depuis ses déclarations de mi-février 1934, devra "*se soumettre ou de se démettre*"<sup>610</sup>.

En réalité, de façon réellement inattendue, Schacht est, au contraire, non seulement prolongé dans ses fonctions mais aussi nommé ministre de l'économie publique en remplacement de Schmitt, tout en conservant son poste de directeur de la Reichsbank. L'ambassadeur français l'interprète alors comme la victoire d'une "*tendance intransigeante et autarchique contre le courant libéral qui souhaite sauver à tout prix le commerce d'exportation du Reich*"<sup>611</sup>. Pourquoi ? Tout simplement parce que, au même moment en août 1934, Schacht semble bloquer plus ou moins les négociations franco-allemandes en vue d'un accord économique.

« M. Schacht est assez souple pour changer d'attitude, mais sa nomination n'apparaît pas toutefois, comme l'indice que l'Allemagne s'apprête à suivre une politique plus accommodante dans ses rapports financiers et économiques avec les autres pays. »<sup>612</sup>

François-Poncet ne semble guère apprécier le nouveau ministre et quelques temps après, l'évoque avec des termes plus durs encore.

« Un de nos compatriotes, directeur d'un des grands établissements financiers de Paris, qui était de passage à Berlin ces jours-ci, a été reçu par le Dr Schacht. Au cours de cet entretien, d'ailleurs très cordial, Schacht a déclaré qu'il savait bien que sa politique lui attirait de graves inimitiés à l'étranger, qu'on avait même tendance à le traiter de « canaille », mais qu'il ne s'en formalisait pas outre mesure. "Cela ne m'empêchera pas, a-t-il affirmé avec la franchise cynique qui caractérise certains de ces propos, de continuer mon œuvre; car j'entends bien que ce soit le créancier et non le peuple allemand qui paye la note." Quand on connaît le Dr Schacht, on ne saurait prendre ces remarques pour une simple boutade. Il faut y voir plutôt l'aveu brutal d'une politique dont l'auteur ne se donne même plus la peine de dissimuler le but. »<sup>613</sup>

<sup>608</sup> cf. *infra*

<sup>609</sup> AF/ B 31 472 / Lettre de François-Poncet a/s du discours de Schacht, 21 avril 1934.

<sup>610</sup> AF/ B 31 472 / 21 avril 1934, *ibid.*

<sup>611</sup> AF/ B 31 472 / lettre du 6 août 1934 du Ministère des Affaires Étrangères au Ministère des finances.

<sup>612</sup> AF/ B 31 472 / 6 août 1934, *ibid.*

<sup>613</sup> AF/ B 31 472 / lettre de François-Poncet, a/s entretien avec Schacht, 17 octobre 1934.

Les observateurs français sont donc très opposés au personnage et à son attitude apparente, alors qu'en réalité c'est Schacht qui va défendre le maintien d'une structure économique encore à base libérale. Progressivement, il fait admettre la primauté de la compétence et fait réintégrer certaines personnalités qui avaient été écartées. Finalement, son action aboutit au fait qu'il y a bien une certaine continuité de la politique de l'État allemand.

« La désignation de M. Trendelenburg comme adjoint au président de la Chambre économique du Reich, le principal organisme créé par la récente ordonnance de M. Schacht, est un fait qui mérite, sans doute, de retenir l'attention. Après M. Goerdeler, nommé il y a deux mois, commissaire aux prix, voici de nouveau qu'un haut fonctionnaire de l'époque weimarienne se trouve rappelé à l'activité et revient sur le premier plan de la scène. Cette rentrée est d'autant plus frappante qu'elle se produit au lendemain de la disgrâce de M. Feder. Or, M. Feder avait précisément pris la place de M. Trendelenburg au secrétariat de l'économie nationale, lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement national-socialiste. On peut voir dans ces changements un indice de plus que le régime cherche à se débarrasser, au moins en matière économique, des éléments les plus radicaux et les moins compétents et favorise le retour aux traditions incarnées par le corps de la haute administration. »<sup>614</sup>

Le rôle étonnant à la fois par son importance et sa nature que va prendre Schacht, le ministre de l'économie, par intérim, est un indice de la réorientation assez brutale de la politique économique et même générale du nouveau régime. Cet homme intelligent et réaliste, ambitieux et opportuniste nous est présenté comme le "*dictateur économique*"<sup>615</sup> du Reich qui a eu l'habileté, en les faisant écarter ou en les rendant inutiles, de se défaire un à un de ses rivaux (Schmitt, ministre de l'économie ou Darré, celui de l'agriculture) ou des "penseurs" du régime (Feder, auteur du programme des vingt-cinq points du Parti, von der Giltz, avocat, chef de l'organisation économique du Reich, Keppler, le conseiller personnel d'Hitler pour les questions économiques)<sup>616</sup>.

« Son apparition sur le premier plan de la scène a coïncidé avec l'éclipse subie par les milices brunes et l'augmentation du rôle joué par la Reichswehr ; elle est caractéristique, elle aussi, de l'évolution du régime qui, reprenant les traditions de l'Allemagne impériale, voit avant tout dans la force de l'armée et dans l'essor de l'industrie les conditions de la grandeur du pays. Au triumvirat Hitler-Röhm-Goebbels a succédé le Triumvirat Hitler-Blomberg-Schacht : le ministre de la guerre et le ministre de l'économie publique font figure, aujourd'hui, de principaux lieutenants du Führer. »<sup>617</sup>

Les nouvelles méthodes de mise au pas de l'économie, pratiquées par Schacht, sont donc tout à fait approuvées par la Reichswehr. Capable de concessions, comme celle en particulier de la loi sur les dividendes qui a soustrait une partie des bénéfices aux actionnaires, le ministre se montre cependant sans reniement puisqu'il n'a pas manqué pour autant de critiquer cette loi "*anticapitaliste*". Il travaille désormais entouré de Posse, pour la politique commerciale, de Goerdeler, pour la politique des prix et de Trendelenburg, pour les contacts avec les milieux économiques qui sont tous trois des hommes de "*l'Ancien Régime*"<sup>618</sup>.

« Le président de la Reichsbank nous rappelle ces despotes éclairés du 18<sup>ème</sup> siècle, fidèles serviteurs de l'État en même temps que monarque jaloux de leur autorité, qui avaient développé les services de l'administration centrale et établi le règne de la bureaucratie pour pouvoir tout diriger, tout surveiller, tout contrôler et organiser toutes les forces du pays pour le plus grand profit de la nation. A cet égard, M. Schacht se conforme à la plus pure tradition prussienne et

<sup>614</sup> AF/ B 31 472 / lettre de François-Poncet, 22 décembre 1934.

<sup>615</sup> AF/ B 31 473/ lettre de François-Poncet, 9 janvier 1935.

<sup>616</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

<sup>617</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

<sup>618</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

peut passer pour un disciple de Frédéric II. Un État fort dans une Allemagne organisée, voilà l'idéal auquel il paraît tenir.»<sup>619</sup>

Schacht a non seulement des qualités propres mais aussi, selon l'ambassadeur, une faculté particulière à la compréhension des difficultés économiques. Il a choisi, pour les résoudre, de suivre l'expérience tout à fait particulière de "l'économie dirigée". Les secteurs économiques privés sont entièrement soumis au contrôle et au bon vouloir de l'État (usage des devises, restrictions des importations et des exportations, interdiction ou restriction de l'usage de certaines matières premières, multiplication des offices de contrôle), selon le plan du 24 septembre 1934.

« Il est possible que le Dr Schacht ne s'inspire d'aucun système. Il est manifeste, cependant, que ses ordonnances et ses règlements concourent au même résultat qui est d'étouffer l'initiative privée et de placer l'appareil économique du Reich sous la férule de l'État. (...) Industriels, commerçants, artisans (...) sont eux-mêmes devenus, depuis le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1934 sur l'organisation économique de l'Allemagne, de véritables sujets de M. Schacht qui s'est hissé au sommet d'un immense édifice groupant toutes les branches de la production nationale. On serait presque tenté de dire qu'ils constituent une vaste fédération de fonctionnaires, groupés par professions, et soumis à l'autorité de chefs qui sont toutes des créatures du ministre de l'économie. Celui-ci dispose d'un véritable État-Major par l'intermédiaire duquel il peut faire entendre sa voix et ses ordres jusque dans les localités les plus reculées de l'Empire et les plus petites entreprises. On comprend qu'une personnalité aussi forte que M. Krupp von Bohlen ait refusé de servir de lieutenant au dictateur et que le décret du 1<sup>er</sup> décembre ait entraîné sa démission de président de l'Association de l'Industrie allemande. »<sup>620</sup>

### ***Le gouvernement nazi et la sidérurgie***

En 1934, les signes de reprise se multiplient dans le secteur sidérurgique. C'est ainsi que la production sidérurgique allemande du 3<sup>ème</sup> trimestre 1934 montre une augmentation de 62 % par rapport à la production moyenne de 1933. Pour la Sarre, la progression n'a été que de 18 %<sup>621</sup>. Même si dans le même temps, comme on l'a vu, les producteurs allemands ont renforcé leur position sur les marchés internationaux, il est certain que l'essentiel de cette augmentation est dû à l'accroissement de la consommation intérieure allemande, et l'on peut aisément deviner dans quels secteurs, vu les priorités du gouvernement et vu la politique de blocage envers les biens de consommation.

Le réarmement est donc très vite en marche : on ne voit pas en effet, vu le nombre de chômeurs en 1933, comment le marché intérieur allemand pourrait brutalement trouver de telles capacités d'absorption. Dès cette même année, on trouve des indices de cette mise en route du réarmement, tels que des importations massives de certaines matières premières industrielles dont s'alarment un peu les Britanniques.

« L'Allemagne achète de la ferraille ! l'Allemagne achète du nickel ! Pourquoi ? Parce que les deux sont nécessaires pour fabriquer des cartouches. Mais il n'y aura pas de guerre ! (...) Ces expéditions croissantes signifient une énorme fabrication d'armes sur le continent européen. Elles signifient la préparation de la guerre. »<sup>622</sup>

La structure ministérielle de gestion et de contrôle de l'économie est l'objet, dès février 1934, d'une réorganisation complète. L'influence des industriels allemands était encore grande et elle fut marquée par la nouvelle forme que prit la structure de contrôle des secteurs de

<sup>619</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

<sup>620</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

<sup>621</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1, C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1933-1934.

<sup>622</sup> AA/ R 118 155 / *Sunna Express*, 22 octobre 1933.

production<sup>623</sup>. Les libéraux allemands, représentés au gouvernement par le ministre Schacht, eurent à faire face régulièrement à des attaques des partisans de changements radicaux dans le domaine économique, qui souhaitaient une refonte du droit des entreprises qui donnerait lieu à une concentration du capital parallèle à un renforcement du contrôle de l'État et une application du Führerprinzip à la tête des entreprises<sup>624</sup>. Cependant leur position n'était pas fragile.

Comme l'avait déjà fait remarquer à plusieurs reprises A. François-Poncet, les droits des entrepreneurs ont été, en définitive, assez peu modifiés par la législation nazie, en particulier pour les puissantes entreprises sidérurgiques. Aucune limitation n'a été apportée, en dehors de celles existant déjà dans les domaines de la protection du travail et de l'hygiène, au droit de gestion de la production dans ses aspects techniques, et celle-ci n'a pas subi de planification. Bien au contraire, la création du "Front du travail" a permis la dissolution des syndicats et, par l'intermédiaire des préfets du travail (des fonctionnaires), le contrôle éventuel des salaires et des embauches (loi du 20 janvier 1934). Dans les faits, cela s'est traduit par un avantage de plus en plus grand pour les employeurs dans la mesure où cela leur a permis de contrôler l'augmentation des salaires au fur et à mesure de la baisse du chômage (Tarifordnung/ règlement tarifaire). Cet organisme va avoir un rôle extrêmement utile pendant la guerre dans le secteur sidérurgique pour le recrutement d'une main d'œuvre sans cesse déficiente. Les entrepreneurs ont conservé leurs droits de choisir leurs implantations, leurs bureaux de vente, sauf dans des cas rares de considérations stratégiques, ou quand la législation renforcée sur les cartels bloque certaines créations ou extensions d'entreprises, certains investissements<sup>625</sup>.

Les principales contraintes pour les entrepreneurs de la sidérurgie ont été quelques obstacles à la liberté de commerce, obstacles qui se sont renforcés gravement à l'approche du conflit : approvisionnement en matières premières, exportations limitées, limitation de l'achat des produits rares ou essentiels à l'économie de guerre, mais aussi facilités pour les producteurs de ces produits considérés comme essentiels, ce qui est le cas de tout le secteur du fer et de l'acier<sup>626</sup>.

### *Des pressions sur les dirigeants*

L'industrie sidérurgique va tirer de gros bénéfices de cette nouvelle politique industrielle. Pourtant le premier accueil est dans l'ensemble très réservé. Même s'il y a eu des contacts précoces entre les industriels, particulièrement les sidérurgistes, et les dignitaires nazis, avant même leur accession au pouvoir<sup>627</sup>, les premiers mois semblent plutôt avoir apporté de grandes contrariétés aux industriels allemands qui s'inquiètent très vite des orientations de la politique économique du pays. Pourtant le gouvernement semble vouloir apaiser leurs inquiétudes, mais sans succès visiblement, du moins c'est ce qu'en pense l'ambassadeur français.

« Notre ambassadeur à Berlin appelle mon attention sur un communiqué du gouvernement du Reich en date du 5 mai par lequel celui-ci, après avoir déclaré que les organes de la vie économique allemande n'auraient plus à souffrir d'immixtions et d'interventions soudaines, donne en quelque sorte l'ordre aux milieux d'affaires de se tranquilliser, de renoncer à leur pessimisme et de se lancer avec confiance dans la réalisation de leurs projets d'avenir.

La note du gouvernement, indique M. François-Poncet, s'explique par l'état d'esprit actuel des dirigeants des grandes entreprises du Reich. Sur l'injonction d'hitlériens plus ou moins qualifiés, les conseils d'administration des sociétés ont été bouleversés dans leur composition. Un grand nombre de directeurs et d'administrateurs délégués ont dû quitter leurs postes. La

<sup>623</sup> cf. chapitre 3, sur les organisations professionnelles.

<sup>624</sup> AF/ B 31 473 / lettre de François-Poncet du 5 décembre 1935 a/s d'un discours de M. Schacht sur la réforme du droit des sociétés par actions proposée par l'académie de droit.

<sup>625</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>626</sup> C. Bettelheim, *ibid.*

<sup>627</sup> cf. *infra*.

facilité avec laquelle les hommes d'affaires, pour peu qu'ils aient semblé animés de convictions libérales, se voient accusés de malversations, a engendré une crainte générale.

A la suite de la campagne antisémite, un grand nombre de commandes de l'étranger ont été annulées. Le mois d'avril, à cet égard, a été déplorable. Enfin, l'obligation imposée à la fédération de l'industrie allemande de se soumettre, comme les syndicats ouvriers, à la direction du commissaire du parti dont les tendances anti-capitalistes apparaissent chaque jour plus nettement, a achevé de démoraliser les représentants des grandes entreprises. Notre ambassadeur doute d'ailleurs que le communiqué dont il s'agit suffise à rendre à l'économie allemande la confiance disparue. »<sup>628</sup>

D'après cette lettre du ministre des Affaires Étrangères au ministre des finances de mai 1933, il semble donc qu'il y ait eu des modifications dans la composition des conseils d'administration des grandes entreprises industrielles. Selon Charles Bettelheim, aussi, "*on a obligé certaines grandes sociétés ou certaines grandes banques à des changements dans le haut personnel, afin d'éliminer les hommes trop ouvertement hostiles au nazisme*"<sup>629</sup>. Ceci est contradictoire avec ce qu'en dit Hervé Joly qui a fait une étude à ce propos et conclut au contraire qu'il y a eu peu de changements dans le haut encadrement dans la grande industrie, et plus particulièrement la sidérurgie<sup>630</sup>. Pourtant la note de l'ambassadeur français semble le laisser penser. H. Joly ne cite qu'un seul cas dans la sidérurgie<sup>631</sup>. Ceci dit, il est possible que d'une part, les dirigeants, ceux qu'a étudiés H. Joly, plus visibles, aient été moins touchés que leurs collègues des conseils d'administration, et d'autre part, il est fort possible qu'il y ait eu un changement d'attitude important après 1934 et l'élimination des extrémistes du parti. Il faudrait faire des études sur des exemples précis, mais sans doute la première année du gouvernement a-t-elle pu donner lieu à plus de "chasse aux sorcières", jusqu'au 30 juin 1934<sup>632</sup>. Si, après cette date, les attaques de la presse nazie continuèrent contre les industriels, dans le quotidien des entreprises les ardeurs se calmèrent beaucoup et il semble que peu de dirigeants furent alors remplacés. Cette interprétation permettrait de concilier le commentaire du ministre et celui du chercheur. Cependant, l'étude de H. Joly - qui pourtant est fondée sur un travail d'ampleur déjà remarquable - ne portait que sur les principaux dirigeants, ce qui n'inclut pas l'ensemble des membres des conseils d'administration dont parle le ministre.

Par ailleurs, l'État nazi ne chercha pas non plus à prendre le contrôle direct des industries de base, y compris dans un secteur comme celui de la sidérurgie dont dépendait l'armement, puisque, au contraire, il y eut même des dénationalisations. La seule exception en ce domaine fut la création du *Hermann Goering Werke*, en 1937, mais celle-ci s'expliquait par la prise en charge d'un secteur peu productif de production de minerai de faible teneur mais jugé indispensable au moment de l'intensification de l'économie de guerre<sup>633</sup>.

### ***La cartellisation nationale et internationale***

Les cartels étaient très nombreux en Allemagne dans l'entre-deux-guerres mais couvraient de façon variable les différents secteurs, le secteur de l'acier et du charbon étant un secteur déjà très cartellisé. Mais comme en France, les ententes existaient bien de fait mais étaient plus ou moins tolérées par une loi qui, en grande partie, les considérait comme "injustes". En juillet 1932, la législation en cours sur les cartels, qui en limite les possibilités, est abandonnée. Un premier décret annule l'ordonnance présidentielle du 2 novembre 1923 et la note administrative du 14 juin 1932 sur "l'abus de la puissance économique". Le nouveau texte postule que

<sup>628</sup> AF/ B 31 471 / lettre du ministre des Affaires Étrangères au ministre des finances, 11 mai 1933.

<sup>629</sup> Charles Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, Paris, 1971.

<sup>630</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Presses FNP, Paris, 1996.

<sup>631</sup> cf. *infra*, chapitre 4.

<sup>632</sup> "Nuit des longs couteaux".

<sup>633</sup> cf. Chapitre 4.



désormais des mesures de blocage visant à réguler les prix ne peuvent être considérées comme injustes et que, au contraire, on doit fortement encourager les comptoirs économiques à organiser sainement leur profession<sup>634</sup>. Il est complété peu de temps après par la nouvelle loi du 15 juillet 1933 sur les cartels, qui en rend la formation obligatoire pour tous les secteurs de l'industrie sans exception<sup>635</sup>.

Cette nouvelle législation prépare évidemment un renforcement du contrôle de l'État sur l'économie, facilité par la réduction du nombre d'interlocuteurs et d'intermédiaires pour les négociations ou toutes les formes de relations. Elle permet non seulement de constituer des cartels obligatoires - auxquels l'adhésion est imposée par le gouvernement, sous peine d'amende de montant non limité ou même de poursuites policières (§7) - ou d'obliger des indépendants à adhérer à un cartel existant (§1), mais offre aussi de nombreuses possibilités pour les dirigeants d'un cartel obligatoire ou volontaire comme celle d'interdire la création ou l'extension de nouvelles entreprises dans la branche concernée (§5). Si les conditions de droits et de devoirs des adhérents sont normalement fixés par les membres du cartel eux-mêmes (§2), le gouvernement, sous la direction du Ministère de l'économie du Reich en garde le contrôle et peut imposer certaines conditions tout comme il peut changer certaines dispositions. Les coûts du contrôle seront supportés par les adhérents (§3) et aucun préjudice subi en raison de cette nouvelle loi ne pourra être indemnisé (§6)<sup>636</sup>.

Le texte de loi est suivi d'une explication sur les motivations de la nouvelle loi, discours - on s'en doute - avant tout étayé par des justifications sociales. Partant du problème de la crise qui a entraîné un durcissement de la concurrence, on indique que les premiers à subir les dommages de cette situation sont des employés des secteurs concernés par les difficultés. Le gouvernement doit donc avoir la possibilité d'intervenir sur cet état de choses, quand le secteur privé ne peut plus trouver, dans ses propres ressources de quoi faire face à de telles difficultés. Ce texte, conforme aux vœux même des milieux économiques, ne serait qu'une solution temporaire, qui serait abandonnée dès que la situation économique se sera améliorée. On se préoccupe par ailleurs de veiller à ce que le mouvement des prix ne se fasse pas au seul bénéfice des producteurs mais que ceux-ci s'ajustent au mieux à la loi du marché pour satisfaire les acheteurs et les consommateurs<sup>637</sup>.

Ces mesures doivent servir en particulier à réserver le développement économique dans les secteurs-clés décidés par l'État, et donc à lui réserver aussi la main d'œuvre et les investissements financiers nécessaires<sup>638</sup>. Mais en sens inverse, toute décision passe désormais obligatoirement par une mise en œuvre par les organismes professionnels et les cartels, sauf dans des cas exceptionnels<sup>639</sup>. Le responsable allemand de la sidérurgie relève que la tendance est la même dans les principaux pays producteurs et il s'en réjouit.

« Les accords économiques internationaux ont, dans un nombre de plus en plus grand de pays, pris une orientation remarquable en ce qui concerne les formes d'organisation nationales. Alors que quelques industriels croient encore, mais pour peu de temps, que l'on peut laisser le marché intérieur libre de s'organiser selon les lois libres du marché, dans les plus grandes nations industrielles on sait désormais que pour le bien commun il est indispensable de former une organisation nationale unie. Déjà la législation de nombreux pays a pris en compte la nécessité d'organisation de son industrie et, en relation avec les possibilités d'ententes internationales, a prévu la création de cartels dits de contrainte (Zwangskartelle).

Si bienvenues que puissent être de telles mesures législatives et de politique économique de nombreux pays, on doit quand même insister sur le fait qu'avec ces seules mesures, on ne

<sup>634</sup> AA/ Ind.20 / R 117 983/ changement de la loi sur les cartels (juillet 1933).

<sup>635</sup> AA/ Ind.20 / R 117 983/ loi sur l'établissement de cartels obligatoires (juillet 1933).

<sup>636</sup> AA/ Ind.20 / R 117 983/ 5 décembre 1934.

<sup>637</sup> AA/ Ind.20 / R 117 983/ 5 décembre 1934.

<sup>638</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, Paris, 1971.

<sup>639</sup> AA/ Ind.20 / R 117 983/ 5 décembre 1934.

pourra pas rendre la santé au commerce international et aux industries exportatrices. Sur la durée, la reconstruction du commerce mondial exige la stabilisation des grandes devises et la consolidation des capacités de crédit. Avec la reconquête de la confiance et avec l'augmentation des facilités d'échanges entre les nations industrielles et agraires, l'humanité sera mieux aidée qu'avant pour faire face aux pénuries et à la surproduction. »<sup>640</sup>

Selon lui, les ententes économiques, qu'elles aient nom cartels, conventions, syndicats ou autres, existent dans tous les pays "*civilisés*" (*sic*) de la terre pour contenir et adoucir la libre concurrence dans le commerce et l'industrie. Il répond à ses détracteurs.

« Une conduite de cartel mesurée, qui pense aux droits de la communauté nationale, ne s'oppose pas aux justes intérêts des consommateurs et peut en même temps augmenter l'emploi des entreprises qui y adhèrent. »<sup>641</sup>

Les accords internationaux entre producteurs s'étaient multipliés partout après la Première Guerre mondiale, en particulier à partir de la crise économique, pour permettre une régulation du marché qui assure l'existence des entreprises.

« Si l'épée du vainqueur avait détruit l'unité historique et organique de l'industrie, on essayait de la rapiécer avec l'aide des cartels internationaux. (...) Plus difficile encore fut l'entente internationale de l'industrie sidérurgique de l'Allemagne avec la France renforcée de la Lorraine et avec la Belgique renforcée de son union douanière avec le Luxembourg. On oublia trop facilement que l'attribution (*sic*) de la Lorraine à la France doublait sa capacité de production et sextuplait son potentiel d'exportation. De la même façon, l'union belgo-luxembourgeoise permettait de doubler la production et de multiplier les exportations par trois. Ce qui s'est produit à l'ouest dans le domaine du fer et des cartels, on le retrouve aussi après l'éclatement du vieux marché économique austro-hongrois, non plus seulement en ce qui concerne le fer et l'acier mais également pour le métal, le cuir, le verre, etc. Là aussi les cartels internationaux durent tenter de réparer les dommages causés par la politique. Une fois cela réussi, ces cartels internationaux conduisent ensuite de nouveau, en quelque sorte, à la création d'un plus grand espace économique et peuvent représenter une partie de l'économie mondiale.»<sup>642</sup>

J.W. Reichert ne fait que défendre ici le point de vue assez courant à cette époque du libéralisme "encadré", raisonné, pour en atténuer les défauts reconnus mêmes par ses défenseurs. Mais l'homme s'exprime aussi au nom du gouvernement nazi. Il faut donc trouver une justification plausible et rassurante - aux yeux des masses populaires - non seulement de l'appui mais de l'impératif du cartel imposé par le gouvernement allemand. C'est ainsi que, du point de vue des relations internationales, la conception de l'économie mise en place par les cartels mondiaux serait beaucoup plus proche du point de vue national-socialiste de l'économie que de celui prôné par le libéralisme et la « *soi-disant libre concurrence* »<sup>643</sup>.

« Les libéraux et les individualistes qui développèrent l'idée de la liberté de production et du commerce étaient les plus acharnés opposants aux ententes de marché. Le gouvernement aura à veiller à ce que la solidarité des entrepreneurs liés entre eux par des cartels ne substitue pas l'égoïsme individuel à un égoïsme de groupe, mais que, au contraire, règne le sentiment de responsabilité au service de la communauté. »<sup>644</sup>

De fait, le gouvernement suit de près l'évolution des ententes internationales dont les sidérurgistes allemands sont membres. Pour Fischer, un des hauts fonctionnaires du Ministère de l'économie chargé de ce problème, il est essentiel pour le gouvernement d'être très précisément

<sup>640</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Die neuere Entwicklung der Eisen- und Stahlindustrie », 1935.

<sup>641</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Entstehungsursache der internationalen Kartelle », *Berliner Börsen-Courier*, 8 février 1936.

<sup>642</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

<sup>643</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

<sup>644</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

tenu au courant de l'évolution au jour le jour des négociations internationales de l'industrie sidérurgique. Il demande à Reichert de lui envoyer un exemplaire complet de l'accord de l'EIA, éventuellement en anglais ou en français, ainsi que des accords sur les laminés, les fils et les rails, ce à quoi son correspondant lui répond que tout cela a déjà été envoyé. Cela prouve qu'un assez grand espace de liberté était laissé aux associations professionnelles de l'industrie, et que, dans le cas de l'EIA et des ententes qui lui sont liées, ces accords n'avaient pas été préétablis par le Ministère de l'économie, même pour ceux qui datent d'après janvier 1933. Fischer dit qu'en ce qui concerne les prolongations des accords de 1926, qui avaient été signés en 1931, il n'avait pas trouvé la trace d'un accord du précédent gouvernement. On peut peut-être penser que l'accord aurait pu n'être que tacite. Cependant, des remarques laissent éventuellement supposer une certaine concurrence entre les services du Ministère. Fischer demande, par exemple, si Poensgen n'a pas mis au courant un autre service du Ministère que le sien, ce qui expliquerait que ses propres services n'avaient pas les papiers recherchés<sup>645</sup>.

Dans cet exemple comme dans de nombreux autres, Reichert, malgré le poste un peu particulier qu'il occupe, est sans aucun doute du côté des industriels<sup>646</sup>. C'est bien ainsi qu'il apparaît dans les comptes rendus des réunions, en particulier dans les discussions qui ont lieu dans le cadre du Plan de quatre ans et qui engendrent parfois quelques tensions de part et d'autre.

### *Le Plan de quatre ans et la sidérurgie*

Ces tensions apparaissent entre le gouvernement et le patronat après 1936 lorsque, dans le cadre du Plan de quatre ans, le régime exige le développement de productions pas forcément rentables selon les critères de l'économie de marché. Goering, est nommé le 18 octobre 1936 à la tête du *Bureau du Plan de quatre ans* (désigné parfois à tort comme ministère de l'économie)<sup>647</sup>. Un de ses objectifs essentiels va être l'augmentation de la production d'acier sous toutes ses formes et quel qu'en soit le prix. Pour cela, toute l'industrie, hormis la sidérurgie, subit les conséquences des priorités de matières premières et d'énergie accordée à cette dernière.

En octobre 1934 paraît la première ordonnance du Plan de quatre ans qui crée un conseil spécial, présidé par Goering et composé des ministres concernés, des Dr. Lanner et Keppler, et de Körner, collaborateur de Goering et coordinateur du Plan. Six sections sont créées<sup>648</sup>:

- matières premières et produits transformés, composée de 2 groupes: accroissement des matières premières industrielles nationales et augmentation de la production des huiles minérales (dir. Loeb); fabrication des matières grasses industrielles, prospection du sol (dir. Körner)
- section production des matières premières (dir. Koehler)
- section de la main d'œuvre (dir. Mansfeld)
- section de la production agricole (dir. Berthe)
- section du problème des prix (dir. Joseph Wagner)
- section des affaires de devises (dir. Neumann)

Le Plan de quatre ans est très largement ouvert sur de nombreux aspects accessoires à l'économie, comme celui des études techniques dont il prévoit le raccourcissement<sup>649</sup>. Il s'agit évidemment de prévoir ici que l'on aurait besoin de plus en plus de main d'œuvre dans les secteurs spécialisés comme l'armement, main d'œuvre qu'il s'agit de former au plus vite.

<sup>645</sup> BA/ R 13 I/ 271/ note pour Reichert, 18 juin 1934.

<sup>646</sup> Par exemple, BA/ R 13 I/ 271 /WESI/ C/R de réunion, 14 novembre 1934.

<sup>647</sup> Yves Le Maner, Henry Rousso, « La domination allemande », in A. Beltran, R. Frank, H. Rousso, *La vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, 1994.

<sup>648</sup> AF/ B 31 474 / Duplicata d'un tél. de François-Poncet du 24 octobre 1936.

<sup>649</sup> MAN/ R 8-50.72/ Verein deutscher Eisenhüttenleute/ note sur les études techniques, signé Goerens et Petersen, 3 février 1939.

Le Verein deutscher Eisenhüttenleute, l'association patronale des sidérurgistes, dans une note de février 1939 portant sur les études techniques qui ont été raccourcies dans le cadre du Plan de quatre ans, tout en prenant de nombreuses précautions de langage, critique la nouvelle loi du 14 décembre 1938 dans les risques qu'elle présente, pour l'avenir, sur la qualité des ingénieurs formés<sup>650</sup>. Les auteurs de la note, malgré leur opposition à cette réduction de la durée des études, proposent cependant quelques solutions pour raccourcir celles-ci, en particulier de réduire à sept semestres la formation en augmentant le temps hebdomadaire et annuel de travail, en intensifiant le travail en laboratoire et en réduisant les vacances scolaires. Cette formation durait auparavant huit semestres mais la nouvelle loi vient de la réduire à six.

La cohabitation de Goering et de Schacht, et leur collaboration pour le Plan peut laisser perplexe. Mais les apparences sont parfois trompeuses : si Goering passe à juste titre pour un nazi intransigeant, on considère souvent Schacht comme une exception libérale dans le régime, presque une erreur. Dans la réalité, les événements ne sont pas si simples à interpréter. Grâce à l'éclairage de l'ambassadeur français François-Poncet, on peut effectivement voir les enchevêtrements des influences et se rendre compte que la nomination de Schacht à l'économie n'est pas du tout un signe d'assouplissement du régime, tout comme le fait de confier à Goering la menée du Plan de quatre ans ne signifiait pas pour autant, comme on l'a dit à l'époque, que c'était là le signe d'un repli du Reich sur lui-même dans le domaine des relations économiques internationales. C'est en tout cas l'analyse qu'en fait notre ambassadeur en octobre 1936, qui traite de "*simpliste*" l'interprétation du repli.

« Le général Goering est soutenu par les milieux les plus raisonnables de l'industrie, de la banque et de l'armée allemande.; il écoute les suggestions du Dr Schacht. La porte reste donc ouverte à tous les arrangements, qui procureront à l'Allemagne des devises et des matières premières, dont elle a un urgent besoin. »<sup>651</sup>

## L'évolution de la sidérurgie allemande au cours des années 1930

Les résultats de la nouvelle politique combinée aux conséquences du redressement de l'économie mondiale et aux effets positifs du cartel international de l'acier permettent un rapide redressement de la production allemande qui passe de 5,7 millions de tonnes en 1932 à 22,9 en 1939 (Sarre comprise : 2 millions de tonnes)<sup>652</sup>. Le nombre de hauts-fourneaux en service, qui n'était plus que de 42 sur un total de 154, en 1932, s'élève à 125 en 1937 (sur 171 au total)<sup>653</sup>.

Au cours des années trente s'est opérée une certaine redistribution de la production entre les différentes régions. Si la Ruhr reste largement en tête et renforce même sa position, la Sarre ne retrouve pas sa place antérieure dans la production allemande pendant que l'on voit se développer la production des régions de l'Est.

---

<sup>650</sup> MAN/ R 8-50.72/ *ibid.*

<sup>651</sup> AF/ B 31 474/ duplicata d'un tél. de François-Poncet, 22 octobre 1936.

<sup>652</sup> *cf. supra* : courbe de la production.

<sup>653</sup> BA/ R 13 I/ 523-524. Voir le tableau statistique en annexe à ce chapitre.

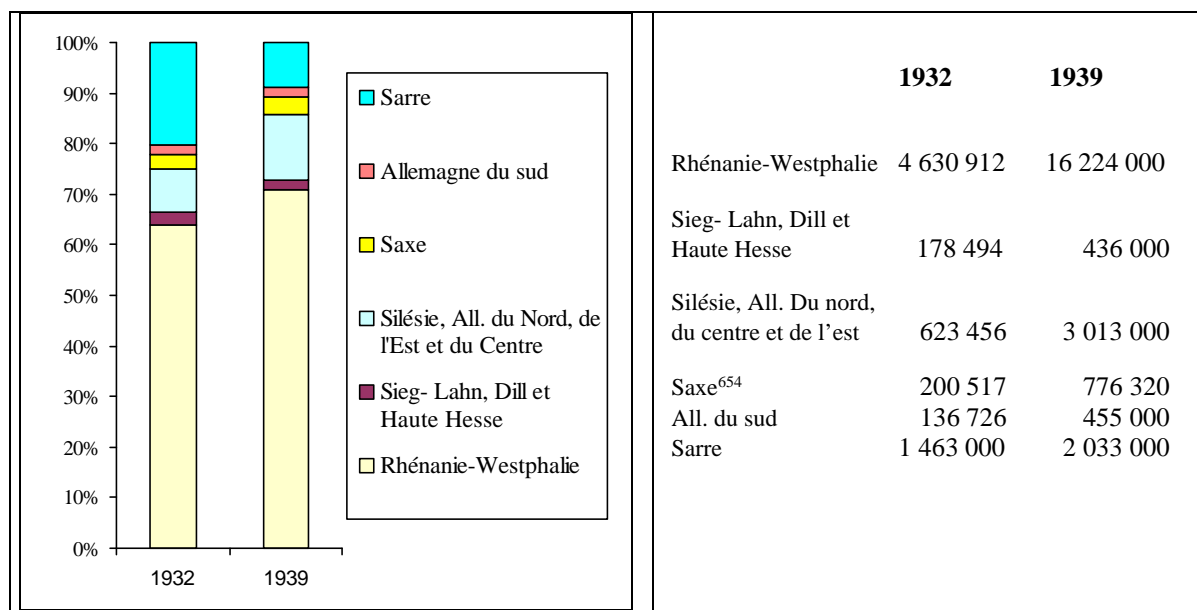


Figure 35. Production allemande d'acier brut comparée par région (1932 et 1939)<sup>655</sup>

Les observateurs français notent dès 1936 que l'activité sidérurgique en Allemagne est très forte, avec des installations travaillant à plein rendement et une très forte demande puisque les commandes à l'industrie privée doivent attendre entre deux et quatre mois pour être satisfaites<sup>656</sup>. La production est alors de 15 % supérieure à celle de 1929 et personne ne doute que la cause de cette bonne tenue ne soit le réarmement du Reich qui « s'effectue à un rythme chaque jour plus accéléré. On ne peut s'empêcher d'être saisi d'effroi en le constatant et l'on se demande où va l'Allemagne et l'Europe avec elle. »<sup>657</sup> Parallèlement, l'activité générale a été relancée et les bâtiments et travaux publics bénéficient de cette nouvelle croissance qui supprime le chômage dans leur secteur, de même que dans le secteur de l'automobile. Toutes ces industries consommant de l'acier, la demande en est renforcée. Le consul français conclut en s'inquiétant de cette très forte activité, se demandant si à moyen terme elle ne risque pas de déboucher sur une nouvelle crise économique.

Si à cette époque on ne connaît pas de façon exacte la production sidérurgique dont les chiffres sont plus ou moins dissimulés, on possède des estimations plus exactes des consommations de minerai de fer et de manganèse - nécessaire pour l'acier d'armement -, qui augmentent de mois en mois<sup>658</sup>, d'autant plus qu'à la fin de l'année 1936, les entreprises reçoivent l'ordre de faire un stock minimum de minerai correspondant à un fonctionnement de trois mois. Dès ce moment, les livraisons des usines sidérurgiques sont réglementées de façon à ce que les fournitures destinées à l'armement soient prioritaires et ceci a pour conséquence des refus de livraisons pour d'autres besoins privés<sup>659</sup>. A partir de février 1937, on commence à signaler des difficultés d'approvisionnement des usines sidérurgiques en matières premières ce qui a des conséquences importantes sur certaines productions.

<sup>654</sup> y compris les Sudètes à/c de janvier 1939.

<sup>655</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie (pour 1928 : AF/ B 31469. Sarre exclue en 1932 (indiquée pour comparaison) et incluse dans le total allemand en 1939. Voir le détail sur l'ensemble de la période en annexe à ce chapitre.

<sup>656</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ lettre de Noël Henry, consul à Düsseldorf, au ministre, a/s activité de l'industrie sidérurgique, 11 sept 1936.

<sup>657</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ 11 sept 36, *ibid.*

<sup>658</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ 11 sept 36, *ibid.*

<sup>659</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ lettre d'Henri Canbon, ministre de France à Luxembourg, a/s du stockage d'acier et de minerai de fer en Allemagne, 27 novembre 1936.

« Par faute de matières premières: chez Krupp dans la section des locomotives et également dans la section des chemins de fer de campagne (à voies étroites, desservant les mines) les commandes ne sont plus prises que livrables à six ou huit mois. (...) à partir du 1er de ce mois de février, la fabrication des aciers chromés pour coutellerie a été interrompue par ordre tellement se trouvent réduits les stocks de chrome. (...) » [suivi de nombreux autres exemples]<sup>660</sup>

Le problème principal est celui du minerai de fer dont traditionnellement l'approvisionnement allemand vient de Suède et de France, le premier étant de meilleure teneur en métal. Il semble qu'en 1937, la Grande-Bretagne ait devancé l'Allemagne, en réservant la majeure partie de la production suédoise<sup>661</sup>. Les difficultés persistent au cours de l'année - et il semble qu'elles touchent en ce domaine d'autres pays.

« Les commandes de produits ouvrés ou demi-ouvrés sont servies dans l'ordre ci-après:

1) les clients travaillant pour l'armée reçoivent immédiatement et sans discussion tout ce dont ils ont besoin; les délais de livraison ne dépassent pas huit jours ;

2) viennent ensuite les commandes destinées à l'exportation : délais plus longs, mais néanmoins rapides;

3) Quant il s'agit par contre de satisfaire les besoins de la population civile, les fournisseurs se refusent à prendre aucun engagement, c'est au minimum six mois qu'il faut attendre. Personnellement j'ai commandé en novembre une armoire de fer qui ne m'a pas encore été livrée. »<sup>662</sup>

En mars 1937, on dit que Mannesmann a dû fermer certains ateliers et que Rheinmetall a du mal à fournir, même pour les commandes de guerre<sup>663</sup>. En août des circulaires interdisent les livraisons de minerais pour des travaux et fabrications d'entretien des usines, y compris pour les grandes aciéries<sup>664</sup>. Les sidérurgistes de la Ruhr s'inquiètent de ces difficultés d'approvisionnement en minerai de fer qu'ils mettent sur le compte de la déficience française (mauvaise volonté et tracasseries administratives pour la délivrance des licences d'exportation, sauf peut-être avec l'Algérie et la Tunisie) et espagnole (à cause de la guerre civile, plus rien ne vient de la péninsule, seul le Maroc espagnol en fournit), compensées en partie par une augmentation des importations en provenance de Suède (estimées à 8 millions de tonnes importées sur les 12 millions de tonnes suédoises produites). L'Allemagne produit, en 1935, 6 millions de tonnes de minerais, soit le même niveau qu'en 1929, alors qu'elle en consomme 20 millions de tonnes<sup>665</sup>.

### *L'évolution du commerce sidérurgique allemand*

Les importations mondiales sont passées, entre 1929 et 1933, de 10 548 à 5 004 millions de tonnes, les importations allemandes, de 1 382 à 903 millions de tonnes. De même, le total des exportations est passé de 20 552 à 10 474 millions de tonnes et pour l'Allemagne de 4 396 à 1 491 millions de tonnes<sup>666</sup>. A partir de 1934, le repli des exportations allemandes qui se poursuit s'explique en grande partie par le changement de régime, puisque les exportations de produits

<sup>660</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785/ lettre du consul de France à Cologne (non signée) a/s difficultés dans l'approvisionnement de l'Allemagne en matières premières), 4 février 1937.

<sup>661</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785/ 4 février 1937, *ibid.*

<sup>662</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785 lettre de Noël Henry, consul à Düsseldorf, au ministre, a/s ordres de préférence des commandes dans l'industrie sidérurgique, 15 avril 1937.

<sup>663</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785 lettre de Noël Henry, consul à Düsseldorf au ministre, a/s difficultés de l'approvisionnement de l'Allemagne en minerai de fer, 4 mars 1937.

<sup>664</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785/ lettre du consul de France à Cologne (non signée) a/s l'approvisionnement de l'Allemagne en fer (très confidentiel), 20 août 1937.

<sup>665</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ AII/ 785/ lettre de Noël Henry, 4 mars 1937.

<sup>666</sup> Sources Reichert, cité par H. Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p.199 ; rectifié partiellement (total des principaux pays). Voir les statistiques complètes en annexe à ce chapitre.

sidérurgiques sont découragées par le gouvernement, mais les producteurs trouvent un bien plus grand intérêt à leur marché intérieur qui s'accroît extraordinairement avec le réarmement. Le repli du commerce extérieur allemand est-il comparable à celui des autres principaux producteurs ?

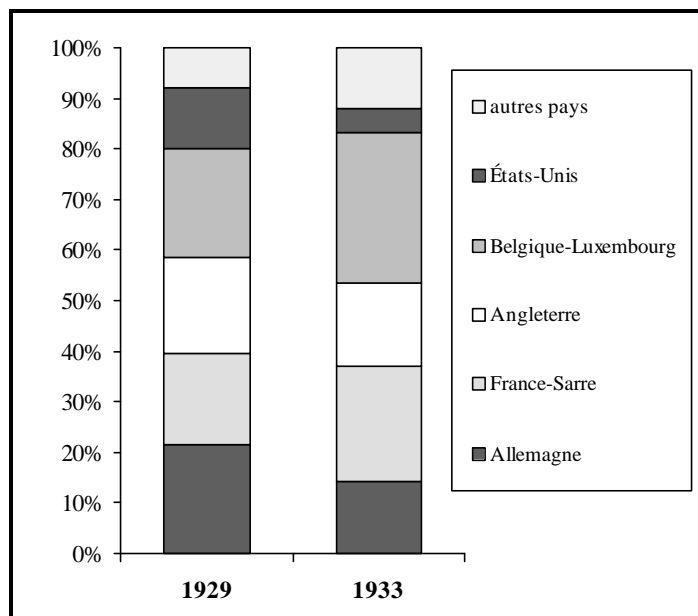


Figure 36. Exportation d'acier brut 1929-1933<sup>667</sup>

Dans un commerce mondial qui a donc diminué de 50 % et dans lequel la part des principaux pays sidérurgiques régresse, le repli allemand lors de la crise est proportionnellement bien plus grand que celui des autres pays exportateurs, à l'exception des États-Unis. Cependant dès 1933, la relance s'opère par la demande intérieure mais, malgré le redressement notable de la production, tout ne va pas pour le mieux dans l'économie allemande. C'est ainsi que dans l'industrie extractive, en 1935, on s'inquiète de la situation des mineurs de la Ruhr qui n'ont travaillé que de façon irrégulière au cours du premier semestre de l'année en raison d'un ralentissement de la marche de certains secteurs de l'industrie. Le mécontentement est sérieux et Hitler n'hésite pas à intervenir lui-même.

« (...) le Führer lui-même a invité le syndicat de la Ruhr à trouver les moyens de procéder à une équitable répartition du travail pour qu'aucune équipe de la région ne soit condamnée, en réalité, à un véritable chômage. Le fait que M. Hitler ait cru devoir intervenir tend à prouver que le mécontentement doit être assez vif dans la population minière.

En outre, l'Office de secours mutuel du parti national-socialiste a décidé de ne pas attendre plus longtemps pour secourir les mineurs. Il a créé des bons [d'achat] d'une valeur de 1 ou de 10 marks et il les a distribués, pour une somme variable, à ceux d'entre eux qui n'ont reçu que des salaires de misère. (...)

La réglementation qui vient d'intervenir est un indice assez sérieux des préoccupations que causent aux dirigeants hitlériens l'aggravation constante de la situation économique et le malaise croissant dont souffre une partie au moins de la classe ouvrière. »<sup>668</sup>

Les exportations allemandes, malgré leur recul en part du marché mondial, avaient un moment compensé en partie les pertes sur le marché intérieur. Mais dès 1932, elles subissent un net recul. Le tableau des données sur le commerce des produits sidérurgiques indique en effet ce changement assez net pour les années 1932 à 1936 au cours desquelles les exportations sont largement réduites. Il faut y voir l'effet important du prolongement de la crise dans la plupart des

<sup>667</sup> Sources Reichert, cité par H. Rieben, *op. cit.*, p.199 ; rectifié partiellement (total des principaux pays).

<sup>668</sup> AF/ B 31 473 / lettre de l'ambassadeur à Berlin au ministre des Affaires Étrangères, 15 août 1935.

pays occidentaux et de son développement en France. Le réarmement qui se renforce dès l'arrivée des Nazis au pouvoir ne fait que conforter cette tendance.

**Tableau 27. Le commerce sidérurgique allemand et sa part dans la production nationale (1929-1936)<sup>669</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>production totale d'aciers laminés</b>	<b>Exportations</b>	<i>part</i>
<b>1929</b>	11 291 968	4 396 000	38,9 %
<b>1930</b>	8 152 000	3 423 000	41,9 %
<b>1931</b>	5 861 000	3 087 000	52,6 %
<b>1932</b>	4 234 000	1 661 000	39,2 %
<b>1933</b>	5 463 000	1 489 000	27,2 %
<b>1934</b>	8 404 000	2 008 000	23,9 %
<b>1935</b>	11 418 642	2 548 000	22,3 %
<b>1936</b>	13 414 185	2 970 000	22,1 %

Pour François-Poncet, en dehors des explications valables pour les autres pays occidentaux (« *le monde civilisé* », *sic*) dont particulièrement les « *obstacles invraisemblables opposés au trafic international* » (licences, tarifs douaniers, etc.), la principale explication de ce recul des exportations allemandes est « *principalement imputable au boycottage des marchandises allemandes par les Israélites du monde entier, boycottage qui a son origine dans l'antisémitisme hitlérien.* »<sup>670</sup>. La conséquence en est une « *effrayante pénurie des devises* » qui conduit désormais au contrôle des importations de matières premières « *qui ont dû être réduite au point que la répartition des devises ne couvre plus que 25 % des besoins* ». Les valeurs du mark intérieur et extérieur sont différentes et devraient provoquer une augmentation des produits comportant une partie de matières premières étrangères. La seconde conséquence en est une grave menace sur le marché de l'emploi. Malgré les mesures prises pour procurer du travail à la main d'œuvre (grands travaux) qui ont, si l'on en croit les chiffres officiels, ce que semble avoir du mal à faire l'ambassadeur, fait baisser le niveau du chômage de 5 668 000 en 1931 à 2 609 000 au début de 1934, elles « *ne peuvent à aucun degré compenser la restriction du travail industriel subordonné à l'exportation.* » Cependant, pour le moment, les industriels ont l'interdiction de licencier et doivent se contenter de faire travailler les ouvriers qualifiés à des travaux divers ou de restreindre le travail de six jours à seulement trois<sup>671</sup>.

Pour se procurer des devises pour les importations, il faut cependant maintenir un minimum d'exportations. La contribution spéciale pour l'exportation, d'un montant d'un milliard de RM, créée en 1935 et qualifiée par les Français de « *caisse allemande de dumping* », est reconduite en 1936 sous la pression de Goering et de Schacht qui ont convoqué les chefs d'industrie en avril. Il s'agit de compenser les prix entre marché intérieur, qui sont assez élevés jusqu'en 1936, et marché extérieur pour permettre l'acquisition de devises étrangères *via* quelques exportations.

« D'après les informations recueillies dans certains milieux financiers, M. Schacht se serait heurté à une vive opposition des représentants de l'industrie qui travaillent pour le marché intérieur et qui par conséquent loin de bénéficier des subventions, en supportent les frais puisque la caisse dont il s'agit est alimentée par un prélèvement sur le chiffre d'affaires des diverses industries allemandes. »<sup>672</sup>

<sup>669</sup> Les chiffres trouvés sont très divers aussi bien dans les différentes sources françaises que dans les sources allemandes, même pour l'acier brut. Quant aux produits, selon le cas toutes les catégories ne sont pas comprises (ex. fils), mais c'est très rarement précisé dans les statistiques de l'époque. Sources : (exportations) BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435. France : Sarre comprise jusqu'en 1934. Allemagne (production) : BA/ R 13 I/ 523-524. Sarre comprise à partir de 1935.

<sup>670</sup> AF/ B 31 472/ Rapport sur l'Allemagne, François-Poncet, copie au Ministère des finances, 27 mai 1934.

<sup>671</sup> AF/ B 31 472/ 27 mai 1934, *ibid.*

<sup>672</sup> AF/ B 31 474/ lettre du ministre des affaires étrangères au ministre des finances, 6 mai 1936.



Le secteur de l'acier est protégé et les prix intérieurs de l'acier plat, après être tombés à l'indice 78 en 1932 (base 100 en 1930), sont à l'indice 125 dès 1934 et atteignent leur maximum pour cette période avec l'indice 132 dès l'année suivante<sup>673</sup>. La stabilité des prix, à partir de 1934, indique aussi que la discipline des comptoirs intérieurs est totale.

Un très léger recul est constaté à partir de 1937 où le prix de l'acier plat ne dépasse plus jamais l'indice 130. Les prix intérieurs allemands se sont donc très vite redressés, mais ils se stabilisent finalement à un prix inférieur au prix d'exportation européen, à partir de 1937. Ces prix sont donc très protégés quand on les compare avec ceux du marché européen qui, après un recul bien plus brutal (indice 42 en 1932) remontent doucement pour frôler le seuil 100 en 1935 et atteindre l'indice 154 en 1937. On comprend à la vue des chiffres qu'à partir de 1937, le gouvernement allemand n'a plus besoin d'une prime à l'exportation pour faire entrer des devises. Bien au contraire, ses besoins augmentent : la consommation réelle d'acier<sup>674</sup> passe ainsi de 14,23 millions de tonnes en 1935 à 21,55 millions de tonnes en 1938. Comme les prix à l'exportation connaissent une forte poussée, il lui faut trouver de nouvelles méthodes pour éviter les ventes à l'étranger. La tension remonte alors avec les sidérurgistes.

**Tableau 28. Indice des prix de l'acier plat**<sup>675</sup>

1930 =100	Allemagne	Belgique-Lux.	prix (FOB) européens exportations
	Prix intérieurs	départ Antwerpen	
<b>1931</b>	91	66	63
<b>1932</b>	78	42	42
<b>1933</b>	98	67	56
<b>1934</b>	125	93	60
<b>1935</b>	132	72	98
<b>1936</b>	132	79	97
<b>1937</b>	130	117	154
<b>1938</b>	130	132	164
<b>1939</b>	130	132	167

Dès 1934, le nouveau gouvernement avait également pris de sévères mesures de contrôle des importations de produits sidérurgiques, ce qui n'avait pas empêché un glissement des achats à la hausse cette année-là. Une autorisation du nouvel office de contrôle du fer et de l'acier est alors instaurée pour toute importation de ce type de produits.

« A l'opposé de ce qui se passe pour les importations de minerais de fer, dont l'Allemagne ne peut se priver par les temps présents, on peut renoncer à la plupart des commandes étrangères de fer et d'acier, sans aggraver l'approvisionnement des transformateurs et des utilisateurs allemands. Car la production allemande de fer et d'acier a augmenté en quantité et en qualité selon les besoins allemands à tous égards. Si l'on veut, dans la situation présente, faire des économies d'importations de fer et d'acier, on peut certainement encore abaisser les livraisons de la Sarre et celles des pays à contingents. Toujours est-il que dans ce cas là on fera encore des millions annuels d'économie de devises. Une ordonnance du 25 août 1934, sur l'office de surveillance du fer et de l'acier, ne permet d'acheter à l'étranger de la fonte brute, des demi-produits et des produits laminés qu'avec une autorisation de cet office. »<sup>676</sup>

Mais les effets de ce dispositif sont limités puisque les statistiques ci-dessus montrent une variation faible à la baisse, suivie d'une augmentation dès 1937. Toutes ces contraintes sont donc essentiellement de type conjoncturel et non pas structurel. Le régime nazi a certes procédé à des réorganisations économiques importantes, mais cela n'a pas abouti à une nouvelle structure

<sup>673</sup> MAN/ P.8.66.22 /études du département « acier » de la commission économique pour l'Europe, indices des prix de l'acier plat.

<sup>674</sup> MAN/ P.8.66.22.

<sup>675</sup> MAN/ P.8.66.22/ *op.cit.*

<sup>676</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Das Eisen in der Außenwirtschaft », *Das deutsche Volkswirt*, 31 août 1934.

économique car ce n'était pas l'objectif réel, même si la propagande l'a presque toujours présenté comme l'objectif apparent.

### *Les conséquences de la politique économique*

Une des principales craintes du gouvernement nazi est de rencontrer des problèmes d'approvisionnement en matières premières et en acier. Selon Reichert, en 1934, ces craintes n'ont pas lieu d'être et tous les utilisateurs d'acier peuvent développer leur production car l'industrie allemande pourra couvrir la demande, même si le niveau des importations devait encore baisser<sup>677</sup>. En effet, l'industrie sidérurgique allemande, la première d'Europe, a encore des réserves de capacités de production. On attend pour 1934 une production d'environ 10 à 11 millions de tonnes, alors que les capacités de production dépassent 15 millions de tonnes, et ce depuis la fin de la guerre, ce niveau de production n'ayant été atteint qu'une seule fois, à savoir en 1927. Or, depuis cette époque, on a amélioré la production nationale de matières premières.

Les mines qui avaient été fermées pendant les temps de crise ont été à nouveau mises en service depuis le nouveau gouvernement, et l'on peut encore améliorer cet approvisionnement intérieur en résolvant les problèmes de transport, en régularisant le trafic, du côté de la Reichsbahn. Pour ce qui est des approvisionnements en ferrailles, le marché intérieur pourrait tout à fait couvrir la plupart des besoins. D'ailleurs, il faut noter que la plupart du temps, on utilise des matières premières d'importation pour assurer des commandes extérieures. Quant au charbon, à la chaux et aux autres matières premières nécessaires, l'Allemagne est largement autosuffisante. En moyenne, entre 1924 et 1933, les produits sidérurgiques ont représenté 29 % des exportations totales mais seulement 7 % des importations, le taux de couverture étant ainsi de 300 %. Par ailleurs, Reichert estime qu'il faut continuer à permettre des importations de produits sidérurgiques, afin de ne perdre aucun client étranger de produits finis allemands.

« Même sur la base des importants accords internationaux, des importations convenues de fer et d'acier sont à admettre, tant qu'avec elles, on aura la garantie que les concurrents étrangers qui sont liés par cela, rempliront leurs obligations vis-à-vis de l'Allemagne, et en particulier, s'abstiendront de ventes à vil prix sur le marché mondial et tenteront une politique sensée pour le maintien ou même l'augmentation des prix mondiaux. »<sup>678</sup>

Les prix intérieurs de détail sont bloqués alors que les prix de gros connaissent une souplesse plus grande. Ces mesures auraient donc servi, selon Charles Bettelheim<sup>679</sup>, à favoriser la grande industrie cartellisée contre le commerce et les entreprises autonomes. La politique du gouvernement nazi a sans doute renforcé le processus de concentration des entreprises industrielles, par ailleurs déjà existant. Le même auteur a fourni, dès l'après-guerre, une étude très précise du mouvement de concentration qui s'est opéré sous le nazisme, et plus particulièrement de la concentration des sociétés anonymes dont le nombre est passé de 9 148 en 1933 à 5 353 en 1939 (soit - 43 %).

**Tableau 29. Évolution du nombre de sociétés par actions et de sociétés à responsabilité limitée**<sup>680</sup>

1927	1931	1933	1937	1938	1939
11 966	10 437	9 148	6 094	5 518	5 353

Au total, la diminution du nombre des entreprises industrielles et commerciales est de 9 % (moins 31 598 unités) sur la même période. Dans le même temps, le capital social nominal, hors

<sup>677</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Deutschlands Versorgung mit Eisen und Stahl », oct. 1934.

<sup>678</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Deutschlands ... », *ibid.*

<sup>679</sup> C. Bettelheim, *op. cit.*

<sup>680</sup> C. Bettelheim, *ibid.*

réserves et amortissements, est tombé de 20 635 millions RM à 20 334 millions RM, passant d'une moyenne de 2,2 millions à 3,8 millions, par société, entre 1933 et 1939<sup>681</sup>.

**Tableau 30. Allemagne : suppressions et fondations d'entreprises depuis 1933**<sup>682</sup>

	1933	1934	1935	1936	1937
créations	12 733	15 540	16 538	17 789	23 865
suppressions	19 155	19 103	25 461	25 528	28 816
Bilan	- 6 422	- 3 563	- 8 923	- 7 739	- 4 951

Enfin, ajoutant à la concentration renforcée par la crise, une loi du 30 janvier 1937 consolide la structure de Konzern et tend à englober dans le Konzern toute entreprise auparavant indépendante mais qui se trouve sous l'influence directe, financière, commerciale ou technique, d'un groupe<sup>683</sup>.

### *Les sidérurgistes et les nazis*

Dans la Ruhr, à la fin des années vingt, les dirigeants du parti nazi, Karl Kaufmann et Erich Koch, passaient pour très radicaux. Selon un témoignage de Wilhelm Keppler au Procès contre Flick, après avoir constaté l'échec d'une rencontre organisée avec les industriels, Hitler l'aurait chargé de remodeler le programme économique du parti en collaboration avec les grands entrepreneurs, ce qui avaient donné à ces derniers "un sentiment de soulagement"<sup>684</sup>. Cela ne permet pas pour autant de conclure à un retournement de l'industrie lourde en faveur du parti. Cependant, cela permit sans doute, comme la suite l'a montré, une normalisation des relations entre les cercles dirigeants du parti et ceux de l'industrie. Le changement d'attitude de l'industrie lourde serait, selon G. Hallgarten, une conséquence directe du problème de la différence de prix entre le marché à l'exportation et le marché intérieur.

« Les gros producteurs d'acier avaient autrefois un gros antagonisme avec les industriels de transformation de l'acier, parce qu'ils ne se sentaient plus être en état de faire face au remboursement habituel de la différence entre le prix international et allemand de l'acier pour les produits sidérurgiques d'exportation. Dans la mesure où les prix de l'acier se situaient à 214 % au-dessus de leur niveau international, ce changement de politique signifiait un coup mortel pour les exportateurs. Pour maintenir le niveau des prix, l'industrie lourde, qui se voyait face à une banqueroute soudaine, commença à scruter l'horizon vers des commandes d'état. »<sup>685</sup>

Les relations évoluèrent bien dans le sens espéré puisque les industriels acceptèrent enfin une rencontre officielle, dès 1932. L'initiateur de la fameuse rencontre du club de l'industrie du 27 janvier 1932 était Fritz Thyssen, qui était, après Kirdorf, le plus important des industriels à soutenir Hitler<sup>686</sup> et qui déjà avait pu mettre en contact les deux mondes. Au lendemain de cette rencontre au club de l'industrie, Ernst Poensgen et Albert Vögler rencontrèrent Hitler, Goering et Röhm dans le château du Landsberg qui appartenait à Thyssen. Poensgen dit que Goering demanda aux industriels s'ils étaient d'accord pour que Hitler nommât ministre du travail le nouveau président de l'association patronale du Nord-ouest, Ludwig Grauert<sup>687</sup>. Il y avait donc bien acceptation d'un projet commun.

<sup>681</sup> C. Bettelheim, *ibid.*

<sup>682</sup> Base en 1932 : 361 8666 entreprises ; in C. Bettelheim, *ibid.*

<sup>683</sup> Henri Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 81.

<sup>684</sup> G.F.W. Hallgarten, *op. cit.*, p. 97.

<sup>685</sup> G.F.W. Hallgarten, *op. cit.*, p. 103.

<sup>686</sup> G.F.W. Hallgarten, *op. cit.*, p. 104.

<sup>687</sup> G.F.W. Hallgarten, *op. cit.*, p. 105.

Dès 1934, on commence à noter dans les rapports diplomatiques, le changement d'attitude des milieux économiques qui avaient soutenu le régime au début et qui commençaient à changer d'avis et à se montrer de plus en plus critiques. Faisant le point sur la situation économique et financière de l'Allemagne, l'ambassadeur français note que des changements brutaux sont désormais visibles<sup>688</sup>. Les formes de langage révèlent bien la mentalité de cette époque, et l'affirmation de la prééminence du politique semble sous la plume de l'ambassadeur, qui aime beaucoup les belles formules, comme une sorte de déni. Alors que visiblement l'économie non seulement domine dans les préoccupations mais tend même largement à réorganiser les politiques publiques, ainsi que François-Poncet le démontre tout au long de son rapport, il semble pourtant impossible d'en faire l'aveu.

« Bien qu'il soit assez évident que l'économique n'a pas la priorité sur la politique, je crois néanmoins devoir commencer par expliquer la situation économique de l'Allemagne avant de passer à l'examen de sa situation politique. »<sup>689</sup>

François-Poncet évoque les conséquences des luttes politiques entre les SA d'une part, et le parti nazi et l'élément militaire d'autre part. Alors que Goebbels, le ministre de la propagande appuie de discours violents la levée de boucliers contre les Juifs, le fait nouveau est que, dans les milieux même proches du gouvernement, de vives critiques s'élèvent. Des industriels d'exportation ont été reçus par le Führer et par Schacht pour mettre en garde contre les répercussions très négatives de tels discours à l'étranger et pour "*exiger l'arrêt de cette agitation stupide*"<sup>690</sup>. Malgré la nouvelle politique orientée par Schacht et qui ménage bien plus les intérêts du capital que l'on ne pouvait le craindre dans certains milieux, André François-Poncet affirme qu'une cassure s'est produite, au tout début de l'année 1935, entre les magnats de l'industrie et le gouvernement du Reich, symbolisée par la puissance dont bénéficie Schacht et qu'a perdue Feder.

« ... Faut-il voir dans le départ de M. Feder et le rappel des vieilles troupes la capitulation définitive des conceptions national-socialistes et le retour au système de l'économie libérale ? Répondre par l'affirmative, ce serait, semble-t-il, ne pas tenir compte de la cassure qui s'est produite récemment entre le gouvernement dur et les magnats de l'industrie. Ceux-ci qui avaient pactisé avec le régime à ses débuts, ont cessé de gré ou de force, leur collaboration avec lui. Qu'il s'agisse de M. Krupp von Bohlen, de M. Siemens ou de M. Thyssen, le Ministère de l'économie publique n'a plus pour eux ni ménagements ni faveurs ; on leur retire leurs postes, on diminue leur situation. Nous sommes loin du temps et des procédés de M. Schmitt. (...) »<sup>691</sup>

Sachant le rôle très important que va jouer Alfried Krupp à partir de 1938 dans le domaine de l'armement, après avoir pris sa carte du parti, on constate donc qu'il y a de perpétuels revirements ou mouvements de balancier, sans doute destinés à rendre plus forte la pression exercée sur les milieux économiques. Les attaques contre les industriels accusés d'égoïsme se poursuivent sans faiblir et l'on réclame dans les journaux les plus extrémistes et les plus "anti-capitalistes", comme *l'Observateur raciste*, un partage des bénéfices "scandaleux" obtenus par certains grâce aux commandes publiques. Si Schacht est officiellement soutenu dans ce type de revue, cela est finalement assez surprenant et l'ambassadeur français, qui n'est pas dupe, déclare « *qu'en réalité celui-ci tient à limiter autant que possible le concours sollicité des industriels et considère qu'il s'agit d'une aide temporaire et exceptionnelle* »<sup>692</sup>. Il tire un premier bilan de cette nouvelle politique économique qui suit en partie seulement le plan de Feder. Pour lui, ce plan ne peut être que défensif et ne permettra pas à l'économie allemande de retrouver son

<sup>688</sup> AF/ B 31 472/ François-Poncet, *Rapport sur l'Allemagne*, 27 mai 1934, copie au Ministère des finances.

<sup>689</sup> AF/ B 31 472/ 27 mai 1934, *ibid.*

<sup>690</sup> AF/ B 31 472/ 27 mai 1934, *ibid.*

<sup>691</sup> AF/ B 31 473/ 9 janv. 1935, *ibid.*

<sup>692</sup> AF/ B 31 473/ lettre de François-Poncet a/s la politique économique et financière du III. Reich et l'opposition qu'elle suscite dans l'opinion allemande (6p.), 18 mai 1935.

ancienne prospérité. Mais le ministre allemand de l'économie reconnaît lui-même que les résultats en sont très modestes. Schacht a beaucoup misé sur l'amélioration des relations commerciales extérieures et, bien qu'il se soit prononcé contre le système du clearing, il a réussi à garantir, dans la plupart des accords, un solde positif à l'Allemagne. Il s'est efforcé aussi de développer les accords de compensation directe, constitués d'échanges directs de produits, en particulier avec les pays d'Outre-mer<sup>693</sup>.

Malgré certains éclats, les sidérurgistes gardent leurs entrées dans tous les lieux de décision et leur avis a du poids dans de nombreux domaines. Selon Richard J. Overy, « *les hommes d'affaires furent rarement consultés par les Nazis* »<sup>694</sup>. Je pense au contraire qu'ils le furent beaucoup, au moins ceux de la sidérurgie, que l'on souhaita utiliser au maximum leurs compétences, même si les interférences entre les différents décideurs ne permettaient pas toujours de les utiliser au mieux.

De quoi parle-t-on dans une réunion au Ministère de l'économie, avec les représentants du Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie ? Prenons un exemple précis, la rencontre du 16 janvier 1936, Poensgen et Reichert, entre autres, étant présents. On y évoque bien sûr le problème des quotas, en négociation, et là encore apparaissent des contradictions entre les différents services de l'État<sup>695</sup> dont les positions semblent en partie antagoniques. Mais on parle aussi de choses diverses telles que la régulation des prix, toujours au sein de l'EIA, l'envoi de ferrailles en Pologne, l'approvisionnement en minerai, l'augmentation du fret et des tarifs du minerai, l'accord sur les tôles fines en Belgique, le projet d'Opel d'ouvrir un laminoir, les honoraires pour le personnel de surveillance, les problèmes de commerce industriel, les conséquences de l'augmentation de 5 % du fret, et le problème des ententes internationales<sup>696</sup>. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun domaine "réserve" pour l'industrie sidérurgique allemande.

### *Les ponctions nazies sur l'industrie*

Le parti nazi et son chef ont une autre dette vis-à-vis de Schacht que celle de la bonne conduite du financement du réarmement. On sait, depuis le jugement du Tribunal de Nuremberg, que c'est lui qui s'était chargé de recueillir les signatures des industriels allemands pour demander la nomination de Hitler au poste de chancelier.

« Le 12 novembre 1932, Schacht écrivait à Hitler : "Je suis certain que les circonstances, sous notre direction, ne peuvent aboutir qu'à votre nomination comme chancelier du Reich. Nous nous efforçons de réunir un grand nombre de signatures dans les milieux industriels, pour assurer votre désignation à ce poste." »<sup>697</sup>

Ce soutien actif se poursuit une fois le nouveau chancelier en place. En février 1933, Schacht se charge lui-même d'une campagne de financement des futures élections et réclame aux industriels réunis par ses soins à l'occasion d'une conférence de Hitler et de Goering, une somme de trois millions de marks qu'il dit indispensable de mettre à la disposition des dirigeants nazis. Cette initiative de Schacht a été confirmée par plusieurs industriels présents à la conférence<sup>698</sup>.

<sup>693</sup> AF/ B 31 473/ lettre de François-Poncet du 9 janvier 1935.

<sup>694</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>695</sup> Par exemple entre le ministre et le département E.

<sup>696</sup> BA/ R 13 I/ 603/ WESI/ C/R d'une réunion au Reichswirtschaftministerium, 16 janvier 1936.

<sup>697</sup> Tribunal international pénal de Nuremberg. *Jugement 1946*, version française, avis du délégué soviétique contre l'acquiescement de Schacht.785. Documents EC-456; USA-773; PS-3901, USA-837.

<sup>698</sup> Tribunal international pénal de Nuremberg. *Jugement 1946*, version française, avis du délégué soviétique contre l'acquiescement de Schacht.786. (document D-203) (compte rendu de l'après-midi du 3 mai 1946) (compte rendu du 4 juillet 1946, document EC-439, USA-618).

C'est pour cela que l'on peut douter du témoignage de Ludwig Kastl<sup>699</sup>, témoignage cité par Hallgarten<sup>700</sup>, selon lequel, à l'exception de Fritz Thyssen et d'Emil Kirdorf, devenu sénile, Hitler n'aurait pas eu de soutien parmi les industriels, à part quelques petits entrepreneurs, à cause des points soi-disant anti-capitalistes du programme nazi. Sans doute avant son arrivée au pouvoir comptait-on peu d'industriels membres du NSDAP, mais le soutien politique, au moins passif et le soutien financier, même sous la pression, sont largement acquis. Or, ce dernier fut essentiel.

Si les nazis avaient donc déjà exercé plus ou moins des pressions sur les industriels, avant leur accession au pouvoir, pour faire soutenir financièrement leur candidature, presque immédiatement après leur installation, ces pressions devinrent officielles et les industriels les prirent plutôt mal. En témoigne par exemple une circulaire de juin 1933 envoyée par les Vereinigte Stahlwerke AG où l'on informe les collègues que des "sommations" de payer la « Adolf Hitler-Spende der deutschen Wirtschaft »<sup>701</sup> sont parvenues aux associations patronales et aux syndicats professionnels. On demande aux collègues de ne pas payer pour le moment, tant que le bureau de Berlin n'a pas apporté des plus grandes précisions sur les modalités de ce "don"<sup>702</sup>. Pourtant les industriels ont rapidement dû payer les sommes exigées puisque l'on en trouve la trace dès le bilan d'exercice de l'année 1933. La Adolf Hitler-Spende n'est d'ailleurs pas le seul "don" auxquels sont soumis les industriels, on trouve aussi la trace de nombreux versements, d'importance variable, mais dont les plus gros vont à des organismes directement affiliés au NSDAP. Pour Mannesmann AG, cela représentait, pour l'exercice 1932/1933 - officiellement en tout cas, mais il n'est pas à exclure qu'il ait pu y avoir des versements souterrains -, un versement de 147 578 RM pour la donation Hitler et 20 506 RM de dons divers à des associations sportives, culturelles et autres, toutes contrôlées par le parti<sup>703</sup>.

André François-Poncet signale, lui aussi, dès le mois de juin 1933, l'existence de ces contributions "volontaires" pour le troisième Reich et par la même occasion, les mesures de persécution dont sont l'objet le personnel juif des grandes entreprises industrielles ou commerciales. C'était là encore une occasion de toucher quelques subsides.

« On a assisté, de la sorte, à des manœuvres de chantage dont j'ai signalé quelques exemples à l'occasion des mesures draconiennes prises contre les juifs. Certains établissements désireux de conserver un personnel israélite qui leur était précieux, ont répondu avec empressement aux sollicitations dont ils étaient l'objet et fourni des sommes considérables à titre de "contributions volontaires". »<sup>704</sup>

Dès les premiers mois de la mise en place du régime nazi, les autorités se préoccupèrent de protéger les entreprises les plus essentielles pour les visées lointaines du nouveau Reich, les entreprises sidérurgiques, celles qui allaient permettre le réarmement allemand et qui seraient les garantes de la victoire en cas d'attaque. On édicta alors de nouvelles mesures de protection qui étaient aussi l'occasion de lever de nouvelles taxes. On allait prélever 20 à 30 Pfennigs par ouvrier ou employé et par an au nom de la protection aérienne<sup>705</sup>. Les sidérurgistes se montrèrent assez méfiants face à ces mesures car l'organisme qui réclamait cette nouvelle taxe existait déjà

<sup>699</sup> Chassé par Hitler du conseil d'administration du Reichverbandes der deutsche industrie comme non-aryen.

<sup>700</sup> G.F.W. Hallgarten, *Hitler, Reichswehr und Industrie. Zur Geschichte der Jahre 1918-1933*, Francfort, 1955, p.87.

<sup>701</sup> *Donation Adolf Hitler de l'économie allemande.*

<sup>702</sup> MAN/ R 1-40-06/ Correspondances diverses Vereinigte Stahlwerke A.G, circulaire 173 du 17 juin 1933, signé Große-Weischede.

<sup>703</sup> MAN/ M 11.066/ Protokolle Aufsichtsrat 1932-33, CR Réunion du conseil de surveillance à Berlin le 15 novembre 1933.

<sup>704</sup> AF/ B 31 471/ lettre du 13 juin 1933, Berlin, François-Poncet à ministre affaires étrangères.

<sup>705</sup> MAN/ R 1-40-06/ lettre des Vereinigte Stahlwerke AG à la direction de l'usine de Mulette a/s protection aérienne (secret), 31 juillet 1933.

mais ne s'occupait que de protection civile. D'après eux, la protection aérienne des usines est déjà prise en charge par un service particulier, dirigé par un dénommé Borbet. Mais ils se plièrent aux exigences : ainsi la direction des Vereinigte Stahlwerke AG demanda aux usines de prendre en charge le prélèvement demandé et à la direction de prévoir le cas où une autre contribution que celle qui était déjà versée serait demandée<sup>706</sup>.

Autre contribution inventée, une nouvelle taxe sur le charbon utilisé par l'industrie. Lors du procès Thyssen en 1948, un témoin, Hermann Dietrich, a affirmé que l'industrie de la Ruhr avait prélevé une cotisation de 10 Pfg par tonne de charbon dont le montant, au moins de 10 millions de RM était allé dans les caisses d'Hitler. On peut très fortement soupçonner que cette subvention n'avait pu se faire sans la connaissance des intéressés sur la destination des fonds. Le témoin n'a pu l'affirmer, mais il reconnut avoir vu une note de service, de l'industriel décédé Otto Wolf, dans laquelle il évoquait l'emploi prévu pour une subvention faite par les mines au NSDAP et un peu plus loin qu'il a lui-même réglé la somme de 10 millions de marks<sup>707</sup>.

On obligea ainsi de multiples manières les entreprises à subventionner soit l'État, soit les organisations du parti. Les méthodes étaient très variées, des plus officielles aux plus cachées. Dès avril 1934, une nouvelle loi allemande ordonne que toute société dont le capital dépasse 100 000 marks et qui distribue un dividende supérieur à 6 %, est tenue d'investir en emprunts d'État ou en emprunts des communes une certaine somme<sup>708</sup>. En conséquence, on constate que dès l'année suivante, les entreprises ne distribuaient plus de dividendes supérieurs à 6 %, les méthodes pour mettre en stock certains bénéfices dans les bilans financiers étant très nombreuses...

Les entreprises étaient sollicitées au même titre que les organisations économiques telles la Fédération de l'industrie allemande ou l'Union des associations d'employeurs. La presse sous contrôle annonce en juin 1933 « *l'empressement* » des entrepreneurs et la création par leurs soins de la "Donation Adolf Hitler pour le redressement de la production", dont un comité présidé par Krupp est chargé de centraliser les souscriptions. Celles-ci seraient fixées à 5/1000èmes des salaires versés par l'entreprise en 1932 et devraient être versées de préférence en une seule fois et dans les délais les plus brefs et dans tous les cas avant le 31 mai 1934. Rien ne dit que cette souscription reste exceptionnelle et l'on peut imaginer ainsi que « *s'établirait, sans bruit, une sorte de budget occulte venant se superposer aux budgets officiels* »<sup>709</sup>.

« La gazette de Francfort<sup>710</sup> dit "qu'on ne sait rien de précis sur l'utilisation des fonds de la contribution Adolf Hitler". Cependant il est facile d'en deviner l'emploi, car on apprend en même temps que le parti national-socialiste, reconnaissant la générosité des organisations économiques, a décidé de ne plus s'adresser à elles lors de quêtes individuelles, aussi fréquentes que peu discrètes, auxquelles il procède afin d'entretenir la jeunesse hitlérienne, les troupes d'assaut (SA, SS), les cellules national-socialistes, la ligue des étudiants, les unions de combats, etc. »<sup>711</sup>

L'inquiétude des milieux de l'industrie et de la banque face à l'évolution des événements semble alors bien réelle. La suite confirme cette pression financière sur les industriels. En juillet 1935 est créée une taxe pour le développement des exportations allemandes qui constitue une de nouvelles contributions officiellement destinées à développer les exportations, dont le montant total serait, « *de bonne source* »<sup>712</sup>, de 716 millions de RM plus une somme de 300 millions

<sup>706</sup> MAN/ R 1-40-06/ 31 juillet 1933, *ibid*.

<sup>707</sup> BA/ Procès contre Fritz Thyssen/ Attendus du jugement du 2 octobre 1948 et sentence, manuscrit imprimé p.17.

<sup>708</sup> AF/ B 31 472/ note pour information du Ministère du commerce et industrie à finances du 9 avril 1934.

<sup>709</sup> AF/ B 31 471/ 13 juin 1933, *op.cit*.

<sup>710</sup> plutôt porte-parole des opinions patronales modérées.

<sup>711</sup> AF/ B 31 471/ 13 juin 1933, *ibid*.

<sup>712</sup> AF/ B 31 471/ 13 juin 1933, *ibid*.

fournie par la banque d'escompte-or. Parmi ces contributions, la part de la métallurgie arrive en 3<sup>ème</sup> position après l'industrie chimique et celle des machines.

**Tableau 31. Taxe pour le développement des exportations allemandes**<sup>713</sup>

industrie chimique	135 millions RM dont IG Farben 65 millions	2 à 9 % du prix de vente
Métallurgie	56 millions RM	4 RM par tonne
Fonderies	13 millions RM	1 ½ à 2 ½ %
Electrotechnique	30 millions RM	2 %
Machines	65 millions RM	2 %

Tout comme la pression fiscale générale, la pression financière sur l'industrie se poursuit donc et l'organisation corporative de celle-ci permet d'obtenir un meilleur contrôle des "contributions". Cependant, les méthodes de Schacht se montrent intelligentes et ont pour but de ne pas froisser les industriels, tout en leur faisant remarquer que, grâce aux nouvelles conditions politico-économiques, ils ont pu considérablement augmenter leurs gains et que, de ce fait, ils peuvent participer, "bénévolement", à la poursuite de l'action gouvernementale. C'est ainsi que plutôt que d'augmenter les impôts sur les sociétés, le ministre allemand de l'économie a préféré proposer un emprunt auquel les entreprises sont appelées à souscrire. C'est en tout cas ce que rapporte, en juillet 1936, l'ambassadeur français qui semble particulièrement bien informé.

« Notre représentant signale que l'autre passage du discours de M. Schacht, qui est mis en relief dans les feuilles allemandes du 9 juillet, est celui dans lequel le président de la banque d'Empire fait allusion au récent emprunt du Reich. "J'ai l'impression, a déclaré M. Schacht, que l'intérêt que l'on porte à l'emprunt dans toutes les couches de la population est très vif, et les résultats que je possède sont tout à fait satisfaisants. L'appel que je vous adresse a pour objet de me permettre de voir dans quelle mesure l'industrie, dans le délai de souscription qui nous reste, peut contribuer à l'emprunt, grâce aux gains considérablement accrus qu'elle a faits l'année dernière et grâce à ses réserves. M. Schacht a indiqué, d'autre part, qu'entre les deux méthodes de l'impôt et de l'emprunt, il avait préféré cette dernière, en grande partie pour ne pas grever l'industrie par des charges trop considérables. »<sup>714</sup>

Cela n'empêche pas le même ministre d'annoncer, deux mois plus tard, une nouvelle augmentation de la fiscalité. C'est ainsi qu'est décidée en septembre 1936 une augmentation du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés SA et SARL, qui était jusque là de 10 %<sup>715</sup>, énorme augmentation puisse que le taux passe à 25 % et qu'une autre est déjà programmée pour l'année suivante, élevant le taux à 50 %. Pour les observateurs français, ce ne serait qu'une première série de mesures fiscales pour tenter de combler le déficit budgétaire. Parmi les mesures à venir, on s'attend aussi à une contribution extraordinaire pour l'armement ("Wehrbeitrag")<sup>716</sup>.

Les méthodes diverses d'intimidation se poursuivent également et continuent à permettre d'alimenter, par l'argent de l'industrie, les caisses du parti nazi. Henri Cambon, un diplomate français en poste à Luxembourg rapporte au ministre le récit qu'il s'est fait faire, par un de ses amis industriels, de la visite d'Hitler à Godesberg en avril 1937.

Le chancelier du Reich s'était fait inviter dans ce centre industriel par les maîtres de forges et les gros chefs d'entreprises de la région. Ceux-ci se dépensèrent en efforts pour lui assurer une belle réception. Un grand banquet clôtura le séjour du Führer. La surprise de ses hôtes fut vive lorsque après le discours de M. Hitler on fit passer en son nom une liste destinée à pourvoir

<sup>713</sup> AF/ B 31 473/ lettre de l'attaché financier, 15 juillet 1935.

<sup>714</sup> AF/ B 31 474/ lettre du ministre des affaires étrangères au ministre des finances, au sujet de l'organisation corporative de l'industrie allemande, 13 juillet 1936.

<sup>715</sup> AF/ B 31 474/ lettre ministre affaires étrangères à ministre finances, 29 août 1936.

<sup>716</sup> AF/ B 31 474/ lettre ministre affaires étrangères à ministre finances, 3 sept 1936.



au « Winterhilfe »<sup>717</sup>. Cette surprise fut aggravée par le fait que le chancelier avait taxé chacun des convives suivant l'importance de leur entreprise et qu'il s'agissait de sommes considérables. Un seul d'entre eux parait-il réduisit le montant de la participation qui lui avait été suggéré et se contenta de verser 1000 marks. Il s'agissait d'un gros industriel catholique non métallurgiste de la Sarre. Il est probable que l'économie réalisée par cet indépendant lui coûtera plus cher que son montant. »<sup>718</sup>

D'après ce témoignage, où l'on découvre un exemple des multiples méthodes par lesquelles le parti soutirait ses subsides, les industriels auraient donc réservé le meilleur accueil à Hitler, ce qui serait le signe d'une collaboration plus que tacite. Ce n'est pas ce que suggère R.J. Overy<sup>719</sup> quand il dit au contraire que, lors de sa visite au Stahlhof de Düsseldorf, les industriels s'étaient arrangés, en faisant poser des tentures sur tous les murs, pour que l'on ne puisse accrocher un seul portrait du Führer. Ceci suggère aussi une variété de réactions, ou au moins de pensées, de la part des industriels, et une sensibilité sans doute grande à la terreur nazie, sans oublier les pressions ou les sanctions économiques possibles de la part de l'État.

### *Les bénéfiques de la sidérurgie allemande*

Dès le premier trimestre 1934, la situation du marché intérieur allemand s'améliore. Et même si l'analyse française ne le dit pas, le réarmement est clairement en marche: en un an, la production de charbon a augmenté de 17 %, celle de fonte de 35 % (de 13 647 t à 20 980 t par jour de travail), celle d'acier brut de 41 % (production moyenne de 21 749 t à 36 756 t par jour), celle d'acier laminé de 37 % (de 16 066 t à 25 645 t par jour)<sup>720</sup>. Les commandes seraient, dans le secteur de la grosse métallurgie, en fort accroissement, entraînant l'augmentation des délais de livraison. Pourtant on est encore loin de la marche à plein rythme de l'économie, puisque le rapport des Vereinigte Stahlwerke AG affirme que celle-ci ne fonctionne qu'à 60 % des potentiels<sup>721</sup>. Pourtant les observateurs sont encore circonspects : ils estiment que l'activité est en partie « *factice* » car « *il manque une base solide* »<sup>722</sup>, et que seuls les secteurs qui ont bénéficié d'une aide directe ou indirecte de l'État, comme ceux du bâtiment, de la métallurgie, de l'automobile et du textile, ont retrouvé la prospérité. Ce fait est reconnu par les entreprises qui réclament d'ailleurs la prolongation des mesures d'aide pour renforcer la reprise, mais cette politique semble impossible dans la durée.

« Si une politique économique de ce genre devait se prolonger, conformément aux vœux exprimés de différents côtés, l'on se demande en présence de quelles difficultés financières se trouverait le Reich à une date plus ou moins rapprochée ; il est douteux, en tout cas, que les éléments orthodoxes parmi les dirigeants, comme les Schmitt et les Schacht, consentiraient encore longtemps à couvrir de leur autorité des méthodes qui hypothèquent lourdement l'avenir de l'Allemagne. »<sup>723</sup>

Si l'on doit prendre avec circonspection les statistiques économiques fournies par le gouvernement allemand, le rapport annuel de la Reichs-Kredit-Gesellschaft est cependant, selon l'avis même de François-Poncet, relativement fiable car ce document montre « *le souci d'une*

<sup>717</sup> Aide pour l'hiver.

<sup>718</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ lettre d'Henri Cambon, ministre de France à Luxembourg, 15 avril 1937.

<sup>719</sup> Richard J. Overy, « Heavy industrie and the state in nazi Germany : the Reichswerke crisis. », *European History Quaterly*, 1985, p. 313.

<sup>720</sup> AF/ B 31 472/ lettre de François-Poncet à Louis Barthou, Ministère des Affaires Étrangères a/s situation économique allemande, 10 mai 1934.

<sup>721</sup> AF/ B 31 472/ 10 mai 1934, *ibid.*

<sup>722</sup> AF/ B 31 472/ 10 mai 1934, *ibid.*

<sup>723</sup> AF/ B 31 472/ 10 mai 1934, *ibid.*

*certaine objectivité* » et « *constitue une des rares publications allemandes qui peuvent être consultées aujourd'hui sans qu'on soit obligé d'y apporter des corrections incessantes* »<sup>724</sup>

Selon ce rapport, la production industrielle après avoir progressé sans cesse au cours de l'année 1933 et sur le premier semestre 1934 s'est ensuite stabilisée après avoir atteint un niveau de plus de 24 % au-dessus de celui de l'année précédente. Cet essor industriel

« repose sur une recrudescence des investissements (...) Cette reprise importante des investissements est due principalement à l'initiative des pouvoirs publics. (...) On a constaté un certain revirement pendant l'été 1934 dans la politique de l'État à l'égard des investissements industriels. Afin d'empêcher de nouveaux investissements irrationnels, on avait jusqu'alors pris des mesures pour les interdire. Dans notre dernier rapport semestriel, nous avons publié un tableau de ces interdictions décrétées jusqu'à la mi-juin 1934. Pour le compléter, nous donnons ci-dessous un aperçu des mesures restrictives supplémentaires prises jusqu'à la fin août 1934.

En vertu de la loi sur la cartellisation obligatoire, du 15 juillet 1933, le Ministère de l'économie du Reich a interdit par décret la création ou l'agrandissement de certaines entreprises. Les décrets ont paru : (...) le 17 août 1934, pour la fabrication de tuyaux en acier ou en alliage d'acier, avec effet jusqu'au 30 juin 1935.»<sup>725</sup>

Si l'on en croit la revue *Wirtschaft und Statistik*, le développement industriel de l'Allemagne a dépassé en 1936 le niveau de 1928. L'industrie allemande a vu ses effectifs augmenter de 10 % (6 500 000 ouvriers et de 860 000 employés en septembre 1936 contre 5 900 000 ouvriers et de 800.000 employés un an avant), dont 475 000 embauches d'ouvriers reviennent à l'industrie des biens de production contre 120 000 à celle des biens de consommation, et encore ces embauches furent-elles limitées par le manque de personnel qualifié<sup>726</sup>. Pour parer à ce problème, les horaires de travail ont été allongés dans l'industrie métallurgique, la construction de machines, les chantiers navals, l'électrométallurgie, l'optique et l'industrie du bois et du papier où partout cette durée dépasse 8 h par jour (la durée moyenne du travail dans l'industrie est passée de 6 h 97 en sept 1932 à 7 h 62 en sept 1936). Cette relance économique est telle dans certains secteurs qu'elle oblige à la construction de nouvelles unités, et c'est le cas dans l'industrie lourde. Mais l'industrie allemande a vu son dynamisme et sa hiérarchie se modifier.

« En mai 1933, c'est-à-dire au moment où la crise était encore loin d'être palliée, les industries qui avaient à leur actif le plus grand nombre de journée de travail et occupaient le plus d'ouvriers étaient: les textiles, les mines et les produits de consommation. En mai 1936 au contraire, elles viennent loin derrière, au bas de l'échelle, et l'on trouve en tête l'industrie du bâtiment, qui est de beaucoup la première, puis par ordre décroissant : la construction automobile, la construction des machines, l'industrie métallurgique, l'optique, l'industrie électrique, les chantiers navals. (...) L'augmentation de la main d'œuvre est surtout frappante pour toutes les industries qui travaillent le fer et l'acier, depuis le haut-fourneau jusqu'à l'atelier d'instrument d'optique. Alors que dans les mines le nombre des ouvriers est resté relativement stable, passant de 417 000 en 1933 à 488 000 en 1936 (...) la main d'œuvre employée dans l'industrie métallurgique et mécanique a doublé ou même triplé au cours de ces dernières années»<sup>727</sup>

Selon Marlis Steinert<sup>728</sup>, les liens de Schacht avec l'industrie lourde sont une des raisons qui expliqueraient son retour en 1933 à la présidence de la Reichsbank et en 1934 au Ministère de l'économie. La seconde est qu'il apportait des solutions, pour financer le réarmement, qui

<sup>724</sup> AF/ B 31 473/ note accompagnant l'analyse de l'année 1934, 14 mars 1935.

<sup>725</sup> AF B 31 473/ rapport de la Reichs-Kredit-Gesellschaft : « La situation économique de l'Allemagne à la fin de l'année 1934 ».

<sup>726</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ tél. de Berlin d'A. François-Poncet, a/s du développement industriel de l'Allemagne en 1936 (C/R du numéro de mars de la revue *Wirtschaft und statistik*), 25 mars 1937.

<sup>727</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ *ibid.*

<sup>728</sup> Marlis G. Steinert, *L'Allemagne national-socialiste 1933-1945*, Paris, éd. Ridelieu, 1972, notes p. 210.

convenaient au gouvernement nazi puisqu'il se proposait de le faire sans augmenter les impôts et sans inflation monétaire, ce qui bien sûr convenait à toutes les catégories sociales.

Certaines commandes faites par l'État pour la défense nationale, afin de rester secrètes<sup>729</sup>, étaient payées sous formes de papiers de reconnaissances de dettes, dits billets Mefo. Au bout d'un certain temps, la Reichsbank finissait par réescompter tous ces billets et donc tout le monde était payé sans qu'aucun chiffre n'apparaisse dans les comptes publics ni ceux des entreprises. L'auteur nous livre une explication lumineuse du système Schacht.

« Il partit de l'idée que les grosses entreprises, prêtes à travailler pour la guerre, disposaient d'importantes réserves secrètes. Il imagina donc de leur offrir, pour chaque commande, au lieu d'un paiement comptant, de tirer des traites sur diverses organisations qu'il créa. Pour les travaux publics, la Gesellschaft für öffentliche Arbeiten : ce fut les « effets Offa » ; pour le réarmement, la Metallforschung Gesellschaft (société pour la recherche métallurgique, au nom anodin) : ce furent les « effets Mefo ».

Ces effets, revêtus de deux signatures (un fonctionnaire et l'Offa ou la Mefo), pouvaient immédiatement être réescomptés par la Reichsbank. Le génie de Schacht fut de deviner que, grâce à leur réserves, les grandes sociétés ne les réescompteraient pas immédiatement et préféreraient toucher les intérêts produits par ces effets. Ainsi ces effets jouèrent le rôle de billets de banque, mais ne dépendant pas de la Reichsbank. Grâce à cela, leur montant était ignoré et du public allemand (qui ainsi ne craignait pas l'inflation) et de l'étranger (qui ainsi ignorait le montant exact des dépenses militaires de l'Allemagne).

On estime qu'à la grande époque de Schacht (1934-1936), 12 milliards de marks Mefo circulèrent ainsi et financèrent 50 % des dépenses d'armement. En quelque sorte, la grande industrie, grâce à ses ressources, s'accordait à elle-même des crédits. La dette intérieure croissait (elle sera de 47 milliards RM à l'époque de Munich), mais l'industrie d'armement tournait et réembauchait un nombre croissant d'ouvriers. »<sup>730</sup>

Un autre bénéfice, plus indirect, de toute l'industrie allemande, est la question sociale. Sous couvert d'évolution sociale ont été interdits tous les syndicats. Dans les faits, on a éliminé seulement les syndicats ouvriers, avec la création du Front du Travail. Celui-ci est en réalité aux ordres presque directs des entrepreneurs. Avec le réarmement, les atteintes aux lois sociales ont été nombreuses : la journée de huit heures maximum a été supprimée, permettant ainsi indirectement aux patrons des économies importantes sur le prix des heures supplémentaires<sup>731</sup>. De ce côté-là, ceux-ci sont donc plutôt redevables au gouvernement et n'ont concrètement pas beaucoup à se plaindre du régime nazi sur ses aspects sociaux.

---

<sup>729</sup> Cela permettait entre autres, de masquer les dépenses faites pour certains armements, en particulier celles pour la fabrication des U-boote, car celle-ci devait rester évidemment secrète. in W. Manchester, *Les armes des Krupp*, Paris, 1970, p. 325.

<sup>730</sup> Marlis G. Steinert, *ibid.*

<sup>731</sup> W. Manchester, *op. cit.*

## L'ÉVOLUTION DU CARTEL EUROPÉEN AU COURS DES ANNÉES 1930

### Le cartel de l'acier après la crise

Après de longues négociations, l'Entente Internationale de l'Acier est consolidée le 31 juillet 1935 par l'adhésion, pour 5 ans, du groupe britannique ainsi que par l'accord avec l'industrie polonaise. Le conseil d'administration des Vereinigte Stahlwerke AG<sup>732</sup> voit dans ce renforcement de l'EIA une réelle contribution à la reprise espérée qui s'annonce largement sur les marchés extérieurs dès l'année suivante.

Selon les Allemands, l'argument décisif pour l'entrée de l'industrie britannique dans le pacte fut celui de la protection du marché britannique car, même s'il n'y existe pas de cartel national, l'industrie cherche à mettre un monopole sur les importations et à rationner le contingent continental. Ceci ne fait pas l'affaire des exportateurs du continent mais non plus celle de certains cercles d'utilisateurs britanniques. Il est intéressant de constater que, à la suite de ces négociations, les Anglais se rendirent compte de la nécessité de créer un comptoir de ventes national. La *British Iron and Steel Corporation* a donc été formée dans le but de prendre en charge les importations continentales et les exportations britanniques dans le cadre des comptoirs de vente de l'EIA. Selon le commentateur allemand, cette création montre mieux que tout autre chose la volonté monopolistique des Anglais pour l'organisation des importations continentales<sup>733</sup>.

Mais ce pacte avec les Britanniques n'est pas encore définitif, il est signé pour environ six mois à titre provisoire et l'on doit discuter des modalités d'importation des produits du continent. Il s'agit en fait, pour les négociations internationales des ententes, de réussir à passer d'une division des exportations sous forme de quotas pour les différents pays à une conception cartellisée pour les divers produits. Ce fonctionnement est complexe et pose des problèmes de règlement mais il se développe peu à peu.

« (...) il est caractéristique de voir qu'on n'entend plus parler, par les derniers défenseurs de la libre concurrence qui se trouvent encore essentiellement en Belgique et aussi quelques-uns en Grande-Bretagne, de perspectives concrètes pour leur idéal de combat contre l'unanimité de la volonté organisatrice de la sidérurgie européenne »<sup>734</sup>.

Par la suite sont aussi conclus des accords avec les industries sidérurgiques tchèque, autrichienne, hongroise et également sud-africaine<sup>735</sup>. Un nouveau protocole est signé en novembre 1935 pour l'Entente Internationale de l'Acier mais aussi pour les comptoirs, valable du 1<sup>er</sup> nov. 1935 au 31 déc. 1940.

Chaque groupe national gère sa propre organisation intérieure. Pour la France, chaque membre du groupe reçoit un quota général d'acier, en tonnes-lingots équivalent, fixé par le collège arbitral et définissant la part à laquelle il peut prétendre sur le total des livraisons de produits de toutes sortes, sur le marché intérieur et à l'exportation, de l'ensemble des usines constituant le groupe français de l'EIA. Les décomptes sont faits chaque mois. Pour des retards sur quotas dépassant 2 % est prévue une compensation de 40 F par tonne-lingot, versée par la caisse commune du groupe. La partie du retard dépassant éventuellement 4,5 % est compensée par la fourniture de demi-produits, à raison d'une tonne pour une, aux usines signataires qui se trouvent en avance et qui s'engagent à accepter ces livraisons. La compensation joue de la même

<sup>732</sup> MAN/ R 1.51.00/ Rapport 1934-1935.

<sup>733</sup> BA/ R 13 I/ 272/ « Der europäische Eisenpakt », *Deutsche Volkswirtschaft*, 2 décembre 1935, p. 1132.

<sup>734</sup> BA/ R 13 I/ 272/ « Der europäische Eisenpakt », *ibid.*

<sup>735</sup> BA/ R 13 I/ 254/ publication *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937 (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

façon en sens inverse pour les usines en avance. Il y a aussi des quotas sur les produits « hors-comptoirs »<sup>736</sup>. Par contre, certains produits français ne sont pas compris dans les accords internationaux dans le cadre de l'EIA, notamment les ronds pour tubes, les tubes, les aciers spéciaux, les pièces de forge et moulages d'acier, de même que les livraisons aux colonies françaises, qui restent "chasse gardée" française.

La part des pays membres de l'EIA, avec un système de quotas longuement négociés, est calculée sur deux bases annuelles extrêmes<sup>737</sup>.

**Tableau 32. Quote-part des pays fondateurs de l'EIA selon le total des exportations**<sup>738</sup>

Pour une exportation totale de	6,8 millions de tonnes	11,5 millions de tonnes
<b>Allemagne</b>	29,2 %	33,7 %
<b>Belgique</b>	29,0 %	26,0 %
<b>France</b>	20,6 %	23,5 %
<b>Luxembourg</b>	21,2 %	16,8 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Les quotas d'exportation sont à peu près répartis en deux groupes égaux, c'est-à-dire environ 50/50 entre le groupe franco-allemand et le groupe belgo-luxembourgeois pour le niveau total d'exportation le plus bas, 57/43 en faveur du premier groupe dans le niveau le plus haut. En dehors de ces quotas globaux, il existe aussi des répartitions selon les différents produits qui ont été définies en fonction d'autres périodes de référence.

**Tableau 33. Les quotas des comptoirs internationaux de la sidérurgie de l'EIA**<sup>739</sup>

Quotas pour la première année (du 1 <sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934)						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	20.000	24.500	26.341	44.500	25.723	49.192
<b>France</b>	35.101	37.644	12.446	7.781	15.261	8.909
<b>Belgique</b>	28.286	16.213	30.624	45.181	35.210	41.899
<b>Luxembourg</b>	16.613	21.643	30.589	2.538	23.806	0.000
	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>
Quotas pour la seconde année de l'EIA (du 1 <sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935)						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	21.250	25.750	27.449	45.333	26.671	50.362
<b>France</b>	36.046	39.317	12.741	7.946	15.657	9.162
<b>Belgique</b>	26.903	14.961	29.922	44.236	34.412	40.476
<b>Luxembourg</b>	15.801	19.972	29.888	2.485	23.260	0.000
	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>
Quotas pour les années suivantes (à partir du 1 <sup>er</sup> juin 1935)						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	23.000	27.500	29.000	46.500	28.000	52.000
<b>France</b>	37.368	41.660	13.154	8.177	16.211	9.516
<b>Belgique et Lux.</b>	39.632	30.840	57.846	45.323	55.789	38.484
	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>	<i>100.000</i>

En dehors de l'évolution des quotas sur les années 1930, ces tableaux permettent aussi de connaître et de comparer les diverses spécialités des uns et des autres. Si la France a une bonne position sur les marchés traditionnels, elle est largement dépassée dans le secteur porteur de la tôle, où l'Allemagne et la Belgique se partagent un quasi-monopole. Finalement, Français et Allemands se complètent plus ou moins sur le marché, alors que ces derniers sont en position beaucoup plus concurrente avec les Belges. Cela pourrait expliquer certains affrontements.

Le groupe allemand estime que les quotes-parts par produit sont nécessaires mais que le système du quota d'ensemble d'acier brut est mauvais. Cependant la satisfaction globale est

<sup>736</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>737</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435.

<sup>738</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

<sup>739</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ C/R réunion du Comité de direction, Bruxelles, 25 avril 1933.

générale. « *La nouvelle EIA semble être sous une meilleure étoile que l'ancienne. Sa création et celle des ententes particulières surviennent dans une période d'amélioration constante de la situation économique.* »<sup>740</sup>

Comme la situation économique s'améliore, les tensions sont peu importantes, même si les discussions restent toujours vives pendant les réunions. La production globale des pays européens membres de l'EIA passe de 24,7 millions de tonnes en 1932 à 49,1 millions de tonnes en 1939, soit une prodigieuse progression de 100 %.

L'ensemble européen de l'EIA, ainsi que l'ensemble des quatre pays fondateurs, ont retrouvé dès 1937 leur niveau de 1929, essentiellement grâce à la progression allemande et britannique, puisque la France, la Belgique et le Luxembourg n'ont toujours pas atteint leur point le plus haut de production<sup>741</sup>. Les États-Unis sont très loin d'avoir rattrapé l'énorme retard pris sur leur part de la production d'acier. C'est ainsi que la part de l'ensemble de l'EIA et des pays associés régresse de 107,5 millions de tonnes en 1929 à 97 millions de tonnes en 1939, soit un recul de près de 10 % alors que, dans le même temps, la production mondiale totale passe de 121,9 millions de tonnes à 136,5 soit une progression de 12 %.

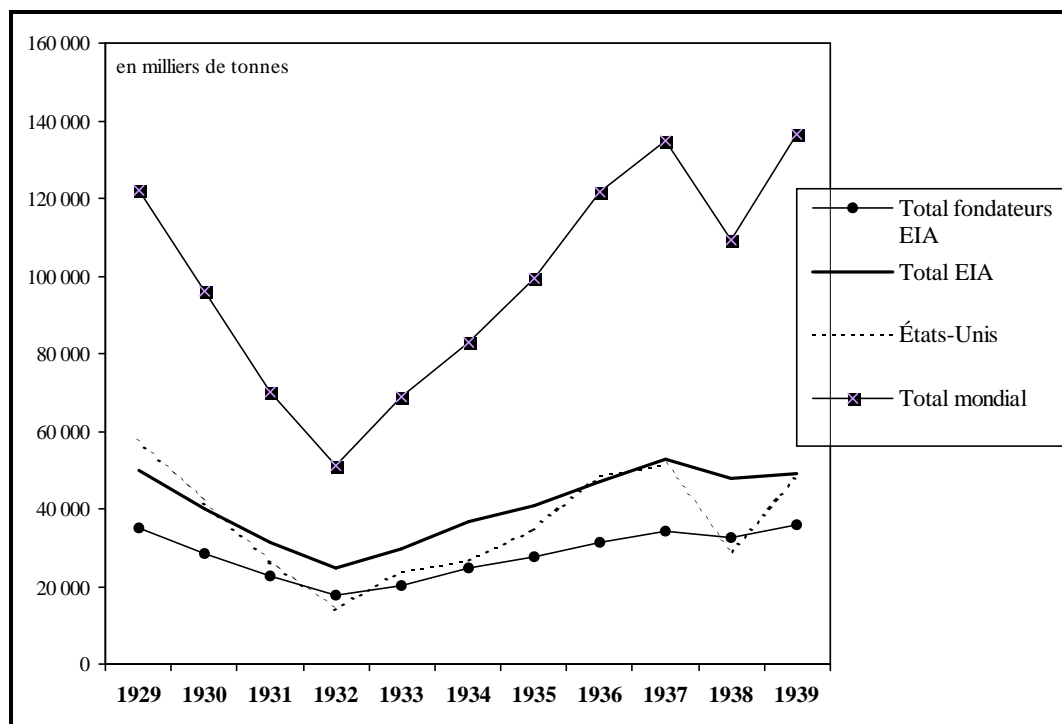


Figure 37. Production d'acier des membres de l'EIA (1929-1939)<sup>742</sup>

On constate que cette période de trouble pour les pays industrialisés a été l'occasion pour de nouveaux producteurs de faire leur entrée sur le marché mondial. La crise avait pourtant permis aux pays de l'EIA de gagner quelques parts dans un marché très comprimé. Mais dès les premières embellies, si l'EIA profite, elle aussi, de l'amélioration de la conjoncture, sa part du marché tend à diminuer. En 1934, elle ne contrôle plus que 64,5 % des ventes de produits demi-finis, contre 70,7 % en 1932, au plus fort de la crise, même si dans l'absolu cette part est supérieure (8 millions de tonnes vendues au lieu de 7).

<sup>740</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

<sup>741</sup> Voir tableau de statistiques en annexe à ce chapitre.

<sup>742</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435 ; BA/ R 13 I / 523-524 ; AN 139 AQ /60, AN 62 AS/ 104 (Belgique-Luxembourg) et Nations Unies, *Annuaire 1953* (Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie).

**Tableau 34. Exportations des quatre pays fondateurs de l'EIA (1932-1936)<sup>743</sup>**

<i>en millions de tonnes</i>	<b>Tous produits confondus</b>	<b>Produits demi-finis (Pol. et G-B inclus a/c 1935)</b>	<b>Total mondial (produits demi-finis)</b>	<b>EIA/ monde (Pol. et G-B inclus a/c 1935)</b>
<b>1929</b>	<i>nc</i>	12,5 (17,5)	20,5	<b>60,9 % (85,4)</b>
<b>1932</b>	12,8	7,0 (9,1)	9,9	<b>70,7 % (91,9)</b>
<b>1933</b>	13,3	6,9 (9,2)	10,4	<b>66,3 % (88,5)</b>
<b>1934</b>	15,5	8,0 (10,5)	12,4	<b>64,5 % (84,7)</b>
<b>1935</b>	15,7	10,1	11,9	<b>84,9%</b>
<b>1936</b>	16,8	10,3	12,6	<b>81,7%</b>

Les accords qui intègrent la Grande-Bretagne et la Pologne dans les pays de l'EIA<sup>744</sup> renforcent cette dernière au point que l'on peut parler de domination sur le marché mondial, avec près de 82 % des parts du marché en 1936.

« Avec cela, on est arrivé à ce que près de 80 % des exportations mondiales passent par l'intermédiaire de l'EIA<sup>745</sup>, et soient donc traitées selon une règle unique. Et cette notion de régulation du marché mondial s'est même imposée aux pays outsiders comme les États-Unis, le Japon et la Suède. Au rang des outsiders, on doit aussi compter les pays de l'Europe centrale qui perturbent extraordinairement dans certains domaines.

Les effets de cet accord se constatent au niveau de l'augmentation des prix sur le marché des exportations. Les temps de l'effondrement des prix et de l'insécurité du marché sont révolus. Les usagers savent aujourd'hui, autant que les vendeurs, sur quels prix l'on peut compter. Les fortes pertes des pays producteurs sur le marché à l'exportation se sont considérablement réduites. Le prix moyen permet un bénéfice accru d'une livre or. Depuis l'exceptionnel point bas de la crise de 1932, les prix à l'exportation sont remontés d'environ 50 %, parfois plus. »<sup>746</sup>

La part de l'Allemagne dans les exportations de produits demi-finis au sein de l'EIA n'a fait que croître et celle-ci peut encore augmenter les quantités exportées, dans le cadre de la régulation du marché.

« Les quantités en accroissement vont de pair avec des prix de cartel plus élevés et conduisent ainsi à de plus importants bénéfices à l'exportation et un meilleur rapport en devises qu'à l'époque de l'absence de cartel. »<sup>747</sup>

Ce discours est évidemment à usage interne. Reichert défend ici la position classique des sidérurgistes qui est la même que celles de ses collègues français, à savoir que l'augmentation continue des échanges ne peut être que bénéfique. Mais il porte une double casquette puisqu'il est aussi représentant officiel d'une organisation désormais gouvernementale. Or le gouvernement nazi, et Goering qui s'occupe de ce problème, en particulier, attaque de plus en plus ouvertement ses propres sidérurgistes sur leurs exportations. Son obsession étant le réarmement, toute quantité vendue à l'étranger prive, selon lui, l'Allemagne d'une possibilité offerte à son armée. Finalement, on peut se dire que la remontée des prix sur le marché mondial ne fait pas l'affaire du gouvernement. En justifiant l'accroissement des ventes, à laquelle s'opposent les officiels dans les réunions, par une augmentation de devises qui permet aussi

<sup>743</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick ... », *op. cit.* Voir le détail des statistiques dans un tableau en annexes à ce chapitre. Chiffres approximatifs pour les exportations tous produits confondus. produits demi-finis : laminés essentiellement.

<sup>744</sup> L'EIA a également signé un accord avec l'Afrique du Sud.

<sup>745</sup> Dans les années cinquante, les patrons français ne reconnaissaient pas ce contrôle du marché mondial à 80%. Ils affirmaient qu'il s'agissait de beaucoup moins, en fait en laissant jouer la confusion entre la production, dont évidemment l'EIA ne contrôlait pas 80 %, et les ventes. *cf. infra* chapitre 9-10.

<sup>746</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435.

<sup>747</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

d'autres achats indispensables, Reichert tente d'apaiser les tensions montantes. L'affaire des Hermann Goeringswerke<sup>748</sup> va montrer qu'elles ne sont pas vraiment désamorçées.

On note que, sur les marchés mondiaux, malgré un repli du marché au début de l'été 1937, les prix ont pu être maintenus grâce à la collaboration des principaux pays exportateurs. Et le prolongement de la validité de l'accord de l'EIA jusqu'en 1940 a été une protection sur le marché. Cependant, les sidérurgistes allemands observent d'un œil inquiet que le marché mondial est en train de se modifier. L'Asie, l'Afrique et l'Australie qui, toutes ensemble, ne représentaient que 3,3 % de la production mondiale l'année précédente, sont désormais à 8 % du total en 1938. Les vieilles nations productrices, face à cette progression alarmante de nouveaux concurrents, ne pourront y résister, selon l'analyse du conseil d'administration des Vereinigte Stahlwerke AG, si elles ne s'adaptent pas<sup>749</sup>. Elles sont donc de plus en plus dans l'obligation de répondre par une amélioration qualitative de la production, afin d'assurer leurs parts de marché. Mais avec l'augmentation de la consommation intérieure de tous les pays membres, en particulier l'Allemagne et la France, la part des exportations par rapport à la production totale diminue d'année en année, passant, pour les quatre fondateurs de l'EIA d'environ 30 % en 1932 à 16 % en 1938. Mais la production globale ayant fortement augmenté, les exportations ont aussi augmenté, dans l'absolu<sup>750</sup>.

### *Les ajustements au cas par cas*

Après les accords de 1933 sur la période de référence et la base de calcul des quotas, des ajustements furent faits par la suite pour tenir compte de divers aménagements, parmi lesquels des modifications dans le régime des cessions de quotas ou après vérification des chiffres de la période de référence, des accords privés entre les groupes belge et Luxembourgeois, la réintégration de la Sarre dans l'espace allemand, l'entrée de la Tchécoslovaquie dans l'accord (tôle brute, tôle moyenne et larges plats), tout comme l'entrée des Autrichiens dans l'accord tôle brute, ensuite l'Anschluß et enfin le renouvellement de l'accord de cartel dans l'année 1938<sup>751</sup>.

Il y avait aussi des régimes spéciaux, par exemple des accords avec la firme Röchling accordant des suppléments de droits d'exportation contre paiement d'une indemnité. Il y eut la mise en place d'un groupe spécial pour la Russie, le Danemark et la Grèce pour le commerce de certains produits déterminés qui ne les concernait qu'en propre. Des décharges furent accordées au groupe belge pour les quantités produites par Jemappes, Nimy et Marchienne, qui étaient déduites du total pour être livrées à des transformateurs non-membres de l'EIA, les transformateurs belges bénéficiant par ailleurs d'une règle particulière. Un régime spécial fut aussi consenti pour les demi-produits et les barres marchandes de qualité exportés par le groupe allemand pour certains usages. Enfin des règles spéciales furent édictées pour les produits de qualité fabriqués par l'usine belge Gilson ainsi qu'un régime de cession en faveur du groupe belge Acéries et Minières de la Sambre.

On a vu que les pays de l'Europe centrale étaient considérés comme des outsiders très gênants. On chercha donc à les intégrer dans les accords internationaux. Le groupe tchécoslovaque se vit attribuer un régime de parts de quotas qui étaient partagées avec les autres groupes, pour les profilés, barres marchandes et feuillards. Il avait été fixé une double cote, en référence aux dix premiers mois de 1936, à l'intérieur de laquelle il n'y avait ni indemnités ni pénalités ; quant au groupe polonais, il lui avait d'abord été attribué une part annuelle de 350 000

<sup>748</sup> cf. *infra*.

<sup>749</sup> MAN/ R 1.51.00/ Rapport 1935-1936.

<sup>750</sup> cf. *tableau supra*. AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>751</sup> BA/ B 109/ 159/ « Studie über der internationale Rostahlgemeinschaft », juin-juillet 1950.



t équivalent d'acier brut. Après les changements territoriaux de 1938, il y eut des remaniements mais le nouvel accord ne fut signé qu'en juillet 1939.

A la suite des bouleversements territoriaux en Europe centrale, les membres du cartel de l'acier s'adaptèrent là aussi aux circonstances et décidèrent tout simplement de revoir les quotas de chaque groupe dans les différents comptoirs. Au début de l'année 1939, l'accord ne s'était pas encore fait sur les modifications à apporter aux répartitions des quotes-parts et l'on avait pris rendez-vous à Liège pour juin-juillet. Mais entre-temps, l'invasion allemande en Bohême-Moravie, avec l'établissement du Protectorat, avait changé la donne de façon très conséquente puisqu'une partie de la production tchèque apparaissait désormais dans les statistiques allemandes.

« Pour faciliter un arrangement avec les autres groupes de l'EIA, le groupe allemand vient de réaliser un accord préliminaire avec les anciennes usines tchèques. D'après cet accord, les usines tchèques peuvent importer en Allemagne 30 000 tonnes de produits sidérurgiques dont 10 000 tonnes sont destinées aux besoins des territoires Sudètes. Cet arrangement serait valable pour 5 mois. Mais des négociations sont prévues à Prague (...).»<sup>752</sup>

### ***Les problèmes de quotas et leurs retombées sur les relations des sidérurgistes allemands avec leur gouvernement***

Pour l'année 1934, le groupe allemand est en avance sur quatre catégories de produits sidérurgiques qui sont les poutrelles, les demi-produits, les aciers marchands ainsi que les feuillards et bandes à tubes, regroupés par comptoirs. Les Luxembourgeois sont en retard partout, quant aux Français et aux Belges, ils alternent régulièrement entre avance et retard<sup>753</sup>. Dans le fer en barres, le quota allemand est déjà dépassé de 45 000 tonnes à la mi-novembre. Les autres contractants commencent à s'impatienter, d'autant plus que la production d'acier brut a augmenté de 75 % en Allemagne par rapport à l'année précédente, alors que dans le même temps la production française n'a progressé que de 12 % tandis que la Belgique et le Luxembourg enregistraient même un recul de 1 %. Mais ici, on a affaire à de gros pays exportateurs, dont le marché intérieur est très restreint.

Dans les comptoirs internationaux, la situation en matière de respect des quotas était donc plus ou moins arrivée à un point critique. Mais on était quand même revenu au calme après que les Allemands eurent promis de descendre leurs quantités, pour les barres, dans un délai de six mois. Mais les marchands allemands, tout comme les services commerciaux de certains fabricants, posent des réclamations, comme par exemple les firmes Klöckner, Otto Wolff, parmi d'autres. Visiblement les deux sidérurgistes cités s'opposent à Poensgen et ne sont pas du tout contents de la situation du moment, car disent-ils, leurs coûteuses organisations ne peuvent pas rester sans rien vendre. Cependant, ils tiennent quand même aux accords et Klöckner affirme qu'il ne voudrait en aucun cas risquer de faire chuter le cartel<sup>754</sup>.

Ce dépassement du quota pose un autre problème, celui des disponibilités en devises. Les sidérurgistes souhaitent payer les sommes dues pour les dépassements, en livres, mais ils se plaignent de ne pas recevoir les devises nécessaires.

« *Poensgen* : Il est très désagréable de ne pouvoir directement payer les dettes que l'on a.

*Sarnow, du Ministère* : Vous ne recevrez vraisemblablement pas l'argent, car il n'y en a pas.

*Poensgen* : Pourtant, nous en avons besoin, tant que les exportations dépassent le niveau. Nous avons vendu 100 000 tonnes de trop, et cela a rapporté des devises. En d'autres mots : Nous avons gagné 4 livres de plus et nous ne demandons qu'une livre de contribution. Cela devrait

<sup>752</sup> *L'Usine*, supp. n°18, 6 mai 1939, p. 3.

<sup>753</sup> BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ *L'Usine*, supp., 1<sup>er</sup> déc. 1934, p. 2

<sup>754</sup> BA/ R 13 I/ 271 /WESI/ C/R réunion, 14 novembre 1934.

pourtant aller. Jusqu'à présent, le Luxembourg, en raison des relations amicales que nous entretenons, nous a fait crédit et avancé l'argent. Mais cela ne peut durer ainsi. »<sup>755</sup>

Poensgen explique que pourtant divers petits arrangements ont déjà été trouvés, d'abord un accord qui a diminué de moitié la somme à payer, de 20 à 10 shilling-or. D'autre part, certaines rétrocessions ont été faites, comme par exemple des commandes italiennes cédées à la Belgique et payées par l'Italie aux Allemands. Le problème s'est posé encore une fois des devises pour payer les Belges. Sarnow répète à nouveau que "ce qui n'est pas ne peut pas être"<sup>756</sup>.

Dès 1934, l'opposition semble donc assez forte entre les sidérurgistes allemands et le Ministère de l'économie. Quant aux remarques de Poensgen, notées plus haut, on peut se demander jusqu'à quel point il n'y avait pas, dans un premier temps au moins, une volonté de dépasser volontairement et de loin, le quota imposé - ce dont les autres contractants se plaignent à plusieurs reprises - pour augmenter l'entrée de devises qui manquent au gouvernement allemand. On peut supposer que cette initiative est plutôt à mettre sur le compte de ce dernier, mais qu'elle avait été appliquée par les sidérurgistes jusqu'au moment où ils s'aperçoivent que le gouvernement veut bien recevoir mais pas donner et que cela les met dans une situation délicate vis-à-vis de leurs partenaires européens du cartel. On trouve aussi l'opposition entre ce que promet Schacht - évoqué par Poensgen lors de cette même réunion - et ce que disent d'autres autorités. Quoiqu'il en soit, Poensgen met en garde les représentants du Ministère contre la rupture des ententes internationales qui entraînerait une forte chute des prix<sup>757</sup>. Sarnow réplique que dans ce cas, il faudrait bien alors augmenter les exportations pour récupérer la même somme en devises. Poensgen lui rétorque que dans ce cas là, les prix chuteraient au-dessous du niveau des prix allemands, et que dans ces conditions, il ne faut pas espérer que les exportations se maintiendront.

On peut donc penser, d'après ces discussions dont le ton semble assez vif, que les autorités allemandes tiennent beaucoup moins aux accords internationaux que les industriels. Après une remarque de Scheer-Hennings, le second représentant du Ministère présent à la réunion évoquée, qui dit qu'il ne faut pas pousser les choses à l'extrême, que les accords internationaux sont toujours compliqués et qui se lance dans des propositions sur les participations des différents pays, Poensgen semble prendre la mouche. Il coupe court en disant que malheureusement, il n'y a pas d'autres possibilités de mettre aux choses un autre ordre que celui qui a cours. Son point de vue est qu'il faut absolument maintenir les accords internationaux mais que si les exportateurs allemands pensent qu'ils doivent aller plus loin contre ces accords, et bien ils feront sans lui. Donc si le gouvernement fait casser les accords par sa mauvaise volonté, Poensgen démissionne. Il a passé des années de travail pour la mise en œuvre et la prolongation de ce cartel, que d'autres que lui le détruisent !<sup>758</sup>. Sarnow tente visiblement de calmer le jeu en demandant si tout simplement on ne peut pas s'efforcer d'obtenir une augmentation du quota allemande, ce qui serait déjà très bien.

### ***Les conséquences des différences de prix sur les marchés intérieurs***

Les prix peuvent être très différents sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs. Si les prix sur le marché mondial sont théoriquement libres, dans le cas de l'EIA et des autres ententes du secteur sidérurgique, vu les parts de marché contrôlées, les accords de prix au sein des ententes ont des conséquences importantes sur les économies des pays participants.

Kiegel, un haut responsable au Ministère, écrit au Verein deutscher Eisen und Stahl Industrieller pour demander des précisions au sujet du problème posé par l'accord sur les

<sup>755</sup> BA/ R 13 I/ 271 / 14 novembre 1934, *ibid.*

<sup>756</sup> BA/ R 13 I/ 271 / *ibid.*

<sup>757</sup> BA/ R 13 I/ 271 / *ibid.*

<sup>758</sup> BA/ R 13 I/ 271 / *ibid.*

laminés, avec la France et le Luxembourg, pour les zones frontalières. Ces pays, selon une réclamation qui lui est parvenue, seraient plus favorisés par l'échange opéré que l'Allemagne, en raison des grosses différences entre prix intérieurs et prix extérieurs que les vendeurs doivent compenser (les ventes sur le marché intérieur, Sarre comprise, entraînent une taxation de 12,44 RM par tonne, alors que celles sur l'étranger n'ont que 3,63 RM par tonne de surcoût) et qui favoriseraient les deux premiers pays. La réponse indique que cette réclamation est basée sur une erreur apparente, car les déclarations ne prennent pas en compte certains aspects des accords. En réalité, le Verein soutient que tous les pays sont logés à la même enseigne et que pour les usines étrangères aussi, le contingent à l'exportation est différemment rémunéré de celui sur le marché intérieur, ce à quoi le "réclamant" n'a sans doute pas pensé<sup>759</sup>.

Ce "réclamant", - peut-être s'agit-il de Klöckner, en tout cas il s'agit d'un exportateur allemand -, qui s'adresse directement au Ministère, montre qu'en dehors des conflits entre ministère et associations patronales, il y a aussi des conflits internes entre sidérurgistes, et que certains préfèrent aller directement s'adresser en haut lieu auprès des autorités publiques, ce qui d'ailleurs ne favorise pas toujours leurs affaires. Si les positions divergentes sur toutes sortes de sujets sont tout à fait normales au sein d'une association professionnelle d'industriels, et qu'en France les oppositions ont pu aussi être même violentes dans certaines périodes, ici la méthode adoptée par une frange des sidérurgistes montre sans doute que l'attitude des autorités a tendu à renforcer ou à manipuler ces oppositions pour mieux contrôler le secteur.

### *Le perfectionnement de l'organisation commerciale*

Au cours des années 1930, avec le retour à une certaine prospérité, s'est développée de pair une meilleure organisation commerciale. Les comptoirs de vente avaient tous un organisme commun, le Comité commercial qui avait un rôle de coordination et s'occupait de toutes les questions commerciales. Il avait passé en particulier des accords avec des compagnies de transport maritime<sup>760</sup>. Mais les sociétés elles-mêmes tenaient souvent à gérer leurs propres ventes. Cependant, quand la gamme de produits n'était pas assez étendue, l'exportateur se trouvait en position d'infériorité. C'est ainsi que l'obligation de se regrouper s'était déjà ressentie dès les années vingt, comme on l'a vu dans le cas des usines françaises avec la Davum exportations, et que l'après crise fut l'occasion de finir ce travail d'organisation commerciale.

« C'est dire que les organismes d'usines n'étaient concevables, et n'ont été progressivement réalisés, à partir de 1920, qu'en groupant des ensembles d'usines susceptibles d'offrir à la clientèle des programmes de fabrication à peu près complets. Ce fut le cas de Columeta, puis de Sogeco, puis de Krupp Eisenhandel, Stahlunion, etc. Les dernières à se grouper, les usines belges, furent également les dernières à posséder des organismes de vente propres, Ucometal ne fut constitué qu'en 1933. »<sup>761</sup>

L'année 1933 vit pratiquement la fin des exportateurs indépendants, la stabilisation des prix ne leur offrant plus des opportunités valables sur les marchés car les marges bénéficiaires ne permettaient plus de couvrir convenablement les frais aux unités non organisées en groupe pour la vente. Les réseaux de correspondants étrangers que ces usines avaient organisés furent en partie repris par les organismes d'usines<sup>762</sup>.

En France, la réorganisation commerciale déjà entreprise avant la crise se poursuivit avec la constitution des Comptoirs en 1933. Les exportateurs français avaient longtemps été critiqués pour leur manque d'efficacité sur les marchés étrangers, souvent en raison du manque de

<sup>759</sup> BA/ R 13 I/ 271 /WESI/ lettre de Kiegel (Ministère de l'économie) au VESI, 17 décembre 1934 et réponse du 24 décembre 1934.

<sup>760</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier de 17 pages « l'entente internationale de l'acier », août 1952.

<sup>761</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, document datant de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>762</sup> AN 62 AS/ 98 Ententes/ Documentation sur les ententes avant 1940, *op. cit.*, p.17.

continuité regretté par les correspondants commerciaux. A partir de là, les usines françaises livrèrent, sauf exception temporaire, l'ensemble des tonnages prévus par les ententes sectorielles<sup>763</sup>.

## Les États et les cartels

La législation mise en place par le gouvernement national-socialiste (15 juillet 1933) constituait un changement fondamental dans la législation allemande sur les ententes qu'elle rendait obligatoires entre producteurs<sup>764</sup>. Elle va avoir une certaine influence sur la législation des autres pays européens. Les pays l'Europe occidentale (Belgique, France, Pays-Bas, Italie et Espagne) formaient un groupe particulier dans la mesure où, chez eux, une législation de cartellisation obligatoire ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel. La France est le dernier de ces pays à avoir présenté une telle législation devant le Parlement, au printemps 1935. Le point commun à toutes ces législations était d'avoir pour but de tenter de résoudre la crise économique et un nombre très majoritaire d'entrepreneurs se prononce en leur faveur<sup>765</sup>. Les résultats furent dans l'ensemble satisfaisants. Ces ententes avaient aussi des conséquences jugées favorables sur les relations internationales et cela renforça la volonté des États de les encourager.

« La haute valeur de cette régulation de marché entre États n'est pas seulement reconnue en Allemagne mais aussi à l'étranger. Le gouvernement anglais l'a décrit récemment dans son livre blanc (1936)<sup>766</sup>. (...) Le président Schacht a expliqué, en 1935, devant l'assemblée générale de l'association des sidérurgistes (Verein deutscher Eisenhüttenleute) : "Dans les accords économiques internationaux réside une très grande signification politique ; car entre la tension politique et la tension économique, il y a un lien étroit, et quand les oppositions économiques sont surmontées, la voie de l'accord politique s'en trouve facilitée." »<sup>767</sup>

L'intervention de l'État dans les cartels a eu des conséquences sur le statut des ententes internationales puisque c'est la législation de chaque pays qui primait mais elle n'a en général pas contrarié la volonté des sidérurgistes.

« En général, on peut constater que les différentes législations n'ont pas été un obstacle pour la création et la conduite des accords internationaux. On doit faire une différence entre les différentes formes de l'intervention des pouvoirs publics. Tout d'abord, l'État peut être lui-même partie prenante des accords internationaux, ou bien aider à l'application de ceux qui s'appliquent au territoire national, enfin il peut, en tant que garant de l'intérêt national s'élever contre les cartels. On peut dire que les États sont partie prenante des cartels internationaux avant tout quand il s'agit de produits agricoles ou de matières premières. (...) En ce qui concerne les cartels industriels, il était clair depuis longtemps pour leurs membres que l'intervention des pouvoirs publics devait se limiter à se porter garant du respect de la liberté d'accord et à veiller aux intérêts de la population. Mais ce stade d'intervention de l'État est depuis longtemps largement dépassé.

Si l'on fait abstraction des États au régime très fortement centralisé, auprès desquels l'organisation de la production est partie intégrante de la structure économique et politique, on peut aussi constater que, des pays dans lesquels la liberté de coalition était restée tant un dogme qu'un droit constitutionnel jusqu'à ces derniers temps, se sont engagés sur le chemin de l'organisation obligatoire. Après l'Angleterre, les États-Unis et les Pays-Bas, les régimes

<sup>763</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, *op. cit.*

<sup>764</sup> *cf. supra.*

<sup>765</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, *ibid.*

<sup>766</sup> Selon Reichert, ce qui fait que le gouvernement britannique a encouragé l'industrie sidérurgique de son pays à adhérer à l'EIA, c'est que ce gouvernement est dirigé par Baldwin, le fils d'une vieille famille de la sidérurgie. Le Parlement britannique a approuvé l'accord avec une large majorité.

<sup>767</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435.

français et belge annoncent eux aussi des réformes qui exigent une organisation obligatoire de l'industrie et qui prévoient un système d'arbitrage pour écarter les risques dus à l'attitude des outsiders. »<sup>768</sup>

Cette évolution vers une organisation plus stricte et plus contrôlée de l'économie a eu deux sortes de conséquences. Elle a souvent permis le développement d'un partenariat entre l'État et les organisations patronales, ce qui officialisait et normalisait des relations qui existaient déjà sous la forme de recherche d'influence. Mais elle contraignait aussi les entrepreneurs à accepter des interventions plus ou moins grandes concernant le contrôle des prix ou des salaires, des conditions de travail, etc. D'autre part, elle incita les États à la coopération internationale en appuyant les ententes existantes ou en recherchant des accords entre États qui les complètent. Cet état de fait alla plutôt dans le sens d'une amélioration des relations franco-allemandes : dans les périodes de tension, l'importance de l'existence du cartel de l'acier était toujours présente dans les esprits pour modérer les réactions.

### Les relations franco-allemandes autour du cartel

Pivot de l'entente de l'acier, le couple franco-allemand travaillait souvent dans la même direction, comme on l'a vu au moment de la crise. Cependant l'évolution politique et économique de l'Allemagne pouvait, de façon justifiée, entraîner des inquiétudes chez les sidérurgistes français. Or ceux-ci semblaient, en apparence, peu inquiets de la situation de l'Allemagne, en particulier de l'énorme progression de sa production. On peut se demander pourquoi. D'une part on savait, depuis 1934 au minimum, que celle-ci était essentiellement destinée à alimenter le marché de l'armement, et même si cette perspective faisait peur à long terme, il n'y avait pas d'inquiétude à court terme en ce qui concernait le respect de l'équilibre des parts de marchés à l'exportation, d'autant plus que tout se passait très bien de ce point de vue là, au sein de l'Entente Internationale de l'Acier et des différents comptoirs.

« Il est à noter (...) que cet extraordinaire développement de la production, notamment en Allemagne et en Russie, n'a pas sensiblement affecté les marchés d'exportation. (...) l'Allemagne s'en est tenue, grosso modo, comme les autres participants des comptoirs internationaux dont elle faisait partie, à vendre à l'exportation les tonnages qui lui revenaient. On peut donc dire que jusqu'à la veille de la guerre, l'exportation des produits sidérurgiques français n'a pas été autrement affecté par les accroissements de production des autres pays; les bénéficiaires de ces accroissements de production ayant été avant tout l'équipement industriel et l'armement de ces pays. »<sup>769</sup>

Les liens restent donc très forts entre industriels français et allemands, malgré l'évolution de la situation et les relations semblent cordiales. Des informations sont très régulièrement échangées par les deux organisations patronales de l'acier, souvent par courrier dont le ton montre que ce type de lettre est habituel, directement entre Théodore Laurent et Ernst Poensgen. Il semble que dans la plupart des cas, les uns et les autres soient les premiers à se consulter mutuellement avant d'intervenir au niveau des cartels ou de réagir officiellement dans la presse. Ces deux hommes, et sans doute également leur État-Major respectif, ont l'habitude de suivre l'actualité du pays voisin de très près, l'un citant *l'Usine*, l'autre, le *Westeuropäische Wirtschaftskorrespondenz*, parmi beaucoup d'autres.

On peut trouver plusieurs exemples de ce désir de consultation et même d'une volonté de réaction commune, comme par exemple en octobre 1934, quand après avoir appris que les sidérurgistes britanniques avaient encore demandé à leur gouvernement que soient relevés les

<sup>768</sup> BA/ R 13 I/ 613/ article d'Herman Capiou, un spécialiste de la question des cartels, dans une brochure de la Chambre de commerce internationale, n° 5, Congrès de Paris 1935.

<sup>769</sup> AN/ 62 AS/ 98/ Documentation sur les ententes avant 1940, *op. cit.*

droits de douane sur les produits métallurgiques (de 33,3 à 50 %) alors même que s'ouvraient des négociations entre l'industrie britannique et l'EIA, les Français sont à l'initiative de la protestation mais ils consultent immédiatement les Allemands pour proposer une réaction commune<sup>770</sup>.

Dans le même temps, les relations diplomatiques entre les deux pays ne sont pas au beau fixe. Le gouvernement français a dénoncé en janvier 1934 le traité de commerce franco-allemand, tout en ouvrant des négociations<sup>771</sup>. Ces remous préoccupent les officiels allemands qui semblent tenir à la sauvegarde du cartel international à tout prix et craignent les effets des difficultés des négociations en cours sur celui-ci. En effet, quand les négociations commerciales aboutissent en mars à un échec partiel (on proroge provisoirement l'accord de 1927), l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui suit les négociations, demande des informations au Ministère des Affaires Étrangères au sujet des conséquences de cet échec sur l'entente de l'acier. Sa réaction fait suite, en particulier, à un article extrait de *l'Usine*<sup>772</sup> dont la teneur ne lui a pas permis de savoir ce qu'étaient réellement les vœux français en la matière, alors qu'il sait que du "côté allemand" - il ne précise pas s'il s'agit du côté du gouvernement ou des industriels - on se dit inquiet des conséquences possibles sur le cartel<sup>773</sup>.

« Un vœu français tendant au changement de la quote de participation ? Des organes de la presse allemande ont annoncé que le groupe français avait l'intention de demander bientôt une augmentation de sa quote aux comptoirs et à l'EIA à cause de la mauvaise tenue du marché intérieur français. Une augmentation de la quote aurait pour effet d'augmenter la part française aux exportations. D'après ce qu'on nous dit, à bonne source, cette information doit être le fait d'un malentendu. En effet le groupe français ne songerait pas à demander un changement de sa quote, ces questions étant très délicates et extrêmement difficiles. L'information paraît plutôt se rapporter à certaines adaptations à faire lorsque le nouveau traité de commerce franco-allemand aura été mis au point et lequel aura une certaine répercussion sur les échanges sidérurgiques franco-allemand. La question n'est pas encore assez mûre pour supporter une discussion publique. Il faut donc attendre. »<sup>774</sup>

Les sidérurgistes français gardent leur secret et en juin, les services du Ministère allemand de l'économie ne peuvent que constater qu'ils n'ont pas obtenu d'informations à ce sujet et qu'il n'y a pas de négociations en cours<sup>775</sup>. Mais par la suite il semble qu'ils n'aient pas fait de pression dans cette affaire. Cependant, ils ont certains griefs contre leurs concurrents. Les Français reprochent par exemple au gouvernement allemand, et par là même aux sidérurgistes allemands, d'échapper en partie au contrôle du cartel international en développant le système du troc. Mais ces accusations ne semblent pas apparaître dans les comptes rendus des réunions, soit qu'elles restent du domaine du non-dit soit qu'elles ne soient pas transcrites dans les comptes rendus officiels. On les retrouve dans la presse spécialisée qui, elle, n'hésite pas à attaquer. Mais cette presse n'est pas forcément le reflet exact de l'opinion majoritaire chez les sidérurgistes.

« On n'ignore pas que l'Allemagne cherche à se procurer, par tous les moyens, les devises étrangères dont elle a besoin. Elle a multiplié les organisations de clearing avec les pays étrangers et elle se livre de plus en plus aux opérations de troc, auxquelles l'industrie métallurgique participe comme les autres, échappant ainsi au contrôle des comptoirs internationaux. D'importantes affaires ont été ainsi traitées au cours de ces derniers mois, notamment avec l'Union Sud-africaine, le Brésil, le Chili, le Pérou, la Roumanie. Les autres

<sup>770</sup> BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ lettre de Théodore Laurent à E. Poensgen, 11 octobre 1934.

<sup>771</sup> S. Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes (1932-1939)*, Paris, 1995, p. 63 et suivantes.

<sup>772</sup> BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ *l'Usine*, 19 mars 1934 (supp.).

<sup>773</sup> AA / Ind.20 / Kartellwesen, Trusts /R 117 984 / lettre de l'ambassade de Paris à l'Auswärtiges Amt, 19 mars 1934, signé Döhle.

<sup>774</sup> BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ *l'Usine*, 19 mars 1934 (supp.).

<sup>775</sup> AA / Ind.20 / Kartellwesen, Trusts / R 117 984/ lettre du ministre de l'économie aux Affaires étrangères, 8 juin 1934.

contractants de l'EIA ne sauraient s'accommoder de pareilles infractions, qui lèsent gravement leurs intérêts. Ils demandent qu'il y soit mis fin. On va voir si le gouvernement allemand est disposé ou s'il estime pouvoir obtenir davantage de commandes par le système du troc, ce qui conduirait ses industriels à rompre avec l'Entente Internationale de l'Acier. mais le maintien de celle-ci présente, par ailleurs, trop d'avantages, particulièrement en ce qui concerne les prix, qui ne manqueraient pas de baisser, pour que les Allemands ne préfèrent pas finalement la discipline qu'elle comporte.»<sup>776</sup>

Le ton est assez agressif mais ce ne sont pas directement les sidérurgistes allemands qui sont ici attaqués mais leur gouvernement.

Quant à la vision des officiels français sur l'évolution allemande, on peut considérer que, dès les premiers mois de 1933 et tout au long des années suivantes, le gouvernement français, Ministère des Affaires Étrangères et Ministère des finances disposent d'informations tout à fait précises et d'une analyse très juste des circonstances et de l'évolution des relations dans l'économie en Allemagne. De la même façon, en raison de la personne même de l'ambassadeur, André François-Poncet, particulièrement lié au milieu de la sidérurgie, on peut aussi considérer que les sidérurgistes français sont tout à fait au courant de l'évolution interne en Allemagne. C'est ce qui explique sans doute leur manque d'affolement face aux événements apparents car ils sont bien mieux rassurés que l'opinion publique française ou allemande sur la réalité des liens entre les gros industriels allemands et leur gouvernement.

Un des principaux sujets de conversation, en dehors des problèmes économiques, est pourtant celui de la politique extérieure et des relations franco-allemandes. L'optimisme n'est pas aussi grand côté allemand. Il circule à la fin de mai 1934, dans les salons berlinois, l'idée que si la politique française, qui viserait à reprendre à son compte une tentative d'encerclement et d'isolement de l'Allemagne, se poursuit dans cette ligne, « *une guerre serait inévitable* »<sup>777</sup>. On n'attend plus désormais de concession de la part de la France sur la question du désarmement ni sur celle de la Sarre et l'on voit difficilement comment on pourrait s'engager sur la voie souhaitée officiellement à plusieurs reprises par Hitler, celle de l'établissement de meilleures relations entre les deux pays. Avec le temps qui passe, les relations s'améliorent mais il semble que l'on attende à Berlin, en 1936, que la France se montre plus empressée pour des négociations économiques. Cependant, la nomination de Goering à la tête du Plan de quatre ans a montré que l'Allemagne, si elle était prête à des échanges, entendait bien ne pas être dépendante des autres nations. Mais pour André François-Poncet, les grands discours de Hitler au sujet de l'émancipation économique de l'Allemagne et de la fabrication de produits d'ersatz tiennent en bonne partie du "*bluff*"<sup>778</sup>.

L'organisation commerciale étant assez complexe, certains profitaient du système et il y avait parfois quelques cas litigieux à régler. Mais la façon dont les choses sont menées et les problèmes réglés indique avec certitude le bon terme des liens franco-allemands au sein de l'entente. En 1934, par exemple, on trouve une affaire d'importations illégales. Trois commerçants de Hambourg avaient acheté de l'acier français pour le revendre outre-mer mais l'avaient gardé en Allemagne. Le Stahlwerk-Verband n'en fait pas toute une histoire et demande au contraire que l'on n'en parle pas car il n'est pas dans l'intérêt allemand de donner une fausse impression sur le contrôle du marché et de laisser poser des questions sur la manière dont ces importations "au noir" avaient pu se produire. Il accepte de participer, au sujet de cette affaire et pour les besoins du tribunal, à une audition à l'étranger, éventuellement dans les usines françaises concernées<sup>779</sup>.

---

<sup>776</sup> AA/ Ind 20/ R 117 986/ télégramme du 21 mars 1935 de Doehle (Paris) transmettant un article du 21 mars 1935 de *La Journée Industrielle*.

<sup>777</sup> AF/ B 31 472/ 27 mai 1934, *ibid*.

<sup>778</sup> AF/ B 31 474/ duplicata d'un tél. de François-Poncet du 22 octobre 1936.

<sup>779</sup> BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ note pour Reichert, 18 juin 1934.

## Situation d'autres cartels

Alors que les relations franco-allemandes au sein de l'EIA semblaient toujours assez sereines, les choses se passent beaucoup moins bien, semble-t-il, au sein du cartel des tubes, dans lequel les Français ont d'ailleurs une part plus restreinte. En 1935, le rapport de l'ambassade de France révèle que les négociations en cours pour renouveler le cartel international des tubes sont un échec, du fait des Allemands qui ont provoqué cet échec de "*façon systématique*". L'explication en serait une volonté de dumping systématique qui s'accorde mal avec l'existence d'une entente.

« On se demandera peut-être, chez nous, comment s'explique leur attitude. Les raisons en sont aussi claires que significatives. Poussés par le besoin de se procurer, coûte que coûte, les devises que nécessite leur politique de réarmement et de reconstitution des stocks de guerre, les Allemands désirent développer au maximum sur les marchés étrangers la vente des tubes, qu'ils considèrent comme un bon article d'exportation. Les obligations de contingents et de prix que leur eût imposées l'existence du Cartel international eussent été une gêne pour eux. C'est pourquoi ils ont refusé de s'y soumettre, sur l'avis conforme de leur Ministère de l'économie. On doit donc s'attendre à voir les exportateurs allemands de tubes offrir leurs marchandises à des prix systématiquement inférieurs à ceux des producteurs des autres pays pour leur enlever les commandes. Leurs pertes leur seront compensées par les ristournes spéciales que leur consentira le gouvernement du Reich. Si les producteurs des autres pays réussissent à s'entendre et, s'entraïdant, résistent méthodiquement pendant trois mois aux manœuvres de leurs concurrents allemands il est probable que ceux-ci baisseront pavillon et modifieront leur attitude. »<sup>780</sup>

Il faut rappeler que les Allemands contrôlent une grosse partie du marché international du tube, spécialité de la société Mannesmann AG. Visiblement, les sidérurgistes semblent bien aux ordres du gouvernement : c'est bien sur ses instructions - l'ambassadeur français l'avait ainsi déjà évoqué un an auparavant - que les sidérurgistes allemands font traîner au maximum les discussions pour la reconduction du cartel des tubes. On voit aussi clairement apparaître le double chantage qui s'opère, cette fois-ci de la part des industriels qui négocient ainsi des aides financières publiques contre certaines prises de position dans les négociations privées.

« Il y a eu une réunion au Ministère de l'économie le 14 et le 18 du mois. Le sujet principal en était la question de l'attitude allemande dans les discussions sur une nouvelle entente des tubes. Kiegel (du Ministère) était du point de vue qu'à son avis le temps n'était pas encore venu de recommander l'ouverture de négociations internationales et de tenir une conférence là-dessus à son Ministère. (...) H. Lamarche avait déjà émis l'opinion que les aides (allocations) étaient quand même nécessaires même dans le cas de la réalisation de la reconduction d'une nouvelle entente des tubes, car il y avait peu de chance pour que l'on retrouve le niveau ancien des prix. (...) »<sup>781</sup>

On voit encore une fois, dans cette affaire, que les cartels internationaux n'ont pas une existence autonome mais que, au contraire, les contraintes peuvent être assez fortes, en particulier celles émanant des gouvernements des pays membres. Dans le cas de l'Allemagne, les pressions sont importantes.

## Quelques autres accords

À côté des six comptoirs créés avec l'Entente Internationale de l'Acier, continuent à fonctionner les ententes pour les rails, les feuillards et bandes à tubes (créée en 1929 et

<sup>780</sup> AF/ B 31 473/ tél. de François-Poncet, 3 avril 1935.

<sup>781</sup> BA/ R 13 I/ 605/ WESI/ Entretien au Reichswirtschaftsministerium, lettre de Reichert à Köcke (dir. Röhrenverband, cartel allemand des tubes), 19 mai 1936.



reconstituée en mai 1931), les fils et les produits étirés (créée en juillet 1928)<sup>782</sup>. En 1934 est conclu un nouvel accord international, celui du fer-blanc, avec toujours le même objectif, celui de régler les prix et les quantités à l'exportation pour les usines de fer-blanc allemandes, françaises, italiennes, britanniques et américaines.

On fait de nouvelles avancées dans les ententes internationales en 1936, avec la création, dans le cadre de l'EIA, de l'entente internationale des tôles fines, longtemps contestée et qui est le résultat d'un gros travail de collaboration internationale. La constitution de cette entente était le préalable pour l'adhésion des Britanniques à l'EIA. Depuis lors, ce cartel poursuit son travail fructueux pour l'amélioration de la situation des prix et l'on espère, au début de l'année 1937, qu'avec son renforcement on atteint enfin des niveaux de bonne rentabilité<sup>783</sup>. Par contre, c'est un échec pour le cartel des tubes, créé en 1926 qui est rompu en mars 1935. La dernière entente créée est la convention internationale de la ferraille qui, à la différence de toutes les autres ententes internationales, n'est pas un accord de vente mais d'achat, destiné à fournir à l'industrie consommatrice de ferrailles des prix justes et une répartition équilibrée.

L'entente réussit à conquérir au fur et à mesure l'adhésion d'un nombre de plus en plus grand de producteurs. Les Européens tentèrent enfin de trouver une base d'entente avec les États-Unis. Des rencontres furent organisées, en 1937, avec leurs industriels, qui aboutirent à un accord de l'EIA avec les principaux producteurs d'acier américains. Ceux-ci tentèrent ensuite de faire également adhérer à l'entente les plus petits producteurs et les industries de transformation de l'acier<sup>784</sup>. « *Les négociations menées avec les États-Unis dans le but d'une collaboration plus étroite avec l'EIA ont conduit à un accord qui devrait être une bonne base pour développer dans l'avenir un travail en commun avec les producteurs américains.* »<sup>785</sup> Mais avec les Américains, l'accord signé en 1937 n'est toujours pas confirmé en septembre 1938, dans les faits. Il faut dire que la situation industrielle américaine est à ce moment là encore en très grande difficulté.

En dehors des ententes sur les principaux produits sidérurgiques évoqués ci-dessus, il existait également des ententes sur les fontes, hématites et phosphoreuses, ententes également renouvelées en 1935. De la même façon, c'est aussi l'année de la reconduction pour 5 ans du Comptoir international des rails, et celle de la conclusion (en juillet et août) d'accords avec les métallurgistes anglais et avec certains groupes de l'Europe centrale. L'Association internationale des fabricants de rail (IRMA) vit le jour en décembre 1936, le comptoir français des rails en était membre. L'ensemble de ces accords renforça le rôle de l'entente de l'acier et raffermi nettement les prix sur les marchés d'exportation<sup>786</sup>. Selon les membres allemands, toutes ces ententes de l'Entre-deux-guerres ont permis un très bon travail sur le marché international de l'acier<sup>787</sup>.

---

<sup>782</sup> Léon Chevalme (secrétaire de la Fédération des métaux), « Le Comité des Forges », *Banque et Bourse*, août-sept 1939, p. 61.

<sup>783</sup> MAN/ R 1.51.00/ Rapport 1935-1936.

<sup>784</sup> AN/ 72 AS/ 218/ dossier de 17 pages : « l'entente internationale de l'acier », août 1952.

<sup>785</sup> MAN/ R 1.51.00/ Rapport 1935-1936.

<sup>786</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ C<sup>le</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport exercice 1935-1936.

<sup>787</sup> BA/ R 13 I/ 254/ publication *Verbandsbildungen in der Eisenindustrie des Auslandes. Internationale Kartelle. Frankreich*, 1937 (supplément à une publication professionnelle de l'industrie de l'acier).

## PETIT TOUR D'HORIZON DES SOCIÉTÉS

### Les entreprises sidérurgiques françaises

#### *Un aperçu général*

L'observation du graphique de la production sidérurgique de quelques grandes unités de la sidérurgie française indique que la crise est assez différemment ressentie d'une unité à l'autre. Il est vrai qu'en général, les entreprises peinent à retrouver leur niveau de 1929, mais ce n'est pas le cas de toutes. La société Escaut et Meuse se maintient presque imperturbablement pendant toute la durée des années de crise. Au sein d'une même société, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est, les unités de production se comportent différemment, ce qui indique *a priori* des variations par type de produits.

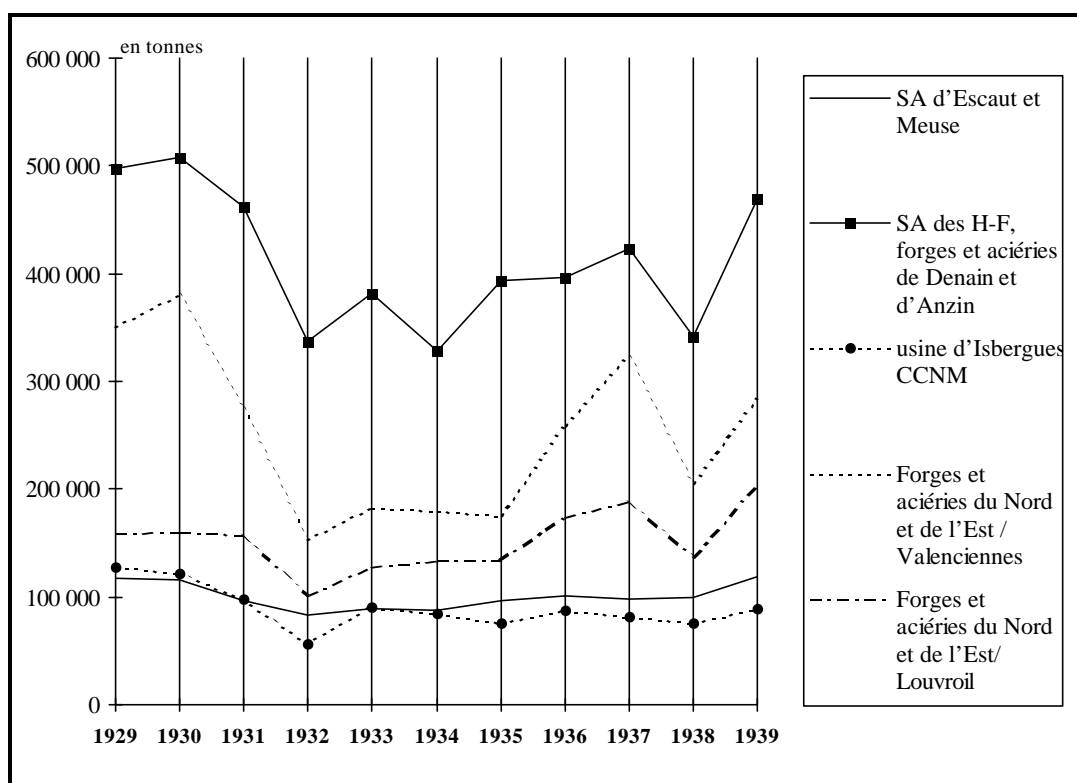


Figure 38. Production d'acier brut des grandes usines françaises (plus de 100 000 tonnes)<sup>788</sup>

Les plus petites entreprises ont aussi connu des comportements très différents face à la crise : pour certaines, le niveau de production de 1929 est largement retrouvé en 1936 ou en 1938, pour la plupart seulement en 1939, mais certaines restent en dessous. On peut donc en conclure que même au sein d'un seul secteur, et en comparant des entreprises de taille identique, on ne peut trouver d'évolution vraiment identique au cours de la période. Certaines ont vécu bien plus gravement la crise mais sur une période plus resserrée, tandis que d'autres se sont maintenues plus ou moins après un recul beaucoup moins important.

<sup>788</sup> AN/ AJ 40/ 330.

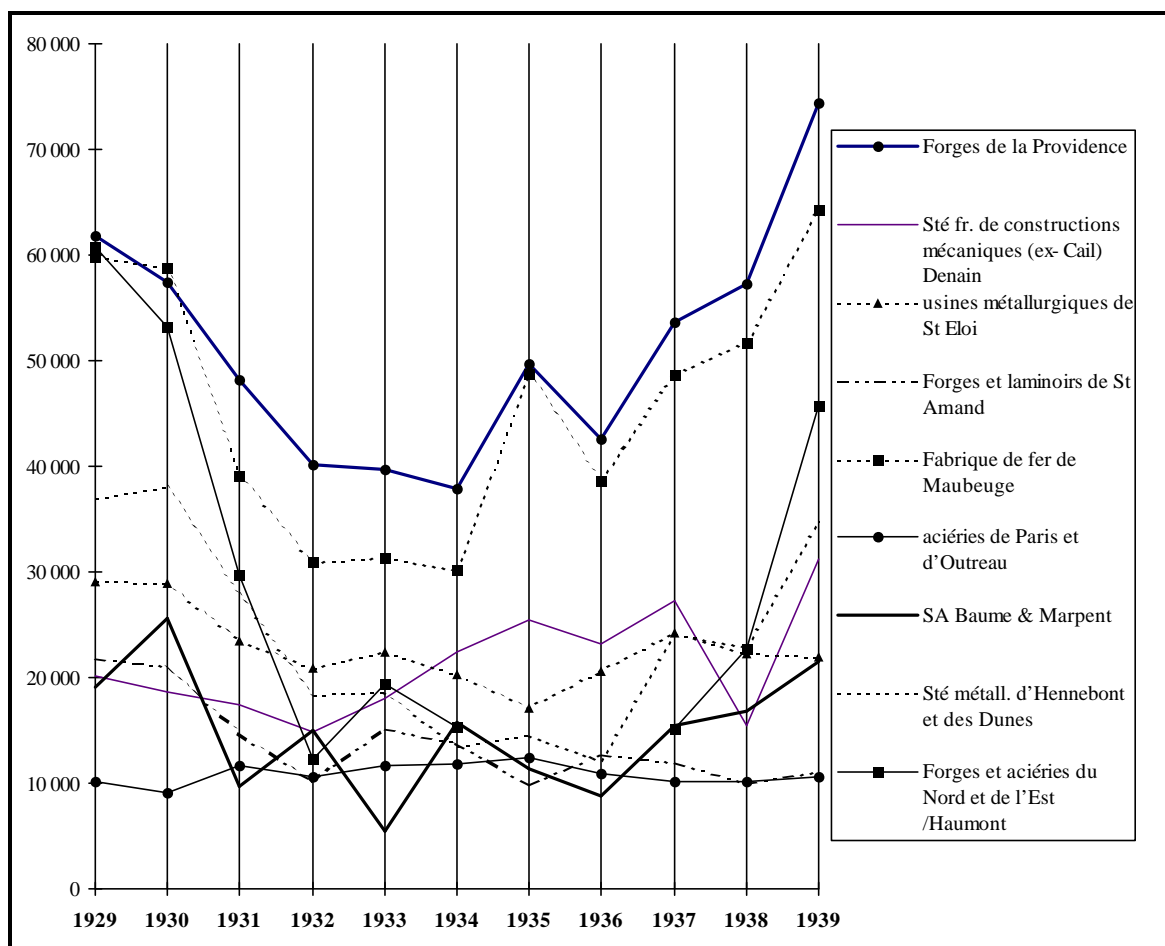


Figure 39. Production d'acier brut des unités plus modestes (moins de 100 000 tonnes)<sup>789</sup>

Les rapports annuels d'exercice des sociétés, comme ceux de la société Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, de la C<sup>ie</sup> de la Marine et d'Homécourt ou ceux de la S<sup>té</sup> des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & C<sup>ie</sup>) sont particulièrement détaillés et permettent de bien appréhender l'évolution annuelle de la situation de la société et de l'industrie sidérurgique dans son ensemble. Procédons chronologiquement en prenant quelques exemples. Les commentaires sur l'exercice 1933-1934 relèvent que la sidérurgie se porte mieux, finalement, que l'ensemble de l'économie et l'on attribue ce relatif succès (les résultats de l'exercice 1933-1934 sont meilleurs que ceux des deux exercices précédents) aux ententes.

« Cette stabilité relative, malgré l'accentuation de la crise, doit être attribuée pour une large part à l'action régulatrice des comptoirs intérieurs et des ententes internationales en dépit des difficultés nombreuses rencontrées pour le maintien de ces comptoirs et de ces ententes. Il est incontestable que cet effort de coordination, réalisé par les intéressés eux-mêmes, dans un esprit de discipline librement consentie, a produit d'heureux résultats. »<sup>790</sup>

Au cours de l'année 1935, la situation continue à s'améliorer pour la société dont la production et les bénéfices sont en légère hausse, et l'on considère désormais que la situation de la production mondiale d'acier est redevenue à peu près normale, avec un niveau de production qui a augmenté de 82 % depuis 1932, point le plus bas<sup>791</sup>. Mais la situation des différents pays est extrêmement variée, l'Allemagne ayant atteint à nouveau (de même que la Grande-Bretagne et l'Italie) son niveau de production de 1929 alors que la France est en retard en Europe avec une production d'environ 63 % de celle de 1929 et des exportations de moitié par rapport à la même

<sup>789</sup> AN/ 40 AJ/ 330.

<sup>790</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport d'exercice 1933-1934.

<sup>791</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport d'exercice 1934-1935.

période. L'explication proposée, en dehors d'une activité économique et d'une consommation intérieure toujours basses, est la restriction du transfert de devises à cause de la fermeture de nos frontières aux produits agricoles dont une partie provenait de pays habituellement clients de la France en produits sidérurgiques. Les pouvoirs publics sont fermement soutenus par les industriels dans les actions déjà entreprises contre la crise. Et l'on rappelle parallèlement le bienfait des ententes.

« Les ententes métallurgiques intérieures, particulièrement nécessaires à un moment où la consommation tombe à un niveau si inférieur à la capacité de production des usines existantes, sont arrivées à leur terme au cours de l'été dernier. Les négociations relatives à leur renouvellement ont été très difficiles. Mais nous sommes heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui qu'elles sont parvenues à un résultat complet et durable. Le sentiment de l'intérêt général et de la solidarité nécessaire ont amené l'unanimité des sociétés métallurgiques à accepter de soumettre à un arbitre les questions divisant les intérêts qu'elles ont à défendre. Les sacrifices que cette discipline peut imposer doivent trouver, à condition qu'ils soient équitablement partagés, une compensation dans le domaine commercial, financier et social.

Sur les marchés d'exportation, les Comptoirs internationaux qui groupaient les principales industries du continent ont étendu et renforcé leur action par les accords conclus avec le groupe métallurgique anglais, organisant les importations de métal en Grande-Bretagne et la vente sur les marchés extérieurs et mettant ainsi fin à une lutte qui durait depuis plusieurs années. Des accords ont été aussi conclus avec certains groupes de l'Europe centrale. Ces progrès de l'organisation intérieure et internationale dans notre industrie apportent leur contribution utile à la stabilisation économique indispensable. »<sup>792</sup>

Le bilan de l'année 1935-1936, dont l'exercice se finit en juin, ne se ressent pas encore des effets des conflits sociaux du Front Populaire, mais on note au contraire une nouvelle amélioration (production française atteignant, en mai 1936, 75 % de celle de 1929, la production allemande étant de 102 %) à tel point que pour la première fois depuis 4 ans, on distribue un petit dividende. L'optimisme face aux événements de l'été 1936 reste encore de rigueur et l'on espère un rapide « *retour des esprits à la modération* ». Le leitmotiv est toujours celui des bénéfices apportés par les diverses ententes. Cependant, le choc social de 1936 est assez brutal : hausse des salaires (augmentation de 70 à 80 % du taux du salaire horaire) et des allocations familiales, loi des 40 heures (mise en application début décembre), le tout sans période transitoire d'application pourtant prévue dans les accords<sup>793</sup>.

Le livre d'or de Denain-Anzin permet aussi de faire un tour rapide de ces années de crise à travers un exemple. Malgré le poids de la crise économique, des progrès importants ont lieu dans la qualité et la variété de la production. En dehors des comptoirs se sont établis également des accords entre entreprises dans le but de faciliter les approvisionnements ou l'écoulement des produits. « *Il fallait (...) trouver les approvisionnements et les débouchés. De cette époque date une liaison avec Ancine pour le coke, avec Joudreville pour le minerai, avec différents négociants pour les ferrailles.* »<sup>794</sup> Progressivement, et en partie grâce à l'effort de réarmement français, la production redevient normale et la stabilisation définitive de la société Denain-Anzin semblait acquise en 1939 quand éclate la guerre.

Le livre d'or de Gouvy, une toute petite entreprise dont la production annuelle record en 1928-1929 a été de 7000 t de produits finis et 3000 t d'aciers, relate lui aussi ces années difficiles, venues après une période de développement rapide qui permettait d'espérer un bon avenir. D'abord, la crise économique met un terme aux espoirs.

<sup>792</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport d'exercice 1934-1935.

<sup>793</sup> cf. *supra*. AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, rapport d'exercice 1936-1937.

<sup>794</sup> AN/ 65 AQ/ K 66/ DENAIN-ANZIN, *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950, p. 95.

« La crise mondiale grave vient brusquement arrêter cet essor. Les débouchés à l'exportation se ferment par suite du renforcement des droits de douane. Les prix de vente baissent. Les laminoirs ne peuvent plus être alimentés qu'à deux tournées au lieu de quatre. L'effectif des ouvriers qui était remonté à 505 retombe à 345 en juillet 1931, à 313 un an plus tard.; celui des employés passe de 104 à 80 et 67. »<sup>795</sup>

Ensuite, l'entreprise est touchée par le retour de la Sarre à l'Allemagne, en 1935. Et l'inquiétude augmente car une de ses unités est laissée de côté par la ligne Maginot en construction.

« L'usine de Hombourg-Haut a ressenti, comme celle de Dieulouard, les effets de la crise mondiale mais elle souffre aussi d'une situation particulière. La Sarre, après le plébiscite de 1935, est retournée dans l'orbite de l'économie allemande: elle constituait un marché important et fidèle qui sera désormais fermé. D'autre part, le tracé de la ligne Maginot laisse Hombourg-Haut en avant de la zone protégée par la fortification. Cette lourde menace pour l'avenir et la réduction inquiétante de l'allure de marche de l'usine, amène le gérant à décider de la fusion des deux usines de Dieulouard et de Hombourg-Haut. »<sup>796</sup>

L'année 1936 s'écoule sans qu'aucun mouvement de grève n'affecte l'entreprise car des négociations ont eu lieu, et la direction et les syndicats se sont mis d'accord pour des aménagements de salaires et la signature d'une convention collective. Mais en 1938, avec les bruits de bottes qui se rapprochent, la société commence à envisager une situation de crise et s'y prépare.

« En septembre 1938, une alerte sérieuse provoque un début de mobilisation partielle. Les mesures de préparation de la mobilisation industrielle sont poussées activement. Il faut prévoir le pire : la société acquiert, à Fourchambault, dans la Nièvre, des installations qui pourront permettre, en cas de nécessité, d'y installer une position de repli. Ces précautions n'étaient pas inutiles, puisqu'au mois de septembre 1939 la mobilisation générale est décrétée, enlevant à l'usine la gérance 150 ouvriers et 36 employés et ingénieurs, tandis que les services administratifs et commerciaux étaient repliés à Fourchambault. »<sup>797</sup>

Une autre conséquence de cette période de trouble fut que la concentration des entreprises se renforça légèrement. En 1934, trente usines sidérurgiques françaises dépassaient une production de 50 000 tonnes d'acier brut par an, les deux plus grosses unités étant celle de Hayange, de la société de Wendel, (555 000 t, soit 9 % du total) et celle de Rombas (434 000 t soit 7 %). En 1936, la première a régressé en part de marché (8,4 %) tandis que la seconde a légèrement progressé (7,1 %). Sur le total de la production, l'ensemble de ces trente usines représente 87,23 % de la production totale en 1934, et 87,87 %, deux ans plus tard. Même s'il était faible, le mouvement de concentration semble pourtant s'être poursuivi inexorablement.

**Tableau 35. Concentration de la production française d'acier brut (1934-1936)**<sup>798</sup>

	1934		1935		1936	
	1000 t	%	1000 t	%	1000 t	%
Production totale des principales sociétés sidérurgiques françaises (+ de 50 000 t par an)	5 369	<b>87,23</b>	5 463	<b>87,34</b>	5 875	<b>87,87</b>
Production totale des autres sociétés	786	<b>12,77</b>	792	<b>12,66</b>	811	<b>12,13</b>
<b>Total de la production française</b>	6 155	<b>100</b>	6 255	<b>100</b>	6 686	<b>100</b>

<sup>795</sup> 65 AQ/ K386/ GOUVY, *Livre d'or du bicentenaire (1751-1951)*.

<sup>796</sup> 65 AQ/ K386/ GOUVY, *ibid.*

<sup>797</sup> 65 AQ/ K386/ GOUVY, *ibid.*

<sup>798</sup> BA/ B 109/ 352/ doc. 71.

*Quelques bons bénéfices*

Les sociétés sidérurgiques françaises qui, en cette fin des années trente, travaillent en grande partie pour l'armement (une dizaine de grandes sociétés), font dans l'ensemble de beaux bénéfices financiers, ainsi que le montre le tableau suivant.

**Tableau 36. Bilan des sociétés sidérurgiques françaises<sup>799</sup>**

		1934-35	1935-36	1936-37	1937-38
<b>Acieries de Longwy</b>	Bénéfice d'exploitation <sup>800</sup>	11 432 000	10 339 000	17 488 000	22 309 000
	bénéfice net <sup>801</sup>	5 427 000	5 123 000	7 578 000	8 986 000
<b>Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons</b>		<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>
	bénéfice net	Néant	2 645 000	4 727 000	6 003 000
<b>Forges et aciéries du Nord et de Lorraine</b>		<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
	bénéfice net	258 500	308 600	21 764 800	30 808 800
<b>aciéries et forges de Firminy</b>		<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>
	bénéfice ou perte (P)	<i>P= 14 958 000</i>	<i>P= 3 888 000</i>	14 408 000	18 751 000
<b>Marine et d'Homécourt</b>		<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
	Amortissements	10 000 000	24 000 000	19 000 000	16 000 000
	bénéfices nets	14 025 000	3 723 000	5 768 000	5 830 000
	Total	24 025 000	27 723 000	24 768 000	21 830 000
<b>forges et aciérie du Nord et de l'est</b>		<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
	Amortissements	4 millions	42 millions	28 millions	30 millions
	bénéfices nets	10 567 000	11 753 000	21 399 000	22 789 000
	Total	14 567 000	53 753 000	49 399 000	52 789 000
<b>aciéries du Nord</b>		<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
		11 081 000	11 789 000	12 981 000	13 609 000
<b>aciéries de Micheville</b>		<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
	bénéfices nets	2 250 000	4 094 000	5 263 000	7 018 000
<b>La Providence</b>		<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
	Amortissements	40 950 000	49 350 000	53 340 000	57 500 000
	bénéfices nets	20 179 000	29 211 000	56 952 000	53 642 000
	total <sup>802</sup>	61 129 000	78 561 000	110 292 000	111 142 000
<b>Tréfileries et laminoirs du Havre</b>		<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
	Amortissements	5 826 000	6 034 000	9 073 000	10 324 000
	bénéfices nets	20 365 000	23 544 000	29 794 000	31 280 000
	Total	26 191 000	29 578 000	38 867 000	41 604 000
	<i>Bénéfices</i>	<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
<b>Denain et Anzin</b> <sup>803</sup>					5 356 806
<b>Hauts-fourneaux de Saulnes</b> <sup>804</sup>				17 070 195	19 032 707

Il faut cependant être circonspect avec ces statistiques car elles ne laissent apparaître que ce que l'on veut bien montrer. Or les bénéfices issus de l'armement n'ont jamais eu bonne presse et il est finalement très difficile, même pour les bilans publiés, de connaître le véritable chiffre des bénéfices, car ils peuvent être en partie dissimulés par la grande latitude laissée aux gestionnaires dans l'établissement des bilans, puisqu'une partie des amortissements n'y est pas forcément

<sup>799</sup> Christian Pineau, « Les fructueux marchés des industries de guerre », *Banque et Bourse*, juin 1939, p. 435-444. Voir en annexe le tableau complet. Il manque à cet ensemble de chiffres les bilans, non publiés, de Schneider, analysés plus loin, et de la firme de Wendel qui refuse la communication de ses chiffres.

<sup>800</sup> après déduction des frais généraux.

<sup>801</sup> déduit amortissements et caisse de secours.

<sup>802</sup> non compris provisions pour impôts.

<sup>803</sup> *Le Journal des Débats*, 7 avril 1939, p.5.

<sup>804</sup> *Le Journal des Débats*, 13 avril 1939, p.5.

reportée et que leur ventilation, tout comme celle des frais “généraux” est assez souple. Cela empêche en grande partie une véritable comparaison entre les sociétés. D’autre part, les participations que possèdent les entreprises ne sont pas toujours transparentes, ni la répartition des bénéfices tirés de ces parts. On peut donc estimer, globalement, que les chiffres officiels sont probablement inférieurs à la réalité mais ils sont néanmoins parlants. La marche à la guerre est transparente et la progression prodigieuse des bénéfices dans le secteur de l’armement l’est aussi : alors que l’on fait des amortissements bien plus élevés en 1938 qu’en 1935, les bénéfices nets sont souvent doublés, parfois triplés.

Même s’il n’est pas possible de disposer du montant des bénéfices des sociétés ou si leur lecture est peu transparente, le montant des dividendes distribués annuellement est un bon indicateur de la santé de l’entreprise<sup>805</sup>. On peut ainsi constater que les conséquences de la crise économique sont loin d’être identiques pour toutes les sociétés. Dans le même secteur d’activité, la firme Schneider s’en sort visiblement beaucoup mieux que la société Marine. Longwy et Senelle-Maubeuge ont, semble-t-il, beaucoup plus de difficultés que Fives-Lille ou Denain-Anzin. Mais il faut cependant être prudent dans les interprétations, car la distribution des dividendes est la décision du conseil d’administration, elle reflète une certaine stratégie : certaines entreprises peuvent continuer à distribuer des dividendes pendant que d’autres, dans des situations financières équivalentes, peuvent choisir de restreindre ou de supprimer la distribution afin de constituer des réserves en raison du contexte économique défavorable. Cela dépend aussi des réserves déjà existantes et de la puissance financière de l’entreprise.

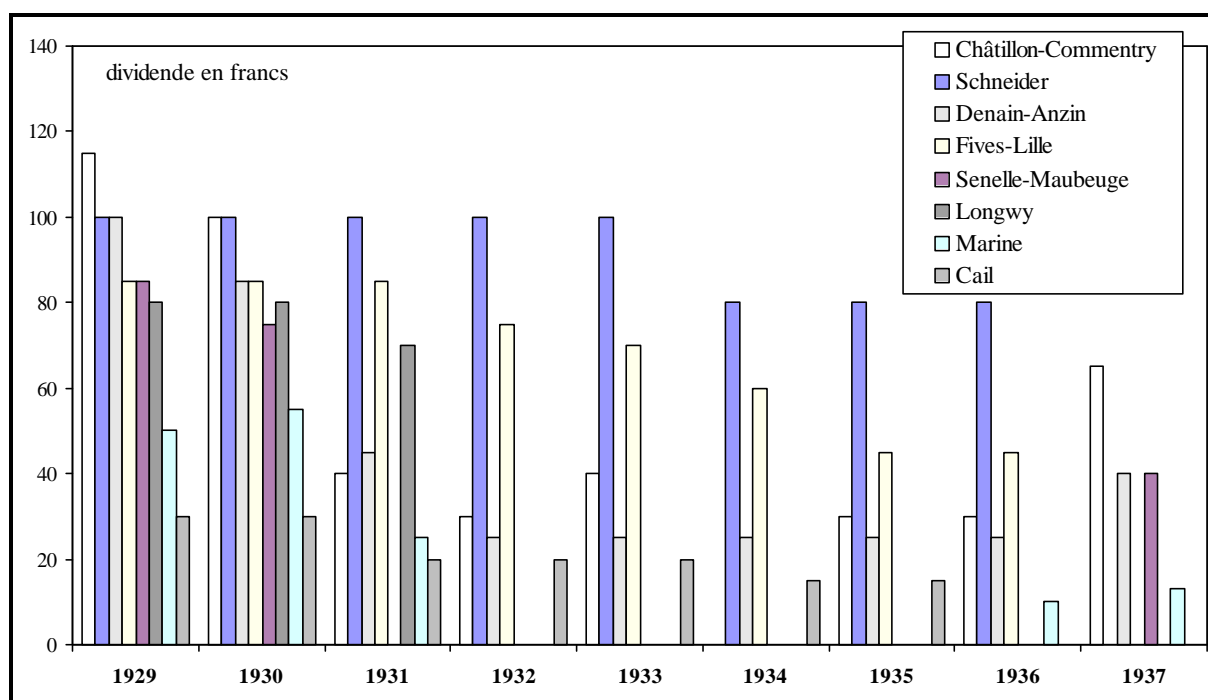


Figure 40. Dividende distribué par les entreprises sidérurgiques françaises (1929-1937)<sup>806</sup>

<sup>805</sup> Voir statistiques complètes en annexes à ce chapitre.

<sup>806</sup> AN / 187 AQ/ 63.

*Les principaux groupes français***Denain-Anzin**

La société Denain-Anzin tient une place importante dans le paysage sidérurgique français. Avec une production totale d'acier brut avoisinant les 500 000 tonnes annuelles, elle représente, selon les années, entre 5 et 7 % de la production française. Elle a subi une forte régression de sa production, avec un recul de 32 %, entre 1929 et 1932 mais après un redémarrage en 1933, cette production recule à nouveau l'année suivante puis encore lors de la crise française de 1938. En 1939, la société n'a toujours pas retrouvé son niveau de production de 1929.

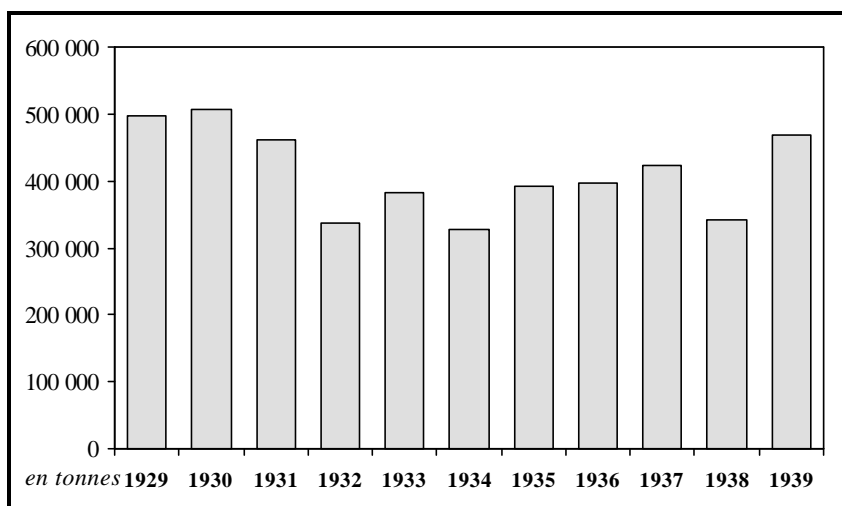


Figure 41. Production d'acier brut de la société Denain-Anzin (1929-1939)<sup>807</sup>

Denain-Anzin, une société au capital de 30 millions F en 1920, de 62 millions en 1930 jusqu'en 1939, reflète assez bien le profil d'évolution de la majorité des entreprises sidérurgiques françaises dans les années trente. On voit ainsi apparaître le double minimum dû à la crise, en 1932 et en 1934, puis la stagnation de l'année 1936, pour des raisons de conflits sociaux et non de crise; l'année 1938 est à nouveau en net recul pour la production; enfin en 1939, on n'a pas encore tout à fait retrouvé le niveau de 1929. On constate que la conséquence des événements de 1936 a plus d'effets sur le niveau des profits, qui sont en net recul, que sur la production. Mais les années d'avant la grande dépression avaient été exceptionnelles, ce qui explique que, si les bénéficiaires sont très nettement en repli ensuite, l'entreprise n'a à aucun moment à déplorer de pertes. L'année 1939 est tout à fait exceptionnelle et laisse entrevoir l'importante part d'armement produit par cette société.

Tableau 37. SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin<sup>808</sup>

	résultat exercice (profits ou pertes)	en indice déflaté (en francs 1938) <sup>809</sup>
<b>1930</b>	12 979	430
<b>1931</b>	6 604	229
<b>1932</b>	2 199	83
<b>1933</b>	3 521	138
<b>1934</b>	3 660	150
<b>1935</b>	4 259	188

<sup>807</sup> Denain-Anzin, *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950.

<sup>808</sup> Denain-Anzin, *ibid.*

<sup>809</sup> Calculé grâce au tableau déflateur fourni par A. Beltran, R. Frank et H. Rouso, *La vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, 1994, p. 419. base 100 = 1938.



<b>1936</b>	3 375	140
<b>1937</b>	2 775	92
<b>1938</b>	3 438	100
<b>1939</b>	36 856	997

Malgré la crise, la société poursuit ses efforts de recherche et investit. De nouveaux produits apparaissent et la société renforce la sécurité de ses approvisionnements.

« La crise économique sévissait avec intensité à partir de 1930, et les résultats s'en ressentaient très défavorablement. Cependant la production se développait et se perfectionnait : les tôles, les ronds à tubes, les aciers à ressorts, les aciers électriques, les aciers Triplex devenaient des spécialités propres à notre société. (...) »

Il fallait (...) trouver les approvisionnements et les débouchés. De cette époque date une liaison avec Ancine pour le coke, avec Joudreville pour le minerai, avec différents négociants pour les ferrailles. A Azincourt, la mine devait être arrêtée en 1936, et seule subsistait la cokerie. le développement de la production à Ferrière-les Étangs exigeait lui aussi des investissements importants »<sup>810</sup>

On a donc ici un bon exemple d'un groupe sidérurgique qui s'est développé et modernisé au cours des années 1930, malgré la crise, et qui a profité de la manne du réarmement.

### **Le groupe de Wendel**

La firme de Wendel est le plus gros groupe sidérurgique français. Issu d'une famille alsacienne, le « clan » de Wendel est sans doute la famille à la fois la plus typique et la plus originale de la sidérurgie française. Maître de forges depuis le tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, moment où l'ancêtre Martin Wendel fonde les forges d'Hayange, les de Wendel sont touchés par la perte territoriale de 1871. Les propriétés de Wendel ont en effet été divisées en deux sociétés à la suite de la perte de l'Alsace-Lorraine car désormais une partie de ses usines se trouve en Allemagne. C'est pour cette raison qu'elle crée en 1872 une société "les petits-fils de François de Wendel et Cie", officiellement fondée par Madame François de Wendel et chargée de gérer les propriétés "allemandes"<sup>811</sup>. Jusqu'en 1919, elle doit donc jouer au mieux entre les frontières. Pour garder un droit à la parole en Allemagne, un des membres est devenu député au Reichstag allemand avant la Première Guerre mondiale. Après la guerre, les deux sociétés, désormais françaises, restent disjointes, en particulier en raison de filiales minières en Allemagne. L'autre particularité de cette double entreprise est qu'elle est depuis l'origine exclusivement la propriété de la famille et gérée directement par elle, dans les années trente par François, Maurice et Humbert. C'est un cas tout à fait comparable au seul cas d'espèce en Allemagne, celui de la famille Krupp.

Puissante, elle est représentée au Comité des Forges par trois frères (François, Maurice et Humbert) et par deux de leurs cousins (Charles et Guy). François et Guy sont engagés dans la politique. Humbert a le contrôle de l'exploitation de l'entreprise. Et tous sont membres de la direction des deux entreprises familiales, les sociétés De Wendel & Cie et Les petits-fils de François de Wendel. La famille de Wendel tient les principaux postes de commandes de la société et des différentes unités. Ainsi, la gérance de petite Rosselle (vers Forbach) est dirigée par le baron Jean de Seillièrre, le gendre de Maurice de Wendel<sup>812</sup>.

Les établissements de Wendel comprennent les usines de Jœuf, presque entièrement détruites par les Allemands lors de la Première Guerre mondiale et reconstruites en 1922, les

<sup>810</sup> Denain-Anzin, *op. cit.*, p. 95.

<sup>811</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ Quelques éléments d'information sur la sté "les petits-fils de François de Wendel et Cie", juin 1935.

<sup>812</sup> AN/ 190 AQ /44.

houillères de Petite-Rosselle, les mines de fer et usines de Hayange, les laminoirs St Jacques, l'usine de la Fenderie, les mines de fer et usines de Moyeuve, mines de Jamailles, Bois d'Avril toutes ces unités se situant en Moselle. Il faut encore ajouter les houillères de Hamm (Westphalie) et d'autres mines en Hollande, en Belgique et dans le Haut Schleswig, un moulin à scories à Thionville et des fours à chaux à Sorcy<sup>813</sup>. L'équipement de la société dans les années trente comprend approximativement vingt-six hauts-fourneaux, trois aciéries, trois usines de demi-produits.

La production de la société de Wendel avoisine un million de tonnes de fonte, autant d'acier Thomas, ainsi que 300 000 tonnes d'acier Martin et un million de tonnes de laminés. Un rapide calcul du prix de revient de la fonte, dont une tonne est vendue 225 F en 1932, qui nécessite pour être produite trois tonnes de minerai, soit un total de 45 F, et une tonne de charbon, soit 110F, aboutit à un prix de production de 155 F, auquel il faut bien sûr ajouter les salaires et l'amortissement des investissements en matériel. Selon des sources italiennes<sup>814</sup>, ces dernières dépenses sont si faibles à la tonne qu'on peut les inclure en gros dans le prix du minerai. Cela donne de très gros bénéfices, même dans les périodes de prix bas. A elle seule, la production de fonte apporterait ainsi un bénéfice proche de 70 millions de francs en 1932. La fortune totale des de Wendel est à cette époque estimée à 8 milliards de francs, fin 1932<sup>815</sup>.

Les années les plus prospères pour l'entreprise de Wendel furent celles situées entre 1924 et 1929. Dès 1930 s'amorça un recul, les chiffres les plus bas se situant en 1932<sup>816</sup>. Les records mensuels de production avaient cependant été atteints en octobre 1930, tant pour la fonte (49 202 tonnes), que pour les aciers bruts (42 454 tonnes) et les produits laminés (40 597 tonnes). Pour la production de minerai, c'est par contre en 1935 que le niveau record d'extraction est atteint (118 551 tonnes en juillet)<sup>817</sup>, peut-être parce que l'on compense le recul de la production par un renforcement des ventes de minerai ?

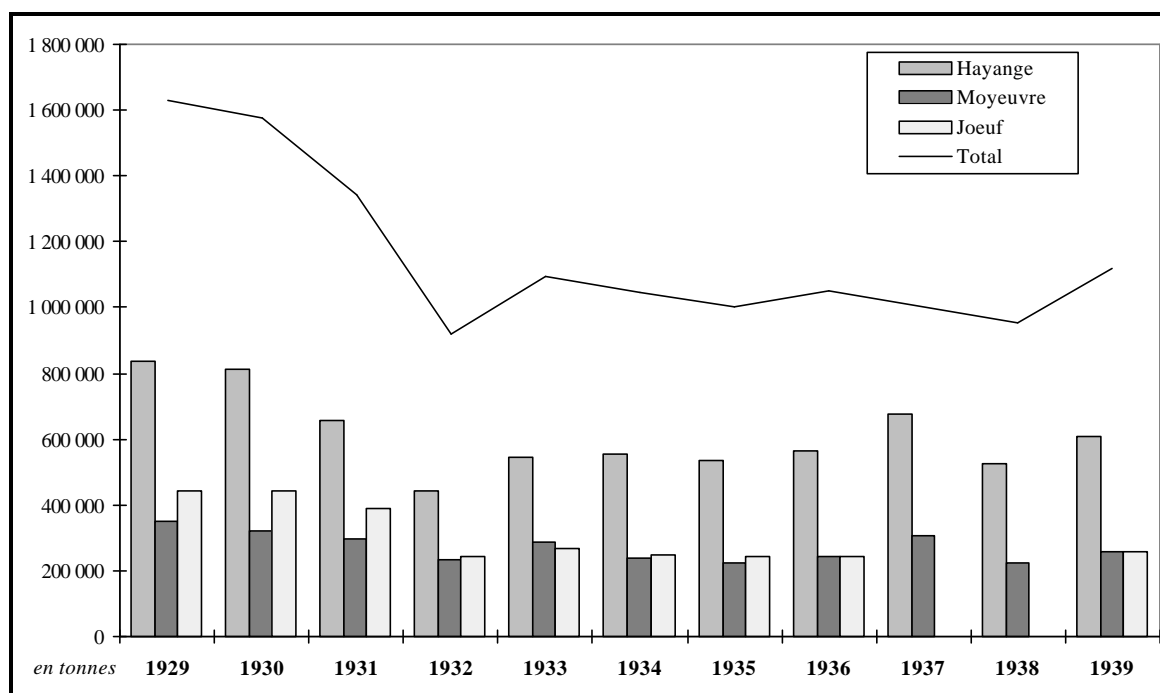


Figure 42. Production d'acier brut de la société de Wendel<sup>818</sup>

<sup>813</sup> AN/ 190 AQ/ 49.

<sup>814</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « Marchands de canons, le comité des Forges », *La Stampa*, 4 déc.1932.

<sup>815</sup> AA/ Botschaft Paris VI.7/ 708a/ dossier « Le Comité des Forges », non daté mais environ août 1933.

<sup>816</sup> cf. *supra* chapitre 1.

<sup>817</sup> AN/ 189 AQ / 214.

<sup>818</sup> AN/ 189 AQ / 214.

La réduction de la journée de travail à 8 heures, après la guerre, n'a pas de conséquences sur le rendement puisque, au contraire, celui-ci a augmenté beaucoup depuis la période précédant la guerre, doublant presque dans les mines, pour des raisons complexes alliant les progrès techniques et les améliorations de la santé des hommes.

« Le rendement par mineur et aide était de 11 t 150 en 1934 contre 6 t 170 en 1913-14, malgré la réduction de la journée de travail à 8 heures, au lieu de 10 h pour la période antérieure. Cette forte augmentation de production est principalement due à l'emploi des explosifs à l'oxygène liquide. Les cartouches à l'oxygène liquide peuvent être dosées exactement, non seulement pour chaque mine, mais également pour les différents quartiers d'une même exploitation et elles permettent d'obtenir le maximum de rendement. Mais ce qui influe peut-être le plus sur l'augmentation du rendement, c'est l'amélioration de l'atmosphère du chantier par l'emploi de cartouche Weber, qui rend le mineur apte à un bien plus grand effort par rapport à celui qui travaille en atmosphère contaminée comme c'était le cas par l'emploi des explosifs nitrés et les explosifs à l'oxygène liquide à base de suie.

L'amélioration du transport, en faisant arriver l'ouvrier au lieu de travail dans un temps plus court dans des wagons confortables sur voie normale, contribue également pour une part dans l'augmentation du rendement. La perforation mécanique, mise complètement au point, a également une influence sur le rendement, mais dans une proportion un peu moindre. (...) Il n'est pas exclu que l'ouvrier qui habite des maisons saines, bien exposées, est capable d'un meilleur rendement. Nous avons toujours cherché à loger les ouvriers et employés dans des maisons aussi confortables que possible et le moins possible situées dans les vallées. Il faut tenir compte aussi que l'ouvrier absorbe moins d'alcool depuis la guerre, ce qui n'est pas sans influencer le rendement. »<sup>819</sup>

La période des années trente est donc pour les ouvriers sidérurgiques français une réelle période de progrès sociaux, en dehors même de ceux apportés par les avancées du Front Populaire.

### **La société Schneider**

L'ancêtre de la famille, Eugène I<sup>er</sup> du nom, est venu de Sarre, en 1836 et a fondé une entreprise au Creusot, au commencement pour le trafic ferroviaire et naval qui se développait et qui, depuis, s'est transformée en la plus puissante fabrique de munition du monde. Le nombre d'entreprises dépendantes du groupe est particulièrement impressionnant : cent quatre-vingt-deux (selon un compte de 1921) parmi lesquelles on trouve des mines de fer et de charbon, des fours à fusion d'acier, des fonderies, des fabriques d'armes et de fusils, des usines chimiques et électriques, des fabriques d'automobiles et de machines ainsi que du matériel ferroviaire, et des entreprises de travaux publics, etc.

La famille Schneider ne s'entend pas très bien, sans doute parce qu'Eugène, le "vieux", a du mal à partager le pouvoir. Il y a même un procès des fils Schneider contre la société et contre leur père<sup>820</sup>. Des actionnaires semblent d'ailleurs s'inquiéter de la succession mais la firme reste essentiellement une entreprise familiale.

Le groupe Schneider possède au début des années trente l'important groupe des usines du Creusot, les chantiers de Chalon sur Saône, les usines du Havre, d'Harfleur et du Hoc, l'usine de Champagne sur Seine, l'usine de La Londe-les-Maures et l'usine de Bordeaux. A ces unités de production sidérurgique et métallurgique, il faut ajouter les houillères de Decize et les mines de fer de Droitaumont (Meurthe et Moselle) et de Chaillac (Indre)<sup>821</sup>. Les établissements Schneider possèdent également un grand nombre de participations dans des sociétés rattachées mais

<sup>819</sup> AN/ 189 AQ/ 107/ mémoires dactylographiées de Guillaume Weber.

<sup>820</sup> indications trouvées dans les documents préparatoires pour le bilan 33-34, AN 187 AQ / 62.

<sup>821</sup> AN/ 65 AQ / K 211/ 1-2/ SCHNEIDER.

également dans d'autres domaines d'investissement. Les participations sont prises dans toutes les branches des industries métallurgiques et mécaniques: métallurgie, construction mécanique, construction électrique, machines outils, matériel d'imprimerie, véhicules automobile industriels, tracteurs et motoculteurs, installations frigorifiques, pompes, optique civile ou militaire, construction navale<sup>822</sup>. La société possède aussi de nombreuses unités à l'étranger<sup>823</sup> :

- une mine de charbon dans le Kent (production annuelle, 1,2 millions de tonnes)
- en Belgique, entre autres, on peut citer "Beeringen et Limbourg", "Levant-Mons", "Charbonnages de Mons" et des intérêts dans les charbonnages de Winterslag ;
- en Sarre, les aciéries et hauts-fourneaux de Rombas ;
- des intérêts significatifs au Luxembourg, dans la société ARBED dans laquelle la société possède la majorité, si l'on y ajoute les actions de la société générale de Belgique qui elle-même lui appartient ;
- en Tchécoslovaquie, des intérêts importants dans deux firmes, Skoda et la société tchèque de mines et forges (ex- Berg-und Hüttenwerksgesellschaft)
- La firme a aussi des intérêts en Espagne et au Chili.

Les usines du Creusot constituent l'unité la plus ancienne, créée en 1769 (concession accordée par Louis XV à François de la Chaise, seigneur de la baronnie de Montcenis) en vue de l'exploitation d'un gisement houiller dont la découverte date de 1502. L'unité du Creusot est divisée en 3 groupes : Le Creusot proprement dit, Le Breuil composé de vastes ateliers de mécanique générale et Henri-Paul, unité pour la fonte moulée, et à Perreuil, près du Creusot une usine de produits réfractaires complète le groupe. Le groupe est autonome en énergie grâce à un réseau hydro-électrique. C'est donc un ensemble complet de production métallurgique et mécanique, doté d'un outillage très moderne, mettant la firme au premier rang français des aciéries électriques (1/3 de la production française)<sup>824</sup>. Pour l'usine du Creusot, environ 40 % de la valeur de la production viennent des matériels d'artillerie.

Les autres grandes unités sont d'abord celles des usines d'Harfleur, du Havre et du Hoc où l'on fabrique presque exclusivement du matériel d'artillerie, des munitions et des torpilles. Elles possèdent un atelier de pyrotechnie et un champ de tir pour les essais de matériel de guerre. On y construit aussi des moteurs Diesel, on y répare les locomotives et enfin il y a un atelier d'usinage de pièces, boulonnerie, visserie. Il reste enfin trois autres unités dispersées, d'une part celle de Bordeaux, spécialisée dans la fabrication des douilles pour l'artillerie et des alliages en métal léger, des tubes étirés, etc.; l'usine de Champagne sur Seine est spécialisée dans la construction de machines électriques, celle de la Londe-les-Maures est équipée pour la fabrication des torpilles et des mines sous-marines, des petites pièces de fonte et de laiton, de la robinetterie, etc. La société possède de vastes terrains (8 000 ha) et surtout 19 000 ha de concessions minières, 120 ha de surfaces construites et un personnel qui varie au cours des années trente de 20 à 15 000 ouvriers et employés<sup>825</sup>.

En 1931, la société Schneider possède des participations dans quinze sociétés minières, pour un total de 9,5 millions de F, dans six sociétés métallurgiques (Knutange, Sté métallurgique de Normandie, Sté métallurgique des Terres Rouges, les Tubes en aciers spéciaux, ARBED et Cie Sidéurgica Belgo mineira) pour un total de 23,3 millions de F, dont 13,6 dans la société métallurgique de Normandie. Elle a également investi dans vingt-trois sociétés de l'industrie mécanique, électrique ou de la construction navale, pour un total de 99,1 millions de F, dont 54,9 pour la seule société Le Matériel électrique S.W. et 16,1 pour la société des Forges et Chantiers de la Gironde, dans douze banques ou sociétés financières, pour un total de 31,6 millions de F, dont 18,2 dans la Banque des Pays du nord et 10,3 dans l'Union européenne industrielle et financière ainsi que dans vingt-neuf sociétés diverses, dont au Maroc et en Pologne, pour un total

<sup>822</sup> AN/ 65 AQ / K 211 / 1-2/ SCHNEIDER/ brochure 1939.

<sup>823</sup> AA/ Botschaft Paris VI.7/ 708a/ dossier « Le Comité des Forges », non daté mais environ août 1933.

<sup>824</sup> AN/ 65 AQ / K 211 / 1-2/ Schneider/ brochure 1928.

<sup>825</sup> AN/ 187 AQ / 62.

de 4,2 millions de F. Enfin, 11,5 millions de F sont placés dans divers fonds d'État et obligations<sup>826</sup>.

La firme affiche, dans les années trente, un capital social de 100 millions de francs<sup>827</sup>. L'usine du Creusot, sa plus grosse unité, représente entre 65 et 45 % de son chiffre d'affaires (en baisse régulière sur la période). Les dividendes distribués sont de 100 F par action de 1929 à 1932-33, puis de 80 F ensuite, jusqu'à la guerre, soit un excellent rapport pour une action de 400 francs ! Où l'on voit que la crise n'a pas touché tout le monde ...

**Tableau 38. Bilan comptable Schneider (1930-1939)<sup>828</sup>**

Exercices	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
bilan (F)	741 978 348	728 206 369	733 413 109	746 041 227	640 724 089	580 798 120	649 920 690	709 834 202	859 771 865	1 210 313 536
chiffre d'affaires total	698 395 512	679 412 750	610 447 573	497 351 976	437 620 096	382 119 429	482 936 710	472 019 840	685 468 798	1 095 796
résultat d'exploitation		86 142 936	76 294 574	80 410 709	101 720 479	51 082 289	59 168 165	75 058 888	66 944 313	274 022 664 <sup>829</sup>
profit brut total <sup>830</sup>		51 361 709	56 050 786	73 467 619	44 887 786	103 307 395	112 074 377	144 690 875	134 252 282	64 781 649
profit net distribuable (F)	25 352 834	24 449 528	24 409 765	24 916 444	20 437 847	19 847 894	19 523 871	20 492 756	19 945 883	20 325 290
reliquat exercice précédent (F)	1 261 690	1 614 525	1 064 053	473 819	390 263	828 111	676 005	199 876	692 633	638 516
<b>profit net total</b>	<b>26 614 524</b>	<b>26 064 053</b>	<b>25 473 818</b>	<b>25 390 263</b>	<b>20 828 110</b>	<b>20 676 005</b>	<b>20 199 876</b>	<b>20 692 632</b>	<b>20 638 516</b>	<b>20 963 806</b>

La production est particulièrement spécialisée dans les aciers spéciaux pour les blindages, et dans l'artillerie en général. Mais une part importante de sa production est tournée vers l'outillage, la machine-outil et les équipements variés, destinés tant au marché national qu'à l'exportation. Une de ses spécialités est la construction de locomotives et de matériel de chemin de fer. Elle s'occupe aussi du gros matériel pour les installations de centrales électriques, hydroélectrique. Elle possède également, jusqu'en 1937, des ateliers de construction navale<sup>831</sup>.

Plus que les autres entreprises sidérurgiques et en raison de sa production spécialisée dans l'armement, Schneider a pour client d'abord le gouvernement français, pour les Ministères de la Guerre et de la Marine et pour la SNCF après 1937, mais aussi de nombreux gouvernements d'Europe et d'Amérique latine. Parmi les pays clients du groupe pour l'armement, on trouve le Mexique, la Grèce, la Suisse, la Russie, la Yougoslavie, le Japon, la Roumanie, la Pologne, la Turquie, la Bulgarie, l'Argentine, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Suède, la Finlande, la Chine, le Brésil, le Chili, entre autres...<sup>832</sup> La firme a presque, à cette époque et selon les sources allemandes, le monopole mondial du marché de l'armement.

Quelques-unes des sociétés sidérurgiques concurrentes françaises, luxembourgeoises et allemandes lui achètent des produits spéciaux, c'est le cas des forges et aciéries de la Marine, de C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, de Knutange, de l'ARBED, des Vereinigte Stahlwerke AG et Neunkircher Eisenwerke AG. À côté de cela, les constructeurs automobiles français, Renault et Citroën sont aussi ses clients<sup>833</sup>.

<sup>826</sup> AN/ 187 AQ / 62 / Tableau des valeurs diverses au 30 avril 1931.

<sup>827</sup> voir bilan complet en annexe au chapitre 2, avec détail pour Le Creusot et Le Havre.

<sup>828</sup> AN/ 187 AQ / 62-66-64.

<sup>829</sup> dont nationalisation : 163 020 734 F.

<sup>830</sup> avant provision pour paiement des impôts sur BIC, amortissements de travaux neufs et acquisitions et amortissements de valeurs diverses.

<sup>831</sup> AN/ 65 AQ / K 211 / 1-2/ SCHNEIDER/ brochure 1928.

<sup>832</sup> AA/ Botschaft Paris VI.7/ 708a/ dossier « Le Comité ... », *ibid.*

<sup>833</sup> voir tableau détaillé des sommes en jeu en annexe à ce chapitre.

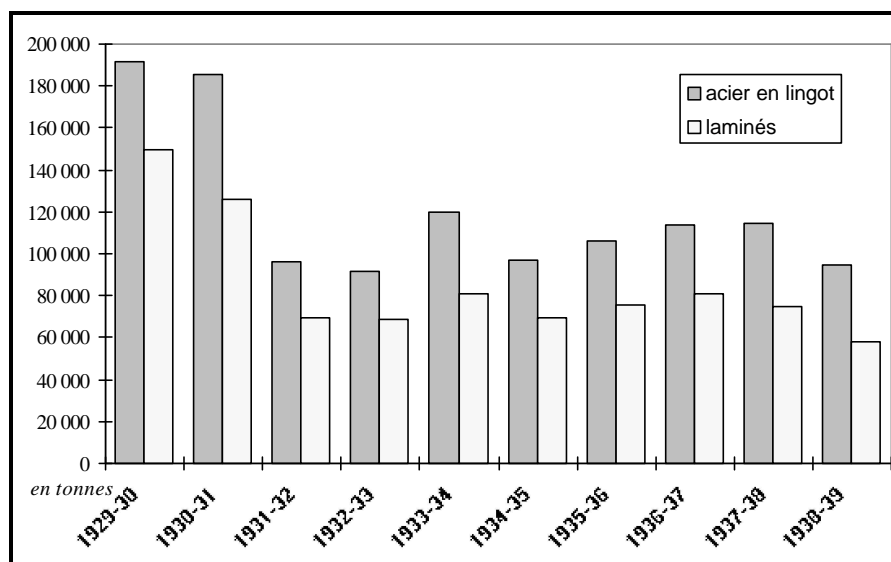


Figure 43. Production du groupe Schneider<sup>834</sup>

Par rapport à d'autres grandes entreprises, la firme Schneider n'a pas un niveau de production d'acier brut exceptionnel : elle dépasse à peine le dixième d'une société comme de Wendel. Mais sa production de produits finis a une très haute valeur.

Le recul de la production au cours de la crise est spectaculaire. Le tonnage de l'acier brut passe de 191 599 tonnes en 1929 à 91 332 tonnes en 1932, soit un effondrement de plus de 52 %. Cependant l'entreprise travaille dans un secteur de production très prisé, fabriquant de nombreux produits dont elle a le monopole. En conséquence, la situation n'est pas catastrophique puisqu'elle continue, sur toute la période, à faire des bénéfices et à distribuer des dividendes<sup>835</sup>. Cependant, l'usine du Creusot est touchée fortement par la crise. De plus, à partir de 1935, on ne produit plus de fonte au Creusot car les mines de fer de Mazenay étaient épuisées et le dernier haut-fourneau fut alors éteint<sup>836</sup>. La mine de charbon cessa également d'être exploitée juste avant la guerre.

Face aux difficultés économiques qui s'annoncent à partir de 1931, la société s'organise très vite pour traverser au mieux la crise et maintenir les bénéfices. Dès novembre 1931, on parle d'une augmentation de capital destinée à sauvegarder l'emploi<sup>837</sup>. Cependant l'examen des graphiques d'évolution de l'emploi dans la société<sup>838</sup> montre que l'on n'y réussit pas, bien que les restrictions du personnel ne soient pas opérées dans des proportions aussi fortes que le recul de la production.

<sup>834</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries). Voir les tableaux statistiques complets en annexes.

<sup>835</sup> cf. *infra*.

<sup>836</sup> Il y en avait 15 en 1867, 6 en 1900, 3 en 1920, 4 en 1921.

<sup>837</sup> AN/ 187 AQ / 62/ feuille de brouillon datée 26 nov. 1931, assemblée du 28 novembre 1931.

<sup>838</sup> cf. *infra*.

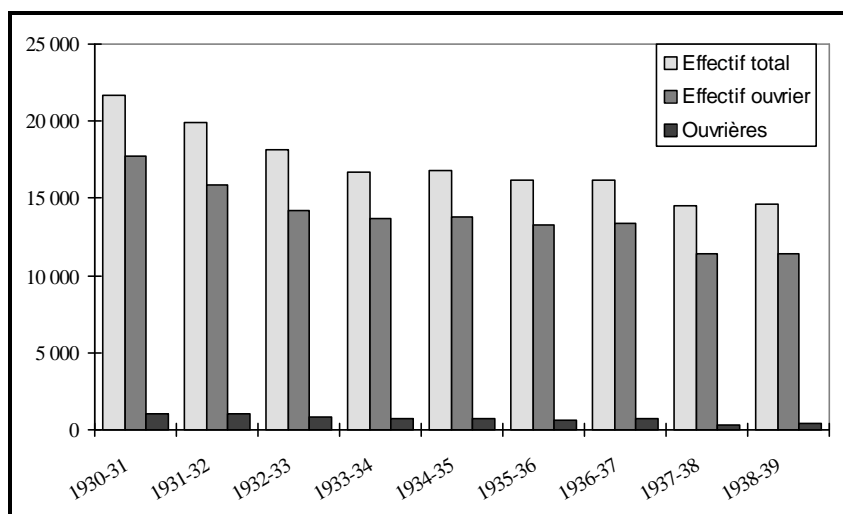


Figure 44. Effectif du personnel Schneider (1930-1939)<sup>839</sup>

Il est intéressant de remarquer que la compression des effectifs ouvriers s'effectue en partie au détriment des femmes : leur nombre passe de 1003 ouvrières en 1930-1931 à 355 en 1937-1938, une légère remontée de ce chiffre ayant lieu l'année suivante. Cela représente donc un recul, sur l'ensemble de la période, de 61 %, alors que dans le même temps, l'effectif ouvrier masculin ne recule que de 34 %. Pour le personnel employé, les chiffres ne sont pas aussi nets, même si, là encore, le pourcentage du recul est plus fort que chez les hommes (25 % en moins au lieu de 17 %).

Au cours des années trente, la firme va abandonner, dans son blason, l'image guerrière du marchand de canons, célèbre dans le monde entier, pour choisir une image de l'entreprise centrée sur la métallurgie, après la nationalisation d'une partie de la fabrication de guerre, même si la production de l'entreprise reste orientée sur les aciers spéciaux et donc dans la sidérurgie pour l'armement.

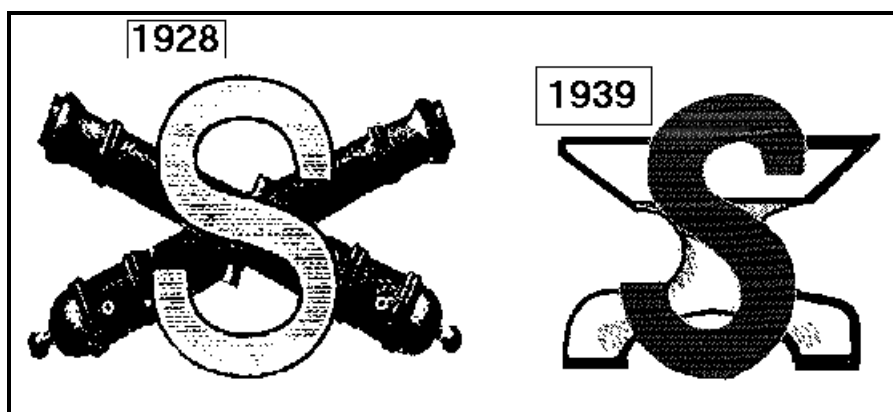


Figure 45. L'évolution des armes de la Maison Schneider entre 1928 et 1939<sup>840</sup>

La loi du 11 août 1936 a en effet décidé de la nationalisation des fabrications de guerre. Autant dire que la famille Schneider ne devait pas porter dans son cœur le gouvernement du Front Populaire. Raoul Dautry prétendit qu'Eugène Schneider aurait pleuré en l'apprenant<sup>841</sup>. Le décret d'application paraît le 13 février 1937 et nationalise les ateliers du Havre et de Harfleur, un second décret, du 2 mars 1937 remet à l'État les ateliers de La Londe, enfin le troisième décret, du 11 mars, les ateliers d'artillerie du Creusot. L'administration en prend possession entre

<sup>839</sup> AN/ 187 AQ /diverses séries.

<sup>840</sup> AN/ 65 AQ / K 211/ 1-2/ SCHNEIDER/ brochure 1928.

<sup>841</sup> Joseph-Antoine ROY, *Histoire de la famille Schneider et du Creusot*, Paris, 1962, p. 113.

fin juin (Le Havre) et fin septembre 1937 (Le Creusot)<sup>842</sup>. Mais quelques échanges s'opèrent par la suite.

« Mais il était malaisé de séparer quelques ateliers de la totalité de l'usine, où ils étaient enclos et où ils avaient leurs sources d'approvisionnement et leurs débouchés. Aussi, le 20 novembre 1939, l'administration rendit à Schneider ses ateliers, en échange de son usine de Bordeaux-Bacalan, où l'on fabriquait de la DCA et Schneider constitua une société mixte pour la fabrication des matériels d'armement, au capital de 150 millions, auquel l'État participait pour 27 %. »<sup>843</sup>

Quelles sont les conséquences de cette nationalisation pour la firme ? L'entreprise perd ses 2130 ouvriers et 420 employés du Havre et 650 ouvriers sur 8410 au Creusot. C'est ainsi qu'il y a une réduction de 20 % sur l'ensemble du personnel (3445 sur 17 296 au total)<sup>844</sup>. Sont aussi expropriés : 203 ha de terrains et 17 ha de bâtiments, 925 logements, 20 locaux divers, 3295 machines-outils et 122 ponts roulants.

**Tableau 39. Expropriations Schneider (1937)<sup>845</sup>**

Indemnités en millions de francs	La Londe	Le Havre	Le Creusot
Réclamations de la société	48	298	138
offre de l'Etat	24	135	35
<i>arbitrage d'accord</i>	31,8		
<i>Surarbitrage (appel)</i>		244	78
indemnités provisionnelles reçues au 31-07-38	11	140	30
indemnités provisionnelles reçues à la date d'oct 39	31,8	210,4	65

Les unités du Havre qui sont nationalisées en 1937 représentaient environ, selon les années, de 15 à 25 % du chiffre d'affaires total, pourcentage en augmentation sur la période. Les sommes accordées par l'État pour ces usines, autour de 6 à 8 fois le profit net annuel, sont assez faibles si on les compare simplement aux chiffres d'affaires dans les années qui précèdent ou qui suivent.

**Tableau 40. Chiffres d'affaire des usines du Havre, d'Harfleur et du Hoc<sup>846</sup>**

Exercices	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
Chiffre d'affaires	95 763 457	143 987 672	133 846 386	114 393 623	154 253 979	79 994 489	119 002 156	111 038 844	172 281 468	437 841 829
Profit usine du Havre		29 114 528	22 537 484	44 899 158	22 323 154	29 924 481	8 760 605			

L'entreprise avait passé pourtant sans trop de difficultés le grand vent de changement du printemps 1936. Même si les usines avaient été touchées par quelques agitations, les usines du Creusot échappèrent à toute grève et restèrent, semble-t-il, dans le plus grand calme. Les dirigeants mirent cette attitude sur le compte de la politique sociale de l'entreprise.

« Nous avons trouvé, dans ce calme, le fruit de la politique sociale que nous avons suivie pendant la période de crise. Nous avons en effet, au prix de sacrifices importants, maintenu les salaires et appointements sans réductions et assuré aux ateliers une alimentation suffisante pour éviter un chômage pénible. »<sup>847</sup>

Pourtant Eugène Schneider ne se laisse pas facilement impressionner. Quand il y a conflit, comme ce fut le cas aux chantiers de Chalon, il semble que la politique de l'entreprise ait été assez dure, le patron ou ses directeurs se montrant extrêmement fermes dans les négociations.

« Dans nos autres usines, nous n'avons pas eu d'incidents sérieux, sauf à nos chantiers de Chalon, où nous avons subi, comme nos confrères de cette localité, une grève avec occupation

<sup>842</sup> AN/ 187 AQ / 63.

<sup>843</sup> J.-A. ROY, *op. cit.*, p. 113.

<sup>844</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 63/ réduction des effectifs.

<sup>845</sup> AN/ 187 AQ / 63-64.

<sup>846</sup> AN/ 187 AQ / 62-63-64.

<sup>847</sup> AN/ 187 AQ / 63/ dans documents 35-36.



d'usine, qui a entraîné six semaines d'interruption de travail. Nous avons refusé de participer à toute négociation aussi longtemps que nos chantiers n'ont pas été évacués et le conflit s'est terminé, après évacuation des usines, par l'acceptation des conditions de salaires qui avaient été proposées par le syndicat patronal avant le conflit. »<sup>848</sup>

### **La Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt<sup>849</sup>**

Cette société, créée en 1854, avait vu ses usines occupées pendant la Première Guerre mondiale et systématiquement démolies pendant les derniers mois de la guerre. La reconstruction ne fut complètement terminée que vers 1926<sup>850</sup>. C'est sans doute l'entreprise la plus étendue sur le territoire français puisqu'elle possède des unités dans les quatre régions traditionnelles de la sidérurgie française, la Lorraine, le Nord, le Centre-Est, où elle a son siège, à St Chamond (Loire), et dans les Pyrénées. Le capital social est de 180 millions de francs (depuis 1929). Avec ses participations, Marine forme, avec les chantiers de la Loire, les aciéries de Rombas, les aciéries de Micheville, la C<sup>ie</sup> française du matériel de chemin de fer et une dizaine d'autres sociétés de moindre importance, un "trust" au capital d'un milliard qui représente le second groupe d'armement après Schneider et vient en importance immédiatement après cette dernière société et celle des de Wendel<sup>851</sup>.

La direction générale est à Paris. Le président-directeur-général de la société est Théodore Laurent, qui joue un rôle de premier ordre dans le cartel européen de l'acier, les deux vice-présidents sont le Comte Antoine Walewski<sup>852</sup> et G. Brizon. En 1932, les administrateurs sont composés de L. Champy<sup>853</sup> (*remplacé en 36 par J. Pauzat*), G. Charpy, le vicomte G. de Dampierre (*remplacé en 36 par E. Rousseau*), François Paul-Dubois, Louis Prenat, le comte J. de Saint-Genys, G. Teissier, L. Daum, J. Laurent<sup>854</sup> et P. Nicou<sup>855</sup>.

Dans le département de la Loire se trouvent les usines de St Chamond, d'Assailly, de Lorette et d'Onzion. L'usine de St Chamond est une grosse unité équipée, entre autres, d'aciéries Martin et électrique, d'ateliers, de forges et fonderie, d'ateliers de construction et de train à blindage. Elle fabrique principalement de grosses pièces forgées et moulées, des blindages, des tourelles cuirassées, des matériels d'artillerie, des locomotives à vapeur et Diesel-électrique, des moteurs à gaz, etc. Assailly et Lorette sont spécialisées dans l'élaboration d'aciers fins et d'aciers spéciaux de construction, d'aciers et de fers inoxydables à outils, ainsi que des moulages en aciers de toutes sortes. Onzion fabrique, en partant de produits des autres usines de la société, des aciers marchands, des feuillards, des tréfilés, des fils galvanisés et des clous<sup>856</sup>.

L'usine du Boucau (Basses Pyrénées) est, elle aussi, une grosse unité, équipée de trois batteries de fours à coke, quatre hauts-fourneaux, dont trois constamment à feu, trois fours électriques à ferro-alliages, de trois fours Martin, d'un four électrique à acier et enfin de quatre trains de laminoirs. Elle produit des fontes hématites et spéciales, des ferro-alliages, des rails, des demi-produits et des barres laminées de qualité supérieure et des aciers spéciaux pour les machines agricoles<sup>857</sup>.

<sup>848</sup> AN/ 187 AQ / 63/ dans documents 35-36.

<sup>849</sup> ci-après Marine.

<sup>850</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>851</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « le pacte naval », *La Stampa*, 13 décembre 1932.

<sup>852</sup> aussi administrateur de la Sté des mines d'Anderny-Chevillon.

<sup>853</sup> est aussi directeur-général de la Cie des mines d'Anzin.

<sup>854</sup> PDG de la Sté des mines d'Anderny-Chevillon.

<sup>855</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1 et AN/ 35 AQ/ 18.

<sup>856</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>857</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

Dans le département de Meurthe et Moselle, l'usine d'Homécourt possède sa propre mine de fer (2 sièges, 4 puits, 1.010.000 t de minerai en 1932), une cokerie, sept hauts-fourneaux (7 à feu en 1929, 3 en 1933-35) ainsi que des aciéries Martin, Thomas et électriques, des laminoirs (2 bloomings, 2 trains continus Morgan, 2 trains à tôles lisses...), trois centrales électriques d'une puissance de 36 000 kW, des services annexes (réseau ferré, ateliers d'entretien..) sur un total de 87 hectares. Elle extrait du minerai, produit du coke et de la fonte pour ses besoins, et reçoit la chaux nécessaire à son aciérie de ses carrières et fours à chaux de St Germain (Meuse). Sa production annuelle d'acier brut était en 1929 de 384 000 tonnes. Cette production régresse de 32 % au plus fort de la crise pour l'entreprise, l'année d'exercice 1933-1934.

Enfin, dans le département du Nord, l'usine St Marcel, à Hautmont<sup>858</sup>, dotée de trois trains de laminoirs, transforme en aciers marchands et profilés les demi-produits qu'elle reçoit d'Homécourt. Elle produisait, en 1929, 67 000 tonnes annuelles de produits laminés, mais plus que 42 400 tonnes en 1933. Pour l'exercice 1936-1937, ce niveau est déjà remonté à 52 800 tonnes.

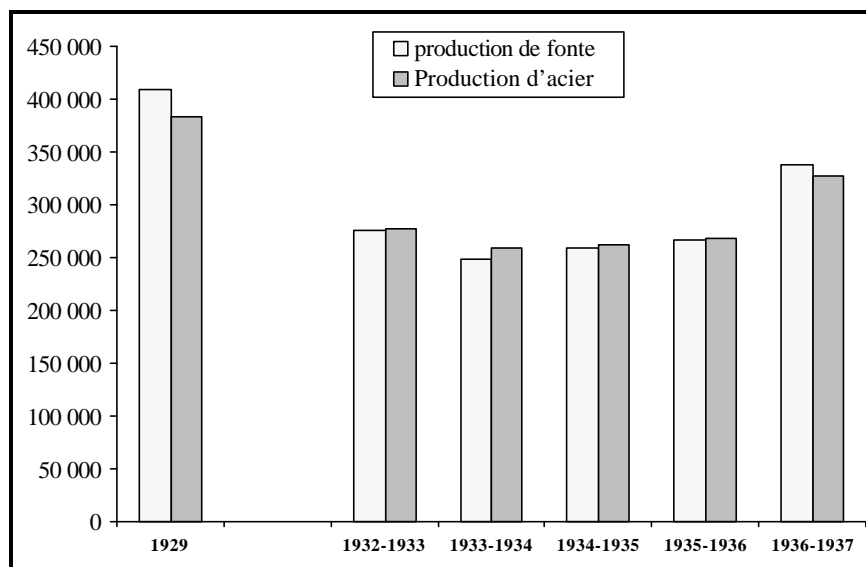


Figure 46. Production annuelle de l'usine d'Homécourt 1929-1935 (groupe Marine)<sup>859</sup>

Au total, la société possède 11 hauts-fourneaux, 4 convertisseurs, 11 fours Martin, 8 fours électriques, 21 trains de laminoirs. Elle fabrique de l'armement et divers produits sidérurgiques et elle emploie un personnel nombreux. Elle détient ses propres mines de houille de St Chamond (Loire), celles d'Unieux et de Fraisse (Loire) inexploitées, les mines de wolfram<sup>860</sup> de Leucamp (Cantal) et enfin les mines de fer d'Homécourt<sup>861</sup>.

En liaison pour moitié avec la Sté Loire et Centre, elle a créé la Sté d'énergie électrique de la Basse Isère qui fournit le courant électrique à ses usines de la Loire. Elle possède de nombreuses participations, toutes acquises dans le but de renforcer son approvisionnement : minerai de fer (Anderny-Chevillon; Bazailles; etc.), charbon (Charlemagne; Beeringen; Faulquemont; etc.), soit pour faciliter ses débouchés : Tubes de Vincey, établissements Métallurgiques de la Gironde, établissements Delattre & Frouard, Usine Grosjat, etc.<sup>862</sup> D'autres participations, directes ou indirectes, lui ont permis de tisser des liens étroits avec d'autres importantes sociétés sidérurgiques telles que les aciéries de Rombas, C<sup>ie</sup> des mines d'Anzin, la Sté de Hauts fourneaux et aciéries de Differange, St Ingbert, Rumelange (HADIR), la Sté des mines et aciéries de

<sup>858</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>859</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ divers rapports d'exercices.

<sup>860</sup> principal minerai du tungstène, tungstate de fer et de manganèse (déf. *Petit Robert*).

<sup>861</sup> AN/ 35 AQ 18.

<sup>862</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt.

Redange-Dilling, les forges d'Alleward, les hauts-fourneaux de Givors. C'est avec ces sociétés qu'elle a créé les deux sociétés de vente Davum et Davum-exportation<sup>863</sup>.

D'autre part, elle est liée organiquement avec la puissante S<sup>té</sup> des aciéries de Micheville, dont les productions principales (rails, traverses, profilés, aciers marchands, et fil machine) sont complémentaires des siennes<sup>864</sup>. Cette collaboration n'est pas toujours au beau fixe puisque, en 1937, on note que "*des difficultés se sont élevées dans nos rapports contractuels avec la société des aciéries de Micheville. Ces difficultés soulèvent des questions juridiques qui sont actuellement soumises à l'examen de nos conseils.*"

**Tableau 41. Production d'acier de la Sté des aciéries de Micheville<sup>865</sup>**

<i>en tonnes</i>	Production d'acier
<b>1928</b>	399 000
<b>1931</b>	248 122
<b>1934</b>	258 537
<b>1935</b>	266 243

Comme les autres sociétés, Marine est rapidement touchée par la crise. De plus, les relations économiques franco-allemandes perturbent son fonctionnement. La société qui possède des participations en Allemagne dans les mines de charbon de Charlemagne et de Beeringen a en effet des difficultés d'approvisionnement à partir de juillet 1931 à cause des contingents qui perturbent les importations. Elle réclame d'ailleurs un aménagement de ce régime en faveur des charbonnages étrangers à intérêts français<sup>866</sup>.

Malgré la crise qui se prolonge en France, la société Marine ne réduit pas sa production en 1933-34 et, si le chiffre d'affaires est en légère baisse, les profits progressent un peu et les chiffres sont dans l'ensemble meilleurs que pour l'exercice précédent, pour des raisons que les dirigeants mettent au compte des comptoirs nationaux et des ententes internationales reconstituées, qui exercent une action régulatrice et l'on se félicite vivement de leur "*esprit de discipline librement consentie*"<sup>867</sup>. On évoque les solutions différentes à la crise, que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont cherché hors des ententes, soit par un contrôle renforcé du gouvernement, soit par une dévaluation et des protections douanières, dont on attend les résultats mais dont on constate alors qu'elles n'ont pas encore permis de retrouver la stabilisation. Pour la France, les dirigeants de Marine se plaignent, comme la plupart de leurs confrères de leurs difficultés à comprimer les prix de revient sans une diminution de "*la charge écrasante des impôts, des dépenses sociales et des frais de transports.*"

On note au passage, mais sans en faire de réel commentaire, l'énorme accroissement de la production allemande. Serait-ce pour ménager le partenaire grâce à qui les ententes ont pu survivre que l'on évite d'évoquer le problème du réarmement ?

« En Allemagne elle s'est fortement accrue dans les derniers temps, la production du 3<sup>ème</sup> trimestre 1934 représentant une avance de 62 % sur la production moyenne de 1933. En Sarre, l'augmentation correspondante est de 18 %. Ces augmentations sont dues surtout à l'accroissement de la consommation du marché intérieur allemand. »<sup>868</sup>

L'année suivante, les résultats s'améliorent encore un peu malgré les difficultés persistantes, quoique le marché mondial de l'acier semble être revenu à la normale. On reconnaît d'ailleurs les efforts du gouvernement pour empêcher l'aggravation de la crise, en particulier les mesures prises dans le sens d'une réduction des dépenses publiques et d'une baisse de la pression fiscale

<sup>863</sup> cf. *supra*. AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>864</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>865</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1.

<sup>866</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ rapport d'exercice 1931-1932.

<sup>867</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ rapport d'exercice 1933-1934.

<sup>868</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ *ibid*.

et du coût de la vie, qui sont saluées<sup>869</sup>. La moyenne mensuelle de la production des principaux pays pour le 1er semestre 1935 est en augmentation de 14 % sur 1934 et de 84 % sur 1932, année où la dépression générale de la sidérurgie a atteint son point le plus bas. Mais bien sûr chaque situation est particulière : la Grande-Bretagne l'Allemagne et l'Italie ont déjà atteint un niveau de production sensiblement égal à celui de 1929 ; les Etats-Unis ne sont qu'à 56 % seulement, mais les deux pays gagnants sont le Japon (200 %) et la Russie (137 %). La France est dans la plus mauvaise situation européenne, devant la Belgique et le Luxembourg. Le conseil d'administration de Marine y voit là l'explication d'une économie à la fois trop protectionniste et atonique<sup>870</sup>.

On apprend, dans le même rapport, que les négociations pour le renouvellement des ententes intérieures, qui arrivaient à leur terme, ont été particulièrement difficiles, mais qu'elles ont abouti à un nouvel accord durable et entre toutes les sociétés métallurgiques sans exception, grâce à une bonne perception de "l'intérêt général". Le ton est assez enthousiaste envers l'effet des ententes, mais il est vrai qu'il faut y voir là l'opinion de Théodore Laurent, un de leurs fervents défenseurs.

« Le sentiment de l'intérêt général et de la solidarité nécessaire ont amené l'unanimité des sociétés métallurgiques à accepter de soumettre à un arbitre les questions divisant les intérêts qu'elles ont à défendre. Les sacrifices que cette discipline peut imposer doivent trouver, à condition qu'ils soient équitablement partagés, une compensation dans le domaine commercial, financier et social.

Sur les marchés d'exportation, les Comptoirs internationaux qui groupaient les principales industries du continent ont étendu et renforcé leur action par les accords conclus avec le groupe métallurgique anglais, organisant les importations de métal en Grande-Bretagne et la vente sur les marchés extérieurs et mettant ainsi fin à une lutte qui durait depuis plusieurs années. Des accords ont été aussi conclus avec certains groupes de l'Europe centrale. Ces progrès de l'organisation intérieure et internationale dans notre industrie apportent leur contribution utile à la stabilisation économique indispensable. »<sup>871</sup>

L'exercice suivant, qui s'achevait fin juin 1936, n'enregistre pas encore les effets des événements politiques et sociaux français. Pendant la période rapportée, l'entreprise a poursuivi les améliorations déjà en cours. On constate aussi que les voisins et concurrents sont en nette progression, avant tout la Grande-Bretagne, qui atteint désormais 120 % de son niveau de 1929, et l'Allemagne qui a retrouvé ce même niveau<sup>872</sup>. Par contre la Belgique et le Luxembourg se situent un peu moins bien que la France. Ce rapport pour l'exercice 1935-1936, rédigé en novembre 1936, ne semble pas montrer d'affolement au sujet des nouvelles lois et conventions sociales, mais réclame simplement que l'on échelonne dans le temps les réalisations sociales pour mieux en amortir les effets financiers et économiques. On rappelle, comme chaque année, le rôle bénéfique des ententes.

« Un des éléments les plus effectifs de cet équilibre a été sans conteste, depuis plusieurs années, les ententes industrielles. Les principaux comptoirs métallurgiques intérieurs ont été renouvelés en 1935 par des conventions valables jusqu'au 31 décembre 1940. (...) Les ententes des fontes, tant hématites que phosphoreuses ont été également renouvelées. Les comptoirs internationaux ont été renforcés par le renouvellement pour 5 ans du Comptoir international des rails et par la conclusion en juillet et août 1935 d'accords avec les métallurgistes anglais et certains groupes de l'Europe centrale. Les prix d'exportation ont été partiellement relevés et la tendance y est ferme. »<sup>873</sup>

<sup>869</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ rapport d'exercice 1934-1935.

<sup>870</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ *ibid.*

<sup>871</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ *ibid.*

<sup>872</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ rapport d'exercice 1935-1936.

<sup>873</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine/ *ibid.*

Les prix n'ont pas varié sur l'ensemble de l'exercice et c'est seulement en juillet 1936 que les comptoirs ont appliqué une légère hausse des prix de vente pour tenir compte partiellement de l'augmentation des prix de revient. Pour l'entreprise, les résultats de l'exercice sont en léger progrès puisque l'on a pu distribuer un dividende de 10F par action alors qu'il n'y avait pas eu de distribution depuis 4 ans.

Cependant les bouleversements de l'été ont eu d'importantes conséquences sur la société Marine. Les grèves de mai-juin 1936 ont particulièrement touché les unités de la Loire, malgré, dit la direction, tous ses efforts de conciliation. L'exercice suivant montre que la firme a subi de plein fouet les hausses successives de salaires, d'abord suite aux accords Matignon, puis avec les contrats collectifs de juin à décembre, mois où est entrée en application la loi des 40 heures, ce qui a entraîné un relèvement de 20 à 33 % des salaires horaires; enfin en mars et avril 1937, de nouveaux arbitrages ont encore augmenté les salaires et les allocations familiales. Au total les salaires de juillet 1937 se situeraient à environ 70 à 80 % plus hauts que ceux de mai 1936, et l'on signale encore de nouvelles hausses en octobre. Pourtant le ton reste très calme et les reproches vont essentiellement aux modalités d'application, plus strictes encore, selon le conseil, que celles prévues par la loi, plutôt qu'aux hausses en soi.

« La loi de 40 h a été mise en vigueur au début de décembre 1936 sans qu'il ait été fait usage des périodes transitoires prévues dans le décret d'application pour faciliter l'adaptation de l'industrie au nouvel horaire, sans même que toutes les mesures d'assouplissement inscrites dans les règlements aient pu être entièrement utilisées jusqu'à présent. Le recrutement du personnel nécessaire au maintien de la production n'a pu se faire que peu à peu; il n'a pas procuré les spécialistes en nombre suffisant, et l'adaptation de cette main d'œuvre nouvelle a pesé d'une manière nuisible sur le rendement et les prix de revient. Dans les mines de fer, où malgré les efforts de recrutement déployés, il n'a pas été possible de trouver le personnel nécessaire, des journées supplémentaires ont été jusqu'à présent effectuées, et une introduction très limitée de mineurs étrangers a été autorisée. (...) Outre la charge directe que lui imposait dans ses fabrications la loi de 40 heures, notre industrie a lourdement souffert de la diminution de production que cette loi a causée dans les mines de houille, de la réduction de l'approvisionnement en coke et en charbon français, et de l'obligation d'augmenter ses achats de combustibles étrangers, à un moment où les prix de ceux-ci s'élevaient considérablement.

Les dévaluations du franc, au début d'octobre 1936, puis en avril et juin 1937, et plus récemment encore, ont entraîné un renchérissement très notable des minerais de fer et de manganèse importés, ainsi que des coques et charbons à coke d'origines étrangères, la hausse du change s'ajoutant aux hausses de ces produits sur le marché mondial. Enfin, (...) les tarifs de transport ont subi une importante augmentation, à laquelle s'ajoutera celle qui est maintenant annoncée. »<sup>874</sup>

Les bilans font nettement apparaître le manque à gagner des années 1936-1937 qui met plus à mal la société que la crise ne l'avait fait quatre ans auparavant. Cependant, comme on ne dispose pas du montant des investissements et des réserves décidé par l'entreprise, la comparaison est un peu superficielle même si elle permet, cependant, de voir l'évolution générale sur la période.

**Tableau 42. Bilan comptable de la société Marine (1929-1937)**<sup>875</sup>

<i>en milliers de francs</i>	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Bénéfices nets	26 931	32 359	12 992	8 311	9 329	13 648	14 024	3 722	4 106

Mais dans le même temps, la hausse des prix avait aussi provoqué une augmentation de la demande intérieure, tandis que les possibilités s'accroissaient partout sur les marchés à l'exportation. Toutes les unités ne sont donc pas en difficulté en 1937, telle l'usine d'Homécourt qui fonctionne à plein rendement, à tel point qu'en mars de cette même année, il faut allumer un

<sup>874</sup> AN/ 65 AQ/ K136/ 1/ Marine/ rapport d'exercice 1936-1937.

<sup>875</sup> AN/ 35 AQ/ 18/ Marine. *Les bilans de 1938 et 1939 sont manquants.*

cinquième haut-fourneau. La production d'acier de l'usine, si elle ne représente que 85 % de celle de 1929, a néanmoins augmenté de 25 % sur celle de l'année précédente. L'année 1936 n'a donc pas été si mal vécue, malgré les nouvelles charges.

### La C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons

Issue à l'origine d'une société en commandite de 1845, qui constitua un premier groupement d'entreprises productrices de fer, la société fut transformée en SA à compter de 1862. Elle avait procédé, en 1928, à une très importante extension par absorption de la S<sup>te</sup> des aciéries de France qui disposait de l'usine d'Isbergues (Pas-de-Calais), d'une concession de charbon à Aubin (Aveyron), de mines de fer à Halouze (Orne) et dans les bassins de Briey et de Nancy. En 1930, la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons (CCNM) annonçait un capital de 45 000 000 F (ramené à 43 000 000 F en 1934).

Le siège de la société est à Paris et elle possède de nombreuses usines en France : S<sup>te</sup> Colombe s/Seine, Chamesson, Ampilly, Commentry, Montluçon, Vierzon, Plaines, Neuves-Maisons, Vaucouleurs, Isbergues. Elle dispose aussi de mines : Maron val de fer, Halouze, St Eloy, Les Ferrières, Noyant, Aubin. Elle a acquis des participations dans d'importantes sociétés, parmi lesquelles on trouve la société luxembourgeoise Knutange<sup>876</sup>.

Les deux dirigeants de cette société sont des hommes influents dans les milieux de la sidérurgie française. Le grand patron, survivant même aux années de guerre, c'est le baron Georges Brincard, président à partir de 1926 (président honoraire à partir de 1953). Ce polytechnicien a eu aussi un rôle d'homme d'affaires important au sein du CA du Crédit Lyonnais. Son second, c'est le directeur-général Jacques Taffanel († 1946), en poste dès 1924, administrateur à partir de 1934. Également polytechnicien, cet ingénieur du Corps des Mines débute par une carrière administrative brillante. Attaché à recherche scientifique, il s'intéresse tout au long de sa carrière au problème de la sécurité du travail dans les mines. C'est lui qui mit sur pied et assura longtemps la présidence de l'office technique pour l'utilisation de l'acier; il fut aussi président et animateur de la Commission des études scientifiques et techniques qui prépara la voie à la constitution de l'IRSID<sup>877</sup>.

Les grands dirigeants de la compagnie ont tous sans exception (Léon Lévy, le baron Georges Brincard, Jacques Aguillon, Jacques Taffanel, Jean Dupuis, Léon Bureau) suivi la voie traditionnelle de formation du corps des mines et la plupart également la voie de l'École Polytechnique (X-mines)<sup>878</sup>.

**Tableau 43. Conseil d'administration de Châtillon-Commentry et Neuves-Maison (1929-1939)<sup>879</sup>**

Année	président	vice-président	directeur-général	membres du CA
1929	baron Georges Brincard	comte Biver	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Pierre Chévrier; Maurice Darcy; Edmond Guérin; Pierre M. Jurien de la Gravière; Henri Michaut; comte Christian de Saint-Seine; Albert Viellard.
1939	baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Frédéric Basset; Paul Gassier; Maurice Darcy; Henri Marillier, Paul PetitJean; Jacques Taffanel; Albert Viellard.

La C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons vit une période difficile dans les années trente. Partie d'une production annuelle totale de 502 000 tonnes en 1929, la société n'atteint qu'un niveau de 347 000 tonnes à la veille de la guerre.

<sup>876</sup> AN/ 35 AQ/ 17.

<sup>877</sup> AN/ 65 AQ / K 46.

<sup>878</sup> AN/ 65 AQ / K 46.

<sup>879</sup> AN/ 175 AQ/ 204 et AN 65AQ/ K 46.

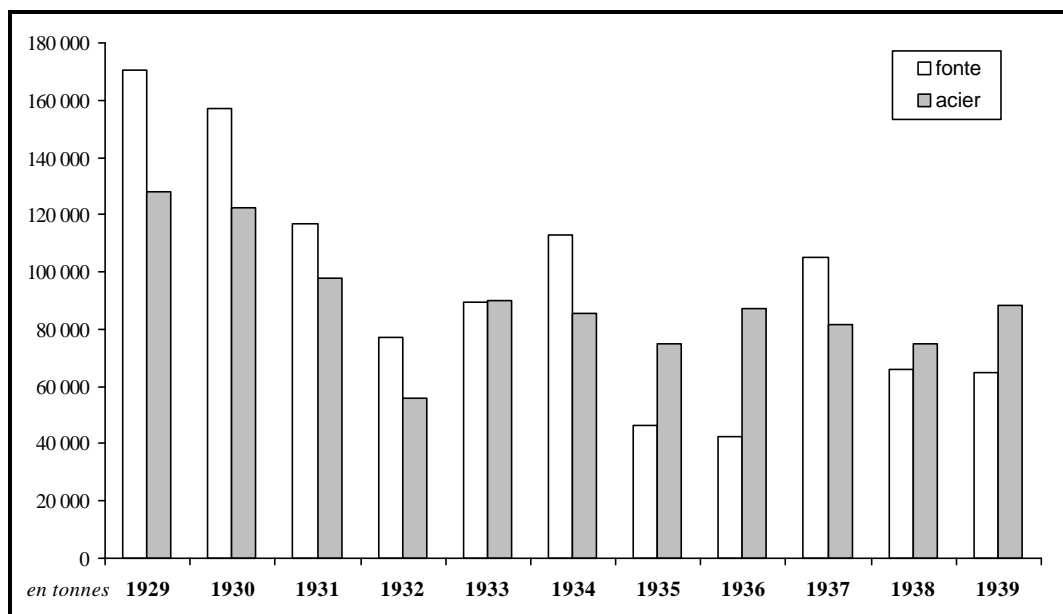


Figure 47. CCNM : production de l’usine d’Isbergues (Pas-de-Calais)<sup>880</sup>

La crise de 1938, due en partie à une baisse des exportations et à une réduction des stocks dans les industries consommatrices, a des conséquences assez graves sur CCNM, en particulier sur les établissements de l’Est qui fabriquent des produits courants dont les débouchés se sont le plus réduits au cours de cette année 1938. C’est l’usine de Champigneulle qui en subit les plus grands dommages et les plus grosses pertes car la direction, en raison d’un équipement que l’on ne peut pas rénover, a décidé de reporter les fabrications de cette unité sur celles de Neuve-Maison et Isbergues (trains de laminaires). De la même façon, la petite usine de Chamesson a été fermée et ses fabrications reportées sur Sainte-Colombe et Vierzon<sup>881</sup>.

Des travaux de rénovation sont décidés pour compléter l’effet de redressement qui a suivi la fermeture de l’usine de Champigneulle<sup>882</sup>. Ce qui fait que globalement le bilan de 1938 permet la distribution d’un dividende de 65 francs par action (86.000 actions de 500 F formant un capital de 43 millions de francs) comme en 1937. En 1939 (pour les huit premiers mois), les affaires vont beaucoup mieux puisque l’on distribue alors 100 francs par action<sup>883</sup>.

Tableau 44. Bilans financiers Châtillon-Commentry et Neuve-Maison<sup>884</sup>

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
<b>immobilisations</b> <i>millions de F</i>	?	?	39	39	39	51	48	48	48		
<b>bénéfices nets</b> <i>en milliers de F</i>	10 215	8 244	2 821	2 085	3 258	néant	2 645	4 725	6 003	5 540	9 236
<b>dividende distribué</b>	<b>115 F</b>	<b>100 F</b>	<b>40F</b>	<b>30 F</b>	<b>40 F</b>	<b>aucun</b>	<b>30 F</b>	<b>55 F</b>	<b>65 F</b>	<b>65 F</b>	<b>100 F</b>

## Un bilan des entreprises allemandes

### *Le tour d’horizon du paysage sidérurgique*

<sup>880</sup> AN/ AJ 40 / 330/ C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

<sup>881</sup> AN/ 175 AQ/ 204/ Rapport d’exercice 1938 (AG du 29 juin 1939).

<sup>882</sup> AN/ 175 AQ/ 204/ *ibid.*

<sup>883</sup> AN/ 175 AQ/ 204/ Rapport d’exercice 1939.

<sup>884</sup> AN/ 175 AQ/ 204, AN 35AQ 17 et AN 65AQ/ K 46.

Si, comme en France, on trouve surtout de grandes entreprises dans le secteur sidérurgique allemand, la différence, très importante, est que d'une part les six premières sont toutes plus puissantes que la première des entreprises françaises, à savoir de Wendel. D'autre part, le plus gros Konzern produit à lui seul plus de 40 % de la production totale d'acier allemande. La concentration y est donc extrêmement poussée.

**Tableau 45. Production des principaux groupes sidérurgiques allemands en 1938**<sup>885</sup>

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>Production de charbon</b>	<b>Production d'acier</b>	<b>Part de la production totale d'acier</b>
Vereinigte Stahlwerke	26 983	8 244	<b>41,05 %</b>
Friedrich Krupp	9 418	2 001	9,96 %
Gutthoffnungshütte	4 325	1 322	6,58 %
Hoesch	6 436	1 321	6,58 %
Mannesmann Röhrenwerke	3 762	1 154	5,75 %
Klößner Werke	4 881	1 099	5,47 %
Ilseeder Hütte	1 240	632	3,15 %
Flick	12 639	369	1,84 %
Otto Wolff	1 636	155	0,77 %
Hermann Goeringswerke*	8 947	119	0,59 %
<i>Total production 1938 pour ces dix premiers groupes</i>	80 267	16 416	<b>81,74 %</b>
<i>Total production globale</i>		20 083	100 %

Le redressement après la crise a été spectaculaire et en 1938, avec une production de 23 millions de tonnes d'acier brut, l'industrie sidérurgique allemande bat tous ses records. Sa part dans l'industrie sidérurgique mondiale passe 15 à 22 % de la production totale et elle se place désormais en seconde position derrière les États-Unis<sup>886</sup>. Comme en France, les principales sociétés sidérurgiques allemandes voient leurs bénéfices gonfler sur toute cette période de réarmement, particulièrement intensif en Allemagne.

**Tableau 46. Profit des principales firmes sidérurgiques 1933-1938**<sup>887</sup>

<i>en millions de RM</i>	<b>Stahlverein</b>	<b>Krupp</b>	<b>GHH</b>	<b>Hoesch</b>	<b>Klößner</b>	<b>Mannesmann</b>
1933/34	8,87	6,65	6,17	1,53	5,21	2,09
1934/35	21,24	9,69	8,38	1,03	3,53	3,39
1935/36	22,85	14,34	9,30	3,67	4,76	5,34
1936/37	27,01	16,22	12,14	5,12	5,52	7,30
1937/38	27,60	?	9,62	6,45	6,38	8,35

Le Stahlwerks-Verband, une organisation de vente commune à huit grands syndicats sidérurgiques allemands, annonce, pour 1938, une production d'acier brut qui a dépassé 23 millions de tonnes, soit 18 % de plus qu'en 1937 et 25 % de plus qu'en 1929. La production de demi-produits et de produits finis s'est élevée à 12,8 millions de tonnes. Cette augmentation prodigieuse de la production ne suffit pourtant pas aux appétits allemands. Le gouvernement nazi, qui pousse à son extrême la production d'armement, restreint les autres usages de l'acier,

<sup>885</sup> MAN/ P 8.66.21.4. \*seulement Rheinmetall Borsig, en 1938.

<sup>886</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1936-37 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>887</sup> R.J. OVERY, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340. Sources : *Der deutsche Volkswirt*, vol. 12/13 1937/38, rapports de sociétés. Selon une autre source (non identifiée, mais statistiques sur l'Allemagne nazie), les profits de la société Krupp auraient été les suivants : (\*La baisse de la manière année s'expliquerait par des reports de dettes).

1933/34	+ 12,2 millions de RM
1934/35	+ 60,3
1935/36	+ 90,5
1936/37	+ 112,2
1937/38	+ 121,8
1938/39	+ 89,3*



d'autant plus qu'il faut exporter quand même certaines pièces pour remplir des contrats passés avec les alliés italiens, en particulier, et surtout pour se procurer des devises, indispensables pour les approvisionnements.

« En dépit de l'augmentation de la production, il a fallu maintenir et rendre même plus sévère le contingentement des aciers destinés aux différents consommateurs. La baisse des prix sur le marché mondial a conduit les exportateurs allemands d'acier à vendre à un prix inférieur à son prix de revient. »<sup>888</sup>

### *Une typologie des sociétés sidérurgiques allemandes*

La majeure partie des entreprises sidérurgiques allemandes sont, comme les françaises, des sociétés anonymes par actions. Parmi celles-ci, une partie fonctionne avec un large apport d'actionnaires. C'est le cas de Mannesmann qui regroupe 40 000 actionnaires, et pas des actionnaires de façade, puisque 85 % du capital est aux mains de ces petits actionnaires. Il en est de même dans la société Hoesch où 90 % du capital appartient à environ 20 000 actionnaires.

D'autres combinent des apports variés de capitaux. La Klöckner Werke appartient à 49 % à 7500 actionnaires, à 17 % à la Klöckner & Co, entreprise familiale à l'origine de la création, et enfin pour 34 % à la N.V. Montan, firme des Pays-bas. La Ilseder Hütte, de son côté, partage son capital entre 75 % d'actionnaires privés et 25 % de parts publiques, par l'intermédiaire de la VIAG. Dans le cas des Vereinigte Stahlwerke AG, il y a quelques fluctuations assez importantes au cours de la période<sup>889</sup>, mais on peut simplifier en disant qu'il y a environ 60 % du capital qui appartient à 6000 actionnaires, plus ou moins importants, dont Fritz Thyssen, 25 % qui sont la propriété du Land de Prusse et que 15 % sont dans le portefeuille de la Rheinische Stahlwerke (IG Farben).

**Tableau 47. Capital social des principales entreprises de la sidérurgie allemande en 1938**<sup>890</sup>

<i>en millions de marks</i>	<b>capital social</b>
Vereinigte Stahlwerke	460
Friedrich Krupp	400
Hermann Goeringswerke	400
Mannesmann Röhrenwerke	170
Hoesch	135
Klöckner Werke	105
Gutthoffnungshütte	104
Ilseder Hütte	68
Flick	38
Otto Wolff	17

Un autre type de société est très fréquent dans ce secteur. Toujours enregistrées comme des sociétés anonymes, ce sont en fait des sociétés majoritairement, voire exclusivement familiales. C'est ainsi que la firme Otto Wolff appartient pour 45 % à Otto Wolff von Amerongen et pour 45 autres à son cousin Otto Wolff (de Bieber). La Gutehoffnungshütte est majoritairement la propriété de 270 membres des familles Haniel, Jacobi et Huysen. Enfin le groupe Flick est partagé à 45 % par Otto Ernst Flick, à 45 % par Friedrich Karl Flick, son fondateur, et enfin à 10 % par Friedrich Flick. Pas question ici, de sortir de la famille ! Il s'agit ici plutôt d'un groupe minier, le second pour la production de charbon (12,6 millions de tonnes en 1938), mais celui-ci

<sup>888</sup> *Deutsche Allgemeine Zeitung*, 15 juillet 1939.

<sup>889</sup> *cf. infra*.

<sup>890</sup> MAN/ P 8.66.21.4. A ce tableau, il manque Röchling (Vöcklingen), qui selon H. Rieben (*Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 84.) - qui donne des chiffres très différents -, aurait 400 millions de RM de capital social.

a pendant assez longtemps possédé des intérêts très importants dans le secteur sidérurgique et il produit encore 369 000 tonnes d'acier brut en 1938<sup>891</sup>.

Les informations précédant ne sont que des simplifications des situations réelles, fort complexes et de surcroît fort variables dans le temps. Mais l'exemple de la firme Flick avait été analysé par Charles Bettelheim qui montre ici par quelles méthodes le Konzern a pu devenir un groupe exclusivement familial, ce que les nazis ont par ailleurs favorisé, ainsi que nous le verrons dans le cas de Krupp, par l'ordonnance "du principe du chef" (*Führersprinzip*).

« La société-mère, sous forme de holding, a été longtemps la *Siegener Eisenindustrie AG* (capital 25 millions); celle-ci est, en 1937, presque seule propriétaire de la *Mitteldeutsche Stahlwerke AG* (50 millions), qui dispose à son tour de 80 % du capital des *Maxhütte* (26,5 millions); cette société, à nouveau, possède 51 % du capital de la *Harpener Bergbau AG* (capital autrefois de 90 millions, réduit à 60 millions par transformation d'une partie des actions en obligations); celle-ci est propriétaire des parts de mine de la société d'exploitation *Mont-Cenis*, si bien que la *Stahlwerke AG* participe à concurrence de 51 % au syndicat houiller de la Ruhr. D'autre part, le bilan de la *Siegener Eisenindustrie AG* contient aussi la participation majoritaire aux *Acieries et Laminoirs de Henningsdorf*, qui eux-mêmes sont liés au *Mittel-Stahl*.

Après 1937, quelques modifications ont été apportées à cette constitution: la *Siegener Eisenindustrie AG* a été transformée en une société de personnes: la société par commandite *Friedrich Flick*; en même temps, des usines des *Mitteldeutsche Stahlwerke*, situées dans le Brandebourg, ont été reprises à cette dernière société et incorporées à la société en commandite; les *Mitteldeutsche Stahlwerke* ont été payées de cet achat au moyen de 12 millions de RM (valeur nominale) de leurs propres actions. De cette façon, il ne subsistait plus au début de la guerre qu'un petit nombre d'actionnaires indépendants des *Mitteldeutsche Stahlwerke*; la société *Friedrich Flick* leur a d'ailleurs fait offrir, par un consortium bancaire, l'échange de leurs actions contre des actions des *Maxhütte* avec une garantie de dividende de 8 %. Après toutes ces transformations, il ne subsistait plus que la propriété privée de la famille Flick, avec à sa tête la société par commandite *Friedrich Flick*, et seulement quelques actionnaires extérieurs pour les *Maxhütte*. Ainsi s'est finalement réalisé un Konzern purement personnel sur la base technique de la liaison des usines sidérurgiques avec la mine de houille; cette forme personnelle de Konzern n'a été réalisée qu'après une lente évolution, au cours de laquelle la participation de Flick aux *Vereinigte-Stahlwerke* a joué un certain rôle.»<sup>892</sup>

Ce passage montre remarquablement bien, par ailleurs, les interpénétrations de capitaux d'une firme sidérurgique à une autre, ce qui explique que, comme en France, les conseils d'administration des grands groupes, mais aussi des plus petites sociétés, ont tendance à être composés d'un noyau de personnes identiques.

Dernier exemple de société à statut particulier, la firme Krupp est une propriété exclusivement familiale, c'est Gustav Krupp von Bohlen und Halbach qui en est le seul gérant. Comme son équivalent français de Wendel, cette firme est la seule société en commandite<sup>893</sup> en Allemagne, car la loi ne les autorise pas à cette époque, mais une exception avait été faite pour cette famille qui avait autrefois rendu de grands services à l'Allemagne impériale. Son statut est très complexe et reçoit des modifications en 1934.

## *Les principaux groupes allemands*

### **Le Konzern Vereinigte Stahlwerke AG**

Les Vereinigte Stahlwerke AG représentent environ la moitié de la production sidérurgique allemande. C'est pourquoi l'analyse des rapports d'exercice de cette société permet d'obtenir très

<sup>891</sup> Les informations sur les sociétés proviennent de MAN/ P 8.66.21.4.

<sup>892</sup> Charles Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971, Annexe 1, p.162 ss. t.II.

<sup>893</sup> *Personalgesellschaft*.

facilement un reflet fidèle de l'évolution de la sidérurgie allemande dans son ensemble. Ce gigantesque Konzern remonte à 1926. Pour reconquérir la puissance perdue avec la perte des unités d'Alsace-Lorraine, certains industriels allemands de la sidérurgie avaient alors regroupé leurs forces. Le Konzern des Vereinigte Stahlwerke AG (*Aciéries réunies*), est donc né à cette date de la fusion des usines Phoenix, Rhestahl, Rhein-Elbe-Union et Thyssen<sup>894</sup>, et produit, directement, plus 40 % de l'acier allemand<sup>895</sup>. La domination du marché lui facilite une rationalisation active, entreprise à partir de juillet 1927. Celle-ci fut gigantesque et se vit encore renforcer par la crise de 1929 : il ne restera, sur les 23 hauts-fourneaux représentant 8 propriétaires, que 9 hauts-fourneaux pour 5 groupes d'usines<sup>896</sup>. En 1932, on regroupe sous une même appellation, Vereinigte Stahlwerke AG Hüttengruppe West, toutes les unités de la Ruhr (siège Hamborn), soit les entreprises suivantes : August-Thyssen-Hütte Hamborn, Hütte Ruhrort Meiderich, Hochofen Hüttenbetrieb Meiderich, Hütte Vulkan et Niederrheinische Hütte<sup>897</sup>.

Les Vereinigte Stahlwerke s'appuyaient sur une base charbonnière (Gelsenkirchner Bergwerk AG), des usines sidérurgiques classiques (telle l'usine August-Thyssen Hütte), des sociétés de métallurgie lourde spéciale (matériel roulant ou construction navale) et des comptoirs commerciaux. Ils contrôlaient aussi un grand nombre de sociétés, dans les mêmes domaines. D'autre part, ils possédaient une part majoritaire au sein du cartel du charbon de la Ruhr<sup>898</sup>. La particularité du fonctionnement de ce groupe, c'est qu'il était à la fois un établissement totalement concentré, un véritable Konzern, mais en même temps complètement décentralisé dans la gestion au quotidien.

Cette société dont le siège était à Düsseldorf, avait un capital de fondation de 460 millions de RM. A la fin des années trente, elle possédait des réserves d'un montant égal à plus de la moitié de son capital, un actif avec des investissements de plus d'un milliard et demi, des participations qui atteignaient presque 700 millions de RM, et des recettes qui s'élevaient à 300 millions en 1938. En tant que société mère, son bilan comprenait l'ensemble des propriétés des usines, les investissements financiers et les participations, ainsi que les loyers des sociétés filiales. Chaque société filiale gérait, par ailleurs, indépendamment ses usines, avec chacune son bilan financier propre. Chacune présentait un bilan séparé et ne prenait en charge que les comptes courants de gestion des dépenses et des recettes, les bénéfices passant ensuite dans la comptabilité de la société mère, au titre de loyer pour la propriété des établissements et pour l'amortissement des investissements. Il s'agit ici d'une concentration décentralisée<sup>899</sup>.

---

<sup>894</sup> qui, lui même renforcé par l'absorption du groupe de Hugo Stinnes, en contrôle la majorité.

<sup>895</sup> sans compter le contrôle indirect par l'intermédiaire des filiales ou des investissements financiers. cf. G. Badia, J.M. Argelès, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1987, p. 128.

<sup>896</sup> Helmut Uebbing, *Wege und Wegmarken, 100 Jahre Thyssen*, Berlin, 1991, p. 36.

<sup>897</sup> MAN/ R 1-40-06/ Vereinigte Stahlwerke AG/ circulaire 166 du 18 mai 1932, signé Poengen.

<sup>898</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>899</sup> C. Bettelheim, *op. cit.* On retrouve cette expression dans des documents émanant du Konzern lui-même.

**Tableau 48. Recettes des principales filiales des Vereinigte Stahlwerke AG en 1938<sup>900</sup>**

	<i>localisation</i>	<b>Recettes</b> <i>millions de RM</i>
Gelsenkirchener Bergwerks A. G.	<i>Essen</i>	<b>62,25</b>
August Thyssen-Hutte A. G.	<i>Duisburg-Hamborn</i>	<b>29,4</b>
Dortmund-Hoerder Huttenverein A. G.	<i>Dortmund</i>	<b>19,3</b>
Bochumer Verein für Gußstahlfabrication AG.	<i>Bochum</i>	<b>11,9</b>
Deutsche Eisenwerke A. G.	<i>Mülheim-Ruhr</i>	<b>11,6</b>
Deutsche Rohrenwerke AG <sup>901</sup>	<i>Düsseldorf</i>	<b>25,9</b>
Huttenwerke Siegerland AG	<i>Siegen</i>	<b>9,7</b>
Westfälische Union für Eisen und Drahtindustrie AG	<i>Hamm (Westf.)</i>	<b>5,6</b>
Bandeisenwalzwerke A. G.	<i>Dinslaken</i>	<b>6,0</b>
« Wurag » Eisen-und-Stahlwerke A. G.	<i>Hohenlimburg</i>	<b>1,3</b>
Siegener Eisenbahndedarf A. G.	<i>Siegen</i>	<b>0,8</b>
Dortmunder Union Brückenbau AG	<i>Dortmund</i>	n.c.
<i>Et diverses petites unités (au total 20 unités de production)</i>		

En dehors d'Ernst Poensgen, dont nous évoquerons plus loin le rôle essentiel dans la sidérurgie allemande, l'autre homme qui a marqué l'histoire des Vereinigte Stahlwerke est Walter Schwede (1887-1978), très représentatif, comme Wilhelm Zangen de Mannesmann, de cette génération de sidérurgistes qui vont assurer la continuité de la sidérurgie allemande après la guerre<sup>902</sup>. Après 12 ans d'activités dans la Stahlwerks-Verband, il fut nommé (par Poensgen et Thyssen), en 1937, à la direction des Vereinigte Stahlwerke et prit en main la direction des comptoirs d'achat ainsi que la responsabilité de toutes les missions d'ententes nationales et internationales. Il possédait une très grande expérience sur le plan international et son autorité était reconnue à l'étranger. De source allemande<sup>903</sup>, son mérite fut accru dans sa réussite à la tâche délicate qu'on lui avait confiée - la reconstruction de la sidérurgie belge et du Nord de la France - et cette réussite fut reconnue tant par les autorités allemandes que par les conseillers et les membres des conseils d'administration des organisations françaises et belges.

En 1932, l'État avait racheté une part de 100 millions de marks d'actions appartenant au groupe Flick, acquérant ainsi le contrôle sur le groupe. On avait parlé à cette époque de volonté de mainmise de l'État sur l'ensemble de la sidérurgie allemande<sup>904</sup>. Mais à la suite de la réorganisation du Konzern, en 1933, sur des bases nouvelles, le Reich avait perdu sa prépondérance, tout en conservant ses parts. Le 20 mars 1936 le gouvernement nazi revend ses actions aux Vereinigte Stahlwerke AG<sup>905</sup>.

« La vente a eu lieu sur le marché, les Vereinigte Stahlwerke s'étant engagées à racheter en Bourse un paquet d'actions de même valeur; le Konzern réunit l'argent nécessaire à cet achat essentiellement par la vente des actions et obligations, qu'il avait en portefeuille, de l'Eisener-Steinkohlen-Bergwerks AG (ces actions ont été rachetées par le Flick-Konzern, ce qui a permis à ce dernier d'accroître son emprise sur l'industrie houillère); à la suite de ce rachat, les Vereinigte Stahlwerke ont ramené leur capital d'origine à 460 millions de RM. »<sup>906</sup>

<sup>900</sup> C. Bettelheim, *ibid.* et BA/ R 3101/ 2249.

<sup>901</sup> Appelée aussi "Poensgen-Werk", c'est une unité de production de laminés pour tubes soudés et forgés, créée par Albert Poensgen en 1845, la première de ce type en Allemagne.

<sup>902</sup> Après 1945, il fit partie des liquidateurs de la Vereinigte Stahlwerke AG (nommé par les Alliés).

<sup>903</sup> THY/ VSt / 4138/ *Industrie Kurier*, 31 octobre 1957.

<sup>904</sup> *cf. supra* chapitre 1.

<sup>905</sup> AF/ B 31 474/ copie d'une lettre du Consul à Düsseldorf au MAE, a/s renonciation de l'État à son contrôle sur les Vereinigte Stahlwerke AG, 27 mars 1936.

<sup>906</sup> C. Bettelheim, *op. cit.*

Il est intéressant de voir que le gouvernement nazi ne tenait pas à conserver des parts dans l'industrie privée ni encore moins à privatiser ladite industrie. Le précédent gouvernement avait aidé à passer une mauvaise période, le gouvernement suivant reprenait le capital qu'il n'est plus nécessaire de bloquer, les Vereinigte Stahlwerke ayant retrouvé leur bonne santé. Le gouvernement Brüning, qui avait procédé à la première intervention financière, aurait sans doute agi de même s'il était resté au pouvoir. On voit donc qu'il n'y a pas eu de volonté de nationalisation de la sidérurgie, comme ce fut le cas au même moment dans l'Italie fasciste. Ces transactions allèrent de pair avec d'autres qui se négocièrent la même année au sujet de propriétés minières de Flick en Silésie, sur lesquelles Goering souhaitait mettre la main pour exploiter le minerai local<sup>907</sup>. Cela permit donc, par un système d'échange, de recentrer le groupe Flick sur le charbonnage. On ne sait pas l'usage officiel de ces 100 millions de RM mais il y a fort à parier qu'ils servirent à la mise en route des Hermann Goeringswerke. Cependant l'explication de cette cession d'actions, selon un diplomate français, est peut-être plus financière que politique.

« L'attitude future du régime à l'égard des Konzerne dépendra essentiellement du rôle que joueront, dans la vie politique allemande, les éléments radicaux du parti et des difficultés auxquelles se heurtera, à l'avenir, le financement des grands travaux et du réarmement. »<sup>908</sup>

La part du Konzern des Vereinigte Stahlwerke AG dans les principaux cartels de vente de l'industrie sidérurgique permet de rendre compte de son énorme puissance, avec une couverture du marché qui allait jusqu'à 50 % pour certains produits. Il faut rappeler ici que ces différents cartels contrôlaient entièrement le marché allemand puisque, à partir de 1933, ils sont devenus obligatoires.

**Tableau 49. Part en 1936 des Vereinigte Stahlwerke AG dans les principaux cartels de vente**<sup>909</sup>

Cartels allemands	1930-1931		1935-1936	
	en 1000 t	en % du total	en 1000 t	en % du total
de la fonte brute				
vente	843	43,5 %	843	39,9 %
consommation	359	55,5 %	349	51,3 %
association des produits A dont:	1790	37,6 %	1863	34,9 %
semi-produits	455	39,9 %	520	35,7 %
superstructure	1081	45,4 %	1080	44,1 %
pièces moulées	254	20,6 %	254	18,0 %
des fers en barres				
Allemagne	1286	31 %	992	27,7 %
exportations			322	27,4 %
cartel des larges plats				
Allemagne	128	42,7 %	129	37,5 %
exportations	52	61,6 %	52	54,7 %
feuillards				
Allemagne	339	39,9 %	339	34,9 %
étranger	103	35,0 %	103	31,8 %
tôle brute	672	39,2 %	672	36,0 %
tôle moyenne:				
Allemagne	34	14,3 %	34	12,6 %
étranger	13	12,9 %	14	11,3 %
tôle fine	352	28,2 %	333	25,1 %
cartel du galvanisé	-		-	38,5 %
fil laminé	471	29,3 %	471	27,7 %
cartel des fils de fer	211	23,4 %	212	22,0 %
syndicat des tubes ( <i>chiffres secrets</i> )	-	49,5 %	-	45,5 %

<sup>907</sup> cf. *infra*, chapitre 4, à propos de l'affaire des Hermann Goeringswerke.

<sup>908</sup> AF/ B 31 474/ 27 mars 1936, *op. cit.*

<sup>909</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapports d'exercices des Vereinigte Stahlwerke AG, 1930-1931 et 1934-1935.

Pour la plupart des entreprises s'opère un changement dans la comptabilité au cours de l'année 1933-34. Jusque là, on comptait par année civile, désormais les années d'exercice sont comptées du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante. Est-ce un hasard ? La même année 1933 voit s'opérer un nouveau bouleversement dans la structure du groupe des Vereinigte Stahlwerke AG. les établissements qui, depuis leur adhésion au Konzern en 1926, avaient gardé une gestion autonome, sont alors regroupés dans une comptabilité globale du Konzern. Et pourtant, on parle, en allemand, de "décentralisation", car il ne s'agit en fait que d'une sorte de holding mais il semble que les sociétés sont plus indépendantes dans leurs décisions techniques et commerciales. Après avoir réglé les problèmes de passifs et d'actifs à propos de la Gelsenkirchner Bergwerks AG, la vieille Vereinigte Stahlwerke AG est liquidée au 18 décembre 1933. L'entreprise reprenante, c'est-à-dire la Gelsenkirchner, transforme alors son nom en celui de ... Vereinigte Stahlwerke AG Il nous est sans doute difficile de saisir les subtilités de toutes ces modifications, mais on peut constater qu'une au moins des conséquences, a été qu'aucun rapport ne fut publié sur la vieille Vereinigte Stahlwerke AG pour les deux années d'exercice du plus fort de la crise. Peut-être cela tomba-t-il bien à propos ? Il est difficile de le savoir.

A partir de 1934, le problème du manque de main d'œuvre qualifiée se fait de plus en plus durement sentir, d'autant plus que désormais il n'y a plus aucun jour de chômage technique et qu'un certain nombre de puits de mines, encore arrêtés, ont été remis en service<sup>910</sup>. L'année suivante la reprise d'activité se renforce, dans tous les secteurs, en particulier la construction navale, automobile, les machines et le bâtiment. La demande, très forte, dépasse partout le niveau de 1927. Les exportations sont, elles aussi, en progrès, mais leur niveau n'atteint que les deux-tiers du niveau de 1929<sup>911</sup>. L'année 1936 est une année difficile, malgré le développement de l'activité qui se poursuit. Certains coûts ont augmenté, ceux du minerai et de la ferraille importés. Le fret maritime est lui aussi en hausse. Et l'usage plus important de matières premières allemandes renchérit également les coûts. Comme en France, les industriels se plaignent de l'augmentation des impôts et taxes qui ont globalement augmenté de presque un tiers en un an. C'est ainsi que la société a payé 90 millions de RM pour l'exercice 1936-37, contre 68 millions l'année précédente<sup>912</sup>.

Une des priorités, afin de maintenir le niveau de bénéfices, est donc d'améliorer la productivité. L'entreprise va développer tous ses efforts en ce sens. Mais l'avenir proche semble assuré, avec l'afflux des commandes publiques. Celles-ci ont par ailleurs pour conséquence de desservir les acheteurs habituels des Vereinigte Stahlwerke AG<sup>913</sup> Suite à l'ordonnance du 23 juillet 1937, les Vereinigte Stahlwerke AG ont aussi dû céder aux Hermann Goeringswerke leurs mines de Salzgitter, dont une partie était en exploitation. L'entreprise a pu assurer toute l'année, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, son approvisionnement en minerai et en ferrailles. En avril 1937 a été signée une convention internationale de la ferraille et elle devrait permettre d'abaisser la pression en ce domaine, comme le fera aussi l'augmentation de la propre production allemande de minerais en ce domaine. Il semble que la production puisse encore être poussée d'un tiers, d'autant plus que l'on vient de mettre en service de nouvelles concessions minières en Allemagne centrale et méridionale.

La société fait face à un programme de travail toujours en augmentation, car les commandes affluent dans toutes les usines. Elle remet ainsi, en 1938, neuf hauts-fourneaux en activité ce qui porte le nombre total d'unités en service à 45. Sa production de charbon, avec 27 millions de tonnes extraites, a presque retrouvé son niveau de 1928-1929, année record. Et sa production de minerai progresse aussi (2,7 millions t contre 2,2), à l'instar de la production nationale qui a produit, cette année là, 34 % de plus que l'année précédente.

<sup>910</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1934-1935 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>911</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1935-1936 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>912</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1936-1937 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>913</sup> MAN/ R 1.51.00/ *ibid.*

**Tableau 50. Production des Vereinigte Stahlwerke<sup>914</sup>**

	fonte en tonnes	acier en tonnes	acier laminé <sup>915</sup>
<b>1929-30</b>	5 296 970	5 538 395	4 754 179
<b>1930-31</b>	3 283 300	3 694 034	3 321 176
<b>1931-32</b>	2 179 536	2 505 876	1 743 624
<b>1933-34</b>	3 500 706	4 135 742	<i>n.c.</i>
<b>1934-35</b>	4 782 314	5 198 213	<i>n.c.</i>
<b>1935-36</b>	6 027 274	6 397 679	<i>n.c.</i>
<b>1936-37</b>	6 041 027	6 280 769	4 801 000
<b>1937-38</b>	6 798 000	7 458 000	5 567 000
<b>1938-39</b>	7 156 000	7 934 000	5 881 000

Avec l'augmentation de la production augmentent aussi les prélèvements fiscaux. La société paie en 1938 un total de 150 millions de RM en impôts et taxes diverses. De plus, sa participation au capital des Hermann Goeringswerke, obligatoire<sup>916</sup> s'est élevée à 14 975 000 RM en actions. Au cours de cette seule année, il a été fait 128 millions de nouveaux investissements, les deux-tiers pour les unités sidérurgiques, un tiers pour les mines de charbon. Cela porte au total en deux ans, à 250 millions de RM les investissements pour l'agrandissement ou la construction de nouvelles unités dans la société. Cependant, après avoir réglé les amortissements et renforcé les réserves, le Konzern peut encore distribuer un dividende de 6 %<sup>917</sup>.

Malgré diverses difficultés, la société réussit l'année suivante, grâce à ses nombreuses unités, une nouvelle augmentation de la production de minerai et d'acier brut. Les machines comme les hommes ont été pour cela rudement mis à contribution car il y avait nécessité de couvrir les commandes d'armement, avec des coûts en hausse. L'augmentation de la production de ses propres mines de fer, qui a fait des progrès significatifs, a permis ce travail, car la couverture des besoins peut se faire avec une part de plus en plus grande avec la production allemande de minerai<sup>918</sup>. L'auteur du rapport oublie seulement de mentionner qu'une des raisons de cette meilleure couverture des besoins, ce sont aussi les annexions diverses qui ont eu lieu entre 1938 et 1939 (Anschluß, Sudètes, Bohême-Moravie). Pour la première fois on atteint à nouveau le niveau record de production de charbon de 1928-1929. Cependant, pour l'acier, la production allemande totale est, pour 1939, en léger recul.

L'augmentation des coûts est toujours mise sur le compte de l'usage de plus en plus important de minerai allemand, plus coûteux à la transformation, mais il s'explique également par l'usure grandissante des matériels sur-utilisés, et aussi par les régulations de salaires dues à la mise en place des nouvelles équipes de travail par roulement, suite à la loi qui permet l'augmentation de la durée de travail dans les mines. Mais cela ne suffit pas à régler le problème de la main d'œuvre qualifiée. Le conseil d'administration assure que l'extension et le renouvellement des usines du Konzern, dans lesquelles il a été mis en cinq ans à peu près l'équivalent du capital social, soit 460 millions de RM, portera ses fruits. Pour l'année 1939, ce sont ainsi encore 120 millions de RM qui sont investis, dont les trois-quarts pour la sidérurgie. En mai 1939 a été mis en place encore un nouvel impôt qui représente une charge financière importante, selon le conseil. Alors que les profits de la société n'ont progressé que de 7 millions de RM depuis 1936, les impôts ont, eux, triplé et atteignent, en 1939, 202 millions de RM.

<sup>914</sup> BA/ B 109 / 177 Statistiques, et MAN/ R 1.51.00/ rapports d'exercices des Vereinigte Stahlwerke AG 1930-1931 à 1938-1939. Il n'y a pas eu de rapports pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années d'exercices (octobre 1931-septembre 1932 et octobre 1932-septembre 1933) en raison d'un changement de structure et d'une réorganisation de la gestion.

<sup>915</sup> produits finis et demi-produits.

<sup>916</sup> cf. *infra*, chapitre 4.

<sup>917</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1937-1938 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>918</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1938-1939 des Vereinigte Stahlwerke AG

Après avoir à nouveau renforcé ses provisions en vue de l'augmentation potentielle des coûts, la société verse cependant un dividende de 6 % à ses actionnaires. C'est donc que ces nouvelles charges étaient absorbables par l'entreprise. D'ailleurs, si ces informations sur les taxes sont annoncées sèchement, aucun commentaire n'est fait, à la grande différence de ce que l'on trouve dans les rapports d'exercices français qui sont souvent de longues litanies de plaintes diverses. Les sidérurgistes allemands paient le prix fort mais ils n'ont pas l'outrecuidance de se plaindre alors que leurs entreprises tournent à plein et que les bénéfices font plus que se maintenir. Ceci dit, le mécontentement existe et les réunions avec l'administration sont souvent tendues<sup>919</sup> mais rien ne transparaît dans les rapports d'exercice. Sur les marchés extérieurs, après une dégradation de la conjoncture en 1937, le printemps 1939, en raison de l'intensification du réarmement et de la hausse des demandes qu'il entraîne, connaît une embellie sur les ventes sidérurgiques.

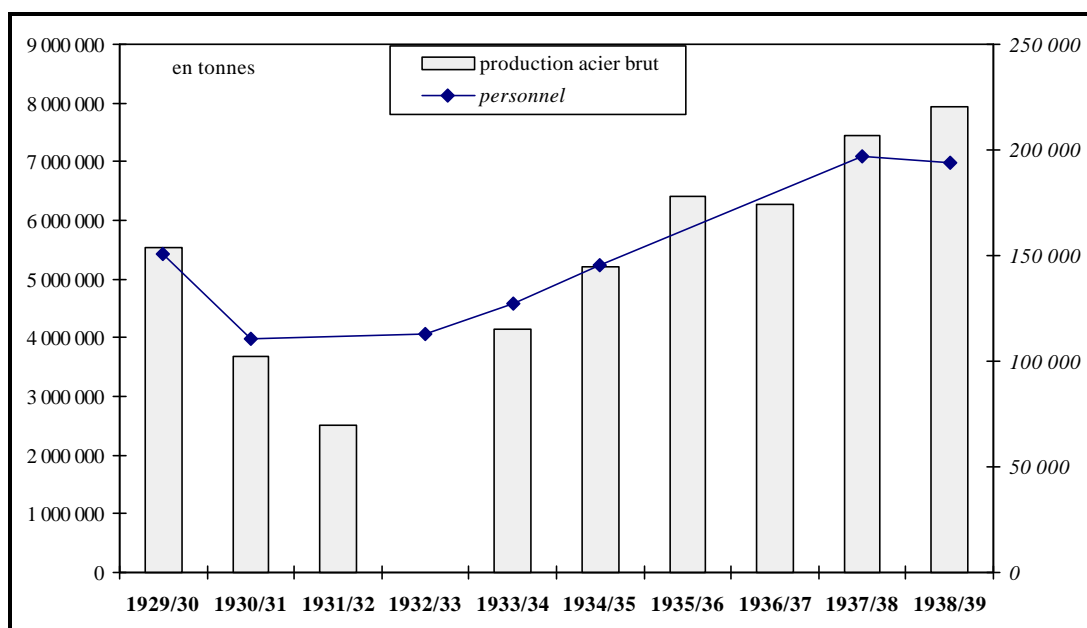


Figure 48. Vereinigte Stahlwerke : production d'acier brut et personnel total (mines incluses)<sup>920</sup>

Comme on le voit sur le graphique représentant le personnel, les Vereinigte Stahlwerke AG sont une société d'une taille extraordinaire et qui a connu un redémarrage prodigieux après la crise. L'entreprise est passée d'un personnel ouvrier (hors mines) de 40 000 personnes environ en 1930 à 130 000 en septembre 1938. Celui-ci représente à lui seul 44 % de l'ensemble de la main d'œuvre sidérurgique de la Ruhr, et 33 % de l'ensemble de ce secteur en Allemagne. Dans le même temps, l'entreprise produit 39 % de l'ensemble de la production d'acier brut et plus de 52 % de celle de la Ruhr<sup>921</sup>.

<sup>919</sup> cf. *infra*, chapitre 4.

<sup>920</sup> Man/ R 1.51.00/ rapports d'exercices 1929/30 à 1938/39, sauf 1931/32 et 1932/33, où aucun rapport n'a été établi en raison d'un changement du système de gestion des sociétés du Konzern, d'où absence de données pour la production, et quelques valeurs manquantes pour le personnel (1932 et 1936-37) ont été interpolées.

<sup>921</sup> BA / B 109/ 177/ statistiques.



**Tableau 51. Profit des Vereinigte Stahlwerke (1933-1938)<sup>922</sup>**

<i>en millions de RM</i>	<b>Résultat</b>
<b>1930/31</b>	<i>Perte : 22,4</i>
<b>1933/34</b>	8,87
<b>1934/35</b>	21,24
<b>1935/36</b>	22,85
<b>1936/37</b>	27,01
<b>1937/38</b>	27,60

En 1938, la société prévoit des investissements de 128,3 millions de marks sur ses moyens propres, les prévisions pour 1939 étant de 152 millions de marks, toujours sur les fonds propres, tout en portant le dividende à 6 %.<sup>923</sup> Après bien des améliorations ponctuelles mais constantes, les Vereinigte Stahlwerke ont, en effet, décidé de lancer, en mars 1939, un programme ambitieux d'extension et de modernisation des usines, et de renforcer la décentralisation en dotant chaque unité d'une administration propre. Elles ont diversifié leur production avec la création d'une filiale de production de pétrole synthétique, la Gelsenberg Benzin AG, qui devrait fabriquer environ 450 000 tonnes annuelles de pétrole synthétique, ce qui porte à trois les unités de ce type de production. Par contre la filiale Alpine Montanwerke, en Allemagne orientale, a été définitivement cédée aux Hermann Goeringswerke<sup>924</sup>.

Les Vereinigte Stahlwerke possèdent une société commerciale spécialisée dans l'exportation, la Stahlunion-Export GmbH<sup>925</sup>, créée vers 1935 et dont le rôle est un peu l'équivalent de la société française Davum Exportation. En 1929, la société vendait un peu plus de 42 % de ses produits laminés semi-finis et finis à l'étranger. En 1937-1938, elle a exporté pour plus de 400 millions de RM de produits divers, charbon inclus. Depuis août 1937, elle possède un grand avantage sur ses concurrentes : le premier train continu de laminoir à larges bandes y a été mis en service, dans le cadre d'une société jumelle, la *Bandeiseinwalzwerke AG*, spécialement créée à cet effet. Ce matériel permet de produire plus aisément, et donc à moindre coût, des tôles, produit dont la consommation ne cesse d'augmenter à cette époque. La sidérurgie française ne possède alors pas un tel équipement<sup>926</sup>.

L'usine August-Thyssen-Hütte, à Duisburg-Hamborn, est de loin la plus grosse unité sidérurgique du groupe, celle autour de laquelle le Konzern s'est créé. Cette usine a une part considérable de la production totale du Konzern : en moyenne, de l'année 1926 à 1929, elle produisait 23 % de la fonte, 29 % de l'acier brut, 32 % des demi-produits, 47 % des rails, 34 % des profilés et 24 % des aciers plats, au sein des Vereinigte Stahlwerke AG<sup>927</sup>. En 1939, elle produit annuellement plus de 4,2 millions de tonnes d'acier brut, ce qui est un record européen, et 3,3 millions de tonnes de laminés<sup>928</sup>. Sa principale production en laminés consiste essentiellement en demi-produits et barres marchandes.

Grâce à la réorganisation de l'ensemble du groupe, la productivité s'est largement élevée puisque le personnel ouvrier passe seulement de 17 221 à 23 771 personnes, entre 1935 et 1939, soit une progression de 38 % pendant que la production s'accroît, dans le même temps, de 68 %.

<sup>922</sup> Sources : *Der deutsche Volkswirt*, vol. 12/13 1937/38, rapports de sociétés, cité par R.J. OVERY, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany », *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>923</sup> *L'Usine* n°14, 6 avril 1939 p.9, Revue Métallurgique/ Allemagne (correspondance particulière de l'Usine).

<sup>924</sup> *L'Usine*, *ibid.*

<sup>925</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport d'exercice 1939-1940 des Vereinigte Stahlwerke AG

<sup>926</sup> Wilhelm Treue, *Die Feuer verlöschen nie : August Thyssen Hütte*, 1966, p. 283.

<sup>927</sup> H. Uebbing, *ibid.*

<sup>928</sup> W. Treue, *op. cit.*, p. 89 ; quelques petites différences statistiques dans MAN/ R 1 51 00. D'autres sources (françaises : 189AQ/ 129) indiquent des chiffres plus bas : 2,3 millions de tonnes d'acier brut, et 13 901 salariés, en 1938-1939, y compris ouvriers et employés pour le chemin de fer de l'ensemble des usines de Hamborn, Ruhrort et les usines de Dinslaken.

Le chiffre d'affaires est passé, pour la même période, de 230 à 468 millions de Reichsmarks, soit du simple au double en 4 ans<sup>929</sup>.

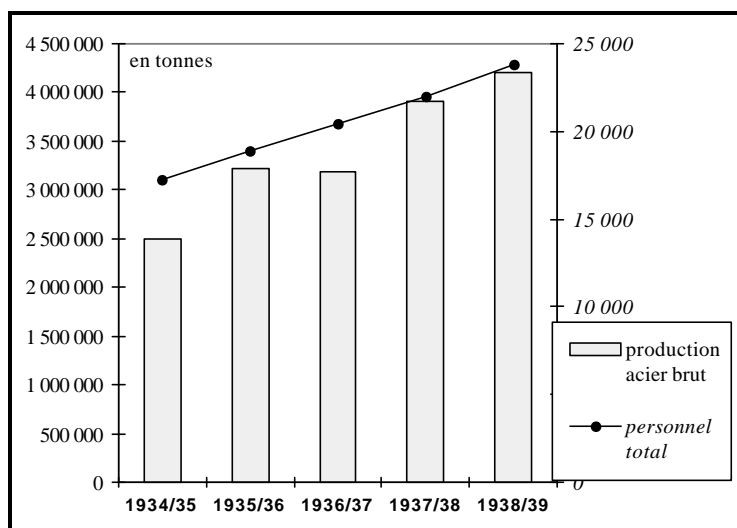


Figure 49. August-Thyssen Hütte : production d'acier brut et personnel<sup>930</sup>

### Le Konzern Krupp

Le Konzern F.A. Krupp AG a une structure juridique différente des autres sociétés sidérurgiques, bien qu'il ait la forme apparente d'une société anonyme, créée en 1903 avec un capital de 160 millions de RM<sup>931</sup>. Sa particularité est que le capital est resté depuis cette époque intégralement aux mains de la famille Krupp et que d'autre part, selon les dispositions testamentaires de son créateur, Friedrich A. Krupp, seul l'héritier le plus âgé en reçoit la direction et la présidence du conseil d'administration. Comme il n'y avait plus d'héritier mâle, la propriété était passée entre les mains de la fille qui avait d'abord confié les pleins pouvoirs au conseil d'administration, jusqu'à son mariage avec Gustav von Bohlen und Halbach qui, après avoir eu l'autorisation de porter le nom de Krupp, se vit transmettre cette direction<sup>932</sup>.

L'entreprise est la seconde société de la sidérurgie allemande, avec un capital de 400 millions de marks (1939) et une production d'acier brut de 2 millions de tonnes en 1938. Les établissements Krupp, qui couvrent une superficie totale de 3 700 hectares, dont 290 ha couverts, sont constitués des unités suivantes :

- usine d'Essen (aciéries, forges et ateliers de constructions mécaniques) ;
- hauts-fourneaux et aciéries de Rheinhausen près de Duisbourg ;
- aciérie d'acier coulé à Annen, près de Witten (Westphalie) ;
- atelier de chargement de projectiles de Bottrop, près Essen ;
- usine Grusonwerke à Magdebourg-Buckau (aciéries, fonderies, ateliers de constructions mécaniques
- chantiers navals Germaniawerft à Kiel ;
- champ de tir à grande portée de Meppen Westphalie ;
- champ de tir à moyenne portée de Tangerhütte près de Berlin ;
- usines métallurgiques du Rhin moyen (hauts-fourneaux de Muhlofen et de Neuwied et usine de Sayner) ;
- mines de charbon Salzerhenäck à Essen et Hannover et Hannibal près Bochum ;
- mines de fer de la Lahn et de la Sieg.<sup>933</sup>

<sup>929</sup> W. Treue, *op. cit.*, p. 89 ; quelques petites différences statistiques dans MAN/ R 1 51 00.

<sup>930</sup> W. Treue, *ibid.*

<sup>931</sup> Charles Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>932</sup> C. Bettelheim, *op. cit.*, Annexe 1, p.162 ss. t.II.

<sup>933</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 540/ Krupp (1918-1929).

L'entreprise était, de toutes les unités de la sidérurgie allemande, celle qui avait le plus eu à pâtir des clauses restrictives du traité de Versailles. En effet, suite à l'interdiction de fabriquer des armes, ce qui était sa spécialité, les installations avaient dû être entièrement modifiées pour s'adapter à de nouveaux types de produits. Le groupe s'en sortit financièrement grâce à ses sources d'approvisionnement en matières premières. C'est ainsi que la grande fabrique de canons fut reconvertie dans la production de locomotives, de camions, de tracteurs, de machines agricoles, de caisses enregistreuses et de machines en tous genres. Par contre la grande aciérie d'Essen, qui servait avant la guerre pour la fabrication du matériel de guerre, fut une source de déficit pour l'entreprise jusqu'au début de la période de réarmement<sup>934</sup>.

Le niveau le plus bas avait été atteint en 1931, avec un chiffre d'affaires de 240 millions de RM, contre 577 en 1929, et un déficit officiel de 6,5 millions de RM<sup>935</sup>. En 1938, le chiffre d'affaires a dépassé tous les records, avec 810 millions de RM, dont 52,4 millions issu de l'armement, et un bénéfice de 89,3 millions de RM. La société produit, en 1939, 171 000 tonnes mensuelles d'acier brut, qu'elle transforme en 99 000 tonnes de laminés. Cela représente entre 10 et 11 % de la production allemande totale<sup>936</sup>. Le recrutement du personnel suit cette envolée de la production et des profits, passant de 46 107 personnes en 1932, niveau le plus bas, à 123 408 en 1938, soit 37 % de plus que le total de 1929 (89 762).

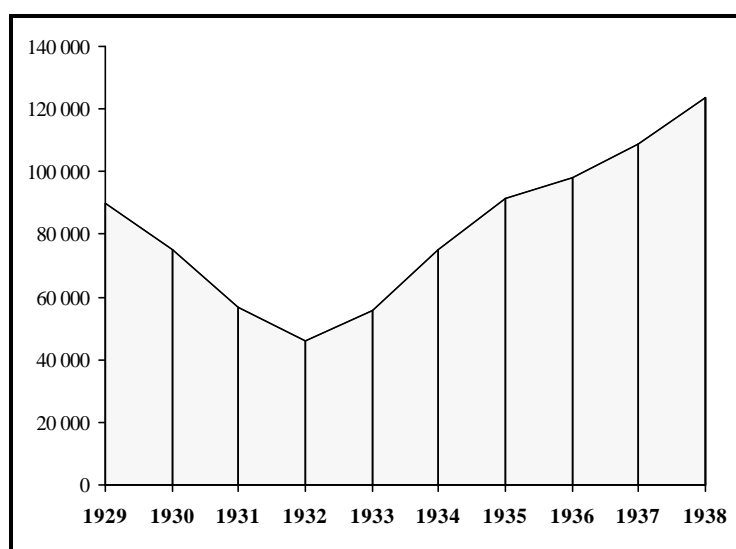


Figure 50. Konzern Krupp : personnel total<sup>937</sup>

La plus grosse unité est la fonderie Friedrich Alfred Hütte à Rheinhausen (Duisbourg), qui produit du fer et de l'acier brut ainsi que du fer en barres, de la fonte moulée, des profilés, des rails, des fils et même du ciment, grâce à ses 10 hauts-fourneaux d'une capacité totale annuelle de 1 850 000 tonnes de fonte, une cokerie composée de 175 fours d'une capacité de 475 000 t, des aciéries qui peuvent produire jusqu'à 1 450 000 t d'acier brut, enfin des laminoirs de toutes sortes. La Friedrich Alfred Hütte avait en 1927 un personnel de 7 641 ouvriers et 1 129 employés, un record ! Elle possédait 1 076 logements ouvriers<sup>938</sup>.

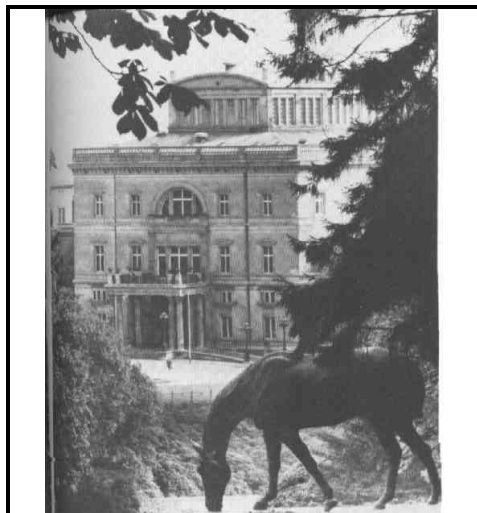
<sup>934</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 540/ Krupp (1918-1929) note du 29 juin 1927 de Tirard à Briand, citant des extraits du *Eukirchner zeitung* du 7 juin.

<sup>935</sup> d'après Archives Krupp WA VII f 1291, cité par Vera STERCKEN, Reinhard LAHR, *Erfolgsbeteiligung und vermögensbildung der Arbeiternehmer bei Krupp*, Beihefte der *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte* n°71, 1992 env., et *Neue Deutsche Biographie*, t. 13, 1982, p. 138 ss., et R.J. OVERY, « Heavy Industry and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340. Sources *Der deutsche Volkswirt*, vol. 12/13 1937/38, rapports de sociétés.

<sup>936</sup> BA/ R 3101/ 2249.

<sup>937</sup> Geschäftsberichte und Bilanze, WA 41/2-166 et 2/167, cité par par V. STERCKEN, R. LAHR, *op. cit.* Voir les chiffres en annexes à ce chapitre.

<sup>938</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 540 Krupp (1918-1929) note du 29 juin 1927 de Tirard à Briand, citant



Une aile du Hügelschloß <sup>939</sup>

La villa Hügel, à Essen, est un lieu hautement symbolique de la puissance des maîtres de forges allemands. Là règnait sans partage la famille Krupp, depuis des générations. Elle y reçut les plus grandes personnalités allemandes mais aussi européennes, tant des milieux industriels que de ceux de la haute finance ou de la politique. Les nazis et les fascistes y furent reçus avec les honneurs, les Américains occuperont cet emblème de la puissance où, dès le début des années cinquante, la famille Krupp, rentrée en possession de son bien, reprendra le rythme des grandes fêtes, auxquelles tous sont conviés et se pressent, parmi lesquels le chancelier Adenauer.



1938 : Gustav et Alfred y reçoivent Hitler, Mussolini et Goebbels.<sup>940</sup>



1953 : Bertha et son fils Bertold y accueillent le chancelier Adenauer.

### Le Konzern Mannesmann

Le Konzern Mannesmann, le troisième groupe allemand<sup>941</sup>, au capital de 180 millions de RM (1937), s'il disposait de toute l'infrastructure nécessaire à la fabrication de toutes sortes de produits sidérurgiques, s'était, depuis les origines, spécialisé dans la production de tubes. Il transformait environ la moitié de l'acier brut qu'il produisait lui-même. Cette société, qui se place loin derrière les Vereinigte Stahlwerke, possède cependant une structure parfaite qui lui

des extraits du *Eukirchner Zeitung*», 7 juin 1927.

<sup>939</sup> Photo 1 : collection Krupp, extraite de William Manchester, *Les armes des Krupp*, Paris, 1970.

<sup>940</sup> Photo 1 : collection William Manchester, Photo 2 : collection Krupp ; extraites de William Manchester, *Les armes des Krupp*, Paris, 1970.

<sup>941</sup> hors Hermann Goeringswerke.

permet de contrôler toutes les opérations depuis les matières premières jusqu'aux produits finis, essentiellement les tubes pour lesquels elle domine le marché allemand et européen.

L'entreprise possède, elle aussi, un grand nombre d'unités (17). Elle possède ainsi deux mines de charbon (Consolidation à Gelsenkirchen et Königin Elisabeth à Essen-Frillenberg), quatre aciéries (Heinrich-Bierwes-Hütte à Huckingen (H.B.H.), Grillo Funke à Gelsenkirchen, Großenbaum à Duisbourg, Finnentrop), quatre usines de tubes (Rath à Düsseldorf, Remscheid, Witten et Buß, en Sarre) et diverses unités aux productions variées (usine Neanderthal, Kammerich-Werke à Brackwede, Mannesmann-Stahlblechbau AG à Langschede, Maschinenfabrik Meer AG à M.-Gladbach, Rohrbau Mannesmann à Gelsenkirchen, Mannesmann-Rohrleitungsbau AG à Düsseldorf, Maschinenfabrik Franz Seiffert à Bochum, Bergwerke Giessen, Hönningen). Son administration a son siège à Düsseldorf. Elle possède enfin deux départements spécialisés : Mannex, pour la vente à l'exportation et un institut de recherche et une filiale Kronprinz AG<sup>942</sup>. Elle détient aussi des participations dans des entreprises filiales ou autonomes en Allemagne orientale et en Europe centrale (Vienne, Bucarest, Prague) : 22 entreprises de production et 24 entreprises commerciales<sup>943</sup>.

L'homme fort du Konzern est le directeur-général Wilhelm Zangen (1891-1971) qui, sans doute, est celui qui détient le record de durée dans la sidérurgie allemande. Il y règne en maître de 1934 à 1957, au titre de président du conseil d'administration, pour enfin assurer la présidence du Conseil de surveillance de 1957 à 1969.

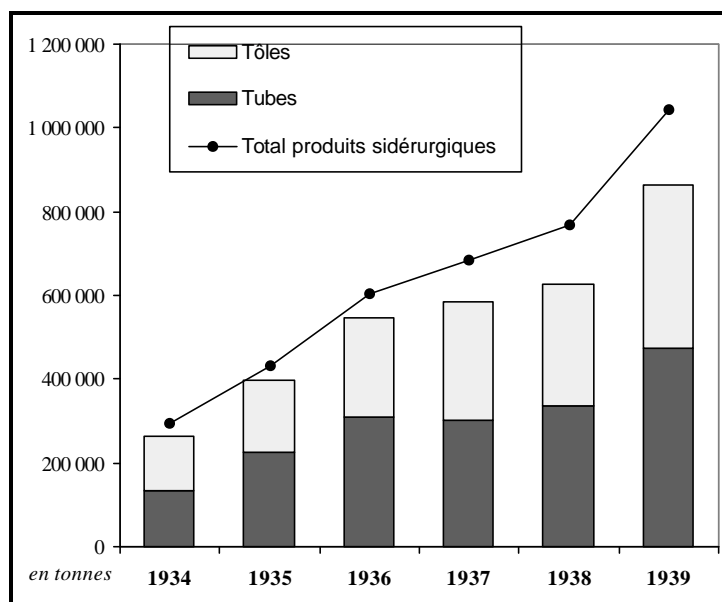


Figure 51. Production Mannesmann AG<sup>944</sup>

En 1938, sa production d'acier brut s'élevait à près de 1,2 millions de tonnes<sup>945</sup>. La production de charbon, de 3,7 millions de tonnes en 1929, retrouve et dépasse ce niveau dès 1937. Le groupe Mannesmann a produit 335 204 tonnes de tubes en 1938, sur un total de 950 000 pour l'ensemble de l'Allemagne (2<sup>nd</sup> rang mondial) et de 5 959 000 tonnes pour la production mondiale, les Américains arrivant largement en tête de la production avec, pour la même année, une quantité de 2 340 000 tonnes<sup>946</sup>. Cette production importante et de haute qualité lui assure un excellent niveau de revenus. Cependant, elle n'a apparemment pas retrouvé, en 1939, le niveau de bénéfices de 1929 malgré un chiffre d'affaires qui s'est envolé.

<sup>942</sup> Man/ M.12.820.

<sup>943</sup> Pour celles dont la participation est supérieure à 75% du capital. MAN/ M 13.018/1-2 /extrait rapport 1938.

<sup>944</sup> MAN M.11.045/ Aufsichtsrat. Voir les chiffres en annexes à ce chapitre.

<sup>945</sup> Pour 100 tonnes d'acier brut, on obtient environ 50 tonnes de tubes. Mais la société ne produit pas exclusivement des tubes.

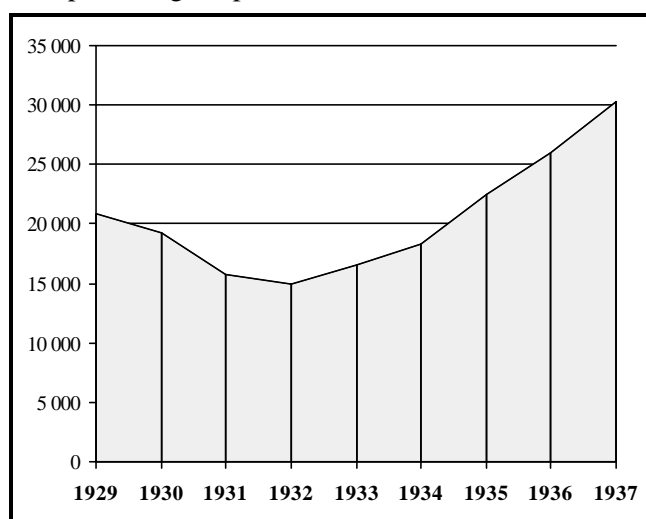
<sup>946</sup> MAN/ M 13003.

**Tableau 52. Bilan de la société Mannesmann AG (1929-1939)<sup>947</sup>**

	chiffre d'affaires	bénéfices nets <i>en RM</i>	dividendes versés
<b>1929</b>	40 530 755	16 073 576	
<b>1930</b>	37 994 670 <sup>948</sup>	14 256 183	
<b>1931</b>	22 740 470	2 321 310	6 à 7 %
<b>1932</b>	45 388 758	perte 3 165 110	
<b>1933</b>	50 367 888	2 098 423	5 à 7 %
<b>1934</b>	64 932 307	3 392 402	
<b>1935</b>	82 605 999	5 344 005	
<b>1936</b>	104 000 000	7 307 416	4 à 7 %
<b>1937</b>	121 308 207	8 356 364	5 %
<b>1938</b>	136 106 852	11 093 242	6 %
<b>1939</b>	154 485 085	10 656 441	6 %

Le personnel du groupe, mines non comprises, passe de 14 996 personnes, point le plus bas en 1932, à 30 268 en 1937, soit 45 % de plus que le niveau de 1929 (20 931). Contrairement à d'autres groupes sidérurgiques, dans les temps d'avant la guerre, c'était « une règle » chez Mannesmann de n'employer que très peu d'ouvriers étrangers dans les mines, les fonderies et les laminoirs. Le peu de personnes étrangères que comprenait l'entreprise étaient essentiellement des Hollandais, installés depuis longtemps en Allemagne et qui avaient cependant conservé leur nationalité<sup>949</sup>. L'entreprise qui passe pour moderne, a une très bonne réputation sociale - on dit qu'elle paie bien ses ouvriers - ainsi qu'une excellente réputation de gestion.

« Malgré des prix de revient plus élevés (les minerais allemands et autres matières premières sont devenus plus chers, les salaires des ouvriers sont plus élevés, le travail supplémentaire est payé jusqu'à 25 % du salaire régulier et il y a des gratifications annuelles qui se montent jusqu'à 100 RM par tête) et malgré les impôts plus élevés, les aciéries ont été capables non seulement d'augmenter leurs dividendes mais encore de financer par leur propre moyen l'extension et la modernisation des usines et d'augmenter le fonds de réserve. Les prix, comme on le sait, n'ont pas changé depuis 5 ans ».<sup>950</sup>

**Figure 52. Personnel total du Konzern Mannesmann<sup>951</sup>**

<sup>947</sup> BA/ B 109 / 2160 /Mannesmann, rapports d'exercice.

<sup>948</sup> bénéfice brut, hors participations.

<sup>949</sup> MAN/ M 12.820.

<sup>950</sup> *L'Usine*, n°14, 6 avril 1939, p. 9, « Revue Métallurgique/ Allemagne ».

<sup>951</sup> BA/ B 109 / 2160/ Mannesmann rapports d'exercice. Voir les chiffres en annexes à ce chapitre.

La part de ce Konzern dans les principaux cartels de vente de l'industrie sidérurgique montre également la puissance de cette entreprise qui domine donc une partie importante du marché des tubes mais se place aussi assez honorablement pour d'autres produits<sup>952</sup>.

**Tableau 53. Quote-part 1938 du Konzern Mannesmann aux différents cartels allemands<sup>953</sup>**

Cartels allemands	Mannesmann	Remarques
tubes	38,8 %	+ 4000 tonnes fixes
gros tubes	45,5 %	
bouteilles métalliques (canettes)	49,2 %	
association des aciéristes (Stahlwerks-Verband) dont :		
tôles brutes	10,9 %	
tôles moyennes : (marché intérieur)	11,9 %	
(exportations)	15,4 %	
tôles fines : (marché intérieur)	10,4 %	+ 25 000 tonnes de droits de production
(exportations)	10,5 %	
galvanisé : (marché intérieur)	35,7 %	
(exportations)	31,5 %	
Larges plats (marché intérieur)	23,4 %	
Syndicat du charbon de Rhénanie-Westphalie		5 millions de tonnes
Dont : coke		1,6 million de tonnes

### *L'évolution des petites sociétés*

Les grosses entreprises ne sont pas les seules à profiter de la conjoncture politique. Les plus petites unités de la sidérurgie allemande connaissent également un développement extraordinaire. La société Rheinmetall est un exemple type de cette évolution, énormément favorisée par le réarmement du Reich auquel l'entreprise doit une "prospérité inouïe"<sup>954</sup>.

**Tableau 54. Production d'acier brut de la société Rheinmetall<sup>955</sup>**

en tonnes	1932/33	1933/34	1934/35
Acier brut	57 100	79 000	81 544

L'augmentation du personnel suit cette envolée de la production.

« Le total des salaires payés ayant été porté de 22 millions en 33/34 à 37 millions de RM en 34/35, il faut en conclure, puisque le taux de la rétribution de la main d'œuvre est resté stationnaire en Allemagne, que le personnel employé, déjà augmenté au cours de l'exercice précédent, l'a encore été de 60 % ». <sup>956</sup>

La société distribue, pour l'exercice 1934-1935, 6 % de dividendes (3 % seulement pour les nouvelles actions), ce qui est le maximum autorisé par la loi allemande alors en vigueur. Mais elle a réalisé 67 millions de RM de bénéfices bruts contre 43 millions lors de l'exercice précédent, qu'elle a absorbé en partie en portant ses amortissements de 2,8 à 8 millions de RM et en prenant le contrôle de la fabrique de machines Borsig de Berlin et sa filiale de Sommerla en

<sup>952</sup> MAN/ M 13.018/ 1-2 /extrait rapport 1938.

<sup>953</sup> Pour les participations supérieures à 10 %. MAN/ M 13.018/ 1-2 /extrait rapport 1938. L'entreprise est encore membre d'une quinzaine d'autres cartels variés.

<sup>954</sup> AF/ B 31 474/ copie de la lettre du consul à Düsseldorf au Ministère des Affaires Étrangères, 8 janvier 1936. Le consul de France à Düsseldorf, au cœur de la Ruhr, tient régulièrement informé son ministre de l'évolution de l'industrie sidérurgique.

<sup>955</sup> AF/ B 31 474/ 8 janvier 1936, *ibid.*

<sup>956</sup> AF/ B 31 474/ *ibid.*

Thuringe, toutes deux déficitaires. Elle a procédé à une augmentation du capital en décembre 1934, le portant de 20 millions à 28 millions et annonce, début 1936, une nouvelle augmentation de 8 millions de RM<sup>957</sup>.

Ceci n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres : à la fin des années Trente, toutes les sociétés sidérurgiques qui font des profits énormes et sont poussées par l'État au développement. Beaucoup se lancent dans des programmes d'extension très ambitieux. C'est ainsi qu'en 1939 le groupe Hoesch décide d'investir 70 millions de Marks pour la construction de nouveaux hauts-fourneaux pour l'augmentation de la production d'acier, ainsi que de l'agrandissement des laminoirs, un programme prévu sur 30 mois. Comme toutes les autres, la société s'est aussi lancée dans la production de pétrole (essence) synthétique<sup>958</sup>.

En 1939 commence une autre phase du réarmement et tout doit désormais lui être sacrifié. C'est ainsi que débutent les restrictions de l'emploi du fer et de l'acier dans de nombreux produits. Les conséquences économiques sont importantes puisqu'il faut, à tout prix, réserver le précieux acier pour les armes. Ainsi, une ordonnance du 30 mars 1939 interdit l'emploi de la fonte et de l'acier pour la construction des fondations et des pieds de poteaux en bois. Les poteaux devront désormais reposer sur des fondations en béton simple<sup>959</sup>. Les sidérurgistes allemands ont désormais une position très forte. Ils s'adaptent aux circonstances politiques. C'est ainsi qu'à la suite de l'annexion de la Tchécoslovaquie, toujours pragmatiques, ils proposent aussitôt l'adhésion au cartel du secteur correspondant. C'est le cartel allemand des fils qui est le premier à s'accorder avec l'industrie tchécoslovaque qui devient donc membre du cartel allemand<sup>960</sup>. Ont-ils voulu la guerre ? Sans doute pas directement, mais elle va, dans un premier temps, faire s'envoler leurs bénéfices. Des temps nouveaux sont arrivés.

---

<sup>957</sup> AF/ B 31 474/ *ibid.*

<sup>958</sup> *L'Usine* n°14, 6 avril 1939 p.9, Revue Métallurgique/ Allemagne.

<sup>959</sup> *L'Usine*, *ibid.*

<sup>960</sup> *L'Usine*, *ibid.*



## CHAPITRE 3

### DE L'ACIER ET DES HOMMES

L'étude du secteur sidérurgique en France et en Allemagne nous a permis d'avoir quelques aperçus de l'opinion des uns et des autres sur leurs concurrents directs, et de connaître leurs liens à travers les organismes de cartels. C'est une étude plus directe à présent qui sera menée afin d'évaluer la nature des liens entre les industriels français et allemands (confrontation, concurrence, collaboration ?), la densité de leurs relations et l'image qu'ils ont les uns des autres. Cette période des années trente étant un moment de nombreux bouleversements politiques, c'est aussi un aperçu de l'évolution des relations bilatérales, et celles dans le cadre de l'EIA, en regard de l'évolution politique que nous rechercherons.

#### LES ORGANISATIONS ET LES HOMMES

##### Des groupements français influents

###### *Un patronat français assez récemment organisé*

Le patronat français a commencé à former corps à partir de 1919, suite à la loi du 25 mars qui encourage les professions à s'organiser afin de défendre leurs intérêts aussi bien face à l'État que face aux syndicats ouvriers. A cette date se crée donc la Confédération générale de la Production française (CGPF), sur l'initiative du ministre de l'industrie. Craignant une institutionnalisation du capitalisme d'État<sup>961</sup>, les fédérations régionales ou sectorielles déjà existantes rechignent dans un premier temps à y adhérer, bien que pour respecter la situation préexistante, sa structure reste très décentralisée, sous forme de regroupements de branches ou d'industries, ou encore d'unités régionales. Elle comprend finalement 24 fédérations d'industries, dont celle de la grosse métallurgie, de la petite métallurgie, de la construction mécanique et des produits métallurgiques, avec au total 1500 syndicats adhérents<sup>962</sup>.

La CGPF est chargée de toutes les questions économiques, sociales et fiscales qui peuvent avoir une répercussion sur l'ensemble de l'industrie. On lui confie également le soin de représenter l'industrie française à l'organisation internationale du travail à la SDN<sup>963</sup>. Pendant les années trente, c'est René Duchemin qui est chargé de la présidence de la CGPF. L'organisation tente d'attirer sa clientèle potentielle en lui assurant tout un ensemble de services, contre cotisation et se porte aussi garant du respect d'une déontologie professionnelle par le contrôle des normes, de la qualité, en faisant aussi la chasse à la concurrence déloyale.

Si la CGPF bénéficie alors d'une quasi-exclusivité de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics, elle est largement dominée par les organisations professionnelles du fer et de l'acier, du

---

<sup>961</sup> d'après H. Weber, *Le parti des patrons, le CNPF (1976-1986)*, 1986, p. 58 et suiv.

<sup>962</sup> MAN/ M 19.290/ ME Straßburg 1941-1944/ annexe à une lettre du 2 janvier 1935, signée Baare, aux membres du VESI, plan de l'organisation française de la sidérurgie, fournie par le Comité des Forges lui-même.

<sup>963</sup> MAN/ M 19.290/ ME Straßburg 1941-1944/ 2 janvier 1935, *ibid.*

fait d'une sous-organisation générale des chefs d'entreprise. En effet, dans les années trente, "les" patrons français, ce sont les sidérurgistes et c'est souvent avec le *Comité des Forges* que les pouvoirs publics négocient directement, en tant que puissance patronale dominante. Ces grands patrons "libéraux" ne sont d'ailleurs pas opposés à l'interventionnisme économique de l'État, quand celui-ci sert leurs intérêts<sup>964</sup>. Les grands mouvements sociaux du Front Populaire renforcent leur cohésion, autour d'une stratégie à court terme de négociations pour stopper les grèves, qui aboutit aux accords de Matignon, suivi d'une stratégie à moyen terme pour revenir au *statu quo ante*<sup>965</sup>.

### ***Le Comité des Forges***

Si le patronat dans son ensemble ne s'est organisé que relativement tardivement, le Comité des Forges est une des associations patronales françaises les plus anciennes, puisqu'elle a été constituée dès la parution de la loi de 1884 qui autorisait les associations syndicales et elle regroupait, dès l'origine, un tiers des fondeurs. C'est désormais la plus puissante organisation de l'industrie française car elle regroupe, dans les années trente, tous les établissements sidérurgiques et métallurgiques du territoire français, ce qui représente environ 20 % de la main d'œuvre industrielle<sup>966</sup>. Le Comité jouit donc d'une position de force au sein de l'industrie depuis les années vingt au cours desquelles sa production s'est fortement accrue par rapport à l'avant-guerre.

Ses premières attributions étaient d'ordre général, l'examen de toutes les questions concernant la sidérurgie. Après une première réorganisation en 1903, les compétences furent étendues mais c'est surtout lors de la Première Guerre mondiale que son rôle devint fondamental. Le gouvernement avait en effet décidé en août 1914 que cet organisme centraliserait obligatoirement toutes les commandes de guerre, il reconnaissait ainsi son importance de fait<sup>967</sup>. Et son influence politique était aussi grandissante.

« C'est pendant la Première Guerre mondiale que son influence s'est le plus développée. Il réussit à convaincre Clémenceau que la Sarre devait être un des objectifs de guerre afin d'assurer l'approvisionnement charbonnier. (...) Pendant les négociations de paix, le Comité des Forges "travailla" à l'annexion de la rive gauche du Rhin et de la Sarre. Il faut dire que les gens du Comité avaient des places d'importance : François-Marsal, le président de la Banque de l'Union Parisienne, était ministre des finances et il travaillait en étroite collaboration avec Millerand et Loucheur. Charles Laurent, un membre du conseil du Comité des Forges, fut le premier ambassadeur à Berlin. »<sup>968</sup>

Pour ce dernier, il semble que sa nomination est due à Millerand, un ancien avocat de Schneider<sup>969</sup>. Les liens des milieux de la sidérurgie et du pouvoir sont ici bien clairs. Sachant que François-Poncet, un proche du Comité des Forges sera, après Pierre de Margerie, également ambassadeur en Allemagne, on peut avancer que ces faits sont loin d'être des coïncidences. Si le Comité des Forges a eu vraisemblablement une réelle influence politique en général, il a très vraisemblablement eu une influence décisive sur la politique allemande de la France au cours des années vingt et trente.

<sup>964</sup> H. Weber, *op. cit.*

<sup>965</sup> R. VINEN, *The politics of french business 1936-1945*, 1991, p. 26.

<sup>966</sup> Pour 1926, les chiffres étaient les suivants : 7 202 000 personnes employées dans l'industrie, dont 1 491 374 hommes et 139 847 femmes dans l'ensemble de la métallurgie, soit 20,7 %. (Sources AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ *La Stampa*, 4 décembre 1932, « Marchands de canons, le comité des Forges »). Confirmé par AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier de 25 pages sur "le Comité des Forges", sans date (d'après des recoupements de dates, ce document est de juillet ou d'août 1933).

<sup>967</sup> R. Biard, *La sidérurgie française*, Paris, Editions Sociales, 1958, p. 91.

<sup>968</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier de 25 pages sur "le Comité des Forges", env. juillet 1933.

<sup>969</sup> J. Bouvier, R. Girault et J. Thobie, *L'impérialisme à la française*, Paris, 1986, note p. 163.

Son influence s'accrut encore après la guerre quand Robert Pinot, secrétaire général du Comité des Forges jusqu'en 1926, réussit à conclure l'acquisition des entreprises d'Alsace-Lorraine. C'est ainsi que le Comité des Forges put négocier pour 500 millions de francs (papier) les entreprises précédemment allemandes qui étaient estimées à un milliard et demi de marks or, par la commission des marchés de la Chambre nationale française (texte du 19 janvier 1928).

« De même, le Comité des forges est bien loin de former un groupe uni, obéissant à une même stratégie. Pourtant, toutes les firmes métallurgiques françaises se partagent les anciennes installations allemandes en Lorraine sans trop de difficultés, en profitant des avantageuses conditions de paiement à l'État : l'achat des installations (sous-évaluées) peut être réglé par des créances de guerre (« un royal cadeau »). Malgré leur légendaire inimitié, Schneider et de Wendel entrent dans une même société qui reprend les avoirs de Klöckner à Knutange ; associés au puissant patron luxembourgeois Mayrisch, ils constituent pour d'autres installations au Luxembourg la Société minière et métallurgique des Terres Rouges. De son côté, Pont-à-Mousson améliore sa position comme sidérurgiste, tout en limitant les excessives ambitions du groupe Creusot-Wendel. Toutefois les rivalités entre firmes n'interdisent pas de participer *ensemble* à la curée. Au fond, l'accord se réalise facilement pour tirer profit de la victoire aux dépens des concurrents allemands. »<sup>970</sup>

Il a toujours eu une influence prépondérante dans la question des réparations, à cause du problème du charbon, et pour la même raison, il soutint l'action Poincaré qui aboutit à l'occupation de la Ruhr<sup>971</sup>. Après le Traité de paix, le Comité des Forges commença également à développer son influence en Europe centrale où l'Allemagne avait, avant-guerre, des intérêts industriels, en particulier sidérurgiques<sup>972</sup>. Mais son influence décrut à compter de 1924 et du gouvernement du Cartel des Gauches<sup>973</sup>.

Les plus importantes des 231 entreprises industrielles membres du Comité des Forges étaient les sociétés de Longwy, Marine et Homécourt, Métallurgique de Normandie, Nord et Est, Péchiney, Pont-à-Mousson, Schneider, de Wendel et petits-fils de Wendel. En 1926, pour la production de fer et d'acier bruts, la France se situait au second rang mondial derrière les États-Unis, ce qui représentait plus de la moitié de son activité qui comprenait aussi la transformation des différents produits, et en première ligne bien sûr, l'industrie de l'armement. Mais le Comité des Forges incluait également les activités électrochimiques, électrométallurgiques, navales, le matériel de construction, l'aluminium et autres.

Au début des années 1930, le Comité des Forges regroupait des entreprises dont le capital social total était de 5,5 milliards de francs, non compris celui des 38 plus petites, qui n'est pas connu précisément, soit un total estimé à 7 milliards. Mais cela ne donne qu'une idée très partielle de la puissance financière réelle puisqu'elle était évaluée, avec les différentes participations de ses entreprises, les réserves et autres amortissements, à un montant de 70 à 80 milliards de francs. Une tonne de fonte brute ayant une valeur d'environ 300 à 400 F, avant 1929, une tonne d'acier brut, celle de 500 F. Mais une fois travaillés, la valeur de ces produits est multipliée par 15 à 20 fois leur valeur de produit brut. Ce qui fait que le chiffre d'affaires total des membres du Comité des Forges, au début des années trente, est d'environ 30 milliards de francs<sup>974</sup>. Il faut diviser cependant ces prix presque par deux pour le début de l'année 1933.

La cotisation au Comité des Forges est proportionnelle à la production de fonte et d'acier brut<sup>975</sup>. Le Comité est en fait exclusivement dirigé par les membres de la Commission qui prennent toutes les décisions.

<sup>970</sup> J. Bouvier, R. Girault et J. Thobie, *op. cit.*, p. 162.

<sup>971</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité... », *ibid.*

<sup>972</sup> J. Bouvier, R. Girault et J. Thobie, *op. cit.*, p. 107 et p.155 ss.

<sup>973</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité... », *ibid.*

<sup>974</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « Marchands de canons, le comité des Forges », *La Stampa*, 4 décembre 1932.

<sup>975</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ *La Stampa*, *ibid.*

« Durant ces dernières années, le nombre des membres du Comité a diminué. Il ne faut pas en conclure que celui-ci soit devenu plus faible. Il faut imputer ce fait tout simplement à la concentration industrielle et financière qui s'est produite dans la métallurgie. Au contraire, il en résulterait un renforcement du Comité. A la tête de cet organisme puissant, on trouve le conseil des directeurs "investis - disent les statuts - des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société". C'est ce conseil qui fixe les prix, c'est lui qui obtient les commandes et les distribue équitablement entre les divers membres du Comité. La centralisation y est une règle et un critère absolus.»<sup>976</sup>

C'est donc François de Wendel qui en est le président durant tout l'entre-deux-guerres, mais les autres membres n'y ont pas un rôle de simple représentation.

**Tableau 55. Composition du Comité des Forges : membres de la Commission (1929-1939)<sup>977</sup>**

	1929-1930	1939-1940
<b>président</b>	François de Wendel	François de Wendel
<b>vice-présidents</b>	Léopold Pralon, (1929-1939) et administrateur délégué (Denain-Anzin); A. Dreux (pdt conseil Longwy); Théodore Laurent (pdt. Sté lorraine et Rombas); Taffanel (DG Cie des forges Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons)	Marcel Paul-Cavallier (pdt Pont-à-Mousson). (vice-pdts délég. : Alfred Lambert-Ribot, maître de requête honoraire au Conseil d'Etat); Théodore Laurent (pdt. Sté Lorraine et Rombas); Taffanel (DG Cie des forges Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons)
<b>trésorier</b>	baron Xavier Reille (vice-pdt. Alais)	baron Xavier Reille (vice-pdt Alais)
<b>délégué général</b>	Alfred Lambert-Ribot (UIMM)	il n'y en a plus
<b>secrétaire général</b>	Desportes de la Fosse	Desportes de la Fosse (adjoint: Picard)
<b>autre dirigeant</b>	Alexandre Dreux, pdt d'honneur	
<b>membres du Comité</b>	Aubrun (directeur-général Schneider); Fernand Balthasar (adm. dir. de la Sté des HF et laminoirs de la Sambre) Jules Bernard (vice-pdt. Forges et aciéries du Nord et de Lorraine) Georges Claudinon (MdF au Chambon-Feugerolles) Cuvelette (pdt. Nord et Est) Daum (directeur-général Marine) Dondelinger (vice-pdt. adm. délég. Senelle-Maubeuge) Dumuis (directeur-général Firminy) René Fould (adm. dél. Pompey) Georges-Picot (pdt.Commentry-Fourchambault et Decazeville) Paul Labbé (MdF à Gorcy) Marcellot (MdF à Eurville) baron L. de Nervo (pdt Saut du Tarn) Nicou (vice-pdt Micheville) Marcel Paul (pdt Pont-à-Mousson) baron Petiet, pdt UCDMI Hagondange) H. Petin (pdt J.J. Carnaud et Basse-Indre) Robard (pdt Tréfileries et laminoirs du havre) H. de Wendel (MdF Hayange)	Alexis Aron (adm. directeur-général Nord et Est) Jules Bernard (vice-pdt. Forges et aciéries du Nord et de Lorraine) Marcel Champin (pdt. Longwy) Pierre Cholat (pdt. adm dél. Cie des forges et aciéries de St Etienne) Léon Daum (directeur-général Marine) Dondelinger (vice-pdt./adm. dél. Senelle-Maubeuge) René Fould (adm. dél. Pompey) Jacques Lenté (pdt. Escaut-Meuse) Marcellot (MdF à Eurville Sté J. Marcellot & Cie) Jean Maroger (pdt. Tréfileries et laminoirs du Havre) Henry de Nanteuil de la Norville (vice-pdt/ adm dél Denain-Anzin) baron Léon de Nervo (pdt Saut du Tarn) Georges-J. Painvin (vice-pdt. adm gal Sté électrochim. UGINE) baron Petiet (pdt UCPMI <sup>978</sup> , Hagondange) H. Petin (pdt J.J. Carnaud et Basse-Indre) Jean Raty (gérant hauts-fourneaux Saulnes) Vergniaud (pdt./ adm. dél. Ets Jacob Holtzer) Vicaire (directeur-général Schneider) H. de Wendel (MdF Hayange)
<b>membres honoraires</b>	Comte de Courville (ancien directeur Schneider) ; E. Ferry, (pdt./adm. dél. Micheville); baron de Freycinet, (dir. honoraire Schneider) ; Griolet (pdt. honoraire des forges et aciéries du Nord et de l'Est)	Comte de Courville (ancien directeur Schneider) E. Ferry (pdt./adm. dél. Micheville); baron de Freycinet (dir. honoraire Schneider)

Le noyau du Comité des Forges est constitué de 2 groupes, le groupe de Wendel et le groupe Schneider. Le premier est représenté par cinq membres au Comité des Forges et son leader détient la direction morale du Comité. Le second, qui n'est d'ailleurs pas représenté par

<sup>976</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ *La Stampa*, *ibid*.

<sup>977</sup> AN 65 AQ / K 92/ Annuaire du Comité des Forges 1929-1930 et 1939-1940. MdF = maître de forge.

<sup>978</sup> Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels.

son patron Eugène Schneider mais toujours par le directeur-général du groupe<sup>979</sup>, donne au Comité des Forges son importance dans la vie économique du pays. Grâce à lui, le Comité des Forges a un rôle essentiel dans la production de munitions, c'est un réel organisme de la Défense nationale et un des guides secrets de la politique étrangère du pays, selon les sources allemandes<sup>980</sup>. Ceci explique que, même dans la situation du début des années trente, le Comité des Forges continue à prospérer, car en dehors de Schneider, *leader* européen en ce domaine, de nombreuses autres entreprises font aussi de la production d'armement, comme par exemple Marine et Homécourt, Firminy, etc.

« Schneider, de Wendel, Dreux, Pralon, Laurent et Cuvelette dirigent les affaires intérieures d'entreprises qui contrôlent plus de 75 % de la production nationale. Ils sont les véritables patrons du Comité. Mais bien que Schneider figure au premier plan, François de Wendel est incontestablement le producteur le plus puissant de fer fondu et d'acier de son pays. »<sup>981</sup>

L'influence du Comité des Forges ne se limitait pas à la question des prix au sens étroit, à la production et aux questions concernant le travail dans la branche sidérurgique, mais elle s'étendait à l'ensemble de la vie économique et même à l'action politique, y compris en politique extérieure. Il joua un rôle primordial dans l'activité économique et financière du pays tout entier, non seulement par la qualité des personnalités qui le composait et qui étaient, par une présence multiple dans les administrations, représentatives des principales entreprises mais aussi des multiples comptoirs et ententes, et de toutes les organisations de producteurs<sup>982</sup>. C'est ainsi que certains de ses membres se retrouvent dans un très grand nombre de conseils d'administration d'entreprises de secteurs divers tels que l'industrie en général, les chemins de fer, l'électricité, les banques, etc.

« Parmi celles-ci, citons : MM. Th. Laurent, administrateur dans 41 sociétés, de Wendel (18) ; le baron de Reille (Alais)(14) ; Champin (Longwy)(24), René Fould (Pompey)(12) ; Maroger (Havre)(14) ; le baron de Nervo ((Saut-du-Tarn)(15) ; Marcel Paul (Pont-à-Mousson)(16) ; J. Raty (Saulnes)(12) ; etc. »<sup>983</sup>

Théodore Laurent, le patron de la société Marine, qui détient donc le record de ce cumul de jetons de présence, est aussi vice-président du Comité des Forges et responsable dans plusieurs associations importantes, dont certaines concernent le domaine franco-allemand. Parmi les autres membres qui ont une influence importante au Comité des Forges, il faut citer également le baron Reille et René Fould qui, tous deux, représentent des intérêts financiers importants et jouent aussi un rôle dans la vie politique<sup>984</sup>.

Le Comité des Forges est aussi un organisme permanent chargé des questions économiques et sociales telles que : transport, douanes, salaires, assurances sociales, impôts, aspects techniques. Son conseil d'administration est composé de 28 membres et il dispose de services administratifs, de services techniques et de services économiques<sup>985</sup>. On note peu de changements d'hommes entre le début et la fin des années trente<sup>986</sup>. Le Comité représente les intérêts du patronat dans les questions du travail. Lambert-Ribot, qui en est le gérant, est aussi membre du Bureau international du travail de Genève et, au nom de tous les employeurs

<sup>979</sup> Sans doute, car les deux hommes, Eugène Schneider et François de Wendel, ne se supportaient pas.

<sup>980</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier sur "le Comité des Forges", *op. cit.*

<sup>981</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « Marchands de canons, le comité des Forges », *La Stampa*, 4 décembre 1932.

<sup>982</sup> Léon Chevalme (secrétaire de la fédération des métaux), « Le Comité des Forges », *Banque et Bourse*, août-sept 1939, p. 61

<sup>983</sup> L. Chevalme, *op. cit.* p. 60-62.

<sup>984</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier « le Comité des Forges », *op. cit.*

<sup>985</sup> MAN/ M 19.290/ ME Straßburg 1941-44/ annexe à une lettre du 2 janvier 1935, signée Baare, aux membres du VESI, plan de l'organisation française de la sidérurgie, fourni par le Comité des Forges lui-même.

<sup>986</sup> cf. tableau ci-dessus.

français, aurait adopté un point de vue bien plus intransigeant que les gros industriels allemands ou britanniques<sup>987</sup>. On estime que, par sa politique d'indépendance financière ou par rapport aux différents gouvernements, ainsi que par sa politique d'expansion, le Comité des Forges bénéficie d'une des meilleures positions du monde parmi les entreprises de l'industrie lourde et des machines.

En liaison étroite avec le Comité on trouve plusieurs organismes financiers, dont le Crédit Lyonnais et la Banque de l'Union Parisienne, créée conjointement par les groupes de Wendel et Schneider et qui s'occupe en particulier de suivre les cours des entreprises du Comité des Forges cotées en Bourse. On trouve aussi les banques des pays du Nord et celle du Crédit commercial, la banque générale du nord, la société parisienne de banque, l'Union européenne, la société de banque pour le commerce et l'industrie, la banque franco-japonaise et la banque hypothécaire d'Argentine. Tous ces établissements sont contrôlés partiellement ou totalement par le groupe Schneider. Parmi les grandes banques d'affaires, la banque Damachy et Cie est en liaison étroite avec le groupe de Wendel et François de Wendel représente les intérêts du Comité des Forges à la Banque de France dont il est un des 200 administrateurs.

### *Les efforts français de rationalisation*

Le Comité des Forges et les entreprises qui y adhèrent suivent une politique d'exploitation très prudente, gardant, en ces temps de crise, de grosses réserves et distribuant de faibles dividendes<sup>988</sup>. Même si les investissements sont loin d'être du niveau de ceux pratiqués en Allemagne, il y a aussi en France la volonté de rationaliser la production. Mais après les désastres entraînés par la crise, chacun s'occupe de relancer sa production et il n'y a pas émergence d'un projet commun sur ce sujet. Ensuite, après les bouleversements sociaux de 1936, les sidérurgistes sont sur leurs gardes et maintiennent des réserves pour les imprévus. Les plans de rationalisation à l'échelle de l'ensemble du secteur sont restés dans les tiroirs.

Mais, en 1937, certains membres du Comité des forges s'inquiètent d'une éventuelle mainmise de l'État français sur l'industrie sidérurgique, à l'instar de ce qui a déjà eu lieu dans de nombreux autres pays, européens en particulier. Pour faire face à cette situation, certains sidérurgistes pensent qu'il faut qu'émanent de leurs propres instances des propositions de réformes pour parer à des bouleversements plus graves. D'autant plus qu'on réalise que, une fois les conséquences de la crise un peu absorbées, l'industrie sidérurgique française a pris un certain retard sur ses concurrents et qu'il faudrait coordonner une modernisation qui s'impose assez rapidement.

C'est la raison de la proposition de Champin, président des aciéries de Longwy, en octobre 1937, qui a établi une intéressante note au sujet de la rationalisation des usines qui prend en compte l'ensemble des données de ce problème et qui conclue que le Comité des Forges doit agir, dans l'urgence et proposer une initiative importante.

« La mainmise par l'État sur la sidérurgie, dès à présent réalisée dans les États totalitaires, comme l'Italie, l'Allemagne et le Japon, et le contrôle serré exercé par l'État britannique sur la même industrie, dans un esprit plus libéral il est vrai, sont des exemples dangereux pour les gouvernements de notre pays et nous estimons qu'il est grand temps pour nous de prévenir une action étatiste par l'adoption d'un programme d'initiative privée qui, sur la plupart des données du problème, irait au devant des critiques de bonne foi.

Nous ne nous plaçons pas dans l'hypothèse d'un gouvernement extrémiste, s'inspirant de considérations politiques et partisans contre lesquelles aucune action ne saurait être efficace. Il est un fait, c'est que, sous l'impulsion d'une opinion publique presque toujours mal informée, un gouvernement, même relativement modéré sera amené à prendre des mesures d'intervention à

<sup>987</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/dossier « le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>988</sup> *Le Temps*, 10 juin 1932, cité in AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/dossier « le Comité des Forges », *ibid.*

l'égard de la sidérurgie, pouvant aller jusqu'à un contrôle de son fonctionnement et à une ingérence permanente dans sa direction.

Les arguments, en faveur d'une telle attitude gouvernementale, qui donneront sans doute satisfaction à l'opinion publique, nous sont connus et viennent facilement à l'esprit de chacun : développement inharmonieux de cette industrie, surabondance de certains moyens de production, installations nouvelles onéreuses qu'aucun développement de la consommation ne justifie, absence presque complète de rationalisation dans l'utilisation des moyens de production, nécessité d'abaisser les prix de revient par cette rationalisation en vue de diminuer les prix de consommation et de permettre le développement de l'exportation, conséquences sociales de ce désordre au point de vue de l'utilisation de la main d'œuvre, etc.

Il nous semble que le Comité des Forges serait bien inspiré en prenant l'initiative de la création (...) d'un organisme indépendant chargé de contrôler, dans un souci d'intérêt général, l'ensemble de la politique générale de l'industrie sidérurgique. Nous ne pensons pas qu'il faille envisager, tout au moins à l'origine, (...) que cet organisme reçoivent des pouvoirs officiels. Nous croyons au contraire, qu'un fécond exemple serait donné en se limitant à un organisme muni d'une autorité incontestée, du seul fait de la discipline consentie par les intéressés. »<sup>989</sup>

Cette note, tout à fait essentielle, montre la grande mesure des propos tenus par les sidérurgistes, dans une situation politique qui ne leur est pas favorable, et vis-à-vis d'une opinion publique qui leur est même majoritairement très défavorable. La solution pour éviter une mainmise de l'État semblait donc consister en une auto-organisation, bien plus stricte que celle qui existait déjà à travers les diverses ententes et comptoirs ainsi que par l'intermédiaire du Comité des Forges.

Cette proposition a été présentée quelques jours avant à François de Wendel, le président du Comité des Forges, par l'intermédiaire de Lambert-Ribot, qui en a également fait part à Humbert de Wendel<sup>990</sup> et propose un échange de vue sur le sujet tout en disant que la réalisation pratique d'une telle proposition lui semble extrêmement difficile. Le président de Wendel qui est suivi, selon ses dires, par une majorité de ses collègues, ne s'oppose pas à la proposition de Champin de la création d'une commission de trois à quatre membres qui aurait pour mission d'étudier la création d'un organisme chargé de contrôler l'ensemble de la politique générale de l'industrie sidérurgique. Mais il ne voit pas les résultats pratiques que l'on pourrait en tirer vu la structure de la sidérurgie française, sinon à créer un énorme trust qui pourrait permettre un contrôle total, ce qui n'est pas du tout dans l'esprit français<sup>991</sup>.

« Qui dit "rationalisation" dit attribution, à telle usine ou à tel groupe, de la fabrication d'un produit déterminé et à telle autre celle d'un autre produit. Or, ceci implique l'idée de truster toutes les usines car, dans la conception actuelle de la sidérurgie française qui comporte des comptoirs de durée limitée avec retour possible à la libre concurrence personne ne saurait renoncer à posséder l'outillage permettant une gamme très variée de produits. Or je ne crois pas beaucoup m'avancer en disant qu'en admettant même que le trust genre américain soit la vérité théorique, il ne l'est certainement pas du point de vue politique. Dans un pays comme la France, où l'on supporte déjà mal l'existence de nos grosses firmes métallurgiques, le jour où l'on groupera celles-ci dans un trust énorme ce sera la nationalisation immédiate et le jour où l'on aura nationalisé, on peut être certain, par ce fait même, que le bénéfice de la rationalisation sera perdu »<sup>992</sup>

Un mois plus tard, une réunion fait un premier point sur l'idée de Champin. Y sont présents : François de Wendel, Théodore Laurent, Daum, Taffanel, Aron, Champin, Picard et les trois

<sup>989</sup> AN/ 189 AQ/ 117/ note de Champin (pdt des aciéries de Longwy), lue à la séance de la commission de direction du Comité des Forges du 21 octobre 1937.

<sup>990</sup> AN/ 189 AQ / 117/ lettre du 19 oct. 1937, signé de Lambert-Ribot.

<sup>991</sup> AN/ 189 AQ/ 117/ observations datées du 23 oct. 1937.

<sup>992</sup> AN/ 189 AQ 117/ 23 octobre 1937.

arbitres du Comptoir sidérurgique, Guillaume, Lambert-Ribot et Huberson<sup>993</sup>. Champin y reprend son idée de rationalisation en expliquant qu'elle implique que l'on examine quatre points précis, à savoir celui du régime des nouvelles installations, du problème de la spécialisation des usines, de la nécessité d'une délégation à donner à une commission arbitrale dont les décisions seraient impératives, et enfin de la nécessité, selon lui, d'organiser un commandement unique. De Wendel commence par le premier point évoqué. Son intervention, ainsi que celles de ses collègues, révèle que les cartels intérieurs sont très fragiles et que le problème des "outsiders" est plus que jamais d'actualité.

« (...) j'ai indiqué que le régime des installations nouvelles soulevait deux problèmes : d'abord celui des nouvelles installations à créer dans nos établissements, problème qui pourrait être réglé entre soi si l'on arrivait à s'entendre, ensuite celui des créations d'usines par des groupes étrangers à nos comptoirs. J'ai fait ressortir que je ne voyais pas bien comment nous pourrions, à défaut d'une intervention du législateur, empêcher la création de celles-ci et ajouté que l'expérience du passé nous avait appris (voir la création de l'usine de Caen et l'attitude du ministère des travaux publics en 1923 dans l'affaire des rails de la Chiers) qu'à défaut d'un texte législatif, le gouvernement était toujours porté à prendre parti pour un dissident contre les trusts. Pour ce qui est des sociétés existantes, il en est autrement, mais il est bien évident qu'étant donné la précarité de nos cartels, aucune société ne consentira à renoncer à la fabrication d'un produit qu'elle est à même de réaliser, dans le seul but de faire pendant quelques mois ou quelques années un bénéfice supplémentaire sur ce produit.

M. Aron reprenant mon idée a alors indiqué que la chose ne lui paraissait réalisable que si l'on s'entendait pour créer des filiales auxquelles chacun serait intéressé pécuniairement, ces filiales n'ayant pas le caractère de précarité que je venais de souligner, ce à quoi j'ai répondu que j'étais bien d'accord mais que, vue sous cet angle qui me paraissait juste, l'opération devait conduire graduellement nos sociétés à devenir uniquement les holdings de filiales ainsi créés, conception acceptable en elle-même, mais que la suppression du bénéfice de l'exemption fiscale des actions d'origine rendait financièrement inapplicable. »

(...) M. Champin a répondu en disant que le problème tel que l'envisageait M. Aron était trop vaste et qu'il fallait se contenter de voir d'abord comment on pourrait spécialiser les usines existantes sous leur forme actuelle. Il n'a pas contesté que la précarité des comptoirs rendait la chose difficile et il aurait visiblement aimé, pour résoudre la difficulté, obtenir de nous que l'on étudie la constitution d'un organisme à l'arbitrage duquel on se serait soumis a priori, de même que l'on s'est soumis au jugement des arbitres au comptoir métallurgique. Mais cette suggestion n'a naturellement eu aucun succès et on s'est tourné vers M. Guillaume pour lui demander si, étant donnée la connaissance très complète qu'il a du matériel des différentes usines, il ne pourrait pas nous faire part de son sentiment.

Plus convaincu que lui que ce soit de la précarité des cartels, M. Guillaume a répondu avec une certaine réserve, mais il a laissé entendre cependant que si l'industrie française ne consentait pas à se rationaliser, elle serait incapable de soutenir la concurrence étrangère et risquait de voir l'État intervenir pour faire cesser une cause d'infériorité évidente. A une question que je lui ai posée sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir, sous réserve des questions sociales que cela soulèverait, à arrêter certaines usines, il a répondu qu'il ne croyait pas nécessaire d'arrêter des unités complètes, mais qu'évidemment du point de vue technique pur, il n'était pas sans considérer que certains échanges devraient se faire entre différentes usines. Il a finalement conclu que d'ici une prochaine réunion, M. Daum pourrait, ainsi que ses collègues de la commission arbitrale, nous soumettre quelques propositions concrètes ; On verra d'après les difficultés de tout ordre qu'elles pourront soulever s'il y a lieu de suivre l'étude entreprise ou d'y renoncer. »<sup>994</sup>

Le quatrième Comité d'enquête sur la production 1938 (industries de la fonte, de l'acier et des aciers spéciaux), un organisme public, rend un rapport qui fait le bilan sur le rendement

<sup>993</sup> AN /189 AQ /117/ C/R d'une réunion du 25 nov. 1937 du Comité des forges (signé très certainement François de Wendel), Hayange, 26 nov.1937.

<sup>994</sup> AN /189 AQ /117/ 26 nov.1937, *ibid.*



industriel et technique. Il y est constaté que les entreprises françaises sont en retard, en ce qui concerne les efforts de rationalisation, par rapport à leurs concurrentes alors que, par ailleurs, son organisation commerciale est très performante. Il est donc proposé de doubler celle-ci d'une organisation permanente qui devrait poursuivre une politique systématique de normalisation, d'amélioration de l'organisation du travail et qui coordonnerait les recherches techniques. C'est aux organisations patronales que l'on propose de prendre en charge ce centre de coordination en lui attribuant des moyens importants<sup>995</sup>.

Le Comité des Forges se décide alors à lancer une vaste enquête, extrêmement précise mais confidentielle pour abaisser les résistances, qui permette un bilan complet des besoins et des possibilités de rationalisation ainsi qu'une évaluation des performances économiques et techniques de la sidérurgie française par rapport à la concurrence étrangère. Cette enquête sur les industries de la fonte, de l'acier et des aciers spéciaux est constituée de questionnaires sur les installations mécaniques, les aciéries, les hauts-fourneaux, les ateliers de laminage et sur l'utilisation du gaz avec des demandes de renseignements techniques extrêmement détaillés destinés aux différentes commissions techniques. Cette enquête est confiée aux membres du Comité de rédaction de la *Revue de métallurgie* et du collège arbitral du Comptoir Sidérurgique de France, sous la direction de Léon Guillet, membre de l'Institut et président du comité de rédaction de la *Revue de métallurgie* qui est chargé de constituer une "commission d'études techniques sur la production dans l'industrie sidérurgique"<sup>996</sup>.

Les entreprises ont semblé prendre cette enquête très au sérieux. Ainsi, les réponses apportées par la Maison de Wendel<sup>997</sup> sont extrêmement développées et permettent une connaissance technique très poussée de l'équipement de la société. Les questionnaires sont distincts selon les catégories en jeu, à savoir aciéries Martin ou Thomas, hauts-fourneaux, ateliers de laminage, installations mécaniques, approvisionnement en gaz<sup>998</sup>. Mais quand bien même les résultats de cette enquête auraient pu être analysés, ils vinrent un peu tard... Après le rappel des réservistes qui avait précédé les accords de Munich, en septembre 1938, il n'était plus question de rationalisation mais de productivité maximale et immédiate, le plus simple et le plus rapide étant de pousser les cadences. Les usines sidérurgiques qui avaient déjà pris du retard à la modernisation allaient, avec ces nouveaux rythmes infernaux, finir d'achever l'usure du matériel.

### ***Les autres groupements professionnels***

Le Comité des Forges travailla souvent "*la main dans la main*"<sup>999</sup> avec les associations des autres branches industrielles tels le Comité des Houillères (président : de Peyrimhoff) dont un certain nombre d'entreprises sidérurgiques qui possédaient leur propre approvisionnement étaient membres, le Comité de l'industrie électrique (président : Marcier) ou le trust du chemin de fer (président : Rothschild).

De la même façon, un certain nombre d'entreprises sidérurgiques adhèrent à l'Union des industries métallurgiques et minières. Pour faciliter l'organisation du travail, Robert Pinot avait en effet créé une filiale, l'« *Union des industries métallurgiques et minières, de la construction mécanique, électrique et métallique et des industries qui s'y rattachent* » (UIMM), à laquelle étaient affiliées 121 associations. Son but était d'assurer une ligne commune de ses membres en matière de questions sociales, du travail et financières. Ces questions étaient d'ailleurs prises en

---

<sup>995</sup> AN/ 189 AQ/ 214/ lettre du Comité des Forges, 5 mai 1938.

<sup>996</sup> AN/ 189 AQ / 214/ est jointe une lettre du Comité des Forges, 5 mai 1938. Membres enquêteurs de cette commission : Guillet, Portevin, Jordan, Pierard, Dupuy, J. Durand, Cornu-Thenard, Monteil, Androuin, Guillaume, Huberson, Descroix.

<sup>997</sup> AN/ 189 AQ/117.

<sup>998</sup> AN/ 189 AQ/ 214/ Comité des Forges : 4<sup>ème</sup> comité d'enquête sur la production, 1938.

<sup>999</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « le Comité des Forges », *op. cit.*

charge par l'Union des industries, créée pour la préparation de la publication et le contrôle des lois concernant le Comité des Forges.

L'UIMM était constituée d'un comité de direction de 18 membres avec 6 sections de travail (questions sociales et du travail, questions techniques, questions internationales, documentation, administration centrale). Le président en était Charles Laurent, un des vice-présidents était François de Wendel, mais les responsables les plus actifs de l'UIMM étaient son secrétaire général Alfred Lambert-Ribot et son délégué général et créateur Robert Pinot<sup>1000</sup>. On constate la présence très importante des sidérurgistes au sein de cette association, tous les grands groupes y étant représentés<sup>1001</sup>. C'est une différence avec l'Allemagne où il semble que les utilisateurs d'acier soient plus nettement séparés.

C'est aussi dans l'Entre-deux-guerres que la sidérurgie française se donne des structures techniques pour favoriser les échanges et pour développer l'information à destination des industries consommatrices d'acier, ce qui devient de plus en plus nécessaire avec l'augmentation de la variété des produits, afin d'en indiquer les meilleures conditions d'emploi. Dans ce but est créé, en 1928, l'Office technique pour l'utilisation de l'acier (OTUA) qui groupe des représentants des principales chambres syndicales du secteur, organisées sous la direction d'un Comité de huit membres élus pour quatre ans. Grâce à l'appui financier des adhérents, il publie de nombreuses études techniques ou sur les marchés, et édite la revue *Acier* à partir de 1929. Il joue également le rôle de liaison avec les organismes du même type à l'étranger et participent aux rencontres internationales telles que les congrès, les foires et les expositions<sup>1002</sup>.

## *Les hommes qui comptent*

### **Les frères de Wendel**

Les trois frères de Wendel, François, Maurice et Humbert, dirigent donc le plus grand et le plus prestigieux groupe sidérurgique français. On trouve à leurs côtés d'autres membres de la famille comme le fils de François, Henri et son cousin - et gendre par son mariage avec sa fille Marguerite- Emmanuel de Mitry ou Jean de Seillière, gendre de Maurice.

François de Wendel (1874-1949) a reçu, comme presque tous ses confrères, la formation de l'École des mines de Paris. Une description physique assez étonnante en a été faite par le journaliste Gustave Théry :

« Un grand diable au poil roux, si mince, si grêle qu'il a l'air passé au laminoir. Vainement, il s'essaie à l'impertinence du grand seigneur : il proteste avec timidité, répond avec embarras, portant la main fréquemment à la cravate comme s'il cherchait à dégager son cou d'une corde invisible... C'est cela le président du Comité des Forges, ce roi de l'acier qui fait la loi aux ministres et la leçon aux journaux. »<sup>1003</sup>

Dirigeant de la plus puissante entreprise sidérurgique française, il s'est très tôt investi dans des responsabilités syndicales. Il préside le Comité des Forges durant tout l'Entre-deux-guerres (20 juin 1918 au 9 novembre 1940) mais a aussi accepté de nombreuses responsabilités tant nationales qu'internationales<sup>1004</sup>. A cette époque, les Allemands présentent François de Wendel comme un personnage qui marque réellement le Comité des Forges de son empreinte. Il est celui de la famille qui, à la fois, tient la direction économique et politique de l'entreprise. Il est aussi un des dirigeants de la Banque de France.

<sup>1000</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « le Comité des Forges », *ibid.*, réf. : *Annuaire du Comité des Forges 1931-1932*, p. 13 et 687-698, et AN/ 65 AQ/ K 338/ UIMM.

<sup>1001</sup> Voir liste complète des membres du conseil de direction, en annexe à ce chapitre.

<sup>1002</sup> R. Biard, *La sidérurgie française*, Paris, Editions Sociales, 1958, p.92

<sup>1003</sup> cité par R. Biard, *ibid.*

<sup>1004</sup> Pour une approche détaillée du personnage, se reporter à la thèse de J.N. Jeanneney, *François de Wendel en république*, 1976.

Il passe pour intelligent et c'est un homme actif qui se bat aussi sur le terrain politique, suivant ainsi la tradition familiale depuis son arrière-grand-père<sup>1005</sup>. Il siégea ainsi à la Chambre de 1914 à 1932 (arrondissement de Briey) puis au sénat, de 1932 à 1940 (élu de Meurthe et Moselle), où il succéda à Albert Lebrun qui venait d'être élu président de la République. Il y rejoint ainsi son cousin Guy de Wendel, déjà sénateur après avoir été lui aussi député. Il se situe politiquement dans la droite conservatrice d'obédience catholique, regroupée au sein de l'Union républicaine démocratique, les Allemands parlant même d'extrême-droite nationaliste<sup>1006</sup>, ce qui est excessif, à propos de son entrée dans la Fédération républicaine, le parti de Louis Marin dont il devient un vice-président très influent. Ce parti, très implanté en Lorraine comme dans l'Ouest, va d'ailleurs prendre beaucoup d'ampleur dans les années trente, atteignant 200 000 à 300 000 membres en 1938. Il soutient les différents gouvernements d'Union nationale, dont Louis Marin est à plusieurs reprises ministre, tout en restant cependant à bonne distance<sup>1007</sup>.

Comme on l'a vu la fortune des de Wendel est estimée entre 8 et 10 milliards de francs<sup>1008</sup>, soit une des plus grosses fortunes françaises. Et cette puissance financière entraîne aussi une énorme puissance sociale ce qui lui vaut beaucoup d'inimitiés. On lui reproche, entre autres, de n'avoir fait de la politique que dans le seul but de servir ses propres affaires et de se désintéresser de toute autre chose. On l'accuse même de faire passer son propre intérêt avant sa patrie.

« Les charges qu'il assume sont nombreuses et point honorifiques. Un marchand de canons comme lui, un homme dont l'industrie a besoin pour vivre, d'alimenter continuellement les sources d'où jaillissent les périls de guerre, se moquent des apparences. Il a besoin seulement d'avoir en main les leviers de commandes et ces leviers sont, de nos jours, hormis l'industrie, les banques et la politique. Le voilà donc membre du Conseil de régence de la Banque de France, l'établissement financier le plus grand de la république et un des plus grands du monde. Jusqu'à il y a un mois, il fut député. A présent il est sénateur. Pourtant, au Palais Bourbon, sa présence durant 18 années ne se faisait sentir qu'à de rares occasions. (...) C'est que François de Wendel parle seulement pour dire quelque chose de la façon la plus nette possible, sans se préoccuper des effets oratoires. En lui manque complètement la préoccupation commune à presque tous les députés, qui consiste à se faire une renommée d'homme politique et à monter de quelques degrés l'escalier qui mène vers les honneurs ministériels.

Bien au-dessus de ces vaines apparences, M. de Wendel ne regarde qu'une seule chose : faire passer ses affaires avant celles du pays, consolider toujours en premier lieu sa propre industrie qui lui assure le pouvoir réel et efficace. A d'autres les parades, les discours dominicaux dans les villages de France, les éloges de la presse ! Si nous voulions faire des comparaisons, nous dirions que sa position ressemble à celle des Jésuites des siècles passés, que personne ne voyait non plus au premier plan, mais qui n'en étaient pas moins partout présents, ne perdaient de vue rien ni personne, contrôlaient tout avec un zèle inlassable et silencieux. Cette façon discrète d'agir ne lui a pourtant pas évité des attaques, les luttes et les déboires électoraux. »<sup>1009</sup>

Pourtant la plupart des témoignages montrent qu'au contraire François de Wendel laissa souvent parler son patriotisme avant ses intérêts propres de sidérurgiste<sup>1010</sup>. C'est en partie pour lui qu'il est entré en politique et même s'il ne faut pas négliger les liens d'influence, il peut sembler-t-il assez difficilement être accusé d'utiliser ses amis du Parlement ou du gouvernement pour servir ses objectifs personnels d'industriel. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas usé de tout son poids économique, en tant que représentant de la profession, pour faire fléchir certaines orientations politiques, intérieures ou extérieures. A ce titre il avait sans aucun doute beaucoup

<sup>1005</sup> Son arrière-grand-père fut député sous la Restauration, son grand-père, député au Corps législatif impérial et son père, député au Reichstag. Sources : Henry Coston, *Dictionnaire des dynasties*, 1975

<sup>1006</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier « le Comité des Forges », *op. cit.*

<sup>1007</sup> H. Néant, *La politique en France. XIX°-XX° siècle*, Hachette, Paris, 1991, p. 182-183.

<sup>1008</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ *La Stampa*, 4 décembre 1932, *op. cit.*

<sup>1009</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ *La Stampa*, *ibid.*.

<sup>1010</sup> R. Girault, R. Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, 1988, p. 155.

plus de poids qu'en tant que sénateur. C'était aussi un homme très conservateur, ayant une vision sans doute très paternaliste du rôle d'un patron tel que lui, jouant dans sa Lorraine natale un rôle d'animateur des bonnes œuvres et autres rencontres de charité. La politique faisait sans doute aussi partie des devoirs de son rang, ne serait-ce que pour conserver l'influence de son groupe politique dans une région où la gauche a aussi une forte audience.

Le second frère, Maurice de Wendel (1879-1961), est lui aussi ingénieur des mines de formation. C'est le gérant de la société *De Wendel & C<sup>ie</sup>* depuis 1919, et de la société *Les petits-fils de François de Wendel & C<sup>ie</sup>* depuis 1933. Il est aussi président de Senelle-Maubeuge et des Hauts-fourneaux de Rouen et administrateur de diverses sociétés françaises et étrangères.

Mais le plus actif dans le domaine des relations franco-allemandes est le troisième frère, Humbert de Wendel (1876-1954). Il n'est pas ingénieur de formation (licence de lettres) mais il devient très vite partie prenante du groupe de Wendel : gérant des "petits fils" en 1906 ; administrateur de De Wendel et Cie et gérant de la Sté les petits-fils de François de Wendel et Cie (1923). Il est membre de quelques conseils d'administration (Établissements Carnaud et Forges de Basse-Indre, Canal de Suez (1934-1953) mais il s'occupe surtout de représenter les intérêts de la société à l'étranger, et tout particulièrement en Allemagne et aux Pays-Bas (président des charbonnages Henri Robert, Frederic-Henri, d'Orange-Nassau)<sup>1011</sup>.

« " acharné, déterminé", "ramène les faits à leur vraie dimension", "explique que les règlements nouveaux, les situations nouvelles ne sont pas mortels" (après-guerre) "pendant ces années de navigation à l'estime, il devient le pilote des petits-Fils", "éternel ministre des affaires étrangères des Petits-Fils, qui va partout où il le faut", "partout présent et efficace" »<sup>1012</sup>

Comme ses frères, il a aussi beaucoup d'autres activités officielles, syndicales ou internationales : président de la Chambre de commerce de Metz (1921) ; membre de la commission des fabrications de guerre (1922) ; est administrateur puis vice-président du comptoir sidérurgique de France. C'est un grand spécialiste des ententes et comptoirs, tant intérieurs qu'internationaux grâce à l'expérience qu'il a acquise au bureau du Comité des Forges à Londres<sup>1013</sup>. Humbert de Wendel a des positions proches de celles de son confrère allemand Ernst Poensgen sur l'appréciation de la situation des marchés et sur les méthodes pour résoudre les crises. Il a une longue expérience puisqu'il avait déjà pris part, avant la Première Guerre mondiale, à la mise en place du comptoir de l'acier et possédait une grande expérience dans les cartels internationaux. En dehors des Luxembourgeois qui avaient une grande habitude du travail en commun avec les cartels allemands, il était considéré comme le seul industriel européen qui n'avait aucun préjugé par rapport à ce qui se passait au Stahlhof. Et c'est grâce à sa volonté rationnelle que le Comptoir Sidérurgique de France avait pu voir le jour. Lors des difficiles négociations pour le renouvellement du cartel européen, alors que les Belges qui ne formaient pas une unité posaient encore des difficultés, il avait toujours fait preuve d'une grande bienveillance<sup>1014</sup>.

Les tensions et les critiques formulées contre les de Wendel tiennent en partie à la nature de l'entreprise à qui le statut de "*société en commandite*" donne un caractère particulier. Mais les témoins ne sont pas toujours clairs dans leur évaluation des méthodes de gestion de l'entreprise, et leurs commentaires peuvent parfois sembler contradictoires.

« Les de Wendel ont toujours tout concentré entre leurs mains ; cela tient sans doute à leur tempérament et aussi à ce que leur société étant une commandite, les gérants sont responsables ad infinitum », commentait M. Paul. Dix ans plus tôt, il avait rapporté d'Hayange une impression différente. F. de Wendel lui ayant expliqué que les directeurs disposaient d'une large autonomie en son absence, à part pour certaines décisions qu'il se réservait expressément, M.

<sup>1011</sup> R. Biard, *op. cit.*

<sup>1012</sup> P. Fritsch, *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, 1976.

<sup>1013</sup> AN/ 190 AQ /44/ Relations franco-allemandes / *Quelques éléments d'information sur la sté "Les petits-fils de François de Wendel et Cie"*, juin 1935 ; R. Biard, *op. cit.*

<sup>1014</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *Biographie de Poensgen*, 1966, p. 331, non publié.

Paul se faisait la réflexion suivante: « Cette méthode est à tout prendre bien supérieure à celle qui consiste à tout arrêter comme dans une société que je ne nommerai pas »<sup>1015</sup>

### **Théodore Laurent (1863-1953)**

Théodore Laurent est aussi une forte personnalité de la sidérurgie française. Issu d'une grande famille, il suit la formation la plus prestigieuse, celle de polytechnicien (1883) et d'ingénieur des Mines (1885) (X-Mines). Il commence donc, comme le font beaucoup de ses collègues selon une tradition française établie, une courte carrière administrative pour entrer ensuite comme ingénieur à la C<sup>ie</sup> des chemins de fer du Midi, puis à celle des chemins de fer d'Orléans.

C'est dans ces fonctions qu'il fait la connaissance des principaux dirigeants de l'industrie française parmi lesquels il aura comme amis Camille Cavallier de Pont-à-Mousson et Émile Ferry, de Micheville. C'est avec eux qu'il tentera diverses entreprises de rapprochement, dont la création des charbonnages de Faulquemont. En 1908, il devient directeur-général adjoint de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt où il accède ensuite aux plus hautes fonctions, dans lesquelles il bat des records de longévité. Homme très connu et omniprésent, il passe pour le plus grand "marchand de canons" après Eugène Schneider. Il s'investit dans des charges de représentation de la profession, tant en France, où il devient vice-président du Comité des Forges en 1928, que dans les organisations internationales où son influence est grande.

Théodore Laurent est au premier abord un homme assez froid mais simple, à l'apparence sévère et d'un ton plutôt sec, disposant d'un très grand sang-froid, faisant preuve d'une profonde maîtrise de soi et toujours d'humeur égale. Mais sous ces aspects assez peu cordiaux, beaucoup de témoignages le disent d'une attitude très droite, profondément chrétien<sup>1016</sup>, apte au pardon et toujours prêt à l'aide morale et matérielle des autres<sup>1017</sup>. Il semble avoir de bons liens avec la plupart des sidérurgistes et dans les années trente ou les contacts entre François de Wendel et Théodore semblent fréquents et cordiaux<sup>1018</sup>. On le dit doté d'une "étonnante puissance de travail", d'un caractère "ni impatient, ni agité, mais combatif jusqu'au bout", sans faiblesse morale et ne perdant jamais espoir<sup>1019</sup>.

« Dès qu'il apparaissait dans un conseil, il s'y révélait si agissant, si constructif, que son rôle prenait une importance majeure. Il ne manquait jamais une réunion, et, dans une discussion délicate, la sagesse de ses avis entraînait toujours la décision. Affable et courtois, sans la moindre affectation, il savait écouter l'avis de tous, puis arrêtait sa décision après mûre réflexion. »<sup>1020</sup>

Dans l'Entre-deux-guerres, il joue le principal rôle pour la création des comptoirs français. Jusqu'en 1934, le Comptoir Sidérurgique de France et ses comptoirs associés sont sous sa présidence, puis c'est du Castel qui lui succèdera jusqu'à la guerre.

« Th. Laurent avait quitté, en 1934, la présidence de ces comptoirs à laquelle M. du Castel lui avait succédé. Mais jusqu'à la guerre de 1939, il resta attentif à leur évolution, y apportant sa

<sup>1015</sup> La société en question est sans doute Schneider. PAM/ 41619/ M. Paul à H. Cavallier, 30 oct.1938 et (id. lettre à H. Cavallier, 6 janv.1927), cité par J.-M. Moine, *Les Barons du fer. Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> aux années trente : histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Paris, 1989.

<sup>1016</sup> Selon le témoignage de Monseigneur Méjeczcz, directeur du collège Stanislas, (in L. Lefol (dir.), *Théodore Laurent, l'industriel, l'homme*, Paris, 1955) il fut régent de l'Institut catholique et était visiblement très pratiquant; actif au sein de la paroisse de la Trinité. Cet ancien élève du Collège Stanislas, où il y prépara Polytechnique, y était resté attaché et en présida le C.A. de 1922 à 1941. Un de ses fils, Marc "consacra sa vie à Dieu".

<sup>1017</sup> L. Lefol (dir.), *Théodore Laurent, l'industriel, l'homme*, Paris, 1955.

<sup>1018</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ note manuscrite pour M. F. de Wendel, datée du 31 mai 1933, signé de Vitry.

<sup>1019</sup> L. Lefol (dir.), *op. cit.*

<sup>1020</sup> L. Lefol (dir.), *ibid.*

connaissance des origines et de l'évolution des problèmes et sa conviction de la nécessité d'une discipline.

Pendant ces dix années d'intervention active et le plus souvent directrice, il avait mis au service de cette entreprise commune les qualités d'esprit et de caractère qui y étaient les plus nécessaires : réflexion, méditation et information avant d'aborder ses partenaires ; prudence et réserve dans l'exposé de ses propositions ; aptitude à comprendre ses interlocuteurs, et bien souvent à deviner ce qu'ils n'expriment pas ; souplesse permettant d'adapter les solutions préparées ; en même temps, fermeté inflexible sur les limites fixées par avance et, pour cela, patience illimitée à prolonger les négociations et les réunions, sans que les heures de train ou de repas, les exigences d'un emploi du temps chargé l'amènent jamais à céder "pour en finir". Toutes ces dispositions étaient servies par l'affabilité de son abord, l'agrément de sa conversation, l'étendue de ses relations, la sûreté de ses amitiés. Il consacra, à les mettre en œuvre, les ressources inépuisables de son infatigable santé, de son amour passionné du travail. Oui, il fut en effet "l'homme des comptoirs" et la reconnaissance de ses collègues lui fait hommage de ce souvenir. »<sup>1021</sup>

Ce portrait dithyrambique révèle que c'était sans doute un homme très apprécié et très admiré parmi ses confrères. Il est omniprésent dans l'industrie française des années trente : il préside une douzaine de sociétés, dont, en plus des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, les aciéries de Rombas, les forges et aciéries de Dilling, la société des mines et usines de Redange, les hauts-fourneaux et forges d'Allevard et la compagnie française de matériel de chemin de fer. Il est aussi vice-président de six sociétés, dont les établissements Delattre et Frouard et les Hauts-fourneaux et forges de Givors. Il est enfin membre du conseil d'administration de treize autres sociétés diverses, dont les mines d'Anzin, les forges et aciérie du Nord et de l'Est, la société d'Auvergne et Villerupt mais aussi de trois banques (société générale, Banque des pays du nord et Caisse foncière de crédit)<sup>1022</sup>. Concernant les affaires franco-allemandes, il intervient dans plusieurs sociétés en Sarre : il est administrateur des Houillères de Sarre et de Moselle, de la Halberghütte, des aciéries et usines à tubes de la Sarre ; il est aussi président de l'HADIR, de Rumelange et de la Dillinger-Hüttenwerke, en plus de Rombas, de Dilling et de Redange-Dilling, déjà citées<sup>1023</sup>.

En plus de la vice-présidence du Comité des Forges, il a accepté des responsabilités comme président du Comité d'information et de documentation franco-allemand, comme président de la Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel de guerre, et il est membre du Comité des régents de l'Institut catholique. Il conservera ensuite une influence importante malgré son âge et jouera un grand rôle dans la création de Sidelor en 1950, et dans les pourparlers avec les aciéries de St Étienne, qui ont marqué, en 1952, le début des grandes concentrations de la métallurgie du Centre.

Théodore Laurent, faisant face aux problèmes en général, a toujours pris à bras-le-corps le problème franco-allemand. Celui-ci le préoccupait beaucoup et lui tenait à cœur, bien qu'il ne soit pas originaire de l'Est de la France. Avec ses avatars guerriers, il marqua douloureusement la famille, à diverses époques. Il avait perdu l'un de ses fils lors de la Première Guerre mondiale<sup>1024</sup>, et son petit-fils Bernard mourut en déportation dans un camp en Allemagne en 1945. Cela ne l'empêcha jamais de garder une disposition d'esprit qui facilitait ce dialogue franco-allemand et le faisait apprécier de ses collègues allemands<sup>1025</sup>. Pour François-Poncet qui le connaissait très bien, il fait partie de ceux qui se démenaient activement pour la paix franco-allemande.

<sup>1021</sup> L. Lefol (dir.), *ibid.*

<sup>1022</sup> AN 189 AQ / 215, hebdomadaire *Forces*, 23 juin 1933.

<sup>1023</sup> L. Chevalme, « Le Comité des Forges », *Banque et Bourse*, août-sept 1939.

<sup>1024</sup> Quant à son fils François, il fut tué en 1935 en service commandé pour l'aéronavale.

<sup>1025</sup> A. François-Poncet in Lefol (dir), *Théodore Laurent*, 1955.

« Théodore Laurent était de ceux qui, dès 1919, par delà les ressentiments légitimes laissés chez nous par les souvenirs de la guerre, se préoccupaient de l'avenir des relations franco-allemandes et souhaitaient que de la victoire de nos armes, sortît l'établissement d'un régime de meilleur voisinage entre l'Allemagne et nous. Il lui semblait qu'après l'épreuve de 1870-71 et celle de 1914-1918, les deux peuples étaient, pour ainsi dire, quittes, ... il estimait au contraire qu'il fallait tenter des voies nouvelles et rechercher l'apaisement dans une association à des tâches communes »<sup>1026</sup>

C'est pourquoi il se lança avec enthousiasme dans l'expérience du premier cartel de l'acier, convaincu de la nécessité de ce type d'expérience pour la paix.

« L'expérience de l'entente si durable et si aisément obtenue dans le cadre limité d'une entreprise commune [aciéries de Dillingen] ne pouvait que fortifier Théodore Laurent dans l'idée que, transportés dans le domaine de la politique générale, les contacts personnels et l'échange des pensées dans une bonne foi réciproque pourraient exercer sur la formation des opinions publiques et le rapprochement des deux peuples une influence salutaire. Aussi devait-il applaudir à l'initiative prise à cet égard par M. Émile Mayrisch et lui apporter un appui sans réserve. »<sup>1027</sup>

Dans les années Trente, Théodore Laurent s'entendait visiblement très bien avec son homologue allemand Ernst Poensgen, sur lequel il se montrait « *plein de louanges* »<sup>1028</sup>. Il était secondé dans ses affaires par ses deux fils aînés, Jacques et Daniel. Le premier, un polytechnicien (1911), avait progressivement repris le flambeau pour les ententes européennes et il était présent dans toutes les réunions de l'EIA de 1938-1939. On le retrouve après-guerre dans des fonctions importantes : il est alors le président-directeur-général de Rombas (groupe Marine)<sup>1029</sup>.

### Eugène Schneider (1868-1942)

Eugène est le troisième de la dynastie Schneider et c'est celui qui va marquer le plus l'histoire familiale par une direction sans partage longue de 44 années<sup>1030</sup>. Il hérite du Creusot extrêmement jeune, à 30 ans. Au cours de sa formation professionnelle il avait été envoyé en Allemagne pour y étudier les techniques de l'artillerie lourde<sup>1031</sup>. Homme au caractère décidé, il peut sortir des conventions de son milieu. C'est ainsi qu'il épouse non celle qu'on lui avait prévue, une Seillière, mais, par amour, Antoinette de Saint-Sauveur, une très belle femme et de très noble extraction (rattachée à la couronne d'Angleterre par les Fitz-James et les Stuart). Ils ont 4 enfants: Henri-Paul, Jean, Charles et Marie-Zélie (« May », mariée au duc de Brissac).

La firme a pris une grande ampleur au lendemain de la Première Guerre mondiale, grâce à des investissements en or dans l'ancien Empire austro-hongrois désormais démantelé. C'est aux établissements Skoda de Pilsen (Tchécoslovaquie), un grand chantier de l'armement, que Schneider apporte ses capitaux. Une filière bancaire est créée en Europe centrale, l'Union européenne industrielle et financière, pour gérer les intérêts financiers de la société française. Elle devra renoncer en 1938, devant les exigences hitlériennes et les capitaux rapatriés seront alors réincorporés dans l'industrie française<sup>1032</sup>. L'entreprise atteint son plus beau développement dans l'entre-deux-guerres et se modernise avec les dernières méthodes venues des États-Unis.

<sup>1026</sup> A. François-Poncet in L. Lefol (dir.), *op. cit.*

<sup>1027</sup> A. François-Poncet, in L. Lefol (dir.), *op. cit.*, p. 125 ss.

<sup>1028</sup> BA/ R 13 I/ 269 Vereins der Eisen und Stahl Industrieller, lettre de Kurt Böcking à Reichert, 6 fév. 1933.

<sup>1029</sup> BA/ B 109/ 357/ « Studie über der französischer Partner », date env. fin 1952.

<sup>1030</sup> J.-L. Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, Hachette, 1986, p. 177.

<sup>1031</sup> J.-L. Beaucarnot, *ibid.*

<sup>1032</sup> J.-L. Beaucarnot, *ibid.*

« Entre les deux guerres, il va profiter des immenses marchés qu'ouvrent les politiques de grands travaux. (...) Les mines sont fermées. Le Creusot cesse ses fabrications de fonte pour se lancer davantage dans les aciers fins et spéciaux. Après les aciers Bessemer, puis les fours Martin, vient le temps des aciéries électriques. Enfin, en 1938, conscient de l'avenir de la physico-chimie des produits métallurgiques, Eugène Schneider fonde un laboratoire ultramoderne. Le Creusot, avec ses 10 000 ouvriers, ne représente plus pour lui qu'une des pièces de l'échiquier. Le trust totalise un effectif de 125 000 personnes. Et encore le personnel de Creusot, ... a baissé de plus d'un tiers depuis que le directeur Fournier a introduit dans l'usine les nouvelles méthodes d'organisation du travail à l'américaine. »<sup>1033</sup>

Eugène Schneider est un homme à l'apparence dure, peu apte aux concessions. Dans les années vingt, les deux pires ennemis de la famille, ce sont les Krupp et ... les de Wendel.

« Il faudra attendre la création de l'Entente Internationale de l'Acier, en 1926, pour arriver à un arrangement Schneider-Wendel. Le premier échange ses parts dans les forges de Jœuf, contre celles que possèdent le second dans la société des terres rouges, une affaire métallurgique lorraine de second rang. Alors, la société des Petits-fils va se lancer à son tour sans retenue dans les achats de sociétés et les prises de participations. Après la course aux armements, les magnats de l'acier vont se mesurer dans la course aux contrôles financiers. »<sup>1034</sup>

Conséquence probable d'une certaine rigidité de son caractère, un conflit grave l'oppose aux deux fils qui lui restent<sup>1035</sup>, Jean et Charles, conflit qui est porté devant un tribunal en 1925, dont le jugement, en 1932, donne raison aux fils. Ceux-ci lui reprochent de ne pas leur laisser la place qui leur revient de droit dans l'entreprise familiale.

« Jean a un caractère rude. En 1919, il épouse Françoise de Curel, une jeune fille douce et intelligente, apparentée aux de Wendel. Le mariage sera une réussite parfaite, mais il n'y aura malheureusement pas d'enfants. Charles, plus jeune, qui a été gazé à la guerre, est encore moins préparé que son frère à entrer dans l'affaire. Les statuts de la société prévoyaient dès leur majorité la nomination des fils du chef de famille à la cogérance de la société, sans qu'ils se voient pour autant confier la signature sociale. »<sup>1036</sup>

Les années vingt sont donc une période difficile pour Eugène Schneider, d'autant plus qu'à ce moment-là, l'entreprise, comme celle de de Wendel est une tête de turc pour les socialistes et leur presse. On traite l'homme « *d'entrepreneur de bombes funèbres, d'obusinessman* »<sup>1037</sup> Cependant, par sa puissance même, la firme peut mener une politique sociale qui la met relativement à l'abri des troubles syndicaux, fréquents dans les années trente.

« Au pire moment des grèves et des occupations d'usines en France en 1936-37, Le Creusot ne bouge pas. (...) La crise de 1929 le touche cependant, comme les autres centres industriels : la production mondiale de fonte chute de 100 millions à moins de 40 millions de tonnes. Pour le Front Populaire, le paternalisme est dépassé et fait figure de méthode réactionnaire et étriquée. Il ne s'attaquera pas directement au Creusot. Mais en 1937, il nationalise certains secteurs de l'économie, retirant à Schneider ses chantiers navals du Havre, d'Harfleur et de Toulon, ainsi que tout le secteur d'artillerie des usines du Creusot (qui sera rendu à la déclaration de guerre). En apprenant ces amputations, Eugène se montre profondément affecté. »<sup>1038</sup>

En plus de sa fonction à la direction de l'entreprise, Eugène Schneider est membre de la direction d'entreprises ferroviaires, de trois sociétés d'assurances et d'environ une douzaine de banques. Politiquement, il est considéré comme étant proche des partis du centre et des radicaux

<sup>1033</sup> J.-L. Beaucarnot, *op. cit.*, p. 198.

<sup>1034</sup> J.-L. Beaucarnot, *ibid.*

<sup>1035</sup> Henri-Paul, lieutenant d'aviation pendant la guerre, a été abattu au combat.

<sup>1036</sup> J.-L. Beaucarnot, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1037</sup> J.-L. Beaucarnot, *id.*, p. 217.

<sup>1038</sup> J.-L. Beaucarnot, *id.*, p. 219.



modérés. Sur ce plan-là, il n'est donc pas de même conviction que François de Wendel. Encore un point qui sans doute l'éloigne un peu plus de son concurrent.

### Quelques autres sidérurgistes de renom

Léon Daum (1887-1966)<sup>1039</sup> n'est pas un héritier. Il est l'exemple type de manager semi-public, semi-privé, un technocrate, que l'on rencontre aussi assez fréquemment dans les instances dirigeantes de la sidérurgie française. Son père est maître verrier (mais sans doute est-il entrepreneur et non simple maître artisan) et rien ne le destine particulièrement à la sidérurgie, hormis ses brillantes études et peut-être ses origines lorraines<sup>1040</sup>. Lui aussi a fait le parcours presque obligé et est donc polytechnicien (major) et ingénieur des Mines. Après un premier poste d'ingénieur, la direction de la sidérurgie lui confie à partir de 1914 les mines de Douai puis de Rabat (en 1917 il sert comme capitaine d'artillerie) et en 1918, il est directeur du personnel des mines de la Sarre.

Il entre en 1921 dans l'industrie sidérurgique et bien vite sa compétence et ses qualités personnelles en font un des dirigeants les plus importants de la sidérurgie française. Entré à la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt (société dirigée par Théodore Laurent), il en devient le directeur-général (1927-1952) et le vice-président. Au tout début de sa carrière, il a déjà été appelé comme représentant de sa profession auprès de la Mission Ruhr (1923). Il est membre du Comité des Forges, de 1927 à sa dissolution.

Alexandre Dreux (1853-1939) est également un homme qui a marqué la sidérurgie française. Il se montre l'un des pionniers de la métallurgie en France en introduisant le procédé Thomas. Entré comme employé dans les établissements Chappée en 1871, il fait par la suite une brillante carrière à la société des aciéries de Longwy où il devient directeur général puis administrateur délégué puis enfin président d'honneur. Il a repris à 75 ans la marche de ses affaires à cause de la mort prématurée de son fils Edouard mort en 1923 à 47 ans qu'il avait pourtant préparé à lui succéder.

Il préside la Chambre de commerce et d'industrie de Nancy de 1919 à 1935 après avoir contribué à la création de l'École supérieure des mines et de la métallurgie dans cette ville. Il fut également président du d'honneur du Comité des forges (1919-1939) dont il est membre depuis 1903. Il s'est aussi investi dans la politique en étant neuf ans conseiller général de Meurthe et Moselle, maire de Longwy après avoir battu Amidieu Duclos, administrateur d'Ougrée-Marihaye et député de Meurthe et Moselle; politiquement actif, il aurait été tenté par une carrière sénatoriale en 1929<sup>1041</sup>.

“Sa haute stature, sa forte carrure donnaient l'impression qu'il était homme à affronter tous les combats. C'était le grand chêne qui semblait toujours devoir dominer la tempête.”

(*F. de Wendel discours prononcé aux obsèques, 18 avril 1939*)<sup>1042</sup>

Enfin un dernier exemple, pour ne citer que quelques-uns des plus célèbres sidérurgistes français des années trente, celui de Jules Aubrun (1881-1959), ingénieur des mines et polytechnicien. Mobilisé pendant la Première Guerre mondiale, il est, en 1916, chargé du contrôle de la fabrication dans les établissements Schneider. Il reste dans l'entreprise après la guerre et accède à la direction générale du Creusot dès 1921. Il prend lui aussi des responsabilités nationales puisqu'il est, de 1932 à 1935, l'un des trois arbitres du Comptoir Sidérurgique de France.

---

<sup>1039</sup> Notices établies à l'aide de sources diverses, dont les notes de la thèse de P. Mioche et son livre avec M. Roux, le livre de Vinen et divers extraits de presse au moment de sa nomination à la CECA.

<sup>1040</sup> Il est né à Nancy.

<sup>1041</sup> D'après la *Bibliographie française*, tome II et AN 189AQ/ 117.

<sup>1042</sup> AN/ 189 AQ/ 117.

## Un patronat allemand extrêmement puissant

### *Les organisations patronales et commerciales*

Le grand patronat industriel allemand représentait dans l'entre-deux-guerres une puissance économique considérable, par sa concentration très poussée, et une réelle force politique grâce à sa très efficace organisation professionnelle, le Reichsverband der deutschen Industrie (RDI). En son sein, de façon comparable à la CGPF en France, ce sont les sidérurgistes qui y ont un rôle essentiel et qui la dirigent. Le logo est à cet égard assez révélateur.

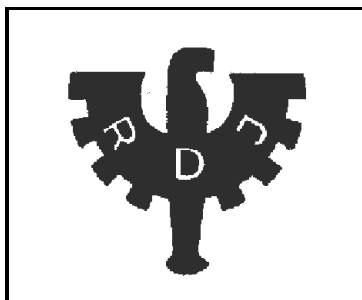


Figure 53. Logo du RDI (1931)<sup>1043</sup>

La section de la sidérurgie (Fachgruppe der Eisen schaffende Industrie) auprès du RDI est fondée en 1919. Depuis 1929, son président est Ernst Poensgen, directeur des Vereinigte Stahlwerke, les vice-présidents sont Fritz Springorum et Siegfried Werner. On voit également apparaître le nom de Friedrich Flick dans le conseil d'administration, à côté de cinq autres membres. Le gérant est J.W. Reichert, avec les mêmes adjoints que pour le VESI<sup>1044</sup>. Ces dirigeants ne changent pas après 1933. La section regroupe 18 ententes et comptoirs divers (acier, fonte, tubes, rails, profilés, etc.).

Tableau 56. Composition de la section de la sidérurgie auprès du RDI en 1929<sup>1045</sup>

Ententes ou comptoirs	Matériaux ou secteur concernés
1. VESI	Syndicat patronal de la sidérurgie
2. Stahlwerks-Verband AG (pdt: E. Poensgen)	aciéries
3. Roheisen-Verband GmbH	fonte
4. Edelstahl-Verband	Acier fin
5. Röhrenverband GmbH	tubes
6. Verein der Eisengießereien	fonderies
7. Verein deutscher Stahlformgießereien	Fonderies d'acier moulé
8. Deutsche Drahtwalzwerk AG	Fil laminé
9. Deutsche Guß-Rohr Verband GmbH	Tuyau de fonte
10. Deutsche Stahlgemeinschaft	Commerce de l'acier
11. Drahtseisenverband GmbH	Fer étiré
12. Drahtverband GmbH	profilés
13. Handelspolitik Verein von Walzengießereien E.V. (disparu en 1933)	Commerce de produits laminés
14. Konvention der Kaltwalzwerke	Laminés à froid
15. Schweißrohr-Verband GmbH	Tube soudé
16. Stahlräder-Verband	Rouages d'acier
17. Verein der Thomasmehlerzeuger	Poudre d'acier
18. Vereinigte Walzengießereien	Fonderies de laminés

L'organisation patronale allemande spécifique des sidérurgistes, de type régional, le Verein deutscher Eisen und Stahl Industrieller (VESI), a été constituée entre 1874 (pour le Nord-Ouest)

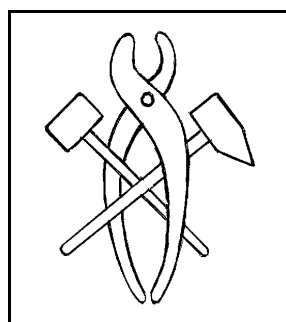
<sup>1043</sup> BA/ R 13 I/ 256/ 31 décembre 1931.

<sup>1044</sup> cf. *infra*.

<sup>1045</sup> BA/ R 13 I/ 5.

et 1882. L'équipe dirigeante est composée de personnalités qui jouent un rôle majeur pour toute l'économie allemande et y occupent des places clés. Wilhelm Meyer qui en est le président, Paul Reusch et Rudolf Blohm étant les vice-présidents et Heinrich Bierwes, Ernst von Borsig, Arthur Klotzbach, Karl Raabe, Wolfgang Reuter, R., E. et H. Poensgen, E. Tgahrt, et Wilhelm von Oswald, etc., les membres du conseil de direction, auxquels il faut ajouter les membres du conseil de gestion. Gustav Krupp<sup>1046</sup> et Louis Röchling en sont membres d'honneur. Le conseil est composé de 5 personnes dont le gérant J. W. Reichert, membre du Reichstag et son adjoint Fernando Baare, ainsi que les syndics Adolf von Bülow, Heinrich Niebuhr et Werner Tosse. Ernst Poensgen en prend la présidence en 1933<sup>1047</sup>.

Le VESI est lui-même composé de cinq groupes régionaux (Nord-ouest, Est, Centre, Nord et Sud) et d'un groupe sectoriel, celui de la construction navale (Verein deutscher Schiffswerften E.V.). Pour le Nord-Ouest, c'est Fritz Springorum; pour le Centre, Friedrich Möller, avec Schröder comme gérant; pour le Nord, Gerhard Meyer; pour l'Est, Bosse. Thyssen appartient seulement au groupe du Nord-Ouest (Düsseldorf) mais pas à l'organisation centrale. Le plus gros Konzern allemand détient ainsi, par ses représentants dans les différentes sections syndicales, toutes les clés de l'organisation patronale.



**Figure 54. Logo du VESI (1929)**

Cette organisation entretient des liens denses avec ses membres, personnes privées et sociétés, beaucoup plus, semble-t-il, que son homologue française. Elle participe à leur formation en économie politique en leur adressant régulièrement de multiples circulaires d'information dans tous les domaines, dont beaucoup de statistiques (courbes, tableaux) et des documentations sur divers pays<sup>1048</sup>. Elle joue aussi, bien sûr, son rôle d'information et de défense de la profession : lois et règlements sont expliqués et commentés.

Les sidérurgistes allemands sont également regroupés au sein de plusieurs syndicats sectoriels pour la vente, le Stahlverband AG (syndicat des aciéries), la Rohstahlgemeinschaft (syndicat de l'acier brut), le A Produkten-Verband) (syndicat des produits A) et le Stabeisenverband (syndicat de l'acier en barres) étant les principaux pour les producteurs de base<sup>1049</sup>. On y retrouve bien évidemment les mêmes noms parmi les dirigeants.

- Membres du conseil de surveillance de la Stahlverband AG : Dr Reusch, Dr Vögler, Dr Grosse, Dr Hassbacher, Dr Klemme. (1927)
- Rohstahlgemeinschaft : président Le Dr Fritz Thyssen, vice-président E. Poensgen, Second vice-président Gehard Meyer et 3<sup>o</sup> vice-président Dr Klotzbach
- Comité de direction du A Produkten-Verband: président E. Poensgen, 1 vice-président Gerhard Meyer, 2<sup>o</sup> vice-président Dr Klotzbach, 3 vice-président Schneider.
- Stabeisenverband : président Klotzbach, 1<sup>o</sup> vice-président Sievers, et Gerhard Meyer 2<sup>o</sup> vice-président.

<sup>1046</sup> En réalité Von Bohlen und Halbach, puis changement de nom après son mariage avec l'unique héritière Krupp.

<sup>1047</sup> BA/ R 13 I/ 5.

<sup>1048</sup> BA/ R 13 I/ 234/ Vereins der Eisen und Stahl Industrieller.

<sup>1049</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ Allemagne/ 539 / lettre du consul à Düsseldorf, 21 janvier 1927.

### *Les modifications imposées par le nouveau régime*

Le changement de gouvernement, on l'a déjà vu, a donc immédiatement eu des conséquences sur la politique économique et fiscale, d'autres mesures vont suivre comme on aura encore l'occasion de le voir à propos du second plan économique qui touchera aussi en partie les structures économiques. Il s'agit de savoir si ces structures ont réellement subi une transformation en profondeur, ainsi que le laissent supposer les changements des organismes et des organigrammes, ou si les modifications sont plus apparentes que réelles.

Une nouvelle organisation économique, qui visait à “*substituer l'ordre à l'anarchie, l'unité de direction à l'éparpillement des efforts, le règne de l'autorité au règne du bon plaisir de chacun*”<sup>1050</sup>, fut l'objet d'une loi-cadre, en date du 27 février 1934, qui s'appliquait à l'industrie, au commerce et à l'artisanat, complétée en décembre de la même année par des ordonnances d'application qui modifiaient en partie le cadre préalablement posé. Un des buts de ses auteurs, à savoir Schmitt puis Schacht, était de montrer que l'ensemble du projet économique était cohérent, de donner “*l'apparence au moins d'une construction harmonieuse, dont toutes les parties sont reliées et dépendantes les unes des autres*”<sup>1051</sup> Cette volonté de mettre en place un système de contrôle total, qui s'avérait en réalité très imparfait, est un aspect que l'on retrouve dans tous les domaines et à toutes les échelles.

Le Ministère de l'économie opéra une modification de la répartition des secteurs économiques qui furent désormais classés en six groupements professionnels (*Reichsgruppe*) : l'industrie, l'artisanat, le commerce, les banques, les assurances et les transports, qui se divisaient eux-mêmes en groupements économiques secondaires (*Wirtschaftsgruppen*), selon la nature de l'activité des entreprises. A l'échelon inférieur pouvaient être créés des groupements et sous-groupements techniques (*Fachgruppen* et *Fachuntergruppen*). Les grandes branches de l'industrie, réunies en un seul bloc, prirent le nom de *Hauptgruppen* (antérieurement : *Reichsgruppen*). On vit dans cette nouvelle structure l'influence des industriels.

« Il est probable que M. Schacht aura tenu à calquer l'organisation de l'industrie sur l'Association des industries allemandes (*Reichsverband der deutschen Industrie*) qui existe de longue date et dont le chef est aussi M. Krupp von Bohlen. (...) »

L'économie allemande apparaît ainsi sous la forme d'une pyramide élevée reposant sur une large base. Mais à côté de l'organisation “verticale” dont M. Schmitt l'avait déjà dotée et que son successeur par intérim s'est contenté de compléter et de préciser, M. Schacht a posé les grandes lignes d'une organisation “horizontale”. C'est là une des originalités de l'ordonnance. Celle-ci prévoit l'établissement de chambres économiques (*Wirtschaftskammer*) qui représenteraient tous les intérêts économiques d'une même région. Industriels, commerçants, artisans, banquiers s'y trouveraient rassemblés ; une coordination indispensable s'y établirait entre les divers groupements professionnels séparés, jusqu'ici, par des cloisons étanches. (...) »

Enfin, une chambre économique du Reich (*Reichswirtschaftskammer*) couronne l'édifice. Sa compétence s'étend à tous les problèmes qui dépassent le cadre d'un groupement professionnel ou d'une région. Elle est, en matière économique, la plus haute instance. »<sup>1052</sup>

Depuis longtemps, l'organisation de l'industrie, de même que celle de la sidérurgie, avait un double statut, à la fois syndical et administratif. Le *Reichsgruppe Industrie*, partie intégrante du *Reichsverband der Deutschen Industrie* (RDI), c'est-à-dire du syndicat patronal de l'industrie, était la tête d'une organisation professionnelle autonome de l'industrie allemande. En même temps, elle était aussi partie prenante de l'organisation administrative de l'économie, qui dépendait officiellement du Ministère de l'économie tout en étant géré par les professionnels eux-mêmes.

<sup>1050</sup> AF/ B 31 472 / lettre de François-Poncet à Ministère des Affaires Étrangères, 5 décembre 1934.

<sup>1051</sup> AF/ B 31 472 / 5 déc. 1934, *ibid.*

<sup>1052</sup> AF/ B 31 472/ 5 déc. 1934, *ibid.*

Le Reichsgruppe industrie est dissous fin 1933 et remplacé, par la loi “*pour la préparation de la structure de l'économie allemande*”<sup>1053</sup> du 27 novembre 1934, par le Reichsgruppe Industrie. Entre-temps, une formule provisoire avait été mise en place, dénommée Reichsstand der Industrie. En liaison avec les autres groupes des *Reichsgruppe* (artisanat, commerce, banque, assurances, énergie, commerce extérieur) et les chambres régionales (*Wirtschaftskammer*) sont ainsi constituées les sous-divisions de la Chambre de l'économie du Reich (*Reichswirtschaftskammer*). Ce Reichsgruppe Industrie était constitué par région, chaque groupe régional étant lui-même subdivisé en 26 départements industriels, selon les différentes branches, qui assuraient le lien avec les entreprises. L'ensemble national de chaque secteur professionnel constituait le *Wirtschaftsgruppe* de ce secteur, lequel est reconnu, par une ordonnance ministérielle, comme le seul et unique représentant de la branche industrielle concernée<sup>1054</sup>, l'adhésion y étant obligatoire. Le *Reichsgruppe* n'avait pas de membres individuels puisque seules les entreprises y adhéraient, mais seulement des représentants régionaux de chaque secteur. Les *Wirtschaftsgruppe* étaient divisés en groupes et sous-groupes régionaux et aussi professionnels (*Bezirksgruppen* et *Fachgruppen*)<sup>1055</sup>.

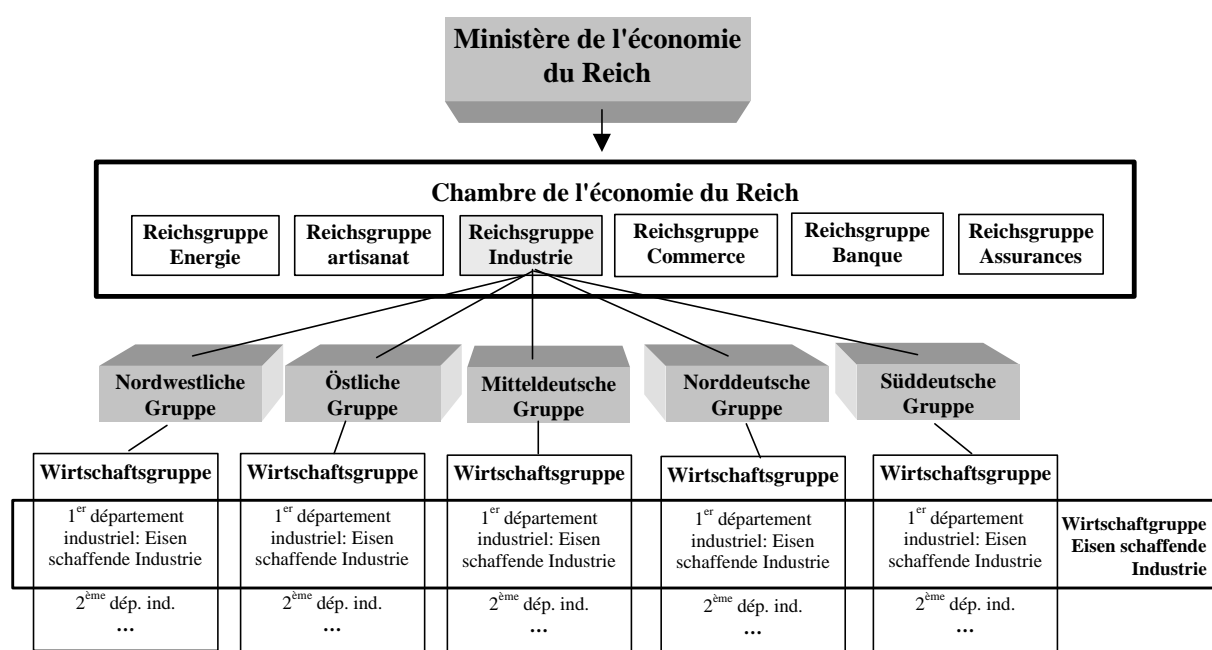


Figure 55. Schéma de la nouvelle organisation économique du Reich (1935)

Le nouvel organisme du Reich chargé de la sidérurgie, le *Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie*, est donc organisé de la même façon que le précédent le syndicat patronal, à la différence près, et pas des moindres, qu'il n'a plus d'existence autonome mais est entièrement intégré dans la structure étatique, les syndicats n'étant plus autorisés. Mais en dehors de la structure qui n'a guère changé, les hommes y sont aussi restés les mêmes, à commencer par Reichert, gérant du VESI depuis longtemps. Le siège du groupe est à Berlin et l'on y retrouve, au sein de la direction, tous les sidérurgistes qui comptent en Allemagne<sup>1056</sup> :

président: Ernst Poensgen ; vice-président: Wilhelm Zangen ; Conseiller: E. Poensgen  
 1<sup>er</sup> Directeur: Jakob Wilhelm Reichert ; Directeur : Fernando Baare  
 Syndic : Werner Tosse et Heinrich Emmendorfer

<sup>1053</sup> Gesetz zur Vorbereitung des organischen Aufbaues der deutschen Wirtschaft. Ordonnance d'application du 12 janvier 1935.

<sup>1054</sup> BA/ R 12/I Reichsgruppe Industrie /catalogue/ Introduction.

<sup>1055</sup> BA/ R 12/I/ Reichsgruppe Industrie/ catalogue/ Introduction.

<sup>1056</sup> BA/ R 13 I/ 6/ Sammlung von Mitgliederverzeichnisse Bd2. 1939-1945.

Pour André François-Poncet, ces multiples organismes nouvellement créés ou restructurés sont confiés à des chefs qui disposent de pouvoirs considérables : décision des statuts, répartition du budget, des cotisations, pouvoir d'infliger de lourdes amendes, représentation de l'organisme en justice. Une seule assemblée plénière est prévue par an pour faire part des vœux des personnes membres, sans responsabilités. Cependant, l'ambassadeur ne croit pas à un changement radical sur le terrain, d'autant plus que les pouvoirs accordés au ministre de l'économie tendent au contraire à confirmer que l'économie allemande restera dans une ligne beaucoup plus traditionnelle que ne pourraient le laisser croire les discours officiels.

« Tel est le plan de M. Schacht. Il reste à savoir quel sort lui sera réservé et s'il ne demeurera pas, comme son prédécesseur, une des constructions de l'esprit particulièrement chères aux dirigeants du Troisième Reich, et dont on ne voit jamais la réalisation pratique. Aussi, la nouvelle ordonnance est-elle sans doute moins intéressante par les dispositions qu'elle renferme que par les tendances qu'elle révèle et qui ont procédé à son élaboration. (...) »

Aujourd'hui, c'est M. Schacht qui se trouve placé, en tant que Ministre de l'économie nationale, à la tête de l'organisation économique du Reich. Les pouvoirs qu'il s'est attribués à lui-même sont considérables ; il aura en particulier à déterminer de quel groupement fera partie telle ou telle entreprise, et à trancher les conflits de compétence. Il lui appartiendra surtout de désigner et de révoquer les "chefs" des principaux groupements professionnels, ainsi que celui de la Chambre économique du Reich. (...) Pour le moment, le ministre s'est contenté d'appeler à la tête de la Chambre économique du Reich M. Hecker, fils d'un ancien banquier, copropriétaire de la Reichsbankgesellschaft, qui est lui-même un gros industriel et dirige une importante fabrique (Ilsener Hütte) de tôles et laminés.

Il est certain, dans ces conditions que l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre représente un progrès sensible dans la voie qui développe l'autorité de l'État et prépare son omnipotence. Une semblable mesure peut surprendre de la part du président de la Reichsbank qui n'a cessé de se poser en champion des notions individualistes et libérales. En réalité, ce sont surtout les pouvoirs de contrôle de M. Schacht sur toute l'économie allemande qui se trouvent précisés et confirmés. (...) Aussi, le président de la Reichsbank apparaît-il plus que jamais, aujourd'hui, comme le véritable dictateur économique du Reich. (...) M. Schacht est le "Führer" de l'économie, le premier des banquiers, des industriels, des artisans allemands. Faut-il admettre qu'il mettra son influence au service de conceptions qu'il a toujours combattues ? Ce serait sans doute fortement se tromper sur les intentions et le tempérament de M. Schacht qui reste fidèlement attaché à ses principes d'orthodoxie économique et financière. Ce n'est pas un mince succès pour lui que d'avoir réussi, par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre [1934], à substituer l'État au parti et mis ainsi le capitalisme à l'abri des tendances socialisantes des éléments les plus avancés du Troisième Reich.»<sup>1057</sup>

Les grands patrons de l'industrie préfèrent très nettement cette tutelle du ministre à celle du parti. Mais l'organe officiel du parti national-socialiste, *L'observateur raciste*, critique fortement cette nouvelle politique, reflétant sans doute l'opinion d'une bonne fraction de ses adhérents.

« Si discrètes soient-elles, les observations de l'organe national-socialiste officiel sont éloquentes ; elles suffisent, semble-t-il, pour classer l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre au nombre des mesures "patronales", "capitalistes" et "conservatrices" adoptées par le Troisième Reich. »<sup>1058</sup>

En juillet 1936 s'achève la première réforme qui réorganisait l'industrie allemande au sein d'une vaste corporation, ce qui entraîna en conséquence la disparition des syndicats ouvriers - disparition bien réelle - et patronaux - disparition purement théorique puisque l'on a vu que la nouvelle structure redonnait la main aux mêmes hommes. Si on lit entre les lignes le discours de Schacht, le double sens de ses propos apparaît clairement, pour le patronat allemand, auquel en définitive il laisse les rênes économiques.

<sup>1057</sup> AF/ B 31 472 / 5 déc. 1934, *ibid.*

<sup>1058</sup> AF/ B 31 472 / 5 déc. 1934, *ibid.*

“L’organisation corporative de l’industrie, a dit M. Schacht, est pour moi, en tant que ministre de l’économie publique, une nécessité. Nous avons besoin d’un instrument de ce genre pour assurer la transmission de nos ordonnances aux milieux économiques et pour permettre en revanche que les vœux exprimés par ces milieux soient communiqués régulièrement au gouvernement. Si notre État revendique la direction sur l’économie, il est indispensable de disposer à cet effet d’un organisme au moyen duquel il puisse exercer en fait la direction. Je veillerai, à l’avenir, à ce que l’organisation corporative de l’industrie soit mêlée aussi intimement que possible à la politique économique du pays”.<sup>1059</sup>

### ***Le grand patronat industriel allemand***

Comme en France, les magnats de l’industrie allemande sont les sidérurgistes. Là aussi quelques grandes familles se partagent le pouvoir, dont les Krupp, famille célèbre s’il en est. Gustav et Alfried Krupp sont un peu le symbole de la sidérurgie et de la région de la Ruhr avec "leur" ville d’Essen. La famille Thyssen est aussi très célèbre et ces deux familles ont un point commun : elles soutiennent très précocement le parti nazi, respectivement en 1931 et 1933. Elles ne sont pas les seules car, selon G. Badia, *"le régime [nazi] a toujours recherché, à chaque stade, la coopération des dirigeants de l’économie auxquels il a laissé de larges pouvoirs de décision et la grande majorité de ceux-ci ne la lui ont pas refusée"* <sup>1060</sup>.

En dehors du cas de la firme Krupp sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, toutes les sociétés de la sidérurgie sont des sociétés anonymes, soit à responsabilité limitée (GmbH) soit des sociétés plus importantes, par actions (AG). Mais la structure de ces sociétés n’est pas celle des sociétés françaises.

En Allemagne, les sociétés par actions ont une double structure, formée d’une part d’un conseil de surveillance (Aufsichtsrat) qui nomme et contrôle un directoire (Vorstand) chargé de la gestion de l’entreprise. S’il arrive souvent que le président du Conseil de surveillance soit un ancien dirigeant ou un actionnaire très important, ce qui lui donne un poids particulier, dans l’ensemble, les membres de ce conseil, réunis trois ou quatre fois dans l’année, ne participent que de très loin aux affaires de la société. Ils ne sont d’ailleurs que très rarement des sidérurgistes, en ce qui concerne ce secteur d’activité, mais sont plutôt des membres de conseils d’administration de banques, d’assurances, de compagnies de transports, de mines, ou même de simples universitaires. Mais bien sûr la composition de ce conseil est révélatrice des influences extérieures agissant sur l’entreprise<sup>1061</sup>. Le directoire est la tête réelle de la société. D’un nombre de membres non fixé, il comprend, en général, les directeurs des différents services de l’entreprise (financier, commercial, technique et directeur-général).

« La répartition des fonctions est le produit des rapports de forces entre les dirigeants, et au-delà entre les différents métiers ou secteurs concernés. Les membres du directoire se distinguent du reste de l’encadrement par leur statut. Ils ne sont pas des salariés stricto sensu. Ils sont, d’après la loi, liés à l’entreprise par un « contrat de services » d’une durée maximale de cinq ans renouvelable. Leur mandat peut être remis en cause par le conseil de surveillance en cas de mauvaise gestion. Les rémunérations sont, en compensation de cette apparente “précarité”, particulièrement élevées. Le titre comporte enfin une dimension symbolique importante. Il procure une certaine notoriété. Il est une condition nécessaire pour prétendre devenir une « personnalité » du monde des affaires. »<sup>1062</sup>

<sup>1059</sup> AF/ B 31 474/ lettre ministre affaires étrangères à ministre finances, a/s organisation corporative de l’industrie allemande, 13 juillet 1936.

<sup>1060</sup> Gilbert Badia, *Histoire de l’Allemagne contemporaine. Weimar et III<sup>e</sup> Reich*, 1987, p. 358.

<sup>1061</sup> Hervé Joly, *Patrons d’Allemagne. Sociologie d’une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.349-350.

<sup>1062</sup> H. Joly, *ibid.*

### ***Quelques grands dirigeants de la sidérurgie allemande***

Le Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (WESI) est ainsi la structure officielle et non plus privée, qui, en 1936, remplace l'ancien Verein. Mais les hommes restent les mêmes pour la plupart : le président et conseiller est Ernst Poensgen, le vice-président, Wilhelm Zangen, le gérant, Jakob Wilhelm Reichert, son adjoint Fernando Baare; les syndics étant Werner Tosse et Heinrich Emmendorfer. On peut toutefois noter quelques changements dans les dirigeants de la sidérurgie allemande, entre 1935 et 1937, mais sans doute sont-ils à mettre en grande partie sur le compte de départs d'hommes qui vieillissent ou qui prennent d'autres fonctions, plutôt que pour des raisons politiques, comme l'a mis en évidence Hervé Joly<sup>1063</sup>. Parmi ces responsables, ceux qui sont liés directement aux relations sidérurgiques franco-allemandes forment un groupe très restreint d'hommes, mais omniprésents.

#### **Jakobus Wilhelm Reichert (1885- 1948): un homme doublement influent**

J.W. Reichert<sup>1064</sup> est l'homme le plus important pour la représentation des intérêts des sidérurgistes en Allemagne et également le plus connu, grâce à des écrits incisifs. Après des études d'économie et un doctorat en philosophie, il entre, en 1908, à la Chambre de commerce et d'industrie de Duisbourg, d'abord comme adjoint scientifique puis comme syndic. Employé à partir de fin 1912 comme directeur général dans le Verein der Eisen und Stahl Industrieller (VESI, Berlin), il était un véritable homme de liaison entre l'industrie lourde de la Ruhr et les cercles financiers et commerciaux. Il est également membre du comité central du Reichsverband der deutschen Industrie (RDI) et directeur de la section sidérurgie (Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie).

Mais dès cette époque, il occupe déjà une situation tout à fait particulière entre les sphères publiques et privées. En effet, il était aussi, dans le même temps, le fondé de pouvoir du Reich, c'est-à-dire l'homme de confiance du département commercial pour les productions de fer et d'acier (Fachgruppe Eisenschaffende Industrie). En tant que tel, il dirigea, pendant la Première Guerre et jusqu'en 1924, Mondiale l'Office central des licences d'exportation pour ces produits. Il est aussi désigné au Conseil économique du Reich à la place de Vögler, quand celui-ci démissionne<sup>1065</sup>. Il y restera jusqu'à sa dissolution. Quand les syndicats sont dissous et que se met en place, en 1934, le système des corporations, il garde le même poste officiel au Ministère, celui de responsable et de porte-parole de tout le secteur de la sidérurgie allemande. Il a joué un rôle décisif dans la rédaction des deux lois sur les cartels<sup>1066</sup>, de juillet 1933. Avec Ernst Poensgen, il a su défendre la place et le point de vue des sidérurgistes face au Plan de quatre ans puis pendant le conflit.

Reichert, malgré ses nombreuses occupations de gestionnaire, montre tout au long de sa carrière qu'il est avant tout un économiste. C'est ainsi qu'il est l'auteur de très nombreux livres et articles d'économie politique. Depuis 1924, il est aussi co-éditeur du journal *Stahl und Eisen* (Düsseldorf). Cet homme marié à Gute Tosse, d'une famille de sidérurgistes, est probablement catholique par sa mère Christina Martin. Il est l'homme pivot de la sidérurgie allemande, omniprésent. Par contre, s'il est partie prenante de toutes les décisions prises dans ce secteur, y compris dans les relations extérieures, on ne le voit pas apparaître directement dans les réunions internationales. Ce n'est pas son rôle, sans doute parce que, justement, il a cette double charge,

<sup>1063</sup> H. Joly, *op. cit.*

<sup>1064</sup> Notice établie à partir de *Wer is Wer*, 1928 et 1935 (ci-après WW); *Münzner Archiv* (ci-après MA) et *Reichs Handbuch der deutschen Wirtschaft* (ci-après RHW), 2 vol., 1931.

<sup>1065</sup> ou prend sa retraite ... selon les sources.

<sup>1066</sup> A. Schweitzer, *Big business in the Third Reich*, Univ. Indiana, 1964.



privée et publique et qu'à ce titre, il est trop impliqué dans le gouvernement pour être accepté comme interlocuteur dans ces rencontres entre sidérurgistes européens.

### **Ernst Poensgen (1871-1949): un grand voyageur**

E. Poensgen<sup>1067</sup> porte aussi une des plus grosses responsabilités dans l'industrie allemande, en tant que dirigeant du plus gros Konzern, les Vereinigte Stahlwerke AG, et un rôle international presque aussi essentiel puisqu'il est le principal interlocuteur allemand dans toutes les rencontres internationales dans le cadre de l'EIA ou dans d'autres. Il fut sans doute la personnalité la plus européenne des sidérurgistes allemands et la plus haut placée en responsabilité, du moins pour les années trente et la période de la guerre.

Il appartient à une famille d'industriels de l'Eiffel. Au cours de ses études, il passe une année à Strasbourg, alors allemande (1890). Après des études d'ingénieur, de mathématiques et de chimie, il commence sa vie professionnelle dans la sidérurgie, selon une tradition familiale de maîtres de forges, de très longue date puisqu'elle remonte au XV<sup>e</sup> S ! En 1915, il travaille à l'administration civile pour la Belgique, à Bruxelles. Voyageur infatigable, il fait de nombreux séjours aux États-Unis avant la guerre, il est correspondant auprès de l'administration civile pour la Belgique pendant la guerre, il séjourne également au Brésil où les firmes sidérurgiques allemandes avaient déjà à cette époque des intérêts importants.

Naturellement cette formation et sa brillante carrière placent cet héritier en tout premier rang dans les organisations internationales de la sidérurgie qui se créent à partir de 1926, l'IRMA<sup>1068</sup> et l'EIA dont il est co-fondateur en 1933. Il poursuit ses voyages en Europe qu'il connaît bien et visite la Russie. En 1935, il accède au sommet de sa carrière à un cumul impressionnant de postes à hautes responsabilités. En Allemagne, depuis 1928 membre du "Ruhrlande" et en 1930, président de la Rohstahlgemeinschaft, il est nommé directeur-général de l'énorme Konzern des Vereinigte Stahlwerke AG, comme successeur d'Albert Vögler, mais est aussi nommé en 1935 directeur du Wirtschaftgruppe Eisen schaffende industrie et du Bezirkgruppe Nordwest der Reichsgruppe industrie, deux organismes publics qui remplacent les instances syndicales. Il est aussi directeur du département industrie de la Chambre de commerce de Düsseldorf et en 1936, fondé de pouvoirs de l'industrie sidérurgique pour toutes les questions concernant le Plan de quatre ans. En 1937 il est nommé "Wehrwirtschaftführer", qui est un titre hautement honorifique de conseiller pour la défense nationale mais qui, selon Poensgen lui-même, n'empêchait pas qu'il n'avait presque aucune influence sur la politique d'armement du Reich...

Au niveau international, en tant que spécialiste des cartels internationaux, il est vice-président du Cartel européen de l'acier en 1935 et il est nommé, en 1938, membre du Comité de Londres du pacte international de l'acier (Weltstahlpakt). C'est dans la création de cette entente européenne qu'il a lié des liens d'amitié très forts, semble-t-il, avec Aloys Meyer, le grand maître de l'ARBED et l'initiateur du premier cartel. Il a été choisi en 1937 par le British Iron and Steel Institute<sup>1069</sup> comme vice-président honoraire. C'est un homme diplomate et qui semble avoir la confiance de tous.

« Schwede, Otto, Petersen, Reichert, etc. ... avaient pleine confiance dans le travail et les objectifs de Poensgen, de telle sorte que l'on peut parler d'un grand cercle d'hommes de premier plan qui étaient à la fois capables et déterminés à faire avancer le travail de collaboration internationale. »<sup>1070</sup>

Poensgen parle un excellent français et fait preuve avec ses voisins d'outre-Rhin d'une grande proximité d'appréciation des situations dans le domaine professionnel et d'une bonne

<sup>1067</sup> Notice établie à partir de MAN/ P 7.55.99 et BA/ R13 I/ 603 WESI.

<sup>1068</sup> Entente internationale des fabricants de rails.

<sup>1069</sup> C'est l'équivalent anglais du Verein Deutscher Eisenhüttenleute.

<sup>1070</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, non publié, p.345.

habileté diplomatique lors des rencontres européennes. Quand il reçoit ses collègues français, belges et luxembourgeois, c'est en français qu'il les accueille et que les conversations se déroulent<sup>1071</sup>. Il entretient une correspondance professionnelle avec quelques leaders français<sup>1072</sup>, en particulier avec Théodore Laurent, dans le cadre des cartels internationaux au sein desquels ses relations avec ses collègues français semblent cordiales. Dans les années 1931-1932, il fait confiance à la collaboration européenne pour sortir de la crise et particulièrement à l'entente des deux pivots de l'entente de l'acier que sont les sidérurgies française et allemande.

Poensgen et Reichert sont en relations permanentes, leur correspondance est volumineuse et leurs rencontres, très fréquentes. Ils se retrouvent par exemple avant ou après des rencontres internationales, au sujet de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de la Sarre (rencontres très nombreuses à ce sujet en 1934), etc. La périodicité est très variable, mais en moyenne, on peut dire au moins une fois par mois<sup>1073</sup>.

Tous les deux sont chargés de faire passer l'information officielle et officieuse aux firmes, de préparer les réunions, de faire circuler les comptes rendus, les informations économiques, financières et techniques, etc. Tous deux insistent pour que l'information circule efficacement et que l'on s'assure que toutes les personnes concernées ont bien connaissance des informations transmises, dans l'intérêt de tous<sup>1074</sup>. Si Poensgen est le grand responsable pour la sidérurgie, le rôle public de Reichert est plus important, il tient le devant de la scène par ses nombreux articles dans les revues économiques ou techniques dans lequel son langage montre en apparence un grand dévouement au régime.

### Wilhelm Zangen (1891-1971)

W. Zangen<sup>1075</sup> est un homme d'une importance comparable à Daum, du côté allemand. Lui n'est pas un héritier : né à Duisburg, c'est le fils d'un machiniste. Il suit une voie technique de formation, commençant dès 13 ans - à la suite de la mort de son père il doit se mettre au travail, bien que sa scolarité se déroulât très bien - un apprentissage de vendeur tout en suivant en parallèle les cours d'une école de commerce. Cette origine sociale modeste, très différente de celle de E. Poensgen, évoqué précédemment, explique peut-être le manque d'harmonie entre ces deux hommes. C'est un grand patron, influent, mais ce n'est pas un "grand seigneur". D'après le Dr Wessel<sup>1076</sup>, Zangen et Poensgen ne s'entendaient pas du tout. Ce n'est qu'après la manifestation pour l'anniversaire du second qu'il y aurait eu un petit rapprochement. Zangen, dans ses mémoires<sup>1077</sup>, dit qu'après quelques accrochages au sein des organismes dans les premiers temps de collaboration, il s'est entendu de façon excellente avec Poensgen, par la suite.

A 18 ans, W. Zangen entre à la August-Thyssen-Hütte dans un emploi de comptable. Pendant la Première Guerre mondiale, il est employé à la Deutschen Maschinenbau AG où on lui confie la direction du département des ventes d'armement de l'entreprise dans lequel il dirige plus de 40 employés. Poursuivant sa très belle carrière, il accède au poste de directeur-général et président du conseil d'administration de Mannesmannröhren-Werke (Düsseldorf) en 1934 et y reste jusqu'en 1957, avec cependant une interruption de 1945 à 1947, quand il est arrêté et fait prisonnier par les Alliés. Sa carrière est particulièrement longue et se trouve prolongée après-

<sup>1071</sup> exemple: MAN/ P 7.55.58.

<sup>1072</sup> On en trouve quelques exemples dans MAN/ P 7.55.58.

<sup>1073</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert 1932-1942 / lettre et tél. divers entre Poensgen et Reichert 1930-1942.

<sup>1074</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI papiers Reichert, Note de Reichert à Baare du 13 oct 1939.

<sup>1075</sup> Notice établie à partir de BA /R13/I, *Wer war Wer im Dritten Reich (ci-après WWIIR)*, MAN/ M. 20.025, AN / F 12/ 10 059 et ses mémoires : W. Zangen, *Aus meinen Leben*, non publié (prêté par le Dr Wessel).

<sup>1076</sup> Directeur des archives de Mannesmann AG au moment de mes recherches.

<sup>1077</sup> W. Zangen, *Aus meinen Leben*, non publié (chez Mannesmann AG).

guerre puisque, de 1957 à 1966, il sera nommé président du Conseil de surveillance de Mannesmann.

Parallèlement, il est aussi président du conseil de surveillance de toutes les autres entreprises de son groupe : Kronprinz, Mannesmannröhren-Werke (Komotau), Mannesmann-Stahlblechbau (Berlin), Maschinen-Fabrik Meer (München-Gladbach et Stahl und Walzwerke Großenbaum (Düsseldorf)). Il est, comme ses collègues de même rang, membre de nombreux conseils d'administration, dont AEG (Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft), du Rheinisch-Westfälisches Kohlen-Syndikat et de la Deutsche Bank<sup>1078</sup>. Il est aussi vice-président de la Chambre d'industrie et de commerce de Düsseldorf et directeur de la Chambre économique du Reich (Berlin). En 1938, il est choisi comme président du Reichsgruppe Industrie, place de très haut niveau de confiance puisqu'il couvre non seulement la sidérurgie mais encore plus toute l'industrie allemande. C'est un homme qui voyage lui aussi beaucoup à travers l'Europe, il connaît donc un peu la France, mais il en parle peu dans ses mémoires. Il semble cependant faire confiance à la formation française puisqu'un de ses fils, Willi, semble avoir étudié à Paris de 1934 à 1936.

### **Le célèbre Fritz Thyssen (1873-1951)**

F. Thyssen<sup>1079</sup>, riche héritier<sup>1080</sup> et gros actionnaire des Vereinigte Stahlwerke AG, dont il est à l'origine, s'investit beaucoup moins qu'auparavant dans la "bataille" industrielle au cours des années 1930 et même s'il conserve quelques responsabilités dans ses entreprises, il ne suit déjà plus dans le détail la marche de son entreprise, confiée à des dirigeants de talent et à Ernst Poensgen à partir de 1935. Sur le plan syndical, il a peu de responsabilités : il n'est plus qu'un simple membre du groupe du Nord-Ouest (Düsseldorf). Il n'apparaît plus dans les réunions au niveau européen et international, alors qu'il s'était fort investi dans la création du premier cartel européen de l'acier. Son nom n'apparaît quasiment jamais dans les circulaires et les lettres de l'organisation patronale.

Cet homme, qui passe pour assez étrange, s'est donc un peu détaché de son milieu d'affaires pour se rapprocher des milieux politiques et il semble jouir d'une bonne influence auprès du pouvoir nazi jusqu'au renversement de situation de 1939. Il a d'ailleurs pris sa part dans le rapprochement des deux groupes<sup>1081</sup>. On peut sans doute estimer que Ernst Poensgen, qui a, lui, un rôle dominant à la fois dans l'organisation syndicale et dans les Vereinigte Stahlwerke, en est très proche. Cependant aucun des documents trouvés pour le moment ne permet d'évaluer vraiment son influence et sa position réelle. D'ailleurs, il n'y a pas encore à ce jour de biographie de Fritz Thyssen car, selon le Dr Wessel, directeur des archives de Mannesmann qui connaît particulièrement bien le sujet, il est trop difficile à saisir.

Après son temps scolaire, Thyssen avait d'abord passé un an d'apprentissage dans les entreprises familiales. Il passa les trois années suivantes à Londres, Liège puis Berlin, où il étudia les langues étrangères et l'économie. Dans les années d'avant-guerre, il fit des voyages aux Etats-Unis, en Russie et en Inde. Il siégeait lui aussi dans les conseils d'administration de nombreuses entreprises. Il participa, avec son père August, à de nombreuses négociations au sein des comptoirs allemands du fer et du charbon.

Il eut l'occasion de bien connaître la France lors des négociations qui l'opposèrent aux tribunaux français lors de la construction d'une aciérie à Caen. Ce personnage très étrange, aux

<sup>1078</sup> L. Zumpe, *Wirtschaft und Staat im Deutschland*, annexes, 1979.

<sup>1079</sup> Notice établie à partir de *Current Biography* 1940 ; *Münziger Archiv* ; *Reichs Handbuch der deutschen Wirtschaft* (ci-après RHW) ; WW III R ; *Wer is Wer* (ci-après WW) 1928 ; WW 1933 ; *Spruch und Begründung (résumé du procès Thyssen)* ; W. Treue, *Die Feuer verlöschen nie*, 1966.

<sup>1080</sup> Sa fortune était estimée, en 1926, à 160 millions de marks, en plus des mines de charbon, des laminoirs, des chemins de fer et ports privés, stations de production d'énergie et fonderies de fer.

<sup>1081</sup> cf. *supra*.

déclarations intempestives, eut à payer à plusieurs reprises ses prises de position virevoltantes<sup>1082</sup>. Cependant, malgré l'attitude de résistance passive qu'il eut - sur demande de son gouvernement d'ailleurs - lors de l'occupation de la Ruhr par la France, et l'emprisonnement qui suivit, on ne peut pas dire qu'il ait fait preuve d'une haine anti-française. Bien au contraire, il fait partie des premiers patrons qui vont relancer les vieux liens entre les industries françaises et allemandes du fer et de l'acier. Dès 1923, il fait partie de la Commission interalliée de négociations sur les usines et les mines. Il fut aussi membre du Comité d'entente franco-allemand, mais il s'en retira en 1926 à propos d'un jugement rendu par un tribunal français<sup>1083</sup>. Comme presque tous ses collègues, il maîtrisait très bien la langue française. C'est ainsi qu'en 1940 il écrit le manuscrit de son livre contre le régime nazi en français<sup>1084</sup>, ce qui n'empêchera pas la France, où il s'était réfugié, de le livrer aux autorités allemandes...

Quand au printemps 1924, le Comité des Forges fait le premier pas pour la reconstruction des liens internationaux dans la sidérurgie, c'est d'abord vers Fritz Thyssen que l'on se tourne, en souvenir de sa coopération d'autrefois en Normandie. C'est lui qui permet, par son action discrète mais efficace, la formation du cartel allemand de l'acier (Rohstahlgemeinschaft). C'est aussi lui qui signe, en mars 1924, l'accord AVI (entre les industries productrices et les industries consommatrices d'acier). Puis avec l'aide d'Ernst Poensgen, il participe aux négociations pour la première Entente Internationale de l'Acier dont il est le président de 1928 à sa dissolution. Il est persuadé qu'il faut faire tomber les frontières économiques. Ce fut donc un homme très actif et professionnellement très engagé.

A la mort de son père, en 1926, il prend pour quelques temps la direction du conseil d'administration des Vereinigte Stahlwerke AG, en achetant une participation dans la nouvelle entreprise s'élevant précisément à 25 % des actions, soit 200 millions de marks. Mais il reste discret, au second plan, laissant parler les autres membres de la direction. Il faut dire que ce n'est pas un brillant orateur<sup>1085</sup>. Il s'était en fait retiré de la scène publique dès après l'épisode de la Ruhr. Dans les années trente, il est président du conseil de surveillance de cinq sociétés : les Vereinigte Stahlwerke AG (Düsseldorf), la August Thyssen-Hütte AG (Duisburg-Hamborn), la Bank für Deutsche Industrieobligationen, la Bergbau und Hütten AG Friedrichshütte (Hersdorf) et la Bergbau AG Ewald-König-Ludwig (Herten), et membre du conseil de surveillance de plus de vingt autres sociétés<sup>1086</sup>. Ce sont bien entendu, vu le système allemand, des places plus honorifiques qu'actives, à la différence de postes dans des conseils de direction.

Il est aussi membre du comité central de la Reichsbank et de la Chambre de commerce et d'industrie du Niederrhein (Duisburg-Wesel), entre autres. Membre du Présidium du Reichsverband der deutschen Industrie à partir de 1928, F.Thyssen n'a plus aucun rôle officiel dans le Reichsgruppe Industrie qui le remplace en 1935. Mais à cette époque, il a déjà pris quelques distances avec le gouvernement, or ces postes sont attribués par les autorités ministérielles.

### *Une culture européenne ?*

On peut déjà parler, pour cette époque, de patrons de culture européenne. En effet, dans l'ensemble, on a pu noter une grande analogie entre patrons français et allemands dans leur culture commune et dans l'approche internationale et européenne des problèmes concernant les

<sup>1082</sup> Arrêté en Allemagne en 1921 alors qu'il avait déclaré que la Ruhr devrait être rattachée à la France, condamné à une forte amende deux ans plus tard par un tribunal de guerre pour avoir fermé ses mines pour résister à l'occupation française et lancé de violentes diatribes contre le général français qui commandait les opérations (sources : *Münziger Archiv* et *Current Biography 1940*).

<sup>1083</sup> RHW, 1931.

<sup>1084</sup> Celui-ci paraît d'abord en anglais sous le titre *I paid Hitler*, 1941.

<sup>1085</sup> W. Treue, *Die Feuer verlöschen nie*, 1966.

<sup>1086</sup> RHW, 1931.

marchés sidérurgiques. Au-delà même de ces convergences, il y a aussi une certaine attraction réciproque. Ils ont dans l'ensemble une bonne image de l'autre et chacun en parle le plus souvent la langue<sup>1087</sup>. Les Allemands admirent la culture française et prennent plaisir aux voyages en France. Les Français admirent plutôt les performances techniques allemandes et le sens de l'organisation et de l'entreprise et ceci apparaît nettement quand on parcourt les journaux professionnels des années trente et jusqu'à la guerre.

Une démarche a été faite pour voir si les "clans" au sein de la sidérurgie avaient éventuellement des bases religieuses, mais il est très difficile de trouver des précisions sur l'appartenance religieuse des grands patrons, en France, mais plus encore en Allemagne. Pour cette époque beaucoup de documents ont disparu et les mémoires ou même les notices biographiques sur les uns et les autres évoquent assez rarement cet aspect religieux. Cependant, pour ce qui est des Français, il ne semble pas que ce facteur ait eu une importance considérable. Il semble que l'on retrouve un peu un raccourci des opinions françaises en général. La grande majorité des sidérurgistes français est ainsi catholique, mais on trouve aussi quelques familles protestantes, liées à la banque, et le milieu juif, bien que numériquement peu présent, tant au niveau des dirigeants que des ingénieurs sidérurgistes, semble-t-il, - mais ce serait à confirmer -, est quand même en relations avec le clan Rothschild qui possède quelques intérêts dans ce secteur d'activité<sup>1088</sup>.

En fait le point commun entre les deux pays, c'est avant tout le milieu social. En général - et l'on s'en doutait bien un peu - leur origine sociale, très élevée, est plutôt proche. Dans les deux pays, la majorité des "grandes familles" de la sidérurgie est de noblesse assez ancienne. Mais il y a aussi quelques cas de réussites spectaculaires de personnes issues de milieux assez modestes, comme celui de Zangen. Ces possibilités d'ascension sont d'ailleurs facilitées en Allemagne par le fait de la formation qui est beaucoup plus ouverte, comme on a pu le voir dans les quelques exemples donnés où des études de toutes sortes peuvent déboucher sur un poste de dirigeant dans le secteur. En France, les formations acceptées sont beaucoup plus restreintes<sup>1089</sup>, en général des études d'ingénieurs de haut niveau, le plus souvent Polytechnique et École des Mines. Ce qui n'empêche pas une prédominance d'entrepreneurs familiaux, pour les années d'avant-guerre. Il fallait donc à la fois "être né", être brillant et avoir subi le "moule" indispensable.

---

<sup>1087</sup> Pour les Français, plusieurs ne parlent pas ou mal l'anglais, alors qu'ils comprennent l'allemand, même si leur expression n'est pas toujours parfaite : exemple Georges Villiers (dans son livre de souvenirs *Témoignages*, 1978).

<sup>1088</sup> cf. *infra*, chapitre 6.

<sup>1089</sup> A ce propos, voir la thèse de Philippe Mioche (*La sidérurgie et l'Etat en France des années quarante aux années soixante*, thèse de Paris-IV, 5 vol., 1992) qui a fait une étude détaillée et particulièrement utile des sidérurgistes français en apportant ce type d'information sur de très nombreux dirigeants.

## L'ÉTAT D'ESPRIT DE CES MAÎTRES DE FORGES

### Les relations avec la presse

Nous avons déjà pu constater, à propos des attaques de la presse française contre la sidérurgie allemande, que les sidérurgistes allemands se permettent un contrôle beaucoup plus serré de la presse généraliste et spécialisée, considèrent le fait comme normal, et semblent croire qu'il en est de même en France, ce que nient leurs collègues français. Par exemple, Reichert prétend qu'il a trouvé des liens entre le Comité des forges et la direction de *L'Usine*<sup>1090</sup>. J.N. Jeanneney a montré, en effet, certains liens avec *Le Temps* également<sup>1091</sup>, mais ce type d'ingérence est beaucoup plus discret et sans doute plus rare que de l'autre côté du Rhin.

Certains passages des correspondances internes au syndicat révèlent l'état d'esprit du patronat allemand par rapport à la presse spécialisée, dont on admet mal l'indépendance et plus encore les critiques.

« J'ai aussi demandé à plusieurs reprises au groupe français s'il n'était pas possible de faire des remontrances à « l'Usine ». Il m'a été répondu que le Comité des Forges et le Comptoir sidérurgique n'entretenaient pas avec « l'Usine » de relations qui puissent permettre de telles mesures. »<sup>1092</sup>

Il semblerait d'ailleurs qu'en Allemagne, la presse spécialisée était contrôlée de près par le patronat et que celui-ci s'en cachait beaucoup moins qu'en France. C'est le cas de la *Deutsche Bergwerks-Zeitung* mais plus particulièrement encore du journal *Stahl und Eisen* (Düsseldorf) dont Reichert est, depuis 1924, le coéditeur<sup>1093</sup> et qui publiait très régulièrement des articles de sa signature et d'autres. Mais les journaux généralistes n'échappent pas à l'emprise de l'industrie lourde. C'est ainsi que Hugo Stinnes est le propriétaire de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, un des plus importants quotidiens berlinois de l'époque<sup>1094</sup>. Outre-Rhin l'opinion publique ne s'offusque pas d'un tel contrôle. C'est une différence importante avec l'attitude française.

La mainmise sur une partie de la presse n'empêche pas les attaques contre les sidérurgistes, surtout à partir de janvier 1933 où la presse nazie se déchaîne. Après la conclusion des accords de l'EIA, Poensgen est attaqué par la presse allemande qui l'accuse d'avoir abandonné les intérêts allemands pour reconstituer le cartel à tout prix. Il doit d'ailleurs écrire au secrétaire d'État Funk pour se justifier face à ces attaques<sup>1095</sup>. Il est sans doute vrai que le compromis fut difficile à trouver et que le fait que le quota allemand ne dépasse que de peu le quota belge fut sans doute un fait difficile à accepter pour les Allemands. Mais il fallait bien tenir compte de ce que l'industrie allemande avait réellement pu livrer pendant la période de référence. D'autre part, il y avait des perspectives d'élargissement intérieur du marché allemand qui permettaient de préserver les intérêts des industriels allemands, dans un avenir proche. La violence est de mise dans ce type d'article, mais ce n'est guère surprenant dans un pays dans lequel la violence fait désormais partie du quotidien.

En France ce contrôle étant plus "honteux", il est beaucoup plus secret quand il existe, même si la presse d'opposition dénonce régulièrement cette collusion. Ces hypothèses sont confirmées par J-M. Moine :

<sup>1090</sup> BA/ R 13 I/ 256/ réponse de (Reichert ?) à Buchmann (dir. Deutsche Drahtwalzwerke AG), 8 oct. 1931.

<sup>1091</sup> Voir le passage de son livre *François de Wendel en république. L'argent et le pouvoir*, Paris, 1976, p. 459 à 464, et sa réflexion plus générale sur l'influence à travers la presse, in *L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XX<sup>e</sup> S*, Paris, p. 82 à 87.

<sup>1092</sup> BA/ R 13 I/ 256/ circulaire du Reichsverband der deutschen Industrie à ses membres, 7 oct. 1931.

<sup>1093</sup> RHW, 1931.

<sup>1094</sup> F. Thyssen, *I paid Hitler*, 1941.

<sup>1095</sup> BA/ R 13 I/ 269/ lettre du 12 août 1933.

« Il demeure que l'affirmation, fort répandue, que *le Temps* est passé en 1929 sous la coupe des « marchands de canons » et en est devenu le porte-parole, repose davantage sur des apparences (...) que sur des réalités. (...) Des liens existaient bien, parfois complexes, d'ailleurs souvent limités à des appuis financiers minoritaires, mais en fin de compte, plus que les affirmations d'emprise d'un groupe organisé habile à tirer une multitude de ficelles pour façonner l'opinion, le jugement d'un observateur d'outre-Rhin, R. Lewinsohn<sup>1096</sup>, paraît proche de la réalité: "*il n'existe pas en France d'achat méthodique de la presse par l'industrie lourde, comme cela se produit en Allemagne (...) Le grand capital se contente d'acheter une influence au moment où cela semble particulièrement nécessaire*". Sans y réussir tout à fait bien souvent... »<sup>1097</sup>

Pour avoir une certaine prise sur la presse, le Comité des Forges utilise donc deux méthodes en parallèle : d'une part, la propriété, totale ou partielle, de certaines entreprises de presse, d'autre part le financement de certains articles, séries d'articles ou reportages. Il semblerait - si l'on en croit les sources allemandes - que les actions du comité au travers de la presse se soient renforcées depuis l'ouverture de la conférence sur le désarmement, en février 1932<sup>1098</sup>. Selon la même source, François de Wendel possédait ainsi 4 975 actions du *Journal des Débats*, sur un total de 12 437, soit une part suffisante sans aucun doute pour y exercer une réelle influence. En octobre 1931, les actions du journal passèrent - par l'intermédiaire de François de Wendel, au Comité des Forges, en commun avec le Comité des Houillères.

En ce qui concerne *Le Temps*, Jacques Chastenet, précédemment directeur de L'Union des Mines et Emile Mireaux, jusque là rédacteur en chef du *Bulletin Quotidien*, furent nommés rédacteurs en chef du journal, respectivement par l'un et l'autre comité. On peut donc considérer, selon les Allemands, que de cette façon là le premier journal de la république était bien sous l'influence de l'industrie lourde française. Par contre, en ce qui concerne la propriété, les deux comités ne possédaient que 16 millions de F d'actions sur un total de 40 millions de F du capital du journal<sup>1099</sup>. Mais c'est largement suffisant pour une très forte influence.

Le Comité des Forges possède aussi des intérêts dans le journal *Avenir*, mais seulement indirectement, en tant que membre de l'Union des intérêts économiques, association économique qui contrôle cette publication. Avec une plus petite participation - précisément 50 000 F, François de Wendel a pris des parts lors de la transformation du journal de droite *Ordre*. Après l'ouverture de la Conférence sur le désarmement, il y a eu une liaison entre le Comité et *Le Matin*, dont le propriétaire, Bureau-Varilla, le maître absolu de ce journal, a conclu une option de priorité de rachat au Comité des Forges, en cas de vente, et, dans la direction de ce journal se trouve l'amiral Docteur, qui est aussi membre du comité. D'après des informations datant de 1933 environ<sup>1100</sup>, Camille Aymard, propriétaire de *La Liberté*, aurait revendu le journal à un autre groupe d'intérêts, à la tête duquel se trouvait Tardieu, et c'est le précédent ministre Désiré-Ferry qui a été choisi comme directeur de ce journal, celui-ci étant lié au Comité des Forges par des intérêts familiaux.

De façon plus directe encore, le Comité des Forges s'est doté, en 1929, d'un organe de presse sous couvert de la Société d'études et d'informations économiques, elle même créée par ledit Comité. Sa direction avait été confiée à André François-Poncet, qui est nommé en 1931 ambassadeur à Berlin. Le but de cette société était d'informer les membres du Comité sur les événements économiques et politiques qui pouvaient les concerner. Elle le fait avec la parution du *Bulletin Quotidien* dont le directeur est François Herbette, le jeune frère de l'ambassadeur en Espagne.

<sup>1096</sup> R. Lewinsohn, *l'argent dans la politique*, 1931.

<sup>1097</sup> J.-M. Moine, *Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> aux années trente : histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Thèse de l'Université de Nancy II, 1987, p. 485.

<sup>1098</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ dossier de 25 pages sur «le Comité des Forges », env. juillet- août 1933.

<sup>1099</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1100</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

Tous ces liens sont directs, mais si l'on s'intéresse également aux liens indirects, on constate que le Comité des Forges exerce, par l'intermédiaire de Havas et de l'Agence économique et financière, dont certains de ses membres sont proches, une réelle influence sur l'ensemble de la presse française. Le Comité utilise d'ailleurs également ces médias pour toucher les cercles militaires, décideurs et clients de choix, y compris dans le dos des gouvernements. Dans les derniers temps, le Comité semble avoir accordé du prix à acheter un certain nombre d'organes de la presse étrangère. Selon une nouvelle, il aurait acheté 5 grands quotidiens en Belgique, parmi lesquels *Neptune*, le principal organe des entreprises maritimes d'Anvers, et *l'Information*<sup>1101</sup>. Selon des rumeurs non contrôlées, le groupe Schneider aurait, au début de l'année 1933, pris le contrôle du *Journal de Genève*. On dit alors aussi que le Comité des Forges a lancé des négociations - jusque là restées infructueuses - pour racheter le *Neuer Wiener Journal*.

## Les liens avec le monde politique

### *En France, des liens assez étroits avec les milieux politiques*

Contre les voix qui s'élevaient contre la toute-puissance du Comité des Forges, Robert Pinot dit un jour que ce n'était qu'une association de 260 membres dont 41 seulement employaient plus de 2 000 travailleurs<sup>1102</sup>. Selon le point de vue allemand, il ne fallait pas voir le Comité des Forges comme un groupe de pression tout-puissant qui contrôlait les questions politiques et diplomatiques les plus importantes, mais simplement comme une association d'influence mais qui ne s'intéressait qu'aux questions la concernant directement, tels que les problèmes de prix, des salaires, des horaires de travail, du marché. En général, les membres auraient seulement cherché, de façon naturelle, à valoriser leurs affaires privées<sup>1103</sup>.

Le Comité des Forges a pourtant été longtemps accusé de faire la pluie et le beau temps dans les décisions économiques et politiques prises par les différents gouvernements. Il faut noter que, politiquement, tous les partis de l'extrême-droite jusqu'à l'aile la plus extrême des radicaux y sont représentés et que du même fait, amitiés et inimitiés s'y côtoient. Les affinités et les rapprochements peuvent d'ailleurs y être parfois étonnants. C'est ainsi que l'on dit que Edouard Herriot<sup>1104</sup>, en liaison indirecte avec le Comité des Forges par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais, a de très mauvaises relations avec François de Wendel alors qu'au contraire, il entretient d'excellentes relations avec les représentants du groupe Schneider car il estime que ceux-ci ont toujours défendu les intérêts français à l'étranger<sup>1105</sup>. On va voir que les divergences politiques des uns et des autres n'y sont pas pour rien.

Le Comité exerce aussi une certaine influence en politique intérieure, en particulier au Sénat. En 1930, il avait réussi, par exemple, à empêcher l'adoption d'une loi sur les assurances sociales. Il aurait réussi aussi à faire devancer, dans la circonscription du Creusot, le secrétaire général du parti socialiste, Paul Faure, par un homme à lui. Ceci dit, François de Wendel n'avait obtenu son siège à la Chambre, dans la circonscription de Briey où se trouve son entreprise, qu'avec une avance de 50 voix. Il faut donc relativiser le pouvoir d'influence politique du Comité des Forges en tant que tel tout comme celui de ses membres, aussi bien dans le domaine de la politique intérieure que de la politique étrangère.

C'est ainsi que le groupe Schneider aurait soutenu, pendant quelques temps, la politique d'entente vis-à-vis de l'Allemagne. Sa participation majoritaire à la firme luxembourgeoise ARBED semble avoir poussé le groupe à la collaboration avec l'industrie sidérurgique

<sup>1101</sup> Selon le Berliner Börsen Kurier, AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708 a/ dossier « le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1102</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier « le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1103</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier « le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1104</sup> Député radical du Rhône.

<sup>1105</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier « le Comité des Forges », *ibid.*



allemande et au sein du Cartel international de l'acier, et par là même poussé au chemin de l'entente européenne. François-Poncet s'est du reste aussi démené à Berlin pour soutenir cette politique-là qui, semble-t-il, n'avait pas le soutien de la direction du Quai d'Orsay. Les industriels situés près de la frontière allemande souhaitaient, depuis l'époque de l'occupation de la Ruhr, une collaboration avec l'industrie allemande parce que leur base d'approvisionnement en matières premières était loin de la frontière. Mais la majorité du Comité des Forges ne soutenait pas cette politique<sup>1106</sup>.

Les opinions divergentes ne permettaient donc pas, au sein du Comité des Forges, une stratégie unitaire et efficace. Cependant un point de vue commun réunissait l'ensemble des membres du Comité, à savoir l'accent mis sur le soutien d'une politique extérieure qui, dans le sens de leurs intérêts, assurerait le potentiel de production de leurs usines et créerait un marché de vente. Sur la question du désarmement, le Comité avait déjà pris des positions vigoureuses contre la politique de Briand à travers la presse et au Parlement. On y avait sans doute mal ressenti la pique que ce dernier avait lancé à Genève, en 1929, devant la Ligue internationale des femmes : « *Les plumes qui écrivent contre le désarmement sont faites du même acier que celui qui sert à faire des canons.* »<sup>1107</sup>. Briand ne manquait d'ailleurs pas une occasion de dénoncer les tentatives d'influence de la part du Comité des Forges.

En 1933, le ministre des Travaux publics du moment, Paganon<sup>1108</sup>, est considéré comme un "employé" de Schneider et donc comme un représentant du Comité des Forges au gouvernement. On considère aussi Flandin, secrétaire d'État à la Marine militaire, et Charles Dumont, le précédent ministre des Finances (1931-1932), comme très proches du Comité. A distance plus ou moins grande de ce dernier, on trouve aussi Leygues, le ministre de la Marine, Laval et Tardieu, les précédents présidents du Conseil<sup>1109</sup>. Ce n'est pas un fait nouveau, Clemenceau en son époque était lui aussi considéré comme très proche du Comité des Forges<sup>1110</sup>.

« Vous devez savoir que Clémenceau était un personnage très bien noté auprès des magnats de la rue de Madrid ; l'un de ses frères fut, pendant de nombreuses années, le secrétaire privé d'Eugène Schneider et plusieurs de ses parents ont obtenu des emplois avantageux chez MM. de Wendel et Basil Zahareff... »<sup>1111</sup>

Comme on le voit, un nombre relativement important d'hommes politiques sont plus ou moins dans la mouvance du Comité des Forges. Quelques années plus tôt, Barthe, un député socialiste, avait dit que "*les bureaux ministériels sont peuplés de créatures du Comité des Forges, qui inspire la politique officielle*"<sup>1112</sup>. On le dit tant pour les administrations civiles que militaires ainsi que pour le Quai d'Orsay. C'est ainsi que dans le corps diplomatique on trouve des membres de familles liées à des entreprises du Comité. Cela vaut pour la famille Saint-Quention, Saint-Sauveur, Crozier, Dampierre, Beaumarchais<sup>1113</sup>. Ceci dit, on pourrait sans doute trouver des liens de ce type et en aussi grand nombre avec d'autres milieux industriels, car il s'agit aussi évidemment tout autant d'un problème sociologique, de "reproduction sociale", selon le concept de Bourdieu.

Pour les Allemands, l'ambassadeur François-Poncet est à considérer comme un représentant "exclusif" du Comité des Forges. Mais en dehors des liens et intérêts directs, ils estiment que le

<sup>1106</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1107</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « Le pacte naval », *La Stampa*, 13 décembre 1932. « Cette déclaration souleva une véritable tempête dans la presse parisienne. ... Comme s'ils se fussent sentis atteints dans le vif, les plus indignés étaient *Le matin*, *Le Journal des débats* et *L'écho de Paris*. Cette dernière feuille traite le chef du Quai d'Orsay de lâche ».

<sup>1108</sup> Premier ministre Daladier, 31 janvier 1933 au 26 octobre 1933.

<sup>1109</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*, complété par B. Yvert, *Dictionnaire des ministres 1789-1989*, Paris, 1990.

<sup>1110</sup> Il est mort en 1929 et était plus ou moins retiré de la scène politique depuis 1920.

<sup>1111</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ « Le pacte naval », *La Stampa*, 13 décembre 1932.

<sup>1112</sup> (en 1919) AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1113</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

Quai d'Orsay a toujours considéré que c'était un succès chaque fois que l'industrie lourde française pouvait assurer des commandes<sup>1114</sup>. Donc les uns et les autres, d'un bord politique ou de l'autre, collaboraient volontiers, intérêt national et intérêt privé bien compris.

Sans avoir la toute-puissance qu'on lui reprochait, il faut donc reconnaître son influence dans la vie politique française, indirectement, par le milieu des affaires interposé, mais aussi directement, puisque dans les années trente, une quarantaine de membres du Comité des Forges, au titre de membres de la direction d'une entreprise du secteur, sont également des parlementaires. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de voir que c'est du côté allemand que l'on en fait le recensement, "*Seulement ceux dont on peut prouver les liens*", dit la source, ce qui sous-entend bien sûr que le second cercle est bien plus large, ce que l'on croit aisément<sup>1115</sup>. Le gouvernement nazi est un spécialiste de la propagande, comme chacun sait, et il est particulièrement bien organisé en France où son représentant est alors Otto Abetz. Connaître les parlementaires membres du Comité des Forges, c'est à coup sûr connaître les bonnes portes où aller frapper si l'on a un message à passer...

**Document 1. Liste des parlementaires membres  
de la direction d'une entreprise appartenant au Comité des Forges<sup>1116</sup>**

Pierre Amidieu du Clos, député (Meurthe et Moselle)	Général Hirschauer, sénateur (Moselle)
Comte Bertrand d'Aramon, député de la Seine	Gaston Japy, sénateur (Doubs)
Duc d'Audiffret-Pasquier, député (Orne)	Comte Charles de Lasteyrie, député, (Seine)
Jean Babin-Chevay, sénateur (Loire Inférieure)	Le Mire, député
Paul Bastide, député (Cantal)	Victor Lesaché, sénateur (Aube)
Fernand Chapsal, sénateur (Charente Inférieure)	Yves Le Troquer, sénateur (Côtes du Nord)
Etienne Clémentel, sénateur (Puy-de-Dôme)	Lévy Alphandéry, Georges, député (Haut Marne)
Michel Diebolt-Weber, sénateur (Bas-Rhin)	Louis Marin, député (Meurthe et Moselle)
Marquis de Dion, sénateur (Loire-Inférieure)	Adolphe-Marie Messimy, sénateur (Ain)
Charles Damont, sénateur (Jura)	Henri Michaut, sénateur (Meurthe et Moselle)
François Eccard, sénateur (Bas-Rhin)	Louis Michel, sénateur (Meurthe et Moselle)
Jules Elby, sénateur (Pas de Calais)	Marquis de Moustier, sénateur (Doubs)
Roger Farjon, sénateur (Pas de Calais)	Louis Nicolle, député (Nord)
Denrée Ferry, député	Maurice Ordinaire, sénateur
Pierre Gorgeot, député (Marne)	Joseph Paganon, député (Isère)
Henry Franklin-Bouillon, député (Seine et Oise)	Henry Paté, député (Seine)
Fould, député (Hautes Pyrénées)	Raymond Patenôtre, député (Seine et Oise)
Gaston Gourdeau, député (Sarthe)	Jean Plichon, député (Nord)
Jean Goy, député (Seine)	Reille-Soult, député
Paul Bayez, sénateur (Nord)	Alphonse Rio, sénateur (Morbihan)
	André Tardieu, député (Haut-Rhin)
	Emile Taudière, député (Deux-Sèvres)
	Isidore Thivier, député (Allier)
	Louis Viellard, sénateur (Haut-Rhin)

Les sidérurgistes français usent de ce pouvoir d'influence sur les hommes politiques français quand l'occasion se présente d'aider leurs propres affaires. On sent à travers le ton des notes et des lettres, une grande proximité des dirigeants français et des parlementaires, comme dans l'exemple suivant.

« J'ai reçu un coup de téléphone de M. Théodore Laurent qui m'a prié de vous faire savoir qu'à l'audience qui a eu lieu aujourd'hui à Nancy pour le procès Gorcy-Rombas l'avocat général a déposé des conclusions tout à fait conformes à la thèse de la Marine. M. Théodore Laurent serait heureux que vous lui téléphoniez ce soir car il pense que certains détails qu'il

<sup>1114</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/ dossier «le Comité des Forges », *ibid.*

<sup>1115</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/dossier "Comité des Forges", *op. cit.*

<sup>1116</sup> AA/ Botschaft Paris/ VI.7/ 708a/dossier "Comité des Forges", *op. cit.*

vous donnera pourraient avantageusement être communiqués ce soir à certains parlementaires (M. Amidieu du Clos est mêlé à cette affaire). »<sup>1117</sup>

Les de Wendel jouent, comme quelques autres patrons influents, un rôle politique assez modéré, s'appuyant essentiellement sur l'emprise qu'ils ont au niveau local. Cet accès à la vie politique leur permet d'être très bien informés des projets en cours<sup>1118</sup> et de diffuser leurs idées sur l'économie. En général, ils se cantonnent à ce rôle relativement limité, centré sur leurs intérêts habituels.

Si René Girault évoquait « *la trahison des industriels* »<sup>1119</sup> dans la France des années trente, trahison par la fuite des capitaux qui conduisit à l'affaiblissement économique de la France, aux troubles économiques qui s'en suivirent et ne firent qu'accentuer la faiblesse politique des gouvernements successifs, et donc leur difficulté à adopter une position forte en politique extérieure, cette trahison n'est pas forcément le fait de tous les industriels français.

Dans ce secteur particulier, le problème se situe un peu différemment. Nous avons vu que la concentration était de rigueur dans cette branche de l'industrie, la branche porteuse de tout l'édifice. Les besoins financiers sont énormes, les actionnaires assez peu nombreux et les investissements croisés entre entreprises du même groupe ou alliées. Il faudrait bien sûr une étude spécifique pour en être sûr, pour autant qu'elle puisse trouver ces renseignements qui sont très secrets, surtout dans les années trente. Mais il semble que les gros actionnaires de ce secteur n'ont pas cédé à cette tentation-trahison de la fuite des capitaux, d'autant plus que l'on a pu voir, au cours de l'étude de l'évolution de la production et des bénéfices sur la période, que, dès 1936, avec les effets du réarmement, la sidérurgie se porte beaucoup mieux et qu'il n'est sans doute pas bien à propos d'en retirer les capitaux.

Cependant, on a aussi pu noter que la sidérurgie française souffrait d'un retard à la modernisation. Et là, à côté d'une interprétation de type gestionnaire, c'est-à-dire évoquant des choix qui n'auraient pas été faits en temps ou pas de façon assez téméraire, on peut aussi y voir, pourquoi pas, une certaine pénurie de capitaux disponibles. Mais alors la faute en serait plutôt aux investisseurs extérieurs et occasionnels qu'aux gros propriétaires de la sidérurgie qui sont, à l'époque, quand même très largement dominants.

### ***En Allemagne, des sidérurgistes plutôt anti-républicains***

Tous les sidérurgistes de premier rang, déjà présentés, ont dû obligatoirement, pour obtenir la place qu'ils avaient ou s'y maintenir, faire des compromis plus ou moins grands avec les Nazis. Mais nous tenterons de montrer à travers ces quelques exemples, ainsi que ceux d'autres personnages moins impliqués dans les relations internationales mais ayant une influence importante en Allemagne à cette époque, que la diversité des opinions et des attitudes politiques fut néanmoins assez grande parmi les sidérurgistes.

D'abord, le "cas" Thyssen, qui fut un temps au cœur des relations franco-allemandes, vaut un détour par son originalité. Fritz Thyssen s'est rapproché de l'extrême-droite allemande dès le début des années vingt, mais les différentes sources divergent fortement sur la date de son adhésion au parti nazi (National-sozialistische Deutscher Arbeiter Partei, ci-après NSDAP) : certaines (*Current biography 1940*) évoquent une adhésion dès 1923 qui aurait été admise en 1929 par Thyssen lui-même ce qui était assez osé à l'époque ; la *Münzinger Archiv* précise la date de mai 1923 pour son adhésion, indiquant que cette année là il aurait versé environ un million de

<sup>1117</sup>AN/ 189 AQ / 215 / note manuscrite pour F. de Wendel, 31 mai 1933, signée de Vitry.

<sup>1118</sup> Il en sera de même à la Libération.

<sup>1119</sup> art. du même titre, *L'Histoire*, n° 58, juil-août 1983, p. 85-93.

marks au NSDAP ; d'autres sources enfin l'indiquent de façon assurée en décembre 1931, après l'alliance de Hugenberg avec Hitler<sup>1120</sup> (*WWIII R* ; Schweitzer) ou en 1933 (*procès* ; Treue)<sup>1121</sup>.

Cependant il aurait entendu un discours de Hitler, dès 1923, et celui-ci l'aurait vraiment impressionné, à tel point qu'il aurait versé au NSDAP une somme de 100 000 marks or, par l'intermédiaire du général Luddendorf<sup>1122</sup>. Son nationalisme politique s'est exprimé plus ouvertement à partir du plan Young (1929) auquel il manifeste une vive opposition. Sa position anti-républicaine se durcit avec la crise, en 1931. Mais il ne faut sans doute pas voir en lui un capitaliste dur et sans cœur. Il semble au contraire qu'il fréquentait des milieux catholiques qui se préoccupaient de paix sociale et qu'il s'inquiéta très sérieusement de l'aide pratique à apporter aux 6 millions de chômeurs créés par la crise<sup>1123</sup>.

Le 9 décembre 1931, il participa à une rencontre avec Hitler en compagnie de Vögler au Berliner Hôtel à Kaiserhof. Mais sa position officielle de soutien au régime nazi, n'est selon de nombreux témoins, connu officiellement de ses confrères qu'en 1932, à l'occasion du discours d'Hitler au Club de l'industrie de Düsseldorf, le 27 janvier 1932, lors d'une rencontre qu'il a organisée. Les mots de clôture prononcés par ce dernier pour remercier l'orateur ne semblaient pas faire de doute quant à ses opinions. Les quatre cents auditeurs accueillent ce discours très fraîchement, car en dehors des aspects économiques, Hitler a évoqué sa volonté anti-démocratique, sa théorie de la race et la volonté d'une politique extérieure agressive. Le lendemain - et ce fait est rapporté par Poensgen qui était présent<sup>1124</sup> -, Thyssen reçoit dans son château de Landsberg Goering et Röhm qui ont des conversations avec des industriels invités par Thyssen.

Il signe et fait signer la pétition pressant Hindenbourg de nommer Hitler chancelier (novembre 1932). Lui même aurait versé au parti, dans la seule année 1932, trois millions de marks. On dit qu'il parvint à convaincre ses confrères de soutenir le parti nazi et de lui faire une rallonge financière quand celui-ci était fauché, après avoir perdu deux millions de voix aux élections présidentielles de novembre 1932<sup>1125</sup>. L'année suivante, en septembre 1933, c'est encore grâce à son intermédiaire qu'Hitler rencontre à nouveau un petit cercle d'industriels au Club de l'industrie. Il faut savoir à ce propos que, en théorie, il était écrit dans les statuts de ce club qu'il ne devait en aucune manière y être prises des positions politiques, cependant on admettait que de multiples opinions puissent y être présentées, pour l'information des membres. C'est ainsi que Max Cohen-Reuß, un politicien de gauche connu, y avait tenu une conférence. On avait donc songé à inviter aussi un membre du NSDAP pour en quelque sorte présenter une variété d'opinions aux membres du Club, de même que par la suite, le secrétaire d'État Popitz et le maire Goerdeler vinrent y faire à leur tour une intervention. A l'origine d'ailleurs, il n'était pas question que Hitler lui-même y prît la parole, l'orateur devait être Gregor Strasser, un expert économique du NSDAP<sup>1126</sup>.

Membre du Reichstag de novembre 1933 à 1939 (député pour l'arrondissement de Düsseldorf-est), il est nommé membre à vie du Conseil (Staatrat) du Land de Prusse en septembre 1933. Il est également désigné comme *Wehrwirtschaftführer*<sup>1127</sup> par le ministère de l'économie, comme beaucoup d'autres, et il l'est encore en février 1939, selon un compte rendu de réunion<sup>1128</sup>. Mais ce titre masquait en fait, selon Poensgen<sup>1129</sup>, une fonction purement honorifique.

<sup>1120</sup> Harzburger Front du 11 octobre 1931.

<sup>1121</sup> *Current Biography* 1940 ; *Münziger Archiv* ; *Wer war Wer im III. Reich* ; Schweitzer, *Big business in the Third reich*, 1964 ; *Spruch und Begründung* (résumé du procès ; W. Treue, *Die Feuer verlöschen nie*, 1966.

<sup>1122</sup> WW III R.

<sup>1123</sup> Treue, *Die Feuer verlöschen nie*, 1966.

<sup>1124</sup> Procès Poensgen, acte 332, cité par *Spruch und Begründung* procès Thyssen.

<sup>1125</sup> *Current biography* 1940. Schweitzer ne parle que d'un total d'un million de marks.

<sup>1126</sup> *Spruch und Begründung* procès Thyssen et Gert von Klass, *Die drei Ringe*.

<sup>1127</sup> Conseiller pour la défense nationale.

<sup>1128</sup> *Spruch und Begründung* (résumé du procès). Autres sources : *Current Biography* 1940 ; *Münziger Archiv* ;

En 1931 ou 1932, il aurait dit au dirigeant du parti national allemand, Hugenberg, qu'il fallait compter le NSDAP parmi les partis de droite. En fait, il semble que Thyssen semblait plutôt content d'avoir la possibilité de jouer, sous Hitler, le rôle d'un capitaine d'industrie de premier plan, et que les Nazis avaient effectivement besoin de quelqu'un de son espèce pour servir leur propagande dans les milieux économiques en Allemagne et à l'étranger. Mais Thyssen ne savait pas que l'avenir serait autrement. Son adhésion au parti et les honneurs qui suivirent, tels que la députation au Reich et la nomination au Conseil d'état de Prusse n'étaient pas purement formels. Thyssen adhéra réellement quelque temps à la doctrine national-socialiste. Mais les choses se gâtèrent assez vite. Il avait créé en 1933 un institut professionnel (Institut für Standewesen) qui fut très vite mal perçu par le pouvoir, car on lui reprochait d'être « *doctrinaire, prétentieux, hostile envers l'État* », son prosélytisme catholique et son institut est décrit comme n'étant pas national-socialiste<sup>1130</sup>. Alors que Thyssen avait toujours pris des positions contre l'autarcie et se prononçait contre un réarmement trop agressif, il était pourtant clair pour lui que le nouveau plan de 4 ans de 1936 signifiait un renforcement net du réarmement.

Mais dès 1934, il n'appartenait plus au cercle des proches de Goering ou de Hitler, ou de quelque autre dirigeant nazi. En fait, il se retire plus ou moins de la scène publique dès 1934, quand il commencera à prendre conscience des divergences de position assez importantes entre ce qui lui tient à cœur et les actes du parti nazi. Le premier vrai choc est le bain de sang du 30 juin 1934<sup>1131</sup>. On ne lui connaît plus, à partir de cette date, de relations ou de liens quelconques avec le national-socialisme<sup>1132</sup>. En 1936, des rumeurs de plus en plus importantes se font entendre au sujet de ses dissensions avec Hitler. Il dépose des plaintes contre le fait que son courrier aurait été ouvert et ses conversations téléphoniques écoutées<sup>1133</sup>.

Son mécontentement s'accroît lorsque le régime fait preuve d'un fort anti-catholicisme, car il est très croyant, et aussi lorsque débute la persécution des juifs. Le pogrom de la nuit de cristal du 9 novembre 1938 achève de le perturber. Il proteste aussi contre l'arrestation du pasteur Niemöller. Il semble même que tous ces événements soient à l'origine d'une grave maladie qui le touche cette année là. Fritz Thyssen a des juifs parmi ses amis et ses associés proches<sup>1134</sup>. Quand en novembre 1938, un de ses amis, Schmid, est menacé puis chassé de son emploi en raison de l'origine juive de sa femme, il démissionne de son poste de conseiller du Land de Prusse par une lettre qu'il envoie à Goering le 17 du mois. Il garde pourtant son poste de député, qui n'a cependant plus grand sens.

Son opposition active ne commence qu'en 1939, année au cours de laquelle il met en garde les dirigeants contre les risques que l'Allemagne encourrait dans une guerre et où il proteste en août 1939 au sujet de la Pologne, proposant une solution de négociations et refusant de voter, au Parlement, l'approbation du plan d'invasion de la Pologne. Mais même s'il a reconnu son erreur politique par la suite, et si ses errements ont été inspirés par la volonté de bien faire et non dans un but belliqueux, ce qui semble admis par la plupart des sources consultées, le mal avait été fait car l'aide apportée par Thyssen au régime, ne serait-ce qu'en ayant participé à créer des liens de bonnes relations entre le parti et les sidérurgistes, fut bien réelle<sup>1135</sup>. Quand ses biens sont confisqués par les Nazis en décembre 1939, ils sont estimés à 300 millions de marks.

---

RHW ; WW III R ; WW 1928 ; WW 1933 ; W. Treue, *Die Feuer verlöschen nie*, 1966.

<sup>1129</sup> cf. *supra*.

<sup>1130</sup> D'autres sources (WW III R) évoquent un Institut zur Erforschung der Ständischen Wirtschaftsordnung, qui aurait été placé sous ses ordres, il s'agit sans doute de la même chose.

<sup>1131</sup> "Putsch de Roehm" dit "nuit des longs couteaux", en français.

<sup>1132</sup> Selon la chambre d'accusation de 1948, pour son procès (*Treue*).

<sup>1133</sup> *Current biography 1940*.

<sup>1134</sup> *Current biography 1940*.

<sup>1135</sup> La chose est connue et médiatisée à l'époque, par exemple à travers les nombreuses caricatures de John Heartfield mettant en scène Thyssen et son pantin Hitler, et qui souvent insistent sur l'aspect financier.

J.W. Reichert, déjà évoqué, est membre du Parti national-allemand (Deutschnationale Volkspartei, ci-après DNVP) depuis le début des années vingt<sup>1136</sup>. Ce parti nationaliste, de tradition monarchiste et autoritaire, anti-républicaine, anti-marxiste et très antisémite, a connu une forte progression dans les années vingt (103 députés en 1924, son record), pour stagner au début des années trente lors de l'expansion rapide du parti nazi avec lequel il s'allie, ainsi qu'avec les Casques d'acier, aux élections du 11 octobre 1931 (Front de Harzburg)<sup>1137</sup>. Aux élections de mars 1933, c'est l'union de ses voix (3,1 millions) avec celle du NSDAP (17,3 millions) qui apporte la majorité aux nationaux-socialistes au Parlement.

Son parti le fit élire d'abord comme représentant de la circonscription de Dresde-Bautzen (1920-1930) puis le fit désigner au Reichstag par la procédure de recommandation à l'élection<sup>1138</sup>. L'homme reste député après l'arrivée des Nazis au pouvoir et il est si proche des autorités qu'on lui confie une tâche de haute confiance dans la sidérurgie. Comme on le verra dans le chapitre suivant, il se montre assez agressif contre les Français après l'entrée en guerre et à aucun moment ne montre d'opposition politique avec le gouvernement, même si ses positions pour la défense des intérêts des industriels l'amènent à négocier habilement. Pourtant, on ne sait pas s'il a été membre du parti nazi, aucun document ne le mentionne.

Dans cette lignée de sidérurgistes allemands politiquement engagés, on trouve aussi Emil Kirdorf (1847-1938), un des fondateurs de la Gelsenkirchener Bergwerks (années 1870), membre puis président du Rheinisch-Westfälischen Kohlen Syndikat dans lequel il joue un rôle actif de 1893 à 1925, ainsi que dans les Vereinigte Stahlwerke, par la suite. Il entre au NSDAP en 1927, s'en retire l'année suivante, - fait longtemps caché par les Nazis - car il n'apprécie pas les positions économiques de l'aile radicale du parti. Mais il reste en relations amicales avec Hitler qui l'impressionne par son charisme (on sait ainsi qu'il participa, en 1930, à la journée d'anniversaire du NSDAP<sup>1139</sup>) et revient dans le parti en 1934. Entre temps, de 1929 à 1933, c'est plutôt le Parti national-allemand (DNVP) plus que le NSDAP qu'il soutient financièrement, bien qu'il affirme alors se sentir proche du nationalisme et de l'anticommunisme d'Hitler. Il est, à partir de 1934, un soutien enthousiaste du régime et bien que retiré des affaires depuis longtemps, il contribue à augmenter la réputation du parti dans les milieux économiques<sup>1140</sup>.

Friedrich Flick (1883-1972)<sup>1141</sup>, grand industriel mais qui n'est ni au premier rang des organisations professionnelles de la sidérurgie, ni dans les organismes internationaux, présente pourtant un cas intéressant en raison de sa position politique. D'origine assez modeste<sup>1142</sup> il va, avec énergie, travail et intelligence, construire un immense empire industriel et devenir ainsi l'un des hommes les plus riches du monde à son époque. Il commence en 1915 sa première acquisition dans l'industrie sidérurgique avec la Charlotten Hütte, à Niederschelden dont il devient le directeur-général deux ans plus tard et pour 15 ans. Dans les années suivantes, Flick va prendre de très nombreuses participations dans diverses entreprises du secteur sidérurgique et en particulier une participation majoritaire dans les Vereinigte Stahlwerke. Il regroupe toutes ses propriétés au sein de la nouvelle entreprise sidérurgique, la Mitteldeutsche Stahlwerke, après avoir vendu la Gelsenkirchener Bergwerke au Reich<sup>1143</sup>. En 1934, il réussit l'exploit que le groupe Flick soit uniquement constitué des propriétés familiales, imitant la seule famille de

<sup>1136</sup> Münzinger Archiv.

<sup>1137</sup> Donc une union de combat entre les différentes factions de la droite et extrême-droite nationaliste allemande. *Fragen an die deutsche Geschichte* (collectif), Bonn, Deutsche Bundestag, 1984, p.280.

<sup>1138</sup> Münzinger Archiv.

<sup>1139</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, p. 382, non publié.

<sup>1140</sup> WW III R.

<sup>1141</sup> Notice établie avec *Die Hundert des Jahrhunderts*, 1995 ; WW III R ; M.A. ; *Procès de Nüremberg, cas Flick ; Schweitzer*.

<sup>1142</sup> Fils de fermier marchand de bois.

<sup>1143</sup> cf. chapitre 1.

sidérurgistes allemandes à être dans cette position, les Krupp. Il fait partie du monde très restreint du Petit Cercle (Kleine Kreis) des dirigeants de l'industrie lourde<sup>1144</sup>.

Jusqu'à la fin des années vingt, on lui attribue un soutien au parti national-allemand, (DNVP), comme beaucoup de ses confrères. Au début des années trente, il se tourne vers le NSDAP dont il deviendra membre par la suite et qu'il soutient financièrement. En 1932, il donne au parti nazi 50 000 RM pour soutenir sa campagne électorale - en quelque sorte une assurance en cas de victoire de ce parti - mais il faut dire que, dans le même temps, il donne vingt fois plus pour soutenir la campagne de Hindenburg tout comme celle de la droite libérale et celle du Zentrum<sup>1145</sup>. A partir de 1933, il augmente sa subvention au NSDAP qui atteint, sur les dix années suivantes, un total de 7 millions de RM. En tant que membre du Cercle des amis de Himmler (Freundeskreises RFSS), il verse encore 100 000 RM par an aux SS. En 1936, il fait cadeau à Hitler d'une maison qu'il a fait construire sur les bords de la Ruhr et qu'il n'occupe pas car ses activités se sont déplacées vers l'Allemagne centrale. Celui-ci accepte le cadeau destiné à devenir une maison maternelle dans le cadre de l'association d'entraide Mère et enfant (Mutter und Kind).

Il entre officiellement au parti nazi en 1937. Si certaines sources<sup>1146</sup> le présentent comme étant toujours resté loin des honneurs publics et de ce fait, inconnu du grand public, tout au moins dans le début des années trente, il faut noter qu'il reçut tout de même quelques responsabilités honorifiques du régime nazi. C'est lui qui négocie au nom du Reich pour l'obtention des propriétés juives de Petscheck (1937). Il est nommé l'année suivante Wehrwirtschaftsführer. Pendant la guerre, il est membre du présidium du Reichsvereinigung Kohle et du Reichsvereinigung Eisen. Ses propriétés, qui étaient déjà imposantes, se sont considérablement accrues sous le régime hitlérien. Il est condamné par le tribunal de Nuremberg, avec son fils Otto Ernst, le 22 décembre 1947 à 7 ans de prison, en particulier pour avoir employé des travailleurs forcés et des prisonniers de guerre en grand nombre dans ses entreprises<sup>1147</sup>. Il en sort en 1950 et reconstruit ensuite son empire industriel.

Son principal adjoint entre 1925 et 1939, Otto Steinbrink (1888-1949)<sup>1148</sup>, qui dirige officiellement un nombre très important d'entreprises du groupe Flick, est un des hommes les plus engagés auprès des Nazis. Il avait obtenu en 1920 un emploi auprès du Verein Deutscher Eisen und Stahlindustrieller à Berlin et était devenu, en 1921, syndic et président du Nordwestlichen Gruppe à Düsseldorf. Il est aussi membre du présidium du Reichsvereinigung Kohle. Poensgen le connaissait depuis cette époque là. Arrêté pendant le conflit de la Ruhr, il fut recruté, après sa libération et son interdiction de séjour, par le Konzern Flick en Allemagne centrale. Après une carrière rapide, il devint fondé de pouvoir général de la Friedrich Flick KG à Berlin. Quand Flick se sépare de lui en décembre 1938, Steinbrinck se retourne vers le Parti nazi, dont il porte, depuis 1935, le grade de SS-Standarten-Führer - et il appartient depuis la même année au Cercle des amis d'Himmler - pour de nouvelles occupations. Il devient général de brigade dans les SS. Il retrouve une responsabilité dans la sidérurgie quand, après la fuite de Thyssen, on lui confie la charge de ses biens. Steinbrinck est alors membre du présidium et vice-président du conseil de surveillance des Vereinigte Stahlwerke à côté de Vögler.

---

<sup>1144</sup> Cette petite association succède, sous la direction de Poensgen, à la Ruhrlade, quand celle ci est étendue à quinze membres dont certains sont issus d'autres branches de l'industrie. Le kleine Kreis est composé, outre Poensgen, de Flick (ou de son représentant Löser), de Klöckner (ou de son gendre Henle), de Tgahrt, de Zangen et de Lübsen. C'est le véritable "cœur" de la Ruhr. MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, p. 382, non publié.

<sup>1145</sup> Schweitzer parle d'un total de deux millions de marks.

<sup>1146</sup> Münzinger Archiv.

<sup>1147</sup> Schweitzer, mal renseigné, dit qu'il fut acquitté.

<sup>1148</sup> Notice établie avec *Procès de Nuremberg, cas Flick* ; MAN / P 7.55.99 / L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, non publié, p. 382.

Albert Vögler (1877-1945) est aussi un des plus grands soutiens du parti nazi parmi les industriels de l'acier. Cet ingénieur des mines, cofondateur des Vereinigte Stahlwerke AG dont il fut le président du conseil d'administration (1926-1935) et du conseil de surveillance, est déjà une personnalité éminente de la sidérurgie avant la Première Guerre mondiale. Il a travaillé en collaboration proche avec Hugo Stinnes et est, tout comme lui, membre du Parti national-allemand (Deutsche Volkspartei, ci-après DVP), un de ses fondateurs, qui l'envoie à la députation en 1920 où il reste élu jusqu'en 1924. Issu des nationaux-libéraux, ce parti de la droite, républicain par défaut, recrutait ses membres essentiellement dans les classes moyennes, sur lesquelles il s'appuyait de manière électorale, et dans la grande bourgeoisie industrielle et commerçante. C'est le parti du chancelier Stresemann. Il tente une synthèse des idées libérales, nationales et sociales. Il s'est engagé à plusieurs reprises (1923, 1928) dans des coalitions gouvernementales avec le SPD (Parti socialiste), du Zentrum (Centre) et du DDP (parti démocratique d'Allemagne). Le DVP, au plus haut en 1924 (51 députés), s'est progressivement effondré jusqu'en 1933 (2 députés)<sup>1149</sup>.

Vögler fut un des délégués allemands à la conférence du Plan Young<sup>1150</sup>. Il signe lui aussi la pétition pour la nomination d'Hitler à la chancellerie<sup>1151</sup>. Il est réélu député quelques années plus tard, en 1933, sans se proclamer officiellement membre du parti nazi - mais en réalité, il l'est<sup>1152</sup> - et restera au Reichstag comme représentant de la circonscription de sud-Westphalie jusqu'en 1945. Il a remplacé E. Kirdorf à la présidence du Rheinisch-Westfälischen Kohlen Syndikat en 1925. Il est bien entendu membre de très nombreux conseils d'administration, en grande partie d'entreprises sidérurgiques et son avis compte dans le milieu sidérurgique.

De 1930 à 1933, il est un des premiers membres des cercles économiques allemands, avec Thyssen, à soutenir financièrement le NSDAP. Il obtient des responsabilités officielles, par exemple comme président du Kaiser-Wilhelm-Institute für Wissenschaft und Forschung et il est nommé en 1934 comme fondé de pouvoir du Reich pour l'administration des mines de Rhénanie-Westphalie. Il négocie avec Goering pour la première réorganisation économique, en 1933, et à nouveau lors de la mise en place du Plan de quatre ans, en 1937<sup>1153</sup>. Il soutient, en 1942, la réorganisation de l'industrie sidérurgique initiée par Speer<sup>1154</sup>. Après l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944, il est accusé de soutien moral aux terroristes mais est défendu par Speer et ne sera pas poursuivi. Il se suicide le 13 avril 1945 dans une prison américaine de Dortmund<sup>1155</sup>. Ce fut donc un homme totalement impliqué dans l'idéologie nazie et de ce fait, il s'est parfois opposé à d'autres dirigeants par ses positions justement trop pro-gouvernementales. En particulier, les comptes rendus de réunions montrent de nombreux accrochages avec Poensgen.

La dynastie Krupp, d'obédience protestante, est la famille la plus prestigieuse de la sidérurgie allemande, réputée depuis le XIX<sup>e</sup> S dans l'Europe entière<sup>1156</sup>. Diplomate de formation, Gustav von Bohlen a épousé la fille aînée de Friedrich Krupp, prit la direction de l'entreprise de son beau-père en 1909 et obtenu de porter le nom de Krupp et de le transmettre.

Les convictions politiques de Gustav von Bohlen l'ont toujours porté vers le conservatisme et le soutien à la monarchie. Il n'a pas recherché les honneurs de la Cour impériale, mais resta

<sup>1149</sup> H. Burgelin, *La société allemande*, Paris, 1969, p. 163 et Fragen an die deutsche Geschichte (collectif), Bonn, Deutsche Bundestag, 1984, p. 282.

<sup>1150</sup> Schweitzer, *Big business in the Third reich*, 1964.

<sup>1151</sup> Schweitzer, *ibid.*

<sup>1152</sup> MAN/ P. 7.55.99/ *ibid.* Hervé Joly (*Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996) affirme le contraire (p.174) sur la base de l'article d'un hebdomadaire économique paru en 1949.

<sup>1153</sup> Schweitzer, *Big business in the Third Reich*, 1964.

<sup>1154</sup> cf. chapitre suivant.

<sup>1155</sup> WW III R.

<sup>1156</sup> cf. chapitre 2, sur la société elle-même. Notice établie avec Renate Köhne-Lindenlaub, *Neue Deutsche Biographie*, t. 12, 1982, p. 138 ss, Schweitzer, WW III R et Gert von Klass, *Die drei Ringe*.



fidèle à l'empereur après 1918. Pour autant, il agit loyalement envers la République de Weimar, par légitimisme et parce qu'il pense que la défaite n'a pas laissé d'autre choix. Il garde une attitude de grande réserve envers toutes les questions politiques et même s'il est proche du DVP, il ne veut pas s'y rattacher. D'ailleurs il reste souvent en arrière, laissant, à partir des années vingt, son beau-frère Tilo von Wilmowsky sur le devant de la scène. Il est cependant, depuis 1910, membre du Conseil du Land de Prusse et le restera jusqu'en 1933. Il tente avec Wilmowsky, mais sans succès, de trouver une base pour l'unification des partis conservateurs divisés. Mais à cette occasion là aussi, il reste à l'arrière-plan<sup>1157</sup>.

Jusqu'en 1933, Gustav von Bohlen ne s'est pas directement engagé auprès des Nazis et s'est montré très réservé en ce qui concerne le personnage d'Hitler. Gustav von Bohlen était même dans les débuts, selon Thyssen, un véhément opposant à Hitler. Lors de la séance du 27 janvier 1932, au Club de l'industrie, Gustav envoya un membre de sa direction, le Dr Jansen. Pour lui, à l'époque, Hitler n'était pas quelqu'un de significatif. Si Schweitzer affirme que lui aussi a signé la pétition demandant la nomination d'Hitler, d'autres sources prétendent au contraire que le 29 janvier 1933, à la veille de la nomination d'Hitler à la chancellerie, il aurait mis en garde le président Hindenburg contre une si folle décision<sup>1158</sup>. Toujours selon le témoignage de Thyssen, après une rencontre avec Goering, le 20 février 1933, qui avait été arrangée par H. Schacht et au cours de laquelle les nombreux industriels présents avaient participé à une collecte qui avait rapporté 3 millions de marks au NSDAP, il semble que l'opinion de Gustav von Bohlen ait vite évolué en faveur du nouveau gouvernement. Il l'aurait ensuite aidé pour les élections de mars 1933 en lui versant un million de marks. Si jusqu'à son accession au pouvoir, on peut estimer que, contrairement à d'autres, Gustav von Bohlen n'a pas contribué financièrement au NSDAP, il en fut tout autrement après. A partir de 1933, la famille Krupp aurait versé annuellement à Hitler et à son parti plus de 10 millions de RM, et encore sans tenir compte de diverses subventions à des associations SS ou au cercle des amis du Reichsführer SS Himmler.

Il se tient d'abord à l'écart des dirigeants nazis, tout en gardant cependant des relations courtoises avec eux, les recevant à la villa Hügel. Mais il conserve sa fonction à la présidence du Reichsverband der deutschen Industrie (RDI)<sup>1159</sup>. Dès mai 1933, il est nommé président de la Adolf-Hitler-Spende der deutschen Wirtschaft, une association créée par Martin Bormann et chargée de recueillir des fonds auprès des entreprises, pour le parti. Lui verser de l'argent constituait en quelque sorte une assurance contre des ennuis possibles. Il participe à la transformation de l'organisation selon le Führer Prinzip, en Reichsstand der deutschen Industrie et participe ensuite activement au fonctionnement du Front du travail. Mais il démissionne en 1934, quand le gouvernement poursuit la transformation de l'organisme professionnel, car il ne peut imposer ses vues personnelles. Mais il reste président de la Adolf-Hitler-Spende. Dans son entreprise, on rapporte qu'il renvoyait les ouvriers qui refusaient de saluer le drapeau du parti<sup>1160</sup>.

Dès le début de l'année 1934, le régime pousse l'entreprise Krupp à se remettre à la production d'armement, mais c'est interdit par le Traité de Versailles et Gustav von Bohlen est d'abord très réticent, d'autant plus que sa société s'est convertie à la production de paix, que celle-ci semble être une bonne affaire et qu'il faudrait à nouveau modifier les machines. Cependant, sous la pression, et sans doute par peur d'être isolé et d'y perdre, il cède et l'année 1935 est une année de profond changement pour l'entreprise. La fonderie d'acier se met à produire à nouveau de l'armement, parallèlement à sa production de paix<sup>1161</sup>. Durant la seconde phase économique, au lancement du Plan de quatre ans, il fournit des outillages et de la main d'œuvre qualifiée pour les entreprises Hermann Goeringswerke. Il n'accepte en 1937 le titre de Wehrwirtschaftsführer que contre la garantie qu'il n'aura pas à s'engager activement dans une

---

<sup>1157</sup> R. Köhne-Lindenlaub, *Neue Deutsche Biographie*, t. 12, 1982, p. 138 ss.

<sup>1158</sup> *WW III R*.

<sup>1159</sup> Depuis 1931.

<sup>1160</sup> Schweitzer.

<sup>1161</sup> G. von Klass, *op. cit.*

activité quelconque. Depuis 1934, il était membre du conseil d'administration de la Reichsbahn et, en 1938, sur l'insistance du ministre des finances du Reich, il fut nommé membre du Conseil de surveillance de la VIAG (Vereinigte Industrie-Unternehmen AG). En 1940, par souci de propagande, son entreprise est faite "NS-Musterbetrieb", c'est-à-dire entreprise modèle national-socialiste et il reçoit, à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire, la médaille d'or d'honneur du parti, ce qui en fait automatiquement un membre. C'est son entreprise qui va fournir une bonne part des armes utilisées par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, ce qui lui vaut en remerciement d'obtenir quelques entreprises de valeur dans les territoires occupés.

La femme de Gustav, Bertha, se montra résolument opposée à Hitler, et elle garda toujours cette attitude, même quand son époux changea d'avis<sup>1162</sup>. Selon von Klass, il faut considérer non pas que Gustav von Bohlen fut monarchiste, puis républicain, puis qu'il soutint une dictature, mais en fait, qu'il resta fidèle à un système monarchique à l'anglaise, mais que sous les différents changements qui se produisirent, il restait un citoyen loyal et donc obéissant au gouvernement en place<sup>1163</sup>. On peut cependant considérer aussi qu'il avait avant tout pensé à l'avenir de ses entreprises et que, par pragmatisme, il avait agi au mieux de ses intérêts du moment. S'est-il rendu compte de tout de qui s'est passé pendant la guerre ? Peut-être, mais il sombre dans un grand mutisme dans les derniers temps et c'est son fils qui reprend entièrement le flambeau. Il n'a pas comparu devant le tribunal chargé de le juger pour fait d'irresponsabilité mentale.

Son fils Alfried Krupp von Bohlen und Halbach (1907-1967) entra au conseil d'administration de la société comme suppléant en 1936, deux ans après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur et fait une formation dans diverses unités des entreprises ainsi qu'un an à la Dresdner Bank à Berlin. Il est nommé Wehrwirtschaftführer en 1937. En 1938 il devient membre permanent du conseil d'administration de son entreprise et c'est à la fin de la même année qu'il prend la carte du NSDAP. En 1943, il succèdera officiellement à son père, dont la santé mentale est défaillante, à la tête de l'entreprise<sup>1164</sup>. C'est lui qui a poussé l'action plus loin dans la surexploitation que lui permit le régime nazi, en particulier pendant la guerre<sup>1165</sup>. On a vu le traitement de faveur qu'il reçut parce qu'il assurait la plus grande partie du développement de l'armement allemand. Selon le procureur, « *ces choses furent faites ainsi, pas parce que les dirigeants de Krupp étaient nazis, mais parce qu'ils partageaient avec les Nazis certains désirs et idées de base* »<sup>1166</sup>.

Hermann Röchling (1872-1955), avait pris, à 29 ans, la direction de la Völklinger Hütte, l'usine la plus importante des propriétés familiales fondées par son père, la Röschlingschen Eisen und Stahlwerke, à Völklingen en Sarre, à qui appartenaient des parts d'entreprises françaises et de la Ruhr, ainsi que des parts de mines de Lorraine. Après la Première Guerre mondiale, la firme Röchling dut donner ses participations françaises. Cela fait de ce sidérurgiste sarrois, pris toute sa vie dans les relations entre les deux pays, un homme politiquement engagé. Il s'engagea donc avant tout dans la lutte pour le retour de la Sarre à l'Allemagne, allant même défendre cette cause devant la société des nations à Genève. Député du Landesrat de Sarre, il participa aux négociations sur la Sarre (1929). Il est choisi en mai 1933, par le conseil de son parti, Le Deutsche-saarländische Volkspartei, comme premier président.

Puis il se rapproche des Nazis qui lui confient des postes très importants dans la branche sidérurgique. Il est membre de la plupart des conseils d'administration des grandes sociétés sidérurgiques et métallurgiques, et il prend des parts importantes dans des sociétés de

<sup>1162</sup> G. von Klass, *id.*

<sup>1163</sup> G. von Klass, *id.*

<sup>1164</sup> WW III R et Renate Köhne-Lindenlaub, *Neue Deutsche Biographie*, t. 12, 1982, p. 138 ss.

<sup>1165</sup> *cf.* chapitre 4, au sujet du traitement des prisonniers de guerre.

<sup>1166</sup> Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal, t. 9. The Krupp Case, Washington, 1950. *cf.* p. 130.

l'Allemagne centrale (Buckau, Kali), au moment où le gouvernement fait de leur développement une de ses priorités. A partir de là, il met toute son influence au service du réarmement nazi et cela lui donne l'occasion de s'opposer en particulier à Poensgen. Le gouvernement le nomme lui aussi Wehrwirtschaftführer et il prend également la direction du Reichsvereinigung Eisen qui sert au renforcement de la gestion et à la régulation du marché dans cette branche et, en même temps, il prend la direction du Wirtschaftsgruppe Eisenschaffende Industrie dont la tâche consiste à des relations économiques et techniques d'encadrement et de contrôle avec les firmes adhérentes. Pour son soixante-dixième anniversaire, en 1942, il sera lui aussi décoré de la très rare Adlerschild<sup>1167</sup>.

Ernst Poensgen s'est, pour sa part, toujours dit détaché des choses politiques. Il pourrait cependant être lié à l'extrême-droite allemande, mais il a toujours contesté le fait suivant. Lors de la constitution du Front de Harzburg, on trouve un nommé Poensgen à la réunion qui permet sa création, le 11 et 12 octobre 1931, aux côtés d'Hitler, de Schacht, de Alfred Hugenberg et du général Hans von Seeckt, tout comme du prince Hohenzollern Eitel Friedrich. Dans sa biographie, Schacht a tenté d'amoindrir l'importance de ce front qui fut pourtant une tentative de préparer un coup d'état en formant un bloc entre les Nazis, les généraux et la Noblesse<sup>1168</sup>. A l'époque les journaux de gauche allemands annoncent que le "porte-parole" de l'industrie sidérurgique, Poensgen est présent. Cette information est reprise par un grand nombre de journaux français, parmi lesquels *Le Temps*, *Le populaire*, *L'écho de Paris*, etc. Ernst Poensgen de son côté, cité par son biographe<sup>1169</sup>, affirme que ce jour là, au même moment, il jouait au tennis à Düsseldorf et qu'il n'a jamais mis les pieds de sa vie à Bad Harzburg. Ce serait donc une mystification et le dit Poensgen serait un homonyme, peut-être un membre de sa famille qui était assez nombreuse. Si l'on soutient cette idée, on trouve par exemple un Helmut Poensgen, sur une liste de 1939 du Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie qui est signalé comme étant nazi<sup>1170</sup>. Ce pourrait être lui qui fut présent à cette réunion du Front du Harzburg. Cependant, il ne semble pas qu'Ernst Poensgen ait envoyé à l'époque un démenti à la presse, en tout cas son biographe n'en cite pas ; par contre, André François-Poncet, dans ses mémoires<sup>1171</sup> ne met pas en doute l'information - et pourtant il connaît bien l'homme - et des historiens sérieux l'ont aussi pris pour argent comptant, par la suite<sup>1172</sup>. Encore un cas où la vérité n'est pas facile à atteindre...

Poensgen rencontra Hitler pour la première fois le 5 janvier 1931, au "Streithof", une résidence de Kirdorf, où ce dernier avait également invité une trentaine d'industriels du charbon et de l'acier. De l'impression qu'il eut après cette rencontre on ne sait rien, mais lors d'une seconde rencontre, sur l'invitation du prince zu Wied à Berlin, il aurait dit : "*cet homme m'a laissé tout à fait froid.*" Il faut savoir que Poensgen, selon L. Hatzfeld, s'était engagé largement pour Brüning et sa politique, ce qui peut expliquer les réticences premières. Il est lui-même présent lors de la séance du 27 janvier 1932, au Club de l'industrie et il le rencontre à nouveau le lendemain, avec Goering et Röhm, au Château Landsberg de Thyssen<sup>1173</sup>.

Après la prise de pouvoir, Poensgen se tient très en retrait, ce qui est sans doute dû au fait qu'avec les mesures prises par Hitler et son parti, son influence économique avait été très largement limitée et que son influence politique était devenue presque nulle. Ce qu'il voyait, avant tout, c'est que les "Rouges" l'avaient menacé mais n'avaient pas empêché ses affaires de fonctionner alors que les "Bruns" ne le menaçaient pas mais perturbaient la libre organisation de

<sup>1167</sup> AN/ 40AJ/ 413 ; Munziger Archiv ; WW III R.

<sup>1168</sup> MAN/ P.7.55.99/2.

<sup>1169</sup> MAN/ P 7.55.99 / L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, p. 382, non publié.

<sup>1170</sup> Annotation de 1945. BA/ R 13 I/ 6 Sammlung von Mitgliederverzeichnisse Bd2. 1939-1945, (Berlin).

<sup>1171</sup> A. François-Poncet, *Souvenirs d'une ambassade à Berlin*, Paris 1946.

<sup>1172</sup> K.D. Bracher, *Die Auflösung der Weimarer Republik*, 1955 et A. Schweizer, *Big business in the third Reich*, USA, 1964, ces deux auteurs étant cités par Luc Hatzfeld.

<sup>1173</sup> MAN/ P 7.55.99 / L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, non publié, p. 382.

l'économie. Il semble que Poensgen soit beaucoup redevable à Schacht d'avoir pu garder, sous le nouveau gouvernement, les postes qu'il occupait auparavant sous la république. Poensgen n'aurait occupé, sous le régime hitlérien, que des postes pour lesquels il aurait pu, avant la prise de pouvoir, être choisi librement, et en 1942, il aurait été remercié. Cependant, de l'aveu même de son biographe, la proximité des dirigeants les plus nazis au sein de la sidérurgie allemande nous laisse à penser que le personnage, sans être engagé dans le parti et tout en ayant montré des oppositions importantes dans certaines affaires, est beaucoup plus pro-nazis qu'il ne l'a prétendu ou au moins que leurs opinions politiques ne le dérangeaient pas outre mesure. «*L'amitié qui liait Poensgen à Meyer était à peine moindre que celle qu'il entretenait avec Albert Vögler ou Fritz Thyssen.*»<sup>1174</sup> Malgré cette affirmation de L. Hatzfeld, ses relations, au sein des Vereinigte Stahlwerke, et justement avec Vögler qui est l'homme des nazis et qui ne lui épargne pas certaines scènes, ne sont pas toujours faciles<sup>1175</sup>, et certaines réunions sont assez tendues. Au moment de l'affaire des Reichswerke<sup>1176</sup> - alors qu'il a déjà 66 ans et une vie bien remplie - il demande à démissionner de ses responsabilités officielles, mais que Goering refuse. Il pourra enfin se retirer en 1942 de toutes ses responsabilités officielles, après avoir reçu en 1941 la Adlerschild (médaille de l'aigle), très haute récompense du Reich, lors de la fête donnée pour ses 70 ans. Après la guerre, il n'est pas poursuivi. En 1946, il émigre en Suisse où il mourra en 1949<sup>1177</sup>.

Wilhelm Zangen, catholique par sa mère, est également un homme qui a toujours déclaré ne pas s'être intéressé à la politique. Pourtant la politique s'est intéressée à lui puisque, à partir de 1938, il est nommé, sur la recommandation de Walter Funk, le ministre de l'économie, président du Reichsgruppe Industrie, c'est-à-dire de l'instance précédemment créée par le gouvernement pour remplacer l'ancienne fédération patronale et qui contrôle toute l'industrie allemande<sup>1178</sup>. On peut difficilement penser qu'un tel poste pouvait être confié à un homme qui ne soit pas proche du régime. Selon certaines sources, il aurait eu la carte du NSDAP dès 1927 et était, depuis cette date, également membre des SS<sup>1179</sup>. Mais selon Zangen lui-même<sup>1180</sup>, en 1933, lors de la prise de pouvoir d'Hitler, il ne s'était jamais préoccupé de politique et n'avait jamais appartenu à aucun parti. Malgré la propagande du parti qui laissait entendre que les hommes nouveaux avaient tous les pouvoirs, il ne le crût pas et continua, toujours selon ses dires, à rester apolitique. Cependant, il dit aussi que le gouvernement prit alors, en matière d'emploi, des mesures "bénies", et qu'enfin quand on annonçait des mesures, elles étaient prises réellement.

Selon lui, sa femme haïssait les nazis, et il aurait accepté le poste de président du Reichsgruppe Industrie, proposé en 1938, après en avoir refusé d'autres, car tous deux pensaient que peut-être ils pourraient faire quelque chose de positif pour la sidérurgie. Il fut également nommé *Wehrwirtschaftführer*. Rudolf Stahl, son plus proche collaborateur, était souvent attaqué par le parti comme personnage tête et démodé. Zangen dit que si Stahl avait été écarté, il serait lui aussi parti<sup>1181</sup>.

Otto Wolff (1881-1940)<sup>1182</sup> n'a pas été cité auparavant car il n'apparaît que très rarement au devant de la scène. C'est pourtant un sidérurgiste "de poids" et sa position politique, qui diffère un peu de ses semblables, permet de mettre en valeur une autre attitude. Il passe pour avoir eu,

<sup>1174</sup> MAN / P 7.55.99/ *ibid.*

<sup>1175</sup> MAN/ P 7.55.99 / *ibid.*

<sup>1176</sup> *cf. infra* chapitre 4.

<sup>1177</sup> MAN / P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *op. cit.*

<sup>1178</sup> Collectif, *Die Hundert des Jahrhunderts, Unternehmer und Ökonomen* Hamburg, 1995.

<sup>1179</sup> WW III R.

<sup>1180</sup> W. Zangen, *Aus meinen Leben*, non publié (chez Mannesmann AG), p. 79.

<sup>1181</sup> W. Zangen, *ibid.*

<sup>1182</sup> Notice établie avec MAE/ EU 1918-1940/539/ note du 1<sup>er</sup> mars 1928 ; *L'illustration économique et financière*, 3 mars 1928 et G. Stein (dir.) *Unternehmer in der Politik*.

dès les années vingt, une attitude favorable à la France. « *D'une manière générale, il témoigne du désir de réaliser une politique commerciale d'entente avec la métallurgie française* »<sup>1183</sup>. Il se veut avant tout un homme d'affaires et s'est toujours déclaré hostile à mêler la politique avec les négociations commerciales, industrielles et financières ;

En juin 1926, quand plus de la moitié de l'industrie allemande des produits métallurgiques se réunit dans les Vereinigte Stahlwerke AG, il est l'un des précurseurs de cette entreprise et fusionne son ensemble industriel et commercial avec ce gigantesque Konzern, tout en obtenant un accord de fonctionnement qui lui laisse l'exclusivité sur les contrats avec la Russie et sur le monopole du fer-blanc et des tôles de qualité. L'apport de son entreprise Rheinisch-westfälischer Werke au Vereinigte Stahlwerke n'obtient pas le succès escompté en raison de la crise, mais il a plus de chance avec l'acquisition de la Neunkirchner Eisenwerke, qui permet en outre de restaurer une partie de l'influence allemande en Sarre dans l'Entre-deux-guerres. Jusque là il n'est pas très connu, mais il entre vraiment dans l'élite célèbre quand il devient le seul actionnaire de la Phoenix AG. Il ne ressent pas pour autant la nécessité d'accepter un quelconque poste officiel ou d'être autre chose qu'un sidérurgiste.

La catastrophe qui se profile avec la crise en Allemagne lui fait prendre des positions plus publiques, il conseilla le gouvernement et alla très loin dans ses conseils sur les méthodes pour freiner l'ascension d'Hitler. Mais il ne fut pas suivi. Il n'était pas l'homme des nouveaux seigneurs nazis et ceux-ci ne lui facilitèrent pas la tâche. Il ne rechercha pas leur amitié. Quand les nazis montrèrent qu'ils recherchaient un essor économique, il resta malgré tout sur des positions sceptiques et sa politique d'entreprise, au long des années trente, fut de consolider ses positions et ses avoirs en pensant à l'avenir. On peut y voir de la résistance passive, mais il n'est pas sûr que l'on peut aller jusque là. Il se consacra beaucoup au commerce international et se montra pionnier dans le commerce avec l'Asie de l'Est (Chine, Japon, Mandchourie). Il défendit le travail de collaboration économique entre les États, estimant que celui-ci non seulement était porteur de riches fruits mais qu'en plus, il renforçait le sentiment de solidarité des peuples de bonne volonté. Il mourut jeune, à 59 ans, le 22 janvier 1940, échappant ainsi au désastre et à la compromission finale.

On peut donc dans l'ensemble considérer que les grands dirigeants de la sidérurgie sont dans des positions politiques beaucoup plus conservatrices et nationalistes que leurs collègues français, même si, avec l'installation de la république de Weimar ils s'étaient, par esprit pragmatique, plus ou moins fait une raison de l'impossibilité du retour à la monarchie. Cependant, on a pu voir, à travers chaque cas, que les individus avaient tous leur parcours original et leur position de compromis propre.

Comme on l'a vu, ils sont nombreux à être membres du DNVP avant 1933. Si l'on y ajoute l'anticommunisme, l'antisémitisme et l'antisindicalisme que ce parti partage avec le parti nazi, cela explique l'adhésion naturelle ou le soutien d'un nombre non négligeable d'entre eux au NSDAP, d'autant plus que la théorie économique du nazisme se révéla bientôt dans la pratique pleine d'arrangements possibles avec la réalité. Sur la liste de 1939 du WESI, on voit une croix gammée dessinée à côté de certains noms, qu'elle semble désigner comme nazis avérés : Wilhelm Späing (Vereinigte Stahlwerke) ; Erich Tgahrt (Hoesch) ; Albert Vögler (Vereinigte Stahlwerke) ; Helmut Poensgen (et non Ernst) (Vereinigte Stahlwerke) ; Hugo Klein<sup>1184</sup>. Ce sont presque certainement les membres du parti nazi et sans doute les seuls, à part Alfried Krupp, Fritz Thyssen et Friedrich Flick, membres avérés du parti mais qui n'ont pas de responsabilité directe dans le WESI.

D'autres sont issus du DVP, parti plus modéré, que l'on pourrait comparer à la droite libérale traditionnelle française. Cela n'empêche pas un glissement fatal vers le soutien au

<sup>1183</sup> MAE/ EU 1918-1940/ 539/ note du 1<sup>er</sup> mars 1928, non signée.

<sup>1184</sup> Probablement faites en 1945; en allemand. BA/ R 13 I/ 6 Sammlung von Mitgliederverzeichnisse Bd2. 1939-1945, (Berlin).

nazisme, même si ceux là n'en partagent pas les aspects plus extrémistes. C'est finalement dans les rangs de ceux qui ne s'étaient pas engagés dans la politique avant les années trente que l'on rencontre les positions les plus modérées et les plus réticentes aux actes du gouvernement nazi. On pourrait parler d'une certaine forme de passivité active, car ces hommes sont tout de même aux places les plus importantes de l'économie allemande. Et si le verdict des tribunaux fut bien indulgent, le verdict moral est sans appel.

### **Les relations des sidérurgistes avec leurs gouvernements respectifs**

Les industriels français, comme leurs collègues allemands, sont souvent très critiques vis-à-vis de leur régime respectif, à toutes les époques. Ils doivent cependant en même temps défendre leur point de vue national face aux autres, ce qui donne parfois des positions un peu biaisées, ou de grandes affirmations officielles qui sont quasiment démenties en coulisses. Cela peut s'expliquer, en ce qui concerne les relations extérieures, par des pressions officieuses plus ou moins acceptées. En effet, selon les personnes et les gouvernements, les relations de travail entre les sidérurgistes et les autorités du pays peuvent varier. Dans certains cas, elles sont difficiles mais peuvent aller jusqu'à une franche collaboration.

En ce qui concerne les Français, on ne trouve pas, semble-t-il, de correspondance directe et suivie entre le Comité des Forges et le ministère des Affaires étrangères ou le ministère de l'Économie. Cependant des contacts étaient entretenus, surtout de façon indirecte, par connaissance interposée ou par l'intermédiaire du Comité franco-allemand. Il semble cependant que l'on subissait un peu l'influence du gouvernement. C'est en tout cas ce qu'affirment les sidérurgistes allemands à propos des réunions du Comité<sup>1185</sup>. En décembre 1931, par exemple, les sidérurgistes français auraient tenté en particulier de faire passer la mise en place d'un contingentement des exportations allemandes vers la France.

En Allemagne, les contacts avec le gouvernement sont plus formels, et malgré les critiques adressées par les sidérurgistes à leur gouvernement, la collaboration "active" semble bien plus grande. Par exemple, les réunions internationales dans le cadre de l'Entente Internationale de l'Acier font toutes l'objet de rapports au ministre de l'Économie ou à celui des Affaires étrangères<sup>1186</sup>. Dans ces comptes rendus, on expose même des données confidentielles ou des commentaires sur des positions non encore définitivement arrêtées. Je n'ai pas trouvé de tels documents dans les archives françaises. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'ils n'existaient pas de telles relations mais que si elles avaient lieu, c'était sans doute plutôt sous forme de contacts téléphoniques ou de vive voix, sans trace écrite.

La mission de l'industrie auprès du Ministère de l'Économie, qui dépend du RDI, est tenue au courant des négociations privées entre sidérurgistes français et allemands par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Paris<sup>1187</sup>. Cette structure double, qui mêle intérêts privés et publics est, comme on l'a déjà vu, tout à fait spécifique à l'Allemagne, en France il n'y a rien de tel. La correspondance de Reichert, en tant que représentant de l'organisme public professionnel de la sidérurgie, atteste de très nombreuses rencontres avec Poensgen, le président du syndicat des sidérurgistes, sur toute la période 1930-1942. Ils se rencontrent par exemple avant ou après des rencontres internationales. La périodicité est très variable, mais en moyenne, on peut dire au moins une fois par mois<sup>1188</sup>. Il semble qu'à chaque fois sont évoqués les ordres du jour de ces rencontres, dont le cartel international, le problème de la Sarre (cette question revient beaucoup en 1934), Belgique, République française, compensation avec la Grande-Bretagne, etc. Reichert

<sup>1185</sup> BA/ R 13 I/ 256 VESI, lettre de Baare à Poensgen, du 18-12-1931, confidentiel.

<sup>1186</sup> toutes émanant de Poensgen qui joue un rôle fondamental dans la sidérurgie allemande.

<sup>1187</sup> AA/ Ind 20/ R117 980.

<sup>1188</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert.

est bel et bien considéré par les hauts fonctionnaires du Ministère de l'économie comme étant du côté des industriels. C'est en effet ainsi qu'il est présenté dans les intitulés des comptes rendus officiels émanant des instances ministérielles (« *pour les sidérurgistes : Reichert et Poensgen* »)<sup>1189</sup>.

Mais c'est surtout le Ministère allemand des Affaires étrangères qui suit de très près les négociations dans l'industrie privée et qui s'en mêle à l'occasion, par ambassadeur interposé. Le secrétaire d'état au ministère de l'économie du Reich se plaint d'ailleurs de ne pas être informé des entretiens qui aurait eu lieu entre Curtius et François-Poncet au sujet des négociations dans l'industrie lourde<sup>1190</sup>. Cela correspond sans doute à la mentalité générale de l'époque - l'économique en second rang - puisque l'on retrouve la même chose côté français. Les sidérurgistes allemands viennent prendre conseil, sans toutefois demander des consignes. En juillet 1931, par exemple, le Ministère des Affaires étrangères encourage les liens privés franco-allemands et insiste sur le fait qu'« *on ne doit pas rompre les ponts avec la France, au contraire on doit le plus possible les reconstruire* »<sup>1191</sup> et annonce que Brüning doit se rendre à Paris dans cette intention. Au moment de la nouvelle création de l'EIA, en 1933, les relations des sidérurgistes allemands avec le gouvernement nazi n'eurent finalement pas d'autres formes que celles qu'elles avaient eues avec celui en place en 1926, au moment du premier cartel. Les accords furent négociés en collaboration étroite avec l'Auswärtiges Amt, avant et avec les nazis. Ils étaient en harmonie avec la politique économique globale du Reich puisque le changement de gouvernement ne les affecte en rien<sup>1192</sup>.

On évoque à plusieurs reprises des rencontres entre Poensgen et le ministre des affaires étrangères Curtius, à la fin des années trente. Poensgen fait également des comptes rendus de ses rencontres professionnelles ou privées avec ses collègues français - comme par exemple Humbert de Wendel<sup>1193</sup>, au Ministère des Affaires Étrangères, quand sont évoquées des questions qui peuvent intéresser le gouvernement allemand, comme par exemple le cas de la Sarre, mais aussi de manière générale pour tout ce qui concerne les négociations internationales. Encore d'autres signes de cette étroite collaboration qui n'est pas modifiée lors du changement de gouvernement et qui serait même renforcée, tout simplement parce que les autorités montrent une volonté d'un contrôle renforcé et réclame souvent des comptes rendus détaillés de toutes les réunions et négociations.

Cependant certaines personnes, depuis longtemps en fonction dans les circuits de la république de Weimar, comme Poensgen, devaient certainement déranger quelques-unes des hautes autorités, en particulier des hommes comme Goering. Il semble que Poensgen soit essentiellement redevable à Schacht de son maintien en activité. Ce dernier insistait souvent sur le fait que l'économie était de plus en plus étouffée par la politique. L'accès libre aux matières premières devenait une affaire politique et Schacht était résolu à multiplier les accords de compensation pour briser la volonté de boycott des produits allemands. La mise en œuvre de cette politique produisit un élargissement du commerce extérieur allemand dont l'industrie sidérurgique put aussi profiter.

Cela eut aussi de l'effet sur la position allemande au sein du Cartel de l'acier, car Goering avait menacé de restreindre les exportations d'acier tandis que les besoins de matières premières des usines les obligeaient à gagner par elle mêmes leur ravitaillement outre-mer<sup>1194</sup>. C'est ainsi que Poensgen obtint, en 1935, un quota spécial de 2 % pour couvrir le commerce de compensation, de nouveau sur les demandes de l'Auswärtiges Amt. Mais il obtint aussi de Schacht que l'accord de l'AVI, avec les industries de transformation, soit maintenu. En 1935, se

---

<sup>1189</sup> BA/ R 13 I/ 270-271/ WESI.

<sup>1190</sup> BA/ R 13 I/ 255, VESI, lettre de Poensgen (Vereinigte Stahlwerke AG) à Baare (VESI) du 12 sept. 1931.

<sup>1191</sup> BA/ R 13 I/ 269, VESI, lettre du 14 juillet 1931.

<sup>1192</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *op. cit.*

<sup>1193</sup> AA/ R117 982 lettre de Ernst Poensgen aux Affaires étrangères (Berlin), du 31 oct. 1929.

<sup>1194</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *op. cit.*

posa à nouveau le problème du manque de matières premières et celui de la dette extérieure. Il fallait compter, pour le premier problème, sur l'économie mondiale et refuser l'autarcie. Mais en tant que pays endetté, il fallait aussi vendre. Poensgen dut se démener au sein de l'EIA pour obtenir, après le retour de la Sarre, un meilleur quota minimal et put, en 1936, le faire passer de 29,2 % à 30,869 %.

En 1939, en prévision du conflit que l'on sent proche malgré Munich, on se préoccupe, du côté du gouvernement français, d'une réorganisation de la production industrielle. Le Conseil national économique est consulté sur ce problème et une commission spéciale est chargée de dégager les directions à suivre pour tendre à une organisation plus rationnelle de la production<sup>1195</sup>. Une vaste enquête est lancée auprès de tous les groupements économiques de l'industrie pour leur donner la possibilité de définir leur position sur les problèmes à l'étude et pour permettre des suggestions utiles pour le Conseil économique.

« A cet effet, deux questionnaires ont été élaborés concernant : le premier, l'organisation professionnelle proprement dite ; le second, le principe et les modalités d'un statut général des ententes professionnelles. En même temps sera poursuivie l'étude de l'organisation technique de la production portant notamment sur le perfectionnement de l'outillage, l'utilisation des progrès techniques et des applications de la science, le développement de la normalisation, la recherche de la qualité. C'est en collaboration étroite avec les organisations syndicales et après une large consultation des représentants qualifiés de l'économie française que le Conseil compte proposer les mesures aptes à renforcer le rendement de la production. »<sup>1196</sup>

Est-ce que l'on peut considérer que l'État avait pris alors le relais parce qu'il considérait que les organisations professionnelles n'assurent pas leur travail ou du moins pas efficacement ? Ou bien venait-il au contraire en renfort et en collaboration avec ces organisations donner un coup de pouce aux producteurs pour cette réorganisation ? L'enchaînement des événements politiques va permettre une autre réorganisation, qui n'était pas prévue, celle qui découle du corporatisme dans le gouvernement de Vichy, avec les Comités d'organisation<sup>1197</sup>

## **De quelle nature sont les liens franco-allemands chez les sidérurgistes ?**

A l'occasion de certaines affaires qui peuvent opposer les sidérurgistes et les gouvernements, de l'un ou de l'autre pays, on peut se rendre compte que les liens privés sont essentiels et qu'ils peuvent éventuellement passer avant les impératifs publics ou bien encore qu'on les prend au moins en considération dans les décisions qui touchent aux relations bilatérales. C'est ici que l'on voit les liens personnels qui se sont tissés entre certains décideurs, entre François de Wendel, André François-Poncet et Ernst Poensgen, pour ne citer que les plus notoires. Deux exemples peuvent illustrer ce propos.

La prise en main de l'économie allemande par le nouveau gouvernement national-socialiste a eu, indirectement mais concrètement, des conséquences sur les coûts de revient pour certaines usines sidérurgiques françaises, et tout particulièrement pour celles du groupe de Wendel qui sont les premières à être concernées puisque celui-ci possède un certain nombre d'unités en Allemagne. Le gouvernement allemand a en effet mis immédiatement en place de nouvelles taxes supplémentaires sur les bénéfiques, qui touchent les ventes réalisées en Allemagne par des sociétés étrangères, même si par ailleurs ces mêmes sociétés sont obligées d'adhérer au cartel allemand de l'acier (Stahlwerks-Verband) en tant que propriétaires de mines ou d'unités diverses d'exploitation, sur le territoire allemand. Du Castel, directeur d'usine chez de Wendel - mais qui écrit au nom du Comptoir Sidérurgique de France - s'en plaint au Stahlwerks-Verband.

<sup>1195</sup> *L'Usine*, 13 avril 1939, p.5.

<sup>1196</sup> *L'Usine*, *ibid.*

<sup>1197</sup> *cf. infra*, chapitre 5.



« Certaines organes de l'administration fiscale allemande ont récemment élevé la prétention de taxer les bénéfices réalisés sur leurs ventes en Allemagne par ceux de nos adhérents qui possèdent en Allemagne un siège d'exploitation ou un représentant permanent. Ils considèrent en outre comme bénéfice imposable l'écart entre le prix de revient français et le prix de vente réalisé en Allemagne et se réservent, à défaut de justification des prix de revient réels, d'évaluer arbitrairement le prix de revient des usines françaises. Ces dernières ne se trouveraient pas exposées à une telle taxation si elles étaient libres de vendre directement à leur clientèle allemande sans passer par l'intermédiaire, soit du Stahlwerks-Verband, soit d'un représentant permanent établi en Allemagne. L'exigence, nouvelle pour nous, de l'administration fiscale allemande, nous amène à demander l'insertion dans la nouvelle convention du contingent lorrain d'une clause supplémentaire de dénonciation, qui pourrait être ainsi conçue :

*“Dans le cas où, par l'observation des dispositions de la présente convention, les usines françaises ou luxembourgeoises tomberaient sous le coup de mesures fiscales de l'administration allemande auxquelles elles ne seraient pas soumises si elles avaient la liberté d'effectuer directement leurs ventes à leur clientèle allemande.”* »<sup>1198</sup>

La conséquence de cette nouvelle mesure n'est donc pas limitée à une seule société et cela n'arrange pas vraiment les affaires des sidérurgistes allemands, à cause des négociations en cours. Poensgen s'adresse immédiatement à Ritter, de l'Auswärtiges Amt, pour faire part de la lettre qu'il a reçue du Comptoir Sidérurgique de France et mettre en garde le Ministère contre les risques que comportent de tels troubles sur les négociations qui se poursuivent dans le cadre de l'EIA (l'accord-cadre a déjà été signé, mais pas encore ceux des ententes spécifiques), et en particulier sur le problème spécifique du contingent lorrain et luxembourgeois. En effet, si de Wendel est mis en demeure immédiate par les autorités administratives allemandes, le nouveau texte concerne toutes les autres sociétés françaises et luxembourgeoises, membres du cartel allemand.

Poensgen demande donc si un éclaircissement peut avoir lieu avec le ministre de l'économie pour savoir s'il envisage, dans l'avenir, pour les autres sociétés, des mesures telles que celles qui ont été mises en œuvre pour la firme lorraine, ceci afin de savoir si les clauses de protection exigées peuvent être incorporées dans le nouveau traité (qui ne rentrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> juin). C'est bien sûr une façon de faire pression sur le Ministère pour montrer les aspects négatifs sur les relations au sein de l'EIA de ce type de mesures qui forcément ne peut que mettre en difficulté la délégation allemande au cours des négociations. L'autre solution qui consisterait à rendre la liberté aux usines étrangères, qui ne seraient alors plus tenues d'adhérer au Stahlwerks-Verband, lui semble absolument inenvisageable car, dans ce cas, le cartel allemand *« ne serait plus en mesure d'exercer un contrôle sur le prix du matériel que les Français sont autorisés à livrer en Allemagne. »* <sup>1199</sup>

La même situation se reproduit pour le charbon. La société de Wendel possède des mines de charbon en Allemagne et appartient donc à ce titre au syndicat houiller allemand, le Kohlen-Syndikat, auquel l'adhésion est également obligatoire. Lors des négociations commerciales officielles relancées en novembre 1933, elle parvient à faire présenter une requête de la délégation française à la délégation allemande au sujet du traitement infligé à ses mines d'Allemagne, par l'intermédiaire de l'ambassadeur François-Poncet<sup>1200</sup>. La firme, au titre de membre du syndicat allemand, est en effet tenue de payer la taxe syndicale (Umlage) pour les charbons qu'elle expédie vers ses propres usines de Lorraine, taxe dont sont exempts, en temps normal, les charbons exportés, afin de faire face à la concurrence étrangère, laissant les taxes à la seule charge des charbons utilisés dans le pays. Or toutes les firmes étrangères ne sont pas traitées de la même façon.

<sup>1198</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983/ lettre de du Castel au Stahlwerks-Verband, 8 avril 1933.

<sup>1199</sup> AA/ R 117 983/ lettre du 20 avril 1933 de Poensgen à Ritter.

<sup>1200</sup> AF/ B 31 472/ lettre de Berlin, de François-Poncet à Barthou, min. des Affaires Étrangères, a/s litige entre la société de Wendel et le Kohlensyndikat, 13 avril 1934.

« Les charbons expédiés par de Wendel en France sont donc à la fois des charbons exportés et des charbons de propre consommation : comme charbons exportés, ils devraient être exempts de l'Umlage, à laquelle ils sont au contraire soumis comme charbons de propre consommation. La société de Wendel qui, lors de son entrée dans le Kohlen-Syndikat, avait accepté de payer l'Umlage sur ses charbons de propre consommation, afin d'obtenir pour ses mines une quote-part de production plus grande pour les charbons à vendre au commerce, a demandé au Kohlen-Syndikat l'exemption de l'Umlage pour ses charbons de propre consommation, lorsqu'elle a appris que les mines françaises du bassin d'Aix-La-Chapelle, Carlus Magnus et Carl Alexander<sup>1201</sup>, entrées fin décembre au Kohlen-Syndikat, seraient exemptes de l'Umlage pour les charbons expédiés en France aux usines propriétaires des mines.

Les charbons de propre consommation, dont la production n'est pas limitée, représentent actuellement 40 % de l'extraction des mines de Wendel ; le reste de la production est vendu au commerce par le Kohlen-Syndikat aux prix intérieurs allemands ; cette dernière partie de l'extraction est limitée à la quote-part allouée à de Wendel par les statuts du Syndicat. La thèse soutenue par de Wendel, c'est que ses usines françaises ne peuvent pas acheter le charbon plus cher que le prix facturé par le Kohlen-Syndikat aux autres usines lorraines, soit 6 Mk 90 départ pour le mois de décembre. Après déduction de l'Umlage 3 Mk 63, il ne reste à l'usine que le prix dérisoire de 3 Mk 27, insuffisant pour couvrir les frais d'exploitation. De Wendel prétend donc que les sommes qu'il est obligé d'investir chaque année dans ses charbonnages allemands pour compenser le déficit d'exploitation et qui correspond sensiblement à la charge de l'Umlage sur les charbons de propre consommation, constituent de ce fait une contribution aux primes d'exportation payées par le Kohlen-Syndikat aux charbonniers allemands. De Wendel ajoute encore qu'il n'a donné son adhésion au Kohlen-Syndikat que contraint et forcé, d'abord en 1930 parce que le gouvernement avait décrété la formation obligatoire du syndicat, et ensuite lors du renouvellement en 1932 parce qu'il aurait su qu'à défaut d'adhésion volontaire de sa part, son adhésion d'office aurait été prononcée par le ministre<sup>1202</sup>.

Depuis le retour à Berlin de la délégation allemande, j'ai signalé à plusieurs reprises au gouvernement allemand la dureté du contrat imposé aux usines de Wendel, et je lui ai demandé d'user de son influence auprès du Kohlen-Syndikat pour l'amener à réviser les clauses des conditions faites à de Wendel. (...) M. Schmitt<sup>1203</sup> m'a exposé, en présence du secrétaire d'État Posse, les raisons juridiques pour lesquelles le Kohlen-Syndikat n'avait pas, jusqu'ici, donné satisfaction à de Wendel. Mais il m'a affirmé que les statuts du syndicat permettent de soumettre le différend à un arbitrage ; il a exprimé l'espoir qu'une solution pourrait être trouvée qui permettra de concilier les raisons juridiques avec les raisons d'équité. Il m'a promis en tout cas qu'aucune mesure définitive ne serait prise avant qu'il ne m'en ait informé et qu'il ne s'en soit de nouveau entretenu avec moi. (...)

Le précédent cité par de Wendel à propos des conditions faites récemment aux mines Carl Alexander et Carlus Magnus lors de leur adhésion au syndicat charbonnier ne peut rien changer à cet état de fait juridique. Ces deux mines, au moment de leur adhésion, étaient liées à leurs usines par des marchés qui devaient être reconnus par le syndicat. Les relations juridiques entre les mines de Wendel et le syndicat charbonnier ne peuvent donc être réglées que par les statuts du syndicat qu'elles ont signés librement. »<sup>1204</sup>

Il est finalement décidé, d'un commun accord avec les mines de Wendel, que celles-ci se soumettront à l'arbitrage d'une commission qui sera composée du président du Kohlen-Syndikat, de deux membres désignés par lui et de deux représentants de la firme de Wendel. L'ambassadeur écrit à nouveau à son ministre à ce sujet.

<sup>1201</sup> Ces mines de charbon du bassin d'Aix-La-Chapelle appartiennent, pour la première, à 100 % à Marine, Micheville et Pont-à-Mousson qui se sont mises en commun pour son exploitation ; pour la seconde, à 50 % à Longwy.

<sup>1202</sup> L'adhésion porte alors sur une durée de 11 ans.

<sup>1203</sup> Ministre de l'économie du Reich.

<sup>1204</sup> AF/ B 31 472/ lettre de Berlin, de François-Poncet à Barthou, min. des Affaires Étrangères, a/s litige entre la société de Wendel et le Kohlensyndikat, 13 avril 1934.

« (...) Votre excellence sait, d'autre part, que la validité de l'accord charbonnier récemment passé avec la SICAP a été subordonnée à l'intervention d'une décision satisfaisante dans le litige en cours entre le Kohlen-Syndikat et la société de Wendel. Pour donner suite aux instructions qui viennent de me parvenir, je vais m'enquérir du point où en sont les discussions de la Commission d'arbitrage et m'efforcer de hâter la solution qui doit en sortir. »<sup>1205</sup>

On constate donc que la firme française reçoit le plein soutien du gouvernement français et que la défense des intérêts industriels privés français pèse un certain poids dans les négociations commerciales officielles entre la France et l'Allemagne, tout comme ils sont pris en compte pour préserver les négociations privées.

La même société de Wendel se tient informée des conditions financières et économiques en Allemagne, sans doute tout simplement par les directeurs de ses sociétés en Allemagne. Dès que des possibilités d'investissements se présentent, elle n'hésite apparemment pas. Par exemple en juillet 1933, on évoque une circulaire qui offre « *la possibilité de se procurer à bon compte des marks provenant de crédits gelés* »<sup>1206</sup>. En juin de la même année, elle annonçait que la banque Dupont procurait des marks à un taux intéressant (« *aux environs de 5,65 F* »), sans doute parce que c'est le type de placements qu'elle a l'habitude de faire<sup>1207</sup>.

François de Wendel suit de très près tout ce qui concerne les relations franco-allemandes, en particulier les négociations économiques franco-allemandes, à travers la presse spécialisée, dont la *Journée industrielle*. Il fait suivre l'information à ses collaborateurs<sup>1208</sup>. En 1935, ce qui l'intéresse plus particulièrement, c'est le régime fiscal qui est issu de ces négociations<sup>1209</sup>. En effet, sa société est soumise, dans certains cas, à la double imposition, chose évidemment contre quoi il proteste. Il est reçu au Ministère des Affaires Étrangères.

« J'ai été reçu par M. Léger<sup>1210</sup>, hier 3 juillet, à 5 h de l'après-midi, et lui ai parlé de la ratification par les Chambres de l'accord franco-allemand relatif aux doubles impositions qui n'a pu être soumis au vote du Parlement en fin de session, comme nous l'avions demandé. Le dépôt du projet de loi a bien été fait le 29 avril 1935 et, d'après le dossier que m'a montré M. Léger, il semble ressortir que les Affaires étrangères n'ont pas perdu de vue la question et ont fait un certain effort pour la faire aboutir avant la mise en vacances du Parlement. On ne saurait se dissimuler cependant que, quel que fut le désir des Affaires étrangères d'obtenir la ratification de l'accord sur les doubles impositions, leur grosse préoccupation, pendant ces derniers temps, a été d'enlever au Parlement le vote de l'accord franco-soviétique, affaire qui est l'œuvre de M. Laval lui-même alors que l'accord relatif aux doubles impositions est plutôt l'œuvre des gouvernements antérieurs.

La commission des finances de la Chambre, probablement parce qu'il s'agit d'une question fiscale, s'est refusée en la personne de son président, M. Malvy, et de son rapporteur M. Baréty, à laisser passer le projet sans autre examen, laissant entendre paraît-il que rien ne pressait puisque l'Allemagne avait plus d'intérêt à l'accord que nous. Comme toujours en même matière au Parlement, on confond l'importance de ces intérêts et le nombre de personnes intéressées. Devant cette situation, j'ai demandé à M. Léger s'il était possible d'envisager la ratification par décret-loi. Il m'a paru tout à fait bien disposé pour cette procédure, sous réserve cependant de l'agrément de M. Laval qui n'est pas douteux et des contentieux des Ministères en ce qui concerne la légalité de l'opération. »<sup>1211</sup>

Cette note permet de se rendre compte de la proximité des liens de François de Wendel avec le pouvoir à cette époque, même si pour autant les demandes n'aboutissent pas toujours. Ces

<sup>1205</sup> AFB 31 472/ *ibid.*

<sup>1206</sup> AN 189 AQ 621/ note 6 juillet 1933, signée M. Le Dieu de Ville.

<sup>1207</sup> AN 189 AQ 621/ note F. de Wendel, 16 juin 1933.

<sup>1208</sup> AN 189 AQ 621/ note F. de Wendel, 28 juin 1935.

<sup>1209</sup> AN 189 AQ 621/ note, 4 juillet 1935.

<sup>1210</sup> Alexis Saint-Léger Léger dit Saint-John Perse, 1925-1932 directeur de cabinet d'Aristide Briand, 1933-1940 secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, destitué par le gouvernement de Vichy.

<sup>1211</sup> AN 189 AQ 621/ note, 4 juillet 1935.

soucis avec la fiscalité franco-allemande auraient pourtant dû cesser. Alors qu'en 1934, le protocole de la convention économique franco-allemande du 9 novembre<sup>1212</sup> avait stipulé que l'on prévoirait une atténuation du régime de double imposition sur les revenus des valeurs mobilières, rien ne fut fait au cours de la fin des années trente, malgré le protocole additionnel du 9 janvier 1937 et l'approbation du dispositif dans son ensemble par les deux assemblées (loi du 22 janvier 1939)<sup>1213</sup>. La situation en 1939 n'avait pas évolué<sup>1214</sup> et la Maison de Wendel s'en plaint à la Direction des fonds du Ministère des finances et souhaite l'intervention de l'attaché financier de l'ambassade de France à Berlin<sup>1215</sup>, car il y a un différent d'ordre fiscal entre l'administration allemande et les filiales de la société des charbonnages Frederic-Henri et Henry Robert, et la société fiduciaire de Wendel.

En tout cas, il est sûr que les trois frères de Wendel (François, Guy et Humbert), et cela restera vrai après-guerre, connaissaient parfaitement l'Allemagne, les mentalités allemandes et le système économique allemand, en particulier les liens syndicats ouvriers-patronat-Etat<sup>1216</sup>.

Les liens franco-allemands, ce sont aussi les relations de concurrence. On a souvent évoqué la très ancienne rivalité entre Krupp et Schneider, qui remonte à la fin du XIX<sup>ème</sup> S et qui s'exerçait en particulier dans l'Europe balkanique. La presse de chaque pays vantait les exploits respectifs de l'armement de ses marchands de canons qui avaient des productions très proches<sup>1217</sup>. Il semble, par exemple que le canon de 75 Schneider avait une réputation supérieure à son équivalent chez Krupp. A titre anecdotique, l'explication que fait Beaucarnot de l'affaire d'Agadir en 1905 par le problème sidérurgique est assez révélatrice des liens franco-allemands dans ce domaine qui sont anciens et pragmatiques avant tout.

« Chacun à son tour de rire: à Agadir, c'est le tour d'Eugène Schneider. Pour exploiter le fer du sultan du Maroc, un accord entre les principaux concurrents est nécessaire. On décide donc la création d'un cartel à trois : 2 allemands, Thyssen et Krupp, et Le Creusot. Malheureusement un troisième métallurgiste allemand, Mannesmann, n'a pas été invité à partager le gâteau et va se dépêcher de jouer les fées Carabosse en ameutant le Reichstag par ses cris d'écorché, décidant l'Allemagne à envoyer la célèbre canonnière Panther devant Agadir. On connaît la suite : l'Angleterre se range aux côtés de la France, le Maroc devient protectorat français et ... Schneider, qui n'a plus besoin de personne, quitte le cartel laissant les deux Allemands amers de dépit. (...) »<sup>1218</sup>

Mais les autres sidérurgistes français ont eux aussi des liens directs avec leurs homologues allemands. Dans le cadre des liens entre leurs syndicats respectifs, Théodore Laurent et Ernst Poensgen échangent des correspondances de travail, non seulement pour ce qui les concernent directement, mais ils échangent aussi des informations diverses et des commentaires sur d'autres pays. Leurs lettres<sup>1219</sup> portent en particulier sur l'industrie sidérurgique britannique dont le cas les préoccupe beaucoup dans les années trente par sa volonté de pousser toujours plus son gouvernement à un relèvement des taxes<sup>1220</sup>. Les différentes démarches unilatérales sont transmises dans un but d'unifier les réactions officielles de part et d'autre et donner un sentiment d'harmonie des groupes. D'après les remarques de l'un et de l'autre, on constate qu'ils lisent tous deux en détail la presse spécialisée du pays de leur confrère, et également d'ailleurs la presse britannique et américaine.

<sup>1212</sup> mise provisoirement à exécution en attendant sa ratification.

<sup>1213</sup> JO du 14 janvier 1939. AF/ B 31 476/ un dossier sur les doubles impositions en Allemagne.

<sup>1214</sup> AN/189 AQ /336/ mines et usines en Allemagne / plan Schumann/ env. avril 1939.

<sup>1215</sup> AF/ B 31 476/ note de la direction des fonds au secrétariat général, 4 mars 1938, signé Couve de Murville.

<sup>1216</sup> P. Fritsch, *les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, 1976, p. 240.

<sup>1217</sup> J.-L. Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, Paris, 1986.

<sup>1218</sup> J.-L. Beaucarnot, *ibid.*

<sup>1219</sup> BA/ R 13 I/ 271/WESI.

<sup>1220</sup> Exemple BA/ R 13 I/ 271/ WESI/ copie d'une lettre de Th. Laurent à Poensgen, 11 oct. 1934.

Parmi l'abondante correspondance entre les divers membres des associations, on trouve parfois quelques textes intéressants, comme le suivant, au sujet de la Sarre. Il confirme les bonnes relations entre les dirigeants français et allemands. Mais il montre aussi un aspect plus secret des sentiments des sidérurgistes allemands, ici au sujet de la Sarre, mais on peut penser que cette approche était aussi valable pour les autres problèmes des relations franco-allemandes.

« (...) Cela devrait vraisemblablement vous intéresser de savoir que M. Laurent soutient l'idée que, du côté de nos deux gouvernements on en aurait par-dessus les oreilles à tel point qu'on ne se préoccuperait plus du problème de la Sarre. Ce serait vraiment peine perdue que de toucher à cela. Au demeurant, il pense que l'on doit attendre l'accord des peuples et que donc la S.D.N. a bien le temps de trouver une solution. J'ai l'impression que le temps travaille pour nous et que nous devons espérer, d'ici 1935, être si forts [que l'on pourra mettre sous le nez de la S.D.N. la preuve de l'approbation populaire]. (...) cela doit être notre seul but de trouver des moyens et des voies pour que la frontière se montre si désavantageuse à la France que l'on crée des relations qui satisfassent à un développement sensé de l'économie.

Au demeurant, M. Laurent est rentré directement des négociations parisiennes de l'EIA et je puis vous assurer qu'il était plein de louanges sur M. Poensgen qu'il tient pour une des personnalités qui jouit le plus d'autorité dans les négociations internationales. »<sup>1221</sup>

En septembre 1935 est organisée une fête pour commémorer le jubilé (75 ans) du Verein deutscher Eisenhüttenleute<sup>1222</sup>. Des invités prestigieux du monde entier y sont présents, parmi lesquels Charles Schwab (États-Unis), Sir Duncan (Grande-Bretagne), Aloys Meyer (Belgique-Luxembourg), le Dr Wahberg (Suède), Lambert-Ribot et Humbert de Wendel représentant la France. Ces derniers signent chacun un article dans un numéro spécial dans la *Deutsche Volkswirt* célébrant cet événement. Ce ne sont que quelques exemples mais tous ceux que l'on peut trouver dans ce domaine vont dans le sens de relations de qualité.

Quel regard chaque groupe porte-il sur l'autre ? Si tant est que l'on puisse ainsi généraliser, on peut essayer de répondre à cette question à travers la vision des dirigeants impliqués dans le cartel européen. Il ressort de l'ensemble des dossiers de la période des années trente une impression d'une certaine unité culturelle. Finalement, dans les réunions qui ont lieu dans le cadre de l'EIA, ce sont tous des hommes qui se comprennent bien, qui sont avant tout du même milieu, professionnel et social, même s'ils vivent des réalités très différentes dans leurs pays respectifs.

Ils se comprennent au sens propre du terme. Ernst Poensgen est parfaitement francophone et le prouve en accueillant systématiquement ses confrères sidérurgistes français, belges et luxembourgeois dans leur langue et en s'entretenant aussi dans la même langue, une langue qu'il maîtrise très bien puisque les manuscrits prouvent qu'il écrit lui-même ses discours directement en français et quelques légères fautes attestent du fait qu'il n'est pas fait appel à un traducteur<sup>1223</sup>. Mais il parle également l'anglais.

« A l'occasion de notre dernière réunion alors que j'eus l'honneur de faire un discours à Modave, M. Dorman m'a fait le compliment : « I understand your french much better than that of Charbonnel ». En supposant que les messieurs belges et français ne comprendraient pas aussi facilement mon anglais, je me permets de vous saluer tous au nom du groupe allemand « en français » et de vous souhaiter la bienvenue à Düsseldorf. »<sup>1224</sup>

L'ambiance des réunions, en tout cas au début des années trente, semble "bon enfant". J'en veux pour preuve la petite plaisanterie à laquelle s'est livré Poensgen lors de la même réunion à Düsseldorf :

<sup>1221</sup> BA/ R 13 I/ 269/ VESI/ lettre de K. Böcking à Reichert, 6 février 1933.

<sup>1222</sup> BA/ R 13 I/ 254/ lettre du VESI, 3 septembre 1935 et annexes.

<sup>1223</sup> MAN/ P 7.55.58/ ERMA.

<sup>1224</sup> MAN/ P 7.55.58/ ERMA/ discours (en français) de Poensgen à l'occasion de la réunion de l'IRMA à Düsseldorf, le 8 décembre 1932.

« Quand nous discutâmes le lieu de notre prochaine session au château d'Ardenne, c'était M. Greiner qui plaidait pour Düsseldorf à cause du caviar qu'il aurait trouvé toujours extrêmement bon chez nous, en supposant que ce soit le seul paiement que nous recevions pour nos livraisons en fer des Russes. Le bilan commercial entre la Russie et l'Allemagne étant passif pour les Russes, je vous remercie infiniment, Messieurs, que vous avez nous assistés [*sic*] d'améliorer cette relation en nous aidant à réduire à néant tant que possible ce produit russe. »<sup>1225</sup>

Selon J-M Moine, l'attitude du patronat français vis-à-vis de la formation professionnelle, entre la fin du XIX<sup>e</sup> S et les années trente, est plus proche de la conception allemande qui insiste sur les compétences techniques acquises dans une formation initiale, formation qu'elle finance au travers des Instituts techniques supérieurs de formation, encore aujourd'hui essentiels en Allemagne, que de la conception britannique, qui aurait plutôt tendance à valoriser l'expérience pratique acquise sur le terrain<sup>1226</sup>. Dès le début du siècle, Cavallier incitait déjà les ingénieurs, et même les employés de Pont-à-Mousson, à apprendre une langue, allemand ou anglais.

« En 1912, il fit répondre à un article de *L'enseignement technique* qui critiquait un projet d'étude obligatoire des langues : « ce n'est pas à l'heure où la concurrence internationale se montre si menaçante qu'il faut priver la jeunesse active de nos écoles d'un moyen précieux de recherche ou de combat et la placer de propos délibéré dans un état d'infériorité vis-à-vis de nos rivaux étrangers » et il mettait en valeur l'exemple de l'Allemagne qui avait « ... dans le monde entier des ingénieurs polyglottes qui sont en même temps d'actifs voyageurs de commerce ». <sup>1227</sup>

Si l'on confie, avant guerre, la présidence du comptoir d'exportation à Alexandre Dreux, c'est qu'il maîtrise parfaitement l'anglais et l'allemand<sup>1228</sup>. Celui-ci avait d'ailleurs épousé une anglaise et il envoyait son fils Edouard un peu partout, « *surtout en Allemagne* ». Ce dernier parlait, comme son père, parfaitement l'allemand appris lors d'un séjour à Düsseldorf. Dreux puisait sa documentation dans *Stahl und Eisen*, revue dans laquelle Reichert fait paraître la plupart de ses innombrables articles, ainsi que dans des revues anglaises et américaines<sup>1229</sup>.

<sup>1225</sup> MAN/ P 7.55.58 ERMA/ *ibid.*

<sup>1226</sup> J.-M. Moine, *Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> aux années trente : histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Thèse de l'Université de Nancy II, 1987, p. 207.

<sup>1227</sup> J.-M. Moine, *op. cit.*, p. 211.

<sup>1228</sup> J.-M. Moine, *id.*, p. 368.

<sup>1229</sup> J.-M. Moine, *id.*, p. 628.

## DES RELATIONS OFFICIELLES TENDUES ?

### Une volonté proclamée de bonne entente

Il n'est pas question d'entrer ici dans le détail des relations diplomatiques entre les deux pays, ni même dans l'ensemble de leurs relations économiques, mais la connaissance de leur évolution générale et des fluctuations entre tensions et apaisement, tant au niveau des gouvernements que des peuples, permet de reconstituer l'atmosphère dans laquelle se tenaient les liens entre les sidérurgistes.

Dans les années vingt, les causes de tension entre la France et l'Allemagne furent évidemment fréquentes. Après "l'affront" du Traité de Versailles, l'Allemagne subit l'occupation de la Rhénanie, et donc de son centre industriel de la Ruhr. Ce problème tend à se résoudre et, fin 1929, les négociations à ce sujet sont bien avancées, avec une évacuation qui s'achève en juillet 1930. Les tensions antifrançaises demeurent cependant<sup>1230</sup> et le problème de la Sarre n'est toujours pas résolu. Mais le plan Young pour les réparations semble avoir apaisé les relations franco-allemandes qui sont donc à l'automne 1929, "*relativement bonnes*"<sup>1231</sup>. Ce problème des réparations va se poser de nouveau dès les premières atteintes de la crise.

Si les relations politiques ont pu apparaître comme difficiles entre les deux pays, ce n'est apparemment pas le cas de celles entre leurs producteurs, du moins dans le secteur de l'industrie lourde. Bien sûr le discours apparent, reflété par la presse économique, n'est pas toujours de la plus grande courtoisie. Les affaires sont difficiles et les autres sont des concurrents, solides de surcroît. Parmi les quelques hommes qui, dans les milieux industriels, se démènent pour une amélioration des relations franco-allemandes se trouve Arnold Rechberg<sup>1232</sup>. Celui-ci est un assez gros industriel allemand qui, avec son père, possède des mines de potasse. Dès 1919 et jusqu'en 1932, il écrit à un rythme très fréquent des articles envoyés à des journaux français de toutes tendances<sup>1233</sup>, pour défendre l'idée du nécessaire rapprochement franco-allemand, dénonçant assez violemment la politique financière américaine<sup>1234</sup> et prônant la mise en place d'une fédération européenne, ce qui est alors dans l'air du temps.

Il n'a pas manqué, en 1926, de saluer le "pacte de fer" franco-allemand. Mais il reste cependant assez isolé dans son pays et se heurte parfois à de vives réactions dans le nôtre, telle celle de ce général français qui, en 1930, dans l'anonymat, se fait le porte-parole de l'opinion encore largement majoritaire dans le pays et lui répond par journal interposé.

« (...) lui montrer très franchement des obstacles dont il ne paraît pas soupçonner l'existence ou tout au moins, l'importance. (...) Tous les Français instruits savent bien qu'il y a dans l'est de leur pays des peuples qui ont un intestin plus long que le leur et des terres moins grasses : en raison de quoi ils sont déjà venus 32 fois depuis Jésus-Christ, chercher chez nous ce qui leur manque. Ils ont toujours été reconduits, plus ou moins péniblement, plus ou moins immédiatement - quelquefois au bout de 50 ans seulement - et ils sont partis en promettant de ne plus recommencer : c'est ce qu'on appelle un traité. Ils recommenceront donc une 33<sup>ème</sup> fois ; car ils n'ont jamais cherché à corriger leur ambition, mais seulement les causes de leur échec précédent. (...)

Quant au peuple allemand lui-même, il nous apparaît, en dehors de toute excitation, comme un mélange assez complexe (...) Çà et là, des populations plutôt sympathiques encore indemnes, les Rhénans, les Viennois... A ces exceptions près, nous croyons les Allemands incapables de réagir contre les sentiments tout faits qu'on leur inculque, contre les appels à la

<sup>1230</sup> exemple: plusieurs articles de *La Revue des deux mondes*, oct. 1930.

<sup>1231</sup> J.-B. Duroselle, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, t.II, CDU, 1966, p. 92.

<sup>1232</sup> Voir BA/ N 1049/ fonds Rechberg/ nombreux cartons.

<sup>1233</sup> Exemple : *La Volonté, L'Avenir, Le Phare de la Loire, Le Matin, L'Ordre, L'ère nouvelle*.

<sup>1234</sup> Par exemple : BA/ N 1049/ 136/ A. Rechberg, in *L'ère nouvelle*, 16 juillet 1931.

haine qu'on leur prodigue, contre la guerre à laquelle on voudrait à l'occasion nous entraîner - capables aussi de l'attitude inverse, si elle leur était ordonnée par raison d'État. (...)

Nous croyons plus particulièrement qu'en ce moment même l'Allemagne joue la comédie de la ruine, comme elle a déjà organisé savamment une faillite artificielle pour ne pas nous payer le principal de sa dette ; elle est décidée à nous frustrer de même du reste, bien qu'elle nous l'ait garanti. Nous croyons encore que ses dépenses militaires réelles sont très supérieures aux nôtres et qu'elle sait fort bien en avoir pour son argent. »<sup>1235</sup>

Le ton est plutôt violent et même si ce texte relève plus de l'anecdote que de la diplomatie sérieuse, l'autorité de l'auteur indique avec assurance qu'il reflète bien une large frange de l'opinion française, à commencer par celle de l'armée. Le problème est de savoir si les milieux industriels partagent plus ou moins ce type de convictions. L'intérêt du personnage de Rechberg est justement qu'il est lié aux milieux industriels de la Ruhr et qu'il adresse également de nombreuses lettres au quotidien *Deutsche Bergwerks-Zeitung*, comme par exemple ce texte de décembre 1930 sur la politique de l'industrie lourde française<sup>1236</sup>, qui dénonce des articles que ce journal a publiés et qui ont des répercussions très mauvaises pour les relations entre les industries des deux pays, dans une période où l'Allemagne est demandeuse de crédits. Pour lui, ces groupes industriels français, très liés aux milieux financiers, sont susceptibles de peser d'un grand poids dans ce type de décision.

« (...) La politique française est faite en province et le Parlement se contente de l'entériner. Les affaires autour de M. Lambert-Ribot sont durement raillées et ressemblent à une prise de taureau par les cornes. Pour la connaître vraiment, on ne doit pas s'adresser à la rue de Madrid, mais commencer par le bd St Germain, au *Bulletin Quotidien* de François-Poncet. On obtient alors là de tout autres résultats. (...) Les hommes de la rue de Madrid (Comité des Forges) sont propriétaires du *Temps*, et affirment qu'ils n'ont pas une seule fois attaqué l'industrie lourde allemande. Ils disent de plus que cela les étonne beaucoup de voir que le *Deutsche Bergwerks Zeitung* imprime des articles dont il n'estime pas la portée et qui envenime l'atmosphère. La grande presse d'opposition les prend pour argent comptant. Et c'est désagréable. (...) Cela contribue, comme vous devez le savoir, à une absence d'esprit de conciliation.

L'économie allemande a besoin, dans tous les cas, d'avoir la possibilité de boycotter quelques-unes de leurs actions majeures à Paris. Le Comité des Forges est très puissant. Il peut, comme dans le cas des articles évoqués, en garder longtemps rancune. Et dans le cas d'une opération de crédit souhaitée par le Reich, il peut faire beaucoup de mal, s'il le souhaite. Car *Le Temps* est d'une importance connue et le *Bulletin Quotidien de la société des informations économiques*, qui probablement vous est inconnu, a peut-être encore plus de poids dans les milieux financiers. Si l'on ajoute à ce réseau encore la bancaire organisation de l'Union des Mines, qui est en relations directes avec le Comité des houillères de France, cela donne à réfléchir. Le président de l'Union des mines et du Comité des houillères est le marquis de Peyrimhoff, qui ne m'a jamais refusé une information pour vous. L'union des Mines, en tant que telle, est un des plus gros acheteurs des traites allemandes à Paris et joue un grand rôle sur le marché du crédit à court terme pour les banques allemandes. De Peyrimhoff vous a déjà écrit et n'hésitera pas à le refaire. Les hommes dont il a été question m'ont dit que la *Frankfurter Zeitung* n'aurait pas laissé passer un tel article. C'est à vous Messieurs, de composer avec ces propos. »<sup>1237</sup>

Il est également en contact avec toutes sortes de personnalités politiques européennes ou américaines. Pour régler la crise allemande, il appelle à des participations françaises massives (« dans la proportion d'un quart ») dans les valeurs industrielles allemandes<sup>1238</sup>. L'homme est un peu étrange, peut-être joue-il un double jeu. Il semble en tout cas un peu isolé. Après

<sup>1235</sup> BA/ N 1049/ 136/ réponse du général L., *La France militaire*, 11-12 novembre 1930.

<sup>1236</sup> BA/ N 1049/ 107/ correspondance avec la *Deutsche Bergwerks-Zeitung*/ "Die Politik der französischen Schwerindustrie", correspondance du 20 décembre 1930.

<sup>1237</sup> BA/ N 1049/ 107/ *ibid.*

<sup>1238</sup> BA/ N 1049/ 136/ *L'Avenir*, article du 24 septembre 1931.



l'installation du nouveau gouvernement, il demande l'autorisation de reprendre ses articles dans la presse française pour la défense des intérêts allemands, ce à quoi on lui répond que l'on n'y voit aucune objection pour autant que ces entretiens s'en tiennent par principe à l'approbation de la politique de la "Nouvelle Allemagne" et ne s'écartent pas de la ligne générale de la politique extérieure allemande<sup>1239</sup>. Sans doute cette position ne lui convient-elle pas vraiment puisque, à partir de cette date, on ne trouve plus guère de trace de ses écrits. Il est pourtant prêt à collaborer avec le gouvernement nazi, mais c'est sans doute ce dernier qui n'y voit pas d'intérêt et le fait taire.

« En ce qui concerne ma reprise des entretiens pour la défense des intérêts allemands dans la presse française et pourquoi pas britannique, cela va naturellement de soi que j'approuverai par principe la politique du gouvernement du Reich. Je ne vous ai d'ailleurs autrefois jamais contredit. J'ai toujours adopté, dans la presse française, le point de vue qu'une union des forces de la France et de l'Allemagne serait plus avantageuse pour les deux nations que leur épuisement mutuel.

C'est ainsi que j'ai, dans la presse française, incité aux cartels dans la grande industrie française et allemande et propagé l'information, quand ils sont devenus réalité dans les années 1926-1927. Je suis donc partisan de compléter la communauté d'intérêts industriels franco-allemands par une communauté d'intérêt militaire dans laquelle entreraient les deux pays. (...) En dehors de cela, je dois faire remarquer que la ligne générale de la politique extérieure allemande n'est pas vraiment connue. Je ne connais pas les intentions réelles du gouvernement du Reich. (...)

Il s'agit de bien plus que de seulement lancer quelques articles dans la presse française qui coïncideraient avec le contenu du *Völkischer Beobachter*<sup>1240</sup>, et qui seraient, en France, lus avec la plus grande méfiance. Il s'agit bien plus, à travers un travail systématique, de gagner à la cause allemande les principaux groupes de pression français (essentiellement l'industrie de l'armement et la grosse industrie, la grande finance et la franc-maçonnerie qui lui est plus ou moins liée, l'État-major général, les magnats de la presse dans la mesure où ils sont indépendants, et encore d'autres groupes parisiens), au cas où le gouvernement du Reich le souhaiterait. Pour le moment, tous ces groupes de pression ont de l'antipathie contre l'Allemagne.

L'émergence d'une nouvelle France fasciste ne semble pas si probable dans un proche avenir qu'il serait bon de négliger les groupes de pression français du moment. Mon entretien dans la presse française doit aller de pair avec une action de grand style, qui accompagnerait et ferait perdurer cette entrée. »<sup>1241</sup>

Côté français, l'homme n'a pas non plus convaincu. Pour Pascal Ory, la germanophilie n'est d'ailleurs dans l'entre-deux-guerres qu'une attitude intellectuelle individuelle et rare<sup>1242</sup>. Cela n'exclut pas cependant la volonté plus large d'un rapprochement raisonné franco-allemand. Des actions sont menées en ce sens à partir de 1930 à partir des groupes d'anciens combattants et des cercles de jeunesse. Cependant on a pu voir que le milieu de la sidérurgie était différent des autres et que si l'on ne pouvait peut-être pas y parler de germanophilie, on y appréciait beaucoup la culture allemande.

Les quelques liens qui se créent au tout début des années trente, entre anciens combattants ou entre jeunes militants, se poursuivent au-delà de 1933 et presque jusqu'à la guerre. Selon le même auteur, ils ont contribué involontairement à faire passer plus facilement la propagande nazie, à partir de 1934, qui est organisée en direction de l'étranger dans les bureaux de la Ribbentrop Dienststelle. C'est Otto Abetz qui est chargé de ce travail de propagande en France,

<sup>1239</sup> BA/ N 1049/ 120/ Correspondance avec l'office de presse étrangère du NSDAP, au sujet de la reprise des négociations avec la France/ lettre du 13 avril 1934 de Vogt, chef du service de presse étrangère du NSDAP, en réponse à un télégramme d'A. Rechberg du 11 avril 1934.

<sup>1240</sup> L'organe du NSDAP.

<sup>1241</sup> BA/ N 1049/ 120/ Correspondance avec l'office de presse étrangère du NSDAP / réponse d'A. Rechberg à Vogt, du 16 avril 1934.

<sup>1242</sup> Pascal Ory, *les collaborateurs*, Paris, 1977, p.11 ss.

d'abord sous couvert d'un travail pour la *Frankfurter Zeitung* puis par la suite comme ambassadeur.

« Abetz, marié à une française, maîtrisant parfaitement notre langue, est essentiellement chargé de développer à visage découvert une opération de séduction sans exclusives. »<sup>1243</sup>

Une des méthodes pour s'attacher la sympathie des milieux intellectuels est le voyage en Allemagne, accompagné par Abetz ou le financement d'une traduction allemande d'un livre, comme celui du journaliste Fernand de Brinon, *"France-Allemagne"*. Plusieurs agences de presse, directement financées par le gouvernement allemand comme l'agence Prima et l'agence nationale d'informations politiques et économiques, ou plus indépendante mais d'une audience plus large comme l'agence Inter-France (1937), diffusent cette propagande allemande sous des dehors informatifs<sup>1244</sup>. La presse française elle-même, surtout quand elle est d'inspiration plus ou moins fasciste, facilite cette tâche. Et même des journaux sérieux se trouvent pris en défaut : la direction des informations du *Temps* et un chef de services au *Figaro* sont inculpés pour espionnage<sup>1245</sup>. Mais il est très difficile d'estimer la prise réelle de cette propagande sur l'opinion française. Elle est sans doute très faible dans l'ensemble, surtout après 1936, mais elle a pu cependant laisser des marques qui auraient éventuellement facilité la collaboration.

Si les tensions franco-allemandes avaient été plus fortes à compter de la crise et des problèmes de remboursements des dettes de guerre, le gouvernement du Front populaire au contraire revient bien plus nettement à une volonté proclamée de bonne entente avec l'Allemagne, tout simplement parce que Léon Blum reste très inspiré des principes de paix qui guidaient Aristide Briand et qui allaient dans le sens d'une plus grande coopération économique<sup>1246</sup>. Si effectivement plusieurs rencontres ont eu lieu entre des membres du gouvernement français et Schacht, le ministre allemand de l'économie au cours desquelles des concessions commerciales sont proposées dans le but d'un renforcement de la sécurité, il est faux d'affirmer, comme le fait J. Gillingham, que Hjalmar Schacht était en 1936 *"un opposant résolu au réarmement"*<sup>1247</sup>, comme le montrent de nombreuses correspondances diplomatiques françaises et tout simplement ses discours et ses actes qui en grande partie consistaient à trouver justement de l'argent par tous les moyens pour ce réarmement, en marche dès les premiers mois du gouvernement nazi. Au demeurant, ce réarmement avait commencé dès 1934.

La relance des négociations aboutit au traité commercial du 10 juillet 1937 qui abaissait les taux de douane sur un certain nombre de produits et permettait aux Allemands d'importer des différentes régions de l'Empire français. Il semble que l'opinion publique ait bien accueilli ce traité qui était présenté par les milieux économiques comme un grand pas en avant dans le commerce mais aussi dans la politique et qui rendait un peu d'optimisme à tous. Mais les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances, le volume des échanges sombra progressivement et le traité fut renouvelé un an plus tard sans grande conviction<sup>1248</sup>.

## Quelques associations franco-allemandes

Dans ce contexte complexe de tensions, de propagande et de volonté de rapprochement mêlés, un certain nombre d'associations franco-allemandes se créent, dont quelques-unes à visée économique. C'est dans celles-ci que l'on retrouve les sidérurgistes français et allemands.

<sup>1243</sup> P. Ory, *id.*, p.13.

<sup>1244</sup> P. Ory, *id.*, p. 14-16.

<sup>1245</sup> P. Ory, *id.*, p.17.

<sup>1246</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>1247</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>1248</sup> *cf. infra.*

Dans les années trente existent donc de par et d'autre du Rhin un certain nombre d'associations franco-allemandes ou européennes, d'objet divers, prolongement de celles créées dans les années vingt, ou créations récentes du début des années trente.

Parmi celles-ci se trouve le Comité français de coopération européenne, qui tout en visant une approche européenne des problèmes, prône avant tout un indispensable rapprochement franco-allemand, préalable à toute entente européenne. Y figurent des personnalités politiques mais aussi du monde des affaires telles que Yves Delbos, Emile Borel, Paul Elbel, Paul Bastid, Pierre Cot, Camille Chautemps, Edouard Daladier, André François-Poncet, Paul Valéry, Joseph Barthélémy et Léon Jouhaux<sup>1249</sup>. A partir de 1933, c'est la montée du nazisme en Europe qui renforce les problèmes de la création européenne, mais dans un sens plutôt positif car beaucoup pensent, alors que les pays se mettent progressivement à réarmer, que c'est là la seule voie d'échappatoire à la guerre. En mars 1937, le Comité français de coopération européenne a contribué à créer un comité international placé sous la présidence de Premier ministre belge Paul Van Zeeland qui devait œuvrer dans le sens de l'abolition des barrières douanières<sup>1250</sup>.

Paul Elbel, député radical-socialiste des Vosges<sup>1251</sup>, se bat pour promouvoir le Comité qui souhaite une politique économique entièrement renouvelée, sur une base européenne. Il appelle à un sursaut salvateur.

« Nous sommes profondément convaincus que la situation actuelle est si angoissante qu'elle ne souffre plus de demi-mesure. Ou l'Europe se ressaisira, et le monde avec elle. Ou nous la laisserions glisser à une désorganisation meurtrière. Il faut pour sortir du chaos actuel, beaucoup de prudence et de clairvoyance, mais aussi beaucoup d'énergie et de hardiesse. Il faut le courage de faire "neuf". C'est pourquoi le Comité français de coopération européenne, après une longue et minutieuse étude de la situation actuelle, s'est emparé d'une idée qui circule depuis plusieurs années non seulement dans notre pays, mais en Europe et dans le monde entier : « s'organiser dans l'abondance. (...) Telles sont les raisons pour lesquelles la fédération internationale des comités de coopération européenne pourrait proposer de donner pour mot d'ordre aux négociateurs de la future conférence économique internationale, et pour mot de ralliement aux peuples qui leur feront confiance, cette devise : « la paix par l'abondance, l'abondance dans la paix. »<sup>1252</sup>

En février 1937 s'ouvre en France, à l'initiative allemande, un Centre économique franco-allemand chargé de promouvoir et de renforcer toutes les sortes de relations économiques entre les deux pays, telles que visites, foires, échanges divers grâce au regroupement d'informations appropriées. La Chambre de commerce de Paris est représentée à la Commission franco-allemande du commerce et des paiements et selon Gillingham - mais c'est une opinion un peu audacieuse que je ne suivrai pas sans données complémentaires - non seulement ses membres souhaitaient un rapprochement franco-allemand mais il y aurait eu dans cette volonté plus que des initiatives économiques ou pacifistes.

« (...) les importants hommes d'affaires de la Chambre de Commerce de Paris - un organisme représenté à la Commission franco-allemande du commerce et des paiements - pensaient que la France avait beaucoup à apprendre de l'expérience hitlérienne. Ils admiraient la discipline imposée par le Front du travail, voyaient de façon favorable le soutien du régime aux affaires et appréciaient le pouvoir exercé par les organisations de l'industrie (Wirtschaftsgruppen). L'opinion prévalant à la Chambre était que la normalisation commerciale avec l'Allemagne était une étape appréciable et nécessaire vers une forme de capitalisme plus organisé aussi bien que vers un système politique plus autoritaire. »<sup>1253</sup>

<sup>1249</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>1250</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>1251</sup> Paul (Marie, Victor) Elbel (1875-1940), radical-socialiste, député des Vosges de 1933 à 1940, ministre de la Marine marchande du 18 janvier au 13 mars 1938.

<sup>1252</sup> P. ELBEL, « Les conditions d'un rapprochement économique en Europe », *Banque et Bourse*, n° 1, août 1937, p. 33-35.

<sup>1253</sup> J. Gillingham, *op.cit.*

D'autres associations se créent, plus politiques, tel que le Comité France Allemagne (1937), dont le président est le député Scapini, un Indépendant. Le comité France-Allemagne publie en France la revue *Les Cahiers franco-allemands* qui soutient très ouvertement et en tous points la politique hitlérienne, y compris à la fin de l'année 1938. Cette revue distille aussi une propagande spécifique à usage français, soutenant à propos de *Mein Kampf*, que cet ouvrage n'est plus d'actualité et faisant part de la volonté d'Hitler de renforcer encore la nouvelle amitié franco-allemande d'après Munich<sup>1254</sup>.

La Société franco-allemande existait depuis les années vingt. En mars 1939, on voit apparaître la volonté, au moins apparente, de créer une section industrielle au sein de cette société en remplacement du Comité Mayrisch. L'ambassadeur Abetz pousse à la chose. Certains industriels français semblent l'avoir proposé mais d'autres n'ont pas l'intention de se démener en ce sens. Dans le groupe d'Allemands pressentis pour être à la tête du groupe souhaité, on retrouve un représentant des sidérurgistes, en l'occurrence ici de la firme Haniel. L'information vient du directeur du Reichstelle für Wirtschaftsausbau, Acker.

« [Acker] s'en est chargé sous l'impulsion d'Abetz. Après que l'on eut, à la fin du mois dernier, décidé dans la Chambre française de commerce de la création d'un centre français, on a dit, au sein de la société franco-allemande que la formation d'un groupe allemand semblait souhaitable. Une lettre a été envoyée au Ministère de l'économie du Reich au sujet de cette opportunité. Une copie parviendra à l'Auswärtiges Amt.

On veut créer un groupe industriel, dans la société franco-allemande, en remplacement du Comité Mayrisch. Comme il est trop difficile de faire de prime abord, une liste des industriels allemands participants, on donne la préférence à la conception française qui est de simplement élaborer une tête de liste. Celle-ci serait composée du Dr von Schnitzler (IG Farben) comme président, de Keitel (Industrie-Bank) comme représentant du monde de la finance, du conseiller de la famille Haniel (Gutehoffnungshütte) qui ferait le lien avec le précédent Comité Mayrisch, et de Lange (Reichsgruppe Maschinenbau), en tant que représentant de ce secteur de l'industrie, de la même façon que celui-ci serait représenté par Ferrasson, côté français.

Une impulsion française concrète pour la création de ce groupe allemand n'est pas assurée, bien que, comme on le sait, l'inspiration à travers Siebert, dans la *Frankfurter Zeitung*, provienne du côté français. Acker a séjourné entre-temps à Paris, où il a pu s'entretenir longuement avec von Campe. La mise en place du groupe français s'effectue en liaison étroite avec von Campe. Quand les Français auront créé leur groupe, comme on le lui a laissé entendre, il s'adressera au gouvernement allemand. »<sup>1255</sup>

On trouve donc là quelques exemples des initiatives franco-allemandes de l'époque. Des membres réputés y participaient mais il ne faut pas y voir là une volonté très largement répandue. Les relations franco-allemandes restent à cette époque, sauf quelques très rares exceptions, du domaine des élites, en particulier des élites économiques qui y ont un grand intérêt. Le rapprochement des peuples n'est pas encore à l'horizon.

### Qui pousse à l'entente : les gouvernements ou les industriels ?

Les services du Ministère des Affaires étrangères allemandes comme ceux de l'ambassade de Paris reçoivent parfois des propositions émanant de personnalités diverses, ayant trait aux relations franco-allemandes. C'est ainsi qu'en 1933, l'ambassadeur fait part à son Ministère de l'initiative d'un certain ingénieur L. Mähl, qui fait des propositions de travaux à entreprendre en collaboration entre la France et l'Allemagne, dans un but de rapprochement politique. Il aurait eu ces idées suite à des visites, en 1930, d'usines importantes en Allemagne et il semblerait que son

<sup>1254</sup> AN/ 40AJ/ 1596/ 380/ *Cahiers franco-allemands*, n° de novembre 1938.

<sup>1255</sup> AA/ R 107 425/ lettre de L.R. Kreutzwald, Berlin, 7 mars 1939.

projet, qui concerne l'industrie lourde et celle du bâtiment et des travaux publics, soumis depuis à deux sociétés allemandes, dont la firme Siemens, ait rencontré un certain intérêt. La lecture du projet, qui mettrait exclusivement en œuvre des entreprises privées françaises et allemandes, avec le soutien financier des deux États, peut sembler très utopique :

« [construction des] “nautostrades Atlantique-Méditerranée et Paris-Port de mer” (...); “réalisation d'une voie ferrée suspendue à marche extra-rapide et grande capacité de rendement, devant faciliter l'organisation de la colonisation massive et immédiate des immensités territoriales de l'Afrique encore en friche” (...); “l'aménagement des formidables ressources en énergie marémotrice des côtes celto-normandes des Golfes de Saint-Malo et du Calvados” (...); “l'aménagement du Rhône et du Rhin au triple point de vue de la production de la force marémotrice, des irrigations et de la navigation intérieure”, (...) etc. »<sup>1256</sup>

Le projet va encore plus loin dans le rapprochement entre les deux pays :

« Les régions à coloniser, à la faveur des réalisations projetées, seront accessibles à la migration allemande au même titre que celle d'origine française. Afin de rendre plus intimes les accords économiques, on procèdera graduellement à la disparition du régime douanier entre les deux pays. Les passeports seront remplacés par des cartes d'identité franco-allemandes. On procèdera sans retard à l'étude d'accords politiques qui conviendra d'assurer la paix à l'intérieur et à l'extérieur à la faveur de troupes franco-allemandes d'un effectif permanent de l'ordre de 200 000 hommes. »<sup>1257</sup>

Ce qui est surprenant dans tout cela, ce n'est pas tellement la teneur du projet, puisque ce type d'utopie européenne n'est pas original dans ces années trente, mais c'est que malgré tout, l'on prête une réelle attention à ces propositions, tout au moins du côté de l'ambassade allemande à Paris.

« Au cas où il serait envisagé de souscrire aux plans techniques de M. Mähl, je vous remercie de me donner des informations, le cas échéant. »<sup>1258</sup>

D'autres courriers sont moins bienveillants pour la France. En 1934, un certain H. von Raumer, ancien ministre du Reich, écrit à Ritter pour lui suggérer, dans la question des échanges sidérurgiques entre les deux pays, d'exiger une contrepartie à l'acceptation du contingent lorrain et à la politique commerciale française en demandant des possibilités supplémentaires d'exportations vers la France de produits sidérurgiques finis. Sur des exportations françaises total de fer et d'acier d'un montant de 1 055 millions de francs pour 1932, l'Allemagne a acheté pour 292,2 millions tandis que la Grande-Bretagne ne prenait que 124,6 millions de francs de marchandises. Il estime donc qu'il faudrait faire pression sur les importations en Allemagne pour obtenir des avantages<sup>1259</sup>.

Des pressions ont pu être exercées sur l'Entente de l'acier par les gouvernements, au moins par le gouvernement allemand, à propos du traité de commerce franco-allemand, même si elles n'ont pas abouti<sup>1260</sup>. En réponse à une question à ce sujet, ce qui indique sans doute déjà que des tentatives de pression avaient été recherchées de ce côté là, le bureau du Ministère de l'économie du Reich concerné fait savoir qu'il n'existe pas de lien indirect qui permettrait de résilier L'Entente Internationale de l'Acier si le traité de commerce franco-allemand prenait fin. Au contraire, d'après l'art. III 2 a de l'accord de contingent entre la France et le Luxembourg sur l'entrée de produits laminés dans la zone douanière allemande, celui-ci dans tous les cas serait dénoncé avec trois mois de préavis au moment de son expiration ou par résiliation anticipée. Le

<sup>1256</sup> AA/ R 87 657/ lettre de l'ambassade de Paris, au sujet de propositions faites par L. Mähl, un ingénieur parisien mais d'origine allemande, 6 décembre 1933.

<sup>1257</sup> AA/ R 87 657/ *ibid.*

<sup>1258</sup> AA/ R 87 657/ *ibid.*

<sup>1259</sup> AA / Ind.20 / R 117 984/ lettre de von Raumer, ancien ministre du Reich, à Ritter (Auswärtiges Amt), 6 janv. 1934.

<sup>1260</sup> BA/ R 13 I / 271/ Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie, note du 4 janvier 1934.

lien direct entre le traité de commerce franco-allemand et le traité de L'Entente Internationale de l'Acier tient au fait que, de par l'article III du traité de l'EIA, celui-ci, pour chacun des groupes d'intérêts directs, prévoit sa dénonciation avec un préavis de trois mois dans le cas de l'expiration ou du non-renouvellement de l'accord de contingent Lorraine-Luxembourg.

### ***1936 : l'année des visites officielles***

L'Auswärtiges Amt a contacté son ambassadeur à Paris, à propos d'une visite que pourrait y effectuer Schacht<sup>1261</sup>. Il rencontrera des membres du gouvernement du Front Populaire mais aussi d'autres personnalités politiques françaises.

« Le président Schacht est d'accord, dans le cas où du côté français, on émettrait le souhait qu'il prolonge sa visite d'un ou deux jours, mais il souhaite pour le moment que l'on ne parle aux Français que de un jour, car Labeyrie<sup>1262</sup> de son côté n'avait mis à disposition initialement pour Berlin qu'une seule journée. M. Schacht attache encore une plus grande importance à ce qu'il soit mis en contact avec les principales personnalités des cercles de droite (*ou juridique, car en allemand il y a ambigüité*) français, de préférence à l'ambassade. »<sup>1263</sup>

La visite eut donc lieu du 26 au 28 août 1936. Le 26, Schacht rencontra à deux reprises plusieurs personnalités importantes du gouvernement français, à savoir le président du Conseil Léon Blum, le ministre des Affaires Étrangères Yvon Delbos, le ministre des Finances Vincent Auriol, le ministre de l'Économie Spinasse et le ministre du Commerce Paul Bastid<sup>1264</sup>. Les discussions se veulent donc économiques. Le lendemain Schacht a encore l'occasion de parler avec le ministre des Finances. Le troisième jour, il rend visite à Schleier, le représentant du NSDAP en France. Devant les représentants de la Chambre de commerce allemande à Paris, de la presse allemande et du reste de la colonie allemande, il explique, dans un long discours, les raisons de sa visite et développe longuement sur les relations économiques<sup>1265</sup>.

Déjà cette nouvelle de la visite a eu autant d'impact dans la presse parisienne que celle de l'annonce de la mise en place d'un service militaire de deux ans. La visite a d'ailleurs été mise directement ou indirectement en rapport avec cet événement. De nombreuses suppositions ont été entendues sur les buts et les contenus des entretiens. On dit sans détour que le Dr Schacht ne venait pas seulement pour parler de problèmes économiques ou d'approvisionnement mais aussi pour s'attaquer au terrain politique. Parmi les différents objectifs évoqués par la presse française, on parle de pression pour obtenir des concessions suite à la conclusion de l'accord franco-russe. D'autres commentaires parlent d'une volonté internationale d'alignement des monnaies. Il a aussi été dit que Schacht voulait proposer un plan de financement de plus grands travaux publics avec la participation du capital international. Quelques-uns évoquèrent aussi des vœux sur les questions coloniales et sur une impulsion pour l'élargissement du marché des placements financiers allemands. De nombreux côtés on tenait pour vraisemblable que Schacht ferait une requête pour l'octroi d'un crédit.

Des journaux aussi divers que des journaux financiers (*Le Capital, L'agence économique et financière*) ou des journaux de gauche (*L'Humanité, Le Peuple*) insistaient sur le fait que, en dehors de l'émotion qu'elle avait provoquée, la dernière nouvelle d'Allemagne n'allait pas dans le sens d'un renforcement de la confiance dans la volonté de paix du Troisième Reich. Ces derniers ajoutaient même que Schacht souhaitait semer la discorde entre la France et l'Union soviétique dans le dessein de rapatrier de l'argent frais pour l'Allemagne nazie. Quant aux

<sup>1261</sup> AA/ R 107 425/ télégramme chiffré, adressé par Benzler à l'ambassadeur à Paris, 24 août 1936.

<sup>1262</sup> Gouverneur de la Banque de France.

<sup>1263</sup> AA/ R 107 425/ télégramme chiffré, 24 août 1936, *ibid.*

<sup>1264</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft/ Paris, lettre du 2 septembre 1936, au sujet de la visite de Schacht à Paris (août 1936) et des commentaires dans la presse française.

<sup>1265</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft/ *ibid.*

journaux financiers précédemment cités, ils ne croient pas vraiment qu'en si peu de temps on puisse trouver du crédit ni mettre en place une collaboration économique. Mais *Le Populaire* s'en tient au ton des remarques. Un ton bien plus amical est adopté par le journal *Information*, un des principaux consacrés aux intérêts économiques, qui pense que la visite de Schacht au gouverneur de la banque de France ne peut qu'apaiser les choses et permettre des explications. Presque toutes les voix sont d'accord pour dire que l'Allemagne aime à traiter la France avec des douches écossaises, une fois froide, une fois chaude.

Cette atmosphère de méfiance et de critique négative s'est cependant rapidement effacée. Le ministre du Reich est arrivé à un moment favorable. En public il a laissé l'impression qu'il tendait la main alors que l'on croyait déjà voir le poing tendu allemand. Le quai d'Orsay avait donné l'instruction à la presse pour qu'au minimum l'hôte soit accueilli amicalement et de façon prévenante. Il fallait en effet que l'on ne puisse rien leur reprocher sur la scène internationale si les rencontres n'aboutissaient à aucun résultat. L'échec pourrait ainsi en être reproché aux Allemands. A défaut de connaître le contenu des entretiens, la presse s'est étendue sur un tas d'anecdotes. La manière pleine de répartie et souvent énergique avec laquelle le Dr Schacht a répondu aux journalistes a dans l'ensemble entraîné plutôt de la sympathie. Ses mots d'esprit et ses formules frappantes ont été colportés<sup>1266</sup>. Sa personnalité est longuement décrite dans de nombreux articles. Les rédactions des principaux journaux ont été largement occupées avec leurs reportages sur cette visite, qui a constitué une certaine pause dans la campagne de presse contre le réarmement allemand.

Le *Bulletin Quotidien* croyait pouvoir faire connaître le contenu du premier entretien de Schacht avec le gouverneur de la Banque de France, qui pour eux était clairement là pour atténuer les conséquences de la mise en place du service militaire de deux ans. Pour le Dr. Schacht, l'Allemagne était tenue à cette mesure essentiellement pour des motifs économiques. Les explications de Schacht peuvent se lire comme une forme de chantage à peine dissimulé. En effet, dit-il, "*si l'Allemagne reste économiquement isolée, il lui faudra bien, quelle que soit sa volonté ardente de paix, protéger son avenir, quoi qu'il en coûte. Si par contre on considère les propositions pacifiques de l'Allemagne avec une certaine bienveillance, tout pourrait s'arranger plus facilement.*"<sup>1267</sup>

Côté allemand, les réactions de l'ensemble de la presse sont également très favorables. Selon le *Berliner Tageblatt*<sup>1268</sup>, la visite n'a pas été une simple formalité mais pas non plus une négociation précise. "*Des portes ont été ouvertes*" et l'impression d'ensemble du voyage a créé une "*atmosphère propice à la recherche d'une entente*". Pour le journal, l'échange de vue a été sincère et une plate-forme a été préparée pour des négociations. Schacht aurait apporté à Paris, pour étude par les ministères concernés, un « plan économique et monétaire pour la reconstruction de l'Europe »<sup>1269</sup>. Même si les propositions émanent en apparence du gouvernement allemand, il semblerait qu'en réalité, ce soit sur la proposition ou sous la pression, peut-être, de certains milieux industriels.

« Le *Tageblatt* croit savoir que de nombreux parlementaires, tels que MM. Caillaux, Mistler, Flandin, Paul Reynaud, Elbel, ont été mis par le gouvernement au courant des propositions allemandes. M. François-Poncet aurait également eu à ce sujet d'importantes conversations avec M. Lamoureux, qui servirait en quelque sorte de conseiller du gouvernement en cette matière. Parlant du contenu des propositions de M. Schacht, le *Tageblatt* croit savoir que le gouvernement français se serait d'ores et déjà déclaré prêt à donner un mandat colonial à l'Allemagne. Une commission économique franco-allemande se réunira vers la fin de l'automne

<sup>1266</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft/ *ibid.*

<sup>1267</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft/ *ibid.*

<sup>1268</sup> AF B 31 474/ copie d'une lettre de l'ambassadeur de France à Berlin à son ministre, au sujet des commentaires en Allemagne du voyage de Schacht à Paris, 29 août 1936.

<sup>1269</sup> AF B 31 474/ duplicata d'une lettre MAE de Vienne du 17 sept 1936, information publiée par le *Tagblatt* du 15 septembre 1936.

en vue d'étudier les possibilités d'une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays. L'industrie lourde allemande coopérerait aux grands travaux publics qui ont été prévus dans le plan d'outillage national du gouvernement français. La coopération franco-allemande s'étendrait même à l'Europe centrale, au proche et à l'Extrême-Orient.

Pour terminer, le *Tageblatt* déclare que l'initiative d'un rapprochement économique franco-allemand n'est pas d'origine gouvernementale, mais provient beaucoup plutôt des milieux industriels des deux pays. D'après lui, ce projet rencontrerait une approbation quasi-unanime dans le parlement français. »<sup>1270</sup>

La période du Front Populaire est donc favorable, un peu étrangement, à la reprise des négociations économiques franco-allemandes. Le gouvernement va rendre la politesse à l'Allemagne et Paul Bastid, le ministre du commerce fait à son tour une courte visite à Berlin en septembre 1936. L'ambassade d'Allemagne à Paris adresse à son Ministère une copie d'un article du *Journal* qui publie un entretien avec le ministre français<sup>1271</sup>. Le ton indique la volonté de mettre les relations franco-allemandes au beau fixe. Le ministre annonce déjà, avant même la tenue des négociations, qu'un traité de commerce sera prochainement signé entre les deux pays.

« (...) Je n'ai passé que quelques heures à Berlin et pourtant, à l'occasion de cette courte halte, on a cru bon dans quelques journaux, de bâtir des romans. N'a-t-on pas écrit que j'avais eu un entretien avec M. Hitler ! La vérité est que, invité par le Dr Schacht à m'arrêter à Berlin, j'ai accepté. J'ai déjeuné avec lui et nous avons fait ensemble une promenade en bateau sur la Svanzee. Ce qui a pu prêter à confusion, c'est qu'à cette même heure, paraît-il, le chancelier évoluait en avion dans les environs. De la longue conversation que j'ai eue avec le ministre de l'économie nationale du Reich, il ressort une conformité de vues absolue en ce qui concerne le but des relations économiques franco-allemandes. Des deux côtés, le vœu a été exprimé d'ouvrir la voie dans des négociations qui auraient lieu très prochainement, à un traité de commerce et à une augmentation aussi grande que possible des échanges entre les deux pays. »<sup>1272</sup>

En janvier 1937, Schacht fait une nouvelle visite à Paris, après avoir reçu, par l'intermédiaire de l'ambassadeur français, une invitation pour organiser à Paris une rencontre sur l'ensemble des problèmes des relations franco-allemandes<sup>1273</sup>.

### *Des craintes du côté des industriels français ?*

Il ne m'est pas apparu que les milieux sidérurgistes français auraient ressenti des craintes face à l'évolution des données politiques Outre-Rhin. Dans la période qui précède immédiatement la guerre, les relations économiques franco-allemandes, si elles ne sont pas à leur apogée, continuent cependant à être recherchées, du moins par certains. Les réticences sont cependant importantes, surtout parmi les hauts fonctionnaires.

« Roger Conte, conseiller technique au ministère du commerce, collaborateur d'Hervé Alphand, m'apporte une étude sur les perspectives de collaboration économique franco-allemande. Il prend comme point de départ de son raisonnement deux réussites qui honorent le ministère des travaux publics chargé de les contrôler : l'accord sur les potasses et les échanges charbons-minerais. Pourquoi ne pas généraliser ? Parce que nos gouvernements n'ont pas reçu l'autorisation du peuple de faire du travail en commun (voir Munich) »<sup>1274</sup>

<sup>1270</sup> AF B 31 474 / duplicata ..., *ibid.*

<sup>1271</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft, Paris, 17 septembre 1936.

<sup>1272</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft, *ibid.*

<sup>1273</sup> AA/ R 107 425/ note du 4 janvier 1937, au sujet d'un nouveau voyage de Schacht à Paris et C/R d'une conversation avec l'ambassadeur français, signé Goering, joint à la note, et daté du 28 décembre 1936.

<sup>1274</sup> AN/ 72AJ/ 462/ papiers Detrez / papier imprimé, non signé, daté du 20 février 1939.



Le 6 décembre 1938, les deux gouvernements publient une déclaration commune réaffirmant leur désir mutuel de relations pacifiques. Le Ministère français planche sur la possibilité d'affaires communes et suggère

« (...) des équipements portuaires en Amérique du Sud, la construction de ponts et de routes dans les Balkans, celle de chemins de fer en Afrique et la constitution d'un consortium gallo-teutonique pour s'occuper de travaux de reconstruction dans l'Espagne de Franco. Concernant l'Empire français, une note du 11 mars 1939 proposait d'ouvrir une mine à Conakry en vue d'une exploitation mutuelle, d'établir une usine de papier commune et d'élever la production de manganèse marocain parallèlement à la demande du Reich.

Parmi d'autres affaires menées en collaboration était à inclure l'accord entre la Société Française de Châtillon-Commentry et les Vereinigte Stahlwerke consistant à échanger 10 millions de francs de machines-outils à l'usage de la mine de Halouze (Orne) contre la fourniture de la moitié de sa production prévue de 300 000 tonnes annuelles. Un troisième groupe de propositions résidait dans l'immédiate "adaptation des accords industriels existants aux conditions présentes et la création d'ententes pour de nouvelles catégories de productions".»<sup>1275</sup>

Une discussion s'engage entre la CGPF et la Chambre de commerce de Paris, d'une part, et le Reichsgruppe Industrie, de l'autre, en vue de la conclusion d'un pacte inter-industrie, qui, partant d'un programme initial restreint, viserait une collaboration à plus large échelle<sup>1276</sup>. C'est en effet vers quoi l'on se dirigeait, mais pas dans le sens que les Français souhaitaient ! Des rencontres ont lieu entre industriels d'une même branche sous la conduite de Duchemin au nom de la CGPF, comme par exemple celles entre IG-Farben et Péchiney (représenté par Level), au sujet d'un projet de création d'une société française chargée de conseiller IG-Farben industrie dans ses tractations financières en France et de faciliter l'installation d'usines exploitant les brevets du trust allemand des colorants<sup>1277</sup>.

En mars 1939, la tension internationale est très vive et les négociations économiques franco-allemandes sont suspendues. Sans doute pour gagner du temps et abaisser la pression, le gouvernement allemand relance les négociations en avril et propose d'envoyer une délégation à Paris<sup>1278</sup>. C'est chose faite au début du mois de mai où l'on met en place dans la capitale française une commission intergouvernementale franco-allemande qui se réunira périodiquement, avec dans un premier temps pour but de régler le contentieux des accords du 10 juillet 1937<sup>1279</sup>. En effet, depuis ces accords, les échanges se sont progressivement dégradés : c'est ainsi que le premier trimestre de l'année 1939 a marqué un recul d'un tiers des importations d'Allemagne par rapport au premier trimestre de l'année précédente<sup>1280</sup>, ce qui a eu pour conséquence inverse de réduire d'autant les exportations françaises vers l'Allemagne, selon la règle fixée de l'égalité des échanges. Depuis les accords, le contingent global mensuel a été environ réduit de moitié<sup>1281</sup>. Les industriels semblent apprécier ce retour à une normalisation des relations bilatérales.

« Lundi dernier des négociations se sont ouvertes au Ministère du commerce avec une délégation allemande. Le programme de ces conversations ne comporte que des questions

<sup>1275</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>1276</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>1277</sup> AF/ B 31 476/ dossier « collaboration économique et financière franco-allemande ». <sup>1278</sup> *L'Usine*, 13 avril 1939, p.11.

<sup>1279</sup> « Les pourparlers franco-allemands », *L'Usine*, 25 mai 1939, p. 5.

<sup>1280</sup> 44 200 000 marks (soit quelques 15 millions par mois en moyenne) contre 66 400 000 marks pendant la période correspondante de 1938 (soit 22 millions par mois). *L'Usine*, 25 mai 1939, p. 5, « Les pourparlers franco-allemands ».

<sup>1281</sup> De 12 millions de marks à 5 ou 6. *L'Usine* 25 mai 1939, *ibid.*

d'ordre technique telles que l'ajustement des contingents français et allemands, le service des dettes financières, etc. Toutefois il ne paraît pas impossible que le cadre s'élargisse au cours des négociations et qu'il soit procédé à un échange de vues plus général, au moins à titre documentaire. En dépit des critiques auxquelles elle a donné lieu dans certains milieux, la politique commerciale de la France vis-à-vis du Reich pendant la période troublée que nous venons de traverser paraît avoir été sagement inspirée. D'autres pays qui avaient cru devoir prendre des mesures plus radicales envers l'Allemagne sont aujourd'hui contraints de les rapporter. C'est en particulier le cas des États-Unis.»<sup>1282</sup>

## LES LIENS DIRECTS ENTRE INDUSTRIELS

### Les relations commerciales et techniques

Nous avons déjà présenté la société de Wendel qui, par ses intérêts en Allemagne, est sans doute l'entreprise française qui était susceptible d'entretenir le plus de liens avec nos voisins germaniques. La présence dans un de ses cartons d'archives de cahiers d'enregistrement analytique du courrier est une aubaine car elle nous permet de connaître le contenu et la fréquence des échanges de correspondances avec des entreprises allemandes<sup>1283</sup>. Un exemple pris sur un temps court nous indique qu'en 1930 (juillet) elles sont très importantes, puisque l'on peut compter 11 courriers de relations avec des sociétés allemandes sur un total de 28 courriers, en 3 semaines<sup>1284</sup>. Tous ces courriers concernent des demandes de prix ou des commandes à des sociétés de métallurgie spécialisées dans les machines pour la sidérurgie (creuset, chariot à lingots, matériau de construction de fourneaux, produits réfractaires) ou pour l'équipement général des usines (boulons et écrous spéciaux, wagons, groupes transformateurs, plan incliné à traction mécanique, pont portique à chariot, grue). Dans certains cas, les commandes sont assujetties à des échanges :

« D'Hayange, le 21-7-30: commande à la Demag à Duisbourg, pour un pont portique à chariot et une grue pour 442 000 Marks. « *nota: en échange de cette commande, Demag nous remettra une commande pour 500 t de poutrelles* ». »<sup>1285</sup>

Les échanges épistolaires se poursuivent ainsi de façon régulière au cours des années trente. Mais à compter de 1937, il n'y a plus de traces dans les archives de la société de Wendel<sup>1286</sup>.

### Des visites d'usines

Grandes et petites entreprises s'intéressent à la technologie allemande. C'est le cas d'une petite entreprise métallurgique comme la firme Arbel, dirigée par son propriétaire Lucien Arbel. Celui-ci effectue un voyage en Allemagne en juillet 1930, d'une part pour voir l'évolution de la

<sup>1282</sup> « Les relations commerciales avec l'Allemagne », *L'Usine* 4 mai 1939, p. 11.

<sup>1283</sup> AN/ 189 AQ/ 107/ Enregistrement analytique du courrier : juillet 1930 - mai 1937 et sept.1947/ mars 1949.

<sup>1284</sup> Il est possible que la crise en Allemagne ait fait chuté les prix et renforce donc artificiellement les relations commerciales normales entretenues par De Wendel avec des sociétés allemandes.

<sup>1285</sup> AN/ 189 AQ/ 107/ Enregistrement analytique du courrier : juillet 1930 - mai 1937 et sept. 1947 - mars 1949.

<sup>1286</sup> Il faut relativiser l'information qui peut avoir été enregistrée de façon incomplète. D'autre part, elle est lacunaire : paraissant complète de juillet 1930 à mai 1937, après 1937, il reste quelques pages vides, comme si l'on avait changé de cahier ; puis on ne dispose de plus aucun document jusqu'en septembre 1947. La partie 1947-1949 est constituée de quelques feuilles arrachées d'un autre cahier. Il faut préciser que le classement des archives de Wendel est parfois un peu étrange. On trouve dans un même carton des mélanges de plusieurs époques et de dossiers qui n'ont aucun lien les uns avec les autres. Il faut dire qu'il y a eu de grosses pertes pendant la guerre, un camion déplaçant des archives pour les mettre à l'abri ayant été détruit.

technique des fours à coke, d'autre part pour rechercher une liaison avec une mine westphalienne pour la fourniture de fines à coke<sup>1287</sup>.

Le groupe de Wendel entretient des relations beaucoup plus importantes avec ses collègues d'Allemagne. Deux gros cartons<sup>1288</sup> sont consacrés aux visites d'usines, dont l'essentiel porte sur des usines allemandes. Dès les années vingt s'opèrent des échanges de bons procédés : la première visite attestée de François de Wendel en Allemagne date de mai 1926, à l'usine August Thyssen<sup>1289</sup>. Ce sont des visites techniques et les rapports de voyages, émanant de divers ingénieurs ou directeurs d'usines, sont très détaillés et comprennent de nombreux plans et schémas. Elles ont le plus souvent pour objet de voir un type précis de machine en fonctionnement en vue d'un aménagement ou d'un investissement éventuel. Mais elles sont intéressantes à deux titres. Elles débutent en général par une visite complète de l'établissement, ce qui permet de connaître l'équipement et le personnel de l'usine, ainsi que souvent leurs salaires et leurs conditions de travail qui sont indiqués pour effectuer des comparaisons de rapport coût-rentabilité, avec souvent maints détails. Et à travers les comptes rendus, on perçoit également la qualité de l'accueil et la nature des relations et des intérêts en jeu.

C'est en 1930 que l'on note la plus grande fréquence de visites. En février, visite de l'usine des établissements Ehrardt & Sehmer, de Burbach en Sarre, qui, équipée de 8 hauts-fourneaux, 5 convertisseurs Thomas, 3 fours Martin et de laminaires, produit 58 000 tonnes d'acier par mois. Les ingénieurs prennent des renseignements sur une presse à traverses. On note au passage comment le gouvernement allemand prend soin de favoriser l'implantation de main d'œuvre allemande en Sarre.

« Ils reçoivent de la main-d'œuvre allemande et le Reich donne à ces ouvriers, qui travaillent en Sarre, 40 Marks par mois pour subvenir aux besoins de leur famille restée en Allemagne. »<sup>1290</sup>

En mai 1930, visite de la grosse usine de la firme Rasselstein et Wissen qui produit 110 000 à 120 000 t de tôles et fer blanc et emploie 2 600 ouvriers et tourne 144 h par semaine. Le même mois, visite de l'usine de produits réfractaires Rhénania, de Neuwied, qui fabrique tous les produits nécessaires à l'industrie métallurgique, de l'usine de la Neuhoffnungshütte près Sinn (Hesse Nassau) qui produit des fers à chevaux et des appareils de chauffage domestique, et enfin des établissements Capito & Klein à Benrath-Düsseldorf, détenus à 80 % par le groupe Krupp, qui produisent des tôles spéciales, des tôles pour carrosseries et du fer blanc pour un total de 2 400 t par mois, à l'aide de 700 ouvriers<sup>1291</sup>.

Le mois suivant, les ingénieurs visitent l'usine Mannesmann à Huckingen qui comprend une aciérie Thomas, des hauts-fourneaux et ports, raccordés directement au port du Rhin. Ils voient aussi l'usine Krupp à Essen-Borbeck, visite qui suit une visite de deux ingénieurs de Krupp à Hayange, venus voir les nouveaux hauts-fourneaux. Enfin, ils achèvent leur tournée par une visite de l'usine Thyssen à Hamborn qui possède huit hauts fourneaux et de celle de l'usine Stahlwerks Hoesch, avec sept hauts-fourneaux, dont quatre modernes. Par contre, lors de leur visite à l'usine Krupp à Rheinhausen, pourtant connue par une description détaillée parue dans *Stahl und Eisen* en 1907, l'autorisation de visite n'a été que de passer rapidement dans les voies hauts-fourneaux dont seulement quatre étaient alors en marche sur dix<sup>1292</sup>. Sans doute des modifications tenues secrètes s'étaient-elles opérées depuis la Première Guerre mondiale, probablement liées à la production d'armement et donc en infraction avec le traité de Versailles.

---

<sup>1287</sup> 70 AQ 324/ Arbel/ rapport de M. Lucien Arbel sur ses voyages à l'étranger (1909-47)/ un petit sous-dossier « Voyage en Allemagne », juillet 1930.

<sup>1288</sup> AN/ 189AQ/ 128-129.

<sup>1289</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne (II).

<sup>1290</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ *ibid.*

<sup>1291</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Visites d'usines. Allemagne.

<sup>1292</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

En novembre de la même année, c'est un nouveau voyage vers l'Allemagne pour voir chez Demag, à Duisburg, le nouveau blooming pour la transformation du train grey de Differdange et à Dinnenthal la nouvelle machine à tailler les briques réfractaires. Sont également visitées les usines de Mühleim-Rhein, de la Demag, qui sont d'anciens ateliers du groupe Thyssen<sup>1293</sup>. La Demag vient à l'époque de recevoir l'agrément du gouvernement russe pour la fourniture de matériel de laminoir pour l'installation d'usines sidérurgiques en URSS.

« Les Russes ont donné la préférence à la Demag plutôt qu'aux Américains pour les laminoirs à cause de la souplesse plus grande des laminoirs de type européen. Par contre les Russes se sont décidés à faire construire leurs fourneaux par les Américains (Maison Freyn et Mac Kee). La Demag a déjà remis des propositions pour l'équipement complet de deux laminoirs devant produire chacun environ 2 millions de tonnes de fers, de profils variés, par an. Ces usines doivent être installées dans l'Oural et en Sibérie. D'après ce que croient les gens de la Demag les Russes auraient l'intention de s'équiper pour produire 15 millions de tonnes d'acier par an. »<sup>1294</sup>

Les années 1931 et 1932 sont réellement des années de crise au cours desquelles on n'envisage sans doute pas de renouvellement de matériel, puisqu'il n'y a de trace d'aucune visite ni d'un côté, ni de l'autre. Mais une autre explication en est peut-être les tensions dues aux négociations internationales et à la concurrence exacerbée. C'est en 1933 que ces visites reprennent en grand nombre. En avril, deux visites, l'une chez F. Krupp à Essen et l'autre aux établissements Kapito-Klein à Benrath. Elles se poursuivent en août de la même année par une vaste tournée avec pour intention de « *profiter des demandes en cours près des diverses maisons allemandes (Demag, Schloemann, Siemens, Waldrich) pour se documenter (...)* »<sup>1295</sup> On visite ainsi la tôlerie de Henningsdorf, près de Berlin qui appartient à AEG, et qui est équipée de laminoirs récents. Les ingénieurs donnent un compte rendu de leur impression d'ensemble :

« Usine très spacieuse avec des moyens de finissage largement prévus permettant un recuit soigné et un décaissage lent, un planage convenable et un stockage de tôles dans de bonnes conditions. Malheureusement cette usine est mal tenue ; L'emplacement de cette usine près de Berlin ne se justifie que par la mitraille à bon compte qu'elle peut se procurer et l'éventualité de fabrication de guerre. »<sup>1296</sup>

Parmi les autres établissements visités se trouvent celui de Siemens à Siemens-Stadt, de la Demag, de l'usine de tôles de Bochum où la visite est brève car on insiste sur un four nouveau, de type Costello, installé par « l'OFAG ». Il y a aussi l'aciérie de Hoesch et l'usine de Barop, près de Dortmund qui appartient aussi à Hoesch, une assez vieille usine. Les visites se poursuivent par celle des ateliers Haniel et Lueg, près de Düsseldorf, qui travaille pour la Maison Schloemann qui a invité à cette tournée, la Niederrheinische Hütte, l'usine Rheinmetal, près de Düsseldorf qui, paraît-il, travaille pour la Reichswehr et dont ils n'ont vu que l'installation d'écroûtage des lingots. Puis vient la visite de l'énorme usine de Hamborn, des Vereinigte Stahlwerke AG, une usine qui, en 1933, chôme alors deux jours par semaine mais produit encore 80 à 100 000 t d'acier par mois, et de deux usines Krupp à Essen. La tournée s'achève au siège de la société Schloemann où l'on visionne deux films sur les principales réalisations de la maison Schloemann, dont celles de Russie, et où l'on négocie pour l'achat d'une cisaille automatique des tôles en paquets (250 000 F), avec demande d'adaptations spéciales. Vu l'ampleur de la crise dans les deux pays, les négociations portent sur la fourniture de la matière première et sur le lieu de montage.

« Schloemann insiste pour construire en Allemagne les cisailles, mais est tout à fait disposé à passer commande à nos ateliers pour le reste de la fourniture de préférence à d'autres usines françaises à condition, bien entendu, d'un prix pas trop différent de celui de la concurrence.

<sup>1293</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

<sup>1294</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

<sup>1295</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

<sup>1296</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

Cette fourniture par les Ateliers serait à déduire des 250 000 F et la différence pourrait être payée en marks bloqués. »<sup>1297</sup>

A la Demag, de même, il faut négocier sur les modalités de paiement, mais l'offre allemande reste cependant la plus intéressante de toutes pour la firme de Wendel.

« En ce qui concerne le prix, nous avons discuté sur la question du paiement en « Sperrmarks ». Le Dr Fisser a voulu voir à ce propos M. Barrau qui nous a confirmé que nous pourrions payer environ 60 % du montant de la commande soit en « Sperrmarks », soit en « registermarks » et que ces « marks gelés » avaient une dépréciation d'environ 20 %. Avec ce mode de paiement nous aurions donc une réduction de  $60 \times 0,2 = 12$  %, soit 60 000F de rabais sur les 500 000 F francs du montant de l'offre. Ainsi le réducteur fourni par Demag reviendrait à 440 000F contre 515 000F, prix le plus bas (Delattre) fait par les constructeurs français. Des points de vue technique et financier, l'offre de Demag est donc la plus intéressante. »<sup>1298</sup>

A partir de 1934, les visites se ralentissent. Cette année-là, une seule visite est signalée, en février, à la maison Schloemann à Düsseldorf, sur la demande de cette firme avec visite des ateliers Garbe et Lameyer à Aix-la-Chapelle, des bureaux à Düsseldorf et de l'usine Haniel & Lueg à Düsseldorf (absorbée par Schloemann), en particulier de très importants ateliers d'ajustage<sup>1299</sup>.

Les visites n'ont pas seulement un intérêt technique, mais elles en ont aussi un sur le plan de l'organisation du travail. Les Français découvrent parfois des systèmes de fonctionnement qui sont à la fois intéressants pour les patrons (meilleur rendement, meilleure qualité de la production) et pour les ouvriers (moins d'heures de travail ou fatigue moins grande). La visite de l'usine de Rasselstein - visite d'ailleurs difficile à obtenir puisqu'elle fut refusée dix ans avant d'être acceptée contre un échange d'une visite des usines d'Hayange - usine ancienne au développement entravée par le manque d'espace disponible, permet aux ingénieurs français de découvrir les bienfaits pour la production de l'abaissement du nombre d'heures de travail<sup>1300</sup>. En effet la production horaire d'un ouvrier y est de 75 kg d'acier laminé contre 59 kg à l'usine de Wendel de Platinerie, chaque train fonctionnant avec 4 équipes de 8 hommes travaillant 6 heures. L'utilisation optimale des installations et l'augmentation des effectifs permettent une diminution de la fatigue des employés car le tonnage qui passe en une journée aux mains de chaque ouvrier est plus faible qu'avant, bien que la cadence horaire soit plus rapide.

« Ce dernier point frappe d'ailleurs lorsqu'on suit le laminage. L'activité du personnel apparaît beaucoup plus grande que chez nous, on ne remarque aucune perte de temps et surtout aucun mouvement inutile et fatigant du fait que l'équipe de dégrossissage passe le métal ébauché à l'équipe finisseuse qui n'a pas à faire le moindre mouvement.

Ce qui frappe dans le fer blanc de Rasselstein c'est le très faible pourcentage de feuilles avec gravelures, piqûres et tâches. Les défauts importants que nous avons en grandes quantités, tels que « feuilles brûlées », tâches d'eau », sont pour ainsi dire inconnus. [explication : un rinçage intensif jusqu'à eau claire] »<sup>1301</sup>

Les ingénieurs, dans la synthèse de leur visite, montrent l'intérêt de suivre cet exemple, peut-être sous une forme légèrement différente, tout en notant qu'« *il y aurait peut-être à craindre un fâcheux précédent* »<sup>1302</sup>. A l'évidence, vu l'annotation marginale « pas d'accord », les patrons de Wendel ne semblent pas approuver ces propositions. Comme on le voit, les choses n'ont guère changé de nos jours puisque le nombre d'heures de travail est inférieur en Allemagne qu'en France, et en particulier dans la sidérurgie et la métallurgie.

<sup>1297</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*

<sup>1298</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ *ibid.*/ visite de la Demag.

<sup>1299</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne (II).

<sup>1300</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Visites d'usines. Allemagne/ usine de Rasselstein.

<sup>1301</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Rasselstein, *ibid.*

<sup>1302</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Rasselstein, *ibid.*

De mars à mai 1936, on trouve la trace d'une visite de l'usine de la société Demag à Duisbourg, pour voir une cisaille de rives<sup>1303</sup>. Les ingénieurs, à la suite de leur visite, conseillent de commander le modèle allemand de machine à écrouer les ronds de Kieserling plutôt qu'une machine américaine ou française<sup>1304</sup>. Les Français visitent aussi les usines Thyssen à Hamborn, Kieserling & Albrecht, Sack à Düsseldorf-Rath, cette dernière étant spécialisée dans la construction des trains de laminoir, des cisailles et dresseries et dont les ateliers sont outillés avec les machines-outils plus modernes, et à Solingen, « *une petite usine de fonderie et d'ajustage mais qui paraît être très bien organisée* », avec un atelier fabriquant des machines diverses.

L'organisation de l'atelier est très bien étudiée. Un bureau des temps, dont les employés ont tous travaillé sur les machines-outils de l'atelier, établit les fiches d'usinage et les ouvriers sont payés pour le nombre d'heures allouées par les fiches d'usinage. En cas de contestation, le chef d'équipe ou le contremaître usine la pièce dont le temps d'usinage pour les pièces qu'ils ont exécutées est contesté et il arrive pratiquement toujours à la terminer dans un temps inférieur au temps alloué. Il n'y a que rarement des contestations car les employés qui déterminent les temps alloués sont des gens ayant l'expérience pratique. Les bons ouvriers arrivent parfois à se faire des semaines payées à 80 h pour 48 h de travail effectif. L'usine a beaucoup de commandes et les machines-outils travaillent 24 h par jour. »<sup>1305</sup>

En janvier 1937, une petite équipe retourne en Allemagne essentiellement pour voir les fours continus à recuire les tôles fines, construits par l'OFAG à nouveau à l'usine de Rasselstein, du groupe Otto Wolf<sup>1306</sup>. C'est l'occasion de faire une petite tournée des usines productrices de tôles, parmi lesquelles la société Finnentrop du groupe Wolf Netter et Jacobi, une très vieille usine qui fait 6 000 tonnes de tôles par mois, l'usine Ohle qui appartient à la famille Pfeiffer et qui est une tôlerie très importante, réputée pour faire les meilleures tôles d'Allemagne et enfin la société Thale, ancienne filiale du constructeur automobile Adler, qui vient alors d'intégrer le groupe Otto Wolf.

Mais l'atmosphère semble avoir un peu changé par rapport aux précédentes visites. Les ingénieurs de la Maison de Wendel se disent un peu "surpris" de l'accueil, qui n'est pas bon puisque la visite n'est autorisée qu'à une seule personne et qu'elle est très limitée. Pourtant deux ingénieurs de cette maison étaient venus à Fenderie. On leur a laissé supposer que les visites étaient difficiles pour des raisons d'ordre militaire, et qu'il fallait l'accord de Berlin<sup>1307</sup>.

Au mois d'août de la même année, une nouvelle tournée les conduit chez Mannesmann à Huckingen et au stand de métallurgie de l'exposition « Schaffendes Volk »<sup>1308</sup>. Ils visitent aussi des hauts fourneaux et un système d'agglomération dans les usines de Gelsenkirchen-Schalke (4 fourneaux dont 3 en service qui produisent 38 000 t de fonte de moulage par mois), le Bochumer Verein (un four électrique de 12-15 t de construction Demag), les usines Hamborn et Huckingen (un mélangeur de 1 000 t, 4 convertisseurs de 30 t, un four électrique Siemens de 16 t) et les aciéries et fours électriques de Bochumer-Verein, Hoesch et Huckingen.

« La réduction de la teneur en manganèse qui a eu lieu à la suite de la nouvelle politique d'économies de matières premières instaurée en Allemagne n'a pas eu de répercussion sur la qualité de l'acier Thomas fabriqué, d'après ce que nous a dit M. Han. »<sup>1309</sup> [*à Hamborn*]

La tournée se poursuit en septembre : Demag à Duisburg, Gutehoffnungshütte à Oberhausen, Eisen und Hüttenverein AG à Bochum, Dortmunder Hoerde-Verein à Dortmund (3 des 6 hauts fourneaux existant sont à feu et produisent 80 000t de fonte par mois) et

<sup>1303</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne (II).

<sup>1304</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Visites d'usines. Allemagne/ mai 1936.

<sup>1305</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ mai 1936, *ibid.*

<sup>1306</sup> AN/ 189 AQ/ 128.

<sup>1307</sup> AN/ 189 AQ/ 128.

<sup>1308</sup> Le peuple créateur.

<sup>1309</sup> AN/ 189 AQ/ 128.

Emsländische Hartstein-Fabrik à Haren sur Ems. On y admire l'excellente productivité de la main d'œuvre tant de fabrication que de manutention grâce à une organisation très moderne.

« La main d'œuvre est réduite au minimum, elle est d'environ moitié de la main d'œuvre de Briqueterie. L'économie porte non seulement sur la main d'œuvre de fabrication mais également sur celle de manutention. En effet, dans cette usine, le chargement d'un wagonnet, soit 850 briques, est saisi par une griffe livrée par la Maschinen-Fabrik Neumann de Lübek, et déposé d'un seul bloc sur le camion ou le wagon. Le chargement des bateaux se fait à la main le long de glissières. »<sup>1310</sup>

Très souvent, quand les usines que l'on demande à visiter ne touchent pas au secret militaire, les visites semblent donc se dérouler tout à fait bien. Parfois, ces visites sont à l'instigation des Allemands qui invitent leur correspondant à venir voir telle ou telle machine ou technique. Pourtant quelques incidents viennent parfois ponctuer ces visites, comme celui de novembre 1937 qui somme toute est assez révélateur du changement progressif de climat que ressentent désormais un peu les Français. En novembre 1937 suite à de nouvelles visites au cours desquelles l'on se rend à l'usine de Hückingén du groupe Mannesmann, près de Duisburg et à l'usine Georgmarienhütte du groupe Klöckner à Osnabrück, les ingénieurs qui établissent le rapport accusent un certain Mueller-Hauff, venu une première fois à Hayange en avril 1936, de ne pas avoir été à la hauteur des demandes au sujet de la fabrication d'acier au soufre. Piérard y répond, dans un contre-rapport très compréhensif qui lève les accusations précédentes.

« Les conclusions générales placées en tête du rapport me paraissent nettement tendancieuses. M. Mueller-Hauff est accusé de manquer à ses engagements et d'avoir dérangé nos gens pour rien. Mais si on lit le rapport en entier, on doit reconnaître que nos ingénieurs ont recueilli, au cours de leur périple, des renseignements fort intéressants sur les modifications à apporter aux fours Maerz, sur la fabrication de l'acier au soufre ainsi que sur d'autres sujets ; et qu'il leur suffit de tirer la philosophie de ce qu'ils ont vu et entendu pour résoudre les problèmes en suspens. M'est donc avis que le but du voyage a été atteint. Je dois rappeler que dès l'origine de nos pourparlers, M. Mueller-Hauff nous a demandé la plus grande discrétion, craignant d'être accusé par le national-socialisme d'avoir divulgué à l'étranger un procédé allemand. Nos ingénieurs le savaient; ils ne devraient donc pas s'étonner qu'il n'ait pas pris aux conversations la part qui lui revenait. »<sup>1311</sup>

Une dernière visite est signalée la même année à l'usine "Siegerland" des Vereinigte Stahlwerke, à Wissen (Allemagne), en novembre 1937, dans le but d'examiner la fabrication du fer blanc et particulièrement les nouvelles installations d'étamage électrolytique montées par la maison Siemens. On rapporte l'amabilité de l'accueil et le sérieux de la visite pour laquelle le représentant parisien de la Maison Siemens s'est également déplacé<sup>1312</sup>.

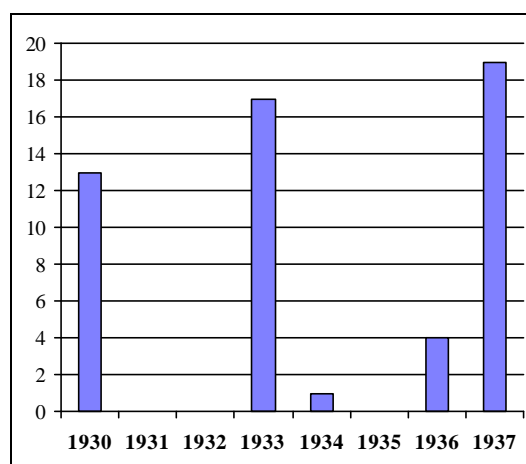
L'impression générale que l'on retire de l'ensemble de ces rapports de visite c'est donc que les liens privés entre sidérurgistes français et allemands sont, même à la fin des années trente, tout à fait bons, hormis quelques tensions dues sans doute aux pressions des autorités nazies.

---

<sup>1310</sup> AN/ 189 AQ/ 128.

<sup>1311</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Visites d'usines. Allemagne novembre 1937

<sup>1312</sup> AN/ 189 AQ /181/ Comité d'organisation de la sidérurgie/ visite de l'usine "Siegerland" des Vereinigte Stahlwerke, à Wissen (Allemagne), par MM. P. Hueber et G. Maître, le 24 nov. 1937 (rapport de G. Maître).



**Figure 56. Nombre de visites d'usines avec comptes rendus (1930-1937)**

On aurait souhaité voir comment, de l'autre côté du Rhin avaient été accueillies ces visites et les commentaires que l'on avait faits. Malheureusement, il n'y a pas trace de ces visites dans les archives Thyssen ni dans les archives Mannesmann<sup>1313</sup>. Parallèlement, dans le fonds de Wendel, on ne trouve pas de comptes rendus des visites d'ingénieurs allemands, bien qu'elles soient signalées à plusieurs reprises.

### *Une relance des initiatives*

Du côté des industriels français, on manifeste aussi le désir de relancer des relations privées un peu plus actives. En novembre 1937, l'ambassade de France à Berlin reçoit la demande d'un certain Robert Altermann, vice-président de l'Union française des industries exportatrices, au sujet d'un projet de mission en Allemagne d'importants industriels français,

« qui viendraient ici non pour visiter des usines allemandes mais pour réaliser l'échange de vue d'une part entre producteurs de la même spécialité et d'autre part interprofessionnellement entre exportateurs intéressés aux échanges franco-allemands. Cette mission aurait pour objet d'établir les doléances des deux pays et de chercher à les faire aboutir respectivement auprès des pouvoirs publics de chaque pays par une entraide réciproque. »<sup>1314</sup>

Le projet vise aussi de façon plus large à contribuer au rapprochement entre les deux pays. L'ambassadeur François-Poncet demande à son attaché commercial de se renseigner sur l'accueil à prévoir pour cette initiative, au sein des milieux économiques allemands. Celui-ci contacte d'une part Haerecke, de la Chambre internationale de commerce en lui demandant de bien vouloir interroger à ce sujet les groupes économiques concernés et, d'autre part, informe à titre confidentiel la Wilhelmstraße<sup>1315</sup>. Les relations avec l'ambassade française semblent excellentes puisque l'on conclut à des sentiments très cordialement dévoués.

Mais quelques jours plus tard, une note allemande indique que la Wilhelmstraße refuse ce projet, d'une part parce que Altermann est considéré comme d'influence marginale dans les cercles économiques français, et d'autre part parce qu'il est juif<sup>1316</sup>. Altermann, qui n'est sans doute pas tenu informé des raisons du refus, récidive dès le début de l'année suivante. Le 18

<sup>1313</sup> La réponse de la société Krupp à ma demande de consultation des archives a été qu'il n'avait existé aucune relation d'aucune sorte avec les entreprises françaises. On vient pourtant de voir qu'il y en eut... Ma demande était donc gentiment refusée !

<sup>1314</sup> MAE/ Wilhelmstraße 198/ France/ lettre du 16 novembre 1937 de l'attaché commercial auprès de l'ambassade de France de Berlin, à Haerecke.

<sup>1315</sup> MAE/ Wilhelmstraße 198/ France/ lettre du 16 novembre 1937 de l'attaché commercial auprès de l'ambassade de France de Berlin, à Hemmen (AA, Berlin).

<sup>1316</sup> MAE/ Wilhelmstraße 198/ note du 19 novembre 1937.



février 1938, il renouvelle sa demande d'autorisation d'organiser un voyage d'exportateurs en Allemagne, cette fois, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

« Le but de ce voyage n'est pas la visite d'entreprises allemandes, mais la rencontre entre les cercles d'affaires français et allemand pour le développement des échanges bilatéraux. Il a eu l'occasion de faire sonder le terrain sur son projet à l'ambassade de France à Berlin, et lors d'une brève rencontre de François-Poncet à Paris, l'ambassadeur lui a dit qu'il avait eu l'impression que ce voyage n'était pas très souhaité, côté allemand mais qu'il lui conseillait quand même de se tourner vers l'ambassade d'Allemagne à Paris. Altermann me dit qu'il ne pouvait pas comprendre une attitude de refus allemande. Il était membre du "Comité France-Allemagne", avait montré jusque là la plus grande compréhension pour les difficultés économiques allemandes et s'était mis beaucoup en peine, depuis des années, pour augmenter les échanges franco-allemands. Peut-être s'agissait-il d'une méprise. Il savait que le Comité international des échanges, dont il était le président, ne trouvait pas un grand intérêt dans l'Allemagne, et que c'est peut-être pour cela que l'on n'avait pas montré un grand intérêt pour ce voyage. Mais ce voyage ne devait pas être organisé par le Comité international des échanges, mais au contraire par l'Union française des industries exportatrices. Il a d'ailleurs déjà effectué un tel voyage en Italie, au cours desquels ils avaient été invités par des personnalités officielles et même par Mussolini lui-même. Il avait donc l'espoir que les autorités allemandes appuieraient ce voyage. »<sup>1317</sup>

Altermann demande donc une rencontre avec lesdites autorités, qu'elles soient d'accord avec ce voyage ou pour expliquer sur quels motifs elles fondent leur opposition. Mais le Ministère de l'économie du Reich ne revient pas sur sa position. Presque un mois plus tard, il demande à l'Auswärtiges Amt de décliner l'offre par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris. Mais les raisons invoquées, quelques mois auparavant, ne sont pas répétées, du moins par écrit<sup>1318</sup>.

Par contre, l'Ambassade allemande à Paris demande à l'Auswärtiges Amt de répondre favorablement à des demandes d'entretiens émanant, en février 1938, d'un journaliste, Henry Peyret, qui travaille pour *La journée industrielle* et qui souhaite rencontrer, entre autres, Goering et Funk<sup>1319</sup>. Un précédent voyage avait déjà été planifié en juin de l'année précédente, mais on ne dit pas pourquoi il fut remis. La visite est à nouveau programmée car son journal voudrait en effet publier une série d'articles sur la foire de Leipzig et surtout sur les relations franco-allemandes. Peyret est déjà invité à la foire de Leipzig en mars puis par la Chambre économique de la Saxe. Il se rendrait ensuite à Berlin. Pour que cette publication puisse produire son effet sur les lecteurs, le journaliste souhaite avoir des entretiens avec un certain nombre de personnalités allemandes de haute importance, sur des points précis : le maréchal Goering, sur la conception allemande de l'autarcie ; le ministre de l'économie Funk, au sujet du Plan de Quatre ans, sur l'organisation de l'industrie et du commerce, et sur les relations commerciales franco-allemandes ; le ministre de l'agriculture Darré, sur la réorganisation de la production agricole ; le chef de l'organisation du Reich (NSDAP) Leyder, en particulier sur les efforts et les succès pour remplacer la lutte des classes par l'organisation du front du travail ; enfin il souhaiterait rencontrer une personnalité connue susceptible de l'entretenir sur le sujet de la question coloniale.

Si l'une de ces personnalités n'était pas en mesure de lui accorder un entretien, il souhaiterait cependant au moins s'entretenir avec un de ses représentants. Mais il espère bien obtenir une réponse aux questions, ne serait-ce éventuellement que par écrit. Il n'en attend d'ailleurs pas quelque chose de nouveau mais plutôt une courte mise au point pour faire connaître au lecteur français le point de vue allemand sur des choses qui sont souvent peu connues de lui. L'ambassadeur insiste pour que l'on apporte une demande favorable car la *Journée industrielle* peut être considérée comme le premier quotidien commercial français et

<sup>1317</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft, Paris, 18 février 1938.

<sup>1318</sup> AA/ R 107 425/ Reichswirtschaftsministerium à Auswärtiges Amt, 16 mars 1938.

<sup>1319</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft à Auswärtiges Amt, 23 février 1938.

parce que Peyret a montré son intérêt et sa connaissance des questions allemandes. Ses projets, qui sont aussi d'un grand intérêt pour l'Allemagne, devraient être rendus possibles<sup>1320</sup>.

Pour les visites techniques et commerciales, comme pour les relations directes montrant un intérêt des deux partenaires industriels l'un vis à vis de l'autre, on peut parler de relations en pointillés. Il y eut des années d'initiatives nombreuses et d'autres, de plus grand désintérêt. Il est aussi certain que les changements politiques n'ont pas beaucoup contribué à développer les initiatives et les ont même freinées, semble-t-il.

### *Les participations franco-allemandes dans la sidérurgie*

En général, les liens entre les sidérurgistes des deux pays passent soit par la Chambre internationale de commerce et d'industrie (CCI), soit par le cartel européen ou par le cartel international de l'acier. Il y a peu de liens directs d'entreprise à entreprise, car il s'agit ici de produits de base et d'ententes horizontales. Cependant, on peut noter quelques investissements de part et d'autre. Dans la plupart des cas, les sociétés que l'on crée ou dans lesquelles on investit servent à trouver des approvisionnements en charbon, en coke ou en minerai, ou bien à exploiter un brevet spécifique. Il s'agit parfois de filiales pour distribuer les produits dans l'autre pays.

Au début des années trente, sur une douzaine seulement d'entreprises allemandes ayant des participations en France, seule la Metallgesellschaft relève du secteur sidérurgique. Elle participe pour 2 millions de francs au capital de la société d'exploitation des procédés Lurgi à Paris<sup>1321</sup>. Côté français, les aciéries de Longwy possèdent 50 % du capital de la mine de charbon Carl-Alexander, à part égale avec la société Röchling. Les sociétés Marine, Micheville et Pont-à-Mousson possèdent, à elles trois, la mine de charbon Carolus Magnus. Les aciéries du Nord et de Lorraine possèdent 20 % de la Neunkircher Eisenwerk, à laquelle le groupe Otto Wolff est également intéressé pour 40 %. Enfin l'ARBED, à larges capitaux français, possède des parts de la Felten und Guillaume AG, de même que le groupe Schneider par l'intermédiaire de son holding. En Sarre, les usines Mannesmann ont une part de la société des aciéries et usines à tubes de la Sarre (Bous) à majorité française, et la société des mines et usines de Redange-Dilling (Marine, Pont-à-Mousson, Micheville, Châtillon et forges d'Alais) possède 60 % du capital des forges et aciéries de Dilling<sup>1322</sup>.

Les années 1930 ont été, dans l'ensemble, une période de développement des investissements bilatéraux, d'un côté comme de l'autre. Quelques entreprises sidérurgiques ont poursuivi ou augmenté leurs placements. Cependant dans le secteur sidérurgique, on ne note pas de grand changement, côté français. Voici le bilan en 1939, en ce qui concerne les entreprises françaises, qui comprend au total 175 participations, parmi lesquelles je n'ai relevé que celles du secteur sidérurgique.

**Tableau 57. Tableau des participations françaises en Allemagne en 1939**<sup>1323</sup>

Firme française	Participation au capital, en nominal	participation au capital, en %	Capital total de la firme allemande	firme allemande
Marine et Homécourt, Micheville, Pont-à-Mousson	St. 1000 Kuxe <sup>1324</sup>	100	St. 1000 Kuxe	Gewerkschaft des Steinskohlenbergwerks Carolus Magnus Palenberg Bez. Aachen

<sup>1320</sup> AA/ R 107 425/ Deutsche Botschaft à Auswärtiges Amt, 23 février 1938.

<sup>1321</sup> AF/ B 31 469/ «Les relations financières franco-allemandes », *Wirtschaftskurve*, IV 1930, 7 février 1931, annexes.

<sup>1322</sup> AF/ B 31 469/ 7 février 1931, *ibid.*

<sup>1323</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin/ tableau des participations françaises en Allemagne et allemandes en France en 1939.

<sup>1324</sup> Unité minière spécifique.

Aciéries de Longwy	<i>St. 500 Kuxe</i>	<b>50</b>	St. 1000 Kuxe	Gewerkschaft Carl Alexander Baesweiler bez. Aachen
Les petits-fils de Fr. de Wendel	Inconnu	-	Inconnu	Allgemeine Brennstoff GmbH, Camperbrück-Lintfort
Les petits-fils de Fr. de Wendel	plus de 1.185.900 RM	<b>plus de 50</b>	2.371 800	Boden AG Amsterdamerstr. Köln
Les petits-fils de Fr. de Wendel	364 000	<b>1,35</b>	27 000 000	Ruhrchemie AG Oberhausen-Halten
Les petits-fils de Fr. de Wendel	300 000	<b>50</b>	600 000	Südrahtindustrie AG, Mannheim-Waldhof
Les petits-fils de Fr. de Wendel	22 000 000	<b>100</b>	22 000 000	Steinkohlenbergwerk Friedrich Heinrich AG, Lintfort/ Kr. Mörs
Les petits-fils de Fr. de Wendel	18 000	<b>50</b>	36 000	de Wendel'sche Treuhand GmbH, Köln
Les petits-fils de Fr. de Wendel	inconnu	<b>100</b>	Inconnu	Zeche « de Wendel » Steinkohlenbergwerk, Herringen Kr. Hamm
Forges, tréfileries & pointeries de Creil (Oise)	585 000	<b>100</b>	585 000	Eisenwerk Fraulautern AG, émaillerie des la Parre, Fraulautern.
Société d'électro-chimie et d'électro-metallurgie, Paris	inconnu	<b>100</b>	inconnu	Elektro-Stahlwerke Usine Stahl GmbH, Düsseldorf
Pont-à-Mousson (Nancy)	60 000	<b>50</b>	120 000	Saar Industrie GmbH, Saarlautern

En raison de sa situation géographique à cheval sur la frontière, la Maison de Wendel s'était assurée depuis longtemps un ravitaillement régulier en coke par l'acquisition de concessions minières : en 1899, la vaste concession de Hamm qui est transformée en 1937 en SA (allemande) indépendante sous la raison sociale de « SA du charbonnage Henri-Robert (au capital de 17 millions de RM, dont 76,8 % à la société des petits-fils de F. de Wendel, les actions restantes étant entre les mains d'autres sociétés contrôlées par la même maison<sup>1325</sup>, notamment de la SA du charbonnage Frederic-Henri) ; en 1906, la concession « Glückauf » dans le bassin d'Aix-la-Chapelle (non mise en exploitation) ; enfin en 1924, elle rachète à un groupe français la presque totalité des actions de la SA « Du charbonnage Frederic-Henri ». Un questionnaire adressé, en 1939, par l'AFIPA permet de connaître le détail des intérêts permanents des sociétés de Wendel en Allemagne à la veille de la guerre<sup>1326</sup>.

**Tableau 58. Intérêts permanents des sociétés de Wendel en Allemagne<sup>1327</sup>**

entreprises possédées en totalité sous forme de:	nom des entreprises en Allemagne	Nature et consistance des intérêts	capital détenu par la société petits-fils de Wendel (et % du total)
S <sup>tés</sup> minières (Gewerkschaft)	les 10 sociétés d'exploitation « Glückauf Aachen », numérotées de 1 à 10	stés minières se partageant la totalité de la concession Glückauf Aachen près d'Aix-la-Chapelle - houille à coke <i>réserve non encore exploitée.</i>	3 millions RM
Biens immobiliers	1) concessions de l'Odenwald 2) terrains à Grande-Roselle		
<b>participation par possession d'une fraction du capital dans des :</b>			
S <sup>tés</sup> par actions	1) Steinkohlenbergwerk « Heinrich-Robert » 2) Steinkohlenbergwerk « Friedrich-Heinrich » 3) Süddeutsche Drahtindustrie 4) Wasserwerk für das nördliche westfälische	1 et 2) stés minières, houille, coke et sous-produits  3) laminoirs - tréfilerie 4) adduction d'eau	1) 13 056 000 RM (72,54 %) 2) 12 200 000 M (55,45 %) 3) 497 000 RM (82,83 %) 4) 80 000 RM (0,28 %)

<sup>1325</sup> En raison des difficultés d'ordre fiscal et comptable suscitées par le fisc allemand.

<sup>1326</sup> Association qui s'occupe de la protection des intérêts français industriels et financiers à l'étranger, AN/ 189 AQ/ 336, réponse à un questionnaire adressé aux adhérents (décision prise par l'assemblée du 5 avril 1939).

<sup>1327</sup> AN/ 189 AQ/ 336, *ibid.*

	Kohlenrevier 5) Hoesch AG <sup>1328</sup>	5) mines, métallurgie	5) 14 400 RM (0,014 %)
S <sup>tés</sup> minières	Gewerkschaft Norddeutschland	importante concession minière des environs d'Aix-la-Chapelle (réserve de 165 millions de tonnes de charbon)	
<b>Autres prises d'intérêts par des avances directes ou indirectes, etc.</b>	charbonnage Henri Robert	avances directes (ouvertures de crédit)	18 000 RM
	charbonnage Frederic-Henri	fonds d'état	47 292 RM
	crédit foncier prussien 5,5 % (400 RM)	-	
	Preuss. Landesrentenbank Liquid. Rentenbriefe 5,5 % (7.980 RM)	-	
Rente allemande de conversion 4,5 % (38.912 RM) (1924)	garanties accordées	6 593 000 RM	
	charbonnage Henri-Robert		

Tous les avoirs de la société, à l'exception des fonds d'État, sont bloqués en capital, les intérêts seuls étant parfois rapatriables dans les limites des conventions. Ce tableau n'est pourtant pas complet puisque n'y apparaissent pas les sociétés commerciales et de gestion ni les participations dans des sociétés telles que la Ruhrchemie AG Oberhausen-Halten, citée dans le précédent document. La politique de cette société avait été de s'assurer, dès la fin du siècle, un ravitaillement en coke de haute qualité. A cet effet ont alors été acquises successivement diverses concessions houillères en Allemagne, la première en 1899, une importante concession près de Hamm en Westphalie, puis d'autres en 1906 et en 1924. La nouvelle organisation de l'économie allemande et les nouvelles lois qui régissent les sociétés obligent la société française à modifier la structure de ses possessions en Allemagne.

Le charbonnage de Hamm, d'une superficie de 1 755 ha, longtemps simple dépendance de la société les petits-fils de François de Wendel & Cie, est transformé en avril 1937 en société anonyme allemande sous le nom de SA du charbonnage Henri-Robert<sup>1329</sup>, avec un capital de 17 millions de RM, augmenté d'un million de marks l'année suivante. Directement contrôlée à environ 75 % par la société de Wendel, avec Humbert de Wendel qui en assure la présidence, et indirectement par des sociétés lui appartenant notamment de la SA du charbonnage Frederik-Henri, cette répartition faisant suite à des difficultés fiscales et comptables vis-à-vis du fisc allemand. Comme tous les charbonnages allemands, cette société appartient obligatoirement au syndicat allemand des producteurs de houille qui limite sa production à 2 millions de tonnes dont 1 625 000 t de vente (qui passe obligatoirement par le syndicat) et 375 000 t de consommation propre, réservées aux usines affiliées. Elle emploie environ 3 000 personnes à la fin des années trente. Deux puits de mines sont en exploitation et deux, en préparation. Sa production effective fut de 1,2 millions de tonnes de charbon en 1938. Mais l'extraction n'est pas son seul objet, ses annexes possèdent 200 fours à coke (production 1938 : 293 875 t), une fabrique de benzol, une tuilerie et une importante centrale électrique dont la production a atteint 58 millions de KWh en 1937 et 64, en 1938<sup>1330</sup>.

Grâce à des accords intergouvernementaux, la société les petits-fils de F. de Wendel peut rapatrier une partie des bénéfices (605 204 RM en 1938) représenté par le dividende distribué (411 264 RM en 1938), après déduction de la taxe allemande de 10 % sur le produit du capital

<sup>1328</sup> La société les petits-fils de Wendel possèdent 14 440 RM d'actions de la Hoesch AG qu'elle a achetées ou souscrites de 1923 à 1927 (soit 0,014% du capital). La Hoesch a été constituée en 1930 par suite de la fusion de la société Köln Neuessener Bergwerksverein avec la Eisen- und Stahlwerke Hoesch AG für Bergbau und Hüttenbetrieb, est devenue en fév. 1938 « Hoesch AG » (capital: 101 800 000 RM, siège : Dortmund; personnel juin 1938: 31 700).

Production Hoesch (en tonnes)	fonte	Acier	charbon	coke
1935-36	865.428	1.127.449	5.296.071	1.585.756
1936-37	901.144	1.184.196	5.813.415	1.826.079
1937-38	1.002.718	1.234.658	6.495.668	2.066.201

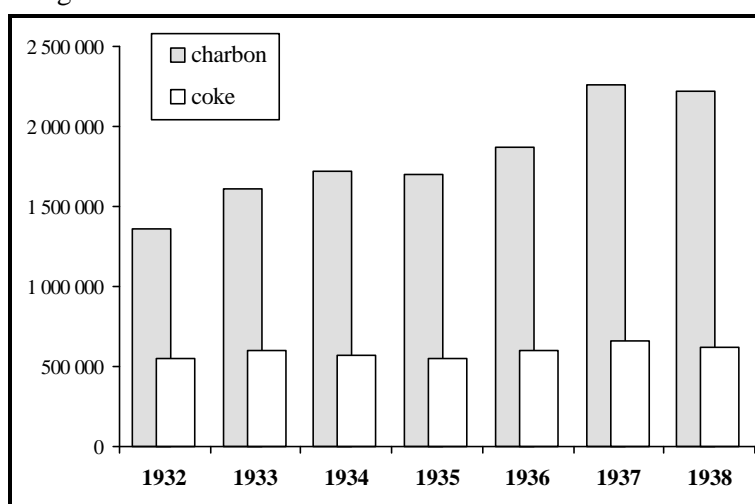
<sup>1329</sup> AN/ 189 AQ /336 / Notes sur les charbonnages..., *ibid.*

<sup>1330</sup> AN/ 189 AQ /336 / Notes sur les charbonnages..., *ibid.*

(Kapital-ertragsteuer). C'est Robert Pastor, vice-président des charbonnages Henri-Robert et Frédéric-Henri (Humbert de Wendel étant le président de ces deux sociétés), président de la Süddeutsche Drahtindustrie, qui est l'homme de confiance de la société de Wendel, sur place.

En 1906, la société avait aussi acquis la concession Glückauf, dans le bassin d'Aix-la-Chapelle, à côté des charbonnages Carl Alexander et Carolus-Magnus, autres sociétés sous influence française, mais cette concession, considérée comme une réserve, n'avait toujours pas été mise en exploitation à la fin des années trente. Enfin, en 1924, elle rachète à un groupe français la grosse majorité du charbonnage Frederic-Henri qui possède des concessions sur la rive gauche du Rhin, à Lintfort, près de Moers<sup>1331</sup>. La Steinkohlenbergwerk Friedrich Heinrich AG, d'une superficie de 4600 ha, avait été créée en 1906. Lors de la Première Guerre mondiale elle est placée sous séquestre car son capital (22 millions de RM en 1913) est à 92 % français, et mise en liquidation en 1917. Son acquisition par la Rheinische Stahlwerke est annulée après la guerre<sup>1332</sup>. C'est donc en 1924 que le groupe de Wendel rachète les actions du groupe fondateur et détient alors 95 % des parts, dont directement 53 % sont la propriété des Petits-fils, le reste étant détenu par une société hollandaise dont la société de Wendel a le contrôle. Le groupe complète son investissement en faisant l'acquisition de la concession de Nord-Deutschland (1 200 ha, en exploitation) et de la concession voisine Humboldt, (3100 ha, non exploitée). La participation syndicale<sup>1333</sup> est fixée à 2 250 000 t dont 1 172 500 t de ventes et 1 077 500 t réservées à la consommation propre des usines affiliées.

« On peut dire que le système des contingents de vente a joué dans le sens d'une limitation de la production, les installations des deux charbonnages permettant, en période normale, de dépasser lesdits contingents. »<sup>1334</sup>



**Figure 57. Production des mines Frederic-Henri**

Cette société emploie environ 4 900 personnes. Deux puits sont en exploitation, un en préparation. Parmi les installations annexes, on trouve 260 fours à coke, un atelier de débénzolage, une tuilerie et une installation de récupération de gaz des fours à coke. La Maison de Wendel a créé huit sociétés filiales pour l'exploitation et la gestion de ces charbonnages en Allemagne<sup>1335</sup>. En outre la Maison de Wendel possède une tréfilerie, la Süddeutsche

<sup>1331</sup> AN/ 189 AQ /336/ Notes sur les charbonnages allemands du groupe de Wendel/ 9 nov. 1944 « Note sur les intérêts possédés par la Maison de Wendel en territoire allemand. ».

<sup>1332</sup> Décision du tribunal arbitral mixte, jugement du 8 juillet et 30 sept 1921.

<sup>1333</sup> Les contingents s'expriment en charbon, étant admis qu'une tonne de charbon représente 780 kg de coke.

<sup>1334</sup> AN/ 189 AQ /336 / Notes sur les charbonnages..., *ibid*.

<sup>1335</sup> Bodengesellschaft Amsterdamerstrasse GmbH, Cologne (société de gestion de biens-fonds) ; Société fiduciaire Frederic-Robert, Cologne (société de contrôle comptable) ; Kohle und Erz GmbH, Hamm ; Krauss-Buhler GmbH, Mannheim et Sarrebrück ; Allgemeine Brennstoff Handels Gesellschaft (ABC) GmbH, Lintfort ; Wilhelm Wehnert, société en commandite Cologne ; Christian Bruchhauser, société en commandite, Cologne ; Neuwsen und

Drahtindustrie AG, à Mannheim-Waldhof, au capital de 600 000 Marks, dont plus de 90 % sont entre ses mains, avec une filiale Drahtwarenfabrik Germania GmbH, qu'elle possède à 100 %. La firme de Wendel est donc la société française la plus concernée par le problème de la pénétration des capitaux industriels entre les deux pays. C'est par son histoire personnelle qu'elle occupe cette position, mais c'est un cas très isolé dans l'industrie sidérurgique française. On a vu qu'à l'exception d'une poignée de mines, les autres sociétés ont peu investi en Allemagne.

Le tableau des participations allemandes est beaucoup plus conséquent, environ trois fois plus<sup>1336</sup>. Mais les sociétés liées à la sidérurgie demeurent, elles aussi, assez peu nombreuses, même si certaines se sont développées au cours de la période.

**Tableau 59. Tableau des participations allemandes en France en 1939**<sup>1337</sup>

firme allemande	Participation au capital, en nominal	participation au capital, en %	capital total de la firme française	firme française
Otto Wolf, Eisengroßhandlung, Köln	1 000 000	<b>100</b>	1 000 000	Agence générale des établissements Otto Wolf Paris
Franz Haniel & Cie, GmbH, Duisburg-Ruhrort	1 000 000	-	inconnu	Association commerciale et charbonnière SA Paris
Metallgesellschaft Frankfurt	40 000	-	inconnu	Catalex
Montan GmbH, Eisleben	400 000	<b>10</b>	4 000 000	Coframet Cie Franco-américaine des métaux et des minerais, Paris
Klockner GmbH, Reederei und Kohlenhandel Duisburg	1 000 000	<b>100</b>	1 000 000	Cie charbonnière Klöckner SA Paris
AG der dillinger Hüttenwerk, Dillingen	2 083 000	<b>16 2/3</b>	12 500 000	Cie pour l'exportation des aciers tubes et matériaux de Construction « Actuma » Paris
Klöckner-Humboldt-Deutz AG, Köln-Deutz	1 000 000	-	inconnu	Cie française Klöckner-Humboldt-Deutz, Paris
Gebr. Röchling, Saarbrücken	369 900	<b>2,23</b>	16 560 685	Cie générale charbonnière, Strasbourg.
Hugo Stinnes, Mülheim	579 900	<b>3,5</b>	16 560 685	Cie générale charbonnière, Strasbourg.
Raab, Karcher GmbH, Karlsruhe	1 854 300	<b>11,197</b>	16 560 685	Cie générale charbonnière, Strasbourg.
Klockner GmbH, Reederei und Kohlenhandel Duisburg	295 200	<b>1,78</b>	16 560 685	Cie générale charbonnière, Strasbourg.
Gebr. Röchling, Saarbrücken	724 800	-	inconnu	Comptoir des charbons sarrois, Paris
AG der dillinger Hüttenwerk, Dillingen	2 036 000	<b>20,36</b>	10 000 000	
Hans Brücken, Kaufman, Niederbreisig	15 000	-	inconnu	Forges et aciéries Marine Homécourt
Mannesmanröhren Werke AG Düsseldorf	20 000 000	<b>40</b>	50 000 000	Sauts, aciéries et usines à tubes de la Sarre (Bous); Paris
Edel Stahlwerk Röchling AG Vöcklingen	2 500 000	<b>50</b>	5 000 000	SA de vente des aciers fins de Lorraine et Sarre, Paris
Röchlings'sche Eisen-Stahlwerke, Vöcklingen	2 500 000	<b>50</b>	5 000 000	SA de vente des aciers fins de Lorraine et Sarre, Paris
Gebr. Röchling, Saarbrücken	275 000	-	inconnu	SA de vente de combustibles, Paris (Saveco)
Vereinigte Stahlwerke AG, Düsseldorf	190 000	<b>95</b>	200 000	Société générale d'opérations minières, Paris,
Röchling'sche Verwaltung GmbH, Ludwigshafen	inconnu	-	inconnu	Société lorraine minière et métallurgique, Diedenhofen
Deutsche Bank und Diskonto Ges.	St. 1534 Akten priv.	-	inconnu	Société métallurgique de Normandie, Paris
Otto Wolff, Eisengroßhandlung	inconnu	-	60 000 000	Société métallurgique de Senelle-Maubeuge, Longwy

Brockhausen, GmbH, Orsoy et Otto Kerkhoff GmbH, Dusseldorf (sociétés de vente de charbon et de carburants). AN 189 AQ /336/ « Note sur les intérêts possédés par la Maison de Wendel en territoire allemand », 9 nov.1944.

<sup>1336</sup> 18 pages au lieu de 6 et demie.

<sup>1337</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin / tableau ..., *ibid.*

Eisen Export GmbH Berlin	500 000	-	inconnu	Société pour le commerce d'aciers laminés, Paris
--------------------------	---------	---	---------	--

Parmi les sociétés françaises à participation allemande, l'une d'entre elles semble avoir eu une importance particulière pour la société Mannesmann qui possède plusieurs dossiers sur cette entreprise dans ses archives<sup>1338</sup>. En 1928, on note la transformation de la société Paul Scholtès & C<sup>ie</sup> (siège à Hagondange) possédée par le Comptoir des fers et des métaux (64 parts) et un certain M. Ganz (une part), au capital de 162 500 F, en une société Méquisa (société des métaux, quincaillerie et articles sanitaires) dont le capital passe à 500 000 F, réparti comme suit : 25 000 F à Michel Neuman (Luxembourg) qui est le président de la nouvelle société, 25 000 F à M. Braun, 147 000 F à Alfred Ganz (Suisse) qui est membre du conseil d'administration tout comme Jules Delacour, Joseph Fischer (Luxembourg), Hans Harney (Düsseldorf), Jules Moussel (Luxembourg) et Alfred Stephan. Le Comptoir des fers et des métaux possède les 303 000 F de parts restantes, soit 60,6 %<sup>1339</sup>. En 1937, le capital est passé à 800 000 F, le bilan de l'année présente un bénéfice net de 173 403 F, sur un chiffre total de 869 457 F, et permet la distribution d'un dividende de 6 %, soit un bilan d'une société très rentable !

Dès le début de l'année 1938, bien que l'on n'évoque pas encore les conséquences d'une guerre sur cet état de fait, l'État français se préoccupe déjà de racheter les participations allemandes en France. En janvier 1938, Humbert de Wendel est l'objet d'une intervention de la part du Ministère des travaux publics (Office de la navigation)<sup>1340</sup>. On lui demande en effet de s'arranger pour transférer, d'une manière ou d'une autre, les 100 actions du capital de la Compagnie générale pour la navigation du Rhin (CGNR) que possèdent les charbonnages Frederic-Henri à l'État lui-même ou à un actionnaire français de confiance. La CGNR, dont le siège social et la direction générale sont à Strasbourg, est une SA au capital de 15 000 000 F (1924) qui appartient en majorité à l'État français. Elle permettait le contrôle d'une partie du transport du charbon, depuis Rotterdam. C'est en 1924 que la mine Frederic-Henri avait acheté des actions de cette compagnie. Le responsable de l'Office de la navigation lui explique que, dans les circonstances actuelles, il serait préférable que cette compagnie n'ait que des actionnaires français, mais que cela n'est de sa part, qu'une « suggestion ». L'affaire suit son cours, après accord de Humbert de Wendel. Fin mars 1939, le transfert est effectué par l'intermédiaire du Crédit industriel et commercial<sup>1341</sup>.

### *Quelques autres cas de participations croisées*

En Europe centrale, les établissements Schneider se sont intéressés à diverses industries notamment en Tchécoslovaquie où ils se sont assurés, par l'intermédiaire d'une société financière, l'Union européenne industrielle et financière, fondée également dans l'Entre-deux-guerres pour gérer les intérêts de la société en Europe centrale, le contrôle des établissements Skoda, producteurs d'armes, entre autres, qui cherchaient à diversifier leur production dans le domaine de la construction mécanique. Cette entreprise devient, sous son impulsion, l'une des plus grandes entreprises d'Europe avant d'être reprise par le gouvernement tchèque peu avant l'invasion allemande. Schneider dut alors vendre toutes ses participations dans la région<sup>1342</sup>.

L'ARBED, société luxembourgeoise, est un cas intéressant car elle liait des intérêts français, ceux de la firme du Creusot, et des intérêts allemands. Eugène Schneider faisait partie du conseil d'administration de cette société. Avec l'évolution de la situation politique européenne, doublée

<sup>1338</sup> MAN / M.19.293.

<sup>1339</sup> MAN / M.19.293/ Méquisa.

<sup>1340</sup> AN/ 189 AQ /336/ lettre du 28 janvier 1938.

<sup>1341</sup> AN/ 189 AQ/ 336/ lettre du 28 mars 1939.

<sup>1342</sup> AN/ 65 AQ / K 211 / 1-2 Schneider/ Livre d'or 1955 et J.-L. Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, 1986.

d'une situation économique qui n'a pas encore atteint le retour à la normale, les entreprises multinationales commencent à connaître quelques difficultés, dues essentiellement aux problèmes de transferts de devises qui entraînent parfois des blocages de sommes importantes dans le clearing<sup>1343</sup>. Ces difficultés ont été renforcées dans le cas présent, par le retour de la Sarre à l'Allemagne qui a posé un certain nombre de problèmes pratiques.

Cette société, et c'est là son intérêt, possède des investissements nombreux en France et en Allemagne, dans des sociétés commerciales (Comptoir métallurgique luxembourgeois, dit Columeta), dans des sociétés métallurgiques (S<sup>te</sup> métallurgique des Terres rouges<sup>1344</sup>, Sté métallurgique d'Aubrive et Villerupt, S<sup>te</sup> Felten et Guillaume Carlswerk AG, une tréfilerie, à Cologne, SA clouterie et tréfilerie des Flandres, Produrac, établissements Paul Würth, laminoirs et boulonneries du Ruau), dans des sociétés charbonnières (Eschweiler Bergwerksverein, SA des charbonnages Helchteren et Zolder), et enfin dans des sociétés diverses (Stein- und Tonindustrie-gesellschaft Brohltahl, usine de produits réfractaires, en Rhénanie)<sup>1345</sup>.

Vu la montée des tensions après mars 1939, il peut sembler étrange que se crée à ce moment-là une Association française d'intérêts permanents en Allemagne (AFIPA). Mais quand on regarde les membres fondateurs qui en déposent les statuts le 1er avril 1939, (à effet du 1er mars 1939), on comprend qu'il s'agit justement de répondre à l'urgence de la situation et de tenter de préserver au mieux les intérêts français, dans une situation qui s'annonce de plus en plus risquée. M. L. Gaillet-Billoteau en est le président, les petits-fils de François de Wendel, le trésorier et la société des mines et usines de Redange-Dilling, le secrétaire.

Cette association loi de 1901 dont la durée est fixée à 99 ans, et a son siège à Paris, au 58 rue de Ponthieu, c'est-à-dire le même que celui du Comité des Forges, ce qui n'est pas très surprenant si l'on regarde la composition des membres, très peu nombreux par ailleurs, en avril 1939. L'association comporte 3 catégories de membres, les membres adhérents, les membres actifs et les membres titulaires, en toute vraisemblance les fondateurs de l'association, c'est-à-dire 7 sociétés sidérurgiques et Saint Gobain. S'y sont ajoutées ensuite les distilleries Cointreau, les établissements Hutchinson et la Société générale alsacienne de Banque. Pour devenir membre de l'association, il faut être présenté par deux membres en exercice et agréé par le conseil d'administration. A la création, on dénombrait onze sociétés membres, représentées en particulier par H. de Wendel (pour Les Petits-fils) ; Nicou (président de Micheville) ; Théodore Laurent (président de Marine) ; Marcel Paul (président de Pont-à-Mousson) (les 3 précédents comme porteurs de Kuxes de Carolus Magnus) ; Laurent pour Redange-Dilling ; les aciéries de Nord et Lorraine et Roy pour Longwy<sup>1346</sup>.

Elle a pour objet précis, comme l'annonce son statut, « *de veiller sur les intérêts permanents appartenant aux divers associés et situés en Allemagne, et d'une manière générale de favoriser le développement des relations économiques avec les pays dans lesquels les adhérents ont fait des investissements* »<sup>1347</sup>. La formule peut, avec le recul, paraître ambiguë. Mais cette apparente volonté de coopération avec l'Allemagne, si elle n'est pas fautive, si l'on veut bien se reporter au travail en commun au sein de l'EIA, n'est sans doute pas emplie d'illusions. Les maîtres de forges concernés sont comme toujours pragmatiques, se donnant les moyens, en toute occasion,

<sup>1343</sup> AN/ 65 AQ / K 33 ARBED/ article de *La vie financière*, 2 mai 1935, page 2, C/R de l'assemblée ordinaire de l'ARBED du 26 avril 1935 à Luxembourg.

<sup>1344</sup> Partie d'une concession située en Allemagne, en liaison avec la Société minière des Terres rouges, située en Lorraine, qui appartient pour 71 % à Schneider et pour 29 % à l'ARBED (répartition depuis 1926).

<sup>1345</sup> ARBED (collectif), *Un demi-siècle d'histoire industrielle 1911-1964*, ouvrage interne non publié, 401 p., et AN/ 65 AQ / K 33 ARBED/ article de *La vie financière*, 2 mai 1935, page 2, C/R de l'assemblée ordinaire de l'ARBED du 26 avril 1935 à Luxembourg.

<sup>1346</sup> AF/ B 31 476/ déclaration des statuts de l'association française d'intérêts permanents en Allemagne (AFIPA), déposés le 1er avril 1939, à effet du 1er mars 1939 et liste des membres au 3 avril 1939.

<sup>1347</sup> AF/ B 31 476/ *ibid.*



de pouvoir réagir au mieux de leurs intérêts. Quel en était le but réel ? Selon R. Poidevin<sup>1348</sup>, la question reste posée.

### *Les conséquences du retour de la Sarre à l'Allemagne*

Les campagnes de presse contre les sidérurgistes sont assez fréquentes. En 1933, on les accuse de complicité avec leurs collègues allemands. Après avoir dépouillé les vaincus, ils voudraient maintenant les réinstaller en Lorraine. “*Permettra-t-on à M. Théodore Laurent de réinstaller Stinnes à Rombas ?*”, titre l’hebdomadaire *Forces*<sup>1349</sup>. Ce dernier accuse les sidérurgistes français d’avoir conclu des accords secrets avec leurs homologues allemands au sujet de leurs participations communes dans l’industrie sarroise, en pensant à l’avenir de ce territoire. Le journal prédit que le plébiscite prévu le rendra à l’Allemagne. Or après la guerre, certains membres du Comité des Forges ont pris des participations dans les sociétés minières et sidérurgiques sarroises mais aussi luxembourgeoises, en particulier le groupe de Théodore Laurent.

Mais ces unités, beaucoup plus anciennes que celles de Lorraine ou de la Ruhr, ne seraient rentables que parce qu’elles bénéficient de l’union douanière double, c’est-à-dire avec la France et avec l’Allemagne. Si après 1935, la Sarre perd ce statut spécifique, sa sidérurgie serait alors menacée et, en conséquence, les participations françaises également. Le journal ne dit mot des participations allemandes, mais les Allemands souhaiteraient une entente à ce sujet, à condition qu’elle soit assortie de contreparties qui seraient, selon le journal, de “*repandre pied en Lorraine*”. Des négociations seraient déjà engagées pour effectuer des échanges de participations sarroises, rachetées à bon prix, contre des participations en Lorraine. On évoque d’ailleurs le cas de Thyssen qui aurait déjà repris pied à Hagondange par le contrôle de la société Sambre et Moselle. L’auteur de l’article soupçonne Théodore Laurent de vouloir laisser entrer Stinnes à Rombas et accuse les deux hommes de collusion. Cet hebdomadaire n’est pourtant classé ni à l’extrême-droite, ni à l’extrême-gauche et il serait plutôt considéré comme un journal du centre. C’est dire le ton de la presse, du moins celle qui n’est pas sous l’influence du Comité des Forges, à l’égard des sidérurgistes français...

Comme nous l’avons vu, un certain nombre d’entreprises françaises ont des intérêts en Sarre, dans des usines sidérurgiques ou dans des mines de charbon. La HADIR, société mixte franco-luxembourgeoise, est du lot, mais semble relativement optimiste si l’on en croit le rapport d’activité de juin 1934 :

« (...) On ne peut dire que l’avenir soit sombre, car j’espère que les questions trouveront leurs solutions, mais il est certain que les événements qui peuvent se passer l’an prochain dans la Sarre sont susceptibles d’avoir leur influence puisque nous avons une usine en territoire sarrois. »<sup>1350</sup>

La plupart des contemporains sont en effet persuadés que la Sarre demandera son rattachement définitif à la France lors du prochain plébiscite fixé au 13 janvier 1935. Certaines des entreprises sidérurgiques installées en Sarre ont d’ores et déjà pris leurs précautions pour anticiper leur adaptation à la nouvelle solution. Dès l’année précédente, en prévision des changements à venir, les usines Bous (société des usines à tubes de la Sarre) avaient évité de s’engager dans les affaires qui les auraient conduites au-delà de l’exercice 1934.

« Nous avons ainsi pratiquement renoncé à l’exportation pour concentrer notre activité sur le marché français, toutes les dispositions étant prises avec nos actionnaires pour que la

<sup>1348</sup> R. Poidevin, « La tentative de rapprochement économique entre la France et l’Allemagne, 1938-1939 », in Valentin, Bariéty, Guth, *La France et l’Allemagne entre les deux guerres mondiales*, 1987, p. 66.

<sup>1349</sup> AN/ 189 AQ / 215/ hebdomadaire *Forces*, 23 juin 1933.

<sup>1350</sup> AN/ 65 AQ /K 342/ art de *La vie financière*, 11 juin 1934, sur assemblée générale HADIR.

fabrication des produits livrés à notre clientèle ne soit pas interrompue un instant quelles que soient les mesures douanières prises après le plébiscite. »<sup>1351</sup>

Cette année là, l'entreprise est à son plus bas niveau par rapport à la production totale du Cartel des tubes (7 %), avec une expédition de 29 700 tonnes. Son plus haut niveau avait été atteint en 1928, avec des ventes atteignant 57 600 tonnes, ce qui représentait à l'époque 8,5 % du total.

Avec le retour de la Sarre dans le giron allemand, après le plébiscite dont le résultat a surpris beaucoup de personnes, y compris les sidérurgistes, se posait un problème de quotas au sein du cartel de l'acier. Des négociations s'ouvrirent les 21 et 22 mars 1935 à Paris. Bien que le principal problème fut celui du transfert entre les quotas français et allemands, les représentants belges et luxembourgeois étaient également présents car ils avaient, eux aussi, des revendications à formuler. Les usines sarroises étaient déjà rattachées, du point de vue des exportations au sein de l'EIA, avec celles de l'Allemagne mais un accord spécial faisait qu'elles disposaient aussi du marché français, qui n'était pas décompté comme vente à l'exportation. Or ce dispositif tombe avec le rattachement définitif à l'Allemagne. Mais tombe aussi celui qui spécifiait que les livraisons lorraines en Allemagne bénéficiaient, elles aussi, du statut du marché intérieur. Les Français ne sont pas d'accord avec la demande de relèvement de sa quote-part dans les différents comptoirs internationaux formulée par le groupe allemand.

« (...) il s'agit de savoir à qui la suppression de ce courant d'échanges est le plus préjudiciable. Si en temps normal, nous recevions de la Sarre davantage que nous ne livrions en Allemagne, il semble qu'au cours des derniers mois la situation se soit renversée. D'autre part, la contraction persistante de la demande, constatée sur notre marché intérieur, n'est pas faite pour nous incliner à une réduction de nos exportations et, si le groupe français devait faire les frais des revendications présentées à la fois du côté allemand et du côté belgo-luxembourgeois, le retour de la Sarre au Reich aurait pour résultat une diminution de notre production sidérurgique ! On conçoit qu'il nous soit difficile d'y consentir. Le succès des négociations dépend des instructions que le gouvernement allemand, par l'intermédiaire du docteur Schacht, aura données aux délégués d'Outre-Rhin. (...) Quoi qu'il en soit, il a été décidé qu'une solution au problème que pose la réintégration de la Sarre au Reich devait être trouvée avant le 31 mars courant. »<sup>1352</sup>

Si l'on en croit l'auteur de l'article, les représentants du groupe allemand seraient donc parfaitement aux ordres du gouvernement allemand. Mais rien n'est moins sûr, comme le montre certains comptes rendus de réunions entre les sidérurgistes et les représentants du ministère<sup>1353</sup>, même si les industriels sont obligés en partie de se plier aux directives économiques générales décidées par le gouvernement nazi.

Un accord est signé le 30 mars 1935 entre l'industrie sidérurgique française et sarroise. On se mit d'accord sur le fait de conserver, jusqu'à la fin de cette année, deux contingents parallèles de même niveau, fixé à 50 000 tonnes mensuelles, l'un pour les exportations allemandes vers la France, l'autre pour les exportations françaises vers l'Allemagne, et qui l'une et l'autre se rapportent à la production sarroise. Les deux gouvernements auraient approuvé l'accord<sup>1354</sup>. Les Allemands acceptèrent que le surplus de production sarroise, qui était auparavant destiné au marché français, soit vendu sur leur propre marché<sup>1355</sup>. Mais il fallait laisser un certain délai de réorganisation des marchés. Lente, le directeur des usines Bous, assure Köcke, de chez

<sup>1351</sup> MAN/ M 15.131.1/ rapport assemblée générale du 25 juin 1935 (BOUS).

<sup>1352</sup> AA/ Ind 20/ R 117 986/ télégramme du 21 mars 1935 de Doehle (Paris) transmettant un article du 21 mars 1935 de *La Journée Industrielle*.

<sup>1353</sup> cf. *supra*.

<sup>1354</sup> AA/ Ind 20/ R 117 986/ note du bureau de presse allemand à Paris rendant compte d'un article du 2 avril 1935 de *La Journée Industrielle*.

<sup>1355</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

Mannesmann<sup>1356</sup>, que, fidèle à la convention internationale, et jusqu'à modification du régime douanier de la Sarre, son entreprise ne cherchera pas à obtenir des commandes sur le marché intérieur allemand, quitte à travailler momentanément sur stock<sup>1357</sup>. Cette société, comme plusieurs autres usines sidérurgiques dans lesquelles les Français ont des participations, réintègre l'économie allemande et adhère aux cartels allemands, celui des tubes en acier pour Bous<sup>1358</sup>. Au bout de 14 ans d'un régime spécial en grande partie français, elles réintègrent donc le régime monétaire, économique et administratif allemand.

Les aciéries de Dillingen (Dillinger Hüttenwerk) sont aussi dans ce même cas. Leur problème est évoqué lors d'une réunion, en janvier 1936, au Ministère allemand de l'Économie<sup>1359</sup>. Poensgen estime qu'il est urgent de fixer les quotas de laminés fins. Kiegel, du Ministère, annonce une réunion imminente avec le président Völkers et les représentants de la Dillinger Hütte. Dillingen a pour le moment occupé une position spéciale, elle doit désormais consentir à transformer les règles préexistantes en un quota variable. Poensgen suggère l'envoi d'une commission pour constater la situation actuelle pour les capacités de Dillingen. Après des avis partagés sur les personnes à qui confier la chose, tout le monde s'accorde sur le fait que Henseler, un technicien neutre soit proposé comme expert<sup>1360</sup>.

## Quelques heurts

### *Des affaires d'espionnage ?*

A travers une correspondance de la direction des Vereinigte Stahlwerke AG à leur usine de Mülheim, datée du 9 octobre 1933, on découvre une affaire qui semble s'apparenter, pour les Allemands, à de l'espionnage économique<sup>1361</sup>. Un certain Paul Lecointe, un officier de réserve (lieutenant) né en 1908, a été formé au département obus de la société des hauts-fourneaux de Pompey, puis après un séjour de deux ans en Grande-Bretagne chez Stothert & Pitt à Bath, au département des cartouches puis chez Vickers, à celui des obus. En juillet 1932, il est entré chez Skoda, au département des obus, et il est rentré à Paris le 10 août 1933, semble-t-il pour un stage spécial après de l'État-Major. Chez Skoda, il a obtenu des informations sur la fabrication allemande d'armement. Il parlait le français, l'anglais, l'allemand et un peu d'espagnol. La direction des Vereinigte Stahlwerke informe alors l'usine qu'il se pourrait que, par l'intermédiaire de la Davum ou de Columeta, on cherche à placer Paul Lecointe comme volontaire dans une fabrique allemande d'acier spécial ou d'armement. On a parlé en premier lieu de Rheinmetall. La direction demande à l'usine de la tenir informée de toute sollicitation éventuelle.

On n'a pas la suite dans ce dossier et l'on ne connaît pas la fin de cette affaire. Mais elle révèle la méfiance et sans doute la recherche constante de renseignements sur les concurrents. C'est le seul dossier de ce type que j'ai pu voir dans l'ensemble des fonds Mannesmann. Cela peut signifier qu'il s'agirait là d'un cas exceptionnel, mais tout aussi bien que ce genre d'affaires, très secrètes mais peut-être pas si rares, n'a pas laissé de trace dans les archives. Il est difficile de se prononcer en l'absence de toute autre indication.

<sup>1356</sup> Les usines Bous avaient appartenu à Mannesmann AG Les deux produisent essentiellement des tubes, c'est la raison pour laquelle elles restent en liaison.

<sup>1357</sup> MAN/ M 15.131.1/ tél. urgent de Lente à Köcke du 28 janvier 1935.

<sup>1358</sup> MAN/ M 15.131.1/ Question de la Sarre 1933-1935.

<sup>1359</sup> BA/ R 13 I/ 603/ WESI/ CR d'une réunion au Reichswirtschaftsministerium, 16 janvier 1936, sur des questions diverses. Participants: côté Ministère: Kiegel; côté WESI : Ernst Poensgen, A. Klotzbach, Reichert (et Wenzel pendant la première partie de la rencontre).

<sup>1360</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI/16 janvier 1936, *ibid*.

<sup>1361</sup> MAN/ R 1-40-06/ lettre de la direction des Vereinigte Stahlwerke AG à Mülheim du 9 octobre 1933.

Une autre affaire du même type est signalée par le WESI, quelques années plus tard. En mars 1937, une rumeur circule selon laquelle un des directeurs de Krupp aurait un frère travaillant auprès de Schneider-Creusot.

« Von Bohlen a été très aimable de me laisser prendre connaissance de la lettre que vous lui avez adressée le 23 du mois. La nouvelle venue de Paris selon laquelle un directeur de la firme Krupp aurait un frère travaillant pour Schneider-Creusot est fausse. Il est très regrettable que l'attaché militaire allemand à Paris laisse circuler une telle information à travers le monde. Peut-être cette rumeur est-elle due au fait qu'un de mes jeunes frères travaille depuis environ dix ans pour une petite entreprise sidérurgique, Aubert & Duval (Paris) et dirige une petite usine de cette société dans le Centre de la France. Je tenais beaucoup à éclaircir cette affaire auprès de vous. »<sup>1362</sup>

Ceci dit, il est possible que l'usine en question, du Centre, donc travaillant probablement dans le domaine des aciers spéciaux qui sont une spécialité régionale, soit un sous-traitant de Schneider. Dans ce cas, il pourrait effectivement y avoir ambiguïté dans cette situation car il s'agit ici sans aucun doute de production d'armement et l'on touche donc à des secrets militaires qui pourraient être divulgués, dans un sens ou dans l'autre.

### *L'affaire Senelle-Maubeuge*

L'affaire Senelle-Maubeuge est un conflit juridique qui oppose une société française, une société allemande et l'État français. Il s'agit en réalité de la société des mines de fer de Jarny qui était possédée, avant la Première Guerre mondiale, pour un quart par la société métallurgique de Senelle-Maubeuge et pour les trois-quarts par trois sociétés allemandes, dont les actions, à l'issue de la guerre, ont été mises sous séquestre. En 1929, elles n'avaient toujours pas été vendues, alors que les sociétés fondatrices s'étaient accordées, par convention datant de 1906, un droit mutuel de préemption des actions de Jarny, au moment de sa fondation<sup>1363</sup>. Les procès successifs avec l'État français n'ont pas abouti à ce que souhaitaient les industriels français, mais le dernier jugement annule la convention de 1906 qui autorisait les Allemands à devenir propriétaires des trois-quarts des actions à la condition de la préemption. A partir de 1929, les Allemands réclament désormais ces actions au nom du plan Young, d'après lequel toutes les affaires non encore liquidées doivent être restituées à leurs anciens propriétaires allemands. Or l'annulation de la convention fait que ces actions redeviennent des biens français et ne sont donc plus liquidables comme biens allemands... Devant l'imbroglio juridique, Dondelinger, administrateur délégué de Senelle en appelle à Lambert-Ribot, du Comité des Forges car selon lui, l'affaire présente un caractère d'intérêt général pour la profession.

« Je n'ai pas besoin de vous dire quelle importance nous attachons à l'entrée en possession de ces actions; Notre approvisionnement en minerai, qui était largement assuré à l'époque où nos prédécesseurs de la société Senelle-Maubeuge ont fait cette aliénation, est aujourd'hui plutôt précaire. L'intérêt que nous avons à l'entrée en possession de ces titres concorde d'ailleurs avec l'intérêt général, de conserver à l'industrie française la propriété des mines du bassin de Briey. (...)

Je crois que l'OBIP va demander un avis au ministre des travaux publics sur l'intérêt qu'il y aurait à conserver en France la propriété des mines; J'espère que du côté du Ministère des travaux publics nous trouverions un éventuel appui solide, mais je crains que du côté du Ministère des Affaires Étrangères on envisage les choses autrement. L'OBIP a encore insisté auprès de moi pour que nous cherchions par des transactions directes avec les Allemands à trouver une combinaison qui soit acceptée par le gouvernement allemand et qui lève par conséquent toutes les difficultés. J'ai répondu de la façon la plus catégorique que nous nous

<sup>1362</sup> BA/ R 13 I/ 601/ lettre de P. Goerens (le directeur de Krupp concerné par l'histoire) à Reichert, 3 mars 1937.

<sup>1363</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ Affaire de Senelle-Maubeuge (mine de Jarny), lettre de Dondelinger, adm. délég. de Senelle-Maubeuge, à Lambert-Ribot, délég. général du Comité des Forges, 19 oct 1929.

refusons à entamer la moindre négociation avec les Allemands si nous n'y sommes pas invités formellement, par écrit, par le Ministère des Affaires Étrangères ou celui des travaux publics. »<sup>1364</sup>

On voit ici un exemple de pression exercée par le Ministère des Affaires Étrangères, à l'époque sous la conduite de Briand, sur les affaires privées de la sidérurgie. Si les Français sont alors membres de l'Entente de l'Acier avec les Allemands, l'harmonie des relations n'est donc pas vraiment de mise dès qu'il s'agit de propriété et de concurrence, dans le domaine toujours délicat de l'approvisionnement. Et c'est le sentiment national qui est mis en avant pour expliquer ce refus du retour des actions à l'Allemagne. On reconnaît aussi que la situation économique de l'entreprise a bien changé et que les enjeux financiers sont tout autres.

« Il n'est pas du tout indifférent pour l'économie nationale française que l'Allemagne reçoive le produit de cette liquidation plutôt que la propriété des actions de cette société minière et cela pour deux raisons:

a) le minerai de Briey n'est pas la matière pléthorique que beaucoup avaient pensé au début de la mise en exploitation du bassin (...) une fraction importante des réserves atteignant jusqu'à 40 % du minerai reconnu doit être laissée au fond, qu'enfin la consommation française depuis la découverte du bassin de Briey a considérablement augmenté. Il se pose de ce fait, une question de réserves de minerai riche qui est vitale pour le développement de l'industrie métallurgique française.

b) Il est particulièrement pénible, au point de vue du sentiment national français, que les Allemands se trouvent réintégrés dans la possession des mines de fer de Briey, alors que la conquête des richesses minières de la France a été l'un de ses des buts de guerre avoués.(...)

D'un autre côté on ne peut pas faire grief à la société de Senelle-Maubeuge d'avoir elle-même créé cette situation en 1906 lorsqu'elle a cédé la majorité des actions à un groupe allemand. [Elle] était à l'époque, convaincue comme toute l'industrie et l'administration française que le bassin de Briey était quasi inépuisable et que l'exportation de minerais encouragée d'ailleurs à l'époque par les pouvoirs publics était une opération intéressante pour l'économie nationale. Les opinions sur ce point se sont complètement modifiées. Il convient d'ailleurs de remarquer que l'économie nationale a largement bénéficié de cette opération. L'argent que la société Senelle-Maubeuge a touché par cette vente a, en effet, été le point de départ du développement considérable pris par cette affaire. En 1906 elle était une petite entreprise, son chiffre d'affaire n'atteignait pas 10 000 000 F par an. Actuellement elle est devenue une des affaires métallurgiques les plus prospères et les plus considérées. Son chiffre d'affaires annuel approche de 500 000 000 F. Elle occupe 9 000 ouvriers, distribue plus de 80 000 000 F par an comme salaires et appointements. »<sup>1365</sup>

### *En Lorraine, des tensions vives*

La précédente affaire nous apprend donc que, dès qu'ils le purent, les sidérurgistes allemands qui avaient perdu des propriétés après le traité de Versailles tentèrent tout pour annuler ou atténuer les conséquences de la défaite. A travers les années trente, même si la situation semble nouvelle et les revendications oubliées, on peut noter de temps en temps un indice qui montre que les visées sur la Lorraine, de la part des industriels allemands ne sont pas oubliées, d'autant plus qu'ils sont encouragés en cela par l'attitude du gouvernement nazi à partir de 1933.

Concernant la Lorraine, une autre affaire traîne des années vingt aux années trente, c'est celle de la possession des mines de Moutiers qui oppose les sociétés de Gorcy, liée au groupe belge d'Ougrée-Marihaye, et de Rombas. Ces deux sociétés françaises se disputent des actions ayant appartenu, avant leur mise sous séquestre, à la société allemande Deutsche-

<sup>1364</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ 19 octobre 1929, *ibid.*

<sup>1365</sup> AN/189 AQ/ 215/ note « sur le litige entre l'OBIP et la société Senelle-Maubeuge au sujet de la liquidation des actions de Jarny. », 5 octobre 1929.

Luxemburgische, propriété de Hugo Stinnes. L'affaire est étalée sur la place publique, on en parle à la Chambre des députés et la presse traîne dans la boue l'Office des biens privés et le Comité des Forges, les accusant de forfaiture et de complicité avec le sidérurgiste allemand Hugo Stinnes.

« Nous avons relaté, (...) la première consécration de notre campagne, la défaite du Comité des Forges, les incidents qui avaient marqués à la Chambre la discussion de l'article 126, le vote de l'amendement Amidieu du Clos. (...) on eut l'impression que des rivalités privées dominaient le débat. M. Jean Molinié et M. Amidieu du Clos se jetèrent à la figure un certain nombre d'injures, d'où il semblait ressortir que si l'un défendait avec vigilance les affaires de M. Laurent, l'autre avait à cœur de soutenir les intérêts du groupe belge d'Ougrée-Marihaye<sup>1366</sup>. (...) Notre unique souci de l'intérêt public, notre indépendance vont nous amener à démontrer aujourd'hui les singulières faveurs dont M Théodore Laurent a pu bénéficier de la part de l'office des biens et intérêts privés. On verra une fois de plus comment l'intérêt général a été une fois de plus sacrifié aux intérêts personnels du tout-puissant administrateur de Rombas. Le Parlement, lui, dans son souci de lumière, trouvera dans les tractations auxquelles ont donné lieu l'attribution des actions de mines de fer de Moutiers-Serouville, une raison de plus pour exiger la révision d'opérations particulièrement scandaleuses. (...) »<sup>1367</sup>

La société de Gorcy avait, à la fin du siècle dernier (1884), effectué la même opération que la firme Senelle<sup>1368</sup>. Ayant obtenu une concession importante pour l'exploitation des mines de fer de Moutiers (bassin de Briey), elle fonda une société à participation avec trois autres groupes métallurgiques, deux groupes belges, dont les usines se trouvaient de l'autre côté de la frontière, Ougrée-Marihaye et John Cokerill et le groupe allemand Hugo Stinnes qui avait besoin de minerai lorrain pour approvisionner ses aciéries d'Ottange et de Rombas. Les 5 000 actions furent alors partagées en 3 entre Gorcy (1667), Stinnes (866) et les sociétés belges (2467). Toutes ces sociétés disposaient ainsi de fer au prix de revient. Les mines se trouvant sur le territoire français, en Meurthe et Moselle, c'est la firme Gorcy (famille Labbé) qui en avait le contrôle officiel. Après la fin de la Première Guerre mondiale, les parts allemandes tombèrent sous le coup de la loi du 7 octobre 1919 instaurant le régime de séquestration qui prévoyait une liquidation de ces biens par adjudication publique. Cependant les biens d'Alsace-Lorraine furent adjugés suivant des modalités spéciales, ce qui fit dire à la presse anti-trusts que les grands groupes avaient fait « main basse sur les richesses colossales laissées par les Allemands »<sup>1369</sup>.

Mais les mines de Moutiers étaient sises en Meurthe et Moselle et elles échappèrent, elles aussi, au régime général fixé par la loi. C'est ainsi que Théodore Laurent, qui avait acquis les aciéries de Rombas en 1919, se porta acquéreur pour 12 millions de francs des biens de la Deutsche-luxemburgische » de Hugo Stinnes, comprenant les usines et biens d'Ottange, biens estimés par d'autres à 75 millions. C'est donc en 1920 qu'il récupéra ainsi les anciennes participations de Hugo Stinnes en Meurthe et Moselle, soit 866 actions des mines de Moutiers<sup>1370</sup> et 1 166 (sur 1 200) actions des mines de Sérrouville<sup>1371</sup>. Mais Laurent se trouva contré par Paul Labbé qui voulait faire rentrer dans le patrimoine de sa famille et de sa société de Gorcy les 866 actions du groupe Stinnes. Les attaques judiciaires se succédèrent jusqu'à ce que l'Office français des biens trouve intérêt à faire traîner les choses en longueur en attendant l'accord franco-allemand sur la fin des liquidations, qui était alors en négociation et qui aboutit positivement en octobre 1926 (décret Poincaré du 8 janvier 1927).

<sup>1366</sup> dont Amidieu du Clos est un administrateur.

<sup>1367</sup> AN/189 AQ/ 215/ « Des Milliards ?... en voilà ! », hebdomadaire *Forces*, 9 juin 1933, p.6-7. Journal de tendance politique plutôt centriste, lancé par Marthe Hamon (1930-35), qui se suicida en prison à la suite de scandales financiers; cf. *Histoire de la presse française*, t. 4, p. 497.

<sup>1368</sup> cf. *supra*.

<sup>1369</sup> AN/189 AQ/ 215.

<sup>1370</sup> « estimées à ce jour au bas mot à 10 millions de F ».

<sup>1371</sup> « estimées par l'Office lui-même à plus de 15 millions ».

« L'Office avait son plan. Il laissa entendre au groupe de Gorcy que si une transaction quelconque n'intervenait pas, les actions non liquidées seraient, en suite des accords de la Haye, remises à leur ancien propriétaire, Hugo Stinnes. (...) Gorcy tomba dans le panneau et fit une offre de 6 millions. Cependant l'Office avait une autre offre de Rombas dont il s'était bien gardé de parler à Gorcy, pour 6 928 000 F. Et il en coûtait d'autant moins à Rombas de faire cette offre que selon les conventions antérieurement intervenues entre Rombas et l'Office, cette somme supplémentaire devait venir en déduction de la somme totale de 12 millions prix de la vente des mines d'Ottange et de Differdange. (...) Transgressant le jugement du tribunal de Briey, l'arrêt de la cour de Nancy et l'arrêt de la cour de cassation, l'Office, sans remettre les actions contestées en adjudication publique - par un acte unilatéral d'un arbitraire inouï - donnait les 866 actions des mines de Moutiers à M. Théodore Laurent pour rien. (...) On comprendra sans peine le ressentiment de Gorcy et sa colère. Gorcy avait encore la majorité dans la société de Moutiers avec l'appoint des actions belges [et] refusa donc d'opérer le transfert des actions... nouveau procès... Moutier demandait avant d'opérer ce transfert, d'avoir communication du fameux accord intervenu le 30 déc. 1929 entre l'office et Rombas. [Qu'ils] tenaient absolument à conserver secret. Car il contient, dit-on la preuve irrécusable de la forfaiture de l'Office, la trace des transactions directes entre l'office Th. Laurent et Hugo Stinnes.

([l'avocat de Rombas aurait déclaré, au sujet de l'entente directe entre T. Laurent et les Allemands]: « *Ah si j'en avais le temps je vous exposerai que rien ne serait changé si par impossible, cet acte de cession qui a été consenti à Rombas était annulé, parce que dans ce cas les actions reviendrait à l'Allemagne, elles seraient à Hugo Stinnes. Je n'ai pas le temps de vous expliquer pourquoi H. Stinnes les rendrait à Rombas. Mais tout ceci est entendu.* » Domage que M<sup>o</sup> Alem ait été aussi discret. Nous aimerions bien au contraire savoir pourquoi et comment il est entendu que Stinnes rendrait les actions de Moutier à Th. Laurent !)

C'est pourquoi l'Office a jusqu'à ce jour refusé de communiquer le texte de cet accord non seulement aux parties intéressées c'est-à-dire aux sociétés de Moutiers et de Gorcy mais encore aux propres membres du conseil de direction de l'Office. (...). Il faut vraiment que ce document là soit singulièrement accablant pour ceux-là même qui prétendent s'en servir ! »<sup>1372</sup>

On voit donc ici que les inimitiés ne sont pas toujours placées de part et d'autre de la frontière... Dans cette affaire, François de Wendel servit d'intermédiaire pour tenter une conciliation et l'on trouve à ce sujet une abondante correspondance entre T. Laurent et F. de Wendel d'une part, et ce dernier avec Paul Labbé (Gorcy), d'autre part<sup>1373</sup>.

La campagne contre le Comité des Forges, qui dans l'hebdomadaire *Forces* durait depuis février 1933, se poursuivit les jours suivants<sup>1374</sup>. On accusait le Comité d'avoir fait étouffer, en 1928, le rapport Cluzel qui pointait le doigt sur les irrégularités et concluait : « *Ici encore, l'Office n'a pas résisté aux prétentions des sociétés et a fait acte complet de soumission* »<sup>1375</sup>, puis d'avoir supprimé la Commission des marchés et spéculations, qui regardait d'un peu trop près les transferts, enfin d'avoir fait liquider les accords franco-allemands de 1930. On dit qu'ils n'auront au bout du compte payé que 95 millions de F un ensemble sidérurgique estimé - selon le journal - à 8 milliards de F, dont une grosse partie payée en bons de dommages de guerre irréguliers qui n'auraient pas dû avoir cette affectation. Cette campagne de presse a eu comme conséquence le vote de l'article 137 de la loi de finances du 31 mai 1933, qui prévoyait une révision à venir de la liquidation des séquestres d'Alsace-Lorraine. Toutes ses manœuvres n'ayant pas abouti, le Comité des Forges tentera alors de faire passer la nouvelle loi pour illégale en ce qui concerne la révision des opérations de l'Office des biens<sup>1376</sup>.

« Quoi qu'il en soit, à combien se sont élevés ces paiements en bons de dommages de guerre irréguliers ? Au 1<sup>o</sup> janvier 1924, M. Laurent avait versé à l'office 50 760 000 f sur le prix

<sup>1372</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ « Des Milliards ?... », *ibid.*

<sup>1373</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ diverses correspondances.

<sup>1374</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ « Des Milliards ?... », *ibid.*

<sup>1375</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ « Des Milliards ?... », *ibid.*

<sup>1376</sup> AN / 189 AQ/ 215/ « Des Milliards ?... », *ibid.*

d'achat de Rombas, soit 152 millions. Sur ces 50 760 000 F, 2 270 000 F avaient été versés en numéraire et 48 490 000 F en bons de dommages de guerre irréguliers, dont la valeur réelle n'excédait pas 33 millions. Pour Knutange, le groupe Schneider avait, à la même date, versé en numéraire 2 millions et 28 millions en bons.. irréguliers... valant 19 millions. Pour Hagondange, le baron Petiet avait versé 29 019 500 F en numéraires et 8 442 863 F en bons de dommages de guerre valant exactement 6 millions ! Si l'on exempte Hagondange, on se rendra ainsi compte de la somme dérisoire réellement déboursée par le Comité des Forges- à qui les bons de guerre ne coûtaient pas grand chose pour l'acquisition de ces formidables richesses. Prenons Rombas. En tout M. Laurent aura déboursé, en numéraire, exactement 20 529 955 F lorsqu'aura pris fin en 1940 la dernière annuité prévue par l'arbitrage Fourcade... 20 millions en 20 ans... Pour la liquidation d'une des aciéries les plus modernes du monde ! »<sup>1377</sup>

Les prix évoqués laissent en effet songeur, même si l'on globalise les sommes sur l'ensemble de la période de remboursement, car les arguments du numéraire sont de peu de poids.

---

<sup>1377</sup> AN/ 189 AQ / 215/ hebdomadaire *Forces*, 23 juin 1933.



## TENDANCES ET ÉVOLUTION AVANT LA GUERRE

### D'autres accords franco-allemands

Les relations franco-allemandes avaient été nettement améliorées lors du retour de la Sarre à l'Allemagne en 1935, territoire qui constituait un enjeu économique puisque sa production sidérurgique représentait 17 à 21 % de celle du Reich, pour un territoire de 0,4 %<sup>1378</sup>. Elles ont ensuite visiblement profité, d'une manière générale, de la bonne entente entre les producteurs des deux pays.

La grande réussite des négociations commerciales franco-allemandes, c'est bien sûr l'accord du 10 juillet 1937, accord économique en négociation depuis longtemps mais obtenu très vite après la chute du ministère Blum<sup>1379</sup>. L'économie a primé, les négociations politiques devront suivre. Cet accord, qui accordait aux deux partenaires la clause de la nation la plus favorisée, porte sur les échanges commerciaux, les paiements et les transferts. Valable pour deux ans, il établissait un contingentement sévère. Il était assorti d'un protocole particulier sur les échanges de minerai et de coke, concernant donc directement la production sidérurgique.

« Le second protocole particulier concerne les échanges coke-minerai. L'objectif de Berlin est de garantir un approvisionnement élevé en minerai de fer. L'accord prévoit que 17 % du fer français importé soit inclus dans l'accord de paiement. Le reste des achats allemands de fer est financé par des exportations de coke. Ainsi, en contrepartie d'une livraison mensuelle de 275 000 tonnes de coke à l'industrie française, les entreprises du Reich peuvent espérer tableer sur une moyenne de 600 000 tonnes de minerai de fer par mois. »<sup>1380</sup>

On tenta de liquider les reliquats du clearing. Mais ces accords se révélèrent de peu de portée malgré les espoirs qu'ils avaient suscités. Au total, les échanges diminuèrent en 1938, en particulier pour le coke. A la veille de l'accord de Munich, un avenant était signé, le 2 août 1938. Il concernait particulièrement ces échanges puisqu'il forçait l'Allemagne à revenir sur sa décision, non conforme au précédent accord, de diminuer ses importations de minerai de fer français. Ce fut un échec partiel puisqu'un nouvel avenant du 14 février 1939, concernant les mêmes échanges, officialisa une diminution des livraisons<sup>1381</sup>.

Par contre, dans le cadre des ententes privées, la coopération s'est développée. Avec la mise en place du cadre global que constitue le cartel de l'acier, ce sont aussi des ententes bilatérales entre producteurs qui vont pouvoir se mettre en place, comme par exemple le premier accord spécial entre producteurs d'acier laminé à froid, qui se signe entre Français et Allemands le 23 juin 1938, à Aix-la-Chapelle, dans un cadre annexe à l'Entente internationale pour l'exportation d'aciers laminés à froid. Donc Français et Allemands ne jouèrent pas seulement le jeu de l'entente internationale, qu'ils avaient cependant bel et bien contribué à impulser, mais ils allèrent au delà dans la coopération, limitée naturellement à quelques secteurs, parmi lesquels ceux de la sidérurgie et de la métallurgie sont largement dominants<sup>1382</sup>.

A partir de 1938 cependant, les deux gouvernements cherchent à favoriser la naissance de nouvelles ententes entre industriels français et allemands. Des deux côtés, les déclarations d'intention du 6 décembre 1938 sont prises au sérieux en ce qui concerne le développement des

<sup>1378</sup> d'après G. Badia, J.M. Argelès, *op. cit.*, p. 298.

<sup>1379</sup> A ce sujet, voir S. Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes 1932-1939*, publication issue d'une thèse de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, Paris, 1995, p. 183 ss.

<sup>1380</sup> S. Schirmann, *op. cit.*, p. 184.

<sup>1381</sup> R. Poidevin, « La tentative de rapprochement économique entre la France et l'Allemagne, 1938-1939 », in Valentin, Bariéty, Guth, *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales*, 1987.

<sup>1382</sup> AA/ Botschaft Paris/ W 71/ 889 a-b/ Bd 8/ Annexes à « Entente internationale pour l'exportation d'aciers laminés à froid », 23 juin 1938.

échanges franco-allemands<sup>1383</sup>. Cependant il s'agit plutôt d'accords sur les prix et sur les contingents d'exportation que d'ententes à proprement parler. D'autre part, les deux gouvernements se contentent de simples déclarations d'intention, encourageant les initiatives et les contacts entre le patronat français et le *Reichsstand der deutschen Industrie*<sup>1384</sup>. Paris espère tirer du développement des relations économiques entre les deux pays des avantages politiques importants pour pouvoir contribuer au maintien de la paix.

En janvier 1939, il y a un échange de notes critiques et de propositions concrètes. Dans les premières, les Allemands se plaignent d'une sorte de "boycott" de leurs produits en ce qui concerne les achats publics tandis que les Français leur reprochent de ne pas assez porter attention au marché français : l'industrie allemande n'utiliserait qu'une faible part des contingents ouverts. Au rang des propositions allemandes on trouve en particulier des offres de troc de produits industriels. Le gouvernement français fait lui aussi des propositions concrètes pour renforcer les échanges et développer la coopération, mais il s'agit pour le moment de collaboration dans des pays tiers<sup>1385</sup>. Il montre ainsi sa volonté d'orienter la stratégie des industriels en fonction des circonstances politiques extérieures. En mars 1939, il propose la tenue de conversations entre représentants qualifiés des industries des deux pays, conversations placées sous le contrôle des services officiels des deux gouvernements.

Parmi les centres d'intérêts allemands, essentiellement tournés vers la recherche d'approvisionnement en tout genre, les colonies françaises présentaient une importance particulière. A la fin de l'année 1938, il semble que des négociations aient eu lieu, qui n'ont pas abouti positivement, en vue de la fourniture à l'Allemagne de blé algérien, surproduit, en échange de la fourniture de machines électriques qui auraient permis le développement du réseau de l'Afrique du Nord. Dans la presse, certains appuient ce projet tout en dénonçant l'action des grands groupes qui s'y opposeraient.

« Les trusts, fournisseurs exclusifs de nos colonies, qui ne peuvent pas leur acheter grand chose puisqu'elles n'ont pas d'argent, ont protesté; donc le ministre des colonies a refusé le marché. Le prétexte donné ? Il ne fallait pas fournir des produits alimentaires à nos adversaires. Alors pourquoi les mêmes trusts fournissent-ils à ceux-ci, chaque année, plusieurs centaines de milliers de tonnes de minerai de fer, avec lesquelles ils fabriquent des canons et des obus ? Parce que, nous dit-on, il nous faut du charbon. alors pourquoi ces mêmes trusts font-ils le nécessaire pour empêcher l'utilisation intensive de nos ressources hydrauliques ? ... »<sup>1386</sup>

Malgré les marques d'intérêt venues des gouvernements et la volonté, du côté allemand, que les industriels, dans leur ensemble, jouent un rôle d'apaisement économique en lançant des négociations avec les Français, l'enthousiasme est loin d'être de mise parmi ces industriels pour lancer des initiatives nouvelles. On se contente pour le moment des accords existants, qui fonctionnent bien mais on ne voit pas d'intérêt à les multiplier.

« Le 2 mars 1939, le responsable du Reichsgruppe Industrie rapportait qu' "après avoir enquêté auprès de toutes les branches de l'industrie... nous n'avons pas reçu de marque sérieuse d'intérêt à entrer en négociations avec les Français. Là où, du côté allemand, des accords ont été ressentis comme nécessaires, ils fonctionnent bien. Mais, pour le reste, nous avons peu (de motifs) de contribuer à des discussions avec l'industrie française". Le désintérêt allemand, en d'autres termes, rendait impossible un développement sur la base de la coopération élaborée par les industriels de l'acier français et allemand. (...) Après 1937, l'économie du Reich tournait à plein régime et les livres de commande des industriels étaient pleins à craquer,

<sup>1383</sup> R. Poidevin, *op. cit.*

<sup>1384</sup> C'est le nom que prend, à partir de 1933, l'ancien *Reichsverband der deutschen Industrie*, syndicat patronal qui se voit incorporer la seconde organisation patronale existante, la *Vereinigung der deutschen Arbeitgeberverbände*; cet organisme reste dirigé par Krupp; in G. Badia, J.M. Argelès, *op. cit.*, p. 358.

<sup>1385</sup> AF/30 589/ notes française et allemande des 12 et 14 janvier 1939, cité par R. Poidevin, *op. cit.*

<sup>1386</sup> C. Pineau, « Essai critique sur la guerre et la paix », *Banque et Bourse*, mai 1939, p. 391-406.

il n'y avait simplement aucune nécessité immédiate de chercher et d'assurer de nouveaux marchés. »<sup>1387</sup>

La situation politique reste tendue et, dès la fin du mois de mars 1939, il semble que, de toute façon, la volonté de rapprochement économique des deux Etats ne s'exprime plus, jusqu'au début des hostilités<sup>1388</sup>.

### *Une volonté allemande de se développer sur le marché français*

En février 1939, le WESI, du Ministère de l'économie, informe le Ministère des Affaires Étrangères que les relations entre l'industrie sidérurgique française et allemande, en ce qui concerne la protection des marchés, ont été réglées par la signature d'un accord, avec l'approbation du gouvernement. On n'a pas répondu à la question de savoir dans quelle mesure un travail franco-allemand en commun avec des pays tiers (la Belgique est évoquée plus haut) est possible. Mais déjà, dans les relations bilatérales, si quelques actions ont été menées, elles n'ont donc pas jusque là abouti à des projets de grande envergure.

« Si l'on regarde les relations particulières au sein de quelques groupes, comme les produits en fonte, en acier et en tôle, produits métallurgiques et production de papier, on ne peut pas y trouver, de prime abord, la possibilité d'un travail en commun dans un projet plus important. »<sup>1389</sup>

Si l'on ne peut encore envisager une réelle collaboration dans le domaine industriel bilatéral, on essaie cependant d'améliorer les contacts commerciaux. Une journée de réflexion rassemble, dans les services du Comité de commerce extérieur de Reichsgruppe Industrie, les principaux directeurs commerciaux de la Chambre allemande de commerce de Paris, pour tenter d'améliorer les contacts commerciaux en France<sup>1390</sup>. On y fait le point sur les lacunes dans l'organisation des ventes. L'organisation paraissant "*parfaite*", c'était donc de nouvelles voies qu'il fallait explorer. On constatait en effet beaucoup de défauts dans les méthodes de commercialisation des petites et moyennes entreprises, voire même des grandes entreprises. En Allemagne on n'est pas encore au point dans la formation et dans l'expérience dans le domaine de l'exportation et les exemples de ce manque de compétence ne manquent pas au quotidien.

Le Reichsgruppe expose les principaux points posant problème. En ce qui concerne le nombre de filiales en France d'entreprises industrielles allemandes, qui sont toutes sous direction allemande, leur nombre est restreint, entre 30 et 35 unités. À côté de cela, il y a un nombre bien plus important de commerçants indépendants qui travaillent pour leur propre compte. Enfin il y a aussi un certain nombre, inconnu, de représentants permanents qui travaillent à la commission (entre 2 et 10 %) et dont le revenu dépend entièrement de leur réussite commerciale. Parmi eux, on compte entre 100 et 110 représentants allemands, dont 10 sur 12 sont en province et essentiellement au nord d'une ligne Lyon-Bordeaux, alors qu'au sud on ne décompte que trois représentants au total. Le nombre total des représentants français travaillant pour des entreprises allemandes dépasse légèrement le nombre de 1000. La plupart d'entre eux hésitent, depuis la crise, à faire des tournées en province car ils craignent qu'elles ne soient pas rentables et de plus, ne sont souvent payés de leur commission que très tardivement, entre 9 et 12 mois après le voyage. Un nombre croissant de représentants n'est plus en mesure d'attendre aussi longtemps.

« Les qualités humaines et techniques des représentants ne doivent pas être tenues pour secondaires. Ils ont très souvent une connaissance satisfaisante des produits, bien que cela ne

<sup>1387</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trim. 1992.

<sup>1388</sup> R. Poidevin, *op. cit.*

<sup>1389</sup> AA/ R 107 425/ Reichsgruppe Industrie/ Berlin, 4 février 1939.

<sup>1390</sup> AA/ R 107 425/ Reichsgruppe Industrie/ Berlin, C/R de la réunion du 2 février 1939.

vaille pas pour tous, mais une chose est certaine, c'est qu'aujourd'hui, seule une très faible partie des représentants sont familiers avec les problèmes allemands. Il n'y a qu'une toute petite partie d'entre eux qui ont été instruits, formés et qui travaillent en liaison étroite avec leur fabricant, on ne doit donc pas s'étonner si les représentants ne vendent que du "prix". D'un autre côté, l'on sait bien qu'une meilleure formation des représentants n'est guère possible de nos jours car leurs fabricants et fournisseurs sont de mauvais maîtres. »<sup>1391</sup>

Après avoir observé le comportement des représentants en France, on décide que l'on peut faire quelques suggestions et émettre quelques conseils. Il faut d'abord sans attendre construire des relations juridiquement claires. C'est la condition première pour un travail de confiance avec les fabricants. C'était d'ailleurs l'idée essentielle d'une note établie par les travailleurs de la chambre de commerce. La même requête concernait également les relations avec les filiales. On souhaite cacher l'appartenance à des sociétés allemandes, sans doute parce qu'en février 1939, ce n'est plus une très bonne image de marque. Le "maquillage" est clairement organisé.

« Il serait souhaitable dans l'intérêt de la clientèle ou des actionnaires de camoufler l'appartenance à la filiale allemande et que soit effectué dans des formes juridiquement claires, le détachement de la société française. Ce serait d'ailleurs intéressant de trouver des capitaux tiers, tout en se gardant bien d'organiser de telles sociétés "neutres" comme de simples filiales. Sinon, les tribunaux français ont toujours la faculté de chercher des renseignements dans les pays tiers et de découvrir ainsi le camouflage. »<sup>1392</sup>

Si les relations avec les représentants sont insatisfaisantes, on doit pouvoir y porter remède par différents chemins, mais bien entendu la meilleure solution est de former correctement les représentants français, de préférence les jeunes, susceptibles d'adaptation, afin qu'ils apportent complète satisfaction. Cependant, un des problèmes réside, pour le moment, dans le fait que, pratiquement, les étrangers ne peuvent plus avoir une vue de l'intérieur de l'entreprise allemande, car l'accès des entreprises allemandes, particulièrement dans la sidérurgie, est de plus en plus limité par le gouvernement. Une autre solution consisterait à envoyer en France des Allemands qui auraient été formés dans l'entreprise et qui, en dehors des aspects techniques, connaîtraient aussi les problèmes relationnels et les méthodes spécifiques de chaque firme allemande. Mais évidemment cela représenterait un surcoût et aussi un problème de devises qui ne serait pas facile à régler. Une des seules réelles possibilités pour améliorer les choses serait de créer des agences de sociétés. Mais cela engendrerait des dépenses importantes.

Le problème de l'analyse des marchés est longuement développé. Celle-ci devrait, en théorie, être faite par les entreprises elles-mêmes mais dans la mesure où, dans la réalité, ce n'est pas le cas, il faut que celle-ci soit prise en charge par des organismes administratifs. Cela ne peut qu'aider les fabricants à améliorer leurs méthodes et permettre aux représentants de proposer de meilleurs prix. Il cite un exemple réussi dans l'industrie du meuble et note qu'il serait urgent que tous les groupes économiques fassent de même<sup>1393</sup>. L'activité publicitaire en France était aussi largement sous-estimée. Il fallait participer aux foires et aux diverses manifestations françaises car cela s'avérait rentable, même si l'on ne pouvait en mesurer les effets positifs immédiatement. La province serait également à traiter plus soigneusement. Il en ressortait une demande vis-à-vis des pouvoirs publics car les délégués estimaient que le Reichsgruppe pourrait rendre un grand service s'il se penchait sur ces problèmes.

Un des derniers problèmes abordés était que la concurrence sur les marchés extérieurs n'était pas toujours très courtoise. L'Allemagne devait abandonner ce genre de méthodes si elle voulait obtenir des résultats dans la durée. On considérait que l'élimination, dans l'économie allemande, de la concurrence déloyale, avait fait de gros progrès depuis la prise de pouvoir d'Hitler. Il faudrait travailler la main dans la main pour une unification internationale des critères sur la question de la concurrence déloyale sous toutes ses formes qui devrait aller de pair avec

<sup>1391</sup> AA/ R 107 425/ 2 février 1939, *ibid.*

<sup>1392</sup> AA/ R 107 425/ 2 février 1939, *ibid.*

<sup>1393</sup> AA/ R 107 425/ 2 février 1939, *ibid.*

une harmonisation des méthodes techniques de qualification, dans tous les domaines où ce genre d'harmonisation est nécessaire.

Le but final recherché était d'améliorer la qualité des prestations, mais non la quantité d'entreprises à intervenir sur le marché français, car on pensait que cela pourrait perturber les ventes. Le dernier point abordé a été celui d'une collaboration franco-allemande de l'industrie dans des pays tiers, avec la participation des cercles financiers français. Mais cela impliquerait aussi, en dehors de l'investissement financier, une participation modérée de la France aux exportations, d'une manière directe ou indirecte. Le paiement du crédit français pouvait également se faire sous la forme d'importations. Mais tous ces plans ne devaient pas rester au stade des discussions, il fallait au contraire les mettre en pratique. Sinon, on pourrait voir se lever une opposition dans les milieux qui n'avaient pas d'intérêt à une telle collaboration franco-allemande<sup>1394</sup>.

### Un bilan des sidérurgies française et allemande en 1939

En dehors de l'Allemagne, les trois autres pays fondateurs de l'EIA ont eu du mal à sortir de la crise. Cela explique aussi peut-être en partie le rapprochement des États-Unis. Seule la Grande-Bretagne, qui a elle aussi fini par signer un accord l'insérant dans l'Entente de l'acier, a réussi brillamment sa sortie de crise et a nettement dépassé son niveau de production de 1929. Certaines difficultés persistent car en Europe, l'offre est pléthorique dans le secteur de l'acier et malgré la forte relance de la consommation due au réarmement multilatéral, la production reste excédentaire<sup>1395</sup>.

**Tableau 60. Production comparée d'acier des principaux pays producteurs (1929-1939)**<sup>1396</sup>

<i>en milliers de tonnes métriques</i>	<b>1929</b>	<b>1938</b>	<b>1939</b>	<b>moyenne 37-38-39</b>
France	9 711	6 221	7 950	7 363
Sarre	2 209	2 557	2 030	2 304
Allemagne*	16 186	20 083	20 904	19 413
G.B.	9 790	10 564	13 433	12 396
Belgique	4 109	2 279	3 104	3 082
Luxembourg	2 702	1 437	1 762	1 903
Etats-Unis	57 336	28 805	47 899	42 695
<b>Total général</b>	<b>120 471</b>	<b>109 137</b>	<b>136 538</b>	<b>126 814</b>

\* sans la Sarre

### *La situation du marché français*

Les valeurs des sociétés sidérurgiques françaises sont sensibles à la courte crise qui touche l'économie française au milieu de l'année 1938. Le repli, en septembre, est important pour certaines valeurs qui se redressent cependant dès la fin de l'année sans revenir toutefois aux indices du début de l'année.

<sup>1394</sup> AA/ R 107 425/ 2 février 1939, *ibid.*

<sup>1395</sup> Voir graphique en annexe à ce chapitre.

<sup>1396</sup> AN/ 139 AQ/ 60/ Davum exportations (groupe Marine-Homécourt).

**Tableau 61. Valeurs des sociétés sidérurgiques françaises**<sup>1397</sup>

<i>en francs</i>	Mai 1938	sept. 1938	déc. 1938
Forges et aciéries du Nord et de l'Est	849	450	771
Tréfileries du Havre	960	565	850
Denain-Anzin	1525	905	<i>n.d.</i>
Hauts-fourneaux de Pont-à-Mousson	3239	1960	2730
Hauts-fourneaux de la Chiers	694	375	606
Châtillon-Commentry	1750	1200	1613
Schneider et Cie	<i>n.d.</i>	905	1360

L'accord de juin 1938 pour la prolongation des ententes internationales jusqu'au 31 déc. 1940 a eu un effet positif de reprise sur les marchés d'exportation. La plupart des rapports sur les sociétés sidérurgiques françaises font état d'une amélioration à partir du mois d'août 1938<sup>1398</sup>, mais l'on ne retrouve pas le niveau de 1937 avant la guerre.

	oct.1937	Sept. 1938	oct. 1938
production fonte ( <i>en tonnes</i> )	701 000	447 000	494 000
production acier ( <i>en tonnes</i> )	705 000	470 000	512 000
<i>nombre de hauts-fourneaux à feu</i>	107	76	82

Ces comptes rendus annuels de sociétés mettent tous en cause la politique de prix pratiqués par les nouveaux organismes de contrôle d'État. Ceux-ci tentent de freiner l'inflation en tirant sur les délais qu'ils accordent aux industriels pour le réajustement nécessaire des prix suivant l'augmentation des prix de revient qui enflent avec le coût croissant de la main d'œuvre. La hausse de réajustement des prix demandée en novembre 1937 n'est mise en place qu'en janvier 1938, sous la forme d'une hausse provisionnelle de 10 %. Cela est loin de satisfaire une entreprise comme Marine qui déclare avoir subi, en trois ans, des augmentations allant de 80 % pour la main d'œuvre à 200 % pour les matières premières et les produits courants<sup>1399</sup>.

Au début du mois d'avril 1939, dans la presse nationale comme dans la presse spécialisée, c'est le désespoir qui règne au sujet de la situation politique du moment.

« La tension chronique est paralysante. Les observateurs qualifiés ont l'impression que les chefs totalitaires se précipitent tête baissée dans une impasse. Puisqu'ils ont commis la faute de vouloir placer et résoudre tous les problèmes sur le plan de la force, il n'y a plus que la confrontation des forces qui soit capable de les faire réfléchir, à moins qu'ils n'aient aboli toute raison. »<sup>1400</sup>

Mais l'économie française semble cependant résister au pessimisme général, l'indice de la production industrielle progresse, le chômage diminue et le commerce extérieur se développe favorablement pour la France. On regrette cependant que le marché intérieur reste "*insignifiant*" car une importante partie de la production métallurgique est tournée vers la Défense nationale, et l'on exhorte les producteurs à faire un effort de reconquête sur les marchés français et étranger.

« Sans doute, il faut attribuer la priorité à la défense nationale et le gouvernement l'a fait. Mais à peu près tout est défense nationale lorsqu'on est menacé de guerre totale. Une défense totale réclame des finances solides, des hommes et des armes, une population assurée de trouver satisfaction de tous ses grands besoins vitaux. Une défense totale suppose que chaque Français veille à sa propre conduite, que chacun déploie tous ses efforts, que les pessimistes se taisent, qu'à côté de l'industrie d'armement l'industrie civile puisse prendre son essor. Ce n'est pas le

<sup>1397</sup> *Le Temps*, *ibid.*

<sup>1398</sup> *Le Temps*, 1<sup>er</sup> janvier 1939 p.6.

<sup>1399</sup> *Le Temps*, *ibid.*

<sup>1400</sup> « Situation générale » (éditorial), *L'Usine*, 6 avril 1939, suppl. n°14, p.1.

moment de trembler ni de bouder le marché. Constituer des approvisionnements est une mesure de défense. »<sup>1401</sup>

Les commentaires de certains journaux spécialisés laissent parfois rêveur. Alors que l'invasion de la Bohême-Moravie s'est opérée quelques semaines auparavant, au milieu du mois d'avril 1939, on note que

« La situation des marchés semble prendre une tournure plus favorable pourvu que des événements imprévisibles sur l'échiquier mondial ne viennent déranger, une fois de plus, cette tendance nettement meilleure. »<sup>1402</sup>

Quelle chance, semble sous-entendre le rédacteur, que ce coup de force se soit passé sans dégât et que le marché ait retrouvé rapidement son calme... Cependant l'origine de cette petite relance des commandes n'est pas des plus rassurantes. Il s'agit semble-t-il d'un effet de stockage "*en vue de certaines éventualités*"<sup>1403</sup>, phénomène qui avait déjà été observé en septembre 1938. Ce dernier a pour effet de relancer un peu les prix et surtout d'éviter les rabais secrets couramment effectués. Finalement, pour les producteurs, les périodes de tension sont plutôt bénéfiques.

En effet sur toute la ligne ces concessions ont diminué en ampleur. la moyenne de cette diminution peut être évaluée à environ 5 shillings-or. C'est par exemple le cas pour les aciers marchands pour lesquels on accorde encore des remises d'environ 4 sh.-or, pour les profilés on se contente d'environ 2 sh-or. En tôles fines, on est descendu jusqu'à environ 5 sh contre 10-15 sh quelques semaines auparavant. En tôles fortes les concessions ont à peu près complètement disparues et la plupart du temps on peut vendre au prix officiel. Il en est de même d'ailleurs pour les tôles fines, dans lesquels les groupes continentaux de l'EIA commencent à se mettre largement en avance. »<sup>1404</sup>

Partout dans l'industrie, les cadences s'accélérent en même temps que montent les bruits de guerre. Dans l'industrie sidérurgique, les horaires de travail s'allongent parfois jusqu'à 54 h par semaine<sup>1405</sup>, en particulier pour ceux qui travaillent directement pour la Défense nationale. Aux Chantiers et ateliers de St Nazaire, par exemple, une partie des ouvriers et employés fait désormais 5 heures de travail supplémentaire par semaine et l'on prévoit le passage de ce nouveau rythme à l'ensemble des ateliers de production "*au fur et à mesure des besoins*"<sup>1406</sup>. La demande intérieure s'accroît mais les ventes à l'étranger ne faiblissent pas pour autant. Cette embellie contribue à des rentrées fiscales plus importantes et nécessaires en ces temps de dépenses publiques élevées.

« Cependant le commerce extérieur, dont les statistiques ne sont pas aussi décevantes qu'on a pu les présenter puisqu'elles accusent au contraire une augmentation des valeurs des exportations par rapport à la même période de l'an dernier, c'est de ce côté qu'il convient surtout de porter l'attention. Ces exportations présentent plus que jamais un caractère intéressant et même indispensable. (...) On annonce que de nouvelles mesures vont être prises au point de vue fiscal pour parer aux dépenses extraordinaires qu'impose la situation. Le pays tout entier s'y soumettra, et en premier lieu tous les producteurs ; mais l'on veut espérer que ces mesures permettront de maintenir et même de stimuler l'activité privée qui est avant tout nécessaire, même sur le terrain purement fiscal.(...) »<sup>1407</sup>

Les milieux industriels approuvent le nouveau train de mesures prises par le gouvernement Daladier sous forme de décrets-lois, dans les domaines du redressement économique et de l'auto-

<sup>1401</sup> *L'Usine*, 6 avril 1939, *ibid.*

<sup>1402</sup> « Les marchés internationaux », *L'Usine*, 13 avril 1939, n° 15 p.9.

<sup>1403</sup> *L'Usine*, 13 avril 1939, *ibid.*

<sup>1404</sup> *L'Usine*, 13 avril 1939, *ibid.*

<sup>1405</sup> « Situation générale », *L'Usine*, 22 avril 1939, suppl. n° 16, p.1.

<sup>1406</sup> *Le Temps* 9 janvier 1939, p.4.

<sup>1407</sup> *L'Usine*, 22 avril 1939, *ibid.*

défense. Ils affichent leur volonté de soutenir ce dernier de façon quasi-inconditionnelle, se disant prêts à des sacrifices tout en continuant à soutenir, au moins en public, que les craintes des uns et des autres sont finalement excessives. C'est que les commandes privées ont tendance à diminuer.

« Les affaires privées se ressentent malheureusement des craintes qui apparaissent excessives. La clientèle privée diffère ses achats et la situation du commerce s'en ressent. (...) Quels que soient les échos du discours que nous transmettront les ondes, il est nécessaire que chacun reprenne sa route dans un calme résolu.(...)»

En sidérurgie, l'activité est relativement meilleure. Si la situation reste assez calme dans les mines de fer, en raison des stocks assez importants, par contre dans les hauts-fourneaux, aciéries et laminoirs, on augmente les efforts pour produire dans les délais, afin d'approvisionner à temps les industries transformatrices et les ateliers de construction dont les carnets ont repris une ampleur inconnue depuis longtemps. On peut donc dire que, dans l'ensemble, la marche de l'industrie sidérurgique est assez satisfaisante. Cependant il y a encore loin de la marche actuelle aux possibilités. (...) »<sup>1408</sup>

Un mois plus tard, courant mai 1939, l'embellie persiste, les commandes continuent d'affluer et elles n'ont plus, selon les dires des spécialistes, le caractère spéculatif qu'elles avaient eu dans un premier temps, ce qui était comme nous l'avons vu, plutôt un mauvais signe, vu le contexte politique. Il semble qu'au contraire le marché se régularise vraiment et profite des demandes qui avaient été retardées un moment et recommence à affluer avec une demande proche de la normale, ce qui arrange bien les affaires des sidérurgistes français. Les temps sont à nouveau à l'optimisme.

« Dans les milieux compétents on commence à être persuadés que cette normalisation plus ou moins accentuée de la demande pourrait fort bien dominer la situation pendant toute une série de mois parce que la réalité effective de ces besoins s'avère plus importante qu'on ne l'avait cru.(...) En effet, comme la situation internationale est jugée avec un peu plus de calme, les consommateurs hésitent moins à couvrir des besoins se rapportant à des industries civiles. (...) D'une façon générale, ce mélange de besoins militaires et civils constitue peut-être la force du mouvement actuel : un relâchement d'un des deux éléments peut être compensé par l'accentuation de l'autre.»<sup>1409</sup>

Malgré les commandes qui affluent et le réarmement qui s'accélère, la sidérurgie française a néanmoins du mal à se remettre définitivement de la crise. On est encore assez loin du niveau de 1929.

<sup>1408</sup> « Situation générale », *L'Usine*, 29 avril 1939, suppl. n° 17, p.1.

<sup>1409</sup> « Les marchés internationaux », n°20, p.11.



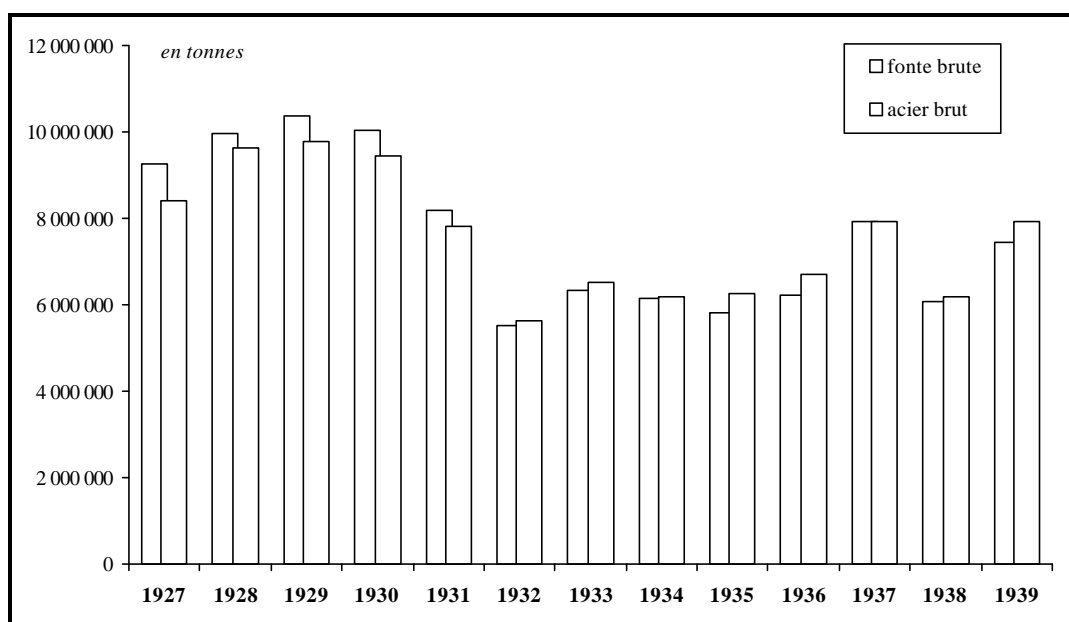


Figure 58. Production française de fonte et d'acier (1927-1939)<sup>1410</sup>

Une remarque technique s'impose ici. On constate que progressivement la production d'acier brut dépasse la production de fonte à partir de 1932. La baisse de la production de fonte au moment de la crise n'est donc pas si simple à analyser car il y a cette tendance séculaire à la baisse de l'utilisation de ce produit, remplacée par une augmentation de celle de l'acier. Cela rend aussi plus difficile la comparaison avec le niveau de 1929, année pour laquelle c'est plutôt avec le niveau de fonte qu'il faudrait comparer.

### *En Allemagne, augmentation des profits mais aussi de la dépendance vis-à-vis de l'État*

L'évolution des sociétés de la sidérurgie allemande est suivie de très près, côté français. Les bilans des sociétés rapportent que l'activité de ce secteur est très élevée et toutes les sociétés continuent cependant leurs efforts pour accroître le rendement, qui dans certains cas a tendance à baisser, et tentent d'augmenter la capacité de production, malgré parfois un certain manque de capitaux disponibles pour l'extension des unités de production. Certaines se plaignent de frais généraux plus élevés - est-ce qu'il s'agit des "dons" divers au parti nazi et à ses organisations qui augmentent ? - et l'on s'inquiète aussi du "passage étroit" dans lequel est engagée l'économie et qu'il faut franchir. Mais le souci majeur, chaque jour plus préoccupant, c'est celui de la main d'œuvre. Malgré les efforts de formation ou de reconversion professionnelle, la métallurgie ne dispose plus que d'une réserve de 120 000 ouvriers potentiels alors qu'elle emploie 3,7 millions de personnes<sup>1411</sup>.

Paul Elbel, député des Vosges, dans un article assez virulent daté de décembre 1938, dénonce le problème monétaire qui fait, selon lui, la différence entre la réussite allemande et les difficultés françaises.

« L'évolution économique de la France et de l'Allemagne au cours de ces dernières années présente pour l'observateur un caractère au premier abord tout à fait paradoxal et singulier. La France, avec la solide garantie que lui offre sa richesse en or, piétine, voit s'accroître ses difficultés et son déficit. L'Allemagne, dont on nous annonçait, il y a quelques années, la faillite prochaine, a, à n'en pas douter, redressé sa position et, malgré l'effort de réarmement intense

<sup>1410</sup> amputée de 1871 à 1918 de l'Alsace et de la Lorraine mosellane. BA/ R 13 I/ WESI 523-524-525-526 et 549-550.

<sup>1411</sup> *L'Usine*, 18 mai 1939, *ibid.*

accompli ces derniers mois, n'est pas tombée dans le gouffre où une simple chiquenaude semblait devoir la précipiter il y a peu de temps encore. »<sup>1412</sup>

Pour lui, ce n'est pourtant pas les quelques conquêtes territoriales allemandes qui expliquent ce redressement quand, au même moment, la France n'arrive pas à trouver sa voie pour assainir sa situation. La raison principale en est l'augmentation considérable des dépenses d'armement qui compromettent l'équilibre budgétaire. Mais comment expliquer alors que l'Allemagne s'en sort mieux alors qu'elle dépense plus dans ce domaine ?

« Or l'Allemagne a dépensé pour les armements des sommes infiniment plus considérables que nous (elle avait encore, il y a quelques années un retard à rattraper) ; et non seulement elle n'a pas fait faillite mais elle prend sur les marchés internationaux une place de plus en plus considérable, et après une période d'éclipse, recommence à se signaler par la qualité et le volume de ses exportations. Comme elle ne peut garantir sa monnaie autrement que par sa propre puissance économique, elle ne souffre pas des sacrifices qu'elle fait à sa défense nationale ; car elle ne se préoccupe pas, comme la France, de maintenir une proportion définie entre les billets en circulation et une garantie-or... à peu près absente. »<sup>1413</sup>

La France pourrait éventuellement prendre exemple et le député se demande en effet s'il est bien raisonnable de s'accrocher ainsi au dogme de l'or. Mais il y aurait aussi une autre explication, celle des effets de l'autoritarisme.

« En réalité, si l'Allemagne peut, sans autres formalités, multiplier ses dépenses par une sorte de miracle permanent, c'est d'abord parce qu'à l'intérieur, elle a substitué à l'irremplaçable "confiance" sans laquelle les régimes libéraux ne peuvent rien, un principe autoritaire qui entraîne dans le sillage du gouvernement, sous peine des sanctions les plus graves, l'ensemble des citoyens allemands ; et comment redouterait-on, là-bas, comme en France, l'évasion massive des capitaux, alors qu'il est interdit à tout Allemand, sous peine de mort, d'emporter au-delà des frontières autre chose qu'une somme dérisoire ? C'est, d'autre part, parce qu'elle a instauré une véritable économie de guerre, fondée sur le principe de l'autarcie, qui lui permet de renoncer aux importations qu'elle ne pourrait réaliser sans donner aux pays vendeurs des garanties tangibles. Cette autarcie a longtemps condamné le peuple allemand à d'héroïques et lamentables privations, mais elle permet au gouvernement de poursuivre en toute sécurité une expérience qui, dans d'autres domaines, n'a pas donné de si mauvais résultats. La France, au contraire, qui fait des importations massives, doit apporter son or en appoint des échanges opérés. Et cet esclavage est la rançon du libéralisme qu'elle entend malgré tout conserver. »<sup>1414</sup>

Le correspondant de l'agence Havas à Berlin, lui répond en quelque sorte, dans le même journal, quelques jours plus tard, en mettant en avant d'autres difficultés auxquelles sont confrontés les Allemands et leur économie. Il s'agit avant tout d'une forte pénurie de main d'œuvre, en particulier dans la métallurgie et dans les mines, et d'une pénurie chronique de biens de consommation.

« La caractéristique principale de l'économie allemande à la fin de 1938 est l'existence d'une puissance d'achat des masses qui ne trouve pas en face d'elle une quantité correspondante de produits de consommation. (...) »

Les difficultés certaines que les dirigeants allemands rencontrent aujourd'hui dans ce domaine proviennent du facteur travail. C'est d'abord la pénurie de travailleurs dans certaines branches, en premier lieu l'agriculture, le bâtiment, les mines, la métallurgie, et aussi la pénurie de techniciens et d'ingénieurs. (...) Le nombre des ouvriers et des employés, qui était d'environ 12 millions en 1933 est passé à 21 millions en 1938. (...) La pénurie de travailleurs (...) a nécessité, plus que la pénurie de matériaux, l'établissement d'un ordre strict de priorité pour les

<sup>1412</sup> AA/ R 107 425/ Paul Elbel (député des Vosges), "Économie de guerre et économie de paix", *Œuvre*, 22 décembre 1938.

<sup>1413</sup> AA/ R 107 425/ 22 décembre 1938, *ibid.*

<sup>1414</sup> AA/ R 107 425/22 décembre 1938, *ibid.*

diverses commandes de l'État, de l'armée et du parti. Les entraves déjà nombreuses de l'économie allemande se sont ainsi multipliées.

La pénurie de travailleurs pousse actuellement le Reich dans la voie de la rationalisation, méthode tendant à remplacer la main d'œuvre par des machines. Du même coup, l'économie du Reich est forcée de créer davantage de machines et de reléguer plus encore au second plan la production de produits de consommation. Le déséquilibre constant entre les deux ordres de production est ainsi aggravé. Ce déséquilibre présente des aspects sociaux que les dirigeants ne négligent pas. »<sup>1415</sup>

Le journaliste évoque ainsi un pouvoir d'achat inutile. En effet, l'industrie de consommation ne peut profiter, faute d'offres, de l'augmentation de la masse salariale, qui a presque doublé depuis 1932 et dont une grande part reste inutilisée, malgré des prélèvements importants, les divers impôts et "*contributions plus ou moins volontaires*" qui atteignent environ 39 % du gain brut. Le gouvernement nazi ferme d'ailleurs les yeux sur l'augmentation du coût de la vie car elle va plutôt dans le sens de ses intérêts<sup>1416</sup>.

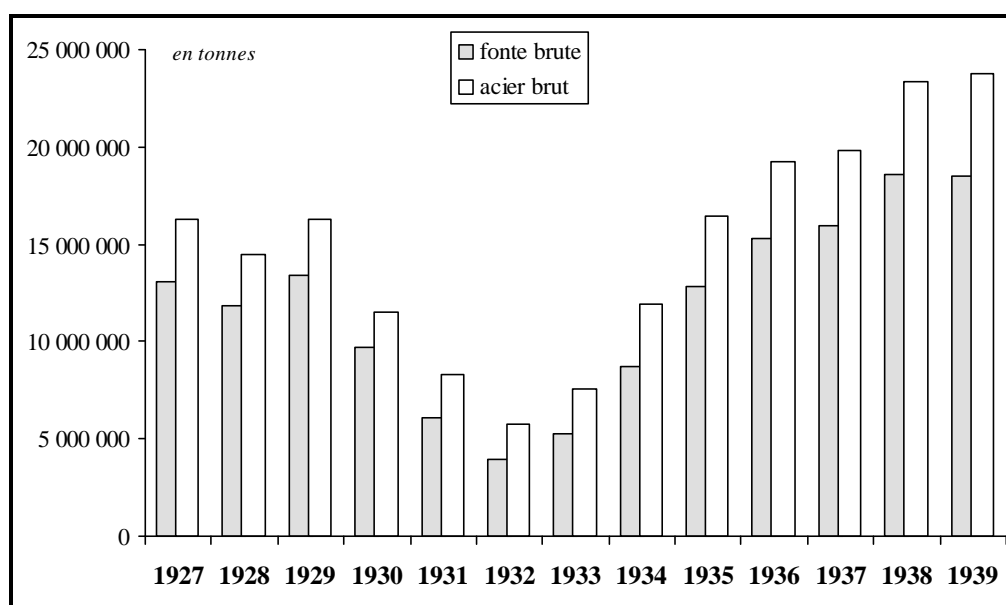


Figure 59. Production allemande de fonte et d'acier (1927-1939)<sup>1417</sup>

Les dernières données disponibles concernant l'équipement sidérurgique allemand à la fin des années trente, indique qu'en 1937, 125 hauts-fourneaux sont en activité en Allemagne, contre 95 en 1929. En 1939, le pays produit 205 millions de tonnes de charbon et il est en train de réussir partiellement le pari que s'est fixé Goering en matière de minerai de fer. Partant d'une production de 2,6 millions de tonnes extraites en 1933, il atteint 15,1 millions de tonnes en 1938. La production de l'année 1939 est en léger recul avec 14,7 millions de tonnes<sup>1418</sup>. Malgré les problèmes de qualité d'une partie de ce minerai, cela va s'avérer évidemment un apport non négligeable dans l'économie de guerre. Ceci dit, on dépense encore, en 1939, 257 millions de RM pour les importations de minerais, compensés, il est vrai, par des exportations de produits laminés qui rapporte 407 millions de RM, avec une balance sidérurgique avec un excédent de 360 millions de RM, soit une belle rentrée de devises<sup>1419</sup>. On remarque que, contrairement au

<sup>1415</sup> AA/ R 107 425/ « La vie économique du III Reich », *Œuvre*, 2 janvier 1939.

<sup>1416</sup> AA/ R 107 425/ 2 janvier 1939, *ibid.*

<sup>1417</sup> BA/ R 13 I/ 523-524. Sans la Sarre jusqu'en 1935.

<sup>1418</sup> Sources: *Wirtschaft und Statistik* 1937 et 1938, et *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich 1933-1941*, cité par R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>1419</sup> cité par R.J. Overy, *ibid.*

cas français, la production d'acier brut dépasse toujours celle de fonte. C'est un signe de l'orientation de la production mais également de la modernité des équipements.

La nouvelle politique économique correspond aussi à une nouvelle donne régionale. Ce sont les régions de Silésie, du Nord-est et de l'Allemagne centrale qui profitent le plus du développement en cours. Alors que ces régions avaient été laminées littéralement par la crise, avec un recul de 83 % de la production entre 1929 et 1933, elles retrouvent en 1936 le niveau de 1929 et le dépasse de 47 % en 1939. La Ruhr qui avait beaucoup souffert de la crise a également retrouvé son niveau de 1929 en 1936 et elle a encore progressé de 16 % en 1939. Les autres régions, faiblement productrices, retrouvent en 1939 leur niveau d'avant la crise<sup>1420</sup>.

En Allemagne, la main d'œuvre souffre de la marche accélérée des usines. Au début de l'année 1939, les conséquences commencent à ne plus être négligeables. On peut en voir les effets sur l'absentéisme de plus en plus fort qui sévit, par exemple en Sarre, parfois jusqu'à 20 à 25 % de l'effectif, absentéisme qui avait été porté au compte d'une épidémie de grippe, mais qui s'avère de plus en plus chronique. Les ouvriers travaillent entre 50 et 60 heures par semaine, d'où un surmenage qui s'ajoute à une certaine sous-alimentation due à la fois à une baisse du pouvoir d'achat et à des difficultés d'approvisionnement ou à l'usage de produits de substitution moins nutritifs. Le consul, d'esprit socialement peu ouvert et qui n'a sans doute jamais travaillé dans des conditions aussi difficiles que celles qui règnent dans la métallurgie, y voit encore comme raison supplémentaire,

« ... le régime des assurances sociales lui-même qui favorise des absences pour cause de maladie plus ou moins justifiées. L'ouvrier sarrois, d'autant plus surmené qu'il est sous-alimenté, a donc, ces derniers temps, beaucoup perdu de son goût au travail et trouve dans un régime d'assurance-maladie que son mauvais état physique lui permet d'exploiter une occasion de jouir d'un repos temporaire partiellement rémunéré à laquelle il n'a aucun scrupule de recourir aussi fréquemment que possible. »<sup>1421</sup>.

Selon lui, l'ensemble de ces raisons explique que le rythme de développement de la production se soit considérablement ralenti malgré les très fortes embauches.

### *Les échanges bilatéraux s'affaiblissent un peu*

Les relations économiques bilatérales, après un bref redressement en 1935, suite à la conclusion d'un accord, s'effondrèrent l'année suivante, atteignant un cinquième du niveau de 1929 pour les exportations françaises vers l'Allemagne et un septième pour les importations. Une des raisons en était la décision de Schacht d'imposer des conventions bilatérales strictement équilibrées pour l'ensemble du commerce extérieur allemand, y compris en incluant le service de la dette, ce qui entraînait une balance déficitaire pour la France, du point de vue commercial, afin qu'elle le soit du point de vue financier<sup>1422</sup>.

Malgré l'annonce de la rupture des relations économiques franco-allemandes, le 21 mars 1939, à la suite du coup de Prague<sup>1423</sup>, jusqu'au dernier moment la France continue néanmoins à vendre du minerai de fer à l'Allemagne, en quantité sensiblement égale entre 1937 et 1939, même si ce niveau de vente est très inférieur au niveau de 1929. Les importations de minerais français dépassent les 5 millions de tonnes annuels, sur un total d'importation se situant autour de 20 millions de tonnes. Mais le premier fournisseur est la Suède avec des livraisons qui

<sup>1420</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 WESI. Voir les tableaux statistiques complets en annexes.

<sup>1421</sup> MAE/ Europe 1918-1940/ All/ 785/ dépêche du consul à Sarrebrück, a/s défections de la main d'œuvre dans l'industrie lourde sarroise, 9 mai 1939.

<sup>1422</sup> J. Gillingham, « De la coopération... », *op. cit.*

<sup>1423</sup> AF/ B 31 476/ « Rupture des relations économiques franco-allemandes », *Agence économique et financière*, 21 mars 1939.

atteignent 9 millions de tonnes en 1937-1938. Le Luxembourg livre également des quantités non négligeables, autour de 1,7 millions de tonnes en 1938<sup>1424</sup>.

La France, de son côté, importe d'Allemagne 8 millions de tonnes de charbon<sup>1425</sup>, sur les 38 millions que celle-ci livre alors à l'étranger, et 2,6 millions de tonnes de coke en 1937, mais ces importations chutent brutalement l'année suivante où elles ne sont plus que de 5,4 millions de tonnes de charbon, sur des exportations allemandes totales de 28 millions de tonnes, et moins de un million de tonnes de coke<sup>1426</sup>. En 1939, le tonnage mensuel (six premiers mois) du coke importé d'Allemagne était encore de l'ordre de 105 000 tonnes. Le relais est pris fin 1939 par les cokeries belges qui livrent alors mensuellement plus de 100 000 tonnes mensuelles de coke.

## De Cordiales ententes ?

### *La relance de la collaboration officielle*

En décembre 1938, la nouvelle volonté, officielle au moins, de relance des relations bilatérales s'est traduite, lors de la déclaration franco-allemande du 6 du mois, par la décision des deux gouvernements de préparer, pour le 15 janvier au plus tard, la réponse à un « *questionnaire établi d'un commun accord, en vue de dégager les possibilités d'une collaboration économique entre la France et l'Allemagne.* »<sup>1427</sup>

Ce questionnaire aborde de très nombreux domaines, celui qui nous intéresse est l'objet des propositions de réponses suivantes de la part du gouvernement français :

« *Que peut-on faire dans le sens de nouvelles ententes d'industries ?*

Le gouvernement français estime, en ce qui le concerne que des ententes privées d'industries peuvent utilement contribuer à favoriser un développement économique harmonieux des deux pays. Les ententes déjà existantes pourraient être resserrées et de nouveaux contacts établis par les soins de la Confédération nationale du patronat français et du « Reichsverband der deutsche Industrie ». Il appartient aux intéressés de fixer eux-mêmes le cadre de leur collaboration et de préparer ainsi la voie à une action concertée sur les marchés internationaux. Le gouvernement français ne manquerait pas, dans ce cas, de s'employer à faciliter ces contacts entre industriels. (...)

*Comment pourrait se traduire une coopération franco-allemande dans les pays tiers ?*

Dans la pensée du gouvernement français, les ententes privées d'industries visées [ci-dessus] ne devraient être que le premier terme d'une collaboration économique plus large. Ces ententes pourraient en effet, conduire à la création d'organisations mixtes qui seraient chargées de la prospection des marchés des pays-tiers et notamment de l'examen de projets d'installations susceptibles d'intéresser des pays tiers. Cette forme d'association d'intérêts pourrait trouver dans l'exploitation des ressources minières de divers pays, de larges possibilités d'activité. Les consortiums à créer auraient à fournir le matériel et la collaboration technique ; la production serait placée pour partie, sur les marchés mondiaux, de manière à assurer, en devises libres, la rémunération du capital engagé. Si le gouvernement allemand croyait pouvoir s'engager dans cette voie, l'industrie française serait sans doute en mesure de présenter divers projets à l'industrie allemande, dans d'assez courts délais.

Le gouvernement français estime, en ce qui le concerne, que la mise en œuvre des suggestions ci-dessus serait de nature à développer les relations économiques franco-allemandes

<sup>1424</sup> BA/ R 13 I/ 578. WESI.

<sup>1425</sup> La France ne produit que 19 % de sa consommation propre de charbon en 1939. Plus de 30 % du charbon consommé provenait encore d'Allemagne en 1939.

<sup>1426</sup> Voir tableau statistique détaillé en annexe à ce chapitre.

<sup>1427</sup> AF/ B 31 476/ mémorandum français, du MAE à Coulondre, ambassadeur à Berlin, 12 janvier 1939.

et qu'en provoquant ainsi le contact des élites, elle faciliterait la création d'une ambiance favorable à des relations confiantes entre les deux peuples. »<sup>1428</sup>

Ce texte semble fondamental. Il permet de saisir les racines et les sources d'inspiration de la réflexion sur les relations économiques franco-allemandes qui aboutira, après-guerre, à la CECA, à la suite d'un cheminement poursuivi par temps de guerre et d'une réflexion sur des bases déjà posées, même si la forme en est assez éloignée.

Les premières propositions allemandes sont examinées dans une commission économique interministérielle, sous la présidence d'Édouard Daladier, président du conseil.

« La commission prend les décisions suivantes :

(...) Les représentants qualifiés des industries des deux pays se rencontreront dans la deuxième quinzaine de mars, afin d'adapter aux circonstances présentes, les ententes industrielles existantes et de rechercher des formules de collaboration sur des marchés tiers. Ces conversations se tiendront sous le contrôle des services officiels des deux gouvernements. (...) En ce qui concerne la collaboration de la France et de l'Allemagne dans les colonies et protectorats français, la commission décide que la proposition allemande relative à une participation de l'industrie allemande à l'exploitation d'une mine de fer à Conakry, peut-être acceptée. M. le ministre des colonies est chargé d'examiner dans quelle mesure le capital français pourrait participer à cette entreprise. (...) »<sup>1429</sup>

Il n'y eut sans doute pas beaucoup de suites à ces propositions. Les dossiers d'archives du Ministère de l'Économie n'en ont pas gardé la trace.

### ***Le cartel européen face à la marche à la guerre***

Dans les diverses réunions du Comité international de coordination<sup>1430</sup> qui ont lieu en 1938 et en 1939, les principaux problèmes évoqués sont les suivants : le problème de la Pologne, celui des exportations vers la Grande-Bretagne, l'accord avec les Américains, l'Afrique du Sud, la concurrence australienne. Mais bien entendu, on continue aussi la gestion courante à laquelle les groupes français, allemand et belgo-luxembourgeois sont le plus partie prenante. Les points de discussion ne manquent pas, mais tout semble continuer à se passer entre "gentlemen". Bien qu'il soit difficile de se rendre compte, sur des comptes rendus officiels des réunions de l'atmosphère réelle qui y régnait, il ne semble pas que celle-ci ait changé depuis le début de l'année 1933 et l'on peut même dire que l'on semble face à une mécanique bien huilée qui fonctionne sans problème et qui a atteint sa vitesse de croisière.

Si l'on ne connaissait le contexte particulier de la fin d'année 1938 et celui du début de 1939, l'on pourrait dire que les relations entre les sidérurgies françaises et allemandes, sans être dans une phase particulièrement euphorique, semblent en tout cas fonctionner parfaitement bien au sein du cartel européen. La grande nouveauté de cette fin de décennie, c'est la nouvelle attitude des gouvernants à l'égard de ces ententes privées dont ils commencent à vouloir faire un enjeu et un préalable à un élargissement des liens économiques officiels<sup>1431</sup>.

A la fin du mois de mars 1938, on est presque arrivé à la fin de la période de validité de l'accord qu'il faut donc songer à renouveler. Le choix est soit de préparer un renouvellement à long terme, ce qui nécessite sans doute des discussions prolongées, soit d'opter pour une prolongation à court ou moyen terme qui permettrait de prendre en compte les modifications intervenues dans les secteurs intérieurs des pays membres ainsi que le renouvellement des

<sup>1428</sup> AF/ B 31 476/ mémorandum français, *op. cit.*, p. 7 et p. 9.

<sup>1429</sup> AF/ B 31 476/ procès-verbal de la comission interministérielle économique, 25 février 1939.

<sup>1430</sup> Joint Coordination Comitee BA/ R 13 I/ 273/ WESI.

<sup>1431</sup> *cf. supra.*

comptoirs intérieurs, qui doivent intervenir au début ou à la fin de l'année 1940, successivement en Allemagne puis en France. Cela montre bien que, malgré la récente proclamation de l'Anschluß, en ce mois de mars 1938, l'atmosphère n'est pas à l'inquiétude, au moins sur le terrain.

« *Poensgen* : En ce qui concerne la prolongation, le groupe allemand propose 2 ans et demi<sup>1432</sup>, c'est-à-dire jusqu'à fin 1940. Elle ne faut pas s'engager en dehors de cette date, car d'une part les accords intérieurs allemands prennent fin en février 1940 et d'autre part, l'on n'aura pas mesuré avant la fin de l'année 1940 le poids des nouvelles usines que l'on construit actuellement en Allemagne centrale et sur le Danube, dont la capacité devrait atteindre 5 millions de tonnes par an.

*H. de Wendel* explique qu'il partage le point de vue de *Poensgen*. Il veut dire que le renouvellement ne peut être fait que sur la base des quotas actuels. Chacun a pu, dans le passé, trouver facilement des chiffres dans lesquels il a produit bien plus que le quota permis, mais on a déjà parlé de tout cela et on n'a trouvé aucun compromis qui trouve une solution en tenant compte des différences. Il n'y a pas d'élément nouveau qui puisse permettre de reprendre une discussion à ce sujet. Il faut rappeler que c'est avec l'accord de tous que les ententes ont pu être prolongées malgré les inconvénients en ce qui concerne l'accord sur les quantités (...) Le groupe français est d'accord pour renouveler les accords sur la base des quotas actuels jusqu'à fin 1940, date à laquelle ses ententes intérieures se terminent. »<sup>1433</sup>

Suite à la réunion du Comité de coordination du 14 juin 1938, Du Castel, représentant le Comptoir Sidérurgique de France, adresse une remarque à son président au sujet du compte rendu de cette réunion qui ne comporte pas la trace d'une décision qui avait été prise à la demande du groupe français, à savoir l'autorisation pour une entreprise française produisant depuis longtemps des poutrelles larges de pouvoir en exporter, dans le cadre de la part attribuée à la France, alors que le renouvellement de l'entente des poutrelles larges jusqu'au 31 décembre 1940 prévoit globalement de prolonger la protection qui indique qu'il n'y a pas d'autorisation d'exportations pour les groupes qui jusque là n'exportaient pas<sup>1434</sup>. Les négociations et les arrangements particuliers étaient donc toujours possibles.

Entre-temps avait eu lieu un événement de la plus grande importance. On crût devoir partir en guerre plus tôt que prévu, on mobilisa même. Mais les accords de Munich firent retomber les tensions et renaître l'espoir, un espoir fou. Les partenaires de l'EIA, même si certains n'étaient sans doute pas, à titre personnel, en plein agrément avec cette décision politique<sup>1435</sup>, s'étaient mutuellement télégraphiquement complimentés suite à ces accords, et ils tenaient les fureurs de la guerre pour définitivement bannies<sup>1436</sup>. Le travail quotidien peut reprendre son cours.

Au cours de la réunion du 12 décembre 1938, les Français, représentés par Laurent, de Wendel et Pucheu, s'opposent aux autres groupes sur le problème de la centralisation des commandes pour les barres<sup>1437</sup>. Bien qu'aient été établies des règles fermes, et que le groupe français soit d'accord pour s'y tenir, Théodore Laurent, au nom de ce groupe, estime cependant que l'on doit tenir compte des réalités. Comme ils n'ont qu'un très petit quota en ce qui concerne les barres, en comparaison avec les Allemands, ils ne s'estiment pas les mêmes obligations. Ce sont les seuls qui, si on leur retire des commandes, risquent que leurs usines se retrouvent en

<sup>1432</sup> Cela correspond exactement au terme au bout duquel les préparatifs militaires allemands devaient être vraiment au point et l'Allemagne prête à attaquer...

<sup>1433</sup> BA/ R 13 I/ 272/ WESI/ n° 18/ CR réunion Comité de direction, Luxembourg, 31 mars 1938.

<sup>1434</sup> BA/ R 13 I/ 273 / WESI/ lettre de du Castel (Comptoir sidérurgique de France), 8 juillet 1938.

<sup>1435</sup> S. Schirmann indique que François de Wendel et Eugène Schneider, entre autres, auraient été fortement opposés aux accords de Munich, tandis que d'autres grands industriels leur étaient plutôt favorables. S. Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes 1932-1939*, publication issue d'une thèse de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, Paris, 1995, p. 217.

<sup>1436</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *Biographie de Poensgen*, 1966, non publié.

<sup>1437</sup> BA/ R 13 I/ 273 / WESI/ C/R réunion du bureau d'administration du Joint Coordination Comitee (tous les pays du cartel international) du 12 décembre 1938.

difficultés. Or ils seraient, selon les textes, obligés de passer 100 % de leurs commandes par le bureau central, alors qu'un autre groupe n'aurait cette obligation que pour une partie restreinte de ses ventes. Il est vrai qu'en 1934 un afflux de la demande avait entraîné des sacrifices inutiles sur les prix et cette situation représentait un grave danger pour l'existence même des ententes. On avait donc voulu, par le système de la centralisation des commandes auprès du bureau central, assurer un meilleur respect du contrôle des quotas et des cessions entre groupes. Ce système avait bien fonctionné pendant un certain temps mais les Français pensaient qu'il était désormais arrivé aujourd'hui à un point de contradiction avec son propre principe.

Le groupe belge, estimant en avoir subi certains préjudices, déclare qu'il ne faut pas escompter longtemps pouvoir maintenir les prix si l'on ne respecte pas les quotas. Une menace, en quelque sorte... Il faudrait, selon lui, redonner les pleins pouvoirs au système de centralisation, mais on peut faire en sorte que chaque groupe dispose d'un représentant au bureau central. Les Français répliquent aux Belges qu'ils ne peuvent vraiment pas leur reprocher de leur avoir pris quelque commande que ce soit. Pour eux il serait certainement plus efficace pour tous de clarifier la situation des ventes luxembourgeoises vers l'Allemagne que de chercher des noises aux Français pour une centaine de tonnes. Meyer, pour le Luxembourg réplique bien sûr qu'il ne s'agit pas de cela ici, mais de savoir si l'on respecte ou pas un accord. A cela Pucheu fait remarquer qu'il est difficile de prendre en compte deux régimes différents. Il répète que les Français veulent bien envoyer certaines commandes au bureau central et que ce ne sont pas eux qui s'opposent à la péréquation des prix (sans doute s'agit-il du groupe belgo-luxembourgeois).

Poensgen fait remarquer que le groupe allemand, a imposé l'extension de la péréquation des prix aux groupes britannique, polonais et tchèque, comme condition du renouvellement de l'entente. Il fait aussi remarquer que dans l'état des commandes il y avait de très importantes quantités dont les marchés étaient non spécifiés, ce qui faussait la situation. De Wendel, comme souvent très diplomate, cherche une troisième voie. Il dit que le groupe français est d'accord, pendant une période fixée, pour envoyer 50 % de ses commandes au bureau central, et que l'on fasse ensuite le point avant de décider de la suite. Après une interruption de séance, finalement les Français cèdent sur ce point. Ils enverront donc toutes leurs commandes à la seule condition que le bureau central fournissent tous les 10 jours une liste des quantités qui ont été rétrocédées<sup>1438</sup>.

Comme on le voit, les méchantes piques et les chicanes de toutes sortes forment aussi l'ordinaire de ces réunions. Et l'on retrouve, en cette fin d'année 1938, les mêmes oppositions qu'au moment de la refondation de l'EIA ; à savoir le groupe français, plus ou moins soutenu par les Allemands et s'opposant au groupe belgo-luxembourgeois.

Lors des réunions du Comité de direction, on se préoccupe du sort des différentes ententes, même si elles ont aussi leurs structures autonomes propres en tant que sous-groupe de l'EIA. Mais il faut dire que ce sont parfois les mêmes personnes qui sont chargées des différents organismes. Chez Mannesmann, le plus gros producteur européen en ce domaine, c'est essentiellement aux réunions du Cartel continental des tubes que l'on assiste. En janvier 1939 se tient une réunion à Paris. On y évoque la période de "sous-consommation" du début de l'année 1938 qui semble inciter à brader les fabrications puisque à l'époque, pour lutter contre la chute des prix, on avait établi un accord de six mois sur des coefficients et une réglementation générale qui distinguait deux groupes de pays : un Bloc dit "des Six" liés entre eux par des coefficients et comprenant les groupes allemand, britannique, franco-belge, tchèque, polonais et hongrois ; un accord de prix liant ce Bloc des Six avec les Américains, les Canadiens, les usines suédoises, les usines italiennes et hollandaises. On voit donc que les Européens durent toujours faire des concessions avec les anciens outsiders qui avaient du mal à faire la discipline dans leur propre

---

<sup>1438</sup> BA/ R 13 I/ 273 / WESI/ 12 décembre 1938, *ibid.* et confirmé par C/R réunion EIA/ Luxembourg, 22 février 1939 à Stahlwerks-Verband AG où les décisions de la réunion du Comité à Paris le 12 décembre 1938 sont évoquées.



groupe. Malgré les quelques sacrifices, on se félicite, une fois de plus, six mois plus tard de cet accord car les effets en sont jugés totalement positifs sur l'évolution des prix. Mais les craintes de ne pas arriver à un nouvel accord touchent presque à l'angoisse.

« Quand fut conclu cet accord de courte durée, ce ne fut pas sans une certaine appréhension. Chacun avait dû faire des sacrifices par rapport à ses demandes et d'autre part la trop courte durée qui lui était assignée faisait douter de son efficacité. Nous pouvons maintenant le juger : je crois que ce fut un acte sage que personne ne doit regretter puisque, pendant cette période qui fut particulièrement dramatique, l'industrie dont nous avons la charge a pu rester stable, que nos prix de vente ont pu être dans l'ensemble à peu près bien maintenus et en tout cas infiniment mieux que si cet accord n'avait pas été fait. C'est grâce à cet accord, qu'après les bouleversements économiques et politiques considérables de l'Europe Centrale, nous pouvons cependant discuter une fois de plus calmement de notre avenir, en formation amicale, en formation unie.

Je crois aussi que toutes les conditions qui nous avaient déterminé à signer les accords de Paris restent valables : le marché mondial est encore mauvais (...). Il apparaît évident que toutes les raisons qui nous avaient fait craindre, à notre dernière réunion de Paris, qu'un désaccord entre nous entraînant une baisse catastrophique des prix, restent vraies et que les conséquences seraient aujourd'hui les mêmes qu'hier.

Il serait de plus insensé qu'étant parvenus à maintenir nos accords pendant une période aussi troublée, ils se brisent une fois que le calme semble revenu. Il serait insensé qu'après avoir donné pendant de longues années le spectacle d'une industrie intelligente parce qu'organisée nous donnions maintenant le spectacle de changer d'attitude et d'avis de six mois en six mois. Et l'on serait en droit de se demander pourquoi tant de versatilité dans nos décisions, pourquoi tant de discontinuité dans notre ligne de conduite.

Mais si nous restons tous bien convaincus, n'est-ce pas, de la nécessité de poursuivre nos accords, il faut bien que nous nous disions que les moyens dont nous disposons pour y parvenir, ne sont pas nombreux. Il faut que nous nous disions que de refaire un accord en rejetant les bases actuelles est impossible, car je vous répéterai ce que je vous disais il y a huit mois : si nous abandonnions ces bases il n'y en a plus d'autres à notre disposition. Nous entrerions alors dans l'arbitraire et dans le marchandage, sans chances d'aboutir. Il faut que chacun abandonne l'idée si généralement répandue que la fin d'un accord ou son renouvellement est un moment qui doit être utilisé pour améliorer sa place au soleil. Quand le soleil est éclatant il est possible que chacun augmente sa place mais quand le soleil reste aussi pâle qu'il l'est encore aujourd'hui, il faut bien que chacun se contente de la faible part des rayons qui lui reviennent. »<sup>1439</sup>

Tout le monde semble avoir saisi ce message de raison mais pourtant, confirmant les craintes formulées par le président Lente, la réunion n'aboutit pas pour deux raisons concernant l'Europe centrale, à savoir la répercussion des événements de septembre sur la situation du groupe tchécoslovaque et la demande du groupe polonais de pouvoir dénoncer l'accord Pétrole dans un délai de trois mois. Les discussions sont interrompues mais on se retrouve un peu plus d'un mois plus tard. Les adaptations relatives au marché intérieur tchécoslovaque ont été réglées, depuis, entre le groupe allemand et le groupe tchécoslovaque et les droits du groupe tchécoslovaque pour l'exportation ont été mis au point par des aménagements pris en charge uniquement par les groupes allemand, britannique et franco-belge qui n'ont donc pas de répercussion sur les coefficients des autres membres. Le groupe polonais, de son côté lève sa réserve et l'accord du Bloc des Six est alors prolongé jusqu'au 31 décembre 1940, date qui coïncidera avec l'échéance des accords généraux de la sidérurgie internationale sous réserve que le groupe allemand reforme le Röhren-Verband dont l'accord expire avant cette date et que le groupe tchécoslovaque achève ses négociations en cours avec son administration<sup>1440</sup>.

Deux dernières séries de réunions ont encore lieu en 1939, en février- mars et en juillet. C'est le problème de la Pologne qui occupe une grande partie des réunions de ce début d'année.

<sup>1439</sup> MAN/ M 80.019/ C/R réunion du Cartel international des tubes à Paris, 13 janvier 1939.

<sup>1440</sup> MAN/ M 80.019/ Cartel des tubes /réunion du 22-23 février 1939.

Une des conséquences du “changement” régional en Europe centrale est en effet de remettre en cause l'équilibre des parts respectives entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. Des négociations ont donc lieu pour fixer les nouveaux quotas, et ce n'est pas chose facile.

En mars 1939, la séance fait le point sur l'IWECO, l'entente des fils étirés. Les Français ont pris du retard pour le renouvellement de son accord et sont mis en demeure de signer le nouvel accord sur le raffinage des produits étirés avant le 18 du mois, faute de quoi ils seraient considérés par le président du cartel comme démissionnaires. Il s'agit ici du problème d'une usine au Portugal, liée à la société Davum, sans doute pour un problème de quota. Le danger est que, s'il n'y a plus d'accord pour le raffinage des produits étirés, celui des fils laminés ne pourra pas être conservé, ni d'autres ententes non plus. Du Castel, le président du Comptoir Sidérurgique de France semble ne pas comprendre la menace de l'IWECO et s'étonne de ce court délai. Meyer propose son entremise pour que l'on trouve une solution<sup>1441</sup>. Nous avons ici encore un exemple de tension assez forte autour du problème du renouvellement des accords.

Les statistiques fournies par les différents groupes semblent parfois poser problème : ce fut visiblement le cas pour le groupe français en 1938, pour les profilés, et cela semble le cas au mois de mars 1939 pour le groupe belge, ce fait les ayant avantagés. C'est en tout cas l'accusation que fait Pucheu et il propose que leur soit appliquée la même règle que pour les Français, précédemment, mais Meyer n'est pas d'accord et propose que ce soit les membres de l'entente des profilés qui règlent directement la question. A propos des conséquences des changements territoriaux en Europe centrale mais aussi de la très mauvaise situation du marché d'exportation, Poensgen estime, qu'en raison de la situation très grave du marché, les ententes doivent absolument se battre contre tous les concurrents possibles, tels les Polonais et les Tchécoslovaques, qui ont tendance à dépasser les quotas et dont le groupe manque singulièrement de discipline, les Américains (Etats-Unis) qui ne respectent pas beaucoup mieux cette discipline, l'outsider français (le dernier, dans le galvanisé) et les nouvelles usines hollandaises. Il faut absolument réduire les prix de façon drastique et mettre une fin définitive à la situation des derniers temps. Il est urgent et indispensable que les ententes se défendent contre les concurrents hors entente (Américains, Canadiens, Australiens) et suivent une politique uniforme. De Wendel fait savoir que le groupe français partage entièrement la position de Poensgen<sup>1442</sup>.

Tous les présidents des ententes ont réfléchi au problème et ont conclu qu'il fallait revoir les prix et qu'en même temps il fallait renforcer plus durement la lutte contre certains outsiders (en particulier Broken Hill, une firme australienne et la compagnie canadienne Dominion Iron and Coal Company) en accordant des réductions de 10 cents jusqu'à une livre or (par tonne). On évoque aussi le cas d'importations massives de tôles à navires vendues par des outsiders américains qui perturbent actuellement beaucoup le marché hollandais.

Bien que l'entente ait pu conclure un programme de tonnage lors de sa dernière réunion, on se heurte aussi à de plus en plus de difficultés pour les tôles fines et galvanisées.

« M. Meyer pense que tous les groupes sont uniformément conscients de la nécessité qu'il y a à se tenir prêts à tous les sacrifices pour éliminer du marché les outsiders. M. Poensgen partage entièrement ce point de vue. »<sup>1443</sup>

Il faut donc serrer les coudes face à la concurrence hors EIA, qui gagne du terrain. Meyer propose ainsi que sur les marchés où ils se heurtent à cette concurrence étrangère, et particulièrement en Hollande et en Suède, qu'ils réduisent les prix, mais avec des autorisations spéciales plutôt qu'en abaissant les prix officiels. Le groupe américain est depuis longtemps de cet avis car il estime que c'est la seule façon de combattre les outsiders. Meyer conclut la discussion en disant que le bureau central doit donc adopter une politique souple pour les prix, afin d'assurer le maximum de ventes à l'EIA. Par ailleurs, on annonce qu'un accord devrait être

<sup>1441</sup> BA/ R 13 I/ 270/ C/R de la réunion du 8 mars 1939 à Luxembourg (plusieurs documents).

<sup>1442</sup> BA/ R 13 I/ 270/ 8 mars 1939, *ibid.*

<sup>1443</sup> BA/ R 13 I/ 270/ 8 mars 1939, *ibid.*

signé avec le groupe américain suite à une bonne réorganisation. Mais les Américains insistent sur la politique des prix de l'entente, en particulier dans le domaine des demi-produits et des tôles.

La réunion suivante se tient les 18 et 19 juillet 1939 à Liège. Elle avait lieu à l'occasion d'une grande exposition industrielle et le président Lebrun utilisa cette occasion, mais ce n'était pas la première, pour aller saluer les personnalités de l'industrie<sup>1444</sup>. Ce sera la dernière réunion du Comité avant la guerre.

Meyer fait remarquer que par rapport aux exportations vers la Grande-Bretagne, la situation est à peu près correcte, mais qu'il reste quand même le gros problème du très considérable déficit des importations continentales en profilés poutrelles larges et laminés. Il leur demande de réfléchir au plus vite à une solution. Il s'agit sans doute ici d'un problème de prix : le marché intérieur britannique semble être rentable et donc les Britanniques n'exportent pas leur quote-part vers le continent, entraînant un déficit vis-à-vis des autres membres de l'EIA. Elliot, le représentant britannique répond qu'il y a eu des difficultés mais qu'il a l'espoir que la situation va s'arranger<sup>1445</sup>. Quand il s'agit d'apurer les comptes généraux d'exportation, on voit là encore apparaître un problème entre le groupe continental et le groupe britannique, dont le président Meyer lui-même estime qu'il a des prétentions exagérées en général, sauf en ce qui concerne les tôles fines et galvanisées et les feuillards, produits pour lesquels est déjà intervenue une discussion entre les ententes concernées. Brichant, un représentant du groupe belge, dit que le groupe britannique a toujours atteint avec facilité son quota, tout au long de l'année d'exercice précédente et que ce n'est que cette année que la situation est inversée. On a proposé des rétrocessions au groupe britannique mais il n'était pas intéressé par le prix. En résumé, depuis six mois, le groupe continental a fait tout son possible pour aider et protéger le groupe britannique. Ce n'est pas l'avis de ce dernier pour qui il y a deux poids, deux mesures entre la protection offerte au groupe continental et celle proposée aux britanniques. La question reste à nouveau en suspens mais le président Meyer espère bien que les groupes continentaux et britanniques vont trouver une base d'accord.

Au sujet de l'harmonisation des prix, Meyer pense qu'il n'est pas nécessaire de faire l'unité sur la question mais qu'il serait plus judicieux, pour la commission, de fixer quelques directives. L'accord principal a déjà été fixé, avec effet rétroactif mais il semble impossible d'établir une distinction entre la tôle fine et les autres produits, comme l'auraient souhaité les Britanniques mais comme le rejettent nettement les Belges. Les Britanniques voudraient aussi que le groupe qui fait des sacrifices de prix prenne en charge une partie des pertes. Un accord est trouvé pour l'année écoulée mais il faut encore négocier pour l'année en cours.

Les discussions des différents comités au sujet de l'harmonisation des prix dégagent le point de vue suivant : il faudrait faire une différence entre ceux qui relèvent du groupe continental et les accords avec lesquels le groupe britannique est partie prenante. Ce dernier semble d'accord pour cette solution ainsi que sur le principe d'un effet rétroactif au premier ou au 31 juillet 1938, mais à la condition que pour tous les groupes continentaux, aucune livraison ne se fasse hors des prix convenus (*i.e.* sans doute une allusion aux Tchèques et aux Polonais). Le groupe continental doit donc former un bloc. De plus, on a exclu certains produits de l'accord, à savoir les demi-produits, les bandes laminées et tubulaires, soit parce que ce sont des produits très restreints pour eux ou au contraire qu'ils sont d'un intérêt spécial<sup>1446</sup>.

A l'intérieur du groupe continental il reste des points à régler. D'abord, pour le problème des pays dont les prix tombent en dessous du prix harmonisé, le groupe polonais est d'accord pour se joindre au principe de l'harmonisation mais la situation du groupe tchécoslovaque est, quant à elle, incertaine. Elle sera évoquée dans une rencontre interne de ce groupe. Se pose

---

<sup>1444</sup> MAN / P 7.55.99/ L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, non publié.

<sup>1445</sup> BA/ R 13 I/ 270/ C/R de la réunion des 18-19 juillet 1939 à Liège (plusieurs documents).

<sup>1446</sup> BA/ R 13 I/ 270/ C/R daté du 28 juillet 1939 de la réunion des 18-19 juillet 1939 à Liège.

toujours la question de la méthode à adopter pour le clearing<sup>1447</sup>. Les représentants français et allemands défendent une fois de plus le même point de vue, à savoir que l'on doit s'en tenir aux quotas décidés et qu'il n'y a absolument aucune raison de s'écarter de cette position. En ce qui concerne la situation particulière du groupe allemand qui ne peut payer en devises mais seulement en marks, on a pensé à un système de transfert de ventes et de rétrocession. En ce qui concerne le problème de l'effet rétroactif (au 31 juillet 1938), le groupe allemand dit qu'il ne peut en aucun cas accepter ce principe, mais tous les autres groupes sont pour.

Meyer prie chacun de faire en sorte que ce travail de négociation soit repris au plus vite après les vacances et même qu'il soit accéléré afin d'arriver à une unité sur toutes les modalités<sup>1448</sup>... On sait ce qu'il en advint ! Tous les hommes qui avaient travaillé toute l'année ensemble se séparèrent dans des sentiments amicaux. La réunion prévue en octobre 1939 à Munich n'eut jamais lieu. L'Entente internationale de l'acier, arrêta son activité en septembre 1939. Le bureau central donna une courte explication en disant que "pour des raisons politiques" un travail en commun était devenu impossible à poursuivre<sup>1449</sup>.

Lors de ces réunions de l'année 1939, on constate que les rapports de force entre les différents groupes sont encore de même nature qu'au moment de la reconstitution de l'Entente. On voit toujours que le couple franco-allemand constitue un pivot fort et que, comme auparavant, de Wendel et Poensgen ont toujours un point de vue très proche, alors que les accrochages entre Français et Belgo-luxembourgeois demeurent fréquents, quoique le ton demeure toujours courtois, au moins dans les comptes rendus, mais dans les faits aussi semble-t-il. Si Humbert de Wendel y joua souvent un rôle modérateur et diplomate, il faut bien convenir que le travail remarquable fait au sein ces ententes aux cours des années trente, période de toutes les tensions, doit énormément au savoir-faire d'Ernst Poensgen, à son travail, à son charisme et à la confiance qu'il a su obtenir de tous. Ces années ne portaient guère à faire confiance à l'un ou l'autre des représentants de l'Allemagne, or à aucun moment Poensgen ne perdit la moindre once de la confiance de ses collègues, sa parole donnée était créditée sans l'ombre d'un doute.

Mais Poensgen n'était pas un homme politique, il était avant tout le représentant du plus puissant Konzern européen de l'acier et le pacte d'acier était, du point de vue de sa firme et de la sidérurgie allemande dans son ensemble, un instrument économique. Il pouvait compléter la diplomatie, mais pas la remplacer. Et les accords des différentes ententes, fraîchement renouvelées, n'empêchèrent pas la guerre ni que chaque industrie impliquée se lance plus à plein rendement dans la bataille de l'acier.

---

<sup>1447</sup> BA/ R 13 I/ 270/ C/R 28 juillet 1939, *ibid.*

<sup>1448</sup> BA/ R 13 I/ 270/ C/R daté du 21 juillet de la réunion du 18 juillet 1939 à Liège.

<sup>1449</sup> MAN / P 7.55.99/ L. Hatzfeld, Biographie de Poensgen, 1966, non publié.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La crise avait mis la France et l'Allemagne sur un pied d'égalité. Mais les infrastructures étant très différentes, et le réarmement de l'Allemagne nazie aidant, cette dernière dépassait, dix ans plus tard, de très loin son niveau de production d'avant la crise. Dans le même temps, la France n'avait pas encore retrouvé son niveau de 1929. La défaite et l'occupation allemande vont entraîner l'effondrement de cette production, écartant pour un moment les prétentions de la France à garder son rang dans la sidérurgie mondiale.

L'entente internationale de l'acier des années trente se développa à partir d'initiatives privées. Elle fut principalement le résultat de liens volontaires entre les industriels de la sidérurgie européenne puis extra-européenne et la plupart des régimes l'encouragèrent. Beaucoup plus contraignante que le premier cartel de 1926, imposant en particulier des cartels nationaux qui prenaient en charge les fonctions essentielles du fonctionnement de l'entente, elle eut des conséquences bénéfiques sur les prix, du point de vue des producteurs qui évitèrent, d'une part les trop grandes fluctuations de leur niveau et, d'autre part, leur effondrement dans les périodes de crises qui émaillèrent les années 1930. On peut donc parler de réussite totale par rapport aux objectifs fixés.

La cartellisation imposée, et parfois difficile à obtenir, profita à l'ensemble de la profession. Les avantages des membres du cartel étaient suffisants pour les inciter à se soumettre à une stricte discipline de comptoirs et consentir à cette limitation de leur indépendance. Cela était d'autant plus facile que la production destinée aux marchés nationaux était protégée par le cartel. Le principal problème rencontré par les membres du cartel - mais cela était vrai aussi hors des ententes - fut celui des outsiders extra-européens, prêts à sacrifier les prix pour gagner des parts de marché dans une période où beaucoup d'opportunités se présentaient. Toute augmentation trop marquée des prix d'exportation avait pour conséquence immédiate une augmentation de la concurrence des outsiders, en particulier américains. Mais, contre les outsiders, l'EIA utilisa plus souvent la négociation que l'attaque et de cette façon là, elle réussit à obtenir des concessions importantes de la part des outsiders les plus résistants afin de mettre en place une entente au niveau mondial qui réussit à convaincre les partenaires américains, concurrents majeurs, mais aussi les Britanniques. Ce fut son combat jusqu'au dernier moment, comme l'indiquent les comptes rendus des dernières réunions<sup>1</sup>.

Les partenaires belges et luxembourgeois gagnèrent beaucoup dans cette nouvelle entente qui leur permit un développement de la capacité de production et d'atteindre une part de marché tout à fait conséquente, d'autant plus qu'ils pouvaient parfois reprendre une partie des quotas d'exportation non utilisés par leurs partenaires fondateurs, la France et l'Allemagne. Ces derniers bénéficièrent de l'influence positive de stabilisation des marchés et des prix, permise par l'EIA, et ils s'en félicitèrent très fréquemment même si leurs propres besoins intérieurs leur permettaient une approche sans doute plus détachée du problème du cartel international. G. Kiersch écrit que leur propre développement dépendit cependant d'autres facteurs bien plus

---

<sup>1</sup> cf. *supra*.

importants que l'influence seule du Cartel de l'acier<sup>2</sup>. Il est certain que la période de réarmement et la marche à la guerre furent bien plus importantes, en gonflant artificiellement la demande que la stabilisation des marchés, mais il ne faut pas non plus diminuer l'influence positive des ententes sur le développement de cette branche industrielle. Pour W. Tüssing<sup>3</sup>, la forme d'organisation trouvée avec la seconde EIA se révéla être une solution entièrement satisfaisante qui, à travers une spécialisation accrue et des organisations sectorielles autonomes dans le cadre global de l'entente, conduisit à un développement supplémentaire du marché.

L'EIA n'exerçait aucune influence sur les plans d'investissements de ses membres. La capacité allemande, britannique et américaine de production d'acier augmenta de façon considérable pendant cette période. Mais l'Entente protégea les producteurs "historiques" en recherchant des accords de partage de marché pour empêcher la construction de nouvelles capacités de production dans les pays venus plus récemment dans la compétition. Parce que les investissements n'entraînaient aucune augmentation automatique des quotas du groupe membre, ils visèrent essentiellement à une rationalisation de la production, avec par exemple l'introduction de trains à bandes continues aux États-Unis et en Allemagne à partir de 1935<sup>4</sup>. L'EIA ne pouvait non plus conduire à inciter à une réorganisation plus rationnelle de la localisation des aciéries, les accords pouvant être dénoncés presque à tout moment.

Le gain humain du Cartel ne fut pas non plus négligeable. Les relations de proximité entre les partenaires qu'entraînaient les réunions fréquentes des différents organismes et du Comité directeur de l'Entente permirent une bonne harmonie entre les industriels européens. On va voir que cette base facilita grandement la reprise des contacts dans l'immédiat après-guerre. Mais pour l'heure, la politique a repris le dessus et le Cartel rend l'âme.

---

<sup>2</sup> Günther Kiersch, *Internationale Eisen- und Stahlkartelle*, Essen, 1954, p. 123.

<sup>3</sup> Werner Tüssing, *Die internationalen Eisen- und Stahlkartelle. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung zwischen den beiden Weltkriegen*, thèse, Köln, 1970, p. 277.

<sup>4</sup> Werner Tüssing, *ibid.*

## Deuxième partie

### Les années de guerre.

Lors des périodes de conflit, la sidérurgie, production stratégique primordiale, se trouve bien entendu sous le contrôle total des États. Ce fut le cas lors du second conflit mondial. Cependant, dans les deux pays, les propriétaires demeurent des industriels privés. Il est donc intéressant de s'interroger sur les liens obligés qui se créent ou se modifient, dans ces circonstances, ainsi que sur la nature des modifications qui interviennent nécessairement dans les relations industrielles privées.

Le cartel franco-allemand de l'acier est de fait dissous à la déclaration de guerre. Mais les liens ne s'interrompent pas totalement pour autant. Il faut donc tenter de repérer quelles relations subsistèrent entre les industriels français et allemands et de quelle nature, si elles étaient officiellement encouragées ou pas. Selon Gillingham<sup>1454</sup>, l'aide mutuelle entre les industries lourdes allemandes et celles des pays conquis de l'Europe de l'Ouest fut plutôt la règle que l'exception. C'est sans doute la partie la plus difficile à reconstituer du fait de la disparition d'une bonne partie des archives, car l'on conçoit aisément que certaines relations aient voulu être dissimulées après la Libération.

En France, la production industrielle est réorganisée, avec la mise en place du système des comités d'organisation. Dans la zone occupée, dès 1940, la direction française de chaque entreprise jugée clé - ce qui est le cas de toutes les unités de la production sidérurgique de base - est remplacée par une direction allemande. Dans certains cas, il y a même mainmise directe : les usines et les mines de Wendel sont confisquées et incorporées dans les Hermann Goering Werke. Pourtant ces usines ne fabriquaient pas directement d'armement. Les vrais "marchands de canons", ce sont les Schneider. Eux ne sont pas expropriés mais ils doivent suivre les impératifs allemands en matière de réquisitions.

Le gouvernement de Vichy dissout la CGPF et le Comité des Forges, ainsi que les syndicats ouvriers, et crée un organisme public pour administrer la sidérurgie française, le Comité d'organisation de la sidérurgie<sup>1455</sup> ou CORSID. Ces différents "Comités d'organisation", auxquels l'adhésion est obligatoire,

« (...) s'arrogent l'essentiel du pouvoir industriel. Ils ont pour fonction (...) d'organiser la production en économie de guerre, c'est-à-dire de répartir les matières premières, la main-

---

<sup>1454</sup> J. Gillingham, *Coal, steel and the rebirth of Europe. 1945-1955 : The Germans and the French from Ruhr conflicts to economic community*, Cambridge, 1991, p. 366.

<sup>1455</sup> Loi du 16 août 1940 sur l'organisation provisoire de la production industrielle.

d'œuvre qualifiée, les capitaux, les commandes entre les chefs d'entreprise en fonction d'objectifs de production définis avec le gouvernement. Si les entreprises restent privées, les pouvoirs liés au droit de propriété s'exercent désormais conjointement avec l'administration, par l'intermédiaire de l'organisation professionnelle »<sup>1456</sup>.

Cependant, dans le secteur de la sidérurgie comme dans d'autres déjà très cartellisés, on garde à peu près la structure préexistante des organisations patronales et l'on conserve quelques hommes déjà en place pour la direction des nouveaux comités. Selon les branches et les entreprises, une part plus ou moins importante de la production est directement expédiée en Allemagne. Dans la plupart des cas, les prélèvements ont augmenté de 1940 à 1944. Il semble en tout cas que les propriétaires aient été indemnisés par le gouvernement français, au moyen des bons de réquisition que le Trésor remboursait. Quant à la réaction du patronat sidérurgique français, elle mériterait une étude spécifique et plus complète que celles dont on dispose actuellement. Des cas de collaboration ont été cités, mais il est assez difficile d'évaluer la part de collaboration et de résistance parmi les industriels français.

En Allemagne, les dirigeants de l'industrie, représentés pendant la guerre par Wilhelm Zangen, le directeur général de l'entreprise sidérurgique Mannesmann, continuent à entretenir des liens serrés avec le gouvernement, mais la nature de ces liens se modifie. En 1942, le Reichsgruppe Industrie est réorganisé en cinq unions industrielles, celle de la sidérurgie, la Reichsvereinigung Eisen, étant la plus puissante. L'adhésion des producteurs et des importateurs-exportateurs y est toujours obligatoire. Les anciens cartels nationaux privés sont ainsi transformés en organismes d'État mais ceux-ci restent sous la direction des sidérurgistes : H. Röchling est le nouveau président du Reichsvereinigung Eisen.

D'autre part, les dirigeants des principales entreprises sidérurgiques - A. Krupp, E. Poensgen, P. Pleiger, W. Zangen, H. Röchling et F. Flick - faisaient également partie du Conseil de l'Armement, organisme au rôle et au pouvoir importants, si l'on en croit G. Badia<sup>1457</sup>. Ils avaient tous été nommés à ce titre de Wehrwirtschaftsführer en 1937, mais Poensgen dit, de son côté, que c'était un titre purement honorifique qui ne donnait aucun réel pouvoir de décision sur la politique d'armement du Reich<sup>1458</sup>. Qu'il se soit agi de simple honneur ou pas, il semble donc que la collaboration avec l'État ait été excellente, au sommet en tout cas. On pourra se demander si cette collaboration fut totale, y compris à la base, ou si le gouvernement allemand dut faire preuve de contraintes pour y parvenir.

La période de la guerre est bien sûr une époque tout à fait anormale, au sens littéral du terme, en ce qui concerne les sidérurgies françaises et allemandes et leurs relations. D'un simple partage du marché européen et international, qui s'opérait sous l'égide du cartel international mais pour lequel on a montré que la collaboration franco-allemande opérait à plein et efficacement, on passe à une phase de travail en commun sur le terrain mais sous la contrainte. Certaines entreprises françaises et allemandes, qui avant la guerre ne soupçonnaient même pas leur existence réciproque, se retrouvent en relations d'affaires forcées mais pas toujours sans intérêt technique ou financier. Dans le milieu sidérurgique, dominé dans les deux pays par de puissants et fort anciens groupes, les voisins et ennemis se connaissent plutôt bien, tant dans leur organisation d'ensemble que dans le détail de la production, des enquêtes paraissant régulièrement de part et d'autre dans les journaux spécialisés<sup>1459</sup>.

<sup>1456</sup> H. Weber, *Le parti des patrons : le CNPF, 1946-1986*, Paris, 1991, p. 61.

<sup>1457</sup> G. Badia, J.M. Argelès, *Histoire de l'Allemagne contemporaine: Weimar et III<sup>e</sup> Reich*, 1987, p.359 ; pour Flick : *Procès de Nuremberg, cas Flick*.

<sup>1458</sup> MAN/ P 7.55.58/ L. Hatzfeld, *Biographie de Poensgen*, 1966, manuscrit.

<sup>1459</sup> Peut-être en Allemagne les entreprises disposent-elles d'un peu plus d'information ? Mais ce n'est pas sûr car il manque certains fonds. cf. *supra* chapitre 3.



---

Si l'appât du gain, l'esprit de revanche et l'attrait des affaires faciles motivent l'intérêt pour la France des industriels allemands, et si l'État nazi est d'un presque total soutien à ses industriels si généreux avec le parti<sup>1460</sup>, les hommes d'affaires et les autorités estiment que les choses doivent être faites dans les règles de l'art avec des contrats - de commerce, de production ou d'armement - en bonne et due forme, même si la pression des événements est parallèlement largement exploitée. Ce faisant, par pur esprit corporatiste mais aussi pour empêcher la remise en cause ultérieure de ces contrats, pour ceux dont la validité dépassait la durée de la guerre, ils vont en général préserver le minimum vital de courtoisie dans les relations privées bilatérales, minimum qui permettra de réintégrer très vite - trop vite ? - les sidérurgistes allemands dans les instances industrielles européennes et internationales.

On retrouve donc dans une période qui est le symbole même de la rupture, de la discontinuité, des traces en pointillés du cours continu de l'histoire - économique au moins en ce qui concerne le sujet étudié.

---

<sup>1460</sup> cf. *la Hitler-Spende*.



## CHAPITRE 4

### LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE ET LA GUERRE

A partir de 1936 et du second Plan de quatre ans, toute l'économie allemande se voit assigner un objectif et un seul : le réarmement de l'Allemagne. A cette priorité absolue tout doit être sacrifié : c'en est fini de l'industrie des biens de consommation, seules comptent désormais la production d'armement d'une part et la recherche de l'autarcie économique d'autre part. Cette autarcie - et c'est ce que les dirigeants industriels ne pourront pas admettre - doit non seulement permettre l'indépendance d'approvisionnement en matières premières, et ce à n'importe quel prix, mais elle vise aussi à ne plus fournir aux autres pays, ceux considérés comme ennemis, des produits finis qui leur faciliterait le réarmement. C'en est donc presque fini de l'idée de commerce extérieur et, même si l'on sauvegarde plus ou moins les apparences jusqu'en 1939, les compromis ne servent qu'à se procurer au mieux les minerais et autres produits de base nécessaires à l'armement allemand.

Le rôle de l'industrie sidérurgique se trouve encore renforcé et les industriels de la Ruhr vivent une période euphorique de forte augmentation de la production, sans risque puisque tout est absorbé et que l'État en réclame encore. Mais le temps du désenchantement est arrivé et les sidérurgistes vont mettre quelques mois à comprendre que le ton a changé et que leur toute-puissance est désormais très amputée.

### UN CONTRÔLE RENFORCÉ SUR L'ACIER ALLEMAND POUR PRÉPARER LA GUERRE

#### La deuxième réorganisation de l'industrie allemande (1937-1938)

L'industrie allemande dans son ensemble est soumise depuis 1936 à une réorientation dont les objectifs ont été définis dans le Second Plan, confié à Goering. La structure professionnelle de l'industrie avait subi un premier changement en 1935<sup>1</sup> avec la création du Reichsgruppe Industrie. La deuxième réorganisation de cette structure, en 1937, est due à l'accélération du réarmement et à une prise en compte prioritaire des problèmes d'approvisionnement. Elle provoque un important changement des structures ainsi que quelques changements d'hommes. Le nombre de nouveaux représentants de l'industrie est assez impressionnant entre 1937 et 1939. Par contre, il n'y a plus aucun changement au sein du Conseil du RGI entre 1939 et 1941, si ce n'est 3 noms supplémentaires.

---

<sup>1</sup> Ordonnance du 12 janvier 1935. *cf. supra.*

**Tableau 62. Dirigeants des nouvelles organisations professionnelles de l'industrie et de la sidérurgie (1936-1941)<sup>2</sup>**

<i>Noms relevés au :</i>	<b>1<sup>er</sup> janvier 1936</b>	<b>Décembre 1936</b>	<b>Juin 1939</b>	<b>Avril 1941</b>
<b>Président du Reichsgruppe Industrie (RGI)</b>	Ernst Trendelenburg	Gottfried Dierig	Wilhelm Zangen	Wilhelm Zangen
<b>Membres du Conseil de surveillance du RGI</b>	<i>Erich Baldermann</i> Hans Berckemeyer Rudolf Blohm <i>Eugen Böhringer</i> Ernst Busemann Gottfried Dierig Max Ebbecke Ewald Hecker Fritz Jessen Erwin Junghaus Ludwig Kessler <i>Arnold Langen</i> Hugo Lauber <i>Hans Pahl</i> Bernard Pfothenhauer Ernst Poensgen <i>Hermann Röchling</i> Otto Sack Georg von Schnitzler Bruno Schüler Karl Seeliger Reinhold Thiel Eugen Vögler	Hans Berckemeyer <i>Rudolf Blohm</i> <i>Walter Borbet</i> <i>Ernst Busemann</i> <i>Heinrich Cuntz</i> <i>Max Ebbecke</i> <i>Ewald Hecker</i> <i>Fritz Jessen</i> Erwin Junghaus <i>Bodo Karcher</i> <i>Ludwig Kessler</i> <i>Philipp Kessler</i> <i>Werner Köttgen</i> <i>Hugo Lauber</i> <i>Bernard Pfothenhauer</i> Ernst Poensgen <i>Fritz Reuther</i> <i>Otto Sack</i> <i>Gerhard Saltzwedel</i> <i>Georg von Schnitzler</i> <i>Bruno Schüler</i> <i>Karl Seeliger</i> <i>Carl Tabel</i> <i>Reinhold Thiel</i> <i>Ernst Trendelenburg</i> Eugen Vögler <i>Adolf Vogler</i>	Hans Berckemeyer Rudolf Bingel Ernst Buskühl Max Eduard Hofweber Erwin Junghaus Joseph Kaiser Heinrich Koppenberg Paul Kümpers Ernst Poensgen Philipp F. Reemtsma Hellmuth Roehnert Hermann Schmitz Rudolf Stahl Eugen Vögler	Hans Berckemeyer Rudolf Bingel Ernst Buskühl Max Eduard Hofweber Erwin Junghaus Joseph Kaiser Philipp Kessler Heinrich Koppenberg Emil Kreibich Paul Kümpers Ernst Poensgen Philipp F. Reemtsma Hellmuth Roehnert Hermann Schmitz Philipp von Schöller Rudolf Stahl Eugen Vögler
<b>Président du Wirtschaftsgruppe II. (industrie sidérurgique) du RGI</b>	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen
<b>Président du Wirtschaftsgruppe VI. (Construction métallique) du RGI</b>	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler

C'est donc bien la deuxième réorganisation, celle de 1937, qui a préparé les structures pour la guerre. Cette année-là, une modification est apportée au statut des sociétés anonymes (*Aktionsgesellschaft* ou AG), celle de l'application du "Führerprinzip" national-socialiste qui donne au président du directoire, parfois appelé directeur-général, un droit de décision supérieur aux autres membres du conseil de surveillance<sup>3</sup>. ce n'est pas une révolution puisque ce directeur avait déjà, dans les faits, un pouvoir d'influence important, mais c'est un exemple tout à fait révélateur de l'influence du politique sur la vie économique du pays. A travers de petits détails émerge ainsi la doctrine politique dominante et l'étude de ces petits détails, comme celle par exemple du droit des sociétés ou du droit économique en général, présente un intérêt certain.

Une autre modification, apportée par la même loi de 1937 sur les sociétés anonymes, porte sur la composition du capital social : pour les nouvelles sociétés, il ne peut plus être constitué par des actions que si leur capital dépasse un chiffre minimum fixé par la loi<sup>4</sup>. Cette modification et les augmentations de capital, qui dépassent les diminutions, ont contribué à une concentration renforcée des sociétés anonymes allemandes.

<sup>2</sup> *En italique, ceux qui disparaissent dès la fin de l'année 1936 ou dans les relevés suivants.* L. Zumpe, *Wirtschaft und Staat im Deutschland*, 1979, d'après les annexes p. 457 ss.

<sup>3</sup> H. Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996.

<sup>4</sup> AF/ B 32479 Allemagne/ Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 oct. 1941, « le développement des sociétés allemandes ».

**Tableau 63. Évolution des sociétés anonymes allemandes (1933-1940)<sup>5</sup>**

	1933	1935	1937	1938	1939	1940
nombre de sociétés	9 148	7 840	6 094	5 518	5 353	5 397
capital total ( <i>en milliards de RM</i> )	20,64	19,56	18,71	18,75	20,34	21,49
capital moyen ( <i>en millions de RM</i> )	2,26	2,49	3,07	3,4	3,8	3,98
nombre de petites sociétés	5 453	4 414	2 986	2 475	2 213	2 128
nombre de moyennes sociétés	3 016	2 776	2 486	2 427	2 471	2 576
nombre de grosses sociétés	679	650	622	616	669	693

En sept ans, l'Allemagne a donc perdu les deux cinquièmes de ses sociétés anonymes. Dans le même temps le capital total n'a pas varié, il a même en réalité un peu faibli puisque l'augmentation de 1939 est due à l'incorporation de l'Autriche dans l'économie allemande. Le capital moyen a, de ce fait, très fortement augmenté, passant de 2,26 à 3,8 millions de Reichsmarks. Si le nombre de grosses sociétés n'a pas varié, ce sont surtout les petites unités qui ont fait les frais de cette évolution.

Les sociétés nouvellement créées, surtout à partir de 1938, intéressent presque exclusivement la défense nationale. Avec la guerre, on observe quelques variations, avec une relance des petites sociétés et une progression du capital total. En 1940, parmi les trois plus grosses sociétés anonymes, deux sont des entreprises de la sidérurgie<sup>6</sup>. Ce n'est pas vraiment surprenant, mais ce qui l'est plus, c'est qu'une des deux est une entreprise de l'État, les Hermann Goeringswerke<sup>7</sup> qui, avec un capital de 400 millions de Reichsmarks suit de très près le Konzern dominant du secteur, les Vereinigte Stahlwerke AG, au capital de 460 millions de Reichsmarks. Seules trente-neuf sociétés dépassent 100 millions de RM de capital: en dehors des deux précédemment citées, on y trouve Röchlingsche Eisen- und Stahlwerke; Mannesmann Röhrenwerke; Friedrich Krupp; Klöckner Werke; Hoesch-Köln Neuessen; et l'on pourrait ajouter la Gutehoffnungshütte qui est juste en dessous de ce seuil<sup>8</sup>.

## L'économie dirigée

### *Des initiatives concurrentes*

Pour parer à de nouveaux besoins auxquels ne pouvait faire face l'industrie privée, l'État nazi a donc progressivement pris des participations dans les sociétés existantes et a fondé lui-même certaines entreprises, comme dans le cas de la Hermann Goeringswerke. L'emprise financière de l'État nazi sur les sociétés industrielles est de plus en plus importante.

« En mars 1941, l'État participait à plus des  $\frac{3}{4}$  du capital de 109 sociétés par actions représentant un capital global de 1,75 milliard de RM. Sur ce chiffre, seulement 26 millions de RM d'actions étaient détenues par des particuliers. Les communes et groupements communaux étaient intéressés dans la même mesure à des sociétés représentant un capital global de 1,1 milliard de RM. (...) Les pouvoirs publics participaient pour 5,2 milliards de RM au capital de sociétés par actions et à responsabilité limitée dont ils détenaient au moins 75% du capital. Leur participation aux autres sociétés (moins de 75 % du capital) représentait 6,5 milliards de RM. Le

<sup>5</sup> AF/ B 32479/ Allemagne/ Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 oct. 1941, « le développement des sociétés allemandes ». Sont compris l'Autriche après 1938 et le territoire Sudètes après 1940.

<sup>6</sup> La première est bien sûr IG-Farben Industrie AG, avec 763,2 millions de Reichsmarks de capital.

<sup>7</sup> cf. *infra*, le passage sur la création et le rapide développement de cette entreprise. Le capital de ce Konzern va très rapidement s'enfler pour devenir le plus gros capital de l'industrie allemande.

<sup>8</sup> BA/ R 3102 / 607 Statistisches Reichsamt, sans date (environ 1940).

capital global des sociétés allemandes par action et à responsabilité limitée s'élevait à moins de 27 milliards de RM. »<sup>9</sup>

C'est une véritable révolution en Allemagne, mais il faut aussi relativiser ces chiffres car les pourcentages restent modestes pour les sociétés anonymes (AG), les plus puissantes: 2 % du nombre total des sociétés et 7 % de leur capital total (12 % si l'on compte les pouvoirs publics locaux). La sidérurgie appartient pour l'essentiel à cette catégorie. La participation des pouvoirs publics est plus importante pour les sociétés à responsabilité limitée (GmbH). Ils contrôlent aussi plus ou moins directement les entreprises du Front allemand du travail, notamment dans le secteur de la construction, des assurances mais aussi divers autres domaines, pour une valeur totale qui atteint au moins 6 milliards de RM, sans doute beaucoup plus<sup>10</sup>. L'État nazi se veut donc de plus en plus omniprésent dans la vie économique, à la fois pour des raisons pratiques et pour des raisons politiques. La crise des Hermann Goeringswerke, décrite un peu plus loin, va être le point de départ de cette nouvelle politique et de la profonde opposition qu'elle va rencontrer dans les milieux de l'industrie privée. Et quand la guerre débute, la mainmise s'étend encore.

Parallèlement à l'initiative privée, l'État dispose de la possibilité de créer, en son nom propre, des unités sidérurgiques travaillant entièrement à son service et selon son gré. Le financement n'en est pas facile, mais il se trouve. Ces usines nouvelles permettent de produire ce qui n'est pas rentable pour l'économie privée et que l'État a donc du mal à imposer aux producteurs. Vu sous cet angle, ceci devrait finalement plutôt convenir aux sidérurgistes de la Ruhr. Mais le danger réside dans le fait que les unités créées par l'État ne suivent pas les lois du marché, c'est-à-dire la règle fondamentale qui fait qu'une production ne peut être entreprise que si l'on peut en tirer une rentabilité minimale. L'État nazi ne se préoccupe pas de cela : la situation de préparation de la guerre fait que les coûts n'ont plus la même signification. D'autre part, même si le nazisme a jusque là composé - avec succès - avec le capitalisme allemand, fondamentalement les doctrines économiques sont en réalité presque incompatibles. Les hommes de la Ruhr n'ignoraient pas, depuis leur origine, les théories économiques nazies mais ils avaient constaté que les concessions faites par le nouveau régime permettaient une cohabitation pour le plus grand bénéfice des deux parties. A partir de 1938, ils découvrent, sans pouvoir y faire grand chose, que certaines concessions n'avaient été que temporaires. Cependant le rôle des industriels n'est pas effacé puisque les nouvelles unités leur sont confiées selon des modalités diverses.

### ***Des crédits spéciaux pour de nouvelles unités et une structure spécifique de contrôle***

La plus grande difficulté à laquelle se trouve confrontée le gouvernement c'est l'énorme coût de l'équipement sidérurgique et métallurgique pour l'industrie de l'armement. Il faut dégager des crédits spéciaux. Il faut rappeler qu'en principe, le Reich couvrait ses besoins à l'aide de l'industrie privée. Si l'industrie privée n'était pas en mesure d'exécuter les commandes du Reich et de l'armée aux dates demandées, elle devait elle-même agrandir ses usines. Si des fonds ne pouvaient être dégagés, en dehors des fonds propres, en particulier en raison des trop grands risques encourus dans l'opération, le Reich aidait à la construction de telles usines en accordant des crédits spéciaux, appelés Mobcredits, par l'intermédiaire de banques générales ou de banques spéciales comme la Heeres-Rüstungskredit AG, la Bank der Deutschen Luftfahrt AG, la deutsche industrie Bank et d'autres<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> La part de l'État nazi se serait donc élevée à 43,3 % du capital total des sociétés allemandes ? Cela paraît énorme mais c'est ce qu'indiquent les sources consultées : AF/ B 32479/ Allemagne/ Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 oct. 1941, « le développement des sociétés allemandes ».

<sup>10</sup> AF/ B 32479/ 29 oct. 1941, *ibid.*

<sup>11</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin/ papiers Monange/ Rapport sur les Montan Industrierwerke, de Heinz Schmid-Loßberg (ancien gérant du comptoir d'armement) aux autorités américaines, 25 août 1945 (*en anglais*).

Même si les besoins du gouvernement nazi étaient en grande partie couverts par la production privée, et que l'on souhaitait qu'il en reste ainsi, pour parer à certains besoins urgents ou pour faire face à des risques particuliers que ne pouvaient prendre les entreprises privées, le Reich créa une structure particulière, les Montan Industrierwerke. Elle consistait en un Holding chargé de construire et gérer les usines travaillant pour l'armée de terre<sup>12</sup>.

En effet, quand l'aide ne suffisait pas, le Reich construisait lui-même les nouvelles usines nécessaires. Mais même dans ce cas, les plans et la maîtrise d'ouvrage de la construction et de ses équipements étaient confiés à l'industrie privée et les coûts en étaient débités au Reich. Cette façon de faire avait été choisie pour utiliser au mieux l'expérience de l'industrie privée. A part quelques très rares exceptions, le Reich n'a jamais dirigé lui-même ces usines dont il était propriétaire, mais il les louait à l'industrie privée qui à son tour les faisait diriger par des compagnies filiales fondées dans ce but. Elles étaient créées pour assurer une démarcation nette dans la gestion et les risques, ceci dans l'intérêt des deux parties.

La base légale de tout ceci consistait en des contrats de différents types : contrat de couverture (Mantelvertrag), ordre d'installation (Einrichtungsvertrag), contrat de leasing (Pachtvertrag). Les contrats de couverture et les ordres d'installation étaient conclus entre les compagnies mères et le Reich; le contrat de location entre la nouvelle compagnie filiale et la Montan, en tant que société de gestion des usines du Reich. Les contrats de couverture et les ordres d'installation concernaient la construction et l'équipement de la nouvelle usine jusqu'à sa mise en route. Il était prévu dans le contrat que l'usine était dirigée par une compagnie filiale, nouvellement créée dans ce but. La compagnie filiale était tenue de conclure un contrat de leasing avec la Montan, selon deux formes possibles. D'une part, dans le contrat de location variable qui était le système le plus courant, les pertes étaient supportées dans leur totalité par la Montan. Le profit net était la plupart du temps divisé à 50/50 entre la compagnie locataire et le loueur. D'autre part, avec le contrat de location fixe, de la même façon, les pertes étaient prises en charge par la Montan mais la firme locataire avait à payer un loyer fixe.

De tels cadeaux n'allaient bien sûr pas sans contreparties : la compagnie mère était obligée de mettre à disposition ses inventions, son expérience et ses licences sans paiement. De la même façon, cela l'engageait à tenir à disposition le personnel technique et commercial, et de faire son possible pour assister les usines afin qu'elles atteignent leurs buts, comme si elles étaient des usines propres de la Maison mère<sup>13</sup>.

Prenons un exemple plus concret. La Mitteldeutsche Stahlwerke AG<sup>14</sup> constitue une société filiale la Brandenburger Eisenwerke GmbH. Celle-ci construit deux usines (Qu et P) pour le même usage : fonderie, laminoir, travail du fer et fabrication de Panzers pour un coût de construction respectif de 25 et de 52 millions de RM, financé par la Montan<sup>15</sup>.

La Montan "dirigeait" ainsi indirectement environ 130 usines travaillant spécialement pour l'armée. Son capital est passé de 20 000 RM à 400 000 000 RM, début 1945<sup>16</sup>. Les usines de la Montan étaient dirigées par 51 compagnies, l'équipe complète comprit rapidement près de

---

<sup>12</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin/ papiers « Monange »/ Rapport sur les Montan Industrierwerke..., *ibid.*

<sup>13</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin/ papiers « Monange » / Rapport sur les Montan Industrierwerke..., *ibid.*

<sup>14</sup> Cette société passera en partie sous le contrôle des Hermann Goeringswerke.

<sup>15</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin / Rapport sur les Montan Industrierwerke..., *ibid.*

<sup>16</sup> Le bureau de contrôle de la Montan était composé de Hettlage, du général Kleinschrodt, du directeur-général Kessler et du directeur-général Helmut Roehner; le directeur-général de la Montan était Müller; directeur-général du Konzern Flick, du directeur Hacker et du conseiller Bender. Ses directeurs étaient le conseiller ministériel Gase, depuis 1943-1944 (venu du Ministère des finances), le conseiller ministériel Schiffler, depuis 1941 (Arsenal des armées) et du directeur Heinz Schmid-Loßberg depuis 1943 (*Comptoir de l'armement*). AF/ B 631 / fonds Gamelin / Rapport sur les Montan Industrierwerke..., *ibid.*

210 000 personnes. La valeur de construction des usines de la Montan<sup>17</sup> a été multipliée par 32 en 8 ans, passant de 132 millions de RM en 1937 à 4 200 millions en 1944.

## Le développement prioritaire de la production pour la guerre

### *L'importance du groupe Nord-Ouest*

Quelques chiffres vont être ici nécessaires pour évaluer le poids respectif des régions industrielles et des principales entreprises, et par la suite pour suivre l'évolution de la sidérurgie allemande au cours de la guerre<sup>18</sup>. Certains aspects frappants de la structure et de la répartition de la sidérurgie allemande apparaissent immédiatement. Le premier est l'importance du groupe Nord-ouest qui garde une position très largement dominante, en cette fin des années trente. C'est en 1938 qu'il atteint son apogée. Le début de la guerre va lui faire perdre à la fois de la production en quantité absolue et en part de marché.

Le tableau suivant permet une comparaison aisée car il donne les pourcentages régionaux de production de fonte, d'acier brut et de laminés de 1938 à 1942, dernière année de la guerre victorieuse allemande. Le recul de la part de la Rhénanie-Westphalie, autrement dit de la Ruhr, est extrêmement net, et ce ne sont pas les événements militaires qui l'expliquent. Si l'on s'en tient uniquement à la comparaison de la production d'acier brut, qui reste la référence, on observe le net recul de la Ruhr, ce qui apparaît clairement sur le graphique.

**Tableau 64. Production allemande d'acier brut par région (1938-1942)<sup>19</sup>**

<i>en tonnes</i>	1938	1939	1940	1941	1942
Rhénanie-Westphalie	16 008 000	16 224 000	13 728 037	13 613 932	13 058 349
Sieg- Lahn, Dill et Haute-Hesse	453 000	436 000	409 593	435 233	434 495
Silésie <sup>20</sup>	673 000	795 671	2 911 701	6 249 710	7 136 568
Allemagne Nord-Est et Centre	2 509 000	3 013 000	2 068 284	2 618 355	2 878 047
Saxe <sup>21</sup>	681 000	776 329	792 226	804 648	800 173
Allemagne du Sud	432 000	455 000	475 194	464 329	462 639
Sarre <sup>22</sup>	2 573 000	2 033 000	1 155 364	2 387 408	2 325 577
<b>Total<sup>23</sup></b>	<b>23 329 000</b>	<b>23 733 000</b>	<b>21 540 399</b>	<b>26 573 615</b>	<b>27.095 848</b>

<sup>17</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin/ papiers « Monange ». On trouve dans ce dossier la liste complète des industries classées sous cette appellation (77), avec le montant du capital investi. Il s'agit essentiellement de fabriques de poudre (35), de détonateurs et d'explosifs (6), d'optique (Carl Zeiss) et diverses entreprises d'armement (dont des filiales d'entreprises sidérurgiques importantes, dont Rheinmetall Borsig AG et Maximilianshütte), de produits sidérurgiques (2) ou chimiques (3 filiales d'IG-Farben), de moteurs et d'appareils divers.

<sup>18</sup> On connaît les variations presque continues du territoire du Reich de 1936 à 1940, mais aussi sur la fin de la guerre, qui augmentent les difficultés d'interprétation : Sarre, Haute-Silésie, Territoire des Sudètes, Protectorat (Bohême-Moravie), Autriche, Tchécoslovaquie, gouvernement général (Pologne), Meurthe-et-Moselle, Belgique, Nord de la France, Alsace, Pays-Bas viennent progressivement s'ajouter et gonfler ainsi les statistiques de production. Or les données séparées pour chaque territoire ne sont pas toujours disponibles, des regroupements sont souvent effectués, mais différemment d'une année à l'autre. Voir le problème général d'interprétation des statistiques présenté en introduction.

<sup>19</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 WESI.

<sup>20</sup> Les données pour la Silésie n'étaient pas directement fournies mais ont été calculées par déduction du total dont il était précisé que ces données étaient incluses.

<sup>21</sup> y compris les Sudètes a/c de janvier 1939.

<sup>22</sup> de sept 1939 à nov. 1940, sans les entreprises arrêtées de la Sarre (avec Palatinat inclus).

<sup>23</sup> à partir de 1941, comprend aussi les territoires annexés de l'Alsace-Lorraine et du Luxembourg.



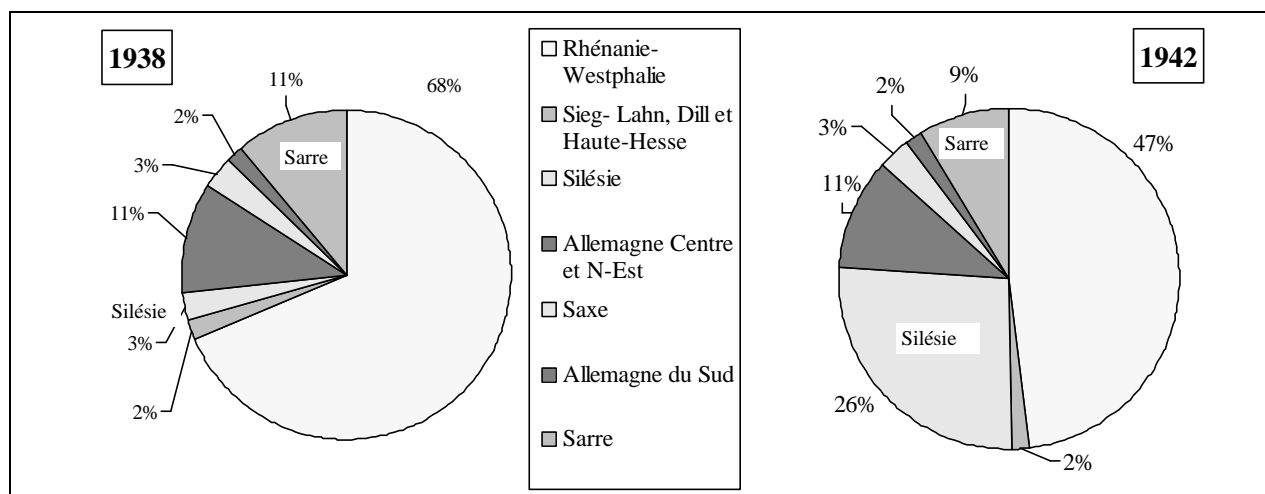


Figure 60. Part des régions allemandes dans la production d'acier brut (1938 et 1942)<sup>24</sup>

Comme nous l'avons déjà observé pour les années trente, si la production allemande est concentrée géographiquement, elle l'est aussi en matière de sociétés. Les Vereingte Stahlwerke AG possèdent toujours plus de 50 % de part de marché, même si cette part tend à reculer au début de la guerre : elle perd environ 2% du total entre 1940 et 1941, et c'est aussi le recul enregistré par les deux sociétés suivantes : Krupp et Klöckner. Pour la même période, c'est Mannesmann AG qui progresse énormément, avec un gain de 8,5 %. Hoesch et Gutehoffnungshütte progressent aussi, mais plus modestement (respectivement 2 et 1,5 %)<sup>25</sup>.

La puissance de production de ces six gigantesques Konzerne est tout à fait remarquable : ils fabriquent mensuellement 1,16 million de tonnes de fonte et 1,38 million de tonnes d'acier ainsi que 882 000 tonnes de produits laminés<sup>26</sup>.

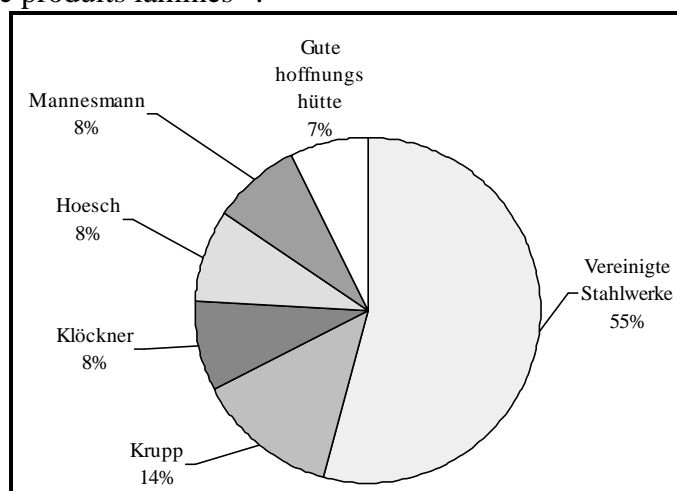


Figure 61. Part de la production des 6 premiers Konzerne sidérurgiques allemands (1940)

La plus grosse unité de production, qui fournit à elle seule 12 % de la production totale, est la August-Thyssen-Hütte de Duisbourg qui appartient aux Vereingte Stahlwerke, suivie de la fameuse Friedrich Krupp à Essen (près de 7 %) et d'une troisième aussi puissante mais moins célèbre, la Dortmund-Hoerder Hüttenverein. La production de toutes les autres usines oscille plutôt entre 1 et 3 % du total. L'énorme unité que forme l'usine August Thyssen-Hütte est en fait une exception pour l'Allemagne. La puissance des Konzerne est plus généralement obtenue par l'alliance entre un assez grand nombre de firmes et filiales.

<sup>24</sup> calculé d'après BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 WESI.

<sup>25</sup> MAN/ M.11.070 /extraits rapport du conseil de surveillance, 3<sup>e</sup> trimestre 1941.

<sup>26</sup> BA/K R3101/2249.

**Tableau 65. Production annuelle d'acier brut des trois principales unités de la Ruhr<sup>27</sup>**

en tonnes	1942		1943	
		% prod. tot.		% prod. tot.
<b>August Thyssen-Hütte</b>	2 985 697	11,96%	3 190 931	10,43%
<b>Friedrich Krupp</b>	1 692 073	6,78%	1 549 299	5,06%
<b>Dortmund-Hoerder Hüttenverein</b>	1 510 807	6,29%	1 513 192	4,94%

Sur l'ensemble de la production du Nord-Ouest, la part des Konzerne varie en 1939 de 91,3 à 96,6 % selon le type de production. C'est une situation que l'on peut qualifier de « *monopole partagé* »<sup>28</sup>. La part des entreprises moyennes oscille entre 2,6 et 7,6 %, celle des petites entreprises, entre 0,4 et 0,8 %.

La puissance de cette région sidérurgique, c'est aussi celle de sa main d'œuvre : plus de 300 000 personnes, fin 1942, sans compter les 85 000 ouvriers partis sur le front. Mais parmi celles-ci, 36,8% sont des ouvrières et des ouvriers étrangers, travailleurs volontaires ou forcés de l'Ouest ou de l'Est<sup>29</sup> et prisonniers. C'est là un des aspects essentiels de la sidérurgie allemande pendant la guerre et sa spécificité. Le tableau suivant révèle la saignée déjà opérée par l'armée, au moment du tournant de la guerre. C'est la préoccupation première, qui revient dans toutes les réunions des sidérurgistes. Ces derniers cherchent par tous les moyens à faire protéger le plus d'unités possibles en les faisant « étiqueter » comme indispensable aux fournitures des armées. Mais le gouvernement nazi a besoin de chair à canons : alors les étrangers, déportés en Allemagne ou réquisitionnés dans leurs pays, peuvent très bien faire l'affaire pour les fours et les laminoirs, même si le manque souvent total de qualification contribue à une importante baisse de la productivité.

**Tableau 66. Personnel des usines du Nord-Ouest (1942-1943)<sup>30</sup>**

	déc. 1942	oct. 1943	déc. 1943
Hommes allemands	245 700	221 000	215 000
Femmes allemandes	34 850	42 800	42 200
<b>total des nationaux</b>	<b>280 550</b>	<b>263 800</b>	<b>257 200</b>
Étrangers et prisonniers de guerre	96 800	87 700	92 200
Femmes étrangères	16 600	19 700	20 100
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>393 950</b>	<b>371 200</b>	<b>369 500</b>
<i>dont appelés sous les drapeaux</i>	<i>85 054</i>	<i>110 200</i>	<i>114 600</i>
<i>soit en % des hommes allemands</i>	<i>34.6%</i>	<i>49.9%</i>	<i>53.3%</i>
<b>TOTAL personnel présent</b>	<b>308 896</b>	<b>261 000</b>	<b>254 900</b>
<i>dont total des étrangers</i>	<i>113 400</i>	<i>107 400</i>	<i>112 300</i>
<i>soit en % du personnel présent</i>	<i>36.8%</i>	<i>41.1%</i>	<i>44.1%</i>

On constate que, malgré les combats permanents des patrons de la sidérurgie pour maintenir leur niveau de main d'œuvre, celle-ci s'épuise peu à peu, bien que les étrangers aient remplacé en nombre les ouvriers allemands. On peut dire qu'à la fin de l'année 1943, l'industrie sidérurgique allemande est en difficulté du fait de ces problèmes de main d'œuvre, puisque le personnel total réellement présent est en nombre inférieur à celui des années trente<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> AN/ 189 AQ / 214. Voir liste complète en annexe au chapitre 4.

<sup>28</sup> BA/ R 3101/ 2249.

<sup>29</sup> Les femmes sont exclusivement originaires de l'Est (Polonaises, Russes, Ukrainiennes, Lituaniennes, etc.).

<sup>30</sup> MAN/ M 20.025/ dossiers Zangen/ C/R réunion du 10 fév. 1944 du Nord-West Gruppe.

<sup>31</sup> Presque 300 000 personnes en 1929. cf.chap.1.

*L'évolution des principaux Konzerne de la Ruhr*

On a vu précédemment comment les grands Konzerne de la Ruhr avaient traversé à la fois la crise économique et sociale mais aussi la crise politique de 1933 et ses conséquences concrètes sur l'organisation de la production sidérurgique. Vers la fin des années trente, le réarmement a encore accéléré son rythme et les sociétés ne s'en portent pas trop mal, malgré les nouvelles contraintes. Mais la guerre déclenchée, la situation n'est plus du tout la même, comme on l'a vu par exemple pour la main d'œuvre.

Les Vereinigte Stahlwerke, après la reprivatisation de 1936, ont pourtant abordé la guerre en position forte<sup>32</sup>. Selon C. Bettelheim, le Konzern possédait en 1940 près de 280 millions de RM de réserves totales et surtout un actif comprenant environ 1,5 milliard d'investissements, 685 millions de participations et 200 millions de créances diverses<sup>33</sup>.

**Tableau 67. Production du Konzern Vereinigte Stahlwerke (1929-1945)<sup>34</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	production fonte	production acier brut	production laminés et divers produits finis	production charbon	production coke	production minéral
<b>1929/30</b>	5 296 970	5 538 395	4 754 179	25 722 500		
<b>1936/37</b>	6 041 027	6 280 769	4 801 000	25 898 440	8 491 000	2 211 000
<b>1937/38</b>	6 798 000	7 458 000	5 567 000	27 051 000	8 851 000	2 753 000
<b>1938/39</b>	7 156 000	7 934 000	5 881 000	27 658 000	9 790 000	3 538 000
<b>1939/40</b>	5 572 000	6 619 000	4 740 000	27 510 000	10 143 000	4 643 000
<b>1940/41</b>	5 390 000	6 331 000	4 364 000	27 447 000	10 213 000	4 650 000
<b>1941/42</b>	5 126 000	5 867 000	4 036 000	26 795 000	9 713 000	3 111 000
<b>1942/43</b>	5 608 000	6 190 000	5 517 000	26 281 000	9 794 000	2 670 000
<b>1943/44</b>	5 175 000	5 860 000	5 219 000	25 792 000	9 604 000	2 213 000
<b>1944/45</b>	823 000	749 000	501 000	7 963 000	2 276 000	923 000

La référence à l'année 1929 permet de constater que l'effort de production a été très grand et que dans l'année qui précède la guerre, le niveau de production est absolument sans égal, constituant un record. Le personnel est passé de 151 100 en 1929 à 194 000 au moment de la guerre. Mais l'entrée en guerre provoque immédiatement une désorganisation du système, entraînant une chute brutale de la production.

Pourtant, pendant toutes les années de guerre, le Konzern va constamment se battre pour développer sa main d'œuvre : il est un de ceux qui vont le plus bénéficier de l'attribution de main d'œuvre prisonnière et déportée, tout en protégeant au maximum ses propres ouvriers. C'est lui aussi qui embauche le plus de femmes. Mais cette augmentation régulière du nombre d'ouvriers ne parvient pas à empêcher la baisse de la production. On vérifie ici les conséquences du problème de déqualification de la main d'œuvre, combiné à celui des difficultés de l'approvisionnement en produits de base. La production des Vereinigte Stahlwerke ne cesse de décroître au cours des années de guerre (- 22 %), même si l'on constate un certain sursaut au moment où les difficultés militaires allemandes apparaissent. Mais celui-ci ne dure pas.

<sup>32</sup> cf. chapitre 2.

<sup>33</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>34</sup> MAN/ R 1.51.00.

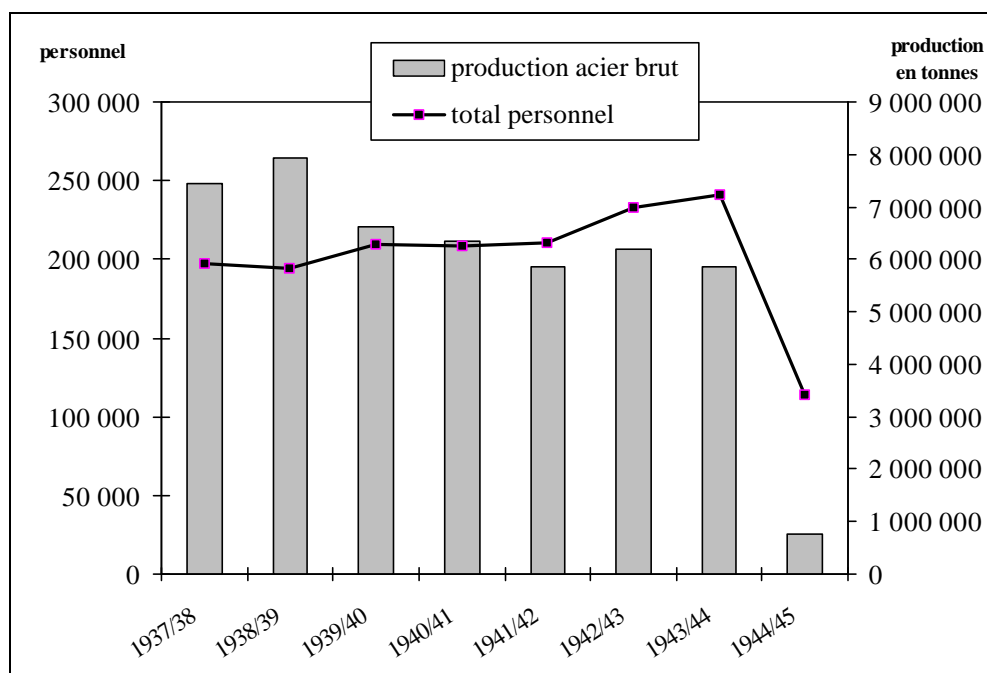


Figure 62. Vereinigte Stahlwerke : production et personnel (1937-1945)<sup>35</sup>

De son côté, le Konzern Mannesmann AG fête son jubilé en 1940, mais cette fête du cinquantième anniversaire est obscurcie par la guerre et limitée à une commémoration interne<sup>36</sup>. Malgré le conflit, la situation est à ce moment plutôt bonne pour l'entreprise dont le chiffre d'affaires ne cesse de croître. La production de cette société, fortement touchée par la Grande Crise, a beaucoup bénéficié du réarmement officiel à partir de 1936 : elle s'envole pour atteindre plus d'un million de tonnes d'acier fini ou semi-fini, dont presque 500 000 tonnes de tubes. Cette production était, au début des années trente, destinée en majorité aux conduites énergétiques. Elle n'a pas de mal à être en partie convertie dans une production militaire : canons et fusils possèdent aussi des éléments tubulaires. Les tôles sont la seconde fabrication d'importance de la société (37 à 42 % des produits d'acier). Qui dit tôles, dit aussi blindage... Il s'agit donc ici aussi d'une production qui peut être directement reconvertie dans la fabrication d'armement.

Cependant le début des combats marque un repli de la production de la firme, principalement pour des raisons d'approvisionnement et de personnel. Il faut dire que les chiffres de l'année 1939 étaient particulièrement élevés.

Tableau 68. Production du Konzern Mannesmann<sup>37</sup>

en tonnes	Acier brut	Tubes	Tôles	Total production produits acier
1938	998 000	335 204		768 507
1939		475 436	387 190	1 042 299
1940		334 010	333 606	799 677
1941		374 729	322 817	825 091
1942	1 055 100			
1943	1 100 300	366 400		
1944	920 200	340 500		
1945	159 400	44 200		

<sup>35</sup> MAN/ R 1.51.00.

<sup>36</sup> MAN/ M.11.045 Aufsichtsrat.

<sup>37</sup> En grisé : chiffres manquants. MAN/ M.11.045 et MAN/ M.11.070 Aufsichtsrat. Malheureusement, pour la période de guerre, la plupart des rapports annuels sont incomplets, volontairement bien sûr puisqu'il s'agit d'activité «secret défense». Les archives de la société n'ont pas pu me fournir, malgré les recherches effectuées avec l'aide du directeur, de statistiques complètes.

Mannesmann assure sa propre production de charbon et de coke. En 1938, elle produit ainsi 3,76 millions de tonnes de charbon et 1,41 million de tonnes de coke, ce qui sera son niveau record. Cela en fait donc aussi un des gros producteurs de charbon en Allemagne. En 1942, ces productions sont passées respectivement à 3,20 et 1,38 millions de tonnes. Pendant la guerre, le groupe s'étend encore avec l'incorporation de l'aciérie Straßburg (Alsace)<sup>38</sup>.

Une augmentation massive (16,3 %) du personnel s'était produite entre 1936 (26 013 employés au total) et 1937 (30 268 employés). Ce fut peut-être la réponse à une forte augmentation de la demande de l'État, résultat du passage à la seconde phase du réarmement. Mais dès le début de la guerre, malgré l'importance de l'entreprise pour la production d'armement, une partie des ouvriers part sur le front. L'entreprise a beaucoup de mal à maintenir constant son personnel allemand qualifié: celui-ci diminue régulièrement de 1941 à 1944 (-17%). Le bilan en fin de guerre montre que, sur l'ensemble du personnel allemand (ouvriers et employés), qui comprenait peu de femmes (2 571 femmes soit 7,6%), 22,1 % des hommes étaient partis sur le front et parmi eux, 15,6 % avaient été tués<sup>39</sup>.

Mais très vite, comme aux Vereingte Stahlwerke, une relève s'était ici organisée, faite de travailleurs, plus ou moins volontaires, venus de tous les pays occupés, et de prisonniers de guerre<sup>40</sup>.

**Tableau 69. Le personnel ouvrier du Konzern Mannesmann pendant la guerre<sup>41</sup>**

	1941	1942	1943	1944	1945
Allemands	28 863	27 962	25 973	24 028	22 138
Civils étrangers	1 814	1 837	4 368	5 343	7 184
%	5,7 %	5,9 %	13,0 %	15,2 %	21,4 %
KG (prisonniers)	911	1 100	3 248	5 837	4 295
%	2,9 %	3,6 %	9,7 %	16,6 %	12,8 %
Total des étrangers	2 725	2 937	7 616	11 180	11 479
%	8,6 %	9,5 %	22,7 %	31,8 %	34,1 %
TOTAL général	31 588	30 899	33 589	35 208	33 617

Je livre ici pour l'anecdote le document comptable suivant : il s'agit d'un résumé des bilans annuels de Mannesmann AG Ce tableau est bien entendu impossible à interpréter car les chiffres ont été très visiblement manipulés. D'une part, il est peu probable que le véritable chiffre d'affaires se soit ainsi effondré, sinon on comprendrait mal comment la société peut faire des bénéfices constants, les prix n'ayant bien entendu pas sextuplé ou plus sur la période. La vérité est plutôt que n'apparaît plus ici que le chiffre d'affaires «officiel», et donc pas les ventes aux armées, qui sont secrètes. D'autre part, comment expliquer cette constance dans les bénéfices nets ? S'il s'agit, tout déduit, de la part distribuée en dividendes, il faut rappeler que la loi limite ces derniers à un pourcentage maximum (5 %), ce qui pourrait expliquer cette régularité. Mais on peut penser aussi qu'ils ont également été dissimulés et que les chiffres à partir de 1940 n'ont aucune base réelle.

<sup>38</sup> Voir chapitre 6, au sujet des rachats d'entreprises françaises.

<sup>39</sup> Sur un total de 33 589 personnes (femmes et appelés compris) au 30 juin 1944, 7 434 sont partis au combat et 1 158 n'en sont pas revenus. MAN/ M.12.820/ Statistique du personnel appelé sous les drapeaux et mort à la guerre.

<sup>40</sup> cf. un peu plus loin dans ce chapitre, au sujet des prisonniers de guerre dans la même entreprise.

<sup>41</sup> Synthèse d'après MAN/ M.12.820. Il manque les chiffres pour 1938 à 1940. Voir en annexe à ce chapitre le détail par unité de production.

**Tableau 70. Résultats financiers de la société Mannesmann AG (1938-1945)<sup>42</sup>**

<i>en RM</i>	chiffres d'affaires	Bénéfice net
<b>1938</b>	136 106 852	11 093 242
<b>1939</b>	154 485 085	10 656 441
<b>1940</b>	172 086 211	10 656 441
<b>1941</b>	23 649 371	10 656 441
<b>1942</b>	22 895 618	10 656 441
<b>1943</b>		10 546 452
<b>1944</b>	22 295 057	10 546 452
<b>1945</b>		perte: 10 791 878

C'est là l'illustration d'une des principales difficultés rencontrées pour les recherches sur cette période, difficulté déjà évoquée en introduction. Une seconde forme d'obstacle est l'absence d'ouverture publique de certaines archives, ce qui est le cas en partie pour la firme Krupp.

Cette société, dont nous avons vu la spécificité juridique<sup>43</sup>, voit celle-ci renforcée par un cadeau du régime nazi à Alfred, le fils héritier, pour ses bons et loyaux services, l'autorisant officiellement à ne plus être soumis à la loi générale<sup>44</sup>. Il s'agit en effet d'un retour à une véritable forme d'entreprise familiale, ce qui est une totale exception en Allemagne où la structure de société anonyme est la règle. Un décret spécial est signé par Hitler le 12 novembre 1943, la « Lex Krupp », qui instaure une seule et unique exception à la loi générale sur les entreprises, à laquelle le gouvernement nazi n'avait jamais touché. Le préambule est ainsi formulé: « *L'entreprise Friedrich Krupp, une entreprise familiale depuis 132 ans, mérite de recevoir la plus haute reconnaissance pour ses efforts incomparables pour augmenter le potentiel militaire de l'Allemagne* ».

Ce décret crée un traitement spécial en matière d'héritage et de taxes et permet à la firme d'appliquer ses propres statuts internes. Qui que ce soit qui devient propriétaire de la firme doit porter le nom de Krupp avant son propre nom. Le statut interne prévoit que le choix des dirigeants de la firme doivent être approuvé par le parti nazi et les officiels du Reich. Alfred Krupp von Bohlen und Halbach assume désormais seul la propriété et le contrôle de la firme<sup>45</sup>. C'est un cas qui restera unique pendant toute la durée du Troisième Reich.

## **Le développement de la production : facteurs, méthodes et difficultés**

### *Les régions nouvelles de la sidérurgie allemande*

La Sarre, retournée au bercail après le plébiscite de 1935, constitue un apport non négligeable à la sidérurgie allemande. Sa production représente environ 10 % du total allemand. Sa part dans la préparation de la guerre fut donc importante. En 1938 les hauts-fourneaux travaillent à plein mais au moment des combats de 1940, la production est évidemment difficile. Mais dès l'année suivante, les unités de production sont poussées au plus fort de leur capacité.

<sup>42</sup> MAN/ M.11.045 et MAN/ M.11.070 Aufsichtsrat.

<sup>43</sup> cf. chapitre 2.

<sup>44</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. The Krupp Case, Washington, 1950. p.130.

<sup>45</sup> Cela correspond à une passation de pouvoir, jusque là, c'est Gustav qui dirigeait. Ce dernier est visiblement atteint, à cette époque, d'un début de sénilité ou en tout cas de quelques troubles du comportement.

**Tableau 71. Production de la Sarre<sup>46</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>fonte brute</b>	<b>acier brut</b>	<b>produits finis</b>
<b>1929</b>	2 104 940	2 208 909	1 602 724
<b>1932</b>	1 349 493	1 463 429	994 447
<b>1935</b>	1 936 556	2 126 546	1 556 143
<b>1936</b>	2 162 514	2 323 468	1 765 401
<b>1937</b>	2 186 565	2 350 321	1 824 754
<b>1938</b>	2 380 562	2 572 794	1 981 109
<b>1939</b>	1 875 418	2 032 966	1 531 161
<b>1940</b>	1 016 788	1 155 364	800 814
<b>1941</b>	2 153 460	2 387 408	1 649 518
<b>1942</b>	2 161 155	2 325 577	1 508 990

Goering veut utiliser toutes les possibilités de pousser plus encore la production. Il encourage donc au développement de la sidérurgie du Centre. Il semble que dans ce cadre, Friedrich Flick ait bénéficié de diverses faveurs.

Le Konzern Flick, bien que n'étant pas majoritairement producteur d'acier, joue cependant un rôle essentiel pour l'industrie sidérurgique allemande car il contrôle un grand nombre de mines et possède d'autre part une participation importante dans la Mitteldeutsche Stahlwerke AG (dite Mittelstahl), la plus grosse entreprise sidérurgique hors de la Ruhr. Il possède également des intérêts dans deux autres sociétés sidérurgiques et dans une société d'armement. Comme les autres grands Konzerns de la Ruhr, il allie ainsi des usines sidérurgiques à une base houillère.

Un peu à l'égal du groupe Krupp, le Konzern Flick réunit dans les mains de la famille -ici même du fondateur - la direction et la propriété presque intégrale de ce Konzern essentiellement minier. Cette forme personnelle de société a été réalisée au cours d'une lente évolution dans laquelle la participation de Flick aux Vereinigte-Stahlwerk a joué un certain rôle. Le tournant dans la structure du Konzern Flick s'opère en 1937. Jusqu'à cette date, la société mère était la holding Siegener Eisenindustrie AG (capital 25 millions), qui possédait presque entièrement la Mitteldeutsche Stahlwerke AG (50 millions) qui elle-même contrôlait 80 % du capital des Maxhütte (26,5 millions) contrôlant elle-même la Harpener Bergbau AG (51 %), elle-même propriétaire de participations minières de la société Mont-Cenis. Cette imbrication concentrique permet à la Stahlwerke d'être propriétaire de 51 % des parts du Cartel du charbon de la Ruhr. La Siegener Eisenindustrie A. G. possède également une part majoritaire des Aciéries et Laminiers de Henningsdorf, liés aussi par ailleurs à la Mittelstahl.

En 1937, la Siegener Eisenindustrie est transformée en une société par commandite « Friedrich Flick » qui récupère quelques-unes des usines du Brandebourg de la Mittelstahl en échange de rétrocession d'une part de ses propres actions<sup>47</sup>. On peut ne pas douter que l'État allemand a favorisé au mieux cet échange pour donner, par la puissance du Konzern Flick, une meilleure chance de développement aux unités sidérurgiques du Centre. En effet, la puissance de ce groupe est réelle : sur la croissance de la production allemande entre 1929 (15 844 000 t) et 1941 (17 175 000 t)<sup>48</sup>, soit 1 331 000 t, le Konzern a concouru pour 700 000 t c'est-à-dire 52 % de l'augmentation<sup>49</sup>. L'influence de Friedrich Flick, qui va dans le sens désiré par la hiérarchie nazie, est grande pendant les années trente et la guerre. Sa collaboration ostensible ne fit aucun doute pour les Alliés qui lui ouvrirent un des procès collatéraux à celui de Nuremberg, concernant les milieux économiques.

<sup>46</sup> BA/ R 13 I/ 523-524 WESI.

<sup>47</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>48</sup> Territoires allemands *stricto sensu*.

<sup>49</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952.

### *Des contraintes techniques nouvelles*

Une des obsessions gouvernementales de l'époque va être celle de l'utilisation d'un minerai de plus faible qualité dans les hauts-fourneaux allemands. En Allemagne orientale existent de très nombreux gisements de minerai de fer et leur nombre a été augmenté en 1938 et 1939 par les annexions successives des Sudètes puis de la Bohême. Mais ce minerai contient moins de fer que la moyenne et plus de phosphore, ce qui présente de tels inconvénients techniques que dans l'ensemble il est peu utilisé, car il est bien plus rentable de faire venir du minerai français ou suédois, au coût d'utilisation bien moindre pour une qualité supérieure d'acier.

Des recherches techniques sont poursuivies depuis longtemps pour tenter de trouver des solutions pour en améliorer l'utilisation. Cependant au fur et à mesure que la guerre se rapproche, l'optique change : peu importe désormais le coût, c'est l'indépendance de l'approvisionnement qui prime. Il y a néanmoins un impératif technique : que l'acier produit convienne à un usage de fabrication d'armement. On envisage, de plus, des transferts de fabrication par lesquels ce minerai servirait à la fabrication des fers et aciers ordinaires tandis que le minerai importé serait traité par les unités équipées des fours pour les aciers spéciaux, l'acier pour les armements.

Au moment de l'occupation nazie, la mainmise sur divers centres de production sidérurgiques en Europe, en particulier en France, a eu aussi, en plus des effets politiques, des conséquences techniques. Des transformations importantes s'opèrent dans les qualités produites, changement qui peut être expliqué, en proportion difficilement évaluable, à la pénurie de minerais riches et à l'abondance, par contre, de minerai pauvre. L'acier Thomas n'était pas jusque là utilisé pour la production d'aciers spéciaux. Or la nécessité a poussé les ingénieurs - sans doute stimulés et bien récompensés par le régime nazi - à trouver des améliorations à la fabrication de l'acier Thomas, autrement dit l'acier ordinaire d'usage courant, qui lui permette d'atteindre la perfection technique et la malléabilité de l'acier Siemens-Martin. Plusieurs articles de presse relatent ces progrès et en mettent en valeur l'intérêt pour la production allemande.

« Du fait de l'incorporation des industries sidérurgiques lorraine et luxembourgeoise dans le Reich, la proportion d'acier Thomas a fortement augmenté dans le total de la production allemande. Les progrès techniques réalisés dans la fabrication de l'acier Thomas permettent d'étendre maintenant le champ d'application de cette catégorie d'acier. L'office de livraison des armements a déjà pris les dispositions nécessaires pour en assurer l'emploi dans son domaine.

On avait déjà assisté, au début de l'application du Plan de 4 ans, au remplacement de certains aciers spéciaux contenant des métaux importés de l'étranger par d'autres aciers spéciaux. On ne peut pas dire que ces aciers, et les produits que l'on fabrique avec, sont plus mauvais qu'avant. »<sup>50</sup>

Bien vite on en vient à l'obligation de livraisons en acier Thomas de certaines commandes habituellement passées en acier Martin et les industries consommatrices reçoivent une liste de produits qui ne pourront plus être commandés en acier Martin<sup>51</sup>, ceci visant à économiser les minerais importés, car 75 % de la production faite avec des minerais allemands se fait nécessairement à l'aide de convertisseurs Thomas.

A la différence des aciers Martin, les aciers Thomas ne se prêtent pas à tous les usages et en particulier ils sont mal adaptés à l'étirage et l'emboutissage. Cependant, le Konzern Vereinigte Stahlwerke réussit à mettre au point un nouveau procédé qui produit un acier dit « HPN » qui, bien que traité au convertisseur Thomas, a les mêmes propriétés techniques que les aciers

<sup>50</sup> AN/ F 12/ 10059/ Direction de la sidérurgie/ *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques* (C.O. de la sidérurgie) n° 102 du 10 nov. 1942, citant un article du *Frankfurter Z.* du 8 nov. 1942.

<sup>51</sup> AN/ F 12/ 10059/ *Bulletin de presse étrangère ...*, n° 104 du 24 nov. 1942, article de *Stahl und Eisen* du 12 nov. 1942.



Martin. C'est une grande avancée technique et de nouvelles possibilités s'offrent à la sidérurgie allemande pour une plus grande autonomie d'approvisionnement. Un contrat est alors passé entre les *Vereinigte Stahlwerke* et la *Reichsvereinigung Eisen* pour que le procédé soit mis à la disposition de toute l'industrie sidérurgique<sup>52</sup>.

### *Les problèmes spécifiques à la production allemande à la fin des années trente*

Les craintes pour l'approvisionnement sont bien un des premiers problèmes qui se posent, même avant le début des hostilités. Cette préoccupation revient de façon lancinante dans toutes les réunions techniques tenues régulièrement, au Ministère de l'économie, entre les représentants de la sidérurgie et ceux de l'État<sup>53</sup>, à partir de 1936. Malgré sa politique diplomatique qui se veut rassurante, le gouvernement craint de plus en plus ces problèmes, à cause d'événements survenus depuis peu dans les pays fournisseurs, comme le Front populaire en France, la guerre civile en Espagne. Sans compter que la Suède social-démocrate, qui est à l'époque son principal fournisseur, montre de plus en plus de réticence anti-nazie.

Un second problème, apparu au milieu des années trente et qui commence, en 1937, à devenir sérieux, est celui de la main d'œuvre qualifiée. Il est lui aussi évoqué dans toutes les réunions professionnelles dès 1936. En effet, hormis dans des emplois de simple manutention, on ne s'improvise pas ouvrier sidérurgiste en un jour, sauf à risquer quelques dégâts et avec l'assurance d'une baisse de la productivité. Or l'industrie allemande commence justement à être touchée par des difficultés de recrutement. En dehors des problèmes de spécialisation, l'Allemagne est, de plus, en situation de plein emploi. Donc augmenter la production, d'une manière ou d'une autre, c'est se partager la main d'œuvre existante, donc se placer en situation de concurrence sur le marché du travail, concurrence dont on sait qu'elle n'est pas favorable au patronat en matière de salaires, donc de profit.

On a pu voir, au travers de quelques exemples concrets, comment les Konzerne tentent de régler ce problème, mais on a également constaté qu'inexorablement la productivité diminue au fur et à mesure de l'avancée de la guerre, avec de plus un problème de recrutement qui augmente pour les emplois les plus spécialisés. On a tenté de parer à ce dernier de manière urgente dès l'entrée en guerre. Par un décret du 28 septembre 1939, Goering impose de nouvelles contraintes sur les entreprises, celle de l'éducation professionnelle de la main d'œuvre et de son affectation rationnelle selon son degré de spécialisation<sup>54</sup>. Il a également chargé des experts du Ministère du travail de réfléchir à une série de mesures d'application en ce domaine, mesures qui prennent effet rapidement, face à des entrepreneurs qui ne collaborent pas toujours au mieux.

« Il a fallu notamment procéder à une répartition rationnelle des ouvriers spécialisés, surtout dans l'industrie métallurgique, afin d'assurer une exécution rapide et irréprochable des commandes de l'Armée. Le contingentement plus strict du fer et des métaux aurait dû avoir pour conséquence la libération d'un certain nombre d'ouvriers qualifiés ; or il n'en a rien été. Au contraire, comptant sur les commandes de la défense nationale, certaines entreprises, qui n'étaient pourtant pas appelées à en bénéficier, ont accaparé des ouvriers spécialisés pour les employer à des travaux qui n'avaient rien d'urgent, tandis que d'autres en réclamaient sans que leurs demandes fussent vraiment fondées.

Le décret du 28 septembre 1939, édicté par le Maréchal Goering, a eu pour objet de remédier à ces abus. Depuis cette date, les entreprises dont la nature et le volume des commandes permettent la libération d'ouvriers spécialisés, sont tenues de les mettre immédiatement à la disposition de l'Office de placement compétent. De plus, les usines qui

<sup>52</sup> AN/ F 12/ 10059/ *Bulletin de presse étrangère ...*, *ibid.*, article du *Rheinisch Westfälische Z.* du 21 nov. 1942.

<sup>53</sup> BA/ R 13 I/ 603/ diverses réunions entre 1936 et 1941.

<sup>54</sup> AF/ B 32 480/ lettre de l'ambassade de Berne, « l'éducation de la main d'œuvre en Allemagne. », 17 février 1940.

réclament des ouvriers n'auront le droit d'en demander que dans la stricte mesure de leurs besoins. En fin, les chefs d'entreprises ont le devoir de donner à leurs ouvriers tous les moyens de se perfectionner dans leur métier ; le ministre du travail du Reich peut même placer dans les entreprises des ouvriers non qualifiés et qui paraissent susceptibles de devenir des ouvriers spécialisés. »<sup>55</sup>

On assiste donc à une étape supplémentaire dans le degré d'ingérence de l'État dans les entreprises qui accueilleront en leur sein même des commissions chargées du contrôle de la main d'œuvre. Mais l'urgence de l'économie de guerre peut le faire comprendre des intéressés comme une mesure temporaire nécessitée par les événements.

Une autre préoccupation des sidérurgistes est le problème de la fiscalité qui s'alourdit d'année en année. Alors que les coûts ont tendance à augmenter faiblement mais régulièrement, en particulier à cause de certaines taxes comme celle pour le «Front du travail» et d'autres, les prix ont été bloqués par le gouvernement et le restent. Jusque là, c'est l'augmentation de la production et son absorption immédiate qui avait permis de maintenir et même d'augmenter les bénéfices. Mais les sidérurgistes en 1937 pensent avoir atteint un palier. C'est pourquoi les relances pressantes de Goering depuis décembre 1936, moment où celui-ci les a réunis dans ce but, commencent à les inquiéter.

Le dernier problème, mais non le moindre, est celui des exportations. Au Ministère de l'Économie, les avis sont très partagés à ce sujet. Pour certains qui semblent, dans un premier temps, majoritaires, il faut limiter au maximum les exportations, et pourquoi pas les arrêter, car l'industrie allemande est absolument prioritaire, c'est-à-dire bien sûr celle de l'armement. Tout ce qui est fabriqué pour l'étranger, c'est autant de charbon, de minerais et de produits de base qui vont manquer à l'Allemagne.

Loeb, un des directeurs du Ministère, avait présenté à ce sujet, aux représentants de la sidérurgie, en juin 1937, un mémorandum préparé par ses services. Il reconnaissait que l'on ne pouvait aboutir à un travail fructueux que si l'on n'ordonnait pas, d'en haut, des mesures qui ne seraient pas comprises sur le terrain. Si l'on voulait suspendre les exportations sidérurgiques directes, qui correspondaient aussi à des liens politico-économiques, non seulement des devises seraient perdues, mais aussi d'autres ventes à l'exportation qui leur étaient liées et les importations en subiraient également les conséquences.

« Mais la question est de savoir si les relations commerciales qui existaient jusque là peuvent encore convenir aux relations actuelles. Le point de vue du bureau est le suivant : l'industrie sidérurgique exporte presque un tiers de sa production et cela dans une période de besoins de plus en plus grands. Le Dr Schacht a expliqué, dans un de ses tout derniers discours, que l'Allemagne n'avait, comme matières premières, que du charbon en quantités illimitées. Une exportation de 300 000 tonnes d'acier brut rapporte 30 millions de marks de devises<sup>56</sup>. Si l'on compte cela par habitant, on peut grâce à ces exportations sidérurgiques améliorer l'alimentation individuelle de 50 Pfg. Mais bien entendu, nous ne contingentons pas l'alimentation mais l'acier. Nous devons nous demander si, dans la réalité d'aujourd'hui, les exportations sidérurgiques conviennent au relèvement allemand. Il faut dire ouvertement : «Nous ne voulons pas du beurre mais des canons.» »<sup>57</sup>

Il voyait, par ailleurs, une volonté délibérée de la part des pays ennemis, ou simplement rivaux, de maintenir des prix élevés, afin d'inciter les Allemands à l'exportation. Et de plus, selon lui, ces pays avaient diminué leurs exportations d'acier. Mais quoi qu'il en soit, l'acier expédié manquait à l'Allemagne, et il refusait de discuter plus à ce sujet. Ses services devaient

<sup>55</sup> AF/ B 32 480/ 17 février 1940, *ibid.*

<sup>56</sup> Soit 100 marks la tonne.

<sup>57</sup> BA/ R 13 I/ 601/ C/R de la réunion du 15 juin 1937 au bureau des produits de base et manufacturés. Six conseillers entourent Loeb, tandis que l'industrie est représentée par Poensgen, Borbet, Goerens, Maulick, Reichert, Röchling, Wesemann et Winkhaus. Donc, une réunion importante...

s'en tenir à leur tâche et, tant qu'il y avait pénurie d'acier, il y aurait restriction des exportations directes.

Les sidérurgistes avaient bien entendu un tout autre avis et ils le firent savoir. Ils tentèrent alors de convaincre leurs interlocuteurs de l'intérêt d'augmenter le niveau autorisé des exportations, un de leurs arguments étant le déficit en devises de l'Allemagne. Poensgen, qui parlait au nom du groupe, récusait les arguments de Loeb, d'une part en évoquant les difficultés financières dans lesquelles serait plongé un pays sans exportations, d'autre part en prenant exemple des Britanniques qui avaient injurié Maulick qui voulait fixer les prix d'exportation de la tôle à 14 £ alors qu'eux-mêmes ne voulaient accepter que 11 £<sup>58</sup>.

Selon lui, de tels arguments ne pouvaient donc tenir. L'industrie sidérurgique allemande ne serait jamais devenue ce qu'elle était si elle n'avait pas toujours largement exporté. Par ailleurs, il constatait que plus de 80 % de leurs exportations allaient à des pays qui n'étaient pas des adversaires. On ne pouvait donc pas dire que les pays ennemis se réarmaient grâce à l'industrie allemande. Et il aurait été, de plus, dangereux d'abandonner leurs propres positions sur les marchés extérieurs aux pays sidérurgiques de l'ouest qui se renforceraient aux dépens de l'Allemagne. Quant au coût des importations de minerais, il ne lui semblait pas si élevé : celui-ci ne coûtait en effet que 10 à 12 marks la tonne.

Le Ministère réclamait d'une part une diminution de 23 % des exportations, soit 100 000 tonnes, et dans le même temps, une augmentation de 40 000 tonnes des livraisons mensuelles aux industries de transformation. Pour Poensgen, ce n'étaient pas là des problèmes que l'on pouvait résoudre du jour au lendemain, il fallait y réfléchir sur le long terme, non pas sur 5 à 10 ans, mais sur 20 à 30 ans. A cela, Loeb répliqua qu'il «était de notoriété publique que Goering, et le Führer lui-même, avaient fait savoir qu'il fallait atteindre, dans un laps de temps très court, un haut niveau de réarmement et d'autosuffisance. Mais il semblait aussi qu'à une réunion du mois précédent sur le problème de l'exportation, Goering ait dit le contraire. Ce qui semblait clair, c'est qu'il n'y avait pas encore unanimité au sommet.

Le rapport de 1937-1938 des Vereinigte Stahlwerke AG<sup>59</sup> indique que l'accroissement de la production totale de charbon et d'acier avait permis finalement une augmentation du chiffre d'affaires vers l'étranger. On peut donc dire que les sidérurgistes ont su trouver les arguments ou les pressions et qu'ils ont gagné, pour un temps, face au gouvernement. C'était, depuis l'entrée en fonction du gouvernement, un des points de tensions entre ce dernier et les sidérurgistes. La seconde raison d'un grave mécontentement fut l'affaire des Hermann Goeringswerke.

## L'affaire des Hermann Goeringswerke

### *Les motivations de Goering*

Une des plus grosses crises dans les relations entre l'État nazi et les sidérurgistes fut consécutive à la décision de Goering, en 1937, de créer un ensemble de production sidérurgique en Allemagne centrale et Silésie afin d'exploiter spécifiquement les gisements de minerai de fer à faible teneur, dans des mines abandonnées par l'industrie privée. Cette création va de pair avec une nouvelle attitude du Reich, en particulier de Goering, vis-à-vis des industriels qui sont soumis à de nouvelles pressions et peuvent désormais se voir imposer des participations de l'État.

« Par ordonnance du 22 juillet de l'année dernière [1937], M. Goering s'est attribué des pleins pouvoirs, en vertu desquels les détenteurs de concessions minières peuvent être tenus, pour la mise en exploitation de leurs gisements, de se grouper en une société, à laquelle le Reich se réserve le droit de participer directement ou indirectement.

<sup>58</sup> BA/ R 13 I/ 601/ C/R de la réunion du 15 juin 1937.

<sup>59</sup> MAN/ R 1.51.00.

A la même date, l'ordonnateur du Plan de quatre ans fondait les Reichswerke AG für Erzbergbau und Eisenhütten Hermann Goering ». La création de cette société visait l'exploitation en régie des gisements pauvres, où l'extraction du minerai entraîne des frais excessifs et ruineux pour l'industrie privée. La firme Hermann Goering envisageait la construction d'usines pour le traitement des minerais de fer, dans la région de Salzgitter, en Bade et en Franconie. Elle était dotée d'un capital de 5 millions de RM. »<sup>60</sup>

Pourquoi créer une entreprise sidérurgique d'État alors que les relations avec l'industrie privée étaient excellentes et que des aides de l'État étaient toujours possibles pour l'inciter à la création de nouvelles unités, si nécessaire ? <sup>61</sup> Ce fut là une réponse spécifique à un problème technique et politique. Le problème à résoudre était d'arriver à l'autosuffisance en minerai. Il n'était pas nouveau : après le Traité de Versailles et la perte des gisements de Lorraine et de Pologne, la question se révéla cruciale. Les entreprises de propriété allemande avaient été rachetées - pour une bouchée de pain ont dit certains à l'époque - par l'intermédiaire du gouvernement français qui remboursa le gouvernement allemand et non les propriétaires. Mais ce dernier indemnisa à son tour les sidérurgistes, sous condition cependant que l'argent soit investi pour trouver des moyens d'utiliser le minerai allemand à faible teneur et de diminuer ainsi les importations, surtout celles venant de France <sup>62</sup>. Après s'y être pourtant engagés, les sidérurgistes firent peu pour améliorer la situation, ayant par la suite trouvé préférable de lancer des ententes européennes, surtout avec la France, pour s'assurer de l'approvisionnement désiré. Les gouvernements successifs avaient été peu regardants à ce sujet, trouvant sans doute quelques autres avantages en échange.

Avec le Reich hitlérien, l'attitude officielle change. La dépendance en matières premières est une véritable obsession des Nazis, mais à partir de 1936, la situation devenait encore plus pressante. En effet Hitler désirait accélérer le réarmement et le passage à la seconde phase de la stratégie nazie, symbolisée par la publication du second Plan de quatre ans, nécessitait de revenir sur cette question du minerai, affaire que Goering prit alors personnellement en mains. Un de ses conseillers, Paul Pleiger, lui avait démontré que dans d'autres pays on réussissait sans problème à produire de l'acier avec du minerai de teneur équivalente. Goering décida donc, en décembre 1936, de mettre la pression sur les sidérurgistes, mais ceux-ci après réflexion lui firent, en février, des propositions ridicules au regard de ses propres objectifs.

Pourtant, il faut relativiser l'importance de la dépendance allemande : en 1936, les importations de minerai ne représentaient que 4% de la valeur totale des importations<sup>63</sup> et elles étaient très largement compensées par la valeur des exportations de produits sidérurgiques. On peut donc en conclure que, tout autant que le problème technique, c'est le problème politique qui dominait cette affaire, et je dirais, en retournant l'approche faite par R.J. Overy, que c'est en fait le parti nazi qui choisit cette affaire comme bras de fer avec l'industrie pour imposer plus rapidement sa nouvelle politique. Une fois les barons de l'acier matés, qui aurait encore osé s'opposer à cette politique ? Cela rentrait d'ailleurs dans le renforcement de la mainmise du parti qui se consolidait dans le domaine économique, ce qui n'aurait pas été possible quelques années plus tôt, et cela passait par le contrôle renforcé contenu dans le nouveau Plan de quatre ans. Cela s'accompagnait par ailleurs de campagnes de presse de plus en plus vigoureuses contre les industriels.

---

<sup>60</sup> AF/ B 31 475/ copie d'une note de l'ambassadeur au ministre des Affaires Étrangères, 27 avril 1938 a/s du développement de la société Hermann Goeringswerke.

<sup>61</sup> Sur l'ensemble de ce dossier, on peut renvoyer le lecteur à l'excellent article de R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quaterly*, 1985, qui fait un point complet et rapide sur cette crise. Pour une étude plus complète sur les Hermann Goeringswerke voir le travail de M. Riedel, *Eisen und Kohle für das Dritte Reich*, 1973.

<sup>62</sup> R.J. Overy, *op.cit.*

<sup>63</sup> R.J. Overy, *ibid.*

C'est donc le 23 juillet 1937 que Goering annonça aux représentants de l'industrie qu'il avait convoqués, la création des Reichswerke à Salzgitter, dans le Brunswick. Très agressif envers les hommes de la sidérurgie, il les accuse d'être des "saboteurs de l'armement"<sup>64</sup>. Les industriels s'attendaient sans doute à une décision de ce type, mais ils n'en avaient pas mesuré l'ampleur. En effet, il n'était plus seulement question de minerai mais d'un vaste complexe de production d'acier brut et de produits finis. Les mines qui devaient servir à la nouvelle société n'étaient rien d'autres que les mines appartenant à Mannesmann, à la Gutehoffnungshütte, à la Ilseder Hütte et aux Vereinigte Stahlwerke et que ces dernières n'exploitaient pas à l'époque<sup>65</sup> et que Goering se mettait arbitrairement à disposition. De plus, il exigeait que l'industrie participe financièrement à la nouvelle entreprise, comme une compensation pour le minerai à coût de revient élevé. C'était la douche froide, le « coup de foudre », selon Poensgen, et le point de rupture.

Les sidérurgistes avaient bien sûr déjà perçu les changements dans la politique économique au cours de l'année qui venait de s'écouler et ils s'inquiétaient des conséquences de la politique d'autarcie sur le commerce et du réarmement sur la stabilité financière de l'État. Cependant, ils n'avaient pas de craintes réelles que cela modifie plus leur position qu'après 1933. C'est pourquoi ils ne prirent pas vraiment au sérieux les agitations de Goering, pensant que cela faisait partie de la propagande habituelle<sup>66</sup>.

### *Le mémorandum des sidérurgistes (août 1937)*

Début août, ils se mirent tous d'accord sur l'envoi d'un mémorandum pour protester contre cette création tout en argumentant sur des bases chiffrées et en proposant d'autres solutions. Selon Poensgen, c'est Schacht lui-même qui lui aurait suggéré de le faire car il pensait que l'on pouvait encore faire échouer un tel projet<sup>67</sup>. Une première réunion se tint à Berlin, le 20 août 1937, où se réunirent Poensgen, Flick, Klöckner, Klotzbach, Zangen, Wittke, Berger et Scheer-Hennings. Reichert, absent, avait envoyé quelques courtes notes. Il avait auparavant croisé Zangen à qui il avait déclaré que les nouvelles mesures de contingents mettaient en pièce le système des quotas et que l'on mettrait en péril les comptoirs si l'on ne revenait pas aux quotas pour les produits finis. Il avait ajouté que s'il n'en venait pas à bout, il se retirerait des ententes.

Lors de cette réunion, Flick insista sur le fait que le mémorandum devait se conclure sur des propositions positives et ne devait pas être trop négatif, ce que soutint aussi Klöckner. Poensgen assura que, de toute façon, on devait arriver à un accord sur le texte de façon à ce que tout le monde puisse le signer. Wittke se montra un fervent défenseur du mémorandum qu'il voyait comme une nécessité. Zangen tout comme Otto Wolff refusèrent de le signer, mais tous deux se dirent prêts à faire une autre demande qui serait simplement que l'industrie privée prenne en charge l'augmentation de la capacité de production qui était nécessaire. Röchling se disait d'accord pour signer si l'on ajoutait cette proposition.

Lors du déjeuner, trois des hommes discutent de l'attitude de refus de Zangen : celui-ci craint que la nouvelle usine de Salzgitter se mettent à produire des tubes. Pour éviter cela, il a très vite cédé aux Reichswerke des gisements de minerai récemment acquis par sa société. L'attitude d'Hermann Röchling est pour eux sans doute due à quelques raisons du même type. Ils

<sup>64</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *Biographie de Poensgen*, 1966, manuscrit p. 375.

<sup>65</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *ibid.*

<sup>66</sup> R.J. Overy, *op. cit.*

<sup>67</sup> MAN/ P 7.55.99/ L. Hatzfeld, *Biographie de Poensgen*, 1966, manuscrit p. 375, citant un texte de Poensgen, « Hitler und die Ruhrindustriellen ». Pourtant J. Gillingham voit dans le Ministère de l'économie une des trois institutions plutôt favorables au projet, avec l'Armée et le Plan. (in « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>e</sup> trim. 1992).

apprennent que Schacht tenait sa démission pour sûre s'il n'obtenait pas la participation financière de l'industrie sidérurgique<sup>68</sup>. Il faudrait donc, selon eux, rédiger le mémorandum dans le sens d'un soutien à Schacht. On décida alors de la tenue, le 24 août, d'une réunion générale, au Stahlhof de Düsseldorf, ayant pour but la discussion du projet de mémorandum que proposerait Poensgen qui se chargeait de préparer le texte et les arguments techniques, et son envoi après accord.

Le 24 août sont donc présents 29 membres des plus éminents du *Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie*, dont Reichert, Poensgen, Raabe, Zangen, mais pas Thyssen. Cette réunion<sup>69</sup> présente un intérêt tout particulier : il s'agit d'un événement très important pour la sidérurgie, qui va donner l'occasion aux uns et aux autres, un peu pris au piège, de s'exprimer sans détour, un peu comme on peut le faire dans des situations explosives ou de toute façon rien après ne sera plus comme avant. Ce n'est pas que, pour autant, toute la franchise soit de rigueur mais les arguments avancés, qui souvent cachent d'autres motifs, sont tout à fait révélateurs. Ce document donne l'occasion de connaître de façon plus approfondie l'état d'esprit des sidérurgistes vis-à-vis du gouvernement mais aussi d'entrer dans la complexité de la réalité : les sidérurgistes ne forment pas, et de loin, un monolithe.

On y trouve cinq types de comportement : ceux pour qui, gouvernement nazi ou pas, il faut dire ce qu'il y a à dire (Poensgen, Wittke) timidement suivis par ceux qui sans montrer d'aplomb sont d'accord pour faire quand même les remarques nécessaires; ceux qui sont un peu paniqués et cèdent vite à la pression par crainte de perdre beaucoup (Zangen); ceux qui sont là pour « noyauter » la réunion et faire la morale (Röchling) et ceux qui proposent comme tactique de travailler avec les autorités, espérant, de cette façon, contrôler voire manœuvrer la situation.

En ouverture de cette réunion historique, Ernst Poensgen déclare qu'il est absolument nécessaire que l'industrie sidérurgique prenne position à l'occasion de la création des Reichswerke et des reproches qui lui ont été adressés à cette occasion, et cela si possible, d'un avis unanime. Goering attend cette prise de position. La première partie du mémorandum que propose Poensgen est plus ou moins un historique de la situation, avec des données chiffrées. Ensuite sont repris les événements et finalement est exposé la différence qu'il y avait assurément en matière de coût, entre un élargissement de la capacité mené par l'industrie privée ou par l'État lui-même. Il y est démontré ce que cela coûte plus non seulement en argent mais aussi en acier de construction. En conclusion, l'industrie sidérurgique propose de travailler avec le Ministère à une solution qui conviendrait aux deux parties.

Poensgen pense qu'« *il n'y a personne ici qui ne puisse signer le mémorandum, s'il le veut* »<sup>70</sup>, car il ne s'agit ici que de chiffres tout à fait objectifs, qui ont été tirés des documents habituels des cercles de travail. Depuis quelques jours des oppositions sont apparues contre la rédaction. Il insiste pour bien faire savoir que les sidérurgistes sont disposés à s'asseoir à une table avec les représentants des Reichswerke pour discuter de leurs méthodes et voir à quoi ils sont prêts pour établir les aciéries et les hauts-fourneaux sur leurs propres coûts, alors qu'une augmentation des capacités ne semble pas indispensable. Il s'inquiète des chiffres de production annoncés, autour d'un million de tonnes. Il rappelle avoir déjà dit que l'industrie disposait encore d'une capacité de 4,2 millions de tonnes supplémentaires dans les usines, même si dans le mémorandum on ne parle que de 3,5 millions car il faut être prudent.

Poensgen en arrive au bilan. La question est : est-ce que la conclusion proposée n'est pas assez positive, ou trop positive, ou bien est-ce qu'elle convient ? Car l'idée était que ce

<sup>68</sup> BA/ R 3101/ 2249 / Reichswirtschaftministerium/ C/R de la réunion du 20 août 1937.

<sup>69</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium/ C/R de la réunion de Düsseldorf du 24 août 1937. Comme ce C/R se trouve dans les archives du Ministère et non pas dans celles du WESI, il s'agit peut-être de la transcription écrite des enregistrements secrets auxquels avait fait procéder Goering ou du C/R officiel du syndicat que le Ministère s'est procuré par tout autre moyen.

<sup>70</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium/ C/R de la réunion de Düsseldorf du 24 août 1937.

mémorandum soit signé par chaque entreprise. Wittke approuve et signera. Il est nécessaire, dit-il, que l'industrie sidérurgique exprime de façon unie ce qu'elle désire. Le Wirtschaftsgroupe doit, à cette heure décisive selon lui, s'exprimer clairement, sans équivoque. Meyer, après concertation au sein de son groupe, ne signera pas, car dans la note il y a prise de position contre les Reichswerke. Röchling dit que cette note ne va pas assez loin, il voudrait conclure ainsi : « *l'industrie est prête à prendre des participations au capital nécessaire à la création des Reichswerke après que le gouvernement a jugé nécessaire que ce plan soit conduit ainsi* »<sup>71</sup>. Pour lui, le développement va ainsi et doit aller ainsi, que l'on construise de nouvelles usines sur les régions minières, qui produisent jusqu'aux produits finis. Cela veut dire qu'il est indispensable d'augmenter la capacité sur la durée. En tant qu'hommes qui regardent les choses en face, ils doivent pour finir se décider : soit ne rien faire du tout, soit dire qu'ils font avec.

Zangen approuve les paroles de Röchling. Selon lui, Goering n'a fait aucun reproche à l'industrie mais il a au contraire trouvé des mots compréhensifs. Il ne trouve donc aucun motif à récrimination. Il déclare qu'il ne voit pas que ce soit un jour historique : le Reich a déjà pris des participations dans divers secteurs de l'industrie et personne n'en a pris ombrage. Le Reich veut se tenir à l'écart de l'industrie mais ici, il s'agit de tâches que l'industrie privée ne peut pas prendre en main. Si le régime s'est prononcé sur cette solution, c'est irréversible et cela sera conduit ainsi. Il ne sait pas si le régime entend faire en surplus de la capacité de 24 millions de tonnes, ou dans cette limite là, mais quoi qu'il en soit, dans les années passées, des aciéries ont été construites et agrandies et jamais on a écrit un mémorandum contre un outsider pour dire que la capacité était suffisante ou qu'il devait faire avec des moyens limités. A présent arrive l'État avec ses moyens tout-puissants.

« Je ne comprends pas que vous espériez obtenir le succès de quelque requête que ce soit. On ne peut pas faire cela. Nous devons regarder les choses comme données ainsi. Nous pouvons simplement dire que nous voulons participer et trouver un accord avec le gouvernement sur ces plans ».<sup>72</sup>

Brüninghaus se range à cet avis. Il rappelle qu'avec les notes successivement envoyées, les seuls succès spectaculaires rencontrés furent de ne rien obtenir d'autre que beaucoup de choses soient reprochées à la sidérurgie. Il faut donc changer de méthode. Il se dit globalement d'accord avec ce qui est écrit dans le mémorandum.

« Seulement, il faut savoir ce que l'on veut obtenir. Nous n'obtenons que le contraire de ce que nous voulons. Il faut dire notre désir de travailler ensemble. Nous obtiendrons alors que la propriété de nos mines soit assurée et qu'on ne nous fasse pas une concurrence trop essentielle. Que les usines soient construites, nous pourrions alors faire ce que nous voulons ».<sup>73</sup>

Engel, qui remplace Tgahrt, dit aussi qu'il ne pense pas que l'on puisse obtenir quoi que ce soit avec le mémorandum. Poensgen reprend, évidemment très contrarié par les différentes réactions de ses collègues. Au ministre de l'économie qui l'a nommé président du Wirtschaftsgroupe et qui lui a réclamé cette note, il l'enverra, disant ce qu'il tient pour juste. Mais il ne peut plus diriger le groupe, car celui-ci n'est plus uni. Sa lettre de démission est prête.

« J'expliquerai au ministre que je n'ai plus la confiance des entreprises. C'est à nouveau visible. Nos chemins se séparent là. Je ne me vois pas dans l'obligation de vous rencontrer encore dans le futur ».<sup>74</sup>

Cette déclaration révèle que les tensions ne sont pas nouvelles et que Poensgen semble vraiment déterminé à démissionner. Lübken intervient en disant que les Gutehoffnungshütte sont d'accord pour signer. Meyer dit que les paroles de Poensgen sont excessives, que Poensgen lui-même n'est pas remis en question et que sa confiance n'est pas en cause, ce à quoi l'intéressé

<sup>71</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium/ C/R de la réunion de Düsseldorf du 24 août 1937.

<sup>72</sup> BA/ R 3101/ 2249 / 24 août 1937/ *ibid.*

<sup>73</sup> BA/ R 3101/ 2249 / 24 août 1937/ *ibid.*

<sup>74</sup> BA/ R 3101/ 2249 / 24 août 1937/ *ibid.*

répond que lui, n'a plus confiance. Ils l'ont plaqué à plusieurs reprises. Il n'a plus aucune envie de mettre en jeu sa santé pour la collectivité, cela va jusque là pour lui. Après une interruption de séance, Röchling prend la parole en disant qu'il lui est désagréable d'entendre que Poensgen n'a plus confiance. Pour lui il ne s'agit ni plus ni moins que d'une seule chose : l'Allemagne.

« Nous vivons au milieu de peuples très peu amicaux. Nous n'avons pas d'illusion, nous n'avons aucune chance dans cette Europe imbécile. Le jour va venir d'une très grosse confrontation.... Qu'est-ce que cela aura pour conséquences ?... Nous sommes dans un État qui s'est montré responsable pour tout comme jamais. Nous n'avons pas les mêmes possibilités d'information que les sphères supérieures. Si le gouvernement a pris cette décision, nous devons nous dire qu'elle est justifiée, que ce n'est pas un caprice. Ce n'est pas contre l'industrie sidérurgique. On doit atteindre ce qui était prévu : les militaires veulent concentrer notre réarmement dans l'Allemagne centrale. »<sup>75</sup>

Il dit que vivant à trois kilomètres de la frontière sarroise, il a l'occasion tous les jours de comprendre cette réalité. De plus il a eu l'occasion, pendant des années, d'être au cœur des antagonismes politiques. Il connaît personnellement presque tous les hommes d'État qui régnaient en Europe jusqu'en 1934 et un grand nombre d'entre eux est encore aujourd'hui en position de décision. Il ne se fait aucune illusion sur ce qui va arriver.

### *Les raisons apparentes et les autres*

La base de l'argumentation contre le projet du gouvernement était le problème de la rationalité économique : le coût de revient du minerai était bien trop élevé et l'on risquait de produire à perte. D'autre part, le niveau du mark sur le marché mondial plaçait le minerai étranger à un prix inégalé depuis longtemps, avantage dont il aurait été dommage de ne pas profiter. Enfin, la demande de produits finis ou semi-finis était très forte et d'un rapport très avantageux pour les sidérurgistes allemands.

Mais on redoutait aussi les conséquences sur la main d'œuvre, crainte qui se confirmera par la suite, et sur les salaires. Cet énorme groupe ponctionnerait la main d'œuvre spécialisée, dans une époque de plein emploi. Ces usines seraient aussi de grosses consommatrices de charbon, beaucoup plus que celle fonctionnant avec du minerai à forte teneur. Enfin, le groupe n'adhérerait pas aux cartels et échapperait donc au contrôle de l'industrie de la Ruhr<sup>76</sup>.

Pour ne pas opposer un refus total, certains industriels proposaient donc que l'on développe plutôt les structures existantes. L'industrie disait son désir de trouver des moyens pour augmenter la production de minerai et de fer, mais sous le contrôle de l'industrie privée, soutenue en cela par le ministre de l'économie, Schacht. Mais en réalité, les sidérurgistes craignaient la surproduction : jusque là ils n'avaient pas eu à se plaindre de l'augmentation de la production car le surplus avait été absorbé sans aucun problème par le gouvernement et sa demande sans cesse croissante. Les firmes de la Ruhr estimaient qu'elles disposaient encore de 3,5 à 4,2 millions de potentiel de production supplémentaire<sup>77</sup>. Mais elles commençaient à s'inquiéter pour l'avenir : le réarmement n'était pas indéfini et surtout, mais évidemment c'était indicible, que se passerait-il si les Nazis perdaient le pouvoir ? De plus, on croyait les Nazis capables, par incompetence, de replonger le pays dans une seconde inflation ou dans de nouveaux troubles politiques et sociaux. Schacht, après son départ un an plus tard, devait déclarer que « l'économie était désormais entre les mains d'amateurs »<sup>78</sup>.

<sup>75</sup> BA/ R 3101/ 2249 / 24 août 1937/ *ibid.*

<sup>76</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>77</sup> BA/ R 3101/ 2249 / 24 août 1937/ *ibid.*

<sup>78</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », *European History Quarterly*, 1985.



Les gros industriels avaient bien compris aussi l'aspect politique de l'affaire et le dirigisme grandissant gênait de plus en plus leurs affaires. Certains avaient déjà dit avant l'arrivée au pouvoir d'Hitler que les doctrines étaient incompatibles. Mais la plupart pensaient avant tout à la stabilité politique retrouvée qui arrangeait bien leurs affaires, d'autant que dans les premiers temps ils n'avaient eu aucune raison de craindre quoi que ce soit pour leurs intérêts qui semblaient converger avec ceux du gouvernement. Ils devaient bien réfléchir à leur réaction : un rejet public était un affront au grand jour, mais ne pas réagir dès la première attaque risquait d'être compromettant pour l'avenir.

Est-ce que l'on peut dire, comme R.J. Overy, que l'industrie lourde avait saisi l'occasion de cette crise et que cette affaire avait été choisie par Schacht et par la grande industrie comme une épreuve de force. Pour lui, l'extension de la domination nazie sur l'économie compromettait l'indépendance d'action des hommes d'affaires parce que l'hégémonie politique nazie empêchait les capitalistes allemands d'agir comme des capitalistes<sup>79</sup>. Il semble plutôt que jusque là, tout en connaissant parfaitement les théories économiques nazies, les sidérurgistes de la Ruhr n'y croyaient pas fondamentalement. Ils avaient constaté que, dès le début, des concessions avaient été nécessaires de la part du gouvernement. Ils ne croyaient pas à un réel changement et ils n'avaient pas mesuré immédiatement ce qui se passait réellement, mais cependant ils craignaient réellement la surproduction. Ils n'ont pas saisi l'occasion, parce que c'était en fait la première. Mais ils comprirent que c'était une guerre publique ouverte contre l'industrie privée.

Accepter l'autarcie - le problème de l'approvisionnement en minerai n'était qu'un point parmi d'autres - c'était renoncer au commerce international. Au contraire, comme le fait remarquer R.J. Overy, les intérêts économiques de l'industrie lourde allemande allaient dans le sens d'une plus grande intégration économique européenne et d'une plus grande internationalisation de l'industrie sidérurgique européenne dans le cadre du cartel de l'acier. Poensgen prônait des arrangements plus poussés avec la France, et Vögler, quant à lui, se disait favorable à une extension du commerce avec l'URSS<sup>80</sup>.

### *Les réactions officielles et le compromis*

Goering, avec ses méthodes habituelles, était bien sûr au courant de tout ce qui se disait dans les réunions entre les sidérurgistes, une partie d'entre elles étant mise sous écoute. Il réagit violemment aux critiques et au refus, parlant de sabotage<sup>81</sup> et certains disent qu'il avait un instant songé à des arrestations. Il était au courant des arguments des sidérurgistes, mais il considérait que les exportations de fer et d'acier était une contribution indirecte aux armées des pays ennemis et qu'au contraire il fallait les restreindre au maximum.

Il savait que le 24 août ceux-ci devaient se mettre d'accord sur le contenu du mémorandum adressé au gouvernement. Selon R.J. Overy, après avoir été tenté de les faire arrêter, il choisit une tactique plus fine. Poensgen et Vögler, des Vereinigte Stahlwerke, étaient les leaders de cette affaire et les rédacteurs de l'avant-projet : quand ils arrivèrent à la réunion qu'ils avaient convoquée, ils ne savaient pas que neuf de leurs collègues avaient reçu le matin même un télégramme d'avertissement<sup>82</sup>. Ne sachant rien de ces télégrammes, ils sentirent pourtant très vite les réticences des autres, mais rien n'est dit au cours de la réunion, à ce sujet.

« Lui [Poensgen] et Vögler furent convoqués quelques jours plus tard par Goering qui leur passa des bandes enregistrées de cette rencontre. La fragile solidarité de la Ruhr s'était donc défaite, comme cela était arrivé en 1932. Le « Kleine Kreis », mené par Poensgen fut rompu avec cette affaire, même si certains de ses membres continuèrent à se rencontrer de façon

<sup>79</sup> R.J. Overy, *ibid.*

<sup>80</sup> R.J. Overy, *ibid.*

<sup>81</sup> BA/ Procès contre Fritz Thyssen. Attendu du jugement du 2 oct 1948 et sentence, manuscrit imprimé.

<sup>82</sup> R.J. Overy, *op. cit.*

informelle. jusqu'à la guerre. Le plus large « Ruhlade », dirigé par Paul Reusch des Gutehoffnungshütte se rompit quelques mois plus tard avec la sécession de Krupp. L'industrie adoptait la politique du « Sauve-qui-peut »<sup>83</sup>

Au cours des négociations avec Goering, Poensgen formule à nouveau le vœu d'être déchargé de la direction du Wirtschaftsgruppe. Ce à quoi Goering répondit que pour le moment, on ne pouvait pas le remplacer. De toute façon le projet serait fait en suivant les propositions de Pleiger et avec l'aide américaine (firme Brassert)<sup>84</sup>. La Ruhr avait bel et bien perdu. La plupart des industriels se replièrent alors sur une attitude pragmatique : faire au mieux pour pouvoir encore tirer des bénéfices du système qu'ils étaient forcés de faire fonctionner. Dès la fin de l'année 1937 débutent les premiers travaux dans la région de Salzgitter<sup>85</sup>.

« En Allemagne centrale, près de Salzgitter, la plus grande aciérie du pays s'élève dans une région qui avait été jusqu'alors purement agricole. C'est le gouvernement qui en est propriétaire et qui l'exploite et, avec ses annexes en Allemagne du Sud, elle aura, une fois terminée, une capacité annuelle de 6 millions de t d'acier. Le minerai utilisé est extrait sur place. Mais sa teneur en fer est faible et sa préparation et son traitement sont trop coûteux pour que l'entreprise puisse concurrencer profitablement le reste de l'industrie sidérurgique allemande.»<sup>86</sup>

Jusque là, les industriels, même s'ils n'avaient pas pu imposer leur point de vue, n'avaient donc pas vraiment craint une étatisation de l'industrie sidérurgique et encore moins de l'économie en général, et les perspectives de concurrence apportées par les Reichswerke semblaient limitées. Mais en avril 1938, une nouvelle étape est franchie. Et les industriels payèrent cher leur défaite, au sens propre.

Un des chantages auxquels se livra Goering consista en effet à obliger toute l'industrie lourde à soutenir financièrement son projet par l'achat obligatoire d'actions de la nouvelle entreprise<sup>87</sup>. Lui qui avait eu tant de mal à trouver des financements, y compris auprès des organismes publics comme la Reichsbank, savourait désormais sa revanche. Le capital des Reichswerke est brutalement augmenté de 5 à 400 millions de RM.

« (...) Il semble, en effet, que depuis le début d'avril 1938, une nouvelle étape ait été franchie. Elle se marque par deux faits importants :

- 1) une considérable augmentation du capital de la société Hermann Goering, qui a été portée de 5 à 400 millions de RM.
- 2) l'acquisition par cette entreprise de la majorité des actions de la société autrichienne Alpine Montan Gesellschaft, qui exploite les riches minerais de la Styrie.

L'augmentation du capital de la société Hermann Goering place celle-ci au troisième rang des entreprises industrielles du Reich. Son importance du point de vue financier, n'est plus désormais inférieure qu'à l'IG Farben et aux Vereinigte Stahlwerke dont le capital est respectivement de 720 et 540 millions. Elle disposera dans le domaine métallurgique d'une puissance plus considérable que les sociétés Hoesch, Klöckner et Mannesmann réunies. Mais le point le plus caractéristique, c'est que cet énorme développement s'effectuera aux dépens des firmes privées : ce sont les sociétés sidérurgiques du Reich qui fourniront une partie du nouveau capital mis en œuvre. »<sup>88</sup>

<sup>83</sup> R.J.Overy, *ibid.*

<sup>84</sup> MAN / P 7.55.99/ L. Hatzfeld (1966), *Ernst Poensgen, Biographie eines einfachen Lebens, 1871-1949*, manuscrit.

<sup>85</sup> AF/ B 31 475/ note de l'ambassadeur au ministre des Affaires Étrangères, 27 avril 1938 a/s du développement de la société Hermann Goeringswerke.

<sup>86</sup> AF/ B 31 475/ « Cinq années d'hitlérisme », *Journal de l'Agence économique et sociale*, 7 février 1938,.

<sup>87</sup> BA/ Procès contre Fritz Thyssen. Attendu du jugement du 2 oct. 1948 et sentence, manuscrit imprimé, et AF/ B 31 475, divers documents.

<sup>88</sup> AF/ B 31 475/ Note de l'ambassadeur au ministre des Affaires Étrangères, 27 avril 1938 a/s du développement de la société Hermann Goeringswerke.

Une part importante des actions a donc été imposée aux grands Konzerne de la sidérurgie, des houillères mais aussi des autres secteurs cartellisés. Mais côté officiel, il n'est pas question de laisser croire à une nationalisation ni à un abus d'autorité. Le désir du gouvernement se limiterait à faire participer l'industrie privée à ce projet.

« La *Deutsche Allgemeine Zeitung* donne enfin des précisions sur la question jusqu'à présent restée dans l'ombre des capitaux nécessaires à la société Hermann Goering (...) Il n'a jamais été dans l'intention du gouvernement, déclare le journal, d'exploiter la société Hermann Goering comme une société purement d'État. L'État a toujours eu l'intention de faire participer l'économie privée à ladite société, et c'est ainsi que, pour commencer, l'industrie transformatrice du fer a été invitée récemment à souscrire des actions de préférence de la société Hermann Goering. Des pourparlers du même genre sont en cours avec d'autres groupements professionnels et en particulier avec ceux de l'industrie du ciment, de l'artisanat et des banques. Ces trois groupes d'industrie recevront une participation moins importante que celle de l'industrie transformatrice du fer, cette dernière étant directement intéressée à une augmentation de la production sidérurgique. Il est probable, déclare en outre la *Deutsche Bergwerkzeitung*, que l'industrie sidérurgique allemande, c'est-à-dire les anciens producteurs d'acier, seront invités à souscrire une partie du capital de la société Hermann Goering. La part imposée à chaque société serait calculée en tenant compte des quotes-parts du comptoir des aciers. En dehors des actions de préférence qui seront ainsi distribuées, certains groupes de l'industrie lourde recevront des actions ordinaires (*Börsen Zeitung du 9*) »<sup>89</sup>

Quelques jours plus tard, on indique la répartition précise des participations entre les différents acteurs de cette opération et la base de cette répartition. Les entreprises sidérurgiques ne seront finalement pas les seules à payer et elles auront même droit à quelques actions ordinaires leur donnant un petit droit de regard sur l'entreprise.

« Les journaux donnent aujourd'hui des précisions sur la façon dont les nouvelles actions seront souscrites. Ces précisions permettent de constater qu'il ne s'agit en réalité pas d'autre chose que d'un emprunt forcé imposé à l'industrie et aux banques. Le capital de 400 millions est divisé en 270 millions de marks d'actions ordinaires, y compris le capital primitif de 5 millions, et 130 millions d'action dites de priorité. Le Reich conserve pour le moment 245 millions de RM d'actions ordinaires, 20 millions étant souscrits par l'industrie lourde et 5 millions par d'autres groupes de l'industrie.

Sur les 130 millions d'actions de priorité, 10 millions de marks sont souscrits par la corporation allemande de l'artisanat et 120 millions sont souscrits ferme par un groupe bancaire qui en fera ensuite la répartition. 80 à 90 millions de marks seront répartis entre les entreprises industrielles au prorata du nombre des ouvriers et des employés qu'elles occupent, et le reste sera mis en souscription par les banques. Chaque entreprise industrielle devra vraisemblablement souscrire 50 RM par tête d'ouvrier ou d'employé occupé à la date du 31 juillet 1938. Le montant des souscriptions devra être fourni moitié le 1<sup>er</sup> août 1938 et moitié le 1<sup>er</sup> février 1939.

Les actions dites de priorité qui ne donnent pas droit de vote aux assemblées générales, ne pourront être vendues par les souscripteurs avant la fin de 1940. Les dits souscripteurs recevront jusqu'à la construction totale des aciéries Hermann Goering 4 ½ % d'intérêts et ce, jusqu'au plus tard à la fin de 1944. Ensuite, ils recevront un dividende préférentiel de 4 ½ %. Les actions de priorité participeront aux bénéfices annuels éventuels à dater du 1<sup>er</sup> août 1938, les actions ordinaires à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1939. (*Börsen Zeitung du 12*).»<sup>90</sup>

### ***Le bilan de l'affaire***

Les sidérurgistes pouvaient sans doute croire que les ponctions s'arrêteraient là et que l'affaire des Hermann Goeringswerke était close. Mais les ambitions de Goering se révélèrent bien vite beaucoup plus importantes. Les gisements de minerais que Goering s'était fait mettre à

<sup>89</sup> AF/ B 31 475/ Note du 21 mai 1938 de l'ambassade française en Allemagne. « L'industrie allemande est invitée à fournir des capitaux à la société Hermann Goeringswerke ».

<sup>90</sup> AF/ B 31 475/ Note du 30 mai 1938, a/s Hermann Goeringswerke.

disposition étaient en fait des propriétés de GHH, Mannesmann, Ilseder Hütte et des Vereinigte Stahlwerke AG, qui restaient inexploités et furent expropriés<sup>91</sup>. Le Konzern se lança ensuite dans un processus de concentration verticale et horizontale en prenant le contrôle d'un grand nombre de petites ou moyennes entreprises, en particulier à la suite de l'Anschluß de l'Autriche<sup>92</sup>. C'est ainsi que le Reich prend le contrôle de l'Alpine Montan, la plus grosse société sidérurgique autrichienne qui contrôlait le minerai de la Rezberg et qui était possédée à 56 % par les Vereinigte Stahlwerke. Goering avait déjà tenté de la racheter. Il finit, avec divers détours et pressions, par parvenir à ses fins et éliminer la Ruhr de l'économie autrichienne<sup>93</sup>.

A l'ambassade de France, on interprète ces nouveautés comme un changement radical d'attitude de la part des autorités.

« Ce brusque et prodigieux accroissement du capital de la société Hermann Goering est significatif. Il indique que les dirigeants de l'économie national-socialiste ont décidé de transformer leur tentative initiale et relativement modeste d'exploitation en régie, en une entreprise de vaste envergure. Mais plus significative encore est l'attitude allemande à l'égard de l'Alpine Montangesellschaft. La majorité des actions de la firme autrichienne, qui appartenait jusqu'à présent à la société allemande des Vereinigte Stahlwerke de Düsseldorf, est, en quelque sorte, réquisitionnée d'autorité par la société Hermann Goering. Celle-ci s'en empare et se réserve d'appliquer un programme industriel qui comportera, notamment, la création de nouveaux hauts-fourneaux à Linz.

Il ne s'agit plus, désormais, du traitement des minerais de faible teneur, puisque les gisements autrichiens comptent, au contraire, parmi les plus riches d'Europe. Il ne s'agit pas non plus du renflouement d'une société en faillite, puisque d'après le rapport du conseil d'administration d'avril dernier, le bénéfice brut de la société autrichienne est passé, au cours du dernier exercice, de 23 à 31 millions de schillings. Débordant délibérément du cadre limité qu'elle avait fixé à son activité, la société Hermann Goering, en s'incorporant la sidérurgie autrichienne, devient l'une des principales entreprises métallurgiques du troisième Reich. Le problème a donc entièrement changé d'aspect. L'État national-socialiste se pose, aujourd'hui, en concurrent direct des firmes privées, concurrent d'autant plus redoutable qu'il dispose, vis-à-vis de ces dernières, des moyens de pression les plus efficaces et que d'ores et déjà, il les astreint à d'onéreuses participations. Un grand pas en avant vient d'être fait dans la voie de l'étatisation de la métallurgie allemande. »<sup>94</sup>

L'inquiétude est donc grande dans les bureaux de l'ambassade. La suite ne peut que l'augmenter. Fin juin 1938, on annonce que les Reichswerke viennent de prendre le contrôle de la Rheinmetall Borsig, dont la majorité des actions était jusque là détenue par la Viag, elle-même société du Reich. Le changement apparent n'est pas énorme mais c'est l'interprétation de la motivation de ce changement qui soucie les industriels.

« [Cette modification] peut cependant être interprétée comme le symptôme d'une tendance de la société Hermann Goering à étendre son activité non seulement à l'extraction du minerai et à la production de l'acier, mais aussi à l'industrie mécanique et en particulier aux fabriques d'armes. La société Rheinmetall Borsig travaille en effet beaucoup pour l'armée. Son chiffre d'affaires actuel n'est pas connu mais son importance ressort du fait qu'elle a payé pendant le dernier exercice 110 millions de RM de salaires. La société Viag possédait à la fin de 1937, 25,3 millions de RM du capital de la Rheinmetall, soit 61 %. Le cours des actions étant d'environ 142 %, la transaction porte donc sur environ 56 millions de RM.

Le Tageblatt estime que la société Viag va se consacrer désormais plus spécialement à la production de l'aluminium (Vereinigte Aluminium Werke de Lautawerk) et à la production de courant électrique. Elle va avoir des dépenses considérables à couvrir en Autriche, pour la

<sup>91</sup> MAN/ P 7.55.99 et H. Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.174, qui indique que les Vereinigte Stahlwerke sont bien expropriées de ces terrains en 1937.

<sup>92</sup> 12-13 mars 1938.

<sup>93</sup> MAN / P 7.55.99.

<sup>94</sup> AF/ B 31 475/ Note de l'ambassadeur au ministre des Affaires Étrangères, 27 avril 1938 a/s du développement de la société Hermann Goeringswerke.

construction de nouvelles stations hydroélectriques, et l'augmentation récente de 50 millions de RM de son capital, ainsi porté à 230 millions ne lui suffit sans doute pas. La somme qui va lui être versée par la société Hermann Goering sera donc vraisemblablement la bienvenue. Le Tageblatt fait encore remarquer que la société Hermann Goering qui n'en est encore qu'au début de la construction de son usine peut disposer pendant un certain temps d'une partie de son capital de 400 millions de RM ce qui ne veut pas dire ajoute le journal, que la participation de la société Hermann Goering à la Rheinmetall ne doit être que provisoire. »<sup>95</sup>

Les nouvelles du mois suivant apportent leur nouveau lot de prise de participations dans diverses sociétés qui, selon les observateurs français, « *ne laissent plus de doute sur la volonté de ses dirigeants de créer un consortium dont l'activité s'étendra bien au-delà de la production de l'acier et des laminés* ». Les acquisitions des Hermann Goeringswerke se sont en effet poursuivies dans plusieurs importantes sociétés autrichiennes, et il semble que cela se soit passé selon les règles financières en usage.

« 1°) Il s'agit tout d'abord de la majorité des actions de la société Steys-Daimler-Puch AG dont le capital atteint 10,7 millions de schillings. Cette société possède deux usines, l'une à Steier et l'autre à Graz. Elle fabrique, en dehors des voitures et des camions, des automotrices, des motocyclettes, des bicyclettes, des moteurs et des armes. Elle vient, en Autriche, du point de vue de l'importance, au 2<sup>ème</sup> rang après l'Alpine-Montan Gesellschaft.

2°) Tombe également sous le contrôle de la société Goering la fabrique de machines et de wagons de Simmering, au capital de 4,6 millions de schillings. Cette usine fabrique des wagons, des machines diverses et des moteurs.

3°) Vient ensuite la Steirische Gustahlwerke, au capital de 5 millions de shillings et qui occupe environ 2000 ouvriers à la fabrication d'aciers spéciaux et de pièces détachées pour automobiles.

4°) La majorité de la société des Pauker Werke, au capital de 1 million de shilling, passe également à la société Goering. Cette société fabrique des machines de toutes sortes.

5°) Les journaux rapprochent tout naturellement cette nouvelle transaction de celle qui a été annoncée il y a quelques jours et qui a donné à la société Hermann Goering la majorité du capital d'une des plus importantes fabriques allemandes d'armes et de machines, la Rheinmetall Borsig.

6°) La nécessité de construire rapidement des habitations ouvrières dans la Harz et à Linz a amené, en outre, la société Hermann Goering à fonder deux sociétés, l'une à Brunswick au capital de deux millions de RM, et l'autre à Linz au capital de un million. Pour la vente de ses produits, la société Goering a fondé une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 RM.

7°) La société Goering a encore repris une société de forage et de recherches de gisements pétroliers, la société Anton Raky AG, dont le capital a été porté de 10 000 à 500 000 RM, en vue de poursuivre les recherches d'huiles minérales dans la région de Salzgitter.

8°) Afin de garantir aux aciéries Hermann Goering la quantité de produits réfractaires dont elles ont besoin, la société a racheté 52 % des parts d'une usine située près de Cobourg, usine qui va être considérablement agrandie.

9°) Enfin, une société d'études a été fondée afin d'examiner les conditions dans lesquelles le gaz produit par les usines Hermann Goering pourra trouver des débouchés.»<sup>96</sup>

En novembre 1938, la société Hermann Goering poursuit ses investissements avec l'acquisition d'une participation, partielle dans le moment mais qui viserait la totalité du capital par la suite, dans des gisements ferrugineux du Jura franconien, qui appartenaient à la Bayerische Berghütte und Salzwerke AG, en fait à l'État bavarois lui-même<sup>97</sup>. Avec l'ensemble de ses

<sup>95</sup> AF B 31 475/ note de l'ambassade, « La majorité de la société Rheinmetall Borsig change de mains tout en restant sous l'influence de l'État », 30 juin 1938.

<sup>96</sup> AF/ B 31 475/ Copie d'une note « Nouveau et considérable accroissement d'activité de la société Hermann Goeringswerke », de l'ambassadeur au ministre des Affaires Étrangères, 29 juillet 1938.

<sup>97</sup> AF/ B 31 475/ Copie d'une note du chargé d'affaires à Berlin à Ministère des Affaires Étrangères, 8 nov. 1938, « la société Hermann Goering deviendra-t-elle un Konzern vertical ? ».

propriétés, les Reichswerke produisent désormais 20 millions tonnes de minerai par an, dans une vingtaine de mines, dont plus de 3 millions de tonnes pour les installations de Salzgitter. Et les travaux de construction des hauts-fourneaux, cokeries et divers ateliers se poursuivent rapidement.

L'ambassadeur français, André François-Poncet, qui est très lié aux milieux sidérurgiques, réagit en membre de sa caste. Il est persuadé que le Reich va à nouveau faire appel aux capitaux privés, prédiction somme toute réaliste, mais surtout il semble désormais convaincu qu'une nationalisation progressive de l'ensemble de l'industrie allemande est en cours. Peut-être est-ce la crainte grandissante dans la sidérurgie allemande et François-Poncet, qui fréquente ces milieux de l'industrie, s'en fait donc l'écho.

Mais l'attaché économique, en poste lui aussi à Berlin, n'a pas tout à fait la même vision des choses que l'ambassadeur. Pour lui, il ne s'agit en aucun cas d'une étatisation de l'économie, mais au contraire d'une industrie d'État qui, devant exploiter des gisements pauvres que l'industrie privée n'exploite pas, utilise les mêmes techniques que cette dernière pour viser à une certaine rentabilité, malgré tout, et également pour pouvoir contrôler l'ensemble de la filière jusqu'au produit fini. Il justifie donc ces acquisitions par le bon sens économique. Et bien sûr cette concurrence nouvelle contrarie grandement les intérêts de l'industrie privée.

(...) La société devient donc de plus en plus un Konzern vertical, et il ne pouvait guère en être autrement. Les industries privées, en effet, n'utilisent les minerais de faible teneur qu'en y ajoutant des ferrailles importées de l'étranger : le prix de revient du fer fabriqué par les Reichswerke, sans adjonction de ferrailles étrangères, est donc supérieur à celui des autres industries. Cette différence apparaît nettement lors de la transformation du minerai en fer brut ; pour l'atténuer, il est nécessaire de ne pas s'en tenir à ce stade et d'adjoindre aux hauts-fourneaux des usines sidérurgiques, autrement dit de partir de l'extraction du minerai pour aller jusqu'à la vente du produit fabriqué, ce qui permet de répartir la perte initiale sur un plus grand nombre d'opérations. Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant de voir les entreprises industrielles d'État, telles que les usines de Fallersleben pour la construction de l'automobile populaire, acheter la presque totalité du fer dont elles auront besoins à la société Hermann Goering.

On comprend qu'en présence d'une concurrence qui se fait chaque jour plus redoutable, les milieux industriels allemands témoignent d'une inquiétude grandissante, inquiétude que le Dr Brinkmann a tenté de calmer dans un récent discours de Düsseldorf, en exprimant l'espoir que l'Allemagne put bientôt, dans le domaine économique, collaborer avec les autres nations dans un esprit plus libéral. Mais la contradiction qui existe entre ces paroles et le développement continu des entreprises d'État ne permet guère d'ajouter foi aux déclarations apaisantes du secrétaire d'État. »<sup>98</sup>

On peut penser que les sidérurgistes allemands, même si les personnages auxquels ils étaient confrontés pouvaient inquiéter par leur violence potentielle et leur aptitude particulière à de brusques retournements de situation, avaient perçu cette même vision de la réalité. Il ne me semble pas qu'ils aient réellement craint une nationalisation de l'industrie, surtout à ce moment là, et malgré les scènes qui les avaient opposés à Goering. L'ambassadeur François-Poncet, qui avait aussi des liens de proximité avec ces milieux industriels allemands, avait vraisemblablement aussi cette perception plus réelle des choses, mais il avait sans doute intérêt à "affoler" un peu les milieux diplomatiques et économiques français. Ce qui est étonnant, c'est que dans ces rapports, on évoque peu ou pas le réarmement massif qui passe un cap, et l'on ne fait pas non plus remarquer que ces nouvelles usines du groupe Hermann Goering sont dans des régions de l'Allemagne centrale qui seraient particulièrement bien protégées en cas de conflit. En réalité, ce que l'on ne voit pas ou que l'on feint d'ignorer, c'est que l'on vient tout simplement de passer une étape, non dans les transformations des structures économiques pour des raisons

<sup>98</sup> AF/ B 31 475/ 8 nov. 1938, *ibid.*

idéologiques, mais une étape dans le fonctionnement des structures économiques car l'on est entré dans une véritable économie de guerre.

En octobre 1941, le capital des Hermann Goeringswerke s'élevait à 1,3 milliard de RM<sup>99</sup>. Au milieu de la guerre, les Reichswerke avaient grossi en un Konzern géant au capital de 5 milliards de RM, presque deux fois le total du reste de l'industrie sidérurgique réunie qui avait dû continuer à fournir régulièrement des capitaux sous forme de participations.

**Tableau 72. Liste des participations du secteur industriel dans les Hermann Goeringswerke<sup>100</sup>**

en RM au 31-3-1944	AG (S.A.)		G.m.b.H (S.A.R.L.)		autres entreprises privées		Total	
<i>en milliers de marks</i>	nombre	Capital	Nombre	Capital	nombre	Capital	nombre	Capital
Travail du fer et de l'acier	5	17 032	4	44 550	1	-	10	61 582
Mines et forges	22	844 554	14	27 508	13	53 473	49	925 535
<i>Total sidérurgie<sup>101</sup></i>	27	765 267	18	69242	14	53 393	59	887 902
<b>Total HGW :</b>								
Capital	73	2 013 611	132	349 199	23	57 009	228	2 419 819
<i>dont membres de Konzerne</i>	72	1 096 523	132	329 529	23	55 008	227	1 481 060

Cette affaire fut la première et la dernière occasion réelle d'affrontement entre le gouvernement et les sidérurgistes et ceux-ci en sortirent largement vaincus. Goering en profita pour montrer à tous combien on pouvait peu avoir confiance dans le grand capital et il en profita aussi pour se débarrasser enfin de Schacht, qui s'était opposé à sa nomination à la tête du Plan et avec qui il se querellait sans cesse<sup>102</sup>, et se faire confier l'ensemble du contrôle sur l'économie. Les industriels ne pouvaient plus s'opposer sans grave risque au gouvernement : sans parler des menaces personnelles restait encore la possibilité d'une nationalisation du secteur. Ils rentrèrent donc dans le rang, pour sauvegarder leurs intérêts et ceux de leurs actionnaires. Mais désormais le gouvernement hésitait moins à faire pression, même sur ceux qui l'avaient largement soutenu dès le début.

« Les hommes de l'acier qui soutenaient le gouvernement ne furent pas vraiment mieux traités. Friedrich Flick qui voulait accroître ses investissements en Tchécoslovaquie se les fit enlever lors de l'invasion des Sudètes. On refusa à Krupp six mois plus tard les usines Skoda quand le reste de la Tchécoslovaquie tomba aux mains des Nazis. »<sup>103</sup>

Les maîtres de forges ne possédaient plus qu'un seul avantage, c'est que les Reichswerke n'avaient pas une base satisfaisante en charbon ni en Allemagne ni en Europe centrale et tentaient de négocier avec le syndicat des Houillères pour un approvisionnement en charbon à bas prix, sans succès. Des négociations furent aussi menées avec Flick - sur lequel fut mise une forte pression - au sujet de la Harpener Bergbau. Un arrangement, que Flick souhaitait depuis longtemps pour un échange avec des mines tchèques fut signé en mars 1940, mais en des termes beaucoup moins favorables que prévu : entre-temps la guerre et la conquête de la Silésie et de ses mines de charbons avait rendu le marché moins intéressant pour Goering<sup>104</sup>.

<sup>99</sup> AF/ B 32 479 Allemagne/ Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 oct. 1941, « le développement des sociétés allemandes ».

<sup>100</sup> BA/ R 3102 / 607/ Statistisches Reichsam/ synthèse de 2 tableaux (1941 et 1944).

<sup>101</sup> Toutes ces entreprises, sans exception, sont indiquées comme membres des Konzerne sidérurgiques et miniers. Sous l'appellation «autres entreprises privées», il s'agit sans aucun doute de Krupp pour l'acier; bizarrement le capital n'est pas indiqué, il est certainement secret et il est sans doute masqué dans le total général.

<sup>102</sup> Jugement du Tribunal de Nuremberg, 1946, § 619.

<sup>103</sup> R.J. Overy, « Heavy Industry and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », *European History Quarterly*, 1985.

<sup>104</sup> R.J. Overy, *ibid.*

C'était donc la première défaite des barons de l'acier. Elle eut certaines conséquences politiques. Schacht, en poste depuis 1934, qui était un soutien essentiel pour l'industrie, fut donc «démisionné» le 16 novembre 1937 de son poste de ministre de l'Économie et de plénipotentiaire général pour l'Économie de guerre, mais il conserve cependant son poste à la Reichsbank jusqu'en janvier 1939 et même son titre de ministre sans portefeuille jusqu'en janvier 1943<sup>105</sup>. Il faut donc relativiser cette éviction partielle parce que Schacht garde encore deux ans un rôle majeur dans les décisions concernant le financement de l'armement. Dans un discours en novembre 1938, Schacht met en valeur le fait que la politique de la Reichsbank avait permis à l'Allemagne d'édifier "*une machine de guerre sans égale, et cette machine à son tour a permis de réaliser les buts de notre politique*"<sup>106</sup>. Il avait donc désaccord avec Goering sur la conduite des affaires mais pas sur les buts.

Walter Funk, un fidèle et membre du gouvernement depuis 1933, lui succède au ministère de l'Économie puis à la présidence de la Reichsbank<sup>107</sup>. Une autre époque commence et le parti est désormais le seul maître au pouvoir. Les journaux de l'époque ne s'y trompent pas.

« Le remplacement de M. Schacht à la présidence de la Reichsbank a une tout autre signification, une portée beaucoup plus générale. Il marque la fin de toute résistance doctrinale au système de l'économie fermée et de la monnaie sévèrement dirigée, la fin de ce qui pouvait encore subsister en Allemagne des saines doctrines économiques et monétaires sans lesquelles il ne saurait y avoir de redressement durable pour les peuples. (Cette « retraite forcée » est perçue dans les « milieux étrangers » dans un « sens assez pessimiste »).»<sup>108</sup>

On a pu lire que finalement les Hermann Goeringswerke n'avaient pas un réel rôle économique, car ils ne s'occupaient pas de produire de façon rentable, donc durable mais n'étaient destinés qu'au traitement de minerai de faible teneur. On a dit aussi que le gouvernement n'avait d'ailleurs pas d'ambition réelle dans ce domaine. Pour appuyer cette affirmation on peut constater qu'effectivement, même après l'entrée en guerre, tout le reste de l'industrie sidérurgique, pourtant essentielle en cette période, a été laissé sous l'entier contrôle privé, y compris d'ailleurs les entreprises Thyssen, confisquées, fin 1939, en tant que propriétés, mais laissées aux mains de la direction antérieure. Cependant, l'énorme gonflement du capital du Konzern Hermann Goeringswerke et sa politique de prise de contrôle ou de participations en aval et en amont de sa production, comme nous l'avons vu précédemment, incite plutôt à penser le contraire. C'est aussi ce qu'affirme G. Mollin<sup>109</sup>, l'auteur de référence sur le sujet, qui va même jusqu'à affirmer que ce sont les Hermann Goeringswerke qui ont la plus grosse influence dans la sidérurgie et non plus les Vereinigte Stahlwerke, après avoir réussi une réelle modification de la structure de l'industrie sidérurgique entre 1936 et 1944.

On peut penser qu'il ne s'agissait peut-être que d'une étape, tenant compte des difficultés de la situation de guerre, et que si l'État nazi avait gagné la partie, il aurait pu ne pas s'en tenir là. D'ailleurs, cette initiative d'importance n'en fut qu'une parmi beaucoup d'autres, mais moins symboliques et plus discrètement menées. Dans tous les secteurs, la participation de l'État se renforça de plus en plus. Le gouvernement nazi, dans le cadre de l'économie de guerre, accrut progressivement son influence sur les sociétés allemandes et en fonda aussi de nouvelles qui lui appartenaient en propre.

« En mars 1941(...) Les pouvoirs publics participaient pour 5,2 milliards de RM au capital de sociétés par actions et à responsabilité limitée dont ils détenaient au moins 75% du capital.

<sup>105</sup> Jugement du Tribunal de Nuremberg, 1946, § 620.

<sup>106</sup> Jugement du Tribunal de Nuremberg, *Protestations soviétiques, SI. Mal-fondé de l'acquittement de l'accusé Schacht*, § 808 (document EC-611, USA-622), 1946.

<sup>107</sup> *Le Temps*, 21 janvier 1939.

<sup>108</sup> « Le remplacement de Schacht à la tête de la Reichsbank », *Le Temps*, 22 janvier 1939, p.1.

<sup>109</sup> G. Mollin, *Montankonzerne und Drittes Reich. Der Gegensatz zwischen Monopolindustrie und Befehlswirtschaft in der deutschen Rüstung und Expansion (1936-1944)*, 1988.



Leur participation aux autres sociétés (moins de 75 % du capital) représentait 6,5 milliards de RM. Le capital global des sociétés allemandes par action et à responsabilité limitée s'élevait à moins de 27 milliards de RM<sup>110</sup>. L'influence des pouvoirs publics s'étend en outre plus ou moins aux entreprises économiques du Front allemand du travail qui contrôle notamment 42 entreprises de construction d'habitations et de colonisation possédant à leur tour 9 sociétés sœurs. Ces sociétés sont groupées par districts et disposent d'un capital de 80 millions de RM et d'environ 63 000 habitations dont 25 000 sont encore en construction. Il groupe des sociétés d'assurance (capital assurance-vie = 3 milliards de RM), la Banque du travail allemand dont le bilan atteint un montant de deux milliards de RM, des sociétés de consommation disposant de 500 usines et de 14 000 magasins de vente, des maisons d'édition, ainsi que des chantiers navals et des usines de construction automobile. »<sup>111</sup>

Cependant, comme toutes les entreprises concernées entraient dans le cadre plus ou moins large de la participation à la préparation de la guerre, il ne semble pas que l'industrie privée s'en soit inquiétée outre mesure. D'autant plus que, comme on l'a vu, l'État utilisait les dirigeants privés pour gérer la plupart de ces entreprises. On ne dispose pas, de toute façon, de plan clair au sujet des conceptions réelles sur les relations entre État nazi et entreprises privées et l'on ne peut conclure que sur le fait que beaucoup dépendait à la fois des circonstances du moment et de l'importance de l'influence de tel ou tel décideur, celle-ci variant aussi dans le temps.

### **La nouvelle attitude du patronat allemand de la sidérurgie**

Dès la fin de l'année 1936, les patrons de la sidérurgie avaient bien compris qu'avec le nouveau plan, ils seraient moins libres qu'auparavant. Celui-ci prévoyait en effet une restriction de la liberté d'emploi de l'acier, voire même un contrôle total sur son affectation<sup>112</sup>. Le gouvernement voulait restreindre son emploi dans l'industrie des biens de consommation et limiter au maximum le commerce extérieur des produits sidérurgiques. Même si les industriels, au nom même de la liberté d'entreprise, pouvaient y trouver ombrage, dans la réalité le plan annoncé promettait aussi des débouchés accrus pour la sidérurgie allemande et probablement une progression des bénéfices.

Sans renoncer à leurs conceptions libérales, les sidérurgistes, au début de l'année 1937, étaient prêts à faire des aménagements et des compromis car ils les pensaient provisoires, dépendants de la situation de réarmement. Ce dernier qui a déjà largement commencé dès 1933, n'est cependant pas suffisamment avancé pour rendre l'échéance de la guerre ni proche, ni inévitable. La question de la guerre possible n'est jamais vraiment évoquée, mais il est sûr que cette éventualité n'a pas *a priori* la faveur de la majorité des sidérurgistes.

Cependant l'affaire des Hermann Goeringswerke les a largement échaudés et en 1938, un certain nombre d'entre eux sont toujours décidés à ne pas céder entièrement devant les exigences sans cesse accrues, d'autant plus que sur le plan de la production, certaines d'entre elles deviennent impossibles à réaliser, malgré une production sidérurgique qui connaît cette année là un envol.

#### ***Rassurer les industriels***

Parallèlement aux agissements de Goering, qui ne peuvent que fortement inquiéter les sidérurgistes, comme on l'a vu lors de l'affaire des Hermann Goeringswerke, au Ministère de l'économie, malgré l'éviction de Schacht, on s'attache à rassurer ces derniers. A partir d'octobre

<sup>110</sup> La part de l'État nazi se serait donc élevée à 43,3 % du capital total des sociétés allemandes ? Cela paraît énorme ...

<sup>111</sup> AF/ B 32479 Allemagne/ Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 oct. 1941, « le développement des sociétés allemandes ».

<sup>112</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert 1932-1942/ notes de préparation d'un entretien avec Ernst Poensgen, 21 septembre 1936.

1938, Goering se fait moins présent dans les rencontres économiques de toutes natures où précédemment il ne ratait pas une occasion d'asséner le discours de propagande habituel. Lors du Congrès des banques, le 20 octobre 1938, le Dr Brinkmann, secrétaire d'État au Ministère de l'économie du Reich prononce un discours sur l'économie dirigée dans le troisième Reich qui retient l'attention par son franc parler, dégagé de la langue de bois habituelle, devant des interlocuteurs qui savent de toute façon la décrypter. Fait assez exceptionnel, il y admet que les plaintes des industriels allemands sont en partie justifiées : un approvisionnement qui n'est plus libre, des salaires et des prix fixés par l'État, des restrictions à l'emploi de la main d'œuvre, des investissements forcés. Il tente ensuite de montrer qu'il n'est pas impossible de concilier ce type d'économie avec un maintien de l'adhésion à la liberté économique de l'entrepreneur, car ces restrictions à la liberté ne sont, selon lui, que de mesures provisoires répondant à des situations d'exception et non des positions politiques définitives, bien au contraire.

« Ces doléances mettent en cause le système d'économie dirigée tel qu'il fonctionne en Allemagne. Il s'agissait donc d'apporter aux industriels, particulièrement à ceux de la Ruhr, certains apaisements. *“On ne saurait nier, a ajouté le secrétaire d'État, que la part du revenu de l'économie absorbée par l'État est devenue de plus en plus grande. Y compris les dépenses des administrations, le gouvernement est devenu ordonnateur de dépenses dont l'ordre de grandeur avoisine 45 milliards de marks, autrement dit, il absorbe les 2/3 du revenu national.”*

Obligé comme porte-parole du Reich, de rappeler à son auditoire que la primauté du politique sur l'économie devait être considérée comme intangible, le Dr Brinkmann n'en a pas moins exprimé son attachement à une économie libre. Il a nettement reconnu que l'étatisation était un pis-aller et que, seules, des situations exceptionnelles légitimaient l'ingérence de l'État dans le commerce ou dans l'industrie. *“Je n'ai pas besoin de vous dire, a-t-il déclaré textuellement, que je considère la liberté comme ce qu'il y a de mieux et que je m'emploie, en toutes occasions où cela est possible, à la défendre”.*

Élargissant le débat, il a souhaité que l'Allemagne pût se rattacher le plus tôt possible aux systèmes économiques qui régissent le reste du monde, il a dit : *“On peut seulement former le vœu qu'après Munich où la communauté des destins européens dans le domaine politique a été reconnue, il y ait Londres, Berlin ou Paris - les questions d'étiquette importent peu - que cette communauté du destin soit reconnue aussi dans le domaine économique tout au moins pour l'Europe et qu'on en tire les conséquences nécessaires”.*

Ce sont là des paroles qu'on ne s'attendait guère à entendre prononcer par le représentant du Ministère de l'économie. L'avenir prochain dira si les dirigeants nationaux-socialistes entendent y conformer leurs actes. »<sup>113</sup>

C'est donc un nouveau discours de fermeté sur la ligne politique du moment, et de conciliation avec le monde des affaires. Reste à savoir s'il inaugure une nouvelle politique sur le terrain.

### ***Une évolution des relations avec le gouvernement***

Dès novembre 1938, il semble bien que les relations entre les sidérurgistes et le gouvernement soient en train d'évoluer. Zangen a récemment été nommé directeur du Reichsgruppe Industrie. Il tient une conférence le 2 novembre à Berlin sur le thème «État et économie»<sup>114</sup> et aborde à cette occasion leurs difficiles relations. La question de fond est selon lui de savoir dans quelle mesure l'autonomie de l'industrie peut, à cette date, être maintenue malgré les nombreuses ordonnances qui la limitent. Il rappelle les reproches qu'on lui adresse, à savoir de ne pas avoir produit, jusque là, tout ce qu'elle aurait pu faire. Mais il estime que pour

<sup>113</sup> AF/ B 31 475/ Copie d'une note du chargé d'affaires à Berlin à MAE, 27 octobre 1938, a/s discours du secrét. d'État Brinkmann sur l'économie dirigée du Reich.

<sup>114</sup> BA/ R 13 I/ 692/ Discours de Zangen, nouveau directeur du Reichsgruppe Industrie, sur l'État et l'économie, le 2 novembre 1938, très secret.

les entrepreneurs, il n'y a pas eu de plans clairs de la part des autorités. Et pourtant, les grands succès politiques dont il se félicite - nous sommes aux lendemains des accords de Munich - n'auraient pas pu être obtenus sans l'aide de l'industrie. L'accroissement de la population leur coûte de nouveaux investissements et beaucoup de travail. Goering lui a désigné les tâches les plus urgentes : les exigences de l'exportation et l'augmentation de la capacité de l'industrie qui présente certains goulots d'étranglement. Goering déplore que les fautes commises sur ces deux points mettent en danger la sécurité de l'État et l'indépendance vis-à-vis de l'étranger. Il y a de plus à se soucier des besoins civils<sup>115</sup>.

Sur ce problème de l'exportation, il semble donc que Goering n'ait pas vraiment évolué et que cela reste le principal point d'accrochage avec les sidérurgistes. Zangen dit que l'industrie doit apporter les preuves qu'elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer l'indépendance du pays et sa sécurité. On sent à cette présentation et à ces paroles que le vent souffle toujours dans un mauvais sens pour les dirigeants de l'industrie. Zangen annonce que l'État-Major de Goering prépare un plan d'urgence. Les entrepreneurs doivent s'attendre à «être tirillés dans tous les sens»<sup>116</sup>. Pour pouvoir résister aux exigences insupportables de certaines commandes, les actions isolées de certaines firmes doivent cesser.

« Le dirigisme est nécessaire par ces temps de pénurie de biens. L'orientation générale est du domaine des pouvoirs publics, le conseil est du domaine de l'entrepreneur. Le pouvoir exécutif est entre les mains des groupes (*i.e. Reichsgruppen*) et celles des seuls entrepreneurs. »<sup>117</sup>

Par rapport à l'attitude qu'il avait adopté lors de l'affaire des Hermann Goeringswerke, il semble que Zangen soit désormais prêt à défendre haut et fort la place de l'industrie face aux autorités. C'est en tout cas ce que le ton de son discours veut laisser croire. Il met à nouveau en garde ses collègues contre les attitudes individualistes et les requêtes isolées qui ne font que multiplier les ordonnances dont tous ont à déplorer le nombre. Il faut au contraire adopter une attitude unie dans les négociations officielles entre les groupes économiques et les autorités concernées. Même si cela n'est pas facile, il faut présenter pour quelques temps des exigences [nouvelles] dans le travail en collaboration avec les pouvoirs publics. Celui-ci doit se faire avec toutes les possibilités normalement possibles dans ce type de relations. Autrement dit, il conseille aux industriels qui l'écoutent de ne plus se laisser impressionner par les aboiements de certains et de négocier de pied ferme ce qui ne doit pas être le cas, vu la teneur de ce discours.

Il fait le tour des différents problèmes et donne la position des industriels qui semble avoir peu évolué. D'abord en ce qui concerne les exportations, elles doivent permettre de gagner autant que les ventes intérieures, malgré les nouvelles taxes qui doivent être réparties sur des bases plus larges. Ensuite, pour ce qui est de l'augmentation de la capacité, le problème en arrière-plan est celui des industries mécaniques, c'est-à-dire qu'il faut construire plus de machines-outils. Il est vrai que pendant deux ans, les goulots d'étranglement étaient le fait de l'industrie sidérurgique. C'est désormais terminé, celle-ci produit suffisamment. Mais malgré cela, les délais de livraison de l'industrie de transformation s'allongent. On produit 2 millions de tonnes d'acier par mois, et avec les Hermann Goeringswerke on pourrait faire encore plus, mais c'est la transformation qui ne suit pas. On note au passage qu'il ne s'agit pas, dans son idée, que l'industrie sidérurgique augmente ses propres capacités. Que les pouvoirs publics le fassent...

« On ne pose pas aujourd'hui le problème de ce qui se passera ensuite. On nous dit que nous pouvons commencer sans crainte car il y aura du travail comme jusqu'à présent tant que les hommes qui nous dirigent vivront. »<sup>118</sup>

<sup>115</sup> BA/R 13 I/ 692/ 2 novembre 1938, *ibid.*

<sup>116</sup> BA/R 13 I/ 692/ 2 novembre 1938, *ibid.*

<sup>117</sup> BA/R 13 I/ 692/ 2 novembre 1938, *ibid.*

<sup>118</sup> BA/R 13 I/ 692/ 2 novembre 1938, *ibid.*

Qu'ils n'aient pas confiance en l'avenir du Parti ou qu'ils soient tout simplement prévoyants, les sidérurgistes pensent déjà à l'après-guerre et au problème de la reconversion des nouvelles unités de production qui seraient inutiles en temps de paix. A cette époque, on n'imagine pas du tout les niveaux de production qui seront atteints dans les décennies suivant la guerre. C'est donc, selon eux, à l'État de payer pour ses exigences du moment. Ils n'ont donc pas changé leur position par rapport aux premiers accrochages, au moment de la préparation du Second Plan de quatre ans. On voit ainsi se profiler la peur toujours présente de la surproduction et de ses conséquences sur les prix.

Zangen appelle donc à une négociation à ce sujet entre entrepreneurs au sein du groupe et répète qu'aucun dirigeant ne doit prendre de risque pour son entreprise. Par ailleurs il faut renvoyer les commandes qui ne sont pas urgentes. En matière d'emploi, il faut renoncer au «confort». Il faut libérer les spécialistes partout où ils peuvent être remplacés par d'autres. En conclusion, malgré les charges officielles qu'il a reçues, c'est du côté des industriels qu'il affirme se ranger.

« On m'offre les pleins pouvoirs dans certains domaines, mais je ne les prendrai pas parce que je compte sur la compréhension des industriels. N'oublions pas que ce qui est en cause, finalement, c'est le maintien de notre autonomie. »<sup>119</sup>

On peut se demander pourquoi Zangen, et plus encore Poensgen, avaient été choisis par les décideurs pour représenter l'industrie et la sidérurgie, alors que l'on a pu voir précédemment que certains autres hommes auraient été bien plus dociles. C'est que, sans doute, la résistance passive de l'industrie était potentiellement forte, et que l'on préférerait tenter de l'amadouer que de la braquer. Il semble en tout cas que le ton des rencontres entre les dirigeants de l'industrie et Goering était loin d'être agréable, il pouvait sans doute être violent même si l'on ne trouve pas de trace écrite qui en témoigne directement. Mais tous les responsables, au Ministère de l'Économie ou ailleurs, n'étaient pas en relations tendues avec ces représentants de l'industrie. Schacht, tout le temps de sa présence à la tête du Ministère, défendit toujours l'industrie, tout en ayant des exigences que celle-ci jugeait parfois excessives.

En 1938, des changements d'hommes ont été opérés, comme on l'a vu. Mais la situation n'est pas pour autant aggravée, c'est en tout cas l'impression que l'on ressent de la rencontre des principaux représentants de la sidérurgie avec le général Hanneken qui se déplace au Stahlhof<sup>120</sup>, le 4 novembre 1938. Le général Hanneken, qui était déjà le responsable pour l'exploitation du fer et de l'acier, vient d'être nommé par Goering responsable unique pour l'ensemble des questions concernant l'industrie. En effet, ce dernier tenait à ce que tout soit regroupé sous une seule responsabilité, comme le veut le Führerprinzip, évoqué ci-devant. Cette réunion est particulièrement importante car, en raison du changement de personnes, elle fait un bilan très complet de l'ensemble des problèmes du secteur sidérurgique allemand. Il n'y a plus ensuite, jusqu'à la guerre, de réunion aussi complète et rassemblant un aussi grand nombre de dirigeants de la sidérurgie en même temps.

Le général dit aux sidérurgistes qu'il ne sait pas s'il doit s'inquiéter ou se réjouir de cette nomination, mais que, dans tous les cas, il se fait un certain souci pour l'avenir. Sa première décision est de réunir, au Ministère de l'économie, les deux départements de la production d'acier et de la transformation de l'acier, sous la direction de Ruelberg. Le problème, en ce mois de novembre 1938, n'est plus celui de la pénurie d'acier mais au contraire celui de la surproduction. Les possibilités de l'industrie de transformation sont épuisées. Il a fait faire une étude, sur la demande de Goering, et il est content de pouvoir affirmer que du côté de l'industrie sidérurgique, tout ce qu'on lui avait demandé a été accompli, et même plus. Il dit lui en être

<sup>119</sup> BA/R 13 I/ 692/ 2 novembre 1938, *ibid.*

<sup>120</sup> BA/R 13 I/ 692/ Entretien des sidérurgistes avec le général Hanneken, sur les problèmes de la sidérurgie, au Stahlhof, le 4 novembre 1938, *très secret*. Tous les sidérurgistes qui comptent sont présents : Alfred von Bohlen (Krupp), Flick, Goerens, Kellermann, Löckner, Löser, Lübsen, Maulick, Petersen, Scheer-Hennings, Tgahrt, Vögler, Zangen et Reichert. C/R signé Reichert.

reconnaissant et affirme que tant qu'il gardera sa place au Ministère, il n'oubliera pas ce que l'Allemagne lui doit. A ces mots, les industriels présents durent sans doute se sentir un peu rassurés<sup>121</sup>.

Pour le futur, les sidérurgistes rappellent leur demande concernant l'augmentation des exportations. Von Hanneken ne s'y montre pas hostile mais la priorité est alors à l'intensification du réarmement. En conséquence, il fallait réduire d'autres choses car il n'était pas question que les autres secteurs de production reçoivent plus d'acier et l'on ne songeait pas plus à améliorer la vie quotidienne du peuple. Mais il y avait malheureusement encore un déficit. L'armée avait encore des exigences, car pour gagner une guerre, le réarmement seul ne suffisait pas. Une troupe avait aussi besoin de rails, de camions pour le ravitaillement. Cela ne servirait à rien de continuer à fabriquer des canons si tout le reste ne suivait pas. On venait d'ailleurs d'expérimenter cela lors de la mobilisation partielle pour les Sudètes. Cela n'irait pas dans l'avenir si l'on devait envisager une mobilisation générale, sans une meilleure base<sup>122</sup>.

Le général rappela aux industriels que se posait aussi le problème financier. Il n'était plus possible de conduire le réarmement dans les conditions financières (volume financier) offertes jusque là. Dès 1939, il fallait vraisemblablement compter sur beaucoup moins d'argent. Ce qui le préoccupait, c'était aussi que, pour l'année à venir, il fallait vraisemblablement compter sur des livraisons de matières premières moindres ce qui pourrait entraîner des difficultés pour la production sidérurgique. Il évoque les problèmes de clearing avec la Suède. Les livraisons de minerai diminuent car les sommes sont déjà atteintes. Cela devrait cependant aller mieux pour l'année prochaine et d'autre part, il y avait encore les stocks de minerai suédois et aussi les réserves connues de métal. Mais certaines installations pour le stockage du minerai affiné n'étaient pas achevées.

Van Hanneken ne s'opposerait pas à la construction de nouveaux hauts-fourneaux, que désormais les sidérurgistes envisagent, vu la demande, mais les machines et appareils de construction nécessaires étant exclusivement réservés à l'usage des Hermann Goeringswerke, cela ne servirait à rien pour le moment<sup>123</sup>. Mais il dit avoir obtenu une réponse optimiste à une demande de construction de crassiers et de mise à disposition de lieux de stockage d'agglomérés. La situation pour le minerai en 1939 devrait être la même que celle de l'année en cours. Et l'on devrait avoir une part plus grande de minerai allemand, grâce aux Reichswerke, à partir d'octobre 1939.

En ce qui concernait les exportations, il n'avait pas peur que l'armée ou le Plan de quatre ans revienne là-dessus parce que plus d'exportations, c'était aussi plus de possibilités d'importations de matières premières. La ferraille ne manquait pas et les lieux de stockage étaient pleins. Mais Goering n'était pas encore content de la situation et voulait faire pression sur les municipalités. On avait importé en 1938 jusqu'à 80 000 tonnes mensuelles de ferrailles mais il ne fallait pas compter sur un tel niveau pour 1939.

« C'est pour cela que nous devrions maintenant suivre les conseils des milieux économiques. Que les exportations augmentent et rapportent plus de devises, et l'on pourra alors, à partir du milieu de l'année prochaine, donner plus pour les importations de ferrailles. »<sup>124</sup>

On peut ainsi constater que la hiérarchie nazie, à commencer par Goering, était en train d'opérer une inflexion nette de la politique industrielle. Ce qu'il était presque tabou d'évoquer quelques mois auparavant, était désormais soutenu par le responsable en chef de l'industrie, fraîchement nommé par Goering.

<sup>121</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

<sup>122</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

<sup>123</sup> BA/ R 13 I/ 692/ Entretien des sidérurgistes avec le général Hanneken, sur les problèmes de la sidérurgie, au Stahlhof, le 4 novembre 1938, *très secret*. C/R signé Reichert.

<sup>124</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

Hanneken évoque pour finir le problème de l'industrie de transformation, évoquant même une parole prophétique de Vögler qui avait déclaré : «*Si nous arrivons un jour à produire 1,8 millions de tonnes par mois d'acier, il n'y aura plus pénurie d'acier mais pénurie de machines et de main d'œuvre.*» On en était désormais arrivé à ce point<sup>125</sup>. De ce fait, il y avait une désorganisation des unités de production en raison de cette surcharge de production. Les expéditions de pièces usinées n'étant pas correctement organisées car elles n'étaient pas habituelles, les pièces en attente encombraient énormément les ateliers, ralentissant les déplacements et de ce fait le travail et la productivité. C'était là un exemple de mauvaise utilisation de la force de travail mais il y en avait beaucoup d'autres.

Par ailleurs, le général évoqua le cas de "porteurs d'insignes" qui arrivaient dans les entreprises, donnaient des directives, suivis par d'autres qui donnaient des directives différentes, voire contradictoires, et ainsi de suite. La seule façon de lutter contre cet état de fait, et même si certains industriels présents à cette réunion semblent s'en émouvoir, était que les firmes informent le Ministère de toutes les commandes qu'elles ont pour l'exportation. Il leur dit que les firmes ne devaient plus obtempérer à certains télégrammes administratifs et devaient rapporter le fait au Ministère de l'économie. Il espérait ainsi faciliter les choses pour les entreprises surchargées. Cela n'irait pas contre l'assentiment de la Wehrmacht qui n'en savait pas beaucoup plus sur ce genre d'agissements et qui visiblement souhaitait qu'ils cessent. On voit là que les interventions intempestives du Parti étaient beaucoup craintes. Il est probable que cet état de fait était traumatisant pour les industriels, malgré les relations convenables, voire bonnes, que ceux-ci entretenaient avec les autorités officielles.

Von Hanneken dit aussi qu'il se faisait beaucoup de souci au sujet de la pénurie de machines. Certaines capacités pourraient être augmentées mais avec la pénurie de main d'œuvre, c'est à peine possible. Sur 300 000 ouvriers qualifiés, il n'y en a que 20 000 qui travaillent en deux équipes et 900 qui travaillent en trois équipes<sup>126</sup>. Il semble que l'on ne pouvait pas trouver plus de travailleurs qualifiés. Dans les fonderies, les capacités maximales étaient atteintes. On commençait à avoir du mal pour les grosses pièces. Il évoqua aussi d'autres secteurs (boulets, engrenages, mécanismes, attelages) qui donnaient des signes de faiblesse. On espérait libérer des devises pour faire venir des machines vitales d'Amérique et de Suisse. En dehors du réarmement il y avait encore d'autres tâches telles que l'amélioration du réseau ferroviaire. Un programme spécifique avait été prévu, qui allait jusqu'à fin 1941, pour fabriquer 6800 locomotives en trois ans. Mais avec cela on avait besoin de 120 000 à 150 000 wagons. Pour tout cela, les capacités de production étaient insuffisantes et les livraisons de l'année en cours avaient été faibles.

C'est à tous ces problèmes que Goering a pensés en confiant à Zangen la responsabilité du Reichsgruppe. Von Hanneken termine en disant sa satisfaction en ce qui concerne la sidérurgie pour l'année en cours et sa confiance dans l'avenir, et sa conclusion est suivie d'applaudissements. La discussion qui suit est menée par Poensgen. Il commence par remercier Hanneken, dit que

« l'industrie sidérurgique est fière d'avoir pu atteindre cette production et qu'il faut aussi dire que cela n'aurait pas été possible sans la collaboration amicale et d'esprit de camaraderie avec le Ministère. Il est regrettable que le général Hanneken n'ait plus le loisir, à l'avenir, de se préoccuper autant de l'industrie sidérurgique qu'il le faisait auparavant. »<sup>127</sup>

La discussion se poursuit ensuite sur différents détails et différentes demandes. Klöckner pense que la situation du secteur de la construction mécanique n'est pas si difficile que Hanneken l'a décrite. Il n'est pas d'accord avec les chiffres donnés pour le travail en équipes. A propos du minerai allemand, il ne faut pas en attendre autant, pour l'année à venir, que ce qui a été annoncé. Il ne faut pas non plus oublier que son taux de fer tourne autour de 20-25 % alors

<sup>125</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

<sup>126</sup> BA/ R 13 I/ 692/ Entretien des sidérurgistes avec le général Hanneken, sur les problèmes de la sidérurgie, au Stahlhof, le 4 novembre 1938, *très secret*. C/R signé Reichert.

<sup>127</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

que le minerai suédois est à 60 %. Pour Vögler, dès que le problème des devises sera amélioré, celui du minerai et de la ferraille le sera aussi. Ce qui manque, ce sont des ordres clairs qui fassent de l'exportation une chose vraiment prioritaire. « *Du reste, on peut considérer qu'en 1939, l'histoire du monde sera plus calme.* »<sup>128</sup>

Flagrante erreur d'appréciation ! Mais elle montre bien que les industriels, même s'ils préparent clairement la guerre, n'ont aucune donnée sur les vraies perspectives militaires. Cela conforte l'idée que l'Allemagne n'avait pas du tout programmé la guerre pour 1939. Et que, en conséquences, la drôle de guerre fut peut-être une des plus fatales erreurs de la France. Elle n'était pas prête, certes, mais à travers ces réunions au sommet de l'industrie et de l'administration allemandes, on voit clairement qu'en 1939 l'Allemagne n'était pas non plus prête, tant dans l'organisation militaire et économique que dans celle de l'approvisionnement. Les 8 mois de répit permirent à l'industrie d'achever l'organisation de guerre.

Le second problème évoqué par Vögler est le problème de la main d'œuvre. Dans les unités de l'industrie lourde, on se demande si l'on doit recruter plus de femmes. Vögler pense qu'elles travaillent très bien, mais que l'on peut se demander les conséquences de leur emploi, dans les familles, sur les enfants laissés seuls, et Goerens voit aussi cela comme une anomalie. Klöckner répond qu'elles sont désormais indispensables et c'est aussi l'avis de Zangen. Pour lui, elles doivent aider par les temps qui courent et il faut réserver les hommes pour les travaux de spécialistes. Les machines sont aussi une solution là où il y a pénurie de main d'œuvre. Il en faut plus. Et pourtant Poensgen fait remarquer que là où, avant guerre, il fallait 16 employés, il n'en faut plus que 7 aujourd'hui.

Ce qui ressort des interventions suivantes, c'est le problème des changements incessants d'objectifs qui désespèrent les entrepreneurs qui réclament une planification rationnelle et réaliste, qui tiennent compte aussi bien des commandes de l'armée que de celles du Parti. Plus aucun industriel ne peut travailler sans un plan général de production. L'industrie devait savoir précisément ce qu'elle avait à produire et sur quelles capacités elle pouvait compter. Elle ne devait pas être dépendante de licences (d'importations ou d'utilisation) trop justes. Si l'on ne pouvait pas travailler les 2 millions de tonnes d'acier produits mensuellement, cela ne servait à rien de les produire<sup>129</sup>. Selon Scheer-Hennings, les livres de commandes sont remplis pour huit à neuf mois et il est impossible de trouver une usine qui puisse encore accepter des commandes.

Zangen se dit un peu surpris de l'optimisme de Von Hanneken car il a compris, lors de son entretien avec Goering, que l'on était prêt à franchir encore un pas pour obtenir la réalisation de nouvelles commandes pour l'armée et la construction de machines-outils, par le moyen d'interdits. Ces réactions très vives de Zangen, qui pourtant ne s'était jamais fait remarquer par des attitudes de rébellion, indiquent qu'en cette fin d'année 1938, la pression est vraiment très forte sur les sidérurgistes et que certains nerfs commencent à craquer...

Flick, à propos de la construction ferroviaire, dit qu'il y a aujourd'hui huit fois le nombre de commandes qu'avait fait la Reichsbahn pour l'année 1938. Il est impossible de produire cela si rapidement et il faut diminuer le nombre de modèles produits, suggestion qui est approuvée et notée par Hanneken. Plusieurs espèrent que la question d'une diminution des exportations ne se posera pas en 1939, signe que ce problème reste encore en suspens malgré les assurances faites par Hanneken. Vögler évoque à nouveau la possibilité d'achat de machines américaines qui permettraient une augmentation de 10 à 20 % de la production. On parle de prendre éventuellement des travailleurs du textile, qui ne travaillent pas à temps plein. Mais il ne faut pas compter sur des arrivées de travailleurs étrangers<sup>130</sup>.

<sup>128</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

<sup>129</sup> BA/ R 13 I/ 692/ Entretien des sidérurgistes avec le général Hanneken, sur les problèmes de la sidérurgie, au Stahlhof, le 4 novembre 1938, *très secret*. C/R signé Reichert.

<sup>130</sup> BA/ R 13 I/ 692/ 4 novembre 1938, *ibid.*

### *Thyssen se renie*

On a déjà évoqué le cas Thyssen. La réalité de la guerre le désolidarise du régime. A l'heure où celle-ci semble inévitable, il publie une lettre ouverte adressée à Hitler pour dénoncer cette tactique, après plusieurs protestations restées sans réponse.

« Thyssen écrit à Goering "Cette guerre livrera l'Allemagne au communisme ou elle marquera la fin de l'Allemagne." "Essayez de connaître discrètement les conditions dans lesquelles la catastrophe pourrait être évitée"»<sup>131</sup>

Cette attitude lui attire les foudres du régime, il doit fuir et Goering fait confisquer sa fortune et celle de sa femme en décembre 1939. Kurt von Schröder est chargé de les gérer au nom du Land de Prusse dont il était un des députés. Le couple part en Suisse et on le retrouve, toujours en 1940, sur la côte d'Azur, à Monaco. Mais l'attitude de Thyssen est très ambiguë et le Ministère des Affaires Étrangères s'inquiète en particulier de ses fréquents voyages - deux ou trois fois par semaine - en Italie<sup>132</sup>. Thyssen se fait ensuite prescrire une cure à Vichy et à la Bourboule, mais le Ministère préfère qu'il s'en abstienne<sup>133</sup>. Peut-être le soupçonne-t-on d'un double jeu ?

« Le cas Thyssen commence à me préoccuper. On parle beaucoup trop en principauté de l'industriel allemand. Les nombreuses visites qu'il reçoit, l'important courrier qui lui est remis, intriguent beaucoup les gens. Le directeur de la sûreté monégasque s'en émeut. Il m'a dit ce matin même qu'il y avait lieu de redouter une manifestation de certains Français de la principauté auxquels se joindraient des Français de Nice. M. Le Luc a demandé à la sûreté nationale de mettre à sa disposition un inspecteur, car il ne se sent pas en mesure d'assurer de jour et de nuit la sécurité de M. Thyssen. J'ai appuyé sa demande....Ni lui ni moi avons eu de réponse. Donnez-moi l'avis du département. La question est d'autant plus aiguë que nous procédons aujourd'hui à l'emboîtement [*sic*] des Allemands de Monaco. Thyssen ne sera pas compris dans l'opération, en raison de son âge, mais l'opinion au courant va certainement attribuer d'autres causes à ce régime de faveur. Si le gouvernement n'attachait pas au séjour de Thyssen en principauté un intérêt particulier, ne pourrait-on pas lui assigner une résidence moins voyante que Monte-Carlo ? »<sup>134</sup>

La réponse du Ministère : ne rien faire pour le moment, car il ne serait pas moins gênant ailleurs qu'à Monaco. Son courrier et son entourage sont surveillés de près. Thyssen est visiblement entouré d'une femme de chambre hitlérienne et d'autres personnes de même type dans son environnement proche. Il bénéficie cependant d'un traitement de faveur, au moment de la « chasse aux Allemands ».

« Comme vous le savez, la limite d'âge pour le rassemblement et la concentration des Allemands des deux sexes vient d'être portée à 65 ans. Or si M. Thyssen a plus de 67 ans, sa femme n'en a que 62. Cependant, et étant donné la façon particulière dont le ménage a été traité par le gouvernement français, je m'abstiens de faire interner Mme Thyssen. Si je me trompe, envoyez-moi un petit télégramme et Mme Thyssen ira rejoindre ses compatriotes. »<sup>135</sup>

Au début du mois de juin 1940, le gouvernement français lui accorde le visa de sortie pour les États-Unis, qu'il demandait. Il publie en 1941 un livre en anglais qui très vite est célèbre, *I paid Hitler*. Lors de son procès, on a reconnu que sa fuite ne pouvait pas être due à des quelconques transactions financières illégales qui auraient pu lui faire craindre des poursuites en justice. Il a été classé dans la catégorie aux responsabilités les plus faibles. La sentence fut de lui

<sup>131</sup> AN/ 72AJ/ 464/ fait datant de l'entrée en guerre et rapporté dans l'article du journal *Paris-Soir*, 29 avril 1940.

<sup>132</sup> MAE série Europe 1918-1940/ All. / 786/ tél. de Monaco, consulat, 15 mai 1940, signé Jeannequin.

<sup>133</sup> MAE série Europe 1918-1940/ All. / 786/ tél. de Monaco, consulat, 18 mai 1940, signé Jeannequin.

<sup>134</sup> MAE série Europe 1918-1940/ All. / 786/ tél. de Monaco, consulat, 20 mai 1940, signé Jeannequin.

<sup>135</sup> MAE série Europe 1918-1940/ All. / 786, tél. de Monaco, consulat, 29 mai 40, signé Jeannequin.



réclamer une contribution spéciale en faveur du fonds de réparation d'un montant de 15% de la valeur de ses possessions en Allemagne, y compris de ses valeurs mobilières<sup>136</sup>.

### *Le comportement des autres industriels*

Les jugements intervenus dans les procès militaires qui eurent lieu avant celui de Nuremberg et qui concernaient en grande partie les milieux économiques ont permis d'apprécier, mais assez partiellement, le comportement de certains industriels. Les deux principaux procès contre des sidérurgistes visaient Gustav Krupp et Friedrich Flick, tous deux membres du parti. Ce dernier fut condamné à 7 ans de prison avec la charge de crime contre l'humanité. Dans ce même procès, Otto Steinbrink écopa de 5 ans. Presque tous les autres furent relaxés<sup>137</sup>. Quand on lit le détail des actes d'accusation, on s'aperçoit que la clémence fut grande dans ces deux procès. En dehors de ces deux personnages de premier rang, impliqués de façon indiscutable dans les crimes nazis, il est difficile d'apprécier le degré de compromission de l'industrie sidérurgique allemande. Le «petit cercle» des sidérurgistes (*Kleiner Kreis*) comportait à la fois des hommes réputés très proches du régime et d'autres au contraire qui n'avaient pas hésité à s'opposer fermement aux diverses pressions. C'est ainsi que s'y côtoyaient Flick, Klöckner, Löser, Lübsen, Tgahrt, Zangen et Poensgen<sup>138</sup>.

Même si c'est l'habitude de signer les lettres officielles par «*Heil Hitler*» et que cela n'avait pas en soi une grosse signification, les sidérurgistes en général ne le faisaient pas. Certains signaient avec le salut du mineur «*Glückauf*», la plupart selon la formule «*mit deutschem Gruß*» ou une formule standard. Le langage pouvait être double : il existe par exemple deux versions du rapport d'exercice de Mannesmann pour l'année 1943, l'une à l'emblème de la croix gammée imprimée sur la page de garde, l'autre sans<sup>139</sup>.

On a déjà évoqué la position politique des sidérurgistes de premier rang, mais on a vu qu'il était assez difficile d'établir s'ils avaient été réellement nazis et même les tribunaux militaires américains ne purent pas toujours se déterminer. Les occupants s'étant saisis des archives de l'industrie, y ont laissé quelques traces qui indiquent leurs recherches dans ce domaine. Sur la liste des membres du WESI de 1939, on voit des annotations marginales, probablement faite en 1945, en allemand, indiquant une mention «arrêté au printemps 45» (*V : verhaftet*), pour environ la moitié du groupe<sup>140</sup>.

Nous avons vu qu'au moment de l'affaire des Reichswerke, Poensgen, qui a alors déjà 66 ans et une vie bien remplie, demande à démissionner de ses responsabilités officielles, mais que Goering refuse. Il pourra enfin se retirer en 1942 de toutes ses responsabilités officielles, après avoir reçu en 1941 la Adlerschildes des Deutschen Reich lors de la fête pour ses 70 ans, décoration qui comporte la dédicace «*Au Führer qui a beaucoup servi l'armement allemand*»<sup>141</sup>. C'est en novembre 1943 qu'il quitte la direction des Vereinigte Stahlwerke et prend sa retraite à Kitzbühel. Il ne sera pas inquiété après-guerre et en 1946, il émigre en Suisse où il mourra en 1949<sup>142</sup>. De son côté, Zangen sera arrêté, mais pour peu de temps, de juillet à novembre 1945.

<sup>136</sup> BA/ Procès contre Fritz Thyssen. Attendu du jugement du 2 oct 1948 et sentence, manuscrit imprimé.

<sup>137</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952.

<sup>138</sup> BA/ R 13 I/ 603/ WESI/ C/R du 25 mai 1939 d'une réunion du Petit Cercle.

<sup>139</sup> BA / B 109 / 2160/ Mannesmann, rapport 1943. La seconde a-t-elle été réimprimée plus tard ? (La qualité du papier et de l'impression sont meilleures.)

<sup>140</sup> BA/ R 13 I/ 6 Sammlung von Mitgliederverzeichnisse, Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (Berlin, 1939).

<sup>141</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.174 et suiv.

<sup>142</sup> MAN / P 7.55.99/ L. Hatzfeld (1966) «Ernst Poensgen, Biographie eines einfachen Lebens, 1871-1949 », manuscrit.

Classé comme non coupable lors de la dénazification, il reprendra ensuite ses fonctions dans l'entreprise.

Alfried von Bohlen, qui venait d'être nommé vice-président de la nouvelle Reichsvereinigung Eisen, créée en 1942 dans le cadre de la réorganisation économique menée par Speer<sup>143</sup>, a succédé officiellement à son père Gustav en 1943. C'est le sidérurgiste le plus honoré du régime qui lui accorde des faveurs personnelles en prenant en charge les frais de transmission, lui concédant aussi à l'avenir les mêmes avantages pour ses héritiers futurs.

« La *Deutsche Bergwerks-Zeitung* du 27 novembre et d'autres journaux ont rendu compte d'un décret spécial du Führer qui, en reconnaissance des services rendus pendant 132 années par la firme Krupp, prend les mesures nécessaires pour conserver à ladite firme son caractère d'entreprise familiale. Le paragraphe IV du décret précise: "le ministre des finances est autorisé à régler dans le sens du présent décret, en accord avec le ministre chef de la chancellerie du Reich, les dépenses découlant de la fondation de cette entreprise familiale, ainsi que les impositions futures de l'entreprise et les impôts de la transmission (à la suite d'héritages ou de donation) qui découleront de la mort d'un des propriétaires, ou du passage de la propriété à un autre propriétaire." »<sup>144</sup>

En décembre de la même année, Un changement du statut social de la société est permis par la *Lex Krupp*, qui autorise la transformation de la Friedrich Krupp AG en une firme à propriétaire unique. Le même décret l'autorise à son tour à porter le nom de Krupp<sup>145</sup>, comme son père y avait été autorisé autrefois par l'empereur<sup>146</sup>.

Selon Hervé Joly<sup>147</sup>, ce n'est qu'à partir de 1942 que l'on a évoqué des raisons politiques pour le départ de certains sidérurgistes, mais il ne croit pas à ces explications. Pour lui, ce n'est pas par opposition à la politique antisémite du gouvernement qui entre dans la "solution finale" mais les raisons sont à la fois les premiers échecs sur le front russe, la réorganisation économique qu'ils entraînent, beaucoup plus contraignante pour les industriels, et aussi de simples problèmes de générations qui changent, qui expliquent les quelques changements que l'on peut noter à cette époque.

« Ce sont bien des industriels qui occupent massivement les multiples cercles et commissions spécialisées par produits qui sont installés, mais le changement profite souvent à une autre génération. Alors que les plus jeunes y trouvent des débouchés qui favorisent leur ascension, leurs aînés sont moins à l'aise dans une économie qui n'est plus la leur. Les quelques départs en cause concernent surtout des dirigeants âgés dont la retraite est simplement avancée. »<sup>148</sup>

C'est ainsi qu'on note le départ de Paul Reusch, à 74 ans et celui de Ernst Poensgen à 72 ans, âge plus qu'honorable pour une retraite... Dans quelques autres cas, certains ont quitté leur poste de façon plus précoce, mais on leur a ensuite confié des postes de responsabilité qui écarte l'incompatibilité politique. C'est le cas de Hermann Reusch, de Hermann Wenzel. Quand au départ d'Ewald Loser, en avril 1943, il serait dû à un conflit avec son nouveau patron, Alfred Krupp qui prend, en mars, les pleins pouvoirs dans la société, supprimant le directoire<sup>149</sup>. Au

<sup>143</sup> R. Köhne-Lindenlaub, article « Alfried Krupp », *Neue Deutsche Biographie*, t. 13, 1982, p. 143.

<sup>144</sup> AF/ B 32 480/ service de presse de la délégation française auprès de la Commission d'armistice, extraits de presse allemande concernant les questions économiques, p. 10 : « Reconnaissance des services rendus par la firme Krupp », nov-déc 1943.

<sup>145</sup> R. Köhne-Lindenlaub, *op. cit.*

<sup>146</sup> R. Köhne-Lindenlaub, *ibid.* A la suite du procès du tribunal international de Nuremberg le concernant, Gustav Krupp est libéré pour "irresponsabilité" car sa santé mentale est considérée comme déficiente, mais Alfried est condamné, en juillet 1948, à douze ans de prison et à la confiscation de ses biens. Dès 1951, il est libéré par anticipation par le haut-commissaire MacCloy qui lui restitue ses biens (Hervé Joly, *op. cit.*).

<sup>147</sup> Hervé Joly, *ibid.*, p.174 et suiv.

<sup>148</sup> H. Joly, *ibid.*

<sup>149</sup> H. Joly, *op. cit.* et R. Köhne-Lindenlaub, *op. cit.*

total, deux dirigeants sur cinq en poste en 1945 l'étaient avant l'arrivée des nazis au pouvoir, les changements s'expliquant pour les autres par des histoires personnelles et par leur âge.

« Dans son discours, le responsable de la fédération de l'industrie, Wilhelm Zangen (Mannesmann), se serait employé à minimiser la portée des changements intervenus dans le fonctionnement de l'organisation depuis 1933. L'appartenance est certes devenue obligatoire pour les industriels. Le président n'est plus élu par ses pairs, il est nommé par un ministre. Il a des tâches nouvelles qui lui sont soumises par l'État, il peut imposer des décisions aux membres. Mais pour le patron de Mannesmann, le fait que Poensgen soit resté en fonction, qu'il n'ait pas fait usage de ses pleins pouvoirs et que les décisions continuent de se prendre en concertation montrerait bien que la continuité l'emporte. (...) les industriels défendent leurs intérêts à l'intérieur d'un cadre politique qu'ils acceptent. Le caractère dictatorial du régime n'empêche pas que des hommes en position sociale et professionnelle aussi établie puissent s'opposer à certaines décisions. Les dirigeants nazis eux-mêmes ne sont pas toujours unanimes. Des marges de négociation, voire de conflit, existent. Le fait que les patrons les utilisent ne veut pas dire, comme ils ont cherché à le faire croire plus tard, qu'ils se comportaient en opposants. »<sup>150</sup>.

C'est une thèse à laquelle j'adhère totalement car c'est aussi ce que j'ai pu constater dans les multiples documents d'archives qui laissaient entrevoir les liens de ces sidérurgistes avec le pouvoir. Il y avait souvent de fortes oppositions sur des projets précis, mais on ne sent à aucun moment de remise en cause du système global tel qu'il fonctionne, tout simplement parce qu'il a intelligemment su laisser à l'initiative privée une part suffisante, même si elle régresse avec les événements militaires, qui a évité les affrontements profonds et permis la collaboration nécessaire au réarmement puis à la guerre.

Le seul cas que l'auteur cité ait trouvé où le choix d'un dirigeant était nettement inspiré par la politique est celui d'Otto Steinbrinck et cette intervention échoua. En 1942, la succession de Poensgen était en discussion aux Vereinigte Stahlwerke, or l'État possédait désormais 20 % du capital, la part confisquée à Fritz Thyssen, et avait donc un droit de regard sur les choix décisifs de l'entreprise. Steinbrinck était le représentant de Goering au Conseil d'administration. Il avait une délégation au directoire et le maréchal souhaitait le voir remplacer Poensgen à la direction du Directoire. En tant qu'ancien dirigeant des aciéries du groupe Flick, il avait fait le parcours professionnel requis pour prendre la direction du Konzern<sup>151</sup>.

Pour éviter cette désignation qui n'était évidemment pas souhaitée par les dirigeants du groupe, Albert Vögler, le président du Conseil, fit appuyer la candidature de Walter Rohland par Speer, profitant de la forte influence de ce dernier à cette époque. Responsable important dès 1940 au Ministère de l'armement, cet homme avait été nommé vice-président de l'organisation mise en place par Speer en 1942. Mais il était un responsable haut placé du groupe des Vereinigte Stahlwerke depuis longtemps, avant l'époque nazie et offre donc un parcours meilleur que Steinbrinck pour postuler à la direction du Konzern.

« W. Rohland est l'homme de la situation. Il est cependant difficile d'affirmer qu'il n'aurait pas fait une carrière semblable sans le nazisme. Ce docteur-ingénieur était déjà, en 1930 à l'âge de 32 ans, directeur de l'importante usine de Krefeld. Il prend ensuite la responsabilité technique de l'ensemble de la production d'aciers spéciaux. Même s'il a adhéré au NSDAP quelques mois auparavant, selon sa défense « en compagnie de la majorité des directeurs », son entrée au directoire de la filiale spécialisée en septembre 1933 apparaît dans une continuité logique. En 1936, il est chargé de la commission technique du groupe économique de la sidérurgie présidé par son patron E. Poensgen. Ses responsabilités dans les aciers spéciaux l'amènent à s'engager particulièrement dans la production des chars. La croissance de ce marché se répercute dans sa carrière personnelle. Ses responsabilités dans l'appareil militaro-industriel renforcent sa position dans l'entreprise et vice versa. Il faut donc se borner à constater qu'il a su opportunément utiliser ses compétences dans un contexte favorable.

Les industriels préservent leur autonomie en acceptant les règles fixées par le régime. Cet arrangement semble se faire « naturellement » dans la mesure où les prétendants qui émergent

<sup>150</sup> H. Joly, *op. cit.*, p.174 et suiv.

<sup>151</sup> H. Joly, *op. cit.*, p.196.

de ce milieu, largement acquis à une politique qui correspond à ses intérêts économiques, ne peuvent que convenir aux nazis. La seule intervention politique connue à l'occasion d'une succession à la présidence du directoire échoue. »<sup>152</sup>

### *Sidérurgie et aryanisation des biens juifs*

Le problème juif est rarement évoqué directement par les milieux de la sidérurgie, mais sauf quelques exceptions rares et peu représentatives que l'on pourrait sans doute trouver, le milieu de la sidérurgie n'est pas traversé par l'antisémitisme ambiant. Certains industriels sont même très choqués par les persécutions, d'abord juridiques puis physiques qui frappent les juifs, et c'est tout à fait flagrant chez les hommes plutôt pratiquants ou élevés dans la religion, tel que Thyssen pour qui cela constitue une des raisons de son éloignement assez rapide des hommes du pouvoir.

Cependant, ces industriels tiennent compte aussi des circonstances et évitent les situations de conflit. Zangen, directeur de Mannesmann, qui reconnaît que la politique antisémite d'Hitler rendait le travail peu à peu impossible pour les dirigeants juifs, raconte les difficultés que l'on fit à son entreprise parce qu'elle gardait à la présidence de son conseil de surveillance Max Steinthal, un conseiller juif qui avait rendu les plus grands services à la firme dans les années difficiles. On lui reprochait aussi de maintenir dans le directoire un autre juif, Oscar Altman, qui avait consacré des années à l'entreprise<sup>153</sup>. Il ne dit pas ce qu'il leur advint mais Hervé Joly raconte leurs déboires. Pour le premier, vu son âge (86 ans), on peut considérer que son retrait de la présidence en 1936 n'est pas prématuré, et de plus son poste de membre du conseil d'administration est conservé jusqu'en 1938, mais il est bien une façon de céder à la pression puisqu'il dit, lui-même, qu'il n'était pas "*adroit, que, dans les circonstances actuelles, un groupe de l'importance de Mannesmann conserve durablement un président du conseil non aryen*"<sup>154</sup>. Quant à Oscar Altman, c'est bien un retrait précipité auquel il est forcé en décembre 1936, à l'âge de 56 ans, bien que le nouveau président du Conseil, Oskar Schlitter, le présente comme une retraite "*décidée d'un « libre accord » avec l'intéressé et dont « les motifs vont de soi »*"<sup>155</sup>. Si Mannesmann est la seule entreprise sidérurgique connue pour avoir un dirigeant juif en 1933<sup>156</sup>, d'autres liens existaient entre ces entreprises et les milieux de la Haute finance qui comportaient une part de dirigeants juifs bien plus importante. Des changements s'opèrent dans ces liens dès 1933, signe que les sidérurgistes cèdent très vite à la pression.

« Les liens personnels avec des banquiers israélites sont remis en cause plus rapidement lorsqu'ils ne reposent pas sur la propriété du capital. Les représentants de la Bank Simon Hirschland disparaissent ainsi, malgré l'absence de contrainte juridique, dès 1933 des conseils de Vereinigte Stahlwerke, Krupp et Mannesmann, la famille actionnaire de la banque d'affaires n'étant écartée de la direction de l'institut qu'en 1938 (mesures d'"aryanisation"). Les ressources attendues de la présence de ces invités ne pèsent plus face à la crainte de mécontenter le nouveau régime. »<sup>157</sup>

D'une manière comparable au problème des dirigeants, dans l'industrie sidérurgique, il y eut assez peu de cas d'aryanisation car ce n'était pas le secteur privilégié d'investissements des milieux juifs dans les années trente. Dans les deux exemples étudiés, ce type de spoliation

<sup>152</sup> Hervé Joly, *op. cit.*, p.196.

<sup>153</sup> Wilhelm Zangen, *Aus meinen Leben*, mémoires, publication interne, prêté par le Dr. Wessel (Mannesmann) p.120.

<sup>154</sup> Propos rapportés dans les notes prises par son collègue Oswald Rösler, document daté du 22 mai 1936, Archives de la Deutsche Bank, *Bundes Archiv Potsdam*, microfiche série P 1292, cité par H. Joly, *op. cit.*, p. 170.

<sup>155</sup> Lettre d'Oskar Schlitter aux autres membres du conseil, 15 décembre 1936, *Bundes Archiv Potsdam*, microfiche série P 1292, cité par H. Joly, *op. cit.*, p. 170.

<sup>156</sup> H. Joly, *op. cit.*, p. 169.

<sup>157</sup> H. Joly, *op. cit.*, p.165.

concerne surtout, en Allemagne, des immeubles et des terrains. On retrouve aussi ce problème dans les territoires occupés, où sont ainsi récupérées des participations à des sociétés<sup>158</sup>.

Ce sont les procès de l'après-guerre, faits par les personnes souvent exilées ou par les héritiers des personnes lésées qui permettent de connaître les cas de mainmise sur des biens juifs. Pour les deux sociétés citées, il n'est pas possible de savoir la part de bonne foi de l'entreprise. Il faut en effet comprendre que les propriétés de personnes juives étant très menacées dès 1935/1936, il pouvait être intéressant pour elles de vendre au plus vite plutôt que d'attendre une confiscation qui devient de plus en plus probable avec la succession des événements. Donc acheter des biens juifs ne signifiait pas forcément une politique de discrimination raciale et de pressions: le problème se situe au niveau des conditions financières dans lesquelles se sont faits les rachats, puisque c'est de cela qu'il s'agit pour les Vereinigte Stahlwerke AG et pour Mannesmann AG C'est sur ce point qu'ont porté les procès d'après-guerre, qui dans presque tous les cas se sont soldés par un accord à l'amiable.

On peut donc dire que sans chercher à profiter de ces lois iniques, ces deux entreprises sidérurgiques évoquées ci-dessous ont néanmoins pu profiter des opportunités qui se présentaient pour faire quelques affaires en agrandissant leurs propriétés foncières et elles n'auraient pas eu à verser quelques compensations après guerre s'il n'y avait pas eu un supplément de bénéfices à la situation. On peut en prendre un exemple précis en analysant la manière dont Zangen raconte, dans ses mémoires, comment se sont passées les transactions concernant la Wolf Netter & Jacobi.

« Beaucoup de juifs partaient à l'étranger pourvu qu'ils aient la possibilité de transférer une part de leurs propriétés. C'est dans cette perspective que les propriétaires de Wolf Netter & Jacobi commencèrent des négociations avec nous. Comme dans le cas Schloemann-Demag, Hoesch, malgré de longues années d'intérêts communs, n'avait pas saisi la première suggestion de la firme. Je me mis bientôt d'accord avec les propriétaires et nous parvînmes ainsi à une augmentation de notre capacité dans les demi-produits et les tôles fines. C'était d'une grande importance en ce qui concernait nos plans pour la mise en place d'un train à larges plats. En outre, le travail de finition de la tôle fit un pas significatif en avant. »<sup>159</sup>

Il est assez significatif de voir que cet homme, qui écrit ses mémoires après la guerre alors qu'il a été réhabilité, commence par présenter le problème sur le plan humain pour en venir très vite à l'intérêt technique. Cette affaire Wolf Netter et Jakobi (Mannesmann -Stahlblechbau)<sup>160</sup> fut la plus importante financièrement. Le groupe était composé de deux familles : Seligsohn-Netter<sup>161</sup> et Jacobi-Rothschild<sup>162</sup>. Le groupe Wolf Netter et Jakobi après restitution<sup>163</sup> récupère 20% des parts du complexe constitué par la fusion de Mannesmann Stahlblechbau AG et Mannesmann Stahlblechbau West GmbH, dont le capital est, après fusion, de 6 millions de DM ainsi que 359 800 DM versés sur un compte et 250 200 RM de la société Mannesmannröhren-Werke AG (les actions avaient été achetées en 1919 et il en est resté 607 800 RM). En 1952, un des bénéficiaires voudrait changer ces actions contre des actions de la société mère Mannesmann, ce qui prouve qu'après la guerre, il n'y a aucune animosité envers la société et que sans doute, la responsabilité de la firme n'était qu'indirecte dans cette affaire.

<sup>158</sup> Voir le chapitre 6 pour les exemples en France occupée.

<sup>159</sup> Wilhelm Zangen, *op. cit.*, p.120.

<sup>160</sup> BA/ B 109/ 3968 Stahltruhänder Vereinigung/ département des participations/ Restitution des biens juifs, a/s de Mannesmannröhren-Werke AG

<sup>161</sup> composée de : Julius Seligsohn-Netter; sa femme Cecile; Clara von Adlerstein née Seligsohn-Netter; et les trois héritiers de Ludwig Netter, mort en 1942.

<sup>162</sup> Pablo Jacobi; Hugo Jakobi; Carlota di Landsberg et Klein comme représentant des héritiers de Amelie Rothschild.

<sup>163</sup> BA/ B 109/ 3968 Stahltruhänder Vereinigung/ département des participations/ restitution des biens juifs/ a/s de Mannesmannröhren-Werke AG, lettre de Mannesmann à CSG, 12 mars 1952.

Le gendre d'une des deux propriétaires précédents était le fils du directeur de la Hahnsche Werke. Content de l'affaire traitée avec Mannesmann, nous dit Zangen<sup>164</sup>, celui-ci avait convaincu son père de ne s'adresser qu'à cette firme, dans le cas d'une vente. La proposition vient quelques mois plus tard et Zangen mène à bien la transaction malgré le haut niveau de devises libres demandé, 75 % des actions, pour une époque de pénurie de devises. Avec l'incorporation de Hahn, c'est un véritable petit Konzern qui s'ajoute au grand et qui accroît la part de Mannesmann de 2,6 à 4 % de la production allemande d'acier : une usine de tubes, un train à larges plats, une aciérie, la Kamerich-Werke à Brackwede, deux fabriques de conduites, une usine de construction mécanique, et une fabrique d'outillage ainsi qu'une participation aux hauts-fourneaux de Lübeck. Zangen a convaincu sa société d'acheter en bloc, car selon lui, on ne détruit pas l'organisation d'un Konzern sans risquer de détruire la productivité de sa branche. Le paquet d'actions des hauts-fourneaux de Lübeck n'intéresse pas Mannesmann parce qu'ils ne peuvent pas utiliser la fonte à cause de la distance. Mais Flick, qui lui n'est intéressé que par ces actions là, de peur que Mannesmann décroche le lot, mène aussi des négociations de son côté, sans savoir qu'elles ont déjà presque abouti par ailleurs, après beaucoup de patience.

« Von der Tann, notre directeur financier m'a assisté lors des transactions avec Hahn. Au soir de la décision sur les millions en devises, assis tous les deux depuis des heures sur le palier du Ministère de l'économie, nous attendions le rapporteur qui à cause de nous était en chemin. 22 h30 ! Tann me demande, en se réveillant tout-à-coup en se grattant la tête : "Est-ce que vous croyez, Monsieur Zangen, que d'autres dirigeants de Konzerne attendraient assis comme nous ici durant des heures ?" "Non, répondis-je, c'est pour cela qu'ils n'auront pas Hahn !" »<sup>165</sup>

Après la guerre, le Combined steel group a autorisé, au titre des restitutions et selon les accords conclus entre la famille Hahn et la société Mannesman, le transfert des actions du Stahlkontor GmbH Düsseldorf à Rudolf Hahn, en tant que mandataire de la Hahnsche Werke AG<sup>166</sup>. Lié à cette précédente transaction, le cas Kempner fait état de la cession en 1938 de 266 000 RM d'actions nominales de la Kamerich-Werke AG (Brackwede). La restitution qui autorise le transfert de 55% du capital de la Kamerich-Werke montre l'importance de cette affaire.

La société Mannesmann a été engagée dans plusieurs autres cas d'achat de biens juifs, d'importance très inégale. Il y a l'affaire Jean Engel (Paris). La société Hansen, Neuerburg & Co, filiale de Mannesmann AG, a acquis en 1936 à Vienne, un fonds de commerce de charbon appartenant à Engel mais elle a dénoncé son contrat un peu plus tard et, au moment de la guerre, ce commerce a été exproprié en tant que bien étranger<sup>167</sup>. Engel réclame 1,5 millions alors que la firme Hansen, N & C° n'est d'accord que pour 70 000 DM<sup>168</sup>. C'est donc un cas très litigieux.

Il y a aussi celui de la famille Stern<sup>169</sup> qui a vendu le 28 juin 1938 à Mannesmann une concession de 76,80 ares dans la mine Gelsenkirchen-Bismarck. Deux parcelles ont été revendues le 7 décembre 1939 à la Eisen und Metall AG (Essen)<sup>170</sup>. Au moment du recours en restitution, Max Stern, un des héritiers, est présenté comme un partenaire de négociation

<sup>164</sup> W. Zangen, *op. cit.*, p.121.

<sup>165</sup> W. Zangen, *op. cit.*, p.122.

<sup>166</sup> MAN/ M.11.045 Aufsichtsrat, lettre du CSG du 13 octobre 1951.

<sup>167</sup> BA/ B 109/ 3968 Stahltruhänder Vereinigung/ département des participations/ restitution des biens juifs / a/s de Mannesmannröhren-Werke AG

<sup>168</sup> Ils pensent que ce n'est pas un cas de restitution car il est sous le coup de la législation autrichienne du droit de restitution, qui ne concerne que les cas survenus à compter du 13 mars 1938, alors que le contrat en question date de 1936 et de leur point de vue, la loi N° 59, des autorités américaines d'occupation, ne s'applique pas non plus.

<sup>169</sup> (4 personnes, de New York et Munich) base de la demande du 4 oct. 1950 à l'Office des restitutions dans la juridiction de Düsseldorf, accord de restitution.

<sup>170</sup> BA/ B 109 / 3968 Stahltruhänder Vereinigung/ département des participations/ restitution des biens juifs/ a/s de Mannesmannröhren-Werke AG, lettre à Mannesmann, 23 octobre 1950.

«*particulièrement difficile*» et la firme presse son avocat de trouver un compromis au plus vite<sup>171</sup>.

Des terrains ont aussi été acquis par Mannesmann, l'un appartenant à Hans Peter Zade, vendu le 3 décembre 1937 pour 18 000 RM (il semble que cet argent avait été versé sur un compte bancaire, mais bloqué comme bien juif), un autre appartenant à la famille Labowsky (4 plaignants)<sup>172</sup>. Enfin, on trouve aussi des traces d'une affaire Koppel (Röhrenwerk Hilden) et de celle de la Kronprinz AG für Metallindustrie, Solingen-Ohligs.

Aux Vereinigte Stahlwerke, on relève aussi quelques cas de restitutions après la guerre qui permettent de connaître ces mêmes pratiques.

**Tableau 73. Restitution des biens juifs concernant les Vereinigte Stahlwerke (1948-1951)**<sup>173</sup>

Plaignants	Objet du litige
Mme Hedwig Baum veuve Windmüller	<i>a/s d'une maison</i>
famille Cahn	<i>une parcelle de terrain</i>
Philip Baum	<i>une parcelle de terrain</i>
SG Kaufmann GmbH	<i>3 parcelles de terrains</i>
Henry A. Hulton	<i>une parcelle de terrain</i>
succession de Leopold Mosbach	<i>une parcelle de terrain</i>
Schroeder	<i>une parcelle de terrain</i>
Karl Ernst Meyer	<i>parcelles de terrain</i>
Erben Meyer	<i>parcelles de terrain</i>
Erben des Kaufmanns Siegfried Friede	<i>une parcelle de terrain</i>
Paul Hirsch	<i>260 000 RM de participation à la Röhren und Roheisen Großhandel GmbH, dont le capital est détenu à 100% par les Vereinigte Stahlwerke</i>

Une remarque s'impose à propos de toutes ces transactions. Le groupe Vereinigte Stahlwerke, comme d'ailleurs Mannesmann, n'ont *a priori* pas acheté directement ces terrains qui leur ont été proposés par les autorités officielles ou par des intermédiaires qui sans doute les avaient extorqués à bas prix à leurs propriétaires.

Ces quelques exemples ne permettent donc pas de dédouaner entièrement les deux Konzerne en question, même si l'intérêt de ceux-ci pouvait coïncider provisoirement avec l'intérêt de vendeurs forcés. Mais les attitudes les plus douteuses, voire ignominieuses que l'on puisse relever en ce qui concerne le problème des biens juifs, ce sont celles que l'on vit dans les territoires occupés. Nous prendrons un peu plus loin l'exemple français.

## Les principales préoccupations de l'année 1939

### *Minerai et commerce sidérurgique*

En mai 1939, il y a encore des hésitations au sujet du choix définitif du procédé à utiliser pour le traitement du minerai à faible teneur en fer. On hésite encore entre le procédé Luigi et le procédé Renn. Certains industriels n'ont pas de préférence, comme chez Hoesch, mais chez Mannesmann on préfère le premier procédé. Tgahrt se plaint du fait que la mise en place de la

<sup>171</sup> BA/ B 109/ 3968 Stahltruhänder Vereinigung/ département des participations/ restitution des biens juifs/ a/s de Mannesmannröhren-Werke AG, lettre au CSG (Property Control section), signée Jena, 6 novembre 1950.

<sup>172</sup> La firme Mannesmann avait acheté ce terrain (Grundstück) en 1942 à Heinrich Fritz Benecke qui l'avait lui-même acquis de Labowsky, parti en Grande-Bretagne en 1939, où il est décédé.

<sup>173</sup> Synthèse à partir de BA/ B 109/ 3971 Stahltruhänder Vereinigung/ Département des participations/ Restitution des biens juifs/ a/s de Vereinigte Stahlwerke AG 1948-1951.

commission qui doit en décider traîne et il menace de s'entendre de son côté avec Pleiger (*i.e.* sans tenir compte de l'avis des autres)<sup>174</sup>.

En dehors du problème du minerai, qui, on va le voir, va être un sujet obsédant dans les mois à venir, il y a aussi le problème du commerce «libre». En clair, il semble que certaines usines vendent des produits sans passer par les comptoirs de vente. Löser et Zangen dénoncent cet état de fait, réclamant des mesures, sans doute une interdiction officielle. Flick pense qu'il ne faut rien changer au système en vigueur et «*qu'il ne faut pas rendre les cartels encore plus mal-aimés qu'ils ne le sont déjà*» en montrant son attachement à de telles dispositions. Zangen croit savoir que Schmitt aurait dit que le commerce des usines devait s'attendre à un diktat extrêmement désagréable s'il ne faisait pas vite la paix avec le commerce libre<sup>175</sup>. L'intérêt du gouvernement semble donc d'être à tolérer des outsiders qui sans doute poussent à la baisse des prix. Mais dans un marché intérieur saturé par les demandes, les sidérurgistes n'ont pas grand chose à craindre. En fait, ils font la guerre par principe aux outsiders mais, en réalité, ils ne sont pas vraiment lésés par les livraisons hors cartels.

### ***La reconduction des ententes nationales***

En attendant, le travail habituel continue et au début de l'année 1939, un nombre important d'accords de cartels se trouvent à expiration. Des négociations ont lieu et elles semblent difficiles : sans doute la proximité de bouleversements à venir rend plus délicat les engagements pour l'avenir. A cela s'ajoute un problème, celui des Reichswerke qui devraient théoriquement être intégrées dans les nouvelles ententes, puisque la cartellisation est alors obligatoire en Allemagne. Von Hanneken a reçu des sollicitations et des propositions de plusieurs côtés séparément mais déclare qu'il n'entreprendra rien sans l'avis de Poensgen. Il pense qu'il vaut mieux renouveler pour le moment les ententes tel quel, sans aucune modification et jusqu'à la fin de 1940 et qu'ensuite il faudrait entreprendre des négociations avec les Reichswerke<sup>176</sup>.

Le principal problème de toute entente est celui de la définition des quotas. On n'échappe pas à cette règle au mois de mai 1939, quand arrive le moment de vraiment renouveler les ententes nationales. Lors de la réunion qui doit s'efforcer de régler ce problème, Lübsen dit que l'année précédente ont été données les vraies capacités et que l'on devrait apporter une correction aux quotas, conformément à cela. Flick réplique que la Mittelstahl n'avait pas utilisé le total de sa capacité de 300 000 tonnes de tôles brutes parce qu'il avait manqué d'acier parce que le barème des ferrailles attribué à la Mittelstahl était insuffisant. Zangen renvoie à la capacité pas totalement exploitée de son nouveau laminoir à barres. Il demande à ce sujet s'il pourrait racheter le quota d'une autre usine, mais il semble que cela pose problème par rapport aux conventions<sup>177</sup>.

Les sociétés Mittelstahl, Mannesmann, Krupp, Klöckner et Hoesch sont d'accord pour prolonger les ententes pour deux ans, comme elles étaient, sous la réserve de quelques changements dans les statuts. Poensgen, pour les Vereinigte Stahlwerke, préférerait une prolongation plus courte jusqu'à fin 1940, sous la stricte réserve de réclamations ; au-delà, il lui faut consulter son cercle. Ils décident finalement de discuter sur une prolongation jusqu'au 30 juillet 1941. Lübsen veut en parler à Reusch. Il se défend de devoir encore acheter des quotas dans le futur, comme par exemple une quantité de tôle brute chez Mannesmann. Flick dit que dans ce cas, on pourrait, dans les comptoirs, mettre la réclamation et la cotisation hors service tant que la totalité de la production est prise par le marché et de remettre à nouveau en vigueur

<sup>174</sup> BA/ R 13 I/ 603/ CR réunion du Petit Cercle, 24 mai 1939. Sont présents : Flick, Henle (Klöckner), Löser, Lübsen, Tgahrt, Zangen, E. Poensgen.

<sup>175</sup> BA/ R 13 I/ 603/ 24 mai 1939, *ibid.*

<sup>176</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI/ C/R rencontre Poensgen avec von Hanneken, Berlin, 27 janvier 1939.

<sup>177</sup> BA/ R 13 I/ 603/ 24 mai 1939, *ibid.*



les relations dès que le marché sera à nouveau en régression. Cette idée convient à tous car on se rendait compte de la difficulté de trouver une formule juridiquement bonne. Il ne se trouva que Mannesmann (*i.e.* Zangen) pour s'y opposer et soutenir que pour les demi-produits, on devait maintenir une obligation de livraison<sup>178</sup>.

Les oppositions entre certains sidérurgistes restent vives. Le ton de Poensgen vis-à-vis de Zangen n'est pas des plus aimables : rédigeant un compte rendu, il ne cite même pas directement son nom, alors qu'il le fait pour les autres, se contentant de le désigner par le nom de son entreprise<sup>179</sup>. Suivant la position de Poensgen, les principales ententes intérieures sont finalement renouvelées jusqu'à la fin de l'année 1940, ce qui pourrait laisser penser qu'on ne prévoyait pas de bouleversement majeur avant cette date. Est-ce une guerre qui éclate un peu trop tôt ?

### ***Surexploitation des installations, investissements et tensions sociales***

La machine pour la guerre est lancée à plein depuis 1937 et le Second plan. Pour éviter une trop forte pression sur les salaires, en raison du plein emploi, le gouvernement a accordé aux entrepreneurs un décret qui les bloque (23 juin 1938)<sup>180</sup>. Mais ils avaient augmenté depuis quelques années et les heures supplémentaires exigées sont payées jusqu'à 25 % de plus.

Comme il faut continuer l'effort, il faut aussi accroître la capacité de l'industrie. Pour ce faire, les capitaux sont indispensables, or la règle des 6 % maximum de dividendes bloquait en partie le marché. Elle est levée, pour un temps, et les entreprises de la sidérurgie vont en profiter. Mais les plus gros Konzerne ont encore des ressources propres.

« Allemagne : Extension industrielle. Le marché des capitaux a été de nouveau ouvert à l'industrie. On estime que le montant global des actions et des obligations [... *manque ligne*] des dividendes sera plus facile du fait de l'abolition du « Anleihestock » (contraignant les sociétés à convertir tout profit net au-dessus de 6% de dividende en emprunts du gouvernement); cette mesure profitera aussi à l'industrie des métaux non ferreux et surtout à l'industrie des machines. On prévoit les premières émissions de nouveaux capitaux chez Mannesmann et Klöckner, tandis que Krupp et les Aciéries réunies probablement ne vont pas se prévaloir des marchés de capitaux. »<sup>181</sup>

Les Vereinigte Stahlwerke qui ont déjà investi 128 millions de RM en 1938 dépenseront encore, en 1939, 152 millions sur leurs fonds propres pour l'extension et la modernisation des usines. Chez Mannesmann, le dernier des grands Konzerne de l'acier à augmenter son dividende de 5% à 6%, niveau qui est le dividende standard actuel, le financement par les propres moyens de la société sera augmenté de 6,2 millions de RM en 1939. Les Hoesch Werke investiront près de 70 millions de RM pour la construction de nouveaux hauts-fourneaux et l'agrandissement des laminoirs. Ils ont commencé à produire eux aussi de l'essence synthétique et deux autres unités sont près d'être achevées chez Klöckner et à la Gutehoffnungshütte<sup>182</sup>. C'est dire les formidables bénéfiques que l'industrie sidérurgique allemande tire du réarmement, malgré des conditions de production qui n'ont que pu faire baisser des taux de bénéfiques qu'il faut imaginer exceptionnels dans les années fastes.

« Malgré des prix de revient plus élevés (les minerais allemands et autres matières premières sont devenus plus chers, les salaires des ouvriers sont plus élevés, le travail supplémentaire est payé jusqu'à 25% du salaire régulier et il y a des gratifications annuelles qui se montent jusqu'à 100 RM par tête) et malgré les impôts plus élevés, les aciéries ont été capables non seulement d'augmenter leurs dividendes mais encore de financer par leurs propres

<sup>178</sup> BA/R 13 I/ 603/ 24 mai 1939, *ibid.*

<sup>179</sup> BA/R 13 I/ 603/ 24 mai 1939, *ibid.*

<sup>180</sup> C. Bettelheim, *L'économie allemande sous le nazisme*, 1971.

<sup>181</sup> *L'Usine*, 13 avril 1939, p. 9.

<sup>182</sup> *L'Usine*, 6 avril 1939, p. 9.

moyens l'extension et la modernisation des usines et d'augmenter le fonds de réserve. Les prix, comme on le sait, n'ont pas changé depuis 5 ans. Le seul but dans lequel on a fait des emprunts considérables a été la construction d'usines pour la fabrication de pétrole synthétique dont chaque aciérie en possède actuellement au moins une (Krupp deux et les aciéries réunies trois). »<sup>183</sup>

Mais si l'on investit à tout va, c'est qu'il y a urgence. Les installations sont surexploitées, l'usure des machines est rapide.

« Les usines August Thyssen ont établi un nouveau programme de 30 millions de RM. ; toutes les installations actuelles sont utilisées jusqu'à leur extrême limite; tous les efforts sont dirigés vers le traitement intensif des minerais de l'intérieur (...) En ce qui concerne l'usure rapide de l'outillage par la marche forcée, on a pu lire ce qu'en disait le rapport des Aciéries réunies et de Krupp. (...) des amortissements importants sont nécessaires. »<sup>184</sup>

Dans ces conditions de travail la fatigue du personnel est grande également, avec des journées de travail qui augmentent sans cesse. En mars 1939, on travaillait en moyenne dans la sidérurgie 8,42 h par jour, pour une semaine de six jours, soit 52 h 12 mn. Cette atmosphère de surchauffe additionnée à la fatigue est propice à l'agitation sociale.

« Des rapports parvenus la nuit dernière à Paris, et provenant d'Essen, par la Hollande, relatent que de graves troubles ouvriers auraient éclaté dans la Ruhr, notamment, au cours des quatre dernières journées, dans les usines métallurgiques. 4 à 500 ouvriers auraient été arrêtés par la Gestapo et aucun d'eux n'aurait reparu. On dit que dans les ateliers où il y aurait eu de l'agitation, un homme sur cent aurait été arrêté et que sur dix hommes arrêtés, l'un d'entre eux aurait passé en justice. Il est question aussi de fusillades et d'envois dans des camps de concentration, mais ceci n'est pas confirmé. Ce qui semble certain, c'est que les autorités du Reich sont sérieusement alarmées par les troubles dans la région de la Ruhr, qu'elles attribuent à la propagande pacifiste.»<sup>185</sup>

### ***Propagande et renseignement au service de l'entreprise et de l'Allemagne***

L'implantation allemande en Europe comme en Amérique est très ancienne. A la fin des années trente, sous le régime nazi, ces Allemands de l'étranger représentent plus que l'image de marque du pays à l'étranger, ils sont aussi un point d'appui essentiel pour la propagande et même pour l'espionnage politique et industriel. Dans le milieu sidérurgique, on compte de nombreux représentants à l'étranger. Mannesmann par exemple a un homme d'affaires, Gerhard Wagner, qui se charge, entre autres, de ses intérêts aux États-Unis. Il fournit dans ses rapports des renseignements économiques mais aussi politiques. Il apporte des informations sur l'armement allié et sur les marchés de l'armement qui semblent assez secrètes. D'ailleurs, pour confirmer cette impression, les documents semblent montrer que Wagner, après la guerre, est passé en procès avec les Américains.

Il se procure même des documents originaux des services secrets américains, et en « bon nazi », informe l'entreprise des renseignements qu'il s'est procurés sur la « juiverie internationale »<sup>186</sup>. Ce type d'attitude est sans nul doute encouragée par le gouvernement, à moins que les industriels ne devancent la demande pour s'en attirer la faveur : pendant la guerre, des rapports sont faits par la direction de Mannesmann au Ministère de l'économie, sur le fait que leur représentant aux États-Unis entretient des relations significatives avec de nombreuses personnes de l'industrie américaine sidérurgique, qui jusque là était plutôt amicaux avec les Allemands. De ce représentant, ils obtiennent depuis longtemps, et sans interruption du fait de la

<sup>183</sup> *L'Usine*, 6 avril 1939, p. 9.

<sup>184</sup> *L'Usine*, 11 mai 1939, p. 7.

<sup>185</sup> *Le Journal des Débats*, 4 mai 1939, p. 2.

<sup>186</sup> MAN/ M. 20.025/ dossier Zangen/ C/R G. Wagner (New-York) à Zangen, du 24 février 1939.

guerre, des renseignements de tous ordres, surtout des données techniques et des photographies, en particulier sur l'industrie américaine du tube -ce qui intéresse de près Mannesmann<sup>187</sup>.

### ***Le gouvernement nazi a-t-il atteint ses buts ?***

Selon G. Mollin<sup>188</sup>, l'économie national-socialiste, en tant que type de domination, s'oppose totalement à l'industrie sidérurgique allemande : d'un côté l'ordre, de l'autre, le monopole, selon la terminologie de Weber. Cette économie nazie possède une « extraordinaire force d'attaque » capable de s'opposer à la continuité monopoliste en s'appuyant sur trois principaux facteurs : une domination charismatique difficile à combattre par son irrationalité bien que celle-ci aille de pair avec une faiblesse d'ensemble du système; une économie dirigée par des classes moyennes d'où étaient recrutés les fonctionnaires ce qui entraînait une « direction irrationnelle en matière de profit»; un appareil de gestion moderne, centralisé et réglementant ses utilisateurs.

« La conjonction de ces facteurs rendit pour cela la direction nazie capable d'orienter politiquement le capitalisme industriel allemand jusqu'à un point extrême et de l'engager dans son but destructif. A travers l'asservissement temporaire de la plupart des états de l'Europe et de leur potentiel économique naquit du système de domination impérialiste un monstre à courte durée de vie, qui finalement dans le fondement de sa structure économique se rapprocha des systèmes connus du capitalisme, mais le monde, grâce à la situation allemande, n'a plus eu à subir toutes les conceptions impérialistes jusque là existantes de cette forme de société qui se trouvait dans l'ombre de toutes les frontières de ce qui était encore possible. »<sup>189</sup>

Il semble cependant que cet auteur qui a cherché dans une voie tout à fait intéressante, à savoir la spécificité de la pratique économique nazie et comment elle s'appuya sur l'économie capitaliste préexistante, a cependant des préjugés un peu trop aveuglants sur cette dernière qui rendent les analyses un peu étroites de vue et incomplètes. Nous avons pu constater, dans le suivi très terre-à-terre des réunions, que les théories ne se confirmaient pas toujours. Jusqu'à la guerre, en dehors de quelques cas très précis et peu nombreux pour lesquels les hommes de l'acier furent plutôt mis à mal par le gouvernement, et par Goering en particulier, il nous faut bien constater que les intérêts des uns rejoignent les intérêts des autres.

---

<sup>187</sup> MAN/ M. 20.025/ dossier Zangen/ lettre au Reichswirtschaftministerium du 24 juin 1941, a/s de leur agence aux États-Unis.

<sup>188</sup> G. Th. Mollin, *Montankonzerne und Drittes Reich. Der Gegensatz zwischen Monopolindustrie und Befehlswirtschaft in der deutschen Rüstung und Expansion (1936-1944)*, Göttingen, 1988.

<sup>189</sup> G. Th. Mollin, *ibid.*

## LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE PENDANT LA GUERRE

### Un objectif prioritaire

La production sidérurgique devient, avec le début des événements militaires, une véritable obsession, d'autant plus que les conditions d'approvisionnement sont devenues plus délicates avec les problèmes de transports. Les deux tableaux suivants, empruntés aux travaux de Richard J. Overy, permettent de voir l'évolution, au cours de toute la période nazie, à la fois du commerce et de la production de matières premières indispensables à la sidérurgie et des produits de base de cette industrie.

**Tableau 74. Allemagne: commerce des produits sidérurgiques<sup>190</sup>**

<i>en millions de RM</i>	<b>minerai fer</b>	<b>fonte et acier brut</b>		<b>produits laminés</b>	
	<i>importation</i>	<i>importation</i>	<i>exportation</i>	<i>importation</i>	<i>exportation</i>
<b>1933</b>	58,8	3,9	5,4	82,8	212,0
<b>1934</b>	88,3	4,9	7,1	129,5	200,1
<b>1935</b>	123,4	4,2	9,2	56,8	247,3
<b>1936</b>	168,3	5,3	10,4	43,1	294,5
<b>1937</b>	221,9	11,2	7,2	42,4	406,4
<b>1938</b>	281,5	22,6	4,3	43,3	350,9
<b>1939</b>	256,7	23,6	5,3	47,0	407,0
<b>1940</b>	166,9	10,0	8,8	39,0	325,9

Les Allemands réussissent à gonfler leurs importations de minerai de fer jusqu'à la déclaration de guerre, en particulier grâce aux accords signés avec la France. A la déclaration de guerre, la chute due à l'arrêt des livraisons françaises est considérable. Le minerai de l'Allemagne centrale et des nouveaux territoires annexés commence à prendre le relais, mais de façon très modeste par rapport à l'ensemble des besoins allemands : augmentation de 5 millions de tonnes de la production allemande<sup>191</sup>.

Malgré une volonté d'autarcie, il faut faire appel aussi à de la fonte et de l'acier brut importés pour fournir à la demande des armées : après le lancement de la seconde phase du réarmement, les importations sont presque doublées (1937) puis quadruplées (1938). Comme cependant la destination des produits n'est pas avouable aux voisins fournisseurs, encore un peu illusionnés, on assiste avec le réarmement à une baisse très nette des importations de produits finis. Par contre leur exportation étant très rentable pour la sidérurgie allemande, malgré l'opposition de Goering qui déplore la vente de produits essentiels à des ennemis en puissance, cette vente augmente assez régulièrement jusqu'à la guerre. L'analyse du commerce allemand des produits sidérurgiques démontre donc que, malgré la volonté affichée par le régime de l'autarcie économique, surtout pour ces produits stratégiques, l'industrie sidérurgique allemande ne s'est pas privée - jusqu'à la guerre - des opportunités qui s'offraient à elle dans le cadre du commerce européen et mondial.

### Un espace économique élargi

Les annexions allemandes qui ont commencé dès 1938 avec l'Autriche et les Sudètes, se poursuivent en 1939 avec l'Europe centrale et la Pologne et en 1940 après l'attaque contre la

<sup>190</sup> cité par J.Overy, « The Reichswerke Crisis in Nazi Germany », sources: *Wirtschaft und Statistik* 1937 et 1938, et *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich 1933-1941*.

<sup>191</sup> cf. *tableau suivant*.

France. Le territoire allemand est désormais plus large que le «Grand Reich». Cet espace est rigoureusement organisé en fonction de critères politiques, raciaux et économiques. Les régions productrices de matières premières industrielles, en particulier de minerais métallifères, et d'acier sont mises sous un contrôle de production qui les intègre à la production allemande planifiée. C'est Goering, qui avait été nommé à la tête de toute l'économie de guerre dès la fin du mois d'août 1939, qui reçoit les pleins pouvoirs pour la mise en exploitation des territoires occupés de l'ouest, en août 1940 puis de l'est, en août 1941<sup>192</sup>. Le problème de l'acier et des matières premières industrielles est sa principale tâche.

**Tableau 75. Quelques éléments de la production industrielle allemande (1933-1944)**<sup>193</sup>

<i>en millions de tonnes</i>	<b>charbon</b>	<b>lignite</b>	<b>minerai de fer</b>	<i>en tonnes</i>	<b>fonte brute</b>	<b>acier brut</b>	<b>produits finis</b>
<b>1933</b>	109,7	126,8	2,6	<b>1933</b>	5 267 000	7 586 000	5 463 000
<b>1934</b>	124,9	137,3	4,3	<b>1934</b>	8 742 000	11 886 000	8 404 000
<b>1935</b>	143,0	147,1	6,0	<b>1935</b>	12 841 854	16 446 673	11 418 642
<b>1936</b>	158,3	161,4	7,6	<b>1936</b>	15 303 135	19 207 964	13 414 185
<b>1937</b>	184,5	184,7	9,8	<b>1937</b>	15 958 364	19 848 824	14 117 748
<b>1938</b>	187,5	199,6	15,1	<b>1938</b>	18 595 456	23 329 353	16 412 861
<b>1939</b>	204,8	211,6	14,7	<b>1939</b>	18 477 884	23 732 581	16 397 739
<b>1940</b>	247,9	226,8	19,5	<b>1940</b>	15 548 033	21 540 399	14 091 410
<b>1941</b>	248,3	235,1	36,0	<b>1941</b>	20 243 488 (24 400 000)	26 573 615 (31 800 000)	16 547 329
<b>1942</b>	264,5	248,9	33,8	<b>1942</b>	21 096 615 (25 100 000)	27 095 848 (32 126 477)	15 898 334
<b>1943</b>	268,9	252,5	36,0	<b>1943</b>	(24 200 000)	(33 700 000)	
<b>1944</b>	249,0	260,8	26,1	<b>1944</b>	(20 600 000)	(28 500 000)	

On remarque qu'en 1939, si la production de charbon et de minerai augmente par l'effet de l'annexion de l'Autriche, des Sudètes et de la Silésie polonaise et tchèque, la production de fonte et d'acier stagne. C'est une mauvaise nouvelle pour le gouvernement allemand qui a besoin de toujours plus d'acier pour les armes et les sous-marins. Avec le déclenchement des opérations militaires à l'Ouest, qui touchent en particulier la région de la Sarre, dans l'année 1940 c'est la chute libre. Peut-on s'avancer jusqu'à dire que les résultats des premiers mois de 1940 ont sans doute incité le commandement allemand à accélérer la conquête des régions productrices de Belgique et de la France du Nord-est ? Cela semble possible.

De 1941 à 1943, la production de fonte et d'acier s'élève progressivement jusqu'à un maximum record. Avec la reprise des opérations militaires en France et en Belgique milieu 1944 et les énormes problèmes d'approvisionnement en charbon et de transport dans l'ensemble, la production chute à nouveau. Cette première approche globale gagnera à être ensuite complétée par une approche régionale plus précise qui permette d'analyser les modifications successives dans la répartition de la production.

<sup>192</sup> Décrets des 27 août et 28 novembre 1939, du 26 août 1940 et du 15 août 1941. Cité par Y. Le Maner, H. Rousso, « La domination allemande », in A. Beltran, R. Frank, H. Rousso, *La vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, 1994.

<sup>193</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie ; complété pour le charbon et le minerai par des données citées par Overy, « The Reichswerke Crisis in Nazi Germany », sources: *Wirtschaft und Statistik 1937 et 1938, Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich 1933-1944*, et par l'Annuaire de statistiques de l'OECE. A partir de 1938 sont comprises progressivement les productions des territoires annexés (entre parenthèses, estimations avec territoires occupés, à partir de 1941).

**Tableau 76. Allemagne : production totale d'acier brut par région (1938-1942)<sup>194</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1938</b>	<b>1939</b>	<b>1940</b>	<b>1941</b>	<b>1942</b>
Rhénanie-Westphalie	16 008 000	16 224 000	13 728 037	13 613 932	13 058 349
Sieg, Lahn, Dill et Haute-Hesse	453 000	436 000	409 593	435 233	434 495
Allemagne du Nord, de l'Est, du Centre et Silésie	2 509 000	3 013 000	2 068 284	2 618 355	2 878 047
Allemagne du Sud	432 000	455 000	475 194	464 329	462 639
Sarre-Palatinat	2 573 000	2 033 000	1 155 364	2 387 408	2 325 577
Saxe (et Sudètes a/c 1939)	681 000	776 329	792 226	804 648	800 173
<b>Total 1</b>	<b>22 656 000</b>	<b>22 937 329</b>	<b>18 628 698</b>	<b>20 323 905</b>	<b>19 959 280</b>
Haute Silésie (compris Olsa et Dombrowa)	673 000	795 671	2 145 364	2 341 333	2 420 626
Ostmark			766 337	804 404	897 198
Alsace-Lorraine			1 271 198	1 855 067	2 249 765
Luxembourg			1 041 463	1 248 906	1 568 979
<b>Total 2</b>	<b>673 000</b>	<b>795 671</b>	<b>5 224 362</b>	<b>6 249 710</b>	<b>7 136 568</b>
<b>Sous-Total 1+ 2</b>	<b>23 329 000</b>	<b>23 733 000</b>	<b>23 853 060</b>	<b>26 573 615</b>	<b>27 095 848</b>
Protectorat de Bohême-Moravie					1 648 383
Gouvernement général de Pologne					237 909
Meurthe et Moselle Sud					466 696
Meurthe et Moselle Longwy-Ardenne					326 527
Belgique					1 423 251
Nord de la France (Nord et Pas-de-Calais)					767 479
Pays-Bas					160 384
<b>Total 3</b>					<b>5 030 629</b>
<b>Total général</b>	<b>23 329 000</b>	<b>23 733 000</b>	<b>23 853 060</b>	<b>26 573 615</b>	<b>32 126 477</b>

On comprend à la lecture de ce tableau pourquoi il est difficile de trouver, pour cette période, des statistiques vraiment comparables car les données détaillées n'étant pas toujours indiquées, il est très difficile de savoir ce qui est inclus dans les chiffres donnés.

Le graphique suivant permet une visualisation de la part des territoires occupés, pour l'année 1942. Pour ces régions arbitrairement occupées, la production totale d'acier brut s'est élevée cette année là à 12 167 107 tonnes, soit une part de 37,8 % du total dont disposa alors l'Allemagne. La production strictement limitée au territoire allemand fut de 19 959 280 tonnes, et encore avec les Sudètes inclus - mais les accords de Munich les avaient rendus allemands.

<sup>194</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie. Voir statistiques plus complètes en annexes.

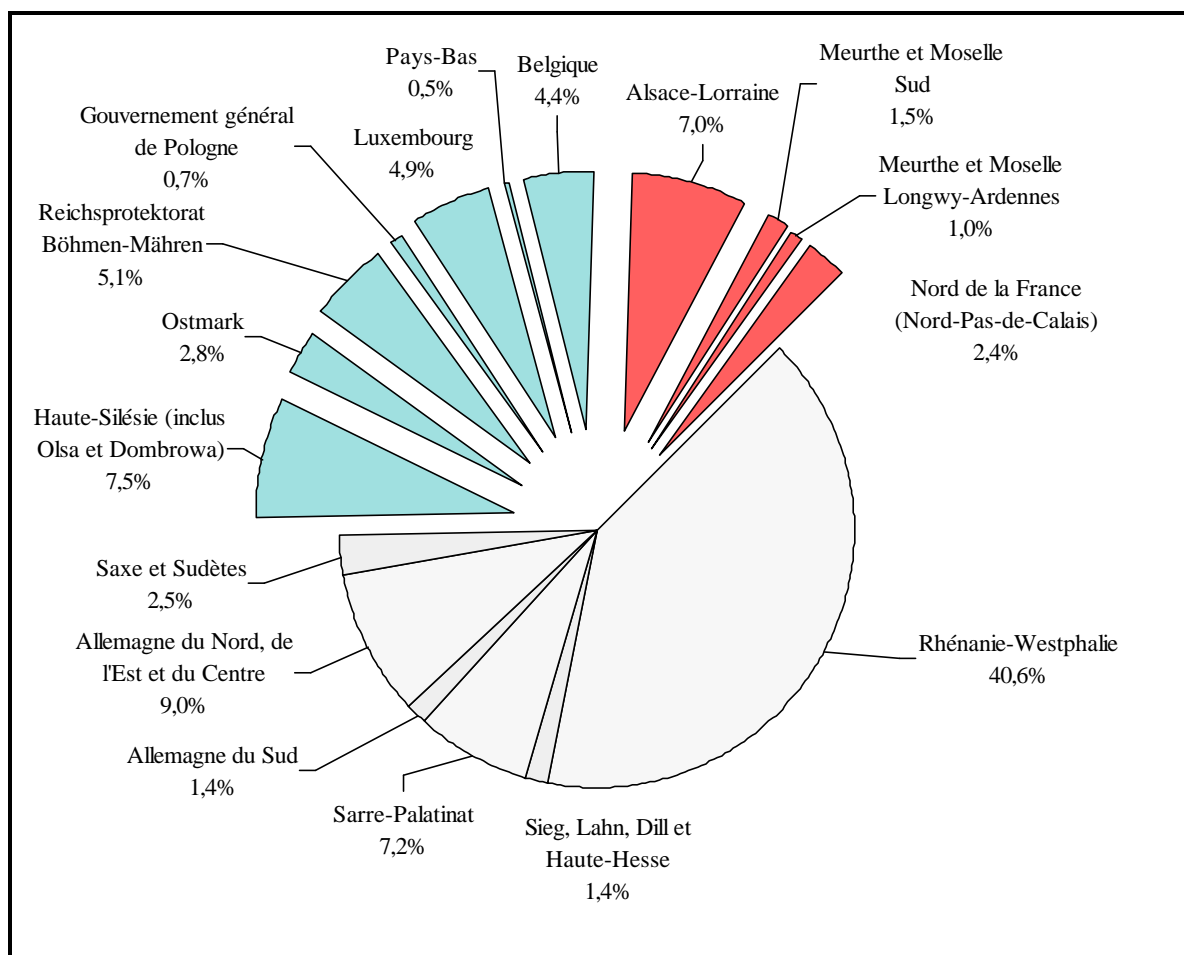


Figure 63. Répartition de la production totale d'acier par région (1942)<sup>195</sup>

### L'apparition des premières graves difficultés

Avec le début des hostilités, les problèmes d'approvisionnement se renforcent. En janvier 1940, la vieille aciérie Thyssen à Mülheim reste, des semaines durant, arrêtée, car elle ne recevait plus d'approvisionnement de charbon ni de dolomies<sup>196</sup>. Mais malgré l'élargissement des possibilités d'approvisionnement en charbon et en matières premières dû à l'occupation d'une partie de l'Europe, la Ruhr est de moins en moins bien approvisionnée, d'une part à cause de la concurrence de la production des Hermann Goeringswerke en Allemagne centrale et d'autre part à cause des problèmes de transport.

En juillet 1941, on parle d'une nouvelle restriction de l'approvisionnement en coke pour les aciéries du Luxembourg et de Lorraine, jusqu'à 25%. Or, après la première restriction déjà intervenue de 15%, le gaz de la Ruhr a été utilisé à plein. Selon les hommes de la Ruhr, déjà tous les générateurs fonctionnent, de telle façon qu'il faudra y renoncer lors d'alertes aériennes prolongées ou de difficultés militaires. Avec cette nouvelle restriction, la Ruhr n'aura plus de possibilité de livrer du charbon et du coke. Flick rapporte que même quand la Maxhütte est arrêtée, il peut déjà à peine faire fonctionner Rombach<sup>197</sup>.

<sup>195</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie.

<sup>196</sup> MAN / P 7.55.99.

<sup>197</sup> BA/ R 13 I/ 603 WESI papiers Reichert, C/R Entretien de Baare, Tosse et Emmendörfer avec Poensgen, 25 juillet 1941.

Les premières batailles ont aussi occasionné quelques dégâts. Les usines allemandes sont bien sûr des cibles privilégiées des bombardements de la RAF, comme par exemple dans la nuit du 18 juillet 1940 où les usines Krupp à Essen sont attaquées et certains bâtiments détruits par explosion<sup>198</sup>. Mais le problème qui va vite empoisonner les relations entre les autorités publiques et les sidérurgistes, c'est celui de la main d'œuvre.

### *Le problème de la mobilisation grandissante*

Progressivement au cours de la guerre, alors que l'armée est toujours plus dévoreuse d'hommes, on arrive numériquement à remplacer une partie de la main d'œuvre appelée d'abord par l'embauche des femmes. Déjà pour l'année 1940, le personnel nouvellement recruté chez Mannesmann est composé de femmes pour moitié (un quart des nouveaux ouvriers)<sup>199</sup>, ce qui globalement permet d'augmenter le nombre total du personnel. Et la plupart des entreprises du secteur sidérurgique et des mines bénéficient de la priorité à l'armement, ce qui fait que dans l'ensemble, aux premiers mois de guerre, le personnel ouvrier reste assez protégé.

Cependant, au fur et à mesure que la guerre se poursuit, et bien avant les premières difficultés allemandes sur le front de l'Est, les hommes sont appelés en plus grand nombre dans l'armée. Lors des réunions, les sidérurgistes évoquent de plus en plus souvent ce problème qui commence à les soucier, celui du départ d'ouvriers de la sidérurgie pour le front. En février 1941, on annonce aux sidérurgistes que selon une ordonnance du Führer de décembre, une levée supplémentaire de 1,2 millions d'hommes parmi la population active masculine devait être effectuée. C'est un nombre très important puisqu'il correspond à 20% de la population masculine encore au travail. Mais l'industrie sidérurgique et les mines ont été particulièrement épargnées jusque là et elles doivent, elles aussi, apporter leur contribution en hommes<sup>200</sup>.

Les industriels protestent vivement contre cette mesure et Poensgen dit à ses collègues qu'il faut tout faire pour garder au maximum la main d'œuvre de l'industrie sidérurgique et des mines. Mais si ce n'est pas possible, il faudra que les responsables fassent des choix. Des hauts-fourneaux et des laminoirs sont des choses que l'on n'arrête pas comme cela, on ne peut pas les limiter en fonctionnement, ils doivent donc avoir le compte d'ouvriers suffisant. C'est sur les ateliers de finition qu'il faudra restreindre. Donc il faudra que les autorités choisissent entre les fusils, les chars, la construction, etc. Cependant, Poensgen propose aussi de faire des arrangements entre entreprises, de transférer à celles qui peuvent avoir assez de main d'œuvre spécialisée le coke ou les matières premières nécessaires. Mais, il faut d'abord se battre.

« Avant tout, nous devons chercher à ce que chaque groupe économique dise que sa production est si essentielle pour l'économie de guerre qu'il est impossible que quiconque lui soit enlevé. »<sup>201</sup>

A ce moment là, croit-il encore à ce qu'il dit ? Ce serait alors que les sidérurgistes n'ont pas encore senti le vent souffler et n'ont pas encore réalisé qu'ils ne pourraient plus, désormais, sauvegarder leur secteur, essentiel ou pas, parce que la guerre se gagne aussi avec des hommes. Mais il est vrai qu'en ce mois de février 1941, les événements militaires officiels ne donnent aucune raison d'inquiétude. Ils ne savent peut-être pas que l'allié italien est en difficulté dans les Balkans et que la Wehrmacht va lui porter victorieusement secours en avril en Yougoslavie, poursuivant ensuite en mai en Grèce et en Crète. Ils ne savent pas non plus que le 21 juin, sans déclaration de guerre, la Wehrmacht va attaquer l'URSS. Ils ne savent pas que, sans doute, on se prépare à ces attaques dès ce mois de février 1941 et que cela, c'est vraiment prioritaire.

<sup>198</sup> Le temps 21/07/1940, p.2, « Bombardement des usines Krupp ».

<sup>199</sup> BA/ B 109 / 2160/ Mannesmann / rapport d'exercice 1940.

<sup>200</sup> BA/ R 13 I / 383/ Wirtschaftgruppe schaffende Industrie, réunion du 3 fév. 1941, à Düsseldorf.

<sup>201</sup> BA/ R 13 I / 383/ 3 fév. 1941, *ibid.*



On ne peut certes pas écarter la possibilité que un ou l'autre des sidérurgistes ait été dans la confiance, Reichert peut-être, mais cela n'apparaît pas dans ces comptes rendus secrets de réunions, et l'Allemagne était alors en position trop forte pour que même un homme dans la confiance n'ait pas pu penser que l'on pouvait épargner le secteur sidérurgique, en raison de son importance économique-militaire vitale. D'autant plus que le retrait de main d'œuvre a des conséquences plus fortes qu'il n'y paraît : un des industriels présents dit que dans son entreprise, pour 12 % d'ouvriers qu'on lui prendrait, la production reculerait de 25 %, Poensgen confirme, pour lui aussi ce serait du même ordre<sup>202</sup>.

Reichert corrobore les chiffres annoncés de plus de un million de personnes devant être incorporées dans l'armée et ajoute un autre élément d'information guère plus plaisant. L'agriculture étant prioritaire, les prisonniers de guerre qui avaient été fournis à l'industrie sidérurgique et aux mines doivent être rendus pour le secteur agricole. «*Vous voyez comme les choses se précipitent*», dit-il à ses collègues. Bien que von Hanneken ait soutenu les sidérurgistes en disant qu'il ne pouvait se porter garant pour cela, il faut donc s'attendre à de graves problèmes de main d'œuvre. Röchling propose une solution dont on ne sait pas si c'est une proposition nouvelle ou si elle était déjà dans l'air du temps. Il s'agit de renforcer nettement la production en Lorraine, puisque les Lorrains ne sont pas enrôlés. Quant au transport, puisqu'il faudrait dans ce cas expédier sur place du coke et du charbon, il ne pose pas problème puisque la minette de Lorraine est déjà en partie transportée en Westphalie, donc c'est une question d'organisation<sup>203</sup>.

### *Le surcoût du minerais*

On a vu que le minerais à nouveau extrait en Allemagne était cher à l'exploitation et que c'est pour cette raison que Goering avait créé les Reichswerke. La participation forcée des industriels à sa création n'est pas la seule contribution imposée à l'industrie pour développer l'autonomie de l'approvisionnement allemand.

Les sidérurgistes payent tout d'abord une taxe sur le minerais importé, mais aussi sur la ferraille allemande, qui est de prix intéressant, et sont fortement incités à utiliser du minerais local, puisque désormais sa production s'est largement développée<sup>204</sup>. Alors que l'Allemagne ne produisait que 2,6 millions de tonnes de minerais national en 1933, cette production s'est rapidement élevée dès 1938, après la mise en route des premières installations des Hermann Goeringswerke, à 15,1 millions de tonnes pour atteindre 19,5 millions de tonnes en 1940. Mais c'est l'année 1941 qui va permettre l'envol de la production, avec 36 millions de tonnes, niveau qui restera le record. Il faut bien sûr relativiser les chiffres en rappelant que ce minerais est deux à trois fois moins riche en fer que le minerais suédois, et qu'il en faut donc bien plus.

---

<sup>202</sup> BA / R 13 I / 383 Wirtschaftgruppe schaffende Industrie, réunion du 3 fév. 1941, à Düsseldorf.

<sup>203</sup> BA / R 13 I / 383/ 3 fév. 1941, *ibid.*

<sup>204</sup> *cf. supra* tableau de statistiques.

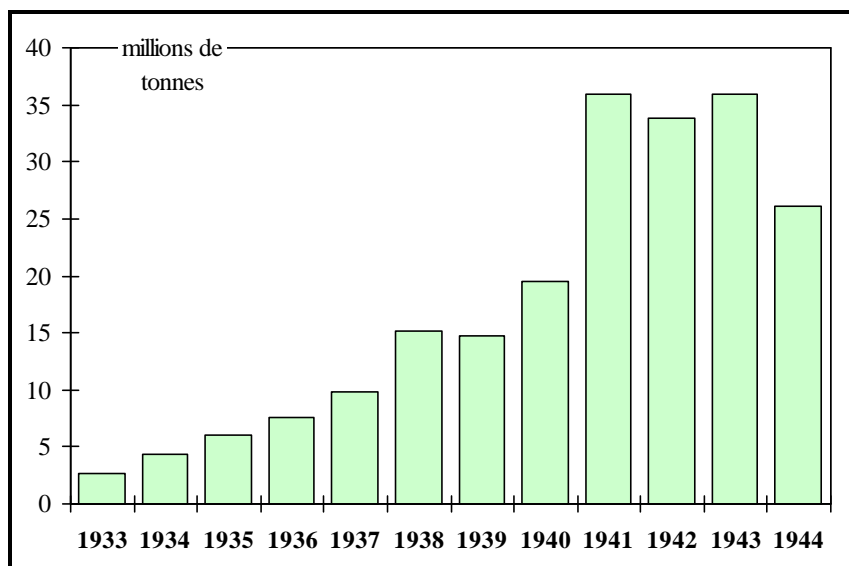


Figure 64. Production allemande de minerai de fer (1933-1944) <sup>205</sup>

En 1940, le gouvernement avait légèrement abaissé la taxe à l'exportation que payaient les sidérurgistes, sans doute parce que le besoin de devises se faisait plus pressant. Le montant global de cet impôt était d'environ 30 millions de marks, mais pour 1940, le niveau de l'impôt avait plongé en dessous de ce niveau. On demande alors aux industriels de continuer à verser la même somme globale, comme si de rien n'était, la différence devant alimenter une caisse destinée à abaisser le coût du minerai de faible teneur. Les sidérurgistes protestent, estimant le procédé incorrect. Reichert dit que *“tout cela leur porte de plus en plus sur les nerfs”*<sup>206</sup>. Même si le ministre s'est montré très contrarié et insiste, ils ont fini, provisoirement, par gagner cette bataille. Cette manière de céder un peu d'un côté pour tenter de reprendre un peu plus ailleurs est assez fréquente dans les pratiques du Reichswirtschaftministerium.

D'une manière générale, les sidérurgistes commencent vraiment à se demander *“jusqu'à quel prix va monter le minerai ?”*<sup>207</sup>. Il souhaite une discussion sans contrainte à ce sujet, le Ministère l'a promis mais elle n'a toujours pas eu lieu. Reichert rappelle qu'ils avaient averti, avant, des risques encourus et que l'on ne les avait pas écoutés. Maintenant, il fallait trouver une solution pour ce minerai coûteux. L'idée court désormais, en liaison avec le monopole d'importation de mettre à nouveau en place un comptoir des minerais. L'inquiétude est grande de se voir imposer un prix unique, quelle que soit l'origine géographique et la qualité du minerai acheté. Von Hanneken leur a assuré qu'il n'en était rien, qu'il voulait seulement essayer d'améliorer la situation en trouvant des compensations entre les deux sortes de minerais. On leur demande de faire des propositions, mais eux trouvent que l'on devrait tenir compte de la nouvelle situation, en particulier des nouvelles possibilités d'approvisionnement en minerai de bonne qualité sur les territoires occupés et que la Ruhr n'a pas à payer les surcoûts prévisibles<sup>208</sup>. Ce problème du minerai va continuer à envenimer les relations entre les cercles sidérurgiques et les autorités tout au long de la guerre, les comptes rendus de diverses réunions et des interminables discussions à ce sujet en font foi.

<sup>205</sup> Données citées par Overly, « The Reichswerke Crisis in Nazi Germany », sources: *Wirtschaft und Statistik 1937 et 1938, Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich 1933-1941*.

<sup>206</sup> BA/R 13 I/ 383/ Wirtschaftgruppe schaffende Industrie/ réunion du 3 fév. 1941, à Düsseldorf.

<sup>207</sup> BA/R 13 I/ 383/ 3 fév. 1941, *ibid.*

<sup>208</sup> BA/R 13 I/ 383/ 3 fév. 1941, *ibid.*

### *Une pression fiscale à la hausse*

Pour faire mine de céder à la pression politique de certains et donner des arguments contre le capital, l'État limite, par une ordonnance du 12 juin 1941, les dividendes versés à 6 % du capital social. Au-delà, ils seraient taxés, comme "superdividendes", d'un impôt progressif de 50 % jusqu'à 400 %, selon les dépassements du pourcentage indiqué. Mais on autorise simultanément les entreprises à rajuster leur capital social, sans taxation. Or beaucoup de sociétés industrielles avaient un capital peu en rapport avec les chiffres d'affaires, bloquant certaines sommes dans des réserves ou autres stocks. Les dégâts de la nouvelle loi peuvent être donc insignifiants dans certains cas, mêmes si les apparences sont différentes.

« Cette réglementation aurait des conséquences économiques fâcheuses si les entreprises n'avaient été simultanément autorisées à rajuster leur capital social, pour tenir compte des réserves apparentes et occultes, qui concourent à accroître le montant du capital nominal dans la plupart des entreprises. »<sup>209</sup>

Deux ans après, on fait un premier bilan de ce changement fiscal. Les réajustements ont été très importants mais toutes les entreprises n'en ont pas décidé ainsi, par peur des conséquences dans une économie revenue à la normale, dans l'après-guerre, et parmi celles-ci, des grosses entreprises de la sidérurgie dont Mannesmann.

« A la fin de mars 1943, 1 253 sociétés anonymes ont procédé aux rajustements de capital autorisés. Leur capital total représentait, avant l'opération, 8,8 milliards de RM. Il a été porté à 13,1 milliards, soit une augmentation de 48 %. A la même date, 462 sociétés à responsabilité limitée ont porté leur capital global de 750 millions de RM à 1 700 millions, soit une augmentation de 128 %. (...) Elles ont pour la plupart, saisi avec empressement l'occasion qui leur était offerte de rétablir un plus juste équilibre entre le montant nominal de leurs fonds propres et le volume de leurs opérations sans encourir, pour autant, les frais afférents à une augmentation de capital ordinaire.

Un certain nombre d'entreprises n'ont pas fait usage de la possibilité de rajustement qui leur était donnée, alors même que le montant de leur dernière répartition de dividendes excédait 6 % du capital nominal. Cette attitude doit être attribuée, d'une part au fait que le bilan commercial des entreprises considérées correspondait assez exactement au bilan fiscal, d'autre part à des considérations d'avenir. Le cas des entreprises Stahlverein et Mannesmann est caractéristique à cet égard. On distingue, dans la réserve qu'ont adoptée leurs dirigeants, le souci de ne pas porter le capital social à un niveau tel qu'il ne devienne difficile à rémunérer lorsque l'économie allemande cessera de bénéficier du stimulant des commandes de guerres. Cette attitude, qui a été celle de nombreuses entreprises, semble indiquer que les milieux industriels allemands n'envisagent pas l'avenir avec un entier optimisme. »<sup>210</sup>

Si les industriels, dès 1941-1942, ont pris en compte les possibles de l'après-guerre, côté des pouvoirs publics, on pense aussi à l'avenir.

### *Préparer déjà l'après-guerre*

Les sidérurgistes s'inquiètent déjà au sujet de l'avenir de la sidérurgie allemande après la guerre. En 1941, leur point de vue est encore relativement optimiste, mais il prévoit de grands changements. « *Il reste encore la question de savoir comment cela se passera sur la durée. Il ne faut avoir aucune illusion, après la guerre une grande partie de notre secteur devra subir un nécessaire bouleversement.* »<sup>211</sup> Poensgen propose de reconstituer, cinq ans après la guerre afin

<sup>209</sup> AF/ B 32 480/ lettre de l'attaché financier à Berne, 15 avril 1943.

<sup>210</sup> AF/ B 32 480/ 15 avril 1943, *ibid.*

<sup>211</sup> BA/ R 13 I / 383/ Wirtschaftgruppe schaffende Industrie, réunion du sous-comité pour les prix de l'acier et de la ferraille, du 3 fév. 1941, à Düsseldorf.

de laisser du temps à la reconstruction, une réserve de guerre d'acier, située en Forêt Noire<sup>212</sup>. Cette proposition très novatrice semble emporter l'adhésion de ses collègues mais on n'y revient pas ultérieurement.

Du côté des fonctionnaires du Plan, en 1942 alors que tout semble réussir au Reich, on commence aussi à réfléchir à la gestion de l'après-guerre.

« Paul Rheinländer, alors directeur des Reichswerke, fit un rapport détaillé présentant un plan de reconstruction de l'industrie lourde européenne après la fin de la guerre. Le principe de base était de garder le contrôle de l'industrie lourde dans les mains de l'Etat. Les autorités de l'État dicteraient les prix et contrôlèrent les flux des matières premières. La Ruhr serait volontairement restreinte à une production basée sur celle de 1939 et la forte demande de fer et d'acier, déjà prévue par l'Ordre nouveau, serait prise en charge par la mise en place d'une région largement intégrée dans le centre et l'est du Reich allemand, allant de Linz, à travers la Tchécoslovaquie et la Silésie, jusqu'aux gisements de charbon et de minerai du bassin du Donetz. La production d'un supplément de 20 millions de tonnes d'acier par an dans les années de paix devait être accompagnée d'un strict contrôle sur l'usage du minerai et du charbon à coke pour s'assurer que les meilleures matières premières ne seraient pas épuisées en premier.»<sup>213</sup>

Ce plan prévoyait la satisfaction des besoins nationaux de façon prioritaire, même si cela devait se faire aux dépens des intérêts privés. Même dans le cadre d'une réorganisation européenne, le régime nazi entendait bien étendre au maximum son contrôle sur l'économie tout en conservant une dominante privée. Il va le faire mais pas dans le cadre qu'il avait prévu. En effet les événements militaires ne suivent pas les plans prévus.

## Une réorganisation du contrôle de l'acier en 1942-1943

### *Les réformes du système de l'organisation économique*

En février 1942, Speer est investi par Hitler de pouvoirs spéciaux pour le développement de l'armement et inaugure ce qu'il appelle « l'autonomie de l'industrie ». Il admet que son rôle et ses pouvoirs n'étaient pas strictement définis, ce qui d'ailleurs d'une certaine manière l'arrangeait car cela lui évitait des conflits ouverts avec d'autres ministres. Mais il reconnaît que cette confusion dans la définition des fonctions, ce flou, était un défaut "volontaire" du gouvernement d'Hitler.

« (...) il n'aimait pas définir nettement les compétences. Parfois, il confiait intentionnellement à certains services ou à certaines personnes des tâches semblables ou même identiques: "Ensuite, aimait-il à dire, c'est le meilleur qui s'impose." »<sup>214</sup>

Dans une première conférence de travail<sup>215</sup>, il réunit W. Zangen et A. Vögler. Ce dernier lui fait part du principal problème rencontré par les sidérurgistes qui était précisément cette confusion des ordres, souvent contradictoires et dont la production se ressentait gravement.

« Vögler, des aciéries réunies, dans une analyse extrêmement pénétrante, démontra à quel point la production pâtissait de l'alternance des ordres et des contrordres, des désaccords sur l'urgence des diverses fabrications et des changements incessants dans la définition des priorités. Il existait encore, selon lui, des ressources inexploitées et qui, du fait de tous ces tiraillements, ne pouvaient se manifester; il était grand temps de mettre de l'ordre dans cette situation et de définir clairement les responsabilités. Pour cela, il fallait quelqu'un qui ait

<sup>212</sup> BA/ R 13 I / 383/ 3 fév. 1941, *ibid.*

<sup>213</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>214</sup> A. Speer, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, 1971.

<sup>215</sup> Le vendredi 13 février 1942.

pouvoir de trancher ces problèmes. Quant à savoir qui ce devait être, ce n'était pas l'affaire des industriels. »<sup>216</sup>

Speer décide de mettre en place de nouvelles méthodes qui comprennent, entre autres nouveautés, des réunions fréquentes de concertation avec les industriels pour travailler précisément et sans retenue, sur les erreurs et carences du système de production.

« Le principe consistait à faire confiance jusqu'au bout aux industriels responsables. Cette méthode récompensait leur esprit d'initiative, éveillait en eux le sens des responsabilités, stimulait leur esprit de décision : autant de qualités, qui en Allemagne, étaient depuis longtemps en sommeil. Certes la contrainte et le dirigisme avaient maintenu le niveau de la production, mais toute spontanéité avait été étouffée. »<sup>217</sup>

Cette position est extrêmement critiquée par le parti, mais Speer a une position forte qui lui permet de tenir tête. Cependant, sur le terrain, l'accueil est assez réservé de la part des principaux intéressés, car ceux-ci ont peur des hommes du Parti, en particulier des Gauleiter. D'après les propos de Speer, on peut comprendre que les craintes avaient quelques fondements.

« Je préférerais les collaborateurs envahissants aux dociles exécutants. Le parti, en revanche, se méfiait beaucoup des spécialistes apolitiques. Si l'on avait commencé par fusiller quelques chefs d'entreprises, les autres réagiraient sûrement et obtiendraient des résultats supérieurs, disait Sauckel, qui a toujours été l'un des ultras parmi les dirigeants du parti. »<sup>218</sup>

Mais, pendant deux années sa position resta, selon lui, inattaquable car il avait la confiance d'Hitler. Il put ainsi défendre les sidérurgistes qui étaient attaqués à l'occasion, par la Gestapo, pour leurs propos "défaitistes" et risquaient gros. Pour lui, la franchise était de rigueur à ce niveau de décision si l'on voulait atteindre l'efficacité. Il s'efforçait de rassurer les industriels en insistant sur le fait que cette organisation, très contraignante, était autant nécessaire que provisoire, car elle ne relevait pas d'un fonctionnement normal du système économique. Il reconnaissait que l'improvisation, que l'on ressent beaucoup à l'étude du fonctionnement du système, était un élément fort qu'il avait souhaité<sup>219</sup>.

Quand Speer prend les commandes, les industriels peuvent donc espérer souffler un peu et être mieux entendus, pour autant qu'ils osent s'exprimer vraiment. Mais l'accalmie fut de courte durée car la situation sur le terrain commença à se dégrader sérieusement dès le second semestre de l'année 1942. Il faut encore augmenter les niveaux de production et le secteur sidérurgique est le premier à être concerné par le nouvel effort réclamé de tous les secteurs. Ces nouvelles exigences vont se mettre en œuvre dans un nouveau cadre qui est annoncé vers la fin de l'année 1942 par Walter Funk, le ministre des finances dont le leitmotiv est « *Organiser moins, produire davantage.* »<sup>220</sup> En effet, au cours du Premier puis du Second plan, en même temps qu'augmentait la production se multipliaient les bureaux et organismes spécialisés de toutes sortes, « *pour aboutir, en fin de compte, à une organisation si lourde et si compliquée que les industriels les plus dociles exhalaient ouvertement leurs plaintes.* »<sup>221</sup>

Après les efforts portés sur la normalisation des produits, la réduction du nombre des modèles, après la concentration du nombre de lieux de production pour mieux utiliser certains outillages, on s'était donc attaqué à l'organisation de la production à partir du début de l'année 1942, pour la simplifier et donc la rentabiliser. Cela correspondait d'ailleurs à une certaine remise en cause de l'organisation mise en place par Goering dans le cadre du Plan et un certain retour à une plus grande marge de manœuvre, au moins apparente, pour les industriels.

<sup>216</sup> A. Speer, *op. cit.*, p. 285.

<sup>217</sup> A. Speer, *op. cit.*, p. 299.

<sup>218</sup> A. Speer, *op. cit.*, p.301.

<sup>219</sup> A. Speer, *op. cit.*, p.301.

<sup>220</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 18 du 9 décembre 1942, de l'ambassade de France à Berne, « La réforme du système d'organisation économique de l'Allemagne ».

<sup>221</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 18 du 9 décembre 1942, *ibid.*

C'est sous le contrôle conjoint de Speer, ministre de l'armement et de Funk, ministre de l'économie, que cette nouvelle réforme se met en place, ce qui en situe très précisément les objectifs et donc, les choix qui seront fait. On se trouve donc paradoxalement sous un régime d'économie de guerre, très dirigée mais aussi très déléguée. De nombreux organismes répartiteurs sont fusionnés et l'on redonne l'initiative aux organes représentatifs de l'industrie privée, chargés des mesures d'exécution après que de simples directives de l'État ont été données par les offices publics.

« Une telle politique avait pour principal objet de simplifier la tâche des producteurs tout en leur donnant le sentiment d'une liberté et d'une initiative plus grandes. Des "Centres d'orientation économique" ont été créés, qui ne se substituent pas aux "offices de répartition" déjà existants pour chaque catégorie de marchandises, mais qui les englobent, le but de la réforme étant d'éviter qu'une industrie quelconque soit contrainte de s'adresser simultanément à plusieurs Offices de répartition pour obtenir les autorisations nécessaires à la fabrication d'un produit déterminé. Il s'agit, en bref, de réaliser, dans toute la mesure du possible, et sur le plan de l'organisation seulement, une sorte de concentration verticale de l'économie, chaque "Centre d'orientation économique" étant compétent pour toutes les questions qui intéressent la fabrication d'une catégorie de produits, depuis la matière première jusqu'au produit fini. »<sup>222</sup>

L'État transmettra ses directives aux nouveaux centres, mais ce sont les chargés de mission, un pour chacun des 20 centres d'orientation économique (n°1 : fonte et métaux), qui prendront les décisions pour les ordres à transmettre aux groupements économiques compétents afin de répondre aux plans de production et de livraisons, ils auront en particulier à gérer la répartition des matières premières entre les différentes industries. Ces chargés de mission sont systématiquement des membres de la profession.

« L'objet de cette réforme n'est pas d'affirmer le principe, depuis longtemps imposé à l'industrie allemande, de l'intervention étatique, mais bien de préciser le degré de cette intervention et d'enlever à l'État, au moins en apparence, une partie de la responsabilité qui lui incombe, au regard de l'opinion, en matière d'organisation économique. »<sup>223</sup>

### ***Des changements de responsables***

Malgré les nouvelles garanties apportées par Speer, la méfiance réciproque semble de plus en plus grande entre certains industriels et les hauts responsables du gouvernement. Mais on peut se demander si les quelques changements de hauts responsables que l'on note entre 1941 et 1943 sont des conséquences de ce changement de climat ou si d'autres facteurs interviennent. On remarque, dès la fin de l'année 1941, que souffle un certain vent du changement. C'est en effet à ce moment qu'eurent lieu les premiers "remerciements" significatifs : le dirigeant de la « *Ruhrlade* », Paul Reusch perd sa place à l'automne 1941, von Hanneken démissionna de son poste de plénipotentiaire pour le fer et l'acier. Enfin Poensgen, malgré les marques apparentes d'estime qui lui avait été faites lors de son 70<sup>ème</sup> anniversaire en septembre 1941 avec la remise de l'Adlerschild<sup>224</sup>, médaille d'honneur du régime, prend sa retraite en 1942.

La décision de Poensgen, qui avait déjà proposé sa démission en 1937, n'avait pas été bien acceptée, non pas sans doute qu'il fût irremplaçable mais parce que cela pouvait presque être pris comme un affront au régime. Heureusement, l'homme, bien qu'en pleine forme physique, est âgé de plus de soixante-dix ans ce qui lui permet de trouver des arguments plausibles pour l'opinion publique. Walter Funk, le ministre de l'économie, le révoque officiellement de son poste de président du WESI - en fait il accepte sa démission sous une forme convenable, c'est-à-dire au

<sup>222</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 18 du 9 décembre 1942, *ibid.*

<sup>223</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 18 du 9 décembre 1942, *op. cit.*

<sup>224</sup> Également appelée Ehrenschild. Elle avait déjà été attribuée à Gustav Krupp le 7 août 1940 (70<sup>o</sup> anniversaire). BA/ R 13 I/ 604 WESI papiers Reichert, information du 30 juillet 1941.

prétexte que la direction du WESI et de la nouvelle Reichsvereinigung Eisen est nécessairement tenue par les mêmes personnes - et le remercie en lui exprimant la reconnaissance de tous pour son travail à ce poste depuis de longues années<sup>225</sup>. C'est Röchling qui le remplacera<sup>226</sup>. Il lui demande cependant de continuer à mettre ses connaissances et son expérience au service de la conduite économique de l'État et de l'organisation de l'économie, en particulier dans le cadre du Présidium du Reichsvereinigung Eisen où l'on souhaite l'appeler, ce que Poensgen accepte<sup>227</sup>.

Le même jour, il annonce à Reichert qu'il se démet de ses fonctions au sein du Nordwestliche Gruppe et de la Rohstahlgemeinschaft ainsi que de son poste de président du Stahlwerks-Verband AG<sup>228</sup>. D'autres nouvelles nominations ont eu lieu dans ce cartel : 5 personnalités du conseil d'administration ont été remplacées<sup>229</sup>. Et il en est ainsi dans tous les organismes publics ou au sein des ententes et comptoirs : le mouvement de remplacement d'une partie des élites de la sidérurgie s'accélère. Même si l'opposition n'est pas toujours si profonde que ces changements pourraient le laisser croire, même si l'on peut aussi y voir un certain renouvellement de générations, cela révèle aussi le passage d'un cap.

On assiste ainsi, essentiellement au cours de l'année 1942, à une modification de l'attitude de la part des principaux décideurs nazis en ce qui concerne les décisions pour l'industrie : nouveau choix de personnalités représentatives des professions, investissements de plus en plus grands dans l'économie, modification des lois habituelles de la concurrence de l'économie allemande. Comme ces changements se mettent en place dans la période la plus favorable pour le pouvoir nazi, celle où il croit tenir l'Europe et être en mesure de commencer à négocier une paix dans laquelle l'Allemagne tirera les ficelles de l'économie du continent, elles sont très révélatrices de la nouvelle étape dans les desseins du parti. La plupart des structures habituelles sont conservées mais renforcées par le système du « Führer », c'est-à-dire par la présence dans chaque secteur d'un personnage qui contrôle l'ensemble et qui dispose d'une puissance étendue. Pour la sidérurgie, c'est Hermann Röchling qui se voit confier ce poste.

### *De nouvelles mesures radicales*

Alors que les nouvelles mesures d'organisation confiées par Speer avaient commencé à être mises en place à une période de contrôle par l'Allemagne de l'ensemble des théâtres d'opérations dans lesquels elle intervenait, le basculement de l'hiver 1942-1943 précipite les difficultés et remet partiellement en cause une organisation qui n'arrive pas bien à gérer l'augmentation encore nécessaire de la production. Il faut faire plus et de nouvelles mesures radicales, bien plus importantes que celles de l'année précédente, sont annoncées, en janvier 1943, pour accentuer la concentration industrielle et "peigner" la main d'œuvre, ce qui entraînera "*des modifications profondes de structure*"<sup>230</sup>. Certaines mesures sont des ingérences caractérisées dans le travail des entreprises qu'elles privent d'une partie importante de leur autonomie de production, telle la levée partielle du secret de fabrication ou le fait de pouvoir imposer, par l'intermédiaire des organes de contrôle (Bewirtschaftungsstellen), telle ou telle

<sup>225</sup> BA / R 13 I / 604/ WESI papiers Reichert, lettre de Walther Funk (min. Économie) à Poensgen, du 30 mai 1942.

<sup>226</sup> BA / R 13 I / 604/ WESI papiers Reichert, lettre de Poensgen à Reichert du 2 juin 1942.

<sup>227</sup> BA / R 13 I / 604/ WESI papiers Reichert, réponse de Poensgen à Funk du 2 juin 1942.

<sup>228</sup> BA / R 13 I / 604/ WESI papiers Reichert, lettre de Poensgen à Reichert du 2 juin 1942.

<sup>229</sup> Günther Henle; Otto Herbert Meier, Gerhard Meyer, Alfons Wagner et Franz Haug remplacés par : Gerhard Bruns, Hans Lothar baron von Gemmingen-Hornberg, Ewald Löser, Georg Lübsen et Wilhelm Wittke. Les autres membres du conseil d'administration qui ne bougent pas : Karl Grosse, Karl Heidmann-Kreuzer, Julius Lamarche, Walter Schwede, Erich Tgahrt, Gerhard Wuppermann. (in F 12/ 10059 Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), article de la *Deutsche Bergwerks Zeitung* du 22 nov. 1942).

<sup>230</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 30 du 28 janvier 1943, de l'ambassade de France à Berne, « La situation économique de l'Allemagne », p. 3.

méthode de production<sup>231</sup>. Le rôle des “centres d’orientation”, qui devaient s’en tenir à donner aux groupements professionnels des directives générales que les industriels de ces groupements étaient chargés de faire appliquer, est remis en cause, de même que la déconcentration administrative relative qui allait de pair et qui avait été mise en place vers l’été 1942. Les observateurs français le mettent sur le compte de difficultés à faire face aux nouvelles conditions du conflit, sur le front de l’Est.

« Il ressort des informations publiées, à intervalle plus ou moins régulier par la presse suisse, et par les journaux du Reich eux-mêmes, que l’adaptation de l’économie allemande à la “guerre totale” n’est pas exempte de sérieuses difficultés. (...) Il semble que l’offensive soviétique ait imposé aux dirigeants allemands un retour brutal en arrière. Il n’est plus guère question aujourd’hui de ménager l’initiative privée, ni de laisser aux industriels une plus large part de responsabilité. Ces considérations s’effacent devant la nécessité de mobiliser, dans le délai le plus bref, tout le potentiel industriel et humain de la nation.

La “méthode élastique” n’ayant apparemment pas donnée les résultats escomptés, des mesures plus radicales vont être prises. Elles ont déjà commencé à être appliquées, sous le contrôle de plus en plus serré du parti.

1°) les “immobilisations d’entreprises - c’est-à-dire les fermetures temporaires - se poursuivent à une cadence accélérée, sur la base de listes établies, pour chaque province, par les gauleiters et les commissaires à la défense du Reich. Mais les directives n’étant pas uniformes, un certain désarroi paraît s’être produit dans les milieux industriels. (...)

2°) La mobilisation dans les usines d’armement de tout le personnel des entreprises fermées - patrons et personnel de maîtrise en tête - a naturellement suscité des protestations. Mais il semble que les milieux patronaux intéressés se soient surtout émus de la réquisition de leur stock, qui doit être livré à l’État à un prix tel qu’il assure, seulement, en moyenne, la moitié du bénéfice normal. Les exploitants ainsi dépossédés reçoivent, il est vrai, des autorités une attestation qui doit leur assurer une priorité d’approvisionnement après la guerre. Mais ils se demandent ce qu’en attendant cette échéance plus ou moins reculée, ils pourront faire des sommes versées en échange de la livraison des stocks par le trésor public. Les mesures relatives à l’affectation de la main d’œuvre ont été également étendues aux fonctionnaires pensionnés de moins de 65 ans, aux représentants de commerce, aux agents d’assurance, etc. (...)

3°) les mesures de récupération ont été récemment intensifiées. Tous les stocks de vieux métaux avaient, pratiquement, été déjà ramassés, mais tous les outils et machines qui ne sont pas absolument indispensables doivent désormais être livrés.

4°) D’autre part, le processus de “normalisation” et de “standardisation” de la production industrielle suit impitoyablement son cours, et le nombre des modèles est réduit, pour les moindres articles, à quelques unités. (...) »<sup>232</sup>

Speer qui dans ses mémoires prétend donc, comme on l’a vu plus haut, que sa position fut inattaquable pendant deux ans, n’a donc pas tenu très longtemps sa ligne d’assouplissement. Il a dû, lui aussi, céder du terrain malgré ce qu’il en dit. Les fermetures “provisoires” d’entreprises sur ordre du Ministère de l’économie se multiplient de jour en jour, aucune région ni aucune branche économique n’est épargnée. Toute production ou activité non “indispensable” est suspendue. Le but est bien sûr que les besoins en hommes de la Wehrmacht doivent absolument être satisfaits et sont prioritaires. On évoque aussi la nécessité de faire des économies sur toutes les réserves d’énergie, charbon, électricité, etc. Toutes ces décisions sont très mal perçues par les intéressés et le gouvernement doit dans certains cas faire preuve d’un peu de souplesse tout en renforçant la propagande.

« Cependant devant l’émotion provoquée, dans les milieux d’affaires, par la rigueur des décisions administratives, de nombreuses mesures ont dû être, soit atténuées, soit reportées. En outre le Ministère de l’économie a invité les Gauleiter, en leur qualité de commissaire à la défense nationale, à s’abstenir de prendre des décisions de portée locale, la mobilisation totale

<sup>231</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 30 du 28 janvier 1943, *ibid*.

<sup>232</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 35 du 25 février 1943, de l’ambassade de France à Berne, « La vie économique en Allemagne » 5 p.



faisant partie du domaine d'action du pouvoir central. (...) En vue de rassurer les milieux d'affaires, il est précisé presque quotidiennement dans la presse du Reich qu'il s'agit là essentiellement de mesures de guerre, dont l'application sera suspendue dès que le Reich aura remporté la victoire. »<sup>233</sup>

### *La disparition progressive des cartels*

Avec les nouvelles réformes, le rôle des 2 200 cartels allemands, qui avaient à l'origine servis de support à la politique de contrôle de l'État nazi, s'amenuise encore un peu plus et, pour les observateurs français, ils sont condamnés à disparaître à court terme<sup>234</sup>. C'est chose faite dès le début de l'année 1943.

A la fin de janvier, toutes les ententes industrielles (attribution de contingents, de monopoles régionaux, etc...) passées entre les cartels ou organisations similaires ont été annulées, les accords de ce genre étant considérés comme incompatibles avec l'économie de guerre. Seront seules valables dorénavant les ordonnances des autorités compétentes.»<sup>235</sup>

Jusqu'en juillet 1942, les cartels n'avaient subi que des changements de structure et avaient été utilisés comme auxiliaire de l'État. C'est à cette époque que parut l'ordonnance obligeant à une baisse des prix et, au début de l'année 1943, le gouvernement a demandé la suppression de tous les accords de contingentements ainsi que de tous les arrangements d'avant le 1<sup>er</sup> sept 1939, considérés comme nuls à partir 30 avril 1943. Début avril, on a annoncé que 2000 cartels sur 2500 devaient disparaître.

« Depuis que les exigences de la guerre totale ont amené l'Allemagne à mobiliser ses ultimes ressources industrielles, le problème de l'intégration des cartels dans le système économique du Reich a notablement évolué. Deux mesures essentielles ont été prises, dans ce sens, depuis le mois de juillet 1942 :

1) Tout d'abord par une Ordonnance du 27 juillet 1942, le "Commissaire du Reich à la formation des prix" a invité les cartels industriels à effectuer, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1942, une baisse générale du prix des produits qu'ils contrôlaient. (...) En fait, la majeure partie des cartels allemands ont respecté le délai qui leur était assigné et les baisses de prix réalisées ont représenté plusieurs centaines de millions de RM.

2) Au début de l'année 1943, les groupements économiques du Reich ont été invités par le Gouvernement à supprimer tous les accords de contingentement qui existaient à cette date au sein des cartels, "syndicats", etc. et à ne prendre en considération, pour la répartition des commandes au sein des groupements, que la capacité de production effective de chaque entreprise affiliée.

Peu après, le Ministère de l'Économie du Reich a décidé que tous les arrangements concernant les contingents, la répartition géographique des ventes, etc... édictés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1939, seraient considérés comme nuls et non avenus à partir du 30 avril 1943. Toutefois, les cartels et syndicats à caractère international ont été autorisés à rester fidèles aux accords passés avec des groupements économiques d'autres pays européens. Dans les derniers mois, cette tendance à l'épuration des cartels s'est affirmée et précisée.

Au début d'avril 1943, le Dr Kehrl du Ministère de l'Économie du Reich, a annoncé que sur 2500 cartels allemands, 2000 devaient disparaître à plus ou moins longue échéance. L'intention des autorités allemandes n'est pas, selon lui, d'éliminer radicalement les cartels, mais bien plutôt de conserver les éléments les plus utiles de leur organisation pour les mettre au service de l'économie dirigée, et de ne faire disparaître que ceux d'entre eux qui, dans les circonstances actuelles, apparaîtraient superflus. (...) la question s'est posée de savoir quels

<sup>233</sup> AF/ B 32 480/ Lettre de l'attaché financier près de l'ambassade de France à Berne, du 22 avril 1943.

<sup>234</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 18 du 9 décembre 1942, de l'ambassade de France à Berne, « La réforme du système d'organisation économique de l'Allemagne ».

<sup>235</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin n° 35 du 25 février 1943, de l'ambassade de France à Berne, « La vie économique en Allemagne » 5 p.

organismes prendraient en charge les fonctions des cartels supprimés en ce qui concerne la détermination des prix de vente. Le commissaire aux prix, à diverses reprises, a déclaré qu'il était disposé à respecter les accords de prix "qui correspondraient à la politique nationale". Par une ordonnance du 8 avril 1943, il a précisé qu'au cas où les accords de prix seraient dénoncés, la tâche d'en établir de nouveaux reviendrait aux groupements intéressés ; qu'au cas où les accords seraient maintenus, leur administration et leur contrôle seraient, de même, dévolus aux groupements économiques. Il a ajouté que si, au sein d'une branche économique déterminée, plusieurs accords ou arrangements particuliers venaient à être dénoncés, ils seraient remplacés par un accord unique. »<sup>236</sup>

Les associations de producteurs spécialisés seront, pour leur part, moins touchées que les cartels car le gouvernement compte encore utiliser leur expérience.

« On compte actuellement en Allemagne, 250 syndicats, et l'on prévoit que la plupart d'entre eux seront maintenus, notamment lorsqu'il s'agira avant tout de "bureaux communs de vente". Sans doute les syndicats ont-ils perdu, dans l'économie de guerre, leur principal objet, à savoir la répartition des commandes entre adhérents. Mais par leur organisation expérimentée, par leur connaissance des entreprises affiliées, les syndicats rendent des services à l'économie de guerre. C'est dans ce domaine qu'on se propose de les utiliser à l'avenir, en confiant la tâche de la formation des prix et de l'organisation des marchés aux groupements professionnels. »<sup>237</sup>

### *La création de la Reichsvereinigung Eisen*

C'est au début de l'année 1943 que l'on bascule réellement dans la prééminence de l'État sur le privé. Jusque là, les industriels avaient pu préserver leur part de décision et d'autonomie, en conservant les structures de comptoirs qui prolongeaient les pratiques d'avant-guerre de partage du marché intérieur, comme du marché extérieur, selon des quotas fixés. En janvier 1943, W. Zangen, au nom du Reichsgruppe Industrie dont il est le responsable, informe tous les groupes et comités spécialisés de la suppression des « quantums »<sup>238</sup> :

« L'augmentation du rendement dans l'industrie des armements exige la suppression de tous les obstacles, en particulier de ceux qui se dissimulent sous l'idée de quantum. Les droits de livraisons ou les participations sur le marché ne peuvent plus prétendre à aucune garantie. Ils sont dépassés et remplacés par des obligations de production et de livraison. Il ne peut plus être question de compensation de quantums qui se traduisent par des charges imposées à la production excédentaire au profit de la production déficitaire. L'orientation de la production et la marche des usines ne peuvent plus s'accommoder des lacunes et des insuffisances qui résultent de l'adoption d'une période de référence. Pour la passation des commandes comme pour la répartition de la main d'œuvre, des machines, des matières premières, etc., on se base sur la capacité actuelle de production des usines et non pas sur des quantums surannés ou sur des périodes de référence. Nous nous attendons à ce que notre demande soit strictement suivie. Toute résistance à cette volonté d'augmenter la production sera le fait d'un esprit arriéré et sera considéré comme une négligence inexcusable dans l'accomplissement des devoirs du temps de guerre. »<sup>239</sup>

Cette même note annonce également la mobilisation totale de la main d'œuvre. Le journal dès le lendemain, et sans doute sous la dictée de rectificatifs imposés par les autorités, apporte des précisions sur ce problème des "quantums", en rappelant que ces quotas avaient été créés dans une époque où les conditions de vente étaient très différentes et que par ailleurs ils

<sup>236</sup> AF/ B 32 480/ Bulletin d'information de l'ambassade de France à Berne, n° 66 du 4 août 1943 « La disparition progressive des cartels en Allemagne » 6 p.

<sup>237</sup> AF/ B 32 480/ 4 août 1943, *ibid.*

<sup>238</sup> Prévus par les comptoirs: quand on dépassait son quantum, on payait une pénalité.

<sup>239</sup> F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n°114 du 2 fév. 1943, art. de la *Frankfurter Z.* du 30 janvier 43, « La fin des quantums ».

n'avaient pas empêché le développement de la production. Ce qui va bien dans le sens d'une explication en faveur du gain d'un degré supplémentaire dans le contrôle de l'État sur la sidérurgie privée. Il s'agit en fait plus de l'obstacle psychologique qui est visé, d'autant plus qu'à cette époque la Ruhr souhaiterait bien produire plus, mais il y a des problèmes d'approvisionnement. S'ajoutent peut-être aussi des négociations ratées avec les Reichswerke pour lesquelles il était question en 1939 qu'elles entrent dans les comptoirs : la sujétion que cette adhésion impliquait vis-à-vis de l'industrie privée a, sans nul doute, dû être insupportable à Goering. Enfin, et malgré le discours officiel, c'est une solution de rétablissement de la concurrence sur des produits dont l'État a besoin, ce qui ne peut que favoriser une baisse des tarifs.

«... Ceci ne diminue en rien la force de l'appel adressé par le Dr Zangen et le Dr Schieber. Cet appel exprime à nouveau la volonté de l'État de mettre au service de la production toutes les forces disponibles et d'écarter radicalement du chemin tous les obstacles, qu'ils soient d'ordre matériel ou d'ordre psychologique. Il s'agit également d'une conception nouvelle du rôle des comptoirs suivant laquelle le quantum n'est que la caractéristique d'un comptoir organisé selon des vues égoïstes et retardataires. Il est certain que certains marchés ne peuvent être livrés aux effets d'une concurrence déchaînée dont le résultat final serait la ruine pour tout le monde. De tels marchés doivent être organisés sous le contrôle de l'État. Mais si la concurrence menée suivant les lois d'une stratégie purement privée doit être jugulée, il n'est pas nécessaire de supprimer toute concurrence. Or, dans les comptoirs basés sur des quantums, non seulement les prix mais aussi les tonnages sont réglementés. Le marché se trouve d'un seul coup artificiellement cristallisé. La concurrence n'est pas entièrement supprimée mais elle s'exerce sous une forme dissimulée avec l'intention de nuire. (...) A l'avenir, il sera beaucoup plus logique de faire dépendre les droits sur les marchés du rendement des diverses entreprises. Ce rendement se manifesterait sous la forme de bas prix de revient et par la fourniture de produits de qualité supérieure. »<sup>240</sup>

Comme R.J. Overy l'avait déjà fait remarquer<sup>241</sup>, la Ruhr se trouva donc soumise à de nouvelles pressions facilitées par la création de la Reichsvereinigung Eisen<sup>242</sup> qui plaçaient lesdites industries sous un contrôle bien plus serré du régime et enlevait l'autonomie des comptoirs. Cependant il est possible que ce changement en évita un autre, plus radical : une nationalisation que certains auraient évoquée en 1941<sup>243</sup>.

### *Une modification de l'organisation de certaines ententes*

Le schéma ci-dessous, qui montre l'ensemble du groupe des produits laminés (Walzstahl), sous-section du Wirtschaftsgruppe, permet de constater que, malgré quelques changements, le nombre et l'organisation générale des ententes intérieures restent globalement les mêmes jusqu'à la fin de la guerre. Le changement officiel a plus servi à mettre en place des hommes nouveaux qu'à modifier profondément les données de la cartellisation de la sidérurgie allemande.

<sup>240</sup> F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n° 114 du 2 fév. 1943, art. de la *Frankfurter Z.* du 31 janvier 1943.

<sup>241</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>242</sup> et aussi pour le charbon.

<sup>243</sup> R.J. Overy, *op. cit.*, p. 313-340.

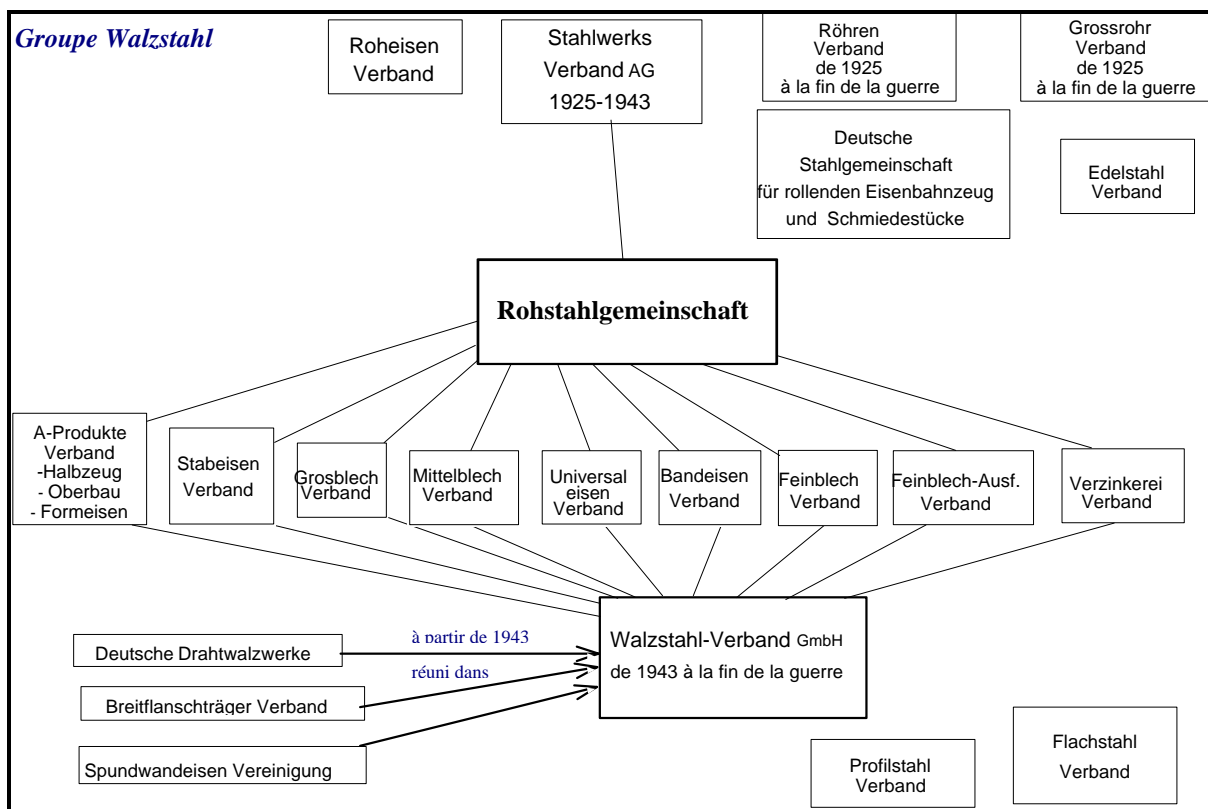


Figure 65. Organisation des comptoirs sidérurgiques allemands<sup>244</sup>

### La création du Rüstungskontor

En dehors d'apporter quelques aménagements et surtout un sévère contrôle supplémentaire au fonctionnement des comptoirs et des organisations de la sidérurgie allemande, l'année 1942 a vu la création de quelques organismes nouveaux, faits pour renforcer et accélérer la production d'armement et sous la conduite de Speer qui prend une influence grandissante à cette époque. Il parvient à modifier de façon significative l'organisation de la production en utilisant différemment les ressources des territoires occupés. Mais ses opposants sont nombreux au sein même du gouvernement, à commencer par Goering.

Un «Rüstung Kontor» (comptoir de l'armement) est organisé par le ministre Speer, au printemps de 1942, dans le but de centraliser le financement, l'achat et la distribution de matériel stratégique et de l'équipement essentiel au programme de production de guerre. Bien qu'il fonctionne comme une compagnie privée, il opère sous les ordres du bureau de l'économie et des finances du ministre de l'armement et de la production de guerre. Ce bureau est dirigé par Hettlage<sup>245</sup>. Le Rüstungskontor était une société-holding avec 16 départements (sous-sections) engagé dans les finances, la vente, l'exportation, l'importation, la distribution et la production de matériels stratégiques et de produits essentiels à l'économie de guerre allemande. Il possédait des participations dans toutes sortes d'entreprises des domaines les plus variés: industrie, pétrole, électricité, machines-outils, mais aussi construction, vins, restauration et hôtellerie (de 10 à 100 % du capital). Les biens totaux de ce holding ont été estimés à 3 à 5 milliards de RM<sup>246</sup>.

<sup>244</sup> D'après BA/ B 109/ 159/ Étude sur le fonctionnement des ententes depuis 1933, document du 9 juin 1950.

<sup>245</sup> AF/ B 631 papiers Monange, rapports Amstronng, 8 sept 1945, centre de collecte de données, Fürstenhagen. Hettlage (qui a par ailleurs des responsabilités au sein de la Reichsvereinigung Eisen) est entouré de Fritz Rudolf, Helmuth Röhnert, Müller, Kessler. Le gérant est Heinz Schmid-Loßberg, qui déposera devant les Américains en 1945. Hettlage est aussi à un poste de responsabilité dans la RVE.

<sup>246</sup> AF/ B 631 papiers Monange, rapport du Lieutenant Agranat à Amstronng, env. sept 1945.

Le stock du capital du Rüstungskontor était contrôlé par Speer. A l'automne 1944, un « Industriekontor » est créé avec un capital de 30 millions de RM dans le but de prendre le contrôle sur le capital du Rüstungskontor (25 millions RM) et le contrôle des subdivisions du Rüstungskontor et d'autres compagnies, telles que: Montan Industrierwerke GmbH, Berlin; « Wifo » Wirtschaftliche Forschungsstelle GmbH, Berlin; Bank der deutschen Luftfahrt AG, Berlin; Luftfahrtanlagen GmbH Berlin; Luftfahrtbedarf AG Berlin ou Heeres-Rüstungskredit AG, Berlin; et pour les reconvertir à un usage de paix après la guerre. Le personnel de direction des deux sociétés est identique. A la fin de la guerre, le Rüstungskontor possédait 3 compagnies et l'Industriekontor 4, et une part des intérêts de 7 autres.

## Des difficultés de production qui se renforcent

### *Le problème de la main d'œuvre devient vital dès 1942*

**Tableau 77. Statistiques du personnel de l'ensemble des usines sidérurgiques en juillet 1943<sup>247</sup>**

Employés				
total H	total F	total	dont étrangers	encore sous les drapeaux
73 754	30 472	104 226	3 714	23 847
Ouvriers <sup>248</sup>				
551 785	109 079	660 864	200 898	163 821

**Tableau 78. Situation de l'emploi du secteur sidérurgique pour le premier trimestre 1943<sup>249</sup>**

	entrées	départs	Bilan
<b>Reich</b>	96 320	73 807	+ 22 513
<b>Nordwest</b>	43 832	44 533	- 701

Dans la note donnant ces informations chiffrées, on fait remarquer qu'il y a urgence à ce que le Nord-Ouest se voit attribuer un grand nombre de travailleurs<sup>250</sup>, sans doute en pensant à la main d'œuvre forcée, dont nous évoquerons la situation un peu plus loin.

Bientôt, toutes les solutions déjà trouvées pour parer aux problèmes de main d'œuvre s'avèrent insuffisantes et il faut trouver d'autres moyens, comme un prolongement de la journée de travail, avec la mise en application en 1943 de la semaine de 54 heures dans l'industrie sidérurgique<sup>251</sup>, puis le recrutement d'ouvriers étrangers, volontaires ou forcés. Mais, dans tous les cas de figure, se pose un problème: le manque de personnel qualifié.

« Les ouvriers spécialisés allemands sont à peine encore disponibles alors que dans les territoires occupés de l'Ouest, il y a encore de nombreuses possibilités de se procurer des spécialistes, en particulier en France. Sur cette base, le Reichsvereinigung Eisen a installé une délégation spéciale pour le recrutement de main d'œuvre dans les territoires occupés de l'Ouest (« Sonderbeauftragten für Arbeitskräftebeschaffung aus den besetzten Westgebieten ») dont le siège a été installé à Paris au 56 avenue Victor Hugo et qui est rattaché au siège de la Reichsvereinigung Eisen à Düsseldorf (Stahlhof). Cet office est seul compétent pour toutes les

<sup>247</sup> (membres du Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, en juillet 1943) BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie. On ne sait pas si le personnel des Hermann Goeringswerke est inclus dans ces chiffres.

<sup>248</sup> pour le personnel étranger, dont 66 504 Ostarbeiter (employés et ouvriers); les autres nationalités ne sont pas décomptées.

<sup>249</sup> BA / R10/III / 131 Reichsvereinigung Eisen.

<sup>250</sup> BA / R10/III / 131 Reichsvereinigung Eisen.

<sup>251</sup> BA / R10/III / 131 Reichsvereinigung Eisen.

questions de recrutement en France, Belgique et Hollande et n'a de compte à rendre qu'au département main d'œuvre de la Reichsvereinigung Eisen à Berlin.

« Son travail ne peut que s'effrayer des contingents qui, dans le cadre du contingent global pour les Reichsvereinigung Eisen, ont été posés par le «Commandement général pour la main d'œuvre dans les territoires occupés». En ce moment, les flots de main d'œuvre française servent surtout à l'incorporation pour les SE-Aktion et à des demandes pour des programmes spéciaux. Le département chargé des spécialistes de la sidérurgie au commandement général en France de recrutement de la main d'œuvre a cependant donné des assurances que les flots de main d'œuvre ne cesseraient pas et que l'industrie sidérurgique recevrait une part des contingents de travailleurs à venir.

« La préservation de la main d'œuvre de la sidérurgie et des industries liées comme celles des mines de fer est de la plus grande importance en considération de l'augmentation de plus en plus grande des tâches demandées à la sidérurgie alors qu'au même moment, des appels pour l'armée au sein de la sidérurgie augmentent également. »<sup>252</sup>

Ce texte nous révèle donc que dans la sidérurgie, comme ailleurs<sup>253</sup>, il y a concurrence entre les différents services officiels et officieux dans la gestion des territoires occupés. La Reichsvereinigung Eisen est une organisation professionnelle privée, mais chargée d'intérêts publics. Si on l'autorise à ouvrir un bureau de recrutement à Paris, c'est à titre tout à fait officiel et elle travaille visiblement en liaison avec le commandement général dans les territoires occupés. Mais celui-ci est sollicité, au sujet de la main d'œuvre, par les divers services allemands qui se disputent les ouvriers, en Allemagne comme sur place en pays occupé.

Le ton du texte ne laisse aucun doute sur l'attitude des sidérurgistes par rapport à l'exploitation des possibilités offertes par les conquêtes allemandes. On considère qu'il y a en France de la main d'œuvre spécialisée disponible, sans avoir aucune considération pour la sidérurgie française qui, elle aussi, a besoin d'ouvriers spécialisés. Au passage on note que cela met aussi en valeur les deux positions qui existent parmi les autorités. Des hommes comme Speer préconisent l'utilisation des spécialistes sur place mais à l'entier service de l'Allemagne, tandis que les autres préfèrent opter pour l'approvisionnement de l'Allemagne en matières premières et en main d'œuvre et que tout soit fait en Allemagne.

## Une réorganisation sur l'ensemble du Grand Reich

### *De nouvelles priorités absolues*

Avec le tournant de la guerre après décembre 1942, la sidérurgie allemande est encore plus sous la pression des autorités civiles et militaires, qui devient presque insupportable. Avant tout, il s'agit de mettre la priorité absolue et unique, désormais l'armement<sup>254</sup>

Les membres de la Reichsvereinigung Eisen avaient été sollicités depuis de longues années pour l'augmentation toujours renouvelée de l'ensemble de la production. On a vu que l'industrie sidérurgique a tenu ses promesses et fait des poussées productives extraordinaires. Mais en cette fin d'année 1942, on arrive à une situation que peu avaient envisagée, surtout du côté des officiels du Reich, à savoir que la production d'acier brut n'arrive plus à être absorbée par les industries de transformation et que l'engorgement provoqué par ce fait a des conséquences de plus en plus graves sur les productions de produits sidérurgiques finis<sup>255</sup>. Or un certain nombre de directeurs d'usines pensent encore que l'augmentation de la production d'acier doit résider en

<sup>252</sup> BA / R10/III / 131 Reichsvereinigung Eisen, Informationsdienst für Sozialwesen und Arbeitseinsatz, fascicule de 48 pages (env. avril 1943), n°24: «Arbeitseinsatzproblem der Vereinigung Eisen ».

<sup>253</sup> C'est une constatation que plusieurs auteurs ont déjà faite.

<sup>254</sup> BA/ R 10 III/ 52/ circulaire de la RVE datée du 5 décembre 1942 et lettre du 8 février 1943.

<sup>255</sup> BA/ R 10 III/ 52/ circulaire de la Reichsvereinigung Eisen, signée Rohland, 5 décembre 1942.

premier dans la production d'acier brut. Contre cela, la Reichsvereinigung Eisen, aussi bien que le bureau de planification centrale et les diverses autorités, doivent à plusieurs reprises insister sur le fait que, dans les derniers ordres concernant l'augmentation de la production, il n'est exclusivement question que des chiffres des produits finis, et que parmi ceux-ci, ce ne sont que les produits relevant du secteur de l'armement qui présentent une importance, même si l'on est bien conscient que l'augmentation de leur production implique aussi en amont une augmentation<sup>256</sup>. Mais il ne s'agit pas pour le moment d'imposer des quotas précis de production. « *Bien entendu, il reste de la décision du dirigeant de l'usine de savoir dans quelle mesure, eu égard aux conditions données (problème de l'énergie, emploi, problème des matières premières) de favoriser au cas par cas la production des aciéries ou des laminoirs.* »<sup>257</sup>

Le problème du moment c'est que pour diverses raisons, on ne peut pas tenir les deux en même temps. C'est ainsi que, pendant que la production de novembre 1942 augmentait pour les produits finis et les demi-produits, on constatait pour le même mois un repli de la production d'acier brut et de laminés<sup>258</sup>. Mais comme souvent, les ordres sont multiples et pas toujours conciliables. Le Ministère avait donné l'ordre à certaines usines, vraisemblablement à Spandau, de mettre en route les laminoirs à blocs pour l'acier de munitions. Un organisme de l'armée a contesté cet ordre car l'acier desdits laminoirs était prévu sur le programme de chars. Le Reichsvereinigung Eisen devra faire le partage des commandes entre d'autres laminoirs<sup>259</sup>. C'est un des nombreux exemples de la difficulté rencontrée à hiérarchiser les priorités, qui visiblement ne sont pas exactement les mêmes d'un organisme à un autre, chacun bien entendu désirant gérer ses propres priorités d'armement.

Pour récupérer sur les stocks des entreprises, toutes les commandes de produits sidérurgiques antérieures au 1er juillet 40 et non exécutées au 30 juin 1942 sont annulées, ainsi que toutes celles dont le délai de livraison dépassait le 1<sup>er</sup> janvier 1944, et enfin toutes celles qui n'avaient pas reçu un commencement d'exécution au 1<sup>er</sup> janvier 1942. Ceci libère de la place dans les carnets de commandes pour les ordres de l'État. D'autre part, pour réduire les stocks, on oblige les détenteurs à les livrer ou bien on les fait saisir. Une campagne de récupération des ferrailles est mise en place par la suite, qui tend également à réduire les stocks<sup>260</sup>.

La centralisation est encore un peu plus renforcée : c'est désormais la «Zentrale Planung» qui fixe les contingents globaux pour chaque trimestre. Les nouvelles instructions de la fin de l'année 1942 indiquent que désormais il y aura centralisation complète des échanges, avec la mise en place d'une coordination entre le Ministère de l'armement et celui de l'économie, qui garde le contrôle et enverra lui-même les commandes aux entreprises après accord de l'armement. Cela doit répondre à l'urgente nécessité d'une bonne répartition des commandes entre les diverses variétés et qualités de produits sidérurgiques et de mieux répondre ainsi aux besoins à court terme<sup>261</sup>.

Le Zentrale Planung a mis sur pied une direction centrale du fer et de l'acier. Celle-ci est chargée à la fois des questions des expéditions des usines sidérurgiques et de toutes les questions concernant directement et indirectement les besoins de l'armement. Le Ministère ne prendra ses décisions qu'après la connaissance des directives de cette direction. Des directives de production ne doivent donc plus être communiquées aux membres du Reichsvereinigung Eisen qu'après les ordres officiels de la direction en question, entérinés par le Ministère. Et les divers besoins des entreprises en matières premières, tout comme des changements éventuels dans les livraisons,

<sup>256</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 5 décembre 1942, *ibid.*

<sup>257</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 5 décembre 1942, *ibid.*

<sup>258</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 5 décembre 1942, *ibid.*

<sup>259</sup> BA/ R 10 III/ 52/ lettre du Bureau technique, Reichswirtschaftministerium, signée Saur, à différents directeurs de société et copie à la Reichsvereinigung Eisen et à Pleiger, 8 février 1943.

<sup>260</sup> AN/ F 12/ 10059 Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n° 112 du 19 janvier 1943, article de *Stahl und Eisen du 14 janvier 1943*.

<sup>261</sup> BA/ R 10 III/ 52/ Lettre du Reichswirtschaftministerium à la Reichsvereinigung Eisen, 8 déc. 1942.

doivent également suivre cette procédure<sup>262</sup>. L'office central de compensation de l'acier (Eisenverrechnungstelle) est chargé du contrôle des droits d'achats mis en circulation<sup>263</sup>. L'autonomie des entreprises est désormais très théorique puisque les nouveaux contrôles vont beaucoup plus loin que ce que faisaient les comptoirs qui n'ont désormais que peu d'utilité. Les organisations professionnelles ne servent plus désormais que de courroie de transmission des ordres du gouvernement.

### *Le "Grand Reich" au service de la production d'armement*

Dès 1941 les sidérurgistes allemands s'étaient vus confier la charge de répartition de la production dans les territoires occupés, ainsi d'ailleurs que le contrôle d'un certain nombre d'entreprises<sup>264</sup>.

« La détermination des besoins en fer et en acier dans les territoires sous influence de la grande Allemagne doit vraiment être la base de l'ensemble de notre travail, car se pose la question de savoir quelles matières premières subventionnées doivent être travaillées en Allemagne, et on ne pourra y répondre que lorsque l'on saura les besoins de ces territoires. »<sup>265</sup>

En 1943, la gestion de l'industrie est à nouveau réorganisée à l'échelle du Grand Reich et les entreprises sidérurgiques allemandes sont alors réparties en six nouveaux groupes régionaux : Nord-ouest, Sud-ouest, Centre, Schleswig, Protectorat et Sud-est. Le groupe Sud-Ouest (SW) regroupe 13 entreprises, dont les entreprises françaises de Hayange, Moyeuvre, Hagondange et Knutange. Au total, il y avait 53 unités en 1942, il y en a 67 en 1943, pour une production qui passe à 30 603 276 tonnes. On trouve de nouveaux noms de sociétés, tandis que d'anciennes entreprises ont disparu, soit par refonte ou par rachat et regroupement, la plupart du temps.

**Tableau 79. Production d'acier brut par région, Allemagne et territoires occupés (1942-1944)<sup>266</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>1942</b>	<b>1943</b>	<b>½ 1944</b>
Nord-ouest	1154,3	1120,2	1127,7
Sud-ouest	516,0	623,2	593,4
Centre	310,0	339,6	339,2
Schleswig	203,0	235,1	240,2
Protectorat (Bohême-Moravie)	137,4	144,4	145,5
Sud-est	74,7	87,9	88,0
<b>Total 1</b>	<b>2395,4</b>	<b>2550,4</b>	<b>2534,0</b>
Gouvernement général (Pologne)	19,8	21,5	21,4
Meurthe-et-Moselle	66,1	91,1	76,6
Belgique	118,6	142,0	90,7
Nord de la France	63,9	68,6	56,4
Pays-Bas	13,4	13,4	11,8
<b>Total 2</b>	<b>281,8</b>	<b>336,6</b>	<b>402,9</b> <sup>267</sup>
<b>Total général</b>	<b>2677,2</b>	<b>2887,0</b>	<b>2936,9</b>

<sup>262</sup> BA/ R 10 III/ 52/ Lettre du Reichswirtschaftministerium à Röchling (président de la Reichsvereinigung Eisen), 16 janvier 1942.

<sup>263</sup> AN/ F 12/ 10059/ Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n° 112 du 19 janvier 1943, article de *Stahl und Eisen* du 14 janvier 1943.

<sup>264</sup> Voir l'exemple français au chapitre 6.

<sup>265</sup> BA/ R 13 I/ 383/ Wirtschaftgruppe schaffende Industrie/ réunion du 3 fév. 1941, à Düsseldorf.

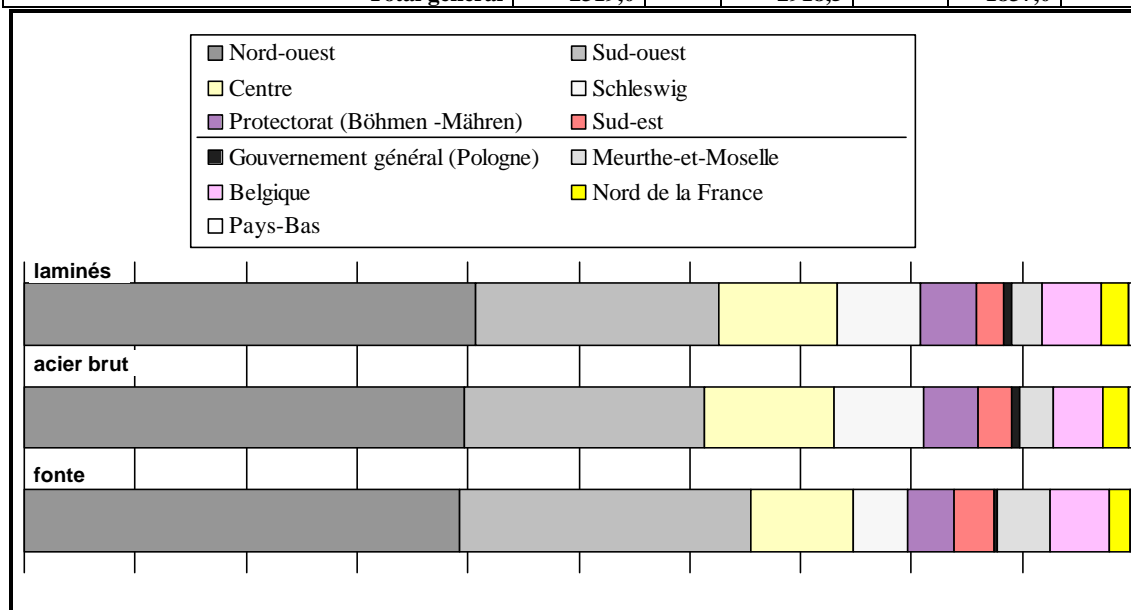
<sup>266</sup> BA/ R13 I/ 525 /WESI, statistiques secrètes. Voir en annexes les statistiques pour la fonte.

<sup>267</sup> Pour 1944, sont également compris le Centre Ouest (14,6) et le Centre Midi (19,2). Le chiffre donné (402,9) ne correspond pas au sous-total réel (290,7), mais c'est celui indiqué par les sources (il est impossible de savoir d'où vient la différence).



**Tableau 80. Production du 1<sup>er</sup> semestre 1943 par région**<sup>268</sup>

<i>en milliers de tonnes, moyennes mensuelles</i>	fonte	%	acier brut	%	laminés	%
Nord-ouest, Sud-ouest, Centre, Schleswig, Protectorat (Bohême-Moravie), Sud-est <b>(Allemagne et territoires annexés) Total 1</b>	<b>2027,4</b>	87,4	<b>2 599,2</b>	89	<b>1622,2</b>	88,3
Gouvernement général (Pologne), Meurthe-et-Moselle, Belgique, Nord de la France, Pays-Bas <b>(Territoires occupés) Total 2</b>	<b>291,6</b>	12,6	<b>319,3</b>	11	<b>214,8</b>	11,7
<b>Total général</b>	<b>2319,0</b>	100	<b>2918,5</b>	100	<b>1837,0</b>	100



Si le Nord-ouest reste de loin la première région pour tous les produits, l'importance prise par les nouvelles installations du sud-ouest et du centre est très grande ; Si l'on y ajoute les autres petites régions de production en Allemagne, on constate que la Ruhr a désormais largement perdu sa domination de l'avant-guerre, en part du total, mais son niveau de production reste impressionnant : près de 1,2 million de tonnes par mois d'acier brut et 750 000 tonnes de laminés.

### *La "solidarité" de la main d'œuvre*

Evoquant le principe de la « *solidarité européenne* »<sup>270</sup>, on considère désormais que c'est toute la main d'œuvre disponible en Allemagne, dans les territoires occupés et dans les pays alliés ou neutres, qui doit être mobilisée.

<sup>268</sup> BA/ R 13 I/ 525/ Statistiques secrètes. Voir statistiques complètes en annexes.

<sup>269</sup> BA/ R 13 I/ 525/ Statistiques secrètes.

<sup>270</sup> AN/ F 12/ 10059/ Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n° 111 du 12 janvier 1943, article du *D. Bergwerks Z.* du 8 janv. 1943.

**Tableau 81. Personnel des entreprises des territoires occupés de l'Ouest (1943-1944) <sup>271</sup>**

	Personnel au 30 sept 1943					Personnel au 31 juillet 1944		
	Total	<i>dont nationaux</i>		<i>dont Français, Belges, Holl.</i>		Total	Hommes	Femmes
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
<b>Sarre</b>								
Völklingen	14 145	6 608	1 944	2 085	44	14912	10 850	4 062
Neunkirchen	7 026	3 912	1 144	666	1	9973	8174	1 799
Burbach	7 737	3 955	514	1 187	9	8456	7 097	1 359
Dillingen	6 744	4 076	815	538	3	7471	6 122	1 349
Halberg	5 198	2 272	728	870	94	5224	3 889	1 335
St Ingbert	1 287	594	131	57	0	1443	1 123	320
Buß	2 420	1 474	309	260	0	2664	2 181	483
Total	<b>44 557</b>	<b>22 891</b>	<b>5 585</b>	<b>5 663</b>	<b>151</b>	<b>50 143</b>	<b>39 436</b>	<b>10 707</b>
<b>Lorraine</b>								
Hayange	8 023	3 817	736	181	33	9 398	7 243	2 155
Moyeuvre	3 139	1 497	291	97	19	3 554	2899	655
Hagondange	6 350	3 438	541	168	81	6 933	5368	1 565
Rombach	6 126	2 878	338	115	12	7 036	5237	1799
Knutange	4 821	1 723	460	38	0	5 484	4175	1309
Carls Hütte	4 001	1 714	330	164	7	4 644	3678	966
Uckingen	1 175	495	95	53	1	955	762	193
Total	<b>33 635</b>	<b>15 562</b>	<b>2791</b>	<b>816</b>	<b>153</b>	<b>38 004</b>	<b>29 362</b>	<b>8 642</b>
<b>Luxembourg</b>								
Arbed	11 918	8 954	789	701	10	13 366	12 027	1 339
Differdange	4 248	2 648	263	396	15	4 863	4 169	694
Rodange	2 501	986	131	1 274	15	2 875	2 619	256
Total	<b>18 667</b>	<b>12 588</b>	<b>1 183</b>	<b>2 371</b>	<b>40</b>	<b>21 104</b>	<b>18 815</b>	<b>2 289</b>
<b>Alsace</b>								
Straßburg	<b>767</b>	484	28	41	1	<b>840</b>	781	59
<b>Bade</b>								
Mannheim	<b>206</b>	29	80	8	0	<b>866</b>	608	258
<b>TOTAL Sud-Ouest</b>	<b>97 832</b>	<b>51 554</b>	<b>9 667</b>	<b>8 899</b>	<b>345</b>	<b>110 957</b>	<b>89 002</b>	<b>21 955</b>

On constate que, jusqu'au dernier moment des combats, les territoires occupés de l'Ouest ont fourni toujours plus de main d'œuvre au service du Reich.

<sup>271</sup> BA/ R10 III/ 74/ Statistiques production et personnel dans les territoires occupés de l'Ouest 1942-1945.

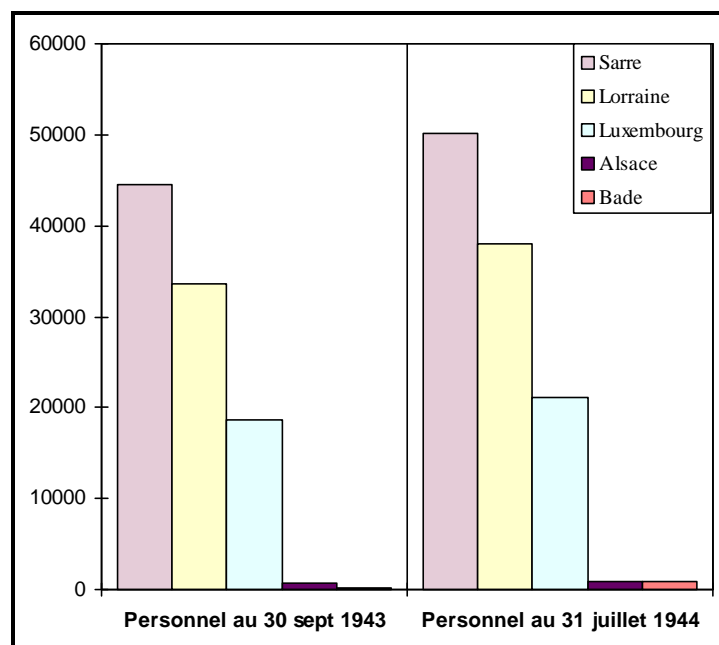


Figure 67. personnel dans les territoires occupés de l'Ouest (1943) <sup>272</sup>

### *L'exploitation maximale des territoires occupés*

Grâce à l'occupation de régions productrices de fer et d'acier, le grand Reich a pu doubler son potentiel de production, même si les conditions de la guerre ne permettent pas toujours de l'exploiter au mieux. Alors que l'Allemagne disposait en 1937 de 125 hauts-fourneaux en service, sur 171 au total, ce nombre atteint 291 hauts-fourneaux en service complet en 1942, pour 450 au total<sup>273</sup>. Parmi ceux-ci, 226 en Allemagne et territoires annexés<sup>274</sup> et 65 en territoires occupés<sup>275</sup>.

Dans les statistiques de production sidérurgiques sont mises à part les entreprises étrangères qui, dans les territoires occupés, participent exclusivement à l'effort d'armement du Reich, en dehors des prélèvements sur l'économie générale de ces régions. Ces cinq grosses entreprises, françaises ou luxembourgeoises, représentent quand même un total non négligeable de 11,75 % de la production allemande, en 1942. Y est rattachée également la firme Dillingen, classée dans la même région Sud-ouest et qui produit aussi exclusivement de l'armement pendant la guerre.

Arbed ( <i>Luxembourg</i> )	4,02%
Hayange et Moyeuve- ( <i>Moselle</i> )	2,73%
Hagondange- <i>Moselle</i> )	2,00%
Differange- <i>Luxembourg</i> )	1,53%
Knutange- <i>Moselle</i> )	1,47%
Dilling ( <i>Sarre</i> )	1,64%

<sup>272</sup> BA/ R10 III/ 74 Statistiques production et personnel des territoires occupés de l'Ouest (1942-1945).

<sup>273</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 WESI.

<sup>274</sup> Rhénanie-Westphalie, Sieg, Lahn, Dill et Hesse supérieure, Sarre-Palatinat, Allemagne du Sud, Allemagne du Nord, de l'Est et du Centre, Saxe et Sudètes, Haute Silésie, y compris Olsa et Dombrowa, Marché de l'Est, Alsace-Lorraine, Luxembourg.

<sup>275</sup> Protectorat de Bohême-Moravie, gouvernement général de Pologne, Meurthe et Moselle Sud, Meurthe et Moselle Longwy-Ardenne, Belgique, Nord de la France (Pas-de-Calais et département du Nord), Pays-Bas.

*Les résultats*

En 1942, l'Allemagne a déjà atteint une production record de 24 964 017 tonnes d'acier, faisant travailler 309 jours des ouvriers qui produisent une moyenne de 80,790 tonnes chacun. En 1943, en poussant les machines et les hommes au maximum, en incorporant directement dans son économie un certain nombre d'unités de production des territoires occupés, elle parvient à un total de 30 603 276 tonnes.

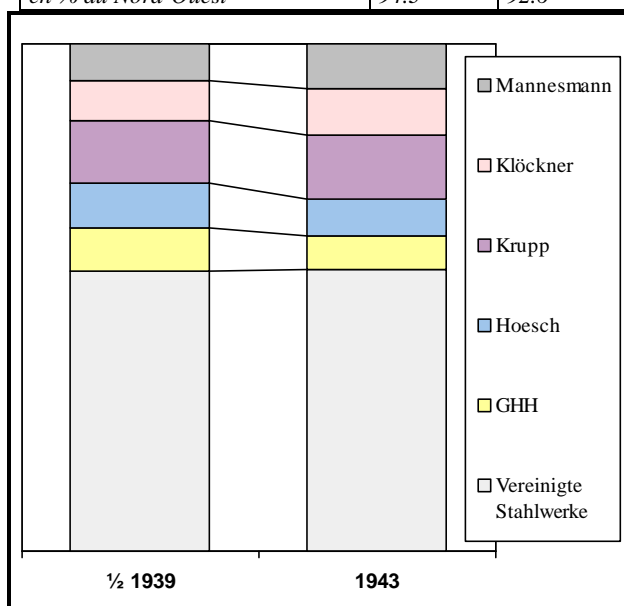
**Tableau 82. Part des principales unités de production sidérurgique en Allemagne et dans les territoires occupés et annexés (1942-1943)** <sup>276</sup>

Production d'acier Brut	1942		1943	
	<i>en tonnes</i>	<i>% prod. tot.</i>	<i>en tonnes</i>	<i>% prod. tot.</i>
August Thyssen-Hütte	2 985 697	11,96%	3 190 931	10,43%
Bochumer Verein	1 036 803	4,15%	764 531	2,50%
Dortmund-Hoerder Hüttenverein	1 510 807	6,29%	1 513 192	4,94%
Eisen und Hüttenwerke AG	349 663	1,40%	-	-
Eisenwerk-Gesellschaft Maximilianshütte	577 900	2,31%	624 337	2,04%
Gutehoffnungshütte (GHH)	991 817	3,97%	848 859	2,77%
Hoesch AG	1 006 370	4,03%	809 000	2,64%
Ilseeder Hütte	557 252	2,23%	601 359	1,96%
Klöckner-Werke	1 063 113	4,26%	1 139 621	3,72%
Friedrich Krupp	1 692 073	6,78%	1 549 299	5,06%
Mannesmannröhren-werke	1 062 801	4,26%	1 100 175	3,59%
Mittelstahl Riesa	481 792	1,93%	481 536	1,57%
Mittelstahl Brandenburg	551 245	2,21%	590 913	1,93%
Ruhrstahl	593 060	2,38%	570 900	1,87%
Verein Oberschl. Hüttenwerk	535 666	2,15%	-	-
Alpine Montan (Donawitz)	442 459	1,77%	392 972	1,28%
Bismarckhütte/ Königslaurahütten	697 022	2,79%	-	-
Friedenhütte	338 371	1,35%	-	-
Berghütte	534 783	2,14%	-	-
Burbacher Hütte SW	589 197	2,36%	629 472	2,06%
Dillinger Hüttenwerke SW	410 185	1,64%	470 811	1,54%
Neunkirchner Eisenwerke SW	624 003	2,50%	674 363	2,20%
Völklingen SW	613 517	2,46%	649 001	2,12%
Arbed SW	1 003 842	4,02%	1 358 158	4,44%
Differdingen SW	382 336	1,53%	550 975	1,80%
Hagendingen SW	498 907	2,00%	565 797	1,85%
Hayingen und Mövern SW	681 859	2,73%	620 214	2,03%
Kneuttingen SW	366 157	1,47%	455 378	1,49%
Rombach SW	490 970	1,97%	595 040	1,94%
Watenstedt (groupe Centre)	-	-	840 288	2,75%

<sup>276</sup> AN/ 189 AQ / 214/ Productivité et statistiques de production (1935-1958). Quand les renseignements sont absents, c'est qu'il y a d'autres noms (on constate pas mal de changement en 1943). SW= groupe Sud-ouest.

**Tableau 83. Évolution de la production mensuelle d'acier des Konzerne allemands (1939-1943)<sup>277</sup>**

<i>moyennes mensuelles en tonnes</i>	½ 1939	1943
<b>Vereinigte Stahlwerke</b>	764 184	575 207
<i>en %</i>	52.2	51.4
<b>Gutehoffnungshütte</b>	115 411	70 738
<i>en %</i>	7.9	6.3
<b>Hoesch</b>	121 995	75 243
<i>en %</i>	8.3	6.7
<b>Krupp</b>	171 419	129 324
<i>en %</i>	11.7	11.5
<b>Klößner</b>	106 600	94 969
<i>en %</i>	7.3	8.5
<b>Mannesmann</b>	100 893	91 681
<i>en %</i>	6.9	8.2
<b>TOTAL production Konzern</b>	<b>1 380 502</b>	<b>1 037 162</b>
<i>en % du Nord-Ouest</i>	94.3	92.6



C'est la production du mois de mars 1943 qui est en général la plus élevée. Après cette date, la chute de la production est assez rapide, mais très variable selon les régions d'implantation des usines<sup>278</sup>.

**Tableau 84. Production des Konzerne (année 1942 et juillet 1943)<sup>279</sup>**

<i>en tonnes (et part de la production totale)</i>	année 1942	juillet 1943
Vereinigte Stahlwerk. (24 usines +1HS) Ouest	7 427 990	636 795
<i>dont August Thyssen-Hütte</i>	27,41%	11,96%
Hermann Goering Reichswerke (11 usines (5 Ouest) en fonctionnement)	2 677 526	258 552
Friedrich Flick (10 usines) <sup>280</sup>	n.c.	213 914
Friedrich Krupp. 5 usines 3 Ouest	1 691 065	140 024
Klößner Werke 5 usines Ouest	1 429 270	95 401
Mannesmannröhrenwerke (3 usines) Ouest	1 062 801	95 102

<sup>277</sup> BA/ R 3101/ 2249.

<sup>278</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie.

<sup>279</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie.

<sup>280</sup> dont 9 dans l'Est.

Wolff Otto, Köln 4 usines (1 à l'Est)	973 235 3,59%	88 698
Röchlingsche Eisen und Stahlwerke (3 usines Ouest)	896 895 3,31%	88 072
Hoesch 53 usines Ouest	1 103 611 4,07%	61 535
Gutehoffnungshütte Oberhausen 3 (sur 4) usines 2 Ouest	1 002 724 3,70%	59 950
Dillinger Hüttenwerke 2 usines (Sarre) Sud- Ouest	420 611	39 733
Engels August GmbH 2 usines Ouest	17 477	2 229
Felten & Guillaume 2 usines 1 Ouest 1 Sud-Est	99 978	4 432
Kunsch Oswald, Maschinenfabrik und Stahlwerke 2 usines (Est)	16 577	1 788

### *L'évolution des structures et des techniques*

On a vu que pour faire face aux besoins accrus par la guerre, on avait trouvé des solutions techniques, imparfaites et onéreuses, mais qui permettaient à la fois de pousser la production et de diminuer la dépendance extérieure en minerai. Quand on regarde les chiffres de répartition de la production entre grandes, moyennes et petites entreprises, on voit que de cette façon aussi on a pu adapter les besoins. Les grandes entreprises fabriquaient 96,6 % de la production de fonte au début de l'année 1939, 94,3 % de celle d'acier et 91,3 % de celle de laminés. En 1943, sans toutefois bouleverser les données, les petites et, dans une moindre mesure, les moyennes entreprises ont gagné quelques parts d'un marché encore élargi.

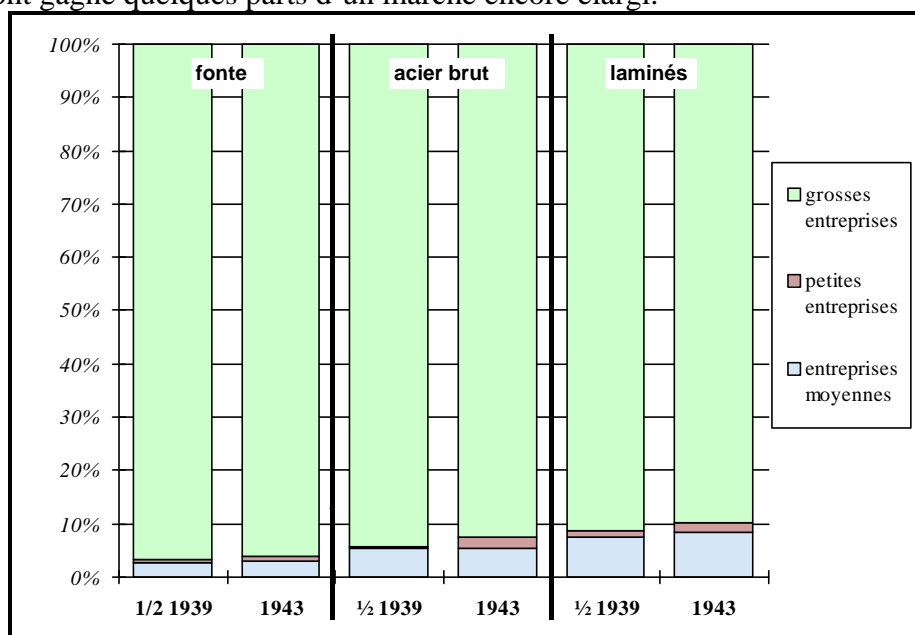


Figure 68. Structure des entreprises du Nord-Ouest<sup>281</sup>

### *L'utilisation des ressources minières*

Si dans les nouvelles usines du Reich, l'utilisation du minerai allemand est prioritaire, pour le Nord-Ouest on constate que la part des importations reste à 73% du total de la consommation de minerai utilisé. Par contre le minerai français qui ne représentait plus en 1938 que 7,7 % du total du minerai utilisé - mais 1938 n'est pas une année de référence en la matière - représente,

<sup>281</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium. Voir tableau en annexes.

en 1943, 26,2%, ce qui n'est finalement pas une proportion extrêmement élevée, vu l'importance des prélèvements effectués. Il faut dire aussi que le minerai français est utilisé sur place et que la production qu'il permet est entièrement expédiée en Allemagne<sup>282</sup>. On continue donc à préférer le minerai de fer suédois, à forte teneur.

**Tableau 85. Quantité et provenance du minerai utilisé dans les usines du Nord-ouest<sup>283</sup>**

(pour 1000 t)	1938	%	1943	%
Lorraine	1 111	5,2	4 672	22,4
Normandie/Bretagne	543	2,5	789	3,8
<b>Part France</b>	<b>1 654</b>	<b>7,7</b>	<b>5 461</b>	<b>26,2</b>
<b>Total importations</b>	<b>15 661</b>	<b>72,9</b>	<b>15 203</b>	<b>73,0</b>
origine marché intérieur	5 833	27,1	5 641	27,0
<b>Total consommation</b>	<b>21 494</b>	<b>100</b>	<b>20 844</b>	<b>100</b>

Le Reichswirtschaftministerium et l'industrie sidérurgique poursuivent leur travail en commun et le problème du minerai fait l'objet d'un important dossier de synthèse<sup>284</sup>. On y fait le tour des problèmes collatéraux à une augmentation de l'extraction de minerais. Cette augmentation implique en effet une mise en exploitation de nombreuses mines et installations annexes, une augmentation de la capacité des hauts-fourneaux pour le travail de ce minerai, une augmentation du nombre de cokeries pour couvrir l'augmentation de coke nécessaire dans les hauts-fourneaux, une augmentation de l'extraction du charbon cokéfiable, une augmentation des matières premières complémentaires également nécessaires au traitement du minerai, telle que la chaux, et enfin l'obligation de faire coïncider cette plus grande production de matières premières avec une capacité de transport en relation.

On met donc en avant l'extrême nécessité de nouvelles mesures d'organisation, à prendre en co-responsabilité avec les offices publics et les cercles économiques privés afin d'assurer les nouvelles constructions nécessaires (affectation de main d'œuvre, de matières premières, de moyens de transport). En dehors des industries sidérurgiques et minières sont également concernés de très nombreux organismes publics, à commencer par le Front du travail (DAF), les chemins de fer, mais aussi les industries mécaniques, celles des engrais (chaux) et des explosifs ainsi que tous les organismes de financement. Il faudra ajourner certaines constructions non indispensables dans l'immédiat pour laisser la priorité aux nouvelles constructions mais on souhaite, avant, faire le tour des installations existantes et inemployées qui pourraient être reconverties pour éviter de nouvelles constructions<sup>285</sup>.

On insiste sur l'urgence de faire la synthèse entre les différentes mesures et solutions proposées par les différents organismes publics et cercles ou privés. Car il s'agit d'imposer les décisions prises à l'ensemble de l'industrie, même si l'on prévoit que les détails pourront être réglés au cas par cas. On voit donc qu'en janvier 1943, même si les événements militaires ont tendance à précipiter les décisions qui font pression sur l'industrie sidérurgique, on prend cependant le temps de faire les planifications nécessaires avec les industriels, sinon en totale harmonie mais au moins en franche collaboration. On affiche aussi la volonté de diminuer les risques techniques et économiques de mauvais investissements, contrairement à ce que certains auteurs ont pu laisser entendre sur le manque de rationalité économique des classes dirigeantes nazies<sup>286</sup>.

<sup>282</sup> cf. *infra*.

<sup>283</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium.

<sup>284</sup> BA/ B 3101/ 2249/ Dossier de 36 pages sur l'utilisation du minerai allemand dans l'industrie sidérurgique dans le cadre du Plan de 4 ans), cosigné par Löb, du bureau des matières premières (Amt für Roh- und Werkstoffe), de Poensgen (WESI) et de Goerens (Verein Deutscher Eisenhüttenleute), janvier 1943.

<sup>285</sup> BA/ B 3101/ 2249/ Dossier du Reichswirtschaftministerium de janvier 1943, *ibid*.

<sup>286</sup> « (...) la dynamique d'une classe moyenne idéologisée et radicalisée, parmi laquelle on recrutait les fonctionnaires, qui planifiaient l'économie dirigée et à savoir, finalement, dans une direction irrationnelle en matière de profit. », in G. Mollin, *Montankonzerne und Drittes Reich. Der Gegensatz zwischen Monopolindustrie*

## L'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Il est bien connu que l'apport économique des territoires occupés ou annexés par le Reich a été énorme et strictement organisé pour la machine de guerre nazie : la France a versé environ le quart de l'ensemble de ses ressources à l'Allemagne national-socialiste. Si les matières premières industrielles et agricoles ont constitué une part essentielle des ponctions, l'apport humain a été lui aussi extrêmement conséquent et il est chiffrable non seulement en nombre de personnes déplacées mais aussi en coût du nombre d'heures de travail perdues pour le pays exploité. Ces comptes ont été faits par la Commission internationale des réparations.

Activité essentielle pour la guerre, la sidérurgie a été particulièrement visée par les prélèvements de main d'œuvre pour les centres sidérurgiques allemands ou par le travail forcé pour le compte des Allemands. Se sont ainsi organisés à travers l'Europe des mouvements d'ouvriers des régions industrielles d'origine vers les régions industrielles du Reich.

Dans les usines nationales du Reich (Watenstedt), la main d'œuvre étrangère est très importante, dès le début de la guerre. Dans les autres entreprises, c'est surtout en 1943 que la part de personnes étrangères fait un bon prodigieux, parce que les ponctions sur les nationaux allemands deviennent telles que la production sidérurgique, et donc la fabrique des armements, est remise en cause. Dès l'année 1942, cette préoccupation devient majeure pour les sidérurgistes allemands car l'on exige d'eux toujours plus de production tout en leur retirant sans cesse de la main d'œuvre spécialisée.

Röchling, président de la Reichsvereinigung Eisen obtient en juin 1942 de lancer une action, qui porte son nom, pour fournir 45 000 travailleurs à la sidérurgie. En août, ce chiffre est revu à la hausse et l'on décide qu'il faut 55 000 personnes. Sur ces personnes, 7 940 travailleurs allemands et d'autres de diverses nationalités, plus ou moins volontaires sont mis à disposition avant novembre 1942, mais surtout 32 241 travailleurs de l'Est, dont le "recrutement" résulte de l'action Sauckel dans les territoires occupés. Il manque donc encore à l'industrie 14 819 ouvriers, sur ceux déjà promis, et elle réclame de plus, pour faire face à la nouvelle augmentation de la production que l'on exige d'elle, 60 000 travailleurs. Pour parer à ces besoins urgents, les industriels font à nouveau appel à Sauckel pour de nouveaux envois de main d'œuvre étrangère<sup>287</sup>.

Par ailleurs, en dehors de l'action spéciale Röchling, la Reichsvereinigung Eisen reçoit un contingent mensuel qu'elle est chargée de répartir entre les usines et les mines. Là encore, les promesses faites ne sont pas tenues. Sur 26 000 hommes promis, dont 16 000 pour l'industrie sidérurgique et 10 000 pour les mines, seuls 8 690 ouvriers ont été envoyés sur le contingent de novembre 1942. Or la situation devient critique dans les mines de fer qui doivent en urgence pousser leur production, en raison des problèmes de livraisons du minerai suédois et de la perte des expéditions d'Afrique du Nord, où la situation militaire commence à se détériorer<sup>288</sup>. Quant à la situation de la production des laminés, elle n'est guère meilleure puisque l'on enregistre, au mois de novembre 1942, un recul de 63 000 tonnes. Et l'on signale que la situation prévisible pour janvier est particulièrement préoccupante.

Pourtant les sidérurgistes ne sont pas au bout de leur peine puisque le mois suivant, Speer envoie une circulaire secrète à tous les directeurs d'usines pour annoncer que l'industrie sidérurgique, jusque là épargnée, doit fournir des contingents de soldats pour relever ceux qui, sur le front n'ont eu ni permission ni relève depuis le début des hostilités. Cet échange, ordonné par le Führer lui-même, s'opèrera en deux temps, sous la responsabilité directe de Speer. Il ne

---

und Befehlswirtschaft in der deutschen Rüstung und Expansion (1936-1944), 1988, pages de conclusion.

<sup>287</sup> BA/ R 10 III/ 52/ lettre de la Reichsvereinigung Eisen à Sauckel, sous couvert d'Hildebrand (Ministère du travail), 14 novembre 1942.

<sup>288</sup> BA/ R 10 III/ 52 / lettre de la Reichsvereinigung Eisen, 15 décembre 1942.



concerne que l'armée de terre. D'abord doit se mettre en place une action spéciale d'incorporation pour enrôler une partie des classes 1908-1922 encore en poste dans les usines. Les directeurs sont donc tenus de faire connaître leurs possibilités, sachant que Sauckel a promis que ces hommes seraient remplacés par de la main d'œuvre étrangère, et très vraisemblablement par des ouvriers français<sup>289</sup>. Cette précision se veut rassurante pour les sidérurgistes puisqu'elle signifie une main d'œuvre qualifiée, contrairement à celle qu'ils reçoivent de l'Est. Mais les "possibilités" sont aussi très précises puisqu'une liste de 20 % du personnel adéquat doit être fournie avant fin décembre 1942, en commençant par les classes d'âge supérieures. Les autres ouvriers des classes d'âge les plus jeunes seront incorporés au plus tard à l'automne 1943 et seront remplacés par des hommes des classes d'âge 1907 et antérieures.

« L'industrie de guerre doit montrer, à travers cette action, que l'on peut compter sur elle. Elle contribuera, par cette action, au renforcement du front en Russie et dans les autres pays occupés. »<sup>290</sup>

Une seconde action, au nom de code "Rü 43 Tausch", c'est-à-dire "échange 1943 pour l'armement", demande aux usines de désigner ceux qui ne sont pas aptes pour l'armée et ceux qui sont des ouvriers qualifiés, pour un envoi dans les usines d'armement. Ils devraient recevoir une main d'œuvre en quantité équivalente en échange<sup>291</sup>.

## Les méthodes

Comme la doctrine raciste nazie pouvait le laisser supposer, le traitement des déportés du travail, ou des prisonniers de guerre affectés sur des emplois, a été très varié en fonction des origines nationales des travailleurs forcés. Les «Ostarbeiter» de Russie, de Pologne, d'Ukraine et des pays baltes, qui formaient l'essentiel des manœuvres, ont spécialement souffert de conditions d'esclavage particulièrement dégradantes.

Cependant la sidérurgie avait également besoin de spécialistes de la métallurgie, qu'on alla chercher dans les régions minières et industrielles de l'Europe du Nord-Ouest, essentiellement Belgique et France. Les métallurgistes français ont donc payé un lourd tribut à la domination des Nazis sur l'Europe. Leurs conditions de travail et de survie, très dures, sont néanmoins dans l'ensemble peu comparables à celle des «Ostarbeiter». Le procès de Nuremberg, et d'autres procès qui l'ont précédé, ont permis d'entendre des révélations accablantes sur l'ensemble de ce problème.

C'est le Gauleiter Fritz Sauckel, « Commissaire général à la main d'œuvre », qui est chargé d'une véritable «chasse» à l'ouvrier dans toute l'Europe nazie. Nommé par Hitler en mars 1942, plénipotentiaire général pour l'utilisation de la main-d'œuvre, il dispose du pouvoir de coordonner, dans le cadre du Plan de quatre ans, "l'utilisation de toute la main-d'œuvre disponible, y compris l'utilisation des ouvriers recrutés à l'étranger et des prisonniers de guerre". En septembre 1942, il reçoit l'autorité pour nommer des commissaires sous ses ordres directs, dans les différents territoires occupés. Sauckel établit ensuite un programme de mobilisation de toutes les ressources de main-d'œuvre dont pouvait disposer le Reich.

« L'un des aspects principaux de cette mobilisation fut l'exploitation systématique, et par la force, du potentiel de travail des territoires occupés. Peu de temps après que Sauckel fut entré en fonction, il fit promulguer par les autorités gouvernementales des différents territoires envahis, des décrets établissant le service du travail obligatoire en Allemagne. En vertu de ces décrets, les commissaires de Sauckel, soutenus par les autorités de police des régions occupées,

<sup>289</sup> BA/ R 10 III/ 52/ circulaire de Speer (Ministère Armement) à tous les directeurs des usines sidérurgiques, 19 décembre 1942.

<sup>290</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 19 décembre 1942, *ibid.*

<sup>291</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 19 décembre 1942, *ibid.*

recrutèrent et envoyèrent en Allemagne le nombre d'ouvriers nécessaire pour atteindre les contingents fixés par Sauckel. Le système de recrutement prétendu "volontaire" a été décrit par lui au cours d'une conférence comme mis en œuvre par "une bande d'agents des deux sexes qui opéraient selon des méthodes utilisées à Shanghai, comme au bon vieux temps". La déclaration de Sauckel du 1<sup>er</sup> mars 1944, suivant laquelle "sur les cinq millions de travailleurs étrangers qui sont en Allemagne, il n'y avait même pas deux cent mille volontaires", montre que le recrutement réellement volontaire était exceptionnel. »<sup>292</sup>

Tous ceux qui étaient contraints au travail obligatoire étaient rassemblés et transportés en Allemagne. A leur arrivée, ils étaient placés sous le contrôle des ministères du Travail et de l'Agriculture, du Front allemand du Travail et des différentes industries intéressées. Les conditions de survie des travailleurs étaient, comme on va le voir, particulièrement difficiles. Selon le jugement du tribunal de Nuremberg, Sauckel en porte l'entière responsabilité, même si c'est avant tout la productivité plutôt que la cruauté qui motivait certains comportements.

« Il résulte des directives de Sauckel qu'il avait la responsabilité du transport des ouvriers en Allemagne, de leur répartition entre les employeurs, de leur logement et de leur subsistance, et que tous les organismes qui s'occupaient de ces questions lui étaient subordonnés. Il connaissait les conditions défectueuses dans lesquelles vivaient les travailleurs. Il ne semble pas qu'il ait été, par principe, favorable à des méthodes brutales d'extermination par le travail, comme l'était Himmler. Son attitude s'exprime ainsi dans un règlement: "*Tous les hommes doivent être nourris, logés et traités de façon à en obtenir le rendement maximum avec le minimum de frais.*" »<sup>293</sup>

Le nom de Sauckel est resté tristement célèbre en France où il a sévi avec une particulière rigueur. A Paris, au début de l'année 1943, le STO a déjà ramassé un nombre impressionnant d'hommes qui ont été expédiés en Allemagne. Mais la poursuite de ce travail commence à devenir de plus en plus difficile car les mauvaises conditions de vie - et c'est un euphémisme - des ouvriers en a fait fuir plus d'un, souvent pour rejoindre les maquis. Il s'agit donc de doser la pression et la propagande pour inciter les Français appelés à l'obéissance :

« Il n'y a pas la moindre raison de douter des soldats allemands et de l'avenir de l'Allemagne, mais le pays tout entier doit devenir une forge afin de mettre à la disposition de l'armée les meilleures armes possibles. Ce n'est pas la bataille pour Stalingrad, mais uniquement le fait que la guerre est à son point culminant qui a déterminé la mise en vigueur de cette ordonnance, préparée dès le mois d'avril dernier. Toutes les nations du monde en guerre se préparent à mobiliser tout leur potentiel de guerre; l'Allemagne doit donc en faire autant. (...)

Les méthodes allemandes à l'égard des travailleurs n'ont rien de commun avec l'esclavage ou la déportation. Des millions de travailleurs étrangers se trouvent fort bien en Allemagne. Dans certaines exploitations, il y en a aujourd'hui appartenant à une douzaine de pays différents. Pour donner l'exemple à ces étrangers et les stimuler, des Allemands et des Allemandes sont à nouveau mis à la disposition de l'économie de guerre; c'est pourquoi il a été fait appel aux hommes et aux femmes de l'Allemagne. En mobilisant ces millions de travailleurs supplémentaires, le pays a gagné de nouveau une grande avance sur ses ennemis. »<sup>294</sup>

En psychanalyse, on pourrait dire que ce discours est un bel exemple de déni. Il s'adresse aux pays vaincus qui doivent fournir toujours plus de main d'œuvre, mais il est aussi à usage interne car on commence à parler de débâcle en Russie, ce qui veut dire aussi, pour les Allemands, accélération de l'incorporation de nouveaux soldats, problème dont on a vu que les sidérurgistes se plaignaient de plus en plus.

<sup>292</sup> Jugement du Tribunal de Nuremberg, 1946, § 685.

<sup>293</sup> Jugement du Tribunal de Nuremberg, 1946, § 688.

<sup>294</sup> AN/ F 12/ 10059/ Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (C.O. de la sidérurgie), n°114 du 2 fév. 1943, article du *Pariser Z. du 30 janvier 1943*, rapportant un discours de Sauckel à Weimar.

Les statistiques, plutôt secrètes, ne permettent pas de connaître avec précision le détail de l'ensemble des travailleurs occupés dans la sidérurgie, leur répartition par région et par entreprise. Cependant, quelques exemples pris dans des sources diverses nous permettrons de donner un aperçu de la situation de ce problème de la main d'œuvre étrangère pendant la guerre. Une fois enclenché le processus, cette main d'œuvre est réclamée par les entreprises sidérurgiques car elles ont elles-mêmes toutes les peines du monde à maintenir leurs effectifs ouvriers. En 1942, les attributions sont encore très insuffisantes par rapport aux demandes des entreprises.

« Utilisation et mouvement de travailleurs étrangers au sein de la Mitteldeutsche Stahlwerke : pour les mois de juin et juillet 1942, les différentes usines du Konzern ont demandé 4 084 hommes, et 1 052 ont été attribués au cours de ces deux mois, soit un déficit de 3 032 hommes au 1<sup>er</sup> août. Dans ces chiffres sont compris l'ensemble des étrangers, c'est-à-dire les civils russes, les Français, les Polonais, etc. »<sup>295</sup>

L'agence Sud-est de la Reichsvereinigung donne en janvier 1943 le nombre de travailleurs employés, dont figure ensuite la liste par nationalité<sup>296</sup> : 21 firmes (ce ne sont pas les plus connues) occupent 41 243 personnes (de 63 personnes, pour la plus petite, à 14 884, pour Alpine Linz), de plusieurs nationalités (Belge, «Ost»<sup>297</sup>, Ukrainiens, Russes, Hollandais, Serbes, Albanais, Litvaniens, Polonais, Bulgares, Italien, Roumains) y compris 9 148 Allemands (soit 22,2% seulement).

Cette main d'œuvre n'est pas toujours d'une efficacité bien grande et on peut bien le comprendre. Il semble aussi qu'avec le temps apparaissent un certain nombre de problèmes de discipline. En octobre 1943, Röchling évoque ces problèmes et réclame des mesures sévères, y compris jusqu'à l'envoi en camp de concentration, mais il souligne qu'il faut aussi que les ouvriers étrangers soient nourris et vêtus correctement, ce qui sans doute n'est pas le toujours le cas et qui explique une part de l'agitation. Il exige qu'un responsable soit chargé spécifiquement de ce problème de la discipline dans chaque usine<sup>298</sup>.

### **La place des travailleurs français dans les usines sidérurgiques allemandes**

Au total<sup>299</sup>, 1 226 686 ouvriers étrangers étaient employés en Allemagne dès la date du 30 sept 1941, dont 483 842 étaient originaires des territoires occupés à l'ouest, parmi lesquels 72 475 Français<sup>300</sup>. Ce nombre va énormément augmenter au fur et à mesure de la guerre pour atteindre plus de 5 millions de travailleurs déportés, dont 722 950 ouvriers français.

Dans les statistiques précédentes portant sur la zone Sud-Est, on note aussi la présence de Français : 1 670 civils (dont Eisenwerk Oberdonau : 564; Schoeller Ternitz : 423; Alpine Linz : 293) soit 4,04 %, et 1 968 prisonniers de guerre (dont Böhler : 752; Alpine Donawitz : 512) soit 4,8%, ce qui représente un total de presque 9 % des travailleurs de la sidérurgie dans le Sud-Est du Reich, au début de l'année 1943<sup>301</sup>.

<sup>295</sup> BA/ R10/III / 131/ Mitteldeutsche Stahlwerke AG, lettre du 5.8.42 au Reichsvereinigung Eisen.

<sup>296</sup> BA/ R10/III / 131/ lettre de la Außenstelle Südost de la Reichsvereinigung, du 25 janvier 1943.

<sup>297</sup> Sans autre précision : il s'agit sans doute de personnes à la nationalité non déterminée.

<sup>298</sup> BA/ R 10 III/ 131/ lettre de Röchling (président du Reichsvereinigung Eisen) à la direction de toutes les entreprises de la sidérurgie, 4 octobre 1943.

<sup>299</sup> d'après les archives de l'OKW.

<sup>300</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946.

<sup>301</sup> BA/ R10/III / 131/ lettre de la Außenstelle Südost de la Reichsvereinigung, du 25 janvier 1943.

### *Leurs conditions de travail*

Si l'Allemagne avait tenu les promesses annoncées par sa propagande aux travailleurs français qui venaient chez elle<sup>302</sup>, le niveau de vie de ces ouvriers français aurait alors été tout à fait satisfaisant, pour l'époque. Mais la réalité fut tout autre. On peut dire qu'en moyenne, le traitement des ouvriers français ne fut pas loin de celui des travaux forcés. En théorie ces travailleurs devaient se voir accorder les mêmes conditions de travail et les mêmes avantages financiers et sociaux que les ouvriers allemands. Dans les faits, ils étaient moins bien traités, que ce soit pour les salaires ou pour le nombre d'heures de travail<sup>303</sup>.

Les salaires allemands étaient plutôt élevés, surtout pour les spécialistes, mais ils étaient très alourdis de taxes et d'impôts et étaient bloqués. On avait promis aux jeunes volontaires français qu'ils recevraient une formation professionnelle, et donc par la suite un salaire de spécialiste, à l'issue d'une période d'apprentissage pendant laquelle ils recevaient naturellement un salaire d'apprenti, à savoir 0,42 RM par heure. Dans les faits, les ouvriers non-spécialistes se voyaient confier des tâches de manœuvre sans qualification et même après la période de l'apprentissage, on les mettait à des tâches de terrassement ou de manœuvre, pour lesquelles ils percevaient toujours le salaire d'apprenti, tandis que les Allemands employés à la même tâche percevaient 1 à 1,20 RM de l'heure. De plus, il existait pour les Français un système d'amendes qui pouvaient les désavantager encore plus. Un mot de travers à un contremaître valait, selon sa nature, de 6 à 20 RM d'amende. Les amendes pouvaient ainsi atteindre le montant du salaire hebdomadaire pour de légers manquements à la discipline<sup>304</sup>.

Les méthodes de travail étaient telles qu'une tâche qui aurait dû normalement être faite en quelques heures, les contraignait à rester devant leur machine 11 à 12 h sans interruption. Même quand, vers 1944-1945, les matières premières se mirent à manquer, on les contraignait cependant à rester dans les ateliers et à faire semblant de travailler, méthode d'abrutissement par excellence. Ces difficultés psychologiques qui se rajoutaient aux conditions matérielles difficiles faisaient que le moral était au plus bas chez beaucoup d'ouvriers.

En théorie le nombre d'heures de travail était le même pour tous, mais la réalité démontra la volonté du pouvoir nazi d'utiliser le potentiel humain des territoires occupés jusqu'à l'extrême limite de sa force. Alors que la durée légale du travail avait été fixée à 54 h par semaine (décret Sauckel 22 août 1942), en réalité la plupart des travailleurs étrangers subissaient un horaire plus lourd encore : travaux supplémentaires, travaux exceptionnels et heures de rattrapage contraignaient les ouvriers à travailler des heures supplémentaires dont la charge retombait le plus souvent sur les étrangers. Il n'était pas rare que ces derniers fussent contraints de travailler plus de 11 h par jour, soit 66 h par semaine s'ils bénéficiaient d'un repos hebdomadaire. Cette moyenne d'heures ouvrées montait parfois à 13 h comme à la Maschinenfabrik de Berlin. Dans les ateliers Krupp de Königsberg, on travaillait 12 h par jour<sup>305</sup>. A Molersdorf, les Français travaillaient 11 h ¼ y compris le dimanche. On leur accordait une demi-heure pour la pause déjeuner, mais la cantine était à 5 minutes à pied et l'on devait attendre 10 minutes pour être servi. Quand les alertes aériennes avaient fait perdre du temps de travail, on les rattrapait en heures supplémentaires de jour ou de nuit<sup>306</sup>.

<sup>302</sup> Voir tract de propagande, en hors-texte au chapitre suivant, « l'aventure de Valentin Tournevis ».

<sup>303</sup> Synthèse établie d'après Man R 2.60.25.1.(129-134) Il s'agit de documents divers dont des extraits de l'acte d'accusation français au sujet de la déportation de travailleurs (en allemand) classé dans le dossier de l'usine de Dinslaken (groupe Thyssen), non daté mais très vraisemblablement du début de l'année 1946, Il décrit en fait, par de nombreux exemples, la situation générale des français dans l'industrie sidérurgique allemande. Ce document contredit les autres comptes rendus, pour l'usine de Mühlheim par exemple, car il semble beaucoup plus réaliste sur les conditions réelles des travailleurs. Les autres documents présentent la théorie des installations et la théorie des traitements plutôt que la réalité des faits, sans doute.

<sup>304</sup> Man R 2.60.25.1.(129-134)/ Documents divers/ env. 1946.

<sup>305</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946.

<sup>306</sup> Man R 2.60.25.1.(129-134)/ Documents divers/ env. 1946.

Les conditions de travail étaient donc assez proches de celles de travaux forcés. Les jeunes Français dormaient souvent tout habillés sur des paillasses. On doit encore ajouter à cela l'hostilité et la brutalité des contremaîtres, et particulièrement des gardiens des usines qui étaient presque toujours membres de la Gestapo.

### *Leurs conditions de vie*

La propagande allemande en France montrait des images d'ateliers modèles et de logements très modernes et très confortables. Mais les nouveaux venus déchantèrent vite et la plupart vécurent dans de très mauvaises conditions.

On trouvait trois types de logements : logement privé (chez des gens), logement dans des bâtiments divers (écoles, théâtres, etc.) et baraquements. Une infime minorité était concernée par les deux premières catégories. Les baraquements étaient souvent bien conçus mais ils avaient été construits à la va-vite, le bois était vert et il manquait souvent un doublage. Les dégâts consécutifs aux attaques aériennes (en particulier les vitres brisées) n'étaient réparés que tardivement. Suite à une tempête au Lager WNF à Molersdorf (Krs, Wiener Neustadt), le carton goudronné qui recouvrait les toits fut arraché et les travailleurs français restèrent ainsi six mois dans des chambres où il pleuvait presque autant qu'à l'extérieur. Quant au chauffage, en dehors du fait que souvent les baraquements étaient ouverts à tous vents, les restrictions de charbon furent bientôt si dures que l'on pouvait à peine chauffer 2 à 3 h par jour. Dans les camps de Prusse, il faisait si froid dans les nuits d'hiver que les ouvriers ne pouvaient pas du tout dormir.

En ce qui concerne l'hygiène, la durée de la journée de travail laissait peu de loisir pour s'occuper de son linge et de son corps. Il faut ajouter que dans certains camp, les aménagements les plus essentiels étaient absents<sup>307</sup>. Au camp WNF Fischament (Wien) il n'y avait qu'un seul point d'eau pour 600 travailleurs et à l'extérieur, de surcroît, la plus lointaine baraque se trouvant à 800 mètres. En hiver, il était impossible à utiliser, la température descendant jusqu'à -30°C. Les installations sanitaires étaient plus que déficitaires : à Friedrichhafen, 6 WC pour 900 personnes ! Des épidémies s'en suivirent qui atteignaient facilement des personnes déjà affaiblies par la vermine (certaines paillasses n'étaient changées que tous les ans). Les responsables des baraquements, désignés parmi les travailleurs, étaient, pour la moindre faute, même très légère, durement traités par les gardes.

Dans certains camps (ex. Sieben-Hirten), les ouvriers français devaient se débrouiller seuls pour leur nourriture : ils recevaient des cartes d'alimentation comme les civils allemands, mais en aucun cas une part de combustible. Dans les autres cas, ce n'était guère mieux. Ils devaient donner leur carte d'alimentation avec en contrepartie des repas composés comme suit : café le matin; le midi, une soupe épaisse, le plus souvent aux choux et aux navets avec, une fois par semaine, 25 g de viande et une cuillère de confiture en guise de dessert ; le soir, à peu près la même chose que le midi et enfin une distribution de pain deux fois par semaine (environ 700 à 750g à chaque fois). Dans la firme Alkett de Berlin-Spandau, on exige pour ce type de nourriture un paiement de 24,40 RM par quinzaine. Les travailleurs qui ne voulaient pas mourir d'épuisement devaient se tourner vers le marché noir pour se procurer des compléments indispensables, ce qui était risqué s'ils se faisaient prendre par la Gestapo. Malgré toutes les promesses faites par les Nazis en France, les couples qui acceptaient de partir sous la condition de ne pas être séparés, l'étaient, et dès leur arrivée en Allemagne.

Les malades disposaient parfois d'un médecin dans le camp, mais celui-ci était tellement débordé que les visites étaient très superficielles. Dans de nombreux cas (toutes les usines Krupp, Dornier, Siemens, par exemple), ce sont les contremaîtres eux-mêmes qui décidaient si l'ouvrier était en état de travailler ou pas. Le rapport dit que de nombreux ouvriers français sont

---

<sup>307</sup> Pour les conditions de logement - si l'on peut dire - chez Krupp, voir les documents du jugement au Tribunal international.

morts par simple manque de soin, en l'absence de tout aide médicale dans leur camp. Le rapatriement des personnes malades de la tuberculose fut interdit par la police et le Dr Bockaker, médecin-chef de la Gestapo, interdit le 16 mars 1944 que dorénavant tout médecin ou assistant médical français soit autorisé à venir en visite.

Du côté de la Reichsvereinigung Eisen, le discours officiel n'est évidemment pas le même. On veut montrer, par exemple, que l'on se préoccupe du sort et même du confort des ouvriers étrangers et diverses études sont menées à ce sujet<sup>308</sup>. On a ainsi créé une "Amicale des travailleurs français en Allemagne" qui dépend directement de la Reichsvereinigung Eisen, car un nombre croissant, dit-on, de Français sont incorporés dans les usines qui en dépendent. Or ces Français, contrairement aux autres ressortissants étrangers, n'ont pas une organisation propre en Allemagne. On avait dans un premier temps permis la création d'un journal hebdomadaire, *Le Pont*, qui devait être un lien entre les Français des différentes régions d'Allemagne. En relation avec ce journal on a élargi les publications en français à d'autres ouvrages littéraires ou de propagande, ainsi que des ouvrages devant permettre une meilleure connaissance de la culture et de la langue allemande, ce à quoi visaient également un certain nombre de cours organisés à cet effet<sup>309</sup>.

C'est en prolongeant ces actions vers les loisirs qu'a été créée l'association évoquée ci-dessus. Cela répond d'abord aux besoins des Français qui ne sont pas dans des logements regroupés, mais dans des logements privés ou dispersés dans plusieurs lieux. Il faut leur fournir des lieux de rencontre qui, certes, existent déjà dans les cafés et commerces, mais sont complétés par les locaux des sections locales de cette Amicale. On encourage aussi à la création de telles sections dans les camps plus importants. Les délégations françaises pourront contacter directement le DAF pour toutes les questions sociales. On y pourvoira de la lecture, des films, des activités sportives ou culturelles (théâtre, musique) ou même de formation. Beau programme ! On en espère bien sûr des retombées positives, en particulier sur la discipline. Les "meilleurs éléments" seront d'abord attirés et ils pourront ensuite avoir une influence favorable sur leurs compatriotes<sup>310</sup>. Cela devrait avoir des effets positifs sur la discipline et également sur le rendement, ce qui au passage laisse sous-entendre qu'il ne devait pas être bien fameux. Mais on dit attendre encore plus de ces hommes, espérant jusqu'à un engagement de soutien à la politique allemande.

« Avec la pénurie de main d'œuvre allemande due aux besoins de la guerre, il est maintenant possible, en faisant appel aux éléments moteurs parmi les ouvriers français, d'assurer quand même les besoins en main d'œuvre mais aussi d'influencer les actions politiques dans le sens de la nouvelle Europe. »<sup>311</sup>.

On voit ainsi que les ouvriers français, au moins dans les textes, reçoivent un traitement spécifique dans l'optique de la future Europe réorganisée autour de l'influence allemande.

---

<sup>308</sup> BA/ R 10 III/ 131/ un dossier non daté (environ fin 1942- début 1943).

<sup>309</sup> BA/ R 10 III/ 131/ *ibid.*

<sup>310</sup> BA/ R 10 III/ 131/ *ibid.*

<sup>311</sup> BA/ R 10 III/ 131/ *ibid.*

*L'exemple des Vereinigte Stahlwerke AG*<sup>312</sup>

L'exemple concret de la main d'œuvre française - et étrangère - employée au sein des Konzerns Vereinigte Stahlwerke AG et Mannesmann AG permettent d'entrer dans le détail des chiffres.

**Le nombre de travailleurs étrangers, dont les Français**

Pour étudier les variations de l'utilisation de la main d'œuvre étrangère, prenons quelques exemples précis au sein du Konzern<sup>313</sup>, en commençant par l'usine Thyssen de Mühlheim. Les premiers travailleurs étrangers arrivèrent dans cette usine en juillet 1940 (200 hommes).

**Tableau 86. Personnel de l'usine Thyssen de Mühlheim (Vereinigte Stahlwerke)**<sup>314</sup>

<i>Moyenne sur l'année d'exercice</i>	1938/ 1939	1939/ 1940	1940/ 1941	1941/ 1942	1942/ 1943	1943/ 1944	1944/ 1945
<b>personnel total</b> (employés et ouvriers)	<b>5344</b>	<b>5277</b>	<b>5767</b>	<b>5302</b>	<b>5542</b>	<b>5566</b>	<b>5730</b>
Allemands	5344	5203	5330	4827	4353	3907	3701
<b>étrangers (civils et KG)</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>437</b>	<b>475</b>	<b>1189</b>	<b>1659</b>	<b>2029</b>
% des allemands	100	98.60	92.42	91.04	78.55	70.19	64.59
<b>% des étrangers</b>	<b>0</b>	<b>1.40</b>	<b>7.58</b>	<b>8.96</b>	<b>21.45</b>	<b>29.81</b>	<b>35.41</b>
total civils étrangers	0	59	200	241	938	1186	1583
<b>dont civils français</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>113</b>
total prisonniers	0	15	237	234	251	473	446
<b>dont prisonniers français</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>237</b>	<b>234</b>	<b>218</b>	<b>189</b>	<b>240</b>
soit en % des prisonniers	0	100	100	100	87	40	53.8
<b>Total Français</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>248</b>	<b>237</b>	<b>410</b>	<b>382</b>	<b>353</b>
soit en % des étrangers	0	20.3	56.7	49.9	34.5	23.0	17.4
soit en % du personnel total	0	0.3	4.3	4.5	7.4	6.8	6.2

A travers ces données chiffrées, on aperçoit bien la saignée opérée par la guerre à partir de 1942/43 (abaissement significatif du nombre des travailleurs allemands) qui est, au fur et à mesure, comblée par des prélèvements compensateurs dans les territoires occupés. Si les prisonniers de guerre<sup>315</sup> français sont les seuls prisonniers employés jusqu'en 1943 et qu'ils représentent ensuite environ la moitié des prisonniers qui travaillent à Mühlheim, les civils français représentent une part non négligeable de ce total, de la moitié à un tiers environ, entre fin 1942 et début 1945. Jusqu'en 1942, les prisonniers employés sont exclusivement des Français; ensuite arrivent des Russes et des militaires de tous pays. Les prisonniers français représentent encore 54% du total en 1945. La proportion de civils est moindre : 20,5% en 1942/43 et seulement 7,1% en 1944/45. La contribution de la main d'œuvre française a bel et bien constitué, pour cette usine du groupe Thyssen, un apport important qui a représenté à lui seul jusqu'à 7,4 % du total du personnel.

<sup>312</sup> Les données suivantes ont été tirées du fonds MAN /R 2.60.25.1 /Emploi de main d'œuvre étrangère : les archives Mannesmann AG possèdent une partie très importante de documents concernant le Konzern des Vereinigte Stahlwerke AG car à la réorganisation après la guerre une partie des usines de ce groupe, celles qui produisaient des tubes, a été restructurée avec des usines du groupe Mannesmann AG. Il s'agit ici des usines de la Deutsche Röhrenwerke AG (Düsseldorf) avec usines Werksgruppe Phoenix et Werksgruppe Thyssen/Mühlheim, Dinslaken, Wesel.

<sup>313</sup> Il n'existe pas à ma connaissance de synthèse sur l'ensemble du groupe pour ce problème de l'emploi de la main d'œuvre étrangère.

<sup>314</sup> MAN /R 2.60.25.1 /Emploi de main d'œuvre étrangère/ synthèse et calculs d'après des documents du 23.2.1946, à la demande des autorités d'occupation. La production de l'usine en produits finis est en grande partie composée de tubes. Année d'exercice : d'octobre à septembre de la suivante.

<sup>315</sup> Rappelons que selon les conventions internationales, les prisonniers de guerre ne doivent pas être employés dans des activités concernant la défense nationale, or ces usines construisent toutes de l'armement...

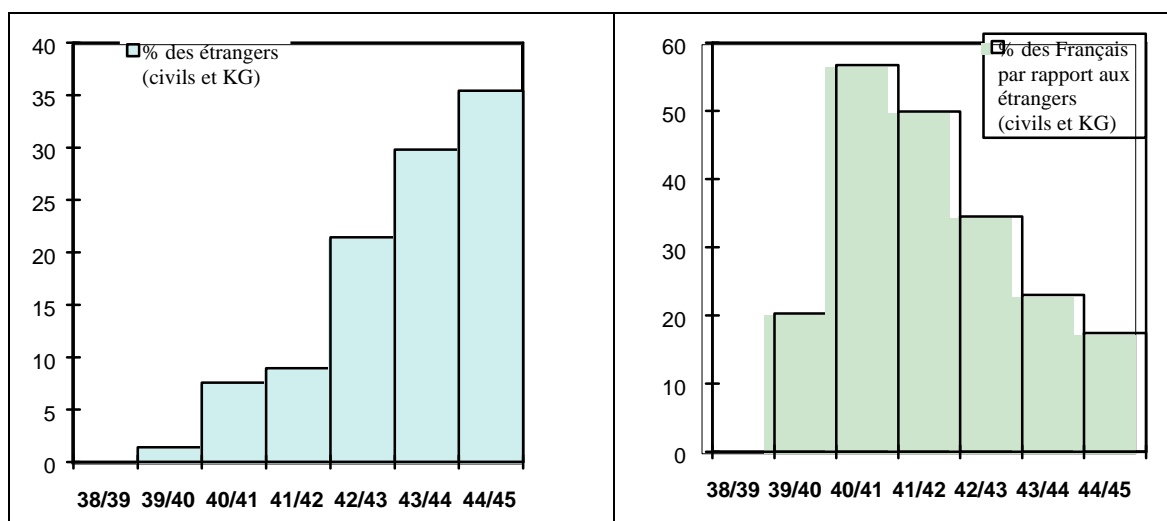


Figure 69. Part des étrangers dans l'usine de Mühlheim (Vereinigte Stahlwerke)<sup>316</sup>

Le second exemple, pris dans le même Konzern, montre également la part importante des travailleurs français dans les effectifs de l'usine Phoenix.

Tableau 87. Personnel de l'usine Phoenix à Düsseldorf (Vereinigte Stahlwerke)<sup>317</sup>

Moyenne sur l'année d'exercice	1938/1939	1939/1940	1940/1941	1941/1942	1942/1943	1943/1944	1944/1945
<b>personnel total</b> (employés et ouvriers)	<b>8 955</b>	<b>8 118</b>	<b>9 202</b>	<b>8 647</b>	<b>9 229</b>	<b>9 509</b>	<b>6 353</b>
Allemands	8 941	8 045	8 540	7 735	6 854	6 466	4 666
<b>étrangers (civils et KG)</b>	<b>14</b>	<b>73</b>	<b>662</b>	<b>912</b>	<b>2 375</b>	<b>3 043</b>	<b>1 687</b>
% des étrangers sur personnel total	0,15	0,89	7,19	10,55	25,73	32,00	26,55
Dont Français civils	0	0	0	0	679	570	190
Prisonniers français	0	35	617	575	398	297	145
<b>Total des Français</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>617</b>	<b>575</b>	<b>1 077</b>	<b>867</b>	<b>335</b>
% des Français sur personnel étranger	0	47,9	93,2	63,0	45,3	28,5	19,9
% des Français sur personnel total	0	0,4	6,7	6,6	11,7	9,1	5,3

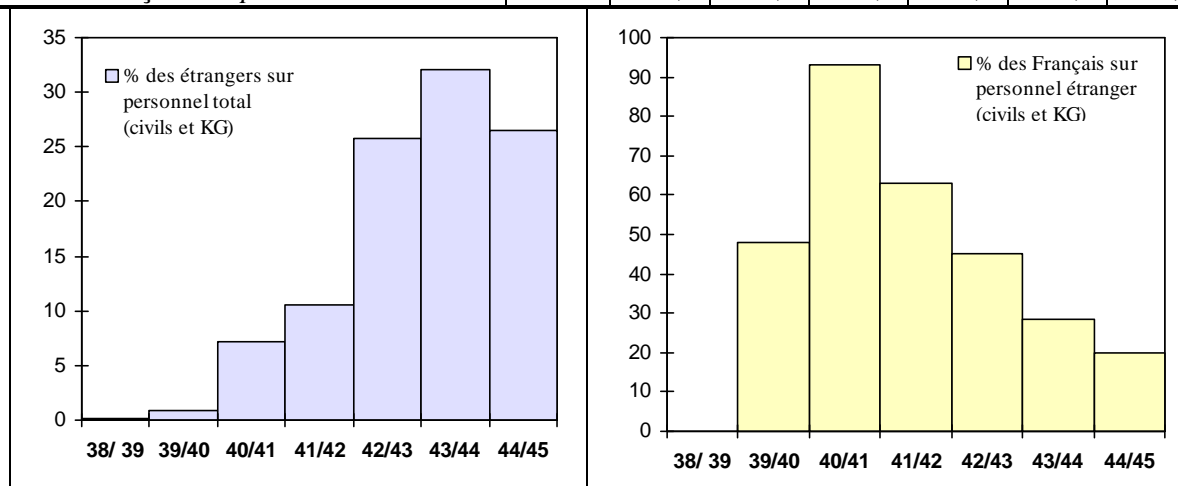


Figure 70. Part des étrangers dans l'usine de Phoenix/ Düsseldorf (Vereinigte Stahlwerke)<sup>318</sup>

<sup>316</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Emploi de main d'œuvre étrangère Werksgruppe Thyssen/ synthèse et calculs d'après des documents du 23.2.1946, à la demande des autorités d'occupation. La production de l'usine en produits finis est en grande partie composée de tubes.

<sup>317</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Emploi de main d'œuvre étrangère Werksgruppe Thyssen/ Dinslaken, (documents de mars 1946, à la demande des autorités d'occupation).

<sup>318</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ *ibid.*



La comparaison des deux séries de graphiques, qui portent sur deux très grosses usines, met en évidence une corrélation certaine entre deux faits. D'une part, la répartition au cours de la guerre met en relief une première analogie dans la proportion de travailleurs étrangers sur l'ensemble du personnel. Celle-ci fut, de façon assez peu surprenante, marquée par un sursaut important fin 1942 - début 1943. D'autre part, la proportion des Français par rapport aux ouvriers étrangers suit dans les deux cas une évolution semblable dans le temps, avec une pointe en 1940/1941 suivi d'une régression régulière. Les chiffres absolus pour les Français, dans les tableaux ci-dessus, indiquent un maximum de présence en 1942/1943, pour chuter ensuite.

L'interprétation de ces données est assez complexe, mais il est clair qu'en 1942/1943 s'organise un fort recrutement de travailleurs de toutes origines, les Français représentant un nombre important mais proportionnellement moindre à celui des années précédentes. A partir de 1942-1943, pour ces usines, c'est surtout vers les prisonniers de l'Est que l'on se tourne, sur la demande des autorités ou des usines. On ne sait pas pourquoi, peut-être cela correspond-t-il à des négociations avec les Français au sujet de ces prisonniers de guerre, que de toute façon il est normalement interdit d'employer dans l'industrie de guerre, selon les conventions de Genève.

C'est ainsi qu'une lettre entre la Reichsvereinigung Eisen et le Rüstungslieferungsamt (bureau d'attribution des armements), datée du 10 septembre 1942, informe d'un premier départ de l'usine August Thyssen-Hütte (Duisburg-Hamborn), la plus grosse d'Allemagne avec celle de Watensted, de 340 prisonniers de guerre français en échange de 500 prisonniers russes, selon le propre vœu de la direction de l'usine<sup>319</sup>. La lettre de la société August Thyssen, qui avait annoncé ce transfert, permet d'en savoir un peu plus sur les conditions dans lesquelles ces échanges se déroulaient<sup>320</sup>. Les prisonniers français sont envoyés à l'Office du travail agricole, ce qui pourrait confirmer l'hypothèse émise ci-dessus. Les industriels se plaignent du fait qu'on leur avait, en plus, promis un envoi de 1500 prisonniers russes et que cela ne s'est pas fait. Au passage, on apprend que le taux de perte parmi les ouvriers russes est énorme : sur 529 prisonniers reçus en août, ils ont dû retirer 27 malades ou morts et il ne leur en reste donc plus que 502, soit une perte de 5 % en un mois ! La présentation de ces pertes sous la simple forme de manque à gagner fait frémir... Autre détail sinistre, la direction se plaint aussi du fait que pendant 5 jours, 200 Russes sont quotidiennement indisponibles car le délai fixé pour l'épouillage est arrivé à terme et qu'il faut donc s'y soumettre<sup>321</sup>.

On apprend aussi, dans le détail, toutes les conséquences de ces retards d'envoi de main d'œuvre de remplacement : un certain nombre de Français leur ont été retiré alors que les Russes de "remplacement" ne sont pas encore transférés. Il faut donc jongler entre les diverses installations, retirer un groupe à une usine pour l'attribuer à une autre, le tout dans le but de préserver ce qui ne peut pas être stoppé sans dommage, tels que les hauts-fourneaux ou certains laminoirs. Tout cela rend les conditions de travail très difficiles pour tous.

« Le potentiel de notre personnel est utilisé (surtout dans les installations à feu) dans les limites extrêmes du supportable. Nous constatons des chutes de notre productivité et de cette façon des pertes dans la production, en raison de la surcharge de travail de notre personnel pour qui c'est presque l'épuisement. Le nombre de malades parmi les membres du personnel a grimpé de 100 %. Pour atteindre le niveau de production réclamé, un envoi d'autres prisonniers de guerre est devenu indispensable et urgent, et d'autant plus que nous sommes dans des régions qui, selon les données de l'expérience, seront touchées par des attaques aériennes ennemies, et que ces perturbations nous rendront plus difficile encore, dans les mois d'hiver, d'atteindre le niveau requis. »<sup>322</sup>

<sup>319</sup> après un premier envoi de 1500. BA/ R10 III/ 52/ Lettre de Beck, Geschäftsführer du Reichsvereinigung Eisen, datée du 10 sept 42, à Schiber, le chef du Rüstungslieferungsamt.

<sup>320</sup> BA/ R 10 III/ 52/ August-Thyssen Hütte, lettre de la direction de la société à Beck, de la Reichsvereinigung Eisen, 5 septembre 1942.

<sup>321</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 5 septembre 1942, *ibid.*

<sup>322</sup> BA/ R 10 III/ 52/ 5 septembre 1942, *ibid.*

Les différences de personnel sont grandes d'une unité à l'autre. A l'usine de Dinslaken<sup>323</sup>, de petit effectif (maximum 493 en 1943/1944), si les étrangers ont quand même représenté jusqu'à 27,8% (1944/45), le nombre d'ouvriers français est insignifiant (maximum 8 en 1942/1943). A la petite usine de Wesel (effectif total d'environ 200), il n'y avait que des civils étrangers (de 59,4 à 61,3 % du total) et pas de prisonniers de guerre. Les 36 premiers travailleurs étrangers arrivèrent en juillet 1943 : parmi eux, il y avait 27 Français et 9 femmes russes. Jusqu'à la fin de la guerre, les Français sont présents là aussi en nombre significatif : 21,3% du total du personnel de l'usine en 1943/1944 (soit 35,8% des étrangers) et 16,5% l'année suivante (27% des étrangers).

Il y a dans l'ensemble suffisamment d'exemples significatifs qui montrent que les exigences Sauckel en France concernant la main d'œuvre spécialisée, et l'autre, ont bien alimenté les entreprises sidérurgiques allemandes. Ces ouvriers français, qui leur arrivèrent en nombre à partir de 1942, ont représenté un apport vital au moment où le front exigeait toujours plus de combattants allemands.

### Les salaires et la durée du travail

En théorie, nous avons vu que les travailleurs étrangers recevaient officiellement le même salaire que les travailleurs allemands. Dans la pratique, cela ne concerne que les ouvriers de l'Europe de l'Ouest. A l'étude de quelques cas, il semble que la fourchette théorique des salaires soit à peu près la même, ou 10 à 20 % plus basse. Mais nous avons déjà donné des indications sur la réalité des pratiques, en particulier sur l'usage des amendes qui diminuaient considérablement le salaire réel, dans certains cas. Le pourcentage des prélèvements obligatoires, ceux-ci comprenant les impôts sur le revenu, la couverture sociale et la contribution au Front du travail (DAF), représente dans l'exemple suivant de 22,9%, pour le salaire le plus élevé, à 18,4 % pour le plus bas<sup>324</sup>.

**Tableau 88. Exemple de salaires pour les travailleurs civils étrangers à l'usine de Mühlheim<sup>325</sup>**

en RM	exemple n°1 (salaire élevé)	exemple n°9 (salaire bas)
salaire brut mensuel	392,48	222,71
<b>gain horaire</b>	<b>1,404</b>	<b>0,781</b>
contributions assurances sociales	29,29	18,88
contribution DAF <sup>326</sup>	5,40	3,40
taxe sur les revenus	55,30	18,70
salaire net	302,49	181,73

Pour comparer, il semble que le salaire moyen horaire allemand, pour le même type d'emploi (spécialiste métallurgiste) variait entre 1 et 1,20 RM. Mais faut-il croire réellement ces chiffres ? Sans doute pas. De plus il n'est pas indiqué s'il s'agit de minima et de maxima, ni la proportion de chaque catégorie de salaire réellement distribué : l'exemple, choisi pour répondre à la demande des autorités américaines après guerre, est peut être bien atypique<sup>327</sup>.

<sup>323</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Emploi de main d'œuvre étrangère Werksgruppe Thyssen/ Dinslaken, (documents de mars 1946, à la demande des autorités d'occupation).

<sup>324</sup> A ce propos, on a pu souvent lire que les prélèvements sur les salaires sous le régime nazi étaient écrasants. Que l'on prenne donc un bulletin de salaire d'aujourd'hui, qu'on y rajoute les impôts sur les revenus et que l'on compare : on constatera qu'il n'y a rien de particulièrement exceptionnel, même si effectivement le niveau est plutôt élevé pour des salaires ouvriers.

<sup>325</sup> hors travailleurs de « l'Est ».

<sup>326</sup> Deutscher Arbeiter Front : Front du travail.

<sup>327</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Emploi de main d'œuvre étrangère Werksgruppe Thyssen/ Dinslaken, (documents de mars 1946, à la demande des autorités d'occupation).

Pour ce qui est du temps de travail, à Wesel, les travailleurs étrangers avaient, nous dit le rapport, les mêmes horaires que les Allemands et la même durée de pause (11 h de travail et 1 h de pause), et pas d'heures supplémentaires en aucun cas. D'après le rapport établi par l'usine de Dinslaken<sup>328</sup>, les travailleurs étrangers auraient eu les mêmes horaires et les mêmes conditions de travail que leurs homologues allemands, il n'y aurait eu aucune heure supplémentaire pour raison d'alarme et les ouvriers français et allemands auraient travaillé dans une bonne entente. Le système des amendes financières n'y existait pas, selon ce rapport. Histoire revisitée ou exception locale ? On peut raisonnablement douter de ces affirmations, d'autant plus qu'il n'y a pas grand détail. Le tableau suivant permet de constater en tout cas quelques différences de traitement entre nationalités, les Français étant les moins bien lotis des travailleurs "volontaires" de l'Ouest.

**Tableau 89. Exemple de salaires pour les travailleurs civils étrangers (usine de Dinslaken)**

<b>pour les Français</b>	<b> salaire élevé</b>	<b> salaire bas</b>	<b> salaire moyen</b>
salaire brut mensuel <i>en RM</i>	314	221	240
salaire net	243	183	/
<b>pour les Hollandais</b> (les plus nombreux)			
salaire brut mensuel <i>en RM</i>	504	203	300
salaire net	483	175	/

### **Les conditions de vie des Français dans les usines des Vereinigte Stahlwerke AG**

Le 9 juillet 1940, 46 hommes arrivent à l'usine de Mühlheim<sup>329</sup>, essentiellement d'origine belge et hollandaise, qui sont logés dans un foyer d'apprentis. Ils disposent, selon les archives du groupe, de toilettes, d'eau chaude, d'électricité et de chauffage central. Le 1<sup>er</sup> mars 1942, l'usine loue une maison où elle loge 75 travailleurs civils, dont quelques Français. Les conditions de confort sont à peu près les mêmes que celles du premier foyer. Cette maison est détruite en juin 1943. Les ouvriers sont alors relogés dans un camp<sup>330</sup> appartenant à l'entreprise (Karl-Geusenstraße). Celui-ci comprend 5 baraquements, dont 3 en bois, d'une superficie totale de 1360 m<sup>2</sup> où l'on loge 443 personnes (chiffre maximum) dont des Français, des Belges, des Hollandais, des Italiens et des Polonais, logés par nationalité<sup>331</sup>. Les logements sont nettement moins confortables : il n'y a pas d'eau chaude, le chauffage consiste en un poêle à charbon et seules trois baraques sont équipées de sanitaires. Il en est de même pour le camp ouvert en septembre 1944 qui regroupe 420 ouvriers sur 1079 m<sup>2</sup> au total (4 baraquements avec 17 dortoirs mais une seule pièce de WC, et une seule salle d'eau). Il dispose néanmoins de l'électricité et du chauffage au charbon.

Les prisonniers de guerre français, sous la surveillance de la Wehrmacht, sont logés au camp de la Ellerkirchstraße, dans un ancien bâtiment administratif de l'usine Eller (qui appartient aussi aux Vereinigte Stahlwerke), agrandi par cinq baraques en bois (dont trois sont détruites par la suite). Trois niveaux de logement dans le bâtiment principal, de 420 m<sup>2</sup> chacun et quatre baraques de 165 m<sup>2</sup> chacune. La cinquième contient une salle de prières et une bibliothèque. Le chiffre le plus haut d'occupation a été de 268 prisonniers français, arrivés le 20 juillet 1940. L'équipement sanitaire semble correct, de l'eau chaude est à disposition et même une machine à laver.

<sup>328</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ *ibid.*

<sup>329</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Werksgruppe Poensgen Werksgruppe Thyssen/ Mühlheim.

<sup>330</sup> En allemand, le mot ici employé, « Lager », signifie aussi bien couchage, gîte qu'entrepôt ou camp militaire. C'est dire que la seule description sur les documents ne peut pas rendre compte de la réalité des choses qui étaient aussi variées que les nombreuses acceptions de ce mot.

<sup>331</sup> Le document ne dit pas où sont logés les autres : en 1943, il y a alors plus de 1000 ouvriers étrangers qui travaillent dans cette usine.

A Wesel, les Allemands et les étrangers étaient mélangés, selon le rapport. Il y avait une infirmerie. Ce n'était pas un camp de punition et aucun ouvrier ni allemand ni étranger ne fut envoyé de Wesel vers un camp de travail<sup>332</sup>.

### Maladies, décès et fuites

Un autre document indique le pourcentage de malades parmi les travailleurs étrangers. Les données sont différentes du tableau précédent sur le personnel, ce sont des moyennes annuelles portant sur des périodes différentes, et visiblement certaines catégories n'étaient pas comptabilisées dans le premier tableau.

**Tableau 90. Pourcentage des malades à l'usine de Mühlheim<sup>333</sup>**

	1942	1943	1944	1945
Nombre moyen du personnel étranger	902	1235	3339	3385
<b>dont Français<sup>334</sup></b>	?	?	<b>518</b>	<b>534</b>
<i>Nombre moyen de malades en %</i>	<i>1,75%</i>	<i>2,30%</i>	<i>?</i>	<i>?</i>
<i>Nombre moyen de Français malades en %</i>	<i>?</i>	<i>?</i>	<i>5,87%</i>	<i>5,91%</i>

A l'usine Thyssen à Mühlheim, deux civils français sont morts de maladie entre 1942 et 1944 et deux prisonniers de guerre français sont morts sous les bombardements. En 1944, on indique aussi la mort d'un ouvrier français dans un hôpital de la ville, de la tuberculose.

**Tableau 91. Pourcentage des malades à l'usine de Wesel (Thyssen)<sup>335</sup>**

	Allemands	Français	Hollandais
<b>1943/44</b>	8,4%	<b>4,7%</b>	26,2%
<b>1944/45</b>	10,5%	<b>11,2%</b>	18,7%

Comme pour l'usine précédente, en 1945, ce sont les Hollandais qui sont le plus atteints, avec un pourcentage de malades de 8,52. Ils sont proches de chez eux et souvent tardent à revenir des week-ends autorisés, c'est en tout cas l'explication avancée un peu plus loin dans ce rapport. Les conditions de vie et de travail se sont probablement dégradées au cours du temps car on trouve de plus en plus de fuite de travailleurs, même si, chez les Français, elles sont plus limitées, ce qui confirme que ceux-ci étaient sans doute un peu mieux traités que les autres ouvriers étrangers. On n'a pas de chiffres pour les prisonniers de guerre.

**Tableau 92. Fuites de civils, l'exemple de deux unités du groupe Thyssen<sup>336</sup>**

	Mühlheim		Dinslaken	
	Français	total	Français	total
1939/40	-	-		
1940/41	-	-		
1941/42	-	13		
1942/43	-	23	-	8
1943/44	4	124	5	60 <sup>(337)</sup>
1944/45	2	61	-	-

<sup>332</sup> Il s'agit ici exclusivement des travailleurs de l'Ouest. On sait malheureusement que les travailleurs de l'Est, essentiellement Polonais et Russes étaient traités d'une toute autre manière ...

<sup>333</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Werksgruppe Poensgen Werksgruppe Thyssen/ Mühlheim.

<sup>334</sup> Les Russes sont très nombreux. Les Italiens sont en 1944 le troisième groupe, et le second en 1945.

<sup>335</sup> MAN/ R 2.60.25.1/ Werksgruppe Poensgen Werksgruppe Thyssen/ Mühlheim. Chiffres officiels ! (n.b. il y a aussi d'autres nationalités).

<sup>336</sup> *ibid.*

<sup>337</sup> Dont 50 Hollandais, ce qui est contradictoire avec le nombre de travailleurs hollandais officiellement annoncé pour 1943-1944, qui est de 16. Cependant les chiffres sont une moyenne, il est possible qu'un convoi complet ait fui rapidement et soit du même coup peu comptabilisé dans la moyenne des présents... ?

## *L'exemple de Mannesmann*

### **Le nombre de travailleurs étrangers, dont les Français**

La plus grande partie de la main d'œuvre employée dans les usines de la Mannesmannröhren-Werke AG est faite des prisonniers de guerre russes et de travailleurs des pays de l'est de l'Europe, dont des Russes et des Polonais<sup>338</sup>. Cependant les travailleurs français, ouvriers déportés ou prisonniers de guerre, constituent un groupe de second plan, certes, mais assez important. On trouve enfin des personnes aux plus diverses origines nationales : Belgique, Hollande, Danemark, Italie, Tchéquie, Slovaquie, Russie, Hongrie, Norvège, Suisse, Luxembourg, Alsace-Lorraine, Serbie, Croatie, Slovénie, Grèce, États-Unis, Grande-Bretagne, Bulgarie, Yougoslavie, Ukraine, Suède, et de nombreux apatrides.

Mannesmann AG est une entreprise fortement exportatrice ce qui explique sans doute qu'avant la guerre, il y a déjà des étrangers à la direction, mais très peu (6). Le maximum fut de 25 en 1943 (dont un Français), surtout des hollandais (21), ce qui représentait 3,1% de l'équipe de direction; à la fin de 1944, le nombre était redescendu à 10 (1,6%)<sup>339</sup>. Ces travailleurs étaient des volontaires, envoyés par l'Arbeitsamt de Düsseldorf. Parmi eux, deux Français (Lorrains) furent envoyés mais l'un ne resta que quelques semaines. De plus, il y eut dans la dernière année et demie, entre 5 et 8 travailleurs russes employés aux transports et réparations, et entre 3 et 5 femmes russes (Ukraine) employées aux cuisines. Ils étaient logés et nourris au camp de Rath.

Pour les usines, dans les temps d'avant la guerre, c'était « une règle » chez Mannesmann de n'employer que très peu d'ouvriers étrangers dans les mines, les fonderies et les laminoirs. Le peu qu'il y avait étaient des gens installés depuis longtemps en Allemagne, essentiellement des Hollandais, et qui avaient conservé leur nationalité d'origine. Avec les exigences de la guerre, il fallut embaucher des travailleurs étrangers. Cela se faisait uniquement en passant par les organismes appropriés.

« Comme principe, nous refusons le recrutement concentré de prisonniers de guerre et autres travailleurs, bien que la coopération de la firme fut demandée à plusieurs reprises par les autorités »<sup>340</sup>

Ce n'est pas cette soi-disant réticence que l'on peut constater dans les comptes rendus officiels dans lesquels la position de Zangen, le président-directeur-général de Mannesmann ne montre pas une attitude différente de celles des autres industriels<sup>341</sup>.

La responsabilité de ces travailleurs étrangers reposait sur chaque directeur d'usine. Mais avec le nombre qui augmentait beaucoup, il fallut créer, en 1943, un poste central pour unifier les directives, étudier le pour et le contre, et aussi le profit qui en était retiré. L'ingénieur en chef Thelen fut chargé de cette tâche, avec le contrôleur général Karl Müller. Il fit un rapport en été 1943, après avoir inspecté toutes les unités et eut un entretien avec tous les directeurs d'usines. Ensuite, il fut chargé de contrôler l'application, dans les usines, des instructions de la direction.

<sup>338</sup> MAN/ M 12.820/ main d'œuvre étrangère dans les usines.

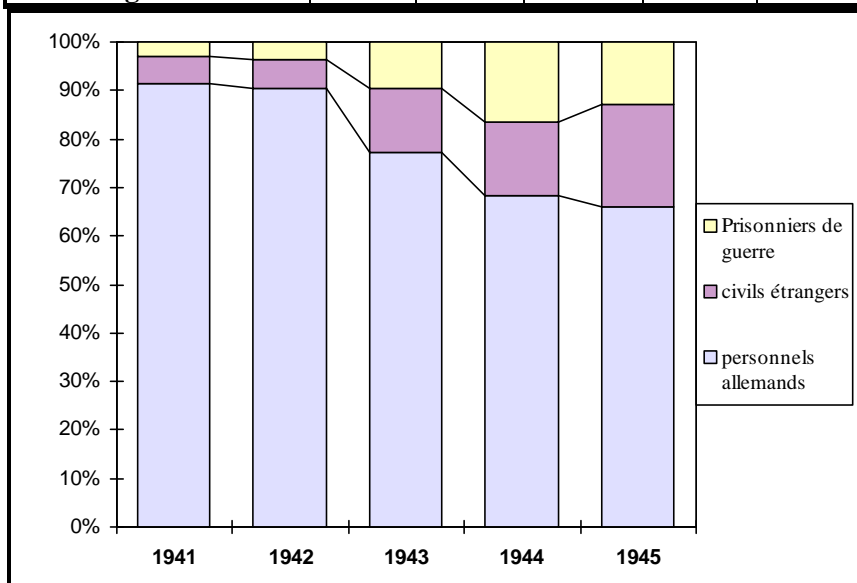
<sup>339</sup> MAN/ M 12.820/ Etude sur l'emploi de main d'œuvre étrangère dans les usines MannesmannRöhrenwerke AG/ 1945, établie à la demande des autorités alliées.

<sup>340</sup> MAN/ M 12.820/ Etude sur l'emploi de main d'œuvre étrangère dans les usines MannesmannRöhrenwerke AG/ 1945, établie à la demande des autorités alliées.

<sup>341</sup> cf. *supra*, en particulier dans le dossier BA/ R 10 III/ 52.

**Tableau 93. Personnel Konzern Mannesmann<sup>342</sup>**

	1941	1942	1943	1944	1945
<b>personnels allemands</b>	<b>28863</b>	<b>27962</b>	<b>25973</b>	<b>24028</b>	<b>22138</b>
<b>civils étrangers</b>	<b>1814</b>	<b>1837</b>	<b>4368</b>	<b>5343</b>	<b>7184</b>
<b>%</b>	5,7%	5,9%	13,0%	15,2%	21,4%
<b>KG</b>	<b>911</b>	<b>1100</b>	<b>3248</b>	<b>5837</b>	<b>4295</b>
<b>%</b>	2,9%	3,6%	9,7%	16,6%	12,8%
<b>total des étrangers</b>	<b>2725</b>	<b>2937</b>	<b>7616</b>	<b>11180</b>	<b>11479</b>
<b>%</b>	8,6%	9,5%	22,7%	31,8%	34,1%
<b>TOTAL général</b>	<b>31588</b>	<b>30899</b>	<b>33589</b>	<b>35208</b>	<b>33617</b>

**Figure 71. Répartition du personnel du Konzern Mannesmann**

Le personnel total augmente donc d'année en année, faisant plus que compenser la saignée exigée pour la Wehrmacht par des civils et des prisonniers de guerre toujours plus nombreux. Cependant, ceux-ci ne sont pas tous des spécialistes, loin s'en faut, l'efficacité horaire n'est donc pas la même. La productivité est en conséquence largement en baisse et la production, pour ces raisons et pour d'autres<sup>343</sup>, a du mal à se maintenir. Selon les unités du groupe Mannesmann (17), les chiffres varient, mais comme précédemment, la comparaison entre les différents graphiques fait apparaître certaines corrélations.

<sup>342</sup> synthèse d'après Man/ M.12.820.

<sup>343</sup> cf. *supra.*, les problèmes d'approvisionnement.

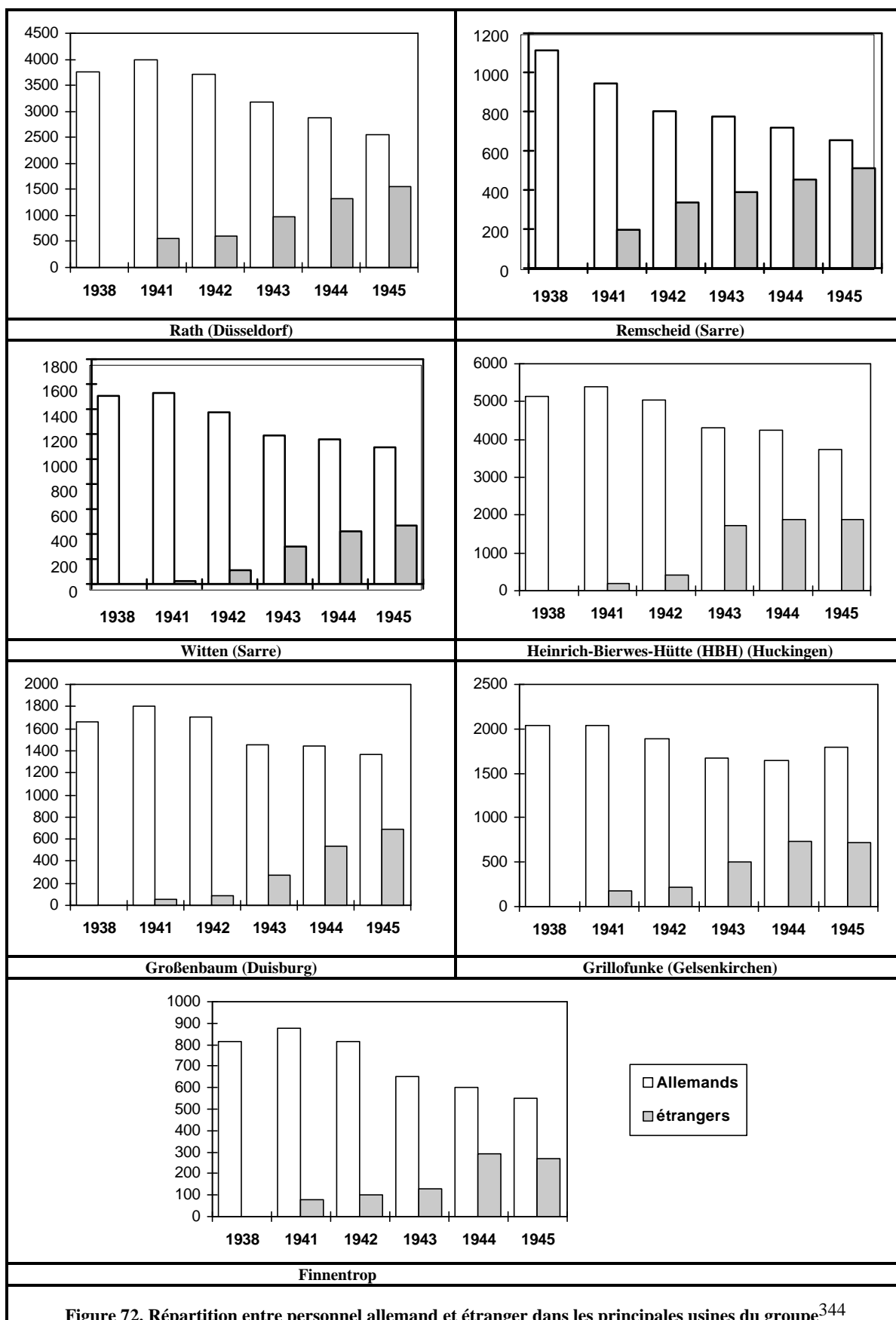


Figure 72. Répartition entre personnel allemand et étranger dans les principales usines du groupe<sup>344</sup>

<sup>344</sup> MAN/ M.12.820/ employés et ouvriers.

### Les Français chez Mannesmann AG

A la Kammerich Werke<sup>345</sup>, les Français sont présents de janvier 1942 à mars 1945 dans ce camp qui comportait une grande majorité de femmes, ukrainiennes et russes, et quelques Belges<sup>346</sup>. Cette présence féminine nombreuse a une conséquence inattendue : des enfants sont nés dans les camps, et en particulier dans celui-ci, à Kammerich Werke, avec une moyenne de 13 par mois en 1943 (8 Ukrainiens et 5 Russes), 17 au total en 1944 et au 1<sup>er</sup> trimestre 1945 (11 Ukrainiens et 6 Russes), ce qui est très important. Mais les décès sont aussi très nombreux.

Dans toutes les usines, les Français étaient toujours séparés des Ostarbeiters. Le camp pour les prisonniers français et italiens à la Kammerich Werke est donc séparé du reste des installations pour la main d'œuvre étrangère et dépend de la Wehrmacht.

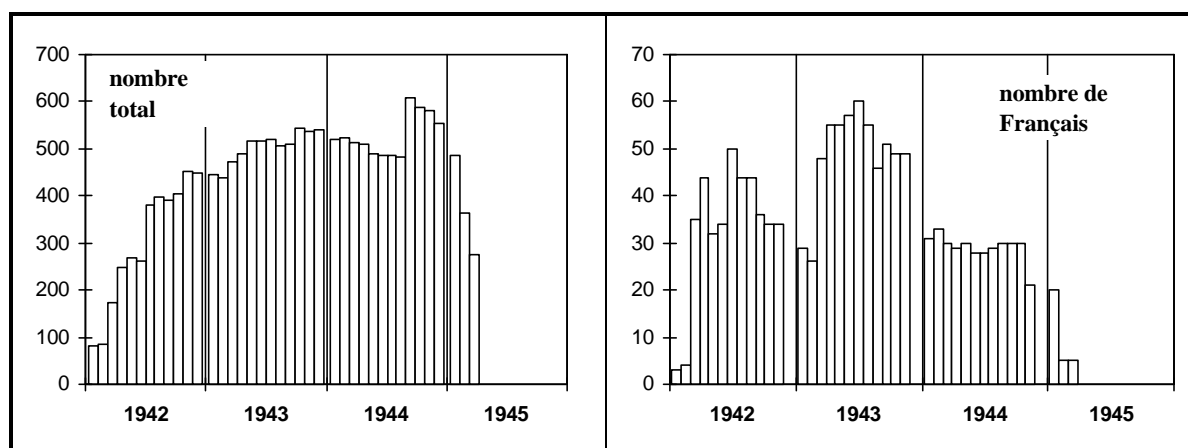


Figure 73. Nombre de travailleurs étrangers à l'usine de Kammerich (Mannesmann AG)

A Rath, il y a environ 700 étrangers. A Gelsenkirchen, les Français sont présents d'août 1942 à mars 1945, de 19 personnes au début à 37 à la fin, avec une pointe à 51 en août et novembre 1943. Tous les autres sont des Russes (de 34 à 20 sur la même période, avec un maximum à 60). A Grillo-Funke, il y a beaucoup de prisonniers français : de janvier 1942 à septembre de la même année, il représente les seuls étrangers dans l'usine, avec un nombre entre 115 et 176 au maximum. Ce nombre oscille ensuite entre 90 et 120 jusqu'en mars 1945, mais d'autres étrangers sont venus les rejoindre, des Russes d'abord, puis des Albanais et des Italiens. Parmi les travailleurs civils à Grillo-Funke, on ne trouve pas de Français jusqu'en mars 1943, alors qu'il y a des étrangers depuis juillet 1941, surtout des Croates et des femmes russes. Arrivent ensuite des Français puis des Italiens.

A la Mannesmann Stahlblechbau (Langschede), il n'y a pas de prisonniers français et seulement quelques prisonniers russes. On note par contre la présence de civils français de janvier 1942 à mars 1945, une cinquantaine, mais avec une absence totale entre janvier et juin 1943 : peut-être un convoi qui en remplace un autre tardivement. Des femmes puis des hommes russes arrivent à partir de mars 1942. A la mine Königin Elisabeth, il y a seulement des prisonniers russes et à partir de novembre 1943 des Italiens, à Hönningen, des prisonniers russes et français. A la mine Consolidation (Gelsenkirchen) und Unser Fritz, la présence de prisonniers français en nombre semble attestée à partir de fin 1940 (175 sur 852 étrangers en déc. 1942) et des prisonniers russes à partir de juillet 1942, ainsi que des «travailleurs libres»<sup>347</sup>. On sait que les travailleurs de toutes origines confondues qui eurent à subir les conditions de travail et de

<sup>345</sup> MAN/ M 12.823.

<sup>346</sup> Dans les usines sidérurgiques étudiées, on ne note pas la présence de femmes françaises, à quelques très rares exceptions près.

<sup>347</sup> MAN/ M 12.824.



survie les plus difficiles furent les mineurs. Les Français ne furent donc pas particulièrement épargnés en ce domaine.

A Finntrop, en janvier 1942, il y a 96 prisonniers français qui sont les seuls étrangers; leur nombre décroît brutalement en juillet à 38 et ils sont ensuite entièrement remplacés par des prisonniers russes (123 en août). Jusqu'en février 1943 compris, il n'y a pas de travailleurs civils français; à partir de mars ils sont une trentaine (sur 140 étrangers) et leur nombre décroît progressivement jusqu'à 16 en août 1944 (sur 125), dernier mois de leur présence à Finntrop. Ces civils français ne furent employés qu'à court terme.

« Il s'agissait surtout d'ouvriers spécialistes du verre, qui n'étaient pas contents de leur affectation à l'étranger et qui, sur notre demande furent déplacés par l'Office du Travail. Il n'y a eu aucun décès. »

A Großenbaum, les Français arrivent aussi en mars 1943 et sont 36 sur 266 étrangers au total (les autres étant des Russes et des Hollandais). En juillet, ils atteignent 71 ouvriers sur un total de 286, le groupe ayant été complété par des Belges, des Polonais puis des Italiens. Ce nombre reste à peu près égal jusqu'en février 1945, dernier mois de leur séjour.

**Tableau 94. Travailleurs étrangers, dont Français, dans les usines du Konzern Mannesmann**

moyenne mensuelle	1942		1943		1944		1945	
	Français	total étrangers	Français	total étrangers	Français	total étrangers	Français	total étrangers
<b>Kammerich-Werke</b>								
hommes	33	102	48	101	29	117	10	70
femmes		198		402		412		305
<b>Gelsenkirchen</b>								
hommes	15	53	36	78	42	64		
femmes	1	1	1	2		3		
<b>Grillo-Funke</b>								
prisonniers Hommes	125	171	95	282	103	445	97	302
travailleurs étrangers hommes <sup>348</sup>	0	73	24	152	25	179	22	232
femmes	0	71	0	121	0	119	0	112
<b>Mannesmann Stahlblechbau</b>								
hommes	52	105	27	193	53	213	51	279
femmes russes		24		30		45		63
<b>Mine Consolidation</b>								
prisonniers hommes <sup>349</sup>	175	852	156	1997	151	2130	141	2006

### Salaires et temps de travail

Selon un rapport rendu aux autorités alliées après la guerre, les travailleurs étrangers chez Mannesmann AG auraient été payés comme les employés allemands du même âge et du même grade. Ils auraient reçu leur salaire intégralement après déduction des taxes usuelles.

Exemple: un Français, Émile Schneider (marié, sa famille n'est pas à Düsseldorf): salaire brut : (juillet 1944) 323 RM - taxes (16,30; fonds maladie 27,72 et DAF 4,4) salaire net versé : 274,58 RM<sup>350</sup>

On trouve également dans ce même rapport quatre exemples des salaires pour des Français, pour le mois de janvier 1944, ce qui permet, si l'on fait confiance à ces écrits, de comparer le traitement réservé aux différentes catégories d'ouvriers.

<sup>348</sup> 71 hommes depuis 1941.

<sup>349</sup> seulement décembre, pour 1942; seulement janvier-février, pour 1945.

<sup>350</sup> MAN M 12.820/ Etude sur l'emploi de main d'œuvre étrangère dans les usines Mannesmann-Röhrenwerke AG/ 1945, établi à la demande des autorités alliées.

1) prisonniers de guerre

un certain **Bridoux**, ouvrier, pour 28 jours de travail (en un mois) et 266 h (soit 9 h 30 par jour en moyenne)

salaire brut (en RM)	part du Stalag	salaire net	déduit : 43 RM de pension
279	116	<b>120</b>	

pour **Katz**, manœuvre, 28 jours de travail et 276 h (soit presque 10 h par jour)

salaire brut (en RM)	part du Stalag	salaire net	déduit: 35 RM de pension
168	77	<b>56</b>	

On ne sait pas si le salaire dit « net » était vraiment intégralement versé aux prisonniers : la direction de Mannesmann se retranche derrière le fait qu'elle n'était pas maître de l'entretien et de la garde des prisonniers, et qu'elle n'avait donc aucun contrôle dessus. Les sommes étaient versées au chef du camp et non directement aux prisonniers. Elles n'étaient sans doute pas intégralement redistribuées.

2) travailleurs civils

en RM	<b>Leonhard</b> , tôlier, pour 25 jours de travail et 274 h (soit 11 h par jour)	<b>Rosier</b> , manœuvre, pour 25 jours de travail et 277 h (un peu plus de 11 h par jour)
<b>salaire brut mensuel</b>	<b>321,84</b>	<b>238,60</b>
contributions assurances sociales	28,79	8,00
contribution DAF <sup>351</sup>	4,40	21,70
taxe sur les revenus <sup>352</sup>	26,70	3,80
	<i>total: 18,60 %</i>	
<i>pension</i>	55,80	55,80
<b>salaire net</b>	<b>206,15</b>	<b>149,30</b>

Cet exemple indique donc que, sur le papier, les ouvriers français recevaient sensiblement les mêmes salaires que leurs collègues allemands. La différence se sentait plutôt au niveau de la durée du travail, des heures et des travaux supplémentaires. Les sommes reçues étaient souvent nécessaires pour se procurer un complément alimentaire, bien que chez Mannesmann, on insiste dans tous les rapports pour dire que les ouvriers français étaient très bien nourris. Le détail du salaire permet de voir la part des prélèvements obligatoires, de l'ordre de 18 à 19 % part qui semble assez raisonnable puisque de nos jours, c'est à peu près cette même proportion.

### Les conditions de vie des étrangers dans les usines du groupe Mannesmann

Les directions des différentes unités insistent toutes sur le bon traitement des travailleurs étrangers, en distinguant cependant le sort des prisonniers de guerre, qui étaient logés, nourris et gardés par la Wehrmacht, de celui des civils, sous la responsabilité de l'entreprise directement. Selon l'encadrement, tous les employés étrangers (sans doute ceux de l'administration centrale), étaient logés dans des chambres meublées qu'ils avaient eux-mêmes choisies et dont certaines leur était proposées par Mannesmann qui avait, par ailleurs, décliné l'offre des autorités

<sup>351</sup> Deutscher Arbeiter Front: Front du travail.

<sup>352</sup> en allemand *Lohnsteuer* : il peut s'agir d'une taxe sur les revenus, qui s'ajouterait à un impôt sur le revenu, payé sur le salaire net, ou bien l'ensemble des impôts directs est compris dedans, (auquel cas, ce serait proportionnellement moins qu'aujourd'hui); c'est probablement le second cas.

publiques de les loger dans des camps<sup>353</sup>. Ils avaient droit aussi, selon les dires de l'entreprise, aux mêmes vacances, à la même alimentation, etc., que les autres employés.

Un petit tour d'horizon des usines permet de se faire une idée plus précise des conditions de vie et de travail. A la mine Consolidation, 180 prisonniers de guerre sont logés dans un seul dortoir<sup>354</sup>. A Großenbaum, selon le rapport officiel, mêmes salaires pour les étrangers de l'Ouest que pour les Allemands, mêmes horaires et mêmes avantages (suppléments pour les jours fériés et paiement des heures supplémentaires). De plus, on ne leur retirait pas la contribution à l'aide d'hiver que payaient les ouvriers allemands. Ils payaient 1,5 RM par jour pour leur nourriture, soit 45 RM par mois. A Witten, la place dans l'usine ne permettant pas l'érection de baraquements, les travailleurs (de l'Ouest)<sup>355</sup> étaient logés en ville. Les prisonniers français étaient logés dans une petite baraque partagée par plusieurs entreprises. Elle était surpeuplée (60 prisonniers) et dix d'entre eux durent partir ailleurs. Elle fut détruite par un bombardement en avril 1942.

La surveillance des prisonniers était du ressort du Kommando du Stammlager. La nourriture des prisonniers français était préparée par la cuisine d'un institut catholique, avec des repas chauds midi et soir, on leur distribuait le pain du petit-déjeuner chaque soir et il y avait des suppléments pour les travailleurs de force. Le prix de la "pension" variait de 1 RM à 1,20 RM par jour. Les civils français recevaient des cartes d'alimentation comme les Allemands, ils avaient accès à la cantine de l'usine avec les autres travailleurs allemands et y prenaient leur repas en commun. Ils avaient droit à 200 g de viande, 40 g de graisse et 100 g de produits alimentaires par semaine. Ils devaient par contre se procurer seul le pain, saucisse et margarine pour le petit-déjeuner. Il payait 1,3 RM de pension par jour.

A la Heinrich-Bierwes-Hütte, le salaire des prisonniers de guerre français a varié au cours de la guerre mais on ne sait pas vraiment la part qu'ils en touchaient réellement. On annonce pour 1940 la somme de 0,33 RM par heure. Pour 1941, les salaires sont désormais payés par l'entreprise, le prisonnier reçoit alors 0,70 RM par jour et on leur payait en plus les dimanches et les heures supplémentaires. Mais en août 1941, une ordonnance interdit de payer les heures supplémentaires. Pour Rath, on dispose du témoignage du médecin, le Dr F. Gravemann, qui décrit les conditions sanitaires. Le campement disposait d'une petite infirmerie pour les prisonniers de guerre, des visites et des dépistages de maladies épidémiques étaient effectués et les civils auraient disposé des mêmes conditions que les Allemands. Ce médecin signale l'aide précieuse apportée par un prisonnier français, Pierre Magnon, sans l'aide duquel, dit-il, il ne serait pas venu à bout de son travail.

Pour se procurer les travailleurs nécessaires, en dehors de quelques exceptions, la société Mannesmann passait par l'Office du Travail local, dépendant du Front du travail (DAF), à qui les demandes étaient adressées sur de fameux papiers rouges (Rotzettelverfahren). Mais à la Rohrbau Leipzig, on trouve aussi le cas d'annonces passées directement pour recruter des Suisses francophones. Par cet intermédiaire a été recruté un ingénieur français, Mayer, qui a renouvelé son contrat et qui avait certifié « *que les travailleurs français étaient traités aussi bien que les Allemands* »<sup>356</sup>

---

<sup>353</sup> MAN M 12.820, Etude sur l'emploi de main d'œuvre étrangère dans les usines Mannesmannröhren-Werke AG/1945, établi à la demande des autorités alliées.

<sup>354</sup> informations du 6 novembre 1944.

<sup>355</sup> Bien que ce soit un peu hors de notre propos, on peut noter que le Dr Wessel a fait un travail très intéressant (non publié) sur l'emploi chez Mannesmann des travailleurs de l'Est, lesquels étaient bien sûr maintenus dans de tout autres conditions que les Français.

<sup>356</sup> MAN M 12.820/ Etude sur l'emploi de main d'œuvre étrangère.

### *L'exploitation maximale chez Krupp*

Les usines Krupp, très nombreuses en Allemagne, employèrent au minimum 70 000 travailleurs étrangers provenant de tous les pays sous domination allemande<sup>357</sup>. Le premier groupe en importance numérique était celui des Polonais et celui des Français arrivaient au deuxième rang, mais il y avait aussi des Belges, des Danois, des Hollandais, des Luxembourgeois, des Tchèques, des Slovaques, des Russes, des Ukrainiens, des Lithuaniens, des Yougoslaves, des Grecs et des Italiens (des fidèles du gouvernement Badoglio, après septembre 1943). Les travailleurs de l'Ouest bénéficiaient chez Krupp d'un meilleur traitement - si l'on peut le dire ainsi - que celui des personnes de l'Est qui étaient toutes violemment maltraitées. La firme employa aussi des prisonniers de guerre, 21 000, en premier lieu des Français, des Russes et des Yougoslaves mais aussi des militaires italiens internés et plus de 5 000 personnes prises dans les camps de concentration, soi-disant "prisonniers politiques", de très nombreuses nationalités.

Presque toutes les unités employèrent ces travailleurs forcés. Sur l'ensemble des unités contrôlées par le Konzern Krupp, on a des assurances sur plus de 76 usines en Allemagne et trois en France<sup>358</sup>, en ce qui concerne les travailleurs esclaves et pour au moins 58 usines en Allemagne et dans les pays occupés, en ce qui concerne les prisonniers de guerre. Pour ce qui est de l'utilisation de la main d'œuvre des camps, elle est attestée dans au minimum cinq usines en Allemagne, une en France et une autre à l'intérieur même du camp d'Auschwitz, en Pologne. Les méthodes de recrutement et de gestion des travailleurs et des prisonniers français étaient assez brutales et bénéficiaient d'une grande complicité de la part des autorités officielles. A la Elmag par exemple, en 1944, on prélève des travailleurs français pour les expédier à la Krupp-Südwerke de Nürnberg. Parmi les dirigeants, Alfred Krupp, Houdremont, Müller, Eberhardt et Ihn étaient personnellement et régulièrement tenus au courant de ces transferts. Lehmann fit de nombreux voyages aux Pays-Bas, en Belgique, en France en Pologne et en Italie pour "recruter" des travailleurs. Non seulement ils assistaient les autorités militaires ou gouvernementales pour ces recrutements, mais ils faisaient aussi pression sur eux.

Les instructions Sauckel stipulaient que les travailleurs devaient être recrutés sur la base du volontariat mais que si l'appel aux volontaires ne suffisait pas, on pouvait utiliser la contrainte. De véritables chasses à l'homme furent alors conduites et des hommes valides furent expédiés en Allemagne comme "condamnés" sans avoir été accusés de quoi que ce soit. A leur arrivée, beaucoup restaient dans un camp pénitentiaire pendant trois mois au cours desquels ils devaient travailler de force dans des usines Krupp. Si leur conduite était considérée comme correcte, ils recevaient le statut de travailleur "libre", toujours pour la même firme. En octobre 1942, Henning, un employé de Krupp, fut envoyé en France pour assister à «*la sélection des individus désignés pour Krupp*». Le nombre d'ouvriers français employés par Krupp, rien qu'à l'usine de coulage d'acier à Essen, passa de 293 en octobre 1942 à 5 811 en mars 1943.

Une fois les travailleurs "recrutés", il fallait les obliger à rester et à travailler. Toutes les mesures de coercition étaient utilisées pour obliger ceux-ci à entrer et à rester dans cette servitude involontaire<sup>359</sup>: gardes armés, fils barbelés et toutes les mesures pour empêcher les liens avec la population allemande et les tentatives d'évasion. On a trouvé quelques traces de

<sup>357</sup> synthèse faite d'après *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal, t. 9. The Krupp Case*, Washington, 1950.

<sup>358</sup> Pourtant, quand au début de ces recherches, j'ai demandé à venir consulter les archives de Krupp à Essen, on m'a répondu par une fin de non recevoir en «affirmant» que la firme n'avait rien dans ses archives qui concernait la France. Je déplore, pour cette raison et pour d'autres, que le gouvernement fédéral ait rendu les archives de cette firme, saisies d'abord par les Américains et conservées un temps aux Bundes Archiv.

<sup>359</sup> Les témoignages du procès ne mentionnent pas des cas aussi outrageants chez Mannesmann ni aux Vereinigte Stahlwerke qui employèrent aussi, comme on l'a vu, de la main d'œuvre étrangère et que l'on poussait à le faire. Krupp est allé bien au-delà de la simple « utilisation » de main d'œuvre.

l'expression d'un désir de fournir de bonnes conditions pour ces travailleurs : à cela aucune compassion, elles étaient seulement motivées par des plaintes au sujet de mauvais traitements ou de mauvaise nourriture et logement, parvenues en France sous forme de lettres et qui présentaient un danger pour le système de recrutement allemand en général, et pour les avantages qu'en tirait Krupp en particulier.

« Il n'est pas à mettre au crédit des accusés qu'ils ne retirèrent pas les cartes d'alimentation des familles ni que la main de fer qui punissait était celle d'un soldat, d'un membre de la Gestapo ou d'autres agents du gouvernement. Il leur laissait en général le sale travail ... »<sup>360</sup>.

Mais dans les usines, la propre police de Krupp travaillait aussi de pair avec la Gestapo. En 1942, Ihn émet une circulaire qui rappelle à la population que « *tous les prisonniers de guerre - même les Français - sont membres de pays ennemis* ». Pénalités, tortures, mauvais traitements dont de cruelles bastonnades, étaient souvent infligées sous le contrôle des directeurs des usines ou du patron lui-même, et jusqu'à des meurtres. On construisit, à l'intérieur même des usines Krupp, des équipements spéciaux destinés à ces usages de torture, et ce, même à Essen, dans l'unité principale et sous les yeux de la direction générale. Von Bülow encourageait officiellement la violence en incitant publiquement, par exemple, un garde à tuer un prisonnier russe voleur de pain. Les travailleurs qui ne se pliaient pas à la discipline étaient envoyés dans des camps spéciaux disciplinaires, dans lesquels les traitements étaient d'une cruauté sans limite<sup>361</sup>.

Les conditions de survie des travailleurs français des usines Krupp, prisonniers de guerre, furent donc particulièrement désastreuses. On dispose d'une déposition du Dr Jaeger, médecin-chef des camps de travailleurs des usines Krupp, qui laisse sans voix.

« Le Dr Jaeger rappelait que les travailleurs français des usines Krupp, prisonniers de guerre, avaient été logés pendant près d'une demi-année, dans des chenils, dans des urinoirs, dans des anciens fours. Les chenils avaient trois pieds de haut, neuf de long et six de large, et les hommes y couchaient à raison de 5 par chenil. (...) Ils ont été nourris de façon décente dans la mesure où le service de la main d'œuvre désirait préserver ou accroître leur capacité de travail; ils ont été réduits à la disette dès le moment où, pour quelque raison que ce soit, leur rendement industriel s'amointrissait. Ils entraient alors dans cette catégorie des forces mortes dont le national-socialisme a poursuivi la destruction. »<sup>362</sup>

Sauckel reconnut, le 1<sup>er</sup> mars 1944, au cours d'une conférence à l'Office central du Plan de quatre ans, qu'il y avait en Allemagne cinq millions de travailleurs étrangers dont 200 000 étaient de véritables volontaires<sup>363</sup>. Pour la France, les chiffres annoncés sont de 722 950 ouvriers déportés en Allemagne, dont 246 000 ouvriers spécialistes pris dans la main d'œuvre industrielle<sup>364</sup>. Il faut y ajouter les 1,5 million de prisonniers. La statistique des ouvriers étrangers décédés en déportation n'avait pas encore été faite en 1946, mais on estimait déjà que 25 000 ouvriers français étaient morts en Allemagne au cours de leur déportation<sup>365</sup>. Toutes ces morts ne furent pas dues à la sous-nutrition et à la maladie, car à l'extermination lente s'ajouta l'extermination rapide dans les camps de concentration, quand l'utilité de l'ouvrier s'avérait insuffisante ou par mesure de punition et d'exemple.

Les ouvriers français ont donc été largement utilisés et exploités par l'industrie sidérurgique allemande, tant en Allemagne même, que dans les territoires occupés.

<sup>360</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal, t. 9. The Krupp Case*, Washington, 1950.

<sup>361</sup> Voir rapports dans vol. 37 du *Procès des grands criminels de guerre au tribunal de Nuremberg*.

<sup>362</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, p. 95.

<sup>363</sup> Tribunal militaire international, *Procès des grands criminels de guerre. Nuremberg, nov.1945-oct. 1946*, Nuremberg, 1947, volume 25, documents soumis au Tribunal et considérés comme preuves (PS 001 à PS 400).

<sup>364</sup> Chiffres au 31 juillet 1945, in *Procès des grands criminels*, vol. 37, tableau XXVII, p. 257, Nuremberg, 1946.

<sup>365</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, p. 95.

## La débâcle

A la fin de la guerre, les difficultés militaires perturbent la production à un point extrêmement grave. Alors qu'en septembre 1944, on est encore proche des maxima atteints au début de 1944, en décembre c'est le basculement : le Nord-ouest ne produit plus qu'un tiers de sa production du trimestre précédent. Au total la production mensuelle passe de 2 millions de tonnes (2,5 au premier semestre) à 825 000 tonnes en quatre mois. Seule l'Allemagne orientale et centrale, y compris le Protectorat, est encore peu perturbée, ce qui justifiait parfaitement les énormes investissements que l'on y avait faits.

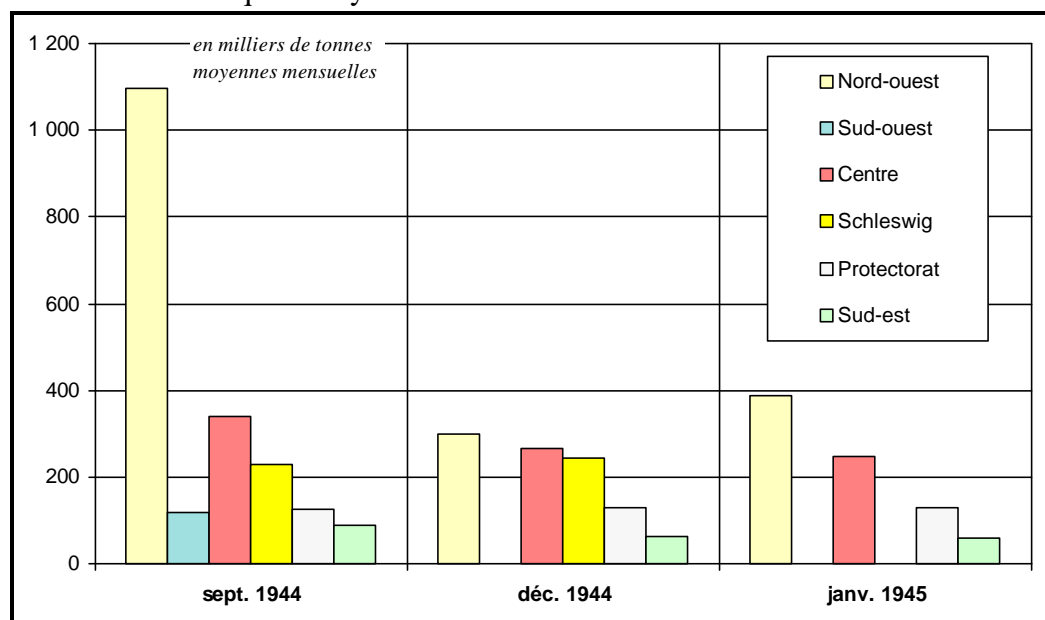


Figure 74. Production d'acier brut par région allemande ou occupée<sup>366</sup>

## Nazisme et industrie sidérurgique

Dans son intérêt économique comme pour sa sûreté politique, la Ruhr a répondu à l'effort de guerre que lui demandaient les autorités nazies sans parvenir cependant à un effort technique suffisant, ce qui lui valu d'être évincée d'une part de la production au profit d'une entreprise publique créée pour l'occasion. Au fur et à mesure de la guerre, sa marge de manœuvre s'avérait de plus en plus étroite et sa production chutait de 16 000 000 t en 1939 à seulement 11 000 000 en 1944, L'augmentation de la demande étant couverte par l'accroissement de la production dans le reste de l'Allemagne, où les Reichswerke produisent un huitième de la production allemande dans les dernières années de la guerre, et dans l'Europe occupée.

L'évidence de la divergence des intérêts entre le nazisme et l'industrie lourde allemande apparut plus nettement après le second Plan de 4 ans, en 1936. A la fin des années trente, si la croissance interne allemande profite largement aux intérêts de la Ruhr, elle garde autant d'intérêt pour le commerce mondial où les produits sidérurgiques allemands sont extrêmement appréciés.

« La Ruhr voulait à long terme augmenter l'influence des milieux d'affaires allemands à travers la coopération et la régulation internationales combinées avec une offensive commerciale réussie dans l'Europe centrale et de l'Est; et le tout devant être mené à terme autant que possible sous l'initiative privée et en terme de rationalité économique. Dans le même temps, les industriels supposaient naïvement que le mouvement nazi apporterait un environnement politique national-conservateur stable qui permette aux affaires d'opérer. »<sup>367</sup>

<sup>366</sup> BA/ R 13 I/ 525/ Statistiques secrètes. Pour le sud-ouest, ne sont plus comprises que les usines de la Sarre.

<sup>367</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quaterly*, 1985, p. 313-340.

C'est sur la base de cette erreur d'appréciation, et non pas, sauf exception, pour des raisons de soutien à la cause, que les sidérurgistes ont continué à soutenir le gouvernement nazi. En 1938, il devint trop tard pour faire demi-tour : la puissance avait basculé dans l'autre camp, y compris la puissance économique qui ne fit que s'enfler avec l'extension territoriale et les annexions économiques qu'elles entraînaient, pour l'essentiel au profit de l'État, même si quelques miettes furent recueillies par l'industrie lourde.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Richard Overy qui pense que le manque de tenue des industries sidérurgiques face au pouvoir nazi venait en partie du déclin du poids de ce type d'industries dans la vie économique, le fer, le charbon et l'acier, en tant que force dans la vie des affaires allemandes, étant en train de décliner. D'une part, il me semble que ses explications ont une dizaine voire une quinzaine d'année d'avance et s'applique plutôt aux années cinquante-soixante. D'autre part, l'émergence de nouvelles industries (industrie automobile, aviation, industries électriques et chimiques), au rapport et au taux de croissance plus élevés me semble au contraire, dans un premier temps, aller de pair avec une augmentation de la demande en quantité et en qualité des produits sidérurgiques, même si la part du marché que ces produits représentent a baissé, ce qui fait effectivement perdre une position dominante en proportion<sup>368</sup>, mais pas la puissance dans l'absolu.

L'explication au sujet des dirigeants ne me convainc pas complètement non plus :

Les nouvelles industries donnaient une meilleure éminence aux dirigeants professionnels, chimistes, scientifiques et ingénieurs, dont beaucoup étaient attirés par le nazisme pas en raison de son radicalisme mais parce qu'il offrait des opportunités à travers de grands projets d'État à de magistraux problèmes techniques sans contrainte financière - les autoroutes en sont un exemple frappant.

Il en résultait que le nazisme dépendait moins de la vieille élite industrielle des années 30 et pouvait se permettre les risques de la confronter et de la défaire politiquement. Comme partout ailleurs, l'entrepreneur traditionnel et le propriétaire familial laissaient la place au manager et au bureaucrate industriel parmi lesquels les nazis pouvaient trouver des assistants plus amènes. »<sup>369</sup>

Certes l'intérêt du parti était de trouver le plus d'experts à son service et indépendants des milieux du capital. Mais quand on examine la réalité des faits, dans la sidérurgie, il n'en va pas tout à fait ainsi. Si les structures de contrôle de l'État se modifient en se renforçant, elles sont largement conduites par les mêmes personnes qu'au début des années trente. Si certaines acquièrent une nouvelle influence grâce à des positions politiques très favorables au nazisme, comme Krupp, Flick ou Röchling, elles étaient déjà largement parties prenantes des organisations professionnelles antérieures dont les nouveaux organismes prennent le relais. Les autres qui n'ont pas montré autant d'empressement au soutien politique du régime, comme Poensgen par exemple, sont délibérément maintenus en place.

Le récent travail d'Hervé Joly<sup>370</sup> me conforte dans cette opinion que la fracture, si elle est théoriquement tout à fait immense, est dans la réalité des pratiques économiques beaucoup moins dramatique, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas unanimité ni du côté des industriels qui manquent de solidarité comme l'affaire des Hermann Goeringswerke nous l'a montré, mais aussi du côté du pouvoir où les ambitions personnelles sont féroces et parfois divergentes, ce que l'on ressent dans les oppositions entre différentes structures officielles.

« De même, du côté du pouvoir, tout le monde ne pousse pas dans la même direction. Les ambitions d'un Goering autour de Salzgitter ou des responsables du DAF pour Volkswagen ne sont pas forcément celles d'autres responsables nazis. Une dictature n'implique pas forcément l'unanimité. Les discussions, les divergences ne sont pas exclues dans les milieux dirigeants. Elles ne sont pas à interpréter dans le sens d'une opposition globale au Troisième Reich. Elles

<sup>368</sup> Overy dit que là où l'industrie lourde avait produit presque un tiers des biens industriels en 1913, elle n'en produisait plus que le cinquième en 1938.

<sup>369</sup> R.J. Overy, *op. cit.*, p. 313-340.

<sup>370</sup> H. Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996.

restent dans un cadre acceptable pour le régime, surtout dans la mesure où elles n'affectent pas la personne d'Hitler qui ne semble pas s'engager directement sur de telles questions. »<sup>371</sup>

La crise des Reichswerke éloigne certes les dirigeants politiques et les hommes de la Ruhr, mais n'empêche pas l'accroissement des profits : il faut donc relativiser les motifs de griefs du côté des sidérurgistes. Un second tournant s'opère en 1942 avec une nouvelle réorganisation des structures qui donne l'occasion d'un premier et réel changement d'hommes, mais les nouveaux ne sont pas défavorables pour autant aux milieux privés, puisque presque tous en sont issus. Cependant, il est possible que les générations nouvelles aient été plus sensibles aux arguments nazis, mais il est difficile de le démontrer.

« Le cloisonnement professionnel des élites allemandes se retrouve dans la période nazie. La gestion d'entreprise reste une affaire de « professionnels ». Le régime n'impose pas le recrutement de ses serviteurs dans les directions des groupes privés. »<sup>372</sup>

« Entretenir de bonnes relations avec les nazis devait certes être une ressource utile pour accéder à l'élite industrielle. Mais c'est la position occupée dans l'industrie qui semble avoir souvent établi les contacts avec le régime plutôt que l'inverse. Des hommes comme E. Muller (Krupp) ou W. Rohland (Vereinigte Stahlwerke) étaient par exemple déjà dirigeants de leur groupe lorsqu'ils ont pris des responsabilités dans l'organisation mise en place par A. Speer. Il est cependant probable que la nouvelle génération ait, d'une manière générale, un sentiment plus favorable à l'égard du nazisme. Ils trouvent dans les ambitions militaro-industrielles du nouveau régime l'opportunité de leur réussite. Ils n'ont pas la même distance sociale que leurs aînés à l'égard de ces « parvenus » (...) »<sup>373</sup>

Même si certaines carrières ont été accélérées par l'adhésion au parti, les cas restent exceptionnels, et il est difficile de savoir si ces hommes, qui dans tous les cas, possèdent les mêmes compétences professionnelles que les autres, n'auraient pas fait la même carrière dans un autre contexte. Les seuls cas d'intervention réelle au niveau des personnels concerne des dirigeants et des représentants juifs que l'on a partout contraints à la démission ou au renvoi.

Si donc les affaires se sont poursuivies sous une gestion finalement peu différente de celle qui aurait été sous un autre régime, par contre il est un domaine où l'honneur des dirigeants des entreprises sidérurgiques est largement entaché : celui de l'emploi de la main d'œuvre étrangère où l'on a présenté quelques exemples des conditions extrêmement difficiles pour les ouvriers et les prisonniers déportés. Certes, la main d'œuvre leur était en partie imposée, mais pas toujours et l'on a quelques lettres où les négociations serrées à propos de la marchandise humaine ne laisse planer aucun doute sur les sentiments du moment. Et ce ne sont pas les pieuses déclarations postérieures qui peuvent effacer ces faits. J'en arrive ainsi à une conclusion proche de celle de Hervé Joly en ce qui concerne la position des sidérurgistes allemands vis-à-vis de ce problème de la main d'œuvre étrangère.

« En revanche, il est douteux que le patronat ait, comme il l'a plaidé après la guerre, véritablement cherché à limiter l'emploi de la main-d'œuvre à bon marché des détenus des camps de concentration. Il n'y a que dans les derniers mois du régime que les effets soient évidents: alors les responsables nazis qui n'ont rien à attendre de l'avenir sont dans une logique jusqu'au-boutiste, les industriels sont soucieux de préserver une position personnelle, et plus largement une entreprise, qu'ils peuvent espérer voir survivre à la défaite. Si l'impérialisme hitlérien a largement servi leurs intérêts, la politique de la "terre brûlée" prônée par un régime en déroute ne leur convient pas. Dans la collaboration comme dans la "résistance" finale, c'est toujours plus une préoccupation "professionnelle" que des convictions idéologiques qui les inspirent. »<sup>374</sup>

<sup>371</sup> H. Joly, *ibid.*, p.174 et suiv.

<sup>372</sup> H. Joly, *ibid.*, p. 188.

<sup>373</sup> H. Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.194.

<sup>374</sup> H. Joly, *ibid.*, p. 199.



## **CHAPITRE 5**

# **LES CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION POUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE**

Quand en septembre 1939, la France entre en guerre, on ne note pas d'effet immédiat sur la sidérurgie française. Les rythmes de production sont un peu renforcés, mais il n'y a pas de modification du fonctionnement des installations existantes, au début des hostilités. Quelques machines nouvelles ont été installées en prévision du développement de la production pour les besoins de la guerre, mais on pousse surtout la production au détriment des stocks de produits bruts et de produits finis. Cependant, la sidérurgie française n'a pas pu au début de la guerre s'adapter suffisamment vite à l'augmentation de la demande des Ministères, non pas pour des problèmes de capacité mais en raison des délais de fabrication, les commandes étant souvent trop tardives.

« La sidérurgie française n'était pas en mesure de répondre instantanément aux demandes formulées souvent au dernier moment par les Ministères de défense nationale. Au début de 1940, les commandes du ministère de l'armement enregistrées par le Comptoir sidérurgique dépassaient de 50% les possibilités de fabrication alors que les besoins civils de l'ensemble du pays avaient été ramenés de 400 000 à 70 000 t/mois. »<sup>1</sup>

Les stocks d'armement ne sont donc pas suffisants lors de l'attaque allemande, même si, comme on le sait, c'est loin d'être la seule raison du désastre militaire. En mai 1940, sept usines sidérurgiques subissent d'importants sinistres et une vingtaine d'autres font face à quelques dégâts, mais moins importants<sup>2</sup>. Très vite, la débâcle française pose la question urgente des mesures à prendre avant la fin des combats. Les aciéries, hauts-fourneaux mais surtout les mines de charbon et de fer sont tout à fait stratégiques. C'est pourquoi la Direction des Mines a édicté des instructions détaillées au sujet du sabotage des mines de fer et de leurs installations électriques. De son côté, la Direction de la Métallurgie avait envoyé des instructions de nature très générale sur la tâche qui revenait aux entreprises pour empêcher que, au moins pendant un certain temps, les usines ne soient utilisables par les Allemands.

Toutes ces entreprises, y compris les mines - mais celles-ci avaient droit depuis longtemps à une réglementation et à un contrôle très sévères - étant du domaine strictement privé, si l'État pouvait éventuellement, pour des raisons de guerre, occuper certains locaux, il ne pouvait pas

---

<sup>1</sup> AN/ 62 AS/ 8/ étude du Comité des Forges puis du CORSID pour envisager une restructuration complète de la sidérurgie française (dernière version non datée, mais probablement année 1942).

<sup>2</sup> AN/ F 37/ 196-197/ Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation (1939-1945): part imputable à l'Allemagne, p.12.

contraindre les entrepreneurs à détruire leur propre outil de travail. Ainsi, J. Laurent, des aciéries de Rombas<sup>3</sup>, se basant sur ces indications assez vagues, décidait de ne commettre aucune destruction dans son entreprise mais plutôt d'emporter des éléments vitaux. Il décida de déménager la partie essentielle d'une machine qui activait les hauts-fourneaux en y insufflant de l'air, ce qui empêchait donc leur réactivation.

L'armée aurait pu, de son côté, prendre l'initiative de certaines destructions. Mais au moment du repli des troupes françaises, les autorités n'ont pas organisé de destruction systématique<sup>4</sup>. L'écrasement militaire de la France s'est donc accompagné de l'occupation de zones capitales du point de vue économique, à savoir les régions de production de charbon (bassin du Nord, du Pas-de-Calais, de la Lorraine), du minerai de fer (Lorraine, région de Caen), régions qui comprenaient la partie essentielle de l'industrie sidérurgique française. L'Allemagne était donc en position de force au moment de la signature de l'armistice puisqu'elle contrôlait désormais la part majeure du potentiel économique français, un potentiel presque intact.

---

<sup>3</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952, p. 853 et suiv., témoignage.

<sup>4</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

## VICHY ET LA PRODUCTION FRANÇAISE

### Les conséquences économiques immédiates de l'Armistice

La défaite militaire, l'abdication politique de la plus grande partie des représentants de la nation et le choix de l'armistice par Pétain a des conséquences économiques immédiates. Dès leur prise de contrôle du territoire, les autorités allemandes prennent des mesures économiques et financières, qui sont présentées comme conformes au droit de la guerre suivant l'article 43 de la convention de Genève, destinées à garantir le fonctionnement normal de la société dans les territoires occupés. Ces premières mesures concernent

« les transferts de fonds dans les régions occupées (10 mai), l'émission de billets par les Reichskreditkasse (18 mai), la réquisition des produits agricoles, industriels et forestiers (20 et 27 mai), la gestion des affaires et l'administration des entreprises abandonnées par suite de l'exode (20 mai), la perception des impôts et des droits de douane (23 mai), enfin, le 20 juin, l'interdiction d'augmenter les prix et d'acheter des produits au-delà de quantités normales. (...) On note la fixation arbitraire du taux du mark à vingt francs et la possibilité de nommer des administrateurs provisoires dans les établissements et entreprises dont les propriétaires, directeurs ou gérants sont partis. »<sup>5</sup>

Cette dernière mesure va permettre aux autorités allemandes de prendre le contrôle immédiat des entreprises sidérurgiques des régions conquises et dont les habitants ont été évacués, sur décision des militaires français, au moment de l'attaque. Ces mesures imposées par les occupants vont être renforcées par la volonté de collaboration du gouvernement de Vichy qui a les mains libres depuis le vote des pleins pouvoirs<sup>6</sup> et l'élaboration d'un nouveau texte constitutionnel.

Les études faites en 1941 par le gouvernement de Vichy sur la "collaboration économique" franco-allemande<sup>7</sup> permettent de connaître quelques-unes des premières conséquences de cette collaboration d'État. Au bout d'un an du régime d'armistice, on constate le renforcement constant des relations économiques franco-allemandes, en dehors des butins et des prises de guerre effectuées par l'armée d'occupation et des livraisons ou cessions à l'Allemagne sur ordre. Un commerce de produits alimentaires et de matières premières métropolitaines et coloniales s'est établi dont, par exemple, celui du minerai de fer de l'Afrique du Nord, avec une livraison de 24 000 tonnes par mois<sup>8</sup>. On en comprend l'intérêt pour l'occupant, vu le rapport particulièrement avantageux du taux de change et le fait que ce soit en réalité le gouvernement français qui paie les factures, sous couvert du clearing franco-allemand. Les commandes allemandes de produits industriels se sont également multipliées, en particulier les métaux ferreux dont la majeure partie de la production va désormais à l'Allemagne, soit directement, soit sous forme de produits fabriqués.

L'accord de clearing bien connu, qui règle les relations financières avec les occupants, est un faux accord de compensation. C'est Hemmen, président de la Délégation allemande d'armistice, qui le présente dès le 8 août 1940. Les importateurs allemands devaient payer leurs commandes à Berlin, en marks et en France, l'Office de compensation se chargeait de payer les exportateurs français en francs. Les transferts financiers n'étaient prévus que dans le sens

---

<sup>5</sup> F. Boudot, *op. cit.*

<sup>6</sup> Dans la liste des abstentions et des « excusés », on trouve François de Wendel, qui ne s'est pas déplacé pour l'occasion (*Le Temps*, 12 juillet 1940). Mais comme son cousin Guy de Wendel a voté pour, ce que retiendront les gens, après la guerre, c'est que "de Wendel" était pour.

<sup>7</sup> AN/ F 37/ 20/ DGRE/ "Exposé succinct de la collaboration franco-allemande dans le domaine économique", 17 déc. 1941.

<sup>8</sup> AN/ F 37/ 20/ 17 déc. 1941, *ibid.*

France-Allemagne et l'on maintenait de plus un déséquilibre financier. Ce clearing s'appliquait tant en France métropolitaine que pour l'Outre-Mer. C'est ainsi qu'au mois d'août 1944, le poste français du Trésor consacré à ces transferts présentait un déficit de 163 milliards de francs<sup>9</sup>.

## La réorganisation générale de l'industrie

L'armistice a bien entendu aussi des conséquences sur les hommes en place<sup>10</sup>. Si dans les postes techniques, il y a peu de changement, les postes plus politiques font l'objet d'une redistribution attendue. La sidérurgie dépend, du côté français de l'autorité de deux organismes, le Ministère de la Production industrielle et la Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés.

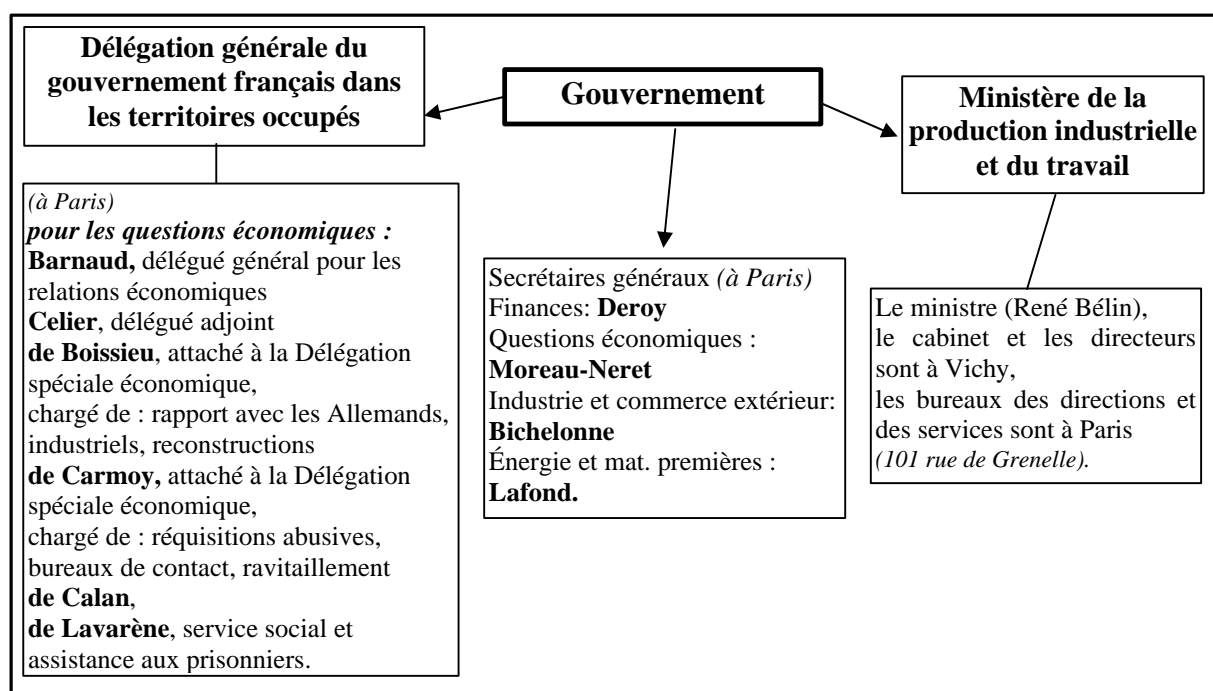


Figure 75. Les services français chargés de la sidérurgie (1941) <sup>11</sup>

La Commission d'armistice de Wiesbaden est chargée des questions économiques dont celle de la production industrielle. Deux de ses sous-commissions concernent le secteur de l'acier, la sous-commission de l'armement<sup>12</sup> et celle des mines et de l'industrie sidérurgique. Elle se réunit très vite pour recevoir les ordres allemands : l'industrie de guerre française doit arrêter immédiatement son exploitation pour les besoins de guerre. Cette exploitation a été stoppée de facto par l'autorité allemande dans les usines en territoires occupés et il est demandé au gouvernement français, sous dix jours, de préparer un décret interdisant toutes constructions d'armement en France métropolitaine et dans l'Empire colonial français. Pour les stocks existants de demi-produits, il sera précisé ultérieurement ceux qui devront être détruits et ceux qui seront mis à disposition de l'industrie civile. Quant aux stocks d'armement, une grande partie doit être remise à l'armée allemande sous quinze jours et le reste doit être converti en ferraille.

<sup>9</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>10</sup> cf. *infra*, chapitre 6, les hommes de la collaboration économique.

<sup>11</sup> d'après AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ Relations avec l'occupant allemand.

<sup>12</sup> en sont membres le président de la délégation allemande, le colonel Hünermann, et le capitaine Büsemann; côté français, M. de Boissieu, M. de Laguiche et le capitaine Vachette. AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden.

Outrepassant déjà les droits ordinaires du vainqueur, la commission allemande exige que lui soit remis, si elle en fait la demande, tous dessins, croquis, plans et étalons - calibres servant à la fabrication du matériel de guerre<sup>13</sup>.

### *La fin des anciennes structures patronales*

Le texte de la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle<sup>14</sup> insiste sur le fait que l'intervention de l'État n'est due qu'au fait qu'il serait trop long d'attendre dans les circonstances du moment que la situation de l'économie et de l'emploi retrouve d'elle-même un point de stabilité. Cette intervention est par ailleurs imposée par l'énormité de la tâche du moment.

« (...) Et il n'est pas possible d'attendre. L'on ne saurait même se fier à un effort d'organisation laissé à la libre initiative des industriels intéressés. Quelle que puisse être la bonne volonté de ces derniers, leurs possibilités sont sans commune mesure avec les problèmes à résoudre. Une stricte discipline doit dominer les activités industrielles. Seul l'État dispose de moyens d'action et d'autorité immédiatement efficaces. Il se doit d'agir énergiquement et sans délai. »<sup>15</sup>

La loi base la nouvelle organisation sur la collaboration la plus étroite possible des représentants de l'État avec les représentants qualifiés des employeurs et des salariés, souci réaffirmé à plusieurs reprises. Répondant sans doute à des craintes déjà formulées ou prévisibles, les rédacteurs de la loi insistent par ailleurs sur leur souci de ne pas renforcer, par cette nouvelle structure, la bureaucratie et l'arbitraire administratif.

« La formule qui vous est soumise repose sur le double souci de placer les branches d'activités intéressées sous la direction d'une autorité énergique et efficace, et d'associer étroitement dans cette direction les représentants de la puissance publique et ceux des employeurs. A cette double préoccupation répond la création de comités chargés, dans chaque branche d'activité, de prendre les mesures qui s'imposent. (...) »

Les intéressés trouveront d'ailleurs une garantie tant contre les excès possibles de la réglementation que contre des sanctions arbitraires dans le souci constant qu'affirme le projet de loi d'assurer une collaboration aussi étroite que possible des membres de la branche d'industrie à l'élaboration des règlements comme aux décisions individuelles et aux sanctions à intervenir. »<sup>16</sup>

C'est le secrétaire d'État à la production industrielle et au travail qui fixera la composition de chaque comité d'organisation, éventuellement en tenant compte des propositions des membres de la profession. On tente de ne pas trop effrayer les professionnels en relativisant les pouvoirs des nouveaux organismes, qui tiendront compte de la situation particulière de chaque secteur.

« Si un alinéa du texte proposé prévoit aussi une réglementation possible des conditions de l'activité des entreprises, il ne conviendrait pas de s'effrayer des pouvoirs ainsi reconnus au comité. Les règlements qui seraient édictés ne sauraient à coup sûr s'immiscer dans les détails de la vie journalière des entreprises; les initiatives ne doivent pas être arbitrairement bridées. La discipline imposée aux industriels sera limitée aux mesures strictement nécessaires pour assurer notamment le maximum d'économie dans l'emploi des matières premières, la normalisation des produits, la spécification des qualités auxquels ces derniers devront correspondre. (...) Cette discipline pourra d'ailleurs être plus ou moins étroite suivant les circonstances et les conditions propres de chaque industrie. »<sup>17</sup>

<sup>13</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden, première réunion 1<sup>er</sup> juillet 1940, sous-commission de l'armement.

<sup>14</sup> Voir en annexe à ce chapitre.

<sup>15</sup> AN/ F 12 / 10 134/ Office de répartition de la fonte et de l'acier (1940 - 1944), JO du 18 août 1940 (loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle).

<sup>16</sup> AN/ F 12 / 10 134/ *ibid.*

<sup>17</sup> AN/ F 12 / 10 134/ *ibid.*

Les comités d'organisation concernant l'industrie lourde sont parmi les premiers à être créés, dès le mois de novembre 1940. Pour la fonderie, on crée trois groupes professionnels : fonderie de fonte, fonderie d'acier et fonderie de métaux non ferreux. On retrouve, dans tous ces groupes, un peu les mêmes noms de personnes.

« M. Maurice Olivier est désigné pour exercer les fonctions de président du comité d'organisation des industries de la fonderie; délégué général M. Pierre Ricard; commissaire du gouvernement, M. René Norguet directeur-général des industries mécaniques et électriques, Membres: MM. Charles Didierjean, Paul Lauchy et Georges Marin. »<sup>18</sup>

La nouvelle loi sur l'organisation de la production industrielle prévoit donc la création, pour chaque branche de l'industrie, d'un comité d'organisation doté de pouvoirs étendus, et sous le contrôle d'un commissaire du gouvernement<sup>19</sup>. La mise en place de cette nouvelle structure, créée sur les idées de Jean Bichelonne<sup>20</sup>, s'effectue progressivement. Le gouvernement précise ses intentions sur la répartition des rôles entre le domaine de l'intervention publique et celui de l'aire professionnelle privée. Il est d'abord prévu le maintien des groupements professionnels, c'est-à-dire des syndicats patronaux, pour tenir compte de leur rôle spécifique, mais ceux-ci vont être rapidement dissous, au nom du corporatisme.

« Cette loi est, dans son essence, une loi d'organisation économique. Les comités dont elle a prévu la création ne sont ni des assemblées délibérantes ni des groupements de représentation des intérêts professionnels, mais des organes d'action économique appelés à prendre des décisions, édicter des règles, imposer une discipline. Ces comités ne comprendront que peu de membres. Ils peuvent même n'en comprendre qu'un seul. Ces membres ne sont pas choisis avec le souci d'assurer une représentation exacte des intérêts de la profession, mais d'après leur qualité d'activité, de dynamisme, d'autorité; en un mot, d'après leur aptitude à décider et à agir. Les comités d'organisation remplissent ainsi un rôle nouveau qui n'a jamais été celui des groupements professionnels. Ils ne remplacent donc nullement ces groupements qui, sous réserve d'une réorganisation ultérieure, conservent leur mission de représentation et d'études et peuvent, à ce titre, apporter un concours précieux aux comités d'organisation. Mais comités et organisations, il faut y insister, demeurent sur des plans différents. Les comités d'organisation se placent sur le plan de l'action économique; les groupements professionnels sur le plan de la représentation. »<sup>21</sup>

### ***Les nouveaux organismes de gestion***

Les comités d'organisation sont complétés par la création d'un Office central de répartition des matières premières (OCRMP), mis en place dès le 10 septembre 1940, qui comprend dix sections gérant chacune une catégorie de matière première. Cet organisme a été reconnu par les autorités d'occupation le 20 novembre, agrément indispensable à sa survie<sup>22</sup>. Dès les semaines suivantes sont créés, dans les deux zones, différents organismes spécialisés chargés de l'organisation de l'approvisionnement en matières premières et en produits industriels. Les plus importants, en ce qui concerne le secteur sidérurgique, sont l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI), issu de l'ancien Service de récupération et d'utilisation des déchets et vieilles matières, avec sa section "fontes, fers, aciers" (OFFA<sup>23</sup>), créée en octobre 1940, et de

<sup>18</sup> Décret (JO) instituant différents comités d'organisation pour plusieurs branches de l'industrie, *Le Temps*, 15 novembre 1940.

<sup>19</sup> *Le Temps*, 2 octobre 1940.

<sup>20</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ circulaire du Comité des matériels pour mines et usines sidérurgiques, novembre 1942.

<sup>21</sup> Communiqué du ministre secrétaire d'État à la production et au travail, *Le Temps*, 6 octobre 1940, p. 2.

<sup>22</sup> « L'office central de répartition des matières premières », *Le temps*, 7 mars 1941

<sup>23</sup> Ou : Office de répartition des fers, fontes et aciers.

nombreux autres organismes qui contrôlent la récupération des vieux métaux<sup>24</sup>. Un peu plus tard, l'ensemble est complété par la création d'un Centre d'information interprofessionnel (CII), d'un Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale<sup>25</sup> et par la promulgation de la « Charte du Travail »<sup>26</sup>.

C'est l'OCRPI, un organisme entièrement public, qui hérite de la tâche la plus urgente et la plus essentielle, celle de gérer la pénurie des matières premières industrielles. Il organise une première répartition entre les Comités qui se chargent de la redistribution entre les entreprises. C'est Jean Bichelonne qui, dans un premier temps, dirige le secrétariat de l'OCRPI alors qu'il est également secrétaire général au commerce et à l'industrie. L'organisme comprend une section centrale et douze sections spécialisées, dont celles des fontes, des fers, des aciers, du charbon (OFFA), chacune avec un répartiteur en chef à sa tête. Cette nouvelle structure, qui répond à l'organisation réclamée par l'occupant, facilite aussi la tâche de celui-ci.

« En théorie l'Office n'intervient pas dans la formation des prix ou des contrats, mais il exerce un contrôle sur toute opération de production, de vente ou d'achat. La tâche est complexe, et obscurcie par le fait que les sections de l'Office fonctionnent souvent comme des bureaux d'approvisionnement - officieux - pour les Allemands. En particulier, les différentes sections correspondent très exactement aux Warenstellen de l'ordonnance allemande du 27 mai 1940, dont le rôle est de réglementer toute production ou transaction de matières premières, ainsi que d'obliger des entreprises à vendre des produits à des acheteurs déterminés ».<sup>27</sup>

Les autorités allemandes s'attachent au contrôle du nouvel ensemble. Les douze répartiteurs sont flanqués de douze délégués allemands - tous militaires - et d'un délégué auprès de la section centrale. H. Rouso<sup>28</sup> fait remarquer que ce type de structure fut une constante dans l'organisation du régime de Vichy et permit de fait une meilleure domination allemande sur l'économie française, car les comités d'organisation étaient de très bonnes "courroies de transmission" des ordres allemands.

« La création des Comités d'organisation, (...) outre ses visées corporatistes, comportait dans l'esprit de Vichy, en particulier de René Belin, (...) des avantages face aux exigences allemandes: (...) un comité aux prérogatives contraignantes, composé d'un très petit nombre de représentants du patronat, et soumis directement à la tutelle de l'administration, devait permettre d'une part de mettre fin à l'isolement des chefs d'entreprises, et d'autre part de leur faire accepter plus facilement la politique gouvernementale. Cela étant, ils ont constitué souvent pour le pouvoir des groupes de pression homogènes et plus faciles à affronter. »<sup>29</sup>

On peut remarquer que ce type de structure reproduit celle que l'on retrouve en Allemagne dans l'organisation professionnelle qui combine également initiative privée et publique<sup>30</sup>.

Les comités ont à tenir compte de la nouvelle organisation du territoire et de la reconversion de l'industrie. Ils détiennent la responsabilité des statistiques sur les entreprises, le pouvoir

<sup>24</sup> AN/ 68 AJ/ Comités d'organisation et de récupération. Parmi les divers organismes, on trouve aussi : l'Office interprofessionnel de distribution (OID), ex-Comité général d'organisation du commerce (CGOC) ; le centre d'information interprofessionnel (CII) ; le commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux (CMMNF) ; le groupement d'importation et de répartition des métaux (GIRM) ; le Comptoir administratif et financier de la récupération des produits industriels et commerciaux (GARPIC) ; l'office professionnel des industries et commerce de la récupération (OFIREC), ex-Comité général d'organisation des industries et commerce de la récupération (COGIREC).

<sup>25</sup> en octobre 1942, auprès du secrétariat d'État de Bichelonne, conseil que celui-ci préside.

<sup>26</sup> Henry Rouso, « l'organisation industrielle de Vichy », *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44.

<sup>27</sup> Henry Rouso, *ibid.*

<sup>28</sup> Henry Rouso, *ibid.*

<sup>29</sup> Henry Rouso, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>30</sup> cf. chapitre 6.

d'interrompre des programmes de production et sont chargés de l'organisation de la répartition des matières premières et toutes leurs décisions ont force de loi. Ils ont un caractère mixte car les ministères responsables nomment et contrôlent leurs dirigeants, mais ceux-ci appartiennent tous à la profession concernée. Ils sont autonomes, grâce au versement d'une petite cotisation annuelle obligatoire pour chaque entreprise<sup>31</sup> et surtout grâce au prélèvement d'une taxe dont le montant a parfois atteint 0,5% du chiffre d'affaires annuel ce qui, pour les comités les plus importants, représentait un budget très conséquent. Ils héritent parfois de la succession financière et immobilière des syndicats patronaux, ce qui leur permet de disposer de fonds de fonctionnement relativement importants<sup>32</sup>. C'est justement le cas pour le Comité des Forges, dissous par décret en novembre 1940, ce qui fait que l'on trouve encore récemment des historiens pour dater sa dissolution de la Libération, tant la confusion reste encore présente.

Ces comités d'organisation sont mis en place très progressivement puisqu'en 1941, on en compte 80 contre plus de 240, en 1944. Les domaines d'action de chaque comité ne sont pas toujours très clairs et beaucoup d'entreprises dépendent de plusieurs comités. Ceux-ci détiennent un pouvoir à la fois exécutif et législatif sur les entreprises. Ce pouvoir n'a rien de formel puisqu'ils exercent un contrôle strict sur les entreprises et sur la production du secteur, mais ils privilégient plus les actions d'ensemble que le contrôle individuel tatillon. Chargés de tâches quotidiennes, comme celle de la répartition des matières premières, ils ont aussi à définir une politique à plus long terme. Ils peuvent ainsi envisager une certaine planification économique<sup>33</sup>.

Il faut plus de deux mois au gouvernement pour apporter des précisions sur le rôle des comités d'organisation. La note de mise au point pourrait presque être mot pour mot la traduction d'une note du Reichsgruppe Industrie<sup>34</sup>, l'obsession de la hiérarchie et le mythe du chef se traduisent à chaque ligne dans le choix du vocabulaire qui revient sans cesse : responsable, responsabilité, chef, autorité, commander, décider<sup>35</sup>. « *Chaque groupe d'industries se trouve donc doté d'un chef qui, à l'image du chef de l'état, doit commander, décider et assumer devant son ministre la responsabilité de ses actes.* »<sup>36</sup>. Ces comités sont donc dirigés par un directeur-général aidé d'un comité consultatif et doivent être opérationnels pour prendre des décisions rapides. Les décisions du directeur ne sont applicables que si le commissaire du gouvernement, attaché à chaque comité, n'exerce pas son droit de veto. « *Chaque groupe se subdivise en branches d'industries. Chaque branche est dotée également d'un directeur responsable devant le directeur-général et d'un comité consultatif.* »<sup>37</sup>

Auprès de chaque comité on trouve une section de l'Office des répartitions (OCRPI) qui a pour tâche de redistribuer les matières premières entre les entreprises du secteur industriel objet du Comité, ce dernier s'attachant aux problèmes de production.

« En face de ces organismes se place le groupe professionnel qui joue à la fois un rôle social et un rôle représentatif et qui est appelé à éclairer les membres du comité d'organisation et de répartition sur certains problèmes intéressant la vie des entreprises. »<sup>38</sup>

En 1942, on précise à nouveau le rôle de cette organisation professionnelle, pour « *dissiper les dernières incertitudes qui pourraient, sur le plan des principes, subsister dans certains esprits* »<sup>39</sup>, preuve que, deux ans après sa création, l'organisation n'est toujours pas vraiment

<sup>31</sup> Environ 150 F de l'époque.

<sup>32</sup> Henry Rouso, « l'organisation industrielle de Vichy », *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44.

<sup>33</sup> Henry Rouso, *ibid.*

<sup>34</sup> en dehors de la différence d'une organisation de type régional en Allemagne.

<sup>35</sup> «La réorganisation de l'industrie», note du ministère de la production et du travail, *Le Temps*, 6 novembre 1940

<sup>36</sup> *Le Temps*, 6 nov. 1940, *ibid.*

<sup>37</sup> *Le Temps*, 6 nov. 1940, *ibid.*

<sup>38</sup> *Le Temps*, 6 nov. 1940, *ibid.*

<sup>39</sup> AN 68 AJ/ 107, circulaire du Comité des matériels pour mines et usines sidérurgiques, nov. 1942.



acceptée par les industriels, ou au moins une partie non négligeable d'entre eux. Bichelonne défend à nouveau sa création, mettant en avant leur indispensable et obligatoire rôle de relais entre le Gouvernement et les entreprises du secteur privé. Les initiatives isolées sont ainsi strictement disciplinées.

« Comme organe-relais au service des entreprises d'une même branche d'activité, le Comité d'Organisation les représente, notamment vis-à-vis du Gouvernement, et exerce la direction générale de la branche d'activité. A cet égard, il doit créer les organes économiques généraux nécessaires à ses ressortissants et définir un programme commun d'action afin de discipliner les initiatives sans les étouffer et éviter les pertes de force et les luttes stériles.

Le Comité d'Organisation, en tant que relais au service du Gouvernement, responsable de la politique économique et détenteur du pouvoir réglementaire, transmet et applique les directives définies par le Secrétariat d'État dont il relève et exerce des pouvoirs de réglementation sur l'ensemble de la profession. Le Comité d'Organisation joue ainsi le rôle d'organisateur, d'animateur, de chef, d'informateur et d'exécutant.. »<sup>40</sup>

Pour pourvoir aux besoins de documentation de ces divers organismes industriels, on crée le Centre d'information interprofessionnel (CII)<sup>41</sup>, en avril 1941, un comité de trente membres, présidé par Gérard Bardet, qui a également pour charge de centraliser les enquêtes et de diffuser les publications. Ce nouvel organisme professionnel prend, en mai 1941, la succession des biens de la CGPF, dissoute dès août 1940. Il en reprend aussi une partie de ses tâches antérieures, celle d'une association patronale, mais avec l'ambition d'en faire une structure bien plus efficace, car sous contrôle de l'État, que ne l'était la CGPF.

« (...) ce qu'un syndicalisme patronal insuffisamment structuré n'a pu faire, l'organisation nouvelle - avec le soutien concret de l'État le fera. Il y a donc confusion - pour ne pas dire une « fusion » - entre l'intérêt national et l'intérêt patronal.»<sup>42</sup>

Ici encore, on retrouve donc, dès 1940, la mise en place d'une structure conforme au système allemand, celui mis en place en 1936 lors de la réorganisation économique et professionnelle auquel donna lieu le Plan de quatre ans<sup>43</sup>. Il ne peut s'agir d'une coïncidence : les décideurs du Régime de Vichy, en particulier le groupe des "synarques"<sup>44</sup> ne peuvent ignorer le système allemand. Il faudrait savoir si l'adhésion à ce type de concept est, pour ces hommes, antérieure à l'Occupation, ou si les autorités allemandes ont fait immédiatement pression en ce sens. Je privilégie la première explication mais la question reste posée.

Le CII a donc eu un rôle de cohésion du patronat et a donné l'habitude de contacts interprofessionnels et ministériels plus nombreux et mieux acceptés. H. Rouso rappelle que ce mouvement s'était déjà amorcé dans les années trente et c'est sur ce point que j'insisterai. En effet, la période de reprise en main de l'industrie pour sortir de la Grande Crise a donné au patronat des habitudes de travail en commun. Leur participation à des ententes internationales, dans la sidérurgie mais aussi dans bien d'autres secteurs, a contraint les nationaux à une discipline intérieure nécessaire à des négociations internationales. Je pense que l'on peut même en réalité dater ce changement d'attitude des années 1925-1926, date des premiers cartels internationaux, qui ont été trop tôt cassés par la crise de 1929, mais qui avaient déjà mis en place des habitudes de concertation entre nouveaux concurrents-partenaires français sur le marché mondial<sup>45</sup>.

Dire que ce mouvement s'accélère sous Vichy est vrai si l'on s'intéresse aux points communs et non pas aux différences de fond. La professionnalisation croissante de la gestion de

<sup>40</sup> AN 68 AJ/ 107/ nov. 1942, *ibid.*

<sup>41</sup> Selon Rouso, ce centre est l'œuvre de Pierre Pucheu, un sidérurgiste... (in *La collaboration*, Paris, 1987).

<sup>42</sup> Henry Rouso, « l'organisation industrielle de Vichy », *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44.

<sup>43</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>44</sup> cf. chapitre suivant.

<sup>45</sup> voir le chapitre 1.

ces organismes laisse émerger un groupe de nouveaux dirigeants technocrates, qui ne sont pas des “héritiers” comme l’étaient les industriels qui dirigeaient les organismes patronaux avant la guerre.

Bien que l’ensemble formé par la nouvelle structure professionnelle ne soit pas toujours cohérent<sup>46</sup>, dans ses aspects techniques, qui restent essentiels, se profile pourtant un remodelage de l’économie française selon les principes nouveaux de la “Révolution Nationale” dont un des chantres va être Jean Bichelonne<sup>47</sup>. Son optique est celle d’une révolution économique d’esprit moderne, avant-gardiste mais étatique.

« Nous travaillons tous à fonder pour l’après-guerre l’économie logique, l’économie intelligente et humaine, qui permettra à notre pays de surmonter les effets de la concurrence économique. »<sup>48</sup>

### *Le rôle du Ministère de la Production industrielle*

Le Ministère de la production industrielle et du travail est divisé en trois secrétariats généraux. D’abord un secrétariat à l’énergie et aux matières premières sous la direction du secrétaire général Lafond, qui sera en 1943 remplacé par Norguet, sur ordre allemand<sup>49</sup>. Puis un secrétariat à l’industrie et au commerce, avec Bichelonne comme secrétaire général (Norguet étant le directeur des industries mécaniques). Enfin un secrétariat au travail, avec Jean Million comme secrétaire général<sup>50</sup>. Dans une note adressée aux entreprises, le ministère définit ce qu’il estime être son rôle dans l’activité économique du pays.

« Le rôle des services du Ministère de la production n’est pas de se substituer aux groupements professionnels pour coordonner et diriger l’activité industrielle et commerciale. Il est de tracer les cadres de cette activité, de donner des directives aux groupements - directives élaborées d’ailleurs avec le concours des intéressés - et de contrôler leur action pour assurer sa conformité à l’intérêt général et à la discipline nécessaire.

Le Ministère de la production industrielle et du travail est décidé à favoriser par tous les moyens l’organisation professionnelle. Les services ont reçu pour directive de principe de n’entrer en rapport qu’avec les groupements professionnels et non avec des industriels ou des commerçants isolés<sup>51</sup>. C’est également par le canal des groupements professionnels que l’État fera passer l’aide qu’il pourra être amené à accorder à la reprise de l’activité économique.»<sup>52</sup>

Si, dès le mois d’août 1940, le gouvernement publie les nouvelles lois pour l’organisation de la production industrielle, ces changements ne doivent pas, selon ses dires, empêcher l’industrie française de rester dans une pratique libérale.

« Le gouvernement ne veut pas se substituer à l’initiative privée. Il laissera aux chefs de chaque entreprise particulière leurs responsabilités propres, leurs devoirs, leurs risques. Il n’entend pas fonctionnariser la nation. »<sup>53</sup>

<sup>46</sup> Henry Rouso, *op. cit.*

<sup>47</sup> cf. chapitre suivant.

<sup>48</sup> conférence du 5 août 1943, cité par Henry Rouso, *op. cit.*

<sup>49</sup> directeur Blum-Picard, direction des produits sidérurgiques Coqueugnot puis Baboin. AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ note officielle non datée (fin 1940); une modification manuscrite datée du 25 novembre 1942 annonce: « renseignement de M. Chanzy: Les Allemands ont “dégommé” M. Lafond. M. Norguet cumulera » « journaux du 23 janvier 1943: M. Norguet est nommé par décret Secrétaire général à la production industrielle. ».

<sup>50</sup> cf. *supra*, schéma.

<sup>51</sup> Cependant on peut constater que ce n’est pas le cas pour certaines grosses entreprises de la sidérurgie qui ont des contacts directs.

<sup>52</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ note officielle non datée (fin 1940).

<sup>53</sup> “Reprise des activités”, déclarations du ministre secrétaire d’état à la production industrielle et au travail, *Le Temps*, 6 août 1940, p.1.

L'initiative privée est donc encouragée pour la relance de la machine économique, le gouvernement faisant seulement connaître les besoins de la nation et les entreprises choisissant les méthodes pour y pourvoir. Le retour de l'ordre social est aussi évoqué, avec la nécessité de « *remettre chaque chose et chaque travailleur à sa place* »<sup>54</sup>.

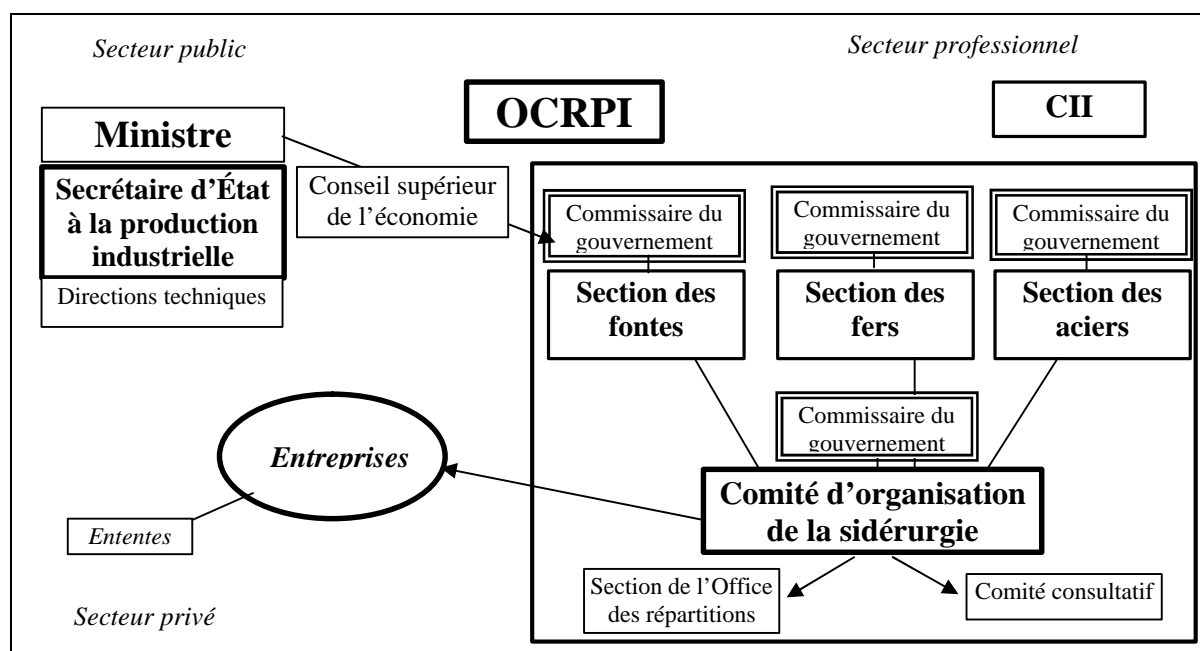


Figure 76. La nouvelle organisation de la sidérurgie en France (1940-1944)

Dès la présentation de la nouvelle organisation, le gouvernement va au devant des critiques qui reprochent à la loi son caractère trop étatiste et le fait qu'elle ne s'oriente pas vers une plus grande "démocratie industrielle". Ce sont, selon le gouvernement, les "nécessités impérieuses" du moment qui engendrent ce type de structure pour le redressement du pays « *dans l'ordre économique, social, moral* »<sup>55</sup>. On rappelle que cette organisation a un caractère provisoire et l'on promet qu'avec l'aplanissement des difficultés, dans l'avenir, le rôle des représentants professionnels sera renforcé. Il est pourtant déjà dans les faits plus important que sans doute ne se l'imagine l'opinion publique, du moins en ce qui concerne les représentants du patronat. C'est d'ailleurs le raisonnement de René Belin, ministre de la production industrielle et du travail pour récuser cet argument, sans craindre le mot étatisme.

« Le mot « étatisme ne nous fait pas peur, mais on a exagéré à ce propos. En effet cette organisation [les C.O.], dite « étatiste », confie aux professionnels eux-mêmes, c'est-à-dire aux intéressés, le soin de diriger l'industrie ou le commerce considérés. L'État se dessaisit ainsi, dans une certaine mesure, des prérogatives qui étaient les siennes, et les transfère aux industriels. Les comités d'organisation qui auront la charge de diriger une industrie seront exclusivement composés de gens appartenant à la profession, c'est-à-dire de gens auparavant placés hors des cadres de l'État. Il y a sans doute le contrôle de l'État, mais on confie à des industriels des pouvoirs exorbitants, attribués jusqu'ici seulement à l'État lui-même, et dans la mesure où on accorde des pouvoirs à des personnes ne relevant pas directement de l'État, un contrôle s'impose. Il ne doit être ni vexatoire, ni « a posteriori » ni non plus « a priori » ; par conséquent il doit être un contrôle très souple, qui doit être présent. C'est la raison d'être du commissaire du gouvernement. L'intervention de l'État ne se produit donc que sur deux points : donner la puissance, contrôler l'usage qu'on en fait. »<sup>56</sup>

<sup>54</sup> *Le Temps*, 6 août 1940, *ibid.*

<sup>55</sup> *Le Temps*, 20 août 1940.

<sup>56</sup> « L'organisation de la production », *Le Temps*, 25 août 1940.

S'il n'y a pas de mensonge dans ces affirmations de confiance vis-à-vis des professionnels, par contre la dernière phrase n'est au mieux qu'un vœu pieux : l'État collaborationniste ne se contentera pas de "donner la puissance" et "contrôler" mais mettra aussi la pression la plus forte sur les entrepreneurs pour faire accepter à tous la collaboration industrielle la plus serrée avec l'Allemagne.

### *Un contrôle serré exercé par les comités d'organisation*

Dès novembre 1940 sont donc créés un Comité d'organisation de la sidérurgie (CORSID), qui sera plus particulièrement l'objet de notre intérêt, et un Comité d'organisation du commerce des produits sidérurgiques, l'industrie sidérurgique dans son ensemble étant prise dans un maillage serré de comités divers<sup>57</sup>.

**Tableau 95. Liste des comités d'organisation pour le secteur sidérurgique (1941)<sup>58</sup>**

nom du CO	date du J.O. de promulgation	Nom du Président	Nom du Commissaire du Gouvernement	nom du responsable en zone non occupée
<i>Direction de la sidérurgie</i>				
CO de la sidérurgie	JO du 11.11.1940	Aubrun	Coqueugnot	Rossin (St Etienne)
CO du commerce des produits sidérurgiques	JO du 11.11.1940	Hardy-Tortueux	Coqueugnot	Marguin (Lyon)
CO de l'industrie des minerais de fer	JO du 29.12.1940	Nevejeans	Coqueugnot	(Perpignan, personne non citée)
CO de l'industrie et du commerce des ferrailles	JO du 7.2.1941	Damien (en 1941 Champlix)	Coqueugnot	Grandmougin (St -Etienne)
<i>autre direction ministérielle</i>				
CO de la fonderie	JO du 13.11.1940	Olivier	Norguet	Diedirichs (Lyon)
CO des industries de la grosse forge et du gros emboutissage	JO du 8.1.1941	Descolas	Norguet	Paul (St-Etienne)
CO de l'industrie des tubes d'acier	JO du 12.12.1940 et 7.3.1941	Lenté	Norguet	Lenglet (Lyon)
CO des industries de tréfilage, étirage, laminage à froid	JO 10.1.1941	Labbé	Norguet	(St-Etienne)
CO du commerce des tubes d'acier	JO du 7.3.1941	Hayman	Norguet	Nove-Josserand (Lyon)

Le CORSID concerne "l'activité industrielle et commerciale des entreprises qui élaborent les produits ferreux (fontes, aciers ordinaires ou spéciaux) ou qui les transforment par des opérations de laminage de fort tonnage"<sup>59</sup>. Il a son siège au 7 rue de Madrid, ancienne adresse du Comité des Forges dont il a hérité les fonds et les locaux, après la dissolution de ce dernier. Sont nommés membres du comité d'organisation de la sidérurgie : Jules Aubrun (président), Eugène Roy (vice-président), Léon Daum et Jean Dupuis<sup>60</sup>. On constate que ces noms sont les plus connus du milieu de la sidérurgie de l'époque et que, à l'exception de François de Wendel, dont l'absence est vraisemblablement due à un veto allemand, tous occupaient déjà les postes essentiels dans les organisations patronales françaises et internationales. Pas de bouleversement

<sup>57</sup> AN/F 12 / 10 134.

<sup>58</sup> Loi du 16 août 1940, liste à jour du 25 avril 1941, AN/ F12 / 10 134/ Office de répartition de la fonte et de l'acier et version d'octobre 1941, Secrétariat d'État à l'Économie et aux Finances), AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ Organisation professionnelle.

<sup>59</sup> AN/ F 12 / 10 134, décret portant création du CORSID, JO du 11 novembre 1940.

<sup>60</sup> Jules Aubrun, ancien cadre Schneider et surtout membre influent de l'Entente internationale de l'Acier; Eugène Roy : directeur-général des aciéries de Longwy; Léon Daum : Marine-Homécourt; Dupuis : Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons. AN 62 AS / 8/ CORSID et AN/ F 12/ 10 059 Direction de la sidérurgie Comité d'organisation de la sidérurgie, décret du 9 nov. 1940 (JO du 11/11), modifié par le décret du 21 sept. 1941 (JO du 23/09).

donc du côté des hommes de la sidérurgie. On constate simplement que les quelques remaniements correspondent aussi à la nouvelle géographie de l'État français, puisque c'est la région Centre-Est qui est la mieux représentée<sup>61</sup>.

Par ailleurs on trouve aussi les noms de H. Roger (secrétaire général), Latourte (secrétaire général adjoint) et Francou<sup>62</sup>. Au printemps 1941, le Comité est élargi à 27 membres et Eugène Roy en est le délégué général. L'élargissement du CORSID en 1941, sous la forme d'un comité de 27 membres dont la composition ressemble désormais beaucoup à celle de l'ancien comité directeur du Comité des Forges<sup>63</sup> et ne peut que satisfaire les sidérurgistes. Cela ne les rapproche pas pour autant de Vichy puisque, entre autres, Eugène Roy, le délégué général de ce comité, a des liens avec la Résistance. En octobre 1941 est créé un "Comité tripartite de la sidérurgie", avec quatre représentants des patrons (Roy, Bureau, Crancee<sup>64</sup> et Francou), quatre membres du personnel d'encadrement (dont deux ingénieurs) et quatre membres du personnel ouvrier. On tend donc à mettre en place une véritable corporation.

Les décisions prises par les comités d'organisation sont soumises à l'administration militaire allemande, qui n'a en général aucune objection à formuler car ces décisions ont été prises en « *plein accord avec les services compétents de l'hôtel Majestic* »<sup>65</sup>.

Du côté du Ministère, Henri Coqueugnot<sup>66</sup> est le nouveau directeur de la sidérurgie, H. Roger, son secrétaire général. La direction de la sidérurgie contrôle le CO de la sidérurgie, celui du commerce des produits sidérurgiques et la section Fontes, fers et aciers (OFFA) de l'Office central de répartition des produits industriels<sup>67</sup>. Tous les comités en rapport avec la sidérurgie sont sous le contrôle de deux commissaires du gouvernement, Coqueugnot, déjà cité, et Norguet<sup>68</sup>. On détermine huit groupes régionaux de production de fonte et d'acier. Ils ne sont pas tous soumis au même régime réglementaire. La part des différents groupes a été calculée en fonction des statistiques de production de 1938<sup>69</sup>. L'organisation adoptée semble la même sur tout le territoire (zone occupée ou non, et même Alsace et Meurthe et Moselle).

La marge de manœuvre du CORSID était pourtant assez réduite. Bien que ses compétences s'étendissent à l'ensemble du territoire occupé, y compris la Meurthe et Moselle, mais pas aux territoires annexés, les agissements de Röchling dans la zone qui était sous sa responsabilité, dont il avait chassé les propriétaires et où il avait mis en place des directeurs à ses ordres, empêchaient une réelle action du CORSID. Son rôle était de passer, pour le compte des sidérurgistes, toutes les commandes dont la fabrication était autorisée par les Allemands. C'était aussi un office de compensation qui contrôlait la délivrance et l'attribution des certificats de matières premières entre les comités d'organisation concernés<sup>70</sup>.

La création d'un Comité d'organisation de l'industrie des minerais de fer métropolitains concernait aussi une partie des grosses entreprises sidérurgiques qui, souvent, possédaient des

---

<sup>61</sup> Philippe Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>62</sup> Directeur des usines des établissements Marrel, nommé le 21 sept. 1941.

<sup>63</sup> Philippe Mioche, op. cit.. *P. Mioche signale l'absence des sidérurgistes juifs et de Lambert-Ribot pour des raisons politiques.*

<sup>64</sup> Directeur des usines de la société Nord et Est.

<sup>65</sup> AN/ F 12/ 10 059 Direction de la sidérurgie.

<sup>66</sup> Ancien directeur de l'usine d'Hagondange de l'UCMPI.

<sup>67</sup> Fayol, répartiteur en chef, à Paris, et Forissier pour la ZNO, à Lyon. AN/ F 12/ 10 060/ Direction de la sidérurgie/ Rapports mensuels, nov. 1940-déc. 1941.

<sup>68</sup> Directeur général des industries mécaniques et électriques.

<sup>69</sup> Résumé à partir des données de AN/ 189 AQ/ 216 (archives de Wendel).

<sup>70</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

intérêts dans des mines. Ce comité d'organisation comprenait les entreprises d'extraction et de préparation de tous minerais de fer. Paul Nevejans en est le président<sup>71</sup>.

Économies oblige, le commerce des ferrailles s'amplifiait et nécessitait aussi la création d'un Comité d'organisation de l'industrie et du commerce des ferrailles. La ferraille étant une matière première essentielle pour la production d'acier Martin et d'acier électrique, son usage qui se développait permettait de relayer en partie la pénurie de minerai. Bardoux fut nommé directeur-général de ce comité<sup>72</sup>. Le Comité d'organisation du commerce des produits sidérurgiques concernait la vente de produits sidérurgiques par des commerçants spécialisés disposant de magasins, et non celle faite par les usines elles-mêmes. René Hardy Tortuaux en était le président<sup>73</sup>.

Le travail quotidien des comités est varié et les décisions se succèdent à un grand rythme. Elles portent aussi bien sur les autorisations obligatoires pour les achats de licences ou brevets étrangers, sur les cessions de licences ou de brevets français, sur les cessions partielles ou totales d'entreprises ainsi que sur l'organisation du relais du comité en zone non occupée, et toutes sortes d'autres préoccupations de production ou de commerce<sup>74</sup>. Mais leur travail principal reste une tâche de sous-répartition, travail un peu ingrat qui leur vaut une « *marée de réclamations* »<sup>75</sup>. Au quotidien, ils ont aussi à faire face aux demandes pressantes des occupants, pour les livraisons de produits ou de stocks mais comportant aussi certaines directives économiques qui vont plus loin encore dans le droit d'ingérence sur les entreprises<sup>76</sup>.

Pour ne pas alourdir les procédures quotidiennes, on alléga rapidement le contrôle exercé par les commissaires du gouvernement, en précisant que seules certaines décisions devaient être systématiquement soumises à approbation tandis que la majorité était à laisser à la discrétion des comités d'organisation, et ce d'autant plus que les commissaires suivaient de près les travaux des comités. En effet le texte de loi précisant que les commissaires recevaient délégation pour toutes les décisions, dans la plupart des comités, cette acception était prise à la lettre, or ceci avait pour effet de ralentir l'ensemble du travail des comités, dans une période où tout était urgence. On décide alors de fonctionner dans l'autre sens : tous les textes sur lesquels n'aura pas été apposé un veto seront considérés comme applicables sans demande d'approbation ministérielle. Les autres décisions sur des questions d'ordre courant devaient être prises sans délai<sup>77</sup>.

La situation créée par le système des comités n'est pas entièrement nouvelle et elle ressort aussi de l'état de guerre. Lors de la Première Guerre mondiale, on avait déjà connu une prise en charge par les pouvoirs publics des approvisionnements en matières premières. Déjà des "consortiums" groupaient les industries utilisant telle ou telle matière première, qui était achetée par l'État. Ce dernier intervint dans le domaine industriel à maintes reprises pendant la guerre et favorisa des ententes interalliées pour optimiser prix et répartition<sup>78</sup>. Ce sont donc des préoccupations de ce type qui relancent cette volonté de contrôle de l'État, renforcée du fait des exigences des occupants.

<sup>71</sup> Sont aussi nommés membres du Comité d'organisation de l'industrie des minerais de fer: Jacques Chanzy, René Grandpierre, Louis Lantz et Georges Thevenin. AN/ F 12 / 10134, décret du 27 déc. 1940 (JO du 29).

<sup>72</sup> AN/ F 12 /10 140/ Dir. de la sidérurgie, rapport du mois de mars 1943, daté du 20 avril 1943, non signé, 47 p.

<sup>73</sup> Sont aussi nommés membres du comité d'organisation du commerce des produits sidérurgiques: Henri Baguenault de Puchesse et Joseph Escande. AN/ F 12 / 10134, décret daté du 9 nov. 1940 (JO 11/11).

<sup>74</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII)/ sd (120-2).

<sup>75</sup> AN/ F37/ 27/ C/R d'une réunion de la région économique de l'Est, 12.sept.1942, Nancy, , en présence de Jean Bichelonne.

<sup>76</sup> cf. *infra*.

<sup>77</sup> AN/ F 12 / 10134, note du 23 avril 1941, signée Henri Lafond.

<sup>78</sup> P. Razous, *Cartels et trust et diverses ententes de producteurs. Création, fonctionnement, contrôle*, Paris, 1935, p.15.

Vers la fin de l'année 1942, les problèmes d'organisation pratique étant résolus, on se tourne vers l'avenir pour un peu de prospective. Une nouvelle tâche est fixée aux comités d'organisation.

« Ils doivent assainir la profession, définir les œuvres que la profession devra accomplir dans une France rénovée; cette dernière partie, qui est essentiellement leur mission, est à peine abordée à l'heure actuelle. Il faut que, de plus en plus, les comités se pénètrent de la nécessité de penser à l'avenir, de savoir ce que l'industrie fera dans les différentes hypothèses qui peuvent se poser à la conclusion de la paix. Un certain nombre d'entre eux ont abordé cette tâche et, dans le courant de l'année 1943, tous l'examineront. »<sup>79</sup>

### *Le problème des statistiques*

Un double système de contrôle et des enquêtes statistiques est mis en place. Les comités d'organisation collectent eux-mêmes leurs propres renseignements et centralisent les commandes les concernant. Mais le Ministère de la production effectue lui aussi des enquêtes du même genre, ce qui donne lieu à une débauche de formulaires administratifs avec leurs tracasseries habituelles, chose qui n'est pas de nature à faire beaucoup apprécier les méthodes du nouveau gouvernement aux industriels et qui contredit les promesses qui avaient été faites lors de la publication des textes législatifs.

Pourquoi tout à coup se mettre à établir des statistiques industrielles ? Ce n'est pourtant pas une pratique faisant partie des mœurs économiques de l'époque. C'est bien entendu la pénurie de matières premières, et la limitation de la production qu'elle entraîne, qui oblige à établir des priorités et donc à connaître la réalité de la consommation et de la production, pour faire ces choix dans un sens équitable. Le gouvernement se trouve face à une opposition larvée face à ces enquêtes statistiques et comme les besoins sont urgents, il doit convaincre en rassurant. C'est ici d'autant plus nécessaire qu'en dehors des problèmes de concurrence se pose celui de la confidentialité des données par rapport à l'occupant à qui ces enquêtes pourraient bien faciliter la tâche. Et cela même si les membres du comité d'organisation et leurs collaborateurs sont tenus au secret professionnel<sup>80</sup>.

« Les Français ont toujours manifesté, à l'égard de la statistique, la plus grande méfiance. Dans la France d'hier, l'État ignorait à peu près tout de la situation des industries, même les plus importantes. Brusquement, du fait de la situation générale, il a fallu qu'il dirige, qu'il contrôle et, par conséquent, qu'il connaisse. Il a fallu qu'en quelques mois il mette sur pied une organisation que des pays voisins en dix ans n'ont fait qu'ébaucher. Il eût été extrêmement surprenant qu'il réussisse pleinement, du premier coup, dans une entreprise de longue haleine où de multiples tâtonnements sont inévitables. Il est très vraisemblable qu'il y ait eu des abus, des maladroites, des erreurs commises. Mais il n'en est pas moins vrai que l'économie ne peut actuellement être abandonnée à elle-même et que la statistique reste un instrument irremplaçable de direction de l'économie.

Encore faut-il, il est vrai, que cet instrument soit manié avec les précautions nécessaires, que seuls soient demandés les renseignements indispensables, que chaque enquête soit menée dans un but précis et que les résultats obtenus concourent à ce but. Le Comité s'est constamment inspiré de ces principes et, dans bien des cas, il a répondu directement à des demandes d'enquêtes sans vous les adresser, en puisant dans sa propre documentation, qui se constitue progressivement et que vous avez donc intérêt à l'aider à tenir à jour. »<sup>81</sup>

<sup>79</sup> AN/ F 37/ 27/ C/R d'une réunion de la région économique de l'Est, 12 sept.1942, Nancy, en présence de Jean Bichelonne.

<sup>80</sup> Les membres du CO et leurs collaborateurs sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues par l'art. 378 du code pénal. AN/ F 12 / 10 134.

<sup>81</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ circulaire du CO du matériel pour mines et usines sidérurgiques, mars 1942. L'inquiétude était réellement fondée, puisque François Bloch-Lainé rapporte que c'est même délibérément dans un esprit de collaboration que l'on avait initié cette pratique au niveau ministériel (cf. fin du chapitre suivant, passage sur les

C'est la circulaire du 11 septembre 1940, signée René Belin, qui lance le recensement des principales entreprises industrielles et commerciales<sup>82</sup>. A quoi sont tenues les entreprises ? Elles reçoivent d'abord un questionnaire mensuel obligatoire sur l'activité industrielle émanant du Ministère de la production, une déclaration mensuelle obligatoire des commandes émanant de l'OFFA, et quelques questionnaires techniques<sup>83</sup>. Les questionnaires portent essentiellement sur les consommations et les stocks de matières premières, sur les carnets de commandes et les productions, également sur les effectifs, les salaires.

« Leur nécessité est d'ailleurs tellement évidente que ceux qui se plaignent le plus véhémentement d'avoir à les remplir sont les premiers à s'étonner, quand l'occasion s'en présente, que le Comité ne possède pas les renseignements qu'il doit précisément en extraire. »<sup>84</sup>

On constate des différences d'enquêtes d'un comité à l'autre, différences que l'on explique par des variétés de structures et de besoins d'un groupe d'industries à un autre<sup>85</sup>. Ces recensements nous semblent aujourd'hui d'une utilité évidente et l'on s'étonne du peu de connaissance qu'avaient finalement les pouvoirs publics sur l'industrie privée. Comment ne pas s'étonner en apprenant que les comités d'organisation n'ont connaissance de l'existence même de certaines entreprises que par le Bottin !<sup>86</sup> Ce qui justifie selon le ministère les menaces de sanctions qui sont parfois proférées.

« Quand on parlait d'industries métallurgiques ou industries chimiques, on ne savait pas exactement ce dont on parlait. On avait bien une impression d'ensemble sur les principales entreprises de la place, mais on ne connaissait pas le nombre de tours, de fraiseuses ou de mortaiseuses dont disposait la nation. Personne ne le savait et, ce qui est plus grave, personne ne se doutait qu'il y avait un intérêt quelconque à le savoir. »<sup>87</sup>

On trouvera en annexe à ce chapitre quelques exemples de documents émis par les comités d'organisation ou par le CII dont on notera le luxe des précisions demandées<sup>88</sup>. Même si des statistiques fiables et précises nécessitent de telles enquêtes, on peut imaginer la réaction des entrepreneurs qui les recevaient, en particulier dans les petites entreprises pour lesquelles ce type de questionnaires représentait une surcharge de travail administratif assez conséquente. Le second problème était que la précision des renseignements laissait peu de secret à l'entreprise, ce qui était une révolution et n'était pas du tout apprécié, d'autant plus que les membres des comités d'organisation étaient des industriels concurrents.

Dans le recensement des entreprises, en application de la loi du 16 août 1940, la fiche E récapitule les renseignements spécifiques aux productions relevant du Comité d'organisation de la sidérurgie, à savoir le chiffre d'affaires et le détail de la production, les effectifs et les salaires versés, les commandes et les stocks en cours<sup>89</sup>. L'enquête mensuelle obligatoire sur l'activité industrielle envoyée par l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI) est, elle aussi, très complète. De même nature que la précédente, elle comporte en plus des renseignements sur les modes de paiement des commandes allemandes. Le tout est demandé

---

hommes de la collaboration).

<sup>82</sup> AN/ F 12/ 10134/ circulaire du 11 septembre 1940.

<sup>83</sup> Dans les premiers temps y était adjoit une fiche trimestrielle du questionnaire de recensement, qui a été supprimée par la suite.

<sup>84</sup> AN/ 68 AJ/107/ circulaire du CO du matériel pour mines et usines sidérurgiques, mars 1942.

<sup>85</sup> AN/ 68 AJ/107/ mars 1942, *ibid.*

<sup>86</sup> AN/ 68 AJ/107/ mars 1942 *ibid.*

<sup>87</sup> AN/ F37/ 27/ C/R d'une réunion de la région économique de l'Est, 12 septembre 1942, Nancy, en présence de Jean Bichelonne.

<sup>88</sup> Malheureusement, je ne pense pas qu'il existe encore des archives contenant toutes ces réponses ... Je n'en ai pas trouvé la trace dans les fonds concernés.

<sup>89</sup> AN/ 68 AJ/ 107.



d'une part pour l'activité totale de la société, d'autre part pour l'activité dépendant du Comité à l'origine de l'enquête<sup>90</sup>.

Malgré les promesses faites lors de la réorganisation des services, les entrepreneurs reçoivent donc des divers organismes dont ils dépendent des demandes d'informations mensuelles ou trimestrielles très précises. Ceci leur ajoute un surcroît de travail, en particulier en raison des demandes multiples, mais c'est aussi pour les services publics l'occasion de mettre en place de nouvelles habitudes de travail et de contrôle, qui exigent de la part des sociétés une grande rigueur de gestion.

Une nouvelle et vaste enquête sur la production est lancée au début de l'année 1943 en vue « *d'établir un inventaire très documenté de la production nationale* »<sup>91</sup>. Elle s'adresse aux comités d'organisation. Au département de la production industrielle, « *on avait l'intention d'une part de poursuivre l'établissement d'un programme de politique générale du commerce extérieur après la guerre et d'autre part de transformer le centre d'information interprofessionnel en centre unique de documentation.* »<sup>92</sup> On prend ici encore la mesure du danger que ces enquêtes peuvent représenter face au contrôle allemand, et c'est pour cela que l'on rejette certaines propositions, comme celle de la création d'un conseil supérieur du commerce extérieur qui risquerait de trop attirer l'attention des occupants.

« (...) Or il est évident que les travaux qui peuvent être poursuivis en vue du redressement et de l'organisation de nos échanges d'après-guerre ne doivent pas être soumis au contrôle des autorités occupantes. La communication obligatoire des procès-verbaux, l'analyse même sommaire, de certaines études paralyseraient l'effort qui deviendrait inutile. »<sup>93</sup>

Quelles que soient les précautions prises et malgré la volonté effective de préparer aussi l'après-guerre à travers ce système, les entrepreneurs se font tirer l'oreille pour répondre à ces multiples questionnaires. Pour H. Rouso<sup>94</sup>, le recensement industriel s'est fait dans des conditions « *déplorables* », assorti des difficultés dans la centralisation des données, travail effectué par le service de la coordination statistique de l'OCRPI. En dehors des fraudes sans doute assez importantes, s'ajoute l'impossibilité pour nombre d'entreprises de répondre à de tels questionnaires détaillés, pour la simple raison qu'à l'époque, ils ne disposent même pas de ces comptabilités détaillées pour leurs propres besoins<sup>95</sup>.

L'organisation d'un premier service de statistiques industrielles très élaborées a donc été un élément de modernisation de l'appareil industriel français et, pour H. Rouso, c'est finalement le rôle le plus essentiel qu'aient joué les comités d'organisation<sup>96</sup>. De façon non négligeable, ce nouveau service a aussi permis de tenir le compte des spoliations allemandes et d'en réclamer l'indemnisation précise auprès de la Commission consultative des dommages et des Réparations après la guerre.

### ***Le point de vue des occupants sur cette nouvelle organisation***

Le point de vue des occupants est connu par de nombreuses sources officielles de propagande, mais aussi par des sources un peu plus indépendantes, comme c'est le cas du *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques*, édité par le Comité d'organisation de la sidérurgie. Celui-ci donne aux dirigeants des entreprises dépendant de lui des informations

---

<sup>90</sup> AN/ 68 AJ/ 107.

<sup>91</sup> AF/ B 30 976/ C/R activité du Comité consultatif du commerce extérieur, note du 30 avril 1943.

<sup>92</sup> AF/ B 30 976/ 30 avril 1943, *ibid.*

<sup>93</sup> AF/ B 30 976/ 30 avril 1943, *ibid.*

<sup>94</sup> Henry Rouso, « L'organisation industrielle de Vichy », *RH2GM*, n° 116 / 1979.

<sup>95</sup> Henry Rouso, *ibid.*

<sup>96</sup> Henry Rouso, *ibid.*

de nature économique, technique, sociale et financière sur les autres pays, l'Allemagne arrivant bien entendu en première position. Il s'agit dans la plupart des cas de simples traductions d'articles tirés de la presse étrangère, le plus souvent évitant les aspects politiques et publiés sans commentaire. Ce n'est donc plus, en ce qui concerne l'Allemagne, un discours remanié à l'usage des Français, mais le discours officiel tenu en Allemagne même, tissu de propagande bien sûr, mais pas forcément la même que celle qui est servie aux Français.

Un des numéros publie un long article du Dr Erwin Gerhardt sur l'organisation professionnelle, qui établit une mise au point et une comparaison entre les systèmes français et allemand. Si l'on en croit cet auteur, l'organisation française mise en place serait effectivement très inspirée des conceptions en vigueur en Allemagne depuis 1933. En réalité, la coupure ici établie entre l'avant et l'après 1933 ne correspond pas, du point de vue de l'organisation professionnelle allemande, à une réalité de fait, ainsi qu'il a été montré au chapitre précédent, et ce, jusqu'à la guerre. Et pourtant Gerhardt insiste sur le fait bien réel qu'en Allemagne, c'est d'une organisation autonome dont il s'agit, sous la coupe d'intérêts privés. L'explication des différences montre la confiance que le gouvernement allemand porte, du moins dans le discours officiel, aux industriels.

« Au point de vue de l'organisation professionnelle, la France se trouvait en 1940 dans la même situation que l'Allemagne en 1933. Les nombreux syndicats existants n'avaient pour objet que de représenter et de défendre les intérêts de leurs membres contre tout adversaire économique et même contre l'État. Les Français ont reconnu très vite que ces anciens syndicats de l'économie libérale étaient inconciliables avec une économie dirigée et qu'il y avait intérêt à mettre en pratique les exigences et les suggestions de l'administration allemande sur la constitution d'une nouvelle organisation économique. L'organisation prévue par la loi du 16 août présente un certain nombre de différences avec celle en vigueur en Allemagne.

L'organisation professionnelle allemande est une administration autonome créée par les chefs d'entreprises allemands. Elle est au service de l'État mais elle n'en est pas un instrument ou un prolongement. Elle est imprégnée d'une vie toute personnelle qu'elle avait déjà auparavant. Ce n'est pas le cas de l'organisation française dans son état actuel. Celle-ci n'est pas une administration autonome, mais une création de l'État et dans ce sens son prolongement.

Ceci ressort de l'art.3 de la loi du 16 août qui prévoit pour chaque comité la nomination d'un commissaire du gouvernement qui peut même être investi des droits du comité si celui-ci ne peut les exercer. L'art.5 précise de plus que toutes les décisions des comités doivent recevoir, pour être valable, l'approbation du Ministre de la production industrielle et du ministre du travail ou du commissaire du gouvernement habilité. Cette différence entre l'organisation allemande et l'organisation française est d'une très grande importance : toute la force et la valeur de l'organisation allemande réside dans ce qu'elle incarne une administration autonome. L'organisation française ne présente pas ce caractère et par suite elle ne peut être considérée autrement que comme une organisation de l'État.

Mais d'autre part il est compréhensible que les comités d'organisation français ne puissent pas encore former une administration autonome. Ceci pour les raisons suivantes: en Allemagne, l'État peut compter que ses directives seront acceptées et suivies par les chefs d'entreprises allemands et par conséquent il peut leur laisser toute liberté d'exécution. En France par contre où le peuple n'est pas encore parvenu à une conception politique unique, l'État doit avoir une influence plus forte et surveiller plus étroitement les comités que cela n'est nécessaire en Allemagne.

On ne peut pas dire encore aujourd'hui si les comités d'organisation, d'instruments de l'État se transformeront en « organes d'auto-administration », cela dépend des circonstances extérieures. Mais les comités ne prendront leur vraie valeur que s'ils se transforment en une organisation autonome du patronat français. (...) »<sup>97</sup>

<sup>97</sup> AN/ F 12/ 10059/ Direction de la sidérurgie/ *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques* (C.O. de la sidérurgie), n° 113 du 26 janvier 1943, art. du *National Wirtschaft* du 5 décembre 1942, « l'organisation professionnelle » par le Dr Erwin Gerhardt.

L'État nazi est donc attaché au consentement des industriels et il est assez étonnant de voir celui-ci, par rédacteur officieux interposé, donner des leçons de libéralisme à l'État français. On a dit que finalement, dans les comités français d'organisation, ce furent les patrons, les mêmes qu'avant-guerre, qui dirigeaient. C'est ce que souhaitaient apparemment les occupants. Henry Rouso apporte des témoignages de personnes qui ressentaient effectivement l'organisation française comme une structure un peu calquée sur la structure allemande.

« F. Picard, ancien ingénieur de Renault, a parlé du COA comme d'une structure néo-nazie (de fait les CO ressemblent fort aux Fachgruppen allemands) et de F. Lehideux comme un *Führer* de la profession. »<sup>98</sup>

Pourtant, le Dr Michel, en charge de l'économie au Majestic, établit une différence entre la Charte française du travail<sup>99</sup> et le Front allemand du travail (DAF) et selon lui, le corporatisme est encore à parfaire en France.

« Elle vise à aplanir les conflits entre le capital et le travail, mais jusqu'à présent on n'a pas réussi à éliminer complètement les anciens syndicats patronaux et ouvriers en créant un Front du Travail sur le modèle allemand. Les syndicats ouvriers et patronaux subsistent sous une forme, différente il est vrai, en tant qu'organisations purement professionnelles. »<sup>100</sup>

Savoir si le type d'organisation choisie convenait à l'occupant revient un peu à se demander si celui-ci avait intérêt à l'efficacité du système de gestion français. Les points de vue opposés peuvent se défendre à cet égard. D'un côté, le maintien d'une certaine désorganisation dans l'économie française et le manque de coordination et de centralisation des informations ne pouvaient que favoriser les prélèvements opérés ci ou là et laisser la voix libre à un contrôle allemand renforcée sur les entreprises françaises. D'un autre côté, une économie française plus efficiente pouvait permettre une meilleure production et donc un plus fort taux de prélèvement sur cette même production.

En tout cas, à la fin de l'année 1940, on ne sait pas encore quelle attitude va être choisie et visiblement, côté allemand, les avis sont partagés.

« On a pu lire l'autre jour, dans un important journal allemand, des observations raisonnables sur l'état présent de la France et sur la vanité de tout dessein de l'appauvrir, de l'assujettir, de la ruiner. Il est clair qu'un examen sans passion, - et d'où toute sentimentalité serait même exclue comme le journal en question le jugeait indispensable -, ferait apparaître le bénéfice que toutes les parties en cause tireraient d'une prompte et générale reconstitution de l'activité française. A certains indices on peut déjà penser que se sont déjà livrés à cet examen impartial, intelligent et froid plusieurs des personnalités qui possèdent une compétence de ces problèmes. »<sup>101</sup>

## La nouvelle organisation régionale de la production sidérurgique

### *Les divers statuts des zones d'occupation et leurs conséquences*

Il n'existait aucun contrôle allemand centralisé pour l'ensemble de la France occupée et concernant l'industrie sidérurgique, d'autant plus que le statut de la branche du charbon et de l'acier était un peu particulier. Les liens habituels avaient été délibérément rompus entre les différentes régions appartenant à ces branches de l'industrie, et même l'administration allemande

<sup>98</sup> Henry Rouso, « L'organisation industrielle de Vichy », in *RH2GM*, n° 116 / 1979.

<sup>99</sup> en date du 4 octobre 1941.

<sup>100</sup> AN/ F 12/ 10059 / *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques* (C.O. de la sidérurgie), n° 113 du 26 janvier 1943, art. du *National Wirtschaft* du 5 décembre 1942, « L'organisation de l'économie » par le Dr Michel.

<sup>101</sup> « Reprise des activités », déclarations du ministre, secrétaire d'État à la production industrielle et au travail, *Le Temps*, 6 août 1940.

de Paris n'avait aucun contact direct avec les organismes chargés des ensembles dissociés. Ceci rendait très difficile le travail de répartition des matières premières et des combustibles et la planification de la production. Cela facilitait les pressions locales de toutes sortes.

C'est le pragmatisme qui l'a largement emporté sur toute autre considération, dans la gestion économique des territoires occupés. Cette attitude rendait donc toute tentative de coordination globale inintéressante, mais n'empêchait pas que l'on tenta au plus bas échelon d'appliquer certains principes de l'organisation économique allemande que l'on jugeait plus efficace<sup>102</sup>. Les gouvernements militaires n'avaient pas pour tâche de remplacer les administrations civiles des pays occupés mais seulement de leur superposer un contrôle. Fonctionnant à l'image de l'organisation allemande, ces structures de contrôle comportaient donc des membres des associations industrielles privées.

Cependant le territoire national français ne fut pas traité de façon uniforme et sa sidérurgie non plus. La procédure eut lieu en plusieurs étapes. Au lendemain de l'armistice de juin 1940, la France se trouve, au regard des autorités allemandes, divisée en cinq régions.



D'après J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, Le Seuil, 1979.

**Figure 77. Carte de l'organisation de l'occupation en France**

Le traitement le plus tragique pour la France et sa sidérurgie est celui auquel sont soumis les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, qui sont purement annexés au Reich allemand. Dès le mois de juillet, cet ensemble régional est coupé en deux : l'Alsace est rattachée au Gau de Bade et la Lorraine, au Gau de Sarre-Palatinat dirigé par le Gauleiter Burckel. L'ensemble est désormais considéré comme territoire national allemand et c'est donc la législation allemande qui s'y applique<sup>103</sup>. Les Gauleiter y reçoivent alors toute liberté pour germaniser et nazifier ces nouvelles provinces, mais ils doivent cependant obéir, si nécessaire, aux ordres de Goering et de ses exécutants<sup>104</sup>. Toute cette politique est mise en œuvre dans une

<sup>102</sup> point de vue soutenu par John Gillingham, *op. cit.*, mais aussi par d'autres auteurs.

<sup>103</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>104</sup> C. Paillat, *L'occupation, 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987, p.V.

assez grande discrétion : Jean Baptiste Duroselle fait remarquer que l'on prend grand soin à ne pas faire de publicité aux nouvelles mesures<sup>105</sup>. Cependant, on peut noter que malgré l'annexion de l'Alsace-Lorraine, les expéditions de marchandises en provenance et à destination de cette région se font quand même en franchise de droits et taxes de douanes<sup>106</sup>.

La zone Nord, comprenant les départements du Nord et du Pas-de-Calais, est placée sous l'autorité du *Militärbefehlshaber* de Bruxelles. Même si cette région reste encore soumise officiellement à la législation française, celle-ci n'est applicable qu'avec l'accord de l'*Oberfeldkommandantur* 670 de Lille et des autorités de Bruxelles<sup>107</sup>. Dans les faits, cette région connaîtra à peu près le même régime que les autres départements de la France occupée.

Le Nord et le Nord-Est sont séparés du reste de la zone occupée par une sorte de seconde ligne de démarcation, allant des Vosges au Détroit de Calais et établissant, sous prétexte de nécessités militaires, une zone interdite délimitée par une frontière, sorte de zone tampon entre la région rattachée à Bruxelles et celle sous le contrôle de Paris. Au nord de cette ligne définie par le cours de la Somme, le canal de l'Oise à l'Aisne, le cours de l'Aisne, se trouvent les zones "réservées"<sup>108</sup>. Cette nouvelle frontière de la Somme devient, dès le 7 juillet 1940, presque infranchissable, tant pour les hommes que pour les marchandises, à l'exception du charbon et de quelques produits très limités en nombre<sup>109</sup>. Pour y entrer, un visa allemand est indispensable et il n'est accordé que très exceptionnellement et pour des motifs importants<sup>110</sup>.

Les autres régions de la zone occupée, non soumises à statut spécial, sont placées sous l'autorité du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MbF), résidant à Paris. Le découpage de cette zone occupée n'est pas conforme avec les accords de l'armistice<sup>111</sup>, et l'invasion de novembre 1942, qui supprime la zone libre, détruit les dernières miettes de cet accord.

---

<sup>105</sup> J.B. Duroselle, *L'abîme*, p. 208.

<sup>106</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Circulaire n° 92 du 18 juillet 1941.

<sup>107</sup> F. Boudot, *op. cit.*

<sup>108</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575, note officielle non datée (fin 1940) présentant l'organisation du Ministère de la production industrielle et du travail.

<sup>109</sup> C. Paillat, *L'occupation, 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987, p.95.

<sup>110</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575, note officielle non datée (fin 1940) présentant l'organisation du Ministère de la production industrielle et du travail.

<sup>111</sup> F. Boudot, *op. cit.*

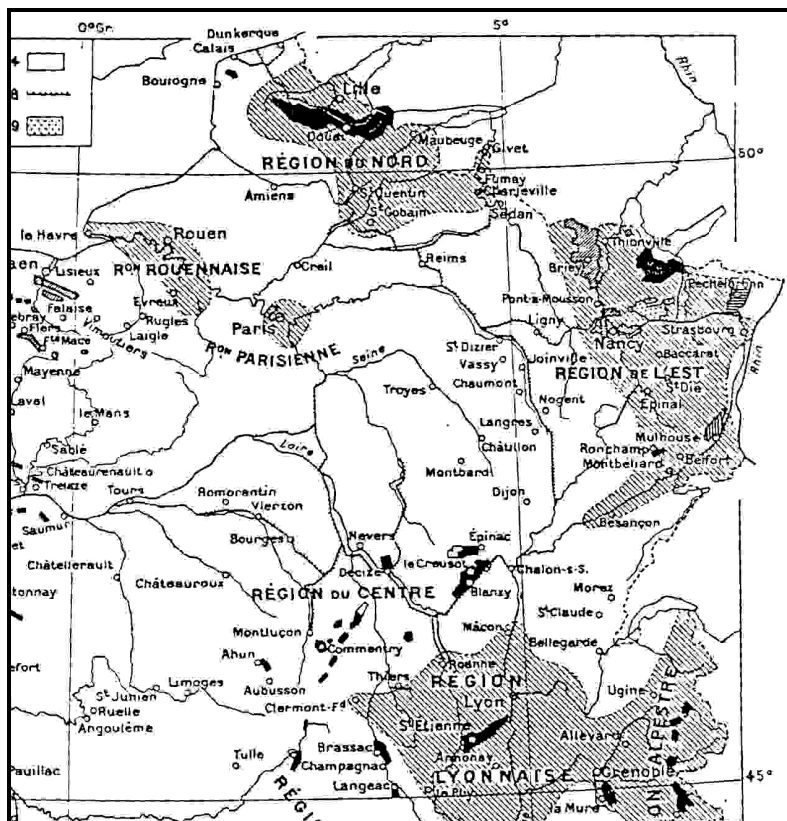


Figure 78. Carte du découpage des régions sidérurgiques du Nord et de l'Est<sup>112</sup>

La zone non occupée, dont les limites sont définies par la Convention franco-allemande d'armistice accueille le gouvernement français replié à Vichy. Mais si officiellement elle est entièrement sous juridiction française, il n'en reste pas moins que les visites allemandes sont fréquentes, y compris celles d'industriels accompagnés d'escortes militaires, et que la pression sur l'économie de la zone est forte. Elle vit cependant, jusqu'au 11 novembre 1942, sous un régime assez différent des autres zones.

### *La réorganisation de la sidérurgie française*

La sidérurgie de la zone non occupée a donc dû se réorganiser sur les régions Centre-Ouest et Centre-Midi qui ont, en partie, pris le relais des zones occupées ou interdites. Les statistiques évoquées précédemment, et soigneusement élaborées pour l'ensemble de la France, tous statuts confondus, offrent un grand détail de la situation de la sidérurgie française, au cours de la guerre (ici en mars 1943), permettant une comparaison avec la situation antérieure (moyennes mensuelles 1938)<sup>113</sup>. A partir des statistiques générales, on a calculé l'évolution de la production sidérurgique française, par régions et en fonction des productions, ainsi que l'évolution des effectifs.

<sup>112</sup> Sources : Vidal de la Blache, *Géographie universelle*, Paris, 1930.

<sup>113</sup> Voir le tableau d'ensemble pages suivantes.

**Tableau 96. Évolution de la production sidérurgique française de 1943 par rapport à celle de 1938<sup>114</sup>**

	Centre-Ouest	Centre-Midi	SIDÉNOR	OCLA	ORAMMS	Total France ORAMMS compris
<b>Fonte brute</b>	-93,9 %	-8,1 %	-29,3 %	-50,5 %	-38,0 %	-44,2 %
<b>Acier brut</b>	-65,8 %	-6,3 %	-24,7 %	-51,7 %	-32,2 %	-39,7 %
<b>Produits finis</b>	-53,2 %	+11,6 %	-37,8 %	-60,3 %	-6,7 %	-41,3 %
<i>Effectif</i>	-52,6 %	-14,7 %	-50,4 %	-52,0 %	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>

Sur l'ensemble français (amputé cependant des régions annexées au Reich), le recul de la production varie de 40 à 45 % environ. Le Centre-Midi, malgré des effectifs en recul de près de 15 %, parvient à maintenir ou presque sa production de fonte et d'acier, et même à renforcer sa production de produits finis. Cette région a pu donc effectivement proposer une compensation partielle à la réorganisation régionale imposée en renforçant la productivité par l'allongement de la durée du travail et l'utilisation prolongée des machines.

Dans la région SIDÉNOR<sup>115</sup>, si la production a reculé environ d'un tiers, on constate que les effectifs ont, eux, subi une amputation de moitié. Ici aussi, on a donc particulièrement poussé au travail les hommes et les machines. On constate par ailleurs une forme de spécialisation qui s'est mise en place entre les différentes régions occupées. C'est ainsi que le groupe ORAMMS maintient à peu près sa production de produits finis alors que celle de fonte recule de 38 %. Dans les groupes OCLA et SIDÉNOR, un phénomène inverse, quoique beaucoup moins sensible, s'est produit : la production de fonte et d'acier recule moins que celle de produits finis. Quant à la région Centre-Ouest, un seul haut-fourneau est resté en activité et l'on a presque abandonné la production de fonte.

Les graphiques ci-après, qui illustrent l'évolution des effectifs et celle de la production d'acier, permettent aussi un éclairage sur un autre aspect de la production. Si l'on s'intéresse à la situation de 1938, on constate en effet une grande différence entre le rapport effectif/production d'acier entre les différentes régions. Celles du Centre-Ouest et du Centre-Midi sont apparentées (gros effectif, production relativement faible en rapport), celles du Nord et de l'Est le sont également (une production forte par rapport à l'effectif). Ces données sont bien sûr en relation avec la qualité de la production, plus orientée vers les aciers fins et spéciaux dans le premier cas, production de qualité courante dans le second. On ne produit pas du tout le même acier dans les unes et dans les autres. Cela permet ainsi de comprendre comment la région du Centre-Midi, en se reconvertissant en partie à la production compensatoire d'acier ordinaire, a pu ainsi se maintenir malgré la perte des effectifs.

<sup>114</sup> *moyenne mensuelle 1938 mars 1943*. Calculé d'après AN/ F/12 /10140 Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, Tableau de renseignements statistiques sur la production sidérurgique en tonnes, Direction de la sidérurgie, mars 1943.

<sup>115</sup> Voir en annexe, la liste des usines sidérurgiques de cette zone.

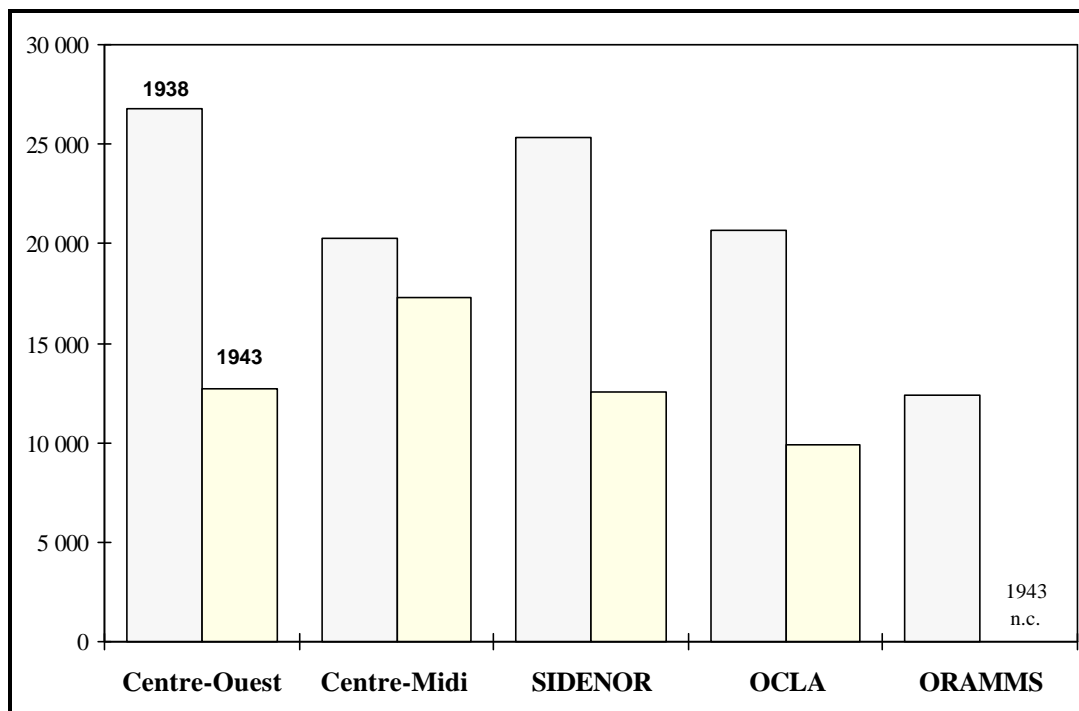


Figure 79. Effectifs de la sidérurgie française pendant la guerre(1938-1943)<sup>116</sup>

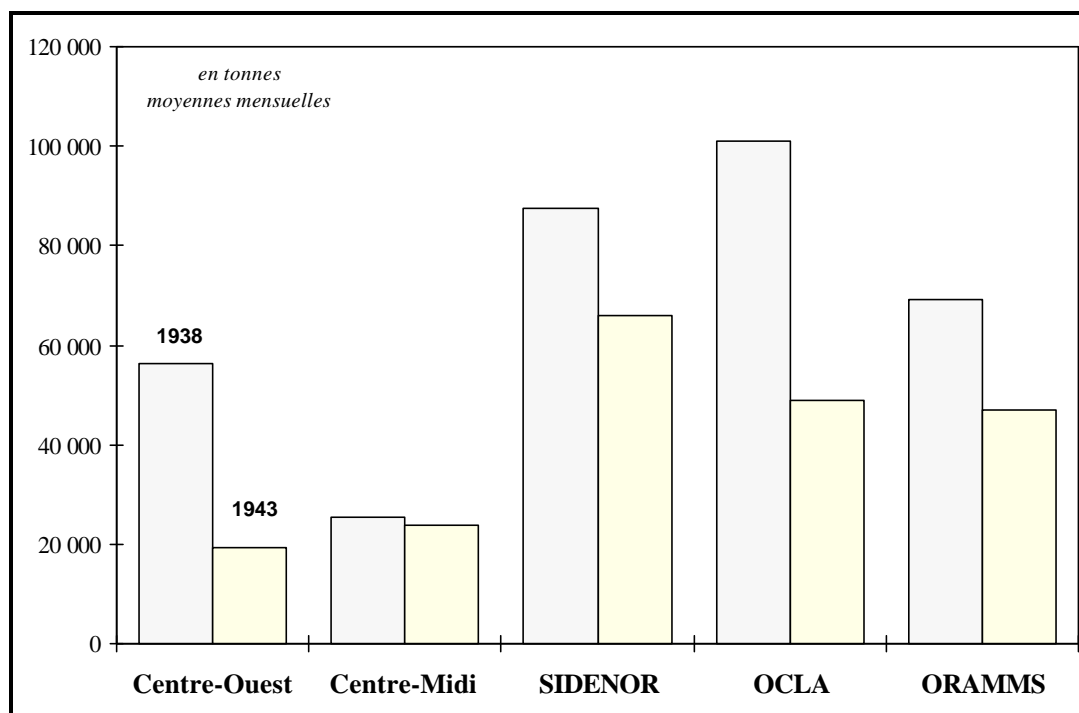


Figure 80. Production d'acier brut en France par régions (1938-1943)

<sup>116</sup> Pour les deux figures, moyennes mensuelles. Sources : AN/ F/12 /10140 Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, Tableau de renseignements statistiques sur la production sidérurgique en tonnes, Dir. de la sidérurgie, mars 1943.



**Tableau 97 : La production sidérurgique française (1938-1943)**

### *Le recentrage géographique de la production*

Dès l'armistice, le Comité des Forges puis le CORSID ont successivement réfléchi à une restructuration complète de la sidérurgie française<sup>117</sup>. L'un et l'autre pensaient que les capacités de production de fonte étaient surabondantes et le nombre de hauts-fourneaux trop grand.

Le rapport de la Commission, présidée par Walckenaer<sup>118</sup> et chargée par le CORSID d'étudier les problèmes particuliers de la sidérurgie du Centre de la France, pour opérer un recentrage de la production française sur les régions de la zone non occupée, semble privilégier la vallée du Rhône comme centre producteur, avec comme point fort Chasse et Givors qui possèdent des hauts-fourneaux considérés comme très bien placés géographiquement. Leur consommation de coke est faite dans de bonnes conditions et l'on propose de pousser leur rendement jusqu'à 12 000 t par mois, à une première condition de pouvoir substituer les fines de la Loire au charbon de Blanzay et à l'autre condition que l'on ne crée pas d'usine concurrente en Afrique du Nord<sup>119</sup>.

**Tableau 98. État de la sidérurgie du Centre : production des hauts-fourneaux (1941)<sup>120</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>Capacité réelle de production mensuelle</b>	<b>Production mensuelle moyenne réalisée (juillet 1940-juillet 1941)</b>
Chasse	8 000	3 400
Givors	6 000	2 700
Le Creusot	8 000	-
Fumel	5 000	2 800
Montluçon	5 000	1 300
Decazeville	10 000	2 700
Tarascon s/Ariège	5 000	2 400
Ria	800	200

D'autres possibilités existent pour concentrer économiquement la production. L'usine de Decazeville en fait partie car bien placée géographiquement, mais elle n'est pas finalement recommandée car elle impliquerait une réorganisation sur le Centre-Midi. L'usine de Montluçon en est une autre, avec la cokerie de Châtillon-Commentry proche aussi bien des réserves locales en fines que des débouchés, mais sa faible capacité en restreint les avantages. L'usine de Tarascon sur Ariège présente aussi quelques avantages : à 180 km de Carmaux, elle est bien située pour utiliser le minerai du Puymorens et enfourne en outre des pyrites de Toulouse, mais le gros point noir est la consommation excessive de coke assorti d'une installation trop archaïque et difficilement perfectible<sup>121</sup>. Pour ce qui est de la production d'acier, les aciéries de la Loire sont trop dépendantes de la SNCF et ne peuvent jouer la concurrence de la voie d'eau.

« On peut envisager de maintenir les quatre aciéries (Firminy, St Chamond, St Étienne, Marrel) en activité. Aucune ne fonctionnera à plus de 40-60 % de sa capacité. C'est la conséquence d'un suréquipement qui n'est pas une mauvaise chose au point de vue de la Défense nationale. Il faut noter d'ailleurs qu'en prenant le total des productions Martin de l'année maxima pour chaque usine, on arrive à 13 140 tonnes ; leur production de 1940-1941, année forte, n'est que de 11 080 tonnes. Ces aciéries doivent donc pouvoir équilibrer leur marche avec 10 à 13 000 tonnes de Martin. »<sup>122</sup>

<sup>117</sup> AN 62 AS / 8, Étude du Comité des Forges puis du CORSID pour envisager une restructuration complète de la sidérurgie française. (dernière version non datée, mais probablement année 1942).

<sup>118</sup> C'est un cadre des établissements Schneider.

<sup>119</sup> AN/ 62 AS/ 8/ Étude du Comité des Forges puis du CORSID pour envisager une restructuration complète de la sidérurgie française. (dernière version non datée, mais probablement année 1942).

<sup>120</sup> AN 62 AS / 8/ CORSID/ Rapport Walckenaer sur la sidérurgie du Centre, mars-juillet 1942..

<sup>121</sup> AN/ 62 AS/ 8/ Étude du Comité des Forges..., *op. cit.*

<sup>122</sup> AN/ 62 AS/ 8/ Étude du Comité des Forges..., *id.*

Dans la Région des Alpes, le plus gros producteur (acier électrique) est Ugine qui a produit en 1940-1941, 55 800 tonnes d'acier. D'autres usines ont une production importante, telle que l'usine Renault de St Michel de Maurienne, avec une production de 13 300 tonnes d'acier en 1940-1941, l'usine d'Allevard, avec 7 600 tonnes pour la même période, l'usine de Moutiers des aciéries Ugine, 4 600 tonnes et l'usine Bompertuis, 2 800 tonnes<sup>123</sup>. C'est donc bien la région du Centre-Midi qui est la plus adaptée pour prendre le relais, vu ses capacités de production et la qualité de ses installations, et malgré sa consommation énergétique excessive.

« Conclusion: contrairement à ce qui se passe pour les fours Martin, dans l'ensemble les fours électriques du Centre-Midi sont comparables entre eux. Il s'agit d'un beau matériel, moderne. La seule restriction à faire est que dans certains cas les puissances électriques installées sont un peu faibles ce qui entraîne des consommations de courant excessives. Mais il n'y a pas de cas où l'on puisse dire que l'intérêt général commande l'arrêt des fours. »<sup>124</sup>

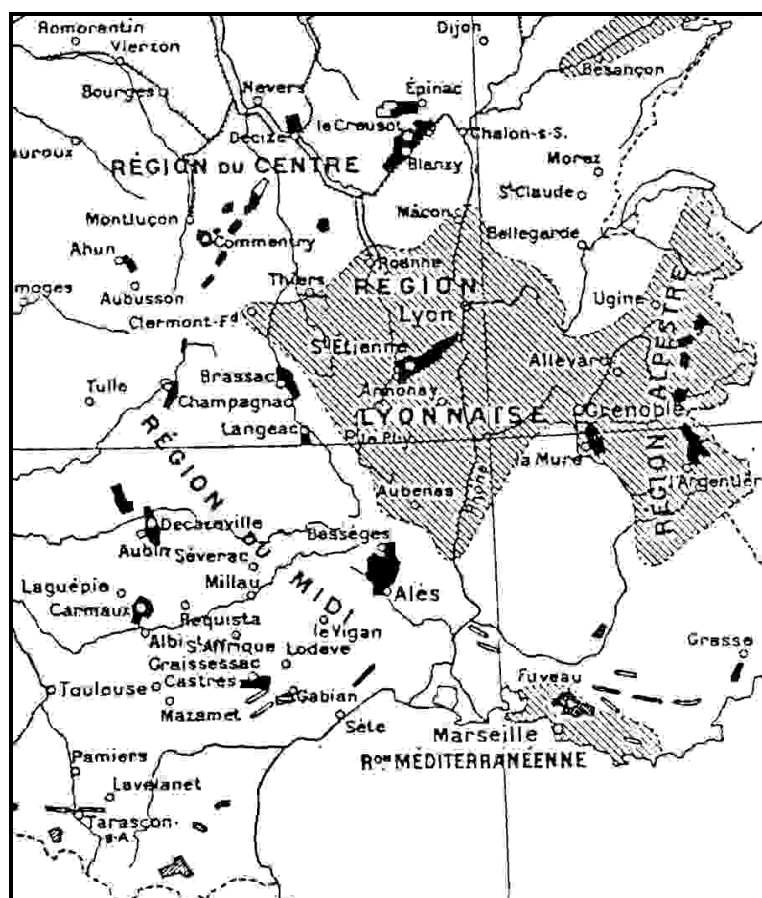


Figure 81. Carte régionale de la sidérurgie du Centre-Midi<sup>125</sup>

Pour guider la réflexion, on a fait l'hypothèse suivante : si l'industrie sidérurgique n'existait pas ou se trouvait détruite par un cataclysme, comment serait-il indiquer de la constituer ? C'est "l'hypothèse du néant absolu", dans laquelle on n'envisagerait pas la fabrication d'acier dans le Centre-Midi, sauf peut-être des aciers électriques pour utiliser les ferrailles et l'énergie hydraulique. Une seconde hypothèse, moins brutale, envisage un minimum pour utiliser les ferrailles et la main d'œuvre régionale pour des raisons de défense nationale.

Comme la production régionale (en 1939, 600 000 tonnes environ) ne serait pas en mesure de couvrir les besoins régionaux, de l'ordre de 100 000 tonnes par mois, on envisage de fixer le niveau selon les besoins de la défense nationale en aciers fins et spéciaux, mais cela ne suffirait

<sup>123</sup> AN/ 62 AS/ 8/ Étude du Comité des Forges..., *id.*

<sup>124</sup> AN/ 62 AS/ 8/ Étude du Comité des Forges..., *id.*

<sup>125</sup> Sources : Vidal de la Blache, *Géographie universelle*, Paris, 1930.

pas en fontes et aciers courants à projectiles. Il faudrait pouvoir couvrir une partie des besoins des armées en tôles de blindage, en tourelles, en canons, en projectiles, etc.

Pour procéder à un recentrage de la production française, il faudrait tenir compte à la fois des matières premières, des transports et du facteur humain. Ce dernier n'est pas en faveur des départements du Centre car la démographie y est peu vivace. Le taux net de reproduction<sup>126</sup> y est bas : à l'exception de la Seine (Paris) et de la Seine-et-Oise (respectivement moins de 50 et moins de 85), tous les départements à un taux inférieur à 85 (23 sur 88 départements métropolitains) sont situés au sud d'une ligne allant de Strasbourg à La Rochelle. Parmi ceux-ci, on trouve les départements producteurs de la sidérurgie : Allier, Loire, Rhône, Ariège, Pyrénées Orientales<sup>127</sup>.

Cependant ce handicap est partiellement compensé, comme dans le Nord mais en proportion moindre, par une main d'œuvre étrangère plus forte. Pour l'ensemble de la France, les étrangers étaient de 2 453 000 sur 41 907 000 habitants en 1936, soit 5,8%. Alors que dans les départements industriels à développement récent et rapide, la proportion est beaucoup plus élevée que cette moyenne, surtout s'ils sont voisins des frontières terrestres ou maritimes (Nord 8,5%, Pas-de-Calais 11,5%, Meurthe-et-Moselle 11,7%, Moselle 13%, Bouche-du-Rhône 20%), les départements du Centre, même industriels, accusent des proportions plus faibles (Allier 2,2%, Saône et Loire 3,6%, Loire, 4,8%). Cependant les chiffres sont inférieurs à la moyenne dans le secteur sidérurgique. Dans l'ensemble, le Centre n'est pas considéré comme une bonne localisation pour la sidérurgie française.

« Si l'on remarque en effet que les grandes aciéries de Centre sont le legs d'une époque où l'acier Thomas n'était pas né, que les industries de transformation, notamment la Forge et la fonderie d'acier s'y sont créées et développées alors que le Centre constituait la principale région sidérurgique française; que depuis lors, le Centre n'a cessé de s'appauvrir en matières premières et notamment en charbon, tandis que se développait l'industrie métallurgique dans le Nord et dans l'Est, on pourrait être tenté de conclure que sa production d'acier n'est qu'une simple survivance du passé et ne se justifierait pas aujourd'hui si le problème se posait de la rétablir (hypothèse du néant) »<sup>128</sup>

L'avenir de la sidérurgie française est une des grandes inquiétudes, dès l'armistice, et elle persiste dans les années qui suivent, expliquant peut-être certaines concessions trop faciles de la France lors de la rédaction du projet du futur Traité de paix avec l'Allemagne. On prévoit à coup sûr la perte définitive de l'Alsace, peut-être celle, au moins partielle, de la Lorraine et donc du bassin minier lorrain, mais aussi éventuellement celle du bassin du Nord, soumis à un régime spécial. Pour la sidérurgie française cela signifierait un anéantissement presque certain.

« Les conditions du Traité de paix fixeront la mesure dans laquelle la France sera sous la dépendance de l'étranger pour son approvisionnement en combustibles solides. Catastrophique serait une aggravation de la situation, par rapport à celle existant antérieurement à 1914, qui résulterait d'une perte partielle du bassin. Il suffit de rappeler à ce sujet que, pendant les années 1930 à 1934 (comprenant 2 années de forte et 3 années de faible extraction), la production du bassin du Nord a représenté 63% de la production française totale et 71% de la production française, production des mines mosellanes déduite. On ne peut s'arrêter à pareille hypothèse qui signifierait que la France devrait renoncer à faire figure de nation industrielle et serait réduite à un état de vassalité économique, et par suite politique, pratiquement absolu.

Mais même le retour à la situation antérieure à 1914 mettrait l'économie française en très grave péril. Il faut compter en effet avec l'épuisement prochain d'un certain nombre de bassins secondaires français, tout particulièrement du bassin de la Loire dont l'échéance se trouve rapprochée par l'intensification actuelle de l'extraction de ces bassins, imposées par les

<sup>126</sup> n.b. nombre de filles mises au monde par 100 femmes pour les remplacer à la génération suivante.

<sup>127</sup> Les 5 départements de tête (114 ou plus) sont tous dans l'ouest (Sarthe, Mayenne, Manche, Morbihan, Vendée).

<sup>128</sup> AN 62 AS / 8/ CORSID/ Rapport Walckenaer sur la sidérurgie du Centre, mars-juillet 1942.

circonstances de l'heure. Dans 20 ou 30 ans, la production des bassins du Centre et du Midi aura fléchi de près de moitié. Ces bassins représentant 30% de la production houillère de 1914, celle-ci se trouvera ainsi amputée de 15%. La perte des houillères lorraines aurait donc les conséquences les plus graves, leur production ne faisant guère que compenser la baisse de celle des autres bassins. »<sup>129</sup>

Le même auteur met alors la faute de cette situation sur le compte de la “*déplorable*” politique économique des dernières années précédant la guerre, autrement dit sur le compte du Front Populaire, attitude classique dans la droite française de l'époque. Cependant le désespoir n'est pas total car, si la structure économique de la France n'est pas détruite par le Traité de paix, les perspectives de reconstruction que cette paix amènera font déjà rêver. Cependant, on annonce déjà un considérable effort à venir mais aussi une très forte poussée de la production. Ce changement de perspective est sans doute autorisé par un autre changement, celui du point de vue allemand.

« Malgré le développement considérable de leur production sidérurgique, les Allemands pensent qu'elle sera après la guerre insuffisante pour satisfaire à la demande et que l'accroissement des besoins purement économiques fera plus que compenser l'arrêt des fabrications d'armement. A fortiori, la France qui a très insuffisamment entretenu et encore moins développé son équipement économique entre les deux guerres, devra réaliser un effort considérable de modernisation. Le remplacement du matériel perdu ou usé pendant la guerre et le renouvellement des stocks des produits de consommation détermineront en outre pendant quelques années un appel considérable. (...) »

Dans l'ensemble, il y a, pensons-nous, de fortes raisons de penser que si le règlement de la guerre épargne l'ossature économique de la France et si le pays sait tirer de la dure leçon des événements des conclusions qui s'imposent, les usines auront à faire face à une très forte demande après la guerre, et que, si elles peuvent se procurer le combustible nécessaire, elles auront à mettre en œuvre l'intégralité de leurs moyens d'action. »<sup>130</sup>

## **Restrictions et répartition : le travail des organismes spécialisés**

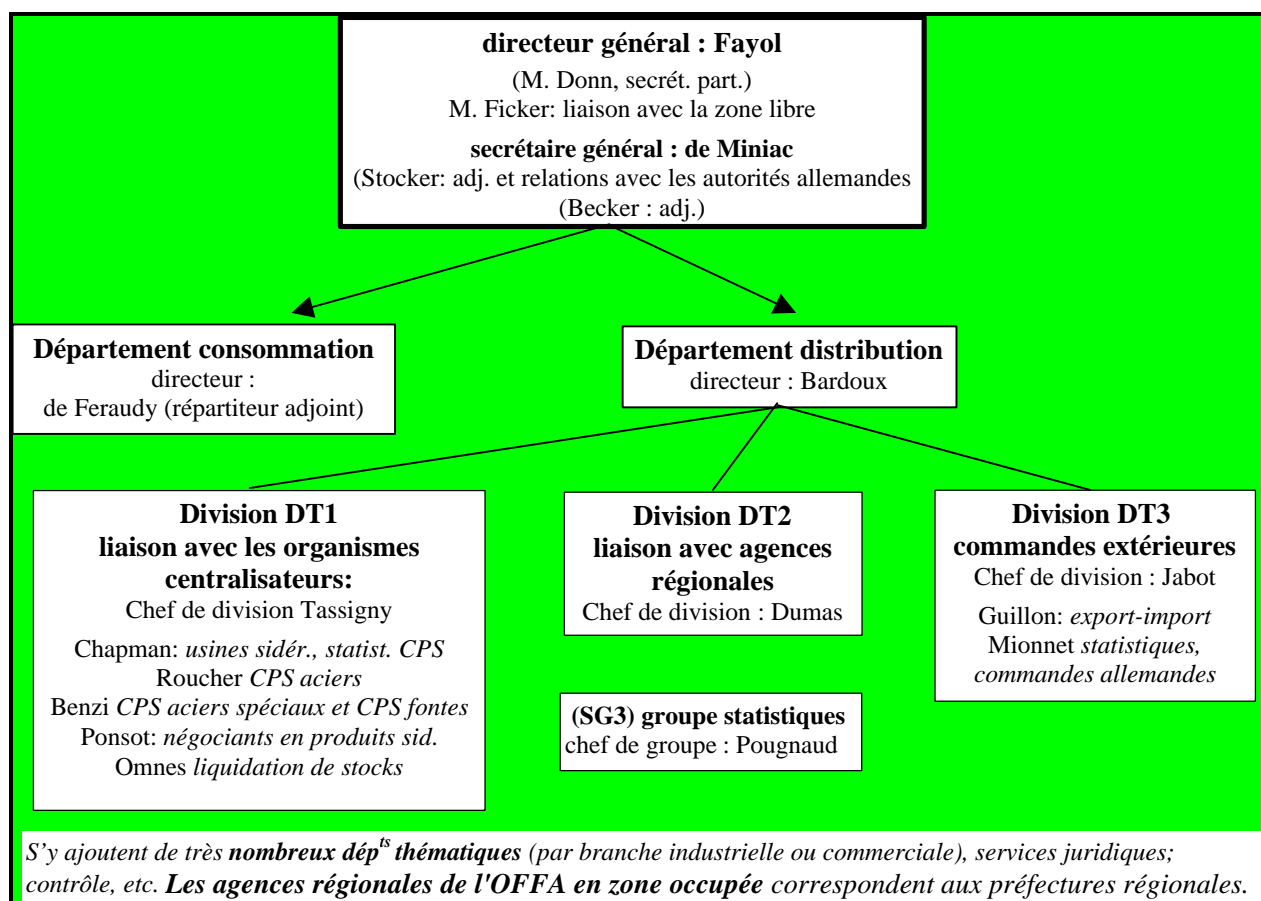
### ***L'organisation des services de l'OFFA***

L'Office de répartition des fers, fontes et aciers (OFFA) contrôle la répartition des produits sidérurgiques, des minerais de fer et de manganèse ainsi que celle des ferrailles. Dirigé par Fayol, le répartiteur général, il dispose d'un comité consultatif dont les membres sont des industriels de la profession, souvent eux-mêmes président ou membres des comités d'organisation de leur profession.

---

<sup>129</sup> AN/ 62 AS / 8 CORSID/ Observations de M. Marin GUILLAUME, inspecteur général des Mines sur le Rapport Walckenaer, environ juillet 1942.

<sup>130</sup> AN/ 62 AS / 8 CORSID/ juillet 1942, *id.*



**Figure 82. OFFA: organisation des services (juin 1942)<sup>131</sup>**

L'OFFA, comme les autres organismes professionnels, a reçu une structure qui reflète les nouvelles relations entre le pouvoir et les milieux industriels, relations très proches de celles que l'on rencontre en Allemagne à la même époque<sup>132</sup>.

« Cet organisme, qui a son siège à Paris et ses services à Lyon pour la zone non occupée, garde un caractère corporatif, tout en dépendant de l'État. Selon la formule nouvelle, l'État s'est déchargé sur les compétences professionnelles d'une besogne qui les intéresse directement, tout en contrôlant leur action et en la subordonnant à l'intérêt national. Avec le minimum de personnel et de formalités, l'OFFA règle l'approvisionnement d'une des plus importantes branches de notre industrie. »<sup>133</sup>

Il est immédiatement confronté à une situation particulièrement difficile. Les restrictions, qui sont dues essentiellement aux problèmes de transport, deviennent rapidement très importantes et, une fois la plus grande partie des stocks épuisés, elles ont de graves conséquences sur la production sidérurgique. Début 1941, le minerai et le charbon manquent à tel point que la production d'acier n'atteint plus qu'un niveau de 85 000 tonnes par mois<sup>134</sup> au lieu de 500 000 avant guerre<sup>135</sup>, alors qu'on estime que le niveau de l'extrême minimum serait d'au moins 100 000 tonnes par mois<sup>136</sup>. En 1938, le marché intérieur seul en absorbait déjà 350 000 tonnes par mois<sup>137</sup>, c'est dire les conséquences désastreuses sur toute l'industrie de transformation, ce qui concerne beaucoup de produits indispensables à la vie quotidienne. Tout doit donc être

<sup>131</sup> D'après AN/ 68 AJ/ 100/ CII.

<sup>132</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>133</sup> « Répartition », *Le Temps*, 9 mars 1941.

<sup>134</sup> ou seulement 75 000 t (AN/ 68 AJ/ 100/ CII/ « Problèmes sidérurgiques », *Nouveaux Temps*, 15 mars 1941).

<sup>135</sup> *Le Temps*, op. cit.

<sup>136</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ CII/ « Problèmes sidérurgiques », *Nouveaux Temps*, 15 mars 1941.

<sup>137</sup> *Le Temps*, op. cit.

surveillé et l'OFFA va avoir la tâche ingrate d'établir une hiérarchie des besoins en établissant des priorités de consommation, en clair "*déterminer le degré d'utilité des objets*"<sup>138</sup> et donc de distribution aux industries et aux entreprises. Pour cela, il a fallu, comme on l'a déjà évoqué, percer les secrets des entreprises.

« Un effort considérable de documentation statistique, de réglementation corporative et de répartition des matières premières a été accompli depuis plusieurs mois par L'OFFA (...) Dans un pays désorganisé par la défaite, dans une économie anarchique où le secret des entreprises impliquait une méconnaissance forcée des ensembles, il a fallu, sous la pression de redoutables nécessités, faire en sorte que les métaux ferreux -base de toute activité industrielle comme de toute reconstruction - fussent répartis suivant un plan tenant compte des nécessités vitales du pays. Dès le 4 décembre, le répartiteur, M. Fayol, parant au plus pressé, avait limité l'activité des entreprises utilisant la fonte et l'acier à environ 35% de leur consommation de 1938.»<sup>139</sup>

Selon les dires de Bichelonne, les grosses entreprises sont livrées à 40 % de leur consommation de 1938<sup>140</sup>, et c'est peut-être ce qui a provoqué une réaction des plus petites pour se plaindre du préjudice. Quoi qu'il en soit, l'Office central de répartition des matières premières (OCRMP) indique qu'il prend toutes les précautions en ce sens, ce qui lui permet de justifier une collaboration des plus étroites avec les services allemands.

La tâche de répartition ne consiste pas seulement à tenter de faire tous les jours le miracle de la multiplication des pains, car malgré le terme très prometteur de "*planning industriel*"<sup>141</sup>, c'est à peu près de cela dont il s'agit ! D'abord, il faut finir de transformer tous les stocks de demi-produits. Les ventes, cessions, achats de fonte, fer et acier, mais aussi la production et la détention de ces produits sont bien sûr tous soumis à accord préalable. Les aciéries sont ensuite invitées à s'orienter vers une plus grande production d'acier Martin, qui consomme moins de charbon que l'acier Thomas. Dans la hiérarchie des priorités, les commandes de fer et d'acier relatives aux transports et à l'alimentation sont d'une priorité absolue.

Une série de mesures, dans l'ensemble très contraignantes, sont prises pour standardiser les objets et économiser ainsi la matière première. On exige une normalisation poussée pour réduire la variété "vraiment exagérée" de certains produits ou pour réduire les déchets de fabrication au minimum, par la modification ou la simplification des formes par exemple : finies les moules décoratives et place aux "*fabrications sociales*"(sic), c'est-à-dire dans lesquelles il entre le maximum de main d'œuvre pour le minimum de matières premières. On cherche même à réduire les marges de sécurité "excessives" de certains aciers de support ou de traction<sup>142</sup>.

L'organisme prend, pendant la durée de la guerre, une centaine de décisions concernant la répartition des fontes, fers et aciers, ce qui révèle la difficulté de gestion dans ce domaine en ces temps de pénurie, et sans doute l'inefficacité de nombreux de ces textes. La première date du 26 novembre 1940 et met en place l'organisation des achats de ces produits pour les industries consommatrices et le commerce, après avoir défini les différentes catégories de produits de façon particulièrement minutieuse<sup>143</sup>. La décision n° 7 du 17 juillet 1941 concerne la réglementation des commandes allemandes. Il ne faut pas en effet que les entreprises travaillant pour l'Allemagne bénéficient de bons d'achats pris sur les réserves françaises. En théorie, les matières premières nécessaires à ces commandes doivent faire l'objet d'une compensation par les Allemands, ou même d'importations directes d'Allemagne. C'est le cas la plupart du temps, mais

---

<sup>138</sup> *Le Temps*, *ibid.*

<sup>139</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ CII/ « Problèmes sidérurgiques », *Nouveaux Temps*, 15 mars 1941.

<sup>140</sup> « L'Office central de répartition des matières premières », *Le Temps*, 7 mars 1941.

<sup>141</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ CII/ « Problèmes sidérurgiques », *Nouveaux Temps*, 15 mars 1941.

<sup>142</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ CII/ 15 mars 1941, *ibid.*

<sup>143</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII.

il faut souvent faire des réclamations, car les occupants ont évidemment intérêt à puiser dans les stocks de matières premières françaises.

Ce sur quoi les fonctionnaires français se sont battus, c'est sur le fait que les commandes allemandes de produits comprenant des matières premières sidérurgiques - et qui sont déjà payés par eux sous couvert du clearing - soient remboursées en équivalent des matières premières utilisées, tant dans la zone occupée, ce qu'ils obtiennent vite, que dans la zone interdite. Cela permet donc que les commandes allemandes n'empiètent pas sur les faibles réserves à disposition des consommateurs français.

En août 1941, les commandes allemandes se voient infliger une taxe de compensation, à inclure dans le prix de vente, qui doit apparaître séparément sur la facture sous l'appellation "taxe de péréquation sur les produits sidérurgiques importés d'Allemagne correspondant à la différence entre le prix allemand et le prix intérieur français"<sup>144</sup>. Les autres décisions concernent l'établissement de cartes d'acheteurs, la mise en place du système de la monnaie-matière, l'obligation des déclarations des stocks et de nombreuses interdictions d'emplois pour des fabrications précisées. Beaucoup de décisions concernent aussi les réutilisations de produits en acier (réutilisation des emballages en acier, réutilisation des bobines en acier de machines à écrire, etc.). Les restrictions et les interdictions deviennent de plus en plus nombreuses et sévères avec le temps qui passe : plus de la moitié des décisions totales sont prises dans les dix premiers mois de 1944.

Pour la plupart des collaborateurs de l'OFFA et des autres organismes de ce type, il s'agit de faire œuvre d'esprit pratique en ces temps de pénurie et de collaborer au maintien en état de fonctionnement d'une économie que la situation d'occupation a mise à mal. Mais pour d'autres, moins nombreux mais aussi plus impliqués dans la nouvelle orientation politique, et en particulier Jean Bichelonne, il ne s'agit pas de s'en tenir à ce type d'action de répartition. A travers la mise en place de ces organismes de contrôle, on vise surtout à faire passer, d'une part, l'idéologie anticapitaliste de la "Révolution nationale" contre le grand patronat et, d'autre part, à mettre en place les bases d'une collaboration économique franco-allemande qui s'inscrit dans le long terme.

« Ce n'est que grâce à une collaboration étroite, a ajouté le secrétaire général, [M. Bichelonne] avec les services compétents allemands que nous pouvons obtenir des résultats. Les 18, 19 et 20 février [1941], ainsi que la presse l'a annoncé, des échanges de vue eurent lieu à Paris. Ils se poursuivent maintenant à Berlin. Des liens étroits et durables sont d'ores et déjà établis car il ne faut pas perdre de vue que l'office de répartition ne devrait pas être supprimé même si nous possédions de grandes quantités de matières premières; ne serait-ce que pour lutter contre le phénomène d'accaparement des grandes industries au préjudice des petites. »<sup>145</sup>

Le système mis en place à l'aide de ces organismes de répartition s'avère un support de plus pour le soutien au gouvernement de Vichy et pour la propagande collaborationniste. Il semble aussi satisfaire les autorités allemandes qui en tirent avantage.

« Le répartiteur assure en outre, le contact permanent avec l'autorité occupante dont le concours nous est indispensable. Elle sait que notre production actuelle est insuffisante ; elle a déjà accordé, depuis le premier septembre une quantité mensuelle de 23 000 tonnes de fontes et d'aciers à recevoir de nos usines de la zone interdite, quantité qui sera vraisemblablement doublée à partir du premier avril. M. Henri Fayol, répartiteur des fontes et des aciers, est inlassable dans ses démarches auprès de l'autorité occupante pour obtenir des livraisons suffisantes qui satisferont équitablement les besoins aussi bien français qu'allemands. Ajoutons que l'autorité occupante, qui apprécie l'ordre mis sur le marché, fait confiance à notre organisation. Parmi les avantages qu'a retiré notre industrie de cette collaboration, il faut citer la distinction établie entre les besoins français et les besoins allemands, ces derniers devant, en

<sup>144</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Matière pour commandes allemandes, circulaire n° 103, du 14 août 1941.

<sup>145</sup> « L'office central de répartition des matières premières », *Le Temps*, 7 mars 1941,.



vertu d'un accord de principe, faire l'objet de livraisons spéciales effectuées en supplément des contingents destinés aux commandes françaises.»<sup>146</sup>

### ***La gestion des ressources***

En pensant donc aux temps futurs, quelles sont, pour l'OFFA (Office des fontes, fers et aciers) les priorités essentielles ? On peut le résumer en quelques mots : économiser les matières premières et répartir équitablement la pénurie, standardiser et contrôler la production. C'est en tout cas ce que l'on peut retenir du programme d'action de l'OFFA.

« - Assurer une priorité à l'entretien du matériel de la SNCF, à la réparation des péniches, à la construction des gazogènes et des fours de carbonisation, à la production du matériel agricole et des boîtes de conserves. En un mot, faire passer d'abord les problèmes alimentaires et fluviaux ;

- Empêcher certains industriels bien placés d'obtenir un tonnage suffisant pour alimenter leur usine à plein, alors que d'autres, moins heureux, seraient contraints de fermer et de jeter leurs ouvriers au chômage;

- Prévoir des programmes rationnels d'utilisation pour les matières indispensables mais devenues rares, comme le fer-blanc ou les tôles ;

- Interdire l'emploi de fontes, fers et aciers pour la fabrication d'un certain nombre d'objets dont l'exécution semble pouvoir être faite en une autre matière;

- Prohiber les fabrications consommant beaucoup de fer par rapport à la main-d'œuvre utilisée et celles utilisant mal ou insuffisamment le métal (production exagérée de « chutes et de déchets », emploi de rivets là où la soudure suffirait, aciers travaillant à un taux de fatigue trop faible par suite de calculs insuffisants, etc.);

- Prescrire la normalisation, c'est-à-dire la réduction à un petit nombre de types, unifiés sur tout le territoire, des modèles actuellement existants;

- Obtenir une déclaration sincère et détaillée des stocks de produits sidérurgiques, afin de connaître les possibilités de travail dans chaque entreprise au cours des mois à venir et de chercher s'il existe des tonnages disproportionnés avec l'activité normale des intéressés. »<sup>147</sup>

La difficulté principale pour l'Office de répartition vient de l'absence de données complètes sur les matières premières qu'il aura réellement à disposition. Dans la presse spécialisée, on soutient la difficile tâche qui incombe au répartiteur.

« En dépit de sa compétence, le répartiteur, M. Henri Fayol, se trouve donc dans la situation d'un aveugle contraint de se prononcer sur les couleurs. Il doit répartir sans connaître, il s'en faut ce qu'il y aura en définitive à attribuer globalement aux intéressés. Il doit imposer des restrictions sans avoir eu le temps de recenser les quelques 70 000 consommateurs d'acier existant en France. Ceux qui se plaignent des lenteurs et des arbitrages des comités de répartition pourraient passer avec fruit quelques heures à l'Office des fers, fontes et aciers. Ils y prendraient contact avec les innombrables réalités de notre dure situation. Et sans doute leurs critiques y gagneraient-elles parfois en modestie. »<sup>148</sup>

Les problèmes de transport sont amplifiés par la nouvelle donne territoriale. Produire ailleurs, c'est aussi transporter les matières premières, or il faut livrer cinq wagons de charbon, minerai et fondants pour en sortir un de fonte<sup>149</sup>. S'ajoutent des problèmes de qualité d'acier, en raison de la dispersion administrative des unités sidérurgiques : les aciers courants provenaient du Nord et de l'Est, les aciers de qualité, du Centre. La production en est désorganisée. Il faut donc modifier l'orientation des fabrications en zone occupée pour pallier les manques en qualité

<sup>146</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ Centre d'information interprofessionnel (CII).

<sup>147</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ Centre d'information interprofessionnel (CII) programme d'action de l'OFFA.

<sup>148</sup> AN/ 68 AJ/ 100 / article du 25 janvier 1941 du *Monde industriel*, signé Jacques Saint-Germain.

<sup>149</sup> AN/ 68 AJ/ 100 / CII / « Production et répartition ... », article de la *Vie industrielle*, 25 mars 1941.

ordinaire, ce qui se heurte à des difficultés techniques et d'approvisionnement non négligeables<sup>150</sup>.

« L'acier Thomas dominait notre production d'avant guerre, elle était double de celle d'acier Martin. A présent, nos aciéries Thomas sont presque toutes dans la zone interdite. Il faut donc développer la production d'acier Martin pour satisfaire nos besoins ! Le procédé Martin a l'avantage d'économiser le charbon, dont nous sommes pauvres, mais il a l'inconvénient d'absorber des quantités énormes de ferrailles qu'il faut récupérer dans toute la France, loin des usines, alors que nous avons peu de possibilités de transport par wagons, par péniches ou par cargos. »<sup>151</sup>

Or l'hiver 1940-1941 a été rigoureux et les usines ont dû puiser dans leurs stocks de charbon, de minerai et de ferraille par manque de transport. Comme les usines du Centre et du Sud-Ouest sont spécialisées dans la production d'un acier de qualité supérieure à celui produit par les usines du Nord et de l'Est, de ce fait leur matériel est plus coûteux et ne peut être correctement rentabilisé dans une reconversion vers une production de qualité moindre, ce qui entraînerait inévitablement des différences de prix non négligeables<sup>152</sup>. Les différentes études prospectives affolent certains des sidérurgistes, car la réorganisation prévue entraînerait, en dehors des coûts importants prévisibles, l'affaiblissement de nombreux lieux de production.

« Je suis extrêmement satisfait de constater l'effet d'épouvantail que produit sur plusieurs de nos confrères, l'idée du développement de la sidérurgie dans la vallée du Rhône. Tant mieux si cela contribue à les empêcher de s'endormir. La commission de la sidérurgie du Centre, comme le vieil Horace, ne voue à la mort que ceux qui ne sont pas capables de trouver leur secours dans un beau désespoir. »<sup>153</sup>

On attend donc un effet stimulant et créatif de ces menaces de réorganisation qui flottent dans l'air.

### ***Des difficultés d'approvisionnement qui se renforcent***

Organisées dès 1941 en matière de produits industriels, les restrictions deviennent plus sévères au début de l'année 1942. Les difficultés d'approvisionnement en charbon qui ont restreint la production sidérurgique<sup>154</sup> entraînent alors diverses interdictions pour économiser une matière première qui devient rare alors qu'elle est essentielle.

Les différentes circulaires (1942-1943)<sup>155</sup>, si l'on abstrait le caractère tragique de la situation, prêtent parfois à sourire par leur allure d'inventaire à la Prévert. Rapidement les interdictions d'emploi des fontes, fers et aciers et des métaux non ferreux s'étendent à toutes sortes de fabrications : fabrication et la réparation de certains appareils électriques, des appareils de chauffage ; canalisations ; constructions légères ; clôtures ; portails et portes ; persiennes ; mobilier ; divers objets de ménage et de cuisine [boules à thé, barrettes à cheveux, chausse-pieds, boîtes à savon, bols, casiers à bouteilles, moules divers (sauf quelques exceptions pour les moules à pâtisserie), vases de nuit (sauf ceux de 22 cm !), assiettes, services et récipients divers] ; boutons métalliques (sauf pour vêtements militaires) ; téléphones privés

<sup>150</sup> AN/ 68 AJ/ 100 / Centre d'information interprofessionnel (CII) programme d'action de l'OFFA.

<sup>151</sup> AN/ 68 AJ/ 100 / CII / *Vie industrielle*, 25 mars 1941, *op. cit.*

<sup>152</sup> AN/ 68 AJ/ 100 / CII / article de la *Vie industrielle* du 25.3.41 « Production et répartition ... ».

<sup>153</sup> AN/ 62 AS/ 8 /CORSID/ lettre du 11 déc. 1942 (probablement de Walckenaer à Latourte, secrétaire général adjoint du CORSID).

<sup>154</sup> Le minerai ne manque pas en France, mais pour économiser le charbon on a diminué la production d'acier Thomas à partir de la fonte, procédé gros consommateur de combustible, au profit de la production d'acier martin obtenu à partir de ferraille. Cependant, dès la fin de 1941, le stock de ferraille s'épuise et il faut prendre de nouvelles mesures.

<sup>155</sup> Les premières restrictions d'emploi des fontes, fers et aciers et des métaux non ferreux dans certaines fabrications datent de décembre 1940, l'extension des interdictions est de février 1942.

d'appartements ; bougies et guirlandes pour arbres de Noël ; tricycles et trottinettes ; bobines de machines à écrire ; porte-crayons ; articles de souvenirs ; cages à oiseaux ; écuilles à chien ; urnes funéraires et corps de cercueil ; phonographes ; objets d'ornementation forgés ; tonnelles de jardin, etc.<sup>156</sup> Limitations : pas d'acier inoxydable pour la coutellerie (on trouve encore quelques-uns de ces couteaux qui donnent un si mauvais goût aux aliments...). Mais le plus dur est sans doute l'interdiction de l'emploi des fontes, fers et aciers, des métaux non ferreux, des métaux précieux et du verre dans la fabrication de certains appareils d'optique (ex: jumelles, lunettes de visée, microscopes, appareils de projection, de prises de vue, etc.)<sup>157</sup>. Comment faire ? Sans fer ni acier, la vie se complique donc nettement.

L'organisation adoptée semble la même sur tout le territoire (zone occupée ou non et même Alsace et Meurthe et Moselle. L'obsession c'est de faire des économies et d'éviter les gaspillages en tout genre. Le nombre de productions soumises à contrôle, restreintes ou interdites, s'accroît très vite en 1942-1943. On semble aussi vouloir établir des statistiques précises, et pas seulement pour des problèmes de répartition des matières premières<sup>158</sup>.

Comment s'y prend-t-on ? Des budgets trimestriels sont établis. Ils déterminent, en fonction des ressources prévues, le tonnage total mis en répartition et les contingents attribués aux diverses catégories d'utilisateurs de produits sidérurgiques. Les contingents sont distingués en contingents d'entretien, d'équipement ou de fabrication, selon leur destination. Il est interdit d'utiliser les produits sidérurgiques approvisionnés à l'aide d'un contingent pour des usages relevant d'une autre catégorie de contingents. Les contingents sont attribués soit individuellement, aux entreprises ou aux collectivités dont l'importance le justifie, soit collectivement, aux organismes agréés par le répartiteur pour en opérer la sous-répartition entre les bénéficiaires. Compte tenu de l'importance des commandes enregistrées, le répartiteur attribue aux organismes centralisateurs un droit de réapprovisionnement global pour chacune des activités considérées. Les droits de réapprovisionnement sont répartis entre toutes les entreprises intéressées sous forme de licences ou de visa délivrés par organismes centralisateurs sous le contrôle du répartiteur<sup>159</sup>. Tout détenteur de stocks de produits sidérurgiques ou de minerai doit tenir une comptabilité matière faisant ressortir, pour chaque catégorie et qualité de produits, les stocks existants, leurs mouvements et les quantités utilisées pour chaque emploi. Il est interdit de passer commande sans remettre en même temps les titres de répartitions correspondants<sup>160</sup>.

L'Office diffuse aussi un certain nombre de conseils pratiques et l'on trouve même des articles de journaux tout faits (notes avec rubrique « propagande ou information ») destinés aux principaux journaux lus par les utilisateurs: sous la signature de Jacques Saint-Germain (sans doute un pseudonyme), on trouve ainsi des articles dans la *Vie Industrielle*, les *Nouveaux temps* ou le *Monde industriel*. On informe en particulier les consommateurs de la situation du marché sidérurgique et de son évolution, afin de mieux faire comprendre les difficultés du répartiteur dont les ressources disponibles à répartir subissent régulièrement des diminutions, alors que certains secteurs restent prioritaires. De ce fait, l'Office reçoit nombre de réclamations, dont certaines par exemple pour le secteur agricole, qu'il ne peut résoudre positivement. Le projet de budget est sous l'entière responsabilité du répartiteur.

---

<sup>156</sup> décisions de mai à juillet 1942, AN/ 68 AJ/ 100; en tout, 19 colonnes d'env. 60 noms chacune...

<sup>157</sup> AN/ 68AJ/ 100/ décision A20 du 13 mai 1942.

<sup>158</sup> AN/ 68 AJ 100/ Centre d'information interprofessionnel (CII).

<sup>159</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII/ Décision A 112 du 21 février 1947, Code de la répartition des fontes, fers et aciers.

<sup>160</sup> AN/ 68 AJ 100/ *ibid.*

**Tableau 99. Projet de budget-matière pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 1943** <sup>161</sup>

Secteurs d'activité	Tonnage proposé
1°) contingent extérieur spécialisé	
SNCF	21 000
COH.	5 478
CORSID	13 122
Eau, Gaz, Electricité	9 900
Minerai de fer, minerais et métaux bruts recherche du pétrole	1 970
Azote	1 000
<i>Total</i>	<i>52 470</i>
2°) Porteurs de contingents habituels	131 400
<b>soit au total, un budget (en tonnes) de</b>	<b>183 870</b>

Officiellement, on assure que “*l'unité d'action est parfaite*” entre le Ministère, le CORSID, et l'OFFA et que leur collaboration “*intime*” a donné d'excellents résultats tant pour la répartition que pour la production<sup>162</sup>. Mais les négociations sont parfois délicates vue la pénurie des matières premières. Comme pour l'organisation professionnelle, on s'est tourné vers le modèle allemand pour l'organisation de la répartition des matières premières, organisation qui, en Allemagne, a déjà une pratique assez longue du fait de la volonté du gouvernement nazi d'aboutir à une auto-suffisance des approvisionnements. En mars 1941, Fayol, le répartiteur général, effectue un voyage à Berlin dans ce but<sup>163</sup>. C'est encore là un indice de la mise en place d'une collaboration sur le long terme.

Une demande sans cesse répétée, objet de négociations fréquentes et difficiles avec les Allemands, est l'augmentation du tonnage mensuel des produits sidérurgiques. Et effectivement, celui va augmenter progressivement. Un dernier point tient à cœur le gouvernement français, celui du statut particulier de la région du Nord-Pas-de-Calais, gérée de Bruxelles par l'administration allemande. Tout point gagné vers des concessions allemandes est sans doute vu comme un point gagné pour les futures négociations du Traité de paix, dont ces régions françaises soumises à des traitements spéciaux seront parmi les principaux enjeux. C'est sans doute avec cette idée en tête, mais aussi pour faciliter l'organisation matérielle de la répartition que le répartiteur demande, et obtient, en mars 1941, que la répartition pour la région Nord revienne dans les attributions de l'Office français à Paris<sup>164</sup>. Les négociations à Berlin n'ont donc pas servi à rien, mais on ne sait pas quel prix a été payé...

### *La monnaie-matière*

Pour contrôler de plus près encore les flux de matières premières, on a mis au point, en mai 1941, un système de monnaie-matière, valable pour les deux zones. Il s'agit d'attribuer un certain contingent de produits sidérurgiques aux services publics et aux comités d'organisation des industries consommatrices. La monnaie-matière matérialise le crédit sous forme de billets que les industriels doivent obligatoirement utiliser pour toute commande. C'est donc en quelque sorte un droit à l'achat, très surveillé et restreint.

Un code très précis en régleme l'usage<sup>165</sup>. Les billets sont de différentes couleurs selon les catégories de produits pour lesquels ils ouvrent des droits. Ils portent en impression ou

<sup>161</sup> AN/ F/12 /10 140/ Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, 20 avril 1943.

<sup>162</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII.

<sup>163</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII/ « Problèmes sidérurgiques », *Nouveaux Temps*, 15 mars 1941.

<sup>164</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII/ 15 mars 1941, *ibid.*

<sup>165</sup> AN/ 68 AJ 100/ CII/ Décision A 112 du 21 février 1947, Code de la répartition des fontes, fers et aciers, Titre II.

surimpression, ou perforation, l'indication de la nature et de la quantité des produits dont ils permettent l'acquisition, ainsi que la date limite de leur validité. Ils sont endossables. Leur valeur va de un kilogramme à dix tonnes de fonte ou d'acier mais la quantité à joindre à chaque commande varie en fonction de la qualité de la matière première demandée (de 100 % à 50 % du poids réel). Les billets destinés aux besoins allemands portent une mention particulière. Ici encore, la surcharge de travail pour l'entreprise est importante puisque les détenteurs de monnaie-matière doivent en tenir la comptabilité par spécialisation et que les entreprises travaillant dans plusieurs secteurs d'activité doivent en plus tenir une comptabilité distincte pour chaque secteur d'activité...



Figure 83. Nouveau modèle de monnaie-matière (à partir du 1<sup>er</sup> avril 1942)<sup>166</sup>

Naturellement, des affaires de "trafic" de monnaie-matière se font jour très rapidement, avec des billets volés ou contrefaits. Les modèles en cours sont donc très fréquemment changés pour éviter ces détournements. L'OFFA diffuse des mises en garde et des conseils de précaution à prendre, en particulier pour le système de la monnaie matière. En effet, après enquête, l'Office s'est aperçu qu'en général aucune précaution particulière n'était prise pour la circulation de la monnaie-matière au sein des entreprises, alors qu'il s'agit de titres au porteur, faciles à voler<sup>167</sup>. Il donne donc les conseils de manipulation et de surveillance élémentaires qui semblent s'imposer.

Une note du 26 juin 1942 révèle cependant que le trafic s'est nettement organisé et que, en dehors de nombreux billets volés, la monnaie-matière circulent aussi sous forme de billets contrefaits, malgré la chasse aux faussaires qui est visiblement ouverte par l'OFFA et les amendes et les peines de prison distribuées. Si l'on prend le seul exemple du 15 mars au 10 avril 1943, en un mois, près de 30 décisions de sanction ont été prononcées par l'OFFA à l'encontre d'entreprises, la plus forte amende atteignant 400 000 F (E<sup>ts</sup> Bertin, au Parc St Maur)<sup>168</sup>. Bien entendu, en dehors des trafics de pure escroquerie, beaucoup de détournements sont organisés avec la complicité des industriels, simplement pour pouvoir se procurer un supplément de matières premières et donc un supplément de production pour leur entreprise<sup>169</sup>.

A partir de septembre 1942, l'OFFA prend, d'une part, de sévères mesures de restrictions, suite à la pénurie des stocks de ferroalliages nécessaires à la fabrication des alliages d'aciers spéciaux, pour restreindre l'usage des ces derniers et en modifier, dans certains cas, la

Monnaie-matière.

<sup>166</sup> AN/ 68 AJ/ 107.

<sup>167</sup> AN 68 AJ/ 100, note du 10 novembre 1941.

<sup>168</sup> AN/ F/12 /10 140/ Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, rapport du mois de mars 1943.

<sup>169</sup> AN 68 AJ/ 100, note du 10 novembre 1941.

composition. Elle fait, d'autre part, des démarches auprès des autorités allemandes pour obtenir la compensation des ferroalliages utilisés pour les commandes allemandes<sup>170</sup>. A la suite d'un accord, le Militärbefehlshaber publie une ordonnance<sup>171</sup> régissant les nouvelles règles d'exécutions des commandes allemandes comportant de ces aciers spéciaux à base d'alliages, règles élaborées par le CORSID et partiellement rétroactives puisque applicables sur les commandes en cours. Elles s'étendent aussi aux aciers de construction et aux aciers rapides, et l'on annonce des décisions à venir rapidement sur les aciers à outils et sur les alliages pour résistances, parmi lesquelles des interdictions d'emploi, valables également sur les commandes allemandes et pour les commandes en carnet dans les usines sidérurgiques. Il est cependant prévu des dérogations, en particulier pour l'emploi des aciers inoxydables d'usage différent en France et en Allemagne, qui doivent émaner des autorités allemandes (*Freigabeschein ou bon de libération*)<sup>172</sup>. Le but est d'économiser des matières premières par tous les moyens et l'on réduit donc les normes de fabrication des produits sidérurgiques, qui sont habituellement toujours surélevées par rapport au niveau technique nécessaire minimum à assurer pour la sécurité.

En 1943, les difficultés se renforçant, la législation française fait de même, en accord avec les autorités allemandes, en exigeant désormais que les commandes de produits sidérurgiques destinés à l'exportation à destination des territoires occupés par l'Allemagne soient liées à l'attribution préalable de la quantité de fonte, de fer ou d'acier nécessaire à la commande allemande<sup>173</sup>. Les commandes ne seront donc acceptées par le fournisseur français que si elles sont accompagnées d'un *Eisenschein (bon pour du fer)* délivré par l'organisme chargé dans le pays intéressé de la répartition des produits sidérurgiques. Ce document devra mentionner le tonnage de produits laminés ou moulés nécessaires pour l'exécution de la commande. Les *Eisenscheine* ne donnent pas directement droit à l'achat de la quantité de produits sidérurgiques ou des produits manufacturés qu'ils mentionnent, mais ils doivent être adressés, avec le relevé des commandes, à la Section Fontes, Fers et Aciers, pour la zone occupée mais aussi non occupée (Paris ou Lyon). Sur présentation de ce document, la section concernée remettra une quantité de monnaie-matière correspondant au tonnage mentionné sur le bon.

La section en profite pour prélever une taxe compensatrice qui est récupérée sur le prix de vente. L'entreprise française devait remettre obligatoirement un billet d'ordre à quatre-vingt-dix jours de la date d'émission, au profit du "Groupement auxiliaire de la Sidérurgie", d'un montant calculé sur la base de 800 francs par tonne, sur le tonnage mentionné sur l'*Eisenschein*. La destination réelle de cette taxe n'est pas connue. En cas de non-présentation d'un bon dans le délai maximum prescrit, le paiement de la taxe compensatrice reste dû. La somme de 800 francs par tonne indiquée constitue une taxe compensatrice prélevée sur les fournisseurs français de toutes commandes destinées à l'un des pays dont il est question : le fournisseur français devra l'ajouter aux fins de facture, nette de toute majoration ou escompte<sup>174</sup>.

### **Les méthodes du CORSID**

Comme il a déjà été dit, le secrétariat d'État à la production industrielle<sup>175</sup> fait rapidement établir des questionnaires extrêmement détaillés, d'une part sur les effectifs des entreprises et d'autre part sur la production et les commandes. Pour le secteur sidérurgique, la déclaration mensuelle obligatoire des commandes, en zone occupée et en zone non occupée, exige une très

<sup>170</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ nov. 1942, a/s commandes allemandes d'aciers spéciaux.

<sup>171</sup> 14 septembre 1942.

<sup>172</sup> AN/ 68 AJ/ 107, nov. 1942, a/s commandes allemandes d'aciers spéciaux.

<sup>173</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Circulaire de mai 1943, commandes de produits sidérurgiques destinés à l'exportation à destination des territoires occupés par l'Allemagne (Décision A 43 du Répartiteur).

<sup>174</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Circulaire de mai 1943, *ibid.*

<sup>175</sup> Service de la coordination de la statistique.

grande précision : nom et comité d'organisation du client ayant passé la commande ; nom et comité d'organisation du destinataire définitif ; montant de la commande ; délai de livraison ; matériel commandé ; matières premières nécessaires ; poids du matériel terminé.

Les commandes allemandes font l'objet d'une déclaration séparée, mensuelle également, précisant la firme ou le service allemand ayant passé commande, le matériel commandé (quantité et nature) en séparant le matériel de guerre (faisant l'objet de licence spéciale), les commandes de moins de 50 000 F et celles qui dépassent cette somme ; le prix global et le mode de règlement (en indiquant s'il s'agit d'un clearing franco-allemand, d'un paiement direct ou d'un paiement effectué directement sur compte approvisionné par le clearing).

Les licences françaises cédées à l'étranger et les licences étrangères exploitées en France par les firmes industrielles doivent également faire l'objet d'une déclaration détaillée<sup>176</sup>. C'est une précision à laquelle ne sont pas habitués les industriels du secteur et qui met à mal le secret de la fabrication et du commerce. On peut voir aisément les aspects négatifs de cette inquisition mais il n'est pas interdit de penser que déjà, au Ministère de l'économie, on songe aux comptes que l'on présentera à la fin de la guerre et que ces méthodes permettent aussi d'établir un compte précis des livraisons allemandes et de leur mode de règlement mais également de repérer des prises de contrôle éventuelles effectuées par des Allemands. Les cessions de biens immeubles appartenant à des entreprises sidérurgiques sont soumises à l'autorisation préalable du CORSID<sup>177</sup>. Cette règle peut être considérée ici aussi comme une précaution plus que comme un contrôle.

Au CORSID, les cotisations sont fixées en fonction du type de produits et elles sont proportionnelles à un coefficient par tonne, multiple d'une constante a, ne pouvant dépasser 2 F, coefficient allant de 0,25a (pour le coke) à 9a (pour les produits finis en acier au creuset), les produits étant taxés, dans leur majorité, à a ou 2a. C'est le Comptoir français des produits sidérurgiques (CPS), agence commerciale du CORSID créé par la décision n° 2 de celui-ci, en décembre 1940, et non le comité lui-même, qui est chargé du recouvrement des cotisations<sup>178</sup>. Le travail sur le terrain est intense. Le commissaire du gouvernement tient une réunion par semaine avec le CORSID et une réunion par quinzaine avec le CORSID et le répartiteur<sup>179</sup>. Parmi les circulaires émises par le CORSID, on trouve des sujets très variés, qui reflètent l'ensemble du travail accompli qui comprend l'établissement d'enquêtes et de statistiques, des activités de gestions financières et humaines, des pratiques de contrôle ou de mise en application de nouvelles réglementations, mais aussi des réflexions plus théoriques.

**Tableau 100. Quelques circulaires émises par le CORSID<sup>180</sup>**

<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
17-12-1940	Envoi d'une note au sujet des services de commandes allemandes
2-1-1941	Changement organique des sociétés
3 -2-1941	Paiement des réquisitions allemandes
6-3-1941	Conditions de fonctionnement des usines
10-3-1941	Régime fiscal des achats en territoires occupés
11-3-1941	Cas de réquisitions d'outillage d'industriels d'Alsace-Lorraine
21-3-1941	Allocations aux prisonniers et au personnel gardé à la disposition des entreprises
13-5-1941	Wagons dont le contenu a fait l'objet de réquisitions allemandes
10-6-1941	Enquête sur l'accord de compensation franco-allemand
7-7-1941	Retour de prisonniers

<sup>176</sup> AN/ 68 AJ/ circulaire n° 66 du 25 juin 1941.

<sup>177</sup> AN/ F/12 /10140 Dir. de la sidérurgie: rapport du mois de mars 1943 (daté du 20 avril 1943; non signé, 47 p.).

<sup>178</sup> AN/ F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, note du 29 oct. 1941 a/s d'un projet d'arrêté fixant les cotisations des entreprises rattachées aux CO de la sidérurgie.

<sup>179</sup> AN/ F 12/ 10060 Direction de la sidérurgie / rapport mensuel déc. 1940.

<sup>180</sup> AN/ F 12/ Direction de la sidérurgie/ nombreux cartons.

7-7-1941	Réquisition de produits sidérurgiques
15 -7-1941	Commandes allemandes
7 -8 -1941	Vocabulaire technique allemand-français et français-allemand
18-8-1941	Enquête pour l'équipement national
14-10- 1941	Commandes allemandes
24-10- 1941	Plan décennal d'équipement national
26-12-1941	Demande de libération de prisonniers
6-2-1942	Enquête sur la journée continue
4-9-1942	Statistiques des départs d'ouvriers en Allemagne

On voit que le travail au quotidien, très varié, est entièrement conditionné par les exigences allemandes et les multiples négociations auxquelles elles donnent lieu, le problème des commandes et celui de la main d'œuvre reviennent régulièrement. Pour les aspects techniques, il faut tenter de faire des économies de consommation. Des décisions du CORSID, prises sur l'intervention du commissaire du gouvernement, n'autorisent plus que la consommation des ferrailles les plus médiocres dans les hauts-fourneaux ou l'obligation d'un minimum de consommation de fonte dans les fours Martin pour préserver le stock de ferrailles qui est faible, alors que celui de fonte hématite est plus important<sup>181</sup>. Le commissaire du gouvernement s'oppose en général aux demandes, assez nombreuses, de création de nouvelles installations, tant des aciéries que des laminoirs<sup>182</sup>, estimant que les moyens de production suffisent largement, et d'autant plus qu'ils sont déjà limités par les restrictions de matières premières.

Le rôle du commissaire est donc loin d'être de pure forme et l'on ne peut dire vraiment que les industriels avaient le pouvoir réel ni que tout était presque comme avant, avec les organisations professionnelles.

Les livraisons de produits sidérurgiques étaient faites par la voie du CPS qui fixait tous les prix de vente (décision n° 18)<sup>183</sup>. Celui-ci avait pris en quelque sorte le relais du Comptoir sidérurgique de France (CSF) auquel les entreprises confiaient la centralisation et la distribution des commandes, la facturation et les livraisons. Philippe Mioche fait remarquer qu'ainsi, grâce à cet intermédiaire, les sociétés sidérurgiques ne vendaient pas à l'Allemagne directement. Ceci évitait les états d'âme mais aussi les pressions directes sur les sociétés de la part des autorités d'occupation. Le CPS lui-même mit en place un système d'intermédiaires.

« Le Comptoir lui-même essaie de se protéger. Dès 1941, il a établi par région une liste de négociants qui font fonction d'intermédiaires du CPS : Nozal, Bacholle, Painsavoine, Hardy Tortuaux réceptionnent les produits et, quelque part entre les négociants et les ferrailleurs, la route de l'acier se perd. »<sup>184</sup>

<sup>181</sup> AN/ F 12/ 10060 Direction de la sidérurgie / Rapport mensuel décembre 1940.

<sup>182</sup> Cela signifie sans doute que des industriels reçoivent une demande forte de produits sidérurgiques.

<sup>183</sup> AN/ 190 AQ /44 / Fonds de Wendel / Relations franco-allemandes.

<sup>184</sup> Philippe Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in HES, *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trim. 1992.



## LE CONTRÔLE ALLEMAND : THÉORIE ET PRATIQUES

### Les organisations de contrôle : objectifs et méthodes générales

Les autorités allemandes en France sont avant tout chargées d'assurer le meilleur approvisionnement possible des troupes sur le territoire français et d'acheminer le plus de produits issus de l'économie française vers l'Allemagne. Elles doivent aussi veiller, en plus de la police française, au maintien de l'ordre, or les troubles ne pourraient être empêchés si la désorganisation de l'économie était trop grande : les Français ne peuvent accepter la pénurie qu'à la condition qu'elle soit correctement gérée et que les spoliations ne soient pas trop flagrantes. C'est le système du clearing qui permet de faire croire que les Allemands payent les marchandises qu'ils "achètent" et que les pénuries sont uniquement dues à la situation de guerre. Les restrictions sont ainsi plus acceptables.

L'organisation du contrôle allemand sur l'économie française se fait par le biais d'une administration extrêmement complexe, partagée entre les militaires et les différents ministères intéressés, avec des luttes d'influence entre les différents services. Les dossiers de l'administration allemande en France<sup>185</sup> révèlent une profusion d'enquêtes, de statistiques, de collectes de toutes sortes d'information à usage militaire, économique ou politique. Ce qui ressort de tous ces dossiers est un peu étrange. On a d'un côté le sentiment d'un contrôle d'une puissance et d'une étendue extraordinaire, où rien n'échappe à l'œil inquisiteur du "Big Brother" nazi. D'un autre côté, on n'arrive pas à trouver d'unité de gestion de l'ensemble, tout semble fait par sectionnement successif, dont les morceaux du puzzle ne sont jamais rassemblés, volontairement ou pas, c'est difficile à dire. La chose a d'ailleurs déjà été relevée par certains auteurs.

Dans l'ensemble de l'Europe, au fur et à mesure de l'occupation allemande, l'attitude des nazis fut la même. A leur arrivée, il y avait occupation immédiate des usines, qui étaient arrêtées du fait des combats, les troupes s'y installaient, en empêchant l'accès et très vite, des techniciens allemands venaient examiner le matériel et faire procéder à l'enlèvement des meilleures machines<sup>186</sup>. Puis presque immédiatement, les Allemands imposaient le redémarrage de la production, par des pressions sur les industriels et les dirigeants politiques, après avoir édicté des ordonnances allant dans ce sens. Ainsi, l'ordonnance du 20 mai 1940 applicable aux Pays-Bas, à la Belgique, au Luxembourg et à la France, prescrit la reprise du travail dans toutes les entreprises. Si cela ne suffisait pas, on plaçait très vite des administrateurs provisoires allemands. Pour calmer la population, il était toujours affirmé que la production devait servir à couvrir les besoins de la population. Et comme les ouvriers étaient au chômage, la plupart des gens n'y trouvaient pas trop à redire, dans cette situation de défaite.

« Dans l'ensemble, pour éviter le chômage et conserver leurs moyens de production, les industriels reprirent petit à petit leur travail, en s'efforçant de se spécialiser dans des fabrications destinées aux populations civiles. Usant de moyens de pression divers, les allemands imposèrent la fabrication d'armement défensif, puis d'armement offensif. Ils réquisitionnèrent certaines entreprises, fermèrent celles qu'ils n'estimaient pas nécessaires, répartirent eux-mêmes les matières premières et placèrent des contrôleurs dans les usines. »<sup>187</sup>

<sup>185</sup> en particulier fonds AN/ 40 et 41 AJ.

<sup>186</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, Le pillage économique (par Charles Gerthoffer et Henri Delpech, procureurs).

<sup>187</sup> Tribunal militaire international, *idem*.

Dès le 21 juin 1940, les autorités allemandes publient une série d'ordonnances dont l'une<sup>188</sup> a trait à la « *gestion réglée des affaires* » et à l'administration des entreprises dans les territoires occupés. Par ce texte très précoce, les chefs d'entreprise sont soumis à l'obligation de poursuivre la marche normale de leurs affaires. S'ils s'y refusent, ou s'ils en sont dans l'incapacité pour une raison ou une autre, les autorités militaires pourront installer des administrations provisoires, dont les frais seront payés par les entreprises, la rémunération de l'administrateur provisoire et les dépenses à lui rembourser étant fixée par l'autorité qui l'a installé. Pendant la durée de la gérance provisoire, tous les droits des propriétaires et responsables légaux sont alors suspendus et les administrateurs sont autorisés à prendre toutes les mesures d'ordre juridique ou non, relative à la gestion de l'entreprise ou aboutissant à sa liquidation ou à sa cession<sup>189</sup>. Donc, toute entreprise abandonnée est aussitôt administrable par les autorités militaires allemandes et peut même être vendue. Dans ces conditions, on comprend qu'il y ait eu peu d'hésitations de la part des chefs d'entreprises, d'autant plus que, par ailleurs, ils étaient soumis à la pression de la population qui souhaitait conserver un emploi.

Dans les notes des diverses administrations françaises, on fait toujours ressortir les diverses violations de la convention d'armistice, comme si les auteurs s'étaient attendus de la part des Nazis à un respect des textes signés. Il est vrai que les autorités allemandes ont eu une attitude doublement ambiguë, d'une part parce que les différentes hiérarchies se superposaient et n'étaient pas toujours d'accord, et d'autre part parce qu'elles jouaient sur une attitude officielle très "diplomate", évitant - dans un premier temps - les menaces, attitude contrastant avec celle adoptée sur le terrain, plutôt dure et qui relevait de celle que l'on pouvait attendre d'une occupation nazie, quoique sans excès dans l'ensemble, pour sauver les apparences.

Pour Yves Le Maner et Henry Rousso, « *La politique économique allemande à l'égard de la France vaincue ne fut formulée que tardivement, en août 1940, plusieurs semaines après l'armistice* ». Pourtant les visées sur la France qui avaient été affichées et les ordonnances de mai 1940 au sujet des entreprises industrielles de l'Europe de l'Ouest occupée étaient plus précoces. Je dirai plutôt que l'attitude politique officielle vis-à-vis de la France fut peut-être fixée en août, mais en réalité, on peut douter qu'il y ait eu une réelle "politique économique", entendons par là, prédéfinie, avec des objectifs et des étapes. Les inflexions de cette politique après les premiers revers de la fin de l'année 1942, sont déjà bien connues, et les auteurs précédemment cités insistent également sur cette absence de coordination entre les différents organismes, connue depuis longtemps. Ils rappellent que la politique adoptée devint plus nette quand Ribbentrop, qui optait pour une politique d'exploitation économique plus modulée, par strict intérêt réfléchi, fut préféré à Goering lequel était partisan du « *pillage pur et simple* ».

« Fondé sur l'existence d'une pénurie généralisée créée en grande partie par l'occupant lui-même, ce système cassait les lois traditionnelles du marché, le débit de la production n'étant plus déterminé en aval par les débouchés, mais en amont, par la fourniture d'énergie et de matières premières. (...) L'enchevêtrement des pouvoirs militaires et civils, étatiques ou privés, propre au système nazi, s'est particulièrement vérifié dans le domaine économique. »<sup>190</sup>

Du côté de l'État allemand, on trouve trois "sphères" de décision pour l'économie de guerre. La première dépend entièrement de Goering, ministre du Plan depuis 1936, dont les pouvoirs sont étendus à toute la machine de guerre allemande<sup>191</sup> en août et novembre 1939 et qui reçoit le 26 août 1940 les pleins pouvoirs pour l'exploitation économique des pays occupés sur le front occidental, et le 15 août 1941 pour ceux du front oriental. Walther Funk, commissaire du Reich à

<sup>188</sup> datée du 20 mai 1940.

<sup>189</sup> « L'administration des entreprises dans les territoires occupés », *Le Temps*, 21 juillet 1940.

<sup>190</sup> Yves Le Maner, Henry Rousso, « La domination allemande », in A. Beltran, R. Frank, H. Rousso, *La vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, 1994, p. 10.

<sup>191</sup> par les décrets du 27 août et du 28 novembre 1939.

l'économie, qui était sous ses ordres et supervisait tous les Ministères économiques, n'avait pas un pouvoir réel étendu<sup>192</sup>.

En second lieu, il y avait toutes les instances militaires, agissant de façon séparée pour les trois armes. Un office spécial, le Wehrwirtschafts- und Rüstungsamt (Bureau de l'économie de guerre et de l'armement), sous les ordres du général Thomas et dépendant de l'Oberkommando der Wehrmacht (OKW, commandement suprême de l'armée), avait été créé en 1938. Enfin, en février 1940 était créé un Ministère de l'armement et des munitions, sous la conduite de Fritz Todt, celui-ci se tenant à l'écart des deux autres responsables précédemment cités<sup>193</sup>. A sa mort en février 1942, il fut remplacé par Albert Speer, un homme assez souple d'esprit, qui a laissé des mémoires tout à fait intéressantes grâce auxquelles on peut comprendre, de l'intérieur, le fonctionnement de ces organismes.

### “Collaboration” et exploitation maximale : une stratégie double

Grâce aux documents produits lors du procès de Nuremberg, complétés d'archives trouvées dans différents fonds, on sait quels étaient les objectifs et la méthode de Goering vis-à-vis de la propriété des entreprises en territoires occupés. Voici ce qu'il écrit à ce sujet en août 1940 et qui explique que, la plupart du temps, la voie de la négociation fut choisie :

« Étant donné que les principales entreprises économiques sont sous la forme de société par actions, il est d'abord indispensable de mettre en sécurité la propriété des valeurs se trouvant en France. (...) D'après l'art. 46 de la Convention de la Haye, concernant la guerre terrestre, la propriété privée ne peut pas être confisquée. De ce fait la confiscation des valeurs est à éviter dans la mesure où il ne s'agit pas de valeurs qui sont la propriété de l'État. (...) Pour se conformer au droit international, il est en principe interdit d'écarter les organes des sociétés restés en place et de les remplacer par des commissaires. (...) En conséquence, il faut s'efforcer d'obliger les organes des sociétés à travailler pour l'économie allemande, mais à ne pas destituer les personnes qui les composent. (...) Si les organes ne se laissent pas diriger, il convient de les démettre et de les remplacer par des forces utilisables. »<sup>194</sup>

Cet étonnant souci de la légitimité vis-à-vis des entreprises, surtout de la part d'un homme qui a fait des déclarations tonitruantes sur le pillage légal, se retrouve à de très nombreuses occasions. C'est ce que nous pourrions ainsi constater dans quelques cas concernant la sidérurgie française, secteur dans lequel effectivement se négocient quelques prises de participations, dans lequel aucune confiscation ne s'opère. La plupart du temps, on garde même en place les directeurs d'usines et les dirigeants des sociétés, sauf quelques exceptions<sup>195</sup>. C'est sans doute ce qui explique aussi que l'on peut noter une certaine recherche de la collaboration du côté allemand également.

Dans les cahiers franco-allemands, en mars 1941<sup>196</sup>, on met en avant ce désir de “collaboration” du gouvernement allemand, malgré les “*incidents politiques*” passés<sup>197</sup>, à la condition que cette collaboration économique soit dans la droite ligne d'une même collaboration politique. Exploitation raisonnée, collaboration : certains Allemands vont plus loin et prônent un processus d'assimilation de l'économie française à l'économie allemande. L'idéal serait pour

<sup>192</sup> Y. Le Maner, H. Rousso, *op. cit.*

<sup>193</sup> Y. Le Maner, H. Rousso, *ibid.*

<sup>194</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, note de Goering du 2 août 1940, p. 216.

<sup>195</sup> *cf.* chapitre 6.

<sup>196</sup> AN/ 40 AJ/ 1 596/ 380/ Dr Karl Heinz Gerstner, « Collaboration économique en temps de guerre », *Cahiers franco-allemands*, mars-avril 1941, p. 69.

<sup>197</sup> Sans doute fait-on allusion au renvoi de Laval, le 13 déc. 1940, remplacé par Darlan à la tête du gouvernement français.

eux une adéquation totale des deux organisations économiques afin de faciliter la collaboration, adéquation obtenue par assimilation au système allemand, présenté comme le modèle de référence en tous points.

« Le programme de transfert de commandes ne se trouve pas simplement réalisé par le fait que des firmes allemandes chargent les firmes françaises correspondantes de l'exécution d'ordres. Un programme de cette importance et de cette envergure exigeait l'établissement d'un plan tenant compte des exigences de l'avenir et demandait une adaptation mutuelle des deux économies nationales. La direction en revenait à l'économie allemande dont les méthodes ont fait leurs preuves au cours des dernières années. En d'autres termes, l'économie française doit s'assimiler profondément au mode d'organisation de l'économie allemande. Ce processus d'assimilation est en pleine marche. En premier lieu sera créée en France une organisation administrative autonome de l'économie, correspondant à notre organisation de l'économie industrielle. Les comités d'organisation sont constitués d'après nos groupements économiques et techniques. En outre, le contrôle des devises, celui de l'exportation et de l'importation, l'utilisation du vieux matériel, la répartition des matières premières et la réglementation des prix sont en train de se développer sur le modèle allemand. Dès que l'organisation de l'économie française sera établie et fonctionnera régulièrement, la collaboration économique franco-allemande deviendra facile et totale. Les organisations techniques se correspondant dans chacun des deux pays s'occuperont, dans un contact permanent, de résoudre les problèmes mutuels. Là aussi les premiers pas ont déjà été faits et on peut dire que c'est un début plein de promesses. »<sup>198</sup>

Ce texte laisse donc à penser qu'il n'y a rien d'original et ni de "français" dans le système d'organisation de l'économie qui a été décrété par Vichy. Pourtant d'autres textes critiquent cette même organisation en disant que l'on n'arrivera jamais au degré de perfection de l'organisation économique allemande parce que l'État est trop présent dans la structure française.

Les contacts annoncés ont effectivement lieu. Une première séance de travail entre des représentants des groupements économiques allemands et des comités d'organisation français se tient à Paris, du 16 au 18 janvier 1941, sous le patronage du Ministère allemand de l'économie et des ministères français des finances et de la production. Cette première rencontre s'est intéressée au problème des transferts de commandes allemandes en France, pour en rechercher les possibilités du moment. Il semble que d'autres contacts aient eu lieu ensuite, par branches. Enfin, il a été envoyé à Paris des délégations économiques permanentes représentant certains groupements allemands, ces délégations ayant été attachées à l'Office de liaison pour la France de l'organisation de l'économie allemande<sup>199</sup>.

L'optique générale, qui oriente ces négociations, est présentée comme totalement différente de celle des négociations de l'avant-guerre. Comme dans tous ces discours de propagande, on agite l'espoir de l'avenir et de la construction d'une "économie européenne" au soi-disant bénéfice des peuples de l'Europe.

« Il est clair que la tendance qui dirige tous ces efforts diffère totalement de celle qui, avant la guerre, présidait aux négociations commerciales entre deux pays européens. Et un fait est d'une importance décisive, c'est que cette différence essentielle ne tient pas aux circonstances nouvelles de la guerre mais vise bien un but final tout nouveau. Il ne s'agit plus pour un pays d'adopter des systèmes de contingentements et des mesures douanières dans son propre intérêt et au détriment d'un autre pays. Mais il s'agit d'établir un plan d'action commune, pour l'édification d'une économie européenne dans laquelle toutes les forces de production de chaque pays d'Europe entreront pleinement en action. (...) L'idée d'une économie commune entre les peuples d'Europe sous la direction allemande s'est déjà imposée à la plupart des esprits français - sans que l'Allemagne trop absorbée par ses tâches de guerre, ait fait, dans ce sens, une

<sup>198</sup> AN/ 40AJ/ 1 596/ 380/ Dr Karl Heinz Gerstner, *op. cit.*

<sup>199</sup> AN/ 40AJ/ 1 596/ 380/ Dr Karl Heinz Gerstner, *ibid.*

tapageuse propagande. Cette conception économique est en réalité devenue une nécessité naturelle pour l'Europe. »<sup>200</sup>

On tente donc de mettre en pratique cette manière d'aborder le problème des relations économiques. Comment peut-on s'y prendre pour satisfaire les commandes allemandes en France tout en développant la collaboration ? Les besoins allemands sont importants, en produits de toutes sortes, mais bien entendu surtout en matériel de guerre. Pensant sans doute que les industriels français vont s'arracher ces commandes allemandes, les autorités allemandes organisent Paris, au Petit Palais, au début de l'année 1941, une exposition originale d'environ 15 000 produits de l'industrie allemande pour lesquels on souhaite trouver des fabricants en France. Si une commande de production d'un objet est passée entre une firme allemande et une firme française, l'objet en question est retiré de l'exposition<sup>201</sup>.

Cette attitude a pu varier à l'opposé selon les cas ou les périodes, sans que l'on puisse vraiment y trouver une logique unique ou des explications assurées. Mais ce qui est certain, c'est l'absence de maîtrise de l'ensemble. Hans Umbreit confirme que ni l'administration allemande à Paris, ni les services des Ministères à Berlin ne possédaient de chiffres complets et fiables sur le montant total de l'exploitation économique de la France<sup>202</sup>. Il relève l'existence de plusieurs phases dans les relations économiques franco-allemandes durant l'Occupation, dont la raison est totalement liée aux événements militaires et non à une volonté politique ou à tout autre facteur de modification des relations bilatérales.

« [Dans l'ensemble,] il s'agissait d'utiliser le plus largement possible l'économie de la France occupée dans le but de renforcer le potentiel de guerre allemand. (...) Cela fut réalisé jusqu'à l'automne 1940 en faisant du butin, jusqu'au milieu de 1941, une grande partie de matières premières et des produits finis fut saisie et achetée en totalité par l'Allemagne. Par la suite le procédé de prédilection fut celui qui consistait à faire travailler l'industrie française pour l'économie de guerre allemande. Cette politique n'était pas le résultat d'une transformation des relations entre les deux pays. C'était plutôt que le Reich devait se préparer à une guerre plus longue [et que] la France disposait encore de capacités suffisantes en matières premières et en main d'œuvre. »<sup>203</sup>

L'adaptation de la structure française de contrôle de la production au modèle allemand a ainsi permis un meilleur contrôle pour les autorités d'occupation. Pour John Gillingham, les comités d'organisation étaient ainsi « *les vecteurs de l'action en faveur du "capitalisme organisé" admiré par Jean Bichelonne et autres grands technocrates de Vichy* »<sup>204</sup>.

Le coût financier total de l'Occupation fut fixé provisoirement à 20 millions de RM par jour, ce qui représentait 400 millions de francs, en raison du cours du change fixé arbitrairement à 20 F le mark<sup>205</sup>. Il fut augmenté sans négociation à deux reprises pour atteindre 500 millions de francs. Malgré le discours officiel, tenu des deux côtés, sur les échanges commerciaux franco-allemands et leurs bienfaits, le déséquilibre était grand entre quelques très faibles livraisons allemandes et les fournitures livrées à l'Allemagne par les entreprises françaises. Pour la période allant jusqu'à fin 1941, il s'agit ainsi de 126 millions contre 2,4 milliards de RM. La formule de l'administration militaire allemande était : « *tirer de la France le maximum de substance* »<sup>206</sup>.

<sup>200</sup> AN/ 40AJ/ 1 596/ 380/ *id.*

<sup>201</sup> AN/ 40 AJ/ 1 596/ 380/ Dr Karl Heinz Gerstner, « Collaboration économique en temps de guerre », *Cahiers franco-allemands*, mars-avril 1941, p. 69.

<sup>202</sup> Hans Umbreit, « Die Verlockung der franz. Ressourcen » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>203</sup> H. Umbreit, *ibid.*

<sup>204</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992.

<sup>205</sup> alors qu'avant-guerre, il était de l'ordre de 15 à 16 F.

<sup>206</sup> H. Umbreit, *op. cit.*

Comme le rappelait déjà François Boudot<sup>207</sup>, on ne peut comprendre l'attitude allemande vis-à-vis des pays conquis et ses variations qu'en considérant que la pression économique exercée sur la France, comme sur les autres pays conquis, n'était qu'un aspect de la politique générale de conquête. Celle-ci n'était pas programmée une fois pour toute, mais s'adaptait aux événements au fur et à mesure de l'évolution du conflit. Ceci explique qu'il est sans doute vain d'y chercher une logique globale autre que celle de la logique stratégique, et que les changements d'attitude n'étaient pas seulement des subtilités de la propagande, mais correspondaient aussi à des variations réelles de tactique.

D'autre part, l'attitude générale était aussi conditionnée par les possibles réactions violentes des populations qu'il fallait donc éviter de choquer trop directement, sauf nécessité impérieuse. Il fallait aussi laisser survivre suffisamment le corps social sur lequel on se greffait pour ne pas en épuiser trop vite les forces, et donc les productions et les prélèvements possibles. Ainsi Goering, malgré une attitude sans équivoque en faveur du pillage et de l'exploitation maximale de l'économie française, sera quand même amené à certaines concessions motivées par la nécessité de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Mais l'objectif final reste très clair : piller le plus possible sous la forme la plus adaptée à chaque situation particulière.

« Je m'époumone pour affirmer que je considère, au fond, toute la France occupée par nous comme pays conquis (...) Autrefois, on pillait. Celui qui avait conquis le pays disposait des richesses de ce pays. A présent les choses se font de façon plus humaine. Quant à moi, je songe tout de même à piller, et rondement (...) Il faut que vous organisiez une véritable battue si vous voulez avoir quelque chose pour le peuple allemand (...) Que [*les Français*] livrent tout ce qu'ils peuvent jusqu'à ce qu'ils n'en puissent plus; s'ils le font volontairement, je dirai que je collabore; s'ils bouffent tout eux-mêmes, alors ils ne collaborent pas »<sup>208</sup>

Ceci relevé, hormis les vociférations habituelles du personnage, l'attitude sur le terrain n'est pas aussi violente. Bien au contraire, elle est plutôt subtile, se targuant même de respecter les accords de guerre internationaux.

## **Le contrôle allemand sur l'acier français**

### ***La "désorganisation" de la production***

Pour la gestion de la sidérurgie, la division territoriale précédemment évoquée est renforcée par de nouvelles subdivisions. Dans la zone interdite, deux comptoirs fonctionnent parallèlement, d'une part le comptoir SIDÉNOR (Groupement des industries sidérurgiques du Nord et du Pas-de-Calais) qui dépend des autorités allemandes de la région du Nord, et un autre comptoir, groupant l'industrie des Ardennes et celle du bassin de Longwy (OCLA), qui dépend des autorités siégeant à Luxembourg. Enfin, le bassin de Briey, le sud de la Sarre et la Moselle, ensemble dénommé Meurthe-et-Moselle-Sud (ORAMMS), sont soumis directement à l'autorité de Hermann Röchling, le sidérurgiste sarrois bien connu de ses collègues français<sup>209</sup>, désigné comme "General-Beauftragter für Eisen- und Stahl in Lothringen"<sup>210</sup>, mais ces régions sont également soumises aux autorités de Düsseldorf<sup>211</sup>.

<sup>207</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964.

<sup>208</sup> Compte rendu sténographique d'une conférence que Goering tient le 6 août 1942 à Berlin avec les Commissaires du Reich pour les territoires occupés et les commandants militaires, *Procès de Nuremberg*, document URSS n° 170, cité par F. Boudot, *op. cit.*

<sup>209</sup> Pour les agissements de ce personnage, cf. *chapitre suivant*.

<sup>210</sup> Commissaire général pour le fer et l'acier en Lorraine (ordonnance du 20 mai 1940, sur l'administration des entreprises dans les territoires occupés. Cet homme a été poursuivi comme criminel de guerre par le Tribunal militaire général pour la zone française d'occupation en Allemagne.

<sup>211</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ Centre d'information interprofessionnel (CII)/ programme d'action de l'OFFA.

Dans la zone confiée à la gestion de Röchling, les propriétaires sont tenus à l'écart de leur domaine et de nouveaux directeurs sont installés, avec entière liberté pour la gestion de l'usine. Dans le Nord et dans le bassin de Longwy, confiés à la gestion d'Otto Steinbrinck, les propriétaires sont un peu plus informés des nouvelles directives pour leurs usines que dans la zone ORAMMS. Dans les deux cas, ces usines qui ne sont ni gérées ni administrées par des autorités françaises constituent un fait unique en son genre pour l'industrie française.

En Alsace et en Moselle, territoires détachés de la France, le changement politique est très violent. Burckel applique une politique de germanisation sans pitié, avec des expulsions en grand nombre, à tel point que même Hermann Röchling, selon le témoignage de Humbert de Wendel, s'oppose aux expulsions et que l'ensemble de cette politique est très mal vu par les leaders allemands de la sidérurgie, qui avaient pourtant quelques visées sur ces territoires et leurs unités de production<sup>212</sup>.

Toute la production sidérurgique française est ainsi désorganisée, dans sa gestion et, comme on l'a vu, aussi dans son type de production. La réorientation des fabrications en zone occupée coûte cher. Le gouvernement et les industriels protestent au sujet de cette nouvelle organisation de la sidérurgie et ils remettent conjointement à l'Hôtel Majestic, en novembre 1941, un mémorandum qui dénonce les conditions présentes de cette industrie dont la situation est jugée "anormale" et qui conduisent à une impasse<sup>213</sup>. On rappelle en effet qu'il y avait, avant la guerre, un équilibre entre les différents bassins, résultat de lois économiques (transports, combustibles), qui est alors totalement rompu.

« Dans le Nord, la proximité du charbon et une importante clientèle locale avaient suscité une industrie sidérurgique qui produisait 19 % de l'acier français. Cette industrie, bien que variée dans ses activités, était surtout orientée vers les fabrications de forgeages, de moulages et de produits laminés (en 1938 poutrelles et fers marchands 336 000 t et tôles 280 000 t) destinés à être utilisés sur place et dans la région parisienne par les constructeurs de machines et de charpentes.

Dans l'Est, grâce au puissant gisement de minerai lorrain, se trouvait le principal centre métallurgique de notre pays représentant 68% de la production totale d'acier. Cette région comprenait deux zones d'importance sensiblement égale et correspondant aux deux départements de Moselle et de Meurthe et Moselle. En Moselle, vu leur situation géographique, les usines étaient surtout tributaires de combustible étranger puisque les houillères du Nord de la France ne fournissaient que 25% du combustible consommé. En Meurthe et Moselle 28% seulement du combustible provenait d'Allemagne. Grâce à ses bas prix de revient, à la gamme très étendue de ses produits et à leur qualité, la région Est alimentait les grands centres industriels et l'industrie de transformation de tous les pays, région Nord comprise.

Enfin dans le reste de la France, profitant soit du minerai, soit du combustible, soit d'une technique locale longuement confirmée se trouvaient des centres métallurgiques représentant 13% de la production totale, et orientés, surtout dans la partie centrale du pays, vers les aciers spéciaux et la construction mécanique. »<sup>214</sup>

Ils dénoncent le cloisonnement arbitraire des différentes zones, contraire à toute loi économique et empêchant toute organisation d'ensemble efficace. Ils remarquent que les conséquences en sont un taux de production différent selon les zones, par exemple dans les deux sous-ensembles de Meurthe et Moselle qui avaient, avant-guerre, un taux de production identique et qui, fin 1941 ne fonctionnent plus, au Nord du département, qu'à 12 % du taux de

<sup>212</sup> John Gillingham rapporte qu'un des directeurs de la Gutehoffnungshütte, Thiel s'inquiète de cela et des conséquences sur leur filiale dans la région, auprès de son directeur, in « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », HES, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>213</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, « Des conditions actuelles de l'industrie sidérurgique française », dossier de 12 pages et 10 pages d'annexes (tableaux et graphiques), non signé, 10 novembre 1941 (mention: texte remis au Majestic en novembre 1941).

<sup>214</sup> AN/ F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, *ibid.*

1938 alors que le sud du même département produit 40 % par rapport à la même référence. La région SIDÉNOR, beaucoup mieux approvisionnée en combustibles, après avoir réussi à maintenir un moment son niveau de production à 90 % de celui de 1938 n'atteint plus à la fin de l'année 1941 que 60 % de cette production, mais cela reste encore beaucoup par rapport à la moyenne de 40 % pour le reste de la France occupée.

Les régions Centre-Ouest et Centre-Midi ont dû très vite se réorganiser, dès les premières opérations militaires qui bloquaient les productions habituelles dans les zones concernées, pour tenter de compenser le manque à gagner en produits sidérurgiques. Elles ont pu bénéficier d'un gros stock de ferrailles accumulé avant-guerre, méthode de production qui économise plus le charbon que celle qui utilise le minerai. Mais ce stock s'épuise vite car il n'est pas reconstitué au fur et à mesure. Elles ont surtout fait preuve d'un « *remarquable effort d'improvisation* »<sup>215</sup>. Le Centre-Midi a pu ainsi porter sa production à 185 % de son niveau de 1938 pour se situer ensuite à 125 % fin 1941.

Dans la configuration imposée par les autorités allemandes, chaque région doit avant tout pourvoir à ses propres besoins et expédier le reliquat dans les régions déficitaires ou non productrices. Ce système ne permettant pas des livraisons suffisantes, il a été créé un système de contingents de compensation en provenance d'Allemagne, afin de compenser en partie les tonnages livrés en Allemagne et afin d'assurer au reste de la France les livraisons de produits sidérurgiques qui lui sont nécessaires tant pour ses propres besoins que pour les besoins allemands. Sur la production des trois unités sidérurgiques de la zone interdite, la plus grosse région productrice française, il est réservé en principe à la zone occupée un contingent de 25 000 tonnes par mois<sup>216</sup>.

Les industriels proposent d'augmenter la production en France et que chaque région retrouve les spécialités pour lesquelles elle est le plus efficace, plutôt que d'expédier des contingents de compensations venus d'Allemagne, ce qui n'est pas toujours de la plus grande efficacité, car il y a là-bas des problèmes de main d'œuvre, ce qui n'est pas le cas en France où l'on trouve beaucoup de travailleurs inemployés, en Meurthe et Moselle par exemple. Ces propositions visent évidemment à maintenir le plus grand nombre d'usines en activité, et donc à garder la main d'œuvre sur place.

« En septembre, l'ouest de la France a expédié en Allemagne 112 700 t de minerai. N'est-il pas été plus économique et plus simple d'expédier de Sarre en Meurthe et Moselle les 35 000 t de coke qui ont été nécessaire en Allemagne au traitement de ces minerais. »<sup>217</sup>

### ***Un système complexe et contraignant***

Le contrôle qui s'exerce sur l'industrie française est particulièrement contraignant dans sa complexité, celle-ci étant due à la superposition des organismes allemands à l'administration française. La structure de ces organismes de contrôle est en effet très complexe<sup>218</sup>.

Il y a tout d'abord l'Organisation de l'administration du contrôle économique allemand (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique*). C'est Schlumprecht qui en est le directeur à Paris, son adjoint pour l'industrie (Groupe I) étant Jaeck. L'organisation de l'industrie revient à Nedden et à Betzen. Mais plus précisément pour l'acier (section 4), c'est Henseler qui est le directeur de ce département, son adjoint étant Firle. En ce qui concerne les questions de prix industriels (dont ceux qui relèvent de l'industrie sidérurgique

<sup>215</sup> AN/ F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, *ibid*.

<sup>216</sup> AN/ 68 AJ/ 100/ Centre d'information interprofessionnel (CII) programme d'action de l'OFFA.

<sup>217</sup> AN/ F 12/ 10059/ Direction de la sidérurgie, « Des conditions actuelles ... », *op. cit*.

<sup>218</sup> cf. Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, 1968. C'est l'ouvrage de référence pour la description sur l'organisation allemande en France et ses différents réseaux.



et de l'industrie de transformation de l'acier), c'est Büchner qui est chargé tant de la statistique, des publications de propagande, des relations avec la presse, des transports, etc. On entrevoit déjà l'entremêlement des services. Mais parallèlement vient se greffer l'autorité du Commissaire général pour le fer et l'acier, Otto Steinbrinck et de son secrétaire Plies. Dernière particularité, s'il s'agit de biens juifs - mais il y en a peu dans le secteur de l'acier -, ils sont gérés par le bureau des biens juifs, à Bruxelles, sous la direction de Von Hugo<sup>219</sup>.

L'organisation commerciale est, elle aussi, assez complexe, surtout dans le secteur de l'acier. Alors que pour la plupart des achats, y compris ceux au marché noir, est organisée une "centrale d'achats", ceux qui relèvent de la sidérurgie et des produits stratégiques suivent une autre voie de commande<sup>220</sup>, ce qui semble assez logique et correspond également au classement particulier des entreprises au service de l'armée.

La complexité est encore renforcée par la double structure, militaire et civile. Dans la multitude des instances allemandes en France occupée, aux compétences parallèles et qui se sont parfois révélées rivales ou bien visant des objectifs parfois contradictoires, il est difficile de déceler qui a décidé quoi et comment. Il faut ainsi distinguer les activités de l'administration militaire, de l'ambassade sous Abetz, de la Commission allemande d'armistice ainsi que de maints autres organismes. C'est le major von Hofacker, un homme qui parle parfaitement le français, qui est chargé, dans le cadre de l'organisation militaire allemande, de la gestion de la sidérurgie<sup>221</sup>. J'ai effectivement noté à plusieurs reprises cet empiètement des responsabilités et des contrôles, relevé par Franz Knipping<sup>222</sup>, et qui provoque parfois des tensions entre les différents organismes allemands. La chose est assez nette dans le cas des agissements de Röchling en Lorraine et des interventions d'autres personnages du ministère allemand.

L'extrême complexité et la dispersion des services allemands en France, ou de ceux dont relèvent les actions entreprises en France, peuvent être entrevues à travers les documents officiels du Militärbefehlshaber in Frankreich. Pour ne citer qu'un exemple, cet organisme envoie, le 8 octobre 1942, une lettre d'information sur des négociations en cours avec la sidérurgie française, au sujet de participations financières et techniques à des installations en Russie<sup>223</sup>. Cette lettre est envoyée à dix-neuf destinataires, soit les différents commandements en France et en Allemagne, les organismes et bureaux spécialisés pour la sidérurgie et ceux pour l'armement, enfin la Reichsvereinigung Eisen et même les Hermann Goeringswerke. Autant d'interlocuteurs, c'est autant de temps perdu pour la circulation de l'information et surtout pour la prise de décision.

### *Les délégations françaises auprès des organes de décision*

La Commission d'armistice de Wiesbaden est chargée de l'ensemble des questions des relations avec la France. La responsabilité en est confiée à Hans Richard Hemmen, ministre plénipotentiaire du Reich, qui devient donc le spécialiste des questions économiques concernant l'occupation en France. Il porte le titre de "*chef de la délégation allemande d'armistice pour l'économie, à Wiesbaden*". C'est un expert des négociations commerciales franco-allemandes,

---

<sup>219</sup> AN/ 40 AJ/ 71/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique/ note "réservée aux utilisateurs", donnant la liste complète du département économique, 1<sup>er</sup> mars 1942.

<sup>220</sup> ZAST : Office central des commandes, 16 rue Lord Byron, Paris. AN/ 40 AJ/ 372 Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique Oberfeldkommandatur 670 Lille/ Bureau du fer. sd/ 4: dans la circulaire indiquant les *principales sociétés faisant partie du cercle d'achat pour la Belgique et le Nord de la France* (firmes allemandes avec des bureaux à Bruxelles ou Anvers), aucune ne concerne la sidérurgie.

<sup>221</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575 Relations avec l'occupant allemand.

<sup>222</sup> Franz Knipping, « die deutsche Frankreichspolitik, 1940-1942 » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>223</sup> AA/R 107 199/ lettre du Militärbefehlshaber in Frankreich, a/s des négociations en cours avec la sidérurgie française, 8 octobre 1942.

après avoir négocié la question des réparations après la Première Guerre mondiale. Il a une connaissance experte de l'économie française. On peut donc constater une fois de plus que les hommes de tête allemands sont réellement choisis en fonction de leurs capacités et non en fonction de leurs relations avec le régime ou d'affinités spéciales. Hemmen est un homme extrêmement méthodique, voire bureaucratique, d'une grande capacité de travail et qui allie la courtoisie à la rigidité<sup>224</sup>.

La Commission d'armistice de Wiesbaden, chargée de l'ensemble des questions concernant la France, comprend une délégation française. Pour le choix de la direction de la Commission économique de Wiesbaden, ce fut d'abord de Peyrecave qui fut pressenti, mais il devait choisir entre ses fonctions de directeur des usines Renault et les nouvelles fonctions proposées, et il aurait fallu, de plus, lui donner un titre plus officiel, de ministre par exemple, pour que Hemmen ne soit pas désappointé d'avoir en face de lui un simple industriel. Finalement, c'est de Boisanger qui fut nommé : en tant que gouverneur de la Banque de France, il était très au courant de la situation générale des affaires<sup>225</sup>.

La Commission d'armistice de Wiesbaden est subdivisée en plusieurs sous-commissions<sup>226</sup>. Son rôle est avant tout de transmettre les ordres de Berlin et de prendre les mesures résultant de l'application de la Convention d'armistice sur l'industrie française<sup>227</sup>. Les contacts directs entre fonctionnaires de tout ministère et la Délégation allemande d'armistice ne pouvaient se faire que par l'intermédiaire et en présence d'un membre de la Délégation française pour les affaires économiques<sup>228</sup>. Par contre, les membres de cette commission, français comme allemands, ne sont pas seulement des représentants du gouvernement. Ils sont aussi choisis parmi les hommes qui comptent dans chaque branche industrielle, le plus souvent déjà membres du comité d'organisation du secteur concerné. Un sidérurgiste des plus influents, Jean Raty, assiste ainsi à de nombreuses réunions concernant les industries sidérurgiques, entre autres.

Cette commission est aussi le lieu des négociations commerciales, en particulier la France cherche à renforcer ses approvisionnements perturbés par le conflit, surtout pour ceux des produits que lui livrait l'Allemagne avant-guerre. Dès le mois de septembre 1940, elle demande ainsi, parmi les produits sidérurgiques, des poutrelles et des laminés marchands (17 500 tonnes pour la SNCF et un réapprovisionnement de marchands de fer parisiens de 47 000 tonnes) ainsi que des tôles (119 000 tonnes)<sup>229</sup>. Les Allemands promettent que les échanges vont se mettre en place mais qu'il faut certains délais et assurent que l'accord de compensation va favoriser ... la France !

« M. Schone rappelle, d'autre part, qu'au moment où l'accord de compensation sera mis en vigueur, la France disposera d'une masse de francs considérable, étant donné que les créances commerciales arriérées de l'Allemagne sur la France sont six fois plus élevées que les créances françaises. (...) »<sup>230</sup>

La Commission d'armistice est donc le lieu où se transmettent les ordres allemands et où les négociations, si elles ne sont cependant pas de pure forme, sont très difficiles pour les Français dont les arguments sont peu entendus. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1940, ils sont informés que les Allemands réclament les plans de fabrication des armements, détenus dans la zone libre, ce que rejette le gouvernement français<sup>231</sup>. A partir de cette date, les demandes se font chaque jour plus

<sup>224</sup> Claude Paillat, *L'occupation. t.1. Le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987.

<sup>225</sup> BA/ R 3 101/ 2 288/ Reichswirtschaftministerium/ Entretiens avec de Boisanger 1940-1942/ lettre (secret) traduite en allemand, de la délégation française (non signée) de Wiesbaden, 6 septembre 1940.

<sup>226</sup> dont sous-commission de l'armement, matériel de guerre ; président délégation allemande Colonel Hünermann, et Capitaine Büsemann; côté français MM. de Boissieu, de Laguiche et capitaine Vachette ; AF/ 4 D1.

<sup>227</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden.

<sup>228</sup> AN/ F 12/ 10 298/ lettre du délégué aux relations franco-allemandes (J. Barnaud) au secrétaire d'état à la production industrielle, 16 janvier 1942.

<sup>229</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden, document n°76.

<sup>230</sup> AF/ 4 D 1 Commission d'armistice de Wiesbaden, document n° 93, 30 oct. 1940.

<sup>231</sup> Cl. Paillat, *L'occupation. t.1. Le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987.

pressantes et chaque réunion est une suite d'exigences et de demi-refus, de concessions sans fin de la part des Français en échange de rares et petites reculades de la part des Allemands. Au fil des mois, les discussions se poursuivent de façon presque permanente, et le moindre détail est l'objet d'âpres négociations, même si le ton reste toujours plutôt courtois.

Une Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes (DGRE) devait également coordonner l'ensemble des relations avec le commandement allemand (hôtel Majestic) et était chargée d'élaborer une "*politique cohérente et rationnelle de collaboration économique*" dans les territoires occupés<sup>232</sup>. Jacques Barnaud, un polytechnicien de 47 ans, ancien inspecteur des finances, spécialiste des milieux bancaires, est chargé des questions économiques à la DGRE. En avril 1942, il est nommé délégué général du gouvernement pour les relations économiques franco-allemandes. Dans les délégations comme dans les différents services et dans les comités d'organisation, les fonctionnaires et les chargés de mission passent la plus grande partie de leur temps et de leur énergie à résister aux demandes allemandes, ou au moins à les limiter.

## Le contrôle allemand et les enquêtes statistiques

### *Une accumulation de données*

C'est ainsi que le CORSID ne cède pas à toutes les demandes allemandes, en particulier aux demandes de renseignements pour lesquelles il incite ses membres à la prudence. A plusieurs enquêtes lancées par différents services allemands, particulièrement sur des questions de prix ou sur la production d'aciers spéciaux, il est demandé, tant au CPS qu'aux sociétés, de ne pas répondre<sup>233</sup>.

Cependant, les documents allemands révèlent un travail impressionnant d'enquêtes statistiques de toutes sortes<sup>234</sup>. Pour les exploiter, les nomenclatures du Reich n'étant pas les mêmes que les nomenclatures françaises de produits sidérurgiques, il y a une très grande difficulté à faire coïncider les informations données par les divers documents d'archives, d'autant plus que souvent il s'agit de statistiques extrêmement détaillées mais partielles dans le temps ou dans l'espace. On trouve aussi une profusion de cartes dans tous les domaines, dont des cartes très précises, quelques-unes datant d'avant la guerre (1928 et 1935), sur les localisations industrielles en France et plus précisément sur les mines et la sidérurgie<sup>235</sup>. On y trouve aussi, très précieuse, la liste de toutes les entreprises sidérurgiques françaises, fournie par les Stahlwerks-Verband AG<sup>236</sup>, avec des renseignements assez complets sur le siège, sur le capital social, sur la localisation des installations et sur les équipements, dont le nombre précis de hauts-fourneaux, d'aciéries, de fonderies, de fours et leur type, de convertisseurs, de laminoirs et d'ateliers<sup>237</sup>.

---

<sup>232</sup> H. Rouso, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>233</sup> AN/ 62 AS/ 8/ CORSID/ notes de séances, 18 décembre 1943, a/s des renseignements demandés par le Dr Berger, et séance du 27 novembre 1943.

<sup>234</sup> Par exemple, de nombreux documents de la série AN AJ 40/41 montrent une connaissance extrêmement détaillée du territoire français et de ses particularités géo-économiques.

<sup>235</sup> AN AJ 40/ 415 Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. Carte des bassins ferrifères de la Lorraine et du Luxembourg, extrêmement détaillée, avec liste de toutes les entreprises concessionnaires (éd. 1928; plus une autre en couleurs, éd. 1940), échelle 1/50 000° et carte de France de l'ind. de l'acier (éd. janv. 1935); fournie par les Stahlwerks-Verband AG, Abteilung S.

<sup>236</sup> pas de date, mais environ 1941-1942.

<sup>237</sup> AN/ AJ 40/ 415/ pour la sidérurgie, et AN/ AJ 40/ 372/ par le Bureau régional d'organisation professionnelle des industries consommatrices des fers, fontes et aciers, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (MECANOR), classement alphabétique (par lieux).

Les mines et la métallurgie en Belgique et dans le Nord de la France (zone SIDÉNOR pour 1943) sont étudiées en détail par les services de renseignements allemands, dont les indications sont aussi complétées par des enquêtes auprès des grands Konzerns allemands qui possèdent parfois une documentation remarquable sur leurs homologues français (c'est le cas des Vereinigte Stahlwerke) : analyse des productions, de leurs coûts et de leurs profits, employés et localisation des diverses sociétés sidérurgiques (surtout Belgique, sauf tableau récapitulatif); carte de localisation des unités de production et du type d'équipement. On s'informe aussi souvent avec des statistiques françaises. Les industriels allemands qui font, à la demande des autorités concernées (Steinbrink), un rapport sur la sidérurgie française, s'appuient sur une enquête effectuée par le CORSID pour connaître les coûts de revient réels des principales unités françaises du Nord de la France<sup>238</sup>, enquête dont les Vereinigte Stahlwerke soulignent la qualité théorique et d'exécution.

Les deux plus grandes et plus significatives entreprises d'acier de la France du Nord sont la SA des forges et aciéries du nord et de l'est (Nord-Est) et la société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain-Anzin). Une enquête extrêmement précise sur ces deux puissantes entreprises (respectivement datant d'août et de novembre 1941) permet de connaître non seulement les équipements dont celles-ci disposent mais aussi le moindre détail sur la gestion des personnels. Nord-Est possède de nombreuses usines dans le nord de la France, mais aussi beaucoup d'autres dans différentes parties du territoire français, sa principale unité étant située à Valenciennes. Denain-Anzin ne possède qu'une très grosse unité à Denain et une plus petite à Anzin. Toutes les deux comprennent des hauts-fourneaux, des convertisseurs Thomas, des aciéries Martin et un grand nombre de laminoirs. Leur taux d'activité se situe entre 45 et 50 % de la production normale en juillet 1942.

On apprend ainsi que, grâce à l'utilisation de la ferraille dans certaines installations, Nord-Est a pu faire jusqu'à 10 % de rabais sur les prix de vente. Les coûts salariaux sont inférieurs au niveau allemand. C'est ainsi qu'un ouvrier spécialisé de Denain-Anzin percevait entre 8,50 F (0,43 RM) de l'heure pour le plus bas salaire et 10,97 F (0,55 RM) pour le plus haut, la moyenne se situant à 9,18 F (0,46 RM). Le salaire moyen horaire de l'ensemble des travailleurs de Denain-Anzin est de 8,72 F (0,44 RM) et de 8,70 F (RM 0,44), dans les hauts-fourneaux à 9,49 F (RM 0,48) dans les convertisseurs Thomas, chez Nord-Est<sup>239</sup>.

Il n'existe pas pour l'industrie sidérurgique du nord de la France de Comptoir central de vente, selon le modèle allemand. SIDÉNOR (Groupement des industries sidérurgiques du Nord et du Pas-de-Calais), dont le siège est à Lille, se contente simplement de répartir les matières premières nécessaires et les commandes entre les unités qui dépendent d'elles. Les factures sont établies par chaque entreprise. Il veille simplement, sur la base des doubles de factures qu'on lui adresse, à ce que les entreprises s'appuient sur les mêmes prix de base en prenant en compte de la même manière le transport et les diverses estimations de profits et pertes, après déduction des taxes. Selon SIDÉNOR, les prix seraient restés sans changement entre juillet 1941 et juillet 1942<sup>240</sup>.

Le groupement prélève une cotisation progressive calculée sur les bénéficiaires. Le reste de la France, hormis la zone couverte par SIDÉNOR, est géré par un organisme du même type, le Comptoir français des produits sidérurgiques (CPS) qui, pour couvrir ses frais ainsi que pour assurer la péréquation entre abattements spéciaux et subventions, prélève un taux par tonne vendue, différent selon les produits. Il est habituel en France, tant du côté des usines que du côté de SIDÉNOR, de considérer ces cotisations comme une diminution des recettes. Selon le rapport

<sup>238</sup> AN/ AJ 40 / 327/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. sd/ 6: dossier du 20 juillet 1942, envoyé par les Vereinigte Stahlwerke AG (Düsseldorf) à Otto Steinbrinck, intitulé: « *Die wirtschaftliche Lage der nordfranzösischen Eisen- und Stahlindustrie* ».

<sup>239</sup> AN/ AJ 40 / 327/ 20 juillet 1942, *ibid.*

<sup>240</sup> AN/ AJ 40 / 327/ 20 juillet 1942, *ibid.*

allemand, elles seraient bien mieux supportées si elles suivaient, à la fin de l'année comptable, une fixation définitive par le CPS et SIDÉNOR sur la balance annuelle des pertes et profits.

Le contrôle allemand n'est pas de pure forme, comme peut le constater Denain-Anzin en août 1941. Comme il n'est pas encore exactement établi, si et dans quelle mesure l'État français remplacera les dommages de guerre, Denain-Anzin a amorti directement un montant de 665 000 F au titre de dépenses de remise en état de ce type de dégâts. Otto Steinbrinck refuse d'agréer ces comptes que la société doit donc revoir.

« Nous avons considéré ce chiffre comme dépense extraordinaire, qui ne dépendait pas de l'entreprise et pour cela nous ne l'avons pas accepté sur les comptes. Le résultat du bilan montre que Denain-Anzin, tout comme Nord-Est, sur l'exploitation de ses usines, feraient encore des profits, si durant l'année 1941 il n'y avait eu aucune augmentation des coûts ou si l'on prenait en compte une diminution du niveau des dommages. Mais il n'est pas possible d'utiliser ces conclusions car le bilan annuel final n'est pas encore parvenu du siège social à Paris. »<sup>241</sup>

La création de SIDÉNOR est due à l'initiative des sidérurgistes qui veulent présenter à l'occupant une organisation en bon état de fonctionnement pour prévenir celui-ci d'une tentative de gestion directe et spécifique, risque élevé dans cette région Nord-pas-de-Calais, au statut particulier. Avant même la première rencontre avec Schwede, le responsable de l'OFK (Oberfeld Kommandantur) de Lille, les industriels tiennent une réunion pour constituer une « Centrale de la sidérurgie du Nord ». L'objectif est de mettre en place, à l'échelle régionale, le type de prise en charge qu'effectuaient avant-guerre à la fois le Comité des Forges et le Comptoir Sidérurgique de France, à savoir la centralisation et la répartition des commandes<sup>242</sup> mais qui ne prendrait plus en charge leur facturation et leur règlement<sup>243</sup>. SIDÉNOR constitue donc un organisme presque équivalent au CORSID fonctionnant pour le reste de la France, mais avec quelques compétences en moins.

L'ensemble des usines SIDÉNOR regroupe les entreprises de Denain-Anzin, Nord-Est (Valenciennes), Isbergues, Hennebout-Dunes, Paris-Outreau, Cail (Denain), Providence, Fabrifur Maubeuge (Louvroil), Baume et Marpent, Escaut et Meuse (Anzin). Six unités possèdent au total 19 hauts-fourneaux. La production de fonte s'effondre entre l'année 1942 (512 420 tonnes) et l'année 1943 (143 750 tonnes pour le premier trimestre, l'équivalent de 287 500 tonnes annuelles, soit un recul de 44 %.

**Tableau 101. Équipement et production du Nord<sup>244</sup>**

usine	localisation	nombre de hauts-fourneaux		Production de fonte <i>en tonnes</i>	
		existants	en service juin 1943	1942	1 <sup>er</sup> semestre 1943
Denain-Anzin	Denain	4	3	182 730	54 480
Nord-Est	Valenciennes	4	2	290 650	46 580
	Louvroil	3	2		29 860
Isbergues	Isbergues	3	1	39 040	12 830
Hennebout-Dunes	Les dunes	1	haut-fourneau endommagé par des bombes		
Paris-Outreau	Outreau	4	pas en service à cause de la proximité de la côte		
<b>Total France du Nord</b>		<b>19</b>	<b>8</b>	<b>512 420</b>	<b>143 750</b>

Au total, l'industrie du nord de la France emploie plus de 56 000 ouvriers (fin 1942), dont environ 61 % d'ouvriers spécialisés et une part de femmes très faible dans la sidérurgie et la

<sup>241</sup> AN/ AJ 40 / 327/ 20 juillet 1942, *ibid.*

<sup>242</sup> Philippe Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>243</sup> contrairement à ce qu'avance Philippe Mioche, si l'on en croit l'enquête allemande.

<sup>244</sup> AN/ 40 AJ/ 96: Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique.

fonderie ( de 0,1 à 5 %), un peu plus importante dans la métallurgie (5 à 13 %). L'ensemble du personnel du secteur représente environ 16 % des effectifs totaux de l'industrie pour le Nord. Sur le second trimestre 1942, on constate un recul de 3,5 % de l'empli dans la sidérurgie locale.

**Tableau 102. L'emploi dans l'industrie du nord de la France (1942)<sup>245</sup>**

	spécialisés			Non spécialisés			total	
	juin 1942	déc. 1942	dont femmes	juin 1942	déc. 1942	dont femmes	juin 1942	déc. 1942
<i>selon nomenclature fr.</i>								
Industrie métallurgique	21 736	20 868	5,4 à 5,7 %	12 002	11 192	12,9 à 13,6%	33 738	32 060
Industrie sidérurgique	8 986	9 048	0,1%	8 099	7 678	1 à 1,3%	17 085	16 726
Fonderie <sup>246</sup>	4 554	4 753	0,6 à 0,9%	2 892	2 648	3,6 à 4,9%	7 426	7 401
<i>Soit un total de :</i>	<b>35 276</b>	<b>34 669</b>		<b>22 993</b>	<b>21 518</b>		<b>58 249</b>	<b>56 187</b>
<b>Total industrie du Nord de la France</b>	<b>214 178</b>	<b>211 241</b>	23,2 à 23,4%	<b>131 075</b>	<b>142 067</b>	16,2 à 17%	<b>345 253</b>	<b>353 308</b>
<i>Soit secteur fer-acier en % du total</i>	16,5 %	16,4 %		17,5 %	15,1 %		16,9 %	15,9 %
<i>selon nomenclature all.</i>								
Industrie sidérurgique	9 535	8 920		7 945	7 648		17 480	16 568
Industrie métallurgique	796	744		453	582		1 249	1 326
Fonderie <sup>247</sup>	4 702	4 874		2 983	2 708		7 685	7 582
Fer et acier de construction	7 515	6 447		3 374	3 015		10 889	9 462
Produits sidérurgiques	2 022	1 705		1 311	1 198		3 333	2 903
<i>Soit un total de :</i>	<b>24 570</b>	<b>22 690</b>		<b>16 066</b>	<b>15 151</b>		<b>40 636</b>	<b>37 841</b>
<b>Total industrie du Nord de la France</b>	<b>215 595</b>	<b>211 674</b>		<b>131 031</b>	<b>142 460</b>		<b>346 626</b>	<b>354 134</b>
<i>Soit secteur fer-acier en % du total</i>	11,4 %	10,7 %		12,3 %	10,6 %		11,7 %	10,7 %

La zone SIDÉNOR est considérée par les occupants comme une zone dans laquelle ils ont tous les droits de regard. Les membres de la Commission d'armistice (détachement de Lyon) visitent les usines sidérurgiques sans prévenir les directeurs à l'avance. C'est le cas par exemple à l'usine de Givors qui reçoit, début décembre 1942, la visite de trois membres de la Commission d'armistice de Lyon, le major Polus et deux ingénieurs en uniformes. Les visiteurs lui demandent à prendre connaissance de tous les stocks de l'usine et des possibilités de fabrication. A ce sujet, le ministre s'adresse à M. Baboin, le directeur de la sidérurgie et lui demande d'intervenir auprès du major von Hofacker pour protester « *contre cette intrusion de la Commission d'armistice dans des affaires qui ne la concernent pas* »<sup>248</sup> On voit là les limites de la politique de collaboration : quand il s'agit de sites sensibles ou d'affaires importantes aux yeux des Allemands, il n'y a plus vraiment d'accord qui tienne.

### *Des enquêtes inquisitoriales*

Les services allemands exigent des entreprises privées la réponse à des enquêtes économiques très précises (techniques utilisées, description du matériel, nombre d'employés, quantités produites, capacités, etc., y compris avant la guerre)<sup>249</sup>. Les réponses doivent être faites en français et en allemand. Le secrétaire d'État à la production industrielle informe le délégué

<sup>245</sup> AN/ 40AJ/96/ sd/6, (pour les entreprises de 10 employés et plus). Ce tableau fait apparaître une nomenclature allemande assez différente de son équivalente française. Ceci explique que les statistiques, tout en étant comparables, obligent à admettre de petites variations.

<sup>246</sup> juillet 1942.

<sup>247</sup> juillet 1942.

<sup>248</sup> AN/ F 12/ 10059 Direction de la sidérurgie, note du 5 décembre 1942.

<sup>249</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945).

général aux relations économiques franco-allemandes de ces « *très nombreux questionnaires économiques* »<sup>250</sup>. Ceux-ci émanent simultanément des divers organismes locaux allemands de la zone occupée, et s'ils sont tous de même nature, l'importance des renseignements demandés diffère selon les Feldkommandanturen.

« Aux demandes d'indication sur le rendement de l'entreprise s'ajoutent parfois des demandes de renseignements portant sur la participation financière, les participations étrangères, la composition détaillée du personnel ou le pourcentage des travaux effectués pour le compte des autorités d'occupation. »<sup>251</sup>

Or ceci est contraire à l'accord de principe que les services allemands du Majestic ont passé en octobre 1941 avec le gouvernement français, lui laissant l'entière responsabilité de ce type d'enquêtes tout en se réservant le droit de demander la communication des résultats<sup>252</sup>. De plus, certains services allemands interdisent aux firmes françaises de répondre aux questionnaires des Comités d'organisation sur les travaux exécutés pour compte allemand, prétextant que ces informations sont « *de nature à alimenter l'espionnage* ». Les industriels sont assez désarmés devant les questionnaires, ne sachant si leur nature les rend obligatoires selon les dispositions de l'accord d'octobre 1940, suite aux accords d'armistice, ou si au contraire ils sont de nature abusive.

Le secrétaire d'État à la production industrielle fait donc la demande au délégué général aux relations économiques franco-allemandes qu'il s'attache à faire préciser par les services économiques allemands à Paris si ces enquêtes issues des Feldkommandanturen sont officielles ou pas. Si la réponse est positive, il s'agit d'en faire préciser la mesure exacte, « *afin de ne pas laisser plus longtemps aux autorités locales d'occupation une liberté d'action susceptible de nuire aux intérêts nationaux* »<sup>253</sup>.

L'exemple de questionnaire joint à cette lettre et envoyé à un certain nombre de sociétés parisiennes, est en effet assez révélateur de l'esprit inquisitorial des services allemands. Rédigé en allemand (accompagné pour chaque rubrique de la traduction française), il demande tout d'abord des renseignements administratifs généraux sur l'entreprise (raison sociale et capital, installations, gérant, etc.), puis des renseignements détaillés sur le personnel (dont part des femmes, des apprentis). Les renseignements techniques exigés sont extrêmement précis : superficie, dégâts de guerre et matériel en état de fonctionnement, source d'énergie et installations dans ce domaine, moyens de transport, « *machines et installations particulièrement importantes pour l'entreprise* », stocks de matières premières et de produits sidérurgiques, détail de la production et de sa valeur avant guerre et dans le présent (dont précision sur la production d'armement et sur la fourniture aux services allemands, civils ou militaires), enfin part de production destinée respectivement aux besoins français et allemands et capacité de production libre<sup>254</sup>. On voit donc qu'à l'inquisition des services français, précédemment évoquée, s'ajoute celle des services allemands et que l'entrepreneur français a peu de chance d'y échapper...

Finalement, les réponses aux enquêtes statistiques d'origine allemande sont rendues obligatoires, par l'ordonnance du 29 avril 1942, alors qu'elles ne l'étaient auparavant que pour les entreprises classées V-Betriebe<sup>255</sup>. Les autorités françaises adressent à Hemmen, le président de la Délégation allemande d'armistice pour l'économie, des protestations répétées et successives au sujet des ordonnances prises en matière économique qui, selon leurs dires, outrepassent les droits des autorités d'occupation définis selon la convention de La Haye. Il

<sup>250</sup> AN/ F 37/ 24 / DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ lettre du 6 novembre 1941.

<sup>251</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ *ibid.*

<sup>252</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ note n° 16228 RFA, 28 octobre 1941.

<sup>253</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ lettre du 6 novembre 1941.

<sup>254</sup> *en se basant sur 200 heures de travail par mois*. AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ annexe à la lettre du 6 novembre 1941.

<sup>255</sup> VB= Versuchsbetrieb: usine "expérimentale" (elles sont prioritaires) ; SB= Sperrbetrieb: entreprise interdite (ou bloquée) ; RB= Rüstung Betrieb: usine d'armement ; AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), ordonnance du 29 avril 1942.

s'agit en particulier de l'ordonnance du 25 février 1942 qui autorise les Feldkommandanturen à prononcer la fermeture d'entreprises et d'établissements économiques français et de celle du 29 avril 1942 concernant l'obligation faite à toutes les entreprises françaises de fournir, sous peine de sanctions sévères, les renseignements d'ordre économique demandés par les services allemands<sup>256</sup>. La délégation française rappelle à Hemmen que le gouvernement français a toujours répondu favorablement à toutes les demandes de renseignements émanant des autorités allemandes et continuera à le faire. Il n'admet donc pas que les services allemands se substituent aux autorités françaises et menacent directement de sanctions les citoyens français et il demande l'annulation, mais en vain, de ces ordonnances.

En décembre 1942, le délégué aux relations économiques franco-allemandes demande au Ministère de la Défense nationale que ses officiers de liaison (des services de l'armistice) s'opposent à toute réponse à des questions débordant le cadre du contrôle, notamment en matière de commandes allemandes non couvertes par licences (matériels non visés par les lois du 15 octobre 1940). Or les Allemands précisent que les renseignements demandés sur les stocks de matières premières des usines et sur les possibilités de fabrication s'appliquent non seulement aux usines mécaniques de l'État, mais à toute l'industrie de la zone Sud<sup>257</sup>. Ils ne s'opposent pas à la méthode de centralisation proposée par l'inspecteur général Brochard en ce qui concerne les possibilités de fabrication des usines mécaniques de l'État mais ils maintiennent la recherche de ces renseignements par des questionnaires directement adressés aux établissements et des visites, cette méthode s'appliquant aussi aux industries privées. Le général Stud s'est offusqué de l'attitude des officiers de liaison, humiliante pour les officiers allemands des commissions et a ordonné que désormais l'on réponde à toutes les questions posées.

On peut noter qu'il est dit, côté allemand, que les visites directes d'ingénieurs allemands venus directement de Paris et rendant visite aux industriels, sans la présence d'intermédiaires, obtiennent sans difficulté les renseignements recherchés. Ces visites, plus discrètes, sont donc plus efficaces puisque les industriels concernés semblent soit s'y prêter de bonne grâce, soit être moins dans la mesure d'y résister seuls. Les autorités françaises font alors machine arrière, estimant que si elles maintiennent leurs consignes aux officiers de liaison, ceux-ci seront tenus pour responsables et peut-être leur fonction sera-t-elle supprimée. Le risque était-il réel ? Probablement, mais ces concessions successives ressemblent aussi à un manque de fermeté, or celle-ci aurait peut-être pu avoir de meilleurs résultats.

Le résultat à la fois des pressions allemandes et des reculades françaises est que, pour l'ensemble des grandes usines sidérurgiques du nord de la France, les autorités d'occupation possèdent un descriptif technique extrêmement complet, avec l'équipement schématisé dans le plus petit détail. Pour plusieurs usines, elles ont aussi des plans très détaillés, de l'ensemble et de chaque partie, comme par exemple pour les usines de la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons et pour celles du groupe Denain-Anzin<sup>258</sup>.

D'autres formes de contrôle sont imposées aux sociétés, dont certaines constituent une mainmise sur les décisions des sociétés. Au moment où la circulation des capitaux devient libre entre les deux zones (octobre 1941), ce qui pourrait faire croire à un allègement important du contrôle financier, dans le même temps une nouvelle ordonnance du commandement militaire en France instaure un contrôle sur les sociétés françaises (SA ou SARL). Désormais aucune décision ne peut être prise par l'assemblée générale des actionnaires sans avoir reçu

---

<sup>256</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), délégation française pour les affaires économiques, juin 1942, « Projet de protestation contre l'ordonnance allemande relative aux enquêtes économiques.

<sup>257</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945) - note du Ministère de la défense nationale, direction des services de l'armistice, Vichy le 16 déc. 1942 au délégué; le C/R d'un entretien entre l'officier de liaison de Bourges et le général Stud.

<sup>258</sup> AN/ AJ 40 / 331/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall.



l'assentiment de ces mêmes autorités. On pense qu'il s'agit, entre autres, de s'opposer au transfert en Afrique du nord du siège social des sociétés françaises<sup>259</sup>.

## LE TRAVAIL POUR COMPTE ALLEMAND

### La mainmise sur la production sidérurgique française

La première tâche des occupants, qui justifie la complexe organisation du contrôle telle qu'elle a été décrite, est donc de mettre toute l'économie française au service de l'Allemagne. Passés les premiers pillages de stocks et de matériels, on cherche donc à relancer au plus vite la production industrielle dans les régions où elle a été stoppée en raison des combats. Pour les autres régions occupées, la préoccupation est d'organiser un système de réponse rapide aux commandes allemandes. Quant à la zone dite libre, elle représente aussi un enjeu économique, mais les méthodes pour la mettre au travail pour compte allemand vont être un peu plus subtiles.

La sidérurgie, base de l'industrie de l'armement et dont beaucoup d'usines peuvent être reconverties rapidement pour la production directe de pièces d'artillerie, de blindages, entre autres, est la première à être placée sous un contrôle total, à la fois militaire et civil, des autorités d'occupation. Dès les premiers jours s'opèrent des prélèvements sur les stocks de matières premières industrielles et de produits en attente, mais aussi de machines. Le pillage de la France a commencé.

« *Dans toutes les régions de France, écrit Weygand le 4 juillet 1940, les autorités militaires font saisir et évacuer sur l'Allemagne les avoirs des usines (produits finis, matières premières), sous menace de sanctions des tribunaux militaires en cas de refus. Elles font saisir également des approvisionnements réservés aux populations civiles. (...) En certains endroits, les directeurs français d'usine ont été destitués. En d'autres, les directeurs qui se présentent à la ligne de démarcation [entre la zone occupée et la zone libre pour rejoindre leur poste sont refoulés par les autorités allemandes locales<sup>260</sup>.* » Aux Aciéries de la Marine à Saint-Chamond, les Allemands enlèvent en une seule journée, près de 8 000 tonnes de machines, de matières premières métallurgiques, etc. »<sup>261</sup>

### La remise en route des entreprises au profit de l'Allemagne

Dès le mois de septembre 1940, les autorités d'occupation organisent très vite la remise en route des installations sidérurgiques, en fournissant les matières premières nécessaires à la fabrication de produits qui prennent intégralement le chemin de l'Allemagne, et cela sans aucun accord d'aucune sorte avec les autorités françaises.

Eugène Roy, qui est aussi par ailleurs le principal délégué du patronat à la commission économique de la Commission d'armistice de Wiesbaden, signale le cas des Aciéries de Longwy, entreprise dont il est le président. L'exemple de la marche de son entreprise dans les premiers mois qui suivent la défaite permet de faire un tour très complet du fonctionnement de l'occupation allemande au niveau d'une usine sidérurgique et de prendre la mesure des conséquences de ce nouveau contrôle.

<sup>259</sup> AF/ B 32 479/ Allemagne, Bureau de l'information économique, article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 30 octobre 1941, « le contrôle financier en France ».

<sup>260</sup> Lettre n° 212/D.S.A du 4 juillet 1940, du général Weygand au général Huntziger, Wiesbaden, archives SHAT.

<sup>261</sup> Claude Paillat, *L'occupation/ 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987.

Les autorités allemandes de Bruxelles, dont dépendent ces aciéries, ont remis en marche immédiatement l'usine de Longwy. Celle-ci s'approvisionne en minerai dans la région de Briey, la houille vient du bassin minier du Nord de la France et les autres matières premières viennent de Belgique. Il faut d'ailleurs noter à ce propos que les commandes en Belgique doivent être faites par les soins de l'industriel lui-même sur les indications des autorités allemandes qui lui signalent les entreprises belges susceptibles de l'approvisionner. L'organisation définitive de l'approvisionnement n'est alors pas encore en place.

Les produits fabriqués par les aciéries de Longwy sont entièrement achetés par l'Allemagne, de même que des minerais exploités par la société dans le bassin de Briey<sup>262</sup>. Ces procédures d'approvisionnement et d'expédition ne respectent pas la législation de contrôle du commerce extérieur en vigueur et les commandes sidérurgiques ne suivent pas la voie officielle et ne donnent pas lieu aux formalités normalement exigées, c'est-à-dire la délivrance préalable de licences d'importation et d'exportation.

« En fait les autorités allemandes ne veulent tenir aucun compte des formalités administratives françaises et si elles n'interdisent pas aux aciéries de Longwy de remplir ces formalités, elles entendent que ces dernières n'entraînent aucun retard, si minime soit-il, dans l'exécution des importations et des exportations. Les autorités allemandes ont même clairement déclaré à M. Roy que si la présence de la douane française était en quoi que ce soit la cause de retards, ce cordon douanier serait purement et simplement supprimé ou reporté en arrière du bassin industriel de Longwy.

Pour éviter tout incident, des instructions téléphoniques ont été données, dès le 27 septembre au soir, au préfet de Nancy. Au cas où les autorités allemandes requerraient le passage en douane, dans un sens ou dans l'autre des marchandises pour lesquelles les licences ne peuvent être présentées le service des douanes ne devra pas, désormais, s'opposer au passage des dites marchandises; il devra seulement s'efforcer d'obtenir des autorités allemandes un papier formant réquisition d'importer ou d'exporter sans licence, que ce papier soit obtenu ou non, l'opération sera régularisée a posteriori, à la diligence de l'industriel français. »<sup>263</sup>

Les industriels sont donc couverts dans tous les cas et la préoccupation des autorités françaises semble donc n'être que l'obtention d'une trace officielle de ces transactions, sans doute pour des négociations ultérieures, peut-être aussi parce que l'on songe déjà à l'établissement de la liste des dommages de guerre, dont font aussi partie les livraisons forcées. On s'aperçoit ici que les autorités françaises, qui se contentent de parler des "*problèmes assez délicats*"<sup>264</sup> posés par cette reprise industrielle, ne maîtrisaient rien du tout, tout en sauvegardant les apparences par une réglementation tatillonne que les Allemands violaient allègrement, mais sans l'interdire ! Ils ne s'opposaient pas en effet au contrôle douanier proprement dit, c'est-à-dire aux déclarations d'importation ou d'exportation et à la reconnaissance du service français à la frontière, puisqu'ils ont autorisé le retour du personnel. Mais les douanes disposent de peu d'employés et se contentent d'établir des statistiques douanières sommaires.

On compte en fait sur la régularisation qui va normalement s'opérer, permettant aux industriels d'établir des programmes de fabrication, établis par les autorités allemandes mais dont pourront être informées à l'avance les autorités françaises, au moins en ce qui concerne les achats nécessaires. Ils pourront donc présenter à l'avance des demandes globales de licences d'importation, ce qui permettra un déroulement des opérations conformément à la législation française, ce qui est quand même une bien faible consolation... Quant aux exportations, elles échappent totalement, et sans espoir d'amélioration en vue, au contrôle français. Usine par usine et jour par jour, sont indiqués les produits et les quantités à expédier, sans aucune autre forme d'information. C'est donc ainsi que cela se passe aux aciéries de Longwy.

<sup>262</sup> AF/ B 32 479/ Allemagne/ note relative au contrôle du commerce franco-allemand, 30 sept 1940.

<sup>263</sup> AF/ B 32 479/ 30 sept 1940, *ibid.*

<sup>264</sup> AF/ B 32 479/ 30 sept 1940, *ibid.*

« Jusqu'à présent en effet, les autorités allemandes se refusent à indiquer un programme quelconque de leur commandes. Elles se bornent dans le domaine purement industriel à orienter la production au jour le jour d'une façon assez empirique. Quant aux exportations elles-mêmes, elles se passent de la façon suivante<sup>265</sup> :

Chaque matin, un fonctionnaire allemand, au vu de l'état des stocks, notifie à la direction des usines le tonnage des produits métallurgiques de chaque catégorie qui devra être chargé, dans la journée, sur wagons. Les wagons ainsi chargés sont enlevés par les soins des autorités allemandes elles-mêmes, sans que l'usine en connaisse la destination.

Il a en conséquence été convenu que, jusqu'à nouvel ordre, les aciéries de Longwy feraient des demandes de licences d'exportation à titre de simple régularisation pour les quantités effectivement enlevées par les autorités d'occupation. »<sup>266</sup>

Ces manières de procéder ne respectent pas non plus la législation sur le contrôle des changes. Pour les importations, les conditions de paiement et de transfert des fonds ne sont pas encore fixées en septembre 1940, mais les prix, dans le cas des aciéries de Longwy, sont indiqués en francs belges. Pour les exportations de minerais, les autorités allemandes ont indiqué que l'entreprise serait créditée en marks dans des banques de Metz. Ce système de paiement n'est pas du goût d'E. Roy car il a surtout besoin de francs à Briey, pour payer ses ouvriers, plutôt que de marks à Metz, dont il ne peut rien faire. La question devrait être examinée pour permettre un transfert de fonds en Meurthe et Moselle.

Les produits expédiés en Allemagne doivent eux aussi être réglés en marks, mais dans les premiers temps, la monnaie de paiement n'est pas encore fixée (Reichsmarks ou Reichskreditkassen), ni même les prix. Ceux-ci posent d'ailleurs un problème car ils sont alors beaucoup plus élevés sur le marché allemand que sur le marché français (d'environ 66%, soit une proportion de 1 500 F à 2 500 F pour les produits vendus plus couramment). Or il semble que les Allemands soient décidés à payer ce niveau de prix, sans doute sous la pression des cartels allemands qui ne tiennent pas à voir leur prix s'effondrer sous la concurrence française. Mais pour le marché intérieur français, c'est également un problème puisqu'il y a risque d'un enchérissement important du marché intérieur français<sup>267</sup>. La situation sur ce point évoluera vers la solution d'une caisse de compensation, la différence entre le prix français et le prix allemand étant versé sur un compte à part. Le cartel allemand impose donc ses prix sur les marchés européens pendant la guerre.

### *Une production vite insuffisante*

En été 1940, il fut décidé que le contrôle de la production d'acier de l'Alsace-Lorraine et des départements frontaliers (Meurthe et Moselle, Ardennes, Nord et Pas-de-Calais) serait inclus dans les plans allemands pour l'acier, tandis que le reste de la production française d'acier serait réservé exclusivement aux besoins intérieurs français<sup>268</sup>. On s'aperçut vite que la production intérieure, avec seulement 20 % de la production antérieure, ne suffisait pas à couvrir les seuls besoins vitaux de ces régions qui comportaient 85 % de la population totale antérieure. En conséquence, le général Hanneken se vit contraint, dès le mois de septembre 1940, de fournir au gouvernement français un contingent mensuel de 25 000 tonnes de laminés, en provenance des départements détachés, c'est-à-dire de la Lorraine, mais aussi du Luxembourg et d'Allemagne. Et comme ce contingent n'empêchait pas les réserves françaises de s'épuiser petit à petit, il fut porté à partir d'avril 1941 à 60 000 tonnes mensuelles<sup>269</sup>.

<sup>265</sup> pour Longwy.

<sup>266</sup> AF/ B 32 479/ Allemagne/ note relative au contrôle du commerce franco-allemand, 30 sept 1940.

<sup>267</sup> AF/ B 32 479/ 30 sept 1940, *ibid.*

<sup>268</sup> AN/ 40 AJ /777/ Militärbefehlshaber im Frankreich/ 5.fer et acier/ un document non daté (d'après le classement des papiers, entre avril et juillet 1941), signé von Hofhacker.

<sup>269</sup> AN/ 40 AJ /777/ *ibid.*

La production française mensuelle de la zone occupée, en dehors des départements frontaliers, est d'environ 65 000 tonnes, ce qui fait, avec le contingent attribué, une quantité disponible de 125 000 tonnes mensuelles. Après examen des besoins secteur par secteur, il apparaît que cette quantité est si extraordinairement restreinte que des transferts entre les différents besoins ne sont plus possibles. Ainsi l'augmentation du contingent d'un secteur a les plus fâcheuses conséquences sur les autres branches, ce qui a des répercussions sur les propres intérêts du pouvoir d'occupation et sur les transferts de commandes allemandes.

Von Hofhacker donne alors son jugement sur ces restrictions de la production française. Pour lui, il n'y a aucun doute que, comme beaucoup d'autres industries, celle de fabrication de machines agricoles pourrait produire bien plus que sa production actuelle si l'on pouvait produire beaucoup plus d'acier en France. Il serait techniquement possible d'accroître la capacité de production d'acier de l'industrie française, sans céder, car l'industrie sidérurgique française n'est même pas utilisée à la moitié de sa capacité. Que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Dans la mesure où le minerai et la ferraille sont disponibles en quantités suffisantes, l'augmentation souhaitable de la production française dépend finalement du problème du charbon.

Il propose donc d'augmenter la production de charbon du nord de la France en prenant diverses mesures pour pallier la pénurie de mineurs, comme celle qui consiste à utiliser des prisonniers de guerre français. Il envisage également le retour des deux départements du Nord sous le contrôle de Paris, afin que le cloisonnement de régions si essentielles pour la sidérurgie n'ait plus de conséquences pour l'industrie lourde. Il pense enfin qu'il faudrait diminuer, voire arrêter, les livraisons de charbon du Nord vers la Lorraine allemande et reprendre les anciens échanges de minette de Lorraine contre du charbon de la Ruhr ou de la Sarre<sup>270</sup>. Comme on le voit, les avis du côté allemand sont très partagés, et il est certain que ces propositions n'ont pas dû rencontrer l'assentiment de Röchling ni de Goering.

### ***Un contrôle direct de toute la production sidérurgique***

La sidérurgie lourde est directement placée sous contrôle allemand. Dans la métallurgie et les usines de mécanique de sous-traitance, la situation semble plutôt variée<sup>271</sup>. En complément de l'accord de clearing du 14 novembre 1940, une ordonnance du 5 décembre 1940 institue une réglementation précise pour l'exécution des commandes des autorités allemandes en France et permet de demander la compensation ou la fourniture par l'Allemagne des produits sidérurgiques correspondants<sup>272</sup>. Mais dans la réalité, de nombreuses démarches administratives sont nécessaires pour obtenir les livraisons de matières premières compensatoires. La mainmise des autorités allemandes sur la production sidérurgique française à venir s'organise immédiatement après l'armistice. Les zones "interdite" ou "réservée" englobent toute la sidérurgie du Nord et de l'Est de la France. La France ne conserve le contrôle que d'une faible partie de la production, celle du Centre et du Midi (zone "libre"). Celle-ci va d'ailleurs se développer pour compenser la saisie des centres de production du Nord et de l'Est.

La zone OFFA, c'est-à-dire la zone de production sidérurgique constituée par la France moins les zones placées sous statut spécial, ne dispose plus que de la production des régions dites Centre-Ouest et Centre-Midi, production tout à fait insuffisante pour les besoins de cette zone. Il faut donc modifier en partie les types de production pour pallier aux énormes déficits en produits courants qui venaient du Nord et de Lorraine. Mais cela est très loin de suffire aux besoins

---

<sup>270</sup> AN/ 40 AJ / 777/ *ibid.*

<sup>271</sup> Il y aurait là une étude à faire qui montrerait sans doute que c'est un des secteurs qui collaboraient le plus avec l'Allemagne, parfois de façon contrainte, mais aussi probablement très souvent de façon volontaire. C'est la petite taille de ces unités qui le leur permettait. cf. AN/ F 12/ 9 971.

<sup>272</sup> AN/ F 12/ 10060/ Direction de la sidérurgie / rapport du mois de novembre 1940.

français et des livraisons importantes en provenance des départements du Nord et de l'Est sont accordées par les autorités d'occupation, sous l'appellation de "contingent extérieur". Il est servi par la Meurthe et Moselle, le Nord et le Pas de Calais et, éventuellement, par des livraisons complémentaires du Stahlwerks-Verband<sup>273</sup>.

Jusqu'à la fin de l'année 1942, le répartiteur a eu à sa charge toute la consommation de la zone OFFA, mais à compter de 1943, les autorités allemandes ont créé des contingents dits "européens"<sup>274</sup> qui répondaient aux besoins de la SNCF, des houillères, des mines métallifères dont les mines de fer, de l'électricité, de la sidérurgie et des combustibles liquides. A partir de juillet 1943, les autorités d'occupation ont pris en charge toute la production sidérurgique française et ont mis à la disposition du répartiteur un contingent unique approvisionné par des livraisons de toute la France et du Stahlwerks-Verband. Ce contingent, pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 1943, se montait à 185 000 tonnes d'acier et de fonte, correspondant à une distribution, par le répartiteur, de 210 000 tonnes de produits sidérurgiques et de produits moulés. Les chiffres avancés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1944 annoncent une réduction importante de ce contingent : 95 000 tonnes dont 5 000 de tôles, alors que le libre jeu de la demande donnait 40 à 45 000 tonnes de tôles sur 185 000<sup>275</sup>.

Comme on l'a vu, dès 1941, des enquêtes économiques très précises (techniques, description du matériel, employés au printemps 1939 et à la date de l'enquête - mars 1941-, quantités produites, capacité maximum, description précise des installations et des outillages, etc.) sont exigées par les services allemands auprès des entreprises privées. Les questionnaires et les demandes de rapports mensuels étaient jusque là réservés aux entreprises classées V-Betriebe, c'est-à-dire travaillant pour la guerre. Les entreprises rechignant à fournir les renseignements demandés, il est édicté une ordonnance (29 avril 1942) concernant l'obligation de fournir des renseignements lors des enquêtes de statistique économique effectuées par des services allemands. Les services allemands tentent donc d'imposer un contrôle très strict sur l'industrie, particulièrement renforcé à partir de 1942. La Délégation générale à l'équipement national donne son point de vue sur le problème : pas de résistance, sous peine du pire.

« Il y a lieu par suite de faire paraître les textes préparés, plutôt que de s'exposer, par leur rejet, à des mesures plus directes et probablement encore plus gênantes, que les autorités allemandes ne manqueraient pas de prendre dans le domaine des travaux, mesures aussi directes que celles qu'elles viennent de prendre dans le domaine de la concentration industrielle.»<sup>276</sup>

En décembre 1941, un premier point est fait sur la "collaboration" franco-allemande dans le domaine économique. Parmi les livraisons ou cessions à l'Allemagne, on trouve, pour les produits industriels, du minerai de fer d'Afrique du Nord (livraison de 24 000 tonnes par mois) et des métaux, la majeure partie de la production française de métaux ferreux allant à l'Allemagne, soit directement, soit sous forme de produits fabriqués<sup>277</sup>. Autre production qui touche la sidérurgie, c'est celle du matériel de transport ferroviaire. Outre les 85 000 wagons remis aux Allemands pour le réseau de l'Alsace-Lorraine, ont été mis à la disposition du Reich des quantités de plus en plus grandes de wagons et le déficit qui s'est brusquement accru au cours des derniers mois atteint 145 000 pièces. En outre, 2 500 locomotives ont été livrées sur un parc total de 15 000 unités.

On assiste au placement en France de commandes allemandes diverses, dont un certain nombre dans le domaine de la construction aéronautique: sur six avions construits en France,

<sup>273</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, « Contingent Fers fontes et aciers », note du 15 mars 1944.

<sup>274</sup> appelés par les Français « contingents extérieurs spécialisés ».

<sup>275</sup> AN/ F 12/ 10 059/ 15 mars 1944, *op. cit.*

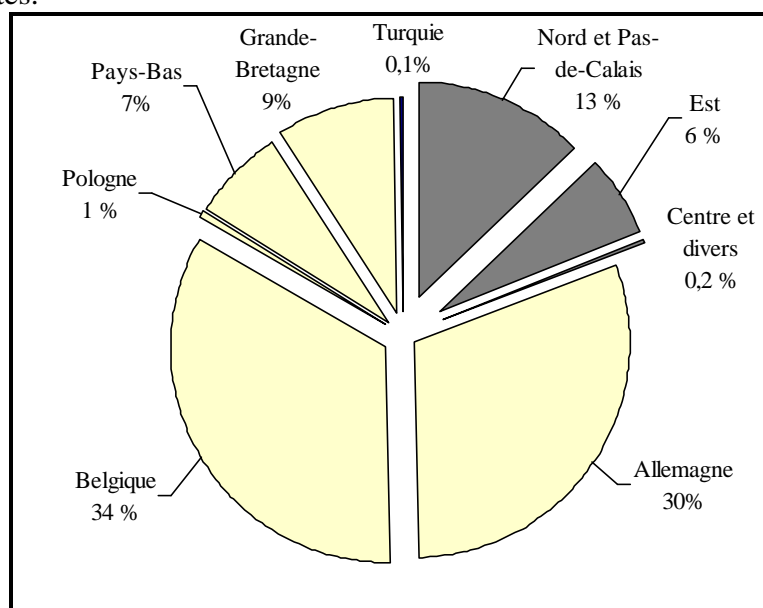
<sup>276</sup> AN/ F 37/ 24/ note du 16 mars 1942.

<sup>277</sup> AN/ F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes. Études sur la collaboration économique franco-allemande, Vichy, 17 déc. 1941, exposé succinct de la collaboration franco-allemande dans le domaine économique.

cinq sont livrés à l'Allemagne. Lorsque le programme sera normalement exécuté, l'Allemagne recevra annuellement 3 000 avions. Dans le domaine de la construction navale, la plupart des navires de guerre en construction au moment de l'Armistice devront être terminés pour le compte allemand. Enfin, en ce qui concerne les munitions, toutes les usines de la zone occupée spécialisées dans la fabrication des munitions, poudres et explosifs, travaillent exclusivement pour l'Allemagne. Mais il s'agit plutôt ici de métaux non ferreux, la sidérurgie étant concernée avant tout par les blindages en tout genre, les tubes de canons et autres pièces d'armement.

### *Augmenter à tout prix la production pour l'Allemagne*

Les occupants réclament toujours plus de livraisons, mais cela nécessite de résoudre le problème du charbon et de l'approvisionnement en matières premières. En 1939, sur une consommation totale mensuelle de 367 909 tonnes (70 399 tonnes de France et 297 510 tonnes de l'étranger), le tonnage mensuel du coke importé d'Allemagne (sur les six premiers mois) était de l'ordre de 110 000 tonnes, dont 55 000 en provenance des bassins situés sur la rive gauche du Rhin (Aix-la-Chapelle et Ruhr rive gauche), plus 50 000 tonnes en provenance de la rive droite de la Ruhr. Le relais est pris, à la fin de l'année 1939, par les cokeries belges qui livrent alors mensuellement plus de 100 000 tonnes de coke<sup>278</sup>. Mais cela ne suffit pas à compenser totalement les pertes.



**Figure 84. Provenance des charbons à coke consommés dans l'industrie française (1939)<sup>279</sup>**

En 1929, les usines sidérurgiques avaient produit 715 000 tonnes de produits finis par mois avec une consommation de coke et de houille de 1 270 000 tonnes. En 1938, la production mensuelle était de 421 000 tonnes avec une consommation de 735 000 tonnes. En 1944, le tonnage de coke et de houille accordé par les Allemands n'était plus que de 90 000 tonnes dont 20 000 réservées à la SNCF, alors que le minimum vital avait été fixé par eux à 135 000 tonnes<sup>280</sup>.

Avec un si faible approvisionnement, la production chute de mois en mois. Si la baisse touche l'ensemble du pays, elle concerne en premier lieu les unités de production elles-mêmes, ainsi que tout le secteur de la construction et celui des mines qui utilisent un certain nombre de

<sup>278</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Rapport sur la situation du CORSID, p. 3-4-5 étude de la moyenne des six premiers mois 1939, comme base pour demande d'allocation (1945).

<sup>279</sup> AN/ F 12/ 10 063/ *ibid.*

<sup>280</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Production/ article du journal *Résistance* du 10 janvier 1945.

matériaux sidérurgiques pour leur fonctionnement et pour l'entretien des installations. Si dans un premier temps, on peut faire appel aux stocks et aux réparations provisoires, avec le temps qui passe, la situation devient préoccupante.

En septembre 1942, les contingents de produits sidérurgiques destinés aux mines du Nord et du Pas-de-Calais sont encore réduits et les réclamations pleuvent à l'OFFA<sup>281</sup>. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 1942, une réduction de 50 % du contingent était intervenue, portant celui-ci à 10 500 tonnes au lieu de 21 000. Les entreprises ont entendu parler d'une nouvelle baisse à 9 000 tonnes pour le 4<sup>ème</sup> trimestre et s'inquiètent des "*conséquences extrêmement graves qu'aurait une telle décision*", les besoins de ces mines en période normale étant d'environ 30 000 tonnes par trimestre pour les travaux d'entretien et les travaux de renouvellement d'outillage et d'installations. Ceux-ci sont en général désignés sous l'appellation "travaux neufs" mais en réalité ils sont "*indispensables au maintien de la production*". Les mines du Nord et du Pas-de-Calais ne disposent donc que d'un tiers des besoins et la déficience de l'entretien entraîne de plus en plus d'avaries, lesquelles ont des conséquences de plus en plus graves sur la production.

Ces réclamations de la profession, parfois violentes, avaient commencé dès l'automne 1940 par suite du rationnement immédiat et important qui s'était alors produit. Les premières livraisons accordées par le Majestic avaient tardé à venir dans les premiers mois. En novembre 1940, on attendait encore la livraison des 25 000 tonnes de produits sidérurgiques mensuels, promise dès septembre<sup>282</sup>. Si les livraisons ont ensuite débuté, on voit que leur niveau est loin de suffire.

Une des méthodes allemandes pour assurer l'approvisionnement en produits sidérurgiques est de faire bloquer directement dans le stock, sur site, les fabrications avant leur expédition à des entreprises françaises. Sans doute les responsables allemands dans les usines tiennent-ils au courant leur hiérarchie du tonnage précis de ce qui sort de l'usine, ce qui permet ensuite de transmettre l'information à des entreprises allemandes qui passent ensuite commandes, par l'intermédiaire des comptoirs allemands. Ces commandes précises sont prioritaires, puisque l'on bloque les expéditions à l'usine<sup>283</sup>, et elles correspondent miraculeusement à ce qui vient de sortir de la production en qualité et en nombre !

On connaît ainsi les sociétés allemandes qui commandent aux usines du groupe Marine, et le document précise même quelles étaient les usines françaises destinataires à l'origine, de ces fabrications. Les deux principales sociétés allemandes qui se prêtent à ce processus de détournement de la production française sont celles des groupes Thyssen et Mannesmann. L'autre entreprise sidérurgique allemande bénéficiaire est Otto Wolf.

**Tableau 103. Exemple de détournement de commandes par des entreprises sidérurgiques allemandes<sup>284</sup>**

Commandes de larges plats du groupe Marine	juin 1944	août 1944	sept. 1944
Thyssen Rheinstahl	152 t	45 t	61 t (destinés à trois entreprises)
Mannesmann Rohrenwerke	489 t	137 t	62 t (destinés à Micheville)
Mannesmann AG			127 t (destinées à 7 entreprises dont Micheville)

<sup>281</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie.

<sup>282</sup> AN/ F 12/ 10 060/ Direction de la sidérurgie / rapport du mois de novembre 1940.

<sup>283</sup> AN/ 139 AQ/ 34 Marine/ Contrôle allemand, commandes allemandes, diverses correspondances (août 1944) a/s de commandes allemandes exécutées par livraisons de commandes françaises bloquées sur parc.

<sup>284</sup> AN/ 139 AQ/ 34 Marine/ août 1944, *ibid.*

## La gestion des commandes allemandes

Comment se déroule l'attribution et le suivi d'une commande allemande ? Dès le mois de décembre 1940, la procédure est tout à fait au point. Toute commande qui comporte un tonnage de fer ou d'acier doit être, au préalable, assortie du visa de la ZAST ou des Feldkommandaturen compétentes, pour les commandes de moins de 500 kg. Le visa implique le remplacement des produits ferreux fournis. Selon la direction de la sidérurgie, dans la zone directement sous l'autorité du major von Hofacker, les commandes allemandes suivent une procédure normale, mais il n'en est pas de même dans les autres régions SIDÉNOR et OCLA<sup>285</sup>.

Dans la région SIDÉNOR, le commandement allemand, sous la direction du général Miehof, a publié une ordonnance par laquelle il interdit l'exécution, dans le Nord et le Pas de Calais, de la plupart des lois et des décrets du gouvernement français depuis septembre 1940. Ceci concerne en particulier des arrêtés créant les comités d'organisation de la sidérurgie et du commerce des produits sidérurgiques, ainsi que celui instituant le répartiteur des fontes, fers et aciers. Cet état de fait est considéré par la Direction de la sidérurgie comme une violation de l'article III de la convention d'armistice qui maintient les droits du gouvernement français dans la totalité des territoires occupés et non occupés.

Dans la région de Longwy-Ardenne, il y a un autre type de difficultés : les expéditions faites en Allemagne, sur ordre des autorités locales. Au moins pour les premiers mois de l'Occupation, les usines qui reçoivent des ordres de cette nature n'ont pas eu la possibilité d'en référer au gouvernement français, et de négocier les prix. Elles n'ont pas pu facturer les marchandises, car les ordres d'expéditions émanent du Stahlwerks-Verband AG qui les considère comme des usines allemandes et leur adresse un décompte de règlement provisoire établi à un prix de péréquation, et non pas au prix de vente pratiqué avec la clientèle. A nouveau la Direction de la sidérurgie relève que cela est contraire à l'accord de compensation franco-allemand.

Quant à la zone Est, aucun renseignement officiel concernant la marche des usines n'est parvenu au Ministère depuis la mise sous séquestre de la zone sud de Meurthe et Moselle, par Röchling. Pour la zone Nord de Meurthe et Moselle également mise sous contrôle par les autorités de Bruxelles, les relations évoluent dans un sens plus favorable dès le mois de décembre 1940 et l'activité sidérurgique aussi, semble-t-il. Roy, du CORSID, est chargé de la liaison, entre la Direction de la sidérurgie et cette région. Mais finalement, dans l'ensemble du département de Meurthe et Moselle, l'industrie sidérurgique échappe en tout ou en partie au contrôle de la direction de la sidérurgie.

### *Le cas spécifique de la zone annexée*

Pendant la guerre et l'occupation, les départements de l'Est ont particulièrement souffert dans la zone qui a été annexée par l'Allemagne nazie, en violation de l'armistice qui ne prévoyait aucune cession de territoire. Des mesures de germanisation ont été prises et l'on a substitué aux textes en vigueur la législation allemande, mis en place une administration allemande qui a immédiatement germanisé les noms de lieu. Les autorités nazies ont pratiqué une politique culturelle et religieuse d'assimilation avec une interdiction totale de la langue française, la mise sous coupe de l'enseignement, contraignant les instituteurs comme les autres fonctionnaires à prêter serment au Führer<sup>286</sup>, et la lutte contre les Églises chrétiennes et l'élimination des

<sup>285</sup> AN/ F 12/ 10060/ Direction de la sidérurgie / rapport déc. 1940.

<sup>286</sup> Formulaires soumis aux instituteurs alsaciens-lorrains :

*« Je suis d'accord pour le retour de mon pays au sein du Reich et je remplirais les obligations qui m'incombent en ma qualité d'éducateur et de fonctionnaire allemand, sans réserve et avec joie... je remplirais... à n'importe quel endroit les devoirs qui me sont déférés... Je suis prêt à me mettre au service actif du Führer et de la Grande*



opposants<sup>287</sup>. Les jeunes gens ont été enrôlés de force dans la Wehrmacht (service militaire obligatoire en Alsace-Lorraine, août 1942) et l'insoumission est durement réprimée (octobre 1943) ; plus d'un demi-million de personnes ont été expulsées ou déplacées.

Cette politique de germanisation et de nazification s'est également traduite dans le domaine financier par la conversion des francs en marks (les francs ont été retirés de la circulation), la saisie de l'or des devises et des titres, la mainmise sur les banques et les assurances, la mise en place d'un contrôle des changes et l'institution du clearing alsacien-lorrain. Enfin dans le domaine économique, les "biens ennemis" ou appartenant à des Français non originaires du pays ont été placés sous séquestre, les biens confisqués vendus et l'on a opéré des modifications profondes dans le statut de la propriété.

De nombreux établissements industriels et commerciaux ont été fermés et l'on a utilisé la main d'œuvre au gré des besoins du Reich, le plus souvent hors de la région, après l'instauration dès avril 1941 du service national du travail en Lorraine. Certaines entreprises ont même été fermées en Alsace-Lorraine dans cette intention (mars-avril 1943). Le pillage, souvent toléré, a parfois été volontairement organisé. En Alsace, ce sont les mines de potasse, les industries mécaniques et les industries textiles qui ont eu à subir les contraintes de l'occupant, tandis qu'en Moselle ce sont essentiellement les mines de fer et la sidérurgie qui en ont pâti<sup>288</sup>. De plus les conséquences pour les entreprises françaises partagées entre la zone occupée et la zone annexées sont financièrement graves pour la gestion courante, puisque les versements en provenance des trois départements de Moselle et d'Alsace ne sont pas faits, la réglementation allemande des changes interdisant tout transfert vers l'étranger<sup>289</sup>.

Certaines entreprises allemandes ont pu faire quelques bonnes affaires dans cette région annexée, comme Krupp, qui fait signer un contrat pour des cessions à trois usines Elmag (Elsässische Maschinenbau AG) de Mulhouse, Masmünster et Jungholz (31 mars 1943). La Fried. Krupp AG et la Aktiengesellschaft für Unternehmungen der Eisen- und Stahlindustrie, fondent alors une société à responsabilité limitée (SARL) ayant pour raison sociale : Elmag, Werke Elsaß, Maschinenbaugesellschaft mit beschränkten Haftung<sup>290</sup>.

Le total des spoliations subies par ces trois départements de la zone annexée est de 77 milliards de francs (1938), dont plus de 29 milliards pour des achats effectués par le Reich ou ses ressortissants, 23 milliards de prises de guerre et de saisies diverses, 15 milliards d'expropriation à la production et 10 milliards de dommages aux chemins de fer. Sans compter tous les dommages humains et moraux, inestimables<sup>291</sup>.

### ***Le sort de la zone occupée***

En ce qui concerne les commandes et achats allemands en zone occupée, ils relèvent normalement de l'établissement de liens et de contrats directs entre les entreprises françaises et les Services ou les firmes privées allemands. Il n'est pas prévu l'intervention du Comité d'organisation, mais il peut toutefois jouer un rôle de conseil, d'assistance auprès des entreprises françaises qui le souhaitent, mais aussi un rôle d'intermédiaire si des services allemands le demandent. Les entreprises ont cependant l'obligation d'adresser une déclaration mensuelle des commandes allemandes du mois au comité d'organisation dont elles relèvent. Cette déclaration doit parvenir au plus tard le 10 du mois suivant et comporter un certain nombre d'indications de

---

*Allemagne national-socialiste, et cela dans ma profession et en dehors de ma profession. »*

<sup>287</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17/ monographie AL1, *Dommages subis par les départements de l'Est*.

<sup>288</sup> AN/ F 37/ 119 /CCDD 17/ *ibid*.

<sup>289</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>290</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17/ monographie AL1, *Dommages subis par les départements de l'Est*. p.153-155. cf. *infra* chapitre 6.

<sup>291</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17/ *ibid.*, p.95.

quantité, de prix, de mode de règlement (clearing, paiement direct, etc.) et le nom du service allemand ou de la firme allemande ayant passé la commande<sup>292</sup>. Le gouvernement de Vichy a donc gardé une structure nationale de gestion de la sidérurgie mais les occupants ont surimposé la leur, tout en acceptant l'organisation française : en zone libre, les comités d'organisation ont le contrôle officiel, en zone occupée, ces comités existent aussi, mais ils sont inutiles.

L'usine Schneider du Creusot travaille en grande partie sur des commandes allemandes<sup>293</sup>. Les cadres dirigeants négocient au départ pour ne pas fabriquer d'armes pour l'Allemagne : il n'est d'abord prévu de livrer que des locomotives, avec l'accord du gouvernement français<sup>294</sup>, et des éléments de presse, à côté de la production plus traditionnelle de laminés et de profilés divers. Les autorités d'occupation insistent sur le fait que cela permettra de payer les ouvriers<sup>295</sup>. Mais les Allemands finissent par prendre le contrôle des ateliers d'armements et exiger des livraisons<sup>296</sup>. Il semble que, sans s'opposer aux fabrications demandées, la direction de Schneider ait couvert le ralentissement progressif et organisé des cadences par les ouvriers et les divers incidents qui ralentissaient la production.

Cette direction a saisi immédiatement le gouvernement français de la demande, en date du 20 août 1940, des autorités allemandes, non pas pour protester, mais pour se couvrir, officiellement, informant celui-ci que son accord à la commande ne dépend que de l'accord du gouvernement. Il est bien indiqué qu'il s'agit de la fourniture d'un certain nombre d'éléments destinés visiblement à la fabrication de matériel de guerre offensif, les éléments étant cependant fournis à l'état d'ébauchés traités<sup>297</sup>. L'autorisation demandée est immédiatement accordée, mais de façon provisoire et ponctuelle, en attendant une prise de position de principe officielle sur ces questions. Cependant, la réponse qui est parallèlement adressée à la Commission de Contrôle allemande pour les usines Schneider & Cie, au Creusot, est beaucoup moins positive.

D'une manière plus générale, les autorités allemandes réclament à la firme française la priorité sur leurs commandes. La direction leur répond qu'il y a aussi une place à garder pour la clientèle française privée habituelle de l'entreprise ainsi que pour les commandes émanant du gouvernement français, toutes indispensables aux besoins de celui-ci ou de l'économie française en général. Il semble d'ailleurs que la demande aille bien au-delà de ce qui avait été réclamé lors des entretiens avec la direction générale<sup>298</sup>. Celle-ci réclame à la commission allemande la fixation d'une quote-part, refusant que chaque demande soit examinée au jour le jour. Cependant, la firme Schneider accepte la coopération avec les autorités allemandes et justifie postérieurement cette attitude par le fait qu'une gestion allemande directe eut poussé la machine beaucoup plus, au profit des nazis<sup>299</sup>.

Les décomptes précis des commandes allemandes n'existent pas sous une forme globale. On sait que la sidérurgie dans sa grosse majorité travaillait pour compte allemand<sup>300</sup>, soit en

<sup>292</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ circulaire au sujet des commandes allemandes en zone occupée. Voir exemple en annexes à ce chapitre.

<sup>293</sup> Voir en fin de chapitre (passage sur l'entreprise Schneider) le détail de ces commandes allemandes et de leur valeur.

<sup>294</sup> Claude Paillat, *L'occupation, 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987. Il signale un détail intéressant : c'est un officier fils de l'un des directeurs de Krupp qui est le représentant du Bureau allemand de l'armement et qui négocie avec les directeurs de Schneider.

<sup>295</sup> Schneider peut, dès le 8 juillet 1940, accueillir 2 500 ouvriers, sur un total de 8 000 à 10 000 [Paillat].

<sup>296</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, Paris, 1986.

<sup>297</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ lettre du Ministère de la production industrielle / Service des échanges industriels franco-allemands et franco-italiens, à Schneider (M. Longis), datée du 27 août 1940, signée ing. général Herck, chef du service.

<sup>298</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575, lettre de Schneider & Cie signée Vicaire et Walckenaer, du 23 août 1940 adressée à la commission de Contrôle allemande pour les usines Schneider & Cie, Le Creusot.

<sup>299</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575.

<sup>300</sup> Voir les tableaux établis par les commissions de réparations après la guerre.

fabriquant directement des produits finis qui étaient expédiés en Allemagne, soit en fournissant de la matière première sidérurgique (sous formes de lingots, de profilés, tôles, tubes, etc.). C'était le cas pour certaines fabrications spéciales dont on voulait garder le secret (sous-marins, fusées) ou pour des fabrications d'apparence guerrière trop évidente et que l'on préfère fabriquer en Allemagne. Ce type de commandes reste d'importance assez faible, avec des variations mensuelles importantes. En février 1943 et en mars 1943, pour la région SIDÉNOR, les commandes directement approvisionnées en Allemagne sont respectivement de 371 puis de 1 880 tonnes d'aciers spéciaux et de 8 258 puis de 6 209 tonnes d'acier ordinaire.

### ***Le travail pour compte allemand en zone libre jusqu'en novembre 1942***

Les Allemands demandent rapidement à ce que des commandes soient préparées par des entreprises de la zone libre, or la Convention d'armistice n'y oblige nullement la France. Cependant, on se doute bien que des moyens de pression existent. Mais les Français profitent aussi des demandes de fabrication de matériels de guerre, auxquelles le gouvernement ne s'oppose pas, y compris en envisageant des fabrications en zone libre, pour demander des contreparties politiques, en plus des contreparties économiques. De Boisanger expose à Hemmen les motifs qui justifient la demande de compensations politiques. Il estime qu'en acceptant les demandes allemandes le gouvernement français prend des risques qui sont principalement de trois natures, celui de subir des bombardements anglais, particulièrement contre les usines, celui de voir la France en position difficile en cas de paix anglo-allemande, enfin celui de choquer l'opinion publique française par cette collaboration aussi poussée avec l'Allemagne<sup>301</sup>.

Les relations d'échanges de produits se mettent en place aussi directement entre des entreprises françaises et allemandes. Ainsi on trouve des contrats de livraisons de déchets d'aciers spéciaux entre Schneider et Klöckner, entre GIAF et Klöckner<sup>302</sup>. Les échanges avec les autres zones françaises (Alsace-Lorraine et Nord) sont considérés comme des commandes et des livraisons en Allemagne et ils sont soumis aux mêmes conditions administratives.

Les droits à livraison, en provenance de la zone interdite ou d'Allemagne, sont assez strictement réglementés. Des négociations quasi incessantes ont lieu pour les accroître. Ainsi, au cœur du conflit, alors que l'Allemagne applique des règles strictes d'économie, le contingent extérieur d'acier proposé à la France en 1941 est de 70 000 tonnes, dont 40 000 prises sur la production de l'Est et du Nord (respectivement 25 000 et 10 000) et 30 000 tonnes à livrer par l'Allemagne ou les autres territoires occupés<sup>303</sup>. Par la suite, la politique des livraisons a été totalement revue. En 1943, ces droits à livraison ont énormément augmenté et sont passés à près de 130 000 tonnes pour le seul premier trimestre 1943, dont près de 60 000 sur un contingent de compensation.

Sur toutes les usines de la zone sud, la pression du contrôle allemand est très grande pour qu'elles acceptent des commandes allemandes<sup>304</sup>. Sans aucune légitimité ont lieu de multiples visites et des enquêtes de toutes sortes. Il faut dire que ces contrôles (commission de contrôle "Rüstung") font découvrir aux Allemands que certaines unités travaillent pour des commandes étrangères plus que "douteuses". C'est le cas de l'affaire rapportée par P. Mioche<sup>305</sup>,

---

<sup>301</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden, PV n° 44, 24 septembre 1940, entretien entre Hemmen et de Boisanger du même jour.

<sup>302</sup> respectivement 14 500 et 1 000 tonnes, en mars 1943 ; AN/ F 12 /10 140/ Dir. de la sidérurgie, rapport du mois de mars 1943 (daté du 20 avril 1943).

<sup>303</sup> AN/ F 12 /10 140/ Direction de la sidérurgie/ Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, note du 22 septembre 1941 et rapport du mois de mars 1943 (daté du 20 avril 1943).

<sup>304</sup> Philippe Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>305</sup> Philippe Mioche, *ibid.*

celle de l'usine de Saint Chamond (Marine et Homécourt) qui fabrique, pour une commande du bureau DAVUM de Zurich, en août 1941, des tubes qui pourraient bien être des pièces de canons, ce que nie bien sûr la société française. Les 200 pièces encore en stocks sont confisquées. Mais les cas sont rares dans ce secteur, car les exportations en dehors de l'Allemagne ou des pays occupés par elle sont quasiment inexistantes.

Dans la zone non occupée, il a fallu vite se reconvertir après l'armistice, mais les nouvelles frontières françaises posaient certains problèmes aux entreprises qui avaient une partie de leurs avoirs dans les zones occupées, en particulier des problèmes de liquidités. Cependant les perspectives de travail restent ouvertes, comme le montre la petite annonce suivante : il s'agit sans doute de se mettre au travail pour les Allemands, mais on ne peut en être sûr puisque certaines affaires ont révélé que des ventes avaient lieu à l'étranger et aux Alliés par l'intermédiaire des pays neutres.

« Capitaux : Usine métallurgique située en zone libre, équipement neuf en vue fabrication armements, ayant ses capitaux immobilisés par suite des événements, cherche un million (entre une ou plusieurs personnes) pour étendre ses fabrications de paix d'articles métallurgiques. Collaboration à la direction de l'affaire peut être envisagée. Commandes et bénéfiques assurés. écrire n°43 *Le Temps* publicité »<sup>306</sup>

### ***Le problème de la fixation des prix***

Le prix des produits sidérurgiques vendus en Allemagne est discuté au sein de la Commission économique d'armistice<sup>307</sup>. Un décret indique que les produits originaires ou en provenance d'Allemagne bénéficieront des droits du tarif douanier minimum, à l'importation dans le territoire douanier français, et dans les colonies qui ont le régime douanier de la métropole. À l'importation dans les colonies et protectorats, ils se verront appliquer la clause de la nation la plus favorisée<sup>308</sup>. Beaucoup de commandes allemandes dans le secteur sidérurgique concernent les travaux effectués par l'organisation Todt en France (mur de l'Atlantique et autres). Contrairement aux dispositions de l'accord franco-allemand, le règlement des livraisons Todt passe par le clearing franco-allemand, ce qui soulève les protestations des Français qui souhaitaient plutôt la solution d'une réquisition dont le montant serait déduit des frais d'occupation<sup>309</sup>.

C'est dans le cadre de la Commission d'armistice que l'on règle le problème des livraisons en plus grande quantité, qui sont supervisées par les comités d'organisation, y compris vers les territoires annexés. Dès la fin du mois d'octobre 1940, Jean Raty, délégué à la commission économique de la Commission d'armistice, annonce que les livraisons habituelles de minerais de fer, du bassin de Briey vers la Sarre et la Moselle, vont reprendre, à un prix de 4 RM la tonne. Mais les sommes représentant le bénéfice sur ces ventes seraient bloquées dans des banques sarroises<sup>310</sup> et les mines ne pourraient en disposer qu'à concurrence de leur prix de revient. Raty demande bien sûr à la délégation allemande une modification de cet état de fait, afin que les mines puissent profiter de la totalité du produit de leurs livraisons<sup>311</sup>.

Pourquoi ces blocages ? Il ne s'agit pas d'une simple mesure de sanction ou même d'une forme déguisée de spoliation. Le problème est celui du respect des prix de cartel à l'intérieur du marché allemand. Si le minerai français était livré au prix d'achat officiel par les autorités

<sup>306</sup> *Le Temps*, 8 octobre 1940, p.2.

<sup>307</sup> Un exemple : les échanges avec les autres zones ou avec l'Allemagne ; AN/ 62 AS/ 8/ CORSID, séance du 9 septembre 1943, a/s prix des produits sidérurgiques vendus en Allemagne.

<sup>308</sup> *Le Temps*, 23 septembre 1940.

<sup>309</sup> AN/ 62 AS/ 8/ CORSID, séance du 31 juillet 1943, livraisons Todt.

<sup>310</sup> sans doute en particulier la banque Röchling !

<sup>311</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden, PV n° 93, 30 octobre 1940 ; assistaient à la réunion : Raty et Drillien, côté français.

allemandes, la concurrence serait désorganisée pour les usines sidérurgiques allemandes. Mais d'un autre côté, il s'agit aussi de ne pas laisser faire de bénéfiques officiels aux mines françaises, sur le dos des occupants. La solution trouvée satisfait ainsi les deux parties allemandes, industriels et gouvernement.

Grâce aux enquêtes lancées en France dès décembre 1944 sur les relations commerciales avec l'ennemi et les bénéfiques qui en auraient été tirés, on peut avoir des exemples précis et quelques statistiques sur les prix pratiqués pour les commandes allemandes aux entreprises sidérurgiques. Le fonctionnement de certains organismes français est plus ou moins mis en cause par les industriels, car certaines lacunes réglementaires avaient ouvert la porte aux pressions individuelles de la part des Allemands.

Dans le dossier du groupe Marine<sup>312</sup>, on apprend que, quand il n'existait pas, au barème du CPS (Comptoir français des Produits sidérurgiques), de prix officiels pour certains produits, ce qui est le cas pour les lingots expédiés vers l'Allemagne, les autorités allemandes de contrôle faisaient appliquer les prix des barèmes allemands<sup>313</sup>. Les usines s'en plaignent, comme par exemple le directeur-général des usines d'Homécourt qui met en cause le CPS lequel se décharge sur les usines du soin de discuter les prix avec l'organisme allemand correspondant au produit expédié.

« Nous ne sommes pas d'accord sur votre proposition de nous laisser le soin de débattre directement avec cet organisme [le Walzstahl Verband] le prix à appliquer à cette fourniture. Il est en effet probable que des prélèvements analogues ont été ou seront opérés dans d'autres usines et si chacune discute pour son propre compte avec les autorités allemandes, cela peut conduire à des résultats discordants qui pourraient être utilisés à l'encontre de l'un ou de l'autre des intéressés. Il nous paraît préférable que le CPS prenne en mains, comme c'est son rôle, la question pour l'ensemble des usines assujetties à ces prélèvements et détermine avec les autorités allemandes les prix applicables à ces livraisons. »<sup>314</sup>

Le CPS se retranche derrière des « *considérations diverses* » qui l'empêchent de fixer directement les prix et il se contente de faire des propositions de barème en disant qu'il prendra la même position à chaque même occasion, en ajoutant, « *Il est entendu que si vous rencontrez une objection sur le prix ainsi déterminé, vous nous en référerez immédiatement; nous examinerons alors avec le CORSID les dispositions à prendre.* »<sup>315</sup> Ce n'est donc qu'un soutien de pure forme. Ainsi, en juillet 1944, le Comptoir des Produits sidérurgiques commence à tenter de se désresponsabiliser et d'éviter les négociations directes avec son homologue allemand. C'est donc une pratique contraire à celle d'avant la guerre, puisque les différents comptoirs spécialisés étaient justement chargés d'harmoniser les prix de base, et en particulier vis-à-vis des marchés extérieurs. On voit aussi que le débarquement de Normandie est loin d'avoir perturbé le fonctionnement de l'économie d'exploitation mise en place par les occupants. Cependant, on peut sans doute voir comme une conséquence de la nouvelle situation militaire l'insistance que montrent les industriels à refuser des discussions directes avec les Allemands.

---

<sup>312</sup> AN/ 139 AQ/ 34 Marine/ Contrôle allemand/ Commandes allemandes.

<sup>313</sup> AN/ 139 AQ/ 34 Marine/ Contrôle allemand/ Commandes allemandes, note pour le directeur des usines d'Homécourt, signé Noiré, 4 août 1944.

<sup>314</sup> AN/ 139 AQ/ 34/ Marine, contrôle allemand/ Commandes allemandes 1943-1944/ lettre au Comptoir français des Produits sidérurgiques, signé Truchy, 19 juillet 1944.

<sup>315</sup> AN/ 139 AQ/ 34/ Marine, contrôle allemand/ Commandes allemandes 1943-1944/ réponse du CPS du 20 juillet 1944.

## L'augmentation du commerce sidérurgique avec l'Allemagne

On peut comptabiliser les livraisons de matières premières telle que les minerais, la houille et le coke comme parties entières du commerce sidérurgique avec l'Allemagne. C'est ainsi que les exportations allemandes de houille vers la France augmentent très fortement en 1942 pour atteindre leur maximum en 1943 et 1944. C'est en partie le résultat de tractations de compensation par rapport à des livraisons françaises, mais c'est aussi l'indice d'un changement d'attitude des autorités allemandes, en particulier sous l'influence de Speer, sur le rôle de l'industrie française dans la guerre. Dans la première période en effet, le choix allemand était plutôt de privilégier les importations des matières premières vers l'Allemagne, ou leur maintien sur place où les fabrications devaient se faire. Avec les problèmes grandissants de main d'œuvre, l'optique changea et les autorités acceptèrent que l'industrie française relaye en partie l'industrie allemande. L'augmentation des livraisons de houille confirme ces faits.

Alors que le coke français prenait, au début de l'Occupation, le chemin de l'Allemagne dans une proportion non négligeable, les difficultés sont telles, en 1944 en France, que c'est alors l'Allemagne qui livre plus du double de coke qu'elle n'en reçoit de France. Les chiffres pour le minerai de fer montrent que la France fournit environ 40% de tout le minerai importé en Allemagne, et presque la moitié en 1944.

La souplesse de l'organisation des échanges commerciaux est grande. Les livraisons ne sont pas décidées dans une planification globale mais passent par l'intermédiaire d'accords de firmes à firmes. Cela permet aussi, sur le terrain de préparer, pour l'avenir, une collaboration franco-allemande qui se veut durable. Mais les initiatives allemandes ne sont pas facilement acceptées par l'administration française qui joue là le rôle de "tampon" que l'on attend d'elle.

Par exemple, les Vereinigte Stahlwerke travaillent avec les mines d'Halouze (Normandie) pour la livraison de minerai. Les deux firmes s'entendent<sup>316</sup> sur un traité de développement de la production qui, en vingt ans, devrait, selon l'accord signé, passer de 150 000 tonnes à 600 000 tonnes. Cependant le Comité d'organisation de Normandie a refusé son autorisation à cette entente. Hemmen insiste sur cette affaire et dit qu'il pense qu'il faut prévoir une aide pour le développement de la production, même si l'accord ne prévoit pas de participation financière allemande. Il tient le traité pour défendable à tout prix d'autant plus que les Vereinigte Stahlwerke ont depuis toujours acheté ce minerai. Il demande l'entremise des représentants français de la Commission franco-allemande avec le Ministère de la Production, de façon à ce que cet accord soit agréé<sup>317</sup>. Cette affaire met donc en lumière le fait que la demande émane des Allemands. Il faut noter d'ailleurs que le ton est très correct, au moins dans le rapport écrit, et que l'on a l'impression d'être en présence de négociations commerciales entre des groupes de même influence.

### *De maigres contreparties*

La première contrepartie de l'acceptation des commandes allemandes, c'est donc de pouvoir occuper une main d'œuvre assez nombreuse, et au sein des entreprises sidérurgiques, toutes classées prioritaires, cela évite de nombreux départs forcés à partir de 1942. La seconde contrepartie, c'est d'obtenir des livraisons en provenance d'Allemagne à l'aide du troc. Les livraisons promises ne sont pas toujours effectuées à temps, voire pas du tout. Mais des échanges

<sup>316</sup> Nous n'avons pas trouvé de précision sur la volonté de collaboration de ces mines et sur le niveau de pression exercé par les Allemands.

<sup>317</sup> BA/ R 3101/ 2288/ Reichswirtschaftministerium/ Entretiens avec de Boisanger 1940-1942/ C/R d'une réunion du 30 avril 1942 avec, entre autres, Hemmen et de Boisanger.

peuvent cependant s'effectuer, ce qui rend un peu moins difficile la tâche des gestionnaires en ces temps de pénurie.

Les usines sidérurgiques françaises ont parfois besoin de pièces précises qu'elles ne peuvent se procurer qu'en Allemagne. A cet effet, lors de démarches étudiées au cas par cas, un certain nombre de bons ZAST (*Zentralauftragstelle*, office central de répartition) sont attribués et les entreprises françaises ont la possibilité, dans certains cas, de passer des commandes directes aux aciéries allemandes avec ces bons.

« La quantité totale de produits sidérurgiques commandés sur le contingent allemand a été de 10 751 tonnes. Un certain nombre de commandes ont pu être passées à l'industrie française, grâce aux bons ZAST obtenus. Suivant la procédure régulière, la monnaie-matière a été fournie en contrepartie des bons ZAST ; les commandes ainsi passées, soit aux sous-traitants français de Péchiney et d'Ugine, soit au CPS, représentent 3 925 tonnes.

Le reste, soit, 6 826 tonnes, a fait l'objet de commandes passées directement en All à la Stahlunion et à certains fournisseurs, tels que Lurgi. Sur les 10 751 tonnes commandées, 3 457 tonnes seulement ont été livrées jusqu'à présent. Ces livraisons ont été surtout faites par les aciéries françaises. (31-12-1941) »<sup>318</sup>.

Les ponctions allemandes sur la production ont augmenté de mois en mois. En théorie, il existait quelques contreparties, c'est-à-dire des livraisons allemandes de toutes sortes pour compenser les livraisons françaises, mais elles n'étaient pas toutes effectuées en totalité. Le tableau suivant montre quelques exemples de ces trocs auxquels devait se prêter l'industrie sidérurgique française pour son approvisionnement.

**Tableau 104. Le troc pour l'approvisionnement de la sidérurgie française (1940-1944)**<sup>319</sup>

Livraisons allemandes	Compensations françaises
20 000 t de charbon de la Ruhr, à enlever par des wagons français	contre produits de ravitaillement (réunion du 15-4-1942)
55 kg de charbon par tonne de phosphate (nord-africain), 2 000 t de tôle d'acier à livrer au cours du 2 <sup>o</sup> et 3 <sup>o</sup> trimestre 1942	contre 35 t de molybdène
95 t de charbon et 140 t de charbon	par 1 000 t de phosphates ou de minerais (soit 5 700 t) par 1 000 t d'oranges (soit 3 200 t) janv. 1942
240 t d'acier demandées en fév. 1942. L'Allemagne a offert 147 t, proposition acceptée	contre des matériels divers de l'atelier de Roanne (cession avril 1941)
25 t d'acier (livrées fév. 1942)	contre 1 077 798 épiscopes pour chars et 3 334 châssis porte-miroirs
autorisation d'importer depuis nov. 1940, 150 000 t par mois de charbon belge	en échange d'importants prélèvements effectués par l'armée d'occupation
fers et aciers d'un poids équivalent à celui de 13 000 camions et camionnettes, majoré de 5%, sous forme de 55 000 t d'acier laminé (ramené ensuite à 48 000 t)	13 000 camions et camionnettes prélevés sur les parcs militaires français de la zone non occupée (convention du 7-2-1941)
25 000 t d'acier à raison de 5 000 t par mois	en échange de 5 000 camions de la zone libre achetés par l'accord du 21-7-1942 entre M. Barnaud et le colonel Rittau
60 000 t de charbon belge pendant 3 mois	en échange de 600 t de blé, de viande et de matières grasses (mars 1942)
218 441 t de houille de la Sarre (retard livraison déc. 1941)	contre aluminium

<sup>318</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA/ Dir. des mines, note du 19 mars 1942.

<sup>319</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA.

Les firmes françaises se plaignent parfois de retards dans les règlements des factures de commandes allemandes, mais cela reste rare<sup>320</sup> et les autorités allemandes ne semblent pas enclines à laisser ce genre de problème se produire.

### *Les livraisons de produits sidérurgiques*

On constate à l'étude des chiffres ci-après que l'Allemagne importe pendant la guerre entre 20 et 25 % environ de ses importations de produits sidérurgiques de France. Il faut noter qu'une partie, difficile à estimer mais sans doute très importante, des produits semi-finis (aciers en barres et profilés) exportés vers la France y sont utilisés pour des fabrications dont la destination finale est à nouveau l'Allemagne.

---

<sup>320</sup> AN/ 40 AJ/ 372/ Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ OFK 670 Lille/ Bureau du fer, lettre à la Zast Lille, a/s d'une lettre de la société M. Dembiermont & Cie, Haumont- Paris, 25 mai 1944.



---

**Tableau 105. Détail du commerce sidérurgique extérieur allemand avec la France (1941-1944)**

### *Les commandes en Allemagne et les commandes des entreprises allemandes*

Le Comptoir français des Produits sidérurgiques passe régulièrement aux usines du Stahlwerksverband (le comptoir allemand) des commandes de divers produits sidérurgiques, tels que demi-produits, de poutrelles, de rails de voie normale ou étroite, de laminés marchands, de fil machine. Les livraisons sont assez importantes, autour de 40 000 à 50 000 tonnes mensuelles, en 1942<sup>321</sup>. Une grande partie de celles-ci est destinée à la réalisation de commandes allemandes de produits finis.

Le CORSID, pris entre les contraintes allemandes et les difficultés d'approvisionnement, tente de naviguer au mieux entre les deux. On a pu voir que dans certaines affaires, il joue sur les textes français qu'il peut encore imposer pour obtenir certains avantages ou refuser de se plier à certaines obligations. Mais par ailleurs, il utilise certaines des contraintes imposées par les autorités allemandes pour en tirer des faveurs. Par exemple, il cherche à obtenir du Walzstahlverband (Comptoir des laminés) l'extension à la sidérurgie des garanties de paiement consenties par cet organisme à l'industrie allemande des tubes. C'est une question qui est traitée directement avec le comptoir allemand, par l'entremise de M. Roy, sans passer par l'intermédiaire d'une correspondance officielle entre les organismes allemands et le Ministère des finances français, car il s'agit de négociations sur les délais de paiement et non sur les prix, seule la fixation de ces derniers exigeant une négociation officielle<sup>322</sup>.

Les organismes français peuvent aussi, mais d'une manière assez limitée, freiner les échanges. La DGREFA (Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes) reçoit régulièrement des plaintes allemandes au sujet d'entraves à l'importation de produits industriels allemands, qui consistent, de la part de l'administration française, soit en des refus de licences ou en des contingentements. Parfois on se plaint aussi de l'intervention de certains comités d'organisation qui s'opposent à ces importations. Il s'agit de pièces importées pour être usinées en France ou réincorporées dans des machines ou produits destinés à la réexpédition en Allemagne<sup>323</sup>. Il faut dire que dans certains cas, les exportateurs allemands exigeaient un remboursement en nature des matières premières utilisées. En juillet 1941, le problème semble désormais réglé définitivement grâce à la signature d'un accord au sujet de la délivrance automatique des licences d'importation dans la limite des chiffres annuels maxima des importations de même nature au cours de la période de référence 1934-1938. Cet accord empêche donc dorénavant les refus qui avaient été auparavant opposés à ces importations de la part de certains directeurs, dans les ministères concernés<sup>324</sup>.

Les entreprises allemandes font d'elles-mêmes leurs propres démarches auprès des firmes sidérurgiques françaises, soit parce qu'elles traitaient déjà avec elles avant la guerre, soit parce qu'il s'agit d'entreprises réputées et donc connues d'elles, soit enfin en faisant un appel d'offres sur le marché sidérurgique français. Les autorités allemandes encouragent ces pratiques et même les appellent de leur vœu. Ceci s'inscrit dans une stratégie globale de renforcement des liens directs pour faciliter un meilleur contrôle<sup>325</sup>.

La firme Schneider reçoit ainsi beaucoup commandes émanant de l'industrie allemande. Par exemple, pour l'année 1941, la Reichsbahn est son plus gros client étranger, et le restera

---

<sup>321</sup> 43 063 t en mars contre 43 332 t en février et 54 943 t en janvier 1942 ; AN/ F 12 /10 140/ Comptoir français des produits sidérurgiques.

<sup>322</sup> AN/ 62 AS / 8/ CORSID/ PV de la séance du 9 octobre 1943, modalités envisagées pour les exportations en Allemagne.

<sup>323</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA/ Dossier daté de juin 1941 signé Dr Kuntze (secrétaire général) à M. Barnaud, qui comprend plusieurs lettres à ce sujet.

<sup>324</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA/ lettre de la direction du commerce extérieur (signée Leroy-Beaulieu) au Délégué général aux relations économiques franco-allemandes (Barnaud), 15 juillet 1941.

<sup>325</sup> cf *infra*, chapitre 6.

d'ailleurs tout au long de l'Occupation; la Rheinmetall-Borsig, une entreprise sidérurgique, est son second client.

**Tableau 106. Commandes allemandes à la société Schneider pour l'année 1941**<sup>326</sup>

Client	Montant approximatif <i>en francs</i>
Rheinmetall-Borsig	29 000 000
Ehrard et Schmer	11 000 000
Berliner Maschinenbau	18 000 000
Bamag Méguin	600 000
Eumuco à Leverkusen	6 500 000
Reichbahn Zentralamt	176 000 000
divers	8 500 000
<b>Total</b>	<b>249 600 000</b>

Ces relations ne sont pourtant pas dénuées de tensions diverses. Par exemple, en juin 1942, la firme Escher Wyss Maschinenfabrik GmbH (à Ravensburg, dans le Württemberg) désirait faire fabriquer en France des essoreuses pour usines de produits chimiques. Comme il lui en fallait plusieurs modèles, elle s'était adressée à plusieurs entreprises qui lui avaient toutes fait des difficultés avant d'accepter. Seule la firme Schneider avait accepté sans poser vraiment de questions. Or, après la livraison de la première commande, la firme Schneider refuse d'en accepter d'autres, sans que l'on sache la raison de ce changement d'attitude. Est-ce un ordre du CORSID ou du Ministère, ou la direction estime-t-elle corriger une erreur ? Peut-être y a-t-il tout simplement des raisons d'ordre technique ou de rentabilité. L'entreprise allemande s'étonne de ce refus et développe sur une très longue lettre un argumentaire, un peu étrange dans sa teneur, en faveur d'une collaboration à long terme.

« (...) nous étions fermement disposés à élargir successivement la base de notre coopération pour arriver au cours du temps à une entente cordiale, si le terme est permis, laquelle ne représenterait seulement pour nous, mais aussi pour vous de solides et substantiels avantages. (...) »

Inutile à mentionner que notre intérêt de collaboration ne se borne pas seulement à une assistance relativement brève pendant la guerre, sinon que nous avons effectivement besoin d'une bonne usine pour pouvoir faire face à la demande française. Qui donc de plus préparé que votre maison à se charger de la construction du matériel ? Tout cela vous dira que nous ne désirons pas être seulement les usufruitiers d'une époque qui présente beaucoup d'anormal et où on pourrait éventuellement se contenter d'une ou de deux douzaines d'essoreuses afin de pouvoir se tirer d'un embarras fugitif et éphémère et - parlons sans détours - même à dépenses du pauvre partner français, lequel séduit par la possibilité de donner de quoi vivre à ses ouvriers, oublia généreusement au moment de se décider la formulation juridique de ses justes et légitimes aspirations à une rendite assurée. Nous ne voulons pas vous peindre tout en couleur de rose et de couleur amarante, ni vivre de votre rente. (...) »

Nous vous prions donc de bien vouloir étudier bienveillamment nos lignes d'aujourd'hui et nous espérons que nous finirons par nous entendre, n'oubliez pas que notre collaboration d'aujourd'hui donnera de bons fruits demain... »<sup>327</sup>

On sent donc, à travers cet exemple, que les entrepreneurs allemands ne cherchent pas forcément à profiter de la situation du moment. Leurs partenaires français étaient parfois leurs clients ou fournisseurs habituels, ou tout au moins potentiels, dans la période de paix, et la paix future doit redonner sa place à l'initiative privée. On recherche donc des accords à l'amiable

<sup>326</sup> AN/ 187 AQ / 574/ Schneider, commandes de l'industrie privée allemande enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 déc. 1941.

<sup>327</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ lettre de la firme Escher Wyss Maschinenfabrik GmbH (Ravensburg-Württemberg), en date du 25 juin 1942. *La lettre est dans un français parfois difficile à saisir, mais cité ici textuellement.*

pour préserver le futur. Il y a sans doute à lire, dans cette attitude, à la fois une approche réaliste et à moyen terme de ces relations, mais aussi peut-être la marque du respect de l'entreprise privée, et un respect de l'autre, tout simplement.

Les courants d'échanges avec l'occupant ne font que s'amplifier de mois en mois, atteignant désormais près de 92 % des échanges totaux. Bientôt le Comité consultatif français du commerce extérieur s'en inquiète, en constatant avec préoccupation que certains comités d'organisation - et il y a toutes les chances pour que le CORSID soit concerné - ne montrent aucune volonté de se dégager des liens trop serrés entre la France et l'Allemagne, et les pays sous son contrôle, en développant comme conseillé par le même Comité, des courants d'échanges avec d'autres pays, appelés ici courants d'exportation libre.

« Comment ne pas comprendre les raisons de ces inquiétudes lorsqu'on constate qu'en janvier 1942 nos exportations de la zone occupée vers ces destinations ont représenté plus de 99 % de nos exportations totales et que, pour la production industrielle, nos exportateurs des deux zones se traduisent, au cours du même mois, par les pourcentages suivants:

Allemagne, territoire douanier	80,7 %
<i>Pays occupés par l'Allemagne :</i>	
Belgique	10,2 %
Pays-Bas	1,0 %
<i>Autres pays :</i>	0,2 %
Italie	5,1 %
Suisse	1,5 %
Autres pays	1,3 %
	100 %

Ce n'est plus une boutade que d'affirmer qu'il reste peu de chemin à parcourir pour envisager la suppression des mots « commerce extérieur » de notre vocabulaire. Les doléances auxquelles nous faisons allusion (...) se sont manifestées dans des enquêtes dont nous avons donné des analyses. Les intéressés demandent que le gouvernement leur fasse savoir s'ils doivent réagir contre cette canalisation de nos ventes à l'étranger ou s'ils doivent s'y abandonner passivement. Ils avouent qu'avec les licences automatiques, avec le paiement assuré du clearing, avec le contrôle du Majestic sur les retenues de péréquation, il est beaucoup plus commode de vendre en Allemagne ou en pays occupés que partout ailleurs.»<sup>328</sup>

Cette préoccupation est celle, semble-t-il, de beaucoup de branches de l'économie française, même si la situation générale du début de l'année 1942 ne porte pas encore à ce type de réflexion. Peut-être les hauts fonctionnaires du Comité du commerce extérieur sont-ils conscients du développement de la Résistance en France et des risques pour l'avenir d'une attitude de trop bonne collaboration. Ils reflètent aussi, selon leurs dires, les résistances quotidiennes d'une partie du patronat français qui ne voit pas toujours d'un bon œil cette dérive, même s'il elle est rentable pour les affaires par ces temps difficiles. Ce n'est sans doute pas une fraction négligeable de ce patronat, puisque l'on pose le problème officiellement et ce, à contre-courant de l'évolution générale.

### **Concentration industrielle et généralisation du travail pour compte allemand (1942)**

Les difficultés qui augmentent ont des conséquences sur la structure du secteur industriel. En effet, sous l'impulsion de Jean Bichelonne, le secrétaire d'État à la production industrielle, un aménagement de la production, dénommé "concentration industrielle" et présenté comme provisoire, s'opère à compter du début de l'année 1942. La principale raison en est la pénurie

<sup>328</sup> AF/ B 30 976/ État français, accords divers 1940-1944/ note du 31 mars 1942, C/R activité du Comité consultatif du commerce extérieur mars 1942.

grandissante des matières premières qui oblige à des choix de production. La loi du 17 décembre 1941 permet donc un arrêt des industries lorsque les circonstances et le manque de matières premières l'exigent. Sont concernées en tout premier lieu certaines unités sidérurgiques et de nombreuses usines métallurgiques et les sidérurgistes sont présents aux réunions de mise au point des modalités d'application de la nouvelle réglementation.

La première étape consiste donc à fermer un certain nombre d'unités de production parmi les plus fortes consommatrices d'énergie, de matières premières industrielles ou de transports. A ce titre sont alors fermées 3 800 usines sur l'ensemble du territoire français. La seconde étape prévoit, entre le dernier trimestre de l'année 1942 et le premier de 1943, de fermer les unités produisant des objets qui ne sont pas considérés comme de première nécessité. C'est une étape bien plus difficile à faire admettre aux producteurs que la première, car ils pourraient y voir une sorte de certificat d'inaptitude économique<sup>329</sup>. On constate donc ici que la politique imposée à la France est exactement celle qui l'est au même moment à l'Allemagne et contre laquelle, d'ailleurs, beaucoup d'industriels allemands protestent, comme on l'a vu au chapitre précédent.

Une relance de cette politique de "concentration" industrielle est faite par le chef du gouvernement en juin 1942 et le monde de l'industrie s'en inquiète légitimement puisque dans le même temps Laval a insisté sur la nécessité d'un envoi plus massif d'ouvriers en Allemagne et l'on a entendu par ailleurs le ministre Rahn déclarer que les importants besoins du Reich étaient de se procurer du personnel pour les branches de la métallurgie, du bâtiment et des industries du bois. Les secteurs concernés ont vivement réagi et ont fait part de leurs inquiétudes aux services français, mais l'ont fait également de nombreux représentants d'autres activités industrielles<sup>330</sup>. Leurs craintes sont justifiées par ce qui se passe au même moment en Allemagne où la vague de fermeture d'entreprises s'étend désormais à toutes les entreprises ne travaillant pas pour les armements ou les besoins civils les plus pressants, tandis que les restructurations ont déjà eu lieu dans les industries de la métallurgie, du bâtiment et du bois qui ont été concentrées et rationalisées pour optimiser l'effort de guerre<sup>331</sup>.

A partir de 1943, toute l'industrie française, dont la sidérurgie de la plus petite unité à la plus grande, collabore de gré ou de force, mais la Résistance est là et les Alliés préparent la contre-attaque. Ils se sont procuré des dossiers très complets et très secrets sur les usines travaillant pour les Allemands<sup>332</sup>. Pour ces entreprises, sont données une référence, l'indication de la source de façon sommaire et sans doute codée: « amie, bonne, bonne bien placée, généralement bonne, sérieuse bien placée, assez bonne, diverses occasionnelles, source alliée, base de Londres ». On donne parfois, en plus de l'indication normale de la rue, l'emplacement en coordonnées américaines (ex : T.044952 = Sorgues, 1 500 m au S-SE, à 300 m de la voie Marseille-Lyon) ou en coordonnées Lambert, et des croquis, cartes ou plans sont parfois joints, tout cela très certainement en vue de bombardements alliés.

Parmi les entreprises citées appartenant au secteur sidérurgique et métallurgique, le tableau ci-dessous indique quelques exemples d'entreprises, de petite et moyenne dimension, qui produisent de l'armement pour l'Allemagne de façon quasi-exclusive. Ces usines sidérurgiques n'étaient pas toujours spécialisées dans ce domaine avant-guerre et ont, la plupart du temps, subi une reconversion forcée. Les notes relevées montrent la précision des informations dont disposent les Alliés.

---

<sup>329</sup> AN/ F 37/ 27/ Aide apportée par l'Allemagne à l'économie française/ C/R réunion de la Région économique de l'Est où étaient présents Schmidt, préfet de région, le président de la région économique de l'Est et de la chambre de commerce de Nancy, Marcel Paul-Cavallier, et Jean Bichelonne, secrétaire d'État à la production industrielle (12 sept. 1942, Nancy).

<sup>330</sup> AF/ B 30 976/ État français, accords divers 1940-1944/ note de juillet 1942, C/R activité du Comité consultatif du commerce extérieur juin 1942.

<sup>331</sup> AF/ B 30 976/ juillet 1942, *ibid.*

<sup>332</sup> AN / F 12/ 9 971 / sd. 2. Notes sur les usines travaillant pour les Allemands 1943-1944.

**Tableau 107. Usines travaillant pour les Allemands (armement) 1943-1944**<sup>333</sup>

	<b>Localisation</b>	<b>fabrication</b>	<b>remarques</b>
<b>Jurine</b>	Saint-Etienne	roulements à billes	
<b>Valette &amp; Gauraud,</b>	Saint-Etienne	roulements à billes	des sous-traitants en particulier de la manufacture d'armes de S <sup>t</sup> -Etienne,
<b>CGDC (C<sup>ie</sup> générale Duralumin et cuivre)</b>		alliages légers <sup>334</sup>	-
<b>C<sup>ie</sup> fr. des métaux</b>		alliages légers	-
<b>Tréfileries du Havre</b>		alliages légers	-
<b>usine KLG</b>	Saint Cloud, Seine et Oise	-	-
<b>Anciens établissements Edmond chevalier</b>	Verneuil sur Eure	fonderie de fonte et ateliers de contre-mécanique, matériel de bobinage, étirage et tréfilage, lingotière pour la coulée du cuivre, ... alliages légers	classé V.A. Betrieb (contrôle allemand) 75% de la production est réservée aux Allemands
<b>Fonderie des avenues</b>	Pont Audemer	fonte brute, fonte malléable et perlitique	classé V. Betrieb, contrôle allemand 85% de la production pour les Allemands, 15% pour la SNCF
<b>Acieries La Fournaise</b>	Saint-Denis	fabrication de torpilles	ces aciéries sont classées "Rüstung" 2 000 ouvriers;
<b>usines Bussénius</b>	Saint-Denis	fabriquent des petites pyramides en tôle-soudée pour barrage anti-chars	Le personnel est constitué par des ouvriers français encadrés par des sous-officiers allemands.
<b>usines Cuillet</b>	Auxerre	(pas de précision sur la production)	Ces usines sont en cours de démontage en vue de leur transfert en Allemagne.
<b>usine SOFRAN</b>	la Couronne (Charente)	fabrique des pièces détachées pour mitrailleuse d'avion. (Les ouvriers ne savent pas de quel modèle de mitrailleuse il s'agit mais prétendent que l'usine fabrique des carters pour mitrailleuses. Les pièces sont acheminées sur Paris, par chemin de fer.)	Personnel exclusivement français, dont une majorité de requis STO provenant en grande partie de la Fonderie de Ruelle, près d'Angoulême, fermée. Le directeur de l'usine, Moral, serait un collaborateur de "grand format". L'usine n'est pas gardée militairement.
<b>Ateliers de construction</b>	Roanne (Loire)	1) matériel de 150 : affût, châssis, freins de tir, bouche à feu  2) roues d'entraînement de tracteur à chenille LARE. 3°) SADEM commande de 60 000 obus de 155 par mois.	1) pratiquement seuls les châssis commenceront à sortir en février, 10 puis augmentation jusqu'à 40. Rien ne sortira pour le reste avant plusieurs mois. Il s'agit, sauf erreur, d'un obusier d'infanterie. Matériel commandé par Krupp. 2) ne fait que de la fonderie. Expédition de Düsseldorf (Rheinmetall)
<b>Ateliers Monnier-Martin</b>	Nîmes (Gard)	mécanique de précision fabrique notamment des pièces pour l'assemblage des canons lourds.	200 ouvriers
<b>l'usine Siderur</b>	Courbevoie	récupération de métaux (récupère tous les débris d'avions abattus au-dessus des territoires occupés et au-dessus de l'Allemagne même)	Cette usine dispose de fours spéciaux qui seraient les seuls existants en Europe qui permettent de fondre tous ces débris et de récupérer les différents métaux par différence de température de fusion. Les Allemands semblent attacher une grande importance à cet établissement.

<sup>333</sup> AN/ F 12/ 9 971 / Notes sur les usines travaillant pour les Allemands. Les renseignements sont de diverses dates.

<sup>334</sup> La production d'alliages légers est alors de 700 t mais les Allemands voudraient la faire passer à 1 200 et 1 600 t. Les industriels opposent à cette demande une condition : le retour de tous les prisonniers travaillant dans des usines d'alliage léger. AN/ F 12/ 9 971.

En dehors de ces entreprises travaillant exclusivement ou presque pour l'armement, il y a aussi celles, très nombreuses que fait travailler l'organisation Todt, dont une partie dans le secteur sidérurgique. Le document ci-dessous en donne quelques exemples dans la région Rhône-Alpes. On y retrouve les grands noms de la sidérurgie.

**Tableau 108 : Liste des entreprises sidérurgiques travaillant pour l'organisation Todt** <sup>335</sup>

- dans le Rhône (environ 140 entreprises au total travaillant pour cette organisation)

Cie Fives-Lille

Forges et ateliers mécaniques

Sté des métaux spéciaux

Aciéries du Rhône

Cie française des métaux

Cie d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries électriques d'Ugine

Fonderies et atelier du Rhône

Fonderies et forges de Crans

- dans l'Isère

Cie d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries électriques d'Ugine

Société des constructions mécaniques Nord-est

Société des hauts-fourneaux et forges d'Alleverd

Forges et aciéries de Bonpertuis

Société forges et laminoirs de Vizille

- en Savoie- Haute-Savoie

Cie d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries électriques d'Ugine

Comme on l'a déjà vu, les entreprises sidérurgiques allemandes passent directement leurs commandes auprès de sous-traitants français qui n'ont plus le choix de leur clientèle. Elles fournissent les matières premières et parfois même une partie du personnel nécessaire. Dans les territoires annexés, ce sont directement les grandes sociétés allemandes qui diligentent certaines productions. En mars 1944, l'usine de Graffenstaden, près de Strasbourg, reçoit 4 000 ouvriers venant des usines Krupp, afin de fabriquer des compresseurs pour la projection des obus fusées<sup>336</sup>. C'est ainsi que l'État allemand organise la course aux armements en disposant à son gré dans les territoires occupés, par l'entremise de l'industrie privée, des locaux, des machines, des matières premières et des hommes.

Les instructions du Secrétariat général à la production industrielle (Norguet), aux usines sidérurgiques, sont d'accepter les visites des commissions allemandes qui font le tour des entreprises à la recherche de possibilités de fabrication, et de répondre aux demandes de renseignements tout en faisant des restrictions sur l'exécution d'éventuelles commandes en fonction des disponibilités en main d'œuvre et en matières premières. On fournit pour cela des lettres-types de réponses à l'administration allemande:

« J'ai l'honneur de vous confirmer qu'à la suite de la vérification des possibilités de production dans nos établissements, effectuée dans le cadre des accords conclus entre le gouvernement français et le gouvernement allemand, nous serions prêts à exécuter les commandes passées dans la limite du maximum de production énoncé dans les fiches qui vous ont été remises, sous la réserve que soient mis à notre disposition les contingents nécessaires de main d'œuvre et de matières premières de consommation directe et de frais généraux (charbon, ferraille, lubrifiants, énergie électrique, etc.). L'importance exacte de ces contingents ne pourra évidemment être fixée que lorsque l'importance et la nature des commandes auront été précisées. » <sup>337</sup>

<sup>335</sup> AN/ F 12/ 9 971 / sd. 2. Notes sur les usines travaillant pour les Allemands 1943-1944/ réf. 23 714 (nov. 43), réf. 23 716 (nov. 43) et réf. 23 718 (le type de production n'est pas précisé).

<sup>336</sup> AN/ F12/ 9 971/ sd. 2. Notes sur les usines travaillant pour les Allemands/ réf 10 864 mars 1944 (renseignements fournis par "un informateur très bien placé").

<sup>337</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, lettre du secrétaire général à la production industrielle (Norguet) à directeur-général de C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, du 6 février 1943.

Ce qui est assez étonnant, c'est qu'il semble qu'il y ait soit une concurrence, soit un manque de communication entre les services français de négociations d'accords économiques avec les services allemands, et les services des différents ministères, en tout cas en ce qui concerne la Direction de la sidérurgie. Ils ne semblent en effet pas toujours informés du suivi précis des affaires puisqu'ils demandent, à ce propos, que les industriels eux-mêmes informent leurs propres services des décisions prises officiellement.

« Vous voudrez bien vous tenir en étroite liaison avec le Ministère de la production industrielle pour tous les développements ultérieurs de cette affaire : il importe, en effet, que mes services puissent suivre de près la réalisation des accords passés à ce sujet entre le gouvernement français et le gouvernement allemand. »<sup>338</sup>

On retrouve sans doute là la dichotomie de l'appareil politico-administratif, avec, dans les ministères et ici, à la Direction de la sidérurgie, des "techniciens" en phase avec les industriels, et au gouvernement, des conseillers divers largement collaborationnistes.

A la fin du premier trimestre 1943, Speer fait le bilan de la politique économique allemande en France. Cette dernière livre désormais à l'Allemagne 50 % de ses productions agricoles, 75 % de ses productions agroalimentaires. Les chemins de fer, par le moyen de l'envoi de 10 000 wagons allemands, transportent une charge de 15 % supérieure à celle des temps de paix, mais 70 à 80 locomotives sont détruites chaque mois par des attentats<sup>339</sup>. Des mines doivent être construites ou ouvertes d'urgence, pour se substituer à celle d'Afrique. Mais Speer refuse la proposition d'augmenter de 10 % le contingent provisionnel d'acier Thomas et de charbon envoyé en France, proposition faite par von Hofacker en vue d'augmenter la production de produits sidérurgiques en acier Siemens-Martin livrés en Allemagne<sup>340</sup>.

L'exemple de l'usine KLG, de Saint Cloud (Seine et Oise)<sup>341</sup> permet de percevoir les conditions du travail et du contrôle au quotidien. Cette usine dépend de la Kommandantur de Saint Ouen et produit des culots de bougies d'allumage pour voitures et camions (14 et 18 mm). Son personnel est composé de 250 ouvriers, dont 150 femmes et il n'y a ni personnel ni techniciens allemands. Les journées de travail y sont longues, les femmes travaillent 9 h par jour et les hommes : 11 h, en équipe de 20, et la nuit aussi pour l'équipe au décolletage.

La fabrication exige comme matière première de l'acier au soufre hexagonal qui arrive d'Allemagne tous les 15 jours<sup>342</sup>, par voie ferrée et par camions. En avril 1944, le stock de l'usine comprend 86 tonnes d'acier et 85 % de la production part encore pour l'Allemagne. Les premières commandes allemandes ont été passées en octobre 1940 et la première livraison a été effectuée en décembre 1941. L'usine a exécuté des commandes pour les maisons Argus de Karlsruhe et Zenz de Frankfort. Au second trimestre 1944, les seules commandes allemandes sont celles de la Maison Bosch de Stuttgart qui demande mensuellement 220 000 pièces de trois types de calibre. Cette production se déroule normalement et n'est atteinte par aucune restriction, mais les livraisons, qui se font par l'intermédiaire de la maison Lavalette-Bosch, à Saint-Ouen, ne s'effectuent plus normalement en raison des difficultés de transport.

Au total, si l'on s'en réfère aux chiffres donnés par Philippe Mioche<sup>343</sup>, la sidérurgie française aurait donc produit, entre 1940 et 1944 à peu près 21 millions de tonnes d'acier brut, toutes zones confondues et 56 % en moyenne de la production (90 % pour la sidérurgie du Nord)

<sup>338</sup> AN/ F 12/ 10 059/ 6 février 1943, *ibid.*

<sup>339</sup> BA/ R 10 III / 52/ Reichsvereinigung Eisen, note (secrète) du 2 mars 1943, réunion avec Speer.

<sup>340</sup> par une lettre du 8 février 1943, BA/ R 10 III / 52/ 2 mars 1943, *ibid.*

<sup>341</sup> AN/ F 12/ 9 971 / sd. 2. Notes sur les usines travaillant pour les Allemands 1943-1944/ M. Bergeaud, réf 26.182, renseignements du 29 avril 1944.

<sup>342</sup> La note, qui tente de faire le point sur toutes les opportunités pour des attentats de la Résistance ou des attaques aériennes, relève qu'il n'y a pas de date fixe de livraison, même si elle a souvent lieu le samedi.

<sup>343</sup> Philippe Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *op. cit.*



- si l'on déduit 9,3 millions de consommation apparente, auraient donc pris le chemin de l'Allemagne. Selon lui, c'est bien aussi par l'intermédiaire des entreprises françaises que s'est fait le plus important volume d'échanges, livraisons directes ou indirectes (système du Patentschaft, soit une forme de sous-traitance).

## Les prélèvements sur la main d'œuvre

### *Les conséquences des premiers départs et de la réorganisation des régions*

Dès l'automne 1940, les Allemands puisent dans le stock d'ouvriers spécialistes du Nord et du Pas-de-Calais, placés sous un régime spécial, pour alimenter en main d'œuvre les usines sidérurgiques allemandes. De l'invasion de 1940 à juin 1942, sauf quelques cas évoqués pour le Nord, les départs d'ouvriers pour l'Allemagne sont le fait de volontaires, mais ils ne sont pas le fruit du hasard. Les régions pourvoyeuses sont essentiellement celles du Nord et de la Picardie dans lesquelles, aux dires de P. Mermet<sup>344</sup>, le chômage est provoqué par le passage de la semaine de travail à 54 h, par la restructuration des entreprises et par la pénurie de matières premières. En cette fin d'année 1940, pour toute la France, il y a un million de chômeurs sur 18 millions d'actifs, mais cela n'est que provisoire. Quand on ajoute à cette disponibilité de main d'œuvre les offres alléchantes des très bons salaires proposés, on comprend qu'il y ait eu quelques volontaires, cependant en petit nombre, parmi lesquels une part non négligeable de femmes (10-15 %) mais aussi des ouvriers étrangers, nombreux dans les départements industriels du Nord et de l'Est. L'illustration ci-après est un exemple de la propagande en vue du recrutement de ces ouvriers volontaires.

Assez rapidement, le problème du personnel va se poser dans les usines sidérurgiques, particulièrement celles du Nord du pays, touchées par l'exode et par les ponctions allemandes, ce qui a des conséquences sérieuses sur le niveau de production. En effet, après avoir commencé par ces recrutements de volontaires, qui n'obtiennent pas beaucoup de succès, très vite des réquisitions ont été faites, sur les ordres de Sauckel<sup>345</sup>.

Dès novembre 1940, les effectifs de la zone Nord ne sont plus qu'au deux tiers de leur niveau habituel, soit 22 500 personnes. De même, les autres régions sous contrôle allemand voient leurs effectifs fondre. C'est ainsi que dans la zone SIDÉNOR, on passe dans les usines de 22 576 ouvriers en décembre 1940 (25 300 en 1938) à 12 539 en février 1943 ; pour la zone Est OCLA, après un effondrement en février 1941 avec 5 579 ouvriers (mines et usines, contre 20 671 en 1938) la situation de l'emploi se redresse à 9 913 ouvriers en février 1943. Par contre, si on ne connaît pas les chiffres de 1943 pour la zone gérée par Röchling (Est ORAMS), le personnel atteint 14 999 personnes en février 1941, soit plus qu'avant la guerre (12 372 en 1938).

Les régions de la zone "libre" sont protégées ou voient même d'abord leurs effectifs se renforcer car elles bénéficient d'un report de production. Les choses s'inversent après 1942, les effectifs de la zone sud, désormais occupée, diminuent progressivement (de 24 915 en février 1941 à 12 539 en février 1943 pour le Centre-ouest, de 25 788 à 17 283 pour le Centre-Midi pour la même période), tandis que l'on opère un redressement à l'est pour renforcer la production de guerre dont les besoins s'accroissent avec la nouvelle tournure des événements.

---

<sup>344</sup> Pierre Mermet, « Enquête sur la main d'œuvre française au service de l'Allemagne (1940-1944) », *Bulletin de l'Institut d'histoire du Temps présent*, mars 1982, p. 40-59.

<sup>345</sup> cf. *infra*.

**Tableau 109. Tableau du personnel ouvrier par région (Nord non compris)** <sup>346</sup>

Régions sidérurgiques	<i>moy. 1938</i>	<b>fév. 1941</b>	<b>fév. 1943</b>
Est OCLA	20 671	5 098 (usines) et 481 (mines)	9 913
Est Röchling (ORAMS)	12 372	9 276 (usines) et 5 723 (mines)	n.c.
SIDÉNOR	25 300 ou 36 136 ?*	18 305	12 539
Centre-Ouest	26 759	24 915 (usines)	12 674
Centre-Midi	20 277	25 788 (usines)	17 283
<b>TOTAL France</b> (Nord non compris)	<b>105 379</b>	<b>83 382 (usines)</b> <b>et 6 204 (mines)</b>	n.c.

La pression des événements militaires renforce à la fois la pression sur la production sidérurgique et sur la main d'œuvre, comme on l'a vu dans l'étude de la situation allemande. En mars 1943, on note un renforcement de la production de fonte et d'acier brut, en particulier dans la zone OCLA<sup>347</sup> et un haut-fourneau est rallumé, ce qui porte leur nombre à onze en fonctionnement dans cette région. Mais les départs d'ouvriers spécialisés vers l'Allemagne "*se font toujours durement sentir dans les usines*" et les entreprises ne peuvent qualitativement compenser ces pertes avec des recrutements sur place de main d'œuvre non qualifiée<sup>348</sup>.

<sup>346</sup> Pour le Nord, les seuls ; AN/ F 12/ 10060 Direction de la sidérurgie et F/12 /10140 Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, Tableau de renseignements statistiques sur la production sidérurgique en tonnes (Dir. de la sidérurgie, mars 1943). \* Pour SIDENOR en 1938, les deux chiffres sont très différents ... voir le tableau complet des productions par région pour 1938 et 1943, en annexe à ce chapitre.

<sup>347</sup> Ardennes et bassin de Longwy.

<sup>348</sup> AN/ F 12 /10 140/ Dir. de la sidérurgie/ rapport du mois de mars 1943 (daté du 20 avril 1943).

**Document 2. L'aventure de Célestin Tournevis**

### *Les exigences Sauckel et le STO*

En dehors du travail pour le compte des Allemands, souvent obligatoire dans les entreprises désignées, les ouvriers français vont devoir de plus en plus aller offrir leur travail en Allemagne, d'abord sur la base du volontariat, puis sur celle du Service du travail Obligatoire (STO), selon les directives de Fritz Sauckel, le ministre du travail, chargé du recrutement dans tous les territoires occupés. Encore une fois, les métallurgistes sont les plus touchés : sur la première demande de Sauckel (1ère "action"), 150 000 ouvriers spécialistes de la métallurgie sont exigés, sur 250 000 ouvriers au total travaillant dans ce secteur.

Cette demande, pourtant exorbitante, a été négociée et acceptée par le gouvernement de Laval contre la promesse de la relève d'un prisonnier pour l'envoi de trois spécialistes : c'est un échec. Cette relève reste en effet sur la base du volontariat, sauf pour les entrepreneurs qui sont tenus de fournir des listes nominatives et qualitatives de leur personnel, car les Allemands recherchent des ouvriers qualifiés. Des grèves éclatent à la SNCF, dans les mines du Nord et dans la métallurgie lyonnaise. Les médecins chargés des visites, les inspecteurs du travail et même les gendarmes aident à l'évaporation des travailleurs requis, évaporation d'ailleurs plus importante en zone occupée qu'en zone libre où les requêtes sont identiques. Un degré supplémentaire est franchi par la loi sur la main d'œuvre, du 4 septembre 1942, qui met à la disposition du gouvernement français les hommes de 18 à 60 ans et les femmes de 21 à 45 ans et permet de faire procéder à des échanges entre les entreprises<sup>349</sup>.

Vient ensuite une seconde "action Sauckel" qui, début janvier 1943, exige à nouveau un nombre d'hommes égal à celui de sa première demande et autant de spécialistes. Pour répondre à ces exigences, le gouvernement de Vichy instaure, par la loi du 16 février 1943, le service du travail obligatoire (STO) qui réquisitionne les jeunes gens des classes 1940 à 1942, sous le prétexte que ceux-ci n'ont pas effectué de service militaire<sup>350</sup>. Dès avril 1943, Sauckel réclame à nouveau 220 000 hommes dont 120 000 immédiatement. Le STO est étendu mais cette troisième réquisition est partiellement un échec<sup>351</sup>.

Les exigences grandissent de jour en jour, or il est extrêmement difficile de négocier avec Sauckel qui est un nazi des plus violents. Laval va jouer sur l'opposition Sauckel-Speer, - ce dernier, architecte favori d'Hitler, ayant les pleins pouvoirs sur l'économie de guerre allemande à partir de février 1942 -, pour obtenir un classement en secteur prioritaire d'un plus grand nombre d'entreprises françaises. Ceci a pour conséquence que les ouvriers qui y travaillent sont réquisitionnés sur place et ne peuvent donc être exigés par Sauckel.

Au début de l'année 1943, devant l'urgence de trouver de la main d'œuvre et devant l'échec relatif des campagnes en France, la propagande tente de relancer les arguments "européanistes" et font appel à la "solidarité européenne"<sup>352</sup>! Finalement, c'est la position de Speer qui l'emporte provisoirement, vu les échecs de la tactique de Sauckel. Les accords Speer-Bichelonne, signés en septembre 1943, suspendent les départs. Les hommes réquisitionnés sont envoyés vers des entreprises françaises classées "S" (Sperrbetriebe), lesquelles s'ajoutent aux "R" (Rüstung), catégorie à laquelle est rattachée une très grande partie des usines sidérurgiques françaises, et aux "V" Betriebe<sup>353</sup>. Avec les résultats catastrophiques du Reich au début de 1944, Sauckel exige cette fois-ci un million de travailleurs, chiffre négocié ensuite à 885 000. La nouvelle loi du 10 février 1944 étend les dispositions de celle du 4 septembre 1942 aux hommes de 16 à 60

<sup>349</sup> Pierre Mermet, « Enquête sur la main d'œuvre française ... » *op. cit.*, p. 40-59.

<sup>350</sup> Les étudiants sont sursitaires jusqu'à septembre 1943.

<sup>351</sup> P. Mermet, *op. cit.*

<sup>352</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (CORSID), n° 111 du 12 janvier 1943, article de la *D. Bergwerks Z.* du 8 janvier 1943.

<sup>353</sup> S : c'est-à-dire "bloquées", donc protégées, d'où le jeu de mot avec "Speerbetriebe", qui est le surnom qu'on leur donne ; R : entreprise d'armement ; V : entreprise "expérimentale" (elles sont prioritaires).

ans et aux femmes de 18 à 45 ans sans enfants ainsi qu'aux étrangers. Des « commissions de peignage » des entreprises tentent de réaliser le contingent. Cette action Sauckel, malgré les rafles violentes<sup>354</sup>, est un échec total. Selon les régions, les derniers départs en Allemagne ont eu lieu en juin ou juillet 1944.

Une partie importante de l'industrie sidérurgique française, comme celle du bâtiment, va travailler pour les chantiers de l'organisation Todt. Fondée en 1938 par le ministre de l'armement et constructeur de la ligne Siedfried<sup>355</sup>, elle est chargée des travaux stratégiques en France et utilise principalement des entreprises sous-traitantes. Comme elle offre des salaires très supérieurs à la moyenne, on comprend le grand nombre de volontaires pour travailler dans cette organisation, dès le début de l'Occupation, nombre renforcé par ceux qui espèrent éviter un départ pour l'Allemagne en travaillant pour son compte. En réalité, ces ouvriers n'échappèrent pas aux prélèvements de Sauckel qui y trouvait là de la main d'œuvre peu qualifiée<sup>356</sup>.

Les mines sont protégées à 100 % et la sidérurgie est rattachée au secteur Rüstung et donc, en principe, protégée des ponctions de main d'œuvre. Entre le secteur de l'armement (Rüstung Betriebe) et le secteur prioritaire (V Betriebe), on compte environ 500 000 ouvriers en 1943. Mais une partie des entreprises de ces secteurs dut faire face à la réquisition, en particulier en Lorraine dans les usines sidérurgiques. Cependant, suite à une loi de septembre 1942, les spécialistes qui étaient prélevés dans ces usines devaient être remplacés selon un système des mutations de travailleurs pris dans des secteurs non prioritaires ou dans des entreprises spécialement fermées<sup>357</sup> pour faciliter ces mouvements. Donc, bien que les usines sidérurgiques fussent, en théorie, protégées de ces prélèvements, dans les faits, de nombreuses unités furent touchées<sup>358</sup>. Le CORSID demanda que les usines maintiennent le contact permanent avec les ouvriers, ce qui semble avoir été fait, malgré les difficultés. Par contre, malgré la demande du représentant du Ministère, il est presque impossible de connaître précisément les cas d'ouvriers qui n'étaient pas employés dans leur spécialité.

En septembre 1943 les accords Speer-Bichelonne permirent l'arrêt de ces ponctions et étendirent le secteur protégé aux nouvelles unités classées Sperrbetriebe.

« Ce qui est caractéristique de la mentalité de cette époque, c'est que si l'on refuse de travailler en Allemagne, on ne refuse pas de travailler pour l'Allemagne, mais en France. (...) Que l'on travaillât avec acharnement dans le secteur « protégé », cela est plus que douteux. Lié au sabotage de la résistance, l'absentéisme atteignait au moment du débarquement, dans ces entreprises une forte proportion. (40 % à St Etienne) et de plus le manque de matières premières limitait les possibilités de production. (...) En zone Nord, les régions industrielles proches de l'Allemagne ou de la Belgique (Lorraine, vallée de la Sambre) souvent situées en zone interdite, acceptent assez passivement la relève par peur de l'occupant. Les autorités de Meurthe et Moselle protestent contre le fait que les effectifs des usines Röchling ont été comptabilisés pour fixer le contingent du départ, mais on part (34 % de requis au STO) comme dans les Vosges voisines (39 %) »<sup>359</sup>

On part, mais l'on s'échappe aussi, ou bien on ne revient pas après une autorisation de congés. Röchling rapporte que, dans quelques entreprises sidérurgiques allemandes, l'on a pu sauvegarder le fait que les travailleurs français s'engagent auprès de leur directeur, ou au moins

---

<sup>354</sup> « Seulement 40 000 env. ont pris alors le chemin du Reich, essentiellement par les rafles exécutées par les activistes de Doriot ou par le Corps de protection de Sauckel. », in P. Mermet, *op. cit.*

<sup>355</sup> mort en 1942.

<sup>356</sup> P. Mermet, *op. cit.*

<sup>357</sup> officiellement pour des raisons économiques...

<sup>358</sup> AN/ 62 AS / 8/ CORSID, C/R réunion région Centre-Ouest du 19 janvier 1943 et celle du 16 fév., « Départ de main d'œuvre pour l'Allemagne ». Des renseignements sont donnés sur la situation des départs dans les usines de la zone Centre-ouest (Les C/R ne précisent jamais le contenu de ces informations). On annonce que des prélèvements importants sont en cours dans la plupart des usines.

<sup>359</sup> P. Mermet, *op. cit.*

auprès de leur contremaître, par une poignée de mains, à revenir à leur poste de travail après leur période de congé <sup>360</sup>. Pour lui, il en va de la “personnalité” des groupes nationaux et le problème est donc à régler au coup par coup. Si dans les premiers temps, certaines entreprises jouent donc le jeu, avec le temps, les travailleurs “semi-volontaires” sont de plus en plus nombreux à ne pas revenir, et ils ont plutôt tendance, lors du congé, à rejoindre le maquis.

Au tribunal de Nuremberg a été mis en évidence le fait que, dès octobre 1938, les autorités militaires allemandes prévoyaient déjà l'emploi par la force des prisonniers et des civils des pays occupés pour les travaux de guerre. En novembre 1941, Hitler parle de faire travailler “jusqu'au dernier” pour l'Allemagne tous les ouvriers des territoires occupés. C'est à partir de 1942 que le plan prévoyant l'instauration d'un STO est mis en application, sous la responsabilité de Sauckel en liaison avec Speer et sous le contrôle de Goering<sup>361</sup>. Toutes les méthodes possibles ont été utilisées pour parvenir aux fins espérées, du volontariat fictif (avec des aides au départ, sous forme de menaces de mort, dans certains cas) à la conscription. La base de la législation sur le travail obligatoire est le décret du 22 août 1942, de Sauckel, qui officialisait le recrutement forcé dans tous les pays occupés <sup>362</sup>. Les prisonniers de guerre étaient également utilisés dans la production de guerre allemande, en détournant la Convention de la Haye (sur les conventions de guerre) : on transformait les prisonniers de guerre en travailleurs libres qui s'engageaient alors à rester dans les usines “volontairement”<sup>363</sup>.

« En France, Sauckel obtint du pseudo-gouvernement de Vichy la publication de la loi du 4 sept 1942. Cette loi a opéré le blocage de la main d'œuvre dans les entreprises et elle a prévu la possibilité d'une réquisition de tous les Français susceptibles d'être employés à des services utiles à l'ennemi. (...) [*Cette loi avait été publiée*] suite à une pression violente des autorités d'occupation. En particulier le Dr Michel, chef de l'État-Major d'administration du commandement militaire en France, avait écrit le 26 août 1942, une lettre comminatoire au délégué général aux relations économiques franco-allemandes [*Barnaud*] pour lui demander la publication de la loi. » <sup>364</sup>.

Une fois publiée la loi française permettant la réquisition des travailleurs pour l'Allemagne, le gouvernement de Vichy va indiquer sa volonté de collaborer concrètement pour mettre cette loi en application. Pour ce faire, il publie un certain nombre de textes réglementaires qui vont rendre plus difficile l'échappatoire pour les entreprises et les travailleurs. Comme la main d'œuvre spécialisée manque de plus en plus, il faut en former en urgence. Le gouvernement français impose donc aussi la reconversion immédiate des apprentissages pour viser les formations recherchées. Il annonce aussi une nouvelle série de mesures.

« Le président Laval a promis au Gauleiter Sauckel, mandataire général pour l'emploi de la main d'œuvre, de faire tous ses efforts pour envoyer en Allemagne, en vue de renforcer l'économie allemande de l'armement, 350 000 travailleurs, dont 150 000 métallurgistes. Le gouvernement français se proposait primitivement de résoudre ce problème par la voie du recrutement, en particulier des affectés spéciaux. Cette méthode a été abandonnée et l'on a essayé celle des engagements volontaires, ayant comme but la libération de prisonniers. Les mois qui viennent de s'écouler ont démontré que le but poursuivi ne peut pas être atteint par le recrutement de volontaires.

En France, les commandes d'armement ont augmenté de volume et pris un caractère d'urgence plus marqué. En outre, l'accomplissement de tâches spéciales a été demandé, qui ne peut être mené à bien, qu'en ayant recours à un nombre très considérable de travailleurs. Afin

<sup>360</sup> BA/ R10/III / 131 Reichsvereinigung/ Note à la direction des usines sidérurgiques a/s des relations avec les travailleurs étrangers, 4 octobre 1943.

<sup>361</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, p. 33.

<sup>362</sup> Tribunal militaire international, *ibid.*, p. 34.

<sup>363</sup> Tribunal militaire international, *ibid.*, p. 33.

<sup>364</sup> Tribunal militaire international, *id.*

d'assurer la réalisation des tâches confiées à la France dans le domaine d'emploi de la main d'œuvre, il doit être demandé au gouvernement français qu'il mette désormais à exécution les mesures suivantes:

1°) Publication d'un arrêté relatif au changement du lieu de travail. En vertu de cet arrêté le lieu de travail ne pourra être quitté et la main d'œuvre ne pourra être engagée sans l'approbation de certains services déterminés.

2°) Institution de la déclaration obligatoire de toutes les personnes sans travail, ainsi que de celles qui ne travaillent pas pendant toute la journée ou d'une manière permanente. Cette déclaration obligatoire devra permettre de mettre la main aussi complètement que possible sur les réserves encore disponibles.

3°) Publication d'un arrêté pour la mobilisation de travailleurs en vue de tâches importantes ressortissant à la politique de l'État. Cet arrêté devra fournir: a) la main d'œuvre nécessaire pour l'Allemagne; b) les travailleurs nécessaires en France pour l'exécution des commandes qui y sont transférées et pour des tâches spéciales.

4°) Publication d'un arrêté sauvegardant la formation des jeunes spécialistes. Cet arrêté devra imposer aux entreprises françaises l'obligation de former, au moyen d'un apprentissage et d'un changement d'éducation professionnelle systématique, des jeunes ouvriers possédant une spécialisation suffisante. »<sup>365</sup>

Dès 1942, 135 000 ouvriers français sont déportés pour travailler en Allemagne. Pour une plus grande efficacité, Sauckel réussit à obtenir du gouvernement français un recensement des travailleurs dans les tranches d'âges concernées. Par la circulaire du 2 février 1943, le gouvernement français impose le recensement de tous les Français de sexe masculin nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1912 et le 31 décembre 1921 et instaure le STO pour tous les jeunes gens âgés de 20 à 22 ans, sous le prétexte que cette classe d'âge a échappé au service militaire. Avec l'évolution des événements militaires et la faible efficacité des mesures précédentes, Sauckel va encore plus loin. En février 1944, on étend finalement la réquisition à toute la population en âge de travailler...

« Le 9 avril 1943, Le Gauleiter Sauckel demande la déportation de 120 000 travailleurs en mai et de 100 000 en juin. Pour y parvenir le (...) gouvernement de Vichy procéda à la mobilisation totale de la classe 42. Le 15 janvier 1944, Sauckel demandait aux autorités de fait françaises la livraison d'un million d'hommes pour les six premiers mois de l'année et il faisait prendre le texte dit loi du 1<sup>er</sup> février 1944 qui étendait la possibilité de réquisitionner la main d'œuvre aux hommes de 16 à 60 ans et aux femmes de 18 à 45 ans. »<sup>366</sup>

Voici comment, côté du Commissariat général allemand à la main d'œuvre, on présente cet apport d'ouvriers, dans un texte qui n'appelle pas de commentaires !

« En dépit de la propagande anglo-américaine-juive, pour empêcher les ouvriers français d'aller travailler en Allemagne, le rythme des départs de spécialistes français ne se ralentit pas. Les ouvriers français se trouvent bien en Allemagne et ils travaillent remarquablement. Ils sont heureux de toucher un salaire intéressant et de bénéficier également de certains avantages au point de vue nourriture. Ils travaillent aussi pour une Europe qui, par la victoire de l'Axe, sera préservée de la soif de pillage et de meurtre des juifs et des bolcheviks ainsi que de l'exploitation et de la brutalité des ploutocrates anglais et américains. »<sup>367</sup>

Les chiffres indiquent un total de 722 950 ouvriers français déportés en Allemagne, dont 246 000 ouvriers spécialistes pris dans la main d'œuvre industrielle<sup>368</sup>, soit 44,5 % de ce qui avait été exigé par Sauckel (1 625 000 hommes).

<sup>365</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, vol. 2, document cité p. 70-71.

<sup>366</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, exposé introductif de François de Menthon, délégué du gouvernement provisoire de la République française près le tribunal militaire.

<sup>367</sup> AN/F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques (CORSID) n° 104 du 24 nov. 1942, article de la *Berliner Börsen Z.* du 18 nov. 1942.

<sup>368</sup> Chiffres au 31 juillet 1945, in *Procès des grands criminels*, vol. 37, tableau XXVII, p. 257, Nuremberg, 1946.

### *Des entraves à l'économie française*

Le CORSID a sans doute une autre opinion de cet arrachement de ses ouvriers spécialistes, et des autres, à leurs usines, d'autant plus que cela coûte très cher aux entreprises. En effet la loi du 26 septembre 1942 énonce le principe du demi-salaire à verser pour les ouvriers partant en Allemagne au titre de la relève. Jules Aubrun propose qu'il en soit de même pour les ingénieurs et les employés qui seraient dans le même cas, et que l'on évite des traitements particuliers<sup>369</sup>. Tout ceci constitue bien entendu une charge supplémentaire pour les sociétés industrielles, sans compter les difficultés à remplacer ce personnel spécialiste.

Pour contraindre les autorités françaises à fournir le nombre de travailleurs demandé, les autorités allemandes, au niveau local, font de l'entrave à la bonne marche des entreprises. Déjà, dès septembre 1942, elles intervenaient régulièrement pour faire soumettre tous travaux publics ou privés à accord préalable (quand le montant dépasse 500 000 F), les suspendant quand elles estimaient qu'ils n'avaient pas un caractère d'urgence. Au début de l'année 1942, quelques cas sont soumis à Barnaud, le délégué général pour les relations économiques franco-allemandes, où les autorités locales allemandes décident unilatéralement de limiter l'autorisation du travail sur les chantiers aux seuls ouvriers qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, ne sont pas susceptibles de trouver du travail en Allemagne<sup>370</sup>.

Elles exercent parallèlement de très fortes pressions pour le recrutement, interdisant le versement d'allocations de chômage aux ouvriers touchés par ces mesures de fermetures de chantiers ou d'ateliers et forçant les entrepreneurs à établir des listes avec adresses, pour faciliter le "volontariat", appuyé comme on le sait par l'action conjointe de la milice française qui faisait ainsi des "descentes" de recrutement.

« Vous êtes priés d'écrire sur les enveloppes ci-jointes les adresses de toutes les personnes qui sont employées dans votre entreprise ou qui sont licenciées temporairement. Pour le cas où votre entreprise ne marche plus pour le moment, vous mettez les adresses de toutes les personnes employées par vous autrefois... »<sup>371</sup>

On a aussi utilisé en France de la main d'œuvre étrangère déportée. Dans les mines, par exemple dans celle de Droitaumont (Schneider), on a employé des déportés polonais qui sont assez mal traités<sup>372</sup>. Ce type d'embauche a lieu par l'intermédiaire du Front allemand du Travail (DAF). En mai 1943, cette organisation écrit à la Vereinigung Eisen pour lui faire part de l'embauche de 6 000 travailleurs de l'Est, mais l'auteur de la lettre ne peut pas dire s'il s'agit de travailleurs (forcés) ou de prisonniers de guerre. Ces ouvriers doivent être employés dans les mines de Nancy. Ils seraient embauchés par l'intermédiaire du Konzern Röchling. La DAF devrait s'en occuper ensuite directement et doit envoyer un directeur de camp pour en définir l'emplacement précis<sup>373</sup>.

En 1944, s'opère un nouveau classement des entreprises qui élargit très nettement la protection antérieure qui avait été accordée aux entreprises produisant directement pour la production d'armement et les réquisitions allemandes en général. C'est le classement "S-Betriebe" (Sperr-Betriebe). L'idée est que, si l'on autorisait en France une production plus

<sup>369</sup> AN/ 62 AS / 8/ CORSID, note du 23 mars 1943 du CORSID, signée du président J. Aubrun.

<sup>370</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), Contrôle des travaux août 1941-déc. 1942, diverses lettres a/s d'interventions des autorités allemandes (locales) ; lettre du 26 février 1942 : Secrétaire d'État aux communications à M. Barnaud, délégué général pour les relations économiques franco-allemandes, a/s du dossier de l'Oise ; lettre du 11 mars 1942: Secrétaire d'État a/s affaire de la Somme.

<sup>371</sup> AN/ F 37/ 24 DGREFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ doc. 2 (du 16 fév. 1942), de la Feldkommandantur d'Amiens-Beauvais, annexes de la lettre du 11 mars 1942 du secrétaire d'État.

<sup>372</sup> AN 187 AQ / 575/ Schneider/ fichier des autorités d'occupation 1945. Aux mines de Droitaumont, est signalée une personne « frappant les déportés polonais ».

<sup>373</sup> BA/ R10/ III / 131 Reichsvereinigung Eisen, lettre du Deutsche Arbeiterfront, du 12 mai 1943, à Vereinigung Eisen / Kahlert.



large de produits courants, qu'il faudrait bien importer si les entreprises françaises fermaient, cela libérerait d'autant la charge des entreprises allemandes qui pourraient donc consacrer encore plus d'unité à la production de guerre, tout en faisant des économies de transport et en assurant un meilleur contrôle de la production de guerre. C'est la position de Speer contre l'avis de Goering, position qui finit par l'emporter en 1944. Par ailleurs, il faut protéger certaines unités dont d'autres, plus essentielles, sont dépendantes, comme par exemple certaines fonderies dont dépendent des ateliers de production.

L'établissement de la liste de ces Sperr-Betriebe, n'est pas du ressort d'un seul organisme et l'on retrouve ici aussi des concurrences entre les divers services d'occupation. Par exemple, c'est le *Militärbefehlshaber in Frankreich* qui a décidé du classement des unités de Schneider classées S-Betriebe, pour l'usine du Creusot et celle de Bordeaux ainsi que les houillères de Decize (20 octobre et 24 décembre 1943), alors que c'est le chef du "Rüstungs und Beschaffungstabes Frankreich des Reichsministers für Rüstung und Kriegsproduktion" qui en a décidé pour les chantiers de Châlon sur Saône et pour l'usine de St-Etienne-La Chaléassière (20 octobre 1943)<sup>374</sup>.

Les autorités allemandes se basent aussi, pour la décision, sur un quota établi d'une région à une autre, en comparaison avec l'ensemble français. Le Ministère de la production industrielle, se fondant sur le nombre d'entreprises déjà classées dans le reste de la France, soit 4 098 établissements de construction mécanique sur 18 915 qui ont été classés en S-Betriebe, ce qui correspond à un pourcentage de 22 %, demande que Mécanor se voit attribuer le classement de 180 usines sur 773, soit 23 % en S-Betriebe, compte non tenu des entreprises de fabrication de matériels de mines qui sont presque toutes dans la région Nord<sup>375</sup>. Les usines sidérurgiques ressortissant de l'armement ont déjà été classées Rüstungs (R-Betriebe), ce qui est le niveau au-dessus dans la hiérarchie des priorités.

## Un contrôle qui se durcit et un pillage qui s'intensifie

Dès la fin de l'année 1942, les directeurs sont obligés d'envoyer des "justifications de pertes de production", très détaillées, fours par fours et pour chaque événement. Il y a visiblement un certain changement d'attitude de la part des Allemands au tout début de l'année 1943 et il semble qu'ils montrent de plus en plus de soupçons, ayant sans doute eu connaissance de certains sabotages ou les craignant<sup>376</sup>.

A partir de février-mars 1944, les autorités allemandes durcissent nettement le régime de surveillance dans les usines sidérurgiques et avec les bombardements qui augmentent, décident d'un changement de la réglementation du système d'alerte, ce qui suscite de vives protestations<sup>377</sup>. L'objectif allemand est en effet de sauver la production à tout prix, même au détriment de vies humaines. On peut supposer que l'on soupçonne aussi certains ouvriers ou certains directeurs de profiter des attaques aériennes pour saboter l'outil de production. Les techniciens s'y entendaient sans doute assez bien pour empêcher la mise en route de certaines machines avant des délais assez longs, sans pour autant les détruire de façon irréversible.

La nouvelle réglementation du 28 février 1944 suit certains principes nouveaux qui clairement font apparaître que la priorité de la sauvegarde des vies humaines est abandonnée au

<sup>374</sup> AN/ 187 AQ / 574/ une lettre du 9 juin 1944.

<sup>375</sup> AN/ AJ 40/ 373/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich (ci-après MbB-NF). Division économique. Bureau du Fer. sd 3. « S.Betriebe » entreprises Sperr-Betriebe lettre de Ministère de la production industrielle, circonscription de Lille, de l'ingénieur en chef Leleu, du 6 avril 1944, à Dr Skischallyn, Referat für eisenverarbeitende Industrie, OFK, Lille, a/s Classement usines « S ».

<sup>376</sup> AN/ AJ 40 / 328/ MbB-NF/ Bureau du Fer, deux lettres, datée de déc. 1942 et trois lettres datées de mars et d'avril 1943).

<sup>377</sup> AN/ AJ 40/ 328/ MbB-NF/ Bureau du Fer, lettre de la Commission de défense Passive à Hahnel, Generalbeauftragte für Stahl und Eisen (Charleroi), du 21 mars 1944.

profit de celle de la production. Les alarmes étaient classées en degrés d'urgence, et la nouvelle règle supprime le "degré 4". Ceci entraîne une réduction considérable de la marge de sécurité laissée aux usines pour la mise à l'abri de leur personnel alors qu'au même moment on constate une activité aérienne de plus en plus importante. Le personnel doit obligatoirement, lorsque l'alarme est déclenchée, terminer les opérations dans les différentes sections de l'usine, ce qui empêche qu'il arrive en temps utile à l'abri en cas de bombardement ou de tir de la DCA. De plus les signaux de pré-alerte ont été supprimés, et parfois l'alarme n'est pas déclenchée alors que des avions alliés parfaitement identifiables survolent la région, ou elle est déclenchée tardivement alors que le passage des avions est en cours ou s'est déjà produit.

Le responsable français indique qu'il craint que, dans ces conditions, le travail soit abandonné immédiatement dès le déclenchement de l'alerte, entraînant par là même des dégâts matériels graves sans pour autant obtenir le résultat espéré, à savoir la réduction des pertes de production. Pour appuyer ces inquiétudes, il cite quatre exemples d'incidents qui se sont produits dans la région de Charleroi et attire l'attention sur « *l'effervescence qui gagne, de plus en plus, de larges couches du personnel* »<sup>378</sup>, ce qui fait craindre même de ne pouvoir maintenir les ouvriers au travail.

A partir du second trimestre 1944, il devient très difficile de travailler dans des conditions normales, surtout du point de vue de la sécurité, dans les usines sidérurgiques en France, comme en Allemagne d'ailleurs. Pour le seul mois d'avril 1944, le nombre d'alertes aériennes atteint 125 pour l'usine d'Isbergues (Nord) et souvent plus de 50 dans certaines usines de la zone SIDÉNOR, occasionnant jusqu'à 60 heures d'arrêts de production. Le total général des pertes de ce mois pour les 24 usines de la zone SIDÉNOR est de 2 325 tonnes de fonte, 3 080 tonnes d'acier Thomas, 1 766 tonnes d'acier Martin, 8,5 tonnes d'acier électrique, 4 559 tonnes de sous-produits et de 4 299 tonnes de produits divers.

**Tableau 110. Pertes dues aux attaques aériennes en avril 1944 (zone SIDÉNOR )<sup>379</sup>**

	nombre alertes	durée totale des arrêts
Denain-Anzin	70	54 h 34
N-E Valenciennes	64	37 h 11
N-E Louvroil	48	33 h 20
N-E Hautmont	/	/
Isbergues	125	37 h 39
Les Dunes	/	/
Cail	/	43 h 09
Providence	/	/
FFM	78	56 h 13
Baume et Marpent	43	33 h 50
Escaut et Meuse	/	/
Biache St W.	118	60
Metalescaut	57	35 h 30
Leval-Aulnoye	/	/
Senelle-Maubeuge	/	39 h 54
St Marcel	49	16 h 37
St Amand	21	11 h
St Eloi	71	48 h 14
Dembiermont	34	23 h

<sup>378</sup> AN/ AJ 40 / 328/ 21 mars 1944, *ibid.*

<sup>379</sup> AN/ AJ 40 / 329/ MbB-NF/ Bureau du Fer. *Les durées des alertes sont indiquées temps de remise en marche compris.* N-E : Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; FFM : Fabrique de fer de Maubeuge (Louvroil) ; LME : société Louvroil-Montbard-Aulnoye ; LE : S.A. électrotubes-Solesmes, usine à Solesmes et Hautmont.

LMA Louvroil	78	56 h 13
LMA Aulnoye	/	/
tubes Valenciennes	/	/
LE Solesmes	22	10 h
LE Hautmont	29	24 h

En mai 1944, la situation empire encore et l'industrie française, dans son ensemble, est presque paralysée par les difficultés de transport (la production des mines de charbon s'accumule sur les carreaux à cause des récents bombardements des dépôts et des gares de triage qui ont désorganisé le trafic) et la forte réduction des approvisionnements en matières premières et en combustible. La société d'usinage de tubes pour l'électricité à Pont-à-Mousson, qui fabrique 72 % de la production française, annonce qu'elle va cesser son activité si elle ne reçoit pas de matières premières avant début avril. Les Aciéries du Nord, à Hautmont, n'ont plus touché d'attribution de charbon depuis le mois de janvier, les forges Dambiermont n'ont reçu qu'une infime partie des 1 400 tonnes de charbon attribuées par mois. S'ajoutent à ces difficultés les restrictions d'électricité, les bombardements systématiques du réseau ferroviaire du Nord de la France et les attentats qui se multiplient. Les chefs d'entreprise qui ont en plus à subir des prélèvements de main d'œuvre ont une tâche impossible mais s'efforcent cependant de maintenir en état leurs installations. Ils continuent d'employer leurs ouvriers à des travaux de nettoyage et d'entretien, même quand la production est interrompue<sup>380</sup>.

Quand la production a pu reprendre, on constate partout la baisse des rendements, non seulement à cause des dommages subis par les installations mais surtout à cause du départ des ouvriers spécialistes (exemple : les Aciéries du Nord, usine de Cannes La Bocca). Dans d'autres cas, il faut parfois licencier partiellement le personnel. Chez Gnome et Rhône, à Gennevilliers, le chômage partiel atteint 20 %, c'est-à-dire 600 personnes environ, et l'on prévoit d'augmenter ce nombre. Il en est de même pour les Aciéries électriques d'Ugine qui ont mis au chômage une centaine d'ouvriers, soit 20 % de l'effectif, pour une durée indéterminée. Les aciéries de Sambre et Meuse à Jeumont n'ont pu faire effectuer à leurs ouvriers que la moitié de leurs heures de travail habituelles. Cette situation de la main d'œuvre est aggravée par la concurrence que créent les autorités allemandes en proposant des salaires très élevés pour les ateliers qui travaillent directement pour eux, comme tous ceux qui relèvent directement de l'organisation Todt, ou même en créant de nouvelles unités.

« Une usine fabriquant des filets de camouflage pour la marine de guerre vient d'être installée à Orléans, elle doit employer 5 à 600 femmes. Les salaires qui y sont payés sont bien supérieurs au tarif départemental. »<sup>381</sup>

Le pillage s'intensifie avec l'accélération des événements militaires. Au début de l'année 1944, il semble qu'il y ait une relance des réquisitions et des enlèvements de matériel dans les usines sidérurgiques françaises. Le directeur de la sidérurgie essaie de soulever le problème lors d'une réunion de la commission d'armistice<sup>382</sup> et demande que les stocks et outillages faisant l'objet de la discussion soit laissés sur place, en attendant que Hemmen réponde à la demande de Bichelonne allant dans ce sens. On lui répond que cette question est d'ordre militaire et que Hemmen ne peut que transmettre la demande. Autrement dit, c'est un avis de non-recevoir.

<sup>380</sup> AN/ F 12/ 9 971/ réf. 27 543 du 17 mai 44, situation industrielle en France (mai 1944).

<sup>381</sup> AN/ F 12/ 9 971 / 17 mai 1944, *ibid.*

<sup>382</sup> AF/ 4 D 10/ Commission d'armistice de Wiesbaden, C/R n° 1 307 du 19 avril 1944, réquisitions dans l'industrie sidérurgique (Baboin et Daum présents à la réunion).

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

### L'aspect théorique de la réflexion de Vichy sur l'industrie sidérurgique

La sidérurgie française est attaquée de toutes parts : les Nazis l'accusent d'être pro-britannique et par là même responsable de la guerre, le gouvernement de Vichy insinue qu'elle aurait une part de responsabilité dans la défaite en raison de son "malthusianisme" traditionnel. Pour cette raison, comme le dit Philippe Mioche<sup>383</sup>, mais aussi sous la pression des industriels allemands qui voudraient bien se partager les miettes de la Lorraine, le maréchal Pétain pose officiellement la question en décembre 1940, des améliorations techniques et sociales apportées depuis 1919 aux usines et mines de fer de Lorraine.

Ces accusations sont en effet fréquentes depuis quelques mois dans les différents articles parus dans la presse allemande spécialisée. C'est au sujet des régions annexées de Lorraine que l'on stigmatise les graves manquements de la sidérurgie française<sup>384</sup>.

La question est posée à François de Wendel qui a été banni du CORSID et pas à Aubrun, son nouveau président. Or de Wendel est particulièrement visé par les Allemands et reçoit pendant toute la guerre un traitement "spécial", ce qui semble étayer le fait que cette demande réponde en fait à des accusations allemandes. La réponse justifie évidemment le point de vue des sidérurgistes français et démontrent que les accusations sont non fondées<sup>385</sup>.

« Entre la question posée innocemment ou non par le Maréchal Pétain et la réponse, il y a l'intermédiaire des fonctionnaires-techniciens J. Bichelonne, H. Coqueugnot qui, issus du sérail, ne peuvent se désolidariser de la gestion sidérurgique antérieure sans se renier eux-mêmes. »<sup>386</sup>

Pourtant, les nouveaux organismes mis en place par Vichy ne remettent pas vraiment en cause le fonctionnement de la sidérurgie tel qu'il préexistait, et il semble même que ces nouveautés n'aient fait qu'alourdir un système déjà pesant. Ceci fait que les sidérurgistes se montrent plutôt critiques envers la nouvelle législation qui est ressentie comme bureaucratique et que parfois les sidérurgistes refusent de collaborer, comme par exemple lors des enquêtes en vue de l'élaboration d'un futur plan décennal. Ils s'opposent fermement à celles-ci pour des raisons de secrets industriels face à l'occupant allemand<sup>387</sup>.

Par ailleurs, certains n'étaient pas opposés à une évolution du secteur et des réflexions en ce sens avaient été menées avant la guerre<sup>388</sup>. Mais les changements opérés par le nouveau régime ne correspondent pas à ces aspirations. Pour P. Mioche, "*on peut estimer que fondamentalement les aspirations aux changements des sidérurgistes et de Vichy sont très proches en 1940-1941*"<sup>389</sup>, mais les industriels eux-mêmes estiment que le moment est mal choisi, sans compter le problème de l'attitude vis-à-vis des Occupants qui fait souvent désaccord. Ceci dit, il faut faire remarquer que le terme de "Vichy" ne reflète pas sur le terrain une attitude monolithique mais que les positions peuvent être variées, selon les hommes, bien que l'on soit en gros d'accord avec la même ligne directrice de développement pour l'avenir. Car il faut rappeler qu'en ce qui concerne la sidérurgie, "Vichy" recouvre en fait deux ou trois sidérurgistes de renom et proches du

<sup>383</sup> Philippe Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>384</sup> Deux exemples parmi d'autres : « Frankreichs Eisenpolitik », J.W. Reichert, *Der deutsche Volkswirt*, 5 juillet 1940 ; « Lothringens Eisenindustrie », H. Röchling, *Saarpfälzische Wirtschaftszeitung*, 15 nov. 1940. Voir ce problème développé au chapitre suivant.

<sup>385</sup> P. Mioche, *op. cit.*

<sup>386</sup> P. Mioche, *ibid.*

<sup>387</sup> *cf. supra.*

<sup>388</sup> *cf.* chapitre 3.

<sup>389</sup> P. Mioche, *op. cit.*

gouvernement, mais qui connaissent parfaitement les données du problème depuis longtemps. Il y a bien là continuité des techniciens même si les pouvoirs ont changé de mains.

Le patronat reste consulté, en particulier par l'intermédiaire des comités d'organisation, sur la gestion au jour le jour comme sur les projets plus ambitieux et à long terme. Ainsi le CORSID demande à Walckenaer, un membre de la direction de Schneider, un rapport sur l'état de la sidérurgie du Centre, rapport qui est daté de mars à juillet 1942. Comme on pouvait s'y attendre de la part d'un dirigeant de l'industrie privée, celui-ci se positionne nettement contre une trop grande intervention de l'État dans les affaires de la sidérurgie et ce, malgré la situation de guerre.

« La valeur de la direction des entreprises est et restera l'élément primordial de leur succès. N'imaginons pas qu'un "planisme" même raisonnable mais appliqué avec passivité par les exécutants puisse donner naissance à une économie prospère. Il faut des animateurs, et s'il est nécessaire d'aider, de guider et de coordonner leurs efforts, il faut craindre avant tout d'étouffer leur initiative et leur personnalité. »<sup>390</sup>

### Conseils et soutien aux industriels

Dès les premiers jours de l'Occupation, le gouvernement français répond à la préoccupation des industriels isolés face aux injonctions allemandes, en particulier parce qu'il s'agit aussi de défendre des secrets français de fabrication. C'est le cas, par exemple, des entreprises Schneider qui sont, depuis longtemps, à la pointe en ce qui concerne les aciers spéciaux à usage militaire.

Noël, le délégué général auprès de l'administration allemande en territoire occupé, apporte des indications précises aux industriels, dès le milieu du mois de juillet 1940, au sujet de ce qui est acceptable comme collaboration économique et de ce qui est risqué.

« Dans les rapports avec les autorités allemandes, il ne faut pas perdre de vue que l'état de guerre subsiste et que toute tractation avec ces autorités prenant la forme d'un acte de commerce tombe sous la législation qui interdit le commerce avec une puissance ennemie <sup>391</sup>. S'il est du devoir des industriels de faire tous leurs efforts pour réduire le chômage et procurer du travail à leur personnel, il ne faut pas oublier que, les circonstances étant changées, les mêmes ouvriers qui auraient reproché à leurs employeurs de ne pas les avoir occupé se plaindraient d'avoir dû exécuter des travaux pour l'Allemagne, si ces commandes n'avaient pas été expressément autorisées par l'autorité française. (...)

1) Quelle attitude prendre si les autorités allemandes demandent l'achèvement de commandes en cours d'exécution passées par les diverses administrations de la Défense nationale ? Il faut demander préalablement l'autorisation aux administrations françaises intéressées et n'accepter d'exécuter sur ces commandes aucun travail sans avoir obtenu préalablement cette autorisation.

2) Quelle attitude doit-on observer lorsque l'autorité allemande exige la livraison de matériels terminés et non encore livrés aux administrations françaises ? On ne peut s'y opposer, l'autorité allemande a le droit de saisir ces matériels. Il y a lieu d'aviser immédiatement l'administration française intéressée.

3) Doit-on se soumettre à l'obligation d'exécuter des réparations sur des matériels allemands pour le compte de l'autorité allemande ? Réponse affirmative.

4) Doit-on prendre des commandes imposées par l'autorité allemande ? Il y a lieu d'obtenir préalablement un accord du gouvernement français, pour chaque cas particulier.

5) Quelle attitude doit-on prendre lorsque l'autorité allemande demande des renseignements techniques sur les fabrications de matériel de guerre ou exige la remise d'une documentation (...) ? Il y a lieu de répondre que ces renseignements sont secrets et ne peuvent être divulgués qu'avec l'autorisation du gouvernement français et qu'il appartient aux autorités

<sup>390</sup> AN/ 62 AS/ 8/ CORSID, Rapport Walckenaer, sur la sidérurgie du Centre, rapport daté de mars à juillet 1942.

<sup>391</sup> Par la suite, des libertés sont prises avec cette loi : on a vu dans le cas Schneider que l'entreprise signe en 1941 un accord commercial avec son « tuteur » allemand.

allemandes de saisir de la question ce gouvernement. (...) Si en dépit des réserves faites, ces documents sont saisis par l'autorité allemande, il y a lieu d'en aviser immédiatement le gouvernement français. D'une manière générale, lorsqu'une demande est présentée par l'autorité allemande, il convient de déclarer que l'on en réfèrera au gouvernement français et de subordonner sa réponse à celle qui sera donnée par le gouvernement. (...) Si l'autorité allemande déclare passer outre à cette réserve et donne un ordre, il convient de demander que cet ordre soit donné par écrit. Il ne faut jamais exécuter sur un ordre verbal. Il est recommandé de prendre, dans diverses circonstances, une attitude correcte mais très ferme et de ne jamais se contenter de déclarations verbales ni de se laisser aller à des arrangements qui ne sont pas sanctionnés par une correspondance et, le cas échéant, par une autorisation du gouvernement français. »<sup>392</sup>

Ces conseils consistent donc, en résumé, à demander aux industriels de ne prendre aucune initiative en ce qui concerne les relations économiques avec les Allemands et de n'accepter celle-ci qu'avec l'accord exprès du gouvernement. En somme, le gouvernement assume ainsi la totale responsabilité de la collaboration. Cette attitude évite une dérive sur le terrain mais elle exonère lesdits industriels de leurs éventuelles responsabilités morales et ouvre donc la porte à plus de collaboration.

En ce tout début de l'Occupation, les représentants du gouvernement français ont donc une attitude de vaincus contraints d'obtempérer à certaines exigences allemandes mais après avoir tenté toutes les échappatoires possibles. Le discours vis-à-vis des industriels invite donc ceux-ci à une extrême prudence. Mais pour ce qui est des garanties, elles sont très faibles puisqu'elles consistent plus ou moins à dire : "Couvrez-vous en informant le gouvernement de tout." Mais, devant l'usage de la force, l'industriel reste seul sur place, même si lors de négociations importantes, il y a en général la présence d'un représentant officiel du gouvernement français, comme par exemple celle d'officiers militaires de liaison. Chez Schneider, on note cependant qu'il ne faut pas céder aux premières injonctions car il y a une part importante de bluff de la part de certains officiers allemands qui enquêtent sans mandat ou qui menacent de réquisitions ou de renvois. Or l'on dit parallèlement qu'à la Commission de Wiesbaden les consignes allemandes sont de ne pas changer les directeurs français d'usines et de sociétés industrielles<sup>393</sup>.

Par la suite, le gouvernement français va donner des directives pour éviter au maximum les contacts directs entre les industriels ou les commerçants français et les autorités allemandes, et la création des comités d'organisation, dès août 1940, correspond aussi à cet objectif, même si ce n'est pas la seule raison de cette nouvelle organisation<sup>394</sup>. Les pressions et menaces diverses sur les entreprises restent cependant assez fréquentes. En janvier 1941, l'usine d'Imphy, de la société Commentry-Fourchambault-Decazeville, a été menacée d'une mainmise de l'autorité d'occupation, mais cette menace n'a pas été suivie d'effet car des conversations directes entre la direction de cette usine et les autorités d'occupation ont suffi à la lever<sup>395</sup>.

Mais on peut voir parfois un autre usage des contraintes allemandes. Certains industriels profitent en effet de l'occasion pour jouer de la pression allemande dans le sens de leurs intérêts. Deux des principaux ateliers des Forges de Coly, selon une convention passée le 9 février 1939 avec le Comptoir sidérurgique de France, ne devaient pas fonctionner avant le 31 décembre 1950. Le directeur, M. Donini-Ferreti, se fait appuyer « *d'une manière très vive* » par tous les services allemands pour faire remettre en fonctionnement ces unités et le gouvernement français impose au CORSID l'inscription de cette entreprise sur ses listes<sup>396</sup>.

<sup>392</sup> AN/ 187 AQ/ 575 Schneider/ note au sujet de réponses données par M. Noël, délégué général auprès de l'administration allemande en territoire occupé, 17 juillet 1940.

<sup>393</sup> AN/ 187 AQ/ 575 Schneider/ note manuscrite au sujet de la réunion du 17 juillet 1940 avec M. Noël.

<sup>394</sup> AN/ 187 AQ/ 575 Schneider/ note officielle non datée (fin 1940) qui présente l'organisation du Ministère de la production industrielle et du travail.

<sup>395</sup> AN/ F 12/ 10 060/ Direction de la sidérurgie / rapports mensuels nov. 1940- déc. 1941.

<sup>396</sup> AN/ F 12/ 10 063/ note du 18 octobre 1945 du secrétariat général à la production, non signée.

Quelques résistances, quoique faibles, apparaissent parfois face à certaines exigences allemandes. C'est ainsi qu'en septembre 1941, le gouvernement français met en cause un projet d'ordonnance allemande concernant la mise en place d'une autorisation à demander pour les décisions que prennent les assemblées générales des sociétés, qui, pour pouvoir être exécutées, devront être approuvées par le Commandant militaire en France, en dehors de celles concernant les rapports d'exercices ou le quitus donné aux conseils de surveillance et conseils de direction. Il en est de même pour les décisions des dirigeants transférant le siège social. C'est bien ce transfert qu'il s'agit d'empêcher, vers l'étranger en particulier<sup>397</sup>.

La collaboration peut aussi cacher une certaine forme de résistance, tant de la part de la direction que de la base ouvrière elle-même. Les ouvriers, comme il semble que ce fut le cas chez Schneider<sup>398</sup>, s'organisent pour ralentir la cadence de la production ou pour saboter quelques pièces tout en sauvegardant les apparences de collaboration de bon gré, afin de ne pas avoir à subir de représailles, telles que la déportation vers les usines allemandes. Mais si ralentissement de la production il y a eu, il fut très marginal par rapport aux simples causes matérielles, approvisionnement et transport, qui contribuaient bien plus largement aux difficultés de la production sidérurgique.

## Des négociations permanentes

Tout se négocie. Dès la moindre ouverture, les représentants français se précipitent pour obtenir quelques concessions, sur les prix, ou en proposant quelques trocs ou d'autres compromis. Par exemple, en septembre 1942, les Allemands souhaitent une livraison de moteurs pour des laminoirs en Russie. Des négociations pour des contreparties s'engagent, en passant par l'entremise de sociétés plus ou moins douteuses par lesquelles l'État, avec l'accord des sidérurgistes, peut offrir des compensations dans l'espoir d'obtenir des avancées politiques sur le régime de la Meurthe et Moselle<sup>399</sup>.

Les prix sont négociés, au détriment du budget public. En 1944, le gouvernement allemand paie les produits sidérurgiques qu'il commande aux usines sidérurgiques françaises en dessous du prix fixé par le Comité des prix. La différence est à la charge de l'État français, selon une convention signée entre ce dernier et le Comité d'organisation de la sidérurgie<sup>400</sup>.

Alors que la situation est déjà bien assez compliquée pour les industriels, elle se complexifie encore par le fait qu'il y a quelques conflits entre certains services des diverses administrations françaises. Par exemple, ces différents services ont mené parfois des négociations de prix chacun de leur côté, aboutissant à des résultats contradictoires. Pour cette raison, Barnaud, le délégué aux relations économiques franco-allemandes, demande de ne pas traiter directement avec les Allemands et de toujours passer par la Sous-direction des prix de la Direction de l'économie générale du Ministère de l'économie nationale et des finances, responsable officielle de toutes les négociations de prix des commandes allemandes<sup>401</sup>.

Il faut aussi négocier pour les fabrications à destination de la France. En effet, pour libérer des possibilités pour pourvoir aux besoins allemands, les contrôleurs allemands nommés dans les usines sidérurgiques refusent certaines commandes françaises passées par l'intermédiaire du

---

<sup>397</sup> AN/ F 37/ 24/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945) projet d'ordonnance Contrôle sur les sociétés (août sept 1941), C/R de la réunion de liaison du 4 sept 1941.

<sup>398</sup> J.-L. Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, Paris, 1986.

<sup>399</sup> cf. *infra*, chapitre 6.

<sup>400</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, lettre du ministre de la Production industrielle à celui de l'Économie et des finances datée du 31 juillet 1944 mais lettre C/R du contrat joint (en allemand) du 18 avril 1944.

<sup>401</sup> AF/ B 32 479/ Allemagne/ circulaire signée Barnaud, du 14 août 1941, a/s des négociations des questions de prix avec les autorités allemandes.

Comptoir des produits sidérurgiques (CPS). Par exemple, fin septembre 1943, on signale le refus par le *Beauftragter* de l'usine de Neuves-Maisons de l'inscription des commandes passées par le CPS à cette usine, ce refus portant alors sur un tonnage de 13 600 tonnes, alors que, théoriquement, une usine française n'a pas le droit de refuser les commandes visées par le répartiteur. Celui-ci devra donc être saisi de la question. Le CORSID estime que le directeur de la sidérurgie, puisqu'il a été le chef de la représentation française lors de la réunion franco-allemande où ont été débattus les programmes de fabrication, se doit d'intervenir dans tous les cas où les engagements ne sont pas tenus par les Allemands<sup>402</sup>.

Ces négociations permanentes et les pressions constantes sur le terrain créent des inquiétudes pour l'avenir. On se préoccupe beaucoup, chez les sidérurgistes, des conditions dans lesquelles seront signées le *Traité définitif de paix*. On sait déjà que la France restera sous la dépendance de l'étranger pour son approvisionnement en combustibles, mais on craint une aggravation de la situation par rapport aux conditions du moment, qui ne sont déjà pas bonnes.

### Vers le renouveau des ententes intérieures ?

Dès la mise en place de la nouvelle organisation professionnelle, des négociations sont menées en vue de mettre en place de nouvelles ententes commerciales. Si l'ensemble de la profession s'accorde bien sur le principe et sur les buts, on n'arrive pas à faire l'unanimité sur les moyens pour y parvenir<sup>403</sup>. Le Comité d'organisation du matériel pour mines et usines sidérurgiques propose des clauses de prix et de contingent, affirmant que la production va s'organiser elle-même par des échanges de contingents, chaque entreprise s'orientant vers la production pour laquelle elle est le plus rentable, ce qui au total aurait pour conséquence une stabilisation du marché. D'autre part, cela permettrait aussi, par une normalisation de la production due à la spécialisation, d'abaisser les coûts de revient tout en améliorant la qualité des produits, et ainsi de baisser les prix de vente sans abaisser les marges bénéficiaires.

Il apparaît clairement, dans la suite du texte, que ces propositions sont extrêmement conservatrices, puisque l'on cherche à éviter non seulement les concentrations d'entreprises, ce que l'on peut comprendre du point de vue de chaque chef d'entreprise, mais aussi que l'on recherche "*un minimum de bouleversements et de troubles dans la structure et la marche des entreprises*"<sup>404</sup>. On envisage cependant d'éventuelles mises en commun d'outillage ou de bureau d'étude ou de vente, mais aucun bouleversement de l'organisation industrielle.

L'idée est relancée au premier trimestre 1943, passé les perturbations dus aux prélèvements d'ouvriers pour le service de la relève des prisonniers. Les industriels avaient répondu en nombre à la première proposition du Comité d'organisation, mais tous ne s'étaient pas montrés favorables au projet.

« Dans l'ensemble l'impression qui se dégage des réponses que nous avons reçues est que trop d'entre vous n'ont pas encore compris la gravité des heures présentes et le danger prochain et mortel d'une puissante concurrence étrangère pour une industrie qui s'en tiendrait à des formules périmées. Nous avons par contre trouvé un véritable réconfort dans certaines réponses imprégnées d'un esprit nouveau. Nous avons de même lu avec un très vif intérêt plusieurs lettres exposant des efforts d'entente ou de concentration réalisés dans le passé.

L'étude de ces exemples extrêmement instructive nous permet de penser que l'organisation économique nouvelle permettra de triompher des difficultés qui ont parfois dans le passé dissous ces ententes. Il est donc nécessaire de la reprendre. Mais dans l'ensemble très

<sup>402</sup> AN/ 62 AS / 8/ CORSID/ séance du 25 septembre 1943.

<sup>403</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ circulaire du CO du matériel pour mines et usines sidérurgiques, « Ententes commerciales », 20 novembre 1941.

<sup>404</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ 20 novembre 1941, *ibid.*



peu d'entre vous ont parlé "entente" et c'est pourquoi nous tenons à revenir une fois de plus sur cette question vitale. »<sup>405</sup>

Il est difficile de savoir si l'impulsion de ce projet en faveur des ententes vient des sidérurgistes membres du CORSID, rompus aux ententes avant-guerre ou s'il y a eu pression de la part du Ministère de la Production industrielle et de Bichelonne. Dans un cas comme dans l'autre, il y a probablement tentative de profiter de la situation spéciale du moment pour contraindre plus ou moins à la formation ou à la prolongation des ententes industrielles. Ce serait l'occasion de les imposer, comme cela s'est fait en Allemagne. Même s'ils n'ont pas les mêmes fondements, probablement les projets des uns et des autres se sont-ils rejoints pour s'accorder sur l'importance de l'organisation économique, encore plus sensible en cette période où certains peuvent sans doute jouer plus facilement les outsiders ou "grignoter" des parts de marché sur des concurrents moins dociles face à la demande.

Pour parer aux attaques contre la sidérurgie, déjà évoquées, qui font état d'une mauvaise gestion économique de l'ensemble du secteur, les dirigeants du CORSID se justifient en dénonçant la politique antérieure. Ils expliquent la dispersion de la production des firmes françaises, même des plus grandes, par l'attitude antérieure des pouvoirs publics qui en "contrecarrant" l'action des entreprises les ont contraintes à ce type de développement préjudiciable à leurs intérêts. Pour sortir de cette situation, c'est l'union qui est préconisée, seule façon d'avoir des moyens techniques et de recherche suffisants et de prendre sur le marché une part d'un poids suffisant pour lutter contre la diffusion des brevets étrangers. Cette union se ferait donc dans le cadre d'une répartition des commandes par spécialisation des divers ateliers, sous conditions de garanties réciproques. La pression de la part du CORSID sur les entreprises qui, comme on le comprend à mots couverts, ne montrent pas un fol enthousiasme à ces propositions, s'est nettement accentuée et le Comité parle maintenant d'imposer la chose.

« Pour ces branches dans lesquelles un tel programme est réalisable, nous devons aboutir. Nous sommes prêts à prendre les décisions nécessaires en accord avec notre Commissaire du Gouvernement qui nous soutient dans nos efforts. Mais nous préférons - et il serait hautement préférable à tous points de vue que de telles unions soient réalisées spontanément. Nous faisons donc ici un appel pressant auprès de tous les hommes d'action qui veulent que nos industries vivent pour que de telles initiatives soient prises en liaison avec nous.

Nous vous demandons instamment, dans tous les groupes, dans toutes les sections dans toutes les spécialités, dans toutes les entreprises, de méditer toujours les paroles profondes du Maréchal : " ... *Mesurées à l'échelle internationale nos entreprises sont en général de modeste importance. Si cet état de choses conforme à notre esprit national peut avoir des conséquences sociales heureuses, il nous rend dans certains domaines incapables de lutter contre la concurrence extérieure. Seules des unions convenables dûment contrôlées par l'État remédieront à cette faiblesse. Toutes ces tâches ont déjà été abordées par les Comités d'organisation et par mes représentants. Il faut les poursuivre d'urgence avec une volonté jamais lassée.*"

Les difficultés nouvelles qui s'amoncellent et grèvent notre avenir de si lourdes hypothèques nous conduisent à rappeler plus que jamais qu'il y a là pour nos industries une question de vie ou de mort. »<sup>406</sup>

Ces paroles préparent donc le terrain pour amener les industriels à accepter les nouvelles réglementations qui semblent s'annoncer là.

<sup>405</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ circulaire du CO du matériel pour mines et usines sidérurgiques, « Nouvel appel en faveur des ententes », mars 1943.

<sup>406</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ mars 1943, *ibid.*

## QUELQUES ENTREPRISES SIDÉRURGIQUES FRANÇAISES À TRAVERS LA GUERRE

La comparaison de la production des principales unités sidérurgiques françaises fait apparaître de fortes variations, différentes dans leur intensité et leur chronologie, pour chaque exemple. Il est donc délicat de proposer un bilan d'ensemble, sauf à dire que dans tous les cas la production baisse brutalement en 1940. Ensuite, si les installations sont immédiatement remises en fonctionnement, la production se maintient à un niveau bas. Dans le cas de Schneider, cette production décroît progressivement d'année en année. En ce qui concerne le groupe de Wendel, l'unité d'Hayange est arrêtée de longs mois, et celle de Jœuf l'est pour toute la durée de la guerre.

Mais une fois les combats terminés, les entreprises se sont réorganisées, en fonction des circonstances locales et, si elles sont loin d'avoir retrouvé le niveau de 1938 en raison des difficultés d'approvisionnement en matières premières, énergie et main d'œuvre, elles ont cependant adopté un certain rythme "de croisière".

### Marine et Homécourt

A la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, on produisait en 1938, 352 000 tonnes de fonte, avec 11 hauts-fourneaux, et 342 000 tonnes d'acier<sup>407</sup>. Les usines de la Loire (St Chamond, Asailly, Lorette et Onzion) qui fabriquent des fontes, des aciers sous toutes leurs formes et surtout du gros armement, des blindages et du matériel roulant (usine de St Chamond), après un effort important pour l'année 1940, produisent dès 1941 à peine plus qu'en 1938, avec cependant un nombre d'heures de travail supérieur de 10 %<sup>408</sup>. Ceci confirme les remarques de Christian Pineau qui, dans le numéro de juin 1939 de la revue *Banque et Bourse*, dénonçait la nouvelle législation sur le travail, avec la loi des 60 heures, et démontrait, exemples à l'appui pris dans la métallurgie, que l'augmentation de la durée du travail n'avait qu'une faible incidence sur le niveau de la production, voire une incidence nulle. Disons que cette explication partiellement vraie se combine avec les difficultés spécifiques à la situation de l'Occupation.

**Tableau 111 : Usine de St Chamond (Loire), production d'acier Martin (en tonnes)<sup>409</sup>**

1929	1938	1939	1940	1 <sup>er</sup> sem. 1941	2 <sup>ème</sup> sem. 1941
28 922	21 201	27 420	34 892	14 273	9 642

L'usine du Boucau (Pyrénées), qui a moins de disponibilités en énergie électrique et n'a pas l'indépendance en charbon des unités de la Loire, a vu son activité se réduire encore plus. La production d'acier n'y atteint, au milieu de l'année 1941, qu'un peu moins de la moitié de la production moyenne mensuelle du premier semestre 1940 et l'avenir s'annonce plus difficile encore, vu les restrictions des livraisons de charbon. Plus grave encore est la situation de l'usine d'Hautmont qui, faiblement alimentée en matières premières, ne fonctionne qu'au quart de la production maxima réalisée dans les premiers mois de l'année 1940. Enfin, l'usine d'Homécourt (Meurthe et Moselle) ne fonctionne qu'à moins de la moitié de son activité normale, avec seulement deux hauts-fourneaux à feu, l'aciérie Thomas et un seul four Martin<sup>410</sup>.

<sup>407</sup> 189 AQ / 216.

<sup>408</sup> AN 65AQ/ K136/1/ Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, allocution de Théodore Laurent à l'assemblée générale ordinaire du 30 août 1941.

<sup>409</sup> AN/ 35 AQ 18/ Cie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt.

<sup>410</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, allocution de Théodore

La société Marine dépend aussi financièrement de ses participations nombreuses dans d'autres sociétés sidérurgiques ou de divers secteurs. Ces sociétés sont touchées, elles aussi, à des degrés divers, par les diverses pénuries qui entravent la production en général. Un certain nombre de ces entreprises continuent à gérer normalement leur domaine industriel, compte tenu de ces difficultés d'approvisionnement et de l'organisation nouvelle qui a nécessité des adaptations. C'est le cas de la société DAVUM, de la société SITRAM, des Forges d'Alleverd, de la Société des tubes de Vincey, de la Société des tubes métalliques de la Gironde, de la Manufacture de vilebrequins de Lorette, la Société d'énergie électrique de la Basse-Isère. La Société des hauts-fourneaux de Givors a subi en mai 1940, un bombardement aérien qui a fait de nombreuses victimes et causé des dégâts importants mais qui n'ont pas arrêté la marche de l'usine. Aucune des autres unités de production n'a connu de dommages sérieux<sup>411</sup>.

Les mines que possède la société, celles d'Anderny-Chevillon, de Bazailles, en plus de sa propre mine d'Homécourt, sont soumises, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1940, à un régime d'exception. L'exploitation minière en était strictement contrôlée et la production de minerai de fer, directement sous gestion allemande, n'atteignait, en 1943-1944, qu'à peine les deux tiers de ce qui était extrait avant la guerre<sup>412</sup>. Le charbonnage Carolus Magnus, situé en Allemagne avait été mis sous séquestre et les charbonnages de Beeringen, étaient situés en Belgique occupée. La société possédait aussi des participations dans d'autres entreprises situées en Belgique ou au Luxembourg et soumises à des régimes spéciaux d'occupation. Elles étaient exploitées directement par les autorités allemandes, telles la Société lorraine des aciéries de Rombas, la Société luxembourgeoise HADIR, la Société Redange-Dilling et celle des Charbonnages de Faulquemont.

L'usine d'Homécourt, en Meurthe et Moselle, a été occupée dès la fin du mois de juin 1940 et placée sous la responsabilité de Röchling. Elle échappe alors totalement au contrôle de la C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, contrairement aux conventions d'armistice et n'est restituée à la gestion de la société mère que le 1<sup>er</sup> mars 1944, le contrôle sur les fabrications se poursuivant de façon stricte. Le départ précipité des troupes allemandes n'intervient que le 4 septembre<sup>413</sup>.

Pendant la guerre, l'usine d'Homécourt livre à de nombreux clients allemands, en Allemagne, en Lorraine et au Luxembourg, différentes fabrications dont des produits issus de la récupération du vanadium, des scories et des fontes de plusieurs variétés, et elle assure aussi le laminage de divers produits. Il y a sans aucun doute des fabrications plus directement en rapport avec l'armement, mais les archives de la société n'en font pas état, même au moment des réclamations pour les impayés à la fin de la guerre. Parmi les sociétés allemandes clientes, on trouve les grands noms de la sidérurgie et de l'industrie chimique allemande : IG Farben<sup>414</sup>, Arbeitsgemeinschaft Deutsche Benzol Erzeuger GmbH, Hütten Chemie, Hüttenwerke Siegerland, Mannesmann Röhrenwerke, Neunkirchen Eisenwerke AG, Otavi Minen, Röchling'sche Eisen und Stahlwerke "Carslhütte", Roheisen Verband GmbH, Rombacher Hüttenwerke, Siegerner Eisenhandel, Otto Wolf, Thyssen Rheinstahl.

Les programmes de livraisons sont établis mensuellement par Röchling et le transit de l'argent s'effectue par sa propre banque, sise à Sarrebrück, « chargée des encaissements et des paiements », qui laisse une créance de plus de 8 millions de francs à la fin de la guerre<sup>415</sup>. Malgré

---

Laurent à l'assemblée générale ordinaire du 30 août 1941.

<sup>411</sup> AN 65AQ/ K136/1/ Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt, allocution de Théodore Laurent à l'assemblée générale ordinaire du 30 août 1941.

<sup>412</sup> 65AQ/ K136/1, Marine et Homécourt, rapport assemblée ordinaire de février 1945 (exercice 1943-1944).

<sup>413</sup> 65AQ/ K136/1, Marine et Homécourt, rapport assemblée ordinaire de février 1945 (exercice 1943-1944).

<sup>414</sup> Près de 29 millions de francs d'impayés en fin de guerre.

<sup>415</sup> AN/ 139 AQ/9 Marine et Homécourt/ Mémoire a/s créances à des clients allemands pendant la guerre et diverses correspondances (août 1944) a/s de commandes allemandes exécutées par livraisons de commandes françaises

les fortes contraintes subies, le bilan de la société Marine-Homécourt en 1944 reste cependant positif : pour un capital de 240 millions de francs, le résultat au 30 juin, date de clôture de l'exercice, est de 6 315 248 francs de bénéfices<sup>416</sup>.

### **Nord-Est, Denain-Anzin, UCPMI et Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons**

Les usines des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont travaillé normalement jusqu'au 10 mai 1940, avec une production mensuelle d'environ 52 000 tonnes. Mais après l'invasion des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, les bombardements se multipliant dans la région, les arrêts furent fréquents et les difficultés de personnel et d'approvisionnement se multiplièrent (mobilisation en Belgique, réception défectueuse du minerai et du coke). Le 15 mai, toutes les communications sont coupées, la population fut évacuée et la production fut donc interrompue. L'usine de Valenciennes est bombardée et mitraillée le 17 mai et de violents combats ont lieu dans l'usine, de part et d'autre de l'Escaut. En plus des dommages aux appareils par arrêt brutal et prolongé, l'usine a aussi été pillée. L'usine de Louvroil s'est interrompue également le 16 mai, car les habitants avaient fui la région. Il en est de même à Hautmont où l'on parvient cependant à éteindre normalement les appareils à feu mais pas à empêcher le pillage. A Montataire une première évacuation a lieu le 21 mai 1940 sur ordre des autorités militaires, pour quatre jours, puis une seconde le 9 juin. Par manque d'eau, tous les appareils n'ont pas été éteints correctement<sup>417</sup>.

Après ces événements lourds de conséquences pour la société Nord-Est, les unités parviennent cependant à relancer progressivement leur production, quelque temps après l'armistice. Mais la production totale s'est effondrée (passant de 530 239 tonnes d'acier en 1939 à 286 533 l'année suivante) et malgré un sursaut en 1941 (304 609 tonnes d'acier), elle ne parvient à maintenir qu'un niveau de production d'environ les deux tiers de sa production habituelle<sup>418</sup>.

Au moment de l'invasion, la société Denain-Anzin expédie ses cadres en zone libre en vue de la réédification d'un noyau industriel pour subvenir aux besoins du gouvernement afin de poursuivre les combats. Le projet tombe évidemment avec l'armistice. Il faut alors décider de poursuivre, en coopérant, ou d'arrêter et c'est la première solution qui est choisie. Henry de Nanteuil, président directeur-général, rentre alors au siège social à Paris avec son équipe et François Clerf, le directeur général des usines, repart pour Denain. Les deux hommes sont ensemble victimes d'un accident mortel, en juin 1941. C'est alors Geib qui prend la direction des usines et l'on rapporte qu'il eut une telle attitude de fermeté devant les menaces que cela forçait le respect de ses interlocuteurs<sup>419</sup>. Les usines, à l'activité ralentie, furent bombardées à plusieurs reprises durant la guerre et il y eut quelques victimes. Pendant les hostilités, on prépare déjà l'après-guerre. C'est ainsi que l'entreprise investit en faisant l'acquisition des mines d'Escaro-Nord, dans les Pyrénées<sup>420</sup>.

---

bloquées sur parc ; AN/ 139 AQ/ 9/ Marine et Homécourt, lettre au ministre de la production industrielle, signée Truchy, 22 sept. 1948.

<sup>416</sup> AN/ 72 AS/ 113.

<sup>417</sup> AN/ F 12/ 11008/ Direction de la sidérurgie/ Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est, note du 29 mars 1943 évacuation lors de la campagne de France.

<sup>418</sup> Voir graphique ci-après.

<sup>419</sup> Denain-Anzin, Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949, Paris, 1950, p. 95.

<sup>420</sup> Denain-Anzin, *ibid.* Voir graphique ci-après.

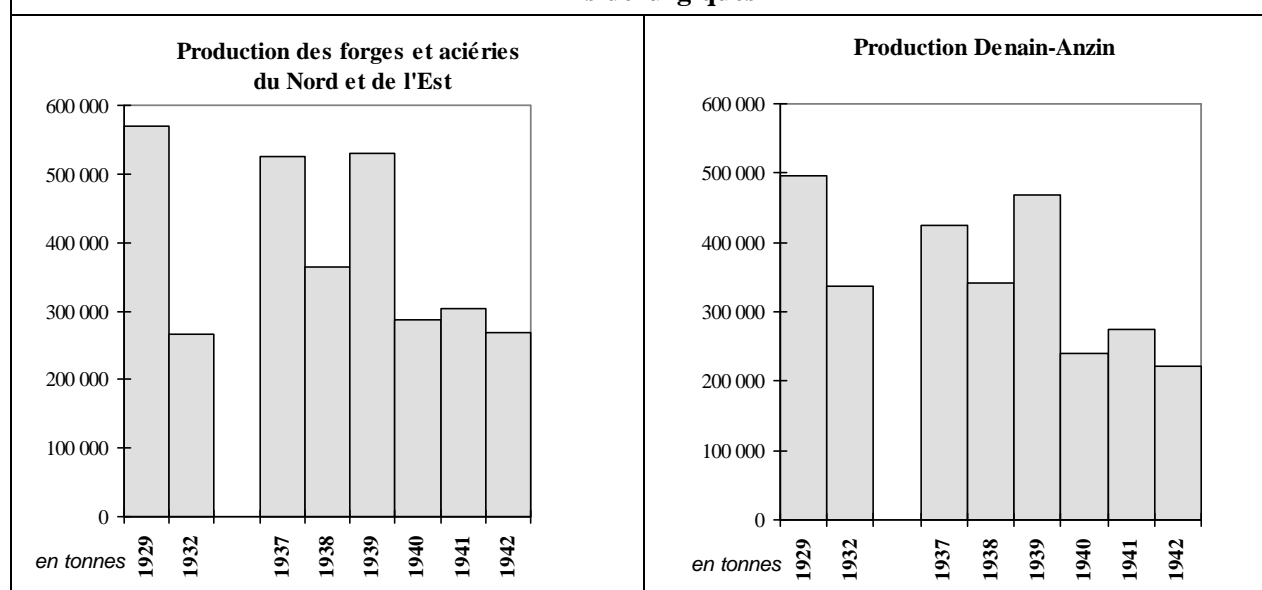
L'Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels (UCPMI) possède l'usine d'Hagondange qui se trouve directement sous contrôle allemand. La production de cette usine remonte en 1941, après un très bas niveau en 1940, car elle se trouve dans les zones de combat. L'année 1942 est difficile mais la production s'élève à nouveau en 1943<sup>421</sup>. Un autre groupe important, celui des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, se trouve en partie dans la zone interdite (Pas-de-Calais). La production totale du groupe avait atteint 347 000 tonnes d'acier brut en 1939. Après cette date, on ne connaît que la production de l'usine d'Isbergues (Pas-de-Calais)<sup>422</sup>.

**Tableau 112. Résultats de la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons**<sup>423</sup>

	1941	1942	1943	1944
<b>Bénéfices nets ou pertes d'exploitation</b> <i>en milliers de F</i>	24 373	19 617	15 309	- 60 218

Par contre, on connaît le bilan de la société qui n'accuse de pertes qu'à partir de 1944 et peut ainsi pendant presque toute la durée de la guerre servir un dividende identique à ses actionnaires, soit 133,33 F jusqu'en 1943 inclus.

**Figure 85. Graphiques comparatifs de la production d'acier des principales sociétés sidérurgiques**<sup>424</sup>

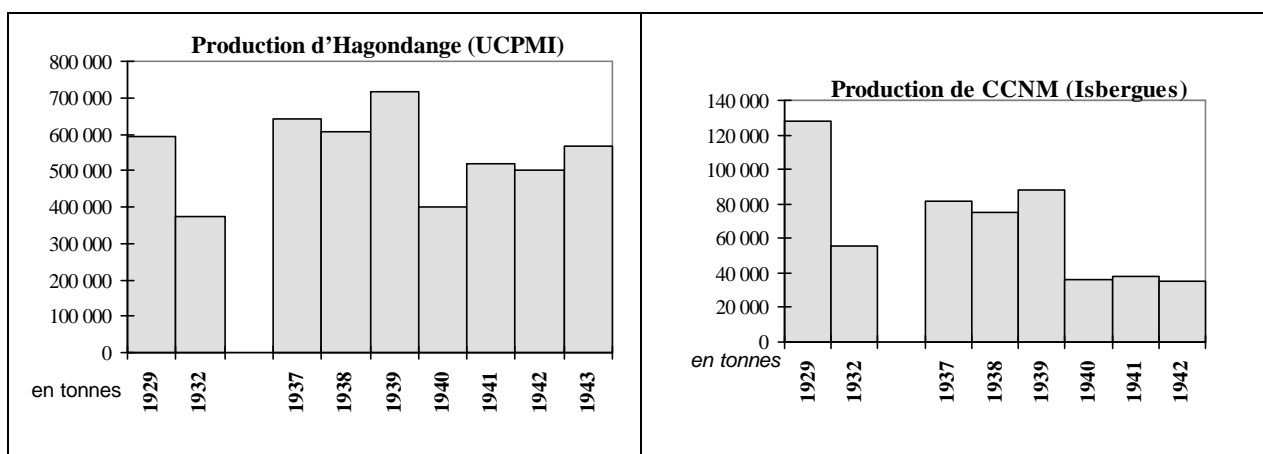


<sup>421</sup> Voir graphique ci-après.

<sup>422</sup> Voir graphique ci-après.

<sup>423</sup> AN/ 65AQ/ K 46.

<sup>424</sup> On a montré à titre de comparaison les années 1929 et 1932, souvent maximum et minimum de la période des années trente. Sources : AN 65AQ/ K136/1/Marine, AN/ F 12/ 11008/ Direction de la sidérurgie/ Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; AN/ AJ 40 / 330 Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ Denain-Anzin ; AN/ 189 AQ / 214/ Hagondange ; AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons ; AN/ 189 AQ/ 214 / de Wendel ; AN/ 187 AQ (diverses séries)/ Schneider. Voir les statistiques détaillées en annexe à ce chapitre.



### Le groupe de Wendel face à des difficultés spécifiques

La famille de Wendel, comme beaucoup d'autres, participe à la défense du pays. Henri, le fils de François, est rappelé comme lieutenant d'artillerie ; son gendre, le baron Jean de Seillière, est mobilisé comme capitaine de dragons ; son cousin Guy reprend du service comme colonel de réserve dans l'armée du général Giraud. François, Humbert, Maurice de Wendel et de Mitry se consacrent à l'entreprise familiale et font, dès l'entrée en guerre, d'incessants allers-retours entre Paris et Hayange pour pousser à son maximum l'effort de guerre qui est demandé aux entreprises françaises, particulièrement à celles qui fabriquent des armes ou des pièces indispensables aux armées<sup>425</sup>.

Dès le mois de septembre 1939, les autorités civiles et militaires de Moselle, évacuent les régions au-delà de la Ligne Maginot et décident le maintien de l'activité industrielle proche du front. Parmi les installations du groupe de Wendel, la mine de houille de Petite Roselle est presque située à la frontière allemande, face à Sarrebrück. Quelques hommes surveillent les installations et poursuivent l'exploitation à un rythme réduit, près des avant-postes français. Dans les centres d'Hayange, de Moyeuivre et de Jœuf, encore à l'abri de la ligne Maginot, on poursuit l'exploitation au plus fort rythme, sous la protection des troupes, et l'on met en place progressivement des systèmes de défense pour les ouvriers contre les bombardements<sup>426</sup>. La production se poursuit ainsi, malgré les conditions difficiles. La situation devient critique à partir du bombardement du 10 mai 1940. L'usine de Jœuf est arrêtée le 14 juin, lors de l'arrivée des Allemands, et son personnel est licencié<sup>427</sup>.

Avec l'armistice, tout bascule. Comme toutes les mines et usines de l'Est de la société, Hayange est mise sous séquestre, les gérants et le directeur-général, Paschal, sont interdits d'usine. Decker, le directeur des Chemins de fer, accepte d'assurer la direction par intérim. Le 12 juillet 1940, Humbert et Maurice de Wendel se rendent à une convocation des autorités allemandes. Ils reçoivent ainsi à l'usine Hermann Röchling, accompagné de son gendre et fidèle collaborateur, le baron von Gemmingen, de M. Küper, le nouveau mandataire pour les usines d'Hayange, et du major von Winting<sup>428</sup>. Röchling a été nommé responsable des forges de la Moselle, donc de celles d'Hayange et de Moyeuivre, et de celles de Meurthe-et-Moselle, donc de Jœuf. Röchling en veut particulièrement à François de Wendel car il pense qu'il est la cause de la longue durée de sa captivité après 1918. Cependant les relations restèrent toujours courtoises et il

<sup>425</sup> AN/ 190 AQ /44/ Fonds de Wendel/ relations franco-allemandes/ *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953, p. 4-5.

<sup>426</sup> AN/ 190 AQ /44/ *ibid.*, p. 6.

<sup>427</sup> AN/ 190 AQ/ 49/ Usines Wendel en 1942/ archives de Brouchettièrre (P 18/2)

<sup>428</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953, p.16.

semble que ce fut avec un peu d'émotion que Röchling annonça aux de Wendel que leur présence en Lorraine était interdite, c'est en tout cas comme cela que le rapporte le monographe de l'entreprise, un ancien directeur<sup>429</sup>.

Au début, le caractère juridique de la prise en charge de l'entreprise de Wendel par les autorités allemandes n'est pas précisée et Röchling accepte momentanément la direction provisoire mise en place, à condition que les gérants n'interviennent en aucune façon dans les affaires de l'entreprise, sauf par l'unique intermédiaire de lui-même ou de son neveu, Ernst Röchling, son mandataire à Paris<sup>430</sup>. En attendant le traité de paix et un règlement définitif du cas, la société conserve son siège à Paris. Mais nul ne savait en réalité ce qui allait se passer et les dirigeants considérèrent la société comme sous séquestre.

Les cadres réintégrèrent leur poste à Hayange, Decker, celui de directeur général par intérim autorisé par les autorités allemandes, Gatelet retrouva son poste de directeur des hauts-fourneaux, Koppe, celui de directeur administratif. Les Allemands fixèrent au 1<sup>er</sup> juillet 1940 le début de leur exploitation des mines et usines, les sociétés ayant à faire face à toutes les charges et obligations contractées avant le 30 juin<sup>431</sup>. Les dirigeants de la firme étant donc interdits en territoire lorrain, Maurice de Wendel s'installa à Senelle-Maubeuge, où il suivait la S<sup>te</sup> houillère de Liévin dont il était le président, le comte Emmanuel de Mitry s'occupait de Gueugnon et des établissements Nozal, le reste de la famille, dont la comtesse de Mitry résidait à Paris, à l'exception de Ségolène de Wendel qui s'était installée à Lyon. Le capitaine Jean Seillière et le lieutenant Henri de Wendel avaient été fait prisonniers en Allemagne. Quant au sénateur Guy de Wendel, il vivait soit à Vichy, soit dans le Midi<sup>432</sup>.

Quelle était la position de François de Wendel par rapport au gouvernement de Vichy ? On sait qu'il n'a pas voté les pleins pouvoirs à Pétain, mais non pas au moyen d'un vote d'opposition mais par absence au moment du vote. Comment la version "officielle" des mémoires de la société présente-elle les choses ? Comme une attitude de rejet immédiat et délibéré, que cependant rien n'infirme ni ne confirme.

« Politiquement, M. François de Wendel n'avait eu aucune hésitation. De Cognac il avait gagné Bordeaux; il en était revenu décidé à ne pas s'associer aux projets du gouvernement, dont il avait souhaité le départ pour l'Algérie, un instant sur le point de se réaliser. Il présentait l'impuissance d'un soi-disant gouvernement français exposé aux menaces et aux chantages allemands. Il refusait d'être complice des abandons expressément ou implicitement consentis par une convention d'armistice dont nul n'était à même de discuter sérieusement la teneur. (...)

Dès le début de l'été, tous savaient que la famille demeurait dans sa tradition; la collaboration était pour elle chose jugée. Sans illusions sur les conséquences des votes auxquels on voulait entraîner le Parlement, M. François de Wendel refusa de se rendre à Vichy, demeurant étranger aux dispositions qui chargèrent le Maréchal Pétain de fonctions dictatoriales. Vichy se livra rapidement à des gestes incohérents, sans rapports aucuns avec la situation humiliée de la France, et bien des Français en furent péniblement affectés. La dissolution du Comité des Forges et celle du Comité des Houillères apparurent comme une ahurissante sanction du désastre. »<sup>433</sup>

Les mines de fer relèvent alors d'une autre administration allemande, sous le contrôle de l'ingénieur des mines de la Sarre, Waechter. C'est donc de lui que dépend Petite Roselle. Quant aux possessions allemandes et hollandaises des de Wendel, les houillères de Westphalie (mines Frederic-Henri et Henri-Robert) et celles d'Orange-Nassau, elles étaient sous séquestre comme

<sup>429</sup> AN/ 190 AQ/ 44 / *ibid.*

<sup>430</sup> AN/ 190 AQ/ 44 / *ibid.*

<sup>431</sup> AN/ 190 AQ/ 44 / *ibid.*

<sup>432</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ / *ibid.*, p. 24

<sup>433</sup> AN/ 190 AQ/ 44 / *ibid.*, p.16 et 20.

biens ennemis<sup>434</sup>. Il restait, en zone occupée, l'unité de Bel Air, près de Tours, où les archives avaient été stockées, ainsi que Sorcy, Creil et Messempré, qui dépendaient encore du siège social. En zone libre, la petite tréfilerie de Champagnac servit de centre de contact, sous la direction de Goldberger, avec tous ceux qui ne pouvaient joindre Paris ("*des mois s'écoulèrent avant qu'un courrier régulier permît de correspondre entre zone Sud et Zone nord*") et pour centraliser les intérêts de la société<sup>435</sup>.

« Le comité des Forges étant dissous, il avait fallu trouver autre chose. Le gouvernement du Maréchal désigna M. Aubrun comme président du Comité d'Organisation de la Sidérurgie (le CORSID), et M. Roy comme commissaire du gouvernement. Il leur incombait une double tâche : grouper les intérêts des Sociétés sidérurgiques pour tenter de les défendre contre les prétentions abusives de l'occupant, et conserver au pays un minimum de production métallurgique afin d'éviter un complet chômage, les Allemands étant prêts à transférer les ouvriers dans les usines allemandes sous prétexte d'assurer leur subsistance. MM. de Wendel n'étaient pas désireux de voir leurs usines travailler pour satisfaire des exigences allemandes. »<sup>436</sup>

L'usine de Jœuf, comme on l'a évoqué précédemment, a connu un sort particulier et unique en France. En 1939, l'usine comprenait 9 hauts-fourneaux, 6 convertisseurs avec 2 mélangeurs de fonte, une centrale Ilgner avec 2 convertisseurs pour assurer la fourniture de la force électrique aux moteurs du laminoir. Elle était également équipée de deux trains blooming, d'un train à rails, d'un train à billettes, d'un train à fil et d'un train trio, tous actionnés électriquement, ainsi que d'une station centrale avec de nombreux moteurs à gaz fournissant l'énergie pour les hauts fourneaux, pour l'aciérie, et l'électricité pour l'éclairage. La production annuelle de fonte était d'environ 600 000 tonnes. La mine de Jœuf était équipée de telle façon, par un système de tunnel, que les wagons transportaient le minerai directement des puits d'extraction vers l'arrière des hauts-fourneaux<sup>437</sup>.

Si les forges de Jœuf ont retenu l'attention de Röchling, c'est que leur équipement électrique avait été entièrement renouvelé après 1918 et que ce matériel était convoité pour la réorganisation des usines sidérurgiques de Russie, très précisément les puissants moteurs qui actionnaient les laminoirs et leur équipement annexe. Les de Wendel refusant de signer à l'amiable une cession de ce matériel, celui-ci fut réquisitionné et acheminé par trains vers l'Allemagne<sup>438</sup>.

« Le matériel fut réquisitionné, démonté par les soins de Siemens-Schuckert, soigneusement emballé et finalement expédié en Russie. Il ne devait jamais parvenir à destination. Les quelques 40 à 50 wagons du convoi furent plus ou moins dispersés en Allemagne et en Autriche<sup>439</sup>. Il ne fallut pas moins de 7 ans pour retrouver les wagons épars, procéder au regroupement des pièces, réparer et compléter machines et appareillages, enfin remettre en place l'équipement réquisitionné. »<sup>440</sup>

La situation est assez imprécise en 1942, voire confuse, pour l'autorité ayant pouvoir sur Jœuf, en particulier en raison d'une mésentente entre Röchling et les Hermann Goering Werke d'une part, et les administrations minières, représentées pour les mines de fer par Prause qui tenait à une gestion totalement indépendante des usines exploitantes, d'autre part<sup>441</sup>.

<sup>434</sup> AN/ 190 AQ /44 / *ibid.*, p.16.

<sup>435</sup> AN/ 190 AQ /44 / *ibid.*, p.20

<sup>436</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ / *ibid.*, p. 24

<sup>437</sup> AN/ 190 AQ/ 49/ Usines Wendel en 1942/ archives de Brouchetière (P 18/2).

<sup>438</sup> AN/ 190 AQ/ 49/ *ibid.*

<sup>439</sup> *recupérés en zone anglaise.*

<sup>440</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953 p. 33.

<sup>441</sup> AN/ 190 AQ/ 44 / *ibid.*, p. 35.



« M. Henri Cesselin, directeur des forges de Jœuf, qui était rentré à la fin de 1940 libéré de ses obligations militaires, ne reçut jamais de M. Röchling l'autorisation de s'occuper des forges de cette localité. Il demeura par contre agréé par l'administration des Mines comme directeur de la mine de Jœuf. »<sup>442</sup>

Il apparaît d'ailleurs que, dans un premier temps, Röchling, qui avait reçu au début la direction de toute la métallurgie de l'Est, ait désiré grouper sous sa seule et unique direction l'ensemble des biens de Wendel, y compris ceux de l'Alsace-Lorraine annexée<sup>443</sup>. Mais le gouvernement avait par la suite clairement limité son rôle au contrôle des usines françaises hors du territoire annexé. Il semble qu'il ait alors montré des visées particulières sur Jœuf.

Pourtant, contrairement à d'autres groupes français, les acquisitions de la société en Moselle, à la suite de la Première Guerre mondiale, avaient été minimes, en dehors de quelques participations dans des sociétés du même type, participations qui sont immédiatement confiées à la gestion d'un administrateur allemand. La partie essentielle des biens a une origine de propriété antérieure à 1914 et même pour une part, antérieure à 1870, ce qui lève un argument important que les Allemands pouvaient retenir contre la firme. Cela ne l'empêche pas de se voir réserver le même sort que celui des autres sociétés métallurgiques ou minières françaises qui avaient été créées pour exploiter les établissements allemands liquidés en 1919, voire même un sort aggravé<sup>444</sup>.

Comme aucune entreprise allemande ne peut faire valoir de droits antérieurs, et pour cause, les unités de Moselle sont confiées provisoirement à l'État, par l'entremise des Hermann Goeringswerke. Mais l'unité de Meurthe et Moselle, qui comprend entre autres la mine et l'usine de Jœuf, est quand même séparée de la société mère Wendel & C<sup>ie</sup>.

« Il apparaît également que les ambitions des Hermann Goeringswerke ne se limitent pas aux établissements métallurgiques d'Hayange et de Moyeuvre et aux houillères de Petite-Rosselle, dont l'exploitation leur a d'ores et déjà été attribuée, mais qu'elle semble s'étendre à tout le patrimoine industriel susmentionné de la maison de Wendel. Il est à notre connaissance que des mémoires ont été présentés à Berlin par l'administration des Hermann Goeringswerke tendant à obtenir également l'attribution de la mine et de l'usine de Jœuf situées en Meurthe et Moselle, et le déplacement correspondant de la frontière de 1914. L'attitude de M. Raabe - qui est l'un des membres du Vorstand des Hermann Goeringswerke - dans l'affaire de la mine de Jœuf, doit être appréciée sous cet angle. Il est même hors de doute qu'il rentre dans leur plan d'absorber tout au moins le charbonnage Henri-Robert; et le fait que nous rencontrons encore un directeur des Hermann Goeringswerke comme séquestre de la houillère hollandaise d'Orange-Nassau est également troublant. Dans le même ordre d'idées, on peut signaler qu'un des directeurs des Hermann Goeringswerke s'est fait désigner comme commissaire-administrateur de la société Mathieu à Anvers, maison de commerce dont le groupe de Wendel détient la majorité des actions.»<sup>445</sup>

Il apparaît donc que les Hermann Goeringswerke sont à l'origine des manœuvres qui s'opèrent pour faire main basse sur une partie importante de l'entreprise française, voire sur son ensemble. On peut d'ailleurs se demander si les intérêts de Röchling, contrairement à ceux des Hermann Goeringswerke, n'ont pas finalement joué en faveur d'un certain statu quo pour la firme de Wendel.

Bien que géré par les Hermann Goeringwerke dans le cadre d'un accord dit "Roy-Röchling", les propriétaires n'ont cependant aucun contact direct avec la société allemande, et les directeurs et chefs de service du siège social n'ont avec les Hermann Goeringswerke que les

---

<sup>442</sup> AN/ 190 AQ/ *ibidem*.

<sup>443</sup> *cf. infra* chapitre 6.

<sup>444</sup> AN/ 190 AQ/ 49/ Usines Wendel en 1942/ archives de Brouchetière (P 18/3), note non datée (mais env. fin 1942), non signée.

<sup>445</sup> AN/ 190 AQ/ 49/ archives de Brouchetière, *ibid*.

relations imposées par la situation<sup>446</sup>. En septembre 1944, le bilan de l'exploitation de la partie du groupe de Wendel géré par les Hermann Goeringswerke est déficitaire, comme l'on pouvait s'y attendre, en particulier à cause d'une importante dette de 23 millions de marks contractée auprès de la banque de Metz et que la société devra solder pour ne pas mettre ladite banque à découvert vis-à-vis de ses créanciers<sup>447</sup>.

**Tableau 113. Production de fonte et d'acier des usines de Wendel<sup>448</sup>**

en tonnes	Production de fonte				Production d'acier			
	Hayange	Moyeuivre	Jœuf	Total	Hayange	Moyeuivre	Jœuf	Total
<b>1929</b>	673 763	450 315	540 543	<b>1 664 621</b>	838 903	347 876	442 479	<b>1 629 258</b>
<b>1939</b>	364 155	329 215	313 789	<b>1 007 159</b>	606 557	257 201	259 807	<b>1 123 565</b>
<b>1940</b>	169 642	258 123	arrêté	<b>427 765</b>	303 309	207 582	arrêté	<b>510 891</b>
<b>1941</b>	243 301	293 207	-	<b>536 508</b>	278 500*	225 991	-	<b>504 500*</b>
<b>1942</b>	382 781	264 406	-	<b>647 187</b>	492 237	189 622	-	<b>681 859</b>
<b>1943</b>	n.c.	n.c.	-	<b>n.c.</b>	620 214	222 279	-	<b>842 493</b>
<b>1944</b>	n.c.	n.c.	-	<b>n.c.</b>	n.c.	n.c.	-	<b>n.c.</b>
<b>1945</b>	30 268	99 018	-	<b>129 286</b>	48 076	84 663	-	<b>132 739</b>

Alors que les mines de Moselle de la société de Wendel (Hayange, Moyeuivre et Jœuf) ont produit 2 993 375 tonnes de minerai en 1939 (soit beaucoup moins que l'année record 1929 où la production avait atteint 4 502 546 tonnes), le niveau n'est plus que de 789 177 tonnes à la fin de la guerre<sup>449</sup>. En 1939, la production totale d'acier avait atteint 1 123 565 tonnes tandis que celle de produits finis et demi-produits se situait à 925 475 tonnes. Cette production d'acier, en dehors de l'année de reprise des combats, après une chute vertigineuse jusqu'en 1941, a pu retrouver un honorable niveau de production en 1943, avec 842 493 tonnes. Mais la production a été vraiment très variable tout au long de la guerre et l'on peut, de ce fait, difficilement tirer des conclusions de ces statistiques.

## Le groupe Schneider sous haute surveillance

Comme on l'a vu, lors de l'armistice et du découpage de la France en zone occupée ou "libre", les militaires allemands n'ont pas oublié de tenir compte des intérêts économiques. La ville du Creusot, par une circonvolution de la ligne de démarcation, s'est retrouvée en zone

<sup>446</sup> AN/ 190 AQ 49 Usines Wendel en 1942 Fonds de Wendel, sd/ "archives de Brouchetière" (P 18/3), note non datée (mais env. fin 1942), non signée.

<sup>447</sup> AN/ 189 AQ /140/ de Wendel/ lettre interne de M. Paschal à Humbert de Wendel, 29 décembre 1944.

<sup>448</sup> AN/ 189 AQ/ 214 Fonds de Wendel / Productivité et statistiques de production (1935-1958). Pour Hayange, acier Martin et acier Thomas, pour Moyeuivre et Jœuf, acier Thomas (avec Franchepré pour 1929).

\* *estimations*. On ne connaît pas la production réelle de l'usine d'Hayange pour l'année 1941, mais elle ne peut être nulle puisque certaines statistiques, qui dissocient la production d'acier Martin de celle d'acier Thomas, ne donnent pas d'informations pour la première catégorie, pourtant présente l'année précédente et l'année suivante (respectivement 147 853 et 192 037 tonnes) mais indiquent une production de 163 442 tonnes d'acier Thomas. C'est donc l'hypothèse la plus basse du total de l'acier produit par Hayange, si l'on suppose qu'il n'y eut aucune production d'acier Martin cette année-là, chose peu probable. Si l'usine en a produit, on peut se baser sur le rapport habituel entre les deux types de production  $\frac{\text{acier Martin}}{\text{acier Thomas}}$  qui varie de 63 à 95 entre 1937 et 1942. Si l'on prend un

rapport possible de 70, on peut alors estimer la production d'acier Martin à 115 000 tonnes environ, ce qui fait une production totale d'acier de 278 500 environ, pour Hayange, soit un total estimé de 504 500 tonnes pour l'année 1941. C'est sans doute une estimation trop faible si l'on s'en tient à la production de fonte qui est largement supérieure à celle de 1940. Il serait donc assez logique que la production d'acier soit aussi supérieure, soit plus de 510 000 tonnes, mais rien n'est impossible, vu la désorganisation due à la gestion allemande et les grandes variations apparentes de la production.

<sup>449</sup> Pendant la guerre, Hayange et Moyeuivre sont regroupées avec Hagondange dans les statistiques allemandes, il n'est donc pas possible de connaître le détail de la production, Jœuf est arrêtée.

occupée et avec elle, les établissements Schneider<sup>450</sup>. Dès le mois de juin 1940, l'État-major allemand s'est installé dans la résidence de la famille, à la Verrerie, les usines sont réquisitionnées et doivent travailler pour l'Allemagne.

C'est le général-major Dietinger qui est le responsable du contrôle des usines Schneider à titre militaire et M. Nagel, le directeur de la Rheinmetall-Borsig, qui est chargé officiellement du contrôle technique, à titre civil<sup>451</sup>. Les premiers contacts avec l'occupant ne sont pas mauvais. De Dietinger, on note que c'est un personnage assez "falot", ne professant pas de convictions nazies et déployant un zèle modéré dans l'accomplissement de ses fonctions, de façon sans doute à éviter des remarques de ses supérieurs. Il entretient des relations très courtoises avec les occupés, mais ne parle pas français. Cependant, il est flanqué de son gendre, Max Rumpolt, esprit subtil mais aux sentiments nazis très accentués. Selon les notes dont on dispose<sup>452</sup>, c'était lui la véritable "*cheville ouvrière de la mission ouvrière au Creusot*". Cet homme dangereux, qui a fait arrêter sur place plusieurs personnes, parlait parfaitement le français : il faut dire qu'il avait fait ses études à la Sorbonne et avait même été professeur d'allemand au lycée Henri IV, pendant plus d'un an, peu de temps avant la guerre !

Contrairement aux de Wendel qui n'avaient pas accès à leurs usines et qui, malgré quelques contacts gardés sur place, possédaient peu d'informations sur ce qui s'y passait et n'ont pas pu suivre de près l'évolution des événements au cours de la guerre ni celle des hommes, les dirigeants Schneider, bien que soumis à un double contrôle allemand, militaire et civil, en nombre conséquent, ont été présents du début à la fin dans leurs usines et connaissent bien les hommes qui y ont défilé ou résidé. En juin 1945, le gouvernement provisoire fait effectuer une enquête<sup>453</sup> et demande que soit établi, « à l'abri des indiscrétions » un fichier des autorités d'occupation dans chaque usine, fiches centralisées ensuite par le siège social de la société et communiquées aux C.O ou aux O.P. Un conseil de prudence est donné aux directeurs :

« Éviter les appréciations laudatives qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour nous et pour ceux que nous aurons voulu aider. Pour ceux dont nous avons eu à nous plaindre, il y a lieu d'être plus explicite. »<sup>454</sup>

On y apprend ainsi des renseignements conséquents sur les 9 membres de la mission militaire, les 8 membres de la mission civile, tous membres du personnel de la Rheinmetall-Borsig, officiellement chargée du contrôle technique de la Maison Schneider, 2 attachés temporaires, 14 visiteurs occasionnels, 6 contrôleurs des Chantiers de Chalon sur Saône, dont l'accès était interdit à tout le personnel Schneider, 7 contrôleurs des mines de Droitaumont et enfin 5 des Houillères de Decize<sup>455</sup>. Cela donne un exemple concret et sans doute tout à fait reflet de ce qui a pu se passer ailleurs, sur ces hommes allemands envoyés en France pour le contrôle de l'économie française: d'origine très variée mais toujours bourgeoise, allant d'ingénieurs ou commerciaux d'entreprises allemandes sidérurgiques ou de mines, cas de très loin le plus fréquent, aux militaires de carrière, en passant par plusieurs professeurs agrégés ... dont un autrichien nazi fervent, ex-étudiant à la Sorbonne et durant un an et demi avant la guerre,

<sup>450</sup> « *Comme la frontière de 1870 avait eu soin d'annexer les forges de Wendel* », Jean-Louis BEAUCARNOT, *Les Schneider, une dynastie*, Paris, 1986.

<sup>451</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575

<sup>452</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ « fichier des autorités d'occupation » destinés au CORSID, manuscrits non datés (env. juin 1945).

<sup>453</sup> sans doute en relation avec les arrestations qui ont lieu par les troupes alliées en Allemagne et les procès de dénazification qui s'y opèrent rapidement - un peu trop si l'on en juge par les conséquences ultérieures et le fait que de nombreux nazis convaincus et actifs aient rapidement retrouvé une place dans la société, parfois même une place publique !

<sup>454</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ fichier des autorités d'occupation, 1945.

<sup>455</sup> Il est bien évident que n'ont été « fichés » que les hommes disposant d'un certain pouvoir. On ne trouve nulle part d'indication sur la logistique de sûreté de l'usine: combien de garde, leur type, leur attitude. AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ fichier des autorités d'occupation, 1945.

professeur d'allemand au lycée Henri IV. Autant dire que celui-ci, comme plusieurs autres signalés par ailleurs, parlait « *remarquablement* » français, à tel point que, pour l'un d'eux que l'on considère d'ailleurs comme dangereux, l'on pouvait se méprendre sur sa nationalité (il avait été en poste à Bruxelles avant la guerre).

Parmi les autres personnages de la mission militaire comme de la mission civile, la plupart parlent remarquablement bien le français, mais certains sont aussi des nazis parfois virulents. Parmi les visiteurs occasionnels de l'usine, on note que Hermann Röchling a rempli sa mission de contrôle des fabrications de guerre avec « *dureté et fanatisme* ». Un seul homme a, semble-t-il, été particulièrement apprécié : il s'agit de Walter Blochel, un ingénieur de la société Hydraulic de Duisbourg, qui a fait de longs séjours au Creusot, en 1942. S'affirmant comme un ennemi ardent des doctrines nazies et grand admirateur de la culture française, l'homme a été si imprudent qu'il fut arrêté par la Gestapo et que personne n'en eut ensuite plus de nouvelles. Son souvenir a marqué les mémoires : « *M. Blochel est un être d'exception parmi tous les Allemands que nous avons côtoyés.* »<sup>456</sup>

Les premiers contacts avec Nagel sont bons et les dirigeants semblent plutôt rassurés.

« Les instructions de Berlin sont que nos usines doivent avant tout travailler pour l'Allemagne. [Nagel] appliquera les instructions d'une façon intelligente et il comprend qu'il faut établir un équilibre raisonnable entre les commandes pour la France et pour l'Allemagne. »<sup>457</sup>

Mais malgré les premières promesses qui devaient limiter les fabrications à des éléments pour les chemins de fer et des presses, le secteur armement de l'usine doit bientôt travailler à 75 % pour l'Allemagne<sup>458</sup>. On relève vite quelques difficultés de trésorerie : le gouvernement français doit de grosses sommes à la société, mais on n'y compte pas trop dans l'immédiat. Les propriétaires espèrent cependant s'en sortir seuls, si le paiement des fournitures est relativement rapide au fur et à mesure<sup>459</sup>.

A la tête du groupe se trouvent, en 1943, André Vicaire et A. de Saint-Sauveur, qui sont les directeurs-général des établissements Schneider, A. de Boissieu, en est le directeur et Maurice Nicolas, le secrétaire général. Stroh, le directeur du Creusot, est arrêté le 21 mars 1944 et déporté en Allemagne. Même après la guerre, on ne retrouvera pas de trace de lui et l'on pense qu'il a sans doute disparu à Buchenwald<sup>460</sup>. La résistance est difficile car tous craignent le démontage des usines et de leurs machines pour une expédition en Allemagne, mais aussi que les ouvriers suivent le même chemin. Cela n'empêche pas ces derniers, malgré l'omniprésence suspicieuse des techniciens allemands de ralentir tant que faire se peut les cadences, et certains ingénieurs de faire fabriquer clandestinement quelques pièces pour l'armée française, si l'on en croit les témoignages issus des archives de la société<sup>461</sup>.

La firme Schneider travaille donc en très grande partie pour l'Allemagne et ses usines, internationalement connues pour leurs spécialités dans les aciers spéciaux pour l'armement, sont sous la menace permanente d'attaques aériennes alliées. La première se produit le 17 octobre 1942 : 94 bombardiers de la RAF attaquent et laissent derrière eux 63 morts et 250 blessés, détruisant des maisons et de nombreux ateliers<sup>462</sup>. Eugène Schneider en est cruellement touché. Il

<sup>456</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ « fichier des autorités d'occupation » destinés au CORSID, manuscrits non datés (env. juin 1945).

<sup>457</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575 manuscrit non daté (mais sans doute août-sept 1940) non signé (mais Schneider père ou un des deux grands directeurs), C/R d'une conversation avec le général-major Dietinger et M. Nagel.

<sup>458</sup> J.-L. Beaucarnot, *Les Schneider, une dynastie*, Paris, 1986.

<sup>459</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575 Relations avec l'occupant allemand.

<sup>460</sup> AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575/ « fichier des autorités d'occupation » destinés au CORSID, manuscrits non datés (env. juin 1945).

<sup>461</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575 Relations avec l'occupant allemand.

<sup>462</sup> J.-L. Beaucarnot, *op. cit.*

meurt d'une crise cardiaque un mois exactement après le tragique bombardement. Il a deux fils héritiers et statutairement désignés comme successeurs, mais un des deux, Jean, est à l'armée. C'est donc Charles qui assure la direction, qu'il conservera seul car son frère, qui était en Algérie pour préparer le débarquement allié, se tue au retour dans un accident d'avion, le 14 novembre 1944<sup>463</sup>.

A la fin de l'année 1943, il semble qu'il y ait des conflits avec les autorités d'occupation, qui tiendraient à des querelles de personnes, entre certains membres de la direction du Creusot d'une part, et Hinderer et Röchling, d'autre part. Ces derniers, vu la situation du Creusot, ont le projet de renforcer au maximum la production par une augmentation massive de l'effectif ouvrier. La direction y oppose des problèmes de logement, ce que les Allemands, spécialistes de déplacements massifs de personnes et de camps d'urgence n'admettent pas comme justification. Bichelonne conseille donc à Charles Schneider de présenter très rapidement un programme de construction de baraquements en nombre suffisant. Il pense que la direction ne pourra plus s'opposer longtemps au rallumage du second four Martin. Malgré les tentatives de Schneider pour trouver d'autres solutions, comme celle de faire rapatrier les prisonniers ou de faire classer l'entreprise en "Schutzbetrieb"<sup>464</sup>, le gouvernement ne voit pas de solution autre que celle de répondre à la demande allemande, en proposant toutefois une série de fabrications de substitution aux armements. A aucun moment, il ne soutiendra la direction du groupe dans le sens du ralentissement de la production.

« Il croit que nous n'obtiendrons aucun résultat si nous réclamons dès maintenant le retour en France de nos prisonniers de guerre et des ouvriers partis pour l'Allemagne. Il faut commencer par développer notre production avec la main d'œuvre qu'il sera possible de trouver en France et demander ensuite un certain nombre d'employés et de spécialistes pour encadrer ces ouvriers de fortune et en accroître le rendement ; c'est la seule méthode qui nous donne la chance d'aboutir. (...)

M. Charles Schneider demande si le Creusot pourrait être transformé en Schutzbetrieb, conformément à un discours récent de M. Bichelonne, si cette transformation doit avoir pour résultat d'empêcher dans cette usine tout travail sur du matériel d'armement. M. Bichelonne ne sait pas s'il en résultera de grands avantages pour nous, ce changement de dénomination n'ayant pas le caractère prévu par M. Schneider. On peut cependant essayer de modifier partiellement l'orientation de l'activité et M. Bichelonne demande de lui envoyer, pour Le Creusot et nos autres usines, un programme de fabrications civiles à substituer à celles de nos fabrications actuelles qui présentent un caractère militaire<sup>465</sup>. En principe, tous les produits conviennent à l'Allemagne, dont les besoins de tout ordre sont considérables. Il ne pense pas qu'il faille mettre sur cette liste les locomotives que les Anglo-Saxons considèrent comme du matériel de guerre. M. Charles Schneider confirme son désir de maintenir à l'usine une activité ralentie et demande si le gouvernement est en mesure de le soutenir dans cette voie. La réponse est négative. »<sup>466</sup>

L'usine du Creusot assure, depuis 1937, la quasi-totalité de la production d'acier et de produits finis du groupe. Malgré la pression constante des Allemands, on peut constater que cette production chute rapidement, dès 1941.

**Tableau 114. Production Schneider (1939-1944)** <sup>467</sup>

<i>en tonnes</i>	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
houille	313 958	328 693	324 484	312 154	304 055	259 379	174 762
minerais et fondants	393 911	431 740	73 943	436 628	479 732	702 502	170 511

<sup>463</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575.

<sup>464</sup> Entreprise protégée.

<sup>465</sup> donc pas toutes.

<sup>466</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575/ note d'un entretien avec M. Bichelonne avec M. Schneider, 29 octobre 1943.

<sup>467</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries) et 575/ Relations avec l'occupant allemand/ Les statistiques ne coïncident pas exactement avec les statistiques globales du groupe, car il s'agit, pour l'unité du Creusot, d'années civiles, et dans le cas du groupe, des années d'exercice.

coke	16 297	16 634	14 531	16 425	16 346	13 758	10315
fontes brutes	0	22 709	6 995	0	0	0	0
<b>acier en lingot</b>	<b>94 732</b>	<b>177 626</b>	<b>145 193</b>	<b>130 003</b>	<b>95 312</b>	<b>53 230</b>	<b>47 945</b>
moulages en acier	5 205	6 095	4 980	5 016	5400	1 658	2 198
laminés	57 680	98 784	86 275	77 381	57 935	30 198	28 687
<b>Usine du Creusot</b>	<b>1939</b>	<b>1940</b>	<b>1941</b>	<b>1942</b>	<b>1943</b>	<b>1944</b>	
production totale d'acier	148 596	175 604	136 506	115 083	63 871	58 890	
laminés	91 454	100 587	82 469	68 558	32 798	n.c.	

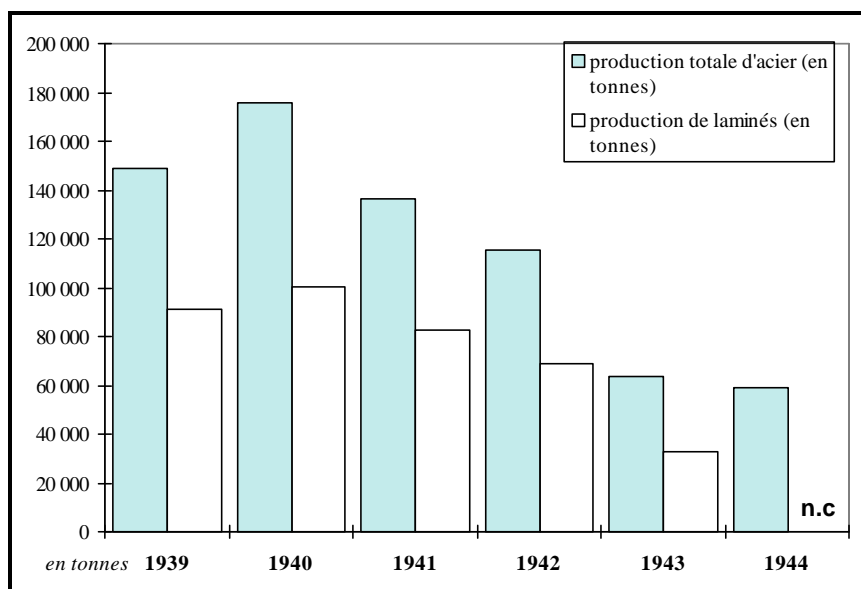


Figure 86. Production de l'usine du Creusot<sup>468</sup>

Le personnel a été maintenu en totalité à son niveau d'avant-guerre, mais l'année de l'entrée en guerre avait vu un considérable renforcement de celui-ci, de l'ordre de plus 15%, niveau qui a été à nouveau atteint en 1941-1942. Ensuite on est revenu progressivement au niveau de 1938, malgré un léger renforcement de la main d'œuvre ouvrière féminine dont le total, qui représentait 4 % du personnel avant guerre, est passé progressivement au cours des années de guerre de 5 à 7 % entre 1940 et 1944, avec des variations<sup>469</sup>.

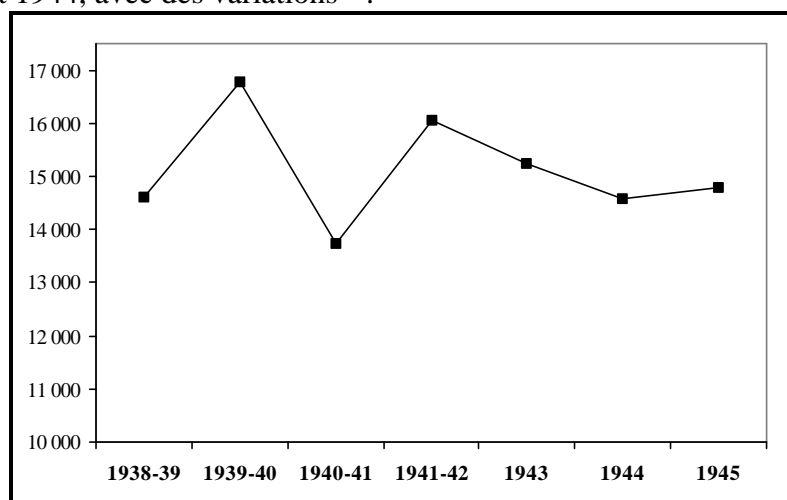


Figure 87. Personnel Schneider (effectif total)<sup>470</sup>

<sup>468</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575 Relations avec l'occupant allemand.

<sup>469</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

<sup>470</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

Officiellement, les usines Schneider n'auraient travaillé que pour environ 34 à 46 % pour l'Allemagne, tout au moins sous forme de commandes directes, et seulement à 13 %, pour la première année d'occupation. Cela semble peu. Le tableau suivant indique le relevé du chiffre d'affaires concernant les opérations avec l'Allemagne, sur la période de mai 1940 à décembre 1944. Des mentions manuscrites indiquent le chiffre d'affaires total et la part que ces commandes représentent. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution car il manque des précisions qui rendraient les informations parfaitement sûres.

**Tableau 115. Commandes allemandes reçues par la société Schneider pendant l'Occupation**<sup>471</sup>

<i>en francs</i>	mai 1940 avril 1941	mai 1941 avril 1942	mai 1942 avril 1943	mai 1943 avril 1944	mai 1944 déc. 1944	Total
base répartition commandes DMCN et DMS	96 848 965	302 416 502	471 844 729	239 070 190	118 363 966	<b>1 443 202 787*</b>
Total chiffre d'affaires	750 079 850	900 134 619	975 428 210	709 518 535	118 363 966	<b>3 662 904 474*</b>
Part du chiffre d'affaires total	12,8 %	33,5 %	46 %	33,7 %	36,1 %	<b>39,7 %</b>

\* chiffre rectifié selon les sources.

Le reste de la production est pour l'essentiel destiné à couvrir les commandes des administrations françaises. Selon d'autres documents des mêmes archives Schneider, une partie importante des commandes, près de 40 % du total, n'aurait pas été effectivement livrée à l'Allemagne. Le groupe reste cependant, hors des régions annexées ou sous statut spécial, l'entreprise française qui a le plus contribué, sous la contrainte, à l'armement de l'Allemagne nazie.

**Tableau 116. Récapitulatif des commandes allemandes (Schneider)**<sup>472</sup>

<i>en francs</i>	Commandes reçues (total)	Commandes livrées effectivement
DMCN traction	717 500 000	376 230 000
DMCN CN	34 145 000	11 776 000
DMCN matériels fixes	171 312 000	125 000 000
DMS	300 000 000	200 000 000
DMT	139 835 365	107 887 590
<b>Total</b>	<b>1 363 493 000*</b>	<b>821 594 000*</b>

\* chiffre rectifié selon les sources.

<sup>471</sup> AN 187 AQ/ 575/ Commandes reçues pendant l'occupation, et AN 187 AQ/ 574/ notes manuscrites.

<sup>472</sup> AN/ 187 AQ / 575/ Commandes reçues pendant l'occupation. Certaines sommes sont approximatives et diffèrent du document précédent.

## UN PREMIER BILAN DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE EN 1944

En 1944, le bilan des cinq années passées est lourd pour les établissements sidérurgiques français qui ont été beaucoup touchés par les conséquences du conflit. Tous ont fait face aux difficultés chroniques d'approvisionnement, aux interruptions répétées des communications ferroviaires, et au tragique problème de la main d'œuvre. Ces difficultés s'aggravent avec la reprise des combats en France. L'heure de la Libération est enfin arrivée mais les entreprises sidérurgiques étaient souvent situées sur l'emplacement même des combats les plus violents, et l'on vit parfois ceux-ci se poursuivre jusque dans les locaux des usines, comme ce fut le cas pour la société Denain-Anzin<sup>473</sup>. A Dieulouard (Meurthe et Moselle), on compte les morts.

« La libération n'ira pas sans nouveaux deuils. Le 1<sup>er</sup> septembre, l'usine est arrêtée. Dieulouard reste pendant quelques jours dans un *no man's land*, isolée de tout, sous les bombardements allemands. Enfin, le 13 septembre, les premiers éléments de l'armée américaine atteignent la Moselle et la franchissent. Dieulouard est libre. Mais la S<sup>té</sup> Gouvy aura payé (...) 23 (morts) (...) Le 6 octobre 1944, les fabrications reprennent au ralenti, quoique les voies ferrées dans l'Est restent coupées plusieurs mois encore. »<sup>474</sup>

Les différentes régions de production sont plus ou moins touchées : les établissements du Centre sont ceux qui s'en sortent le mieux, ceux du Nord et de Normandie sont presque paralysés par les combats et les bombardements. Quant à ceux de l'Est, qui ont été sous domination allemande pendant quatre ans et sont rendus à leurs propriétaires au 1<sup>er</sup> mars 1944<sup>475</sup>, ils ont subi un mauvais entretien des installations, souvent accompagnés de prélèvements importants d'outillage et de stocks, particulièrement dans les derniers temps de l'Occupation. Ces établissements avaient fait l'objet, dès la fin de juin 1940 d'une prise de contrôle direct par l'autorité allemande, représentée par Röchling. L'usine de Neuves-Maisons<sup>476</sup> qui était dans ce cas, a vu sa production se dégrader à l'extrême sur la fin de l'année 1944 : de 38 % de la production équivalente de l'année précédente, en mai 1944, elle a atteint un niveau de production presque nul au début de l'année 1945. La situation est identique dans l'usine d'Homécourt du groupe Marine.

### État prévisionnel de la sidérurgie pour l'après-guerre

Comme on le sait, des plans prévisionnels pour l'industrie au sortir de la guerre, ont été conçus en France dès 1942, ainsi que le montrent les archives du Ministère de l'industrie. Un Plan d'étude, très détaillé (86 pages), du Ministère de l'industrie est publié en février 1944. Il fait le point sur tous les besoins de l'économie française pour la première année qui suivra la guerre, analysant les importations et exportations nécessaires au vu des courants anciens. Faisant le tour de la documentation publique et privée disponible, l'auteur de ce travail signale que le rapport du Conseil d'administration de la Davum, pour l'exercice 1943, fournit des indications intéressantes sur les besoins prévisionnels de la France en produits sidérurgiques. Ce rapport constate que notre pays est sous-équipé pour faire face à cette future demande dont le tableau suivant indique l'état prévisionnel. Le total chiffré dépasse 8 millions de tonnes, auxquelles il faut ajouter les

<sup>473</sup> AN/ 65 AQ/ K66, DENAIN-ANZIN.

<sup>474</sup> AN 65 AQ/ K386 GOUVY livre d'or du bicentenaire (1751-1951).

<sup>475</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 1944, les pouvoirs publics français réussirent à obtenir la levée de la mainmise qui s'exerçait sur ces usines, et les restituèrent à leurs propriétaires; mais ceux-ci restaient soumis à une surveillance très stricte, et la production continuait d'être impérativement décidée et contrôlée par les Allemands. Le départ des Allemands eut lieu vers le mois de septembre.

<sup>476</sup> AN 65 AQ / K 46, Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons , rapport d'exercice 1945.



besoins que l'on ne peut pas encore évaluer à cette date de février 1944. Vu la suite des événements, on peut se douter que les prévisions durent être revues à la hausse.

**Tableau 117. État prévisionnel de la demande française en produits sidérurgiques pour l'après-guerre**<sup>477</sup>

Types de besoins	tonnage prévisionnel
Chemins de fer : remplacement du matériel roulant disparu et remplacement du matériel existant actuellement inutilisable (usure manque d'entretien)	2 800 000
Entretien normal des voies, tonnage actuel	300 000
Remise en état des voies due à l'entretien insuffisant pendant la guerre	?
Électrification de 958 km de voies	125 000
Métropolitain : travaux suspendus par suite de la guerre	37 000
Programme de wagonnage important pour le remplacement de nouvelles lignes	?
Matériel automobile : en estimant la réduction du parc de voitures de tourisme à 30-40 % et celle des véhicules utilitaires à 70-75 % du parc 1938, le besoin total d'acier serait d'un peu plus de	1 600 000
Marine marchande : tonnage d'avant-guerre 2 970 000 tonneaux; tonnage coulé ou saisi 1 215 000 tonneaux; besoins sidérurgiques pour la reconstruction de la flotte	600 000
Marine de guerre	?
Armée	?
Barrages et lignes d'interconnexion : programme d'augmentation de 11 milliards de kW	800 000
Entretien du matériel à pétrole : reconstruction du matériel détruit	100 000
Canalisations hydrauliques pour eau potable : 13 000 communes fournies entretien et remise en état ; 25 000 communes non encore fournies : canalisations	150 000
Canalisation de gaz : entretien et renouvellement normal ; installations neuves	75 000
Pipe-lines : 1 250 km à exécuter ?	75 000
Bâtiments : logements ouvriers 300 000 habitations par an; consommation annuelle	600 000
Équipement et industrialisation de l'Empire : équipement général, ponts, transports, énergie électrique, etc.;	?
industrialisation agricole et industries annexes;	?
Méditerranée, Niger ? ...	400 000
Reconstitution de l'outillage et du matériel; reconstitution des stocks acier, quincaillerie	impossible à chiffrer
Divers : marchands de fer, reconstituant des stocks	360 000

### Les bombardements alliés et leurs conséquences.

Comme toutes les usines sidérurgiques françaises travaillent pour l'Allemagne et qu'en dépit des conventions internationales sur la guerre, elles produisent des armements, elles sont toutes de plus en plus menacées par les bombardements alliés. C'est particulièrement le cas des usines Schneider du Creusot, attaquée une première fois en octobre 1942, comme on l'a vu. Un an plus tard, Charles Schneider rencontre Bichelonne pour demander que l'usine se reconvertisse dans des productions plus pacifiques, pour éviter ainsi les risques de bombardement. Mais ce

<sup>477</sup> AN/F 12/ 9972/ Plan pour l'industrie 1942-1944/ Plan France/ Étude économique, « Les besoins français d'après-guerre en produit sidérurgiques », 22 février 1944. Le total prévisionnel, hors rubriques non remplies, s'élève au minimum à 8 022 000 tonnes.

dernier répond, en dehors du fait que la France n'a pas le choix, que changer la production n'amoinerait en aucune façon les risques.

« Après un exposé de la situation par M. Charles Schneider, M. Bichelonne dit que, par suite des circonstances, la France est placée dans un dilemme : ou travailler pour l'Allemagne ou se voir enlever personnel et outillage. Le Creusot est dans une situation analogue. Si on changeait les fabrications actuelles pour leur donner un caractère plus pacifique, Le Creusot resterait aussi menacé qu'actuellement. C'est Le Creusot du XIX<sup>e</sup> S, le grand arsenal français qu'il a la réputation d'être, que les bombardements anglo-américains attaquent. »<sup>478</sup>

On peut pourtant penser que par les systèmes d'information des réseaux de résistance, les changements intervenus dans la production auraient été connus et certainement pris en compte. Dans l'ensemble, il apparaît que les frais de reconstruction et de réparations des dégâts étaient correctement pris en charge par l'administration française, au fur à mesure. Dans les dossiers de l'immédiat après-guerre, il ne semble pas y avoir de reliquats d'impayés de la période de la guerre. La loi du 28 octobre 1942 avait prévu qu'un accord de principe à la reconstruction, à la réfection des bâtiments endommagés ou à la reconstitution des stocks nécessaires, soit donné par le ministère concerné et que l'industrie procède immédiatement aux travaux nécessaires sous le contrôle technique du Commissariat à la reconstruction. Les frais sont payés dès l'exécution effective des travaux, les industriels n'ont donc pas à les avancer, d'autant plus que la loi permet de couvrir jusqu'à 100 % des travaux, et au minimum engage l'État sur 70 % des dépenses totales, le reste dépendant de l'appréciation des possibilités financières des entreprises<sup>479</sup>. Pour couvrir, si nécessaire, la partie des dépenses restant à leur charge, les entreprises pouvaient se constituer des réserves en franchise d'impôts.

Après la guerre a été promulguée une seconde loi, du 28 octobre 1946, sur la réparation des dommages de guerre. Celle-ci met à la charge de l'État la totalité intégrale des dépenses de ce type. De ce fait les provisions exonérées d'impôts n'ont plus de raison d'être et l'administration demande que les entreprises les déclarent en les rapportant aux bénéfices imposables sur la période de guerre, en admettant cependant que les sociétés aient la faculté de compenser ces provisions par d'autres provisions insuffisamment dotées, en particulier celles pour le renouvellement des stocks<sup>480</sup>. Si ces facilités peuvent apparaître comme des cadeaux aux entreprises, en réalité il faut rappeler que, dans certains cas, les conditions de surexploitation qui entraînaient des usures anormales, ou dans d'autres cas, l'abandon de l'équipement, son manque d'entretien, souvent interdit par les ordonnances allemandes car consommateur de matières premières, et l'absence de renouvellement et d'investissements a été un coût énorme pour l'industrie sidérurgique française. Le simple retard d'investissement a été estimé à 50 milliards de francs courants. Quelques "innovations" techniques ont aussi porté atteinte au matériel, comme c'est le cas à l'usine d'Homécourt où Röchling a fait fabriquer dans des hauts-fourneaux et des fours qui n'étaient pas prévu à cet usage et qui en ont souffert, des aciers au vanadium avec des scories Thomas<sup>481</sup>.

---

<sup>478</sup> AN/ 187 AQ/ 575/ note d'un entretien de M. Bichelonne avec M. Schneider, 29 octobre 1943.

<sup>479</sup> AF/ 4 D 10/ Commission d'armistice de Wiesbaden, n° 1259, Financement des usines sinistrées, 20 oct. 1943.

<sup>480</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ Dommages et réparations de guerre/ Étude faite par M. Jeanjean (société de Wendel) sur la comptabilisation des dépenses pour réparations et reconstitution et sur le régime fiscal des indemnités versées par l'État, novembre 1951.

<sup>481</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation. », in *H.E.S., Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992.

## Évaluation générale des dommages subis par le secteur sidérurgique

Les ingérences allemandes dans l'activité industrielle ont été étudiées par la Commission consultative des dommages et des réparations qui a fait les comptes détaillés des prélèvements et destructions de matériel industriel en France (1939-1945). En voici quelques statistiques qui concernent la sidérurgie de base et la branche de l'armement. A leur vue apparaît le fait que l'ensemble du secteur sidérurgique, y compris l'industrie de l'armement, a été particulièrement touché par la guerre, le total des pertes estimées se montant à 3,4 milliards de francs. Si le secteur de l'armement, public comme privé, est surtout victime de prélèvements de matériel, les mines et les usines sidérurgiques traditionnelles sont avant tout victimes des bombardements et des destructions de guerre plus classiques. Les conséquences des sabotages, même si elles ne sont pas entièrement négligeables, restent, dans un cas comme dans l'autre, assez limitées.

**Tableau 118. Prélèvements et destructions dans la sidérurgie et l'armement** <sup>482</sup>

	nombre d'unités	valeur (milliers de francs 1939)
<b>Matériel industriel d'armement Parc 1939</b> (usines mécaniques de l'État et service de fabrication dans l'industrie, dont industrie sidérurgique)	1 043 517	3 009 816
<i>Enlèvements</i>	540 600	1 464 882
<i>Destructions guerre</i>	106 612	26 302
<i>Destructions par les Allemands hors combats</i>	1 957	88 474
<i>sabotages</i>	1 748	8 870
Total des pertes	650 917	1 588 528
Enlèvements (armée de terre)	?	22 000
<b>Total industrie de l'armement</b>	<b>651 520</b>	<b>1 610 528</b>
<b>mines de fer et sidérurgie (secteur privé)</b>		
enlèvements		151 950
Destructions guerre		558 794
Destructions bombardements		1 101 592
Destructions sabotages		26 370
<b>Total mines et sidérurgie</b>		<b>1 838 706</b>

La plus grande part des prélèvements ayant été payée par le clearing, on peut estimer l'ensemble des spoliations directes subies par la sidérurgie française à 3,2 milliards de francs (1938), auxquels s'ajoutent les autres dommages dus aux destructions, à la sur-utilisation des équipements et à des divers frais, soit un total de dommages qui se monte à 26,9 milliards de francs 1938.

<sup>482</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 16, *Prélèvements et destructions de matériels industriels en France (1939-1945)*, Imprimerie nationale, 1948.

**Tableau 119. Estimation des dommages subis  
par la sidérurgie française pendant la guerre<sup>483</sup>**

Spoliations	quantités en tonnes	% prélèvements p/r ressources effectives	valeurs courantes (millions de F) payé en francs d'occupation	payé par clearing	total payé	non payé	total général	total g <sup>al</sup> en valeur 1938 (millions de F)
Matières premières	38 781 800	67 %	1,5	2 857,2	2858,7	707,6	3 566,3	
Produits sidérurgiques	4 754 000 (484)	51 %	571,9	2 376,8	2948,7	75,4	3 024,1	
Sous-produits	44 350	5 %						
Total prélèvements bruts	43 580 150		573,4	5 234	5807,4	783	6 590,4	3 175,9
à déduire: livraisons par l'Allemagne à la France et récupérations:			Matières premières : 50 340 t Produits sidérurgiques : 932 000 t			total non payé: 24,6 MF soit 11,2 (v: 1938)		
<b>Total spoliations prélèvements nets:</b>	<b>42 597 810</b>		573,4	5 234	<b>5 807,4</b>	758,4	<b>6 565,8</b>	<b>3 164,7</b>
<b>Autres dommages</b>							<b>total en valeur 1938 (millions de F)</b>	
Destruction de bâtiments							1 106	
Usure anormale et entretien différé							22 769,2	
Charges diverses							972,4	
<i>Ventilation des charges diverses</i>			<i>1°) frais occasionnés aux mines de fer par la "Liefergemeinschaft"</i>				68,6	
			<i>2°) charges supportées par sidérurgie</i>				608,4	
			<i>3°) Gestion "Röchling" des usines de la zone "Orams":</i>				295,4	
<b>Total autres dommages</b>							<b>23 741,6</b>	
<b>Total général (en F 1938)</b>							<b>26 906,3</b>	

D'autres sources indiquent des quantités différentes pour les produits sidérurgiques, avec 3 500 000 tonnes prélevées (mais hors départements de l'Est), soit 40 % des ressources françaises, alors réduites, ce qui ne laissait à l'économie française qu'une part de 32 % des besoins normaux assurée par ce qui est resté à sa disposition<sup>485</sup>. Selon ces mêmes sources, 75 % du minerai de fer et 29 % du charbon français ont été spoliés. Pour mettre en relation avec les dommages généraux subis par l'économie française, il faut en rappeler le montant global, estimé à un peu plus de 120 milliards de francs 1938, dont 77,5 milliards de spoliation et 33,7 milliards de destructions<sup>486</sup>.

<sup>483</sup> AN/ F 37/ 196/ Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation (1939-1945), part imputable à l'Allemagne, Commission consultative des dommages et des réparations, (documents imprimés), 9 vol., 1950, tome I, p. 268.

<sup>484</sup> dont 2 847 000 t de commandes (valeur incorporée dans les monographies de produits fabriqués).

<sup>485</sup> AN/ 189 AQ/ 146/ Documents pour servir à l'histoire de la guerre, III. Le pillage économique de la France, Paris, 1945, 22 p. voir le tableau en annexe à ce chapitre.

<sup>486</sup> Voir tableau en annexe à ce chapitre.

**Tableau 120. Pourcentage d'activité pour compte allemand de certaines industries françaises<sup>487</sup>**

	1942	1943	cinq 1 <sup>ers</sup> mois 1944
travail des métaux (COTM)	25 %	29 %	29 %
Fonderie (COIF)	37 %	45 %	56 %
grosse forge et gros emboutissage (COGFGE)	100 %	100 %	100 %
tubes d'acier (COGETA)	37 %	20 %	59 %
tréfilage, étirage et laminage à froid de l'acier (COTELFA)*	6 %	8 %	11 %.

Les prélèvements dépassent donc la moitié de la production, avec un taux d'activité pour le compte de l'Allemagne variant de 6 à 100 %, selon les secteurs de la sidérurgie, les périodes de la guerre et la localisation des entreprises. Cette commission a examiné attentivement les dommages subis par les départements de l'Est, qui ont particulièrement souffert de la guerre et qui étaient soumis à un régime d'exception. Les prélèvements d'outillage industriels effectués par les Allemands y ont été estimés à 280 millions de francs (1939), dont 200 millions pour les seules usines sidérurgiques de la Moselle. Des prélèvements sur stocks de marchandises, matières premières et approvisionnement furent aussi effectués, pour une valeur de 100 millions de francs (1939). En ce qui concerne le minerai, c'est l'ensemble de la production mosellane qui a été expropriée par l'Allemagne nazie, soit en quatre ans, environ 36 500 000 tonnes de minerai, pour une valeur globale de 2 441 millions de francs courants<sup>488</sup>.

<sup>487</sup> déduits de la statistique mensuelle du chiffre d'affaire de l'OCRPI, établie par les Comités d'organisation, AN/ F 37/ 196-197/ Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation (1939-1945), part imputable à l'Allemagne, Commission consultative des dommages et des réparations, (documents imprimés), 9 vol., 1950; tome II, p. 370. \*Ce sont probablement des petites industries, plus dispersées sur le territoire, donc plus difficiles à contrôler et moins rentables.

<sup>488</sup> AN/ F 37/ 119/ CC DR 17, *Monographie AL 1*, d'après l'enquête effectuée par la Commission en 1945. cf. *infra*.



## CHAPITRE 6

### COHABITATION ET COLLABORATION

Des relations économiques forcées et inégalitaires comme celles de l'Occupation ne pouvaient évidemment pas entraîner une bonne qualité des rapports franco-allemands. Cependant, Français comme Allemands avaient peu intérêt à laisser se dégrader leurs relations réciproques, et pas seulement pour des raisons de confort ou de bonne tenue diplomatique. Des intérêts économiques et politiques importants étaient en jeu des deux côtés. Si ceux du gouvernement français, assez illusoire, se voulaient une amélioration des conditions de l'Occupation, ceux des différents acteurs allemands étaient bien plus précis. Un certain nombre de sidérurgistes avaient des revendications précises sur certaines entreprises françaises et le gouvernement avait, de son côté, décidé de mettre en œuvre une vaste opération de pénétration de l'économie française.

#### LES INTÉRÊTS EN JEU

##### La demande des patrons allemands

Selon les diverses sources consultées, et la chose est confirmée par plusieurs auteurs<sup>2323</sup>, il semble en effet qu'une fois la défaite française acquise, les industriels de la Ruhr adressent des regards de grande convoitise sur la Lorraine à nouveau allemande<sup>2324</sup>, qu'ils aient été avant 1919 propriétaires de certaines entreprises ou pas, puisque l'on convoite même les entreprises situées dans des bassins qui n'ont jamais été allemands.

Dès le début de la guerre, des articles paraissent dans la presse spécialisée pour revendiquer certains "droits" allemands. Au début du mois de juin 1940, les revendications se font plus précises - à propos de la Lorraine mais aussi pour d'autres territoires occupés - et si insistantes que Walter Funk, le ministre de l'économie rencontre Wilhelm Zangen, (directeur général de Mannesmann) au titre de président du Reichsgruppe Industrie pour lui demander de veiller à ce que ses collègues modèrent leurs ardeurs, officiellement pour ne pas porter préjudice à l'industrie privée en donnant des arguments à ses détracteurs<sup>2325</sup>. Six des plus importantes entreprises de l'industrie sidérurgique allemande prennent par écrit l'engagement de ne plus

---

<sup>2323</sup> J. Freymond, « Les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain, 1940-1942 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 19, 1972); J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », *H.E.S.*, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992.

<sup>2324</sup> C'est aussi ce qu'affirme le Dr Pilder à H. de Wendel, in 189 AQ /621/ Note sur la visite du Dr Pilder (10 janvier 1941). Voir aussi chapitre 4.

<sup>2325</sup> J. Freymond, *op. cit.*

discuter de ce problème pendant toute la durée de la guerre, sans exclure cependant d'y revenir dès la fin du conflit.

Pour justifier ces revendications, Reichert fait paraître, le 5 juillet 1940, un article qui fait l'analyse de la sidérurgie française<sup>2326</sup>. C'est un véritable réquisitoire contre celle-ci à laquelle il reproche d'avoir non seulement profité d'une façon abusive des conséquences du Traité de Versailles mais d'avoir, en plus, mal géré ce secteur.

« Aucune industrie sidérurgique n'a joui de la victoire<sup>2327</sup> comme l'a fait l'industrie sidérurgique française. Jamais il n'y eut une époque de telle extension de l'industrie sidérurgique française en Europe centrale et Outre-mer. En dehors de l'annexion de la Lorraine allemande [*sic*] et de la lente incorporation de l'industrie sarroise, les industriels français s'assurèrent des parts dans les fabriques luxembourgeoises (...)

Par la suite, la France a reconstruit ses usines vieilles selon les exigences techniques les plus modernes et ce sont les Allemands qui ont payé pour cela. (...) Cela n'a pas duré longtemps et l'inflation française conduisit à un dangereux dumping intérieur comme sur le marché mondial. A la suite du Diktat de Versailles, la France a été tant saturée par sa production d'acier qu'elle a déversé sur le marché mondial des quantités qui ont atteint dix fois les exportations qu'elle faisait avant la guerre. Ce n'était donc pas un miracle qu'avec de telles quantités et avec, de plus, l'inflation du franc, la France ait pu dicter les prix au marché mondial. Le gouvernement français a utilisé cette politique de l'acier pour renforcer sa politique générale.

Mais malgré tout cela, la politique française de la sidérurgie n'a pas atteint son but. Et avant tout, elle n'a pas pu résoudre le problème de la dépendance en charbon, malgré l'annexion des mines de Sarre. (...) L'échec de l'occupation de la Ruhr l'a finalement condamnée à être un vassal de l'Angleterre. (...)

Un autre chapitre spécifique de la politique de la sidérurgie française est à voir dans les procédés financiers qui ont été employés au moment de l'acquisition des usines de la Lorraine allemande [*sic*]. Les de Wendel, et encore Longwy, Homécourt, Micheville, Pont-à-Mousson, Espérance, Denain et Anzin et d'autres en ont tiré les plus grands avantages. (...) d'après un rapport du Parlement français, fin 1927 n'avaient été payés que 106 millions de francs, soit à peine un quart des prix d'acquisition sur lesquels les transactions s'étaient faites. (...) Les firmes allemandes n'ont pas pu oublier ces lourdes pertes.

Comme au début, la politique sidérurgique française demeure catastrophique. Les buts de cette politique n'ont pas été atteints. (...) Mais heureusement, malgré tous ses moyens la politique sidérurgique française n'a pas non plus réussi à obtenir l'affaiblissement de l'industrie sidérurgique allemande qu'elle visait. (...) L'armée allemande a désormais victorieusement triomphé de l'industrie d'armement française. »<sup>2328</sup>.

Ce discours, qui n'est pas isolé, est donc très dur et pas très surprenant puisqu'il s'agit d'une situation de guerre. Cependant, il peut l'être si l'on se réfère aux bonnes relations apparentes qui prévalaient dans le cartel européen. Le gouvernement français réagit très vite à ces violentes attaques allemandes qui justifient en partie la mainmise sur ces entreprises par leurs anciens propriétaires. Au début du mois de décembre 1940, le directeur de la sidérurgie, sur ordre de Pétain, écrit aux différents propriétaires des usines sidérurgiques de Lorraine afin que, "*en réponse à certaines allégations*", ils établissent un exposé sur les améliorations techniques et sociales apportées depuis 1919 aux usines et aux mines de fer de Lorraine, en précisant les améliorations de qualité, le développement des programmes de laminage et les divers progrès techniques apportés<sup>2329</sup>.

<sup>2326</sup> BA/ R 13 I/ 699/ J. W. Reichert, « Frankreichs Eisenpolitik. », *Der deutsche Volkswirt*, 5 juillet 1940.

<sup>2327</sup> Première Guerre mondiale.

<sup>2328</sup> BA/ R 13 I/ 699/ Reichert, 5 juillet 1940, *op. cit.*

<sup>2329</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ lettre de H. Coqueugnot, Directeur de la sidérurgie, 9 décembre 1940.



Pour les Allemands, la Lorraine reste donc légitimement allemande et ses entreprises sidérurgiques clés sont les premières visées. Entre la dénonciation des erreurs passées et la revendication de leur réparation, le pas est immédiatement franchi. Les patrons allemands vont donc chercher à se partager le gâteau, ou tout au moins les parts longtemps convoitées de celui-ci. Quelques lettres ne laissent aucun doute sur le très "vif" intérêt de la part des sidérurgistes de la Ruhr sur la prochaine prise de contrôle des aciéries de Belgique, du Luxembourg et de Lorraine<sup>2330</sup>. Du côté allemand, ce n'est pas de la collaboration du bout des doigts dont il s'agit, mais bel et bien d'un groupe de pression pour activer encore les choses s'il se peut.

### *Les firmes qui étaient allemandes avant 1918*

Selon John Gillingham<sup>2331</sup>, si le sarrois Röchling, un des sidérurgistes dépossédés en 1919, et Goering s'étaient intéressés très tôt au sort de la Lorraine, et bien avant juillet 1940, les sidérurgistes de la Ruhr avaient dans l'ensemble tardé à s'engager dans cette affaire et ne l'auraient fait qu'à cette date. Pourtant, on trouve déjà l'expression de demandes au sujet des anciennes propriétés quelques semaines avant la date indiquée par les auteurs précédemment cités, comme par exemple celle rapportée lors d'une conversation téléphonique en date du 20 mai 1940, entre Otto Poensgen et Ernst Poensgen. Il circule alors l'information selon laquelle les Vereinigte Stahlwerke réclament l'occupation de Differange, car c'était une de leurs anciennes usines. Poensgen a répondu à l'auteur de cette allégation que cette rumeur n'était pas exacte, mais il reconnaît cependant que sa société a émis la prétention d'être prise en considération lors de la remise en route de l'usine. Il précise aussi que s'il peut savoir qui prendra la décision en ce qui concerne l'usine de Differange, il s'adressera alors à lui pour renouveler son souhait<sup>2332</sup>.

En fait, dès le milieu du mois de mai 1940, c'est l'affolement général, car on sait déjà qu'il va y avoir de nombreux postes à prendre et quelques avantages à en attendre. A ce moment là, c'est plus une histoire d'hommes et d'ambitions personnelles qu'une affaire de politique d'entreprises. Toutes les personnes intéressées par une nomination à l'un des postes civils de responsabilité pour l'industrie sidérurgique et les mines, dans les territoires déjà occupés ou dans ceux dont on sait déjà qu'ils vont l'être, font des pieds et des mains pour avoir des informations et rencontrer les autorités qui prendront les décisions. Ce n'est pas d'ailleurs chose évidente car on ne sait pas qui décidera vraiment, dans les faits.

Le 24 mai 1940, Schwede écrit à Steinbrinck que « *Les marionnettes sont déjà en train de danser* » et que ce qu'ils avaient prédit est arrivé<sup>2333</sup>. Tous semblent vouloir prendre la gestion de l'industrie de Belgique, du Luxembourg et de la Lorraine entre leurs mains. L'agitation est grande et les visites d'information au Stahlwerks-Verband, pour prendre des renseignements sur ces industries ou sur les différentes entreprises, se succèdent. On vise soit des postes, comme celui de chef de l'administration civile, soit des accès à des entrepôts, des stocks, etc. La nomination d'un certain Schagen, dont on cite le nom pour le poste de chef de l'administration civile, ne plaît visiblement pas à Schwede. Ce dernier avait sans doute, lui-même, reçu une proposition pour un poste de conseil qui finalement ne débouche sur rien<sup>2334</sup>.

« D'après les informations que l'on m'a fourni, il semble qu'il y ait maintenant beaucoup de postes à créer dans l'administration du fer et de l'acier des territoires occupés ou encore à occuper. Otto Steinbrinck, qui a obtenu par le Ministère de l'économie du Reich une place de

<sup>2330</sup> THYS/ VSt/ 4 314.

<sup>2331</sup> J. Gillingham, *op. cit.*

<sup>2332</sup> THY/ VSt/ 4314 VSt AG, compte rendu d'une conversation téléphonique entre Otto Poensgen et Ernst Poensgen (qui signe), 20 mai 1940.

<sup>2333</sup> THYS/ VSt/ 4314 VSt AG. Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (problèmes d'exploitation), lettre de Düsseldorf, de Schwede (*très vraisemblablement*) à Otto Steinbrinck, 24 mai 1940.

<sup>2334</sup> Thys/ VSt/ 4314/ VSt AG. Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (problèmes d'exploitation), lettre de Schwebe (*très vraisemblablement*) à Emmendorfer (Berlin), 25 mai 1940.

commissaire pour la Belgique et le Luxembourg, ne s'est pas encore décidé à savoir s'il accepte ce poste. Dans l'affirmative, il compte que je l'assiste dans l'administration et en premier lieu pour la Belgique. Du poste qui m'avait tout d'abord été prévu au quartier général, je n'ai pas entendu reparlé. Apparemment, il n'est plus tenu pour essentiel d'enrôler là-bas un conseiller technique. Ceci m'est finalement agréable dans la mesure où il me plaît plus d'avoir un poste de gestion que de conseil. »<sup>2335</sup>

On voit donc que toute l'industrie de la Ruhr s'engage bien dans cette affaire, et sans doute pas d'une façon aussi modérée que le laisse entendre John Gillingham. Mais il y a bien plusieurs "factions" qui s'opposent, comme il le relève : à côté des hommes de la Ruhr, Röchling et Goering, ainsi que Friedrich Flick, un charbonnier arrivé récemment dans la sidérurgie et qui avait des visées sur les propriétés des aciéries de Rombas, appartenant à la famille Laurent.

Une des principales préoccupations du gouvernement allemand et des sidérurgistes étant l'approvisionnement en matières premières et essentiellement en minerai de fer, matière très déficitaire en Allemagne, la minette de Lorraine, dont le problème avait été soulevé dès le début du conflit, devient, dès la première avancée des troupes, l'objet principal des discussions entre les différentes parties prenantes. Il y a aussi le problème des firmes qui étaient allemandes avant 1918. Le 7 juin 1940, se tient une réunion du "kleiner Kreis", à laquelle étaient présents Flick, Klöckner, Löser, Lübsen, Poensgen, Tgahrt, Vögler, Zangen et Winkhaus, au cours de laquelle ont eu lieu des discussions au sujet des propriétés et la gestion des entreprises dans les zones nouvellement occupées de l'ouest<sup>2336</sup>. Au cours de cette réunion Zangen rapporte une partie des propos de son entretien avec le ministre de l'économie Funk. Celui-ci, tout en se plaçant du côté des industriels, leur demande une certaine modération. La collusion totale des sidérurgistes avec le gouvernement nazi est alors transparente.

« Funk se référa au fait qu'il avait apporté une assistance considérable aux milieux économiques, en particulier en ce qui concerne les taxes et il demande maintenant en retour à recevoir de l'assistance par une attitude raisonnable dans le futur et qui fasse en sorte qu'aucun excès n'advienne, car cela laisserait une porte ouverte aux opposants de la libre-entreprise pour faire des accusations contre les milieux économiques, et en particulier l'on devait réprimer dès à présent tout désir d'annexion (...) »<sup>2337</sup>

Lors de cette réunion, on annonce que les commissions de confiscation de la Wehrmacht ont pris possession des stocks et ont commencé en partie à les déplacer. L'opinion unanime des sidérurgistes est que ces matériaux qui ont été enlevés devraient être attribués à la *Stahlwerksverband*<sup>2338</sup> pour être ensuite redistribués en Allemagne.

Il est alors décidé d'adresser une lettre commune au ministre de l'économie, d'une part parce qu'il y a eu déjà des demandes de l'industrie lourde au sujet de ses propriétés antérieures, et d'autre part parce que cette dernière est attaquée dans l'opinion publique comme ayant une forte tendance à l'annexion. Pour les réclamations, il est dit qu'elles seront momentanément suspendues, sauf pour la Sarre et le Luxembourg où le principe appliqué est que les usines de la Ruhr payent, au minimum, pour tout le minerai qu'elles obtiennent. Pour les réclamations futures, ils se disent qu'il faudra peut-être réactiver la vieille *Interessengemeinschaft*, l'association de défense des propriétaires spoliés, mais que c'est quelque chose qu'ils verront plus tard. Flick, dont on sait qu'il fut un des industriels les plus proches du gouvernement, se met en retrait en prenant une position particulière et en faisant remarquer que les anciens propriétaires de l'Est ont été éliminés. Bien qu'en aucune façon il ne conteste les réclamations des usines de la Ruhr au sujet des propriétés de Lorraine et du Luxembourg, il ne donnera son

<sup>2335</sup> Thys/ VSt/ 4314/ 25 mai 1940, *ibid.*

<sup>2336</sup> Poensgen en rend compte, dans une lettre du 10 juin 1940, à Maulick et à Reichert. *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. *The Krupp Case*, Washington, 1950.

<sup>2337</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. *The Krupp Case*, Washington, 1950.

<sup>2338</sup> *Aciéries réunies*, le comptoir de la sidérurgie.

accord pour la lettre à Funk que si, « *dans certaines circonstances* », il peut émettre des réclamations au sujet de l'Est<sup>2339</sup>.

Dans l'ensemble, les firmes sont prêtes à fournir des ingénieurs, des employés et des hommes d'affaires sur la demande de Steinbrinck, toutes personnes dont elles continueront à prendre en charge les salaires, et elles sont prêtes aussi à prendre en charge des dépenses telles que des frais de voyages et de séjour. Winkhaus se plaint assez vigoureusement du fait que la distribution de minerai, pour lequel avait été conclu un accord sur les stocks au 1<sup>er</sup> mai, n'ait fait aucun progrès bien ce problème ait été soulevé plusieurs fois.

En ce qui concerne la répartition entre les différentes entreprises, le point de vue adopté par toutes les firmes, à l'exception de Krupp, est que l'ajustement, calculé sur la situation antérieure, doit être considéré comme définitif et que toute demande spéciale, comme par exemple des attributions de matériel pour des plaques blindées, serait injustifiée et devrait être soumise à la distribution générale. Il y a aussi quelques réclamations au sujet des attributions de minerai allemand, puisque certaines firmes refusent d'accepter d'en livrer<sup>2340</sup>.

Sans aller comme Gillingham jusqu'à parler de "*but de guerre de l'industrie sidérurgique allemande*"<sup>2341</sup>, on peut par contre affirmer que les industriels se sont manifestés bien plus tôt et bien plus violemment qu'il ne le dit. Dans le milieu sidérurgiste, on a lancé des réclamations dès le début de la guerre : on trouve par exemple un article de Reichert, très brutal quant au devenir de l'industrie sidérurgique française de Lorraine, qui date du dernier trimestre de l'année 1939.

Toujours selon le même auteur<sup>2342</sup>, Krupp et Mannesmann n'auraient pas émis de vœu à ce sujet, Hoechst n'aurait fait qu'une réponse superficielle et la Gutehoffnungshütte ne se serait décidée qu'après avoir constaté que les autres faisaient des propositions. En tout cas, Ernst Poensgen, directeur des Vereinigte Stahlwerke AG et surtout directeur du Wirtschaftgruppe Eisen schaffende industrie et responsable de l'industrie sidérurgique pour toutes les questions concernant le plan de 4 ans, souhaitait que l'ensemble de la sidérurgie de la Ruhr définisse à ce sujet une politique commune. C'est ce propos qui domine la note du 7 juin 1940, dans laquelle il fait plusieurs suggestions. Il propose de mettre des jalons pour la durée de l'Occupation, sans demander de transfert, en attendant le règlement du conflit. Il demande aussi que l'on donne la priorité aux firmes de Lorraine, de Sarre et du Luxembourg sur la minette de Lorraine, la Ruhr ne se mettant sur les rangs que pour les surplus.

« Il y avait deux points additionnels importants : les actionnaires allemands prévus devaient recevoir la préférence en ce qui concernait la reconstruction de leurs moyens de production une fois la paix rétablie; la priorité des minerais inexploités, en fin de compte, serait laissée entre les mains de leurs actuels détenteurs ou, au cas où cela ne serait pas possible, administrée par un consortium de producteurs d'acier allemands. En remarque jointe à ce document, Poensgen ajoutait qu'il souhaitait à titre personnel qu'après « la victoire finale », l'offre de minette puisse être garantie à ses consommateurs traditionnels, le commerce du charbon et du minerai renforcé, les installations rationalisées, et que les productions de la Ruhr et de la France puissent être amalgamées si elles étaient justifiées par des critères de coûts. De tels plans présumaient le maintien de relations étroites entre les deux industries pendant l'Occupation. »<sup>2343</sup>

Ce témoignage est évidemment un apport important pour comprendre la mentalité qui prédominait au sein des sidérurgistes allemands vis-à-vis de la sidérurgie française et du sort à lui réserver. Il confirme tout d'abord que Poensgen reste très favorable à l'entente franco-allemande dans le domaine de la sidérurgie. Le cartel a vécu, mais l'idée d'un regroupement des

<sup>2339</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. The Krupp Case, Washington, 1950.

<sup>2340</sup> *Trials of war criminals ...*, *ibid.*

<sup>2341</sup> J. Gillingham, *op. cit.*

<sup>2342</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>2343</sup> J. Gillingham, *ibid*; sources : NI (*Nürnberg industrialists*) 3557/ « Eidesstattliches Erklärung Otto Steinbrinck » ; NI 13576, « Besprechung im kleinen Kreis », 7 juin 1940 ; HR (*Documents en vue du procès Röchling*) Doc. 13 circulaire de Poensgen, TGb. Nr 11788, 6 août 1940.

centres sidérurgiques des deux pays, après la guerre, et la volonté d'assurer une égalité de traitement pour l'approvisionnement de tous les consommateurs traditionnels en matière de minette lorraine, démontre bien que cet homme privilégie toujours le lien avec la France. Le problème est de savoir s'il est représentatif de ses collègues, ou s'il a un parcours et des vues atypiques. Il est en tout cas le porte-parole de la sidérurgie de la Ruhr (Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie) et il n'hésite pas à tenir tête à certains de ses collègues ainsi qu'aux autorités officielles, comme l'a montré l'affaire des Hermann Goeringswerke, évoquée précédemment<sup>2344</sup>.

Selon Claude Paillat<sup>2345</sup>, Hermann Röchling aurait écrit à Hitler le 15 juillet 1940 pour lui demander d'ajouter l'annexion des régions de Longwy, de Briey et de Nancy à celles qu'il était déjà prévu d'annexer. Dans ce rapport à Bürckel, Röchling préconisait l'expropriation des entreprises desdites régions, mais aussi que les usines en question conservent les mines qui leur étaient liées, pour un fonctionnement rationnel. Au contraire de ce qu'avance Gillingham, cet auteur pense que "*les industriels allemands poussent leurs pions avec vigueur et âpreté dans la perspective de la victoire de Hitler*". Jean Freymond s'était déjà posé le problème il y a plus d'une vingtaine d'année.

« Hormis le maintien de ces liens de nature commerciale ou encore l'intérêt porté au bon fonctionnement du cartel international de l'acier, les industriels allemands se sont-ils particulièrement préoccupés des gisements lorrains et des entreprises qu'ils possédaient autrefois ? Ont-ils nourris quelques desseins à leur égard ? Certaines allusions faites dans le cours de juin 1940 le laisseraient croire. Ainsi un certain Schoen aurait rédigé en 1934 un mémoire sur l'état des possessions allemandes en Lorraine avant 1918. Par ailleurs, il aurait existé une *sogenannte Interessengemeinschaft der früheren Besitzer* dont l'objet aurait été de recouvrer ces anciennes possessions. »<sup>2346</sup>

A cette époque, toutes les archives n'étaient pas accessibles comme aujourd'hui. Ceci dit, on trouve peu de papiers vraiment privés, mais uniquement les notes et circulaires officielles et quelques comptes rendus plus officieux, mais rien qui puisse vraiment permettre de se rendre compte de la position personnelle de tel ou tel sidérurgiste. Les sidérurgistes pensent donc à recouvrer les entreprises expropriées et ils souhaitent assurer la gestion d'autres entreprises françaises. Car gérer les entreprises sidérurgiques françaises, c'est effectivement ce à quoi ils se sont préparés, dès le mois de mai, en se préoccupant officiellement du devenir de ces entreprises et posant déjà des jalons pour des revendications futures. Si certains industriels gardent une attitude modérée, d'autres affichent déjà des prétentions qui indisposent les autorités en général et Goering en particulier. Walter Funk le fait savoir aux sidérurgistes par l'intermédiaire de leur président Zangen (RGI). Ce n'est pas que les autorités s'opposent à une confiscation future de ces entreprises mais, pour l'heure, la guerre nécessite beaucoup de minerai et de fer et cette priorité repousse le débat sur l'après-guerre, à un moment plus adéquat.

D'autre part, Goering a aussi des visées sur ces entreprises et l'attitude de certains sidérurgistes lui déplait fortement. C'est aussi qu'il désire garder le contrôle et, peut-être, des moyens de pression ultérieurs. Si les autorités nazies ne voient pas forcément cela d'un bon œil, on peut l'expliquer par l'influence de Goering qui, lui, envisage peut-être une tout autre solution, celle d'un contrôle direct de l'État, sous couvert de l'entreprise qu'il a créée, les Hermann Goeringswerke. Cependant il est bien possible que sans être en désaccord avec les revendications des industriels, les autorités allemandes, à savoir celles du Reichswirtschaftsministerium et celles du Vierjahresplan, entendaient rester libres de leurs décisions et ne voulaient pas être soumises à la pression des sidérurgistes<sup>2347</sup>.

<sup>2344</sup> cf. chapitre 4.

<sup>2345</sup> C. Paillat, *L'occupation/ 1. Le pillage de la France, juin 1940-novembre 1942*, Paris, 1987, p.114.

<sup>2346</sup> J. Freymond, « Les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain (1940-1942) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 19, 1972.

<sup>2347</sup> J. Freymond, *op. cit.*

Preuve que la forme compte plus que le fonds, les autorités ne s'opposent pas, et même encouragent le fait que les industriels prennent le contrôle d'entreprises des pays vaincus pendant la guerre. Dans l'affaire des entreprises françaises, mais aussi belges et luxembourgeoises, von Hanneken, chargé du dossier, va faire appel à eux pour établir un état des lieux complet, basé sur les statistiques et les enquêtes des organes de la profession. Après avoir approché les méthodes de travail et les liens entre les autorités allemandes et les milieux patronaux avant la guerre<sup>2348</sup>, cette attitude ne peut surprendre. Le gouvernement nazi a toujours fait preuve de pragmatisme dans la gestion du système économique et a toujours laissé la priorité à l'organisation professionnelle, lui faisant confiance pour une gestion rentable, donc utile encore plus en temps de guerre.

En octobre 1940, la situation est désormais plus claire, l'armistice avec la France est signé, la situation militaire est stabilisée et les responsables de secteurs ont été nommés. Les entreprises n'ont pas renoncé à faire valoir certains droits, et peuvent désormais les exprimer dans une conjoncture moins instable. Schwede, au nom des Vereinigte Stahlwerke, se prévaut de droits sur la HADIR (Differange), firme luxembourgeoise avec des capitaux français<sup>2349</sup>.

« Jusqu'ici, nous avons voulu de notre côté garder une certaine distance, conformément à la taille de notre Konzern, pour demander quelque chose au sujet de l'attribution d'aciéries en Lorraine et au Luxembourg et nous nous serions contentés des droits sur l'acquisition de la HADIR, et de ses propriétés minières. Nous étions partis du fait que l'acquisition de la HADIR, le cas échéant, au cas où cela apparaîtrait juste face à d'autres souhaits de participation, sans St Inberg - devrait nous rendre non seulement l'usine principale de notre société de fondation, la vieille *Deutsch-Luxemburgischen Bergwerks und Hütten AG., "Differdingen"*, mais aussi avec, à travers Differange - même si elle est partiellement arrêtée - la vieille fabrique germano-luxembourgeoise, qui apporterait à notre Konzern une capacité de fonte et de minerai qui permettrait le maintien de sa production d'acier dans l'avenir. »<sup>2350</sup>

Les choses ont changé avec la guerre car le gouvernement allemand interdit l'augmentation des capacités et donc la construction de nouveaux hauts-fourneaux. De ce fait, les usines des Vereinigte Stahlwerke ne sont déjà plus dans la possibilité de produire autant de fonte que le voudrait leur capacité de production d'acier et leur capacité des laminoirs. La production globale menace de s'en ressentir de plus en plus, malgré la prise de mesures que ses dirigeants estiment plus sévères que dans d'autres Konzerne.

Les difficultés, en liaison avec cette absence d'augmentation de la capacité, menacent de devenir de plus en plus fatales, car nous sommes en première place pour les livraisons du cartel de la fonte, et par là même pour les utilisateurs de fonte, au moment même où, pour des raisons de réparations, quelques hauts-fourneaux doivent être mis hors service. Pour la sécurité de notre production, nous devons, dans les plus brefs délais, nous préoccuper de trouver d'autres hauts-fourneaux. S'il était confirmé que ces nouveaux hauts-fourneaux ne pouvaient pas être construits dans la Ruhr, on ne pourrait alors remédier à cette situation qu'avec l'attribution des unités du Luxembourg et de Lorraine qui sont bien pourvu en hauts-fourneaux. »<sup>2351</sup>

La société estime, en 1940, avoir un déficit mensuel de 70 000 tonnes de fonte, soit 840 000 tonnes en un an. Elle espère, avec une amélioration du fondant et avant tout grâce à l'apport de minette, en économiser une partie. Elle pense pouvoir aussi faire venir une certaine quantité des usines de la Hadir. Mais malgré tout cela, il resterait encore, selon ses évaluations, un manque

<sup>2348</sup> Voir les quatre premiers chapitres.

<sup>2349</sup> Société fondée en 1920 par la prise de contrôle des propriétés de la Deustch-lux. Bergwerks-u-Hütten AG et de la AG der Rümelingen St Ingbert au Luxembourg, en Lorraine et en Sarre; fondateurs: Sté lorraine des aciéries de Rombas, Sté générale de Belgique et Ougrée-Marihaye. Le président du CA est Th. Laurent (Homécourt), parmi les autres membres, on trouve Micheville et Pont-à-Mousson.

<sup>2350</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ Sekretariat Schwede, lettre des Vereinigte Stahlwerke à E. Poensgen (Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie) a/s de l'acquisition d'aciéries en Lorraine et Luxembourg, 14 octobre 1940.

<sup>2351</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ 14 octobre 1940, *ibid.*

d'au minimum 500 000 tonnes annuelles. Or pour le travail de ces quantités de fonte, il y a suffisamment d'installations de refonte, des aciéries et des laminoirs dans leurs usines. Entre le premier trimestre de 1939 et troisième de 1940, la production d'acier du groupe a déjà chuté de 124 000 tonnes, soit plus de 16 %. Les dirigeants estiment donc légitimes certaines prétentions sur des unités de Lorraine, en s'appuyant sur l'argument réel d'être le principal fournisseur de l'armée à laquelle le Konzern livre en particulier 60 % des Panzers, la majeure partie de l'artillerie lourde et alimentent à 75 % l'industrie de l'aviation. L'autre justification est l'effort qui avait été fait par la firme en 1937 à l'occasion d'une cession de concessions minières<sup>2352</sup>.

« Nous pouvons pour cela avoir deux points de vue qui à notre avis, donnent un droit spécial à notre réclamation. C'est un fait que précisément les Vereinigte Stahlwerke AG, et cela dans une proportion comme aucun autre Konzern, ont dû, dans les années passées, se défaire de la plus grande partie de leurs bases minières. Nous ne faisons allusion ici qu'au gisement de Salzgitter et aux mines de charbon et de fer de la Alpine Montan Gesellschaft. Pour les diverses unités de notre groupe, depuis cette forte réduction des bases minières, trouver des approvisionnements devient donc de plus en plus difficile. C'est pourquoi nous croyons, en échange de l'abandon de nos mines, pouvoir compter sur une solution de remplacement, soit par la forme que nous proposons d'une attribution des installations et des hauts-fourneaux dont nous avons parlé, soit une autre forme d'attribution de minerai. (...)

Nous croyons que aussi ces fournitures spéciales pour l'armée, qui ont été faites naturellement bien volontiers et avec joie et qui augmenteront encore, nous permettront d'obtenir la prise en considération de notre demande antérieure quant à l'attribution des aciéries de Lorraine et du Luxembourg et la satisfaction de cette demande. Nous insistons expressément sur le fait que, même en satisfaisant notre demande d'attribution des usines du Luxembourg et de Lorraine, l'augmentation de notre production de fonte restera très nettement en dessous de la part effective représentée par notre Konzern et qu'elle devrait se tenir à un peu plus de 4 millions de tonnes.»<sup>2353</sup>

Suite à cette demande des Vereinigte Stahlwerke, adressée à Ernst Poensgen en tant que dirigeant du groupement d'intérêts de la sidérurgie, celui-ci a écrit à son tour au général Hanneken, sous-secrétaire d'État au Reichswirtschaftsministerium, chargé de la sidérurgie<sup>2354</sup>, pour lui transmettre et appuyer cette demande. Un autre dirigeant du Konzern, Wenzel, a également eu un entretien le même jour avec le général. Wenzel et Hermann Poensgen, autre dirigeant des Vereinigte Stahlwerke, écrivent cette fois-ci directement à Hanneken pour préciser les demandes<sup>2355</sup>. Ils demandent l'attribution de la société luxembourgeoise HADIR, mais étant donné que le haut-fourneau de Rumelange n'est plus en état de marche et doit être démoli, on ne pourra plus compter que sur une production de fonte de 130 à 150 000 tonnes dans cette usine, à la condition de fournir à la Hadir les mines de fer correspondantes à cette capacité de production. Ils demandent donc aussi l'attribution du groupe Mont-St Martin-Chiers ou de celui de Réhon-Senelle. Si cela s'avérait impossible d'avoir l'ensemble des deux groupes, ils souhaitent alors se voir attribuer soit la Chiers soit Senelle.

« Pour finir, nous émettons le vœu que, en appréciation de notre sacrifice connu - la cession des mines de la Alpine-Montan Gesellschaft, nous soyons indemnisés par l'attribution de mines libres de bonne qualité et quantité. S'il était de votre avis que ces mines libres doivent être confiées à une société, nous vous prions de prendre en considération notre cas particulier, en raison de notre taille et de notre grand besoin en minette et vous demandons s'il est possible de nous attribuer une part de ces mines collectives, immédiatement.

<sup>2352</sup> cf. chapitre 4.

<sup>2353</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ 14 octobre 1940, *ibid.*

<sup>2354</sup> cf. chapitre 4.

<sup>2355</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ VSt Sekretariat Schwede/ lettre de H. Poesngen et de Dr Wenzel, des Vereinigte Stahlwerke, du 23 octobre 1940, au général Hanneken (Berlin) (Unterstaatssekretär des Reichswirtschaftsministerium), Acquisition d'aciéries en Lorraine et au Luxembourg.

Enfin, nous mettons à nouveau l'accent sur le fait que nos demandes, n'ont pour seul objet que de couvrir des besoins indispensables et restreints et que même avec la satisfaction totale de notre souhait, nos besoins seraient encore maintenus à la moitié de la croissance de capacité de ce que la part de notre production de fonte peut apporter à la production allemande totale. »<sup>2356</sup>

Dès que l'occupation effective des usines de Lorraine est réalisée, s'ouvrent donc immédiatement des négociations pour leur attribution.

## **Les négociations pour la mainmise sur les mines et les usines françaises**

### *L'intérêt du gouvernement allemand*

La première réaction, une fois faite l'occupation des usines, est de rechercher de la documentation technique sur les installations pour pouvoir au plus vite en tirer parti, et sans doute aussi exercer ainsi un contrôle sur les dires des ingénieurs et directeurs français. Fin juillet, début août 1940, les firmes allemandes ont pris leurs renseignements sur l'industrie sidérurgique française, et en détail pour les sociétés qui avaient été contrôlées par la France après la Première Guerre mondiale. Elles ont étudié les possibilités, historiquement justifiables ou pas, d'une prise de contrôle d'un ensemble de production ou de divers avantages que l'on peut espérer<sup>2357</sup>. On trouve ainsi de nombreux exemples d'études sur les entreprises françaises demandées par les services allemands auprès des patrons allemands, le gouvernement utilisant au mieux les connaissances techniques des milieux professionnels. Il existe par exemple un questionnaire très complet sur les deux plus grandes et plus significatives entreprises d'acier de la France du Nord, les forges et aciéries du Nord et de l'Est et les hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, qui a été complété par les Vereinigte Stahlwerke<sup>2358</sup>.

Les sidérurgistes allemands possèdent de très bonnes connaissances sur leurs concurrents français, ce qui est tout à fait naturel puisqu'ils étaient leurs partenaires jusqu'en août 1939 au sein du cartel européen, ce qui avait pour conséquence une bonne connaissance des marchés intérieurs des pays membres, pour des problèmes de quotas. Les négociations nationales, parfois difficiles, étaient suivies de près par tous les adhérents des autres pays, d'où cette familiarité.

On constate donc ici une parfaite collaboration, mais on peut estimer qu'elle est largement intéressée car les entreprises allemandes attendent avec impatience les attributions des unités françaises pour trouver de nouvelles bases d'approvisionnement en minerai et de nouvelles possibilités de production, en particulier de produits de base. Cette position oppose le gouvernement nazi aux sidérurgistes, car celui-ci ne se décide pas à ces attributions mais ne clôt pas la discussion pour autant.

A la fin de l'année 1940, les plus hauts responsables de la sidérurgie continuent à se montrer assez réservés et à désirer s'appuyer sur le droit et sur des situations de fait de préférence irréversibles, même si d'autres sidérurgistes, et non des moindres, ne semblent pas s'émouvoir de ces détails. C'est ce qu'il ressort d'une lettre vraisemblablement de Reichert, adressée à Poensgen<sup>2359</sup>, et dans laquelle il est mis en évidence que c'est le ministère, ou en tout cas, Schmitt et Raabe, du Ministère, qui poussent à des annexions plus larges que celles qui avaient été prévus au départ, et qui comprendraient cette fois-ci<sup>2360</sup> le bassin de Briey.

<sup>2356</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ 23 octobre 1940, *op. cit.*

<sup>2357</sup> Exemple : MAN / M 19.290/ ME Straßburg 1941-1944/ un très gros et très complet dossier sur « Die Montanindustrie Lothringens » dont une analyse firme par firmes (lorraines).

<sup>2358</sup> AN/ AJ 40/ 327/ dossier « *La situation économique de l'industrie sidérurgique du Nord de la France* », 12 p. plus 7 p. d'annexes, 20 juillet 1942.

<sup>2359</sup> BA/ R 13 I/ 692/ WESI Geheimakten/ lettre à Poensgen du 6 novembre 1940, « très confidentiel ».

<sup>2360</sup> A la différence de 1871.

« Lors de ma visite d'hier au Ministère de l'économie du Reich, le conseiller Schmitt m'a montré une carte sur laquelle étaient dessinés les gisements de minette mis en évidence avec les différentes aciéries de Lorraine et du Luxembourg, y compris la Meurthe et Moselle. Schmitt m'a dit que l'on s'efforçait dans son ministère de procéder à l'intégration du bassin de Briey. J'ai clos la discussion en disant que maintenant on ne demanderait plus le coin de Longwy et le district de Nancy. Schmitt poursuit plus loin sur le fait que, si naturellement pour des raisons politiques, les vieilles frontières du Reich étaient rétablies, on devrait chercher tout de même à investir le minerai de Briey. Je répliquai brièvement que dans ce cas là, ce serait mieux d'avoir des frontières clairement définies et de créer des conditions juridiques légales.

Lors de mon entretien d'aujourd'hui avec le directeur-général Raabe, il m'a expliqué le fait qu'il est du point de vue que l'ensemble du district minier doit être intégré à l'intérieur des frontières allemandes. Il élèvera sa voix en ce sens. »<sup>2361</sup>

En décembre 1940, si l'on en croit les affirmations du général Hanneken, aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les questions lorraines. Il n'a pas été pris non plus de décision au sujet de la mise en place de contrôleur fiduciaire, mais les commissaires généraux (General Beauftragter) exerceront ces fonctions pour le moment<sup>2362</sup>. C'est Goering qui semble avoir le pouvoir de décision dans cette affaire – mais les sidérurgistes n'en sont même pas vraiment sûrs - et visiblement il ne se décide pas, ou bien il fait peut-être en secret monter les enchères. En février 1941, rien de plus précis n'a été annoncé et on ne sait même pas de quels territoires précis il s'agira. Le groupe de la sidérurgie ignore donc encore le contour précis de ce qu'il lui faut gérer du point de vue de l'approvisionnement et des ventes d'acier et de ferrailles et pour lesquels il lui faudra préparer des statistiques et des plans de production et de répartition. Il s'impatiente.

« Nous avons adressé plusieurs fois la question au Ministère pour savoir sur quel espace notre travail devait s'étendre. Les opinions divergent de l'un à l'autre, von Hanneken a nommé des régions différentes de celles citées par Schmidt. Je suis d'avis que nous envisagions l'espace comme initialement Hanneken le concevait, de la façon la plus large possible, c'est-à-dire que nous y comprenions le vieux Reich avec la Haute-Silésie et (...) plus loin le protectorat Bohême-Moravie, le gouvernement général [de Pologne], la Lorraine allemande, le Luxembourg, mais aussi le bassin de Briey, Longwy et Nancy, et en outre, la Belgique et les Pays-Bas. »<sup>2363</sup>

### *Des entreprises allemandes en position de force*

Dès le début du mois de juillet 1940, les entreprises de la sidérurgie française situées en Moselle sont confiées par les autorités allemandes à Röchling : Hagondange (UCPMI), Hayange et Moyeuvre (Petits-fils de F. de Wendel & Cie), Knutange (Sté métallurgique de Knutange), Rombas (Sté des aciéries de Rombas), Thionville (Sté lorraine métallurgique et minière), Uckange (Sté Nord et Lorraine)<sup>2364</sup>.

En janvier 1941, le général von Hanneken s'adresse aux dirigeants du patronat allemand pour nommer des administrateurs responsables des différentes mines<sup>2365</sup>. Les sociétés allemandes sidérurgiques entrent donc de plein pied dans la gestion des sociétés françaises, car elles se

<sup>2361</sup> BA/ R 13 I/ 692/ WESI Geheimakten/ lettre à Poensgen du 6 novembre 1940, « très confidentiel ».

<sup>2362</sup> BA/ R 13 I/ 692/ WESI Geheimakten/ lettre à Poensgen, 5 décembre 1940, « très secret », peut-être signé de Reichert.

<sup>2363</sup> BA/ R 13 I / 383/ Wirtschaftgruppe schaffende Industrie/ Achats et ventes sur le marché allemand de l'acier et des ferrailles, réunion du sous-comité pour les prix de l'acier et de la ferraille, du 3 février 1941, à Düsseldorf, a/s de la Lorraine et autres territoires occupés, signé Winkhaus.

<sup>2364</sup> AN/ 189 AQ/ 621 / 26 février 1941, H. de Wendel, projet de note : « objet: attribution à différentes sociétés métallurgiques allemandes de l'exploitation des usines métallurgiques de la Moselle ».

<sup>2365</sup> THY\ VSt / 4314/ lettre du 31 janvier 1941.



voient confier par les autorités allemandes le contrôle technique, commercial et financier des usines françaises du même secteur. Cela leur ouvre un droit ultérieur à l'acquisition des sociétés qui leur sont confiées, après le traité de paix. Ce droit se base, dans la plupart des cas, sur la situation qui prévalait avant 1914.

« Goering a ordonné que toutes les entreprises sidérurgiques se trouvant en Lorraine et au Luxembourg soient prises en mains soit par des personnalités ou des entrepreneurs agréés, au nom du Reich et qu'elles aient leur propre comptabilité. A ces curateurs<sup>2366</sup> doit être donnée la possibilité, sitôt l'entrée en vigueur de relations économiques de paix, et dans la mesure où les circonstances n'impliqueraient pas un changement des relations, d'en faire l'acquisition financière par leur entreprise. Mais ils devront prendre soin de ne permettre l'acquisition directe ou indirecte par un tiers qu'avec l'assentiment du Reich. »<sup>2367</sup>

En ce début 1941, les nouvelles ne sont donc pas bonnes pour les propriétaires français. On annonce en effet l'aggravation de la situation puisque le gouvernement nazi décide de retirer la mission sur l'ensemble des usines sidérurgiques à Röchling, et de confier l'exploitation des usines de Moselle à différentes sociétés qui ont été souvent - mais pas toujours - désignées en fonction de la situation antérieure à la guerre de 1914-1918. Ainsi, après plus de six mois de négociations ardues et conflictuelles, Goering se réserva donc Hayange, Moyeuvre et Hagondange, Flick (Mitteldeutsche Stahlwerke) se vit confier Rombas (*Rombach*), Röchling (Röchling'sche Stahlwerke) obtint Thionville (*Karlshütte*), Uckange alla à la société Neunkirchen, de la Sarre, et Knutange (*Kneuttingen*) à la maison Klöckner<sup>2368</sup>.

**Tableau 121. Curateurs nommés en janvier 1941 pour les usines sidérurgiques de Lorraine<sup>2369</sup>**

Usines	Propriétaire	curateur
Karlshütte	Hauts-fourneaux et aciéries de Thionville	Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke GmbH (Völklingen/Saar)
Knutange	Société métallurgique de Knutange	Klöcknerwerke AG (Duisburg)
Uckange	Forges et aciérie du nord et de Lorraine	Neunkircher Eisenwerke AG (Neunchirchen/Saar)
Rombas, Maizières	Société lorraine des aciéries de Rombas	Friedrich Flick AG (Berlin)
Hayange, Moyeuvre-Rosselle	Les Petits-fils de François de Wendel et C <sup>ie</sup>	Hermann Goeringswerke, par la création d'un département spécial Lorraine
Hagondange [SAFE]	Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels (UCPMI)	

On peut aisément imaginer la vive réaction des sidérurgistes français, même si ceux-ci n'ignoraient pas au préalable les risques encourus, comme cela est confirmé par les échanges de courrier déjà évoqués, par lesquels on avait déjà connaissance des négociations en cours, dès août 1940, et des diverses prétentions des entreprises de la Ruhr. Humbert de Wendel a fait préparer par Villepin une note pour Jean Raty, sidérurgiste et vice-président de la Délégation économique à la commission d'armistice (Wiesbaden), pour reprendre l'ensemble du problème afin que celui-ci dispose de toutes les informations nécessaires lors d'éventuelles négociations.

<sup>2366</sup> Treuhänder = contrôle fiduciaire.

<sup>2367</sup> THYS/ VSt/ 4314/ lettre du 31 janvier 1941. cf. chapitre 4 au sujet des négociations auxquelles ces désignations ont donné lieu.

<sup>2368</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ H. de Wendel, projet de note : « objet: attribution à différentes sociétés métallurgiques allemandes de l'exploitation des usines métallurgiques de la Moselle », 26 février 1941. Les noms de lieux sont germanisés; il en va de même au Luxembourg.

<sup>2369</sup> THYS/ VSt/ 4314/ lettre du 31 janvier 1941. Au Luxembourg, ce sont les usines de la HADIR, de l'ARBED et de la société d'Ougrée-Marihaye qui sont confiées à d'autres entreprises ou personnalités allemandes, dont les Vereinigte Stahlwerke (Düsseldorf) et Dillinger Hüttenwerke (Sarre) pour la HADIR.

La formulation en a été approuvée par Laffond et Roy. De Wendel remercie Raty de défendre les intérêts du pays en même temps que ceux de leurs sociétés dans ces circonstances difficiles et constate le désastre<sup>2370</sup>.

« Ainsi, la mesure annoncée s'étend non seulement aux usines créées pendant la période de 1870 à 1914 mais même à des établissements - comme ceux de la Société les petits-fils de F. de Wendel & Cie - qui n'ont jamais cessé de faire partie d'un patrimoine familial dont l'origine remonte au début du XVIII<sup>e</sup> S. (...) Il nous est, en outre, assuré de divers côtés que si l'exploitation des usines n'est confiée aux sociétés attributaires que pour la durée de la guerre, celles-ci se voient reconnaître par ailleurs un droit de priorité de rachat des usines qui sont, dès maintenant, mises à leur disposition.»<sup>2371</sup>

Le seul point sur lequel Humbert de Wendel se trompe, c'est qu'il voit dans tout cela, un « programme de dépossession (...) qui semble déjà arrêté dans ses détails »<sup>2372</sup>. En réalité, il n'en est rien et la suite des événements va mettre en évidence l'absence de plan et montrer au contraire que l'on navigue à vue, même si certains objectifs prioritaires guident en général les décisions. La situation de 1941 est le résultat de tractations constantes, dès le premier mois de guerre, et donc difficiles, vu la durée de la période transitoire.

Selon Gillingham, il semblerait que ce soit au moment où la défaite à l'ouest est acquise, que les "combats" entre sidérurgistes prirent leur plus grande ampleur, mais ces conflits persistèrent ensuite tout au long de la guerre. En effet, les jalousies sont exacerbées par le fait que certains, en particulier Flick, reçoivent de beaux lots sans aucune justification historique, mais seulement pour leurs bons et loyaux services financiers.

« La récompense de Flick outrageait chacun. Rombas était considéré comme le gros lot et Flick n'avait pas de base historique pour l'obtenir. L'opinion prévalant dans les cercles industriels de la Ruhr était que l'entrepreneur franc-tireur avait reçu cette récompense comme un remboursement de Goering pour la vente, en 1937, de la mine d'Harpener émanant des propriétés de lignite aryanisées d'Ignace et Julius Petschek. L'opinion de Roechling était que le slogan concernant la distribution d'entreprises pouvait être ainsi écrit: " Il ne reçoit rien celui qui a combattu depuis 1914, a été victorieux et rend de bons services. Celui qui n'a jamais combattu ni rien sacrifié et cependant fait de l'argent sera récompensé. Nous devons attacher nos casques, maintenant que la victoire à l'ouest est la nôtre. Nous avons besoin de soldats, pas de commerçants". »<sup>2373</sup>

### ***L'adhésion des firmes lorraines aux cartels allemands***

Poursuivant la logique de l'intégration à l'industrie allemande, les nouveaux responsables des usines de Lorraine décident de faire entrer celles-ci dans le système allemand des comptoirs et cartels. Un accord est conclu le 14 mars 1941 entre la Rohstahlgemeinschaft (cartel allemand de l'acier brut) et les représentants allemands des firmes lorraines. Mais il n'y a pas eu d'accord sur les quotas attribués à ces firmes françaises et une réunion doit avoir lieu à Paris, avec le Comptoir sidérurgique, afin de déterminer en commun les chiffres correspondants à leur part.

Les usines lorraines n'ont pas accepté un calcul de quota sur les mêmes bases que les usines du Luxembourg et elles demandent une prise de position à ce sujet du Stahlwerks-Verband<sup>2374</sup>.

<sup>2370</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ H. de Wendel, lettre à Jean Raty, vice-président de la délégation économique (Wiesbaden), 26 février 1941.

<sup>2371</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ H. de Wendel, projet de note : « objet: attribution à différentes sociétés métallurgiques allemandes de l'exploitation des usines métallurgiques de la Moselle », 26 février 1941.

<sup>2372</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ projet de note, 26 février 1941, *ibid.*

<sup>2373</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », *H.E.S.*, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992.

<sup>2374</sup> THYS/ VSt / 4315/ Vereinigte Stahlwerke, Secrétariat de Schwede, lettre à E. Poensgen a/s de l'adhésion au Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie et à la Rohstahlgemeinschaft en discussion pour les aciéries de Lorraine, 9 mai 41, signé Scheifhacken.

La lettre qu'elles adressent ensemble à E. Poensgen est transmise aux Vereinigte Stahlwerke. Un des dirigeants, Janaschek répond à Poensgen. Il semble assez furieux, mettant en avant que lorsque que l'on compare les négociations qui ont eu lieu avec les usines du Luxembourg et celles qui se présentent assez mal avec les usines de Lorraine, on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de position officielle prises par celles-ci avant le printemps 1942, ce qui visiblement n'arrange pas les affaires de son entreprise<sup>2375</sup>.

« La Lorraine doit se dire que ce n'est pas possible de poser ainsi au Comptoir des conditions si différentes pour une puis deux régions le même jour, quand les conditions d'admission sont les mêmes. Une même région ne devrait pas adopter un comportement si divergent, comme déjà les réserves du Luxembourg l'ont clairement prouvé. Il ne devrait subsister aucun doute sur le fait que, si le jour des négociations (14 mars 1941), les chiffres exacts de la production des années 1929-1939 dans les usines lorraines avaient été donnés, ils auraient été pris exactement comme base du quota pour ces usines, comme cela s'est produit pour le Luxembourg et à moins que cela, on ne peut tolérer même d'envisager la formulation de la moindre première phrase d'un accord. A quoi sert donc l'enquête prévue auprès du "Comptoir sidérurgique" si ce n'est à la fixation d'une base de quotas, ce qui n'a pu être fait, lors des négociations en raison d'une "absence de données sur les livraisons dans les années 1929-1939". La Lorraine ne veut aucun préjudice. Est-ce que cela signifie, dans la conception de la Lorraine, que les autres membres, y compris le Luxembourg, quand on a fixé leur quota, se sont considérés comme lésés ? On doit absolument s'opposer à une telle façon de voir les choses en renvoyant au fait que, après le 20 juin 1942, toutes les usines seront libres en ce qui concerne leurs obligations de quota<sup>2376</sup>, mais que cela ne change rien au fait que, jusqu'à cette date, les usines de Lorraine auraient pu être admises sur les mêmes bases que celles du Luxembourg, si les chiffres de référence de la période 1929-1939 avaient été clairement établis. »<sup>2377</sup>

L'adhésion au Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie est en discussion, vers mai 1941, pour les aciéries de Lorraine. On veut donc les incorporer entièrement dans le système allemand de production<sup>2378</sup>. Après des rencontres à ce sujet et quelques difficiles moments de négociation, les quatre curateurs, représentant les sociétés allemandes, informent le Comptoir de l'acier (Stahlwerke AG) de l'adhésion des usines qui leur ont été confiées provisoirement jusqu'en juin 1942<sup>2379</sup>. On insiste sur le fait que ces usines auront les mêmes droits et devoirs que les autres membres. Par ailleurs, elles accorderont au Comptoir, comme les unités du Luxembourg, la clause de la nation la plus favorisée.

La composition du groupe professionnel régional Moselle-Luxembourg apporte un exemple supplémentaire de la continuité que l'on retrouve en partie pendant la guerre dans le secteur sidérurgique, malgré les circonstances. En effet, le Bezirksgruppe Moselland-Luxemburg, dont le président était Hans Hahl, le propriétaire de la Eisenhüttenwerke Rodingen GmbH, a pour vice-président Aloys Meyer, directeur-général de l'ARBED, le fameux Meyer qui s'était démené pour la création du premier cartel de l'acier en 1926<sup>2380</sup>.

<sup>2375</sup> TH/ VSt / 4315/ Vereinigte Stahlwerke, Secrétariat de Schwede/ adhésion au Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie en discussion pour les aciéries de Lorraine/ lettre du 12 mai 1941, signée de Janaschek, à E. Poensgen.

<sup>2376</sup> C'est très probablement la date d'échéance de l'accord en cours, ce qui signifie qu'il y aura alors renégociation pour prolonger l'entente.

<sup>2377</sup> THYS/ VSt/ 4315/ Vereinigte Stahlwerke, Secrétariat de Schwede/ adhésion au Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie en discussion pour les aciéries de Lorraine/ lettre du 12 mai 1941, signé de Janaschek, à E. Poensgen.

<sup>2378</sup> THY\ VSt / 4315/ lettre de Scheifhachen à Poensgen, 9 mai 1941 et lettre de Janaschek à Poensgen, 12 mai 1941.

<sup>2379</sup> THYS/ VSt/ 4314/ note du 26 avril 1941, au sujet d'une réunion du 27 mars 1941.

<sup>2380</sup> BA/ R 13 I/ 6 Sammlung von Mitgliederverzeichnisse, Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (Berlin), env. fév. 1944. Autres membres : 2<sup>ème</sup> vice-président : Albrecht Neizert, directeur de la Eisen und Hüttenwerk Rasselstein (Neuwied) ; directeur commercial: Heinrich Emmendorfer ; président suppléant: Georg Thorn.

### ***La recherche d'approvisionnement***

Les mines de fer, complémentaires des usines confisquées, ont également donné lieu aux mêmes batailles entre Allemands. C'est une circulaire du 26 juillet 1940 qui définit la politique de la Ruhr à ce sujet. Il s'agit de garantir une offre de minette de Lorraine, sur le long terme, aux consommateurs du district et de répartir les excédents pour les besoins généraux de l'industrie allemande. Le minerai serait livré en contrepartie de livraisons de charbon. La propriété des mines ne devait pas changer de mains, cependant il semble que Goering ait eu le projet d'acquiescer le contrôle de l'ensemble, sous couvert d'une société filiale des Hermann Goeringswerke, entre autres pour obliger les consommateurs allemands à acheter de ce minerai de moindre qualité que d'autres importés<sup>2381</sup>. C'était aussi la position du Gauleiter Burckel qui poussait Goering en ce sens.

Après de longues tractations, un accord fut donc signé en janvier 1941 entre le gouvernement et les sidérurgistes allemands. Il confirmait que les mines restaient dans des mains privées, et il nommait deux responsables pour l'ensemble des mines et usines de la France occupée : Steinbrinck en Belgique, dans le Nord de la France et à Longwy, et Röchling en Meurthe-et-Moselle. Ceux-ci devaient travailler en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, on constata cependant que, avec des instructions gouvernementales identiques, les deux ensembles régionaux furent gérés de façon sensiblement différente. Le premier trouva après la guerre des sidérurgistes belges et français pour attester de sa bonne conduite, tandis que le second se fit particulièrement peu apprécier, où qu'il intervînt, et les sidérurgistes français et belges n'apprécièrent pas du tout qu'il obtienne, en juin 1942, le poste de plénipotentiaire pour l'Europe de l'Ouest, après l'éviction de Steinbrinck<sup>2382</sup>.

La main basse sur les mines de Lorraine intéressait peu ou prou tous les sidérurgistes allemands, même si l'on savait leur capacité limitée et leur rendement inférieur à la moyenne, ce qui ne leur permettait que d'être un apport à court ou moyen terme. Cela fait dire à Winkhaus qu'il n'y aurait pas d'intérêt, à long terme, *i.e.* après la paix, à une mise en commun des capacités allemandes avec la Lorraine, car les réserves de charbon seraient alors rapidement épuisées et que cela n'apporterait aucun bénéfice à la sidérurgie allemande<sup>2383</sup>. Cela n'empêche pas Krupp, dans un but technique et commercial de s'unir à Winterstahl, en mai 1943, pour l'exploitation des usines de Lorraine qu'on leur confie. Krupp espère ainsi assurer un auto-approvisionnement total dans l'immédiat, et espère, pour un avenir plus lointain, obtenir la concession de Rossenrayfelder<sup>2384</sup>.

Quel fut le résultat de toutes ces négociations ? Selon R.J. Overy<sup>2385</sup>, la Ruhr n'obtint pas grand-chose de ses revendications sur la Lorraine, la question des propriétés fut repoussée à la fin de la guerre et les plus importantes usines et mines furent placées sous le contrôle direct de l'État ou des Hermann Goeringswerke, y compris les unités antérieurement revendiquées par Thyssen (Vereinigte Stahlwerke). Pleiger s'arrangea pour qu'il n'y ait pas d'unité par des arrangements ambigus, et même Krupp et Flick furent déçus des résultats obtenus en Lorraine.

---

<sup>2381</sup> J. Gillingham, *op. cit.*

<sup>2382</sup> J. Gillingham, *ibid.*

<sup>2383</sup> MAN/ M. 20.025/ courrier Zangen, lettre de Winkhaus à Zangen, 15 mai 1943.

<sup>2384</sup> Il s'agit sans doute de la mine "petite Rosselle", appartenant à la société de Wendel, ou peut-être de la mine Rosselange (Rombas).

<sup>2385</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quarterly*, 1985, p. 313-340.

## LA DIFFICILE SITUATION DE LA LORRAINE

### Les sidérurgistes allemands face aux entreprises de Moselle : les enjeux

#### *L'origine de cette affaire*

Par le Traité de Francfort de 1871, l'Allemagne s'était saisie de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, mais avait laissé à la France les régions de Longwy, Briey et Nancy, dont les riches gisements de minerai de fer n'étaient pas encore connus<sup>2386</sup>. De plus, les gisements lorrains alors germaniques ont été longtemps délaissés par les Allemands et ceux-ci ont cherché à assurer leur approvisionnement hors du Reich en investissant dans les bassins de Briey et de Longwy (10 à 15 %), allant jusqu'à contrôler le bassin normand (à 75 %)<sup>2387</sup>.

Avec le développement de leur industrie lourde, les Allemands s'aperçurent que les réserves de minerai de la partie de la Moselle qu'ils s'étaient octroyées étaient insuffisantes. Un des buts de la Première Guerre mondiale fut l'annexion du district de Briey, ce qui échoua et l'Allemagne perdit toute part dans le minerai lorrain. Elle perdit aussi quelques entreprises sidérurgiques qui s'étaient créées sur ce territoire confisqué à la France<sup>2388</sup>. Après la défaite allemande, la France interdit alors toute participation allemande dans l'industrie minière et métallurgique. Cependant, par les ressources de leurs sols respectifs, Français et Allemands étaient liés : rapidement le minerai français retrouva le chemin de la Ruhr en échange du charbon allemand, et de façon plus abondante encore après la signature du premier cartel de l'acier<sup>2389</sup>.

« Ni du côté allemand, encore moins du côté français, il ne paraît possible au premier abord de renoncer à l'échange entre minette et charbon. Aussi, dans le courant de 1919 déjà, des discussions sont-elles engagées aux fins de le maintenir. (...) Tout d'abord en vain. L'Allemagne se tourne alors vers d'autres sources. [*Puis*] le minerai français [*est*] acheminé vers les hauts fourneaux de la Ruhr en quantité (...) plus abondante à la suite de la constitution du premier « cartel international de l'acier. (...) »

Ainsi, dès 1926 et jusqu'en 1939, la Lorraine constitue à nouveau, aux côtés des autres bassins français, une des sources importantes auxquelles les industriels allemands ont recours pour faire face aux problèmes que leur pose leur dépendance de l'importation pour plus de 80 % de leurs besoins en minerai<sup>2390</sup>.

Hormis le maintien de ces liens de nature commerciale ou encore l'intérêt porté au bon fonctionnement du cartel international de l'acier, les industriels allemands se sont-ils particulièrement préoccupés des gisements lorrains et des entreprises qu'ils possédaient autrefois ? Ont-ils nourris quelques desseins à leur égard ? Certaines allusions faites dans le cours de juin 1940 le laisseraient croire. »<sup>2391</sup>

En effet, les articles signés par Reichert dans la revue *Stahl und Eisen*, et diverses correspondances trouvées dans les archives patronales montrent que des revendications apparaissent alors sur les propriétés des entreprises de Lorraine, et même dès l'entrée en guerre. Ainsi, même si au gré des circonstances certaines affaires ont pu sembler enfouies pour toujours, elles resurgissent quand la tournure de l'histoire change de sens.

<sup>2386</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952, p. 854.

<sup>2387</sup> J. Freymond « Les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain, 1940-1942 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 19, 1972.

<sup>2388</sup> *The Flick Case*, *op. cit.*, p. 854.

<sup>2389</sup> J. Freymond, *op. cit.*

<sup>2390</sup> Il faut cependant rappeler quand même l'importance du minerai suédois dans l'approvisionnement allemand dans l'Entre-deux-guerres. *cf. chapitre 2.*

<sup>2391</sup> J. Freymond, *ibid.*

### *La situation des industries de Moselle après l'armistice*

Dès juin 1940, les plans antérieurs de mainmise sur le minerai lorrain sont immédiatement réactivés : le département de la Moselle, dont la production d'acier représentait à ce moment environ un tiers de la production totale française, et les deux départements d'Alsace furent considérés comme simplement « réintégrés » dans le Reich. Un Gau fut organisé, qui regroupait le département de Moselle et le territoire allemand voisin, fut confié à Joseph Bürckel qui, de Sarrebruck, mit en œuvre au plus vite les mesures. Les grandes compagnies sidérurgiques furent dépossédées de tous leurs biens situés en Moselle, sans aucune compensation. Leur personnel eut à souffrir de nombreux mauvais traitements dont des expulsions, des arrestations, des emprisonnements, des saisies et des ventes sur leurs propriétés mobilières<sup>2392</sup>.

Après la Première Guerre mondiale, l'UCPMI (Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels) a pris le contrôle du département d'Hagondange de la Stahlwerke Thyssen, avec six hauts-fourneaux, cinq convertisseurs et trois fours Martin<sup>2393</sup>. Ces entreprises ont conservé quelques liens entre elles. La société Schneider, conjointement avec l'ARBED, dirige la société minière des Terres-rouges qui avait pris après la guerre le contrôle de la section lorraine de la Gelsenkirchener Bergwerks und Hütten AG, soit essentiellement du haut-fourneau Deutsch-Oth et des mines lui appartenant<sup>2394</sup>. La situation se retourne après le début de l'Occupation. La firme Mannesmannröhren Werke signe, dès le 14 septembre 1940 un accord, applicable rétroactivement au 12 août, avec le chef de l'administration civile de Strasbourg, qui lui confie le contrôle des Forges de Strasbourg et de Metallor, le commissaire nommé étant Oskar Keller<sup>2395</sup>.

Hormis les textes de Reichert dont on a vu que sa littérature était abondante dans la presse spécialisée, on trouve aussi quelques articles sous la signature de Röchling, tel que celui paru en novembre 1940, qui propose un bilan, très personnel, de la sidérurgie lorraine sous possession française dans l'entre-deux guerres et une mise au point sur la situation du moment. Le texte reprend bien entendu tous les griefs de l'après-guerre, dénonçant le « *pouvoir brutal des vainqueurs* » qui exprimaient sans cesse leur « *sentiment de haine* » et interrompirent immédiatement les anciens échanges de minette et de coke entre la Rhénanie et la Lorraine, se comportant en « *dieux de vengeance* » au cours des négociations « *glaciales* » de l'armistice où l'on n'écoula aucune des paroles raisonnables de la délégation allemande, dont Röchling était membre<sup>2396</sup>.

La conséquence de tout cela fut l'arrêt de la production qui ne reprit vraiment qu'au début des années vingt. On revint une fois au niveau de production de l'avant-guerre, mais ce chiffre ne fut jamais plus atteint après 1930, et l'on ne dépassa plus 50 % de la capacité totale des usines de Lorraine. Les hauts-fourneaux maintenus à feu n'étaient plus que 50 à 60 % du nombre de l'avant-guerre. Par contre, les Français augmentèrent sensiblement le nombre de cokeries. Avant guerre, il n'y en avait qu'une petite, dans l'usine de Wendel à Moyeuvre Grande. Dans la dernière décennie, on construisit d'autres unités sur place et aussi à Hagondange et à Thionville. Autres travaux intéressants, la Moselle fut canalisée pour des gabarits jusqu'à 280 tonnes, de Metz à Thionville, « *d'une manière relativement élégante* » et chaque usine eut ainsi son propre port, raccordé à l'ensemble du réseau des canaux français, « *le tout naturellement sur l'argent des réparations* »<sup>2397</sup>.

<sup>2392</sup> *The Flick Case, op. cit.*, p. 854.

<sup>2393</sup> MAN / M 17.346/ Forges de Strasbourg.

<sup>2394</sup> MAN / M 17.346/ Forges de Strasbourg.

<sup>2395</sup> MAN / M 17.346/ Forges de Strasbourg/ accord du 14 septembre 1940.

<sup>2396</sup> MAN/ M 19.290/ ME Straßburg 1941-1944/ H. Röchling, « Lothringens Eisenindustrie », *Saarpfalzische Wirtschaftszeitung*, 15 nov. 1940.

<sup>2397</sup> MAN/ M 19.290 / H. Röchling, 15 nov. 1940, *ibid.*

Ces usines furent à nouveau arrêtées au moment où les Allemands prirent possession du territoire en 1940. Selon Röchling, un certain nombre de destructions avaient été opérées par les propriétaires français avant l'abandon des lieux, en particulier dans les installations électriques, et de “*prodigieux dégâts*” dans les mines. Cette affirmation est en partie contradictoire avec la version française des faits<sup>2398</sup>. Aucune augmentation de capacité n'avait été opérée depuis la perte de ces usines par les Allemands, et les installations étaient en grande partie obsolètes. Selon Röchling, on trouvait dans cette région le plus vieux four Thomas du continent et d'autres installations comme en n'en voyait plus depuis une génération<sup>2399</sup>.

« Le groupe de Longwy, avec lequel nous étions en bon terme, avait repris cette usine [Carlshütte à Thionville] qui était en difficultés<sup>2400</sup>. Malgré cela, il ne fut pas en mesure d'achever la construction [d'un laminoir plus grand et d'une aciérie] qui, au début de la guerre n'était qu'à moitié faite. En mai de cette année, alors que la défaite était déjà prévisible, on a démonté, en faisant preuve d'une énergie remarquable, un ensemble de fours électriques, de laminoirs et une presse hydraulique ainsi que le bâtiment qui allait avec, le tout a été chargé sur 400 wagons et expédié dans la région de Bordeaux. On voulait utiliser ces installations pour créer une nouvelle usine de production d'acier sur place. Entre-temps, la plus grande partie de ce matériel a été récupéré et remis en place. Malheureusement, la reconstruction ne va pas aussi vite que le démontage. Nous aurons besoin d'encore un certain temps avant de pouvoir remettre cette unité en marche. »<sup>2401</sup>

Ce ne furent pas les seuls obstacles que rencontrèrent les Allemands à la remise en service des usines. Les nombreuses péniches, que possédait chaque entreprise, furent chargées à l'extrême d'acier et envoyées vers le sud de la France juste avant la fuite de la direction générale. Et les tous les ponts ferroviaires et routiers ainsi que toutes les écluses furent détruites lors du retrait. Pour remettre en marche les différentes unités, on devait donc attendre que les communications soient correctement rétablies avant que puissent à nouveau s'effectuer des livraisons de charbon, d'une région ou d'une autre. La liaison fut rétablie en partie avec la Sarre dès le mois de juillet, puis fin août avec le Nord de la France. En novembre 1940, Röchling se dit fier de faire un bilan positif de la remise en état des installations.

« Nous avons l'espoir que notre travail nous permettra dans une mesure de plus en plus grande de fournir au Führer l'acier dont il a besoin pour ses différents objectifs. Dans le même temps, ce travail sera une bénédiction pour les peuples durement éprouvés de l'ancienne Lorraine allemande. »<sup>2402</sup>

Les Lorrains se seraient sans doute passés d'une telle bénédiction, dans ces conditions !

## Le sort de la Lorraine et de ses entreprises

La Lorraine, la première des régions de l'acier, a connu le plus triste sort de tous les territoires français : en violation de la Convention d'armistice et du règlement de La Haye sur les conventions de guerre, elle a été annexée par l'Allemagne qui y a introduit sa propre législation. Cette dernière a contraint tous les fonctionnaires locaux à prêter serment au Führer, à enrôler de force les jeunes gens dans la Wehrmacht, et à expulser des centaines de milliers de personnes ne répondant pas aux critères « ethniques » germaniques, en expropriant leurs biens. Le pillage y a largement été couvert, voire organisé<sup>2403</sup>.

<sup>2398</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>2399</sup> MAN/ M 19.290 / H. Röchling, 15 nov. 1940, *ibid.*

<sup>2400</sup> L'usine fut rachetée à la société minière et métallurgique lorraine par les aciéries de Longwy, en 1933 (AN/ 40 AJ/ 415).

<sup>2401</sup> MAN/ M 19.290 / H. Röchling, 15 nov. 1940, *op. cit.*

<sup>2402</sup> MAN/ M 19.290 / *ibid.*

<sup>2403</sup> AN/ F 37/ 119/ CDDR 17, monographie AL1, *Dommages subis par les départements de l'Est*, p.95.

« L'action de l'Allemagne en Alsace-Lorraine, et en particulier sa politique économique et financière, s'est traduite pour la France, par un impressionnant bilan de spoliations : 77 milliards de F 1938 dont plus de 29 milliards pour des achats effectués par le Reich ou ses ressortissants, 23 milliards de prises, saisies, séquestres, etc., 15 milliards d'expropriation à la production et 10 milliards de dommages causés aux chemins de fer. »<sup>2404</sup>

Les préjudices qui ont pu être évalués financièrement ne représentent pas la totalité des dommages subis par cette population, dommages moraux incommensurables. L'industrie sidérurgique lorraine est aussi, de toutes, celle qui a été la plus spoliée.

Quand les Allemands entrent en Lorraine, comme dans tous les territoires occupés, ils s'emparent de stocks et de machines sélectionnées par leurs techniciens. Dans les usines de Wendel, comme dans la majorité des autres usines de la sidérurgie, une grosse partie des stocks correspond alors à des commandes de guerre de l'État, commandes dont les factures seront honorées dans tous les cas. À côté de cela, il y a aussi quelques stocks de produits finis et demi-finis destinés au commerce traditionnel.

Les usines sidérurgiques lorraines, celles de la Société Lorraine des Aciéries de Rombas avec son usine de Rombas, celles de la société Lorraine Minière et Métallurgique et son usine de Thionville et enfin les Établissements de Wendel et leurs usines d'Hayange, de Moyeuve et de Jamailles, sont toutes soumises à une l'administration fiduciaire allemande (*Treuhänderschaft*) de juillet 1940 à septembre 1944<sup>2405</sup>. Dès le début de juillet 1940, l'administration des usines d'Hagondange (UCPMI), d'Hayange et de Moyeuve (Petits-fils de F. de Wendel & C<sup>ie</sup>), de Knutange (S<sup>te</sup> métallurgique de Knutange), de Rombas (S<sup>te</sup> des aciéries de Rombas), de Thionville (S<sup>te</sup> lorraine métallurgique et minière) et d'Uckange (S<sup>te</sup> Nord et Lorraine), toutes situées en Moselle, ont été confiée à Hermann Röchling, un industriel sarrois, désigné comme "General-Beauftragter für Eisen- und Stahl in Lothringen"<sup>2406</sup>. En outre, comme nous l'avons vu plus haut, ce dernier avait écrit à Hitler, en juillet 1940, pour lui demander d'ajouter l'annexion des régions de Longwy, de Briey et de Nancy à celles qui avaient déjà été décidées, et de prononcer la dissolution de la propriété française dans ces régions<sup>2407</sup>.

Quelques mois plus tard, la position officielle n'a pas exactement suivi la demande de Röchling. En novembre 1940, lors d'une visite à Schmitt, au Reichswirtschaftsministerium, Reichert apprend que l'on ne s'y préoccupe plus que de l'annexion du district de Briey. Schmitt pense même que, si pour des raisons politiques, on se contentait de réclamer un retour aux anciennes frontières du Reich, il faudrait tenter malgré tout de décrocher aussi l'arrondissement de Briey. Reichert en conclut que l'on a abandonné les prétentions sur les districts de Longwy et de Nancy. Il réplique qu'il serait alors mieux de mettre en place des frontières claires et d'appliquer des règles de droit strictes. Est-ce qu'il sous-entend par là qu'il estime que le bassin de Briey n'est pas une revendication légitime ? En tout cas, Raabe n'est pas de cet avis. Pour lui, c'est l'ensemble du bassin minier qui doit être absolument inclus dans les nouvelles frontières et il veut faire tout son possible pour faire entendre cette position là<sup>2408</sup>.

Les usines sidérurgiques de Moselle et de Meurthe et Moselle représentent à elles seules une part importante de la production totale française. Dans la Moselle occupée, quatre usines contribuent de façon importante à la production allemande : Knutange, Hagondange (société métallurgique d'Haumont), Hayange et Moyeuve (société de Wendel).

<sup>2404</sup> AN/ F 37/ 119/ *ibid.*

<sup>2405</sup> AN/ 189 AQ/ 140/, de Wendel/ guerre 1939-1945.

<sup>2406</sup> Délégué général pour le fer et l'acier en Lorraine ; *ordonnance du 20 mai 1940* au sujet de l'administration des entreprises dans les territoires occupés.

<sup>2407</sup> C. Paillat, *L'occupation/ 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987, p.114.

<sup>2408</sup> BA/ R 13 I/ 692/ Wirtschaftgruppe Eisen und Stahl Industrieller/ lettre de Reichert à Poensgen, 6 novembre 1940 (très secret).



**Tableau 122. Production de quelques usines confisquées de Moselle (1942-1944)<sup>2409</sup>**

Moyennes mensuelles en milliers de tonnes, Part de la production allemande totale en %	année 1942	janvier 1943	mars 1943	avril 1943	juillet 1943	août 1943	juillet 1944
<b>Knutange</b>		35 505 1,32 %	39 574	38 751	37 743	39 565	40 598 1,58 %
<b>Hagondange</b>	498 907	52 004 1,94 %	44 887	44 309	51 024	46 297	50 371 1,96 %
<b>Hayange et Moyeuvre</b>	492 235 189 622	74 510 2,77%	75 953	71 786	74 277	66 849	51 840 2,02 % 19 474 0,76 %

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque société, la part qui lui était attribuée par le Comptoir Sidérurgique de France avant la guerre. L'ensemble de ces sociétés (mais elles avaient aussi des usines en dehors de ces deux départements) atteignait 72,32 % du total français pour la production d'acier brut. La mainmise sur celles-ci permet un énorme détournement de la production sidérurgique.

**Tableau 123. Quota national des sociétés possédant les usines sidérurgiques de Moselle et Meurthe et Moselle<sup>2410</sup>**

<i>Usines de la Moselle</i>	<i>dont acier brut</i>
Hagondange	1,498 %
<b>de Wendel</b>	<b>17,562 %</b>
Knutange	6,240 %
Rombas	8,437 %
Thionville	3,459 %
Strasbourg	-
<i>Usines de Meurthe et Moselle</i>	
aciéries de Longwy	6,427 %
aciéries de Micheville	4,845 %
Homécourt	4,845 %
Providence	5,397 %
Chiers	5,347 %
Senelle-Maubeuge	4,622 %
Pompey-Dieulouard	3,255 %
Neuves-Maisons (CCNM)	5,733 %
<i>de Wendel</i>	<i>(17,562 %)</i>

Enfin il y eut bien sûr aussi des spoliations directes, en particulier sous la forme de prélèvements d'outillage dont le montant est estimé, pour les usines sidérurgiques de la Moselle à 200 millions de francs (1939) sur un total de 280 millions. Des prélèvements furent également opérés sur les stocks de marchandises, les matières premières et l'approvisionnement courant, pour une valeur d'environ 100 millions de francs (1939). Enfin, bien que seulement un peu plus de la moitié de la production totale de minerai ait été exportée vers l'Allemagne (soit environ 19 millions de tonnes) et que le reste ait été utilisé sur place, par l'industrie sidérurgique française<sup>2411</sup>, c'est l'ensemble de la production mosellane de minerai qui est considérée comme

<sup>2409</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftsguppe Eisen schaffende Industrie.

<sup>2410</sup> THYS/ VSt/ 4 314/ Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (*problèmes d'exploitation*), "Verbandsquoten der bisherigen französischen Werke in Moselle und Meurthe et Moselle.", 9 octobre 1940, document adressé par la Vereinigte Stahlwerke au "Kapitänleutnant z.V. Walter Schwede. (*c'est une moyenne suivant les différents comptoirs*).

<sup>2411</sup> « Cette dernière a produit, pendant 4 années d'occupation 6 311 000 t d'acier dont une partie a été revendue à la France; de toute façon ces 6 millions 311 000 t constituent une spoliation pour la France. », AN/ F 37/ 119/ CC DR 17, *op. cit.*

ayant été expropriée par l'Allemagne, soit environ 36 500 000 tonnes de minerai, d'une valeur de 2 441 millions de francs courants. L'industrie sidérurgique mosellane a produit, pendant quatre années d'occupation, 6 311 000 tonnes d'acier, dont une partie a d'ailleurs été "revendue" à la France.

### ***L'emprise Röchling sur la Moselle et la Meurthe et Moselle-Sud***

Hermann Röchling<sup>2412</sup> s'est donc vu confier dès juillet 1940, au titre de General beauftragter für Eisen und Stahl in Lothringen, l'administration des plus grandes entreprises sidérurgiques, celles du Département de la Meurthe-et-Moselle, en dehors de celles confisquées par Göring, soit les usines de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson (Auboué, Liverdun, Belleville), celles de la Compagnie des forges et aciéries de Châtillon-Commentry et Neuves-Maison (Champigneulle et Neuves-Maison), de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est (Frouard), de la Société des forges et aciéries de Pompey (Dieulouard et Pompey), de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine d'Homécourt (Homécourt), de la Société de Wendel (Jœuf), de la Société des hauts-fourneaux de Maxeville (Maxeville)<sup>2413</sup>. Il s'est aussi fait attribuer l'usine de Karlshütte, de la Société des hauts-fourneaux et aciéries de Thionville.

Sur place en Meurthe et Moselle, Röchling a ensuite désigné des commissaires pour le représenter dans chaque usine. Leurs attributions prévoyaient la prise en main effective de la direction des usines et non un simple contrôle, et ils ont pris ces directives au pied de la lettre. Les anciennes directions des usines et nombre de collaborateurs ont été purement congédiés, et même souvent expulsés du territoire lorrain. De ce fait, le contact est souvent interrompu entre les propriétaires et leurs établissements, malgré l'appui du gouvernement français qui a protesté de nombreuses fois contre ces mesures<sup>2414</sup>. La responsabilité des mines de fer de la Meurthe et Moselle et de la Lorraine<sup>2415</sup> est confiée à Paul Raabe, le directeur général des Hermann Goeringswerke.

Pour autant, il ne s'agit pas de mettre en place un pillage irrationnel des unités d'exploitation minière. On continue à gérer celles-ci comme on gérerait une entreprise allemande de même type dans le secteur privé, c'est-à-dire en recherchant la rentabilité de la production. Selon Ulrich Wengenroth, les décisions prises en ce qui concerne les mines de Lorraine auraient essentiellement été motivées par des raisons économiques, au-delà des intérêts financiers ou idéologiques.

« Du côté allemand on n'a jamais négligé les calculs de rentabilité des mines de Lorraine en tant qu'entreprises, dépassant ainsi la simple perspective de butin de guerre. Lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions de grande portée économique, le point de vue idéologique intervenait uniquement dans la mesure où les milieux de l'économie le jugeaient utile et acceptable ». <sup>2416</sup>

Ceci est tout à fait confirmé par la façon dont les responsables désignés ont fait entrer ces entreprises, mines et usines sidérurgiques, dans les comptoirs allemands, en faisant bien

<sup>2412</sup> Röchling fut jugé à Rastatt en 1948. Les Wendel furent mêlés à ce procès, car Röchling avait fait enlever, pendant l'occupation, plusieurs machines électriques du laminoir de Jœuf pour les envoyer en Russie. 189 AQ 141 et 146, Procès Röchling.

<sup>2413</sup> Tableau in J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992, annexe.

<sup>2414</sup> AN/ 189 AQ/ 621/ H. de Wendel, projet de note : « objet: attribution à différentes sociétés métallurgiques allemandes de l'exploitation des usines métallurgiques de la Moselle », adressée à Jean Raty, vice-président de la délégation économique (Wiesbaden), 26 février 1941.

<sup>2415</sup> ainsi que du Luxembourg.

<sup>2416</sup> U. Wengenroth, in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

remarquer qu'elles devaient avoir les mêmes droits et devoirs que les membres allemands. C'est bien ici le signe que c'est avant tout l'aspect économique qui prime.

On peut cependant faire remarquer que dans le Nord et l'Est de la France ont été prises, pendant la guerre, certaines décisions qui semblent de non-sens économique, en particulier la décision de fermeture de certaines unités de production. Ces décisions-là semblent bien relever d'un point de vue purement politique.

### *Les mines de Lorraine*

Les mines de fer de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, auparavant exploités par quelques 70 sociétés, ont été mises sous la coupe d'un organisme unique, qui contrôlait par ailleurs les 65 concessions minières luxembourgeoises. A sa tête se trouvait le "*Generalbeauftragter für die Eisenerzgewinnung und Verteilung für die Gebiete Luxemburg, Lothringen und Meurthe-et-Moselle*". Ce Délégué général, installé à Metz, fut M. Raabe pendant toute la durée du système. Il semble que la nomination de Raabe à ce poste marque l'échec des tentatives faites par Röchling pour intégrer les mines de fer lorraines dans son propre groupe<sup>2417</sup>.

Les mines étaient réparties en cinq groupes<sup>2418</sup> ayant chacun à sa tête un délégué, subdivisés en sous-groupes dirigés par des sous-délégués. Chaque exploitation était sous la direction d'un chef d'exploitation. Délégués et sous-délégués étaient allemands, et en Meurthe et Moselle, les chefs d'exploitation étaient les directeurs français d'avant-guerre. Mais à partir de la fin de l'année 1942, les mines de Meurthe et Moselle se virent imposer des Betriebsleiter qui surveillèrent l'action des directeurs français. En Moselle, les chefs d'exploitation étaient en général allemands, depuis le début de l'Occupation, ou le devinrent après l'élimination progressive des Lorrains restés en fonction après 1940<sup>2419</sup>. De la même façon, alors que les propriétaires de mines en Meurthe et Moselle purent conserver leurs biens, ceux de Moselle tout comme ceux du Luxembourg furent entièrement dépossédés et les autorités allemandes nommèrent des "*Kommissarische Verwalter*" (séquestres). La direction financière et technique des mines de Moselle fut confiée au Délégué général, mais pas celle des mines de Meurthe et Moselle. Le Maréchal Goering avait déclaré se réserver le droit, après la guerre, de décider si les mines seraient rattachées à nouveau à leurs usines ou si elles resteraient définitivement groupées et indépendantes des usines.

La direction technique était également contrôlée par le délégué général en Moselle et un service central d'approvisionnement, situé à Metz, desservait toutes les mines et effectuait tous les achats importants de matériel, combustibles et autres produits contingentés, les mines n'étant autorisées qu'à effectuer les petits achats courants. Les paiements pouvaient s'effectuer au niveau des mines ou à celui du délégué, selon leur importance et leur nature. La paye se faisait par quinzaine dans les mines et au mois dans les usines, et les fonds étaient reçus de la délégation de Metz. L'embauche des ouvriers était décidée et régulée par le chef d'exploitation tandis que le personnel payé au mois, en particulier celui dont les salaires dépassaient 500 Reichsmarks par mois, était géré par le délégué, sur proposition du chef d'exploitation.

Le délégué général avait aussi pour tâche la direction d'un comptoir de vente appelé Liefergemeinschaft, qui prenait totalement en charge la répartition du minerai, que le minerai ait

<sup>2417</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17/ *ibid.*, p. 43-45

<sup>2418</sup> Groupe I. Luxembourg-Longwy (siège : Luxembourg), sous-groupes: Rumelange-Dudelange/ Esch/ Differdange-Pétange/ Longwy.

Groupe II. Nord du département de la Moselle (siège: Audun-Le-Tiche).

Groupe II bis: Nord de la Fentsch (siège Knutange). sous-groupes: Algrange, Boulande, Aumetz.

Groupe III. Mines entre Fentsch et Orne. (siège: Hayange). sous-groupes: Moyeuve, Joudreville (2 et 3).

Groupe IV. Mines au sud de l'Orne (siège Metz). sous-groupes: Saint-Privat, Auboué, Conflans.

Groupe V. Mines du bassin de Nancy (siège Nancy).

<sup>2419</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17: monographie AL1: dommages subis par les départements de l'Est. p. 43/45.

été produit en Moselle, Meurthe et Moselle ou Luxembourg. Ce comptoir devait établir chaque mois un plan de production par mine et un plan de transport, en fonction des possibilités des mines et des demandes des usines. C'était la mission plus particulièrement confiée aux délégués de groupe. Les frais "d'analyse" et les frais généraux du comptoir étaient bien sûr imputés aux mines françaises. Pour toute la durée de ce contrôle, ils ont atteint la somme de 78 millions de francs courants. La *Liefergemeinschaft* s'était aussi attribué un rôle d'intermédiaire obligatoire entre les mines et certains fournisseurs de marchandises, comme les produits alimentaires par exemple, et, vendant à des prix exorbitants des marchandises achetées à très bas prix, elle en retirait d'importants bénéfices. Les mines ne pouvaient revendre ces produits à leur personnel qu'au prix officiel autorisé. Le préjudice ainsi subi a été évalué à 73 millions de francs courants.

La moyenne mensuelle des livraisons de minerai de fer de Lorraine expédiées en Allemagne et à la Belgique en 1942 était d'environ 750 000 tonnes et celles provenant de l'Ouest, de 80 000 tonnes<sup>2420</sup>. La production des mines a été ainsi expropriée par les occupants nazis, soit pour une utilisation sur place dans l'industrie sidérurgique locale (17,5 millions de tonnes)<sup>2421</sup>, soit exporté en Allemagne (19 millions de tonnes)<sup>2422</sup>. C'est ainsi que d'une façon ou d'une autre c'est l'ensemble de la production de minerai qui a bénéficié aux intérêts presque exclusifs du gouvernement allemand et des entreprises allemandes. On voit combien, sous toutes les formes imaginées à cette époque par les occupants, les entreprises sidérurgiques et les mines de Moselle ont eu à souffrir de cette occupation et le prix élevé qu'elle leur a coûté.<sup>2423</sup>

### *Des conditions de production difficiles en Meurthe et Moselle*

Pour des raisons diverses dont les effets s'amplifient, les problèmes de main d'œuvre croissent de jour en jour. Les mines de fer souffrent d'un manque de personnel dû à de nombreux départs de la région au moment de l'exode, départs qui se poursuivent au cours de l'année 1941, et sans doute aussi à un chômage technique prolongé après les combats, pour la remise en état des mines qui avaient été inondées au retrait des troupes françaises. Une partie des ouvriers est employée en Alsace-Lorraine, une autre en Sarre et sans doute la plus grosse partie a fui vers la zone libre. Les directeurs tentent d'intervenir d'un côté ou de l'autre pour récupérer les anciens membres de leur personnel, mais la tâche est difficile. En zone libre, le Ministère interdit d'envoyer des agents recruteurs et de faire toute tentative de débauchage, quelle qu'elle soit. On cherche donc de nouveaux moyens mais les positions divergent au sujet de l'attitude à tenir et des actions possibles pour recruter à tout prix.

« M. Grandpierre demande néanmoins s'il n'est pas possible de tourner cette interdiction, par exemple en invitant les mineurs se trouvant en zone libre à faire connaître leur adresse pour leur payer les congés et autres indemnités auxquelles ils peuvent avoir droit. M. Thevenin, après avoir signalé que ces difficultés de recrutement de personnel en zone libre sont soulevées surtout par les ingénieurs en chef des mines, et notamment M. Louruy, ingénieur en chef des mines à Lyon, craint que même en opérant de la façon ci-dessus indiquée, le Comité d'organisation ne s'attire les foudres de l'administration et déclare qu'il convient de ne pas retenir ce procédé. »<sup>2424</sup>

Comme il n'y a pas de chômeurs, en 1941, dans le département de Meurthe et Moselle, on propose alors d'autres sources de recrutement : d'une part tenter de réclamer le retour des

<sup>2420</sup> AN/ F 37/ 27/ Aide apportée par l'Allemagne à l'économie française, une note manuscrite non datée (1942 ?).

<sup>2421</sup> ce qui a permis de produire sur place 6 311 000 tonnes d'acier brut, en partie revendues à la France.

<sup>2422</sup> Soit environ 36 500 000 t de minerai, pour une valeur globale de 2 441 millions de F courants. AN/ F 37/ 119/ CCDD 17, monographie AL 1. D'après l'enquête effectuée par la Commission en 1945.

<sup>2423</sup> AN/ F 37/ 119/ CCDD 17, monographie AL1, *Dommages subis par les départements de l'Est*. p. 54.

<sup>2424</sup> AN/ F 12/ 10 063/ rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie C/R d'une réunion des directeurs des mines de fer, 16 juin 1941.

mineurs, prisonniers en Allemagne, d'autre part demander à bénéficier de prisonniers des camps de concentration. En juin 1941, certaines mines en ont déjà reçu : Moutiers (Savoie), 20 ; St Pierremont, 18 ; Piennes (Meurthe et Moselle), 20 ; La Mourière, 15<sup>2425</sup>. On voit que finalement les préoccupations des industriels étaient bien les mêmes de chaque côté du Rhin. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, les industriels allemands ont recherché la main d'œuvre prisonnière de toutes origines. On trouve difficilement des excuses à cette collaboration de fait si poussée, vu l'horreur de la simple évocation des camps, et connaissant les conditions dans lesquelles cette main d'œuvre était traitée dans les entreprises. Alors, voir les mêmes demandes côté français est une chose difficile à accepter. Cependant, en l'absence de rapport d'enquête sur les conditions fournies par les usines et, en l'occurrence, les mines françaises, on ne peut donc aller vraiment plus loin dans la comparaison. Si ces conditions étaient meilleures, on peut aussi y voir une façon de sortir ces hommes des camps. Mais le rapport évoqué ci-dessus ne montre que des réactions froides de gestionnaire face à une situation de pénurie de main d'œuvre.

Les mines de fer se heurtent aussi au problème de la pénurie de charbon et Grandpierre invite les exploitants à électrifier au plus vite leurs installations. Avec ces pénuries d'hommes et d'énergie, les conditions de travail deviennent plus pénibles. Vu l'ensemble de ces difficultés, on annonce que les congés seront supprimés dans les mines pour l'année en cours et seront remplacés par une indemnité correspondante<sup>2426</sup>. La durée de travail s'allonge aussi. Une décision de septembre 1942 fixe à 48 heures par semaine la durée minimum de travail dans les mines et les usines sidérurgiques<sup>2427</sup>.

### ***La réaction des Lorrains***

Une lettre de l'usine de Moyeuvre à Maurice de Wendel, en décembre 1946, nous donne quelques renseignements sur la réaction de la population locale, en grande partie employée dans les usines du groupe de Wendel. On a en effet retrouvé à cette date, dans les archives de l'usine, un rapport du maire allemand, Klinkhammer, daté du 8 novembre 1941, que le directeur porte à la connaissance de Maurice de Wendel. Le maire allemand y livre ses réflexions sur la réaction de la population après un discours du Gauleiter de Lorraine, à Thionville, au sujet de l'acquisition du droit de citoyen allemand. Le rapport est assez honnête, ce qui change un peu du langage conventionnel de ce type de document. Il ressort de l'ensemble que la population lorraine est peu ouverte à la propagande allemande et que le personnel du groupe de Wendel se considère toujours comme relevant légitimement de l'ancienne direction française.

« 1°) Le point de vue de la grande partie de la population est que, étant donné qu'on est membre de la « Deutsch Volksgemeinschaft » un droit spécial de citoyen allemand ou une attribution spéciale de ce droit ne sont pas nécessaire. Les habitants ne peuvent se faire aucune idée à ce sujet, ne connaissant pas la portée d'une telle affaire. J'estime que des précisions par la presse seraient utiles. La population n'a pas foi dans le gouvernement et se demande ce que doit signifier tout cela. Le Lorrain est ainsi; il reste sceptique quant aux organisations nouvelles. Même la partie de la population qui peut être considérée comme fidèle à la cause allemande, ne peut encore saisir la portée de la question. Tout leur est trop nouveau et trop brusque. On peut, en outre, le constater lors de communiqués spéciaux et d'annonces à grand tralala; la vraie joie ne se manifeste pas.

2°) Les couches supérieures, parmi lesquelles je range le personnel employé des mines et usines, n'en pensent absolument rien. Les paroles du Gauleiter, qu'elles soient bonnes, comme dans le cas qui nous préoccupe, ou qu'elles annoncent quelque chose de désagréable, par

<sup>2425</sup> AN/ F 12/ 10 063/ 16 juin 1941, *ibid.*

<sup>2426</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie C/R d'une réunion des directeurs des mines de fer, 16 juin 1941.

<sup>2427</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII).

exemple des mesures sévères à prendre, cette partie de la population considère ces discours comme vide de sens et bluff. Pour ces personnes, ce qu'il dit ne compte que pour la masse ouvrière. Elles se considèrent encore toujours comme sujets de l'ex-royaume de Wendel, ces derniers ayant seuls qualité pour leur imposer quelque chose et personne d'autre. Elles n'accordent aucune valeur au titre de citoyen allemand parce qu'elles savent ne pas rester au pays quand même. A présent elles se voient obligées de demeurer ici pour raisons de service et le font volontiers parce que les salaires y sont élevés, l'alimentation suffisante et les rations supérieures à celles qui sont octroyés en France. Par la suite lesdites personnes se sauvent clandestinement tout en espérant encore que les Hermann Goeringswerke leur serviront de jolies retraites ou des attributions forfaitaires à l'aide desquelles elles pourront, comme propriétaire d'une villa ou d'un domaine, mener la vie de rentier à la française.

3°) Dans de petits cercles d'employés, on craint qu'en acceptant le titre de citoyen allemand on soit obligé de prendre les armes et de partir en guerre contre les Bolcheviks. D'abord, ils se placent sur le point de vue qu'il leur faudra devenir des soldats. Comme il s'agit d'employés, il semble que cette idée se soit propagée dans les bureaux, et ce sont, sans aucun doute, les cercles que j'ai cités sous 2°) qui sont à l'origine.

(...) 5°) En ce qui concerne cette région, on peut dire qu'un désir de devenir citoyen allemand n'existe pas dans une bien grande proportion. Comme dit sous 1°) de cette lettre, l'affaire est trop inconnue des habitants, qui n'y voient rien d'exceptionnel et d'extraordinaire. Les journaux devraient en conséquence, apporter davantage de précisions sur l'affaire et faire comprendre que nous, Allemands, nous estimons que c'est un honneur d'être citoyen allemand et que cette qualité ne s'acquiert pas par tout le monde, loin de là. »<sup>2428</sup>

On voit que si, parfois, les Lorrains purent ne pas être désintéressés par des conditions de salaire et vie qui auraient été meilleures - mais cela reste à prouver, ils en étaient peu pour adhérer à la propagande nazie et encore moins pour recevoir le grand honneur de la citoyenneté allemande. C'est assez rassurant. Mais l'année suivante, la politique suivie vis-à-vis des entreprises sidérurgiques d'Alsace-Lorraine se modifie brutalement, comme le montre l'affaire Rombas<sup>2429</sup>, avec des conséquences difficiles à supporter pour les populations.

## Un traitement spécial pour la famille de Wendel

Un cas symbolique, même s'il est un peu spécial, de l'attitude allemande en Lorraine vis-à-vis des firmes sidérurgiques est bien celui du groupe de Wendel, comme on l'a déjà évoqué. Pendant la guerre, la famille de Wendel est une cible particulière des Allemands et dès le début de l'Occupation, elle est assez mal traitée. On prie d'abord Humbert de Wendel, dès juillet 1940, de quitter les lieux et la Lorraine sous quarante-huit heures<sup>2430</sup>. Les symboles familiaux sont attaqués : ainsi l'administrateur allemand a transformé le château personnel de François de Wendel en cantine pour les ouvriers<sup>2431</sup>. Dans les derniers mois de l'Occupation, l'attitude des autorités allemandes se durcit, toute la famille est interdite de séjour dans le département de Meurthe et Moselle, sous peine d'emprisonnement<sup>2432</sup>.

Cette entreprise est très convoitée, à la fois pour des raisons stratégiques et pour des raisons de revanche historique, au point de provoquer des tensions entre Goering et d'autres organismes que Röchling tentait de manipuler. Un des buts visés est le démantèlement total de l'entité de Wendel. C'est la seule entreprise française à "bénéficier" de ce régime spécifique.

Dès juillet 1940, Röchling préconise le démantèlement de la firme, qui vise officiellement à dissoudre la société, et officieusement à détacher les forges d'Hayange du reste des installations

<sup>2428</sup> AN/ 190 AQ/ 95/ Moyeuivre (Moselle), lettre à Maurice de Wendel, 9 décembre 1946.

<sup>2429</sup> cf. *infra*.

<sup>2430</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration ... », *op. cit.*

<sup>2431</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *op. cit.*

<sup>2432</sup> AN/ 189 AQ/ 621 /de Wendel / notes a/s Militärbefehlshaber, 26 février 1944.

de la firme en Moselle afin de les réunir à la Karlshütte, “sa” Karlshütte enfin retrouvée<sup>2433</sup>. Or toutes les entreprises de Moselle sont gérées un premier temps directement par la direction des Hermann Goeringswerke. Mais elles sont aussi l’objet de convoitises de la part de plusieurs grands Konzerne sidérurgiques allemands, en particulier ceux qui ont dû céder leurs parts dans les entreprises de l’Alsace-Lorraine restituée après 1918<sup>2434</sup>. Bien que responsable général pour la Lorraine, Röchling doit cependant prendre des avis supérieurs.

En décembre 1940, Röchling s’adresse à Raabe pour réactiver cette demande de démantèlement de la société de Wendel<sup>2435</sup>. Or Raabe, directeur général des Hermann Goeringswerke et responsable pour Metz des unités qui sont confiées à sa société, n’est pas du même avis et en réfère au secrétaire d’État Körner. A travers l’échange de correspondance qui donne suite à ce premier courrier, on découvre alors qu’en cette fin d’année 1940, Röchling n’a pas que des amis en haut lieu. Raabe, après lui avoir poliment répondu que rien ne pouvait se décider sans l’accord de Goering<sup>2436</sup>, et qu’il fallait donc s’adresser pour cette affaire à son représentant, le secrétaire d’État Körner, écrit immédiatement à ce dernier pour le mettre en garde contre les agissements de Röchling. On notera l’appellation méprisante de “conseiller de commerce” pour qualifier celui qui est pourtant son adjoint chargé des usines de Moselle.

« Monsieur le secrétaire d’État,

En annexe, je vous remets une note que le conseiller de commerce Dr. Röchling m’a adressée en date du 9 décembre ainsi que la copie de la réponse que j’ai fait parvenir au Dr. Röchling au sujet de cette note. Je n’ai nullement besoin de souligner que le démembrement des possessions de Wendel en Lorraine, préconisé par le Dr Röchling, doit bien moins servir une germanisation plus rapide de la société de Wendel (car même sans procéder à un démembrement des possessions de Wendel, nous accomplissons d’une façon tout aussi rapide la germanisation avec les Hermann Göring Werke)<sup>2437</sup> que les desseins du Dr Röchling qui a toujours des vues sur les forges de Wendel d’Hayange et projette de réunir ces forges à “sa” Karlshütte. Mais ceci ne pourrait se faire qu’à condition qu’Hayange fut détachée des possessions de Wendel. Je ne pense pas que le Dr. Röchling vous entretienne d’une proposition de ce genre, mais j’estime nécessaire de vous informer en temps utile, d’une démarche possible du Dr Röchling. »<sup>2438</sup>

On se méfie donc, en haut lieu, des desseins de Röchling. Il semble qu’il y ait deux groupes d’intérêts qui s’opposent. Raabe répond aussi le même jour à Röchling en évacuant la question que celui-ci lui avait posée. En l’absence de décision de la part de Goering, tout doit rester possible et donc aucune initiative risquant de compromettre l’avenir ne doit être prise.

« D’ailleurs comme le maréchal du Reich s’est réservé toute la décision dans la question de partage des industries des pays occupés, il eût été après tout oiseux d’entamer même ces questions. (...) C’est pourquoi, sans l’assentiment du secrétaire d’État Körner, les Generalbeauftragten ne doivent prendre en matière d’administration des usines de Wendel, aucune mesure qui pourrait éventuellement se trouver en opposition avec les décisions du Maréchal du Reich. »<sup>2439</sup>

<sup>2433</sup> AN/ 189 AQ/ 140/ lettre du 9 décembre 1940.

<sup>2434</sup> Voir le détail des tractations entre sidérurgistes allemands au chapitre 4.

<sup>2435</sup> AN/ 189 AQ /140/ De Wendel/ lettre de Röchling (Generalbeauftragter für Eisen und Stahl in Lothringen und Meurthe et Moselle, au directeur G<sup>al</sup> Raabe, 9 décembre 1940.

<sup>2436</sup> AN/ 189 AQ /140/ de Wendel/ Réponse de Raabe à Röchling. (Völklingen - Sarre), 16 décembre 1940.

<sup>2437</sup> Le bulletin de correspondance (2 février 1944) joint à ces feuilles et adressé à F et H de Wendel: “attire notamment .. (l’) attention sur les passages de ces lettres où l’on se préoccupe de hâter la germanisation du personnel de la maison de Wendel et où l’on fait intervenir cette considération dans les discussions entre parties intéressées.

<sup>2438</sup> AN/ 189 AQ /140/ de Wendel/ lettre de Raabe (Metz), adressée au secrétaire d’Etat Körner (Berlin), 16 décembre 1940.

<sup>2439</sup> AN/ 189 AQ/ 140/ 16 déc. 1940, *ibid.*

En janvier 1941, Humbert de Wendel reçoit la visite d'un certain Dr. Pilder<sup>2440</sup>, qui semble en relation avec la haute hiérarchie allemande. Il vient pour essayer de convaincre les de Wendel de faire eux-mêmes une démarche auprès des autorités allemandes pour négocier, au sujet de leurs possessions en Lorraine. On retrouve ici l'obsession allemande de tout faire, si possible, sous couvert d'un contrat ou d'un arrangement officiel qui légaliserait par la suite des accords obtenus dans une situation de pression, mais assortis d'un document officiel.

«Le Dr. Pilder m'a alors dit qu'il considérait que nous aurions cependant intérêt à prendre contact avec les Autorités supérieures, sinon avec Burckel, du moins avec les personnes responsables de l'économie allemande, en vue de préparer des solutions d'avenir, et d'éviter que les hautes administrations ne s'engagent sur d'autres plans qui pourraient leur être soumis par des personnes intéressées. J'ai répondu au Dr. Pilder qu'à notre point de vue nous n'avions pas à prendre l'initiative de pareilles démarches (...) que notre société exploitait un patrimoine qui lui appartenait de tout temps et que par conséquent nous devions admettre, aussi longtemps que l'on ne nous dirait pas le contraire, que ce patrimoine n'était pas contesté ; que nous n'avions par conséquent pas à prendre l'initiative de propositions relatives au maintien total ou partiel de ce patrimoine. (...)

A son avis, il affirme que, du côté allemand, les intentions actuelles sont de ne pas porter atteinte au droit de propriété, et il dit que le fait que rien de définitif jusqu'à présent n'a été fait qui mette en cause le principe de la propriété même des établissements de Lorraine en est la preuve. J'ai mis en doute la solidité de cette argumentation en objectant que d'une manière générale, on admettait que les mesures actuelles prises étaient des mesures provisoires et qui ne préjugeaient des solutions ultérieures, ni dans un sens ni dans l'autre, mais qu'il était assez normal qu'aucune mesure définitive n'ait été prise, la question territoriale elle-même n'étant pas réglée internationalement.

Le Dr. Pilder n'en a pas moins maintenu son interprétation en ajoutant, à titre confidentiel, les commentaires suivants : d'après lui, les grands Konzerne allemands se sont occupés de la question des usines lorraines et ont manifesté de gros appétits. Mais en haut lieu, on ne paraît pas désirer accroître l'importance de ces groupes. Il a été également question de réunir toutes les usines lorraines dans une seule entreprise qui serait considérée comme usine d'État, par exemple une usine du gouvernement d'Alsace-Lorraine. Mais cette idée aurait été également abandonnée et on inclinerait à laisser subsister, sous réserve de quelques exceptions, des entreprises d'importance moyenne ayant leur autonomie. (...) »<sup>2441</sup>

Les affirmations de Pilder confirment aussi ce que l'on savait par ailleurs des tractations serrées tentées par les sidérurgistes allemands pour le dépeçage des entreprises de Lorraine<sup>2442</sup>. Bien entendu, Humbert de Wendel réagit logiquement, puisque faire la démarche, ce serait déjà ouvrir la porte à des concessions. Cependant, il admet qu'il pourrait être contraint par les événements à négocier et il sous-entend qu'il le ferait dans ce cas, mais qu'il ne faut pas anticiper sur les événements, d'autant plus que ces négociations seraient sans doute très mal comprises par l'opinion française. « *J'ai ajouté que, même si nous étions disposés à le faire, la plus élémentaire prudence devrait nous arrêter, étant donnée l'interprétation qui pourrait être donnée, par l'opinion publique à toute tentative faite dans cette voie.* »<sup>2443</sup>

Au cours du même entretien est évoqué le problème des charbonnages allemands appartenant à la maison de Wendel, lesquels comprennent la société minière Henri-Robert au sujet de laquelle il y avait eu un début de négociation avec le groupe Flick en 1939. Le Dr. Pilder lui demande s'il serait prêt à reprendre la négociation, ce qu'il accepte. Un mois plus tard a lieu un second entretien au cours duquel le Dr Pilder révèle que la position de Flick a changé au sujet des charbonnages. Il s'était intéressé à ces derniers au titre de monnaie d'échange avec le groupe Hermann Goeringswerke, cession qui devait être un élément de transactions beaucoup plus

<sup>2440</sup> AN 189 AQ /621/ note sur la visite du Dr Pilder, 10 janvier 1941.

<sup>2441</sup> AN 189 AQ /621/ 10 janvier 1941, *ibid.*

<sup>2442</sup> *cf. supra*, chapitre 4 et ce chapitre.

<sup>2443</sup> AN 189 AQ /621/ note sur la visite du Dr Pilder, 10 janvier 1941.



vastes. En réalité - ce que ne dit pas de cette façon le Dr. Pilder -, c'est que Goering a contraint Flick à céder aux Hermann Goeringswerke les charbonnages de son groupe. Il n'est donc plus intéressé par le rachat du charbonnage Henri Robert aux de Wendel.

Du même coup, Pilder, après avoir pris conseil en haut lieu<sup>2444</sup>, reconnaît que ses précédents avis étaient mauvais et conseille aux de Wendel de ne plus aborder ce problème, par crainte qu'une fois les discussions entamées, les autorités allemandes pose le problème de l'ensemble des participations et propriétés de Wendel, ce qui aurait toutes les chances de tourner en leur défaveur<sup>2445</sup>. On constate donc le manque de constance et de coordination des autorités allemandes, ce qui prouve bien l'absence de plan prédéterminé en ce domaine et l'antagonisme de plusieurs groupes de décideurs politiques. Le problème des propriétés en Lorraine est ensuite évoqué et celui des bruits qui circulent à propos de leur devenir, en particulier celui d'une attribution des usines de Wendel aux Hermann Goeringswerke, ce que confirme en partie Pilder.

« D'après ce qu'il croit savoir, il ne s'agit pas à proprement parler d'une attribution aux Hermann Goeringswerke. Selon lui une décision aurait été prise, et serait vraisemblablement publiée très prochainement, qui confie aux Hermann Goeringswerke pour la durée de la guerre, l'administration des usines métallurgiques situées dans les limites de l'ancienne frontière du Reich. Il ne s'agit là, d'après le Dr Pilder, que d'une mesure provisoire, cependant il n'est pas exclu qu'elle ne puisse exercer une influence sur le sort ultérieur réservé aux usines lorraines. »<sup>2446</sup>

Les craintes étaient fondées et les usines de Wendel se retrouvent sous la coupe des Hermann Goeringswerke. Elles sont dirigées, du 1<sup>er</sup> mars 1941 à septembre 1944, par un administrateur commissaire, Wenner, selon un contrat de bail signé avec le groupe allemand<sup>2447</sup>. Une autre négociation a lieu, en mai 1942, au sujet d'une autre propriété de la famille en Allemagne, une tréfilerie, la Süddeutsche Drahtindustrie à Mannheim. Il s'agit là encore de la reprise de négociations qui avaient débutées avant la guerre. Mais l'affaire s'arrête là car l'usine est entièrement détruite par des bombardements en avril 1943<sup>2448</sup>.

Qu'est-il advenu des autres sociétés allemandes contrôlées par la société française ? Le gouvernement nazi les a placées sous le contrôle d'un administrateur-séquestre, situation résultant de leur qualité de biens ennemis mais, en général, les anciennes directions ont été maintenues bien qu'il n'y ait plus eu aucune tenue de conseils d'administration. Le séquestre dépendait lui-même du Commissaire du Reich aux biens ennemis<sup>2449</sup>.

Des négociations permanentes ont lieu, en particulier sur le statut des usines confisquées. La direction de Wendel a accepté de se prêter à un des nombreux chantages allemands, dans l'espoir qu'elle-même et ses collègues du secteur ORAMMS pourraient récupérer leurs entreprises<sup>2450</sup>. Mais l'accord signé ne suffit pas à les mettre à l'abri de démontages supplémentaires exigés par Röchling. En particulier, l'usine de Jœuf est arrêtée pendant toute la durée de la guerre et on projette de la démanteler pour l'expédier en pièces détachées vers l'Allemagne.

<sup>2444</sup> Auprès du Dr Ernst, un haut fonctionnaire chargé à Berlin de toutes les questions des propriétés ennemies dans le Reich et qui, d'après le Dr Pilder, serait un personnage d'un grand mérite et d'une mentalité particulièrement modérée et ferait « tout ce qui dépend de lui pour que les biens ennemis restent intacts et qu'il ne soit pris à leur égard aucune mesure engageant l'avenir ».

<sup>2445</sup> AN 189 AQ/ 621/ note sur la visite du Dr Pilder, 10 janvier 1941.

<sup>2446</sup> AN 189 AQ/ 621/ Entretien avec le Dr Pilder, 10 février 1941.

<sup>2447</sup> AN/ 189 AQ/ 140/ de Wendel/ guerre 1939-1945.

<sup>2448</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *op. cit.*

<sup>2449</sup> AN/ 189 AQ/ 336, note du 6 juillet 1945, relative à la composition des conseils d'administration dans les sociétés que la Maison de Wendel contrôle en territoire allemand. Après la guerre, le retour à la normale s'effectue de façon optimale. « Il y a lieu de noter que dès le rétablissement du contact avec les directions des différentes sociétés, ces dernières ont fourni spontanément toute documentation aux anciens administrateurs, tout comme s'il n'y avait eu aucune interruption dans les relations, ni modification des différents conseils. »

<sup>2450</sup> *cf. infra*, au sujet de la restitution des usines ORAMMS.

« Le colonel von Hofaker m'a confirmé dans l'entrevue (...) qu'il était dans les intentions de M. Hermann Röchling de dépasser, à l'usine de Jœuf, les enlèvements prévus par la note du 1<sup>er</sup> septembre 1942 (...) Hermann Röchling envisagerait de transporter un des moteurs du blooming de Caen pour remplacer un des moteurs de Jœuf qui serait enlevé. Je vous rappelle que M. Humbert de Wendel avait donné son acquiescement à l'enlèvement du matériel spécifié (...) sous la condition que le gouvernement français obtiendrait en contrepartie la restitution à leur propriétaire des usines d'ORAMMS et de la mine de Jœuf. Il s'oppose aux enlèvements actuellement projetés qui conduiraient à l'arrêt complet de l'usine de Jœuf. D'autre part la solution imaginée par M. Röchling de transporter à Jœuf un moteur de Caen paraît peu raisonnable. »<sup>2451</sup>

En décembre 1942, il apparaît clairement que la décision a été prise d'un arrêt total de l'usine de Jœuf, suivi d'un démontage complet. Jean Bichelonne reçoit Henri de Wendel le 29 décembre 1942 et reconnaît la situation d'impasse. Un arrangement est conclu dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires du groupe ORAMMS, la famille de Wendel accepte de laisser faire officiellement au sujet de Jœuf, mais ne s'interdit pas de faire traîner les opérations par tous les moyens dont elle dispose. Les moteurs Ilgner sont finalement démontés en mai 1943 et expédiés vers Kamenskoié. Von Hofacker apprend par la suite aux de Wendel que ces moteurs ne sont jamais parvenus à leur destination<sup>2452</sup>.

Au bilan final le groupe de Wendel a donc reçu un traitement "spécial". L'entreprise a été véritablement confisquée et finalement, le parti pris des propriétaires d'accepter, sur certaines questions, des négociations, ne leur a pas permis d'obtenir une quelconque amélioration de la situation.

### Autres manœuvres en Alsace-Lorraine

Les autorités allemandes n'ont pas réussi - ou pas voulu - remettre en route la production industrielle alsacienne et lorraine dans sa complète capacité : le niveau de production reste partout en dessous du niveau le plus bas de 1932. Cela n'est pas dû aux seuls problèmes d'approvisionnement, puisque dans le même temps, la production allemande dans son ensemble se maintient<sup>2453</sup>.

**Tableau 124 : Alsace-Lorraine : Production sidérurgique** <sup>2454</sup>

	Fonte	Acier brut	Laminés
<b>1929</b>	3 805 623	2 985 276	1 967 000
<b>1932</b>	1 932 896	1 759 244	1 156 446
<b>1939</b>	2 712 000	2 556 000	
<b>1940</b>	1 511 489	1 271 198	
<b>1941</b>	1 815 109	1 855 067	1 047 013
<b>1942</b>	1 692 684	1 568 979	1 016 140

On a vu que le cas de l'Alsace-Lorraine<sup>2455</sup> était entièrement à part, puisqu'elle n'est pas considérée comme territoire occupé mais comme région allemande, soumise de ce fait à la législation allemande dans tous les domaines. Après la première série de mesures économiques

<sup>2451</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Dir. de la sidérurgie, note au ministre de la Production ind., signée Baboin, 4 déc. 1942.

<sup>2452</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *op. cit.*

<sup>2453</sup> Elle n'augmente fortement que si l'on tient compte des territoires annexés.

<sup>2454</sup> jusqu'en 1939 : d'après le bulletin du Comité des Forges de France (Est2: Moselle, Bas(Rhin, Haut-Rhin), puis BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie. 1932 est le plus bas niveau, sauf laminés (en 1934 : 1 123 464).

<sup>2455</sup> Le nord de la Lorraine seulement, le sud (Meurthe et Moselle sud) ayant un autre statut.

prises dès l'armistice, les autorités allemandes édictent une seconde série d'ordonnances<sup>2456</sup> qui ont pour but de codifier les mesures prises antérieurement, en particulier en ce qui concerne la mise sous séquestre des biens ennemis. Elles confirment que les services allemands ont tout pouvoir d'agir en ce qui concerne les entreprises gérées par les administrateurs provisoires qu'elles ont désignés, y compris le droit d'aliénation desdits biens. La délégation française à Wiesbaden, sous la conduite de Boisanger, protesta à de nombreuses reprises contre cet état de fait<sup>2457</sup>.

### *Les demandes de Krupp*

La société Krupp, profitant de ces mesures spéciales, effectue alors des manœuvres pour obtenir, en Alsace, des investissements avantageux. La Elmag AG, près de Mulhouse, était dénommée, avant sa mainmise par Krupp, Société alsacienne des Constructions mécaniques. Cette société, au capital de 114 750 000 F, n'avait pas d'actionnaire principal mais de nombreux propriétaires, fort anciens. Sa spécialité était la fabrication de machines pour l'industrie textile, mais elle travaillait également pour la Marine et fabriquait divers appareils. Fondée dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> S, elle comprenait, au moment des hostilités les installations suivantes : en Alsace, l'usine principale de Mulhouse, la fonderie principale à Masmünster, une usine à Jungholz, une fonderie à Bischweiler ; dans les autres départements français, une usine de câbles à Clichy (près de Paris), une fabrique de pistolets à Cholet, près de Nantes, une fabrique d'obus à Issoudun, au sud de Bourges et l'usine Alsthom de Belfort<sup>2458</sup>. On peut donc constater que, sans être une entreprise sidérurgique de premier rang, la Elmag, par la diversité de ses installations et de ses productions dont quelques spécialités de l'armement, présentait un intérêt certain pour les occupants comme pour le Konzern allemand.

Cette société fut donc saisie par des commissaires opérant pour les ordres du chef de l'administration civile allemande, à Strasbourg. Mais ce n'est qu'en mars 1943 qu'elle devint l'objet des convoitises de la firme Krupp. A la suite de "*fortes pressions*" sur le gouvernement, l'administration civile allemande signa avec Krupp un contrat de location de la société. Les deux parties étaient dans la plus totale illégalité, la société ayant été saisie sans justification ni légalité et les propriétaires français n'ayant eu aucun droit de regard sur ces transactions. Une discussion avait eu lieu le 27 mars 1943, au Ministère de l'armement, au sujet du transfert de la production de "tracteurs"<sup>2459</sup> de l'usine de Krupp, à Essen, à l'usine de la Elmag et le ministère donna des instructions dans ce sens.

Au moment de la guerre, l'usine principale était déjà reconvertie à 60 % vers la production d'armement. Elle travaillait en 1943 avec 4 300 personnes, dont 150 prisonniers polonais, qui étaient les seuls travailleurs étrangers. La fonderie de Masmünster travaillait essentiellement pour les chemins de fer allemands, l'usine de Jungholz fabriquait des essieux. La fonderie de Bischweiler avait été louée à la Maschinenfabrik Esslingen, avec droit de préemption. L'usine de câbles de Clichy travaillait exclusivement pour la Wehrmacht, tout comme l'usine de Cholet ; l'usine d'Issoudun était presque fermée, et l'usine de Belfort avait été louée à la Alsthom, dans laquelle la Elmag possédait une participation de 25 %<sup>2460</sup>. Ici aussi, de nombreuses machines furent démontées et emportées juste avant l'arrivée des troupes américaines<sup>2461</sup>.

<sup>2456</sup> 16 décembre 1941.

<sup>2457</sup> AF/ 4 D 7 Commission d'armistice de Wiesbaden Délégation française pour les affaires économiques, lettre du 26 février 1942, à Hemmen, signée de Boisanger.

<sup>2458</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. The Krupp Case, Washington, 1950.

<sup>2459</sup> Il s'agissait bien entendu de véhicules blindés.

<sup>2460</sup> *Trials of war criminals ...*, op. cit.

<sup>2461</sup> *idem*.

### *L'affaire Rombas*

la Société Lorraine des aciéries de Rombas avait été créée en novembre 1919 pour reprendre les mines et les usines de la Rombacher Hütte<sup>2462</sup>. Selon les articles 74 et 243 du Traité de Versailles, le produit de la vente des entreprises saisies était crédité à l'Allemagne par l'Office des biens et intérêts privés et les personnes touchées par ces mesures devaient s'adresser à leur propre gouvernement pour obtenir une indemnité. Le capital de la nouvelle compagnie (150 millions de francs) fut entièrement souscrit par des sociétés sidérurgiques françaises qui avaient eu à souffrir des conséquences de la guerre : la société des aciéries de la Marine et d'Homécourt, les aciéries de Micheville, la Cie des hauts-fourneaux de Pont-à-Mousson, etc.

La nouvelle société française prit possession des usines le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et les exploita jusqu'en juin 1940. Elle possédait les mines de Rombas, de S<sup>te</sup> Marie et de Rosselange, aux réserves estimées à environ 150 millions de tonnes de minerai. Elle exploitait les huit hauts-fourneaux de la société, d'une production quotidienne de 220 à 380 tonnes de fonte, trois fours et dix laminoirs, ainsi que les quatre hauts-fourneaux de l'usine de Maizières-les-Metz. La production totale était d'environ un million de tonnes d'acier, soit 8 % de la production totale française, et occupait 6 à 7 000 ouvriers ainsi que 600 employés.

Elle possédait de nombreuses participations en France et ailleurs, afin d'assurer ses sources d'approvisionnement et le débouché de ses produits à l'exportation. Les principales participations concernaient la société des ciments Portland, de Rombas (Moselle), la société des constructions métalliques de la vallée de l'Orne, à Maizières-les-Metz, les charbonnages de Faulquemont (Moselle) et la société des mines d'Anderny-Chevillon (Meurthe et Moselle), sociétés qui connurent le même sort qu'elle pendant la guerre.

Par ordre des autorités militaires françaises, les usines sidérurgiques de Lorraine furent évacuées le 14 juin 1940. Les parties essentielles des principales machines de l'usine de Rombas furent transportées à Saint-Chamond (Loire). Mais quand Jacques Laurent, le directeur-général de la société retourna à Rombas, en juillet 1940 pour voir l'état des lieux et payer les ouvriers qui ne l'avaient pas été, il fut emprisonné et ne fut relâché qu'en échange des pièces manquantes pour les machines<sup>2463</sup>. Il revint à l'usine quelques fois, en particulier pour montrer son soutien au personnel, jusqu'à son expulsion définitive de Lorraine au début de l'année 1942, comme d'ailleurs la plupart de ses collègues des autres usines sidérurgiques lorraines. On voit ici que les méthodes allemandes ne s'embarassaient pas de quelconques conventions de guerre.

M. Raabe, qui était le président du directoire de la Flick's Maxhütte et membre du directoire de la Flick's Mittelstahl, avait été désigné dès juillet 1940 comme plénipotentiaire pour les mines de charbon et de fer (Generalbeauftragter für Eisen-und Erzgewinnung) et avait sous sa juridiction toutes les mines de fer de Moselle. Il avait donc la responsabilité des mines de la société. Au même moment, Hermann Röchling, en tant que plénipotentiaire pour toute l'industrie sidérurgique, fut nommé administrateur de la société Lorraine de Rombas à la tête de laquelle il plaça un commissaire délégué.

Le 1<sup>er</sup> mars 1941, la direction des usines de Rombas fut retirée à Röchling et confiée à Friedrich Flick<sup>2464</sup>. Son groupe contrôlait donc désormais l'ensemble de la société Rombas. Celui-ci prit en main l'exploitation de ces usines au nom d'une société dénommée Rombacher Hütte qui signa un contrat de location avec le séquestre général des biens ennemis, Wenner, sauvegardant ainsi l'apparence de la légalité. On ne peut donc pas parler au sens légal du terme d'expropriation, puisque aucun texte ne fut signé en ce sens. Une lettre du général von

<sup>2462</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952, p. 853 a/s spoliation des Aciéries de Rombas, témoignage de Jacques Laurent, directeur-général.

<sup>2463</sup> selon sa déposition du 21 décembre 1946. *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952.

<sup>2464</sup> voir au chapitre 4 les tensions entre les sidérurgistes allemands qui s'étaient produites à cette occasion.

Hanneken<sup>2465</sup>, stipulait que, au moment de la signature du traité de paix, on donnerait à la Rombacher Hütte l'occasion d'acquérir légalement cette entreprise. Ceci est encore un exemple de cette volonté légaliste des occupants.

Les ouvriers et employés de ces entreprises sidérurgiques confisquées de Moselle eurent beaucoup à souffrir de cette situation, non seulement parce que la région fut à plusieurs reprises l'objet de violents combats, mais surtout parce qu'elle subit une annexion et une germanisation forcée dont les personnels furent les victimes. Comme dans tout le département, les Allemands expulsèrent de la société de Rombas tout le personnel français non lorrain ou suspecté de sympathie pro-française, à commencer par tout le personnel de direction et les ingénieurs<sup>2466</sup>. 498 ingénieurs, qui avaient été mobilisés en 1939, ne purent retourner chez eux. De 1940 à 1944, les Allemands expulsèrent 266 membres du personnel de la société de Rombas, ils en déportèrent 327 en Allemagne, dont 174 ne revinrent jamais. Enfin, 818 hommes furent enrôlés de force dans la Wehrmacht et 105 ne rentrèrent pas non plus<sup>2467</sup>.

Comme en Allemagne, on utilisa de la main d'œuvre étrangère esclave dans l'industrie sidérurgique alsacienne et lorraine. Pour travailler dans la Rombacher Hütte, on fit ainsi appel à 697 hommes ukrainiens, 1 152 femmes ukrainiennes et 193 prisonniers de guerre russes. A la fin de la guerre, les dommages aux installations étaient considérables : ils ont été estimés à 280 millions de francs, et si l'on rajoute les spoliations, les destructions de bâtiments annexes et les dettes de salaires et autres, le total se monte à 490 millions de francs.

---

<sup>2465</sup> selon le témoignage d'un employé de confiance de la société, qui l'avait eu entre les mains et en avait envoyé une copie à J. Laurent.

<sup>2466</sup> avec le "droit" à une seule valise de 20 kg maximum et en tout et pour tout 2 000 F !

<sup>2467</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952, p. 856.

## LES AGISSEMENTS SUR LE TERRAIN

### Quelques hommes de l'administration allemande

L'administration militaire allemande en France, le *Militärbefehlshaber im Frankreich*, est d'abord sous la coupe d'Otto von Stülpnagel<sup>2468</sup>, en poste à Paris d'octobre 1940 à février 1942. C'est un homme particulièrement brutal, qui terrorise les Parisiens par ses menaces et les mesures répressives qui se succèdent les unes aux autres. Son cousin Karl-Heinrich von Stülpnagel<sup>2469</sup> prend sa relève en février 1942, poste qu'il gardera jusqu'à son arrestation en juillet 1944, après l'attentat de von Stauffenberg contre Hitler, auquel il était mêlé. Il est lui aussi connu pour la dureté extrême de sa répression, en particulier contre les familles des résistants et pour sa politique des otages.

C'est donc un poste où l'on ne plaisante pas et les dirigeants français savaient bien à qui ils avaient affaire. Cependant, les collaborateurs pouvaient avoir une certaine marge de manœuvre, comme cela semble avoir été le cas pour le Dr Michel, qui dirigeait la section des affaires économiques du *Militärbefehlshaber im Frankreich*, et que nous avons déjà eu l'occasion de voir en action.

Du côté de l'administration civile, le Dr Hans Richard Hemmen, a été nommé par Göring chef de la Délégation allemande d'armistice pour l'économie, à Wiesbaden, ce qui lui vaut rang de ministre. C'est un spécialiste des négociations diplomatiques et commerciales, qui connaît très bien la France puisqu'il y a négocié la question des réparations après la Première Guerre mondiale, puis a participé à toutes les négociations et contribué à tous les accords économiques franco-allemands signés au cours des années trente. Cela confirme que les responsables allemands étaient réellement choisis en fonction de leurs capacités.

« A sa grande capacité de travail, à sa rigueur bureaucratique, il joint de l'allure et de la rigidité, sait mélanger la dureté, la courtoisie et, parfois, l'émotion des sentiments. Le choix de l'homme est parfait pour la mission que lui confie Göring. Tout est organisé avec méthode, juridisme compris, à l'allemande, pour contraindre, bon gré mal gré, le corps économique français à collaborer. »<sup>2470</sup>

Par ailleurs, l'Allemagne est aussi représentée en France par son ambassadeur auprès du gouvernement de Vichy, Otto Abetz, un homme installé depuis longtemps à Paris<sup>2471</sup>. La chose est d'ailleurs un peu étrange et l'on a du mal à cerner précisément ses activités "d'ambassade" pendant la guerre. Officiellement, relèvent de ses services toutes les questions politiques dans les territoires occupés et dans la zone libre. S'y ajoutent des fonctions de conseil auprès de la police et des militaires allemands<sup>2472</sup>.

Une partie de ses actions concerne le maintien de la bonne harmonie des relations culturelles franco-allemandes, et l'ambassadeur se montre dans de nombreuses soirées parisiennes. Mais l'un de ses objectifs est de faciliter, autant que faire se peut, la collaboration active de la part des élites françaises, tâche au nom de laquelle il prend de nombreuses initiatives

<sup>2468</sup> Otto von Stülpnagel (1878-1948), fut un collaborateur le plus fidèle d'Hitler dès 1933. Il avait élu son quartier général dans le château de Pierre Laval, à Clermont-Ferrand. Il a laissé aux Parisiens (il était le gouverneur militaire du grand Paris) le souvenir d'un bourreau brutal, responsable de la mort de nombreux patriotes français tout comme de la déportation de beaucoup d'autres. A fait à plusieurs reprises exécuter de nombreux otages innocents après des attaques de la résistance. Arrêté en Allemagne après la guerre et transféré à Paris pour un procès, il se pendit dans sa cellule avant sa comparution. (sources : *Wer war Wer im Dritten Reich*.)

<sup>2469</sup> Karl-Heinrich von Stülpnagel (1886-1944) (sources : *Wer war Wer im Dritten Reich*.)

<sup>2470</sup> Claude Paillat, *L'occupation, 1. le pillage de la France, juin 1940-nov.1942*, Paris, 1987, p.VI.

<sup>2471</sup> cf. chapitre 3.

<sup>2472</sup> *Wer war Wer im Dritten Reich*.

personnelles. Parmi celles-ci, par exemple, il fait exproprier les juifs émigrés et les fait expulser dans la zone non occupée. C'est une tâche à laquelle, sans doute, le Dr Gerstner, le chef du service économique de l'Ambassade<sup>2473</sup>, aura collaboré. Il considère l'antisémitisme comme un moyen approprié pour casser l'influence des milieux de l'Armée et de l'Église au sein du gouvernement de Vichy et former un large courant populaire pro-allemand et anticlérical.

Abetz avait quitté son poste de "représentant du Reich pour la jeunesse en France", sorte de poste officiel de propagande en France pour le NSDAP auquel il avait été nommé par Ribbentrop, non pas au moment de l'entrée en guerre, mais quelques semaines auparavant, suite à d'une « *très grave affaire* » d'espionnage qui lui valut la menace d'un décret d'expulsion, au grand dam du Comité France-Allemagne et aux vives protestations de nombreuses personnalités françaises, dont d'autres dénoncent, pour certaines, « *les rapports les plus étroits et parfois les plus suspects avec ce dangereux personnage* »<sup>2474</sup>. Il faut dire que l'homme, qui est un haut dignitaire nazi, chef de brigade de la SS<sup>2475</sup> s'était attiré les grâces des milieux intellectuels français en finançant grassement quelques hypothétiques publications.

« Le Dr Abetz a fait à Paris, d'excellentes affaires. Ses clients aussi. Car il ne parlait pas de politique, le cher homme. Seulement de traductions. Il achetait sans discuter, le droit de reproduire, en exclusivité, les romans ou les pièces d'auteurs à succès. Il payait même franchement bien. Après, dame, si l'on vous invitait d'urgence à adhérer au Comité France-Allemagne, il fallait être de mauvaise composition pour ne pas répondre oui et tout de suite. »<sup>2476</sup>

On reprochait alors à Abetz, en particulier, d'avoir corrompu deux membres de la direction du *Temps* et du *Figaro*, qui furent inculpés d'espionnage, pour tenter de mettre la main sur la firme Pathé-Cinéma<sup>2477</sup>. Le décret d'expulsion ne fut pas vraiment pris, on se contenta de "suggérer" à Abetz de retourner d'urgence en Allemagne où ses affaires le rappelaient, conseil qu'il s'empressa de suivre. Moins d'un an plus tard, il était de retour, officiellement nommé par le Führer dans les fonctions d'ambassadeur, en novembre 1940, après avoir exercé un court moment les fonctions de délégué du Ministère des Affaires étrangères du Reich auprès du gouverneur militaire allemand en France<sup>2478</sup>.

De très nombreux responsables allemands sont intervenus plus directement dans la sidérurgie française et ils ont effectué de multiples visites sur le terrain, comme on l'a vu dans l'exemple de l'entreprise Schneider<sup>2479</sup>. L'industrie française, mise sous la coupe de l'occupant, n'a plus grand pouvoir de décision, même à l'échelle locale. Cependant, la profusion des services allemands, militaires ou civils, leur complexité, et tout simplement aussi la conception économique ou politique qu'ont les différents hommes de leur tâche, aboutit parfois à des contradictions dont peuvent éventuellement profiter les industriels. Philippe Mioche donne deux exemples de ce type et il fait remarquer le rôle un peu particulier qu'a joué le major Caesar von Hofacker, chargé de la sidérurgie dans les services de l'administration allemande en France (Hôtel Majestic), jusqu'à la fin de ses fonctions en septembre 1943<sup>2480</sup>. Cet ancien juriste des Vereinigte Stahlwerke aurait pu, mais ce n'est pas attesté, avoir une certaine connivence avec les sidérurgistes français, étant lui-même du sérail<sup>2481</sup>. Engagé dans la résistance anti-hitlérienne, il

<sup>2473</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes.

<sup>2474</sup> AN/ 72 AJ/ 464/ « L'affaire Abetz », *L'époque*, 6 juillet 1939.

<sup>2475</sup> *Wer war Wer im Dritten Reich*.

<sup>2476</sup> AN/ 72 AJ/ 464/ art. du *Canard Enchaîné*, 6 juillet 1939.

<sup>2477</sup> P. Ory, *Les collaborateurs*, Paris, 1977.

<sup>2478</sup> AN/ 72 AJ/ 464/ *Le temps*, 6 août 1940, p.2.

<sup>2479</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>2480</sup> exécuté en août 1944 comme le "chef de la conspiration en France".

<sup>2481</sup> Ancien juriste des Vereinigte Stahlwerke.

participe fin 1943 à un complot et est exécuté en août 1944 comme le “chef de la conspiration en France”.

Mais l’homme qui a sans doute joué le plus grand rôle, ou tout au moins, le plus visible, pour la sidérurgie française, est Hermann Röchling, et ce dernier est bien moins favorable aux intérêts français.

## Les Röchling en France

### *Les fonctions officielles d’Hermann Röchling*

Röchling est un sidérurgiste sarrois parmi les plus connus, dès l’avant-guerre, en particulier parce qu’il s’était alors illustré dans le combat pour une Sarre allemande, se faisant le porte-parole de la résistance aux Alliés et du parti de l’intégration à l’Allemagne, allant défendre cette cause devant la Société des nations à Genève. Il fait une longue carrière privée mais a déjà été amené à prendre part aussi aux intérêts publics allemands lors de la Première Guerre mondiale et ce, dans un poste proche de celui qu’il occupe pendant la Seconde Guerre mondiale, puisqu’il est déjà chargé, à l’époque, de prendre en charge les usines sidérurgiques françaises. On note ici une intéressante continuité entre le Reich Wilhelmien et le Troisième Reich, que d’autres auteurs ont d’ailleurs déjà mise en évidence dans certains domaines.

« Technicien et chef d’une importante usine sidérurgique qui lui venait de sa famille, il occupait déjà du temps de Bismarck, un poste en vue, ce qui lui valu pendant la dernière guerre, après avoir été sur le front, d’être chargé de remettre en marche au profit des intérêts allemands les usines sidérurgiques du territoire français occupé. Après la défaite il fut désigné comme expert lors des négociations à Spaa et à Versailles. »<sup>2482</sup>

Après la Première Guerre mondiale, Röchling, tout en gérant de près son entreprise sidérurgique familiale, s’est engagé politiquement dans les partis séparatistes de Sarre. Député du Landesrat de Sarre, il participe aux négociations sur la Sarre (1929). Il est choisi en mai 1933, comme premier président de son parti, le deutsche-saarländische Volkspartei. Proche des Nazis qui lui confient alors des postes importants dans la branche sidérurgique, il est aussi membre de la plupart des conseils d’administration des grandes sociétés sidérurgiques et il prend des participations importantes dans certaines sociétés de l’Allemagne centrale (Buckau, Kali)<sup>2483</sup>.

A partir de là, il met toute son influence au service du réarmement nazi. Il se voit confier en juillet 1940, en raison de sa proximité politique avec le pouvoir, d’abord le poste d’adjoint du Délégué général pour les territoires annexés, Paul Raabe, installé à Metz. Il est chargé des usines sidérurgiques de Moselle et de Meurthe-et-Moselle (General beauftragter für Eisen und Stahl in Lothringen)<sup>2484</sup>. Il remplace ensuite ce dernier, mais tant que Goering contrôle de près l’économie, il dispose de peu de pouvoirs réels. Au moment où Speer tente une nouvelle politique économique, à partir de l’été 1942, Röchling accède alors aux plus hautes responsabilités, puisqu’il est nommé, début novembre 1942, Délégué général pour les questions de la sidérurgie dans l’ensemble de la zone française occupée<sup>2485</sup>, soit quelques jours après, pour l’ensemble du territoire français.

Le gouvernement le nomme directeur pour l’industrie d’armement (Wehrwirtschaftsführer), ce qui est un titre presque purement honorifique, mais il lui confie également la direction du Reichsvereinigung Eisen, organisme de gestion et de régulation du marché sidérurgique. Dans le même temps, il prend aussi la direction du Wirtschaftsgruppe Eisenschaffende Industrie, chargée

<sup>2482</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie (CORSID), *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques*, n° 102 du 10 novembre 1942, *Deutsche Volkswirt*, 6 nov. 1942.

<sup>2483</sup> Sources : Munziger Archiv; WW III R.

<sup>2484</sup> AN/ 189 AQ /146 Seconde Guerre mondiale: XI) Procès Röchling.

<sup>2485</sup> AN/ F 12/ 10 059/ *ibid.*



des relations d'encadrement économique et technique et de contrôle des firmes adhérentes. Tous ces honneurs adviennent pour son soixante-dixième anniversaire, en 1942, moment où il est décoré de la très rare Adler-Schild<sup>2486</sup>, haute distinction du Reich. Les journaux allemands font son éloge en termes dithyrambiques.

« Est-ce l'influence de sa profession de sa situation d'allemand de la frontière, ou ses tendances naturelles qui l'ont incité de bonne heure à franchir la mince barrière séparant l'économique du politique ? Toujours est-il qu'après avoir compensé avec l'aide de son frère Louis, la perte des hauts-fourneaux de la Carlshütte près de Thionville (construits par lui en 1890), par l'extension de ses usines de Völklingen, il se mettait à combattre la politique française et qu'il a contribué ainsi à contrecarrer les projets d'annexion fomentés par la France sous le couvert de la SDN. Député de la Sarre, il devint le porte-parole de la population sarroise à Genève et en Allemagne. Sa politique servit les intérêts allemands : il obtint la participation de l'industrie sidérurgique sarroise aux comptoirs allemands et put préparer dans la Langnamverein de la Sarre le retour économique de sa patrie au Reich. (...)

[Ingénieur inventif], il est aussi banquier (il siège au conseil de la Reichsbank) et il figure dans plusieurs entreprises sidérurgiques minières et de la construction mécanique. (...) Grâce à la diversité de son activité et de son expérience, il a toujours montré une parfaite compréhension pour toutes les questions que posait pour la sidérurgie l'application du plan de 4 ans. Sa nomination à l'âge de 70 ans en pleine guerre, à la présidence du Reichsvereinigung Eisen peut-être considérée comme le triomphe d'une vie particulièrement laborieuse. »<sup>2487</sup>

On peut également interpréter cela comme le signe que, hormis quelques hommes plus ou moins politiquement fanatisés, les sidérurgistes allemands dans leur très grande majorité suivent de moins en moins volontairement la politique suicidaire de leur gouvernement. Dans le cas de Röchling, s'ajoute aux convictions nazies l'esprit de revanche. L'homme est en effet convaincu que François de Wendel est personnellement responsable de sa détention prolongée après 1918<sup>2488</sup>, et il a sans doute savouré le moment où il est entré à Hayange, en juillet 1940.

Röchling, bien qu'appartenant à la ligne politique "dure", ne fut pas proche de Goering en lequel il voyait un parvenu. Sa montée en "grade" au moment où Goering perd de l'influence confirme ce fait. Il est aussi critiqué par Joseph Burckel auquel ses intérêts en Sarre l'opposent. Par contre, il aurait été proche d'Hitler qui aurait apprécié son style<sup>2489</sup>. Ceci explique son influence dans les milieux nazis, et le fait qu'il soit plutôt craint, semble-t-il, parmi ses collègues.

Pourtant cet homme très engagé auprès du gouvernement nazi et plutôt désagréable dans ses relations avec les Français, n'est pas assimilé à un nazi dans l'esprit des sidérurgistes français qui ont eu à le fréquenter. Ils le décrivent plus volontiers comme "*pangermaniste et gallophobe*"<sup>2490</sup>. En particulier, Humbert de Wendel, alors que Hermann Röchling s'est acharné à démanteler l'entreprise familiale lors de l'Occupation, le défend lors du procès de l'après-guerre et le distingue de violents nazis comme Goering et Burckel. Il parle de lui comme d'*« un pangermaniste de la vieille école, qui tirait sa foi en Hitler de ce qu'il le croyait capable d'apporter (quelque chose) à propos de « Deutschland über alles! ».*<sup>2491</sup> Tout en notant qu'il a rempli sa mission avec "*dureté et fanatisme*"<sup>2492</sup>, on ne lui reproche cependant aucune exaction et son attitude avec le personnel semble avoir été toujours digne, comme le relève de Wendel.

« Sous le régime de Röchling, le personnel lorrain n'était pas forcé de se soumettre, au moins pas autant que dans les Etablissements Hermann Goering, à des vexations résultant des interventions, dans les usines elles-mêmes, des organisations nazies et de la Gestapo (...)

<sup>2486</sup> Médaille de l'aigle ; sources : Munziger Archiv; WW III R.

<sup>2487</sup> AN/ F 12/ 10 059/ *ibid.*

<sup>2488</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ Relations franco-allemandes/ dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953, p.16.

<sup>2489</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », HES, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trim. 1992.

<sup>2490</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ fichier des autorités d'occupation 1945.

<sup>2491</sup> cité par J. Gillingham, *op. cit.*

<sup>2492</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ fichier des autorités d'occupation 1945.

“Hermann Röchling pouvait avoir été un homme de la Reichswehr”, il n’avait pas été “un homme de la Gestapo”. »<sup>2493</sup>

Cependant d’autres analyses le présentent sous un jour plus dur et il est assez difficile de faire la part des choses.

« Les besoins en main-d’œuvre de son empire de l’acier sont assurés par l’emploi dans des conditions très dures de prisonniers de guerre français, russes, belges et même italiens, de travailleurs civils et de déportés dont la vie a été longuement décrite par les témoins lors de son procès. On ajoutera que, dans l’ensemble, les salaires ont été en Alsace et en Lorraine inférieurs à ceux du reste du Reich. »<sup>2494</sup>

Röchling a déjà réfléchi au fonctionnement d’une Europe de l’après-guerre qui serait sous domination allemande. Même si certains arguments penchent en faveur d’une large coopération entre les sidérurgies allemandes, françaises et belges, pour lui, les Allemands doivent acquérir le maximum de parts pour assurer le contrôle total du secteur européen. Ce point de vue a sans doute eu une influence sur la politique d’acquisition de diverses parts d’entreprises industrielles, comme on a pu le voir précédemment.

« Même s’il convient d’allouer des sous-participations aux propriétaires français et belges, afin de préserver des relations de marché prévisibles dans la nouvelle aire occidentale, je souhaiterais soutenir avec toute mon énergie l’opinion que tout, absolument tout, parle contre une telle participation directe. (...) Je suis totalement convaincu, me fondant sur l’expérience de ma vie entière, de l’absolue nécessité de créer, à partir de maintenant, une propriété entièrement germanique »<sup>2495</sup>

En Allemagne, un mémoire « Acier en guerre » qu’il a envoyé à Goering en janvier 1942, a fait mouche et Röchling a aussi accédé aux plus hautes responsabilités du secteur sidérurgique allemand en devenant président du nouvel organisme, la Reichsvereinigung Eisen. Il semble, si l’on en croit John Gillingham, que cette nomination soit due à Speer, car elle appuie son nouveau plan d’économie de guerre. Röchling, constatant que l’industrie sidérurgique française de la zone occupée n’était exploitée que de 20 à 50 % de sa capacité<sup>2496</sup>, proposait que les équipements disponibles soient démontés et reconstruits en Russie où se trouvait en grande quantité le charbon manquant à l’Europe<sup>2497</sup>. Critiquant la politique menée sur place par Steinbrinck, il indiquait la réorganisation radicale qui lui semblait nécessaire, et il confie cette tâche à Rohland et à Krupp qui s’engage à mettre de côté leurs intérêts privés<sup>2498</sup>.

Un an après, Hermann Röchling fait un premier bilan de ses activités et du fonctionnement nouveau de l’organisme professionnel qui avait pour objectif premier d’accroître la production.

« Plusieurs raisons ont décidé le maréchal Göring à créer la Reichsvereinigung Eisen, en particulier la nécessité d’accroître la production sidérurgique et de réaliser de nouveaux progrès techniques. Les organismes chargés jusqu’alors de ces fonctions ont fait de leur mieux pour s’adapter aux conditions nouvelles, mais dans cette lutte sans merci pour notre existence, il fallait trouver une autre solution pour obtenir des résultats encore meilleurs.

Les débuts ont été très difficiles. Un très grand nombre de personnalités ont refusé les postes dirigeants qui leur étaient offerts. ce vote exprimant le peu de confiance que l’on avait dans nos chances de réussite ne nous a pas ébranlé, il n’a fait que renforcer notre résolution de faire notre devoir avec plus d’énergie encore. Le Dr Rohland a mis à ma disposition toute son

<sup>2493</sup> cité par J. Gillingham, *ibid.*

<sup>2494</sup> F. Boudot, « Aspects économiques de l’occupation allemande en France. », *Revue d’histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>2495</sup> cité par J. Gillingham, *ibid.* sources : *Nürnberg Industrialists Paul Pleiger Dok.291*, déclaration sous serment de de Erich Gritzbach, 21 avril 1948.

<sup>2496</sup> Lorraine et du Luxembourg : 50 %, Meurthe-et-Moselle et Longwy : 20 %, Nord de la France : 30 à 40 %.

<sup>2497</sup> Le déficit en charbon de l’Europe, en dehors de la Russie, était alors estimé à 60 millions de tonnes.

<sup>2498</sup> cité par J. Gillingham, *op. cit.* sources : *Nürnberg Industrialists 60/ Hermann Röchling Speech 10 juin 1942.*

expérience et le personnel du Comité principal de la production d'acier (Hauptring Eisenerzeugung) composé d'excellents ingénieurs pleins de dynamisme.

Le travail a été réparti entre trois vice-présidents et chacun des membres du comité a été désigné comme responsable d'une région économique déterminée. Le Dr Rohland a assuré la direction et prit la responsabilité de l'industrie sidérurgique de la Ruhr, le Dr Friedrich Flick de celle de l'Allemagne centrale et du Sud de l'Allemagne, le Dr Pott de celle de Haute Silésie, M. Schmid von Schmidfelden de celle d'Autriche et moi-même de celle de la Westmark et du Luxembourg. Cette organisation a fait ses preuves dès le début et encore plus par la suite lorsqu'on réussit à gagner des personnalités capables d'assumer les fonctions du Secrétariat général après qu'elles se furent rendu compte des possibilités qui s'offraient.

Nous avons réalisé de très importants progrès techniques. C'est à l'appui de toutes les personnalités dirigeantes de l'État y compris celles occupant les postes les plus élevés que nous le devons et aussi à l'aide de nos collègues. Tous ont compris qu'il s'agissait de toute autre chose que de discuter une nouvelle formule d'organisation ou la personnalité d'un chef, ou les travaux particuliers de chacun, ou de toucher à l'égoïsme sacro-saint des entreprises. Je les remercie de cette compréhension et d'avoir tous « tiré sur la même corde ». (...)

Étant donné l'accroissement de la production d'acier Thomas que nous avons obtenu et celui que nous obtiendrons encore, il nous faut améliorer la qualité de cet acier Thomas pour qu'il puisse être employé à la place de l'acier Martin. »<sup>2499</sup>

On peut noter que les dirigeants industriels allemands sont de plus en plus méfiants et qu'ils n'aiment guère travailler avec Röchling. Celui-ci s'est donc appuyé sur le "noyau dur", c'est-à-dire le fils Krupp, Rohland et Flick, qui sont plutôt fuis par les autres. Le bilan, annoncé comme positif, n'est pas chiffré... et pour cause car on sait qu'en réalité, les statistiques de l'année 1943 montrent une stagnation générale de la production.

### *Les méthodes des Röchling*

La famille Röchling a un autre représentant en France, le cousin d'Hermann, Ernst Röchling<sup>2500</sup>. C'est un personnage qui passe pour beaucoup plus sympathique, tant aux yeux d'Allemands comme von Hofacker qui l'apprécie, qu'au yeux des sidérurgistes français, tel Jules Aubrun qui le décrit comme "un homme ayant un penchant pour la réconciliation qui donnait l'impression de ne travailler avec son cousin que sous la contrainte"<sup>2501</sup>

Installé à Paris, il est chargé de la défense des intérêts familiaux, ce qu'il sait fort bien faire avec efficacité, mais il est aussi, à titre officiel, responsable du maintien de contacts avec les administrateurs des sociétés françaises qui sont placées sous le contrôle de son cousin Hermann. Ces administrateurs subsistent, malgré le contrôle allemand, par l'attribution d'un pourcentage des recettes sur les ventes.

« Les administrateurs de Homécourt, par exemple, recevaient 4 % sur les «ventes libres», 3 % sur les fournitures aux Stahlwerksverband et 2 % sur les laitiers Thomas, aussi bien que de commissions variées sur une liste d'autres produits spécifiés. »<sup>2502</sup>

<sup>2499</sup> AN/ F 12/ 10 059 Direction de la sidérurgie/ *Bulletin de presse étrangère sur les questions économiques* (C.O. de la sidérurgie), n° 111 du 12 janvier 1943, *art. de la Rheinisch Westfälische Zeitung* du 1° janvier 1943, « L'avenir de l'industrie sidérurgique », par Hermann Röchling, président de la Reichsvereinigung Eisen et chef du Hauptring Eisenerzeugung.

<sup>2500</sup> Ernst Röchling se trouvait chez von Hofacker quand celui-ci fut plus tard arrêté par la Gestapo pour avoir participé au complot du 20 juillet 1944, mais lui échappa à l'exécution et ne fut même arrêté que peu de temps, peut-être, selon Goillingham, à cause de l'intervention de son cousin Hermann auprès d'Hitler.

<sup>2501</sup> cité par J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration ... », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>ème</sup> trim. 1992, sources : Documentation en vue du procès d'Hermann Röchling/ TGD 602/ déclaration assermentée de Aubrun, janvier 1947.

<sup>2502</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration ... », *ibid.*

Le gouvernement français avait souhaité d'abord offrir une compensation aux propriétaires des usines de l'Est, mais les finances manquaient car il fallait alors verser des subventions dans les usines de la zone non occupée. Ernst Röchling va préparer un montage financier complexe qui permettra à une société allemande d'importations néerlandaises, Tredefina, de récupérer une partie de ses fonds bloqués aux Pays-Bas en créant une société écran, la Société de crédits et d'investissements (SCI) qui va acheter des parts dans des entreprises françaises, en particulier des entreprises "aryanisées", tout en versant une somme libérée pour financer une compensation pour les sociétés sidérurgiques françaises sous contrôle. Deux cent millions de Reichsmarks furent ainsi investis et 80 000 RM furent versés au gouvernement français pour une subvention aux sociétés sidérurgiques de Meurthe et Moselle-Sud<sup>2503</sup>.

Les Röchling ne se contentent d'ailleurs pas de diriger la supervision de la sidérurgie française de leur bureau, ils sont sur le terrain pour appuyer les exigences des contrôleurs allemands auprès des propriétaires d'usines. C'est ainsi qu'Hermann comme Ernst sont signalés à plusieurs reprises aux usines Schneider du Creusot<sup>2504</sup>.

Après l'expulsion des propriétaires français, Ernst Röchling se fait attribuer les usines et mines de la Société lorraine minière et métallurgique de Thionville. Par ailleurs, il devient propriétaire de la Société des tréfileries Wurth à Reichshoffen (Alsace)<sup>2505</sup>.

D'une manière générale, Hermann Röchling va organiser l'exploitation maximale des équipements qui lui sont confiés. Pour augmenter le rendement de la sidérurgie au service du Reich et au sien propre, il fait procéder à des transferts de matériel : les laminoirs Jœuf vers Marioupol, une très lourde charpente métallique de la Société de Saint Gobain, vers ses propres usines de Völklingen<sup>2506</sup>. Les machines restant en place sont poussées à l'extrême limite de leurs possibilités, ou utilisées pour des expériences techniques, comme par exemple à l'usine d'Homécourt où l'on fabrique des aciers au vanadium dans des hauts-fourneaux et des convertisseurs qui ne sont pas prévus à cet usage, ce qui provoque quelques dégâts<sup>2507</sup>.

En fait, s'il applique sa conception particulière aux entreprises qui sont sous son contrôle, le principal objectif d'Hermann Röchling est privé : agrandir ses possessions en se vengeant de la famille de Wendel, comme cela a été précédemment évoqué. On a vu que Raabe s'est opposé au détachement des forges d'Hayange. Si à aucun moment Hermann Röchling n'abandonnera ses visées à moyen terme sur la firme lorraine de Wendel, à court terme il n'oublie pas ses bénéfices privés. Il profite ainsi financièrement de sa position pour organiser des ponctions supplémentaires : directement, pour couvrir les frais de "bureau" et indirectement en servant d'intermédiaire financier, via sa banque<sup>2508</sup>, pour les transactions forcées entre entreprises françaises et allemandes.

En mars 1944, il tente de soutirer une taxe supplémentaire de 0,6 % sur le produit des ventes, taxe correspondant officiellement au coût du contrôle, qui doit être payée directement par les producteurs qui viennent de recouvrer le contrôle de leurs usines. Le gouvernement français a répondu à cette demande que tous les frais de contrôle devaient être compris dans les frais d'occupation<sup>2509</sup>. Röchling rétorque que l'industrie belge paie cette même taxe.

<sup>2503</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration ... », *ibid*, sources : US National Archive/ OMGUS 58-2/ 2Dr Kreuzer, 4 mars 1947 ; TGS 1224, rapport par le Dr Kreuzer 4 mars 1947 et déclaration de Kreuzer 13 avril 1948.

<sup>2504</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ fichier des autorités d'occupation 1945.

<sup>2505</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>2506</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>2507</sup> Philippe Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>2508</sup> cf. précédemment, cas Schneider, au sujet des créances.

<sup>2509</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie/ note du directeur de la sidérurgie (signé Baboin) pour le secrétaire

« M. Hermann Röchling a allégué que l'industrie belge payait ces frais de contrôle. D'une enquête faite, il est ressorti que les 0,6 % étaient prélevés par l'organisme SIBELAC avant la répartition entre les producteurs du montant des ventes. »

Mais la Direction de la sidérurgie estime que l'industrie sidérurgique française *“ne peut supporter cette nouvelle charge, vu son déficit actuel.”*<sup>2510</sup> Pourtant, elle va signer le contrat qui l'y engage, en avril 1944, hormis pour la zone sud<sup>2511</sup>.

« (...) pour éviter que les pouvoirs des représentants du Reichsgruppe Eisen und Stahl dans les usines sidérurgiques de Meurthe et Moselle sud soient basés sur l'ordonnance du Militärbefehlshaber n° 18 en date du 30 novembre 1940, j'ai accepté que le gouvernement français prenne à sa charge une rémunération globale se montant à 0,6 % de la valeur des factures de toute la sidérurgie française, à l'exception de la zone Sud »<sup>2512</sup>

C'est donc jusqu'aux derniers jours de la guerre que l'homme a usé et abusé de sa position de force dans le contrôle de la sidérurgie lorraine<sup>2513</sup>.

## Les saisies et la cession de matériel français

Même si dans l'ensemble les gros incidents sont rares, des saisies directes ont parfois lieu et certaines usines sont directement spoliées par saisie de machines expédiées aussitôt en Allemagne. Par exemple, l'usine de tôles fines de Blagny-Carignan, propriété de la société des hauts-fourneaux de la Chiers, se voit retirer son matériel de laminage à froid, ce qui évidemment la prive des moyens de poursuivre sa production<sup>2514</sup>. Les Allemands saisissent ainsi divers matériels pour la production mais aussi du matériel de transport. Ils exigent souvent, pour les usines qu'ils contrôlent en zone interdite, qu'une partie du matériel se trouvant dans des unités appartenant à ces sociétés, en zone libre, soit réexpédié vers la société mère. Ainsi, Röchling réclame cinq locomotives appartenant à la société de Wendel et stationnées en gare de Corrèze, dont il exige qu'elles soient réexpédiées à Hayange<sup>2515</sup>.

L'affaire Redange-Dilling donne aussi un bon exemple de la pression qu'exercent les Allemands sur les entreprises de la zone occupée pour s'opposer aux tentatives de sauvegarder une partie de leurs biens en zone libre.

En 1941, les autorités allemandes demandent la réintégration de 35 wagons de grande capacité, pour minerai, vendus par la Société des mines de Redange-Dilling aux Forges et aciéries de la Marine et Homécourt, entre mars et novembre 1940. Selon la Wehrmacht-Verkehrsdirektion (Service des transports de l'armée) de Paris, le siège des usines de Redange n'avait pas qualité pour vendre les wagons en question car ils appartenaient au groupe Redange-Dilling de Moselle, placé sous séquestre. Seul celui-ci pouvait donc disposer de la propriété des forges de Redange<sup>2516</sup>. En réponse, le directeur de l'usine de Boucau (St Chamond) demande que l'on ne restitue pas les wagons en question à l'Allemagne car ils leur sont indispensables et que, de plus, en droit français, ces wagons appartiennent à la Société des mines de Redange-Dilling,

---

général à la production industrielle, 10 mars 1944.

<sup>2510</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie/ note du directeur de la sidérurgie (signé Baboin) pour le secrétaire général à la production industrielle, 10 mars 1944, note manuscrite de bas de page, sans doute écrite par Baboin.

<sup>2511</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, lettre du ministre de la production industrielle à celui de l'économie et des finances datée du 31 juillet 1944 mais lettre C/R du contrat joint (en allemand) du 18 avril 1944.

<sup>2512</sup> AN/ F 12/ 10 059/ 18 avril 1944, *ibid.*

<sup>2513</sup> cf. infra « Le chantage autour de la restitution des usines ORAMMS ».

<sup>2514</sup> AN/ F 12/ 10 060/ Direction de la sidérurgie, note du 20 décembre 1940.

<sup>2515</sup> AN/ 189 AQ/ 140/ de Wendel/ affaire des 5 locomotives, notes signées de E. Röchling, 1940-1941.

<sup>2516</sup> AN/ F37/ 27/ DGRE/ Affaire Redange-Dilling, lettre de la Wehrmachtverkehrsdirektion, Paris, Abteilung Eisenbahnen, à la société de gérance des Forges de Redange, 28 mars 1941.

dont le siège est à St Chamond (Loire), les mines de Redange en Moselle ne représentant qu'une faible partie de l'actif total de la société.

« En fait, l'Allemagne retient actuellement, comme vous le savez, plusieurs milliers de wagons de grande capacité qui appartiennent à des sociétés françaises n'ayant aucune propriété en Moselle. Il nous paraît donc contraire à l'intérêt national de renvoyer dans l'Est, pour qu'elle subisse un sort semblable, une nouvelle rame de wagons français qui est indispensable là où elle se trouve actuellement. »<sup>2517</sup>

Ces wagons sont utilisés pour le transport des mines à coke, du site de Carmaux à l'usine métallurgique du Boucau (Pyrénées) qui appartient aux Aciéries de la Marine et d'Homécourt. Finalement, Berthelot, le secrétaire d'État aux communications, abandonnant la société française, est d'avis de donner satisfaction à la demande allemande. En effet, les wagons étaient effectivement affectés aux usines de Redange jusqu'à la guerre, cette affaire lui semble donc un mauvais terrain pour protester, car juridiquement il serait difficile d'argumenter sur une vente tardive qui peut sembler fictive<sup>2518</sup>. L'ordre est donné de se conformer aux ordres allemands et de renvoyer les wagons à Redange<sup>2519</sup>. On voit donc que s'il se trouve parfois quelques responsables pour prendre le parti des sidérurgistes et tenter de trouver des solutions qui sauvent au moins les biens, si ce n'est l'honneur, d'autres, probablement la majorité, hésitent peu face au chantage allemand<sup>2520</sup>.

Dans un sens différent de l'affaire des wagons de Redange-Dilling, on trouve un autre cas de réclamation par les Allemands de matériel d'une usine sidérurgique. Les établissements Delattre et Frouard ont une de leurs unités de production située dans la zone dite "interdite", sous le contrôle du Militärbefehlshaber du Nord de la France et de la Belgique, à Bouzonville précisément. Des machines appartenant autrefois à cette usine avaient été, au début de la guerre, transférées vers l'usine de Ferrière la grande, appartenant au même groupe, qui n'est pas, elle, dans cette même zone de contrôle. Le 21 novembre 1941, cette usine a reçu une injonction de ne pas s'opposer à l'enlèvement de ce matériel, affirmant que le transfert était autorisé en haut lieu, selon les indications d'une firme allemande, la Lothringer Walzengiesserei, qui est visiblement très intéressée par ces machines.

Le président de la Délégation française à la Commission d'armistice indique à son collègue allemand que, contrairement aux assertions de ladite lettre, le gouvernement s'oppose à ce transfert, pour des raisons qu'il a déjà évoquées dès septembre de cette même année, lors du début de l'affaire. Le ton n'est pas des plus aimables.

« Si je rapproche ce fait nouveau de ceux que je vous ai signalés dans mes précédentes lettres, en particulier du refus opposé par la Feldkommandantur de Nancy de délivrer des ordres d'enlèvements réguliers et de l'extension abusive de la notion de bien évacué de la Lorraine faite de telle manière que le matériel de l'usine de Bouzonville puisse y être inclus, je ne peux m'empêcher de penser la Lothringer Walzengiesserei, désireuse d'acquérir à bon compte le matériel des établissements Delattre et Frouard, rencontre de grandes difficultés pour justifier en bon droit cette prétention. J'espère que vous estimerez comme moi que ces faits viennent confirmer la thèse française, d'après laquelle ce matériel doit rester en possession de la société française. »<sup>2521</sup>

<sup>2517</sup> AN F 37 / 27/ DGRE/ Affaire Redange-Dilling, lettre du dir. de l'usine de Boucau (St Chamond), 25 mars 1941.

<sup>2518</sup> AN F37/ 2/ C/R d'un entretien avec la direction du mouvement à la SNCF, reprenant les deux interprétations possibles de l'art. 13 de la Convention d'armistice en matière de transport, 24 avril 1941.

<sup>2519</sup> AN F 37 / 27/ DGRE/ Affaire Redange-Dilling, lettre du 12 avril 1941.

<sup>2520</sup> Au sujet de l'attitude de ces fonctionnaires, voir le livre de témoignage de F. Bloch-Lainé et de Cl. Gruson, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, 1996.

<sup>2521</sup> AF B 32455 / Délégation française auprès de la commission d'armistice/ lettre de Boisanger à Hemmen a/s firme Delattre et Frouard, 19 décembre 1941.

Certaines acquisitions de matériel industriel divers sont réclamées par les autorités allemandes, mais Barnaud, le délégué général du gouvernement pour les relations économiques franco-allemandes, n'est pas favorable à ces transferts, d'autant plus qu'il s'agit souvent de matériel moderne et performant. Le Secrétariat d'État à la Production industrielle rappelle aux entreprises faisant l'objet de démarches allemandes qu'elles ne sont en aucun cas autorisées, sans une autorisation préalable du gouvernement français, à traiter directement avec les Allemands, occupants ou industriels, qui agissent d'ailleurs toujours en liaison étroite avec les autorités d'Occupation<sup>2522</sup>.

On cite ainsi deux exemples, celui d'une presse à matricer à froid du type "waterbury Farrel", appartenant aux E<sup>ts</sup> Martouret et C<sup>ie</sup>, de Saint Etienne. Une première démarche est faite dès novembre 1940, par l'intermédiaire de deux industriels allemands, Bauer et Kloenne, de la firme Bauer et Schaurter, de Düsseldorf. En avril 1941, c'est la délégation allemande qui revient à la charge, précisant que l'acquisition serait faite au profit de l'industrie aéronautique allemande, pour le compte du General-Luftzeugmeister. Barnaud est d'accord avec l'avis défavorable donné par le Ministère<sup>2523</sup>.

« Informés de cette affaire, mes services rappelèrent à la maison française en question qu'il ne lui était pas loisible de traiter directement avec les autorités allemandes sans autorisation de gouvernement français et que toute commande allemande en zone libre ne pouvait être acceptée avant la conclusion des négociations engagées à Wiesbaden. (...) Il s'agit de presses à matricer très modernes, à grande production, permettant de faire à froid des petits boulons (...) ces machines sont indispensables pour réaliser le programme de fabrication de boulons destinés à la SNCF. En effet, les besoins de la SNCF peuvent être évalués à 500 tonnes de boulons par mois ; leur satisfaction exige la totalité des moyens industriels de la région de St Etienne, tant que celle des Ardennes n'aura pas retrouvé une activité plus normale. »<sup>2524</sup>

En décembre de la même année, on cite un autre cas, celui de 75 tours Marquise de la société Willy-Heineman, à Paris. C'est cette société qui semble à l'origine de la proposition de vente. Mais cette fois-ci, la Délégation française non seulement ne s'oppose pas au transfert, mais il apparaît qu'elle aurait même souhaité que l'ensemble du lot de machines soit cédé, à 10 000 F chacune. C'est donc bien qu'il ne s'agit pas d'une position de principe, mais dans les circonstances du moment, d'une réaction au coup par coup, en fonction de l'intérêt technique du matériel demandé.

« Ces tours font partie d'un groupement important d'environ 75 machines, acquises par l'ex-ministère de l'armement et spécialement construits pour la fabrication des obus de 75 et de 165; ils ne peuvent être employés pour d'autres usages qu'au prix de transformations onéreuses et leur conception est assez rudimentaire (...) Même dans ces conditions, 43 machines seulement ont pu être cédées. »<sup>2525</sup>

D'autres affaires concernent le problème posé par les filiales sises dans les zones annexées et pour lesquelles les entreprises recevaient parfois différents ordres - il ne s'agit pas vraiment d'accords -, souvent pour la restitution de certains stocks ou machines expédiés vers des unités de la zone libre<sup>2526</sup>. Un exemple parmi d'autres, à propos de la société filiale des aciéries électriques d'Ugine-Uckange (Moselle): au moment de l'offensive allemande, le matériel avait été liquidé entre les deux sociétés actionnaires (Ugine et groupe Nord et Lorraine) et la partie

<sup>2522</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA/ lettre du secrétaire d'État à la production industrielle au Délégué aux relations économiques franco-allemandes, a/s cession de presse à matrice en Allemagne, 22 avril 1941.

<sup>2523</sup> AN F 37/ 20/ DGREFA/ lettre de J. Barnaud du 25 avril 1941.

<sup>2524</sup> AN F 37/ 20/ DGREFA / lettre du secrétaire d'État à la production industrielle au Délégué aux relations économiques franco-allemandes, a/s cession de presse à matrice en Allemagne, 22 avril 1941.

<sup>2525</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ Offre du 15 décembre 1941, de la société Willy-Heineman (44 rue de Lisbonne à Paris) de 75 tours Marquise.

<sup>2526</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi / Société Ugine, lettre du 28 avril 1945.

transportable (charpentes démontées, ponts roulants) avait commencé à être expédiée à Ugine (Savoie). Les Allemands exigèrent la réexpédition du matériel déjà expédié, en vain. Ils finirent par se contenter de s'attribuer le matériel resté sur place à Uckange.

### Un contrôle rentable pour les industriels allemands

Le paiement des commandes allemandes, qu'elles soient expédiées directement en Allemagne ou livrées à des organismes allemands en France<sup>2527</sup>, s'effectue par la procédure du clearing. Celui-ci est pris en charge par le Ministère de l'économie nationale et des finances, plus précisément la Direction du commerce extérieur (Bureau des achats et ventes à l'étranger)<sup>2528</sup>.

Des commissaires allemands sont nommés d'office dans les usines françaises relevant de la Direction des mines, avec des appointements très variables, mais souvent très importants. Ces rémunérations sont directement imputées sur les comptes des sociétés qui, dépossédées de leur exploitation, en ignorent le montant<sup>2529</sup>. Pour les mines de fer de Meurthe et Moselle dont les usines relèvent de la Direction de la sidérurgie, les dépenses de contrôle imposées aux mines sont de deux sortes. D'une part, des dépenses faisant l'objet d'une taxation à la tonne de minerai, taxation d'un montant de 0,40 F par tonne au profit du Beauftragter et de 0,40 F par tonne au profit du comptoir de vente de Metz (Liefergemeinschaft). D'autres dépenses recouvrant des frais divers et très variables d'une mine à une autre, si l'on se fie aux réponses reçues, car certaines paraissent incomplètes et ne comprennent pas toujours les dépenses en nature<sup>2530</sup>.

Ces dépenses sont réparties de diverses manières. Les frais de groupe sont en principe débités par le comptoir. Ces frais semblent s'élever en moyenne à 9 000 F par mois et par mine (variant de 5 000 à 13 000 F). Les frais mensuels de sous-groupe sont avancés par une mine et sont répartis entre les mines du sous-groupe; ils représentent en moyenne 3 625 F par mois et par mine (variant de 1 800 à 7 500 F). Des frais irréguliers correspondent parfois à des dépenses de premier établissement (réfection des logements, achats d'auto, etc.). Enfin, on trouve des frais exceptionnels, sans rapport direct avec le contrôle : par exemple un achat de 19 000 F de tissu, imposé à une mine...<sup>2531</sup>

Personne n'ose se plaindre. M. Barnaud, le délégué général aux relations économiques franco-allemandes, estime que ces appointements sont tous trop élevés, voire exagérés, mais qu'il vaut mieux, vu les circonstances, s'abstenir de faire des réclamations ou d'en demander la diminution. Il pense qu'il vaudrait mieux tenter d'obtenir que ces frais soient imputés sur les frais généraux spéciaux aux commandes allemandes<sup>2532</sup>. Cela revient à faire payer en totalité les frais par les clients allemands, même si l'on sait bien, au total, que par le clearing, la majeure partie est payée par l'État français.

Le délégué demande que l'on procède à une enquête auprès des services de la production industrielle en vue de connaître précisément le montant des sommes reçues à titre de frais par les commissaires allemands établis auprès des principales entreprises françaises et de savoir par qui sont finalement supportées ces dépenses, en particulier si elles sont inscrites dans la part des frais généraux affectés spécialement aux commandes allemandes<sup>2533</sup>. Les réponses arrivent assez

<sup>2527</sup> sauf si ces ventes concernent le ravitaillement des troupes d'occupation en France ou l'entretien et le renouvellement de leur matériel.

<sup>2528</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII), circulaire n° 54 du 18 juin 1941 du comité MT-PS, Modalités de règlement des commandes allemandes.

<sup>2529</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), note du Secrét. à la Production industrielle a/s des appointements des commissaires allemands, 10 sept. 1941.

<sup>2530</sup> tout le courrier des mines est soumis au visa du Beauftragter ou de son représentant.

<sup>2531</sup> AN/ F 37 / 24 DGREFA/ 10 septembre 1941, *op. cit.*

<sup>2532</sup> AN F 37 / 24 DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), Appointements des commissaires allemands dans les usines françaises, C/R de la réunion de liaison Finances-Production, 23 juillet 1941.

<sup>2533</sup> AN F 37 / 24 DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), Appointements des commissaires



rapidement<sup>2534</sup> et font apparaître des situations très diverses : indemnités variables (de 2 000 à 40 000 F par mois environ, par exemple renseignement du comité d'organisation de l'automobile : 20 RM par jour (soit 12 000 F par mois); Panhard 20 000 F par mois) ou inexistantes (Bronzavia, deux commissaires non rémunérés). Pour Schneider, il semble qu'aucune indemnité ne soit versée aux trois commissaires de contrôle<sup>2535</sup>. Dans certains cas, les sommes sont passées dans les frais généraux car il n'y a pas de commandes allemandes qui pourraient permettre de répercuter ces frais.

« Dans toutes les entreprises précitées, les commissaires habilités en vertu de l'ordonnance du 20/11/1940 représentent les intérêts, soit de firmes privées, soit d'organismes militaires, dans l'exécution de commandes allemandes et la détermination des prix. Les sommes qui leur sont versées sont passées dans la comptabilité des firmes françaises par frais généraux ; à ma connaissance, seule la maison Panhard amortit ces frais extraordinaires par une augmentation du prix de l'heure de travail dans la détermination du prix de revient de ses commandes allemandes. (...) M. Von der Tann contrôle la société Somua qui l'appointe à raison de 80 000 F par mois et la société Rateau dont il reçoit une indemnité mensuelle de 14 000 F. »<sup>2536</sup>

Les commissaires habilités représentent les intérêts, soit de firmes privées, soit d'organismes militaires, dans l'exécution de commandes allemandes et la détermination des prix. Les sommes qui leur sont versées apparaissent dans la comptabilité des firmes françaises sous la rubrique des frais généraux. Voici un exemple des prélèvements quotidiens opérés dans les mines de fer de Meurthe et Moselle:

« Les dépenses de contrôle imposées aux mines sont de deux sortes :

a) dépenses faisant l'objet d'une taxation à la tonne de minerai : 1) 0,40 F par tonne au profit du Beauftragte ; 2) 0,40 F par tonne au profit du comptoir de vente de Metz (*Liefergemeinschaft*<sup>2537</sup>)

b) autres dépenses : Il est à noter que ces frais varient très sensiblement d'une mine à l'autre, du moins si on se fie aux réponses reçues et dont certaines paraissent incomplètes. Quelques-unes ne chiffrent les dépenses en nature et enfin les mines ne savent pas toujours, ou n'ont pas toujours indiqué les périodes exactes auxquelles s'appliquaient ces dépenses. Il convient de noter à ce propos, que tout le courrier des mines est soumis au visa du Beauftragte ou de son représentant. Sous le bénéfice de ces observations, on constate que les dépenses se répartissent comme suit:

1) les frais de groupe qui sont en principe débités par le comptoir. Il est à noter que toutes les mines n'ont pas indiqué ces frais; quelques autres ont signalé avoir reçu, en mai, une note de frais variant de 30 à 45 000 F et qui a été retirée par la suite sans explications. Ces frais semblent s'élever en moyenne à 9 000 F par mois et par mine (variant de 5 000 à 13 000 F);

2) les frais mensuels de sous-groupe qui sont avancés par une mine et sont répartis entre les mines du sous-groupe, en moyenne 3 625 F par mois et par mine (variant de 1 800 à 7 500 F);

3) des frais irréguliers correspondant parfois à des dépenses de premier établissement (réfection de logements, achats d'autos,...);

4) des frais exceptionnels sans rapport direct avec le contrôle (par exemple, un achat de 19 000 F de tissu imposé à une mine). »<sup>2538</sup>

---

allemands dans les usines françaises, demande de renseignements en date du 18 juillet 1941.

<sup>2534</sup> AN F 37 / 24/ Réponses reçues entre le 10 septembre et le 15 octobre 1941.

<sup>2535</sup> cf. *infra*.

<sup>2536</sup> AN F 37 / 24 DGREFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945), Appointements des commissaires allemands dans les usines françaises, réponses (10 sept-15 oct). Un peu plus loin dans le document est cité le cas de la société General Motors qui, si elle ne relève pas du secteur sidérurgique, est intéressant à noter. Un accord serait en effet intervenu entre la société américaine et les autorités allemandes en vue de protéger les intérêts du groupe en Europe occupée, en dehors des unités de production automobile réquisitionnées directement par les autorités militaires. Un certain Dr. Wunderlich reçoit 3 millions de francs d'indemnités annuelles pour cela.

<sup>2537</sup> comptoir de vente spécial.

<sup>2538</sup> AN/ F 37/ 24/ enquête CR du 10 sept. 1941 sur les appointements des commissaires allemands.

La ponction organisée au niveau national est ainsi dupliquée à l'échelle locale, dans chaque entreprise. Le profit maximum est de rigueur. Le contrôle allemand sur les sociétés se renforce par un contrôle sur les décisions prises par les conseils d'administration qui doivent désormais demander une autorisation d'action au Commandement militaire en France.<sup>2539</sup> Le but en est essentiellement d'empêcher le transfert des sièges sociaux à l'étranger. Le gouvernement français tente de résister, mais faiblement.

Dans beaucoup d'autres cas, il n'y a pas de commissaire industriel ou de contrôle précisément établi, donc pas de frais spécifiques, mais une partie des entreprises sidérurgiques et minières françaises<sup>2540</sup>, parmi les plus importantes, est placée sous le contrôle de grandes sociétés allemandes<sup>2541</sup>. Ces sociétés perçoivent donc, au titre de ce contrôle, des rémunérations mais surtout elles se trouvent en position de force pour des contrats commerciaux ou techniques. Dans certains cas et avec l'aval des autorités tant allemandes que françaises, les entreprises négocient des contrats de représentations, limités à certains territoires, en général les territoires occupés, qui offrent à la firme allemande un pourcentage sur les ventes. C'est ainsi que la société Rheinmetall-Borsig, chargée du contrôle technique des usines Schneider, en profite pour se faire céder le droit de représentation en Allemagne pour tous les produits des usines du Creusot, réalisant ainsi une marge de bénéfice sur toutes les marchandises vendues, de force, à l'Allemagne. La société française n'a pas vraiment le choix, même si les négociations ont une apparence "normale". Le contrat est signé en décembre 1941.

« MM. Schneider & C<sup>ie</sup> concèdent à Rheinmetall-Borsig, pour toute l'étendue du Grand Reich allemand, y compris le protectorat, le gouvernement général et les autres régions placées actuellement sous son administration, France et Belgique exclues, le droit de vente exclusive (...) de tous les produits des usines Schneider, à l'exclusion de tous les matériels de guerre, des produits dont la vente est réservée à des comptoirs et des aciers spéciaux. (...) les ventes seront faites pour le compte et aux risques de MM. Schneider & C<sup>ie</sup>, aux conditions fixés par ces derniers. (...) »

MM. Schneider & C<sup>ie</sup> pourront toutefois traiter directement et sans l'intermédiaire de Rheinmetall, toutes opérations d'achats de matières, machines-outils, autres affaires courantes, dans les territoires ci-dessus définis; ils pourront également continuer leurs relations avec les brevetés de ces territoires qui leur ont concédé des licences, et contracter éventuellement de nouveaux accords techniques sans l'intervention de Rheinmetall.

Le présent accord entrera en vigueur à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 1941. (...) Il prendra fin au plus tard à la signature du Traité de paix à intervenir entre la France et l'Allemagne. Il prendrait fin immédiatement et sans délai au cas où Rheinmetall ou ses représentants cesseraient, avant cette époque, d'exercer le contrôle technique des usines de MM. Schneider & C<sup>ie</sup>. »<sup>2542</sup>

Comme ce contrat est rétroactif au 1er juillet 1941, des négociations ont lieu sur la réversion des sommes perçues au titre du contrôle. Mais un désaccord porte sur l'interprétation du protocole signé et les directeurs de Schneider font préciser que l'accord conclu doit être entendu comme n'ajoutant pas les marges de vente aux rémunérations versées à la firme allemande au titre du contrôle technique. Le remboursement des frais de contrôle est de ce fait demandé<sup>2543</sup>.

« En ce qui concerne le cumul des commissions contractuelles avec votre rémunération de contrôleurs techniques de nos usines, votre lettre du 27 janvier 1942 diffère sensiblement de notre lettre du 23 déc. 1941, puisque d'après votre lettre vous ne nous remboursez les paiements

<sup>2539</sup> AN/ F 37/ 24/ projet d'ordonnance (août sept 1941).

<sup>2540</sup> très souvent liées.

<sup>2541</sup> AN F 37 / 24 DGRÉFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945).

<sup>2542</sup> AN/ 187 AQ / 574, contrat signé (non daté mais de 23 déc. 1941, selon lettre jointe), valable rétroactivement au 1er juillet 1941, entre la société Rheinmetall-Borsig et la Maison Schneider.

<sup>2543</sup> AN/ 187 AQ / 574/ lettre du 23 déc. 1941 signée Saint-Sauveur et Vicaire à Rheinmetall-Borsig et lettre de Rheinmetall-Borsig au Conseil d'administration de Schneider, 5 mars 1942.

que nous vous aurons faits au titre de contrôle technique que jusqu'à concurrence des commissions reçues par vous en vertu du contrat.

Prenant en considération les explications que nous a présentées M. Durst, nous nous rangeons à votre manière de voir sur ce point. Nous espérons par contre, que vous voudrez bien faire vos efforts pour que vos frais trimestriels de contrôle technique ne dépasse pas le niveau atteint pendant la première période du règlement, c'est-à-dire la période antérieure au 31 mars 1941. »<sup>2544</sup>

La société française obtient satisfaction et n'aura aucun frais de contrôle à payer à la société Rheinmetall Borsig <sup>2545</sup>. Mais il s'agissait bel et bien ici d'un abus de position dominante du fait de la situation de guerre, reconnu de fait par le terme de l'accord à la signature du Traité de paix. Derrière cet accord se profilait sans doute une manœuvre de Goering puisque la société Rheinmetall-Borsig était contrôlée majoritairement, depuis peu, par la société nationale Hermann Goeringswerke. Sans doute y avait-il des visées pour l'après-guerre sur cette société symbole de l'armement français.

Les services des commissaires coûtent cher : au 31 décembre 1942, Schneider a déjà payé 292 084 F de commissions sur factures encaissées, et pour seulement les trois mois suivants, la somme de 139 357 F<sup>2546</sup>. Ceci dit, comme il semble que ce soit une commission proportionnelle aux ventes réalisées, c'est sans doute aussi que les affaires augmentent. Les choses ne se passent pas toujours dans des conditions contractuelles et la firme est parfois soumise à des abus, comme on le note dans le cas d'un certain Wolf Förger, chef de groupe aux mines de Conflans-Jarny<sup>2547</sup>, qui « a profité de sa situation pour s'enrichir aux dépens des mines de Jarny, Giraumont et Droitaumont ; véritable "gangster" ».<sup>2548</sup>

## Le profit sur les biens juifs

La famille Rothschild qui, en dehors de ses intérêts particulièrement concentrés dans les sociétés bancaires, possède quelques sociétés industrielles, est une des rares familles juives qui en France a des liens avec le milieu de la sidérurgie. Ses biens sont tombés sous le coup de la loi du 5 octobre 1940, celle qui prive les personnes déchues de leur nationalité française de leurs biens situés en France<sup>2549</sup>. Il découle de ces décisions que le séquestre du patrimoine familial est confié à la Direction générale des Domaines, qui doit les liquider dans un délai de six mois et verser le produit de cette liquidation au Secours national, une fois payées les créances éventuelles. Mais le patrimoine situé en France est minoritaire par rapport à l'ensemble du patrimoine familial, la plus grande partie de ce dernier se situant soit en Allemagne, soit dans les territoires occupés ou annexés par le Reich. Après avoir fait main basse sur tous ces biens, dont une très importante usine d'armement, située en Tchécoslovaquie, la Witkowitz Bergbau und Eisenhütten Gewerkschaft, les Allemands vont tenter de récupérer l'ensemble des biens présents en France et sous séquestre public. C'est à l'aide d'une stratégie globale portant à la fois sur de supposées créances, sur des participations à l'étranger et sur le matériel de l'usine Austin de Liancourt (Oise), entre autres, que va tenter de s'opérer cette mainmise.

<sup>2544</sup> AN 187 AQ/ 574/ lettre de Schneider, signée Vicaire et A. de Saint Sauveur, du 17 mars 1942, à Rheinmetall-Borsig AG Berlin.

<sup>2545</sup> AF/ B 47 502/ 28 avril 1945, *ibid.*

<sup>2546</sup> Schneider AN 187 AQ / 574 note du 24 juillet 1943.

<sup>2547</sup> rattachées aux mines de Droitaumont, de Schneider.

<sup>2548</sup> AN/ 187 AQ/ 575/ Fichier des autorités d'occupation, mentions manuscrites.

<sup>2549</sup> loi du 23 juillet 1940, loi rétroactive qui retire la nationalité française à la plupart ceux qui l'ont obtenu depuis 1927. Dans le cas de la famille Rothschild, les décrets de dénaturalisation ont été publiés le 27 janvier 1941, ceux de confiscation, le 27 mars 1941.

En 1942, la Dresdner Bank demande à la Direction des Domaines de lui vendre les 43 300 actions “juives” de la Witkowitz Bergbau détenues par l’enregistrement séquestre, contre un paiement en valeurs françaises, au prix de 50 RM par titre. D’autres titres de la même société, déposés dans un coffre de la Banque de France à Nevers, avaient déjà été saisis, dès le 13 janvier 1941, par les autorités d’Occupation. Mais au mois d’octobre de la même année, la Dresdner Bank fait savoir qu’elle ne peut trouver les titres français nécessaires et qu’elle désire payer en francs français. L’enregistrement refuse alors, en accord avec la Direction des finances extérieures, de donner suite à cette affaire<sup>2550</sup>.

Parallèlement à cette première affaire, la société Witkowitz Bergbau réclame également, toujours par l’intermédiaire de la Dresdner Bank, le paiement d’une somme de 185 338 F, qui correspondrait au solde débiteur d’un compte d’associés ouvert, dans les écritures de cette société, au nom d’Eugène de Rothschild. Or ces sommes auraient été prélevées le 31 janvier et le 13 avril 1940, alors que le compte en question, atteint préalablement par les mesures contre les juifs, avait été frappé de l’ordonnance allemande sur les biens ennemis du 15 janvier 1940. A cette date, le compte présentait un solde positif. Pour ces raisons et pour d’autres s’appuyant sur des jurisprudences diverses, le directeur des Domaines refuse de payer ces sommes et invite la société allemande à poursuivre le remboursement de sa créance sur les biens dépendant du séquestre du Reich, notamment la Banque Rothschild de Vienne.

« Étant donné l’aspect politique du problème, je n’hésiterai pas à employer tous les moyens de procédure pour résister à la demande et à mettre la Cour de Cassation à même de se prononcer. (...) Toutefois, avant de prendre une décision définitive, j’ai l’honneur de prier Monsieur le Directeur du Trésor de bien vouloir me faire connaître son opinion sur cette difficulté, en appelant son attention d’une manière toute spéciale sur la gravité et l’importance de la question qui a une portée très générale en matière de séquestres. »<sup>2551</sup>

Les occupants vont également utiliser ces lois iniques de la saisie des biens juifs et des interdictions rétrospectives de cession de biens, en les combinant à l’occasion avec des ordonnances militaires allemandes, pour tenter d’agrandir un peu plus leur contrôle de l’économie française. C’est la tactique qui consiste à passer par l’intermédiaire des firmes privées allemandes que va tester la société Krupp dans l’affaire Austin.

Lors du Procès Krupp<sup>2552</sup> fut recueilli le témoignage de Milos Celap, de nationalité yougoslave, ancien directeur général et président de la SA Austin à Liancourt (Oise). Cette société au capital de 3 millions de francs était spécialisée dans la fabrication de tracteurs et de pièces pour machines agricoles. Celap était le beau-frère de Robert Rothschild, qui avait épousé sa sœur et à qui appartenait, depuis mai 1939, 91 % des parts et du stock de ladite société. En juin 1940, sur ordre des autorités françaises, la famille Rothschild et tout le personnel se déplacent vers l’intérieur du territoire.

Après l’armistice, Celap est envoyé à Liancourt pour tenter de remettre en fonctionnement la production habituelle. Robert Rothschild ne peut le suivre car la Chambre de commerce de Lyon, qui à l’époque délivre les papiers de circulation, lui conseille de ne pas se rendre dans la zone d’occupation allemande parce qu’il était juif. L’usine est alors occupée par les troupes allemandes sous la direction du lieutenant Broeckler qui lui dit qu’il est hors de question que le directeur-général revienne à l’usine, parce que celle-ci est une propriété juive. Il lui suggéra cependant que M. Rothschild renonce à son poste d’administrateur délégué de la société et cède ses parts à un Aryen, qui pouvait être Celap lui-même. Ce qu’accepta Rothschild pour sauvegarder les intérêts de sa famille et de son personnel. Broeckler approuva les transferts et l’usine fut remise en route en octobre 1940.

<sup>2550</sup> AF/ B 32 471/ Affaire Rothschild, note du 23 avril 1943.

<sup>2551</sup> AF/ B 32 471/ Affaire Rothschild, note de la Direction générale des Domaines à la Direction du Trésor, 30 juillet 1943.

<sup>2552</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. *The Krupp Case*, Washington, 1950. Ce qui suit est une synthèse de diverses informations, témoignages et documents du procès.

Mais le 28 décembre se présente à l'usine Lucien Segond, administrateur provisoire de la société nommé en vertu du décret contre les biens juifs ou sous contrôle juif. Selon ce décret, les transferts de biens effectués après le 23 mai 1940 n'étaient pas valides en conséquence ceux opérés par Robert Rothschild non plus, ce qui fut confirmé officiellement en avril 1941. Dans la période qui suivit se succèdent de nombreux administrateurs provisoires nommés soit par Vichy, soit par les Allemands.

Milos Celap doit ensuite quitter la zone occupée après que, en avril 1941, l'Allemagne attaquait la Yougoslavie et ne retourne à Liancourt qu'à la Libération de la région, en octobre 1944. Entre-temps, Robert Rothschild avait été placé en résidence surveillée, à St Félicien en Ardèche. Il avait tenté de s'enfuir jusqu'au Portugal via l'Espagne, mais avait été pris juste après la frontière et renvoyé en France. C'est à Cleon d'Andran (Drôme) qu'il fut arrêté en février 1944 par André Francis et son "gang" (sic)<sup>2553</sup> du Parti populaire et envoyé à la prison de Montluc à Lyon. Il parvint à en faire sortir une lettre accusant Damour, le procureur au Commissariat des affaires juives et Sambre, le nouvel administrateur nommé en 1944 à la Austin, un ami d'un important cadre de chez Krupp... Il fut ensuite transféré à Drancy et finalement, le 7 mars 1944 partit pour Auschwitz d'où il ne revint pas.

Au retour de Celap à Liancourt, en octobre 1944, ce dernier trouve un nouvel administrateur provisoire, cette fois nommé par les Alliés comme séquestre des propriétés Krupp. En effet, pendant la guerre, l'entreprise avait été confiée en location à Krupp et le matériel vendu à la Friedrich Krupp AG.

Un protocole de cession avait été signé le 3 septembre 1942, entre Walter Stein, pour la firme Krupp, et Maurice Ehrard, administrateur provisoire, proposant un forfait pour l'ensemble des machines de l'usine (sauf 30, à part) de 1 500 000 francs, somme ridicule selon Celap. Cet accord était fixé pour une période de trois ans, avec droit de renouvellement et la firme s'engageait à maintenir la production de pièces détachées pour les tracteurs déjà en service. La firme Krupp était autorisée à faire des extensions, des améliorations, des modifications et à installer de nouvelles machines, ce qu'elle fit immédiatement en se débarrassant des machines à usiner les pièces de tracteurs, qui furent vendues ou envoyées ailleurs, et en faisant installer de nouvelles machines, destinées à fabriquer de l'armement et que l'on avait fait venir ... d'un peu partout ailleurs en France !

La société Krupp continua parallèlement ses efforts pour tenter de racheter cette entreprise et elle serait parvenue à ses fins si les événements militaires n'avaient mal tourné pour le Reich. D'ailleurs, la firme Krupp avait des visées bien plus larges et une stratégie générale pour acquérir de nouvelles propriétés. Une circulaire du directoire de Krupp, datée du 24 mai 1941, confirme l'intérêt de la firme pour l'acquisition de nouvelles usines et indique que l'on doit saisir toutes les opportunités. Elle commence par créer une société "française", la Krupp S.A. qui a un stock disponible de capital pour achat de 20 millions de francs, dont 14 millions détenus par Krupp Essen. On espérait ainsi pouvoir plus facilement faire accepter l'achat de la firme Austin par une firme « française ». Mais dans l'exploitation des occasions fournies par le délire persécuteur nazi contre les juifs, la firme Krupp n'en reste pas là. Elle obtient de l'administrateur provisoire de louer, avec droit de rachat dans le délai de six mois, un immeuble situé au 141 du boulevard Haussmann, bien saisi à la société Bacri Frères par une décision du Commissariat aux questions juives. Les diverses correspondances saisies par le tribunal montrent l'avidité que montra la firme pour ces acquisitions, en accumulant les rendez-vous avec les officiels français ou allemands dans ce but.

Mais les efforts répétés n'aboutissent pas, le Ministère des finances fait traîner en longueur en trouvant toujours de nouvelles objections. Krupp obtient alors le remplacement de Ehrard par un nouvel administrateur, Richard Sambre. Celui-ci menace Robert Rothschild, le 6 février 1944, pour obtenir des renseignements financiers sur la situation de l'entreprise, car celui-ci a emporté avec lui tous les livres comptables. Il s'y refuse, est menacé à plusieurs reprises et est finalement

---

<sup>2553</sup> *Trials of war criminals ... , op. cit.*

arrêté le 21 février. Quelques jours avant l'entrée des troupes américaines, l'usine est évacuée et l'on emmène 18 machines provenant d'un peu partout, deux étant de la société Austin elle-même. Ces machines sont immédiatement mises en service dans des usines allemandes.

Une autre société appartenant au patrimoine Rothschild va être également l'objet d'une vente, mais cette fois-ci, à des actionnaires français. La Société des mines de la Grand-Combe, bien mis sous séquestre et appartenant auparavant conjointement à Edouard et Henri de Rothschild, fait l'objet d'une proposition de rachat par la Société des mines de Carmaux, en août 1941. Les 12 124 actions de la société seraient rachetées au prix moyen de juillet 1941, de 2 158 F, soit le plus haut cours qu'a connu cette société depuis des années. Il faut dire que ces charbonnages présentent un grand intérêt car ils sont alors situés dans la zone non occupée et, produisant au plus fort niveau, ils ravitaillent le Midi. Des propositions avaient déjà été faites par la société Saint-Gobain, par l'Union européenne industrielle et financière et par les Forges de Hayange et de Moyeuivre. mais toutes ces sociétés avaient finalement renoncé à leur projet en raison des cours très élevés.

Après une négociation, la Société des mines de Carmaux est autorisée à faire la transaction, elle pourra aussi céder une partie des titres à sa filiale la C<sup>ie</sup> générale industrielle, mais elle s'engage à céder jusqu'à 1 000 actions au Domaine-séquestre, s'il le souhaite, et à s'interdire toute mutation des titres pendant 5 ans<sup>2554</sup>.

S'agissait-il ici d'un arrangement ou d'une véritable vente ? Il semblerait plutôt que la deuxième interprétation soit la meilleure. Ce n'est pas un cas isolé de ce type de situation dans laquelle l'aryanisation économique ordonnée par le gouvernement de Vichy a permis l'acquisition de nouvelles affaires. Comme le fait remarquer Philippe Mioche, il pouvait aussi bien s'agir d'une entente tacite avec les anciens propriétaires juifs que de réaliser effectivement une bonne opération et il est difficile de faire la part entre ces deux motivations<sup>2555</sup>.

---

<sup>2554</sup> AF/ B 32 480/ PV de la séance du 8 août 1941 du comité supérieur des séquestres et liquidations (direction générale des domaines).

<sup>2555</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in HES, *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

## LA RECHERCHE DE L'EMPRISE ÉCONOMIQUE : LES MÉTHODES

Suite à l'interdiction totale qui avait été décrétée après la Première Guerre mondiale, à l'investissement de capitaux allemands en France, dans l'industrie, on a pu constater qu'en 1939 l'interpénétration des capitaux français et allemand dans le secteur de la sidérurgie est très faible. Elle n'est pas pour autant inexistante<sup>2556</sup>. Il y a alors deux sortes de participations dans le pays voisin : d'une part celles qui représentent la création d'une filiale commerciale pour assurer la représentation et la vente dans la capitale du pays voisin. D'autre part, il y a aussi la recherche d'assurances en matière d'approvisionnement (charbon pour les Français, minerai de fer pour les Allemands).

Dès les premiers jours de l'Occupation, les Allemands vont donc chercher à récupérer ces participations françaises dans la sidérurgie allemande et développer leurs propres participations dans l'économie française. La demande au sujet des biens allemands en France est immédiate, dès le début du mois de juillet 1940. Suite à une réponse négative de la part du gouvernement français au sujet des biens séquestrés, le ton se fait menaçant.

« En ce qui concerne le séquestre des biens allemands, M. Hemmen déclare que si les Allemands ont oublié la perte de leurs biens du fait des séquestres de la dernière guerre, ils n'ont pas oublié la manière dont ils ont été traités. Les Allemands sont bien décidés à ne pas accepter que, par suite de saisies, le travail de toute une vie soit anéanti comme il le fut pendant la dernière guerre. Il importe au plus haut point que ces deux questions soient réglées conformément au désir des autorités allemandes. S'il n'en était pas ainsi, les négociations seraient paralysées et les deux pays en subiraient un dommage considérable. »<sup>2557</sup>

Le gouvernement français va donc céder à ces exigences et rendre les biens allemands sous séquestre, ce qui n'est pas une grande concession, pour un vaincu. Par contre, les choses vont s'avérer plus délicates dans le problème des participations françaises à l'étranger, et plus encore quand les Allemands vont profiter de la situation pour tenter d'imposer des investissements dans l'économie française.

### La position allemande et son évolution

#### *Les objectifs généraux*

Si les dirigeants allemands n'avaient pas, en général, de plan vraiment établi sur le problème de la gestion économique des pays occupés - hormis celui de les exploiter au maximum -, certains d'entre eux avaient cependant des objectifs précis, et parmi ceux-ci « *l'extension de l'influence allemande sur les entreprises étrangères* ». C'est ainsi que le présente très clairement Goering, dès août 1940, dans un texte fondamental adressé à tous les services concernés par les aspects économiques de la guerre. Les objectifs de mainmise sur toutes les participations étrangères détenues par les entreprises de chacun des pays occupés, dont la France, sont clairement définis et leur mise en œuvre est mûrement préparée.

« L'extension de l'influence allemande sur les entreprises étrangères est un but de la politique économique allemande. Il n'est pas encore possible de déterminer si le traité de paix [sera source de] cessions de participations et dans quelle mesure. Mais dès maintenant, il est nécessaire d'exploiter toute occasion pour permettre à l'économie allemande dès le temps de guerre de prendre pied sur les objectifs économiques intéressant les pays occupés, et pour

<sup>2556</sup> cf. *supra* chapitre 3.

<sup>2557</sup> AF/ 4 D 1 Commission d'armistice de Wiesbaden 2 - 22 juillet 40.

empêcher des manœuvres qui pourraient rendre plus difficile la réalisation du but mentionné plus haut.

A ce sujet, je fais les remarques suivantes:

1. Les transferts de capitaux d'Allemagne vers les territoires occupés seront facilités dans une mesure telle que, dès à présent, les entreprises économiques pourront effectuer des achats dirigés dans les territoires occupés, par l'intermédiaire de milieux allemands. Je ferai connaître sous peu des détails plus précis, et notamment je me réserve le droit de donner l'autorisation d'acquérir des entreprises et des participations dans les territoires occupés, dans le cadre de directives que je fixerai.

2. Je suppose que les réglementations en matière des devises en vigueur dans les territoires occupés constitueront une barrière efficace contre le transfert de droits de propriétés relatifs à des entreprises étrangères au pays étranger tiers (il s'agit notamment des États-Unis et de la Suisse). Je prie de vérifier de ce point de vue la réglementation des devises pour la compléter en cas de besoin et en même temps de faire usage du droit d'autorisation réservé aux autorités allemandes pour les opérations dans le sens indiqué plus haut.

3. Toutefois il paraît également utile de veiller à ce que les droits de propriétés relatifs à des entreprises économiques dont le siège se trouve dans un des territoires occupés ne soient pas cédés jusqu'à nouvel ordre à d'autres amateurs que les Allemands, par exemple aux nationaux d'un autre territoire occupé ou d'un état tiers. Je prie de mettre en application une réglementation appropriée.

4. Mais dans beaucoup de cas précis, des mesures de cette nature ne seront pas suffisantes pour nous réserver les entreprises qui ont de l'importance pour nous, car souvent les participations auront été cédées dès avant l'arrivée des troupes allemandes ou bien les titres de propriété, actions, etc. auront été transférés à l'étranger. Il est souhaitable que de pareilles cessions de droit de propriété, déjà effectuées au bénéfice de sociétés de même nationalité des étrangers, soient frappées rétrospectivement de nullité, ou dans certains cas, qu'une ordonnance appropriée donne à l'acquéreur de pareilles valeurs une situation juridique si incertaine que ces opérations perdent tout attrait pour l'acheteur. Je prie par conséquent d'examiner en quelle mesure le but que nous recherchons peut être atteint par l'institution d'une autorisation obligatoire et rétroactive pour les ventes de droits de propriété, à des entreprises de même nationalité ou étrangère. Il y a lieu de prévoir comme point de départ de la période de rétroactivité le jour de l'ouverture des hostilités entre le pays considéré et l'Allemagne. (...)

Le fait que l'autorisation obligatoire et rétroactive soit instituée dans les pays occupés servira d'argument efficace dans les négociations ultérieures, même si la légalité d'une pareille autorisation obligatoire devait être révoquée en doute dans certains pays en raison de son caractère rétroactif. A tout le moins, cela permettra d'obtenir que les choses traînent en longueur, ce qui fera naître l'occasion de négocier. »<sup>2558</sup>

Mais les visées ne s'arrêtent pas aux actifs étrangers. Il s'agit aussi de mettre en place un contrôle de plus en plus serrée sur les entreprises des pays occupés, afin de préparer une Europe de l'après-guerre sous entière domination allemande, politique mais aussi économique. Le procès de Nuremberg a permis de mettre en évidence ces méthodes nazies de mainmise sur les économies des pays occupés, qui visaient à rendre celles-ci quasi-définitives, quelle que soit l'évolution ultérieure de la situation, d'où cette volonté légaliste que l'on retrouve dans de nombreux exemples.

« Les industriels allemands avaient reçu des instructions leur enjoignant de se répartir les entreprises des pays occupés ayant une activité analogue à la leur. Tout en leur faisant exécuter des commandes, ces industriels devaient mettre les entreprises des pays occupés définitivement sous leur tutelle au moyen de combinaisons financières variées. »<sup>2559</sup>

<sup>2558</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin, traduction d'une note de Goering, (secret), Berlin, à Ministère des Aff. étr. (directeur Wiehl), Ministère de l'économie (Dr Schlotterer), Commandement en chef de l'armée de terre (colonel Warlimont), Commandement en chef des forces armées (général Thomas), 2 août 1940.

<sup>2559</sup> Jacques-Bernard Herzog (procureur du tribunal militaire), « Le pillage économique », in Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946, p. 37.



Si certaines sociétés allemandes se proposent de racheter du matériel ou des parts d'entreprises françaises, elles agissent donc, la plupart du temps, au nom des autorités d'occupation.

### *Quelles méthodes générales pour l'influence allemande ?*

A propos de ces investissements allemands en France et des autres tentatives de rapprochement et de contrôle de l'économie française, on trouve dans les archives allemandes du Ministère des Affaires Étrangères la copie d'un rapport fait par un gros industriel français, non nommé, au sujet de l'activité allemande dans l'organisation économique de l'Europe. L'auteur français de cette note, qui date du début de l'année 1941, éclairant du point de vue français les problèmes économiques en suspens entre l'Allemagne et la France, indique les méthodes employées par les Allemands pour contrôler les principales industries françaises et pose le problème de savoir sous quelle forme l'économie allemande doit prendre une influence sur l'économie française, en faisant abstraction du point de vue hégémonique. Le responsable du Ministère des Affaires Étrangères souhaite en parler lors d'un entretien avec ses collègues de l'Économie et du Plan<sup>2560</sup>. On dispose de la traduction allemande, non signée, de la lettre de l'industriel français.

« On a l'impression manifeste que l'Allemagne s'efforce d'organiser l'économie du continent européen. On voit déjà comment des choses sont entreprises, à Paris comme à Wiesbaden, pour générer des relations économiques franco-allemandes. Ces tentatives partent de points de vue très différents, les unes dans le sens d'un contrôle allemand direct d'entreprises françaises, d'autres dans le sens d'une mise en place d'un contrôle global commun sur les diverses branches de l'industrie. Il serait souhaitable que l'on puisse, grâce à un plan uniforme ou par les directives des plus hautes autorités, orienter d'ores et déjà vers la seconde possibilité qui de très loin, offre les plus grandes possibilités de réussite.

L'Allemagne peut naturellement essayer de mettre sous sa tutelle un nombre plus ou moins grand d'entreprises, que ce soit en France, dans les colonies françaises ou dans les entreprises étrangères qui sont sous contrôle français. Du côté allemand, cette politique rencontrerait peu d'opposition, car dans le cadre des relations actuelles, il n'est pas difficile pour le gouvernement allemand de mettre à la disposition d'entreprises privées allemandes, des sommes en francs, qui découlent des coûts élevés de l'Occupation et de leur donner le choix des entreprises françaises et de les laisser, grâce à diverses ordonnances et sous la menace de saisies, s'en assurer le contrôle. Nous avons déjà pu constater que certaines affaires ont été menées de cette façon ; en ce qui concerne les inconvénients, il faut savoir qu'un tel comportement entraîne des conséquences très fâcheuses. Une telle pression laisse aux Français le sentiment d'une annexion forcée, si les dommages encourus ne sont pas plus grands encore. La fatalité en est que se mette en place, sur la durée, une sorte d'opposition passive, contre ce type d'acquisitions d'entreprises.

La France, qui a depuis longtemps investi des capitaux considérables en Turquie, Grèce, Roumanie et en Tchécoslovaquie, connaît suffisamment le sentiment hostile provoqué par ce type de participations et ce qu'ils peuvent déclencher chez les peuples quand ils se développent. On peut bien s'imaginer que le même cas se produirait, et sans doute dans un degré plus fort, quand il s'agit d'entreprises détenues depuis longtemps, dans un pays à l'économie déjà très développée et qui est conscient de ses traditions. Si ce sentiment se rencontre déjà parmi les industriels, on peut concevoir combien il est encore plus présent dans la sphère de la propagande et dans les milieux intellectuels, dans l'industrie du cinéma, dans la presse et l'édition.

---

<sup>2560</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ plans économiques/ lettre du 31 janv 41 du ministère allemand des affaires étrangères, envoyant à celui l'économie et des finances et au commissariat au Plan de 4 ans une copie d'un rapport fait par un gros industriel français (non nommé) a/s de l'activité allemande dans l'organisation économique de l'Europe. Ce rapport a été transmis par le directeur-adjoint de la Deutsche Bank, Emil Puhl.

Une prise de participation dans laquelle la majorité française des parts nécessite d'être cédée doit donc rester une exception, et quand il s'agit de sociétés industrielles, seulement pour des sociétés peu développées et dans lesquelles il y a la possibilité de mettre en commun des intérêts, par un accord portant sur les matières premières, sur un travail technique ou sur des parts de marché. Cela pourrait être le cas par exemple chez les fabricants de fibres synthétiques, de teintures ou dans l'industrie pharmaceutique ou chimique. Si l'Allemagne dépassait cette limite et s'octroyait la majorité dans certaines branches de l'industrie française, sans, d'un autre côté (par exemple pour l'industrie des fibres de synthèse) accorder son aide technique, l'industrie allemande ne récolterait que des solutions qui pourraient être obtenues dans la contrainte mais qui seraient ressenties comme illégales et qui n'auraient pas, sur la durée, les effets escomptés. »<sup>2561</sup>

Voici donc un discours bien argumenté qui, a priori, devait être le même que le discours officiel du gouvernement français et de la Délégation française d'armistice. Vu les positions allemandes que l'on a déjà pu percevoir, il ne devait pas laisser non plus insensible du côté allemand. Ce qui est plus original et plus intéressant, c'est la suite de cette note, qui propose donc une autre solution. Celle-ci se situe clairement dans une perspective européenne et s'appuie sur les antécédents des relations économiques franco-allemandes avant la guerre, et en particulier sur l'expérience des cartels internationaux.

« Si l'on fait abstraction de cas particuliers, dans lesquels l'Allemagne peut acquérir une participation directe dans certaines entreprises, en conservant le contrôle français, comment imaginer une organisation qui permettrait de mettre une économie européenne unie sous l'influence allemande ? A notre avis, ce problème pourrait être résolu sur le modèle des cartels internationaux de l'avant-guerre, qu'il suffirait de présider de près et d'en faire un usage conforme.

A notre connaissance, l'économie allemande est organisée selon des corporations obligatoires. Depuis l'Armistice, la France s'est décidée à adopter une forme identique ; peu à peu se forment les différents groupes de l'industrie dans le cadre de l'organisation professionnelle qui renferme l'ensemble de l'économie. Cela ne devrait susciter aucune difficulté de mettre en relations les différentes branches industrielles françaises avec leurs homologues allemandes et de créer ensuite des comités supérieurs de gestion de l'industrie européenne. Ces comités ne se contenteraient pas d'indiquer les bonnes directions mais donneraient des ordres précis. Ils pourraient définir des objectifs communs pour des voies de recherche, normaliser de nombreuses méthodes de production, partager l'exploitation de marchés à l'étranger, etc. Les ordres devraient être exécutés immédiatement. Les sièges [des comités] pourraient se trouver, selon le cas, en France ou en Allemagne. Naturellement, lors de leur création, il faudrait laisser une domination de l'influence allemande, jusqu'à un certain point ; de même devrait lui être accordé un droit de veto contre certaines décisions, par l'intermédiaire d'un Conseil supérieur, par exemple pour le cas où une entreprise voudrait un autre administrateur ou dans celui où l'influence d'un des membres risquerait de causer des dommages à ses partenaires.

Autant que nous le sachions, de telles méthodes d'organisation ont été recherchées par exemple dans la branche automobile tout comme dans certaines branches de l'industrie textile. Si l'on pouvait arriver à les généraliser et qu'elles conduisent pendant quelques temps à l'esprit de l'égalité des droits, ce serait une grande avancée dans le sens d'une entente durable, fait dans l'intérêt des peuples allemand et français et cela créerait un cadre dans lequel d'autres branches de l'économie pourraient venir s'incorporer. Les dispositions économiques du futur Traité de paix ne seraient alors que la sanction d'une pacification qui serait déjà inscrite dans la réalité. »<sup>2562</sup>

Bien que le cas de l'industrie sidérurgique ne soit pas cité, et même dirais-je, justement parce que le cas de l'industrie sidérurgique n'est pas cité, l'auteur restant anonyme, on ne peut

<sup>2561</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ Plans économiques/ Copie (traduction allemande) d'un rapport fait par un gros industriel français (non nommé) a/s de l'activité allemande dans l'organisation économique de l'Europe, en janvier 1941.

<sup>2562</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ copie du rapport d'un industriel français, *op. cit.*

exclure qu'il s'agisse d'un des grands patrons de ce secteur dont on sait aussi qu'ils contrôlaient l'organisation patronale, la CGPF. Cela pourrait aussi être un tout petit industriel, mais dans la première partie, il semble insister pour protéger les grandes entreprises de longue tradition française, celles qui sont le fleuron du pays. Il s'agit peut-être d'une proposition isolée et très particulière, mais elle s'appuie en tout cas sur une connaissance singulièrement bonne de l'organisation économique allemande et du fonctionnement des cartels. Cette réflexion sur les relations franco-allemandes dans l'industrie pendant la guerre nous semblait devoir être publiée.

Comment les autorités allemandes en France réagissent-elles à cette lettre ? Le Dr Michel, le responsable économique de l'administration en France<sup>2563</sup>, envoie son rapport à Göring en avril 1941. Cette lettre fait part de son sentiment sur cette affaire et donne aussi des détails sur ses efforts pour aider l'industrie allemande à développer son contrôle de l'industrie française<sup>2564</sup>. Michel rappelle d'abord qu'il a très vite réagi aux instructions secrètes du Maréchal du Reich, envoyées par deux lettres respectivement du 20 septembre et du 2 octobre 1940, et s'est efforcé, comme les instructions le lui demandaient, de rapprocher les économies allemandes et françaises en cherchant des possibilités d'investissement de capital allemand dans des entreprises françaises significatives. Cela confirme donc le sens de la note de Goering, précédemment citée, du 2 août 1940.

Deux méthodes ont été adoptées pour acquérir des valeurs, tant la voie officielle que des voies cachées. D'autres instructions en ce sens ont suivi, le 7 octobre 1940. Cette prise d'influence se limite dans la plupart des cas, à des firmes importantes dans les principales branches économiques, qui, du point de vue allemand, ont un rôle important sur le marché intérieur français ou sur le marché mondial. Dans certains cas, il ne s'agit d'ailleurs, selon Michel, que d'une *“simple compensation, juridique ou de fait, de préjudices subis avec le Diktat de Versailles et ses conséquences sur des entreprises allemandes, sur des marchés, des brevets.”*<sup>2565</sup>

En dehors de cas particuliers, les services allemands en France ont aussi tenté d'agrandir l'influence allemande, non pas seulement par des participations au capital, mais aussi, du côté français, en favorisant l'introduction de brevets allemands ou de savoir-faire, en répartissant de nombreuses commandes ou en concédant des participations, d'un niveau raisonnable, dans des entreprises allemandes intéressées par la chose, afin d'obtenir de meilleurs prix d'achats. Michel reconnaît aussi que toutes les entreprises ne sont pas laissées convaincre par le charme allemand.

« Si dans certains cas particuliers, un partage du capital ou des croisements d'intérêts ne se révélaient indispensables pour renforcer l'influence allemande, on doit dire aussi par ailleurs que ce type de prise d'influence sur l'Économie française a aussi des inconvénients parmi lesquels le fait que les requêtes de certains industriels français, qui laissent à entendre des scrupules de diverses sortes, ne pourront pas être limitées à un cercle relativement étroit de firmes. »<sup>2566</sup>

Il résume ensuite les propositions de l'industriel français et va appuyer dans son sens. La prise de contact évoquée, entre les organisations professionnelles allemandes et françaises, a déjà eu lieu peu de temps après la création des divers comités d'organisation. Pour les renforcer, il a suscité des journées de rencontre des organisations professionnelles des deux pays, du 16 au 18 janvier 1941, à Paris<sup>2567</sup>. A partir de celle-ci, la réflexion sur la collaboration entre les économies

<sup>2563</sup> Service du Militärbefehlshaber in Frankreich.

<sup>2564</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ plans économiques/ lettre de Michel (Militärbefehlshaber in Frankreich, Commandement militaire en France), 8 avril 1941.

<sup>2565</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ 8 avril 1941, *ibid*

<sup>2566</sup> MAE/ Wilhelmstraße/ 197/ 8 avril 1941, *ibid*.

<sup>2567</sup> Ces rencontres, qui eurent lieu à l'hôtel Majestic, sont confirmées dans les archives françaises : AN F 37/ 20/ DGREFA/ C/R d'un entretien, daté du 22 août 1941, entre l'ingénieur français des ind. navales Callès et l'assesseur allemand de l'administration militaire Wilde (alld), a/s de la réunion des cartels français et allemands.

des deux pays a pu être prolongée, en particulier lors d'une nouvelle rencontre en septembre de la même année, qui a pu encore être approfondie dans les négociations en cours.

Il envisage encore, pour l'élargissement de ce travail en commun de faire participer les comptoirs et organisations de cartels français, comme cela a été suggéré, dans les rencontres évoquées ci-dessus, par les participants allemands. Dans ce but, il a consacré toute son attention à la mise au point de la re-fondation des structures de cartels françaises. En effet, selon lui, c'est justement grâce à la loi française du 16 août 1940, qui réorganise toute l'économie dans la nouvelle structure des comités d'organisation, que les comptoirs et cartels prennent toute leur importance. Il dit avoir des propositions à faire sur la manière d'organiser ce travail en commun avec les organismes de cartel des deux pays. C'est en tout cas sur ce terrain là qu'il entrevoit possible une collaboration économique bilatérale, sous la conduite allemande.

Cette immédiateté de la recherche d'influence par tous les moyens, et en particulier par celui d'achats de participations, est confirmée par la Délégation française auprès de la Commission d'armistice, dès décembre 1940. Mais on ne trouve, sur la première liste qui suit cette note, aucune mention d'acquisitions dans la sidérurgie ni la métallurgie.

« Depuis la signature de la Convention d'armistice, les autorités allemandes ont sans cesse manifesté l'intention d'acquérir des participations dans le capital social de certaines entreprises françaises. Cette recherche de participation s'est étendue à la fois à des sociétés ayant leur exploitation en France ou dans l'empire français et à des sociétés étrangères sous le contrôle d'intérêts français. »<sup>2568</sup>

## L'implantation industrielle allemande en France

L'implantation industrielle allemande en France est déjà importante avant 1939. Les participations allemandes sont, dans l'ensemble des secteurs, trois fois plus nombreuses que les participations françaises dans l'économie allemande<sup>2569</sup>, et représentent vingt-quatre investissements dans la sidérurgie<sup>2570</sup>. Dans la plupart des cas, il s'agit de la société commerciale en France de la maison-mère allemande. Ceci est vrai pour les sociétés Otto Wolf Eisengroßhandlung, Franz Haniel & Cie, Klockner Reederei und Kohlenhandel, Dillinger Hüttenwerk, Klöckner-Humboldt-Deutz, Edel Stahlwerk Röchling, Röchlings'sche Eisen-Stahlwerke, Eisen Export GmbH (Berlin) et Siemens-France. D'autre part, les sociétés Gebr. Röchling, Hugo Stinnes, Raab Karcher et la Klockner Reederei und Kohlenhandel se sont regroupées pour former la C<sup>ie</sup> générale charbonnière, à Strasbourg, société au capital total de 16 560 685 F.

Quelques sociétés possèdent des parts dans des sociétés françaises de même type : la Röchling'sche Verwaltung dans la Société lorraine minière et métallurgique, la Deutsche Bank und Diskonto Ges. dans la Société métallurgique de Normandie, Otto Wolff dans la société métallurgique de Senelle-Maubeuge. Mannesmannröhren Werke possède 40 % de la Société aciéries et usines à tubes de la Sarre (Sauts), dont elle reprendra possession pendant la guerre sous l'appellation de Bous. La HADIR, au capital en partie allemand, possède 49 % de Davum exportations, et les Vereinigte Stahlwerke ont à Paris une Société générale d'opérations minières, dont ils possèdent 95 % d'un capital de 200 000 F, c'est dire une société très modeste. Dans les autres trois derniers cas, il est difficile de dire s'il s'agit d'une filiale ou d'une réelle participation.

<sup>2568</sup> AF B 32455 / DGRE /Délégation française auprès de la Commission d'armistice, section économie (1940-1944)/ « Participations recherchées par les autorités allemandes dans des entreprises françaises », non daté (*env. décembre 1940, d'après le classement du dossier d'archives*).

<sup>2569</sup> *cf. supra* chapitre 3.

<sup>2570</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin, *ibid.*

Il y a aussi déjà des participations ou même le contrôle complet de sociétés à consonance française, telles que le comptoir d'exploitation industrielle ou les Aciers Marathon, la société Dufour (traitement de vieux métaux) de Saint-Denis, la société industrielle et commerciale des aciers, la société française des forges et aciéries de la Sarre, la société française pour la vente des aciers fins de Lorraine et de la Sarre (LORSAR), pour ne citer que quelques exemples<sup>2571</sup>. Et des centaines d'Allemands travaillent déjà comme représentants en France, dans des maisons de commerce à Paris ou en province.

### ***La représentation en France des firmes sidérurgiques allemandes***

Dès le début de l'Occupation, les autorités allemandes souhaitent restaurer au plus vite ces relations commerciales et les développer. Mais les responsables sont bien conscients que les Français vont leur opposer sans doute quelque résistance, au moins passive, dans ce domaine. Il sera en tout cas difficile d'obtenir une collaboration de l'économie française, qui n'est alors d'ailleurs pas souhaitée en haut lieu. Il faut trouver une solution meilleure que la simple réouverture de la Chambre de commerce allemande, qui permette en outre d'en élargir le champ d'action et de préparer l'avenir<sup>2572</sup>. Le 12 octobre 1940 est donc créé un Centre en France des organisations économiques allemandes (Verbindungsstelle Frankreich der Organisation der deutschen Wirtschaft), dont le Dr Hans Kuntze est le secrétaire général et gérant.

Situé au 7 de la rue de Presbourg, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, ce nouvel organisme est une émanation de la Chambre de commerce allemande à Paris à laquelle il succède sans être pour autant son reprenneur juridique. Les présidents et vice-présidents sont les mêmes personnes (Oskar Hoffmann et Gustav Mak), tout comme Kuntze était déjà le précédent gérant<sup>2573</sup>. La circulaire qui informe les membres de la Chambre de commerce du Reich de cette création est claire : il s'agit de l'organisme successeur de la Chambre allemande de Paris, elle sera donc financée comme précédemment par la Chambre de commerce du Reich et assurera les mêmes services à ses membres. Il est déjà prévu de mettre à nouveau en service la Chambre de commerce à Paris, un peu plus tard. En attendant, le nouvel organisme sera le bureau officiel pour l'ensemble de l'économie allemande en France et c'est comme tel qu'il sera sous le contrôle de l'administration allemande en France<sup>2574</sup> et du service de l'Auswärtiges Amt à Paris<sup>2575</sup>, tout en dépendant comme autrefois de la juridiction et de l'organisation allemande de l'économie<sup>2576</sup>.

Le "Centre" reprend donc une partie des attributions de la précédente Chambre de commerce allemande en France. Il doit aussi travailler à la restauration des relations économiques entre les deux pays, en collaboration avec les organismes professionnels et les firmes exportatrices allemandes. Son premier travail est d'apporter conseil et aide pour la liquidation des vieilles relations commerciales et la récupération par les sociétés allemandes de leurs biens en France. En deuxième tâche, il devra donner des conseils dans le domaine de la politique commerciale et du commerce extérieur, dans l'optique d'un développement des liens commerciaux et de la signature d'accords normalisant les échanges, afin de préparer des relations économiques durables entre les deux pays. Enfin, en troisième lieu, son objectif est de

---

<sup>2571</sup> AN/ 72 AJ/ 464/ Jean Moret , « L'Allemagne en France », *Résistance*, 21, 22, 24 et 27 juillet 1945. Voir aussi au chapitre 3 les investissements allemands officiellement recensés en France.

<sup>2572</sup> AA/ R 107 426/ lettre de Kuntze (deutsche Botschaft) à Wiehl, (Auswärtiges Amt), 18 juin 1942.

<sup>2573</sup> AA/ R 107 426/ article NZA, 16 octobre 1940, et MAN / M 19.290 ME Straßburg 1941-1944, une plaquette de la « Verbindungsstelle Frankreich der Organisation der deutschen Wirtschaft », octobre 1940.

<sup>2574</sup> Service économique, Dr Michel.

<sup>2575</sup> O. Abetz.

<sup>2576</sup> AA/ R 107 426/ circulaire secrète de la Reichwirtschaftskammer à ses membres, 12 octobre 1940.

favoriser la reconstitution du réseau de représentants des firmes allemandes et la multiplication de succursales de ces mêmes firmes<sup>2577</sup>.

Six des principales organisations allemandes de l'économie sont membres du nouvel organisme, et parmi elles, les deux groupes concernant le secteur sidérurgique : Wirtschaftsgruppe Eisen-, Stahl- und Blechwarenindustrie; Wirtschaftsgruppe Giessereiindustrie<sup>2578</sup>. En dehors d'une mission d'information et de conseil pour les ressortissants allemands sur les conditions commerciales, financières et juridiques, il s'agit de donc faciliter le développement d'un réseau commercial mais aussi – et cela n'est pas dit publiquement – l'acquisition de participations dans les sociétés françaises, charge qui repose en particulier sur les épaules d'Abetz et sur celles du Dr Michel<sup>2579</sup>. Les séquestres sur les biens ennemis allemands ont été levés dès la signature de l'Armistice, mais il reste aussi quelques problèmes à régler en ce domaine. Il s'agit enfin, à n'en pas douter, d'un service de "renseignement" économique pour le compte du gouvernement allemand<sup>2580</sup>.

« Le Centre doit s'occuper de la situation particulière dans laquelle se trouvent actuellement les relations économiques germano-françaises, du fait que l'on est dans une période intermédiaire entre la guerre et la paix. Il s'agit notamment de conseiller et d'aider les firmes allemandes à terminer leurs affaires de l'avant-guerre et de faire rentrer dans leurs biens celles qui étaient installées en France. (...) Le Centre s'attache, en tout premier lieu, à reconstituer le réseau de représentants et de filiales qui pourra représenter avec dignité et avec succès, l'économie allemande en France.

Des délégués des groupes économiques [dont] M. Jagre, directeur (groupe économique : industrie des marchandises en fer, en acier et en tôle); M. Schmitt (affinage et branches d'industries touchant à la sidérurgie); (...) Pour travailler les questions spéciales du trafic économique entre l'Alsace-Lorraine et la France, les chefs de l'administration civile en Alsace et en Lorraine ont également placé des délégués auprès du Centre : M. Broman (Lorraine) et M. Caumanns (Alsace). (...)

Le Centre est donc de même un organisme de confiance pour les milieux économiques des deux pays participant aux échanges entre l'Allemagne et la France, et il considère notamment comme son devoir, de créer la nécessaire base de confiance pour la collaboration franco-allemande. »<sup>2581</sup>

Le gouvernement français laisse faire les choses, y compris en "zone libre". Elles sont d'ailleurs plus ou moins imposées puisque les décisions sont annoncées par voie de presse avant l'accord officiel... comme par exemple l'annonce de l'ouverture d'un bureau annexe du centre à Lyon qui devrait commencer ses activités dès août 1941 et qui, selon le Reichswirtschaftministerium, travaillera uniquement en étroite collaboration avec la Commission de contrôle d'armement (Rüstungskontrollkommission) de la zone non occupée<sup>2582</sup>.

« Je ne fais aucune opposition à l'ouverture à Lyon d'un bureau du centre en France des organisations économiques allemandes. Cette ouverture a d'ailleurs déjà été annoncée par le *Pariser Zeitung* dans son numéro du 5 juillet. Le gouvernement français n'a aucune raison à mon avis, de s'opposer à la participation de commerçants et industriels allemands à la foire de Lyon [demande de Kuntze] . Nous avons tout intérêt, d'une part, à favoriser les importations du Reich en France au point de vue clearing; d'autre part, l'organisation de l'exposition allemande du Petit Palais constitue un précédent qui justifie notre agrément. »<sup>2583</sup>

<sup>2577</sup> AA/ R 107 426/ article NZA, 16 octobre 1940 et AA/ R 107 426/ lettre de Kuntze (deutsche Botschaft) à Wiehl, (Auswärtiges Amt), 18 juin 1942 ; cette dernière lettre fait l'historique et le bilan de ce "Centre" (7 p.).

<sup>2578</sup> Industrie du fer, de l'acier et de la tôle ; fonderie. AA/ R 107 426/ lettre du Reichswirtschaftministerium (von Jagwitz) à l'Auswärtiges Amt (Wiehl), 2 février 1943.

<sup>2579</sup> cf. *supra*.

<sup>2580</sup> AN/ F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ « Le "renseignement" économique allemand, à la recherche de collaborateurs », note du 25 mars 1941.

<sup>2581</sup> AN/ F 37/ 20/ DGREFA/ extraits du *Pariser Zeitung*, 16 août 1941.

<sup>2582</sup> AA/ R 107 426/ lettre du Reichswirtschaftministerium à von Maltzan, Auswärtiges Amt, 20 août 1941.

<sup>2583</sup> AN F 37/ 20/ DGREFA/ lettre de la Direction du Commerce extérieur au Délégué g<sup>al</sup> (Barnaud), 15 juillet 1941.

Assez rapidement, un certain nombre d'industriels et de commerçants allemands s'installent en France pour affaires : des facilités leur ont été accordées et la procédure pour l'obtention d'une carte de commerçant est accélérée pour les ressortissants du Reich<sup>2584</sup>, par l'intermédiaire du "Centre", mais l'accord de l'administration française est requis, en théorie.

C'est ainsi que, dès novembre 1940, la maison Mannesmann annonce l'ouverture prochaine d'un petit bureau à Paris. C'est leur représentant à Paris, Hagedorn, qui prend cette charge, afin de s'occuper de leurs intérêts en France et dans les colonies françaises, mais aussi comme "*point d'appui*" pour le Konzern<sup>2585</sup>. Il ne s'agit pas d'une succursale mais uniquement d'un bureau qui devrait résoudre le problème des transferts de devises, en particulier ceux qui concernent les charges du contrôle des usines de tubes françaises, confié à la firme Mannesmann. Il servira aussi de point de contact avec les sociétés françaises en ce qui concerne d'autres affaires à venir, comme celle d'une participation à des livraisons de conduites pétrolières (oléoducs) en Roumanie<sup>2586</sup>.

Cependant, un certain nombre d'entreprises allemandes s'établissent en France "*sous l'égide des autorités d'occupation*" sans avoir demandé aucune autorisation préalable ni aucune inscription au registre du commerce, et le Secrétariat à la production industrielle s'en plaint.

« A la date du 3 septembre, M. le Ministre, Secrétaire d'État aux Finances, m'a transmis douze fiches émanant de la préfecture de police, et concernant l'activité de firmes allemandes à Paris qui fonctionnent sans avoir sollicité d'autorisation préalable ni demandé leur inscription au registre du commerce. Or les ressortissants allemands sont astreints, comme tous les étrangers, à solliciter en principe une carte d'identité de commerçant étranger (décret-loi du 12 novembre 1938) et en cas de création, extension ou transfert d'établissement ils doivent également, comme les Français, demander l'autorisation préfectorale.

En application de l'accord intervenu entre l'administration française et le *Militärbefehlshaber in Frankreich* à la date du 26 avril 1941, les Allemands peuvent formuler leur demande de carte d'identité de commerçant étranger selon une procédure accélérée en passant par l'intermédiaire du centre en France des organisations économiques allemandes qui envoie directement au Ministère de la production industrielle la requête des intéressés. (...) La carte est délivrée (...) pour la durée du titre de séjour allemand détenu par le requérant, sans pouvoir dépasser la durée de l'Occupation.

Mais il est certain que des firmes allemandes - comme le prouvent les renseignements, s'établissent actuellement en France sous l'égide des autorités d'occupation sans avoir sollicité aucune autorisation ni s'être fait inscrire au registre du commerce (loi du 19 mars 1918) ni au rôle des contributions. Dans ces conditions et en plein accord avec le Ministre, Secrétaire d'État aux Finances (Direction du Commerce extérieur) j'estime qu'il serait opportun de faire une intervention à ce sujet auprès des autorités d'occupation, en leur rappelant les facilités qui ont déjà été accordées aux ressortissants du Reich désireux d'exercer en France une activité commerciale ou industrielle. Il semble que cette démarche puisse être exécutée par la Délégation générale aux relations franco-allemandes. »<sup>2587</sup>

En juin 1942, on commence à évoquer la reconstitution d'une Chambre de commerce allemande en France, ce qui avait été prévu dès la création du Centre. C'est l'occasion de voir à nouveau les tiraillements existant entre les différentes autorités. Il y a d'abord deux groupes, ceux qui sont pour cette Chambre de commerce, et ceux qui s'y opposent. Les premiers estiment que, vu le développement de la collaboration économique avec les cercles économiques français, on ne peut plus se contenter du mode de fonctionnement en vigueur, pas assez centralisé. Sont de cet avis, en juin 1942, le service économique de l'ambassade (Kuntze), le service économique de

<sup>2584</sup> AN/ F 37/ 20/ accord du 26 avril 1941.

<sup>2585</sup> MAN / M 19.290/ ME Straßburg 1941-1944/ lettre du 20 novembre 1940.

<sup>2586</sup> MAN / M 19.290/ 20 nov. 1940, *ibid.*

<sup>2587</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ Lettre du Secrétariat d'État à la Production industrielle au Délégué général aux relations économiques franco-allemandes, 4 novembre 1942.

l'administration allemande (Michel) et le chef de l'organisation extérieure du Parti en France (Neuendorf)<sup>2588</sup>, qui possède son propre service économique. Mais ce dernier veut profiter de l'occasion pour prendre le pouvoir au sein de la nouvelle Chambre de commerce. Il souhaite mettre en place un homme à lui, le Dr Kramer, qui appartient à l'équipe de IG-Farben, mais surtout qui, au titre de vice-président de la Chambre de commerce allemande, depuis 1934, a de bons contacts en France. L'ambassade ne l'entend pas de cette oreille puisque le Centre est dirigé par le Dr Kuntze, qui est en même temps le chef de son service de politique commerciale. Neuendorf a clairement fait savoir qu'il souhaitait la fin de ce lien. Le Dr Michel semble suivre l'opinion de l'ambassade<sup>2589</sup>. Ces désaccords, mais aussi les événements politiques, avec l'invasion de la zone Sud en novembre, reportent la décision.

En février 1943, le Reichswirtschaftministerium estime que *“la création d'une Chambre de commerce allemande à Paris doit être faite à la hâte.”*<sup>2590</sup> Mais les désaccords persistent et certains, comme Hemmen, défendent le fait que cette création soit impropre dans la situation de guerre du moment et en particulier qu'il n'est pas indiqué de trancher le problème de la participation de sociétés et de représentants français dans un tel organisme. La question est donc remise à plus tard, mais le Dr Kuntze ayant quitté le service, peut-être d'ailleurs pour cette raison-là, Döhle, de l'Auswärtiges Amt, propose que l'on nomme la personne souhaitée par Neuendorf et que l'on renforce la force d'action du “Centre”<sup>2591</sup>. C'est donc une victoire relative du Parti.

### ***Les sociétés-écrans et les filiales de sociétés allemandes en France***

A l'examen de quelques cas dans les dossiers d'archives, on voit mis en œuvre les divers montages financiers - aujourd'hui toujours d'actualité - qui permettent à des sociétés écrans d'agir au nom d'autres dont le nom reste caché, sauf si l'on examine la composition des conseils d'administration ou le nom des personnes habilitées à la signature.

La société Robert Zapp, de Düsseldorf, d'une certaine importance dans le secteur sidérurgique, possédait une société écran en Suisse, la Stahl Holding (capital 1 000 000 FS), elle-même détenue par la SOCODA (100 000 FS). De ces deux sociétés « suisses » dépendait étroitement la SICA (société industrielle et commerciale des aciers Paris) au capital primitif de 300 000 FF, porté en 1938 à un million (puis à six, en 1943). Par l'intermédiaire premier de la Devisenstelle de Düsseldorf, puis par l'intermédiaire de la « Tool Manufacturing Cie Ltd, London », entièrement contrôlée par la société Krupp AG, la SICA obtient des prêts d'équipement en 1939. A la déclaration de guerre, un certain nombre de mesures très efficaces de camouflage sont prises pour que la Stahl Holding et la SOCODA apparaissent comme 100 % suisses et évitent ainsi le séquestre des biens ennemis. Par ailleurs, la société Robert Zapp, de Düsseldorf possédait officiellement en France une société à son nom, mise sous séquestre par les autorités françaises, mais ces mesures furent levée après l'Armistice<sup>2592</sup>. L'ensemble de l'histoire et des diverses procédures utilisées est très complexe et son récit complet n'est pas de propos ici. Cependant, elle montre un bon exemple de la perméabilité des frontières aux capitaux - même en

<sup>2588</sup> Landesgruppenleiter Frankreich der Auslandorganisation der NSDAP.

<sup>2589</sup> AA/ R 107 426/ lettre de Kuntze (deutsche Botschaft) à Wiehl, (Auswärtiges Amt), 18 juin 1942 et AA/ R 107 426/ Télégramme de Paris (Schreiber) à Berlin (Auswärtiges Amt), 18 juin 1942, “citissime” (extrêmement secret).

<sup>2590</sup> AA/ R 107 426/ lettre du Reichswirtschaftministerium (von Jagwitz) à l'Auswärtiges Amt (Wiehl), 2 février 1943.

<sup>2591</sup> AA/ R 107 426/ note interne du service du commerce extérieur (Auswärtiges Amt), 7 juillet 1943.

<sup>2592</sup> AF/ B 631/ Fonds Gamelin/ Note sur la société industrielle et commerciale des aciers (SICA, Paris) et sur la société Robert Zapp (Paris), du Groupe français du Conseil de contrôle en Allemagne, service des investigations financières, Berlin, 10 novembre 1946.



état de guerre -, en particulier en empruntant le passage par la Suisse qui comme chacun sait « lave plus blanc »<sup>2593</sup> en matière financière.

Une autre affaire de société, de type un peu différent puisque le nom n'est pas vraiment caché, montre le développement d'accords commerciaux de toutes sortes qui continuent à se multiplier en 1943. Il s'agit ici de la firme Ruhrstahl et de son représentant en France. Un certain M. Chazard, négociant en acier de la ville de Lyon avait créé, en 1935, un fonds de commerce ayant pour but la vente et la représentation de produits métallurgiques. Le nom de ce fonds de commerce était le Comptoir lyonnais-Aciers Ruhrstahl AG. Ce même Chazard conclut le 9 août 1943, devant notaire et en association avec un ingénieur dénommé Pathiaux, un acte créant une SARL « Ruhrstahl ».

L'affaire est un peu étrange : on ne précise pas que le contrat de 1943 était sans doute une prorogation, sous une forme nouvelle, de contrats antérieurs. Et ce Pathiaux, un homme de paille ? Il semble que l'on ait affaire ici à une transformation en SARL d'une société existante, peut-être pour protéger Chazard des conséquences ultérieures éventuelles. Celui-ci n'en eut pas besoin car il meurt cinq mois après et cinq jours après qu'un contrat de représentation eut été signé avec la firme Ruhrstahl AG de Witten, avec effet au 4 août 1943 (c'est l'administrateur provisoire chargé de la société au décès de Chazard qui le rapporte). Cette société possédait la représentation des usines Ruhrstahl AG Gußstahlwerk Witten, Heinrichhütte Hattinger, Gelsenkirchner Gußstahlwerk, Stahlwerk Krieger (Düsseldorf-Oberkassel), Annener Gußstahlwerk (Witten-Annen) et Presswerke Brackwede. La commission était de 4,5 % du montant des factures, avec un minimum garanti de 60 000 RM annuels et des avances mensuelles de 5 000 RM. Quelques produits, soumis à des accords de ventes de comptoirs allemands, sont exclus de ce contrat<sup>2594</sup>.

Le bureau ouvert par la société Mannesmann-export GmbH à Paris, en novembre 1940, est transformé, par contrat en date du 26 mars 1942, en une société à responsabilité limitée, la Mannesmann SARL, fondée par Pohle et Schulz avec un capital de 300 000 F, dont Hermann Hagedorn, le représentant de la firme, reste le gérant<sup>2595</sup>. Le bilan de juin 1944 fait apparaître 5 814 324 F de bénéfices et la liste des débiteurs et créateurs de la société parisienne à cette date montre le grand nombre de clients, tant allemands que français, de cette firme. Parmi eux, on note des services officiels de l'administration ou de l'armée allemande (Marine), des sociétés allemandes de toutes tailles (dont certaines du secteur de l'aviation), et des sociétés françaises, dont plusieurs sociétés sidérurgiques (ex : les Forges et chantiers de la Gironde)<sup>2596</sup>.

Le Konzern Mannesmann a par ailleurs opéré une autre intrusion dans l'économie française, et ce, dès l'entre-deux-guerres. En 1928, on note la transformation de la société Paul Scholtès & C<sup>ie</sup> (siège à Hagondange) au capital de 162 500 F, en une société Méquisa (société des métaux, quincaillerie et articles sanitaires) dont le capital passe à 500 000 F, présidée par Michel Neuman (Luxembourg), une participation importante (147 000 F) revenant à Alfred Ganz (Suisse), sans doute un prête-nom de la société Mannesmann AG. Celui-ci est membre du conseil d'administration tout comme Jules Delacour, Joseph Fischer (Luxembourg), Hans Harney (Düsseldorf), Jules Moussel (Luxembourg) et Alfred Stephan. Le Comptoir des fers et des métaux possède 60,6 % des parts. La société fait, avant-guerre, de bons bénéfices<sup>2597</sup>.

<sup>2593</sup> Référence au livre du suisse Jean Ziegler sur le blanchiment de l'argent « sale » opéré par les banques helvétiques.

<sup>2594</sup> AF/ B 47 502 / Déclaration par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi / lettre de P. de Gennes, administrateur-liquidateur au ministre des finances, a/s Société française de représentation de la firme Ruhrstahl, 19 avril 1945.

<sup>2595</sup> MAN / M19.291, contrat d'ouverture d'une société Mannesmann SARL (Paris), 26 mars 1942.

<sup>2596</sup> MAN / M19.291/ lettre du siège de Mannesmannröhren-Werke (Düsseldorf) à Hagedorn, 15 mars 1944, et bilan au 30 juin 1944 de la société Mannesmann SARL

<sup>2597</sup> MAN / M.19.293/ Méquisa. cf. *supra* chapitre 3.

Pourquoi s'intéresser à cette société ? Celle-ci semble avoir joué un rôle tout à fait particulier pour le Konzern, sans doute ici aussi une société écran comme les nationalités des membres du conseil d'administration portent à le croire. Quand on en retrouve la trace pendant la guerre, en 1941, le siège de la Méquisa a été déplacé à Metz et elle est clairement sous la dépendance de la société Mannesmannröhren-Werke qui, en octobre 1942 détient 2 165 actions, trois autres Allemands en détenant 10 chacun. Le capital est désormais de 200 000 RM et le bénéfice pour l'année 1942 est de 8 869 RM. Il nous a été difficile de trouver plus d'explications sur l'intérêt que présentait cette société Méquisa pour la firme de Düsseldorf, mais cette dernière tenait en tout cas à ne pas se mettre en avant, comme le laisse entendre une lettre de la direction de Mannesmannröhren-Werke qui approuve le choix d'un nouveau nom, « *parce que nous devons tenir le plus neutre possible le manteau de la société. La mise en avant du mot "Hagondange" a pour but d'éviter la confusion avec la Eisen & Metall AG Essen, qui fait partie de nos participations.* »<sup>2598</sup>. Cette affaire est sans doute un des très nombreux cas que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer de la pénétration de l'industrie française opérée par les milieux sidérurgiques allemands, à la fois sur ordre du gouvernement nazi et dans la recherche d'intérêts spécifiques à chaque société.

Le cas de la société Straßburg, reprise par Mannesmann, est un exemple de la récupération d'entreprises qui étaient allemandes avant la Première Guerre mondiale. Mannesmann-Stahlblechbau AG, une filiale du Konzern, avait été propriétaire des Forges de Strasbourg, avant 1918. En 1940, après avoir récupéré ses droits sur la société française, le groupe allemand crée la nouvelle société Walzwerke Straßburg GmbH, à Strasbourg-Rheinhafen. Il y met en place un laminoir à aciers fins qui complète la zinguerie déjà existante et une usine à Hagondange. Le rapport de février 1941 évoque des "difficultés à surmonter" pour le démarrage des nouvelles installations<sup>2599</sup>. Le capital de la nouvelle société est de 500 000 RM dont 425 000 à Mannesmannröhren-Werke et 75 000 à la Frankfurter Eisenhandel GmbH<sup>2600</sup>.

prix d'achat	3 099 000 RM
immobilisations (installations)(1940-43)	4 330 000 RM
Frais de construction non actif (comprend les investissements 1940-43)	4 795 000 RM
<b>Dépenses totales</b>	<b>12 224 000 RM</b>

### *Les prises de participations dans les entreprises françaises*

Le ministre allemand de l'économie exprime à plusieurs reprises le vœu que l'on développe la participation allemande dans le capital d'importantes firmes dans les territoires occupés<sup>2601</sup>. Les documents officiels confirment bien cette priorité des autorités allemandes concernant cette prise de contrôle de l'industrie française, mais la sidérurgie est peu concernée, en tout cas des entreprises de ce secteur n'apparaissent pas dans la liste des participations recherchées.

« Depuis la signature de la Convention d'armistice, les autorités allemandes ont sans cesse manifesté l'intention d'acquérir des participations dans le capital social de certaines entreprises françaises. Cette recherche de participation s'est étendue à la fois à des sociétés ayant leur exploitation en France ou dans l'empire français et à des sociétés étrangères sous le contrôle d'intérêts français. »<sup>2602</sup>

<sup>2598</sup> MAN / M.19.293, lettre du 14 octobre 1941. (nom allemand : Eisen & Metall AG Hagondange).

<sup>2599</sup> MAN/ M.11.066 Protokolle Aufsichtsrat 1932-33 Rapport du 10 fév. 1941.

<sup>2600</sup> MAN / M 19.290 ME Straßburg 1941-1944.

<sup>2601</sup> MAE/ Wilhelmstraße 197/ Plans économiques/ lettre du ministre allemand de l'économie à six banques allemandes qui demandaient l'autorisation d'acheter des parts dans des entreprises françaises, belges et hollandais, 24 oct. 1940.

<sup>2602</sup> AF/ B 32 455/ Délégation française auprès de la commission d'armistice, « Participations recherchées par les

Une liste officielle de banques habilitées à faire ces transactions (26) est fournie dès octobre 1940. Le texte de l'accusation française au Tribunal de Nuremberg confirme ce type de méthodes<sup>2603</sup>.

Pour mieux préparer cette mainmise sur certaines entreprises françaises mais aussi dans l'idée d'une réorganisation plus complète de la sidérurgie française dans le cadre de l'Europe nazie, les autorités allemandes formèrent en 1941 une Commission spéciale d'étude de la sidérurgie française et belgo-luxembourgeoise, dite Commission Klein, du nom de son président<sup>2604</sup> et composée de personnalités ayant les plus hautes responsabilités de la sidérurgie allemande, parmi lesquelles Reichert<sup>2605</sup>. Elle fut chargée, dans un premier temps, d'une étude exhaustive du secteur pour ensuite proposer des plans d'organisation. Elle effectue une série de voyages d'investigations qui comprenaient essentiellement des visites d'usines, lesquelles sont méticuleusement décrites dans des rapports détaillés<sup>2606</sup>, entre octobre 1941 et avril 1942, date à laquelle Klein prépare son rapport final, signé en juillet 1942.

Lors d'un premier voyage, du 5 au 12 octobre 1941, les membres de la Commission visitent l'ARBED, Micheville, Aubrives et Villerupt, Réhon (groupe Providence, de Belgique) et Senelle-Maubeuge (Longwy). Du 2 au 9 novembre 1941, vient le tour de Longwy, Chiers, Jœuf, Marine et Homécourt, Pompey (dont Dieulouard), Auboué (Pont-à-Mousson); Pont-à-Mousson, Châtillon-Commentry, Maxéville. Enfin du 7 au 17 avril 1942, la tournée s'achève par la visite de nombreuses firmes en Belgique et celle des sociétés Nord et Est et Denain-Anzin<sup>2607</sup>.

Ces tentatives de prises de participations dans les entreprises françaises vont donner lieu à des pressions de la part des autorités allemandes, elles-mêmes sous l'influence de revendications de la part de certains industriels allemands.

Dans l'affaire de Pont-à-Mousson, on ne connaît pas la position des autorités françaises. Mais si l'on en croit un document, en allemand, originaire des Services de l'armistice, le gouvernement français se serait bien opposé, tout au long de l'Occupation, à toute cession de biens français.

« Le 5<sup>ème</sup> rapport sur l'activité de la Délégation [allemande] est consacré aux difficultés des futures prises de participations en France, étant donné l'attitude fortement récusatrice du gouvernement français en ce qui concernait la cession de biens intérieurs et extérieurs ayant de la valeur. Cette opposition s'est encore renforcée durant le temps du rapport, si bien que le gouvernement français n'était même plus disposé à donner la moindre approbation au transfert de participations contre mise à la disposition de contreparties économiques.

Dans quelques petits cas d'espèce, simplement des négociations avec le gouvernement français ont pu être conduites par la Délégation. Que soient ainsi mentionnées la proposition d'une augmentation de capital de la SA Siemens-France, la filiale française du Konzern Siemens, comme une participation allemande, réclamée sur la demande de l'Office extérieur, de 95 % dans la C<sup>ie</sup> de publicité internationale de Paris dont le capital de un million de francs se trouve entre les mains de l'agence Havas. Tandis que, dans le cas de la Siemens France, le gouvernement français repousse toutes les avances, pour la C<sup>ie</sup> de publicité internationale l'accord de principe du Ministère des finances français fut obtenu. L'accord demandé du

---

autorités allemandes dans des entreprises françaises », non daté (env. décembre 1940).

<sup>2603</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946.

<sup>2604</sup> Hugo Klein, premier vice-président du Vereins Deutscher Eisenhüttenleute. Il meurt le 12 juin 1943.

<sup>2605</sup> Les autres membres de la commission : Pr Durrer, Technische Hochschule ; Ganster, Reichswirtschaftsministerium ; Martin, gérant du Bezirkgruppe Südwest du Wirtschaftsgruppe Eisen- und Stahlindustrie ; Paschke, de la Bergakademie à Clausthal ; Raabe, membre du Vorstand du Verein Deutscher Eisenhüttenleute ; Rummel von der Geschäftsführung der Vereins Deutscher Eisenhüttenleute et Schmitt, Reichswirtschaftsministerium. MAN / R 1.50.64, rapport juillet 1942.

<sup>2606</sup> Y a-t-il une part d'espionnage industriel ? Oui, mais de toutes façons, ces usines étaient sous la coupe directe des autorités allemandes.

<sup>2607</sup> MAN/ R 1.50.64/ Seconde Guerre mondiale/ « Die Hüttenwerke im Minettegebiet, in Belgien und NordFrankreich », juillet 1942, rapport signé Klein.

Ministère de l'information fut néanmoins ajourné, par suite du changement de Ministère, fin juin (mort du secrétaire d'État Henriot), si bien que par suite des événements qui survinrent, l'affaire ne put être conclue.

Durant les quatre années de l'occupation de la France, la Délégation d'armistice a transféré en tout, de la propriété française à la propriété allemande, des valeurs représentant environ 121 millions de RM, dont les participations à des entreprises de première importance pour la guerre dans des pays tiers, en France et en Allemagne. Des détails à ce sujet se trouvent dans les rapports d'activité antérieurs de la délégation. Pour environ la moitié de ces transferts des contreparties économiques ont été données du côté allemand par livraison de biens étrangers français acquis en Hollande et en Belgique tandis que le reste des sommes était payé par clearing ou sur les frais d'occupation. Du fait de la donation en paiement de valeurs françaises à l'étranger, des différences de valeurs entre le prix d'achat allemand et le cours français qui en ressort sont résultés des gains d'un montant environ de 7 millions de RM qui ont pu être donnés au Reich. »<sup>2608</sup>

La décision de créer, dès août 1940, une Direction des affaires extérieures et des changes, dans le cadre du ministère de finances, va bien dans le sens d'une vigilance française renforcée. Sous la direction de Couve de Murville, elle est chargée d'analyser tout transfert d'actif dans des mains allemandes. Deux textes législatifs, en date du 10 octobre 1940, et non contresignés par les autorités allemandes, visent à interdire à la fois la vente de biens mobiliers ou immobiliers à des étrangers, et en sens inverse, à en interdire toute vente par des Français. Selon Henry Rouso, ce texte aurait, en réalité, servi d'alibi dans les négociations, « *dans la mesure où les Allemands cherchaient à respecter la législation française et surtout à contrôler les industriels français, beaucoup moins sensibles que les ministères de Vichy à l'intérêt national.* »<sup>2609</sup>

Le même auteur a publié une lettre d'octobre 1940, signée de Boisanger, qui semble attester, au contraire, d'une volonté française de collaboration effective dans ce domaine, à l'aide d'une négociation d'ensemble.

« Le gouvernement français a été saisi par le gouvernement allemand de diverses demandes qui concernent notamment (...) la cession de certains intérêts français dans des entreprises étrangères et dans des entreprises françaises. (...) J'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement français (...) entend persévérer dans cette voie d'une collaboration effective. Il estime à cet effet que les demandes allemandes ne sauraient être traitées isolément, mais qu'il conviendrait de prévoir une négociation d'ensemble. (...) [le gouvernement français] est persuadé d'autre part que le gouvernement allemand reconnaîtra que la collaboration demandée ne saurait se concevoir sans des contreparties d'ordre général (...). »<sup>2610</sup>

Il ne faut pourtant pas tirer de cette lettre des conclusions trop hâtives. D'abord nous sommes alors au tout début de l'Occupation, et la position du gouvernement français n'a pas été exactement la même tout au long de la guerre. En ce mois d'octobre 1940, il s'agit d'éviter que les industriels soient l'objet de pressions individuelles, au coup par coup. Demander une négociation globale, c'est reprendre le contrôle de l'économie et protéger en même temps les entreprises. Cela permet aussi, avec la somme des valeurs en jeu, d'avoir un plus grand poids pour un éventuel accord financier.

La lettre adressée à l'autorité allemande ouvre grand la porte des négociations tout en exigeant des contreparties politiques ou économiques. Le gouvernement français ne pensait sans doute pas avoir le choix d'une autre position officielle à ce moment où le maréchal vient de demander la collaboration. Le gouvernement allemand bénéficie ainsi d'une ouverture pour ses visées économiques et financières, même si l'attitude du gouvernement français a passablement varié selon les époques et les hommes d'influence du moment.

<sup>2608</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin/ Dossier sur les prises de participations allemandes en France (en allemand).

<sup>2609</sup> Henri Rouso, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>2610</sup> H. Rouso, *ibid.*

« On ne saurait non plus négliger, parmi les moyens dont l'Allemagne a pu disposer, la part qui incombe au gouvernement de Vichy et aux partisans de la collaboration. Certes, la politique de Vichy n'a pas été constante et plus que d'une politique, il serait bon de parler des politiques menées, tantôt conjointement, tantôt successivement. On admettra que de juin à décembre 1940, les responsables français sont sous le choc de la défaite et qu'ils réalisent difficilement l'ampleur du désastre, que de décembre 1940 à avril 1942 ils paraissent hésiter avec Flandin et s'orientent vers une collaboration active avec Darlan, qu'enfin, d'avril 1942 à août 1944, Laval se rue vers la domestication. »<sup>2611</sup>

On a vu par la suite que cette attitude du gouvernement a cependant permis, dans certains cas, de gagner un temps précieux en faisant traîner les négociations, même si quelques concessions furent aussi faites. En décembre 1941, la Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes tire un premier bilan de la collaboration économique, qui fait le point, entre autres, sur ces concessions.

« III- Acceptation dans le domaine financier de participations allemandes dans les affaires françaises en France et cession d'affaires françaises à l'étranger.

Les principales participations d'affaires sises en France et rachetées par les Allemands sont celles qui ont été prises dans les sociétés : France rayonne (33 %), Agence Havas (47,6 %)<sup>2612</sup>, Francolor (51 %) ; Société vinicole de Champagne (51 %) ; Société de gestion et d'exploitation du cinéma (40 %). Les principales cessions de nos participations à l'étranger que nous avons dû consentir à l'Allemagne concernent la société des mines de Bor, la Kutabankowa, les établissements Sosnowice, la Norvégienne de l'Azote, les Hauts-fourneaux de Dilling, etc. »<sup>2613</sup>

En réalité, comme on l'a déjà vu, les cessions ont été au final plus nombreuses que ce que l'on annonce ici. Souvent les sociétés qui se proposent de racheter du matériel ou de parts d'entreprises françaises, agissent en fait au nom des autorités d'occupation<sup>2614</sup>. Cela reflète bien les méthodes habituelles de fonctionnement de l'économie allemande, où les autorités publiques laissent une part importante aux professionnels dans les prises de décision et dans la gestion<sup>2615</sup>.

Ces prises de participations allemandes dans l'économie française sont parfois bien vues par les industriels français pour lesquelles elles représentent un apport financier non négligeable dans une période difficile, comme le note Henry Rousso<sup>2616</sup>, et pouvaient aussi entraîner une aide technologique, un apport de savoir-faire. Si ces observations sur les réactions de certains industriels sont probablement valables pour presque tous les secteurs économiques, on ne trouve pas dans son livre d'exemple dans le domaine de la sidérurgie ou des industries métallurgiques.

Si certains entrepreneurs ne voient donc pas la chose d'un mauvais œil, le gouvernement français n'y est pas non plus toujours hostile. Bien qu'officiellement, et de manière générale, il se positionne pour un refus de ce type de transactions, dans certains cas, il demande aux personnes concernées, comités d'organisation et particuliers, leur collaboration.

Dans le cas de Siemens-France, le refus des autorités françaises est clair. Cette société, au capital de capital de 500 000 F a été créée par les deux sociétés allemandes : Siemens & Halske AG et Siemens Schukertwerke AG. Les actionnaires souhaitent faire une augmentation de capital pour le porter à 15 millions de francs, au moyen d'une créance que ceux-ci possèdent sur leur filiale française, provenant de livraisons de marchandises à Siemens-France. L'autorisation est demandée et refusée une première fois en juin 1943, puis à nouveau en mai 1944. La raison du

<sup>2611</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>2612</sup> une note manuscrite signale aussi Hachette et l'Agence économique et financière, non daté (env. déc. 1941).

<sup>2613</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ Exposé succinct de la collaboration franco-allemande dans le domaine économique, 17 décembre 1941.

<sup>2614</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes.

<sup>2615</sup> cf. chapitre 4.

<sup>2616</sup> Henri Rousso, in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

refus est que Siemens-France n'est pas une véritable société autonome mais un simple bureau de vente de la maison-mère allemande<sup>2617</sup>.

Mais parfois aussi, le gouvernement français peut appuyer les demandes allemandes. Un rapport du Dr Michel signale des cas où il y a eu pression de la part du gouvernement sur les particuliers pour les amener à composer<sup>2618</sup>.

Au printemps 1942, la société Rohstoffhandel der Vereinigte Stahlwerke GmbH, une filiale du Konzern, ouvre des négociations avec la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon-Commentry dans le but de lancer une coopération pour l'exploitation plus poussée de la mine de fer d'Halouze, en vue d'augmenter la production de minerai, dont le surplus ainsi dégagé lui serait réservé, à long terme. Hemmen écrit à de Boisanger pour demander que le gouvernement français autorise la société française à mener ces négociations à titre privé, étant entendu que l'accord final serait soumis à l'aval des deux gouvernements. La réponse est positive<sup>2619</sup>.

### *Des investisseurs allemands favorisés mais plutôt prudents*

Les investisseurs allemands sont très avantagés, car depuis novembre 1940 et pendant toute la durée de la guerre, le cours du Mark est de 100 FF pour 5 RM, alors que jusqu'en février 1940, il était de 100 FF pour 6,40 RM<sup>2620</sup>. Le Reichsmark est donc passé de 15,62 F à 20 F, soit une augmentation du pouvoir d'achat de 28 %. Belle aubaine pour les investisseurs potentiels qui très vite se bousculent, à la fois pour obéir aux pressions de leur gouvernement et pour faire de bonnes affaires pour l'avenir.

Dès octobre 1940, le directeur du groupe Mannesmann informe ses collègues qu'il a obtenu, après divers entretiens, la conclusion d'un accord selon lequel la filiale de Paris de la société Neuerburg serait prête à céder des parts. Cette société serait susceptible, lors d'une "régularisation" de la frontière franco-allemande, de tomber dans une zone non-française. Mannesmann prendrait 25 % du total et le Eschweiler Bergwerks Verein, 10 %, les participants allemands arriveraient ainsi à 35 %.

« Du côté français, il existe un consortium qui a la majorité. J'ai dit à M. Courtois qu'il serait peut-être opportun de partager les actions de telle sorte qu'il n'y ait pas de gros porteur français, de niveau équivalent aux Allemands, de telle sorte que l'influence allemande pourrait être clairement exprimée. »<sup>2621</sup>

On voit ici encore une autre méthode par laquelle on espère, même sans réussir à obtenir la majorité des parts d'une entreprise, en contrôler cependant les décisions. Diviser pour mieux régner, une méthode classique que les occupants vont aussi utiliser dans d'autres domaines. On va aussi rechercher les contacts directs entre industriels, ceux là même qui sont plutôt craints par le gouvernement français qui a peur, à juste titre, des multiples méthodes de "persuasion" allemandes, sur le terrain. Les choses se mettent très vite en place, dès la fin des opérations militaires. Fred Kupferman relate la visite en France, fin juillet 1940, d'industriels allemands qui ont pour mission de faire accepter à des industriels français des contrats de sous-traitance pour des usines d'armement du Reich. Non seulement le gouvernement français donne son accord à la

<sup>2617</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ lettre DFDAAE/16 mai 1944.

<sup>2618</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin/ Rapport du Dr Michel , « Die Formen des Eingriffs in die französische Wirtschaft », 58 pages, sans date.

<sup>2619</sup> AF/ 4 D 7 Commission d'armistice de Wiesbaden Délégation française pour les affaires économiques, lettre de Hemmen du 6 mai 1942, réponse du 21 mai 1942, à Hemmen, signée de Boisanger.

<sup>2620</sup> sources: AF/ B 631.

<sup>2621</sup> MAN / M 19.290/ ME Straßburg/ lettre de Zangen à Winkhaus, a/s du rachat partiel d'une entreprise française, 16 octobre 1940.

condition que les commandes allemandes dans la zone Nord soient supervisées par un service français, mais René Belin insiste auprès des industriels un peu réticents<sup>2622</sup>.

Cependant ces conditions plutôt idéales d'investissement ne font pas toujours l'unanimité. John Gillingham rapporte une tentative d'acquisition des établissements sidérurgiques de Micheville. A la fin de l'année 1941, sur suggestion d'un administrateur allemand de l'ARBED, la firme Gutehoffnungshütte (GHH) qui pourtant s'était positionnée contre toute prise de contrôle avant la fin de la guerre, étudie cette possibilité d'acquisition. L'enquête révéla qu'elle y avait intérêt car cela lui permettait d'augmenter sa production de 40 % à moindre coût et lui permettait des économies car les deux productions étaient complémentaires. Cependant, le directoire, malgré les intérêts financiers, refusa ce projet car il ne voulait pas être accusé d'être partie prenante de la politique de germanisation et préférait le "*maintien d'une coopération économique pacifique*"<sup>2623</sup>. On voit donc que certaines entreprises allemandes surent rester prudentes et ne firent pas passer avant tout les possibilités de gains mais pensèrent aussi, de façon avisée, à l'avenir des relations franco-allemandes.

### *Les manœuvres de Krupp pour Alsthom*

Parmi les entreprises sidérurgiques allemandes qui ont tenté d'obtenir des participations en France - toutes ne le souhaitaient pas comme nous l'avons vu plus haut - se trouve le Konzern Krupp qui s'est intéressé de près à la société Alsthom<sup>2624</sup>.

Par une lettre du 16 avril 1941 de l'inspection de l'armement dans la France du Nord à Schmidt, le représentant de l'armée allemande à la société Alsthom, est ordonné le transfert d'une grosse machine plieuse-défonceuse<sup>2625</sup> à l'usine Krupp de Rheinhausen. On prévoit que Alsthom pourra faire valoir des droits à compensation. Pourquoi ? Au tout début de l'année 1941, le haut commandement de la Marine allemande décide d'un nouveau programme de construction de sous-marins. Un directeur de Krupp est envoyé en France à la recherche de machines de plus larges dimensions que celles dont on dispose chez Krupp. C'est accompagné d'un officier de l'armement naval que cet employé de Krupp fait saisir les machines repérées chez Alsthom à Belfort.

La direction s'indigne et dit que ces machines sont indispensables pour la production de tubes à haute pression et de barillets de chaudière<sup>2626</sup>, que ces machines n'ont jamais été utilisées pour un usage militaire, qu'on ne peut pas se les procurer sur le marché et qu'il faudrait au moins 18 mois pour les produire. Les machines sont cependant enlevées et emportées en Allemagne dans l'usine Krupp-Stahlbau et elles furent utilisées pour ledit programme sous-marin jusqu'à la fin de la guerre. Il ne fait aucun doute qu'il était dans les intentions de Krupp d'acquérir ces machines définitivement et un prix avait été fixé pour cette acquisition, qui, de ce fait, ne prendrait plus les allures de confiscation mais de réquisition pour raisons militaires. Krupp en propose 108 000 RM prix fixé par une évaluation officielle allemande. C'est probablement une somme très faible. Comme les propriétaires refusèrent cette offre, Krupp utilisa tous les moyens de pression possible. Il fit appel au Haut commandement de la Marine qui, malgré sa position, ne le soutint pas et rétorqua qu'il ne pouvait pas obliger la firme à faire un acte de vente ou à

<sup>2622</sup> F. Kupferman, « La politique de Laval et des dirigeants politiques français dans la participation française aux efforts de guerre allemands (juil. 1940-nov. 1942) », in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>2623</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3<sup>e</sup> trim. 1992.

<sup>2624</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 9. *The Krupp Case*, Washington, 1950.

<sup>2625</sup> *sheet-metal bending machine* (en fait deux machines, une de 58 tonnes, une autre de 270 tonnes).

<sup>2626</sup> *boiler drums*.

accepter le prix offert. Krupp s'arrangea par la suite pour déléguer afin de ne plus apparaître dans les négociations.

Vichy n'est pas, dans ce genre d'occasion, du plus grand soutien pour les industriels qui doivent utiliser toutes les stratégies et ruses pour tenter de sauvegarder leurs biens. Le gouvernement de la collaboration avait en effet fait un décret selon lequel, si un industriel refusait de négocier avec les autorités allemandes, au bout d'un certain délai, il perdait tous ses droits à indemnisation. En conséquences, le directeur d'Alsthom continua à négocier et à obtenir des délais toujours reportés, ce qui lui porta chance, grâce à la tournure des événements.

Dans ce cas, comme dans d'autres, on constate que s'il y a des pressions, les autorités allemandes vont rarement jusqu'à la saisie, toujours dans cette idée de conclure des contrats irréversibles pour l'avenir. Krupp tenta aussi de renforcer son autonomie d'approvisionnement en matières premières en recherchant la prise de majorité dans certaines sociétés minières ou en cherchant à signer des contrats de fourniture. C'est ainsi qu'en avril 1941 l'entreprise manœuvrait pour tenter d'acquérir la majorité de la société des mines françaises de molybdène<sup>2627</sup> du Maroc. Elle fit savoir qu'en cas d'insuccès elle souhaitait au moins un accord de fourniture<sup>2628</sup>.

### **Le sort des participations de l'industrie française à l'étranger**

Sur 175 participations françaises en Allemagne en 1939, on en relève alors une douzaine qui concernent la sidérurgie, dont sept au nom de la Société des Petits-fils de F. de Wendel, qui comme l'on sait, a un statut de société particulier. Elle possède des mines, des sociétés commerciales et également des participations importantes dans trois sociétés allemandes. Tous les avoirs de la société, à l'exception des fonds d'État, sont bloqués en capital, les intérêts seuls étant parfois rapatriables (avant-guerre) dans les limites des conventions.

Les autres grandes sociétés sidérurgiques françaises possèdent aussi des mines en Allemagne. Les Aciéries de la Marine et d'Homécourt, les Aciéries de Micheville, et les Hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson se sont regroupés pour la possession de la mine Carolus Magnus, près d'Aix-la-Chapelle. La Société des aciéries de Longwy possède 50 % de la mine Carl Alexander, dans la même région. Enfin trois sociétés françaises possèdent, en totalité ou pour moitié, des sociétés allemandes de métallurgie : les Forges, tréfileries et pointeries de Creil (Oise) possèdent la Eisenwerk Fraulautern AG (émaillerie de la Parre à Fraulautern), la Société d'électrochimie et d'électro-métallurgie (Paris) possède l'Elektro-Stahlwerke (Usine Stahl GmbH à Düsseldorf) et la société des hauts-fourneaux et fonderie de Pont-à-Mousson (Nancy) contrôle la Saar Industrie GmbH, (Saarlautern)<sup>2629</sup>.

Un certain nombre de cessions de participations françaises à l'étranger vont être consenties, par contrat, à des entreprises allemandes, par l'intermédiaire de négociations avec les autorités d'occupation, négociations directes ou par l'entremise des services officiels français. Les contraintes exercées pour obtenir ces cessions, qui ne font aucun doute, ont été dénoncées lors du Procès de Nuremberg.

« Toutes ces cessions, en apparence consenties par des Français, ne l'ont été que sur la pression allemande. l'examen des contrats passés fait apparaître de graves lésions à l'encontre

<sup>2627</sup> élément d'alliage de l'acier (et de la fonte) qui en augmente la dureté, la résistance mécanique et la résistance aux chocs thermiques.

<sup>2628</sup> MAE/ Wilhelmstraße 197 plans économiques mines et fonderies lettre de F. Krupp du 3 avril 41 a/s de sa tentative d'acquérir les mines françaises de molybdène du Maroc.

<sup>2629</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin, tableau des participations françaises en Allemagne et allemandes en France en 1939, participations françaises.



des cédants, et des profits énormes pour les cessionnaires, sans que ceux-ci aient fourni une contrepartie réelle. »<sup>2630</sup>

Si très peu d'affaires concernent le secteur sidérurgique ou métallurgique, cependant les sociétés Schneider et de Wendel ont reçu des propositions en ce sens.

### *Les participations françaises en Belgique, Luxembourg et Pays-Bas*

En octobre 1941, de Boissieu, de chez Schneider, demande à être reçu par les de Wendel pour les informer que son patron, quelques semaines auparavant, a été contacté par un certain Dr Pilder qui lui a fait une proposition de rachat des parts Schneider dans l'ARBED. Schneider avait alors répondu "évasivement". Les autorités allemandes sont, depuis, revenues à la charge en indiquant que le cas ne se limitait plus à celui de l'ARBED mais qu'ils souhaitaient voir reprendre par des groupes allemands les participations françaises dans le Luxembourg, dans la Campine belge et dans le Limbourg hollandais. Le Dr Pilder a expliqué que les tractations, cette fois-ci, seraient liées à des négociations entre les deux gouvernements sur la réduction de la contribution de guerre. Les Allemands souhaitent utiliser les sommes accumulées sur le compte de la Banque de France au rachat de participations françaises à l'étranger.

« M. de Boissieu a alors fait valoir que les industriels français qui disposent actuellement, du fait de la liquidation de leurs stocks, d'excédents de trésorerie dont ils ne savent que faire, n'auraient aucun intérêt à céder leurs participations contre des paiements en francs français, et cela d'autant moins que la législation française actuelle opérerait sur le produit de ces ventes des prélèvements fiscaux qui absorberaient les trois-quarts du prix. M. Pilder a riposté que la législation pourrait être modifiée ou des dérogations introduites, qui obvièrent à cet inconvénient. M. de Boissieu a fait observer que rien ne garantirait les industriels français, qui bénéficieraient de ces mesures d'exception, de voir lesdites mesures rapportées en cas de modification des circonstances. Il a ajouté que, d'ailleurs, les industriels français ne trouveraient pas le emploi de ces sommes dans les circonstances actuelles et que, par conséquent, ils préféreraient conserver leurs participations. M. Pilder a alors suggéré que la contre-valeur pourrait être fournie en nature : livraisons de charbon, machines, etc. M. de Boissieu aurait objecté que ces fournitures en nature représenteraient pratiquement, pour les industriels français, de l'argent, en sorte que cet expédient ne serait pas efficace, mais que peut-être ils pourraient prendre en considération des solutions qui leur donneraient des garanties pour le respect de la propriété privée, surtout si des négociations de cet ordre avaient une portée plus générale, englobant peut-être l'Alsace et la Lorraine. M. Pilder a répondu que cette suggestion lui paraissait fort intéressante et qu'il en entretiendrait M. Hemmen. »<sup>2631</sup>

Hemmen rencontre donc quelques temps plus tard de Boissieu auquel il assure qu'il est disposé à rechercher, en accord avec son gouvernement, une solution offrant des garanties aux intérêts privés français. Pour le Limbourg belge et hollandais, il propose de mettre en place une commission franco-allemande, composée de deux commissaires allemands et de deux représentants des industriels français, qui gèrerait et développerait les charbonnages. La participation allemande dans les entreprises pourrait être renforcée ultérieurement par une augmentation de capital. Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, les choses étaient plus complexes car des questions politiques se mêlaient aux questions économiques. Hemmen n'excluait pas cependant que des arrangements de cette nature puissent aussi être trouvés<sup>2632</sup>.

Les faits sont rapportés à Barnaud, de la Délégation économique franco-allemande, qui souhaite que les de Wendel donne leur avis sur cette question, qui ont alors un entretien avec de Boissieu. La position des deux frères est claire, ils n'ont aucune confiance dans des accords, de quelque sorte que ce soit, passés avec les Allemands.

<sup>2630</sup> Tribunal militaire international, *Le procès de Nuremberg, L'accusation française*, 1946.

<sup>2631</sup> AN/ 189 AQ/ 621 / note a/s d'un entretien de H. et F. de Wendel avec M. de Boissieu, 10 octobre 1941.

<sup>2632</sup> AN/ 189 AQ/ 621 / *ibid.*

« Si l'Allemagne l'emporte et est en situation de dicter sa paix, ces accords seront illusoires, et si l'Allemagne ne l'emporte pas, ils seront sans effet et auront compromis inutilement ceux qui s'y seraient prêtés. »<sup>2633</sup>

Pour eux, des négociations sur ce sujet sont de toute façon impossibles, car incompatibles avec l'attitude que tous les Alsaciens et Lorrains ont demandé au gouvernement d'avoir face au problème de la propriété en Alsace-Lorraine et que celui-ci a respecté jusqu'à cette date. Schneider est en plein accord avec eux, même si le groupe, qui possède surtout des investissements en Belgique, Luxembourg et aux Pays-Bas, est moins concerné que les de Wendel par l'aspect sentimental du problème.

Le gouvernement français a non seulement protesté contre les mesures prises par l'Allemagne en Alsace-Lorraine, mais a soin, dans tous les arrangements que les nécessités de fait lui imposent de faire avec le Reich, de faire les réserves de principe qui conviennent en ce qui concernent les mesures prises unilatéralement par le Reich en Alsace-Lorraine. Comment admettre que des industriels français puissent, pour assurer le respect de leur propriété privée, faire des arrangements qui n'ont de sens que si l'annexion est considérée comme un fait acquis. Nous avons ajouté que, quelle que soit l'issue de la guerre, de tels arrangements seraient toujours reprochés à ceux qui les auraient faits et ne pouvaient qu'accroître, dans une très forte mesure, les difficultés certaines de l'après-guerre, en les plaçant dans une situation morale critiquable. »<sup>2634</sup>

La conclusion des deux frères de Wendel est qu'il faut "*tirer du bois d'allonge*" et laisser la situation traîner le plus possible, ce qui s'est effectivement passé dans une partie des affaires de ce type.

Le sort de la Belgique n'est pas nouveau, la situation s'est reproduite presque à l'identique de la Première Guerre mondiale. C'est Hugo Stinnes qui fut chargé, à l'époque, d'organiser l'exploitation systématique de la Belgique<sup>2635</sup>. Lors de la Seconde Guerre mondiale, d'autres responsables allemands font le même travail. Les biens français y sont confisqués, comme ceux du Luxembourg, et confiés à des commissaires allemands, en attendant une décision définitive sur l'attribution de ces entreprises. Il s'agit surtout de mines, qui sont confiées, comme dans le Nord et l'Est de la France, à Raabe, le "*Generalbeauftragter für die Eisenerzgewinnung*"<sup>2636</sup>. Les sociétés françaises concernées sont la Société Jean Raty, la Société des hauts-fourneaux de la Chiers et les Forges de Gorcy.<sup>2637</sup>

A l'inverse, certaines sociétés belges et luxembourgeoises ont des participations importantes, et parfois majoritaires, dans des entreprises sidérurgiques françaises. C'est le cas de la société luxembourgeoise HADIR qui détient par exemple 75 % de la Société métallurgique de Champagne. Mais cette société luxembourgeoise est en fait contrôlée à 51 % par des intérêts français, dont 25 % environ par les Aciéries de Micheville. On voit donc comment l'enchevêtrement des intérêts par delà les frontières offre de possibilités de manipulations aux autorités allemandes. On peut aussi évoquer le sort de l'ARBED dans la mesure où les capitaux français (Schneider) y sont très importants.

Les sociétés tentent de gagner du temps pour éviter au maximum des décisions qui seraient difficiles à annuler dans l'avenir. C'est ainsi que la Société de Champagne dont il a été question, demande au ministre, malgré la législation en vigueur, l'autorisation de ne pas réunir de conseil d'administration avant la fin du conflit, afin d'éviter à avoir à prendre des décisions majeures. L'administration française est partagée : la Direction de l'économie générale n'y est pas

<sup>2633</sup> AN/ 189 AQ/ 621 / *ibid.*

<sup>2634</sup> AN/ 189 AQ/ 621 / *ibid.*

<sup>2635</sup> P. Razous, *Cartels et trust et diverses ententes de producteurs. Création, fonctionnement, contrôle*, 1935, p. 15.

<sup>2636</sup> Délégué général pour la production du minerai de fer.

<sup>2637</sup> AN/ F 37/ 24/ DGREFA/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ lettre du secrétariat à la production industrielle au délégué général aux Relations franco-allemandes, 29 juin 1942.

favorable, mais Couve de Murville, de la Direction générale aux relations économiques avec l'Allemagne, est pour, car il préfère éviter de courir des risques et pense que le conflit serait en effet inévitable en cas de tenue d'un conseil d'administration<sup>2638</sup>.

On demande aux Français propriétaires, à savoir les groupes Schneider, Pont-à-Mousson et de Wendel, s'ils sont d'accord pour vendre leurs parts dans les mines de charbon en Belgique, car le secteur allemand du charbon est intéressé par une augmentation de la production dans la région de Campine. La position du Comte de Boissieu, représentant de la firme Schneider, est qu'une telle vente d'actions ne présente que des inconvénients pour les Français, car il n'est pas possible, en France, de réinvestir de telles sommes dans de nouveaux placements. Il prend l'exemple de l'argent issu de la vente, l'année précédente, de la Berg- und Hütten AG, qui n'a pu être réinvesti jusque là, avec tous les risques de grave dépréciation des valeurs que cela comporte. L'industrie française ne peut pas prendre un tel risque financier. Ce problème est donc à envisager à nouveau après la signature du traité de paix. Il évoque ensuite, dans des termes très surprenants, la conception qu'il aurait sur la réorganisation possible de la bande des territoires frontaliers qui vont de la Hollande à la Suisse en passant par la Belgique, le Luxembourg et la Lorraine. Selon ses dires - rapportés par Pilder...- le potentiel industriel de ces régions devrait être mis en commun pour une plus grande efficacité. C'est ainsi qu'en 1941, on produit en Lorraine trois millions de tonnes d'acier alors que l'on pourrait, selon lui, en produire facilement dix, si les entreprises, dans les vingt années précédentes, avaient été sous l'influence de l'économie allemande, au lieu d'être exclusivement dans des mains françaises<sup>2639</sup>. Le discours - s'il est authentique - est très surprenant et d'une teinte pour le moins collaborationniste.

Dans le moment présent, de Boissieu estime indispensable de doubler en effet la production de charbon de la Campine belge. Il propose une solution originale qui consisterait à créer une petite société de gérance franco-allemande, sous le régime allemand, avec un siège à Luxembourg et un capital de quelques millions de marks. On s'occuperait, dans cette société, de toutes les sociétés possédées par des Français et qui ont leurs installations à l'est de la frontière française actuelle, à savoir les sociétés Frederic-Henri et Henri-Robert, la Aachener Gesellschaft, Orange-Nassau (en Hollande), la Gesellschaft des Campine-Beckans (Belgique), l'ARBED (Luxembourg) et les Konzerne bien connus de la Lorraine. Les propriétaires français resteraient les actionnaires formels de ces actions mais les décisions concernant l'exploitation des entreprises, en particulier pour en augmenter la production, seraient prises après consultation de cette nouvelle société de gestion. Les sociétés allemandes pourraient acquérir des parts de ces usines par l'intermédiaire de nouvelles actions. La forme définitive de cette gérance commune serait à régler définitivement après la signature du Traité qui, lui-même, permettrait aussi d'envisager la cession directe d'actions, pour les propriétaires français qui le souhaiteraient alors. Pour appuyer un peu plus la proposition, de Boissieu affirme que cette société permettrait également d'envisager la collaboration d'entreprises des deux pays dans les colonies<sup>2640</sup>.

Ce plan un peu surprenant a sans doute été mûrement réfléchi par l'ensemble des propriétaires français qui ont d'abord en tête de ne pas se voir définitivement spolieur de leurs biens. De Boissieu d'ailleurs affirme être certain qu'il a le consentement des autorités industrielles ainsi que des services compétents du gouvernement de Vichy. Il semble aussi qu'il y ait comme objectif prioritaire apparent la relance à tout prix des unités de production et des mines. Cela semble contraire aux intérêts nationaux français dans la mesure où une bonne partie de la production allait à l'économie de guerre allemande et ne pouvait donc que contribuer à aider les conquêtes allemandes et le maintien du contrôle nazi sur l'Europe. Cependant on peut comprendre, même sans l'approuver, la position de ces entrepreneurs qui, de toute façon,

<sup>2638</sup> AN/ F 37 / 27 D.G.R.E/ Affaire Société métallurgique de Champagne, lettre du 15 octobre 1941, signée Couve de Murville.

<sup>2639</sup> BA/ R 3101/ 2 288/ note du Dr. Pilder sur les entretiens avec de Boisanger (gouverneur de la Banque de France et chef de la délégation française à la Commission d'armistice) et le Comte de Boissieu (directeur financier Schneider) au sujet des propriétés en Belgique du groupe de Wendel, Pont-à-Mousson et Schneider, 6 octobre 1941.

<sup>2640</sup> BA/ R 3101/ 2 288/ *ibid.*

pensaient se faire définitivement confisquer des usines qui contribueraient dans tous les cas à la machine de guerre nazie : faire miroiter des possibilités futures de participations, montrer que l'on veut pousser la production, c'était montrer que l'on voulait coopérer et cela pouvait peut-être permettre de recouvrer, au moins en partie, le contrôle de la gestion de ces entreprises.

### *Le sort des biens français en Allemagne et en Sarre*

#### **L'exemple de Pont-à-Mousson**

En octobre 1940, la société Pont-à-Mousson est contrainte de signer un contrat de rétrocession des parts qu'elle avait acquises en 1919-1920 dans le capital de la société Halbergerhütte (hauts-fourneaux et fonderies) à Brebach (Sarre)<sup>2641</sup>. La première convention avait été signée le 18 décembre 1919 : Pont-à-Mousson apportait 18 millions de marks (60 %), la Halbergerhütte possédait déjà 12 millions, soit au total un capital social de 30 millions de marks. Lors de l'entrée de Pont-à-Mousson dans la Halbergerhütte, le patrimoine de celle-ci se réduisait presque uniquement à ses installations industrielles (terrains, concessions, usine, matériel, ...), car elle avait redistribué avant l'accord les portefeuilles de valeurs et les créances.<sup>2642</sup>

Par la suite, le capital fut modifié le 1<sup>er</sup> janvier 1921 et porté à 19 500 000 F dont 11 700 000 F pour Pont-à-Mousson (60 %), à la suite de la nouvelle loi française contraignant les établissements sarrois à l'établissement des bilans en francs. Une nouvelle augmentation de capital eut lieu en mars 1934 par souscription au pair, ce qui le porta à 60 millions de francs. Pont-à-Mousson s'entendit à cette époque avec la société hollandaise Nedhi qui reprit 19,40 % des parts. Après le retour de la Sarre à l'Allemagne, le capital est à nouveau converti en marks, soit 15 millions RM dont 9 millions pour Pont-à-Mousson-Nedhi.

La guerre interrompt les relations entre la société Pont-à-Mousson et la Halbergerhütte. En juin 1940, les autorités allemandes prennent possession des usines de la société française et commencent dès lors à exercer de fortes pressions pour contraindre celle-ci à céder ses parts de la société sarroise, parts déjà sous séquestre. Soit la société française estimait qu'il était plus intéressant, vu les circonstances, de céder en se contentant de ce qu'on lui proposait plutôt que de risquer tout perdre<sup>2643</sup>, soit les pressions sont telles qu'elle ne peut effectivement faire autrement. Toujours est-il qu'un contrat est signé le 26 octobre 1940, contrat par lequel les sociétés Pont-à-Mousson et Nedhi cèdent à la Deutsche Bank leurs parts pour un total de quatre millions de marks (deux millions chacune), y compris l'abandon des créances antérieures d'un montant de 314 000 marks et des créances hypothécaires qui s'élèvent à environ 400 000 marks<sup>2644</sup>.

Amenée à se justifier devant les services français en avril 1945, la direction de Pont-à-Mousson développe trois arguments pour montrer que cette cession n'est pas valable. Tout d'abord, les usines de Meurthe et Moselle ont été confisquées par les Allemands et ce contrat est sans aucun fondement de droit international ou aucun motif militaire, au moment de la signature qui a été faite par crainte pour le matériel et les installations. Ensuite, le prix a été très inférieur à des estimations normales. D'après leurs calculs, les cédants n'auraient récupéré qu'environ les deux tiers de leur part dans l'actif réalisable et rien pour immobilisations. Le prix aurait dû être selon la société de 18 600 000 marks, rien que pour Pont-à-Mousson. Enfin, il n'y a pas eu de vente volontaire avant 1939, alors que par exemple 1935 aurait été une année très favorable pour

<sup>2641</sup> AF/ B 47 502/ déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. 1945, société Pont-à-Mousson: lettre du 28 avril 1945 au Ministère des finances.

<sup>2642</sup> AF/ B 47 502/ *ibid.*

<sup>2643</sup> Ce n'est évidemment pas la version qu'elle donne aux services français qui en 1945 font des enquêtes sur les affaires effectuées avec l'ennemi.

<sup>2644</sup> acte notarié du 8 novembre 1940. AF/ B 47 502 déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. 1945, société Pont-à-Mousson: lettre du 28 avril 1945 au Ministère des finances.

cela. Comment expliquer alors cette vente en 1940, dans des conditions financières défavorables, si ce n'est sous la pression ?<sup>2645</sup>

D'autres entreprises sidérurgiques françaises étaient dans un cas comparable à celui de Pont-à-Mousson, en particulier de Wendel, comme on l'a vu précédemment. La mise sous séquestre pour biens ennemis avait placé ces participations à la disposition des Allemands et il ne semble pas que d'autres contrats de cession aient été signés.

### *Quelques cas révélateurs des méthodes pratiquées*

Dans un certain nombre de cas, c'est en échange de rachat d'emprunts extérieurs que se firent quelques cessions de participations françaises à l'étranger<sup>2646</sup>. Parmi les participations concernant la sidérurgie, beaucoup portent sur des titres sur des sociétés sidérurgiques d'Europe centrale, dont quelques cas en Pologne : SA des forges et aciéries de Huta Bankowa, SA des usines de fabrication de tubes et des forges de Sosnowice, société des charbonnages, mines et usines de Sosnowice. Le gouvernement allemand a demandé que dans ce cas, le prix soit payé par le système du clearing. Bien que le gouvernement français se soit déclaré hostile à cette manière de faire, pour ne pas créer un précédent, de Boisanger demande cependant son accord au ministre<sup>2647</sup>. Pour les cessions qui ont lieu, *de facto*, essentiellement en 1942 et 1943, les compensations se font pour beaucoup, à l'aide d'échange de titres français détenus par des Allemands.

En août 1942, on apprend la vente à la Deutsche Bank par la Société des forges et aciéries du Nord et de Lorraine de parts qu'elle possède dans la société allemande Neunkirchner Eisenwerk AG. Il s'agit d'obligations d'un montant de 29 273 086 francs, rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts, et de cinq actions à 250 000 RM, rachetées à leur cours, le dividende de 1940 étant payé. Le prix de vente sera transféré par la voie du clearing franco-allemand. L'accord est donné par le gouvernement français.

« La Deutsche Bank fera toute diligence pour fournir au Crédit Lyonnais, en tant que faire se pourra, à concurrence de la contre-valeur s'élevant à 25 000 000 de francs, des actions, des titres libellés en francs français, de titre de propriété non française, contre paiement de la contre-valeur par la voie du clearing, l'Office des changes ne prélevant pas de taxes pour cette opération. »<sup>2648</sup>

Dans les cas où le gouvernement français accepte des cessions de valeurs industrielles, il tente donc d'obtenir en échange des cessions réciproques de valeurs industrielles françaises, ou étrangères, détenues par des Allemands, à l'exclusion d'obligations ou de créances, sauf cas tout à fait exceptionnel. Le paiement du rachat des participations se fait alors par remise de valeurs françaises. Par exemple, en échange de cessions de valeurs de Dillinger et de la Compagnie galicienne des mines, la délégation allemande propose les valeurs suivantes de la sidérurgie (sur un total d'une centaine de sociétés variées)<sup>2649</sup> :

nombre		prix unitaire	valeur totale
100	Homécourt	1 400	140 000
61	Longwy	1 110	67 710

<sup>2645</sup> AF/ B 47 502 déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. 1945, société Pont-à-Mousson: lettre du 28 avril 1945 au Ministère des finances (joint une note adressée au Ministère des affaires étrangères le 27 janvier 1945).

<sup>2646</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ Liste des rachats d'emprunts extérieurs en contrepartie de cession à l'Allemagne de participations françaises à l'étranger.

<sup>2647</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ 13 novembre 1941.

<sup>2648</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ Lettre de Boisanger à Hemmen, a/s vente valeurs mobilières par Forges et aciéries du Nord et de Lorraine, 13 août 1942.

<sup>2649</sup> AF/ B 32 471/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ plusieurs documents, non datés.

17	Micheville	2 225	37 825
300	Pompey	1 140	342 000
200	Forges et chantiers de la Méditerranée	500	100 000

Si le montant des actions étrangères ou françaises proposées en échange ne correspondait pas au montant des actions allemandes réclamées, la Délégation française auprès de la Commission d'armistice se dit prête à réduire le montant des participations demandées afin qu'il y ait concordance<sup>2650</sup>.

### L'affaire Dilling

L'affaire Dilling est sans doute une des plus importantes affaires de ce type. Les groupes sidérurgiques français Marine et Homécourt, d'une part, et Pont-à-Mousson, d'autre part, possédaient ensemble, avant la guerre, 60 % des parts d'une société sidérurgique sarroise, la Dillinger Hütte, dénommée Dilling, en France. Ces participations sont issues de rachats consécutifs aux changements territoriaux entraînés par le Traité de Versailles.

« Au mois de novembre 1941, les délégations françaises et allemandes d'Armistice sont tombées d'accord pour la cession à un groupe allemand du nombre d'actions nécessaires pour réduire de 60 à 40 % la participation de la société française Dilling [*société des mines et usines de Redange-Dilling*] à la société allemande Dilling [*Dillinger Hütte ou société des forges et aciéries de Dilling*]. Il s'agissait d'un montant de 4 200 000 Reichsmarks. Il avait été convenu que les cessions seraient réalisées sur les transferts prévus au titre des frais d'occupation.

L'accord sur les frais d'occupation n'ayant jamais été réalisé, la Délégation allemande a insisté plusieurs fois pour que l'opération se fasse. Finalement, en juin 1942, la délégation française a consenti à la réalisation d'une première tranche de 1 648 000 Reichsmarks, payables par livraisons d'obligations à 3 ½ %, de propriété non française. La délégation allemande demande aujourd'hui le rachat d'une nouvelle série de 397 200 Reichsmarks. »<sup>2651</sup>

Pour procéder à cette cession "*destinée à rétablir entre les deux groupes d'actionnaires le rapport existant avant le Traité de Versailles*"<sup>2652</sup>, le groupe français, représenté par la société Redange-Dilling a posé certaines conditions, acceptées par les actionnaires allemands acquéreurs, parmi lesquelles l'achat de terrains à Rödener Wald (225 ha). Le prix de ces terrains, de 525 000 RM devait être compris dans les sommes dont la contre-valeur serait fournie en titres par le gouvernement allemand. Une intervention intempestive du commissaire du Reich pour les biens ennemis, sur demande de la municipalité de Sarrelouis, a empêché la vente définitive, alors que l'acte notarié était déjà signé. On voit encore ici un exemple de la complexité bureaucratique du Reich et de ses conséquences parfois imprévisibles... pour les Allemands eux-mêmes.

Les actionnaires allemands ont alors proposé, pour contourner ces difficultés, une nouvelle solution qui consiste non plus à vendre les terrains mais à vendre les parts de la société qui les possède (Saar-Industrie GmbH). Cette solution ayant reçu l'agrément de toutes les parties en jeu, l'affaire est considérée, en décembre 1943, comme définitivement conclue. Il ne reste plus au Ministère français des finances qu'à assurer le transfert des fonds, soit par clearing, soit par cession de titres, ce qui était prévu au départ<sup>2653</sup>. On a donc visiblement épuisé toutes les possibilités de délai et les sociétés françaises, abandonnant tout espoir, souhaitent que le gouvernement fasse désormais diligence.

<sup>2650</sup> AF/ B 32 471/ *ibid*, note à M. Hartlieb.

<sup>2651</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ note pour Monsieur Brunet a/s Dilling, 1<sup>er</sup> avril 1943.

<sup>2652</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ note du 16 décembre 1943 "*remise par Dilling*".

<sup>2653</sup> AF/ B 32 470/ 16 décembre 1943, *ibid*.

« Comme la réalisation définitive de la cession des actions Dilling dépend encore de la réalisation de la vente des terrains de Roedener Wald et comme il devient très difficile au groupe français de retarder encore l'opération touchant aux actions de Dilling, Marine et Pont-à-Mousson seraient désireuses qu'une solution intervienne le plus tôt possible pour le transfert du prix de vente des terrains de Roedener Wald. »<sup>2654</sup>

Mais le gouvernement français ne souhaite pas prendre la décision finale, et comme l'indique une note manuscrite, demande à Pont-à-Mousson de s'entendre directement avec les acquéreurs pour le transfert<sup>2655</sup>. Au total, l'opération de cession des actions porte sur une valeur de 4 200 000 RM, en deux étapes. La première opération, achevée, a permis un transfert de 1 648 000 RM, échangé à 60 % du change normal, soit 19 776 000 F. La seconde opération, en cours à ce moment-là, portait sur 662 000 RM, également échangés à 60 %, soit 7 944 200 F.

« Restera 1 800 000 RM. Mais la nationalité du propriétaire de cette part est douteuse (société luxembourgeoise) et les Allemands pour le moment ne demandent pas la cession de ces titres. »<sup>2656</sup>

Le Dr Michel a clairement évoqué ce type de méthode<sup>2657</sup> et l'on peut se douter que cette société luxembourgeoise est une société écran, et que donc c'est désormais l'ensemble du capital de Dilling qui est retourné côté allemand.

En juillet 1943, un premier bilan des cessions de participations annonce que les Français ont cédé pour 105 405 811,65 F de valeurs en échange desquelles les autorités allemandes ont déjà mis à leur disposition pour 98 000 000 F de titres et créances (non précisés) et ont promis de fournir des titres étrangers pour la somme manquante, soit environ 7 500 000 F. Les titres français en jeu comprenaient des actions de diverses sociétés pétrolières en Roumanie, des obligations de la Chemische Fabrik Winnica de Pologne (la fameuse affaire Francolor), des actions et obligations de la Cie Galicienne des Mines, des parts de la Kabel- und Drahtfabrik Bendsburg d'un montant de 9 600 000 F, et enfin 662 000 RM d'actions de la Dillinger Hütte (deuxième opération). La contre-valeur de ces participations doit être transférée par la voie du clearing franco-allemand, l'Office des changes ne percevant aucun droit sur ces transferts<sup>2658</sup>.

## Comment analyser cette attitude allemande ?

Selon Henry Rousso<sup>2659</sup>, on peut distinguer deux périodes dans l'attitude des occupants, la ligne de partage se situant aux premiers mois de l'année 1942. Dans une première phase, on s'intéresse aux ressources matérielles, au butin de guerre en quelque sorte, sous forme de prélèvements divers et de versements financiers. Dans la seconde phase, c'est d'une part une mise en coupe bien plus poussée de toute l'économie française et d'autre part la recherche de main d'œuvre.

<sup>2654</sup> AF/ B 32 470/ 16 décembre 1943, *ibid*.

<sup>2655</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la commission d'armistice/ note du 16 décembre 1943 accompagnée d'un mot manuscrit, daté du 30 décembre 1943, non signé mais probablement de la main de Boisanger, chef de la Délégation. « M. Oudiette, J'ai confirmé à M. Songeur\* que je ne croyais pas possible d'intervenir pour ce transfert - soit en acceptant qu'il se fasse par le clearing, soit en demandant aux Allemands de la faire par livraisons de titres. J'ai indiqué que si Pont-à-Mousson se mettait d'accord avec son acquéreur pour que celui-ci lui remette un actif en compensation de l'actif cédé, j'examinerai les propositions qui seraient faites. »

\*Louis Songeur est le directeur de la comptabilité et de la trésorerie de Pont-à-Mousson.

<sup>2656</sup> AF/ B 32 470/ 16 décembre 1943, *ibid*, note marginale manuscrite. Même opération décrite aussi in AF/ B 631 fonds Gamelin.

<sup>2657</sup> *cf. supra*.

<sup>2658</sup> AF/ B 32 470/ Délégation française auprès de la Commission d'armistice/ note de Schone à Boisanger, a/s cessions de parts à l'Allemagne, 19 juillet 1943.

<sup>2659</sup> Henry Rousso, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises », in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

Il nous semble que l'on peut bien distinguer ces deux attitudes, mais qu'elles ne sont pas successives, mais concomitantes. On peut en effet constater, dans le texte de Goering que l'on vient de citer, que les Nazis, dès 1940, se préoccupent aussi d'un contrôle très organisé et légal sur l'économie française, en pensant à l'avenir, tout en exploitant au maximum, sur le moment, les territoires occupés. La mise en œuvre de la prise de contrôle de participations financières s'effectue essentiellement entre le milieu de l'année 1942 et la fin de l'année 1943, pour ce que l'on a pu constater dans le cas du secteur sidérurgique.

Selon le même auteur, il faut compléter cette approche en avançant d'autres facteurs d'explication - ou de non-explication, à savoir qu'il n'y avait, dans aucun domaine, de plan préexistant, ce qui expliquerait les fréquents changements d'attitude des autorités allemandes et les concurrences entre les différents services. C'est aussi ce que j'ai pu vérifier au cours de mes recherches. Enfin, l'avenir restant quand même incertain, il y avait aussi une volonté de préparer l'avenir, quel qu'il puisse être. Des contacts établis intelligemment, ne se basant pas uniquement sur la domination du moment, permettraient ainsi d'édifier la suprématie de l'Allemagne en Europe, sur la durée<sup>2660</sup>.

Pour la France, la rupture se situerait plutôt en novembre 1942. Le gouvernement de Vichy est jusqu'à cette époque l'unique interlocuteur pour le dialogue avec la zone libre et avec les territoires français d'outre-mer. C'est dans ce contexte que quelques sociétés allemandes ont partiellement réussi à entrer dans le capital de certaines sociétés françaises ou ont pu créer des sociétés mixtes, à capitaux franco-allemands, en particulier grâce à l'attitude hésitante qu'avaient en face d'eux les interlocuteurs français<sup>2661</sup>. Ce sont les prises de participations qui furent les plus nombreuses, en particulier dans des entreprises dont le siège social se situait en France. D'autres eurent aussi lieu dans les territoires annexés d'Alsace-Lorraine ou dans les sociétés d'autres pays d'Europe dans lesquels il y avait des intérêts français.

Selon Rouso, ces actions ont eu lieu pour l'essentiel entre 1940 et 1942, à un moment où Français comme Allemands croyaient à la victoire définitive du Reich. J'ai pour ma part, noté qu'il s'agissait plutôt de 1942-1943, quant au secteur sidérurgique. Au total, l'estimation de ces prises de contrôle, qui touche essentiellement les secteurs de l'énergie (gazogènes, pétrole) et des matières premières, ne dépasse pas 5,4 milliards de francs (1,4 milliard pour les participations en France et 4 milliards pour les cessions de parts à l'étranger), soit 0,4 % des dommages totaux subies par la France. Cette somme a été réglée en majeure partie (90 %) sur les frais de l'Occupation ou par le clearing<sup>2662</sup>.

Le cas particulier des aryanisations<sup>2663</sup> permet aussi une pénétration en France des intérêts allemands, mais de façon assez modeste. Un des exemples évoqués précédemment est celui de la société Austin, tombée sous le contrôle de Krupp. Si cette politique reste donc marginale par rapport aux autres intérêts, elle s'appuie souvent sur des liens existants avant la guerre. Ce fut particulièrement le cas, dans la sidérurgie, pour les entreprises de Moselle, déjà en liaison étroite avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne pour les échanges de matières premières comme pour les ventes. Dans cette marge transfrontalière s'était opérée depuis longtemps une certaine interpénétration financière. H. Rouso insiste aussi sur le légalisme allemand que nous avons déjà noté, dès 1940, dans le discours de Goering.

« Les tentatives de pénétration financières se firent dans un cadre en apparence légal, non susceptible d'être ultérieurement remis en cause. Cette politique est exprimée très ouvertement et à plusieurs reprises par le Dr Michel, en particulier lors d'une réunion au Majestic, le 22 juillet 1942, avec le ministre des finances, Pierre Cathala, le délégué général aux relations

---

<sup>2660</sup> H. Rouso, *op. cit.*

<sup>2661</sup> H. Rouso, *ibid.*

<sup>2662</sup> H. Rouso, *op. cit.*

<sup>2663</sup> environ 10 000 entreprises au total d'après Rouso, mais des cas très rares dans la sidérurgie, selon les archives consultées.



économiques franco-allemandes, Jacques Barnaud et Jean Bichelonne, ministre de la Production industrielle. A cette occasion, il leur présente le Dr Kreuter, chargé par le MBF et le ministère de l'économie du Reich de mettre sur pied une petite société financière dont le rôle serait d'acquérir des prises de participation dans des entreprises françaises, afin de "préparer sur une base d'entente cordiale les relations économiques de l'après-guerre". Le Dr Kreuter précise que cette société doit être française "afin de donner une base juridique française aux opérations qu'il compte réaliser", opérations qui ne devront être entravées par "aucune règle administrative ou juridique spéciale". »<sup>2664</sup>

François Boudot relevait déjà, il y a plus de trente ans, cette recherche de la légitimité pour parvenir au contrôle de l'économie par l'intérieur, parallèlement à la politique d'oppression et exploitation.

« Beaucoup plus subtil est un autre procédé que les Allemands utilisèrent et qui, partant d'une position de force, aboutissait à leur donner à l'intérieur des entreprises un droit prépondérant de décision. La participation des Allemands à un certain nombre d'entreprises françaises leur donnait ainsi les moyens d'orienter de l'intérieur l'activité économique française. (...) Mais en dehors de ces exemples on constate que les ordonnances sur l'aryanisation des entreprises, l'installation d'"administrateurs provisoires" permettent aux Allemands, grâce à la complicité d'hommes de paille, de contrôler de nombreuses autres firmes. »<sup>2665</sup>

Ce qui apparaît souvent comme un facteur de ralentissement des décisions, à savoir l'extrême complexité du système d'occupation, le très grand nombre de services parfois redondants, F. Boudot le présente comme servant l'exploitation et la pénétration économique, au lieu de la gêner.

« Un des caractères essentiels des procédés allemands d'exploitation est l'extraordinaire complexité des services utilisés. Une description exhaustive et précise de ces rouages est, dans l'état actuel des connaissances, impossible, car tous les organismes allemands stationnés en France ont possédé des services plus ou moins ouvertement spécialisés dans les activités économiques officielles ou clandestines. »<sup>2666</sup>

Disons que si la lourdeur entraînée par la complexité des organismes allemands a sans doute, dans certains cas, été un poids mort, les Allemands disposaient effectivement de très nombreuses méthodes pour parvenir à leurs fins, utilisant la pression officielle et parallèlement de multiples officines, souvent privées, et de nombreux prête-noms.

De son côté, Hans Umbreit rappelle que la France a apporté une énorme contribution à l'économie de guerre allemande mais plutôt que d'insister sur le "pillage", il préfère distinguer les différentes phases de la politique économique allemande vis-à-vis de la France qui commença par des prélèvements massifs, après avoir adapté les structures économiques françaises au modèle allemand pour faciliter la transposition de ses propres décrets et permettre un meilleur contrôle. Ces premières actions furent complétées ensuite par l'obligation pour une partie de l'industrie française de travailler pour l'Allemagne. A ce propos, il évoque lui aussi ces tentatives de prises de participations dans les entreprises françaises et insiste également sur les méthodes utilisées, qui passaient par des contrats juridiquement inattaquables face à de futures contestations potentielles<sup>2667</sup>. C'est bien ce que j'ai pu confirmer avec l'exemple des propositions faites à la Maison de Wendel pour les amener à proposer un arrangement légal pour la cession partielle de leurs établissements de Lorraine.

<sup>2664</sup> selon AN/ F 37/ 27/ C/R réunion 22 juillet 1942, cité par H. Rousso, *op. cit.*

<sup>2665</sup> François Boudot, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France. », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, p. 41-62.

<sup>2666</sup> François Boudot, *op. cit.*

<sup>2667</sup> Hans Umbreit, « Die Verlockung der französischen Ressourcen » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

La position officielle du gouvernement de Vichy était de refuser de traiter les demandes allemandes séparément mais au contraire de tenter dès que c'était possible une négociation d'ensemble qui permette d'envisager des compensations pour la collaboration demandée. C'est dans cet esprit que fut créée en février 1941 la Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes, dirigée par Jacques Barnaud dont la mission était de tenter de définir une politique cohérente de collaboration économique. Avait été aussi créée, dès août 1940, une Direction des affaires extérieures et des changes<sup>2668</sup> chargée d'analyser cas par cas tout transfert d'actif à destination des ressortissants allemands et qui décréta l'interdiction de ventes de biens mobiliers ou immobiliers situés en France à des personnes étrangères<sup>2669</sup>, décret qui bien entendu ne reçut pas l'approbation du Majestic.

---

<sup>2668</sup> dirigée jusqu'en 1943 par Maurice Couve de Murville.

<sup>2669</sup> décret du 10 octobre 1940.

## D'AUTRES FORMES DE RELATIONS

### Le travail en “commun”

#### *Des rencontres d'industriels officiellement « encouragées » côté allemand*

Dès le premier mois de l'Occupation, Hemmen se plaint de l'attitude française au regard des tentatives de rapprochement industriel. L'entrée en zone non occupée a en effet été refusée à des industriels allemands qui souhaitaient visiter des usines de fabrication d'aluminium et des usines d'aviation, alors qu'il s'agissait d'industriels membres du Reichsgruppe Industrie<sup>2670</sup> et accrédités par le gouvernement. Il insiste sur l'aspect capital de ces échanges et visites entre industriels français et allemands, “*amorces de commandes et de collaboration économique*”<sup>2671</sup>. Mais après les courtoisies, les menaces ne tardent pas.

« Le gouvernement allemand est bien décidé à ne pas céder dans cette affaire, car il a la volonté et l'espoir d'établir des contacts utiles à l'économie des deux pays. Il en sera de même pour les questions de navigation, fluviale et maritime, pour l'industrie chimique, etc. (...) Il importe au plus haut point que ces deux questions soient réglées conformément au désir des autorités allemandes. S'il n'en était pas ainsi, les négociations seraient paralysées et les deux pays en subiraient un dommage considérable. »<sup>2672</sup>

Au tout début de l'année 1941, il semble que la collaboration industrielle s'est organisée. D'après le journal *Le Temps*, le président du groupement français des industries mécaniques aurait pris une part active dans l'organisation des liens entre les industriels français et allemands<sup>2673</sup>. On annonce dans la presse, en janvier, qu'un délégué permanent de l'industrie allemande va se fixer à Paris. Mais toutes les négociations envisagées ne concernent que les industries légères, essentiellement celles de la transformation des métaux, soit quand même plusieurs milliers d'entreprises françaises. Le président du groupement français des industries mécaniques justifie cette nécessité de la collaboration entre les deux secteurs par une certaine complémentarité des besoins. On remarque que les demandes viennent ici des Français.

« L'un des défauts de concordance entre les industries métallurgiques des deux pays résulte du fait que les conditions de travail ne sont pas les mêmes chez chacun d'eux. L'ouvrier allemand travaille jusqu'à l'extrême limite de ses forces et cependant l'industrie allemande n'arrive pas à suffire aux besoins de la population. Par contre l'ouvrier français travaille trop peu et dans de nombreux cas, pas du tout. L'examen de cette situation doit permettre d'établir si une certaine péréquation ne peut pas être trouvée. Il est certain que l'industrie allemande peut fournir un important volume de commandes et que l'industrie française est capable, après satisfaction des besoins intérieurs, de mettre à la disposition du marché allemand ou des autres marchés contrôlés par l'Allemagne un surplus de production. (...) »

Mais pour que nous puissions augmenter nos fabrications, il faut que nous recevions de l'Allemagne des matières premières supplémentaires. En réservant au marché intérieur notre production normale et en transformant les matières premières fournies par l'Allemagne nous pourrions employer une partie de nos chômeurs. Le résultat essentiel de ces quelques jours de conversations, c'est que de part et d'autre, on a reconnu la nécessité d'une reprise rapide des contacts. Des industriels français se rendront à Berlin au mois de février. Des industriels allemands resteront en France, les uns pour plusieurs jours, d'autres pour une période plus

<sup>2670</sup> contrôlé par Goering.

<sup>2671</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden, 2-22 juillet 1940.

<sup>2672</sup> AF/ 4 D 1/ 2-22 juillet 1940, *ibid.*

<sup>2673</sup> « La collaboration industrielle », *Le Temps*, 23 janvier 1941, p.2.

longue, afin de mettre au point, avec nos propres organismes, l'exécution des programmes. Un délégué permanent de l'industrie du Reich se fixera même à Paris. »<sup>2674</sup>

A la fin du même mois, le Dr Michel expose le bilan de la collaboration économique franco-allemande à une délégation de conseillers économiques allemands, des industriels venus à Paris. Ces derniers achèvent leur voyage par des visites d'usines françaises<sup>2675</sup>. Dans d'autres secteurs, tels que l'optique et la faïence, se sont conclus des accords entre industriels français et allemands.

### ***Schneider et Rheinmetall Borsig : un travail en commun***

Certaines entreprises allemandes se sont vues confier le contrôle d'entreprises françaises de même type, et ont parfois profité de cette emprise pour conclure des contrats divers mais toujours avantageux. C'est sans doute le cas de la Rheinmetall Borsig de Berlin, qui, pendant la guerre, contrôlait les établissements Schneider. On a vu que le 26 décembre 1941, «*sous l'empire de la nécessité*» selon la société française, était signé un contrat de représentation qui concédait à la société Rheinmetall Borsig le droit exclusif de vendre, pour le compte de Schneider, dans toute l'étendue du Reich, des produits de leur fabrication<sup>2676</sup>. La société française n'eut pas, de ce fait, à payer en plus des frais de contrôle.

Si en 1945, on présente ce travail en commun avec la Rheinmetall avec beaucoup de recul, il n'en est pas de même en 1941. A cette époque là, les commentaires ne sont pas autant soumis à l'autocensure qu'au moment de l'épuration. Même si la situation générale ne plaît sans doute guère aux dirigeants de Schneider, ils semblent apprécier les facilités que leurs bonnes relations avec les contrôleurs de la Rheinmetall Borsig leur permettent d'obtenir auprès des autorités d'Occupation. Cependant le témoignage vient ici d'un Allemand...et l'on voit que Vicaire prend des précautions pour se faire couvrir d'abord par le gouvernement français avant tout engagement.

« M. Vicaire s'est à nouveau exprimé sur le fait que, en principe, la firme Schneider était d'accord pour un travail en commun avec Rheinmetall-Borsig, ainsi que M. Durst l'avait dit dans sa lettre à M. Nagel, du 23 août. En outre, M. Vicaire exprima l'opinion que la firme Schneider tenait absolument à conserver la précieuse aide qu'elle avait obtenu grâce à Rheinmetall Borsig, pour l'inspection allemande. Je suggérai que cela réjouirait M. le directeur-général Roehnert s'il disposait dès à présent de la confirmation écrite de cette affirmation de principe dans laquelle M. Vicaire, après s'être mis d'accord avec M. Schneider lui-même, s'est expliqué. En premier, M. Vicaire avança que la question de savoir si un accord contractuel peut d'ores et déjà être signé entre les deux firmes, dépendait de l'accord de son gouvernement, qui devrait faire des avancées dans ce sens, à la suite de mon initiative. »<sup>2677</sup>

Des contacts ont eu lieu, par ailleurs, avec Otto Wolf, mais les projets étudiés portent sur un travail éventuel en commun dans les colonies.

« En ce qui concerne l'entretien avec Otto Wolf, il n'a eu que le caractère d'une prise de contact absolument sans manière, au cours duquel on n'eût en tête que le commerce dans le secteur public dans les colonies françaises et Outre-mer. Aucun contact qui ne soit prévu dans notre travail en commun ne peut avoir lieu, de notre part. Du côté de la firme Schneider elle-même, on n'avait absolument pas l'intention de passer un accord qui les lierait avec Otto Wolf, mais seulement de s'entendre au cas par cas pour quelques projets à venir. M. Vicaire alléguait

<sup>2674</sup> *Le Temps*, 23 janvier 1941, *ibid.*

<sup>2675</sup> « Négociations industrielles franco-allemandes », *Le temps*, 2 février 1941, p.2.

<sup>2676</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. 1945, lettre de la société Schneider, du 28 avril 1945, signé A. de Saint-Sauveur. cf. *supra*, chapitre 5.

<sup>2677</sup> AN 187 AQ / 574/ C/R d'une réunion, daté de Berlin 1<sup>er</sup> septembre 1941, adressé à Roehnert ; C/R des entretiens avec le directeur-général Vicaire des 27 et 30 août 1941 à Paris a/s d'un travail commun entre Rheinmetall et Schneider.

que pour Otto Wolf lui-même ce n'étaient que des pourparlers préliminaires informels, vu que, par exemple, pour le projet transsaharien pour lequel Schneider a lui-même de gros intérêts, Otto Wolf s'affaire directement auprès du gouvernement français sans s'adresser à nouveau à la firme Schneider. »<sup>2678</sup>

Vicaire affirme que la firme Schneider se sent engagée vis-à-vis de la Rheinmetall et qu'elle la tiendra informée si elle devait rencontrer n'importe quelle autre firme allemande. Était-ce une manière de gagner du temps, c'est possible ? Mais il est aussi possible que la firme Schneider ait réellement souhaité trouver des arrangements avec des firmes allemandes, et non avec les autorités allemandes, ce qui est différent, même si l'on sait que c'est une technique astucieuse qu'utilisait le gouvernement allemand pour entrer en contact et pénétrer le marché français<sup>2679</sup>. Mais en était-on vraiment conscient à l'époque ?

Par ailleurs, la société Schneider a, selon ses dires, signé un contrat de fabrication de douilles d'acier avec la firme Hak de Berlin, le 8 octobre 1942, "*sous la pression des autorités militaires allemandes, et dans le cadre d'un accord franco-allemand*", autrement dit également sur la demande des autorités françaises. La justification avancée pour expliquer la position du gouvernement est beaucoup plus difficile à suivre, même si l'on se place du point de vue de la technologie.

« La conclusion de ces conventions répondait, d'autre part, au désir des services techniques de l'administration française qui voyaient intérêt, en vue de leur utilisation ultérieure à des besoins de défense nationale français, à la réalisation de cette fabrication dans des entreprises françaises. »<sup>2680</sup>

Les commentaires faits par la société française en 1945, lors de l'enquête du gouvernement sur les autorités d'occupation et leurs agissements, laissent aussi apparaître une facette beaucoup moins agréable des relations avec les membres de la mission civile de surveillance des usines, cadres de la Rheinmetall Borsig. Nagel, qui dirige la mission civile, était le directeur de l'usine métallurgique de la société Rheinmetall-Borsig. Il passe d'abord quelques mois au Creusot, puis à Paris, et fait ensuite régulièrement des allers-retours de Düsseldorf où il dirige aussi son entreprise. Ce "*métallurgiste distingué*" entretient des relations "*assez*" correctes avec les Français mais il est autoritaire. Bien qu'abordant ostensiblement l'insigne nazi, il s'est cantonné, pendant toute la durée de l'Occupation, aux questions industrielles<sup>2681</sup>.

Sur les huit membres de cette mission civile, on note cinq nazis affichés, portant l'insigne, dont un portant un insigne numéroté et se vantant d'avoir participé au putsch de Munich. Un autre est qualifié de « mouchard », en relations constantes avec la Gestapo. Les trois autres, d'opinion non déterminée, se sont montrés plutôt courtois. Un dernier personnage, Durst, ingénieur en chef de la Rheinmetall-Borsig et principal agent pour la France, qui s'est affirmé au contraire comme non-nazi, a succédé à Nagel à la tête de la mission.

« Prussien intelligent et fin; relations très courtoises, parle remarquablement français; semble s'être rendu compte du freinage opposé par les usines à la production pour l'Allemagne, mais n'a jamais réagi violemment; a donné l'impression qu'il prévoyait depuis longtemps la défaite de l'Allemagne. »<sup>2682</sup>

Parmi les visiteurs occasionnels des différents lieux de production de l'entreprise, on relève la présence de Hellmuth Roehnert, le directeur-général de la Rheinmetall-Borsig à Berlin, qui n'a cependant effectué que trois ou quatre très courts séjours. Il a toujours gardé une attitude

<sup>2678</sup> AN 187 AQ / 574/ 1<sup>er</sup> sept. 1941, *ibid.*

<sup>2679</sup> *cf supra*, les apports du témoignage du Dr Michel.

<sup>2680</sup> AF/ B 47 502 Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. 1945, lettre de la société Schneider, du 28 avril 1945, signé A. de Saint-Sauveur.

<sup>2681</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ Fichier des autorités d'occupation 1945, notes manuscrites.

<sup>2682</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ *ibid.*

correcte. Cet homme important est membre, en 1941, d'une trentaine de conseils d'administration ou de surveillance, dont celui de la Dresdner Bank et des Hermann Goeringswerke<sup>2683</sup>.

Un autre visiteur retient particulièrement l'attention, le Dr Bungeroth. Ingénieur chez Rheinmetall-Borsig à Düsseldorf, c'est un aciériste, le même que l'on retrouve après la guerre choisi par les Britanniques pour la liquidation des Konzerne de la sidérurgie allemande et noté d'ailleurs à l'époque comme « *dangereux mais inévitable* » par les sidérurgistes français<sup>2684</sup>. Chez Schneider, à propos de ses interventions pendant la guerre, on note de lui : « *relations extérieures correctes, mais action hostile indéniable (nous avons eu des preuves); portait l'insigne nazi; parle peu français.* » Sachant la suite des événements et son choix dans l'immédiat après-guerre à un poste de très haute responsabilité par les Britanniques, on a vraiment du mal à comprendre les raisons de tels compromis, acceptés par les Français.

Un autre personnage, issu lui aussi des milieux sidérurgiques, mais d'une autre entreprise, semble avoir une grande influence, c'est Hinderer. Avant la guerre, il était ingénieur à la firme Demag de Duisbourg. Pendant la guerre, nommé directeur de la métallurgie du Sud-est, en résidence à St-Etienne, il a effectué quelques séjours de courte durée au Creusot et chacun de ses séjours semble avoir eu de graves conséquences sur l'usine et son personnel, parmi lesquelles la déportation d'un des directeurs.

« Personnage important, perpétuellement menaçant, relations très difficiles; parle français; n'a certainement pas été sans influence sur l'arrestation et la déportation du directeur Stroh en raison de la résistance opposé par celui-ci à ses exigences. »

Comme on le constate, les relations imposées avec les entreprises allemandes variaient donc beaucoup en fonction des personnes.

### ***Propositions d'investissements communs et chantage sur la restitution des usines ORAMMS***

En dehors des prises de participations dans les sociétés françaises, sont aussi faites des propositions de collaboration entre entreprises sidérurgiques française et allemandes, à travers la prise d'intérêts ou la création de nouvelles sociétés dans les territoires de l'Est de l'Europe, occupés par l'Allemagne. Même si l'on ne sait pas si les entreprises françaises ont pu éventuellement envisager réellement la chose, toutes ont accepté de se prêter au jeu des négociations sur des projets qui semblaient lointains, ce qui laissait le temps de la réflexion. Il faut dire qu'elles sont dans certains cas l'objet d'un chantage, comme dans le cas des usines sidérurgiques de Meurthe et Moselle-Sud (ORAMMS), contrôlées par Röchling<sup>2685</sup> auxquelles on laisse miroiter une éventuelle levée de la mainmise allemande.

Ces usines avaient été placées sous la gérance d'un administrateur provisoire en la personne de Hermann Röchling par l'ordonnance du 20 mai 1940. Au début de l'année 1942, dans un premier projet, Röchling accepte de négocier, avec le gouvernement de Vichy, le retour des usines sidérurgiques confisquées aux sociétés propriétaires mais il impose des conditions pour la restitution des usines ORAMMS à leurs propriétaires : acceptation de ses propres comptes - désastreux - de gestion et paiement par toutes les usines d'une taxe de 0,6 % du chiffre d'affaires pour les « *frais de bureau* »<sup>2686</sup> ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 Pfennigs par tonne de fonte produite pour financer les essais de traitement du minerai pauvre faits à Neuves Maisons, pour toutes les aciéries Thomas<sup>2687</sup>. Les sidérurgistes français hésitent sur la position à adopter.

<sup>2683</sup> L. Zumpe, *Wirtschaft und Staat im Deutschland*, Berlin, 1979, p. 473 et 479.

<sup>2684</sup> cf. chapitre 10.

<sup>2685</sup> cf. présentation des zones d'occupation, au chapitre 5.

<sup>2686</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Direction de la sidérurgie/ Rapport, non signé, non daté (juste précédent /environ milieu 1944. *ibid.*

<sup>2687</sup> AN/ F 12/ 10 063/ *ibid.*

« Quand les sidérurgistes étudient cette question en janvier 1942, ils se montrent fort hésitants. Ce ne sont pas les trois conditions qui sont en cause mais la recherche de la position la plus confortable pour l'avenir. L'alternative immédiate est selon F. de Wendel d'être «seulement» contrôlés comme les usines OCLA ou contrôlés et dirigés dans le cadre de la gestion ORAMMS, et certains craignant d'être moins bien placés pour des revendications ultérieures. »<sup>2688</sup>

Le temps passe sans que rien ne se décide et l'on ne reparle officiellement de cette affaire qu'en septembre 1942, date à laquelle les représentants des industriels, membres de la Délégation économique franco-allemande, s'entendent proposer par Röchling une association dans une opération en Ukraine, d'une part en s'associant à une mission d'ingénieurs et d'autre part en participant financièrement à des investissements dans une société sur place, en fournissant des moteurs en contrepartie d'une remise d'actions. Vu l'enjeu, on ne songe pas du tout à refuser de coopérer, mais on tente de trouver une formule qui abrite, tant que faire se peut, les industriels qui souhaitent éviter un engagement direct dans une société en Russie. On passerait alors par une société écran, en France<sup>2689</sup>.

« M. Roy rappelle que les industriels français ne peuvent pas s'associer à une opération en Russie qui aurait l'allure d'une opération lucrative. Par contre, la solution d'une mission d'ingénieurs en service commandé ne peut soulever aucune objection. M. Roy considère que dans la discussion de la veille avec M. Röchling, M. Barnaud est parvenu à dissocier heureusement la question de la contrepartie sous forme d'actions d'une société ukrainienne de celle d'une mission d'ingénieurs.

Une discussion s'engage ensuite pour savoir quel sera le mécanisme de la remise des moteurs. Il est suggéré que le groupement auxiliaire de la sidérurgie constitue une société contrôlée par l'État qui, après avoir loué les moteurs à leurs propriétaires, les relouera à la BHO<sup>2690</sup> en échange d'actions de la société X. La question difficile est de savoir si cette société ne sera pas pressentie par la BHO pour négocier d'autres cessions de matériel. Il sera donc nécessaire que le commissaire du gouvernement auprès de cette société soit assisté d'une commission consultative d'industriels. Il est entendu que M. Lafond verra M. von Hofacker pour lui exposer ce plan. MM. Lafond et Aubrun déclarent qu'ils considèrent que cette solution serait la plus heureuse possible, étant donné qu'il ne fait pas de doute que les Allemands sont décidés à obtenir les moteurs, et que l'abolition du régime d'exception des usines de Meurthe et Moselle sud, si elle est obtenue, constituerait la levée de l'hypothèque la plus lourde qui pèse actuellement sur la sidérurgie française. »<sup>2691</sup>

Du côté des sources allemandes, les choses sont un peu plus précises. On apprend ainsi qu'il s'agit de poursuivre le programme de munitions d'Ukraine et la remise en fonctionnement de l'aciérie de Kamenskoje. Pour cela, on veut obtenir du gouvernement français et de l'industrie, le démontage de certaines annexes précises, en particulier les moteurs électriques de certains laminoirs et aciéries françaises et leur déplacement vers l'Est. Les méthodes sont ici clairement expliquées : il s'agit bien d'obtenir le consentement des intéressés, ce qui confirme encore une fois la stratégie allemande en matière économique<sup>2692</sup>.

<sup>2688</sup> Philippe Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », HES, *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3<sup>ème</sup> trim. 1992.

<sup>2689</sup> John Gillingham [« De la coopération à l'intégration, ... », HES, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 1992], se basant sur un autre document [NI (Nürnberg Industrialists) 963/ Stülpnagel à Speer, 8 oct. 1942 ; USNA (US national archives) T120/757/349463/ 13 oct. 1942 ; NI 3023/ déclaration de Röchling, 18 déc. 1946 a avancé que ce serait Bichelonne qui serait à l'initiative, en octobre 1942, de cette proposition de collaboration en Union Soviétique. Philippe Mioche [« les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *op. cit.*] dit la même chose (Jean Bichelonne serait « séduit par l'idée de voir les intérêts français se déployer en Russie ») mais date cette initiative de septembre. Les documents que je cite indiquent qu'un accord s'est bien conclu à cette date mais qu'il émanerait, au départ, de Röchling.

<sup>2690</sup> Société Berg-und Hüttenwerksgesellschaft Ost GmbH.

<sup>2691</sup> AN F 37/ 34 DGRE / C/R d'une réunion sur les laminoirs, 29 sept 1942, sont présents : Barnaud, Bichelonne, Lafond, Raty, Roy, Aubrun.

<sup>2692</sup> AN/ 40 AJ /777/ Militärbefehlshaber in Frankreich/ sd 5 Fer et acier/ lettre du Militärbefehlshaber in Frankreich

« Du côté français, cette exigence a d'abord rencontré une forte opposition, car le démontage des machines est ressenti comme discutable en raison de leur caractère technique clé et des difficultés actuelles de leur remplacement dans l'année, ce qui rend impossible la remise en service des entreprises françaises concernées, et cela crée de plus, pour l'industrie française un précédent d'une importance fondamentale.

Les négociations ont été conduites, du côté allemand, avec l'objectif, à la place d'actes de confiscation allemands unilatéraux qui entraîneraient en conséquence une résistance passive de la part des français pour les intérêts originels allemands, de parvenir à obtenir le consentement sans contrainte du gouvernement français et, avant tout la collaboration active de l'industrie française. »<sup>2693</sup>

Röchling a un rôle essentiel dans cette affaire et il parvient à faire signer une convention au gouvernement et à l'industrie française, qui précise les modalités des démontages envisagés. Il s'agit à coup sûr d'une partie de l'usine de Jœuf, et peut-être aussi d'une partie de l'usine de Mondeville, mais la société BHO n'y est pas vraiment favorable, sans doute pour des raisons techniques. Peut-être s'agit-il tout simplement, comme l'ont allégué les membres de la famille de Wendel, d'une simple vengeance personnelle de Röchling, camouflée en opération de transfert. La question des dédommagements et du remplacement reste posée, mais l'offre allemande, de faire participer l'industrie française à la reconstruction de l'industrie sidérurgique et l'industrie métallurgique dans les territoires occupés de l'URSS, a été acceptée par le gouvernement français et l'industrie sidérurgique, selon le rapport allemand<sup>2694</sup>. Il s'agit sans doute d'une acceptation de principe qui n'engage pas encore beaucoup les industriels concernés. Les parties contractantes se verraient attribuer les mêmes droits que les autres Konzerne allemands, auraient la possibilité, en cas d'une reprivatisation ultérieure, soit à une participation dans le cadre d'une société sidérurgique allemande privée dans les régions orientales, soit pour certaines unités autrefois russes, d'en obtenir la propriété définitive.

« Sur l'initiative du gouvernement français sera créée - dans l'immédiat - une société sidérurgique commune, issue d'un des Konzerne français essentiels, dont les tâches consisteront en: a) conduire les négociations à venir avec la BHO (particulièrement pour la version définitive du projet du 9 septembre 1942 ; b) apporter la compensation exigée pour les sociétés françaises concernées par les démontages ; c) être porteuse de tous les droits et devoirs qui accompagnent la participation française à la reconstruction de l'Est ; d) de veiller à l'affectation adéquate de personnel et des matériaux. »<sup>2695</sup>

Par cet accord, le gouvernement français s'engage à fournir au minimum 25 et au maximum 50 ingénieurs français, et à nommer immédiatement le dirigeant de la nouvelle société, un ingénieur parlant l'allemand et le russe, qui devra rapidement faire une visite préparatoire "en éclaireur" dans les territoires occupés de la Russie. Le contrat encore à signer avec la BHO sur les modalités de la participation française, devra avoir recueilli la signature de la société sidérurgique et l'approbation du gouvernement français. Une fois toutes ces conditions remplies, Röchling se dit prêt alors à faire des concessions sur le statut des entreprises sidérurgiques de Meurthe et Moselle sud et le *Militärbefehlshaber im Frankreich* se réjouit du nouveau climat plus détendu que cette initiative amènera.

« Le Reichbeauftragter für Eisen- und Stahl in den besetzten gebieten acceptera prendre en considération (en vue d'une transformation), au vu de cette concession anticipée de la partie française, le vœu français de modification du régime de Meurthe et Moselle sud, en tenant compte de cela et en rendant le contrôle financier, technique et commercial de Pont-à-Mousson, Homécourt et Pompey à leur maisons-mères françaises, et les droits de contrôles du

au Ministre du Reich pour l'armement et les munitions à Berlin, 8 octobre 1942 (secret).

<sup>2693</sup> AN/ 40 AJ /777/ 8 octobre 1942, *ibid.*

<sup>2694</sup> AN/ 40 AJ /777/ 8 octobre 1942, *ibid.*

<sup>2695</sup> AN/ 40 AJ /777/ 8 octobre 1942, *ibid.*



commissaire choisi à cet effet seront modifiés seulement dans des compétences de contrôle, de manière comparable à celles du commissaire de l'industrie du GBK<sup>2696</sup>.

Une analyse résumée de cet accord et de sa signification économique-politique, qui a largement dépassé les motifs initiaux, met en évidence que, d'un côté, on a gagné pour l'intérêt allemand une nouvelle raison qui pousse à une activation du potentiel d'armement français et, d'un autre côté, on a atteint une détente psychologique essentielle dans les relations entre les industries sidérurgiques allemandes et françaises. »<sup>2697</sup>

Quelques jours plus tard, une autre société française, la société Nord et Lorraine semble-t-il, reçoit une proposition allant dans le même sens, de la part de la firme allemande Otto Wolf. Il s'agit d'une offre de collaboration technique qui passerait par la création d'une société franco-allemande, toujours dans le but d'exploiter des usines sidérurgiques en Ukraine. Le responsable de la société française, qui est située en Moselle<sup>2698</sup> et a vraisemblablement entendu parler de la précédente proposition faite aux sociétés de Meurthe et Moselle, donne son accord a priori à la condition qu'il puisse entrevoir lui aussi de recouvrir le contrôle de son usine mosellane. Mais la situation n'est plus du tout la même et il se voit signifier une fin de non-recevoir, ce qui coupe court à d'éventuelles négociations que le Français renvoie alors au CORSID ou au secrétaire d'État à la production industrielle.

« Le directeur à Paris de la firme Otto Wolf, de Cologne (qui pour mémoire est propriétaire de 50 % du capital des aciéries de Neunkirchen dans lesquelles la société Nord et Lorraine avait une importante participation) est venu me faire la proposition suivante : Étant donné que vous avez un personnel ingénieur et de maîtrise disponible du fait de l'occupation de vos installations en Moselle, consentiriez-vous à former avec nous une société franco-allemande dans le but d'exploiter des usines en Ukraine, qui répondraient à vos anciennes spécialités (mines, hauts-fourneaux, fonderies, électrochimie et métallurgie) ?

J'ai répondu que cette proposition me semblait devoir retenir l'attention, mais que d'ores et déjà, je serais heureux de savoir, dans le cas où une suite favorable serait donnée à cette proposition, si en échange, je retrouverais la libre exploitation de mes installations en Moselle. Il me fut répondu qu'on ne voyait pas, tout au moins pour l'instant, la possibilité de mettre sur le même pied les installations de Moselle et celle de Meurthe et Moselle.

Dans la suite de la conversation, comme mon interlocuteur semblait vouloir élargir le débat en considérant non plus seulement le personnel disponible de ma société hors de Moselle mais celui de toutes les sociétés mosellanes, j'ai cru devoir couper court en le priant de s'adresser à M. le ministre Bichelonne ou au président du Corsid puisque la question semblait vouloir embrasser l'ensemble de la sidérurgie mosellane. Mon interlocuteur m'a alors répondu qu'il délèguerait un certain M. Lefeure, ancien attaché d'ambassade de France à Berlin, auprès de M. Bichelonne, pour l'entretenir de la question. »<sup>2699</sup>

Quelques négociations se sont sans doute poursuivies sur ce sujet, et l'année suivante, en mai 1943, le Dr Michel, dont on a vu le rôle important en ce qui concernait l'orientation de la politique économique allemande vis-à-vis de la France, s'adresse à Bichelonne. Il résume l'entretien qu'il a eu avec lui et le ministre des finances, ce même jour, au sujet du rôle à jouer par l'économie française dans les territoires occupés de l'Est. La proposition est d'assez grande envergure.

« L'économie française a la possibilité de prendre part à l'organisation de l'économie dans les territoires occidentaux de l'Europe. Les entreprises et les travailleurs français travailleront, en principe, dans les mêmes conditions que les Allemands. Les branches d'activité auxquelles il sera fait appel en premier lieu, pour cette coopération, figurent en détail dans la pièce jointe<sup>2700</sup>.

<sup>2696</sup> General Beauftragter für Kohle.

<sup>2697</sup> AN/ 40 AJ /777/ Militärbefehlshaber in Frankreich/ sd 5 Fer et acier/ lettre du Militärbefehlshaber in Frankreich au Ministre du Reich pour l'armement et les munitions à Berlin, 8 octobre 1942 (secret).

<sup>2698</sup> c'est-à-dire dans la zone annexée d'Alsace-Lorraine.

<sup>2699</sup> AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie/ note remise par M. Lenormand à M. Aubrun, 19 octobre 1942.

<sup>2700</sup> en ce qui concerne le secteur sidérurgique et métallurgique : industrie de mise en œuvre du fer, dont fabriques

On se réserve la possibilité de compléter cette liste. Cette coopération sera effectuée d'une façon générale de telle sorte que les firmes françaises devront transférer et reconstruire, totalement ou partiellement, dans les territoires appropriés de l'Est occupé, leurs exploitations se trouvant en France.

En ce qui concerne l'organisation et la mise en marche de leurs usines dans les territoires (...), ces firmes seront secondées par les services allemands compétents comme s'il s'agissait d'entreprises allemandes. Dans la mesure où des spécialistes isolés prendront du travail dans les territoires (...), ils seront soumis aux mêmes conditions que les spécialistes allemands de la même catégorie. Le financement nécessaire s'effectuera comme suit : les sommes nécessaires seront prélevées sur les avoirs de l'office des changes auprès de la Chambre de compensation allemande de Berlin, et transférées dans des territoires. Les firmes et travailleurs français pourront faire appel par ailleurs, aux autres possibilités de financement existant dans le Reich et dans les territoires mêmes de l'Europe.

Le gouvernement français nommera prochainement un délégué chargé d'inspecter, avec une commission d'experts, les territoires où l'économie française aura à intervenir. En même temps le gouvernement français fondera la société prévue. Cette société désignera un représentant permanent à Berlin qui sera chargé de maintenir la liaison nécessaire avec le ministère du Reich pour les territoires (...) Au besoin, la société nommera un ou plusieurs représentants dans les territoires (...) au siège même des "Reichkommissär". Les spécialistes chargés de cette affaire se mettront en relation entre eux pour régler les modalités d'exécution de nos accords. Je me permets de vous prier de me faire savoir si vous êtes d'accord sur la teneur de cette lettre »<sup>2701</sup>

Bichelonne répond aussitôt à la proposition du Dr Michel et confirme l'accord, dans les conditions indiquées, auquel les deux hommes étaient déjà parvenus lors de leur précédent entretien. A cette date là, vu les nouvelles reçues du front, il s'agit d'une position particulièrement audacieuse, qui pourrait effectivement engager l'industrie française dans un degré supérieur de collaboration. C'est ce que souhaite très vraisemblablement Bichelonne, encore que l'on ne puisse pas entièrement exclure qu'il ne s'agisse là d'une manœuvre dilatoire pour repousser des prélèvements d'outillages qui se sont déjà produits effectivement à cette date, et qui menacent de se poursuivre, comme peut le laisser entendre la formule utilisée par le ministre.

« J'ai l'honneur de vous confirmer que le gouvernement français est disposé à créer immédiatement une telle société, celle-ci nommera un représentant permanent à Berlin, et s'il en est besoin, un ou plusieurs représentants dans les territoires (...) Je prends note que le financement pourra être fait par virements dans les territoires de l'Est des avoirs de l'Office des changes à la Verechnungskasse.

M. le ministre, secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux finances et moi-même acceptons donc entièrement les termes de votre lettre, sous réserve toutefois de la précision suivante : l'outillage dont les firmes françaises auront besoin ne devra pas provenir obligatoirement du démontage total ou partiel d'installations en France, mais les firmes devront rester libres de se le procurer, à leur convenance, dans le cadre de la réglementation économique en vigueur.

J'ai dès maintenant commencé à constituer la mission des experts qui doit partir au plus tôt pour examiner sur place les problèmes concrets que pose l'organisation économique des territoires occidentaux de l'Est. »<sup>2702</sup>

---

de boîtes de conserves, usines pour la fabrication d'objets de consommation, en fer ou en métal.

<sup>2701</sup> AN/ F 12 /10 140/ Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie/ Lettre du Dr Michel au ministre, secrétaire d'État à la production industrielle et aux communications, 18 mai 1943. La lettre s'achève par la formule suivante : « *Je vous indique en annexe les noms des participants déjà recrutés* ». Malheureusement pour nous, et peut-être heureusement pour les personnes citées (?), cette annexe est absente des archives.

<sup>2702</sup> AN/ F 12 /10 140/ Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie/ Réponse du min. Bichelonne au Dr Michel, 20 mai 1943.

Toutes ces négociations, pour lesquelles le gouvernement français se décharge entièrement sur le CORSID n'aboutirent concrètement à rien en ce qui concerne l'implantation d'unités de production en Union soviétique, en raison de la tournure des événements sur place à partir du milieu de l'année 1943. Cependant, il semble qu'elles aient ouvert la voie aux accords de restitution qui vont intervenir par la suite, toujours sous la supervision de Röchling.

En février 1944 se signe un accord double dans lequel l'État accepte de recevoir ces usines des mains de Röchling, en reprenant tous les engagements conclus par celui-ci et à son tour l'État acceptait de remettre les usines aux sociétés et de les dédommager, - par une indemnité de réquisition -, des pertes et manques à gagner qu'elles avaient subis. Le ministère de la Production promet donc de payer le prélèvement de 0,6 % du chiffre d'affaires des usines de Meurthe et Moselle, du Centre-Ouest et du Nord de la France, à l'exception de la zone Sud, ainsi que les frais des essais menés à l'usine de Neuves-maisons par le Reichbeauftragter, ceci depuis le premier octobre 1943<sup>2703</sup>, mais le seul problème est de trouver un moyen légal de faire un financement occulte.

« (...) La question qui a fait ensuite l'objet de discussions était de savoir quelle procédure le ministère des finances français emploierait pour le paiement de ces frais, attendu que tous les paiements effectués directement par le ministère des finances doivent s'appuyer sur un texte de loi, moyens que l'on voulait éviter comme peu pratique, pour diverses raisons.

Les deux ministres<sup>2704</sup> ont décidé ensuite que le CORSID effectuerait ces paiements entre les mains du Reichsbeauftragter et que par la suite, le ministère de la Production devrait donner des instructions en ce sens au CORSID; de même il appartiendrait au ministère de la production de s'entendre avec le CORSID au sujet des moyens financiers qui devrait alimenter ces paiements.(...)

D'après une information de notre bureau de Nancy, les paiements afférents aux 10 Pfg par tonne, doivent être virés au compte des "Reichsaubeträgten für Eisen und Stahl", à l'Aéro-Bank, à Paris, au nom du "Reichbeauftragter für Eisen und Stahl, Versuchsanlage Neuves-Maisons". Les 0,6% de frais du bureau toutefois, doivent être versés au compte du Reichsbeauftragten à la "Société nancéenne de crédits industriels Nancy".»<sup>2705</sup>

Le principe du retour des usines de Meurthe et Moselle a donc été accepté par les Allemands et habilement monnayé par Röchling. Les industriels allemands auraient-ils à ce moment-là songé aux relations économiques de l'après-guerre ? Ce retour coûte très cher aux autorités françaises mais Röchling a assuré que la gestion allemande n'a pas porté préjudice aux entreprises et n'a pas mis en péril leur survie.

M. Baboin [*commissaire du gouvernement*] fait état d'une conversation qu'il a eue le 10 décembre 1943 avec M. Hermann Röchling, en présence de M Bichelonne. Au cours de cette conversation, M. H. Röchling (...) a déclaré que la gestion allemande [des usines ORAMMS] n'a, à l'exception d'un emprunt bancaire, contracté aucun engagement de longue durée, sous forme de marchés de ventes ou d'achats, de contrats de représentation, de licences ou brevets, etc.»<sup>2706</sup>

Les négociations aboutissent donc, dans les conditions allemandes, à la restitution des douze usines qui restaient encore soumises à un administrateur allemand.

<sup>2703</sup> accord du 12 février 1944, AN/ F 12/ 10 063, non signé, non daté, mais environ 1<sup>er</sup> trimestre 1944 et AN/ F 12/ 10 059/ Direction de la sidérurgie, lettre du ministre de la production industrielle à celui de l'économie et des finances datée du 31 juillet 1944 mais lettre C/R du contrat joint (en allemand) du 18 avril 1944.

<sup>2704</sup> Cathala (Finances) et Bichelonne (production industrielle).

<sup>2705</sup> AN/ F 12/ 10 063, non signé, non daté, mais environ 1<sup>er</sup> trimestre 1944.

<sup>2706</sup> AN 62 AS / 8 /CORSID notes de séances 1943, Situation des usines Oramms, 11 décembre 1943.

### Document 3. Usines de Meurthe et Moselle faisant l'objet d'un retour à leurs sociétés propriétaires<sup>2707</sup>

- Usines d'Auboué, de Belleville, de Liverdun, et de Pont-à-Mousson (société des Hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson);
- Usines de Champigneulle, de Neuves-Maisons (Cie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons);
- Usines de Dieulouard, de Pompey (société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Pompey);
- Usine de Frouard (S.A. des Aciéries du Nord et de l'Est);
- Usine d'Homécourt (compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt);
- Usine de Jœuf (MM. de Wendel et Cie);
- Usine de Maxéville (Sté des hauts-fourneaux de Maxéville).

On crée un organisme de répartition régional dénommé SIDEST, par lequel les sidérurgistes français concernés reprennent la possession de leurs usines. Mais les pressions allemandes ne s'arrêtent pas là pour autant. Le 1<sup>o</sup> mars 1944, le ministre de la production industrielle restitue donc officiellement les usines à leurs propriétaires, mais les sociétés restent néanmoins soumises au contrôle de Röchling qui continue de leur imposer la poursuite des fabrications spéciales qu'il avait organisées et qu'elles doivent livrer aux mêmes firmes allemandes que précédemment<sup>2708</sup>. Les opérations de financement continuent de passer par l'intermédiaire de la banque Röchling à Sarrebrück qui reçoit les paiements des clients et effectue le règlement des fournisseurs sauf pour ceux qui réglaient directement par le clearing franco-allemand.

Bien entendu, le gouvernement provisoire de la République récuse cet accord dès son entrée en fonction, car de tels engagements « *constituent en l'espèce une approbation de fait des agissements de l'administrateur provisoire* » et il annule cet accord par la loi n<sup>o</sup> 153 du 1<sup>er</sup> avril 1944. Mais le gouvernement précédent a fait des dettes : il avait payé directement à une société allemande de crédits une somme de 2 475 000 F représentant les intérêts d'un emprunt que l'administrateur provisoire avait souscrit auprès d'elle et avait d'autre part versé aux sociétés sidérurgiques de Meurthe et Moselle Sud une somme de 272 518 694 F, en lui demandant de régler en son nom les dettes qu'avait laissées Hermann Röchling<sup>2709</sup>.

Ces sommes apparaissent provisoirement irrécupérables, de même que celles versées au titre d'avances dues aux sociétés suite à la convention du 17 février de retour des entreprises à leurs propriétaires, l'État avait déjà versé la somme de 500 millions au Comité d'organisation de la sidérurgie, 445 millions ont été répartis par celui-ci aux intéressés, et 55 millions se trouvent provisoirement bloqués dans ses caisses, seule somme sur l'ensemble déboursé que le nouveau gouvernement peut récupérer immédiatement<sup>2710</sup>. En effet, vu la situation générale de la sidérurgie en ce milieu d'année 1944, il ouvre à ces sociétés un compte de créances à l'État qui sera apuré quand la situation économique et financière le permettra<sup>2711</sup>.

<sup>2707</sup> AN F12/ 10 063/ convention Oramms, relative à la reprise des usines de Meurthe et Moselle, en date du 17 février 1944. Convention signée par, d'un côté, Pierre Cathala, ministre, secrétaire d'État à l'économie nationale et aux finances et J. Bichelonne, ministre, secrétaire d'État à la production industrielle et aux communications; et d'autre part par: Aubrun pour le Comité d'organisation de la sidérurgie et les représentants de sept sociétés: J. Taffanel (Châtillon, Commentry), L. Daum (Marine-Homécourt), Balthazard (Aciéries du Nord et de l'Est), Beaugrand (Pompey), Granpierre (Pont-à-Mousson) et de Wendel (7<sup>o</sup> : *illisible*).

<sup>2708</sup> AN/ 139 AQ/ 9/ Marine et Homécourt.

<sup>2709</sup> contre lequel est ouvert un procès qui durera jusqu'en 1953. cf chapitres suivants.

<sup>2710</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Direction de la sidérurgie/ ORAMMS/ lettre de l'ingénieur des mines Jenn à André Brunet, secrétariat général à la production, en date du 31 mai 1945, avec joint "l'exposé des motifs de l'ordonnance relative au régime financier à appliquer aux usines de Meurthe et Moselle sud qui avaient été pendant l'occupation sous la gérance d'un administrateur provisoire en la personne du dénommé Hermann Röchling.

<sup>2711</sup> AN/ F 12/ 10 063/ *ibid*.

## Échanges de savoir-faire et cessions de brevets industriels

Dans certains documents, on évoque également le transfert des brevets allemands en pays neutre, à la charge du ministre Speer<sup>2712</sup>, tout comme ailleurs l'on trouve des tentatives de rachats de brevets français. Les conceptions et les méthodes sont les mêmes en ce qui concernent les brevets : ils doivent retourner à leur concepteur, d'une manière ou d'une autre. Sous des contraintes ou des pressions qui ne sont pas vraiment décrites, mais simplement alléguées, ont été cédés, par les entreprises sidérurgiques françaises, un certain nombre de brevets, dont certains sont d'origine allemande. On assiste ainsi à une renationalisation de la propriété industrielle : ce qui a été conçu par des Allemands doit être produit en Allemagne, ou au moins sous contrôle allemand.

Par exemple, la C<sup>ie</sup> Marine et Homécourt a cédé, en décembre 1941 la licence d'exploitation du brevet pris en Allemagne<sup>2713</sup> pour perfectionnements aux régulateurs automatiques de fours électriques, à la société allemande Allgemeine Elektrizität Gesellschaft (AEG)<sup>2714</sup>. Mais ce transfert ne se conçoit pas à sens unique, comme on aurait pu l'imaginer. Au contraire, la logique s'applique aussi dans l'autre sens, pour récupérer des brevets français, ou bien pour acquérir de nouveaux brevets.

On trouve ainsi un tel exemple avec les Tréfileries et laminoirs du Havre qui, par un contrat de décembre 1942 avec la société allemande Vereinigte Leicht Metallwerke, rachètent une licence d'exploitation en France de deux brevets français<sup>2715</sup> concernant un procédé de coulée de lingots métalliques et un procédé de moulage pour la fabrication des blocs métalliques en alliage d'aluminium. La société française doit verser à la société allemande des redevances proportionnelles (0,5 Pf ou 2 Pf) par kilo produit à la fonderie ainsi qu'une redevance fixe pour chaque fonderie, de 10 000 RM pour la première unité (600 tonnes) de coulée; 9 000 pour la 2<sup>ème</sup>, etc. 1 000 pour la 10<sup>ème</sup> et chaque unité suivante. Le contrat<sup>2716</sup> est signé pour dix ans, soit jusqu'au 30 avril 1953. La même société signe en novembre 1943 un autre contrat, de type inverse, avec la société Durener Metallwerke, par lequel elle cède la licence d'exploitation du brevet français n° 680.501 contre redevance 2 % sur le montant des livraisons de produits sous licence<sup>2717</sup>.

Les accords peuvent aussi n'être que des renouvellements d'accords d'exploitation de brevets antérieurs à la guerre, assurant ainsi la continuité de l'exploitation technique. Il serait intéressant de savoir si au moment du renouvellement, l'Occupation a joué en défaveur des sociétés françaises ou si, au contraire, on assiste à de simples relations commerciales presque comme à l'accoutumée. Les Forges et aciéries du Nord et de l'Est passent, en juin 1943, une convention avec la Bochumer Eisenhütte Heintzmann & Cie qui reprend la suite de celle intervenue entre les deux mêmes firmes neuf ans auparavant, mais en modifie les dispositions de transferts financiers. Il semble que dans les années trente on utilisait une société écran (Cie Meco) qui n'a désormais plus d'utilité.

« La société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a passé, à la date du 25 juin 1943, avec la Bochumer Eisenhütte Heintzmann & Cie, à Bochum, une convention faisant suite à celle intervenue entre les deux mêmes firmes, à la date du 21 décembre 1934, ayant pour objet l'exploitation des brevets français de la Bochumer Eisenhütte Heintzmann & Cie relatifs à des cintres et à des étançons de mines.

<sup>2712</sup> AF/ B 631 fonds Gamelin.

<sup>2713</sup> sous le numéro 608.911 le 30 avril 1930.

<sup>2714</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi/ C<sup>ie</sup> Marine et Homécourt, lettre du 30 avril 1945 (signé L. Daum).

<sup>2715</sup> n° 826.455 et n° 837.409.

<sup>2716</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi/ Tréfileries et laminoirs du Havre, lettre du 25 avril 1945, contrat en date, à Paris, du 20/12/1942 et à Hanovre du 16/1/1943.

<sup>2717</sup> AF/ B 47 502/ Tréfileries et laminoirs du Havre, lettre du 25 avril 1945, contrat en date du 15/11/1943

Cette convention du 25 juin 1943 a porté uniquement sur les modalités de vente, de rémunération et les tractations des commandes des étançons de mines. Elle précisait que les facturations et les encaissements devaient être assurés désormais par la société des forges et aciéries du Nord et de l'Est et pour son compte avec répartition des bénéfices réalisés, alors qu'au terme de la convention du 21 décembre 1934, les étançons étaient fabriqués par la société déclarante pour le compte de la Cie MECO (Paris) qui prenait en charge les redevances dues à la Bochumer Eisenhütte Heintzmann & Cie. (...) Cette convention n'a pas été officiellement homologuée. »<sup>2718</sup>

En 1931, la société Louvroil Montbard Aulnoye avait installé dans son usine de Louvroil (Nord) la fabrication de courbes tubulaires d'acier selon un procédé allemand « Rohrbogenwerke », produits vendus sous le nom de « courbes à souder Vallourec », d'une vente annuelle d'environ 300 à 400 tonnes pour la France. Ces produits sont vendus aussi en Belgique, pays pour lequel est aussi concédée la licence<sup>2719</sup>. Parce qu'elle intervient dans cette spécialité, sur le marché belge, l'entreprise française s'était vue proposer, en mai 1939, l'adhésion à l'entente internationale des fabricants de courbes (Internationale Rohrbogen Vereinigung, Düsseldorf), pour un accord sur les prix et les conditions de livraison et de paiement sur les marchés extérieurs, le marché français étant respecté.

La proposition est renouvelée en avril 1941. On ne sait pas s'il y a alors pression ou pas, mais les négociations commencent dès le mois de juin. Cependant elles vont traîner en longueur, peut-être de la faute du Ministère des finances, et la convention n'est définitivement signée qu'en juin 1943, après l'obtention de l'agrément de ce Ministère. Les ventes qui se font par la suite au titre de la nouvelle convention ont porté sur un total de 18 tonnes<sup>2720</sup>.

Il est intéressant à ce propos de noter que certains cartels européens ont donc survécu pendant la guerre. Quelques autres projets ont été conçus dans des domaines variés, tels que la création commune d'usines d'alumine et de caoutchouc avec la société française Ugine<sup>2721</sup>.

Grâce à l'obligation faite aux entreprises, par le gouvernement provisoire, en 1945, de déclarer les conventions passées avec les occupants, on connaît un certain nombre de ces accords, du moins ceux qui furent officialisés, et ils sont assez peu nombreux dans le secteur de la sidérurgie. Quelques exemples permettent cependant de connaître les méthodes utilisées pour ces contrats forcés. Certains d'entre eux sont en effet le résultat d'accords directs soit avec le gouvernement, soit par l'intermédiaire des groupements professionnels, et dans ce cas l'entreprise ne peut que l'appliquer sans avoir eu son mot à dire<sup>2722</sup>. D'autres contrats sont passés sous la pression allemande directement entre des entreprises françaises et allemandes, avec l'accord du gouvernement français, pour éviter des réquisitions abusives.

### ***Gagner du temps : l'exemple de l'affaire Ugine***

L'objectif des industriels confrontés à des demandes allemandes était en général de gagner du temps. C'est en tout cas ce qui ressort de quelques cas soumis au Ministère des finances suite aux déclarations obligatoires exigées par l'ordonnance du 29 mars 1945 relatives aux contrats passés avec l'ennemi. Les dirigeants français jouaient sur les autorisations nécessaires de part et d'autre pour étirer les délais. Quant ceux-ci étaient au bout, les signatures demandées étaient

<sup>2718</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi/ Forges et aciéries du Nord et de l'Est, lettre du 28 avril 1945.

<sup>2719</sup> AF/ B 47 502/ S<sup>té</sup> Louvroil Montbard Aulnoye, lettre du 30 avril et du 3 mai 1945 (rectificatif chiffres), « note au sujet de la convention conclue entre la société Vallourec et l'international Rohrbogen-vereinigung ».

<sup>2720</sup> AF/ B 47 502/ 30 avril et 3 mai 1945, *ibid.*

<sup>2721</sup> AF/ B 47 502/ Société Ugine, lettre du 28 avril 1945.

<sup>2722</sup> AF/ B 47 502/ Déclaration par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi, 1945.

effectuées, mais la mise en œuvre des contrats était à nouveau l'objet de délais qui n'en finissaient pas, si bien que les mois s'écoulaient et qu'à la Libération du territoire, peu d'effets réels en avaient été tirés.

Un exemple typique de cette démarche des sidérurgistes français est l'affaire Ugine. Les Allemands souhaitent vivement racheter le brevet du procédé d'acier Ugine-Perrin. Ce procédé pour la fabrication de ferroalliage spéciaux et d'aciers inoxydables, datait de 1932 et avait donné lieu à des brevets dans tous les pays du monde. En Allemagne, le brevet de cette invention fut un certain temps refusé à la société Ugine, qui dut faire un procès au Patentamt, procès qu'elle gagna en 1937. Cette opposition, selon la Société d'électro-Chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, aurait été le fait d'une vive résistance des sidérurgistes allemands.

A la fin de l'année 1937, on créa à Berlin la société *Ugine-Perrin-Verfahren*, totalement indépendante de la société française et qui avait pour objet de diffuser l'utilisation des procédés Ugine-Perrin en Allemagne. L'accord des autorités françaises, pour la diffusion de la licence en Allemagne, fut acquis en mai 1938. Mais les négociations, engagées depuis 1936, n'étaient pas finies, elles traînèrent en longueur et furent quasiment suspendues entre décembre 1938 et mars 1939. A ce moment, vu le contexte européen, la Présidence du Conseil indiqua que les conditions du moment empêchaient de conclure ces accords. Entre-temps, Ugine avait signé des accords avec deux sociétés britanniques et une société indienne (Indes britanniques)<sup>2723</sup>.

Dès août 1940, des sidérurgistes allemands demandent à nouveau à racheter ce procédé Ugine-Perrin, en particulier les sociétés IG-Farben et Vereinigte Stahlwerke ainsi que les aciéries Böhler, "*moyennant des paiements comptants considérables*". La société Ugine, en invoquant diverses raisons, dont le fait qu'elle se situait en zone non occupée, obtient des délais pour contacts demandés et repousse autant que faire se peut le moment d'une réelle négociation.

Mais la menace pèse alors de plus en plus fort d'une réquisition des brevets sous la forme d'une licence de droit. C'est en tout cas l'argument qu'Ugine utilise pour justifier qu'elle se décide alors, début 1942, avec l'accord du Ministère de la production industrielle, à engager à nouveau des négociations avec la société allemande Ugine-Perrin Verfahren avec laquelle elle était en pourparlers avant-guerre, et non celle qui faisait les démarches depuis 1940. La société joue alors sur la rivalité de deux groupes intéressés pour faire durer les négociations. Ce n'est que le 19 juin 1942 qu'un texte définitif est signé à Paris, avec la IG-Farben Elektrometallurgie H.C. Stark, mais ce texte prévoit que toutes les décisions doivent être soumises à Ugine, ce qui lui permet de les reporter sans cesse. Des délais étant sans cesse ajoutés par la société Ugine pour la mise en application de l'accord, en juin 1944, aucun contrat de cession n'avait toujours été signé.

« Contrat avec IG.-Farben, Elektrometallurgie H.C. Starck et Ugine-Perrin Verfahren.

Ce contrat, passé le 19 juin 1942, est relatif au procédé Ugine-Perrin bien connu dans le monde pour la fabrication de l'acier et des ferro-alliages. Les circonstances dans lesquelles ce contrat a été conclu vous sont exposées par la note annexe "A"<sup>2724</sup>. Cette note établit d'une façon que nous croyons suffisamment claire, la pression que nous avons subie pendant deux ans pour arriver à nous incliner, d'accord avec le Ministère de la Production Industrielle, afin d'éviter la réquisition sous forme de cession de licence de droit.

Nous avons pu enrayer tout résultat pratique de ce contrat par le fait même que nous avons prévu que Ugine-Perrin Verfahren (U.P.V.), société concessionnaire dans laquelle nous n'étions pas participant (le capital étant versé par les 3 firmes allemandes : IG-Farben, GFE, Starck), avait l'obligation absolue de soumettre à UGINE, avant conclusion, toute négociation et lui transmettre, pour accord et signature, tous contrats et accords de quelque nature qu'ils soient, relatifs au procédé. Ce contrôle de tous les faits internes de U.P.V. a permis d'éviter la

<sup>2723</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi/ Société Ugine, lettre du 28 avril 1945.

<sup>2724</sup> Voir en annexe à ce chapitre.

réquisition de nos procédés par l'Allemagne et n'a été suivi pratiquement d'aucune conclusion de cession de licence. »<sup>2725</sup>

Ce même procédé, décidément très convoité, fit l'objet d'une autre proposition appuyée de "*paiements comptants considérables*"<sup>2726</sup> par le Konzern des Vereinigte Stahlwerke, au printemps 1943. Ugine négocia jusqu'en juin 1944 mais ne signa jamais aucun contrat avec le groupe sidérurgique allemand. D'autres conventions furent signées par Ugine, conjointement avec deux ou trois autres sociétés françaises, au sujet du procédé du "noir actif" et un autre procédé de moulage au sable ciment.

D'autres contrats furent passés entre les groupements professionnels ou résultèrent de négociations gouvernementales. Ugine, dans cette catégorie de contrats forcés, se vit imposer pour l'aluminium et pour l'alumine, un accord indirect de livraison à l'Allemagne, par la société d'origine syndicale chargée de la distribution de toute la production française. Parfois les contrats refusés par les entreprises françaises étaient acceptés par le gouvernement et l'argent était versé directement à l'Office des changes pour un contrat que la société concernée n'avait jamais négocié ni signé. Ce fut le cas pour Ugine à qui un contrat avec IG-Farben et Starck fut imposé, mais la société refusa d'encaisser la somme.

Même si l'affaire suivante sort du cadre de la sidérurgie, il est très troublant d'apprendre, dans le même document, que la société Ugine, par l'intermédiaire d'une société "Sofumi" créée entre elle-même et la Deutsche Gold und Silber Scheideanstalt pour l'exécution de "fumigations industrielles", signa un contrat en février 1941 pour la cession de la licence allemande de la DGS pour la fabrication du Zyklon, de sinistre mémoire...

## Les relations commerciales

Les relations commerciales officielles se poursuivent presque comme avant-guerre : des réunions ont lieu à Paris (hôtel Majestic) entre les présidents des chambres de commerce allemandes et françaises des régions concernées. Le chef du service économique à l'ambassade d'Allemagne à Paris est le Dr Gerstner mais Kuntze appartient aussi à la maison, en dehors de sa place officielle de gérant du Centre en France des organisations économiques allemandes<sup>2727</sup>.

Cependant, Barnaud, le délégué général aux relations économiques franco-allemandes, reçoit fréquemment de Kuntze des plaintes au sujet d'entraves à l'importation de marchandises allemandes (refus de licences ou contingentements, ou par l'intervention de certains comités d'organisation). Il faut dire que, dans certains cas, les exportateurs allemands exigeaient un remboursement en nature des matières premières utilisées, demande qui est dans ce cas rejetée car ces matières premières sont trop vitales pour la sidérurgie française. En juillet 1941 intervient un accord de la direction du commerce extérieur avec les autorités occupantes pour la délivrance automatique des licences d'importation en se basant sur les chiffres maxima des importations de même type pour la période 1934-1938.

Certains agissements sont plus que douteux. Parce que les Allemands se méfient des industriels français, ils redoutent – peut-être avec raison – que certains effectuent des augmentations artificielles de prix à leur égard. C'est sans doute ce qui pousse certaines sociétés allemandes en relations d'affaires avec des fournisseurs français à procéder à une véritable inquisition sur les prix de revient, chose qui relève habituellement du secret professionnel. C'est ainsi qu'en septembre 1941, la société Hochtief, entreprise privée installée à Cherbourg, est venue demander au directeur local de la Société "Union interprofessionnelle des matériaux de

<sup>2725</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi / Société Ugine, lettre du 28 avril 1945.

<sup>2726</sup> AF/ B 47 502/ 28 avril 1945, *ibid.*

<sup>2727</sup> AN F 37/ 20/ Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes.



construction” les détails des prix de revient des matériaux pour justifier les prix de factures auprès d’un organisme de contrôle allemand. L’entreprise contacte à ce propos le Secrétariat d’État à la production industrielle qui prend position contre une telle forme d’inquisition.

« J’estime avec vous que la demande de la société Hochtief me paraît nettement dépasser les droits que peut avoir un acheteur. Il serait de même fort désagréable que les autorités allemandes posent directement de telles questions à nos industriels. Ces questions doivent être traitées sur le plan commercial ordinaire. Le prix de revient est un des éléments du secret des entreprises. Ce secret n’est pas opposable seulement pour des motifs administratifs ou pour accord entre les parties mais il résulte de règles couramment admises en droit commercial dans l’intérêt du commerce en général. J’ai saisi M. le Délégué aux relations économiques franco-allemandes de cette affaire. »<sup>2728</sup>

Les autorités françaises, qui tentent cependant dans l’ensemble de normaliser la situation, profitent de toute occasion offerte pour cela et vont proposer aux Allemands une participation à diverses manifestations industrielles. La Foire de Lyon est une de ces grandes manifestations internationales de l’industrie. Son organisation étant maintenue en zone libre, en 1941, le comité d’organisation de cette importante foire transmet une invitation pour les autorités et surtout pour les entreprises allemandes. Le Ministre de l’économie se montre très favorable à ce projet, le propose au président de la Commission d’armistice de Wiesbaden en insistant en particulier sur le rôle des nations étrangères toujours présentes à cette manifestation. L’offre est acceptée par les Allemands<sup>2729</sup>.

---

<sup>2728</sup> AN F 37 / 24 Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ contrôle allemand sur l’industrie (1939-1945)/ note du secrétariat à la production industrielle au directeur Bâtiment et matériaux de construction, 5 octobre 1941.

<sup>2729</sup> AN F 37/ 20/ DGREFA/ lettre du min. de l’économie nationale et des finances (Vichy) au président de la Délégation française aux affaires économiques, 7 juillet 1941. Réponse : C/R de la réunion du 25 août de la DFA.

## LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE, CÔTÉ FRANÇAIS

### Le discours « européen » et la collaboration industrielle

Dès les premiers jours de l'occupation en France, les dirigeants nazis font connaître leur conception de l'Europe future et de son nouvel ordre économique. Celui-ci, sous le contrôle de l'Allemagne nazie, s'appuiera sur la monnaie allemande dans un nouveau système de règlements des échanges et d'accords économiques à long terme qui viseront à reconstruire une Europe dont on prévoit que le niveau de vie devrait "*automatiquement*" augmenter<sup>2730</sup>. Au début de l'année 1941, on croit la paix proche et, en pensant au futur économique, on s'attend à une "faim d'acier", pour des raisons multiples qui se combineront. Les Allemands prévoient que la consommation d'acier par habitant atteindra alors rapidement le niveau américain, si l'on sait faire les améliorations techniques nécessaires pour utiliser les minerais de faible teneur, améliorer la qualité de l'acier Thomas et faire progresser les alliages qui permettront une plus grande vitesse dans les transports<sup>2731</sup>.

Dans cette vision du futur basée sur le principe de l'économie dirigée, une place assez importante est "accordée" à l'économie française, à son agriculture comme à son industrie, pour autant qu'elle adopte cette optique, ce que vont faire les nouveaux dirigeants du gouvernement de Vichy. Ces derniers vont donc faire un certain nombre de déclarations dans le sens d'une collaboration basée sur ces nouveaux principes économiques. Selon les dirigeants français, l'économie française a tout à gagner à accepter une telle perspective : c'est en résumé ce que le ministre Bouthillier explique, après avoir fait un exposé très pédagogique sur le principe de l'économie dirigée, en mettant en avant les raisons pour lesquelles la France "choisit" d'opter pour cette doctrine économique, en novembre 1940.

« Le gouvernement français a dû reconnaître au lendemain de l'armistice, qu'il lui fallait répudier les derniers artifices du système libéral et qu'il avait toutes les raisons d'entrer dans la voie de l'économie dirigée. Il fallait d'abord parer au plus pressé. Il fallait que les ressources qui nous restaient fussent équitablement réparties et que l'égalité des sacrifices fut assurée entre tous les Français. Telle fut la raison des cartes d'alimentation, tel est encore le motif de la lutte contre la hausse des prix. Mais il faut aussi remettre en marche notre activité agricole et industrielle. Là encore l'État doit tracer directement la voie dans laquelle l'économie doit s'engager. Il doit favoriser les industries qui font le moins appel aux marchandises étrangères. Il doit encourager celles qui emploient le plus de main d'œuvre. Il doit faciliter le passage de l'industrie de guerre à l'industrie de paix. Il doit récupérer les bénéfices indus et financer les travaux d'intérêt général et social. Il ne faut pas se dissimuler que cette politique est une œuvre de longue haleine et qu'elle exige la mise en place de nombreux mécanismes économiques. Elle implique une grande centralisation des renseignements statistiques, une intervention constante dans le domaine de la répartition des marchandises et une orientation générale de la production.

L'économie dirigée, a dit encore M. Bouthillier, n'implique pas une autarcie étroite. Elle doit au contraire constituer la base d'une économie d'échanges. Les systèmes économiques autoritaires peuvent, selon les circonstances, avoir pour tendance soit d'imposer au pays de vivre sur lui-même, soit de lui permettre de tirer de ses propres ressources tout ce qu'elles lui offrent, non seulement pour satisfaire ses besoins, mais aussi pour mettre une partie de ses ressources, à charge de réciprocité, à disposition des autres nations. C'est la seconde tendance qui a un sens actuel et vivant. Dès à présent notre pays, pour surmonter ses difficultés et recouvrer une activité suffisante doit développer ses échanges avec l'Europe continentale tout en maintenant l'équilibre de sa structure économique. La constitution économique de l'Europe future devra certainement associer les peuples dans un vaste système de collaboration : la

<sup>2730</sup> « Le nouvel ordre économique en Europe », un exposé du Dr Funk, *Le Temps*, 27 juillet 1940, p.2.

<sup>2731</sup> BA/ R 13 I/ 383/ général von Hanneken, « Eisen und Kohle vor großen Aufgaben », *Deutsche Bergwerks-Zeitung*, 29 janvier 1941.

France doit jouer sa place dans ce concert; longtemps attirée vers l'Atlantique, elle a un rôle essentiel à remplir dans une économie européenne et méditerranéenne comprenant l'Afrique et le Proche-Orient.

Le ministre a conclu : l'économie dirigée n'est pas un élément de collectivisme, mais un instrument de continuité qui permet d'accomplir sans cesse et sans trouble une œuvre immense. »<sup>2732</sup>

Après les beaux discours, c'est concrètement la collaboration économique qui se met en place au quotidien. On l'a déjà vu à l'œuvre sur le terrain, dans son acception allemande, avec les ponctions diverses sur les stocks, les démontages de matériels ou les commandes forcées. Officiellement, pour l'opinion publique, elle prend une forme beaucoup plus sereine et diplomatique. C'est ainsi que s'ouvrent des négociations dans divers domaines, dont les matières premières<sup>2733</sup> et la métallurgie.

« En vue de la conclusion d'un accord économique, des pourparlers viennent de s'engager à Paris entre industriels français et allemands des industries de la métallurgie. Ces négociations qui portent sur toutes les questions d'intérêts communs aux industries allemandes et françaises ont notamment pour objet de régler l'attribution des commandes ainsi que de la fourniture des matières premières. (...) Afin de faciliter le travail, les industriels étaient groupés en cinq commissions : commission des constructeurs de machines, commission de la mécanique de précision, commission des constructions électriques, commission de la petite mécanique et du travail des métaux, commission de l'automobile et du cycle.

Les débats se sont déroulés dans une atmosphère de grande cordialité. Ce premier essai concret de collaboration franco-allemande a montré les très grands avantages que notre pays pourrait retirer de la politique dont les principes ont été définis par le maréchal au moment des accords de Montoire. Le premier objet de la conférence est de permettre aux personnalités responsables dans chaque branche d'industrie, dans chacun de nos deux pays, d'abord de se connaître, puis d'échanger des vues sur les problèmes les plus importants qui se posent à eux dans le présent ou qui se poseront à eux dans l'avenir. »<sup>2734</sup>

A cette époque, ce premier « essai concret de collaboration franco-allemande » porte donc sur le secteur de la métallurgie, car la sidérurgie est sous contrôle et ne peut donc faire l'objet de négociation libre<sup>2735</sup>. De plus, il s'agit ici principalement de petites et moyennes entreprises, plus sensibles à certaines pressions mais aussi à certains arguments financiers que les grands groupes du secteur sidérurgique. D'une façon plus générale, il s'agit surtout de mettre en place un système d'organisation professionnelle, des directives et un fonctionnement économique comparables dans les deux pays, de manière à faciliter la tâche de contrôle. On a pu déjà voir, à travers quelques exemples, que les ordonnances sont souvent de même type et interviennent à peu près au même moment dans les deux pays. Pour les occupants, il est certain que cette collaboration facilite la gestion et le contrôle de la production à l'échelle européenne.

Au quotidien, la collaboration se décline aussi à divers degrés, allant, selon l'échelle proposée par Pascal Ory, de la « simple collaboration » au « collaborationnisme »<sup>2736</sup> le plus servile, celui que l'on trouve à la tête de l'État français.

Dans l'affaire des Forges et aciéries de Coly (région de Bordeaux), on retrouve la contradiction partielle, déjà relevée, entre la position officielle du gouvernement, et de Bichelonne en l'occurrence pour l'industrie, et les autres autorités françaises, dans les directions

<sup>2732</sup> « L' économie dirigée définie par le ministre des Finances », *Le Temps*, 28 novembre 1940, p.1.

<sup>2733</sup> « Les négociations économiques franco-allemandes pour l'exploitation des matières premières », *Le Temps* 23 février 1941, p. 2.

<sup>2734</sup> « Pour la construction d'une économie européenne, des pourparlers s'engagent entre métallurgistes français et allemands. », *Le Temps*, 20 janvier 1941, p.2.

<sup>2735</sup> Il serait fort intéressant de faire une étude sur ces négociations et leurs conséquences concrètes, sur la collaboration réelle ou pas qui s'en suivit. Mais la tâche est du ressort d'une autre recherche.

<sup>2736</sup> P. Ory, *les collaborateurs*, Seuil, 1977, p.10.

des différents ministères, en particulier la Direction de la sidérurgie. Si le premier donne des directives pour la mise en œuvre de tout ordre allemand, officiellement négocié ou imposé de fait, les seconds jouent plus souvent des diverses procédures à leur disposition pour contourner certains ordres ou au moins pour en reporter momentanément l'application.

La Société des forges et aciéries de Coly s'était engagée par contrat, le 9 janvier 1939, avec le Comptoir Sidérurgique de France, à ne pas reprendre son activité de laminage avant le 31 décembre 1950, moyennant une indemnité forfaitaire de 3 millions de francs. Les installations étaient donc restées en inactivité jusqu'à ce qu'en janvier 1943, l'ordre soit donné par l'administration militaire allemande régionale de remettre les laminoirs en service pour une commande destinée à l'organisation Todt. En tant que producteur, la société devait donc obligatoirement se déclarer comme membre du CORSID et régler la cotisation. Mais officiellement, le CORSID refuse d'autoriser les Forges de Coly à produire, et ne peut donc accepter leur participation. Par le souci légaliste habituel, Röchling, en tant que responsable pour la sidérurgie française, insiste pour que l'on accepte cette inscription, en vue d'être *“en règle avec les lois”*<sup>2737</sup>.

Baboin, le Directeur de la sidérurgie, responsable du contrôle du CORSID, se contente de répondre qu'il prend acte de la décision allemande mais reste opposé à la remise en marche des laminoirs des Forges et aciéries de Coly<sup>2738</sup>. Accepter, mais ne pas couvrir; plier mais ne pas approuver : ceci pour le CORSID. Mais il n'en est pas de même pour le gouvernement. En effet, l'affaire ne s'arrête pas là et trois mois plus tard, c'est le ministre Bichelonne en personne qui intervient pour imposer la réinscription de l'unité de production au CORSID.

« Bien que la société nouvelle des forges et aciéries de Coly vous ait demandé de l'inscrire et vous ait offert le paiement de la cotisation, vous avez cru devoir vous borner à prendre acte de l'ordre de réouverture de l'autorité occupante. Après un examen complet et approfondi de cette affaire, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien la régler d'urgence conformément aux instructions suivantes:

En principe toute entreprise ayant une existence légale doit être inscrite par le comité d'organisation duquel elle dépend. Si cette entreprise est liée par une obligation de non-activité résultant d'une convention dont le sens est parfaitement clair comme c'est le cas d'espèce, le comité doit compléter l'inscription d'une mention relative à cette servitude de non-captivité (...) La société nouvelle des forges et aciéries de Coly aurait donc dû selon ce principe être inscrite dès la création de votre comité avec la mention de l'obligation de non-activité temporaire qu'elle a assumée vis-à-vis du comptoir sidérurgique de France et je vous invite à procéder d'urgence à une inscription avec effet rétroactif.

En ce qui concerne l'ordre de réouverture donné par l'autorité occupante à la date du 18 janvier 1943, il semble bien, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux qu'il constitue un cas de force majeure susceptible de justifier (...) de la non-exécution de son contrat. (...) Par contre cet ordre ne peut être ignoré du point de vue de l'organisation professionnelle et je vous invite, en conséquence, à compléter l'inscription de la société nouvelle des forges et aciéries de Coly par une mention y relative, en vertu de laquelle vous considérerez cette société comme exécutant régulièrement des commandes allemandes. Il doit être entendu, toutefois, qu'en principe, elle ne devra pas faire appel à vous, sauf cas de nécessité absolue, pour la satisfaction de ses besoins propres en matières premières. Toutes les difficultés à cet égard devront être soumises à votre commissaire du gouvernement. »<sup>2739</sup>

Cette attitude est appuyée par un discours mettant en avant tous les “avantages” que l'on attend d'une collaboration efficace.

<sup>2737</sup> AN/ F 12/ 10 063 / CORSID / lettre de Ernst Röchling (Paris) à Baboin, directeur de la sidérurgie au Ministère de la production, le 30 novembre 1943 (en français).

<sup>2738</sup> AN/ F 12/ 10 063 / CORSID / Réponse du 7 décembre 1943, signé Baboin, copie au Corsid.

<sup>2739</sup> AN/ F 12/ 10 063 / CORSID / Lettre du ministre Bichelonne datée du 13 mars 1944 au président du Corsid (J. Aubrun) sous couvert du directeur de la sidérurgie (R. Baboin).

## Le discours français de la collaboration et les conceptions économiques en jeu

Très rapidement après l'Armistice, dans les faits, les négociations économiques qui commencent révèlent que le concept de collaboration est déjà largement en marche, au sein du gouvernement français. On y pratique l'auto-conviction en se laissant croire que l'on obtiendra certains avantages que l'on compte négocier.

Dès la fin du mois de juillet, des industriels allemands, envoyés en France occupée, sont chargés de faire accepter à certains entrepreneurs français des contrats de fabrication pour du matériel d'armement. Si les industriels français hésitent, le gouvernement accepte la chose à la condition que les commandes passent par le relais des services officiels du gouvernement français<sup>2740</sup>. On a déjà vu que sa position à ce sujet était double : exercer un contrôle global sur les activités allemandes et ne pas laisser les industriels isolés, sur le terrain, face aux pressions allemandes.

Début septembre, c'est en zone non occupée que les Allemands ont demandé, officiellement cette fois, par le truchement de la Commission d'armistice, que le gouvernement français accepte de faire fabriquer du matériel de guerre pour les armées allemandes. Après avoir hésité un moment, les Français se disent prêts à accepter, mais à la condition d'obtenir une contrepartie politique. Celle-ci n'est pas encore définie, mais elle pourrait consister en une simple lettre de reconnaissance de la collaboration française... A la Commission d'Armistice, dirigée par Hemmen, c'est de Boisanger qui parle au nom de l'État français.

*« de Boisanger: (...) Nous considérons que nous ne sommes tenus ni par la Convention de la Haye ni par la Convention d'Armistice, d'effectuer des fabrications en zone occupée. Nous ne nous y refusons pas cependant et nous accepterions même de fabriquer certains matériels en zone non occupée sous certaines conditions à déterminer. Mais avant de passer à l'examen des conditions et des contreparties d'ordre économique que nous voulons obtenir, nous devons vous signaler le caractère avant tout politique de ce problème. L'acceptation des demandes allemandes implique des risques qui sont principalement de trois natures : nous nous exposons à des bombardements anglais particulièrement contre les usines ; nous pouvons voir la France en position difficile en cas de paix anglo-allemande ; enfin l'opinion publique française pourrait être choquée d'une collaboration aussi poussée avec l'Allemagne.*

*Hemmen: En ce qui concerne la zone libre nous ne vous avons demandé que la fabrication de pièces détachées ou de matériels non finis.*

*de Boisanger: Même cela est grave. Le gouvernement français, avant d'accepter les demandes allemandes, demande donc une contrepartie également d'ordre politique. Nous pensons qu'après vous avoir exposé la situation, vous seriez mieux à même que nous de déterminer exactement quelle contrepartie politique vous pouvez nous offrir. Il nous semble cependant que vous pourriez nous écrire une lettre par laquelle vous reconnaissez d'une façon formelle la collaboration que nous sommes prêts à vous apporter.*

*Hemmen: Cette lettre n'aurait pas de portée pratique.*

*de Boisanger: Elle aurait cependant pour nous une certaine valeur car nous pourrions au moins la produire lors de la discussion du traité de paix. (...) »<sup>2741</sup>*

C'est véritablement à partir de la rencontre de Montoire que la presse sous contrôle annonce le détail de la collaboration franco-allemande dans le domaine économique et, à grands renforts d'arguments, met en place le discours qui indique l'adaptation de l'économie française aux conceptions économiques allemandes. Côté français, on se plaît à souligner le rôle des deux pays dans l'Europe à venir.

<sup>2740</sup> F. Kupferman, « La politique de Laval et des dirigeants politiques français dans la participation française aux efforts de guerre allemands (juillet 1940- novembre 1942) » in Cl. Carlier, St. Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre*, Paris, 1990.

<sup>2741</sup> AF/ 4 D 1/ Commission d'armistice de Wiesbaden/ PV de l'entretien entre Hemmen et de Boisanger, 24 septembre 1940.

« Bien que la collaboration franco-allemande soit envisagée dans des domaines divers, c'est sur le plan économique et sur le plan colonial que paraît devoir se porter surtout et tout d'abord l'attention des représentants des deux pays. Ce sera là un terrain où leur réalisme mutuel pourra se conjuguer ou s'adapter, dans des tendances complémentaires. Mais ce n'est ici qu'une vue liminaire. Les gouvernements de la France et du Reich vont avoir à étudier dans quelle forme pratique et concrète pourra s'organiser dans le détail cette collaboration qui, ainsi que le marque M. Pierre Laval, peut servir les intérêts de la France, de l'Allemagne et de l'Europe. Notre collaboration sera une contribution à l'harmonie de l'Europe dont les nations pourront retirer un profit considérable. »<sup>2742</sup>

On semble craindre que l'industrie française soit en partie condamnée et que les Allemands réorientent l'économie française vers une production essentiellement agricole. Ce sont en tout cas des rumeurs qui circulent et qui sont démenties. On a vu en effet que les nazis souhaitent le concours de la production de guerre française<sup>2743</sup>. Côté allemand, on insiste plus sur la normalisation nécessaire, après la signature du Traité de paix, et sur le temps qui jouera en faveur de la machine économique. On rapporte un discours du Dr Kuntze, à propos du nouvel accord de clearing et des relations économiques franco-allemandes qui affirme que « *dans l'Europe de demain aucune capacité de production ne sera négligée et que l'industrie française aura sa place.* »<sup>2744</sup>

Les projets de collaboration industrielle sont probablement mal accueillis par les patrons de la sidérurgie, ce qui a sans doute incité le gouvernement à dissoudre le Comité des Forges (12 novembre 1940) et la Confédération générale de la production française, et à mettre en place rapidement une nouvelle organisation<sup>2745</sup>. Mais les résistances doivent se poursuivre car, même après sa dissolution, le Comité des Forges continue à être attaqué par voie de presse.

Les *Cahiers franco-allemands* font l'historique du Comité des Forges, évoquent la très grande influence du Comité sur la politique intérieure française, le fait aussi qu'il contrôlait la presse la plus influente. On le dit nuisible pour le pays, tant en politique intérieure qu'extérieure. Il aurait une responsabilité indirecte dans la guerre, car il aurait poussé à la dégradation des relations franco-allemandes dans l'Entre-deux guerres, d'abord à travers le Traité de Versailles et sur la question de la Ruhr puis de la Sarre. Les sidérurgistes français se seraient ensuite tournés vers l'Angleterre, assujettissant ainsi de plus en plus la politique française<sup>2746</sup>. On sait que ce discours ne reflète pas la vérité et l'on a pu voir que dans les années trente, le Comité des Forges était bien plus proche des cercles continentaux que des cercles britanniques.

Une fois les vieilles instances abattues, il s'agit désormais, pour le gouvernement de Vichy, de définir une politique cohérente de collaboration économique et surtout d'emporter l'adhésion du plus grand nombre d'industriels afin d'éviter les frictions face aux demandes allemandes. Norguet est chargé de préparer une note sur les « Avantages que l'industrie française peut retirer de sa situation actuelle vis-à-vis de l'industrie allemande »<sup>2747</sup>. Le ton est donné dès l'introduction : collaborer mais sans se soumettre, éviter les tentations vénales.

« Les circonstances actuelles provoquent inévitablement des contacts nombreux entre industriels français et allemands. Suivant la valeur technique et morale de l'interlocuteur

<sup>2742</sup> M. Bastier, « Collaboration franco-allemande » (extrait du *Journal des Débats*), *Le Temps*, 3 novembre 1940.

<sup>2743</sup> « La collaboration économique franco-allemande », *Le Temps*, 9 décembre 1940.

<sup>2744</sup> « Les relations économiques franco-allemandes », déclaration du Dr Kuntze, chef des organisations économiques allemandes en France, *Le Temps*, 7 décembre 1940.

<sup>2745</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>2746</sup> AN/ 40AJ/ 1596/ 380/ Georges Roux, « Ascension et fin du Comité des Forges », *Cahiers franco-allemands*, mars-avril 1941, p. 74.

<sup>2747</sup> voir un extrait plus complet en annexe à ce chapitre.

français ces contacts peuvent être désastreux ou féconds. Il est donc primordial que l'état d'esprit suivant soit conseillé, entretenu, soutenu chez nos nationaux. »<sup>2748</sup>

Le texte affirme que les ententes privées - sous-entendu directes entre entreprises allemandes et françaises - concourent à la paix et qu'il faut les favoriser. Mais il faut aussi de "bons" accords, qui n'obèrent pas la position française dans la future économie de paix. c'est pourquoi, il ne faut pas "*interpréter détestablement le mot de collaboration*" et, en conséquence ne pas rechercher un traitement individuel privilégié mais servile. « *Par contre rechercher une liaison industrielle de Français à Allemands en exigeant une situation paritaire, et en toute dignité nationale, peut-être une excellente solution.* »<sup>2749</sup> Le propos est plutôt optimiste ... ou hypocrite. On évoque aussi la possibilité de créer à nouveau des ententes internationales, mais qui devraient être conçues sur des bases très différentes, ne visant plus à sauvegarder le marché national mais s'inscrivant « *dans un nouveau découpage du monde* », dans le cadre de la « *Grande Europe* ». Si ce n'était le contexte de la domination nazie du moment et de son acceptation, le propos est intéressant quand on le met en perspective avec les réorganisations européennes de l'après-guerre. Le discours se veut réaliste, pour banaliser ces relations.

« Les considérations qui précèdent ne sont pas de simples vues de l'esprit, elles correspondent à des réalités : suivant l'attitude des individus ou des groupes en cause, les pourparlers évoluent bien ou mal. Autrement dit, nous ne vivons heureusement pas sous une contrainte telle que des résultats favorables ne puissent être obtenus au cours de tractations individuelles privées franco-allemandes. On croit d'ailleurs discerner de la part de certains Allemands qui recherchent des ententes ou des participations avec des maisons françaises non pas toujours un désir d'hégémonie ou d'emprise, mais au contraire le désir de s'assurer à tout hasard. Quelques-uns doutent, en effet, du succès allemand, de la persistance du régime nazi, ou agissent en bourgeois cherchant à s'associer à des bourgeois étrangers pour peser sur l'État social de leur propre pays. »<sup>2750</sup>

Suivent des considérations sur les avantages des contacts du point de vue de l'évolution des techniques françaises. La conclusion est finalement assez ambiguë ou plus exactement, elle reflète plus la position des hauts fonctionnaires français du Ministère de la Production industrielle ou de l'Économie, ou les membres de la Délégation française à la commission d'armistice que la position officielle du gouvernement.

« Au total, si nos industriels font preuve d'une volonté soutenue d'observation et d'information, s'ils sont unis et conservent un esprit national, les circonstances actuelles peuvent être une école et un stimulant extrêmement précieux. Elles ont d'ailleurs déjà été mises à profit dans ce sens. Il faut que le gouvernement continue à encourager de tels efforts, et s'oppose à tant de faiblesses individuelles de notre côté que, de l'autre, à des tentatives envahissantes notamment sous forme de participations financières. »<sup>2751</sup>

Dans les usines sidérurgiques, comme dans les autres, la collaboration s'est, de fait, mise en place. Le point de vue officiel est, en toute circonstance, qu'il vaut mieux prendre part au contrôle allemand que de le subir de l'extérieur.

« Mais puisque le contrôle allemand est inévitable en zone occupée, il semble préférable d'y prendre part, avec la position de centralisateur, de coordinateur et d'arbitre, plutôt que de laisser toute l'initiative aux Feldkommandant (...) Il y a lieu par suite de faire paraître les textes préparés, plutôt que de s'exposer, par leur rejet, à des mesures plus directes et probablement encore plus gênantes, que les autorités allemandes ne manqueraient pas de prendre dans le

<sup>2748</sup> AN/ F 37/ 27/ DGRE/ note de 7 pages, de Norguet, le Directeur général des industries mécaniques et électriques, au Délégué général aux relations économiques franco-allemandes : « Avantages que l'industrie française peut retirer de sa situation actuelle vis-à-vis de l'industrie allemande », 2 décembre 1941.

<sup>2749</sup> AN/ F 37/ 27/ DGRE/ 2 déc. 1941, *ibid.*

<sup>2750</sup> AN/ F 37/ 27/ DGRE/ 2 déc. 1941, *ibid.*

<sup>2751</sup> AN/ F 37/ 27/ DGRE/ 2 déc. 1941, *ibid.*

domaine des travaux - mesures aussi directes que celles qu'elles viennent de prendre dans le domaine de la concentration industrielle. »<sup>2752</sup>

En réalité, on sait que dans les faits, les Allemands ont plus ou moins obtenu tout ce qu'ils souhaitaient. C'était donc finalement une façon de leur faciliter le contrôle de la production industrielle et l'on a peine à croire que les équipes de brillants décideurs à la tête des ministères n'en aient pas eu conscience.

Au fil du temps, on continue à vouloir sauvegarder les apparences, en niant l'aide apportée à l'industrie de guerre allemande. En novembre 1943, par exemple, le Secrétariat d'État à la Production industrielle incite les entrepreneurs de la zone Sud à accepter des commandes allemandes, qui ne porteraient que sur de l'équipement et des biens de consommations civils, mais qui permettraient aux usines qui les accepteraient, leur classement en « S-Betrieb ». Ce statut permet de conserver la main d'œuvre et même éventuellement de recevoir de la main d'œuvre supplémentaire et de bénéficier d'une priorité pour l'attribution des matières premières<sup>2753</sup>. Or la gestion de ces commandes relève de l'organisation allemande dite des "Rüstung-Kommando" (commandement de l'armement), qui dépend directement du Ministère du Reich pour l'armement et la production de guerre<sup>2754</sup>. Il s'agit clairement d'organismes dont la préoccupation première est celle de la fourniture d'armement. Le Ministère français collabore donc alors qu'il sait pertinemment que ces commandes à l'industrie française sont destinées à l'armement allemand, et que de plus, il ne peut ignorer le tournant militaire de la guerre, en cette fin d'année 1943. Son discours est donc délibérément trompeur.

On habitue ainsi les Français à de toujours plus nombreuses concessions qui seraient en réalité très pragmatiques. Le discours public de Vichy, par voie de presse en particulier, est ferme, rassurant, complaisant sur les bienfaits des relations économiques franco-allemandes. Dans la réalité de l'activité administrative ordinaire, les protestations s'enchaînent aux plaintes et le travail presque quotidien consiste à dénoncer successivement les différents abus... même si ceux-ci finissent par être le plus souvent entérinés. En particulier, au Secrétariat d'État à la production industrielle, on s'insurge des abus allemands et l'on montre que l'on cherche à protéger au mieux les industriels français, même si le pari est presque perdu d'avance. On sent parfois une solidarité entre certains hauts fonctionnaires et les industriels, petits ou gros, confrontés sur le terrain à toutes sortes de turpitudes.

## Les hommes clés de la collaboration économique

Dans les cercles de décideurs du gouvernement de Vichy, et des hauts fonctionnaires des Ministères, sont concernés par le secteur sidérurgique ceux qui dirigent le Ministère de la production industrielle et du travail, nouvel ensemble ambitieux qui regroupe le Secrétariat d'État à la Production industrielle et l'ancien Ministère du travail, mais aussi l'ancien Ministère du commerce, et une partie de celui des Travaux publics ; ceux du Ministère des finances ; enfin ceux qui sont les représentants du gouvernement français pour les questions économiques dans les différentes instances de gestion, consécutives à l'Occupation, en particulier la Commission d'armistice.

Dans cette collaboration industrielle qui se met en place dès les premières semaines de l'Occupation, Bichelonne, Bélin, Pucheu, Barnaud et quelques autres tiennent une place importante. Ils forment le groupe de techniciens connus sous le nom de "synarques". Il est assez étonnant de voir comment un gouvernement réputé d'un "autre temps", s'est entouré, en ce qui concerne les décisions économiques, donc vitales pour le pays, d'une équipe d'hommes jeunes

<sup>2752</sup> AN/ F 37/ 24/ DGRFA/ Contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945)/ note du 16 mars 1942, précisant le point de vue de la Délégation générale à l'Équipement National.

<sup>2753</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>2754</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Relations économiques franco-allemandes/ Circulaire de décembre 1943.



(entre 35 et 50 ans) et extrêmement brillants, en bref de ce qui promettait d'être l'élite de la nation, au moment de la guerre. Nicolas Weill résume très bien la chose en parlant d'une " *élite ambitieuse, généralement issue de la grande industrie ou de la haute administration et assez peu embarrassée par les scrupules démocratiques.*"<sup>2755</sup> Cette élite a profité des circonstances de la défaite et du renouvellement des hommes qu'elle a entraîné pour tenter de nouvelles méthodes, bénéficiant d'une formidable promotion pour ces purs "technocrates" qu'ils constituaient.

On a déjà écrit beaucoup de choses sur cette synarchie, mais ce qui est remarquable, c'est de constater que beaucoup de ces hommes touchent de très près au milieu de la sidérurgie. Mais s'ils sont issus des mêmes milieux que les grands patrons de la sidérurgie - certains en sont d'ailleurs -, plusieurs sont polytechniciens et ingénieurs des Mines, ils n'appartiennent donc pas à la même génération d'hommes, comme celle d'Eugène Roy qui pourtant est un des membres de la délégation française d'Armistice. C'est une nouvelle génération de décideurs qui prend forme à ce moment-là.

Jean Bichelonne (1904-1944)<sup>2756</sup> est un personnage considéré comme exceptionnel par tous ceux qui l'ont approché. D'origine modeste, ce major de Polytechnique, par ailleurs reçu aussi au concours de Normale Sup, ingénieur des Mines, avait d'abord été professeur à l'école des mines de Nancy (nommé à 24 ans) puis de Paris (en 1938, il est titulaire de la chaire de la sidérurgie). Entré dans l'industrie privée par son mariage, grâce auquel il prend la direction générale de Senelle-Maubeuge, il accepte aussi quelques postes officiels avant et au début de la guerre : membre du cabinet du ministère des Travaux publics (octobre 1937 à mars 1938), chef du cabinet du ministre de l'Armement (du 14 sept 1939 au 16 juin 1940, le ministre étant Raoul Dautry).

A cette époque-là, on lui prédisait un avenir prestigieux, Roger Martin avance même que l'on parlait de lui pour la future présidence du Comité des Forges. Les gens qui l'entourent considèrent que travailler avec lui est une chance.

« Rien, au départ, ne permettait de le suspecter d'inclination pour l'Allemagne nazie: fils (dit-on) d'une mère polonaise ; lié par sa belle-famille à ces milieux lorrains qui risquaient d'être visés les premiers par l'appétit allemand d'annexion ; proche collaborateur de Raoul Dautry, ministre de l'Armement de septembre 1939 au 16 juin 1940. »<sup>2757</sup>

Après l'Armistice, il reste au gouvernement, pendant quelques jours en juin 1940 au titre de chef des services techniques au Secrétariat pour l'industrie, puis il est nommé secrétaire général au commerce et à l'industrie (du 18 juillet 1940 au 23 avril 1942). Lors de sa nomination, il est âgé seulement de 36 ans. Par la suite, il prend le poste de Secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications puis de Ministre de la production industrielle (à partir de novembre 1942), dans le second gouvernement Laval.

Cet homme brillant est très sûr de lui, de son exceptionnelle force intellectuelle et de son extraordinaire capacité de travail. Il est bien conscient de la nécessité de résister à la capacité d'absorption, à long terme de l'économie française par l'économie allemande, sujet de réflexion qui a déjà préoccupé Raoul Dautry qu'il a un moment côtoyé . Il participe à la mise en place des comités d'organisation et à la création de l'Office de répartition des produits industriels (OCRPI)<sup>2758</sup>. Il est fasciné par les nouvelles possibilités de réorganisation de l'économie offerte par la situation du moment : une rénovation en profondeur de l'appareil productif français était ainsi rendue possible dans la liberté maximale d'action. Il propose à François Bloch-Lainé de

<sup>2755</sup> « François Lehieux : Des usines Renault au régime de Vichy », Nicolas Weill, *Le Monde*, 26 juin 1998, p. 10.

<sup>2756</sup> Sources : AN/ 40 AJ / 413/ Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941 ; R. Martin, *Patron de droit divin*, Paris, 1984 ; A. Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, 1978 ; F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *Hauts fonctionnaires sous l'occupation*, Paris, 1996 ; H. Roussio, *La collaboration*, Paris, 1987.

<sup>2757</sup> F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *op. cit.*, p. 37 ss.

<sup>2758</sup> cf. chapitre précédent.

mettre en forme un questionnaire destiné à un inventaire exhaustif de l'industrie française. Celui-ci se rend compte alors de l'esprit collaborationniste de Bichelonne et préfère quitter ce service.

« En cours d'opération, je lui demande comment nous ferons pour agir à l'insu des Allemands. Il me révèle sans embarras que le travail est, en partie, à leur intention. »<sup>2759</sup>

A d'autres reprises, cet homme ira bien au-delà de ce qui aurait pu être attendu : trouvant, par exemple, le ministre du travail trop peu efficace pour le recrutement du STO, il propose d'utiliser, pour retrouver les jeunes gens susceptibles d'être appelés, un fichier statistique qui n'avait pas été établi dans ce but. Et il s'active en ce sens à partir de février 1943. Il négocie ensuite avec Speer (septembre 1943) pour le maintien en France d'une partie de la main d'œuvre), Speer dont il devient un ami.

« L'exemple de Bichelonne est symptomatique de la voie suivie par diverses personnes pendant l'Occupation. La collaboration économique a déjà séduit diverses personnalités d'esprit assez avancé parce qu'elle correspond à leur penchant pour l'économie dirigée. »<sup>2760</sup>

Il a en effet accepté de rester au sein du nouveau gouvernement de Laval, considéré comme très pro-allemand, contrairement à la plupart des autres jeunes technocrates du gouvernement de Darlan. Il pense alors que, malgré les circonstances et la collaboration avec les nazis qu'elles impliquent, il faut dès à présent fonder le nouvel ordre économique qui prévaudra dans l'après-guerre. Pour expliquer cette attitude générale de peu de clairvoyance chez un homme aussi brillant, Claude Gruson y voit une sorte de complexe de supériorité, un orgueil qui l'a sans doute empêché de se remettre en question, surtout à partir du moment où les événements ont commencé à tourner. Ainsi, il n'exclut pas l'hypothèse d'un "*stoïcisme héroïque*" qui l'aurait dépassé car il n'avait pas, malgré ses exceptionnelles capacités, une grande expérience politique. Laissons-lui le mot de la fin.

« Mort dans un hôpital SS de Berlin en décembre 1944, [Bichelonne] a échappé à la juridiction d'épuration qui l'aurait contraint à s'expliquer et a certainement emporté dans sa tombe bien des secrets. Finalement, un mystère plane sur lui. »<sup>2761</sup>

François Lehideux (1904-1988), qui précéda Bichelonne au Secrétariat d'État à la production industrielle et au Ministère du même nom et qui est aussi jeune que ce dernier, a suivi une formation de base différente mais un parcours personnel un peu comparable. Ce fils de banquier fait des études à l'École des sciences politiques et de nombreux voyages de formation, en particulier aux États-Unis qu'il parcourt dans les années vingt, au temps de la grande prospérité et de la modernisation accélérée. Il fait à cette occasion un stage dans les usines Ford. De retour en France, par son mariage, il devient le neveu de Louis Renault et entre dans son entreprise en mai 1930. Il en est bientôt l'un des administrateurs (1933) et le gérant de la filiale aviation de Renault, la société des avions Caudron (1935).

Cette brillante carrière dans l'industrie et les liens qu'il possède dans les milieux financiers, par exemple le cercle de la banque Worms où il est proche de Barnaud et de Pucheu, lui ouvre des portes dans le monde politique. Il commence sa courte carrière au service de l'État français en septembre 1940, moment où on lui confie le poste de directeur du Comité d'organisation de l'automobile et du cycle. Il fait preuve d'idées nouvelles, en particulier pour l'emploi de très nombreux chômeurs de l'industrie automobile. S'il n'a pas les moyens de réaliser ses projets, pour cause de pénurie de matières premières et d'énergie, il est repéré par l'amiral Darlan qui crée pour lui le poste de Délégué général à l'équipement national, avec rang de ministre<sup>2762</sup>.

<sup>2759</sup> F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *op. cit.*, p. 23.

<sup>2760</sup> A. Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, 1978, p.177.

<sup>2761</sup> F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *op. cit.*, p. 37.

<sup>2762</sup> Sources : AN/ 40 AJ / 413/ Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941 ; « François Lehideux : Des usines Renault au régime de Vichy », N. Weill, *Le Monde*, 26 juin 1998, p. 10.

En août 1940, il retrouve sa place de directeur dans les usines Renault. Il semble qu'il soit bien plus responsable que son oncle Louis Renault, qui en a pourtant porté à lui seul la faute, de l'acceptation par sa firme des exigences allemandes de remise en état des chars saisis par la Wehrmacht et de la promesse de livraison de pièces détachées et de collaboration technique. Au titre de représentant de l'industrie automobile française, il effectue trois voyages à Berlin au cours de l'hiver 1940-1941. En juillet 1941, il est promu ministre-secrétaire d'État à la production industrielle, poste qu'il conserve jusqu'en avril 1942. Il fait donc lui aussi partie de cette jeune et brillante élite qui a bénéficié d'une promotion rapide – mais fugace – en raison de la guerre. Arrêté et jugé à la Libération, il bénéficiera d'un non-lieu en 1949<sup>2763</sup>.

René Bélin<sup>2764</sup>, le ministre du travail (de juillet 1940 à février 1942), et donc le supérieur hiérarchique des deux personnages précédents, a suivi une voie tout à fait particulière pour parvenir à ce très haut poste. D'origine modeste, il a progressé dans une très belle carrière syndicaliste à la CGT dont il devient membre du Comité directeur et second secrétaire général (1933), auprès de Léon Jouhaux, dont il faisait, pour certains, figure de successeur. Il y siège jusqu'en mai 1940. Le dossier allemand sur son compte signale que, par ailleurs, c'est un franc-maçon (Grand-Orient).

Dans son cas, il s'agit d'un véritable poste politique, mais pour autant il n'a pas véritablement le pouvoir : ce sont ses secrétaires d'État et ses directeurs de cabinet qui font la loi. Nous en avons déjà croisé deux. Deux autres sont des hommes de la même "pointure" : Pucheu et Barnaud.

Pierre Pucheu (1899-1944)<sup>2765</sup> est vraiment un homme de la sidérurgie : le secrétaire d'État à la production industrielle, puis ministre de l'Intérieur, connaît bien en effet ce milieu. D'origine modeste, cet ancien Normalien (lettres) a fait toute sa carrière professionnelle dans l'industrie sidérurgique. Après un apprentissage dans les Mines et usines de l'Est, il fut employé à la Fonderie de Pont-à-Mousson puis aux Aciéries de Micheville. Une belle formation, donc, qui lui permet de croiser des hommes qui vont pousser sa carrière. En 1928, il devient membre du Comptoir sidérurgique de France, chargé de régulariser l'exportation d'acier. A ce poste, il a participé à de nombreuses négociations industrielles internationales et fit de nombreuses rencontres au sein des hommes de l'Entente européenne de l'acier. Il côtoie aussi les milieux de la finance mais il n'est visiblement pas très proche de Barnaud qu'il fréquente depuis longtemps dans les cercles autour de la Banque Worms. Il passe pour un des plus grands spécialistes de l'économie française. Au moment de l'Occupation, âgé de 41 ans, il est président du conseil d'administration de la société Japy, contrôlée par la banque Worms.

Un peu plus engagé politiquement que ses deux collègues Bichelonne et Lehideux, il a d'abord fréquenté de la Roque puis s'est rallié à Doriot. Le gouvernement de Vichy le nomme d'abord président du Comité d'organisation de l'industrie mécanique avant de lui donner la responsabilité du Secrétariat d'État à la Production industrielle (février 1941). C'est donc lui aussi un jeune et brillant technocrate, chargé de moderniser le système productif français, particulièrement sans doute celui de la sidérurgie qu'il connaît de l'intérieur. Il est à l'origine d'un début de réorganisation patronale, avec la création du Comité d'information interprofessionnel (CII)<sup>2766</sup>.

<sup>2763</sup> Mort en 1998, c'est un homme qui n'a jamais rien renié, défendant encore jusqu'aux derniers jours (procès Papon) ses combats d'arrière-garde antidémocratiques.

<sup>2764</sup> Sources : F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *Hauts fonctionnaires sous l'occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996, p.34 ; AN/ 40 AJ / 413/ Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941.

<sup>2765</sup> Sources : AN/ 40 AJ / 413/ Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941 ; « Les nouveaux secrétaires d'État », *Le Temps*, 27 février 1941, p.2 ; H. Rouso, *La collaboration*, Paris, 1987.

<sup>2766</sup> cf. chapitre précédent.

Nommé secrétaire d'État à l'intérieur (juillet 1941) puis ministre (août 1941), il se déshonore à ce poste en collaborant avec le *Militärbefehlshaber in Frankreich* dans la répression contre la Résistance. Il quitte son poste au moment où Laval revient au pouvoir (avril 1942), se rend en Afrique du Nord où il est arrêté, jugé et finalement exécuté en mars 1944.

Jacques Barnaud (1893-1962)<sup>2767</sup> est le quatrième de ce quatuor, le plus "âgé", puisqu'il a 47 ans en 1940. C'est un polytechnicien brillant qui a d'abord choisi la voie royale de l'Inspection des Finances. Dès 1926, il est nommé directeur adjoint du Mouvement général des fonds, un poste prestigieux. Il est ensuite associé de la Banque Worms pour laquelle il travaille de 1928 à 1939. Il crée une association de grandes banques internationales (Banques Lazard, Morgan, Vernes). C'est dans ces milieux d'affaires qu'il fait la connaissance de François Lehieux, dont il devient un proche et de Pierre Pucheu, qu'il tiendrait plus à distance<sup>2768</sup>.

Pendant la guerre, il représente la France au Comité de collaboration économique entre la Grande-Bretagne et la France. Dès l'Armistice, il est nommé représentant du gouvernement de Vichy dans la zone occupée, chargé des questions économiques, auprès de l'ambassadeur Noël, le délégué du gouvernement pour les territoires occupés. Puis il prend le poste de chef de cabinet du ministre du travail et de la Production industrielle, Bélin (juillet 1940 à février 1941). Il semble d'ailleurs que cet homme soit un des instigateurs de ce nouveau département ministériel très étendu et c'est lui, le véritable ministre du travail, celui qui décide de fait. Il y travaille, entre autres, aux côtés de Fernand de Brinon et du général de la Laurencie. Il est chargé d'une double mission : être le lien avec les organismes économiques des forces d'occupation et réorganiser l'industrie française dans la zone occupée. Enfin, à partir de février 1941 (changement de cabinet), il est délégué général du gouvernement pour les relations économiques franco-allemandes, poste dans lequel il est maintenu après le retour de Laval au pouvoir. Il en démissionne en novembre 1942. A la Libération, il est jugé et bénéficie d'un non-lieu.

Quelques autres personnages au pouvoir sont particulièrement attachés aux relations franco-allemandes, en particulier le comte Fernand de Brinon (1885-1947)<sup>2769</sup>, cité plus haut. Né en 1888, il est issu d'une famille noble réputée. Dans sa première jeunesse, ayant eu comme il se doit des précepteurs et des maîtres allemands, il parle un allemand correct. De 1919 à 1932, il collabore à divers journaux tels que *Le Matin*, *Le Journal*, *L'Europe nouvelle*, etc. Il est aussi rédacteur en chef du *Journal des débats*, et de 1932 à 1939, il est responsable de la politique extérieure au journal *L'Information*.

C'est donc un homme au fait de la politique française et internationale, particulièrement intéressé par la question allemande. Depuis 1920, il s'est prononcé, à l'aide de nombreux articles dans divers journaux, pour un rapprochement entre la France et l'Allemagne. En 1924 il combat la politique de Poincaré et se prononce contre l'occupation de la Ruhr. En 1932, il fait la connaissance de Ribbentrop et fut présenté, par son intermédiaire au Führer en novembre 1933, pour le premier entretien accordé à un journaliste français. Par la suite, il a été reçu de nombreuses fois par Hitler.

Il publie, en 1934, un livre sur les relations franco-allemandes, *France-Allemagne, 1918-1934*. Poursuivant sur cette voie, il fonde, avec Georges Scapini, le Comité France-Allemagne (1935), une organisation sœur de la *Deutsch-französisch Gesellschaft*. De 1935 à 1938, il joue un rôle important au sein du Comité France-Allemagne dans lequel il déploie une grande activité.

<sup>2767</sup> Sources : AN/ 40 AJ / 413/ *Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich*/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941 ; F. Bloch-Lainé, C. Gruson, *Hauts fonctionnaires sous l'occupation*, Paris, 1996, p.34-35 ; H. Rouso, *La collaboration*, Paris, 1987.

<sup>2768</sup> Selon les sources allemandes, c'est aussi un proche de cet homme (AN/ 40 AJ / 413).

<sup>2769</sup> Sources : AN/ 40 AJ / 413/ *Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich*/ Division économique/ dossier daté du 10 novembre 1941 ; H. Rouso, *La collaboration*, Paris, 1987.

C'est pour cette raison qu'il est mis sous haute surveillance par la police française, dès la déclaration de guerre.

En juin 1940, il est appelé par Laval pour la Délégation à Paris et pour les relations avec les forces allemandes d'occupation. Il prend part, en octobre 1940, à la rencontre de Montoire entre Pétain et Hitler. En décembre, il est nommé Délégué général de la France pour les territoires occupés, poste qu'il gardera jusqu'à la fin de l'Occupation (avec rang de secrétaire d'État à partir de 1942) et qui en fait plus ou moins l'ambassadeur officiel de Vichy auprès des autorités nazies. Cette place a d'ailleurs été plus ou moins imposée par les Allemands, de Brinon est très proche d'Otto Abetz. Mais Pétain ne semble guère l'apprécier puisqu'il le décrit comme "*versatile, pas d'une intelligence supérieure, sans grande énergie*", on dit même qu'il aurait une profonde aversion pour lui et ne lui fait aucunement confiance. Dans les cercles de Vichy, on lui montre une certaine antipathie qui peut même aller jusqu'au mépris, et pourtant il a sans aucun doute des amis haut placés puisqu'il reste influent dans ces sphères de décision. A la Libération, il tente d'organiser un nouveau gouvernement en exil, en Allemagne ; finalement il se rend aux Américains et est ramené en France en mai 1945, il est condamné à mort et exécuté en 1947.

Les apparences furent parfois trompeuses et à côté de ces hommes engagés sans hésitation dans le plus fort collaborationnisme, on trouve beaucoup de hauts fonctionnaires qui ont eu souvent une attitude ambiguë. Si certains des collaborateurs du gouvernement de Vichy ont masqué leurs convictions résistantes depuis le début pour aider au mieux, d'autres ont fini par se rapprocher de la Résistance tout en restant au service de l'État le plus longtemps possible.

Par exemple, un homme comme Maurice Couve de Murville, dont on sait qu'en 1943 il rejoignit l'Afrique du Nord où les Alliés venaient de débarquer, joue un rôle très important dans les négociations franco-allemandes. Il est en effet membre de la Commission d'armistice de Wiesbaden, dans la Commission économique et financière au titre d'inspecteur des Finances. Sa mission se poursuit ensuite de l'autre côté puisqu'il prend dès 1943 le poste de secrétaire général puis de commissaire aux Finances du CFLN à Alger<sup>2770</sup>.

Cela explique que non seulement, il y a eu plusieurs "sons de cloches" officiels mais en plus, qu'il y a eu une certaine obstruction dans la pratique quotidienne de la collaboration. De la même façon pour les entreprises, si l'on en croit les nombreuses requêtes allemandes qui souvent reprochent que l'on fait traîner l'exécution des commandes. Par ailleurs, à côté des fonctionnaires de la République qui restent en place sous le régime de Vichy, on trouve quelques noms du patronat de la sidérurgie (et d'autres secteurs bien entendu) qui rejoignent officiellement les rangs des autorités françaises, en particulier parmi les dirigeants rendus disponibles par la saisie des entreprises de Meurthe et Moselle. C'est en particulier le cas de Jean Raty, très présent dans les négociations économiques franco-allemandes, au titre de membre lui aussi de la Commission d'armistice, dans la sous-commission de la production. Les patrons sont aussi présents dans beaucoup d'instances de décision, comme on l'a vu pour les comités d'organisation.

Tout cela n'empêche bien sûr pas ces personnes d'appliquer la politique officielle de collaboration économique et politique. Mais ils le font, c'est certain, en tentant de préserver au mieux les intérêts français, dans l'immédiat comme pour l'avenir. Les concessions voire les compromis sont quotidiens, mais peu de compromissions apparaissent dans ce milieu là. C'est cette ambiguïté permanente des dirigeants<sup>2771</sup> qui reste l'une des grandes difficultés pour une lecture correcte des pratiques officielles sous Vichy. Il nous reste, certes, des documents mais combien ont disparu ? Et qu'en est-il de toutes les tractations orales ? Une part du secret a fondu définitivement dans la folie des temps.

## **L'évolution du discours patronal en France**

<sup>2770</sup> AF/ 4D/ 1 à 10/ Commission d'armistice de Wiesbaden ; Dictionnaire Robert 2, p. 464.

<sup>2771</sup> sauf bien sûr pour certains cas qui ne prêtent pas au doute ...

De la collaboration à la résistance : même si ce n'est pas nouveau ni unique, il est assez amusant de noter l'évolution du discours et la montée du "patriotisme" de certains dirigeants avec le temps qui passe. Prenons un exemple sur le discours de Théodore Laurent. En août 1941, dans une allocution officielle dans laquelle on ne peut, certes, s'attendre à des confidences privées, l'homme rend un vigoureux hommage à Pétain et à son équipe si compétente. Après avoir croisé d'un peu plus près quelques-uns de ces hommes dont il parle, on peut sans doute penser que c'est en partie sincère.

« Quelles sont nos perspectives d'avenir ? Nous devons apporter notre concours le plus complet et le plus dévoué à la grande œuvre de redressement de notre pays derrière le Maréchal Pétain, chef de l'État français. Nous vivons une période d'évolution économique et sociale durant laquelle il faut prévoir et supporter avec patience des tâtonnements inévitables, quelques erreurs même à redresser. Le choix des hommes appelés par le chef de l'État à diriger cette évolution, par leurs compétences, leur droiture, leur expérience, est pour nous une garantie sûre qu'elle sera menée à bien. »<sup>2772</sup>

Février 1945. Le territoire finit d'être libéré. L'heure est à la joie, au soulagement. Ici aussi, le propos du même homme est sans doute sincère.

« Après avoir vécu les journées émouvantes et inoubliables de la Libération, nous avons été heureux de mettre à l'entière disposition de l'armée française tous les moyens dont nous pouvions disposer à St Chamond et dans les autres usines de la Loire pour assurer la remise en état, les réparations de matériels de l'armée française et lui livrer du matériel neuf. (...) Et le bel exemple donné par les ouvriers et tout le personnel dirigeant de vos usines de la Loire ne peut que confirmer la ferme confiance que nous avons de voir bientôt, avec le terme de nos épreuves, le retour au travail fécond dans la paix et dans la même union de tous pour relever de ses ruines notre cher pays. »<sup>2773</sup>

Du côté des différents comités d'organisation, avec la Libération sonne aussi l'heure de faire les comptes... et d'affirmer que ces quatre années ne furent que des mois de sourde résistance à l'ennemi. Une si sourde résistance qu'on ne l'a guère entendue ! Certes, la mission était délicate, vu les circonstances, puisqu'il fallait gérer la pénurie et limiter les prélèvements tout en freinant l'intrusion allemande dans l'économie, dont on a pu voir qu'elle était méticuleusement organisée. Une bonne partie de cette mission a été accomplie fort honnêtement par des gens compétents... mais qui obéissaient cependant à un gouvernement de collaboration. D'où certaines tirades assez difficiles à supporter.

« Et voici notre première *Circulaire d'informations générales* rédigée en France libérée qui peut enfin paraître sans le contrôle du Majestic qui devinait notre résistance et dont l'oppression pesait sur nos moindres initiatives destinées à préparer le renouveau. Après avoir sans cesse de mois en mois, apporté ici des informations de plus en plus sombres, nous pouvons, pour la première fois, parler d'un avenir tel que nous l'avons toujours envisagé, c'est-à-dire dans une France victorieuse et renaissante. (...) Mais, désormais, c'est au grand jour que nous pouvons travailler à la grandeur française.

Il y a quatre ans s'élaborait, dans les circonstances que l'on sait, le régime économique qui devait provisoirement régir la France. Ce caractère provisoire était dû aux conditions politiques et militaires essentiellement transitoires. C'est aux comités d'organisation ainsi placés dans une situation délicate puisqu'ils avaient pour mission d'organiser une économie de pénurie et de défendre l'économie française contre une désagrégation totale, qu'était confié le soin d'appliquer les directives économiques édictées par le gouvernement de Vichy et d'organiser les professions. Ces directives étaient dominées par les exigences de l'ennemi, tandis que la mise en ordre des professions correspondait à une nécessité permanente;

Il est encore trop tôt pour publier le bilan de notre activité pendant ces quatre dernières années, mais nous pouvons cependant dès maintenant souligner par exemple que, convoqués

<sup>2772</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1/ Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt allocution de Théodore Laurent à l'assemblée générale ordinaire du 30 août 1941.

<sup>2773</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1/ allocution de Th. Laurent (février 1945)

plus de vingt fois au Majestic et mis en demeure d'établir et d'appliquer un plan de concentration que nous estimions contraire à l'intérêt national, nous avons pu, avec l'aide de notre commissaire du gouvernement, différer sans cesse les décisions, de sorte qu'en définitive nous n'avons fermé AUCUNE entreprise, évitant ainsi la déportation des ouvriers et des machines. »<sup>2774</sup>

Les grands sidérurgistes sont toujours restés prudents, mais certains ont apporté un concours plus ou moins important à la Résistance, comme certains témoignages que l'on ne peut mettre en doute le montrent. Il en est ainsi de deux témoignages en faveur de Charles Schneider, produits sans doute au moment où l'action de celui-ci, comme de celle tous les autres sidérurgistes, a été mise en accusation.

« (...) Enfin, j'aurai voulu vous dire - et je crois qu'il est nécessaire que je vous le dise dans une lettre - que l'allocution que vous avez prononcée devant votre personnel du Creusot donne un reflet rigoureusement exact de la position courageuse qui a été la vôtre pendant l'Occupation. Les contacts que j'ai eu avec vous, la collaboration que nous avons organisée par l'entremise de dévoués collaborateurs du comité d'action contre la déportation, le travail en commun dans le plan de sabotage, resteront des preuves tangibles de la contribution que vous avez apportée à la résistance française. »<sup>2775</sup>

« (...) il est juste que nous puissions reconnaître ceux qui nous ont aidés et leur témoigner notre reconnaissance. Je tiens donc à vous remercier pour tout ce que vous avez si spontanément fait pour nos camarades en Saône et Loire d'abord, où avant même que je n'ai eu le plaisir de vous connaître, vous avez aidé les groupes qui se formaient autour de quelques officiers et vous leur avez donné un appui qui a certainement facilité leur action et leur a permis, dans bien des cas, d'échapper aux coups de l'ennemi. Vous les avez en outre orienté sur l'action utile qui permettait de limiter ou même d'arrêter l'activité de vos propres usines, sans conduire à des destructions inopportunes qui nous auraient ultérieurement privés pour longtemps d'un outillage bien nécessaire à la vie du pays. Je vous remercie également de l'aide si efficace que vous avez apporté à nos éléments parisiens. (...) »<sup>2776</sup>

La Libération est enfin arrivée. Voici donc l'heure du bilan, pour les collaborateurs et pour les autres.

---

<sup>2774</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII)/ circulaire périodique d'informations générales, éditée par le Comité d'organisation de l'industrie et du commerce des appareils de levage et manutention des matériels de travaux publics mines et usines sidérurgiques, art. "Libération", août 1944, p. 142.

<sup>2775</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ témoignage en faveur de Charles Schneider daté du 20 novembre 1944, émanant du commissaire de la république, Yves X (*signature illisible*).

<sup>2776</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575/ témoignages en faveur de Charles Schneider daté du 19 octobre 1945, émanant du général Revers, adjoint du gouverneur militaire de Paris.

## CONCLUSION : LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE SOUS L'OCCUPATION

### La sidérurgie française et Vichy

En 1944, les directions techniques des ministères craignent que la défaite allemande ne soit accompagnée de graves destructions systématiques lors du retrait des troupes. Certains plans d'organisation de la Libération en tiennent compte. Cependant, on semble assez optimiste dans l'ensemble, même si l'on prévoit aussi les pires des hypothèses<sup>2777</sup>. Si le problème des transports est rattaché aux études générales, le problème des métaux semble avoir été rattaché aux questions militaires.

C'est aussi déjà l'heure d'un premier bilan de la politique de Vichy, très négatif aux yeux des dirigeants de la sidérurgie française. Le régime, en réponse à la demande allemande, a contribué à arrêter des programmes de production et de fabrication, comme par exemple par une loi suivie d'un Plan d'aménagement de la production, qui prévoyait l'arrêt de certaines usines. Selon un tract clandestin émanant du parti communiste, près de 10 000 entreprises avaient été fermées, jusqu'au début de l'année 1943<sup>2778</sup>. Henry Rousso y voit éventuellement une manipulation de la part des plus gros dirigeants de l'industrie.

« Est-ce en raison de la conjoncture très mauvaise ? Les comités d'organisation gèrent-ils réellement la pénurie dans l'intérêt de la nation ? Ne sont-ils pas les instruments d'une politique de concentration au service de quelques grandes entreprises qui, précisément les contrôlent ? La question reste posée. »<sup>2779</sup>

Dans le cas de la sidérurgie, dont on a eu l'occasion de détailler la situation plutôt désastreuse, on a du mal à suivre cette hypothèse car le secteur était déjà très concentré dans les années 1930<sup>2780</sup>.

On constate, au cours de cette période, des changements dans le milieu patronal. On a vu qu'une grande partie des hommes qui avaient un haut niveau de responsabilité dans la sidérurgie avant la guerre ont conservé des responsabilités importantes, même si la forme a changé. Mais quelques-uns ont été totalement évincés, comme c'est le cas de François de Wendel. Enfin, de nouveaux responsables sont apparus, avec le renouvellement normal des générations.

Ce renouvellement est renforcé par les conséquences inattendues de la nouvelle loi sur les sociétés anonymes. Celle-ci est très mal accueillie par les principaux dirigeants des entreprises sidérurgiques qu'elle contraint à des retraites partielles anticipées. Elle prévoit en effet l'interdiction du cumul de présidence de société alors que tous les grands patrons président non seulement leurs propres sociétés mais aussi toutes leurs filiales. Ainsi ils sont tous obligés de « passer la main » à leurs héritiers ou à leurs cadres dirigeants. C'est le cas de Théodore Laurent, modèle du genre puisqu'il ne préside pas moins de quatorze sociétés et est membre du conseil d'administration de plus d'une quarantaine<sup>2781</sup>. On peut donc considérer que ceci a contribué au renouvellement du milieu patronal par la formation un peu accélérée d'une nouvelle élite qui prendra sa véritable place à la Libération.

<sup>2777</sup> AN/ F 12/ 9 972/ sd Plan Monnet généralités notes diverses/ programme 90 jours zone Sud, en mars 44, Jean Monnet est commissaire en mission et Queuille est président du Conseil supérieur du ravitaillement / lettre J.M à Q du 31 mars 1944.

<sup>2778</sup> « Un acte d'accusation contre les traîtres », PCF, avril 1944/ BDIC n° 36 978, cité par H. Rousso, « L'organisation industrielle de Vichy », in *RH2GM*, n° 116 / 1979.

<sup>2779</sup> H. Rousso, « L'organisation industrielle de Vichy », in *RH2GM*, n° 116 / 1979.

<sup>2780</sup> cf. chapitre 3.

<sup>2781</sup> cf. chapitre 3.



Si le bilan de Vichy est donc mauvais, cependant, les études qui n'ont cessé, durant la guerre, de chercher des voies nouvelles de développement pour la future période de paix, ont laissé des marques dans les esprits, ont modifié certaines habitudes. Ce n'est pourtant pas au crédit de Vichy qu'il convient de mettre ces évolutions mais à celui de la profession qui, s'inscrivant contre la situation d'occupation et de collaboration, a préparé un avenir meilleur.

« De l'immense chantier législatif de Vichy, trois dispositions, et trois seulement, peuvent être retenues comme des contributions directes à la modernisation de la sidérurgie : la loi sur les sociétés anonymes (...); la mise en place des comités sociaux qui, en dépit des réticences des maîtres de forges, ont esquissé de nouvelles relations sociales là où ils ont fonctionné ; la loi de novembre 1943 sur les centres de recherche technique qui a facilité la préparation de l'Institut de la recherche sidérurgique. Encore que dans ce dernier cas, l'initiative de Vichy est venue accompagner une décision qui trouve son origine dans les débats internes de la profession avant-guerre.

Les prémisses de la modernisation ne se résument pas à ces trois mesures car l'œuvre de réflexion prospective du CORSID est considérable et en a réellement préparé l'avenir, mais il ne convient pas de l'attribuer au régime de Vichy. La mutation des mentalités sidérurgiques a largement mûri hors de l'influence de la Révolution nationale, sinon contre elle. C'est en pensant à l'avenir, parce que le présent est largement insupportable, que la profession a préparé les nombreuses et volumineuses études de la période. On en prendra pour preuve le fait que la synthèse des réflexions modernisatrices, celle-là même qui sert de point de départ aux actions de 1945-1946 a été rédigée, en collaboration avec le CORSID, par un sidérurgiste juif, Alexis Aron, réfugié clandestin dans les Alpes. Ce qui a été pensé pendant Vichy ne l'a pas été nécessairement par Vichy. »<sup>2782</sup>

On a parlé "d'abandon" de la sidérurgie par le gouvernement de Vichy. Philippe Mioche explique celui-ci par la prise en compte de l'annexion considérée comme irréversible de l'Alsace-Lorraine, ce qui retire à la France les deux tiers de son potentiel sidérurgique. Il avance même que cela ne fut pas un choix douloureux pour le gouvernement de Vichy.

« Pourquoi dans ces conditions chercher à défendre mordicus ce qui est déjà perdu aux deux tiers ? Ceci d'autant plus que s'il faut céder dans un domaine industriel, autant que cela soit la sidérurgie. Car pour un partisan sincère de la Révolution nationale, le Comité des forges est presque autant responsable de la défaite et de la dégénérescence du pays que le parti communiste. »

Une seconde explication serait le complet aveuglement français, en particulier celui de Bichelonne qui se laisse à espérer en une paix de compromis, ce qui expliquerait ces reculs permanents dans les relations économiques, à l'encontre des intérêts français. La notion de « sacrifice de la sidérurgie » est sans doute un peu excessive. Dans les directions techniques des Ministères, il n'y avait pas que des personnes favorables à Vichy et, par ailleurs, ces hauts fonctionnaires n'auraient probablement pas établi des plans ni des projets d'avenir d'où disparaîtrait la sidérurgie française, car c'eût été la mort ou le déclin d'une partie de l'industrie, par une dépendance trop dangereuse vis-à-vis de l'étranger. Donc on peut rester un peu sceptique sur cette interprétation. Bichelonne et Pucheu ne sont-ils pas proches du milieu de la sidérurgie ?

## Les relations avec les Allemands

On a déjà fait le bilan matériel de la guerre dans le secteur sidérurgique. Le second bilan à faire est le bilan humain, celui des liens entre Français et Allemands, sur le terrain. Les relations d'hommes à hommes pendant la guerre n'étaient pas toujours mauvaises. Là encore on retrouve

<sup>2782</sup> P. Mioche, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation. », in *H.E.S., Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992.

cette culture commune - on parle français et allemand - y compris avant tout la culture de l'entreprise. Si les industriels allemands profitent de la situation, ils entendent le faire, en général, dans la légalité, du moins apparente.

Le témoignage de Jacques Laurent<sup>2783</sup> incite à croire que dans l'ensemble, l'attitude des industriels allemands fut telle que les ponts ne furent pas entièrement coupés du fait de la guerre<sup>2784</sup>. Jacques Laurent affirme qu'il n'a jamais eu aucun contact avec Friedrich Flick lui-même. Par contre, c'est son fils, Otto Ernest Flick, qui s'occupait de très près de la société Rombas. Il déclare que les relations furent toujours très correctes même si "amicales" n'est pas le mot que l'on pourrait employer. Ces liens se nouèrent à travers le travail commun à Rombas et à Paris où il venait aussi pour discuter de diverses affaires concernant toujours la société. D'ailleurs, Jacques Laurent ne fut pas démis officiellement de ses fonctions de directeur-général des aciéries de Rombas, mais simplement on lui a interdit l'accès à l'entreprise. Quant aux expulsions, la plus grande partie avait eu lieu avant la prise de fonction de la firme Flick et il a semblé à Laurent qu'Otto Flick aurait fait quelque chose contre, s'il avait pu. Cela n'arrangeait pas de toute façon ses affaires car c'est le personnel le plus compétent qui partait. Il n'a pas entendu non plus que Röchling ait eu quelque chose à voir avec ces expulsions qui étaient bien à porter au compte des autorités militaire allemandes.

Goedecke, le commissaire mis en place par Röchling, et Jakobs, celui de Flick, firent en fait tous les efforts pour éviter les expulsions ou les maintenir au plus bas niveau possible. Jacques Laurent y voit des raisons de loyauté, le fait que les employés étaient favorables à l'entreprise - sous-entendu donc à son bon fonctionnement - et leur anxiété à l'idée de voir partir tout le personnel qualifié. On retrouve sur cet exemple précis l'attitude pragmatique adoptée par les industriels allemands en toute occasion : pour eux c'est la production et donc le profit qui prime, les autorités politiques sont manipulées quand il y a possibilité ou l'on fait sans elles, parfois contre elles, selon le cas et le danger.

Les études de John Gillingham confirment ce point de vue. Pour lui aussi, il y eut peu d'affrontements entre les propriétaires français et les directeurs allemands, représentant les sociétés sidérurgiques du Reich. On note même certaines améliorations techniques apportées ponctuellement à des installations, même s'il s'agissait uniquement d'exploiter au maximum l'outillage. Les déclarations des uns et des autres semblent aller dans le sens d'une attitude raisonnable qui permette d'envisager un avenir relativement serein après la guerre, dans lequel les sidérurgies des deux pays continueraient à avoir beaucoup de choses à faire ensemble.

« En mars 1941, le directeur général des Établissements sidérurgiques de Longwy, Eugène Roy, disait lors d'un meeting à Paris, selon ses interlocuteurs allemands, que "*sans considérer quel sera le résultat de la guerre - que l'Allemagne soit victorieuse ou vaincue - , lui et les autres dirigeants industriels (français) étaient d'accord qu'une coopération économique entre les deux pays, et une collaboration extrêmement étroite entre les régions frontalières, serait une question de vie ou de mort dans le futur. Les années entre la Grande Guerre et la rupture du présent ont (ajoutait-il) prouvé ce point de manière conclusive*". Le Professeur Luer lui répondit que les Allemands pensaient de même : "*nous n'avons pas l'intention de prendre quelque chose, ni de voler la France, mais plutôt de travailler tous ensemble sur la base d'une amitié d'affaires et sur le long terme*". »<sup>2785</sup>

<sup>2783</sup> *Trials of war criminals before the Nürnberg military tribunal*, t. 6. *The Flick Case*, Washington, 1952, p. 853 ss.

<sup>2784</sup> Le cas de Krupp semble un peu différent, de par sa violence.

<sup>2785</sup> John Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », H.E.S., n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

## Les sidérurgistes, des “collabos” ?

Un certain nombre d'industriels ont, comme beaucoup d'autres personnes en France, collaboré de façon plus ou moins active avec l'occupant allemand, la littérature est aujourd'hui assez abondante à ce sujet. On cite, par exemple, Moral, le directeur de l'usine métallurgique Sofran, de la Couronne, en Charente, qui passait pour un collaborateur « *grand format* »<sup>2786</sup> et fabriquait des pièces détachées pour des mitrailleuses allemandes.

L'industrie sidérurgie française a-t-elle collaboré ? Posée ainsi, la question est presque ridicule : la sidérurgie n'est pas un secteur industriel ordinaire et ne peut être examiné comme une PMI ou un commerce en matière de “collaboration”, au sens péjoratif. Nous ne sommes pas dans le milieu des personnages du roman *Au bon beurre*<sup>2787</sup> ! Les petites mesquineries et les petits profits ne sont pas ici de mise. L'échelle est d'une toute autre ampleur, dans un sens comme dans l'autre.

Il est bien sûr évident que l'industrie la plus importante pour la guerre fut amenée à collaborer, au sens strict de “travailler avec” pendant l'occupation allemande : il ne pouvait en être autrement, la seule autre possibilité aurait été de détruire les usines de telle façon qu'elles soient inutilisables définitivement. C'était à la fois presque impossible - on a pu voir que les attaques aériennes détruisaient en général plus les structures et les bâtiments que les machines et le cœur de l'outil de travail, quant aux sabotages d'une telle ampleur ils étaient sans doute impossible vu l'état de surveillance dont faisaient l'objet ces entreprises -, totalement inconcevable pour des patrons quels qu'ils soient, et passablement suicidaire dans l'optique de la reconstruction de l'après-guerre. Qu'aurait été la France en 1945-1946 si sa sidérurgie tout entière avait été détruite ?

Cependant, la plupart des sidérurgistes n'ont pas “collaboré” au sens fort du terme, même si tous, sans exception, ont produit pour l'Allemagne, et même parfois exclusivement. Pour cette branche de l'industrie particulièrement indispensable en état de guerre, travailler pour l'occupant ne relevait pas d'un véritable choix. Bien sûr, certains ont pu le faire le cœur plus léger que d'autres, mais comment savoir, à travers les archives, ce que recelait le cœur des hommes ? Cependant, tout porte à croire qu'au contraire, par coutume, par éducation, par conviction, les sidérurgistes comptaient plutôt au rang des patriotes, même si pour la plupart, ils se contentèrent de la passivité ordinaire du Français moyen. Il fallut donc travailler pour l'occupant, directement et indirectement, dans des proportions énormes. La seule question qui se pose est : dans quelles conditions, avec quelle mentalité s'est fait ce travail de collaboration au quotidien ? Mais il est presque impossible d'imaginer y répondre vraiment et totalement un jour. Au hasard des documents, on entrevoit certains sentiments, on repère certaines attitudes. Les témoignages oraux - mais les témoins ne sont plus très nombreux ... - auraient pu être intéressants, mais comment leur faire confiance après tant de temps passé et tant de rancœurs accumulées et cachées. Il faut s'en tenir aux traces intangibles tout en sachant que les documents conservés ont subi presque assurément un tri impitoyable.

Sur cette attitude du patronat en général, plusieurs livres ont déjà tenté des réponses, ou je dirais plutôt des exemples. C'est ainsi qu'un livre assez récent<sup>2788</sup>, par ailleurs fort intéressant sur la collaboration dans les différents milieux économiques, propose un seul exemple d'une toute petite entreprise sous-traitante de la sidérurgie, près de Marseille. Mais quand on sait que le Sud-Est ne représente à cette époque qu'environ 1,2 % de la production totale française, on constate

<sup>2786</sup> AN/ F 12/ 9 971/ sd. 2/ Notes sur les usines travaillant pour les Allemands 1943-1944 (M. Bergeaud). Les renseignements sont de diverses dates. cf. chapitre 5.

<sup>2787</sup> roman populaire de Jean Dutourd sur les profits d'une famille grâce au marché noir et autres escroqueries courantes à l'époque.

<sup>2788</sup> A. Beltran, R. Frank, H. Rouso (dir.), *La vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, 1992.

donc que cet exemple n'est pas très représentatif du secteur, ni dans sa localisation, ni dans sa structure et sa taille.

J'ai tenté de trouver des réponses à ces questions en suspens, à travers les plus grosses entreprises, bien plus représentatives, celles-ci, du milieu de la sidérurgie française. Si l'on peut se permettre d'avancer une conclusion sur ce sujet - ce qui est sans doute un peu hardi vu l'absence d'études approfondies disponibles et faute de documents et de témoignages suffisants - on peut sans doute dire que les patrons de la sidérurgie n'ont pas plus collaboré que résisté, à l'identique de ce qu'a fait la grande majorité des Français.

D'abord, dans la plupart des cas, et encore plus dans le cas des usines séquestrées de Lorraine, les patrons n'avaient plus la direction réelle des opérations. Donc le problème ne se pose pas, sauf si l'on veut jouer avec des « si... ». Dans le cas où une certaine autonomie était encore possible, le problème essentiel a été de fermer l'usine ou pas. Bien sûr il y avait l'aspect social dramatique des ouvriers au chômage, dont les conséquences déjà désastreuses en période d'inflation forte et de marché noir s'aggravait dangereusement de la menace du travail obligatoire en Allemagne. Les patrons n'y étaient pas insensibles. Mais quand bien même ils l'auraient été, il y avait aussi l'aspect technique : les installations sidérurgiques ont de très fortes spécificités techniques d'utilisation. On n'arrête pas un haut-fourneau en tournant un bouton. Si les précautions longues et nécessitant un très grand nombre de personnes pendant plusieurs jours ne sont pas prises, les installations peuvent être très gravement endommagées, voire rendues définitivement inutilisables. Et la remise en route est encore plus délicate. Quand à l'outillage non utilisé, il a une capacité de dégradation assez forte, d'autant plus qu'une partie de cet outillage était exposé en plein air, sans protection.

Donc maintenir en marche, même très réduite, des installations sidérurgiques, en produisant à perte, permet souvent d'éviter des pertes encore plus grandes par la suite. Si certains ne prêtent qu'un cœur d'acier aux sidérurgistes, qu'ils leur reconnaissent au moins une tête bien faite. Un mot griffonné sans doute par Charles Schneider, en 1945, résume le dilemme.

« S'incliner devant la force pour conserver les salaires des ouvriers, camoufler les stocks, freiner les livraisons, espionner pour le compte de la résistance, cacher les réfractaires et saboter la relève. Valait-il mieux travailler ainsi pour l'Allemagne ou valait-il mieux laisser la machine allemande s'emparer de nos usines pour les exploiter à plein rendement ? »<sup>2789</sup>

Si cette réflexion est sincère, on arrive en effet au cœur du problème : que pouvait faire le plus grand fabricant d'armes français, sous l'occupation allemande ? Abandonner l'usine et être certain que celle-ci serait reprise en main directement par les Allemands ? Saboter définitivement son usine et risquer ainsi sa vie, l'emploi de ses ouvriers et perdre toute possibilité de redressement à la fin de la guerre ? Devant ces solutions suicidaires, on trouvera sans doute que la solution choisie fut probablement la seule possible, et qu'elle fut de la responsabilité du gouvernement de Vichy qui choisit de signer l'armistice et de collaborer. Charles Schneider n'avait d'ailleurs pas pu décider de quoi que ce soit. Seul héritier survivant, il n'était pas du tout préparé à la succession et ne connaissait pas grand chose des techniques de la sidérurgie quand il lui fallut prendre la direction des entreprises en 1942, après le décès de son père. Pourtant, selon les Allemands eux-mêmes, « *sa ferme attitude face aux autorités d'occupation, qui avaient des exigences sans cesse croissantes et l'aide qu'il a apportée à l'organisation de la Résistance sont connues de tous ceux qui ont vécu pendant la guerre au Creusot ou dans les alentours.* »<sup>2790</sup>

Voilà pourquoi on peut dire que toutes les unités sidérurgiques en état ont fonctionné pendant l'Occupation. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler de la collaboration, mais de l'instinct de conservation. La collaboration aurait consisté à faire du zèle et même à aller au devant des désirs de l'occupant. Cela est-il arrivé ? La difficulté est grande pour essayer d'évaluer cet aspect des choses. Certains dossiers sont encore fermés et bien sûr la plupart des preuves éventuelles

<sup>2789</sup> AN 187 AQ / Schneider/ 575, feuille manuscrite: 1945 ? (sans doute de la main de Charles Schneider).

<sup>2790</sup> BA/ B 109/ Stahltrühändervereinigung/ 357/ fin 1952.

ont disparu. En tout cas, au moment de l'épuration, dans les fonds de la Commission nationale d'épuration, on ne trouve pas de traces de ce genre, sauf un ou deux cas, très peu représentatifs, de petits sous-traitants de la métallurgie.

Quant aux accusations portées après guerre aux de Wendel, elles sont bel et bien fantaisistes. La plupart des arguments sont d'un niveau désolant d'ignorance des faits réels et ne résistent aucunement à un simple premier examen sérieux des réalités. Cela n'empêche pas pour autant que certains maîtres de forges aient pu nourrir des sentiments de revanche sociale et voir d'un œil favorable, du moins dans un premier temps, la nouvelle politique se mettre en place. Mais, d'une part vu le traitement particulier réservé au secteur sidérurgique par les occupants, et d'autre part en raison de l'origine lorraine d'une grande partie des hommes de la sidérurgie, il est plus probable qu'ils aient été animés d'un sentiment de frustration sinon de résistance, plutôt que d'une inclination collaborationniste. A la seule exception notable de Marcel-Paul Cavallier, de Pont-à-Mousson, qui prit une attitude favorable aux nazis et fort critiquée par ses collègues<sup>2791</sup>. Cette appréciation du comportement des sidérurgistes français est aussi celle de Philippe Mioche. Mais l'analyse qu'il propose laisse à penser que cette attitude de "coopération" ne fut pas sans conséquences.

« Les sidérurgistes ont invoqué l'hypothèse que s'ils avaient refusé de faire fonctionner leurs usines, elles auraient été réquisitionnées par les Allemands. Sans doute, mais cet argument peut être retourné contre ses auteurs à qui l'on pourrait adresser une question semblable à celle formulée par les historiens de la répression antisémite : qu'en aurait-il coûté à l'Allemagne en terme de disponibilité des dirigeants d'industrie si l'occupant avait assumé la totalité de la gestion de la branche, comme il l'a fait dans la zone annexée ? La question mérite d'autant plus d'être posée si l'on compare la zone ORAMMS administrée par Röchling dont les résultats financiers ont été très mauvais et la zone SIDENOR où les patrons français ont géré sous contrôle allemand et où ils ont dégagé d'importants profits. La gestion des usines françaises par des Français est plus efficace et plus économique pour les Allemands, elle est enfin politiquement avantageuse et d'ailleurs E. Michel ne se prive pas de l'expliquer lui-même. L'idée d'interrompre leurs activités ne vient pas aux sidérurgistes. Ceci d'autant moins que leur culture est imprégnée d'une sincère déférence à l'égard de l'État et que l'État légitime leur recommande de faire marcher les usines. »<sup>2792</sup>

Il est cependant assez amusant - si l'on peut dire, vu les circonstances - de constater l'évolution de certains discours. Dès les premières heures de la Libération, on prend déjà toutes les précautions contre les possibles accusations ou procès en justifiant avant demande les agissements passés et en acceptant au plus vite de répondre à la demande des nouveaux pouvoirs publics, ce qui d'ailleurs ne peut être que bénéfique pour les affaires. En effet, si « *MM. de Wendel ne sont pas des marchands de canons* »<sup>2793</sup>, la C<sup>ie</sup> de la Marine en est un et s'est précipitée sur toutes les occasions - contrainte et forcée ? - bien avant la Libération. Fin 1944, son président justifie sa position pendant la guerre et se met immédiatement au service du nouveau gouvernement français.

« A la demande du ministère de la Production, nous avons repris la fabrication de matériel de 105 pour la Roumanie, contrepartie de livraisons de pétrole faites par ce pays. Nous n'avons consenti à cette fabrication qu'après avoir obtenu l'assurance que ces matériels ne seraient pas livrés et qu'ils seraient immédiatement utilisables pour les besoins de guerre français. Dès l'arrivée de l'armée de Lattre dans la région de St Etienne, nous avons remis en route une production de pièces pour chars et c'est avec un grand enthousiasme patriotique que nos ouvriers s'y sont consacrés. Des fabrications d'armement nous sont aujourd'hui demandées et sont entreprises activement.»<sup>2794</sup>

<sup>2791</sup> P. Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in HES, *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>2792</sup> P. Mioche, *ibid.*

<sup>2793</sup> Tract de 1936, AN/ 190 AQ/ 44.

<sup>2794</sup> AN/ 65AQ/ K 136/1, Marine et Homécourt / rapport d'exercice 1943-1944.

Pourtant, trois ans plus tôt, le même Théodore Laurent assurait le gouvernement d'alors de son entière confiance...<sup>2795</sup> On peut donc dire que sans avoir été des collaborateurs", la plupart des patrons de la sidérurgie ont facilité, le plus probablement involontairement, le contrôle allemand et donc des prélèvements efficaces pour le Reich. Mais il faut encore une fois souligner que cette attitude ne fut que la conséquence des décisions politiques du gouvernement de Vichy.

---

<sup>2795</sup> *cf. supra.*

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Alors qu'au début du conflit, les industriels de la Ruhr ont encore l'impression qu'ils contrôlent la situation de la production, à partir de la fin de l'année 1941, leur position bascule en grande partie. D'abord les cartes s'abattent et les hommes changent : avec le renvoi de Paul Reusch, l'ancien dirigeant de la Ruhrlade, fin 1941<sup>1</sup>, puis l'année suivante, la démission de Poensgen et de von Hanneken qui soutenait en partie les industriels au sein du Ministère, les nouveaux hommes proches des autorités nazis prennent le pouvoir, comme on l'a vu pour le cas de Röchling. l'industrie de la Ruhr se contente désormais de gérer au mieux, avec le peu de latitude de décision qui lui reste. Cela ne l'empêche pas d'aller largement au-delà d'une simple attitude de survie, puisque aucun des grands Konzerne de la sidérurgie n'a hésité à demander et surexploiter la main d'œuvre prisonnière ou concentrationnaire, pour le bénéfice des actionnaires de ces sociétés. ce qui s'explique aisément dans le cas de la firme Krupp dont le dirigeant s'est affirmé depuis longtemps comme proche du pouvoir nazi, l'est moins pour les autres groupes.

Dans la France défaite, où les hommes ont aussi en grande partie changé au cours de l'année 1942, ces sociétés sidérurgiques allemandes collaborent aussi avec les autorités d'occupation dans leur tentative de pénétration et de mise sous contrôle de l'industrie française.

En Allemagne comme en France, des réflexions sont menées sur l'organisation de l'économie nationale et européenne de l'après-guerre. On a vu qu'en France le Ministère de la production industrielle était à l'origine d'un nouveau service de statistiques industrielles qui devait permettre à la fois le contrôle et la coordination d'une production industrielle rationalisée mais qui reste d'initiative privée. Un instrument magnifique pour le nouvel ordre économique conçu par une équipe extrêmement brillante de technocrates. Cependant, Philippe Mioche estime que le gouvernement de Vichy "*n'a joué qu'un rôle marginal dans le processus de modernisation de la sidérurgie*" et que l'on peut même poser la question de savoir s'il n'y a pas été envisagé un véritable sacrifice de la sidérurgie sur l'autel de la collaboration<sup>2</sup>.

On peut envisager que ce soit alors le changement des données militaires qui ait permis la relance de la production et empêché ce sacrifice. Peut-être aussi dans un premier temps, face à la situation territoriale catastrophique, qui risquait de priver définitivement la sidérurgie française d'une bonne partie de la production de Lorraine et peut-être même de celle du Nord, les dirigeants ont-ils hésité face à l'avenir du secteur. On a vu que toutes sortes de perspectives ont été faites, y compris l'hypothèse du "néant absolu"<sup>3</sup>. Après des études détaillées, il est apparu qu'une réorganisation territoriale assez efficace pouvait être opérée autour des entreprises du Centre-Est. D'où sans doute cette période de "flottement" dans les prises de décision.

De son côté, Henry Rousso pose aussi le problème des choix de gestion opérés par les comités d'organisation. Ils auraient été peut-être à l'origine du Plan d'aménagement de la production de décembre 1941, qui prévoyait l'arrêt de certaines unités<sup>4</sup>. On peut, selon lui, se

---

<sup>1</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quaterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>2</sup> P. Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in H.E.S., *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>3</sup> cf. rapport Walckenaer, chapitre 5.

<sup>4</sup> H. Rousso, « l'organisation industrielle de Vichy », in *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44. Selon un tract clandestin du PC, 10 000 entreprises auraient été fermées en janvier 1943 (« Un acte d'accusation contre les traîtres », PCF,

demander si ces décisions n'auraient pas renforcé une concentration de la production industrielle favorable aux grands groupes. C'est sans doute très difficile à estimer, mais il faut aussi rappeler la détermination du groupe des synarques qui semblent avoir, au moins jusqu'en 1942, imposé leurs vues très arrêtées du système productif, pour le présent et pour l'avenir. On a pu noter les liens de ceux-ci avec les milieux de la sidérurgie, des grandes sociétés, de Lorraine en particulier. Leurs idées de rénovation en profondeur de la production française ne pouvaient être incompatibles avec la survie et la bonne santé des grandes entreprises françaises de la sidérurgie. Elles ont sans doute pesé plus dans leurs choix que la vie des petites entreprises du secteur.

Pour ces hommes du gouvernement, l'après-guerre était proche et elle se situerait assurément dans le cadre d'une Europe au leadership politique et économique allemand. Selon H. Rouso, si le moment choisi par la classe dirigeante pour s'enthousiasmer pour une nouvelle politique économique est celui de la défaite et de l'Occupation, c'est que cette élite croit fermement à la victoire définitive de l'Allemagne nazie<sup>5</sup>. Mais des hommes comme Bichelonne ont un peu servi de "façade révolutionnaire" au régime, et même si leur action est loin d'être négligeable, elle ne reflète pas l'action de la majorité des élites industrielles, en particulier de celles de la sidérurgie. On peut aussi dire que la plus grande partie de la classe dirigeante a simplement profité des circonstances très favorables par lesquelles elle pouvait, sous couvert de situation exceptionnelle - et en effet elle l'était - revenir sur les avantages acquis sans soulever de mouvements sociaux. La collaboration obligée entre les patrons de la sidérurgie et les hauts fonctionnaires de la direction de la sidérurgie au Ministère de la production industrielle a permis la rencontre d'hommes dont les intérêts n'étaient pas forcément divergents. Parallèlement les industriels s'accommodaient plus ou moins bien de la présence allemande et l'utilisaient même quand elle pouvait servir ses intérêts, bien que ce fut surtout l'inverse qui se produisît.

Côté allemand, c'est dans les services du plan de quatre ans que l'on réfléchit aux mêmes problèmes. Paul Rheinländer, directeur des Reichswerke, propose un plan de reconstruction de l'industrie lourde après la guerre, qui maintient une industrie privée mais garde à l'État le contrôle des prix et de la distribution des matières premières<sup>6</sup>. R. J. Overy propose une interprétation intéressante des conceptions divergentes des milieux sidérurgiques et du gouvernement nazi sur l'avenir de l'industrie lourde.

« Ces ambitions politiques [du parti nazi dans le cadre d'un empire européen] se trouvent à la racine de la division croissant entre le nazisme et l'industrie lourde allemande après 1936. Les deux côtés avaient des vues très différentes de ce qu'elles voulaient faire de l'économie quand elle serait reconstruite et que la perspective de troubles politiques serait écartée. La Ruhr voulait à long terme augmenter l'influence des milieux d'affaires allemands à travers la coopération et la régulation internationales combiné avec une offensive commerciale réussie dans l'Europe centrale et de l'Est; et le tout devant être mené à terme autant que possible sous l'initiative privée et en terme de rationalité économique. Dans le même temps, les industriels supposaient naïvement que le mouvement nazi apporterait un environnement politique national-conservateur stable qui permette aux affaires d'opérer.

De l'autre côté, la direction nazie avait des vues sur l'industrie pour servir des fins politiques sur lesquels elle n'avait pas de contrôle et qui finalement à travers les crises internationales et l'incertitude domestique, menaçait sa stratégie économique conservatrice. La construction de l'empire nazi et des forces armées pour le protéger ne pouvait pas être conciliée avec les intérêts proches du capitalisme allemand. De là la rapide extension du pouvoir de l'État sur l'économie et la détermination des Nazis à exclure une bonne partie des industries privées des profits de l'expansion territoriale, en théorie au nom de la « communauté », mais en pratique comme une fonction de la dynamique de pouvoir de l'élite nazie. La réponse de la Ruhr, en adoptant des tactiques défensives et en donnant la priorité à l'intérêt des actionnaires,

---

avril 1944 / BDIC n° 36 978).

<sup>5</sup> H. Rouso, « l'organisation industrielle de Vichy », *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44

<sup>6</sup> R.J. Overy, *ibid.*



augmenta sa dépendance de l'État en réduisant simultanément leurs possibilités de déterminer les conditions de la vie économique. »<sup>7</sup>

Mais cette interprétation ne rend sans doute pas assez compte du manque d'unité de la "Ruhr". Tous les sidérurgistes allemands sont loin d'avoir la même position sur les liens qu'il convient d'avoir avec les autorités du Reich et leurs positions sont parfois passablement divergentes entre eux, comme on l'a montré en rendant compte de certains moments de forte tension interne<sup>8</sup>.

### Vers la fin de la guerre.

L'année 1944 est celle de tous les revirements : en France, après juin, s'opère une première réorganisation et certains hommes changent. En Allemagne, il y a aussi des remaniements, si l'on en croit le témoignage de Speer, au sein des organismes officiels comme au sein des organisations privées. On commence déjà à parler de la fin de la guerre, et de la défaite allemande donc, et à prévoir des issues de secours pour les hommes et pour le secteur sidérurgique dont il est prévisible qu'il sera visé par les mesures prises par les vainqueurs. Ces discussions attirent parfois certains ennuis à leurs auteurs, accusés de « défaitisme » et risquant la prison pour cela<sup>9</sup>.

La France occupera-t-elle l'Allemagne ? C'est ce que le chef du gouvernement provisoire de la république française souhaite car cette occupation restaurerait la parité politique entre la France et ses alliés. Mais il faut pour cela que les forces armées françaises entrent en territoire allemand et contribuent à la victoire finale ? Ce n'est pas encore fait le 25 octobre 1944, jour où le général de Gaulle donne une conférence de presse à ce sujet, révélant qu'à ce moment-là, aucune discussion politique n'a encore eu lieu entre le gouvernement français et les Alliés. A une question qui lui est posée sur l'avenir de la Rhénanie, de Gaulle répond en proposant son point de vue sur l'Allemagne en général, et sur le sort de la Ruhr en particulier. Une manière en quelque sorte d'ouvrir la toute première période de l'après-guerre, avec la place de choix qu'elle va réserver à la sidérurgie des deux pays.

« Q. - Voulez-vous bien exprimer votre opinion sur l'avenir de la Rhénanie ?

R. - Vous parlez des pays rhénans, c'est-à-dire des pays qui bordent le Rhin. Comme pour toutes les choses allemandes il y a beaucoup de manières de les voir. Si on les voit à partir de la France, à partir de Paris, ces pays rhénans sont une marche par où passent éternellement les invasions germaniques. Une autre manière de voir les pays rhénans, c'est de les regarder en se plaçant sur le Rhin même. Nous constatons alors que le Rhin est une rue qui unit des pays placés à l'ouest et des pays placés à l'est de son cours. Enfin, si on regarde ces pays du point de vue économique, on constate que la zone nord des États rhénans, pour dire le mot: le Bassin de la Ruhr, est en quelque sorte un arsenal; soit un arsenal de guerre, soit, si on le veut, un arsenal économique utile au progrès des hommes. Mettez ensemble ces trois manières de concevoir les pays rhénans, d'abord comme une marche pour entrer en France, ensuite comme une rue qui rassemble ce qui est à l'ouest et ce qui est à l'est du Rhin et, enfin, comme un arsenal de guerre ou de paix suivant la façon dont on l'organise, alors vous pourrez discerner l'opinion profonde de toute la France sur la question du Rhin. Si on arrive à accorder ces trois nécessités qui s'appellent : la sécurité de la France liée à la destination des pays rhénans, ensuite l'entité réelle constituée par les pays rhénans enfin, la destination à donner à la Ruhr, vous avez la solution française du problème de la Rhénanie. »<sup>10</sup>

<sup>7</sup> R.J. Overy, « Heavy Industrie and the State in Nazi Germany : The Reichswerke Crisis », in *European History Quaterly*, 1985, p. 313-340.

<sup>8</sup> cf. chapitre 4.

<sup>9</sup> A. Speer, *Au coeur du III<sup>ème</sup> Reich*, Paris, 1971.

<sup>10</sup> Charles de Gaulle, *Discours et messages, 1940-1946*, Plon, Paris, 1970, conférence de presse à Paris, 25 octobre 1944.



## Troisième partie

### Les années européennes

La troisième partie de cet ouvrage embrasse des années qui, pour les hommes de l'Europe occidentale, sont meilleures que les précédentes. Bien sûr il faut panser les plaies physiques, matérielles et morales. Le choc face à la révélation de la barbarie est violent, si violent même, que vainqueurs comme vaincus vont le masquer au plus vite après le procès de Nuremberg. Face à l'urgence de la situation, avec des millions de personnes déplacées, des économies stoppées par l'arrêt des transports, le manque de matières premières et de sources d'énergie, les destructions, les Alliés, responsables de la santé et de la sécurité d'une bonne partie de l'Europe occidentale, vont parer au plus pressé.

Mais, très vite, ces années de rapide reconstruction vont être aussi celles d'un étonnant bond en avant vers l'unité européenne. L'exemple de la sidérurgie, industrie lourde essentielle pour la reconstruction, enjeu de sécurité et de puissance, est réellement étonnant. D'une phase d'occupation militaire avec sévère limitation de la production et démantèlement des grosses unités, on passe en 7 ans à une gestion en commun, en Europe occidentale, de la production et du commerce du fer et de l'acier ainsi que de leurs produits associés.

Les enjeux de l'acier dans l'Europe de l'après-guerre symbolisent et synthétisent assez bien les enjeux généraux de la puissance économique et politique de la région. En Allemagne sont mis en accusation au Procès de Nuremberg, à côté des hauts responsables nazis, les grands noms de la sidérurgie comme Krupp, Flick ou Röchling, rappelant le rôle essentiel de ce secteur économique dans une économie de guerre. En France, avec l'épuration, les industriels de l'acier sont vite incriminés : les attaques se font particulièrement violentes contre les de Wendel ou les Schneider et pour tous la suspicion est de mise.

Pour la France, les enjeux diplomatiques sont aussi particulièrement importants. Elle doit reprendre sa place politique internationale et s'accrocher à la petite place d'Allié occupant qu'elle a décroché de justesse pour s'assurer le premier rôle sur le continent. Économiquement, elle doit retrouver un équilibre et tenter de renforcer en Europe une place qui avait fort décliné dans les années trente. Pour ce faire, elle veut s'appuyer sur la faiblesse de l'Allemagne et se développer aux dépens de son voisin défait. Mais, d'une autre façon, elle en est dépendante, tout comme elle est dépendante de ses Alliés, tout particulièrement des Américains. Ainsi, malgré le retour des territoires spoliés du Nord-Est, sa production sidérurgique repose en grande partie sur le charbon et le coke allemand. L'Allemagne fournisseur, donc, mais pas concurrent : sa puissance sidérurgique doit être cassée. C'est ainsi que l'on voit les choses en France à la Libération. Et c'est ainsi que le gouvernement provisoire les annonce.

Mais dans la nouvelle donne de la Libération, les industriels français et les diplomates ont-ils les mêmes vues sur l'avenir de l'Allemagne et de sa puissance sidérurgique ? Et dans chaque groupe, y a-t-il unité de vue ou pas ? Les uns et les autres ont-ils eu une position qui a évolué et à quel moment ? Voici quelques-unes des questions qui guideront l'analyse de la première époque, celle du tout premier après-guerre et de la première occupation en Allemagne (1945-1949).

Dans cette première période, on peut individualiser plusieurs phases, dont la première, jusqu'au début de l'année 1947, consiste en la mise en place de l'administration militaire en Allemagne et la remise en marche de l'industrie dans toute l'Europe occidentale. En avril 1947, la détresse européenne est encore grande, et les Américains décident d'accélérer la reconstruction européenne. Le plan Marshall est bien sûr déterminant pour la France, mais il l'est doublement pour l'Allemagne : ce n'est pas seulement un nouveau souffle financier et économique qui s'annonce mais un changement d'attitude bien plus radical. Elle devient le principal enjeu de la guerre froide et donc des relations internationales et de ce fait, la pression politique américaine s'accroît. Bien sûr, au début, la nouvelle situation n'est pas si manifeste, mais bientôt elle devient évidente : on ne peut plus donner d'un côté ce que l'on démonte de l'autre, on ne peut pas développer l'économie européenne avec une Allemagne bridée et assistée. D'abord avec circonspection puis de plus en plus fortement, ces arguments sont repris et développés par les hommes politiques ou les industriels allemands.

En face, les diplomates alliés manquent d'une réelle unité et leurs explications bafouillent de plus en plus jusqu'à ne plus être crédibles, même au nom sacré de la « sécurité ». À côté des gouvernements, les industriels français et européens disent aussi leur mot, qui est souvent plus réaliste qu'on aurait pu l'imaginer. Mais quelle influence ont-ils eu de part et d'autre sur l'attitude de leurs gouvernements ? Toujours est-il que les choses avancent - souterrainement beaucoup plus vite qu'officiellement - jusqu'au changement d'attitude du gouvernement français qui d'abord accepte, mais contraint et forcé, la nouvelle donne et la réintégration officielle de l'Allemagne dans l'économie européenne puis anticipe en provoquant un « choc » avec la proposition Schuman de mai 1950. Face à ce retournement, on se demande bien sûr : pourquoi le Plan Schuman ? Est-ce vraiment un projet révolutionnaire ? Est-ce vraiment si étonnant qu'il arrive si tôt dans l'après-guerre ? Y a-t-il eu des pressions extérieures ? Ces questions ont déjà été longuement débattues, mais en les reprenant sous l'angle précis de la sidérurgie, de sa situation et des conséquences qui découlent pour elle du plan, on tentera d'y apporter quelques précisions.

Cependant, au cours des deux années qui vont de la proposition au Traité puis à la ratification, les débats houleux montrent qu'en profondeur tout n'a pas évolué si vite. Si les négociations ont donné lieu à tant de frictions, c'est qu'il y avait des positions de principe à défendre mais aussi des peurs réelles chez les uns et les autres. Mais il y avait aussi des espérances dans ce futur marché. C'est le poids relatif de chacune qu'il faudra tenter d'évaluer. Il faudra aussi relater le caractère et les buts des hommes connus comme les grands acteurs de la CECA et estimer s'ils ont vraiment eu ce rôle majeur qu'on leur attribue habituellement. Ou bien s'ils n'étaient pas tout simplement les acteurs de changements inéluctables.

## CHAPITRE 7

### LA NOUVELLE DONNE DE LA LIBÉRATION (1945-1949)

Ce premier après-guerre forme une période de transition, au cours de laquelle on reste encore, après le bouleversement de l'époque de la guerre, dans une situation exceptionnelle, celle de l'occupation par la France d'une partie de l'Allemagne sans gouvernement indépendant. Ce droit d'occupation a été réclamé par de Gaulle et obtenu de justesse. Il comporte aussi des obligations, celles de gérer au mieux la ZFO afin qu'y règne l'ordre et de nourrir la population allemande le mieux possible dans une période de grande pénurie en Europe. Il nous faut en tracer les grandes lignes car cette occupation alliée rencontre chaque jour le problème de la reconstruction allemande qu'il faut combiner avec la restriction de la production et des démontages dans les industries-clés, essentiellement la sidérurgie et ses industries dérivées ainsi que l'industrie chimique.

Vitale pour faire la guerre, la sidérurgie l'est aussi pour reconstruire. Mais la France, puissance occupante, n'est pas neutre en la matière, pas plus d'ailleurs que les deux autres Alliés européens. C'est que chez eux aussi, il faut reconstruire et faire redémarrer les hauts-fourneaux. Or tout manque, en France comme dans toute l'Europe et surtout, le charbon et le coke. Il faut partager, en quelque sorte, et avec les Allemands. C'est une chose difficile à admettre dans la plupart des esprits en 1945 : la France occupe l'Allemagne vaincue et devrait sans doute pouvoir "se servir" en premier. Mais ce n'est pas la loi de la paix.

On aura donc pris le temps, avant même de s'intéresser au sort de l'Allemagne, de faire un bilan de ce redémarrage français, d'examiner l'état de l'industrie sidérurgique à la fin de la guerre, de la réorganisation qui lui est proposée pour mieux cerner les enjeux qui sont en cause pour le sort de la Ruhr (et de la Sarre).

Les patrons français et européens ont aussi leur mot à dire dans la réorganisation d'une économie européenne qui reste, à l'Ouest, basée sur le libéralisme économique, même si ces années de pénurie nécessitent une forte intervention des États. Des organismes comme la CCI (Chambre de commerce international) s'intéressent beaucoup au sort de l'Allemagne et la réintègre très vite dans son organisation. Des projets d'associations apparaissent en France comme en Allemagne pour mettre au plus vite en place de nouveaux liens industriels et commerciaux franco-allemands, dans lesquels les sidérurgistes des deux pays ont un rôle majeur. Et les hommes des deux côtés du Rhin sont pour la plupart les mêmes qu'avant ou que pendant la guerre. Cette continuité peut choquer, surtout pour l'Allemagne, mais elle facilite les relations entre des hommes qui en général connaissent assez bien leur voisin. Ce sera l'objet de la dernière partie de ce chapitre.

## L'état des lieux

Avant de nous intéresser à la résurrection de la France après quatre années d'oppression et de spoliations, faisons un rapide état des lieux sur la situation économique et sociale des deux pays à la fin de la guerre.

En Allemagne, l'occupation alliée a très vite mis en place une nouvelle organisation administrative et économique, et a procédé très rapidement à l'épuration des nazis. Si les arrestations sont extrêmement nombreuses dans les premiers jours, très vite on réalise qu'il va falloir faire des tris. Ceux-ci sont effectués soit par des décisions militaires, puis par des tribunaux qui comprennent quelques juges allemands. Très vite le premier procès international des criminels de guerre s'ouvre à Nuremberg. Parmi les 22 accusés, 12 sont condamnés à mort pour « crimes contre l'humanité ». Gustav Krupp qui devait d'abord comparaître à Nuremberg, n'est finalement pas appelé au tribunal, en raison de son état de santé mentale. Son fils sera poursuivi devant un autre tribunal, comme le seront d'autres sidérurgistes allemands dans les rangs desquels Friedrich Flick, dans les autres procès organisés par la suite dans les quatre zones d'occupation. L'industrie allemande - et plus particulièrement la sidérurgie - est sous haute surveillance. Du côté français, cette industrie devient un enjeu de puissance et un élément déterminant de la reconstruction.

Si les pertes humaines en France sont relativement peu élevées par rapport à l'ensemble des pertes de la guerre, elles le sont plus en Allemagne, dans les classes des jeunes gens appelés. Les conséquences en sont à peu près les mêmes dans les deux pays : le problème de la main d'œuvre. En France, celui-ci se pose pour des raisons démographiques largement antérieures au conflit. En Allemagne, les pertes plus importantes dans les populations masculines d'âge actif ne sont pas tout à fait compensées par l'afflux pourtant important de personnes déplacées. Les destructions, qui ont surtout eu lieu en 1944-1945<sup>1</sup>, semblent aussi très importantes.

**Tableau 125. Pertes de guerre et destructions<sup>2</sup>**

Pertes de guerre				
<i>en millions</i>	<b>Total</b>	<b>civils</b>	<b>militaires</b>	% des pertes p/r à la pop. 1946
<b>France</b>	<b>0,6</b>	0,4	0,2	1,47
<b>Allemagne (E+O)</b>	<b>3,3</b>	0,5	2,8	5,01
Bilan des destructions				
<i>valeur en \$ 1938</i>	<b>Destructions</b> millions \$	<b>Valeur destruction</b> par hab. en \$		% destruction p/r revenu national
<b>France</b>	21 504	527		92 %
<b>Allemagne (total)</b>	48 000	728		135 %

Malgré ces handicaps, le temps est à la reconstruction ce qui décuple, chez tous, les efforts. La France retrouve, en 1948, son niveau d'avant-guerre en matière de population et de production industrielle. En Allemagne, le chemin semble encore long à parcourir pour revenir à ce même niveau.

<sup>1</sup> En France, les destructions dues aux combats de 1940 avaient été entièrement réparées et indemnisées.

<sup>2</sup> données extraites de *Études et conjonctures* n°17/ 1947, « Inventaire économique de l'Europe ».

**Tableau 126. Quelques données économiques et sociales comparatives<sup>3</sup>**

	Population <i>en millions</i>		Production industrielle nette <i>en millions \$ (1938)</i>	
	Allemagne	France	Allemagne	France
<b>1938</b>	68,5	41,98	9,07	3,16
<b>1947</b>	66,8	41,3	3,11	3
<b>1948</b>	67,7	41,8	4,13	3,41

## Un bilan des sidérurgies française et allemande

La reconstruction économique débute au fur et à mesure de la libération progressive des territoires. En 1946, les 16 principaux pays de l'Europe occidentale<sup>4</sup> produisent ensemble déjà presque autant d'acier brut qu'en 1938, et plus dès 1947. Mais la France n'a pas encore atteint ce niveau à la même date. Quant à l'Allemagne, elle ne produit plus qu'à peine 15 % de son niveau d'avant-guerre, qui était très élevé.

**Tableau 127. Quelques productions comparées<sup>5</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	fonte			acier brut		
	1938	1946	1947	1938	1946	1947
<b>France</b>	6 012	3 456	4 900	6 216	4 428	5 800
<i>en % production européenne</i>	14%	16%	18%	13%	14%	16%
<b>Allemagne Total</b>	17 900	2 480	2 890	21 800	3 097	3 764
z. britannique	13 389	1 872	1 700	17 026	2 376	2 500
z.américaine	895	204	330	458	252	350
<i>total</i>	14 284	2 076	2 030	17 484	2 628	2 850
z. française ( <i>dont Sarre</i> )	2 416	240	700	2 834	300	730
<i>total z. occidentales</i>	16 700	2 316	2 730	20 318	2 928	3 580
z.soviétique	1 200	164	160	1 482	169	184
<b>Europe occidentale</b>	36 636	19 165		45 528	27 668	
<i>en % des USA</i>	188,2	46,4		158	45,9	
<i>en % du monde</i>	45,6	-	-	41,8	-	
<b>URSS</b>	14 600	18 000		18 000	-	15 200
<b>USA</b>	19 468	41 300	53 000	28 800	60 400	76 000
<b>Monde</b>	82 550	-		109 000	-	-

Les chiffres sont encore plus parlants s'ils sont transformés en indices. La France n'est plus très loin, en 1947, du retour à la normale dans le secteur sidérurgique, qui s'est néanmoins redressé un peu moins vite que l'ensemble de la production industrielle. En Allemagne, non seulement l'industrie ne tourne en moyenne qu'à 30% de son niveau de 1936, mais la sidérurgie n'a pour ainsi dire pas encore redémarré.

<sup>3</sup> MAN/ P.8.66.22.

<sup>4</sup> sans l'Allemagne. *Études et conjonctures* n°17/ 1947, « Inventaire économique de l'Europe ».

<sup>5</sup> *Études et conjonctures* n°17/ 1947, « Inventaire économique de l'Europe ». Détail zones d'occupation d'après *Handelsblatt*.

Indice de production <sup>6</sup>	acier		production industrielle	
	1946	1947	1946	1947
1938 = 100				
<b>France</b>	71	94	81	97 (sept)
<b>Allemagne</b> Total 1936 = 100	14	17	30*	-
z. américaine	14	14	37	48
z. britannique	55	72	31	37
z. française	10	25	-	
z. soviétique	11	12	27*	
<i>pays ayant dépassé leur production d'avant-guerre</i>				
Grande-Bretagne			124	119
États-Unis			209	267

\*chiffres *Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung*

Les données chiffrées suivantes, sur l'ensemble de la période étudiée, vont nous permettre de mesurer les nouvelles conditions des sidérurgies française et allemande, à la sortie du conflit, replacées dans le contexte général européen et mises en parallèle avec des données du même type pour les deux autres Alliés occidentaux, partie prenante des négociations à venir sur le devenir de la Ruhr et de la sidérurgie allemande.

**Tableau 128. Production mondiale d'acier<sup>7</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	1929	1939	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
<b>France</b>	<b>9 711</b>	<b>7 950</b>	<b>1575</b>	<b>4 408</b>	<b>5 733</b>	<b>7 236</b>	<b>9 152</b>	<b>8 650</b>	<b>9 832</b>	<b>10 872</b>
<b>Sarre</b>	2 209	2 030			708	1 228	1 757	1 898	2 603	
<b>Allemagne</b>	<b>16 186</b>	<b>20 904</b>	<b>300</b>	<b>2 600</b>	<b>3 060</b>	<b>5 561</b>	<b>9 156</b>	<b>12 121</b>	<b>13 506</b>	<b>15 806</b>
G.B.	9 790	13 433			12 928	15 115	15 802	16 415	15 793	
États-Unis	57 336	47 899			77 016	80 414	70 742	87 723	95 378	
<b>Total mondial</b>	<b>120 471</b>	<b>136 538</b>			<b>142 076</b>	<b>157 366</b>	<b>159 263</b>	<b>186 551</b>	<b>206 461</b>	

A voir l'évolution du rapport des industries sidérurgiques des pays ci-dessus, vient une remarque. Il semble que le doublement de la part de marché américaine et la forte augmentation de la production mondiale, avec une multiplication des producteurs, ne soient pas étrangers au changement d'attitude du patronat français. Le temps du malthusianisme de la production sidérurgique n'est plus possible car un réel contrôle du marché au sein de cartels reconstitués comme avant-guerre est désormais invraisemblable.

Les Américains sont - en théorie - opposés à toutes les formes d'ententes, et ils détiennent désormais les plus grands groupes sidérurgiques du monde : ils ont donc un pouvoir de décision nettement accru et d'autant plus que leur position diplomatique est alors très puissante, puissance de l'argent insufflé à l'économie européenne mais surtout puissance militaire. Ils ont été les premiers à résoudre les problèmes techniques qui se posent dès le début des années 1930 et à s'équiper de trains à bandes, dès 1935, pour la production de tôles, produit de plus en plus demandé sur le marché mondial. A la fin de la guerre, ils en ont plus de 20. En Europe, la France est dépourvue de ces grands laminaires, l'Allemagne en possédait deux qui ont été démontés par les Russes, et seuls les Britanniques en ont deux, construits en 1939 et pendant la guerre.

« Partant d'un lingot de 6 à 10 tonnes, les « trains à bandes » amènent le métal, par des opérations de laminage successives à chaud et à froid, aux dimensions et aux épaisseurs de tôles glacées que réclame la construction automobile, ou à celle plus réduites que demandent entre

<sup>6</sup> *idem*, d'après chiffres ONU.

<sup>7</sup> AN/ 139 AQ/ 60, complété par *Statistische Vierteljahreshefte. 1949-1959*, du Statistisches Bundesamt.



autre, la fabrication du fer blanc et celle de la boîte de conserves. Dès 1935, ceux qu'intéressent la métallurgie de l'acier savaient que ces puissants mécanismes produisent en quantités énormes et en qualité parfaite, les tôles désirées par la clientèle, surclassant les procédés antérieurement pratiqués en Europe aussi bien qu'aux États-Unis.

La maison de Wendel avait étudié le problème avec beaucoup d'attention dès avant 1939, en étroite collaboration avec la Sté des ét. J.J. Carnaud et Forges de Basse Indre. Il ne semblait pas qu'il y eut du côté technique d'obstacles déterminants, mais immédiatement se posait une très grave question financière puisque, dès 1939, un train à bandes constituait une immobilisation dépassant largement le milliard de franc de l'époque. Il y avait aussi une question d'écoulement de la production, l'amortissement de l'outillage exigeant une marche intensive. Or la capacité annuelle d'un train à bandes excédait de 100 à 150 % la capacité d'absorption de la clientèle de la maison de Wendel en produits plats.

L'Angleterre avait abordé le problème dès 1937 et une société anglaise avait construit à EBBW-Vale une usine qui se trouva terminée quelques mois avant la déclaration de guerre. Au cours des années de guerre les trains continus à tôles se multiplièrent aux États-Unis, où il y en a actuellement plus de 20, tandis que l'Angleterre en installait un second. »<sup>8</sup>

Ainsi, seule une alliance européenne, autour du couple franco-anglais et de leur sidérurgie, aurait pu rétablir, en 1947-1948, une part d'équilibre. Mais c'était impossible : les premières discussions se soldèrent par un échec qui devint irréversible quand la sidérurgie britannique fut nationalisée par le gouvernement travailliste en novembre 1949.

Dans une analyse de la situation en date de 1947, la direction de la Conjoncture (INSEE) parle de la « *disparition de l'industrie allemande* »<sup>9</sup> Tout n'est qu'apparence. En effet si la production industrielle, et tout particulièrement la production sidérurgique, sont au plus bas en Allemagne, les destructions sont beaucoup plus faibles qu'il n'y paraît et le potentiel industriel a été en bonne partie sauvegardé. Il faut cependant remettre en état de fonctionnement les unités de production : les bâtiments qui les abritent ont été souvent très abîmés et il faut déblayer les décombres. Mais les machines, dessous, sont pour la plupart intactes. L'analyse de la production sidérurgique dans les cinq années qui suivent la guerre n'est pas en ce sens très révélatrice, car ce secteur subit des contraintes d'un autre genre celle du "problème allemand" et de sa négociation entre les Alliés.

En 1946, la production d'acier brut française atteint déjà 71 % de son niveau d'avant-guerre (58 % de celle de fonte brute et 73 % de celle des produits laminés)<sup>10</sup>. Dès 1947, la France retrouve son niveau de production sidérurgique de 1938 (même si comme on l'a déjà dit, cette année de référence n'est pas la meilleure). Mais bien sûr, les besoins d'acier sont encore plus grands qu'avant la guerre pour assurer la fin de la reconstruction et la relance des industries de transformation. Malgré les difficultés, la France dispose en 1947, pour les besoins de son industrie et de la reconstruction générale du pays, d'un tonnage d'acier supérieur de 72 % à celui de 1938 pour une production sensiblement égale, grâce à la quasi-interdiction des exportations à laquelle s'ajoute un tonnage d'importations bien plus élevé qu'avant-guerre. C'est d'ailleurs ce dernier point qui mécontente les producteurs : selon eux, ce sont les importations de charbon et de coke, en provenance d'Allemagne qu'il faut augmenter et non celles d'acier, que les usines françaises pourraient produire elles-mêmes si elles étaient correctement approvisionnées.

<sup>8</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ Dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953.

<sup>9</sup> *Études et conjonctures* n°17/ 1947, « Inventaire économique de l'Europe », p. XVIII.

<sup>10</sup> par rapport à 1938, in AN/ 65 AQ/ K 46.

**Tableau 129. Approvisionnement de la France en produits sidérurgiques<sup>11</sup>**

<i>en tonnes de produits finis</i>	<b>1929</b>	<b>1938</b>	<b>1945</b>	<b>1946</b>	<b>1947</b>
<b>production</b>	<b>6 170 000</b>	<b>4 115 000</b>	<b>1 053 000</b>	<b>3 041 000</b>	<b>4 026 000</b>
<b>importation</b>	266 000	37 000	601 000	509 000	623 000
<i>Total disponible</i>	<i>6 436 000</i>	<i>4 152 000</i>	<i>1 654 000</i>	<i>3 550 000</i>	<i>4 649 000</i>
<b>exportations</b>	<b>2 785 000</b>	<b>1 542 000</b>	<b>17 000</b>	<b>142 000</b>	<b>212 000</b>
<i>Consommation totale</i>	<i>3 651 000</i>	<i>2 610 000</i>	<i>1 637 000</i>	<i>3 408 000</i>	<i>4 437 000</i>

Cependant, les demandes sont encore supérieures aux tonnages dont on dispose et l'on reste donc sous un régime économique très contrôlé. Les prix étant bloqués en France, le marché extérieur est attirant et l'on déplore de ne pouvoir en profiter.

« Néanmoins tous les besoins d'acier n'ont pu être satisfaits et de ce fait, le contrôle de l'emploi de l'acier a encore été maintenu en 1947, avec le maintien de la monnaie-matière. (...) L'augmentation de la production permettrait [également] la reprise de nos exportations de produits sidérurgiques qui correspondaient avant la guerre, à une très importante rentrée de devises nettes, étant donné que la sidérurgie tire la presque totalité de ses matières premières de son propre sol. L'exportation de 1 million et demi de tonnes d'acier assurerait, aux cours actuels, une rentrée de devises d'environ 40 milliards de Francs. »<sup>12</sup>

Toutes les sociétés de la sidérurgie n'ont pas perdu d'argent pendant la guerre, malgré les contraintes de livraisons, les difficultés d'approvisionnement en charbon et le manque de personnel. En 1947 (dès janvier), le CNPF a fait procéder à une vaste enquête sur les pertes de substances enregistrées entre 1938 et 1946 dans quelques entreprises caractéristiques<sup>13</sup>. *L'usine nouvelle*, suite à un considérable travail de dépouillement, en a tiré des conclusions publiées dans le numéro du 25 décembre 1947.

Pour la sidérurgie, deux exemples sont donnés (sans citer les entreprises, qui sont en fait la S<sup>te</sup> des hauts fourneaux de Saulnes-J. Raty & Cie et la S<sup>te</sup> des aciéries de Longwy, groupe J. Raty)<sup>14</sup>. Dans le premier exemple, la perte de substance sur stocks est de 63 % et sur capital de 28 %, avec un amenuisement de la trésorerie de 51 %. L'exercice est en perte de 12 millions, soit 19 % du capital social. Dans le second exemple, les stocks ont enregistré une diminution de 753 millions à 337 millions soit une perte de 416 millions (55,2 %) ; le matériel et l'outillage ont subi une dépréciation des immobilisations de 2 100 millions, soit compte tenu des amortissements, une diminution de 48 %. Le capital propre est passé de 309 à 638 millions soit +105 %, mais avec une augmentation du passif exigible de 639 à 1642 millions soit 1003 millions (156,8 %).

<sup>11</sup> d'après AN/ 65 AQ/ K 513/ DAVUM.

<sup>12</sup> AN/ 65 AQ/ K 513/ DAVUM.

<sup>13</sup> AN/ 72 AS/ 113.

<sup>14</sup> J. Raty qui, pendant la guerre, est lié de près au Comité d'organisation de la sidérurgie, s'empresse sans doute de répondre à cette enquête pour prouver que la guerre ne lui a pas été favorable. Cependant, beaucoup d'entreprises, parmi les plus grandes, ont refusé leur participation, même anonyme à cette enquête. On trouve, sur une feuille manuscrite, l'indication des entreprises ayant participé à cette enquête, et de celles, sollicitées, qui ont refusé. Citroën et Péchiney ont, elles aussi, participé à cette enquête.

**Tableau 130. Quelques bilans de la métallurgie en 1944<sup>15</sup>**

<i>en francs</i>	<b>Résultats</b>	<b>Capital</b>
Aubrives et Villerupt	- 3 408 897	54 000 000
Carnaud et Basse Indre	- 10 896 464	36 486 000
Châtillon-Commentry	- 58 545 584	65 200 000
La Chiers	- 26 761 341	120 311 000
Commentry-Fourchambault	- 22 235 749	99 375 000
Denain-Anzin	- 84 352 596	186 000 000
Longwy	- 60 119 739	158 000 000
Marine-Homécourt	+ 6 315 248	240 000 000
Micheville	- 50 833 961	150 000 000
Nord & Est	- 55 173 859	244 500 000
Métallurgie de Normandie	- 1 137 869	150 000 000
Pont-à-Mousson	- 45 159 192	175 000 000
Providence	- 52 434 029 (FB)	425 000 000 (FB)
Saulnes	- 10 291 762	22 000 000
Schneider	- 24 589 762	100 000 000

Les chiffres donnés ci-dessus sont très difficiles à analyser tels quels : en effet, une perte annoncée, pour une entreprise, ne correspond pas forcément à une perte réelle. J'ai pu le constater en étudiant de près les bilans de la société Schneider, documents remarquables puisque l'on dispose aux Archives Nationales de l'ensemble des bilans pour la période, et non pas les rapports publiés, mais les bilans originaux, les « états bleus de gérance » ainsi que de tous les dossiers joints pour préparer le travail du conseil d'administration<sup>16</sup>. On peut constater que certaines années, alors que le bilan a priori était positif, il devient déficitaire a posteriori, c'est-à-dire dans sa version définitive parce que l'on fait des provisions importantes en fonctions de travaux à venir ou de pertes prévisibles. Or il est certain que dans les dernières années de guerre, on a du songer à planifier la reconstruction. Mais les méthodes sont très variables d'une entreprise à l'autre et permettent un subtil équilibre ou déséquilibre, dans les bilans financiers.

En conclusion donc il faut bien admettre que ces quelques chiffres ne donnent qu'une vision très parcellaire de la réalité de la santé de l'entreprise concernée. Cependant, ce qui est plus révélateur, c'est de rapporter le déficit annoncé au capital social de l'entreprise. Si ce déficit est en proportion faible, on peut penser qu'il n'est pas très grave pour l'entreprise, si au contraire le pourcentage est élevé, les difficultés sont sans doute réelles et l'avenir peut dans certains cas être compromis.

On a dit qu'en France, la sidérurgie avait été peu touchée et qu'il y avait même eu augmentation des capacités de production. En ce qui concerne cette dernière affirmation, il semble plutôt qu'il y avait eu stabilité. Les machines ont peu été « touchées » directement (bombardements ou sabotages), mais elles ont cumulé cinq années avec très peu d'entretien dans certains cas (entreprises directement sous la mainmise allemande) et ont été poussées au maximum de leur potentiel, accélérant ainsi l'usure d'un parc en moyenne déjà très ancien.

<sup>15</sup> AN/ 72 AS/ 113.

<sup>16</sup> AN/ 187 AQ / 62 à 66. Il a cependant quelques toutes petites lacunes : les renseignements ne sont pas fournis à l'identique pour toutes les années.

## LA REMISE EN ROUTE DE L'ÉCONOMIE

Un des grands handicaps de l'économie française est celui d'une faiblesse démographique déjà ancienne, qui en 1945 s'augmente du déficit dû à la guerre. Un problème de main d'œuvre est donc à prévoir très vite dès le retour à la normale. En février 1945, il n'y a plus que 23 000 chômeurs secourus (hommes et femmes) contre 354 000 en juillet 1938. Ce nombre tombe à 10 600 en janvier 1946<sup>17</sup>. Les salaires s'en ressentent très vite, or les moyens financiers manquent pour les entreprises comme pour l'État. Ces difficultés s'ajoutent donc à celles dues aux dommages de guerre et la situation économique est très difficile.

### Le redémarrage de l'industrie française

Quelques statistiques ont déjà été fournies en introduction de ce chapitre, qui ont permis d'évaluer la chronologie de la reprise industrielle française. Lors de la Libération du territoire, la production industrielle n'est plus que de 36 % de celle de l'année 1938, qui était déjà assez faible. En ces temps très instables, les problèmes s'accumulent : aux destructions et aux pillages s'ajoutent d'énormes problèmes de transport, de combustibles et de prix. Moins du tiers des voies ferrées est utilisable<sup>18</sup> et il ne reste plus que la moitié du nombre de wagons de 1939, 7 500 ponts sont détruits et de nombreux canaux sont endommagés. L'extraction du charbon atteint à peine plus de la moitié de celle de 1938, or les fournisseurs habituels de la France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pologne, Belgique (un tiers de la consommation française) ne sont pas en mesure de répondre à la demande.

La très forte augmentation des prix entraîne une nécessaire augmentation des salaires. Ils avaient déjà subi des hausses successives depuis une loi du 23 mars 1941. Le gouvernement provisoire tente une « *remise en ordre des salaires* » au 15 mars 1945, en partie effectuée par l'attribution d'une allocation fixe, d'où un resserrement de la hiérarchie des salaires<sup>19</sup>.

**Tableau 131. Quelques comparaisons de salaires<sup>20</sup>**

Salaire moyen horaire				
<i>en francs</i>	Province	Paris		
oct. 1938	6,20	10,67		
oct. 1944	15,82	22,68		
oct. 1945	27,46	34,78		

Salaire horaire dans l'industrie du travail des métaux (département de la Seine)				
<i>en francs</i>	1938	3 <sup>ème</sup> trim. 1944	1 <sup>er</sup> trim. 1945	1 <sup>er</sup> trim. 1946
moyenne par ouvrier	10,51	18,11	23,91	32,96

On constate ainsi un affaissement relatif des salaires dans la métallurgie par rapport à la moyenne française, tous secteurs confondus. L'inflation générale des salaires a donc été importante, mais celle des prix l'est plus encore : ils ont été environ multipliés par 4,5 à Paris et 5 en Province entre octobre 1938 et octobre 1945. Le salaire réel n'a pas suivi et le niveau de vie est en baisse, ce à quoi on pouvait s'attendre après cinq années de difficultés.

<sup>17</sup> Jacques Lehoulier, « l'évolution des salaires », *Revue d'économie politique*, déc. 1947.

<sup>18</sup> selon Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994, p.487, « à peine 12 000 kilomètres de voies ferrées sur 40 000 »; selon Roger BIARD, *La sidérurgie française*, Paris, Editions Sociales, 1958, p.24, « 4870 km de voies ferrées inutilisables ».

<sup>19</sup> Jacques Lehoulier, *op. cit.*

<sup>20</sup> *idem.*

Indice des salaires réels en oct. 1945<sup>21</sup>

célibataire manœuvre	73 (Paris) à 86 (Province)
père de famille professionnel	85 à 96

La progression des prix des produits industriels est moins grande que la moyenne des prix. Les prix des produits sidérurgiques sont quant à eux, encore inférieurs à la moyenne des prix industriels.

**Tableau 132. Indices des prix de gros<sup>22</sup>**

1938=100	général	produits industriels	matières premières	prod. ½ finis
<b>1939</b>	105	110	111	109
<b>1945</b>	375	377	354	400
<b>janv. 1946</b>	479	446	407	484
<b>juin 1946</b>	604	587	589	584
<b>déc. 1946</b>	842	739	726	743
	(1938 = 100)		déc. 1946	
	fonte et acier		560	
	laminés marchands		660	

Cette inflation ne se freine pas avec la reprise des activités économiques, bien au contraire. Par rapport à juin 1945, les prix sont multipliés par deux un an plus tard, par trois l'année suivante, et ainsi de suite jusqu'en 1952 où leur niveau est de sept fois celui de 1945<sup>23</sup>. Dans ces conditions, le gouvernement doit attribuer des subventions d'urgence à certains secteurs économiques, pour compenser les conséquences du blocage des prix sur les producteurs, car les prix sont redressés au fur et à mesure, mais toujours avec un temps de retard important. Beaucoup de ces subventions sont supprimées à la fin de l'année 1946 sauf en ce qui concerne le pain, le lait, le charbon, l'acier importé et les transports. Les sidérurgistes préféreraient qu'on leur attribue des suppléments de combustibles plutôt que l'on subventionne des importations de produits sidérurgiques, payés en dollars. Pour 1947, on revoit encore les subventions à la baisse, avec un total de 59,1 milliards de francs (dont 13,5 milliards pour le charbon, 8 pour la sidérurgie et 18 pour les produits industriels importés), soit une baisse de 20 % par rapport à 1946 (76 milliards de francs). Cependant, pour la sidérurgie, elles sont relayées par des prêts et des attributions de matériel<sup>24</sup>.

***Les difficultés de la sidérurgie***

La guerre n'est pas encore finie, mais dès la libération de la plus grande partie du territoire, après les arrêts dus aux combats, très vite l'économie se remet en route, dans les grandes difficultés que l'on imagine, mais aussi dans un immense espoir et beaucoup d'optimisme. La sidérurgie, si elle est limitée par les faibles attributions de combustibles, est très vite sollicitée pour une première reconstruction parallèlement à la poursuite de la guerre. On n'espère pas, en 1945, dépasser 140 000 tonnes de production mensuelle contre 421 000 tonnes en 1938, pour une consommation de coke et de houille qui est alors de 735 000 tonnes. Il ne faut en effet pas compter sur plus de 200 000 tonnes par mois d'attribution de combustible à la sidérurgie, dans les prévisions les plus optimistes. Mais à cette époque, on se fait encore de très

<sup>21</sup> *idem.*

<sup>22</sup> R. Rivet « l'évolution des prix depuis la guerre », *Revue d'économie politique*, déc. 1947.

<sup>23</sup> d'après Pierre Miquel, *La IV<sup>e</sup> République*, 1982, citant la revue *Sondages*, 1963/3.

<sup>24</sup> R. Rivet, *op. cit.*

grosses illusions sur les réparations à venir après la guerre et sur la position de la France sur le plan international et donc sur sa force de conviction dans les négociations.

« Cette production ne représente qu'une très faible partie des besoins de la guerre, de la SNCF, des ouvrages d'art, des ports, etc. Mais ce tonnage est, malgré tout, supérieur à ce que les Allemands nous laissaient au temps où ils « collaboraient » avec la France, soit 90 000 t dont 20 000 réservées à la SNCF pour 1944. Or les Allemands eux-mêmes avaient fixé le minimum vital à 135 000 t. Quant aux perspectives d'avenir, elles sont excellentes, d'autant plus que nous savons que la Sarre et la Rhénanie seront sous contrôle français. Or la Sarre nous fournira le coke nécessaire, et nous exporterons en Rhénanie le surplus de notre minerai. Nous aurons donc la possibilité de retrouver sans doute en Europe la place qui devait être la nôtre dans ce secteur, c'est-à-dire la première. »<sup>25</sup>

La sidérurgie française ne tourne plus qu'à environ 20 % de sa capacité en 1945, et dans certaines unités, la production est encore arrêtée. Le problème est le même que celui de l'industrie en général, aggravé par la spéciale dépendance en charbon et en coke. Cependant, les dommages de guerre sur les installations sidérurgiques ne semblent pas si importants, bien que les conséquences indirectes du conflit ne soient pas négligeables, en particulier sur l'état des machines.

« Les usines sidérurgiques sont relativement intactes, sauf Mondeville de la Société métallurgique de Normandie (SMN) qui a été détruite au cours des batailles qui suivirent le débarquement, et Le Creusot qui a été bombardé, ainsi que quelques usines lorraines. Toutefois les conditions de marche et d'entretien, au cours des années d'occupation, ont laissé le matériel dans un état très délabré, et aucun investissement n'a été réalisé pendant cette période. »<sup>26</sup>

Cependant, en ce qui concerne la sidérurgie *stricto sensu*, le bilan de l'exploitation n'est pas si catastrophique, surtout si l'on prend en compte le fait que la moyenne d'âge des machines était beaucoup plus élevée que dans d'autres grandes industries sidérurgiques des pays alliés<sup>27</sup>. Fin 1945, il reste encore en état 159 hauts-fourneaux, d'une capacité de production de fonte de 10.300.000 t et 103 aciéries (Martin, Thomas ou électriques) d'une capacité totale de 13 à 14 millions de tonnes par an<sup>28</sup>. Sur ces hauts-fourneaux, 35 sont à feu en juillet 1946, mais il faut attendre 1949 pour remettre à feu les deux suivants, puis 1950 pour 6 autres<sup>29</sup>. La capacité réelle est estimée, en 1946, à environ 12 millions de tonnes<sup>30</sup>. On constate que la baisse de l'activité affecte plus l'Est que le Nord et que le procédé Thomas cède encore un peu plus le pas face au procédé Siemens-Martin.

**Tableau 133. L'état de la sidérurgie française en 1938 et en 1946<sup>31</sup>**

	Fonte brute		Acier brut	
	1938	1946	1938	1946
<b>Hauts-fourneaux en activité</b>			<b>nombre d'appareils en activité</b>	
région Est	64	43	convertisseurs Thomas	86
région Nord	12	9	fours Martin	82
autres	10	7	fours électriques	73
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>59</b>	production	<i>moyenne mensuelle</i>
			région Est	349 600
				220 000

<sup>25</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Production/ article du journal *Résistance* du 10 janvier 1945.

<sup>26</sup> Henri d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994, p.61. cf. chapitre 5, sur l'évaluation des dommages.

<sup>27</sup> S. Beracha l'évalue à 30 ans en moyenne en 1947, contre 9 ans en Grande-Bretagne et 7 ans aux États-Unis (La production industrielle 1939-1946 », *Revue d'économie politique*, décembre 1947.)

<sup>28</sup> Roger BIARD, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, p.55.

<sup>29</sup> *idem*.

<sup>30</sup> Les installations ne sont pas utilisées à 100 % ni toutes en même temps. Il faut une marge de manœuvre pour l'entretien et les réparations.

<sup>31</sup> S. Beracha, « La production industrielle 1939-1946 », *Revue d'économie politique*, décembre 1947.

<b>Production</b> en tonnes	<i>moyenne mensuelle</i>		région Nord	95 700	81 000
région Est	392 500	223 791	autres	73 100	66 000
région Nord	65 300	51 782	<b>Total</b>	<b>518 400</b>	<b>367 000</b>
autres	43 200	11 888	<b>production par mode de fabrication</b>		
<b>Total</b>	<b>501 000</b>	<b>287 461</b>	Procédé Thomas	311 300	191 000
			Martin	172 900	135 000
			électrique	-	7 000
			autres procédés	34 200	34 000

Si l'on en croit plusieurs études sur le sujet, il semble que le bilan financier ne soit pas non plus catastrophique pour les actionnaires des grandes sociétés de la sidérurgie. Certes, il y a eu des pertes d'exploitation, et j'ai pu constater au vu de quelques bilans que c'était surtout à partir de 1944 que cela s'était produit<sup>32</sup>, mais l'État a versé beaucoup de subventions au secteur, si bien qu'au total, le bilan financier laissait apparaître, en 1944, quelques bénéficiaires. Mais on ne tient pas compte de divers éléments qui au total abaissent ces évaluations.

« Le rapport financier écrit par les Allemands en ce temps de transfert de propriété au début de 1944 n'en disait pas plus au sujet de ce qui était arrivé. Il indiquait tout simplement que les pertes d'exploitation de 22,6 millions de francs étaient couvertes par des subventions de 124 millions, dont, avec les 126 millions de francs de subventions payées par l'État français, il résultait des profits de 227 millions de francs. Ces calculs excluaient la dépréciation, oubliaient l'inflation et ne prenaient pas en compte le coût des perturbations sociales. »<sup>33</sup>

Le bilan final n'a pas comptabilisé les livraisons indirectes des usines vers l'Allemagne, or pour celles du Nord, les livraisons ont été une assez bonne affaire. Mais ce n'est pas le cas, selon Philippe Mioche, pour l'ensemble de la sidérurgie française qui s'est trouvée assez mal portante après la guerre<sup>34</sup>.

### ***Les problèmes d'approvisionnement et de main d'œuvre***

Pendant toute l'année 1945, on dénonce l'insuffisance des attributions de combustibles et l'on déplore les conséquences qui s'ensuivent. Tout le monde s'attache à argumenter sur le fait que tout redressement de l'économie française est indiscutablement lié à un commencement de reprise de l'activité sidérurgique. Il y a pourtant arrivée de charbon de la Sarre et de la Ruhr, mais en quantités insuffisantes. La Belgique, sans doute pour des raisons d'accessibilité, est mieux servie que la France<sup>35</sup>. La "bataille du charbon" s'engage, mais elle est loin d'avoir des résultats qui suffisent à la demande. Les difficultés sont si grandes que presque toutes les manières sont bonnes pour tenter d'obtenir des attributions supplémentaires de charbon.

Ici, le préfet de Moselle écrit au ministre de la production industrielle pour lui signaler la situation de la sidérurgie mosellane et attirer son attention sur la nécessité d'approvisionner celle-ci en charbon le plus rapidement possible, d'autant plus que l'effort est général dans la région et que les ouvriers de la Sarre et Moselle viennent spontanément de décider de faire une demi-heure de travail supplémentaire par poste. Sensible à l'argument, celui-ci, tout en lui répondant que la pénurie est générale, lui attribue cependant un supplément de 8 000 tonnes pour la sidérurgie de Moselle<sup>36</sup>. Là, le directeur de la sidérurgie écrit au ministère de la production industrielle au sujet du coke de la Ruhr qui n'arrive pas, ce qui représente un contingent de

<sup>32</sup> Voir au chapitre précédent les études d'entreprises.

<sup>33</sup> J. Gillingham, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre. », HES, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'occupation*, 3° trim. 1992.

<sup>34</sup> P. Mioche, « les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », in HES, *Stratégies industrielles sous l'occupation*, n° spécial 3° trim. 1992.

<sup>35</sup> Pierre Gerbet (dir.), *Le relèvement 1944-1949*, Paris, 1991.

<sup>36</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Meurthe et Moselle/ lettre du ministre de la production industrielle (signée Beaurepaire) au préfet de la Moselle, sans date (environ avril 1945).

40 000 tonnes sur un total de 160 000 tonnes attribuées au total à la sidérurgie. Il lui propose d'envoyer en Ruhr un spécialiste des questions de coke, afin de régler sur place les difficultés d'exécution qui existent<sup>37</sup>.

Les conséquences en sont sensibles sur toute l'industrie, par défaut de livraisons aux industries transformatrices. Pour parer au plus urgent, il faut faire des importations de produits sidérurgiques, ce qui bien sûr mécontente les sidérurgistes qui seraient en fait en mesure de les produire si un approvisionnement plus régulier était assuré à la sidérurgie française.

« [L'insuffisance des livraisons de combustibles est] l'obstacle essentiel qui, dans notre secteur, s'oppose à l'augmentation de la production; cet obstacle est infranchissable pour nous et il appartient aux seuls pouvoirs publics d'attribuer à la sidérurgie la part de combustible qui lui est indispensable. Sans nous ériger en juge d'une politique sans doute inévitable, nous n'avons pu que déplorer l'importation massive des produits sidérurgiques finis qu'auraient pu élaborer les usines françaises arrêtées ou ralenties faute de charbon; tous les efforts doivent être faits pour restaurer la production sidérurgique sur notre sol, en vue de la satisfaction des besoins du pays et d'une rentrée en scène sur nos marchés traditionnels d'exportation. »<sup>38</sup>

Le commissaire provisoire de la sidérurgie lui-même note, fin mars 1945, que des considérations de toute nature justifient des attributions supplémentaires à la sidérurgie du Nord et de l'Est, au minimum 30 000 t sur les 100 000 t en provenance de la Sarre et de la Moselle, toutes deux voisines des usines sidérurgiques. Il évoque en outre une considération particulière à la Lorraine, région durement éprouvée par la guerre et dans laquelle sévit depuis 6 mois un «*chômage à peu près absolu* », dans une population ouvrière d'environ 30 000 personnes.

« les ouvriers protesteraient vivement si un très grand effort n'était pas immédiatement entrepris en vue de mettre fin à leur inactivité. Ils réagiraient en particulier de la manière la plus vive si des affectations importantes, à prélever sur les livraisons des houillères de Moselle, toutes voisines des usines, ne leur apportaient pas dans un très bref délai, une compensation au long chômage dont ils ont si durement souffert jusqu'ici. »<sup>39</sup>

Même le ministre de l'Intérieur intervient auprès du ministre de l'Industrie, au sujet des bassins de Briey et de Nancy, car il s'inquiète de la très vive tension qui y règne et semble craindre que des troubles graves ne s'y déclenchent, qui seraient la conséquence de la pénurie totale de coke et de charbon depuis la Libération, pénurie qui entraîne un arrêt total de toute l'industrie sidérurgique de ces régions, les stocks étant épuisés. Plus de 20 000 ouvriers métallurgistes sont au chômage. Il réclame une attribution supplémentaire de 150 000 tonnes qui permettrait un retour, même provisoire, à l'emploi.

« Il est important de noter que dans l'arrondissement de Briey qui fut, avant-guerre, le théâtre de luttes sociales violentes, le chômage affecte en majorité des ouvriers étrangers dont les réactions vives commencent à se manifester. Cette situation est donc susceptible d'avoir des répercussions sur l'ordre public et la nécessité de rechercher une solution semble s'imposer. »<sup>40</sup>

La situation en Lorraine est donc particulièrement difficile en cette année 1945. Certaines usines, toujours en raison du manque de combustibles, n'ont pas été remises en fonctionnement. Chacun tente de faire valoir des arguments spécifiques. C'est le cas de l'usine de Senelle (Longwy-Bas, Meurthe et Moselle) de la société métallurgique de Senelle-Maubeuge, dont l'équipe de direction envoie en avril 1945, alors que la région est libérée depuis le 10 septembre 1944, une note au Comité d'organisation de la sidérurgie pour demander la remise en activité de cette usine. Évoquant en premier lieu des raisons d'ordre moral, elle pense que pour fixer l'ordre

<sup>37</sup> AN/ F 12/10 063/ Rapport sur la situation du Comité d'organisation de la sidérurgie (avril 1945).

<sup>38</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons/ rapport de juillet 1946.

<sup>39</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Approvisionnement de la sidérurgie en combustibles, note du commissaire provisoire, 27 mars 1945.

<sup>40</sup> AN/ F 12/ 10 063 / lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la production industrielle, 14 fév. 1945.



de redémarrage, le traitement auquel le personnel de cette usine avait été soumis au cours de l'occupation est un bon critère de choix. Dans le cas précis, l'usine a peu travaillé pour les Allemands, mais les ouvriers ont payé cela par du chômage, des déplacements forcés dans d'autres usines plus ou moins proches et par un taux de réquisition pour le travail en Allemagne particulièrement élevé, d'environ un tiers du personnel. En mai 1944, à l'arrêt définitif de l'usine après une remise à feu de 7 mois, le sort du personnel ouvrier restant fut particulièrement dur.

« Les autorités allemandes contraignirent en effet, 480 ouvriers et employés de l'usine de Senelle, 70% de son effectif, à aller travailler à l'usine souterraine de Tiercelet côte à côte - ceci étant dit pour souligner la dureté du travail auquel ils furent astreints - avec des déportés politiques et raciaux. Les collaborateurs furent astreints au même travail que le personnel ouvrier. La libération de la région, le 10 sept 1944, mit fin pour ce personnel à un travail voisin de celui de l'esclave. »<sup>41</sup>

La note évoque ensuite des motifs techniques : 4 hauts-fourneaux capables d'une production quotidienne de 1000 t de fonte, une production d'acier de 425 000 t (en 1930), une gamme de produits finis très étendue. Les ennuis de cette unité ont été en grande partie causés par

« la nationalisation de ses mines et cokeries de Douchy qui appartenaient en propre à la société la privant des 200 000 t de coke produit annuellement qui, s'ajoutant à celui de ses propres cokeries d'Auby et de Terneuzen lui permettait, seule usine française, de tirer tout le coke dont elle avait besoin de ses installations propres. N'étant pas raccordée au réseau local de distribution électrique [ce qui est économique pour l'économie nationale],... le gaz produit étant insuffisant à couvrir ses besoins... elle doit avoir recours... à du charbon. Ce fait a été relevé contre l'usine comme constituant, dans la période actuelle, une défektivité technique... »<sup>42</sup>

Les travailleurs de Neuves-Maisons protestent aussi, en août de la même année, car ils s'étonnent d'être dans la seule usine possédant une aciérie Thomas et qui n'ait pas été remise en fonctionnement. Eux aussi avancent en premier des arguments d'ordre moral, à savoir le « *patriotisme* » du personnel, lors de la Libération, le fait que l'usine n'ait qu'un « *personnel uniquement français, ce qui n'est pas le cas toujours pour les autres usines* », et rappelle enfin que la situation géographique de l'usine est favorable « *avec de vastes réserves de minerai à proximité, desservie par la voie ferrée et la voie d'eau, toutes deux utilisables actuellement* ». A ces arguments le directeur de la sidérurgie répond que l'usine fait bien partie du programme de remise en route mais que tout dépend de l'approvisionnement en coke de la Ruhr, « *qui me donne actuellement les inquiétudes que vous connaissez bien*. »<sup>43</sup>

Temporairement, pendant le temps de la remise en fonctionnement complète de toutes les unités et en raison du manque de combustibles, le problème de l'emploi est inversé, avec un important chômage technique, pendant environ un an. Pourtant, on évoque bientôt un autre problème, celui de la main d'œuvre qui manque, malgré une présence d'étrangers encore assez importante dans le Nord et dans l'Est. Dès l'été 1945 les prisonniers et les requis ont repris leurs postes mais la production augmente vite et la main d'œuvre ne suit plus.

Les salaires augmentent alors de façon très sensible, sans être suivis par l'augmentation des prix de vente : 60 % pour les salaires contre 15 % d'augmentation de prix autorisée par le gouvernement. L'ajustement réclamé n'est autorisé que huit mois plus tard, ce qui a évidemment pesé lourd dans la trésorerie des entreprises. Pour la main d'œuvre, on a fait appel, dans la société Châtillon-Commentry, à des travailleurs étrangers et même à des prisonniers allemands ou italiens<sup>44</sup>, comme cela s'est fait aussi dans d'autres établissements.

<sup>41</sup> AN/ F 12/10 063/ Rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie (avril 1945), note a/s de la visite d'une délégation de 6 membres, note justifiant la remise et le maintien en activité de l'usine de Senelle.

<sup>42</sup> *idem*

<sup>43</sup> AN/ F 12/10 063 / lettre du 31 août 1945.

<sup>44</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, rapport de juillet 1946.

### *Les réparations des dommages*

La sidérurgie a été relativement épargnée durant le conflit et peu d'unités ont été détruites. Une vision moyenne des dégâts fait ressortir dans l'ensemble des atteintes globalement peu importantes, en matière de capacité de production, ce qui est la première préoccupation de la reconstruction. Seules les usines de Mondeville, de la société métallurgique de Normandie, et celle d'Aulnoye, des Forges de Leval-Aulnoye sont totalement détruites.

«[ces usines] entrent pour la plus grande part dans les chiffres suivants (exprimés en tonnes métriques):

-diminution de la capacité de production de fonte brute:	250 000t
-diminution de la capacité de production d'acier brut:	300 000t
-diminution de la capacité de laminage:	200 000t de produits finis
-modification subie par d'autres capacités de production:	néant. » <sup>45</sup>

Cependant les dégâts de toute nature sont importants, tant ceux dus aux combats de la Libération que ceux constitués par les diverses spoliations allemandes durant toute l'Occupation. Dans le secteur privé, les mines de fer et la sidérurgie ont subi des prélèvements et des destructions d'une valeur totale de 1 838 706 milliers de francs (1939)<sup>46</sup>

Les derniers combats achevés, il faut réparer les dégâts et immédiatement se tourner vers l'avenir. Les projets ressortent très vite des tiroirs où les avaient enfermés les événements. Dans l'euphorie de la Libération, on voit très vite grand et ambitieux.

« Les projets que nous avons soigneusement médités pour ce jour de victoire purent à nouveau être mis au jour et en particulier l'augmentation de la capacité de l'aciérie Martin et de la tôlerie forte, mais surtout l'édification des trains de laminoirs à larges bandes, dernier cri de la technique du laminage »<sup>47</sup>

Prenons cependant un exemple détaillé des dégâts subis par une entreprise, dégâts que nous chiffrerons par la suite. Les Forges et aciéries du Nord et de l'Est, qui en juillet 1948 font apport de la plus grande partie de leurs biens dans la société nouvelle Usinor, constituée en commun avec la société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain-Anzin, nous fournissent un état complet<sup>48</sup>.

Dès 1940, les usines se trouvant dans la zone de combats avaient reçu l'ordre d'évacuation du commandement français et certaines installations ont été endommagées par défaut d'entretien. On ne peut normalement pas éteindre un haut-fourneau ou un four rapidement: il faut une main d'œuvre très importante et un délai de quelques dizaines d'heures, voire plusieurs jours pour boucher les hauts-fourneaux, vider les mélangeurs, etc. Quand les machines sont stoppées brutalement sans les procédures nécessaires s'ensuivent des dégâts assez importants. Entre le 16 et le 21 mai 1940, les usines de la société ont toutes été atteintes par des bombardements et ont été le lieu de combats, et de pillage. La plupart du temps l'ordre d'évacuation a été donné à temps, sauf à Valenciennes, où les appareils ont été endommagés par arrêt brutal.

L'usine d'Hautmont (Nord), a subi des dommages d'une valeur de 1 179 833 F (1939) se répartissant comme suit:

immobilier	32.344
outillage matériel	296.914
stocks petit outillage	850.575

<sup>45</sup> AN/ F 12/ 10 063/ lettre du 19 oct. 1945, du ministre de la production industrielle au ministre du travail et de la sécurité sociale (pour A. Parodi), suite à une enquête du BIT.

<sup>46</sup> AN/ F 37/ 119/ CC DR 16, *Prélèvements et destructions de matériels industriels en France (1939-1945)*, Imprimerie nationale, 1948. cf. chapitre 5.

<sup>47</sup> AN/ 65 AQ/ K66 , DENAIN-ANZIN.

<sup>48</sup> AN/ F 12/ 11 008/ Direction de la sidérurgie. Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

On constate que les installations ont été peu endommagées, bien qu'il y ait eu plusieurs sinistres. En fait, comme dans la plupart des unités sidérurgiques et industrielles en général, les bâtiments ont une charpente métallique et seules les toitures et les parties vitrées ont été soufflées et endommagées. Les dégâts de matériels sont dus à quelques sabotages « *très localisés et de peu d'importance.* »<sup>49</sup>

L'usine de Louvroil (Nord) n'a été également que faiblement atteinte à chaque sinistre. Pour les bâtiments, le constat est le même qu'à Hautmont. Aucun gros appareil n'a dû être remplacé et les réparations n'ont pas dépassé dans l'ensemble 10 % de la valeur de remplacement. Au début de l'année 1947, le retour à l'état antérieur est presque achevé. Le montant des dommages est estimé à 12 017 409 F réparti ainsi :

immobilier	3 627 397
outillage matériel	6 250 558
stocks petit outillage	2 139 454

La mine de fer de Piennes à Joudreville a eu des dommages d'environ 878 000 F.

immobilier	120 000
outillage matériel	430 000
stocks petit outillage	328 000

Pour l'usine de Montataire, le total des dégâts est de 3 533 698 F.

immobilier	839 836
outillage matériel	1 611 499
stocks petit outillage	1 082 363

L'usine de Trignac a été bombardée en juin 1942 et en février, mars et avril 1943. La production est définitivement arrêtée car on n'a pas remis en état après les seconds bombardements, mais des dépenses avaient été faites après les premiers. Montant des dégâts : 26 659 440 F.

immobilier	3 822 630
outillage matériel	20 545 850
stocks petit outillage	2 290 960

Enfin, l'usine de Trith St Léger (Valenciennes) a également un montant assez élevé de dégâts, soit 18 526 160 F.

immobilier	4 176 579
outillage matériel	8 028 347
stocks petit outillage	6 321 234

Bien sûr cela n'a valeur que d'exemple, mais l'on voit ici que les dégâts sont loin d'avoir été négligeables, car on le sous-entend parfois. La sidérurgie française a bel et bien été touchée par la guerre, et même si dans certains cas, cela a accéléré des rénovations nécessaires. Pendant la guerre on s'est contenté de maintenir en l'état, quand c'était possible, et presque aucun investissement matériel n'a été fait, ce qui était sage mais a conduit à un vieillissement supplémentaire de cinq ans d'un parc de machines qui avaient déjà une moyenne d'âge élevée. Le surcoût est important et, de plus, une partie des dépenses a été faite à perte. Cependant on peut dire que, sauf exceptions, les installations essentielles ne sont pas gravement atteintes.

<sup>49</sup> AN/ F 12/ 11 008/ Direction de la sidérurgie/ Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est; observations (22 janv 1947).

## L'épuration dans l'industrie et les diverses attaques contre les sidérurgistes

« Une épuration s'impose à l'égard de ceux qui se sont compromis avec l'ennemi - comme à l'égard de ceux qui ont pratiqué, dans le passé, une politique anti-ouvrière, incompatible avec le caractère nouveau de leurs entreprises. Il ne semble pas qu'il y ait d'objection à continuer à utiliser les autres. »<sup>50</sup>

Cette forme un peu cavalière d'expression (« *utiliser* ») dans la bouche d'un homme tel que Pierre Mendès France, ministre des finances dans le gouvernement provisoire, révèle un peu l'atmosphère nouvelle de la Libération et l'opprobre qui s'abat sur l'ensemble indistinct du patronat français. On y voit bien l'amalgame qui se fait alors entre crime de collaboration et "crime" anti-ouvrier, et les hommes de l'acier sont particulièrement visés.

A propos de la période de l'occupation allemande, quand le même Mendès France donne son avis sur le plan de nationalisations de mars 1945, il n'est pas tendre avec les industriels, et particulièrement avec les sidérurgistes: « *on doit rappeler les relations d'affaires qui se sont établies pendant l'occupation entre les hommes du Comité des Forges et l'envahisseur. [ils] doivent être soumis à enquête pour mettre en lumière les actes de trahison dont ils se sont rendus coupables* ». Il reproche en effet au projet de laisser en place, par exemple en leur conservant une place dans les conseils d'administration, les hommes qui ont collaboré: « *Les nationalisations envisagées en dehors de la confiscation des biens des traîtres [qui sont nombreux dans les milieux dirigeants] pourraient apparaître comme une tentative de faire oublier la trahison des trusts. [Sinon cela] réserve de beaux jours aux de Wendel et autres.* »<sup>51</sup>

Le problème de la collaboration, déjà abordé<sup>52</sup>, va donc envenimer dans les premières années après la Libération, les relations entre les sidérurgistes et le gouvernement, particulièrement avec les communistes qui en sont membres et réclament à grands cris, pour la sidérurgie française, une nationalisation-sanction, comme celle de Renault.

Certes, Schneider a travaillé en grande partie pour l'Allemagne, directement ou indirectement. Ces affaires ont effectivement été d'une grande ampleur puisque près de 40 % de la production de l'entreprise est partie en Allemagne, pour un total de commandes de près de 1 400 millions de francs<sup>53</sup>. C'est pourquoi, dès le mois de décembre 1944, les Établissements Schneider, en vertu des ordonnances du 18 octobre 1944 et du 6 janvier 1945 au sujet des profits provenant d'opérations avec l'ennemi, sont cités devant le Comité de confiscation des profits illicites du département de la Seine<sup>54</sup>. Après examen de l'affaire, ils sont avisés, un an après, qu'aucune confiscation de profits illicites n'est prononcée à leur égard. Ils sont donc lavés de tout soupçon, les affaires traitées avec l'occupant allemand étant donc toutes considérées comme relevant de la contrainte et n'ayant laissé aucun bénéficiaire. Pour les de Wendel, on a vu que le problème ne se posait même pas puisqu'ils ne récupérèrent leur entreprise qu'au début du mois de mars 1944 et qu'ils ne pouvaient donc pas être responsables du fait que leurs usines travaillèrent exclusivement pour l'Allemagne, sous le contrôle de Röchling. Cela n'empêche pas les polémiques de se poursuivre.

Pourtant les grandes familles de maîtres de forge, les Schneider, les de Wendel et les autres, toujours citées quand il s'agit de dénoncer les trusts, ont payé leur tribu à la patrie. D'ailleurs, la famille Schneider est difficilement soupçonnable de manque de patriotisme : sur les trois fils d'Eugène Schneider, décédé en 1942, deux sont morts au combat pour la France : Henri-Paul en 1918 et Jean en 1944. Chez les de Wendel, la liste est très longue<sup>55</sup> des membres de la famille

<sup>50</sup> Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t.2, 1985.

<sup>51</sup> Pierre Mendès France, *Oeuvres complètes*, t. 2: *Une politique de l'économie (1943-1954)*, 1985, p. 608-609.

<sup>52</sup> cf. *supra* fin chapitre 6.

<sup>53</sup> cf. chapitre 5. AN/ 187 AQ/ Schneider/ 575.

<sup>54</sup> AN/ 187 AQ/ 574/ Schneider /Confiscation des profits illicites- citation du 26 déc. 1944.

<sup>55</sup> La très grande famille de Wendel a été effectivement touchée par de nombreux membres blessés, prisonniers ou

qui ont été arrêtés, déportés ou qui sont morts pour la patrie. Cela n'empêche pas cette famille d'être la plus honnie du grand patronat, et de ce fait, la plus sujette à des querelles avec la presse ou même avec l'administration.

### *Les attaques particulières contre la Maison de Wendel*

La famille de Wendel, dans les années trente comme dans les années d'après-guerre représentait un tel symbole qu'elle cristallisait la vindicte populaire. Elle était toujours l'une des « deux cents familles » les plus riches - mais sans doute plus, désormais, l'une des plus influentes.

Malgré la situation particulière dans laquelle s'est trouvé le groupe de Wendel pendant l'Occupation<sup>56</sup>, les attaques contre la maison continuent. Certains milieux, qui en font un bouc émissaire de la défaite, l'accusent de trahison<sup>57</sup> et la firme intentera un procès en diffamation au journal Action, en 1944<sup>58</sup>. Il est certain que les accusations de collaboration qui furent faites à l'encontre de la Maison de Wendel, même si le procès, sans cesse reporté, innocentait finalement les responsables, ont joué en défaveur de ce groupe au moment de la restructuration de la sidérurgie, même si ce secteur échappe cependant à la nationalisation qui touche les charbonnages, et donc aussi indirectement la maison de Wendel qui y possédait de grosses parts<sup>59</sup>.

En 1947, à la Chambre, M. de Montalembert, le gendre de François de Wendel, député, est encore obligé de répondre aux agressions verbales très violentes de René Poirot, député communiste, qui dénonce une famille de Wendel «*pour moitié française et pour moitié allemande*» et la collusion de François de Wendel avec les Allemands<sup>60</sup>.

« Il [F. de Wendel] était aussi parmi l'un des rares parlementaires qui refusèrent volontairement de voter pour Vichy. [ il cite les membres de la famille tombés pendant la guerre ou résistants] Or, à la fin de l'année 1944, les journaux *l'Humanité*, puis *Action*, se permettaient de prétendre que toute l'industrie sidérurgique lorraine avait été vendue pendant l'Occupation par le Comité des Forges, et que c'était M. de Wendel qui avait conclu cet accord avec le maréchal Goering. Un procès en diffamation a été engagé alors. Mes chers collègues, malgré la liberté qui nous était rendue, nous n'avons pu obtenir jusqu'à ce jour, non pas une faveur, mais un jugement. Il y a eu sept remises successives parce que, pour ne pas plaider, on a trouvé le moyen de déclarer qu'il y avait peut-être une instruction ouverte contre X pour commerce avec l'ennemi, et que ce X pourrait être la Maison de Wendel. Voilà comment s'endort la justice dans ce pays ! (...) Sachez, mes chers collègues, que c'est Vichy qui a dissous le Comité des Forges et qui n'a plus admis la présidence de M. de Wendel. (...) Vous savez (...) qu'il y avait deux régimes pour l'industrie. Il y avait le régime d'Alsace-Lorraine qui se trouvait être, hélas !, le régime imposé par l'envahisseur au-delà de la frontière annexée de

---

tués pendant la guerre, sous l'habit militaire ou pendant des actions de la Résistance. cf. document en annexe au chapitre 5.(AN/ 190 AQ/ 44/ « Actionnaires de la société Les petits-fils de de Wendel et C<sup>ie</sup>, descendants directs du fondateur, ainsi que leurs conjoints, demeurés prisonniers des Allemands, arrêtés au cours des années d'occupation ou morts pour la France », ).

<sup>56</sup> cf. *supra*, chapitre précédent.

<sup>57</sup> AN/ 190 AQ/ 95/ Moyeuve/ « *La France trahie par les trusts* », 1943, copie d'un document de 39 pages non signé, probablement d'origine communiste ou d'extrême-gauche.

<sup>58</sup> AN/ 190 AQ/ 88/ Attaques politiques contre les sociétés métallurgiques de la Moselle et de la Maison de Wendel en particulier/ Procès en diffamation contre le journal « Action ».

<sup>59</sup> cf. *infra*, sur les tentatives de nationalisation.

<sup>60</sup> René Poirot : « *Ces garanties, M. le min. nous vous les demandons. Leur mise en application sera un pas de fait dans la voie de la démocratisation des entreprises. Elles serviront grandement l'intérêt national. Nous pensons en effet qu'on ne peut pas faire seulement confiance à des hommes comme M. de Wendel, dont la famille est pour moitié française et pour moitié allemande. Ainsi s'explique peut-être la lettre que ce même M. de Wendel adressait aux Allemands en 1941, disant que les buts poursuivis par ceux-ci étaient identiques aux nôtres.* », in AN/ 190 AQ/ 95/ Moyeuve/ extrait du *J.O. des débats parlementaires*, n°85 du 31/07/1947, séance du 30 juillet.

1870, et il y avait le régime de Meurthe et Moselle où les industriels ont eu le droit, sous certaines conditions, à dater d'une certaine époque, de faire marcher leur usine sous contrôle allemand. Il y a eu une exception à ce régime, la voici : le jour où les industriels français ont été remis en possession de leurs usines de Meurthe et Moselle, les Allemands faisaient connaître, par la lettre suivante, leur décision à la famille de Wendel: « *Le Maréchal du Reich interdit aux membres de la famille de Wendel tout séjour dans le département de Meurthe et Moselle. Vous êtes tenus de vous conformer à cette prescription et à en informer tous les autres membres de votre famille. Toute infraction tombe sous le coup des dispositions du § 23 de l'ordonnance.* » C'est donc le seul industriel dont on n'ait pas toléré, du temps des Allemands, le retour ni en Alsace-Lorraine, ni en Meurthe et Moselle, à cause de ses sentiments français. »<sup>61</sup>

Par ailleurs, l'apurement des comptes après le retour en possession de l'entreprise se révèle très difficile, car les services concernés du gouvernement provisoire contestent certains chiffres et certaines dates. Cette contestation est peut être liée à ce qui a été dit précédemment. Dès la Libération, les de Wendel ont en effet repris possession de leurs usines et ont procédé à une remise en marche immédiate. Mais l'administration doit donner son accord pour régulariser cette reprise de possession et procéder à l'apurement des comptes de l'exploitation allemande. Un contentieux oppose alors la Maison de Wendel et les services officiels au sujet des futures indemnités de guerre : le problème est un désaccord avec l'administration au sujet de l'inventaire des stocks. Celle-ci, très stricte, exige normalement de placer sous séquestre les stocks et outillages autres que ceux qui étaient en possession de l'entreprise avant l'occupation allemande. Le Délégué aux finances des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle estime que les agrandissements, les nouveaux outillages et les stocks de marchandises, produits finis ou demi-finis et matières premières ne sont pas susceptibles d'être individualisés et ne peuvent donc faire l'objet d'une remise en possession. Ils doivent au contraire rester le gage de la gestion allemande et devraient donc être placés sous séquestre. De son côté, les propriétaires sont évidemment d'un autre avis, estimant que la simple privation de leur droit pendant quatre ans devrait suffire à ce qu'il n'y ait pas de réclamations.

« Les usines soutiennent qu'il appartient à l'État de se retourner contre l'Allemagne et qu'elles ne lui doivent rien. Les stocks, d'après cette thèse, (...) font simplement partie du compte d'exploitation des usines et toute la question est de savoir dans quelle mesure les bénéfices qui pourront être réalisés sur ces stocks, augmentés des investissements faits par les allemands couvriront ou ne couvriront pas l'ensemble des pertes occasionnées aux usines par l'occupation allemande.

En admettant qu'ils les couvrent - ce qui est peu probable - la thèse des usines pour employer une comparaison grossière serait celle du propriétaire d'une maison que les Allemands auraient occupée, transformée et peut-être même perfectionnée qui dirait : « Vous m'avez pris ma maison contre ma volonté, vous y avez fait non pas ce que je voulais mais ce que vous avez voulu; les circonstances font que je rentre dans ma maison malgré vous, tant mieux pour moi si j'en retire un bénéfice quelconque ». Ce bénéfice, si bénéfice il y a, n'est passible que des impôts sur les bénéfices réalisés pendant la guerre et éventuellement s'il en est créé des taxes sur l'enrichissement. Les stocks que nous retrouvons ont été produits en somme sur nos terres, avec un matériel nous appartenant et qui s'est usé pour les produire, avec un minerai enlevé à nos concessions. On ne voit pas en quoi la situation de nos usines diffère de celle du propriétaire dont il est parlé plus haut. »<sup>62</sup>

Pour ne pas entraver la remise en fonctionnement de l'entreprise, l'administration accepte cependant de laisser le stock d'outillage et de matières premières à disposition à condition de recevoir un inventaire détaillé et un engagement à l'acquisition ou la location des biens abandonnés par les Allemands<sup>63</sup>. L'affaire est portée à Paris devant le ministère des Finances et à

<sup>61</sup> AN/ 190 AQ/ 95/ Moyeuve/ extrait du *J.O. des débats parlementaires*, n°85 du 31/07/1947, séance du 30 juillet.

<sup>62</sup> AN/ 189 AQ/ 215/ Dommages et réparations de guerre/ note « personnelle » (Maurice de Wendel ?) du 9 avril 1945, suite à des demandes du Ministère français après la guerre.

<sup>63</sup> AN/ 189 AQ /140/ lettre du Directeur des Domaines (Metz) à MM. les Petits-fils de François de Wendel & Cie

l'Office des biens privés, mais le problème ne semble pas insurmontable. Cependant, le contentieux persiste car l'administration prétend disposer des stocks au 10 octobre 1944<sup>64</sup>, alors que nous avons vu que la restitution des usines de Lorraine datait du premier mars 1944.

On peut imaginer sans doute l'état d'esprit des propriétaires, après tout ce qu'ils ont subi, faire à cette nouvelle tracasserie administrative ! D'autant plus que l'affaire traîne en longueur et que, en septembre 1945, on discute encore sur les détails.

« La question essentielle est de savoir qui a géré effectivement pendant l'occupation. Est-ce le séquestre, est-ce le locataire, en l'espèce les Hermann Goeringswerke (HGW) ? La position de M. Humbert de Wendel est claire, nous ne sommes à aucun titre les successeurs des HGW; nous ne connaissons que l'administration de séquestre allemand. (...) M. H de Wendel précise que si les usines de Wendel ont été dévolues, à la cessation de la gestion Röchling, aux HGW, qui étaient une affaire d'État, c'est parce qu'à l'encontre des autres sociétés métallurgiques mosellanes, elles n'avaient pas de propriétaire allemand, et pour cause, avant la guerre de 1914-1918. Hagondange a été dévolue aux HGW au même moment, parce que l'usine d'Hagondange appartenait autrefois à Thyssen et ne pouvait ainsi être remise à son ancien propriétaire. Il ne saurait intervenir de règlement de compte de gestion qu'entre les sociétés métallurgiques lorraines et l'administration du Regierungspräsident Wenner. »<sup>65</sup>

Le principal problème est l'apurement des comptes et donc le problème des créanciers français et allemands. Côté français, les créanciers ont été remboursés par le biais d'un rachat de leurs créances sur les Hermann Goeringswerke, avec un taux de change de 15 francs pour un mark. Côté allemand, M. de Margerie avait proposé un clearing alsacien-lorrain, mais Humbert de Wendel refuse cette solution qui les mettrait de fait en position de successeurs des Hermann Goeringwerke et qui les obligerait de plus à déclarer ces fournitures comme biens allemands à l'Enregistrement. H. de Wendel propose un bilan de ce que doit chaque partie.

« Que doit le séquestre ?

1°) Les stocks pris en 1940 ; 2°) le loyer perçu pour nos usines. Comme il est dérisoire, un complément devra intervenir correspondant à un taux normal de prestation. Pour apprécier ce complément on pourra faire état de la base d'appréciation introduite dans la circulaire de M. de Margerie et correspondant, pour un an, à la moyenne des bénéfiques des 3 derniers exercices précédant les hostilités. 3°) le matériel enlevé ; 4°) la détérioration de l'outillage (nos frais de remise en état) ; 5°) les sommes payées par nous pour le Séquestre (par exemple les salaires) ; 6°) Les fournisseurs payés par nous pour le Séquestre.

Que doit la société ?

1°) les stocks retrouvés ; 2°) la valeur des améliorations apportées par la gestion allemande ; 3°) les acomptes versés par cette gestion pour les travaux dont nous demandons la continuation en raison de leur intérêt certain pour l'entreprise. »<sup>66</sup>

Évidemment, Humbert de Wendel ne veut en aucun cas discuter avec les gestionnaires allemands de sa société. En tout état de cause, il souhaite demander l'indemnisation des stocks et des frais de remise en état, mais il pense que l'entreprise n'aura pas droit à une indemnisation des droits de jouissance. Pour les stocks, le gouvernement pourrait les laisser à disposition de la société, ce qui compenserait en partie ou totalement les frais et les loyers et ne l'obligerait pas à d'autres procédures. Un gazogène, d'usage courant en sidérurgie, installé par les Allemands aux ateliers de Florange a été considéré comme prise de guerre par l'autorité américaine, mais la société de Wendel en demande l'usage sans préjuger de la solution à la liquidation générale de ces ateliers. Chaque usine du groupe doit donc procéder à un bilan précis, mais l'évaluation des

(Hayange), 27 avril 1945.

<sup>64</sup> note interne du service comptabilité, datée du 6 juin 1945.

<sup>65</sup> AN/ 189 AQ /140/ de Wendel/ note interne, non signée, a/s d'une entrevue avec M. Jaudon, 25 sept. 1945. Voir extrait plus complet en annexe à ce chapitre.

<sup>66</sup> AN/ 189 AQ /140/ 25 sept. 1945, *ibid.*

frais, déjà commencée sous le contrôle d'un ingénieur TPE local attaché au service des mines, pose problème.

« M. H de Wendel fait observer à M. Jaudon les difficultés graves que soulèvent l'évaluation correcte des dépenses de remise en état. Il faut en effet ne faire entrer à ce titre que les dépenses anormales résultant d'un entretien insuffisant pendant l'occupation et d'un usage abusif de l'outillage. Il y a donc là matière à appréciation et éventuellement à arbitrage par des représentants techniques qualifiés de l'administration. Par ailleurs, en ce qui concerne les hauts-fourneaux par exemple, le dommage n'apparaîtra qu'ultérieurement lors de la mise à feu et lorsqu'on sera à même de contrôler l'usure anormale des parties vitales, creuset, étalage et cuve, et du mauvais profil dû à une conduite irrationnelle conduisant à un emploi excessif de coke à la tonne de fonte. Il semble cependant qu'un forfait pourrait être d'ores et déjà apprécié et arbitré, par le service des mines par exemple. »<sup>67</sup>

On aperçoit là une des difficultés de la remise en fonctionnement des entreprises, qu'elles aient été ou non sous séquestre allemand : faire l'apurement des comptes à la Libération n'est pas aussi simple qu'il paraît, et d'autant plus quand il faut préparer les dossiers qui serviront au remboursement des dommages. Comment évaluer le manque à gagner, le vieillissement prématuré des machines pour cause de mauvais entretien ou de sur-utilisation, etc. ? Quand il s'agit, de plus, de solder les comptes d'une entreprise qui passe pour douteuse en ces temps d'épuration, la chose est encore moins aisée car s'y mêlent alors diverses pressions politiques, souvent souterraines qui, dans le cas particulier de la société de Wendel, ont participé à faire traîner cette affaire en continuant plus ou moins à semer encore le doute.

---

<sup>67</sup> AN/ 189 AQ /140/ 25 sept. 1945, *ibid.*



## LA RÉORGANISATION DE LA SIDÉRURGIE

Dès juillet 1945, sont abrogées progressivement les principales décisions d'interdiction ou de restriction de fabrication<sup>68</sup>, jusqu'à mars 1946 pour les principales, mais encore courant 1947 pour certaines. L'Office central de répartition des produits industriels est toujours en place. Il y a un relais entre le Comité d'organisation de la sidérurgie (de la guerre) et les organismes qui prennent la relève.

A la Libération, il y a un décalage de la sidérurgie française par rapport aux autres pays producteurs et pourtant contrairement à d'autres secteurs économiques du pays, la sidérurgie française a subi des dégâts mais peu de destructions pendant la guerre (deux usines seulement, en 1944), et sa capacité de production a même augmenté puisqu'elle dépasse son plus fort niveau (1929) de 20 %<sup>69</sup>. Non seulement tout le monde est unanime sur le fait qu'il ne faut pas créer de nouvelles unités de production mais il conviendrait même d'en fermer quelques-unes parmi les 177 que possèdent les 27 sociétés de ce secteur. Ce problème de la dispersion est le principal auquel se trouvent confrontés les membres -représentants du patronat, de l'administration et des consommateurs - de la commission de modernisation de la sidérurgie qui travaillent dans le cadre de la préparation du premier Plan économique<sup>70</sup>. De sa solution dépend une réelle modernisation nécessaire à la production française pour être vraiment concurrentielle sur le nouveau marché mondial.

Il existe cependant un organisme commercial qui contrôle déjà le marché intérieur, le Comptoir des Produits Sidérurgiques. Pour ce qui est de l'organisation patronale, à la libération le Comité d'organisation de la Sidérurgie, qui était sous la coupe du gouvernement de Vichy, est transformé en Office professionnel<sup>71</sup> qui devient en juillet 1946 un organisme indépendant sous le nom de Chambre syndicale de la sidérurgie française (CSSF)<sup>72</sup>.

### Les propositions de nationalisations

Nationaliser les grandes entreprises de l'industrie de base, de l'énergie, des transports, etc., l'idée n'est pas nouvelle. Sous le Front Populaire, lors des premières nationalisations en France, on a commencé par la SNCF et l'aéronautique. A la Libération, l'état d'esprit des hommes du gouvernement provisoire laisse deviner qu'une nouvelle vague est à prévoir et que parmi les secteurs visés se trouve la sidérurgie. Le programme du Conseil National de la Résistance, qui représente une alliance politique très large, demandait « *le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés* »<sup>73</sup> et le gouvernement provisoire se déclare « *ennemi des trusts* »<sup>74</sup>, un terme au demeurant pas très clairement défini. Des nationalisations-sanctions (Renault, Gnome-et-Rhône) comme celle des Houillères du Nord-Pas-de-Calais sont décidées et effectuées assez rapidement (entre décembre 1944 et janvier 1945, car des troubles surgissent dans les entreprises et les demandes de "socialisation" de celles-ci sont de plus en plus pressantes<sup>75</sup>).

<sup>68</sup> fonds 40 AJ/ 71.

<sup>69</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet, genèse et élaboration (1941-1947)*, 1987, p. 249.

<sup>70</sup> *ibid.*

<sup>71</sup> *cf. infra.*

<sup>72</sup> P. Mioche, J. Roux, *Henri Malcor*, 1988, p. 282.

<sup>73</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994, p. 494.

<sup>74</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ Dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953.

<sup>75</sup> *idem.*

Cette première série de nationalisations va être suivie d'une seconde, une année plus tard. Les banques et la production énergétique sont concernées, mais en mars 1945, on ne sait pas encore si la sidérurgie sera nationalisée ou pas. La mise sous séquestre des charbonnages du Nord et du Centre, qui prépare leur nationalisation, dissocie donc exploitations houillères et unités sidérurgiques, le plus souvent complémentaires à cette époque<sup>76</sup>. Or, les avancées techniques souhaitées par tous nécessitent d'énormes investissements et par là même, une concentration accrue des groupes sidérurgiques, qui seraient donc susceptibles de passer sous le contrôle de l'État.

« Une large partie du gouvernement, du monde politique, et même de l'opinion courante, jeta l'anathème sur les méthodes de la grande industrie et sur ses dirigeants. Mais dans le même temps, on prônait la modernisation de l'outillage et le renouvellement accéléré de l'équipement. La dispersion des efforts paraissant priver l'industrie française de l'outillage puissant que les grandes compagnies américaines avaient mis au service d'une immense clientèle, on mettait à l'ordre du jour les concentrations industrielles. »<sup>77</sup>

Deux hommes dominant alors le débat politique mais aussi économique : le général de Gaulle, bien sûr, et Pierre Mendès France dont les orientations, même si elles ne furent pas toutes adoptées, vont marquer durablement la période.

### *L'avis de Pierre Mendès France*

« Si nous avons une grande sidérurgie, nous serons un grand pays à tous les égards. »<sup>78</sup>

L'avis de Pierre Mendès France est essentiel pour comprendre les influences dominantes de cette époque. Bien que celui-ci, ministre de l'Économie nationale, dans le gouvernement provisoire jusqu'en avril 1945, ne soit donc pas resté très longtemps au pouvoir à la Libération, les idées qu'il a eu le temps de développer sont essentielles. Elles représentent en effet un travail de synthèse et de prévision sur l'économie de l'équipe du C.N.R. et d'Alger. Mais elles rejoignent aussi un courant de pensée d'hommes nouveaux, même s'ils ont fait leurs premières armes avant la guerre, avant tout hommes d'action et de modernité, « imprégnés d'une véritable mystique de la croissance »<sup>79</sup>, plus technocrates que politiques et qui d'origine et de mouvances diverses, vont néanmoins se rejoindre dans l'esprit et dans les actes pour que la volonté publique permette d'apporter un nouveau souffle à la France de l'après-guerre en lui imposant des changements structurels et de mentalités. Étonnamment donc, on peut parler d'une assez grande continuité de Mendès France à Monnet, non seulement parce que les deux hommes ont ce souffle de renouveau en eux, mais aussi parce qu'ils ont des liens à travers leurs aires de mouvance et en particulier en la personne d'Etienne Hirsch qui leur est très proche.

En 1938, Pierre Mendès France prépare, en liaison avec Georges Boris son directeur de cabinet, un plan économique en tant que sous-secrétaire d'État au Trésor, dans le cabinet de Léon Blum qui cumule ce poste avec celui de président du Conseil. Boris, lui-même ami de Blum, a rencontré Mendès à la fin des années vingt, lorsqu'il animait la Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste où se côtoyaient parmi d'autres Georges Pompidou, Léopold Senghor, Jacques Soustelle, Léo Hamon et Robert Marjolin. C'est lui qui, admirateur de Roosevelt et habitué des États-Unis initie Mendès à Keynes.

« Ensemble Boris et Mendès mettent au point la loi de finances de 1938 dont les attendus constituent le premier exposé keynésien en France. On y trouve déjà la fameuse problématique

<sup>76</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ *Chapitre complémentaire ...*, op. cit.

<sup>77</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ *Chapitre complémentaire ...*, op. cit.

<sup>78</sup> P. Mendès France, *Oeuvres complètes*, t. 2, 1985, p. 595. voir extraits en annexe à ce chapitre.

<sup>79</sup> Patrick Rotman, « La diaspora mendésiste », *Pouvoirs* n° 27, le mendésisme, 1983, p.5 à 20.

des investissements productifs opposés aux dépenses improductives qui reviendra comme un leitmotiv tout au long de la carrière de Mendès France. »<sup>80</sup>

En 1944, Boris est toujours à ses côtés, chargé du Plan économique français. Pour l'homme politique Mendès France, comme pour l'équipe qui l'entoure, les décisions économiques sont avant tout du ressort de la politique.

« Déterminer ce qui dans le corps économique de la France doit être favorisé ou réformé, ou transformé, ou éliminé pour qu'enfin la source produite de la nation jaillisse, se libère de ses entraves et donne sa pleine puissance et son plein rendement à la machine économique »<sup>81</sup>

Selon P. Rotman, Pierre Mendès France suit de près les travaux de l'équipe de Jean Monnet avec, entre autres, Etienne Hirsch, ingénieur des mines et Pierre Uri, car ils ont tous les deux une idée commune: « *La modernisation n'a d'autre alternative que la décadence* »<sup>82</sup>. Voici donc comment cet homme qui a étudié de façon approfondie la question, conclut son rapport sur la sidérurgie<sup>83</sup> :

« L'effort qui sera demandé à la nation entière, dans ce domaine aussi, elle n'acceptera pas de le faire, si c'est pour recréer une oligarchie industrielle et pour lui conférer une puissance supérieure encore à celle qu'elle détenait avant la guerre. Les préventions qui existent contre cette oligarchie étant à la fois justifiées et insurmontables, il n'y a pas d'autre solution concevable du problème que de faire de la sidérurgie une industrie nationalisée. »<sup>84</sup>

Point de preuves donc, mais seulement des « *préventions* » reconnues contre le patronat de la sidérurgie, et une argumentation fine développée longuement, dans ce texte qui touche au cœur du thème de cette recherche : l'Allemagne, la France et l'acier. Le rapport met l'accent sur le maillon faible de la sidérurgie française: le charbon et le coke. Ce travail de synthèse et la documentation rassemblée par cette première équipe du ministère de l'économie sera précieuse lors de l'élaboration du premier plan français, en 1946. On sait que les nationalisations préconisées pour le secteur sidérurgique n'ont pas été retenues, mais l'idée de modernité nécessaire toujours défendue par Pierre Mendès France rejoint le constat de vieillissement de cette branche que fait Monnet<sup>85</sup>. Ce secteur doit être un des pivots de la modernisation de l'industrie française, mais il faudra donc y mettre d'autres formes que celles vigoureusement défendues par le C.N.R.

L'analyse de P. Mendès France, dans sa contribution critique au projet gouvernemental de nationalisations, résume parfaitement les problèmes de la sidérurgie en 1945 et rappelle ses liens essentiels avec le problème allemand, car c'est un des rares problèmes de politique économique intérieure qui soit très étroitement dépendant des problèmes de politique extérieure. « *Du seul fait qu'il est lié au problème du statut de l'Allemagne, aux futures relations franco-allemandes et, par conséquent, au problème de la paix, il doit être résolu d'urgence.* »<sup>86</sup>

Il se montre favorable à des nationalisations et en propose un plan complet à de Gaulle. Il se plaint de ne pas être soutenu par les communistes, selon lui parce que, pour des raisons politiques, ils ne souhaitent pas voir réussir un gouvernement d'union nationale qui ferait de significantes réformes de structures.

« Au lieu de m'aider, note M. Mendès France, ils multiplient les critiques. » Parce que les nationalisations devaient concerner d'abord les secteurs vitaux de l'économie, M. Mendès France fut accusé de vouloir « protéger » une partie de l'économie. Parce qu'il était partisan de

<sup>80</sup> *idem.*

<sup>81</sup> François Fourquet, *Les comptes de la puissance*, 1980, cité par P. Rotman, *op. cit.*

<sup>82</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976.

<sup>83</sup> Vu l'intérêt essentiel de ce texte, j'ai jugé bon de le reproduire intégralement en annexe à ce chapitre.

<sup>84</sup> Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t.2, 1985, Annexes. Chap.VII. Industrie sidérurgique p. 595 à 601.

<sup>85</sup> qu'il évoque dans ses mémoires.

<sup>86</sup> Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t. 2, 1985, p. 595.

traiter les entreprises nationalisées exactement comme des affaires autonomes du secteur privé, de ne leur accorder aucun bénéfice ni privilège spécial, de les soumettre à une gestion financière rigoureuse, M. Mendès France fut aussi accusé de conduire à la faillite, ou tout au moins à la paralysie totale, les futurs établissements nationaux. »<sup>87</sup>

Ce texte très développé rédigé par Mendès France sur le problème de l'industrie sidérurgique permet de faire le point sur la situation de cette industrie française et sur ce que son équipe et lui envisagent comme solution d'avenir. Le développement de la sidérurgie, « *industrie de base par excellence* » est la condition du développement des autres industries.

La France produit une quantité de minerai telle (dans l'Est, l'Ouest et en Afrique du Nord), que s'il était entièrement exploité sur son sol, ce minerai pourrait permettre une production annuelle de 12 millions de tonnes d'acier brut. Cependant, le minerai de l'Est ("minette" de Lorraine), jusque là privilégié, n'est pas d'excellente qualité et il faudrait trouver de nouvelles méthodes de transformation ou développer plus les autres régions productrices. Il faudrait également développer la qualité qui est insuffisante pour certains produits, et encourager l'innovation. Des raisons techniques justifient cependant que la production se situe sur les gisements de minerai plutôt que sur ceux de charbon<sup>88</sup>.

Or la sidérurgie française de 1945 est présentée comme l'une des industries « *les plus retardataires de France* » avec un outillage « *périmé* », des « *méthodes désuètes* », un esprit « *routinier* ». La profession serait consciente de ces défauts puisqu'elle désire elle-même rénover. Le patronat de la sidérurgie française a effectivement déjà envisagé une réforme de structure qui va dans le sens d'une concentration régionale et d'une plus grande spécialisation des unités. C'est aussi cette direction que Pierre Mendès France pense favorable au développement de la sidérurgie française, mais des sommes énormes seront nécessaires, estimées à environ 50 milliards de francs (1939), que l'industrie privée ne peut fournir. Seul l'État en a la capacité financière.

« La pleine exploitation de nos ressources sidérurgiques et le plein développement de notre puissance industrielle (et de notre puissance tout court), qui en sera le résultat, nécessitent l'élaboration d'un grand Plan d'équipement, échelonné sur plusieurs années -Plan national bien entendu, dont l'État peut seul avoir la responsabilité. (...) Les sommes nécessaires à l'exécution d'un grand plan de rénovation et de développement de la sidérurgie ne peuvent être fournies ni obtenues par l'industrie privée. Seul l'État peut les trouver et les donner. Dès maintenant. L'industrie sidérurgique est entièrement à la merci de l'État, qui lui verse 300 millions par mois environ pour lui permettre de subsister. »<sup>89</sup>

Dans ces conditions, il n'y a aucune raison de donner cet argent sans compensation pour la nation et d'encourager « *la résurrection d'un trust qui, sous le nom de Comité des Forges, avait encouru le reproche d'exercer une influence occulte et toute-puissante sur les affaires publiques.* »<sup>90</sup>. Il faut donc, selon lui, nationaliser partiellement ce secteur de façon à ce que l'État en contrôle au moins la majorité et puisse placer les personnalités de son choix dans les directions. Il prévoit la création de sociétés nationales à base régionale qui seraient constituées grâce aux installations apportées par les anciennes sociétés privées en échange de participations aux nouvelles entreprises. L'ensemble des sociétés serait regroupé en une société centrale qui serait chargée de la coordination et du contrôle financier et technique.

L'autre gros problème de la sidérurgie est lié au manque d'approvisionnement en charbon (35% importés) et en coke (70% importés) ; il débouche sur des considérations de politique extérieure « *de toute première importance* ». Ainsi, il envisage de transférer une partie du potentiel sidérurgique de l'Allemagne vers la France, en modifiant les courants des échanges de façon à ce que le minerai français soit essentiellement transformé en France. Encore faut-il que

<sup>87</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.30.

<sup>88</sup> Pour une tonne de fonte, il faut environ 2,5 tonnes de charbon contre 3,5 tonnes de minerai.

<sup>89</sup> Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t.2, 1985. Annexes. Chapitre VII Industrie sidérurgique p. 595 à 601.

<sup>90</sup> *idem*.

la sidérurgie française en ait les capacités. Pour cela il lui semble qu'il faudrait prélever en Allemagne un train de laminoir à haut rendement et obtenir également au titre des réparations, du matériel utilisable en électrometallurgie. Pour résoudre le problème du manque de main d'œuvre spécialisée, il pense qu'il faudra recruter des travailleurs étrangers, de préférence venus de la Sarre ou de la Ruhr.

« A toutes les raisons énumérées ci-dessus, s'ajoutent des considérations de politique extérieure de toute première importance et qui obligent à traiter le problème de la sidérurgie sur le plan national le plus élevé sans souci des intérêts privés. L'un des principaux buts de guerre de la France aussi bien pour assurer sa sécurité que pour promouvoir sa grandeur, est de transférer une partie de la puissance sidérurgique de la Ruhr vers la Lorraine, de produire une plus grande quantité d'acier et de fonte, en important davantage de charbon de coke de la Ruhr, en d'autres termes l'objectif est de modifier la proportion des échanges coke-minerai entre la Ruhr et la Lorraine. Vu l'urgence de prises de position définitives sur les problèmes concernant l'avenir de l'Allemagne et du bassin de la Ruhr en particulier, le problème de la sidérurgie française se pose de lui-même de la façon la plus pressante. Il constitue un tout. C'est dans son ensemble qu'il doit être résolu. »<sup>91</sup>

Le rôle de la France serait donc de développer sa propre production pour « *prendre rapidement la tête de la production sidérurgique sur le continent européen* ». Ce transfert partiel devrait permettre à la France de devancer cet ancien concurrent sur le marché européen, mais la condition première en est surtout l'innovation technologique qui doit avant tout donner à la France ces nouvelles possibilités.

Si Pierre Mendès France ne l'a donc pas lui-même vraiment envisagé, les Américains et les Britanniques discutent bien à la même époque de cette « *possibilité de détruire entièrement la sidérurgie allemande* ». Il semble que les Britanniques s'y opposent, à cause des problèmes de reconstruction en Europe que cela entraînerait, alors que les Américains, de façon extrêmement surprenante quand on voit leur attitude un peu plus tard au sujet des démontages, y seraient plutôt favorables.

« [Les Américains] ont essayé de convaincre les Anglais qu'ils gagneraient à une telle opération en fin de compte, en éliminant pour une très longue période la concurrence allemande ; le point de vue américain semble redouter que le maintien en fonctionnement de la sidérurgie allemande, parallèlement à la reconstruction de sidérurgies européennes alentour, (entraîne) une surproduction d'acier dont la sidérurgie américaine elle-même finira par souffrir. De plus, la destruction de la sidérurgie allemande apparaît comme le plus sûr garant de la paralysie militaire de l'Allemagne, au moins pour un temps déterminé. »<sup>92</sup>

On voit donc que l'opinion du gouvernement américain sur le problème de la sidérurgie allemande est l'inverse en 1944 de celle qu'il soutient trois ans plus tard. Quoi d'étonnant donc qu'aucun des Alliés occidentaux n'ait de position vraiment fixée à la fin de la guerre et que les prises de décision traînent en longueur.

---

<sup>91</sup> *Idem.*

<sup>92</sup> Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t.2, 1985. Annexes. Chapitre VII Industrie sidérurgique p. 595 à 601.

### ***Le point de vue du général de Gaulle***

De Gaulle, partie prenante du programme du Conseil National de la Résistance, n'était pas vraiment favorable aux nationalisations pour faits de collaboration, mais par contre, il lui semblait important que l'État dispose du contrôle des « *principaux leviers de commande* »<sup>93</sup> de l'économie. Pour la poursuite des nationalisations, c'est lui qui donne le ton, à l'Assemblée consultative du 2 mars 1945.

« Nous affirmons que c'est le rôle de l'État d'assurer lui-même la mise en valeur des grandes sources de l'énergie: charbon, électricité, pétrole ainsi que des principaux moyens de transports ferrés, maritimes, aériens et des moyens de transmission dont tout le reste dépend. C'est son rôle d'amener la principale production métallurgique au niveau indispensable. C'est lui qui doit disposer du crédit de manière à pouvoir diriger l'épargne vers les vastes investissements qu'exigent de pareils développements et d'empêcher que des groupements d'intérêts particuliers puissent contrarier l'intérêt général ». <sup>94</sup>

Comme on peut le constater, si pour les transports et la production énergétique l'affaire est entendue, pour la sidérurgie, les choses sont beaucoup plus ambiguës. La façon dont l'État doit amener la production au « *niveau indispensable* » n'est pas obligatoirement celle d'un contrôle direct par la nationalisation.

### ***Les propositions communistes***

Selon Denis Woronoff<sup>95</sup>, le parti communiste, à l'issue d'un long cheminement de la pensée depuis le XIX<sup>e</sup> S, se serait rallié à l'idée de la nationalisation en 1937-1938 « *dans l'esprit d'une lutte contre les "monopoles" et les "trusts"* », confirmant ce choix à la Libération. Il admet cependant qu'il y avait encore discussion sur le sens à donner à ce processus. Georgette Elgey<sup>96</sup> pense que malgré les positions officielles du parti communiste en ce sens, les nationalisations n'étaient pas réellement souhaitées, en 1946, par les dirigeants<sup>97</sup> pour des raisons diverses d'ailleurs qu'elle ne parvient pas à déterminer réellement car les déclarations des uns et des autres à ce propos se contredisent. Maurice Thorez disait alors:

« Nous sommes pour la révolution demain. En attendant, aujourd'hui, nous voulons que le régime capitaliste fonctionne selon ses propres lois auxquelles il ne faut pas porter atteinte. Nous n'allons pas aider le régime capitaliste à s'amender. »<sup>98</sup>

Selon Mendès France, les communistes votent finalement les nationalisations parce « *qu'ils ne pouvaient pas faire autrement* », ce que démentit formellement M. Thorez. De son côté, J. Duclos a cependant admis que sans s'opposer aux nationalisations, les communistes n'y voyaient en aucun cas une mesure « *socialiste* »<sup>99</sup>. En tout cas, si réticence il y a eu, celle-ci n'a pas empêché l'élaboration d'un projet communiste de nationalisation de la sidérurgie<sup>100</sup> qui est soumis à l'Assemblée Constituante.

<sup>93</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994.

<sup>94</sup> AN/ 72 AS / 90/ CNPF/ discours du Général de Gaulle à l'Assemblée consultative le 2 mars 1945 (manuscrit non signé).

<sup>95</sup> Denis Woronoff, *op. cit.*, p. 494.

<sup>96</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.30.

<sup>97</sup> « *Certains théoriciens marxistes soutiennent que le régime capitaliste condamne et déforme par son existence même toute réforme profonde. Des nationalisations effectuées en système bourgeois desservent la cause du prolétariat. (...) Fort de cette argumentation, André Marty, président du groupe communiste à l'Assemblée constituante, refusera de rapporter devant l'Assemblée le projet de nationalisation de l'électricité. Or, l'autorité d'André Marty dans le parti est considérable.* ».

<sup>98</sup> Georgette Elgey, *op. cit.*, p.30.

<sup>99</sup> *idem*.

<sup>100</sup> Celui-ci a été remis, à titre confidentiel, par M. Goldberger à Henri de Wendel, AN/ 189 AQ/ 216/ 12 sept 1946.

**Document 4 : Projet communiste de nationalisation de la sidérurgie<sup>101</sup>**

art. 1 : Sont nationalisées et sont gérées dans l'intérêt exclusif de la Nation, les mines de fer et les entreprises productrices de fonte et d'acier et de tous les produits connexes dérivés, dont les noms suivent:

- Groupe de Wendel: les petits-fils de de Wendel; de Wendel & Cie
- groupe de Moselle: S<sup>té</sup> lorraine des aciéries de Rombas, S<sup>té</sup> métallurgique de Knutange, union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels
- groupe de Meurthe & Moselle: aciérie de Longwy; la Marine et Homécourt; S<sup>té</sup> des terres rouges; S<sup>té</sup> d'Aubrives et Villerupt; S<sup>té</sup> des aciéries de Micheville; S<sup>té</sup> Senelle-Maubeuge; S<sup>té</sup> de la Providence; S<sup>té</sup> de la Chiers; fonderies de Pont-à-Mousson; S<sup>té</sup> de Saulnes; S<sup>té</sup> de Pompey; Châtillon-Commentry-Neuves Maisons.
- groupe du Nord: Aciéries Nord et Est; S<sup>té</sup> de Denain-Anzin; S<sup>té</sup> de Paris et d'Outreau;
- groupe de l'ouest: métallurgique de Normandie; S<sup>té</sup> de Rouen;
- groupe du centre: Schneider & Cie; S<sup>té</sup> de Givors;
- Sud-Est: S<sup>té</sup> de Chasse.

art.3 : Afin d'assurer la gestion nationale de l'industrie sidérurgique sont créés les organismes suivants:

- 1°) Quatre sociétés nationales sidérurgiques qui prennent les noms suivants:
  - S<sup>té</sup> nationale des aciéries de l'Est (Moselle et Meurthe & Moselle)
  - S<sup>té</sup> nationale des aciéries du Nord (Nord et Pas de Calais)
  - S<sup>té</sup> nationale des aciéries de l'Ouest (Seine Inf., Calvados, Loire inf., Maine et Loire)
  - S<sup>té</sup> nationale des aciéries du centre et du Sud-Est (Saône et Loire, Loire, Rhône, Isère)
- 2°) le conseil national consultatif de l'acier qui aidera le ministre de la production industrielle chargé de coordonner, orienter et contrôler l'activité des s<sup>tés</sup> nationales sidérurgiques.

art.8 : Chaque S<sup>té</sup> est administrée par un conseil de 15 membres nommés par décret (...) : 5 représentants des intérêts généraux de la Nation (...) 5 représentants du personnel; 5 représentants des consommateurs de produits sidérurgiques. (...) Les membres du CA ne doivent avoir aucun intérêt, sous aucune forme dans les entreprises connexes existant en France et dans les entreprises identiques ou connexes existant à l'étranger (...)

art.13 : Le conseil national consultatif comprend 24 membres , soit: 8 délégués du personnel (...) proposés par les organisations syndicales les plus représentatives; 8 délégués des pouvoirs publics (...) 8 délégués des industries utilisatrices...

art.14 : Le CNCA est présidé par le ministre ou son représentant

Dans la ligne du projet défendu par Mendès France, ce texte dépossède donc complètement les patrons de leurs entreprises, y compris même de leur représentation au sein du comité de gestion, privant ainsi la sidérurgie nationale des savoirs qu'ils auraient pu lui apporter. L'exposé des motifs de la proposition de loi tendant à la nationalisation de la sidérurgie s'appuie sur le fait que le Conseil national de la Résistance prévoyait ces mesures dès la Libération<sup>102</sup>. L'objectif de la loi serait de doter la France d'un appareil de production complet dont la création doit être assurée par la nationalisation des mines de fer, des hauts-fourneaux et des aciéries<sup>103</sup>. Ce texte met aussi en avant la nécessité dans laquelle la France se trouve de disposer du charbon de la Ruhr, qu'elle doit obtenir au titre des réparations, position qui va être exactement la ligne directrice de la diplomatie française dans ce domaine et qui révèle donc un large consensus de l'opinion française, tout au moins de ses partis politiques.

Pour la firme de Wendel, la nationalisation se ferait sans indemnisation<sup>104</sup>, ce qui fait référence bien sûr à l'accusation de collaboration largement diffusée par le journal *Combat*, entre autres, entre autres.

<sup>101</sup> AN/ 189 AQ/ 216, 12 sept 1946.

<sup>102</sup> En réalité, le texte du C.N.R. n'est pas aussi clair (« grands moyens de production monopolisés »?) en ce qui concerne la sidérurgie, alors qu'il l'est pour ce qui est de l'exploitation minière. Sans doute existait-il déjà des dissensions entre les résistants auteurs des textes d'orientation.

<sup>103</sup> AN/ 189 AQ/ 216.

<sup>104</sup> par « confiscation pure et simple de l'actif constitué ». Le groupe de Wendel fait partie selon le texte des

« Les propriétaires des deux firmes de Wendel ont surabondamment prouvé leur mépris de l'intérêt national. Une preuve éclatante de leur trahison réside dans l'aveu que constitue cette phrase écrite le 3 juillet 1940 dans une lettre adressée au "Militärbefehlshaber in Frankreich": "étant donné que le but que nous proposons correspond entièrement aux vues du gouvernement allemand". »<sup>105</sup>

Cette phrase sortie de son contexte n'a aucune signification et les documents que j'ai consultés, s'ils révèlent bien des contacts entre les de Wendel et les autorités allemandes, montrent le contraire de ce que l'on a soutenu. De toute façon, la famille ayant vu ses entreprises confisquées pendant la guerre, on voit bien qu'il s'agit là d'autre chose. Sans fondement, cette accusation est bien révélatrice, comme on l'a déjà fait remarquer, du symbole que représente en France cette famille qui pourtant est bien loin de concentrer dans ses mains la puissance réelle que concentrait en Allemagne des familles comme les Krupp ou les Thyssen.

Pour les autres firmes (aciéries de Longwy, Marine et Homécourt, Terres rouges, Aubrive et Villerupt, Micheville, Senelle-Maubeuge, Providence, Chiers, Pont-à-Mousson, Saulnes, Pompey, Châtillon-Commentry, aciéries du Nord et de l'Est, Denain-Anzin, Paris et Outreau, Métallurgie de Normandie, S<sup>té</sup> de Rouen, Schneider, S<sup>té</sup> de Givors, S<sup>té</sup> de Chasse), l'expropriation donnerait lieu à une indemnisation des actionnaires. Il y a, enfin, un cas à part, celui des trois sociétés de Moselle [aciéries de Rombas, Knutange, Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels (UCPMI)] dont les usines proviennent de biens de propriétaires allemands qui durent les céder en 1918 et qui en reprirent possession en 1940<sup>106</sup>. Ces usines devraient, selon la proposition communiste, revenir à la France sans indemnité, pour avoir été acquises « *dans des conditions scandaleuses* »<sup>107</sup>.

Pourquoi donc, alors qu'un ministre communiste, Marcel Paul, dirige la production industrielle, qu'un autre communiste, François Billoux, est ministre de l'économie nationale et qu'un troisième, Ambroise Croizat, est ministre du Travail, cette proposition ne passe-t-elle pas ? Et pourtant cela représente un certain contrôle de l'appareil de production français: aux Charbonnages de France, nouvellement créés, les communistes arrivent ainsi à s'imposer majoritairement et pour longtemps dans le conseil d'administration<sup>108</sup>.

Ce n'est certes pas l'influence plus ou moins souterraine d'un de Wendel qui ne siège même pas à l'assemblée constitutionnelle<sup>109</sup>. Cette époque est désormais révolue, si tant est que cette influence ait été un jour telle que ses détracteurs la présentaient avant-guerre. En réalité, les liens sont loin d'être coupés entre les sidérurgistes et les partis du pouvoir, en particulier avec le MRP qui demande son avis à Robert Fabre, le secrétaire général du Conseil national du Patronat français pour les affaires économiques, sur cette question de nationalisation de la sidérurgie, « *du point de vue technique et du point de vue politique* »<sup>110</sup>. Celui-ci en informe la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française et demande de quelle manière son apport personnel peut se formuler. On peut penser que les décideurs eurent une oreille attentive aux commentaires de ce dernier.

« *usines dont les propriétaires doivent être convaincus de trahison et dont les biens doivent être purement et simplement confisqués* », AN/ 189 AQ/ 216.

<sup>105</sup> AN/ 189 AQ/ 216.

<sup>106</sup> cf. *supra* chapitre 6. La confiscation des entreprises de la Moselle.

<sup>107</sup> « *ainsi qu'il ressort du rapport en date du 19 janvier 1928 fait au nom de la commission des marchés et des spéculations, commission de la Chambre des députés, qui devait enquêter sur "le séquestre des biens des ressortissants anciens ennemis"*. » in AN/ 189 AQ/ 216.

<sup>108</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.21.

<sup>109</sup> A son grand désespoir, il y a eu une erreur ( ?) de nom qui l'a fait éliminer de la liste des candidats possibles. A son sujet et à celui de son influence, voir l'indispensable livre de J.N. Jeanneney, *François de Wendel en république*, 1976.

<sup>110</sup> AN/ 72 AS/ 90/ Nationalisations/ lettre de Robert Fabre à Ferry, de la CSSF, 14 février 1947.



Selon Philippe Mioche, cette idée de nationalisation a été écartée lors de la constitution du gouvernement Gouin, la nécessité de rigueur financière ayant emporté la décision politique<sup>111</sup>. Il semble également que les communistes n'étaient pas vraiment décidés, ils ont abandonné leur projet de décembre 1946 et n'en reparlent plus. Le problème n'est plus évoqué qu'une seule fois l'année suivante. Cependant le risque de nationalisation ne fut pas nul à cette époque, et l'on peut comprendre que certains sidérurgistes aient été très prudents et donc peu enclins à l'innovation. Cependant quand le Plan fut adopté définitivement en janvier 1947, le sort de la sidérurgie était réglé pour un moment : elle resterait dans les mains du privé.

### Perspectives d'action et rôle du gouvernement provisoire

Entre juin 1944 et décembre 1944, le CORSID (puis l'OPSID) procède à différentes enquêtes sur les dommages de guerre et sur le matériel enlevé par les Allemands, avec des demandes portant sur les noms des personnes ayant donné les ordres d'enlèvements ou ayant présidé à ces derniers. Son travail consiste aussi à faire diverses enquêtes sur l'emploi de la main d'œuvre<sup>112</sup>.

A. Aron, le commissaire provisoire de la sidérurgie, envoie une note relative à une « première étude à entreprendre en commun par les diverses sociétés au sujet de l'intérêt de certaines mesures de spécialisation des fabrications ». Tout en prétendant ne pas vouloir intervenir dans le fonctionnement des commissions régionales du CORSID, il désigne cependant dans chaque région une société<sup>113</sup> à laquelle il demande de s'occuper de la convocation des représentants des autres entreprises, en proposant un rythme très élevé de travail, d'environ deux réunions par semaine. On est visiblement décidé en haut lieu à faire changer rapidement les choses.

« commission du Nord: Aciéries du Nord et de l'Est  
 commission de Longwy : société des aciéries de Longwy  
 commission de Meurthe et Moselle et de Moselle : MM. de Wendel  
 commission des aciéries Martin du Centre et du Midi : établissements Schneider  
 commission des usines d'aciers spéciaux: société d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries électriques d'Ugine »<sup>114</sup>

A peine effectuée la libération de leur région, les sociétés ressortent de leurs tiroirs les projets d'équipement ou d'amélioration qui avaient dû être reportés d'année en année. En dehors de cette amélioration technique et de l'augmentation des capacités, de nouveaux équipements sont souhaités, en particulier dans le domaine du laminage. Les tôles sont en effet un produit d'avenir et l'on souhaite investir dans des trains à larges bandes, « *dernier cri de la technique du laminage* »<sup>115</sup> C'est le moment de grands bouleversements pour certaines sociétés. Mais les pouvoirs publics jouent un rôle déterminant dans la remise en route de l'activité industrielle et sous le gouvernement provisoire la contrainte administrative reste forte: des organismes officiels dépendent les autorisations nécessaires, par exemple de l'achat de devises étrangères pour certaines acquisitions de matériels, aussi bien que l'attribution de crédits indispensables à la remise en état et à l'investissement.

Le patronat n'ose critiquer qu'encore assez prudemment les mesures prises en urgence par le gouvernement provisoire de la république et d'ailleurs certaines propositions lui conviennent.

<sup>111</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, 1987. p.249.

<sup>112</sup> AN/ 62 AS/ 8/ CORSID/ enregistrement de circulaires.

<sup>113</sup> Ces sociétés sont celles qui bénéficiaient du plus fort quantum d'acier avant 1939 ou qui ont réalisé la plus forte production.

<sup>114</sup> AN/ 62 AS/ 8/ CORSID/ note du 16 avril 1945, signé A. Aron.

<sup>115</sup> Denain-Anzin, *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950, p. 96.

Pour les aspects techniques des transformations nécessaires, l'entente entre les pouvoirs publics et les sidérurgistes semble bonne. Le seul aspect de la politique du gouvernement qui est critiqué, c'est celui qui concerne les prix et les salaires. Selon eux, l'augmentation massive des salaires, qui a été décrétée par les pouvoirs publics au lendemain de la Libération, a été faite dans des conditions hâtives, sans étude préalable des conséquences sur l'industrie et sans que les prix de vente des produits sidérurgiques aient subi les hausses correspondantes, ce qui a aggravé le déséquilibre financier. Les sociétés, à titre individuel<sup>116</sup>, comme la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française au nom de toutes, protestent à plusieurs reprises contre cet état de fait.

Tous les problèmes évoqués au sujet des approvisionnements et de la main-d'œuvre expliquent, dans de nombreux cas, des pertes d'exploitation pour les sociétés sidérurgiques, sauf quand la production de certains établissements mieux situés permet de compenser les pertes des autres unités. D'autant plus que la demande est bien là et que la cadence de la production se relance à fond en 1946 (pour toute la France, doublement de la production sidérurgique entre le début et la fin de l'année 1946) tout en restant encore loin des chiffres d'avant-guerre. Cette relance augmente les rendements et permet de gagner sur les prix de revient, mais insuffisamment, aux dires des sidérurgistes.

Le problème des prix de vente continue donc à se poser car les pouvoirs publics jouent en fait dessus pour tenter de freiner l'inflation inévitable. Ils compensent d'ailleurs les blocages de prix par des subventions et sont bien conscients des problèmes, ayant fait faire une enquête par des experts qui a confirmé les problèmes dénoncés par les sidérurgistes et a entraîné le vote par le Parlement d'un crédit complémentaire relevant le prix des produits sidérurgiques en 1946<sup>117</sup>.

### *Le nouvel office professionnel*

L'ancien Comité d'organisation de la sidérurgie (CORSID) était composé de J. Aubrun, président, d'E. Roy, vice-président et délégué-général, de L. Daum, J. Dupuis et de Francou. Le nouveau gouvernement s'appuie provisoirement sur ce comité, afin d'assurer la transition avec de nouvelles instances, à créer.

« L'organisation de la profession doit être désormais poursuivie en accord avec les principes généraux qu'énoncera le gouvernement provisoire de la République Française présidé par le général de Gaulle. En attendant la mise en place du plan de reconstruction économique, le Comité d'organisation demeure l'organisme de transition chargé des affaires courantes (...) »<sup>118</sup>

L'ordonnance du 7 octobre 1944 met fin à ce fonctionnement et ses membres cessent, à cette date, d'exercer leur fonction. La direction du Comité a été reprise en main par le directeur de la sidérurgie jusqu'à la nomination d'un commissaire provisoire, rendue officielle par l'arrêté ministériel du 8 mars 1945, et à la transformation du Comité d'organisation en Office professionnel.

Le Comité avait en charge également la gestion de diverses caisses professionnelles. La caisse corporative est destinée à indemniser partiellement les sociétés dont les taux de marche sont, par suite de circonstances extérieures, inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la profession. Elle est alimentée par des versements imposés aux sociétés dont l'activité est supérieure au taux moyen de la profession. Les caisses des aciers, fonte phosphoreuse, et fonte hématite reçoivent les compléments de prix de vente versés par l'État directement aux producteurs, en plus des encaissements de la clientèle. « *les prix officiels de vente ont été, en effet, maintenus jusqu'ici à un taux systématiquement inférieur aux dépenses réelles*

<sup>116</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/ 1/ Marine et Homécourt, rapport assemblée ordinaire de fév. 1945 (exercice 1943-1944).

<sup>117</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ Rapport juin 1947.

<sup>118</sup> AN 68AJ/ 107, circulaire périodique d'informations générales éditée par le Comité, en date d'août 1944, p. 142, article "Libération".

*d'exploitation.* »<sup>119</sup>. Le commissaire, dans sa note de synthèse sur la situation de la sidérurgie au début de l'année 1945, tient à rendre hommage au travail des sidérurgistes pendant l'Occupation.

« (...) à l'indépendance et au courage constamment déployés par le comité en face des exigences toujours croissantes des autorités d'occupation; des résultats inespérés ont été obtenus, au prix d'efforts incessants et même de risques graves, en vue de restreindre au minimum l'emprise des Allemands sur l'industrie sidérurgique française. »<sup>120</sup>

Venant d'un homme comme Aron, chassé de son poste de directeur des aciéries du Nord et de l'Est en 1941, parce que juif, qu'on ne peut pas soupçonner de connivence avec les autorités de Vichy, on peut penser que son jugement est de bonne foi. Pour pouvoir préparer de nouvelles bases à l'organisation de la sidérurgie française, il demande que le gouvernement assure l'exercice sur l'ensemble des établissements d'une autorité effective, centralisée entre les mains d'un chef unique et responsable, à savoir le commissaire provisoire. Mais il rejette l'idée de « réformes de structure plus ou moins radicales »<sup>121</sup>, entendez la nationalisation du secteur.

D'autres technocrates ne partagent pas non plus le point de vue de Pierre Mendès France au sujet de la nationalisation de la sidérurgie. L'adjoint au Secrétaire à la production, écrivant au Directeur de la sidérurgie, lui demande de reprendre une note qu'il a faite sur des projets relatifs à la réorganisation de la Sidérurgie, en insistant sur ces points, dont la nécessaire collaboration avec les sidérurgistes.

« la formule adoptée serait une formule d'économie dirigée, avantages, inconvénients; la nationalisation ne peut être envisagée; conduite de ces industries extrêmement complexe; aspect international du problème: rappeler en particulier le Cartel de l'Acier et les liaisons avec la Belgique, la Ruhr, l'Angleterre, etc. La collaboration des sidérurgistes privés est indispensable, donc projet Aron, indiquer que le projet tel qu'il est, sans être explicitement adopté, ne rencontrerait pas d'opposition violente de la part des sidérurgistes. »<sup>122</sup>

Aron désire s'appuyer sur les initiatives individuelles et déclare que son rôle est de les faire converger vers l'intérêt général. Pour ce faire, il réclame un Office professionnel « *fortement constitué* »<sup>123</sup>.

Le nouvel office professionnel (OPSID) est donc en partie dans la continuité des organismes de la guerre et des hommes. Son travail débute par la mise en place des commissions d'études dès avril 1945, avec un travail d'enquête et de réorganisation. On a vu que le commissaire provisoire avait déjà organisé des réunions de travail avec les entreprises, dans le cadre de cinq commissions régionales<sup>124</sup>. Mais l'Office rencontre quelques problèmes provisoires de personnel.

« En sus du départ des cinq membres composant le Comité proprement dit, le CORSID s'est vu privé, depuis la Libération, du concours des différents chefs de services; ceux ci ont repris progressivement leur place dans leurs anciennes sociétés, notamment dans les entreprises de Moselle, remises en possession de leurs établissements. »<sup>125</sup>

Le recrutement de nouvelles personnes est difficile, en partie à cause de problèmes de salaires des cadres : les ingénieurs se voient offrir dans le privé des salaires bien plus attractifs que ne leur offre la Direction de la sidérurgie, et sans aucune comparaison par rapport à ce que

<sup>119</sup> *idem.*

<sup>120</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie fin 1944-début 1945/ note du commissaire provisoire/ 27 avril 1945.

<sup>121</sup> *idem.*

<sup>122</sup> AN/ F 12/ 10 063/note de l'inspecteur des mines, Jenn, adjoint au secrétaire à la production, au directeur de la Sidérurgie, en date du 13 mars 1945.

<sup>123</sup> AN/ F 12/ 10 063/ 27 avril 1945, *op. cit.*

<sup>124</sup> *cf. supra.*

<sup>125</sup> AN/ F 12/ 10 063/ Rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie fin 1944-début 1945/ note du commissaire provisoire/ 27 avril 1945.

perçoivent les experts américains envoyés en mission en France. Le directeur estime qu'il faudrait recruter 10 à 20 experts ingénieurs compétents, « doués d'un indispensable esprit d'intérêt public » et dont le salaire devrait être nettement supérieur à celui qu'ils pourraient se voir offrir dans le privé, vu l'ampleur et la difficulté des tâches qui les attendent et dans la mesure où les investissements à faire dans ce secteur sont très élevés (30 à 50 milliards prévus)<sup>126</sup>.

Malgré la volonté affichée de travailler d'un commun accord avec les sidérurgistes, par la suite, la réorganisation des administrations du Ministère de la Production industrielle s'est effectuée sans que l'on tienne compte des avis des professionnels qui ne sont d'ailleurs pas vraiment d'accord sur le sujet. En particulier, le rattachement du secteur sidérurgique à la Direction des mines est dénoncé par Jules Aubrun en février 1949.

« M. Aubrun profite de cette réunion pour indiquer que, malgré les assurances données par le cabinet du Ministre de la production industrielle, celui-ci a, sans consultation préalable de la profession, rattaché la sidérurgie à la direction des mines (M. Perrineau) et désigné M Denis pour s'occuper spécialement, dans ce cadre, des affaires sidérurgiques. Toutefois, on a donné à la chambre syndicale l'assurance qu'avant la mise en place du nouveau dispositif, une conférence aurait lieu pour revoir le fonctionnement du régime auquel est soumise la sidérurgie. (...)

Sur le fond du problème, M. Roland Labbé exprime le regret que la sidérurgie n'ait pas été rattachée à la DIME qui serait devenue Direction de la métallurgie - la DIME ayant des tendances dirigistes moins accentuées que la direction des mines et étant une direction dont l'évolution de la situation peut normalement entraîner le dépérissement.

M. Aubrun indique que la direction des mines a juridiction, en dehors des mines de fer, sur les ferroalliages, l'aluminium, le ciment et que l'on pouvait redouter, en étant rattachés à la DIME, d'être entre les mains des clients de la sidérurgie. Il ajoute qu'en définitive, la question a été résolue, sans égard aux vœux de la chambre syndicale, dans la volonté de respecter avant tout les démarcations existant en fait entre les prérogatives et les « fiefs » des grands corps d'ingénieurs de l'État. »<sup>127</sup>

## Les nouvelles instances patronales françaises

L'Office professionnel (OPSID) qui avait remplacé en 1944 le CORSID, est dissous en juillet 1946. C'est la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française (CSSF) qui en reprend les attributions. Face aux pouvoirs publics, les sidérurgistes se sont en effet réorganisés. Ce nouveau syndicat, héritier du Comité des Forges<sup>128</sup> dissous par Vichy, est recréé dès 1944. C'est une union de syndicats professionnels d'entreprises sidérurgiques dont le but est à la fois de défendre les intérêts économiques de ses membres, de représenter la profession et d'en défendre les intérêts collectifs, de faciliter la vente des produits sidérurgiques mais aussi « *d'étudier sur le plan national toutes les questions intéressant le développement et le progrès des entreprises sidérurgiques* ». <sup>129</sup> Au total 41 sociétés sont membres du conseil d'administration (1944), au capital minimum de 1,6 et maximum de 275 millions de francs. Le président en est Jules Aubrun.

La CSSF comprend 44 membres au total. Elle est dirigée par un bureau de huit membres et rassemble les syndicats régionaux de la sidérurgie (Chambres syndicales de la sidérurgie de

<sup>126</sup> AN/ F 12/ 10 063/ note du 21 août 1945, de la direction de la sidérurgie au secrétaire général de la production (signée Bureau); a/s des problèmes posés par la réorganisation de la sidérurgie.

<sup>127</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ contrôle de la sidérurgie allemande/ aide-mémoire de la réunion du 2 fév. 1949.

<sup>128</sup> Il en intègre les anciens bureaux.

<sup>129</sup> AN/ 65 AQ / K 315/1 Chambre syndicale de la sidérurgie française : statuts 1944. cf. *annexe*.

l'Est, de la Moselle, du Nord, du Bassin de la Loire et Syndicat des industriels métallurgistes ardennais) ou les syndicats par spécialités (acier de coutellerie, aciers fins et spéciaux, fer-blanc, tôles fines et spéciales, tôles galvanisées), Chambres syndicales des lamineurs-transformateurs, des producteurs de scories Thomas<sup>130</sup>.

Différentes organisations lui sont rattachées : le CPS, Comptoir des produits sidérurgiques prend en 1947, après la dissolution de l'Office professionnel, la suite du Comptoir sidérurgique de France (CSF) créé en 1919, puis de l'Office des fers, fontes et aciers (OFFA) créé en 1940. Jusqu'en 1952, le CPS est chargé de la répartition des Commandes entre les usines productrices, de la facturation et de l'encaissement.

**Document 5 : Membres du conseil d'administration du CPS (1947)**<sup>131</sup>

MM. de Wendel & Cie ;  
 MM. Schneider & Cie ;  
 Sté métallurgique de Senelle-Maubeuge ;  
 Sté des hauts-fourneaux forges et aciéries de Denain et d'Anzin ;  
 Sté des forges et aciéries du Nord et de l'Est ;  
 Sté des aciéries de Longwy ;  
 M. Lambert-Ribot ;  
 M. Jean Dupuis ;  
 M. Jacques Godron.

Le GIS, Groupement de l'industrie sidérurgique, constitué en 1946 sous la forme d'une société anonyme, est l'organisme de financement de la profession, qui lance de grands emprunts financiers. Il regroupe 64 sociétés sidérurgiques ou minières qui représentent plus de 90 % de l'activité totale. Il est administré par un conseil de 12 membres, représentants les principaux groupes sidérurgiques et est assisté d'un Comité des engagements, composé de quatre personnalités choisies pour leur compétence financière et technique, comité qui est obligatoirement consulté pour toute demande de financement. Il intervient aussi comme caution auprès des banques ou des organismes de prêts publics<sup>132</sup>.

L'OTUA, Office technique pour l'utilisation de l'acier, est maintenu tel qu'il avait été créé en 1928. Il fournit aux utilisateurs tous les renseignements techniques concernant les produits sidérurgiques et leurs conditions d'emploi, en publiant brochures et revues, et assure la liaison avec les autres organismes similaires à l'étranger. Il est dirigé par un Comité de direction composé de 8 membres élus pour 4 ans, et alimenté par une cotisation versée par les adhérents<sup>133</sup>.

Les sociétés s'organisent aussi pour la vente aussi bien sur le marché français que sur les marchés extérieurs. Dès la fin de la guerre, la société Davum Exportation, qui avait été formée dans les années vingt par quelques-unes des principales sociétés sidérurgiques françaises regroupées pour la vente à l'exportation, reprend ses activités. Elle possède plusieurs agences, dont la principale est en Allemagne (Stuttgart: Eisen und Stahlgesellschaft Saar-Luxemburg GmbH; en 1926, elle avait en plus une représentation à Düsseldorf). En 1950, elle est concessionnaire de la vente à l'exportation des produits des sociétés : C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et de St Etienne ; Sidélor (Union sidérurgique lorraine) ; HADIR ; SA des forges et aciéries de Dilling ; Sté des hauts-fourneaux et forges d'Alleverd et S<sup>te</sup> métallurgique de Champagne<sup>134</sup> ; soit 20 usines, dont 2 au Luxembourg et 2 en Sarre, possédant une puissance totale de 42 hauts-fourneaux, 26 convertisseurs Thomas, 24 fours Martin, 26 fours électriques et 79 trains de laminage avec une capacité de production annuelle de 3,8 millions de tonnes d'acier.

<sup>130</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, p.92.

<sup>131</sup> AN 65 AQ / K 487/ Comptoir sidérurgique de France, C/R de l'Assemblée g<sup>ale</sup> du 24 juin 1948 (exercice 1947).

<sup>132</sup> Roger Biard, *op. cit.*

<sup>133</sup> *idem*, p.92 et suiv.

<sup>134</sup> AN 65 AQ/ K 514.

### *Les nouveaux dirigeants*

Les hommes qui dominent la nouvelle CSSF sont plus des technocrates que des grands patrons. Ces cadres, non-héritiers mais occupant des positions extrêmement élevées, ont tous suivi une carrière partagée entre le service public et l'industrie privée, avec parfois des allers-retours de l'un à l'autre. Ils restent en continuité avec la génération de la guerre ou des années qui la précèdent.

Ainsi Pierre Ricard, l'ancien président du comité d'organisation de la fonderie, devient le premier vice-président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, puis son président à partir de 1952. Comme dans les années 1930, la sidérurgie domine toujours le patronat français et Pierre Ricard devient donc, à partir de 1948, le second homme du Conseil national du patronat français (CNPFF)<sup>135</sup>, la nouvelle instance du patronat français qu'il fonde en 1946 avec Henri Davezac, lui-même ancien responsable du comité d'organisation des constructions électriques<sup>136</sup>. Âgé de 46 ans à la fin de la guerre, il est, comme presque tous ses collègues, polytechnicien (sorti Major de sa promotion) et ingénieur des Mines et de l'avis de ses voisins allemands, « *fait preuve d'initiative, d'énergie et d'élan modernisateur qui l'ont très vite placé au-dessus de la moyenne de ses collègues de travail* »<sup>137</sup>. Après avoir été fonctionnaire au Ministère du commerce pendant 15 ans, il est recruté en 1938 comme directeur d'une importante fonderie, étroitement associée au groupe sidérurgique Mar-Mich-Pont<sup>138</sup>. Membre de nombreux conseils d'administration, pendant la guerre - on ne précise nulle part vraiment comment - il amasse une fortune « *considérable* »<sup>139</sup> qui lui permet de racheter un certain nombre d'entreprises et de passer ainsi de simple technocrate au rang de grand patron. Bien que peu représentatif des patrons héritiers qui sont encore majoritaires dans la sidérurgie à la sortie de la guerre, il est considéré comme un grand dirigeant et un symbole de l'union entre la sidérurgie et le CNPF<sup>140</sup>.

Léon Daum (1887-1966)<sup>141</sup> est aussi un exemple type de manager semi-public, semi-privé, mais toujours finalement au service de la sidérurgie. Son père est maître verrier<sup>142</sup> et rien ne le destine particulièrement à la sidérurgie, hormis ses brillantes études et peut-être ses origines lorraines<sup>143</sup>. Lui aussi a fait le parcours presque obligé, il est donc polytechnicien (major) et ingénieur des Mines. Après un premier poste d'ingénieur, la direction de la sidérurgie lui confie à partir de 1914 les mines de Douai puis de Rabat, et en 1918, après un temps de guerre comme capitaine d'artillerie, il est nommé directeur du personnel des mines de la Sarre.

Il entre en 1921 dans l'industrie sidérurgique et bien vite sa compétence et ses qualités personnelles en font un des dirigeants les plus importants de la sidérurgie française. Entré à la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt<sup>144</sup>, il en devient le directeur-général (1927-1952) et le vice-président; il est de plus président de Rombas (1940-1950),

<sup>135</sup> En 1946, le CNPF prend le relais de la CGPF [Confédération générale de la production française], dissoute en 1940, mais sous une forme un peu différente qui associe désormais l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales.

<sup>136</sup> Henry ROUSSO, « l'organisation industrielle de Vichy », in *RH2GM*, n° 116 / 1979, p.27-44.

<sup>137</sup> BA/ B 109 / Stahltrühändervereinigung/ 357, fin 1952.

<sup>138</sup> association des sociétés Marine, Micheville et Pont-à-Mousson.

<sup>139</sup> Henry W. Ehrmann, *La politique du patronat français 1936-1955*, 1959.

<sup>140</sup> *Idem*.

<sup>141</sup> Notices établies à l'aide de sources diverses, dont les notes de la thèse de P. Mioche (*la sidérurgie et l'État en France*, 1992) et son livre avec J. Roux (*Henri Malcor*, 1988), le livre de Vinen (*The politics of French Business*, 1991) et divers extraits de presse au moment de sa nomination à la CECA.

<sup>142</sup> mais sans doute est-il entrepreneur et non simple maître artisan.

<sup>143</sup> Il est né à Nancy.

<sup>144</sup> société dirigée par Théodore Laurent.

président d'Alleward (1941-1949), président du groupement d'étude qui prépare la Sollac puis président de la Sollac (1948-1952).

Tout au début de sa carrière, il est déjà appelé comme représentant de sa profession auprès de la Mission Ruhr (1923). Il est membre du Comité des Forges à partir de 1927, à sa dissolution, il est membre du CORSID<sup>145</sup>, puis de la CSSF<sup>146</sup> (1945-1952). Dans le tout premier après-guerre, il continue son rôle de porte-parole de la profession mais il se préoccupe aussi très vite de la situation de la sidérurgie dans la nouvelle donne européenne qu'il veut très vite normaliser, Europe en laquelle il croit pour l'avenir de son secteur. En 1948, il accepte les responsabilités de président du Comité de l'acier à la commission économique des Nations Unies pour l'Europe (dans le cadre de l'OECE et de la répartition des crédits du plan Marshall).

En 1952, Léon Daum abandonnera ses fonctions professionnelles privées pour répondre à l'appel du gouvernement français qui le propose alors comme représentant à la Haute autorité de la CECA (1952-1959), et sa candidature sera soutenue par l'ensemble de la profession<sup>147</sup>.

Quant au nouveau commissaire chargé de la sidérurgie, il fait lui aussi une carrière d'allers et retours entre entreprise et administration. Alexis Aron (1879-1973) n'est pas un héritier<sup>148</sup>, mais il suit la voie royale : Polytechnique et École des Mines. Il commence une courte carrière dans les ministères pour lesquels il préside en 1918 la commission interalliée de répartition des combustibles; en 1919-1922, il est directeur de l'Office des houillères sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais. Mais très rapidement une carrière d'entreprise s'offre à lui : de 1922 à 1940 il est le directeur-général de la société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

Sa carrière est interrompue par la guerre, car il est juif et doit fuir ; en octobre 1940, il donne sa démission et se réfugie en zone libre. A la Libération, il est chargé par le gouvernement provisoire de préparer un premier plan de sauvetage et de reconstruction pour la sidérurgie française après avoir été nommé en mars 1945 commissaire de l'Office professionnel de la sidérurgie. De retour au service de l'industrie privée, il achève sa carrière à la Chambre syndicale de la sidérurgie (avril 1946).

Ce sont ces hommes, et quelques autres, qui vont être au premier plan des négociations pour la réorganisation et la modernisation de la sidérurgie française mais aussi pour la marche à l'Europe qui s'annoncera bientôt.

## Indemnités et nouvelles conditions de production

Dès 1946, la remise en marche complète de l'industrie semblait presque achevée pour de nombreuses sociétés. Par exemple: la société Gouvy atteint en 1946 un niveau de 90 % de la production de 1938 et la dépasse largement dès l'année suivante<sup>149</sup>. Cependant on note les signes d'une petite crise en 1949 qui se traduit par une baisse des ventes, une accumulation de stocks et des restrictions à l'exportation. Elle entraîne un repli du nombre des emplois. Cette crise disparaît au cours de l'été 1950 à cause des nouvelles circonstances internationales qui revigorent la demande.

---

<sup>145</sup> Comité d'organisation de la sidérurgie, organisme créé par le gouvernement de Vichy.

<sup>146</sup> Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française.

<sup>147</sup> « Le choix de Léon Daum par le gouvernement français et par Jean Monnet a pour but de surmonter les inquiétudes et les réticences des sidérurgistes à l'égard du marché commun de l'acier dont ils craignent le dirigisme. Les projets initiaux de la CECA précisaient qu'il n'y aurait pas de sidérurgistes parmi les neuf membres et Léon Daum est l'unique exception. », P. Mioche, Thèse, op. cit. Cependant dès 1953, on relève à plusieurs reprises que la distance se creuse entre Daum et les syndicats patronaux.

<sup>148</sup> Son père était rabbin.

<sup>149</sup> AN/ 65 AQ/ K386 / Gouvy.

Les établissements remplissent des dossiers de demandes d'indemnisations. En 1949, la plus grosse part a été remboursée. Certains remboursements avaient déjà été effectués pendant la guerre, au fur et à mesure des dommages, en particulier en 1940, mais aussi dans le courant de l'année 1944. Le calcul des indemnités est complexifié à partir de 1945 par l'inflation galopante qui oblige à jongler avec les coefficients, différents en plus selon le type de dépenses concerné, comme l'indique le tableau suivant:

**Tableau 134. Usines du groupe Forges et aciéries du Nord et de l'Est<sup>150</sup>**

date effective des travaux	coefficient par rapport à la valeur 1939	
	Immobilier:	éléments d'exploitation: (matériel et stocks)
avant 1947	de 1,2 à 3,23	1,4 à 2,78
1947	5,27 à 5,7	7 à 7,4
1948	10 à 10,16	13,2 à 15,05
1949	12,3	16,5

Pour prendre un exemple de ces indemnisations, nous suivons le dossier de la société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est

**Tableau 135. Bilan des indemnisations pour la société Forges et aciéries du Nord et de l'Est<sup>151</sup>**

Total des dépenses par Usine (en francs)	Hautmont (Nord)	Louvroil (Nord)	Montataire	Trignac <sup>152</sup>	Trith St Léger à Valenciennes <sup>153</sup>	mine de fer de Piennes à Joudreville
évaluation des dommages valeur 1939	1 179 833	12 017 409	3 533 698	26 659 440	18 526 160	878 000
<b>Dépenses réglées par le sinistré :</b>						
restitutions antérieures à 1947 <sup>154</sup>	1 796 430	24 659 140	6 062 164	4 327 189	27 051 892	660 404
restitution effectuée en 1947	34 672	54 737 946	12 925 791	466 583	107 222 599	37 759 265
restitution effectuée en 1948 <sup>155</sup>	20 410	38 316 584	9 352 194	3 478	56 330 236	72 485 779
<b>Sommes déjà perçues au titre des dommages de guerre</b>	<b>1 254 000</b>	<b>19 100 000</b>	<b>4 890 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>31 860 000</b>	<b>839 000</b>

Finalement, vu la vétusté moyenne du matériel, les destructions dues aux bombardements n'ont-elles pas été un moindre mal ? Grâce aux subventions de l'État, finalement ce sont les unités les plus touchées qui, selon Philippe Mioche<sup>156</sup>, s'en sont le mieux sorties. Il cite le commentaire d'André Robert, ancien directeur des Dunes, pour qui « *ce fut le gros « avantage » de l'usine des Dunes ... que d'avoir été dévastée pendant la guerre, la reconstruction a dû s'y faire à neuf.* » La sidérurgie du Centre a été, de ce point de vue défavorisée, malgré le relais qu'elle a constitué pendant la guerre.

<sup>150</sup> AN/ F 12/ 11 008/ Direction de la sidérurgie/ Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

<sup>151</sup> Future USINOR, après son association avec Denain-Anzin, et la première à bénéficier de l'installation en France d'un train de laminoir ultra-moderne, importé des États-Unis. Sources : AN/ F 12/ 11008 Direction de la sidérurgie/ Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est. Voir tableau complet en Annexe.

<sup>152</sup> Les fabrications étant définitivement arrêtées, les indemnités relatives aux dommages subis par l'usine de Trignac non reconstitués sur place ont été reportées sur les unités de Valenciennes, Louvroil, Montataire et la mine de Piennes.

<sup>153</sup> non compris des wagons de 40 tonnes enlevés par les Allemands.

<sup>154</sup> de juillet 1940 et aussitôt après chaque sinistre.

<sup>155</sup> arrêtées le 30 juin 1948 en raison de l'apport des usines à la société Usinor le 1<sup>er</sup> juillet 1948...

<sup>156</sup> Ph. Mioche, J. Roux, *Henri Malcor*, 1988, p.62



## LE PLAN DE MODERNISATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

Dès la Libération, et dans la continuité de la réflexion qui avait été menée pendant la guerre, la modernisation du pays apparaît comme aussi nécessaire que sa reconstruction. En effet, un effort de prévision en matière économique a été fait pendant la guerre, facilité par un très grand contrôle de l'État sur l'économie. Le gouvernement et le premier Parlement élu étaient aussi tous deux acquis au planisme économique. Le plan Monnet, s'il est le premier plan français à être mis en œuvre, n'est donc pas vraiment une innovation : son élaboration a été grandement facilitée par le travail des équipes antérieures, qui avaient préparé les ébauches de 3 plans précédents qui ne furent pas mis en application.

En effet, selon P. Mioche<sup>157</sup>, et contrairement aux affirmations réitérées de Jean Monnet, ce plan, bien que très novateur dans certains de ses aspects, trouve sa source dans les trois plans élaborés d'abord sous l'Occupation (février 1942, Délégation à l'équipement national, plan décennal programmé pour l'après-guerre), puis à la Libération (novembre 1944, Délégation à l'équipement national, plan intitulé « Tranche de démarrage »)<sup>158</sup> et en 1945 (Ministère de l'Économie Nationale, sous la direction de Pierre Mendès France). Utilisant le travail qui avait été réalisé sous Vichy, Pierre Mendès France remanie et prolonge la « Tranche de démarrage » pour servir de point de départ à la préparation d'un plan de deux ans qui, lui-même, doit assurer la transition vers un Plan de plus grande envergure<sup>159</sup>, en s'appuyant sur les mêmes hommes, les mêmes méthodes de statistiques et les mêmes moyens d'information. C'est la mise en place du dernier plan (1945), au sein d'une organisation très centralisée, qui a permis la rencontre des hommes qui vont assurer le lien avec le futur plan Monnet<sup>160</sup>.

Certaines divergences d'importance opposent les planistes convaincus de l'équipe Mendès France qui veulent en profiter pour réformer les structures (« *A l'État rénové incombe une politique active.* »)<sup>161</sup>, à des hommes comme René Pleven qui veut que l'État se contente d'un dirigisme libéral<sup>162</sup>. Alors ministre des Finances, il s'oppose à la politique de Mendès France qui avait créé une Direction du Plan, dont Boris assurait l'intérim. Il s'empresse de la dissoudre quand il devient à son tour ministre de l'Économie Nationale. Mais cette reconstruction planifiée figurait au programme du C.N.R., et Vincent Auriol s'en est aussi montré partisan<sup>163</sup>. C'est donc la voie de la planification qui est choisie, mais une planification entendue comme une coordination et une aide, dans un système économique dont on ne remet pas en cause le libéralisme et donc la liberté d'entreprise ni de propriété - sauf pour quelques cas marginaux. L'échec et la démission de Pierre Mendès France en avril 1945 n'entraînent pas l'échec de cette idée.

Les communistes assurent leur soutien et une participation active à cette entreprise, justement parce qu'elle se situe dans un contexte d'aménagement conjoncturel et non point de réforme de structure<sup>164</sup>.

<sup>157</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet: les discours et les contenus dans les premiers plans français 1941-1947 », in *Revue historique*, n° 538 avril-juin 1981, p. 405-438. Les pages qui suivent doivent beaucoup aux différentes recherches de Philippe Mioche dont je salue ici le travail novateur.

<sup>158</sup> Richard F. Kuisel, « Vichy et les origines de la planification économique (1940-1946) », *Le Mouvement social*, n° 98, 1977/1, p. 77-101.

<sup>159</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet ... », *op. cit.*

<sup>160</sup> « *son ébauche a permis une rencontre entre des hauts fonctionnaires "planificateurs" de l'ex-DGEN (Surleau, Bizot) et des futurs membres de l'équipe de J. Monnet comme R. Marjolin* », in Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet ... », *op. cit.*

<sup>161</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994, p. 498.

<sup>162</sup> *Idem.*

<sup>163</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.413.

<sup>164</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... », *op. cit.* Cependant, les ministres communistes boycottent

Un dernier aspect, et non des moindres, qui emporte la décision finale pour la création d'un plan d'ensemble, c'est que vu les difficultés dans lesquelles se débat à ce moment-là la France, elle ne peut quasiment survivre, et encore moins espérer relancer la machine économique, sans l'aide précieuse en dollars des Américains. Or ceux-ci réclament, pour l'attribution d'une aide plus substantielle que des prêts ponctuels, un dossier d'ensemble cohérent pour un projet d'équipement et de modernisation.

« Ni les nationalisations ni la planification, qui comportaient, ensemble, ce take-off des investissements lourds en lequel les économistes voient le mécanisme essentiel de la nouvelle période de la croissance française depuis 1945, ne pouvaient effectivement démarrer rapidement sans de fortes injections de dollars. De sorte que c'est aussi à l'aide financière du gouvernement américain - dès 1945 et 1946, bien avant "l'aide intérimaire" et le plan Marshall - que les réformes d'après-guerre durent leur démarrage effectif : la pompe à dollars fut mise en état de marche par l'extension du prêt-bail (février 1945) et par les accords Blum-Byrnes (juin 1946) (...) les tout premiers travaux du Commissariat général au Plan (janvier-avril 1946), (...) consistèrent à établir à la hâte et assez grossièrement des prévisions à court terme et à moyen terme de besoins en dollars, prévisions qui garnirent les dossiers de Léon Blum et de Jean Monnet lors de leur mission à Washington au printemps 1946. Plus généralement, la mise en route du plan français était d'ailleurs étroitement liée au choix et à la répartition des importations américaines, en même temps qu'aux prévisions des besoins en dollars. Nécessité de court terme, mais ambiguïté de moyen terme. »<sup>165</sup>

En janvier 1946 est créé le Commissariat au Plan chargé d'établir le « *premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique pour la métropole et les territoires d'outre-mer* »<sup>166</sup>. Ce plan est placé sous la direction de Jean Monnet, considéré comme l'homme de la situation car il a séjourné deux ans aux États-Unis, où il a participé à la planification de guerre ce qui lui a de plus permis de lier des connaissances qui devraient être utiles à la France qui dépend beaucoup de l'aide d'urgence américaine et de celle qui est promise par la suite, si des plans complets d'équipement sont proposés. Il s'entoure d'une équipe réduite, avec deux collaborateurs de tous les instants, R. Marjolin et R. Hirsch et obtient du général de Gaulle les conditions d'autonomie de travail qu'il souhaitait.

Le Commissariat au Plan, organisme d'urgence théoriquement créé pour six mois, échappe à toute tutelle ministérielle et est rattaché directement à la présidence du Conseil, ce qui représente une grande liberté d'action et une indépendance politique. C'est la fin de la conception que défendait Pierre Mendès France du rôle novateur et leader du Ministère de l'économie nationale. Monnet dirige ce Commissariat jusqu'en 1952.

## Le Plan Monnet d'équipement du pays

« La modernisation n'est pas un état de choses, c'est un état d'esprit. »<sup>167</sup>

Cette devise de J. Monnet, inscrite dans le rapport officiel, révèle l'enjeu de ce premier plan: faire passer un souffle nouveau sur l'économie française en s'appuyant sur des changements de mentalité. Le Plan, « *outil de la modernisation* »<sup>168</sup>, doit être approuvé par le Conseil du Plan, présidé par le président du Conseil des ministres, qui comprend la plupart des ministres et dix-huit personnalités choisies en raison de leur compétence. Ce Conseil, qui

---

la réunion du Conseil du Plan qui doit adopter définitivement le plan.

<sup>165</sup> Jean Bouvier, « Sur la politique économique en 1944-46 », in *La libération de la France*, Actes du colloque de Paris, CNRS, 1974., p.414.

<sup>166</sup> Georgette Elgey, *la république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.414.

<sup>167</sup> Rapport général sur le 1<sup>er</sup> Plan de modernisation et d'équipement (nov. 1946-janv. 1947), p.10, cité par G. Elgey, *op. cit.*

<sup>168</sup> Denis Woronoff, *op. cit.*

prolonge le Conseil national économique a surtout un rôle de représentativité pour permettre une légitimation du plan. Il est réuni trois fois, en mars 1946, pour la présentation générale des objectifs, en novembre 1946, pour une première présentation de sa forme finale et en janvier 1947, pour la séance d'adoption définitive du plan<sup>169</sup>. C'est le gouvernement de Léon Blum qui promulgue ce Plan le 16 janvier 1947.

Pour préparer le travail sont formées 18 commissions spécialisées par secteurs, avec des sous-divisions. Leur travail est de mettre au point les mesures les plus adaptées aux objectifs proposés par le Commissariat. Alors que le personnel directement employé par l'équipe Monnet est très restreint (30 chargés de mission et administratifs), la préparation du projet s'appuie sur le travail de plus de mille personnalités de tous les horizons, administratif, patronal ou syndical, choisies pour leurs compétences techniques et leur représentativité professionnelle. On souhaite avoir des personnes qui sont « écoutées » par les leurs, ce qui est assez évident aujourd'hui mais représente à l'époque une conception « révolutionnaire »<sup>170</sup> des relations public-privé qui met en place des habitudes de dialogue<sup>171</sup>.

Une véritable bataille fut nécessaire pour que la présidence des séances de travail ne soit pas automatiquement assurée par le fonctionnaire de l'administration de tutelle mais revienne au plus qualifié: industriel, syndicaliste, le cas échéant (...) On relève parmi les présidents de commissions les noms de personnalités aussi diverses que M. Roy, directeur général des aciéries de Longwy (Sidérurgie), M. Tollet, secrétaire de la CGT (Main-d'œuvre), M. Desoutter, éleveur à la Maison du Val (Production animale), M. Caquot, membre de l'Institut (Matériaux de construction), M. Arrachard, secrétaire général de la Fédération du bâtiment CGT (Bâtiment et Travaux publics), etc. ». <sup>172</sup>

Certains dirigeants critiquent déjà vivement le dirigisme qui préside au travail de la Commission de modernisation, dont par ailleurs François de Wendel a été exclu<sup>173</sup>. En effet, les décisions essentielles sont prises par l'équipe du Commissariat elle-même. Les travaux des commissions commencent au printemps 1946. En particulier lui est assigné le bon déroulement des négociations franco-américaines du début de l'année 1946 (Blum-Byrnes)<sup>174</sup>. Son principal travail est de préparer les réunions du Conseil du Plan qui devra approuver le projet final. Un rapport préliminaire de la Commission est présenté en août 1946, complété par des précisions sur les usines et les types de production, en novembre de la même année. En février 1947, une nouvelle version fait part des propositions par usines, mais ce n'est qu'en octobre 1947 que le syndicat patronal prend officiellement position sur ce travail<sup>175</sup>. Les différents auteurs soulignent en général l'empirisme qui a procédé à l'ensemble de ce projet. Cette souplesse fut sans doute nécessaire pour faire aboutir un projet qui prit beaucoup de retard par rapport aux prévisions initiales<sup>176</sup>.

Le cadre du Plan général de l'économie française, prévu sur quatre ans de 1947 à 1950, fixe comme « *activités de base* », dans le secteur public, le charbon, l'électricité et les transports; dans le secteur privé, la sidérurgie, les cimenteries et les machines agricoles. Ce sont ces six secteurs-clés qui recevront les investissements jugés prioritaires, estimés à un coût total (1947-1951) de

<sup>169</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... » *op. cit.*

<sup>170</sup> Georgette Elgey, *op. cit.*

<sup>171</sup> La thèse de Michel Margairaz sur la conversion des mentalités au sein des élites du Ministère des Finances met aussi en valeur ces transformations.

<sup>172</sup> Georgette Elgey, *op. cit.*, notes p.414.

<sup>173</sup> AN/ 190 AQ /44 / dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953.

<sup>174</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... », *op. cit.*

<sup>175</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, 1987. p.249.

<sup>176</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... », *op. cit.*

2 250 000 F<sup>177</sup>. Le but général du Plan est de dépasser à son terme, d'environ 25 % la production française de 1929. Pour ce faire, on fixe des prévisions de production par secteur, ce qui est original dans la politique économique française, et l'on prévoit que les investissements du pays doivent passer d'un niveau de 19% à environ 23-25% du revenu national<sup>178</sup>. Parallèlement est prévu de façon transitoire un plan d'équipement pour l'année 1947.

Pour certains entrepreneurs, l'insatisfaction est assez grande, à la fois en ce qui concerne la forme du travail avec l'administration que sur le fond même des objectifs visés. Les énormes investissements envisagés effraient alors même qu'il faut se battre au quotidien pour les petites subventions. En fait, c'est la perte du contrôle qui est déplorée, sous ces diverses plaintes.

Cette commission devenait l'arbitre des travaux à entreprendre aussi bien que des crédits à consentir aux sociétés industrielles. Il fallut lutter pied à pied pour obtenir le droit de réparer des installations existantes voire de les utiliser; entrer en contestation avec les Services administratifs pour engager des travaux dont la nécessité s'imposait, mais dont la réalisation heurtait certaines théories; et, cependant, se lancer sous peine de déchéance, dans des entreprises immenses dont les devis, traduits en monnaie de compte, prenaient l'apparence fantasmagorique d'accumulation de nuages.

L'exemple des impressionnantes réalisations américaines dominait tout le plan. Les possibilités et les exigences immédiates de l'industrie française étaient jugées considérations secondaires en un temps où tout manquait et où s'évanouissait la valeur restante de notre devise. Le plan Marshall devait seul permettre, après de multiples négociations, de passer aux réalisations. »<sup>179</sup>

### ***Ce que prévoit le plan pour la sidérurgie***

Ce travail pour le Plan Monnet a donc été préparé par la réflexion des services de l'économie et de l'industrie pendant la guerre, dont celle du CORSID qui avait élaboré des plans pour l'après-guerre, comme d'ailleurs l'avaient fait les entreprises en prévision des jours meilleurs. Comme pendant le conflit, l'industrie sidérurgique occupe une place de choix dans le premier Plan économique français à la Libération puisqu'elle appartient aux six secteurs jugés prioritaires.

Cette industrie, assez étonnamment vu sa localisation et son intérêt stratégique, a subi assez peu de destruction<sup>180</sup>. Les établissements les plus touchés sont ceux de Normandie, car l'assaut militaire a été long. Il y a eu bien sûr des dégâts et des pillages mais qui ne remettent pas en cause la capacité générale de la production qui est d'environ 12 millions de tonnes annuelles d'acier brut<sup>181</sup>. Une urgence est reconnue par tous : la modernisation de l'équipement. G. Elgey confirme ce qu'affirmait Pierre Mendès France : l'équipement est obsolète. « *Dans ce secteur, le retard était effarant. En 1947, l'aciérie la plus moderne de France était Hagondange construite en 1910 par les Allemands en Lorraine.* »<sup>182</sup> Les sociétés aussi reconnaissent ce retard et cette rénovation nécessaire, surtout dans un contexte où « *les pays concurrents sont suréquipés et ont pu, grâce aux circonstances de guerre qui ont joué en leur faveur, réaliser d'importants progrès techniques, la France apparaît comme marquant un retard accentué qu'il faudra au plus tôt faire disparaître.* »<sup>183</sup>

<sup>177</sup> *Études et conjonctures* n°17/ 1947, « Inventaire économique de l'Europe » p. XXXIV.

<sup>178</sup> Denis Woronoff, *op. cit.*

<sup>179</sup> AN/ 190 AQ /44 / *Chapitre complémentaire ...*, *op. cit.*

<sup>180</sup> *cf. supra*, sur les dommages de guerre. La situation est un peu la même en Allemagne (*cf. infra*).

<sup>181</sup> Elle était d'environ 10 millions de tonnes en 1929.

<sup>182</sup> Georgette Elgey, *la république des illusions, 1945-1941*, Paris, 1965, p.432.

<sup>183</sup> AN 65 AQ / K 46 Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, rapport 1946.

L'ensemble sidérurgique français est alors composé de 177 usines gérées par 27 sociétés, ce qui est considéré comme trop dispersé. Sur 177 unités, 19 produisent 88 % du total de l'acier français, 23 sont des unités intégrées, possédant un ensemble hauts-fourneaux aciéries laminoirs, 23 n'ont que des hauts-fourneaux, 40 ne sont équipées que d'aciéries et 91 que de laminoirs<sup>184</sup>.

A propos de la dispersion de l'industrie sidérurgique française, il me semble qu'il faudrait relativiser cette idée : 27 sociétés, ce n'est pas beaucoup, surtout si l'on compare avec l'Allemagne où le nombre d'unités est aussi assez important, et où pourtant l'on considère en 1945 que l'industrie sidérurgique est beaucoup trop concentrée. La preuve en est que les Alliés lui applique un plan de déconcentration qui casse et multiplie les sociétés. Au total, en 1948, le nombre de sociétés de l'acier en Allemagne dépasse celui de 27, et pourtant ce n'est pas ce qui empêche le redémarrage de la production allemande, ni le fait que très rapidement elle dépasse le niveau de la production française, ni enfin qu'elle échappe (mais momentanément) à la crise de la fin des années soixante-dix. Plus que le problème de la dispersion il faudrait sans doute soulever le problème du manque de spécialisation des unités. Mais là encore, rien n'est moins sûr, si l'on reprend la même comparaison que précédemment avec l'Allemagne, les choses ne se laissent pas analyser de cette façon simpliste. Il y aurait sans doute des éclaircissements à obtenir en comparant le rôle respectif des syndicats patronaux et leur audience<sup>185</sup>. Le syndicat patronal allemand est sans aucun doute beaucoup plus écouté dans ses conseils et son rôle est sans doute plus prescriptif que celui de la Chambre syndicale française. Mais sortons là de cette digression.

Face à cette dispersion française, au manque de spécialisation des unités et à une vétusté qui est souvent relevée, s'impose une réorganisation en profondeur. Ou plutôt, c'est ainsi que les hauts fonctionnaires et les plus novateurs des patrons voient la chose. Et bien sûr, il ne doit y avoir création d'aucune unité nouvelle, ce qui fait l'unanimité de la profession<sup>186</sup>, ou presque. Celle-ci relève d'ailleurs la contradiction entre la critique des "trusts" et la nécessaire concentration financière et industrielle.

« Une large partie du gouvernement, du monde politique, et même de l'opinion courante, jeta l'anathème sur les méthodes de la grande industrie et sur ses dirigeants. Mais dans le même temps, on prônait la modernisation de l'outillage et le renouvellement accéléré de l'équipement. La dispersion des efforts paraissant priver l'industrie française de l'outillage puissant que les grandes compagnies américaines avaient mis au service d'une immense clientèle, on mettait à l'ordre du jour les concentrations industrielles. »<sup>187</sup>

Lors de sa première séance en mars 1946, le Conseil du Plan a fixé pour chaque secteur des objectifs précis de production qui devront être visés à l'aide des mesures que proposeront les différentes commissions.

« La production d'acier est actuellement à la cadence de 2 500 000 tonnes par an, en raison de l'insuffisance des ressources en charbon et en particulier des importations de coke et de fines à coke de la Ruhr. La Commission de modernisation de la sidérurgie devra, eu égard aux ressources françaises en minerai de fer, définir toutes les mesures permettant à la sidérurgie :

- a) D'être à même de produire, dès que les attributions de combustible le permettront, 6 millions de tonnes d'acier en lingots et un million de tonnes de fonte brute pour consommation directe;
- b) De revenir en trois ans à la production de 1929 soit 10 millions de tonnes d'acier en lingots et 2,5 millions de tonnes de fonte brute;
- c) D'atteindre dans un délai supplémentaire inférieur à deux ans, 12 millions de tonnes d'acier et 2,7 millions de tonnes de fonte;

<sup>184</sup> Henri d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994, p.61.

<sup>185</sup> voir chapitre 8 et thèse de W. Bühner.

<sup>186</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet. ...*, op. cit.

<sup>187</sup> AN/ 190 AQ /44 / *Chapitre complémentaire ...*, op. cit.

d) Ces mesures devront être conçues dans le cadre d'un objectif ultérieur de 15 millions de tonnes d'acier et de 3 millions de tonnes de fonte. Elles tiendront compte de la nécessité de réaliser les plus grandes économies possibles de charbon et de main-d'œuvre »<sup>188</sup>

Le plan comporte donc des objectifs de développement de la capacité de production et de la production elle-même (objectifs approuvés par tous, y compris par les communistes, les plus convaincus - n'oublions pas que le modèle soviétique fait de la sidérurgie un secteur moteur de l'économie socialiste et une des bases de la révolution). L'objectif de production à moyen terme est fixé à 12 millions de tonnes en 1951, ce qui fait preuve d'une ambition assez modeste.

**Tableau 136. Les objectifs de production**<sup>189</sup>

<i>en millions de tonnes</i>	<b>fonte de moulage</b>	<b>Acier</b>
<b>1947</b>	1,2	7
<b>1948</b>	2	9
<b>1949</b>	2,5	10
<b>1950</b>	2,5	11
<b>1951</b>	2,7	12

Pour atteindre ces objectifs, on envisage une rationalisation du secteur en vue d'augmenter la production tout en abaissant les coûts. Pour cela on projette de diminuer le nombre d'établissements en les regroupant ou en fermant les unités vétustes. Cette réflexion n'est pas nouvelle : dès avril 1945, le commissaire provisoire de la sidérurgie, à peine entré en fonction (et pas encore officiellement nommé), avait rédigé un projet court, mais révolutionnaire pour la sidérurgie française, tout en refusant de choisir la voie de la nationalisation.

« (...) - coordonner, concentrer, rationaliser au maximum la marche des exploitations et les programmes de travaux neufs; l'objectif essentiel à réaliser doit être la réduction des prix de revient..., la satisfaction intégrale, et dans les conditions les plus économiques, de tous les besoins de la clientèle, aux points de vue prix d'achat, qualités et délais de livraison ;

- transformer et moderniser les installations de manière à permettre à la sidérurgie française de se maintenir constamment à la hauteur de tous les perfectionnements de la technique moderne ;

- augmenter la production dans la plus large limite, de façon non seulement à répondre à toutes les demandes des industries d'utilisation, mais à favoriser en outre leur expansion pour l'avenir ;

(...) Ce programme ne peut se réaliser que si la sidérurgie française comprend l'obligation de la mise en commun de toutes ses ressources techniques et financières et s'engage sans réticences dans la voie des concentrations et rationalisations nécessaires. Des compensations financières auront simplement à maintenir entre les sociétés la relativité de leurs situations antérieures. En dehors de ces principes, rien de grand ni de fécond ne sera possible. Point n'est besoin d'ailleurs, pour atteindre ce but, d'envisager des réformes de structures plus ou moins radicales; nous désirons au contraire nous appuyer sur l'initiative des efforts individuels, mais en faisant converger toutes les volontés vers un but commun : l'intérêt général de tous les éléments de la profession subordonné à l'intérêt national du pays. »<sup>190</sup>

Si les débouchés semblent alors ne pas manquer sur le marché intérieur, il faut aussi songer aux exportations. Or, la sidérurgie française, aux équipements vieillissants, n'est pas concurrentielle sur le marché mondial, surtout face à son plus proche voisin, l'Allemagne. Pour s'adapter au nouveau marché international, une autre nécessité s'impose, celle de faire un choix prévisionnel sur les qualités de production à privilégier : demi-produits (profilés divers, barres, tubes) ou

<sup>188</sup> texte officiel cité par Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, Editions Sociales, 1958., p.29.

<sup>189</sup> Roger Biard, *op. cit.*, p.29, d'après *Études et conjoncture*, numéro spécial: « L'industrie française ».

<sup>190</sup> AN/ F12/10 063 / Rapport sur la situation du comité d'organisation de la sidérurgie fin 1944-début 1945/ note du commissaire provisoire/ 27 avril 1945.

produits plats (tôles). C'est le second choix qui est fait car on prévoit en particulier les débouchés qui vont exploser dans le domaine de l'automobile mais aussi pour de nombreuses autres applications. Pour cela le gouvernement a décidé, en mars 1946, l'implantation de deux trains de laminoirs à chaud, à bande continue (les produits sont ensuite retravaillés sur d'autres trains de laminage à froid) pour la fabrication de tôle mince, un dans le Nord, le second dans l'Est. Pierre Mendès France prévoyait qu'un train pourrait être pris en Allemagne à titre de réparations, mais visiblement l'idée a été vite abandonnée car on n'en retrouve plus la trace concrètement ensuite. Ils seront finalement importés des États-Unis et les professionnels se réjouissent de pouvoir bénéficier de l'expérience des constructeurs américains<sup>191</sup>.

« Un grand train à bandes, d'une capacité de production de 600 000 tonnes par an, a été commandé aux États-Unis et sera installé dans le Nord. Ce train à bandes transforme complètement la production de la tôle en France et les trains à froid qui seront alimentés par ce train accroîtront notre production déficitaire en tôles fines et en fer blanc. »<sup>192</sup>

L'investissement nécessaire est gigantesque et ne peut être en aucun cas, en France, effectué par une seule des sociétés existantes. Une des missions de la Commission de modernisation de la sidérurgie est justement de décider des implantations précises, en sélectionnant les candidats et en aidant à la constitution du dossier juridique et financier. Les pouvoirs publics n'obligent pas directement à l'entente, pour cause de non-ingérence dans les affaires privées, mais simplement ils font pression sur les moyens financiers : il faut leur autorisation pour acheter les dollars nécessaires à l'acquisition de ces machines. Trois candidats se présentent dès 1945 : les forges et aciéries de Denain-Anzin, les forges et aciéries du Nord et de l'Est et Renault, par l'intermédiaire de l'UCPMI (Hagondange) dans laquelle elle possède de gros intérêts<sup>193</sup>. Le président de Denain-Anzin raconte comment le gouvernement, en février 1946, fit pression pour que les deux premiers candidats fusionnent avant de leur accorder l'autorisation d'achat.

« Les pouvoirs publics firent d'une association entre notre société [Denain-Anzin] et nos confrères des Forges et aciéries du Nord et de l'Est la condition de leur acceptation. Cette association était trop dans la nature de choses et nous l'avions nous-mêmes depuis bien des années assez souhaitée pour que nous ne donnions pas notre accord immédiat à cette suggestion. »<sup>194</sup>

Par cette fusion (fusion partielle des avoirs) est créée l'Union Sidérurgique du Nord de la France (USINOR). Avec un capital de 12 milliards de F, cette nouvelle société groupe les usines de Valenciennes, Louvroil, Hautmont, Montataire, Anzin et Escaudin, et les mines de fer de: Saint-Pierremont, Piennes, Bazailles, Joudreville, Murville et Godbrange en Lorraine, Segré dans l'Ouest, Escaro Nord et Fillols dans les Pyrénées, l'Ouenza en Afrique du Nord.

« Les productions de cette nouvelle société vont passer de 1,18 million de tonnes en 1949 à 2,05 millions de tonnes en 1956, ce qui représente 11 puis 15 % de la production française, et les chiffres d'affaires vont passer de 26 à 76 milliards d'anciens francs, au cours de cette période. Les ventes sont faites par les comptoirs Sovenor et Soveda. »<sup>195</sup>

La société de Denain et d'Anzin n'exploite donc plus directement ses usines. Elle en a cédé la propriété à USINOR. Elle assure désormais la seule gestion directe de son patrimoine minier et financier.

Dans l'Est, de façon presque équivalente, mais plus tardivement en raison de tractations financières plus longues, sera créée la Société Lorraine de laminage continu (SOLLAC)<sup>196</sup> qui

<sup>191</sup> AN/ 190 AQ / 44/ *Chapitre complémentaire ...*, *op. cit.*

<sup>192</sup> AN 65 AQ/ K 513/ DAVUM Rapport exercice 1947, *Travaux de modernisation et d'équipement en cours.*

<sup>193</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet...* *op. cit.*, p.249.

<sup>194</sup> Denain-Anzin, *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950, p. 96.

<sup>195</sup> Henri d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994, p.64.

<sup>196</sup> Décision du 13 décembre 1948.

groupe à Seremange, c'est-à-dire aux environs immédiats d'Hayange, les établissements de Wendel<sup>197</sup> associés avec J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre; les Forges de Geugnon; les Forges et aciéries de Dilling; les Aciéries de Longwy; La Marine et Homécourt; les Aciéries de Rombas et l'UCPMI. L'ensemble de ces sociétés produit alors 40 % de la production franco-sarroise. Dès 1950, Rombas, Micheville, les Forges et aciéries de la Marine à Saint-Etienne (usines d'Homécourt, Hautmont, mines d'Homécourt), les Fonderies de Pont-à-Mousson (usine d'Aubouy, mines de Mairy) et Pont-à-Mousson pour sa participation dans Dilling (Sarre) fondent ensemble Sidelor au capital de 13,5 milliards, l'ensemble de leur vente étant assurée par la société Davum<sup>198</sup>. Un train continu de laminage d'une capacité annuelle d'1 million de tonnes de tôles est donc installé à Sérémange. Les sociétés membres de la Sollac apportent leur métal et se chargent, après transformation, de vendre la tôle correspondant à leur apport<sup>199</sup>.

Les entreprises de l'Est ont une trésorerie en plus mauvais état que celles du Nord, elles dépendent beaucoup du coke de la Ruhr et ils semblent que les propriétaires étaient beaucoup plus réticents au changement<sup>200</sup>. E. Roy, directeur des aciéries de Longwy, grand modernisateur, qui avait posé la candidature de sa société fut désavoué par ses actionnaires et dut se retirer. L'affaire est difficile, les risques sont grands et les investissements nécessaires vont modifier définitivement le "paysage" sidérurgique français.

« Pour faire Sollac, les Wendel s'associe avec Sidelor (qui regroupe la Marine-Homécourt, les forges d'Hagondange, les forges de Rombas, et de Micheville avec les forges et aciéries de Dillingen (Sarre), les forges Carnaud, les forges de Geugnon, petites forges spécialisées qui appartiennent en quasi-totalité aux Petits-Fils, qui en plus, fournissent les terrains au bord de la Moselle où Sollac sera construite. et Humbert de Wendel réussit une sorte de chef-d'œuvre : malgré une participation non majoritaire dans Sollac, les Petits-Fils sont tout de même en position dominante dans la nouvelle affaire. C'est une victoire, mais pour l'obtenir, les Petits-Fils ont engagé à peu près tout ce qu'ils possèdent. (...) C'est ce gigantisme des investissements nouveaux qui inquiète le plus Humbert de Wendel; il commence pour la première fois, à se demander si les petits-fils pourront longtemps rester « entre eux ». Et de quelle façon. (...) Il faudrait bénéficier d'un miracle : celui de la multiplication des fonds ! Et avec les marges bénéficiaires minces des temps nouveaux, et le poids des investissements, même le vieux sorcier Humbert de Wendel a des angoisses. »<sup>201</sup>

Les investissements nécessaires à la sidérurgie sont alors programmés jusqu'en 1953. Ils s'écartèrent sensiblement des prévisions.

**Tableau 137. Répartition et montant des investissements dans la sidérurgie (1947-1953)<sup>202</sup>**

Type d'investissement	Montant (milliards de francs 1947)	Pourcentage du total
cokeries	5,5	7,9 %
Équipement électrique	11,1	15,9 %
Hauts fourneaux	12	17,1 %
Aciéries Thomas	1	1,1 %
Aciéries Martin	1,6	2,6 %
Laminoir	21,2	30,3 %
Installations de préparation des charges	3,6	5,1 %
Installations diverses	8	11,4 %
5.000 logements	6	8,6 %
<b>Totaux</b>	<b>70</b>	<b>100 %</b>

<sup>197</sup> Composé des "Petits-Fils de François de Wendel" (issue de la société allemande entre 1871 et 1918) et de la société de Wendel et Compagnie, qui fusionne en 1950 sous le nom "de Wendel et Compagnie".

<sup>198</sup> AN/ 190 AQ /44 / Chapitre complémentaire ..., *op. cit.*, et Henri d'Ainval, *op. cit.*

<sup>199</sup> Henri d'Ainval, *ibid.*

<sup>200</sup> Denain-Anzin, *Livre d'or* ..., *op. cit.*, p. 96.

<sup>201</sup> Pierre Fritsch, *Les Wendel, rois de l'acier français*, 1976, p. 242.

<sup>202</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, p. 180.



On ne peut pas vraiment dire que les objectifs de production aient été atteints, pas plus que ceux de suppression de certains établissements et d'une réorganisation complète du secteur. Le seul point positif est l'installation des deux trains de laminage à chaud dont le coût financier a obligé à une restructuration partielle, mais très radicale, des entreprises participantes.

**Tableau 138. Les résultats obtenus dans la production**<sup>203</sup>

en millions de tonnes	Production de fonte		Production d'acier brut
	de moulage	totale	
<b>1946</b>	0,36	3,44	4,41
<b>1947</b>	0,52	4,88	5,74
<b>1948</b>	0,75	6,60	7,24
<b>1949</b>	0,99	8,35	9,15
<b>1950</b>	0,79	7,76	8,64

### *Les patrons et le plan*

La grande majorité des patrons et des fonctionnaires membres de la commission de la sidérurgie a travaillé pendant la guerre pour le Comité d'organisation. Ces dirigeants actifs sont de plus en plus nombreux à être habitués au contact avec les fonctionnaires du ministère de l'industrie et n'y sont pas hostiles, mais au contraire ils travaillent assez harmonieusement avec eux. D'ailleurs, leurs intérêts convergent la plupart du temps, et beaucoup ont en commun d'être passés par l'École des Mines et souvent aussi par l'École Polytechnique. Leur carrière alterne souvent entre public et privé. Par exemple Pierre Ricard a travaillé 15 ans au ministère du commerce avant de « pantoufler ».

Au sujet du Plan, les réactions ont été variables selon les générations, dont l'opposition a été marquante, pour les uns, ou selon les hommes, leur optimisme et leurs habitudes de coopération avec les hauts fonctionnaires de l'État, pour les autres. Mais s'il y a deux générations d'hommes, ce n'est pas une question d'âge qui divise les sidérurgistes, même si dans l'ensemble les jeunes, plus optimistes en l'avenir étaient plus entrepreneurs. Cependant, le président de la commission, Eugène Roy, pourtant âgé, était aussi enthousiaste que les plus jeunes.

Parmi les membres de la commission de la sidérurgie se trouvent A. Aron, au titre de commissaire provisoire, les patrons E. Roy, Borgeaud, R. Damien, A. Grandpierre, H. Malcor et J. Raty, et parmi les fonctionnaires, Roger Martin et Jean Latourte qui tous deux poursuivent ensuite leur carrière dans le secteur privé (respectivement à Pont-à-Mousson et chez Schneider). P. Ricard, sidérurgiste avant tout, sera partie prenante dans l'élaboration du Plan général pour la France, au titre de principal représentant du CNPF, créé à l'automne 1946. Il n'est pas du tout hostile à la planification<sup>204</sup>.

Celui qui a été reconnu par tous comme le plus actif et le plus novateur dans la commission, c'est son propre président, Eugène Roy, des aciéries de Longwy. Avec René Damien, président des aciéries de Denain et d'Anzin puis d'Usinor, ils sont des symboles de ce nouveau patronat rénovateur sur lequel s'appuie le Commissaire au Plan et le gouvernement<sup>205</sup>. Alexis Aron, qui a lui-même proposé un plan complet de modernisation de la sidérurgie, a un rôle important. Il est convaincu de la nécessité d'une vaste réorganisation, mais il ne sera pas suivi. Cet ancien directeur général des aciéries du Nord et de l'Est finira malgré tout sa carrière à la Chambre syndicale<sup>206</sup>. Henri Malcor, alors directeur des Aciéries de la Marine et d'Homécourt a également milité en faveur de grosses restructurations.

<sup>203</sup> *idem.*, p.29, D'après *Études et conjoncture*, numéro spécial: « L'industrie française ».

<sup>204</sup> Bernard Brizay, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Seuil, 1975, p70.

<sup>205</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, 1987. p.249.

<sup>206</sup> *idem.*

Il y a sans doute des tensions graves dans la profession, car certains hommes ou certains groupes sont tenus à l'écart des discussions. C'est ainsi que, bien que la firme de Wendel avec ses trois usines d'Hayange, de Moyeuve et de Jœuf, soit le plus gros producteur d'acier de France, représentant une part de l'ordre du sixième de la production française, bien qu'elle ait connu pendant la guerre une situation particulièrement difficile à cause de la dépossession de ses usines par les Allemands, dont une a été en partie démantelée, elle est injustement écartée des négociations. Tout en déplorant n'avoir pas été consultée, alors qu'elle avait des informations importantes à apporter à la commission, elle s'inquiète, après communication du "Plan de modernisation de la sidérurgie", proposé par le gouvernement, de l'inégalité de traitement entre les firmes.

« ...elle nous oblige aussi, pour défendre la valeur d'un ensemble d'installations qui ont fait leurs preuves, à nous élever contre les préjugés favorables dont d'autres installations ont bénéficié de la part de la commission.(...) Le travail de la commission de modernisation s'inspire uniquement de considérations techniques, sans aucun souci, autre que verbal, des points de vue économique, financier et social. C'est le principal reproche qu'on puisse lui faire, en même temps que le plus grave. »<sup>207</sup>

Si la famille de Wendel n'est pas représentée en tant que telle, Philippe Mioche note que Piérard, un spécialiste de la maison de Wendel, participait aux réunions au nom de l'Association technique de la sidérurgie<sup>208</sup>. Les informations pouvaient donc circuler. Il n'en reste pas moins que cette anomalie révèle des dissensions internes graves.

Malgré ces problèmes, les patrons sont tous d'accord avec les objectifs généraux : rationaliser, moderniser, spécialiser les unités pour réduire les prix de revient et accroître ainsi la compétitivité, et avec les objectifs de production, quoiqu'ils les jugent un peu élevés.

« ... Une telle tâche exige un effort immense; la sidérurgie française l'aborde avec résolution, elle n'y faillira pas, à condition de pouvoir conserver une activité suffisante pour obtenir un bon rendement du personnel et des installations en service et, d'autre part, de trouver dans la vente de ses produits les ressources qui lui permettent d'effectuer ses amortissements techniques et de financer les travaux neufs à la cadence et à l'ampleur indispensables. »<sup>209</sup>

Peut-être l'idée d'échapper ainsi à la nationalisation contribue-t-elle à une participation active de la majeure partie de la profession. Mais la rencontre des intérêts de tous est fortement ressentie. D'ailleurs, selon Henri Malcor<sup>210</sup>, qui siégeait à la Commission du Plan pour la sidérurgie au titre de directeur des Aciéries de la Marine et d'Homécourt, les travaux de celle-ci se seraient basés sur un plan préparé par l'industrie sidérurgique elle-même. Sans doute fait-il allusion aux travaux antérieurs du C.O. et aux propositions d'Aron. Toujours est-il que pour l'ensemble du Plan Monnet, comme pour le plan spécifique à la sidérurgie, on a eu l'impression d'une apparente unanimité, d'un « *concert sans aucune fausse note* »<sup>211</sup>. On peut pourtant noter qu'il y a eu de nombreux incidents de parcours et que souvent les séances étaient conflictuelles. Tout en acceptant les objectifs proposés par le Plan, la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française se montre inquiète des modalités pratiques d'application.

«L'établissement d'un plan de 12 à 15 millions de tonnes présente sans aucun doute un intérêt réel, mais une étude conduite sur la base de 9 à 10 millions de tonnes comporte en fait, une utilité plus immédiate. Étant donné l'écart de plusieurs millions de tonnes qui peut séparer les diverses évaluations, on se rend compte de la fragilité des conclusions à tirer de semblables

<sup>207</sup> AN/ 189 AQ/ 107/ sans date (mais juste après communication du plan préparé par la commission de modernisation).

<sup>208</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet, op. cit.*

<sup>209</sup> AN/ 65 AQ/ K 46 Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Rapport juin 1947, a/s du Plan Monnet.

<sup>210</sup> cité par Philippe Mioche (entretien de juin 1979) in « Aux origines du Plan Monnet ... », *op. cit.*

<sup>211</sup> Jean Bouvier, « Sur la politique économique en 1944-46 », in *La libération de la France*, Actes du colloque de Paris, CNRS, 1974. notes.

études, dès qu'il s'agit de les transposer sur le plan des applications pratiques; les attributions à faire à telle ou telle usine, l'opportunité d'arrêter ou de maintenir en service telle ou telle division, sont chose trop grave pour être subordonnée à la rigueur toute apparente de simples opérations arithmétiques. »<sup>212</sup>

Les réticences les plus importantes portent sur les méthodes par crainte d'un interventionnisme de l'État. La profession pose des interdictions : aucune ingérence ne sera tolérée dans la gestion des entreprises et on n'acceptera aucune répartition par l'État des tonnages de production. On craint aussi que de si gros changements déstabilisent les assises des sociétés. Celles-ci doivent donc rester entièrement maîtresses de leurs décisions. En conséquence, la seconde partie du rapport de la commission, qui portait sur le programme par usine, est refusée par la chambre syndicale qui subit des divisions internes. Seules sont acceptées de grandes lignes générales mêmes si les plus réformateurs, comme Roy, pensaient pourtant que « *L'Administration doit pouvoir être en mesure d'imposer sous des modalités à définir, tous programmes indispensables de modernisation et d'en contrôler l'exécution (...)* »<sup>213</sup>, car dans la plupart des cas il y a rencontre des intérêts publics et des intérêts privés. Les projets d'investissements déjà projetés par les sociétés, qui étaient tous conformes aux objectifs du Plan, reçurent ainsi une « *consécration morale* »<sup>214</sup>.

Selon Pierre Ricard<sup>215</sup>, le soutien des organisations syndicales était enthousiaste, mais il était exprimé avec prudence. En tout cas, cet enthousiasme n'est pas celui de tout le corps patronal, même si, dans la sidérurgie, beaucoup de dirigeants étaient gagnés à l'idée de transformations importantes, ne serait-ce que par leur formation classique dominante (l'X et les Mines). Le CNPF a approuvé le plan général, « en nuancant » et globalement la réaction a été positive, mais sans doute y a-t-il eu surévaluation des aspects « cohérents » et précis du Plan. Et il faut aussi faire la part à une certaine improvisation qui permettait de s'adapter aux circonstances.

« P. Ricard évoque (...) l'inexactitude des hypothèses du plan, l'exagération de certains chiffres, les illusions et l'optimisme du rapport présenté par J. Monnet et il conclut: «Tout cela n'est pas grave, s'il est bien entendu (...) que le plan constitue une création continue et que son adaptation incessante aux circonstances se fera en plein accord avec les intéressés. »<sup>216</sup>

Le bilan de ce premier plan de la sidérurgie n'est donc pas totalement satisfaisant. S'il n'a pas atteint les objectifs fixés tant pour le volume de la production que pour les investissements et les regroupements d'entreprises, s'il a nettement reculé par rapport à ses ambitions premières, il a cependant permis un contrôle de la répartition des prêts américains - dont on doit rappeler qu'ils ont été fondamentaux - et a donné l'occasion aux hommes les plus entreprenants de contribuer à rénover la production française. Il a montré aussi aux dirigeants que l'État se préoccupait positivement et activement de l'avenir de leur profession et a permis, par un contact de qualité, une nette amélioration du dialogue, d'autant plus que des deux côtés, les hommes ont des points communs, à commencer par leur formation. Mais les hésitations d'une partie de la profession, son refus d'éliminer les unités les plus vétustes et d'opérer une réorganisation fondamentale du secteur a sans doute eu des conséquences désastreuses trente ans plus tard, comme le pense Henri Malcor, qui avait participé à l'époque aux travaux de la Commission.

« Le premier jet du rapport rédigé sous l'inspiration de M. Roy son président, et M. Aron, commissaire du gouvernement pour l'Office professionnel de la Sidérurgie, prévoyait de nombreux regroupements d'usines et de sociétés. Les sociétés intéressées ont pour la plupart violemment réagi et MM. Aron et Roy ont battu en retraite, le nombre des usines que l'on

<sup>212</sup> cité par Philippe Mioche, *Le plan Monnet, op. cit.*

<sup>213</sup> *idem.* p.249.

<sup>214</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... », *op. cit.*

<sup>215</sup> Bernard Brizay, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Seuil, 1975, p70.

<sup>216</sup> Philippe Mioche, « Aux origines du Plan Monnet... », *op. cit.*

proposait de fermer fut réduit, ce fut le cas en particulier de Mont-Saint-Martin (Longwy), Neuves Maisons, Montluçon. Les drames que nous avons connus cette année-ci (1979), n'auraient pas existé si ce projet initial avait été adopté, car il prévoyait l'arrêt des deux premières de ces usines»<sup>217</sup>

Les sidérurgistes en portent la responsabilité, mais sans doute aussi le gouvernement qui aurait pu utiliser une période favorable pour imposer des changements plus radicaux qu'ils ne le furent, ce qui eût sans doute des conséquences que l'on retrouve dans la crise des années soixante-dix.

### ***Le plan Marshall pour la sidérurgie française***

Cependant une radicale modernisation de la sidérurgie française a bien eu lieu, et il faut finir sur ce sujet en rappelant le rôle fondamental du plan Marshall dont les crédits « *ont largement contribué à la rénovation de notre industrie sidérurgique, et ils ont rendu possible la construction des grands laminoirs continus dont la France était dépourvue* »<sup>218</sup>. Ils permettent ainsi à la France d'acquérir un outillage moderne et désormais indispensable. Les journaux mettent en avant ce « *coup d'épaule américain à l'économie française* »<sup>219</sup> à propos des nouveaux laminoirs de la SOLLAC.

La sidérurgie française a en effet bénéficié d'un apport important de prêts en dollars au titre du plan Marshall. La production sarroise est comptabilisée avec la production française et les crédits Marshall sont attribués à l'ensemble franco-sarrois. Grâce à ce financement, elle a commandé un certain nombre de machines destinées soit à remettre en état des équipements ayant souffert pendant la guerre, soit le plus souvent, à moderniser un équipement qui en a alors bien besoin. Toutes les sociétés sidérurgiques françaises ont bénéficié de ces prêts, mais certaines ont reçu des sommes prodigieuses. C'est le cas d'Usinor qui, pour le deuxième trimestre de 1949 bénéficie d'une ouverture de crédits de 2,1 millions de dollars<sup>220</sup>. Le programme Marshall se poursuit ainsi par tranche jusqu'en 1952-1953<sup>221</sup>.

Les relations avec les Américains ne sont pas pour autant toujours très aisées. La plupart des propositions américaines de fournitures industrielles conviennent aux demandes françaises. Cependant, la sidérurgie française était également depuis fort longtemps, une cliente assidue de l'industrie allemande des biens de production. C'est donc naturellement qu'elle retrouve le chemin du marché allemand d'équipement industriel, surtout quand l'équipement allemand recherché n'a pas de concurrent. Mais les Américains ne l'entendent pas de cette oreille. C'est ainsi qu'en novembre 1948, ils refusent de financer une commande de 40 000 \$ (sur un crédit total trimestriel de 213 675 \$) émanant de la société Paris-Outreau pour une presse produite par la société allemande Bruck, et cela malgré l'intervention de la direction des mines et de la sidérurgie qui cherche à tout prix à trouver une solution à ce problème. Les 40 000 \$ sont finalement utilisés par trois autres sociétés, sur du matériel américain<sup>222</sup>. Les pressions se poursuivront, avec les tranches suivantes du plan, pressions qui joueront également sur le problème allemand<sup>223</sup>.

<sup>217</sup> Philippe Mioche, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, 1987.

<sup>218</sup> AN/ 190 AQ /44 / dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953.

<sup>219</sup> AN 189 AQ / 214/ gros titre de l'article de *La Semaine, économique, politique et financière*, 30 déc. 1949.

<sup>220</sup> F 12/ 11022/ Direction des mines et de la sidérurgie, Crédits Marshall, 2<sup>ème</sup> trimestre 1949.

<sup>221</sup> Voir chapitre 9.

<sup>222</sup> F 12/ 11022/ Direction des mines et de la sidérurgie, Programme Marshall 1948-1949, télégramme de Washington (8 nov. 1948) de Taves pour Coche.

<sup>223</sup> cf. chapitre 9.

## La sidérurgie française de 1945 à 1949

### *Les objectifs du Plan et l'évolution de la production*

De 1945 à 1948, les entreprises reçoivent des prêts pour financer les travaux les plus urgents après la guerre et renflouer les trésoreries, ainsi que diverses subventions pour compenser les blocages de prix. La mise en place du premier plan en 1947 organise la distribution de certains crédits pour de gros équipements. Par la suite, les entreprises recevront également quelques machines allemandes, démontées au titre des réparations. Enfin le relais est pris en 1948-49 par les dollars du Plan Marshall qui permettent aux entreprises de déposer de nouveaux dossiers d'équipements complémentaires. A partir de 1949, l'aide publique se prolongera par l'attribution de prêts à long terme<sup>224</sup>.

Reprenons les objectifs du plan en y ajoutant en parallèle les résultats obtenus. L'estimation de réalisation sur l'ensemble fut évaluée à 65 %.

**Tableau 139. Objectifs du plan pour la sidérurgie et résultats<sup>225</sup>**

	Objectifs du Plan <i>en millions de tonnes</i>		Résultats obtenus <i>en millions de tonnes</i>		Pourcentage de réalisation	
	Fonte de moulage	Acier	Fonte de moulage	Acier	Fonte de moulage	Acier
<b>1946</b>			0,36	4,41		
<b>1947</b>	1,2	7	0,52	5,74	43 %	82 %
<b>1948</b>	2	9	0,75	7,24	38 %	80 %
<b>1949</b>	2,5	10	0,99	9,15	40 %	91 %
<b>1950</b>	2,5	11	0,79	8,64	32 %	78 %

Le réel démarrage ne s'effectue qu'à partir de 1946, l'exercice 1945 étant encore trop perturbé par les opérations militaires et les graves difficultés d'approvisionnement. Si l'on en croit Jean Raty, « *la sidérurgie a été particulièrement défavorisée par les organismes de répartition* »<sup>226</sup>, opinion qui ne reflète sans doute pas la réalité. Par contre il est certain que les hausses sur les matières premières et sur les salaires ont fait augmenter de façon importante les coûts de revient, mais que ceux-ci n'ont pu être répercutés sur les prix de vente, fixés par l'État et qui sont restés très en deçà de la hausse générale. Cependant, l'optimisme est plutôt de rigueur: Humbert de Wendel ne pense pas que ces blocages soient des calamités mais au contraire qu'ils ne dureront qu'un moment et que très bientôt le marché européen s'ouvrira de nouveau<sup>227</sup>.

Dès 1948, la production a non seulement retrouvé son niveau normal, mais même parfois dépassé le meilleur niveau d'avant-guerre, comme c'est le cas pour la société Jean Raty.

**Tableau 140. Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & C<sup>ie</sup>) : production totale d'acier<sup>228</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1944</b>	<b>1945</b>	<b>1946</b>	<b>1947</b>	<b>1948</b>	<b>1949</b>
	52 630	68 879	117 962	157 095	266 193	300 402

La société de vente Davum représente un nombre important d'entreprises sidérurgiques. On peut donc considérer que les conclusions de ses rapports d'exercice vont dans le sens de l'opinion des dirigeants des sociétés représentées. Commentant le Plan Monnet en 1946, le

<sup>224</sup> P. Mioche, J. Roux, *Henri Malcor*, 1988, p. 276, Le financement public.

<sup>225</sup> Roger Biard, *op. cit.*, p.29-30, d'après *Études et conjoncture*, numéro spécial: « L'industrie française »; complété par d'autres sources statistiques.

<sup>226</sup> AN 65 AQ / K 208 Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), exercice 1945.

<sup>227</sup> Pierre Fritsch, *Les Wendel, rois de l'acier*, 1976, p. 242.

<sup>228</sup> AN 65 AQ / K 208/ usine de Hussigny et celle de Saulnes. La meilleure année de l'avant-guerre: 225 477 t.

rapport ne critique pas le niveau prévu par celui-ci pour la production (15 millions de tonnes en 1950, niveau revu à la baisse par la suite). Il analyse les difficultés présentes comme étant uniquement dues aux problèmes de main d'œuvre et de combustibles, et semble d'accord avec le projet qui « envisage un problème d'organisation de la production plus qu'un problème d'extension de l'outillage ». On lie l'avenir de la sidérurgie à celui de la production française de charbon et aux importations en provenance de la Ruhr, de la Sarre et de la Pologne<sup>229</sup>. D'ailleurs, la consommation d'acier qui a été en 1947, supérieure à 1938 de 72 %, confirme que l'heure est à l'optimisme et que le marché mondial est encore très loin d'une hypothétique saturation qui de tous temps, inquiète les plus prudents.

L'année suivante le problème essentiel qui est relevé est celui de l'inflation, qui a entraîné une dépréciation du franc de l'ordre de 80 % sur les cours mondiaux, ce qui a obligé toutes les entreprises, privées comme nationalisées à faire davantage appel au crédit<sup>230</sup>. Il faut souligner qu'en général, la baisse du franc est plutôt favorable à une industrie exportatrice comme la sidérurgie. Mais la situation de l'époque est alors très défavorable puisqu'il n'y a pas d'exportation possible et que par ailleurs l'inflation forte des prix des matières premières et des salaires n'est à aucun moment totalement compensée par le relèvement des prix de vente. D'autre part, l'année 1947 a été fortement marquée par un important mouvement de grèves qui a perturbé la production<sup>231</sup>.

Les concentrations industrielles aboutissent aussi à de gigantesques concentrations financières. Progressivement, dans les années cinquante, le système de contrôle par l'intermédiaire des filiales se renforce. Ces filiales sont souvent communes à plusieurs entreprises pour permettre une rénovation importante des techniques de production (exemple: la Sollac). Dès 1948 s'opèrent d'importants regroupements et restructurations des entreprises sidérurgiques. De nombreuses sociétés se transforment en holding (Pont-à-Mousson, Schneider, Denain-Anzin, Aciéries du Nord et de l'Est) et constituent en commun des sociétés, comme on l'a vu dans le cas d'Usinor et de Sidelor<sup>232</sup>.

### *Les réactions patronales*

En dehors de l'évolution des conditions économiques organisées par le Plan, les entrepreneurs sont touchés par deux mesures sociales importantes: la création de la sécurité sociale et celle des comités d'entreprises (ordonnance du 22 fév. 1945). Le secteur sidérurgique est composé de très grosses sociétés, souvent à tradition familiale. C'est dire qu'en général, un système d'aide sociale a déjà été mis en place depuis fort longtemps et que le dialogue est présent dans l'entreprise, même si l'emprise paternaliste de certains empêche des relations autres que confiance totale ou rejet total. Humbert de Wendel ne s'inquiète pas outre mesure de ces nouveautés, les changements sociaux ne l'effrayent pas. Il pense au contraire que l'on peut plus facilement négocier avec ce nouveau type d'organisme qu'est le Comité d'entreprise, quant à la protection sociale, il y a longtemps que l'on s'en préoccupe dans la famille<sup>233</sup>.

Si, on l'a vu, les sidérurgistes ont activement participé au plan de rénovation de la sidérurgie, ils ne restent pas non plus inactifs sur les marchés extérieurs. Au début de l'année 1946, l'idée de recréer au plus vite l'entente européenne de l'acier a sans doute fait un grand chemin puisque le Directeur de la sidérurgie s'enquiert très officiellement auprès de Jules

<sup>229</sup> AN 65 AQ/ K 513/ DAVUM, Rapport exercice 1946.

<sup>230</sup> *idem*, Rapport exercice 1947.

<sup>231</sup> « La production industrielle a été ralentie par deux vagues de grèves en juin et en nov-déc (au total: perte de 22 878 000 journées de travail contre 1 925 000 en 1946); ces grèves ont fait perdre notamment 4 millions de tonnes de charbon. » AN/ 65 AQ/ K 513/ DAVUM, Rapport exercice 1947.

<sup>232</sup> Braudel, Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, 1980, p. 785-786.

<sup>233</sup> Pierre Fritsch, *les Wendel, rois de l'acier français*, 1976, p. 239.

Aubrun, à qui il écrit à la fois comme président adjoint de la Chambre syndicale et comme directeur du groupe français à la CCI, de savoir

« dans quelle mesure et à quelles conditions l'industrie sidérurgique serait favorable à la reconstitution d'ententes internationales dans lesquelles elle aurait, comme avant guerre dans l'EIA, une participation active. »<sup>234</sup>

Celui-ci, sur la question de principe au sujet des ententes est fermement positif : oui, il faut reconstituer les ententes qui dans la sidérurgie ont toujours été favorables à la France. Les arguments qui autrefois militaient en faveur des ententes sont toujours les mêmes : elles sont un moyen d'organisation et de répartition des marchés, qui tente de prévenir les accidents et de réaliser l'adaptation constante de la production et de prix aux besoins de la consommation et d'éviter d'avoir recours à des moyens de protection douanière discriminatoires. L'accusation de constituer des monopoles absolus qu'on leur a adressé était fautive : l'EIA ne regroupait que 30% des producteurs mondiaux. Elle a permis à l'industrie sidérurgique française de vivre dans des conditions beaucoup plus favorables que celles où elle se serait trouvée dans une situation de concurrence anarchique.

« L'entente doit (...) faire l'objet d'ajustements fréquents... Nous considérons qu'elle n'en doit pas moins demeurer comme un cadre permanent à l'intérieur duquel les producteurs des pays participants peuvent harmoniser leur action, rationaliser leur production, confronter leurs points de vue. Un tel programme nous paraît répondre aux préoccupations actuelles qui sont d'insérer au mieux de nos intérêts, et dans des conditions qui suppriment d'avance certains excès possibles de la concurrence, l'industrie sidérurgie française dans le complexe des pays producteurs de l'ouest européen, naturellement solidaires en raison de leurs conditions respectives d'approvisionnement, de transport et de main d'œuvre. »<sup>235</sup>

Bien que la phrase ne le précise pas vraiment, il semble bien que dès mars 1946, l'Allemagne soit comprise dans l'ensemble des pays européens producteurs et « *naturellement solidaires* ». Quoiqu'il en soit, pour lui l'entente doit absolument garder un caractère privé, ce qui n'exclut ni certains contrôles ou certains recours officiels, ni la recherche de l'assentiment et de l'appui des gouvernements des pays concernés.

Cependant, en ce début d'année 1946, il lui semble que le problème est posé de façon beaucoup trop précoce. Tant que l'industrie française n'aura pas repris sur le marché mondial une place digne de ses potentialités, que les programmes d'équipement ne seront pas mis en exécution et que les difficultés d'approvisionnement se poursuivront, cette question ne lui paraît pas opportune.

« Il n'en est pas moins indispensable de fixer, dès maintenant, notre attitude et nous pensons qu'en assortissant les statuts nouveaux des ententes internationales de clauses qui leur assurent une souplesse suffisante et qui ouvrent contre les abus possibles certaines procédures de recours, on doit pouvoir faire admettre au gouvernement américain que les ententes, loin de constituer une entrave au commerce international et à la libre concurrence, sont les moyens essentiels de réorganisation des marchés et d'adaptation mutuelle des productions, sans lesquelles la concurrence serait génératrice d'anarchie et conduirait inévitablement à une nouvelle fragmentation du monde en systèmes économiques fermés. »<sup>236</sup>

<sup>234</sup> AN/ 62 AS/ 99/ CSSF/ Ententes/ lettre-réponse de J. Aubrun, directeur du groupe français à la CCI, datée du 8 mars 1946 au directeur de la sidérurgie. Voir en annexe de ce chapitre la réponse complète.

<sup>235</sup> *idem*.

<sup>236</sup> AN 62 AS 99/ CSSF/ 8 mars 1946, *op. cit.*

## *L'évolution de quelques sociétés françaises*

### **La société de Wendel et C<sup>ie</sup>**

Les trois usines de Wendel ont été confisquées par les Allemands de 1940 à 1944. Quand ses propriétaires en reprennent possession, ils tentent de réparer les dégâts dus au mauvais entretien des machines, de remplacer celles qui ont été démontées et expédiées en Allemagne. Au cours de l'année, très vite la situation se bloque et le redémarrage ne se fait que très lentement, après la Libération.

On remet d'abord en service deux des hauts-fourneaux d'Hayange. La faible production est immédiatement absorbée pour les besoins de la reconstruction<sup>237</sup>. L'entreprise ne dispose plus que de réserves financières réduites et elle ne peut rien faire sans des avances sur les dommages de guerre<sup>238</sup>.

Gravement spoliée pendant la guerre, la Maison de Wendel a des difficultés à retrouver son niveau de production de 1929, mais elle reste au premier rang français jusqu'au début des années cinquante. Cette entreprise dont les charbonnages français ont été nationalisés possède encore des mines de charbon en Allemagne et des mines de fer en France. Mais les deux charbonnages allemands (Henri-Robert et Frédéric-Henri) sont placés sous administration militaire et ils ne reçoivent qu'une petite part de ces charbons, et encore faut-il qu'il le paie à l'Office de répartition<sup>239</sup>. Les mines n'ont pas été trop endommagées.

**Tableau 141. Production d'acier totale de Wendel<sup>240</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1939</b>	<b>1945</b>	<b>1946</b>	<b>1947</b>	<b>1948</b>	<b>1949</b>	<b>1950</b>	<b>1951</b>	<b>1952</b>
	1 629	1 121	133	461	704	967	1 312	1 334	1 326	1 483

**Tableau 142. Production de Wendel par catégorie<sup>241</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1945</b>	<b>1947</b>	<b>1949</b>	<b>1952</b>
<b>coke métallurgique</b>	32 413	131 544	132 352	222 019
<b>extraction de minerai</b>	789 177	1 642 374	2 777 709	3 464 055

François de Wendel, qui décède en 1949, est alors président de la firme de Wendel et C<sup>ie</sup>, ainsi que de plusieurs autres entreprises sidérurgiques ou minières. Son frère Maurice de Wendel, prévu pour lui succéder à la tête de la société familiale, en est déjà le responsable dans les faits. Son frère Humbert de Wendel siège également dans de nombreux conseils d'administration. C'est lui le plus actif des trois et il fait preuve d'un certain optimisme, malgré la situation des prix, et espère vite le retour à l'ouverture du marché européen et américain. Il fait partie des gens persuadés que la tôle glacée est le produit de l'avenir et qu'il ne faut pas en rater la chance<sup>242</sup>. La société avait déjà songé, avant 1939, à installer dans ce but un train à bandes et avait étudié le projet avec la société J.J. Carnaud et forges de Basse-Indre. L'obstacle ne fut pas technique mais financier car à cette époque, il fallait un investissement dépassant un milliard de francs. Se posait aussi le problème commercial, car la grande capacité du laminoir faisait craindre un problème d'écoulement de la production<sup>243</sup>.

Quand le projet se concrétisa, il fallut à nouveau trouver des associés pour partager les risques financiers que la Maison ne pouvait assumer seule. C'est ainsi qu'elle prépare le dossier

<sup>237</sup> Pierre Fritsch, *op. cit.*, p. 242.

<sup>238</sup> Pierre Fritsch, *ibid.*, p. 238.

<sup>239</sup> Pierre Fritsch, *ibid.*

<sup>240</sup> AN/ 190 AQ/ 44 et divers.

<sup>241</sup> AN/ 190 AQ/ 44.

<sup>242</sup> Pierre Fritsch, *op. cit.*, p. 242.

<sup>243</sup> AN/ 190 AQ/44 / dossier relié de 80 p., appartenant à Maurice de Wendel, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, par M. Grosdidier de Matons, 1953.



de la société Lorraine de laminage continu (SOLLAC), qui est créée en décembre 1948 et qui permet aux de Wendel, malgré une faible participation, de contrôler le second train de laminage à chaud à bande continue, celui de l'Est français, en association avec Sidelor, qui regroupe Marine-Homécourt, les forges d'Hagondange, les forges de Rombas et de Micheville avec les forges et aciéries de Dillingen (Sarre), les forges Carnaud et les forges de Geugnon. Celles-ci, contrôlées par la société de Wendel, fournissent le terrain<sup>244</sup>.

Si les dirigeants restent très actifs, comme à l'accoutumée, leur position publique n'est pas pour l'heure très confortable, et on a vu qu'ils n'avaient pas été conviés à prendre part aux travaux du Plan, sans doute parce qu'ils sont au sommet de leur impopularité. Ce n'est pas nouveau : très souvent la Maison de Wendel a été la cible privilégiée des attaques politiques, parlementaires en particulier. Pourquoi ? La maison de Wendel représente à elle toute seule presque 1/5 de tous les intérêts sidérurgiques français. De tradition, elle a investi des capitaux dans la grande presse d'information (*Le Temps, les Débats*) et François de Wendel a été député pendant plusieurs décennies. Une autre raison, et non des moindres, tient à la spécificité de la famille de Wendel qui, lorraine d'origine, a longtemps vécu le régime d'occupation allemand et que l'on a toujours accusé (dès les années 20) de collusion avec l'ennemi. Pourtant, si l'on ne peut pas non plus nier les conceptions fort conservatrices de la famille, il faut bien reconnaître que ce procès d'intention permanent est pesant et loin d'être justifié au regard de l'attitude des autres sidérurgistes français.

Mais en 1945, les détracteurs se déchaînent, en particulier dans la presse communiste<sup>245</sup>. François de Wendel ne peut plus y répondre car la presse qu'il contrôlait a disparu au cours des événements. Il en tient responsable le général de Gaulle et ses maladresses et s'étonne que celui-ci n'ait jamais demandé à le consulter<sup>246</sup>.

### La société Schneider

Les usines de St Etienne (26 mai 1944) et de Châlon (25 août et 4 sept. 1944) ont été gravement bombardées, et la fuite des Allemands s'est accompagnée du sabotage systématique de l'Usine du Creusot (6 et 7 sept. 1944)<sup>247</sup>. La reprise s'est toutefois effectuée peu à peu, mais dans la lenteur due aux difficultés générales et les travaux de reconstruction ont commencé immédiatement. Ceux-ci se traduisent pour l'entreprise par une dépense pour l'exercice 1945 de 237.243.000 F. A la fin de l'année 1945, l'effectif ouvrier est de 13 002 ouvriers dont 727 prisonniers de guerre, auxquels s'ajoutent 2 473 employés. Le personnel a retrouvé son chiffre habituel d'avant-guerre.

Eugène Schneider, gérant de la société, est décédé en novembre 1942. Il avait deux fils héritiers et statutairement désignés comme ses successeurs. Jean Schneider, qui était en Algérie pour la préparation du débarquement allié, s'est tué dans un accident d'avion au retour, le 14 nov. 1944<sup>248</sup>. C'est donc Charles Schneider qui assure seul la direction.

**Tableau 143. Production totale d'acier Schneider<sup>249</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1929-30</b>	<b>1939-40</b>	<b>1944-45</b>	<b>1946</b>	<b>1947</b>	<b>1948</b>
	191 599	177 626	47 945	126 884	142 222	160 428

<sup>244</sup> Pierre Fritsch, *op. cit.*

<sup>245</sup> *cf. supra.*

<sup>246</sup> J.N. Jeanneney, *François de Wendel en république*, 1976, p.602 et 604.

<sup>247</sup> AN/ 187 AQ/ 65/ Schneider, rapport avril 1946.

<sup>248</sup> AN/ 187 AQ/ 575/ Schneider.

<sup>249</sup> AN/ 187 AQ/ 63-64-65/ documents de gérance.

La comparaison avec le niveau de production de 1929 est difficile pour la société Schneider, car elle a été amputée en 1937 de son usine du Havre (usine d'armement nationalisée). Un indice de la différence serait sa perte d'environ 20 000 tonnes d'acier brut entre l'exercice 1937-1938 et celui de 1938-1939, soit 17,5 % de sa production, alors qu'à la même période elle a perdu 20 % environ de son effectif. Si l'on ajoute 17,5 % à la production de 1948, on trouve 188 502 t, soit un chiffre très proche de celui de 1929. Le redressement économique est donc en bonne voie.

L'ancienne société Schneider & Cie est divisée en décembre 1949 en trois sociétés nouvelles : la société des forges et ateliers du Creusot (maison-mère), la Compagnie industrielle de travaux et la société générale de mines. Elle reste le grand spécialiste français des aciers fins et spéciaux, mais son chiffre d'affaires dû à la sidérurgie n'est plus que 40 % environ du chiffre total<sup>250</sup>. Le holding reste contrôlé par la famille et dirigé par Charles Schneider.

### **La société Marine-Homécourt<sup>251</sup>**

Contrairement à Schneider, la société des forges et aciéries de la Marine et Homécourt a eu peu de dégâts et aucun dommage important (bilan février 45) mais a bien sûr souffert, comme les autres, des difficultés générales de l'organisation économique en France. Cependant la guerre n'est pas encore finie que les commandes de l'armée affluent et l'usine de St Chamont se remet au travail au plus vite pour produire des pièces de chars et d'autres fabrications d'armement, et assurer la remise en état et la réparation du matériel de l'armée française<sup>252</sup>.

L'usine d'Homécourt avait été mise sous le contrôle de l'autorité allemande par l'intermédiaire de Röchling, "gérant des usines sidérurgiques de Meurthe et Moselle sud" et n'a été récupérée par la société qu'en mars 1944. La libération de la région a été effective le 4 septembre 1944<sup>253</sup>. En dehors de celle de St Chamond, toutes les usines de la société sont encore arrêtées en février 1945, à cause de la pénurie générale.

La société qui, entre autres, fabrique donc de l'armement, a des liens étroits avec de nombreuses sociétés métallurgiques, dans lesquelles elle possède directement ou indirectement des participations importantes, telles que les aciéries de Rombas, la S<sup>té</sup> de Hauts fourneaux et aciéries de Differdange, St Ingbert, Rumelange (HADIR), la S<sup>té</sup> des aciéries de Dilling, les forges d'Allevard, les hauts-fourneaux de Givors. Elle est aussi liée organiquement avec la société des aciéries de Micheville, dont les principales productions (rails, traverses, profilés, aciers marchands, et fil machine) sont complémentaires des siennes<sup>254</sup>.

Cette société est contrôlée par la famille Laurent : Théodore, le père, en est président sans interruption entre 1929 et 1949, et par la famille Walewski : le Comte Antoine Walewski en est vice-président puis simple membre du conseil d'administration sur la même durée. C'est une continuité extraordinaire, surtout à travers ces années de troubles, mais ce n'est pas un cas unique dans la sidérurgie.

Le fils de Théodore, Jacques Laurent est administrateur directeur-général de l'usine de Rombas, cœur du groupe Marine et Homécourt. En 1948, à la création de Sidelor auquel son groupe a fait un gros apport, il en est nommé président. Quant à son frère Daniel, il est aussi sidérurgiste et succède à F. de Wendel comme président de la société des hauts-fourneaux de Rouen, est vice-président des forges de Dilling (Sarre) et président des établissements Delattre et

<sup>250</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, 1958, p. 69.

<sup>251</sup> voir annexe pour la composition du conseil d'administration (1929-1952).

<sup>252</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1/ Marine et Homécourt/ rapport assemblée ordinaire de février 1945 (exercice 1943-1944) et allocation de Th. Laurent (fév. 1945).

<sup>253</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1 Marine et Homécourt, rapport assemblée ordinaire de fév. 1945 (exercice 1943-1944).

<sup>254</sup> AN/ 65 AQ/ K 136/1 Marine et Homécourt.

Frouard (entreprise de construction pour l'industrie d'armement). Cette famille apparaît donc comme « une dynastie caractéristique des entrepreneurs de la sidérurgie »<sup>255</sup>.

Léon Daum joue également un rôle important dans cette société dont il fait partie du conseil d'administration depuis 1932. En 1949, il est nommé vice-président et est depuis longtemps désigné comme le successeur de Théodore Laurent. C'est un homme très apprécié qui se présente souvent comme porte-parole de la profession<sup>256</sup>.

### La société Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons<sup>257</sup>

Dans les derniers mois du conflit et les premiers mois de la paix, comme les autres sociétés, la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons est touchée par les réquisitions, tirs d'artillerie, bombardements et les dégâts de toutes sortes qui ont émaillé l'année 1944 et surtout par la « *gravité extrême* » de la pénurie de combustible alloué à la sidérurgie. Les nombreux établissements de la société ont été diversement affectés selon les régions<sup>258</sup>. Les usines du Centre sont celles qui ont le moins souffert; elles sont, de plus, alimentées par de l'énergie hydraulique et surtout par des houillères qui appartiennent à la société. Les établissements du Nord, à Isbergues, ont subi de sérieuses atteintes car les usines et les quartiers d'habitation ont été plusieurs fois bombardés. Les établissements de l'Est, à Neuves-Maisons qui étaient depuis près de 4 ans sous contrôle allemand ont été rendus en mars 1944, mais la pénurie, particulièrement accentuée pour les usines de l'Est de la France, a empêché la relance espérée. La production de Neuves-Maisons, qui en mai 1944 était tombé à 38 % de l'année précédente, s'est arrêtée début 1945. Cette installation a particulièrement souffert du manque d'entretien et une partie importante des stocks a été expédiée en Allemagne dans les derniers mois de l'Occupation. Les tréfileries ont été sérieusement bombardées.

Les mines de l'Est ont d'abord manqué de courant puis ont repris le travail, mais pour constituer du stock puisque les hauts-fourneaux n'étaient pas remis en service. La mine de fer d'Halouze s'est trouvée au cœur de la bataille de Normandie et a servi de refuge au personnel et à une partie de la population. Les houillères n'ont pas été touchées par des bombardements, mais la mine d'Haubin a été réquisitionnée par décision gouvernementale en septembre 1944 et son sort n'est toujours pas décidé en 1945. Sa nationalisation, comme celle de la mine de St Eloy, intervient en juillet 1946. A ce moment, on craint pour les établissements de l'Est un chômage important. L'année suivante, le bilan financier se précise. La perte d'exploitation résultant de l'arrêt total des établissements de l'Est absorbe et dépasse, à elle seule, les profits des autres établissements en 1945. Au début de l'année 1946, il n'y a qu'un seul haut-fourneau à feu sur sept à Neuves-Maisons mais à Isbergues la production atteint 55 % de celle de 1938 et à Montluçon, 92 %.

**Tableau 144. Production totale d'acier Commentry<sup>259</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1939</b>	<b>1945</b>	<b>1946</b>	<b>1947</b>	<b>1948</b>	<b>1949</b>	<b>1950</b>	<b>1951</b>
	502	347	62	254	325	336	420	362	455

<sup>255</sup> d'après BA/ B 109 / Stahltrühändervereinigung/ 357/ fin 1952.

<sup>256</sup> En 1952, « *sa candidature au poste de membre de la Haute Autorité de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) est soutenue par l'ensemble de la profession, à l'exception du seul Théodore Laurent, furieux de voir partir son successeur* ». P. Mioche, J. Roux, Henri Malcor, 1988, p.26.

<sup>257</sup> voir annexe pour la composition du conseil d'administration (1929-1952).

<sup>258</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, rapport 1945.

<sup>259</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maison.

L'effectif du personnel employé par la société s'élève, fin 1946, à 12 306 dont 10 406 ouvriers. Très vite, des difficultés de main d'œuvre se sont fait sentir et la Compagnie a recruté, elle aussi, des travailleurs étrangers et des prisonniers de guerre allemands et italiens.

Comme dans beaucoup de sociétés, pour suivre l'inflation des années de guerre et surtout de celles d'après-guerre, on augmente le capital social. Celui-ci est triplé en 1946, puis on le triple encore en 1947, à la fois pour suivre l'inflation, mais aussi pour trouver les apports financiers qui vont permettre de faire face aux frais engagés.

Capital social<sup>260</sup> :

1940 : 64 500 000 F

1946: 205 884 000 F

1947 capital porté de 205 884 000 F à 617 652 000 F par émissions d'actions et incorporation de réserves

1950 capital porté de 617 652 000 F à 1 235 304 000 F

Comme la société Marine-Homécourt, cette société est aussi contrôlée dans la durée par le même groupe d'hommes. La figure de proue en est Jacques Taffanel directeur-général de la société, qui meurt en mars 1946. Il était entré à son service en 1919 comme directeur des établissements du Centre, puis avait été nommé directeur-général adjoint dès 1922 et directeur-général en 1924. Il était également administrateur depuis 1934. Comme une grosse majorité de ses confrères, il est polytechnicien, ingénieur du Corps des Mines, et sa carrière scientifique est aussi brillante que sa carrière administrative. Il se préoccupa de la sécurité du travail dans les mines, il mit sur pied et assura longtemps la présidence de l'office technique pour l'utilisation de l'acier (OTUA) et fut président et animateur de la Commission des études scientifiques et techniques qui prépara la voie à la constitution de l'IRSID (Institut de recherches de la sidérurgie, créé en 1946).

Les autres principaux dirigeants ont aussi fait toute leur carrière dans la Compagnie. Le baron Brincard : président à partir de 1926, président honoraire en 1953, est un polytechnicien et joue un rôle d'homme d'affaires important, par son appartenance au conseil d'administration du Crédit Lyonnais. Jacques Aguillon, ancien de l'École des Mines, est dans la Compagnie depuis 1907. Jean Dupuis, polytechnicien, y a fait aussi sa carrière et devient directeur-général successeur de Taffanel jusqu'en 1951; il préside aussi le Comptoir des Produits Sidérurgiques (CPS)<sup>261</sup>.

La machine économique française s'est donc assez rapidement relancée et l'année 1949 marque un temps fort de cette période de l'immédiat après-guerre. Pendant qu'au sein des nouvelles instances on discutait âprement du sort de la sidérurgie française, les puissances occupantes s'affrontent, elles aussi, sur le sort à réserver à la sidérurgie allemande, et ce sort est loin d'indifférer le patronat français...

---

<sup>260</sup> *idem.*

<sup>261</sup> *idem.*

## CHAPITRE 8

### LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE SOUS OCCUPATION ALLIÉE (1945-1949)

En 1945, les Alliés sont placés devant un dilemme. Pour eux, il s'agit avant tout de casser la puissance militaire potentielle de l'Allemagne, et celle-ci est dépendante de sa capacité de production d'acier. D'un autre côté, cette production est nécessaire à l'Europe, sous peine de pénurie, car la sidérurgie allemande représente encore, à la Libération, une très grande capacité de production et les installations des autres pays européens ne peuvent suffire à la remplacer. Mais on l'estime beaucoup trop concentrée et l'on veut empêcher que ne se reconstruise la puissance des Konzerns des magnats de l'acier allemand. Les Américains sont les premiers à s'y attaquer et exigent que les mines de charbon soient séparées des entreprises sidérurgiques qui les possèdent. Cette mesure « *d'apparence technique* » remet en cause les « *fondements de la puissance en Allemagne et en Europe* »<sup>1</sup>.

L'Allemagne est donc divisée en quatre zones d'occupation américaine, britannique, française et soviétique<sup>2</sup>. Un changement certain de l'attitude américaine commence à l'été 1946 : le 20 juillet, le général MacNarmey, gouverneur militaire américain, demande aux trois autres puissances occupantes de s'entendre sur une politique économique commune. Cette proposition est acceptée par la Grande-Bretagne, rejetée par la France et ignorée par l'URSS. L'évolution se poursuit de façon marquée lors du voyage en Allemagne de James Byrnes, le Secrétaire d'État américain. Le 6 septembre 1946, il prononce un discours à Stuttgart qui, selon Adenauer, rendait « *un tout autre son que celui auquel les Alliés [les] avaient habitués jusqu'alors* »<sup>3</sup>.

Les Allemands avaient petit à petit découvert la rivalité Est-Ouest, qui devient évidente à cette occasion, lorsque Byrnes parle pour la première fois d'une « *rivalité militaire entre l'Est et l'Ouest* »<sup>4</sup>. Longtemps écartés des réalités de la politique internationale par la censure totale nazie, ils réalisent alors que ces oppositions entre puissances victorieuses peuvent avoir un impact positif sur leur avenir. Des négociations se succèdent entre les quatre puissances occupantes pour régler tous les problèmes qui se posent en Allemagne, se mettre d'accord sur son sort définitif, sur les frontières et préparer le traité de paix. Les Alliés n'ont pas tout à fait les mêmes vues sur l'Allemagne et la France est bien décidée à faire entendre sa voix.

---

<sup>1</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 511.

<sup>2</sup> cf. carte en annexe.

<sup>3</sup> Konrad Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p.109.

<sup>4</sup> Konrad Adenauer, *idem*.

## LES POSITIONS FRANÇAISES SUR L'ALLEMAGNE À LA LIBÉRATION

Celles-ci sont discutées dès 1943-1944, à Alger ou à Londres, au sein des membres du Conseil national de la Résistance. Ces premiers débats aboutissent à l'élaboration d'un texte définitif qui indique la position officielle du gouvernement provisoire de la République française, en juillet 1945. Les auteurs de cette note, qui se sont battus depuis le début de la guerre et n'ont jamais renoncé, se considèrent comme partie intégrante du camp des vainqueurs et ont encore une idée forte de la puissance française. Ce projet sur l'Allemagne, réfléchi de longue date et très complet, reflète l'intérêt décisif du problème pour la France, mais pas seulement du point de vue de la légitime sécurité retrouvée de la France et de sa protection, pas seulement non plus pour les justes réparations des dommages et spoliations allemands. La puissance diplomatique française s'affirme en effet comme encore suffisamment solide et écoutée pour imposer, compte tenu des circonstances, une augmentation significative de la puissance économique française en relayant la puissance allemande qu'il faut abattre au maximum et remplacer. Cette nouvelle puissance économique viendrait à son tour renforcer la puissance politique française afin de lui assurer la place de première puissance sur le continent (hors la Grande-Bretagne). Les nouveaux décideurs français entendent donc user de toute leur influence dans les négociations à venir pour faire mettre en application leurs conceptions du problème allemand.

### La position du gouvernement provisoire

Ayant une approche délibérément axée sur les problèmes politiques de sécurité, le gouvernement, en juillet 1945, n'est pas très favorable à la politique des zones, car « *la "politique de zones", même en ayant en vue la dislocation de l'Allemagne, paraît offrir, au stade actuel, plus d'inconvénients que d'avantages* »<sup>5</sup>, d'autant plus que l'on craint que l'occupation française en Allemagne soit une « *charge inutile* » qui aurait pour simple objet de partager les frais d'administration et d'entretien, alors que, dans l'immédiat, on ne se faisait pas de souci sur les dangers de reconstitution de l'Allemagne dans un avenir proche. Pour les hommes qui ont rédigé des directives sur l'action française en Allemagne, la base de la réussite de la politique alliée en Allemagne, c'est de s'efforcer au maximum de masquer les dissensions et, en ce qui concerne la France, de n'offrir à la vue des Allemands qu'une des faces du Janus français, l'autre étant strictement à usage interne entre alliés.

« Pour réussir dans notre politique en Allemagne, nous devons nous efforcer, dans toute la mesure où cela dépendra de nous, de donner aux Allemands l'impression d'un front allié uni et d'autre part, de ne pas laisser nos alliés supposer que nous voulons agir en dehors d'eux et ainsi risquer de devenir suspects à leurs yeux et provoquer un interventionnisme, de leur part, dans la politique que nous mènerons dans notre zone. Maintenir l'unité du front allié est une nécessité. L'espoir allemand d'un relèvement et d'une revanche s'accroche d'abord à l'idée que la coalition ne tardera pas à se rompre. Il faut couper court aux spéculations allemandes fondées sur les dissensions entre alliés. »<sup>6</sup>

Le fait d'occuper l'Allemagne est pour les Français une garantie des avantages qu'ils espèrent tirer de la victoire alliée sur l'Allemagne, et en particulier, le paiement des réparations. Cependant ces garanties ne seront réelles et solides que si le contrôle commun et cohérent est

<sup>5</sup> « Directives pour notre action en Allemagne », document du 20 juillet 1945, du Gouvernement Provisoire de la République Française (Présidence du Conseil. Secrétariat Général du Comité Interministériel des Affaires Allemandes et Autrichiennes), « secret ». Source: MAE/ Y/ 1944-1949/ 433, cité par Henri Ménudier (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, 1990.

<sup>6</sup> « Directives... », *idem*.

maintenu en accord et en harmonie d'une zone à l'autre. Ils attachent donc de l'importance à considérer toujours le problème allemand dans son ensemble et pas seulement du strict point de vue de leur zone afin de ne laisser ainsi aux Allemands « aucune autre issue ».

Le Ministère de la Défense réclame des mesures économiques pour accompagner les mesures de démilitarisation. La faiblesse de l'Allemagne sera un garant plus sûr de la paix. Aux affaires étrangères, le discours va plus loin.

« Il est nécessaire de ramener le potentiel industriel allemand à un niveau suffisamment bas pour rendre impossible toute nouvelle agression; il convient de mettre à profit cette action pour modifier la structure économique de notre pays et pour en faire une grande puissance industrielle. »<sup>7</sup>

Mais on précise cependant, dès juillet 1945, qu'il n'est pas question de détruire toute l'industrie allemande comme l'avait prévu le plan Morgenthau.

La principale obsession française, c'est le démantèlement, à tout prix, de la puissance allemande et, en particulier, le détachement de la Rhénanie, « base traditionnelle d'invasion vers l'occident » ainsi que l'établissement d'un régime spécial en Ruhr, « régime duquel nous ferons partie et qui enlèverait à l'Allemagne le moyen d'utiliser, à des fins militaires, les ressources industrielles de cette région. »<sup>8</sup> On prévoit aussi le cas de la Sarre et on insiste de façon intelligente sur l'aspect psychologique du travail à accomplir.

La Sarre devra, dès le début faire l'objet d'efforts particuliers pour être rattachée ultérieurement au système français; quant au reste du pays, il nous importe surtout d'y provoquer une évolution des esprits donnant à la population conscience de sa solidarité avec l'Occident. »<sup>9</sup>

La méthode d'action en zone française est tracée : sévérité mais justice et utilisation des «bons Allemands».

« Nous ne pouvons faire de politique durable en Allemagne en nous refusant à tout contact avec les Allemands, mais parmi ces Allemands, nous devons choisir et adapter notre attitude à leur égard à ce qu'il est possible d'attendre d'eux et à la confiance que nous pouvons avoir en eux. D'une manière générale, notre occupation doit être sévère, mais elle doit aussi être juste. Le désordre et le pillage ne peuvent être tolérés et aucune impression de faiblesse, de notre part, ne doit être donnée aux Allemands. »<sup>10</sup>

L'attitude des autorités françaises doit donc être irréprochable, ne tolérant de la part des occupants ni désordre, ni pillage ni manières pouvant révéler de l'injustice ou de la faiblesse. Le second aspect de la méthode française est d'effectuer un travail souterrain de séparatisme, en ayant des politiques différentes selon les diverses parties des territoires confiés aux Français. La France devra préparer l'avenir « en travaillant séparément les diverses parties de cette zone », en particulier en séparant nettement le bassin de la Moselle des autres secteurs de la zone française. L'objectif général c'est de savoir garder une politique « souple » pour ménager l'avenir tout en tirant le meilleur parti de l'état présent.

Le gouvernement est assez mécontent du tracé de la ZFO qu'il espère, d'ailleurs, provisoire. Les territoires attribués n'ont aucune unité politique, ni administrative, ni économique, ni «ethnique». Les anciennes capitales régionales ont été exclues de l'ensemble. Certaines régions réclamées n'ont pas été attribuées à la France. Celle-ci désire une extension de cette zone sur une

<sup>7</sup> MAE/ Y 59/ I/ Direction économique, juillet 1945, cité par Catherine de Cuttoli-Uhel, « La politique allemande de la France (1945-1948), symbole de son impuissance ? », in Girault et Frank, *La puissance française en question 1945-1949*, 1988.

<sup>8</sup> MAE/ Y 59/ I/ Direction économique, juillet 1945, *ibid.*

<sup>9</sup> MAE/ Y 59/ I/ juillet 1945, *ibid.*

<sup>10</sup> « Directives pour notre action en Allemagne », *op. cit.*

plus grande partie de la Westphalie, zone qui devrait en outre comporter l'ancienne capitale provinciale de Cologne. Cette Westphalie, actuellement contrôlée par les Anglais, devrait être soumise, aussi rapidement que possible à un régime international où la France serait représentée à égalité avec les autres puissances.

L'analyse française sur le fonctionnement quadripartite est clairvoyante : on sait déjà que les risques de dysfonctionnement sont grands. On envisage donc l'hypothèse où il n'y aurait plus comme solution que de se « replier » sur sa zone et où la France n'aurait plus « *que cette zone comme base de [sa] politique allemande.* »

Une des autres obsessions, c'est à tout prix de semer des ferments de séparatisme dans la zone qui leur est confiée. Pour cela, d'abord une méthode administrative : n'admettre aucun lien entre les différents districts. Un moyen de l'action diplomatique française c'est aussi d'encourager toutes les tendances autonomistes par le choix des personnes et en modulant les attitudes selon les besoins locaux, mais aussi par une politique culturelle appropriée, dont la presse doit être le support de prédilection. Et dans tous les cas, les méthodes doivent tendre à utiliser au mieux les potentialités allemandes.

« Cette politique de décentralisation, pour réussir, ne devra pas porter la marque de l'étranger. Pas plus dans la zone française que dans les autres zones, elle ne devra paraître être imposée par la puissance occupante. Elle devra être le fait des Allemands eux-mêmes, le rôle de la puissance occupante consistant essentiellement à en susciter les conditions, à en favoriser l'éclosion, à en protéger le développement. (...) Pour permettre le développement des tendances autonomistes ou séparatistes, il est évident que nous devons traiter différemment les diverses catégories d'Allemands selon que nous aurons plus ou moins l'espoir de pouvoir nous servir d'eux. »<sup>11</sup>

La France a voulu, dans le cadre de sa politique de zone, avoir un rôle culturel important, partie entière de sa politique de dénazification et de rééducation démocratique, développant ainsi bien plus les aspects positifs de cette politique que les côtés répressifs. Cette action est, dans la politique allemande de la France celle qui a été la moins critiquée par les témoins et par les historiens allemands qui y ont consacré quelques études, elle a même été louée dans certains cas.

## L'attitude du général de Gaulle

Le général de Gaulle, exclu de la conférence de Potsdam, ne manque pas d'en critiquer la teneur en ce qui concerne le sort futur de l'Allemagne. Opposé à la conception américaine qui souhaite maintenir une occupation quadripartite pour préserver l'unité allemande, il s'insurge du fait même que l'on puisse parler d'un « État » allemand.

« Un État allemand ? Des Secrétaires d'État <sup>12</sup> ? etc.

Il y a donc un État allemand ? Inadmissible ! Nous ne pouvons admettre qu'on tranche de cette manière la question de l'unité allemande:

a) sans nous avoir consultés,

b) sans savoir comment évolueront les Allemands des diverses sortes et contrées. »<sup>13</sup>

De Gaulle réclame dès les premiers moments de l'occupation alliée, la mise sous contrôle international de la Ruhr, pour permettre à la France de disposer du charbon allemand à bas prix et en grandes quantités et contribuer ainsi au relèvement de sa puissance industrielle.

<sup>11</sup> « Directives pour notre action en Allemagne », *ibid.*

<sup>12</sup>. Il a été décidé d'établir des administrations centrales dirigées par des secrétaires d'État. Il est prévu l'établissement d'un gouvernement allemand.

<sup>13</sup> Note pour Étienne Burin des Rozières, chargé de mission au cabinet du président du GPRF, 2 août 1945 (annotation du texte de la conférence de Potsdam), in Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets. mai 1945-juin 1951*, Paris, 1984.



« Je pense à la Ruhr, ce bassin qui possède tant de ce charbon dont l'Europe occidentale et la France en premier lieu ont si grand besoin. Cette Ruhr est à la fois un gage et un instrument. Un gage, car sans elle, l'Allemagne ne pourra se relever, et une fois de plus, nous menacer, nous attaquer et nous envahir. Un instrument, pour le relèvement de l'Europe occidentale et en particulier un instrument qui devra aider la France à devenir une grande puissance industrielle, but qu'elle ne peut atteindre qu'au moyen de la contribution de ce bassin minier. »<sup>14</sup>

Dans la ZFO, il préconise une prise en charge directe, par les services français des mines de la Sarre et même la création d'un service commun à ces dernières et à celles de Moselle, « *seules solutions pratiques imaginables* »<sup>15</sup>. L'effet secondaire de ce processus était également un objectif plus ou moins avoué, selon Gilbert Ziebura, celui de priver en partie de ressources l'industrie sidérurgique allemande qui pourrait donc être relayée par la production française.

« La retenue d'une partie considérable du charbon devait conduire inévitablement à laisser une partie de la capacité des aciéries inutilisée ; mais si la France développait sa propre industrie lourde avec l'aide du charbon de la Ruhr, elle serait un jour dans la situation de couvrir une plus grande part des besoins en acier de l'Europe de l'ouest, en d'autres mots: "de remplacer au moins partiellement l'Allemagne". »<sup>16</sup>

Il semble cependant que le général, dès l'année 1945, ne croyait pas beaucoup à la victoire des positions diplomatiques françaises sur l'Allemagne, d'autant plus après l'échec de la conférence de Londres qui s'était achevée, le 2 octobre, sans le moindre communiqué commun..

« (...) les gouvernements anglais, américain et soviétique ne se décident aucunement à adopter les bases de règlement que nous avons proposées pour les questions de la rive gauche du Rhin, de l'Administration interalliée de la Ruhr et de la neutralisation du cours du Rhin. Les mêmes gouvernements, pour des mobiles d'ailleurs divers, sinon opposés, persistent à préconiser la formation d'une administration centrale allemande qui ne saurait mener qu'au redressement des espoirs en un nouveau Reich et à des frictions entre alliés. »<sup>17</sup>

Pourtant son attitude reste ferme sur la position française qui vise, à moyen terme, à détacher les territoires qui lui sont confiés du reste de l'Allemagne, sans qu'il s'agisse d'une annexion.

Que faisons-nous ici au lendemain de notre victoire ? Notre action a pour but d'installer la France ici. Nous obéissons à une sorte de vocation historique de notre pays qui fut rompue dans le passé à plusieurs reprises et que nous venons, pour la dernière fois et selon l'occurrence la meilleure, de réaliser enfin. Établir la France ici, cela veut dire d'abord donner à la France la disposition des territoires qui, de par leur nature, font corps avec elle. J'entends par là ceux de la rive gauche du Rhin, le Palatinat, la Hesse, la P<sup>te</sup> rhénane et la Sarre. Ces contrées, qui sont toutes dépendantes les unes des autres, ce Palatinat qui prolonge notre Alsace, cette Hesse qui est à l'endroit où arrivent sur le Rhin ces vallées qui nous mènent avec le Main et vers le Danube, cet Eifel, qui, en fait, est le prolongement de nos Ardennes et encore cette ville de Cologne par où passe la ligne la plus courte entre Paris et Berlin, ces pays doivent, comme je viens de le dire, faire corps avec la France. »<sup>18</sup>

Cela n'était d'ailleurs pas contradictoire avec une attitude ouverte vis-à-vis de la population allemande, gérée exclusivement par des administrateurs locaux, qui se devait, comme « *tous les Européens de l'ouest de bonne volonté et de bon sens* »<sup>19</sup> de travailler pour réparer les dégâts de

<sup>14</sup> Allocution prononcée « au Kurhaus » à Baden-Baden, le 5 octobre 1945, in Charles de Gaulle, *op. cit.*, p.95.

<sup>15</sup> Lettre au général Koenig, commandant en chef de la zone d'occupation française en Allemagne, à Baden-Baden, 29 octobre 1945, in Charles de Gaulle, *op. cit.*, p.106.

<sup>16</sup> Gilbert Ziebura, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945*, 1970, p. 36.

<sup>17</sup> Lettre au général Koenig, *op. cit.*

<sup>18</sup> Allocution prononcée « au Kurhaus » à Baden-Baden, le 5 octobre 1945, in Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets. mai 1945-juin 1951*, Paris, 1984, p.95.

<sup>19</sup> Allocution prononcée à Fribourg devant les autorités allemandes de Bade et de Wurtemberg, le 4 octobre 1945, in Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets. mai 1945-juin 1951*, Paris, 1984, p.93.

la domination nazie sur l'Europe. « *Et je veux espérer fermement que, le temps passant et le travail en commun se développant, il y aura pour vous, de notre part, de l'estime et de la considération.* »<sup>20</sup> De leur côté, les Français devaient avoir, sur place, une attitude irréprochable, être à tout moment des exemples pour les populations allemandes<sup>21</sup>.

Dans cette perception, par le général de Gaulle, des nécessités de cette attitude compréhensive, dans les discours faits durant le voyage qu'il effectue dans la zone d'occupation française en Allemagne qui s'organise, Renata Fritsch-Bournazel<sup>22</sup> voit un discours d'apaisement, de dialogue et de réconciliation franco-allemande pour reconstruire une nouvelle Europe. N'avait-il pas encore déclaré à Sarrebrück : « *Il faut que Français et Allemands tirent un trait sur le passé, travaillent ensemble et se rappellent qu'ils sont européens* »<sup>23</sup>. Il disait aussi, à qui voulait l'entendre : « *Souvenez-vous qu'on ne fera pas l'Europe sans l'Allemagne* »<sup>24</sup>

Comme le faisait cependant remarquer René Girault<sup>25</sup>, il faut replacer ces quelques extraits dans leur contexte, textuel et historique, et ne pas aller trop vite en besogne en y lisant une politique de rapprochement, dès 1945. Il s'agit alors plus d'un encouragement pour la paix que d'une promesse de construction européenne.

## Le point de vue de Pierre Mendès France

Dans ce domaine stratégique, l'occasion semble bien belle de profiter de la défaite allemande pour prendre sa place dans le domaine industriel et, comme le propose Mendès France en mai 1946, devenir le premier maître des Forges en Europe en 1950<sup>26</sup>. En février 1945, Pierre Mendès France dévoile à la radio les projets français vis-à-vis de l'Allemagne, tels qu'ils avaient déjà été esquissés dès la fin de l'année 1944. L'industrie sidérurgique française doit supplanter l'industrie allemande, en profitant des circonstances de la paix, ce qui fera d'elle une grande puissance. Le scénario est précis :

« Nous allons trouver en Allemagne, dans le bassin de la Sarre, dans le bassin de la Ruhr, des millions de tonnes de coke, de ce coke qui est complémentaire de notre minerai lorrain. Au lieu d'envoyer, comme avant, du minerai lorrain dans la Ruhr pour qu'il soit traité dans les hauts fourneaux allemands, et qu'il contribue à la fortune de l'Allemagne, nous ferons venir le coke de la Ruhr pour le traiter dans nos hauts fourneaux, pour qu'il contribue à la reconstruction et à la prospérité françaises. A cette fin nous aurons à renouveler notre équipement, à construire des hauts fourneaux et des laminoirs modernes [...] Quand ce programme national, élément essentiel du plan français en préparation, aura été réalisé, nous nous trouverons à la tête d'une des plus belles industries du monde. Maîtresse de cette industrie, la France sera une grande puissance non seulement parce que la sidérurgie est l'industrie fondamentale de la Défense nationale, mais parce que c'est d'elle que dépend la production de ce qui fait la richesse d'un pays ... »<sup>27</sup>

Selon Pierre Gerbet, ces conceptions sont fréquentes parmi les dirigeants français, aussi bien dans les assemblées que dans les ministères concernés. La Direction politique du Ministère des Affaires étrangères, sous Maurice Couve de Murville, prépare un « mémoire sur le contrôle de

<sup>20</sup> Allocution prononcée à Fribourg, *ibid.*

<sup>21</sup> Allocution prononcée « au Kurhaus », *op. cit.*

<sup>22</sup> Renata Fritsch-Bournazel, « Danger allemand et sécurité européenne dans la politique étrangère française d'après-guerre », in H. Ménudier (dir.), *l'Allemagne occupée, 1945-1949*, 1990.

<sup>23</sup> K. Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p. 38.

<sup>24</sup> Claude Hettier de Boislabert, *Les fers de l'espoir*, Paris, 1978, p. 465.

<sup>25</sup> entretien en 1997.

<sup>26</sup> Article du 24 mai 1946, *La semaine économique*, cité par P. Mioche, *op. cit.*, p. 250.

<sup>27</sup> cité par Pierre Gerbet (dir.), *Le relèvement 1944-1949*, Paris, 1991, p. 138.

l'industrie allemande » qui envisage les choses à l'échelle européenne<sup>28</sup>. Des notes de la Direction des Affaires économiques du Quai d'Orsay, dirigée par Hervé Alphand, expliquent comment s'y prendre. Il faut limiter la production industrielle, dont celle de l'acier à 6 millions tonnes, mais il faut au contraire accroître la production de charbon,

« afin de développer les exportations allemandes de combustible vers les pays voisins qui en ont besoin pour leur sidérurgie (livraisons au titre des réparations et ventes pour financer les importations indispensables à l'Allemagne). »<sup>29</sup>

Même si Pierre Mendès France démissionne en janvier 1945 (mais de Gaulle n'accepte sa démission qu'en avril), il garde cependant un rôle officieux et reste, selon Georgette Elgey « fidèle gaulliste ». Le général l'envoie en mission économique aux États-Unis, entre autres dans l'idée de demander l'administration par la France de la Ruhr et de la Rhénanie<sup>30</sup>. L'équipe en place par la suite, au moins jusqu'au retrait du général, est donc en pleine continuité avec les objectifs du tout premier gouvernement provisoire.

### La politique allemande du gouvernement français

Selon F. Roy Willis<sup>31</sup>, la politique allemande de la France reflète la position du général de Gaulle, même après son départ soudain de janvier 1946. Georges Bidault reste ministre des affaires étrangères de 1944 à 1947 (sauf un mois), ce qui pour la Quatrième République est un presque un record de durée. C'est la continuité de cette politique qui aurait donné à la « thèse française » sur la question allemande son originalité par rapport aux Anglo-saxons. Selon lui, de Gaulle concevait le Rhin comme bien plus qu'une frontière militaire.

« Hier le Rhin, notre fleuve, était une barrière, une frontière, une ligne de bataille ... Aujourd'hui le Rhin peut reprendre son rôle naturel historique. Il peut devenir un lien de l'occident. »<sup>32</sup>

Il y a cependant quelques différences de visées entre les gouvernements successifs : le consensus n'est pas total. Thorez, Bidault et Blum ont des conceptions un peu divergentes du problème allemand. Georges Bidault, qui y voit un grave danger, désire l'internationalisation de la Ruhr, l'intégration économique de la Sarre à la France et le démantèlement de l'Allemagne. Léon Blum s'inquiète plus du danger soviétique et désire une entente franco-anglaise qui déplaît aux Russes<sup>33</sup>.

Dès juillet 1945 est créé un Comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes, qui devient en décembre le Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes. René Mayer en est le premier commissaire<sup>34</sup>. Si l'on suit le déroulement des différentes négociations, la position française est officiellement stricte et ferme : les mêmes demandes françaises sont sans cesse réitérées et dans un premier temps on défend l'idée que pour assurer la sécurité et la paix, il faut supprimer le danger en affaiblissant l'Allemagne tant par des mesures militaires qu'économiques. Si la position française peut se comprendre en 1945, elle devient de plus en plus difficile à défendre au fur et à mesure de la reconstruction allemande et du changement d'attitude des Anglo-saxons. Il semble que les Français aient eu volontairement une politique ambiguë : officiellement la puissance française doit pouvoir faire admettre les

<sup>28</sup> du 30 mars 1945, cité par Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*, p. 138.

<sup>29</sup> Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*

<sup>30</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.46.

<sup>31</sup> F. Roy Willis, *France, Germany and the new Europe, 1945-1967*, Stanford, 1968, p. 15 et suiv.

<sup>32</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires*, t. III, p. 222, Conférence à Strasbourg, le 5 oct. 1945, cité par F.Roy Willis, *op. cit.*

<sup>33</sup> Georgette Elgey, *op. cit.*, p.132.

<sup>34</sup> Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*

intérêts de la France, et comme l'avenir est incertain, il n'y a aucune raison pour assouplir la position française<sup>35</sup>. Cependant, dès juillet 1946, certaines notes du Quai d'Orsay montrent que la diplomatie française évalue très bien les changements des positions alliées et sait très bien qu'elle devra en tenir compte. Des solutions de repli sont d'ailleurs conçues.

Mais jusqu'en 1947, il n'est sans doute pas possible au gouvernement français d'officialiser ses changements diplomatiques pour des raisons de politique intérieure : le consensus est presque général sur le problème allemand, tant de la part des partis que de l'opinion publique<sup>36</sup>. La chronologie du changement de l'attitude française situe celui-ci entre le printemps 1947 et le printemps 1948<sup>37</sup>. Il va être conditionné par les nouvelles positions américaines et surtout par le pouvoir de conviction du plan Marshall... Progressivement le discours officiel laisse percer l'idée que l'Allemagne sera dans un avenir proche un partenaire, même si l'égalité de droits est encore un peu éloignée des esprits.

Le gouvernement français s'intéresse aussi aux aspects matériels du problème allemand. En France, dès le mois de novembre 1944, une enquête du Comité d'organisation de la sidérurgie dresse la liste du matériel enlevé par les Allemands dans les usines dépendant de ses services, en vue d'une récupération ultérieure. Dès le 19 mai 1945, on demande ensuite aux entreprises la liste classifiée du matériel destiné à l'équipement des usines sidérurgiques que l'on pourrait importer d'Allemagne, en demandant à celles-ci d'indiquer où se trouve le matériel convoité, de préférence dans la zone d'occupation française en Allemagne. Il est clair que l'on envisage donc des « réparations » directes, prises sur le terrain.

« (...) Mention sera faite, éventuellement, de tous renseignements en votre possession permettant de déceler les endroits où ces matériels et produits existent en Allemagne. (...) Il serait utile que vous m'adressiez d'extrême urgence, (...) la liste des matériels spéciaux dont vous connaissiez l'existence en Bade et en Wurtemberg, ceci afin de profiter, le cas échéant, des possibilités actuelles que pourrait offrir l'occupation de ces deux provinces par l'armée française. »<sup>38</sup>

De leur côté, les autorités anglaises font remplir aux usines allemandes des déclarations sur le matériel français qu'elles possèdent. Selon les rapporteurs de la mission française envoyée par l'OPSID en Allemagne (21 février-24 mars 1946), les déclarations ont été remplies avec sérieux et elles peuvent servir de base pour les opérations de récupération<sup>39</sup>. Le peu de matériel manquant pourra être recherché sur place par la suite, par des équipes françaises. D'autre part les usines visitées possèdent tous les moyens, de manutention et en personnel, nécessaires aux opérations de récupération. On conseille une action rapide, d'autant plus que les enlèvements au titre des réparations ont déjà commencé dans la zone anglaise. Pour le problème du matériel détérioré ou disparu, il faudrait s'efforcer d'obtenir l'équivalent que l'on pourrait prendre dans les usines, celles-ci possédant en général du matériel semblable.

« Les usines que nous avons visitées sont, en général, en état de le faire; elles disposent entre autres d'ateliers d'entretien équipés de machines modernes et d'une capacité bien supérieure aux besoins d'entretien des usines correspondantes. »<sup>40</sup>

<sup>35</sup> Catherine de Cuttoli-Uhel, « La politique allemande de la France (1945-1948) symbole de son impuissance ? », in Girault et Frank, *La puissance française en question 1945-1949*, 1988.

<sup>36</sup> *idem*.

<sup>37</sup> Renata Fritsch-Bournazel, *op. cit.*

<sup>38</sup> AN/ 62 AS / 8/ CORSID, note du 19 mai 1945, du CO de la sidérurgie, signée R.Roux, directeur des services techniques.

<sup>39</sup> AN/ 62 AS / 11/ OPSID, lettre de J. Iweins à A. Aron, du 3 avril 1946.

<sup>40</sup> AN/ 62 AS / 11/ 3 avril 1946, *ibid.*

## Quel regard sur l'Allemagne nouvelle ?

La politique allemande du gouvernement français bénéficie du soutien de l'opinion publique et des partis, en grande majorité. Cette opinion, bien entendu très négative et revancharde après la Libération, va connaître bientôt quelque évolution.

L'Allemagne fait encore peur, bien que totalement écrasée et contrôlée. Tout le monde semble d'accord pour soutenir la ligne ferme de la diplomatie française. Le général Koenig, commandant en chef de la ZFO déclare qu'il faudra plus de trente ans d'occupation pour que les Allemands comprennent enfin les avantages de la démocratie<sup>41</sup>. Mais quelques voix en désaccord avec la politique officielle se font cependant entendre, très tôt, à commencer par quelques opinions venues de l'intérieur même des instances de décision. C'est ainsi qu'à l'État-Major de l'armée est écrite une note qui, dès juillet 1945, montre de gros espoirs dans un travail de rééducation pacifique du peuple allemand et demande une politique française qui tienne compte de la faiblesse des moyens dont dispose la France<sup>42</sup>.

Dans certains milieux intellectuels, très vite on va plus loin. Joseph Rovin, à peine sorti de Dachau, pense que le premier devoir est d'aider les Allemands à établir la démocratie et que « *seule l'union étroite de la France et de l'Allemagne peut désormais permettre aux deux peuples de rester maîtres de leur destin* ». Claude Bourdet avait déjà publié en mars 1944, dans *Combat*, un des textes les plus émouvants sur l'avenir de l'Allemagne :

« Ce que nous disons enfin, c'est que nous n'oublions pas que la Résistance allemande a été la première à se dresser, la première à être martyrisée. Nous n'oublions pas Dachau, et tant de militants socialistes, catholiques et communistes "disparus sans traces". Nous ne vous oublions pas, amis assassinés. Nous essaierons d'aider vos fils à refaire une patrie. »<sup>43</sup>

Dans la ZFO, officiellement, le personnel des armées d'occupation a interdiction de quelques relations privées que ce soit avec les Allemands. La tension reste ainsi assez importante dans les premiers mois de l'Occupation<sup>44</sup>. Cependant, dès le mois de juillet 1945, le gouvernement édite des directives secrètes qui montrent que personne n'est dupe du fait que ce refus n'est pas supportable longtemps, ni pour les uns ni pour les autres.

Comment voit-on "l'Allemand", du côté français ? Pour le Français moyen, les circonstances présentes n'incitent pas à réviser les préjugés ancestraux, d'autant plus qu'il a subi pendant quatre ans un concentré des plus mauvais côtés des comportements allemands.

L'image de « l'Allemand » chez les diplomates français n'est guère plus positive et dans le discours officiel aussi, les clichés se succèdent : les Prussiens sont les éléments « *les plus forts, les plus disciplinés, les plus efficaces, les plus acquis à la notion de supériorité de l'État et les moins accessibles aux idées occidentales de liberté et de respect de l'individu* »<sup>45</sup>, le Bavarois a tous les défauts de l'Allemand. Seul le citoyen de Hambourg, ville plus libre et tournée vers l'extérieur est crédité d'une ouverture d'esprit supérieure à la moyenne ! La population allemande méprisant la faiblesse et ne concevant pas « *la force sans l'ordre le plus rigoureux* »<sup>46</sup>, il faut donc répondre à cette attente pour montrer sa puissance.

<sup>41</sup> Marc Hillel, « L'occupation française en Allemagne », *Le Monde*, 18-19 août 1985.

<sup>42</sup> Renata Fritsch-Bournazel, *op. cit.*

<sup>43</sup> Renata Fritsch-Bournazel, *idem.*

<sup>44</sup> Pierre Arnal, « Conrad Adenauer sous l'occupation britannique 1945-1947 », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 81/1967, p. 57-85 (Pierre Arnal, diplomate, a été conseiller de François-Poncet à Berlin de 1932 à 1937; consul à Düsseldorf après la guerre).

<sup>45</sup> « Directives pour notre action en Allemagne » Document du 20 juillet 1945 du Gouvernement Provisoire de la République Française. Présidence du Conseil. Secrétariat Général du Comité Interministériel des Affaires Allemandes et Autrichiennes. « secret ». Source: MAE/ Y /1944-1949/ 433), cité par H. Ménudier (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, 1990.

<sup>46</sup> « Directives... », *idem.*

Que dans l'opinion française circule depuis la nuit des temps des images d'Épinal sur le voisin Teuton, n'a rien d'étonnant. Mais que l'on trouve des généralisations triviales sur "l'Allemand" monolithique a de quoi un peu plus surprendre de la part de diplomates supposés cultivés et de surcroît germanophones en poste en Allemagne dans l'après-guerre. La lettre d'Arnal donnant à François-Poncet - un grand connaisseur de l'Allemagne - des leçons en connaissance de l'être allemand est un modèle du genre !

« L'opinion de ce pays a, comme on le sait, une prodigieuse faculté d'autosuggestion et de retournement. Peu enclin à reconnaître ses torts, oublieux de ses responsabilités, l'Allemand est avant tout préoccupé de son intérêt immédiat. (...) L'Allemand croit avoir raison s'il n'est pas contredit. (...) Si rien ne s'oppose à ses thèses, il estimera qu'elles ont déjà triomphé. Sans trêve, sans relâche, il faut lui montrer son erreur, redresser son jugement, réfuter ses arguments. »<sup>47</sup>

Il est intéressant de faire ici une petite remarque sur quelques liens révélateurs entre les décideurs français, en ce qui concerne le problème allemand, et les sidérurgistes. Que ce soit pure coïncidence ou que cela révèle l'importance de "l'infiltration" de tous les milieux de pouvoir par les sidérurgistes, le cas d'André François-Poncet est particulièrement remarquable.

Celui-ci est en effet à cette époque administrateur de la société Redange-Dilling aux côtés de Théodore Laurent, Camille Cavallier, L. Mercier, etc.<sup>48</sup>. C'est dire s'il connaît bien le milieu des maîtres de forges et en fréquente quelques-uns des plus importants représentants. Il a d'autre part des liens matrimoniaux avec ces milieux de la sidérurgie française. Sans aucun doute cela le rend-t-il particulièrement attentif aux problèmes de l'industrie sidérurgique allemande dont il a à se préoccuper en tant que haut commissaire, puis d'ambassadeur. Dans les rapprochements franco-allemands qui précèdent la proposition Schuman<sup>49</sup>, il est particulièrement actif et il s'intéresse de très près aux négociations pour le Traité de la CECA, que sa place privilégiée d'ambassadeur lui permet de suivre de l'intérieur.

Un autre personnage beaucoup moins connu celui là, issu de la sidérurgie, joue également un rôle non négligeable dans les Affaires allemandes. De Boisson, libéral réputé pour son esprit de conciliation, de l'avis même des Allemands<sup>50</sup>, après une première retraite comme officier de marine, a travaillé ensuite de longues années, avant-guerre pour le groupe Schneider-Creusot. Dans le cadre de cet emploi, il a résidé plusieurs années en Tchécoslovaquie pour gérer des participations de sa société. Ce qui est fort intéressant, c'est que cet homme se retrouve après-guerre membre du gouvernement militaire français, en poste à Berlin comme expert du département économique. En 1949, lors de la mise en route de l'Autorité internationale de la Ruhr<sup>51</sup>, il est nommé directeur du département Acier de cet organisme.

Autre coïncidence notable : Hettier de Boislabert, le nouveau gouverneur militaire de Rhénanie-Palatinat<sup>52</sup> est un « *vieil ami* » de Müller Tesch, président de l'ARBED, qu'il invite à des parties de chasse en Allemagne<sup>53</sup>. Il connaît donc certainement très bien, lui aussi, les milieux de la sidérurgie luxembourgeoise et française.

Ceci n'empêche pas de vives critiques, dans diverses occasions, contre la politique allemande du gouvernement français. La position française, qui reste rigide dans ses revendications face à ses alliés, paraît contradictoire, pour les sidérurgistes français, avec le fait

<sup>47</sup> MAE / Eu / 1949-1955 / All./ 881 / longue lettre du Consul à Düsseldorf (signé P.A. Arnal) à François-Poncet du 31 août 1949.

<sup>48</sup> AN 65 AQ / K 491 Redange-Dilling.

<sup>49</sup> cf. *infra*.

<sup>50</sup> sources : BA/ B109 / 97 / note du 10 nov 1949 (secret), a/s Autorité de contrôle de la Ruhr.

<sup>51</sup> cf. *infra*.

<sup>52</sup> Son commandement en Rhénanie devient par la suite la délégation générale de toute la zone Nord d'occupation française, quand il obtient selon son souhait un vote favorable et que s'opère l'unification du Land de Rhénanie-Palatinat (capitale Coblenche).

<sup>53</sup> Claude Hettier de Boislabert, *Les fers de l'espoir*, Paris, 1978, p. 484.

que la France a adhéré au plan Marshall de reconstruction européenne en toute connaissance de cause, à savoir que le relèvement européen devait obligatoirement être accompagné du relèvement allemand. Critiquant vigoureusement les politiques des gouvernements de la Libération et de la IV<sup>e</sup> République, ils estiment que la France est en train de laisser passer l'occasion de prendre la direction d'une Union européenne, chose souhaitée par les Américains, et laisse ainsi, par une mauvaise gestion politique et par des grèves paralysantes, la possibilité à l'Allemagne de bientôt la supplanter en Europe.

« Un enfant de 7 ans comprendrait que nous n'obtiendrons pas le charbon de la Ruhr pour faire de l'acier français, quand les mines, les hauts fourneaux et les aciéries allemandes sont prêtes à travailler à plein et que les nôtres sont, périodiquement, paralysées sur l'ordre du Kominform !

Quand nous nous révélons incapables d'assurer, même avec l'appui des crédits américains l'équilibre de notre propre économie et de nos propres finances, sommes nous qualifiés pour réclamer la direction de la reconstruction européenne ? Et laisserons-nous dire, dans le monde entier, que nous voulons freiner la production allemande parce que nous ne réussissons pas à organiser et à activer la nôtre ? »<sup>54</sup>

Le seul point positif qu'ils accordent au gouvernement français est d'avoir nommé André François-Poncet au Haut-commissariat France en Allemagne, nomination dont ils espèrent des retombées positives pour la préservation des intérêts français, sans doute plus particulièrement ceux de l'industrie si l'on s'en tient aux liens étroits que cet homme entretient avec les milieux patronaux français, dans la future Europe économique.

« Rendons grâce à M. Queuille et Schuman d'avoir appelé M. François-Poncet à l'activité. Peut-être grâce à lui, aurons-nous demain une ligne de conduite qui s'inspire à la fois des intérêts permanents de la France et des impératifs actuels de la collaboration franco-américaine et européenne. Nous avons déjà perdu une importante bataille économique en Europe. Il s'agit de ne pas perdre la bataille politique. »<sup>55</sup>

## La ZFO : les objectifs français et leur mise en application

Depuis le 10 février 1945, dernier jour de la conférence de Yalta, la France, grâce à Churchill, est assurée de se voir confier la charge d'une zone d'occupation en Allemagne, celle-ci devant être prélevée, selon les exigences soviétiques, sur les zones prévues pour les Alliés anglo-saxons. Ceci explique la forme particulière de la ZFO<sup>56</sup> que la France prend en charge fin juillet 1945, dont les deux secteurs triangulaires, Rhénanie-Palatinat-Sarre<sup>57</sup> et Bade-Wurtemberg-Hohenzollern ne communiquent que par le territoire national français ou la zone américaine. La zone ne comprend que quatre villes moyennes, Mayence, Sarrebruck, Ludwigshafen et Fribourg, et aucune grande ville, sauf le secteur français de Berlin.

Ce tracé final diffère des demandes françaises de juin 1945 - territoires inclus entre la frontière de 1939, le Rhin et la ligne Aix-la-Chapelle-Cologne ; au sud, les territoires conquis par la première armée - il est resté conforme aux premières propositions anglo-saxonnes de mai 1945<sup>58</sup>. Cette zone est beaucoup plus petite que les autres : d'une superficie de 42 000 km<sup>2</sup> elle comprend environ six millions d'habitants. Les deux secteurs sont un assemblage composite de morceaux d'anciennes provinces allemandes<sup>59</sup>. Si cette zone est assez peu industrialisée, elle

<sup>54</sup> AN 72 AS / 356/ « Discourir n'est pas agir », article non signé, *Le Bulletin (de France Documents)*, n<sup>elle</sup> série 104, 19 novembre 1948.

<sup>55</sup> AN 72 AS / 356/ 19 nov. 1948, *ibid.*

<sup>56</sup> voir carte des zones d'occupation, en annexe.

<sup>57</sup> La Sarre possède un statut particulier, elle est donc gérée indépendamment du reste de la ZFO.

<sup>58</sup> Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*

<sup>59</sup> Sur l'historique de cette construction géographique de la ZFO, on peut lire l'intéressante étude de F. Dantigny, « La zone française, construction factice des vainqueurs. », *Documents*, 1948 /6, p. 458 à 463.

possède une capacité agricole qui va lui assurer un meilleur ravitaillement que les autres zones et dans ces temps de pénurie, de meilleures rations caloriques.

L'essentiel pour les Français, c'est que les ressources de la zone d'occupation couvrent les frais de cette dernière. D'autre part, la présence française est une garantie que les réparations à son égard seront faites<sup>60</sup>.

La zone française est composée de trois Länder. Le gouverneur français de chaque Land a une position forte et une des particularités de la gestion française, c'est qu'elle fait montre d'un « provincialisme radical »<sup>61</sup> qui coupe les liens entre les différentes régions et donc complexifie la gestion de la ZFO, le tout renforcé par les rivalités entre gouverneurs et gouvernement militaire.

C'est le général Koenig qui est nommé gouverneur de la ZFO, poste où il restera jusqu'à la fin du statut officiel d'occupation, en septembre 1949. Laffont, qui assez vite se révèle de conceptions opposées, est l'administrateur général, jusqu'en novembre 1947, et Granval est délégué pour la Sarre. Mais les conceptions autocratiques de Koenig privent Laffont d'un contrôle de tous les départements administratifs, souvent gérés par le cabinet civil du général. Leurs conceptions s'opposent aussi en ce qui concerne une fusion des zones confiées à la France et la création d'un conseil des Länder<sup>62</sup>.

La nouvelle équipe prend donc la relève de la 10<sup>ème</sup> DI, la division de Paris qui a laissé un mauvais souvenir de la toute première occupation militaire en Rhénanie, à cause de quelques pillages et autres mauvais traitements. « *Mon glorieux ami Roumantzloff, comme chef d'État-Major de Billotte, a joué aux Rhénans quelques tours pendables* » raconte avec humour Claude Hettier de Boislambert<sup>63</sup>. Mais les Allemands n'ont guère apprécié.

Dans chaque district, un représentant du gouvernement militaire français contrôle le travail administratif laissé en grande partie à la charge d'un personnel allemand sous la direction d'un président allemand, désigné par les autorités, mais qui dans certains cas sera ensuite réélu par les électeurs allemands, prouvant ainsi que les choix effectués respectaient des données locales. On a ainsi l'exemple de Peter Altmaier, d'abord nommé par les Français en Rhénanie, qui sera ensuite élu et réélu pendant vingt ans dans diverses fonctions, et jusqu'à celle de membre du gouvernement fédéral<sup>64</sup>.

Le gouverneur français raconte les premiers temps de son installation. Son récit ne révèle aucun mépris des Allemands, mais au contraire une volonté de travailler avec eux, pourvu néanmoins qu'ils collaborent assez docilement. Et même les rebellions d'Adenauer face aux autorités britanniques semblent presque susciter son admiration<sup>65</sup>. A son arrivée, les problèmes sont nombreux. Les principales villes de la région sont en totale ruine. Les routes sont « *quasiment impraticables tout comme les voies ferrées... et les tunnels.* » Il n'y a plus un seul pont sur trois cents kilomètres pour franchir le Rhin. Un autre problème est encore plus délicat : celui de la nécessité d'une dénazification très rapide pour pouvoir ensuite travailler avec ceux qui restent. Les troupes françaises, premières arrivées, se sont chargées des emprisonnements de nazis : ils sont 15 000 enfermés dans la seule forteresse de Diez, dans son secteur. Il en fait relâcher 80 % , « *certainement innocents* », les autres passant en procès rapidement.

<sup>60</sup> Klaus-Dietmar Henke, « Politik der Widersprüche. Zur Charakteristik der französischen Militärregierung in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg. », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 3/1982, p. 500-537.

<sup>61</sup> Klaus-Dietmar Henke, *idem*.

<sup>62</sup> Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*

<sup>63</sup> Claude Hettier de Boislambert, *op. cit.*, p. 466.

<sup>64</sup> Claude Hettier de Boislambert, *ibid.*

<sup>65</sup> Claude Hettier de Boislambert, *idem*.



Les Français, dont on craint la vengeance, sont assez mal accueillis dans l'ensemble, comme l'explique M. Hillel.

« Pour les Allemands, ils ne sont que des « combattants de l'après-guerre » arrivés dans les bagages des Américains. Aussi, alors que Russes, Américains, Anglais n'auront aucune difficulté à imposer leur loi aux vaincus, les Français vont-ils devoir faire continuellement étalage de leur force et de leur détermination afin de surmonter le double handicap de la défaite de 1940 et de la collaboration. Avoir contribué avec beaucoup de courage et au prix de lourds sacrifices à l'écrasement de l'Allemagne nazie ne suffira pas aux soldats français pour imposer leur présence à six millions d'Allemands qui garderont l'habitude tenace de se gausser de l'occupant français. »<sup>66</sup>

Les craintes ne sont pas toujours injustifiées. En Bade du Nord, les troupes françaises ont, à l'occasion, fait preuve de quelques manquements à la discipline et les réquisitions sont mal acceptées par les populations<sup>67</sup>. En Sarre aussi, on craint un peu le départ des Américains.

« Bien que nous soyons encore ici sous occupation américaine, et que toutes les négociations soient traitées avec le commandement militaire américain à Saarlautern, on doit compter sur l'occupation française de nos régions dans les temps les plus proches. Le nombre de Français qui restent ici s'accroît de jours en jours. Les rumeurs nomment toujours le pays de Bade, le Palatinat et la Sarre comme étant les prochains centres d'intérêts français. Les Américains nous font passer, après comme avant, de très nombreux questionnaires. Nous espérons que le travail avec les Français serait aussi agréable que celui avec les Américains. »<sup>68</sup>.

Mais il semble que rapidement, les hommes de Bous doivent déchanter. Très vite après leur prise de contrôle de la région, les autorités militaires françaises réclament des livraisons vers la France : 820 tonnes d'aciers ronds et 900 tonnes de lingots sont exigés, contre paiement. L'information est présentée comme une « *très désagréable nouvelle* » et explique que « *cette mesure va exactement à l'encontre de nos efforts et est très décourageante.* »<sup>69</sup>. Mais on a peu d'espoir qu'elle puisse être évitée. Il faut comprendre que, vu l'état de la région et les énormes besoins sur place, les Allemands puissent difficilement accepter ces ventes forcées.

C'est un certain Pingeon, PDG de la société Entrepose, qui est responsable du contrôle de l'usine et les relations qu'il a entretenues avec les Allemands semblent avoir été plutôt cordiales, comme l'atteste la teneur de plusieurs correspondances ainsi qu'un mot de Bungeroth qui remercie Pingeon de son accueil, lors d'une visite, en 1947<sup>70</sup>.

De l'avis de beaucoup, le régime de l'occupation française a été beaucoup plus sévère que celui des zones anglo-saxonnes<sup>71</sup>, et certains abus ont été commis sous couvert de compenser des spoliations antérieures. Ainsi, il y a très rapidement mise en place de "centres de récupération", pour rapatrier en France les matériels évacués de France par les Allemands et il semble qu'il y ait eu des abus dans ce système. Henke affirme qu'au moment où est publiée la liste des démontages officiels, au printemps 1947, l'industrie allemande de la zone a été déjà tant ratissée que le ministre bavarois avait dit devant le Landtag que, dans le pays de Bade, en ce qui concernait le parc de machine, « *on avait pris jusqu'à la chemise* »<sup>72</sup>. Les Français auraient-ils eu un comportement comparable à celui des Soviétiques, dans leur zone ? C'est ce que semble affirmer,

<sup>66</sup> Marc Hillel, *op. cit.*

<sup>67</sup> MAE/ Europe 1949-1955/ Allemagne/ 760/ Occupation en Allemagne/ lettre de François-Poncet, a/s de l'attitude américaine et française dans la zone d'occupation, 8 mai 1951.

<sup>68</sup> MAN/ M 15.115/ Société des usines à tubes de la Sarre/ correspondances diverses 1945-1955/ lettre du directeur du département Buß, de Mannesmann AG (Klein), à Karl Bungeroth du 26 juin 1945.

<sup>69</sup> MAN/ M 15.115/ Société des usines à tubes de la Sarre/ correspondances diverses 1945-1955/ lettre de Klein à Bungeroth, 5 novembre 1945.

<sup>70</sup> MAN/ M 15.115/ Société des usines à tubes de la Sarre/ correspondances diverses 1945-1955/ lettre du 2 mars 1946 et lettre de Bungeroth du 14 octobre 1947.

<sup>71</sup> Mais sans aucun doute beaucoup moins que celui de la zone soviétique.

<sup>72</sup> Klaus-Dietmar Henke, *op. cit.*, p. 526.

de manière sans doute excessive, Henke et quelques historiens allemands avec lui. Pour lui, le gouvernement militaire français tint bon sur son but d'exploitation maximale et par tous les moyens de la zone, jusqu'en 1948<sup>73</sup>.

L'occupation française en Allemagne est un sujet qui reste encore sensible pour les historiens eux-mêmes. Selon R. Hudemann, l'image qu'ont les Allemands de l'occupation française est restée assez fixe depuis cinquante ans, si ce n'est quelques travaux récents qui apporteraient un éclairage un peu plus nuancé. La difficulté de l'analyse est, elle-même, au cœur du conflit franco-allemand.

« En raison de l'exploitation de la France par le régime nazi pendant la guerre et des horreurs qui en découlèrent, la simple discussion sur la dureté de l'occupation française est parfois interprétée, par les Français, comme une attaque contre leur pays. Du côté allemand par contre, le chercheur qui met en relief les tentatives de renouveau dans la politique française se voit facilement reprocher de considérer l'occupation dans l'optique du rapprochement franco-allemand intervenu dans les années 1960. »<sup>74</sup>

Une opinion commune est que la politique économique française dans sa zone d'occupation a été presque essentiellement orientée en fonction des intérêts propres à la France et de ses besoins de reconstruction. On sent le reproche quand l'auteur va jusqu'à dire que certains des instruments de cette politique économique « *ressemblaient à ceux employés par l'occupant allemand en France* »<sup>75</sup>, en évoquant les démontages, les déboisements et les conditions commerciales imposées aux administrations allemandes. L'ensemble est cependant nuancé par les remarques au sujet des dommages subis par les Français qui approuvaient massivement cette politique, ayant vécu l'Occupation, tandis que les Allemands ignoraient en partie la condition réelle d'occupation qui avait été celle pratiquée chez leur ancien ennemi. De même, ils « *connaissaient très mal la situation intérieure française et la crise mondiale de l'alimentation en 1946-1947* »<sup>76</sup>. Il est fait remarquer que l'attitude française causa sans doute plus de torts aux intérêts politiques français qu'elle ne leur rapporta d'avantages matériels et que d'autre part elle fut souvent « floue », en raison de divergences de points de vue, au sein du gouvernement militaire - mais aussi entre les ministères concernés, sur l'attitude à adopter. Alors que le Ministère des Affaires Étrangères est accroché à son obsession de décentralisation totale et de cloisonnement étanche des Länder à l'intérieur même de la zone française, les ministères des Finances, de l'Économie, de l'Industrie s'inquiètent au contraire des conséquences d'un manque de coordination économique. La France a en effet peu d'intérêt à être coupée des ressources des autres zones alors que la sienne est petite et pauvre en production industrielle<sup>77</sup>.

Pour les effets de cette politique parfois contradictoire, il est encore difficile de comparer avec les autres zones, car l'analyse des résultats n'est pas probante. En 1945-46, la reprise économique a d'abord été plus rapide dans la ZFO que dans les autres zones pour tomber ensuite dans un cycle irrégulier de baisse et d'augmentation jusqu'à la stabilisation apportée par la réforme monétaire et économique de 1948-1949<sup>78</sup>. Le bilan financier<sup>79</sup> révèle qu'effectivement, les frais d'occupation des troupes françaises sont plus élevés que ceux des troupes anglo-saxonnes.

<sup>73</sup> *idem.*

<sup>74</sup> Rainer Hudemann, « l'occupation française en Allemagne. problèmes généraux et perspectives de recherches », in H. Ménudier (dir.) *l'Allemagne occupée (1945-49)*, 1990, p. 223 et suiv.

<sup>75</sup> Rainer Hudemann, *idem.*

<sup>76</sup> Rainer Hudemann, *idem.*

<sup>77</sup> Rainer Hudemann, *op. cit.*, p. 231 et suiv.

<sup>78</sup> Rainer Hudemann, *idem.*

<sup>79</sup> *Documents*, « Bilans des Länder », 1949/6, p. 651.

**Tableau 145. Bilan financier des frais d'occupation des troupes alliées en Allemagne**<sup>80</sup>

<i>en millions de DM (1948)</i>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Frais d'occupation</b>	<i>% p/r à dépenses</i>	<i>% p/r à impôts ordinaires</i>
Bizone	9 073,3	9 767,3	2 664,7	27,3	33,7
Zone française	927,5	1 088,1	371,2	34,1	46,4
Zones occidentales	10 000,8	10 855,4	3 035,9	28,0	34,8

Pour expliquer l'attitude politique française à la fois d'isolement, de refus de fusion avec ses Alliés et de séparatisme forcené, Pierre Gerbet<sup>81</sup> pense que ce sont les divergences entre les partis politiques qui sont à l'origine du refus du gouvernement français de fusionner sa zone avec la bizone économique anglo-américaine, qui est créée en 1947, ce qui la met à l'écart des décisions importantes. C'était sans doute aussi pour la France la possibilité d'individualiser sa diplomatie, de ne pas se fondre entièrement dans le camp des Alliés occidentaux. Son refus absolu de l'établissement d'administrations centrales n'était pas de l'ordre du principe, il s'opposait uniquement au fait que la direction en serait laissée aux Allemands<sup>82</sup>.

Après le changement de la politique américaine vis-à-vis de l'Allemagne en 1947-1948, les protestations contre certains aspects de la politique française d'occupation, tout comme d'ailleurs les protestations en général contre les démontages, s'accroissent nettement. « *Le gouvernement militaire français subit dans sa zone d'occupation en 1948 une vague de protestation sans égal dans toute l'histoire de l'occupation alliée en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale.* »<sup>83</sup>

Il semble que les Français refusaient de compter dans les démontages ceux auxquels ils avaient procédé avant le printemps 1946, à l'époque où le plan sur le niveau de l'industrie n'était pas encore établi et l'accord de Paris pas encore signé. Même après le texte du 23 juin 1946 annonçant l'arrêt des démontages unilatéraux, ceux-ci auraient persisté au moins jusqu'en 1947<sup>84</sup>. Selon Ludwig Erhard (directeur du « *Verwaltung für Wirtschaft des vereinigten Wirtschaftsgebietes* »), les chiffres de pertes de machines auraient été particulièrement élevés dans la zone française. Sur 80 000 machines de la région Württemberg-Hohenzollern, 20 000 auraient été démontées dont 10 000 dans l'industrie d'armement mais aussi 10 000 dans l'industrie de paix. Dans le Bade du sud, plus de 11 000 machines ont été enlevées jusqu'à la fin 1946; En Rhénanie-Palatinat, dans le seul printemps 1946, plus de 9000. Mathias Manz (Stagnation und Aufschwung) cite un chiffre total de 43 000 machines qui selon Henke doit être revu à la hausse.

En 1948 les politiciens locaux allemands utilisèrent le dilemme auquel était confrontée la France, dans le cadre du plan Marshall et de la guerre froide pour la faire céder. En septembre 1948, pour préparer les entretiens de Francfort qui doivent avoir lieu dans le cadre de la CCI, pour examiner la situation allemande, avec pour la première fois, l'introduction de représentants allemands, Richard Merton, un sidérurgiste<sup>85</sup> qui vient d'être choisi comme président du Comité national allemand à la CCI, écrit à Mercier, de la CSSF pour répondre à sa demande d'informations sur les « *points cruciaux pour l'économie allemande en relation avec l'économie internationale* »<sup>86</sup>. Le point sur lequel il insiste le plus, c'est le problème de la séparation économique des zones occidentales qui est un « *lourd fardeau* ». Tout en notant que la France a montré sa volonté de coopération en participant à la nouvelle monnaie allemande, il relance le problème de la fusion des zones qui serait un « *progrès* », même si des difficultés sont inévitables, au début, en raison des évolutions différentes des zones depuis leur création.

<sup>80</sup> Documents, *idem*.

<sup>81</sup> Pierre Gerbet (dir.), *op. cit.*, p. 85.

<sup>82</sup> Rainer Hudemann, *op. cit.*, p. 231 et suiv.

<sup>83</sup> Klaus-Dietmar Henke, *op. cit.*

<sup>84</sup> selon *Réalités allemandes* n° 2/ 1949.

<sup>85</sup> Richard Merton est président de la Metallgesellschaft (Francfort).

<sup>86</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre de Richard Merton à Mercier, 17 sept 1948.

## LE REDÉMARRAGE DE L'ÉCONOMIE ALLEMANDE

L'économie allemande ne redémarre que très lentement dans les zones occidentales<sup>87</sup>. Cependant, après la réforme monétaire de 1948 et le début de la mise en application du Plan Marshall, les choses s'accélérent. Le niveau global de production dans la zone française reste cependant légèrement inférieur à celui que l'on constate dans la bizonne anglo-saxonne.

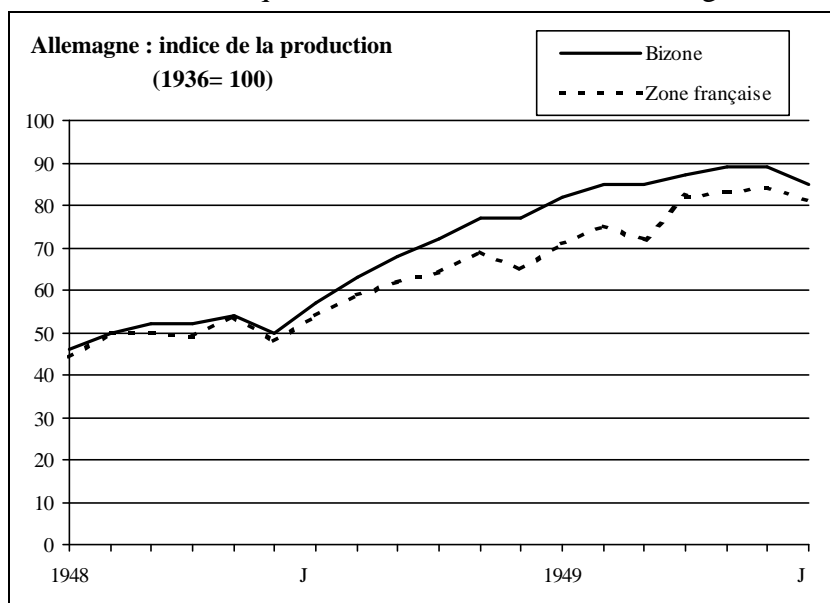


Figure 88. Indice comparé de la production entre les deux zones occidentales d'occupation<sup>88</sup>

### La sidérurgie occupée : surtout en zone britannique.

C'est dans la zone britannique que se trouve regroupée la plus grande partie de la production sidérurgique<sup>89</sup>. Cette concentration régionale est extrême : le groupe Nord-Ouest du Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie représente, en 1945, 73,6 % de la production totale d'acier (1<sup>ère</sup> moitié 1939) et 60 % de la production de 1943. Parmi ces usines, 96,7 % de la production d'acier brut du Nord-Ouest provenait en 1943 d'usines situées en secteur britannique, 2,3 %, en zone française (8 entreprises) et 1% en zone américaine<sup>90</sup>.

C'est le « brigadier » Baraclough qui est nommé, fin 1945, commissaire de tout le Land de Rhénanie du Nord- Westphalie, dont Düsseldorf, moins abîmée que Cologne et plus proche du bassin de la Ruhr, devenait la capitale. Il a donc une lourde charge puisque ce secteur contient tout le cœur industriel de l'Allemagne.

Pour les Allemands, les relations avec les Britanniques ne sont pas forcément meilleures qu'avec les Français, et ils sont également très critiqués. En particulier, le futur chancelier Adenauer apprécia assez peu l'arrivée le 21 juin 1946, en Rhénanie-Westphalie, des Britanniques qui remplacèrent les Américains<sup>91</sup>, qui contrôlaient tout d'abord la zone. Comme ils

<sup>87</sup> cf. tableau statistique au début de ce chapitre.

<sup>88</sup> Sources : d'après les données statistiques de Hans Pohl, « Die westdeutsche Währungsreform von 1948 und Ihre Wirtschaftlichen Folgen », (La réforme monétaire allemande de 1948 et ses effets économiques), in *Le Plan Marshall*, CHEFF, 1993.

<sup>89</sup> cf. carte en annexe.

<sup>90</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium/ note de 10 pages du Bezirksgruppe Nordwest der Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, datée du 17 août 1945.

<sup>91</sup> Pierre Arnal, « Conrad Adenauer sous l'occupation britannique 1945-1947 », in *Revue d'histoire diplomatique*,

l'avaient fait ailleurs, par exemple à Brême<sup>92</sup>, pour se prémunir au maximum contre le retour d'anciens nazis, les Américains étaient allés chercher Konrad Adenauer, ancien maire de Cologne qui avait été privé de ses fonctions en 1933. Or celui-ci, chrétien-démocrate est vu d'un très mauvais œil par le gouvernement travailliste britannique qui fait son maximum pour favoriser dans sa zone la présence des hommes du SPD, contre ceux du CDU. Suite à un incident mineur, il est démis de ses fonctions et interdit d'activité politique.

Les sidérurgistes allemands se sont vite remis au travail et tiennent, en septembre 1945, une première réunion, dans le cadre du syndicat patronal, le Verein deutscher Eisenhüttenleute (VDEh). Il s'agit de faire un premier bilan du redémarrage de l'industrie sidérurgique allemande et de sa nouvelle organisation sous contrôle britannique<sup>93</sup>. Une trentaine de personnes sont présentes, pour la plupart des représentants des comptoirs de la sidérurgie ainsi que quelques représentants d'usines. Petersen, le responsable, fait un tour d'horizon de la situation dans la sidérurgie. La production mensuelle totale est alors de 69 000 tonnes de fonte, 58 000 tonnes d'acier Thomas et de 38 000 tonnes d'acier Siemens-Martin (fin août 1945). Le bilan des interdictions est désastreux pour la sidérurgie allemande.

« Il s'agit ici de la première vague de redémarrage de cette production. D'ailleurs les Britanniques n'ont toujours pas fait savoir quel serait le niveau de production autorisé pour la sidérurgie allemande. Mais ils ont, par contre, expliqué de manière définitive qu'il n'était plus question d'exportation de minerai suédois vers l'Allemagne. Peut-être pourrait-on envisager un échange de minette contre du coke. Eu égard à la très forte réduction de la production de coke, les perspectives en ce domaine sont très sombres. On doit aussi prendre en compte le fait que les usines d'aciers spéciaux ne seront pas remises en activité, quelques responsables britanniques ont fait savoir que les besoins réduits de l'Allemagne en acier spécial (ex. aviation) seraient couvertes uniquement par des importations.

Les Britanniques ont publié, au 5 septembre [1945] une liste des usines "interdites". Ces dernières doivent suspendre immédiatement toute activité, y compris celle de réparation. Dans cette liste sont comprises pratiquement toutes les usines sidérurgiques, y compris les ateliers de transformation, à l'exception de peu d'usines qui ont déjà repris le travail, telles que la Dortmund-Hoerder Hüttenwerke, la Dortmund und Hoerde, la Gutehoffnungshütte, les usines Mannesmann de Hückingen et de Großenbaum. Parmi celles qui ne sont pas encore en activité, n'ont pas été interdites toutes les usines du groupe Klöckner et les usines à tubes, de même que les usines à feuillards de Dinslaken.

Ne doivent pas redémarrer toutes les usines de la circonscription de Duisburg, et particulièrement toutes celles du groupe A. Thyssen, Krupp, etc. »<sup>94</sup>

En 1946, la production sidérurgique atteint à peine 10 % de la capacité totale restante à cette époque, soit parce que les travaux de remise en état ne sont pas terminés, soit parce que les autorités d'occupation n'ont pas encore autorisé le redémarrage et plus généralement parce que la pénurie de matières premières et d'énergie est toujours présente.

---

n° 81/1967, p. 57-85. Une redistribution territoriale s'opéra en effet à cette date : l'armée britannique était chargée de relever les américains en Rhénanie du Nord, en Westphalie et dans les provinces du Sud, pendant que les troupes américaines se déployaient dans les territoires situés au sud du Main et que les Français occupaient le Palatinat et le pays de Bade.

<sup>92</sup> cf. Mémoires de Willy Brandt, p. 122 : les Américains sont allés rechercher l'ancien maire de la ville, chassé en 1933, Wilhelm Kaisen.

<sup>93</sup> BA/R 3 101/ 2 249/ C/R (21 sept. 1945) d'un entretien au Verein deutscher Eisenhüttenleute (19 sept.).

<sup>94</sup> BA/R 3 101/ 2 249/ 21 sept. 1945, *ibid.*

**Tableau 146. Production d'acier brut par zones d'occupation en Allemagne (1946)<sup>95</sup>**

<i>millions de t</i>	France	États-Unis	Grande-Bretagne	3 zones ouest	URSS	4 zones
<b>Capacité</b>	3,1	0,6	21,4	25,1	1,8	<b>27</b>
<i>soit</i>	11,5 %	2,2 %	79,3 %	93 %	6,7 %	100 %
<b>Production</b>	0,3	0,15	2,36	2,81	0,17	<b>2,98</b>
<i>soit</i>	10,1 %	5 %	79,2 %	94,3 %	5,7 %	100 %

Dans la zone française, il y a peu d'industrie et la sidérurgie est faiblement concernée, avec seulement environ 300 000 tonnes produites en 1946 et une capacité totale de 11,5 % de la production allemande. Le Konzern Mannesmann voit cependant quelques-unes de ses unités mises sous séquestre et passer sous le contrôle du gouvernement militaire français: l'usine Hausach, la Röhrenwerk Bous, la mine Dr Geier, l'usine Hönningen et l'établissement thermal Traban-Trarbach<sup>96</sup>.

Les Français rendent des comptes et sont fiers de montrer les résultats de la présence française en Allemagne en matière de production sidérurgique. La production mensuelle d'acier est passée de 5 000 tonnes, en décembre 1945, à 35 000 tonnes un an plus tard pour atteindre 70 000 tonnes en décembre 1947. Dans le même temps, la production mensuelle de coke est passée de 20 000 tonnes à près de 120 000, dont 30 % environ sont alors expédiés vers la France<sup>97</sup>.

## Le bilan des dégâts

En mars 1945, bombardements et tirs d'artillerie s'étaient accélérés. Hitler avait alors publié une ordonnance « contre la paralysie industrielle et les destructions » : les machines en état devaient être démontées et emportées vers l'est. Une partie des machines de Huckingen fut donc expédiée à Finnentrop. Les usines Rath, Grillo Funke et la mine furent en partie détruites par les bombardements. Après chaque attaque, il était fait au mieux pour relancer au plus vite la production. Quant à l'usine Schalke, après trois sévères attaques aériennes, elle fut arrêtée de début novembre 1944 à la fin de la même année, puis relancée jusqu'à de nouvelles attaques en mars 45 qui entraînèrent sa totale destruction.

Dans le groupe Mannesmann, l'usine de Duisbourg-Huckingen, bien que plusieurs fois bombardée, n'a été que peu endommagée, en dehors de la cité ouvrière. Pourtant la description du plus gros bombardement est assez impressionnante.

« Le 21 mai 1944, lors de la plus sévère attaque aérienne, six hommes sont morts et une grande partie des lieux a été réduite en cendres. Pendant l'attaque par plus de 200 bombardiers ennemis, qui dura environ 38 minutes, ont été jetées 8 mines aériennes, 49 bombes explosives, 22 000 bombes incendiaires et 1800 bombes au phosphore. De nombreux bâtiments ont été entièrement rasés. Dans la cité ouvrière, il n'y avait pas une seule maison qui n'ait au minimum quelques dommages. »<sup>98</sup>

Dans les dernières semaines de combats et dans les tout premiers mois de l'occupation des troupes alliées, la situation est chaotique. La production est partout totalement interrompue, plus rien ne circule, y compris les informations et il faut employer des gardes pour empêcher les

<sup>95</sup> d'après AN/ 72 AS/ 113/ Statistiques zonières (*selon les documents du contrôle allié à Berlin*).

<sup>96</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 270.

<sup>97</sup> AF/ B 43 711 Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ dossier relié : « Principaux graphiques montrant les résultats de 2 ans et ½ de présence française en Allemagne en matière de production industrielle. voir la reproduction de ces deux graphiques en annexes à ce chapitre.

<sup>98</sup> Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 263.

pillages et des équipes de nettoyage pour commencer à déblayer les décombres<sup>99</sup>. En août 1945, le groupe Nord-ouest du WESI fait le point sur la situation des usines sidérurgiques de son secteur, c'est-à-dire toutes les unités de la Ruhr. La situation est finalement bien moins grave que celle attendue et déjà, certains dommages, relativement superficiels, ont été immédiatement réparés.

« Les dégâts des usines, dus aux attaques aériennes ou aux tirs d'artillerie, ne sont en aucun cas si sévères que les usines soient détruites totalement ou qu'une remise en service ne soit possible qu'après un long moment. Les dommages concernent avant tout les bâtiments, les toits et les fenêtres, qui sont déjà pour partie remis en état. Dans les hauts-fourneaux, les aciéries et les laminoirs, il reste environ une capacité de 50 %, qui en six mois pourrait monter à 70 %. La restauration des 30 % restants nécessitera de considérables travaux de réparation, que l'on n'a pas à envisager pour les besoins du moment. »<sup>100</sup>

Grâce au rapport d'une mission française dans la Ruhr, qui « avait pour but la visite des usines de la Ruhr dont l'équipement est susceptible d'être attribué à la France », on a aussi un bon aperçu de l'état des usines sidérurgiques de la Ruhr en décembre 1945, et des dégâts subis.

**Tableau 147. État des usines de la Ruhr en 1945<sup>101</sup>**

Unité	Localisation	équipement et capacité	Commentaires
Borsig-Rheinmetall	Düsseldorf	2 aciéries (capacité: 150 000 t annuelle) et usine d'armement n'intéressant pas la sidérurgie	« Dommages assez importants; il y aurait de très belles machines à récupérer »
Edelstahlwerke	Crefeld	capacité annuelle: 180 000t d'aciers spéciaux	« n'a pas subi de dégâts; ne présente pas d'intérêt pour la grosse métallurgie, mais est certainement intéressante pour l'industrie des aciers spéciaux. »
Mannesmann Röhrenwerke	Huckingen	capacité annuelle: fonte 750.000 t ; acier: 900.000 t ; 4 hauts fourneaux de 800t (les plus modernes d'Allemagne)	« c'est certainement le plus bel ensemble visité; n'a pas subi de dégâts. L'usine qui aurait été demandée par les Russes, est actuellement en marche. »
Niederrheinische Hütte (groupe Vereinigte Stahlwerke)	Duisburg-Hochfeld	capacité annuelle: fonte: 400.000t; acier:300.000t; produits laminés: 500.000t	« très vieille usine ayant subi de gros dégâts par les bombardements aériens et terrestres puisqu'elle a été pendant plusieurs semaines sur la ligne de feu. »
Hüttenbetrieb Ruhrort (groupe Vereinigte Stahlwerke)	Meiderich	capacité annuelle : fonte: 1 000 000t; acier: 1 600 000t	vieille usine fortement endommagée ; 10 hauts fourneaux construction ancienne
Friedrich Krupp	Essen-Borbeck	capacité annuelle : fonte : 200.000t ; acier Martin: 300 000 t ; acier électrique 180 000 t	belle usine moderne ayant subi des dégâts importants et qui aurait été réclamée par les Russes

Par une visite ultérieure, on connaît aussi l'état de la plus grosse unité en Allemagne, l'usine du groupe Thyssen à Duisburg-Hamborn, un état mitigé puisque les bâtiments sont très endommagés ainsi que quatre hauts-fourneaux, mais il semble que les machines aient été, en grande partie, épargnées.

« production mensuelle : 9 hauts fourneaux : 110 000t; aciérie Thomas :160 000 t; aciéries Martin I et II : 45 000 t ; aciérie électrique : 5 000t ; laminoirs: 180 000t

<sup>99</sup> Horst A. Wessel, *idem.*, p. 263 et suiv.

<sup>100</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium/ note du Bezirksgruppe Nord-West (WESI) sur la situation de l'industrie sidérurgique du nord-ouest, 17 août 1945, 10 pages.

<sup>101</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ Rapport de Stambach à Maurice de Wendel. « M. Jean Martin, de l'OPSID était le chef de la commission qui se composait en outre de MM. Logelin, de Caen; Wetzel, de Micheville; Kéraly, d'Homécourt; Ebran, des Ets Holzer; Stambach, d'Hayange. M. de Lacote avait chargé M. le lieutenant-colonel Touttee, chef de la section « sidérurgie » dans les territoires occupés par l'armée française, d'accompagner la mission. »

« *L'usine de Hamborn est, avec celle de Watenstedt, l'une de plus importantes de toute la sidérurgie allemande. Elle est complètement arrêtée depuis janvier 1945 à la suite de violents bombardements aériens. (...) Les bâtiments ont été gravement endommagés par bombardement (cependant) elle a subi des dommages de guerre importants, mais qui, tout en étant très sérieux dans certains compartiments, paraissent dans l'ensemble plus apparents que réels en ce qui concerne le matériel lourd (hauts-fourneaux, aciéries, laminoirs et moteurs à gaz).* »

hauts fourneaux : A la suite d'une attaque aérienne le 14 oct. 1944, quatre hauts fourneaux n'ont pu avoir des charges d'arrêt et leur cuve contient encore de la fonte et du laitier solidifiés. »<sup>102</sup>

Dans le département Bous de chez Mannesmann, il n'y a que peu de dégâts et l'on se remet vite au travail. En juin 1945, la firme sarroise n'a plus que 250 ouvriers, mais le directeur espère très vite monter ce nombre à 650 ou 700 hommes. Les conditions se sont rapidement améliorées puisque, « grâce à l'aide américaine », le trafic ferroviaire s'est nettement développé dans les dernières semaines et que, même si quelques câbles électriques de liaison sont encore détruits, les deux usines électriques de Sarre n'ont pas été touchées<sup>103</sup>.

Le bilan général de l'état de la sidérurgie allemande n'est donc pas si désastreux. Certaines unités ont été dévastées, mais il semble que, finalement, les unités les plus modernes aient été relativement épargnées, malgré l'aspect de dévastation totale que montre les photographies : souvent seuls les vitres et quelques bâtiments ont été détruits, mais pas les machines. Les industriels et les hommes politiques allemands le savent vraisemblablement, malgré leurs plaintes. C'est en tout cas ce qu'affirme Pierre Arnal en relatant une réflexion d'Adenauer avec lequel il a un entretien au printemps 1946 :

« (...) Quant à son appréciation sur le potentiel industriel de l'Angleterre comparé au potentiel allemand, elle pouvait paraître piquante, toutes les entreprises de la Ruhr n'étant alors que des monceaux de ruines...! Mais comme je m'en rendis compte par la suite, seules les superstructures de l'industrie lourde étaient détruites. Les immeubles de l'industrie mécanique étaient tombés comme château de cartes sous les bombes aériennes, notamment à Essen. Au-dessous, on trouva intacts les moyens de production : 80 % des laminoirs et des autres grosses machines métallurgiques. Ainsi la remarque de M. Adenauer, qui devait être au courant de cet état de choses, n'était-elle pas aussi fantaisiste qu'elle le paraissait. (...) »<sup>104</sup>

## Les hommes et la dénazification

Les premiers contacts des autorités alliés avec les sidérurgistes commencent par une rapide dénazification, au cours de laquelle quelques-uns des plus grands patrons sont arrêtés, mais pour quelques mois seulement. Avant même l'arrivée des troupes américaines en Allemagne, on avait déjà réfléchi au problème de la dénazification des milieux économiques. Une liste de 42 dirigeants avait été dressée par une commission du sénat tandis que le Ministère de la guerre éditait une liste de 1 800 noms. Peu des ces personnes furent réellement inquiétées, tout au plus certaines firent-elles un court séjour en prison pour être ensuite relâchées et retrouver, pour la plupart, leur poste de haute responsabilité dans l'industrie ou dans les autres secteurs de l'économie, sur l'argument de la compétence<sup>105</sup> et en raison d'une absence d'élites de rechange.

A l'époque, les Alliés sont débordés, le nombre de cas à traiter ne permet pas des enquêtes sérieuses et enfin les prévenus passent devant des chambres de jugement composées

<sup>102</sup> AN/ 189 AS/ 129/ Rapport sur la mission d'évaluation quadripartite des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (usine n°1324; zone britannique) (janv-fév. 1948).

<sup>103</sup> MAN/ M 15.115/ société des usines à tubes de la Sarre/ correspondances diverses 1945-1955/ lettre du directeur de Buß ( Klein) à Karl Bungeroth, 26 juin 1945.

<sup>104</sup> Pierre Arnal, *op. cit.*

<sup>105</sup> G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p. 255.



d'Allemands dont un certain nombre a eu la carte du NSDAP...<sup>106</sup> Cependant, les dirigeants les plus compromis, ceux qui étaient aux avant-postes, sont arrêtés, tels que Krupp, Flick, Röchling, mais leurs éminences grises vont vite reprendre les postes-clés.

C'est ainsi que Wilhelm Zangen, président de Mannesmann, est arrêté jusqu'en juin 1946 et que le siège social est saisi par les autorités militaires pour en faire leur propre QG, qui deviendra ensuite le siège du gouvernement du Land de Rhénanie Westphalie<sup>107</sup>. D'autres membres du conseil d'administration sont arrêtés. A la fin de l'année 1945, la direction de Mannesmann n'est plus assurée que par deux membres du conseil d'administration, Karl Bungeroth et Dr Fritz Gnoth. De l'ancien conseil de onze membres, il n'y en a que trois en 1946-1947 et cinq en 1948 qui ont pu retrouver leur fonction<sup>108</sup>.

En 1946, beaucoup de dirigeants de l'industrie sidérurgique sont aussi en prison ou dans des camps d'internement, en attente de jugement devant une commission de dénazification.

« Selon leur degré d'implication dans le nazisme, ils sont classés dans une échelle qui comprend cinq catégories qui vont de « non coupable » à « grand criminel ». En l'absence d'informations complètes sur les verdicts, il semble que la quasi-totalité des dirigeants étudiés sont classés au plus dans la deuxième catégorie, avec la qualification de *Mitläufer* (mot à mot « *suiveur* »). Aucun texte ne s'oppose alors à ce qu'ils retrouvent leur fonction antérieure, ils sont "dénazifiés". Des personnages importants de l'économie nazie sont ainsi réhabilités. Wilhelm Zangen, patron de Mannesmann, membre du NSDAP depuis 1937, président de la fédération de l'industrie depuis 1938, est classé en 1948 par une commission de Düsseldorf, à laquelle il reconnaît de bonne grâce dans ses Mémoires "la plus grande objectivité", dans la catégorie des "non coupables". Son homologue de Vereinigte Stahlwerke, Walter Rohland, qui a adhéré au NSDAP dès le 1<sup>er</sup> mai 1933 et qui a eu la responsabilité de la production de chars dans l'organisation Speer, s'en sort comme "suiveur", tout comme son ancien adjoint à la présidence du groupe sidérurgique H. G. Sohl.»<sup>109</sup>

Le cas de Fritz Thyssen, actionnaire de 20 % des Vereinigte Stahlwerke, n'échappe pas aux sanctions puisqu'il est arrêté par les Américains en 1945, bien qu'il ait dénoncé le régime nazi en 1939 et se soit réfugié en France. Après sa libération en 1948, il s'exile en Argentine où il meurt en 1951<sup>110</sup>.

En août 1946, les Américains proclament une première amnistie, qui concerne un million deux cent mille personnes. Mais le sort des industriels des trois groupes considérés comme exemplaires et auxquels les Américains ont décidé de faire un procès public n'est pas encore réglé. Une douzaine de procès complémentaires sont organisés à Nuremberg en 1947-1948 et trois d'entre eux concernent les firmes Krupp, Flick et IG-Farben, choisies comme symboles de la collaboration la plus éhontée avec le régime nazi. Tous les membres des trois directoires en poste en 1945 y comparaissent, ainsi qu'Ewald Loser, directeur financier de Krupp, qui avait démissionné en 1943, et que quelques employés à hautes responsabilités, dont les organisateurs du recrutement de la main-d'œuvre étrangère chez Krupp. Les accusations sont essentiellement celles de conspiration contre la paix, de recours à l'esclavage ou d'actes de spoliation dans les territoires occupés. Finalement, après presque un an de débats, aucune responsabilité collective n'est retenue et seuls sont condamnés certains dirigeants, à titre individuel, pour leur responsabilité dans l'utilisation de la main d'œuvre esclave ou les pillages, les peines s'échelonnant de dix-huit mois à douze ans de réclusion. Les Soviétiques condamnent cette

<sup>106</sup> se basant sur un entretien avec le gouverneur militaire américain de Bavière (*New York Herald Tribune*, 18 novembre 1948), G. Badia annonce des chiffres dépassant les 60 %. Le général Patton, lui, ne voyait pas plus de différence entre un nazi et un antinazi qu'entre un Américain républicain et un Américain démocrate. D'où son opposition à toute épuration dans le secteur qu'il commandait. (*op. cit.*, p. 256).

<sup>107</sup> Mannesmann le récupéra en 1953.

<sup>108</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 266 et suiv.

<sup>109</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996.

<sup>110</sup> Hervé Joly, *idem*.

clémence tandis qu'à l'inverse, les industriels allemands dénoncent le rôle de "bouc émissaire" qu'ont joué les quelques personnes condamnées<sup>111</sup>.

En 1949, le général Clay fait des déclarations dans le sens d'une amnistie totale et définitive. Dès 1949, plusieurs détenus sortent de prison, à la faveur de la nouvelle politique américaine. Un an après, il fait libérer les principaux dirigeants encore détenus, dont Flick<sup>112</sup>, à l'exception notable de Krupp qui, condamné à 12 ans de prison en 1948, devra attendre... 1951 pour en sortir.

Pour ce qui est de savoir la part de vérité et le degré de compromission de ces industriels avec le régime nazi, il est difficile de prendre une position définitive dans un débat qui a déjà alimenté beaucoup d'ouvrages<sup>113</sup>. La responsabilité est certaine, la culpabilité, variable. Dans le cas de Mannesmann, les livres de H. Koch et de H. Wessel<sup>114</sup> ne s'étendent pas sur le problème, mais sous-entendent que ces hommes étaient innocents. Les autorités militaires elles-mêmes semblent avoir été indécises puisque Wilhelm Zangen est, par exemple, tenu trois mois en prison sans avoir connaissance d'une quelconque accusation.

Oswald Rösler, présenté comme un opposant au régime nazi « dès le début » et arrêté par ceux-ci en septembre 1944, est relâché, puis à nouveau arrêté, cette fois-ci par les Américains et envoyé au camp de Buchenwald où il a passé presque cinq ans, sans doute pas sans raison. Il est finalement relâché fin janvier 1950<sup>115</sup>. Il est certain que, vu la versatilité des autorités nazies, le fait d'avoir été arrêté pendant la guerre ne garantissait en rien que l'on n'avait pas été un nazi "bon teint".

Bien sûr dans d'autres cas, le problème ne se pose même pas : Alfried Krupp est arrêté dès la minute même de l'arrivée des Alliés, et il sait pourquoi. Sa famille, par un soutien sans faille au parti, a bénéficié de faveurs toutes spéciales du Führer. J.W. Reichert, président du Verein deutschen Eisen und Stahlindustrieller, depuis les années trente, ainsi que du Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie, très connu des Français pour sa participation très active aux diverses instances du cartel européen, assez virulent dans ses nombreux articles, surtout à partir de 1939, est arrêté en 1945 et se suicide en février 1948.

Dans le cas de Zangen, on peut difficilement croire, comme il tente de le laisser penser dans ses mémoires, qu'il ne s'occupait pas de politique<sup>116</sup>. Cet homme, directeur-général de Mannesmann succède en 1938 au directeur du Konzern Flick, Ernst Tengemann qui, lui-même, avait été précédé par Gustav Krupp, à la direction du Reichsgruppe Industrie<sup>117</sup>, association étatisée créée en 1933 pour un parfait contrôle de l'industrie. Krupp et Flick sont poursuivis par le tribunal de Nuremberg pour crimes contre l'humanité. Zangen ne l'est pas mais on peut difficilement croire qu'il n'a pas été dans la droite ligne de la pensée nazie. Lui-même disait en septembre 1940 : « *La capacité d'action du Reichsgruppe Industrie repose sur le fait que ses dirigeants ont trouvé partout portes ouvertes, notamment au ministère des Affaires Étrangères.* »<sup>118</sup>

<sup>111</sup> Hervé Joly, *idem*.

<sup>112</sup> condamné pourtant à 7 ans.

<sup>113</sup> Exemples : Fritz Blaich, *Wirtschaft und Rüstung im III. Reich*, Düsseldorf, 1987 ; Wolfram Fischer, *Die Wirtschaftspolitik des Nationalsozialismus*, Lüneburg, 1961 ; John Gillingham, *Industry and politics in the Third Reich (Ruhr coal, Hitler and Europe)*, Stuttgart, 1985 ; G. Hallgarten, *Hitler, Reichswehr und Industrie*, Francfort, 1955 ; James S. Martin, *All honorable Men*, Boston, 1950 ; Gerard Th. Mollin, *Montankonzerne und Drittes Reich. 1936-1944*, Göttingen, 1988 ; Arthur Schweizer, *Big Business in the Third Reich*, London, 1964.

<sup>114</sup> Mais ce sont des ouvrages "maison", commandés par la firme. On ne peut pas en attendre un jugement totalement neutre. Horst A. Wessel, *op. cit.* ; Heinrich Koch, *75 Jahre Mannesmann*, Düsseldorf, 1965.

<sup>115</sup> Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 208.

<sup>116</sup> Wilhelm Zangen, *Aus meinen Leben*, Düsseldorf, 1970.

<sup>117</sup> G. Badia, J-M. Argelès, *Histoire de l'Allemagne contemporaine, Weimar et III<sup>e</sup> Reich*, 1987, p. 359.

<sup>118</sup> cité par G. Badia, J-M. Argelès, *op. cit.*

Tous les postes de hiérarchie de ces divers organismes semi-patronaux, semi-étatiques étaient occupés par des hommes choisis à la fois pour leur compétence professionnelle et évidemment aussi pour leur fidélité au régime. Il en est de même dans le cas d'Ernst Poensgen, directeur des Vereinigte Stahlwerke et président du groupe Eisen und Stahl du Reichsgruppe Industrie. Lui aussi s'est défendu après-guerre d'avoir été compromis<sup>119</sup>, mais vu ses responsabilités officielles, on voit mal comment il en aurait été autrement.

Très peu de dirigeants ont disparu pendant la guerre, peu ont été tués lors des derniers combats, sauf à Berlin où l'équipe de direction du groupe Siemens a été décimée<sup>120</sup>. L'attitude des Alliés occidentaux à l'égard des industriels a varié selon les zones. Les Britanniques n'ont procédé aux premières arrestations dans la Ruhr qu'en septembre 1945. Elles concernent six membres du directoire de Vereinigte Stahlwerke sur sept survivants, onze sur douze chez Krupp, cinq sur sept chez Mannesmann et trois sur quatre à la Gutehoffnungshütte<sup>121</sup>. L'arrestation massive de 76 industriels date du 30 novembre de la même année.

« Les interpellations s'échelonnent sur plusieurs semaines et s'achèvent par une campagne massive (76 industriels) dans la nuit du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre. Elles s'appuient sur les questionnaires concernant la trajectoire professionnelle et l'activité politique sous le nazisme remplis par tous les dirigeants. L'appartenance au parti semble un élément déterminant qui fera dire ensuite au milieu patronal que ces arrestations présentaient un caractère « automatique ».

Rien ne distingue pourtant de manière évidente ceux qui sont laissés en place des autres. Le fait que les critères précis ne soient pas affichés renforce l'incertitude qui pèse sur les industriels. Ceux qui sont épargnés pour assurer la continuité de la gestion restent à la merci d'une arrestation. Les interpellations ne visent presque que les membres des directoires en fonction à l'arrivée des Alliés. Les « retraités », même de fraîche date, sont systématiquement épargnés. Les membres de conseils de surveillance ne sont en principe pas arrêtés en tant que tels, mais en raison de leur fonction principale à la direction d'une banque ou d'une autre entreprise. »<sup>122</sup>

Dans cette zone, on arrête les principaux dirigeants que l'on remplace par leurs adjoints, simples directeurs de service ou d'une filiale, moins compromis ouvertement avec le régime nazi. Ceci a pour effet d'accélérer le relais des générations. Ainsi les quatre membres du directoire de chez Krupp nommés par les autorités ont une quarantaine d'année, de même que le nouveau directeur financier. Dans la zone française, on semble également s'être appuyé sur les équipes précédemment en place, tout simplement parce que l'on manque de personnes techniquement compétentes pour les remplacer. Les Américains semblent, par contre, avoir moins respecté cette hiérarchie. Ils ont licencié l'ensemble des équipes dirigeantes, tous les membres des directoires des principales entreprises industrielles, qu'ils aient été membres du NSDAP ou pas, et ont remplacé celles-ci par des administrateurs provisoires qui n'avaient jusque là jamais exercé des fonctions de direction. Mais ces nouveaux promus sont parfois "remerciés" quand l'appui américain s'éloigne et que reviennent les anciennes équipes, vers 1949<sup>123</sup>.

Avec la réorganisation de la sidérurgie<sup>124</sup>, les postes de direction se multiplient, accroissant encore les difficultés de recrutement. Ceci laisse la place à de nouveaux venus qui ne sont pas pour autant des inconnus des milieux de la sidérurgie.

« La déconcentration au moins provisoire des Montankonzerne en plusieurs entreprises autonomes offre des débouchés nouveaux en multipliant les postes de dirigeant. Werner Sohngen, nommé en septembre 1945 membre du directoire d'une société Rheinstahl qui n'était plus guère qu'une filiale d'IG Farben gérant des mines de charbon, se retrouve ainsi en 1954,

<sup>119</sup> Man/ P. 7. 55-99

<sup>120</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996.

<sup>121</sup> Hervé Joly, *idem*.

<sup>122</sup> Hervé Joly, *idem*.

<sup>123</sup> Hervé Joly, *idem*.

<sup>124</sup> cf. *infra*.

après le démantèlement des Vereinigte Stahlwerke, patron d'un des plus grands groupes allemands, qui rassemble l'ensemble des activités de transformation du conglomerat. De même, Fritz Aurel Goergen, nommé à 38 ans en 1947 au directoire de l'aciérie de Phoenix, est en 1955, après une fusion avec la société de fabrication de tubes, à la tête d'un autre ensemble de plusieurs dizaines de milliers de salariés. Ces nouveaux venus ne sont pas pour autant issus d'une « génération spontanée ». W. Sohngen était le représentant du cartel de vente constitué par les producteurs de la Ruhr dans la nouvelle fédération nationale du charbon installée par Speer fin 1942. F.A. Goergen était employé de l'organisation économique de l'industrie aéronautique. Il était en relation avec l'industrie sidérurgique dans la mesure où il s'occupait des achats d'acier. L'intervention alliée amène bien un bouleversement des règles du jeu. Mais les bénéficiaires sont des hommes qui disposaient déjà de certains appuis dans le milieu avant 1945. Les autorités occupantes chargées d'intervenir dans un milieu fermé qu'elles connaissent mal ont largement délégué le choix des hommes aux réseaux existants. »<sup>125</sup>

Quelques années après ces arrestations et ces mises en jugement, on constate, si on fait le bilan en 1949, par exemple, que beaucoup de ces dirigeants ont retrouvé leur place. Dans les plus grandes entreprises, on retrouve, comme en France, mais de façon plus surprenante vu la situation, une très grande continuité des hommes. Ceux-ci sont pour la plupart des personnes âgées, voire très âgées<sup>126</sup> et qui étaient déjà au sommet de leur carrière dans les années trente : Bierwes, W. Zangen, O. Rösler, etc. Tous ces hommes ont connu les autres sidérurgistes européens au sein du cartel international et dans les diverses relations commerciales ou professionnelles. Étudiant la trajectoire professionnelle des dirigeants en place avant 1945, Hervé Joly constate qu'ils ne sont affectés qu'un temps dans leur carrière.

Hans Gunther Sohl, est classé comme « suiveur » alors qu'il avait d'importantes responsabilités dans l'organisation Speer où il avait été nommé gérant de la nouvelle organisation de l'acier, à partir de 1942. Son origine sociale et ses relations l'aident à retrouver, dès 1948, sa place au sein du directoire des Vereinigte Stahlwerke. Les Britanniques lui confient même la liquidation du groupe, ce qui lui vaudra ensuite de poursuivre sa carrière dans la nouvelle société August Thyssen Werke. Mais certains n'ont même pas eu besoin d'une période de purgatoire pour retrouver un poste important. Une partie des dirigeants sont, en effet, immédiatement confirmés dans leur poste ou se voient confier d'autres responsabilités par les autorités d'occupation.

L'exemple de Walter Schwede (1887-1978) est révélateur de cette continuité des hommes de la sidérurgie. Après douze années d'activités dans la Stahlwerks-Verband, il fut nommé (par E. Poensgen et Fritz Thyssen), en 1937, à la direction de la Vereinigte Stahlwerke AG où il prit en main la Direction des comptoirs d'achat ainsi que la responsabilité de toutes les tâches concernant les comptoirs nationaux et internationaux. Grand spécialiste des ententes internationales et membre de la délégation allemande du cartel international de l'acier, il avait aussi participé aux négociations sur les dettes allemandes qui se conclurent par un accord à la conférence de Londres (1931). Après 1945, il fit partie des liquidateurs de la Vereinigte Stahlwerke AG nommés par les Alliés<sup>127</sup>, sous la direction de H. G. Sohl. Il est aussi le responsable du service des commandes dans l'administration allemande du fer et de l'acier pour la zone britannique « Verwaltungsamt für Stahl und Eisen »<sup>128</sup>, aux côtés de Karl Bungeroth.

On trouve, dans la même veine, deux autres exemples très marquants, ceux de Heinrich Dinkelbach et de Karl Bungeroth. Le premier, membre du directoire des Vereinigte Stahlwerke avait adhéré au parti nazi en 1938. Cela ne l'empêche pas, parce qu'il a publié un projet de réorganisation de l'ensemble de l'industrie allemande (Dinkelbach-Plan), de se voir confier, par

<sup>125</sup> Hervé Joly, *op. cit.*

<sup>126</sup> Exemple: le cas du Dr Bierwes qui, en 1934, se retire à 67 ans de son poste au conseil d'administration de Mannesmann AG; il est rappelé au conseil de surveillance de la société de 1935 à 1948; il meurt en 1949, à plus de 80 ans. (cité par Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 208).

<sup>127</sup> THY VSt / 4138 / Note sur Walter Schwede et *Industrie Kurier*, 31 octobre 1957.

<sup>128</sup> *cf. infra.*

les Britanniques, un rôle très important dans la mise en place de la décartellisation. Il est nommé gérant du North German Iron and Steel control<sup>129</sup>, d'octobre 1946 à 1953, et il reste membre, jusqu'en 1948, du comité de direction des Vereinigte Stahlwerke. Le second, Bungeoth, semble avoir bénéficié d'appuis, parce qu'il avait dirigé, jusqu'en 1936, la filiale britannique de Mannesmann et avait ainsi gardé des liens fort utiles<sup>130</sup>.

Cependant, les carrières vont être un peu bouleversées par l'éclatement des Konzerne sidérurgiques et certaines vont même s'interrompre là. Mais ce sont les patrons qui, par leur haute position dans les entreprises, avaient tissé le plus de liens, qui retrouvent plus facilement un poste important, dès qu'ils sont "blanchis" par les commissions de dénazification. On assiste ainsi, entre 1948 et 1949, à des « *retours spectaculaires* »<sup>131</sup> comme ceux de Zangen ou de Winkhaus, mais qui ne sont cependant, souvent, qu'une « *relève provisoire* », eu égard à leur âge. Par contre, ceux qui avaient échappé aux arrestations et avaient été utilisés par les autorités d'occupation pour la remise en route de la sidérurgie sont souvent ceux qui, à long terme, n'en tirent pas un grand avantage de carrière, par exemple dans le cas de Dinkelbach qui après 1953 n'a plus que des responsabilités mineures. La "collaboration" n'a pas toujours payé... alors que d'un autre côté, les dirigeants condamnés retrouvent ensuite leur place habituelle auprès de leurs pairs, même si elle se doit alors d'être assez discrète, comme c'est le cas pour le retour d'Alfried Krupp en 1953, et pour d'autres également<sup>132</sup>. Selon Hervé Joly, « *tout sentiment de culpabilité est largement absent* » du milieu patronal allemand après la guerre.

Parmi ceux qui ont aidé les Alliés à remettre sur pied la sidérurgie, beaucoup cependant, gardent ensuite l'appui de leurs pairs. Hermann Reusch, qui a rompu avec le régime en 1942, bénéficie de la confiance des Alliés qui lui offrent de retrouver sa place au sein du directoire de Gutehoffnungshütte, dès 1945, ce qui le fait accéder à la présidence du groupe dès janvier 1947. Mais il garde ensuite la confiance de ses collègues et poursuit sa carrière dans la sidérurgie.

« Certains reviennent même sans que des raisons politiques soient invoquées pour leur départ antérieur. Richard Schwenn redevient, en 1945, membre d'un directoire de Siemens qu'il a quitté à 61 ans en 1942, son successeur ayant été victime des combats berlinois. Erich Deleurant (Vereinigte Stahlwerke) parti en retraite à 65 ans en octobre 1944, reprend du service deux ans plus tard dans un directoire dont tous les membres, sauf un, ont été arrêtés »<sup>133</sup>

Une des rares exceptions de carrières interrompues après la guerre est celle de Walter Rohland, président du directoire des Vereinigte Stahlwerke. Cet homme n'a pas encore atteint la cinquantaine à la fin de la guerre et, bien que "dénazifié", ne peut pas retrouver un poste dans la sidérurgie. Il avait été nommé par le pouvoir nazi et avait sans doute trop bien collaboré à l'économie dirigée pour avoir gardé beaucoup de sympathies professionnelles<sup>134</sup>. Par ailleurs, il est d'origine sociale relativement modeste et ne fait donc pas vraiment partie du milieu des maîtres de forge.

Autre chose que le milieu de la Ruhr ne pardonne guère, c'est de l'avoir désavoué publiquement, comme ce fut le cas pour Ewald Loser qui démissionne de la direction de Krupp en 1943 en dénonçant les mauvais traitements de la main d'œuvre. Par la suite, il est impliqué dans la conspiration Goerdeler. mais cela ne l'empêche pas de comparaître au procès Krupp, d'y être lourdement condamnés (sept ans) relativement aux autres, et de sortir le dernier de détention. On peut noter que lui non plus n'est pas issu, socialement, de la haute bourgeoisie qui contrôle la Ruhr.

<sup>129</sup> cf. *infra*.

<sup>130</sup> Hervé Joly, *op. cit.*.

<sup>131</sup> Hervé Joly, *ibid.*

<sup>132</sup> Hervé Joly, *ibid.*

<sup>133</sup> Hervé Joly, *ibid.*

<sup>134</sup> Son surnom était « Panzer Rohland », parce qu'il était chargé, notamment, de la production de chars au sein de l'organisation Speer, in Hervé Joly, *op. cit.*

« E. Loser (63 ans à sa libération) ne retrouve ensuite aucune fonction officielle dans le monde des affaires, même comme membre d'un conseil de surveillance. Il est victime d'une défense personnelle qui a rompu avec la solidarité patronale. Avoir prétendu au procès qu'il avait quitté Krupp parce qu'il ne voulait plus cautionner ce qui se passait revenait à dire que ceux qui sont restés, contrairement à ce qu'ils prétendent, savaient ce qui se passait, notamment avec la main d'œuvre étrangère. Il est banni d'un milieu auquel, comme ancien fonctionnaire communal, il n'appartenait déjà que par adoption. »<sup>135</sup>

Les Américains se sont montrés très attentifs à l'aspect économique de l'occupation. Des nombreux liens existaient entre firmes et banques américaines et allemandes. Certains auteurs, comme André Piettre, n'ont pas hésité à dire que ces liens ont préservé certaines usines des bombardements anglo-américains, telle par exemple que l'usine de Francfort de la IG-Farben<sup>136</sup>.

Comme on l'a vu précédemment dans le cas français, les hommes de l'administration américaine en Allemagne sont souvent proches des milieux d'affaires très influents. On a évalué le montant des investissements américains en Allemagne, en 1945, à un milliard de dollars, ce qui explique que les milieux économiques suivent de près les affaires allemandes. A la séance du 20 juillet 1945 de la Chambre des Représentants, Jerry Voorhis, déclare : « *Nombreux sont les fonctionnaires américains occupant des postes-clés dans la Commission de Contrôle interalliée, qui appartiennent à des firmes qui étaient jusqu'à maintenant en liaison avec des entreprises industrielles allemandes.* »<sup>137</sup>

On comprend donc que beaucoup de ces décideurs américains ferment très vite les yeux sur le passé, au nom de la restauration de l'économie et de la compétence de ces hommes dont la collaboration semble alors indispensable. Les industriels allemands avaient déjà fait les premiers pas en tenant une conférence à Strasbourg, dès août 1944<sup>138</sup>, destinée à renouer le dialogue avec les membres des autorités américaines issues des milieux économiques. On retrouve ici le fameux Arnold Rechberg, qui s'était fait remarquer dans les années 1930 pour son prosélytisme dans l'amitié franco-allemande<sup>139</sup>, et qui se retrouve le porte-parole de ces industriels. Des associations patronales locales sont autorisées dès octobre 1945, dans les zones américaine puis britannique<sup>140</sup>, que l'on associe à la gestion économique et, dès l'année 1946, les syndicats patronaux, par branche d'industrie, se reconstituent<sup>141</sup>.

L'incertitude qui plane, pendant deux environ, sur le sort des sidérurgistes et les place en position de faiblesse, a pourtant permis aux Alliés de mener, sans rencontrer de réelle opposition, la restructuration de l'industrie lourde<sup>142</sup>. Mais rapidement, les rapports de force évoluent et les hommes reviennent. Jusqu'au début des années cinquante, l'industrie allemande reste cependant sous haute surveillance, mais on ne peut pas non plus empêcher les actionnaires de faire à nouveau confiance aux mêmes dirigeants, malgré leur liberté d'action réduite et sous le contrôle des administrations alliées. Donc la dénazification n'a pas particulièrement contribué au renouvellement des hommes, celui-ci a plus été favorisé par le renouvellement accéléré des générations, car les anciennes élites avaient gardé leur poste longtemps en raison de la guerre et étaient souvent âgées, et par la restructuration de l'industrie allemande sous le contrôle allié. Le manque d'élites de rechange a empêché une épuration dans la sidérurgie allemande, pourtant fort compromise.

<sup>135</sup> Hervé Joly, *op. cit.*

<sup>136</sup> André Piettre, *L'Économie allemande contemporaine*, Paris, 1952, p.67.

<sup>137</sup> cité par G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.261.

<sup>138</sup> W. L. Shirer, in *Der Kurier*, 5 janvier 1947, cité par G. Badia, *op. cit.*, p.261.

<sup>139</sup> *cf. supra*, chapitre 3. Sources : BA/ N 1049/ fonds Rechberg.

<sup>140</sup> *cf. infra*, Organisation du contrôle en zone britannique.

<sup>141</sup> G. Badia, *op. cit.* p.261.

<sup>142</sup> Hervé Joly, *op. cit.*

## Les premiers redémarrages

La remise en route est largement facilitée par les contacts privés des hommes. Il faut en effet obtenir des autorisations diverses pour pouvoir se procurer des matières premières, des sources d'énergie et des moyens de transport, demandes d'une difficulté presque insurmontable dans ces premiers mois d'occupation. Les autorités militaires ont de leur côté besoin d'hommes de métier qui puissent relancer la machine industrielle et contribuer à une remise en ordre rapide de la situation économique et sociale. Certains hommes vont trouver là une place de choix. C'est le cas de Karl Bungereoth, d'ailleurs pas du tout apprécié par les Français<sup>143</sup>, qui par son expérience professionnelle connaît bien les milieux britanniques de la sidérurgie dont certains sont représentés dans les membres des autorités militaires :

« Bungereoth ne disposait pas seulement, en tant qu'ancien directeur technique de la filiale britannique des tubes Mannesmann, d'une excellente connaissance de la langue anglaise, mais il connaissait aussi les membres du gouvernement militaire compétent pour l'industrie du fer et de l'acier et avant tout pour l'industrie des tubes. De même cela explique que les établissements de Huckingen, Rath et Remscheid, qui en grande partie étaient en état de marche, furent d'une façon remarquablement rapide remis en service. »<sup>144</sup>

La plupart des usines n'ont pas de problèmes pour s'adapter à une production de « paix » car c'est justement la spécificité des productions de base que d'être polyvalentes dans l'usage que l'on peut faire du produit brut. Au lieu d'être destinés à des avions, les tubes reviennent à leur premier usage de conduites énergétiques. C'est ainsi que le programme de production de Mannesmann AG après la défaite demeura quasiment inchangé<sup>145</sup>. Pour les laminés et les produits finis, il suffisait d'adapter les qualités produites aux nouvelles demandes du marché. Dans les unités de production ordinaire, seules quelques machines spécialement conçues pour les productions de guerre ne purent être utilisées. Ceci explique, pour le problème des démontages, l'incompréhension à leur égard: tout sidérurgiste sait bien que de l'acier brut mais aussi des barres, des laminés, etc. peuvent tout autant être utilisés pour la paix que pour la guerre, qu'il s'agit avant tout d'une décision politique de leur usage. C'est pourquoi les explications des Alliés pour justifier les démontages n'étaient pas vraiment satisfaisantes, surtout quand elles étaient basées sur des justifications techniques<sup>146</sup>

Certaines usines sont en état de reprendre la production dès le mois de juin 1945, au moins partiellement, pour d'autres ce n'est que courant, ou à la fin de l'année 1946, que les installations qui ont pu être sauvées sont à nouveau en état de fonctionnement<sup>147</sup>.

En décembre 1946, dans la zone britannique, il n'y a toujours que 25 hauts-fourneaux en activité, sur les 120 qui fonctionnaient avant la guerre. Parmi les autres, 38 sont hors d'usage, 30 sont éteints, mais 27 sont susceptibles d'être remis en fonctionnement rapidement<sup>148</sup>. Six mois plus tard, la situation n'est pas meilleure, mais trois hauts-fourneaux sont en construction (un en Westphalie, deux en Basse-Saxe). Cependant, cinq sont destinés à être démolis (trois en Rhénanie du Nord et deux en Westphalie). Ceux qui fonctionnent ont produit au total, sur les six premiers mois de l'année, 810 151 tonnes de fonte, avec une augmentation de 9,8 % entre le premier et le second trimestre.

---

<sup>143</sup> AN 62 AS/ 104.

<sup>144</sup> Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 266 et suiv.

<sup>145</sup> Horst A. Wessel, *ibid.*, p. 246.

<sup>146</sup> *cf. infra*, sur les démontages.

<sup>147</sup> voir quelques exemples plus loin.

<sup>148</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ tél. de Baden-Baden, 10 déc. 1946, signé Charmasse.

**Tableau 148. Situation des hauts-fourneaux dans la zone britannique au 30 juin 1947<sup>149</sup>.**

	en exploitation	éteints	prêt à être allumés	en réparation	hors feu	<b>Total</b>
Rhénanie du Nord	9	15	3	9	19	<b>55</b>
Westphalie	8	8	/	10	12	<b>38</b>
Basse-Saxe	3	9	2	2	7	<b>23</b>
Schleswig-Holstein	1	/	1	1	/	<b>3</b>
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>119</b>

En août 1947, on produit, dans la zone britannique, 173 000 tonnes de fonte, 263 000 tonnes d'acier et 177 700 tonnes de produits laminés, productions qui ont vu leur niveau augmenter grâce aux livraisons régulières de charbon<sup>150</sup>.

Alors qu'en 1945, la chose avait été formellement interdite par les autorités américaines, on évoque, en juillet 1947, un approvisionnement de la sidérurgie allemande en minerai de fer suédois. Le fait est démenti, mais les autorités françaises se placent comme client potentiel en proposant du minerai français ou d'Afrique du Nord.

« Vous m'avez signalé récemment un article de la *Neue Zürcher Zeitung* relatif à l'achat par la zone fusionnée d'un million de tonnes de minerai de fer suédois payable en produits sidérurgiques. Le général Draper et Sir Cecil Weir m'ont catégoriquement démenti le bien fondé de cette information. Je les ai prévenus que le jour où la zone fusionnée rechercherait des minerais de fer étranger, la France ou l'Afrique du Nord serait peut-être en mesure de leur en fournir, avec le souci de contrôler ainsi l'approvisionnement en fer de l'Allemagne. »<sup>151</sup>

Chaque usine retrouve progressivement son personnel. Dans la firme Bous (Mannesmann) on passe de 250 ouvriers en juin 1945 à 830 dès la fin du mois d'août et la dette de l'entreprise est de 496 000 RM. En octobre 1951, l'usine a retrouvé un haut niveau d'emploi, avec 1171 personnes, ouvriers et employés, et un rythme de travail de 48 heures par semaines<sup>152</sup>.

<sup>149</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ rapport n° 310 (23 sept. 1947) a/s situation des hauts-fourneaux dans la zone britannique au 30 juin 1947.

<sup>150</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ rapport n° 311 (17 sept. 1947) a/s production fer et acier (août 1947).

<sup>151</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ tél. 4 juillet 1947 de Berlin (signé Sergent) à Commissaire général des affaires allemandes et autrichiennes (transmis à Ministre des finances).

<sup>152</sup> MAN/ M 15.115/ Société des usines à tubes de la Sarre/ correspondances diverses 1945-1955.



## LES ENJEUX DIPLOMATIQUES DE LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE

### L'organisation du contrôle

Les autorités britanniques, qui ont donc en charge la presque totalité de la sidérurgie allemande, mettent très vite en place une organisation rationnelle sur leur zone, «*en attendant que soit constituée une administration allemande centrale pour l'industrie*»<sup>153</sup>, pour utiliser au mieux les ressources, compte tenu de la pénurie générale. Seule la direction générale est britannique<sup>154</sup>, toutes les directions techniques et tout le personnel est allemand. Parmi ceux-ci quelques-uns ont déjà été en contact avec les Britanniques dans le cadre des organisations internationales ou au cours de visites ou d'emplois précédents.

Le Ruhr Economic Planning Subcommittee, qui dépend du quartier général britannique d'occupation, a demandé aux industriels du Verein deutscher Eisenhüttenleute (VDEh), qui sera considéré par les Britanniques comme un organisme purement professionnel et pas politique, de constituer une sorte de comité de sidérurgistes. Celui-ci serait consulté pour les questions concernant la remise en route de l'industrie du fer et de l'acier, et pour l'organisation du rationnement des produits sidérurgiques. Le Dr O. Petersen, responsable du VDEh, montre à ses collègues un organigramme de ce futur Comité d'organisation du fer et de l'acier (Planungsgemeinschaft Stahl und Eisen), indiquant les différents domaines d'intervention. Ses champs d'action ne se limiteraient pas à surveiller la garantie de l'approvisionnement, y compris en matières premières, mais aussi inclurait la question des transports et d'autres. Avec la production réduite du moment, on ne pourrait pas éviter une supervision globale de la production et d'ailleurs les Britanniques envisagent la remise en vigueur de bons d'acier. Un certain nombre de personnes ont déjà été pressenties pour devenir membres de ce Comité, mais les choses ne sont pas encore fixées. Cet organisme de planification ne serait, par contre, pas en charge de la question de la part de chaque usine, ni des attributions de charbon, coke et gaz, ainsi que des décisions sur les tâches urgentes. Petersen a immédiatement décliné la proposition, afin de ne pas entrer en conflit avec les firmes membres du VDEh<sup>155</sup>.

Peu de temps après, il accepte pourtant la charge de directeur du Bureau de l'acier (Verwaltungsamt für Stahl und Eisen). Cette administration allemande du fer et de l'acier pour la zone britannique s'installe au 27 Breite Straße à Düsseldorf<sup>156</sup>. Son directeur est chargé d'en recruter l'équipe, dont les noms doivent cependant être soumis à la Commission de contrôle, branche métallurgie. Parmi ces noms, on trouve, entre autres, deux "pivots" de la sidérurgie allemande : K. Bungeroth est conseiller technique pour la production de tubes et Schwede est responsable du service des commandes. Les tâches attribuées au Bureau de l'acier ont été un peu élargies par rapport aux premières propositions.

« Pour les questions générales sur la politique industrielle, le VSE se conformera aux instructions de l'administration économique du Land, mais pour les questions spécifiques à l'industrie du fer et de l'acier, elle devra se conformer aux instructions de la branche Métallurgie.

(...) ses tâches consistent à :

<sup>153</sup> MAN/ R 8-50.73 Verein deutscher Eisenhüttenleute 1943-46 / Verwaltungsamt für Stahl und Eisen : constitution (document en anglais) 23.11.1945. Il est déjà prévu de mettre en liaison le VSE avec le Conseil économique allemand, qui se forme au même moment à Minden, dès que celui-ci sera prêt à fonctionner.

<sup>154</sup> Mais l'usage de l'anglais est imposé.

<sup>155</sup> BA/ R 3 101/ 2 249/ C/R (21 sept. 1945) d'un entretien au Verein deutscher Eisenhüttenleute (19 sept.).

<sup>156</sup> Ces bureaux sont situés tout près du célèbre "Stahlhof", bâtiment glorieux de la sidérurgie allemande, mais qui a été réquisitionné après-guerre pour d'autres usages. Cette adresse est encore aujourd'hui celle du syndicat de l'acier.

- a) collecter, coordonner et résumer les statistiques sur la production, la consommation et les stocks et matières premières, les possibilités d'emploi, les commandes, etc., en liaison avec l'Office zonal ou central de statistiques, quand celui-ci aura été créé;
- b) mettre en place les programmes de travail autorisés;
- c) faire des recommandations à la branche Métallurgie comme celles de mettre en place des capacités supplémentaires pour répondre à des demandes non couvertes par les programmes en cours. Le VSE n'a pas la responsabilité de décider quelles unités y répondront;
- d) assister les unités en fonctionnement pour obtenir au mieux et au plus vite les matières premières et les matériels nécessaires;
- e) superviser la distribution des commandes et s'assurer qu'elles sont réparties au mieux;
- f) vérifier que toutes les commandes distribuées ont reçu les autorisations nécessaires;
- g) faire des recommandations à la branche Métallurgie sur le niveau des prix;
- h) faire des propositions à la branche Métallurgie sur tous les problèmes qui peuvent se poser dans l'industrie sidérurgique tels que ceux des transports, des salaires, du temps de travail, etc.;
- i) contrôler les quotas sous la supervision de la branche Métallurgie. »<sup>157</sup>

La principale inquiétude des sidérurgistes allemands porte sur l'attitude que les Alliés vont adopter vis-à-vis du système allemand de production de l'acier, c'est-à-dire une intégration verticale particulièrement poussée, que l'on ne trouve que beaucoup plus rarement en France<sup>158</sup>. L'ensemble de la région de production Rhin-Ruhr fonctionne depuis longtemps avec une interdépendance économique totale entre les mines de charbon, les cokeries, les hauts-fourneaux, les installations sidérurgiques à proprement parler mais aussi les usines de production de gaz (issu des hauts-fourneaux), de production électrique et toutes les installations de transport, avec leurs ports autonomes et leur réseau ferroviaire intégré. Cette interdépendance technique et financière a offert évidemment jusque là de grands avantages aux Konzerne de l'acier. Les sidérurgistes savent que ces Konzerne vont être attaqués par les Alliés qui voudront détruire la puissance gigantesque de production qu'a permis ce système. Les industriels préparent donc déjà leur défense en proposant des arguments pour éviter de rompre les liens qu'ils estiment indispensable à une production rationnelle. Ils réclament un plan d'ensemble pour la sidérurgie et les mines, en défendant l'utilité économique des Konzerne<sup>159</sup>. Pendant les trois années qui vont s'écouler avant que la solution définitive soit arrêtée et que soit achevée la déconcentration entreprise par les Britanniques, les discours vont sans cesse voir utiliser ces mêmes arguments "techniques" qui s'opposent à la position de principe des Alliés<sup>160</sup>.

Ceux-ci ont immédiatement dissocié les exploitations minières des unités sidérurgiques. Un ensemble de dispositions législatives issues du Conseil de Contrôle et du gouvernement militaire britannique définit les attributions et les droits de chacun. Les houillères, dont beaucoup étaient contrôlées par les gros Konzerne de l'acier, sont mises sous le séquestre du gouvernement militaire, selon la loi n°52 à effet au 22 décembre 1945. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1946, les mines travaillent aussi sous la direction du North German Coal Control. En août 1946, les aciéries et laminoirs suivent, selon la loi n° 52 et l'ordonnance générale n°7 du gouvernement britannique, sous le contrôle du North German Iron and Steel Control<sup>161</sup>. Toutes les participations allemandes à l'étranger dépendaient des dispositions de la loi n° 53 du gouvernement militaire et de la loi n°5 du 30 nov. 1945 du Conseil de contrôle.

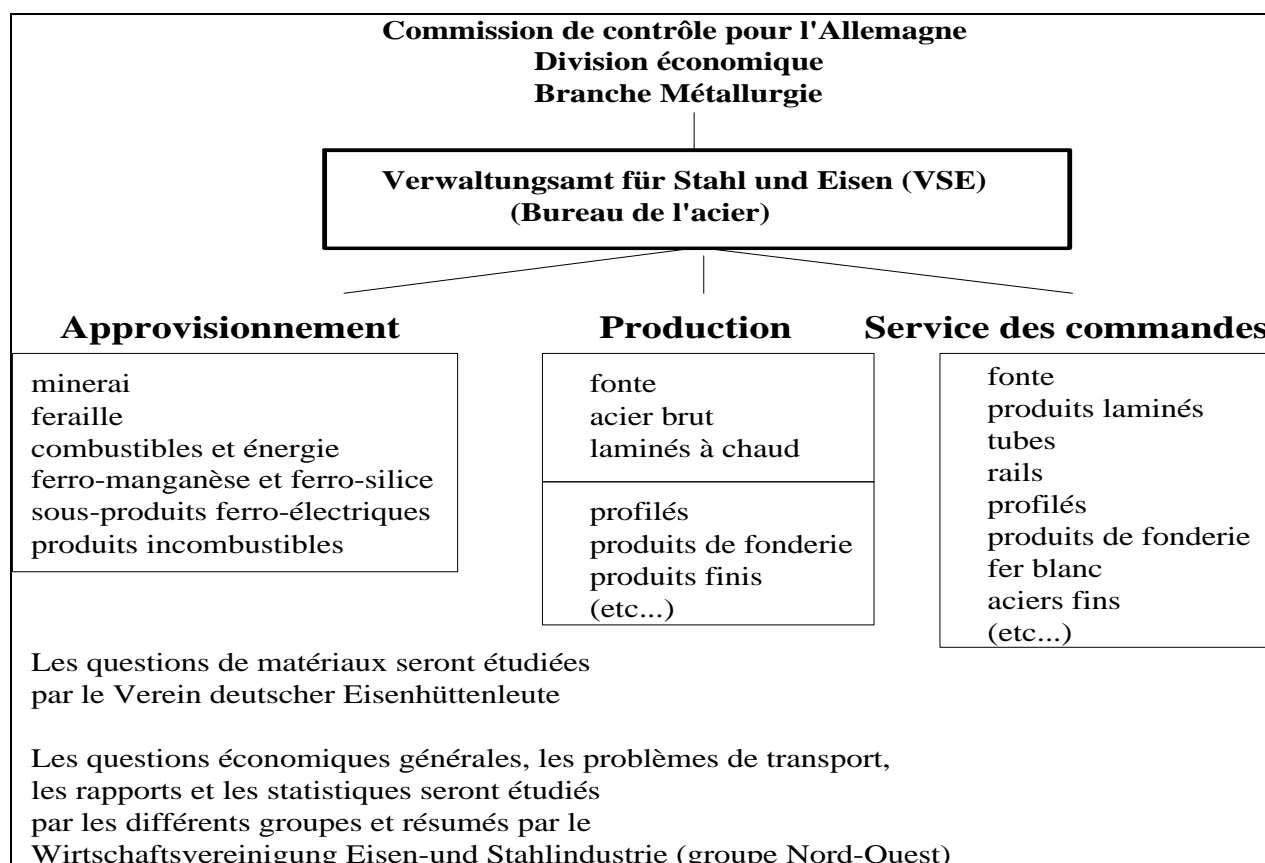
<sup>157</sup> MAN/ R 8-50.73/ Verein deutscher Eisnehüttenleute 1943-1946/ Verwaltungsamt für Stahl und Eisen, constitution (document en anglais) 23.11.1945.

<sup>158</sup> Ce système porte un nom en allemand, *Verbundwirtschaft*.

<sup>159</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftsministerium/ note du Bezirkgruppe Nord-West (WESI) sur la situation de l'industrie sidérurgique du nord-ouest, 17 août 1945, 10 pages.

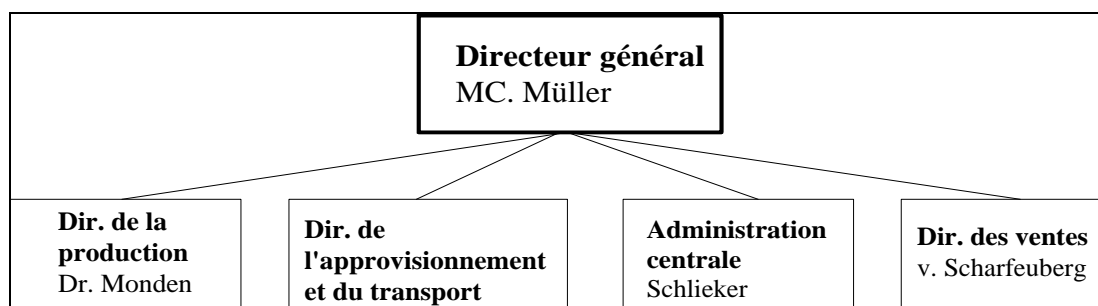
<sup>160</sup> cf. *infra*, l'exemple de l'usine August-Thyssen.

<sup>161</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 270.



**Figure 89. Organisation britannique pour le contrôle de l'industrie sidérurgique<sup>162</sup>**

Dès l'année suivante, le Bureau de l'acier est remanié. Le personnel du Bureau comprend 388 personnes, en novembre 1946, c'est dire l'importance de cette organisation.



**Figure 90. Organigramme du Verwaltungsamt für Eisen und Stahl<sup>163</sup>**

A cette époque, le personnel employé dans la branche sidérurgie est un peu moins de la moitié de ce qu'il était en 1938, ce qui n'est pas si mal puisque cette année-là n'est pas une bonne référence en la matière, vu la surproduction due au réarmement, et donc le sureffectif par rapport à une production de paix.

Les entreprises font les efforts maximums pour conserver le personnel, vu la situation sociale critique de 1945-1946. Celui-ci est en grande partie utilisé dans la remise en état et dans la surveillance des installations.

<sup>162</sup> MAN/ R 8.50.73/ annexe à la note de service du 29 octobre 1945.

<sup>163</sup> BA/ B 109/ 141/ novembre 1946.

**Tableau 149. Personnel de la sidérurgie**<sup>164</sup>

(ouvriers et employés)	au 1.7.1938	au 1.10.1946
Allemagne	400 000	-
zone Britannique	298 000	135 000
Konzern Vereinigte Stahlwerke	130 000	64 000

## La limitation de la production allemande

Une des tâches du Conseil de Contrôle allié, à Berlin, était de déterminer le niveau à prévoir pour l'industrie allemande en 1949, date à laquelle l'on supposait qu'elle aurait retrouvé, au moins en partie, sa stabilité. A la suite de longs travaux, le Conseil de Contrôle a abouti, le 21 décembre 1945, à une bonne délimitation du problème. Et par la même occasion, ses membres ont démontré que celui-ci ne pourrait trouver une solution dans le cadre des directives que s'étaient préalablement fixées les puissances occupantes à ce sujet, puisque qu'elles étaient bien trop largement contradictoires<sup>165</sup>.

Des difficultés surgissent donc au moment d'établir un plan pour les réparations et de fixer, comme objectif pour l'année 1949, le niveau autorisé de l'industrie allemande, ce qui était une des tâches du Conseil de contrôle. Des directives françaises avaient été fixées en juillet 1945, sur ce sujet<sup>166</sup> et la position des Alliés anglo-saxons et soviétiques était contenue dans les accords de Potsdam<sup>167</sup>. Un Comité du "Niveau de l'industrie allemande" est créé dans le cadre du Commandement en chef français en Allemagne, au sein de la Délégation économique et financière.

Cependant, les autorités françaises – et de Gaulle en l'occurrence – refusent de discuter, pour le moment, sur le niveau de production à autoriser à l'Allemagne, et en particulier sur le chiffre de la production d'acier, tant que la frontière occidentale n'a pas été fixée. En effet, on espère toujours le détachement de la Ruhr de l'ensemble allemand et la délégation de Berlin « *ne peut et ne doit prendre aucune position qui préjugerait de l'attribution de la Ruhr au Reich.* »<sup>168</sup> L'ordre du général de Gaulle répond probablement à un télégramme du Contrôle français à Berlin adressé le même jour au Secrétariat des affaires allemandes. Une séance de discussion sur ce thème est en effet prévue à la Commission interalliée de contrôle, le 29 décembre, et l'on est bien conscient qu'à travers ces questions d'apparence technique, c'est toute la politique à l'égard de l'Allemagne et de son intégration dans l'Europe qui est en jeu<sup>169</sup>. Or les Alliés sont divisés.

Les États-Unis souhaitent que les Allemands puissent exporter des produits industriels pour leur permettre de payer leurs importations alimentaires en devises, ce qui permettrait aux Américains de se dégager d'une lourde charge. Et cette autonomie alimentaire est à mettre sur le même plan que l'autonomie administrative qui leur semble également nécessaire. La Grande-Bretagne semble avoir des visées plus politiques en ce domaine, adoptant une position cependant proche de celle des Américains.

<sup>164</sup> BA/ B 109/ 177/ Statistiques sur le personnel de la sidérurgie et sur la production d'acier.

<sup>165</sup> Pour les Alliés, titres III B (principes économiques) et IV (réparations) des accords de Potsdam et pour les Français, document n° 183 de la direction économique de Ministère des Affaires Étrangères (7 juillet 1945, "Note sur le désarmement financier de l'Allemagne") qui diffèrent un peu dans l'application des principes acceptés à Potsdam. Chaque puissance poursuit en outre des buts particuliers, non officiels. AF/ B 43 711/ note du 7 janvier 1946.

<sup>166</sup> Doc. 183, « Note sur le désarmement économique et financier de l'Allemagne », 7 juillet 1945, cité in AF/ B 43 711, « Détermination du niveau de l'industrie allemande », 7 janvier 1946.

<sup>167</sup> Titre III B et IV.

<sup>168</sup> Note pour Marcel Berthelot, 27 décembre 1945, in Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets. mai 1945-juin 1951*, Paris, 1984, p.153.

<sup>169</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ tél du 27 décembre 1945 du Contrôle Berlin (signé Koeltz) à secrétariat général aux affaires allemandes (copie au ministre de l'économie (Schweitzer).

« La Grande-Bretagne veut aussi laisser un certain essor à l'industrie allemande. Pour elle, la question paiement importations joue aussi un rôle mais ce n'est peut-être pas là le motif déterminant de son attitude. Elle voit plus loin. Au rendu compte antérieurement qu'au début de l'année un informateur britannique bien placé m'avait exposé la nécessité pour la Grande-Bretagne d'avoir dans l'ouest de l'Allemagne une base solide en prévisions d'évènements possibles en Europe. L'informateur a employé la formule "État allemand ami". Cette idée à mon sens s'est affirmée. Après avoir fait preuve de libéralisme vis-à-vis des populations de sa zone, la Grande-Bretagne veut poursuivre son action de conciliation morale en continuant à garantir au moyen d'exportations l'alimentation et le bien-être allemand en cas d'arrêt de l'aide américaine. Elle veut aussi éviter le chômage et ses conséquences en donnant du travail à la main d'œuvre de la Ruhr et aux minorités qui doivent être introduites dans sa zone. A son sens seul maintien niveau assez élevé industrie allemande doit permettre y parvenir. Aussi le niveau envisagé est-il nettement supérieur à celui estimé nécessaire par américains. Ainsi pourrait se reconstituer une Allemagne de l'ouest capable de servir à la Grande-Bretagne. A remarquer que cette conception d'une action britannique dans l'ouest est difficilement conciliable avec une internationalisation de la Ruhr. Peut-être faut-il y trouver la raison du peu de ferveur de la Grande-Bretagne pour internationalisation. J'ajoute incidemment et sous toute réserve que selon certains informateurs américains, U.S.A. et Grande-Bretagne seraient d'accord pour reconstituer une Allemagne formant barrière. »<sup>170</sup>

Les Soviétiques sont aussi d'accord pour que l'Allemagne trouve des ressources à travers l'exportation des produits de son industrie légère et de ses productions naturelles et se suffise ainsi à elle-même avec un minimum vital. Un autre élément dont il est inégalement tenu compte est celui du fort accroissement de la population sur un territoire réduit. Le Contrôle français de Berlin demande donc des instructions précises et fermes, car « *il est hautement désirable que délégation française présente une thèse nettement définie et étayée par de sérieux arguments.* »<sup>171</sup>, ce qui indique qu'il n'y a pas encore de position française fixée fermement et que les diplomates pressent les hommes politiques de prendre de vraies décisions.

Le texte ci-dessus montre aussi à quel point la guerre froide fut plus précoce qu'on ne le dit parfois, et comment l'Allemagne a bénéficié de cette inquiétude déjà très présente en cette fin d'année 1945. Le sort du pays est déjà programmé par les États-Unis et par la Grande-Bretagne : il constituera à la fois une « *barrière* » et une « *base solide en prévisions d'évènements possibles en Europe* ». Cette conception permit un miracle pour les Allemands : alors qu'ils venaient de maintenir l'Europe sous la terreur pendant sept ans, les Alliés allaient non seulement les aider à survivre mais accélérer le redressement économique du pays d'une façon pour la moins inespérée.

Le gouvernement français, de son côté, est loin de se placer, à ce moment là, dans une telle perspective, même si elle est perçue clairement par ses diplomates. Pour les Russes comme pour les Français, il faut avant tout se soucier de sécurité et de réparations légitimes, sans tenir compte du niveau de vie de la population allemande<sup>172</sup>, car après tout, les occupants allemands, quelques années plus tôt, ne s'en sont pas non plus souciés. Vis-à-vis de l'industrie allemande, les buts officiels français sont clairs : casser le potentiel économique allemand pour libérer la France de cette concurrence.

« Du côté français on désire libérer dans la mesure du possible l'industrie française de la concurrence de l'industrie allemande et tirer parti du démantèlement de celle-ci pour augmenter considérablement la puissance industrielle de la France. Du côté américain apparaît le souci de conserver un marché intérieur allemand susceptible d'offrir des débouchés aux produits américains, et de développer certaines exportations allemandes pour payer ces importations, notamment celles de denrées alimentaires. La position britannique, assez voisine, tend encore davantage à développer en Allemagne une activité économique assez grande. Du point de vue

<sup>170</sup> AF/ B 43 711/ 27 décembre 1945, *ibid.*

<sup>171</sup> AF/ B 43 711/ 27 décembre 1945, *ibid.*

<sup>172</sup> Bien que ce niveau de vie ne fut, en fin de compte que peu différent de celui des autres zones occidentales.

soviétique au contraire, le désarmement doit être joué à fond, l'économie allemande et particulièrement l'industrie lourde doit être ramenée à un niveau excessivement bas, inférieur de moitié, en général, à ce qui est envisagé par les trois autres Alliés. Ceci en théorie du moins, car en pratique les usines de la zone soviétique marchent à nouveau dans une assez large mesure. »<sup>173</sup>

Mais les autorités françaises, au regard de ces divergences alliées, ne se nourrissent guère d'illusions sur les limitations qu'elles auraient souhaitées voir appliquer à l'industrie allemande. En janvier 1946, suite aux discussions du Conseil de contrôle de décembre 1945, à Berlin, on fait le point de la réflexion sur la détermination de ce niveau<sup>174</sup>. Le bilan en est que ce problème est « *pratiquement insoluble* » dans le cadre des principes fixés à Potsdam (sécurité, réparations, équité, stabilité), car les interprétations sur leur application divergent et que, de plus, les Alliés poursuivent chacun des buts particuliers que les autorités françaises définissent clairement et sans détours. Pour la France, il s'agit bien de profiter de l'effondrement allemand pour développer son industrie à ses dépens.

La difficulté pour déterminer les mesures à envisager est donc que l'on se heurte à certaines contradictions. L'idée de base était celle d'un désarmement économique de l'Allemagne qui interdirait toute industrie de guerre mais aussi toutes celles potentiellement dangereuses et difficiles à contrôler, ce qui limiterait en fait la production à l'industrie légère. Or on estime qu'après le retour des prisonniers et les transferts de population en cours, la population allemande devrait approcher les 70 millions de personnes. Ceci annonçait déjà un grave problème d'emploi car les débouchés des produits bruts et des produits de l'industrie légère ne suffiraient pas à assurer un niveau d'exportations satisfaisant pour une économie allemande autonome. Celle-ci ne pourrait être satisfaisante qu'avec le maintien des industries de transformation et des industries lourdes qui les alimentent.

Autre contradiction, les réparations légitimes sous forme d'attribution d'équipement industriel vont à l'encontre d'une contribution du potentiel industriel allemand à la reconstruction de l'Europe dévastée. A ce propos, on reconnaît déjà que les transferts se traduisent souvent par du gaspillage ou au moins par des pertes de rendement initial, ce qui n'empêchera pas les démontages de se poursuivre<sup>175</sup>. Par ailleurs, on a aussi envisagé le transfert de la main d'œuvre allemande mais ce serait une charge pour les autres pays. Enfin, le recentrage de l'industrie allemande sur l'industrie légère aurait, selon les rapporteurs du Comité de réflexion, des conséquences graves sur l'industrie française concurrente.

« (...) Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'évolution de l'industrie allemande aura des répercussions importantes sur l'industrie française. La recherche de la sécurité conduira à un glissement de l'activité industrielle allemande vers les industries légères et la production de biens de consommation avec développement des exportations dans ces domaines. Les industries françaises correspondantes seront donc directement menacées. Il ne faudrait pas nuire à celles-ci sans être certain d'obtenir des compensations du côté de l'industrie lourde.

Le transfert d'usines au titre des réparations donnera à la France la possibilité de moderniser et d'augmenter l'équipement de celle-ci. Mais il faudrait pour cela résoudre de nombreux problèmes, en particulier ceux relatifs à la main d'œuvre dont la qualité et la quantité devront permettre cette industrialisation plus poussée. »<sup>176</sup>

La conclusion, très réaliste, du comité français est donc qu'il est "pratiquement" impossible d'envisager un véritable désarmement économique de l'Allemagne, sauf à ce qu'elle soit entièrement à la charge financière des pays alliés, ce qui n'exclurait pas d'ailleurs un danger politique malgré ce désarmement. « *Les directives françaises devraient donc être modifiées sur ce point.* »

<sup>173</sup> AF/ B 43 711 / Commandement en chef français en Allemagne, délégation économique et financière, note du 7 janvier 1946 « Détermination du niveau de l'industrie allemande ».

<sup>174</sup> AF/ B 43 711/ 7 janvier 1946, *ibid.*

<sup>175</sup> *cf. infra.*

<sup>176</sup> AF/ B 43 711/ 7 janvier 1946, *ibid.*

En conséquence, on propose trois types de solution. Soit l'on suit les propositions anglo-saxonnes et l'on laisse un niveau convenable à toute l'industrie allemande, y compris la sidérurgie, ce qui permettrait à l'Allemagne de participer à la reconstruction et de réparer avec des marchandises. Mais il faudrait alors un contrôle très sévère de l'industrie. Soit l'on opte pour la solution soviétique du désarmement maximal, et l'on risque alors des troubles économiques et sociaux. La troisième voie, recommandée par le comité, est assez originale puisqu'elle envisage une installation à l'étranger d'Allemands afin de diminuer la pression démographique et donc ses conséquences économiques et sociales. On envisage également de séparer sans doute la Rhénanie du reste de l'Allemagne.

« Il faut donc rechercher d'autres solutions. La séparation de territoires à l'ouest, sous une forme ou sous une autre, peut-être envisagée, en tant qu'elle donnerait une sécurité politique. elle ne suffirait pas à elle seule à résoudre le problème économique.

On est donc amené à penser qu'au lieu de concentrer la population allemande en faisant rentrer dans le pays 6 millions d'habitants des territoires de l'Est, il faudrait chercher à diminuer la pression démographique en installant des Allemands à l'étranger. C'est sans doute la seule solution qui permette d'espérer que l'Allemagne puisse atteindre un état d'équilibre. Autrement, l'Allemagne restera un pays surpeuplé, et la tension en résultant provoquera fatalement, tôt ou tard, une rupture sur le plan économique, social ou politique avec tous les dangers que cela représente pour les pays voisins.

S'écarter à la fois des idées anglo-saxonnes et des idées soviétiques, il serait ainsi possible d'assurer la sécurité de l'Europe en tenant compte des nécessités économiques des pays intéressés. »<sup>177</sup>

A la lecture de cette conclusion, on a un peu le sentiment qu'il s'est alors agi, pour le gouvernement français, de proposer absolument une solution originale, simplement pour ne pas abdiquer sur les exigences françaises de sécurité et pour maintenir une position systématiquement démarquée de celle des autres Alliés. Cette position ayant bien peu de chance d'aboutir, on s'en tient à quelques points sur lesquels on tentera d'être ferme. Pour les autorités françaises, il s'agit toujours avant tout d'empêcher la concurrence allemande, avant tout souci de sécurité. Mais bien sûr, ces mots ne peuvent être dits ainsi dans les négociations. Le jeu va donc consister à trouver une présentation conforme au souci de sécurité soviétique mais aussi à celui des Anglo-saxons, positions dont on a vu l'antagonisme total puisque le danger n'est plus le même pour les deux camps. La chose se complique par le fait que le Ministère de l'Économie et celui de la Production industrielle n'ont pas la même position. Ces frictions ne sont pas nouvelles et ont déjà été évoquées.

« Pour le ministre de l'Économie nationale, *“plutôt que de laisser à l'Allemagne des facultés d'exportation dans des industries militairement inoffensives mais d'une concurrence dangereuse pour la France, il convient d'autoriser les Allemands à conserver une partie de leurs marchés d'exportation de produits finis pour les industries mécaniques légères et éventuellement chimiques, en contrôlant sévèrement l'organisation commerciale de ces marchés”*. Présentée sous cette forme, la thèse du Ministère de l'Économie nationale paraît un peu excessive et en tout cas difficile à défendre dans les négociations internationales. Le gouvernement français s'est en effet engagé à ne pas rechercher dans la nouvelle orientation de l'économie allemande des avantages égoïstes pour son propre commerce extérieur. D'autre part, il paraît malaisé de soutenir avec des chances de succès qu'il convient de conserver en Allemagne des industries qui risquent de devenir dangereuses, uniquement pour favoriser les intérêts commerciaux français.

Il semble qu'il faudrait trouver un compromis entre le point de vue de l'Économie nationale et le point de vue du Ministère de la Production industrielle qui met avant tout l'accent sur la nécessité du désarmement économique de l'Allemagne. Ce n'est que dans la mesure où le maintien des industries allemandes militairement inoffensives serait insuffisant pour permettre à l'Allemagne d'équilibrer sa balance commerciale, ou bien ne permettrait d'assurer cet équilibre qu'en compromettant la stabilité économique des autres pays européens qu'il conviendrait

<sup>177</sup> AF/ B 43 711/ 7 janvier 1946, *ibid.*.

d'autoriser l'Allemagne à conserver d'autres industries, qui en tout état de cause devraient être étroitement contrôlées. »<sup>178</sup>

En tout état de cause, des décisions politique urgentes sont requises. Les positions des uns et des autres vont pourtant rester à peu près les mêmes pendant plus d'un an. Quand on regarde les productions réelles des premières années de l'après-guerre, on pourrait trouver un peu ridicule l'insistance et la hâte que les Français et les Russes montrent au sujet de la limitation sévère de la production sidérurgique. Le problème a été évoqué avant même la fin des hostilités, et il revient lors de chaque rencontre interalliée.

**Tableau 150. Production mensuelle d'acier brut**<sup>179</sup>

<i>moyenne mensuelle en tonnes</i>	<b>1938</b>	<b>sept 1946</b>
Allemagne	1 888 000	n.c.
zone Britannique	1 400 000	246 000
dont Konzern Vereinigte Stahlwerke	735 000	98 000

C'est que, au-delà de la très basse production réelle, comme on l'a vu précédemment, les installations sont assez peu touchées et les capacités de production dépassent les capacités françaises, et de loin. Or, le temps est proche où, les approvisionnements étant normalisés et les dégâts réparés, la sidérurgie allemande va pouvoir reprendre son plein rendement. Dans l'esprit des Français, il faut faire vite et profiter de la situation présente du vaincu pour imposer de sévères limitations à la production sidérurgique allemande, sous couvert de sécurité, pour tenter, comme on l'a vu dans les projets du CNR et du gouvernement provisoire français, d'augmenter les parts du marché français aux dépens de l'Allemagne.

En attendant, il faut concrètement fixer le niveau autorisé pour l'industrie sidérurgique allemande, industrie considérée bien évidemment comme dangereuse pour la sécurité mais qui n'en est pas moins indispensable à la reconstruction de l'Allemagne. L'Union soviétique et la France souhaitent un niveau très bas, les Anglo-saxons veulent, pour leur part, un niveau d'autosuffisance. Le soutien soviétique permet aux demandes françaises d'obtenir une relative satisfaction puisque le compromis se fait sur une capacité de production annuelle de 7,5 millions de tonnes d'acier brut, pour toute l'Allemagne, alors que la France demandait 7 millions de tonnes, les États-Unis 7,8 millions, les Britanniques 10,5 millions et les Russes seulement 4,6 millions<sup>180</sup>. Mais ce plan du 26 mars 1946 n'autorise qu'une production réelle de 5,8 millions - vite nommé « plan de 6 millions de tonnes » - et décide le démontage des aciéries les plus modernes. La production de charbon doit être, au contraire, accrue jusqu'à 150 millions de tonnes par an afin de dégager au moins 45 millions de tonnes pour l'exportation<sup>181</sup>.

La position allemande est évidemment tout autre. L'association patronale publie une étude, à la fin de l'année 1946, où elle estime que même un niveau de 14 millions de tonnes ne permettrait que difficilement de couvrir les besoins allemands<sup>182</sup>. On rappelle que l'évaluation précise de la capacité de l'industrie sidérurgique a toujours été une affaire difficile : même dans les périodes "normales" de production, on n'a jamais disposé réellement des capacités exactes des usines, car les groupes avaient tendance à surévaluer leur potentiel. Pour le moment, il faudrait, de plus, disposer de données précises sur les matières premières, ce qui ne sera pas le cas avant un long moment. Se baser sur une moyenne des années passées, par exemple 1938-1944 est tout autant impossible, même en tenant compte des diminutions de capacité dues aux

<sup>178</sup> AF/ B 43 711 Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ note (interne) pour le Ministre de l'économie (signée Brunet) a/s niveau de l'industrie allemande, 18 fév. 1946.

<sup>179</sup> *idem*.

<sup>180</sup> Pierre Gerbet (dir.), *Le relèvement 1944-1949*, Paris, 1991, p.141.

<sup>181</sup> G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.266.

<sup>182</sup> BA/ B 109/ 159/ WVESI, «Die Kapazität der deutschen Stahlindustrie.», eine Studie über die Leistungsfähigkeit, 31 décembre 1946.



démontages et aux dégâts. Par ailleurs il faut prendre en compte la production nécessaire à la simple remise en état du potentiel, or les réparations prendront encore des années. On argue aussi du fait que pendant les années de guerre, la capacité de la sidérurgie allemande n'a finalement pas réussi à se développer réellement, alors que l'on utilisait pourtant dans ce but toutes sortes d'interdits de construction et la continuelle restriction des activités d'entretien et de réparation des installations, si ce n'est par la multiplication de la capacité de l'acier électrique qui n'a finalement pas pesé très lourd. Seules les nouvelles installations de Watenstedt [Hermann Goeringswerke] ont permis l'augmentation de la production des aciéries.

Même si l'on prend en compte toutes les données, la capacité actuelle de production en acier Thomas et Siemens-Martin, dans la zone d'occupation britannique, peut être évaluée à 10,69 millions de tonnes d'acier brut, sans compter les usines détruites au dernier degré ou encore arrêtées, ni Watenstedt. Le ministre britannique des Affaires Étrangères, Bevin, estime pourtant à 11 millions de tonnes le minimum nécessaire pour sa zone.

Dans la zone d'occupation soviétique, après les démontages et les destructions, des unités de Hennigsdorf, Spandau, Brandenburg, Gröditz, Lauchhammer, Riesa et Döhlen, il ne subsiste que les deux usines de Unter Wellendorf [*ex-Maxhütte*] et de Thale qui, à elles deux, n'atteignent qu'une capacité de 310 000 tonnes. On évoque aussi la remise en service d'un four Siemens-Martin à Riza. En zone française, la Sarre occupe une place à part. Ses usines, très touchées par les attaques aériennes, représentaient une capacité de production de 2,7 millions d'acier brut. Toujours selon les Allemands, on ne sait pas si elles pourront être remises en état pour l'approvisionnement du marché allemand. On peut estimer la capacité de production des principales usines de la ZFO, à savoir Rasselstein-Neuwied, Charlottenhütte (à Niederschelden) et Friedrichshütte (à Wehbach), à environ 320 000 tonnes par an. Dans la zone américaine, il y a la Maxhütte (à Sulzbach-Rosenberg et à Haidhof), ainsi que Buderus, la Sofienhütte (à Wetzlar) et la Röchling-Buderus, soit au total 450 000 tonnes. La capacité totale de toutes les aciéries de toutes les zones d'occupation est donc de 11 770 000 tonnes (hors la Sarre)<sup>183</sup>.

En raison des bases en matières premières qui peuvent être modifiées dans un avenir proche, la capacité allemande totale réelle n'est près d'atteindre que 12 millions de tonnes, et encore à la condition que les mesures d'arrêt qui touchent certaines unités ne soient que provisoires : depuis la débâcle, les aciéries SM de Klöckner à Düsseldorf, et les Deutsche Edelstahlwerke à Krefeld, puis, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1946, sur ordre des autorités militaires, la August-Thyssen-Hütte (usine Bruckhausen à Duisburg-Hamborn), la Dortmund-Hoerder-Hüttenverein (usine de Dortmund), la Klöckner-Werke (atelier d'Osnabrück) et la Mannesmanröhren-Werke (usine de Großenbaum). Ces quatre dernières usines représentent une capacité de 1,93 million de tonnes par an et avec les deux autres, un manque à gagner de 2,19 millions de tonnes. Si elles devaient rester définitivement arrêtées, la capacité totale maximale ne serait plus que de 9,58 millions de tonnes. Les Britanniques sont revenus sur leur décision de suspendre au cours de l'hiver la production dans l'usine du Bochumer Verein et de Hoesch-Dormund, au total d'une capacité de 1,5 million de tonnes.

« En admettant l'hypothèse de 11,77 millions de tonnes de capacité, et en comptant une utilisation optimale de la production, on peut estimer à 80 % la base, soit une production annuelle réelle de 9,5 millions de tonnes. Mais les besoins réels de l'Allemagne seront, dès l'année prochaine, au minimum de 14 millions de tonnes d'acier. Or déjà en 1929, l'économie allemande utilisait 19 millions de tonnes d'acier brut, que l'on peut difficilement mettre sur le compte de l'armement. A l'époque, production et besoins coïncidaient. »<sup>184</sup>

En cette année 1946 et pour les temps à venir, il y aurait un besoin extraordinaire et irrégulier pour les industries transformatrices et pour les utilisateurs, bien au-delà du volume habituel de consommation de toutes les branches du travail de l'acier, telles que les mines, les

<sup>183</sup> BA/ B 109/ 159/ 31 décembre 1946, *ibid.*

<sup>184</sup> BA/ B 109/ 159/ 31 décembre 1946, *ibid.*

chemins de fer, la construction, l'agriculture, etc. La part de l'armement dans la production totale serait compensée par la production pour les réparations et, enfin, et pas de façon moindre, par les besoins de rénovation et d'agrandissement des bâtiments privés (15 à 20 millions d'entre eux ont été détruits totalement et 14 millions sont à rénover). Les usines démontées nécessiteront également un surplus de consommation d'acier pour leur remplacement. Selon les responsables de l'industrie allemande, 14 millions de tonnes ne permettraient donc de couvrir que difficilement les différents besoins, et avec une capacité maintenue à 9,5 millions de tonnes ou moins, l'industrie sidérurgique ne peut certainement pas atteindre ces objectifs...

« Les décisions des autorités militaires sur les démontages encore à venir ne sont pas connues. On peut difficilement les espérer avant la conclusion de la Conférence de Moscou. Entre-temps s'est fait jour le fait que les possibilités restreintes accordées aux branches de la sidérurgie dans les plans de l'industrie prévus par les accords de Potsdam n'étaient pas non plus concordantes avec des possibilités de développement suffisantes pour la reconstruction pacifique requise par l'économie allemande.

On doit donc espérer que de nouveaux démontages n'auront pas lieu ni de même, les arrêts prévus, de telle sorte que, dès que la situation des sources d'énergie le permettra, on fera à nouveau des concessions afin que la totalité de la capacité disponible puisse être utilisée pour le travail très urgent de reconstruction. »<sup>185</sup>

Après cette première limitation de la production, les Anglo-américains se montrent insatisfaits et demandent vite une révision des chiffres. C'est à la fin du mois d'avril 1947 que le général Robertson annonce la révision du plan concernant les industries allemandes. Une lettre de l'ambassade de France à Washington, d'août 1947, permet de connaître précisément la position américaine. La communication semble difficile avec le vieux continent puisque l'ambassadeur se plaint de ne pas pouvoir suivre l'évolution des discussions, à Paris<sup>186</sup>. Il rapporte cependant les commentaires qu'il entend à ce propos et ceux-ci montrent que, comme en France, les différents ministères n'ont pas les mêmes vues. Le général Clay, qui prône une attitude libérale, est appuyé par les secrétaires d'État à la guerre et à la Marine (War Department), de l'autre côté, l'équipe du Département d'État (Affaires Étrangères) adopte une position plus ferme. On parle de « *tension considérable* »<sup>187</sup> et la balance penche largement en faveur des partisans de la restauration industrielle de l'Allemagne. Pourtant, les demandes françaises ont reçu une écoute assez attentive du côté du Département d'État, mais sans pour autant que les espoirs français de dépasser le niveau allemand de production d'acier soient considérés comme réalistes.

« Sur la question plus particulière du niveau de production de l'acier, la tendance actuelle du Département d'État serait de nous donner dans une certaine mesure satisfaction quant à la priorité de notre industrie métallurgique sur l'industrie métallurgique allemande, mais seulement dans la mesure où cela ne nous conduirait pas au-delà de notre capacité de production antérieure à la guerre. Autrement dit, on nous reconnaîtra peut-être une priorité pour atteindre à nouveau le niveau de production de 8 millions de tonnes d'acier par an, mais à ce moment on souhaitera laisser la production allemande augmenter jusqu'à un taux même supérieur (12 millions de tonnes, peut-être même 14, par exemple). »<sup>188</sup>

Des entretiens se déroulent à Londres, du 22 au 27 août, au sujet de la limitation du niveau de la production allemande, entre les représentants des gouvernements des Alliés occidentaux, mais les décisions en sont réservées à la bizone, puisque la France n'a pas encore accepté la fusion. Le 27 août 1947, comme conclusion de la conférence de Londres, est publié un nouveau plan industriel pour la bizone, qui, selon Adenauer « *apportait un soulagement considérable à*

<sup>185</sup> BA/ B 109/ 159/ 31 décembre 1946, *ibid.*

<sup>186</sup> comités de travail de la réunion des pays européens, au sujet du plan Marshall.

<sup>187</sup> AF/ B 8 902/ Plan Marshall pour l'Allemagne/ lettre de l'ambassade de France à Washington, signée Valensi, 1<sup>er</sup> août 1947.

<sup>188</sup> AF/ B 8 902/ 1<sup>er</sup> août 1947, *ibid.*

*notre économie* »<sup>189</sup>. On autorise désormais une production atteignant 90 à 95 % de celle de 1936, et les exportations seront ajustées pour permettre un équilibre de la balance commerciale. Les quantités d'acier autorisées passent donc de 5,8 à 10,7 millions de tonnes pour la seule bizone. Les calculs réels donnent une capacité disponible pour le plan à 10,7 millions de tonnes légèrement inférieure aux prévisions (*voir tableau page suivante*).

Ce nouveau plan définit également les niveaux autorisés dans les différents secteurs de la production industrielle. Il tend à une exploitation beaucoup plus poussée du potentiel industriel de l'Allemagne occidentale. Si le secteur sidérurgique est particulièrement favorisé, c'est que l'on a constaté que les autres stratégies économiques élaborées jusqu'alors n'ont pas donné les fruits escomptés. On a constaté que des quantités importantes d'acier sont nécessaires au redressement et au développement de nombreux secteurs, tels que l'industrie minière, celle des transports et que, l'augmentation de la production charbonnière ne suffisait pas à elle seule à relancer la production industrielle<sup>190</sup>. Et le niveau de production d'acier fixé à 10,7 n'est pas un niveau définitif. On envisage déjà l'avenir et l'on déclare qu'il faudra désormais « *maintenir une capacité de production suffisante* », ce qui fait conclure à un journaliste suisse clairvoyant, qui examine les enjeux de ce plan, qu'il faut s'attendre à ce que l'on atteigne rapidement un niveau de 13 millions de tonnes.

Ceci impliquerait que l'on limitât les démontages à la différence entre ce futur objectif autorisé et la capacité totale du moment qui serait de 19,2 millions de tonnes. Mais ces démontages portent sur les éléments les plus modernes de l'industrie allemande, ce qui fait dire aux spécialistes allemands que le calcul des capacités restantes doit prendre en compte le fait que les unités restant pour la production sont si vétustes et la main d'œuvre si sous-alimentée qu'il ne faut compter que sur une productivité de 2 fois et demie inférieure à celle d'avant la guerre.

Cet état de choses devrait rassurer les Français car « *Il n'y a, en tout cas, aucun danger que la production allemande d'acier puisse sérieusement concurrencer, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'effort analogue français prévu dans le Plan Monnet.* »<sup>191</sup>. Cependant, l'augmentation de la production sidérurgique implique une augmentation de la consommation de coke. Les Français qui réclamaient des livraisons plus importantes de ce coke pour leurs aciéries lorraines, tout comme une augmentation globale des livraisons de matières premières allemandes, risquent donc de ne pas y trouver leur compte.

---

<sup>189</sup> Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p.124.

<sup>190</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ « Le nouveau plan industriel pour l'Allemagne de l'Ouest », in *Bulletin d'information économique et financière* (Ambassade de France en Suisse), n° 37, 1<sup>er</sup> octobre 1947, présentation et commentaire d'un article "très détaillé" du journal suisse *Basler Nachrichten*.

<sup>191</sup> AF/ B 43 711/ *Basler Nachrichten*, 1<sup>er</sup> octobre 1947, *op. cit.*

**Tableau 151. Plan de couverture des capacités sidérurgiques autorisées dans le cadre du plan Marshall compte tenu des démontages prévus<sup>192</sup>**

USINES	production annuelle autorisée	Capacité en t/an
<b>A. Déjà démantelées</b>		
1. Krupp		629 000
2. Rheinmetall		123 000
3. GHH. Düsseldorf		37 450
<b>Total A</b>		<b>789 450</b>
<b>B. Prévues pour le démontage</b>		
1. Bruckhausen		1 270 000
2. Reichswerke		535 000
3. Bochumer Verein		320 000
4. Hüttenwerk Niederrhein AG	44 100	300 000
5. Hattingen	21 000	267 000
6. Annen	-	140 000
7. Rheinmetall	-	130 000
8. Mannesmann, (Gelsenkirchen)	9 600	130 000
9. Klöckner, Düsseldorf		85 000
10. DEW. Krefeld	60 900	42 000
11. Reinoldhütte		24 000
12. DEW. Hannover		18 000
13. Stahlwerk Mark	1800	10 000
<b>Total B</b>	<b>137 400</b>	<b>3 271 000</b>
<b>C. Usines en activité</b>		
1. Hüttenwerk Rheinhausen AG	625 000	1 200 000
2. Hüttenwerke Ruhrort-Meiderich AG	660 000	1 170 000
3. Hüttenwerk Oberhausen AG	660 000	1 000 000
4. Hüttenwerk Hoerde AG	651 000	985 000
5. Hüttenwerk Dortmund AG	465 000	940 000
6. Hüttenwerk Union AG	180 000	900 000
7. Hüttenwerk Huckingen AG	440 000	570 000
8. Bochumer Verein <sup>193</sup>	280 200	550 000
9. Hüttenwerk :Haspe AG	345 000	530 000
10. Rheinische Röhrenwerke AG	79 500	175 000
11. Stahl- und Walzwerke Großenbaum AG	101 000	132 000
12. Gußstahlwerk Witten AG	130 300	120 000
13. Stahl- und Röhrenwerke Reisholz AG	54000	100 000
14. Stahlwerke Bochum AG	100 000	90 000
15. Hüttenwerk Geisweid AG	88000	75000
16. Stahlwerk Hagen AG	36 000	42 000
17. Böcking	39 600	40 000
18. Gußstahlwerk Oberkassel AG	4 800	40 000
19. Eisenwerke Mulheim-Meiderich AG	-	35 000
20. Gußstahlwerk Gelsenkirchen AG	12 000	24 000
21. Eschweiler	13 800	15 000
22. Hüttenwerke Ilseder-Peine AG	342 000	525 000
23. Georgsmarienhutte AG	248 000	264 000
24. Stahlwerk Osnabruck AG	55 000	90 000
25. Maxhütte Sulzbach und Haidhof	339 000	381 000
26. Annahütte Hammerau	14 400	20 000
27. Röchling-Buderus	30 000	30 000
28. Autres aciéries (22 usines)	37 270	300 000
<b>Total C</b>	<b>6 030 870</b>	<b>10 343 000</b>
<b>Total Production pour le plan de 6 mil. de t.</b>	<b>6 168 270</b>	

<sup>192</sup> AN 64 AS 104/ « Deckung des Eisen- und Stahlbedarfs im Rahmen des Marshall-Planes, unter besonderer Berücksichtigung der durch die Demontage entstehenden Engpässe », 30 juin 1948. Annexe 3. Acier brut et produits moulés. Le plan prévoit un total de 6 millions de tonnes. La capacité annoncée est parfois inférieure à la production réelle, car elle prend en compte certains démontages partiels qui sont programmés.

<sup>193</sup> Capacité actuelle 870 000 t, mais 320 000 t doivent être démontés.

L'idée essentielle de ce nouveau plan est de privilégier les industries exportatrices, avant tout pour assurer un ravitaillement encore extrêmement défaillant. L'industrie mécanique se voit donc octroyer de nouvelles possibilités et le nombre d'usines à démonter dans la bizone a considérablement diminué. Les industries interdites, d'après les accords de Potsdam, ne sont pas encore autorisées mais on annonce déjà que l'interdiction sera probablement levée dans peu de temps<sup>194</sup>.

La principale conséquence de ce plan, celle qui ne peut qu'inquiéter les Français, c'est la concurrence allemande, qui d'improbable sur les marchés mondiaux, devient certaine, dans un avenir plus ou moins proche. Elle risque, de plus, d'être un élément de fragilisation de ces marchés.

Parlant ensuite des conséquences qu'aura la mise en marche de ce nouveau plan industriel, le journal aborde la question de la concurrence allemande que cette industrialisation massive de l'Allemagne de l'Ouest risque de susciter sur les marchés mondiaux. Il estime que cette concurrence ne manquera pas de se faire sentir rapidement, puisque l'Allemagne occidentale, surpeuplée, sera forcée d'exporter à outrance pour couvrir son déficit alimentaire d'abord et l'ensemble de ses besoins ensuite. L'Allemagne Occidentale deviendra donc, de ce fait, très sensible à toutes les crises économiques internationales.

«Si l'une ou l'autre des puissances alliées, écrit-il, avait pensé qu'en écrasant le national-socialisme, elle écarterait également la concurrence allemande des marchés mondiaux, le nouveau plan industriel fait clairement apparaître l'erreur commise. En effet, si ce plan doit réussir, il faut que l'industrie de l'Allemagne occidentale fasse un maximum d'efforts pour inonder les marchés étrangers de ses produits, afin de pouvoir se procurer les denrées alimentaires et les matières premières dont elle a besoin et financer en même temps les différentes prestations étrangères telles que le fret, etc. Même en prenant comme base du ravitaillement futur, le chiffre modeste de 2 000 calories par tête, 2 milliards de RM, en devises, seront nécessaires et, quant aux besoins de matières premières, on les évalue actuellement à 3 ou 4 milliards de RM, puisque l'Allemagne seule n'est pas en mesure de faire face, par ses propres moyens, à sa reconstruction intérieure et que, là aussi, les matières premières doivent lui être fournies par l'étranger. D'autre part, les trois quarts environ des habitants de la bizone devront travailler dans l'industrie, parce que la surface agraire de cette partie de l'Allemagne ne peut plus être étendue davantage. Il en résulte que, d'un côté, l'Allemagne occidentale sera très sensible aux fluctuations des marchés mondiaux et, de l'autre, qu'elle augmentera la vulnérabilité de ces mêmes marchés par ses exportations forcées.

Toutefois, conclut le journal suisse, l'exécution de ce plan est de nature à retarder de quelques années les conflits d'intérêts entre les pays industriels orientés vers l'exportation.»<sup>195</sup>

Le spectre de cette concurrence allemande est bien visible et les Français évidemment plus motivés que jamais pour limiter cette production allemande, en général, et celle d'acier, en particulier, qui est un des six axes de développement prévu par le Plan français de modernisation. Mais ils n'ont guère de chance de se faire entendre, d'autant plus que le Plan Monnet a un besoin vital de l'aide Marshall qui se met progressivement en place à ce moment. De nouvelles négociations en 1948, donc après l'entrée en vigueur du plan Marshall, aboutissent encore, au grand dam des Français, à une augmentation sensible de la production autorisée, sous la pression américaine. La France pousse les hauts cris mais rien n'y fait : ne seront démontées que les unités dépassant la nouvelle capacité autorisée.

<sup>194</sup> AF/ B 43 711/ *Basler Nachrichten*, 1<sup>er</sup> octobre 1947, *op. cit.*

<sup>195</sup> AF/ B 43 711/ *Basler Nachrichten*, 1<sup>er</sup> octobre 1947, *ibid.*

## La législation anti-cartel

Tout comme la limitation de la production, la déconcentration de la sidérurgie, sa décartellisation répondent aussi à des besoins de garanties de sécurité pour les Alliés.

La concentration des entreprises sidérurgiques allemandes est très forte à la fin de la guerre, comme elle l'était déjà dans les années 1930. En dehors de la concentration régionale, due aux opportunités géographiques, se trouve réalisée également, de tradition depuis les années 20, une très forte concentration financière de l'industrie sidérurgique qui s'est depuis longtemps assurée des bases charbonnières solides et a développé une politique de commercialisation. La tradition allemande avait en effet abouti à la formation d'ensemble de type Konzern, ensemble original d'un cartel horizontal d'entreprises du même type, complétée par une intégration essentiellement amont, avec des bases charbonnières parfois assorties de quelques mines de fer. C'est ainsi que les Vereinigte Stahlwerke représentent le plus grand groupe européen de l'acier.

La guerre a eu globalement peu d'influence dans cette concentration dont les données ont peu varié depuis l'entre-deux-guerres.

**Tableau 152. Part de la production d'acier brut des principaux groupes sidérurgiques allemands<sup>196</sup>**

<i>moyennes mensuelles</i>	<b>acier brut</b>	
	<b>½ 1939</b>	<b>1943</b>
Vereinigte Stahlwerke	764 184	575 207
en %	52.2	51.4
GHH	115 411	70 738
en %	7.9	6.3
Hoesch	121 995	75 243
en %	8.3	6.7
Krupp	171 419	129 324
en %	11.7	11.5
Klöckner	106 600	94 969
en %	7.3	8.5
Mannesmann	100 893	91 681
en %	6.9	8.2
<b>TOTAL production mensuelle des 6 Konzerne</b>	<b>1 380 502</b>	<b>1 037 162</b>
en %	94.3	92.6

La concentration est donc maximale puisque les six plus gros Konzerne réunissent entre 92 et 94 % de la production totale d'acier brut allemand. Les Vereinigte Stahlwerke qui produisaient à eux seuls plus de la moitié de l'acier allemand, étaient la seconde entreprise du pays, du point de vue du capital (544 millions de RM), après l'IG-Farben (800 millions de RM). Parmi les 50 plus grosses entreprises, on trouve 11 entreprises sidérurgiques qui représentent, à elles toutes, la quasi-totalité de la production allemande<sup>197</sup>.

<sup>196</sup> BA/ R 3101/ 2249/ Reichswirtschaftministerium.

<sup>197</sup> BA/ R 3102 / 607/ Statistisches Reichsamt.

**Tableau 153. Capital social des principaux groupes sidérurgiques allemands<sup>198</sup>**

<i>en millions de RM</i>	
Vereinigte Stahlwerke AG	544
Gelsenkirchen Bergwerk	200
Mannesmann	180
Fr. Krupp (famille Krupp)	160
Rheinische Stahlwerke, Essen	150
Klöckner Werke	105
Hoesch	102
GHH/ Aktien Verein Nürnberg (famille Haniel (holding))	80
Felten und Guillaume Karlswerke AG (Köln-Mülheim)	65
GHH/ Oberhausen	60
Rheinmetall-Borsig	50

C'est cette concentration, cette cartellisation que particulièrement les Américains vont n'avoir de cesse que de casser. Et ce problème est lié à celui des propriétés. Or en ce domaine, les conceptions alliées non seulement divergent, mais sont souvent aussi mal définies, car le problème est délicat. Les Américains ont une obsession anti-trust et veulent maintenir un système libéral mais contrôlé, tandis que les Britanniques sont pour une nationalisation mais tout en étant opposé à la concentration... Selon des déclarations anglaises du service de contrôle (20 août 1946), les propriétaires seraient définitivement expropriés et ne rentreraient jamais en possession de leurs usines<sup>199</sup>. De leur côté, les Français sont farouchement opposés à une nationalisation dont ils disent, contrairement aux Britanniques, qu'elle concentrerait à nouveau la puissance industrielle allemande.

### ***Déconcentration et réorganisation***

Les Alliés, sous la direction des autorités britanniques, ont procédé à une réorganisation de l'ensemble de la sidérurgie de la Ruhr. Les autorités d'occupation ont donc élaboré un plan pour séparer les usines sidérurgiques et leurs dépendances, des ensembles industriels dont elles faisaient partie et en particulier de leur base d'approvisionnement en charbon. C'est le système du Konzern lui-même, de l'intégration verticale, qui est en cause. La décision n° 5 du 22 décembre 1945, mise en application un peu plus tard, a ainsi placé sous séquestre 57 entreprises sidérurgiques.

Si les Konzerne sont toujours réputés propriétaires des usines, en attendant l'adoption d'une solution définitive, on leur en a retiré le droit d'exploitation. Celles-ci ont été détachées une par une de leur maison-mère pour en faire de nouvelles sociétés autonomes dont le capital, pour chacune de 100 000 marks, a été entièrement souscrit par la Treuhandverwaltung (THV) (ou *Stahltreuhänder Vereinigung*) à qui on en a confié la gestion. Cet organisme fiduciaire est géré par les Allemands sous le contrôle du North German Iron and Steel Control (NGISC) des autorités britanniques.

Cet organisme ayant souscrit l'intégralité des actions des nouvelles sociétés, ceci lui donne le choix de la direction de l'entreprise, puisque ce choix est fait par les actionnaires<sup>200</sup>. Au titre d'actionnaire unique, il nomme le conseil d'administration de chaque société. Malgré la volonté britannique d'expropriation définitive des anciens actionnaires, dans les faits, ce sont pour la

<sup>198</sup> BA/ R 3102 / 607/ *idem*.

<sup>199</sup> BA/ B 109 / 97 et G. Badia, *op. cit.*, p.266.

<sup>200</sup> AN/ 62 AS/ 104 / CSSF/ Aff. intern./ All./ Note (octobre 1948) au sujet de la réorganisation de l'industrie sidérurgique dans la zone britannique.

plupart les anciens dirigeants qui sont maintenus en poste. Le dirigeant de la Treuhandverwaltung, nommé en 1946, est un syndic allemand, Heinrich Dinkelbach, un grand spécialiste du financement de la sidérurgie, ancien directeur financier des Vereinigte Stahlwerke. Il a donc été chargé, au nom des autorités britanniques, d'administrer et de déconcentrer l'ensemble des charbonnages et des usines sidérurgiques.

Il est assez étonnant, que la législation anti-cartel, édictée par les autorités britanniques ne soit promulguée qu'en février 1947, et à la suite de négociations secrètes avec la présence, officielle ou officieuse, de représentants du patronat allemand, ainsi que le prouve une lettre "strictement confidentielle" de la Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie à ses membres (en date de novembre 1946). La décision semble arrêtée en décembre 1946, car une lettre du même type signale que la discussion est désormais close.

Cette « loi sur les cartels et les Konzerne », n° 78 du 11 février 1947, une ordonnance du gouverneur militaire Robertson<sup>201</sup>, a pour objectif général d'interdire une concentration « démesurée » de l'économie allemande, ce qui est évidemment une formule qui peut prêter à confusion et à discussions juridiques. Elle vise en tout premier lieu l'industrie chimique et l'industrie charbonnière. Mais cette ordonnance est plus un cadre qu'un texte précis et le flou de ses formulations laisse largement ouverte la porte des négociations, entre Alliés, mais aussi avec les Allemands à qui l'on va confier le travail préparatoire à la déconcentration.

« I. empêcher que l'Allemagne ne mette en danger la sécurité de ses voisins et ne menace de nouveau la paix internationale;

II. détruire la capacité économique allemande à conduire une guerre;

III. s'assurer que les mesures prises pour la reconstruction de l'Allemagne le sont dans un but pacifique et démocratique;

IV. créer une base saine et démocratique à la construction économique. (...)

art. I. Interdiction des propriétaires et des façons de se conduire commercialement monopolistique ou restrictive. (...)

art. II. Interdiction d'une appartenance allemande à des cartels internationaux .»<sup>202</sup>

Suite à la nouvelle réglementation, le Joint Financial Detachment de Düsseldorf demande aux Vereinigte Stahlwerke et à ses sociétés filiales de faire un fichier des cartels allemands et des cartels internationaux dont ils étaient partie prenante au 1<sup>er</sup> janvier 1945 (accords sur toutes les productions, à l'exception de celles des mines comprises dans les produits charbonniers)<sup>203</sup>.

Pour "casser" les grands Konzerne, on divise en sociétés distinctes les unités assurant des activités différentes, telle que la production de charbon ou d'acier, la transformation et les diverses spécialisations. Au début de l'année 1948, on constitue ainsi vingt-cinq sociétés sidérurgiques autonomes. Si Dinkelbach continue son travail de restructuration, les anciens dirigeants des sociétés démantelées refusent de s'associer à ce démantèlement<sup>204</sup>.

Pour H. Wessel, ces mesures de déconcentration furent beaucoup plus radicales que celles des démontages, en tout cas pour le Konzern Mannesmann. Après s'être limitée à un simple contrôle général, la Treuhandverwaltung annonça, au cours de l'été 1947, la déconcentration de quelques usines du groupe Mannesmann, selon l'ordonnance n° 78 suivant laquelle on devait se débarrasser de la concentration abusive du pouvoir économique. A quoi Mannesmann rétorqua qu'il ne s'agissait pas dans son cas d'une concentration excessive de pouvoir dans le sens où l'entendait l'ordonnance. La production de houille, de fonte et d'acier de l'entreprise n'étaient là que pour assurer à la firme, essentiellement fabricant de tubes, son approvisionnement en matières premières à des qualités et des prix garantis.

<sup>201</sup> THYS/ VSt / 1392.

<sup>202</sup> archives Thyssen/ article de *Industrie und Handwerk* N° 9 du 5 mars 1947. Dans ce document, le mot « Gesetz » (loi) a été rayé au crayon et remplacé par "Beordnung" (ordonnance).

<sup>203</sup> Circulaire n° 38/47 du 6-6-47 de Düsseldorf, de la VSt AG.

<sup>204</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.207.



« La part du Konzern Mannesmann dans la production allemande de l'avant-guerre se montait à 3,98 % de la production de fonte, à 5,2 % de celle d'acier brut, à 4,2 % des produits finis ou semi-finis, 3,2 % de coke, et 2,1 % de houille. Même pour leur produit tradition de tubes d'acier, y compris la production de diverses unités à Bous et Komotau, la part de la production allemande de 1938 n'atteignait qu'un tiers. »<sup>205</sup>

L'administration fiduciaire qui, tout en faisant le travail qu'on lui ordonnait, soutenait les sidérurgistes allemands, tenta de plaider leur cause pour que les autorités militaires renoncent à cette déconcentration, mais en vain. Au début d'octobre 1947 la firme Heinrich Bierwes-Hütte fut séparée de la Mannesmannröhren-Werke, de même que, deux mois plus tard, l'usine Großenbaum et finalement aussi les unités de production de tubes de Rath, Remscheid et Witten. Très sévère à l'égard de ces mesures, H. Wessel les soupçonne, sans accuser précisément un des Alliés, d'avoir eu pour but de détruire la possibilité de concurrence de l'industrie sidérurgique allemande, ou en tout cas d'en avoir pris le chemin en détruisant les avantages de coûts de production obtenus par "l'économie liée", c'est-à-dire le système d'appui sur un contrôle des matières premières.

Les Français, même s'ils n'ont pas eu à décider en ce domaine, ont alors la même position que les Américains en ce qui concerne la nationalisation. De plus, le problème de la concentration de toutes les décisions dans une direction unique, la Treuhandverwaltung, fait vraiment peur aux sidérurgistes français, du point de vue de la sécurité, mais aussi parce qu'il laisse la porte ouverte à une possible nationalisation, ultérieure. Il est abordé dans une note de la Caisse syndicale française qui se préoccupe du sort de l'industrie sidérurgie allemande dans la zone britannique.

« Ainsi se trouve, par voie purement administrative et entre les mains d'une organisation purement administrative, réalisée une concentration sans précédent de l'industrie sidérurgique de la Ruhr. Le puissant Konzern de cette industrie (Vereinigte Stahlwerke AG) avait réuni dans son sein quelques 55 % de la capacité totale de production : plus de 90 % sont maintenant sous l'autorité quasi-absolue de la THV. Sans doute s'agit-il là, dira-t-on, d'une solution provisoire, et le peuple allemand aura à décider souverainement plus tard, du sort définitif de l'industrie sidérurgique de la Ruhr. Mais il est trop évident que la tentation sera grande, pour le peuple allemand de profiter de l'occasion qu'on lui aura préparée, de confier à une organisation d'état ou à une organisation agissant sous le contrôle étroit de l'état, l'ensemble de cette industrie. Le risque de voir sortir définitivement des voies économiques un ensemble industriel aussi important méritait, nous a-t-il semblé, d'être mis en lumière, étant donné le rôle primordial que jouent les industries sidérurgiques, non seulement dans l'économie intérieure des pays auxquels elles appartiennent mais aussi dans les relations économiques internationales et dans le commerce mondial. »<sup>206</sup>

Cette note est, en grande partie, reprise dans un long article de décembre 1948 de la revue *L'Économie Internationale*, publiée par la CCI, ce qui montre le rôle moteur du groupe des sidérurgistes dans cette organisation, mais aussi un fonctionnement efficace de cette organisation, chaque groupe d'intérêt se chargeant de l'information concernant sa branche. Relevant également le danger d'étatisation de cette entreprise, l'article insiste encore plus sur le danger politique qui en découle de laisser ce groupe devenir un instrument « *redoutable* » pour un gouvernement qui aurait des « *visées politiques ambitieuses* ». <sup>207</sup>

C'est également dans le cadre de la CCI que les sidérurgistes allemands vont exprimer leur position sur cette question de la décartellisation<sup>208</sup>. Ils estiment que sa mise en œuvre relève de la

<sup>205</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 274.

<sup>206</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All./ Note (oct. 1948) au sujet de la réorganisation de l'industrie sidérurgique dans la zone britannique, et commentaire.

<sup>207</sup> AN/ 62AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ « Réorganisation de l'industrie sidérurgique dans la Ruhr », article de *L'Économie Internationale*, décembre 1948.

<sup>208</sup> Au cours des entretiens de Francfort (25 au 30 septembre 1948) ; in AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ Synthèse des entretiens de Francfort, rédigé par Vasseur le 1<sup>er</sup> octobre 1948, confidentiel, adressé à Jules Aubrun,

« *mystique anti-trust* ». Non pas que la cartellisation à outrance ne soit critiquable, comme d'ailleurs cela commençait à être le cas dans les années avant la guerre où l'on trouvait parfois que les inconvénients de ces groupes ou de certains cartels en dépassaient les avantages. Mais le reproche essentiel est l'absence apparente de ligne directrice dans la politique alliée concernant les industries de base allemandes. La solution choisie est dénoncée comme « *hybride* », car elle n'a détruit que les liens horizontaux mais pas les liens verticaux des gros Konzerne, et elle est chère en coût de productivité.

« Scinder une grande affaire en 74 petites affaires entraîne des complications et gaspillages administratifs, fiscaux, etc. Quand on aura cassé en petits morceaux, il faudra recoller. Une recartellisation d'une façon ou d'une autre sera nécessaire. Il faudrait trouver une nouvelle forme de société internationale répondant aux vœux des législateurs américains et donnant satisfaction aux aspirations européennes. »<sup>209</sup>

**Tableau 154. Données sur les nouvelles entreprises sidérurgiques allemandes**<sup>210</sup>

	capacité de production d'acier (en t /an)		production d'acier par usine		Personnel effectif	
	juin 1947	juillet 1948	juin 1947	juillet 1948	30 juin 1947	31déc. 1947
<b>A/ sociétés fondées par le North German Iron and Steel control</b>						
<i>11 sociétés issues de Vereinigte Stahlwerke AG:</i>						
Hüttenwerk Hoerde	804 000	984 000	25 623	45 010	7 561	7 869
Guß Stahlwerke Witten	162 000	167 000	3 566	6 990	2 396	2 486
Gußstahlwerke Gelsenkirchen	33 000	27 000	1 475	2 185	806	848
Gußstahlwerke Oberkassel	36 000	53 000	554	875	445	460
Hüttenwerk Geisweid (51,4% VST 49% Klöckner)	78 000	90 000	6 060	6 990	1 570	1 695
Hüttenwerk Ruhrort-Meiderich	912 000	1 267 000	14 870	53 750	3 894	5 602
Eisenwerke Gelsenkirchen		/				3 272
Eisenwerke Mülheim-Meiderich		41 000		875		4 626
Rheinische Röhrenwerke, Mülheim		172 000		3 935		4 750
Hüttenwerk Union AG Dortmund		806 000	sans activité présente			3 167
Hüttenwerk Niederrhein Duisburg		300 000		10 050		1 495
<i>une société issue de Haniel (GHH)</i>						
Hüttenwerk Oberhausen	1 056 000	1 054 000	27 808	52 000	6 444	8 043
<i>une société issue de Krupp</i>						
Hüttenwerk Rheinhausen		1 150 000		48 825		5 315
<i>3 sociétés issues de Klöckner</i>						
Hüttenwerk Haspe	516 000	654 000	14 146	23 160	2 890	2 890
Georgmarienhütte	264 000	288 000	11 850	17 045	2 415	3 310
Stahlwerke Osnabrück		87 000		2 185		1 379
<i>2 sociétés issues de Hoesch</i>						
Stahlwerke Hagen	36 000	42 000	870	3 060	945	981
Hüttenwerk Dortmund		1 043 000		41 080		6 135
<i>3 sociétés issues de Mannesmann</i>						
Hüttenwerk Huckingen		638 000		33 210		3 862
Stahl und Walzwerk Großenbaum		132 000		6 120		503
Westdeutsche Mannesmannröhrenwerke AG, Düsseldorf		/				3 620
<i>2 sociétés issues de Ilseder Hütte (VIAG 25,1%=-)</i>						
Hüttenwerk Ilsede-Peine AG	564 000	542 000	18 174	28 840	3 502	3 886
Eisenerzbergbau Ilsede AG		/				1 665
<i>une société issue de Otto Wolf</i>						
Stahlwerke Bochum	134 000	145 000	7 645	7 870	2 711	2 963
<i>une société issue de Thyssen-Bornemicza</i>						
Stahl und Röhrenwerk Reisholz	120 000	120 000		4 805	1 232	1 367
TOTAL bizona		9 802 000				82 189
<b>B/ autres sociétés, non déconcentrées</b>	44 135 (laminés : 82 010)					
<b>C/ total de la production zone britannique (en tonnes) en juillet 1948</b>	437 000 (fonte 365 000; laminés 295 000)					
total bizona en juillet 1948	465 000 (fonte 402 000; laminés 320 000)					
total bizona en septembre 1948	572 000 (fonte 469 000)					

<sup>210</sup> BA/ B 109/ 177/ Statistiques sur les nouvelles entreprises, et AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ tableau. n.b. les données sont incomplètes car elles sont de sources différentes, n'offrant pas des renseignements identiques.

## Vers un accord sur la Ruhr

Au vingtième siècle, la Ruhr forme, avec la Sarre, les Ardennes belges et luxembourgeoises et la Lorraine, le cœur de l'Europe industrielle. Ces régions ont été parmi les buts des deux guerres mondiales et sont également un des principaux enjeux de l'après-guerre. Le charbon de la Ruhr est indispensable à l'industrie lourde européenne, a fortiori aux industriels français. Mais la puissance industrielle concentrée dans la Ruhr, prestigieux symbole de la puissance du Reich, fait peur à ses voisins européens, avant tout pour des raisons sécuritaires mais aussi pour des raisons économiques.

Avec la défaite allemande, la tentation a été grande parmi les Alliés - et particulièrement en France - d'en profiter pour anéantir à la fois la menace et la concurrence allemande. Ainsi, les Français réclament, depuis 1944, le détachement politique et économique de la Ruhr pour retirer d'entre les mains de tout gouvernement allemand, quel qu'il soit, « *l'arsenal industriel qu'est [ce] bassin* » et son internationalisation. Cependant la forme que doit prendre ce régime spécial n'est pas encore décidée.

« Devons-nous, dès à présent, envisager pour ces régions soit une indépendance totale, soit une autonomie dans un système fédéral, soit l'annexion par les Alliés, soit enfin un régime de mandat international ? Il est sans doute trop tôt pour prendre à cet égard des décisions définitives. »<sup>211</sup>

Les Alliés, Russes compris, y sont opposés, mais chacun avec des visées différentes. Les Américains, par la voix de Marshall, proposent que ces biens soient considérés comme européens, mais qu'on n'en retire le contrôle aux Allemands que s'ils venaient à en faire un mauvais usage. Les Britanniques sont opposés également au détachement du bassin, tout comme les Russes qui, de leur côté, veulent un contrôle quadripartite prolongé<sup>212</sup>.

En juillet 1945, Robertson, le général britannique chargé du contrôle, propose la création d'un Land de Rhénanie-Westphalie, comprenant le bassin de la Ruhr. Ce Land serait sous le même statut administratif que les autres régions. On peut comprendre qu'Adenauer, qui avait retrouvé ses fonctions de maire de Cologne, ait appuyé cette mesure pour faire obstacle aux projets français<sup>213</sup>.

La France va cependant avoir une satisfaction partielle - et provisoire - de sa seconde demande, sous la forme de la création de l'Autorité Internationale de la Ruhr. Dans cette affaire, ce n'est plus le problème de l'acier qui prédomine, il ne se pose en fait que de façon indirecte. Le problème fondamental, vital, c'est l'approvisionnement en charbon. La France est en effet, depuis longtemps, le premier importateur mondial de charbon car la quantité qu'elle produit est insuffisante pour couvrir ses besoins et la qualité ne convient pas, pour l'essentiel de la production sidérurgique pour laquelle il faut du charbon à coke, ce qu'elle n'a pas.

Même si grâce à la "bataille du charbon" elle retrouve son niveau de production d'avant-guerre dès la fin de l'année 1946<sup>214</sup> il lui faut, comme toujours, importer la plus grande partie du charbon nécessaire à sa consommation industrielle. La Ruhr devrait donc fournir à la France et de préférence à un bon prix, ce charbon qui lui fait si cruellement défaut que certaines usines sidérurgiques sont encore obligées de fermer pour chômage technique fin 1946. Or les livraisons à la France, payables en dollars, sont très inférieures à ce qui avait été promis<sup>215</sup>. L'espoir

<sup>211</sup> « Note sur le problème allemand », document du 19 juillet 1945 du Gouvernement Provisoire de la République Française. Présidence du Conseil. Secrétariat Général du Comité Interministériel des Affaires Allemandes et Autrichiennes. « Secret ». Source: MAE/ Y; 1944-1949/ 433) cité par H. Ménudier (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, 1990

<sup>212</sup> K. Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p.115.

<sup>213</sup> G. Badia, *op. cit.*, note p.267.

<sup>214</sup> cf. P. Gerbet, *op. cit.* p. 142.

<sup>215</sup> alors que les livraisons à la Belgique et aux Pays-Bas sont supérieures à celles prévues, ce qui entraîne les

français est à terme d'obtenir des livraisons de la Ruhr d'un total de 20 millions de tonnes annuelles, alors qu'en 1946, on n'en est qu'à peine un peu plus du dixième de ce total. En avril 1946, lors d'une conférence franco-britannique, la France réclame des livraisons gratuites au titre des réparations, mais les Britanniques y sont opposés car ils veulent que les Allemands disposent de suffisamment de charbon, qui manque aussi en Allemagne, pour le moment. Du même coup, la moitié du charbon importé en France vient des États-Unis, à un prix deux fois plus cher.

Selon G. Ziebura, de Gaulle avait alors une autre idée dans cette demande de charbon de la Ruhr, celle de diminuer ainsi la capacité allemande de production sidérurgique en espérant que la France serait à même de la relayer.

« De Gaulle avait compris depuis longtemps qu'une renaissance de la puissance française ne serait possible que sur la base d'une industrie forte et prospère. Il était clair que pour cela, la France avait besoin du charbon de la Ruhr et si possible, à un bas prix. Mais aussi avec cette exigence se combina un calcul qui dévoila toute la stratégie politique gaulliste vis-à-vis de l'Allemagne. La retenue d'une partie considérable du charbon devait conduire inévitablement à laisser une partie de la capacité des aciéries inutilisée; mais si la France développait sa propre industrie lourde avec l'aide du charbon de la Ruhr, elle serait un jour dans la situation de couvrir une plus grande part des besoins en acier de l'Europe de l'ouest, en d'autres mots: de "remplacer" au moins partiellement l'Allemagne. »<sup>216</sup>

Ceci n'est pas impossible en effet, si l'on se rapporte aux textes sur l'Allemagne préparés par le Conseil national de la Résistance<sup>217</sup>. Cependant à aucun moment il n'a vraiment songé à rayer l'Allemagne de la carte des producteurs d'acier européens, puisque dès 1945, il prévoit déjà qu'il faudra faire avec la renaissance économique allemande.

Les Britanniques avaient plaidé de leur côté pour une nationalisation des mines et de l'industrie sidérurgique de la Ruhr à l'instar de ce qui avait été décidé pour la Grande-Bretagne par le gouvernement travailliste. En février 1947, des rumeurs circulent au sujet d'une mise sous séquestre allemand des industries de la Ruhr, décidée par les autorités britanniques, en attendant leur transfert éventuel à un gouvernement central allemand. L'information émeut à Paris, où l'on prie le gouvernement britannique de s'expliquer. Ce dernier assure que cette idée est dénuée de fondement et qu'aucune décision en la matière n'a été prise. On se veut rassurant et le Foreign Office cite un discours récent de Ernest Bevin devant la chambre des Communes<sup>218</sup> qui montrait une attitude ferme face au problème de l'industrie allemande.

« Il faut que le plan pour la Ruhr entre dans le cadre du plan réglant le désarmement de l'Allemagne tout entière. Il nous faut également examiner la question de la propriété des industries de base allemandes. Ces industries appartenaient précédemment à des magnats qui étaient en étroite liaison avec la machine de guerre allemande, qui financèrent Hitler et qui, au cours de deux guerres, s'identifièrent pleinement à la politique agressive de l'Allemagne.

Nous ne désirons pas voir ces messieurs, ou leurs semblables, réintégrer des positions dont ils ont abusé avec d'aussi tragiques résultats. Nous avons, et c'est là une mesure intérimaire, assumé la propriété et le contrôle des industries du charbon et de l'acier. Nous prendrons incessamment des mesures semblables pour celles des produits chimiques et de la construction mécanique.

Il est de notre intention qu'à l'avenir la propriété et le contrôle de toutes ces industries reviennent au peuple. Nous étudions actuellement la forme exacte à donner à cette propriété et à ce contrôle public. Quoi qu'il en soit, il faut que la possession et le droit d'exploitation de ces industries appartiennent au peuple allemand, mais sous réserve d'un contrôle international propre à s'assurer qu'elles ne constituent jamais plus une menace pour les voisins de l'Allemagne. »<sup>219</sup>

protestations de de Gaulle, mais sans effet. cf. P. Gerbet, *op. cit.* p. 143.

<sup>216</sup> Gilbert Ziebura, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945. Mythen und Realitäten*, Stuttgart, 1970, p. 36.

<sup>217</sup> cf. *supra*.

<sup>218</sup> du 22 octobre 1946.

<sup>219</sup> AF/ B 43 711/ Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947)/ tél. de l'Agence européenne de presse a/s position

Depuis, le problème a été étudié attentivement, et à la fin du mois de février 1947, aucune décision n'a été prise, mais assure-t-on, la question du contrôle à long terme, international ou autre, sera examinée « *de concert avec les autres puissances* ». Le projet britannique « *exige* » que l'industrie de la Ruhr soit « *socialisée* » mais on a bien conscience que cela peut s'opposer à certains groupes d'intérêts étrangers, qui possèdent des participations dans ces industries. Aussi on assure que l'« *on tiendra scrupuleusement compte des intérêts de ces propriétaires étrangers.* »<sup>220</sup> Mais dans la Ruhr, les Français n'ont, dans les faits, pas leur mot à dire et ils se heurtent à des décisions bilatérales des généraux Clay et Robertson, hauts-commissaires respectifs des États-Unis et de la Grande-Bretagne, cette dernière ayant seule en charge l'occupation de la région clé. Le président français, Vincent Auriol, a émis des protestations à ce sujet.

Le compromis finit par se faire en 1948 pour la création d'une Autorité internationale dans laquelle les Allemands seraient représentés, et les Russes écartés. En dehors des trois Alliés occidentaux seraient aussi présents la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Serait mise en place une structure provisoire, prévue pour fonctionner sous l'occupation alliée. Cette structure serait ensuite adaptée quand l'Occupation cesserait.

Le patronat français s'inquiète du futur statut de la Ruhr et de la création de cette autorité internationale, et s'émue de l'attitude gouvernementale. Un article intitulé « *Discourir n'est pas agir* » reflète certainement parfaitement l'opinion des sidérurgistes français à cet égard. Les patrons n'apprécient pas la position du gouvernement français et souhaitent que l'on se montre plus libéral sur le problème de l'industrie allemande, problème qui s'inscrit déjà dans le cadre de la construction européenne, vivement souhaitée - selon eux - par les patrons français. Faire une bonne politique étrangère, c'est, pour eux, d'abord privilégier la politique économique et c'est la seule façon de sécuriser l'avenir de l'Europe.

« (...) Que s'agit-il pour nous d'obtenir dans la Ruhr? Les gens pratiques répondent du charbon. Mais ce sont des mystiques qui nous gouvernent. Fi de ces réalités ! Nous réclamons, paraît-il, un contrôle international de la Ruhr. Bravo!

(...) Eh quoi! objecte le chef de l'État lui-même, vous n'y comprenez rien: rendre la Ruhr aux Allemands c'est reconstituer le potentiel de guerre d'un futur Reich, qui reprendra une fois encore, la politique d'hégémonie européenne dont la France a déjà fait trois fois les frais! Le risque est en effet certain. La question, toutefois, est posée des meilleures méthodes pour réduire ce risque; Du contrôle et de son efficacité, nous avons déjà fait l'expérience. On peut la considérer comme décisive. Le conseil n'aboutit à rien, si ce n'est à envenimer le rapport entre les contrôleurs et le contrôlé. »<sup>221</sup>

En apportant l'aide Marshall à tous les pays d'Europe occidentale, Allemagne comprise, les Américains ont décidé, pour l'avenir économique de l'Europe en général, et de la Ruhr en particulier, d'un sort que n'avait pas prévu ni voulu le gouvernement français. Si celui-ci a encore du mal à intégrer cette donnée nouvelle, pour les industriels, qui déjà construisent l'Europe en créant le Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE), en 1948, et en y intégrant l'Allemagne, l'urgence n'est donc plus aux tergiversations, mais au réalisme économique.

---

britannique sur la Ruhr, 26 février 1947.

<sup>220</sup> AF/ B 43 711/ 26 février 1947, *ibid.*

<sup>221</sup> AN/ 72 AS/ 356/ journal *Le Bulletin* (du CNPF), n<sup>elle</sup> série 104, du 19 novembre 1948, non signé. Voir en annexe un plus large extrait.

## LES RÉPARATIONS ET LE PROBLÈME DES DÉMONTAGES

### Les réparations : principes et droits des Alliés

Le principe des réparations de guerre se base sur les décisions alliées à la conférence de Potsdam, conférence d'où la France était absente. Les quatre zones d'occupation de l'Allemagne, finalement décidées, étaient déséquilibrées en ce qui concerne l'équipement industriel et les ressources agricoles. Chaque puissance se vit donc attribuer un pourcentage du total, dont une partie était à démonter dans les zones voisines, éventuellement en échange de produits agricoles ou de matières premières. L'URSS eut 25 % du total de l'équipement industriel, dont très peu se trouvait dans sa zone. La flotte marchande allemande (au prorata des pertes de chacun) et les avoirs allemands à l'étranger furent confisqués et répartis.

Selon G. Badia, « *Ce sont les États-Unis qui furent les premiers bénéficiaires de cette mesure. Ils s'attribuèrent de nombreux brevets industriels allemands.* »<sup>222</sup> Mais les Russes ne furent pas non plus les derniers à se précipiter sur des machines modernes pour les enlever ou à faire des visites "techniques" du plus grand nombre d'entreprises à la pointe dans leur domaine respectif. 676 établissements furent démontés entièrement, dans la zone soviétique.

Suivant l'avis d'experts, donné fin 1945, on crée à Bruxelles une Agence Interalliée des Réparations (AIR) dotée d'une assemblée où sont représentés dix-sept pays et d'un secrétariat tenu par les trois puissances occidentales. D'autre part, le Conseil de contrôle fixe, en mars 1946, un niveau maximum pour l'industrie allemande, ce qui implique que 1800 usines considérées comme en surnombre devront être démontées et réparties au titre des réparations. Mais cette liste se trouve réduite à 858 unités, en août 1947.

Au final, selon cette agence, la valeur totale des équipements récupérés<sup>223</sup>, de 1946 à 1949, serait de 430 millions de marks 1938, auxquels il faut ajouter la valeur des navires marchands et des avoirs à l'étranger. Au total, les États-Unis auraient reçu une valeur de 105 millions de dollars 1938, la Grande-Bretagne de 85 et la France de 68. Il faudrait encore additionner les prélèvements effectués au cours des premiers mois et les bénéfices résultant de l'exploitation des brevets allemands. Mais au grand total, tout cela ne représente qu'une faible partie du total des dommages réels de la guerre.

Dès le mois d'octobre 1944, le gouvernement provisoire français a envisagé le problème des réparations, pour protéger ses droits, en créant une « commission du coût de l'Occupation » qui travaille jusqu'en août 1945, moment où doit s'ouvrir la commission internationale des réparations, à Moscou. Les réparations dues par l'Allemagne sont fixées à 20 milliards de dollars, dont pour l'URSS la moitié de ce montant, 14 % pour la Grande-Bretagne, 12,5 % pour les États-Unis et 10 % pour la France, soit environ 250 milliards de francs (valeur 1945)<sup>224</sup>. La commission française avait, elle, fixé le préjudice à la France à 1400 milliards de francs 1939 ou 4 900 milliards de francs 1945, non compris les heures de travail forcé, en France ou en Allemagne<sup>225</sup> ni les dommages non quantifiables (surmortalité, dommages moraux, etc.), ni les versements du gouvernement français à la Reichskasse pour entretien des troupes allemandes d'occupation<sup>226</sup>. Les destructions par bombardements, sabotages ou autres dégâts dus à la

---

<sup>222</sup> G. Badia, *op. cit.*, p.264.

<sup>223</sup> URSS non comprise.

<sup>224</sup> collectif, *L'histoire au jour le jour : La deuxième guerre mondiale*, Paris 1994.

<sup>225</sup> environ 12,5 milliards d'heures de travail, soit à peu près l'équivalent du montant des dégâts matériels

<sup>226</sup> Du 25 juin 1940 au 10 mai 1941, la somme versée est de 400 millions de francs par jour; du 11 mai 1941 au 10 novembre 1942, elle est de 300 millions; et du 11 novembre 1942 au 3 septembre 1944, le gouvernement français verse chaque jour 500 millions de francs. Sur les questions du coût de l'occupation, se reporter à la bibliographie générale, en fin d'ouvrage.

présence des différentes armées sur le sol français, à elles seules représentent une somme de 615 milliards de francs (valeur 1939). Les spoliations sont estimées à 690 milliards de francs. A cela s'ajoutent enfin les dommages aux personnes, en particulier le versement de pensions aux veuves de guerre et aux invalides, civils ou militaires.

« La France, indique la commission, pays qui offrait le plus de ressources, a été l'objet des recherches les plus méthodiques et des prélèvements les plus considérables, ces derniers opérés parfois par des actes directs d'enlèvement et de dépossession, mais le plus généralement sous une apparence contractuelle et par voie d'achats. Ces paiements étaient purement fictifs. »<sup>227</sup>

Au mois de mars 1947, le gouvernement français propose un plan de transfert en Lorraine des aciéries de la Ruhr, afin de limiter définitivement un potentiel d'armement, pour le futur. Le patronat de la sidérurgie de la Ruhr s'insurge contre ce projet et présente un réquisitoire, qui comporte une impressionnante série d'arguments techniques, contre les aspects anti-économiques du plan français que l'on dit être purement politique et une hérésie économique<sup>228</sup>. On a déjà vu, en réalité, qu'il faut voir dans cette proposition, un objectif économique exclusif, celui de l'abaissement définitif de la sidérurgie allemande, sous couvert d'une couverture politique, la seule qui soit présentable dans les négociations entre Alliés.

Mais les arguments économiques allemands, qui évoquent une « *dissonance économique* » sont plutôt recevables. Le transfert d'une partie du potentiel de production sidérurgique vers la Lorraine, de 4 à 5 millions de tonnes, aurait pour effet que la France utiliserait, de ce fait, un plus gros tonnage de charbon et de coke allemand qui lui serait alors expédié en échange de ses propres livraisons de fer et d'acier, de 3,5 à 4 millions de tonnes de demi-produits, puisque l'Allemagne n'en produirait pas assez pour couvrir ses besoins. On voit bien là l'espoir français – mais y croit-on encore vraiment à ce moment-là ? – qui serait de réussir enfin non seulement à dépasser définitivement la production allemande d'acier mais encore d'en doubler le niveau en quelques années, à l'échéance du premier plan d'équipement, soit un niveau d'environ 15 millions de tonnes.

Cette mesure de transfert aurait à terme, selon les membres du syndicat patronal de la sidérurgie, de graves conséquences au niveau européen. En premier lieu, il faudra accroître de façon substantielle la production de minette, d'environ 11,5 millions de tonnes, ce qui pose un problème au regard des principes de réserves suivis jusqu'ici. Après la Première Guerre mondiale, on avait déjà mis en avant<sup>229</sup> le fait que la solution la plus économique consistait à échanger des minettes lorraines contre du charbon ou du coke de la Ruhr, ce qui permettait de rentabiliser le transport dans les deux sens et économisait les combustibles, en Lorraine. Si la France livre des produits semi-finis, le fret de retour ne peut être assuré pour de simples raisons de conteneurs : les wagons spéciaux utilisés pour les produits sidérurgiques ne conviennent pas pour le minerai ou le coke. De plus, si le minerai est destiné à un petit nombre de gros utilisateurs, au contraire, les produits commerciaux sont à distribuer à de nombreux clients, d'où des moyens de transport considérables à mettre à disposition.

Indirectement, ces échanges influent également sur le problème de l'énergie. La minette de Lorraine nécessite bien plus de combustibles dans les hauts-fourneaux, que le minerai suédois, à forte teneur. Les hauts-fourneaux produisent des excédents de gaz, dont le bénéfice de vente serait retiré aux Allemands, tout comme celui de la transformation du charbon en coke. Les usines sidérurgiques de la Ruhr ont toujours fonctionné sur l'exploitation mixte, c'est-à-dire à la fois les activités de base et celles de transformation et de laminage, en utilisant la chaleur disponible dans les installations lourdes pour alimenter les laminoirs, possibilité qui leur serait alors retirée. D'où nécessité de gros investissements pour transformer ou créer des installations adaptées au

<sup>227</sup> Collectif, *L'histoire au jour le jour : La deuxième guerre mondiale*, Paris 1994. cf. *supra*, Chapitre 6, « négociations pour rachats d'entreprises ».

<sup>228</sup> AF/ B 43 711 Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947) / « Transfert en Lorraine des aciéries de la Ruhr ? », traduction d'un article de la *Neue Zürcher Zeitung*, 28 sept 1947, 13 p.

<sup>229</sup> Guy Greer, expert américain à la conférence de paix de Versailles.



nouveau système énergétique, et une consommation accrue de charbon, environ un supplément estimé à 5 millions de tonnes à extraire en plus.

L'aspect financier n'est pas le dernier à considérer. Les devises ainsi mobilisées, environ 360 millions de marks en plus, manqueraient à l'Allemagne pour le développement des autres secteurs de l'économie et pour le remboursement des réparations. En 1934 et 1938, les seules exportations directes de produits sidérurgiques suffisaient à couvrir le besoin en devises pour les matières premières destinées à l'ensemble de la production sidérurgique allemande. La sentence est définitive : le plan français empêchera l'autonomie de l'économie allemande.

« Le plan français de transfert enlève à la production allemande la possibilité d'apporter une contribution indispensable aux exportations allemandes et par suite au futur financement autonome de l'importation des vivres. Au moment même où il faut réduire le plus possible la dépendance dans laquelle l'approvisionnement allemand se trouve vis-à-vis de l'étranger afin d'équilibrer de nouveau le budget des devises, le plan français amènerait artificiellement l'économie allemande à dépendre davantage des importations étrangères et cela précisément dans le domaine des produits fabriqués et demi-fabriqués où réside la seule chance d'un rétablissement de l'économie allemande d'exportation. Le plan français est basé, il est vrai, sur un accroissement des exportations allemandes de coke et de charbon, mais l'intention d'admettre l'exportation d'une seule matière première, le charbon, à la place des anciennes exportations de produits fabriqués et demi-fabriqués, ne manquera pas de provoquer finalement le dépérissement de l'exportation allemande. La disproportion entre les recettes provenant de l'exportation du charbon et les recettes dues à l'exportation antérieure de produits fabriqués ou demi-fabriqués, telle qu'elle ressort brutalement du plan français de transfert, confirme expressément cette vérité économique bien connue : les pays fortement peuplés et très développés industriellement ne peuvent vivre que de l'exportation des produits de grande valeur dus à leur travail, et non de l'exportation de leurs matières premières.

Tout en comprenant le côté politique du plan français, il serait désirable - non seulement dans l'intérêt de l'Allemagne, mais d'une manière générale dans l'intérêt du rétablissement économique de l'Europe - qu'on trouvât un autre moyen pour tenir compte des besoins de sécurité de la France, et en même temps pour faire la part des exigences économiques. Une solution avantageuse consisterait, par exemple, à rétablir une étroite collaboration entre le bassin lorrain des minettes et celui de la Ruhr de façon à permettre aux échanges de matières premières entre les deux bassins de s'effectuer, d'une manière plus favorable au point de vue économique. Ainsi, un nombre important de trains chargés de charbon de la Ruhr recommencent déjà à rouler vers la Lorraine, l'utilisation de ces trains pour transporter du minerai comme fret de retour pourrait être la première mesure en vue du rétablissement de relations normales d'échanges. »<sup>230</sup>

Les arguments utilisés et qui ne sont donc pas nouveaux, vont trouver du soutien, et pas seulement du côté allemand. L'idée nouvelle qui se développe alors, c'est celle d'une entité économique européenne, d'un ensemble dont il convient de prendre en compte la capacité globale et d'en assurer la meilleure utilité économique. Ainsi Léon Blum apporte un soutien inattendu aux sidérurgistes allemands en s'opposant à ce projet, pour des raisons économiques et européennes. Les esprits évoluent donc assez rapidement et préparent ainsi des bouleversements proches, mais que l'on n'attend pas encore à cette date, surtout en France.

« Le rapport mentionné se termine par la citation de la déclaration suivante faite par M. Léon Blum, ancien Président du Conseil des Ministres français, sur le projet de transfert :

« Je ne suis pas partisan de cette ingénieuse combinaison et ne suis pas du tout persuadé qu'elle soit conforme au véritable intérêt de la France. Je suis bien plutôt convaincu qu'elle est contraire à l'intérêt de la communauté européenne. Car elle conduit à ce fait qu'une partie importante de l'appareillage industriel allemand resterait sans emploi, en d'autres termes, il en résulterait l'anéantissement, la destruction d'une partie de l'appareillage productif de l'Europe. »<sup>231</sup>

<sup>230</sup> AF/ B 43 711/ « Transfert en Lorraine ... », *op. cit.*

<sup>231</sup> AF/ B 43 711/ « Transfert en Lorraine ... », *idem.*

Au début de l'année 1948, la part française au titre de la sidérurgie, qui n'est pas encore définitivement fixée, on parle alors<sup>232</sup> de 170 millions de RM 1938 et pour l'usine de Völklingen de 30 millions de RM 1938. Sur les 1 800 usines à démanteler, une soixantaine seulement se trouvaient en zone française, et la France s'en vit attribuer un quart (22), ainsi qu'une part d'équipement industriel sarrois<sup>233</sup>. En Août 1951 le gouvernement publie un premier bilan des réparations allemandes au profit de la France<sup>234</sup>. Les attributions ont été réparties en deux catégories: A, les avoirs allemands à l'étranger<sup>235</sup>; B, l'outillage industriel et les autres biens d'équipement en capital enlevés d'Allemagne, ainsi que les navires. La France avait eu une attribution de 16 % du total des réparations pour la catégorie A et de 23,78 % pour la catégorie B<sup>236</sup> soit une valeur globale, au 31 décembre 1950, de 51,6 milliards de francs<sup>237</sup>.

<b>en \$ 1938</b> (monnaie de compte des réparations)	<b>en F</b> (au taux de conversion de l'agence des réparations)
cat. A 31.788.814 \$	cat. A 22 252 169 800 F dont 2.227.159.600 F avoirs allemands en France et TOM
cat. B 42.032.690 \$	cat. B 29 422 883 000 F
<b>soit 73 821 504 \$</b>	<b>soit 51 675 052 800 F</b>

De cette somme, il faut déduire les stocks et machines capturés par les autorités françaises, imputés 555 145 145 F (580 151 840 F de liquidation effective) et il sera fait une évaluation de la valeur ajoutée de l'incorporation de la Sarre dans l'économie française, d'un forfait de 17 500 000 \$1938, avec transfert de propriétés d'usines sidérurgiques<sup>238</sup>.

Un autre aspect de la politique française des réparations va être l'utilisation des prisonniers de guerre faits par les troupes françaises ou rapatriés par les Alliés. Il faut rappeler qu'en 1945-1946, la crise de la main d'œuvre est grave : entre les soldats, les civils, les ouvriers et les déportés morts, la France a perdu 700 000 personnes, en grande partie des actifs après avoir vu près de 300 000 étrangers quitter son sol en 1939. Elle réclame 1 900 000 prisonniers de guerre comme main d'œuvre gratuite. Sans atteindre ce nombre, les Anglais et les Américains vont cependant lui céder un nombre important de prisonniers, ce qui contribue par ailleurs à alléger leurs charges en Allemagne<sup>239</sup>.

Ce fut un apport non négligeable aux débuts de la reconstruction. Sur les 75% environ (à partir de 1946) employés dans le secteur civil, une petite partie fut utilisée dans la sidérurgie et dans l'industrie en général, une partie plus importante dans les mines et enfin la moitié environ, dans l'agriculture. Selon Michel Hubert, la France a ainsi élaboré une « véritable théorie des réparations » et considéré les prisonniers de guerre allemands comme « un des éléments

<sup>232</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne / Rapport sur la mission d'évaluation quadripartite des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (usine n°1324; zone britannique) (janv-fév. 1948).

<sup>233</sup> Pierre Gerbet (dir.), *le relèvement 1944-1949*, Paris, 1991, p.97.

<sup>234</sup> *Notes et études documentaires* n° 1523 du 25 août 1951, « Bilan des réparations allemandes au profit de la France ». Voir en annexe à ce chapitre un tableau plus détaillé.

<sup>235</sup> et toutes les autres formes de réparations à l'exception de celles de la catégorie B.

<sup>236</sup> La part de la France fut d'abord fixée à 22,80 %; elle s'est trouvée portée à 23,78 % à la suite du désistement des États-Unis de 3,80 % de leur quote-part. (21,98 % dans doc. AF/ B 8 789).

<sup>237</sup> La liquidation complète des biens n'étant pas achevée à cette date, il ne s'agit encore là que de valeur d'attribution.

<sup>238</sup> Décision du 14 janvier 1949, *Notes et études documentaires* n° 1523 du 25 août 1951, « Bilan des réparations allemandes au profit de la France ». cf. *infra* pour quelques détails complémentaires sur la Sarre.

<sup>239</sup> Michel Hubert, « Les prisonniers de guerre allemands et l'économie française 1943-1948 », in Gilbert Krebs (dir.), *Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988*, 1989.

*fondamentaux de sa politique de réparations au même titre que l'exploitation de la Sarre et de la zone d'occupation* »<sup>240</sup>.

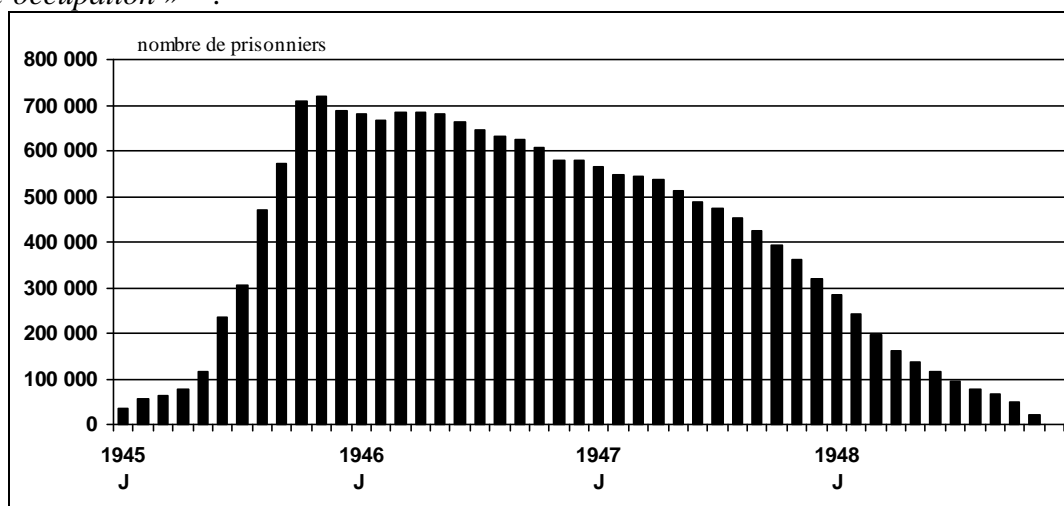


Figure 91. Prisonniers de guerre utilisés par la France<sup>241</sup>

## La délicate question des démontages dans la sidérurgie

### *Une mise en œuvre lente et partielle*

Le Plan Morgenthau, en 1944, prévoyait la destruction totale de l'industrie allemande et la fermeture des mines de la Ruhr. Rejeté par le Département d'État, il laissa place, lors des accords de Potsdam à un plan de réduction drastique de l'industrie lourde, mais préservant en partie l'industrie des biens de consommation. Des premières listes de démontages furent alors publiées. Mais il faut noter la lenteur de la mise en exécution des décisions de démontages. Étrangement, alors que les récupérations "sauvages" s'étaient très vite opérées, après que les listes officielles avaient été publiées, la mise en œuvre des opérations de démontage s'avéra assez laborieuse.

Pourtant, dès les premiers redémarrages, tout le monde s'attendait à des démontages rapides. « Très peu de temps après la fin de la guerre il fut clair que l'on avait à craindre des démontages volumineux. »<sup>242</sup> Ce qui n'avait pas empêché les hommes de chaque entreprise, de mettre tout leur cœur dans le travail de reconstruction de leur usine.

Le nouveau plan de limitation de l'industrie allemande, adopté en conclusion de la Conférence de Londres (27 août 1947)<sup>243</sup>, qui autorise désormais un niveau de production sidérurgique atteignant 10,7 millions de tonnes pour la bizonie, comporte une clause concernant les conséquences de ses décisions sur les démontages encore à effectuer dans l'équipement industriel allemand. Le texte, peu précis, laisse une grande marge de manœuvre aux autorités d'occupation dans ce domaine.

« Le plan indiquait que toutes les usines spécialement construites ou transformées pour les fabrications de guerre seraient démontées et transférées hors d'Allemagne, ou détruites. Ce paragraphe n'était d'ailleurs pas rédigé de façon très précise, et les autorités d'occupation restaient libres de décider quelles étaient les installations qui entraient dans cette catégorie. On doit donc reconnaître que les nouvelles dispositions apportaient des adoucissements

<sup>240</sup> Michel Hubert, *ibid.*

<sup>241</sup> Michel Hubert, *idem.* Le graphique a été conçu à partir des données de cet auteur.

<sup>242</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 272.

<sup>243</sup> AN 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All. synthèse des entretiens de Francfort (25-30 sept. 1948), rédigé par Vasseur, adressé à Jules Aubrun, président de la CCI, (*confidentiel*), 1<sup>er</sup> octobre 1948.

considérables aux précédentes, mais les démontages et les destructions se poursuivaient dans les grands centres industriels. »<sup>244</sup>

Dès 1946-1947, la forge très moderne de Krupp à Essen-Borbeck et le seul grand train à larges plats qui existait en Allemagne (Dinslaken) avaient été démontés et expédiés en Union Soviétique. A partir de 1946, l'opposition à ces démontages s'officialise peu à peu, leur principe est de plus en plus discuté. Les Américains étaient très nombreux à ne pas comprendre que l'on démontât des usines qui auraient pu produire et restreindre les coûts d'occupation. Ainsi la liste des démontages ne cessa de se réduire : de 1 800 entreprises, pour la bizonie, en mars 1946, elle passa à 858, en août 1947.

En octobre 1947, le gouvernement militaire anglo-américain arrête un plan de démontages concernant 628 usines, rapidement étendu à la zone française avec un complément de 236 unités, ce qui portait le total des démontages prévus à 918 usines pour la trizone. Parmi celles-ci, 338 étaient inscrites sur la liste comme entreprise d'armement, et les 580 autres, comme entreprises superflues pour l'économie allemande<sup>245</sup>. Mais cette dernière liste ne fut elle-même mise que partiellement en application<sup>246</sup>.

Le sort des usines du groupe Mannesmann est l'archétype du problème qu'ont rencontré toutes les entreprises sidérurgiques dont peu ou prou des unités étaient concernées par ces mesures. Beaucoup d'usines ont connu ces ordres et contre-ordres, les autorisations de relance de la production puis les ordres d'arrêts des machines, suivis d'un début de démantèlement, brutalement stoppé sur on ne sait quel ordre venu d'on ne sait où.

« En 1948, il y avait en Allemagne de l'Ouest, 11 usines de tubes avec une capacité totale d'environ 60 000 tonnes par mois, dont 25 000 tonnes (42 %) étaient destinées au démontage par les autorités d'occupation. L'usine d'Hückingen n'aurait dû déjà plus rien produire, à cette époque; car en février 1946, l'ordre était venu de Londres de commencer le démontage total au milieu de l'année. De la même façon, Grillo Funke, à l'exception de l'atelier de réparation, se trouvait sur la liste des démontages. Peu de temps avant la mise en exécution, l'ordre fut suspendu, parce que les Alliés n'étaient pas d'accord sur la quantité de production de fonte et d'acier qu'on autoriserait à l'Allemagne. Dans une décision ultérieure d'octobre 1947, on annonçait le démontage de 681 usines dans la zone britannique et américaine. Cette liste elle-même ne fut qu'en partie mise en application.(...) Dans l'industrie du tube, il s'agissait d'usines spéciales à production de haute qualité. Avant la guerre 40 % de la production, ou plus, étaient exportés. Selon la volonté des Alliés, l'Allemagne ne devait plus exporter aucun tube d'acier.(...) Finalement les usines de tubes d'Allemagne atteignirent une perte de capacité de 300 000 tonnes par an, perdue par les démontages, dont 114 000 tonnes [*de divers outillages répartis sur plusieurs unités de Mannesmann*]. (...) Grillo Funke, entièrement stoppée, a, du même coup, été préservée. »<sup>247</sup>

Mais la chose qui devenait chaque jour plus évidente pour les sidérurgistes, c'est que le temps jouait en leur faveur et que leur entreprise, avec un peu de persuasion et de patience, pouvait être épargnée.

### ***Vers la fin des démontages ?***

Il existait aux États-Unis de gros groupes de pression, parmi lesquels les milieux industriels de racine allemande, pour faire cesser les démontages et critiquer la politique antilibérale qui était imposée à l'Allemagne. Les autorités fédérales américaines avaient, par ailleurs, à faire face

<sup>244</sup> Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p.124.

<sup>245</sup> AA/ SP/ 47/ article de Ernst Schröder, "Die Demontagebilanz der Stahlindustrie", du 10 novembre 1951. Horst A.Wessel (*op. cit.*) parle de 681 usines.

<sup>246</sup> Horst A.Wessel, *op. cit.*

<sup>247</sup> Horst A.Wessel, *ibid.*, p. 272.

au problème de la sécurité en Europe et à apaiser les craintes de ses alliés occidentaux. Pourtant, jusqu'à la fin de l'année 1947, le gouvernement de la bizonne déclara, contre tous les opposants, que les décisions prises étaient irrévocables.

Mais en décembre 1947, a lieu une conférence avec le président Truman au cours de laquelle un certain nombre de personnalités américaines du monde politique et économique lui remettent un mémorandum dans lequel la suspension immédiate des démontages est demandée . En mai 1948, peu de temps avant que ne soit votée, par le Congrès, la loi pour le plan Marshall, la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants remet un rapport qui renouvelle les protestations contre les démontages, évoquant la pénurie européenne d'acier. Il ne s'agit plus de contrôler et de punir, mais de restaurer l'économie allemande. En vertu d'un article de la loi engageant le plan Marshall, son administrateur, Paul G. Hoffman désigne un comité connu sous le nom de Comité Humphrey, pour étudier le problème du transport des usines destinées aux réparations, dans les trois zones occidentales. Entre-temps, plus de 500 usines avaient été démontées ou détruites, il en restait près de 400 à venir.

Que préconisait donc la mission Humphrey ? Cette mission d'experts américains avait été envoyée dans la bizonne pour examiner les révisions souhaitables de la liste des unités prévues pour le démontage au titre des réparations, « *eu égard aux besoins généraux de l'Europe* ». Sur les 381 usines restantes sur la liste des démontages, le Comité Humphrey recommanda de retirer 174 usines, parmi lesquelles se trouvaient très peu d'entreprises sidérurgiques.

Le cas de la sidérurgie fut étudié spécifiquement par la mission Wolf, dirigée par George Wolf, le président de la United States Steel Export Corporation. Après examen, elle proposa une diminution des démontages, ce qui aboutirait à maintenir une capacité d'environ 13,5 millions de tonnes d'acier brut, plus provisoirement 2,2 millions de tonnes, représentée par l'unité de Thyssen-Hamborn. Cette usine devrait en effet être maintenue pendant trois ans, travaillerait uniquement pour l'exportation vers les États-Unis et serait détruite ensuite. Enfin, dans les modifications apportées à la liste d'origine, se trouvait la préservation de deux usines d'aciers spéciaux, autrement dit d'acier d'armement, les deux unités de la Deutsche Edelstahlwerke à Krefeld et à Bochum.

### *Les protestations françaises*

La réaction des sidérurgistes français aux conclusions de la mission Humphrey ne se fait pas attendre : une note examine la situation en matière de sécurité, de réparations et de concurrence. Sur les deux unités dont la mission préconise le maintien en activité, la capacité de la Deutsche Edelstahlwerke Krefeld correspond à plus de la moitié du potentiel français en aciers spéciaux. Quant à l'usine de la Deutsche Edelstahlwerke Tiegelstahl Bochum, elle est spécialisée dans les aciers au creuset de très haute qualité. Ces aciers étant indispensables pour la production de matériels de guerre, le potentiel d'armement qui subsiste en Allemagne est donc loin d'être négligeable et représente à leurs yeux une menace réelle. « *Il paraît essentiel au point de vue sécurité que les deux usines ne soient pas maintenues en Allemagne* »<sup>248</sup> Si cette préoccupation est sans doute sincère, le retour de la concurrence allemande sur un marché couvert par les Français, en particulier par Schneider, est aussi une motivation majeure de cette réaction.

Du point de vue des réparations, on fait remarquer qu'il faut encore environ un an de travail pour remettre en état de fonctionnement l'usine Thyssen qui doit être provisoirement maintenue, et que dans trois ans, soit au minimum à la fin de l'année 1951, il ne sera vraisemblablement plus possible de parler encore de démontages. En cela les sidérurgistes sont tout à fait réalistes. Ils comptent aussi qu'avec cette usine, le potentiel allemand atteint 15,7 millions de tonnes d'acier,

---

<sup>248</sup> AN 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All. / Groupe de contrôle de l'acier de la Ruhr; note du 14 déc. 1948 : « Sidérurgie de la Ruhr », non signé.

alors qu'en France on ne peut pas espérer dépasser 14,5 millions de tonnes pour la fin 1949. Pour les Français,

« Il paraît essentiel de s'opposer à la remise en route de cette usine qui ne serait certainement pas provisoire (...) une unité de production massive qui permettrait dans un an, à la Ruhr, de dépasser de plus d'un million de tonnes la production d'acier prévue à cette date pour l'ensemble franco-sarrois.»<sup>249</sup>

Ils dénoncent enfin la tactique américaine de faire de l'Allemagne un fournisseur privilégié de certains produits, en particulier les tubes sans soudure et les tôles fortes. Ces produits sont en effet de plus en plus appelés à être des produits d'avenir, avec des débouchés de plus en plus importants sur le marché mondial.

« Il s'agirait en particulier, d'aider à s'assurer les besoins en pipe-lines des États-Unis, ce qui reviendrait à éliminer à l'avance les producteurs français d'un des rares marchés où ils entrevoient une perspective de contribuer à alimenter en dollars la balance des comptes de la France. »<sup>250</sup>

Les Français sont donc furieux des choix des Américains qui, pour s'assurer la livraison à prix avantageusement négociés de tubes pour oléoducs, plutôt que de faire appel à la concurrence mondiale, choix qui offrirait aux Français quelques opportunités, préfèrent faire fabriquer ceux-ci en Allemagne, en maintenant du même coup des usines qui devaient être démantelées. En dehors du fait de choisir un fournisseur qui devrait être relativement docile, ils permettent également un allègement des frais d'occupation, autorisant ainsi des rentrées de devises américaines pour payer les importations en Allemagne. En permettant à l'Allemagne de prendre ainsi une position de choix, au détriment de la concurrence internationale, cette politique compromet ainsi les chances de la France sur un marché d'exportation qui s'annonce prometteur. « *Si les recommandations de ce rapport étaient acceptées, elles compromettraient donc à la fois la sécurité et le relèvement économique de la France.* »<sup>251</sup> Ici encore les préoccupations économiques et politiques s'entremêlent.

Les sidérurgistes français tentent donc très visiblement de se protéger de la concurrence allemande, tant pour la limitation d'une capacité de la production allemande qui permettrait aux Français de relayer les besoins par une augmentation de leur propre production, que pour protéger la production de certaines qualités d'aciers, en particulier les aciers spéciaux, fleuron de la sidérurgie française. Cependant on ne peut pas voir, à ce sujet, la seule préoccupation de la future concurrence allemande, car il existe un réel danger sécuritaire à la production d'aciers qui sont presque exclusivement réservés à l'armement et qui, de fait, ne se justifierait plus dans une Allemagne désarmée. C'est d'ailleurs cet argument de poids qui a fait longtemps hésiter les Américains au sujet des deux usines évoquées ci-dessus, et il fallut la nécessité créée par la crise de Corée pour emporter la décision en faveur du maintien de ces unités de production.

Dans le même temps, les patrons français ne sont pourtant pas fermés aux arguments développés par leurs homologues allemands. Au cours des entretiens de Francfort (25 au 30 septembre 1948), dans le cadre de la CCI, ce problème des démontages a été discuté entre les représentants des différents pays européens, dont une délégation allemande<sup>252</sup>. Les Allemands rappellent qu'ils ont toujours admis le démontage des usines d'armement et même celles des produits "superflus", mais qu'ils ne comprennent pas celui des produits de base, d'autant que le plan Marshall, selon les Allemands implique l'arrêt de ces démontages, si l'on souhaite vraiment que l'Allemagne collabore au redressement économique européen. D'autre part, ces démontages sont trop tardifs, s'ils avaient eu lieu immédiatement au moment de l'occupation alliée, la

<sup>249</sup> AN 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ 14 déc. 1948, *idem*.

<sup>250</sup> AN 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ 14 déc. 1948, *idem*.

<sup>251</sup> AN 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ 14 déc. 1948, *idem*.

<sup>252</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ Synthèse des entretiens de Francfort, rédigé par Vasseur le 1<sup>er</sup> octobre 1948, confidentiel, adressé à Jules Aubrun, président de la CCI.

population les aurait plus facilement admis et l'on serait ensuite reparti d'une base nouvelle. Les critiques sont donc nombreuses, s'insurgeant contre des frais de démontage qui parfois dépassent la valeur des machines ou des installations, qui monopolisent des wagons en nombre insuffisant, qui par les pertes obligées qu'ils entraînent diminuent la capacité globale de production européenne, enfin qui ont des répercussions sur le moral de la population allemande, créant « *amertume et désespoir* ». Enfin, les raisons qui conduisent les Alliés à poursuivre cette politique seraient malsaines.

« Il semble au public allemand que ce ne sont pas des raisons de sécurité (une bombe atomique peut effacer la Ruhr), ni des raisons de réparations qui guident la politique de démontage, mais bien plutôt des craintes de concurrence commerciale, dont le public de tous les pays serait après tout bénéficiaire. C'est ce qui expliquerait la préférence de certains occupants pour les réparations sur l'outillage plutôt que sur la production courante. Le problème du démontage est d'une importance considérable pour la production. »<sup>253</sup>

Les représentants allemands proposent que l'on s'en tienne strictement aux usines d'armement ou aux machines utilisées exclusivement dans ce but et que, pour garantir la sécurité ultérieure de l'Europe, on institue un contrôle industriel pour empêcher le réarmement. Ils demandent aussi que le plan de restriction de l'industrie soit révisé en tenant compte de la contribution allemande au plan Marshall. Éventuellement ils proposent de remplacer les livraisons de machines démontées par des livraisons équivalentes de machines neuves produites par l'industrie allemande.

### *Un nouveau réajustement des listes de démontages*

La mission Humphrey et ses recommandations a bien contribué à ce que le fossé se creuse entre les occidentaux - en particulier les Français - et les Américains. Mais le gouvernement français, désormais très dépendant de l'aide américaine, a perdu sa puissance et ne peut que constater amèrement la nouvelle situation qu'on lui impose. Et céder encore un peu plus. En janvier 1949, la France et la Grande-Bretagne renoncent encore à cent dix-sept des entreprises industrielles destinées au démantèlement mais rejettent cependant le plan américain de maintenir en fonctionnement les cent soixante-sept entreprises, de la liste rédigée par le Comité Humphrey, en Allemagne.

« Les États-Unis estiment que ces 167 usines devraient être maintenues en fonctionnement en Allemagne pour le bénéfice de toute l'Europe. Les Français prétendent cependant que leur maintien pourrait accroître la production annuelle d'acier de l'Allemagne à 15 100 000 tonnes, soit 5 200 000 tonnes par an de plus que le chiffre fixé comme plafond de sécurité par un accord entre la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne. »<sup>254</sup>

Pour les Français, l'enjeu est évidemment d'importance car la capacité allemande de production est pour le moment encore supérieure à la capacité française, y compris après l'application du Plan de modernisation de l'équipement. La domination continentale de la sidérurgie française ne peut être assurée dans l'avenir que si les démontages limitent à peu près la capacité de la production au niveau autorisé pour cette même production.

Mais la diplomatie française ne faisait pas le poids suffisant pour imposer son point de vue, et le 31 mars 1949, les puissances occupantes rendent une décision "finale", arrachée de haute lutte par les Américains, qui consistait à en finir définitivement avec cette question en liquidant, au titre des réparations, un certain nombre d'usines inscrites sur ladite liste. Pour l'acier, on compte les entreprises suivantes :

1. Bochumer Verein Gußstahlfabrik Bochum;

<sup>253</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ 1<sup>er</sup> octobre 1948, *ibid.*

<sup>254</sup> AF/ B 55 806/ article du 26 janvier 1949, journal non identifié.

2. August Thyssen-Hütte, Hamborn (les installations pour l'enrichissement du minerai et la centrale électrique, dans la mesure où celle-ci n'est pas approvisionnée par du gaz du hauts-fourneaux, seront cependant maintenues en Allemagne) ;
3. Deutsche Edelstahlwerke (Tiegelstahl) Bochum;
4. Klöckner Werke AG Düsseldorf;
5. August Thyssen Hütte AG Niederrheinische Duisburg;
6. Hoesch AG Hohenlimburg;

Toutes les autres usines sont retirées de cette liste et peuvent être remises immédiatement en service car « *maintenues sur place, elles contribueront plus efficacement à la reconstruction européenne* »<sup>255</sup>. Il s'agit évidemment d'un compromis entre certains groupes de pression américains, qui souhaitaient une levée totale des réparations industrielles, et la position française qui en exigeait le maintien intégral. Entre les deux, la position britannique n'était pas la plus facile car, ayant hérité de la principale zone industrielle, elle se heurtait par là même à la colère de la population et devait affronter divers mouvements sociaux.

Mais les nouvelles concessions n'ont pas calmé les esprits, bien au contraire, car l'on espère désormais un abandon total des démontages restants.

La plupart des historiens - en particulier allemands - présentent, en général, les Français comme étant ceux qui tiennent le plus aux démontages. Pourtant, selon un télégramme de François-Poncet<sup>256</sup>, on pourrait croire que les Français en somme ne sont pas ceux qui poussent le plus pour les démontages, bien moins que les Anglais. La France est présentée comme ayant une sorte de rôle d'arbitre entre les Anglais et les Américains et le consul de France à Düsseldorf critique, officieusement, la position anglaise.

« Je crains que la tactique du silence inaugurée aujourd'hui par les Anglais, loin de décourager la propagande allemande, ne lui laisse au contraire le champ libre et ne permette un redoublement de plaintes et de protestations ». <sup>257</sup>

Le consul accuse également la presse allemande de fournir des chiffres "*fallacieux*" pour entretenir la "psychose allemande sur ce sujet. On y lit par exemple de 90 % des hauts-fourneaux de la Ruhr seraient démontés, 100 % des presses, 98 % des fours Siemens, etc., ce qui est manifestement faux. Le représentant français appelle sa direction à s'opposer par les moyens les plus irréfutables, statistiques à l'appui, à cette propagande.

« Devons-nous la laisser se développer librement, dans l'espoir qu'un jour, à bout de souffle, cette propagande cessera ? Ce serait, à mon sens, une erreur. L'Allemand croit avoir raison s'il n'est pas contredit. Si rien ne s'oppose à ses thèses, il estimera qu'elles ont déjà triomphé. Sans trêve, sans relâche, il faut lui montrer son erreur, redresser son jugement, réfuter ses arguments. » <sup>258</sup>

Pourtant, les différents documents montrent que les relations franco-allemandes semblent plutôt bonnes, en particulier entre Schuman et Adenauer, même si le ministre français reste ferme. D'ailleurs Schuman lui écrit de sa propre main, et en allemand. Est-ce qu'il y a une réelle proximité, ce qui ne serait pas du tout étonnant au regard de l'histoire personnelle des deux hommes, ou bien est-ce qu'Adenauer joue le même jeu avec les Américains et avec les Anglais ? Face à plusieurs requêtes d'Adenauer, Schuman répond toujours avec le même argument : la satisfaction des droits légitimes aux réparations<sup>259</sup>.

<sup>255</sup> AF/ B 55 806/ déclaration du 31 mars 1949.

<sup>256</sup> MAE/ Eu / 49-55 / All./ 881 / tél. de Francfort, 28 août 1949, signé François-Poncet.

<sup>257</sup> MAE/ Eu / 49-55 / All./ 881 /longue lettre du Consul à Düsseldorf (signé P.A. Arnal) à François-Poncet, 31 août 1949.

<sup>258</sup> MAE/ Eu / 49-55 / All./ 881 /31 août 1949, *ibid.*

<sup>259</sup> MAE/ Eu/ 1949-1955/ All./ 881/ divers.



### *Le cas Borsig*

Le cas des usines August Borsig à Berlin-Tegel, en secteur français, est un exemple tout à fait révélateur du manque de ligne directrice des Alliés en matière de démontages. Cette usine qui pendant la guerre produisait des armements - comme la plupart des autres entreprises sidérurgiques, et qui avait échappé aux bombardements aériens, a déjà été dès mai 1945 en presque totalité « nettoyée » par les Russes, premiers arrivés, qui ont expédié ses machines vers l'est. Le gouverneur militaire français ferma ensuite les yeux sur la remise en état des installations et sur la mise en place de nouvelles machines, à l'aide d'un crédit de 11 millions de marks qui permit la relance de l'usine - qui entre-temps a prudemment changé de nom (Usine de réparation municipale de Tegel)<sup>260</sup>.

Ce n'est qu'en 1947 que l'attitude des autorités françaises se modifie, en un retournement de situation : l'usine est arrêtée, les ouvriers sont licenciés. Il s'agit selon le gouverneur militaire d'une décision tripartite que les Français ne font qu'appliquer au nom de l'IARA (agence interalliée des réparations), selon laquelle les machines sont destinées à être réparties entre plusieurs pays. Mais on dit qu'auparavant il y aurait eu, côté français, des tractations pour un transfert de l'usine en Sarre ou en France. Puis plus rien pendant un an. Ce n'est qu'après cette année d'attente et de non-directives que l'usine est inscrite sur la liste des démontages<sup>261</sup>. Or avec le blocus aérien de Berlin, la situation semble désormais absurde car l'on cherche à lutter contre le chômage, d'une part, et l'on démonte une usine en état de marche, d'autre part, qui peut contribuer aux besoins de la population par une production de paix.<sup>262</sup>

« (...) Le démontage des ateliers, conclut M. Neumann<sup>263</sup>, risquerait, au contraire, de faire perdre à Berlin, avant-poste de l'Occident, sur le plan économique, la bataille qu'elle a gagnée sur le plan politique<sup>264</sup>. Une telle décision ne paraît pas, au surplus, conforme à l'idéal de la nouvelle Europe pour lequel combat la France. »<sup>265</sup>

Le haut-commissaire français reçoit bien entendu moult protestations et répond à tous que cette décision relève des ministres des Affaires Étrangères des trois pays et non pas des hauts-commissaires qui n'en sont que les exécutants, et qu'elle a été prise d'un commun accord<sup>266</sup>. D'ailleurs la part des machines de cette entreprise attribuée à la France est très faible, mais cette dernière est l'agent d'exécution des décisions alliées. L'ensemble du matériel n'a qu'une valeur médiocre, estimée à 2,5 millions de DM (1949), « l'emballage », comme dit François-Poncet, valant plus<sup>267</sup>. Il tente de convaincre son Ministère et dresse le bilan des avantages et des inconvénients de ce démontage.

« 1) L'enlèvement et l'emballage des machines n'auront pas lieu sans résistance. Il faudra la briser. On ne la brisera que par l'emploi de la troupe. (...) Les équipe d'ouvriers refuseront probablement d'accomplir le travail. Ce seront nos soldats qui devront s'en charger. (...) Survenant au moment où le Parlement de Bonn inaugure son activité on doit prévoir non seulement une résistance locale et une intense campagne de presse, mais principalement des discours véhéments à la tribune des assemblées et des incidents pour le moins désagréable. La part de la France dans l'attribution des lots de machines est très faible. les États-Unis viennent de renoncer à la leur et leur lot sera affecté à d'autres parties prenantes. Les machines en

<sup>260</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /lettre de François-Poncet de Berlin du 6 sept 1949.

<sup>261</sup> MAE/ Eu/ 1949-1955/ All./ 881/ lettre de François-Poncet de Berlin du 6 sept 1949 et divers articles de journaux, même dossier. Sur le cas Borsig, voir l'article de Cyril Buffet, « L'affaire Borsig 1945-1950. Un exemple de la politique française des réparations », *Revue d'Allemagne*, 1991/1, p. 55 à 71.

<sup>262</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /envoi de Hambourg d'une traduction d'un article du *Zeit* (indépendant) du 27 oct. 1949.

<sup>263</sup> le président du parti socialiste berlinois.

<sup>264</sup> c'est-à-dire bien l'arrêt du Blocus de Berlin.

<sup>265</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /lettre de François-Poncet de Berlin du 6 sept 1949.

<sup>266</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /tél. de François-Poncet de Bonn, du 7 sept. 1949.

<sup>267</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /7 sept. 1949, *idem*.

question n'ont au surplus qu'une valeur médiocre. On l'estime à 2 millions et demi de DM. L'emballage à lui seul vaut davantage.

2) L'aspect positif (...) en procédant au démontage, nous demeurons fidèles aux engagements pris. Nous agissons en mandataire correct non seulement de l'IARA, mais aussi des trois puissances occidentales (...) si nous faisons défaut, nous porterions un coup à l'achèvement en cours du programme de démontage arrêté par les ministres des Affaires Étrangères.(...) Il faut cependant noter que ni les Américains ni les Britanniques ne nous poussent à l'action, car ils ont le souci de ménager le plus possible la population de Berlin. (...) Mon impression personnelle est que le profit que les Alliés retireront de l'opération reste tout bien pesé inférieur aux risques de complication qu'il est possible qu'elle entraîne.(...) »<sup>268</sup>

Mais Paris n'ayant visiblement pas décidé de changer d'attitude, le haut-commissaire français commence la mise en œuvre du démontage de Borsig. Un mois plus tard, le chancelier allemand est reçu par les trois hauts-commissaires, au sujet des démontages. Le Ministère des Affaires Étrangères précise à nouveau sa position générale très ferme à ce sujet, mais les Français font cependant une concession, de fait, importante : ils admettent que l'on stoppe, exceptionnellement, le démantèlement de l'usine Borsig, «*pour la seule raison que cette usine se trouve située à Berlin*».<sup>269</sup> L'usine Borsig a donc finalement échappé à la sentence initiale.

### *Les violences en zone britannique*

Même si l'agitation existe en ZFO, c'est essentiellement le gouvernement britannique qui subit les réactions hostiles et de plus en plus violentes de la population, contre les démontages. La campagne anti-anglaise se développe<sup>270</sup>, mais les Britanniques ne veulent pas officiellement y accorder trop d'importance et ils sont finalement aidés par la modération des partis traditionnels qui s'opposent à l'agitation communiste<sup>271</sup>. Ils croient par ailleurs que cette campagne anti-britannique cessera après les élections qui nommeront le premier gouvernement fédéral<sup>272</sup>. Le gouvernement britannique est las de ces attaques répétées et annonce avec fermeté son intention de poursuivre et d'achever le programme de démontages qu'on lui a confié.

« Un porte-parole du Foreign Office avait le 26 juillet, fait savoir publiquement, dans un communiqué (...) que le gouvernement anglais était fatigué d'entendre et de réfuter les plaintes allemandes et qu'il n'y serait plus répondu. Le programme des démontages résultant d'une convention internationale entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, ils seraient exécutés point par point et il n'y avait pas à y revenir. »<sup>273</sup>

Les milieux diplomatiques français en Allemagne estiment que ce n'est sans doute pas là la meilleure tactique contre la propagande allemande, qui a réussi à créer une « psychose » dans l'opinion et à qui il ne faut pas laisser libre parole.

« Aux mémorandums allemands, il faut opposer des statistiques, des explications précises, asséner des répliques irréfutables aux affirmations mensongères ou tendancieuses. Ce n'est que par ce moyen que nous empêcherons, si possible de se répandre et de s'ancre définitivement dans le public la légende de la spoliation du peuple allemand par les alliés. »<sup>274</sup>

<sup>268</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / 7 sept. 1949, *idem*.

<sup>269</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / tél. au départ, Affaires économiques, du 24 octobre 1949, adressé à Bonn.

<sup>270</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / tél. de Berlin du 22 juillet 1949, signé Seydoux.

<sup>271</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / lettre de Gaillard, consul à Hambourg, à R. Schuman, 6 août 1949.

<sup>272</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / longue lettre du Consul à Düsseldorf (signé P.A. Arnal) à François-Poncet du 31 août 1949.

<sup>273</sup> MAE / Eu / 49-55 / All. / 881 / longue lettre du Consul à Düsseldorf (signé P.A. Arnal) à François-Poncet du 31 août 1949.

<sup>274</sup> MAE / Eu / 1949-1955 / All. / 881 / 31 août 1949, *idem*.

Mais à Londres, les milieux dirigeants sont de plus en plus conscients du fait que les Allemands ont tendance à faire retomber sur la Grande-Bretagne l'entière responsabilité des démontages<sup>275</sup>. On fait appel à une plus grande solidarité entre les trois Alliés, sous peine de stopper les démontages. Selon le *Times*,

« (...) l'auteur n'en juge que plus nécessaire d'exposer clairement aux Allemands que l'Angleterre n'agit en l'espèce qu'en vertu d'une décision tripartite et pour le compte des puissances occupantes ce que les allemands paraissent volontairement ou non ignorer. Il vaut mieux, poursuit l'éditorial, mettre fin aux démontages que de laisser le gouvernement britannique et son haut commissaire assumer la tâche seuls et être seuls exposés aux réactions de haine qu'elle provoque. Et de conclure : si le gouvernement français et américain, comme cela semble être le cas, tiennent à ce que les démontages se poursuivent, il faut leur demander de manifester par leurs paroles et si besoin est par leurs actes, qu'ils sont associés au gouvernement britannique dans cette opération. »<sup>276</sup>

Dans la zone britannique, les milieux économiques s'organisent pour la lutte contre les démantèlements. Les groupes industriels et leurs organisations invitent la presse à plusieurs reprises, pour des conférences de presse mais aussi pour des visites d'usines prévues pour le démantèlement, comme le font des représentants des Vereinigte Stahlwerke, le 26 septembre 1949. Dans ces circonstances, on ne manque pas une occasion pour isoler les Anglais dans leur position, tout en reconnaissant que ce sont l'ensemble des Alliés qui prennent la décision.

« Nous savons bien que les États-Unis et la France sont d'accord avec ce que font les Anglais (...) Mais nous croyons que ce qui a été une erreur, ce fut de permettre aux Anglais de faire seuls l'estimation de ce qui devait être démantelé au lieu de laisser les américains et les français participer à ce travail. »<sup>277</sup>

Cette erreur d'appréciation sur le rôle respectif des décideurs alliés n'est sans doute pas fortuite ou involontaire de la part de certains, mais elle semble commise aussi par une grande partie de l'opinion allemande. Le *Times* publie une lettre de députés travaillistes rentrant d'un voyage en Allemagne et qui y ont constaté que le prestige dont jouissaient les autorités Britanniques, dans les deux premières années de l'occupation, avait bel et bien disparu et que les Américains et les Français avaient désormais les faveurs de la population allemande.

« C'est là le résultat de la campagne anti-britannique menée par la presse allemande qui présente l'Angleterre comme un pays épuisé et ne trouvant plus de protection contre la concurrence allemande que dans les démantèlements. »<sup>278</sup>

Les conservateurs britanniques répondent à cette lettre ouverte que le programme de démontages publié en octobre 1947, ne prévoit la disparition que des usines correspondant aux besoins militaires de l'Allemagne, contrairement à celui de 1946. Ils attirent l'attention des décideurs anglais sur la grave faute qui consisterait à céder aux protestations allemandes<sup>279</sup>.

Cette fermeté ne calme pas les esprits et l'on note, ici et là, quelques incidents inquiétants, comme par exemple en septembre 1949, à Oberhausen, où des ouvriers ont renversé un des camions de l'équipe de démontage et rossé le chef allemand de cette équipe<sup>280</sup>.

### ***La montée de la contestation***

A Londres comme à Paris, la campagne anti-démontages trouve aussi quelques défenseurs<sup>281</sup>. En France même, les partisans de l'arrêt des démontages trouvent un appui

<sup>275</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /lettre de l'ambassadeur Massigli du 28 sept 1949, Londres.

<sup>276</sup> MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /tél. de Londres, 28 sept 1949, signé Massigli, a/s art. du *Times* du même jour.

<sup>277</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /tél. de Londres, 28 sept 1949, signé Massigli, a/s art. du *Times* du même jour.

<sup>278</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /lettre de l'ambassadeur Massigli, Londres, 28 sept 1949.

<sup>279</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /28 sept 1949, *idem*.

<sup>280</sup> MAE / Eu / 1949-1955 / All./ 881 / tél. du HCRF, 1<sup>er</sup> septembre 1949, Mayence, signé François-Poncet.

inattendu dans l'éditorial du 1<sup>er</sup> juillet 1949, du journal *le Monde* qui “ *en des termes très catégoriques*”, soutient les protestations allemandes<sup>282</sup>. Les diplomates s'en émeuvent et se plaignent que la tâche des représentants alliés en est rendue plus difficile<sup>283</sup>. Massigli, l'ambassadeur à Londres, demande à ce propos au Ministère de réagir vite, car selon lui cette prise de position risque d'avoir des retentissements importants<sup>284</sup>.

Il faut dire qu'à cette époque, l'Allemagne vit dans l'atmosphère des premières élections nationales qui vont lui donner son premier gouvernement fédéral. Les hommes politiques se sentent portés par les circonstances et, poussés par les nécessités électorales, font un dernier “forçing” pour tenter de mettre un terme au problème des démontages. Au milieu de l'année 1949, les protestations s'amplifient. Elles prennent désormais une allure de plus en plus violente, comme les appels à la « *résistance active* » et plus ou moins officielle, et des interventions en personne de Konrad Adenauer. Celui-ci explique que ce problème lui semblait décisif. Il alla jusqu'à parler publiquement de « *pillage organisé* »

« Les démontages me semblaient avoir une importance décisive pour la vie de notre peuple tout entier. Je les approuvais sans réserve quand ils frappaient des usines fabriquant vraiment des armements, et d'un autre côté, il était évident que nous devions des réparations, mais les lois naturelles de l'humanité et le droit des peuples s'opposaient à ce que ces prélèvements nous ôtassent les moyens de subsister. Les démontages qui se poursuivirent en zone britannique réduisirent des centaines de milliers d'Allemands au chômage. »<sup>285</sup>

Aux États-Unis, de puissants groupes de pressions, soit dans les milieux d'affaires liés aux intérêts germano-américains, soit dans les groupes très libéraux, veulent l'arrêt des aides au plus vite. L'opinion publique américaine reste cependant partagée entre ceux qui considèrent que la sécurité passe par la poursuite des démontages et ceux qui les regardent comme contradictoire avec la politique américaine d'aide à l'Europe. Mais à ce moment, le département d'État et l'administration de l'ECA sont totalement solidaires et soulignent que la question a déjà été réglée lors de la Conférence de Londres en avril 1949 et qu'il n'est pas question de rouvrir le débat<sup>286</sup>. Le gouvernement américain n'est cependant pas insensible à certains arguments, ce qui fait que les autorités américaines en Allemagne n'offre qu'un appui mou au sujet de la poursuite des démontages, en partie pour préserver leur image politique.

Cependant, dans certaines affaires précises pour lesquelles des intérêts américains directs sont concernés, comme IG Farben face à Dupont-de-Nemours, on peut alors noter que la position sur le démontage redevient alors extrêmement ferme ! Même s'il ne concerne pas la sidérurgie, cet exemple est révélateur à la fois de la complexité de prise de décision en matière de relations internationales, mais surtout qu'une des principales explications de l'action américaine est la motivation économique ou financière. Les tensions entre Alliés s'aiguisent à propos des usines IG Farben de Leverkusen qui doivent être démontées : les Britanniques s'y opposent, mais passivement, exaspérant les Américains qui au contraire se montrent très pressés.

« La hâte des États-Unis, en cette matière, est attribuée dans les milieux allemands, à la pression exercée sur le département d'État par les intérêts “Dupont de Nemours” qui craindraient de laisser subsister en Allemagne la partie la plus importante de l'IG Farben : celle de Leverkusen et en tout cas, la moindre possibilité de l'organisation future d'un cartel chimique anglo-franco-allemand sous l'égide de la firme britannique “Imperial-Chemicals” [pour faire contrepoids sur le marché mondial à la firme américaine] »<sup>287</sup>.

<sup>281</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /tél. de Londres, 1<sup>er</sup> juillet 1949, signé Massigli.

<sup>282</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /tél. du 1<sup>o</sup> juillet 1949, signé Saint-Hardouin, Francfort.

<sup>283</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /1<sup>er</sup> juillet 1949, *idem*.

<sup>284</sup> MAE / Eu / 1949-55 / All./ 881 /tél. de Londres du 1<sup>er</sup> juillet 1949, signé Massigli.

<sup>285</sup> Adenauer, *Mémoires*, t.1, 1965, p. 126.

<sup>286</sup> cité par MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 /Henri Bonnet, ambassadeur aux États-Unis, à R. Schuman, 21 juill. 1949.

<sup>287</sup> MAE/ Eu / 1949-1955/ All./ 881/ lettre de Depeyre, consul à Mayence à Tarbe de Saint Hardouin, ambassadeur conseiller politique, à Baden-Baden, du 22 juill. 1949, a/s d'IG Farben.

Si l'on en croit cet informateur, les Américains agiraient donc, dans cette affaire à l'encontre des intérêts européens, et contre l'unification économique européenne. Pour les autres affaires en cours, les autorités britanniques font la sourde oreille aux protestations allemandes, d'autant plus que celles-ci émanent surtout des milieux communistes : elles estiment que les sociaux-démocrates et les autres partis s'efforceront de les contrebalancer<sup>288</sup>. Cependant Kurt Schumacher (SPD) adresse le 22 août 1949 un télégramme qui est presque un ultimatum, à propos des usines du groupe Thyssen, à Duisbourg<sup>289</sup>. Mais il faut dire que les élections fédérales sont alors imminentes.

## Les visites d'experts

Avant la guerre, comme on l'a vu, certaines entreprises françaises, dont la maison de Wendel entretenaient quelques relations techniques ou commerciales avec des collègues allemands, relations qui se traduisaient de temps en temps par des visites réciproques d'installations ou d'équipement en fonctionnement<sup>290</sup>.

Tout de suite après la fin de la guerre, les visites reprennent, mais dans un autre esprit. A propos des dégâts de guerre allemands, nous avons déjà évoqué la première mission d'experts dans la Ruhr, en date de décembre 1945. Cette visite est faite par la commission d'investigation de l'OPSID qui s'est adjointe cinq sidérurgistes représentant quelques grandes firmes, dont Kéraly pour Marine et Homécourt, et Stambach pour de Wendel. Le lieutenant-colonel Touttee, chef de la section « sidérurgie » dans les territoires occupés par l'armée française accompagnait la mission. Cette mission avait pour but la visite des usines de la Ruhr dont l'équipement était susceptible d'être attribué à la France

« Il ne s'agissait que d'une visite de débroussaillage et le temps nous était trop mesuré pour faire un travail approfondi. D'ailleurs la mission est partie de Paris sans directives bien précises. Nous avons pu néanmoins nous faire une idée sommaire sur l'équipement de ces usines et sur les démolitions dues aux événements de guerre. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il est question d'attribuer certaines de ces usines à la France au cours des négociations qui doivent avoir lieu à Berlin aux environs du 10 fév. D'après la thèse américaine certaines usines seraient attribuées d'un seul bloc et les autres seraient détruites pour simplifier les tractations, alors qu'à Paris on croit pouvoir glaner du matériel intéressant, même dans les usines appelées à disparaître. »<sup>291</sup>

Un autre rapport me paraît particulièrement intéressant car il montre l'évolution de l'attitude des Alliés anglo-saxons et révèle une certaine hostilité à la fois des autorités anglaises et des techniciens allemands. Il s'agit de la « mission d'évaluation quadripartite » des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (zone britannique), datant de janvier-février 1948, mission à laquelle un représentant de la Maison de Wendel (Stambach) avait été convié, parmi d'autres. On note l'absence d'un expert américain, alors que Russes et Britanniques sont présents, ce qui peut confirmer les réticences américaines aux démontages, dès le début de l'année 1948.

Les Français sont intéressés par l'installation d'agglomération « *tout à fait remarquable et de construction récente* » et par des moulins à scories qui « *présentent un réel intérêt pour l'économie française* ». Ils notent que l'on a transféré tout ce qui avait une certaine valeur dans d'autres ateliers travaillant pour les mines et les chemins de fer et qui ont été « *déclarés indispensables à l'économie régionale* ». Les Britanniques n'ont pas comptabilisé, dans l'inventaire, diverses installations nécessaires soit à l'exploitation des mines, soit à la vie de la

<sup>288</sup> MAE/ Eu / 1949-1955/ All./ 881/ lettre de Gaillard, consul à Hambourg à R. Schuman, du 6 août 1949.

<sup>289</sup> MAE/ Eu / 1949-1955/ All./ 881/ tél. de Francfort du 22 août 1949.

<sup>290</sup> cf. *supra* Chapitre 3.

<sup>291</sup> AN/ 189 AQ/ 128/ rapport de Stambach à Maurice de Wendel.

population environnante (réservoirs, château d'eau, installations portuaires) soit à des activités annexes à la sidérurgie (fabrique de boulons, usine de produits réfractaires).

Quant au matériel prévu pour les réparations il est laissé à l'abandon, sans entretien et sans protection depuis 1945. Pourtant les autorités britanniques contrôlent la sidérurgie et connaissent l'état des lieux complet, on ne peut donc qu'en conclure à une non-intervention délibérée. Ces dernières ne facilitent d'ailleurs pas les choses et la visite ne se déroule pas très bien :

« Il a été pratiquement impossible de recueillir des renseignements d'ordre technique en raison de la réticence du personnel allemand. D'une part on prétendait que toute la documentation de l'usine avait été détruite, d'autre part la plupart des techniciens qualifiés auraient été membres du parti nazi et de ce fait renvoyés de l'usine. (...) En raison du peu de temps dont disposait la mission d'évaluation, il a été impossible, à quelques rares exceptions près, de recueillir des renseignements intéressants, d'autant plus que les autorités anglaises ne semblaient pas disposées à faciliter nos investigations et les contacts avec les techniciens allemands compétents. Nous pouvons cependant avoir la certitude qu'il y aurait beaucoup à recueillir sur ce terrain dans cette usine qui avait un état-major technique très nombreux et compétent »<sup>292</sup>

Le rapport de cette visite montre du doigt certaines anomalies, comme par exemple une surévaluation quasi-systématique de l'équipement, ce qui a nécessité de longues et fastidieuses vérifications et le constat de nombreuses erreurs d'inventaires pour l'usine Thyssen-Duisbourg. Quant à l'usine de Wafenstedt, l'ancienne usine du Reich en Allemagne orientale, les Français n'étaient pas conviés à la visite technique d'évaluation, ce qui est quand même la marque du peu de cas que l'on fait de la France. Ils ont pu avoir un accès limité aux inventaires, ce qui leur a permis de constater que les valeurs résiduelles des installations étaient très élevées et que beaucoup d'éléments importants de l'usine avaient été retirés de la liste des « réparations » afin d'être ensuite réutilisés dans l'usine future. Il y a eu là sans doute matière à accords secrets entre les Anglo-saxons et les Russes...

Si l'on en croit ce rapport, il semble donc que les Britanniques aient couvert la sauvegarde du démontage d'une partie importante des installations sidérurgiques parmi les plus intéressantes. Mais alors pourquoi le gouvernement britannique passe-t-il pour le responsable et attire-t-il plus les récriminations ? Je n'ai pas pu à ce jour dégager une réponse satisfaisante à cette question.

La conclusion de ce rapport de mission est importante: les experts mettent d'urgence en garde les autorités sur le problème des réparations et pourtant, au milieu de l'année suivante, on n'en a pas encore tiré les conséquences.

« Nous vous signalons que les renseignements que nous avons pu recueillir tant à la commission quadripartite qu'à la division « économie » de Berlin, montrent que le problème des réparations doit être accéléré le plus possible. Les Autorités britanniques et américaines souhaitent que toutes les évaluations soient terminées avant peu, de manière à ce que la répartition puisse commencer sur le plan international au début d'avril. Nous avons eu l'impression que nos alliés occidentaux cherchent à handicaper le moins possible l'économie allemande afin de la faire démarrer dans les conditions les moins défavorables dès que le problème des réparations sera solutionné.(...) Les Américains comme les Britanniques ont une tendance très nette à pousser les opérations de démantèlement, afin de repartir ensuite pour la remise en marche de l'économie allemande avec le matériel restant. »<sup>293</sup>

Le gaspillage préalable aux démontages et le mauvais traitement du matériel ont été souvent signalés et sont bien réels : «*dans le matériel destiné aux réparations il y aura dans certains*

<sup>292</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne/ Rapport sur la mission d'évaluation quadripartite des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (usine n°1324; zone britannique) (janv-fév. 1948).

<sup>293</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines, *ibid.*

*compartiments un déchet appréciable* »<sup>294</sup>. Ils sont clairement confirmés comme l'est également l'opposition entre les Alliés anglo-américains et les Français.

Ces extraits de texte confirment des remarques déjà notées à plusieurs reprises chez certains auteurs ou dans d'autres sources, à savoir qu'il y a une période de flottement assez importante au début de l'occupation alliée en Allemagne au cours de laquelle on était parti sur l'idée de démontages massifs à la fois à titre de dédommagements de guerre et aussi dans le but d'empêcher un redémarrage normal de la production sidérurgique allemande. Lors de ces visites, on voit bien l'évolution rapide qui suit la guerre : des premières visites faites dans un but de démontage on passe assez rapidement à la reprise des traditionnelles visites techniques (encore trois signalées en 1951 et une en 1952).

### ***Le problème de l'espionnage technique et des brevets***

Parfois, les visites techniques sont si pressantes et si inquisitrices qu'elles s'apparentent bien plus à des visites d'espionnage. En zone française, des « *techniciens russes* » accourent visiter les entreprises d'horlogerie de précision pour découvrir les techniques utilisées dans les fusées allemandes. Dans les usines Mannesmann de Rath et de Mülheim, on se plaint des « *visites* » incessantes. Visiblement les plaintes sont justifiées car les autorités interviennent pour y mettre fin<sup>295</sup>. Le préjudice intellectuel est bien réel mais il est très difficile d'en évaluer le montant. Si pour les visites un peu trop poussées, il n'est finalement que temporaire car le matériel est vite obsolète, il n'en est pas de même du problème de la propriété intellectuelle, à savoir des brevets industriels. Ceux déposés à l'étranger ont été en grande partie récupérés par les Américains.

Mais les Alliés ont aussi mis la main sur l'organisme central de la propriété industrielle de Berlin, le Patentamt<sup>296</sup>. Le bâtiment est d'abord occupé par les Soviétiques, du 22 mai au 1<sup>er</sup> juillet 1945, et l'on peut imaginer que malgré le délai très court et la difficulté du conflit, ils ont eu le temps de prendre quelques renseignements techniques intéressants. Les Américains les remplacent à partir du 18 juillet ; comme les Anglais ils sont pour la réouverture rapide d'un organisme de réputation mondiale. Les Français s'y opposent car ils souhaitent une mise sous séquestre des licences et leur distribution au titre des réparations. Par la suite est mise en place une procédure d'enregistrement des nouveaux brevets, sous contrôle allié.

L'analyse française du comportement des Alliés dans ce problème des brevets industriels est très critique, voire accusatrice, envers les Britanniques.

« On peut penser que, pour les Anglais qui se sont vu attribuer comme zone d'occupation le bassin rhéno-wesphalien les grands centres industriels de Basse-Saxe et la région de Hambourg, les préoccupations commerciales ont joué un rôle sinon déterminant, du moins non négligeable dans les positions qu'ils adoptent. En ce qui concerne les démontages, ils prennent - une attitude sensiblement plus ferme que les Américains. Il semble, d'autre part, qu'ils aient fourni un effort considérable pour s'approprier le plus grand nombre possible de brevets et de prototypes. Il est difficile d'avoir à ce sujet des données certaines. Selon des estimations allemandes (sans aucun doute exagérées) les brevets saisis par les Alliés représenteraient une valeur de cinq milliards de dollars. »<sup>297</sup>

---

<sup>294</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne/ Note complémentaire concernant la mission d'évaluation de l'usine Thyssen de Duisburg.

<sup>295</sup> Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 272.

<sup>296</sup> Voir l'article très complet sur ce sujet de Marie-France Ludmann-Obier, « Le problème de la propriété industrielle en Allemagne après la deuxième guerre mondiale », *revue d'Allemagne*, 1991/1.

<sup>297</sup> *Notes et études documentaires n° 1649* « Ententes et monopoles dans le monde. Allemagne : 2° partie : la décartellisation », août 1952. C'est une publication officielle du gouvernement français.

Par leurs responsabilités dans l'occupation de l'Allemagne, les autorités françaises disposent donc, comme leurs alliés, d'informations techniques de première valeur. Mais dans les milieux sidérurgiques, l'information circule aussi : grâce à l'envoi d'un délégué à la mission d'évaluation en Allemagne, la maison de Wendel possède « *un répertoire complet donnant les caractéristiques de toutes les installations et machines de l'usine de Hamborn [du groupe Vereinigte Stahlwerke, l'usine la plus technologiquement avancée d'Europe]* »<sup>298</sup> et l'on imagine donc que toute l'industrie française a bénéficié de ces informations.

Un problème assez comparable, et très délicat, est celui des brevets et des marques de fabrique allemandes déposés avant ou pendant la guerre, en France ou à l'étranger. A la Libération, ils ont été confisqués par les autorités françaises qui refusent de les rendre ou de les dédommager. Pourtant, la France comme l'Allemagne ont signé en 1933, à Londres, une convention au sujet des marques de fabriques (de même, pour les dessins et modèles, il s'agissait de la conférence de La Haye en 1925)<sup>299</sup>. En France même, certaines associations (dont l'Association française pour la protection de la propriété industrielle) protestent contre cette absence de droit et « *exigent la restitution immédiate à leurs anciens propriétaires des marques et dénominations commerciales allemandes* »<sup>300</sup>.

La position française est claire : on s'appuie sur leur actuelle situation juridique, l'accord sur les réparations, qui prévoit qu'elles deviennent propriétés des États alliés et ne peuvent être vendues à des Allemands (ou placées sous leur contrôle). Elles sont donc mises sous séquestre et doivent être liquidées au profit du Trésor français<sup>301</sup>. Mais en fait, en 1950, on se rend déjà bien compte que cette situation est presque insoutenable. « *Une telle situation ne peut se prolonger (...) l'existence des relations commerciales normales implique, en faveur des producteurs allemands d'utiliser leur marque de fabrique.* »<sup>302</sup>

Pourtant, cette situation se prolonge encore, mais la France est assez isolée, car les États-Unis, la Grande-Bretagne et de nombreux pays d'Europe ont déjà rendu les marques allemandes à leurs propriétaires<sup>303</sup>. Les Allemands ne manquent bien sûr pas une occasion de protester : « *La France est le dernier pays qui retient encore les marques de fabrique qu'elle nous a confisquées. Elle entend sans doute considérer les profits qu'elle en retire comme de nouvelles réparations. Le gouvernement fédéral ne peut admettre de telles mesures discriminatoires vis-à-vis de son économie et a adressé à ce sujet une note à Paris.* »<sup>304</sup>. Le problème ne sera résolu qu'en 1955.

<sup>298</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne/ Mission d'évaluation quadripartite des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (usine n° 1324, zone britannique), janv.-fév. 1948, rapport de Stambach.

<sup>299</sup> OECE, *Les investissements intra-européens*, Paris, 1951, p.41.

<sup>300</sup> AF/ B 33 890, Lefort, 30 janvier 1951, citant la *Handelsblatt* du 19 janvier 1951.

<sup>301</sup> MAE/ Europe/ 4.22.2/ 357/ doc.136 à 138, Direction Europe, 28 mars 1950.

<sup>302</sup> *ibid.*

<sup>303</sup> F.V.Féraud, *Le commerce extérieur de la France*, Paris, 1955, p.227.

<sup>304</sup> AF/ B 30 979, HCRF, note du commissaire du Bade-Würtemberg à l'ambassadeur de France, 17 mars 1953, citant un discours du Dr Von Hake, chef du service économique de la représentation allemande à Paris.



## LES RÉACTIONS ALLEMANDES

Si au début les réactions de la population allemande sont prudentes, dès 1946, les syndicats se font déjà entendre pour critiquer d'abord la manière dont sont effectués les démontages, puis ces démontages eux-mêmes. Les ouvriers qui, dans les premiers mois, collaboraient aussi bien à la remise en état qu'aux opérations de démantèlement, commencent à se faire tirer l'oreille pour exécuter ces dernières. Fin 1947 les incidents commencent, ils se multiplient en 1948 et deviennent même violents l'année suivante.

Les hommes politiques allemands, s'ils suivent la même évolution dans les réclamations aux autorités alliées, se montrent cependant relativement modérés dans leur propos, à l'exception des membres du parti communiste (KDP) et ce, jusqu'au début du fonctionnement de la République fédérale, en septembre 1949.

### Les nouveaux hommes politiques allemands

Konrad Adenauer (CDU) est le premier à s'opposer aux autorités britanniques, mais à sa manière c'est-à-dire avec insistance mais tact. Il est partisan du libéralisme et s'il reconnaît le droit légitime des Alliés aux réparations, il lui semble que les démontages ne doivent porter que sur les fabriques d'armement. Une fois la dénazification opérée, les entreprises doivent revenir à leurs propriétaires, sauf bien sûr à ceux qui sont condamnés.

Il faut noter que si Adenauer ne peut être accusé d'avoir soutenu le régime nazi qui dès sa prise de pouvoir l'a chassé de son poste de maire de Cologne, il n'a pas non plus combattu ce pouvoir ni ouvertement ni secrètement et est resté en Allemagne, contrairement par exemple à son futur adversaire et successeur Willy Brandt qui lui a fui l'Allemagne dès 1933 et a été très actif en Norvège où il s'était réfugié<sup>305</sup>. La sincérité d'Adenauer ne fait pas de doute ce qui ne l'empêche pas d'être particulièrement laxiste avec les anciens industriels compromis dans le nazisme. On le voit en effet reçu à la villa Hügel par Berthold Krupp<sup>306</sup> dès 1953.

Il en est de même pour son ministre des finances, Ludwig Erhard (CDU), reçu à Essen par Alfred Krupp lui-même. D'abord ministre de l'économie de Bavière, en 1945, puis directeur de l'administration économique de la bizonie en 1948<sup>307</sup>, cet homme libéral et très réputé comme économiste, « *très catégorique, à formules nettes, optimiste* »<sup>308</sup> critique beaucoup la France qui s'oppose à l'unification des zones occidentales. Il est visiblement peu apprécié par les sidérurgistes allemands qui pensent que « *ce n'est pas un homme de premier ordre* »<sup>309</sup>.

L'adversaire d'Adenauer, Kurt Schumacher (SPD) lui aussi base son action sur la Rhénanie-Westphalie, Land fondamental intégrant la Ruhr. Cet homme, mutilé de la Première Guerre mondiale, est physiquement très affecté des suites de sa détention de six ans dans les camps nazis<sup>310</sup>. Selon Armand Bérard, qui l'a connu de près, son action a été « *funeste* » pour les relations entre la France et l'Allemagne.

<sup>305</sup> Willy Brandt, *Mémoires*, 1990. Il passe de longues pages à décrire le « vieux des bords du Rhin », son adversaire Adenauer et l'approche qu'il a de ce personnage est très intéressante.

<sup>306</sup> photo hors texte in William Manchester, *Les armes des Krupp*, 1970.

<sup>307</sup> revue *Documents*, sept.-oct. 1949, p. 840.

<sup>308</sup> AN/ 62 AS/ 104/CSSF/ Aff. intern./ All./ a/s de Erhard, note manuscrite du 29 sept 1948, lors de la Mission à Francfort.

<sup>309</sup> selon R. Merton, in AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ 29 sept 1948, *idem*.

<sup>310</sup> Il doit être à nouveau amputé en 1948 et il ne survit pas à une seconde attaque cardiaque en août 1952.

« Ce n'est pas trop dire que Schumacher était anti-français. Quoiqu'il le niât, toute son attitude en témoignait. Il était animé des sentiments que l'on rencontrait chez les vieux prussiens : il n'éprouvait à l'égard de la France que du ressentiment et du mépris. »<sup>311</sup>

Il se montre au début, malgré son caractère hautement vindicatif, assez modéré avec les autorités britanniques, par sentiment politique vis-à-vis du gouvernement travailliste. Il espère la nationalisation des entreprises de la Ruhr.

### Comment les patrons allemands réagissent-ils à la situation ?

Dès qu'on le leur permet, les patrons de l'acier se réorganisent, mais la création des syndicats est soumise au contrôle du gouvernement britannique. En avril 1947 sont déposés les statuts de la *Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie* (WVESI), qui est le syndicat patronal de la sidérurgie<sup>312</sup>, l'équivalent allemand de la CSSF. Elle succède au *Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie* (WESI), fondé en 1935. La nouvelle association garde son siège à Düsseldorf. Son rôle est de « *protéger et sauvegarder les intérêts économiques de l'industrie sidérurgique dans le cadre des intérêts généraux de l'économie industrielle* »<sup>313</sup>. L'adhésion est facultative, mais tous les producteurs de produits sidérurgiques, minerais de fer et mitrilles exceptées, en sont membres. Les membres de l'association peuvent, dans le cadre de la WVESI, créer des groupes spécifiques pour la sauvegarde de leurs intérêts professionnels particuliers. En 1952 existent six groupes (fonte brute, acier laminé, acier spécial, tubes en acier, pièces forgées au pilon et matériel roulant ferroviaire). Ceci est donc une indication des différents domaines de produits sidérurgiques réunis dans la WVESI.

D'autre part est également autorisée la création du *Verein Deutscher Eisenhüttenleute* (VDEh), association plus technique d'information, de diffusion de publications scientifiques et de formation professionnelle et de recherche. Les buts de cette association, destinée uniquement aux professionnels, sont l'encouragement du travail technique et scientifique dans le domaine du fer, de l'acier et des matériaux analogues. La *Fachvereinigung Eisenerzbergbau* s'occupe des intérêts de l'industrie minière de minerais de fer et l'*Interessengemeinschaft der deutschen Schrottwirtschaft* s'occupe de ceux des établissements et du commerce de mitrille. Aucune de ces organisations ne fait des opérations commerciales<sup>314</sup>.

Les industriels s'organisent aussi pour leurs relations extérieures. En 1948, ils sont admis comme membre de la CCI. Les sidérurgistes y sont représentés en nombre, et c'est un des leurs, Richard Merton, président de la *Metallgesellschaft AG* qui est choisi comme président du groupe national allemand. Ses conseillers privilégiés sont Abs, célébrité de la finance des années trente, ancien directeur de la *Deutsche Bank*, conseiller officieux de la réforme monétaire et possédant d'excellentes relations à l'étranger, et pour la sidérurgie, son conseiller spécial est Reusch, de la *GHH*, « *un des hommes les plus qualifiés en ce domaine* »<sup>315</sup>

Si la restriction à la production n'est perçue que comme passagère et ne donne lieu qu'à peu de commentaires, il n'en est pas de même pour le problème des démontages, pour lesquels les patrons inondent littéralement les services officiels de démonstrations techniques de toutes sortes tendant à montrer les erreurs commises. Dès l'automne 1947, le discours patronal fonde tous ses arguments sur les intérêts européens de la reconstruction et sur l'appui que leur montre beaucoup de milieux américains.

<sup>311</sup> Armand Béard, *Un ambassadeur se souvient*, 1978, p. 413.

<sup>312</sup> BA/ B 109 / 273 b/ *Wirtschaftverbände*.

<sup>313</sup> BA/ B 109/ 346/ Plan Schuman / Présentation de la *Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie*, datée du 28 juillet 1952.

<sup>314</sup> MAN/ R 8.50-73 et BA/ B 109/ 346/ Plan Schuman / Présentation de la *Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie*, datée du 28 juillet 1952.

<sup>315</sup> AN/ 62 AS/ 104 / CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre de Richard Merton à Mercier, Francfort, 17 sept 1948.

« C'est avec satisfaction que nous avons noté les déclarations de milieux compétents en Amérique et aussi dans les autres pays, déclarations qui s'augmentent constamment et qui s'opposent aux destructions absurdes. Dans ces déclarations est mise en évidence la contradiction insoluble entre les buts du plan Marshall d'une part et les mesures de démantelage [*sic*] d'autre part, mesures qui n'ont point été modifiées jusqu'à présent. D'autant plus nous sommes consternés de l'accélération dans laquelle les démontages ont été effectués pendant les semaines passées. En plus, de nouveaux démontages ont été commencés, en apparence souvent dans l'intention de paralyser le usines par l'enlèvement de parties essentielles.... »<sup>316</sup>

Par contre le problème des déconcentrations n'est abordé là encore que sous l'aspect technique. On déplore la séparation des mines de charbon et de fer qui privent les entreprises de leur base, mais on évite d'évoquer le problème de la propriété, problème qui n'est pas encore réglé, ce qui rappellerait que les propriétaires sont loin d'être irréprochables.

En septembre 1948 ont lieu les entretiens de Francfort, au sein de la CCI, sur les problèmes allemands. Les critiques des patrons allemands contre les démontages sont toujours les mêmes, avec un peu plus de force car ceux-ci continuent. Ils ne comprennent pas le démantèlement d'usines essentielles pour l'économie de paix, dont les frais de démontage dépassent souvent la valeur des installations. Pour eux, le plan Marshall implique nécessairement l'annulation ou la révision de ce programme, car on ne peut pas vouloir à la fois que l'Allemagne contribue au développement européen et réduire sa capacité de production et même, celle de l'Europe tout entière, car une partie des installations démontées est irrécupérable ailleurs. On sera bien loin en 1951, échéance prévue, de la "self sustaining economy". Ce programme aurait pu être compris par tous les Allemands si les démontages avaient eu lieu immédiatement après l'occupation, mais il est désormais trop tard et, au bout du compte, l'effet social en est désastreux<sup>317</sup>

Pour le problème de la décartellisation, ils accusent les autorités d'occupation d'avoir cédé à « *la mystique antitrust anticartel* »<sup>318</sup>. La décartellisation telle qu'elle est opérée n'aurait pour effet que d'accroître les coûts de production, à cause du gaspillage entraîné par la multiplication des sociétés; d'autre part, la politique des Alliés sur l'avenir des industries clés : charbon, sidérurgie, produits chimiques n'est pas clairement définie, et le statut de propriété vient d'être réservé à la décision du futur État allemand. Pour la sidérurgie, les syndicats ouvriers et les partis sociaux-démocrates souhaitent la "socialisation" et ils rencontrent la bienveillance des représentants du gouvernement travailliste, ce qui évidemment n'est pas du goût des industriels allemands.

On voit que du côté allemand, on songe aussi à la reconstitution d'une nouvelle forme d'entente européenne. Les Allemands ne se limitent d'ailleurs pas aux critiques : ils font aussi des propositions constructives. Parmi celles-ci, en premier lieu limiter le démontage aux strictes installations d'armement et revoir le niveau de production autorisé. En échange, l'Allemagne pourrait compenser les réparations non faites par des livraisons de machines neuves ou même par des constructions d'usines nouvelles à l'étranger. Il faudrait également instituer un contrôle industriel pour empêcher le réarmement. Si des usines restaient cependant à démonter, il faudrait examiner les aspects économiques du démontage et des frais de transport.

« L'idée maîtresse doit être de définir le lieu le plus opportun du point de vue économique et d'assurer le meilleur résultat pour l'ensemble de l'économie européenne, et ce, sans préoccupation de nationalité. »<sup>319</sup>

<sup>316</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ « Le démantelage [*sic*] d'usines sidérurgiques », présenté par *Vereinigte Stahlwerke AG*, daté du 16 octobre 1948.

<sup>317</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ Synthèse des entretiens de Francfort (25 au 30 septembre 1948), commentaires allemands. *cf. supra*.

<sup>318</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ *ibid*.

<sup>319</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ *idem*.

## L'évolution des grands groupes

### *Les Vereinigte Stahlwerke AG*

Cet ensemble d'usines, qui formait donc le plus gros cartel sidérurgique d'Europe et produisait plus de 50 % de la production d'acier allemand, est particulièrement visé par les opérations de démantèlement ainsi que d'une manière générale par la réorganisation de la sidérurgie allemande. L'obsession anti-trust américaine trouve dans ce groupe l'exemple symbolique de ce qu'il faut détruire. Or ce groupe est aussi pour les Allemands un symbole de fierté nationale. Ils vont s'accrocher à la défense de ce groupe par tous les moyens possibles. Et en premier par des arguments techniques et économiques.

Comment expliquer l'acharnement montré à vouloir démanteler cette usine effectivement extrêmement bien située et d'une excellente productivité ? Était-elle réellement dangereuse pour un réarmement éventuel ? Sa destruction offrait-elle des garanties en ce domaine ? Ou bien tout simplement, vu son importance pour la production allemande, sa destruction ne garantissait-elle pas une limitation, non pas définitive mais du moins durable, de la production ?

Pourtant, tous les argumentaires en faveur du maintien de l'entreprise, trouvés dans les dossiers de la CSSF ou aux archives fédérales, sont absolument convaincants de l'utilité technique et de l'économie réalisée par un maintien de ces installations. En fait, ce qui est terrible quand on se place du côté des techniciens, c'est qu'il y a incompréhension totale - ou refus - des motifs politiques et de sécurité. Les sidérurgistes ne comprennent absolument pas le gâchis d'un outil de travail performant et de surcroît prestigieux. Bien sûr ils reconnaissent que les réparations sont légitimes mais ne comprennent pas la logique, ou selon eux l'absence de logique des Alliés en matière de démontages. Ils oscillent alors entre deux explications (car à l'homme technicien, toute chose a une explication): soit celle de l'incompétence des experts ou du manque d'informations des décideurs, et ils multiplient alors les dossiers explicatifs des inconvénients économiques et techniques des démontages projetés; soit celle de la volonté de couper le plus longtemps possible la concurrence allemande dans une période de reconstruction et donc de conquête de marchés sur le nouvel espace européen ou même mondial. Pour cela on utilise alors, simultanément aux explications techniques, des campagnes de presse qui dénoncent l'attitude peu « fair-play » des Alliés, surtout des Britanniques dit-on le plus souvent, mais les Français sont aussi égratignés au passage.

Tout cela est bien sûr un dialogue de sourds, car tous les arguments avancés sont excellents, ... mais le groupe doit être détruit pour des raisons politiques. Et les diplomates, en particulier les Américains, nourris de libéralisme économique, n'arrivent pas finalement à dire que, bien que contraire à toutes les lois économiques et techniques, ces usines doivent être détruites parce que, justement, elles sont les symboles de la puissance allemande : cette raison, valable aussi du côté allemand, n'est jamais dite. Pour ce qui est de l'argument selon lequel leur destruction empêcherait le réarmement, il est faux : il ne ferait que le retarder, si le pays en décidait ainsi; ce sont en fait les contrôles sur le type de production qui priment, avant la capacité de production sidérurgique.

**Tableau 155. Production Vereinigte Stahlwerke<sup>320</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>production fonte</b>	<b>production acier brut</b>	<b>production laminés</b>	<b>production charbon</b>	<b>production coke</b>	<b>production minerais</b>	<b>total personnel</b>
<b>1929/30</b>	5 296 970	5 538 395		25 722 500			151 067
<b>1938/39</b>	7 156 000	7 934 000*	5 881 000	27 658 000	9 790 000	3 538 000	194 000
<b>1945/46</b>	762 000	726 000	750 000	9 277 000	2 023 000	558 000	125 000
<b>1946/47**</b>	644 000	1 052 000	996 000	12 346 000	2 746 000	1 148 000	137 000

<sup>320</sup> MAN /R 1.51.00. \* production record; pour le personnel : record en 1943/44 avec 241 000 personnes (dont prisonniers) ;\*\* y compris la production des unités séparées au cours de l'année 1947.

Ces quelques données chiffrées sur le Konzern Vereinigte Stahlwerke permettent de plus justement mesurer les enjeux de ces tractations. Ce groupe sidérurgique représente le plus formidable instrument de ce type existant en Europe. A lui seul, il équivaut presque à l'ensemble du potentiel français. C'est dire la pression qui peut exister dans les négociations...

Des indications ont déjà été données sur les nouvelles entreprises, après décartellisation<sup>321</sup>. Voici quelques compléments sur les entreprises issues des Vereinigte Stahlwerke AG On assiste ainsi à une morcellisation poussée de ce groupe pour lequel on ne se contente pas de scinder le cartel, mais on découpe également les anciennes entreprises.

**Tableau 156. Les nouvelles sociétés sidérurgiques allemandes issues de la décartellisation des Vereinigte Stahlwerke AG<sup>322</sup>**

date de la séparation	Nouvelles sociétés	issue de	Statut antérieur
1.3.1947	Hüttenwerk Hoerde AG	Dortmund-Hoerder Hütten-Verein AG	propriété pleine
1.6.1947	Gußstahlwerke Witten AG	Ruhrstahl AG	filiale
	Gußstahlwerke Gelsenkirchen AG		
	Gußstahlwerke Oberkassel AG		
1.7.1947	Hüttenwerk Geisweid AG	Geisweider Eisenwerke AG	51 % Vst 49 % Klöckner
	Hüttenwerk Ruhrort-Meiderich AG	August Thyssen-Hütte AG	propriété pleine
1.12.1947	Schalcker Verein		p.p.
1.2.1948	Friedrich-Wilhelms-Hütte	Deutsche Eisenwerke AG	p.p.
	Gießerei Hüttenbetrieb Meiderich		p.p.
	Hochöfen Hüttenbetrieb Meiderich	August Thyssen-Hütte AG	p.p.
1.3.1948	Poensgen, Düsseldorf	Deutsche Röhrenwerke AG	p.p.
	Thyssen, Mülheim		p.p.
	Thyssen, Dinslaken		p.p.
1.4.1948	Niederrheinische Hütte	August Thyssen-Hütte AG	p.p.
Il reste à l'ancien groupe les unités :		- Dortmunder Union	
pour un total de 13-14% de la production totale de la zone britannique		- Bochumer Verein für Gußstahlfabrikation AG	
		- Heinrichshütte Hattingen der Ruhrstahl AG	
		- Deutsche Edelstahlwerke AG	

À côté de la décartellisation, qui s'achève au printemps 1948, tous les anciens Konzerns sont également touchés par les démontages. A la date d'octobre 1948, deux usines du groupe ont déjà été complètement démontées : la Bandeisenschwalmwerke AG à Dinslaken, qui possédait le seul laminoir continu à larges feuillards en Allemagne<sup>323</sup>, et la Maschinen Fabrik Wagner & Co à Dortmund. Seules deux usines devaient encore subir un démontage complet, la August-Thyssen-Hütte à Hamborn, le fleuron de l'industrie sidérurgique allemande, et la Deutsche Edelstahlwerke à Krefeld (unité qui fournissait 50 à 75 % de la production allemande d'aciers fins), Bochum et Hanovre. Au total trente unités des Vereinigte Stahlwerke figurent sur la liste

<sup>321</sup> cf. *supra*.

<sup>322</sup> MAN/ R 1.51.00/ rapport Vereinigte Stahlwerke AG 1946/1947 ; *n.b.* Les données selon les sources ont quelques variantes, souvent dues à plusieurs appellations usuelles pour la même entreprise.

<sup>323</sup> transporté en Russie.

des entreprises à démanteler partiellement, sans compter celles qui appartiennent à la catégorie « industries d'armement ».

Trois problèmes tiennent particulièrement au cœur des dirigeants qui tentent de défendre leur dossier. D'abord, comme on a pu le noter dans de nombreux autres cas, l'estimation de la valeur des unités à démonter est toujours très inférieure à ce qu'ils estiment être la réalité. Par exemple, l'usine très moderne de Dinslaken est évaluée par eux à 24,6 millions de DM alors que la valeur de réparation n'a été fixée par le gouvernement militaire qu'à 8,3 millions de DM, tandis que les frais de démontage se sont élevés à 10 millions de DM. D'où le développement d'un sentiment de profonde injustice qui s'ajoute à l'estimation du gâchis constaté. Le second problème est en effet de constater que l'outillage déjà démonté, au lieu d'être réinstallé ailleurs, est souvent abandonné sur des quais sans entretien, dans des conditions qui entraînent sa rapide dégradation et donc le rendent très vite inutilisable. Ainsi début 1948, pour la seconde unité du groupe déjà démontée depuis un an et demi et qui a été prévue pour un remontage dans les Indes, les caisses se trouvent depuis lors dans le port de Karachi, pas encore déballées et exposées aux intempéries<sup>324</sup>.

La troisième préoccupation du groupe, la plus importante, c'est l'inscription de l'usine August-Thyssen-Hütte d'Hamborn sur la liste des démontages. Cette entreprise est un mythe. C'est la plus grosse unité sidérurgique intégrée d'Allemagne. Sa seule capacité de production atteint presque le tiers de la production totale de la France et sa superficie est très grande : 17,6 km<sup>2</sup> (325)

**Description de l'usine :**

9 hauts-fourneaux production mensuelle 110 000t  
 1 aciérie Thomas production mensuelle 160 000 t  
 2 aciéries Martin production mensuelle 45 000 t  
 1 aciérie électrique production mensuelle 5 000 t  
 des laminoirs production mensuelle 180 000 t

**Tableau 157. Production réalisée par l'usine August-Thyssen à Duisburg-Hamborn<sup>326</sup>**

(en tonnes)	années 1938-39	1942-44	1945-46
Production fonte Thomas	1 355 649	1 272 256	-
Total production acier brut	2 332 122	1 812 394	-
Courant électrique (en KWh)	402 384 000	333 156 000	26 892 000
Personnel total*	13 901	13 857	5 502

Ses bâtiments ont été gravement endommagés par les bombardements et ils n'ont subi aucun entretien depuis 1945. De ce fait, de nombreuses machines et les installations électriques sont restées exposées aux intempéries. Quatre des hauts-fourneaux ont été endommagés, mais trois autres sont en état de marche. De 1945 à 1948, les aciéries de cette usine sont restées arrêtées par ordre des autorités. Cependant le personnel assez nombreux est conservé pour les ateliers de réparations, des ateliers annexes et pour la surveillance des installations. Dans certains cas, il a été utilisé pour une remise en état de quelques machines. Au début de l'année 1948, on estime qu'il ne faudrait que trois mois de remise en route pour que l'usine puisse à nouveau produire quotidiennement environ 2 000 tonnes de fonte Thomas, 1 800 tonnes d'acier Thomas et 1 500 tonnes de produits laminés, ce qui est encore loin d'être négligeable<sup>327</sup>.

La particularité de cette gigantesque usine sidérurgique, c'est d'avoir une installation en série qui permette la production en direct des produits laminés. Tout y est conçu pour limiter les temps nécessaires entre les différentes opérations, depuis l'approvisionnement en énergie et en

<sup>324</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ All./ dossier du 16 oct. 1948.

<sup>325</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne. Rapport sur la mission d'évaluation quadripartite des usines Thyssen à Duisburg-Hamborn (usine n° 1324, zone britannique) (janv.-fév. 1948).

<sup>326</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ *idem*. \* y compris ouvriers et employés pour le chemin de fer de l'ensemble des usines de Hamborn-Ruhrort et les usines de Dinslaken.

<sup>327</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ *idem*.

matières premières jusqu'au produit final et à sa livraison. Le dossier de défense que présentent ses responsables aux autorités d'occupation, pour les convaincre d'abandonner le projet de démontage, offre des arguments techniques tout à fait convaincants.

Cette usine bénéficie d'un emplacement particulièrement favorable, au bord du Rhin et à proximité immédiate des gisements de houille. Presque toutes les matières brutes et la plupart des produits de la société sont transportés par la voie fluviale qui permet ainsi à l'usine de se procurer facilement la "minette" de Lorraine ou des minerais des régions de l'Allemagne centrale, par l'intermédiaire des canaux, ainsi que d'être relié en direct aux grands ports des Pays-Bas et de la Belgique. Elle dispose de son propre port et d'un réseau privé de canaux de 415 km, qui relie les mines de charbon aux unités de production : on transporte ainsi de façon aisée le charbon aux cokeries et le coke aux hauts fourneaux.

Les administrateurs refusent de considérer cette usine comme productrice d'armement, ce qui est vrai en soi, puisque l'usine ne produit que de l'acier brut, en lingots ou laminé; dans la réalité, l'acier est ensuite retraité pour en faire ce que l'on en veut, et sous Hitler, on en faisait en partie des armements. Selon eux, le programme de fabrication n'a absolument pas varié depuis des années<sup>328</sup> et parmi une production variée, on trouve deux spécialités : les rails, avec une production très importante qui est allée jusqu'à 40 000 tonnes par mois, et des « *tôles de dynamos et de transformateurs, qui sont actuellement d'une importance primordiale pour l'approvisionnement des stations électriques.* » Les stations électriques dépendant autant du charbon que d'un entretien nécessitant d'énormes quantités de ce type de tôles. Si le laminoir de la Thyssenhütte n'est pas remis en fonctionnement, disent les responsables, c'est l'approvisionnement en énergie électrique qui ne sera plus garanti en Allemagne de l'Ouest<sup>329</sup>.

La société a développé un système particulier d'exploitation pour une utilisation optimale de l'énergie disponible. Ce système est nommé « économie compound ». Deux schémas<sup>330</sup> en présentent le fonctionnement et la rupture totale du système si les démontages prévus sont effectués, sans compter le manque à gagner pour les entreprises voisines, dont les mines, que la Thyssen Hütte approvisionnait en vapeur et en électricité et pour lesquelles il faudra construire de nouvelles stations électriques.

Le démantèlement total de cette unité coûterait plus cher en main d'œuvre, soit 65 millions de DM, qu'en récupérations réelles et utilisables, estimées par le gouvernement militaire à 40 millions de DM, pour une valeur de reconstruction estimée par l'entreprise à 370 millions de DM. Car ce qui renforce l'aspect absurde du démantèlement, c'est que rien n'interdit une reconstruction immédiate de l'entreprise. Les administrateurs envisagent bien sûr immédiatement cette solution, démontage et remontage devant être possibles sur une période de 7 ans (5 ans plus 5 ans, avec chevauchement). Si l'entreprise était simplement remise en état, on estime qu'il n'en coûterait que 30 millions de DM et un an de travail.

Une autre absurdité apparente des démontages est le fait que ceux-ci touchent des installations qui sont en pleine activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, comme c'est le cas d'une autre unité des Vereinigte Stahlwerke, la Heinrich-Hütte à Hattingen (société Ruhrstahl), qui fabrique des fournitures pour matériel roulant et possède une très grosse part de ce marché. Elle a été inscrite en 1948 sur la liste des démontages alors qu'elle a repris l'exploitation immédiatement à la fin des hostilités<sup>331</sup>. Psychologiquement, c'est un réel

---

<sup>328</sup> Tout comme chez Mannesmann, ce qui n'a pas empêché les tubes d'être alors utilisés par les avions ou pour des armes, pendant la guerre.

<sup>329</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. Int. / ALL/ « Démantelage [*sic*] d'usines métallurgiques : Thyssenhütte à Hamborn-Bruckhausen : les conséquences de l'action de démontage », oct. 1948.

<sup>330</sup> Voir en annexe à ce chapitre.

<sup>331</sup> AN/ 62 AS/ 104 / CSSF/ All.

problème car la population ouvrière a du mal à comprendre qu'on ait laissé remettre en état pour détruire ensuite.

### *Mannesmann AG*

Les usines du groupe Mannesmann, comme presque toutes celles de la Ruhr, ont été touchées à deux reprises par de très violents bombardements: dans les derniers mois de 1944 et au printemps 1945. Les usines Witten et Grillo Funke (Gelsenkirchen), sont particulièrement abîmées, ainsi que la mine. Les dommages totaux pour le groupe sont estimés à 89 millions de marks<sup>332</sup>. Les autres unités peuvent redémarrer plus rapidement, mais elles doivent bien sûr obtenir le feu vert. C'est le cas pour l'usine Kammerich à Brackwede qui obtient dès juin 1945 la permission de production, avec quelques restrictions provisoires. Elle se réadapte sans problème à une production de paix après avoir servi les demandes en tubes en tous genres de l'armée. Dans l'usine Großenbaum, on n'autorisa d'abord que le nettoyage et les réparations. Quand l'usine aurait pu être remise en service, elle dut rester stoppée suite à une ordonnance du gouvernement militaire en octobre 1946. L'usine de Rath obtint une autorisation pour deux mois, qui fut prolongée. L'usine d'Hückingen fut autorisée à reprendre en septembre 1945 sa production de fonte, d'acier Thomas et Martin et de produits laminés, avec cependant un personnel limité. Même à l'usine de Grillo Funke, malgré les graves destructions, on put remettre en service fin 1945 l'aciérie et une partie des laminoirs, le reste au milieu de l'année 1946 et en janvier 1947.

**Tableau 158. Production du groupe Mannesmann<sup>333</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>acier brut</b>	<b>tubes</b>	<b>fonte</b>	<b>charbon</b>	<b>coke</b>
<b>1938</b>	998 000	345 000	742 000	3 761 000	1 414 400
<b>1944</b>	920 200	340 500	609 400	2 934 000	1 350 000
<b>1945</b>	159 400	44 200	117 500		
<b>1946</b>	305 400	72 900	185 500		
<b>1947</b>	280 000	71 000	157 000		

**Tableau 159. Personnel total du Konzern Mannesmann (1945-1947)<sup>334</sup>**

	<b>1945</b>	<b>mars 1946</b>	<b>mai 1947</b>
Administration centrale et institut de recherche	651	411	n.c.
H.B.H.	5609	3417	3824
Großenbaum	2057	1181	n.c.
Grillo-Funke	2514	1346	1302
Finnentrop	820	584	509
Rath	4102	2188	2437
Remscheid	1165	663	652
Witten	1562	588	583
<b>Total</b>	<b>18 480</b>	<b>10 378</b>	n.c.

Progressivement le personnel Mannesmann retrouve son emploi et en 1947, le nombre total d'ouvriers et d'employés dépasse 11 000 personnes, soit 65 % du moment du plus fort emploi,

<sup>332</sup> Horst A. Wessel, *Kontinuität im Wandel, 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, Düsseldorf, 1990, p. 263 et suiv. ; et MAN/ M 13 018/ rapport d'exercice 1946.

<sup>333</sup> Horst A. Wessel, *idem*.

<sup>334</sup> MAN/ M.12.820. En 1946, les charbonnages et mines ont été détachés des Konzerne. Ces données sont celles de l'entreprise avant sa restructuration par les Alliés.



en 1938, pour les installations sidérurgiques uniquement<sup>335</sup>. Dès 1948, l'entreprise ne perd plus d'argent, et de loin.

Par contre, toutes les filiales et les participations de Mannesmann qui se trouvaient dans le secteur soviétique et le secteur Est de Berlin (Seiffert-Rohrleitungsbau GmbH, Berlin ; Seegefelder Ind. AG Falkensee, à Berlin ; usine Adlershof-Mannesmann Stahlblechbau AG, Berlin ; Mannesmann-Rohrleitungsbau AG Leizig et Bitterfeld, etc...) ont été expropriées dans leur ensemble et sans indemnisation<sup>336</sup>.

En 1949, après la réorganisation, il ne reste plus au groupe que 3 usines : Rath (à Düsseldorf), Remscheid (à Remscheid) et Witten (à Witten). Karl Bungeroth est placé à la direction du Conseil d'administration et Erich Potthoff est nommé président du Conseil de surveillance<sup>337</sup>.

---

<sup>335</sup> En 1938, le personnel total s'élevait à environ 17 000 personnes. Pour 1945, il faut y ajouter la main d'œuvre étrangère forcée, dont les prisonniers de guerre.

<sup>336</sup> Horst A. Wessel, *op. cit.*, p. 263 et suiv.

<sup>337</sup> BA/ B 109/ 5 226/ Westdeutsche mannesmannröhren AG.

## L'OPINION DES SIDÉRURGISTES FRANÇAIS SUR LE PROBLÈME ALLEMAND

### La récupération des entreprises spoliées et des créances

Une partie des entreprises françaises a été purement confisquée par les Allemands, avec la mise en place d'une direction allemande. Mais de toute façon, pour l'ensemble des entreprises de la zone occupée d'abord puis dans toute la France, il a fallu se soumettre à des programmes de fabrications et de livraisons établis mensuellement par un contrôleur allemand<sup>338</sup>. A cela, plusieurs conséquences : beaucoup de matériel mal entretenu ou sur-utilisé, pour lesquels les sidérurgistes n'ont aucun recours et du matériel volé, pour lesquels ils peuvent recevoir un dédommagement, moindre cependant que le coût de remplacement. Enfin, se sont aussi accumulées des créances diverses d'entreprises ou d'organismes allemands, suite à des livraisons qui n'avaient pas été réglées au moment de la reprise des combats.

Pour prendre un exemple, la société Marine et Homécourt a encore, en septembre 1948, un montant total de créances de 44 044 170 F, dont une partie due par la banque Röchling de Sarrebruck que le propriétaire, sidérurgiste célèbre et délégué pour les entreprises de Moselle, avait eu l'astuce de créer : cette banque servait ainsi d'intermédiaire entre les entreprises allemandes et les entreprises françaises qui y avaient un compte. Certaines créances, à la date de rupture des relations, avaient bien été réglées par les entreprises concernées, mais pas par ladite banque, le tout pour un montant non négligeable de plus de 8 millions de F.

**Tableau 160. Créances de la société Marine et d'Homécourt vis-à-vis de clients allemands**<sup>339</sup>

firmes	prestations de Marine-Homécourt	Créances
IG Farben/ Bitterfeld	<i>scories extra-phosphoreuses</i>	26 955 478 F
Arbeitsgemeinschaft Deutsche Benzol Erzeuger GmbH / Bochum	<i>scories phosphoreuses</i>	90 433 F
Hütten Chemie Mannheim	<i>scories phosphoreuses</i>	437 783 F
Hüttenverwaltung Westmark « Hermann Goering » / Hayange (Moselle)	<i>fonte au phosphore</i>	106 196 F
Hüttenwerke Siegerland / Siegen	<i>laminage à façon</i>	312 475 F
Mannesmannröhren Werke / Düsseldorf	<i>poussières de gueulards</i>	14 608 F
Neunkirchen Eisenwerke AG / Neunkirchen (Sarre)	<i>fonte au phosphore</i>	1 824 250 F
Otavi Minen / Allemagne	<i>Scories vanadifères</i>	4 406 708 F
banque Röchling / Sarrebruck	<i>« chargée des encaissements et des paiements pour notre compte »</i>	8 028 095 F
Röchling'sche Eisen und Stahlwerke « Carshütte » / Völklingen (Sarre)	<i>fonte au phosphore</i>	672 919 F
Roheisen Verband GmbH / Essen	<i>fonte hématite</i>	230 058 F
Rombacher Hüttenwerke / Rombas (Moselle)	<i>poussière de coke</i>	276 236 F

Les sociétés veulent récupérer ces créances ou se les faire indemniser par demande de séquestre sur biens ennemis. Un bureau du ministère de la production industrielle se charge de ce problème et reçoit les dossiers de demandes d'indemnisations.

<sup>338</sup> AN/ 139 AQ/ 9/ Marine et Homécourt. Sur ce sujet, cf. *supra* chapitre 5.

<sup>339</sup> AN/ 139 AQ/ 9/ *idem*. La somme du tableau ne correspond pas tout à fait au total des créances annoncées : il reste encore 688 931 F de factures diverses non détaillées.

## Quelques observations sur le problème allemand

### *La position de la CCI*

La Chambre du commerce international n'est pas sans importance en France, d'autant que quelques personnalités françaises de premier plan y figurent en bonne place: fin 1947, on y trouve J. Aubrun<sup>340</sup>, de la Caisse syndicale de la sidérurgie française qui est président du groupe français de la CCI, parmi les présidents d'honneur, membres du Comité exécutif, Ernest Mercier<sup>341</sup> (Sté lyonnaise des eaux) et membre pour la France, Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, président d'honneur de la chambre syndicale des houillères de France. A cette date, les patrons dans leur majorité se montrent plus permissifs à l'égard de l'Allemagne que les gouvernements, y compris que celui des États-Unis. Ils ont semblé-ils déjà bien pris conscience du changement de cap qu'impliquaient le plan Marshall et la nouvelle politique américaine et semblent prêts à intégrer immédiatement l'Allemagne, de façon très autonome, dans la construction de l'économie européenne et mondiale. Ils ne négligent pas l'aspect sécurité du problème de la production sidérurgique allemande, mais ils souhaitent le maintien d'un simple contrôle, efficace mais organisé dans le cadre d'une économie la plus libérale possible, mais pour ce cas spécifique, ils admettent la limite fixée en 1947 à 10,7 millions de tonnes d'acier brut tout en souhaitant qu'elle soit révisée dès qu'elle ne correspondrait plus aux besoins allemands et européens.

L'esprit libéral l'emporte largement sur l'esprit de revanche national. Après avoir étudié de très près la situation allemande<sup>342</sup>, ils proposent d'une part de créer une administration centrale pour l'économie, même si l'Allemagne doit être fédérale, car cela permettrait un meilleur contrôle et une meilleure gestion de la pénurie encore présente en cette fin d'année 1947. Ils réclament d'autre part une libéralisation générale, une réforme monétaire et que les Alliés « *se bornent à jouer un rôle de surveillance de la vie économique* ». Selon eux, on doit « *rendre à l'entreprise privée la gestion des industries lourdes allemandes* », tout en conservant le contrôle de la direction, pour des raisons de sécurité.

Les patrons n'ont pas, ou déjà n'ont plus, les mêmes arrière-pensées que le gouvernement français en matière de charbon. La production de charbon doit en être accrue, pas seulement pour la consommation européenne mais aussi pour la propre consommation de l'Allemagne afin qu'elle « ne soit plus tributaire de l'aide financière étrangère ». Ils poussent aussi dans ce but à une forte « *stimulation* » des exportations allemandes, en « *usant de tous les moyens possibles* », avec une simplification du système de commerce extérieur en vigueur. Dans leurs esprits, ceci vaut sans doute aussi pour les produits sidérurgiques concurrents fabriqués par l'Allemagne. De toute façon ils sont très réalistes et savent bien, pour les Français, que l'augmentation de la production sidérurgique française sera limitée, malgré les chiffres promis. Ils ne peuvent pas tout fournir à la place des Allemands qui ont leurs clients traditionnels. Seuls peut-être les Américains le pourraient, vu la forte augmentation de leur potentiel. Et d'ailleurs, malgré les apparences "d'apaisement" de leur politique vis-à-vis des démontages, ils ont mis la main sur une bonne partie des brevets industriels, dont ceux sur les productions spéciales d'acier.

Parallèlement, et toujours pour les mêmes raisons, ils demandent que soit autorisé l'investissement de nouveaux capitaux étrangers dans les sociétés allemandes, tout prêts à prendre des places dans l'économie allemande que les esprits mercantiles voient sans doute très vite se redresser. Au passage, ils se permettent de donner une petite leçon « d'Europe » aux autorités militaires.

---

<sup>340</sup> choisi en 1948 comme expert français chargé d'examiner la situation allemande.

<sup>341</sup> Un L. Mercier, de la société des aciéries de France, est membre du conseil d'administration de Redange-Dilling : sans doute quelqu'un de la même famille.

<sup>342</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All./ « Situation économique actuelle de l'Allemagne. Ses répercussions internationales. », brochure n° 123 de la Chambre de commerce internationale (CCI), novembre 1947.

« En traçant leur ligne de conduite, les autorités de contrôle doivent avoir présent à l'esprit les besoins du reste de l'Europe et se garder d'avoir un point de vue étroitement « provincial ». A l'heure actuelle, la première tâche de l'Europe, c'est de relever l'ensemble de sa production. (...) »

Lorsque les considérations politiques et autres permettront de constituer en Europe une union douanière ou une zone de bas tarifs douaniers dont l'Allemagne pourrait faire partie, la solution des difficultés économiques de l'Allemagne et de l'ensemble de l'Europe sera considérablement facilitée.»<sup>343</sup>

Pourtant, comme aujourd'hui, le libéralisme s'arrête alors là où le bât blesse ! Tout en plaidant pour que l'on ne maintienne pas un chiffre de production d'acier si bas qu'il s'oppose au redressement de l'Allemagne et que l'on révise ce chiffre de temps en temps si nécessaire, ils réclament quand même une limitation de cette production.

« Le Comité estime que, étant donné la position-clé de la production d'acier comme potentiel de guerre [d'agression] et du fait que la grande expansion de l'industrie sidérurgique allemande après 1918 a eu lieu aux dépens des industries sidérurgiques lorraine et luxembourgeoise (où les conditions naturelles sont plus favorables à la production de l'acier que dans la Ruhr), il est indispensable de limiter [de façon permanente] la production sidérurgique de l'Allemagne (...) Si les véritables besoins de la reconstruction ou de l'industrie en Allemagne dépassaient les chiffres finalement autorisés, l'excédent devrait être importé. Le prix de revient de ces importations ne serait pas très élevé puisqu'on libérerait du charbon pour l'exportation tout en économisant les frais d'importation du minerai de fer nécessaire. (...)»<sup>344</sup>

L'expansion évoquée fut pourtant l'expansion pacifique, avec les seules armes économiques, d'une Allemagne vaincue... Il semble que cet épisode n'ait pas été « digéré » par les industriels européens et qu'il s'agisse là non pas d'une revanche nationale, mais plutôt d'une sorte de défense de l'honneur industriel.

Un an plus tard, fin 1948, comment a évolué l'opinion de la CCI ? Cette dernière incite tous les acteurs économiques à appuyer dans le sens de la construction européenne avec une place « normale » pour une Allemagne entièrement réintégrée, avec laquelle les contacts officiels mais tout autant privés doivent être recherchés. Elle appelle donc les chefs d'entreprises à faire ce pas. Les dirigeants de l'économie privée ont donc basculé vers l'Europe bien avant les gouvernements européens et environ un an avant un réel changement d'attitude française. Ils demandent que l'on autorise et encourage l'utilisation du nouveau mark dans les relations intra-européennes, en place du dollar. Ils dénoncent la réorganisation de la Ruhr qui dans la pratique aboutit à la création d'un « trust unique ». Et surtout leur première recommandation laisse à penser que déjà des tractations privées ont lieu dans l'industrie pour la reconstitution des ententes.

« Aucun effort ne devrait être épargné pour intégrer l'économie de l'Allemagne à celle de l'Europe; des accords dans ce but entre intérêts industriels devraient être vivement encouragés. »<sup>345</sup>

Comme on l'a déjà évoqué, les craintes des patrons au sujet de la réorganisation de la sidérurgie allemande qui concentre entre les mains d'un organisme unique plus de 90% de la production, ce qui est selon eux non seulement déplorable pour les risques de « socialisation » que cela représente dans un avenir proche, mais aussi préjudiciable à la sécurité en offrant un contrôle total de l'État sur un secteur-clé en cas de guerre. A cela on peut d'ailleurs répondre que le fait que la sidérurgie ait été de 1933 à 1939 pour l'essentiel aux mains du secteur privé en

<sup>343</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ novembre 1947, *idem*.

<sup>344</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ novembre 1947, *idem*.

<sup>345</sup> AN/ 62AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All., article de *L'Économie Internationale*, décembre 1948, « L'avenir économique de l'Allemagne », recommandations adoptées par le Conseil de la CCI, le 18 novembre 1948. Voir ce texte complet en annexe à ce chapitre.

Allemagne n'a pas bloqué le développement de l'industrie de guerre. Les sidérurgistes donnent donc une mauvaise explication pour cacher leur désaccord avec la nationalisation.

Lors d'une réunion de septembre 1948, on change vraiment de langage : l'urgence du travail avec les Allemands se fait sentir. « *Ne faut-il pas s'entendre avec les Allemands ?* » Mercier, président de la délégation française à la CCI pense qu'il faut établir des contacts directs entre industriels français et allemands et qu'il faut d'autre part collecter toutes les informations nécessaires sur l'évolution de la situation allemande et sur les opportunités qu'elle présente. « *Il est urgent de prendre position: on risque de se trouver rapidement devant un départ de l'économie allemande, provoqué par les Américains et qui n'aurait aucun égard aux considérations qui s'imposent à nous.* ». Ici aussi, on voit que la prise de position chez les industriels a été beaucoup plus rapide que chez les diplomates. Mais bien sûr les pressions subies ne sont pas les mêmes. L'expert anglais est un peu plus réticent, reflétant l'opinion de son gouvernement, que le rapporteur a ainsi noté en mention marginale :

« le gouvernement anglais est pour l'admission des Allemands dans les organisations internationales mais à condition que les présidents de ces organisations soient armés d'un marteau pour faire taire les Allemands quand ils entreprendront leur propagande [contre les puissances occupantes]. »<sup>346</sup>

La décartellisation effectuée sous la pression américaine est assez critiquée, car « *la puissance reste entre les mains d'un petit nombre de personnes (Dinkelbach)* ». De plus, le trust horizontal a été détruit, mais les divisions verticales sont maintenues. En septembre 1948 doivent avoir lieu les « entretiens de Francfort », mission de 3 experts de la CCI, Cavendish-Bentick (G.B.), Jules Aubrun (F.) et le colonel Otto (P.B.), chargés de faire un rapport sur la situation allemande au comité européen<sup>347</sup>. Le but de la mission est précisément défini :

« examiner l'état actuel de l'économie allemande, le sens probable de son évolution, les mesures à prendre pour harmoniser cette évolution avec celle de l'Europe occidentale et du Monde. Examiner l'opportunité de développer les contacts directs entre industriels allemands et occidentaux. (...) Examiner en prenant deux ou trois industries clés comme: charbon, industrie sidérurgique, industrie chimique et éventuellement certaines industries de consommation (vêtement, chaussures, alimentation): le taux actuel de la production par rapport à 1938, son accroissement probable, son orientation actuelle et future, la situation de l'équipement, du ravitaillement de la main d'œuvre; situation du point de vue distribution et transports. Il faudrait également aborder le problème des démontages des usines »<sup>348</sup>

Ce sont en quelque sorte les premiers contacts officiels avec les Allemands que l'on auditionne sur les problèmes précisés ci-dessus. Les entretiens ont lieu dans les locaux de l'entreprise de Richard Merton qui représente les Allemands. La synthèse de ces entretiens fait un point des préoccupations allemandes<sup>349</sup>.

### ***Le point de vue du CNPF***

Le point de vue du Conseil national du Patronat français ne diffère pas beaucoup de celui exprimé par la CCI, ni de celui des sidérurgistes français, pour la bonne raison que les hommes sont les mêmes. Jules Aubrun est expert à la CCI et dirige la CSSF, Pierre Ricard est en position clé au CNPF et à la CSSF. Le CNPF a cependant une originalité par rapport à la CCI, c'est l'obsession de la concurrence américaine. Il développe un projet de Commission des affaires

<sup>346</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All. / C/R manuscrit de la 1<sup>ère</sup> séance de la CCI, 13 sept. 1948.

<sup>347</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ synthèse des entretiens de Francfort (25 au 30 sept 1948).

<sup>348</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ rapport dactylographié, 14 août 1948.

<sup>349</sup> cf. *supra*.

allemandes, pour pallier l'inconvénient de la dispersion des services français et aux très nettes différences de méthodes avec les Américains qui défavorisent les industriels et commerçants français. La politique américaine pousse à un retour rapide au libre-échange, à un relâchement du contrôle militaire sur les entreprises allemandes. Les patrons français voient là des possibilités dans un avenir assez proche de traiter directement avec leurs homologues allemands, dès qu'ils y seront autorisés. Mais, selon eux, le gouvernement français ne saurait pas s'entourer des conseillers qui lui sont nécessaires, chose que manie fort bien le gouvernement américain.

« Les autorités françaises lorsqu'elles négocient avec les américaines se trouvent dans une situation souvent fautive parce que nos alliés associent les représentants de leurs milieux d'affaires à leur action économique et même politique en Allemagne alors que de notre côté les autorités officielles de Baden veulent agir seules. La politique américaine en Allemagne est influencée par les milieux d'affaires des États-Unis et le g<sup>al</sup> Clay, commandant en chef de la zone n'a pas hésité à s'entourer de représentants de Schroeder et Dillan Read par exemple et à leur confier des postes importants dans son État-major. Les milieux d'affaires français auraient donc intérêt à agir non seulement en Allemagne mais aux États-Unis par des contacts personnels, d'accord avec notre ministre des affaires étrangères qui serait heureux de neutraliser ainsi l'influence défavorable à la France du Gal Clay. »<sup>350</sup>

Pourtant, le gouvernement français et les partis qui le composent, ont déjà eu des contacts avec le CNPF au sujet des affaires allemandes en général, et de l'industrie en particulier. En août 1947, le bureau d'études du MRP demande au syndicat patronal de communiquer au commissaire Général aux affaires allemandes et autrichiennes les informations les plus récentes qu'ils pourraient posséder sur l'état de l'industrie allemande<sup>351</sup>.

Si les Américains ne sont pas disposés à favoriser les contacts des industriels français avec leurs collègues allemands de la bizonie, on ne peut pas les y obliger s'il s'agit d'initiatives individuelles, qui existent déjà mais de façon sporadique. Pour qu'ils ne puissent pas s'y opposer, il faudrait que ces contacts, « *réguliers et confiants* », fassent l'objet d'un accord officiel et soient coordonnés par une grande organisation patronale, à savoir le CNPF. Les Belges ont déjà mis en place ce type de missions. Par ailleurs, les sidérurgistes français savent, de source allemande, que les industriels allemands seraient assez heureux de ces relations car elles leur permettraient de contrebalancer un peu les effets de l'omniprésence américaine qui parfois s'apparente presque à de la mainmise sur certaines entreprises<sup>352</sup>.

En février 1948, Robert Fabre, le secrétaire général du CNPF tente d'alarmer le gouvernement français sur les dangers de ce manque de suivi économique des autorités françaises d'occupation<sup>353</sup>. Il réclame que des spécialistes, des industriels participent aux arrangements diplomatiques, comme on le fait du côté américain où le général Clay « *abonde en officiers qui sont des chefs d'industrie américains tandis qu'autour du général Koenig ne gravitent que des fonctionnaires et quelques vagues industriels* »<sup>354</sup> Il reproche aux Alliés d'écarter la France de leur action dans la bizonie, en empêchant les visites françaises, alors que les Belges y sont accueillis, passant sans cesse des accords commerciaux et que les Allemands sont autorisés à négocier par eux-mêmes. Si le Quai d'Orsay semble avoir déjà réagi favorablement à ce type de demande, il semble que les avis soient partagés au sein même du gouvernement ou au moins de ses services.

« Il paraît par suite urgent d'obliger les autorités françaises à se préoccuper sérieusement de la question. Seule l'autorité du CNPF semble pouvoir les y inciter. Le ministère des Affaires

<sup>350</sup> AN/ 72 AS/ 113/ CNPF/ note du 14 janvier 1948.

<sup>351</sup> AN/ 72 AS/ 113/ CNPF/ Commission des affaires allemandes/ note du 6 août 1947, signée R. Fabre, à M. Lartisien.

<sup>352</sup> AN/ 72 AS/ 113/ CNPF/ note du 14 janvier 1948.

<sup>353</sup> AN/ 72 AS/ 113/ CNPF/ Commission des Affaires allemandes du CNPF/ note du 2 fév. 1948

<sup>354</sup> Le terme est vraiment peu flatteur à l'égard des quelques personnes concernées !

étrangères serait très favorable à une action des milieux industriels alors que les fonctionnaires des ministères techniques entendraient garder jalousement leurs prérogatives.»<sup>355</sup>

Le CNPF est donc sur la voie de créer une Commission des affaires allemandes et autrichiennes « *qui s'attellerait à formuler dans le moindre délai des propositions touchant cette importante question et serait seule en mesure au nom du CNPF de les faire entrer dans la voie de la réalisation* »<sup>356</sup>. La présidence en serait confiée à M. Le Besnerais qui a déjà travaillé dans le même sens à la tête de la Commission de la Sarre du même CNPF.

Le but principal de la Commission serait d'établir des contacts réguliers et confiants, aujourd'hui difficiles faute d'un organisme approprié, entre les industriels ou exportateurs français d'une part et les autorités françaises intéressées d'autre part, à savoir: le ministère des affaires étrangères (directeur des affaires économiques; s/dir. Europe occidentale); Production industrielle (service des affaires allemandes), Économie Nationale; CGAA, CMZFO à Baden; GFCC à Berlin et les missions de liaison en bizonie. (...) Fournirait à ces administrations une documentation qui lui fait souvent défaut, sur la position de nos industries en regard de l'Allemagne. (...) »<sup>357</sup>

Dans un texte tout à fait fondamental daté de juillet 1948, le CNPF poursuit cette même réflexion et définit longuement sa position vis-à-vis de l'Allemagne, ses préoccupations et ses motivations dans ce domaine<sup>358</sup>. Le premier souhait est d'abord de simplifier tout un système de formalités fort complexe en matière de relations économiques avec l'Allemagne, dû à la multiplicité des organismes dont relève la zone française d'occupation en Allemagne. Quant à la bizonie, ils relèvent aussi la mauvaise volonté des Américains<sup>359</sup>, qui ne semblent pas encourager les contacts, sauf avec leurs propres industriels. Ceux-ci, pour s'assurer une place de choix dans l'industrie allemande ont une méthode imparable: ils fournissent des matières premières en échange de participations dans les entreprises<sup>360</sup>.

Pour le CNPF, il n'y a plus le choix, car l'Amérique a déjà pris position, il faut suivre sous peine d'être écarté. Le syndicat des patrons s'engage donc résolument sur la voie de l'entente économique avec l'Allemagne, avec au bout, la volonté de la construction européenne, mais à moyen terme.

« Nous estimons que la France si elle ne doit pas oublier les leçons du passé ne saurait non plus fermer les yeux aux dangers de l'avenir. Une Allemagne de l'Ouest envers laquelle on pratiquerait une politique d'entente économique, serait moins dangereuse qu'une Allemagne misérable et haineuse, acculée à accepter une pénétration politique de l'Est. ... Certes, des précautions s'imposent, dans le rythme même de l'aide apportée à la restauration économique allemande... A plus long terme, cependant, il semble que la sécurité de la France, si elle exige des garanties militaires et un contrôle efficace de la production de l'industrie allemande et spécialement de celle de la Ruhr, ainsi que sur la destination de cette production, résidera également dans la construction d'une Europe occidentale où les échanges de produits, de capitaux et de main-d'œuvre seront possibles, où l'Allemagne de l'Ouest trouvera sa place naturelle, au lieu d'être un poids mort.»<sup>361</sup>

Dans la logique d'une entente économique avec l'Allemagne, le CNPF propose lui aussi la reconstitution des cartels franco-allemands de l'avant-guerre, dans un délai court. Il lui semble

<sup>355</sup> AN/ 72 AS/ 113/ Commission des Affaires allemandes du CNPF, note du 2 février 1948.

<sup>356</sup> AN/ 72 AS/ 113/ 2 février 1948, *ibid.*

<sup>357</sup> AN/ 72 AS / 113 CNPF/ Commission des affaires allemandes/ note du 14 janv. 1948, a/s d'un projet de commission des affaires allemandes.

<sup>358</sup> AN/ 72 AS/ 356/ dossier de 12 pages : « Observations sur le problème allemand présentées par le CNPF », non signé, daté du 20 juillet 1948. Voir en annexe de larges extraits de ce texte.

<sup>359</sup> par exemple, pour un voyage en bizonie certains motifs de voyages ne sont pas admis par les Américains, notamment le voyage entrepris pour documentation.

<sup>360</sup> AN/ 72 AS/ 356/ « Observations sur le problème allemand... », *op. cit.*

<sup>361</sup> AN/ 72 AS/ 356/ « Observations sur le problème allemand... », *op. cit.*

que renouer ces liens privés par « *le maintien, la consolidation, ou le renouvellement des accords particuliers qui existaient avant la guerre* »<sup>362</sup> est un premier pas dans le rapprochement économique européen et donc dans la garantie de la paix. Face à ces belles déclarations pacifistes, on peut faire remarquer que le cartel européen de l'acier a été dissous en août 1939 sans avoir en aucune façon contribué au maintien de la paix en Europe, puisqu'il est connu que la guerre a même éclaté un an plus tôt qu'elle n'était programmée par Hitler.

### ***Le point de vue des sidérurgistes français***

En février 1949, Albert Bureau, le directeur de la sidérurgie au Ministère de la production industrielle, convoque les 18 plus importants patrons de la sidérurgie française, parmi lesquels Léon Daum (Marine), Théodore Laurent (Marine), Jean Raty, Charles Schneider, Humbert de Wendel, etc. Il leur propose de former tous ensemble une « commission de la chambre syndicale habilitée à suivre les questions concernant le contrôle de la sidérurgie en Allemagne occidentale »<sup>363</sup>. Bien que certains expriment leur scepticisme quant à la réelle influence de cette mission sur les décisions des Alliés occidentaux, J. Aubrun, le président de la C.S.S.F. rappelle aux pessimistes que c'est une chance unique puisque le syndicat avait déjà envisagé la création d'un organisme de ce type dont les frais devaient être entièrement à la charge de la profession, alors que les pouvoirs publics envisagent à présent de prendre à leur compte la plus grosse partie des frais. Plusieurs participants apportent alors leur appui à Aubrun. Une nouvelle intervention de Damien (Usinor) montre qu'il se méfie en fait d'A. Bureau, en craignant son dirigisme<sup>364</sup> et déclare que « *si l'on doit aller jusqu'à une reconstitution de l'Entente internationale de l'acier, cette entente soit faite entre les producteurs* »<sup>365</sup>. C'est donc qu'il en est très sérieusement question.

Aubrun conclut en disant que c'est d'autant plus une raison pour être en « communion d'esprit » avec les principaux collaborateurs de A. Bureau. Ce dernier n'ignore sans doute pas ces idées qui se développent de plus en plus au sein des sidérurgistes. Sans doute, à ce moment précis, le gouvernement n'est pas encore opposé à la reconstitution des ententes de la sidérurgie, en tout cas, il n'a pas encore développé de solution de rechange. Le rôle d'intervention économique que se donne l'État en ce début d'année 1949, dans le domaine extérieur, n'est pas encore très différent de celui qu'il avait avant-guerre.

Quelques mois s'écourent et pendant ce temps, la production sidérurgique allemande se relève de manière accélérée : la moyenne mensuelle est passée de 250 000 tonnes en 1947 à 750 000 tonnes en juin 1949 et a encore progressé en juillet de la même année. Cette progression a été comme en France stimulée par les activités de reconstruction du pays. On fait remarquer qu'elle n'a rien d'étonnante puisque la capacité allemande est encore de plus de 1 300 000 tonnes par mois et que les Allemands font tout leur possible pour atteindre au plus vite le seuil maximum fixé par les Alliés, c'est-à-dire à 10 000 000 tonnes par an, soit un peu plus de 900 000 tonnes par mois. Ceci n'inquiète pas beaucoup les sidérurgistes français qui doutent que le seuil soit atteint si vite, car l'on constate déjà un certain fléchissement de la production et que le marché allemand « *semble en effet provisoirement saturé* ».

<sup>362</sup> AN/ 72 AS/ 356/ « Observations sur le problème allemand... », *op. cit.*

<sup>363</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ contrôle de la sidérurgie allemande/ aide-mémoire de la réunion du 2 février 1949.

<sup>364</sup> voir *supra*, les négociations sur le plan de modernisation de la sidérurgie.

<sup>365</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ contrôle de la sidérurgie allemande/ aide-mémoire de la réunion du 2 fév. 1949.



« Il semble bien qu'une production de l'ordre de 800 000 t par mois suffise à couvrir les besoins normaux du marché allemand en économie de paix. Le maximum autorisé par les Alliés laisserait donc déjà un surplus exportable. »<sup>366</sup>

Ils remarquent que les Allemands ne s'attaquent pas directement au maximum de production autorisé, mais au maximum de capacité, dont ils demandent le relèvement par le maintien de l'usine de Hamborn, d'une capacité de plus de 2 millions de tonnes. « *Le fait illustre les difficultés de plus en plus grandes qu'éprouvent les Alliés à assurer le respect des mesures prises pour limiter et contrôler la production de la Ruhr. Et ces difficultés ne sont certes pas simplifiées par les divergences des Alliés eux-mêmes.* »<sup>367</sup>

## Les relations directes : premiers contacts

Dans les premiers contacts qui se créent, au niveau officiel entre patrons français et allemands, les relations ne sont pas toujours très faciles. Vu les difficiles circonstances récentes, on prend souvent des précautions dans les demandes formulées. Ainsi E. Mercier demandant en août 1948 à J. Aubrun sa participation au titre d'un des trois experts du comité de la CCI chargé de la question allemande, lui demande d'accepter « *s'il n'y a pas de [son] côté de répugnance insurmontable* »<sup>368</sup>. Il n'y en avait pas puisque celui-ci répond favorablement. Il reste cependant chez certains des réticences fortes allant parfois même jusqu'au refus total. Ainsi Audige (Marine), proposé comme délégué pour une mission dans la Ruhr, malgré un enjeu important, n'accepte pas ce travail, « *pour des raisons personnelles* »<sup>369</sup>.

Le CNPF n'est donc pas opposé à la reprise des liens directs entre industriels, mais il met en garde ses adhérents sur les précautions élémentaires à prendre avant de répondre aux invitations pressantes dont ils sont parfois l'objet de la part d'industriels et de commerçants allemands. Il s'agit avant tout de repérer la crédibilité des hommes avec lesquels on prend contact et éviter dans un premier temps trop de publicité sur ces relations<sup>370</sup>. Il n'est toujours pas question que le syndicat patronal ait pour sa part des liens officiels avec ses homologues allemands, même si des échanges effectifs existent déjà.

« ... l'on ne saurait être, en ce domaine, trop prudent et que des contacts pris sans faste inutile, profession par profession, dans un cadre réduit semblent préférables....La commission estime que le moment n'est pas venu d'aborder le problème sur le plan C.N.P.F.. Il est préférable d'agir avec prudence, dans le cadre des professions qui reprendront des rapports avec des hommes sérieux et solides en utilisant leurs anciennes relations d'avant-guerre. »<sup>371</sup>

Si a priori les liens directs n'ont pas été immédiats, il semble finalement que les sidérurgistes français ont eu, sans doute, un rôle bien plus important qu'on ne le dit généralement et qu'ils ont influencé grandement le processus de décision des autorités françaises sur le problème allemand. Pour Werner Bühner<sup>372</sup>, la reprise des vrais liens économiques et politiques s'effectue à partir de la fin de l'année 1947. Il confirme le fait que les sidérurgistes, des deux côtés, y ont un rôle moteur. Nous avons d'ailleurs aperçu les liens existants entre sidérurgistes et milieux officiels, malgré le changement relativement important des hommes à la Libération.

<sup>366</sup> Aff. intern./ All./ « Manœuvres allemandes pour accroître la production sidérurgique de la Ruhr », *L'économie internationale*, 26 août 1949.

<sup>367</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ *idem*.

<sup>368</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre manuscrite de E. Mercier, du 20 août 1948 à Jules Aubrun.

<sup>369</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre de Bureau à J. Aubrun, du 3 fév. 1949.

<sup>370</sup> AN/ 72 AS/ 356/ C/R de la Commission des Affaires allemandes, 14 oct. 1948.

<sup>371</sup> AN/ 72 AS/ 356/ 14 oct. 1948, *idem*.

<sup>372</sup> Werner Bühner, « Wegbereiter der Verständigung. Deutsch-französische Industriellenkontakte 1947-1955. », *Revue d'Allemagne*, 1991/1.

Sur le problème allemand, les sidérurgistes français, très réalistes, ont vite adopté un point de vue beaucoup plus ouvert que la ligne officielle du gouvernement. Bien sûr ils rêvaient bien un peu, eux aussi, de pouvoir profiter de l'aubaine de l'écrasement allemand. Mais ils avaient pris conscience depuis longtemps de la dimension européenne de leur industrie et savaient que sous peu il faudrait trouver des moyens d'entente pour exercer un certain contrôle sur la production. Sans être vraiment germanophiles, ils ne sont pas, sauf exception, germanophobes. Ils pratiquent, surtout les Lorrains, la langue allemande<sup>373</sup>, comme leurs collègues allemands maîtrisent pour la plupart la langue française. Si ce n'est pas gage d'entente, cela facilite au moins les contacts.

### **Le cas des possessions françaises en Allemagne**

Comme on l'a vu, la Maison de Wendel est une de celles qui ont le plus durement pâti de l'occupation allemande en France, avec ses entreprises entièrement confisquées. Au moment de l'occupation alliée en Allemagne, les choses devraient s'inverser, mais... c'est toujours en sa défaveur. En effet, si les mines de charbon possédées en France par cette société ont été nationalisées en juin 1946, elle est encore propriétaire de ses houillères en Allemagne. Or, les sociétés allemandes doivent alors supporter un impôt extraordinaire résultant de la défaite de l'Allemagne. La loi n'exempte les sociétés qui ont des participations étrangères que si la totalité du capital est non-allemand<sup>374</sup>. Les deux charbonnages allemands possédés par la société ne le sont qu'à la hauteur de 98%, ce qui leur fait supporter cet impôt pour cause de défaite !

Une association est créée pour tenter de protéger les possessions à l'étranger, et en particulier dans le cas allemand. L'Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger ou atteints par mesures étrangères, section: Allemagne, comprend parmi ses membres, de tous les horizons industriels et commerciaux, quelques gros sidérurgistes: entre autres, les sociétés de Wendel & C<sup>ie</sup>; petits-fils de F. de Wendel; Comptoirs des produits sidérurgiques; les forges et aciéries de Völklingen; Redange-Dilling; Pont-à-Mousson<sup>375</sup>.

Lors d'une réunion est faite l'analyse des recommandations<sup>376</sup> d'un groupe intergouvernemental de travail réuni à Paris du 25 octobre au 10 novembre 1948, issu de la Conférence de Londres du printemps 1948, aux six gouvernements (États-Unis, Angleterre, France, Benelux), qui demande de veiller à leur mise en vigueur en Allemagne, en priant les Commandants en chef des différentes zones d'occupation de compléter ou d'adapter la législation existante à partir des principes retenus par le groupe. Les discussions ont fait apparaître certaines différences dans les positions de principe à l'égard de la protection des biens et des intérêts privés à l'étranger. C'est ainsi que certaines délégations inclinent à considérer qu'investir à l'étranger peut comporter implicitement une certaine solidarité dans les vicissitudes économiques du pays dans lequel on investit. Mais dans l'ensemble, on réclame des mesures propres à assurer la garantie des intérêts des ressortissants alliés en Allemagne.

### **Le problème de la Sarre**

Le cas de la Sarre nécessite des études qui lui soient uniquement consacrées. C'est ce qu'ont déjà fait plusieurs auteurs<sup>377</sup>. Ici l'ambition est beaucoup plus modeste : n'évoquer la Sarre que

<sup>373</sup> Comme d'ailleurs certains hommes politiques de l'époque. Quand Robert Schuman écrit à Konrad Adenauer, ses manuscrits sont écrits en allemand.

<sup>374</sup> Loi du 8 août 1949, dite « loi d'aide immédiate ».

<sup>375</sup> Réunion de section du 29 novembre 1948.

<sup>376</sup> encore de caractère secret.

<sup>377</sup> cf. bibliographie thématique à la fin de l'ouvrage.

dans la mesure où elle liée aux réparations françaises, à la zone d'occupation française, ou aux entreprises allemandes prises en exemple. La Sarre fait donc partie de la ZFO, mais sa gestion est détachée du reste de la zone et fait l'objet d'un traitement particulier, de faveur. La France a en effet des visées sur ce territoire, et dès 1945, le gouvernement provisoire fait mention de cet intérêt particulier et il est prêt à beaucoup sacrifier pour sa politique sarroise.

« La France possède, en Sarre, des intérêts spéciaux d'ordre économique. La Sarre devra donc, dès le début, faire l'objet d'efforts particuliers pour être rattachée, ultérieurement au système français. Les dirigeants prussiens des mines devraient notamment, être rapidement éliminés. »<sup>378</sup>

Sur le terrain, de l'avis des Allemands, les relations sont tout à fait courtoises et en juin 1945, au moment où s'effectue le relais entre Américains et Français, tout le monde semble satisfait. Une fois de plus, on retrouve là les relations individuelles privilégiées entre personnes qui se connaissaient peut-être déjà avant la guerre ou qui, tout simplement, sont du même milieu.

« Les relations, dans les mines sarroises sont tout à fait remarquables. Le responsable en chef, l'américain Collin, travaille apparemment en très bonne collaboration avec le Dr Wächter et l'équipe dirigeante précédente. En dehors de cela, M. Guillaume s'est présenté avec trois responsables qui semblent pareillement montrer de l'intérêt pour le développement futur des mines de Sarre. On peut déjà dire que les gens de la mine forme une véritable caste ; ils ne s'arrachent pas les yeux les uns les autres. »<sup>379</sup>

La Sarre est confiée à un gouverneur français, Gilbert Grandval, qui va s'appuyer sur le président sarrois Hoffmann pour agir dans le sens de l'indépendance sarroise, en accord avec la ligne du Quai d'Orsay. Pour renforcer au mieux les tendances séparatistes, la Sarre bénéficie dès le début d'avantages considérables sur le plan économique et financier<sup>380</sup>. L'incorporation de la Sarre dans l'économie française est le résultat de l'accord tripartite de Berlin du 20 février 1948. L'espoir d'un rattachement définitif grandit chez les Français. Ce rattachement apporte des avantages économiques, entre autres quelques démontages de machines et un accès à la production sarroise de charbon, qui doivent être déduits de la part des réparations affectée à la France. On doit lui débiter forfaitairement

« a) valeur résiduelle des usines sarroises qui auraient été transférées au titre des réparations si la Sarre était demeurée partie intégrante de l'Allemagne.

b) valeur réelle des usines retenues en surplus en Allemagne en vue de maintenir nonobstant le détachement de la Sarre, l'industrie allemande au niveau fixé par les accords antérieurs.

Le protocole signé ... fixait le débit global de la France à 70 millions de RM 1938. Cette somme fut calculée de façon que son rapport au volume total des réparations dans les zones occidentales (évalué alors à environ 1 500 millions RM 1938) fut égal au rapport du potentiel économique de la Sarre à celui de l'Allemagne occidentale (env. 2 %) »<sup>381</sup>

Il faut cependant noter que la mise à disposition du charbon sarrois pour l'économie française ne résout pas les problèmes d'approvisionnement rencontrés par la sidérurgie française, car celui-ci ne peut être utilisé dans les fours à coke, seul le charbon de la Ruhr remplissant vraiment les conditions. La France obtient de plus que soient transférées à son profit, en le déduisant du forfait, les propriétés de certaines usines sarroises, essentiellement sidérurgiques, d'un total de 46 millions de RM, car ce transfert n'entraînait pas de démontage effectif d'équipement. Il fut ensuite décidé par l'IARA, en janvier 1949, que la totalité du forfait sarrois

<sup>378</sup> Gouvernement Provisoire de la République Française, Présidence du Conseil (20 juillet 1945), *Directives pour notre action en Allemagne*, cité par H. Ménudier (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, Paris, 1990.

<sup>379</sup> MAN/ M 15.115/ Société des usines à tubes de la Sarre/ lettre du directeur du département Buß, de Mannesmann ( Klein), à Karl Bungereoth du 26 juin 1945.

<sup>380</sup> Claude Hettier de Bois Lambert, *Les fers de l'espoir*, Paris, 1978, p. 474.

<sup>381</sup> *Notes et études documentaires* n° 1523 du 25 août 1951, « Bilan des réparations allemandes au profit de la France. », p. 14.

(17 500 000 \$ 1938) serait imputé à la France non en catégorie B (outillage industriel et navires marchands), mais en catégorie A (tout autre forme de réparations) ce qui maintenait entières les prétentions de la France sur d'autres biens industriels situés en Allemagne<sup>382</sup>.

**Tableau 161. Biens industriels sarrois dont la propriété est transférée à la France<sup>383</sup>**

n° dossier	usine	localisation	valeur de remplacement <i>en RM 1938</i>	valeur résiduelle <i>en RM 1938</i>
ACA 2047	Röchlings'sche Eisenwerke	à Volklingen	124 299 055	29 905 949
2046	Neunkirchen Eisenwerke	à Neunkirchen (en partie)	39 248 509	6 659 892 <sup>(384)</sup>
2124	Mannesmann Röhrenwerke	à Bous		6 842 167
2120	Neunkirchen Eisenwerke	à Hombourg	9 114 344	2 630 861
2141	Dynamit AG	à Saarwellingen		113 542
		<b>TOTAL</b>		<b>46 152 411</b>

Après le retour de la Sarre à l'Allemagne, le séquestre sur les biens Röchling, à Völklingen sera levé mais la solution adoptée sera celle d'un transfert de propriété de ces usines, à parts égales entre le gouvernement fédéral et le gouvernement français<sup>385</sup>.

Pour clore ce passage consacré à la Sarre, il m'a semblé intéressant de faire part d'un exemple, retrouvé parmi de nombreuses correspondances, qui permet de mieux percevoir les liens qui existaient entre les autorités publiques et les intérêts privés, liens qui ont déjà été évoqués précédemment.

Un ancien ingénieur de la Maison de Wendel, a été nommé en 1945 dans les personnels du gouvernement militaire de la Sarre, à la section sidérurgie. En mai 1946, il est mis à la retraite en vertu d'une nouvelle limite d'âge en vigueur. Ses chefs directs, Toutté, chef de la section sidérurgie et Delacôte, responsable économique à Baden-Baden ont quitté récemment le service et celui-ci est très désorganisé, à tel point que l'administration militaire fait des démarches pour sa réintégration. Cette lettre révèle donc un manque certain de suivi des affaires économiques, et en premier lieu des problèmes dans le service de la sidérurgie. Entre-temps cet homme a été recruté comme ingénieur-conseil par l'administrateur directeur-général pour la gestion des usines Röchling à Völklingen. Mais ce qui est remarquable, ce sont les liens qu'il entretient encore avec François de Wendel :

« Mon nouveau poste me laisse quelques loisirs, pour m'occuper de vos intérêts également, ce qui me fut impossible dans le milieu désordonné du gouvernement militaire. Aussi je m'empresse de vous adresser mon étude sur le train à tôles fines de Dillingen qui sera suivie d'autres études semblables. »<sup>386</sup>

Les sidérurgistes reçoivent donc, grâce à leur réseau de relations, des renseignements du plus grand intérêt sur les installations sarroises. On imagine qu'il y eut aussi des cas semblables pour les installations allemandes, au moins pour celles de la zone française. Ces relations ne sont ni étonnantes ni très choquantes, surtout si on les compare avec celles existant dans les milieux américains où l'on sait que les industriels étaient au sein même des équipes officielles, dans le « staff » du gouverneur militaire, et qu'ils récoltaient donc les informations à la source.

<sup>382</sup> AN/ 62 AS/ 104/CSSF/ Aff. intern./ All./ note confidentielle a/s des droits de l'État français sur les usines sarroises de Völklingen et de Neunkirchen, adressée par A. Denis à Charvet, président de la chambre syndicale, le 22 mai 1954.

<sup>383</sup> *Notes et études documentaires* n° 1523, *op. cit.*

<sup>384</sup> valeur relevée à 22 %, soit 8 634 672 RM, en exécution de la règle qui exigeait, pour les biens groupés ou les ensembles, que la valeur résiduelle d'imputation fut au minimum de 22 % de la valeur de remplacement 1938, alors que les biens isolés étaient imputés à leur valeur résiduelle d'inventaire, fut-elle égale à zéro. AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ 22 mai 1954, *op. cit.*

<sup>385</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ All./ copie d'une traduction d'une lettre d'Adenauer à Röchling, 30 avril 1955.

<sup>386</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Visites d'usines. Allemagne/ E. Bohler, de Saarbrück, à François de Wendel, 4 mai 1946.

## UN PREMIER BILAN DE L'APRÈS-GUERRE

Ainsi cette première période de l'après-guerre apporte-t-elle un bouleversement complet dans la sidérurgie française et allemande, et un changement radical de situation chez les sidérurgistes des deux pays. En France, les anciens du Comité des Forges sont regardés d'un air soupçonneux, et même si l'on utilise encore leurs compétences techniques dans les différentes commissions d'élaboration du Plan, leurs réseaux d'influence ont été en partie décomposés et la politique leur est pour un temps presque interdite. Quelques hommes, plus neufs mais déjà rôdés, prennent le relais en tentant d'assurer la même place de choix aux sidérurgistes.

L'heure est au changement social et politique, même s'il n'atteint pas encore l'ampleur des changements brutaux qui touchent le patronat sidérurgique allemand. Si la majorité des sidérurgistes s'étaient tenus à l'écart de toute prise de position trop ouverte sous le régime hitlérien, la proximité nécessaire avec le pouvoir d'alors en a envoyé quelques-uns dans les prisons alliées et même si la plupart en sont très vite sortis, la valeur de leur parole dans le nouveau régime démocratique qui se met doucement en place en Allemagne occidentale est de faible poids, dans les premiers temps.

Socialement aussi, c'est en Allemagne l'heure des changements et la cogestion imposée aux entreprises ne fait pas, bien entendu, la joie des patrons de la sidérurgie. Cependant, alors qu'ils auraient pu s'attendre au pire, c'est-à-dire à la dépossession totale et définitive de leurs entreprises par « socialisation », selon ce que les travaillistes anglais prônaient, ils ont été associés à la remise en marche de leur industrie, et même à sa décartellisation.

Si la situation de la sidérurgie allemande est donc radicalement différente de celle qu'elle était lors de la période précédente, les liens avec l'avant-guerre ne sont pas tous rompus. Certains hommes importants sont restés en place, à l'exemple de Wilhelm Zangen (Mannesmann) qui fait preuve d'une belle "résistance" dans le patronat sidérurgique allemand. Et d'autre part, les pressions politiques et sociales exercées par les syndicats et les partis politiques de la gauche allemande vont dériver vers des pressions sur les autorités d'occupation, dérive que bien entendu les sidérurgistes vont pousser au maximum dans leurs propres intérêts.

L'heure n'est pas encore à l'Europe : les blessures sont trop proches et les dommages sont à peine réparés et pas encore totalement indemnisés. Cependant se dessinent déjà quelques initiatives privées et c'est finalement dans le cadre du patronat européen et international, ainsi qu'au sein des comités techniques de l'OECE que les patrons allemands vont retrouver les partenaires français qui, s'ils estiment qu'il est encore un peu tôt, ont très vite envisagé la reprise de liens forts, qui pourraient être une formule basée sur l'expérience des cartels d'avant la guerre, mais adaptée à la situation nouvelle.

L'État français, qui avant-guerre se contentait de verser quelques subsides ou prêts aux sidérurgistes qu'ils laissaient agir à peu près à leur guise, se mêle désormais de l'avenir de cette industrie, encore plus fondamentale désormais puisqu'elle devient un véritable enjeu de puissance en Europe. Si en 1947, et même dès 1945 chez quelques hauts fonctionnaires avisés, la diplomatie française a définitivement renoncé à l'écrasement économique de l'Allemagne et par là même révisé également sa propre conception de la puissance, il n'en demeure pas moins que le marché européen de l'acier présente de belles opportunités à venir, et que la France se bat, par tous les moyens, pour se tailler la plus belle part possible. Parmi ces moyens il y a l'intransigeance vis-à-vis des réparations et surtout de la partie qui doit être réglée par les démontages. La décartellisation de l'industrie est, quant à elle, surtout une obsession américaine, et l'Amérique n'est pas sans arrière-pensée dans ce secteur où sa production a plus que doublé sa part mondiale en 10 ans.



## CHAPITRE 9

### LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS (1948-1950)

En 1948, les positions vis-à-vis de l'Allemagne ont donc réellement évolué depuis la fin de la guerre, et ce pays est déjà considéré comme membre à part entière de la nouvelle communauté des pays de l'Europe occidentale qui se dessine désormais. Cette évolution a deux origines ; d'une part une prise de position précoce des milieux économiques qui n'ont jamais cessé de considérer que l'Allemagne était un partenaire économique comme un autre, même s'ils ont été tentés par l'avantage que présentait la situation de vaincu de l'Allemagne ; d'autre part la nette prise de position américaine face à ce problème - en partie sous la pression de certains groupes économiques - et l'offre Marshall pour relancer l'économie allemande, ce qu'ils considèrent comme indispensable à une saine reconstruction européenne.

L'action américaine en Europe aux lendemains de la guerre est évidemment bien connue, le sujet ayant été exploré tant par des chercheurs américains qu'euro-péens, il a fait en France l'objet d'une thèse brillante et d'un colloque presque exhaustif<sup>1</sup>. Le problème est ici d'estimer la part de cette influence américaine dans le processus de réintégration européenne de l'Allemagne et dans le changement de l'attitude française qui conduit à la proposition Schuman.

#### UNE INFLUENCE AMÉRICAINE DÉCISIVE

Les Américains détenaient les clés financières de la réorganisation de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Ils ont apporté immédiatement une aide matérielle conséquente à l'Allemagne tout en payant aussi en grande partie les énormes frais des démontages industriels. Ils préféraient donc trouver une autre solution. S'y ajoutait aussi, un autre problème, celui des entreprises touchant l'armement qui auraient dû, en toute logique, être les premières visées par les démontages. Or les faits montrent qu'il n'en fut rien car les Américains ont souhaité maintenir des unités importantes de production d'aciers spéciaux, produit de base de l'armement mais utilisé dans beaucoup d'autres domaines également, tel celui de l'aviation. La production alliée en était peut-être jugée encore insuffisante face aux menaces potentielles et sans doute surtout, cette production sur place, sans transport, pour contribuer à la défense contre les Russes a-t-elle été jugée indispensable et sans danger ultérieur, car contrôlée de près par les puissances alliées.

Jusqu'en avril 1947, les Américains ont pris en charge et financé les débuts de la reconstruction européenne à l'aide du crédit-bail et autres prêts d'urgence. La position française à l'égard de l'Allemagne et du niveau autorisé de sa production s'est affirmée, dans une position

---

<sup>1</sup> Parmi les nombreux auteurs américains: Immanuel Wexler, *The Marshall Plan revisited*, 1983; Michael Hogan, *The Marshall plan, America, Britain and the recovery of Europe*, 1987; John Gimbel, *The origins of the Marshall Plan* ; Les actes du colloque de Paris : René Girault (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, 1993; et surtout la thèse de Gérard Bossuat, *La France, les États-Unis et l'unité européenne*, 1992.

stricte de nécessité minimale<sup>2</sup>. En avril 1947, l'annonce du plan Marshall<sup>3</sup>, qui propose un financement d'un niveau bien supérieur à celui que l'on envisageait jusque là et qui ne conçoit ces crédits qu'à l'échelle européenne, a apporté un réel bouleversement de la situation de la diplomatie européenne. Que les résistances françaises aient été plus vives que réelles, la nouvelle donne c'est que l'Allemagne est désormais intégrée dans ce processus de financement de la reconstruction européenne. .

## Les conséquences du plan Marshall pour l'Allemagne

Nous avons vu que des liens avaient commencé à se nouer entre les sidérurgistes européens, dans le cadre de l'OECE et de la CCI. La Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française a demandé, en septembre 1948, à Richard Merton, le président de la Metallgesellschaft (Francfort) mais surtout le président du comité national allemand à la CCI<sup>4</sup>, de lui faire un bilan de l'économie allemande et particulièrement de son aspect commercial, puisqu'il s'agit ici du cadre de la Chambre de commerce international.

Il en ressort que les Allemands se plaignent des entraves que la JEIA<sup>5</sup> oppose encore aux échanges extérieurs allemands qui, pourtant, n'atteignent pas encore le niveau fixé après le plan Marshall. Comme R. Merton s'adresse aux sidérurgistes français (CSSF), on peut sans doute en déduire que la position de ceux-ci est sans doute favorable à sa demande.

« (...) je crois qu'il serait de grande importance pour l'amélioration du commerce extérieur allemand et par là de l'économie européenne, que lors de son prochain rapport la CCI mentionne d'une manière discrète mais claire la nécessité de libérer le commerce extérieur des entraves par les autorités. »<sup>6</sup>

Il se plaint aussi du fait que les autorités occupantes ont signé des traités de commerce au nom des autorités allemandes qui certes, ont été consultées mais n'ont pu mener directement les négociations, alors qu'elles connaissent parfaitement bien la situation, en particulier en raison de la grande proximité de contacts qu'elles ont - soulignent-elles - avec les dirigeants de l'industrie allemande. Les intérêts allemands seraient donc « *plus ou moins négligés* » lors de la signature de ces traités car les pays alliés gardent en avant l'intérêt propre de leurs pays. Les Allemands devraient donc être représentés en tant que tels dans l'organisation du Plan Marshall.

« Je soutiens depuis toujours l'opinion que l'assainissement de l'économie intérieure de l'Allemagne et de son commerce extérieur - spécialement la coopération avec les pays faisant partie du plan Marshall - ne peut avoir lieu sans la souveraineté de l'Allemagne tout au moins dans le secteur économique. Je considère comme un point faible dans l'organisation Marshall, que l'Allemagne n'y est pas représentée par les Allemands mais par des autorités anglo-américaines en ce qui concerne la bizonie et par les autorités françaises pour la zone occupée par la France. »<sup>7</sup>

Richard Merton plaide aussi pour la fusion de la zone française avec la bizonie qui constituerait, selon lui, un progrès pour l'économie allemande et ses relations avec les pays du bloc Marshall. On doit sans doute aussi lire entre les lignes et comprendre que cette fusion présente aussi un aspect politique essentiel faisant faire un pas en avant vers le retour à la

<sup>2</sup> cf. chap. précédent.

<sup>3</sup> adopté par le Congrès seulement le 3 avril 1948.

<sup>4</sup> Au sujet de ce personnage, voir : Matthias Schutz, « The Merton plan for a european central bank system : German commercial elites and the beginning of european integration (1947-1957), in E. Bussière et M. Dumoulin (dir.), *Milieus économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XXe siècle*, Arras, 1998.

<sup>5</sup> Joint Import Export Agency, agence alliée qui contrôle l'ensemble du commerce extérieur allemand.

<sup>6</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All. lettre de Richard Merton à la CSSF (sans doute à Aubrun) de Francfort le 17 sept 1948.

<sup>7</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ 17 sept 1948, *ibid.*



normale de l'Allemagne. Enfin le dernier point évoqué, qui va de plus en plus être placé au cœur du débat diplomatique et industriel, c'est celui des démontages, qui concerne en premier lieu le secteur sidérurgique. Merton propose de fournir des explications approfondies, sur cette question, aux experts de la CCI. Ces démontages concernant essentiellement l'industrie lourde, c'est Paul Reusch, de la Gutehoffnungshütte « *l'un des hommes les plus qualifiés dans ce domaine* », qui représentera les industriels<sup>8</sup>.

Si l'on compare le niveau de la production industrielle des deux pays, on constate que, si la France a dépassé, dès 1948, son niveau de 1938 pour une population inférieure de 200 000 personnes, l'Allemagne n'a pas encore atteint la moitié du niveau de référence. Cependant, même si la consommation sidérurgique, en Allemagne, est loin de son niveau d'avant la guerre (21,5 millions de tonnes en 1938), elle a déjà presque atteint le niveau français (6,4 millions de tonnes contre 6,9)<sup>9</sup>.

L'aide Marshall (2 186 millions de DM en deux tranches) a été investie avant tout dans la production d'énergie, dont les charbonnages, car la situation en 1947-1948 était préoccupante en ce domaine, la production étant très inférieure aux besoins. La sidérurgie, si elle a reçu des sommes importantes (au total 96 millions de DM), n'apparaît cependant pas comme prioritaire.

**Tableau 1. Utilisation de l'aide Marshall (ERP) par l'Allemagne<sup>10</sup>**

	<b>1<sup>ère</sup> tranche ERP</b> 1 036 millions de DM	<i>en %</i>	<b>2<sup>ème</sup> tranche ERP</b> 1 150 millions de DM	<i>en %</i>
<b>Énergie :</b>				
Électricité	220	21,24	122,5	10,65
Gaz et Hydroélectricité	37	3,57	25,5 17	3,69
<b>charbonnages</b>	<b>150</b>	<b>14,48</b>	<b>120</b>	<b>10,43</b>
<b>Industrie sidérurgique</b> (y compris les industries des produits-frontières)	<b>40,7</b>	<b>3,93</b>	<b>55</b>	<b>4,78</b>
Autres secteurs de l'industrie et du commerce	240,25	23,19	203,2	17,67

La réforme monétaire de 1948 décidée par les Alliés occidentaux, après l'échec de la négociation avec les Soviétiques, va aussi apporter un sérieux coup de pouce à l'économie de l'Allemagne occidentale. Mise en application entre mars et juin 1948, elle arrive sur un terrain économique de plus en plus dopé par la reconstruction. Elle se caractérise par la création de la Banque des Länder, l'introduction du deutsche Mark (DM) et une modification de la politique en matière de prix.

La réforme monétaire s'est révélée très positive pour les zones d'occupation occidentales, et spécialement pour la zone anglo-américaine, dans la mesure où elle a coïncidé avec la phase de reconstruction dont les effets se faisaient alors sentir dans toute l'Europe. Cette situation résultait principalement du rétablissement de mécanismes d'incitation et d'un système de prix efficaces. Grâce à ces différents facteurs, la productivité et les investissements augmentèrent. Simultanément, le nombre des opérations de troc se mit à diminuer, d'où une réduction des stocks et leur affectation à la production. »<sup>11</sup>

Dans un premier temps, les bouleversements économiques et sociaux qu'elle entraînait, en particulier la hausse des prix et la perte à la conversion de l'ancienne monnaie, ont eu pour

<sup>8</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ 17 sept 1948, *ibid.*.

<sup>9</sup> MAN/ P.8.66.22.

<sup>10</sup> BA/ B 109/ 97/ Correspondance de Barich avec la WVESI/ doc. n.d.

<sup>11</sup> Hans Pohl, « Die westdeutsche Währungsreform von 1948 und Ihre Wirtschaftlichen Folgen », (La réforme monétaire allemande de 1948 et ses effets économiques), in *Le Plan Marshall*, CHEFF, 1993.

conséquences des perturbations sociales non négligeables et elle fut sur le moment vivement critiquée. La politique stricte sur les prix, et le frein qu'elle y apporte à partir de décembre 1948, l'a finalement acceptée de la population allemande. Cette réforme, au bilan final très positif et que tous les historiens allemands estiment aujourd'hui, fondamentale, a ainsi contribué à l'accélération du relèvement allemand.

## L'Allemagne sacrifiée ?

Le professeur Fritz Baade, un économiste de renom, spécialiste de l'industrie, écrit, en 1949, un article sur la place de la sidérurgie dans les plans européens à long terme, autour du plan Marshall. Il représente très probablement la position des sidérurgistes allemands, anciens actionnaires des sociétés encore sous séquestre. En résumé, il défend le point de vue que l'Allemagne est défavorisée, en particulier parce que l'on ne la prend pas en compte dans le développement de la production sidérurgique européenne après la mise en route du plan Marshall. Si l'on regarde le groupe des pays du Plan Marshall (16 pays plus l'Allemagne occidentale) comme un ensemble, cette « Europe du Plan Marshall » prévoit une augmentation très nette de la production d'acier qui passerait de 44,4 millions de tonnes en 1938 (y compris l'Allemagne) à 57,6 millions de tonnes en 1952-1953, date prévue pour l'achèvement du plan. Mais même avec cette augmentation, la part mondiale de cet ensemble serait moins grande qu'avant la guerre puisqu'en 1938, il produisait 44 millions de tonnes d'acier brut contre 28,8 aux États-Unis et 18 en URSS, alors que les prévisions pour 1952-1953 annoncent environ 80 millions de tonnes pour les États-Unis et 40 millions pour l'URSS et ses pays satellites.

« Les prévisions [du plan Marshall] partent de l'hypothèse que l'on peut considérer comme une entité cette "Europe du plan Marshall". Mais cette hypothèse n'est malheureusement pas bonne. La réalité réside bien plus dans le fait que chacun des pays participants a son propre plan à long terme pour l'acier et qu'il s'en tient à cela et le mène à bien – en grande partie avec l'argent américain – sans prendre en considération ni les plans des autres participants ni même de l'ensemble européen. »

Il y a cependant entre certains de ces pays une unanimité, celle d'augmenter leur production de façon supérieure à celle d'avant guerre, en partant du fait que l'Allemagne ne sera autorisée qu'à une production de 11,1 millions de tonnes et que, par-dessus tout, l'Allemagne est victime de la réduction de la capacité par les démontages. C'est donc, selon lui, un acte délibéré

« Le démontage de près de 4 millions de tonnes de capacité de production en Allemagne occidentale est malgré tout planifié, car cette destruction programmée est en soi la base d'une part importante de l'augmentation de la capacité de production des autres pays du Plan Marshall. »<sup>12</sup>

**Tableau 2. Augmentation prévue de la capacité d'acier entre 1947 et 1952-1953<sup>13</sup>**

<i>en millions de tonnes</i>	
Grande-Bretagne	4,0
France	3,5
Benelux	1,0
Italie	0,8
Suède	0,7
Autriche	0,5
Allemagne occidentale	-3,8 (démontages)

<sup>12</sup> BA/ B 109/ 352/ Fritz Baade, « Eisen und Stahl in der langfristigen Europaplanung » (Le fer et l'acier dans les plans à long terme pour l'Europe), *Stahl und Eisen*, 10 novembre 1949, p. 836-838.

<sup>13</sup> BA/ B 109/ 352/ Fritz Baade, *op. cit.*

En prenant les chiffres de 1938 (qui évidemment pour l'Allemagne étaient très élevés : 19,9 millions de tonnes), il montre qu'elle avait alors 45 % de la part de production des pays du Plan Marshall alors qu'en 1952-1953, la part allemande sera descendue à 19,5 % tandis que, dans le même temps, la France verra sa part passer de 14 à 25 %, la Grande-Bretagne, de 24 à 30 % et les pays du Benelux, de 8 à 15 %. Il analyse trois conséquences de cet état de fait, d'abord les conséquences négatives sur le niveau de vie allemand, les gains réels que peuvent espérer les pays qui souhaitent une augmentation et le résultat final d'une telle situation de contrainte pour l'économie européenne et ses capacités de concurrence mondiale.

Avant la guerre, l'Allemagne exportait entre 2 et 4 millions de tonnes de produits sidérurgiques, soit dans les bonnes années une recette de 800 millions de RM. Les limitations de la production allemande conduiront, après la fin du Plan Marshall, non seulement à empêcher une forte exportation mais obligeront même à des importations que l'on peut prévoir de l'ordre de 1 million de tonnes, soit 300 à 400 millions de DM de dépenses.

Une conséquence de cette politique des plans nationaux isolés est la balkanisation de l'Europe, ce qui l'appauvrit, alors que, selon lui, si l'on concevait un véritable plan européen, on pourrait alors augmenter encore la consommation d'acier en Europe. L'attaque la plus vive est celle qui porte sur le plan français.

« Le cas français est le plus difficile. Le programme français d'expansion de la sidérurgie est le plus prétentieux. Le plan Monnet originel avait prévu que la production française d'acier atteigne 15 millions de tonnes (sans la Sarre), alors que la production de 1938 n'atteignait que 6,2 millions de tonnes. Le plan Monnet révisé, qui peut être considéré comme le plan français à long terme dans le cadre du Plan Marshall, prévoit une production de 12,7 millions de tonnes, sans la Sarre, à laquelle il faut ajouter les 1,8 million de tonnes de la production sarroise, soit 205 % de la production d'avant-guerre, sans la Sarre [*contre 75 % pour l'Allemagne*]. La France pense atteindre ce but avec environ un milliard de dollars d'investissement, au moyen du plan Marshall, ainsi qu'avec une "sécurisation politique" de l'approvisionnement en coke de la Ruhr, rendue possible avec des prix sous contrainte politique, et pour finir, par une réduction drastique des expéditions habituelles de minerai lorrain vers la Ruhr. »<sup>14</sup>

Il évoque ensuite les conséquences techniques et financières néfastes d'un tel plan qui détruit la logique d'échange Lorraine-Ruhr. On devrait, au contraire, faire en sorte que les investissements, les transports, entre le Nord de la France, le Luxembourg et la Belgique ainsi que l'Ouest allemand « *s'harmonise comme s'il n'y avait pas de frontière* ». <sup>15</sup> Il nous semble que l'on peut trouver là un des traits fondamentaux de cette concurrence franco-allemande dans le domaine sidérurgique, puisque que c'est la seconde fois, en moins de vingt ans, que la France tente de profiter de la faiblesse de la production sidérurgique allemande, revenue au niveau français, pour doubler sa propre production. La proposition "transfrontalière" repose sur une idée - qui n'est pas nouvelle - à laquelle Monnet va adhérer en partie car elle lui permet de tenter de préserver les ambitions de la sidérurgie française et de contrôler celle de son adversaire tout en lui faisant de larges concessions, comme nous le verrons par la suite.

Fritz Baade défend, de façon parallèle, l'idée d'une certaine spécialisation par pays, selon ce que la technique et la main d'œuvre sont le mieux capable de produire. Selon cette idée, par exemple, l'Italie ne devrait pas être un producteur d'acier. Elle prévoit l'investissement de sommes énormes (200 millions de dollars) dans des régions qui ne disposent ni de minerai ni de charbon et dans lesquelles les coûts de production seront forcément très élevés. En Allemagne, pour vingt fois moins d'argent, en remettant en service les installations existantes (en particulier l'usine August Thyssen Hütte, promise au démontage total) on peut obtenir une production de près du double. Les régions centrales de la sidérurgie européenne, telles que l'Angleterre, le nord de la France, l'ouest de l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg devraient voir les forces de production se concentrer sur place et l'on devrait éviter de telles erreurs d'investissement.

<sup>14</sup> BA/ B 109/ 352/ Fritz Baade, *op. cit.*

<sup>15</sup> BA/ B 109/ 352/ Fritz Baade, *op. cit.*

## L'évolution de la situation sidérurgique après 1948

### *Quelques difficultés provisoires*

Alors que la production sidérurgique avait progressivement retrouvé en 1948 son niveau d'avant la guerre, au cours de l'année 1949 l'économie française dans son ensemble montre certains signes inquiétants avant-coureurs d'une crise, avec des stocks qui se sont accumulés, une agriculture qui souffre d'une mévente de ses produits, des restrictions à l'exportation qui apparaissent de nouveau<sup>16</sup>. La surproduction est prévisible, à moyen terme, dans le secteur de l'acier. Or la France a misé sur le développement de ce secteur, en faisant une des six priorités du plan Monnet. L'objectif d'exportation avait été fixé au tiers de la production. Le ralentissement de la demande et la saturation du marché mondial étaient catastrophiques pour les prévisions françaises.

Jusqu'au milieu de l'année 1950, certaines usines sidérurgiques françaises ressentent assez durement ce changement de conjoncture, par exemple dans l'usine de Dieulouard (Meurthe et Moselle) de la société Gouvy.

« Pendant près de 2 ans, l'usine de Dieulouard sent la répercussion de ces événements. L'horaire de travail est progressivement réduit; un nombre important d'ouvriers doit être détaché dans des entreprises voisines; la société prend des mesures destinées à pallier les répercussions *de* cette situation sur le sort du personnel. Il faut attendre l'été de 1950 pour voir, sous l'influence des circonstances internationales reprendre le mouvement des affaires. En 1951 l'effectif de l'usine est stabilisé à 370 ouvriers: l'horaire de travail est de 47 h par semaine. La réalisation du programme d'améliorations techniques se poursuit malgré ces circonstances changeantes. (...) en 1951, matériellement et moralement, la société est solidement armée pour envisager l'avenir. »

Les chiffres de l'année 1949 marquent, pour la France, un maximum provisoire, puisque la production recule de 500 000 tonnes l'année suivante, mais elle augmente à nouveau en 1951 (+7,5 % par rapport à 1949). Seule la Belgique subit le même sort, la Grande-Bretagne ne subissant, pour sa part, un ralentissement qu'en 1951.

L'année 1949 a donc marqué une étape importante de l'après-guerre en ce qui concerne la production sidérurgique qui a poursuivi un développement extraordinaire et achevé, pour la France, la phase de rattrapage : on est presque revenu au niveau record de 1929. Si pour la France le bond est important entre 1948 et 1949, de plus de 26 %, pour l'Allemagne il s'agit alors d'une envolée prodigieuse, d'environ 65 % de plus que l'année précédente. L'ensemble du personnel employé dans la sidérurgie allemande est alors, à la fin de 1949, d'environ 340 000 personnes pour la bizonie et de 28 000, pour la zone d'occupation française<sup>17</sup>.

Au premier semestre 1950, le marché intérieur français fléchit nettement : on passe ainsi à un tonnage mensuel moyen des départements acier du CPS de 338 000 tonnes (Sarre comprise), alors qu'il était de 552 000 tonnes pour le premier semestre 1949. La sidérurgie s'est donc tournée vers les marchés extérieurs sur lesquels les commandes CPS pour le premier trimestre sont passées de 295 000 à 1 015 000 tonnes<sup>18</sup>. Mais ces commandes ne compensent pas vraiment la fermeture du marché intérieur, car elles sont peu rentables, aux dires des professionnels.

« De telles ventes n'ont pu être réalisées que grâce à des lourds sacrifices financiers, car par suite de la concurrence étrangère, nos produits n'ont pu être vendus qu'à des prix sensiblement inférieurs à ceux pourtant déjà très insuffisants du marché français. Le prix de barre FOB Anvers qui était au début de 1949 de 25 800 F la tonne, n'était plus que de 17 500 F au début de 1950 et est même tombé au plus bas à 16 800 F en février. Le CPS qui assure pour

<sup>16</sup> AN/ 65 AQ/ K 386/ Gouvy, Livre d'or du bicentenaire (1751-1951).

<sup>17</sup> BA / B 109 / 122/ Stahltreuhändervereinigung.

<sup>18</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Rapport juin 1951.

les productions de son ressort la compensation des prix du marché intérieur et du marché international, a dû répartir entre ses adhérents un déficit de plusieurs milliards de Francs.»<sup>19</sup>

Pour les autres pays, l'envolée de la production se poursuit, et entre 1949 et 1950, elle est particulièrement spectaculaire pour l'Allemagne (+32 %) et pour les États-Unis qui compense très largement leur recul de 1949.

**Tableau 3. Production d'acier comparée, avant et après guerre**<sup>20</sup>

<i>en milliers de tonnes</i>	1929	1938	1939	<i>moy. 37-38-39</i>	1947	1948	1949	1950	1951
France	9 711	6 221	7 950	7 363	5 733	7 236	9 152	8 650	9 832
Sarre	2 209	2 557	2 030	2 304	708	1 228	1 757	1 898	2 603
Allemagne*	16 186	20 083	20 904	19 413	3 060	5 561	9 156	12 121	13 506
G.B.	9 790	10 564	13 433	12 396	12 928	15 115	15 802	16 415	15 793
Belgique	4 109	2 279	3 104	3 082	2 885	3 917	3 842	3 769	5 071
Luxembourg	2 702	1 437	1 762	1 903	1 713	2 453	2 272	2 451	3 078
États-Unis	57 336	28 805	47 899	42 695	77 016	80 414	70 742	87 723	95 378
<b>Total mondial</b>	<b>120 471</b>	<b>109 137</b>	<b>136 538</b>	<b>126 814</b>	<b>142 076</b>	<b>157 366</b>	<b>159 263</b>	<b>186 551</b>	<b>206 461</b>

### *La montée en puissance de l'industrie allemande*

Malgré les incertitudes qui pèsent sur son avenir, la sidérurgie allemande a donc redémarré à un rythme « remarquable » dès le milieu de l'année 1948, selon les observateurs étrangers<sup>21</sup>. La production mensuelle a presque doublé entre le début et la fin de l'année 1948, passant d'environ 350 000 tonnes de production mensuelle à 615 000.

« Ce net accroissement de la production sidérurgique est dû en partie à de plus abondants approvisionnements en charbon, car le charbon qui aurait normalement été expédié vers Berlin et la zone soviétique est maintenant disponible pour la sidérurgie de l'Allemagne de l'Ouest. »<sup>22</sup>

L'année 1949 voit la progression de la production sidérurgique allemande continuer son envol, avec une production qui approche les 800 000 tonnes mensuelles dès le milieu de l'année. Autant que la relance naturelle due à la poussée de la demande, les commentateurs français y voient une manœuvre pour atteindre au plus vite le quota de production maximum fixé par les Alliés. Cela ne semble pas faux et posera évidemment un problème qui devrait probablement - du moins c'est ce qu'espéreraient les Allemands - déboucher sur de nouvelles négociations à ce sujet<sup>23</sup>, d'autant plus qu'ils peuvent s'appuyer sur les objectifs du plan Marshall qui réservaient à l'Allemagne une plus grosse part dans la production européenne.

« Cette progression s'explique par le désir évident des Allemands d'atteindre le plus vite possible le niveau de production autorisé par les alliés; elle a été largement stimulée par les efforts de reconstruction. Techniquement, elle n'a rien qui puisse surprendre, puisque, déduction faite des installations partiellement ou totalement détruites, la capacité de production des usines sidérurgiques de l'Allemagne de l'ouest est encore aujourd'hui de plus de 1 300 000 tonnes par mois et qu'elles ont, dès leur remise en route, bénéficié de conditions privilégiées pour leur approvisionnement en combustibles. »<sup>24</sup>

<sup>19</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ juin 1951, *ibid.*

<sup>20</sup> AN/ 139 AQ 60 Davum exportations (groupe Marine-Homécourt) exercice 1951.

<sup>21</sup> AN/ 62AS104/CSSF/ All./ « Production sidérurgique », *L'Économie Internationale*, décembre 1948, p.4.

<sup>22</sup> AN/ 62AS104/CSSF/ déc. 1948, *ibid.*

<sup>23</sup> *cf. infra.*

<sup>24</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ « Manœuvres allemandes pour accroître la production sidérurgique de la Ruhr », *L'Économie Internationale*, 26 août 1949.

Cependant les observateurs notent, en ce mois d'août 1949, un fléchissement certain de la production qui serait dû à une saturation passagère du marché allemand, - mais la même baisse est aussi constatée en France -, les 800 000 tonnes mensuelles semblant alors correspondre au niveau de la demande intérieure. Cela laisserait donc aux Allemands, par rapport au maximum autorisé, un surplus pour l'exportation, ce que ceux-ci contestent.

« Cette thèse est combattue par les Allemands, sinon de front, du moins par un biais ingénieux; ceux-ci demandent, en effet, non pas le relèvement du plafond de production autorisé, mais le maintien d'une capacité de production nettement supérieure à celle qui leur a été accordée par les Alliés, sous le prétexte que la marge qui leur est actuellement laissée entre la capacité de production théorique et la production réelle maxima serait insuffisante pour assurer des conditions de marches rationnelles. »<sup>25</sup>

Les premiers mois de l'année 1950 voit à nouveau se renforcer la progression allemande, la question se pose désormais de la limite haute de la production, fixée par les Alliés à 11 millions de tonnes d'acier, niveau qui devrait donc être atteint dès 1950. La France, qui pour sa part, s'est fixé un objectif de 12 millions de tonnes (hors Sarre) pour 1952, est encore loin du compte et les illusions d'une production française qui dépasserait la production allemande sont en train de s'envoler. Pourtant, en 1950, la Direction de la sidérurgie française précise à nouveau les objectifs qu'elle se fixe pour les deux années à venir : atteindre une production de 14,8 millions de tonnes (ensemble franco-sarrois) qui soit orientée vers les produits porteurs du marché et qui soit faite au meilleur coût. Si la sidérurgie française n'a pas besoin d'aide pour atteindre l'objectif de production, par contre elle compte sur les dollars de l'aide Marshall pour l'objectif de modernisation et donc d'abaissement des coûts. Cette modernisation entraînera d'ailleurs obligatoirement une augmentation de la production qu'il est difficile de limiter, car les machines les plus modernes sont aussi celles qui ont le plus de capacité. Cette augmentation de capacité est donc inévitable.

« Il est en général impossible de moderniser sans accroissement de capacité: un fourneau moderne, un laminoir moderne, produisent plus qu'un vieux; et il n'est pas toujours possible d'opérer une compensation en limitant la quantité d'engins existants. La sécurité d'une usine exige un nombre minimum de fourneaux, son équilibre exige un certain nombre de trains de laminoirs. Dans le cas des tôles fines, un train continu était insuffisant et deux correspondent à un accroissement de notre capacité de production de tôles.

Cela posé, nous devons préciser les points suivants:

- a) le programme à long terme de la sidérurgie a déjà été soumis à la coordination
- b) les besoins en dollars correspondent :

1°) à la fin des dépenses des trains à bandes. Il n'y a pas à revenir sur ce point. L'évolution de la production sidérurgique vers les produits plats est un phénomène mondial.

2°) à des travaux divers concernant des tôleries fines modernes ; même remarque que ci-dessus.

3°) à la modernisation de notre production de tôles fortes. Les trains quartos permettent seuls d'obtenir des tôles d'épaisseur régulière, indispensables en particulier à la construction navale, et les seules qui puissent être exportées. Il n'y aura pas augmentation de notre capacité si l'on élimine les trains périmés.

4°) à la construction d'un train à fil et d'un train à fers marchands moderne. Ces trains doivent remplacer (sans accroissement de capacité notable dans la mesure où ceux-ci seront arrêtés) des vieux trains donnant des produits coûteux et de qualité médiocre. Mentionnons ici encore l'évolution des produits lourds vers les petits profilés (et les tôles). »<sup>26</sup>

En conséquence de ces objectifs, la Direction de la sidérurgie estime ses besoins en financement Marshall encore à 21,1 millions de dollars pour 1950-1951, et à 6,9 millions de dollars pour 1951-1952, la plus grande partie étant absorbée par l'équipement de la SOLLAC, respectivement 15 et 4,3 millions de dollars. Il est certain qu'en prévoyant une assez importante

<sup>25</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ 26 août 1949, *ibid.*

<sup>26</sup> AN/ F12/ 11 022/ note pour la coordination industrielle, du 10 juin 1950, de la Dir. des mines et de la sidérurgie, à l'attention de M. Ventura, objet: plan d'importation Marshall de la sidérurgie franco-sarroise.

augmentation des capacités, les Français n'ont aucun intérêt à ce que l'Allemagne retrouve un niveau de production qui lui permettent de fortes exportations, car celles-ci feraient alors concurrence aux ventes françaises. Les difficiles négociations sur le niveau à accorder à l'industrie sidérurgique allemande en sont les conséquences.

### *L'explosion de la production mondiale*

En France, l'alerte ne dure pas longtemps puisque, dès l'été 1950, le marché extérieur redémarre, suivi à l'automne du marché intérieur. Cependant, les commandes étant livrées aux anciens prix, les pertes à l'exportation sont compensées en fin d'année suivante<sup>27</sup>. La production augmente de l'ordre de 25%, mais certains prix de matières premières ont augmenté, tels ceux des ferrailles, ainsi que les salaires, ce qui entraîne la protestation des sidérurgistes contre les blocages des prix, fixés en octobre 1948 et restés fermes toute l'année 1950, plaçant les prix de l'acier sur le marché intérieur français à 65% seulement des prix pratiqués sur le marché à l'exportation<sup>28</sup>. Les industriels dénoncent le fait que ces prix empêchent les entreprises de dégager du capital d'auto-investissement nécessaire au programme d'équipement et que les pays concurrents, qui bénéficient de meilleurs prix, pourraient eux, en dégager, et obligent ainsi les entreprises à faire appel à des prêts coûteux et limités de surcroît.

« Nous ne devons nous faire aucune illusion : s'il est vrai qu'aujourd'hui, à la faveur de certains événements, la concurrence internationale a pratiquement disparu, un jour reviendra où seules les entreprises bien équipées pourront défendre leurs positions sur les marchés internationaux. »<sup>29</sup>

Dès 1950, ce qui était prévisible pour la production sidérurgique allemande arrive donc, avec un net dépassement de son plafond théorique (12,1 millions de tonnes au lieu des 11 millions autorisés). En un an, les exportations allemandes ont été multipliées par quatre, passant de 467 000 tonnes à 1,8 millions de tonnes. Mais la concurrence sur les marchés extérieurs n'est pas avivée puisque, en raison des événements politiques internationaux, l'année 1951 permet une nouvelle progression notable de la production française. La demande s'est en fait accrue à partir de juin 1950 et s'est accélérée en 1951. La conséquence logique de cette augmentation de la demande est une hausse des prix. Les chiffres d'affaires s'envolent (+81 % pour le groupe Davum<sup>30</sup>), conséquence à la fois de la progression des ventes (+11 % de ventes par rapport à 1950 et + 57 % par rapport à 1949 pour la Davum) et de la hausse des prix due à l'augmentation de la demande.

Les exportations françaises de produits sidérurgiques ont presque retrouvé leur niveau de 1929, et les Allemands ont, en un an, plus que quadruplé leurs ventes à l'étranger, en partie sur la demande des Américains qui réclament une part destinée à la "défense commune"<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Rapport juin 1951.

<sup>28</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ juin 1951, *ibid.*

<sup>29</sup> AN/ 65 AQ / K 46/ juin 1951, *ibid.*

<sup>30</sup> qui représente une part importante des exportations françaises. 139 AQ 60 Davum exportations (groupe Marine-Homécourt Rapport du conseil d'administration exercice 1951.

<sup>31</sup> Voir en fin de chapitre.

**Tableau 4. Exportations françaises et allemandes de fonte, demi-produits et laminés à chauds<sup>32</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1949</b>	<b>1950</b>
Exportations France (y compris l'Union française)	3 523 000	1 765 000	3 235 000
dont à destination de l'étranger	3 255 000	1 329 000	2 785 000
Exportations allemandes	<i>n.c.</i>	467 000	1 846 000

L'autre problème qui apparaît au niveau mondial est celui des débouchés. En effet, la nouvelle donne combine d'une part, dans les pays traditionnellement producteurs d'acier, une production plus efficace grâce à une modernisation qui a nettement amélioré la productivité, et d'autre part, l'émergence de nouveaux pays industriels concurrents des premiers.

« La production mondiale d'acier en 1949 représente environ 123 % du niveau des années d'avant-guerre. L'augmentation de la productivité possible dans les années à venir permettrait une production sensiblement supérieure; celle-ci sera naturellement conditionnée par la possibilité de trouver des débouchés. Or, de nombreux pays sont en cours d'industrialisation, la consommation en général dans le monde présente une tendance à l'augmentation, dans tous les pays. Comme les possibilités d'achats paraissent exister en fait, à moins d'une crise éventuelle qui, autant qu'on puisse actuellement le prévoir, ne semble pas probable, l'assouplissement des transferts, qui est actuellement en voie d'amélioration, devrait permettre à l'avenir le placement, dans les différents pays consommateurs, de l'augmentation possible de production ». <sup>33</sup>

Avec cette offre plus importante, la concurrence s'est donc faite beaucoup plus vive sur les marchés d'exportation et les prix de gros sont à la baisse, ce qui portent atteinte aux intérêts des producteurs européens qui font face, à cette époque, à de gros frais de rénovation et d'amélioration des établissements.

<sup>32</sup> AN/ 139 AQ/ 60/ Davum exportations (groupe Marine-Homécourt, Rapport du conseil d'administration exercice 1950 (daté AG du 20 juin 1951) *chiffres extraits du Bulletin de la Chambre syndicale de la sidérurgie française*, enregistrées par l'administration des douanes.

<sup>33</sup> AN/ 139 AQ/ 60/ Davum exportations, rapport du conseil d'administration exercice 1949.



## LA DEUXIÈME PHASE DE L'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Du fait des nombreuses divergences entre Alliés, des décisions essentielles concernant l'Allemagne, en particulier le problème de la situation juridique de ses industries, des démontages, des réparations et des dettes, n'ont toujours pas été prises. Mais là encore, le poids des Américains est disproportionné, et mêmes si les Britanniques et les Français gardent longtemps des positions assez opposées, la puissance américaine, et son argent, va emporter les dernières résistances.

### Des changements imposés dans le jeu patronal allemand

Dans l'immédiat après-guerre, le principal danger qui guette le patronat industriel allemand est celui de la "socialisation", selon l'expression allemande de l'époque, c'est-à-dire de la nationalisation des entreprises - au moins celles des secteurs-clés. Celle-ci est réclamée de plus en plus fort par les syndicats, en particulier lors de la conférence syndicale interzonale de Garmisch, en mai 1947, et le SPD aussi réclame encore en septembre 1948 une nouvelle réglementation de la propriété des industries-clés<sup>34</sup>. Le 12 novembre 1948, cinq millions de travailleurs font un jour de grève pour exiger la nationalisation des mines et de la sidérurgie.<sup>35</sup> Lors du vote des constitutions dans les différents Länder, un certain nombre d'entre eux inscrivent dans leurs textes la nationalisation des industries de base, comme en Hesse, en 1946, au Schleswig-Holstein et à Berlin-ouest, en 1947, en Rhénanie-Wesphalie elle-même, en 1948. Dans tous les cas, les autorités alliées opposèrent leur veto à cette décision<sup>36</sup>.

L'autre danger est celui de la cogestion, également réclamée par les syndicats. Dès janvier 1946, certains patrons, voyant venir l'événement, avaient voulu l'anticiper en proposant eux-mêmes un plan de participation des ouvriers à la direction des grands Konzerne, ainsi que la possibilité d'une participation financière des pouvoirs publics et des syndicats. A l'origine de ce mouvement se trouvaient trois sidérurgistes importants: Reusch, de la Gutehoffnungshutte, Jarres de Klockner et Hehemann de la firme Otto Wolff. Selon Badia<sup>37</sup>, ce même Reusch affirmera, quelques années plus tard, que la loi sur la cogestion a été arrachée par le chantage syndical, une déclaration qui d'ailleurs aurait provoqué une grève. C'est sans doute celle qui est signalé par le *Herald Tribune* du 2 décembre 1950, où l'on annonce que 96 % des plus de 200 000 travailleurs de la sidérurgie menacent de faire la grève pour faire pression sur le statut des entreprises de la Ruhr, réclamant un droit de co-décision dans la gestion économique des sociétés sidérurgiques. A ce moment là, les négociations étaient bloquées entre les fédérations patronales et ouvrières<sup>38</sup>.

La nationalisation n'eut finalement pas lieu, mais, en mai 1951, le parlement vota bien une loi sur la cogestion, à l'issue de difficiles discussions, loi concernant les entreprises sidérurgiques et les charbonnages employant plus de 1 000 personnes, et excluant de son domaine d'application certaines grandes entreprises de type familial, comme Krupp.

« Les syndicats désignent un directeur du travail (Arbeitsdirektor) et au conseil d'administration de 11 membres doivent figurer cinq représentants des organisations syndicales<sup>39</sup>. Un an plus tard, le système fut étendu aux autres sociétés par actions, mais avec

<sup>34</sup> G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.284.

<sup>35</sup> G. Badia, *ibid.*, p.267.

<sup>36</sup> G. Badia, *idem*.

<sup>37</sup> G. Badia, *op . cit.*, p.284.

<sup>38</sup> BA/ B 109/ 345 Organisation et mission de l'Autorité internationale de la Ruhr 1949-50 / « Ruhr Industry facing Threat of Steel Strike. », *NY Herald Tribune*, 2 décembre.1950.

<sup>39</sup> 5 membres représentent le patronat et le 11<sup>ème</sup> est choisi parmi les dix premiers. Ce conseil choisit à son tour 3

des dispositions moins favorables aux ouvriers : les syndicats ne pouvaient plus désigner que le tiers des membres des conseils d'administration. »<sup>40</sup>

Ce système typiquement allemand a beaucoup contribué à réduire les conflits entre patrons et ouvriers de l'industrie tout en conservant la structure des sociétés. Il a fait émerger un corps de "managers syndicaux"<sup>41</sup>. Par ailleurs, la nouvelle situation politique a également modifié les relations de pouvoir dans l'entreprise. A la fonction de président-directeur-général (Generaldirektor) succède celle de président du directoire (Vorstandsvorsitzender) qui affirme un plus grand esprit de collégialité, forme d'organisation alors inconnue en France. Si les pouvoirs renforcés du président disparaissent définitivement en 1965, il n'en reste pas moins que dans les faits il est le vrai "patron" de l'entreprise, seul membre du directoire qui n'ait pas en charge une direction<sup>42</sup>.

Progressivement, les industriels allemands ont été autorisés à reformer des syndicats, des comitès et diverses associations professionnelles. On a vu que la Wirtschaftvereinigung Eisen- und Stahlindustrie (WVESI), s'était reconstituée en 1947, par la suite, il en a été de même pour le Verein Deutscher Eisenhüttenleute (VDEh). Des liens sont mis en place entre les producteurs, les industries de transformation et les utilisateurs.

Pour regrouper l'ensemble de ces associations autorisées peu à peu, la fédération allemande de l'industrie, le Bundesverband der deutschen Industrie (BDI), est créée en 1950. Elle succède au Reichsgruppe Industrie (1934-1945) qui, lui-même, succédait au Reichsverband der deutschen Industrie (1919-1934). Composée de fédérations économiques représentant chacune un groupe d'industries (y compris les mines et le bâtiment), d'appellations diverses (Verbande, Wirtschaftsverbände, Vereine, Arbeitsgemeinschaften), sur l'ensemble du territoire<sup>43</sup>. Parallèlement sont aussi admises des représentations régionales regroupant diverses industries (Landesvertretung), soit au total une structure très proche de celle qui existait auparavant<sup>44</sup>.

---

directeurs: technique, commercial, directeur du travail.

<sup>40</sup> G. Badia, *op. cit.*, p.284.

<sup>41</sup> G. Badia, *idem*.

<sup>42</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996.

<sup>43</sup> Pierre Waline, *50 ans de rapports entre patrons et ouvriers en Allemagne*, t.II.: 1945-1968, Paris, 1968-1970.

<sup>44</sup> BA/ B 109/ 346/ Plan Schuman / Présentation de la Wirtschaftvereinigung Eisen- und Stahlindustrie, datée du 28 juillet 1952.

## La mise en place de l'Autorité internationale de la Ruhr

Dès la fin des hostilités, le problème de la Ruhr est devenu une source de conflits entre les quatre puissances occupantes. L'URSS, comme la France, ont réclamé un contrôle international des industries de la Ruhr, mais la première refuse que cette région soit détachée de l'ensemble allemand, alors que la seconde y est favorable. Les milieux économiques craignent toujours, sous l'influence des Britanniques, une nationalisation qui placerait une puissance sidérurgique redoutable aux seules mains de l'État allemand, regrettant que l'on ait laissé passer l'occasion d'une internationalisation des usines de la Ruhr. Ils ont appelé les autorités françaises à une position plus pragmatique à l'égard de ce problème.

L'accord signé et publié à Londres le 28 décembre 1948, à la suite de négociations débutées le 11 novembre entre les trois puissances alliées occidentales et les États du Benelux semble marquer le point final de la recherche d'une solution au problème de la Ruhr. Le premier but fixé en était la volonté d'une coordination plus étroite des économies européennes occidentales, y compris celle d'une Allemagne démocratique, dans l'intérêt exclusif de la paix<sup>45</sup>.

Le Conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr<sup>46</sup>, est composé de représentants des six pays concernés par la gestion de la Ruhr, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la France et d'un représentant allié pour l'Allemagne, désigné par les commandants en chef<sup>47</sup>, en l'occurrence le général Mac Ready, président britannique du bureau de contrôle bipartite de Francfort. Selon le rapporteur, ce dernier a parlé avec objectivité et la règle de l'unanimité a eu pour conséquence de ce fait que « *la composition de la délégation allemande n'a pas eu une influence déterminante sur les décisions du conseil.* »<sup>48</sup> Chacun des représentants dispose de trois votes, sauf les États du Benelux qui n'en ont qu'un seul, les décisions étant prises à la majorité absolue, soit 8 voix sur quinze<sup>49</sup>. On organise le fonctionnement de cette autorité, sous l'occupation alliée de l'Allemagne mais aussi comment, en théorie, elle sera transformée quand cette occupation cessera.

---

<sup>45</sup> Werner Bührer, *Ruhrstahl und Europa*, 1986, p. 144.

<sup>46</sup> qui siège à Düsseldorf au Finanz Presidium, immeuble où se trouvent déjà les bureaux du groupe de contrôle de l'acier. La délégation française a obtenu que l'on prenne une option sur le Stahlhof, immeuble très fortement symbolique de l'ancienne association patronale de l'acier, si ce bâtiment était rendu disponible par le gouvernement militaire britannique du Land de Rhénano-Westphalie. Ce conseil tient sa première session du 20 mai au 2 juin 1949 ; in MAE Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797.

<sup>47</sup> En attendant un statut de l'État allemand qui permette une représentation officielle.

<sup>48</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport sur la première session du Conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr du 20 mai au 2 juin 1949.

<sup>49</sup> Werner Bührer, *op. cit.*, p. 144.

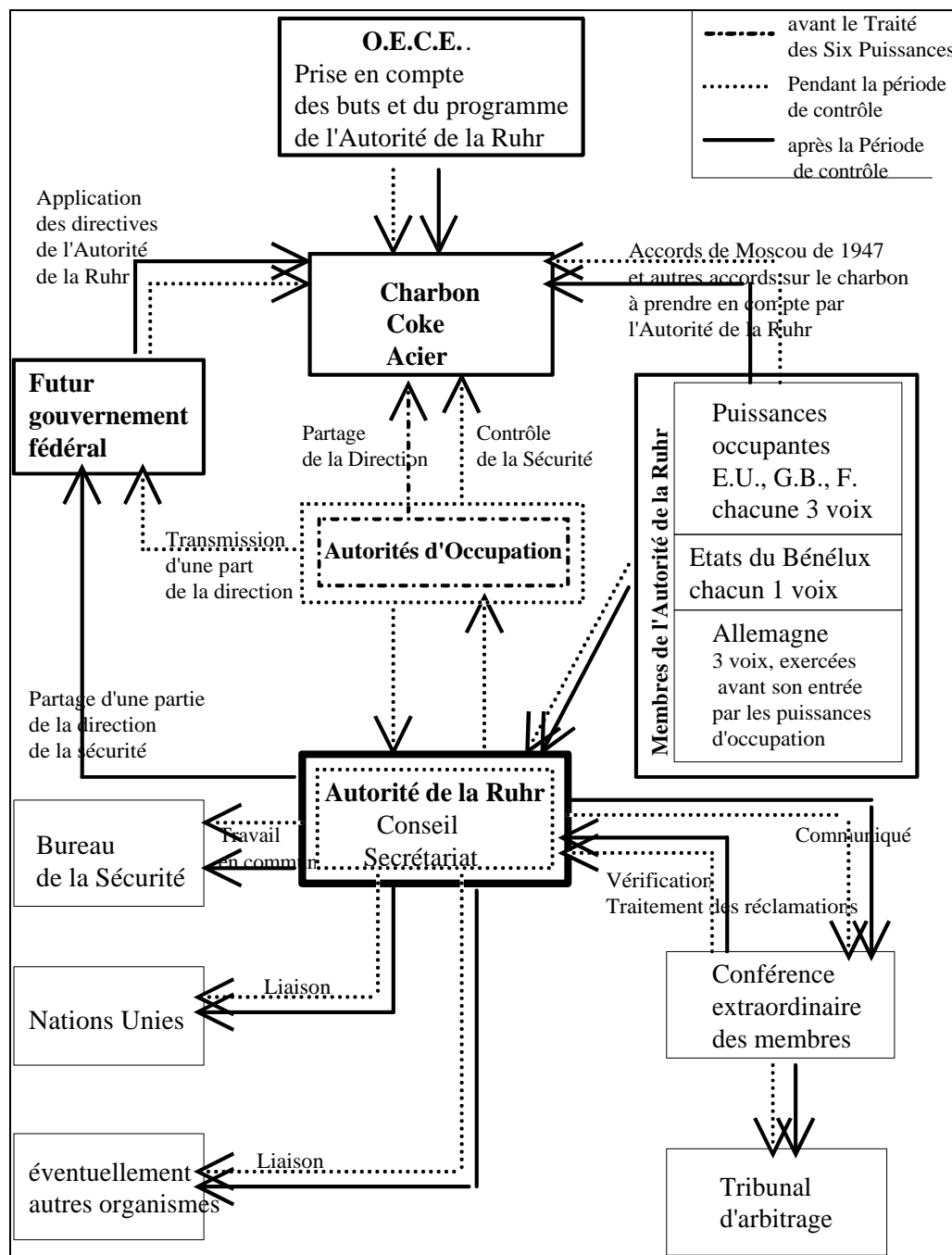


Figure 1. Organisation du contrôle de la Ruhr<sup>50</sup>

Au sein de l'Autorité internationale de la Ruhr, les Français se voient confier la direction du bureau Acier, à la tête duquel est nommé de Boisson.

« De Boisson est du sud de la France (Bordeaux), il est âgé d'une bonne cinquantaine d'années, c'est un esprit très conciliant et libéral. Il a été officier de marine, mais il a donné sa démission déjà dans l'entre-deux-guerres et il fut ensuite employé longtemps par le groupe Schneider-Creusot. Pour ce groupe, il a passé, avant la dernière guerre, plusieurs années en Tchécoslovaquie où il a pris part à la construction d'une fabrique d'azote. Après la fin des combats, il fut membre du gouvernement militaire français à Berlin, en tant que spécialiste pour le département économique. De là, il a été appelé à Düsseldorf. »<sup>51</sup>

<sup>50</sup> D'après BA/ B 109/ 345.

<sup>51</sup> BA/ B 109/ 97/ note du 10 novembre 1949 (secret), a/s Autorité de contrôle de la Ruhr.

Les autorités françaises proposent donc des personnalités particulièrement compétentes, issues des milieux concernés, et ce choix semble aussi parfaitement satisfaire les Allemands. Le Conseil a désigné un secrétaire général, Kaeckenbeck, qui convient particulièrement bien aux autorités françaises.

« Ce candidat avait reçu préalablement l'agrément de tous les gouvernements. Ancien président du tribunal arbitraire de Silésie, juriconsulte connu, ayant une bonne connaissance de l'Allemagne et une assez grande expérience des réunions internationales, il s'efforcera de donner à l'autorité du prestige et du rayonnement. Nettement choqué par les prévisions budgétaires des anglo-saxons, il a apporté à la délégation française un réel soutien lors des discussions sur le budget et l'organisation du secrétariat. Il semble toutefois que par sa culture et ses tendances personnelles, il soit assez réceptif aux influences anglaises. »<sup>52</sup>

Mais les Français sont aussi visiblement un peu déçus du manque évident de prestige de ce nouvel organisme, bien qu'ils aient réussi à se faire appuyer des Américains pour que ce conseil siège de façon permanente alors qu'il n'était prévu que deux séances mensuelles. En dehors de de Smael, dont l'envergure souligne l'intérêt que Spaak attache à ce conseil, les autres délégués ont peu d'expérience.

« Dans l'ensemble si le Conseil n'est pas une assemblée brillante, il laisse une impression de grand sérieux. Le ton qui a prévalu immédiatement est plutôt celui d'un conseil d'administration que celui d'une conférence internationale. »<sup>53</sup>

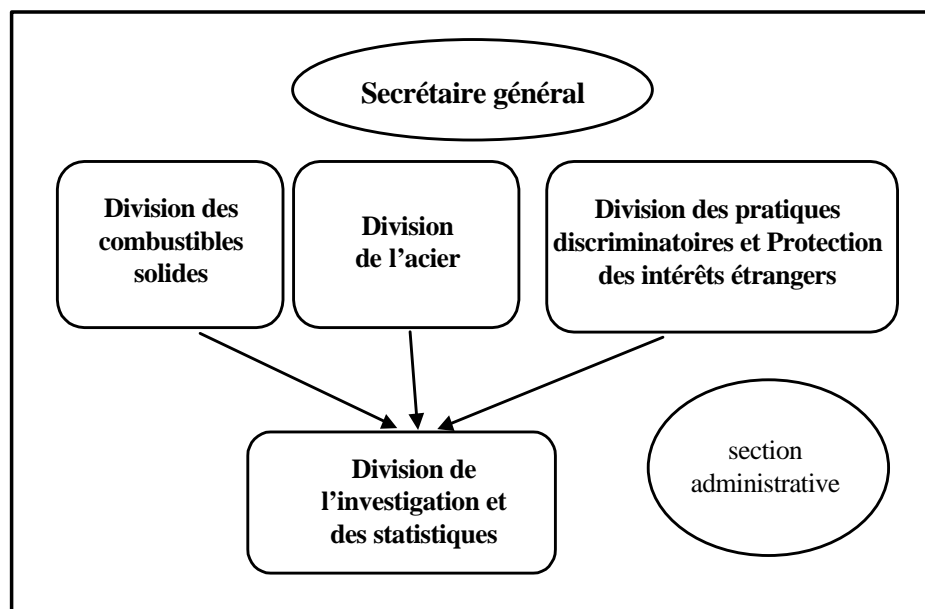


Figure 2. Structure du Conseil de contrôle de la Ruhr

La France a obtenu la Division de l'acier, elle avait cependant souhaité se voir confier celle des combustibles solides. Cependant, il semble que la délégation française bénéficiait d'une bonne influence et que la structure adoptée soit proche de celle qu'elle réclamait. Mais quelques tensions apparaissent dès les premières désignations, par exemple les Américains "répugneraient" à laisser la division des pratiques discriminatoires à un Hollandais<sup>54</sup>. Les Anglo-saxons se méfient également - sans doute en pensant aux Français - des difficultés que pourraient créer les enquêtes auprès des Allemands et ils obtiennent que l'on se base essentiellement sur les statistiques allemandes et, en cas de nécessité de compléter ces statistiques, que l'on ne puisse s'adresser qu'aux organismes centraux allemands<sup>55</sup>. Or les Français souhaitent au contraire que

<sup>52</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport sur la première session du Conseil de l' AIR, *op. cit.*

<sup>53</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport sur la première session du Conseil de l' AIR, *ibid.*

<sup>54</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport sur la première session du Conseil de l' AIR, *ibid.*

<sup>55</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All/ 797/ Rapport sur la première session, *ibid.*

les quantités de charbon, de coke et d'acier nécessaires à l'Allemagne soient déterminées par les propres informations de la Haute Autorité.

« La délégation américaine n'a pas pris clairement parti sur ce point. Mais il n'est pas douteux qu'elle estime qu'il appartient au gouvernement allemand de déterminer ses propres besoins intérieurs de charbon, de coke et d'acier, sous réserve toutefois du droit de l'Autorité de les modifier lorsqu'ils ne seront pas conformes aux accords existants sur la répartition du charbon et du coke, soit aux programmes et au plan approuvé par l'OECE. »<sup>56</sup>

Les États-Unis ne nomment définitivement leur représentant à l'Autorité internationale de la Ruhr que le 28 juillet 1949. Il s'agit de Henry Parkman, un avocat républicain, réputé "ultra conservateur", chargé pendant la Seconde Guerre mondiale de la direction du Bureau du contrôle des prix de l'État du Massachusetts, et qui a repris du service de 1943 à 1946, accédant au grade de général de brigade. A sa démobilisation, il devient le conseiller du général Clay à Berlin ce qui lui permet d'acquérir une bonne connaissance des affaires allemandes<sup>57</sup>. Une autre information du consul à Boston nous apprend qu'il est « *ultra-conservateur* » et qu'il ne jouit pas à Boston « *d'une haute réputation* ». Le verdict sur l'homme est assez sévère et plutôt inquiétant pour les intérêts français.

« Il est assez unanimement considéré comme un avocat médiocre, un homme d'une intelligence et d'une culture au-dessous de la moyenne, ambitieux et arriviste. Le général Parkman, qui épouse totalement les idées du Pentagone est franchement hostile au point de vue français, concernant le problème allemand et celui de la Ruhr, en particulier. Bien qu'il aime afficher des sentiments assez francophiles, il n'est en fait nullement favorable à notre pays, qu'il ne manque pas de critiquer, systématiquement, dès qu'il se trouve en présence d'un auditoire qu'il sait sûr. Il est certain que les représentants de la France à l'autorité de la Ruhr ne trouveront pas en l'intéressé un collègue très bienveillant. »<sup>58</sup>

La nomination du personnel allemand au secrétariat de l'Autorité internationale de la Ruhr n'est pas non plus une mince affaire. En effet, les spécialistes ne sont pas pléthore, mais, par contre, les Allemands largement compromis avec les autorités nazies sont légion. Quelques maladroites s'en suivent, comme par exemple celle de la nomination d'un certain Dr Verres dont on s'aperçoit après coup qu'il a eu la carte du parti dès 1932 et qu'il était membre de 6 autres organisations nazies. On se pose donc le problème du recrutement des ressortissants allemands.

« Le représentant des autorités (...) a déclaré qu'en principe il conviendrait de ne nommer au secrétariat AIR aucun Allemand que les autorités n'accepteraient pas de nommer à un poste analogue d'une administration placée sous leur contrôle. Le délégué américain s'est rallié à ce dernier principe mais a estimé que les Allemands ne devraient pas être empêchés, même aux stades de début, d'être nommés à un poste inférieur à ceux des chefs des quatre divisions, à la condition qu'ils ne soient pas disqualifiés en raison de leurs activités ou de leurs relations nazies et qu'ils possèdent les aptitudes et les titres nécessaires. Il a fait valoir qu'exclure les Allemands de postes importants serait contraire à la politique générale tendant à réunir l'Allemagne à la démocratie occidentale. »<sup>59</sup>

Le 8 août 1949 se tient au Stahlhof la première réunion officielle du conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr. On procède alors aux nominations définitives. Harisson Marker, américain, est nommé chef de la division des pratiques discriminatoires et de la protection des intérêts étrangers, le Français de Boisson, chef de la division acier; de Sanchez (américain) chef de l'administration, Flamang (Luxembourg) adjoint au chef de la division de l'acier; Half (France) adjoint à la division information et statistiques et enfin Prinz, adjoint au chef de la division des pratiques discriminatoires<sup>60</sup>.

<sup>56</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport sur la première du Conseil de l'AIR, *ibid*.

<sup>57</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél. de Washington, de Henri Bonnet à Schuman, 30 juillet 1949.

<sup>58</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ information du consul à Boston, 8 août 1949.

<sup>59</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ Rapport de la séance non officielle du 18 juillet 1949, confidentiel.

<sup>60</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ rapport de Dejean sur première réunion officielle, 9 août 1949.

Bien que le statut ne l'imposât pas, notre ambassadeur Déjean justifie, lors d'une conférence de presse à l'issue de cette première réunion, la désignation d'un délégué allié pour représenter l'Allemagne en attendant que soit prise une décision définitive à cet égard.

« Pour nous Français, la première réunion officielle de l'Autorité internationale de la Ruhr à Düsseldorf est un événement important de l'évolution d'après-guerre. Nous souhaitons qu'elle s'inscrive comme une date mémorable dans les annales de l'histoire. (...) Il s'agit, à notre sens, d'orienter de façon durable le flot de charbon et d'acier qui jaillit de la Ruhr vers la reconstruction et la prospérité de l'Europe, y compris celle de l'Allemagne. Ce résultat nous entendons l'obtenir, non seulement avec l'assentiment, mais avec le concours actif et, dans une large mesure, grâce au concours actif du peuple allemand lui-même. C'est pourquoi il était nécessaire que la place de l'Allemagne fut marquée dès maintenant au Conseil de l'autorité en attendant d'être occupée par le représentant d'une Allemagne résolument entrée dans le concert des nations acquises sans réserve à la cause de la paix et de la liberté. (...) »<sup>61</sup>

Dès cette première réunion, les Français s'opposent à leurs alliés sur plusieurs points. Ils souhaitent d'abord que l'on interprète les domaines d'action de la Haute Autorité dans le plus large sens possible. Ils se plaignent beaucoup du maigre budget de fonctionnement, que les Américains et Britanniques veulent limiter à 100 000 livres pour la première année, soit environ 12 millions de marks, dont des dépenses de personnel pour seulement 650 000 marks soit 15 fonctionnaires cadres supérieurs. La délégation française n'est pas d'accord pour cette limite et souhaite attendre de voir le fonctionnement réel avant de fixer des limites. Mais les Anglo-saxons refusent d'augmenter ce budget, craignant sans doute que par là même ils n'accordent pas à cet organisme l'importance qu'eux-mêmes souhaiteraient. Le département d'État américain défend sa position:

« Le département d'État regrette que la délégation française à la première réunion du Conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr ait retiré l'impression que le gouvernement des États-Unis concevait les fonctions de l'autorité d'une manière exagérément restrictive. Le gouvernement des États-Unis continue à considérer cet organisme comme un instrument important en vue d'atteindre les objectifs internationaux en Europe et l'appui qu'il donne à l'autorité n'a pas changé depuis l'époque de la négociation de l'accord sur la Ruhr en 1948.

Les vues du gouvernement des États-Unis quant à l'importance du budget et du personnel initiaux et quant à l'arrangement à faire pour la réunion et la vérification des informations sont fondées sur l'étude des moyens les plus propres à permettre à l'autorité de remplir ses fonctions. Le gouvernement estime qu'aussi longtemps que les autorités d'occupation en Allemagne occidentale pourront faire usage comme elles l'entendent des moyens offerts par leurs organismes constitutifs tels que l'Office militaire de sécurité et les groupes de contrôle du charbon et de l'acier de manière qu'ils assistent l'autorité de la Ruhr dans l'exercice de ses fonctions, la duplication de ces moyens ne serait que préjudiciable à la fois à l'autorité et aux organismes d'occupation. (...)

Le gouvernement des États-Unis a constamment exprimé l'opinion que les fonctions de sécurité et de leaders devraient être exercées par les autorités d'occupation et par les organismes ayant la responsabilité de la sécurité pour l'ensemble de l'Allemagne. Le département d'État estime que le développement des possibilités offertes par l'Autorité internationale de la Ruhr en tant qu'instrument pouvant bénéficier à l'Europe sera favorisé de la façon la plus efficace si l'accent est placé sur les fonctions positives qui serviront indirectement la prospérité économique de l'Europe et qui soit le plus de nature à encourager la coopération allemande. »<sup>62</sup>

On peut lire entre les lignes ce que le gouvernement américain reproche aux Français : ceux-ci sont presque accusés de vouloir utiliser l'Autorité de la Ruhr comme instrument de renforcement de leur propre contrôle sur l'industrie lourde allemande - rappelons qu'elle leur échappe en grande partie en raison de la composition géographique des zones d'occupation - et

<sup>61</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ circulaire du Ministère des Affaires Étrangères, 9 août 1949.

<sup>62</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ télégramme de la réponse du département d'État à Washington, le 16 juillet 1949, suite à un aide-mémoire transmis par Schuman à Acheson, le même jour.

de ne pas adopter une réelle attitude de coopération avec les Allemands. Français et Britanniques s'opposent aussi sur le mode de fonctionnement de la Division des combustibles<sup>63</sup>.

Un mois plus tard se tient la seconde session officielle qui aborde essentiellement le problème pratique des allocations de charbon pour le premier trimestre 1950. Mais les discussions les plus importantes ont lieu au même moment dans les coulisses, au cours de réunions privées entre les chefs de départements, c'est-à-dire en cercle très restreint. Leur objet est la question fondamentale de l'accession de l'Allemagne au conseil de l'Autorité<sup>64</sup>.

Le 15 septembre 1949, Sir Vaughan Berry et les autres membres du conseil de l'AIR, rencontrent les hauts commissaires. C'est André François-Poncet qui dirige la séance. Il ne s'exprime donc pas en son nom propre mais au nom du Haut Commissariat. Après avoir assuré les conseillers de la bonne volonté de collaboration du haut commissariat, le commissaire français remet cependant les choses au point, épousant visiblement plus le point de vue collectif du haut commissariat que la position française, ou bien celle-ci a évolué en deux mois .

« Vous savez que nous sommes nous-mêmes investis de pouvoirs très étendus qui, à bien des égards, dépassent les vôtres. Nous les exerçons par l'intermédiaire des groupes de contrôle, par exemple celui du charbon et de l'acier. Il est nécessaire que nous ayons ces pouvoirs, que nous les conservions comme le statut le prévoit, parce que c'est à l'abri de ces pouvoirs que l'Autorité internationale va pouvoir s'installer et se préparer à jouer le rôle total qu'elle aura un jour à jouer lorsque l'occupation aura cessé. »<sup>65</sup>

La collaboration entre les deux organismes semble alors d'autant plus nécessaire qu'un troisième organe de contrôle a aussi un rôle à jouer, l'Office militaire de sécurité. Pour éviter que les offices allemands reçoivent des questionnaires ou soient soumis à des enquêtes émanant des trois organismes, il est indispensable d'établir un échange d'information. Mais le but de cette rencontre est avant tout d'étudier le problème de l'accession de l'Allemagne en représentation directe à l'AIR. François-Poncet rappelle ce que prévoient les conventions signées.

« (...) le statut prévoit qu'il pourra y avoir un observateur allemand accompagné d'un représentant de la Haute Commission. Cet observateur n'a pas le droit de vote et il n'assume aucune responsabilité. Mais le statut a prévu également que dans une phase ultérieure, l'Allemagne pourrait être représentée directement au Conseil par un représentant qui aurait alors pouvoir de vote. Par conséquent, il assumerait des responsabilités et, par sa présence même accepterait les principes mêmes du statut. Nous avons à décider si nous considérons le moment venu d'envisager l'accession de l'Allemagne; c'est la première question.. Deuxième question: sous quelle forme ? Observateur ou représentant ? »<sup>66</sup>

Les membres du conseil préfèrent la seconde solution à cette dernière question, craignant qu'un simple observateur pose des problèmes tout en permettant aux Allemands de ne pas prendre position pour ce statut. Certains mêmes envisagent déjà une accession entière.

« (...) mes collègues et moi sommes tous d'accord pour dire qu'il serait désirable d'avoir un représentant allemand, c'est-à-dire non pas un observateur, mais un véritable représentant, aussitôt que possible. Je ne me permettrais pas définir plus exactement le moment, je me permettrais seulement de demander qu'il n'y ait pas un observateur. Nous avons des craintes au sujet de la présence d'un simple observateur. Nous estimons qu'un observateur pourrait être en mesure d'exercer une grande influence sans avoir de responsabilité. Il serait même possible que les Allemands laissent, pendant plusieurs mois, un observateur et se refusent à avoir quoi que ce soit à faire avec l'Autorité. »<sup>67</sup>

<sup>63</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ rapport de Dejean sur première réunion, 9 août 1949.

<sup>64</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ rapport du 9 sept d'Arnal, a/s de la deuxième session officielle de l'AIR du 6 au 8 sept. 1949.

<sup>65</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ C/R de la conférence du 15 sept. 1949 entre les hauts-commissaires désignés et le conseil de l'AIR. sous la présidence de François-Poncet.

<sup>66</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ 15 sept. 1949, *ibid.*

<sup>67</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ 15 sept. 1949, *ibid.*



Le problème de la forme de la participation de l'Allemagne à l'Autorité internationale de la Ruhr est plus large qu'une simple question de forme juridique. Si ce pays accédait à l'égalité des droits au sein de l'organisme, il pourrait avoir aussi rapidement le droit de décision sur le statut des entreprises, droit concédé au futur gouvernement allemand dans la loi 75 sur la propriété des industries lourdes<sup>68</sup>. Par ailleurs, un nouveau rapport de force se créerait au sein de la Haute Autorité.

Arnold, le ministre-président du Land Rhénanie du Nord-Westphalie est évidemment concerné au plus haut point par le futur statut de la Ruhr, un problème qu'il considère comme très ardu à résoudre. Il a été mandaté par l'ensemble des autres Länder pour représenter les intérêts du bassin de la Ruhr et, côté français, on considère donc que son avis et son influence pèseront un certain poids<sup>69</sup>. Ses conceptions, résolument opposées à une nationalisation qu'il considère comme anti-européenne, vont vers un groupement international entre des associés aux mêmes droits et qui apporteraient chacun un élément à la communauté. Cela semble donc en exclure les États-Unis et la Grande-Bretagne et les pays concernés ne seraient que ceux de l'ancien cartel européen.

« M. Arnold pense qu'il est impossible qu'à la longue les pays auteurs du statut de la Ruhr n'apportent rien dans cette entreprise alors qu'un pays qui n'a pas été partie à sa création, "l'Allemagne" met à disposition de la communauté les droits de souveraineté économique les plus essentiels. Le ministre-président a de nouveau lancé l'idée déjà émise par lui, à savoir qu'il y aurait lieu de substituer à un contrôle unilatéral un groupement international dans lequel les associés auraient des droits égaux. L'apport de l'Allemagne serait la Ruhr. Celui de la France la Lorraine et son minerai. La Sarre serait un apport de ces deux nations et la Belgique ainsi que le Luxembourg participeraient à l'ensemble par l'apport de leurs industries lourdes. (...) »<sup>70</sup>

Arnold avait déjà donné son avis à Arnal, quelques jours plutôt, se déclarant favorable à l'accession de l'Allemagne à cette Commission internationale le plus tôt possible, et sous la forme d'une admission de plein pied, et non d'un simple poste d'observateur.

« Il ne m'a pas paru que M. Arnold fut bien au courant des obligations qu'assumerait ainsi l'Allemagne mais il n'a formulé aucune réserve précise. Il m'a semblé que dans son esprit il appartiendrait à la délégation allemande une fois admise au sein de l'autorité d'agir en vue d'obtenir les modifications du statut que préconise une partie de l'opinion publique allemande. J'ai demandé au ministre-président si le Dr Adenauer serait d'accord avec lui sur tous ces points ou s'il s'attendait à quelque résistance de sa part ou de la part d'autres ministres du futur gouvernement fédéral. Il m'a dit que M. Adenauer partageait son point de vue et qu'on ne s'attendait à des résistances que dans les rangs de l'opposition socialiste. »<sup>71</sup>

Pourtant, tous les Allemands ne semblent pas pressés d'obtenir une représentation qui vaudrait reconnaissance tacite du statut de l'Autorité internationale de la Ruhr, ce sur quoi ils ne sont alors pas d'accord. Le tout nouveau gouvernement n'est pas encore entièrement constitué, mais François-Poncet pense qu'il faut à la fois décider maintenant mais qu'il y a toutes les chances pour que Adenauer ne désire pas envoyer un représentant qui s'engage au sein de l'autorité.

« Tel que je peux imaginer l'état d'esprit de M. Adenauer, je serais très étonné qu'il envoie avec empressement un représentant à plein droit au conseil; en effet, envoyer un représentant, c'est reconnaître le fonctionnement d'un système dont le Dr. Adenauer a, plus d'une fois, déclaré qu'il ne l'approuvait pas, et s'y associer. Nous essaierons de le convaincre et d'obtenir son approbation. Mais s'il refuse et déclare vouloir se borner, ainsi que le statut l'indique, à

<sup>68</sup> cf. *infra*.

<sup>69</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ communiqué de Bonn, signé Arnal, 1<sup>er</sup> septembre 1949. Note marginale manuscrite : « M. Maillard, je crois que nous devons suivre cette question. ».

<sup>70</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ télégramme de Düsseldorf (signé Fourgeot) au Ministère des Affaires Étrangères, 28 juillet 1949.

<sup>71</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ communiqué de Bonn, signé Arnal, 1<sup>er</sup> septembre 1949.

envoyer un observateur pour une première période, nous serons dans l'obligation de l'accepter. (...) Vous pouvez être d'avance certain que le gouvernement allemand cherchera à s'engager le moins possible tout en obtenant le plus de droits possibles. »<sup>72</sup>

L'ensemble des intervenants est d'accord pour s'opposer à l'acceptation d'un simple observateur allemand, que le statut de l'AIR oblige pourtant à accueillir, si le gouvernement allemand le demande. On finit par proposer de ne pas informer les Allemands de ce droit, d'autant plus que le général Robertson craint que les délégués allemands perdent leur impression que l'Autorité internationale de la Ruhr est un organisme très puissant en constatant qu'une grande partie de cette puissance est en fait exercée par d'autres organismes. Maurice Dejean, l'ambassadeur représentant la France au Conseil, reconnaît d'ailleurs que dans un premier temps, elle risque d'avoir effectivement peu de travail. De Smaele, le conseiller représentant de la Belgique s'insurge de cette preuve de faiblesse et son discours révèle en effet l'assez étroite marge de manœuvre dont disposent les puissances occupantes et finalement la fragilité de ce système.

« Si, vraiment, au moment où il s'agit d'établir la chose la plus importante entre toutes dans la prise d'activité de l'Autorité internationale de la Ruhr, c'est-à-dire la prise de contact avec l'Allemagne, si, à cet instant, nous étions tellement faibles que nous pouvions, seulement par surprise, tâcher de faire en sorte que le gouvernement allemand ne s'aperçoive pas qu'il peut envoyer un observateur, qui nous gênerait, et que nous l'amenions à envoyer un représentant, si nous en arrivions à ce point, je crains que nous ne devions nous réunir pour aviser au fond de la question même. Je pense que nous devrions peut-être avoir une meilleure opinion de nos propres forces et qu'après tout, il est invraisemblable que le gouvernement allemand doive se laisser aborder par nous sans être averti de ce qu'il peut envoyer un observateur. Nous pensons que l'originalité de l'Autorité internationale de la Ruhr réside dans une tentative dont nous ne savons pas dans quelle mesure elle a des chances d'être fructueuse; c'est une tentative d'établir, entre autres, la sécurité par la collaboration économique. L'Allemagne a autant d'intérêt que les autres puissances européennes et celles qui, plus lointaines, ont des intérêts majeurs sur ce continent à ce que cette sécurité, cette collaboration de l'Europe s'établisse. Là réside, pensons-nous, le véritable argument à développer avec l'Allemagne; nous croyons que l'Allemagne a, comme nous, intérêt à exploiter objectivement cette collaboration économique. Il y a là les bases d'un départ nouveau pour assurer la sécurité, qui pourrait servir la paix. »<sup>73</sup>

Pour finir, François-Poncet propose, ce à quoi tous s'accordent, que l'on constitue une sorte de groupe de travail qui réunirait des représentants du Conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr, des hauts commissaires et de l'office militaire de sécurité.

La position britannique a donc évolué depuis le début d'une position opposée à une position proche des Français - c'est ce que soutient Déjean - dans le sens d'un élargissement de la sphère d'action de l'Autorité internationale de la Ruhr, en transférant un certain nombre des contrôles exercés par les autorités d'occupation. Celles-ci d'ailleurs ont le pouvoir de décision finale puisque l'article 22 leur donne le pouvoir de transformer les décisions du conseil de l'Autorité en actes et même de les réviser. Les Français semblent satisfaits de cette nouvelle position britannique car ils pensent que l'Autorité internationale de la Ruhr, à condition qu'on lui en confie clairement la charge, permettra de prolonger plus longtemps un certain nombre de contrôles exercés par les autorités d'occupation.

« La position aujourd'hui adoptée par la Grande-Bretagne se rapproche sensiblement des thèses que la délégation française avait, d'accord avec le Département, défendues lors des discussions de Londres en mai et juin derniers et qui avaient, à cette époque, été vivement combattues par les Anglais comme par les Américains. J'ai donc appuyé le délégué britannique. Je suis en effet convaincu qu'il y aurait le plus grand inconvénient à donner aux Allemands le sentiment que l'autorité n'est pas dès le début dotée de pouvoirs correspondants à l'importance

<sup>72</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ C/R de la conférence du 15 sept. 1949 entre les hauts-commissaires désignés et le conseil de l'AIR. sous la présidence de François-Poncet.

<sup>73</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ 15 sept. 1949, *ibid.*

de sa mission. D'autre part, les contrôles exercés par la Haute Commission ne peuvent manquer de s'alléger progressivement. Cela est dans la logique même de la politique générale adoptée par les Alliés à l'égard de l'Allemagne. Confier dès maintenant certains de ces contrôles à l'autorité serait leur donner une garantie de durée. (...) En montrant trop de réticence à l'égard des suggestions britanniques, nous risquerions d'ailleurs d'avoir l'impression que l'attitude française à l'égard de l'autorité s'est modifiée. Au cours de la réunion, la majorité des délégations s'est d'ailleurs beaucoup rapprochée du point de vue soutenu par les délégués français et britannique.»<sup>74</sup>

Le fonctionnement de l'Autorité de la Ruhr est lui-même très critiqué dans l'opinion allemande, ce qui apparaît à travers un article de la *Westdeutsche Zeitung*, lui-même inspiré d'un article de même teneur paru dans le *Daily Mail* britannique, ce qui fait dire à un représentant français que « Les Allemand vraisemblablement essaient d'autre part, de pêcher en eau trouble au moment où la question de l'accession allemande est dans l'air. »<sup>75</sup> Dans l'article en question<sup>76</sup>, il est dit que l'Autorité internationale de la Ruhr fonctionne si mal que le représentant français, l'ambassadeur Maurice Déjean a demandé l'échange de son poste contre un autre. Il est en effet irrité du faible prestige et du manque d'expérience de ses collègues britanniques et américains de l'Autorité de la Ruhr, et regrette également les restrictions aux possibilités d'action dues au très faible budget de fonctionnement. Ses réactions semblent très représentatives d'une large partie de l'opinion française qui constate que depuis trois mois l'Autorité internationale de la Ruhr n'a rien fait et que, si l'on ne trouve pas un remède à cette situation, l'autorité va se transformer en un symbole vide de sens

Cependant le ministre français des Affaires étrangères et sa politique allemande ont toutes les faveurs de l'opinion d'outre-Rhin sensible à sa sympathie germanique.

« Schuman dont les conceptions pro-allemande ont déjà provoqué de considérables maux de tête chez les petits diplomates du Quai d'Orsay, tient très bien la bride en ce qui concerne la politique allemande et est si satisfait de l'évolution actuelle en Allemagne qu'il faudrait une crise ministérielle pour le forcer à prendre une quelconque mesure qui irait à l'encontre de ses idées. »<sup>77</sup>

Malgré les assurances qui avaient été faites aux représentants français par le ministre Arnold, le gouvernement allemand fait brusquement volte-face et faisant usage unilatéralement du droit que lui accorde le statut de la Ruhr, décide, le 17 octobre 1949, la nomination d'un observateur délégué, le Dr Walter Bauer<sup>78</sup>. Cet observateur ne sera pas membre de l'Autorité et aucun membre allemand ne sera nommé tant que le statut de la Ruhr n'aura pas été accepté par le gouvernement, ce qui ne devrait avoir lieu que dans la seule hypothèse « où il ne s'agirait que du commencement d'un arrangement plus vaste intéressant toute l'Europe »<sup>79</sup>. Le chancelier Adenauer pose donc ses conditions, bien plus rigides que celles que prévoyaient les Alliés. Le haut-commissariat allié réagit aussitôt de manière offusquée.

<sup>74</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ tél. de Prague, signé Dejean a/s réunion officielle du même jour, 25 sept 1949.

<sup>75</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ lettre du 30 sept. 1949, signé RH (peut-être Roger Humbert ?) de la délégation française au Conseil de l'AIR, à Seydoux. Dans cette délégation il y a aussi M. Girod de l'Ain.

<sup>76</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ « L'ambassadeur Déjean est irrité », *Westdeutsche Zeitung*, 30 septembre 1949.

<sup>77</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ 30 septembre 1949, *ibid.*

<sup>78</sup> qui, selon des informations ultérieures (22 oct. 1949), a été de 1939 à 1944 directeur des mines de lignites tchécoslovaques intégrées dans les Hermann Goeringswerke. Arrêté en juillet 1944 lors de l'attentat contre Hitler, il aurait été interné dans un camp de concentration. Après la guerre il a été mandataire des Konzerne ayant des participations financières dans les entreprises charbonnières; in MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél. de Haussaire, 17 oct. 1949, traduction d'une lettre du Dr Erhard au secrétaire général de l'AIR et tél. d'Arnal du 19 oct. 1949.

<sup>79</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél. de Déjean, du 19 oct. 1949, C/R de la première conférence de presse du gouvernement fédéral.

« Agissant au nom de notre président en exercice, le représentant américain au secrétariat allié a téléphoné hier au directeur du cabinet de M. Adenauer pour lui faire observer ce qu'avait d'incorrecte la désignation d'un observateur à l'Autorité internationale de la Ruhr sans que la Haute Commission en ait été avisée. M. Blankenhorn a paru embarrassé et a promis qu'une lettre officielle du chancelier à la Haute Commission parviendrait au Petersberg dans la matinée d'aujourd'hui. Le secrétaire américain a pris acte de cette déclaration et déclaré que jusqu'à réception de cette lettre la Haute Commission ne reconnaîtrait aucun pouvoir officiel à l'observateur désigné. (...)»<sup>80</sup>

Il faut dire que la position allemande fait en quelque sorte écho aux déclarations surprenantes et unilatérales du haut commissaire britannique Mac Cloy, faites la veille, sur l'extension à l'industrie lourde de tous les pays de l'Europe occidentale du statut de l'Autorité internationale de la Ruhr. Cette déclaration a déchaîné la presse britannique<sup>81</sup> contre son propre représentant qui rappelle que le gouvernement français serait dans l'impossibilité totale de soumettre dans l'immédiat une telle question au Parlement et évoque par ailleurs les difficultés pratiques que l'on rencontrerait si l'on abordait ce problème<sup>82</sup>.

Ainsi, à travers les moindres détails de procédure se révèlent à la fois les différences entre les Français et les Anglo-saxons sur le rôle de l'État (minimal ou devant tout contrôler, malgré les charges financières impliquées) et sur l'image de ce que doivent être les relations avec l'Allemagne (très libérales ou de contrôle strict). Les Français veulent une Autorité de la Ruhr qui ait de réels pouvoirs et souhaitent, pour cela, que l'on transfère le plus rapidement possible les pouvoirs de la Haute commission alliée à l'Autorité internationale de la Ruhr, selon les articles 18 et 19 du statut de la Ruhr et qu'en attendant ce transfert, elle soit consultée systématiquement par les hauts commissaires, en particulier sur les programmes de production, de développement et d'investissements avant leur transmission à l'OECE.

Mais l'interprétation de ces articles pose problème, car les Anglo-saxons ne voient dans ce transfert qu'une des possibilités parmi d'autres et rappelle que ce transfert ne devait théoriquement avoir lieu que dans l'hypothèse d'une intégration des différentes économies européennes. Et le rapporteur utilise même le terme de "répugnance" de leur part pour ce transfert<sup>83</sup>. Cependant ils reconnaissent qu'une "coopération très étroite" sera nécessaire, mais qui serait limitée aux tâches immédiates de l'Autorité, c'est-à-dire celles qui concernent la fixation des minima d'exportation (art. 14), et du contrôle des prix, des conditions de commerce, du trafic et des douanes, pratiqués par les autorités allemandes et qui peuvent donner lieu à des modifications en cas, par exemple, de mesures discriminatoires (art. 15)<sup>84</sup>.

Sur cette question des relations de l'Autorité internationale de la Ruhr avec les organisations économiques européennes (OECE- ECE), qui reste encore à étudier et à développer, là encore des divergences existent entre les positions des diverses délégations. Il est prévu en effet, que l'Autorité internationale de la Ruhr ait par la suite des attributions plus larges que le simple contrôle de la région économique. Son statut indique (art. 25) qu'elle a la possibilité de créer des liens directs ou indirects avec des organismes membres de l'organisation des Nations Unies. C'est dans cette intention qu'au début de l'année 1950, le secrétaire général de la Haute Autorité internationale, Kaackenbeck, développe des liens d'abord officieux entre certains membres de son secrétariat et des fonctionnaires de l'OECE, des échanges d'informations s'en suivent et ces relations sont officialisées par les deux organismes en février et en mars 1950.

<sup>80</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél de François-Poncet du 19 octobre 1949.

<sup>81</sup> dont Massigli dit qu'elle est "visiblement inspirée par le Foreign Office".

<sup>82</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél. de Londres du 19 octobre 1949, signé Massigli.

<sup>83</sup> MAE/ Europe/ 1944-1960/All./ 797/ Rapport sur la première session du Conseil de l'Autorité internationale de la Ruhr du 20 mai au 2 juin 1949.

<sup>84</sup> MAE/ Europe/ 1944-1960/Allemagne/ 797/ Rapport sur la première session, *ibid.* Pour plus de détails sur une grande partie des 35 articles de l'accord, voir Werner Bühner, *Ruhrstahl und Europa. Die Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie und die Anfänge der europäischen Integration 1945-1952*, München, 1986, p. 144-145.

Pour bien augurer de ces relations officielles, le 4 mai 1950, Kaeckenbeck rend une visite officielle à R. Marjolin, alors secrétaire général de l'OECE. Le but de cette rencontre est de rechercher des voies de coopération entre les deux organismes, travail rendu à la fois facile et indispensable par le fait que les principes fondamentaux des deux organismes sont les mêmes. Un des domaines qui présente le plus d'intérêt est le travail en commun que pourront effectuer les deux services respectifs de statistiques, bénéficiant ainsi d'une complémentarité et d'une possibilité de comparaison facilitée par le droit que possède la Haute Autorité de contrôler les données fournies, au contraire de l'OECE. L'autre point important des discussions des deux organismes devrait porter sur le problème des prix d'exportation des combustibles solides de la Ruhr<sup>85</sup>.

Contrairement aux vœux des Français, qui visiblement sont tenus par les décisions américaines, l'Autorité internationale de la Ruhr possédera de fait peu de réels pouvoirs, les principaux restant exclusivement aux mains des hauts commissaires.

« La délégation américaine n'a pas caché que pendant la période de contrôle, l'autorité suprême en Allemagne était exercée par la haute commission alliée et par la Haute Commission alliée seule. Il n'est pas douteux que l'Autorité internationale, bien que représentative de sept gouvernements, se trouve être, dans l'esprit des Anglo-saxons, un organisme tributaire de la Haute Commission alliée pour ses décisions essentielles et pour les moyens d'actions qui lui sont offerts. »<sup>86</sup>

Cette position américaine avait d'ailleurs déjà été exposée lors d'une visite de Mac Cloy au général Koenig, le 12 juillet 1949.

« D'après lui c'est une excellente chose que cette commission ait été créée et qu'elle existe dès maintenant, mais tant que l'occupation durera, elle n'aura pas grand chose à faire, beaucoup moins que l'office militaire de sécurité. C'est pourquoi les Américains estiment qu'il ne faut pas en faire au départ un organisme trop lourd. On verra après s'il y a lieu de le développer. »<sup>87</sup>

De fait, les tâches concrètes seront très limitées et, avant même le Plan Schuman, elle est déjà condamnée : après avoir été inaugurée avec « tambours et trompettes », on la dit sans travail après six mois de fonctionnement... On présente la loi comme déjà moribonde et l'organisation comme un rassemblement pléthorique d'hommes oisifs et désappointés. Malgré les beaux schémas de fonctionnement théorique, on se demande si dans la réalité elle est, soit complètement inorganisée, soit déjà enterrée. Toujours est-il qu'elle est exclue de toutes les décisions essentielles concernant ... la Ruhr !<sup>88</sup>

---

<sup>85</sup> MAN/ P.8.66.21/ rapport sur la visite à Marjolin de Kaeckenbeck (Haute Autorité de la Ruhr), Veröffentlichung Nr. 357, mai 1950.

<sup>86</sup> MAE/ Europe/ 1944-1960/ All./ 797/Rapport sur la première session, *op. cit.*

<sup>87</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 797/ tél. de Saint-Hardouin (Baden) a/s entretien avec Murphy qui accompagnait Mac Cloy dans une visite au général Koenig, 12 juill. 1949.

<sup>88</sup> BA/ B 109/ 345/ article de la *Westdeutsche Allgemeine*, 1<sup>er</sup> avril 1950.

## La poursuite de la déconcentration et la question de la propriété

Deux ans après la constitution de la bizona<sup>89</sup>, les Américains imposent une nouvelle législation qui transfère la décision concernant le problème de la propriété au futur gouvernement allemand (loi n° 75). Le nouveau texte concernait plus spécifiquement la sidérurgie. La décartellisation des entreprises est bien menée à terme par Heinrich Dinkelbach<sup>90</sup>, mais les actionnaires conservent finalement leurs propriétés.

### *La loi n° 75*

Un des aspects du problème de la Ruhr était bien celui de la propriété des entreprises sidérurgiques, lié également au problème de la décartellisation. Le premier débat fut long, car les Britanniques travaillistes étaient favorables à la solution d'une nationalisation qui aurait transféré les propriétés des usines sidérurgiques soit au gouvernement fédéral soit aux Länder<sup>91</sup>, tandis que beaucoup d'Allemands, et surtout les Américains, y étaient farouchement opposés, les avis français restant un certain temps partagés mais en réalité favorables à une autre solution.

Y a-t-il eu un réel risque de nationalisation ? Sans doute pas pour la sidérurgie. Mais celle des charbonnages avait été votée par le Landtag rhéno-westphalien, en août 1948. Elle se vit opposer un veto du gouvernement militaire qui estima que cette question relevait de la compétence d'un gouvernement central. De même, les partis politiques de la gauche allemande, mais également les Chrétiens-démocrates<sup>92</sup>, et les syndicats ouvriers s'étaient prononcés pour la nationalisation des usines sidérurgiques et des mines. Mais dans tous les Länder, les Alliés s'opposèrent à de telles décisions.

« Le 12 novembre 1948 encore, cinq millions de travailleurs feront grève pendant 24 heures pour exiger la nationalisation des mines et de la sidérurgie. (...) Les nationalisations furent même inscrites dans les Constitutions de plusieurs Länder occidentaux, notamment en 1946 dans celle de la Hesse [approuvée par 70 % des électeurs, mais un veto du commandant militaire s'opposa à l'article en question], En août 1948, nouvelle opposition alliée à la nationalisation des charbonnages, votée au Landtag de Rhénanie-Westphalie par les socialistes, les communistes, le Zentrum. [La nationalisation des industries de base avait été en outre décidée au Schleswig-Holstein (5 août 1947) et à Berlin-Ouest (13 février 1947). Aucune de ces décisions ne fut appliquée, par suite du veto des occupants.]»<sup>93</sup>

Les Américains, résolument libéraux, mettent avant tout l'accent sur la nécessité de viabilité et de rendement des entreprises qui prime le problème de la propriété. Animés par une "*mystique antitrust*"<sup>94</sup>, ils recherchent les solutions les plus favorables à la libre concurrence et utilisent des conseillers proches des milieux industriels, ce qui n'est pas toujours le cas des deux autres puissances occupantes.

« Pendant la période au cours de laquelle le général Clay assure le commandement en chef américain en Allemagne, certains des principaux postes économiques sont occupés par des personnalités appartenant aux milieux de l'industrie et de la finance, lesquels, à l'époque de la "prospérité" américaine, avaient contribué au financement de la rationalisation de l'industrie allemande. (...) Attachés au parti républicain, ils soutiennent le plan, élaboré sous l'égide de M. Foster-Dulles et Vanderberg, comportant l'investissement de 3 milliards de dollars en

<sup>89</sup> en décembre 1946.

<sup>90</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>91</sup> « Ententes et monopoles dans le monde. Allemagne : 2° partie, La décartellisation », *Notes et études documentaires*, n° 1649, août 1952.

<sup>92</sup> en février 1947, programme d'Ahlen.

<sup>93</sup> G. Badia, *op. cit.*, p.267.

<sup>94</sup> *Notes et études documentaires n° 1649, op. cit.*

---

Allemagne et l'organisation rationnelle de la région Rhin-Ruhr, avec la participation des nations voisines de l'Allemagne.»<sup>95</sup>

Ce n'est que parce qu'ils sont persuadés que le Parlement et le gouvernement allemand s'opposeront toujours aux nationalisations qu'ils décident de laisser à ce gouvernement le droit d'en décider. Les Britanniques cèdent car ils ne peuvent faire preuve d'ingérence en prenant à la place des Allemands des mesures relevant de la pure orientation politique. Les Français sont hostiles à la décision de leurs alliés car ils souhaitent conserver un droit de contrôle sur la production et veulent, dans ce but, que les puissances occupantes prennent elles-mêmes la décision concernant le droit de propriété. Mais bien que la France ait fait connaître son avis négatif au texte de loi, celle-ci est cependant promulguée, pour la bizonie, le 10 novembre 1948, aussitôt suivie d'une protestation officielle de M. Schuman, le ministre des Affaires étrangères qui rappelle que la décision concernant ce problème devait théoriquement être prise par l'accord des trois puissances occupantes et estime que la France n'est pas tenue dans l'avenir par la décision unilatérale de ses Alliés<sup>96</sup>.

Cette fameuse loi n° 75, laisse donc, selon son préambule, la décision finale sur le statut de propriété des entreprises houillères et sidérurgiques de la Ruhr au futur gouvernement allemand. Cette décision, qui a suscité de très vifs débats, est donc le résultat d'un compromis entre les Alliés britanniques et américains qui ne purent se décider et contribua par là même à rétablir une part de la souveraineté allemande<sup>97</sup>. Des sources allemandes indiquent clairement que la loi n° 75 a une origine entièrement américaine<sup>98</sup>. Les Français désapprouvent deux points de ce projet : d'une part la réunion des exploitations de mines de charbon et des usines sidérurgiques au sein des nouvelles sociétés créées, dont le préambule de la loi prévoit qu'éventuellement elles pourront être nationalisées ce qui concentrerait la totale industrie lourde entre les mains de l'État. Le second point est l'interdiction de créer des associations concurrentielles entre les groupes d'usines.

La loi fut pourtant étendue à la zone française, hormis le préambule, non reconnu par les autorités françaises. Malgré un veto suspensif du haut commissaire français François-Poncet, le réexamen de cette loi n'ayant pas été effectué dans les délais impartis, elle entra en vigueur à l'issue du mois de délai<sup>99</sup>. Des critiques se sont élevées contre la façon dont se sont opérés les transferts entre les anciennes sociétés et les nouvelles, mais ce qui inquiète surtout les observateurs français est toujours le problème de la concentration industrielle qui peut facilement déboucher sur une nationalisation. Les dispositions de la loi N° 75 ne paraissent pas de nature à modifier ces risques.

« Les « Konzerne » ont été mis dans l'obligation de céder aux sociétés nouvelles les stocks existants dans les usines. Des critiques très vives ont été élevées contre les conditions dans lesquelles ces cessions ont été effectuées (par exemple, paiement en Reichsmark à des prix contrôlés, avant la réforme monétaire). Que ces critiques de détail soient fondées ou non, l'opération dans son ensemble a abouti à une unification et une concentration sans précédent de l'industrie sidérurgique de la Ruhr. Le plus puissant «Konzern» de cette industrie (Vereinigte Stahlwerke) détenait 55 % de la capacité totale de production; maintenant, plus de 90 % de la capacité totale sont sous l'autorité quasi absolue de la T.H.V. Sans doute s'agit-il là, dira-t-on, d'une solution provisoire, et le peuple allemand aura à décider souverainement, ultérieurement, du sort définitif de l'industrie sidérurgique de la Ruhr. Mais il est évident que la tentation sera grande de profiter de l'occasion, qu'on aura préparée, de confier à un organisme d'État, ou à une organisation agissant sous le contrôle étroit de l'État, l'ensemble de cette industrie. Le risque de voir cet important groupement industriel placé de façon permanente sous le contrôle de l'État méritait, nous a-t-il semblé, d'être mis en lumière, étant donné, d'une part, l'instrument

---

<sup>95</sup> *Notes et études documentaires n° 1649, ibid.*

<sup>96</sup> *Notes et études documentaires n° 1649, ibid.*

<sup>97</sup> *Notes et études documentaires n° 1649, ibid.*

<sup>98</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487/ lettre de Etzel à Adenauer, du 2 janvier 1950.

<sup>99</sup> *Notes et études documentaires n° 1649, op. cit.*

redoutable que pourrait constituer cet ensemble mis entre les mains d'un gouvernement qui nourrirait des visées politiques ambitieuses et, d'autre part, le rôle primordial que jouent les industries sidérurgiques, non seulement dans l'économie intérieure des pays auxquels elles appartiennent, mais aussi dans les relations économiques internationales et dans le commerce mondial. »<sup>100</sup>

Ce texte de la revue économique internationale est en fait dicté par la CSSF puisque l'on retrouve une note de cet organisme, datée de deux mois avant la date de cet article<sup>101</sup> et du même contenu, à quelques mots de détail près. Autant dire que c'est là la position officielle de la sidérurgie française.

Tout au long de l'année 1949 se poursuit le débat en Allemagne sur la décartellisation. D'après de nombreux articles de journaux allemands<sup>102</sup> de mars-avril 1949, il semble que l'on lie entre elles la lutte américaine antitrust (aux États-Unis) et la volonté de décartellisation en Allemagne. La presse allemande<sup>103</sup> présente la nouvelle règle fixée par les puissances d'occupation concernant le problème des ententes économiques, qui repose plus ou moins sur les bases de la législation américaine et sur la Charte de la Havane. Trois versions de la future loi de décartellisation ont déjà été présentées<sup>104</sup>. Le *Frankfurter Rundschau*<sup>105</sup> constate que, dans la troisième version, est interdite, par principe, toute entente et que l'on a laissé tombé le critère décisif d'une restriction "substantielle" des ententes et que ces modifications ne s'étendraient pas seulement à la liste de la Charte de la Havane mais aussi aux organisations et aux procédés de la Commission fédérale. La *Frankfurter Allgemeine Zeitung*<sup>106</sup> déclare que ce serait une perte irremplaçable de ne pas prendre en considération le projet Josten (le premier) qui, bien que radical, s'appuie sur une expérience de plusieurs décennies. De plus il n'y a pas que le problème des prix, mais aussi celui des coûts. On voit ainsi qu'« une législation sur les monopoles ne peut être efficace que quand elle n'est qu'une part d'une réglementation politique économique générale ».

Une loi sur les monopoles ne serait, selon ce journal, qu'un pas sur la voie d'une économie sociale de marché, et pas seulement cela, même si elle était très bonne. Pour faire une véritable réforme législative sur les ententes il faudrait combattre non seulement les monopoles officiels, mais avant tout, les monopoles cachés dans le commerce, les taxes, les politiques sociales et d'échanges qui jusque là ont produit beaucoup plus de concentration que de progrès technique.

Dans le *Bund*<sup>107</sup>, organe de l'Union allemande des syndicats, Rolf Wagenführ essaie, en présentant la troisième version, de répondre à la question : qu'est-ce que finalement les syndicats ont à attendre d'un projet anti-monopoliste comme celui qui est projeté ? C'est, selon lui, une illusion de croire que les représentants du marché libre ont les mêmes conditions de départ de fabrication, ce serait oublier l'interdépendance de la production. Mais un retour à une atomisation des entreprises serait tout autre chose qu'un développement de progrès et pourrait conduire à renoncer à l'intérêt de l'augmentation des exportations. Cela pourrait aussi de ce fait, ne pas aller dans l'intérêt des travailleurs. Il est de toute façon difficile de saisir conceptuellement la notion de puissance économique et les définitions de monopoles et de leurs dangers divergent d'une version à l'autre des propositions de loi. Cela ne signifie pas, selon

<sup>100</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ All./ article de *L'Économie Internationale*, décembre 1948.

<sup>101</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note (octobre 1948) au sujet de la réorganisation de l'industrie sidérurgique dans la zone britannique, et commentaire.

<sup>102</sup> THYS/ VSt/ 1392/ « Vertreterverträge und Dekartellierung », *Wirtschafts-Zeitung*, 19 mars 1949 ; « Dekartellierungsgesetz und USA-Antitrustgesetzgebung », *Frankfurter Rundschau*, 1<sup>er</sup> avril 1949 ; « Dekartellisierung », *Hamburger Allgemeine Zeitung*, 1<sup>er</sup> avril 1949, etc.

<sup>103</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487.

<sup>104</sup> rédacteurs : Josten, puis Risse, puis Dr Günthers.

<sup>105</sup> 15 décembre 1949 in AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487.

<sup>106</sup> 13 décembre 1949 in AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487.

<sup>107</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487/ *ibid.*



l'auteur, que l'on ne doit rien entreprendre en ce qui concerne la question des monopoles. Il plaide pour que les industries de base soient placées sous un contrôle public, sous la forme d'une propriété collective, sur la base de considérations techniques. Il ne considère pas comme idéal la solution d'une surveillance par un conseil de juristes avec déclaration obligatoire. Ce serait aller vers moins de protection juridique. On ne peut résoudre cela qu'en liaison avec les organisations de travailleurs. Une simple loi sur les monopoles ne peut en aucun cas suffire et l'auteur prône donc une réforme plus générale de l'ensemble du droit de l'économie .

Le Pr Erhard, ministre compétent du gouvernement fédéral pour la politique économique en général et les questions d'ententes économiques en particulier, a donné ses vues sur les thèses exposées ci-dessus. Dans un article intitulé « Les cartels au centre de la politique économique »<sup>108</sup>, il développe un raisonnement entièrement basé sur la conception économique-politique du gouvernement fédéral, et par là, dans le cadre d'une économie sociale de marché. Erhard voit dans la mise en œuvre de la législation sur la concurrence la meilleure garantie pour une amélioration, à long terme, de la répartition des charges et pour un partage plus juste du produit social. Il ne renoncera en aucune façon à la concurrence comme moteur de la mise en œuvre d'une économie saine. D'ailleurs la restriction de la concurrence n'est pas un but en soi, mais un moyen d'assurer les bénéfices, la stabilisation de la production ou la fixation d'un prix standard.

« Les entrepreneurs qui sont persuadés de l'utilité et de la valeur économique de tels accords de marché doivent être conscients qu'ils opèrent dans les mêmes buts que les planificateurs. »<sup>109</sup>

Erhard tient pour impossible une exclusion des prix libres de marché et de ses fonctions par des accords de cartels, si l'on veut rendre possible un partage complet du produit social, en gardant la liberté de consommation malgré les reculs conjoncturels et structurels causés par celle-ci. Des prix fixés ou imposés sont aussi incompatibles avec l'existence du marché qu'avec celle d'une entreprise libre. Il range d'ailleurs à cet égard sur le même plan les cartels privés comme les cartels imposés par l'État ou les positions de monopole. Erhard enfin tient pour principe économique la revendication syndicale de plein emploi<sup>110</sup>.

Pourtant, selon John Gillingham<sup>111</sup>, bien que la défaite et l'occupation aient entraîné la proscription des cartels sidérurgiques, leur renaissance sous une forme ou une autre était unanimement souhaitée par les industriels de toute l'Europe occidentale. C'est aussi ce que l'on peut entrevoir à travers certains documents du syndicat français de la sidérurgie. Ceci permet de comprendre que les relations directes entre entrepreneurs européens, y compris avec les Allemands, se mirent en place assez rapidement<sup>112</sup>.

La loi n° 75 nécessita rapidement une version nouvelle. Le chancelier Adenauer fit le 22 janvier 1950 la demande à la Haute Commission Alliée que cette nouvelle loi soit une initiative législative laissée au gouvernement fédéral. Cette proposition est rejetée par la Haute Commission Alliée, sous couvert du pouvoir réservé aux puissances occupantes<sup>113</sup>. Cependant, elle rend hommage à la volonté de coopération du gouvernement fédéral et l'invite à collaborer à la nouvelle rédaction de la loi n° 75 dont elle déclare vouloir achever la préparation le plus vite possible, en consultant les diverses organisations et groupes d'intérêts allemands.

Le ministre Erhard propose au chancelier, le 18 mars 1950, la mise en place d'un cercle de travail de quatre experts des deux industries concernées et des finances, afin de déterminer une

<sup>108</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487/ *ibid.*

<sup>109</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487/ *ibid.*

<sup>110</sup> AA/ Polit. Abt/ Abt 2/ 243-05/1487/ *ibid.*

<sup>111</sup> John Gillingham, *Coal, steel and the rebirth of Europe*, 1991.

<sup>112</sup> *cf. chapitre précédent.*

<sup>113</sup> AA/ PA/Abt2/ 243-03/ 1484/ lettre de McCloy à Adenauer, du 23 février 1950.

ligne de conduite unitaire à tenir à partir de la conjonction d'intérêts parfois contradictoires<sup>114</sup>. Le représentant de la sidérurgie serait M.C. Müller, le directeur de la Fachstelle Stahl und Eisen de Düsseldorf. Mais la Haute Commission Alliée ne semble pas pressée, contrairement à ses dires antérieurs, de consulter les autorités allemandes sur ce texte de loi. Le chancelier s'en plaint le 28 mars auprès de François-Poncet, réclamant que des membres du gouvernement soient rapidement convoqués par la Haute Commission pour faire connaître leur point de vue, relevant que par ailleurs les syndicats ont déjà été reçus et qu'un des membres d'une organisation syndicale a expliqué être en possession de la nouvelle version du texte de la loi<sup>115</sup>.

Le 17 mai 1950, croisant de quelques jours la proposition Schuman, est promulguée la nouvelle loi, allemande, de réorganisation de l'industrie qui déclare poursuivre le but de la reconstruction de l'économie allemande. Les entreprises y sont classées sur cinq listes.

- « A. Les Konzerne qui seront liquidés et réorganisés pour empêcher une concentration excessive du pouvoir : Vereinigte Stahlwerke AG, Krupp, Mannesmann-Röhrenwerke AG, Otto Wolf, Hoesch, Gutehoffnungshütte, Reichswerke Komplex, Flick Konzern.  
 B. Les entreprises déjà en cours de liquidation, laquelle doit être achevée;  
 C. les entreprises seront réorganisées si une des conditions suivantes est remplie :  
 - la propriété représente des biens commandés par une société dissociée ;  
 - la propriété appartenait à des Nazis ;  
 - les propriétaires en souhaitent l'incorporation ;  
 - la Haute commission alliée décide que l'inclusion est nécessaire afin de respecter la loi.  
 D. Une liste de biens dont le titre peut être transféré à l'association fiduciaire de la sidérurgie qui prépare des plans de réorganisation;  
 E. Trois Konzerne sont enlevés de la liste A en raison de l'incertitude concernant le problème de l'excessive concentration du pouvoir économique. Une décision sera rendue par la Haute Commission alliée pour les inscrire soit en liste A, soit en liste C. »<sup>116</sup>

### ***Une nouvelle réorganisation avec le groupe de contrôle de l'acier***

En février 1949 est désignée une nouvelle "Mission technique acier", composée cette fois-ci de représentants des trois puissances occidentales<sup>117</sup>. Le responsable français de la Direction de la sidérurgie, A. Bureau, tient informé Jules Aubrun, le président de la CSSF de l'évolution des événements<sup>118</sup>. Les Américains proposent pour le groupe de contrôle de l'acier en cours de création, structure prévue par la loi n° 75, des personnalités sidérurgiques de grande qualité, tel que Elliot, un Britannique représentant commercial de l'US Steel pour l'Europe, très connu des milieux de la sidérurgie européenne mais diversement apprécié. « *Dans les ententes internationales, il était la personnalité la plus marquée du groupe britannique, mais son attitude vis-à-vis des continentaux n'était pas toujours à l'abri de toute critique.* »<sup>119</sup> D'autres dirigeants de l'US Steel font aussi partie de la délégation américaine tandis que la délégation britannique est composée de personnalités plus variées, dont les deux dirigeants du NGISC, de techniciens et d'un ancien représentant des Vereinigte Stahlwerke à Londres.

<sup>114</sup> AA/ PA/Abt2/ 243-03/ 1484/ lettre de Erhard à Adenauer, du 18 mars 1950.

<sup>115</sup> AA/ PA/Abt2/ 243-03/ 1484/ lettre d'Adenauer à François-Poncet, du 28 mars 1950.

<sup>116</sup> AA/ PA/Abt2/ 243-05/ 1487.

<sup>117</sup> La première était la mission d'experts et de représentants du peuple américain (Mission Humphrey) envoyée dans la bizonie et dont les conclusions avaient été connues en décembre 1948.

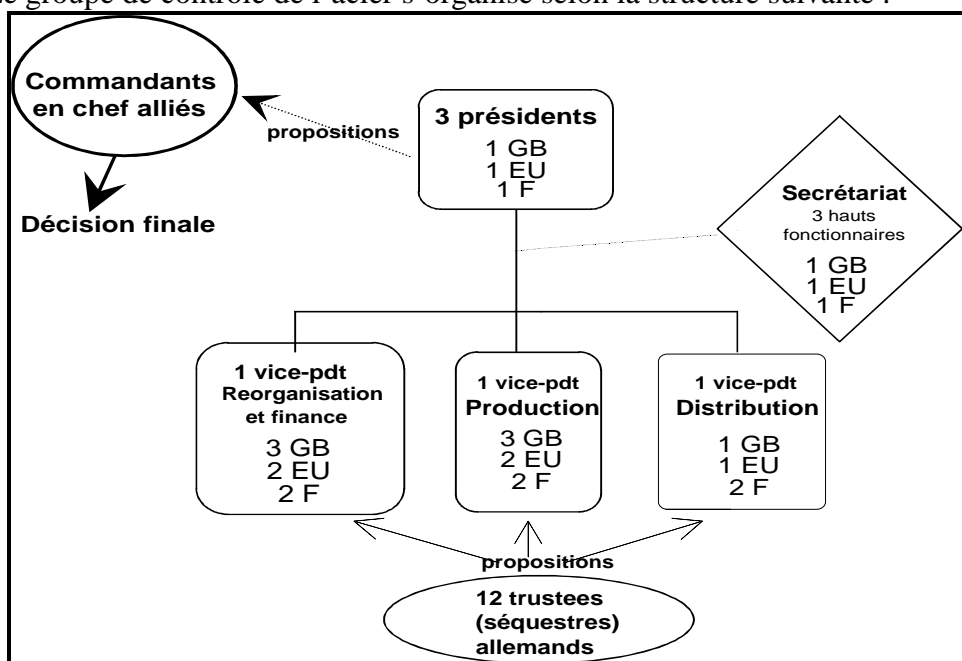
<sup>118</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre de la Mission technique Acier en Allemagne, à A. Bureau, 11 février 1949, copie transmise à J. Aubrun, « secret »: « note sur quelques indications recueillies à Genève au sujet de la Ruhr ».

<sup>119</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note pour M. le Pdt de la chambre syndicale », 18 mars 1949.

**Tableau 5. Composition des représentants anglo-saxons du groupe de contrôle de l'acier**<sup>120</sup>

<b>Délégation américaine :</b>	
Ronald Clark	US Steel, 35 millions t acier, directeur régional Europe
Gillies	société Inland steel 3,5 millions t acier, vice-président section « production »
Nauman	US Steel, section « réorganisation et finances »
Saxer et Stark	société Jones and Laughlin, section « production »
Elliott	US Steel Europe, britannique, conseiller de la délégation (il avait, avant la guerre, organisé l'International Scrap commission et en était le président.
<b>Délégation anglaise :</b>	
Harris-Burland	sera le président anglais (il est à la tête depuis trois ans, du North German Iron and Steel control
Cusworth	(son adjoint depuis 3 ans), vice-président anglais et chef de la section « réorganisation et finances »
Holgate	technicien de la sidérurgie, spécialiste de hauts-fourneaux; en Allemagne depuis la Libération et faisant actuellement partie du Steel production Team, organisme bizonal situé à Düsseldorf et chargé du contrôle technique de la sidérurgie de la bizonne.
Crooks	son adjoint
Brown Findlay	ancien représentant des Vereinigte Stahlwerke à Londres
Raitte et Selby	(sans commentaire)

Vu la qualité des participants, les Français estiment qu'il leur faut envoyer dans la Ruhr une équipe de "premier plan"<sup>121</sup>, d'autant plus que l'agitation est alors de plus en plus forte autour du cas de l'usine de Hamborn (August Thyssen Hütte). Mais les délégués britanniques continuent à assurer les officiels français qu'ils maintiennent leur position sur la nécessité de conserver cette usine sur la liste des réparations, sauf en ce qui concerne l'installation d'agglomération de minerai<sup>122</sup>. Le groupe de contrôle de l'acier s'organise selon la structure suivante :

**Figure 3. Structure du Groupe de contrôle de l'acier.**

<sup>120</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ 18 mars 1949, *ibid.*

<sup>121</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ 18 mars 1949, *ibid.*

<sup>122</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ 18 mars 1949, *ibid.*

La loi n°75 a prévu la nomination de 12 séquestres allemands<sup>123</sup> qui auront pour tâche de proposer au groupe de contrôle allié un plan de réorganisation de l'ensemble de la sidérurgie de la Ruhr. Pour cette désignation, on consulte cinq organismes allemands considérés comme compétents pour proposer des personnalités fiables : le *Wirtschaftsrat* de Frankfort (Fédération des syndicats de la bizonie), la *Vereinigung für Eisen und Stahl*, (chambre syndicale de la sidérurgie de la Ruhr), l'*Institut der Wirtschaftsprüfung* (Association des experts comptables) et la *Vereinigung des Vorstands der Anwalts Kammern* (organisation professionnelle des avoués en zone britannique)<sup>124</sup>.

Les sidérurgistes de la CSSF demandent aux autorités françaises que le plus de renseignements soient pris sur l'ensemble des personnalités proposées, en raison de l'importance de ce choix pour l'avenir. Un certain nombre de personnalités sont donc proposées par les cinq organismes, et certaines d'entre elles sont déjà bien connues. Pour les Français, deux écueils sont à éviter : d'une part éviter le risque de nationalisation, car certains candidats - en particulier ceux qui sont proposés par les syndicats ouvriers - en sont fortement partisans; d'autre part, il y a des personnalités très proches des milieux américains ou britanniques, ce qui peut déséquilibrer les prises de décision sur l'avenir de la Ruhr et isoler la position française. Parmi une liste totale de trente-cinq noms, les dirigeants de la CSSF proposent les sept noms suivants au directeur de la sidérurgie, assortie de commentaires. On peut, à ce propos, relever l'excellente collaboration entre ce service du ministère de l'industrie et l'organisation patronale.

**Tableau 6. Propositions françaises pour la nomination des séquestres allemands du groupe de contrôle de l'acier** <sup>125</sup>

<b>Hermann Abs</b>	acceptable / a été directeur d'une grosse banque d'industrie à Berlin et a été surtout spécialisé dans le financement des industries. Compte tenu des grands besoins de trésorerie de l'industrie de la Ruhr, paraît indispensable. Toutes les grosses opérations avant la guerre ont passé par lui. Passe pour un expert financier de format international.
<b>Alberts</b>	également acceptable
<b>Karl Barich</b>	acceptable / chef des usines « Geisweider Eisenwerke ». a été désigné à l'unanimité président de la <i>Wirtschaft Vereinigung</i> (chambre syndicale)
<b>Friedrich Wilhelm Engel</b>	acceptable / est de chez Hoesch, Dortmund , partisan farouche de l'économie privée
<b>Günther Henle</b> <sup>126</sup>	acceptable / membre du Vorstand des Klöckner-werke; est revenu à la direction en 1945 seulement parce que « <i>unerwünscht</i> » chez les Nazis. Est un parent des fondateurs du groupe Klöckner;
<b>Hans Günther Sohl</b>	acceptable / ingénieur des mines (Bergassessor) venant de chez Krupp, est entré aux Vereinigte Stahlwerke AG pendant la guerre. Son compartiment était alors matières premières et transports. Passe dans la Ruhr pour le meilleur spécialiste des matières premières et des problèmes de transport. Depuis la reprise de son activité, il a tout fait pour reprendre les relations avec la France (échange coke-minette). A été provisoirement interné par les Anglais. Comme on a finalement constaté qu'il n'y avait pas de charge contre lui, a été autorisé à reprendre son activité. Membre du Vorstand des Vereinigte Stahlwerke.
<b>Pr Alfonz Wagner</b>	acceptable / (Bayr. Staat Ind) représente dans sa nomination une concession aux Bavarois pour la défense de leurs intérêts.

<sup>123</sup> que les anglo-saxons désignent sous l'appellation de trustees.

<sup>124</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All/ note « secret » du 16 février 1949, « Désignation des 12 German Steel Trustees prévus par la loi 75 ».

<sup>125</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ liste téléphonée à Bureau, 7 mars 1949.

<sup>126</sup> G. Henle fut, selon W. Bühner (*Ruhrstahl...*, *op. cit.*), un « homme de liaison » entre le monde politique (député CDU, membre du Conseil économique et social et conseiller d'Adenauer) et le monde de la sidérurgie (directeur du groupe Klöckner et membre actif de la WVESI).

Parmi la liste complète des propositions, un homme est considéré comme tout à fait inacceptable par les Français, Heinrich Dinkelbach directeur-général du contrôle fiduciaire allemand des industries du fer et de l'acier d'Allemagne du Nord à Düsseldorf. Ce Dinkelbach se retrouve pourtant sur la liste finale des séquestres proposés par les Anglo-américains car il a été nommé par les 5 organismes consultés. Seulement trois des propositions françaises sont retenues, sur douze hommes choisis. Là encore, la France ne fait pas le poids... Les commentaires français sont amers. Ils estiment que six des douze hommes désignés « *joueront avec les Anglais la carte de la nationalisation* »<sup>127</sup>.

« Au total 6 bons (au maximum) et 6 mauvais, ce qui est décevant si l'on songe qu'il s'agit de propositions américaines. Mais que peut-on faire et les tendances nationalisatrices peuvent-elles servir d'argument à une opposition officielle de représentants français ? »<sup>128</sup>

**Tableau 7. Liste des 12 séquestres allemands du Groupe de contrôle de l'acier**<sup>129</sup>

	<b>Biographie</b>	<b>Annotation manuscrite marginale</b>
<b>Barich</b>		<i>bon</i>
<b>Dinkelbach</b>		<i>très mauvais mais pratiquement impossible à éliminer</i>
<b>Deist</b>	syndicaliste	<i>partisan des nationalisations</i>
<b>Geldmacher</b>	maire de Bochum, syndicaliste, président du conseil des entreprises de Bochum	<i>partisan des nationalisations</i>
<b>Harders</b>	directeur technique de la SA Hoerde de hauts-fourneaux. Membre du conseil de direction de la fédération des ind. du fer et de l'acier	<i>mauvais, partisan des nationalisations</i>
<b>Henle</b>		<i>bon</i>
<b>Meier (Heinrich)</b>	chef syndicaliste	<i>partisan des nationalisations</i>
<b>Menge</b>	ancien sénateur et maire de Hanovre. Banquier et financier.	<i>tendance non connue, paraît acceptable</i>
<b>Monden</b>	ingénieur et technicien, remplaçant du directeur du bureau du fer et de l'acier et du chef de la production industrielle.	<i>acceptable</i>
<b>Potthoff</b>	chef syndicaliste et économiste des syndicats.	<i>théoricien scientifique des nationalisations, très dangereux</i>
<b>von Falkenhausen</b>	juriste et banquier à Essen.	<i>acceptable</i>
<b>Wagner</b>		<i>bon</i>

Le problème suivant est de procéder à la nomination des membres alliés du groupe de contrôle, la France ayant droit à 8 membres (dont un président français, comme un pour chacun des Alliés), sur 24 au total. A cette occasion se vérifie l'excellente entente et le travail en commun entre la Direction de la sidérurgie et celle de la Caisse syndicale. Bureau non seulement consulte mais demande à Aubrun les noms des personnalités aptes à remplir les fonctions proposées<sup>130</sup>. Le plus grand problème se pose pour la nomination du poste de vice-président français qui correspond aussi à celui de Directeur de la distribution (*cf. figure supra*), poste qui

<sup>127</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note jointe pour Bureau « remarques sur la liste des trustees envisagés par les commandements en chef américains et anglais.

<sup>128</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note manuscrite du 25 mars 1949.

<sup>129</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ liste des trustees envisagés par les commandements en chef américains et anglais, 23 mars 1949.

<sup>130</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ lettre de . Bureau à J. Aubrun, président de la chambre syndicale, du 3 fév 1949, « personnelle et [id.] lettre du 3 mars 1949 de Bureau à Aubrun.

avait été proposé à Audige, une personnalité de premier plan, de la société des aciéries de la Marine, et que celui-ci a décliné. Or cette fonction est essentielle car elle détient les clés de la fixation du prix de l'acier, du commerce intérieur et international de l'acier allemand.

« M. Audige, pour des raisons personnelles, n'accepte pas d'aller en Ruhr. Et cela, malgré l'entière liberté que lui avait donnée son groupe. Je suis désolé et fort embarrassé. Qui allons-nous trouver pour remplacer un personnage d'une telle valeur ? Ce sera extrêmement difficile. Je me permets de vous poser ce problème, sachant combien vous êtes décidés à m'aider dans cette difficile entreprise. »<sup>131</sup>

Bureau soumet à la consultation de la CSSF un premier projet sur les directives françaises données à ses représentants du groupe acier.

« En soumettant à la critique les premières propositions ci-dessus, nous croyons avoir mis en lumière l'importance fondamentale du problème du prix de l'acier allemand. Laisser cette question à l'entière discrétion des autorités allemandes, c'est s'exposer par avance à un dépassement nécessaire du plafond de production fixé dans un but de sécurité. Les pratiques discriminatoires qui viennent d'être mises à jour devraient permettre de demander à nos alliés de reconsidérer leur position à ce sujet. D'ores et déjà tout le monde est acquis à l'idée que le groupe de contrôle de l'acier doit utiliser ses pouvoirs d'investigation pour suivre de près cette question, et pour présenter aux commandants en chef les recommandations utiles. Il faudrait en outre que ceux-ci envisagent des mesures pour imposer un prix de l'acier plus normal en Allemagne. »<sup>132</sup>

Mais si la Direction de la sidérurgie se démène pour suivre ce problème allemand, les sidérurgistes français, dans leur grande majorité, ne semblent pas très motivés ni disposés à prendre du temps pour éclaircir les différents problèmes qui se posent aux autorités françaises. Celles-ci ont les plus grandes peines du monde à réunir quelques personnes pour des réunions techniques.

« J'ai vu Ollagnier à qui j'ai rappelé ce que nous avons dit ensemble, et signalé que s'il aurait été déjà difficile de trouver des « pèlerins » pour une réunion technique intéressant une partie de la sidérurgie (canalisation de la Moselle) je ne voyais pas d'espoir d'en avoir pour une « rencontre » sans objet. Finalement je lui ai conseillé de voir Malcor que j'ai prévenu de sa visite et qui a du lui donner le même son de cloche. O. était assez défrisé, et je pense qu'il se rabattra désormais sur d'autres industries que la nôtre. »<sup>133</sup>

Visiblement, la bonne volonté n'est donc pas très grande du côté des sidérurgistes français qui ont pourtant beaucoup d'intérêts dans cette affaire.

Après la réorganisation de la production, on se préoccupa de l'organisation du commerce de l'acier. Dans les années trente et quarante, des liens financiers s'étaient créés entre des sociétés sidérurgiques et des sociétés de commerce de l'acier mais la réorganisation de la sidérurgie de 1946 avait rompu les anciens liens. L'Allemagne ne possédait donc plus de sociétés de ventes d'usines (Werkshandels-gesellschaft) dans le sens ancien, mais pour différentes raisons on n'envisageait pas de les reconstruire tels qu'elles étaient auparavant. En particulier, le système des comptoirs de vente n'était pas souhaité par les Américains.

Le cercle de travail constitué dans ce but proposa finalement de conserver le système de vente d'acier en gros par l'intermédiaire d'un commerce indépendant des usines. Cependant pour les produits de haute qualité et les aciers spéciaux on admit la possibilité d'une vente par un département spécifique des usines dans la mesure où elles étaient plus à même de fournir des renseignements techniques précis aux acheteurs<sup>134</sup>.

<sup>131</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ 3 février 1949, *op. cit.*

<sup>132</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ notes confidentielles sur politique à suivre dans la Ruhr, 22 fév-3 mars 1949

<sup>133</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note manuscrite du 21 mars 1949, à l'attention de M. Aubrun.

<sup>134</sup> BA/ B109/97 circulaire de l'Arbeitskreis für Fragen der Neuordnung bei der Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahl industrie, 6 mars 1950.

## Le gouvernement français assouplit sa position par rapport à l'Allemagne

Si tout au long de ces années de négociations, la position française ne fit, apparemment, que reculer piteusement devant les pressions américaines et les prétentions allemandes, en réalité, s'il est vrai que les gouvernements français successifs cédèrent à de nombreuses reprises, il n'en reste pas moins que la position française connut un réel assouplissement par rapport à l'Allemagne, qui venait aussi d'une volonté de s'adapter aux circonstances, même s'il s'agissait aussi, en résistant ouvertement, de ne pas avoir l'air de reculer sans cesse.

Selon Catherine de Cuttoli-Uhel<sup>135</sup>, le changement radical dans la politique allemande de la France s'effectue après la conférence de Moscou (10 avril 1947). Jusque là, la France jouait le rôle d'arbitre entre les Anglo-saxons et les Russes qu'elle soutenait dans leurs revendications sur les réparations, espérant obtenir en échange un appui sur la Sarre. La conférence est un échec et « *les décideurs français doivent abandonner cette illusion de puissance* », d'autant plus qu'ils ont accepté l'aide Marshall. Cela a des conséquences fondamentales sur la politique allemande de la France. En juin 1947, Georges Bidault le ministre des Affaires Étrangères dit à Bevin et à Molotov : « *Il est évident qu'il nous est impossible de songer à un programme européen d'ensemble qui ne comprendrait pas l'Allemagne* »<sup>136</sup> ce qui ne l'empêche pas de penser que la France reste prioritaire.

Avec la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), en avril 1948, entre les États-Unis, le Canada et les pays d'Europe destinataires de l'aide américaine, un degré supplémentaire est franchi dans le rapprochement de la France avec ses partenaires occidentaux et dans la vision nouvelle d'une Europe occidentale économiquement unifiée. Il faut désormais écarter définitivement toute idée de démantèlement total de la sidérurgie allemande qui aurait pu permettre un développement de l'industrie lourde française à son détriment<sup>137</sup>. Renata Fritsch-Bournazel confirme également que la période du changement de l'attitude française se situe entre le printemps 1947 et le printemps 1948 car le gouvernement français prend de plus en plus confiance que ce que la France refusera, les Alliés anglo-saxons le feront sans elle, voir à son détriment<sup>138</sup>. Au sein de la politique anglo-saxonne, bien que les Britanniques aient en charge le plus important secteur pour l'industrie, l'initiative et l'opinion américaine prime. Ceux-ci poussent les autorités françaises à avancer des propositions "européennes".

« Dès avril 1947, alors que les services du Quai multipliaient les notes sur les futurs plans « européens » de Washington, H. Bonnet avait fait savoir que « des propositions françaises sur l'intégration de l'Allemagne dans l'économie européenne seraient les bienvenues » et avait été entendu par son Ministre de tutelle, alors G. Bidault. »<sup>139</sup>

Denis Woronoff situe plutôt le tournant définitif de la politique allemande autour de 1948-1949.

« La France souhaitait prendre des gages sur l'Allemagne, tout en acceptant peu à peu l'idée que celle-ci devait passer du statut de vaincu à celui de partenaire. Elle hésitait entre la vocation mondiale que la fin de la guerre lui avait restituée et la construction de l'Europe. En deux ans (1948-1949), le choix s'est resserré. »<sup>140</sup>

<sup>135</sup> Catherine de Cuttoli-Uhel, « La politique allemande de la France (1945-1948) symbole de son impuissance ?, in Girault et Frank, *La puissance française en question 1945-1949*, 1988.

<sup>136</sup> MAE Y 45/8 cité par C. Cuttoli-Uhel, *op. cit.*

<sup>137</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994, p.518.

<sup>138</sup> Renata Fritsch-Bournazel, « Danger allemand et sécurité européenne dans la politique étrangère française d'après-guerre », in H. Ménudier (dir.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, 1990.

<sup>139</sup> Annie Lacroix-Riz, « Puissance ou dépendance française ? La vision des "décideurs" des affaires étrangères en 1948-49 », in Girault-Frank, *La puissance française en question*, 1988.

<sup>140</sup> Denis Woronoff, *op. cit.*, p.518.

Progressivement en effet, les décideurs français prennent réellement en compte la donnée européenne du problème allemand ce qui n'empêche pas certaines réactions offensées, comme on l'a vu à propos de la loi n° 75<sup>141</sup> ou pour le choix des 12 trustees prévu par ladite loi et qui a entièrement échappé aux Français. Selon une hypothèse d'Annie Lacroix-Riz, la France aurait même été chargée d'une certaine "mission" par les Américains.

« Avec certes des réticences - qui apparaissent plus nettement dans les documents secrets » ou « réservés » que sur la place publique -, la France, en 1948-1949, commence à accomplir la tâche que les États-Unis l'ont à l'évidence jugée la plus apte à assumer (et qui, selon nous, définit à leurs yeux l'utilité internationale de ce pays) : redonner à l'Allemagne Occidentale, sinon une noble virginité, du moins une respectabilité qui permette à l'opinion française et ouest-européenne de souscrire à son intégration dans l'Europe des Seize. Privée de la puissance et de toute décision en la matière la France est donc appelée à prendre des initiatives que lui soufflent ou que lui assignent Washington et l'ECA, en donnant l'impression - ses hauts fonctionnaires ou ministres « européens » semblent finir parfois même par le croire - d'avoir agi de son propre chef. »<sup>142</sup>

Dans la zone d'occupation française en Allemagne, les tensions subsistent entre les autorités françaises et divers groupes de pression allemands, sur la politique générale menée par la France dans sa zone et particulièrement à propos des démontages. Le ministre de l'économie du Bade attaque parfois violemment les autorités françaises expliquant les difficultés économiques du Land d'abord par les démontages effectués depuis 1945 et aussi par le fait que la moitié de ses ressources soit consacrée aux frais d'occupation<sup>143</sup>

La conclusion d'un statut d'occupation (10 avril 1949), la création officielle de la République fédérale allemande (7 septembre 1949) et les accords du Petersberg (22 novembre 1949), sur la participation de la République fédérale aux diverses organisations occidentales, modifient légèrement le dispositif français en Allemagne. Dès juin 1949, le général Guillaume devient le commandant des troupes d'occupation, les gouverneurs des Länder deviennent des « commissaires de Land » mais restent en place : De Boislambert en Rhénanie-Palatinat, Pène au pays de Bade, Widmer au Wurtemberg-Hohenzollern<sup>144</sup>.

Après une occupation américaine, le Bade du Nord voit arriver des troupes françaises, en mai 1951. Les Français n'avaient pas laissé un bon souvenir, à la fin de la guerre, et l'on craint de nouvelles réquisitions, tout comme l'on craint aussi l'arrivée de troupes de couleur... André François-Poncet se montre pourtant très optimiste et il en profite pour faire des commentaires désagréables sur ses prédécesseurs. Les Alliés ont décidément toujours quelques points de tension entre eux.

« Le dernier souvenir laissé chez les Allemands par la présence des Français en Bade-Nord n'est pas bon. Il remonte à l'année 45. Pour le présent, les appréhensions de la population locale étaient de deux sortes : voir arriver des troupes de couleur et voir procéder à de nouvelles réquisitions. (...) Si nous réussissons à éviter de nouvelles réquisitions, la discipline et la bonne tenue des troupes françaises effaceront vite les craintes qu'avaient fait naître les souvenirs de l'année 45, et la population s'habitue aux français comme elle l'avait fait aux Américains.

Beaucoup de personnes ont déjà été frappées par la modestie des exigences françaises au regard des prétentions américaines, et par l'attitude moins distante, pour ne pas dire arrogante, des nouveaux arrivants. »<sup>145</sup>

<sup>141</sup> cf. *la réaction de Schuman*.

<sup>142</sup> Annie Lacroix-Riz, *op. cit.*

<sup>143</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 480/ tél du 7 octobre 1949, de Bad-Godesberg (signé Guiringaud) à Schuman a/s déclarations du ministre de l'économie du Bade du Sud lors de l'assemblée générale de l'association patronale des industries métallurgiques du pays de Bade.

<sup>144</sup> Marc Hillel, *L'occupation française en Allemagne 1945-1949*, Paris, 1983.

<sup>145</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 760/ lettre de François-Poncet, lors d'un changement de garnison: relève de troupes américaines par des troupes françaises, 8 mai 1951



## LA LIQUIDATION DE LA QUESTION DES DÉMONTAGES

### La campagne anti-démontages se renforce

Au milieu de l'année 1949, les protestations s'amplifient contre les démontages. Elles prennent désormais une allure de plus en plus violente, comme les appels à la « *résistance active* » et officielle, jusqu'à finalement, une intervention en personne du nouveau chancelier, Adenauer. Cependant, beaucoup d'hommes politiques restent assez modérés et se disent prêts au dialogue. En juillet 1949, la diète de Rhénanie-Westphalie demande à son gouvernement de faire des démarches auprès des hauts commissaires pour régler la question des démontages dans un sens positif, en insistant sur les graves dangers politiques et économiques qui résulteraient de la poursuite des démontages. Les députés communistes appellent de plus en plus ouvertement à une agitation violente, tandis que les autres partis tentent de modérer le débat en insistant sur la voie de la négociation.

Lors du débat, un député communiste déclare que « *la résistance nationale de tout le peuple allemand était absolument nécessaire* »<sup>146</sup>. M. Nolting, le ministre de l'économie du Land lui répond en affirmant qu'« *il est plus important de négocier avec opiniâtreté, acharnement et même avec ruse que de faire des déclamations* » et il répète que les discussions avec les Alliés doivent rester sur un ton de « *conversations raisonnables* ». Il déclare par ailleurs que les conversations qu'il a eues avec le gouvernement militaire lui laissent de l'espoir et il rappelle que des mesures sont prises par les Allemands pour subventionner les entreprises qui se trouvent en difficultés par suite des démontages<sup>147</sup>.

Dans tous les cas, avec le tournant de 1949, la mise en place d'un gouvernement allemand élu et la signature du nouveau statut tripartite d'occupation des troupes alliés, les choses vont s'accélérer pour cette question des démontages<sup>148</sup>. Les groupes de pression continuent leur travail aux États-Unis, et au Sénat américain, un amendement est voté, le 19 juillet 1949, dans le sens d'une nouvelle révision du programme des démontages. Il prescrit de ne voter les crédits ECA (Economic cooperation administration)

« qu'à condition que la liste des industries interdites et limitées retenues pour destruction ou enlèvement d'Allemagne soit revue et à condition que l'administrateur de l'ECA s'efforce d'obtenir le maintien en Allemagne des usines figurant sur cette liste et dont le fonctionnement en Allemagne servirait de façon plus efficace la reconstruction européenne. »<sup>149</sup>

Cette proposition ne fait pas l'unanimité dans la presse ni dans les milieux économiques américains qui sont partagés entre la dénonciation de l'action de pression de groupes financiers germano-américains, action confirmée selon certains journalistes par la visite d'industriels allemands, et l'appel à la raison et au progrès pour l'Europe qui ne s'entendrait, selon les autres opinions, qu'avec un arrêt des démantèlements qui sont jugés contradictoires avec la politique d'aide financière américaine en Allemagne. Cependant cette opinion n'a pas encore gagné les milieux officiels américains puisque ni le département d'État ni l'administration de l'ECA ne la partagent et le gouvernement ne souhaite plus revenir sur cette question qui a été réglée, entre Alliés après de longues négociations.

« L'une et l'autre administration ont très nettement pris position contre le texte voté par la commission. M. Hoffman et ses collaborateurs agissent dans les milieux sénatoriaux pour en obtenir le rejet. (...) Le département d'État a rédigé une note (...) qui souligne les engagements souscrits il y a trois mois à Londres au sujet des industries interdites et limitées par le

<sup>146</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881/ C/R, 15 juillet 1949.

<sup>147</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955 / All./ 881 /C/R, 15 juillet 1949.

<sup>148</sup> cf. *infra*.

<sup>149</sup> cité par MAE/ Europe / 1949-1955 / All./ 881 /Henri Bonnet, amb. aux USA à R. Schuman, 21 juillet 1949.

gouvernement des États-Unis et confirmés le 8 avril 1949 à Washington. [II] souligne que cette question a été réglée après de longues et difficiles discussions par un compromis qui tient compte des préoccupations européennes en matière de sécurité et du souci américain de poursuivre la reconstruction européenne aux meilleures conditions possibles de rendement. Dans ces conditions, de l'avis de l'administration, il serait très regrettable de remettre cette question sur le tapis.»<sup>150</sup>

A Bonn, on prépare déjà la formation du futur gouvernement allemand et les observateurs pensent qu'il fera porter ses efforts tout particulièrement sur cette question des démontages qui, en ce mois de juillet 1949, déchaîne les passions et une violente campagne en Allemagne, au moment même où le gouvernement britannique semble adopter une position plus ferme en ce domaine. Si parfois la presse se déchaîne, la modération reste cependant de mise chez les nouveaux députés allemands et les leaders des partis qui débattent de ce problème des démontages dans le nouveau parlement, hormis ceux du parti communiste, ne prennent pas le risque d'être par trop agressifs, malgré l'importance de l'affaire. Cependant une motion proposée par les députés socialistes et votée par l'ensemble des 402 députés déclare que les démontages sont une entrave au développement économique de l'Allemagne et sont contraires au plan Marshall. Elle demande aux puissances occupantes un nouvel examen des listes d'usines à démonter et l'arrêt de toute nouvelle opération de démantèlement jusqu'à la fin de celui-ci<sup>151</sup>. Souhaitant faire preuve de bonne volonté, de nombreux députés assurent les alliés qu'ils n'ont rien à craindre en matière de concurrence allemande et que s'ils renoncent à ces mesures ils ne peuvent qu'en attendre du bien en Allemagne, à commencer par une grande influence<sup>152</sup>.

Les Chrétiens-démocrates sont ceux qui insistent le plus pour maintenir une attitude du plus large dialogue avec les Alliés et pour leur faire des propositions constructives, sur l'initiative du gouvernement, de préférence<sup>153</sup>. Adenauer cependant agite le spectre du Traité de Versailles et des réactions qui s'en suivirent à propos de la politique suivie par les Alliés, demandant pour les réparations, justes selon lui, de trouver une solution qui ne handicape pas gravement le potentiel économique de son pays<sup>154</sup>. Mais visiblement, il touche là un point sensible sur lequel les Alliés n'ont pas de conception commune ou n'y ont pas suffisamment réfléchi, si l'on en croit la réaction des diplomates français.

« C'est d'ailleurs sur ce point que les idées ne sont pas claires entre les Alliés. Est-ce que les réparations ne sont que de classiques réparations de guerre, essentiellement financières : auquel cas elles pourraient en effet être fournies sous une autre forme, quoiqu'on a vu dans l'entre-deux-guerres ce qu'il était advenu d'un échec de réparations financières. Les réparations morales sont en l'occurrence réellement impossibles : la barbarie a été au sens premier incommensurable, définitive. Reste des sortes de « compensations » matérielles prises en nature : elles ont vite fait d'être assimilées par la population à des spoliations injustes, et d'être extrêmement suspectes quand elles touchent des secteurs primordiaux de l'industrie. »<sup>155</sup>

## La position des Hauts-Commissaires et celle de leurs gouvernements

Les trois commissaires alliés sont aux premières places pour prendre la mesure des effets de ces démontages – et de leurs incertitudes – sur les populations. Sur l'initiative de Robertson, faisant montre d'une certaine inquiétude, ils adressent à leur gouvernement respectif une

<sup>150</sup> MAE/ Europe / 1949-1955 / All./ 881 / Henri Bonnet, ambassadeur aux États-Unis à R. Schuman, ministre des Affaires étrangères, du 21 juillet 1949.

<sup>151</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. de Bonn du 30 septembre 1949.

<sup>152</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / 30 sept. 1949, *ibid.*

<sup>153</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / 30 sept. 1949, *ibid.*

<sup>154</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / 30 sept. 1949, *ibid.*

<sup>155</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / 30 sept. 1949, *ibid.*

demande afin que l'on rappelle officiellement au chancelier fédéral « *que les démontages sont faits pour des raisons de sécurité et pour répondre à "l'obligation de fournir des réparations aux pays victimes"* », et qu'on lui demande de tout faire pour modérer les ardeurs vindicatives des représentants comme des ouvriers<sup>156</sup>.

Sur cette question, il semble que les trois hauts-commissaires soient d'avis d'un arrêt des démontages. Ils évoquent les troubles importants qui risquent de survenir, tout en évaluant bien le manque à gagner en prestige que cela implique. Ils proposent, d'un commun accord, d'en ralentir le rythme pour abaisser la tension du moment, la lettre se concluant sur une demande de suspension provisoire de ces démontages en attendant une amélioration de la situation<sup>157</sup>. Mais à ce moment-là, ils ne sont pas suivis par leur gouvernement qui penchent plutôt pour la solution inverse. Ces diplomates en poste en Allemagne sont en effet bien plus influencés par la situation qu'ils vivent que les fonctionnaires de leur capitale respective. Il est assez évident que le ralentissement du rythme ne peut qu'empirer la situation et conduire à l'abandon total, décision qui n'a pas encore été prise par les gouvernements. C'est indirectement une façon de la demander.

Le programme des démontages a pris beaucoup de retard. En 1949, on estime qu'il faut encore deux années pour que le programme prévu soit entièrement accompli. Le Quai d'Orsay réalise qu'il est trop tard pour réviser : soit on accélère le plus possible les démontages, soit on abandonne. Ce texte est tout à fait essentiel pour bien percevoir le dilemme auquel est confronté le gouvernement français, on comprend beaucoup mieux les tergiversations et les hésitations et retournements de position français, vu la difficulté de la prise de décision. A tous les coups on perd, le jeu est truqué ! On a aussi une vue, assez désolante, des grandes dissensions qui existent au sein même de la ligne de politique allemande de la France. La Direction Europe, du Ministère des Affaires Étrangères, n'apprécie pas vraiment le travail du haut-commissariat français en Allemagne et semble ne pas tenir compte de ses propositions, puisqu'elle propose de prendre la décision exactement contraire.

« (...) 2°) S'il est certain que l'exécution des démontages au stade actuel peut provoquer des difficultés, il est bien évident que ces difficultés iront en s'aggravant à mesure que le gouvernement allemand affirmera son autorité. Il est nécessaire à cet égard de rappeler quelques chiffres. En zone française, 30 % du programme des démontages prévus a été exécuté. le rythme a été jusqu'à présent extrêmement lent puisque 10 000 tonnes seulement ont été démontées en 18 mois. Même si l'on doublait la cadence actuelle, les démontages ne pourraient être achevés avant mars 1951. La situation est encore plus sérieuse en zone britannique. Celle-ci a exécuté 55 % de son programme, mais il reste encore plus de 700 000 tonnes à démonter, chiffre évidemment énorme. Au rythme actuel, l'exécution du programme durera au moins jusqu'en 1951.

3°) Il est bien évident que dans ces conditions tout ralentissement du rythme impliquera une aggravation du problème, à moins que l'on ne soit, en fait, résolu à l'abandon du programme fixé, ralentir équivaut en fait à abandonner. Les Hauts-commissaires semblent avoir compris<sup>158</sup> que pour des raisons politiques, l'abandon est impossible. Ils paraissent enclins à la révision. Une décision à cet égard doit être prise nettement, en pleine connaissance de tous les éléments et non par le biais d'un ralentissement qui ne fera qu'aggraver les choses.

Il faut avant tout éviter une capitulation alliée sur le problème des démontages . Ceci dit, il importe d'évaluer et de mettre en balance les risques impliqués respectivement par le maintien intégral et la révision du programme actuel. Il serait évidemment catastrophique de rester ferme sur le principe pour finalement céder dans l'exécution. Il faut tenir compte à cet égard de la

<sup>156</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ AII./ 881 / lettre du 25 septembre 1949, signée François-Poncet.

<sup>157</sup> MAE/ Europe / 1949-1955/ AII./ 881 / 25 sept. 1949, *ibid.*

<sup>158</sup> La formule n'est pas très flatteuse à leur égard ! La suite de la lettre montre qu'effectivement leur opinion n'est prise en compte qu'en dernier recours et ici, l'on propose d'aller dans le sens inverse de leur proposition, comme si eux, sur place, n'avaient rien compris. Le manque d'harmonie entre les différents acteurs du Quai d'Orsay est ici évident.

possibilité de troubles sociaux graves que le gouvernement allemand ne manquerait pas d'utiliser immédiatement pour exercer un chantage efficace sur les Alliés. Ce risque ne fera que s'accroître avec le temps. Il convient également de se rappeler que nous devons nous en remettre à la main d'œuvre allemande pour l'exécution des démontages. on peut prévoir que dans un certain délai les entreprises et les ouvriers allemands refuseront entièrement leur concours.

Il sera d'autre part difficile d'éviter que la révision du programme des démontages ne soit interprétée comme un abandon. Ce risque sera toutefois diminué si la révision est compensée par l'exécution rapide d'une tranche importante du programme fixé. En tout cas, si l'on décide de tenir compte des préoccupations exprimées par les Hauts-commissaires, il paraît évident qu'il faut adopter une méthode inverse de celle qu'ils suggèrent : il convient de se demander pendant quel laps de temps les démontages seront encore possibles en Allemagne et d'accélérer au maximum leur rythme pendant cette période. On calculera alors quelles usines pourront être démontées à un rythme accéléré pendant la période en question et l'on révisera en conséquence le programme actuellement fixé. Enfin, les modifications à intervenir seront portées, en temps utile, à la connaissance du gouvernement allemand et de l'opinion allemande. »<sup>159</sup>

### Les divergences alliées exploitées par la presse

Les Français sont donc prêts, en septembre 1949, à faire de nouvelles concessions mais pas à abandonner totalement les démontages. Aux États-Unis, la pression monte en faveur d'un arrêt des démontages, d'autant plus que ceux-ci se déroulent dans de grandes difficultés pratiques d'exécution. Quarante-quatre sénateurs des deux principaux partis américains, soit la moitié de la Haute Assemblée de Washington, ont déposé une demande solennelle auprès du secrétariat d'État pour un arrêt définitif des démontages. Si en apparence, la position américaine officielle semble rester ferme, dans les faits, le fléchissement est sensible et l'on en vient à douter de la "capacité de résistance" de l'administration américaine.

Le chancelier est reçu le 14 octobre 1949 par les trois hauts-commissaires auxquels il fait part des grandes lignes de ses propositions en échange d'un arrêt des démontages. Des divergences sont aussi à noter, à ce propos, du côté allemand, au sein même du nouveau gouvernement, sur cette question des démontages<sup>160</sup>. Le chancelier semble très soucieux de tenir compte de l'avis français. Il propose à François-Poncet, "à titre personnel", de lui faire connaître ses observations sur les principaux points des propositions allemandes, qu'il lui communiquera officieusement, de façon à tenir compte des remarques éventuelles avant de présenter des propositions définitives et officielles<sup>161</sup>.

Déjà, dès le lendemain de la demande solennelle d'Adenauer, le haut-commissaire américain en Allemagne semble avoir laissé entendre que de nouvelles discussions devaient s'engager et qu'en attendant les démontages seraient ralentis voire même suspendus<sup>162</sup>. Celui-ci craint en effet que des « incidents sanglants »<sup>163</sup> n'éclatent dans les mois suivants et est décidé au moins à entendre Adenauer sur les propositions que celui-ci a faite à la Haute Commission.

<sup>159</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / note de la Direction Europe a/s des démontages du 26 sept 1949, non signé.

<sup>160</sup> Adenauer avait d'abord chargé son ministre de l'économie, Erhard, de préparer le dossier et de rédiger des propositions que le gouvernement voulait faire aux Alliés. Mais le rapport de ce dernier ne convint pas au chancelier qui lui reprocha d'être trop éloigné des idées générales qui avaient été proposées lors de la rencontre du 14 octobre. Il chargea donc un autre collaborateur de le rectifier en ce sens. (in MAE / Eu / 49-55 / All./ 881 / tél. du 20 oct. 1949 signé François-Poncet).

<sup>161</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. du 20 octobre 1949, signé François-Poncet.

<sup>162</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. du 7 octobre 1949, de Henri Bonnet, ambassadeur aux États-Unis.

<sup>163</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. de Bonn signé Bérard, 7 octobre 1949.

« M. Mac Cloy s'est déclaré partisan d'accepter l'offre faite par le chancelier de présenter à la Haute Commission des propositions qui pourraient éventuellement compenser les conséquences pour les Alliés d'un arrêt ultérieur des démontages. (...) Les allemands seraient obligés de faire des offres importantes. N'y aurait-il pas inconvénient à ne pas en prendre connaissance. (...) par exemple (...) la mise sous contrôle international des usines marquées pour démontages, le Haut-commissaire américain ne pouvait pas affirmer que son gouvernement ne serait pas obligé dans quelques temps de reconsidérer son attitude. »<sup>164</sup>

La presse allemande, *Die Welt* en tête<sup>165</sup>, donne de la publicité à ces déclarations du haut-commissaire américain et met en exergue le fait que celui-ci considérait que « *les obligations de réparations de l'Allemagne lui semblaient moindres qu'après la première guerre* »<sup>166</sup> et que l'on pouvait y satisfaire par un simple prélèvement sur la production courante. En fait, il s'agit d'une indiscretion, les paroles de Mac Cloy, à savoir « *qu'il était partisan de mettre fin aux démontages d'usines qui ne mènent à rien* », étaient officieuses et n'auraient pas du être répétées. Mais bien entendu, les Allemands - y compris le chancelier - les utilisent avant même le démenti publié le lendemain par le haut-commissaire lui-même .

« La question du démantèlement n'est pas du ressort des hauts-commissaires. C'est une question relevant uniquement des gouvernements. (...) On m'a demandé fréquemment mon avis personnel à ce sujet. Cet avis n'est pas favorable à la cessation du démantèlement tant que des garanties en ce qui concerne la sécurité et les réparations n'auront pas pu être données par une Allemagne suffisamment forte pour la justifier. »<sup>167</sup>

Les Français réagissent en avertissant que les déclarations américaines risquent de susciter une « *fissure* » dans les relations entre Alliés, à propos de la politique économique à tenir en Allemagne<sup>168</sup>. Une « haute personnalité » diplomatique française en poste en Allemagne déclare :

« En ce qui concerne le premier point de vue, les usines démantelées représentent une des méthodes les plus efficaces de paiements de réparations allemandes en faveur de la France. Les Allemands ont pendant la guerre dépouillé la France de ses machines-outils et le transfert de ces usines démantelées dans notre pays est des plus importants pour notre relèvement économique. En ce qui concerne l'avenir, nous considérons la suspension du démantèlement comme une nouvelle mesure tendant à faciliter la renaissance de la puissance économique allemande. La tendance croissante qui se manifeste parmi certaines personnalités officielles américaines en faveur d'un rapide développement de la puissance économique de l'Allemagne de l'ouest crée une sérieuse inquiétude. Cette politique n'est compréhensible que si les États-Unis envisagent une guerre avec la Russie d'ici deux ou trois ans. Autrement, elle est de nature à conduire au rétablissement de la puissance économique dominante de l'Allemagne en Europe occidentale. Si cela se produit, un grave problème se posera à la France, à la Grande-Bretagne et éventuellement aux États-Unis. Nous craignons que M. Mc Cloy ne comprenne pas encore le problème allemand. Les dirigeants de l'Allemagne de l'ouest agissent pour une grande part de la même façon que ceux qui étaient au pouvoir entre la première et la Seconde Guerre mondiale. On leur en donne long comme la main, ils en veulent long comme le bras »<sup>169</sup>.

Ces déclarations assez brutales envers l'Allemagne et envers l'attitude américaine montre bien les difficultés dans lesquelles se débat la diplomatie française en cette fin d'année 1949. Car dans la conclusion même de son entretien, la même personnalité laisse sous-entendre que, malgré tout, la France pourrait céder, en y trouvant quelques compensations.

<sup>164</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / 7 oct. 1949, *ibid.*

<sup>165</sup> publication officieuse britannique.

<sup>166</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. du 9 octobre 1949 signé Bérard.

<sup>167</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /communiqué *United Press*, 9 octobre 1949.

<sup>168</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /copie d'un tél. du 10 octobre 1949 adressé à l'*International News Service* à New-York, par son correspondant à Paris.

<sup>169</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /copie d'un tél. du 10 oct 1949 adressé à l'*International News Service* à New-York par son correspondant à Paris.

« Si la France est obligée de céder sur cette question, a laissé entendre cette même personnalité, le gouvernement français s'attendra certainement à recevoir une autre compensation pour toute perte de réparation que cela implique. »<sup>170</sup>

Malgré l'évolution des positions françaises et les transformations entraînées par le plan Marshall, on considère toujours, à cette date, qu'il faut à tout prix empêcher la reconstruction de la puissance économique allemande, et non pas seulement empêcher la possibilité d'un réarmement allemand. Cependant la "haute personnalité" évoquée dans l'article en question<sup>171</sup>, s'avance beaucoup en donnant aux démontages une justification économique pour la reconstruction française, alors que la position française s'en tient officiellement aux raisons de sécurité.

Le Ministère français des Affaires Étrangères précise à nouveau pour son représentant en Allemagne, sa position au sujet des démontages, ce qui tend à laisser penser que des évolutions sont possibles. Sinon, pourquoi vouloir à nouveau préciser une position déjà connue ? La position que l'on peut qualifier « du moment » est toujours de ne pas envisager de modifier les décisions tripartites prises en avril 1949, qui avaient déjà été l'occasion de grosses concessions de la part de la France. Le ministère rappelle que les démantèlements sont exécutés surtout pour des raisons de sécurité plus que pour des raisons de réparations et que, d'autre part, si l'on arrêtaient les démontages en cours, cela donnerait à l'Allemagne une capacité de production d'acier de 17 millions de tonnes soit un chiffre largement au-delà de la capacité autorisée, et donc « *un potentiel industriel considérable* ». Il faut donc accélérer le rythme des derniers démontages<sup>172</sup>.

On voit là que l'argument est double, donc ambigu : une augmentation de la capacité de production sidérurgique ne met pas forcément en danger la sécurité européenne, si l'on interdit par exemple certaines productions comme les aciers spéciaux. Par contre, il est certain que cela représente une grosse concurrence pour la production française, fortement exportatrice, à un moment où l'on commence à redouter une surproduction dans le secteur de l'acier.

Dans la presse britannique, on relève à nouveau le manque de cohésion des politiques alliées, la France se débattant dans des problèmes intérieurs, la Grande-Bretagne étant prête à faire des concessions nouvelles. On prend conscience désormais qu'il s'agit, non plus d'un assouplissement de la politique allemande, mais d'un bouleversement complet des conceptions de celle-ci. Et les esprits n'y sont vraisemblablement pas encore prêts.

« L'éditorial rappelle que jusqu'à maintenant les puissances occupantes ont été guidées essentiellement par la volonté d'obtenir "*une garantie à long terme contre une résurrection du danger allemand*". On nous demande aujourd'hui non pas tant de changer cette politique au nom de l'ERP, ce qui n'est pas un argument; mais bien "*d'admettre que toute notre conception était fautive, que l'Allemagne de l'ouest doit être courtisée et non surveillée et que si jamais l'Allemagne menace encore la paix du monde, ce ne sera pas l'occident qui en souffrira. (...)*" L'ineptie de la politique alliée en matière de démontages nous a amenés au point où nous devons choisir entre deux solutions extrêmes, sans pouvoir adopter une solution moyenne : "*ou bien nous devons dans les limites voulues, maintenir un contrôle absolument ferme et garder jalousement notre autorité; ou au contraire nous devons y renoncer et ne plus exercer sur l'Allemagne d'autre influence que celle d'État libre sur un autre état libre.*" »<sup>173</sup>

Les Français, malgré leur apparente fermeté, font cependant une concession en arrêtant le démantèlement des usines Borsig<sup>174</sup>. Ils proposent également à leurs alliés, et tout

<sup>170</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /10 oct. 1949, *ibid.*

<sup>171</sup> Vu ses propres positions, il ne s'agit sans doute pas de François-Poncet, mais peut-être d'un des consuls ou d'un membre du gouvernement militaire.

<sup>172</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. au départ, Affaires économiques, adressé à Bonn, 24 octobre 1949.

<sup>173</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. de Massigli, ambassadeur à Londres, a/s d'un article du *Manchester Guardian* du même jour, 21 octobre 1949.

<sup>174</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /24 octobre 1949, *op. cit.* ; cf. chapitre 8.

particulièrement à la Grande-Bretagne qui souffre des conséquences du démantèlement dans sa zone d'occupation, de prendre une plus large part dans l'exécution matérielle des démontages.

On peut d'ailleurs reconnaître que les Français n'ont pas entièrement tort sur le fait que pour empêcher un réarmement éventuel, limiter la production est une assez bonne méthode. En effet, dans la sidérurgie, on peut assez difficilement trier (sauf dans le cas des aciers spéciaux qui sont fabriqués presque exclusivement pour l'armement) car des tubes d'acier sortis du laminoir peuvent être ensuite retravaillé en ateliers pour toutes sortes d'usages : conduites de gaz ou fuselages d'avions ; canalisations ou étuis d'obus. Donc finalement en voulant supprimer les très grosses unités, dont la forge August Thyssen, affaire qui crée désormais une véritable révolution en Allemagne, c'est bien la production normale d'acier que l'on vise. Il aurait d'ailleurs été très difficile et même impossible de vouloir démanteler tous les ateliers susceptibles d'être reconvertis dans des productions de guerres à partir de produits sidérurgiques bruts : ils ne diffèrent pas des ateliers indispensables à la production quotidienne d'équipement et de consommation du pays.

### Le cas symbolique des usines Thyssen

La mission Humphrey avait proposé, à l'issue de sa réflexion, d'épargner 167 entreprises industrielles, de tous secteurs, destinées au démontage. L'accord de Washington (avril 1949), en réduisant ce nombre à 159, a maintenu sur la liste des démontages huit usines qui sont les plus importantes de leur groupe et qui occupent autant d'ouvriers que les 159 autres épargnées. Parmi ces huit entreprises qui doivent être démontées figurent la fameuse usine August Thyssen dont la mission avait pourtant recommandé le maintien en activité<sup>175</sup>. L'usine Thyssen, de Duisbourg-Hamborn, est en effet la plus importante et la plus moderne d'Europe. C'est aussi, et avant tout, un véritable mythe, l'entreprise symbole de l'ancienne puissance industrielle allemande.

A Cheysson avec qui il a une longue conversation et qui lui rappelle le droit légitime des Alliés aux réparations, Adenauer rétorque que le démantèlement des usines Thyssen fait partie « *d'un effort systématique pour détruire les entreprises les plus modernes et ne laisser en Allemagne que des usines vétustes dont la concurrence ne soit pas à redouter.* »<sup>176</sup> Et le futur chancelier, loin d'en imputer la faute aux Français, rejette l'entière responsabilité de cette politique sur les Britanniques, « *qui sont les premiers intéressés* » et qui auraient cette attitude pour des raisons essentiellement politiques. C'est du moins ce qu'il affirme face aux diplomates français à qui il demande que l'on suspende la destruction « *des usines les plus chères à l'amour-propre allemand* »<sup>177</sup> et considérées comme indispensables à l'économie allemande. Les partis allemands chrétien-démocrate comme social-démocrate dénoncent particulièrement le démantèlement de l'usine Thyssen qui serait fait dans des conditions telles que les outillages ne pourraient être réellement utilisés au titre des réparations<sup>178</sup>.

En juillet 1949, Massigli, l'ambassadeur à Londres informe son Ministère que l'on dit que le Foreign Office, s'il maintient officiellement sa position, aurait cependant laissé entrevoir que le problème des usines Thyssen constituait un cas à part. Cette information est démentie mais laisse planer des incertitudes sur la fermeté des Britanniques sur ce sujet<sup>179</sup>. La campagne anti-

<sup>175</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /longue lettre du Consul à Düsseldorf (signé P.A. Arnal) à François-Poncet, 31 août 1949.

<sup>176</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881/ tél. de Francfort signé François-Poncet, 28 août 1949 .

<sup>177</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881/ 28 août 1949, *ibid.*

<sup>178</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. de Francfort, 22 août 1949 et MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. de Francfort du 28 août 1949 signé François-Poncet. Voir tous les aspects techniques et financiers du démontage de cette unité au chapitre précédent (Vereinigte Stahlwerke AG).

<sup>179</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. de Londres, signé Massigli, 1<sup>er</sup> juillet 1949.

démontages va désormais focaliser son action sur ces usines dont la particularité est une très grande intégration technologique. On révèle que désormais c'est plus de 75 % de ce qui est démonté qui est mis à la ferraille, contre 50 % dans les débuts, ce qui démontre la faible utilité économique de ce procédé pour les pays bénéficiaires des réparations. Adenauer fait un appel au dialogue en ce domaine et demande, le 6 octobre 1949, l'arrêt immédiat des démontages en cours, en attendant l'aboutissement des négociations souhaitées.

« Le gouvernement fédéral prie la Haute Commission Alliée d'entrer en pourparlers avec lui au sujet des démontages. Ces pourparlers auraient pour objet de trouver une solution donnant satisfaction au droit allié aux réparations sans porter préjudice à la base d'existence économique de l'Allemagne et sans créer une atmosphère politique préjudiciable au développement de l'idée démocratique en Allemagne. Des propositions en ce sens sont, à l'heure actuelle, élaborées par le gouvernement fédéral. Étant donné, qu'en raison du rythme actuel des travaux de démontage, il y a lieu de craindre qu'il n'en résulte à bref délai une situation de fait que des négociations ne pourraient plus modifier, je prie la Haute Commission Alliée, au nom du gouvernement fédéral, d'ordonner l'arrêt immédiat des démontages jusqu'à ce que les gouvernements alliés aient pris une décision en la matière. »<sup>180</sup>

En l'absence de réaction positive, le chancelier Adenauer, trois jours après sa première requête, transmet aux hauts-commissaires alliés un mémorandum proposant une solution alternative à celle du démantèlement.

« Animé du désir : de tenir compte de droit des Alliés aux réparations et à la sécurité ; de servir la cause de la reconstruction de l'économie européenne, et d'éviter la destruction de biens de valeur économique considérable ; (...) de prendre une initiative pratique en créant une Europe aux destinées communes et en exprimant ainsi la volonté commune de l'opinion publique en Allemagne (...), le gouvernement fédéral soumet la proposition suivante (...) :

proposition I : Les installations des forges August-Thyssen de Duisbourg-Hamborn seront incorporées dans une société nouvelle à créer qui assurera la direction et le fonctionnement de ces forges. Les États, auxquels des installations des forges Thyssen sont attribuées par l'IARA au titre de réparations recevront une participation dans cette société. la Vereinigte Stahlwerke AG apportera à la société les installations non destinées au démontage, mais indispensables au fonctionnement des forges. Les participations à cette nouvelle société à créer, seront évaluées d'après la valeur des installations (valeurs de réparations) dont il aura été fait apport.

(...) proposition II : Le gouvernement fédéral s'engage à fournir des installations de forges neuves ou à l'état neuf, d'importance et de valeur correspondant à la valeur de réparation des installations des forges August-Thyssen destinées au démontage. ces installations seront prélevées partie sur des stocks existants, parties sur des fabrications nouvelles. »<sup>181</sup>

Les commentaires français sont très modérés à la suite de ces déclarations. François-Poncet croit que les deux hommes au centre des débats du moment, Mac Cloy et Adenauer, sont tous deux soucieux de l'accord des Français pour la solution qui pourrait se dégager. Et pour preuve de la bonne volonté allemande, Adenauer a déclaré à François-Poncet qu'il voulait à tout prix trouver un système qui permette d'améliorer les relations avec la France tout en trouvant une solution aux démontages qui soit honorablement acceptable par l'Allemagne<sup>182</sup>.

Les propositions d'Adenauer, pour la suspension du démontage de l'entreprise Thyssen et les compensations qu'il offre en échange, ne sont pas du goût de tout le monde. Il rencontre semble-t-il une vive opposition, visible par les désaccords qu'il laisse paraître avec son ministre des finances, Erhard. Celui-ci est proche des milieux industriels où, même si l'on avait bien souhaité l'arrêt des démontages, on n'en est pas prêt pour autant à accepter, comme le suggérait

<sup>180</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /lettre du chancelier à la Haute Commission, 6 octobre 1949.

<sup>181</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881/ mémorandum du Chancelier Adenauer, daté du 10 octobre 1949, a/s démantèlement des forges Thyssen.

<sup>182</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 / tél. signé François-Poncet, 10 octobre 1949 .



la première proposition du gouvernement fédéral, des participations étrangères dans les entreprises, car elles pourraient impliquer un contrôle et un espionnage économique redouté<sup>183</sup>.

Le 25 octobre 1949 , côté français, on dit encore qu'il « *ne saurait être question de renoncer au démontage des usines Thyssen* »<sup>184</sup>, ce que l'on fait pourtant un mois plus tard, moment où la situation bascule définitivement. Le 24 novembre 1949, sur la base de la Conférence de Paris des ministres des Affaires Étrangères, sont signés les Accords de Petersberg qui mettent une fin définitive aux démontages. Le travail de démontage déjà entamé fut stoppé pour la August-Thyssen Hütte, la Charlottenhütte, la Heinrichshütte, le Bochumer Verein, la Hüttenwerk Niederrhein et quelques autres. Mais on acheva les travaux de démontages en cours dans les Reichswerke et dans quelques-unes autres usines dont certains outillages intéressaient plus particulièrement les Alliés<sup>185</sup>.

## Le bilan technique et politique des démontages

Le bilan technique et financier des démontages est assez impressionnant. L'industrie sidérurgique allemande a perdu, du fait de ces derniers, entre 30 et 35 % de sa capacité totale de production, le recul étant variable selon le type de produits. L'estimation du coût est de plus d'un milliard de marks<sup>186</sup>. Le tableau ci-dessous indique les usines touchées par ceux-ci et les parties qui ont été démontées.

**Tableau 8. Les démontages dans l'industrie sidérurgique allemande (1945-1949)<sup>187</sup>**

Usine	Détail des démontages effectués
Bochumer Verein	Aciérie I (40%), aciérie II (80%), 1 four électrique 12 t (90%), 1 presse.
Deutsche Edelstahlwerke Krefeld	1 four Siemens-Martin (feraille), 1 four électrique (40%).
Dortmund-Hoerder Hüttenverein	1 grosse presse à forger (40%), 1 petite presse
Eisenwerk Mülheim-Meiderich	3 convertisseurs Bessemer, 2 fours électriques
Hüttenwerk Geisweid	1 four électrique
Hüttenwerk Haspe	1 four électrique
Hüttenwerk Hoerde	4 fours électriques, 5 trains à tôles
Hüttenwerk Niederrhein	1 laminoir à tôles
Hüttenwerk Rheinhausen	2 trains à barres
Fried. Krupp, Werke Essen	aciérie et nombreux ateliers (démontés ou détruits)
Fried. Krupp, Werke Borbeck	forge
Deutsche Bandeisenwerke, Werk Dinslaken	1 train à larges plats
Mannesmannröhren-Werke, Werk Gelsenkirchen	aciérie
Mannesmannröhren-Werke, Werk Huckingen	1 train (Platinenstraße)
Mannesmannröhren-Werke, Werk Rath	1 train (Pilgerstraße), 1 (Stoßbank),
Reichswerke	hauts-fourneaux 1 à 4 et 9 à 12 (35%), aciérie, laminoir
Rheinische Röhrenwerke, Werk Düsseldorf	presse (et Ziehwerk)
Rheinische Röhrenwerke, Werk Mülheim	2 laminoirs radiaux, 2 presses universelles, 7 presses Ehrard
Rheinmetall Borsig, Werk Rath	aciérie et laminoir, fonderies et forges attenantes
Ruhrstahl AG Witten, Werk Heinrichshütte	four Siemens-Martin n° 9, 1 train à tôle forte,
Ruhrstahl AG Witten, Werk Annen	aciérie, fonderie d'acier, et marteau
August-Thyssen Hütte	2 hauts-fourneaux, 1 mélangeur à acier brut, 7 convertisseurs Thomas, 5 fours Siemens-Martin

<sup>183</sup> MAE/ Europe/ 1949-1955/ All./ 881 /tél. signé François-Poncet, 20 octobre 1949 .

<sup>184</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 480/ tél., 25 octobre 1949.

<sup>185</sup> AA/ SP/ 47/ article de Ernst Schröder, "Die Demontagebilanz der Stahlindustrie", 10 novembre 1951.

<sup>186</sup> AA/ SP/ 47/ 10 novembre 1951, *ibid*.

<sup>187</sup> Quand rien n'est précisé, l'outillage ou l'installation a été démonté en totalité. sources: AA/ SP/ 47/ 10 novembre 1951, *op. cit*.

	(ferraille), train à fer plat, 3 (Blockstraßen), 1 laminoir à tôles fines, 1 laminoir à tôle, nombreux ateliers.
Westfalenhütte	2 fours électriques, marteau de 10t. et un four de forge

La plupart des historiens ayant écrit sur le sujet<sup>188</sup> sont d'accord pour situer le tournant de la politique allemande de la France dans le courant de l'année 1947, avec la pression que constituait le plan Marshall et la tension qui augmentait dans les relations Est-Ouest. Les États-Unis ont, eux aussi, modifié leur politique concernant les démontages en Allemagne. L'influence de la mission Humphrey - même si ses conclusions n'ont pas toutes été retenues par le gouvernement américain - a été déterminante dans cette affaire et a conduit les États-Unis à reconsidérer leur politique vers la fin de l'année 1948. Ils ont alors fait accélérer les démontages en cours après en avoir fait réduire de façon significative la liste. Ils ont aussi fait pression pour une augmentation des capacités de production, ceci étant plus lié aux tensions de la guerre froide qui débutait.

Les Alliés ont fait des erreurs importantes dans la gestion de ce problème des démontages qui touchent principalement les usines sidérurgiques. Déjà parce qu'ils n'avaient pas la même visée et que, mis à part les Soviétiques, il leur importait avant tout de ne pas porter trop de responsabilités en ce domaine. La plus grande difficulté fut pour les Britanniques car c'est dans leur secteur d'occupation que se trouvait l'essentiel des usines à démonter. L'image britannique dans la population allemande se dégrada à la même allure que la progression de la mise en œuvre des démontages.

La plus grande erreur fut de ne pas mettre immédiatement à exécution les premières décisions de démontages, en 1945-1946, et de ne pas empêcher, avant ces démontages, la remise en route, même partielle des installations concernées. Il fut vraiment très maladroit de laisser commencer la phase de reconstruction, puis de l'interrompre en renversant les ordres. Non seulement cela ne pouvait déboucher que sur un sentiment profond d'injustice, à voir tout ce travail de réparations effectué pour rien, mais, en plus, ces délais étaient bien révélateurs des différends qui existaient entre les Alliés, ce qui ouvraient quelques espoirs, ensuite déçus.

S'y est ajouté la mauvaise coordination de ces démontages et le gaspillage qui en a suivi, comme celui de machines rouillant sur les quais pendant des mois, qui ne pouvait que provoquer la colère allemande devant des actions qui de "réparations" devenaient plutôt des vengeances et des atteintes à l'outil de production allemand et à la concurrence qu'il pouvait représenter. Matériellement, il était de toute façon très difficile de mettre en œuvre ces démantèlements : on n'emballait pas facilement dans des caisses un haut-fourneau, un laminoir ou une forge. Il faut le réduire en une multitude de pièces détachées à protéger et à étiqueter soigneusement pour leur remontage ultérieur, ce qui a rarement été fait.

Ainsi, en décembre 1948, la société des forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont recherche un matériel précis susceptible d'être démonté en Allemagne, mais elle rejette l'offre du matériel proposé, pris dans une usine à Essen, en raison du mauvais état de la machine.

« Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance la recherche dans les usines allemandes en répartition, d'un tour parallèle de 1,3 m de hauteur de pointes et de 10 m d'entrepointes. [suit un descriptif technique] Nous espérons qu'il vous sera possible de nous procurer cette machine, dont le seul exemplaire en bon état de marche, possédé par nos usines de Jeumont, risque de devenir un goulot de fabrication dans les mois à venir.

Nous avons envoyé nos ingénieurs reconnaître des tours de cette capacité à l'usine 10009/8 à Essen, mais ces machines, situées dans des ateliers découverts par les bombardements, se trouvent aux intempéries depuis 4 ans et les frais de reconstruction, les délais, les difficultés à trouver un reconstruteur pour des machines de cette taille nous ont fait rejeter les tours de cet atelier. »<sup>189</sup>

<sup>188</sup> cf. bibliographie générale en fin d'ouvrage.

<sup>189</sup> AF/ B 41 852/ Mission réparations/ lettre de la Société des forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, du 7 décembre 1948.

Dans tous les cas, avec le tournant de 1949, la mise en place d'un gouvernement allemand élu et la signature du nouveau statut tripartite d'occupation des troupes alliés, les choses vont s'accélérer pour cette question des démontages. Désormais, une autre période commence, celle de la République fédérale d'Allemagne. La situation des réparations n'est toujours pas réglée, mais face à l'indécision et à la lenteur des Alliés, les Allemands cherchent à gagner du temps. Ils ont bien prévu l'évolution de la situation puisqu'elle va basculer en leur faveur. Quant aux démantèlements déjà effectués, ils ne furent pas tous défavorables à l'industrie sidérurgique allemande puisque celle-ci livra des machines, certes choisies parmi les plus performantes, mais déjà un peu vieilles, qu'elle remplaça par des installations neuves<sup>190</sup>...

On peut par ailleurs reconnaître que les Français n'avaient pas entièrement tort sur le fait que, pour empêcher un réarmement éventuel, limiter la production est une assez bonne méthode. En effet, dans la sidérurgie, on peut assez difficilement « trier » car des tubes d'acier sortis du laminoir peuvent être ensuite retravaillés en ateliers pour toutes sortes d'usages : conduites de gaz ou fuselages d'avions; canalisations ou étuis d'obus. La seule exception est celle des aciers dits « spéciaux » qui sont spécialement fabriqués pour l'armement, comme par exemple les tôles de blindage. Donc finalement en voulant supprimer les très grosses unités, dont la fameuse forge August Thyssen, c'est bien la production normale d'acier que l'on visait. Il aurait d'ailleurs été très difficile et même impossible de vouloir démanteler tous les ateliers susceptibles d'être reconvertis dans des productions de guerre à partir de produits sidérurgiques bruts : ils ne diffèrent des ateliers indispensables à la production quotidienne d'équipement et de consommation du pays que de quelques machines.

---

<sup>190</sup> G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.264.

## LES RÉACTIONS DU MONDE DE L'ÉCONOMIE

### Les patrons français et l'évolution de la question allemande

Quoi qu'on ait pu en dire, les relations entre les sidérurgistes et les officiels français ne sont pas mauvaises, au moins à propos du problème allemand: François-Poncet a toute la confiance des maîtres de forges, et Bureau est un proche de Pierre Ricard, ou un camarade des Mines, puisqu'il le tutoie<sup>191</sup>. Les sidérurgistes sont informés de bonne source sur le suivi de la question allemande et des questions économiques françaises: on trouve à plusieurs reprises des copies de projets de loi ou des directives notés « confidentiel », en particulier les différents textes touchant au problème du libre-jeu de la concurrence<sup>192</sup>.

Albert Bureau nomme, lors d'une réunion en date du 2 février 1949, une commission de membres choisis par ceux de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, commission habilitée à suivre les questions concernant le contrôle de la sidérurgie en Allemagne occidentale. Il s'agit des personnes suivantes:

R. Damien (Usinor), L. Daum, Jean Dupuis, P. Duvaux, Emile Fould, André Grandpierre, René Grandpierre, Roland Labbé, J. Lente, Théodore Laurent, M. Macaux, René Perrin, Baron Petiet, Jean Raty, Eugène Roy, Charles Schneider, André Vicaire, Humbert de Wendel.<sup>193</sup>

On constate que la majeure partie des sidérurgistes qui comptent sont membres de cette commission et que ce sont, pour la plupart, des hommes qui étaient déjà très actifs dans les cartels internationaux des années trente ainsi que dans le Corsid et les relations avec l'administration pendant la guerre.

Ces hommes se montrent assez pessimistes face aux affirmations de Bureau. Ils ne croient guère qu'une mission française puisse avoir un effet quelconque sur les prises de décisions des Américains ou des Britanniques. Mais étant donné que l'on travaillera sur des fonds publics, plusieurs soulignent qu'il s'agit d'une chance à ne pas laisser passer, d'autant plus que la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française était prête à faire ce type de travail sur ses fonds propres. Déjà l'on évoque l'avenir à moyen terme et les voies que l'on choisira pour les relations entre pays. On pense bien sûr à des ententes sectorielles, mais certains craignent que l'administration confisque en quelque sorte la liberté d'action des sidérurgistes. C'est pourquoi beaucoup insistent sur le nécessaire travail en commun.

« (...) M. Damien exprime le vœu que si l'on doit aller jusqu'à une reconstitution de l'Entente internationale de l'acier, cette entente soit faite entre les producteurs, et redoute qu'en de telles questions, M. Albert Bureau ne soit quelque peu « dirigiste ». C'est une raison de plus, indique M. Aubrun, pour être présents et en communion d'esprit avec les principaux collaborateurs de M. Albert Bureau. »<sup>194</sup>

### La réouverture de l'Allemagne au commerce et aux capitaux étrangers

#### *Le développement des échanges commerciaux*

En matière de commerce, les échanges se sont peu à peu normalisés, avant même la formation du gouvernement fédéral, mais les Alliés gardent ensuite un droit de regard sur ces

<sup>191</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All., lettre de Bureau à Ricard, 27 novembre 1954.

<sup>192</sup> AN/ 62 AS/ 99/ CSSF/ Ententes.

<sup>193</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ contrôle de la sidérurgie allemande/ aide-mémoire de la réunion du 2 février 1949.

<sup>194</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ 2 février 1949, *ibid.*

échanges extérieurs. Pendant ce temps des négociations commerciales bilatérales avaient lieu et elles aboutissent, le 18 février 1950, à un premier accord franco-allemand de commerce, pas encore un véritable traité puisque le commerce extérieur allemand est toujours sous contrôle. Mais cet accord n'est valable que pour six mois et n'a vu le jour qu'après de longues et difficiles négociations. Les réticences françaises seraient venues de la pression des milieux protectionnistes français, quoique les Français accusaient les Allemands de retarder la signature pour faire pression sur la position française vis-à-vis de la Sarre, compte tenu de l'hésitation marquée face aux « *furieux assauts de l'agriculture allemande contre les importations de produits alimentaires.* »<sup>195</sup>

Le montant des échanges est doublé, soit environ 45 à 50 milliards de francs pour six mois de chaque côté. Les procédures d'importation et d'exportation sont simplifiées. Les Français ont accepté une liste importante de produits libérés, donc sans contingentement : 60 % des échanges, sauf une partie des exportations allemandes soumises à un plafond financier, variable selon la balance des paiements française (15 millions de dollars pour le 1<sup>er</sup> trimestre), ce qui permet de rassurer les industriels français inquiets. Un accord de paiement accompagne cet accord commercial. Sa grande nouveauté est que les échanges s'effectuent désormais dans la monnaie de chaque pays, c'est-à-dire en francs et en marks, et non plus en dollars. La comptabilité continue cependant à être tenue en dollar, monnaie de compte, valeur franco-frontière française<sup>196</sup>. La signature de ce traité est, aux dires du journal *Le Monde*, « *un échec des partisans du rapprochement avec l'Est* » car « *il contribue à intégrer (...) la structure économique de l'Allemagne dans la sphère occidentale.* »<sup>197</sup>

Le problème agricole n'est pas le seul à créer des tensions entre Français et Allemands. Dans la sidérurgie, on apprécie peu le nouvel accord de commerce qui ouvre grandes les portes du marché allemand à certains produits sidérurgiques français. Des contingents ont été fixés et les Français entendent bien les utiliser. La *Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie* (WVESI) s'attendait à des demandes françaises, dès la signature du nouvel accord de commerce franco-allemand, mais elle tente d'y faire obstacle, quoiqu'en réalité elle n'ait pas vraiment le choix<sup>198</sup>.

Un des points les plus délicats concerne les ventes des usines sarroises. La première demande émane de la Halbergerhütte, sise à Brebach, en Sarre, mandatée par la société commerciale de fonte (SCF), de Paris, qui envoie ses directeurs pour trouver un accord sur des expéditions de divers produits de fonte de la France (y compris la Sarre) vers l'Allemagne. Cette demande, déjà présentée dans le passé, avait été totalement rejetée. Comme dans le cas des laminés, la production sarroise souhaite retrouver les débouchés qui étaient les siens en Allemagne du sud. Pour les Allemands, il n'est pas question d'envisager une pénétration du marché allemand, dans lequel la fonte a été libéralisée. Pourtant, les arguments des directeurs de la Halbergerhütte sont que leur société n'est pas étrangère au fait que le nouvel accord prévoit des livraisons de 5 000 tonnes d'acier et de fontes spiegel. Les négociations sont délicates car chacun reste sur sa position, attendant de l'autre des propositions sur les quantités à livrer. Les Allemands finissent par avancer, sans s'engager, le chiffre de 500 tonnes par mois, au maximum, pour permettre le débat. Les Français y opposent aussitôt les 5 000 tonnes autorisées pour les ventes allemandes. Finalement, on refuse de discuter sur les quantités.

Les échanges avec la Sarre rencontrent un problème spécifique dus à son statut particulier. Quand l'Allemagne vend à la Sarre, elle reçoit un surplus par rapport à son marché intérieur,

<sup>195</sup> *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1950, p.1. J'ai étudié la question des relations commerciales de manière plus détaillée dans mon mémoire de maîtrise : *Les relations économiques de la République française avec la République fédérale d'Allemagne sous statut d'occupation (8 mai 1949 - 5 mai 1955)*, maîtrise d'histoire des relations internationales contemporaines, sous la direction du Professeur René Girault, Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), juin 1991.

<sup>196</sup> *Journal Officiel*, 14 février 1950.

<sup>197</sup> *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1950, p.1 et 4.

<sup>198</sup> BA/ B 109/ 97/ WVESI/ lettre du directeur Georgen aux six usines du groupe fonte, 8 mars 1950.

payé en dollars. La Sarre ne peut vendre les produits de fonte qu'aux prix intérieurs allemands, entraînant une perte considérable par rapport aux prix intérieurs français, et de plus, ils doivent supporter la taxe douanière allemande sur la fonte et la taxe sur le chiffre d'affaires

Notant que très récemment, les prix à l'exportation se sont effondrés en France, le directeur de la WVESI regrette que les Français aient jusque là, « *d'une façon incompréhensible* » décliné leurs propositions pour un travail en commun sur les marchés à l'exportation. Cette attitude française ne contribue pas à permettre une entente sur le marché allemand, et pourtant ce travail en commun doit être, selon le directeur Georgen, un préalable pour cette entente. Les représentants français ont promis de relancer la discussion à ce sujet mais ne s'avancent pas pour le résultat final. Les Allemands veulent lier les deux problèmes ainsi que celui des exportations allemandes vers la France (y compris la Sarre). Cependant, ils proposent à leurs membres d'accepter quand même la discussion sur les ventes françaises, pour avoir un droit de regard, plutôt que de se les voir imposer dans le cadre des contingents acceptés par le nouvel accord de commerce<sup>199</sup>.

L'accord commercial expirant fin juillet 1950, de nouvelles négociations commencent dès le début du même mois. La WVESI s'adresse alors à von Maltzan, directeur ministériel, pour lui rappeler combien le secteur sidérurgique allemand était mécontent de l'accord en cours<sup>200</sup>. Les Français ont en effet un libre accès au marché allemand pour de nombreux produits sidérurgiques alors que les possibilités d'exportations allemandes vers la France restent empêchées. Si la France reste selon le point de vue, dans le nouvel accord à venir, de maintenir des restrictions sur les produits sidérurgiques, les Allemands souhaitent qu'au moins certains produits qui sont manquants ou fabriqués en petites quantités en France (fonte spéciale, profilé spéciaux laminés à chaud, certains aciers fins et certains demi-produits) soient autorisés à l'exportation. Si les contingents devaient rester ce qu'ils sont, ils proposent que l'on tienne un compte très strict de toutes les exportations françaises vers l'Allemagne. Ils souhaitent que l'on ne signe pas un accord frontalier dans lequel leurs produits ne soient pas inclus et préfèrent que l'on laisse de côté le secteur sidérurgique, sans doute pour négocier un accord séparé.

### *Les investissements à nouveau possibles*

En ce qui concerne les aspects financiers des relations de l'Allemagne avec l'extérieur, on peut rappeler que, dans le premier temps de la défaite allemande, non seulement les capitaux allemands à l'étranger sont bloqués et interdits d'investissement, mais aussi que les capitaux étrangers investis en Allemagne ont leurs bénéfices transformés en avoirs gelés. Dès 1950, la loi alliée n°53 permet le déblocage, sous certaines conditions, de ces avoirs appartenant aux ressortissants étrangers, mais un an après sa promulgation, personne n'a encore fait usage de cette nouvelle législation<sup>201</sup>.

Une association a été créée, en France, en 1948, *l'Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger ou atteints par mesures étrangères* et elle entretient des liens étroits avec l'AFREA<sup>202</sup>. Comme son nom l'indique, il s'agit ici d'objectifs très précis qui sont de défendre les intérêts financiers des propriétaires français de biens à l'étranger, dont en Allemagne, pour laquelle a été spécialement organisée une section. Y sont représentés, entre autres, les entreprises et organismes suivants : société de Wendel & C<sup>ie</sup>; petits-fils de F. de

<sup>199</sup> BA/ B 109/ 97/ WVESI/ C/R des directeurs Georgen et Berndt aux six usines du groupe fonte, a/s des négociations en cours avec la Halbergerhütte, 25 mars 1950.

<sup>200</sup> BA/ B 109/ 97/ WVESI/ lettre de Karl Barich (STV) à Dinkelbach, a/s des nouvelles négociations commerciales franco-allemandes, citant la position de la WVESI, 12 juillet 1950.

<sup>201</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 1009/ tél. de Bonn, signé François-Poncet, 27 août 1951 .

<sup>202</sup> Association pour les relations économiques avec l'Allemagne, cf. *infra*.

Wendel ; Comptoirs des produits sidérurgiques; Forges et aciéries de Völklinge; Redange-Dilling; Pont-à-Mousson<sup>203</sup>.

Il existe des associations identiques dans les autres pays européens (associations des intérêts néerlandais, belges, luxembourgeois et britanniques en Allemagne). Elles se réunissent le 14 décembre 1948 à Londres et définissent une ligne unitaire d'action pour défendre leurs intérêts. Elles demandent le rétablissement intégral des droits de propriété, hormis le cas des industries chimiques et de celles du charbon et de l'acier qui sont soumises à un régime d'exception. Dans ce dernier cas, faisant remarquer que les investissements dans les charbonnages correspondaient avant tout à un besoin d'approvisionnement bien plus qu'à des intérêts financiers, elles demandent que des facilités soient faites pour les échanges entre les sociétés propriétaires et leurs charbonnages en Allemagne. Certaines des délégations font néanmoins remarquer « *qu'investir à l'étranger peut comporter implicitement une certaine solidarité dans les vicissitudes économiques du pays dans lequel on investit.* »<sup>204</sup>

Dans un mémorandum, les associations ont regroupé les points sur lesquelles elles se sont montrées unanimes. Les plus importants concernent la fiscalité, car le gouvernement fédéral prépare un projet de loi créant un impôt de péréquation des charges, pour « *l'égalisation des dommages découlant directement ou indirectement de la guerre en vue d'alléger les misères sociales provoquées par la guerre et ses suites* », qui préjudicierait les intérêts étrangers à qui il imposerait, en quelque sorte, une surimposition ou une double imposition. Les actionnaires réclament une intervention de leurs gouvernements respectifs et demandent que la loi ne soit appliquée qu'en proportion de la participation allemande. Ils leur demandent, en général, de veiller à la défense de leurs intérêts en Allemagne.

« Les présidents et délégués des associations appellent toute l'attention de leurs gouvernements sur les difficultés inévitables des mesures d'exécution de la réglementation qui résultera du statut d'occupation de l'Allemagne ou qui l'accompagnera, en tant que les dites mesures pourront affecter les biens, droits et intérêts des ressortissants des Nations Unies. Considérant la complexité de la matière et le caractère provisoire de la réglementation à intervenir, les présidents et délégués des associations alliées prient instamment les gouvernements de définir, préciser et publier, à l'occasion de la mise au point du statut d'occupation, tous les détails du mécanisme des mesures propres à assurer la garantie des intérêts des ressortissants alliés en Allemagne. »<sup>205</sup>

Cependant, malgré ces quelques difficultés, certains groupes d'intérêts américains veulent reprendre les investissements en Allemagne, d'où des évolutions également dans ce domaine. Au cours de l'année 1949 est donc franchie une nouvelle étape dans la normalisation des relations avec l'Allemagne, celle de la réouverture de ses frontières aux capitaux étrangers.

« Les gouverneurs militaires de la bizonne ont déclaré récemment qu'ils avaient proposé en mai, à Washington et à Londres, de lever pour les étrangers l'interdiction d'investir des capitaux dans les zones occidentales. (...) Le besoin de capitaux s'élèverait en Allemagne occidentale à environ 6-8 milliards de DM, cette somme représentant les besoins non en crédits mais en capitaux d'investissement. En effet ; les ressources ordinaires pour des investissements à longue échéance sont tout à fait insuffisantes. (...) Jusqu'à présent, l'industrie allemande satisfait à peine la consommation courante. Les pays étrangers ont manifesté jusqu'à présent peu d'intérêt pour investir des capitaux en Allemagne. On craignait qu'une "guerre éclair" n'aboutît à l'envahissement de la trizone. Or maintenant, l'internationalisation de la Ruhr semble devenir un fait, les occupants voulant fortifier leurs positions tant économiques que stratégiques. C'est

<sup>203</sup> AN/ 72 AS/ 356/ note de l'Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger ou atteints par mesures étrangères, du 21 décembre 1948.

<sup>204</sup> AN/ 72 AS/ 356/ 21 décembre 1948, *ibid.*

<sup>205</sup> AN/ 72 AS/ 356/ Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger ou atteints par mesures étrangères, mémorandum, 16 décembre 1948.

probablement cette situation qui a occasionné l'initiative "surprenante" d'ouvrir le marché allemand aux capitaux étrangers. La JEIA<sup>206</sup> a déjà pris contact avec 18 pays neutres. »<sup>207</sup>

On dit, dès le début de l'année 1951 que de gros groupes financiers américains, dont la Bank of America et la Chase national Bank, suivraient avec attention le développement économique de la Ruhr. Le ministre fédéral de l'économie aurait également à la même époque reçu un certain nombre de personnalités économiques et financières « *influentes* ». Il semblerait que certains seraient favorables à l'utilisation des "avoirs gelés" pour financer des crédits dans l'industrie lourde allemande.

« Il ne m'a pas encore été possible de contrôler ces informations. Quel qu'en soit le degré d'exactitude, elles semblent indiquer que les capitalistes américains qui, depuis un an, paraissaient peu intéressés par les possibilités d'investissements sur le territoire fédéral, sont en train de changer d'attitude. »<sup>208</sup>

---

<sup>206</sup> Joint Export Import Agency, organisme allié chargé des rapports commerciaux internationaux avec l'Allemagne occidentale.

<sup>207</sup> « L'Allemagne s'ouvre aux capitaux étrangers », *Documents*, 7-8/ 1949, p.791.

<sup>208</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ All./ 1009/ 27 août 1951, *op. cit.*



## L'OUVERTURE EUROPÉENNE

Divers projets européens ont été conçus, dès la période de la guerre, plus particulièrement à partir de 1943, comme l'ont montré plusieurs auteurs. Parmi ceux-ci existait par exemple un projet union économique, datant de la fin de l'année 1944, entre la Belgique, la Hollande, le grand-duché de Luxembourg et la France<sup>209</sup>. Les conséquences sur la sidérurgie française y étaient étudiées en détail, rappelant par là même qu'à cette époque, il n'y a pas d'union économique possible sans une "entente", d'une sorte ou d'une autre, avec les sidérurgies et les industries lourdes concernées.

### Ententes et cartels : la situation avant le pool

#### *Les patrons français et la question des ententes*

Albert Bureau, le directeur de la sidérurgie, au Ministère de l'industrie, consulte, au début de l'année 1946, les sidérurgistes sur le problème de la reconstitution des ententes internationales et sur la participation éventuelle qu'y aurait la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française<sup>210</sup>. Dès cette date, les sidérurgistes français, représentés par la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, envisagent de façon inexorable la reconstitution d'une entente internationale de l'acier, d'initiative privée mais avec l'assentiment des gouvernements des pays concernés.

Convaincus de l'utilité économique d'un système – toujours valable - qui permet d'éviter les aléas de l'anarchie du marché, ce dont la France a tiré bénéfice au temps de l'EIA, et qui, selon eux, évite la mise en place de protections douanières excessives, ils espèrent convaincre les Américains qui demeurent rétifs à tout système de cartels ou d'accords restreignant la libre-concurrence. Pour emporter leur adhésion, ils proposent de créer un statut international des ententes qui apporterait une garantie supplémentaire pour les États et les consommateurs.

« Nous pensons qu'une telle participation pose à la fois une question de principe et un problème d'opportunité. Sur le principe, nous estimons que les arguments qui ont milité dans le passé en faveur de la constitution d'une entente internationale de l'acier sont encore valables aujourd'hui. (...) Nous considérons l'entente comme un moyen permanent d'organisation et de répartition des marchés. Son rôle est précisément, en période de prospérité, de prévenir les accidents futurs et de promouvoir entre ses participants des relations et des accords propres à réaliser l'adaptation constante de la production et de prix aux besoins de la consommation. On a adressé aux ententes des reproches que l'on adresse habituellement à tous les monopoles. Nous pensons que ces reproches, d'une manière générale et plus particulièrement en ce qui concerne l'Entente Internationale de l'Acier sont parfaitement injustifiés. En effet l'entente ne constitue jamais pour les producteurs qui en font partie, un monopole absolu<sup>211</sup>. (...) »

L'entente doit par conséquent faire l'objet d'ajustements fréquents. (...) Nous considérons qu'elle n'en doit pas moins demeurer comme un cadre permanent à l'intérieur duquel les producteurs des pays participants peuvent harmoniser leur action, rationaliser leur production, confronter leurs points de vue. Un tel programme nous paraît répondre aux préoccupations actuelles qui sont d'insérer au mieux de nos intérêts, et dans des conditions qui suppriment d'avance certains excès possibles de la concurrence, l'industrie sidérurgie française dans le

<sup>209</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Ententes étude de 12 pages datée du 17 nov. 1944 .

<sup>210</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Ententes lettre de J. Aubrun, directeur du groupe français à la CCI datée du 8 mars 1946 au directeur de la sidérurgie.

<sup>211</sup> Si l'on se base sur les indications de Reichert (1936), la part dans le commerce mondial des pays de l'EIA était de 80 % du total, soit bien plus que ce que représentait leur part de production, mais ce n'était en effet pas un monopole. (BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », n° spécial de *Stahl und Eisen*, (48) 1936, p. 1433.)

complexe des pays producteurs de l'ouest européen, naturellement solidaires en raison de leurs conditions respectives d'approvisionnement, de transport et de main-d'œuvre. Mais il serait vain d'attendre de l'entente internationale une efficacité réelle si l'on prétendait lui retirer certains des caractères qui participent de son essence même et la priver pratiquement de ses moyens d'action. (...)

Nous pensons, au surplus, que les abus, que certains semblent redouter, peuvent être plus facilement éliminés par l'adoption d'un statut international des ententes qui donne à tous les gouvernements intéressés et aux consommateurs, des garanties suffisantes. A cet égard, s'il nous apparaît nécessaire, pour des raisons techniques et pratiques, et dans l'intérêt même des gouvernements soucieux de conserver leur entière liberté d'action dans les négociations internationales, de laisser aux ententes un caractère privé, nous pensons que cette condition n'exclut nullement certains contrôles, comme ceux qui résulteraient de l'enregistrement obligatoire des ententes par chaque industrie participante auprès de son gouvernement, ainsi que du fonctionnement d'un organisme international chargé de recueillir les plaintes formulées à l'égard des ententes et de faire en conséquence les recommandations nécessaires. Au surplus il est hors de doute qu'une entente aussi importante que celle de l'acier ne pourrait être utilement négociée et conclue par l'industrie sidérurgique française sans l'assentiment et l'appui des pouvoirs publics. Toutes les négociations qui ont été menées avant la guerre dans le cadre de l'entente internationale de l'acier par les industriels français, l'ont toujours été au vu et au su de leur gouvernement.»<sup>212</sup>

Si dans l'immédiat, ils pensent qu'il est un peu tôt pour envisager la chose, il ne faut voir à cela aucune raison politique, mais uniquement la volonté d'aborder les négociations avec une sidérurgie française revenue à un niveau de production plus favorable. Et l'on peut constater qu'en aucun cas il n'est fait allusion à une quelconque réticence vis-à-vis d'une entente avec l'Allemagne. Au contraire, celle-ci semble aller de soi puisque l'on prend comme référence l'EIA, sans apporter de précision supplémentaire, et que l'on considère que les pays de l'Ouest européen sont « *naturellement solidaires* » .

Notre position nous paraissant ainsi, par le principe, clairement définie, il reste à examiner si la reconstitution d'une entente internationale de l'acier serait actuellement opportune. Nous répondons par la négative. En effet, le chemin qui doit y conduire doit être jalonné au préalable par un certain nombre de consultations et d'échanges de vues, et aussi par des progrès suffisants de l'activité de nos usines et de leurs potentiels d'exportation. Nous ne saurions en effet, nous présenter dans les futures négociations internationales sans nous être constitué des références qui nous permettent d'obtenir sur les marchés extérieurs contrôlés par l'entente une place conforme aux possibilités de notre industrie (...)

Il n'en est pas moins indispensable de fixer, dès maintenant, notre attitude (...), on doit pouvoir faire admettre au gouvernement américain que les ententes, loin de constituer une entrave au commerce international et à la libre concurrence, sont les moyens essentiels de réorganisation des marchés et d'adaptation mutuelle des productions, sans lesquelles la concurrence serait génératrice d'anarchie et conduirait inévitablement à une nouvelle fragmentation du monde en systèmes économiques fermés. »<sup>213</sup>

Mais si, dès l'année 1946, on évoque une future entente, la concrétisation de ce projet va prendre un certain nombre d'années. Les premières rencontres vont avoir lieu dans le cadre de la CCI<sup>214</sup>. Et vers la fin de l'année 1949, la presse relate longuement les rencontres entre sidérurgistes français et allemands, en particulier lors de la tournée européenne du Dr Schwede, des Vereinigte Stahlwerke<sup>215</sup>. Mais rien ne filtre vraisemblablement des négociations éventuelles

<sup>212</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Ententes/ lettre de J. Aubrun, directeur du groupe français à la CCI, au directeur de la sidérurgie, 8 mars 1946. voir texte intégral en annexe au chapitre 9.

<sup>213</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ 8 mars 1946, *ibid.*

<sup>214</sup> *cf. infra.*

<sup>215</sup> Henri Rieben, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne, 1954, p. 318.

puisque, dans le courant de l'année suivante, ses détracteurs attaquent à la Chambre l'éventuelle reconstitution d'un cartel, mais sans en avoir l'assurance<sup>216</sup>.

Côté allemand, on a aussi en tête, dans l'après-guerre, cette entente de l'acier, considérée comme le modèle parfait du genre en matière de coopération économique internationale, une organisation efficace et solidaire et la plus belle réussite, selon les milieux industriels allemands, de la période de l'Entre-deux-guerres<sup>217</sup>.

### ***Le Conseil de l'Europe, l'acier et les cartels***

A la fin de l'année 1949, la Section acier, de la Commission économique européenne de Genève, est chargée de préparer un rapport, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, sur les évolutions à attendre dans la sidérurgie européenne, dans le but d'établir un plan pour harmoniser la production d'acier des états membres du Conseil de l'Europe<sup>218</sup>. On voit que l'ambition est alors très audacieuse et vise un nombre de pays plus étendus que ceux qui étaient concernés par les ententes sectorielles de l'Entre-deux-guerres.

La première constatation, qu'établit ce rapport, est que l'on se dirige rapidement vers une surproduction d'acier. Les statistiques prévisionnelles de consommation d'acier pour l'année 1952 s'établissent à 61 millions de tonnes, dans les estimations les plus hautes, contre une production de 69 millions de tonnes, soit un excédent de 8 millions de tonnes que l'on chiffre à 2 milliards de dollars. Les trois pays qui risquent d'être les plus touchés sont la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, les trois plus gros exportateurs et, guerre froide oblige, ceci créera « *du chômage et des troubles sociaux dont la Russie serait la seule bénéficiaire* »<sup>219</sup>. Les producteurs d'acier ont d'ores et déjà pris des contacts pour la reconstitution d'une entente internationale, d'autant plus nécessaire face au risque prévisible de surproduction, mais le Bureau acier voit cette volonté d'un très mauvais œil.

« En présence de ce danger, des contacts sont, dès maintenant, établis entre les différents producteurs d'acier, contacts qui conduiront rapidement au rétablissement d'un cartel inter européen de l'acier; mais si celui-ci poursuit les errements du cartel d'avant-guerre, il cherchera à restreindre la production, à maintenir les prix, de façon à assurer l'existence des entreprises marginales et de procurer à celles qui sont le mieux outillées des rentes différentielles de monopole en maintenant ainsi un prix de revient élevé. Le cartel rendra plus difficile encore le développement des exportations et les chances de survie de l'économie européenne dans le marché international. »<sup>220</sup>

Quel remède peut-on alors proposer ? Le rapport préconise de ne pas changer ni ralentir les investissements déjà prévus dans la sidérurgie, mais de renforcer largement les investissements dans les industries consommatrices d'acier. Critiquant la politique de cartellisation, il propose de placer l'harmonisation nécessaire de la production, des prix et de l'investissement, sous le contrôle de l'OECE, dans le cadre d'une organisation publique de l'acier, responsable devant les gouvernements et le Conseil de l'Europe. Cette structure, composée d'experts publics et de conseillers représentatifs des acteurs concernés, s'entendrait dans le cadre d'une planification générale des industries de base européennes. On reconnaît là quelques-unes des idées maîtresses qui présidèrent à l'élaboration de la CECA.

« L'équilibre économique de la sidérurgie européenne ne saurait être atteint ni par une liberté anarchique d'action nationale qui conduirait rapidement à la crise ni par une

<sup>216</sup> Henri Rieben, *op. cit.*, 1954, p. 318, *cf. infra*.

<sup>217</sup> Werner Bühner, *Ruhrstahl und Europa*, 1986, p. 156, citant une publication officielle du BDI de 1956, *Der Weg zum industriellen Spitzenverband*.

<sup>218</sup> AN/ 62 AS/113/ rapport intérimaire du Conseil de l'Europe sur sidérurgie (*confidentiel*), 16 décembre 1949.

<sup>219</sup> AN/ 62 AS 113/ 16 déc. 1949, *ibid.*

<sup>220</sup> AN/ 62 AS 113/ 16 déc. 1949, *ibid.*

cartellisation qui relèverait les prix de revient, mais par une harmonisation de la production et des investissements dans l'industrie de l'acier effectuée sous l'autorité des pouvoirs publics.

A cet effet, il est nécessaire de créer une organisation publique de l'acier, comprenant des experts des gouvernements producteurs et consommateurs d'acier, organisation qui recevrait le pouvoir d'étudier et faire connaître ce que devrait être la politique générale de l'industrie, en particulier pour tout ce qui concerne les investissements, le volume de production et les prix. Cette organisation européenne devrait rendre compte de ses travaux, à la fois devant les divers gouvernements et la commission économique de l'assemblée européenne.

Cette organisation publique devrait avoir à ses côtés un corps consultatif composé d'une part, de producteurs (employeurs et salariés), d'autre part, de représentants de l'intérêt public et des industries consommatrices d'acier; elle aurait à conseiller l'autorité européenne sur les sujets présentant un intérêt général pour l'industrie considérée. Mais l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation de l'acier ne saurait être obtenu que dans le cadre d'une planification générale des industries de base européennes qui puisse en même temps satisfaire aux nécessités de l'emploi et de la main d'œuvre. A cet effet, il apparaît nécessaire :

1°) d'établir une structure analogue pour les autres industries de base (charbon, pétrole, électricité, moyens de transport, etc...);

2°) d'accroître l'autorité de l'OECE en la chargeant d'établir un plan général d'investissements pour les grandes industries européennes, et en établissant à cet effet une liaison directe entre cet organisme et la commission économique de l'assemblée. »<sup>221</sup>

Dans la droite ligne de cette politique économique volontariste, le Conseil de l'Europe a également commandé un rapport sur les mesures à prendre, non pour interdire mais pour contrôler les cartels. La proposition faite par la commission chargée de ce travail est la signature d'une convention inter européenne de contrôle des cartels, qui exigerait la déclaration et l'enregistrement de tout accord conclu, en Europe, entre entreprises du même secteur ou pas. Le travail serait pris en charge par une Commission européenne des ententes comprenant un président et six membres désigné par le conseil des ministres du Conseil de l'Europe, qui aurait comme prérogative de pouvoir éventuellement interdire les accords ou les pratiques tendant à limiter la concurrence, à réduire la production et à s'opposer à la réduction des prix de revient. Sans prendre directement des sanctions à l'encontre des contrevenants, elle aurait la charge de les faire poursuivre en justice devant les tribunaux nationaux compétents.<sup>222</sup>

## L'Europe économique en gestation

Comme nous l'avons déjà évoqué, les craintes s'amplifièrent, à partir de 1949, au sujet d'une surproduction prévisible à moyen terme dans le secteur de l'acier. Or la France avait misé sur le développement de ce secteur, en faisant une des six priorités du plan Monnet. L'objectif d'exportation avait été fixé au tiers de la production. Le ralentissement de la demande et la saturation du marché mondial étaient catastrophiques pour les prévisions françaises. Au premier semestre 1950, son marché intérieur avait nettement fléchi<sup>223</sup>.

A ce moment, la concurrence allemande, qui s'accroissait à mesure que les restrictions de production étaient levées, présentait un danger immédiat<sup>224</sup>. Mais vouloir empêcher la renaissance de la sidérurgie allemande, comme certains l'avaient peut-être tout d'abord espéré était désormais une ambition d'une autre époque avec la nouvelle politique d'intégration de l'Allemagne de l'ouest, initiée par les États-Unis et suivi bon gré malgré par les autres pays. C'est pourquoi tout projet d'entente et de contrôle de la production européenne d'acier, qui

<sup>221</sup> AN/ 62 AS 113/ 16 déc. 1949, *ibid.*

<sup>222</sup> AN/ 62 AS 113/ rapport du Conseil de l'Europe sur le contrôle des cartels, 16 déc. 1949.

<sup>223</sup> Cependant l'alerte ne dura pas longtemps puisque, dès l'été 1950, le marché extérieur redémarrait, suivi à l'automne du marché intérieur. AN/ 65 AQ / K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Rapport juin 1951.

<sup>224</sup> Gilbert Ziebur, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945*, Stuttgart, 1970, p. 50-51.

permettrait un droit de regard sur la production allemande, ne pouvait qu'être accueilli favorablement par les milieux intéressés en France mais aussi en Allemagne.

Des initiatives européennes de nature variée avaient aussi vu le jour, dans les cinq années qui suivirent la guerre. Le contexte de l'année 1950 était donc favorable à l'émergence d'un grand projet européen. Celui-ci se ferait avec l'Allemagne, la chose était désormais acquise. Dès 1948, Charles de Gaulle, dont les réactions face à l'Europe ont toujours été guettées par l'opinion publique et la presse, se disait déjà persuadé du fait qu'il fallait faire l'Europe avec l'Allemagne, sous la direction de la France. Il l'écrit à Richard Coudenhove-Kalergi, le président de l'Union parlementaire européenne, à l'origine des mouvements pro-européens des années vingt.

« Nul plus que moi n'est convaincu de la nécessité de construire l'Europe. C'est le seul moyen d'aboutir à un règlement du problème allemand qui concoure à l'équilibre, je veux dire qui puisse ouvrir une carrière aux capacités du peuple allemand sans mettre en danger ses voisins. (...) Entre une Angleterre que sollicite le Commonwealth et une Allemagne qui se cherche, j'ai toujours pensé que la France était destinée, par la géographie même, à promouvoir l'Union européenne. (...) »<sup>225</sup>

Il confirme cette idée d'une union européenne comprenant l'Allemagne au début de l'année 1950, mais il pose toujours des conditions, la grandeur de la France et la sécurité.

« La voie qui peut mener à une entente avec l'Allemagne est, je le crois, la seule bonne. (...) Pour que le but puisse être atteint il faut, à mon avis, deux conditions. La première est que les Allemands choisissent d'être occidentaux. La seconde est que la France soit debout avec un État digne de ce nom. »<sup>226</sup>

### *Les Allemands et l'Europe*

Les Allemands de l'ouest ont bien choisi « *d'être occidentaux* ». En 1949, des voix de plus en plus fortes se font entendre en Allemagne pour préconiser une collaboration européenne étroite pour les industries de base. Dès le début de l'année 1949, le ministre Arnold avait lancé l'idée d'une « *action économique passant par-dessus le statut de la Ruhr et aboutissant à une collaboration de l'industrie lourde européenne* »<sup>227</sup>. Au printemps, cette idée avait été reprise en compte par la conférence de l'Union européenne à Bruxelles. On y présenta comme une nécessité urgente de créer une organisation centrale des industries de base européennes. Cette idée s'appuyait d'ailleurs sur une expérience de plus d'un siècle au cours duquel entre le bassin de la Ruhr et les autres bassins industriels européens se mêlèrent les échanges de capitaux et de collaboration technologique, en particulier entre les intérêts français, belges, allemands et même britannique. Et en plus de la fameuse entente de l'acier, on évoque aussi les entretiens qui avaient eu lieu au début de l'année 1939, au Peterberg, « *en vue d'une collaboration plus étroite de l'industrie sidérurgique européenne* »<sup>228</sup>, projet bien entendu stoppé par la guerre où c'est de collaboration forcée qu'il s'agit alors.

Mais on observe que les idées novatrices avancées à titre officieux à Bruxelles sont encore loin des positions officielles des différents gouvernements. L'optimisme est donc encore fragile et l'on n'escompte pas vraiment, même si on le souhaite, que cette union des industries lourdes européennes se fasse dans un avenir très proche.

« Il se peut qu'une assez longue période s'écoule encore avant que ne mûrisse la conviction selon laquelle un contrôle unilatéral du territoire de la Ruhr n'est pas susceptible d'assurer le rendement que ce secteur industriel le plus important et le plus étendu du continent serait

<sup>225</sup> Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets. mai 1945-juin 1951*, Paris, 1984 p. 330, lettre à Richard Coudenhove-Kalergi, 30 décembre 1948.

<sup>226</sup> Charles de Gaulle, *op. cit.*, 1984, p.415, lettre à Paul Claudel, 31 mars 1950.

<sup>227</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ « Collaboration dans l'industrie lourde », *Die Zeit*, 29 octobre 1949, transmis par le consul à Hambourg.

<sup>228</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ 29 oct. 1949, *ibid.*

susceptible de produire si toute l'industrie lourde d'Europe occidentale était unie en une organisation appropriée. Peut-être faut-il qu'au préalable une crise d'écoulement se fasse sentir. Peut-être faut-il que, étant donné la crainte que suscite la concurrence allemande la véracité de la formule selon laquelle les pays très industrialisés sont entre eux les meilleurs clients se confirme. Peut-être faut-il, après tout, attendre une nouvelle génération d'européens qui saura enfin en même temps qu'une solution aux autres problèmes, trouver une solution au problème économique de l'Europe. »<sup>229</sup>

En novembre 1949, à peine faite l'installation, le nouveau gouvernement exprime sa satisfaction que l'Allemagne soit désormais accueillie sur un pied d'égalité au sein de l'OECE. Il approuve la position américaine qui désire que les pays d'Europe recherchent une plus grande collaboration économique avant d'accorder de nouveaux crédits au titre du plan Marshall, en particulier en assurant une meilleure circulation monétaire et commerciale mais aussi en passant des ententes en matière d'investissements industriels, afin d'assurer une production qui soit adaptée aux besoins européens.

Il fait des déclarations de bonnes intentions de l'Allemagne, à l'égard de laquelle on éprouve encore des craintes totalement injustifiées, et offre à la France de développer les échanges commerciaux bilatéraux, espérant que des conversations pourraient être menées à ce sujet « *dans un avenir prochain* »<sup>230</sup>.

### ***Certains patrons se montrent ouverts à une hypothèse européenne***

Les patrons français, ceux du CNPF, prennent l'initiative, au printemps 1948, de réunir les présidents des syndicats patronaux européens. La première réunion se tient dans les locaux même du CNPF, ainsi que le rapporte Georges Villiers dans ses mémoires.

« Nous avons jugé utile de resserrer nos liens pour veiller à ce que l'Europe évolue dans une atmosphère libérale et aider à la formation de toute organisation qui pourrait être créée entre nos pays. »<sup>231</sup>

Ce dernier est nommé président du conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE)<sup>232</sup> et René Arnaud, « *Très versé et compétent dans les questions internationales* », en devient le secrétaire général. Parmi les grands sidérurgistes français, certains ont une connaissance particulièrement précise de l'Allemagne, de ses traditions industrielles et syndicales. Il s'agit par exemple de Humbert de Wendel. Parmi les Lorrains, qui sont nombreux dans le métier, Robert Schuman a des fidèles, parmi lesquels Guy de Wendel<sup>233</sup>.

Il semble que ce soit en décembre 1949, à l'occasion d'entretiens entre les maîtres de forges français et allemands - dont une grande tournée du Dr Schwede, des Vereinigte Stahlwerke AG - que certains producteurs songent concrètement à ranimer l'idée d'une entente de l'acier<sup>234</sup>, idée qui n'était pas nouvelle puisque l'on a vu que des prises de position en ce sens avaient été énoncées dès 1946<sup>235</sup>. Aussitôt se déclenche du côté des partis politiques et des syndicats ouvriers une vaste levée de bouclier contre l'éventualité d'une reconstitution du cartel.

« A la tribune de l'Assemblée Nationale, M. André Philip, sans aller jusqu'à prétendre qu'un cartel international de l'acier soit en voie de reconstitution déclare: « N'empêche que,

<sup>229</sup> MAE Europe 1944-1960/ Allemagne/ 797/ 29 oct. 1949, *ibid.*

<sup>230</sup> AF/ B 8 902/ Plan Marshall pour l'Allemagne/ tél. du Ministère des Affaires Étrangères au service de coopération économique, signé Bérard, C/R de la conférence de Franz Blücher, le vice-chancelier de la RFA, 5 novembre 1949.

<sup>231</sup> Georges Villiers, *Témoignages*, Paris, 1978 p. 149.

<sup>232</sup> Poste qu'il occupera 15 ans.

<sup>233</sup> Pierre Fritsch, *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, 1976, p. 240.

<sup>234</sup> H. Rieben, *op. cit.*, p. 318.

<sup>235</sup> *cf. supra.*

déjà, un grand nombre de sidérurgistes de différentes nationalités ont pris l'habitude de se rencontrer et de prendre le thé ensemble. Quand je vois des patrons d'une même industrie prendre trop souvent le thé ensemble, j'avoue que je commence à être inquiet: ce n'est pas encore un cartel; ce sont tout de même, déjà des contacts, des négociations préparatoires »<sup>236</sup>

Pourtant, le même André Philip, député français, avait proposé un projet de « *combinat franco-allemand* » qui administrerait en commun une région Ruhr-Sarre-Lorraine, projet assez favorablement accueilli<sup>237</sup>.

### ***Le rôle des organisations européennes***

Les organisations européennes créées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, telles que les instances européennes des Nations Unies, l'OECE ou le Conseil de l'Europe, se préoccupent des questions économiques, comme on l'a déjà vu sur le problème des cartels. C'est au début de l'année 1950 que ces organisations vont entrer en contact avec les différents milieux économiques privés afin d'accélérer la réflexion sur l'Europe économique.

A cette période, le Conseil de l'OECE<sup>238</sup> reconnaît officiellement le Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE)<sup>239</sup> dont on a vu que Georges Villiers était le président. Au même moment, le Conseil de l'Europe entre en contact avec le CIFE qu'il souhaite consulter officiellement sur les questions suivantes :

- « - Faut-il faire l'unité de l'Europe ? Et jusqu'à quel point ?
- Faut-il une union douanière, une union économique ou une union politique ?
- Dans quels délais l'union doit-elle se faire ?
- Est-il nécessaire d'en venir à une autorité politique supranationale? »<sup>240</sup>

On voit à cette occasion qu'il n'existe alors pas de frontière entre les organismes publics et les associations privées. Chacun se connaît, est en contact, prend des avis et échange diverses informations. L'information passe par des voies diverses, les sidérurgistes connaissent des personnes au sein des différents cabinets ministériels qui leur communiquent les différents rapports concernant leur secteur<sup>241</sup>, personnes qui elles-mêmes utilisent cette voie pour prendre des consultations confidentielles sur divers problèmes. Les hommes de la CSSF sont participants, ou représentés, dans toutes les organisations qui les concernent de près, mais aussi dans toutes celles, pas toujours du domaine purement économique, qui s'intéressent à l'Europe, comme par exemple le Mouvement européen.

Des contacts avec les Allemands ont déjà eu lieu. Le Comité européen de la CCI a chargé trois experts : Cavendish-Bentick (GB), Jules Aubrun (F)<sup>242</sup> et le colonel Otto (P-B) de faire un rapport sur la situation allemande. Des entretiens ont lieu à Francfort, du 25 au 30 septembre 1948, dans les locaux de la société de R. Merton, président de la délégation allemande auprès de la CCI<sup>243</sup>, au sujet du problème des démontages et de celui de la décartellisation<sup>244</sup>.

<sup>236</sup> JO n° 90 A.N. 26 juillet 1950, p. 5940, cité par H. Rieben.

<sup>237</sup> Achille Albonetti, *Préhistoire des États-Unis de l'Europe*, Paris, 1963, cité par Adalbert Korff, *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950*, thèse de l'université de Lausanne, 1965.

<sup>238</sup> organisation créée le 16 avril 1948 à Paris. L'Allemagne y entre le 1<sup>er</sup> novembre 1949.

<sup>239</sup> AN 72 AS / 356/ note pour le président, 26 janvier 1950.

<sup>240</sup> AN 72 AS / 356/ 26 janvier 1950, *ibid.*

<sup>241</sup> Un exemple parmi beaucoup d'autres : 62 AS 113/ un petit mot joint à un dossier du conseil de l'Europe, signé Albert Lebacqz (agence républicaine d'information), adressé à Laurens : « *Je vous envoie les rapports de la commission économique que j'ai obtenus au cabinet de M. Reynaud* », 24 mars 1950.

<sup>242</sup> Qui est aussi le président de la CCI.

<sup>243</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ Synthèse des entretiens de Francfort, rédigé par Vasseur, adressé à Jules Aubrun, président de la CCI, *confidentiel*, 1<sup>er</sup> octobre 1948.

<sup>244</sup> *cf. supra.*

Le président d'honneur du groupe Bosch raconte comment se passèrent les premiers contacts entre patrons français et allemands, au sein de l'OECE. Si on l'en croit, les relations furent tout à fait cordiales, dès les premières rencontres officielles de 1948, où les représentants allemands paraissaient pour la première fois. Il évoque « *l'esprit d'égalité qui régnait lors de [sa] venue à Paris en 1948 en qualité de membre de la première délégation de la zone française, pour participer à l'OECE aux réunions de l'ERP (plan Marshall).* »<sup>245</sup>

Le Conseil économique et social des Nations Unies, installé à Genève, s'est doté, le 28 mars 1947, d'une Commission économique pour l'Europe et d'un sous-comité de l'acier. En 1948, on s'y inquiète encore de la pénurie d'acier que l'on attribue au sous-équipement sidérurgique en Europe<sup>246</sup>. Ces préoccupations vont changer dès l'année suivante. Ce Comité de l'acier édicte des recommandations à l'usage des gouvernements européens, recommandations que la France a largement anticipées à travers le plan Monnet de modernisation. Mais il propose également une aide pratique.

« Le groupe de travail propose que les gouvernements soient invités à fournir leur appui à leurs industries spécialisées dans la production d'équipement pour l'industrie de l'acier, en leur accordant, dans la fourniture des matières premières nécessaires, des combustibles, de la main d'œuvre, etc. les priorités qui leur permettent de travailler à la limite de leur capacité (les mettant ainsi en mesure d'accélérer les livraisons d'équipement commandé et d'accepter de nouvelles commandes). Au cas où l'obtention du matériel, y compris des pièces de rechanges était entravée par des difficultés que les ressources du pays intéressé ne permettraient pas de surmonter, les gouvernements intéressés informeraient le secrétaire exécutif de ces difficultés, afin de permettre un examen des possibilités d'alléger la pénurie d'équipement, par le moyen d'échanges internationaux de matériel dans le cadre du continent européen. »

Au Conseil de l'Europe, les Français sont représentés aux sessions du Comité de l'acier par une délégation mixte composée de représentants des différents ministères intéressés et de représentants de l'industrie. La composition de cette délégation, en février 1949, est la suivante<sup>247</sup> :

Albert Denis, chef du service sidérurgie, Ministère de l'industrie et du commerce ;  
 Bernard Toussaint, représentant permanent de la France, Bureau européen des Nations Unies ;  
 Gustave Bambaud, service sidérurgie, Ministère de l'industrie et du commerce ;  
 Jean Cantenot, service sidérurgie, Ministère de l'industrie et du commerce ;  
 Léon Daum, directeur-général, C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt ;  
 Alexis Aron, conseiller technique, CSSF ;  
 Perrineau, directeur des Mines (ajouté à la demande du ministre de l'industrie et du commerce)

Un an plus tard, la composition de la même délégation pour une autre session a été légèrement modifiée, laissant une plus grande part aux représentants patronaux de l'industrie<sup>248</sup>. Le Comité est présidé par Léon Daum pour l'année 1950<sup>249</sup>.

Léon Daum, directeur-général, Marine et Homécourt ;  
 Alexis Aron, conseiller technique, CSSF ;  
 Albert Denis, chef du service sidérurgie au ministère de l'industrie et du commerce  
 Emmanuel de Mitry, fondé de pouvoirs des petits-fils de F. de Wendel

<sup>245</sup> Hans L. Merkle, *Ein deutsches Unternehmen in Frankreich. Die Bosch-Gruppe und der Neubeginn in den deutsch-französischen Beziehungen ab 1945*, Bonn, 1995, p. 40-41.

<sup>246</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ 264/ Commission économique pour l'Europe/ Comité de l'acier/ lettre de l'office européen des Nations Unies, Genève, de G. Myrdal à ministre affaires étrangères, du 7 avril 1948.

<sup>247</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ 264/ Commission économique pour l'Europe/ 1948-1954/ Comité de l'acier note du 4 février et correctif du 5 février 1949, du service de coopération économique. Délégation pour la 4<sup>e</sup> session du Comité de l'acier (Genève 7 au 9 février 1949).

<sup>248</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ 264/ Commission économique pour l'Europe/ 1948-1954 / Comité de l'acier note du 1<sup>er</sup> mars 1950.

<sup>249</sup> *Annales des Mines*, mai 1951.



Jean Herbin, adjoint du chef du service sidérurgie, Ministère de l'industrie et du commerce  
Roger Roux, Directeur des services techniques CSSF.

En janvier 1950, une sous-commission du bureau économique du Conseil de l'Europe réclame que l'harmonisation de la production et des investissements soit placée, de préférence, sous la direction d'une Autorité de l'acier<sup>250</sup>.

### ***La Conférence économique de Westminster et la sidérurgie européenne***

En 1949, les esprits ont beaucoup évolué et l'on commence très sérieusement à songer à une Union économique dont l'idée « *hante aujourd'hui beaucoup de bons esprits* »<sup>251</sup>. Les résolutions du congrès de l'UEF (Union of european federalists)<sup>252</sup> à Montreux (1947) et à Rome (1948) avaient déjà émis l'idée que l'on devrait placer sous une autorité commune le bassin minier géographique européen allant de la Ruhr au Nord de la France pour constituer un modèle et un premier pas vers l'intégration européenne.

La Conférence économique du Mouvement européen, qui se tint à Westminster en avril 1949, après une première réunion à La Haye en 1948, développa cette idée<sup>253</sup>. Les différentes délégations, regroupant un certain nombre d'organisations privées, y présentèrent leur position sur de nombreux domaines politiques, culturels et économiques<sup>254</sup>, dont le problème de la Ruhr. Rappelant que dans les secteurs des industries de base européenne, le libre jeu de la concurrence est rendu difficile par la très forte concentration des entreprises et des capitaux, on constate qu'il y a nécessité d'une politique commune des États européens passant par des organisations communes. C'est sur ces dernières que des divergences importantes de conception s'opposent, les unes privilégiant l'initiative libérale privée, les autres leur préférant une volonté institutionnelle.

« En conclusion, pour les investissements comme pour les autres questions examinées dans ce rapport, deux grands courants de pensée se sont dégagés, ceux qui insistent avant tout sur la destruction des barrières qui séparent les états les uns des autres et font confiance à l'initiative privée pour assurer le développement maximum de la productivité, ceux au contraire qui mettent au premier plan la création d'institutions économiques européennes afin d'assurer l'orientation de la production dans le sens qui leur apparaît le plus conforme à l'intérêt de la communauté.

Mais les deux sont d'accord pour se dresser contre le danger qui nous menace à l'heure présente, celui du retour des autarcies nationales. On n'obtiendra rien par la voie de la négociation entre états souverains, il s'agit de passer du contrat à l'institution et de transférer des gouvernements nationaux à des institutions européennes l'exercice en commun de certains droits de souveraineté délimités. »<sup>255</sup>

Les membres de la délégation française, qui comprend de très nombreuses personnalités issues du monde de l'entreprise<sup>256</sup>, des hommes politiques, des syndicalistes ou des économistes, ont bien conscience des données du problème sidérurgique en Europe. La France, tout comme la Belgique et le Luxembourg sont beaucoup plus dépendants de l'Allemagne pour le coke de la

<sup>250</sup> Gilbert Ziebur, *op. cit.*, Stuttgart, 1970, p. 50-51.

<sup>251</sup> M. Allais, « Les intérêts des groupes sociaux et l'Union économique de l'Europe. », *Annales des mines*, volume III / 1950 (article de mai 1949), p. 3-8.

<sup>252</sup> Fondée le 15 décembre 1946 à Paris, premier président Henri Brugmans.

<sup>253</sup> Walter Lipgens (dir.), *Sources for the History of European Integration 1945-1955*, Florence, Institut univ. européen, 1980, p. 273.

<sup>254</sup> M. Allais, *op. cit.*

<sup>255</sup> BA/ B 109/ 302/ Conférence européenne économique de Londres, 1949/ note du 29 avril rassemblant les positions des différentes délégations.

<sup>256</sup> Parmi lesquelles, entre autres, Pierre Ricard et Georges Villiers (*Bulletin du CNPF*, n° 35, avril 1949).

Ruhr que cette dernière ne l'est pour le minerai de fer lorrain, qu'elle supplée ou remplace depuis longtemps par des minerais d'autres provenances, en particulier le minerai suédois. Mais ses approvisionnements ne sont pas garantis car il y a d'autres clients pour ces matières premières, particulièrement la Grande-Bretagne. Le minerai français doit couvrir les besoins de l'ensemble franco-belgo-luxembourgeois ce qui laisse peu de surplus, si la production augmente, pour des livraisons vers l'Allemagne. Dans l'autre sens, cette production serait très handicapée par un développement important de la sidérurgie allemande, car le coke viendrait sans doute à manquer<sup>257</sup>.

Il faut à ce propos faire remarquer que très vite le problème ne va plus exactement se poser en ces termes. En effet, des progrès technologiques importants font que, dès le début des années cinquante, le charbon français va devenir cokéifiable ce qui résoudra en partie le problème de la dépendance.

On avait évoqué, au cours des premières négociations entre Alliés, la possibilité de transférer une partie de la capacité de production de la Ruhr vers la Lorraine, de l'ordre de 2,5 millions de tonnes. Les experts allemands y opposent des arguments techniques, à savoir que la consommation de coke est plus importante dans les hauts-fourneaux de Lorraine (950 kg par tonne de fonte, après modernisation) que dans ceux de la Ruhr (827 kg, avec le minerai suédois). La différence est bien là, mais elle n'est pas extrêmement forte et l'on peut d'ailleurs remarquer que, lorsqu'il s'agit de justifier au contraire les coûts élevés de l'acier français, les sidérurgistes utilisent l'argument dans l'autre sens. Par contre ils font remarquer qu'il est regrettable que l'on n'ait pas encore mis en place de façon efficace un trafic aller-retour charbon-minette. A cela les Français répondent qu'une partie importante des livraisons emprunte le chemin fluvial, que souvent des détours seraient nécessaires pour organiser un transport combiné, et que du reste celui-ci n'était assuré qu'à 43 % quand le Reich, avant 1914, disposait à la fois des mines de Lorraine et de celles de la Ruhr<sup>258</sup>.

La conférence de Westminster s'achève par la publication d'une résolution adoptée par toutes les délégations. Les études qui ont porté sur les quatre industries fondamentales : charbon, fer et acier, électricité et transports présentent bien des points communs en matière de concentration technique et d'investissements, mais les mesures proposées doivent bien sûr être adaptées aux besoins spécifiques de chacune d'entre elles<sup>259</sup>.

« (...) L'étude a révélé qu'une variété de problèmes était commune à de nombreuses industries, tels que la coordination des investissements, les études de marché, la coordination des plans de production, la standardisation, la formation professionnelle, la coordination de la recherche, la coopération dans la prévention des pratiques commerciales *unfair* par l'intermédiaire d'accords commerciaux ou de gouvernements. (...) Il a été décidé que dans les quatre industries de base (charbon, fer et acier, électricité et transports), trois types d'organisation devraient être créés :

1) Un organisme gouvernemental européen qui aurait pour fonction de définir la ligne politique générale dans l'industrie concernée, en particulier la politique d'investissement, du volume de production et des prix, de telle sorte que cela reste toujours en accord avec l'intérêt général et avec les buts économiques et sociaux de l'Union.

2) Un organisme consultatif composé d'employés, d'ouvriers et de représentants des intérêts publics dont la tâche serait d'aviser l'organisme gouvernemental européen sur les sujets généraux concernant l'industrie (...).

3) Une ou plusieurs organisations d'employeurs (que ce soit dans le secteur public ou privé) sur lesquelles reposerait, parmi d'autres, la tâche de mener à bien les lignes et directives données par le corps gouvernemental. Ces organisations devraient être constituées selon les objectifs suivant:

<sup>257</sup> BA/ B 109/ 302/ 29 avril 1949, *ibid.*

<sup>258</sup> BA/ B 109/ 302/ 29 avril 1949, *ibid.*

<sup>259</sup> BA/ B 109/ 302/ résolution du Comité des industries de base adoptée en séance plénière le 24 avril 1949. n.b. : cette commission était présidée par le député français André Philip (SFIO) (*Bulletin du CNPF*, n° 35, avril 1949).

- a) développer la production en fonction de la demande (pour qu'elle rejoigne la demande);
- b) développer progressivement la productivité au moyen de la spécialisation, de la standardisation, etc. L'abaissement des prix par la réduction des coûts afin d'élever le niveau général de vie. (...)

Les organisations envisagées pourraient être constituées de corps entièrement nouveaux mais elles pourraient également inclure des organisations déjà formées. Le comité ne se propose pas de décider si de telles organisations devraient être obligatoires ou pas. »<sup>260</sup>

Dès le milieu de l'année 1949, la réflexion sur le devenir des industries de base en Europe est donc largement avancée.

### *Associations et Chambre de commerce franco-allemandes*

Le gouvernement français encourage au développement des liens franco-allemands, à partir de 1948 en tout cas. Comme il n'est pas encore question de créer une nouvelle chambre de commerce franco-allemande<sup>261</sup>, c'est sur sa demande<sup>262</sup> que le CNPF et l'assemblée des présidents des chambres de commerce entreprennent de transformer et de revigorer l'ACIA (Association pour le commerce international avec l'Allemagne), qui devient en décembre 1948 l'AFREA (Association française pour les relations économiques avec l'Allemagne), une association de type loi 1901 dont le but est de favoriser des relations industrielles et commerciales entre les entreprises des deux pays, en particulier en veillant à l'information de ses membres.

« art 4. L'association a pour objet les relations économiques avec l'Allemagne. Elle se propose, à cet effet, de réunir toutes les informations utiles sur les conditions de l'activité commerciale et industrielle en Allemagne, de définir les intérêts correspondants du commerce et de l'industrie en France, de favoriser entre les entreprises des deux pays des relations efficaces, d'étudier toutes questions afférentes aux relations économiques entre les deux pays. »<sup>263</sup>

Le président de cette association est P. Jaudon<sup>264</sup> et les vice-présidents : Krafft, président-directeur-général de la Sté Ungemach, représentant du Comité Alsacien-mosellan et Perrin-Pelletier: délégué général de la Fédération nationale des chambres syndicales des minerais et métaux bruts. Le délégué général est M. de Boysson<sup>265</sup>. Georges Villiers, le président du CNPF et Pierre Ricard, son vice-président en sont tous deux membres. Parmi ces derniers, on trouve aussi d'importantes personnalités de la vie économique française, telles que Cusenier, président de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française et président de la chambre de commerce de Paris, ainsi que René Arnaud, directeur général du comité français de la chambre de commerce internationale<sup>266</sup>. Figurent bien sûr quelques autres sidérurgistes, dont Roger Martin, représentant de la chambre de commerce de Nancy, de la C<sup>ie</sup> de Pont-à-Mousson; Ollagnier, secrétaire général du Cercle d'études franco-allemandes, de la S<sup>ie</sup> des Forges de Châtillon-Commentry; Saint-Mieux, représentant du Comité de l'association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger. Toutes ces personnalités sont membres du Comité directeur de l'AFREA<sup>267</sup>.

<sup>260</sup> BA/ B 109/ 302/ résolution du Comité des industries de base adoptée en séance plénière le 24 avril 1949.

<sup>261</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, lettre de Maurice Olivier à Le Besnerais, délégué général du CNPF, du 18 sept. 1948.

<sup>262</sup> AN/ 72AS/ 356/ lettre de Georges Villiers datée du 20 septembre 1948.

<sup>263</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, projet de statuts, en date du 6 décembre 1948.

<sup>264</sup> qui est par ailleurs président de l'Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger (*cf. supra*).

<sup>265</sup> dont on a vu le rôle au sein du Groupe de contrôle de l'acier en Allemagne.

<sup>266</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, programme des journées d'études (organisées par le CNPF), les 3, 4 et 5 novembre 1948.

<sup>267</sup> AN 72 AS/ 356/ AFREA, Comité directeur, 2 décembre 1949.

Le CNPF a prévu de créer en son sein une commission réduite composée de 4 à 5 membres représentant les plus grandes fédérations membres de l'AFREA et qui sera chargée de suivre les travaux de cette association<sup>268</sup>. Quel type de travail envisage-t-on ? Lors des journées d'études, des thèmes très variés sont abordés<sup>269</sup>. Comment les professions peuvent-elles faire des efforts en faveur de l'exportation, tant pour leur développement que pour résoudre les problèmes commerciaux et celui des relations avec les administrations ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir dans ce domaine, tant sur le plan financier et monétaire que sur celui des mesures incitatives, des réglementations et des contrôles ?

Le gouvernement confirme la nouvelle tendance au rapprochement, en avril 1949, en soulignant son attachement au développement des relations économiques franco-allemandes et en souhaitant bon succès à l'AFREA.

« [Je] tiens à souligner à cette occasion l'importance que j'attache au développement favorable des relations économiques franco-allemandes, d'une part dans le cadre de la politique que le gouvernement français entend suivre à l'égard de ce pays, d'autre part sur le plan des principes qui sont à la base de la Convention pour l'organisation de la Coopération économique européenne et des accords internationaux sur le commerce et l'industrie de La Havane et de Genève. »<sup>270</sup>

Cette préoccupation gouvernementale et patronale montre que des changements importants et imminents se préparent en matière de relations franco-allemandes, ce que l'on commence à annoncer dès le début de l'année 1949.

« L'association que nous sommes en train de réorganiser n'aurait évidemment aucun intérêt si la nature des relations économiques actuelles avec l'Allemagne devait subsister. Mais c'est bien justement parce que des modifications profondes sont imminentes, que nous croyons nécessaires d'agir et d'agir vite. La fusion des zones occidentales et la renaissance des rapports commerciaux privés entre l'Allemagne de l'Ouest et les autres pays imposent que l'industrie et le commerce français soient rapidement en mesure de tenir leur place dans ces échanges. Or, nous sommes déjà en retard sur les Etats-Unis, l'Angleterre et le Benelux et il importe de ne pas nous laisser encore distancer. Enfin, j'ajouterai que c'est sur les indications du gouvernement français, inspiré lui-même par ses représentants en Allemagne que nous avons pris en main cette affaire dont l'importance devient de jour en jour plus évidente. »<sup>271</sup>

Une association allemande, exacte réplique de l'association française est créée, le 22 septembre 1949, c'est-à-dire dès le premier jour de la République fédérale allemande, ce qui est déjà tout un symbole. Il s'agit de la *Deutsche Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich* (DEFRA)<sup>272</sup>. Son président est Richard Merton, un industriel allemand dont nous avons déjà évoqué le nom à propos de la CCI, président de la direction de Metallgesellschaft AG (Francfort), président du groupe allemand de la chambre internationale de commerce<sup>273</sup>. Les vice-présidents sont Robert Fritz et Kurt von Lersner. Dans son conseil de surveillance, on trouve, entre autres, Fritz Berg, le président du Bundesverband der deutschen Industrie (BDI) et Hermann Reusch (Gutehoffnungshütte). Les industriels et les sociétés de l'acier y sont assez bien représentés, les plus importants en font partie<sup>274</sup> :

<sup>268</sup> AN 72 AS/ 356 AFREA, C/R de la réunion du 14 oct. 1948 de la Commission des Affaires allemandes (5 nov.).

<sup>269</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, programme des journées d'études (organisées par le CNPF), les 3, 4 et 5 nov. 1948.

<sup>270</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, lettre du ministère des affaires étrangères, à G. Villiers (CNPF), 20 avril 1949 (probablement signée Schuman).

<sup>271</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, réponse du 7 janvier 1949 à P. Dupont, président du syndicat des grossistes en céramiques (Roubaix), qui a refusé l'adhésion.

<sup>272</sup> BA/ B 109/ 108/ DEFRA, rapport du 4 décembre 1950.

<sup>273</sup> Également vice-président du Außenhandelsbeirat ainsi que président de la Stifterverbandes für die deutsche Wissenschaft.

<sup>274</sup> BA/ B109/ 108/ DEFRA, liste des membres.

- à titre individuel: Günther Henle (Klöckner); Kurt Böcking, industriel; Fritz Harders (Stahltruhändlervereinigung), Walter Schwede (dir. Vereinigte Stahlwerke AG), Hermann Reusch (président Gutehoffnungshütte), Otto Wolff; Hugo Stinnes; etc.

- en tant que société ou organisme: Klöckner-Humboldt-Deutz AG; Mannesmann export GmbH; Vereinigte Stahlwerke AG; Wirtschaftsverband der deutschen Eisen, Blech und Metallwaren-Industrie; Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie (Düsseldorf); August Thyssen Hütte AG., Haniel & Lueg, Hans Kuntze (Klöckner), Bundesverband der deutschen Industrie (BDI), etc.

En mars 1950, Richard Merton, au nom de la DEFRA (Deutsche Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich) s'adresse à l'organisme fiduciaire chargé de la sidérurgie (Stahltruhändlervereinigung), pour lui demander d'adhérer à leur nouvelle association. Un traité de commerce franco-allemand a été signé (10 février 1950) et l'économie allemande a, selon lui, le plus grand intérêt à développer et renforcer également les liens et les initiatives privées, ainsi qu'à lever les obstacles encore présents. La France avait d'ailleurs pris l'initiative de créer une association pour le développement de ces liens (AFREA), qui a son siège à Paris et une représentation à Francfort. L'association allemande créée à son tour en septembre 1949 a de même son siège à Francfort et une représentation à Paris. Le travail en commun des deux associations a déjà donné des résultats positifs qui ont favorisé la signature du nouveau traité. L'association allemande se propose de servir aux relations commerciales et économiques entre les deux pays par des informations diverses, sur les possibilités de développement, l'organisation des voyages et favoriser les rencontres entre les groupes d'intérêts des deux pays. La cotisation proposée est de 200 DM pour les particuliers et de 300 DM pour les personnes morales.

« Le développement des relations économiques franco-allemandes réclame, des deux côtés, de la patience et du tact. Il ne sera possible que si, de part et d'autre, les cercles économiques intéressés sont d'accord, non seulement pour travailler activement ensemble, mais aussi en faisant rejoindre de nouveaux partenaires à l'organisation propre de chaque pays pour participer à des dépenses qui ne sont pas considérables mais qui permettront le travail en commun entre l'AFREA et la DEFRA. »<sup>275</sup>

Le haut commissaire François-Poncet, invité par la DEFRA, prononce un discours de soutien à l'association, le 23 mai 1950, à Francfort<sup>276</sup>. Les données du problème viennent de changer avec l'annonce du Plan Schuman, et l'ambassadeur insiste sur les nouvelles opportunités du dialogue franco-allemand, qu'il a toujours soutenu. Il se dit particulièrement intéressé par l'existence des deux associations, d'autant plus qu'il n'est pas étranger à la création de l'AFREA. Il rappelle les objectifs, déjà évoqués, de la création des ces deux associations, insistant sur la conscience d'une même solidarité d'intérêt des deux côtés du Rhin, sur laquelle pourrait s'appuyer une organisation politique et pacifique durable entre les deux pays mais aussi d'autres pays de l'Europe occidentale, qui partagent la même civilisation humaniste et chrétienne. En ce sens, AFREA et DEFRA doivent être les instruments de la construction d'une véritable Union européenne. Relevant les progrès généraux de la communication, des techniques et du commerce dans le monde, il trouve « *insensé* » que l'Europe soit ainsi encore compartimentée, avec des frontières difficiles à franchir, maintenant des contingentements, se faisant de la concurrence et se combattant sans cesse. Il propose donc des solutions pour libéraliser les productions et les échanges tout en les contrôlant.

« Il doit pourtant être possible de trouver le juste milieu entre la jungle et la caserne, entre l'anarchie et le caporalisme. Nous devrions avoir l'intelligence de mettre à l'unisson et d'harmoniser notre production et nos échanges entre nos pays. Pour régler le problème des matières premières, on pourrait faire un Conseil pour le charbon, un Conseil pour l'acier, un

<sup>275</sup> BA/ B 109/ 108/ DEFRA, lettre à la Stahltruhändlervereinigung, appel à adhésion, 31 mars 1950.

<sup>276</sup> BA/ B 109/ 108/ discours (*en allemand*), de François-Poncet à Francfort, invité par la DEFRA, 23 mai 1950.

pour le bois, un pour les produits colorants, un pour la production électrique, dans lesquels on viserait à mettre en place ce qui existe déjà pour le sucre ou les céréales. Ces conseils formeraient un cadre général dans lesquels l'initiative privée serait respectée. les États, les entrepreneurs, les travailleurs, les consommateurs devraient en faire partie. »<sup>277</sup>

Ce programme prend un intérêt particulier grâce au Plan Schuman, qui n'est d'ailleurs pas un "plan", selon lui, mais une proposition. Rappelant les objectifs principaux de ce projet, il se réjouit tout particulièrement que ce soit son ministre des Affaires Étrangères qui en ait eu l'initiative et bien sûr aussi que le gouvernement allemand ait réagi si vite et si positivement. Mais la difficulté va venir de la mise en œuvre.

« A partir de maintenant, le problème ne réside plus que dans sa réalisation. Mais il ne faut se faire aucune illusion. Ce problème comporte de considérables difficultés. Je pense aux oppositions de certains cercles de l'opinion publique qui vont se battre contre sa réalisation. Je pense à l'attachement de certains milieux, de certains pays, à leur indépendance et à leurs habitudes. »<sup>278</sup>

Il fait le tour des très nombreux problèmes matériels pour la mise en place d'une structure égalitaire de compensation entre des contraintes de production et des prix très différents, d'un organisme de régulation, de rationalisation, librement consentie, qui par le travail en commun des États, des producteurs, des travailleurs et des consommateurs accélère la production et abaisse les prix. Loin de vouloir décourager son auditoire par l'énumération de toutes les difficultés à venir, il souhaite au contraire faire appel à « *leur patience, leur bonne volonté et leur énergie* ».

Il aborde ensuite la question du traité de commerce franco-allemand, signé le 10 février précédent. La signature de cet accord a eu immédiatement pour effet une augmentation des échanges, mais il reconnaît qu'elle s'est faite surtout au bénéfice de la France. La raison en est le problème des règlements allemands, qui doivent s'effectuer en or ou en monnaie forte. Des négociations sont en cours pour améliorer cette situation et permettre l'augmentation des exportations allemandes vers la France. Le problème de ces relations économiques franco-allemandes gagnera à bénéficier d'une atmosphère réciproque de compréhension, de bonne volonté et trouvera plus facilement des solutions satisfaisantes pour les deux parties. Le rôle de l'AFREA et de la DEFRA est de participer à la création de cette atmosphère positive, et ceci est le travail de chacun de ses membres. Il faut multiplier les rencontres et s'inspirer de l'esprit du Plan Schuman pour aller de l'avant.

L'association allemande publie un journal, le *Deutsch-französischer Wirtschaftsdienst* et a nommé un délégué pour un contact à Paris, le Dr Riedberg. A la fin de l'année 1950, elle est riche d'environ 200 membres.

« Depuis son début d'existence, la DEFRA accorde une grande importance à la mise en place et au soin de liens personnels avec presque tous les emplois (lieux) officiels et autres, qui sont d'une importance pour leur travail. C'est pourquoi elle se joindra à toutes les manifestations franco-allemandes significatives qui, dans les deux pays, seront signalées à son conseil d'administration. (...) Le travail en cours avec l'AFREA a été bon. »<sup>279</sup>

On peut constater qu'il n'y a rien de très enthousiaste dans ces assertions mais que cependant de réelles relations de travail et d'échanges semblent se mettre en place sur le terrain. En quoi consiste ce travail au jour le jour ? Pour moitié, il s'agit d'établir des listes de dépositaires, de mettre en place des liens commerciaux entre des firmes françaises et allemandes, d'organiser des rencontres de membres, de faire obtenir ou de demander des renseignements de

<sup>277</sup> BA/ B 109/ 108/ 23 mai 1950, *ibid.*

<sup>278</sup> BA/ B 109/ 108/ 23 mai 1950, *ibid.*

<sup>279</sup> BA/ B109/ 108/ DEFRA, rapport du 4 décembre 1950.

crédits et de produire diverses expertises, parfois de donner des conseils juridiques ou de suivre des procès pour des intérêts français en Allemagne<sup>280</sup>.

Des rencontres régulières ont lieu entre les représentants de quelques branches sectorielles et les membres des chambres douanières des deux pays, afin de discuter dans le cadre du traité de commerce franco-allemand, qu'il s'agit éventuellement de compléter. Mais ces liens se font dans la discrétion et la retenue, car il n'est pas question d'interférer avec la préparation des négociations industrielles franco-allemandes qui se tiennent en cette fin d'année 1950.

« En résumé on peut affirmer qu'avec cela, l'association a réussi à atteindre une part considérable des objectifs qu'elle s'était fixés lors de sa création. Comme objectif plus lointain (ou nouvel) nous poursuivons avant tout le renforcement de notre agence de Paris et de Bonn. Pour cela, nous devons parvenir à une augmentation du nombre des adhérents. »<sup>281</sup>

Les deux associations sont strictement nationales mais ont inscrit des membres correspondants étrangers qui participent aux réunions, sans pour autant avoir le droit de vote. Lors de leur rencontre de décembre 1950, à Paris, elles établissent un bilan des échanges commerciaux franco-allemand, étudient les possibilités d'échange entre l'Union française et l'Allemagne et surtout définissent le cadre des aspects économiques des relations professionnelles franco-allemandes. Elles insistent sur la nécessité de la concertation entre groupes de production ou de commerce des mêmes secteurs, se déclarant, entre les lignes, partisans du maintien de la possibilité des ententes et des cartels industriels.

« Après avoir procédé à l'examen des relations professionnelles franco-allemandes dans leur état, les deux délégations considèrent:

- que la réalisation du marché commun auquel tendent les pays d'Europe occidentale, et notamment la France et l'Allemagne, n'est concevable que si les disparités qui marquent les conditions de la production et des échanges entre ces pays peuvent être atténuées.

- et que, pour que cet élargissement soit pleinement profitable aux consommateurs, les producteurs, sans renoncer aux effets de la concurrence, doivent pouvoir accorder leurs efforts.

Elles estiment donc nécessaire que des contacts professionnels puissent s'instituer et se développer entre mêmes activités des deux pays et que des disciplines concertées puissent en résulter s'il y a lieu.

Elles soulignent le danger d'imposer des restrictions aux formes de coopération privée que certaines industries homologues des deux pays seraient amenées à établir entre elles en vue de la spécialisation des productions en évitant des perturbations qui entraîneraient pour le consommateur des charges supplémentaires.

Elles souhaitent l'atténuation dans le sens d'une harmonisation libérale des disparités existantes entre les règles qui président à l'intérieur des différents pays à la constitution et à l'exercice des accords professionnels sans lesquels tout programme de coopération économique est voué à l'insuccès.

Les deux délégations emploieront leurs efforts à obtenir de leur gouvernement respectif la prise en considération des propositions ci-dessus. »<sup>282</sup>

### *Quelques autres lieux de rencontres*

Dès l'année 1948, alors que les industriels allemands sont à nouveau admis dans les instances privées internationales, leurs demandes se font plus pressantes pour des visites et des contacts sur le terrain, entre industriels et commerçants français et allemands. Le CNPF, qui reçoit de nombreuses demandes en ce sens, se montre cependant extrêmement prudent dans un premier temps, craignant une mauvaise publicité ou même une propagande utilisée par la presse

<sup>280</sup> BA/ B109/ 108/ 4 déc. 1950, *ibid.*

<sup>281</sup> BA/ B109/ 108/ 4 déc. 1950, *ibid.*

<sup>282</sup> BA/ B 109/ 108, C/R (*confidentiel*) de la rencontre AFREA-DEFRA des 11-12 et 13 décembre 1950, à Paris.

allemande<sup>283</sup>. La direction du CNPF ne souhaite pas, à ce moment, prendre de position officielle sur ce sujet mais recommande donc la prudence avant d'accepter de recevoir une délégation allemande.

« Il semble qu'en cette matière il faille être prudent. Il est difficile de savoir ce que représentent actuellement les hommes avec lesquels on prend contact. Aussi faudra-t-il s'assurer qu'ils ont le même crédit qu'avant la guerre, et vérifier de près leur situation politique. M. Davezac indique que l'on ne saurait être, en ce domaine, trop prudent et que des contacts pris sans faste inutile, profession par profession, dans un cadre réduit semblent préférables. (...) La commission estime que le moment n'est pas venu d'aborder le problème sur le plan CNPF. Il est préférable d'agir avec prudence, dans le cadre des professions qui reprendront des rapports avec des hommes sérieux et solides en utilisant leurs anciennes relations d'avant-guerre. »<sup>284</sup>

L'année 1948 est aussi celle où les liens d'amitié franco-allemande se renouent peu à peu : des revues voient le jour, telle la revue *Documents* avec le travail admirable d'Alfred Grosser dans le sens d'une connaissance mutuelle, la *Revue d'Allemagne* de Joseph Rovin. C'est le début des échanges de jeunesse, des rencontres ont lieu entre intellectuels, entre catholiques, etc. Sur l'initiative d'Emmanuel Mounier est créé en France, dès 1945, le Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle<sup>285</sup>, qui prend une réelle ampleur à partir de 1948. Si des jeunes Allemands sont autorisés à se rendre en France pour des échanges dès 1949, ce n'est que deux ans plus tard que les Allemands ne sont plus, officiellement, « *réputés ennemis* ». <sup>286</sup>

Le 29 avril 1950 est créé à Düsseldorf le Cercle franco-allemand. Le haut-commissaire français, André François-Poncet est invité à y faire un discours d'inauguration. Se déclarant touché d'avoir à « *ouvrir le pont spirituel et moral* » entre les deux nations, il remercie les membres de cette initiative qui les honore. Après avoir passé en revue les peines et les constructions du passé, et les promesses d'une connaissance mutuelle, il achève son discours, avec son lyrisme habituel, par une citation de Musset:

« Le Rhin n'est plus une frontière, amis, c'est notre grand chemin. Et maintenant, l'Europe entière, sur ses deux bords se tend la main. »<sup>287</sup>

Dix jours plus tard, le ministre français des Affaires Étrangères va plus loin : c'est désormais concrètement qu'il propose l'ouverture de ces frontières.

<sup>283</sup> AN/ 72 AS/ 356/ AFREA, C/R de la réunion du 14 oct. 1948 de la Commission des Affaires allemandes (daté du 5 nov. 1948).

<sup>284</sup> AN/ 72 AS / 356/ 5 nov. 1948, *ibid.*

<sup>285</sup> Marc Hillel, « L'occupation française en Allemagne », *Le Monde*, 18-19 août 1985.

<sup>286</sup> Décret n° 51-883 du 9 juillet 1951, cité par Marc Hillel, *op. cit.*

<sup>287</sup> BA/ B 109/ 108/ Ansprache des französische Hohen Kommissars, 29 avril 1950.



## LE PROJET DE POOL CHARBON-ACIER : UNE « BOMBE » ?

Le début de l'année 1950 n'augurait pas bien de l'évolution des relations franco-allemandes. Le problème de la Sarre apportait une tension réelle entre les deux gouvernements, et les Français résistaient à la pression américaine pour intégrer l'Allemagne dans l'OTAN.<sup>288</sup> Pourtant, c'est en avril de cette année que l'équipe du commissariat au Plan prépara, sous la direction de Jean Monnet un projet qui, basé sur des idées qui émergeaient depuis quelques temps, allait bouleverser les données européennes.



Figure 4. Robert Schuman et Jean Monnet dans le Salon de l'Horloge, 9 mai 1950<sup>289</sup>

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, le ministre des affaires étrangères, réunit une conférence de presse pour annoncer une nouvelle étonnante. Il propose « *de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.* »<sup>290</sup> L'idée est de Jean Monnet qui vient d'imaginer cette solution au problème franco-allemand, en particulier au sujet de l'Autorité internationale de la Ruhr dont la disparition était une des plus pressantes demandes du nouveau gouvernement allemand. Le dossier a été préparé avec la collaboration d'Etienne Hirsch (commissaire-adjoint au plan) et de Paul Reuter (juriste), le texte a été réécrit par Pierre Uri (conseiller économique et financier du commissariat au plan).<sup>291</sup> Maurice Schumann devait se charger de lever les résistances internes<sup>292</sup>.

L'équipe a visé plus loin que la simple solution du problème sidérurgique franco-allemand : cette proposition doit réaliser les premières assises concrètes d'une Fédération européenne, considérée comme indispensable à la préservation de la paix.<sup>293</sup> Mais l'idée première portait d'une volonté de régler, pratiquement, le contentieux franco-allemand.<sup>294</sup>

<sup>288</sup> Walter Lipgens (dir.), *Sources for the History of European Integration 1945-1955*, Florence, Institut univ. européen, 1980, p. 273.

<sup>289</sup> Source : Archives du ministère des Affaires étrangères.

<sup>290</sup> J. de Soto, *La CECA*, 1958, p. 5.

<sup>291</sup> Pierre Uri, « Le plan Schuman », *Le Monde*, 9 mai 1975.

<sup>292</sup> Walter Lipgens (dir.), *op. cit.*, p. 273.

<sup>293</sup> J. de Soto, *ibid.*

<sup>294</sup> R. Girault, R. Frank, J. Thobie, *La loi des géants 1941-1964*, Masson, 1993, p. 3.

Les propositions faites également aux autres pays européens sont immédiatement acceptées par l'Italie et le Benelux. Par contre, Monnet se heurte presque immédiatement au refus britannique<sup>295</sup>.

## La genèse de la proposition Schuman

Pourtant, il semble que Robert Schuman ait eu, dans un premier temps, un réel effort à faire sur lui-même avant d'en arriver à proposer des solutions si novatrices. C'est un Lorrain qui connaît bien l'Allemagne et maîtrise sa langue au point de l'employer naturellement parfois avec son entourage proche, mais c'est justement à cause de son origine qu'il a toutes les raisons de se méfier de son voisin.

« Les obsessions de M. Schuman tournent actuellement toutes autour de l'Allemagne. Il ressent une véritable hantise du militarisme allemand, et une profonde méfiance à l'égard de tous les dirigeants allemands. Il n'a jamais vu Konrad Adenauer. (...) Il le rencontre en 1948 avec appréhension. (...) Très rapidement, la confiance naît entre les deux hommes. Robert Schuman est convaincu que M. Adenauer redoute, lui aussi, une renaissance du militarisme allemand. »<sup>296</sup>

En janvier 1950, Schuman a déjà effectué une visite à Bonn, au plus mauvais moment de la tension avec la Sarre. Il cherche une solution rapide à ce problème, d'autant plus qu'en avril, le gouvernement français reçoit presque un ultimatum de la part du secrétaire d'État Dean Acheson qui exige que la France fixe définitivement son attitude face à l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe et dans l'OTAN<sup>297</sup>.

Depuis le début de l'année, l'initiative du dialogue est en fait venue du chancelier Adenauer qui, à plusieurs reprises a fait des propositions de coopération renforcée entre les deux pays, proposant même, le 7 mars 1950, de mettre en commun les deux économies dans le cadre d'un projet d'union politique européenne, ouvert aux autres pays occidentaux,

« Une union entre la France et l'Allemagne donnerait une vie nouvelle et une puissante impulsion à l'exportation qui est gravement malade. Son influence psychologique et matérielle serait considérable et elle libérerait des forces qui sauveraient assurément l'Europe. Je crois que c'est la seule possibilité d'arriver à unifier celle-ci. Par un tel moyen, les rivalités entre les deux pays s'effaceraient. »<sup>298</sup>

Dans l'affaire de la Ruhr, de nombreuses propositions avaient été faites, côté français comme côté allemand, dans le sens d'une internationalisation de la région en l'étendant à la Lorraine et au bassin minier belgo-luxembourgeois. C'est Jean Monnet qui va préparer un projet dont il a confié les raisons : ne pas recommencer de graves erreurs déjà commises dans le passé et arriver à une égalité entre la France et l'Allemagne.

« Il est parfaitement clair que la France ne peut pas régler ses problèmes toute seule. Nous n'allons pas recommencer ce que nous avons fait en 1918: mettre l'Allemagne sous notre domination. Il fallait pour réussir la paix établir l'égalité entre la France et l'Allemagne. Comment faire cette égalité ? Il fallait commencer par quelque chose. Il était plus facile de commencer par le charbon et l'acier qui sont le grand actif allemand. Et puis regardez n'importe quelle carte ! Le bassin houiller du Nord est un tout que les nations ont divisé artificiellement par des frontières. C'était un commencement. L'aspect technique était d'établir un marché commun du charbon et de l'acier qui est la base économique de la production de ces pays et avec des institutions qui en permettent le développement. La France a voulu créer avec l'Italie

<sup>295</sup> MAE/ 555/ mémorandum de Bevin, 27 mai 1950.

<sup>296</sup> Georgette Elgey, *Histoire de la IV<sup>ème</sup> République. La république des illusions, 1945-1941*, Paris, 1965, p. 440.

<sup>297</sup> Georgette Elgey, *idem*.

<sup>298</sup> Konrad Adenauer, *Mémoires*, t. I, Paris, 1965, p. 313.

l'Allemagne et leurs voisins, des notions nouvelles, des relations entre les pays décidant en commun des problèmes communs »<sup>299</sup>

On peut ajouter qu'il s'agit aussi de trouver un moyen plus acceptable de contrôler à long terme une Allemagne encore soumise aux Alliés, mais plus pour longtemps. Mais cela ne se dit pas dans les confidences des hommes politiques. A cela s'ajoutait également le problème évoqué de la surproduction : en mai 1950, c'est à peu près le moment le plus mauvais en matière de prévisions à moyen terme. Il fallait donc trouver un terrain d'entente aussi pour se partager, dans une concurrence loyale, les marchés extérieurs. Or la renaissance d'un cartel de l'acier n'est pas du goût des hommes politiques de cette Quatrième République naissante, et encore moins de celui de Jean Monnet. Celui-ci est pris à la fois dans l'influence américaine anti-trust et dans celle d'un assez large dirigisme économique qui a prévalu lors de la mise en route de la planification à la française. La France avait aussi besoin d'assurer à long terme son approvisionnement en acier, enfin, elle redoutait la supériorité du secteur sidérurgique allemand et avait donc un intérêt direct pour une participation à un mécanisme efficace de contrôle<sup>300</sup>.

Il faut remarquer que le Plan Schuman a aussi été "annoncé" par un changement d'attitude préalable, très sensible, quelques jours avant. Le 27 avril, Robert Schuman prononce un discours où il évoque les possibilités d'un rapprochement franco-allemand, ce qui fait immédiatement la une de toute la presse allemande, d'autant plus que le chancelier s'en félicite aussitôt<sup>301</sup>. Cependant Schuman, malgré des paroles de compréhension face aux difficultés que doit affronter le gouvernement allemand, a aussi mis en garde celui-ci au sujet de la tension qu'il entretient dans l'affaire de la Sarre, en montrant une certaine déception vis-à-vis de cette attitude.

« Le ton nationaliste des récents discours officiels allemands a éveillé en France l'impression que l'Allemagne n'avait rien appris et le public français n'accepte pas l'excuse d'après laquelle, en employant à l'égard des alliés un langage énergique, le chancelier Adenauer serait soucieux d'éviter d'être taxé de collaboration. Ces réactions des journaux sont d'autant plus intéressantes qu'elles reflètent l'esprit des milieux politiques. Nombreux étaient hier, au Bundestag, les députés qui s'inquiétaient de la tension créée entre les Alliés par les déclarations de M. Adenauer et qui critiquaient l'attitude et surtout le ton adopté par le chancelier. »<sup>302</sup>

Juste avant l'annonce de la proposition Schuman, le même jour *Le Telegraf*, sous le titre "Schuman a-t-il cédé ?" annonce que « *le ministre français se serait déclaré prêt à donner pratiquement toute liberté au gouvernement fédéral en matière de politique intérieure et économique* » et qu'il est prêt à un réexamen plus libéral du statut d'occupation<sup>303</sup>.

## Une annonce surprise ?

Un des concepteurs du projet, Pierre Uri, rappelle le contexte de l'époque.

« Pour mesurer le sens de ce qui venait de se passer, il faut se reporter à l'époque, que les jeunes d'aujourd'hui ont peine à imaginer. Il y avait à peine cinq ans qu'on était sorti de la plus horrible des guerres. L'Allemagne avait bien un gouvernement, mais il n'avait pas recouvré sa souveraineté. Il avait besoin, en politique étrangère, de l'accord des trois commissaires alliés. La Ruhr était administrée par une autorité internationale dont Alain Poher était le représentant français. La Sarre était placée sous le protectorat de Gilbert Grandval. Une conférence allait se

<sup>299</sup> cité par Georgette Elgey, *op. cit.*, p. 440.

<sup>300</sup> Gilbert Ziebura, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945*, Stuttgart, 1970, p. 50ss.

<sup>301</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ tél. du 27 avril 1950, de Bonn signé A. Bérard.

<sup>302</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ 27 avril 1950, *ibid.*

<sup>303</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ tél. de Berlin, 9 mai 1950, 14 h signé Noblet.

tenir à Londres pour décider du relèvement du niveau accordé à l'Allemagne dans sa production d'acier. »<sup>304</sup>

Pierre Uri montre comment Jean Monnet mis au point le projet final, en quelques jours, après une longue réflexion.

Depuis [*une rencontre avec Robert Schuman, un an auparavant*], l'esprit de Jean Monnet n'avait pas cessé d'être en mouvement. Et puis l'idée s'est fixée un week-end de 1er Mai. Il avait avec lui Etienne Hirsch et Paul Reuter, le juriste. Trois thèmes : les rapports franco-allemands; le charbon et l'acier, choisis pour leur valeur symbolique comme moyens de la guerre et de la paix; l'autorité supranationale. Un premier papier était esquissé. Le lendemain, Monnet m'appelle, me le montre. Je dis : "Cela change tout, tout retombe en place : la souveraineté allemande, la Sarre." Sur le dessein économique, une mise au point restait nécessaire : la fusion des marchés plus qu'une organisation dirigiste, des conditions assurant par elles-mêmes le niveau de productivité le plus élevé. Je suis chargé de récrire. Bernard Clappier, directeur du cabinet de Robert Schuman, nous rejoint. Il voit immédiatement l'immense perspective ouverte, la gigantesque partie de quitte ou double qui s'offre à son patron. (...)

Le secret avait été bien gardé. Un émissaire envoyé à Adenauer avait obtenu sur-le-champ son adhésion enthousiaste. Dean Acheson passait par Paris pour se rendre à la conférence de Londres: il ne sut pas bien que penser du papier qu'on lui montra en confiance. (...) Deux ministres étaient dans le coup : René Mayer et René Pleven. Le mercredi matin, 9 mai 1950, ils aidaient Robert Schuman à faire adopter le projet par le conseil des ministres. Les acceptations de l'Italie et du Benelux ne tardaient pas. L'urgent était de se rendre à Londres. Monnet y rencontra Stafford Cripps, nous demanda, à Hirsch et à moi, de le rejoindre. Après le refus, Robert Hall me dit : " Hazy fears" (des craintes brumeuses). »

Les Français vont très vite en besogne. L'ouverture des négociations pour l'élaboration du traité de la CECA est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin. Il semble que Monnet ait alors pris le pouls de la profession, le jour même de l'annonce de la proposition Schuman, mais pas de manière officielle, en consultant simplement un de ses contacts. Quoiqu'il en dise par la suite dans ses mémoires, cela ne pouvait suffire comme consultation "officielle" de la sidérurgie française.

« A titre privé, cependant, ils étaient moins sûrs d'eux. Hirsch qui les connaissait bien, ne s'était pas engagé sans quelques avis et, même le 9 mai, il avait, de sa propre initiative, prit un contact avec un des augures de la sidérurgie française en qui il avait toute confiance. Nous ne pouvions faire état de ces assurances ni de celles que nous donnaient personnellement les dirigeants des Charbonnages, et nous les laissâmes protester que nous avions disposé d'eux arbitrairement. »<sup>305</sup>

Vis-à-vis des pays concernés par l'offre, la surprise aurait été gardée jusqu'à la veille de son annonce. Mais pour l'historien A. Korff, Adenauer n'a donné aussi rapidement son accord au texte que parce qu'il avait pris connaissance du projet à l'avance, le premier, les autres gouvernements concernés, britannique, italien, américain et du Benelux, n'ayant été prévenus que la veille<sup>306</sup>. Dans le texte d'Uri, on peut comprendre qu'Adenauer aurait été prévenu le 6 mai. Pourtant un des proches collaborateurs du chancelier affirme que celui-ci n'a reçu un télégramme que la veille du 9 mai.

## La teneur de la proposition française

Le contenu de cette proposition Schuman étant extrêmement connu, on se contentera ici d'en rappeler brièvement les principales articulations<sup>307</sup>. Mettant en avant la contribution, pour la

<sup>304</sup> Pierre Uri, « Le plan Schuman », *Le Monde*, 9 mai 1975.

<sup>305</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 459.

<sup>306</sup> Adalbert Korff, *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950*, thèse de l'Université de Lausanne, 1965, p. 118.

<sup>307</sup> Voir le texte intégral dans les annexes à ce chapitre.

paix, d'une Europe unie, qui se construirait progressivement au travers de réalisations concrètes, « *Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* »<sup>308</sup>. Cette mise en commun du potentiel de production des industries lourdes européennes, qui contribuera au développement économique de l'ensemble des pays participants, formera les « *premières assises concrètes d'une Fédération européenne* ». L'accroissement des moyens économiques qui en résultera permettra à ceux-ci d'être mis à la disposition du continent africain pour favoriser son développement.

Les moyens propres à atteindre ces objectifs passent par « *la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents; le développement de l'exportation commune vers les autres pays; l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main d'œuvre de ces industries.* »<sup>309</sup>. Concrètement, la principale difficulté sera d'harmoniser les conditions de production, très différentes d'un pays participant à l'autre et de planifier, d'un commun accord, cette production et les investissements qu'elle nécessite. Ceci implique, entre autres, un système de péréquation des prix des transports, des matières premières et des produits sidérurgiques, une libre circulation de ces marchandises exonérées de taxes douanières et un fonds de reconversion pour permettre une rationalisation de la production.

Ces propositions vont, selon leurs auteurs, bien au-delà d'un simple cartel, par ses méthodes, ses objectifs, son ampleur. Elles donneront lieu à la signature d'un traité entre les États membres de la future Communauté européenne du charbon et de l'acier, et représentés par une Haute Autorité ayant de larges pouvoirs supranationaux. C'est ici la raison du refus presque immédiat des Britanniques qui ne souhaitent en aucun cas abandonner des parts de leur souveraineté.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production. Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les États et soumis à la ratification des Parlements. (...) La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité, sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'ONU rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques. »<sup>310</sup>

Le gouvernement français n'a pourtant pas voulu substituer les nouvelles institutions, dans le cas de l'Allemagne, à l'Autorité internationale de la Ruhr. Il ne s'agit pas de céder sur les restrictions imposées à l'Allemagne ni sur les problèmes de la décartellisation et de la propriété des entreprises sidérurgiques et charbonnières.

« L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront. »<sup>311</sup>

<sup>308</sup> Déclaration de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Étrangères, Paris, le 9 mai 1950, *Notes et Études Documentaires*, 13 juin 1950.

<sup>309</sup> Déclaration de M. Robert Schuman, *ibid.*

<sup>310</sup> Déclaration de M. Robert Schuman, *ibid.*

<sup>311</sup> Déclaration de M. Robert Schuman, *ibid.*

Mais ces deux dernières phrases sont délibérément ignorées de la part du gouvernement allemand qui se félicite de ce projet auquel il adhère immédiatement. Les commentaires positifs fusent de toutes parts.

### Quelles sont ses motivations réelles ?

Schuman explique le choix des industries de bases comme domaine d'expérimentation européenne par le fait que des raisons économiques sont ici prolongées par des raisons politiques et psychologiques. Sur le plan franco-allemand, les auteurs auraient fait preuve « *d'une connaissance profonde de la psychologie de masse* »<sup>312</sup>, car le charbon et l'acier étaient considérés comme entrant dans les causes des guerres et autres conflits franco-allemands (Ruhr, Sarre, Alsace-Lorraine et aussi en raison du militarisme allemand). Sur le plan européen, « *des perspectives politiques d'une importance fondamentale : l'intégration des industries de base offrait au pool des possibilités d'élargissement que d'autres secteurs industriels ne connaissaient pas.* » Monnet espérait provoquer ainsi un « *enchaînement fatal* »<sup>313</sup>

Paul Reynaud, dans ses mémoires, insiste sur le fameux « *mariage du charbon allemand avec le minerai de fer de Lorraine* » qui est, selon lui le principal intérêt du Plan Schuman, mis à part son intérêt européen. Cette union aurait pour implication une spécialisation de la production, la France gardant la production de base, en Lorraine, et l'Allemagne, grâce à sa main d'œuvre pléthorique, se réservant les activités de transformation.

« Chacun sait, en effet, que le fer et l'acier s'obtiennent par l'emploi combiné du charbon et du minerai de fer. Dans le prix de revient de l'acier, le facteur transport de ces deux éléments a une importance capitale. Or, le minerai de fer pèse plus lourd que le charbon, si bien que, pour fabriquer une tonne d'acier avec du coke de la Ruhr et du minerai de fer de Briey et pour livrer cette tonne d'acier à un consommateur situé dans la Ruhr, il faut prendre en charge 1.500 tonnes kilométriques si l'usine productrice est dans la Ruhr, et 900 seulement si elle est en Lorraine. Ce qui signifie que si le coke est livré en Lorraine au même prix que dans la Ruhr et avec des tarifs de chemin de fer normaux, c'est en Lorraine qu'il faut fabriquer l'acier. C'est tous les jours plus vrai car, depuis quarante ans, la quantité de charbon nécessaire à la fabrication d'une tonne d'acier laminé a diminué des deux tiers, tandis que la quantité de minerai de fer n'a pas changé. La fabrication de l'acier comporte relativement peu de personnel. Par contre, la transformation de l'acier en produits fabriqués exige une main-d'œuvre nombreuse, ce qui répond, pour l'Allemagne de l'Ouest, au besoin d'employer ses deux millions de chômeurs.

La répartition du travail s'impose donc entre la France et l'Allemagne. L'acier à l'une, les produits finis à l'autre. L'Allemagne fournirait à la France le charbon et le coke de la Ruhr contre des produits sidérurgiques laminés qu'elle transformerait en produits manufacturés de bien plus grande valeur. Cette répartition donne, par surcroît, satisfaction au désir de sécurité des Français. Ce serait, d'ailleurs, faire un bien mauvais usage des crédits américains que de construire en Allemagne des laminoirs qui feraient double emploi avec ceux que la France, la Belgique et le Luxembourg sont en train d'installer. Faute de conclure cet accord, la limite imposée par les Alliés à la production allemande de l'acier ne tarderait pas à être élevée ou supprimée, car les Américains, qui paient le déficit de l'Allemagne, n'admettraient pas que des ouvriers allemands fussent sans travail, faute d'acier. »<sup>314</sup>

En réalité, Paul Reynaud ne semble pas être un très grand spécialiste du problème sidérurgique. Loin d'être un pays fournisseur de fontes et d'aciers bruts, la France produit aussi

<sup>312</sup> Adalbert Korff, *op. cit.*, p. 113 ss.

<sup>313</sup> (cité par Schuman), in Adalbert Korff, *ibid.* p. 113 ss.

<sup>314</sup> Paul Reynaud, *S'unir ou périr*, Paris, 1951, p. 209ss. Paul Reynaud, ancien Président du conseil (et ministre des Affaires Étrangères, du 21 mars 1940 au 18 mai 1940), ministre des finances en 1948, revient au gouvernement en tant que ministre d'État en juillet 1950.

de nombreux produits de transformation dans lesquels elle est aussi particulièrement compétitive (aciers spéciaux, par exemple). Les Allemands estiment d'ailleurs qu'elle vend plus de produits transformés qu'eux-mêmes<sup>315</sup>. Cette interprétation du projet n'est pas du tout celle que vont en faire les industriels qui y voient avant tout l'intérêt d'un approvisionnement garanti, à des prix de matières premières, de fret et de ventes harmonisés sur un marché élargi. Le projet est bien plus complexe, comme on va le voir.

Une des affirmations souvent faites à propos de cette proposition, c'est qu'elle fut en réalité inspirée, sinon dictée, par les Américains. Est-il vrai que ceux-ci aient joué vraiment un rôle décisif dans cette proposition ? En sont-ils directement à l'origine ? La question se pose et certains auteurs y ont répondu par l'affirmative.

« Le plan Schuman viendra bientôt prendre la relève des mesures américaines, les prolonger en redonnant pleine souveraineté à l'industrie et aux industriels allemands traités désormais en partenaires à droits égaux. Dans son livre *Decision in Germany*, le général Clay rapporte l'entretien qu'il eut à Paris avec le Président du Conseil français en mars 1949 :

« *Aucun de nous, lui déclara-t-il, ne souhaite une Allemagne occidentale qui se tourne vers l'Est, faute de pouvoir vivre. M. Schuman m'approuva (...) Mon pays soutient financièrement l'Allemagne occidentale pour atteindre ce but, mais ses efforts sont contrecarrés par les divergences des trois Alliés occidentaux.* » Il donna à entendre à son interlocuteur « qu'il était hautement souhaitable que la France prit la tête d'un rapprochement entre Occidentaux et l'Allemagne de l'Ouest »<sup>316</sup>

On verra aussi que dans l'élaboration du texte final du traité, on trouve des articles non seulement inspirés des Américains mais même écrits par un juriste américain, ceux qui concerne les ententes et la concentration<sup>317</sup>. Pourtant Jean Monnet a toujours hautement soutenu qu'il était seul à l'origine de cette proposition et que nulle source d'inspiration n'était venue, ni de France, ni de l'étranger, ce que Jules Aubrun, à qui il l'affirme, semble porter à son crédit. Ceci lui permet, entre autres, de justifier qu'il n'ait pas consulté la profession...

« M. Jean Monnet a confirmé qu'il était à l'origine de la proposition, qu'il l'avait formulée et qu'elle n'avait été discutée qu'entre un très petit nombre de personnes : M. Georges Bidault, M. Robert Schuman et lui-même. Il n'a été procédé à aucune consultation au cours de son élaboration, ni en France ni à l'étranger. Aucune suggestion n'est venue du dehors, et, contrairement à ce qui a pu être dit aucune pression n'a été exercée. La proposition a été une surprise, et une surprise voulue par ses auteurs, pour tout le monde, ici et au dehors. Je n'ai aucune raison de ne pas ajouter créance à cette déclaration de M. Jean Monnet.<sup>318</sup>

<sup>315</sup> cf. *infra*, Réaction des industriels, côté allemand.

<sup>316</sup> Général Clay, *Decision in Germany*, p. 249, in G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.285-286.

<sup>317</sup> Articles 60 et 61 de la version définitive. Voir chapitre suivant.

<sup>318</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CR de l'entretien de J. Aubrun avec J. Monnet, 12 mai 1950.

## LES RÉACTIONS À LA PROPOSITION SCHUMAN

### Les réactions en Allemagne

« Le docteur Blankenhorn qui vient de me rendre visite en fin d'après-midi m'indique que l'initiative prise par votre excellence a provoqué chez le chancelier une joie profonde ; en recevant la nouvelle, il est sorti de l'attitude de découragement, de mauvaise humeur, qui avait prévalu chez lui depuis de longues semaines. Il lui semble que les rapports franco-allemands vont enfin sortir de l'impasse où ils s'étaient engagés depuis l'affaire de la Sarre. La proposition du ministre des Affaires Étrangères français ne lui paraît pas limitée à un geste ou à une avance à l'égard de l'Allemagne. Il y voit l'amorce d'une politique de coopération constructive, comme celle, affirme-t-il, qu'il préconise lui-même. Il aurait seulement exprimé le regret que cette proposition ne fut pas intervenue quelques mois plus tôt, et n'eût pas évité la période de malentendus que nous venons de traverser et qu'il espère définitivement close. »<sup>319</sup>

Le chancelier fédéral, prévenu quelques temps auparavant, est donc le premier à réagir avec enthousiasme au projet français. Et dans un premier temps, c'est presque l'unanimité dans les milieux politiques allemands où l'on félicite le ministre français d'avoir su faire un tel pas en avant. La proposition française est révolutionnaire, pour sa portée européenne, mais surtout, du point de vue allemand, parce qu'elle ouvre, pour la République fédérale, des portes que l'on croyait fermées encore pour un long moment. Parmi les pays européens ou alliés, c'est bien sûr l'opinion publique allemande qui montre l'accueil le plus enthousiaste dès l'annonce du projet. A l'étranger, l'opinion publique s'est aussi montrée dans son ensemble, très favorable au plan français<sup>320</sup>.

« C'est en Allemagne que le Plan Schuman a provoqué la sensation la plus vive et suscité les commentaires les plus abondants. Dans une atmosphère saturée de pessimisme et d'irritation à l'égard des Alliés, en particulier de la France, à la suite des récents développements de l'affaire sarroise, la proposition française a soulevé dans l'opinion publique et dans les cercles gouvernementaux de Bonn une vague d'enthousiasme non encore apaisée. »<sup>321</sup>

Adenauer et les membres de son parti cherchent immédiatement à en tirer un certain prestige qui leur donnerait, en Allemagne même, un avantage décisif sur leurs adversaires socialistes, d'autant plus que ceux-ci peuvent difficilement ne pas se déclarer satisfaits de cette proposition. Et en effet, à l'exclusion de Schumacher, le perpétuel opposant, les autres personnalités de la Gauche allemande ont largement approuvé ce projet. La presse politique reflète cet enthousiasme.

« L'impression produite par la proposition française demeure ce matin aussi profonde, et aussi favorable l'accueil qu'elle reçoit de toutes parts. Les réactions qui me sont communiquées de nos différents postes d'Allemagne s'accordent à présenter la déclaration de notre ministre des Affaires étrangères comme l'initiative politique la plus importante qui ait été prise depuis 1945. L'abondance exceptionnelle des commentaires parus dans la presse, fait, d'autre part ressortir la signification attribuée à cet événement; on félicite la France d'avoir repris l'initiative politique sur le continent et l'on paraît s'en réjouir sincèrement. (...) Non seulement les journaux gouvernementaux comme la *Bonner Rundschau* se prononce avec enthousiasme en faveur de la nouvelle autorité, mais la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* y consacre, sous la plume d'un économiste connu, M. Baugarten, des commentaires élogieux, tandis que la socialiste *West Deutsche Allgemeine* et la socialisante *Frankfurter Rundschau* se distancent du point de vue

<sup>319</sup> MAE/ Secrétariat général/ 57/ tél. de Bonn, 9 mai 1950, 20h 30.

<sup>320</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe (25 p non signé) a/s réactions suscitées à l'étranger par le Plan Schuman, 1<sup>er</sup> juin 1950.

<sup>321</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ 1<sup>er</sup> juin 1950, *op. cit.*, p. 8.



exprimé hier par M. Schumacher et approuvent hautement la proposition française dont elles s'attachent à faire ressortir et l'intérêt européen et la valeur pour l'Allemagne.(...) »<sup>322</sup>

Si la réaction de Schumacher, le dirigeant du SPD, est estimée très « *décevante* » par son intransigeance, d'autres responsables sociaux-démocrates se sont montrés plus favorables au projet tout en craignant qu'il « *constitue un obstacle définitif à la nationalisation des houillères et de la sidérurgie ainsi qu'à la participation ouvrière à la gestion des entreprises* »<sup>323</sup>. Le SPD accepte cependant de regarder le Plan Schuman « *en tant que proposition politique destinée à favoriser un véritable accord européen.* »

Selon les Français, le chancelier, qui a immédiatement cherché à tirer parti de la proposition, en fait une trop grande agitation et semble vouloir en tirer un bénéfice personnel, mais les diplomates préfèrent le ménagement, sans pour autant vouloir lui faire des concessions. Même si Adenauer semble « *impatience de s'affranchir de la tutelle des hauts commissaires* »<sup>324</sup> et de se voir accorder un véritable rang de chef du gouvernement, l'heure n'est pas encore à l'égalité de droit et l'amitié franco-allemande a encore du chemin à parcourir.

J'ai jugé qu'il serait maladroit de rectifier publiquement l'interprétation que s'attachait à accrédiiter M. Adenauer de la suggestion française et de risquer d'atténuer l'impression si favorable produite par notre initiative sur le chancelier. Je me suis contenté d'indiquer à des journalistes socialistes qui m'interrogeaient hier soir à ce sujet que la proposition française ne s'adressait évidemment pas spécialement à un homme ni à un parti mais au peuple allemand tout entier par l'entremise de son chancelier et de son gouvernement. (...) Il apparaît cependant plus que jamais nécessaire que sur le plan tripartite de la conférence de Londres, un avertissement soit donné au chancelier de ne pas persévérer dans les pratiques auxquelles il s'est complaisamment adonné ces temps derniers et que les trois ministres confirment publiquement leur confiance en leurs hauts-commissaires, dont le chancelier s'attachera de plus en plus à demander la suppression et par-dessus la tête desquels il a constamment tendance à en appeler à leurs gouvernements. »<sup>325</sup>

Le 24 mai, quelques jours après sa déclaration, Jean Monnet se rend à Bonn où il rencontre, en présence des hauts commissaires, le chancelier fédéral. Un premier entretien qui dure plus d'une heure et demie, est jugé « *cordial* », le contact, « *amical* »<sup>326</sup>. Le chancelier l'assure de sa meilleure volonté de collaboration.

« Le chancelier a déclaré qu'il partageait les préoccupations qui animent notre gouvernement et qu'il avait le même désir que lui d'éviter toute perte de temps et de profiter de l'accueil favorable fait par l'opinion publique à notre projet pour en pousser activement la réalisation. »<sup>327</sup>

Lors d'un second entretien, il rencontre à nouveau le chancelier, cette fois entouré de son équipe de collaborateurs proches, le vice-président Blücher, le ministre de l'économie Erhard et le ministre des finances Schaeffer. Des « *rappports de confiance* » semblent s'être établis entre eux, si l'on en croit le haut-commissaire français<sup>328</sup>.

<sup>322</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ Plan Schuman/ tél signé Bérard, 11 mai 1950.

<sup>323</sup> note : « *Les décisions à intervenir sur le régime de propriété et de gestion de ces entreprises dépendent, en effet, du gouvernement fédéral et du Bundestag.* » MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ Questions économiques et financières internationales/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe (25 p. non signé) a/s réactions suscitées à l'étranger par le Plan Schuman, 1<sup>er</sup> juin 1950.

<sup>324</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe (25 p non signé) a/s réactions suscitées à l'étranger par le Plan Schuman, 1<sup>er</sup> juin 1950, p.8-9.

<sup>325</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111 / tél de Bonn, signé A. Bérard, 11 mai 1950.

<sup>326</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ tél de Bonn, signé François-Poncet, 24 mai 1950.

<sup>327</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ 24 mai 1950, *ibid.*

<sup>328</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ 24 mai 1950, *ibid.*

A la même époque, Paul Reynaud fait un voyage officieux en RFA, et il peut se rendre compte sur place du formidable impact qu'a provoqué la proposition française, « *une approbation unanime* »<sup>329</sup>, sur une population allemande de plus en plus acquise à la cause européenne, en particulier en Sarre, selon l'ancien ministre... Celui-ci ne semble que modérément apprécier Adenauer, dont il fait une description peu amène, tout en reconnaissant ses qualités et en notant que le chancelier lui paraît montrer beaucoup d'intérêt pour le Plan Schuman.

« A l'issue d'un dîner chez notre haut commissaire François-Poncet, j'eus une longue conversation à l'abri des journalistes et des photographes avec le chancelier Adenauer. C'est un homme rigide, de grande taille, au visage fermé et au regard froid et scrutateur. Il a été avant la guerre un grand maire de Cologne. Le chancelier me déclara qu'à ses yeux l'avantage du plan Schuman était son intérêt politique de rapprochement entre nos deux peuples. »<sup>330</sup>

Faisant un tour complet de l'horizon politique allemand, il note que la Droite comme le Centre y sont très favorables, même si les mots ne recouvrent pas le même sens pour tous, que par contre les socialistes se montrent très réticents, tout au moins, le SPD ne se prononce pas officiellement pour ce projet - dont il a cependant reconnu la volonté constructive, qui annonce de nombreuses difficultés à venir<sup>331</sup>.

« A la droite de la majorité, les libéraux et les industriels du parti social-chrétien, qui passent pour inspirer le chancelier Adenauer, ont été très favorables à ce projet. Ils ont insisté sur le succès personnel qu'il représentait pour M. Adenauer et, par conséquent, sur l'échec implicite qu'il signifiait pour l'opposition socialiste. Ils désiraient rendre ledit échec explicite en écartant cette dernière des négociations. (...) Au centre de la majorité, l'aile gauche du parti chrétien et les catholiques du Centrum ont éprouvé un grand enthousiasme, car le projet Schuman répond à des vœux qu'ils avaient formulés depuis longtemps. (...) »

Quant au parti socialiste, qui constitue l'opposition, un assez grand nombre de ses membres auraient souhaité accepter d'enthousiasme le projet Schuman et en faire un instrument de propagande pour la planification dans tous les pays, un instrument de condamnation de l'économie libérale. L'ensemble du parti s'est montré, cependant, très réservé. Quel serait la part du travail dans la création et le fonctionnement de cet organisme supranational ? L'Autorité de la Ruhr, à laquelle le parti est hostile, allait-elle demeurer ? Comment négocier sur un pied d'égalité si on ne supprimait pas, au préalable, le plafond de l'acier et l'Autorité de la Ruhr ? disaient-ils, eux aussi. Est-ce que ce projet ne consoliderait pas les sociétés privées ? La France n'en profiterait-elle pas pour faire prévaloir ses vues sur l'internationalisation de la Ruhr, à laquelle les socialistes allemands sont radicalement opposés ? Ainsi ont parlé les socialistes allemands, qui sous l'impulsion de leur chef, le docteur Schumacher, montrent un nationalisme agressif, parce qu'ils estiment avoir perdu la partie, après la guerre mondiale n° 1, pour avoir été insuffisamment nationalistes. »<sup>332</sup>

Les réactions allemandes sont d'autant plus favorables au Plan Schuman que les Allemands en voient avant tout les diverses conséquences, avant même le projet concret de communauté en lui-même. On note que la France s'est adressée d'abord à l'Allemagne, c'est une avancée politique importante car elle laisse présager un rééquilibrage des forces politiques en Europe. Ensuite, le fait que la future négociation fasse accéder l'Allemagne à l'égalité de traitement (*Gleichberechtigung*) avec les autres pays est déjà un événement en soi puisque « *qu'aucune limitation ne sera apportée à sa liberté de discussion dans les négociations qui vont s'ouvrir* », ce qui indique « *un accroissement décisif de la souveraineté accordée à la république fédérale* »<sup>333</sup>. Mais ceci est interprété aussi, par les Allemands, comme l'annonce de la

<sup>329</sup> Paul Reynaud, *S'unir ou périr*, Paris, 1951, p. 217ss.

<sup>330</sup> Paul Reynaud, *idem*.

<sup>331</sup> Paul Reynaud, *idem*.

<sup>332</sup> Paul Reynaud, *idem*.

<sup>333</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman / tél de Bérard, 4 juin 1950.

disparition progressive de l'Autorité internationale de la Ruhr et la possibilité pour l'Allemagne de bientôt produire de l'acier au-delà des restrictions du moment.

On note avec satisfaction les propositions de mise en valeur, en commun, de l'Afrique, ce qui ouvre bien entendu de nouvelles perspectives à l'industrie allemande. Enfin, l'épineuse question de la Sarre pourrait trouver une nouvelle solution, par un changement de l'attitude française dû aux nouvelles perspectives d'approvisionnement.

« (...) la question de la Sarre pourrait ainsi perdre son acuité et recevoir ultérieurement une solution plus conforme au point de vue allemand puisque l'intégration de la production charbonnière et sidérurgique sarroise dans le pool envisagé assurerait à la France des avantages économiques équivalents à ceux dont elle bénéficie actuellement (...) »<sup>334</sup>

Mais on apprécie aussi les perspectives de paix en Europe, le début d'une ère nouvelle et l'on souhaite sincèrement le succès de la future communauté économique.

« Le Plan Schuman continue d'être salué comme l'initiative la plus importante qui ait été prise depuis la fin de la guerre et comme devant marquer l'ouverture d'une ère nouvelle dans l'histoire des nations européennes. On se réjouit qu'un premier pas vienne d'être effectué dans la voie de sa réalisation. On espère sincèrement que la proposition française va conduire à la création d'une communauté économique qui en se libérant des entraves nationales et régionales permettra aux états européens de profiter de leur « dernière chance » d'assurer leur survivance menacée. »<sup>335</sup>

Le gouvernement allemand se met immédiatement au travail pour étudier le texte français, et le Ministère fédéral de l'économie prépare un premier dossier, qui présente précisément le projet, en étudie ses conséquences, propose des prises de position sur chaque point et s'achève par une série de questions préalables de principes sur le contenu de la Proposition. C'est le premier "jet" du gouvernement allemand après la proposition Schuman, on y voit donc les premières réactions, au tout début des négociations. La principale question de fond porte sur le type de traité dont il s'agit, à savoir s'agit-il d'encadrer des initiatives privées, et de quelle manière, ou bien la Haute Autorité prendra-t-elle les décisions nécessaires à la production, et alors, quel objectif visera-t-on dans les investissements.

« Lors de la mise au point du Traité, on va vite se poser la question de savoir si dans le Traité doit être fixé strictement seulement le droit de la Haute Autorité vis-à-vis des industriels des pays membres et les procédures fondamentales qui sont à maintenir pour l'exercice de ces droits, ou si dans le traité on doit déjà trouver des décisions concrètes sur la structure de la production et du marché. De quelle différence décisive il s'agit ici, il faut prendre un exemple.

Dans le cas d'un procédé selon la première méthode, le Traité déterminerait seulement que la Haute Autorité a le droit d'agrément sur tous les investissements projetés par les entreprises et éventuellement aussi de fermer les firmes non rentables. Qui alors investira et comment, conformément à ce que ressemblera la structure de la production future de l'économie du fer et du charbon, pourra-t-on garder complète la décision interne de la Haute Autorité.

Dans le second cas de procédure on déterminerait dans le traité quels buts concrets les plans d'investissements et de production auraient à suivre; si, par exemple la production d'acier doit être édiflée sur les mines de lorraine ou sur le charbon de la Ruhr. Il est à craindre qu'on n'arrivera pas, autour de la table de travail à une unité sur le contenu concret de la production future et de la structure du marché, même avec le concours d'un juge arbitre. On ne fait ici qu'évoquer les difficultés extraordinaires des négociations de la création de l'entente de l'acier, pour laquelle il ne s'agissait que de quotas d'exportation mais pas, comme dans le Plan Schuman, de quotas de production. »<sup>336</sup>

<sup>334</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe (25 p non signé) a/s réactions suscitées à l'étranger par le Plan Schuman, 1<sup>er</sup> juin 1950, p.8-9.

<sup>335</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman / tél. de Bérard, 4 juin 1950.

<sup>336</sup> BA/ B 109/ 351/ Bundesminister für Wirtschaft, « Unterlagen zum Schumanplan » (dossier d'études générales sur le Plan Schuman), 59 pages, 16 juin 1950.

Très vite, ce type de questions ne se posera plus, car l'on prendra vite le chemin de la plus grande complexité, celle d'une Haute Autorité supranationale et chargée d'organiser l'ensemble des questions de production, de transport, de vente et d'investissement. Mais les premières difficultés s'entrevoient aisément quand on lit l'opinion allemande sur la différence entre la production française et la leur. L'industrie sidérurgique allemande est de bien plus grande performance que l'industrie française, et il faudra en tenir compte lors de la mise en commun de la production.

« L'industrie sidérurgique allemande est en qualité, en variété et en profil bien plus universelle et adaptable que la production française. De même, le développement technique a été bien plus poussé dans l'industrie sidérurgique allemande. »<sup>337</sup>

## La réaction des Alliés

L'ambassadeur de France à Washington transmet à son ministre le texte de la déclaration faite par le président Truman, le 18 mai 1950, à propos de sa proposition. Celle-ci a été particulièrement bien accueillie par le chef de la Maison Blanche qui crédite la France de la nouvelle direction diplomatique en Europe. Le projet lui paraît être ambitieux mais convaincant car il est basé sur l'égalité de traitement entre pays européen mais il mène aussi l'Europe sur le chemin d'un meilleur libéralisme économique.

« La proposition de M. Schuman pour la mise en commun des industries françaises et allemandes du charbon et de l'acier est un acte de politique constructive. Nous le considérons comme particulièrement bien venu. Cette preuve donnée par la France de sa capacité à prendre la tête en vue d'une solution des problèmes européens est dans la grande tradition française. La réception chaleureuse faite à cette proposition en Allemagne est également encourageante.

La proposition fournit une base pour l'établissement de relations entièrement nouvelles entre la France et l'Allemagne et elle ouvre de nouvelles perspectives en Europe. La mise en œuvre de ce plan à longue portée nécessitera le règlement de nombreux problèmes difficiles. (...) Nous nous réjouissons que la proposition ait mis l'accent sur l'égalité d'accès de tous les pays de l'Europe occidentale aux produits charbonniers et métallurgiques et sur la nécessité d'une réduction des coûts de production par une amélioration de la productivité de façon à en faire bénéficier les consommateurs par l'abaissement des prix et les travailleurs par l'amélioration des salaires. Nous sommes également heureux de noter que la proposition, tout en protégeant les industries du charbon et de l'acier contre les à-coups du réajustement au cours d'une période de transition, réserve néanmoins à ces industries, une fois la période de transition passée, le bénéfice complet de la libre concurrence. »<sup>338</sup>

L'opinion publique américaine, à travers les grands journaux quotidiens, a accueilli « chaleureusement » l'initiative française, tout comme l'ont fait les cercles gouvernementaux et les principales personnalités politiques, tant démocrates que républicains. On y voit, avant tout, la constitution, en Europe, d'un ensemble susceptible de résister à la pression soviétique. Et le fait d'intégrer l'Allemagne dans cet ensemble semble le meilleur gage du succès<sup>339</sup>. Mais Henri Bonnet met en garde le gouvernement sur la tournure des négociations qui doivent s'engager sous peu. Si les choix se portent plutôt vers un système d'entente ou de cartel, le soutien américain ne sera vite plus qu'un souvenir.

« Nous pouvons être certains que la faveur dont les propositions françaises jouissent dans l'opinion américaine s'évanouirait si les négociations devaient aboutir à des formules et à un système que condamnent de nombreuses expériences passées. »<sup>340</sup>

<sup>337</sup> BA/ B 109/ 351/ « Unterlagen zum Schumanplan », *op. cit.*, p. 51.

<sup>338</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ tél. de H. Bonnet de Washington, 19 mai 1950.

<sup>339</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> juin 1950, p. 17.

<sup>340</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ tél. de Washington, signé H. Bonnet, 29 mai 1950.

La réaction des Britanniques est également essentielle dans le cadre de la diplomatie européenne. Ceux-ci, désireux de ne se dessaisir en aucun cas d'une part de leur souveraineté, comme cela sera le cas dans la CECA, sont restés hors du projet. La Direction Europe, du Ministère des Affaires Étrangères, conseille cependant la plus grande délicatesse dans les relations avec les Britanniques, qui semblent portés non seulement à rejeter le projet mais, en plus, à lui mettre quelques bâtons dans les roues. Or cette attitude pourrait influencer les Américains qui craignent un peu que cette nouvelle communauté entraîne l'Europe dans un rejet de l'atlantisme et dans le choix du neutralisme, à un moment de forte tension de la guerre froide où toutes les forces alliées sont requises. déjà des signes d'une évolution de l'opinion allemande en ce sens ont été relevés. Les États-Unis pourraient donc, après un premier accueil très favorable, ne pas soutenir finalement ce projet, il est donc important de les rassurer au plus vite : « *Il serait essentiel que, sans trop tarder, nous marquions clairement au gouvernement de Washington que notre position ne s'est en rien modifiée* »<sup>341</sup>. Même si ce sont surtout les réactions américaines dont on doit tenir compte, et parce qu'elles doivent rester favorables, la "guerre" diplomatique franco-britannique semble donc ouverte, mais une guerre toute en subtilités. En effet, on n'oublie pas de quel côté se situe les Alliés, et l'Allemagne n'en est pas encore vraiment un. Le danger est écarté pour le moment, mais il faut de la vigilance.

« L'Angleterre (...) pour un temps encore, demeure attachée aux formules traditionnelles. On ne saurait se tromper, cependant, sur l'importance du choc qu'elle vient de subir. Si le plan français se développe normalement, harmonieusement, les liens s'établissant entre les pays qui y auraient adhéré ne seront pas seulement d'ordre économique ; la France – du moins il convient de l'espérer – prendra la direction politique du mouvement, du groupement. Tout porte à croire que la diplomatie anglaise, mesurant parfaitement le danger, s'emploiera à ne pas nous faciliter les choses. Nous connaissons les moyens dont elle dispose ; son action s'exercera dans toutes les capitales intéressées, principalement, semble-t-il, à La Haye ; une grande vigilance devra donc être recommandée à nos représentants à l'étranger. (...)

S'il importe que nous soyons sur nos gardes, il faut également que nous ménagions les susceptibilités britanniques. Le danger de voir les Allemands occuper la première place dans l'Europe occidentale n'est pas actuel, et il est certainement d'une grande sagesse politique d'essayer de "faire l'Europe" avec eux, alors que nous détenons encore certains contrôles et qu'il y a quelque générosité de notre part à traiter nos voisins d'outre-Rhin sur un pied d'égalité. Mais leur penchant naturel est trop connu pour qu'il soit besoin de le souligner. Autant la participation de l'Angleterre occidentale n'est pas indispensable aujourd'hui, étant donné les forces respectives des partenaires en présence, autant elle pourra le devenir demain. Et nous ne pourrons jamais être sûrs de l'appui de Washington si les Britanniques sont résolus à contrecarrer les projets. »<sup>342</sup>

La décision britannique inquiète également en Allemagne où elle a causé « une vive sensation », d'autant plus que l'on se rend compte que les divergences entre Londres et Paris sont bien plus que des questions de procédure et qu'elles seront, de ce fait, difficiles à régler. Or les Allemands craignent aussi que le projet ne se réalise pas, si les Britanniques s'y opposent.

L'Angleterre marque sa tendance à se dispenser des puissances continentales et à se retirer dans son insularité. On souhaite vivement qu'elle ne persiste pas dans cette habitude et que la réflexion et l'expérience la convainquent qu'il est possible de s'associer à l'effort qui va être tenté ; car on redoute que cet effort ne puisse aboutir s'il se heurte à l'hostilité britannique.<sup>343</sup>

Pourtant, l'inquiétude française semble sans réel fondement quand on entend la réaction du haut-commissaire britannique qui se félicite de l'initiative française dans le sens d'une avancée vers la solution du problème allemand.

« Reçu à déjeuner par le club de la presse britannique, le général Robertson a déclaré : « je

<sup>341</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ 111/ note de la direction Europe a/s des relations franco-britanniques, 5 juin 1950.

<sup>342</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ 5 juin 1950, *ibid.*

<sup>343</sup> MAE Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman / tél. de Bérard du 4 juin 1950.

suis autorisé comme haut-commissaire britannique en Allemagne à dire que je considère les propositions de M. Schuman concernant l'Allemagne comme constituant une contribution très valable et courageuse à la solution du problème des relations franco-allemandes et que j'estime qu'elles devraient avoir des répercussions favorables pour l'Europe toute entière. Je vois dans ces propositions la possibilité de venir à bout d'un certain nombre de difficultés concernant spécialement l'Allemagne. Je suis persuadé qu'elles peuvent aboutir et qu'elles aboutiront à des réalisations pratiques. »<sup>344</sup>

Passé le premier élan d'enthousiasme, en Allemagne comme ailleurs, on étudie très vite les conséquences possibles de cette proposition dans le domaine économique mais aussi politique ou social. Les uns, en particulier les importateurs, semblent craindre la formation d'un cartel qui supprimerait la concurrence et maintiendrait des prix élevés. Du côté des industriels, c'est au contraire la perspective d'une planification autoritaire qui fait peur. Dans les syndicats ouvriers, on craint les conséquences sociales de certaines décisions probables de la Haute Autorité, telles que la fermeture de certaines unités non rentables ou la poursuite d'objectifs de productivité qui se feraient au détriment de l'emploi.

Les États craignent les conséquences des abandons de souveraineté qu'implique le projet, qui par ailleurs bouscule les rapports de ces pays avec l'Allemagne. Alors que l'on vient de signer le Pacte Atlantique et que beaucoup préconisaient, en raison de la guerre froide, le renforcement des liens atlantiques, on se demande si l'orientation du projet n'irait pas à contre-courant. Et ceci n'est pas sans soulever de vives inquiétudes aux États-Unis.

« Toutefois ces préoccupations mineures ont rapidement disparu devant des inquiétudes plus graves suscitées aux États-Unis par certaines interprétations des mouvements provoqués par le projet Schuman dans l'opinion européenne [selon lesquelles] l'un des objectifs fondamentaux du Plan français consiste à donner à l'unité européenne une base économique solide afin de rendre à l'Europe occidentale, au sein de la communauté atlantique, une certaine autonomie, prélude à la poursuite ultérieure d'une politique de "troisième force" et même de neutralité. (...) Ces craintes, pour vives qu'elles soient, ne paraissent pas avoir ébranlé les espoirs placés dans le Plan Schuman par les États-Unis. Il en est toutefois résulté une évolution très certaine de l'opinion publique américaine dans un sens plus favorable aux préoccupations britanniques à l'égard du projet français. On serait en effet pleinement rassuré à Washington sur l'orientation atlantique de la fédération européenne envisagée si la Grande-Bretagne acceptait d'y participer. »<sup>345</sup>

Cependant, une chose ressort de toutes ces réactions, c'est que la France a bel et bien regagné son prestige diplomatique et prit la direction politique de l'Europe en formation. Et même si les commentateurs n'oublient pas de faire remarquer que ce projet coïncide particulièrement bien avec les intérêts français du moment<sup>346</sup>, c'est déjà une belle réussite. Et la

<sup>344</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ 111/ Plan Schuman/ tél. de Noblet, Berlin, 14 juin 1950. On ne doit voir très probablement aucun lien dans le remplacement du haut commissaire britannique Sir Brian Robertson, par Sir Yvone Kirkpatrick, le 23 juin 1950. Ce changement, prévu d'avance, avait été commenté par A. François-Poncet en ces termes : « *Je n'ai eu, en ce qui me concerne, qu'à me louer de mes relations avec lui [Robertson]. Le haut commissaire britannique, même quand nos opinions différaient, a toujours fait preuve d'un désir sincère de conciliation. Ses qualités intellectuelles et morales confèrent à sa personnalité un relief et une valeur exceptionnels. Typiquement anglais, il a en même temps une nette conscience des solidarités interalliées et le souci de ménager les amitiés consacrées par des épreuves communes.* » (MAE/ Europe 1944-1960/ 111/ note du 20 juin 1950).

<sup>345</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe, *op. cit.* 1<sup>er</sup> juin 1950.

<sup>346</sup> note : « *Les arrière-pensées économiques prêtées à la France sont en général les suivantes :*

- *réaliser partiellement l'un des objectifs du plan Monnet qui constitue en un transfert, au bénéfice de la France, de la capacité sidérurgique excédentaire en Allemagne, cette dernière pouvant trouver sur le marché franco-sarrois le supplément d'acier nécessaire à ses industries de transformation ; La suppression envisagée des droits de douane faciliterait les exportations françaises ;*

- *obtenir le coke de la Ruhr au prix intérieur allemand ; ce qui, compte tenu des perspectives d'égalisation des conditions générales de la production permettra à la sidérurgie française d'affronter éventuellement la concurrence allemande dans des conditions très favorables ;*

question du contrôle de l'Allemagne, dont l'occupation ne peut être éternelle, trouve une élégante solution.

## Les premières réactions des deux patronats

### *Du côté français*

Le 12 mai 1950, Georges Villiers, au nom du patronat français, et Jules Aubrun, au nom des sidérurgistes, rencontrent Jean Monnet, non pas sur son initiative, mais sur celle de Villiers qui avait demandé à Robert Schuman de « *l'entretenir au sujet de sa proposition d'établissement d'une certaine communauté entre les industries françaises et allemandes du charbon et de l'acier* »<sup>347</sup>. Cet entretien qui dure une heure et demie se veut informatif et l'on précise aux deux hommes qu'on ne leur demande en aucun cas de prise de position. Monnet met surtout en avant les motifs politiques de la proposition. La situation allemande était jugée inextricable, l'unification étant impossible, tout comme son intégration normale en Europe occidentale. Avec le développement économique, on craignait côté français le "dumping" allemand et certains étaient tentés par le malthusianisme ou « *la tentation d'un retour aux "ornières des cartels"* »<sup>348</sup>. La solution proposée apportait ainsi un remède à la fois politique et économique au problème.

Les deux représentants patronaux semblent avoir compris et approuvé les choix du gouvernement français et montrent la volonté patronale générale de favoriser au mieux de projet. Ils proposent donc à Jean Monnet, au nom de leurs organisations respectives, le soutien et les actions propres à aider le bon déroulement des choses, rappelant qu'ils étaient d'ailleurs engagés depuis plusieurs années dans des démarches de rapprochement bilatéral.

« M. Jean Monnet m'a déclaré qu'il aurait besoin de tout le concours des intéressés pour mettre au point les problèmes que pouvaient soulever la mise en application de la proposition Schuman, application dont il sera chargé. Je lui ai déclaré que ce concours lui était assuré. Je lui ai demandé, par ailleurs, s'il pensait que nous devions apporter quelques changements que ce fut dans nos relations internationales, celles-ci d'ailleurs comportant, pour le moment, des prises ou des maintiens de contacts, voire même des négociations sur des problèmes d'intérêt pratique immédiat (par exemple, réalisation du contingent d'importation de produits sidérurgiques français en Allemagne). M. Jean Monnet n'a pas été en mesure de me répondre formellement, mais a bien paru admettre que nous devions poursuivre notre tâche et nos efforts. »<sup>349</sup>

Selon François Roth, si les milieux sidérurgiques lorrains réagissent assez favorablement à l'annonce du Plan Schuman, c'est plus par raison que par conviction, et c'est donc sans enthousiasme.

« Les patrons et les dirigeants des sociétés minières et sidérurgiques ont souvent dépassé la soixantaine et ont vécu les deux guerres mondiales au cours desquelles leurs entreprises ont été détruites ou spoliées. Les de Wendel et les Fould ont été interdits de séjour en Lorraine. Ils en conservent à l'égard de l'Allemagne et des allemands une prévention instinctive que leur raison cherche à dominer. S'ils souhaitent un apaisement des relations franco-allemandes, le terme de réconciliation ne vient pas encore dans leur bouche ou sous leur plume. »<sup>350</sup>

---

- parvenir, au stade des demi-produits, à une sorte de division du travail entre les deux pays, la France devrait disposer en particulier de laminoirs modernes dont la capacité excèdera très largement les besoins du marché français. », in MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ note de la Direction Europe, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> juin 1950.

<sup>347</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CR de l'entretien de Aubrun avec Jean Monnet, 12 mai 1950.

<sup>348</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 12 mai 1950, *ibid.*

<sup>349</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 12 mai 1950, *ibid.*

<sup>350</sup> François Roth, « Les milieux sidérurgiques lorrains et l'annonce du Plan Schuman », in Klaus Schwabe (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans 1950/51*, Actes du colloque d'Aix-la-Chapelle de mai 1986, Paris-Bruxelles, 1988, p. 367-380.

On peut cependant atténuer ce propos en rappelant le travail de rapprochement franco-allemand évoqué précédemment et la présence importante des sidérurgistes français dans les associations européennes naissantes.

Assez vite pourtant, cet accueil général plutôt positif va basculer dans la méfiance, voire dans le refus quand on en vient aux négociations elles-mêmes. Selon Georgette Elgey, c'est l'effet de surprise et le fait qu'ils sont « *cloués à l'origine par la stupeur qu'une telle décision ait été prise sans qu'ils soient consultés* » qui explique ce premier avis favorable, mais bien vite ils « *s'insurgent* »<sup>351</sup>. Et très vite ils tentent de dissocier les objectifs, honorables, des moyens, insupportables.

« Le CNPF, par la voix de son président Georges Villiers, avertit: « *Si le CNPF approuve pleinement le but envisagé, il manifeste les plus grandes réserves quant aux moyens utilisés pour y parvenir. Il serait en effet peu souhaitable que la mise en vigueur de ce pool ait pour effet le renforcement de l'intervention de l'État en matière économique.* » Le patronat s'inquiète des pouvoirs de la haute autorité qui devait diriger la CECA, celle-ci pouvant être tentée de prendre des dispositions antitrusts et anticartels. »<sup>352</sup>

Mais il faut se garder de généraliser. Comme on le verra au cours des négociations, les positions des uns et des autres évoluent et la sidérurgie française est loin de parler d'une seule voix, même si souvent des propos uniformes dominent. Par exemple, Pierre Fritsch affirme que Humbert de Wendel, sans être extrêmement optimiste sur sa réalisation concrète, croit à ce projet, de même que son cousin Guy de Wendel, un proche de Robert Schuman. Cela ne semble pas très étonnant quand on a suivi le parcours de ces deux hommes dans l'Entre-deux-guerres.

« Avec Robert Schuman, fidèle compagnon du cousin Guy dans les luttes politiques de la Lorraine du nord, il [Humbert de Wendel] est tout naturellement un des premiers patrons français à songer à une union économique franco-allemande du charbon et de l'acier, une association dans laquelle les magnats allemands seront contents d'entrer par une toute petite porte. (...) l'unification économique en Europe occidentale ne sera pas la panacée économique (...) Mais enfin, l'entente en Europe de l'ouest pour le charbon et l'acier, c'est tout de même un beau rêve qui prend, enfin, consistance, et c'est une occasion, elle aussi, à prendre au vol tant que l'Allemagne, son territoire coupé en deux, son sort réglé par une capitulation sans condition dont une paix ne sortira pas demain, est une puissance politique de second plan. Et de toutes les ententes de ce genre auxquelles Humbert de Wendel a travaillé, c'est celle-là qui est la plus complète, la plus ambitieuse, et apparemment la plus solide. Mais Humbert a vu si souvent ses efforts balayés par des flots contraires qu'il n'est pas exagérément optimiste pour le plan « *Robert Schuman* ». »<sup>353</sup>

Du point de vue strictement économique, la sidérurgie française a fait de gros efforts depuis la guerre et peut affronter la concurrence allemande sans grande crainte. Sa propre production de minerai de fer couvre largement les besoins franco-sarrois et permet une exportation de presque un quart du total. Ces exportations sont presque exclusivement destinées à la Belgique et au Luxembourg. De son côté l'Allemagne importe du minerai de Suède pour une large partie de sa consommation. Les ferrailles, nécessaires à certains aciers, sont, elles aussi, suffisantes pour la consommation franco-sarroise et laissent un surplus pour l'exportation. Par contre, on sait que la sidérurgie française est très dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en charbon et en coke dont 3 millions de tonnes proviennent d'Allemagne et un million, de Sarre<sup>354</sup>.

Le potentiel de production français en fait un pays exportateur et la concentration de cette production majoritairement dans quatre grands groupes (Sidelor, de Wendel, Usinor; Longwy-

<sup>351</sup> Georgette Elgey, *Histoire de la IV<sup>ème</sup> République. La République des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965.

<sup>352</sup> Bernard Brizay, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, 1975, p 82.

<sup>353</sup> Pierre Fritsch, *Les Wendel, rois de l'acier français*, 1976, p. 240 et 244.

<sup>354</sup> AN/ 62 AS 113/ dossier « note relative aux effets du Plan Schuman sur les industries du charbon et de l'acier en France (confidentiel), daté du 9 déc. 1950, origine : Présidence du conseil, Commissariat général au plan.



Hagondange ont une capacité égale aux 2/3 du total) permet à la fois la diversité et des prix de revient concurrentiels. Un cinquième de la capacité permet de bons prix de revient (Knutange, Pompey, Rehon et La Chiers). Et la grande usine Ugine ainsi que les petites usines du Centre (6,3 % du total français) produisent également des aciers spéciaux de qualité à un prix très concurrentiel sur les marchés d'exportation. Mais la sidérurgie de Lorraine (70 % de la production française), qui produit essentiellement des aciers Thomas, est « *handicapée vis-à-vis de la Ruhr par le fait que la proximité de la frontière et les craintes de conflit avaient jusqu'ici empêché l'implantation dans la région d'industries transformatrices sur une échelle comparable* »<sup>355</sup>. Le Nord (20 % de la production française) a une production plus diversifiée, avec une part importante d'aciers Martin fabriqués à partir des ferrailles.

Les investissements en cours dans le cadre du Plan de modernisation s'élèvent à 200 milliards de francs, la moitié des améliorations et équipements projetés étant déjà réalisés. Cette modernisation contribue à abaissement des prix de revient et à une amélioration de la qualité des produits ainsi qu'à leur meilleure adaptation à la demande nationale et mondiale (produits plats), obtenue aussi par la mise en place de deux trains de laminage continu (Usinor dans le Nord et Sollac en Lorraine). Les Britanniques en auront bientôt trois, mais l'Allemagne a dû livrer à la Russie au titre des réparations celui qu'elle possédait<sup>356</sup>. La Position de la sidérurgie française par rapport à celles des autres pays participants n'est pas mauvaise du point de vue des prix de revient.

« En résumé , et sur la base du premier semestre 1950, la sidérurgie Lorraine apparaissait capable d'avoir des prix de revient comparables à ceux de la sidérurgie allemande moyennant un effort pour réduire ses frais de fabrication. Depuis le premier semestre 50, et à la suite de la guerre de Corée, certains éléments pris en considération dans cette comparaison ont été modifiés. Le taux de marche de la sidérurgie en Lorraine et en Allemagne s'est accru sensiblement. Il est intervenu d'autre part des hausses en France sur la ferraille (1 250 F à la tonne), le minerai de fer (15 %) et les salaires (15 %); mais des hausses ayant eu lieu en Allemagne, la position relative de deux sidérurgies ne semble pas en gros modifiés de ce fait.

Il faut d'ailleurs souligner qu'en période de haute conjoncture, il n'y a pas de problèmes graves de concurrence entre les deux industries, chacune plaçant sa production sans difficulté. Aussi une comparaison portant sur la situation au premier semestre 1950, où l'activité était réduite, a-t-elle une signification plus réelle. »<sup>357</sup>

Le Plan Schuman est censé apporter encore un certain nombre d'avantages à la sidérurgie française, parmi lesquels la sécurité des approvisionnements, l'élimination des discriminations en matière de transports, la régulation des marchés et extension des débouchés, des facilités et des garanties pour les investissements, une stabilité de l'emploi et la déconcentration industrielle de la Ruhr. Ce dernier point est considéré comme très important pour lutter « *à armes égales* » et il est mis en avant par l'équipe du Commissariat au Plan qui espère sans doute emporter la conviction des sidérurgistes français que l'on appelle à des efforts pour poursuivre l'expansion du secteur, dans un marché élargi et garanti.

« Les autorités alliées procèdent actuellement à la déconcentration des industries allemandes. Dans la sidérurgie cette déconcentration ne laissera subsister en principe que des unités dont la capacité ne dépassera pas 2 millions de t. En outre, sauf dans les cas exceptionnels où l'extraction de charbon se trouve physiquement liée aux usines sidérurgiques, la production de charbon sera séparée de la production d'acier, alors qu'auparavant on se trouvait en présence d'entreprises intégrées, dont l'une avait une capacité de 8 millions de tonnes d'acier et susceptibles, du fait de leur intégration, de pratiquer des prix artificiels de concurrence en jouant sur les différents postes de leurs prix de revient.

<sup>355</sup> AN/ 62 AS 113/ 9 déc. 1950, *ibid.*

<sup>356</sup> AN/ 62 AS 113/ 9 déc. 1950, *ibid.*

<sup>357</sup> AN/ 62 AS 113/ 9 déc. 1950, *ibid.*

Le maintien de cette déconcentration était confié, en principe, à l'autorité internationale de la Ruhr. Seul le Plan Schuman, lorsque cette autorité aura disparu, peut permettre, grâce aux règles contractuelles applicables à tous les pays participants, de maintenir dans la Ruhr la structure résultant de la déconcentration. Il est clair que ces règles imposeront aux pays autres que l'Allemagne certaines obligations. Mais en fait, dans ces pays, la structure de la sidérurgie est analogue à celle qui résultera dans la Ruhr des mesures de déconcentration. Il est donc de l'intérêt de l'industrie sidérurgique française de voir maintenir en Allemagne, par ces obligations contractuelles, une structure sans laquelle une concurrence à armes égales est impossible. »<sup>358</sup>

Quelques jours auparavant, on avait déjà relevé que l'opposition croissante des milieux industriels de la Ruhr, en particulier la position prise par le Dr Lehr, ministre fédéral de l'intérieur et membre dirigeant des Vereinigte Stahlwerke, marquait combien cette concentration industrielle restait politiquement tout comme économiquement dangereuse. Et l'on se réjouissait, au Ministère des Affaires Étrangères, que la Haute Commission Alliée se soit mise d'accord sur la nouvelle loi n° 27, qui devait achever le travail de déconcentration des industries de la Ruhr<sup>359</sup>. Elle devrait permettre de redonner aux entreprises sidérurgiques allemandes des dimensions comparables aux autres unités européennes, permettant enfin un équilibre économique et une véritable construction européenne. Il faut donc profiter du moment présent et de cette offre unique. « *Il est donc essentiel d'aller aussi vite que possible si l'on veut aboutir. Il s'agit de profiter d'une possibilité unique de créer en Allemagne les conditions préalables (...)* »<sup>360</sup>

### ***Du côté allemand***

Les milieux industriels allemands ont une réaction modérément favorable au projet français. Ils sont réservés sur la forme, car ils lui préféreraient la reconstitution d'un cartel européen. Ils semblent inquiets de la confrontation avec l'industrie sidérurgique française qui s'est beaucoup modernisée en quelques années. Ils craignent aussi que les quotas se basent sur les productions, qui leur sont limitées, et non sur les capacités réelles, ce qui compromettrait l'avenir de leur secteur. Et l'on craint aussi la mainmise de l'État et des syndicats, qui compromettrait la solution qu'ils espéraient proche au problème de la propriété des usines sidérurgiques, encore sous séquestre. Mais ici encore, la sidérurgie allemande n'est pas vraiment unanime, selon qu'elle se situe du côté des gérants nommés par les Alliés ou des anciens actionnaires des grands Konzerne de la Ruhr<sup>361</sup>. Elle ne manque pas cependant, et pour cela, de manière unanime, d'approuver les avancées politiques permises par cette initiative française.

« Nous n'avons pas besoin de souligner que dans son principe, nous saluons vivement le Plan Schuman, que nous tenons pour indispensable, inestimables tous les avantages politiques qui sont contenus dans la proposition française, qui contient aussi des points d'interrogation qui restent, de façon tout à fait objective, à éclairer. »<sup>362</sup>

Coté allemand, on se met très vite au travail sur le projet. Un premier document, très complet, donne la position détaillée du Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie sur les différents aspects du Plan Schuman<sup>363</sup>. On rappelle d'abord le contenu précis du Plan, constitué de propositions vastes et en partie « *révolutionnaires* ». Parmi les intentions définitives

<sup>358</sup> AN/ 62 AS 113/ 9 déc. 1950, *ibid.*

<sup>359</sup> voir en fin de chapitre (loi du 16 mai 1950).

<sup>360</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA/ 516/ note du 24 octobre 1950, non signée.

<sup>361</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ 111/ Plan Schuman/ note de la Direction Europe, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> juin 1950.

<sup>362</sup> BA/ B 109/ 351/ lettre de la WVESI à Dinkelbach (STV), *secret*, 24 juin 1950.

<sup>363</sup> AA/ SP 47/ WVESI, « Erste allgemeine Stellungnahme zu der Erklärung des französischen Außenminister von 9 mai 1950. » (Premières prises de position), 5 juin 1950 (même document in BA / B 109 / 351/ annexe à la lettre de la WVESI à Dinkelbach (STV), *secret*, 24 juin 1950.)

proposées, on souligne la fourniture des matières premières aux mêmes conditions pour tous, la mise en commun de la production, l'expédition du charbon et de l'acier aux mêmes conditions, une augmentation assurée des exportations, la synchronisation des progrès des conditions de vie des travailleurs et la volonté de modernisation de la production et d'amélioration de la qualité des produits.

Parmi les mesures proposées à ces fins, on note que la Haute Autorité disposera d'un plan de production, d'un plan d'investissement, d'un mécanisme de compensation des prix et d'un fonds de compensation pour la rationalisation de la production. A cela s'ajoutera la suppression des droits de douanes pour le charbon et l'acier entre les pays membres, la mise au point d'un tarif identique de fret et le partage rationnel de la production en fonction de la plus haute productivité<sup>364</sup>.

L'approvisionnement en matières premières pose des problèmes difficiles. On remarque que c'est ce point qui intéresse les Français au plus haut chef, car ils veulent assurer la sécurité de leur approvisionnement. Mais un préjudice en découlera alors pour l'Allemagne car les prix seraient égalisés. Or les prix allemands sont inférieurs : les producteurs allemands paient 42 DM/tonne de coke en prix intérieur, quand les Français achètent le coke allemand à 46 DM, auquel il faut ajouter 14 DM/tonne de fret (rendu frontière) et encore 6 DM/tonne pour le parcours côté français. Les Allemands, pour leur part, ne paient environ que 2 DM/tonne pour le parcours intérieur Rhin-Ruhr. Il s'agit donc de savoir si la proposition Schuman ne veut pas aller plus loin : non seulement avec un même prix du coke mais aussi peut-être une augmentation pour les Allemands, en compensation du fret plus élevé de 18 DM pour les Français. Une telle disposition perturberait aussi les prix de l'énergie. L'industrie sidérurgique allemande serait donc placée dans des « *conditions négatives* » pour les prix, mais que l'expansion de la production et des exportations pourrait peut-être compenser. L'avenir le montrera.

Pour le minerai, le plan Bidault de transfert, de 1947, prévoit que 5 millions de tonnes de minerai allemand soient exportées vers la France. Or celui-ci se vend 73 DM/tonne, alors qu'en France, on paie 52,20 DM. Il faudrait là aussi des compensations qui seraient du manque à gagner pour les Allemands (« *en admettant que cet échange soit réellement nécessaire* »)<sup>365</sup>.

Du côté du contrôle de la production allemande, en dehors du fait que la Haute Autorité de la Ruhr, la loi 24 et toutes les limitations vont sans doute être abandonnées, on l'espère en tout cas, il y a cependant peu de chances pour que le président de la Haute Autorité de la CECA soit un Allemand. Or ce président aura des compétences exceptionnelles et il peut y avoir, par exemple, des conséquences sociales négatives dans quelques branches. Dans tout cela, il y a aussi la question de savoir si l'Allemagne sera autorisée à construire un train à larges bandes. Les chances sont faibles car il faudrait alors en déduire que la Belgique, le Luxembourg et les autres pays membres pourraient en construire aussi, avec les conséquences de surproduction que cela entraînera.

Les Français ont des taxes différentes à l'importation et à l'exportation<sup>366</sup>, le surcoût sur les prix intérieurs sert à subventionner les prix à l'exportation. Les prix français sont supérieurs aux prix allemands, pour l'ensemble des produits. Les écarts vont de 14,50 DM/tonne, pour les profilés cylindriques, à 112,40 DM/tonne pour les tôles fines. Si on enlève ce surcoût intérieur, seuls quelques produits français sont néanmoins moins chers : profilés, laminés et tôles fines et brutes. En conséquence, les prix allemands devraient augmenter et ils seront donc moins compétitifs.

Une amélioration des coûts de production des usines françaises par le prix plus bas de l'approvisionnement en matières premières, dans le cadre de l'Union, n'est pas un argument valable car elle se ferait aux dépens des Allemands. Si le même prix, franco de port, était fixé

<sup>364</sup> AA/ SP 47/ 5 juin 1950, *ibid.*

<sup>365</sup> AA/ SP 47/ 5 juin 1950, *ibid.*

<sup>366</sup> « à notre connaissance », dit le texte. AA/ SP 47/ WVESI/ *ibid.*

pour l'ensemble de l'Union, on estime que cela ouvrirait aux Français les portes, non seulement de l'Allemagne du Sud, mais aussi des autres régions. Ceci représenterait beaucoup de gains pour les Français, mais l'inverse ne sera pas vrai, car le travail de transformation y est bien plus important qu'en Allemagne. Une caisse de compensation pose de nombreux problèmes techniques et apparaît, de plus, comme une forme de cartel, de plus contre-nature. Rien ne paraît impossible pour les planificateurs, mais il faudra voir les effets à long terme d'un tel changement dans tous les domaines : production, prix, ventes, fret. On peut se demander s'il ne serait pas plus opportun de conserver une partie des principes antérieurs en ce qui concerne la production sidérurgique européenne.

« Le cartel de l'acier, par exemple, a retourné dans tous les sens le problème des matières premières et de la production sidérurgique, et en respectant très largement l'indépendance de la politique économique et de l'industrie de ses membres, avait mis en place un accord sur les ventes et sur les prix avant tout sur les marchés extérieurs. Toutes les autres tentatives d'accords, au XX<sup>e</sup> S ont échoué. »<sup>367</sup>

Bien sûr, l'accord sur les marchés et les quotas ainsi que sur l'organisation des exportations est aussi au centre de la communauté, avec pour but d'augmenter les possibilités de ventes à l'étranger. Qui dit plus de ventes dit aussi plus de bénéfices, qui peuvent profiter aux ouvriers. On sait en effet que l'un des buts avoués du Plan Schuman est l'amélioration du niveau de vie des travailleurs. Cela peut signifier que toutes les mesures concernant les salaires et le niveau de vie ne pourront se prendre que de la même manière et dans un même niveau ; cela implique aussi une harmonisation, c'est-à-dire éventuellement les remonter (soit une augmentation des coûts de production) ou les abaisser (soit des perspectives de problèmes sociaux et politiques). La tendance des prix et des salaires risque d'être à la hausse générale.

Il y a aussi le problème de la productivité. Le salaire horaire est plus élevé en Allemagne. Mais pour la productivité, il faut encore faire des études précises sur ce problème. S'il y avait une différence, il y aurait alors à renoncer à une meilleure productivité quantitative et qualitative des travailleurs allemands. D'où la question des différents facteurs de production des pays membres. Des études précises sont nécessaires dans de nombreux domaines. la parité entre les différents pays sera une chose difficile.

La question de la modernisation de la production et de l'amélioration de la qualité des produits doit naturellement être un objectif de l'Union. On peut penser que les décisions dépendront de la Haute Autorité (plans de production et d'investissement), ce qui ne sera pas sans conséquences. A cela se raccroche, pour les Allemands, le problème des trains à bandes larges. Cela impliquera une restriction de la liberté de commerce et d'expansion économique. En particulier, un fonds pour la rationalisation peut avoir pour conséquence la fermeture de certaines unités moins rentables ou la restriction de leur production. On peut déjà imaginer les problèmes et les combats à venir<sup>368</sup>. Par contre, l'absence de taxes entre les pays membres aura plus d'inconvénient pour la France (qui exportait plus vers l'Allemagne que l'inverse) que pour l'Allemagne. Sont étudiés ensuite de manière extrêmement détaillée les différents coûts du fret, côté français et côté allemand, pour les différentes matières premières. Cette étude débouche sur la conclusion que les situations des usines de Lorraine et de la Ruhr sont en ce domaine très différentes et donc il est très difficile de les comparer et de les harmoniser.

On aboutit en conclusion, à plusieurs questions fondamentales, à commencer par savoir si, sans la mise en place d'une structure de forme comparable à celle d'un cartel, ce projet reste viable. Quand on voit toutes les questions à prendre en compte dans le travail de l'Union, dont on a d'ailleurs du mal à imaginer comment l'ensemble pourra être suivi par une structure institutionnelle, il est certain qu'il deviendra impossible d'échapper à une influence croissante voire à une emprise des différents États membres. Et il faut souligner, de plus, les pouvoirs exceptionnels, extraordinaires, de décision qui reviennent à la Haute Autorité et à son président.

<sup>367</sup> AA/ SP 47/ WVESI, « Erste allgemeine Stellungnahme, *op. cit.*, p. 8.

<sup>368</sup> AA/ SP 47/ 5 juin 1950, *ibid.*

Pourra-t-on vraiment garantir la parité entre États ? Si les complexes américains anti-cartel pouvaient être dépassés, on pourrait alors bien plus facilement, disent les industriels allemands, créer cette Union dans des conditions bien plus satisfaisantes. Mais les Français n'échappent pas non plus à quelques égratignures. Ils ont besoin, pour écouler leur production accrue, d'un marché plus vaste.

« Le Français s'est toujours soucie avant tout de sécurité. Il n'a pas compté avec le relèvement rapide de notre sidérurgie. Une comparaison des capacités réciproques montre que nous disposons encore de réserves pour accroître notre production, réserves qui manquent pour le moment en France. Devant cet état de fait, les Français sont devant le choix de renoncer à l'extension de leurs installations ou bien d'obtenir que nous restreignons notre production, non plus sous un Diktat [*sic*] politique mais librement. Ce présage du Plan Schuman ne doit en aucun cas échapper à nos hommes politiques.

(...) En outre il ne s'agit pas seulement d'un combat pour la taille et les possibilités de vente de la sidérurgie française, mais le problème se complique encore du fait que les coûts de revient des usines françaises, à cause des nombreuses unités, ne semblent pas très avantageux. Il est clair que cela ne joue pas seulement contre nous, mais aussi dans les relations avec la Belgique et le Luxembourg comme avec les Britanniques. Dans cette mesure nous devons faire ici une tentative pour adapter les coûts de production et les productions à des prix favorables, car en cette matière l'Europe est bien peu servie. C'est pourquoi il serait indispensable, dans la foulée des négociations à venir, de discuter de clauses, qui assure un progrès et non une régression de la sidérurgie européenne. »<sup>369</sup>

Les amabilités et les craintes étant énoncées, la bataille de la négociation se prépare. Face à l'immensité et à la complexité des problèmes qui s'offraient désormais aux futurs négociateurs, on peut comprendre que l'enthousiasme ait été très modéré chez les industriels, allemands comme français.

Au cours des négociations qui s'ouvrent à Paris le 15 juin 1950, et qui vont durer près d'un an, les récriminations des uns et des autres, des uns contre les autres, ont été répétées à l'infini. Les plus vives manifestations de mauvaise humeur concernaient moins les ressortissants d'un pays contre un autre, que les relations entre les milieux patronaux et les milieux gouvernementaux, au sein de chaque pays. Je ne résiste pas au plaisir un peu ironique de publier ici la traduction d'un article de la *Handelsblatt* du 5 juin 1950, intitulé « Les dirigeants allemands de la sidérurgie entendent être consultés à propos du Plan Schuman ». Il est en effet assez amusant de voir qu'en retirant l'adjectif "allemand", le texte pouvait s'appliquer mot pour mot aux sidérurgistes français, ce que d'ailleurs l'auteur de l'article ne manque pas de faire remarquer.

« En dépit de la priorité justifiée des facteurs politiques pour l'étude du Plan Schuman, il ne faudrait pas oublier, du côté gouvernemental, qu'il s'agit en l'occurrence, d'une matière de la plus grande portée économique. cependant, peu à peu l'impression se dégage que les hommes politiques dirigeants - pour l'instant tout au moins - ont encore une forte propension à régler l'affaire, sans consulter l'industrie, qui est la principale intéressée. Récemment des informations nous étaient parvenues de Bonn, aux termes desquelles le gouvernement fédéral avait constitué différents comités, avec la participation d'éminents spécialistes allemands de la branche sidérurgique de l'Allemagne occidentale. malheureusement cette nouvelle s'est révélée prématurée. Bien que la conférence des pays européens intéressés au Plan Schuman doive s'ouvrir à Paris, le 15 juin, les milieux de l'industrie sidérurgique ignorent tout de la façon dont le gouvernement fédéral entend procéder, pour constituer les commissions allemandes nécessaires. Ceci est profondément regrettable. Le chancelier n'est pas sans se rendre compte de l'influence qu'exercera le plan d'union sidérurgique sur l'évolution future de la sidérurgie allemande. Ceci revient à dire qu'il faut enfin donner la possibilité aux représentants qualifiés des branches industrielles considérées d'avoir droit au chapitre, afin que soient rapidement

<sup>369</sup> AA/ SP 47/ 5 juin 1950, *ibid.*, p.12.

étudiées les données économiques du problème, sans lesquelles une discussion fructueuse nous semble impossible à Paris. Ce n'est pour nous qu'une faible consolation, d'apprendre que l'industrie sidérurgique française se plaint, elle aussi, d'être insuffisamment renseignée par son gouvernement. Le fait de voir les événements se dérouler de la même façon en France et en Allemagne, nous montre combien il serait nécessaire, pour les gouvernements, de descendre "des cimes des leurs conceptions politiques vers les basses plaines" des simples facteurs économiques, indispensables à la mise en œuvre de l'idée d'union, en elle-même fort souhaitable. »<sup>370</sup>

Les situations sont pourtant différentes, puisqu'en Allemagne, les sociétés sidérurgiques sont toujours sous séquestre et que leurs actionnaires attendent toujours une décision au sujet de la propriété de ces entreprises. Sans que cela soit "normal", on peut comprendre pourquoi ils ont pu être tenus à l'écart, dans un premier temps, d'autant plus que la proposition Schuman pouvait éventuellement permettre une remise en question de cette propriété privée. Côté français, la chose est moins compréhensible, puisque la sidérurgie n'a pas été nationalisée et que ses propriétaires ont participé à l'élaboration du Plan Monnet dont les objectifs ne sont pas abandonnés à travers le projet Schuman. C'est pourtant en Allemagne que la communication entre pouvoirs publics et industriels va s'organiser de manière la plus efficace et c'est là que les comités dont il est question sont réellement et rapidement mis en place, et qu'ils comportent, comme annoncé, un grand nombre de spécialistes des questions sidérurgiques.

En juillet 1950, la chancellerie fédérale met donc en place un "Sekretariat für Fragen des Schuman-Plans im Bundeskanzleramt"<sup>371</sup> pour une première réflexion de base sur le projet. Si l'on fait le compte des industriels privés présents dans ce comité, et de leur représentation par rapport aux autres membres : parlementaires, hauts fonctionnaires et conseillers divers, on constate qu'en Allemagne, les personnalités de la sidérurgie, malgré leurs plaintes, semblent beaucoup plus consultées qu'en France, lors des négociations sur la CECA. Le comité allemand d'experts est composé d'abord d'un Comité de coordination, comprenant l'ensemble des membres des différents comités et sous-comités, ainsi que le Prof. Nölting (membre du Parlement), M. Lütken (id.), M. Grosse et M. von Beckerath, ainsi que les membres des différents ministères concernés. S'y ajoute, pour un travail plus technique, un Comité pour les questions économiques et techniques, avec des sous-comités :

- de production (7 industriels sur 11 membres, dont le Dr Roelen, directeur général de Thyssen),
- d'investissements et de crédits (5 industriels sur 13 membres, le groupe Thyssen étant représenté par Wentzel,
- des salaires et de la politique sociale [10 industriels sur 13 membres, le groupe Thyssen étant représenté par Mittelviehhaus (Dir. gén. Bochum)],
- du charbon (2 industriels sur 13 membres, dont le Dr Roelen pour le groupe Thyssen, ainsi que des membres des différents ministères<sup>372</sup>
- de l'acier [17 industriels (dont Fritz Berg, pdt. du BDI) sur 24 membres, Schwede (Dir. der Vereinigte Stahlwerke) représentant le groupe Thyssen]<sup>373</sup>.

Pour finir a été formé également un comité juridique, composé de 13 membres, dont 2 industriels et 5 représentants des partis politiques<sup>374</sup>.

<sup>370</sup> MAE/ Europe 1944-1960/ Généralités/ 111/ Plan Schuman/ note direction Europe, 8 juin 1950, trad. article *Handelsblatt du 5 juin 1950*, « Les dirigeants allemands de la sidérurgie entendent être consultés à propos du Plan Schuman ».

<sup>371</sup> Comité fédéral pour le plan Schuman.

<sup>372</sup> Visiblement (et comme en France), l'approche de la question du charbon n'est pas la même que celle de l'acier.

<sup>373</sup> Hans Günther Sohl tout comme Heinrich Dinkelbach en font aussi partie, ainsi que Günther Henle (cf. *supra*).

<sup>374</sup> THY/ VSt/ 4138/ revue périodique du bureau de statistique de la Vereinigte Stahlwerke AG/ *Volkswirtschaft* (avec notes de synthèses de diverses informations et extraits de la presse allemande ou internationale), 27 juillet 1950.

---

Pour préparer ces négociations, les sidérurgistes allemands, comme les autres d'ailleurs, continuent leur travail de documentation et de renseignement sur les sidérurgies concurrentes qu'ils avaient commencé avant même la proposition Schuman. Il faut être extrêmement efficace dans des négociations qui s'annoncent très difficiles, car les problèmes sont complexes et multiples et que l'harmonisation entre les six pays participants relève presque de la "haute voltige". On prépare donc, à l'aide de documents multiples, un suivi très précis des discussions qui s'engagent<sup>375</sup>.

---

<sup>375</sup> Fonds Thyssen/ 5421/ Sont envoyés par la WVESI à tous ses membres, pour information, de très nombreuses études sur les sidérurgies des différents pays de la future communauté, dont une de 20 pages (25 avril 1950) sur « L'industrie sidérurgique française », d'après le livre de Maurice Fontaine, *L'industrie sidérurgique dans le monde et son évolution économique depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris, 1950, des résumés des prises de position au sujet de la CECA dans les différents pays ; des commentaires confidentiels apportant les dernières informations.

## LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE CE PROJET

Le Plan Schuman s'est donc présenté comme une bonne solution à une crise politique franco-allemande tout en apportant des avantages économiques et en permettant de faire un bond en avant dans une réelle construction européenne. Les Français y avaient des atouts importants. Les conséquences pour l'Allemagne se révèlent vite également très positives, même si, sur les aspects purement sectoriels, les industriels allemands n'y voient pas que des avantages. En effet, le fait d'accepter l'Allemagne comme nouveau partenaire, égal aux autres pays européens, dans le cadre de la communauté, rend incongru de la traiter différemment dans d'autres domaines. De ce fait, les dossiers concernant l'Allemagne et encore en suspens vont connaître une évolution dès lors très rapide.

### *La restitution des avoirs et la liquidation des dettes*

Le sujet des dettes et celui des avoirs allemands encore bloqués, comme beaucoup d'autres, est loin de faire l'unanimité entre les Alliés, et même au sein de chaque pays allié. De nombreuses correspondances, de André François-Poncet ou de René Massigli, montrent que la divergence de vues entre la position des Français et celle des deux autres puissances est importante. Mais plus le temps passe, plus la position des alliés devient difficile car elle sort de plus en plus du cadre du nouveau droit international. Avec le Plan Schuman, les négociations qui suivent et finalement la signature du Traité de la CECA (18 avril 1951), l'Allemagne a été réintégrée progressivement dans le concert des nations européennes. Pourtant, subsistent pour elle des zones de non-droit, conséquences de sa défaite : certains domaines restent réservés aux puissances occupantes et la législation allemande est encore soumise à ce contrôle allié. Au moment même où la France fait sa proposition d'union à l'Allemagne, les livraisons et enlèvements pour réparations se poursuivent pourtant. Il est symbolique de noter que le 9 mai 1950, Bruxelles attribue des éléments à la France<sup>376</sup>.

Après de nombreuses pressions allemandes mais aussi internationales, en août 1951, les Alliés révisent les dispositions de la loi n°5 du Conseil de contrôle prescrivant une confiscation sans indemnité des avoirs allemands à l'étranger, afin de faciliter la liquidation des avoirs restants. La précédente loi, prévoyait la liquidation sans exception de tous les avoirs allemands à l'étranger, bien que les dispositions de l'accord de Potsdam n'évoquent que des avoirs « *appropriés* ». Cette mesure était motivée, selon les Alliés, par la volonté d'empêcher la reconstitution d'un potentiel de guerre allemand, ce qui explique mal que l'on se soit attaqué aussi à tous les biens privés. Le but de la nouvelle loi est de rendre incontestable sur le plan juridique la liquidation de ces avoirs restants, en les rendant définitives et sans recours. Cependant, ce nouveau texte porte aussi à la critique car il n'est pas en accord avec le droit international « *car des droits ne sauraient être atteints par un acte unilatéral* »<sup>377</sup>. ce qui expliquerait la hâte avec laquelle les Alliés s'empresseraient de la mettre au point<sup>378</sup>.

« Par ailleurs les alliés semblent assez mal venus de demander à l'Allemagne une plus étroite collaboration, s'ils persistent à lui appliquer des mesures discriminatoires sous la forme quelques peu édulcorée d'une loi du conseil de contrôle. En fin de compte, l'Allemagne a besoin de ses avoirs à l'étranger qui subsistent encore, de ses établissements commerciaux et industriels, des brevets et autres valeurs, pour rendre à son commerce extérieur son plein essor,

<sup>376</sup> AF/ B 41 852/ Mission réparations, enlèvement matériel Usines Krupp/ rapport final : Rapport du HCRFA du 31 mai 1951.

<sup>377</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ article de la *Deutsche Zeitung*, du 25 août 1951.

<sup>378</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ 25 août 1951, *ibid*.



afin de pouvoir équilibrer sa balance des paiements sans l'aide du contribuable américain et pour amortir et payer les intérêts de sa dette extérieure.»<sup>379</sup>.

C'est sur ce dernier argument que pour cette affaire des avoirs étrangers, comme pour le problème des démontages que le gouvernement fédéral va constamment appuyer des réclamations, sachant bien que seuls les Américains avaient le véritable pouvoir de décision. Et effectivement les autorités américaines sont sensibles à cet argument, si bien que le haut commissaire américain MacCloy "lâche" un moment ses collègues sur la loi de dépossession.

« Au cours de la réunion de la Haute Commission qui a eu lieu ce matin au Petersberg, M.François-Poncet et son collègue britannique étaient parvenus non sans de multiples efforts à convaincre M. MacCloy de la nécessité de promulguer, sans attendre davantage, la loi de dépossession des anciens propriétaires allemands d'avoirs à l'étranger. Cette décision a été remise en cause lors d'un déjeuner auquel participaient le haut commissaire américain, M.Harriman et M. Adenauer; M. François-Poncet a été mis au courant en arrivant à Paris. Il se déclare très mécontent du procédé tout à fait « incorrect », à son avis, de M. Mac Cloy. Il est préoccupé en même temps des conséquences que risque de comporter l'ajournement de la publication du texte en question. »<sup>380</sup>

Une conférence tripartite a lieu à Londres, en juin-juillet 1951, pour régler la question des dettes allemande et, lors de celle-ci, la Haute Commission alliée qui avait fait savoir sa position à la fin du mois d'avril est en partie désavouée<sup>381</sup>. La sidérurgie allemande est représentée à cette conférence par Schwede, des Vereinigte Stahlwerke AG et spécialiste des questions financières. Il semble que Hermann Abs y ait fait part de prétentions allemandes qui n'ont pas été unanimement repoussées<sup>382</sup>.

En août 1951, les négociations semblent avoir avancé vers une solution définitive de ce problème des dettes allemandes, qui est en partie lié au secteur sidérurgique, par la politique de restitution ou de confiscation de matériel et d'unités sidérurgiques. D'autre part, le haut commissaire américain s'apprête à rencontrer le chancelier allemand pour lui faire part de la position définitive des Alliés sur le problème des avoirs allemands. Même si les Français tentent de limiter également les concessions dans ce domaine, ils sont cependant de plus en plus conscients que « *la restitution des avoirs allemands, pour des raisons diverses, échappe matériellement à l'emprise des Alliés* »<sup>383</sup> Les Anglo-saxons souhaitent des concessions qui tiennent compte des réalités et permettent aux textes juridiques maintenus d'être réellement applicables.

« Les trois éléments sont d'accord pour réaffirmer leur intention de ne pas déroger à la politique de confiscation suivie jusqu'à présent et de ne pas admettre de lien direct entre la liquidation des avoirs allemands et le règlement de la dette extérieure allemande ; on préciserait notamment au chancelier que les puissances alliées ne sauraient admettre une révision des accords internationaux intervenus dans ce domaine.

La loi de dépossession et une déclaration de cette nature provoqueront des protestations particulièrement vives de la part du gouvernement fédéral et de l'opinion allemande. Aussi les Anglais et les Américains souhaiteraient limiter ces réactions en accordant, dès maintenant, sous une forme conditionnelle, les concessions qui, tôt ou tard, seraient nécessaires pour ajuster les règles juridiques sur la situation telle qu'elle se présentera en fait. »<sup>384</sup>

Les trois puissances révèlent, sur ce problème aussi, des divergences d'opinion importantes. Dans ce cas précis, ce sont les Américains qui sont prêts aux plus grandes concessions, et les

<sup>379</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ 25 août 1951, *ibid.*

<sup>380</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ note de la Direction des affaires politiques, 30 août 1951.

<sup>381</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ tél. de Bonn, signé François-Poncet, 9 juillet 1951.

<sup>382</sup> Une mention marginale sur ce document [« *demander ce tél. à la D.E. (on aurait dû nous le montrer !)* »] montre également que l'information circule mal entre les différents services du Ministère des Affaires Étrangères.

<sup>383</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ lettre de François-Poncet, 11 juillet 1951.

<sup>384</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ tél. de Haussaire (Bonn), 25 août 1951.

Français qui souhaitent que l'on ne fasse d'avancées que plus tard, sur les négociations pratiques, c'est-à-dire qu'ils veulent une position ferme et sans concession, en théorie, mais sont prêts à faire de bonnes concessions dans la mise en application de ces principes.

« M. MacCloy souhaiterait pouvoir donner au chancelier l'assurance verbale que le gouvernement fédéral sera autorisé à entrer en négociations avec les pays tiers au sujet des biens allemands non confisqués, dès que le Parlement allemand aurait reconnu la loi de dépossession et les accords internationaux conclus par les puissances alliées dans ce domaine. Le haut commissaire britannique n'est pas prêt à faire une concession aussi importante, mais il admet cependant que des discussions devraient s'ouvrir dès à présent, entre la haute commission et le gouvernement fédéral sur la base des propositions dont je vous ai rendu compte par télégramme. Mon représentant a fait une nouvelle fois valoir nos thèses selon lesquelles nous ne devrions nous prêter à des aménagements qu'au cours de la discussion sur les aménagements contractuels. La divergence de vue n'a pu être aplanie... »<sup>385</sup>

Le paiement du reliquat des dettes allemandes finit par être enfin réglé. Il interviendra en exécution des accords de Londres, signés le 27 février 1953 entre la France et la RFA, sur le règlement de la créance du gouvernement français au titre de l'assistance économique fournie à l'Allemagne après la guerre.

« Le gouvernement fédéral (...) a déclaré qu'il était disposé à accorder aux obligations résultant de cette assistance économique, la priorité par rapport à toutes autres créances étrangères envers l'Allemagne ou ses ressortissants; (...) Art.1: (...) s'engage à verser au Trésor français (...) en règlement intégral de sa créance de 15 789 936 \$ (...) un montant de 11 840 000 \$ payable en 20 versements annuels (...) le premier règlement devant être effectué le 1<sup>er</sup> août 1953 »<sup>386</sup>.

### ***La levée progressive des restrictions sur la sidérurgie allemande***

Assez rapidement après la signature des accords de Petersberg la limitation de la production était remise en cause. Les Allemands accentuent leur pression dès janvier 1950. A cette date, Erhard argumente auprès de la Haute commission sur le sens à donner à la notion de production d'acier, car les accords parlent de lingots d'acier brut alors qu'il semble que l'Office militaire élargisse son contrôle aussi à l'acier travaillé<sup>387</sup>. Mais la Haute Commission Alliée ne cède toujours pas sur le niveau de la production autorisée ni sur son contrôle.

La levée des restrictions devient alors une véritable obsession. Pour obtenir la libéralisation du contrôle allié souhaitée, le gouvernement allemand va développer son argumentation essentiellement sur l'utilisation du plan Marshall et l'hérésie que représente une limitation de la production allemande quand on cherche à développer la production européenne<sup>388</sup>. Des négociations permanentes ont lieu avec les Allemands sur ce problème de la restriction de la production sidérurgique, et la Haute Commission Alliée va finalement céder progressivement, au nom de la défense commune, d'autant plus que la pression américaine en ce sens devient de plus en plus forte.

Un sénateur républicain nommé Amstrong a violemment dénoncé le bureau interallié de sécurité militaire en Allemagne qui selon lui suit une politique "*destructrice*" et "*stupide*" et qu'il faudrait immédiatement remplacer par un bureau de production pour développer l'économie allemande. Pour lui, les autorités d'occupation vivent "*comme Alice au pays des merveilles*", ne prenant pas la mesure nécessaire du danger russe, alors que pourtant on en est arrivé à l'affrontement. Pour lui, la plupart des démantèlements ont été motivés par le désir

<sup>385</sup> MAE/ Europe 1944-1960 Allemagne/ 1009/ 25 août 1951, *ibid.*

<sup>386</sup> *L'année politique 1953*, p. 602-603.

<sup>387</sup> AA/PA/ Abt2/ 242-04, lettre de Erhard, ministre de l'économie, au chancelier, du 19 janvier 1950.

<sup>388</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 243-03/ plusieurs documents 29 avril à 23 mai 1950.

d'éliminer la concurrence allemande. Il faut dans ce but s'engager rapidement dans la signature d'un traité de paix qui retire toutes les restrictions sur la production allemande et qui fasse de l'Allemagne, unifiée, un partenaire à la pleine souveraineté, tant dans le domaine économique que pour la coopération militaire<sup>389</sup>. Les Allemands ont donc désormais une position politique plus assurée, avec un appui officieux des Américains et une nouvelle donne en Europe, grâce à la France.

Jouant à la fois sur leur prochaine intégration à la Communauté en discussion, mais aussi sur l'évolution des relations internationales marquées par une poussée de tension est-ouest, ils se font beaucoup prier pour obtempérer aux divers contrôles encore imposés par la Haute Commission Alliée, en particulier celui concernant le niveau limité de la production sidérurgique. Dès le mois de novembre 1950, la Haute Commission Alliée constate que la production du trimestre en cours (année de compte du 1<sup>er</sup> octobre 1950 au 30 Septembre 1951), qui atteint déjà 3,1 millions de tonnes, entraînera le dépassement probable du niveau autorisé, soit 11,1 millions de tonnes. Elle annonce qu'en exécution d'une décision prise à New-York, par les ministres des Affaires étrangères, elle accepte de considérer, sur la production réelle, que 300 000 tonnes seront comptabilisées comme un surplus autorisé comme « *contribution à la défense commune* »<sup>390</sup>.

La Haute Commission déclare son intention de vérifier, trimestre par trimestre, la production et de notifier au gouvernement fédéral les quantités qu'elle estime comme relevant de cette contribution. En décembre 1950, les Alliés portent à la connaissance du gouvernement fédéral la liste des critères, et bientôt la liste des pays, correspondant au classement « *contribution à la défense commune* », car il faut évidemment que la HCA soit certaine de la destination précise de ces surplus d'exportation. Mais les Allemands font la sourde oreille à ces demandes et n'adresse pour toute réponse qu'un chiffre global sans détailler les critères exigés. On constate alors nettement que la Haute Commission Alliée est en train de perdre progressivement son contrôle, même si elle se raccroche aux quelques pouvoirs qui lui restent. Elle annonce donc, en résumé, que les chiffres donnés n'ont pas pu être correctement pris en compte pour l'effort de défense mais que, dans un but de trouver une solution, elle accepte finalement les chiffres annoncés pour le quatrième trimestre 1950, comme correspondants à la production normale et la production pour la défense<sup>391</sup>. On voit donc que son autorité réelle a bel et bien déjà disparu, d'autant plus que début 1951, la situation internationale rend désormais nécessaires ces surplus de production allemands.

Tout en soulignant « *l'importance de la contribution que les exportations d'acier allemand peuvent apporter à l'effort de défense* », la Commission alliée demande à nouveau au gouvernement fédéral de délivrer des licences d'exportation qui comprennent « *dans toute la mesure du possible* », des documents précis qui permettent d'en connaître la destination<sup>392</sup>. Mais le gouvernement allemand ne fournit toujours pas de justificatifs et la même demande est réitérée en septembre 1951, demandant un état mensuel de la contribution sidérurgique allemande à la défense, « *dans les plus brefs délais* »<sup>393</sup>. Mais désormais, le Traité de la CECA a été signé (18 avril 1951) et cette façade de contrôle n'est plus que parodie. Le gouvernement allemand met deux mois et demie pour répondre à cette demande urgente... sous prétexte de difficultés à rassembler les renseignements demandés. Un mois plus tard la Haute Commission Alliée estime que les données communiquées par l'Institut fédéral de statistiques lui permettent finalement d'accepter l'ensemble de la production de l'année sidérurgique 1950-1951 « *comme correspon-*

<sup>389</sup> article du *New-York Herald Tribune*, du 22 novembre 1951, in AA/ pol. Abt/ Abt.2/ 243-03/1485.

<sup>390</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 242-04/1449/ lettre de John McCloy (HCA) au chancelier allemand, 22 novembre 1950.

<sup>391</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 242-04/1449/ lettre de François-Poncet (HCA) au chancelier, 31 mars 1951.

<sup>392</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 242-04/1449/ 31 mars 1951, *ibid.*

<sup>393</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 242-04/1449/ lettre de Glain (secrétaire général HCA) à la chancellerie, 18 sept. 1951.

dant à la fois à la production normale et à la production contribuant à la défense »<sup>394</sup>. On peut considérer que c'est là le point final de ce contrôle sur le niveau de la production allemande d'acier.

### *La fin prématurée de la Haute Autorité de la Ruhr*

Le projet Schuman a des conséquences vitales pour l'existence même de la Haute Autorité de la Ruhr. En effet, la mise en œuvre des objectifs de ce plan ne permet pas le maintien d'un contrôle allié sur la sidérurgie allemande tel qu'il se présente alors. Les Français, bien conscients des conséquences de leur offre, proposent immédiatement une réorganisation de l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR), qui établirait une nouvelle administration paritaire, en liaison avec la future Union. Le Dr Nölting, ministre fédéral de l'économie, est favorable à cette restructuration qu'il tient « pour une grande avancée, car alors la Haute Autorité n'aurait plus l'apparence d'une juridiction spéciale dirigée contre la Ruhr »<sup>395</sup>.

Mais bientôt, la mort annoncée de la Haute Autorité se traduit, dès le début des négociations sur la CECA, par une situation ambiguë, que l'on relève dans la presse allemande, dans laquelle l'organisme a toujours une existence officielle mais n'a plus vraiment d'autorité ni plus beaucoup de travail.

« La Haute Autorité de la Ruhr est pratiquement sans travail. Elle vit seulement en tant qu'organisme par la volonté de contrôle allié. En dehors du fait que le statut de la Ruhr ne passera plus dans le contexte général du Plan Schuman, sa survie dans sa forme actuelle est très compromise, car l'accord imminent sur la Haute Autorité devra être négocié et signé par l'Allemagne en tant que partenaire. »<sup>396</sup>

Finalement, cette Autorité internationale de la Ruhr, établie par l'accord de Londres (28 avril 1949), à laquelle les Allemands n'avaient accepté de collaborer, avec quelques réserves, après la signature des accords de Petersberg, eut une existence très courte. Son maintien était incompatible non seulement avec le projet Schuman, mais il l'était aussi dans une situation économique d'expansion et dans le cadre d'un gouvernement fédéral indépendant dont les pouvoirs ne pouvaient que s'accroître à l'encontre de cet organisme<sup>397</sup>.

Sa suppression devait être acceptée officiellement par les Alliés occidentaux, les négociations se conclurent le 19 octobre 1951 par la liquidation de l'Autorité internationale de la Ruhr. Les cinq gouvernements membres de la CECA, dont le traité avait été signé à Paris le 18 avril 1951, ainsi que les États-Unis approuvent le projet d'accord mettant fin aux fonctions de l'AIR et déclarent qu'ils signeront l'accord définitif aussitôt que le traité de la CECA entrera en vigueur<sup>398</sup>, ce qui fut fait le 25 juillet 1952 en mettant fin à l'accord de Londres. L'Autorité de la Ruhr cessa progressivement ses fonctions à mesure que la Haute Autorité de la CECA se substitua à elle<sup>399</sup>. Ceci, de fait, levait les restrictions sur la production d'acier allemand et mettait fin à l'organisme de contrôle pour le charbon et l'acier (Combined Steel Control Group et Combined Coal Control Group). Les trois Alliés se réservaient cependant tous les droits dans le domaine de la déconcentration<sup>400</sup>.

<sup>394</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 242-04/1449/ lettre de François-Poncet (HCA) au chancelier, 21 décembre 1951.

<sup>395</sup> BA/ B 109/ 345/ *Westdeutsche Rundschau*, 20 mai 1950.

<sup>396</sup> BA/ B 109/ 345/ « La Haute Autorité de la Ruhr ne doit-elle pas mourir ? Le plan Schuman suppose l'abandon du Statut de la Ruhr. », *Deutsche Zeitung*, 13 septembre 1950.

<sup>397</sup> Paul Reuter, *la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Paris, 1953, p.19 a/s de l'Autorité internationale de la Ruhr.

<sup>398</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 243-03/1485/ note a/s de l'accord sur la Ruhr, 19 octobre 1951.

<sup>399</sup> Paul Reuter, *op. cit.*

<sup>400</sup> AA/ B10/ PA/ Abt 2/ 243-03/1485/ lettre de Tichy, 23 octobre 1951.

### *L'épilogue de la décartellisation*

Le Statut d'occupation (avril 1949) a décrété le domaine de la décartellisation comme domaine réservé des autorités d'occupation (article 2b). Le 26 janvier 1950 la Haute commission alliée en Allemagne publie la décision n°4 de réorganisation des services administratifs chargés d'appliquer les mesures de décartellisation et de déconcentration économique qui unifie les services de la bizonie et de la zone française en un groupe de travail dans lequel il semble que tous n'aient pas la même part. « *La part active du groupe est constitué par les Américains alors que leurs partenaires français et anglais semblent faire preuve d'une certaine passivité* ». <sup>401</sup>

La loi alliée n° 75 est complétée par la loi n°27, du 16 mai 1950, qui propose à nouveau une réorganisation des industries du charbon et de l'acier, liquidant treize des anciens Konzerne pour les remplacer par des sociétés nouvelles, plus souples de gestion. Ces textes furent mis en application et seront harmonisés ensuite avec les dispositions du traité de la CECA<sup>402</sup>.

Les Vereinigte Stahlwerke AG sont donc scindés, entre 1951 et 1953, en plus d'une dizaine de sociétés qui gèrent les aciéries et les usines métallurgiques, les charbonnages ayant été séparés sous le nom de Gelsenkirchen-Bergwerks AG. L'aciérie August Thyssen est reconstruite. Les activités de transformation sont regroupées dans la société Rheinstahl, et une dernière société est chargée des ventes. Les autres Konzerne ont été divisés en trois sociétés distinctes qui rassemblent les branches charbonnières, sidérurgiques et mécaniques<sup>403</sup>.

La capacité maximale de production de chacune des sociétés sidérurgiques est fixée de 1 à 1,5 million de tonnes d'acier. Mais des exceptions sont faites assez rapidement : en avril 1951, la Hüttenwerk Hoerde, issue des Vereinigte Stahlwerke, peut produire 2,2 millions de tonnes par an. Quelques années plus tard, des regroupements se reconstitueront, produisant de 3 à 5 millions de tonnes<sup>404</sup>.

Les seules conséquences des premières législations sur l'industrie du charbon et de l'acier<sup>405</sup> furent l'obligation pour le gouvernement fédéral de mettre en place une législation sur les restrictions de la concurrence<sup>406</sup> Mais contrairement à ce qui est rapidement annoncé, à savoir que la proposition de loi allemande, texte préparé par le ministre fédéral de l'économie et servant de base aux discussions, serait en harmonie avec les accords du Petersberg et qu'elle passerait rapidement devant le Parlement, au contraire, en novembre 1950, les négociations n'ont toujours pas abouti à un résultat définitif. Les commentateurs considèrent que les Allemands font durer les négociations, car « *le temps est leur principal allié* ». <sup>407</sup>

La fermeté avec laquelle avaient été entreprises les politiques de décartellisation et de déconcentration s'est progressivement émoussée au fil du temps, suivant le cours des événements ayant profondément réorienté les politiques alliées envers l'Allemagne, tel que le plan Marshall et le début de la guerre de Corée (25 juin 1950). Cette dernière modifie profondément les paramètres économiques et politiques : sous la pression américaine, l'on met en route au plus vite des programmes de constitution de stocks et parfois même de réarmement. Et la production allemande devient indispensable.

<sup>401</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Ententes / Décartellisation en Allemagne occidentale : le dernier projet du Ministère fédéral de l'économie : « Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen », situation fin oct. 1950, extrait de *Études sur l'économie allemande* n°7, 8 novembre 1950.

<sup>402</sup> Paul Reuter, *op. cit.*, p.21.

<sup>403</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.207.

<sup>404</sup> G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, 1975, p.267.

<sup>405</sup> loi américaine n°56 et loi britannique n°78.

<sup>406</sup> Paul Reuter, *op. cit.*, p.21.

<sup>407</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ « Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen », *op. cit.*



## CHAPITRE 10

### VERS LA CECA

Comme on l'a déjà constaté, les premières réactions face au projet de la CECA sont globalement positives, des deux côtés du Rhin. Or les sidérurgistes français passent pour s'être violemment opposés à ce projet. Comment est-on passé d'une attitude favorable à un rejet officiel - mais pas forcément unanime -, côté français et à quelques dissonances, côté allemand.

Philippe Mioche, dans un article critique où il y dénonçait la présentation caricaturale des choses par J. Baumier, mais aussi par P. Gerbet (*la construction de l'Europe*) - même si celui-ci est plus pondéré - évoquant les réactions des sidérurgistes français au Plan Schuman, posait plusieurs questions :

« Aux questions simples : les sidérurgistes étaient-ils contre le plan Schuman ? La CECA s'est-elle faite contre les sidérurgistes ? Nous en avons rajouté une autre : comment s'inscrit l'épisode de la CECA dans les mutations de la sidérurgie française depuis la Seconde Guerre mondiale et dans l'histoire de ses relations avec l'État ? »<sup>1</sup>

Cet important travail permet que l'on s'appuie sur ses conclusions pour élargir encore l'approche dans une optique de relations internationales et de relations franco-allemandes. En effet, les sidérurgistes français n'ont pas seulement réagi aux mutations internes que leur secteur vivait depuis la Libération, grâce en partie au plan Monnet de réorganisation de la sidérurgie française<sup>2</sup> et au plan Marshall. Ils ont été pris, depuis très longtemps, dans des contraintes économiques internationales, et sont à la fois, traditionnellement depuis les années vingt, les premiers partenaires et concurrents de leurs collègues allemands.

Ces sidérurgistes français ont-ils voulu profiter de la situation demanderesse de ceux-ci pour en tirer quelques avantages ? Les critiques et les conflits vis-à-vis des positions allemandes sont-ils du domaine de la concurrence économique normale dans un marché qui se réorganise et dans lequel on pense, avant tout, à assurer sa propre position ? Ou bien y a-t-il, dans ces critiques, des relents de vieilles rancœurs ou de comptes à régler, datant de la période de l'occupation ? Les sidérurgistes français ne font-ils que gérer au mieux la situation du moment comme elle se présente, ou ont-ils un réel désir de construire un marché commun européen appuyé à nouveau sur le couple franco-allemand ? Cette série de questions permet de réfléchir sur des réactions des sidérurgistes qui ne relèvent pas seulement de l'évolution économique française ni seulement de leur positionnement vis-à-vis du gouvernement.

Le projet présenté par l'équipe française est mis en discussion très vite, les deux partenaires étant, comme nous l'avons évoqué précédemment, pour des raisons différentes certes, très pressés de conclure le futur pacte européen du charbon et de l'acier. Les négociations vont permettre d'harmoniser les objectifs que se fixe chacune des parties vers des objectifs communs à la nouvelle communauté.

---

<sup>1</sup> Philippe Mioche, « Le patronat de la sidérurgie française et le Plan Schuman en 1950-1952, in K. Schwabe (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans 1950/51*, actes du colloques d'Aix-la-Chapelle (mai 1986), Paris-Bruxelles, 1988, p.305-318.

<sup>2</sup> cf. chapitre 7.

## LES OBJECTIFS DE CHACUN DES DEUX GOUVERNEMENTS

Comme dans la plupart des décisions économiques et politiques, il y a eu, dans la décision prise par Robert Schuman, des raisons apparentes, objectives ou officiellement avancées, et des raisons plus secrètes ou moins avouables. Il y a eu aussi des objectifs d'ordre général et des objectifs plus précis, d'ordre technique. Enfin, le rôle des décideurs est loin d'être négligeable, en général, et dans le cas présent, il fut certainement en grande partie le moteur du succès.

### Un trio volontariste

Le ministre des Affaires étrangères, qui a donné son nom au premier plan de communauté européenne, est un homme particulièrement sensibilisé au problème allemand. Ce Lorrain, né au Luxembourg, a été de nationalité allemande jusqu'en 1918. Il est bien entendu parfaitement bilingue et parle même le français avec un fort accent germanique<sup>3</sup>. Il connaît pleinement la culture et la politique allemande. Les sentiments nationalistes lui sont étrangers et il se considère lui-même comme cosmopolite<sup>4</sup>.

Ayant vécu les déchirements subis par tous les habitants de ces zones frontalières, et malgré une certaine méfiance, bien compréhensible, il estime que la situation en Europe en 1950 offre des opportunités de paix durable pour peu que l'on s'en donne les moyens. Pour lui, c'est « *un moment providentiel* »<sup>5</sup> car trois hommes décidés à faire avancer le mouvement vers l'unification européenne sont à la tête des décisions, dans les pays qui peuvent réellement participer à cette construction : Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer et lui-même. Ces trois hommes ont en commun une foi chrétienne très forte et une histoire de déchirement national. Dès 1949, ils ont des occasions de rencontres qui les rapproche encore<sup>6</sup>.

Cette volonté de paix est une raison majeure de la proposition Schuman, parce qu'elle fait faire un pas significatif dans une nouvelle approche de la question politique mais aussi parce qu'elle satisfait aux objectifs économiques d'approvisionnement et aux objectifs politiques de contrôle de l'Allemagne. C'est sur l'initiative de Jean Monnet, à qui il a exposé ses préoccupations un an plus tôt, que Robert Schuman va pouvoir faire à l'Allemagne cette proposition constructive.

Peu de personnes ont été autant encensées et à la fois si fortement critiquées que Jean Monnet, personnage qui a donné lieu à plusieurs biographies<sup>7</sup> mais a aussi été évoqué dans de très nombreux ouvrages ou articles<sup>8</sup>. Ce qu'il en ressort, c'est qu'il fut avant tout un homme de l'action, peu attaché aux détails pratiques mais entouré des hommes les plus compétents dans les domaines traités. Mu par de grandes idées novatrices et un fort optimisme, il refusait pourtant souvent d'entendre les critiques sensées. Stimulé par les difficultés et bourreau du travail, il imposait un rythme d'enfer à ses collaborateurs. Sa devise favorite révèle sa ligne directrice : « *La modernisation n'est pas un état de choses, c'est un état d'esprit* »<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> Éric Roussel, *Jean Monnet*, Paris, 1996, p. 500.

<sup>4</sup> Raymond Poidevin, *Robert Schuman, homme d'État*, Paris, 1989, p.9.

<sup>5</sup> cité par Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p. 440.

<sup>6</sup> Georgette Elgey, *ibid.*

<sup>7</sup> Éric Roussel, *op. cit.* et François Duchêne, *Jean Monnet, the first statesman of interdependence*, N.Y., 1994.

<sup>8</sup> Les plus récents : Gérard Bossuat, Andreas Wilkens (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix*, Actes du colloque de Paris, mai 1997, Paris, 1999 ; le point de vue allemand : Andreas Wilkens, *Interessen verbinden : Jean Monnet und die europäische Integration der Bundesrepublik Deutschland*, Bonn, 1999.

<sup>9</sup> Rapport général sur le 1<sup>er</sup> Plan de modernisation et d'équipement (nov. 1946-janv. 1947), p. 10, § 6, cité par Georgette Elgey, *op. cit.*, p.414.



« Par une ironie du sort, l'homme dont le nom restera lié au Plan, Jean Monnet, n'a rien d'un technicien ni d'un doctrinaire. Ce n'est même pas davantage un économiste classique. Ses meilleurs amis disent de lui qu'il confond milliards et millions de tonnes de charbon : “ *Son ignorance est formidable au regard de la variété et de l'ampleur des problèmes dont il a la responsabilité... (Il) ne connaît que cinq ou six chiffres de production*”. (...) Il se veut modeste, invoque à bout de phrase le bon sens, redit indéfiniment les mêmes explications jusqu'à ce que son interlocuteur affirme l'avoir compris. Et comment en serait-il autrement même avec le plus borné ? Les principaux arguments de M. Monnet relèvent de l'évidence : “ *C'est comme cela parce que cela ne peut pas être autrement* ”.

Il parle de la nécessité d'avancer, “ *de faire des choses* ”. Le rabâchage devient méthode. (...) “ *On fait ce que l'on peut, les choses suivent, dès que les circonstances le permettent.* ” Les aphorismes qui constituent l'essentiel de la conversation de J. Monnet sont toujours bâtis sur le même modèle : un sujet, un verbe, un complément, pas de proposition subordonnée... pas d'incidente, cela embrouille les idées. “ *Faire* ”, à chaque instant l'idée directrice apparaît : agir. Pas n'importe comment : par une mise en commun des ressources. Au travers d'entreprises variées, ce restera sa règle de conduite. »<sup>10</sup>

Le parcours de Jean Monnet est peu ordinaire pour un décideur de son importance, tout au moins pour la France. Âgé de 62 ans au moment du Plan Schuman, il a derrière lui une carrière internationale et commerciale bien remplie. Après un début de représentant au Canada pour l'entreprise familiale de Cognac, il négocie l'octroi d'un prêt pour aider le gouvernement français, pendant la Première Guerre mondiale, en échange de substantiels avantages pour sa compagnie cliente canadienne qui avance les fonds. Il obtient aussi, du gouvernement français, la responsabilité de la création d'un pool de transport franco-britannique. Il est nommé secrétaire général adjoint à la SDN, après la guerre, puis se lance à nouveau dans les affaires financières et commerciales dans le monde entier, souvent pour le compte de gouvernements<sup>11</sup>.

Jean Monnet aime assez à parler de lui-même et définit ce qui, selon lui, lui donnait un impact important sur ses interlocuteurs :

« Je fais deux sortes de conférences : des conférences techniques et des conférences explosives. Une caractéristique essentielle : je suis très sensible au style, à une forme classique. Je ne supporte pas que l'on n'écrive pas bien. Je suis bon orateur, cela m'a beaucoup servi. Chaque fois qu'il y avait une difficulté, je faisais un laïus et j'emportais le morceau. Je peux parler pendant des heures indifféremment en français et en anglais. »<sup>12</sup>

Ses deux principaux collaborateurs, d'une fidélité indéfectible, sont assez différents l'un de l'autre. Pierre Uri est un penseur brillant, aux formules nouvelles mais élégantes, que Jean Monnet malmène fréquemment en le ramenant toujours de son style épuré à des formules triviales et concrètes. Étienne Hirsch est un ingénieur des mines que Monnet avait déjà comme collaborateur à Alger. Homme passionné, « *mémoire technique* » de Monnet, c'est un négociateur hors pair qui sait finement manipuler ses interlocuteurs<sup>13</sup>.

Jean Monnet a souvent été porté aux nues. Parfois aussi, il était assez cordialement détesté par certains, lui et son entourage dont on dit qu'ils formaient un groupe très fermé. Parmi les sidérurgistes, il fut sans doute le plus souvent haï, et l'on peut assez objectivement dire qu'il y avait certaines raisons bien fondées à cette inimitié. Si en effet Monnet fut un grand organisateur, un excellent “vendeur” d'idées ou de marchandises, il était, semble-t-il, un piètre diplomate, ou alors il avait une raison particulière de détester cordialement les sidérurgistes. Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement les échanges de correspondances qui rendent compte de son attitude et de ses réactions dans le suivi des négociations du Plan Schuman<sup>14</sup>. Les sidérurgistes

<sup>10</sup> Georgette Elgey, *ibid.*, p.413.

<sup>11</sup> Georgette Elgey, *ibid.*

<sup>12</sup> cité par Georgette Elgey, *ibid.*

<sup>13</sup> Georgette Elgey, *ibid.*

<sup>14</sup> *cf. infra.*

furent en effet extrêmement mal traités dans cette affaire, alors qu'ils étaient quand même parmi les plus concernés. On découvre à cette occasion l'envers du mythe... Monnet n'est donc pas tendre avec les milieux industriels, qui se montrent trop craintifs et rétrogrades, à son goût et dont il n'obtient pas, à son grand regret, le soutien. « *Les sidérurgistes étaient les plus agités, et leurs organes corporatifs, habitués à la pratique des ententes secrètes, se mettaient en mouvement contre cette haute autorité qui réglerait les problèmes au grand jour.* »<sup>15</sup>

Il serait intéressant de savoir précisément ce qui lui permet une si grande assurance, toujours est-il qu'il n'est pas prêt à faire des concessions vis-à-vis des industriels (il en a d'ailleurs "sondé" quelques-uns en privé, qui alors ne se montrent plus aussi opposés au projet, car ils ont conscience des difficultés à venir pour la sidérurgie française dans une situation de concurrence non contrôlée) : « *La vérité est que nous n'étions pas prêts à négocier avec des intérêts particuliers une entreprise d'intérêt général aussi vaste.* »<sup>16</sup>

Les négociations traînèrent en longueur, mais tous les intéressés, industriels producteurs et consommateurs, pouvoirs publics et représentants des travailleurs, furent mis à contribution, et si certains accusèrent l'équipe coordonnatrice de complot technocratique, le projet put aboutir dans des formes proches de celles proposées au départ. Cependant, là encore, il ne faut pas généraliser ni fixer l'opinion des sidérurgistes. Certains hommes ont reconnu la valeur du travail de Jean Monnet, et il semble qu'au moment où Monnet accepte des responsabilités au sein de la CECA, cela ne contrarie pas trop la majorité des sidérurgistes français<sup>17</sup>.

On sait que Jean Monnet est l'auteur de la proposition Schuman, et l'inspirateur de la majeure partie des articles du Traité. Pour ce dernier, bien entendu, le texte définitif est issu de la négociation entre les six partenaires. Mais la base de discussion, dans certains cas proches de la version définitive, a été mise au point à l'aide de collaborateurs spécialistes parmi lesquels ses conseillers habituels mais aussi d'un certain George Ball, un juriste américain qui est, semble-t-il, le véritable auteur des articles 65 et 66 (articles 60 et 61 dans la version définitive) qui ont fait tant de remous parmi les professionnels de l'acier. Le premier article interdit les ententes professionnelles et le second comporte l'obligation, pour tout mouvement de concentration dans le secteur du charbon et de l'acier, de l'obtention d'une autorisation préalable de la Haute Autorité.

En février 1954, un collaborateur (J.M.) de la CSSF ayant trouvé dans la presse américaine le compte rendu d'un entretien qui révèle la parenté américaine de ces deux articles du traité, le transmet à Pierre Ricard pour information. Or celui-ci n'est pas surpris et surtout, il connaît le personnage en question qui travaille pour la CSSF. « *Je savais ça depuis longtemps et déjà quand j'ai chargé G. Ball de nos intérêts aux USA (mais vous avez bien fait de relever cet article)* »<sup>18</sup>. On ne sait pas exactement depuis quelle date ce Georges Ball travaille pour la CSSF, une date assurément postérieure à la signature du traité, mais cela révèle en attendant un aspect intéressant des relations entre l'équipe Monnet et les dirigeants sidérurgistes français : il n'y a pas de barrière entre ces deux mondes et il y a même des éléments de liaisons, en l'occurrence des conseillers partagés ou successifs.

Pour l'auteur de l'article, le texte des deux articles en question est « *nourri par l'expérience de la politique antitrust américaine et exprimé dans une forme qui rappelait à s'y méprendre le Sherman Act et le Clayton act* »<sup>19</sup>. Ces deux articles auraient été, dès le début des négociations,

<sup>15</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 459.

<sup>16</sup> Jean Monnet, *ibid.*

<sup>17</sup> cf. *infra* chapitre 11, Allocution prononcée devant la presse par M. Pierre Ricard, premier vice-président- de la chambre syndicale de la sidérurgie française, le 10 décembre 1952, *Bulletin du CNPF* n°91 (janvier 1953).

<sup>18</sup> AN/ 62 AS/ 116/ CECA/ note et article de *Fabrimétal* du 1<sup>er</sup> février 1954, citant un article de la revue *The University of Chicago* « Round table » n° 721 du 20 janv 1952, « the steelman look at the Schuman Plan »; texte en annexe à ce chapitre.

<sup>19</sup> AN/ 62 AS/ 116/ *Fabrimétal* 1<sup>er</sup> février 1954, « Le plan Schuman et la politique anti-trust. Un point d'histoire. ».

réservés pour la fin et auraient fait l'objet de peu de discussions préalables, par rapport aux autres articles du traité<sup>20</sup>. Si l'on n'a pas le contenu direct des négociations entre les six partenaires, on possède les dossiers de toutes les discussions qui ont eu lieu en marge de ces négociations, en particulier les échanges entre les professionnels et leur gouvernement respectif. En ce qui concerne la France et encore plus l'Allemagne, les échanges au sujet de ces deux articles ont été fort nombreux et les discussions âpres, puisque que ces deux articles étaient la principale pierre d'achoppement pour les industriels.

De plus, les difficultés d'interprétation juridique du traité seraient grandes, parce que l'on sait très peu de choses sur le parcours de son élaboration progressive. Il semble cependant qu'une grande partie du texte soit entièrement d'origine française. Ceci ne facilite sans doute pas le travail des hauts fonctionnaires qui ne peuvent pas encore s'appuyer sur la jurisprudence.

« On sait que le traité instituant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier offre à ceux qui ont mission de l'interpréter, une difficulté exceptionnelle par le fait de l'absence totale de travaux préparatoires. En dehors de certains documents parlementaires, on est mal éclairé sur l'acheminement progressif des solutions qui ont eu l'aboutissement que l'on connaît. Toutes les conventions préliminaires ont été qualifiées « top secret » et les interprètes se trouvent pratiquement sans base de référence. Les hommes de droit dont c'est le métier d'interpréter les traités ont constaté que le traité de la CECA portait la marque de l'esprit cartésien. Beaucoup de textes ont été, comme on le sait, rédigés par d'éminents magistrats du conseil d'État français. »<sup>21</sup>

Philippe Mioche estime que la sidérurgie française a été habilement manipulée par Jean Monnet qui a réussi, d'une part, à trouver l'accord de certains dirigeants, sans le consensus de l'ensemble de la profession et, d'autre part, à relativement enfermer, pour mieux les contraindre, les sidérurgistes dans une image passéiste et malthusienne qui pourtant ne correspondait pas à la réalité bien plus complexe des choses, mais qui servait ses intérêts du moment<sup>22</sup>. Selon Jean Monnet, ce serait les sidérurgistes qui porteraient la responsabilité de son attitude peu portée au dialogue avec eux, selon ce qu'il affirmait déjà en 1946. Il déplore la mainmise de certains corps (X-Mines) sur cette branche.

« Les sidérurgistes sont trop peu favorables selon lui à une concertation avec les représentants ouvriers et un nombre croissant de grands patrons de la branche sont issus de l'école polytechnique et des grands corps comme celui des mines, dont J. Monnet souhaite la disparition. »<sup>23</sup>

Côté allemand, le principal acteur de ce projet est le chancelier Konrad Adenauer. L'homme est au moins autant critiqué que Jean Monnet, dans son pays, et il n'est pas toujours mieux apprécié, une certaine froideur et même une rigidité de l'apparence<sup>24</sup> ne favorisant pas les contacts cordiaux. Cet homme, s'il n'est pas l'initiateur du projet, avait déjà pris des initiatives dans le même sens. Il a su faire, en temps utile, les concessions nécessaires à son aboutissement. Konrad Adenauer s'était en effet toujours montré favorable non seulement à une entente avec la France, mais aussi, de longue date, à une entente européenne :

« Je suis Allemand, mais je suis aussi et j'ai toujours été Européen, sentant et pensant comme tel. C'est pourquoi j'ai depuis si longtemps pris position en faveur de l'entente avec la France... Aussitôt après la Première Guerre mondiale, j'ai plaidé pour l'élaboration d'un plan

<sup>20</sup> AN/ 62 AS/ 116/ *Fabrimétal* 1<sup>er</sup> février 1954, *ibid.*

<sup>21</sup> AN/ 62 AS/ 116/ *Fabrimétal* 1<sup>er</sup> février 1954, *ibid.*

<sup>22</sup> Philippe Mioche, « Le patronat de la sidérurgie française et le Plan Schuman en 1950-1952 », *op. cit.*

<sup>23</sup> Philippe Mioche, *ibid.*, évoquant une note de J. Monnet. à Felix Gouin de février 1946.

<sup>24</sup> Il souffre en réalité d'une paralysie faciale provoquée par une blessure (*in* « Konrad Adenauer et la restauration du crédit allemand », Rolland Delcour, *Le Monde*, 20 avril 1967).

permettant une coordination des économies française, belge et allemande, afin d'assurer une paix durable... »<sup>25</sup>

L'idée n'est donc pas nouvelle et ce sont effectivement les représentants des trois pays en question, déjà initiateurs avant-guerre du cartel de l'acier, qui vont alors s'entendre pour lancer le projet européen de la CECA. La proposition Schuman du 9 mai 1950, adressée au chancelier est donc très favorablement accueillie, on peut même parler d'un certain enthousiasme : « *Le plan correspondait absolument à la conception que j'avais depuis si longtemps d'une harmonisation des industries-clefs européennes et je répondis sans délai à Schuman que j'approuvais de tout cœur sa proposition* »<sup>26</sup>.

Le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne est perçu par ses contemporains comme « un nouveau Stresemann »<sup>27</sup>. Avocat de formation, il fut maire de Cologne à partir de 1917<sup>28</sup> et resta en place jusqu'à ce que les Nazis le chassent (1933). N'ayant fait preuve d'aucune compromission avec le pouvoir nazi, arrêté en 1944 par celui-ci, il put ainsi être choisi par les Américains pour reprendre sa place à la mairie de Cologne. Mais les Britanniques ne l'appréciaient pas et il dut à nouveau partir, ce qui ne fit que le faire mieux apprécier des Allemands pour qui il représentait la résistance à tous les pouvoirs de contrainte. Il est le fondateur puis le dirigeant de l'Union chrétienne démocrate (CDU)<sup>29</sup>. Il choisit, en 1949, une alliance avec la droite<sup>30</sup> plutôt qu'avec son adversaire du SPD, Kurt Schumacher, pour des raisons économiques<sup>31</sup>.

Il a déjà 74 ans lors de l'annonce du Plan Schuman, ce qui ne l'empêche pas de mettre toute sa vigueur, étonnante, au service de cette nouvelle cause, qui permet une réhabilitation de l'Allemagne et la réconciliation avec la France. L'homme est un véritable militant européen mais c'est avant tout son pays qu'il va promouvoir, à travers ce traité, et pour lequel il va se battre pour la moindre concession demandée. Ses choix furent massivement approuvés par ses concitoyens qui lui firent un triomphe électoral en 1953<sup>32</sup>.

## Les objectifs techniques, économiques et politiques

Côté français, le projet avait été présenté comme avant tout un acte politique de rapprochement européen, et une volonté de progrès économique par une organisation européenne qui permette la mise en place d'un système de relations économiques fondamentalement neuf. Par la suite, il fut reproché aux Français d'avoir avant tout songé à défendre leurs intérêts particuliers, en l'occurrence d'élargir leur marché potentiel à une époque où les carnets de commandes étaient assez bas, et également à se donner l'assurance d'un approvisionnement sûr, et donc économiquement stabilisant, en charbon. Mais la vérité est probablement à la croisée des chemins et tenait sans doute à la fois d'une réelle volonté politique de faire "bouger" la situation dans le sens d'une paix durable, et un désir légitime d'améliorer les performances de l'économie française en profitant au mieux des opportunités nouvelles, ce qui n'implique pas que cela se fasse au détriment des autres parties.

<sup>25</sup> K. Adenauer, *Mémoires*, t. 1 : 1945-1953, 1965, p. 37.

<sup>26</sup> K. Adenauer, *op. cit.* p. 328.

<sup>27</sup> « Konrad Adenauer et la restauration du crédit allemand », Rolland Delcour, *Le Monde*, 20 avril 1967.

<sup>28</sup> Maire-adjoint dès 1906.

<sup>29</sup> Il appartenait au Zentrum, avant 1933.

<sup>30</sup> Parti libéral (FDP) et parti allemand (DP), le plus à droite des partis autorisés.

<sup>31</sup> C'est Ludwig Erhard qui est le promoteur de l'économie de marché au sein de la CDU.

<sup>32</sup> le CDU disposa, après le vote du 6 septembre 1953, de la majorité absolue au Parlement (244 sièges avec 42,2 % des voix pour la CDU contre 28 % au SPD).

Parmi les objectifs techniques, Jean Monnet voyait dans l'organisation concrète de la CECA un formidable instrument de statistiques et d'informations en tout genre, qui devait bouleverser les soi-disant habitudes de "secret" de ce secteur.

« Une des pièces essentielles de l'action de la Haute Autorité serait la somme des informations qu'elle aurait le pouvoir de recueillir et le devoir de publier. Ainsi, contrairement aux pratiques traditionnelles d'industries jalouses de leurs secrets, tous les intéressés pourraient prendre leurs décisions en connaissance de cause, et les acheteurs notamment être au courant des mécanismes de la formation des prix. »<sup>33</sup>

Mais la CECA se heurte aussi à des difficultés d'ordre technique qui rendent difficile l'établissement de ces statistiques, et plus encore la maîtrise juridique de tous les contenus du futur traité. En effet, si l'expression générique de "charbon" est relativement précise, il n'en est pas de même pour celle "d'acier". Ce matériau est presque une "fausse" matière première industrielle, car il est très rare qu'il soit livré brut ou très peu travaillé. Les industries consommatrices n'utilisent pas vraiment de l'acier, mais des tôles, du fer-blanc, des tubes, des profilés, etc., qui ont des caractéristiques plus ou moins particulières, et des modes de fabrication, des coûts de revient, très variés. La frontière entre sidérurgie *stricto sensu* et métallurgie est souvent floue. Et surtout, les répercussions des prix, qui seront fixés par la Haute Autorité, se feront selon le principe de la chaîne sur l'ensemble des produits dérivés. Les techniciens prennent donc soin de définir les catégories précises concernées par le traité par une liste exhaustive en annexe au Traité<sup>34</sup>.

La plupart des produits sidérurgiques ou des produits nécessaires à leur production (houille, coke, ferrailles, etc.) sont compris dans cette liste, hormis les produits réfractaires, certains ferro-alliages, les moulages d'acier, les pièces de forge, les tubes d'acier, la plupart des bandes laminées à froid (autres que celles destinées à faire le fer-blanc), les tréfilés, les barres calibrées et les moulages de fonte. D'autre part, on place dans une catégorie séparée les produits en acier spécial, le coke et la ferraille, de manière à tenir compte des conditions particulières de leur production ou de leur commerce. On imagine déjà les soucis pour le contrôle et les statistiques, d'autant plus que la réalité des filières de production est encore plus complexe.

« L'action de la Haute Autorité doit tenir compte du fait que la production de certains produits figurant sur cette liste est directement liée à celle de sous-produits qui n'y figurent pas, mais dont les prix de vente peuvent conditionner celui des produits principaux. »<sup>35</sup>

Comme en France, le contexte économique allemand, en 1950 est un peu morose, voire inquiétant pour certains secteurs. Les pénuries de charbon, de matières premières, d'électricité limitent la production industrielle, dont celle d'acier qui ne répond pas à la demande<sup>36</sup>. A la différence de la France où la sidérurgie a été désignée comme secteur-clé d'investissement par le premier Plan français<sup>37</sup>, en Allemagne il n'y a pas de politique publique d'investissement dans ce secteur, la seule action de l'État fédéral se limitant à proposer des incitations fiscales pour le réinvestissement dans l'entreprise. Or les industries de base sont moins à même de dégager de gros bénéfices car, contrairement aux autres secteurs industriels elles sont soumises à un contrôle public de leurs prix. De ce fait, les investissements n'ont pas été importants, jusque là, dans le secteur du charbon et de l'acier<sup>38</sup>.

<sup>33</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 477.

<sup>34</sup> *Traité instituant la CECA, Annexe 1 Définition des expressions Charbon et acier*. Voir cette liste en annexe à ce chapitre.

<sup>35</sup> *Traité...*, *Annexe 1, op. cit.*

<sup>36</sup> *Notes et études documentaires*, n° 1522 du 23 août 1951, « La situation économique en Europe en 1950. Voir aussi chapitre précédent.

<sup>37</sup> *cf.* chapitre 7.

<sup>38</sup> « La situation économique en Europe en 1950 », *Notes et études documentaires* n° 1522, 23 août 1951, .

Ceci peut sans doute expliquer la hâte du gouvernement fédéral à conclure l'accord sur la CECA, qui lui donne en quelque sorte les moyens d'un plus grand interventionnisme dans le charbon et dans la sidérurgie, secteur qui souffre d'un défaut d'investissement. Cependant, le gouvernement allemand a décidé d'anticiper l'ouverture effective du marché unique (avril 1953 pour l'acier), qui devrait entraîner une augmentation des prix, en libérant les prix de l'acier, en août 1952, ce dont se plaignent les sidérurgistes allemands<sup>39</sup>.

### Une continuité avec le cartel d'avant-guerre ?

Selon Paul Reuter<sup>40</sup>, le Plan Schuman n'avait pas de réel précédent historique. Même s'il avait existé, avant lui, des tentatives ponctuelles et temporaires de résoudre des problèmes précis dans ce secteur du charbon et de l'acier, aucune n'avait eu ni cette volonté universelle de réponse nouvelle à des problèmes anciens, cette visée à très long terme de l'action, ni ce désir de faire émerger un nouveau type d'institutions internationales. Les initiatives privées n'avaient jamais retenu l'attention des gouvernements. Et ce n'était pas tout à fait le même type de problème que l'on essayait alors de résoudre. Il ne s'agissait pas du même cadre économique : on était passé d'une Europe strictement libérale à une économie sociale de marché, des deux côtés du Rhin. Cependant, il n'est pas non plus vrai d'affirmer que de telles initiatives n'avaient jamais retenu l'attention des différents gouvernements, comme on l'a vu dans les chapitres précédents.

Il fallait, d'autre part, trouver une solution adaptée à un marché très volatile, très sensible, qui avait connu de très grandes fluctuations dans le passé, avec une consommation sujette à de brusques retournements de conjonctures. Il convenait donc de pouvoir réagir au coup par coup, la situation du moment n'étant pas interprétable sur la base de la situation des années précédentes. Selon Léon Daum, le président du Comité de l'acier européen, il fallait donc trouver des méthodes d'action qui permettent de régulariser les commandes<sup>41</sup>. Or les ententes qui avaient été conclues dans le passé avaient trouvé une vive opposition de l'opinion publique et de certains économistes, car on pensait qu'elles se faisaient au détriment des consommateurs. On envisagea donc, à ce moment là, des solutions qui aient une perception moins négative et qui soient plus proches des conceptions économiques du moment<sup>42</sup>.

De plus, l'appui des Américains était nécessaire, politiquement mais aussi financièrement. L'industrie lourde européenne avait encore besoin des crédits d'outre-atlantique et la France entamait la deuxième phase de son Plan de modernisation, basé en grande partie sur les crédits Marshall. Or, les Américains doutaient que l'on puisse organiser un pool de l'industrie lourde européenne sans restaurer les cartels de l'entre-deux-guerres. Cependant Monnet, grâce à son expérience des milieux économiques et politiques américains, avait des atouts en poche et sut se montrer rassurant et convaincant avec ces derniers.

Mais il n'en fut pas de même auprès des milieux sidérurgiques français et allemands qui, sur le fruit d'une longue expérience qu'ils estimaient très positive, privilégiaient au contraire la renaissance, sous une forme adaptée à la situation du moment, d'un cartel européen qui serait évidemment plus souple qu'un organisme supranational, et surtout, qu'ils contrôlèrent. Cette initiative privée, qu'on leur refusait, fut la seule raison profonde des attitudes de refus diverses, critiquant différents aspects des textes, mais pour en revenir à un seul : ils voulaient avoir le contrôle intégral de l'avenir de leurs entreprises.

---

<sup>39</sup> Allocution prononcée devant la presse par M. Pierre Ricard, le 10 décembre 1952, *Bulletin du CNPF*, n° 91, janvier 1953.

<sup>40</sup> Juriste qui a participé à l'élaboration du texte. Paul Reuter, *la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Paris, 1953.

<sup>41</sup> cité par *Annales des Mines*, tome 1951/ I, p. 74-76 (signé J.F). « L'industrie sidérurgique », mai 1950.

<sup>42</sup> *Annales des Mines*, *op. cit.*

Selon Jean Monnet, les objectifs de la CECA étaient tout autres que ceux du cartel d'avant-guerre. Ils ne visaient pas à contrôler la production dans le seul intérêt des producteurs, mais à créer les conditions d'une véritable concurrence sur un vaste marché où les producteurs, les travailleurs et les consommateurs trouveraient chacun leur avantage<sup>43</sup>. Pour y arriver, il fallait avant tout, selon Monnet, s'opposer aux pratiques occultes et secrètes habituelles au sein de l'ancien cartel : la Haute Autorité eut donc comme fonction première de recueillir le maximum d'informations pour que les mécanismes de formation des prix soient appréhensifs de tous. Son optimisme lui faisait croire que la "Maison" du Charbon et de l'Acier pourrait acquérir la transparence d'une « *maison de verre* »<sup>44</sup>.

Pendant la durée des négociations, l'attitude des deux gouvernements fut assez différente, mais semblable aux habitudes anciennes ancrées des deux côtés du Rhin. Du côté allemand, tout en maintenant un certain cap, très fermement, on avait cependant inclus dans les groupes de réflexion autour des négociations, des sidérurgistes et des représentants du patronat (BDI). Du côté français, on fit au contraire l'impasse sur le soutien des industriels, qui pourtant avait été proposé à l'origine. Le résultat en fut que plus les négociations avançaient, plus le ton montait de la part de sidérurgistes français surtout dépités, et peut-être inquiets.

---

<sup>43</sup> Jean Monnet, *op. cit.*, p. 476.

<sup>44</sup> Jean Monnet, *op. cit.*

## LA CONFÉRENCE DE PARIS ET SON TRAVAIL PRÉALABLE

« Le problème allemand est au cœur de la naissance de l'Europe »<sup>45</sup>.

La Conférence de Paris, pour les négociations préparatoires au traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, s'ouvrit le 20 juin 1950 en présence des représentants des six pays qui avaient accepté la proposition Schuman (Allemagne fédérale, France, Italie et les trois pays du Benelux). Les négociations s'appuyèrent sur le document de travail français<sup>46</sup>.

Comme on l'a déjà vu, des réticences existaient des deux côtés, chez les industriels comme dans certains partis politiques, surtout chez les socialistes. Les communistes étaient, eux, tout à fait opposés au projet, et pour des raisons différentes, de Gaulle l'était aussi. Dès le début, de Gaulle avait condamné le Plan Schuman par des termes qui avaient rendu Monnet furieux. « *On propose un méli-mélo de charbon et d'acier, sans savoir où l'on va aller, en invoquant un combinat quelconque* »<sup>47</sup>. Pour le gouvernement français, il s'agissait de prendre en compte les impératifs complexes d'un secteur nationalisé (les charbonnages) et d'un secteur privé (la sidérurgie), mais qui recevait depuis 1949 de fortes aides financières de l'État. Les arguments des détracteurs du projet étaient multiples et variés, des deux côtés du Rhin.

Je trouvais pittoresque la liste des arguments des industriels et des socialistes allemands qui exprimaient les mêmes craintes, mais en sens contraire, que leurs homologues français. L'industrie de la Ruhr, selon eux, serait handicapée par le plan Schuman. La Haute Autorité s'emploierait à freiner les investissements dans la sidérurgie et les charges seraient plus lourdes ici que là. Enfin, aucune garantie n'avait été obtenue pour la Sarre. Ces inquiétudes ne s'annulaient pas de part et d'autre, au contraire les intérêts s'entendaient au sein du patronat européen pour lutter contre le plan.»<sup>48</sup>

### La mise en route des négociations

Les premières rencontres pour la négociation du futur traité doivent commencer le 20 juin 1950. Les documents d'archives montrent que des commissions d'experts ont très vite été créées, côté allemand. Pourtant, la presse allemande, une semaine avant l'ouverture officielle de ces négociations, s'inquiète du fait que les membres de la délégation allemande ne sont toujours pas désignés, ce que la *Handelsblatt* qualifie « *d'omission irréparable* »<sup>49</sup>. Le journal fustige l'attitude officielle du gouvernement allemand qui ne montre pas assez, à son gré, son intérêt pour un projet majeur dont la discussion doit être confiée essentiellement aux professionnels.

« A-t-on donc totalement oublié à Bonn, que c'est toute la forme future de l'ensemble de l'économie allemande qui constituera l'enjeu de la conférence de Paris ? Il ne suffit pas de faire de belles déclarations, pour souligner son accord avec le projet français. Le chancelier fédéral devrait avoir pleine conscience que le commissaire français au plan, M. Monnet, est le véritable père spirituel du projet du pool et que la France a déjà pris une grande avance sur l'Allemagne, du fait que le plan d'union a été élaboré à Paris. Devant une telle situation, une convocation des techniciens allemands s'imposait d'urgence pour rassembler et étudier la documentation nécessaire, afin d'arrêter la position allemande de départ dans les conversations à venir. Dans le cas présent, le temps c'était réellement de l'argent ! Peut-être aurait-on pu discuter, pour savoir

<sup>45</sup> in R. Poidevin, J. Bariéty, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*, 1977.

<sup>46</sup> Jean Monnet, *op. cit.*

<sup>47</sup> Jean Monnet, *ibid.*, p. 534.

<sup>48</sup> Jean Monnet, *ibid.*, p. 530.

<sup>49</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ note de la Direction Europe sur article de la *Handelsblatt* du 14 juin 1950 « Pourquoi la délégation allemande pour le Plan Schuman n'est-elle pas encore désignée ? », 15 juin 1950.



si le chef de la délégation allemande devait être un haut fonctionnaire du Ministère de l'économie nationale ou, au contraire, une personnalité dirigeante de l'économie. Mais par ailleurs, il ne saurait subsister le moindre doute sur le fait que les autres membres de la délégation allemande doivent être des représentants qualifiés du monde économique. »<sup>50</sup>

Pourtant, si les sidérurgistes de la Ruhr ne sont pas officiellement membres de la délégation allemande, ils font partie, en nombre, des comités techniques au sein du Secrétariat spécialement créé pour la mise en place du Plan Schuman (66 membres)<sup>51</sup>. Selon un document du 10 juillet 1950, Schwede fait partie des négociations en cours, mais il est possible que ce soit à titre officieux<sup>52</sup>. Dans la délégation allemande (Comité des négociations), présidée par le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, le professeur Hallstein, se trouvent les Dr Boden et Bauer, M. von Hoff et, en tant que spécialistes, M.C. Müller<sup>53</sup> pour le fer et l'acier, et le Dr von Dewall pour le charbon. En dehors de cela, se trouvent aussi à Paris le Pr Ophüls, comme représentant du Ministère de la justice, le Pr Mosler, en tant que conseiller juridique complémentaire, Rheinhardt, chef de cabinet, pour les questions de politique commerciale et comme représentant général du Ministère de l'économie l'avocat Risse<sup>54</sup>.

Côté français, ni comité de préparation, ni représentant patronal. Les Français, pourtant, donnent un ton nouveau, inhabituel dans des négociations internationales. Personne n'arrive avec une opinion arrêtée ; au sein de la délégation française, les discussions sont ouvertes et publiques. Dans l'équipe française, il n'y a pas de domaine réservé, même si chacun a une tâche définie : Etienne Hirsch dirige une grande part des discussions économiques et techniques, Maurice Lagrange prend en charge les problèmes juridiques, et Pierre Uri se consacre plus spécialement aux affaires sociales et commerciales.

« (...) Monnet créa un style sans précédent. Pas de traduction, pas de procès-verbal. On ne liait pas l'accord sur un point à l'accord sur un autre : suivant un mot allemand qu'il venait d'apprendre, il n'y avait pas de junctim. Pour comble, vient de me rappeler un ami néerlandais, Hirsch et moi ne craignons pas de discuter devant les autres. Ce n'était pas l'étalage d'un désaccord, c'était, par principe, une recherche ouverte. Les négociateurs les plus expérimentés en étaient désarçonnés : comment pouvaient-ils présenter leur position nationale s'il n'y avait pas de position nationale française ? Nous gagnions, à ce jeu, un exceptionnel crédit. Il n'y avait pas de rencontre entre deux délégations sans qu'un Français y participât. La délégation française tenait le rôle si neuf et si essentiel du catalyseur, elle préfigurait l'Europe. »<sup>55</sup>

La position française est assez confortable car la délégation a étudié les documents au préalable, ce qui lui a sans doute permis de garder ainsi une longueur d'avance sur les discussions et de préparer des arguments à des contradictions attendues. Beaucoup de textes définitifs sont proches des propositions françaises, le texte de la convention des mesures transitoires est exactement, mot pour mot, le projet français<sup>56</sup>.

<sup>50</sup> MAE/ Europe 1944-1960 / Généralités / 111/ 15 juin 1950, *ibid.*

<sup>51</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>52</sup> THYS/ VSt/ 4138/ lettre d'un britannique "Keen Baldwins, Iron & Steel Co", envoyée à la WVESI, 10 juil. 1950.

<sup>53</sup> c'est le délégué des industriels auprès de la délégation allemande (comme l'indique l'expression. « unserer Herrn Müller » in BA/ B 109/ 97/ lettre de la WVESI à Hallstein, 31 janvier 1951.

<sup>54</sup> THYS/ VSt/ 4138/ « Die deutsche Schuman-Plan-Organisation », *Volkswirtschaft*, 17 octobre 1950.

<sup>55</sup> Pierre Uri, « Le plan Schuman », *Le Monde*, 9 mai 1975.

<sup>56</sup> Pierre Uri, *ibid.*

## Le travail de la délégation allemande

La *Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie* (WVESI), organisation syndicale de la sidérurgie allemande, est en étroit contact avec la délégation allemande et son président, le secrétaire d'État Hallstein. Des échanges réguliers de points de vue concernent absolument tous les détails techniques des négociations, et les experts du syndicat patronal, ainsi que son président, B. Fugman, se sont déplacés à Paris à plusieurs reprises. Au fur et à mesure de l'avancée des négociations, on discute des nouveaux points en discussions, des concessions possibles, et des aspects délicats<sup>57</sup>.

La WVESI est aussi en étroite correspondance avec la *Stahltreuhändervereinigung* (STV), c'est-à-dire l'organisme chargé par les autorités alliées de la gestion et de la décartellisation de cette industrie<sup>58</sup>. Pendant toute la durée des négociations (juin 1950 - avril 1951), les échanges de correspondances sont très nombreuses entre ces deux organismes qui suivent de près l'évolution du contenu des différents articles, et plus particulièrement ceux qui concernent les ententes. Les positions françaises sont également suivies de très près, avec la traduction de nombreux documents français, officiels et officieux éclairant celles-ci. Ces correspondances sont faites la plupart du temps sous le sceau du secret, ce qui signifie que l'on suit au jour le jour les débats de la négociation, avant même que les textes officiels des versions successives soient rendus publics. Côté français, on ne trouve bien entendu rien de ce genre.

« Hier, vous m'avez demandé une copie de la nouvelle version secrète du projet de traité, qui, de façon visible, a été travaillé par la partie française. Je réponds avec plaisir à ce souhait, en vous expédiant trois exemplaires traduits en hâte avec la demande de les conserver secrets. »<sup>59</sup>

Quelques questions ont particulièrement été suivies par les sidérurgistes, et elles reviennent dans beaucoup de correspondances. La crainte d'une forte hausse des prix en Allemagne, consécutive à l'application du traité, inquiète beaucoup et les discussions du second semestre 1950 se focalisent sur ce problème. Après la visite à Paris de trois experts de la WVESI (Fugmann, Bruns et Goergen), un mémorandum secret est envoyé à la délégation allemande, sur les questions concernant la caisse de compensation, la régulation des quotas et les prix, qui ne sont pas encore définitivement réglés. Le ton de cette correspondance, comme de toutes les autres à cette période, montre que les sidérurgistes allemands sont profondément convaincus de l'intérêt politique du Plan Schuman, et qu'ils adhèrent totalement à ses objectifs généraux, même si les choses diffèrent quant aux méthodes à suivre pour y parvenir. Mais dans tous les cas, on semble bien décidé à faire tout ce qui est possible pour que les objectifs politiques soient compatibles avec les réalités économiques, et que les concessions nécessaires soient aussi acceptables. Et cela semble tout à fait réalisable.

« Les questions concernant la caisse de compensation, la régulation des quotas et les prix ne sont pas définitivement réglés. Il est nécessaire de les étudier dans le détail pour arriver à faire coïncider les conceptions politiques et les possibilités économiques. Les experts sont cependant de l'avis que l'idée politique qu'apporte le Plan Schuman doit être prise en compte de manière absolue, et ils croient aussi que les questions évoquées ci-dessus (caisse de compensation, prix, quotas, etc.), après un certain temps, trouveront une solution qui convienne à l'ensemble des pays participants. Dans le même temps, ils pensent que quelque chose doit être décidé au plus tôt qui montre, dans les faits, que les conceptions de l'industrie vis-à-vis du Plan Schuman doivent être soutenues à tous égards. »<sup>60</sup>

<sup>57</sup> Deux fonds imposants contiennent ces dossiers : à l'Auswärtiges Amt, le fonds Schuman-Plan, et au Bundes Archiv, le fonds B109 Stahltreuhändervereinigung.

<sup>58</sup> cf. chapitre 8.

<sup>59</sup> BA/ B109/ 97/ Correspondance de Barich avec la WVESI, lettre du 4 novembre 1950 de la WVESI (signée Salewski) à Karl Barich (STV).

<sup>60</sup> AA/ SP/ 45 / note de B. Fugmann, Bruns et Goergen, rapport fait suite à leur visite à Paris en tant qu'experts et

Un autre sujet très important, c'est la manière de passer en douceur du système du moment vers le système qui entrera en vigueur avec le Traité. Il est impossible de basculer brutalement de l'un à l'autre, mais il ne serait pas bon non plus de laisser les choses traîner trop en longueur. On préconise donc, pour cette nécessaire période de transition, qu'elle soit la plus courte possible, au maximum deux ans. Les difficultés à prévoir lors des discussions sur ce sujet, sont immédiatement analysées –elles viendront de l'Italie et de la France – et l'on dit déjà jusqu'à quel point on est prêt à faire des concessions, « *pour ne pas mettre en danger l'idée fondatrice et sans en faire non plus un principe* » et ce que l'on en attend en retour. En l'occurrence, vis-à-vis de la France, on admettra une quantité déterminée de livraisons vers l'Allemagne du sud, que souhaitent les Français. Mais on espère bien de ce fait obtenir des concessions sur la question des quotas<sup>61</sup>.

Les contacts ne sont pas à sens unique : la délégation allemande aussi questionne régulièrement la WVESI sur des points précis. Celle-ci n'a pas toujours une réponse unanime à fournir, car les positions sont diverses, mais elle insiste fréquemment sur les points qui, justement, font l'unanimité chez les sidérurgistes. Il s'agit en particulier du problème des prix fixés identiques pour tous alors que les conditions de production sont très différentes. Les mesures qu'il faudrait alors prendre pour parvenir à des prix uniques présentent des dangers. De plus, on ne peut tenir compte seulement des prix de revient<sup>62</sup>.

Une autre réflexion porte sur le fait que les prix sont fixés à la production de manière impérative tandis que dans le même temps on interdit des ententes entre transformateurs. On craint qu'avec le système du fonds de compensation, on entre dans une économie de subventions, faussant le marché et la concurrence, ce que ne ferait pas un système de contraintes acceptées, au sein d'une entente saine. Tout cela risque d'entraîner un mauvais équilibre des prix et des salaires dont la conséquence, en Allemagne, serait de faire monter les prix, d'être moins compétitif sur les marchés extérieurs et donc de faire rentrer moins de devises pour l'économie allemande. C'est là une autre obsession allemande. Selon les sidérurgistes de la Ruhr, les charges totales dont le calcul laisse apparaître un montant de 272 millions de DM par an ne sont pas seulement absurdement élevées, mais presque impossible à transférer. On n'accepte pas plus la dégressivité appliquée pour les productions les plus élevées, alors que la crise de Corée a changé la situation économique et pousse à une hausse de la production allemande<sup>63</sup>.

On insiste aussi sur les différences entre les sidérurgies allemande et française. C'est surtout de cette dernière que l'on craint la concurrence et son fonctionnement est analysé, décortiqué à longueur de documents, en général pour prouver qu'elle sera favorisée et que la sidérurgie allemande sera la perdante. Même si le projet met en scène six pays producteurs, c'est bien la concurrence entre les deux pays, sur les marchés extérieurs essentiellement, qui fait la part principale des débats. Et tout en ayant une parfaite conscience des bienfaits politiques du futur traité, mais aussi de l'évolution positive qu'il entraînera globalement sur la situation de la sidérurgie allemande, faisant disparaître l'Autorité internationale de la Ruhr, on se bat quand même sur tous les points de détail, en essayant de concéder le minimum aux partenaires.

Les positions des sidérurgistes de la Ruhr sont loin de suivre toujours celles du gouvernement, mais pourtant le travail en commun est remarquable et précis. Sur chaque question, des correspondances sont échangées à de nombreuses reprises<sup>64</sup>. En octobre, les négociations du moment portent sur les pouvoirs de décision de la Haute Autorité, dans différents domaines et dans deux cas de figure : en cas de conjoncture économique normale, et

---

envoyé à la délégation allemande, (*secret*), 9 août 1950.

<sup>61</sup> AA/ SP/ 45 / 9 août 1950, *ibid*.

<sup>62</sup> AA/ SP/ 45/ lettre de la WVESI à M.C. Müller, membre de la délégation allemande pour le Plan Schuman, 16 septembre 1950.

<sup>63</sup> AA/ SP/ 45/ *ibid*.

<sup>64</sup> AA/ fonds Schuman Plan (SP), de très nombreux dossiers.

en cas de crise. À ce moment, les discussions à partir des propositions françaises, font état des propositions d'actions suivantes<sup>65</sup>. Dans le premier cas, la Haute Autorité serait chargée de la surveillance du marché pour voir l'évolution de la conjoncture, de l'établissement de prévisions régulières sur la consommation, la production, le commerce du charbon et de l'acier. Elle formulerait aussi des programmes généraux (plans) à court, moyen et long terme, pensés comme des lignes directrices. Pour ces prévisions, un travail en commun de la Haute Autorité, des gouvernements, des associations régionales et des assemblées de conseil (consultatives) semble nécessaire.

En cas de crise brusque, une hiérarchie de mesures à prendre par l'intermédiaire de la Haute Autorité. Dans une première étape, on utiliserait des moyens indirects : actions des gouvernements dans le but d'une régularisation de la consommation ; abandon des limitations de prix ; actions sur les importations et les exportations. Si la crise persistait, la seconde étape, plus controversée, prévoit des moyens directs : suppression ou prévention des accords de production ou des restrictions de concurrences (ententes) entre entreprises, actions directes pour la régulation de la production, mise en place par la Haute Autorité de programmes de production impératifs, mais en ce cas, seulement après consultation des gouvernements, des associations régionales et des assemblées consultatives. Le Ministère, après en avoir discuté dans différentes commissions, donne à la Délégation allemande son appréciation des propositions en discussion. C'est bien entendu la situation de crise qui appelle des remarques sur les pouvoirs laissés à la Haute Autorité.

« Pour le cas normal, il n'y a aucune remarque à faire, tout cela peut être approuvé. Il n'est pas possible de donner une définition du « *cas de conjoncture anormale* », les critères sont trop aléatoires, trop évolutifs. (mais ces remarques sont superflues dans le texte du traité). Rien ne s'oppose à ce que la Haute Autorité décide, quand il s'agit des moyens indirects, car il faut l'accord des gouvernements. Par contre, quand il s'agit d'interventions directes, le problème de la décision par la Haute Autorité est plus préoccupant. Il faut envisager deux cas, celui de la surproduction et celui de la pénurie. »<sup>66</sup>

Suit une discussion sur les pouvoirs de décision de la Haute Autorité, dans chaque cas précis. Mais les commissions ministérielles n'ont pas pu donner un avis concordant. Le débat est en cours, mais s'il n'y a pas de prise de décision uniforme, au sein du conseil ministériel, on décide que l'on s'en tiendra à la dernière version française du texte. Ceci souligne encore la différence entre la position de la délégation française et celle des autres participants. Le ton général et la conclusion finale montrent l'optimisme qui prévaut du côté du Ministère fédéral : on fait confiance, *a priori*, à la bonne volonté de la future Haute Autorité et de ses hommes.

« Pour finir, il y a tout lieu de penser qu'une Haute Autorité supranationale, n'aille pas à l'encontre, sur la durée et sur des points décisifs, des intérêts légitimes manifestes des secteurs économiques dans le cadre de l'Union. »<sup>67</sup>

Cet esprit positif reste dans les mémoires. Selon Jean Monnet, les négociations allèrent très vite au début et l'évolution des attitudes fut aussi très rapide. La bonne volonté était générale et les hommes semblent avoir apprécié leur travail en commun.

« Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis le début des travaux et déjà l'essentiel des structures nouvelles était conçu. Mais le phénomène qui me frappait le plus était le changement rapide dans les attitudes des hommes qui m'entouraient. »

<sup>65</sup> AA/ SP/ 41/ lettre du Ministère fédéral de l'Économie à la Délégation allemande pour la conférence sur le Plan Schuman, sous la direction du Dr Hallstein, *secret*, 10 octobre 1950. Envoi de deux notes (du 6 oct.) du Ministère (préparées en commissions interministérielles) de commentaires au sujet des compétences de la Haute Autorité, dans le domaine de la production et de la répartition du charbon et de l'acier, ainsi que ce qui concerne le financement des investissements dans l'industrie allemande du charbon et de l'acier.

<sup>66</sup> AA/SP/41/ 10 octobre 1950, *ibid.*

<sup>67</sup> AA/SP/41/ 10 octobre 1950, *ibid.*

« [dans les locaux de la rue de Martignac] c'est là que l'amitié s'établit entre les chefs de délégation qui furent bientôt un groupe uni, décidés à interpréter les instructions nationales dans le sens de l'effort commun. »<sup>68</sup>

## Une vue d'ensemble des disponibilités des deux pays

### *Les ressources de la sidérurgie*

En Allemagne, à la fin de cette année 1950, ce n'est plus la pénurie de matières premières qui freine la production industrielle dans son ensemble, mais les difficultés et l'insuffisance de l'approvisionnement en charbon, en électricité et en acier allemand.

« Au mois de mars 1951, alors que l'indice de la production industrielle dépassait de 35 % le niveau de 1936, la production de charbon ne dépassait que de 10 % ce niveau, et l'indice de production de l'industrie sidérurgique était encore inférieur de 17 % au niveau de 1936. »<sup>69</sup>

Les analyses françaises expliquent les déséquilibres du développement économique allemand par un problème d'investissements. En effet, celui-ci est resté presque entièrement entre les mains des entrepreneurs, une simple autorisation étant demandée. Ceux dont les sociétés dégageaient des bénéfices suffisants ont donc pu faire les investissements nécessaires dans leurs propres entreprises, investissements qui étaient encouragés par des mesures fiscales. Mais toutes les industries n'ont pas dégagé de gros bénéfices, en particulier celles du charbon et de l'acier, mais aussi de la production d'électricité, dont les prix - contrairement aux autres secteurs - sont contrôlés par l'État et dont la marge bénéficiaire est assez faible.

« (...) Par conséquent, si le gouvernement de l'Allemagne occidentale veut éliminer les mauvaises conditions qui règnent dans les secteurs défavorisés, il devra, comme on le reconnaît maintenant d'une manière générale, exercer son pouvoir de façon bien plus nette qu'auparavant, pour orienter les investissements de manière qu'ils soient productifs pour l'ensemble de la communauté. »<sup>70</sup>

Ceci peut expliquer la hâte du gouvernement fédéral à conclure l'accord sur la CECA, qui lui donne en quelque sorte les moyens d'un plus grand interventionnisme dans le charbon et dans la sidérurgie et en particulier dans le domaine de l'investissement. En 1950, on craint, en Europe, des retournements de conjonctures et donc des difficultés éventuelles pour l'écoulement de la production. On redoute aussi la construction d'unités de production de trop grande taille, qui pourrait avoir pour conséquence, une surproduction pour certains produits sidérurgiques<sup>71</sup>.

**Tableau 170. Détail des ressources des 6 pays membres (1951)<sup>72</sup>**

<i>productions en tonnes</i>	<b>Charbon</b>	<b>acier</b>	<b>population</b>
<b>France</b>	53 000 000	9 800 000	42 200 000
<b>Sarre</b>	rattachée à la France	2 600 000	900 000
<b>Allemagne occidentale</b>	118 900 000	13 500 000	48 120 000
<b>Belgique</b>	29 700 000	5 100 000	8 678 000
<b>Italie</b>	1 200 000	3 000 000	46 565 000
<b>Pays-Bas</b>	10 400 000	600 000	10 264 000
<b>Luxembourg</b>	production nulle	3 100 000	300 000

<sup>68</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p.483.

<sup>69</sup> « La situation économique en Europe en 1950 », *Notes et études documentaires* n° 1522, 23 août 1951, p. 34.

<sup>70</sup> *Notes et études documentaires* n° 1522, *ibid.*.

<sup>71</sup> « L'industrie sidérurgique » mai 1950, *Annales des Mines*, tome 1951/I p. 74-76 (signé J.F).

<sup>72</sup> *Annales des Mines*, *ibid.*

Il est prévu, par l'article 59 du Traité, qu'en cas de pénurie de matières premières, la Haute Autorité restreigne les exportations de produits finis. Les Allemands, qui demandent que soit prise en compte comme année de référence l'année 1937, et non 1945 et 1950, font remarquer qu'à cette date, l'Allemagne venait en seconde position, pour les ventes tant sur le marché intérieur (des six pays de la CECA) qu'avec des tiers, derrière la Belgique et le Luxembourg et devant la France. Et l'on fait constater que plus du tiers des exportations françaises étaient en fait les ventes vers ses propres colonies.

En raison des restrictions pesant sur la production allemande, l'élasticité de la réponse est faible et l'Allemagne subirait donc plus gravement les conséquences de telles restrictions. On fait de plus remarquer que la dépendance des autres pays vis-à-vis du charbon et du coke allemand est excessive. L'Allemagne serait donc de ce fait, dans une situation défavorable sur laquelle les responsables du Ministère de l'économie insistent<sup>73</sup>.

Mais côté français, c'est bien entendu la situation française qui serait la plus défavorable, aux dires du Ministère de l'Économie, au regard de l'exportation<sup>74</sup>. Pourquoi les Allemands exportent-ils mieux que les Français ? C'est la réponse à cette question qui a motivé cette étude sur les industries exportatrices allemandes. « *Il est difficile de délimiter les motifs du succès remporté sur les marchés extérieurs par les exportateurs allemands* », qui seraient de trois ordres : interne (financier, bancaire, fiscal), psychologique (effets de la réforme monétaire) et technique.

La réforme monétaire a « nettoyé » les bilans de toutes les dettes anciennes et en a supprimé 90 % des charges que représentaient les investissements effectués entre 1945 et 1948. Les crédits à court terme ont accompagné l'accroissement de la production industrielle en finançant le développement des entreprises, la masse distribuée étant passée de 4,6 milliards de DM, en décembre 1948, à 9,8 en décembre 1949, à 13,5 en décembre 1950 et enfin à 16 milliards un an plus tard. Il y avait d'ailleurs des risques à cette forte augmentation du crédit, l'État allemand et les industriels les ont pris et ils ont été payants.

« Plusieurs rapports de ce bureau ont signalé les dangers qu'encourait l'économie allemande au cas où la prospérité issue des événements de Corée eût tourné court. L'industrie a donc constamment "misé" sur un développement favorable de la conjoncture économique, sans calculer de réserves pour le cas où les commandes viendraient à se raréfier. S'il n'est pas possible de taxer d'inflation l'augmentation des crédits à courts terme accordés à l'industrie, il est permis de dire que le papier mis en circulation a, en grande partie, circulé sans couverture jusqu'à son échéance, mais à ce moment-là les produits fabriqués étaient disponibles pour la consommation et par conséquent, pour la garantie. C'est probablement là que se trouve la véritable clé du succès rapide des entreprises allemandes sur les marchés extérieurs. Elles ont suivi un chemin dangereux qui peut fort bien, d'ailleurs, conduire aujourd'hui encore à une impasse, mais qui jusqu'ici s'est avéré praticable. »<sup>75</sup>

Par ailleurs, le fisc allemand, vu la situation du pays, se serait toujours montré conciliant et aurait aménagé des facilités et des allègements fiscaux, quand les investissements servaient à la reconstruction et au développement. Ceci aurait poussé les entreprises à réinvestir immédiatement une grosse partie du profit (1950 et 1951), pour renforcer et rationaliser les moyens de production. La réforme monétaire, si radicale, a été soutenue par une population qui a un « *sens du risque, foncièrement ancré dans l'esprit allemand* ». Les entrepreneurs ont cherché à développer les ventes à l'étranger pour obtenir des devises et assurer un fonds de roulement.

<sup>73</sup> AA/ SP/ 41/ note du Ministère fédéral de l'économie (signé G. Keiser) à Hallstein (chef de la délégation allemande à la conférence sur le Plan Schuman, a/s de l'article 59 (règle en cas de pénurie), 8 mars 1951.

<sup>74</sup> AF/ B 33 891/ Mémoire sur la situation des industries exportatrices allemandes (envoi de Lefort, 3 mai 1952, note de M. Le Page).

<sup>75</sup> AF/ B 33 891/ 3 mai 1952, *ibid.*

« Il est probable que cette psychologie est également en grande partie responsable de l'extension qu'a prise le commerce extérieur allemand en 1951. »<sup>76</sup>

L'amputation du marché de l'Est de l'Allemagne, alors que les industries se situent pour la plupart à l'Ouest, a obligé aussi à accentuer les exportations. Une autre force de l'industrie allemande est la « discipline de chacun des membres » des organisations professionnelles.

« Aussi longtemps que les Alliés ont contrôlé et freiné de grands secteurs tels que la sidérurgie, la chimie, etc., les autorités allemandes ont aidé, dans la mesure du possible et par l'intermédiaire des organisations professionnelles, les entreprises susceptibles de développer librement leurs exportations, soit en leur assurant une répartition spéciale des matières premières, soit en leur réservant des possibilités de crédit quand leur trésorerie était insuffisante. (...) D'ailleurs déjà la JEIA avait en son temps battu le rappel des exportateurs et montré le chemin aux autorités allemandes dans ce domaine. Le formule "exporter ou mourir" n'est pas restée lettre morte pour l'industrie allemande. »<sup>77</sup>

Les Allemands auraient aussi une autre pratique pour développer les exportations, dit l'auteur de la note du Ministère des finances, celle du dumping (même si le mot n'est pas cité).

« Plus d'une entreprise, sans le secours de caisses de péréquation interdites par la loi, a consenti des sacrifices pour reconquérir ses marchés ; probablement ces sacrifices ont été payés par le consommateur allemand, car rien n'empêche un industriel, à condition de ne pas poursuivre cette politique jusqu'au suicide, d'augmenter ses prix en Allemagne pour vendre moins cher à l'étranger<sup>78</sup>. L'élément pondérateur est naturellement la concurrence sur le marché intérieur ; il est possible d'ailleurs à ce sujet que certaines ententes aient été réalisées entre producteurs à l'insu des autorités, pour permettre ces opérations évidemment condamnables dans leur principe. »<sup>79</sup>

Restent les motifs techniques qui tiennent à la concentration géographique de l'industrie, qui permet des gains sur les coûts de production, et à des tarifs de transports de pondéreux assez réduits. Les charges sociales en Allemagne sont annoncées comme inférieures à celles des industries françaises<sup>80</sup>, cependant les taxes sur les bénéfices y sont largement supérieures, ce qui, comme on l'a déjà vu, incite aux investissements. Et de conclure que d'importantes erreurs dans l'analyse de la situation économique allemande ont été commises, sous-entendu, les Alliés ont été abusés...

« Des erreurs ont été commises sur l'Allemagne depuis 1945. On s'est volontiers représenté ce pays, entre 1945 et 1948, comme complètement détruit et abattu. Or,

1°) l'Allemagne de 1945, malgré ses destructions, disposait encore d'importants moyens de production ( les usines de guerre seules avaient été le plus touchées ) ;

2°) c'était mal connaître l'Allemagne que de l'imaginer sans ressources dans une période pénible ou critique, ou de supposer que son industrie renoncerait, sans combattre, à toute activité encore possible. »<sup>81</sup>

Cependant, il est également faux de dire que l'Allemagne a dépassé son niveau d'exportation de 1936, cela n'est vrai qu'en valeurs mais très rarement en tonnage. Même si les fabricants français mis en concurrence peuvent dénoncer les prix à l'exportation des Allemands, et même si les résultats obtenus depuis la guerre sont "impressionnants", « on ne peut pas dire en toute équité qu'elle a inexplicablement développé ses affaires. » Cependant, une modernisation très poussée est en cours, et l'admission de l'Allemagne au FMI et à la Banque internationale apportera encore des facilités pour les exportateurs allemands. Mais finalement on reconnaît,

<sup>76</sup> AF/ B 33 891/ 3 mai 1952, *ibid.*

<sup>77</sup> AF/ B 33 891/ 3 mai 1952, *ibid.*

<sup>78</sup> Ceci est encore une pratique très courante aujourd'hui, par exemple, les producteurs automobiles, entre autres, ont de telles méthodes, même au sein de l'Union européenne.

<sup>79</sup> AF/ B 33 891/ Mémoire sur la situation des industries exportatrices allemandes, *op. cit.*

<sup>80</sup> C'est un fait que conteste le gouvernement allemand.

<sup>81</sup> AF/ B 33 891/ Mémoire sur la situation des industries exportatrices allemandes *op. cit.*

honnêtement, que si les Allemands vendent mieux, c'est surtout qu'ils ont des marchandises de qualité à un bon prix.

« La concurrence allemande, au fur et à mesure de la stabilisation de prix, s'efforcera de présenter une marchandise impeccable, au prix le plus juste, et elle a les moyens matériels d'y parvenir. »<sup>82</sup>

### *Les perspectives de consommation*

Une des craintes, des deux côtés du Rhin, mais aussi chez tous les pays producteurs, est de se trouver, après la fin de la crise de Corée, face à une surproduction d'acier. On scrute donc de près les perspectives de consommation. Les statistiques ultérieures ont montré effectivement un affaissement de la consommation en Europe après 1952. Bien que l'Allemagne et la France soient aussi des pays exportateurs hors d'Europe, la mise en place de la CECA ne s'annonçait pas particulièrement sous de bons augures.

**Tableau 171. Consommation apparente d'acier brut dans les pays de la Communauté<sup>83</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>RFA</b>	<b>France/Sarre</b>	<b>Communauté</b>
<b>1949</b>	8 719	8 638	22 964
<b>1950</b>	10 754	7 439	24 859
<b>1951</b>	11 683	8 977	28 139
<b>1952</b>	14 713	10 215	33 103
<b>1953</b>	14 834	9 077	32 826

A lire ces statistiques, on constate le redressement progressif de la sidérurgie allemande par rapport à la sidérurgie française et le développement régulier de sa part au sein des pays ayant adopté le Plan Schuman. L'histoire semble un peu bégayer et la situation de l'entre-deux-guerres se reproduire. Comme après la Grande crise en Allemagne, en 1949, les deux consommations d'acier sont équivalentes et représentent environ 38 % du total des six pays. En 1951, l'écart est déjà de près de dix points (41,5 contre 31,9 %). L'année où le traité entre en vigueur, la part allemande a encore progressé (45,2 %) tandis que la consommation française, qui est loin d'avoir atteint les objectifs fixés par son Plan de modernisation, ne représente plus que 27,6 % du total. Adieu les rêves de grandeur au détriment de l'Allemagne ! Ni les dollars du plan Marshall, ni les rigueurs du contrôle allié sur l'industrie allemande, ni la bouée de sauvetage du Plan Schuman n'ont pu freiner cette lente décroissance...

### **Les points difficiles à négocier**

#### *La répartition des ressources en charbon et en coke*

Quelle était la situation des prix de revient avant la proposition Schuman ? Si l'on en croit les analyses françaises de la fin de l'année 1949, la sidérurgie française était défavorisée par un coût du coke importé trop élevé ce qui la désavantage particulièrement vis-à-vis de la concurrence allemande. « *De l'aveu même d'un industriel allemand, "la bizone représente, avec ses prix de revient relativement faibles, une île dans cette mer des prix de revient élevés des*

<sup>82</sup> AF/ B 33 891/ Mémoire sur la situation des industries exportatrices allemandes, *ibid.*

<sup>83</sup> En considérant seulement dans le commerce extérieur les produits du marché commun. AN 189 AQ / 214 (sources: Bulletin statistiques de la Haute Autorité n°3 mai 1956).



*nations avoisinantes*”. »<sup>84</sup>. André Grandpierre analyse les chiffres des coûts de revient et veut démontrer que l’industrie française paie la politique de prix adoptée dans la bizonne.

« (...) le prix du coke métallurgique consommé par les hauts-fourneaux allemands est de l’ordre de 42 à 45 marks, soit 3.300 à 3.600 francs la tonne. Or le coke consommé par les hauts-fourneaux français leur revient à plus de 6000 francs la tonne. Le minerai de fer d’importation est plus cher pour les hauts-fourneaux allemands mais ceux-ci disposent également de minerais indigènes et aussi de stocks importants de minerai à bas prix. D’autre part, les ferrailles de hauts-fourneaux ; qui entrent pour environ 25% dans le lit de fusion des hauts-fourneaux allemands, sont en Allemagne au cours de 73 marks, soit 5.800 francs, c’est-à-dire au même prix qu’en France.

Ainsi l’industrie métallurgique allemande, bénéficiant d’un prix de combustible à peine supérieur à la moitié du prix que doit payer l’industrie française ; pouvant utiliser, pour la fabrication de ses produits exportés, des ferrailles à des prix équivalents aux nôtres ; imposée sur ses salaires de charges sociales bien moins importantes que celles qui incombent à notre industrie, jouit d’avantages extrêmement importants. Ceux-ci se traduisent, sur les marchés d’exportation, par l’offre des produits allemands à des prix souvent inférieurs de 10, 15 et même 20% à ces produits fabriqués en France. Ajoutons pour compléter ce tableau, que la bizonne utilise les bénéfices réalisés sur les prix de vente élevés de ses combustibles à l’industrie française pour diminuer le coût de ses propres approvisionnements en matières premières étrangères, de sorte que nous subventionnons ainsi nous-mêmes nos concurrents allemands, ce qui est plus paradoxal encore. »<sup>85</sup>

Dénonçant le fait que, pour certains produits, les prix de vente intérieurs allemands soient inférieurs aux prix de revient réels, pratique traitée de « *dumping direct ou indirect* », Grandpierre indique que des entretiens interalliés ont lieu à ce sujet et qu’une hausse des prix est souhaitée tant par le gouvernement français que par le gouvernement britannique dont l’industrie souffre aussi de ces pratiques. Il réclame enfin que « *les prix des combustibles livrés aux industries exportatrices soient abaissés et qu’ils ne dépassent pas la parité du prix auquel les mêmes combustibles sont livrés aux usines allemandes.* »<sup>86</sup>

On comprend donc que le problème de la parité des prix du charbon et du coke soit une préoccupation importante des professionnels français. Or la Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier offre justement une telle parité. Sur ce point donc, les sidérurgistes français ne peuvent que pousser pour que se conclue au plus vite un traité qui leur permettra l’accès à des matières premières à coût concurrentiel. A partir du milieu de l’année 1950, la sidérurgie française éprouve à nouveau des problèmes d’approvisionnement en charbon et en coke qui freinent sa production. Les services du Ministère des Affaires Étrangères estiment “*indispensable*” que des mesures soient prises dans ce domaine, non seulement pour améliorer l’approvisionnement pour la période de transition jusqu’à l’entrée en vigueur de la CECA, mais avec aussi l’idée de présenter, pour les négociations finales, « *des termes de références favorables* »<sup>87</sup>.

Par ailleurs, les mêmes services font remarquer que, d’une part, l’OECE n’assure plus le rôle de répartition des matières premières et que les Américains ne souhaitent pas revenir à cela car les Allemands n’y sont représentés que par puissances occupantes interposées ; d’autre part, il est de plus en plus évident que les fonctions de l’Autorité internationale de la Ruhr prendront fin à la mise en route du Traité et que, d’ores et déjà, cette autorité est incapable de modifier de

<sup>84</sup> BA/ B 109/ 122/ STV/ correspondance avec le Fachstelle Stahl und Eisen, évoque l’article « La sidérurgie allemande avantagée par le prix du coke », *l’Usine Nouvelle*, n° 37, 15 sept 1949.

<sup>85</sup> BA/ B 109/ 122/ STV/ 15 sept 1949, *ibid.*

<sup>86</sup> BA/ B 109/ 122/ STV/ 15 sept 1949, *ibid.*

<sup>87</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA / 515/ note a/s de la répartition du coke et du charbon, 16 janvier 1951, .

façon importante les desiderata allemands en matière d'exportation<sup>88</sup>. Ces services invitent donc les autorités françaises à la négociation directe avec les Allemands.

« En présence de cette situation, l'ensemble des services français paraît unanimement favorable à une négociation bilatérale avec les Allemands. En effet, dans l'état de pénurie actuelle, le marché du charbon est une véritable « jungle » où les décisions internationales ne sont pas respectées. En particulier, il paraît préférable de discuter librement et sur une base d'égalité avec les Allemands que de leur imposer des décisions auxquelles ils ne se conforment pas. Sans exposer ici la solution de procédure qui sera examinée plus loin, il convient d'indiquer que les Américains sont très favorables à une discussion franco-allemande et à l'établissement du principe de répartition fondé sur une priorité accordée à la sidérurgie. (...) Dans ces conditions, les représentants américains ont indiqué à M. Monnet qu'ils seraient disposés à nous donner leur appui pour que la sidérurgie française ne soit pas moins favorablement traitée que la sidérurgie allemande dans la période intérimaire. »<sup>89</sup>

Quelques jours plus tard, et toujours sur le problème de l'approvisionnement en coke, une autre note du même ministère rappelle les intérêts de la négociation directe, d'autant plus que la partie française serait appuyée par les Américains. Si la France ne peut obtenir des importations supplémentaires de coke, elle ne couvrirait plus que 85 % de sa capacité de production du moment. Au contraire, si les négociateurs suivent l'esprit du Plan Schuman, la nouvelle répartition qui s'en suivrait serait bien plus avantageuse pour la sidérurgie française.

« (...) Au contraire ; chaque sidérurgie étant traitée *pari passu*, l'Allemagne ne pourrait plus développer sa propre production aux dépens de celles des autres pays. En ce qui concerne la France, les calculs qui ont été faits montrent que cette clé de répartition donnerait à la sidérurgie française des quantités de coke très supérieures à ce qu'elle reçoit actuellement et permettant de couvrir ses besoins. »<sup>90</sup>

Nous avons déjà évoqué le problème de la limitation de la production allemande, problème qui constitue le principal point de résistance des sidérurgistes allemands et de leur gouvernement. L'ouverture des négociations sur le Plan Schuman a plus que jamais relancé cette discussion, et les articles et conférences à ce sujet se sont multipliés en Allemagne. Une première avancée avait été faite en 1950, pour cause de guerre de Corée, qui permettait à la sidérurgie allemande de dépasser les plafonds autorisés de production, à la condition que ce dépassement soit dans le but de contribuer à la défense commune, formule assez floue qui laissait ouverte bien des portes. En janvier 1951, une nouvelle étape est franchie, qui aboutira à libérer totalement - dans les faits - la production sidérurgique allemande, à la seule condition qu'il y ait équitable répartition des disponibilités en coke pour les six pays signataires. Ce serait l'enjeu de l'accord bilatéral sur le coke suggéré par les autorités françaises.

« Il est précisé que dans l'hypothèse d'un accord avec les Allemands, les chiffres de production d'acier de l'industrie allemande dépassant le niveau théorique seront automatiquement considérés comme nécessaires à la défense commune. De cette manière et sans qu'il soit besoin, du moins à ce stade, de modifier le niveau théorique, la production allemande ne sera plus limitée pratiquement que par les disponibilités en coke résultant d'une répartition équitable. »<sup>91</sup>

C'est Jean Monnet qui se charge de faire la proposition à Hallstein. Etienne Hirsch en discute ensuite avec un membre de la délégation allemande<sup>92</sup>. Les Français souhaitent un accord qui écarte l'AIR de la décision, car ils ne sont pas sûrs d'y obtenir toujours la majorité et surtout, l'Autorité disparaîtra avec l'entrée en vigueur de la CECA. L'idée générale, pour les Français, est de bénéficier immédiatement des avantages de la répartition par la Haute Autorité, par un

<sup>88</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA / 515/ 16 janvier 1951, *ibid.*

<sup>89</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA / 515/ 16 janvier 1951, *ibid.*

<sup>90</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA / 515/ note a/s des besoins en coke de la sidérurgie française, 25 janvier 1951.

<sup>91</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960 / CECA / 515 note a/s répartition du charbon à coke, 29 janvier 1951.

<sup>92</sup> BA/ B 109/ 97/ note de von Dewall au sujet de l'entretien avec Hirsch au Bureau du Plan, 15 février 1951.

accord librement consenti avec l'Allemagne et, à travers cet accord, d'éliminer en pratique les pouvoirs de l'Autorité internationale de la Ruhr, et, comme M. Hirsch le fait comprendre à von Dewall, les oppositions lors de la fixation des quotas d'acier, qui seraient alors sans aucun intérêt. On comprend donc que les Allemands se disent prêts à discuter de cela, les enjeux étant importants des deux côtés. Il faut donc un accord sur le moyen terme et qui ne soit pas remis en cause par le traité. Or celui-ci prévoit que la Haute Autorité décide de la répartition des matières premières dans les situations de pénurie. Il faut donc que l'accord bilatéral ne soit pas contestable.

« Monnet a fait hier à Hallstein la proposition qu'un accord devrait être conclu sur la question des expéditions de charbon allemand vers la France, ce qui, dans l'intérêt des deux parties n'appelle pas à une discussion publique, et avant tout pas à l'Autorité internationale de la Ruhr. Hallstein a demandé à von Dewall d'en parler avec Hirsch. Celui-ci n'a pas encore une idée précise de la manière dont pourrait être conclu un tel accord, mais il insiste sur le fait que le point de vue français, pour un tel accord, serait de discuter déjà de la situation telle qu'elle sera après l'installation de la Haute Autorité et aussi de trouver des solutions, pour ces livraisons, qui soient compatibles avec l'article 59 concernant la distribution par la Haute Autorité dans les situations de « pénurie sérieuse ». Il ne s'agit pas seulement de convenir des expéditions de coke et de charbon vers la France mais aussi, comme cela serait le cas en situation de pénurie, vers les autres pays. »<sup>93</sup>

De l'avis de Hirsch, les expéditions de coke doivent être réservées à l'industrie sidérurgique. La France en est très dépendante. Pour le gouvernement français, il serait souhaitable que cet accord de principe soit approuvé par les Américains, de telle sorte que le danger serait écarté que dans l'Autorité internationale de la Ruhr, il y ait une majorité contre et, de cette façon, l'Autorité n'aurait plus qu'un caractère formel. Etienne Hirsch pense que la fixation des quotas doit se faire sur la base d'une période de référence, par exemple le quatrième trimestre 1950, or les Allemands, de leur côté, n'approuvent pas la fixation d'une période de référence, car leurs usines sont encore soumises à limitation. Ils proposent de prendre en compte, pour l'Allemagne, ce facteur spécial. Hirsch tient cela pour difficile, car dans ce cas, toutes les autres industries sidérurgiques voudraient aussi faire valoir des facteurs spéciaux. Les Allemands craignent aussi que les règles de fonctionnement comportent un risque pour les importations de minerai, en particulier de Suède<sup>94</sup>.

### *Le coût des transports et les prix de revient*

L'entrée en application du Traité doit entraîner une harmonisation des prix, y compris de ceux du transport. Chaque pays souhaite bénéficier des meilleures conditions de fret possibles, tout en évitant une hausse prévisible quand ses tarifs sont très bas. De nombreuses études, souvent secrètes, se penchent alors sur ce problème et comparent les divers frets français et allemand.

<sup>93</sup> BA/ B 109/ 97/ 15 février 1951, *ibid.*

<sup>94</sup> BA/ B 109/ 97/ 15 février 1951, *ibid.*

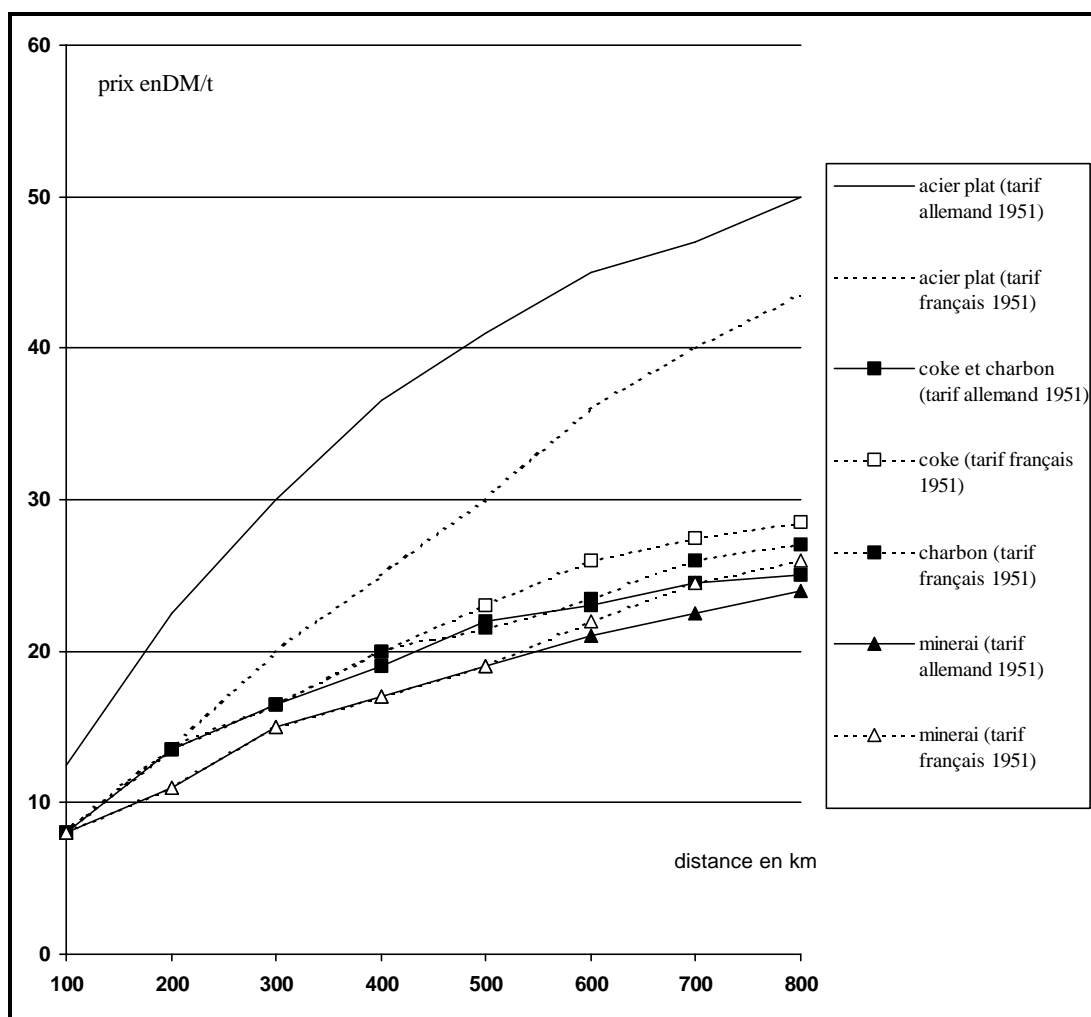


Figure 96. Prix du fret en DM/tonne<sup>95</sup>

Alors que l'idée générale était plutôt que les tarifs français étaient plus élevés, le graphique, composé à partir de chiffres diffusés par la WVESI en 1952, tend à démontrer que pour l'acier plat, en fonction bien sûr du nombre de kilomètres, le tarif de fret français est moins cher que le tarif allemand (de l'ordre de 10 DM par tonne) et que les prix s'envolent dès que le trajet augmente. La proportion km/prix est mieux respectée, pour le charbon, le coke et le minerai dont les prix de transport sont assez proches, mais les tarifs français augmentent un peu plus vite avec la distance. Les Allemands notent que cette information est « *très intéressante* »<sup>96</sup>. Ils étudient de très près également le coût de revient de la minette lorraine, que l'on veut leur faire acheter en grande quantité en échange du charbon de la Ruhr. Pour une tonne de fonte, le prix de la minette nécessaire varie de 7,32 \$ pour les Lorrains à 16,65 \$ pour les sidérurgistes de la Ruhr, soit 2,3 fois plus.

<sup>95</sup> MAN/ P 8.65.29/ dossier : « Die Auswirkungen des Schumanplans auf die Wirtschaftliche Lage der Saar-Lothringischen und Ruhr-Eisen Industrie. », sept. 1952 (très secret, non signé, que Blankelnagel envoie aux autres membres de la WVESI, lettre du 15 sept 1952).

<sup>96</sup> MAN/ P 8.65.29/ « Die Auswirkungen des Schumanplans ..., *ibid.*

**Tableau 172. Fret de la minette en 1952<sup>97</sup>**

<i>en DM/ tonne</i>	<i>unités</i>	<b>Sarre</b>	<b>Lorraine</b>	<b>Ruhr</b>
2,860 t de minette (par tonne de fonte)	\$/ t fonte	10,87	7,32	16,65
prix de vente minette à la mine	F/ t	720	720	720
prix de vente en dollars	\$/ t	2,06	2,06	2,06
distance		98 km	funiculaires, etc.	348 km
coût du fret	\$/ t	1,74	0,50	3,76
prix minette tout compris	\$/ t	3,80	2,56	5,82

En ce qui concerne le charbon, les Français ont évidemment intérêt à garder leur approvisionnement en Sarre, qui dépasse à peine le prix français. Mais cela ne leur suffit pas. Les industriels rhénans sont pour leur part avantagés par un prix du charbon imbattable.

**Tableau 173. Prix de revient du charbon, fret compris, selon la provenance (1952)<sup>98</sup>**

<i>en dollars</i>	<b>provenance</b>	<b>Prix du charbon au départ</b>	<b>fret</b>	<b>Prix sur place</b>	<b>% utilisé</b>	<b>Coût moyen</b>
en Sarre	Sarre	9,92	1	10,92	75 %	11,46
	Ruhr	9	4,07	13,07	25 %	
en Lorraine	Sarre	9,92	1,88	11,8	30 %	12,46
	Ruhr	9	4,21	13,21	55 %	
	Lorraine	9,2	1,88	11,08	15 %	
dans la Ruhr	Ruhr	9	1	10	100 %	10

La productivité en charbon est de 1,094 tonne par homme et par jour dans la Ruhr, de 0,960 tonnes en Sarre et de 1,060 tonnes en Lorraine. Les charges salariales globales sont partout de 5,07 \$ par homme et par jour. Ceci explique la différence entre le prix du charbon dans la Ruhr et celui de la Lorraine (0,16 \$ d'écart).

Les mineurs français ont un niveau de salaire plus élevés (477 DM, salaire net) que ceux du concurrent allemand (357 DM), les Sarrois détenant le record des pays membres de la CECA (532 DM). Dans l'industrie sidérurgique, les différences sont peu perceptibles entre les deux pays pour les ouvriers célibataires (362 DM pour les sidérurgistes français contre 372 DM pour les Allemands), tandis que le niveau des prestations sociales fait grimper les salaires français très largement au-dessus du salaire allemand, pour les ouvriers qui ont deux enfants (507 contre 384 DM). Dans les deux cas, c'est le Luxembourg qui détient les records (respectivement 534 et 665 DM). La comparaison montre donc des coûts salariaux en défaveur de l'industrie sidérurgique française, chiffres qui semblent fiables puisqu'il s'agit ici de sources allemandes et que l'on ne peut donc pas accuser les Français de noircir le tableau<sup>99</sup>.

Ces différentes études permettent donc de comparer les coûts de production de la fonte entre la Sarre, la Lorraine et la Ruhr, si on utilise du minerai de Lorraine, comme cela va être le cas à partir de l'entrée en vigueur du Traité de l'Union. Il faut d'abord transformer le charbon en coke, et c'est le charbon sarrois qui à cet égard est le moins rentable à la tonne, mais son prix étant inférieur, c'est pourtant le coke lorrain qui revient le plus cher. Mais les Lorrains ont une compensation dans le très bas prix de la minette, ce qui aboutit, comme conséquence de l'entrée en vigueur de la communauté, à faire de la fonte lorraine, la moins chère de toutes et de l'allemande, la plus chère. Les Allemands auraient alors un prix de revient augmenté de manière assez importante par rapport à 1950, puisqu'il passerait de 54,58 à 61,87 \$ à la tonne.

<sup>97</sup> MAN/ P 8.65.29/ sept. 1952.

<sup>98</sup> MAN/ P 8.65.29/ sept. 1952.

<sup>99</sup> MAN P 8.65.29. Voir ces statistiques en annexe à ce chapitre.

**Tableau 174. Coûts de production des sidérurgies de la Sarre, de la Lorraine et de la Ruhr (1952)<sup>100</sup>**

<b>Matières premières nécessaires pour une tonne de fonte</b>		<b>Sarre</b>	<b>Lorraine</b>	<b>Ruhr</b>
coût en charbon par tonne de coke	<i>t/ t coke</i>	1,41	1,37	1,34
coût totaux production charbon	<i>\$/t charbon<sup>101</sup></i>	11,27	11,93	9,55
coût total du coke	<i>\$/ t charbon</i>	15,09	16,35	12,80
prix moyen du coke	<i>\$/ t</i>	15,89	16,99	12,90
consommation de coke par tonne de fonte	<i>Kg/ t fonte</i>	1120	1110	1145
coût du coke par tonne de fonte	<i>\$/ t fonte</i>	17,80	18,86	14,66
2,860 tonnes de minette	<i>\$/ t fonte</i>	10,87	7,32	16,65
0,134 tonnes de ferrailles (17,15 \$/t)		2,3		
0,020 t de produits d'allumage (8 \$/ t)		0,16		
0,010 t de déchets divers		0,08		
3,024 t de fondant	<i>\$/ t fonte</i>	13,41	9,86	19,19
<b>Coût total matières premières</b>	<i>\$/ t fonte</i>	<b>31,21</b>	<b>28,72</b>	<b>33,85</b>
prix brut de la fonte	<i>\$/ t</i>	33,2	30,66	35,77 (30,41 en déc. 1950)
<b>Prix de revient de la fonte tout compris</b>	<i>\$/ t</i>	<b>58,87</b>	<b>55,57</b>	<b>61,87</b> (54,58, en déc. 1950)

Le prix de revient de la tonne de fonte produite en Lorraine serait donc inférieure, alors qu'avec du minerai suédois, l'Allemagne produit pourtant la fonte à un coût très concurrentiel. Or les craintes allemandes, avec la mise en place de la CECA sont justement que l'on considère qu'il faudra renforcer la production dans les localisations les plus rentables pour l'ensemble du marché, ce qui va à l'encontre, à terme, de l'intérêt de la sidérurgie allemande.

« Le Plan Schuman prévoit d'aligner les rapports économiques de production du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne. Dans toutes les mines de charbon et les aciéries de ces pays on doit trouver des niveaux de salaires équivalents. Toutes les difficultés dues à la présence de frontières doivent être levées et les matières premières et les produits finis doivent être mis librement à la disposition de chaque pays. Même avec les mêmes salaires, selon le rendement des mineurs dans les différentes mines il y a des coûts de production de charbon de niveau varié qui ont des conséquences sur les prix du coke et du minerai de fer. (...) »

(*conclusion*) Avec les coûts actuels dans la Ruhr, qui est approvisionnée avec du minerai scandinave, la Ruhr est, de toute l'Allemagne la région incontestablement la moins chère. Cette constatation ne peut cependant pas influencer les répercussions du Plan Schuman, parce que, avec le plus haut coût de charbon en France il y a par la force des choses un coût de minette associé, à l'heure. Dans ces conditions, la Lorraine est aussi valable que la Ruhr et la Sarre. »<sup>102</sup>

Côté français, on compare les prix intérieurs des deux pays et l'on fait apparaître que les prix allemands sont bien inférieurs aux prix français, à cause des taxes assez élevées du côté de la France. Avec la mise en application du Traité, un système de compensation est mis en place pour favoriser une concurrence équitable. Selon la *Stahltrühänder Vereinigung*, les prix français étant plus chers, à cause des taxes, les Allemands ont donc à payer une compensation assez élevée, car ils produisent à plus bas prix, ce qui les défavorise auprès de l'acheteur car ils sont alors plus chers<sup>103</sup>.

<sup>100</sup> MAN P 8.65.29/ « Die Auswirkungen des Schumanplans... », *op. cit.*

<sup>101</sup> Prix du marché libre.

<sup>102</sup> MAN P 8.65.29/ « Die Auswirkungen des Schumanplans... », *op. cit.*

<sup>103</sup> BA/ B 109/ STV/ 357/ Plan Schuman / divers/ selon de nombreuses circulaires et correspondances.

**Tableau 175. Comparaison des prix intérieurs de l'acier Thomas (janvier 1951)<sup>104</sup>**

<i>Produits</i>	prix français sans taxe		prix allemand	prix français TC <sup>105</sup>	
	<i>en F/ tonne</i>	<i>en DM</i>	<i>en DM</i>	<i>en DM</i>	<i>en F</i>
<b>Fonte brute</b>	13 240	158,90	168	186,10	15 512
<b>Profilés</b>	18 990	227,90	247	267	22 249
<b>Barres marchandes</b>	20 730	248,80	252,50	291,40	24 287
<b>Fil</b>	21 040	252,50	257,50	295,80	24 650
<b>Feuillards</b>	21 390	256,70	293,50	300,70	25 061

Les calculs de l'incidence du Plan Schuman sur les prix de revient, selon les conclusions de la CSSF, feraient apparaître que la situation des industries sidérurgiques allemande et française demeurerait à peu près inchangée, mais que, par contre, ce sont le Luxembourg (« *avantage substantiel* ») et surtout la Belgique (« *profit considérable* ») qui en bénéficieraient, avec pour cette dernière, une diminution des coûts de revient comprise entre 1 250 F et 1 900 F (soit entre 3,57 et 5,43 \$), ce qui représente de 5 à 10 % environ de baisse<sup>106</sup>. La Chambre syndicale et les services du Plan ne tombent pas exactement d'accord sur les chiffres, mais ces différences de prix sont assez minimes en pourcentages.

**Tableau 176. Incidences du Plan Schuman sur les prix de revient<sup>107</sup>**

<i>en francs par tonne</i>	tableau de la chambre syndicale	tableau arrêté avec le plan
<b>Allemagne</b>	zéro	zéro
<b>France</b>	augmentation 100	diminution 200
<b>Belgique</b>	diminution de 1250 à 2060 suivant les hypothèses	diminution de 1200 à 1500 suivant les hypothèses

Il est donc clair que, pour les sidérurgistes français, les intérêts français et allemands ne sont pas vraiment en opposition dans la CECA, du moins en ce qui concerne ses conséquences sur les prix de revient. A ce moment encore, on retrouve un groupe franco-allemand dont les intérêts s'opposent au groupe belgo-luxembourgeois, comme dans les belles années du cartel européen.

Avant que les négociations s'achèvent, les sidérurgistes allemands s'adressent une nouvelle fois au Dr Hallstein, chef de la délégation allemande, pour rappeler certains points auxquels ils sont attachés, et qui concernent en particulier ce problème des prix. Les pleins pouvoirs de la Haute Autorité, tels qu'ils sont définis dans les futurs articles 56 et 58 du traité, et qui lui permettent de fixer les prix du charbon et de l'acier tout comme les quotas de production, peut avoir, selon eux, des effets d'une étendue incommensurables sur l'industrie du charbon et de l'acier comme sur l'économie des pays participants. Ils ne pourront pas être corrigés par la Cour de justice, parce que la Haute Autorité les justifiera d'un point de vue économique qui empêchera la cour d'intervenir. Des prix et de la production ne dépendent pas seulement l'avenir des entreprises sidérurgiques allemandes, mais aussi de toutes celles de nombreuses autres branches économiques. Pour les hommes de la Ruhr, il semble incompréhensible de laisser une telle « *omnipotence* » à la Haute Autorité. « *Nous sommes persuadés que vous partagez notre point de vue* »<sup>108</sup>

<sup>104</sup> quelques exemples de prix officiels pour l'acier Thomas au taux de change de 100 F = 1,2 DM, in BA/ B109 / 97 / Correspondance de Barich avec la WVESI, 25 janvier 1951.

<sup>105</sup> Taxes : 17,16 % dont taxe de 14,5% à la production incluse, qui est sur le point de d'augmenter de 1%.

<sup>106</sup> AN/ 62 AS 113 -lettre du 16 janvier 51 au Commissaire au plan, signée Aubrun.

<sup>107</sup> AN/ 62 AS 113 -lettre du 16 janvier 51 au Commissaire au plan, signée Aubrun.

<sup>108</sup> BA/ B 109/ 97/ lettre de la WVESI à Hallstein, signée Fugman, Blankenagel, Ahrens, 31 janvier 1951.

Alors que l'Allemagne domine largement le secteur de la production charbonnière, avec 76,8 % des unités de l'ensemble des membres de la CECA, la France, au début de l'entrée en vigueur du traité, est le pays qui possède le plus grand nombre d'unités de production sidérurgique, avec 36,9 % du total des unités. L'Italie arrive en troisième position avec 20,9 % derrière l'Allemagne qui atteint 31,3 % de ce total<sup>109</sup>. Autant que le nombre d'unités, c'est surtout leur rentabilité qui permet de rester compétitif. En matière de modernisation des entreprises de la sidérurgie, les efforts conjoints des professionnels et du gouvernement français ont porté leurs fruits puisque les gains de productivité ont été particulièrement remarquables au cours des quatre années précédant l'entrée en vigueur de la communauté. Il faut dire que le retard était assez important par rapport à l'Allemagne mais aussi aux autres pays concurrents.

**Tableau 177. Évolution de la productivité (acier brut) dans les pays de la CECA<sup>110</sup>**

moyenne mensuelle en kg	Allemagne	France	Sarre	Belgique	Pays-Bas
<b>1948</b>	1267	958	1197	877	1683
<b>1950</b>	1401	1195	1498	1014	1754
<b>1952</b>	1475	1353	1623	1051	1609
<b>1953</b>	1458	1416	1676	1068	1567

Si l'on traduit le tableau précédent en pourcentage d'augmentation pour l'ensemble de la période, on constate que les industries françaises et sarroises ont eu des gains de productivité très largement supérieurs à celles des autres membres de la nouvelle CECA : respectivement 147,8 et 140 % d'augmentation, contre seulement 121,8 % pour la Belgique, 115 % pour l'Allemagne et même une régression pour les Pays-Bas (- 6,9 %). Cette amélioration de la productivité a permis à la France de retrouver sa place de pays fortement exportateur de produits sidérurgiques, dépassant même son record de 1929 de 4 points. L'Allemagne a, de son côté, encore un long chemin à parcourir pour retrouver son rang. Mais c'est justement un gage pour l'avenir : des opportunités s'offrent bien plus sûrement à l'Allemagne qu'à la France qui aura sans doute du mal à dépasser ce niveau d'exportation.

**Tableau 178. Part de l'exportation de produits sidérurgiques finis dans la production totale<sup>111</sup>**

en % du total	Allemagne	France	Belgique Luxembourg
<b>1929</b>	18,7	25	52
<b>1930</b>	20,2		
<b>1931</b>	23,0		
<b>1938</b>		14	50
<b>1950</b>	11,1	28	45
<b>1951</b>	10,9	29	51

### *La question des ententes et de la concentration*

Pendant la guerre, le gouvernement de Vichy avait mis en place, avec les comités d'organisation (loi du 16 août 1940) une législation de crise. Celle-ci a été abrogée à la Libération (loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et décret du 12 sept 1949 liquidant les derniers textes encore en vigueur sur l'économie de guerre). Cependant la sidérurgie française est l'objet d'une législation particulière (arrêté du 28 juin 1947 renforçant les

<sup>109</sup> MAN P 8.65.29. Voir le tableau en annexe à ce chapitre.

<sup>110</sup> MAN P 8.65.29.

<sup>111</sup> Sans les tubes ni demi-produits ; MAN P 8.65.29.



pouvoirs du comité d'organisation et de l'office professionnel). Les prix sont aussi pris dans le contrôle d'une législation spécifique (ordonnances du 30 juin 1945 contre les hausses illicites, loi du 18 juillet 1952 sur les prix minima imposés et les arrêtés de blocage des prix du 11 sept 1952)<sup>112</sup>.

Plusieurs projets voient le jour pour la mise en place d'un statut des ententes : proposition de résolution relative aux monopoles artificiels 1947, projet de réformes de l'article 419 [projet de Queuille et Marie 1948, proposition de MM. Armengaud et Marcihacy 1950 et projet de modification des articles 419 et 420 (fév. 1953)], travaux du conseil économique en 1949, proposition de loi n° 8967 de M. Henri Teitgen 1950 visant à réglementer les ententes économiques, en interdisant celles qui sont contraire à l'intérêt général mais en accordant un statut légal aux autres<sup>113</sup>, projet gouvernemental n° 9951 relatif au contrôle des ententes professionnelles (mai 1950), contre-projet du groupe socialiste (juin 1950), rapport Poinboeuf et le contre-projet de la commission des affaires économiques (février 1951), proposition de loi du groupe RPF (déc. 1951), nouveau projet de loi organisant le contrôle des ententes professionnelles (mars 1952). Ce dernier est adopté par l'assemblée, le 10 juillet 1952, mais fera l'objet d'un contre-projet du conseil de la république, adopté à son tour le 26 février 1953<sup>114</sup>.

La législation française est d'autre part, depuis la fin de la guerre, contrainte de tenir compte des accords internationaux qui se mettent en place à partir de la signature de la Charte de la Havane 1948 : accord de coopération économique entre la France et les États-Unis relatif au programme de relèvement européen juin 1948, rapport intérimaire adopté par la commission des questions économiques de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, en décembre 1949, sur le contrôle des cartels. Enfin, les dispositions anti-cartels du traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier sont en cours de négociation<sup>115</sup>.

Un projet de loi "antitrusts" est donc présenté en France en 1950. Le Conseil économique, dont on a requis l'avis, se prononce contre, à une large majorité. Mais il recommande cependant la mise en place d'une législation limitant « *abus de puissance économique* » et les « *entraves au progrès économique et social* »<sup>116</sup>, qui soumettrait les ententes de toutes natures à une procédure de déclaration et l'obligation de publier leurs décisions. Il propose également « *la modification des articles 419 et 420 du code pénal pour harmoniser ces textes avec les circonstances actuelles* ». L'analyse du Conseil est extrêmement sévère avec le projet de loi, démontrant que le monde politique français n'a pas encore adopté, dans son ensemble, les conceptions américaines en matière de réglementation économique.

Le Conseil économique estime que le projet gouvernemental est "exorbitant du droit commun" parce que "méconnaissant les principes les plus élémentaires de nos traditions constitutionnelles", il opère une confusion des pouvoirs en créant une juridiction d'exception - le conseil supérieur des ententes - qui ne serait pas indépendant du pouvoir exécutif. Le conseil économique considère, en outre, que le projet antitrusts a un caractère "de dirigisme étatique", le gouvernement pouvant se substituer à la commission supérieure des ententes, ce qui rendrait l'arbitraire inévitable. Le conseil dénonce enfin "la nature dictatoriale" du projet du gouvernement qui ne prévoit pas de droit de recours suffisant "alors qu'il n'est pas une législation qui n'admet pas le principe de l'appel" <sup>117</sup>.

<sup>112</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ « France, les ententes professionnelles devant la loi » Série *Recueils et monographie* (n°21) de la Documentation française, 1953.

<sup>113</sup> AN/ 62 AS 113/ Assemblée nationale, *Bulletin* n° 12 335, annexe au PV du 23 février 1951. Voir également *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 10 223 et n° 10 469.

<sup>114</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ France, les ententes professionnels devant la loi », *op. cit.*

<sup>115</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ *ibid.*

<sup>116</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ Avis du Conseil économique a/s des ententes/ extrait d'une revue de presse, 22 juin 1950.

<sup>117</sup> AN/ 62 AS 99/ CSSF/ 22 juin 1950, *ibid.*

Mais c'est au même moment que commencent les négociations sur le projet de Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui envisage ces ententes d'une autre façon, puisqu'un des principaux objectifs de ce traité est de renforcer la concurrence afin d'améliorer la productivité et la production et c'est à l'autorité publique, selon le projet, qu'échoit le rôle d'y veiller. Il faut donner d'importants pouvoirs à la Haute Autorité pour contrer dans le domaine la puissance des forces économiques traditionnelles. La délégation française, dès le début des négociations, appuie particulièrement en ce sens, avec l'appui des Américains<sup>118</sup>.

« Dans la mesure où les caractéristiques de ces industries et les variations de la situation économique appellent une intervention, elle ne peut que relever d'une autorité publique. L'établissement de monopoles privés, tout aussi bien que la formation de cartels, aboutirait à cristalliser les situations acquises et à substituer la domination d'intérêts privés à la poursuite des objectifs communs. La Haute Autorité ne peut y faire échec que si elle dispose de pouvoirs suffisants et si elle les exerce avec une vigilance constante. »<sup>119</sup>

Ce sont ces objectifs qu'ont désiré atteindre les dispositions de l'article 60, sur les accords de cartels, qui veut empêcher la fixation des prix, le contrôle de la production, la limitation des améliorations techniques ou la répartition des marchés par des accords entre les producteurs<sup>120</sup>. Les concentrations, qui pourraient constituer un moyen de détourner les dispositions de cet article, sont limitées par l'article 61<sup>121</sup>. Si les objectifs économiques sont connus de tous, les motivations politiques sont tout autant importantes dans l'esprit des concepteurs du projet, l'équipe de Jean Monnet : « (...) *l'objectif est le même : éliminer les formes d'organisations qui aboutissent à la fois à supprimer la concurrence et à donner aux intérêts privés une influence politique.* »<sup>122</sup> Il est désormais fini le temps où les grands groupes industriels et financiers avaient leurs entrées réservées dans les hauts lieux du pouvoir. On se déclare cependant réaliste en avançant qu'il ne s'agit pas d'interdire aveuglément toutes formes de concentration, une certaine "flexibilité" paraissant nécessaire. Mais les critères n'en sont pas encore fixés à la fin de l'année 1950.

La Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française commente le mémorandum du Jean Monnet sur ces articles en évoquant d'abord le problème de la réorganisation de la Ruhr et du problème de concurrence que poserait, dans le cadre de la CECA, le maintien des liens traditionnels existants entre les charbonnages et les usines sidérurgiques. Elle reconnaît pourtant à ces liens le plus grand intérêt économique, « *un intérêt primordial* », par l'assurance d'approvisionnement qu'elle procure à l'entreprise sidérurgique mais également aux charbonnages qui ont, de ce fait, des débouchés garantis. Mais ces liens ont aussi beaucoup d'autres avantages<sup>123</sup>.

D'autre part, des considérations de principe accessoires (économies sur les transports, les taxes fiscales, etc.) peuvent, dans la combinaison, jouer un rôle important. Enfin, et surtout peut-être, l'industrie houillère offrant maintenant une base à des industries variées, essentielles elles-mêmes aux activités nationales (carburants de synthèse, production d'énergie électrique, engrais chimiques, etc.) les entreprises qui détiennent, par l'entremise de cette industrie et par celle de l'industrie sidérurgique, une gamme très variée d'activités, outre qu'elles sont capables d'exercer dans le domaine économique une influence très grande, ont la possibilité, grâce au jeu complexe des prix d'ordre, des répartitions de frais généraux, etc. de manipuler largement leur prix de revient et leurs bénéfices. »<sup>124</sup>

<sup>118</sup> Mémorandum du 28 sept., exposé par M. Monnet au cours de la réunion restreinte des chefs de délégation du 4 oct., ainsi que dans le document n° 18 en date du 27 oct., cité in 62 AS 113/ Mémorandum sur les dispositions proposées relatives aux cartels et aux concentrations industrielles, décembre 1950.

<sup>119</sup> AN/ 62 AS 113/ CSSF/ Mémorandum..., *op. cit.*

<sup>120</sup> AN/ 62 AS 113/ Mémorandum..., *ibid.*

<sup>121</sup> Articles 60 et 61 du projet et 65 et 66 du traité définitif.

<sup>122</sup> AN/ 62 AS 113/ CSSF/ Mémorandum..., *op. cit.*

<sup>123</sup> AN/ 62 AS 113/ CSSF/ commentaire de ce même mémorandum (29 déc.1950).

<sup>124</sup> AN/ 62 AS 113/ Commentaire, *ibid.*

Les entreprises sidérurgiques françaises ne disposent plus de ce type de structure dans la mesure où les charbonnages ont été nationalisés à la Libération, même si, de fait, les pouvoirs publics facilitent les relations entre les deux secteurs. Elles rejettent la comparaison que l'on pourrait opérer entre les mines de charbon et les mines de fer, toujours liées aux entreprises françaises mais de bien moindre importance. Quant aux participations que possèdent certaines sociétés dans des mines en Allemagne (bassin de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle), elles ne jouent qu'un rôle accessoire et sont constituées de sociétés distinctes, dans un pays étranger. Les sidérurgistes français se méfient donc des avantages certains que le maintien de ces liens – hautement rentables – apporteraient à leurs concurrents allemands, soupçonnant de plus le futur contrôle « *illusoire* » de la Haute Autorité de ne pouvoir être pleinement efficace en matière de contrôle des prix de revient<sup>125</sup>.

De façon assez surprenante, vu les arguments développés avant, la CSSF, tout en prenant ses distances vis à vis des concepteurs du projet, approuve donc largement leurs positions en ce domaine, estimant encore que ces positions ne sont ni assez fermes ni assez précises et que la délégation française sous-estime le poids futur du membre allemand pour faire prévaloir ses intérêts.

« La possibilité d'entreprises mixtes dans le bassin de la Ruhr offre (...) un tout autre caractère. Ce caractère a été bien compris, dès le début, par le commissariat général du Plan, et M. Monnet a donné à plusieurs reprises, et à diverses personnes, l'assurance qu'il considérerait cette possibilité comme incompatible avec les principes mêmes du Plan Schuman et qu'il chercherait à l'éliminer de toutes ses forces. Grande est donc la surprise de trouver, dans le mémorandum ci joint, des dispositions beaucoup moins nettes qui ont été manifestement insérées en vue de donner des apaisements à la délégation allemande. Sans doute, les rédacteurs du projet estiment-ils qu'il leur donne les moyens de s'opposer efficacement aux opérations de concentration nouvelles qui viendraient à se produire une fois la Haute Autorité en place.

En effet la Haute Autorité qui se reconnaît par l'article 60, le pouvoir de dissoudre les organisations de cartels préexistantes, devait, d'après l'article 61 accepter sans avoir à y redire, les entreprises mixtes préexistantes et notamment n'aurait que le pouvoir de s'opposer, si elle le jugeait utile, à la formation de nouvelles entreprises mixtes. C'est donc, tout d'abord sur une ligne de repli par rapport à sa position première que M. Jean Monnet se place : s'il se crée, avant que ne fonctionne la Haute Autorité, des entreprises mixtes, elles resteront ensuite ce qu'elles sont, c'est-à-dire que Jean Monnet ne considère plus comme incompatible leur existence avec le fonctionnement du Plan Schuman. C'est là un recul considérable et un abandon extrêmement grave. Ayant connaissance de ce texte, les Allemands ne pourront qu'être incités à demander instamment, comme ils le font d'ailleurs en ce moment, que la réorganisation des industries sidérurgiques et charbonnières de la Ruhr se fasse au plus vite, avec un très large contingent d'entreprises mixtes.

Par ailleurs, une fois la Haute Autorité en place, la porte lui est ouverte, par les dispositions de l'article 61 projeté, en vue de la création de nouvelles entreprises mixtes. Il est vrai que le texte envisagé pour l'article 61 énonce les considérations auxquelles la Haute Autorité devra subordonner l'autorisation des opérations de concentration. Mais ce sera affaire à elle d'apprécier dans chaque cas et la manière dont elle appréciera dépendra avant tout, il faut bien le dire, des influences prédominantes dans son sein. Or ce serait une étrange illusion de croire que l'action des Allemands au sein de la Haute Autorité ne sera pas la plus forte ; dans les domaines réunis du charbon et de l'acier, les intérêts proprement allemand prévaudront sur les autres, et s'il est besoin à l'Allemagne de s'assurer quelques concours étrangers pour arriver à ses fins, il lui sera facile d'en trouver les moyens.

Si loin que nous soyons déjà des conceptions qu'il avait paru nécessaire de placer au premier plan pour assurer l'application loyale et le succès véritable du Plan Schuman, nous risquons d'être entraînés beaucoup plus loin encore. »<sup>126</sup>

<sup>125</sup> AN/ 62 AS 113/ Commentaire, *ibid.*

<sup>126</sup> AN/ 62 AS 113/ Commentaire, *ibid.*

On voit donc que, pour les analyses du côté du patronat français, il convient de séparer nettement les critiques de l'article 60 de celles de l'article 61, qui présentent des enjeux perçus différemment par les sidérurgistes de la CSSF. Du côté allemand, la position des industriels de la Ruhr est, bien entendu, opposée. Ceux-ci sont d'abord convaincus des bienfaits d'un système qu'ils maîtrisent de longue date et qui a permis, avant guerre, le développement de la puissance allemande. Dans la situation où ils se trouvent en 1950, une partie de leurs entreprises ayant été démantelée et leur production étant bridée, la possibilité de reformer ces liens leur donnerait une certaine compensation pour les faiblesses du moment de la sidérurgie allemande.

L'attention des sidérurgistes de la Ruhr est donc focalisée sur les deux articles en question, ainsi que sur l'article 59 qui les concerne plus particulièrement puisqu'il prévoit que les pouvoirs de l'Autorité internationale de la Ruhr seront en partie relayés par la Haute Autorité. En mars 1951, le projet est déjà si avancé qu'ils se rendent compte qu'à ce stade du texte, il devient très difficile d'obtenir de substantielles modifications. Ils continuent néanmoins à faire part de certaines remarques au chef de la délégation allemande.

D'abord ils assurent Hallstein de leur soutien total à son combat pour la disparition de l'Autorité internationale de la Ruhr et ils espèrent un succès total dans ce domaine. Cependant, selon eux, il ne faudrait pas seulement obtenir une levée du statut de la Ruhr mais il faudrait faire aussi en sorte, dans la rédaction de l'article 59, que la disparition du statut ait pour conséquence automatique la levée de restrictions « *contestables* ». Cet article, à l'opposé du statut de la Ruhr, se préoccupe aussi du problème du minerai et de la ferraille. Or la production allemande, qui a montré un recul depuis décembre 1950, dépend aussi de ces produits, qui par ailleurs sont très demandés. Avec l'évolution des techniques, certains pays qui étaient des exportateurs de ferrailles avant-guerre sont maintenant importateurs. Les Allemands veulent donc, pour le problème de la répartition des matières premières, que la Haute Autorité prenne en compte le fait que, depuis la guerre, ils soient soumis à des restrictions de production ; avec le traité elles seront levées, on ne peut donc pas savoir qu'elle sera la part de matières premières nécessaire<sup>127</sup>. Hallstein répond que ces considérations sur l'article 59 sont intéressantes mais qu'elles ne sont pas fondées car la Haute Autorité aura tous les pouvoirs de décider d'une nouvelle répartition, et ce aussi dans l'intérêt allemand<sup>128</sup>.

En dehors des liens entre les sociétés charbonnières et les sociétés sidérurgiques, ce qui préoccupe aussi les sidérurgistes, toujours dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières, c'est l'interdiction qui touche le Deutsche Kohlen-Verkaufs Gesellschaft (DKV), c'est-à-dire le comptoir allemand du charbon, qui assure les ventes de tous les charbons allemands à un prix uniforme. L'article 60 (sur les ententes) est « *pratiquement synonyme du problème* » de la dissolution du DKV. Le sort semble en être jeté. Pourtant il avait été proposé qu'un contrôle du DKV soit mis en place, avec l'envoi d'un délégué de la Haute Autorité qui aurait un droit de veto sur les décisions. A ce propos, il y a eu des négociations à Bonn et au Petersberg qui eurent pour conclusion que les sidérurgistes allemands exigeaient, avant la signature du traité, une solution au problème de l'économie liée et à celle du Deutsche Kohlen-Verkaufs Gesellschaft (DKV).

« Je pense que nous n'atteindrons pas notre but dans l'ampleur que nous aurions souhaitée. Nous avons déjà depuis un certain temps exprimé au chancelier et au secrétaire d'État Hallstein qu'il serait opportun de régler la question du niveau de la production et conformément à cela, aussi celle de l'augmentation chaque fois nécessaire du montant de la participation aux matières premières énergétiques, avant la conclusion du traité de l'union, et pour être clair là-dessus, sur quel quota nous pouvions compter, dans les cas de conjoncture normale et dans les cas de crise. La question est de savoir si nous avons encore une chance d'obtenir une réponse claire là-dessus. »<sup>129</sup>

<sup>127</sup> AA/ SP 41/ lettre de la WVESI à Hallstein, 27 février 1951.

<sup>128</sup> AA/ SP 41/ réponse Hallstein à la WVESI, 13 mars 1951.

<sup>129</sup> BA/ B 109/ 97/ note de la WVESI, 20 mars 1951.

L'article 61 (sur la concentration) pose le problème de savoir quelle sera la part maximale de production autorisée : on a parlé d'abord de 3 % maximum de la production totale pour une entreprise, on en est aujourd'hui à 8 %. On discute encore de savoir si certains produits doivent être comptabilisés ou pas dans ce chiffre<sup>130</sup>. Mais des progrès très rapides ont été faits dans les négociations au cours de la semaine du 12 au 18 mars 1951, de telle sorte que l'on a réussi à produire une nouvelle version achevée du texte du traité. Il reste toujours quelques difficultés en ce qui concerne les articles 59, 60 et 61 mais ces derniers seront pourtant adoptés définitivement dans la forme proposée à cette date.

### *Un problème très politique : la Sarre*

La situation économique de la Sarre a suivi le rapide redressement économique français. Dès 1949, il n'y a plus de chômage alors que celui-ci sévit encore en Allemagne. Sa situation alimentaire est comparable à celle de la France alors qu'elle ne produit qu'un huitième de ce qu'elle consomme. La production industrielle a aussi connu une croissance rapide et celle-ci, - on comprend pourquoi -, a en partie porté ses efforts sur la production charbonnière qui a largement dépassé le niveau de 1936, dès 1948. Par contre, la production d'acier, qui a progressé, n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la guerre.

**Tableau 179. Production sarroise de charbon et d'acier<sup>131</sup>**

<i>en millions de tonnes</i>	Charbon	Acier
1936	11,7	2,3
1947	10,5	0,7
1948	12,5	1,2
1949	14,5	1,8
1950	11,86	
1951	12,74	

De 1946 à 1949, la France a reçu directement de la Sarre 9,2 millions de tonnes de charbon, ce qui correspond à 8,1 % de la consommation française<sup>132</sup>. Puis encore 7,9 millions de tonnes pour 1950 et 1951<sup>133</sup>. On voit donc que la Sarre<sup>134</sup>, dont les mines ont été placées sous administration française en janvier 1946, est très précieuse pour les approvisionnements en charbon de cette dernière. Et aucun commentateur politique en Allemagne ou en Sarre, dans les milieux pro-germanistes, ne se prive de faire remarquer ces avantages. Régulièrement, des campagnes de presse assez violentes attaquent la politique économique française en Sarre.

« L'entreprise Sarre ne travaille pas à l'amélioration du bien-être de la population sarroise ; elle doit uniquement servir à Paris des bénéfices aussi élevés que possible et étayer les efforts déployés par la France pour établir son hégémonie dans le domaine de l'industrie lourde. (...) les livraisons de charbon sarrois ont évité à la France des importations supplémentaires de charbon et lui ont en même temps permis d'exporter davantage d'acier. (...) la France a

<sup>130</sup> BA/ B 109/ 97/ 20 mars 1951, *ibid.*.

<sup>131</sup> « L'économie sarroise », *Allemagne*, n° 4, décembre 1949, p.5. (pour 1936 à 1949) et *Deutsche Zeitung*, seconde quinzaine de juin 1952, cité par AF/ B 30 979/ note d'information du HCRF, 27 juin 1952 (pour 1950 et 1951).

<sup>132</sup> « L'économie sarroise », *Allemagne*, n° 4, décembre 1949, p.5.

<sup>133</sup> *Deutsche Zeitung*, seconde quinzaine de juin 1952, cité par AF/ B 30 979/ note d'information du HCRF, 27 juin 1952.

<sup>134</sup> La Sarre a été occupée par la France suite à l'accord interallié du 5 juin 1945. Lors de la Conférence de Moscou d'avril 1947, les Alliés occidentaux ont accepté le principe de l'union économique entre la France et la Sarre et celui de son détachement politique de l'Allemagne. Un parlement sarrois a été élu en octobre 1947. En mars 1950 ont été signées des conventions franco-sarroises qui limitent le contrôle français ainsi qu'une convention relative à l'exploitation des mines, confiée à l'État français [*L'année politique 1950*, p.355ss].

économisé, grâce aux importations de charbon sarrois, pour 189 millions de DM de devises en 1950 et pour 396 millions en 1951. En outre, des exportations “souterraines” de charbon de la Sarre vers la France s’effectuent à partir des gisements de la Warndt. De 1948 à 1950, on en a extrait environ 4,8 millions de tonnes. (...)

La France ne s’est pas contentée de ces bénéfiques directs. L’apport sarrois lui a servi à renforcer considérablement sa position au cours des débats sur la création d’une communauté européenne du charbon et de l’acier. Grâce à la Sarre, la position française se trouve équilibrée par rapport à la position allemande. Si la production sarroise s’ajoutait à la production allemande, la part de celle-ci dans la communauté passerait de 35 à 42 % et celle de la production française tomberait de 34 à 27 %. Cette considération explique l’intérêt majeur que revêt pour la France le rattachement économique ; elle éclaire en même temps la pureté des intentions françaises : la future Communauté doit avant tout permettre à la France d’asseoir et de maintenir une forme d’hégémonie adaptée aux conditions de l’ère industrielle moderne. »<sup>135</sup>

Cependant, à partir du moment où les Français peuvent être assurés d’un approvisionnement dans le cadre de la CECA, mais aussi, en cas de pénurie, dans le cadre d’un accord franco-allemand évoqué plus haut, la Sarre perd un peu de son importance économique. Reste le symbole politique. Or les Allemands n’ont en aucun cas renoncé à un nouveau rattachement de celle-ci à leur pays. Le traité va être signé puis ratifié par la Sarre dans le statut du moment, refusé par les Allemands. Aussi les dernières négociations vont aussi porter sur ce problème car l’on craint à Bonn, que la signature du traité n’entérine définitivement le statut de la Sarre.

Le jour même de la signature à Paris du texte final du traité, le chancelier Adenauer prie Robert Schuman de confirmer qu’il n’en sera rien, « *que le gouvernement français ne voit pas, dans la signature par le gouvernement fédéral du traité pour la Communauté européenne du charbon et de l’acier, une reconnaissance du statut actuel de la Sarre par le gouvernement fédéral* », ce que fait immédiatement ce dernier<sup>136</sup>.

Quelques mois plus tard se pose le problème de la ratification. La France a signé le traité de la CECA au nom de la Sarre, mais elle s’est engagée à ne ratifier ce traité, toujours au nom de la Sarre, qu’après la ratification par le Parlement sarrois<sup>137</sup>. En mars 1952, un accord tripartite est signé entre la France, l’Allemagne et la Sarre sur l’ouverture de négociations franco-allemandes sur la Sarre et l’examen des conditions de nouvelles élections législatives. La France qui cherche avant tout à empêcher la réunification avec l’Allemagne, propose une européanisation de la Sarre. Adenauer s’en tient au principe d’une européanisation provisoire, repoussant le statut définitif au moment de l’unité européenne de fait et refuse toujours de reconnaître l’union économique franco-sarroise. Les négociations échouent définitivement en novembre et les élections qui ont alors lieu donnent la majorité aux partisans de cette européanisation, verdict des urnes pourtant refusé par la RFA<sup>138</sup>. On sait ce qu’il en advint...

<sup>135</sup> exemple : seconde quinzaine de juin 1952, *Deutsche Zeitung*, cité par AF/ B 30 979/ note d’information du HCRF, 27 juin 1952.

<sup>136</sup> Lettre du chancelier Adenauer au ministre des Affaires Étrangères R. Schuman (traduction), 18 avril 1951 et réponse de ce dernier (traduction), même date (Site de l’UE, annexes au traité instaurant la CECA).

<sup>137</sup> MAE/ Cabinet du Ministre Robert Schuman/ 59/ doc. 245, 17 novembre 1951.

<sup>138</sup> *L’Année politique 1952*.

## Les objectifs... et les objections des patrons, des deux côtés du Rhin

### *Une prise de position commune des fédérations industrielles patronales des six pays*

Pendant toute la durée des négociations, et même encore pendant les débats de ratification, dans les six pays qui préparent la future communauté, on discute vigoureusement sur les avantages des autres et les inconvénients de sa propre industrie. Mais si le débat est intense dans chaque pays, les liens entre industriels européens, que l'on a vu se reformer après la guerre, ne se sont pas détendus pour autant. Des rencontres ont lieu, et quelques points d'accord se dégagent. Ce qui réunit les industriels européens, c'est avant tout une certaine conception de l'économie, d'initiative privée. Or l'accord des gouvernements socio-démocrates sur le dos de l'économie libérale passe mal. On trouve donc des raisons de combattre en commun et, malgré les divergences et les critiques mutuelles, les fédérations industrielles nationales des pays intéressés par le plan Schuman publient, en janvier 1951, une prise de position commune sur les clauses économiques du projet de traité en préparation<sup>139</sup>. Selon elles, l'esprit de la déclaration du 9 mai, auquel elles se déclarent toujours attachées, et même celui des premières négociations a disparu pour laisser la place à un projet inquiétant.

« Au moment où les négociations approchent de leur terme, où la présentation d'un texte à peu près complet permet un jugement plus solidement étayé, la gravité des conséquences pouvant résulter de l'application de certaines des clauses économiques du projet apparaît de plus en plus manifeste. Préoccupées de cette situation, inquiètes de voir les mêmes mesures s'étendre progressivement à d'autres secteurs de l'économie européenne, les Fédérations industrielles nationales des pays intéressés se sont réunies pour préciser sur ces différents points leur position commune. »<sup>140</sup>

Se déclarant unanimes sur les objectifs originaux du projet, de développement économique et social, elles le sont aussi pour dénoncer les deux « postulats » du traité, celui de « l'action directrice et omnipotente » de la Haute Autorité et celui de la mise à l'écart des organisations professionnelles représentatives des entrepreneurs, à peine admises en consultation. Ce qui implique aussi l'interdiction de toute organisation des marchés par les producteurs, « réputée contraire à l'intérêt général ». Cet absolutisme de la Haute Autorité laisse les entreprises totalement « à la merci » de ses décisions.

Le projet actuel apparaît comme un document inspiré d'un hyper-dirigisme, inconnu dans nos démocraties et relevant des régimes totalitaires les plus absolus. C'est ainsi que la Haute Autorité établit les règles de cotation, peut fixer des prix limites de vente, maximum et minimum et, le cas échéant, les prix eux-mêmes. La discipline de prix, mise en œuvre par la Haute Autorité, détermine l'activité productrice de chaque établissement ; les taux de marche de chacune des entreprises se trouvent donc à sa discrétion. La Haute Autorité se réserve, aussi bien dans les périodes de basse que de haute conjoncture, c'est-à-dire en fait la plupart du temps, de fixer les programmes de production, généraux et individuels, voire même des quotas. Elle formule son avis sur les programmes d'investissements et peut interdire certains d'entre eux. Elle dispose de pouvoirs discrétionnaires pour approuver ou interdire toute concentration. Sa compétence s'étendrait enfin à l'exportation, qu'il s'agisse des régimes de prix ou des tonnages.

Ainsi tous les éléments essentiels de la vie des entreprises sont à sa merci, sous la menace de sanctions draconiennes. Les Gouvernements lui reconnaissent des pouvoirs qu'ils n'exercent pas à l'intérieur de leurs frontières et hésiteraient à revendiquer pour eux-mêmes. Au mépris du principe fondamental de la séparation des pouvoirs, cette omnipotence est encore renforcée, dans le domaine financier, par la faculté d'emprunts, de prêts et d'octroi de garanties ;

<sup>139</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ (*Confidentiel*) Observations et propositions des fédérations industrielles nationales des pays intéressés par le plan Schuman sur les clauses économiques du "projet de traité" en préparation, Paris, 17 janvier 1951. *Texte intégral publié en annexe à ce chapitre.*

<sup>140</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ 17 Janvier 1951, *ibid.*

l'impartialité des décisions de la Haute Autorité en matière de fixation des programmes peut en être affectée, au regard des entreprises financées ou garanties par elle. On peut redouter, d'autre part, que cette puissance financière n'oppose ses vues à la politique propre de crédit de chacun des États. »<sup>141</sup>

Les entrepreneurs n'ont pas confiance dans l'article 5 qui précise, en d'autres termes, que bien entendu on exclura toute bureaucratie et qu'on limitera les interventions au strict nécessaire, ce qui est contredit par les pouvoirs décrits dans le titre III du traité. Ceci les prive, disent-ils de « *l'exercice de leurs fonctions fondamentales* » et confie à six ou neuf personnes une « *mission surhumaine* ». C'est donc une organisation condamnée par avance.

« La seule solution admissible sera donc de laisser aux producteurs, responsables de la destinée de leurs entreprises, l'initiative de la gestion. Ils comprennent l'utilité du contrôle d'une autorité supérieure, dont la mission sera de fixer les directives générales, de coordonner les activités individuelles en fonction des dites directives, de prendre, en cas de carence de leur part, les décisions nécessaires ; mais sous ces réserves, l'ensemble de l'organisation doit reposer sur l'initiative des entreprises ou de leurs Groupements qui ne sauraient accepter d'être réduits au rôle de simples organes d'exécution. »<sup>142</sup>

Par l'expérience acquise au cours de l'Entre-deux-guerres, les sidérurgistes se méfient de la désorganisation des marchés qui s'opère en cas de crise de la demande, situation à laquelle ils avaient fait face en créant des cartels qui régulaient le marché et empêchaient une concurrence « *effrénée* ». Et même dans une situation économique normale, le marché a besoin de la souplesse qui lui permet de réagir efficacement.

« Or, qui, mieux que les Groupements de producteurs, serait en mesure de remplir pareille mission, puisque c'est leur raison d'être même ? C'est pourquoi l'organisation professionnelle n'entend pas renoncer à la part légitime qui lui revient dans tout complexe économique, et notamment dans le marché du charbon et de l'acier. Le problème de l'organisation professionnelle et des ententes est actuellement examiné dans son ensemble dans la plupart des pays, et cela en tenant compte des services qu'une discipline librement consentie des industries peut, dans les circonstances actuelles, rendre aux Gouvernements. Est-il dès lors admissible que ce Traité puisse, d'un trait de plume, trancher une question aussi complexe, et cela sous la forme réellement trop simpliste d'une interdiction à peu près absolue ? Nous avons le devoir de protester en face d'un document qui voudrait, pour cinquante ans, engager les Gouvernements dans une voie, dont le choix exige des études minutieuses et des dispositions aménagées avec la plus grande prudence.

Refusant cependant un rejet complet du projet, les industriels européens ont pris la mesure des changements imposés à la fois par le développement économique européen et par les projets politique d'unification. Se voulant d'esprit constructif et désirant l'aboutissement effectif du projet originel, mais refusant une dictature économique, ils proposent alors que les textes soient modifiés dans le sens d'une participation effective des groupements professionnels qui auraient la priorité pour l'organisation des marchés, y compris la possibilité de conclure des ententes. La Haute Autorité aurait en quelque sorte un rôle de contrôle pour veiller à l'équité du système.

« Aux deux postulats du Plan, nous estimons, en définitive, nécessaire d'opposer deux principes :

1°) la Haute Autorité ne doit pas être un dictateur à l'économie, mais un organisme de coordination et de contrôle, pourvu du droit de veto, habilité, en outre, à procéder par voie de décision, en cas de carence des entreprises ou de leurs Groupements. Ainsi comprise, sa mission sera d'une très vaste portée.

2°) Responsables de la destinée de leurs entreprises, les producteurs doivent conserver l'initiative et la responsabilité de la gestion. Ils doivent être appelés, isolément ou groupés, à assumer les tâches que comporte la création du marché unique ; leur action s'exercera dans le cadre des directives générales de la Haute Autorité, c'est-à-dire dans le sens de l'expansion du

<sup>141</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ 17 Janvier 1951, *ibid.*

<sup>142</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ 17 Janvier 1951, *ibid.*



marché dans l'ordre et le progrès, et de la recherche permanente du maximum d'efficacité et de productivité. La Haute Autorité, par son droit de contrôle, de veto, de décision en cas de carence des entreprises ou de leurs Groupements, assurera d'une manière constante le respect de l'intérêt général.

C'est en s'inspirant de ces deux principes que les fédérations ont établi le projet de quelques articles, destinés à remplacer certains articles du titre III, relatif aux dispositions d'ordre économique. L'objet de leur intervention se limite intentionnellement aux modifications qui répondent aux considérations exposées dans le présent document. En demandant avec insistance ces modifications, les représentants soussignés des fédérations industrielles nationales ont la conscience d'apporter un concours efficace à la réalisation d'une grande œuvre, dont elles désirent l'aboutissement, mais dont le succès serait compromis par le maintien de clauses qui écartent systématiquement toute initiative et toute collaboration effective des entreprises et de leurs groupements. »<sup>143</sup>

Le message ne passe pas vraiment dans l'opinion publique, même en Allemagne, puisque, un mois plus tard, le BDI publie une communication à la presse, dénonçant justement les campagnes de presse opérées dans différents pays et déformant les positions des industriels européens. Il s'agit d'une explication de texte reprenant plus ou moins les termes de la déclaration commune<sup>144</sup>. On y précise à nouveau que le travail de la Haute Autorité ne peut s'effectuer sans la participation des industriels qui attendent donc que cet aspect soit modifié. Ils proposent de créer des groupes nationaux, qui participeraient aux tâches de mises en application du traité, auxquels les industriels adhèreraient librement et qui seraient placés sous le contrôle de la Haute Autorité, laquelle garderait un droit de veto. Au sujet des pouvoirs très étendus prévus par le traité pour la Haute Autorité, les industriels tiennent pour plus efficace la mise en place d'une instance de décision.

### ***Le patronat allemand : une participation massive mais quelques oppositions***

Le patronat allemand a montré quelques variations dans sa position entre le moment de la proposition Schuman et celui de la signature du Traité. Après un premier accueil plutôt chaleureux, on ose assez rapidement dénoncer certains aspects du traité en préparation, mais sans jamais remettre en question les objectifs généraux du projet initial. Les sidérurgistes allemands comptent bien sur l'opinion publique, mais également sur le pouvoir d'intervention des Américains pour atteindre leurs fins. Dans une lettre que le Dr Henle<sup>145</sup> envoie à Blankenhorn, en février 1951, il lui rappelle qu'il lui avait parlé, il y a quelques mois, d'une initiative prise par le journal le *Washington Post*, qui voulait faire un article sur la position des sidérurgistes allemands. Cette initiative est tombée à l'eau car le journal "a pris peur de son propre courage"... Il le publie maintenant, alors que l'on s'approche de la conclusion du traité.

« J'espère que cet article du journal américain estimé par les plus hautes sphères ministérielles à Washington nous aidera dans les négociations sur la réorganisation de l'industrie allemande. Je suis persuadé que si l'on ne perd pas patience, nous parviendrons à faire triompher notre point de vue et que nous n'aurons pas à signer un compromis désagréable. »<sup>146</sup>

<sup>143</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ 17 Janvier 1951, *ibid.*

<sup>144</sup> AA/ SP 68/ BDI, Information à la presse : « Die Industrieverbände Westeuropas zum Schuman-Plan », 17 février 1951.

<sup>145</sup> Un des 12 trustees allemands du Groupe de contrôle de l'acier (cf. chapitre 9) ; Selon W. Bühner (Ruhrstahl..., *op. cit.*), c'est un « homme de liaison » entre le monde politique (député CDU, conseiller d'Adenauer) et le monde de la sidérurgie (directeur-général du groupe Klöckner et membre actif de la WVESI).

<sup>146</sup> AA/Pol. Abt 2/ 243-03/ 1485/ lettre de Henle à Blankenhorn du 1<sup>er</sup> février 1951.

L'article en question résume le point de vue allemand sur tous les aspects du problème. En ce début d'année 1951, dans les milieux américains de Washington, la conviction a grandi que les sidérurgistes de la Ruhr sont devenus hostiles au Plan Schuman. De source proche des milieux officiels, on critique ouvertement les Allemands qui semblent un peu « *refroidis* » pour la mise en commun du charbon et de l'acier et demandent « *un prix toujours plus haut pour la coopération de l'Allemagne de l'ouest* »<sup>147</sup>. C'est donc le Dr Henle qui est interviewé et qui présente les réactions allemandes. Pour répondre d'abord à une inquiétude américaine, il affirme que, contrairement à certaines accusations américaines, les hommes de l'industrie lourde ne songent pas du tout à se tourner vers l'est, ce serait suicidaire. Au contraire, ils estiment que la seule économie viable est celle des nations occidentales qui permet la liberté la plus grande pour le développement industriel et les activités des entreprises<sup>148</sup>.

En ce qui concerne le Plan Schuman et la position allemande à son égard, selon Henle, il ne s'agit pas d'une réelle opposition, mais il est normal que, pour un tel enjeu, les peuples s'expriment avant de confier un pouvoir important à une autorité supranationale. L'esprit du Plan est approuvé de tous, seule la mise en œuvre de certains aspects est critiquée.

« Si je prends une position positive et non équivoque en faveur du Plan Schuman, cela ne veut pas dire que je ne formule pas de critiques face à certains aspects des problèmes entraînés par le plan. Avant tout, l'esprit dans lequel le plan sera mis en œuvre est d'une importance suprême d'une bien plus grande importance que la machinerie opérationnelle du plan. (...) Il est hautement désirable que la Haute Autorité demeure neutre en ce qui concerne les solutions idéologiques entre économie de marché et économie planifiée. Des précautions doivent être spécialement prises de manière à ce que la Haute Autorité ne dérive pas progressivement vers les préceptes de la planification. »<sup>149</sup>

Cette position est aussi celle des Français et se retrouve intégralement dans la prise de position commune des six fédérations industrielles des futures nations de la Communauté, évoquée ci-dessus. Les Allemands dénoncent surtout les contradictions, et donc l'injustice qui résulte du fait que les décisions allemandes seront soumises à la fois à la Haute Autorité et au Contrôle allié, ce dernier comprenant deux nations qui ne sont pas partie prenante du Plan Schuman. Cependant, l'optimisme reste plutôt de rigueur et s'appuie sur la bonne entente du couple franco-allemand. « *La manière dont la France et l'Allemagne réussiront la mise en œuvre du Plan Schuman sera un bon test pour la future coopération politique.* »<sup>150</sup>

### ***Quelques réactions à travers la presse allemande***

Tout au long des négociations, un nombre important de personnalités allemandes des milieux politiques et économiques se sont exprimées. Quelques jours avant la signature du traité de la CECA, la presse allemande multiplie les articles faisant le point du contenu des textes désormais presque définitifs et exposant les diverses thèses à leur propos. *Die Zeit* publie en mars 1951 un numéro spécial qui rend compte des diverses opinions couramment exprimées à ce moment-là<sup>151</sup>. C'est d'abord l'occasion de rappeler un certain nombre de chiffres significatifs.

<sup>147</sup> On peut remarquer que si cette affirmation est fondée, on peut sans doute y voir un effet du changement de la conjoncture des relations internationales. Ceci a d'ailleurs également une influence sur l'évolution de l'attitude française.

<sup>148</sup> AA/Pol. Abt 2/ 243-03/ 1485/ article du *Washington Post* du 28 janvier 1951, « Ruhr Magnates and Schuman Plan ». Avec le recul que nous permet le temps, il faut vraiment croire en effet à un total aveuglement des américains dû à l'obsession du "containment" pour avoir pu croire sérieusement un seule seconde que les industriels allemands aient pu avoir des élans vers l'économie de l'Est !

<sup>149</sup> AA/Pol. Abt 2/ 243-03/ 1485/ « Ruhr Magnates and Schuman Plan », *Washington Post*, 28 janvier 1951.

<sup>150</sup> AA/Pol. Abt 2/ 243-03/ 1485/ 28 janvier 1951, *ibid.*

<sup>151</sup> BA/ B 109/ 346/ STV/ dossier de presse sur le n° spécial du *Zeit* : « Montan-Union : erste Etappe zur Europa-Föderation. Wesen und Inhalt des Schumanplans », 29 mars 1951.

En 1950, le secteur du charbon et de l'acier se partage, à part égale 10 % du produit social de la RFA, soit 8 milliards de DM, alors que le secteur n'emploie que 5 % de la population active, soit 260 000 travailleurs dans la sidérurgie et 435 000 dans l'industrie extractive du charbon. On estime que rapidement cette part devrait atteindre 15 à 16 milliards de DM. Les réserves allemandes de charbon sont estimées au minimum à 67 milliards de tonnes, et la production pour 1950 a été de 110,7 millions de tonnes réparties sur 141 puits en fonctionnement<sup>152</sup>.

Le contrôle allié sur ce secteur est toujours autant critiqué, et l'on emploie couramment le terme de « *Diktat* » allié - avec tous les sous-entendus historiques qu'il comporte - au sujet de la dissolution du comptoir du Charbon (DKV). C'est la France que l'on désigne comme principale bénéficiaire de manipulations dont elle aurait tiré les ficelles.

« Le Diktat allié sur les mines de charbon est connu de chacun d'entre nous. Le Plan Schuman est aujourd'hui malheureusement plutôt présenté, par la presse étrangère spécialisée, comme la continuation du contrôle sur les clés économiques de l'Allemagne. En font partie désormais pour l'avenir la dissolution des sociétés commerciales des mines de la Ruhr et avec elle, l'atomisation du potentiel de marché du secteur charbonnier, tandis que pendant ce temps le partenaire français, à travers la nationalisation du charbon pourra exercer, en tant que complexe intégré, son influence concentrée dans le "Haut cartel forcé"<sup>153</sup> du Plan Schuman. »<sup>154</sup>

Sous la pression étrangère, mais aussi sous celle de Bonn, l'industrie allemande du charbon et de l'acier entrerait dans le plan Schuman avec la perte d'une avance bâtie au cours de trois générations. Le coût de la restriction de ses approvisionnements en charbon et en coke, que la communauté entraînera, est estimé à plus de 100 millions de DM.

Pour le Dr Hallstein, le secrétaire d'État, qui s'est fait, au cours d'une tournée de conférence, le "*missionnaire*" du Plan Schuman<sup>155</sup>, les paragraphes déjà rédigés sont, **au contraire**, le fruit d'un "*véritable travail en commun*" et les objectifs généraux exprimés au départ - à savoir préserver la paix et rendre impossible une nouvelle guerre franco-allemande, élever le niveau de vie des peuples d'Europe, construire les bases du développement économique et celles d'une réelle communauté des peuples - sont restés inchangés.

Par contre, la partie portant sur les institutions a beaucoup évolué par rapport au projet initial. La Haute Autorité n'est plus un des organes mais l'élément essentiel de décision, et à ses côtés, deux organes importants sont apparus, le Conseil des ministres et la Cour de justice. Le premier est chargé de coordonner la politique commerciale avec les gouvernements pour éviter les frictions, la seconde, qui, dans sa forme du moment, est due à l'initiative allemande doit être un garant du droit communautaire (Monnet parle de « *gardien de l'objectivité de la Haute Autorité* »). Elle comprend des points qui permettront sa liaison avec une extension de l'appareil européen, comme un Parlement ou la création de l'armée européenne prévue par le plan Pleven, ou tout autre plan d'intégration européenne qui pourrait survenir ultérieurement. Mais surtout, le Plan Schuman a permis un effet décisif pour l'Allemagne, c'est qu'il a pour conséquence une situation totalement nouvelle en ce qui concerne les restrictions dans les secteurs du charbon et de l'acier, du fait des règles d'occupation, même si ce fait n'a pas encore trouvé son expression dans la rédaction même du traité. Pour Hallstein, ce geste de la France montre quel progrès a été réalisé dans la solidarité européenne de fait entre les pays du Plan Schuman<sup>156</sup>.

Edgar Gerwin, un Britannique, indique que dans son pays, on pense que, vu le changement de la conjoncture, le Plan Schuman n'est plus économiquement urgent et que de ce fait, il prend

<sup>152</sup> BA/ B 109/ 346/ 29 mars 1951, *ibid*.

<sup>153</sup> *Hohen Zwangskartell* mis pour "Haute Autorité" (*Hohen Behörde*).

<sup>154</sup> Reichelt, "Was Deutschland in die Montan-Union einbringt", *Die Zeit*, 29.03.1951, in BA/ B 109/ 346.

<sup>155</sup> BA/ B 109/ 302/ lettre du 16 novembre 1951, compte rendu de la journée de la sidérurgie allemande.

<sup>156</sup> Dr Hallstein, "Wandlung und Entwicklung des Schumanplans.", *Die Zeit*, 29 mars 1951, in BA/ B 109/ 346.

de plus en plus une tournure politique. Bien que l'on considère comme honnête que les six pays délèguent une part de leur souveraineté, il n'est pas question pour la Grande-Bretagne d'en faire autant et même un gouvernement conservateur n'adhérerait pas pleinement à cette communauté. De plus, le blocage vient de l'incertitude de l'avenir pour le secteur de la sidérurgie britannique, dont la nationalisation vient d'entrer en vigueur en février 1951 mais dont l'opposition conservatrice évoque la possibilité que, à l'issue des prochaines élections, ce soit remis en cause. Enfin, ce qui « *reste en travers* », pour le gouvernement britannique, c'est que son point de vue sur la décartellisation allemande a été bousculé (par MacCloy) dans les dernières phases des négociations<sup>157</sup>.

Heinrich Deist évoque le problème de la supranationalité de la Haute Autorité, qui implique une autorité sur la souveraineté des États. Les organisations qui, jusque là, avaient ce type de pouvoir, n'étaient que des organisations internationales comme l'ONU, et le Conseil de l'Europe, créé en 1949, doit s'en référer aux États. La proposition française de mai 1950 a donc ouvert une nouvelle voie dans la discussion. Les compétences de la Haute Autorité constituent donc une véritable brèche dans la souveraineté des États membres. Si le succès est au rendez-vous, la CECA ne sera que le début d'une véritable intégration économique européenne. Au bout de la route, on ne peut qu'avoir une communauté économique européenne qui ne reconnaisse plus la souveraineté des États<sup>158</sup>.

Le même journal publie également une contribution de R. Botheran, le secrétaire général du syndicat français CGT-FO, syndicat d'influence communiste, qui se montre favorable au projet. Pour lui, c'est le bon but que d'avoir une Europe qui soit une unité de production, un marché uni et donc une puissance économique mondiale. Ceci lui semble indispensable pour l'élévation du niveau de vie européen et pour l'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière. Le mouvement syndical veut participer aux diverses institutions qui seront créées dans ce cadre et ses représentants doivent figurer au sein du conseil de la Haute Autorité au même titre que ceux des producteurs et des consommateurs. La CECA entrera pleinement en efficacité quand d'autres constructions identiques se feront dans les autres domaines. Les syndicats modernes trouveront dans ce travail pour l'Europe un vaste champ d'action<sup>159</sup>.

Au sein des partis politiques allemands, des réactions variées sont enregistrées. Le dirigeant du SPD, Schumacher, montre depuis le premier jour une opposition extrême aux décisions du gouvernement fédéral. Cependant, dans son parti, d'autres voix se sont élevées pour reconnaître l'intérêt du projet Schuman. C'est le cas de Willy Brandt qui commence à peine sa carrière.

« Les Allemands, disait-il, sont en train de souscrire à une prolongation de cinquante ans de l'occupation et il brandissait l'épouvantail des quatre K (Kapitalism, Klerikalism, Konservatism, Kartels) (...) D'autres, tels la nouvelle figure montante du même parti, Willy Brandt, approuve sans arrière pensée la marche vers le travail en commun des industries lourdes européennes et salue avec joie l'initiative française. »<sup>160</sup>

Au cœur même du gouvernement fédéral se trouvent également des groupes aux positions, sinon opposées, mais du moins conflictuelles sur certains points. Selon Monnet, Ehrard faisait preuve d'une « *vigilance dogmatique* », alors que Hallstein était très proche des positions françaises, en particulier sur l'idée qu'il fallait créer un organisme autonome et non une institution intergouvernementale.

« Il avait compris, et quelques autres aussi, que nous ne visions pas à substituer la responsabilité de la Haute Autorité à celle des entreprises, mais à créer les conditions d'une

<sup>157</sup> Edgar Gerwin, "Die britische These bleibt : ohne uns.", *Die Zeit*, 29 mars 1951, in BA/ B 109/ 346.

<sup>158</sup> Heinrich Deist, "Im überstaatlichen Rahmen", *Die Zeit*, 29 mars 1951, in BA/ B 109/ 346.

<sup>159</sup> R. Botheran, "Wir sind dafür", *Die Zeit*, 29 mars 1951, in BA/ B 109/ 346.

<sup>160</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 460.

véritable concurrence sur un vaste marché où les producteurs, les travailleurs et les consommateurs trouveraient chacun leur avantage. »<sup>161</sup>

### *L'analyse française des réactions allemandes*

Les organisations professionnelles françaises, tout comme le Ministère de l'économie et celui des affaires étrangères, sont particulièrement attentives aux réactions de l'autre côté du Rhin. L'accueil favorable des débuts a été bien apprécié. Quand en octobre 1950, les réactions hostiles s'amplifient, côté allemand, le Ministère des Affaires Étrangères les met essentiellement sur le compte du problème de la déconcentration, en évoquant par exemple, à ce sujet, les déclarations du Dr Lahr, ministre de l'intérieur du gouvernement fédéral, mais surtout l'un des dirigeants des Vereinigte Stahlwerke. Pourtant la position officielle française reste ferme sur ce sujet, et s'appuie justement sur ces réactions qui soulignent, selon les autorités françaises, l'importance de ce problème et la nécessité d'agir vite pour profiter de la position encore contrainte de l'Allemagne pour lui imposer des règles économiques qui permettent un équilibre des forces en Europe, sous-entendu, avec une place de choix pour la France.

« [au sujet de la concentration industrielle de la Ruhr] Le maintien d'une telle structure rendrait impossible non seulement l'établissement d'un équilibre des forces économiques en Europe qu'il y ait ou non un Plan Schuman, mais encore toute construction politique européenne. C'est pour parer à ce danger que les puissances européennes se sont réservé dans le statut d'occupation les pouvoirs en matière de déconcentration et de décartellisation et que la Haute Commission s'est mise d'accord sur la loi 27 qui prévoit la réorganisation des industries de la Ruhr en unités indépendantes. L'œuvre ainsi entreprise n'est en aucune façon anti-économique. Les dimensions des entreprises qui naîtront de cette réorganisation seront comparables à celles des entreprises de même nature existant dans les autres pays européens.

C'est donc avant tout pour sauvegarder leur influence politique que les milieux industriels de la Ruhr accentuent leur résistance. A cet égard on peut même se demander si l'action entreprise par les puissances occupantes pourra, cinq ans après la défaite allemande, être complètement surmontée. Il est donc essentiel d'aller aussi vite que possible si l'on veut aboutir. »<sup>162</sup>

Cependant quelques jours auparavant, Jean Monnet a déjà noté un certain changement dans l'attitude des membres de la délégation allemande. Hallstein, tout en gardant une attitude constructive, montrait des « *symptômes de durcissement* » qui l'inquiétait, et plus encore la nomination de Lahr, qui passait pour un porte-parole des sidérurgistes, au Ministère de l'intérieur<sup>163</sup>. Monnet met en parallèle les critiques allemandes et celles auxquelles lui-même fait face, en France, de la part des industriels, dénonçant l'entente du patronat européen pour lutter contre son plan.

« Je trouvais pittoresque la liste des arguments des industriels et des socialistes allemands qui exprimaient les mêmes craintes, mais en sens contraire, que leurs homologues français. L'industrie de la Ruhr, selon eux, serait handicapée par le plan Schuman. La Haute Autorité s'emploierait à freiner les investissements dans la sidérurgie et les charges seraient plus lourdes ici que là. Enfin, aucune garantie n'avait été obtenue pour la Sarre. Ces inquiétudes ne s'annulaient pas de part et d'autre, au contraire les intérêts s'entendaient au sein du patronat européen pour lutter contre le plan. »<sup>164</sup>

<sup>161</sup> Jean Monnet, *ibid.*, p. 471 et p. 476.

<sup>162</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 516/ note du 24 octobre 1950.

<sup>163</sup> Jean Monnet, *op. cit.*, p. 500.

<sup>164</sup> Jean Monnet, *ibid.*, p. 530.

### *La montée de l'opposition en France*

On a vu que la proposition Schuman avait été accueillie dans un premier élan favorable par le patronat français qui avait immédiatement proposé son aide à la concrétisation du projet. Le jour même de l'ouverture de la conférence des six pays à Paris (20 juin 1950), le président de la CSSF, Jules Aubrun, répond à l'invitation de Robert Schuman, faite trois jours auparavant, qui lui indique qu'il compte le tenir informé du déroulement des négociations et lui propose de recueillir ses avis et conseils régulièrement. Le remerciant de ces demandes, il lui confirme, comme il l'avait déjà fait par une précédente lettre en date du 15 juin, que la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française lui apportera « très volontiers » son concours<sup>165</sup>. Les débuts de ce travail de négociations sont très encourageants et semblent montrer, du côté gouvernemental comme du côté des professionnels la meilleure volonté de travail en commun possible. Officiellement, les premières rencontres se déroulent donc avec la volonté des six délégations, de consulter largement les divers partenaires sur le plan national.

« Après un échange de vue très complet entre les six délégations, sur les divers aspects de la proposition du 9 mai, les experts français ont remis, le 24 juin, à leurs collègues, un document de travail en vue de faciliter l'élaboration en commun du projet de traité. Ce document a alors fait l'objet de la part des diverses délégations, d'une large consultation sur le plan national, puis il a été décidé de constituer cinq groupes de travail ayant pour tâche de résoudre les problèmes concrets que pose la mise en application du Plan Schuman. »<sup>166</sup>

Mais à la vérité, les choses se dégradent très vite, du côté français, et l'on note, dès le premier mois de la négociation, que la CSSF n'est pas consultée<sup>167</sup>. Si effectivement, dès les premiers jours, on trouve trace de l'envoi par les autorités allemandes des documents de travail aux organismes professionnels et de demandes de conseils, on ne trouve rien de tel du côté français. Après quelques tentatives infructueuses pour renouer le dialogue, les protestations contre un tel traitement deviennent officielles. Le 13 novembre, Jules Aubrun écrit au ministre Schuman pour dénoncer la situation de fait. Les sidérurgistes français sont tenus à l'écart des négociations et, contrairement à leurs collègues étrangers qui, de plus, sont représentés au sein des délégations, ils ne reçoivent aucune information officielle du déroulement des discussions, comme on le leur avait pourtant promis<sup>168</sup>. Cette information, ce sont leurs collègues des autres pays qui la leur procurent...

« Je trahirais les intérêts dont j'ai la charge si je ne signalais à votre haute attention la situation inadmissible faite à la sidérurgie française, depuis l'ouverture des négociations relatives au Plan Schuman.

Dès le début et pendant les premières semaines, notre profession a été écartée des discussions, alors que les délégations étrangères y étaient admises avec leurs experts représentant les professions directement intéressées. Sur notre réclamation, M. le Commissaire général au Plan a convoqué l'expert de notre profession aux séances du comité de la production et des prix, en même temps d'ailleurs que deux représentants des consommateurs d'acier. Le comité de la production n'a eu qu'une existence d'une quinzaine de jours, qui ne lui a pas permis d'aborder les questions cruciales. La discussion s'est poursuivie au sein de deux organismes, dont notre expert était absent : le groupe des présidents et le groupe des « Six ». Ce dernier réunissait en principe les chefs des six délégations au comité de la production ; mais les « six » sont devenus immédiatement douze à dix-huit, du fait de la présence des experts privés étrangers. ; mais aucun expert français n'assistait le chef de la délégation française, au grand étonnement, je dois le dire, des autres délégations. Les sujets les plus importants étaient ainsi

<sup>165</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Aubrun à Schuman, 20 juin 1950.

<sup>166</sup> AN/ 62 AS 113/ rapport confidentiel sur les travaux poursuivis à Paris par les délégations des six pays du 20 juin au 10 août 1950.

<sup>167</sup> AN/ 62 AS 113/ annotations marginales sur rapport confidentiel ..., *op. cit.*

<sup>168</sup> Lettre du 17 juin de Robert Schuman.

abordés en notre absence ; sur notre nouvelle protestation, notre expert a été admis au groupe des six, pour quelques jours seulement, le groupe ayant suspendu rapidement ses travaux. »

Les problèmes ont continué à être débattus entre les présidents ; les présidents des autres délégations ont jugé bon de se faire accompagner dans ces réunions de leurs experts. Chaque délégation étrangère maintenait en outre un contact étroit parmi tous les membres, experts professionnels compris ; ceux-ci participaient ainsi, dans l'intervalle des séances, à toutes les discussions destinées à fixer la position de la délégation. Rien de pareil en ce qui concerne notre profession ; depuis des semaines nous sommes tenus dans l'ignorance des discussions en cours ; seule l'obligeance de collègues étrangers nous a parfois renseignés sur telle ou telle étape de la négociation.

Il a été procédé, il y a quelques jours, à la distribution d'un document capital, faisant le point des pourparlers en cours. Nous avons vu ce document, intitulé « première rédaction du projet et traité » et daté du 8 nov. entre les mains d'experts étrangers ; ceux-ci nous ont fait lire et en ont commenté divers articles, très surpris que nous n'en eussions pas déjà connaissance. Nous avons alors demandé au service compétent du Plan de nous en adresser deux exemplaires ; ce service nous a informés, le 11 nov., qu'après examen, il était impossible d'accéder à notre désir, en raison du caractère confidentiel du document ; or ce dernier, je le répète est entre les mains de tous les experts étrangers, qui nous en ont déjà abondamment entretenu.

Nous continuons ainsi à être systématiquement écartés ; si l'on nous a parfois consultés et convoqués, on ne l'a fait que par intermittence, et de façon tellement sommaire et accessoire que nous pourrions légitimement croire qu'on a voulu éviter le reproche de nous avoir totalement ignorés. »<sup>169</sup>

Les faits parlent d'eux-mêmes : les sidérurgistes français ont subi une véritable « ostracisme » tandis que leurs collègues allemands, au contraire, étaient non seulement consultés mais avaient de plus un représentant au sein de la délégation, ainsi que des comités d'experts qui préparaient au fur et à mesure le travail de cette dernière. Les conséquences de cette attitude de la délégation française ne pouvait être que le rejet, dans la forme et dans le fond, de ce plan.

« Mais le problème n'est pas seulement affaire de dignité professionnelle foulée aux pieds. On a la prétention de régler notre destinée à peu près entièrement en dehors de nous ; pouvons-nous l'accepter ? Nous avons, dès le premier jour, fait connaître que nous étions, autant que d'autres, partisans d'un Plan Schuman », destiné à effacer des haines séculaires et fondé sur l'union, sagement conçue de certaines économies européennes ; mais un plan que nous ne connaissons que par bribes ou indiscretions, à l'élaboration duquel nous ne sommes même pas appelés à participer sur un pied d'égalité avec nos confrères étrangers, ce plan, dont l'objet est de fixer le sort de nos entreprises, pourrait-il recevoir notre adhésion, et les pouvoirs publics ou le Parlement voudront-ils nous l'imposer ?

Notre adhésion serait d'autant plus difficile que, dans sa consistance présente, ce plan menace nos intérêts vitaux ; nous avons fait connaître notre opinion à cet égard dans une lettre et une note du 12 oct. dernier, adressée à M. Jean Monnet et dont la présidence du Conseil et les différents départements ministériels ont reçu copie. Ma lettre est restée sans réponse. »<sup>170</sup>

Dans sa lettre, par tactique ou sans doute par conviction, Aubrun oppose le ministre des Affaires Étrangères, à qui il laisse sa confiance, à l'équipe Monnet qui refuse tout contact, malgré des demandes renouvelées. Est-ce de la mauvaise foi ? Il ne le semble pas puisque Monnet reconnaît lui-même, dans ses mémoires, qu'il ne tenait absolument pas à discuter avec les sidérurgistes. « *La vérité est que nous n'étions pas prêts à négocier avec des intérêts particuliers une entreprise d'intérêt général aussi vaste.* »<sup>171</sup> Dès le début, il considère que les professionnels, dont il parle très sévèrement, seront, de toute façon, opposés au Plan, parce qu'ils s'accommodaient mieux des accords privés secrets.

<sup>169</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de J. Aubrun à R. Schuman, du 13 nov. 1950. Voir le texte complet en annexe à ce chapitre.

<sup>170</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 nov. 1950, *ibid.*

<sup>171</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 459.

« (...) Les représentants des intérêts se sentaient particulièrement menacés et à leurs yeux, le plan favoriserait toujours le voisin. Il nous appartenait de montrer que ces appréhensions contradictoires s'annulaient. Les sidérurgistes étaient les plus agités, et leurs organes corporatifs, habitués à la pratique des ententes secrètes, se mettait en mouvement contre cette haute autorité qui règlerait les problèmes au grand jour. »<sup>172</sup>

Depuis le courant du mois d'octobre 1950, les négociations abordent des points délicats et apportent aux premiers textes des modifications sensibles. Une dizaine de jours plus tard, Jules Aubrun s'adresse alors directement à Jean Monnet pour lui faire part des raisons profondes du mécontentement des sidérurgistes français et il fait encore un geste d'apaisement pour ne pas couper les ponts.

« Ce dont nous nous plaignons aujourd'hui, c'est d'être, depuis le début d'octobre, tenus à l'écart de vos travaux et négociations, précisément au moment où celles-ci abordent les problèmes les plus importants pour nous, et où l'on apporte des modifications souvent radicales à des textes établis antérieurement. Le refus de nous communiquer le traité du 8 novembre n'est pas moins significatif. C'est là, permettez-moi, Monsieur le commissaire général d'insister sur ce point - ce qui met en lumière le malentendu qui affecte nos rapports. (...) »

Vous avez demandé, dites-vous, dès le premier jour, à la chambre syndicale de vous apporter son concours ; elle ne vous l'a jamais refusé, mais vous n'y avez eu recours que par intermittence, et sur une échelle très limitée. Nous avons toujours estimé que la collaboration de notre profession devait, pour une saine application et une pleine réussite du Plan Schuman, s'exercer sous une forme beaucoup plus active et suivie qu'il ne lui a été permis. Nous sommes encore prêts à vous l'apporter dans le même esprit. »<sup>173</sup>

Suivent ensuite quelques échanges de lettres sur un ton vif, où l'on reproche en général le manque de délais de réflexion sur telle ou telle proposition, et l'absence de réponse à des demandes ou suggestions (décembre 1950)<sup>174</sup>. La CSSF relève ce qui semble être réellement de la mauvaise volonté de la part des services du ministre Louvet (industrie) qui s'est plaint de « *difficultés rencontrées par ses services pour obtenir communication des prix de revient des usines sidérurgiques françaises* », alors que les réponses aux demandes qui dataient du 24 novembre avaient été fournies dès le 2 décembre. Relevant la détermination du gouvernement français à une conclusion rapide des accords, la CSSF fait part de ses inquiétudes à ce sujet et rappelle ses exigences de participation.

« (...) vous ne m'en voudrez pas - s'agissant d'une question vitale pour notre industrie - d'exprimer ma préférence pour des accords sains, étudiés aussi longtemps qu'il peut être nécessaire, à la fois et par ceux-là qui ont les responsabilités suprêmes - responsabilités qui ne sauraient se déléguer à des tiers - et par ceux qui ont charge directe des intérêts économiques et sociaux en cause. (...) Vous êtes le tuteur naturel de notre industrie : votre protection ne lui a jamais été plus nécessaire. »<sup>175</sup>

### ***La lutte ouverte du patronat français***

Le dialogue ayant échoué, les sidérurgistes entrent désormais dans une phase de lutte ouverte, d'autant plus que les négociations avancent vite et que plus le temps passe, plus il sera difficile de revenir en arrière. Pourtant, tous les aspects du marché unique ne sont pas rejetés. La CSSF est bien décidée à profiter de nouvelles opportunités pour développer son secteur. « *Le principe du marché unique soulève bien des espoirs dans les pays enserrés dans l'espace limité*

<sup>172</sup> Jean Monnet, *ibid.*

<sup>173</sup> CSSF 62 AS 113/ lettre de J. Aubrun à J. Monnet, 22 novembre 1950.

<sup>174</sup> AN/ 62 AS 113.

<sup>175</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre à Louvet (de Aubrun ou d'un autre membre de la CSSF), 5 déc. 1950.



*de leurs barrières douanières.* »<sup>176</sup> Elle espère pouvoir ainsi bénéficier d'un marché qui serait du même ordre que le marché américain, mais elle dit craindre la volonté d'expansion allemande au sein de ce nouveau marché.

« Considérons tout d'abord l'Allemagne ; sa puissance de production charbonnière et sidérurgique, déborde largement son propre territoire ; elle cherchera donc à déverser sur les pays voisins l'excédent de sa capacité ; la constitution d'un vaste marché présente ainsi pour elle un intérêt capital. »<sup>177</sup>

Avec la continuation des échanges privilégiés avec l'Allemagne du sud, l'apport « *inestimable* »<sup>178</sup> de la Sarre, dont une partie importante de la production (2,5 millions de tonnes depuis la remise en marche de Neunkirchen) est justement absorbée en Allemagne du Sud, son « *débouché naturel* ». Des accords devraient être conclus pour les prolonger entre les gouvernements. Le surcroît final que la production sarroise apporte à la France n'est finalement que de un à un million et demi de tonnes, compte tenu également de la consommation propre de la Sarre. « *Ce courant libérera bien entendu un tonnage correspondant de produits allemands, dont une partie s'efforcera de prendre place dans le reste du marché du pool.* »<sup>179</sup>

Mais les Français tiennent beaucoup à l'apport sarrois d'un domaine charbonnier vital et d'une source supplémentaire d'approvisionnement en coke, essentiel pour le développement futur. Ils voient donc moins de danger, finalement, dans la concurrence allemande que dans celle de la Belgique et du Luxembourg, qui elle, n'apporte aucune compensation. Le vocabulaire choisi est de l'ordre de la guerre. Il s'enracine sans doute dans les expériences du passé au cours desquelles le dumping de certaines firmes belges a laissé des souvenirs douloureux dans les mémoires françaises.

« Le Luxembourg et la Belgique nous menacent au contraire d'un tonnage supplémentaire de plusieurs millions de tonnes, mais cette fois ci, sans contrepartie. Tout ira bien tant que la demande sera forte, à l'intérieur comme à l'exportation ; mais à la moindre contraction des besoins sur le marché mondial, Belgique et Luxembourg refouleront sur le nouvel espace qui leur est ouvert, à savoir, la France. Bien entendu, nous rendrons coup pour coup, car nous nous sentons de force à engager le combat. Mais il faut que l'on soit bien convaincu du point d'aboutissement inéluctable : la création du marché unique, élargi pour les uns, mais surchargé pour nous se traduira, à la moindre crise, par une concurrence effrénée, génératrice de ruines, très éloignée dans tous les cas de l'objectif que l'on s'est fixé au départ. Il ne suffit pas d'inscrire dans un texte que la Haute Autorité maintiendra l'ordre et rétablira les courants normaux ; l'économie a ses exigences, plus fortes que toutes les réglementations. »<sup>180</sup>

Les prix de revient des différents types d'acier ne devraient pas se ressentir des conséquences de la mise en application du Plan de la même façon. En 1950, la France bénéficie d'un avantage en ce qui concerne l'acier Thomas qu'elle produit à un prix meilleur que celui de la Belgique et du Luxembourg. D'après les sidérurgistes, cet avantage devrait être diminué avec les mesures de péréquation, voire même annulé par rapport à la Belgique. Quant à l'acier Martin, produit à partir de ferrailles, le nouveau régime appliquée à celles-ci devrait défavoriser l'acier français, toujours par rapport aux mêmes pays. Selon les Français, les Belges et les Luxembourgeois sont « *ardemment* » désireux de l'ouverture de ce marché européen, car il constituera un débouché important pour des sidérurgies privées de marchés intérieurs. Le développement belge et luxembourgeois se fera au détriment de la sidérurgie française, dont la part à l'exportation est loin d'être négligeable, plus importante par exemple que celle de l'Allemagne.

<sup>176</sup> AN/ 62 AS 113/ note du 13 déc. 1950, adressée à Louvel (par un membre de la CSSF).

<sup>177</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 déc. 1950, *ibid.*

<sup>178</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 déc. 1950, *ibid.*

<sup>179</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 déc. 1950, *ibid.*

<sup>180</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 déc. 1950, *ibid.*

L'Allemagne obtient avant tout, comme avantage, la levée des contraintes du contrôle allié et l'Italie, la garantie de l'approvisionnement en matières premières. Le bilan est négatif pour la sidérurgie française, d'autant plus qu'à ces concurrences, selon elle, renforcées, s'ajoute la crainte du dirigisme des nouvelles autorités. La France est donc la « *seule perdante* » de cette opération, en ce qui concerne la relativité des prix de revient et l'ouverture du marché unique. Et « *l'ultra-dirigisme* » d'une Haute Autorité dans laquelle les décisions seront prises à la majorité « *doit laisser à la France la plus grande inquiétude.* »<sup>181</sup>

Le CNPF a adopté la même position que les sidérurgistes, dénonçant les différents pouvoirs « *discrétionnaires* » confiés à la Haute Autorité et le dirigisme sous-jacent dans les textes préparés. Si l'on rappelle toujours que l'idée de départ était « *généreuse* » et applaudie de tous, que ce projet pouvait bien constituer « *la première pierre de l'unité de l'Europe* », on refuse pour autant de remettre pour cinquante ans le sort de l'industrie du charbon et de l'acier à « *six techniciens, dont rien ne limiterait l'arbitraire* » dans de nombreux domaines relevant habituellement de la décision de l'entrepreneur ou du secret de l'entreprise.

« (...) en d'autres termes, sous couleur de prévenir la reconstitution de cartels internationaux de producteurs, on impose à ceux-ci la cangue d'un dirigisme super-étatique, supranational et pratiquement irresponsable. »<sup>182</sup>

Le patronat français est bien persuadé qu'il s'agit là d'un ballon d'essai européen, qui bientôt sera étendu à d'autres secteurs, ce que d'ailleurs ont bien affirmé les auteurs du projet. Ce qui, dès lors, sera concédé dans le secteur du charbon et de l'acier constituera la base des discussions pour l'extension aux autres pans de l'économie. C'est dire l'importance des positions de principe, autant que des questions spécifiques.

« (...) Nous protestons avec d'autant plus de force que cette situation faite à la sidérurgie française constituerait un précédent redoutable. On ne nous cache pas qu'il s'agit d'un prototype et que l'idée doit être étendue peu à peu à d'autres industries : transports, construction électrique, chimie, mécanique, etc. afin que ces diverses hautes autorités finissent par constituer l'unité européenne. Européens nous le sommes, mais nous voulons l'être dans la liberté. Rien ne se fera de durable en Europe sans le concours et l'entente des professionnels, sous le contrôle bien entendu, des institutions politiques supranationales dont la création s'élabore. Et ce concours, nous restons prêts à le donner en toute loyauté, sous cette seule condition que soient respectées les libertés essentielles. »<sup>183</sup>

On a vu les plaintes des sidérurgistes sur la mise à l'écart dont ils sont les victimes. L'équipe Monnet, très certainement contrainte et forcée, a cependant rencontré à plusieurs reprises, les représentants officiels de la sidérurgie, par exemple courant décembre 1950, mais à cette occasion ceux-ci se plaignent des délais trop courts qui leur sont laissés pour l'examen des documents communiqués avant la réunion de travail qui a eu lieu entre Aron, Ferry et Hirsch. Ils émettent également des réserves sur les chiffres alors communiqués, qu'ils n'ont pas eu non plus le loisir d'étudier en détail, regrettant que l'on ait ainsi envoyé une note au gouvernement sur laquelle les représentants de la sidérurgie seraient censés « *n'avoir pas formulé d'observations* », fait contraire à la réalité<sup>184</sup>. Toujours au sujet de querelles de chiffres, Jules Aubrun écrit à Jean Monnet, en janvier 1951, pour dénoncer les critiques de statistiques, fournies par la CSSF, critiques faites devant le président du CNPF.

« Ce n'est pas la première fois que pareille appréciation de votre part m'est rapportée. Vous comprendrez aisément que je ne puis rester sous le coup de ces critiques renouvelées, recueillies par des tiers, sans que vous m'en ayez fait part directement. Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître les points précis sur lesquels porte le désaccord que vous visez. Nous avons recoupé et discuté tous nos chiffres avec vos services ; nous pensons qu'ils

<sup>181</sup> AN/ 62 AS 113/ 13 déc. 1950, *ibid.*

<sup>182</sup> *Bulletin du CNPF*, n° 62, p. 3, Assemblée générale du 19 janvier 1951, exposé du président Villiers.

<sup>183</sup> *Bulletin du CNPF*, n° 62, p. 3, *ibid.*

<sup>184</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de A. Aron à E. Hirsch, 13 décembre 1950.

étaient exacts, -aussi exacts que peuvent l'être de chiffres comportant une certaine marge d'appréciation - et qu'ils étaient acceptés par vos services. Nous avons pu nous tromper, mais nous tenons à savoir en quoi. »<sup>185</sup>

On voit là le ton de chicane des relations officielles entre le patronat et les services du Plan chargés de l'élaboration du traité. Le même jour, une autre lettre est faite à Etienne Hirsch pour lui « *confirmer la demande de renseignements* » faite quatre jours auparavant. Là encore, il est clair que le courant passe mal. Les sidérurgistes ont besoin de renseignements plus précis pour proposer des mesures transitoires appropriées, or on ne les leur fournit pas.

Sans doute les réclamations répétées finissent-elles par porter leurs fruits, puisque le mois suivant, Aubrun remercie personnellement Robert Schuman de l'audience qu'il lui a accordée, en compagnie du vice-président du CNPF, et des précisions qui leur ont été fournies à cette occasion. Le président de la CSSF approuve les points qui ont fait l'objet d'études particulières et qui lui semblent d'une « *importance capitale* » pour la sidérurgie française.

« (...) possibilité d'établir une coopération réelle entre la Haute Autorité et les associations de producteurs, dont les initiatives sont nécessaires à la vitalité de l'organisation projetée, possibilité d'éviter une confusion entre le pouvoir financier et le pouvoir réglementaire ou arbitral au sein de la communauté, réalité des possibilités de recours et de réparation ouvertes aux entreprises qui se trouveraient lésées par une décision de la Haute Autorité, possibilité pratique d'amender les dispositions initiales du traité, possibilité de répliquer par toutes les mesures appropriées, à l'inexécution éventuelle par d'autres états de prescriptions qui en découlent. (...) »<sup>186</sup>

Mais en ce début d'année 1951, les textes préparatoires au Traité ont beaucoup évolué par rapport aux projets des premiers jours et la CSSF, qui émettaient déjà des réserves sur les premiers textes, s'inquiète de faits nouveaux qui lui font craindre, si de sérieuses garanties ne sont pas prises, que la réalisation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne soit « *une véritable catastrophe* »<sup>187</sup> pour l'avenir de la sidérurgie française et lance un appel pathétique au président Schuman. Le spectre de la concurrence allemande est loin d'être leur dernier souci, et les sidérurgistes français craignent que les nouvelles conditions offertes par le traité ne leur rendent en ce domaine la tâche encore plus difficile, car leur prix de revient de l'acier sera trop élevé.

« Le premier de ces faits est la perspective de voir nos concurrents allemands retrouver, dans une mesure que tous les efforts de votre Département tendent, nous le savons, à réduire - mais qui demeurera appréciable, les possibilités de dumping qu'assure la concentration verticale entre des charbonnages et des usines sidérurgiques.

Le second est le poids des charges qui se sont accumulées sur notre industrie au cours des dernières semaines, où nous sont annoncés d'une manière imminente, des augmentations en matière de salaires, de tarifs de transports, d'électricité et de coût des combustibles nationaux et importés. La conséquence est que la sidérurgie française n'est plus compétitive à l'égard de ses concurrents et que l'équilibre approximatif entre le prix de revient de l'acier de la Lorraine et dans la Ruhr est rompu. Nos prix de revient ont atteint, sinon dépassé ceux de la sidérurgie belge avant même que celle-ci ne bénéficie de mesures particulières qui sont prévues en sa faveur, en matière de combustibles, pendant la période transitoire. (...) »

C'est un véritable cri d'alarme que ces circonstances m'ont fait un devoir de vous faire entendre. Notre industrie met dans votre compréhension de son intérêt vital pour l'économie française, ses plus fermes espoirs. Elle est, Monsieur le président, persuadée qu'après vous être penché sur la conséquence à prévoir de ces faits nouveaux dans le cadre du marché unique, vous saurez dégager et faire admettre les mesures indispensables pour éviter qu'elle n'y succombe. »<sup>188</sup>

<sup>185</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de J. Aubrun à J. Monnet, 6 janvier 1951.

<sup>186</sup> AN/ 62 AS 113/ Lettre de J. Aubrun à R. Schuman, 20 février 1951.

<sup>187</sup> AN/ 62 AS 113/ 20 février 1951, *ibid.*

<sup>188</sup> AN/ 62 AS 113/ 20 février 1951, *ibid.*

Quelques jours après, Charvet renouvelle l'appel pressant de la sidérurgie pour des modifications conséquentes du projet, car selon eux, c'est la vie même du secteur qui est en cause. Craignant des conditions financières qui rendraient la sidérurgie française peu concurrentielle, les sidérurgistes refusent avant tout la mise en commun des ressources en minerai de fer de Lorraine. Il faut remarquer que l'on ne dit rien alors de la mise en commun des ressources en charbon ... Enfin la CSSF remet en cause le pouvoir de décision de la Haute Autorité qui échapperait aux décisions politiques<sup>189</sup>.

Un mois plus tard, Aubrun commente au ministre le résultat d'une étude technique aux conclusions d'une "*gravité exceptionnelle*", qui selon les sidérurgistes, doit nécessairement faire mettre en place des clauses de sauvegarde. C'est ici l'Allemagne qui est directement attaquée car, ayant obtenu des avantages substantiels au cours des négociations, elle proposerait dès lors des produits à un prix très nettement inférieur à ceux de ses concurrents français. Faisant ensuite le tour des avantages divers obtenus par les autres participants, l'étude dénonce le fait que la France ait été la plus mal lotie.

« (...) la sidérurgie allemande pourra, dans le cadre du marché unique, offrir des produits dans le Nord, à Paris et sur les côtes françaises, à des prix inférieurs de 1 100 à 1 300 F environ aux prix de revient « rendus » de la sidérurgie française, cependant qu'elle sera protégée en Allemagne du sud par des écarts du même ordre et dans le même sens entre les prix de ses produits rendus et ceux des produits français. Cette situation est d'autant plus grave que, pendant les négociations relatives au Plan Schuman, l'Allemagne a obtenu, sur le plafond assigné à sa production sidérurgique et sur la liaison charbon-acier, des avantages qui la portent très loin au-delà des positions de départ des négociations.

Belgique, Italie, Luxembourg ont obtenu, dans le projet de convention paraphé par les « experts », des garanties ou des avantages substantiels pour leur industrie sidérurgique : la Belgique, par une subvention qui abaissera ses prix de revient, le Luxembourg eu égard à l'importance capitale de l'industrie sidérurgique dans le grand-duché, l'Italie, par des restrictions apportées à la liberté de quotation sur son territoire des aciers étrangers, et par la faculté de maintenir pendant la période transitoire des droits d'entrée sur les produits sidérurgiques. Rien de semblable n'a été prévu pour la France. Seules peuvent jouer, à son profit, les sauvegardes générales prévues par les dispositions transitoires ; elles sont à la discrétion de la Haute Autorité dont la composition reste inconnue, ou soumise à l'accord d'un conseil (...)

Devant l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Italie, qui ont tous retiré des négociations de ces derniers mois des avantages ou des assurances formelles, est-il possible que la France seule, courre le risque d'être exposée à l'invasion de produits étrangers sur son territoire national, sous le couvert du marché unique, et dans des conditions dont la note ci-joint montre toute la gravité ? »<sup>190</sup>

### ***Une critique de la forme bien plus que du fond***

Un Comité de fonctionnaires est finalement mis en place qui, au cours de dix-huit séances d'audience, entend les principaux sidérurgistes français. L'organisation d'une telle audition pourrait laisser croire à une réelle concertation. Mais là encore, il semble qu'il y ait eu un certain décalage entre la volonté officiellement montrée de faire une concertation approfondie et la réalité de cette même concertation. Les textes sur lesquels étaient interrogées les personnes consultées, textes préparés par des experts, n'étaient fournis au mieux que 24 heures avant l'audition, et le plus souvent à l'ouverture de l'audience<sup>191</sup>. On a du mal à comprendre une telle

<sup>189</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Charvet à Schuman, du 19 mars 1951.

<sup>190</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Aubrun à Schuman, du 5 avril 1951.

<sup>191</sup> AN/ 62 AS 113/ note de remarques (demandée par E. Thomas (secrétaire d'état à l'intérieur) sur la lettre du 7 avril 1951 (non jointe) de J. Monnet à E. Thomas, lettre qui énumérait un certain nombre de garanties, suite à des

organisation, si ce n'est à l'interpréter comme une consultation de pure forme. Par ailleurs, aucune des suggestions que les industriels ont pu faire n'a été retenue.

Un des reproches formulés par les industriels est que les discussions sur les prix de revient ne servent finalement pas à grand chose puisque ces derniers sont dépendants de nombreux éléments d'ordre social, fiscal, monétaires ou ferroviaires. Les pouvoirs de la Haute Autorité n'auraient aucune prise sur certains de ces éléments, comme par exemple dans l'éventualité d'une dévaluation monétaire qui dans le cas belge, inquiète les Français. La Haute Autorité pourrait, tout au plus, émettre des recommandations, comme elle pourrait éventuellement autoriser les gouvernements à donner des subventions à des entreprises en difficulté (*article 62*) suite à des mesures sociales gouvernementales, telles que des hausses de salaires. La convention énumère bien un certain nombre de clauses de sauvegarde (*chapitre III, alinéa 29*), mais en aucun cas il ne s'agit de mesures impératives mais uniquement de possibles actions dont le choix est laissé à l'appréciation de l'Autorité sur la situation du moment, même si certains passages précisent que l'on doit veiller à ce que toute mesure en faveur d'un membre ne puisse porter préjudice aux industries des autres membres. Or l'orientation de la Haute Autorité ne peut être connue à l'avance et sera sujette à des modulations, selon ses responsables du moment<sup>192</sup>.

A travers les différentes craintes qui s'expriment, apparaît clairement le fait qu'il est difficile de demander à des professionnels d'avoir une conception européenne des problèmes, car il est quand même bien naturel d'avoir comme priorité la sauvegarde de sa région ou de son entreprise. Réflexion qui en elle-même pèse en faveur d'un pouvoir de décision supranational...

« (...) Au surplus, ces mesures si inopérantes soient-elles, sont laissées à la discrétion de la Haute Autorité qui n'est point chargée de défendre les intérêts, mêmes vitaux, d'une région sidérurgique française pourvu (ce qui ne sera pas difficile) que les autres sidérurgies du pool alimentent à sa place le marché commun. »<sup>193</sup>

De plus, une vue plus "européenne" des choses ne résoudrait pas pour autant certains problèmes délicats, comme ceux qui peuvent par exemple se poser pour la reconversion de certaines unités. En effet, malgré le fonds de "réadaptation"<sup>194</sup> prévu pour aider les entreprises, comment donc "réadapter" des hauts-fourneaux ou des laminoirs ?

Dans les attaques contre ceux qui ont préparé le projet, les adversaires dudit projet opèrent des distinctions, opposant toujours les bonnes intentions de Robert Schuman aux pratiques de la clique des « *hauts seigneurs du planisme* » dont ils dénoncent le dirigisme. Les méthodes décrites correspondent de manière caricaturale aux méthodes assez connues de Jean Monnet. Le pamphlet est méchant mais peut-être assez réaliste...

« Ceux-ci ne s'embarrassent pas de détails. Ou plutôt ils laissent à d'autres, le soin de se colleter avec la réalité. Ils pensent par grandes catégories et composent par masses. Ils sont irresponsables par essence et par vocation. Comment pourrait-on mettre en cause leur responsabilité quand ils peuvent toujours rejeter sur une erreur des exécutants ou un défaut de compréhension des assujettis, l'échec de leurs conceptions ? (...) »

Cependant, si c'est déjà un plaisir de haut goût de poser en termes péremptifs des « impératifs » économiques (tout en prenant les précautions pour qu'erreurs et échecs ne diminuent pas le crédit des prophètes), cela à la longue, paraît viande un peu creuse ; Être pontife est bien - Pontife et roi serait mieux. Faire la vigie donne envie de tenir le gouvernail, à la condition bien entendu, qu'on ne risque pas d'être tenu pour responsable des difficultés de la marche et renvoyé dans les soutes si le vaisseau dérive. Mais tenir dans ses mains, sans risque et aux frais d'autrui, de grands ensembles économiques comme les ont par exemple, les industries du charbon et de l'acier, il y a là de quoi fasciner aussi bien ceux qui souhaitent vaticiner sans craindre la contradiction que ceux qui aspirent à remuer hommes et choses, sans se risquer sur

---

objections faites par la sidérurgie du Nord.

<sup>192</sup> AN/ 62 AS 113/ note de remarques... , *op. cit.*

<sup>193</sup> AN/ 62 AS 113/ note de remarques, *ibid.*

<sup>194</sup> évoquée dans la lettre du 7 avril 1951 de J. Monnet à E. Thomas. AN/ 62 AS 113.

les champs de bataille hasardeux de la politique ou des affaires (...) La difficulté est d'y parvenir. A des esprits médiocres, le problème paraît insoluble. Les initiateurs du pool charbon-acier l'ont résolu. C'est une prouesse intellectuelle qui mérite davantage de retenir l'attention que leur "œuvre institutionnelle". Au surplus, toute leur "œuvre institutionnelle" ne tend qu'à cela. (...)

Devant un tel chef-d'œuvre, il ne reste plus qu'à admirer. On comprend l'impatience des planistes lorsqu'on se hasarde à exprimer devant eux une réserve sur l'une des dispositions d'une machinerie où tout se tient si bien. On conçoit qu'ils ne se soient pas souciés de laisser aux gouvernements le soin d'en pénétrer les ressorts et qu'à peine les projets de traité paraphé par eux, l'essentiel pour eux ait été d'obtenir une signature dans les plus brefs délais. On conçoit qu'ils aient fait le nécessaire pour que, notamment, le ministre français des affaires étrangères ne fût jamais en état de faire aux commissions ou aux assemblées, les exposés qu'il avait promis, ni à plus forte raison, de leur demander un agrément préalable. On s'explique aussi leur action persévérante pour obtenir que les parlements enregistrent sans discuter. Une pareille occasion ne se rencontre pas deux fois. »<sup>195</sup>

Les critiques évoquées ne sont pourtant pas l'unique point de vue développé sur les négociations pour le traité de la CECA. A côté du discours officiel des représentants de la profession, il y a aussi celui, individuel, des dirigeants des entreprises. Dans le rapport de l'HADIR, dont Théodore Laurent est le président, on trouve un discours plutôt modéré à propos du Plan Schuman. On s'y déclare attaché à l'initiative privée et l'on espère beaucoup de souplesse dans la mise en œuvre, mais on ne fait pas montre de véritable inquiétude sur l'avenir.

« (...) Inspiré par une vue claire des réalités et une volonté audacieuse de réalisation, il a rencontré, dans tous les milieux qu'il concerne, un accueil favorable. Mais la définition de ce plan, dont les vues lointaines paraissent si justes et si louables, s'est avérée parfois inquiétante pour ceux qui restent attachés aux initiatives et libertés de l'économie d'entreprise, comme il nous semble qu'on doive l'être dans notre pays devant les résultats qu'elle y a obtenu pour tous. Aussi souhaitons-nous voir la convention trouver dans son application une réelle souplesse, peu de recours aux sanctions, et le plus d'audience possible aux forces saines des entreprises, aux hommes qui vivent de près la vie industrielle, familiers de l'intérêt général, et au surplus faciles à maintenir dans ses voies. »<sup>196</sup>

Philippe Mioche a montré à plusieurs reprises que ce discours patronal était parfois assez éloigné de la ligne officielle, selon les intérêts régionaux des uns et des autres. En particulier, les divergences d'intérêts, et donc de positions vis-à-vis du traité de l'Union, sont grandes entre les patrons lorrains, et ceux du Nord.

« Les sidérurgistes ne peuvent pas être dans les mêmes dispositions vis-à-vis de la CECA car leurs intérêts ne sont pas les mêmes. La sidérurgie de l'Est peut attendre du marché commun la conquête de marchés nouveaux en Allemagne du Sud, ce qui d'ailleurs se produira. Inversement, les sidérurgistes du Nord sont directement confrontés à la perspective de la concurrence belge et luxembourgeoise. Pour une part, l'épisode du Plan Schuman se présente pour la sidérurgie de l'Est comme une occasion de reprendre l'avantage sur le Nord après le succès que celui-ci avait remporté à la Libération (Usinor, le premier train à bandes) »<sup>197</sup>

Par contre, dans le domaine de la mise en commun des mines de fer, c'est bien la sidérurgie lorraine qui est concernée, et c'est elle qui fait entendre ses protestations. De plus, ce n'est pas le seul traité de la CECA qui contrarie la volonté patronale de former à nouveau des ententes pour la régulation des marchés industriels en Europe. Plusieurs projets ont déjà été présentés avant

<sup>195</sup> AN/ 62 AS/ 113/ article « La terre promise des planistes (schéma) », du 27 avril 1951, non signé.

<sup>196</sup> AN/ 65 AQ/ K 342/ HADIR (*n.b.* Th. Laurent est le président du CA, Léon Daum, Paul Gillet et André Grandpierre en sont membres), rapport de juin 1951.

<sup>197</sup> Philippe Mioche, « Le patronat de la sidérurgie française et le Plan Schuman en 1950-1952 : les apparences d'un combat et la réalité d'une mutation », in Klaus Schwabe (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans 1950/51*, actes du colloques d'Aix-la-Chapelle de mai 1986, Paris-Bruxelles, 1988, p. 305-318.

mai 1950, en France, qui visaient à les interdire. Par ailleurs, en 1949, les sidérurgistes ont à nouveau planché sur un projet de cartel, mais il semble impossible de se mettre d'accord sur la forme nouvelle qu'il pourrait prendre, et en particulier sur la façon de résoudre le contingentement des exportations<sup>198</sup>. Donc les tensions ne sont pas seulement externes et Philippe Mioche affirme que c'était le point de vue de la CSSF qui était, en réalité, minoritaire. Et même au sein de cette organisation, il n'y a pas accord, car une nouvelle génération de dirigeants a fait son apparition depuis la guerre, qui pousse un peu les anciens vers la sortie. Les conceptions des relations entre domaine privé et domaine public ont évolué dans ses rangs.

« Plus concrètement, le Plan Schuman a contribué directement à l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants de la sidérurgie, des hommes qui acceptent plus facilement une collaboration étroite avec les pouvoirs publics ; Pierre Ricard et Jacques Ferry remplace Jules Aubrun et Louis Charvet [qui a été dans la Chambre le principal porte-parole du refus] : Roger Martin et Henri Malcor accèderont bientôt aux plus hautes responsabilités dans leurs entreprises. Le Plan Schuman est le second ébranlement de la sidérurgie depuis 1945, après celui du plan Monnet ; mais cette fois-ci les gardiens de la tradition ne l'emportent pas. »<sup>199</sup>

Finalement, il pourrait s'avérer que le choix de l'affrontement, fait délibérément par Monnet en refusant la dialogue, soit en réalité une habile stratégie pour isoler l'arrière-garde de la sidérurgie française. Il n'y a pas eu de recherche de consensus, et l'on a fait avec « *une opposition en partie factice des sidérurgistes* »<sup>200</sup>. Les dernières justifications faites par le gouvernement français, quelques jours avant la signature officielle du Traité, pour assurer les sidérurgistes français - en particulier ceux du Nord qui avaient visiblement fait des objections spécifiques - que des garanties suffisantes avaient été prises n'ont pas officiellement convaincu les professionnels<sup>201</sup>. Après la signature du Traité, tout n'est pas achevé, car il faut obtenir la ratification des différentes assemblées représentatives. Les sidérurgistes disposent là d'une tribune et d'un éventuel moyen de pression.

### ***Des craintes qui ne sont pas apaisées par la signature du Traité***

Alors que le traité a déjà été signé, les gérants de la firme de Wendel continuent à être très opposés au futur pool charbon-acier et évoquent « *un redoutable saut dans l'inconnu* » si le traité était mis en application en l'état, car il ouvrirait le marché français à la concurrence étrangère<sup>202</sup>. Pourquoi cette opposition persistante malgré la conclusion des négociations et l'accord des gouvernements ? Parmi les nombreuses raisons déjà évoquées, celle qui bloque le plus les sidérurgistes français, est l'interdiction absolue des ententes privées de quelque sorte qu'elles soient, alors qu'elles seraient pourtant « *de nature à limiter les effets d'une lutte de prix désordonnée* »<sup>203</sup> et qu'elles assuraient en effet, quand elles existaient avant la guerre, une protection quasi totale des marchés nationaux, tout en permettant des exportations dans un marché organisé et donc objet d'une concurrence modérée. Enfin, la crainte est toujours vive de la mainmise des pouvoirs publics et de leur dirigisme économique. « *De toute façon, le Traité placera les industries du charbon et de l'acier sous le signe d'un dirigisme absolu qui ne laissera aux chefs d'entreprises que les responsabilités financières de décision qui leur seront imposées.* »<sup>204</sup>

<sup>198</sup> Philippe Mioche, *ibid.*

<sup>199</sup> Philippe Mioche, *ibid.*

<sup>200</sup> Philippe Mioche, *ibid.*

<sup>201</sup> AN/ 62 AS 113/ note de remarques (demandée par E.Thomas (secrétaire d'état à l'intérieur) sur la lettre du 7 avril 1951 (non jointe) de J. Monnet à E. Thomas, lettre qui énuméraient un certain nombre de garanties, suite à des objections faites par la sidérurgie du Nord.

<sup>202</sup> AN 190 AQ/ 49/ rapport de l'exercice 1950, p. 12.

<sup>203</sup> AN 190 AQ/ 49/ *ibid.*

<sup>204</sup> AN 190 AQ/ 49/ *ibid.*

Le 11 mai 1951, Aubrun exprime officiellement des réserves sur les textes définitifs du traité de la CECA et de la Convention sur les dispositions transitoires. Quelques jours après, il reçoit une réponse de Louvel, ministre de l'industrie et du commerce, répondant à cette lettre ainsi qu'aux observations de trois lettres précédentes, datant des jours précédant la signature et évoquant aussi des conversations avec des représentants de la Chambre syndicale. Le ministre dit avoir fait au gouvernement les observations qui lui semblaient "*devoir être retenues*", gouvernement qui a malgré tout jugé bon signer le texte définitif sans modification. Il s'engage cependant à étudier toutes les mesures nécessaires à prendre pour que la sidérurgie française se présente dans les meilleures conditions possibles à l'ouverture du marché commun<sup>205</sup>.

« (...) le gouvernement est décidé à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que l'industrie sidérurgique française soit placée, au moment de l'ouverture du marché commun, dans les conditions les plus favorables possible. Les études déjà amorcées avant la signature du traité seront poursuivies dans l'avenir immédiat, par mon administration et le commissariat au plan, en liaison avec votre chambre syndicale et les industriels intéressés. »<sup>206</sup>

Schuman prend à son tour la plume pour répondre aux accusations des sidérurgistes<sup>207</sup>. Selon lui, les dispositions du Traité prévoient, dans des circonstances exceptionnelles, des limites d'action pour la Haute Autorité. Pour lui les représentants des professionnels français ont pris la même part que celle de leurs homologues des autres pays membres aux discussions techniques, en particulier lors de dix-huit séances du comité spécialement créé, composé de représentants du ministère de l'industrie et du commerce, du secrétariat aux Affaires économiques et du commissariat général au plan, qui a reçu, du 29 décembre 1950 au 8 février 1951, tous les présidents de toutes les chambres syndicales intéressées, ainsi que les industriels représentant dix groupes dont la production totale correspond à 80 % de la production française.

« Les intéressés ont, dans leur grande majorité, reconnu que sous réserve de la question des charges financières qui doit être résolue sur le plan intérieur français, ils seraient en mesure de faire face à la concurrence. Il apparaît d'une façon générale que l'écart entre nos prix de revient usine et ceux de la sidérurgie la mieux placée est du même ordre de grandeur que celui qui existe dans les différents pays entre la meilleure et la plus mauvaise usine. Dans ces conditions il n'était pas possible de demander pour la sidérurgie française une clause de sauvegarde autre que la clause générale. »<sup>208</sup>

Les auditions ont bien donné lieu à des procès-verbaux et à des conclusions, mais en réalité, elles n'ont pas été portées à la connaissance des intéressés<sup>209</sup>. Répondant à l'inquiétude des entrepreneurs français au sujet de la mise en commun du minerai de fer, il argue du fait que, les mines appartenant toutes aux entreprises sidérurgiques, celles-ci pourront donc fixer des prix de vente qui évite toute « *hémorragie* ». D'autre part, la clause de sauvegarde réclamée par les sidérurgistes à ce propos, est, selon lui, contenue dans l'article 3 « *qui précise que la communauté doit promouvoir une politique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles évitant leur épuisement inconsidéré* ». Enfin, la Haute Autorité ne peut contraindre aucun membre à une production minière accrue, sauf décision prise à l'unanimité (article 59). Au-delà des arguments économiques et juridiques, il conclut en quelque sorte sur une leçon de morale communautaire et sur la volonté du gouvernement de tout faire pour que l'adaptation de l'industrie française se fasse au mieux des intérêts du pays.

« En tout état de cause, vous comprendrez sans peine que la France n'aurait pu s'opposer à placer le minerai de fer de son sol, qui n'est qu'une des sources de l'approvisionnement

<sup>205</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Louvel (ministre de l'industrie et du commerce) à Aubrun, du 21 mai 1951.

<sup>206</sup> AN/ 62 AS 113/ 21 mai 1951, *ibid.*

<sup>207</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Schuman à Aubrun, du 31 mai 1951.

<sup>208</sup> AN/ 62 AS 113/ 31 mai 1951, *ibid.*

<sup>209</sup> AN/ 62 AS 113/ réponse développée (14 p.) d'Aubrun à Schuman, du 19 juin 1951



auxquelles l'Allemagne fait appel, dans le marché commun, alors que l'Allemagne de son côté, fait apport de son charbon, dont notre sidérurgie est entièrement tributaire. »<sup>210</sup>

Le ministre rejette l'interprétation faite par les sidérurgistes sur le problème allemand de la liaison charbon-acier, insistant au contraire sur le fait que c'est grâce aux négociations sur le Traité que l'on a pu trouver une solution qui conserve les lignes directrices de la loi 27 de la Haute Commission Alliée et qui soit acceptable par les partenaires allemands. Alors que jusque là, la loi alliée n'était pas mise en application par suite de divergences entre alliés, avec la CECA, la déconcentration est certes partielle, mais réelle.

« Alors qu'antérieurement la sidérurgie allemande possédait 56 % du charbon, elle n'en conservera que 18 %. Aucune usine sidérurgique ne disposera de plus de 75 % de ses besoins, les sociétés minières liées à l'entreprise sidérurgique étant constituées séparément, astreintes au régime normal en ce qui concerne les taxes et charges financières afférentes aux transactions et leur production soumise aux règles générales de répartition en cas de pénurie. Une transformation aussi profonde a d'ailleurs suscité dans les milieux industriels allemands des réactions que, j'en suis bien certain, vous n'ignorez pas. »<sup>211</sup>

En ce qui concerne ce problème allemand de la déconcentration, les sidérurgistes, qui reconnaissent les difficultés que soulevait la loi 27 pour le gouvernement allemand, n'acceptent pas les concessions faites par les hauts commissaires, car le simple fait que la liaison charbon-acier ne soit pas définitivement rompue, même si elle est abaissée à une moyenne de 18 %, ne garantit en rien que l'évolution de la situation ne verrait pas un renforcement ultérieur desdites liaisons<sup>212</sup>... prévision évidemment très clairvoyante ! En résulterait pour les sociétés allemandes un avantage prévisible par rapport aux usines françaises qui ont subi, pour leur part, des « *transformations plus profondes* » encore qui ont rompu totalement les liens charbon-acier.

Jules Aubrun, tout en réaffirmant qu'à aucun moment la CSSF n'a mis en cause le fait que la responsabilité des négociations appartienne bien au gouvernement, rappelle le traitement qui lui a paru plus défavorable pour la sidérurgie française que pour celle de leurs partenaires. Ils ont été traités différemment des représentants professionnels des autres pays. Cette insistance sur les conditions matérielles de l'élaboration des textes cache peut-être des positions finales qui ne seraient, somme toute, pas si opposées, ou du moins pour lesquelles l'opposition n'aurait sans doute pas un soutien général de la profession.

« (...) il est de notoriété publique que les délégations étrangères ont constamment tenu avec les représentants professionnels de leurs industries intéressées, des contacts, et procédé avec elles à des échanges de vues, dont nous n'avons pas connu l'équivalent, malgré les assurances que m'avait spontanément données votre lettre du 17 juin 1950. Le silence qui a accueilli les multiples appels de notre profession à de tels échanges de vue, celui où sont tombées les lettres insistantes, qu'entre le paraphe et la signature nous avons adressées au gouvernement, ne peuvent être interprétées que comme témoignant d'une volonté délibérée de les ignorer.

Au surplus, dans la mise au point d'un traité dont, comme c'est le cas, dépend la vie même d'une industrie, ce ne sont pas seulement les questions techniques qu'il importe de pouvoir confronter avec les exigences de sa vie. Les questions organiques et structurelles que posait l'élaboration du traité avaient, pour notre industrie, une importance au moins égale à celle des questions techniques que d'ailleurs, elles dominent. Or nous n'avons pas été appelés, ni mis à même de les étudier en temps voulu, fut-ce en dehors de réunions internationales avec les experts ou négociateurs français. C'est cette évidente anomalie d'une négociation touchant à la vie même d'une industrie essentielle et conduite sans que les représentants de cette industrie aient été appelés, par ceux qui étaient chargés de ces négociations, aux confrontations et

<sup>210</sup> AN/ 62 AS 113/ lettre de Schuman à Aubrun, du 31 mai 1951.

<sup>211</sup> AN/ 62 AS 113/ 31 mai 1951, *ibid.*

<sup>212</sup> AN/ 62 AS 113/ réponse développée (14 p.) d'Aubrun à Schuman, du 19 juin 1951.

échanges de vues qui paraissent s'imposer, que, pour m'en tenir au strict point de vue professionnel, je devrais encore mentionner. »<sup>213</sup>

Certaines réactions contre le traité, dans l'opinion publique ou au sein même des parlementaires, sont de nature nationaliste et germanophobe. Il semble qu'il y en ait eu aussi au sein des industriels, quand ceux-ci furent interrogés par les commissions qui les auditionnaient, comme le montre le témoignage suivant.

« (...) Ce serait bien mal connaître l'Allemand, par tempérament ardent, agressif, dominateur, violent, brutal. Servi par une admirable discipline mise au service d'une idée collective de puissance et de domination; servi par un ensemble de facteurs économiques favorables, l'homme allemand sera irrésistible. Il dominera le pool, entraînant dans son sillage les Hollandais dont le pays est en fait le port de la Ruhr, les Luxembourgeois et les Italiens qui ont besoin du charbon et du coke allemands. Les Anglais ne seront pas là pour rétablir l'équilibre. Les Belges seront opportunistes, et finalement les Français, intelligents, cartésiens, dialecticiens, se trouveront seuls devant la force allemande, incapable d'y résister. »<sup>214</sup>

Cependant, cette prise de position anonyme est loin d'être une attitude courante parmi les industriels. Jean Monnet rapporte cependant qu'il lui semblait nécessaire de « *prendre de vitesse ces forces contraires qui se mobilisaient avec des moyens puissants.* »<sup>215</sup>

En Allemagne, les craintes n'ont pas non plus été dissipées par la signature d'avril 1951, bien au contraire, semble-t-il. Est-ce l'échéance de l'expérimentation de cette formule révolutionnaire pour les industries du charbon et de l'acier qui approche ? Toujours est-il que l'on craint beaucoup les décisions futures de la Haute Autorité, l'immensité de ses pouvoirs. En particulier ressurgit la crainte d'un transfert des usines de la Ruhr en Lorraine. Y a-t-il un réel danger de transfert de l'industrie sidérurgique de la Ruhr vers la Lorraine ? On ne le croit pas sérieusement et l'on rappelle que la question n'est pas nouvelle.

« La question se savoir si l'industrie sidérurgique doit se situer sur le minerai ou sur le charbon n'est pas nouvelle. Car pour une tonne de fonte, il faut environ 3 tonnes de minette mais seulement 1 tonne de charbon. Il y a donc moins de transport à produire de l'acier en Lorraine avec du charbon de la Ruhr, que dans la Ruhr, avec de la minette de Lorraine. Mais c'est une constatation théorique.

La quantité des envois de minette n'a fait que diminuer depuis 1913, moment où la Ruhr importait 4,6 millions de tonnes de minerai de Lorraine et du Luxembourg. Dans l'entre-deux-guerres, le niveau le plus haut a été de 2,3 millions de tonnes (1929). Depuis, cela n'a fait que décroître : en 1938, il n'y avait plus que 1,4 millions de tonnes par an. Depuis 1945, il n'y a eu presque aucune expédition (le minerai est importé de Suède et d'autres régions). Si l'on envisage un éventuel transfert, cela signifierait que la Lorraine aurait besoin d'une production supplémentaire de minerai de 13 millions de tonnes si l'on transférait la production de 5 millions de tonnes d'acier, soit 30 % en plus, ce qui est incompatible avec la politique de réserve française, ancienne mais aussi annoncée dans le cadre des négociations du Plan Schuman. La France aurait de plus des difficultés pour trouver la main d'œuvre supplémentaire nécessaire. »<sup>216</sup>

Une solution meilleure, sur le plan économique, consisterait donc en un échange de minette contre du coke, avec un système de fret de retour. D'ailleurs, un transfert de production poserait aussi des problèmes pour les ferrailles, qui manquent aujourd'hui en France (alors que la France

<sup>213</sup> AN/ 62 AS 113/ 19 juin 1951, *ibid.*

<sup>214</sup> AN/ 189 AQ/ 336 (*archives de Wendel*) fascicule : « Point de vue d'un Français sur le Plan Schuman ». Il s'agit du témoignage non daté d'un industriel, non nommé, appelé devant une commission de fonctionnaires.

<sup>215</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 463.

<sup>216</sup> AA/SP 46/ Schuman Plan/ note du 8 juillet 1951, au sujet de l'éventualité d'un transfert des usines de la Ruhr en Lorraine. (note rédigée sur du papier à l'entente de Max Müller, mais l'en-tête est barré et ce n'est pas signé).

était autrefois un pays exportateur dans ce domaine). Ce qui compte le plus est de savoir si le travail de transformation est possible.

« La solution durable de ce problème, pour tous les participants, ne peut consister qu'en un échange économiquement valable sur lequel repose un travail en commun apaisé. Le Plan Schuman pose comme principe que les coûts de production doivent être abaissés grâce à la rationalisation, c'est-à-dire l'utilisation optimale des capacités disponibles. La France n'a absolument pas les capacités nécessaires pour prendre en charge la production allemande actuelle. Il faudrait construire de nouvelles usines, donc des dépenses supplémentaires, sans compter la question de l'emploi. Mais avec le marché plus grand de la CECA, la consommation sera augmentée. L'industrie sera compétitive par une utilisation rationnelle des équipements. On peut en attendre que tous les pays membres trouvent de nouveaux débouchés et que l'industrie sidérurgique allemande soit mieux utilisée. »<sup>217</sup>

La réponse, qui émane sans doute d'un membre de la délégation allemande se veut donc rassurante et optimiste. Par rapport à la sidérurgie française, dont on dit couramment que le Plan Schuman est fait pour renforcer son poids en Europe, la réponse est pragmatique. Elle s'est modernisée plus tôt, dès la sortie de la guerre et grâce à l'apport massif du plan Marshall, et la CECA ne changera rien à cette avance. Par contre, elle offrira, avec le marché unique, des possibilités nouvelles de débouchés pour la sidérurgie allemande, même si, bien évidemment, des précautions doivent être prises avec la fin des frontières et des taxes douanières. Et si vraiment la nouvelle situation des échanges avait des mauvaises conséquences, la Haute Autorité pourrait en juger et prendre les décisions qui s'imposent pour assurer son devoir de veiller à l'équité. On fait, pour finir, remarquer les craintes, bien naturelles vu l'ampleur des changements, qui sont les mêmes dans tous les pays participants.

« Les idées qui sont mises en avant, en Allemagne, par l'opposition, le sont aussi, par les mêmes mots, mais de sens contraire dans les autres pays. La Chambre de commerce de Metz, en Lorraine donc, a fait part dans une forme alarmante des dangers qui menaçait l'industrie sidérurgique française, qui, par le Plan Schuman se trouverait sans protection vis-à-vis de la sidérurgie allemande. Les organisations industrielles françaises, ont fait de même. Les industries des autres pays membres ont expliqué qu'elles craignaient une prédominance de la Ruhr. Est-ce que ce son concordant n'est pas le signe que cette nouvelle construction ne lèsera justement aucune région ? Est-ce que l'on ne pourrait faire cesser ces idées de part et d'autres ? La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est un premier pas sur un chemin neuf vers une Europe forte et pacifique. Ce pas nécessite que l'on croit en son but et en sa propre force. »<sup>218</sup>

Les réactions du patronat belge ont été étudiées par quelques auteurs<sup>219</sup> et montrent qu'elles ont été de même type que les réactions françaises, c'est-à-dire plutôt mitigées. Le groupement des hauts-fourneaux et aciéries belges se montre plutôt positif dans un premier temps, plus que FEDECHAR (fédération des associations charbonnières de Belgique) qui critique immédiatement de nombreux points, dont celui des salaires et des fonds de péréquation. Mais les réticences se renforcent au fur et à mesure des négociations et, en mars 1951, les deux fédérations se déclarent opposées à l'intégration de la Belgique sous les ordres de la Haute Autorité. Lors de l'examen au Parlement belge, qui commence en septembre 1951, ces milieux industriels déchaînent alors une vaste campagne de presse contre le projet et font de nombreuses démarches au sein des milieux politiques.

Pourquoi les sidérurgistes belges, qui ont plutôt intérêt au projet, ont-ils rejoint le camp des opposants ? Une explication avancée serait le fait que cette sidérurgie est essentiellement aux mains de deux grands groupes financiers, la société générale et Brufina, et que ceux-ci possèdent

<sup>217</sup> AA/SP 46/ Schuman Plan/ 8 juillet 1951, *ibid.*

<sup>218</sup> AA/SP 46/ Schuman Plan/ 8 juillet 1951, *ibid.*

<sup>219</sup> en particulier E. Devos, *Le patronat belge face au plan Schuman (9 mai 1950 - 5 fév. 1952)*, Bruxelles, 1989, C/R in *Revue du nord*, oct-déc. 1993, p.977, par *Bulletin d'histoire de Belgique*.

également des intérêts importants dans les charbonnages qui eux, ne seraient pas favorisés par le même projet. Les intérêts étant contradictoires, ils auraient alors opté pour un refus global. Quant aux pays non partenaires du projet, si l'on a vu que le soutien était important du côté américain, par contre, les Britanniques semblent avoir eux aussi mené « *une habile campagne* »<sup>220</sup> contre le projet.

---

<sup>220</sup> Jean Monnet, *op. cit.*, p.483.

## LA SIGNATURE ET LES RATIFICATIONS DU TRAITÉ

Ce projet assez longuement débattu est donc signé le 18 avril 1951 par les six gouvernements des pays participants : République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg. Les objectifs et les moyens sur lesquels on s'est mis d'accord sont proches de ceux proposés dès l'origine.

### Les principales dispositions du traité et la structure définitivement adoptée

« Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent;

Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques;

Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait et par l'établissement de bases communes de développement économique;

Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix;

Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

Ont décidé de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier (...) »<sup>221</sup>

Cette communauté s'appuie donc sur des institutions communes à qui sera confiée la tâche de créer un marché commun du charbon et de l'acier qui contribuera au développement économique des six pays participants en assurant à la fois la qualité de la production et l'équilibre social.

La Communauté doit réaliser l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé, tout en sauvegardant la continuité de l'emploi et en évitant de provoquer, dans les économies des États membres, des troubles fondamentaux et persistants. »<sup>222</sup>

C'est en offrant une égalité des conditions d'approvisionnement et de prix entre ses membres, en veillant à ce que ces prix s'établissent au plus bas pour les consommateurs (l'on vise là bien sûr les ententes) tout en assurant une bonne survie des entreprises que les institutions de la CECA permettront ce développement et l'élévation du niveau de vie. On visera à un développement rationnel des unités de production (ce qui fait peur aux industriels et aux syndicats de certaines régions moins rentables) et à un accroissement des échanges internationaux. Sont abolis les droits de douanes et les contingents entre les six pays. Sont interdites toute pratique discriminatoire entre producteurs ou consommateurs qui doivent donc tous pouvoir accéder aux produits dans les mêmes conditions de prix ou de transport. Les subventions des États sont aussi interdites dans la mesure où elles sont relayées par celle de la Communauté, lors d'une décision commune<sup>223</sup>. L'action de la communauté doit se limiter au strict nécessaire pour assurer les tâches indiquées.

<sup>221</sup> Préambule du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, voir en annexe à ce chapitre le texte complet des premiers articles.

<sup>222</sup> Titre I, article 2. (extrait).

<sup>223</sup> Titre I, article 3 et 4.

« Article 5. La Communauté accomplit sa mission, dans les conditions prévues au présent traité, avec des interventions limitées. À cet effet:

- elle éclaire et facilite l'action des intéressés en recueillant des informations, en organisant des consultations et en définissant des objectifs généraux;
- elle met des moyens de financement à la disposition des entreprises pour leurs investissements et participe aux charges de la réadaptation;
- elle assure l'établissement, le maintien et le respect de conditions normales de concurrence et n'exerce une action directe sur la production et le marché que lorsque les circonstances l'exigent;
- elle rend publics les motifs de son action et prend les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles prévues par le présent traité.

Les institutions de la Communauté exercent ces activités avec un appareil administratif réduit, en coopération étroite avec les intéressés. »

Si l'on s'en tient à la formulation de l'article ci-dessus, les professionnels ne devraient donc avoir aucune inquiétude en ce qui concerne la surcharge bureaucratique hypothétique que pourrait entraîner la mise en œuvre de l'Union, ni pour ce qui est de la volonté de cette communauté de travailler avec les intéressés. La CECA dispose d'un statut juridique autonome et peut donc disposer de biens, intenter des actions en justice et être doter d'une capacité lui permettant d'entretenir des relations internationales<sup>224</sup>. Ses institutions se composent d'une Haute Autorité composée de 9 membres, d'une Assemblée commune de 78 parlementaires, d'un Conseil spécial des ministres (un représentant par pays) et d'une Cour de justice (7 juges). Elle sera assistée d'un comité consultatif.

Le démarrage effectif de l'organisation, dans le domaine de l'acier date du 1<sup>er</sup> mai 1953. Alors que les dispositions françaises n'avaient pas pris position au sujet des ententes professionnelles, les dispositions du traité à leur égard et à celui des concentrations, en ce qui concerne les industries du charbon et de l'acier, s'appliquent désormais à l'ensemble des pays participants. Le texte final (article 65)<sup>225</sup> a opté pour une interdiction seulement partielle des ententes et accords, laissant subsister quelques cas d'autorisation possibles dans des cas dont il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas très clairement précisés, laissant là une porte ouverte à des interprétations ultérieures variées. Le non-respect – ou la tentative de non-respect - de ces mesures serait frappé par des amendes ou des astreintes égales au double du chiffre d'affaires réalisé sur les produits ayant fait l'objet de la pratique contraire aux dispositions des textes.

« article 65. 1. Sont interdits tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées qui tendraient, sur le marché commun, directement ou indirectement, à empêcher, restreindre ou fausser le jeu normal de la concurrence, et en particulier : à fixer ou à déterminer les prix; à restreindre ou à contrôler la production, le développement technique ou les investissements; à répartir les marchés, produits, clients ou sources d'approvisionnement.

2. Toutefois, la Commission autorise, pour des produits déterminés, des accords de spécialisation ou des accords d'achat ou de vente en commun, si elle reconnaît : que cette spécialisation, ou ces achats, ou ces ventes en commun contribueront à une amélioration notable dans la production ou la distribution des produits visés, que l'accord en cause est essentiel pour obtenir ces effets sans qu'il soit d'un caractère plus restrictif que ne l'exige son objet et qu'il n'est pas susceptible de donner aux entreprises intéressées le pouvoir de déterminer les prix et de contrôler ou de limiter la production ou les débouchés d'une partie substantielle des produits en cause dans le marché commun ni de les soustraire à une concurrence effective d'autres entreprises dans le marché commun. (...)

La Commission a compétence exclusive, sous réserve des recours devant la Cour, pour se prononcer sur la conformité avec les dispositions du présent article desdits accords ou décisions. »

<sup>224</sup> Titre I, article 6.

<sup>225</sup> Voir en annexe à ce chapitre les textes complets des articles 65 et 66 du Traité de la CECA.

Pour empêcher les effets pervers d'une concentration qui aboutirait finalement à ce que l'on veut interdire dans le domaine des ententes industrielles, l'article 66 précise les limites acceptables pour l'extension des groupes industriels.

*Article 66.* 1. Est soumise à autorisation préalable de la Commission, (...), toute opération ayant elle-même pour effet direct ou indirect, (...) une concentration entre entreprises dont l'une au moins relève de l'application de l'article 80, que l'opération soit relative à un même produit ou à des produits différents, qu'elle soit effectuée par fusion, acquisition d'actions ou d'éléments d'actifs, prêt, contrat ou tout autre moyen de contrôle. (...).

2. La Commission accorde l'autorisation (...) si elle reconnaît que l'opération envisagée ne donnera pas aux personnes ou aux entreprises intéressées, en ce qui concerne celui ou ceux des produits en cause qui relèvent de sa juridiction, le pouvoir : de déterminer les prix, contrôler ou restreindre la production ou la distribution, ou faire obstacle au maintien d'une concurrence effective, sur une partie importante du marché desdits produits, ou d'échapper, notamment en établissant une position artificiellement privilégiée et comportant un avantage substantiel dans l'accès aux approvisionnements ou aux débouchés, aux règles de concurrence résultant de l'application du présent traité. (...)

### *Les dispositions transitoires*

Le traité, signé pour une durée de cinquante ans, prévoit des dispositions transitoires (article 85) qui facilite l'adaptation progressive des industries concernées aux nouvelles conditions de production. Elles permettent, entre autres, de ne pas stopper brutalement les aides ou subventions en cours dans certains pays membres, en fixant une date de leur suspension qui permettent aux industries de faire face à la nouvelle situation. De la même façon, pour les ententes préexistantes sera accordé un délai avant leur interdiction définitive. Enfin il est prévu des mesures spécifiques à l'industrie sidérurgique.

« Au cours de la période de transition, il est reconnu que des mesures de sauvegarde particulières peuvent être nécessaires, en ce qui concerne l'industrie de l'acier pour éviter que les déplacements de production imputables à l'établissement du marché commun n'aboutissent à mettre en difficulté des entreprises qui seraient en état, après l'adaptation prévue au §1 de la présente convention, de soutenir la concurrence, ou à déplacer une main-d'œuvre plus nombreuse que celle qui peut bénéficier des dispositions du §23 »<sup>226</sup>

La bataille a également été dure pour la négociation de cette convention relative aux dispositions transitoires. Au moment de la discussion de cette question, en novembre 1950, la proposition de la délégation française a été rejetée, en tant que base de discussion, par les délégations luxembourgeoises et néerlandaises. A ce propos, on relève une fois de plus, que les sidérurgistes ne suivent de près ces discussions que par l'intermédiaire des délégations étrangères qui leur communiquent « *aimablement* » les textes, en l'occurrence, ici, la délégation luxembourgeoise<sup>227</sup>. Il s'agit de mesures transitoires qui permettent pour un temps de conserver une situation antérieure avantageuse, tout en profitant également en partie des nouvelles conditions, en particulier de l'ouverture des frontières. Alors que les Français comme les Allemands sont désireux de protéger provisoirement leur marché intérieur, les producteurs au marché étroit, comme la Belgique, veulent bien entendu, dès cette période de transition, tenter de prendre des positions nouvelles sur les marchés extérieurs.

« Chez les Allemands, l'accueil paraît également plus que réservé. La position belge serait, par contre, moins définie et l'on comprend qu'ils puissent être tentés par un régime qui, tout en les faisant bénéficier d'un prix de coke plus réduit et en leur laissant tout l'avantage dont ils

<sup>226</sup> AN/ 189 AQ /336/ Projet de Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (19 mars 1951).

<sup>227</sup> AN/ 62 AS/ 113/ lettre de H. de Wendel à Aubrun, 27 novembre 1950.

jouissent pour l'exportation, leur ouvrirait le marché français pour lequel ils se trouveront mieux placés que les usines lorraines, du moins en ce qui concerne la région parisienne et le littoral. »

Les Allemands ont, par ailleurs, fait savoir à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient une période de courte durée, si possible n'excédant pas deux ans<sup>228</sup>. Les dispositions transitoires finalement retenues délimitent deux périodes, la première dite « *préparatoire* », qui s'étend de la date de l'entrée en vigueur du traité à la date de l'établissement du marché commun, et la période à proprement parler « *de transition* », qui durera cinq ans à compter de l'établissement effectif du marché commun. L'enjeu est donc d'importance.

Pendant la première phase, le travail consistera essentiellement dans la mise en place des institutions et à l'organisation immédiate de consultations ainsi que l'établissement de statistiques pour avoir une vision d'ensemble précise de la situation des industries de la nouvelle communauté. On profitera également de cette période pour mettre en place les premières négociations avec les pays tiers.

### L'ultime étape de la ratification

Une fois le traité signé par les représentants des six pays fondateurs, une nouvelle étape s'ouvre, celle de la ratification, non moins difficile. Les débats s'étirent en longueur jusqu'à la fin de l'année 1952, pour l'ensemble des pays signataires, ce qui permet à Monnet de dire dans ses mémoires qu'au moins, vu la longueur des débats, on ne put accuser le traité d'être un « *complot technocratique* »<sup>229</sup>.

**Tableau 180. Chronologie et résultats de la ratification du traité de la CECA** <sup>230</sup>

	<i>date</i>	OUI	NON	abstentions
<b>Belgique</b>				
chambre	<i>12 juin 1952</i>	165	13	13
sénat	<i>5 février 1952</i>	102	4	58
<b>France</b>				
Assemblée Nationale	<i>13 décembre 1951</i>	377	235	-
Conseil de la Rép.	<i>2 avril 52</i>	182	32	-
<b>RFA</b>				
Bundestag	<i>9-14 janvier 1952</i>	232	143	3
Bundesrat	<i>1<sup>o</sup> février 1952</i>	45	-	-
<b>Italie</b>				
Chambre	<i>16 juin 1952</i>	275	98	-
Sénat	<i>17 mars 1952</i>	148	97	-
<b>Luxembourg</b>	<i>13 mai 1952</i>	47	4	-
<b>Pays-Bas</b>				
1 <sup>o</sup> chambre	<i>19 février 1952</i>	36	2	-
2 <sup>o</sup> chambre	<i>31 octobre 1952</i>	62	6	-

### *Les derniers débats en France*

C'est la France qui inaugure les débats de ratification en décembre 1951, soit huit mois après la signature du traité. Ces débats s'ouvrent à l'Assemblée nationale française et, les sidérurgistes, pris de court, selon Monnet, par la rapidité de la signature du traité, « *dépêchaient leurs émissaires dans les couloirs de la Chambre et essayaient tous leurs moyens d'influence sur*

<sup>228</sup> cf. *supra*.

<sup>229</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 528.

<sup>230</sup> AN/ 72 AS / 1395/ *La période « préparatoire » de la CECA*, 8 novembre 1952, annexe I.



*la presse* »<sup>231</sup>, y compris lors de campagnes de presse « *violentes* »<sup>232</sup>. Entre avril et décembre, la campagne anti-pool a en effet continué son action, car l'on montre quelques espoirs, non pas d'un rejet, peu probable, mais peut-être de corrections au texte du traité qui en atténueraient les principaux défauts. Croyait-on vraiment que de telles modifications étaient possibles ? Rien n'est moins sûr : la France, dont le texte avait servi constamment de base aux discussions, pouvait difficilement relancer de nouvelles négociations pour une modification du traité. On a vu par ailleurs qu'au Ministère des Affaires Étrangères on se montrait pressé de conclure le traité avant que l'Allemagne n'ait retrouvé toute sa marge de manœuvre et qu'elle soit moins complaisante.

Selon Bernard Brizay<sup>233</sup>, si les sidérurgistes ont en effet quelques espoirs, fin 1951, d'empêcher la ratification du projet, malgré sa signature récente par les six partenaires, c'est qu'ils se réfèrent au projet d'union douanière franco-italienne qui aurait été abandonné sous la pression des industriels du coton. Peut-être. Mais on ne peut entièrement suivre le même auteur quand il dit que les sidérurgistes français réclament « *la modernisation préalable de la production française du charbon et de l'acier* » comme préalable à l'entrée dans le marché commun. Or, dès la mise en place du premier Plan français, la sidérurgie a emprunté et reçu des sommes très importantes pour cette modernisation qui est, en 1951, en grande partie déjà opérée et se poursuit pour quelques entreprises. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire dans les rapports annuels d'exercices pour l'année 1951 et 1952. Les sociétés ont modernisé leurs équipements et ne sous-estiment pas leur capacité à faire face à l'ouverture des marchés, craignant plutôt des difficultés d'un autre ordre, fiscal ou social par exemple. Ils ne semblent pas se sentir « handicapés » face à la future communauté. B. Brizay soupçonne les sidérurgistes français d'avoir en tête l'arrière-pensée d'une mainmise permanente sur les hauts-fourneaux allemands. Si cette idée a bien pu en effleurer certains dans le tout premier après-guerre - et encore ils étaient plus nombreux à soutenir de telles idées dans les milieux gouvernementaux que dans les milieux industriels - depuis 1948, ce type d'idées a disparu du langage patronal, au moins de celui qui s'étale dans les textes officiels émanant du CNPF ou de la CSSF et des revues spécialisées et l'on a plutôt vu, depuis, les sidérurgistes défendre leurs homologues allemands, contre les autorités d'occupation et les gouvernements alliés, au nom de la liberté économique.

« Dans sa campagne anti-CECA, la sidérurgie fait donner ses hommes, notamment Jean Raty et Albert Métral. (...) La sidérurgie recourt également aux services d'un député nationaliste de l'Est, Pierre André, pour tenter de convaincre les parlementaires du bien-fondé de sa position. Mais les sidérurgistes français sont relativement isolés. Ils ne sont pas vraiment soutenus par les autres secteurs industriels. Les charbonnages, par exemple, qui auraient pu mener le même combat, sont nationalisés et ne peuvent que se plier aux directives gouvernementales. Et la mécanique, par son secrétaire général, Jean Constant, défend le plan Schuman... Robert Schuman, bien qu'il soit l' élu d'un département sidérurgique, reste ferme sur ses positions. »<sup>234</sup>

Philippe Mioche a affirmé que Louis Charvet était celui qui avait le plus freiné face au projet de traité et adopté la position la plus opposée. Avant la ratification française, il exprime à nouveau son opposition au dirigisme instauré par ce traité.

« (...) ce qui apparaît bien à la lecture des textes, c'est qu'ils ne tiennent pas les promesses qui paraissaient incluses dans la proposition de M. Robert Schuman. Ce n'est pas l'instrument de libération économique qu'on en attendait. Ce n'est pas l'instrument de concorde entre les nations que l'on souhaitait applaudir en lui. De par la voie qu'ont choisie les « experts », il constitue, et consolide pour cinquante ans, un répertoire complet des pratiques dirigistes, qu'on croyait jusqu'alors réservées à des périodes exceptionnelles, ou inhérentes à des doctrines qui sont loin de rallier tous les esprits libres. Quel que soit l'usage qu'en fassent les institutions du

<sup>231</sup> Jean Monnet, *op. cit.*, p. 531.

<sup>232</sup> Jean Monnet, *ibid.*, p. 534.

<sup>233</sup> Bernard Brizay, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, 1975, p 82.

<sup>234</sup> Bernard Brizay, *ibid.*

pool, le code est là. Il est déjà consacré par une signature solennelle de six pays et doit être présenté à la ratification de six sinon de 7 parlements. S'il est ratifié tel quel, sans les amendements que la réflexion doit conduire à y apporter, il constituera une référence permanente pour toutes les tentatives d'organisation autoritaire des marchés. Il prêtera ses formules à tous ceux qui seront désireux de trouver un précédent ou une parenté aux mesures qu'ils préconisent pour restreindre la liberté d'entreprise. »<sup>235</sup>

Cette dernière campagne est, pour certains, celle du dernier espoir, mais pour beaucoup de sidérurgistes, résignés sinon convaincus, c'est l'heure de redoubler d'ardeur, dans leurs entreprises, avant l'ouverture effective du marché commun du charbon et de l'acier, prévue pour le début de l'année 1953.

Mais la sidérurgie n'est pas la seule à faire entendre sa voix. A l'occasion des débats qui ont lieu pour la ratification, les attaques contre les sidérurgistes, en particulier à l'Assemblée Nationale mais aussi dans toute la presse, reprennent presque aussi violemment que lors des discussions sur l'éventuelle nationalisation, après la Libération. Prenons quelques exemples tirés des débats parlementaires<sup>236</sup>. Le groupe socialiste se prononce pour le traité, tout en souhaitant que soit bien précisé, dans le traité, que chaque État restant souverain, il lui sera éventuellement possible par la suite et sans aucune restriction, de procéder à la nationalisation de l'industrie sidérurgique. Il dénonce les « *pressions individuelles auprès des parlementaires* » et la propagande patronale. Il estime que la position des sidérurgistes français est contraire à l'intérêt de la France, comme le fut parfois, dans le passé, l'action du cartel de l'acier.

Félix Gouin (Groupe socialiste): « (...) L'histoire tragique de ces cloisonnements est d'hier. Elle a laissé dans la chair et dans le sang des peuples bien des traces profondes. Il serait insensé de notre part d'oublier un seul instant au cours de cet important débat, que les rivalités économiques jouent souvent, qu'elles ont joué en tout cas, un rôle majeur dans l'aigrissement continu des relations franco-allemandes depuis trois-quarts de siècles. Je sais qu'on a tenté à maintes reprises de détendre, d'adoucir, d'améliorer ces relations. Cela s'est fait tantôt sous l'égide d'hommes d'état particulièrement clairvoyants et sages, tantôt sous la pression d'intérêts purement privés qui n'ont pas toujours étroitement épousé la courbe de l'intérêt national. Il y a eu déjà, le 30 sept 1926, avec Thyssen et Krupp d'un côté, avec de Wendel et Schneider de l'autre, un essai du mariage du charbon allemand et du fer français. La Belgique, le Luxembourg, la Sarre ont été partie prenante au contrat.

Me sera-t-il permis de dire, tenant compte de cette expérience, que cette forme d'association qui s'est ainsi nouée sur le plan privé, le cartel pour lui donner son nom, ne pouvait à aucun degré donner satisfaction au besoin des peuples, car le but essentiel des cartels ne pouvait être que d'entraver la concurrence, c'est-à-dire le progrès, et par-là d'obtenir des prix plus avantageux, c'est-à-dire infiniment plus élevés. (...) C'est à ce résultat antiéconomique qu'ont abouti les deux cartels franco-allemands que nous avons connu avant la guerre et qui, à deux reprises dans notre histoire, je veux le rappeler, ont joué de façon la plus nette contre l'intérêt national. (...) On ne saurait mieux démontrer la malfaisance des cartels, qu'ils soient nationaux ou internationaux. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas les voir se réinstaller dans la vie économique, ce qui pourrait être et ce qui serait presque sûrement la conséquence du rejet du plan Schuman. »<sup>237</sup>

Les attaques contre l'attitude des sidérurgistes français ne viennent pas seulement des socialistes. Pour le MRP, Alfred Coste-Floret relève que dans un premier temps, le patronat s'est montré favorable au Plan Schuman mais que son opposition se manifesta, pour une partie de ce patronat seulement, à cause des textes sur les cartels et les concentrations.

<sup>235</sup> AN/ 72 AS/ 112/ « La sidérurgie française devant le pool » par Louis Charvet, délégué général de la chambre syndicale de la sidérurgie française, *Nouvelle revue de l'économie contemporaine*, n° 16-17/ 1951, p. 42-44.

<sup>236</sup> AN 189 AQ/ 336/ *Débats parlementaires* du 7 déc. 1951, p. 8858, 7 déc. 1951, p. 8872 et du 8 déc. 1951, p. 8926.

<sup>237</sup> AN 189 AQ/ 336/ *Débats parlementaires*, *ibid.*

« Ces articles étaient nécessaires. Ainsi, en effet, comme je l'ai indiqué, durant les années précédant l'avant-guerre s'étaient développés des accords de cartels, dominés d'ailleurs par les grands magnats de la Ruhr parce que ceux-ci disposaient de la matière première, de l'énergie, du charbon. Ils avaient en fait, abouti à fixer le taux de marche de notre sidérurgie et à la fixer à un taux très restreint. Ces accords ne seront plus possibles et le but du traité, c'est de les supprimer pour établir une libre concurrence, une concurrence loyale qui pourra aboutir à l'expansion économique. On parle souvent dans cette assemblée de loi anti-cartels et de lois anti-trusts. En voici une. Je n'hésite pas à dire que le traité contient des dispositions anti-cartels et anti-trusts comme aucune législation d'un état membre n'en possède d'aussi complète. »<sup>238</sup>

C'est bien là que le bât blesse, pour les sidérurgistes. Mais pour commenter les arguments de Coste-Floret, avant guerre, la sidérurgie française ne s'auto-limitait certainement pas autant qu'il le prétend. En fait, quand on regarde les résultats du Plan de modernisation de la sidérurgie française, y compris jusqu'en 1953, on constate que la sidérurgie française a toutes les peines de monde à pousser plus la production. Quant au problème des cartels, il s'agit là sans doute d'illusions puisque, par la suite, on a dit, au contraire, que la CECA avait abouti à une sorte de reconstitution des cartels. Les fameuses dispositions anti-trusts n'auraient été que de faux-semblants.

En cette fin d'année 1951, dans les rangs des optimistes, on parle déjà d'aller plus en besogne : pourquoi ne pas poursuivre la construction politique de l'Europe, et prévoir sa défense commune ? Bien qu'il ait toujours défendu le projet Schuman, Édouard Bonnefous, président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, considère que la France a déjà fait beaucoup de concessions et qu'il est trop tôt pour envisager la poursuite de la construction européenne dans d'autres domaines, alors que la Grande-Bretagne refuse d'y participer et que les Allemands ont obtenu beaucoup sans concéder grand-chose. Il se félicite du vote positif de l'Assemblée nationale, avec une majorité « *significative* » mais souhaite que l'on n'y lise pas pour autant une volonté unanime et immédiate d'aller de l'avant, vers « *des projets qui ne sont pas encore mûrs et dont il n'est pas douteux qu'ils restent pour le moment à l'état d'ébauche* ». Il exprime aussi l'inquiétude pour le vote allemand, qui est loin d'être assuré, ce qui ne peut donner aucune garantie d'une volonté de ce pays de faire des gestes positifs pour la construction européenne.

« La France agit, certes ; mais elle refuse de s'engager dans une voie qui apparaît encore trop périlleuse avant que des garanties absolues aient été données. L'opinion de la grande majorité des parlementaires français est que la France a fait maintenant tout ce qu'elle devait faire dans cette voie, et qu'elle n'avait pas actuellement à aller plus loin, tant que les autres pays d'Europe n'auraient pas pris les mêmes responsabilités qu'elle.

D'après le rapport trimestriel de MacCloy, nous apprenons que l'Allemagne n'est pas encore satisfaite. L'Allemagne n'a cependant cessé d'obtenir depuis quelques années une série d'avantages constants : levée des interdicts ; levée de tout contrôle économique ; abandon total des réparations ; recartellisation du charbon et de l'acier à 75 %, pour un certain nombre d'entreprises ; admission sur un pied d'égalité au Conseil de l'Europe. L'Allemagne a retrouvé une souveraineté quasi entière. En contrepartie de tous ces avantages, nous ne voyons pas beaucoup, jusqu'ici, de gestes décisifs de sa part.

Nous devons notamment savoir à quelle majorité, en Allemagne, le pool va être ratifié. Étant donné les propos tenus par un certain nombre d'hommes politiques allemands, il ne paraît pas actuellement possible de s'engager plus avant, aussi longtemps que des votes ne seront pas intervenus au sein du parlement fédéral allemand, nous prouvant qu'il y a dans l'esprit des parlementaires allemands une volonté concrète de travailler à l'édification de l'Europe. »<sup>239</sup>

<sup>238</sup> AN 189 AQ/ 336/ *Débats parlementaires, ibid.*

<sup>239</sup> MAE/ Papiers Plaisant/ 144/ doc. 609, Déclaration de Édouard Bonnefous, député, président de la Commission des Affaires étrangères : « Ce que peut signifier la ratification du pool charbon-acier. », *L'Information*, 13 déc. 1951.

S'il est aussi une position attendue sur ce projet européen, c'est bien celle du général de Gaulle, au nom du RPF<sup>240</sup>. Ce parti et son dirigeant se prononcent contre cette communauté du charbon et de l'acier, tout en reconnaissant l'espoir représenté par la construction européenne et les nombreuses bonnes raisons qui existent pour sa réalisation, en particulier la complémentarité économique des pays européens et leur nécessité d'union face au danger soviétique.

« Si donc on parvint à les unir au point de vue de l'économie, au point de vue de la sécurité, au point de vue de la culture, on aura certainement introduit dans notre monde déchiré un élément de paix nouveau et capital. »<sup>241</sup>

Dans son langage pédagogique habituel, de Gaulle défend l'idée d'une Europe confédérale dans laquelle la France doit jouer un rôle majeur et enserrer l'Allemagne dans une entente qui évacue les risques. Mais il estime qu'il est déjà un peu tard et que les Alliés n'ont pas facilité cette tâche.

« Il est clair que les conditions n'ont pas été remplies jusqu'à présent. Je ne reviens pas sur les infirmités du régime français, mais le dialogue franco-allemand n'a jamais été engagé. Nous avons beaucoup causé avec les Allemands, mais toujours avec des présences qui ne facilitaient certainement pas l'entente directe. Et au fur et à mesure que le temps passe, et que des perspectives nouvelles s'offrent à l'Allemagne, il est moins commode qu'il ne l'eut été il y a trois ans, il y a deux ans, l'année dernière, d'entamer cette conversation et d'aboutir à cet accord. »<sup>242</sup>

Se posant en défenseur de longue date de l'Europe, il critique vivement le présent traité, un « faux-semblant », un « fâcheux projet », dans lequel il voit peu d'espoir de réussite et qui peut même « nuire à l'idée d'Europe »<sup>243</sup>. Développant son point de vue sur une confédération européenne, il affirme qu'il la conçoit avec une parfaite égalité de droits et de devoirs pour chacun de ses membres, y compris pour l'Allemagne. Il reconnaît aussi l'intérêt d'une union du charbon et de l'acier en Europe, s'arrogeant d'ailleurs au passage cette idée première, mais démolissant les mesures qui ont, depuis, été prises dans ce domaine. Il reprend ainsi bon nombre d'arguments nationalistes développés ici et là qui tiennent la France pour la partie la plus défavorisée dans cette union, tous les autres pays y gagnant beaucoup plus dans l'affaire.

« Quant au cas spécial du pool charbon acier, il est évident qu'il y ait un intérêt européen à ce que le charbon et l'acier soient exploités en commun. Je ne sais pas si vous vous rappelez qu'il y a quelques années, quand j'étais au gouvernement, mon plan était de faire en sorte que la Ruhr fut en tant que telle, partie intégrante de la confédération européenne que je projetais. Ainsi son charbon et son coke auraient pu être utilisés par tous les confédérés. Après moi, bien entendu, on a renoncé à cette idée. On l'a remplacé par une caricature qui s'appelait l'autorité de la Ruhr, laquelle autorité devait être qualifiée pour fournir à la France le coke indispensable à sa métallurgie. Mais oui, on a laissé tombé l'autorité de la Ruhr comme le reste. C'est quand on s'est aperçu qu'il n'y avait plus en fait d'autorité du tout, et que nous risquions de ne plus avoir de coke, qu'on a inventé le fameux plan du pool charbon-acier.

L'exploitation en commun du charbon et de l'acier ne peut manquer d'avoir les conséquences les plus étendues, parce que le charbon et l'acier ont d'immenses prolongements dans la vie économique, financière, sociale, militaire des peuples. Or parmi les quatre contractants du pool, la France se trouve comme par hasard, la seule qui se trouve désavantagée. L'Allemagne avec tout le charbon qu'elle a et sa puissance métallurgique ne court aucun risque à s'associer à d'autres. Le Benelux non plus, étant donné que par rapport à son activité et à sa population, il est largement pourvu lui aussi. L'Italie elle ne risque rien, elle n'a pas de charbon et elle n'a pas de fer. Elle peut avoir à y gagner. Elle n'a certes rien à perdre. Reste la France qui elle, a du fer, mais peu de charbon et peu de coke. Tout pour elle dépend du fait qu'on lui

<sup>240</sup> De Gaulle, « Le RPF et la ratification du Plan Schuman », conférence de presse, 21 déc. 1951. Voir le texte complet de cette conférence en annexe à ce chapitre.

<sup>241</sup> AN/ 62 AS / 116/ De Gaulle, *ibid.*

<sup>242</sup> AN/ 62 AS / 116/ De Gaulle, *ibid.*

<sup>243</sup> AN/ 62 AS / 116/ De Gaulle, *ibid.*

accorde, ou non, le coke qui lui manque, et qu'elle sera ou non submergée, puisqu'on supprime les douanes, par les produits métallurgiques venant d'Allemagne ou du Benelux qui comme tout le monde le sait sont produits dans ces pays là à meilleur compte que chez nous.

Si la France avait un État, elle ne se serait pas engagée dans le pool sans certaines conditions. Lesquelles ? La première c'est qu'il y ait, pour administrer cet ensemble charbon-acier, un pouvoir qui procède des peuples qui ait un fondement et une responsabilité démocratiques. Ce pouvoir serait confédéral, impartial, et dans l'ensemble, aucun des contractants qui le compose en serait lésé. Ce n'est pas cela qu'on a fait. Ce n'est pas ce qu'on se propose de faire. On se propose de bâtir un pouvoir supranational, recruté par cooptation, sans aucune source ni responsabilités démocratiques. Ce sera une espèce de synarchie. »<sup>244</sup>

Cette prise de position contre le traité de la CECA en a blessé plus d'un. Bien des années plus tard, Pierre Uri règle son compte au général et ses soi-disant avancées franco-allemandes et défend les avancées de l'équipe Monnet, dont il était un des piliers, et qui serait à l'origine de la seule et véritable avancée dans les relations franco-allemandes.

« Le général de Gaulle, dans sa retraite, crut pouvoir se gausser de ce "*méli-mélo de charbon et d'acier*", s'attaquer à celui que, sans citer son nom, il désignait comme "*l'inspirateur*". Il nous prenait pour des naïfs. Il ne mesurait pas l'extraordinaire autorité dont, dans les négociations de Paris aussi bien que dans celles du traité de Rome, bénéficiaient les hommes de la France. Que reste-t-il de sa politique du poing sur la table ? L'histoire retiendra que pendant quinze ans a été arrêtée et faillit périr la plus grande et la plus pacifique révolution de notre temps. Quand, après le retour du général au pouvoir, Adenauer, surmontant ses hésitations, le rencontra, il avoua pourtant qu'il avait sous-estimé la portée politique de ce qui avait été accompli. Cette reconnaissance tardive n'empêcha pas le rusé politicien, en proposant un accord franco-allemand, dont rien n'est sorti sauf des réunions périodiques où parfois s'exacerbaient les antagonismes, de proclamer que la réconciliation franco-allemande était son œuvre. Ceux qui peuvent se souvenir savent bien comment, en quelques jours, la déclaration du 9 mai 1950 avait brusquement changé, et pour toujours, le couple France-Allemagne.»<sup>245</sup>

Malgré ces critiques diverses, parmi les parlementaires français, on s'organise pour le suivi de la future communauté. Sont d'abord désignés, au sein des deux assemblées, les représentants de la France à l'Assemblée commune du pool charbon-acier :

- à l'Assemblée nationale : Delbos (RS), Maurice Faure (RS), Marc Jacquet (RPF), Gérard Jaquet (SFIO), Lemaire (RPF), de Menthon (MRP), Guy Mollet (SFIO), Mutter (paysan), Paul Reynaud (RI) *président de la commission d'organisation à l'assemblée commune*, P.H. Teitgen (MRP) ;
- au Conseil de la république : Debré (RPF), Maroger (RI), Carcassonne (SFIO), Poher (MRP), Laffargue (RGR).<sup>246</sup>

Un certain nombre de parlementaires forment aussi des groupes de travail sur le Plan Schuman et sa mise en œuvre, parlementaires qui sont repérés par les instances de la sidérurgie, car ils constituent bien évidemment des personnes à contacter, voire à influencer en priorité.

« - **A l'Assemblée nationale :**

- Membres du Groupe du Plan Schuman, constitué sur l'initiative de M. Marc Jacquet (*parlementaires pressentis*) : Leenhardt (SFIO), Lacoste (SFIO), Sion (SFIO), Buron (MRP), Couston (MRP), Catoire (MRP), René Mayer (RGR), Jules-Julien (RGR), Mendes-France (RGR), Courant (RI), Pierre André (RI), Guy La Chambre (RI), Krieger (RPF), Jacquet (RPF), Lemaire (RPF), Mondon (ARS).

- Commission de coordination pour l'application du plan Schuman : *Cette commission est en instance de constitution, elle comprendra, semble-t-il, plusieurs membres de chacune des*

<sup>244</sup> AN/ 62 AS / 116/ De Gaulle, *ibid*.

<sup>245</sup> « Le plan Schuman », Pierre Uri, *Le Monde*, 9 mai 1975.

<sup>246</sup> AN/ 72 AS / 112/ Parlementaires s'intéressant à la mise en œuvre du plan Schuman.

*commissions suivantes: Affaires étrangères, Affaires économiques, production industrielle, finances, travail, moyens de communication.*

- Commission générale, présidents des commissions intéressées: affaires étrangères: M; Jacques Bardoux, Affaires économiques M. Ramonet, production industrielle M. Couston, finances Paul Reynaud, rapporteur général: Barange, Travail: Henri Meck, moyens de communication: Regaudie.

**- Au Conseil de la république :**

- Commission de coordination chargée de suivre l'exécution du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier : président: Armengaud, vice-président : Coude du Foresto, secrétaire : Vanrullen.

Cette commission est composée de 4 membres de la commission des affaires étrangères: Southon (SFIO), Pinton (RGR), Biatarana (paysan), Saller (RGR); 2 membres de la commission des affaires économiques: Gadoin (RGR), Hoeffel (RPF); 2 membres de la commission de la production industrielle: Armengaud (Indépendant), Vanrullen (SFIO); 3 membres de la commission des finances : Alric (PRL), Bousch (RPF), Coude du Foresto (MRP); un membre de la commission de la défense nationale: de Maupéou (Indépendant).

*Participent également aux travaux de la commission les présidents de chacune des commissions susvisées : Affaires Étrangères: Marcel Plaisant, affaires économiques : Rochereau, production industrielle : Longchambon, Finances : Roubert, défense nationale : Rotinat. Sont également membres de droit les présidents des commissions de la France d'outre-mer : Lafleur, du travail : Dassault, et des moyens de communication : Aubert., ainsi que le rapporteur général de la commission des finances: Berthoin. »<sup>247</sup>*

Les sidérurgistes allemands ont, eux aussi, suivi de près les débats au Parlement français, car malgré les critiques qu'ils continuent à apporter au projet de Traité, ils sont extrêmement attachés à ce que celui-ci réussisse à voir le jour. En décembre 1951, un discours de Pleven que celui-ci prononce lors de la première lecture du Traité à la chambre, est traduit et envoyé à tous les membres de la WVESI avec le commentaire suivant, qui souligne bien cette volonté de réussite du projet Schuman. « *Pleven a tenu un discours, qui pour nous est tout particulièrement révélateur, car il a concrétisé l'espoir que la France s'engage dans la CECA.* »<sup>248</sup>

### ***Le patronat allemand et la ratification du Traité***

Pour Schenck, le représentant du patronat allemand qui clôt la journée de la sidérurgie allemande<sup>249</sup>, en novembre 1951, le secteur se trouve en état de convalescence et montre à nouveau sa nature saine et sa grande volonté de prendre en main son travail. Mais le patient n'est pas encore complètement guéri et a besoin d'aide et de force. L'industrie sidérurgique allemande a besoin de se moderniser, car, dans un environnement mondial qui, lui, a pu le faire, ses établissements sont restés techniquement au stade de 1935 et il faut les amener à celui de 1952. Or malheureusement, dit Schenck, la plus grande part de l'argent du plan Marshall est allé à l'industrie des voisins. Les laminoirs allemands sont conformes aux techniques de 1912.

Dans la question des investissements, il ne faut pas seulement voir le problème de la production, mais aussi celui des industries de transformation qui emploie dix fois plus de personnes que celle des producteurs. Et cette question, dans la perspective du Plan Schuman est d'une importance particulière. Rien n'est changé depuis la précédente session de la journée de l'industrie au cours de laquelle les partenaires industriels avaient montré leur approbation de ce plan du charbon et de l'acier sous la supposition d'une pleine égalité de droit. Il faut que les partenaires aient les mêmes chances et les mêmes conditions de démarrage. Or ce n'est pas

<sup>247</sup> AN/ 72 AS / 112/ *ibid.*

<sup>248</sup> THYS/ A / 5422/ envoi aux membres de la WVESI de la traduction du discours de Pleven (14 déc. 1951).

<sup>249</sup> BA/ B 109/ 302/ lettre de Wilden, compte rendu de la journée allemande de la sidérurgie, mot de conclusion de Schenck et discours de Ehrhard, 16 novembre 1951.

encore aujourd'hui une chose gagnée que d'arriver, du côté des Alliés, à obtenir un éclaircissement complet sur les limitations de production, le contrôle des investissements, le rôle de l'Office militaire de sécurité, la décartellisation, etc. Tous ces thèmes touchent au fonctionnement du Plan Schuman. Les opinions qui circulent à ce propos ne sont pas concordantes et il ne faut pas compter avoir *a priori* une opinion amicale envers les Allemands au sein de la Haute Autorité.

On leur a dit que leurs collègues français qui, d'un point de vue politique, ne sont pas à l'abri de telles interventions dans leur propre existence, montrent une grande méfiance envers le Plan Schuman et la direction probable d'une Haute Autorité et qu'ils promeuvent même l'idée de faire inscrire des clauses de révision dans le Traité pour limiter strictement les pouvoirs absolus de cette autorité et de l'amener à faire un travail en commun avec les entreprises et de protéger les entreprises des décisions de la Haute Autorité. Faut-il donc s'étonner que les Allemands, dit Schenck, qui auraient bien plus de raison et qui ont bien plus de difficultés de départ, révisent encore leur prise de position à l'égard de tout consentement de principe sur le Plan Schuman et formulent très concrètement les conditions sous lesquelles une solution générale satisfaisante est seule possible, à savoir la levée de toutes les mesures de restrictions « *contre-nature* » dans le domaine de la production et de l'administration des entreprises. Leur demande est aussi que l'on ne les prive pas de ce que l'on accorde à d'autres. Ce n'est que sur la base d'un même droit que peut se former le même point de vue et la même conscience de ses responsabilités. Les partenaires peuvent compter sur leur collaboration loyale quand les erreurs seront corrigées.

Les vifs applaudissements qui suivent cette claire prise de position et qui émanent d'une assemblée représentative de l'ensemble de la profession montrent sans doute que c'est là un point de vue largement dominant dans la sidérurgie allemande<sup>250</sup>.

Au moment des débats parlementaires pour la ratification du Traité, les commentaires se multiplient, avec des constantes. Comme la plupart des interventions, celle du Dr [Eichholz \(VSt\)](#) développe l'argumentation que le Plan Schuman doit aller de pair avec l'abandon de toutes les contraintes auxquelles est encore soumise la sidérurgie allemande. Il rappelle que l'adhésion au Traité implique la cession, à une commission, des droits de contrôle sur la quantité et les prix du charbon pour une période de 50 ans. Dans cette commission, l'Allemagne détiendra moins de 25 % des voix face aux autres membres, tous producteurs de charbon.

« Le Plan Schuman comprend en soi le danger que le droit d'occupation, qui est contre-nature, devienne une part du droit international. (...) Le sens du Plan Schuman doit être : un marché commun par des partenaires égaux, sans discrimination, aux mêmes conditions. Comme cela se présente-il maintenant ? Il a été expliqué expressément que la loi alliée n° 27 demeure en application et que la décartellisation sera menée à bien. Il faut dire que l'on doit cela, avant tout aussi, à une véritable superstition américaine. »<sup>251</sup>

Le cas de sa société est mis en avant : les Vereinigte Stahlwerke, qui atteignait autrefois une production de 9 millions de tonnes par an. Aujourd'hui les entreprises américaines, telles que l'US Steel dépassent 30 millions de tonnes. Or les Alliés ont morcelé la première entreprise sidérurgique allemande en 13 sociétés, tandis que pendant le temps des négociations, les Français opéraient des concentrations pour atteindre la taille optimale considérée comme autour de 2,4 millions de tonnes annuelles. Au moment même de la création de la loi 27, on a formé, à côté du combinat de l'acier de la Sollac et d'Usinor, qui produit au minimum 4 millions de tonne l'an, un autre combinat de capacité équivalente, Sidelor. Les nouvelles sociétés allemandes n'en ont à peine que la moitié et des accords entre les sociétés sont pratiquement impossibles. Un second effet regrettable de la loi 27 est la destruction du commerce associé. Le charbon de la Ruhr était associé autrefois à 55-60 % avec les aciéries, aujourd'hui seulement à 18 %, mais celui des

<sup>250</sup> BA/ B 109/ 302/ 16 novembre 1951, *ibid*.

<sup>251</sup> THYS/ A/ 5423/ Allocution du Dr Eichholz : « Die Gründung der Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl und mögliche Auswirkungen auf die deutsche eisenschaffende Industrie », 28 janvier 1952, 23 p.

Américains, à 88 %. En conséquence, les aciéries allemandes, ainsi défavorisées, risqueraient effectivement, dans l'avenir, d'être stoppées, puisque l'amélioration de la productivité et la rationalisation de la production est un des principaux objectifs du Plan Schuman.

« Si l'on prend ensemble toutes ces choses, les gros investissements en France, la disposition d'un charbon de la Ruhr moins cher, la situation sur les gisements de fer, avec une aire de débouchés correspondant en Allemagne du Sud et en Suisse, on peut comprendre la manière de voir des Français, qu'après la mise en route du Plan Schuman, la Lorraine est l'emplacement le plus favorable en Europe. La France n'est pas la seule à être de cette opinion. Dans les quelques journaux officiels américains, on rencontre le point de vue qu'il pourrait être opportun de laisser stopper certaines aciéries allemandes. »<sup>252</sup>

Un dernier inconvénient de la communauté, pour l'Allemagne, c'est que la Suède, son principal fournisseur en minerai, n'en fait pas partie, or la Ruhr en était, jusqu'à présent très dépendante. Concluant sur les aspects politiques et s'appuyant sur des prises de positions nombreuses et de valeur dans le même sens, Eichholz reproche au chancelier Adenauer une orientation trop pro-occidentale qui, selon lui, présente quelques dangers.

Dans les comptes rendus de diverses réunions, dans les archives patronales ainsi que dans les débats au parlement fédéral (9, 10 et 11 janvier 1952) pour l'adoption du traité du 18 avril 1951, on insiste souvent sur le fait que, bien que les entreprises et les associations privées n'appartiennent pas aux futures institutions de la CECA, elles sont cependant un rouage essentiel de cet organisme qui doit développer le travail en commun des partenaires. On se demande aussi quelles compétences réelles seront attribuées aux institutions, car le traité laisse des choix ouverts, les compétences de l'Union ne sont, d'après le traité, en aucune manière restreinte. Cela vaut notamment pour les choix des membres du comité de consultation et pour le droit de faire appel à la cour de justice. Les organisations professionnelles auraient là, si on leur en donne la possibilité, l'occasion de faire de cette communauté un organisme vivant et non un lieu du dirigisme et de la bureaucratie. Et ce but est important à atteindre car le Plan Schuman n'est pas seulement l'organisation d'un simple marché commun du charbon et de l'acier. Il se veut bien plus : un modèle pour les futurs États-Unis d'Europe<sup>253</sup>.

Les sidérurgistes allemands, dont la principale obsession était, comme on l'a vu, la levée des restrictions à la production, semblent avoir finalement obtenu gain de cause, en partie, puisque Schuman annonce, le 19 octobre 1951, la fin de ces limitations<sup>254</sup>. Cette annonce est très certainement à mettre en liaison avec les difficultés rencontrées par Adenauer pour la ratification du texte du traité, ratification qui n'est pas du tout assurée, à quelques temps de son vote. Mais les revendications se poursuivent, car sans doute rien ne garantit, de fait, que les limitations seront effectivement enlevées. On dit que le niveau de la production autorisée sera à nouveau relevé, ce qui ne correspond pas à ce que demandent les Allemands, à savoir la fin du contrôle en ce domaine.

Que pensent réellement les patrons allemands du Traité de la CECA, peu de temps avant la ratification du texte définitif ? Une longue lettre de la WVESI, adressée au chancelier et datée du 11 décembre 1951, donne la position des sidérurgistes allemands sur le traité, une attitude positive, une adhésion globale, mais avec cependant des critiques importantes<sup>255</sup>. Ce n'est bien sûr que la position officielle du syndicat patronal et l'on sait qu'il n'y avait pas unanimité. Mais cependant, on peut affirmer que c'est là une position soutenue par une très large majorité des

<sup>252</sup> THYS/ A/ 5423/ 28 janvier 1952, *ibid.*

<sup>253</sup> THYS/ A/ 5422/ Schumanplan Allgemeine 1951, divers docs, en particulier une note de 13 pages signée Rheinold Saenger : « Schumanplan und Wirtschaftsorganisationen », 26 juillet 1951.

<sup>254</sup> BA/ B 109/ 356/ Plan Schuman / « Um die Ratifizierung des Schumanplans », revue de presse, 21 déc. 1951.

<sup>255</sup> THYS/ VSt/ 4138, une lettre de 4 pages adressée par la WVESI au chancelier (via secrét. État Lenz), signée Fugman, Ahrens et Salewski, 11 décembre 1951 ; cf. la traduction intégrale en annexe au chapitre 10.



sidérurgistes allemands. Ceux-ci s'étonnent que le texte du Traité ne corresponde pas à ce qui ressortait des négociations avec le ministre français des Affaires étrangères, les capacités de production resteraient limitées et l'autorité militaire d'occupation garderait un droit de regard dans le domaine du charbon et de l'acier et dans celui de la décartellisation. Pourtant, d'après le texte du traité, ces compétences appartiennent désormais à la Haute Autorité.

« A notre brûlant regret, nous constatons, suite à votre lettre ce qui suit : que la limitation de la production d'acier brut et de la capacité de nos entreprises serait maintenue, même si c'est sur une base élargie; qu'il n'est pas prévu de supprimer l'Office militaire de sécurité, en tout cas à l'entrée en vigueur du Traité; et que les Alliés conserveront certaines prérogatives dans le domaine du charbon et de l'acier comme dans celui de la décartellisation. »<sup>256</sup>

Avant la ratification du traité, ils demandent donc que cessent toutes les restrictions alliées sur la production d'acier et réclament une égalité de traitement, en tous points, pour l'industrie sidérurgique allemande. Ils assurent cependant le chancelier de leur vision positive et optimiste du plan Schuman et de leur volonté de travailler en commun avec les futurs partenaires de l'Union.

« Vous devrez conclure, M. le secrétaire d'État, à travers les propositions précédentes, que la plupart d'entre nous exprime une vision positive du Plan Schuman, vision qui n'a changé en aucune façon. Pour autant nous devons nous efforcer, dans l'objectif de faire un bon travail avec nos partenaires de l'Union, d'obtenir un éclaircissement des questions évoquées. »<sup>257</sup>

Fin décembre, les patrons allemands se plaignent toujours que la question des investissements n'est pas très clairement définie, ce à quoi, au Ministère, on leur répond que ces remarques ne sont pas justifiées et qu'on pouvait les assurer que cette question était au contraire tout à fait claire. Les Français, les Belges et les autres pays auraient bien voulu pouvoir conserver le droit à des subventions directes ou indirectes à leur industrie sidérurgique, telles que des facilités fiscales, et pourtant on était bien arrivé à un accord clair sur le sujet des investissements, avec la France, mais il fallait éviter de parler de ce sujet car les adversaires du Plan Schuman, en France, n'attendaient que cela pour sauter sur l'occasion. Par ailleurs, il est clairement annoncé qu'une semaine après la ratification du traité par l'Allemagne, l'usine Thyssen pourra commencer sa reconstruction. Et l'on confirme qu'alors le niveau de l'industrie ne serait pas revu à la hausse mais que c'est bien les restrictions qui seront levées<sup>258</sup>.

Un rapport confidentiel allemand sur le pool, du début de l'année 1952 environ, permet une autre approche de la situation allemande<sup>259</sup>. En contradiction avec ce qui a été souvent affirmé<sup>260</sup>, la sidérurgie de Rhénanie-Westphalie reconnaît des dommages d'un total de 19,86 % de son équipement, ce qui est beaucoup moins lourd que ce que l'on claironne partout, mais place au cœur de ses difficultés l'attitude des vainqueurs, ou plutôt, leurs variations d'attitude. Et finalement, d'après l'analyse en question, ce serait l'attitude soviétique qui aurait sauvé le bassin de la Ruhr d'un « *irréparable démantèlement* », non pas de façon directe, mais indirectement parce que les Alliés ont réagi en ce sens face aux jérémiades soviétiques et à leurs menaces. Les Britanniques auraient pesé dans le même sens, pour d'autres raisons.

Les Britanniques collaborèrent aussi à la protection du bassin wesphalo-rhénan avec l'arrière-pensée de ne pas laisser se simplifier l'échiquier européen, et rompre ainsi l'équilibre continental. Les Britanniques encouragèrent encore la reprise de la sidérurgie westphalo-

<sup>256</sup> THYS/ VSt/ 4138/ 11 décembre 1951, *ibid.*

<sup>257</sup> THYS/ VSt/ 4138/ 11 décembre 1951, *ibid.*

<sup>258</sup> THYS/ A/ 5422/ lettre à Sohl, a/s de la ratification du plan Schuman, relatant un entretien avec Preusker, du Ministère de l'économie, avec Scheel, 6 décembre 1951.

<sup>259</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport confidentiel sur le pool (non daté, mais probablement de janvier 1952), non signé, traduction d'un document allemand - photocopie jointe- dont on n'indique pas l'origine mais qui visiblement est important et vient de haut.

<sup>260</sup> *cf. supra*, par exemple par Mommsen.

rhénane parce que celle-ci, située au cœur de leur zone d'occupation, était en mesure de réduire le chômage qui obligeait le contribuable britannique à fournir un effort fiscal supplémentaire.

Et pour finir, les Américains emportèrent la décision par crainte de la contamination bolchevique et par souci d'épargner leurs contribuables, malgré quelques résistances du côté des sidérurgistes américains, soucieux de la reprise de la concurrence allemande. Dans le but de contrôler cette concurrence, ce sont les milieux financiers américains qui auraient pris l'initiative d'investissements massifs dans la sidérurgie européenne et qui auraient imaginé la création de cette communauté à cette fin. La même explication vaudrait pour le refus britannique de participer à cette communauté, car ses milieux d'affaires rejetteraient le contrôle financier américain.

« (...) la Finance américaine, craignant que la résurrection de la sidérurgie de l'Europe occidentale ne devienne en une décade une menace grave pour la sidérurgie américaine, et même pour toute l'économie américaine, a jugé que cette résurrection devrait être contrôlée par elle-même. Par les prêts de l'ECA, par des investissements effectués individuellement - 350 millions de dollars dans la sidérurgie wesphalo-rhénane, 17 millions de dollars dans la sidérurgie lombarde, 10 millions dans la sidérurgie belgo-luxembourgeoise, 8,5 millions dans la sidérurgie française - la finance américaine qui envisage encore de couvrir 75 % des emprunts destinés à améliorer les installations et la productivité de la sidérurgie d'Europe occidentale, croit qu'elle sera en excellente position pour orienter et contrôler les activités de la sidérurgie de l'Europe occidentale. »

C'est en partant de ces considérations générales que la finance américaine imagina la création d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier capable, théoriquement, d'assurer la prospérité de l'Europe occidentale et plus précisément de l'Allemagne de l'ouest menacée d'annexion par l'URSS et susceptible le cas échéant, de constituer, théoriquement, un bastion avancé de la civilisation occidentale. La finance américaine jugea habile de faire définir son idée par Monnet qui fut, durant l'Entre-deux-guerres, l'un de ses conseillers les plus éminents, et de faire présenter cette idée par Schuman, qui, originaire des marches rhénanes, membre d'une confrérie du Vatican et personnalité politique intègre, jouit d'un préjugé favorable auprès des milieux politiques et financiers de l'Europe occidentale. »<sup>261</sup>

Ce rapport montre de très grandes ambitions pour la sidérurgie allemande, ambitions qu'elle souhaite voir se réaliser à n'importe quel prix ou presque, ainsi que l'indiquent des passages sans ambiguïté sur les armes que l'on est prêt à opposer à toute contrainte, l'arme sociale et l'arme politique, ou le chantage que l'on exerce dans le problème du commerce avec l'est, sans état d'âme...

A la suite de l'approbation du Parlement français, le rapport évoqué ci-dessus invite le Parlement allemand à en faire de même, car il s'agirait là d'un « *bon traité* »<sup>262</sup>, bien qu'il soit de plus en plus critiqué. Il reprend les arguments pour convaincre ceux qui au moment de faire le grand pas, ont des angoisses diverses, qui ont été de plus accrues par les échos négatifs entendus en France lors des débats de ratification. Si le traité peut menacer d'une manière ou d'une autre l'économie française, c'est qu'il menace aussi le bassin de la Ruhr, pensent-ils. C'est donc l'occasion de faire le point de ce que les Allemands ont gagné avec ce traité. Contre cette crainte, l'auteur du rapport démontre donc que ce plan n'est pas dangereux pour la sidérurgie allemande parce qu'il ne vise pas à réduire le potentiel du bassin wesphalo-rhénan :

« 1. Le plan ne réduit pas la production sidérurgique allemande dans le cas où les besoins intérieurs statiques de l'Allemagne de l'ouest atteignent un niveau normal; il ne comporte pas de transfert d'installations industrielles allemandes hors de l'Allemagne de l'ouest; il ne l'oblige pas à assurer la livraison de tonnages stricts de coke aux centres sidérurgiques européens non allemands;

2. Il ne comporte aucune suppression de fours électriques, ni installations particulières à la production d'aciers spéciaux, de fontes spéciales et de ferroalliages.

<sup>261</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport confidentiel, *op. cit.*

<sup>262</sup> AN/ 62 AS/ 113 Rapport confidentiel, *ibid.*

3. Il prévoit des investissements dont les installations sidérurgiques allemandes existantes - non supprimées ni transformées- pourront bénéficier.

Le bassin wesphalo-rhénan pourra donc poursuivre toutes ses activités, les augmenter en tonnages et en spécialités, améliorer ses moyens de production et les augmenter. »<sup>263</sup>

La suite est un peu plus inquiétante pour les Français, car elle va bien dans le sens de ce qu'ils craignaient, à savoir un poids de l'Allemagne dans la communauté qui semble devoir être en leur défaveur. Et les choses sont ici dites très crûment, on est même étonné qu'un tel rapport, trouvé dans les archives françaises donc connu des sidérurgistes français, ait pu être écrit ainsi.

« Parce que la sidérurgie wesphalo-rhénane détient 50 % des moyens de production de la communauté et qu'elle est en mesure de produire 80 % de plus que les autres sidérurgies européennes réunies, la Haute Autorité se trouvera dans l'obligation de satisfaire d'abord et au maximum, les besoins de la sidérurgie wesphalo-rhénane. La Haute Autorité pourra adopter une autre politique, mais alors :

1. La Haute Autorité sera soumise immédiatement à une pression de la finance qui a investi des capitaux dans la sidérurgie wesphalo-rhénane et qui désire maintenir ses dividendes.

2. La Haute Autorité apparaîtra pour les ouvriers du bassin comme une administration d'oppression et d'exploitation étrangère qui sera haïe et dont toutes les initiatives, sabotées par les ouvriers du bassin, aggraveront de plus en plus la situation économique de l'Europe occidentale et provoqueront une intervention énergique des Américains et des Britanniques en faveur de la sidérurgie wesphalo-rhénane avec laquelle l'Ouest ne pourra plus continuer à vouloir discuter et à laquelle il ne pourra plus s'opposer. (...)

Dans tous les organismes de la communauté les délégués de l'Allemagne de l'ouest pourront être soutenus par les délégués de la Hollande et de la Belgique. Les ports hollandais ne peuvent prospérer que s'ils exportent les produits du bassin wesphalo-rhénan, les délégués de la Hollande se trouveront obligés de défendre la prospérité des charbonnages et de la sidérurgie du bassin. Les délégués de la Belgique n'auraient rien à gagner à défendre les intérêts français. En soutenant les intérêts de l'Allemagne de l'ouest, les délégués de la Belgique assureront au port d'Anvers un trafic considérable, garantiront à la batellerie belge une rotation permanente et permettront à la sidérurgie belge de terminer et de vendre les produits semi-finis que lui livrera la sidérurgie wesphalo-rhénane; en choisissant de soutenir les délégués de l'Allemagne de l'ouest, les délégués de la Belgique troqueront pour leur pays, une faible position industrielle contre une puissance commerciale.

La Haute Autorité devra donc considérer, chaque fois que la France la pressera de prendre une décision favorable aux intérêts français, qu'elle mécontentera la majorité des membres essentiellement actifs de la communauté et qu'elle risquera de se prononcer contre les intérêts les plus solides de la communauté. »<sup>264</sup>

On relève par ailleurs d'autres proclamations de liberté, comme celle par exemple de se procurer du minerai où bon lui semble, y compris hors de la communauté, et de ne pas être obligée de céder à quelque forme de pression que ce soit tendant à instaurer un système de troc (coke allemand contre minerai français). En réalité le minerai français n'intéresse que peu les Allemands, car son usage est bien moins rentable que celui du minerai suédois : il faut 2,8 tonnes de minerai français traité avec 1,5 tonne de coke pour obtenir une tonne de fonte, alors qu'il ne faut que 1,5 tonne de minerai suédois et 0,8 tonnes de coke pour obtenir le même résultat. Et ils semblent bien décidés à ne pas changer leurs habitudes d'approvisionnement, communauté ou pas.

Mais la France a besoin, de son côté, du coke allemand, alors comment faire ? Qu'à cela ne tienne, on lui en fournira, mais en profitant au passage de la nécessité dans laquelle elle se trouve pour lui arracher quelques concessions sur le marché d'outre-mer - en particulier dans les territoires africains - en obtenant à bon prix des produits et même des droits de collaboration à l'exploitation. Dans le cas du minerai d'Afrique du Nord, par exemple, une exploitation sur place n'est possible qu'avec une importation de coke allemand, parce que les houilles d'Afrique du

<sup>263</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport confidentiel, *ibid.*

<sup>264</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport confidentiel, *ibid.*

Nord ne sont pas cokéfiabiles. Donc, on y voit là un bon moyen de pression pour parvenir à une entrée de participations allemandes dans ces territoires.

Ce texte n'est pas signé, mais il s'agit d'un texte secret, commandé semble-t-il par la sidérurgie de la Ruhr ou par le gouvernement (« *Chargés d'étudier le texte du traité, ses modalités d'application, ses obligations, ses avantages, ses inconvénients, ses conséquences immédiates, ses conséquences lointaines et ses diverses possibilités, (...)* »); or l'on peut constater la prétention et l'agressivité des propos, comme le montre encore le passage qui concerne les investissements qui est une violente diatribe contre le gouvernement français et la politique de ce pays et bien entendu une menace de difficultés à venir, en matière de financement, pour la sidérurgie française.

« La Haute Autorité ne pourra pas financer elle-même les investissements; elle pourra seulement garantir les emprunts (...) La Haute Autorité n'aura pas le droit de s'intéresser aux éventuels investissements non rentables. En principe, la Haute Autorité devra prendre en considération tout éventuel investissement rentable mais pratiquement elle sera obligée de préférer les éventuels investissements hautement rentables.

La Haute Autorité hésitera à garantir un emprunt lancé en faveur des installations françaises. En effet, depuis 1930, la masse monétaire française suit les prix; en 1945, la France aurait pu renverser cette situation mais les oscillations de la situation politique l'ont au contraire aggravée; de 1945 à 1950, la masse monétaire française a augmenté de 12,68 % par an, de 1951 à 1955 elle augmentera logiquement de 16,25 % par an; la France s'efforcera d'atteindre un niveau normal de production, mais n'y parviendra pas parce que les dépenses de l'État (qui n'augmentent que de 5,5 % par an dans les grandes nations) augmentent de 16,80 % par an en France et augmenteront logiquement de 21 % avant 1956; la France n'est plus maîtresse de son évolution parce que le parlementarisme français défend les spéculations qui enrichissent sa clientèle électorale et veut ignorer la gestion malhonnête des finances publiques qui ne cause de torts qu'aux salariés et bénéficie lui-même de la désorganisation fiscale; en outre les charbonnages et la sidérurgie françaises ne sont plus de véritables libres entreprises et leur main d'œuvre est fortement bolchévisée. Ces faits sont connus sur les places étrangères susceptibles de couvrir les éventuels emprunts. Sur ces mêmes places on sait que la situation de l'Allemagne de l'Ouest et des entreprises wesphalo-rhénanes et à l'opposé de celle de la France. D'autre part les souscripteurs étrangers d'éventuels emprunts demanderont des intérêts élevés que seules les entreprises wesphalo-rhénanes pourront leur assurer. »

La conclusion est définitive quant à la vision « *européenne* » de l'Allemagne et de la place de la sidérurgie française en son sein ! De quoi alerter grandement les patrons français qui disposent donc de ce texte et ne peuvent ignorer les intentions plus que déplaisantes de leurs « *partenaires* » qui chercheront donc à les isoler au sein de la communauté. Après avoir lu ce rapport, on peut mieux comprendre certaines craintes qui apparaissent dans les diverses prises de position patronales et qui paraissent alors en partie démesurées. Quel dommage que l'on ne dispose pas de l'origine précise de ce texte, et des réactions de la CSSF quand il lui fut communiqué...

« A partir de l'année 1952-53, la sidérurgie allemande, susceptible de travailler à 132 % de sa capacité de 1939, pourra produire 250 kg d'acier par habitant. Durant la même période, la sidérurgie française atteindra peut-être 225 kg d'acier par hab.; elle ne dépassera pratiquement jamais cette quantité. Il est concevable que sur une période de 15 ans, la sidérurgie française en vienne à s'agglomérer à la masse sidérurgique allemande. Pratiquement, la sidérurgie française, isolée dans la communauté parce qu'il est probable que la « question sarroise » sera réglée avant les élections allemandes de 1953 et que la Hollande, la Belgique, à Luxembourg et l'Italie auront décidé, dès l'entrée en vigueur du traité, de spécialiser leurs activités aux secteurs industriels et commerciaux que le bassin wesphalo-rhénan leur conseillera d'exploiter. A partir de 1954-55, l'Europe occidentale pourra être une véritable grande nation, du point de vue économique. »<sup>265</sup>

<sup>265</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport confidentiel, *ibid.*

### *Les débats parlementaires en Allemagne, vus de France*

En Allemagne, les débats au Parlement ont été largement aussi animés qu'en France. Là aussi, les idées nouvelles mises en œuvre par le traité sont tout à fait approuvées, y compris par les sociaux-démocrates, mais le détail y est critiqué point par point. Il y eut aussi quelques éclats, comme par exemple la sortie de séance de tous les députés lorsqu'un député communiste prit la parole à la tribune. Parmi les arguments de l'opposition socialiste contre la ratification, il y eut d'abord des arguments nationalistes, en particulier dirigés contre l'industrie française qui, selon eux, tirerait de nombreux avantages de cette communauté, comme par exemple un approvisionnement en coke facilité pour la sidérurgie lorraine<sup>266</sup>, alors que les contraintes persistent sur la sidérurgie allemande. Celle-ci serait également en moins bon état, en raison des destructions, des démontages et de la décartellisation instaurée par les Alliés, que son homologue française qui a largement bénéficié de l'aide américaine et du Plan Monnet.

Un autre critique a porté sur le risque d'isolement de l'Allemagne de l'Est qui rendrait plus difficile la future réunification, les mêmes arguments étant employés également pour la Sarre qui sera représentée, dans les organismes de la CECA, par la France. Aux arguments selon lesquels ce traité constituait pour la France un moyen de maintenir l'Allemagne sous tutelle, Hallstein, le secrétaire d'État a répondu vigoureusement mais a cependant

« regretté que *“la légende de l'ennemi héréditaire”* ait été réchauffée au Palais-Bourbon notamment par M. Pleven, dont il a rappelé les phrases finales. Il faut regretter que dans des intentions fort louables, on donne ainsi aux Allemands l'impression que les constructions qu'on leur propose au nom des grands principes ou de l'intérêt commun dissimulent des manœuvres dirigées contre eux. »<sup>267</sup>

Conformément à leurs options économiques, les sociaux-démocrates ont dénoncé l'entrée dans un système libéral dont il sera impossible de se défaire éventuellement par la suite, rendant difficile une nationalisation ultérieure. Ils ont reproché l'insuffisance des dispositions sociales, et critiqué certains pouvoirs de la Haute Autorité, en particulier en matière de salaires, qui limiteraient l'action des syndicats. Cependant, l'on relève qu'il n'y a pas de réelle vindicte contre la France, même de la part des orateurs les plus agressifs. Tout au moins publiquement...

« Notons d'ailleurs, parce que certaines maladresses donnent trop souvent prétexte à nos germanophobes de le prétendre, que, malgré la vigueur de leurs diatribes, les sociaux-démocrates ne professent pas à l'égard de la France l'animosité qu'on leur prête. Le vice-président du SPD, Eric Ollenhaver (remplaçant le Docteur Schumacher, malade) a tenu à déclarer que *“le parti social démocrate n'est pas anti-français et qu'un accord entre les peuples français et allemands est une question de vie ou de mort”*. Propos sympathiques, et que nous nous plaignons à mettre en relief. »<sup>268</sup>

Pour les observateurs français, la raison du vote, dans les deux pays a été essentiellement politique et le chancelier allemand était de ceux qui pensaient qu'il s'agissait là de la meilleure voie vers une Europe fédérale. Ceux qui étaient moins favorables à ce traité pensaient néanmoins qu'il était impossible de le rejeter car cela eut été interprété comme un refus de réconciliation européenne, idée pourtant fondamentale et sur laquelle tous les partis sans exception étaient d'accord. Cependant, les députés allemands, comme l'ont fait leurs confrères français, ont soumis la ratification du texte à quelques conditions préalables, celles de la garantie de l'égalité des droits, de la fin de tout contrôle sur la production et sur les investissements allemands et de l'assurance que l'on remplace le comptoir allemand du charbon, dissous, par un organisme ayant les mêmes attributions et prévu par l'article 12 de la convention transitoire<sup>269</sup>.

<sup>266</sup> AN/ 62 AS/ 116 / « Les raisons de l'Allemagne », supplément du *BEDS* n°80, 28 janvier 1952.

<sup>267</sup> AN/ 62 AS/ 116 / 28 janvier 1952, *ibid.*

<sup>268</sup> AN/ 62 AS/ 116 / 28 janvier 1952, *ibid.*

<sup>269</sup> AN/ 62 AS/ 116 / 28 janvier 1952, *ibid.*

Mais le chancelier fédéral n'a pu garantir l'ensemble de ces conditions, car il ne peut répondre des décisions des autres membres de la communauté. Sur le transfert des pouvoirs des Alliés vers la Haute Autorité, il a rappelé que celui-ci ne concernerait que les fonctions juridiques relevant des compétences de la CECA, les autres pouvoirs n'étant pas pour autant abandonnés par les autorités alliées. Il n'a pas pu donner non plus d'assurance en matière d'investissement, se bornant à se montrer très confiant dans les décisions des experts de la Haute Autorité qui ne pourraient que comprendre l'intérêt de développer la production allemande parce qu'elle est celle qui peut l'être le plus rapidement et à moindre frais.

« En définitive, en Allemagne comme en France, c'est sans enthousiasme, un peu par raison et beaucoup par force, que le traité a été voté. Peut-être n'est-ce pas d'ailleurs un si mauvais climat. Les déceptions ne sont guère à craindre, Les illusions étant rares. Et les futurs gouverneurs de la communauté verront peut-être dans cet état d'esprit, un avertissement à être sages, prudents, raisonnables, aussi peu ambitieux que possible de faire du neuf à tout prix. »<sup>270</sup>

Les services français en Allemagne, autour du Haut commissaire, n'ont pas toujours la même perception des choses que les services du Quai d'Orsay ou du Commissariat au Plan. A côté de André François-Poncet, c'est Pierre Leroy-Beaulieu, son conseiller économique et financier, qui s'occupe des affaires relatives à la mise en place du Plan Schuman. Alors que le Traité est déjà signé, et que les hommes du Commissariat au Plan sont attendus en Allemagne pour des entretiens au Haut Commissariat, les collaborateurs du Haut commissaire semblent inquiets des conséquences du Traité pour l'Allemagne, à savoir une évolution de plus en plus libérale de la politique des Alliés à son égard et de l'accélération de son redressement économique. Ils pensent, certes, que le Plan Schuman permettra de continuer une certaine forme de contrôle sur l'industrie allemande mais ont peur aussi, écoutant les critiques qui lui sont opposées, que l'industrie allemande ne soit bientôt en position de dominer au sein de la CECA. François-Poncet reste néanmoins optimiste mais critique la méthode de Monnet. Évoquant les problèmes de ratification, il prend parti contre celui-ci : « *C'est maintenant qu'on va voir tous les inconvénients de la méthode de Jean Monnet, au regard du parlement et de l'opinion publique* »<sup>271</sup>.

A Leroy-Beaulieu qui se montre préoccupé par la question charbonnière, un des dirigeants de la CSSF indique que cette dernière aurait souhaité, au lieu de la politique qui va être mise en place par le Traité, un système de contrats à long terme, qui aurait réduit les risques d'approvisionnement, position que le conseiller semble approuver. Cependant, il voit dans la solution européenne la seule manière de mettre un certain frein aux ambitions allemandes. Et il est bien placé pour observer l'évolution des choses de près...

« L'Allemagne qui, en mai 1945, était en décomposition et n'aurait réagi à rien de ce qu'on aurait pu faire d'elle, commence à parler d'égal à égal avec ses vainqueurs. On sent que pour lui, il n'y a d'espoir de contenir l'Allemagne (ce pays, dit-il, où l'on s'enthousiasme pour le travail de nuit), que dans le cadre d'une Europe unie. (...) Pour lui, l'unité européenne est la seule capable d'enthousiasmer la jeunesse allemande, ou du moins de l'empêcher de se retourner soit vers l'Est, soit vers les mouvements de style national-socialiste qui recommencent à s'affirmer. (...) C'est dans cette perspective qu'il parle du Plan Schuman. Il a, dit-il, éveillé à l'origine un véritable enthousiasme. La température s'est, depuis, attiédie. Il est l'objet d'assauts furieux de la part du Dr Schumacher qu'il dépeint comme un homme physiquement diminué, ayant la préoccupation essentielle d'éviter à son parti l'accusation d'avoir collaboré avec les alliés, et doué de cette espèce de frénésie que les Allemands aiment à trouver dans tous leurs « *führers* ». Il pense, et confirmera explicitement, qu'à ses yeux un rejet du plan Schuman par la France (car il ne met pas en doute qu'en définitive, il ne soit ratifié par le parlement allemand),

<sup>270</sup> AN/ 62 AS/ 116 / 28 janvier 1952, *ibid.*

<sup>271</sup> Cité in AN/ 62 AS/ 113/ « Variations rhénanes sur le Plan Schuman », note (interne) d'un des dirigeants de la CSSF (pas Aubrun), en visite le 15 mai à Bonn, chez le Haut commissaire, 23 mai 1951, 9 p.

serait considéré comme la fin de toute possibilité de réconciliation franco-allemande dans le cadre de l'Europe.»<sup>272</sup>

Selon un autre collaborateur, ce que les socialistes et les syndicalistes allemands reprochent au Traité serait finalement de ne pas accorder à l'Allemagne la majorité des nouvelles institutions. Le haut commissaire considère que c'est un succès que les syndicats allemands n'aient finalement pas suivi la voie du refus préconisée par Schumacher. François-Poncet pense en effet qu'un rejet du traité serait très mauvais, mais espère qu'il ne sera qu'une étape dans la voie de l'Europe, et même qu'il tombera rapidement de lui-même. Le haut commissaire, dont on connaît les liens avec les milieux industriels, conseille à ses derniers de la prudence dans le combat contre la ratification du Traité ...

« Il ajoute, mezza-voce, que si les industriels français considèrent comme indispensable de le combattre, il ne faut pas qu'ils tombent dans la faute qu'ont évitée les industriels allemands : qu'ils fassent faire la besogne par d'autres, sous peine d'être dénoncés comme indéfiniment et périlleusement rétrogrades. »<sup>273</sup>

### La structure de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Le traité ratifié, après quelques difficiles tractations, les sujets de préoccupation ne sont pas épuisés pour autant. Le premier, et non des moindres puisqu'il s'agissait d'un acte symbolique, fut de choisir le siège des futures institutions de la communauté. De nombreuses candidatures se présentent, dont celle de Liège. M. Schuman a proposé Sarrebrück comme siège définitif, Strasbourg étant présenté comme siège provisoire, et M. de Gasperi a appuyé en ce sens. On imagine la réaction du chancelier allemand face à cette proposition qui mettait l'Allemagne devant le fait accompli de l'eupéanisation de la Sarre.

« Ce correctif constitue précisément toute la question de la Sarre. On assista alors à une véritable explosion de mauvaise humeur de la part du chancelier Adenauer, qui visiblement fut pris de court devant cette initiative qui consistait à intégrer dès aujourd'hui la Sarre « économiquement liée à la France mais politiquement indépendant vis-à-vis de l'Allemagne », dans l'organisation politique européenne tant actuelle que future : on ne transporterait en effet à Sarrebrück, le siège du pool et de ses divers organismes que lorsque la Sarre sera intégrée comme état indépendant, dans les rouages des organisations européennes. Le chancelier s'en tira en prononçant une tirade contre les solutions provisoires qui, toujours, deviennent définitives et en réclamant un supplément d'information sur le tout. »<sup>274</sup>

Ce n'est que le 30 juillet 1952 que la ville de Luxembourg est finalement désignée comme siège provisoire de la CECA, après ce qui faillit être un drame, la France gardant cependant le Parlement à Strasbourg<sup>275</sup>.

La Haute Autorité est constituée d'un collège de neuf membres qui prennent les décisions d'ensemble et d'un secrétaire qui travaille avec six fonctionnaires. Deux d'entre eux (D. Spierenburg et A. Wehrer) étaient des chefs de délégation aux négociations préparatoires à la signature du traité. Les origines de ces hommes sont très variées : parlementaires, industriels, hauts fonctionnaires, syndicalistes, mais tous ont bien sûr une carrière qui les a mis face à des responsabilités dans les domaines économiques et internationaux. Les membres de la Haute Autorité renoncent à toute autre activité professionnelle mais s'engagent aussi à ne pas avoir d'intérêts financiers dans des sociétés des secteurs du charbon et de l'acier et ce, pendant la durée de leurs fonctions plus trois ans.

<sup>272</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 23 mai 1951, *ibid.*

<sup>273</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 23 mai 1951, *ibid.*

<sup>274</sup> AN/ 62 AS / 116/ article de *l'Information*, 25 juillet 1952.

<sup>275</sup> Pierre Uri, « Le plan Schuman », *Le Monde*, 9 mai 1975.

**Tableau 181. Les membres de la Haute Autorité<sup>276</sup>**

<i>président</i>	Jean Monnet	France
<i>1<sup>o</sup> vice-président</i>	Frantz Etzel	Allemagne
<i>2<sup>o</sup> vice-président</i>	Albert Coppe	Belgique
<i>membres</i>	Léon Daum	France
	Heinz Potthoff	Allemagne
	Dirk Spierenburg	Pays-Bas
	Albert Wehrer	Luxembourg
	Enzo Giacchero	Italie
	Paul Finet	Belgique
<i>secrétaire</i>	Max Kohnstamm	

Les Français y obtiennent donc un poste clé par l'intermédiaire du président, poste auquel est nommé Jean Monnet qui, à 64 ans, quitte donc ses fonctions de commissaire au Plan. Plus surprenant est le choix de Léon Daum, le doyen de la Haute Autorité (65 ans), un homme du patronat français, second dirigeant de la Société des aciéries de la Marine et d'Homécourt, désigné par le gouvernement français. Engagé dans le syndicalisme patronal, il l'est aussi dans les affaires européennes puisqu'il préside, depuis deux ans, le Comité de l'acier à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Jean Monnet évoque ce choix dans ses mémoires.

« (...) Léon Daum que le gouvernement de Paris avait désigné comme second membre français (de la Haute autorité). L'estime que Pinay lui portait était de bon augure et je ne m'inquiétais pas qu'il fut un grand notable de cette industrie sidérurgique demeurée méfiante à l'égard de la Haute Autorité. (...) Il n'avait pas abandonné les fonctions qu'il exerçait à la tête des plus importantes sociétés dans son pays pour venir orienter la CECA dans le sens de ses anciens intérêts. C'était un homme d'honneur et il avait bien lu le traité avant de s'engager. (...) Son rayonnement moral contribua à la cohésion interne de la Haute Autorité et à son image au-dehors. »<sup>277</sup>

Les deux hommes proposés par l'Allemagne sont très différents l'un de l'autre. Frantz Etzel (50 ans), le premier vice-président, avocat d'origine, est un parlementaire chrétien-démocrate. Heinz Potthoff (48 ans) a escaladé toute l'échelle des responsabilités dans l'industrie, en commençant par un poste d'ouvrier, il est ensuite devenu fonctionnaire pour finir professeur à l'Université de Cologne. Il a occupé auparavant le poste de chef de la délégation allemande auprès de l'Autorité internationale de la Ruhr<sup>278</sup>.

La Haute Autorité est divisée en onze départements, les quatre premiers étant les départements essentiels des décisions de politique générale<sup>279</sup>:

- 1) département économique pour les tâches générales d'économie nationale
- 2) département production
- 3) département investissements
- 4) département marchés
- 5) département finances : chargé de trouver les fonds nécessaires l'extension de l'industrie lourde européenne, et responsable de l'élaboration des conditions pour les emprunts d'investissements
- 6) département juridique
- 7) département de statistiques
- 8) département politique sociale
- 9) département transports
- 10) département contrôle des groupements économiques<sup>280</sup>

<sup>276</sup> AN/ 72 AS / 1395/ CECA et AN/ 62 AS/ 116/ commentaire du *bulletin Fédéraliste*, 5 juin 1953.

<sup>277</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 546.

<sup>278</sup> AN/ 62 AS / 116/ 5 juin 1953, *op. cit.*

<sup>279</sup> AN/ 189 AQ /336.



## 11) département des affaires internes

On parle alors de M. Uri pour diriger le département économique général, secondé par des représentants des autres pays, dont deux pour l'Allemagne.

Dès septembre 1952 sont constitués la Haute Autorité, le Conseil des ministres et l'Assemblée, qui s'est déjà réunie à Strasbourg<sup>281</sup>. Le groupe libéral comporte 18 des 78 membres de l'assemblée, il est donc nettement minoritaire. Le CNPF se réjouit de l'initiative de la création par le Conseil de la république d'une commission spéciale, sous la présidence de M. Armengaud, chargée de suivre les questions du charbon et de l'acier dans la nouvelle communauté; il espère que l'assemblée nationale prendra la même décision<sup>282</sup>, ce qui fut fait.

« M. Jean Monnet, qui a pris contact avec les Américains et les Anglais, a l'intention d'ouvrir le marché unique du charbon et de l'acier dans les délais minima fixés par le Traité, c'est-à-dire le 10 février pour le charbon et le 10 avril pour l'acier, sans que les mesures d'harmonisation préalables qui avaient été fixées au point de vue fiscal, social et financier, puissent être mises en application. La sidérurgie française, comme le charbonnage, aborde cette situation sans aucun complexe d'infériorité, émettant simplement le vœu que dans le combat difficile qu'elle va mener, elle soit fortement soutenue par le gouvernement et le Parlement, ainsi que par ses clients et l'opinion publique française. »<sup>283</sup>

La CECA est dotée de plusieurs organes de décisions, à côté de la Haute Autorité : Assemblée commune, Conseil (spécial) des ministres, Comité consultatif et Cour de justice. Le conseil des ministres est composé de sept membres<sup>284</sup>, dont Ludwig Ehrhard, ministre de l'Économie, représentant l'Allemagne et Jean-Marie Louvel, ministre de l'Énergie, de l'Industrie et des Affaires économiques, représentant la France. Trois groupes politiques y sont représentés, le premier étant celui des démocrates-chrétiens, suivi du groupe socialiste puis des libéraux et apparentés<sup>285</sup>. L'Assemblée commune est présidée par Alcide de Gasperi, son bureau par Paul-Henri Spaak. Elle comporte 78 membres, dont 15 pour la France, 3 pour la Sarre et 18 pour l'Allemagne<sup>286</sup>.

Le Conseil des ministres des six pays a nommé, le 16 janvier 1953, un Comité consultatif composé de 51 membres; producteurs, travailleurs et utilisateurs en nombre égal. Selon l'article 19 du Traité, la Haute Autorité peut consulter ce comité dans tous les cas où elle le juge opportun et elle est tenue de le faire chaque fois que le Traité le prévoit. Ses membres exercent leurs mandats à titre personnel pour deux ans et ils ne sont liés par aucune instruction des organisations qui les ont proposés. La présidence s'exerce à tour de rôle et pour un an<sup>287</sup>. Ce comité a été convoqué en assemblée plénière et pour la première fois le 26 janvier 1953<sup>288</sup>.

C'est le Français René Mayer, député radical, qui fut vice-président du Conseil et plusieurs fois ministre<sup>289</sup>, qui est nommé à la présidence de la Cour de justice de la Communauté

<sup>280</sup> surnommé par les Allemands, le « kleine Kartellamt ».

<sup>281</sup> AN/ 72 AS/ 1395/ CECA/ C/R séance du Comité directeur du CNPF, 16 sept 1952.

<sup>282</sup> AN/ 72 AS/ 1395/ CECA/ 16 sept 1952, *ibid*.

<sup>283</sup> AN/ 72 AS/ 1395/ CECA/ 16 sept 1952, *ibid*.

<sup>284</sup> Dont un pour la Sarre.

<sup>285</sup> AN/ 62 AS / 116/ Conseil spécial des ministres.

<sup>286</sup> On trouvera la liste des membres dans les annexes à ce chapitre.

<sup>287</sup> Pour 1953, c'est Burckhardt, directeur des charbonnages d'Eschweiler (Aix-la-Chapelle) qui exerce la présidence (vice-pdts: Renard, syndicaliste belge et Métral, président du syndicat des industries mécaniques).

<sup>288</sup> En font partie (pour les producteurs, sur 17 sièges Allemagne 3 charbon, 2 acier; France 2 charbon, 3 acier) : Jean Raty (chambre syndicale des mines de fer de France); Pierre Ricard (Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française); Cadel (Charbonnages de France- fonctionnaire), Felix Chome (Terres rouges) ; von Dewall (Hiberna Ruhr-Revier); Wimmelmann (Unternehmerverband Ruhrbergbau); Burckhardt, directeur des charbonnages d'Eschweiler (Eschweiler Bergwerksverein); Bruns (Hüttenwerk Oberhausen); Goergen (Hüttenwerk Ruhr-Meiderich ; in AN/ 62 AS / 116/ Le Comité consultatif (d'après *bulletin Fédéraliste*, 5 juin 1953).

<sup>289</sup> AN/ 62 AS/ 116/ article du Monde, 1<sup>er</sup> juillet 1952.

Européenne du Charbon et de l'Acier (sept membres). Jean Ricard l'en a félicité vivement et semble-t-il, sincèrement, au nom du patronat<sup>290</sup>. René Mayer rappelle l'importance du choix des hommes et du travail à accomplir et tente de vaincre les dernières résistances.

« J'ai dit à l'Assemblée que le devoir des hommes de notre génération, même s'ils ont des raisons de ne penser aucun bien de l'Allemagne, est de dominer ce sentiment et de travailler à ces institutions européennes qui ne vaudront que ce que vaudront les hommes qui s'y adonneront. Je suis profondément convaincu qu'il faut faire réussir le projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. »<sup>291</sup>

## Quelques réactions après la ratification du Traité de la CECA

En juillet 1952, alors que sont en train de se mettre en place les organes de la CECA, les patrons français ont adouci très nettement leur position, plus « *constructive* », selon René Mayer, qui les en remercie car il pense que celle-ci aura « *une importance très grande pour le démarrage de la communauté* »<sup>292</sup>. Il faut dire qu'entre-temps, depuis la signature du traité, le gouvernement - lors de déclarations diverses - et le parlement - par l'adoption de deux motions - ont fait quelques efforts dans la direction du patronat, lui donnant des assurances supplémentaires dans plusieurs domaines.

« 1°) dans l'immédiat :

- poursuite des travaux d'investissements inscrit au F.M.E.
- présentation au parlement de lois-programmes
- appui des pouvoirs publics en vue d'aboutir à la canalisation de la Moselle.

2°) dès l'entrée en fonction de la Haute Autorité :

- ajustement des charges excessives grevant les prix de revient « sur la base des propositions de la Haute Autorité »

3°) ouverture du marché commun :

- en principe, après réalisation de certaines conditions

4°) pendant la période de fonctionnement du plan :

- priorité accordée à la sidérurgie, sur le plan national, dans la sous-répartition des ressources attribuées aux États par la Haute Autorité, en période de pénurie
- aides provisoires, dans les cas prévus à l'article 67 du Traité.
- consultation du Parlement avant toute extension du domaine d'application à d'autres catégories de produits ou à d'autres états.

5°) problème sarrois :

- maintien de l'union économique franco-sarroise
- représentation de la Sarre dans les organismes de la communauté

Enfin le gouvernement a donné une interprétation de certaines dispositions essentielles du traité, qui constituera, semble-t-il, l'interprétation officielle de la France dans les conversations à venir. »<sup>293</sup>

Selon B. Brizay<sup>294</sup>, l'échec de la campagne contre la ratification du traité provoque une crise passagère au sein du CNPF, et les sidérurgistes de la CSSF se résignent à l'ouverture du marché d'autant qu'ils ont obtenu ainsi l'assurance de leur approvisionnement en charbon et la promesse de la canalisation de la Moselle.

La situation de l'industrie sidérurgique s'est améliorée progressivement au cours de l'année 1951, en raison du contexte international. Les carnets de commandes sont pleins, et de ce fait, les sidérurgistes voient l'avenir d'une manière un peu plus optimiste, peu de temps avant de faire le

<sup>290</sup> AN/ 62 AS/ 116/ lettre de René Mayer à J. Ricard, 9 juillet 1952.

<sup>291</sup> AN/ 62 AS/ 116/ rapporté par *Figaro*, du 3 juillet 1952, cité par *revue quot de presse française*, 4 juillet 1952.

<sup>292</sup> AN/ 62AS/ 116/ lettre de René Mayer à J. Ricard, du 9 juillet 1952.

<sup>293</sup> AN/ 62 AS/ 113/ dossier: Travaux de la CSSF après la signature du Traité de Paris (mai 1951-mai 1952).

<sup>294</sup> Bernard Brizay, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, 1975, p 82.

grand saut... Cependant quelques nuages persistent en 1952 : il faut livrer aux conditions antérieures les commandes prises avant la montée des prix, et le marché intérieur est prioritaire, alors qu'il est désormais moins rémunérateur que les marchés extérieurs. Mais la part disponible pour les exportations ne peut être encore augmentée en raison des restrictions de coke. Tout cela expliquerait que la sidérurgie française a pu faire moins de réserves financières que ses concurrents. Mais cet argent ne serait-il pas tout simplement passé en investissements, dont on a vu qu'ils ont été largement poursuivis depuis l'ouverture des négociations sur le Plan Schuman ?

« Vous ne serez pas surpris, dans ces conditions qu'en dépit des avantages résultant de l'amélioration de son allure de marche, la sidérurgie française n'ait pas été en mesure de profiter des conjonctures économiques exceptionnellement favorables de l'année 1951, pour assurer, comme l'ont fait nos confrères étrangers, une réserve suffisante de moyens financiers. Et pourtant, à la veille de l'ouverture du marché unique qui verra s'affronter en libre concurrence, les sidérurgies des divers pays européens, il eut été prudent de permettre à notre grande industrie nationale de se constituer cette réserve. Nous devons ajouter que depuis le début de 1952, certains signes de ralentissement du marché sont apparus, particulièrement à l'exportation et notamment dans la zone dollar. Heureusement notre carnet de commandes est important. »<sup>295</sup>

Faut-il croire le baron Brincard, quand le 19 juin 1952, il déclare : « *En ce qui concerne le plan Schuman, je ne sais personnellement rien de plus que ce que vous avez appris par la presse.* » ? C'est sans doute une façon de faire remarquer qu'on ne l'a pas assez consulté ou de montrer qu'il prend ses distances avec les décisions finales. La situation ne semble cependant pas si tendue et l'on se prépare à l'ouverture du marché unique par des investissements pour soutenir au mieux la concurrence. C'est le cas à la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons où l'on souhaite améliorer encore la qualité de la production, et en particulier renforcer la production de tôle à l'usine d'Isbergues, avec l'aide financière de l'État.

« Les modalités de fonctionnement du Plan qui découleront des décisions de la Haute Autorité auront incontestablement, pour notre entreprise, une grosse importance mais, quelles qu'elles soient, nous pensons que l'avenir de notre compagnie se trouve dans le maintien et le développement des fabrications de haute qualité qui sont de tradition dans notre maison et qui pourront, mieux que les produits courants, résister à la concurrence dans un marché unique. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de monter à l'usine d'Isbergues la fabrication des tôles au silicium à grains orientés, laminées à froid à partir de bobines laminées sur le train continu à chaud de nos amis d'Usinor. (...) Nous tenons à signaler que nous avons l'entier appui des pouvoirs publics. »<sup>296</sup>

De la même façon, à la société des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), on semble attendre de pied ferme l'ouverture de la communauté qui a forcé l'entreprise à adopter un programme accéléré d'amélioration technique qui ne peut que rendre sa situation de production plus favorable. Ce sont, d'après le bilan fait, plus les conditions intérieures françaises qui, pour les dirigeants de Saulnes, feront la différence, que les contraintes apportées par l'Europe.

« C'est le dernier exercice à s'être déroulé sous la seule responsabilité de votre gérant dans le cadre des lois françaises. Dorénavant la marche de vos usines comme de vos mines dépendra étroitement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, des décisions de la Haute Autorité, de la conjoncture économique des six pays qui en font partie. Il est naturellement impossible de prévoir dès maintenant les conséquences d'un changement si profond dans nos conditions d'existence. Ce qui est toutefois certain, c'est que nous abordons cette période nouvelle avec des installations entièrement modernisées, et qui, sur le plan technique, n'ont rien à redouter d'une concurrence étrangère. Il nous reste à souhaiter qu'en France la législation économique et fiscale, les conditions du crédit, l'évolution des prix, la situation monétaire, le climat social, ne viennent pas nous mettre en état d'infériorité. (...) L'ouverture du marché commun

<sup>295</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Rapport juin 1952.

<sup>296</sup> AN/ 65 AQ/ K 46.

en 1953 nous a incités à poursuivre à un rythme plus accéléré encore l'achèvement de nos travaux de modernisation, particulièrement dans nos mines de fer. »<sup>297</sup>

En France, les syndicats ouvriers se sont montrés divisés quant à l'intérêt du Plan Schuman. La CGT-FO approuve pleinement le projet européen qui devient enfin concret et s'oriente autour d'une entente franco-allemande. De son côté, la CGT dénonce la création du "combinat Ruhr-Lorraine", idée d'origine capitaliste, selon elle, qui place la France sous dépendance allemande et entraînera la fermeture de nombreuses usines sidérurgiques et de mines, en particulier dans les régions plus excentrées du Centre, de la Loire et du sud-ouest<sup>298</sup>.

Le principal syndicat allemand est favorable au projet Schuman, parce qu'il placerait les relations franco-allemandes sous un jour nouveau et qu'il serait favorable aux ouvriers allemands qui bénéficient, selon lui, d'une législation sociale moins favorable que celle de la France, à la condition d'ajuster les conditions sociales dans les différents pays signataires<sup>299</sup>.

Une inquiétude pour l'avenir semble surgir au moment même où le traité de la CECA est ratifié en France : y aura-t-il trop d'acier ? C'est la question que certains posent, alors que l'Europe est en pleine pénurie de produits sidérurgiques, et donc en pleine expansion de la production. Certains cercles économiques internationaux craignent en effet une surproduction d'acier dans les années à venir. Pourtant, l'OECE tout comme l'ONU viennent de publier des chiffres qui indiquent une forte poussée tant de la capacité que de la consommation d'acier dans les années à venir. Mais certains propos « *font dresser l'oreille* »<sup>300</sup>, comme ceux tenus dans un club d'ingénieurs en Suède tout comme, dans le même temps, un article du célèbre *Wall Street Journal*, qui dit que dans les milieux professionnels on craint aussi, malgré la pénurie du moment, une crise de surproduction rapide et importante. En 1951, l'industrie américaine a progressé de 7 % avec une production d'acier de 104 millions de tonnes et l'on en escompte 119 pour 1952. Mais les firmes qui dominent le secteur disent que la demande n'est plus aussi forte qu'il y a quelques temps. La question est donc à étudier, il s'agit de savoir si la demande va suivre la progression de l'offre.

« Les soucis sidérurgiques allemands sont généralement connus, et l'on peut juste espérer que la fin des restrictions sur la production allemande et la liberté de l'augmentation des capacités retrouvée trouveront une couverture à la consommation. Que la France, de même, ne couvre pas sa demande, montre les conflits du moment entre l'industrie sidérurgique et l'industrie de transformation. Si, bien entendu, la programmation ambitieuse du Plan Monnet n'arrive pas à atteindre ce but, c'est une question très grave qui a des répercussions dans le souci de faire en sorte que le Plan Schuman y arrive. »<sup>301</sup>

Le chef du bureau de l'acier de la Commission économique européenne de l'ONU, Ph. de Selliers, parle d'une capacité de 76,4 millions de tonnes pour 1953, soit 26 % de plus qu'en 1950. Pendant ce temps, l'OECE parle de porter la production européenne, dans les cinq ans à venir, de 54 à 68 millions de tonnes. La consommation européenne, qui était estimée à 47 millions de tonnes en 1951, atteindrait entre 61 et 65 millions de tonnes en 1956. Donc l'avenir à moyen ou long terme n'est pas garanti, mais dans l'immédiat, c'est plutôt la pénurie qu'il faut gérer.

<sup>297</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), bilan année 1952.

<sup>298</sup> AN/ 62 AS/ 116/ article du *bulletin économique SED*, n° 97, 30 mai 1950.

<sup>299</sup> AN/ 62 AS / 116/ 30 mai 1950, *ibid.*

<sup>300</sup> AA/ SP/ 47/ « Zuwenig oder zuviel Stahl ? », *Handelsblatt*, 22 décembre 1951.

<sup>301</sup> AA/ SP/ 47/ « Zuwenig oder zuviel Stahl ? », *Handelsblatt*, 22 décembre 1951.

## Quelques difficultés de dernière minute

Avant la mise en route effective du pool, les Allemands vont une dernière fois tenter de faire pression, au sujet de la réorganisation de la sidérurgie allemande qui, au moment de l'élargissement du marché, est bien entendu un enjeu de première importance. D'après la loi alliée n° 27, la réorganisation prévue – mais partiellement allégée – devait être conduite à terme, sans que l'entrée en vigueur du Traité de la CECA ait une quelconque incidence sur cette question. Robert Schuman avait assuré les parlementaires français les plus récalcitrants au projet, pour des craintes de ce type, que la décartellisation prévue en Allemagne serait achevée. Or le temps passe, et les Allemands ralentissent autant que faire se peut ce processus, espérant conserver quelques liaisons charbon-acier et sauver quelques Konzerns du démembrement.

A la fin du mois de novembre 1952, le ministre français lance une mise en garde au chancelier Adenauer, qui se veut aussi une réaffirmation de la position ferme des Alliés en ce domaine. Chaque argument, connu et souvent ressassé, est à nouveau décortiqué et rejeté sur la base des accords librement signés et des engagements pris par les Allemands.

« Lors de la réunion des Ministres des Affaires Étrangères à Londres, au mois de février dernier, à laquelle vous participiez, j'avais eu l'occasion de vous faire part de mes préoccupations concernant les différents problèmes liés à la réorganisation des industries en Allemagne. J'avais dit avoir été amené, au cours des débats de ratification du traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier, à donner à ce sujet, à l'Assemblée Nationale française, de la manière la plus formelle, des assurances conformes aux accords intervenus et aux engagements pris par vous dans votre lettre du 14 mars 1951 à la Haute Commission. Vous aviez bien voulu m'indiquer que vous n'étiez pas moins soucieux que moi-même de voir la réorganisation poursuivie et menée rapidement à bonne fin. Depuis lors, devant le Conseil de la République, j'ai fait état de cette déclaration et de l'identité d'objectifs qu'elle faisait apparaître entre nous.

C'est sur la base de ces assurances que les votes des deux Chambres françaises, qui ont consacré, à la large majorité que vous savez, une politique qui nous est commune, sont intervenus. C'est pourquoi, je crois nécessaire d'attirer personnellement votre attention sur la situation grave qui serait créée si des doutes pouvaient s'élever sur la réalisation effective des mesures en cours d'exécution ou prévues dans le domaine de la réorganisation; en vérité, nul ne peut dire les conséquences qui pourraient en résulter.

Vous comprenez donc combien il est essentiel que cette réorganisation soit poursuivie jusqu'à son achèvement conformément aux lois et aux textes juridiques en vigueur et qu'on ne revienne pas sur des accords qui datent maintenant de plus d'un an et sur la foi desquels nous avons signé le traité du 18 avril. Il ne saurait non plus être question de remettre à la Haute Autorité le soin de régler certains aspects de la réorganisation. Une telle solution, incompatible avec les engagements pris, serait juridiquement impossible : la réorganisation des industries a été entreprise sous la responsabilité de la Haute Commission qui doit en poursuivre l'exécution. C'est à elle, et ultérieurement à l'agence alliée, qu'il appartient de la mener à bonne fin.

En ce qui concerne plus particulièrement le DKV, au sujet duquel des divergences sont apparues lors de votre toute récente rencontre avec les Hauts Commissaires, la Haute Autorité n'aurait aucun pouvoir pour intervenir. En effet, la dissolution du DKV est une décision déjà prise sur laquelle on ne saurait revenir; d'autre part, la Haute Autorité n'a aucune compétence pour créer des organismes de vente qui doivent prendre la place du DKV, si elle doit donner son accord à leur maintien ou à leur institution.

Il n'y a donc d'autre possibilité que de mettre en œuvre le plan des experts qui répond à toutes les préoccupations que pouvait légitimement faire naître la dissolution de l'organisme central de vente. Vous n'ignorez pas que la Haute Commission aurait pu dissoudre purement et simplement le DKV ainsi d'ailleurs que vous l'aviez accepté dans votre lettre du 14 mars; c'est pour répondre à vos préoccupations que nous nous sommes efforcés, au cours de longues et laborieuses discussions, de mettre sur pied le plan précité, contre lequel, du côté allemand on n'élève plus d'objections techniques réelles. En fait, rejeter ce plan ou vouloir remettre la décision à la Haute Autorité équivaut à dire que l'on veut maintenir le DKV, ce qui est incompatible avec tout ce qui a été dit et fait jusqu'à présent et avec l'existence du marché

commun. Le problème du DKV n'est pas le seul qui suscite de ma part des inquiétudes, mais puisque c'est lui qui a été évoqué lors de votre récente discussion avec les Hauts Commissaires, je vous adresse personnellement, non seulement dans l'intérêt de la Communauté, mais dans celui de nos deux pays, un pressant appel pour que nous écartions cet obstacle de notre route.

Je comprends, certes, les difficultés auxquelles vous avez à faire face; mais, étant donné les assurances que j'ai données à mon Parlement, assurances qui ne vont pas au-delà des engagements que vous avez vous-même pris à l'égard des questions de déconcentration, le 14 mars 1951, je vous demande de comprendre tout ce qui risquerait d'être mis en cause si ces engagements n'étaient pas suivis d'effet, surtout à un moment de la politique internationale où la mise en vigueur du Premier Traité d'unification européenne peut, sur le plan politique le plus élevé, revêtir une importance déterminante. »<sup>302</sup>

La réorganisation sera donc très rapidement achevée, dès 1953. Une nouvelle ère commence pour les nouvelles sociétés allemandes, et une nouvelle phase de reconcentration...

---

<sup>302</sup> AA/ PA/ Abt 2/ 243-03/ 1485/ lettre de Schuman à Adenauer, reçue le 28 novembre 1952 à l'Auswärtiges Amt.

## LA MISE EN ROUTE DU POOL CHARBON-ACIER

### La création de structures spécifiques

Malgré le rôle fondateur joué par Jean Monnet, son opinion n'est pas toujours suivie par Robert Schuman. Alors que sa nomination à la Haute Autorité est déjà connue, le gouvernement décide, par décret, la création d'un comité interministériel, de fonctionnaires, pour les questions de coopération économique européenne. Cette nouvelle ne soulèverait pas l'ire de Monnet s'il ne s'agissait pas d'un comité placé sous la responsabilité et la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, qui sera chargé de préparer les positions françaises au conseil des ministres de la communauté et de préparer les textes d'applications des mesures prises par le même conseil des ministres.

Je suis convaincu pour ma part qu'une telle décision constituerait une grave erreur de conception. En effet, le rôle du conseil des ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est d'harmoniser l'action des gouvernements et celle de la haute autorité: il s'agit donc des problèmes de décision affectant l'ensemble de l'économie. Le ministre de l'industrie et du commerce, dont précisément une partie des attributions, en ce qui concerne les industries mises dans le marché commun, sont transférées à la Haute Autorité par le Traité, doit sans doute, dans les limites de sa compétence, apporter une contribution importante à cette tâche, mais il n'a pas vocation d'en assumer la direction. Par ailleurs, les décisions qui auront à être prises exigeront une action commune de plusieurs départements ministériels, finances, économie, production industrielle, travail, justice. (...) Ce ne peut être un comité de fonctionnaires mais un comité de ministres qui doit assurer l'unité nécessaire.»<sup>303</sup>

Le comité est néanmoins créé... Il peut s'agir d'une querelle de personnes : Jean-Marie Louvel, le ministre du commerce et de l'industrie est à ce moment-là bien en vue et c'est lui qui représentera la France au fameux conseil des ministres de la CECA. Le 26 janvier 1953 a lieu la première réunion de ce comité consultatif, constitué le 15 janvier.

A côté du comité interministériel français, on crée également une commission consultative française du charbon et de l'acier, toujours rattachée au Ministère du commerce et de l'industrie, et sous la présidence de son ministre. Son rôle est d'assurer la participation officielle des professionnels au suivi des affaires de la Communauté. Elle comprend huit représentants des producteurs, négociants et utilisateurs du charbon et neuf représentants des mêmes professionnels pour l'acier, le minerai de fer et les ferrailles. Les membres en sont désignés par le comité interministériel, en accord avec les organisations professionnelles (décision définitive lors de la séance du 27 novembre 1952)<sup>304</sup>. Ses tâches consistent à «*formuler des avis sur les questions qui lui seront soumises par le ministère de l'industrie et du commerce au sujet de problèmes posés par la mise en application du Traité instituant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et relatifs à la production, la vente ou l'utilisation de l'acier et du charbon.*»<sup>305</sup> Le secrétariat de la commission est délégué à la direction des mines et de la sidérurgie.

<sup>303</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA / 513/ lettre de Monnet à Schuman, 23 juillet 1952.

<sup>304</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA / 513/ PV d'une réunion du comité interministériel, 27 novembre 1952.

<sup>305</sup> AN/ 72AS / 1395/ CECA/ JO du 1 octobre 1952.

**Tableau 182. Membres de la commission consultative française<sup>306</sup>**

	<b>Représentants des Producteurs</b>	<b>Représentants des Utilisateurs et négociants</b>
<b>Charbon</b>	<b>Cadel,</b> <b>Couture</b>	<b>Dugas</b> (représente les chemins de fer mais aussi le gaz et l'électricité), <b>Picard</b> (représente les importateurs)
<b>Acier</b>	<b>Pierre Ricard</b> , (1 <sup>er</sup> vice-pdt de la CSSF) <b>Jean Raty,</b> <b>Georges Thédrel</b> (administrateur séquestre des usines sidérurgiques de Völklingen et de Neunkirchen, Sarre)	<b>Albert Métral</b> (pdt du syndicat général des industries mécaniques et transformatrices de métaux) et, (par roulement de trois mois) <b>Jacques Marmasse</b> , président du syndicat national du commerce des produits sidérurgiques; et <b>Vogelsang</b> (Sarrois) <sup>307</sup>

Le Quai d'Orsay écrit aux ambassadeurs de France dans les autres pays signataires, pour s'informer de la façon dont le suivi de la question a été mis en place dans ces pays, quelle est l'autorité ministérielle qui a compétence en la matière, si des organismes spéciaux ont été créés. On demande aussi, comme le bruit en court pour l'Allemagne, si les pays envisagent d'envoyer des délégations – officielles – auprès de la Haute Autorité<sup>308</sup>.

En Allemagne, seuls deux ministères sont compétents, ceux de l'Économie et des Affaires Étrangères, et ces questions sont mises sous la responsabilité des deux secrétaires d'État, Hallstein et Westrick, les questions techniques étant confiées au Dr Rust, Directeur des mines, de la sidérurgie et de l'énergie. L'office des Affaires Étrangères allemandes ne possède pas de section économique, c'est donc à la direction politique (Herbert Blankenhorn assisté de Dr Sahm et Pr Ophüls) que revient la charge de ces questions de la CECA. L'organisme compétent serait donc une commission de coordination siégeant au Ministère des affaires économiques, avec la participation de fonctionnaires des affaires étrangères<sup>309</sup>. Le gouvernement allemand désire suivre l'exemple français et créer un comité interministériel dans lequel serait représenté l'Office des Affaires Étrangères, les ministères de l'économie, des transports, du plan Marshall, de la justice et du travail, et sans doute aussi le gouvernement de Rhénanie-Westphalie<sup>310</sup>.

Par contre, en novembre 1952, aucune mission de liaison permanente n'a été décidée, mais, comme pour tous les pays, on peut estimer que les administrations sont tenues informées par les membres ou fonctionnaires détachés auprès de la Haute Autorité. Cependant, l'Allemagne avait pourtant été un des premiers pays à créer un organisme spécial, la Verbindungstelle, bureau de liaison, dont les membres auraient été progressivement fondus dans les secrétariats de la Haute Autorité, parce que l'existence même de cette liaison officielle soulevait des objections au sein de la Haute Autorité<sup>311</sup>.

« M. Frantz Etzel se rend souvent en Allemagne et y fait de nombreux discours où il met en valeur l'action et l'intérêt de la Haute Autorité. »<sup>312</sup>

Les industriels allemands de l'acier ne sont pas en reste puisque la Wirtschaftvereinigung Eisen- und Stahlindustrie ouvre, en octobre 1952, une agence à Luxembourg afin de « mettre en

<sup>306</sup> MAE DE-CE 1945-1960/ CECA / 513/ 27 nov. 1952, *op. cit.* ; complété par indications biographiques de AN/ 72 AS / 1395/ CECA/ article du *Monde*, 7 octobre 1952.

<sup>307</sup> Une place a été réservé par roulement de trois mois à un utilisateur sarrois, cadence qui permet qu'il soit associé constamment aux travaux du comité consultatif.

<sup>308</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 513/ tél.de A.Parodi aux ambassades des pays participants, 29 octobre 1952.

<sup>309</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 513/ réponse de Saffroy, de Luxembourg, 7 novembre 1952

<sup>310</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 513/ réponse de François-Poncet, ambassadeur, à Schuman, 4 nov. 1952.

<sup>311</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA / 513/ 7 nov. 1952, *op. cit.*

<sup>312</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 513/ 4 nov. 1952, *op. cit.*



*place, dans les faits, les indispensables liens avec la Haute Autorité et d'être à la disposition de toutes nos firmes qui en relèvent* »<sup>313</sup>.

## Les objectifs de la Haute Autorité

La Haute Autorité, dès son entrée en fonction officielle (janvier 1953), et sur la base des premières enquêtes établies dans la période d'observation, définit très précisément ses objectifs de production et d'intervention.

« (...) augmenter en cinq ans la production de charbon de 40 millions de tonnes et d'acier de 7 millions de tonnes; investir 450 milliards par an. (...) En ce qui concerne la sidérurgie, les investissements devront s'orienter vers la production d'acier Martin et de l'acier électrique, la modernisation des trains de laminage à tôles moyennes et minces, ainsi que des trains à larges bandes. Le coût annuel de ces dépenses est fixé par la Haute Autorité entre 400 et 500 millions de dollars. Si l'on ajoute les investissements indispensables pour augmenter de 20 % la production de minerai de fer et les 300 millions de dollars permettant la construction annuelle de cinquante mille logements ouvriers, le montant annuel des investissements de la communauté atteint un niveau voisin de 1 300 millions de dollars (environ 450 milliards de francs).

D'où proviendront ces fonds ? En 1952, les ressources propres des entreprises n'ont fourni que 44 % des investissements charbonniers, 40 % dans la sidérurgie; le marché financier et les banques ont procuré 31 % des capitaux (26 % dans la sidérurgie), le reste 24 % (34 % dans la sidérurgie) provenant d'aides gouvernementales. »<sup>314</sup>

Selon le rapport de la Haute Autorité, si la production d'acier dans le monde pour l'année 1952 est très largement supérieure à celle qu'elle était en 1929, elle a augmenté bien moins vite en Europe qu'aux États-Unis ou en Union soviétique.

**Tableau 183. Production comparée d'acier (1929-1952)**<sup>315</sup>

<i>en millions de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1952</b>	<i>% d'augmentation</i>
<b>les six pays de la communauté</b>	35	42	20
<b>États-Unis</b>	57	95	66,67
<b>Union soviétique</b>	5	35	600

Les débuts de la communauté ne semblent pas très prometteurs. Un correspondant d'Humbert de Wendel rapporte qu'en cette fin d'année 1952, à Luxembourg, les organismes de la CECA se mettent difficilement en route, que les fonctionnaires n'ont pas de renseignements précis à fournir si ce n'est que d'affirmer « *que les problèmes sont si complexes qu'il faudra encore beaucoup de temps pour arriver à des résultats concrets.* »<sup>316</sup>

La Haute Autorité commence pourtant son travail dans un esprit de réelle consultation des professionnels. Elle édite une revue administrative<sup>317</sup> qui publie à l'intention de ceux-ci toutes ses décisions, les premières – fonctionnement oblige – portant sur la détermination des impôts. L'organisation syndicale invite ses membres à se réunir pour examiner en détail tous les points des diverses décisions et se propose ensuite de fournir des explications supplémentaires si nécessaire<sup>318</sup>.

<sup>313</sup> THYS/ VSt/ 4138.

<sup>314</sup> AN/ 72 AS/ 1395/ CECA/ art. du *Monde*, 11 janvier 1953.

<sup>315</sup> AN/ 72 AS / 1395/ CECA/ 11 janv. 1953, *ibid.*

<sup>316</sup> AN/ 189 AQ /336/ lettre de S. Monteil à Humbert de Wendel, du 23 octobre 1952.

<sup>317</sup> n° 1 du 30 décembre 1952.

<sup>318</sup> Thyssen A / 5425/ circulaire de la WVESI à ses membres, Répartition des charges dans la CECA, 31 déc. 1952.

**La Haute Autorité se choisit des experts**

La Haute Autorité nomme des experts qui, à la mise en fonctionnement de la Haute Autorité, sont invités à participer à la réflexion sur différents thèmes essentiels à développer, à court ou à long terme, pour une bonne survie de la nouvelle communauté. Son observation apporte des informations fondamentales sur les différences de conceptions économiques des deux côtés du Rhin. Par exemple, pour la commission pour le développement du marché, c'est-à-dire celle qui doit travailler sur les stratégies commerciales et de production, les Français ne sont représentés que par des hauts fonctionnaires, les Allemands, par un fonctionnaire, un conseiller et cinq représentants de l'industrie privée. Ce seul exemple est lourd de sens.

Si l'on fait les décomptes précis sur ces quatre commissions concernant plus particulièrement la sidérurgie, on ne trouve que quatre experts qui ne soient pas des représentants du patronat sur vingt-deux représentants allemands, contre sept industriels sur dix-neuf pour les Français. C'est certes assez révélateur des différences de mentalités, mais sans être pour autant extrêmement inégal. Reste à savoir le poids réel de ces "experts" par rapport aux autorités officielles de la Communauté.

On retrouve, du côté allemand, tous les hommes qui comptent dans la sidérurgie nationale, dont une partie des hommes déjà en place avant la guerre.

**Tableau 184. Liste des experts invités par la Haute Autorité (1952)<sup>319</sup>**

Allemagne	France
<b>Commission des investissements et de la productivité</b>	
BURCKHARDT, generaldir. Eschweiler Bergwerks-verein (Aachener Revier) VON DEVAL, Gen.dir Hibernia (Ruhr-Revier) DUBUSC, dir. Nordwestd. Bergwerks- u. Hütten-verein HELLBERG, gen.dir. Rheinische Braunkohle RUST, min.dir. Abteilungsleiter, Bundeswirtschaftsministerium BENDER, dir. Rheinische Röhrenwerke, Mühlheim BARICH, Stahlwerk Südwestfalen AG SENDLER, dir. Stahlwerke Bochum AG ZANGEN, gen.dir. Mannesmann-Werke HEEMEYER, dir Georgsmarienwerke AG KORSCH, Rechtsanwalt DKBL (Deutsche Kohlenbergbau-Leitung) AHRENS, Hauptgeschäftsführer der WVESI	HIRSCH, commissaire au Plan ou DREYFUS, chef de la division Énergie au Commissariat au Plan CADEL, dir gén des charbonnages de France COUTURE Pierre, dir. gén. de la régie des mines de la Sarre MARTIN Roger (Sidelor) BORGEAUD H., dir Usinor VICAIRE H., dir. Gén. établissements Schneider
<b>Commission des approvisionnements et des besoins (sous-groupe acier)</b>	
HENLE Günther, dir. Klöckner-Werke, Duisbourg HARDERS, dir. Dortmund Hörder Hütten-Union BRUNS, dir. Hüttenwerk Oberhausen SOHL, gen. dir. Vereinigte Stahlwerke AG ENGEL, Höschwerke AG, Dortmund GOERGEN, dir. Hüttenwerk Ruhrort-Meiderich (aussi Commission des ferrailles) MOMMSEN, Assessor, Geschäftsführer d. Gruppe Walzstahl	DENIS, chef du service de la sidérurgie au Min. de la Production (aussi commission des minerais et des ferrailles). MARMASSE, président de l'association des négociants en produits sidérurgiques CONSTANT Jean, de l'association des utilisateurs en produits sidérurgiques DUPUIS, directeur-général du Comptoir des Produits sidérurgiques
<b>Commission pour le développement du marché</b>	
MEINHOLD, prof. Heidelberg, précédemment Bundeswirtschaftsministerium GROSS, IG Bergbau von WOELFEL, dir. Gemeinschaftsorganisation	HIRSCH, commissaire au Plan SAUVY, conseiller économique GRUSON, directeur de la comptabilité nationale au Ministère des Finances

<sup>319</sup> AN 189 AQ /336 (liste provisoire).

Ruhrkohle, Essen SCHMITZ Kurt, dir. Ruhrtal AG, Witten FLORY, dir. Fa Späther, Duisburg (Bergwerks-Hütten und Walzwerks-Erzeugnisse) STEINHAUS, Ministerialrat im Bundeswirtschafts- ministerium KOCH, Harald, dir. Hösch-Werke, Dortmund	
<b>Groupe de travail du Prélèvement</b>	
RAUEISER, dir. Bergwerksges. Ewald König-Ludwig KRAEHE, DKV, Finanzdir. FUGMANN, dir. Hüttenwerk Rheinhausen IBACH Gustav, Remscheider Stahlwerke EBERS, dir. Ruhrstahl, Witten WIEDENHOFF, dir. Rhein-westf. Eisen- und Stahlwerke AG, Mühlheim/ Ruhr	LAURET, insp. des fin., Dir. des impôts, Ministère des Finances MARCILLE, insp. des fin., Dir. des prix, Ministère de l'Économie FERRY, CSSF (aussi groupe de travail des provision d'amortissement) GARDENT, Charbonnages de France COUTURE, Régie des mines de la Sarre THEDRELL, sidérurgie sarroise

Alors que certains sont méfiants face à la mise en place des structures de fonctionnement de la CECA, d'autres, tel Jean Monnet, farouchement optimistes, y voient la mise en place d'un nouvel état d'esprit, d'une première forme de collaboration européenne concrète.

« Ce récit multiple et concordant [*que faisaient les visiteurs*] répandait la légende qu'un nouveau type d'hommes était en train de naître dans les institutions de Luxembourg comme dans un laboratoire et, bien entendu, s'en inquiétaient ceux qui craignaient la formation d'une technocratie coupée des réalités nationales et utilisant de grands pouvoirs incontrôlés... Cet esprit européen bousculait des habitudes de pensée, mais s'il s'imposait, ce n'était pas en vertu d'une autorité technocratique que nous n'avions pas (...) [*mais*] des hommes enthousiastes (...) Tout était simple entre ces hommes, seuls les problèmes qu'ils abordaient et résolvaient étaient difficiles. Il n'y avait pas de barrière de langues ni d'obstacles psychologiques que la Communauté n'eût aussitôt surmontés. »<sup>320</sup>

### **Les enquêtes**

En ce milieu d'année 1952, Léon Daum entre également dans ses fonctions de membre de la Haute Autorité et se préoccupe, dans un premier temps, de statistiques et d'information. La première étape, avant de travailler en commun, sera évidemment de connaître en détails la structure, la composition, la production et ses conditions, pour les industries du charbon et de l'acier des six pays. C'est ce type de renseignements que Daum a commencé à réclamer à ses collègues de la communauté, et il réalise alors que la chose ne sera pas si facile pour la sidérurgie française. Il fait la demande d'annuaires de la chambre syndicale, tout en rappelant que ceux-ci ne publiaient pas avant guerre les chiffres de production, « *ce serait là une étape importante à franchir dans l'indiscrétion et la publicité* », il demande à Pierre Ricard de voir avec les rapports aux assemblées générales et avec les services d'études des grandes banques. C'est une demande qu'il lui fait à titre privé, mais il annonce que bientôt, la Haute Autorité en fera la demande officielle, ce qui pose par ailleurs divers problèmes, en particulier pour la forme que doit prendre ce questionnement et la voie qu'il doit suivre.

« Voilà donc le problème que je vous pose. Bientôt d'ailleurs, nous allons le poser en tant que Haute Autorité, et quand nous allons commencer à travailler sérieusement nous aurons à établir le recensement de nos « entreprises », de leurs associations, et plus tard, de leurs ententes et concentrations. La voie à suivre pour nous procurer ces informations est une question

<sup>320</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, 1976, p. 551.

différente de celle que je vous pose plus haut, qui n'est que de l'information officieuse, et à peu près publique.

Ce mode de recherche de renseignements ne manquera pas de soulever ici des questions importantes, engageant la politique de la Haute Autorité et des gouvernements. Comment joindre les gouvernements ? Par les affaires étrangères ou par les ministères compétents ? Mais les connaît-on dans les divers pays ? Industrie, Affaires économiques, travail, etc. On en vient donc à souhaiter - ou à demander - un centre de coordination des différents ministères avec lequel la Haute Autorité soit en contact direct - ce qui est un autre objet que la préparation des questions posées au conseil des ministres, mais qui devrait bien comporter la même solution.

D'autre part, passera-t-on toujours par les gouvernements, les administrations nationales ou s'adressera-t-on aux associations d'entreprises, le jour où l'on saura si elles groupent toutes les entreprises ou enfin aux entreprises elles-mêmes. Cela ferait quelques centaines de correspondants (...) J'ai un peu l'impression que les têtes du Staff français ici ne mesure pas bien le volume de travail matériel que ceci peut représenter, et qu'on peut assez vite être débordé un jour. Mais pour le moment, on est absorbé par les inaugurations qui vont encore se dérouler et par les problèmes théoriques et généraux - tarifs douaniers, GATT, etc. »<sup>321</sup>

On trouve ainsi, dans les archives Thyssen, la trace de l'envoi d'un premier questionnaire très précis sur la production, les prix, les financements et les investissements, en novembre 1952. Celui-ci, qui comprend les données de 1938, et de 1948 à 1951, sera également utilisé, de manière confidentielle, par le Ministère de l'Économie et par celui du plan Marshall. Un autre questionnaire du même type est adressé aux entreprises dès février 1953<sup>322</sup>.

La CECA comptabilise tous les produits en équivalent tonnes d'acier brut, sur la base des coefficients indiqués par le tableau suivant.

**Tableau 185. Coefficient de conversion pour le calcul de la consommation apparente d'acier**<sup>323</sup>

Lingots	1
Demi-produits	1,2
Matériels de voie	1,35
Produits plats	1,46
Tubes d'acier	1,65
Autres produits du traité	1,292
Tréfilés, étirés et laminés <i>hors traité</i>	1,43

Afin de préparer un travail qui s'insère et s'harmonise dans l'ensemble de l'économie européenne, des liens « *aussi étroits que possible* » ont été prévus par un protocole avec le conseil de l'Europe. C'est ainsi que l'on invite les États à faire désigner comme représentants à l'Assemblée de la Communauté de préférence des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Le rapport de la CECA sera communiqué chaque année au conseil de l'Europe et celui-ci peut lui adresser des recommandations dont elle devra indiquer la suite qui leur aura été données. Enfin, pourront être prévues « *toute autre forme d'assistance mutuelle et de collaboration entre les deux organisations* ». <sup>324</sup>

<sup>321</sup> AN/ 62 AS/ 113/ lettre de L. Daum à P. Ricard, 27 août 1952.

<sup>322</sup> THYS/ A / 5425/ Questionnaire émanant de la Haute Autorité.

<sup>323</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

<sup>324</sup> Protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe, annexes au traité instaurant la CECA, site de la Communauté européenne.

## Des contacts directs entre patrons français et allemands

La veille même de la signature du traité, Robert Pinot<sup>325</sup> est invité à Düsseldorf, à un dîner organisé par *Rheinarchiv*, où sont présents des représentants de l'industrie lourde allemande. Il y fait une conférence, en allemand, sur la sidérurgie française, présentant l'historique et la situation du moment des principaux Konzerns français. Il présente ensuite le rôle fédérateur de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, porte-parole de l'industrie sidérurgique dans les négociations nationales et internationales<sup>326</sup>.

Il rappelle les difficultés françaises d'approvisionnement en charbon, et leur dépendance du charbon de la Ruhr, tandis qu'au contraire la Ruhr peut plus facilement trouver du minerai de toute origine. Sa conclusion qui, évidemment, met l'accent sur les aspects positifs de la collaboration franco-allemande, montre qu'à l'évidence, il ne fait pas partie des détracteurs de la CECA, puisqu'il escompte bien en tirer de réels avantages, à commencer par des améliorations du financement de l'industrie lourde.

« Quand les mesures de rationalisation auront été prises par les professionnels sous le contrôle de la Haute Autorité, on parviendra sans aucun doute à des résultats très concrets. Cette politique avisée drainera les capitaux étrangers vers l'Europe occidentale, capitaux dont tant l'Allemagne que la France ont besoin.

Pendant les deux années que j'ai maintenant passées en Allemagne, j'ai été souvent étonné de l'obligeance et des bonnes volontés pour le travail en commun que j'ai rencontrées dans le secteur technique et commercial auprès des directeurs d'usines et auprès des personnalités dirigeantes de l'industrie sidérurgique et des organisations professionnelles. Je peux leur donner l'assurance qu'il existe la même bonne volonté du côté français. Le travail en commun des deux pays sera possible dès que les négociations en cours auront laissé le chemin libre pour cela. »<sup>327</sup>.

L'association allemande, la DEFRA<sup>328</sup>, qui veut promouvoir les liens économiques franco-allemands<sup>329</sup>, édite une petite revue, le *Deutsch-französischer Wirtschaftsdienst*, qui paraît trois fois par mois et contient de nombreuses informations sur les échanges commerciaux, les accords, les contingents, etc., et une page et demie de petites annonces (environ 15) d'industriels français émettant des offres d'achat et propositions commerciales diverses<sup>330</sup>.

On y apprend ainsi que la France recherche un certain nombre de travailleurs étrangers, dont 800 pour la sidérurgie (*1<sup>er</sup> octobre 1952*), que les produits sidérurgiques ont subi une baisse dans le cadre des actions pour la stabilisation de la monnaie et qu'il est dans l'intérêt des industries exportatrices allemandes de noter ces mouvements des prix (*20 juin 1952*), que la foire annuelle industrielle de Sarrebrück a connu un bon succès (*20 juin 1952*) et l'on annonce la prochaine foire européenne de Strasbourg (*20 juin 1952*), etc. La revue porte ainsi sur tous les secteurs économiques qui peuvent intéresser les entrepreneurs français et allemands et semble indiquer qu'effectivement les liens entre les deux pays sont en train de se développer activement.

En juillet 1952 est constitué un "Comité de coopération des industries allemandes et françaises de la transformation des métaux"<sup>331</sup>. Les bases des entretiens entre les professionnels devraient porter tout d'abord sur les possibilités de normalisation des articles, sur les comparaisons de prix de revient, et sur les comparaisons des conditions respectives

<sup>325</sup> Ancien secrétaire général du Comité des Forges.

<sup>326</sup> MAN/ P 8.65.29/ / texte de 14 pages d'une conférence de M. Pinot (en allemand) faite à Düsseldorf au dîner de *Rheinarchiv*, sur l'industrie sidérurgique française, 17 avril 1951.

<sup>327</sup> AA / 410 /Bd 98/ 331-02/ lettre du groupement syndical patronal de l'industrie de l'acier, de la tôle et de la métallurgie de la RFA, à l'Auswärtiges Amt, 15 nov. 1952.

<sup>328</sup> Deutschen Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich, cf. *supra*.

<sup>329</sup> cf. chapitre 9.

<sup>330</sup> BA/ B 109/ STV/ 108/ DEFRA.

<sup>331</sup> AA/ 410 /Bd 98/ 331-02/ Französische Stahlindustrie/ doc. 21 582/ 52, non daté.

d'exportation. Avant la mise en application des mesures de libéralisation portant sur des articles relevant de sa compétence, ce comité considère qu'il est souhaitable qu'il ait eu l'occasion d'en discuter afin de pouvoir renseigner les pouvoirs publics des deux pays. Le Ministère allemand des Affaires Étrangères, consulté, attend la prise de position du Ministère fédéral de l'économie à ce sujet<sup>332</sup>.

En novembre de la même année, le syndicat informe le Ministère fédéral des Affaires Étrangères du développement de la collaboration entre leurs industries et celles de leurs homologues français. Les liens renouvelés prolongent un travail ancien entre les deux industries.

« La prise de contact qui avaient eu lieu entre les deux branches industrielles après la guerre, reposent en partie sur un travail en commun éprouvé, commencé dans les années antérieures. Elle a reçu une nouvelle impulsion avec la création du comité mixte franco-allemand (dit comité Métral) qui, au début de cette année a pris l'initiative de l'entrée en contact entre les branches industrielles parallèles dans les deux pays. Développant cette impulsion, sont venues des négociations menées en toute amitié pour la création d'un comité ATM<sup>333</sup> franco-allemand. Sont responsables, du côté allemand, notre association professionnelle, et du côté français, dans le cadre du syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux, de la création d'un groupe « transformation des métaux », considérablement important dans l'industrie allemande ATM. »<sup>334</sup>

## De nouveaux investissements possibles pour la sidérurgie française

Avec la mise en route de la CECA, la sidérurgie française revoit ses prévisions en fonction des nouveaux objectifs et des nouveaux moyens. Elle présente devant le Parlement un plan de financement, faisant ainsi à nouveau appel aux deniers publics dans le cadre de nouvelles actions de rationalisation de son secteur, qui devrait lui permettre non seulement de bien supporter le passage au marché commun mais encore d'en tirer un développement accru<sup>335</sup>.

Il s'agit d'un programme d'immobilisations sur sept ans visant à poursuivre les investissements habituels indispensables tout en « *poursuivant le rattrapage du retard qu'elle a pris en ce domaine avant et pendant la Seconde Guerre mondiale* », le nouveau plan étant considéré comme le « *prolongement logique* » du plan élaboré en 1945. Ce plan qui vise à améliorer la rentabilité des sites envisage en conséquence l'augmentation des capacités, ce que le programme justifie, fixant ainsi des objectifs de 17 millions de tonnes de production d'acier au terme des 7 ans, soit un accroissement d'environ 35 %, un niveau dont on peut remarquer qu'il se tient nettement en deçà des prévisions sans doute un peu trop optimistes du premier plan français. L'augmentation parallèle de la main d'œuvre ne serait que de 12 %, ce qui indique les progrès de productivité que l'on espère.

« Démontrer que les capacités accrues sont compatibles avec les données fondamentales internes et externes de l'industrie sidérurgique française constitue une nouvelle et définitive justification des programmes prévus. La sidérurgie française dispose à l'heure actuelle d'une capacité de production qui peut s'évaluer aux environs de 12,5 à 13 millions de tonnes d'acier. Le programme envisagé vise, par une progression à peu près régulière, à porter cette capacité au terme des 7 prochaines années, aux environs de 17 millions de tonnes auxquels il convient, pour définir la puissance réelle de l'industrie sidérurgie française, d'ajouter une production de fonte pure de l'ordre de 3,4 millions de tonnes. (...) »

En ce qui concerne le volume total, la capacité de 17 millions de tonnes n'a en elle-même rien d'exagéré. Elle se situe dans le cadre des recommandations formulées par L'OECE et si l'on tient compte de ce qu'il s'agit en fait d'une capacité qui ne peut être utilisée en moyenne de

<sup>332</sup> AA/ 410 /Bd 98/ 331-02/ Französische Stahlindustrie/ note de Bonn, 3 septembre 1952.

<sup>333</sup> Acier, tôle et métallurgie. En allemand : EBM = Eisen, Blech und Metallwaren-Industrie.

<sup>334</sup> AA/ 410 /Bd 98/ 331-02/ 15 nov. 1952, *op. cit.*

<sup>335</sup> AN 189 AQ/ 129/ Présentation du programme du plan de la sidérurgie française.

production réelle qu'à une certaine fraction, on constate que rapportés à ceux de 1929, ces chiffres ne correspondent qu'à un accroissement à peine supérieur à 30%. Quant à la répartition par nature de produits, il semble acquis, compte rendu de la mutabilité de certaines productions, qu'elle est en mesure de s'adapter à toute évolution prévisible de la demande, l'intervention des 2 trains continus à tôles devant assurer à la sidérurgie française en matière de produits plats une primauté incontestable sur le marché européen. »<sup>336</sup>

Selon la production envisagée à l'échéance de 1959, les besoins en minerai lorrain s'élèveraient à 41 millions de tonnes sur lesquels 90 % sont produits dans des mines attachées aux sociétés sidérurgiques. A la même date, la production totale de minerai serait de 54 millions de tonnes, ce qui permettrait de répondre sans problème aux contrats de longue durée avec certaines firmes étrangères et aux droits issus de participations diverses. Ce minerai fournit 50 % du fer utilisé par l'industrie sidérurgique, un quart provient des déchets internes des usines et le dernier quart est issu de la récupération de ferrailles. Ce système ne risquerait de poser problème que si l'augmentation de la production était en grande partie vouée à l'exportation. Le coke nécessaire, estimé à 16 millions et demi de tonnes, la sidérurgie française envisage d'en produire elle-même 5,8 millions de tonnes, ce qui en conséquences réduirait la part relative de l'importation. « *Les perspectives du pool charbon-acier permettent d'escompter qu'aucune difficulté grave ne s'opposera à la couverture de ces importations.* »<sup>337</sup> Le total des investissements envisagés est de 420 milliards d'immobilisations, soit une dépense de 60 milliards par an, d'un niveau équivalent à ce qui s'est dépensé depuis la guerre.

**Tableau 186. Répartition des investissements prévus par le plan de la sidérurgie<sup>338</sup>.**

<i>en millions de F</i>	Montant
cokerie	31 700
production de la fonte	99 400
production de l'acier	47 800
dénaturation de l'acier	118 500
services généraux	58 100
logements	34 300

Or l'industrie peut, sur ses propres produits d'amortissement, dégager une somme globale d'environ 45 milliards par an, si la fiscalité reste stable. Il manquerait donc 105 milliards pour arriver au compte, à trouver sous forme d'emprunt ou d'augmentation de capital. Mais cet accroissement de capacité par des investissements dans des unités déjà existantes est plus rentable que celui qui résulterait de la création de nouvelles unités.

« Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher ce chiffre de 105 milliards de l'accroissement de capacité auquel il correspond, soit 4 à 5 millions de tonnes d'acier, ce qui donne pour la tonne d'acier supplémentaire une dépense d'immobilisation inférieure au quart de ce que coûterait la tonne de capacité obtenue au prix d'une usine entièrement nouvelle. »<sup>339</sup>

Les premiers investissements avaient servi à la construction des trains de laminoirs continus pour tôles, ce qui concernait environ 20 % de ce secteur, désormais ce sont les 80 % restant qu'il faut moderniser. C'est le programme de ces améliorations qui constitue la "*Charte de la sidérurgie*" et dont l'approbation solennelle est alors demandée au Parlement. La sidérurgie française achève donc ainsi sa préparation au marché unique dans lequel elle espère trouver un débouché supplémentaire pour sa production en augmentation. Elle reçoit, avec des aides publiques massives qui se poursuivent une large compensation aux quelques risques que peut comporter l'entrée dans le marché unique.

<sup>336</sup> AN 189 AQ/ 129 / *ibid.*

<sup>337</sup> AN 189 AQ/ 129/ *ibid.*

<sup>338</sup> AN 189 AQ/ 129/ *ibid.*

<sup>339</sup> AN 189 AQ/ 129/ *ibid.*

## Les dés sont jetés...

Lorsque le 9 mai 1950, Robert Schuman lance une offre solennelle à l'Allemagne de mise en commun du charbon et de l'acier des deux pays, offre ouverte aux autres pays européens qui en émettraient le vœu, les sidérurgistes français soutiennent dans un premier temps cette initiative courageuse et tournée vers l'avenir. Mais rapidement le désenchantement grandit à mesure que se déroulent les négociations pour la préparation du traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Au début de l'année 1951, le conflit est ouvert.

Les industriels français et allemands ont suivi des chemins parallèles vers la CECA. Ils ont montré d'abord la même méfiance face au projet mais aussi la même envie de faire avancer les choses et la même adhésion à l'idée européenne. Dans une deuxième phase s'est développée une méfiance qui s'est renforcée et qui, dans le cas français, s'est tournée vers le gouvernement. A propos de la fameuse méthode de Jean Monnet, si décriée par les patrons français, celui-ci est resté persuadé que les difficultés vinrent des autres, et les industriels ne sont pas les seuls visés.

« Sur la manière de convaincre... les échecs que j'ai rencontrés en ce domaine (...) [furent] le fait d'esprits délibérément fermés à l'évidence. C'était le cas de beaucoup de hauts fonctionnaires que la loyauté envers leur système de référence national rendaient aveugles. (...) la limite infranchissable qu'opposait à ma volonté de persuasion la volonté de conservation de tant de personnages liés aux formes anciennes de pensée. »<sup>340</sup>

Puis est venu le temps où, les négociations avançant, il a fallu sérieusement prendre en compte le problème : les revendications nationales se sont alors opposées, chacun estimant les autres industries privilégiées dans le projet en cours de discussion. Mais les délégations avançant très vite le travail, la constatation a vite été faite que les choses étaient trop avancées pour les empêcher. Le pool du charbon et de l'acier était inexorablement en marche, et les industriels européens n'avaient plus le pouvoir de l'empêcher. Il fallait faire au mieux avec. Sont alors formulées des propositions plus constructives, sur la base des textes négociés, avec une prise de position commune des fédérations industrielles des six pays concernés.

Cette défaite – toute relative - l'industrie française en obtint quelques compensations : la garantie de l'approvisionnement en coke, la canalisation de la Moselle, divers avantages fiscaux et des emprunts facilités<sup>341</sup>. Les sidérurgistes allemands grâce à la combinaison des effets de la CECA et du contexte international virent aussi leurs revendications en partie satisfaites, même si la décartellisation imposée par les Américains dut être poursuivie jusqu'à son terme, mais dans une forme atténuée.

Le Traité ratifié, on attendait maintenant d'en voir les effets, avec une certaine crainte mais aussi avec une volonté de se battre sur le terrain industriel pour développer son propre secteur et faire face dignement et efficacement à la concurrence.

<sup>340</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, 1976, p. 479.

<sup>341</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie française*, 1994, p.518.



## CHAPITRE 11

### LES PREMIERS EFFETS DE LA CECA

#### LA NOUVELLE PRATIQUE COMMUNAUTAIRE

##### Des débuts prometteurs

Alors que les réactions négatives avaient été vives, tant du côté des industriels allemands que français, avant la signature du traité de la CECA (18 avril 1951) et pendant les débats de ratification, dès lors que la Communauté installe ses institutions et que celles-ci commencent à fonctionner, ces mêmes industriels basculent dans une attitude nettement plus positive.

A l'automne 1952 a déjà commencé la période préliminaire, c'est-à-dire une période d'observation, d'études et de première mise en place des services. La Haute Autorité est installée à Luxembourg et le début de la période transitoire, définie pour cinq ans, commencera à l'ouverture effective du marché unique, le 10 février 1953 pour le charbon, le minerai de fer et la ferraille, puis le 10 avril pour l'acier.

Quatre mois après ces débuts, Pierre Ricard, le vice-président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, livre ses premières impressions lors d'une conférence de presse tout en rappelant que ce ne sera qu'à l'ouverture du marché unique que l'on pourra porter un jugement plus précis<sup>4201</sup>. On peut imaginer les réactions qu'ont pu avoir les patrons français en apprenant la nomination de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité de la CECA ! Les réticences ont dû être grandes pour bon nombre d'entre eux. Or quatre mois après, le résultat étonne les industriels eux-mêmes, qui reconnaissent le travail déjà accompli.

« Et d'abord, quid de la Haute Autorité ? Eh bien je dis très franchement, nous sommes en France très heureusement impressionnés par la façon dont la Haute Autorité de Luxembourg, sous la présidence de M. Jean Monnet, a pris possession de ses fonctions, a installé et est en train d'installer ses services, a pris des contacts avec les professionnels et commencé à définir les grandes lignes de sa politique.

Nous sommes vraiment très heureux de voir avec quel sens aigu et très réaliste de leurs responsabilités, qui sont évidemment formidables, M. Jean Monnet et ses collègues ont pris en main les destinées du Traité de la Communauté. Nous avons pu craindre un moment, pendant toute la période d'élaboration du Traité - je le dis bien franchement - que l'application de ce Traité reflétât peut-être plus de volonté doctrinale que de sens des réalités économiques.

Nous sommes très heureux de voir que toute l'orientation qui est donnée depuis quatre mois à son organisation, à la mise en place de ses Commissions de travail, à ses contacts avec l'Angleterre, les États-Unis, nous sommes très heureux de voir que tout cela part d'un sens des réalités et d'un sens politique et économique très opportun des difficultés inévitables et considérables auxquelles risque de se heurter au départ un phénomène de mutation aussi brusque que cette mise en communication de six économies très différentes.

---

<sup>4201</sup> Allocution prononcée devant la presse par M. Pierre Ricard, premier vice-président de la CSSF, le 10 déc. 1952, *Bulletin du CNPF* n°91, janvier 1953. Voir le texte complet de cette conférence en annexe à ce chapitre.

Nous avons relevé avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de satisfaction la volonté qui a été manifestée à maintes reprises par M. Jean Monnet d'élaborer tout cela en commun avec les États et avec les professionnels. Il a constitué autour de lui toute une série de commissions de travail, dans lesquelles les industriels du charbon et de l'acier des six pays sont représentés ; il a déclaré dans toutes ses conférences de presse privées ou officielles - et ses premiers actes de gestion le prouvent - qu'il veut vraiment s'entourer de toutes les informations, et surtout recourir à la collaboration de toutes les bonnes volontés pour que le marché unique démarre dans des conditions ne portant pas préjudice à l'économie des six pays. »<sup>4202</sup>

Il se déclare satisfait de la place réservée aux professionnels dans les commissions de travail, des nominations au Comité consultatif, où « *les désignations des représentants français sont aussi satisfaisantes que possible* » et il se félicite du choix des techniciens, « *les meilleurs* » de la sidérurgie à qui ont été confiées d'importantes responsabilités. Il se félicite de « *l'esprit très réaliste* » dans lequel le travail a débuté et fait « *confiance à la sagesse et au sens politique de la Haute Autorité* ». Il note aussi les avancées obtenues par le gouvernement français sur le problème des ferrailles. Il rappelle que la profession tient à montrer sa meilleure volonté, et qu'elle l'a déjà faite en réorganisant radicalement le Comptoir sidérurgique.

« Je tiens à dire que la Haute Autorité, après ces quatre mois d'expérience que nous avons eus, peut vraiment compter sur la collaboration la plus loyale de la Sidérurgie française. Nous avons d'ailleurs, tenu à montrer notre loyalisme et notre bonne volonté de collaboration autrement que par des discours, et je vous demande de considérer comme un acte de foi dans la pérennité de la Communauté Européenne la mesure très importante que, sur le plan intérieur, nous avons prise le 1er septembre, consistant dans une réforme tout à fait radicale du Comptoir sidérurgique. »<sup>4203</sup>

En effet, le CPS ne pouvait rester en l'état car, d'après la nouvelle législation européenne, il s'apparentait à un cartel et il est donc touché par les mesures contre les ententes industrielles de la CECA mais aussi par le texte français du 18 juillet 1952. Reconstitué sur une nouvelle base, il s'occupera désormais de statistiques industrielles, il sera le garant pour les échanges extérieurs, et gardera un rôle important dans l'organisation et la facturation des livraisons<sup>4204</sup>.

Ricard applaudit au choix de Jacques Rueff, « *champion de l'économie libérale, et un champion qui fait autorité dans le monde entier* », désigné par M. Pinay comme représentant de la France à la Cour de justice de la CECA. C'est Jean-Marie Louvel, le ministre de l'industrie, qui occupera le siège français au Conseil des ministres, et l'on apprécie aussi cette désignation car l'homme a montré « *une volonté de collaboration extrêmement étroite avec tous les milieux professionnels ou syndicalistes français intéressés* » et il a soutenu des revendications qui « *tiennent à cœur* » aux sidérurgistes français. Les relations du patronat avec les services publics semblent au beau fixe. Le ministre des travaux Publics et des Transports a obtenu des avancées en ce qui concerne le problème de la canalisation de la Moselle « *une des conditions essentielles d'une compétition à égalité entre le bassin de la Moselle et le bassin de la Ruhr* ». Quant aux relations avec les Charbonnages de France, elles sont excellentes, et l'on note un « *accord étroit* » entre les deux parties.

« Je ne parle pas de l'administration du ministère de l'industrie, car nous sommes depuis longtemps habitués à travailler la main dans la main. Je lui rends un hommage amical en passant. »<sup>4205</sup>

Après tous ces *satisfecit*, le vice-président de la CSSF relève aussi quelques « *désillusions du côté de certains membres du Gouvernement* », car il lui semble que l'on oublie un peu trop les promesses d'une vigoureuse politique d'investissements et celle d'une « *harmonisation tout à fait substantielle de nos charges fiscales et de nos charges financières* ». En clair, la CECA n'est

<sup>4202</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4203</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4204</sup> BA/ B109/ 357/ H. Polte, « Studie über der franz. Partner », fin 1952.

<sup>4205</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

plus au cœur des préoccupations du gouvernement, alors que les sidérurgistes en expérimentent à peine les premières conséquences. D'où un décalage et des inquiétudes, en particulier en raison d'investissements qui seraient insuffisants par manque de prêts, et qui ont été réduits en 1952.

«La vérité c'est que j'ai le sentiment qu'après avoir tiré de très beaux feux d'artifice à la tribune du Parlement au moment de la ratification, on ne pense plus beaucoup au Plan Schuman en dehors d'un ou deux ministres spécialisés ou d'une ou deux administrations spécialisées. Je ne peux pas m'empêcher de signaler, en vous demandant de ne pas y voir le caractère d'une critique, que, dans un discours très important, qui a été prononcé hier au Parlement par un personnage très important et dans des circonstances politiques très importantes, sur la situation économique du Pays, début 1953, il n'y a pas eu une allusion au Plan Schuman. (...)

On nous avait promis ces investissements, mais vous savez ce que sont les nécessités budgétaires. Au total, en ce qui concerne la Sidérurgie, on nous a accordé, dans des conditions qui sont tout à fait méritoires, car il n'y a pas grand-chose à partager, 37 milliards l'année prochaine, là où d'après les services il en eut fallu 60. [quant aux charges fiscales] nous nous sommes heurtés à un refus du Ministère compétent qui nous a renvoyés à la réforme fiscale et au principe de la valeur ajoutée qui, de toute façon d'ailleurs, ne nous donnait qu'une satisfaction insuffisante par rapport à ce que la commission des finances de l'Assemblée nationale proposait, et vous savez ce qu'il advint de la réforme fiscale en matière de valeur ajoutée. Nous attendons encore que les pouvoirs publics nous donnent les moyens qui doivent nous permettre de réaliser dans des conditions satisfaisantes les opérations de financement indispensables pour compléter les crédits très insuffisants qui nous sont accordés par ailleurs.»

4206

Il dit comprendre les difficultés politiques et financières mais affirme qu'il faut se donner les moyens d'une politique ambitieuse. L'ouverture du marché unique arrive à grands pas et l'on craint de « *perdre sur tous les tableaux* »: sur le minerai de fer, sur la ferraille ainsi que sur le charbon. Les ressources en minerai et en ferrailles étaient jusque là prioritairement réservées à l'industrie française, par différentes méthodes, qui n'ont plus cours désormais, la demande va augmenter sur ces produits, et donc leur prix tout comme la garantie d'approvisionnement va diminuer.

«Pour la ferraille, la situation serait tellement dramatique que nous espérons que certaines mesures qui ne seront que temporaires seront prises pour ménager une transition. Mais ce ne sera qu'une transition.»<sup>4207</sup>

Quant à l'acier dont le marché s'ouvrira en avril, la France aborderait ce dernier, selon la CSSF, avec un handicap: des avances financières trop courtes alors que les concurrents allemands auraient, de leur côté, préparé des réserves en anticipant sur l'augmentation des prix. Le gouvernement fédéral avait en effet libéré les prix de l'acier dès août 1952, ce dont les sidérurgistes d'outre-Rhin n'ont pas manqué de se plaindre, arguant de la baisse de compétitivité que cela entraînait. Dans le même temps, leurs homologues français estiment que leurs concurrents ont ainsi accumulé plus de bénéfices qu'eux, alors qu'ils auraient pu se réjouir de voir les prix allemands s'aligner plus vite sur des prix européens moyens et rendent ainsi les prix français plus compétitifs...

«Au mois d'avril, s'ouvrira le marché unique de l'acier. Il est certain que là nous démarrons aussi avec un handicap. Toutes les sociétés sidérurgiques vont aborder le marché unique de l'acier avec des trésoreries extraordinairement serrées, rendues telles par un régime de fixation étroite des prix de l'acier dans le passé, et par le sacrifice, que nous avons consenti au mois de mai dernier, d'une baisse de prix représentant 10 milliards de francs en faveur de l'expérience de M. Pinay. Ces 10 milliards nous manquent. Dans le même temps, les Allemands, avec un sens étonnant des impératifs du Plan Schuman, au mois d'août, huit jours avant l'installation à Luxembourg de la Haute Autorité, mettaient en liberté le prix de l'acier. La Sidérurgie allemande a augmenté à quatre reprises le prix de l'acier depuis le mois d'août, ce

<sup>4206</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4207</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

qui nous donne la satisfaction de voir que le prix de l'acier allemand est supérieur de 10 à 15 % à celui de France, mais cette augmentation n'a d'autre intérêt que de lui donner une marge extraordinairement copieuse d'autofinancement pendant la période qui précède l'ouverture du marché unique. La Sidérurgie allemande va aborder le marché unique avec des trésoreries opulentes, notre Sidérurgie et nos Charbonnages de France, avec des trésoreries extrêmement étroites: c'est une mauvaise condition au départ.»<sup>4208</sup>

Le tour de toutes ces préoccupations achevé, on relève avec satisfaction que les hommes politiques montrent de l'intérêt pour le suivi de ce marché unique, tant au Sénat qu'à l'Assemblée où se sont constituées des commissions de travail<sup>4209</sup>.

«Et j'ajoute que, lorsque je vois qu'à la Commission des finances vont figurer des hommes comme MM. Robert Lacoste, Mendès France, René Mayer, Courant et Robert Buron, c'est évidemment pour nous un sujet de satisfaction de savoir que nous aurons des interlocuteurs qui prendront au sérieux la périlleuse aventure que constitue le Plan Schuman.»<sup>4210</sup>

Comment comprendre ce changement d'attitude de la part du patronat sidérurgique français ? On a vu qu'une première explication résidait dans le fait qu'il n'y avait aucune unanimité dans ses rangs, et que les supporters du projet, un moment obligés de se taire, avaient probablement emporté la majorité après la ratification. Placée devant l'inéluctable mise en route du marché commun du charbon et de l'acier, la CSSF a donc revu sa position. Dans les milieux d'affaires allemands, on relève d'ailleurs l'extraordinaire changement d'attitude de cet organisme, «réputé comme très fermé»<sup>4211</sup>, et qui a pris contact avec la presse pour une explication publique, en juillet 1952. La chose en soi est déjà très signifiante et l'on pense que c'est vraiment le signe qu'une époque nouvelle commence et qu'une nouvelle politique de la sidérurgie française se met en place. On s'en réjouit, car, dit-on, la participation effective de tous les intéressés ne peut que contribuer à atténuer des difficultés qu'il ne faut pas cacher.

Deux éléments auraient été déterminants dans ce changement d'attitude - ceux qui sont mis en avant par les dirigeants de l'organisation patronale -, le fait que le projet soit un réel premier pas vers l'unification européenne et le fait qu'il s'agisse d'une initiative française. Ceci expliquerait la collaboration désormais loyale et sincère du patronat français pour la réussite du plan Schuman. Sans dénier aux sidérurgistes français ces sentiments européens et patriotiques, les commentateurs allemands mettent en avant d'autres motivations, moins nobles mais plus réalistes, dans cette volte-face. La CSSF aurait pris conscience que ses vrais intérêts ne consistaient pas à rester à boudier le traité, mais au contraire à prendre une part active dans sa mise en œuvre si elle voulait maintenir sa position et garantir son expansion. De plus, elle a besoin du soutien du gouvernement, du Parlement, et de l'opinion publique si elle veut obtenir le rajustement des taxes et des charges sociales qu'elle réclame, et le financement des investissements ou la construction du canal Rhin-Moselle. Une attitude plus positive ne pouvait que faciliter les choses<sup>4212</sup>.

Cependant, l'embellie ne sera pas de très longue durée. L'organisation semble vite un peu lourde à mettre en place, plusieurs échos en font part.

« Pendant notre séjour à Luxembourg, nous avons eu l'impression que les rouages du Plan Schuman ne démarrent que très lentement. Les personnes interrogées semblent mal à l'aise et ne donnent pas de renseignement précis. D'ailleurs on avoue franchement que les problèmes sont si complexes qu'il faudra encore beaucoup de temps pour arriver à des résultats concrets. »<sup>4213</sup>

<sup>4208</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4209</sup> *cf.* chapitre 10.

<sup>4210</sup> Allocution de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4211</sup> AA/ SP 47/ « Die französische Eisenindustrie und der Schuman-Plan », *Neue Zürcher Zeitung*, 11 juillet 1952.

<sup>4212</sup> AA/ SP 47/ 11 juillet 1952, *ibid.*

<sup>4213</sup> AN/ 189 AQ /336, lettre de S. Monteil à Humbert de Wendel, 23 oct. 1952 (papier à en-tête de Köln).

Les hommes qui ont accepté de représenter la France au sein de l'Union, sont aussi conduits à faire quelques concessions. Celles-ci les mènent à supporter une critique qui croît avec les difficultés du quotidien, même si elles ne sont pas des plus graves. Ces nouvelles évolutions vont se ressentir au sein du patronat français.

Comme nous l'avons vu, Léon Daum, un homme qui occupait de hautes fonctions au sein du patronat sidérurgiste a été nommé à la Haute Autorité de la CECA. Ce choix avait été applaudi unanimement par les industriels français. Mais très vite l'on déchant, car celui-ci, convaincu du bienfait de la communauté, se heurte quelque peu à l'esprit de corps patronal. Il dénonce en particulier le « *bloc* » de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, qui en matière de prix, impose une forme de politique hégémonique, s'interposant systématiquement entre les entreprises, qui parfois seraient tentées de traiter directement, et la Haute Autorité. Daum semble favorable à ce que ces entreprises secouent ce joug et décident unilatéralement de modifier leurs tarifs. C'est une prise de position assez étonnante pour un homme qui s'est battu dans les instances syndicales et l'on comprend que de ce fait, il soit assez mal vu par la CSSF. « *Il est de plus en plus manifeste que M. Daum ne parle plus la même langue que nous.* »<sup>4214</sup>

### Une évolution inquiétante pour les Français

Au moment de faire le point sur l'évolution de la production, c'est l'optimisme qui ressort, puisque celle-ci a battu un record, en octobre 1952, en dépassant le million de tonnes d'acier brut. « *Nous avons des atouts magnifiques.* » Cependant, la situation sur les marchés extérieurs n'est pas alors très bonne, les carnets de commandes ne se remplissent pas tous. Dans ces conditions, continuer à pousser la production relève de « *l'acte de foi* ». Par rapport au partenaire - et concurrent - allemand, Pierre Ricard se dit très impressionné par « *l'extraordinaire cohésion* » qui réunit le patronat, les hommes politiques, la haute administration et même les syndicats ouvriers autour du projet Schuman, indiquant une véritable « *volonté unanime* » de toutes les « *forces vives du pays* ». On évoque tout de même, face à cette impressionnante mobilisation, un « *combat pacifiste* » à mener<sup>4215</sup>.

**Tableau 187. Production d'acier brut des pays de la CECA (1952-1954)**<sup>4216</sup>

<i>en milliers de tonnes</i>	1952	%	1953	%	1954	%
<b>RFA</b>	15 806	37,8	15 420	38,9	20 240	46,17
<b>France</b>	10 867	26,0	9 997	25,2	10 627	24,24
<b>Sarre</b>	2 823	6,7	2 684	6,8	12 973	29,59
<b>Belgique</b>	5 101	12,2	4 531	11,4		
<b>Italie</b>	3 535	8,5	3 498	8,8		
<b>Pays-Bas</b>	685	1,6	885	2,2		
<b>Luxembourg</b>	3 002	7,2	2 658	6,7		
<b>TOTAL</b>	41 819	100	39 673	100	43 840	100

En attendant, les premiers chiffres ne sont pas prometteurs en ce qui concerne ce « combat » franco-allemand, puisque, dès 1953, la part française du marché de l'Union cède un peu (-0,8 %) face à la part allemande (+1,1 %). Mais la conjoncture n'est pas non plus très bonne puisque que l'on note un petit repli de la production de la plupart des pays (-5,1 % sur l'ensemble de la CECA), hormis celle des Pays-Bas, qui ne représente cependant qu'un peu plus de 2% du total. La reprise est au rendez-vous dès 1954 (+10,5 % sur l'ensemble), mais la sidérurgie française n'en profite pas, bien au contraire, sa part dans la communauté régresse tandis que celle de son

<sup>4214</sup> AN/ 62 AS/ 113/ note à Ricard, signée Mauchand (*confidentiel*), note manuscrite marginale, 8 nov. 1953.

<sup>4215</sup> Allocation de M. Pierre Ricard, *op. cit.*

<sup>4216</sup> MAN/ P 8.65.29/ statistiques.

homologue allemande grimpe en flèche pour atteindre désormais une production de plus de 46 % du total de la Communauté.

**Tableau 188. Hauts-fourneaux : comparaison France-Allemagne (évolution 1952-1953)<sup>4217</sup>**

<i>Hauts-fourneaux en fonctionnement</i>	<b>1952</b>	<i>Par rapport aux hauts-fourneaux disponibles</i>	<b>1953</b>	<i>Par rapport aux hauts-fourneaux disponibles</i>
<b>RFA</b>	98	80,3 %	81	66,9 %
<b>France</b>	117	72,7 %	88	57,9 %

Une des conséquences de l'augmentation de la concurrence, c'est que l'on continue la modernisation des installations. Ainsi le nombre de hauts-fourneaux en marche est en nette diminution entre 1952 et 1953, ce qui ne correspond pas au petit recul de la production mais simplement au fait que l'on a éteint ceux qui n'étaient plus assez rentables.

## Des questionnaires inquisiteurs

Contrairement aux craintes qui avaient été énoncées par certains industriels, la France semble avoir une voix écoutée au sein des commissions techniques et arrive à entraîner une majorité derrière ses positions, en particulier en ce qui concerne les études économiques. Celles-ci doivent, selon les Français, n'être possibles que dans le champ précis d'application du traité, à savoir les politiques portant sur le charbon et l'acier, et non dans un cadre plus vaste. En bref, les Français semblent se défier de toute ingérence dans la politique économique générale.

« La thèse française d'une part, et celle de plusieurs autres pays d'autre part, s'y sont affrontées plus nettement encore qu'en conseil des ministres. La thèse française, qui a prévalu, était que le rôle des institutions actuelles de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier était, limitativement, de mettre en œuvre toutes les dispositions du traité, en particulier celles de l'article 57 (...), mais rien que les dispositions du traité. A cet effet la délégation française a déclaré avec la plus grande netteté ne pouvoir se rallier qu'à un texte soumettant toute étude économique de partie générale à un objectif précis, celui de l'influence des facteurs de la politique économique sur les perspectives de consommation de charbon et d'acier. La thèse de certains autres pays visait à ce que chaque gouvernement fasse connaître à une commission d'experts l'ensemble des éléments de leur politique économique et de leur politique d'investissements, à ce qu'un échange de vues ait ensuite lieu entre ces experts pour déterminer, d'une part, les éléments de politique commune qui pourraient en être dégagés à l'usage de la Haute Autorité pour influencer sur la politique des industries du charbon et de l'acier. »<sup>4218</sup>

En conséquence, la délégation française rejette tout questionnaire qui serait de nature inquisitrice ou portant sur des secteurs débordant largement le cadre du traité. C'est le cas pour un questionnaire envoyé courant novembre 1953, par le comité d'experts, sur lequel le gouvernement français annonce qu'il éludera certaines des questions qui sortent des cadres prévus par le texte signé.

« La délégation française, après avoir pris connaissance du projet de questionnaire établi par le groupe d'experts (...) considère que ce dernier s'est sensiblement écarté du mandat qui lui avait été confié par la commission de coordination. Elle ne désire cependant pas ouvrir à nouveau le débat sur un sujet qui a déjà fait l'objet de trop longues délibérations, mais elle tient à souligner que le gouvernement français se réserve le droit de ne pas répondre à certaines questions du § 5 dans la mesure où celles-ci ne correspondent pas à l'esprit de la résolution du conseil. (...) Elle attire en outre l'attention des autres délégations sur le fait que le

<sup>4217</sup> MAN/ P 8.65.29/ statistiques.

<sup>4218</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA / 514/ séance du 4 déc. 1953, rapportant les propos tenus lors de la commission de coordination du 17 nov. 1953.

gouvernement français se réserve également le droit de refuser la discussion sur les points qui ne seraient pas traités dans l'esprit qui a présidé (...) »<sup>4219</sup>

Quel est donc le contenu de ce questionnaire qui choque tant les Français ? C'est le paragraphe sur la "politique générale d'expansion et d'investissements" et ses questions très précises sur les objectifs de développement, plus particulièrement la question 7 portant sur la politique générale en matière d'exportation.

**Tableau 189. Questionnaire (simplifié) envoyé par la Haute Autorité (novembre 1953)**<sup>4220</sup>

<b>I. Production, importations, exportations 1950 à 1953</b>
<b>II. Facteurs influençant la consommation apparente</b> A) indication sur les mouvements des stocks B) Niveau d'activité (PNB, , indice production industrielle...)
<b>III. Utilisation du produit national de 1950 à 1953</b>
<b>IV. Investissements</b> (dans les différents secteurs)
<b>V. Politique générale d'expansion et d'investissements</b> 1. Quels sont les objectifs et les moyens essentiels de votre politique générale d'expansion? 2. Quelles sont les conditions préalables qui devraient être remplies pour la réalisation de cette politique? 3. Existe-il un programme d'investissements? 4. Comment est-il établi ? Sur quels secteurs s'étend-il? 5. Quelles prévisions et quelles probabilités en résultent pour l'accroissement des revenus nationaux et du niveau de la production industrielle ? 6. Éléments permettant d'influencer les programmes d'investissements . A. Quels sont les moyens de financement envisagés ? [par exemple a) ressources budgétaires, b) intervention des institutions parastatales, c) appel au marché des capitaux, d) ressources provenant de l'autofinancement, e) concours du système bancaire, f) aide extérieure, etc....] B. Quels sont les moyens respectifs envisagés pour favoriser l'épargne et l'auto-financement (par exemple mesures fiscales)? C. Quels sont les obstacles au financement des investissements? 7. Existe-il une politique d'exportation dans le cadre de la politique générale d'expansion ? <sup>4221</sup> 8. Dans l'affirmative, quels en sont les objectifs, les moyens de mise en œuvre et les obstacles qui s'opposent à sa réalisation?
<b>VI. Perspectives de développement de produits concurrents du charbon et de l'acier</b>

Parmi les nombreux points qui posent problème dans les discussions européennes, deux reviennent fréquemment, celui des barèmes, et celui des industries transformatrices. Le premier est celui du fait que la Haute Autorité semble tolérer que des produits soient vendus hors barème officiel, alors que le traité l'interdit, dans le droit. Les Français dénoncent ce laxisme car ils craignent qu'à terme cela profite surtout aux Allemands. Une note manuscrite en bas d'un compte rendu de réunion, dans les services de la DE-CE du Quai d'Orsay rappelle la volonté française : appliquer la loi. « *Ce que le traité demande c'est l'absence de traitement discriminatoire. Que la Haute Autorité applique le traité !* »<sup>4222</sup>

Une autre discussion porte sur la notion d'utilisateur qui n'est pas comprise par la Haute Autorité dans le sens commun. Les représentants des utilisateurs, au sein des institutions de la CECA, pour les Allemands, seraient en fait des producteurs qui possèdent également des

<sup>4219</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA / 514/ séance a/s d'un questionnaire du comité d'experts, 4 déc. 1953.

<sup>4220</sup> MAE DE-CE 1945-1960/ CECA / 514/ 4 décembre 1953.

<sup>4221</sup> Cette question est marquée d'un signe dans la marge.

<sup>4222</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ C/R de la réunion du 15 sept 1953 entre le président du conseil spécial des ministres et une délégation de la CISL (Confédération intern. des syndicats libres), 4 déc. 1953, note manuscrite.

entreprises de transformation de l'acier. Cela aurait pour effet général, un maintien à niveau élevé du prix de l'acier, préjudiciable aux entreprises indépendantes de transformation.

« Le membre allemand de la délégation de la CISL expose ensuite les doléances des organisations syndicales sur la notion d'utilisateurs telle qu'elle est comprise au sein de la communauté. Actuellement la conception des utilisateurs est telle que siègent au comité consultatif, au titre de représentants des utilisateurs, des personnes dont les intérêts sont étroitement liés à ceux des producteurs; c'est notamment le cas en Allemagne par suite de l'existence des « Konzern ». Ceci expliquerait le maintien de l'acier à un niveau très élevé et hautement critiquable de la part des véritables utilisateurs: les consommateurs. Ceux-ci cherchent en vain les avantages que leur procure la communauté, et ont tendance à n'y voir qu'un super-cartel. Le patronat seul des industries de transformation ne saurait être considéré comme représentation complète des utilisateurs. (...) On pourrait par exemple concevoir que le groupe des utilisateurs soit composé par moitié de patrons et par moitié d'ouvriers occupés dans les industries utilisatrices. »<sup>4223</sup>

## L'effet sur les prix

En Allemagne, en 1952, le marché noir sévit encore, en particulier dans l'industrie. Dans le but de l'éliminer et d'offrir un meilleur approvisionnement aux consommateurs, les prix de l'acier sont libérés en septembre 1952, une caisse de compensation subsistant pour Berlin et les districts éloignés. On publie même un indicateur de prix, mais qui n'a pas de caractère obligatoire ni minimum<sup>4224</sup>. À la différence de la France, les prix sont fermes à la commande. Les prix allemands sont alors tous plus élevés qu'en France, et la Bundesbahn fait des difficultés car elle ne veut en aucun cas d'augmentation du prix des rails<sup>4225</sup>. Si l'on prend l'exemple des tubes, les prix ont augmenté de 64 % en quatre ans.

**Tableau 190. Prix des tubes en Allemagne**<sup>4226</sup>

Indice 100 en 1939 (env. 90 RM par tonne)	1948	1949	1950	1951
	211	246	270	345

Mais les choses changent après l'entrée en vigueur du traité (mai 1953 pour l'acier), puisqu'une inversion se produit et que les prix français dépassent, dès mai 1953, les prix allemands, en ce qui concerne les aciers plats mais aussi pour tous les autres produits. Or on a vu que ce sont les Allemands qui redoutaient, avec l'ouverture des frontières, une augmentation des prix, et non les Français...

**Tableau 191. Prix intérieur de l'acier plat**<sup>4227</sup>

par tonne	Allemagne	France
janv. 1953	428 DM	395 DM
fin août 1953	400 DM	(mai 53) 410 DM

« Un examen des nouveaux prix prouve qu'en France, en Belgique et au Luxembourg, les prix ont été en moyenne relevés, tandis qu'en Allemagne, en Hollande et partiellement en Italie, les prix ont été réduits. L'augmentation des prix en France, en Belgique et au Luxembourg a été accompagnée d'une réduction d'un grand nombre d'écarts. Par contre, en Allemagne, en Hollande et en Italie, un certain nombre d'écarts ont été relevés, de telle sorte que les diminutions sur les prix de base ont été partiellement compensées. Calculées à partir du prix de

<sup>4223</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ 4 déc. 1953, *ibid.*

<sup>4224</sup> AN/ 72 AS/ 218/ manuscrit du 20 septembre 1952 (non signé), dans chemise « réunions A. Bureau ».

<sup>4225</sup> AN/ 72 AS/ 218/ 20 septembre 1952, *ibid.*

<sup>4226</sup> MAN/ M 13 003/ Rapports d'exercice.

<sup>4227</sup> MAN/ M 13 003/ Rapports d'exercice.



base, ces modifications apportées aux écarts proviennent du fait que les écarts allemands se trouvaient en général bien au-dessous de ceux des autres pays de la communauté. C'est encore toujours le cas en France, en Belgique et au Luxembourg, en ce qui concerne les écarts de qualité et ceci malgré les réductions introduites. En conséquence, on a constaté à l'ouverture du marché commun que, dans son ensemble les niveaux de prix des pays de la communauté grâce aux mesures introduites, ont été largement harmonisés, de même que les prix de revient pour toutes les entreprises utilisatrices se sont également rapprochés. »<sup>4228</sup>

Le 20 mai 1953 sont publiés officiellement les nouveaux barèmes, par toutes les entreprises de la sidérurgie de la communauté. C'est le coup d'envoi réel de la CECA pour ce secteur. Après cette ouverture du marché commun de l'acier, c'est encore l'heure de faire des mises au point sur la situation du moment et sur les perspectives à court ou moyen terme. Côté allemand, comme côté français, ce genre de mise au point commence en général toujours par des plaintes de toutes sortes, chacun y allant de sa rengaine habituelle. On a vu, quelque temps auparavant, les récriminations et les inquiétudes françaises. Pour les Allemands, le refrain classique est celui des dégâts de la guerre, suivi du problème des démontages qui auraient bloqué les investissements dans de nouvelles installations jusqu'en 1950. Ils se plaignent également d'une fiscalité plus forte qu'ailleurs sur la sidérurgie. Une fois ceci dit, la place est à l'optimisme et les hésitations sont oubliées. On a vu que les premiers chiffres sont en effet très satisfaisants.

« Si donc, en dépit de ces considérations la sidérurgie allemande a, dès le début, été en faveur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, c'est parce qu'elle espère élargir son domaine économique et abandonner une économie nationale trop étroite. Si cela réussit, les possibilités de débouchés se développeront alors dans le cadre de ce vaste marché et assureront la production de l'industrie allemande et européenne. (...) Grandes étaient les difficultés, grande était la méfiance, il faut pourtant reconnaître que les premiers pas accomplis par la Haute Autorité pour surmonter ces difficultés sont faits et se réclament maintenant de la confiance, pour que d'autres pas puissent être faits. Ce n'est que dans le cadre de cette confiance que l'on pourra enfin trouver une solution dernière aux grandes tâches découlant de l'économie générale de tous les pays de la communauté. »<sup>4229</sup>

---

<sup>4228</sup> AN/ 62 AS 113/ exposé de M. Mommsen sur les conséquences de marché commun sur l'évolution économique générale, 22 juin 1953 (transmis par Daum à Ferry). Texte prononcé à la radio *Sudwestdeutsche Rundfunk*, après l'assemblée générale du groupe *Walzstahl* (produits laminés) de la WVESI.

<sup>4229</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 22 juin 1953, *ibid.*

## LA RÉORGANISATION DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE ALLEMAND

### Le retour de la puissance sidérurgique allemande

Pour les Allemands, malgré les concessions apparentes, les acquis dus au Plan Schuman sont essentiels. La limitation de la production d'acier, d'abord très nettement assouplie, tombe après la signature du traité. La décartellisation de l'industrie charbonnière et sidérurgique, avec la rupture des liaisons qui existaient entre elles, mise en place par la loi 27, a bien été mise en application, mais dans une proportion moindre que ce qui avait été prévu, et les hauts commissaires admettent qu'une fois le traité signé, on en restera là, c'est-à-dire à un stade inachevé de ce processus.

« La Haute Commission interalliée a admis que si le plan Schuman entrerait en vigueur, les contre-propositions du chancelier Adenauer, pour l'application de la loi 27 seraient définitivement acceptées par eux. La déconcentration de l'industrie sidérurgique de la Ruhr reste en deçà de ce qui avait été décidé. La liaison charbon-acier est rétablie dans une proportion telle que l'Allemagne garde l'atout majeur qu'elle pouvait craindre de perdre. »<sup>4230</sup>

Dès le début de l'Union, les unités qui avaient été partiellement démontées ou interdites de production, peuvent donc reprendre leur travail. Et dès que la réorganisation de chaque entreprise est accomplie et que la liberté est rendue, en grande partie, aux nouvelles sociétés issues de cette réorganisation, on évoque à nouveau un processus de reconcentration. Revient-on aux anciens Konzerne ? Cette question de la reconstruction plus ou moins inéluctable de grands groupes industriels n'occupe pas seulement la presse allemande mais aussi celle des autres pays de l'Union. En Allemagne, les mesures alliées ont été naturellement critiquées depuis le début, car les Konzerne étaient importants économiquement, techniquement et psychologiquement parlant. Cependant « l'atomisation » de l'industrie de l'Allemagne de l'Ouest a pu être atténuée par rapport aux mesures prévues à l'origine. Mais pour autant, la structure de l'industrie en 1952 n'a plus rien de comparable à celle qu'elle était à la fin de la guerre.

On a cru un instant qu'avec le Plan Schuman, le processus de décartellisation prendrait rapidement fin, mais il n'en a rien été et ces espoirs ont vite été détruits par les autorités d'occupation en Allemagne. La loi n° 27 a été appliquée, sans préjudice du traité de la CECA, et le processus de déconcentration a été mené à son terme et tout procédé de reconcentration est interdit pendant une durée de cinq ans et les autorités alliées disent vouloir veiller à ce que ces mesures soient respectées<sup>4231</sup>.

La discussion sur ce sujet a repris de la vigueur en Allemagne depuis quelques mois, dans la presse et l'opinion publique. On explique les inconvénients de la décartellisation accomplie, les difficultés spécifiques qu'elle engendre. Mais les autorités d'occupation n'ont certainement pas dans l'idée de satisfaire ces revendications ni dans l'immédiat, ni dans le futur, et la Haute Commission Alliée l'a récemment rappelé, dans une lettre au chancelier Adenauer, dans une forme sans équivoque. Ceci n'a pas seulement entraîné de la déception et de la mauvaise humeur dans les cercles économiques allemands, mais aussi dans ceux des autres pays, car l'on met en avant le droit à l'égalité de traitement pour tous. Or, l'industrie sidérurgique allemande met en avant la nouvelle concentration qui s'est opérée dans l'industrie sidérurgique française et fait remarquer qu'une sidérurgie rationnelle doit s'appuyer sur l'économie liée. Il y aurait donc des

<sup>4230</sup> AN/ 62 AS/ 113/ « La position des nations étrangères participant au pool devant le projet des experts », 16 avril 1951, non signé (articles de dirigeants de la CSSF - avril-août 1951, aucun signé). Celui-ci n'est pas du président Aubrun, mais de son plus proche collaborateur (mais pas Pinot), sans doute Charvet ou Aron.

<sup>4231</sup> MAN/ P 8.65.29/ « Wiederherstellung der deutschen Montankonzern », (env. déc. 1953), l'article s'appuie essentiellement sur un article du *Luxembourg Wort*, 12 décembre 1953.

risques que la sidérurgie allemande soit éclipsée, dépassée par la concurrence mondiale si les mesures urgentes qui s'imposent, selon les industriels, ne sont pas prises.

En Allemagne, on ne pense d'ailleurs pas à une reconstruction de la puissance des anciens Konzerne tels qu'ils étaient autrefois. Les petits complexes ont déjà été autorisés à se reformer, mais ils ne représentent que 5 % de la production allemande de charbon et d'acier. La chose est tout autre avec de gros Konzerne, tel que les Vereinigte Stahlwerke AG, qui contrôlaient 20 % de la production allemande de charbon et plus de 40 % de la production d'acier. Même les experts allemands les ont décrits comme surdimensionnés, et de ce fait, peu d'entre eux évoquent leur reconstruction. On pense plutôt à des formes de regroupements régionaux. Mais de toute façon, pour le moment, le problème n'est pas encore urgent<sup>4232</sup>.

Nous avons déjà évoqué les pratiques de cogestion que les autorités allemandes avaient souhaité développer dans l'industrie et qui s'inscrivirent dans le mouvement général de démocratisation de la société allemande. Dans la pratique, cette cogestion existe dès les années 1947-1948, mais une loi de mai 1952 en fixe le statut définitif. C'est aussi un changement assez conséquent du cadre traditionnel du secteur industriel.

Les problèmes allemands semblent préoccuper, ou au moins intéresser, les patrons français. Lors des réunions des représentants du CNPF avec la direction de la sidérurgie (A. Bureau), les problèmes allemands sont largement évoqués<sup>4233</sup>. On y évoque les positions des uns et des autres, les changements de personnes, les projets divers.

Parmi ceux-ci, les projets de statut pour six comptoirs de vente, en remplacement du DKV, attirent l'attention des Français, en particulièrement la notion nouvelle de « *consommateurs privilégiés* », qui est inquiétante pour l'approvisionnement en coke de la sidérurgie française, car les conditions d'admission à cette catégorie de consommateurs y seraient décidées à la majorité des voix dans le comptoir. Les Français considèrent cela comme « *catastrophique* » pour eux<sup>4234</sup>.

De mois en mois, la production allemande croît. Elle atteint ainsi la production record de 1 378 000 tonnes d'acier brut et de 1 118 000 tonnes de fonte pour septembre 1952, et l'on annonce qu'elle va encore progresser. Par contre, comme la production de charbon n'a pas augmenté en conséquence, on importe plus de charbon américain<sup>4235</sup>. En 1952, le gouvernement libère les prix de l'acier. Le premier objectif est de supprimer le marché noir et, malgré les protestations de pure forme des consommateurs, de faciliter leur approvisionnement. Une caisse de compensation est cependant maintenue pour Berlin et pour les districts éloignés. A la fin d'année 1952, on constate que tous les prix allemands sont plus élevés que leurs homologues français<sup>4236</sup>.

Si le problème de l'approvisionnement en coke est fondamental pour la sidérurgie française, les Allemands ont, en sens inverse, des préoccupations au sujet de son écoulement et exigent une régularité de contrat. La collaboration franco-allemande, dans ce domaine, est considérée comme primordiale, mais elle doit s'effectuer à double sens et le patronat français semble en avoir conscience.

« Est-ce que les mines allemandes tiennent à vendre du coke à la sidérurgie française ? Oui si la France s'engage à lui enlever ses tonnages dans des conditions acceptables : c'est-à-dire client permanent et important. Les Allemands voudraient qu'on puisse leur dire : nous vous achèterons x % du coke que nous consommerons. Il faudrait que nous évitions de considérer le

<sup>4232</sup> MAN/ P 8.65.29/ « Wiederherstellung ... », *ibid.*

<sup>4233</sup> AN/ 72 AS/ 218/ chemise « réunions A. Bureau ».

<sup>4234</sup> AN/ 72 AS/ 218/ manuscrit du 18 octobre 1952, dans chemise « réunions A. Bureau ».

<sup>4235</sup> A propos des pressions américaines sur le problème charbonnier, voir Régine Perron, *Le marché du charbon, un enjeu dans les relations Europe-Etats-Unis de 1945 à 1958*, (thèse EHESS, dir. P. Fridenson) Paris, 1993.

<sup>4236</sup> AN/ 72 AS/ 218/ CNPF/ manuscrit (*non signé*) dans chemise « réunions A. Bureau ».

coke allemand comme un appoint. Débouchés: 1/3 sidérurgie allemande; 1/3 autres usagers en Allemagne; 1/3 exporté (dont 30 % va chez nous, soit 10 % du coke allemand). »<sup>4237</sup>

**Tableau 192. Production de la RFA au sein de la CECA**<sup>4238</sup>

<i>en millions de tonnes</i>	<b>RFA</b>	<b>CECA</b>	<b>Part RFA</b>
<b>Acier brut</b>			
1953	15,4	39,6	39 %
1954	17,4 (20,2) <sup>4239</sup>	43,8	40 % (46,2 %)
<b>Produits finis</b>			
<b>1938</b>	11,5	22,13	52 %
1953	9,96	27,19	36,6 %
1954	11,27	29,7	37,9 %
<b>Tubes</b>			
<b>1938</b>	950	1450	66 %
1954	1281	2525	51 %

On a vu que la part de l'Allemagne dans la nouvelle communauté dépassait 40 %, dès 1954, pour la production d'acier brut. Mais le pays est encore mieux placé pour la production de tubes où il tend à retrouver la place qui était la sienne avant la guerre. Pour les produits finis, la barre reste en dessous de 38 %, mais la part de cette production gagne, elle aussi, du terrain.

### Les conséquences pour les entreprises allemandes

Les entreprises sidérurgiques de la Ruhr sont donc en pleine réorganisation, achevant le processus de décartellisation qui a touché les plus importantes d'entre elles. L'envolée de la production allemande va vite mettre au second plan les inconvénients de ce processus et les aciéries vont consacrer leurs forces et leurs finances à suivre le nouveau rythme.

#### *L'évolution du Konzern Mannesmann*

Le Konzern Mannesmann a été démantelé et une partie des anciennes installations a participé à la création de la Westdeutsche Mannesmannröhren AG, qui comprend les unités de Rath (2500 employés), de Remscheid (730) et de Witten (575), ainsi que la direction générale (100)<sup>4240</sup>. La direction se compose de Karl Bungeroth, Fritz Gnoth et Johann L'habitant. Le conseil de surveillance est dirigé par Erich Potthoff<sup>4241</sup>.

La déconcentration de ce complexe industriel a été décidée en été 1947 (loi n°75), par le NGISC. La Heinrich-Bierwes Hütte, de Huckingen, en a été détachée au 1<sup>er</sup> octobre 1947, et l'usine de Grossenbaum, au 1<sup>er</sup> décembre de la même année<sup>4242</sup>.

Les membres du conseil d'administration se sont élevés contre ce processus qui ne devait, en théorie, concerner que les sociétés faisant preuve d'une concentration excessive du pouvoir économique. Or ce qualificatif ne leur paraît pas adapté à leur société dans la mesure où leur part dans la production totale de charbon et d'acier en Allemagne était restée relativement modeste (moins d'un million de tonne d'acier brut en 1938). Mais ils ne rappellent pas que, par contre, la

<sup>4237</sup> AN/ 72 AS/ 218/ CNPF/ 20 septembre 1952, *ibid.*

<sup>4238</sup> MAN/ M 13 003/ Rapports d'exercice

<sup>4239</sup> Quelques variantes par rapport aux chiffres précédemment donnés qui proviennent pourtant des mêmes archives...

<sup>4240</sup> MAN/ M 13.018/1-2 / rapport d'exercice 1947.

<sup>4241</sup> BA/ B 109/ 5 226/ Westdeutsche Mannesmanröhren AG.

<sup>4242</sup> MAN/ M 13 003/ rapport spécial sur la réorganisation (1948-1952).

société avait une position très dominante pour les tubes, avec une production de 345 000 tonnes en 1938. Il faut sans doute voir là l'explication de l'attitude alliée.

Avec la loi n° 27, l'entreprise est une seconde fois réorganisée. En naît, le 8 avril 1952 la Mannesmann AG après la mise en liquidation totale de la Mannesmannröhren-Werke, opérée le 1<sup>er</sup> octobre 1950. On a procédé à la destruction des liens charbon-acier et sont créées en réalité trois nouvelles sociétés, l'une gérant les activités charbonnières (Consolidation Bergbau AG, capital 55 millions de DM), la deuxième gérant les activités de transformation (Stahlindustrie und Maschinenbau AG, capital de 26 millions de DM), enfin la troisième, la Mannesmann AG, qui reste la société principale, regroupant les activités sidérurgiques, y compris la vente. Cette dernière société, au capital de 240 millions de DM, possède encore des participations dans plus d'une vingtaine de filiales et 50 % des parts de deux sociétés minières, issues de l'ancien Konzern, ainsi que plus de 93 % de l'ancienne mine Königin Elisabeth, renommée Mannesmann-Bergwerke, et de laquelle on a détaché la cokerie qui autrefois fonctionnait de pair<sup>4243</sup>. On voit donc, comme on l'a vu dans le cas général, que pour le groupe Mannesmann – car il s'agit bien encore d'un important groupe – les liens avec les charbonnages n'ont pas été totalement détruits mais qu'ils sont en théorie réduits au strict nécessaire pour la consommation directe de la société sidérurgique<sup>4244</sup>. La direction de cette société est formée de Zangen, Winkhaus et Kohlitz, des "anciens" du Konzern qui reprennent leur place.

La Stahlindustrie und Maschinenbau AG a conservé 40 % de la société Bous, société désormais de droit français, dont la majorité des actions a été attribuée à la France sur le compte des réparations. Elle garde aussi une minorité dans les anciennes sociétés du groupe, situées à Grossenbaum et à Brackwede, dont la majorité est retournée à la famille Hahn<sup>4245</sup>.

Les échanges d'actions entre celles de l'ancien groupe et celles des nouvelles sociétés s'opèrent selon un quota déterminé : pour 600 RM, on reçoit neuf actions de 100 DM de la Mannesmann AG, deux actions de 100 DM de la Consolidation Bergbau AG et une action de 100 DM de la Stahlindustrie und Maschinenbau AG. Ces actions « nominales » ne permettent pas, pour le moment, de toucher des dividendes.

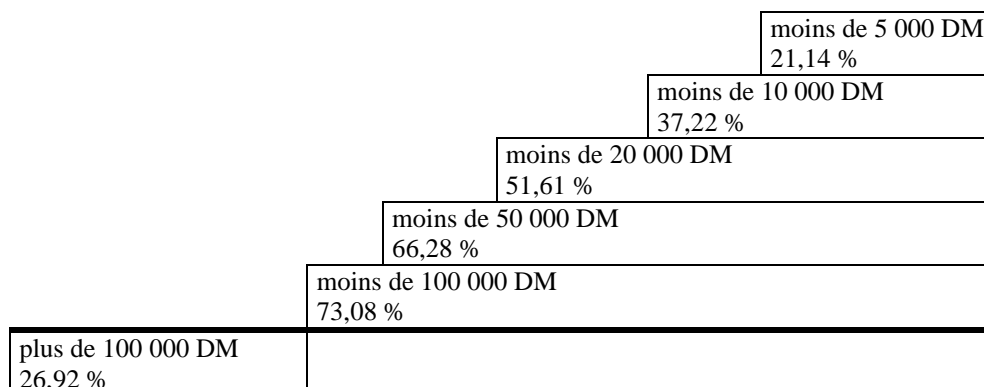


Figure 97. Répartition du capital en action de Mannesmann AG (1952)<sup>4246</sup>

La répartition des actionnaires en fonction de leur montant en actions, montre que dans la nouvelle société Mannesmann, un quart des actions est détenu par de très gros porteurs mais que plus de 50 % des parts sont aux mains de porteurs relativement modestes (moins de 20 000 DM en actions).

<sup>4243</sup> MAN/ M 13 003/ Bilan 1952 (1<sup>er</sup> avril-30 sept.).

<sup>4244</sup> On estime qu'en moyenne, avec la loi 27, la propriété des charbonnages (par les sidérurgistes) a été ramenée de 55 à 18 %. Source : AA/PA/ Abt. 2/ 243-03/ 1485/ « Case History of a Ruhr Trust », article (journal non identifié, type quotidien, sans doute américain), 9 février 1952.

<sup>4245</sup> voir le problème des biens juifs, pendant la guerre, chapitre 4.

<sup>4246</sup> MAN/ M 13 003/ Bilan 1952 (1<sup>er</sup> avril-30 sept.).

### *Le cas Klöckner*

Le cas du groupe Klöckner est un exemple typique du procédé de décartellisation et de ses conséquences, ainsi que de l'évolution générale de la sidérurgie allemande après la guerre. En février 1952, c'est le premier Konzern allemand, parmi les cinq plus grands pendant la guerre, à achever sa décartellisation et sa réorganisation.

Cette firme, fondée en 1903 par Peter Klöckner, au début petite entreprise métallurgique, s'est rapidement étendue, en multipliant ses activités. C'est en 1923 que le Konzern prend la forme et la dénomination, Klöcknerwerke AG, qu'il a gardé jusqu'à récemment. Des mines de fer et de charbon sont alors acquises par le groupe qui contrôle les activités jusqu'à la distribution et la vente de produits qui se sont multipliés et diversifiés, entre autres par l'adjonction de deux sociétés de mécanique lourde, qui se développèrent en tant que Klöckner-Humboldt-Deutz, et qui produisaient des équipements ferroviaires, des tracteurs et des camions, des machines-outils, des moteurs d'avion, des engins diesel, du fuel synthétique et beaucoup d'autres produits. Au sommet de la Klöcknerwerke se trouvait le holding familial Klöckner & Co.

« Comme tous les autres groupes de l'industrie lourde, pendant la Seconde Guerre mondiale, la Klöckner s'est étendue et a grossi grâce aux commandes d'armement du gouvernement. A la fin de la guerre, c'était une des cinq grands (Big Five) trusts charbon-acier, produisant environ 1,2 millions de tonnes d'acier par an sur un total allemand de 18-19 millions de tonnes. Bien que ce ne soit pas tant, au regard des standards de Pittsburgh, la variété des opérations de Klöckner lui donnait une place importante dans le secteur de l'industrie lourde. Avec un capital original de 105 millions de RM, sa valeur actuelle est de 3 à 4 fois celle de 1942, si l'on en croit les Alliés.

Quand elle a été mise sous le contrôle des trustees alliés, elle comprenait les unités principales suivantes : sept aciéries, deux mines de charbon importantes, trois mines de fer, la Klöckner-Humboldt-Deutz avec dix unités principales, et un nombre très important de petites unités, en Allemagne et à l'étranger, y compris une chaîne d'épicerie, une compagnie d'assurance, des carrières, une compagnie de navigation, etc. La compagnie mère contrôlait plus de 50 000 travailleurs.»<sup>4247</sup>

Pour des raisons qui n'ont jamais été clairement expliquées, le holding a transféré, pendant la Seconde Guerre mondiale, 34 % des parts de la Klöcknerwerke à une compagnie hollandaise de La Hague. A la fin de la guerre, le gouvernement hollandais s'est bien entendu empressé de saisir ces parts en tant que biens ennemis, acquérant ainsi une belle part de la société sidérurgique allemande. Les héritiers Klöckner<sup>4248</sup> ne possèdent donc plus que 17 % de la société tandis que les 49 % restant étaient répartis depuis longtemps entre de nombreux actionnaires extérieurs à la famille.

L'application de la loi 27 a donc abouti, comme dans le cas de Mannesmann, à la dissolution du Konzern et à sa division en trois sociétés. Une nouvelle compagnie, la Northwest Deutsch Hütten und Bergbau Verein AG, reprend le contrôle des aciéries et d'une moitié des mines de charbon ainsi que des participations dans diverses propriétés. La nouvelle unité est la plus importante et la plus solide des unités réorganisées et elle est encore couramment appelée Klöcknerwerke, malgré le changement officiel de dénomination. La seconde moitié des propriétés charbonnières a formé une nouvelle société ; enfin la Humboldt-Deutz AG devient une société indépendante.

---

<sup>4247</sup> AA/PA/ Abt. 2/ 243-03/ 1485/ « Case History of a Ruhr Trust », article (journal non identifié, type quotidien, sans doute américain), 9 février 1952.

<sup>4248</sup> Peter Klöckner est mort en 1940.

Ici aussi on assiste à un changement de l'équipe de direction : mais cette fois-ci, l'ancien directeur de la Klöckner & Co et de fait, principal dirigeant du Konzern, Gunther Henle, le gendre du fondateur, perd tout rôle dans la nouvelle société. C'est pourtant un homme chassé de la direction de la Klöcknerwerke en 1942 par les Nazis, en raison de ses opinions antinazies, et devenu depuis un des porte-parole reconnus de la sidérurgie de la Ruhr. Il est membre du parlement, c'est un ami et un conseiller du chancelier Adenauer et c'est aussi un des hommes les plus riches d'Allemagne en 1952, si l'on en croit des sources alliées. Il continuera cependant à diriger la Klöckner & Co, qui agira comme une société de commerce.

Le nouvel homme fort est le Dr Gerhard Schroeder, qui prend la direction générale de la Nord-West Deutsch. C'est d'une promotion interne dont il s'agit ici : précédemment trustee de la Klöckner, Schroeder est un ancien membre du Konzern. L'homme, âgé de 44 ans, avocat de formation, est considéré comme l'un des industriels d'avenir de la Ruhr mais ne se mêle pas de politique. Avant de rejoindre la Klöcknerwerke, en 1938, il a servi trois ans d'assistant financier du Dr Hjalmar Schacht. Selon des sources alliées, qui semblent quand même à prendre avec du recul<sup>4249</sup>, Schroeder n'aurait été Nazi que de nom.

De la même façon, on va procéder à un échange d'actions : les Hollandais obtiendront ainsi la majorité de la nouvelle société sidérurgique (Nordwest), tandis que la famille Klöckner récupérera des parts dans la Humboldt. Les actionnaires restants, minoritaires, se verront remettre des parts de la société minière plus des participations dans les deux autres sociétés. Apparemment, les investisseurs allemands trouvent les opérations de restructuration positives. En décembre 1950, les actions Klöckner étaient cotées à 66 % de leur valeur nominale, en décembre 1951, avant que la réorganisation ne soit annoncée, elles étaient montées à 186, après la réorganisation, elles sont cotées 230.

L'application de la loi alliée de restructuration semble donc avoir plutôt réussi, dans le cas présent, même si les Allemands regrettent cependant les méthodes utilisées.

Un expert britannique de la Ruhr m'a dit : en fait, la Klöckner a juste été rationalisée et rendu plus efficace. Un officiel de chez Klöckner remarque, amèrement, "*c'est vraiment étrange de détruire entièrement une maison pour simplement enlever le premier étage.*" (...)

Comme un « déconcentrateur » américain le faisait remarquer, "*quand vous détruisez le holding qui pompe l'argent de la société de production, vous mettez les actionnaires plus près de la source de profit.*" »<sup>4250</sup>

Même avec tous les dégâts de la guerre qu'il a fallu réparer ou remplacer, la société a pu conserver de grosses réserves, d'autant plus que les dividendes sont maintenus très bas. Le résultat est que ces réserves de la société-mère vont aux nouvelles sociétés qui débutent donc avec de coquettes avances. La Nordwest Deutsch est en train de reconstruire ses unités démontées et produira bientôt 1,2 millions de tonnes par an, ce qui était le plus haut niveau atteint par la Klöcknerwerke pendant la guerre.

### ***La nouvelle situation chez Krupp***

Chez Krupp plus qu'ailleurs, c'est aussi l'exemple que l'on recherche, à travers la décartellisation. Car la loi 27 prévoit aussi que les anciens criminels de guerre nazis ne pourront plus rentrer dans leurs possessions et jouer un rôle quelconque dans l'industrie allemande. Le cas Krupp est en ce sens un modèle. Le processus de déconcentration s'achève lui aussi en 1952. Or, à cette époque, alors que Alfried Krupp est toujours en prison - mais plus que pour quelques mois -, les rumeurs vont bon train sur les agissements de la famille pour récupérer une partie de

<sup>4249</sup> Il avait cependant atteint le rang de caporal dans la SA : peu d'industriels furent membre de la SA...

<sup>4250</sup> AA/ PA/ Abt. 2/ 243-03/ 1485/ « Case History ... », *op. cit.*

ses biens, confisqués. En Grande-Bretagne, la question est ouvertement posée devant le Parlement, mais le gouvernement britannique se veut rassurant.

« Anthony Nutting, le sous-secrétaire d'État, a réaffirmé devant la chambre des communes que malgré les manœuvres du gouvernement fédéral, Alfried Krupp ne pourrait pas, avec le bénéfice des ventes de ses possessions, avoir à nouveau le droit d'acheter des parts dans l'industrie sidérurgique. Quand le représentant du parti travailliste Fletcher a demandé s'il n'était pas opportun, que la Haute Commission Alliée soit chargée de ce cas, Nutting a répondu qu'il tenait la bonne volonté du gouvernement fédéral en ce domaine pour bien meilleure. »<sup>4251</sup>

On sait ce qu'il en advint ! Après le plan de déconcentration, il reste encore plus de 50 % des sociétés du groupe original qui appartiennent directement à la famille Krupp. Celles-ci représentent un total de 20 442 employés, au 1<sup>er</sup> janvier 1953. Si l'on ajoute les filiales et les sociétés à plus de 50 % de participation, on obtient un personnel total de 34 909. Cependant, par suite du plan de déconcentration, les entreprises retirées du groupe Krupp (à plus de 50 %) représentent, pour leur part, 45 134 personnes<sup>4252</sup>.

Au total, l'objectif avoué des Alliés était de casser la concentration excessive du pouvoir économique et le potentiel de guerre de la Ruhr. Quand le processus sera achevé, la Ruhr aura-t-elle vraiment fini d'être une menace politique et économique en Europe ? La question semble alors se poser et c'est peut-être le Plan français qui aura permis d'y répondre positivement, en ce qui concerne la menace politique, tout au moins.

« On peut maintenant se poser des questions sur la validité de l'ensemble de ce programme, car les alliés eux-mêmes ont donné aux Allemands le feu vert pour ignorer un de ses premiers objectifs, empêcher le développement d'un potentiel de guerre. L'Allemagne aura bientôt une armée et aura le droit de produire de l'équipement et des armes pour celle-ci. Le Dr Schroeder et ses collègues se verront bientôt offrir des contrats d'armement pour l'Allemagne et les autres nations occidentales, car, déconcentration ou pas, la Ruhr reste la plus importante et la plus efficace machine industrielle en Europe. »<sup>4253</sup>

### ***Quel devenir pour les Hermann Goeringswerke ?***

Après la guerre, le gouvernement fédéral se trouve être l'héritier d'un important ensemble d'entreprises industrielles et commerciales<sup>4254</sup>, dont on a vu que le gouvernement nazi avait fortement augmenté le nombre, mais qui avait commencé à se développer dès 1914. A partir de 1952, cette activité industrielle et commerciale du Bund fait couler beaucoup d'encre. Les milieux dirigeants de l'économie critiquent la part trop forte de ce secteur public, l'absence de transparence dans la gestion de ces entreprises et font campagne pour des transferts au secteur privé<sup>4255</sup>. La position de l'État dans certaines branches de la production fait craindre des pressions sur le marché et sur les prix.

En effet, le gouvernement emploie au total, directement, plus de 200 000 personnes et contrôle, à la fin de l'année 1953, 33 % du capital des charbonnages, 15 % de celui des mines de fer et 4 du secteur de la métallurgie et de la mécanique. En outre, il se trouve être ainsi le premier employeur du pays. Ces sociétés produisent, entre autres, 48 % du minerai de fer, 18,4 % de la houille, 15,4 % du coke, 8,8 % du lignite, 3 % de la fonte, 1,5 % de l'acier brut et 2 % de l'acier

<sup>4251</sup> AA/ PA / Abt. 2/ 242-04/1449/ « Fall Krupp erneut vor dem Unterhaus », *Neue Zürcher Zeitung*, 12 nov. 1952.

<sup>4252</sup> Gert von Klass, *Die Drei Ringe*, Tübingen, 1953. Voir le détail dans les annexes à ce chapitre.

<sup>4253</sup> AA/PA/ Abt. 2/ 243-03/ 1485/ « Case History ... », *op. cit.*

<sup>4254</sup> articles 134 et 135 de la constitution de 1949 et loi du 21 juillet 1951.

<sup>4255</sup> AF/ B 8816/ Haut commissariat de la Rép. française en Allemagne, note d'information n°37, 30 mars 1955.



---

laminé<sup>4256</sup>. On voit donc que le contrôle des matières premières sidérurgiques par l'État allemand est loin d'être négligeable.

La plus fameuse de ces entreprises publiques est la Reichswerke für Berg und Hüttenbetriebe Hermann Göring (ou Hermann Goeringswerke), une entreprise minière et sidérurgique créée en 1938 pour permettre l'exploitation du minerai de fer de Salzgitter, peu rentable et donc délaissé par les industriels. Transformée en 1941 avec un capital de 560 millions de RM, ayant subi des pertes importantes à la suite des démontages, son capital a été converti en 140 puis 350 millions de DM. En 1953, le groupe contrôle 33 sociétés et occupe 59 000 personnes.

Quatre de ces sociétés sont très importantes dans le secteur charbonnier et sidérurgique allemand. La Erzbergbau Salzgitter a extrait près de 34 % du minerai de fer produit en Alsace-Lorraine en 1952. La Hüttenwerke Salzgitter, toujours en cours de travaux, a une capacité annuelle de 850 000 tonnes d'acier brut, 400 000 tonnes de demi-produits et 400 000 tonnes de tôles. La Bergbau AG Ewald-König occupent 53 000 personnes et a produit, en 1953, 5,4 millions de tonnes de charbon. Enfin la Märkische Steinkohlegewerkschaft occupe 14 000 personnes et, pour la même année, a extrait 4 millions de tonnes de charbon<sup>4257</sup>.

Au milieu des années cinquante, le gouvernement fédéral contrôle donc encore une part importante du secteur charbonnier et sidérurgique en Allemagne.

---

<sup>4256</sup> AF/ B 8816/ 30 mars 1955, *ibid.*

<sup>4257</sup> AF/ B 8816/ 30 mars 1955, *ibid.*

## LES EFFETS SUR L'ACIER FRANÇAIS

### La deuxième phase du programme de modernisation

Publiquement, Pierre Picard, le vice-président de la CSSF, a fait, en juillet 1952, un premier bilan très optimiste de la situation de la sidérurgie française, indiquant qu'elle avait non seulement fini d'effacer les dommages de guerre mais qu'elle avait aussi conduit une vaste modernisation de son appareil de production. La production de 1951 a battu des records et cela semble bien engagé pour l'année en cours.

Six mois après l'entrée en vigueur du Marché commun du charbon et de l'acier, le Ministère de l'industrie fait un premier bilan de ses effets sur l'industrie sidérurgique française<sup>4258</sup>. Les échanges se sont accrus de 20 % pour l'ensemble de l'Union, sans que l'on ait pu noter de perturbations. Il y a eu quelques petites difficultés avec les mines belges de charbon, au moment de fixer les tarifs, mais les résultats des discussions ont été une entrée de 400 000 tonnes de charbon belge vers la France. Les mines françaises n'auraient eu aucune conséquence, ni positive, ni négative, de la mise en place du marché unique. Dans les cercles professionnels, on est d'avis que la Haute Autorité a bien travaillé. Les mines de fer françaises ont vu leur production progresser de 15 %, le supplément ayant été exporté. En ce qui concerne la ferraille, la France a profité d'une conjoncture favorable, qui a aussi été marquée par une baisse des cours sur les marchés extérieurs. Les prix de la ferraille, qui avaient une nette tendance à augmenter facilement, ont de ce fait repris un niveau plus conforme sur le marché de la CECA.

La Communauté a, par contre, noté un recul d'ensemble de 2 % de la production d'acier, qui s'explique par une baisse de la demande. La sidérurgie française a de ce fait, aligné ses prix sur ceux de ses concurrents, et les tarifs généraux ont augmenté de 4 à 5 % en moyenne, ce qui a bien évidemment provoqué les protestations des utilisateurs. On trouve désormais un tarif par société, mais le Ministère français n'est pas autorisé à dicter les prix.

Mais assez vite, on va noter un fléchissement de la progression de la production qui n'atteint pas les prévisions, et de loin, pendant que son principal concurrent, comme on l'a vu, vole de record en record. Pourtant, dès 1952, les commentateurs allemands avaient noté que les investissements avaient effectivement été massifs : 250 milliards de francs (1952) déjà engagés, dans le cadre du Plan Monnet qui arrivait à son terme mais qui était alors relayé par un nouveau plan, sur sept ans. Celui-ci devrait coûter 450 milliards de francs et faire augmenter de 40 % la capacité de l'ensemble franco-sarrois, le conduisant, à terme, à une production de 21 millions de tonnes d'acier<sup>4259</sup>. Ce plan a été approuvé par le Parlement, sans que pour autant le texte ait valeur législative<sup>4260</sup>.

« La mise en place définitive de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier pose à la sidérurgie française le problème essentiel et immédiat de son aptitude à soutenir la concurrence de ses partenaires européens et c'est dans le cadre de cette préoccupation qu'elle a conçu le programme de ses immobilisations pour les sept années à venir. Il s'agit pour elle dans cette période, d'assurer le renouvellement normal et indispensable de ses installations tout en poursuivant le rattrapage du retard qu'elle a pris en ce domaine avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. A cet égard le nouveau plan envisagé n'est que le prolongement logique du plan de 1945.

<sup>4258</sup> AA/ 410/ Bd 98/ 331-02/ Französische Stahlindustrie/, lettre de la représentation allemande à Paris sur l'effet du marché commun sur les mines et l'industrie sidérurgique française, 16 nov. 1953.

<sup>4259</sup> AA/ SP 47/ « Die französische Eisenindustrie und der Schuman-Plan », *Neue Zürcher Zeitung*, 11 juillet 1952.

<sup>4260</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Présentation au Parlement du plan de la sidérurgie française, non daté, non signé.

Mais le renouvellement des installations en vue d'améliorer la rentabilité, a comme conséquence quasi inéluctable l'accroissement de la capacité de production et le programme envisagé maintenant ne fait pas exception à cette règle. Démontrer que les capacités accrues sont compatibles avec les données fondamentales internes et externes de l'industrie sidérurgique française constitue une nouvelle et définitive justification des programmes prévus.(...)

Au point de vue financier le montant total du programme envisagé représente à peu près 420 milliards d'immobilisations nouvelles. (...) La dépense moyenne de 60 milliards par an est de l'ordre de grandeur des sommes dépensées depuis plusieurs années par l'ensemble de l'industrie sidérurgique française.(...) Quant à l'origine des sommes nécessaires, il apparaît que la plus large part devrait provenir du jeu normal des amortissements.(...)

Tel qu'il se trouve ainsi défini, le programme envisagé par l'industrie sidérurgique réalise incontestablement l'objectif assigné d'assurer son aptitude concurrentielle vis-à-vis de ses partenaires du pool charbon-acier.(...) Enfin il faut rappeler que depuis 1945 l'industrie sidérurgique française a su faire sur elle-même les efforts nécessaires pour réaliser un certain nombre de grandes concentrations, condition préalable de toute rationalisation et condition indispensable pour donner à ses programmes d'immobilisations leur totale efficacité. » <sup>4261</sup>

Le nouveau plan de la sidérurgie, qui vise à augmenter les capacités et à améliorer la productivité, prévoit donc de porter la production française à 17 millions de tonnes d'acier, et 4 de plus pour la Sarre. Les premiers résultats, plutôt décevants, ne permettent pas vraiment d'espérer une progression qui conduise aux objectifs fixés. Malgré donc des investissements très importants, il fallut revoir à la baisse ces prévisions. Compte tenu des résultats des premières années, un plan révisé entre en application le 31 janvier 1954, et n'a plus pour objectif, pour 1957, qu'une capacité de production de 15 millions de tonnes<sup>4262</sup>. En fait, 13,4 millions de tonnes d'acier brut seulement seront produits en 1956 et 14,1 millions, en 1957. Une des explications avancées serait que la capacité de production, largement supérieure à la production réelle constatée, n'aurait pu être utilisée dans son ensemble par suite de la pénurie de ferrailles et de coke, dans les premières années de reconstruction<sup>4263</sup>.

**Tableau 193. Production sidérurgique française (1950-1959)<sup>4264</sup>**

	Fonte	Acier
<b>1950</b>	7 761	8 652
<b>1951</b>	8 750	9 835
<b>1952</b>	9 769	10 867
<b>1953</b>	8 666	9 997
<b>1954</b>	8 841	10 627
<b>1955</b>	10 960	12 592
<b>1956</b>	11 480	13 398
<b>1957</b>	11 915	14 096
<b>1958</b>	11 967	14 616
<b>1959</b>	12 472	15 218

Dans le domaine des investissements, il faut reconnaître qu'au sortir de la guerre, on avait pourtant fait un effort exceptionnel en ce domaine, contrairement à ce qui s'était passé dans les années trente au cours desquelles les installations sidérurgiques avaient en France pris un certain retard dans l'entretien et dans la modernisation continue, retard qui avait été largement amplifié par les mauvaises conditions subies pendant la guerre. Cependant pour ce qui est de fixer des objectifs cohérents et précis, les critiques de Roger Biard<sup>4265</sup> à ce propos semblent justifiées par les écarts systématiques et répétés entre prévisions et chiffres réels (le plan prévoyait 12 millions

<sup>4261</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ Présentation au Parlement du plan, *ibid.*

<sup>4262</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, p.178.

<sup>4263</sup> Georgette Elgey, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, p.432.

<sup>4264</sup> Sarre non incluse ; INSEE, *Annuaire rétrospectif*, 1948-1988, p. 417

<sup>4265</sup> Roger Biard, *op. cit.*, p.178.

de tonnes d'acier dès 1951, alors qu'on n'atteint pas 10 en réel, à la même date), prévisions sur lesquelles sont pourtant basées tous les énormes investissements.

Il y a donc bien un réel problème d'appréciation de la croissance et du développement futur. Déjà faussés par la mauvaise qualité des appréciations sur la production, les investissements furent eux-mêmes mal évalués et toutes les prévisions en ce domaine furent dépassées de loin<sup>4266</sup>.

**Tableau 194. Les investissements de l'industrie sidérurgique française**<sup>4267</sup>

<i>en milliards de francs de l'année</i>	Investissements annuels	Investissements cumulés
<b>1945-46</b>	2,1	-
<b>1947</b>	8,4	10,5
<b>1948</b>	19,5	30
<b>1949</b>	38	68
<b>1950</b>	53	121
<b>1951</b>	60	181
<b>1952</b>	75	256
<b>1953</b>	78	334

La sidérurgie française aurait ainsi réellement bénéficié d'un exceptionnel traitement de faveur, le seul de tous les secteurs économiques où il en fut ainsi. Pour la période 1945-1952, elle a presque dépensé autant que les charbonnages de France, et pour 1953, le supplément correspondait à lui seul à ce que tous les autres secteurs industriels avaient également investi (85,5 milliards de francs 1953)<sup>4268</sup> et représente 20 % de toutes les dépenses d'investissement de l'économie française, tous secteurs confondus<sup>4269</sup>. Sur l'ensemble de la période de 1945 à 1953 le total des fonds publics investis dans la sidérurgie a été de 137 milliards de francs, soit 40 % de l'ensemble des investissements du secteur<sup>4270</sup>.

Cette priorité, accordée à la sidérurgie sous forme de fonds publics tels que des prêts directs du Crédit national ou des prêts du Fonds de modernisation et d'équipement, crédits cautionnés par le Groupement de l'industrie sidérurgique (GIS), dont son dirigeant, Jacques Ferry reconnaît les bienfaits.

« La sidérurgie française a donc pleinement atteint l'objectif qu'elle s'était assigné, en plein accord avec les pouvoirs publics, dans le domaine des investissements, tout en consolidant, à travers des difficultés de toute nature, sa structure financière: en dix années 430 milliards ont été dépensés en immobilisations nouvelles. »<sup>4271</sup>

Pourtant, malgré toute cette manne financière, l'équipement de la sidérurgie française reste sous-dimensionné par rapport à celui de ses concurrents de la CECA. Entre 1950 et 1954, on a construit en moyenne deux hauts-fourneaux par an, et en 1954, il y en a 108 en activité sur 152 disponibles<sup>4272</sup>. Mais beaucoup sont vétustes et la production moyenne annuelle par haut-fourneau n'atteint que 93 000 tonnes, contre 158 000 en Allemagne, celle-ci ne détenant au demeurant pas le record qui revient aux Pays-Bas, avec une moyenne de 222 000 tonnes<sup>4273</sup>.

<sup>4266</sup> Roger Biard, *ibid.*

<sup>4267</sup> Roger Biard, *ibid.* ; selon M. Ferry, président du groupement de l'industrie sidérurgique. « *D'autres évaluations donnent 339 et 347 milliards de francs cumulés, soit 475 milliards de francs de 1953* ».

<sup>4268</sup> y compris le tourisme, mais non comprise toutefois l'industrie des carburants : 38,5 milliards de francs.

<sup>4269</sup> Roger Biard, *op. cit.*, p.178.

<sup>4270</sup> Roger Biard, *op. cit.*, p.182.

<sup>4271</sup> M. Ferry à l'Assemblée du Groupement de l'industrie sidérurgique tenue en septembre 1956, cité par Roger Biard, *op. cit.*, p.178. Comme il est spécifié dans le texte cité, ce chiffre de 430 milliards de francs, inférieur aux totalisations énoncées précédemment, comprend seulement les « immobilisations nouvelles ».

<sup>4272</sup> Henri d'Ainval, *Deux siècles de sidérurgie française*, Paris, 1994, p.63.

<sup>4273</sup> Henri d'Ainval, *ibid.*, données 1954.

De la même façon, malgré les efforts et la modernisation déjà très avancée en France, le matériel qui y est utilisé est loin d'avoir la capacité de celui de son principal concurrent, en particulier pour la production d'acier courant (Thomas). La sidérurgie française se situe, dans tous les cas de figure, nettement en dessous de la moyenne des six pays de la CECA, ce qui explique sans doute aussi un prix de revient plus élevé.

**Tableau 195 : Productions mensuelles par appareil (en tonnes)**<sup>4274</sup>

1955	Convertisseurs Thomas	Fours Martin	Fours électriques
<b>France</b>	<b>7 000</b>	<b>4 200</b>	<b>890</b>
<b>Allemagne</b>	<b>15 000</b>	<b>5 500</b>	<b>2 000</b>
<b>Belgique</b>	9 000	2 800	1 100
<b>Luxembourg</b>	11 000	n.c.	2 300
<b>Pays-Bas</b>	9 140	n.c.	1 700
<b>Italie</b>	30 000	4 700	1 250
<b>Moyenne CECA</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>	<b>1 600</b>

La France est pourtant le lieu d'avancées technologiques importantes. Des découvertes majeures avaient déjà permis depuis quelques temps de rendre le charbon lorrain cokéifiable, ce qui permettait désormais à la sidérurgie de l'Est de prendre une indépendance relative vis-à-vis du charbon de la Ruhr. En 1952, c'est la technique de l'utilisation du minerai de fer lorrain allié aux propriétés de l'oxygène qui lui permet un nouveau progrès dans les fabrications plus modernes, ce qui affranchit la sidérurgie de l'Est de sa vocation à la production de fonte et d'aciers lourds. C'est la nouvelle SOLLAC qui inaugurera ce procédé plein d'avenir.

« La portée économique de ces innovations est considérable. Désormais, à côté des rails, des poutrelles ou des barres laminées, qui constituent le principal de sa production, la sidérurgie lorraine fabriquera, suivant les données les plus modernes de la technique, des tôles minces galvanisées ou étamées pour l'automobile, les articles ménagers ou les conserves alimentaires. Grâce aux "trains à bandes" et aux nouveaux procédés d'oxygénation, des débouchés jusqu'alors fermés vont s'ouvrir au minerai lorrain, qui représente déjà 80 % de la ressource nationale. »<sup>4275</sup>

En 1953, se sont opérées de nouvelles concentrations dans le secteur sidérurgique. Ainsi, en octobre, les Aciéries de Longwy et celles de Senelle-Maubeuge s'allient à Escault et Meuse pour former le groupe Lorraine-Escault ; en novembre s'y rajoutent Bessègues et les Mines de Jarny<sup>4276</sup>, au total avec un capital de 12 milliards de francs.

Après Usinor, la SOLLAC et Sidenor, déjà évoquées, se constituent aussi en 1953. A cette date, les cinq principales sociétés sidérurgiques se partagent 50,5 % des parts du marché français : Lorraine-Escault 12 %, Usinor 12 %, De Wendel 12 %, Forges et Ateliers du Creusot 8,25 % et Knutange 6,25 %<sup>4277</sup>.

<sup>4274</sup> Henri d'Ainval, *op. cit.*, p.64.

<sup>4275</sup> AA/ SP/ 47/ article du journal *Le Monde*, 16 juillet 1952.

<sup>4276</sup> AA/ 410 /Bd 98/ 331-02/ Französische Stahlindustrie/ doc. 26 664.

<sup>4277</sup> AA/ 410 /Bd 98/ 331-02/ Französische Stahlindustrie/ activité de la sidérurgie française, 3 nov. 1953.

## L'évolution des entreprises en France

Ce n'est qu'en 1952 que la production de la société de Wendel a vraiment repris son rythme normal, après remise en route progressive, depuis 1944, des hauts-fourneaux et la normalisation de la fourniture de coke<sup>4278</sup>. Les usines en exploitation sont alors, dans la vallée de la Fensch, Hayange, Fenderie et Platinerie, et dans la vallée de l'Orne, Moyeuve, Jamailles et Jœuf. Elles comprenaient au total 23 hauts fourneaux, 3 aciéries Thomas (Hayange, Moyeuve-Grande, Jœuf), 5 fours Martin, 21 trains de laminoirs, ainsi que les mines de fer de Hayange, Knutange, Farneck, Moyeuve, Sancy et Jœuf<sup>4279</sup>. François de Wendel est décédé en 1949 mais ses frères poursuivent l'exploitation.

Les effectifs du groupe atteignent presque 21 000 employés en 1950, dont plus de 2 000 mineurs. La plus grande partie travaille dans la vallée de la Fensch<sup>4280</sup>. En 1952, le groupe produit 3,5 millions de tonnes de minerai, 222 000 tonnes de coke, 1,4 million de tonnes de fonte, 1,5 million de tonnes d'acier et plus d'un million de tonnes de demi-produits et produits finis<sup>4281</sup>. Si pour chaque secteur, le niveau de 1939 est largement dépassé, à l'ouverture du marché unique, la firme n'a pas retrouvé ses niveaux records de 1929 (minerai : 4,5 millions de tonnes ; fonte 1,7 ; acier brut : 1,6 ; produits sidérurgiques : 1,4).

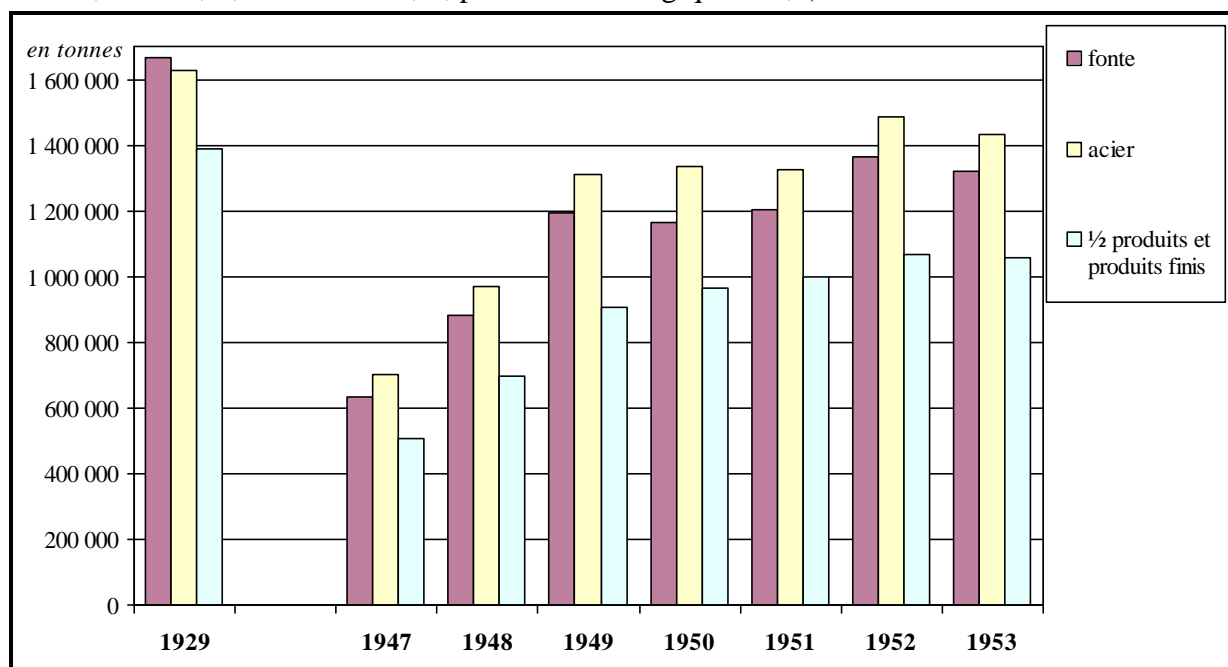


Figure 98. Production sidérurgique du groupe de Wendel <sup>4282</sup>

Dans le cadre du nouveau Plan de sept ans présenté par la sidérurgie française, la société de Wendel a préparé un programme de modernisation (avril 1952). Une partie de la production de fonte et d'acier est réservée à la nouvelle société, SOLLAC, qui commence sa production dès 1953 et dont on espère beaucoup. Sur sept ans, on pense obtenir une augmentation de 53 % pour le coke, de 54 % pour la fonte et de 67 % pour l'acier brut. La société de Wendel reste donc un des complexes sidérurgiques français majeurs.

<sup>4278</sup> AN/ 190 AQ/44/ Grosdidier de Matons, *Chapitre complémentaire à l'histoire de la maison de Wendel*, 1953.

<sup>4279</sup> Henri d'Ainval, *op. cit.*, p.62 ss.

<sup>4280</sup> AN/ 189 AQ/ 214. Voir le détail en annexes.

<sup>4281</sup> Voir les statistiques complètes pour la firme, en annexes à ce chapitre. AN/ 189 AQ/ 214 et AN/ 190 AQ/ 44.

<sup>4282</sup> AN/ 189 AQ/ 214/ Productivité et statistiques de production (1935-1958) ; et AN/ 190 AQ/ 44/ statistiques de productions 1945-1952 de la société de Wendel et Cie.

**Tableau 196. Programme de production de Wendel (1952-1959)<sup>4283</sup>**

(en tonnes)	Production 1951	capacité 1951	prévisions après 4 ans	après 7 ans
<b>Coke</b> production annuelle	223 621	210 000	315 000	420 000
<b>Fonte</b> production annuelle				
Fensch	557 599	680 000	1 000 000	1 150 000
Orne	645 728	970 000	1 020 000	1 075 000
<b>Total</b>	<b>1 203 327</b>	<b>1 650 000</b>	<b>2 020 000</b>	<b>2 225 000</b>
production réservée à SOLLAC	-	-	480 000 *	480 000*
production disponible pour de Wendel	1 203 327	1 650 000	1 540 000	1 745 000
<b>Acier</b> production annuelle				
<i>acier Thomas Fensch</i>	457 513	500 000	400 000	550 000
<i>acier Thomas Orne</i>	591 372	800 000	1 000 000	1 050 000
Total acier Thomas	1 048 885	1 300 000	1 400 000	1 600 000
acier Martin (lingots)	271 901	275 000	330 000	330 000
acier électrique	-	-	30 000	30 000
<b>Production totale d'acier</b>	<b>1 320 786</b>	<b>1 575 000</b>	<b>1 760 000</b>	<b>1 960 000</b>
production réservée à la SOLLAC (acier Martin)	-	-	120 000	120 000
production disponible pour de Wendel	1 320 786	1 575 000	1 640 000	1 840 000

\* dont 330 000 t pour de Wendel et 150 000 t pour les autres adhérents.

Théodore Laurent, qui garde la première place dans le groupe Marine, a joué un rôle essentiel dans les négociations qui ont abouti à la création de Sidelor. Une fois apportées les unités de Micheville et d'Homécourt à la société lorraine de Rombas, pour cette création, la société Marine se recentre sur ses unités restantes, concentrées dans la Loire. Théodore Laurent commence alors des négociations avec Pierre Cholot, président des aciéries de St Étienne, qui débouchent, en 1952, sur le début des grandes concentrations de la métallurgie du Centre<sup>4284</sup>. Celle-ci est donc, elle aussi, prête pour aborder le marché unique.

Comme ses principales concurrentes, Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons investit à partir de 1952, à la faveur du nouveau programme d'investissement de la sidérurgie française, et la conjoncture semble bonne puisque l'on annonce un carnet de commande important, en juin 1952. L'ouverture prochaine du marché unique accélère les prises de décision d'investissement. La maison maintient son cap sur les produits haut de gamme et annonce l'installation, à l'usine d'Isbergues, d'un nouveau laminoir pour fabriquer des tôles au silicium, issues d'un premier traitement chez Usinor<sup>4285</sup>. Fin 1951, l'entreprise emploie un total de 11 500 ouvriers et employés. Sa production d'acier a dépassé celle de l'avant-guerre dès 1947 (325 000 tonnes), mais en 1951, elle n'a toujours pas retrouvé le niveau record de 1929 (455 000 tonnes contre 502 000).

<sup>4283</sup> AN/ 189 AQ/ 214 programme de modernisation, daté du 10 avril 1952/ tableau du Plan de 7 an de production : Productions 1951, capacité de production actuelle et productions prévues ; et AN/ 190 AQ/ 44.

<sup>4284</sup> Lefol (dir.), *Théodore Laurent*, 1955.

<sup>4285</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ CCNM/ discours du baron Brincard à l'assemblée ordinaire du 19 juin 1952.

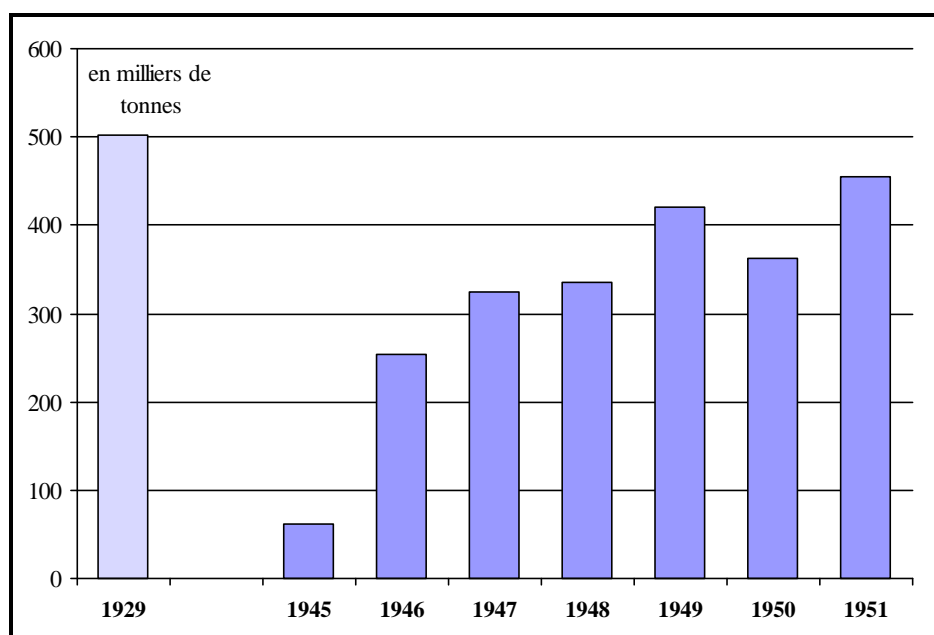


Figure 99. Production d'acier totale de la société Commentry<sup>4286</sup>

La situation de la société n'est pourtant pas mauvaise puisque les bénéfices n'ont pas cessé d'augmenter, et qu'ils font un véritable bond en 1951, même en tenant compte d'une forte inflation (X 3,39 sur la période), ce qui permet de gros amortissements (en francs constants, en 1951 ils sont 3,6 fois plus élevés qu'en 1946, 2,6 fois plus qu'en 1947).

Tableau 197. Châtillon-Commentry et Neuves-Maison : bilans 1946-1951<sup>4287</sup>

millions de F	1946	1947	1948	1949	1950	1951
bénéfices bruts totaux	164	413	545	721	926	1883
Amortissements	119	241	316	535	649	1453
charges financières et frais divers	31	125	122	47	117	169
bénéfices nets	14	47	107	139	160	261
<b>Bénéfices nets en millions de francs constants 1946</b>	<b>14</b>	<b>31,7</b>	<b>45,34</b>	<b>52,06</b>	<b>54,05</b>	<b>76,99</b>

Dans la société Denain-Anzin, les investissements et l'expansion de la firme se traduisent par des augmentations successives du capital social qui passe en 1950, de 1,2 à 1,4 milliard de francs, puis en 1952, à 2,9 et l'année suivante, à 4,4 milliards de francs<sup>4288</sup>. Ici aussi, on s'est préparé pour le grand saut.

La société des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie) a, elle aussi, développé sa capacité de production « qui dépasse maintenant de beaucoup celle d'avant-guerre, conformément aux directives du Plan »<sup>4289</sup>. L'année 1949 a été bonne puisque le chiffre d'affaires a dépassé 6 milliards de francs, un record pour la société. Cependant, on note que pour la première fois, on n'a pas produit au maximum des capacités, même si la production de fonte a, elle aussi, atteint un niveau record (300 402 tonnes). Les nouvelles extensions n'ont donc pas pu être utilisées à fond, suite à une diminution de la demande qui est interprétée comme la conséquence de l'augmentation générale de la production européenne. Un haut-fourneau a dû en conséquence être arrêté en fin d'année. En 1951, la production de fonte est toujours en dessous du niveau de 1949 (276 060 tonnes) mais l'année 1952 apporte un nouveau record (333 275

<sup>4286</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.

<sup>4287</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ CCNM, brochure 1953, p. 33.

<sup>4288</sup> AN/ 65 AQ/ K 66/ Denain-Anzin/ Prend le titre de « Denain-Anzin S.A. » en 1950, statuts de 1951 modifiés.

<sup>4289</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ S<sup>té</sup> des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), rapport de juin 1950.



tonnes)<sup>4290</sup>. L'entreprise a fait les modernisations qui lui paraissaient nécessaires pour être pleinement compétitive, en particulier dans ses mines de fer<sup>4291</sup>. Et l'annonce du marché commun semble doper les ventes.

Début 1953, l'optimisme est donc de rigueur. Cependant, après une demi-année de fonctionnement de la communauté, le bilan est plutôt mitigé. Si l'entreprise constate qu'elle était techniquement bien armée pour "*affronter*" l'ouverture du marché, elle dénonce "*certaines lacunes du traité*" et certaines dispositions qui n'ont pas encore été prises et qui ont défavorisé les entreprises françaises, particulièrement en ce qui concerne les approvisionnements en combustibles mais également pour les transports<sup>4292</sup>. Le gérant dénonce la politique allemande de transport qui aggrave terriblement les coûts de revient français alors que les entreprises allemandes bénéficient d'un anormal traitement de faveur.

« Le prix du coke métallurgique intervient dans le prix de revient de la fonte pour un montant beaucoup plus important que pour l'acier laminé. Or le coke métallurgique qui nous est réparti revient à nos usines à près de 8 000 F contre 5 000 F environ dans la Ruhr, parce que le transport de la Ruhr à Longwy coûte deux fois plus cher que le transport du Nord de la France à Longwy, bien que la différence de parcours ne soit que de 10 %. Les chemins de fer allemands appliquent en effet un tarif général anormalement coûteux, mais font bénéficier les usines sidérurgiques allemandes situées en dehors de la Ruhr de tarifs particulier beaucoup plus bas. De leur côté, les chemins de fer français refusent d'appliquer au coke venant de l'étranger la tarification de trains complets et la tarification particulière aux combustibles destinés à la sidérurgie. De pareilles anomalies auraient dû disparaître à l'ouverture du marché commun. Elles permettent notamment aux Charbonnages de France de nous facturer leur coke à un prix plus élevé que celui qui résulterait d'une « européanisation des transports ». <sup>4293</sup>

La conjoncture intérieure française s'est aussi révélée moins bonne, et l'ouverture du marché a, dans un premier temps, non pas provoqué, mais aggravé les choses par une concurrence accrue qui a fait augmenter les importations de fontes, au détriment de la production nationale. Pourtant l'entreprise avait fait des efforts sur les prix, mais elle perd quand même 10 % de sa part sur le marché intérieur, pourcentage de ventes qui n'est pas compensé par les exportations.

« Certes, l'ouverture du marché commun a coïncidé avec une diminution de la consommation française de produits sidérurgiques et notamment des fontes brutes. Mais si l'application du Traité n'est sans doute pas à l'origine de cette dépression, elle en a certainement aggravé les conséquences pour les producteurs français. C'est ainsi que la proportion des importations dans la consommation nationale des fontes marchandes, qui se situait à 1,3 % en 1952 est passé progressivement à 5,3 % en 1953 pour atteindre près de 12 % au 1<sup>er</sup> trimestre 1954. Nous avons donc perdu plus de 10 % du marché national malgré les alignements de prix que nous avons pratiqués. Or il s'est avéré malheureusement impossible de compenser à l'exportation cette diminution du tonnage expédié à l'intérieur, en raison des tarifs discriminatoires des transports et d'un certain nationalisme des consommateurs de la CECA. »<sup>4294</sup>

---

<sup>4290</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ Sté des Hauts fourneaux de Saulnes, production totale (usines de Hussigny et de Saulnes) ; le record de l'avant-guerre : 225 477 tonnes.

<sup>4291</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), exercice année 1952.

<sup>4292</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie), exercice année 1953.

<sup>4293</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ *ibid.*

<sup>4294</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ *ibid.*

## LE PROBLÈME DE LA SARRE

Le marché sarrois est rattaché au marché français au moment où se met en place la communauté. On a vu que le cas de la Sarre avait pesé sur les négociations de la CECA<sup>4295</sup>. Mais l'union économique franco-sarroise n'est pas la seule en cause dans cette « affaire de la Sarre ». Les mines ont été placées sous contrôle français et une grande partie des installations sidérurgiques ont été attribuées à la France dans le cadre des Réparations. Mais à l'ouverture de l'Union européenne, les négociations ne sont pas finies et les décisions définitives n'ont toujours pas été prises.

Suite aux décisions de la Commission des réparations, un certain nombre de biens sarrois ont été transférés à la France. Leur valeur totale s'élève à 46 millions de RM (1938).

**Tableau 198 : Biens industriels sarrois dont la propriété est transférée à la France**<sup>4296</sup>

Référence	Usine	Valeur résiduelle en RM 1938
ACA 2047	Röchlings'sche Eisenwerke À Völklingen	29 905 949
2046	Neunkirchen Eisenwerke À Neunkirchen (en partie)	6 659 892
2124	Mannesmann Röhrenwerke À Bous	6 842 167
2120	Neunkirchen Eisenwerke À Hombourg	2 630 861
2141	Dynamit AG À Saarwellingen	113 542
	<b>Total</b>	<b>46 152 411</b>

Ce sont les installations du groupe Röchling qui représentent le plus gros enjeu. Elles vont donner lieu à de très longues tractations.

### Le cas Röchling

L'affaire Röchling commence en 1948 et aurait dû être réglée au moment de la mise en route de la CECA. En réalité, elle n'est pas réglée de suite puisque, au moment où l'on annonce le retour prochain de la Sarre à l'Allemagne, en 1955, le problème n'a toujours pas été résolu.

Les droits français sur les usines sarroises de Völklingen et de Neunkirchen trouvent leur origine dans les accords de Potsdam (1<sup>er</sup> août 1945) et ceux de la Conférence de Paris sur les Réparations (21 décembre 1945). Dans un premier temps, la France demande le transfert en propriété de la totalité des installations des forges et aciéries de Völklingen (Röchling'sche Eisen und Stahl Werke GmbH), propriété de la famille Röchling, mise sous séquestre au titre des réparations allemandes<sup>4297</sup>. Cette demande se situe dans le cadre de l'Union économique franco-sarroise, décidée en 1947.

Mais un problème se pose, celui du dépassement déjà du compte B des réparations (outillage industriel et navires marchands), prévu par l'accord allié, de 22,8 %, avant toute imputation de biens sarrois. L'accord sur les réparations concernant la Sarre date de février 1948, il porte sur un total de 70 millions de RM (1938), dont 46 millions sont attribués à la France, ce transfert ne devant pas entraîner de démontages effectifs. Le calcul des valeurs a pris en compte deux éléments : la valeur résiduelle des usines sarroises qui auraient dû être transférées si la Sarre était restée allemande et la valeur résiduelle de celles maintenues en Allemagne du fait du détachement de la Sarre, en vue de maintenir le niveau de production autorisé. Il est finalement

<sup>4295</sup> cf. chapitre précédent.

<sup>4296</sup> « Bilan des réparations allemandes au profit de la France », *Notes et études documentaires* n° 1523, 25 août 1951 (Annexe).

<sup>4297</sup> AF/ B 8 815/ Affaire Röchling/ note de la DREE pour le directeur des Finances extérieures, 29 sept 1948, confirmé lors d'une réunion du 14 oct.

décidé par l'IARA, en janvier 1949, que la totalité du forfait sarrois sera imputée à la France non plus en catégorie B, mais en catégorie A (tout autre forme de réparations); cette décision maintenait donc intacte les prétentions de la France sur d'autres biens industriels en Allemagne<sup>4298</sup>.

En juillet 1945, le général Koenig, commandant en chef de la zone d'occupation française en Allemagne et chargé de l'administration de tous les biens relatifs à cette zone, avait nommé M. Thredel comme séquestre des forges et aciéries Röchling, avec une mission conservatoire et une mission de gestion de l'affaire en place des actionnaires qui sont suspendus de leurs droits. Cette gestion a lieu sous le contrôle d'un conseil de surveillance qui relève désormais du haut-commissaire de la République française en Sarre (Sarrebrück), depuis le rattachement de la Sarre à la France. Thredel a été autorisé à étendre son domaine d'action aux biens de la société sis en Allemagne. Il a ainsi remis en activité les filiales commerciales de l'entreprise en Allemagne, en France et à l'étranger et a établi des liens avec les sociétés allemandes dans lesquelles la firme possède des participations.

Selon lui, au début de l'année 1949, l'entreprise a retrouvé son niveau d'activité et de prestige qui était le sien avant la guerre. La production a même dépassé la production record d'avant-guerre avec un niveau de 65 000 tonnes d'acier brut par mois et a retrouvé l'ensemble de sa gamme de fabrication, très étendue. Les résultats sont bénéficiaires, malgré les nouvelles conditions fiscales, apparemment très alourdies, en Sarre. C'est donc une belle affaire, et la France doit donc la garder en tant que telle, et sur place, car elle est rentable ainsi.

« L'affaire apparaît en somme comme une des plus belles affaires métallurgiques de France et de Sarre, et comporte l'énorme avantage, par rapport aux sociétés analogues, de n'être pas limitée aux productions d'acier ordinaire Thomas, mais d'avoir une gamme considérable de fabrications (aciers Martin, aciers électriques, laminés à froid, grosses pièces de forge, etc.). En un mot, l'affaire vit actuellement par ses propres moyens, elle n'a pas besoin de concours financiers extérieurs, elle peut faire par auto-financement, ses travaux de gros entretien. Seul, un programme de travaux neufs, comportant la modernisation de certaines installations un peu anciennes, nécessiterait l'apport de capitaux frais. Mais il ne s'agit là que d'un programme de travaux neufs d'envergure moyenne, la société possédant, à l'heure actuelle, un outillage qui lui permet pendant longtemps (5 à 10 ans) d'assurer un programme de fabrication lui réservant une place extrêmement honorable auprès de la concurrence. »<sup>4299</sup>

L'État français s'étant fait attribuer définitivement ces installations "transférables", il aurait en effet le droit de démonter ces équipements. Une contrepartie a été accordée aux propriétaires sous forme d'une créance du nouvel État allemand, créance que Thredel considère comme nulle. Par ailleurs, un procès organisé à Rastatt (janvier 1949) a confisqué les parts de trois des actionnaires (criminels de guerre)<sup>4300</sup>, qui possédaient en tout 14,3 % de l'ensemble des parts, qui devraient être transférées au nouvel État.

L'État français est en fait décidé à laisser sur place les installations, mais à demander en compensation des droits sur la société, qui ne sont pas encore définis, sans doute une créance à moyen ou long terme, pas forcément assortie d'un droit de regard sur la gestion, pour éviter, par exemple d'avoir à financer certains travaux. La valeur de la créance et son mode de paiement doivent être proposés par un expert. Thredel propose de donner la gestion réelle de la société à la France, en inscrivant ce fait dans les statuts de la société, plutôt que de s'en tenir à l'autre

<sup>4298</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ note confidentielle de A. Denis à L. Charvet, (pdt CSSF), 22 mai 1954.

<sup>4299</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ note de Thredel sur les forges et aciéries de Völklingen, 28 fév. 1949.

<sup>4300</sup> Ils ont été déclarés criminels de guerre « pour utilisation inhumaine de certaine main d'œuvre requise », comme Krupp. Sources : AF/ B 8816/ *Bulletin économique* n° 91, 11 mai 1955.

solution qui avait été proposée, à savoir maintenir la propriété des usines à la famille Röchling en confiant l'exploitation à une société de gestion<sup>4301</sup>.

Le ministre des finances lui répond un mois plus tard (avril 1949) en lui proposant une autre solution à cette affaire "*délicate*", solution qu'il le charge de mettre en œuvre, celle de faire entrer des capitaux français en majorité dans l'affaire<sup>4302</sup>. C'est une solution plus complexe du point de vue financier, il faut de plus trouver une ou des entreprises pouvant disposer de tels capitaux, enfin, il faut obtenir les concessions nécessaires de la part des propriétaires actuels « *pour réduire leur droit de gestion à la minorité* », et la plus réduite possible. Le ministre lui demande donc, malgré « *les difficultés à prévoir* », de mettre en œuvre une telle solution en recherchant un groupe français intéressé par une telle reprise<sup>4303</sup>. Il prend aussi l'avis du ministre de l'industrie en lui proposant les diverses solutions envisagées, dont celle, proche de la précédente, qui consisterait, après apport des biens de l'État contre des parts, à revendre celles-ci à un groupe français<sup>4304</sup>.

Un projet d'Albert Denis, de la Direction de la sidérurgie, de mai 1949, qui propose une expropriation totale et que l'État remette ses parts à des entreprises nationales, n'est pas approuvé par l'inspecteur général des finances Turquet<sup>4305</sup>.

En juillet 1949, parce que l'État préfère rester créancier plutôt que de prendre le risque de la gestion de l'entreprise, on choisit donc la solution d'un projet avec un groupe financier français privé, projet plutôt libéral pour les actionnaires allemands, et approuvé par le Ministère de l'industrie<sup>4306</sup>. Pour convaincre les détenteurs de la majorité de céder leur droit de gestion, on maintiendrait les avantages fiscaux du moment.

En décembre de la même année, Robert Schuman s'inquiète du retard pris par les négociations et fait part au ministre des finances « *des sérieuses préoccupations* » que lui cause ce retard. Il semble qu'il y ait des tensions entre les différents services ministériels concernés, car Schuman prend les devants et insiste sur le fait qu'il acceptera toute solution à ce problème pourvu qu'elle garde les entreprises à la France. Des négociations doivent en effet s'engager avec les autorités sarroises en vue de leur attribuer une pleine autonomie législative et administrative, à partir de février 1950 environ<sup>4307</sup>. Les séquestres doivent être levés auparavant, sinon le choix qui sera fait échouera au gouvernement sarrois. Schuman insiste donc pour qu'un statut définitif soit fixé avant ladite date et réaffirme l'attachement du gouvernement français à conserver le contrôle sur les entreprises sidérurgiques de la Sarre.

« Vous noterez par ailleurs que les difficultés qui ont prévenu, jusqu'à présent, le règlement des problèmes en cause ne sont pas le fait de mon Département. Mes représentants ont en effet, souligné à maintes reprises, que mon principal souci dans cette affaire étant d'aboutir rapidement à une solution raisonnable, je donnerai mon accord à toute formule de réorganisation financière qui permettrait d'éliminer les Allemands de la gestion des quatre entreprises<sup>4308</sup> et de placer celles-ci sous contrôle français. »<sup>4309</sup>

Entre-temps, une expertise approfondie a été commandée. Guillaume, chargé du travail, rend son rapport en janvier 1950 pour l'ensemble des biens sarrois attribués à la France au titre

<sup>4301</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ 28 fév. 1949, *op. cit.*

<sup>4302</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ lettre du ministre des finances à Thredel, séquestre Röchling, 8 avril 1949.

<sup>4303</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ 8 avril 1949, *ibid.*

<sup>4304</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ lettre non datée (mais papier joint du 16 mai 1949) sur la réorganisation des forges et aciéries de Vöklingen.

<sup>4305</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling

<sup>4306</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ lettre du ministre des finances à Thredel, 11 juillet 1949.

<sup>4307</sup> En mars 1950 sont signées des conventions franco-sarroises qui limitent le contrôle français ainsi qu'une convention relative à l'exploitation des mines, confiée à l'État français.

<sup>4308</sup> Röchling, aciéries de Neunkirchen, poudrerie de Saarwellingen et établissements Mannesmann à Bous.

<sup>4309</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ lettre de Schuman au ministre des finances, 13 déc. 1949.

des réparations<sup>4310</sup>. Pour estimer la valeur de ces ensembles industriels dans leur valeur au 26 janvier 1949, il a fallu, comme dans tous les autres cas, faire des abattements pour vétusté, très importante dans le cas d'usines très anciennes comme Völklingen et Neunkirchen.

**Tableau 199. Valeur estimée (1950) des entreprises sarroises attribuées à la France**<sup>4311</sup>

<i>en RM 1938</i>	(1) valeur de remplacement 1938	(2) valeur résiduelle finale	Rapport (2)/(1)
<b>Völklingen</b>	124 299 055	29 905 949	24,06 %
<b>Neunkirchen</b>	39 248 509	6 659 892 <sup>4312</sup>	16,96 %
<b>Hombourg</b>	9 114 344	2 630 861	28,87 %
<b>Buß</b>	14 890 470	6 848 167	46,00 %
<b>Saarwelingen</b>	451 253	113 542	25,16 %

L'abattement annuel de vétusté selon le type de matériel se situe entre 5 et 6 % par année, majoré de 35 % pour la période de guerre compte tenu de l'utilisation intensive et du défaut d'entretien du matériel. La valeur tombe ainsi à 0 pour du matériel vieux d'une quinzaine d'année, ce qui est le cas d'une partie importante du matériel des usines sarroises, même si les machines restent encore utilisables, voire rentables, car leur valeur « *ne décroît pas forcément avec le temps* ». Pour le matériel effectivement transféré, il ne faut pas oublier les frais de transport et de remontage. Une partie des installations garde donc une bonne valeur et un grand intérêt pour l'industrie française.

« La valeur de ce matériel résulte donc essentiellement de l'utilisation qu'il trouve dans sa place actuelle et des bénéfices auxquels cette utilisation peut donner lieu, en raison essentiellement, il faut le souligner, de l'excellent usage qui en est fait par des cadres et une main d'œuvre de haute qualité. »<sup>4313</sup>

En dehors de nombreux actifs immobilisés, dont des terrains, des bâtiments et diverses machines, la société Röchling possède aussi de nombreuses participations dans des sociétés sarroises, pour la très grande majorité, du secteur sidérurgique ou métallurgique, de la production énergétique (électricité, gaz, pétrole), ainsi que dans quelques sociétés commerciales<sup>4314</sup>.

Gilbert Grandval, l'administrateur de la Sarre, souhaite que la France «  *fasse valoir ses droits de propriété d'une manière apparente et officielle* », ce qui est aussi l'avis de M. Truchet qui en rend compte au ministre des Affaires Étrangères.

« Si le principe est ainsi affirmé, son application se révèle dans la pratique très délicate. Par le transfert, l'État n'est pas devenu créancier des sociétés, mais propriétaire d'une partie de leurs immobilisations. Il y a co-propriété de fait, sans qu'aucune disposition n'ait réglé les multiples questions que pose cette co-propriété et en particulier l'entrée en société de l'État et le pourcentage qui doit lui revenir dans cette association. »<sup>4315</sup>

En juillet 1950, une autre possibilité s'offre au gouvernement français : un groupe américain se proposerait de racheter, éventuellement avec un groupe français, 60 % des parts de la famille Röchling<sup>4316</sup>. A la fin de l'année 1950, un groupe privé s'était donc constitué (SEPAMS, groupements d'intérêts pour le rachat de Röchling) et adressé à Jules Aubrun de la Chambre syndicale. Ce dernier avait été directement chargé de cette mission (« *constituer un groupe, largement ouvert, d'intérêts français industriels et financiers, susceptible de reprendre en mains,*

<sup>4310</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ rapport Guillaume (expertise concernant les usines sarroises), 11 janvier 1950, *strictement confidentiel*.

<sup>4311</sup> AF/ B 8815 Affaire Röchling/ rapport Guillaume, *op. cit.*

<sup>4312</sup> chiffre relevé à 8.634.672 par application de la disposition selon laquelle la valeur résiduelle d'une unité complète d'attribution ne peut être inférieure à 22 % du prix de remplacement de 1938.

<sup>4313</sup> AF/ B 8815 Affaire Röchling/ rapport Guillaume, *op. cit.*

<sup>4314</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ état des participations de l'entreprise Röchling.

<sup>4315</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ position de Grandval et de Truchet sur le problème de la Sarre, 28 mars 1950.

<sup>4316</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ 20 juillet 1950.

*pour y assurer d'une manière permanente la prédominance française, les entreprises sidérurgiques sarroises de Neunkirchen, et de Völklingen* »), par le ministre de l'industrie et du commerce. Aubrun estime que si le groupe français constitué prend directement contact avec les actionnaires allemands, il y a risque de surenchères et que d'autres groupes étrangers prennent finalement le contrôle des entreprises sarroises. Il demande donc de pouvoir intervenir au titre d'une mission officielle qui lui serait confiée par l'État français. Il propose que l'État fasse officiellement les démarches d'acquisition et signe une convention de cession au futur groupe qu'il se charge de constituer<sup>4317</sup>.

Nouveau changement de cap au début de l'année suivante : on parle, au Ministère des Finances, d'un nouveau projet de réorganisation "très secret" qui s'orienterait, sous l'impulsion de Schuman et de Louvet, vers la solution étatique<sup>4318</sup>. Le ministre des finances, semblait opposé à ce projet et il a écrit une lettre ferme aux Affaires Étrangères<sup>4319</sup>. Le gouvernement est donc divisé sur l'affaire. Une note du Ministère des finances explique les arguments poussant à ne pas confier l'exploitation à une société spéciale constituée à cet effet, mais non-propriétaire<sup>4320</sup>. Celle-ci ne disposant pas de la propriété du fonds (famille Röchling) rencontrerait de ce fait des difficultés pour les décisions de dépenses pour travaux, lourdes et fréquentes dans ce type d'exploitation. Le risque serait important que ces difficultés finissent par être portées en justice.

« Enfin, la famille Röchling chercherait à profiter de toutes les conjonctures politiques et sociales favorables à sa cause, ainsi que des circonstances du conflit l'opposant à l'exploitant pour reprendre la gestion de l'affaire ; Il est quasi certain, étant donné qu'économiquement la combinaison séparant le propriétaire et l'exploitant serait vicieuse, que la famille Röchling parviendrait, tôt ou tard, à ses fins. Le but poursuivi ne serait donc pas atteint. »<sup>4321</sup>

Il faut donc absolument que la société française chargée de l'exploitation obtienne la cession de la majorité des parts de la firme Röchling. Mais comme l'on ne veut pas que les propriétaires allemands, pour les raisons que l'on sait, profitent du fruit de cette vente, on propose que la somme soit transformée en un emprunt obligataire ne donnant aucun droit à la gestion.

« Le moyen de pression nécessaire pour obtenir l'accord des propriétaires de parts à une telle disposition, réside dans la décision de l'Agence Interalliée des Réparations, allouant à la France des installations démontables de l'usine de Völklingen, d'une valeur de l'ordre de 5 milliards de francs. La possibilité d'obtenir la mainlevée du séquestre et de conclure une transaction avec l'État Français qui élimine le risque de perte totale et assure au contraire la bonne marche de l'affaire au prix de la perte de la gestion et d'un sacrifice financier limité, serait certainement avantageuse pour les intéressés. Quant à l'État Français, il a intérêt à concrétiser son droit de propriété sur du matériel, que des raisons politiques et sociales impérieuses l'obligent à laisser sur place, par une créance obligataire, à revenus non pas fixes mais variables en fonction des bénéfices d'une affaire constituée dans des conditions qui assurent sa saine gestion par des Français et sa prospérité dans le cadre des intérêts généraux français. »<sup>4322</sup>

On se propose donc d'obtenir la cession de cette majorité pour un prix de 2 milliards de francs et sous deux conditions, celle de l'octroi à la société des Forges et Aciéries de Völklingen, par la famille Röchling, d'un prêt obligataire du montant des sommes reçues et celle de la rétrocession par l'État français, au groupe acquéreur, du matériel attribué au titre des réparations, moyennant des obligations de même valeur. On propose aussi, pour tenir compte de la difficile

<sup>4317</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ copie d'une lettre adressée par la Direction Europe du Ministère des Affaires Étrangères à Jules Aubrun (pdt CSSF), 31 octobre 1950.

<sup>4318</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ février 1951 : projet de réorganisation, « *très secret* », in dossier du président du Conseil (conseil des ministres du 17 avril 1951).

<sup>4319</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ 11 janvier 1951, note en marge évoquant la lettre du ministre.

<sup>4320</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ note sur la réorganisation des forges et aciéries de Völklingen, non datée (environ 1951).

<sup>4321</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ *ibid.*

<sup>4322</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ *ibid.*

situation politique, qu'une minorité de capitaux sarrois et du Benelux soit admise à côté de la majorité française (par exemple dans un rapport de 800 millions contre 1 200). Les deux milliards ainsi apportés à l'entreprise permettraient les investissements de modernisation préconisés par le séquestre, dont on souhaite qu'il conduise les négociations.

« On peut affirmer que leur succès serait d'un intérêt national important, car la combinaison proposée permettrait, à l'exclusion de toute autre, d'enlever définitivement à la famille Röchling, pour le confier à des mains françaises, le contrôle d'un outil industriel de premier ordre, en assurant en même temps à l'affaire, un caractère de coopération économique internationale. »<sup>4323</sup>

C'est finalement Henri Lafond qui est chargé des négociations. Il envoie son rapport au ministre en mars 1951.

« (...) Ma ligne de conduite a été en conséquences de rechercher avec la famille Röchling co-proprétaire de Vöklingen - un accord qui conduise à assurer une majorité française dans l'organisme qui dans l'avenir sera propriétaire et exploitant de l'usine de Volklingen.

*Négociations* : La famille Röchling a d'abord éludé les conversations par des mesures dilatoires. Doutes sur la légitimité des droits de propriété du gouvernement français. Refus du gouvernement de Bonn de reconnaître un droit à indemnité pour la perte des biens transférables, etc. Cette période étant révolue, la famille Röchling a trouvé plus habile de ne pas discuter en tête-à-tête avec le gouvernement français mais de le faire par l'intermédiaire d'un groupe américain, tout en respectant d'ailleurs la condition imposée au départ. »<sup>4324</sup>

Quelques temps après, le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Hallstein, proteste au nom de son gouvernement, auprès du haut-commissaire français, sur la manière dont l'État français tente une mainmise sur les quatre plus importantes aciéries de la Sarre. Le gouvernement allemand se demande si les mesures prises par le gouvernement français « possèdent le fondement juridique nécessaire ». En effet, le rattachement économique de la Sarre lésant les autres ayants-droits aux réparations, le compte de la France devait être révisé, ce qui a été fait sous la forme d'un transfert des droits du compte B au compte A des réparations, de 70 millions de RM.

« Le fait que l'Agence des Réparations a débité le compte français de la catégorie A, dans laquelle sont comptabilisées les parts de réparations n'appartenant pas à la catégorie B (équipements industriels, etc.) démontre que le débit imposé à la France ne concerne pas des installations industrielles, mais représente un forfait pour la séparation de la Sarre de l'économie allemande et pour son rattachement économique à l'économie française. »<sup>4325</sup>

Le gouvernement fédéral estime, pour sa part, que la valeur du rattachement de la Sarre est bien supérieure à 70 millions de RM. « *Mais le gouvernement français ne s'en est pas tenu là* ». Et de dénoncer les manœuvres pour former un groupe privé pour le rachat, et la pression exercée par l'annonce du maintien du séquestre sur les biens sarrois tant que la majorité des parts ne serait pas détenue par des Français, et celle de l'expropriation au titre des réparations, décidée en janvier 1949 mais annoncée au Journal Officiel de la Sarre en septembre 1950. Les protestations saisissent différentes opportunités, dont celle offertes par le Plan Schuman.

« En saisissant une partie de la propriété sur les aciéries allemandes, en prétendant que cela constitue des prestations de réparations et en exigeant la cession de la majorité détenue par les Allemands on poursuit sans aucun doute des buts de caractère nettement politique et que le gouvernement fédéral ne peut admettre sans protester.

Il est évident que cette question ne peut être séparée de l'ensemble du problème de la Sarre qui, d'après la conception commune au gouvernement fédéral et au gouvernement de la République française devrait être résolue par le Traité de paix ou un traité similaire. Pour

<sup>4323</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ *ibid.*

<sup>4324</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ rapport Lafond, 9 mars 1951.

<sup>4325</sup> AF/ B 8816 Affaire Röchling (II)/ lettre de Hallstein à François-Poncet, 16 août 1951.

chacune des solutions auxquelles on pourrait songer pour régler la question de la Sarre, le problème des réparations se trouverait posé d'une manière différente.

Le régime auquel sont soumises les aciéries allemandes de la Sarre, à savoir le maintien des administrations du séquestre depuis 1946, l'amointrissement de la valeur de ces entreprises par une revendication de réparations juridiquement contestables et l'exigence de la cession de la majorité dans ces entreprises ne donnent pas l'impression que, dans la Sarre, au lieu des rivalités séculaires, se réalise une fusion des intérêts essentiels comme le prévoit le préambule du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. »<sup>4326</sup>

Le gouvernement fédéral s'oppose donc une « *expropriation partielle* » des partenaires allemands sans fondement juridique.

Les groupes privés, qui ne sont pas tenus au courant des derniers avatars de l'affaire, poursuivent leur travail de réflexion et de formulation d'un projet définitif. Louis Charvet et Roger Martin, au nom du groupe français et du groupe américain qui ont proposé ensemble un projet de réorganisation des usines sarroises de Völklingen et de Neunkirchen « dans un cadre assurant la prédominance française », comme le leur demandait le ministre de l'industrie, s'étonne, en janvier 1952, des délais de réponse du gouvernement pour l'approbation d'un projet qui a reçu l'accord préalable du gouvernement. Celui-ci avait été mis en place dès le début de l'année 1951 et devait être approuvé avant juillet<sup>4327</sup>. Quatre mois plus tard suit une nouvelle protestation, adressée à Grandval<sup>4328</sup>, cette fois-ci, car ce dernier a évoqué, dans une publication officielle, le recours à une solution étatique pour éviter « *une solution malthusienne* », en ce qui concerne le régime à venir pour les sociétés sarroises sous séquestre<sup>4329</sup>.

Mais aucune suite n'est donnée, ni à l'une, ni à l'autre des solutions envisagées. L'année suivante, un autre projet voit le jour, émanant de la société Châtillon-Commentry<sup>4330</sup>. En 1954, l'affaire n'est toujours pas résolue. La firme Creusot-Schneider demande officiellement, en juin 1954, à racheter des parts Röchling, mais certaines clauses demandées sont refusées par le gouvernement. Celui-ci exige que l'entreprise française renonce à certains droits, comme ceux de satisfaire aux revendications de la famille, et refuse des aides financières pour cet achat<sup>4331</sup>.

En octobre de la même année, des négociations ont pourtant lieu entre la famille Röchling et Schneider. On parle alors d'un prix de 200 millions de francs suisses. Les milieux industriels mettent en doute la véracité de ces chiffres, car l'opinion est que la valeur de la firme de Völklingen est supérieure. Du côté du séquestre, on n'a pas encore obtenu de prise de position du gouvernement sur cet événement<sup>4332</sup>. En attendant, l'entreprise se porte bien, avec une production annuelle d'environ 850 000 t et un personnel d'environ 12 000 employés<sup>4333</sup>.

<sup>4326</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ 16 août 1951, *ibid.*

<sup>4327</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ lettre de Charvet à Edgar Faure, président du Conseil et ministre des finances, 26 janvier 1952.

<sup>4328</sup> Ambassadeur de France et chef de la Mission Diplomatique à Sarrebrück.

<sup>4329</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ lettre du SEPAMS (groupements d'intérêts pour le rachat de Röchling) à Grandval, 22 avril 1952.

<sup>4330</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ projet Châtillon-Commentry juillet 1953.

<sup>4331</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ 17 juin 1954.

<sup>4332</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All. /art. de la *Düsseldorfer Nachrichten* du 9 .10. 54

<sup>4333</sup> AN/ 62 AS/ 104 /C.S.S.F./ Aff. intern./ All. /art. de la *Düsseldorfer Nachrichten* du 9 .10. 54



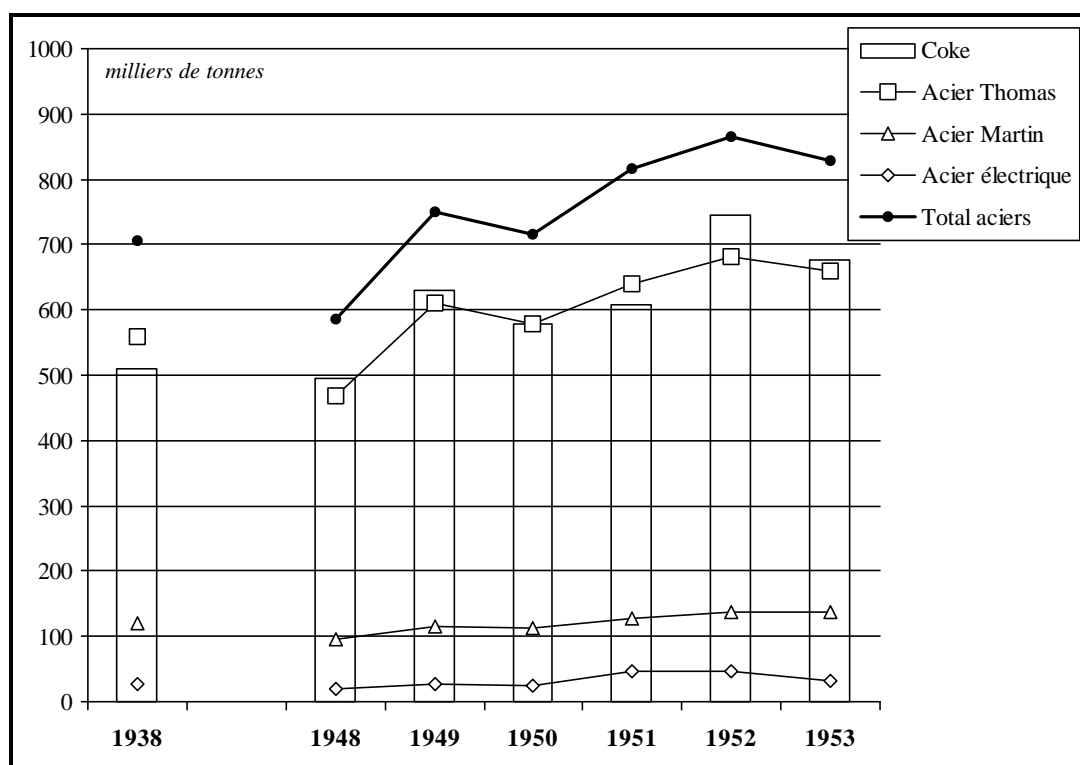


Figure 100. Production de la société des Forges et Aciéries de Völklingen (1948-1953)<sup>4334</sup>

Malgré des bénéfices nets en baisse en 1954, on peut constater qu'après un fort recul en 1950, la situation s'est très rapidement redressée, l'année 1952 présentant un bilan record. Les bénéfices faits depuis le redémarrage de l'entreprise ont été accumulés d'année en année, l'état de séquestre empêchant les actionnaires de toucher les dividendes. La somme ainsi accumulée en 1954 dépasse le montant du capital social<sup>4335</sup>.

Une commission financière a été formée, composée de représentants des sociétés Ugine, Pompey et Creusot. Ceux-ci ont mené une enquête au cours de deux séjours à Völklingen, en août et en septembre 1954. Après avoir attiré l'attention sur la situation très particulière de cette société, pour laquelle le séquestre a été dispensé de fournir des comptes annuels et de distribuer des dividendes, ils commencent par noter qu'effectivement ladite société est dans une situation financière exceptionnelle. Elle n'a eu recours à aucun crédit, et les bénéfices ont été reportés d'années en années. Cependant, elle n'a pas fait les investissements qui auraient été nécessaires au regard de la vétusté de ses installations ni pour le renouvellement du matériel, habituel dans une entreprise de ce type. Elle va donc se trouver dans l'obligation, pour les années à venir, de faire face à un important programme de travaux, dont le montant est difficile à estimer. Enfin, l'évaluation des résultats d'exploitation, à partir des chiffres des dernières années, « *ne peut fournir des bases sérieuses pour l'avenir* »<sup>4336</sup>. Même si on ne pouvait attendre, de la part de parties éventuellement intéressées dans l'acquisition, de tracer un bilan idéal, la société est donc très rentable, malgré le vieillissement du matériel mais on ne semble pas capable d'évaluer si c'est une opération financière rentable pour l'avenir.

Si l'usine de Völklingen peut s'avérer encore d'un bon intérêt économique, elle reste surtout d'un grand intérêt politique, quelques mois avant le référendum où tout peut arriver - même si les Français sont dans l'ensemble résolument optimistes -, car elle permettrait bien sûr de garder une

<sup>4334</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ rapport de la commission financière février 1954.

<sup>4335</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ rapport de la commission financière (Braye (Ugine), Chaintreuil (Creusot), Snozzi (Pompey), fin 1954.

<sup>4336</sup> AF/ B 8816/ rapport de la Commission financière sur les forges et aciéries de Völklingen, fin 1954.

emprise sur le marché sarrois. Les autorités françaises semblent donc approuver les négociations directes lancées par certaines sociétés françaises pour une importante prise de participation dans la société Röchling. A. Bureau informe P. Ricard d'une question d'A. Denis qui s'inquiète de la réaction de la Haute Autorité à ce sujet.

« Il se demande si la Haute Autorité ne va pas faire des objections à cette concentration d'intérêts français sur Völklingen. Et en particulier, il me demande si la Haute Autorité ne va pas dire que la loi 27 a réalisé en Allemagne une déconcentration et que, par conséquent, on ne saurait admettre en France un processus inverse. La question ne me paraît pas avoir beaucoup de sens. Voici ce que j'ai répondu :

1°) une mainmise de la France sur l'usine de Völklingen est d'un intérêt politique tellement considérable pour que soit assuré le maintien de notre influence en Sarre qu'elle se place sur un terrain bien supérieur aux considérations habituelles dans lesquelles évolue la Haute Autorité en matière de concentration. Autrement dit, la raison d'état prime l'article 66. Je serais, quant à moi, très surpris que la Haute Autorité, dans sa situation actuelle, désire se frotter à un tel problème.

2°) La loi 27 n'est pas une charte ni une définition de principes. C'est l'énoncé de mesures à prendre en vue d'arriver à un résultat déterminé : celui de la liquidation d'une série de Konzerne de la Ruhr nommément désignés. Une fois ces mesures exécutées, la loi tombe d'elle-même.

3°) L'industrie sidérurgique française est suffisamment dispersée pour qu'il soit facile à des experts de prouver que l'opération envisagée avec Völklingen apportera des avantages techniques en évitant des doubles emplois, en rationalisant les fabrications, etc... Par ailleurs, il est facile de montrer que les sociétés de Pompey, d'Ugine, de Lorraine-Escout, etc... ne seront pas, pour autant, réunies entre elles par le simple fait qu'elles auront un enfant commun: Völklingen. »<sup>4337</sup>

Le référendum sur le statut de la Sarre précipite les négociations, car le cas des entreprises doit être réglé et leur séquestre levé avant les élections, quel qu'en soit le résultat<sup>4338</sup>. En novembre 1954, le chancelier Adenauer et le président du Conseil Pierre Mendès France se mettent d'accord sur une liquidation dans les cinq mois à venir, avec l'attribution de Neunkirchen (groupe Otto Wolf) aux Allemands tandis que les Français conservent Völklingen (groupe Röchling). Reste à discuter du taux de participation des Sarrois<sup>4339</sup>. Mais l'affaire n'est toujours pas signée. Les négociations avec Hermann Röchling sont très difficiles, l'homme se fait de plus en plus exigeant. Le chancelier fédéral offre à Hermann Röchling, pour qu'il abandonne les négociations avec Schneider sur la vente des aciéries de Völklingen, la gestion d'une importante société minière. A la suite du refus de Röchling, Adenauer annonce qu'il est décidé à se désintéresser du sort des aciéries de Völklingen<sup>4340</sup>.

En mars 1955, aucune suite n'a pu être donnée ni aux propositions de Commentry-Châtillon, ni à celles de Schneider. Pour la cession de ses droits, le groupe Röchling a proposé un prix de 16 milliards de F, jugé trop élevé, et par ailleurs le gouvernement français a estimé trop importante l'aide qui lui était demandée par le groupe d'intérêts français<sup>4341</sup>.

On commence désormais à parler d'un retour à la famille, et le gouvernement français envisage une solution autoritaire<sup>4342</sup>. C'est alors qu'on entrevoit encore une nouvelle solution, celle d'un transfert bilatéral de propriété, de la famille Röchling aux gouvernements français et allemand, en parts égales. Les négociations vont très vite puisqu'en avril, le chancelier remercie Ernst Röchling, « *mis dans l'obligation d'offrir aux deux gouvernements intéressés une option correspondante* », d'avoir facilité l'arrangement, au nom de l'ensemble de sa famille. « *Je*

<sup>4337</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ Allemagne/ lettre de Bureau à Ricard, 27 novembre 1954.

<sup>4338</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ note du 9 mars 1955.

<sup>4339</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ note manuscrite, C/R réunion du 3 nov. 1954 chez M. Sergent

<sup>4340</sup> AF/ B 8816 Affaire Röchling (II)/ lettre de la présidence du Conseil (SDECE), « très secret », 17 nov. 1954.

<sup>4341</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ note du 9 mars 1955.

<sup>4342</sup> AF/ B 8816 Affaire Röchling (II)/ lettre du ministre des affaires étrangères, 19 mars 1955.

*reconnais et j'apprécie qu'en acceptant de donner votre accord à la solution considérée, vous avez agi conscient des responsabilités politiques qu'impliquait de votre part une telle décision.* »<sup>4343</sup>. La société deviendrait donc la première entreprise sidérurgique franco-allemande mais le projet ne s'arrêterait pas là.

« Les Allemands semblent jusqu'à maintenant devoir insister d'abord sur la création de sociétés mixtes franco-allemandes en Sarre (les aciéries Röchling de Völklingen pourraient être la première). L'industrialisation en commun du territoire nord-africain et la création d'un pool d'armement sont des projets de longue haleine qui seront étudiés ensuite. »<sup>4344</sup>

Un accord franco-allemand est enfin signé pour la liquidation du séquestre Röchling, le 3 mai 1955, entre Pinay et Adenauer. Les deux gouvernements ont convenu de constituer avant le 15 juin 1955 une société mixte dont les actions seront cédées à part égales à des intérêts privés français et allemands, une clause interdisant toute cession directe ou indirecte à un membre de la famille Röchling. Le prix fixé est de 200 millions de francs suisses, un peu au-dessous des demandes des propriétaires<sup>4345</sup>. La direction de l'entreprise sera française. Après des négociations poursuivies jusqu'en juillet et qui n'ont pas encore permis de décider de la forme définitive à donner à la société nouvelle d'exploitation, celles-ci reprennent en août 1955. La société sera de droit sarrois et l'on envisage la nomination d'un vice-président allemand. Mais ce qui manque surtout, ce sont les acquéreurs !

« (...) Or jusqu'ici, les éventuels acheteurs se sont montrés très réservés. Du côté allemand, le secret est rigoureusement observé sur les pourparlers entre le gouvernement et les banques. Quant au consortium français (Schneider, Châtillon-Commentry, Ugine, Banque de Paris, ...), qui il y a un an avait manifesté son intention d'acheter les aciéries de Völklingen, il se contente pour el moment de suivre les négociations, sans rien laisser discerner de son attitude ultérieure. Il est donc possible que la gestion provisoire de l'entreprise par des organismes publics français et allemands se prolonge assez longtemps. »<sup>4346</sup>

Pourtant, quelques mois plus tard, avec le changement de statut de la Sarre qui se profile à l'horizon, les gouvernements laissent désormais entendre qu'ils ne seraient plus intéressés par un rachat, comme cela avait été pourtant décidé peu de temps avant<sup>4347</sup>.

Cette affaire Röchling présentait avant tout un intérêt politique et fut intimement liée à l'évolution générale de la question sarroise. Bien sûr, en 1950, on croit encore à l'intérêt économique du contrôle par l'État français de cet ensemble sidérurgique, mais c'est quand même déjà le maintien de la présence française en Sarre qui motive le plus. Quand on comprend que l'ensemble, bien que présentant en 1953, un bilan excédentaire, est vieilli et qu'il lui faudra de gros investissements dans un futur proche, la flamme se fait plus tiède. Les négociations se poursuivent cependant, entre le gouvernement français, le gouvernement fédéral et les héritiers Röchling. Mais les amateurs ne se bousculent pas du côté des groupes privés susceptibles de reprendre les parts rachetées par l'État. D'autant plus qu'au fur et à mesure du temps qui passe grimpent les exigences d'Hermann Röchling. Le chancelier Adenauer se déclare d'ailleurs

<sup>4343</sup> AN/ 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ All./ sociétés de Neunkirchen et Völklingen (Sarre), copie d'une lettre d'Adenauer à Ernst Röchling, Bonn, le 30 avril 1955.

<sup>4344</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (II)/ a/s de la position du BDI au sujet de la cession à la France des aciéries Röchling, environ milieu 1955.

<sup>4345</sup> AF/ B 8816 Affaire Röchling (II)/ accord franco-allemand du 3 mai 1955 et art. du 5 mai 1955, de *l'Agence économique et financière*.

<sup>4346</sup> AF/ B 8816 Affaire Röchling (IV)/ « Les conversations franco-allemandes reprennent cette semaine à Paris », *Le Monde*, 24 août 1955.

<sup>4347</sup> AF/ B 8815/ Affaire Röchling/ note au ministre du 23 novembre 1955, a/s des conséquences prévisibles du changement de statut de la Sarre.

«*effaré*» de celles-ci, alors qu'il venait de lui faire une proposition pour le moins intéressante mais rejetée par l'ancien magnat<sup>4348</sup>.

Avec la mise en œuvre de la CECA, la France a assuré son approvisionnement en charbon et en coke, et sa sidérurgie modernisée, n'a pas grand chose à attendre de quelques parts dans le secteur sidérurgiques sarrois. De plus, après 1952, les tensions politiques augmentent, malgré les négociations et les accords franco-sarrois. Pour les personnes clairvoyantes, l'avenir de la Sarre est avec l'Allemagne, et maintenir le contrôle français d'une entreprise importante, dans ces conditions, ne peut se faire que dans des conditions pénibles ou susceptibles de se détériorer. Avec la CECA, la France a obtenu plus ou moins ce qu'elle voulait, le boulet sarrois ne l'intéresse plus. Fin 1955, on s'achemine donc vers un abandon total des visées françaises sur les Röchlingswerke.

## Les autres négociations en Sarre

On a vu que d'autres entreprises sarroises avaient été attribuées en totalité ou partiellement à la France. Le processus de négociations est assez proche à ce que l'on a pu constater dans l'affaire Röchling. Parmi ces sociétés se trouve la Neunkirchen Eisenwerke, avec deux unités de production en Sarre, l'une à Neunkirchen et l'autre à Homburg. Celle-ci est donc sous séquestre français depuis 1945. Otto Wolf von Amerongen, son principal propriétaire, au vu de l'évolution politique et économique entre les deux pays, commence des démarches en 1952. Cette année-là, il fait sa première visite aux usines de Neunkirchen-Homburg, qui faisaient partie de son groupe.

En juin 1954, il revient à Neunkirchen et rencontre Gendeng, le successeur d'Albert Denis à la Direction de la sidérurgie, qui en rend compte à Pierre Ricard. Le ton a changé et l'homme se montre « *beaucoup plus sûr de lui et semble-t-il moins compréhensif* ». Pourtant la société Otto Wolf a bénéficié d'un traitement bien plus avantageux que si elle avait été située dans une autre zone d'occupation, en ce qui concerne l'application de la loi 27 de décartellisation, pour ses usines de Neuwied-Anderneach et de Rasselstein, situées en ZFO. Pour les installations de Neunkirchen, il exige « *un retour pur et simple aux anciens propriétaires, avec une levée aussi rapide que possible du séquestre* », argumentant sur l'affaire de Völklingen, dont la majorité reviendrait à la France, ce qui rendrait souhaitable un contrepoids et que Neunkirchen reste donc entre des mains majoritairement sarroises.

Sans refuser toute discussion sur les droits français à indemnisation, il s'appuie cependant sur le caractère politique de l'affaire. La Direction de la sidérurgie laisse entendre que des négociations seraient possibles sous réserve de trois concessions : une indemnisation raisonnable, le droit d'utilisation du réseau commercial allemand de la société et un accord de quotas pour éviter un trop grande concurrence avec les producteurs de tubes français.

« Questionné sur la question des droits français sur les biens transférables, il s'est montré assez réticent, affirmant que la question était avant tout de caractère politique, c'est-à-dire lui échappait et que le gouvernement du Bund lui interdisait comme à Stumm de reconnaître officiellement la valeur juridique de ces droits. Il a cependant laissé entendre qu'il ne serait pas opposé au principe d'une indemnisation raisonnable de ces droits sous une forme à déterminer.

Je lui ai fait remarquer que si nous ne rencontrons pas de sa part une compréhension suffisante, il serait aisé au gouvernement français de dissocier le cas de Homburg de celui de Neunkirchen. A Homburg en effet la France s'est vue attribuer la totalité de l'équipement industriel, tandis que nos droits sur celui de Neunkirchen ne sont que partiels. En outre, l'activité propre de Homburg (tréfilerie, boulonnerie, tubes) en fait à la fois une entreprise intéressante et assez facilement négociable. M. O. Wolff a marqué en face de cette hypothèse une certaine émotion et a précisé très nettement qu'il entendait reprendre Homburg en même temps que Neunkirchen. Il a signalé à ce propos qu'il parlait non seulement au nom du groupe Wolff mais aussi du groupe Stumm, qui l'avait habilité à mener les négociations du côté

<sup>4348</sup> AF/ B 8816/ SCEDE, *très secret*, 2 novembre 1954.

français. Je lui ai dit alors qu'au cas où le gouvernement français se montrerait disposé à entrer dans les vues qu'il venait d'exposer, il conviendrait que le groupe Wolff-Stumm, outre une indemnisation raisonnable des droits résultant des réparations, puisse nous donner des assurances sur :

1°) le groupe Wolff dispose en Allemagne du sud d'un large réseau commercial, qu'il serait désirable de pouvoir utiliser par certaines usines françaises soit par des contrats, soit mêmes par des participations financières. (W assez réticent) (...)

2°) au cas où Homburg reviendrait au groupe Wolff, il conviendrait que cette usine ne fasse aux étireurs et aux tubistes français une concurrence excessive. Et il serait désirable dans ce but qu'avant la levée du séquestre un accord soit établi dans ce sens. (W. d'accord pour les étireurs, pour les tubes. Réviser d'abord les quotas attribués en 50, trop bas.)»<sup>4349</sup>

Comme dans le cas Röchling, l'affaire n'est toujours pas réglée en 1955. En mai, après l'annonce de la création d'une société mixte franco-allemande pour les usines de Völklingen, l'information circule que ce cas pourrait servir de référence dans le dossier Neunkirchen<sup>4350</sup>.

Les sociétés sidérurgiques sarroises, luxembourgeoises et belges avaient depuis longtemps attiré les investissements français et l'on trouve dans ces dernières, depuis l'Entre-deux-guerres, une interpénétration très complexes de capitaux. Ainsi, la société HADIR (Hauts fourneaux et aciéries de Differange- St Ingbert- Rumelange), au capital de 80 millions de francs, a depuis longtemps, par le jeu des participations, son sort lié aux deux marchés, français et allemand. La production de l'unité de Differange a été en 1950 de 624 917 tonnes d'acier, celle de St Ingbert (Sarre), de 122 864 tonnes de laminés et de 43 135 tonnes de tréfilés<sup>4351</sup>, soit une production non négligeable, y compris dans le nouvel ensemble européen.

La HADIR est une société où se mêlent des intérêts français, luxembourgeois et belges. Elle a été créée en 1920 par la prise de contrôle des propriétés du Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre de la Deutsch-lux. Bergwerks-u-HüttenAG et de la AG der Rümelingen S<sup>t</sup> Ingbert, dont une partie des installations est située en Sarre. Ses fondateurs étaient la S<sup>té</sup> lorraine des aciéries de Rombas, la S<sup>té</sup> générale de Belgique et Ougrée-Marihaye, son président, Th Laurent (Homécourt). Parmi les autres membres du conseil d'administration, on trouve les sociétés Micheville et Pont-à-Mousson. Elle possède des intérêts dans la Dillinger Hütte et dans la compagnie métallurgique de Champagne<sup>4352</sup>. On comprend donc l'œil attentif des propriétaires français sur la situation sarroise.

La société des forges et aciéries de Dillingen (Sarre) est une importante société dont l'équipement comprend, entre autres, quatre hauts-fourneaux, quatre convertisseurs Bessemer, six fours Martin, un four électrique et 10 trains de laminage. Elle appartient en partie à des groupes d'intérêts français. Elle a été équipée, en 1946, d'un train à tôles fines, de fabrication allemande (constructeur: Schloemen à Düsseldorf) qui est extrêmement économique. Un ingénieur qui a visité l'ensemble rapporte qu'il n'a coûté que 720 000 dollars, pour une capacité de 45 000 tonnes de tôles fines par mois, alors qu'un train américain, capable de produire 60 000 tonnes par mois revient à 7 500 000 de dollars<sup>4353</sup>.

La société de Wendel continue à suivre l'évolution de cette firme puisqu'en 1952, un des directeurs, Piérard, fait une visite aux aciéries de Dillingen et informe son patron Humbert de Wendel des projets « ambitieux » du groupe Sidelor, qui en possède alors la majorité, sur un ton

<sup>4349</sup> AN 62 AS/ 104 /CSSF/ Aff. intern./ lettre de Gendeng à Pierre Ricard, *confidentiel*, a/s de la visite d'Otto Wolf relative à Neunkirchen, 23 juin 1954.

<sup>4350</sup> AF/ B 8816/ Affaire Röchling (III)/ *Bulletin économique* n° 91, 11 mai 1955, un dossier spécial p. 5 à 12.

<sup>4351</sup> AN/ 65 AQ/ K 342/ HADIR, rapport d'exercice 1950 (juin 1951).

<sup>4352</sup> AN/ 65 AQ/ K 342/ HADIR.

<sup>4353</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ rapport de visite du laminoir à tôles fines à Dillingen (Sarre) à François de Wendel, 4 mai 1946 (la lettre émane d'un ingénieur militaire français en Allemagne, ce qui montre que les milieux sidérurgiques ont leurs entrées partout).

qui visiblement n'est pas très approbateur. C'est la société Davum exportations qui est chargée de la commercialisation de ses produits.

« En ce qui concerne Dilling, malgré sa participation très importante à Sollac, cette usine envisage d'augmenter sa consommation propre d'acier de 300 000 t; et bien qu'elle doive retirer de Sollac, sur le programme des 717 000 t, 170 000 t de produits directs tôles fines et fer blanc, Dilling n'en envisage pas moins de maintenir les 2/3 de ses tôles fines à chaud en portant une partie de cette activité sur les tôles magnétiques. Que de tôles magnétiques va-t-on faire en France ! »<sup>4354</sup>

Cette réflexion soulève deux problèmes : d'une part, elle va dans le sens des critiques faites à la sidérurgie française qui aurait mal utilisé ses investissements, créant de la surproduction dans certaines variétés et des goulots d'étranglement dans d'autres. D'autre part, il semble que les sociétés sidérurgiques sarroises, qui en 1952 sont comptabilisées dans l'ensemble franco-sarrois, puissent se révéler finalement une surcharge pour l'industrie française. Leur contrôle s'imposait cependant tant qu'elles appartenaient au marché français. Avec le changement de régime de la Sarre, leur intérêt s'avère sans doute très différent.

---

<sup>4354</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ visite de la Sté des aciéries de Dillingen, juin 1952, lettre de M. Pierard à Humbert de Wendel, confidentielle.

## UN PREMIER BILAN

### La CECA et la sidérurgie européenne

La mise en application du Traité ne constitue qu'un point de départ. L'économie européenne est très en retard et son poids est de plus en plus faible dans l'économie mondiale. La production sidérurgique des six pays membres de la CECA était de 35 millions de tonnes en 1929, elle n'est que de 42 millions en 1952. Dans la même période, les États-Unis sont passés de 57 à 100 millions de tonnes, et l'Union soviétique, de 5 à 35 millions de tonnes. La consommation d'acier en Europe est de 200 kg par habitants, elle est de 600 kg, aux États-Unis. Selon Jean Monnet, ce « *ralentissement du progrès économique* » s'explique uniquement par la division des pays d'Europe « qui ne sont plus à l'échelle du monde »<sup>4355</sup>. Le projet qu'il a mis en œuvre et dont il dirige, au sein de la Haute Autorité, les premières destinées, s'inscrit toujours dans le projet plus global des États-Unis d'Europe.

Si les effets réels et définitifs d'un tel projet demandent donc un temps assez long pour pouvoir être évalués, on peut cependant faire, après quelques mois de fonctionnement, un tout premier bilan de la mise en route et des premières constatations des conséquences des nouvelles règles du jeu.

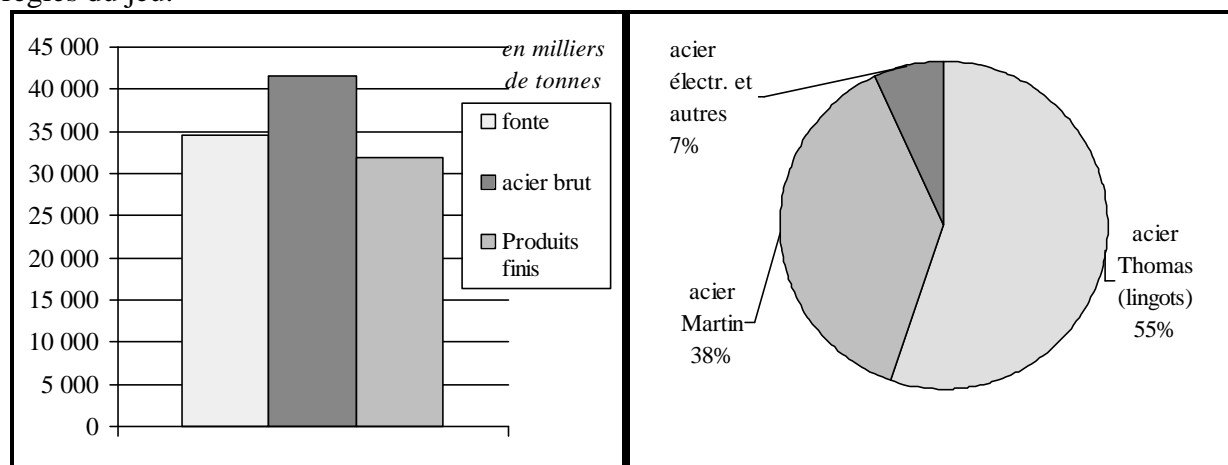


Figure 101. Production de la CECA en 1952 et répartition des types d'aciers produits<sup>4356</sup>

Alors que la demande d'acier s'était envolée, avec la guerre de Corée, dès le second semestre de 1952, cette demande s'affaiblit. Après deux ans d'expansion, on assiste à une inversion de la tendance, qui est accentuée dans le secteur sidérurgique plus que dans les autres secteurs. Cependant tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. Alors que sur quatre ans, le rattrapage de la production avait été rapide (45 % de croissance entre 1949 et 1952, soit un passage de 29 à 42 millions de tonnes d'acier brut, pour les six pays de la CECA), au premier semestre, cette croissance n'a été que de 0,5 %<sup>4357</sup>.

La situation semble donc très préoccupante, même si l'on ne peut pas encore la qualifier de situation de crise. En France, on a vu les efforts de modernisation et pourtant les entreprises françaises sont touchées par un repli de la production en 1953. Il faut dire que l'on avait un peu poussé la production et fait quelques stocks en anticipant sur la demande. La production a baissé pour s'ajuster et parce que les prévisions sont plus pessimistes. La nouvelle liberté des prix a

<sup>4355</sup> AN/ 62 AS/ 116/ extrait d'une allocution de Jean Monnet devant l'Assemblée commune, 12 janvier 1953.

<sup>4356</sup> AN/ 72 AS/ 1395.

<sup>4357</sup> AN/ 62 AS/ 116/ Déclaration de la Haute Autorité devant le conseil des ministres, Luxembourg 12 oct. 1953.

aussi quelques conséquences en ce domaine, parce que les acheteurs estiment que, de ce fait, les prix sont plus sujets à variation.

« Les producteurs espèrent en outre que la difficulté est purement temporaire et préfèrent assurer par différents moyens de rabais sur une partie des commandes plutôt que de faire des ajustements dans l'ensemble des prix. Il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de convaincre les acheteurs qu'un ajustement des barèmes est imminent. Au surplus, les acheteurs refusent d'attribuer à des prix établis par les entreprises la même fixité qu'à des prix établis jusqu'ici par les décisions ou avec l'approbation des gouvernements. »<sup>4358</sup>

Avec la dégradation de la situation française et l'effritement de sa part relative dans l'Union, les sidérurgistes s'inquiètent très sérieusement, fin 1953, et font part de cette inquiétude aux deux représentants français à la Haute Autorité<sup>4359</sup>. Selon eux, la sidérurgie française court des risques parce qu'elle est entrée dans la Communauté en état d'infériorité par rapport à ses concurrents, avec une situation financière « *très précaire* » et désormais une situation commerciale « *profondément inquiétante* ».

« M. Humbert de Wendel a insisté sur la nécessité que la Haute Autorité soit bien consciente des risques que court actuellement la sidérurgie française. Aucune de ses manifestations extérieures n'a jusqu'à présent, permis de penser qu'elle se soit rendu compte d'une situation qui expose les groupes, même les plus importants, à se trouver en présence de difficultés financières auxquelles il ne pourrait être porté remède que par l'octroi de larges crédits. Le manque de souplesse des organismes financiers français et l'instabilité gouvernementale peuvent faire craindre que de tels crédits ne puissent pas être obtenus en temps utile. Il peut en résulter des accidents dont les conséquences pour l'avenir de la communauté charbon-acier seraient particulièrement graves. »<sup>4360</sup>

Humbert de Wendel propose donc que la Haute Autorité utilise les droits d'enquête qui lui ont été attribués pour procéder à une étude sur la situation financière des sociétés sidérurgiques françaises, qui serait confiée à un organisme fiduciaire indépendant. Il pense que ces sociétés ne verront aucun inconvénient à la chose et lui-même donne par avance son accord au nom de son entreprise. Jean Monnet dit avoir déjà pensé à cette solution et se réjouit de l'accueil qu'elle recevrait - sans doute pense-t-il à la « *maison de verre* » - mais il préfère, dans un premier temps, que les entreprises lui confient, à titre officieux, leur propre documentation<sup>4361</sup>.

La question des prix est encore loin d'être réglée. En opposition avec les textes du traité, désormais en vigueur, le gouvernement français maintient le blocage sur les prix intérieurs, sur la base de ceux constatés au 31 août 1952. Les sidérurgistes français réclament la fin de ce blocage et un délai pour que les entreprises procèdent elles-mêmes à une normalisation du marché. Mais il semble que les prix réellement pratiqués ne soient pas toujours ceux des barèmes officiels, car il existe des habitudes de ristournes occultes<sup>4362</sup>, ce qui évidemment fausse la situation.

« M. Monnet a déclaré reconnaître à cette question [*des prix*] une grande importance. Il comprend les raisons qui empêchent la sidérurgie française de porter le problème devant la cour de justice et il est prêt à intervenir auprès du gouvernement français, demandant seulement qu'on l'éclaire sur la portée exacte de ce problème. Nous devons lui envoyer prochainement quelqu'un qui soit en mesure de lui en expliquer les termes de façon concrète. Naturellement, ajoute-t-il, son intervention ne peut se concevoir que si les prix des barèmes sont en accord avec

<sup>4358</sup> AN/ 62AS/ 116/ Déclaration de la Haute Autorité devant le conseil des ministres, Luxembourg 12 oct. 1953 (*en rouge dans la marge*).

<sup>4359</sup> AN/ 62 AS/ 113/ entretiens de H. de Wendel, de Mitry et Celier, avec J. Monnet et L. Daum, 27 novembre 1953.

<sup>4360</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 27 nov. 1953, *ibid.*

<sup>4361</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 27 nov. 1953, *ibid.*

<sup>4362</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ Déclaration de la Haute Autorité devant la Commission du marché commun de l'Assemblée commune, Luxembourg le 13 nov. 1953.



les prix effectivement pratiqués, car il lui serait impossible de réclamer pour notre clientèle le droit de répercuter des prix qu'elle ne paie pas en fait. »<sup>4363</sup>

La dernière préoccupation des industriels français, à la fin de cette première année de marché commun, c'est de voir assez mal parti leur projet de canalisation de la Moselle. Celle-ci les intéresse évidemment pour se procurer du coke de la Ruhr à meilleur prix. Mais l'affaire a pris un tour politique et les Sarrois, comme les Allemands, ne semblent pas favorables au projet. Pour convaincre ces derniers de l'intérêt de la chose, Monnet pense qu'il faut insister sur la question de la fourniture de minerai, qui serait ainsi favorisée, et il propose que l'on aille jusqu'à la vente de concessions de mines de fer en Lorraine<sup>4364</sup>.

En France, la production s'est donc ralenti dès la fin de 1952, et ce phénomène s'est accentué en 1953. C'est le marché intérieur qui a vu le plus fort repli des ventes, compensé partiellement par de plus nombreuses ventes à l'extérieur, qui sont passées de 17 à 27 % du total<sup>4365</sup>. Le président de Châtillon-Commentry met la chose sur le fait de la contraction de la demande, après sa forte augmentation suite aux événements de Corée, en 1950. Les Français ont donc tenté de gagner sur les exportations ce que leurs concurrents, ainsi que la baisse de la demande, leur prenaient à l'intérieur, malgré des prix légèrement inférieurs à ceux du marché national. Ils ont réussi, en partie, à trouver ce « *débouché compensateur* ». Mais à l'intérieur, la concurrence la plus « dangereuse » est celle de la Belgique et de l'Allemagne, dans les régions desservies par des voies d'eau.

Les baisses de prix, à la demande des pouvoirs publics, sur de nombreux produits, auraient, selon Jacques Aguillon, réduits les marges bénéficiaires déjà faibles, ce qui met en danger l'exécution de la suite du programme de grands travaux<sup>4366</sup>. On peut cependant faire remarquer que l'argent déjà investi, par les pouvoirs publics et par les entreprises, dans la modernisation des installations, aurait déjà dû peser sur la productivité et donc sur les marges des entreprises... La mise en application du traité est donc, selon lui, « *difficile et délicate* », malgré les adaptations et les délais que la Haute Autorité a acceptés, et les effets positifs sont toujours attendus, également sur les marchés du charbon, du minerai et de la ferraille<sup>4367</sup>.

A la société Jean Raty, où pourtant avant les débuts du marché, on se montrait très confiant, le bilan après moins d'un an de fonctionnement est considéré comme assez mauvais<sup>4368</sup>. On rappelle que certaines lacunes du Traité, ainsi que certaines dispositions qui ne sont pas encore effectives ont rendu difficile pour les Français l'ouverture du marché commun. Ce qui est plus particulièrement relevé est la manière dont les sidérurgistes français sont « *singulièrement défavorisés* » sur les combustibles et les transports. Dans cette société, on fabrique beaucoup plus de fonte que d'acier. Or, celle-ci qui importe son coke sidérurgique de la Ruhr se voit imposer des tarifs ferroviaires très supérieurs à ceux que payent ses homologues allemands, tant sur la partie française que sur la partie allemande du trajet. Ce dont on se plaint, c'est donc que l'eupéanisation des transports ne soit pas encore une réalité<sup>4369</sup>.

Le renforcement de la concurrence est, elle, une réalité et elle ne fait pas la joie des sidérurgistes qui voit leur marché national attaqué par les concurrents. Ainsi, les importations de fontes marchandes, qui n'étaient que de 1,3 % du total consommé en France, sont passées à 5,3 % de ce total en 1953 pour atteindre près de 12 % au premier trimestre 1954. On pourrait

<sup>4363</sup> AN/ 62 AS/ 113/ 27 nov. 1953, *ibid.*

<sup>4364</sup> AN/ 62 AS/ 113/ entretiens de MM. H. de Wendel, de Mitry et Celier, avec MM. J. Monnet et L. Daum, 27 nov. 1953.

<sup>4365</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, discours Jacques Aguillon (pdt CA) à l'assemblée ordinaire du 26 juin 1953.

<sup>4366</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ 26 juin 1953, *ibid.*

<sup>4367</sup> AN/ 65 AQ/ K 46/ 26 juin 1953, *ibid.*

<sup>4368</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie) Bilan 1953.

<sup>4369</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ *idem.*

penser que la réciproque était possible, certes, mais elle ne fut pas réelle et donc les exportations n'ont pas compensé les pertes sur le marché intérieur. On met en avant les tarifs « *discriminatoires* » des transports et « *un certain nationalisme des consommateurs de la CECA* »<sup>4370</sup>.

Si les Français se sentent défavorisés, le marché unique est, par contre, bénéfique pour les sidérurgistes allemands. A peine le traité ratifié, l'usine August Thyssen pouvait commencer sa reconstruction. Et la relance de la sidérurgie allemande était déjà fort bien partie. L'Allemagne peut se sentir satisfaite de la création du marché unique. Après un an de fonctionnement, elle produit 39,7 % de l'acier brut de la communauté, 37,9 % des produits finis (avec, entre 1953 et 1954, une progression de plus de 50 % de la croissance communautaire dans ce secteur) et plus de la moitié des tubes d'acier<sup>4371</sup>.

Cependant, Français comme Allemands se trouvent confrontés à un nouveau problème à l'échelle mondiale : ces anciennes grandes puissances sidérurgiques ne jouent plus vraiment dans la cour des Grands... Si chaque pays a retrouvé son niveau de production de 1929 ou s'en rapproche, en revanche sa part dans la production mondiale a chuté. Entre 1929 et 1951, la production totale a presque été multipliée par deux (X 1,7). Dans le même laps de temps, les États-Unis ont conservé leur position et produisent presque la moitié de l'acier de la planète (46,2 % en 1951 contre 47,6 % en 1929). La France a retrouvé son niveau de 1929, mais celui-ci ne correspond plus qu'à moins de 5 % de la production mondiale (4,7 % en 1951 contre 8 % en 1929). Quant à l'Allemagne, qui reste en dessous - plus pour très longtemps - du niveau atteint à l'époque, sa part a encore plus reculé (6,5 % en 1951 au lieu de 13,4 % en 1929)<sup>4372</sup>.

**Tableau 200. Production d'acier 1952-1955**<sup>4373</sup>

	Monde	CECA	%
<b>1929</b>	106 400	35 550	33,4
<b>1952</b>	150 730	41 900	27,8
<b>1953</b>	167 120	39 650	23,7
<b>1954</b>	150 960	43 840	29,0
<b>1955</b>	189 010	52 580	27,8

En créant le marché commun du charbon et de l'acier, ses fondateurs espéraient que cette union leur permettrait de retrouver une partie du rang qui était le leur avant la guerre. Les premières années du fonctionnement de la CECA montrent, au-delà des fluctuations, que la CECA n'arrive que très difficilement à maintenir le niveau de 1952. Mais selon la Haute Autorité, l'année 1952 a été une année exceptionnelle<sup>4374</sup>. Si l'année 1953 ne semble pas tenir les mêmes promesses, on note cependant, en novembre, une nette amélioration de la situation avec la reprise des commandes en grand nombre. Et l'on rappelle que les bénéfices du marché unique ne se ressentiront vraiment qu'à moyen terme. Les échanges se sont accrus, en un an, de 26 % entre les pays membres, mais on relève quand même que quelques difficultés subsistent en ce domaine, « *qu'elles proviennent des habitudes des consommateurs, des réflexes de défense de leur marché national chez les producteurs, ou peut-être aussi des obstacles que certaines formalités administratives aux frontières continuent d'opposer aux échanges* ».<sup>4375</sup>

<sup>4370</sup> AN/ 65 AQ/ K 208/ *idem*.

<sup>4371</sup> MAN/ M 13003/ Rapports d'exercice.

<sup>4372</sup> Calculé d'après les données in AN/ 139 AQ /60/ Statistiques.

<sup>4373</sup> Sources OECE.

<sup>4374</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ Déclaration de la Haute Autorité devant la Commission du marché commun de l'Assemblée commune, Luxembourg le 13 nov. 1953.

<sup>4375</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ Déclaration de la Haute Autorité devant la Commission du marché commun de l'Assemblée commune, Luxembourg le 13 nov. 1953.

Roger Biard, faisant le bilan après cinq années de fonctionnement, estime que la CECA a eu des conséquences plutôt néfastes sur la sidérurgie française. Ce regard très critique met en avant en particulier, le problème de l'approvisionnement en coke. La mise en place progressive de tarifs plus équitables, après, comme on l'a vu, un moment d'adaptation assez mal vécu, a permis un approvisionnement renforcé en coke de la Ruhr. Cet état de fait, combiné au déficit des ferrailles, aurait entraîné l'abandon du programme français de développement de la cokéfaction et la « mutilation » des charbonnages français. On a préféré acheter des mines en Belgique et en Allemagne<sup>4376</sup> pour obtenir du coke à bas prix, mais les Allemands manquent de plus en plus de coke et en importent. Cette situation peut se révéler rapidement un danger pour l'approvisionnement français. Par ailleurs, l'auteur reproche aux sidérurgistes français de faire une politique d'exportation de minerai, rentable à court terme mais dangereuse à long terme. Ces erreurs sont dommageables alors que la sidérurgie bénéficie pourtant, en France, de conditions exceptionnelles.

« En ce qui concerne la sidérurgie, au contraire, l'essentiel se trouve chez nous. Nous avons du minerai en abondance. Nous pourrions fabriquer à peu près tout le coke qu'il nous faut, seul nous manque le manganèse, produit important mais qui n'entre que pour une assez faible part dans le prix de revient. Combien de pays ne peuvent en dire autant - à commencer par l'Allemagne, dont les ressources en minerai sont très insuffisantes ! Et cette chance, nous ne l'exploitons que médiocrement ! Bien entendu, il ne saurait être question, ici, de demander qu'à l'avenir l'industrie textile française soit négligée au profit de la sidérurgie. Elle doit au contraire vivre et prospérer. Mais la nation pourrait demander beaucoup plus à sa sidérurgie. »<sup>4377</sup>

La CECA aurait aussi accentué le processus de concentration industrielle, financière et géographique de la sidérurgie française. Mais on a déjà noté que ce processus n'était pas nouveau, qu'il s'est effectivement renforcé très nettement avec la restructuration de l'après-guerre, et que c'est un phénomène mondial contre lequel il était déjà difficile, à l'époque, de lutter. Cette concentration s'est opérée au profit des entreprises lorraines du Nord et au détriment des réserves de l'Ouest, ce qui est, selon lui un mauvais choix stratégique, tout en reconnaissant que les armes désormais à disposition n'éviteraient pas le danger, même si les entreprises étaient bien plus loin des frontières. Ce sont surtout les conséquences humaines et économiques qu'il dénonce et il impute les difficultés - qui par ailleurs ne sont pas supérieures à celles des autres pays, au manque d'industrie transformatrice pour absorber la production<sup>4378</sup>.

La concentration financière renforce le pouvoir de quelques dirigeants qui contrôlent la presque totalité de la sidérurgie française par le jeu des participations croisées. Mais cela non plus n'est pas nouveau, on avait déjà noté, avant-guerre, que Théodore Laurent faisait partie du conseil d'administration de 41 sociétés. De beaux jetons de présence en perspective... Cependant, si la gestion est entre des mains privées, une bonne partie des investissements est désormais publique. « *L'orthodoxie capitaliste justifie le profit par le risque. Ici, il y a toujours le profit, mais pas le risque. Si la gestion est mauvaise, ce sera aux dépens de la nation.* »<sup>4379</sup>

Ce qui peut justement être reproché à cette gestion, ce sont les choix faits en matière d'investissements, qui ont privilégié les laminoirs à gros débit, et donc les tôles minces au détriment d'autres produits<sup>4380</sup>, et négligé le secteur énergétique. Mais, pour le moment, en 1953, une grave crise n'est pas à l'horizon.

<sup>4376</sup> cf. *infra*, cas de la Harpener Bergbau.

<sup>4377</sup> Roger Biard, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, p.304.

<sup>4378</sup> Roger Biard, *ibid.*

<sup>4379</sup> Roger Biard, *ibid.*, p.304 ss.

<sup>4380</sup> Et aussi au détriment des activités de transformation. Voir à ce propos l'article de Matthias Kipping, « Les tôles avant les casseroles. La compétitivité de l'industrie française et les origines de la construction européenne », *Entreprises et histoire*, juin 1994.

## Un retour aux vieilles habitudes ?

La CECA avait pris des précautions pour intégrer dans le texte du traité des articles qui soient en quelque sorte le relais des lois alliées concernant l'Allemagne et qui empêche une recartellisation de son industrie. En 1952, la France se trouve dans une position très contradictoire : c'est elle qui a fait les premiers pas pour un dialogue direct avec l'Allemagne qui conduisait à une égalité de traitement de ce pays avec les autres membres de l'Union, or c'est elle qui a aussi l'attitude la plus rigide en ce domaine, au titre d'autorité d'occupation.

La déconcentration de la Ruhr est considérée comme une condition préalable nécessaire, c'est ce que l'on affirme lors de la ratification du traité à l'assemblée et Robert Schuman avait déjà dit que celui-ci ne serait pas signé « *s'il n'avait pas la conviction que la déconcentration était assurée* »<sup>4381</sup>.

Mais la décartellisation avait été imposée par la contrainte de l'occupation aux industriels allemands du charbon et de l'acier. Elle ne fut jamais acceptée et la nouvelle Haute Autorité, censée reprendre le contrôle derrière la Haute Commission Alliée et veiller à empêcher la concentration excessive et la renaissance des grands cartels allemands, n'en avait pas les moyens. Dès que l'occasion va se présenter, va s'opérer la fusion des nouvelles sociétés issues de la déconcentration, fusion facilitée par des actionnaires qui sont souvent les mêmes d'une société à l'autre, ou qui sont suffisamment proches pour s'entendre, quand il y en a l'intérêt. C'est Mannesmann qui, la première, réalisera ce regroupement, en 1955. La plupart des autres suivront, tels Klöckner et Stinnes, et les exceptions ne s'expliquent que par des situations particulières et non par des impossibilités. L'exemple de Krupp est à cet égard, doublement symbolique.

« Le groupe Krupp reste également formellement séparé entre deux entités distinctes tant que l'obligation qui est faite à Alfried Krupp, par les accords signés avec les Alliés, de vendre ses actifs miniers et sidérurgiques est maintenue. L'héritier propriétaire de l'ensemble invoque l'impossibilité de trouver un acquéreur lui offrant un prix convenable et, malgré des protestations britanniques répétées, l'opération n'est jamais réalisée. La solidarité des milieux d'affaires fait qu'aucun concurrent ne se porte candidat à la reprise. Des administrateurs provisoires indépendants ont bien été désignés pour contrôler la direction du holding du charbon et de l'acier mais, dès 1958, des représentants de Krupp sont nommés au conseil de surveillance des aciéries et des mines de Rheinhausen. Le groupe développe même ses activités sidérurgiques en rachetant une nouvelle aciérie (Bochumer Verein). L'obligation de vente, dont le délai est repoussé d'année en année, est finalement levée à la mort d'Alfried Krupp en 1967, la propriété de l'ensemble étant cédée à une fondation. »<sup>4382</sup>

La Haute Autorité qui s'efforça de retarder toutes ces fusions prévisibles, finira par s'incliner en 1962.

Dès 1953, se pose aussi la question de savoir si l'on n'assiste pas au retour des cartels internationaux et, plus généralement, au retour à une économie gérée dans le cadre d'un système d'ententes que les créateurs de la CECA avaient annoncé vouloir éliminer. Les syndicats professionnels du secteur charbonnier et sidérurgique, qui étaient le plus souvent synonymes de comptoirs de vente, sont désormais une forme d'entente interdite par la législation anti-cartel tant française, allemande que de la Communauté. Or à la fin de l'année 1953 existent toujours un certain nombre de syndicats de producteurs d'acier. La Haute Autorité a lancé une enquête sur leurs activités précises en vue de savoir si elle doit se contenter d'ordonner une réorganisation qui les rende compatibles avec la législation européenne en vigueur, ou si une dissolution s'impose<sup>4383</sup>.

<sup>4381</sup> Gilbert Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine, t.II*, Paris, 1975, note p.286.

<sup>4382</sup> Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, 1996, p.207.

<sup>4383</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ déclaration de la Haute Autorité devant la Commission du marché

Certains comptoirs ou syndicats de vente nationaux ont d'ores et déjà montré leur bonne volonté en modifiant leur statut, on l'a vu dans le cas du CPS, en France. Mais en Allemagne, on a reconstitué, dès 1952, les comptoirs d'achat pour le minerai et les matières premières, qui prennent la suite des cartels de vente qui existaient ici depuis les années vingt. Le *Erzkontor Ruhr*, pour le minerai, comprend à sa création : Krupp, Klöckner, Hoesch, Mannesmann; les autres sociétés se groupent au sein du *Rohstoffhandel*.

Mais les industriels des pays membres de la CECA ne semblent pas avoir l'intention d'abandonner définitivement toute forme d'accord entre eux. Les représentants de leurs organisations nationales viennent de créer un cartel des prix à l'exportation, au nom des entreprises de la Communauté. La Haute Autorité demande la dissolution du nouveau cartel et tente de préciser sa position et ses impératifs dans ce domaine. Le gouvernement américain a officiellement protesté contre ladite entente. Est-ce la raison de cette injonction ? Ou est-ce tout simplement le "spectre" des vieux cartels que l'on a tant agité et que l'on craint de voir venir progressivement confisquer le pouvoir de la Haute Autorité ? L'EIA de 1932 portait, elle aussi, sur les exportations et avait organisé des comptoirs pour contrôler les prix.

« Cette question se situe dans l'ensemble des mesures que la Haute Autorité envisage de prendre sur la question des cartels tant en ce qui concerne l'acier que le charbon. Nous venons de demander aux sidérurgistes s'ils se décideraient d'eux-mêmes à dissoudre leur entente à l'exportation, sinon nous aurions à considérer les moyens que nous donnerait le traité d'y mettre fin. Nous avons précisé que la Haute Autorité était consciente des responsabilités que lui donne l'article 61c) du traité par lequel elle peut fixer des prix minima ou maxima à l'exportation.

Vous savez que l'expérience de tous les pays dans lesquels des lois anti-cartels ont été appliquées est que ces questions ne peuvent pas être traitées et résolues en quelques semaines ou en quelques mois mais qu'elles sont essentiellement une question de détermination et de pouvoirs et nous tenons à vous assurer que la Haute Autorité a les deux... »<sup>4384</sup>

Mais dans la marge du document, une main, du Ministère des Affaires Étrangères, a noté que le cartel à l'exportation était compatible avec le Traité... La Haute Autorité semble avouer qu'elle est impuissante puisque ni les gouvernements ni elle-même ne peuvent dissoudre ce nouveau cartel. La question ne se pose que pour l'Allemagne qui, de par le statut d'occupation, n'est pas soumise, chez elle et non pas en tant que membre de la CECA, aux mêmes obligations. On doit s'attendre à un avis de la Haute Commission Alliée. Les membres du Comité interministériel chargé des questions de la CECA, en France, livrent leurs interrogations et leurs difficultés face à ce problème.

« Il ne semble pas que la Haute Autorité puisse fixer les prix minima à l'exportation. Le comité consultatif y reste en tout cas résolument opposé. Le gouvernement français n'a pas non plus, semble-t-il, dans l'état actuel de la législation, la possibilité juridique de dissoudre l'entente qui, au surplus, n'est pas obligatoire. La question se pose différemment en Allemagne. Ce n'est pas le gouvernement fédéral mais les autorités alliées qui sont compétentes. Or les textes des lois alliées sont clairs : l'entente non seulement peut, mais doit être dissoute. En ce qui concerne la France, le mémorandum américain rappelle l'accord de coopération économique franco-américain du 28 juillet 1948 qui prévoit que le gouvernement français interdira les ententes susceptibles de nuire à l'exécution de programmes de reconstruction européenne.

Compte tenu de ces éléments, notre position pourrait être la suivante :

a) ni le gouvernement français ni la Haute Autorité ne peuvent dissoudre une entente qui échappe à leur compétence;

b) il incombe à la Haute Autorité de veiller à ce que les limites équitables de prix soient respectées, et d'intervenir éventuellement si elles ne le sont pas.

c) dans toute la mesure du possible, une réponse identique doit être faite par chacun des gouvernements.

d) l'aspect allemand du problème est très délicat. Nous risquons de nous mettre en contradiction avec l'attitude qui est la nôtre en matière de cartels. Les Anglais, sous la pression de leurs sidérurgistes et contrairement à leur attitude constante en la matière, peuvent appuyer la demande américaine de dissolution de l'entente.

Il convient toutefois de remarquer que le représentant américain n'a pas encore saisi la Haute Commission. Au surplus, la Haute Commission consulte toujours le gouvernement allemand sur les problèmes de décartellisation. Il est probable, mais non certain, que le gouvernement allemand se refuserait à envisager la dissolution de l'entente. Il n'en reste pas moins que la position de notre représentant à la Haute Commission risque d'être très difficile. »<sup>4385</sup>

Les représentants français de la Haute Autorité ne sont pas plus à l'aise sur le sujet. Quand quelques jours après, les représentants des sidérurgistes français rencontrent Jean Monnet et abordent la question de l'entente à l'exportation et de l'établissement de prix minima, celui-ci se « *dérobe* » aussitôt...<sup>4386</sup>

## Les effets sur les relations franco-allemandes

### *Un raidissement passager des relations bilatérales*

La ratification du traité et la préparation de la mise en route de la communauté aurait dû inciter les milieux économiques et politiques à s'affairer et à se détendre après les difficiles négociations et les longs débats. Or le ton monte brusquement, entre la France et l'Allemagne, en mai 1952, à propos des demandes allemandes d'autorisation d'investissements. Alors que des négociations d'une « *étonnante dureté* »<sup>4387</sup> sont en cours à la fois à Bonn, avec les représentants alliés du groupe de contrôle de l'acier, et à Paris, avec les représentants de la *Stahlreuhändervereinigung*, la presse allemande lance une véritable campagne contre la nouvelle attitude française, inattendue. Dans les milieux économiques et politiques, de nombreuses voix s'élèvent pour dire que cette récente attitude n'est pas compatible avec l'esprit du plan européen.

D'où vient donc ce raidissement français ? Les Allemands ont demandé l'autorisation de faire de nouveaux investissements, très importants, dans la sidérurgie. Si l'on s'en tient aux prévisions de l'OECE, de 1952 à 1955, c'est une augmentation de près de 33 % qui devrait être l'objectif pour la production allemande d'acier. Ce qui revient à se donner pour objectif, dès 1953, d'atteindre une capacité de 16,5 millions de tonnes. Dans ce seul but, 2,2 à 2,5 milliards de DM sont nécessaires. D'autant plus qu'en Allemagne, on n'a investi, entre 1947 et 1951, qu'une somme d'environ 700 millions de DM, au mieux, dont 167 venaient de l'aide Marshall. Cela semble aux industriels allemands d'une nécessité absolue<sup>4388</sup>.

Ces investissements porteraient avant tout sur la construction d'une train continu à large bande, comme celui qui a été démonté à Dinslaken au titre des réparations, et sur la reconstruction de certaines unités, pour les usines de Krupp (Essen), de Capito & Klein (tôles dynamiques), pour la Thyssenhütte, l'usine Watenstedt-Salzgitter et d'autres. On vise ainsi, à court terme, une capacité de 20 millions de tonnes d'acier brut<sup>4389</sup>. Mais les Français, au sein du groupe de contrôle de l'acier allemand, auraient repris leur attitude restrictive d'autrefois. On a le sentiment, côté allemand, qu'ils tentent de réduire la force de production allemande afin qu'elle entre, dans l'organisation du Plan Schuman, la plus réduite possible<sup>4390</sup>. Côté français, on affirme

<sup>4385</sup> MAE/ DE-CE 1945-1960/ CECA/ 514/ *idem*.

<sup>4386</sup> AN/ 62 AS 113/ entretiens de MM. H. de Wendel, de Mitry et Celier, avec MM. J. Monnet et L. Daum, 27 nov. 1953.

<sup>4387</sup> AA/ SP/ 47/ « Frankreich expandiert in Stahl », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23 mai 1952.

<sup>4388</sup> AA/ SP/ 47/ « Stahl-Neurose des West-Nachbarn », *Die Zeit*, 22 mai 1952.

<sup>4389</sup> AA/ SP/ 47/ « Französische Investitionen beunruhigen Stahlindustrie », journal non identifié, 20 mai 1952.

<sup>4390</sup> AA/ SP/ 47/ « Stahl-Neurose des West-Nachbarn », *op. cit.*

que si les Allemands maintiennent ces vœux, cela compromettrait la mise en route du marché commun<sup>4391</sup>.

La presse allemande, dont le ton est assez violent, particulièrement celui du *Zeit*, affirme avoir une explication à ce durcissement français : ce sont les très nombreuses constructions neuves faites par l'industrie sidérurgique française depuis la guerre. Si l'on évalue les sommes qui auront été investies dans la sidérurgie depuis la guerre et jusqu'au milieu de l'année 1953, elles sont d'environ 3,4 milliards de DM côté français, contre seulement 800 à 900 millions de DM côté allemand. De source américaine, on affirme que la France vient d'élaborer un nouveau plan qui prévoit de porter, entre 1951 et 1959, la production d'acier, de 9,8 à 21 millions de tonnes, Sarre non comprise. Or la France n'a pas un marché intérieur suffisant.

« Une telle augmentation de la capacité française - c'est du moins ce que l'on dit dans les milieux de la profession, signifierait une hégémonie sidérurgique en Europe. Avec cet arrière-plan, l'attitude française au sujet du développement sidérurgique allemand devient immédiatement claire : l'accroissement de la production française ne serait envisageable que si la production allemande stagnait. »<sup>4392</sup>

Que le gouvernement français ait tenté de mettre quelques bâtons dans les roues de la sidérurgie allemande, rien n'est moins invraisemblable... Mais qu'il ait sérieusement pensé que, malgré le début de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il pourrait s'opposer plus de quelques mois au retour du plein régime de production dans la Ruhr, on a du mal à le croire sérieusement. Occupés par les préparatifs complexes de l'ouverture du marché unique, les esprits se sont ensuite calmés. Et les Français ont bien dû se rendre à l'évidence : malgré leurs investissements massifs, ils n'arrivaient pas à pousser suffisamment leur production, alors que la sidérurgie allemande gagnait de mois en mois des parts du nouveau marché.

### ***Les patrons français et allemands travaillent ensemble***

Pendant que les gouvernements tergiversent et que la presse se déchaîne, du côté des professionnels, le ton n'est pas le même. Si l'on en croit le témoignage de Georges Villiers, l'entente avec les Allemands est bien antérieure et bien meilleure qu'avec les Américains. Et justement, en 1952, les deux patronats portent ensemble leurs efforts, au sein de la CIFE, pour protester contre la politique protectionniste américaine. Le discours est libéral et très politique, et Français comme Allemands semblent effectivement aborder les choses de la même manière.

« En 1952, pour protester contre la politique protectionniste américaine, le CIFE met au point une brochure, avec chiffres à l'appui, pour lutter contre l'illogisme de cette politique, et nous préparons une mission importante qui doit se rendre aux États-Unis sous ma présidence. Nous sommes reçus par la NAM, la grande union des industriels américains. Au cours des séances de travail, Ricard présente le point de vue des européens. Il le fait avec sa franchise un peu brutale. Très partisan des ententes, il attaque avec vigueur la loi antitrust qui couvre, dit-il des ententes occultes bien plus dangereuses que nos petites ententes européennes. Nos amis américains n'apprécient pas ces déclarations.

Le soir (...) je m'efforce d'améliorer le climat en faisant vibrer des cordes sensibles, mettant en valeur les liens de confiance que nous avons rétablis avec nos voisins allemands. Mon ami Fritz Berg, président du BDI, assis près de moi en est le témoin. *« Nous devons tous, membres du conseil des fédérations industrielles d'Europe, établir des liens étroits avec nos amis des États-Unis pour défendre les libertés et bâtir ensemble un système qui fondé sur la libre entreprise évitera le danger du socialisme-marxisme. C'est dans cet esprit que nous*

<sup>4391</sup> AA/ SP/ 47/ « Frankreich expandiert in Stahl », *op. cit.*

<sup>4392</sup> AA/ SP/ 47/ *ibid.*

*devons éviter entre nous le protectionnisme. Je souhaite que l'Europe économique, et plus tard politique, se fasse en ayant des liens étroits avec le grand pays des États-Unis.»*<sup>4393</sup>

Les sidérurgistes français ne sont pas les derniers à faire les avances dans le sens d'un travail en commun dans le nouveau cadre de la CECA. Dans l'industrie du tube, il semble que les dirigeants se connaissent et qu'ils ressentent une certaine solidarité face à l'inconnu du marché commun et aux directives de la Haute Autorité. Le dirigeant d'Escaut et Meuse invite son collègue allemand de Mannesmann, groupe qui domine largement le marché du tube en Allemagne, à la formation d'un groupe d'étude et de réflexion sur la mise en place de la nouvelle organisation.

«Cher Monsieur,

L'ouverture qui doit avoir lieu le 10 avril prochain, du marché européen de l'acier va poser pour notre industrie des tubes une série de questions.

Je crois qu'il est très désirable que nous puissions étudier ces problèmes en commun. La défense auprès de la Haute autorité de Luxembourg de nos approvisionnements en tonnage et en prix, la situation exportatrice de nos industries sur le marché mondial, le maintien de notre position d'indépendance vis-à-vis du contrôle exercé par la Haute Autorité, sont autant de questions vitales pour nos usines et qu'il y aurait le plus grand intérêt à examiner en commun, pour éviter les inconvénients d'une action dispersée.

Pour ces raisons, je me permets de vous inviter à un échange de vues qui pourrait avoir lieu à Paris (...) J'envoie la même invitation à nos collègues Vignuzzi et Polenz. Je crois qu'il est préférable pour un premier échange de vue de limiter ainsi à peu de personnes, mais se connaissant bien, les invitations à cette réunion. »<sup>4394</sup>

C'est à peu près à la même époque (mai 1953) que l'on annonce l'acquisition, par un groupe français, de la mine de charbon de Harpener, dans la Ruhr (Harpener Bergbau). Dans la presse française, cet achat est enregistré avec satisfaction, car l'on fait remarquer qu'ainsi, l'industrie sidérurgique française a considérablement amélioré son approvisionnement en charbon. A l'occasion, on fait des conjectures pour savoir si avec cette affaire, il y aurait dans le même temps des investissements allemands liés, en France ou dans des possessions françaises. Mais rien n'a été précisé à ce sujet. Les groupes preneurs sont Sidelor et de Wendel (avec la Sollac)<sup>4395</sup>. La Haute Autorité de Luxembourg devra donner son accord.

Mais les choses semblent plus complexes qu'elles n'ont été présentées au départ, puisque presque un an après, l'affaire n'est toujours pas signée. Dans la presse française, les informations ne sont pas concordantes : *Le Monde* (1er avril 1954) présente l'achat comme sûr, alors que les autres journaux sont plus réservés. L'affaire n'est plus aussi appréciée qu'elle le fût l'année précédente. On fait remarquer que cela relancera l'industrie de la Ruhr au détriment de la sidérurgie lorraine. Le lendemain est publié un démenti de la firme Friedrich Klick<sup>4396</sup>. *Le Figaro* fait remarquer que la Harpener Bergbau intéressait déjà les investisseurs français avant guerre. Selon le *Franc-Tireur* (2 avril), les aciéries lorraines achètent une mine de charbon allemande avec 15 milliards prêtés par le gouvernement sur les crédits d'investissements : tout cela, c'est de l'argent et du travail pour l'Allemagne<sup>4397</sup>.

L'accord se fait le 30 avril 1954 sur une vente de 95 700 100 DM d'actions nominales de la Harpener Bergbau AG (Dortmund) soit 65 % des actions, qui vont à la "Société sidérurgique de

<sup>4393</sup> Georges Villiers, *Témoignages*, Paris, 1978, p. 175.

<sup>4394</sup> MAN/ M.12.177/ lettre de Jacques Lenté, pdt d'Escaut et Meuse à W. Zangen, directeur-général de Mannesmann, 4 mars 1953.

<sup>4395</sup> AA/ Frankreich/ 410 C III AS/ 331-01/ Dossier sur l'achat de la Harpener Bergbaupar par la sidérurgie lorraine/ lettre de la représentation diplomatique allemande à Paris, 27 mai 1953.

<sup>4396</sup> AA/ Frankreich/ 410 C III AS/ 331-01/ un entrefilet dans *Le Monde*, 2 avril 1954.

<sup>4397</sup> AA/ Frankreich/ 410 C III AS/ 331-01/ lettre de la représentation diplomatique allemande à Paris, 2 avril 1954.



participations et d'approvisionnement en charbon", au prix de 180 millions de DM, dont 57,5 % en DM librement convertibles et 42,5% en FF<sup>4398</sup>

La sidérurgie française reprend donc des investissements dans les charbonnages, et la France augmente ainsi ses sources d'approvisionnement direct. Par un mouvement un peu inverse, les sidérurgistes français avaient cédé à l'État français, en 1949, leurs possessions minières en Allemagne. La mine Carolus Magnus a, en effet, été cédée par ses anciens propriétaires, les sociétés Marine et d'Homécourt, Pont-à-Mousson ainsi que Micheville, en juillet 1949. Pour gérer cette mine, on a créé une nouvelle société anonyme française au capital de 500 millions de francs, la C<sup>ie</sup> Minière de Rhénanie, dont la présidence a été confiée à Georges Périneau<sup>4399</sup>

On note à cette occasion les excellentes relations entre les services publics et les anciens propriétaires. Henri Lafond, commissaire du gouvernement chargé de cette affaire, informe le ministre des finances de l'achèvement du dossier et relève l'attitude dévouée des sidérurgistes concernés.

« Monsieur le Ministre, (...) Je me fais un devoir de vous dire le zèle, le désintéressement, la conscience et la compétence avec lesquels elles se sont acquittées de leur mission. Je me permets de vous signaler, à cet égard, le dévouement tout particulier de Messieurs Henri Malcor et Alfred Beigbeder. Cette situation de fait, la gestion des intérêts de l'État par des personnalités privées, avait rendu nécessaire la nomination d'un Commissaire du Gouvernement, fonction qu'un de vos prédécesseurs Monsieur Aimé Lepercq avait bien voulu me confier. Je pense que vous voudrez bien considérer que ma mission est aujourd'hui terminée. »<sup>4400</sup>

---

<sup>4398</sup> Taux de change : 1000 FF = 12 DM ; AA/ Frankreich/ 410 C III AS/ 331-01/ lettre de la représentation diplomatique allemande à Paris, 2 avril 1954.

<sup>4399</sup> Directeur des Mines au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

<sup>4400</sup> AF/ B 8815/ lettre de Henri Lafond au ministre des finances, 28 juillet 1949.

## L'Allemagne, la France et l'Europe

C'est le secrétaire d'État allemand aux Affaires Étrangères qui nous donne les mots de ce premier bilan. Le professeur Hallstein, qui a mené les négociations pour la CECA au nom de l'Allemagne, fait le bilan des énormes progrès accomplis depuis la fin de la guerre. Alors que la situation de l'Allemagne semblait « *sans espoir* », après la fin du conflit, il n'a pourtant fallu que quelques années pour qu'elle retrouve une stabilité économique et politique et normalise ses relations avec les autres pays. Elle s'est efforcée de montrer « *qu'une place lui revenait, en tant que vieux pays de culture européenne, parmi les peuples pacifiques* »<sup>4401</sup>.

Le plan Marshall et la création du Conseil de l'Europe ont été « *deux énormes avancées vers le rétablissement politique et économique européen* », et l'Allemagne en a fait partie. Les régions occidentales de l'Allemagne ont réussi à mettre en place un État véritablement démocratique, et avec la création de la RFA, elle a commencé sa propre politique étrangère. Mais toute politique extérieure qui ne s'appuie pas sur la force nécessite la confiance de ses partenaires. Il lui a donc fallu reconquérir cette confiance. Les buts de cette nouvelle politique sont nombreux, parmi lesquels d'abord la consolidation de la paix, la réunification allemande, « *la création de liens durables et amicaux avec les États voisins, et tout particulièrement avec la France* », et enfin, la volonté de triompher des conséquences de la guerre, y compris des restrictions et des charges qui pèsent encore sur l'Allemagne<sup>4402</sup>.

Quand, le 18 avril, le gouvernement fédéral a signé le traité du Plan Schuman, il ne doutait pas qu'une majorité d'Allemands l'approuverait et que ce traité correspondrait, par principe, aux buts qu'il s'était lui-même fixés. Cependant, « *la création d'une Europe unie n'était pas un moyen pour l'Allemagne pour atteindre certains objectifs, mais un but en soi* ». Que la France et l'Allemagne soient parmi les premiers partenaires à accepter ce partage de la souveraineté et soient « *les pièces essentielles de cette communauté* » montre les « *prodigieux changements* » depuis les temps où ces deux nations s'affrontaient. « *L'ennemi héréditaire se transformera désormais en un ami héréditaire qui rendra toute guerre impossible en Europe dans les temps à venir* ». Mais dans une époque où l'on évoque de plus en plus le « *primat de l'économie* », les ententes politiques ne suffisent plus. La création d'un vaste marché commun qui ait pour objectif d'élever le niveau de vie de la population, rend possible les avancées politiques. Il a fallu des concessions, de part et d'autres pour y parvenir, mais cela était indispensable à l'Europe.

« *Personne, en Allemagne, ne croit que le traité soit parfait. Le bon esprit du compromis, qui à lui seul a permis l'aboutissement de ce gros travail, n'a pourtant pas permis de satisfaire tous les vœux de chacun des partenaires. Mais si nous arrivons d'abord à comprendre que le besoin des Européens dans quelque domaine que ce soit de ce grand espace est un besoin commun, et que l'élimination de ce besoin par chacun sera vu comme une victoire collective, alors on se sera rapproché considérablement plus près de notre but. C'est cela très exactement le sens et le contenu du Plan Schuman.* »<sup>4403</sup>

L'Allemagne est donc pleinement satisfaite des avancées permises par le projet Schuman, même si cela ne l'empêche pas de revendiquer encore certaines autres avancées, qui sont du ressort de l'occupation alliée. Le gouvernement fédéral, même s'il a su jouer finement de pressions diverses au cours des négociations, est en accord profond avec les objectifs de la proposition française. Si la CECA est considérée depuis longtemps comme le premier pas concret et définitif vers la construction européenne, c'est bien aussi un énorme pas vers le rapprochement franco-allemand, considéré comme primordial dans la politique allemande. Mais le rapprochement n'implique pas l'harmonie, au moins immédiate, et c'est justement parce que

<sup>4401</sup> AA/ SP/ 311/ conférence de Walter Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, document non daté, mais après la ratification allemande (donc minimum février 1952).

<sup>4402</sup> AA/ SP/ 311/ conférence de Walter Hallstein, *ibid.*

<sup>4403</sup> AA/ SP/ 311/ conférence de Walter Hallstein, *ibid.*

ces enjeux-là étaient énormes, que les tensions furent vives à de nombreuses reprises entre les deux pays, au cours de ces négociations, comme elles l'avaient été dans la première phase de l'occupation.

En France, le bilan politique est également totalement positif. L'adhésion au projet, dans ses objectifs sociaux et politiques, a été massive. La proposition du ministre français a non seulement replacé la diplomatie française en position d'initiative, mais elle a également recentré les affaires européennes sur le continent, isolant les Britanniques et leur atlantisme pour choisir une voie plus originale.

Du côté économique, la préparation de la CECA a immédiatement eu des conséquences positives sur l'efficacité de la production française, c'est « *un coup de fouet, le premier effort de rationalisation globale du secteur, destiné à constituer des ensembles de production complémentaires* »<sup>4404</sup>. Au-delà des intérêts nationaux, elle a également constitué une première répétition pour la construction européenne. Ses fondateurs avaient des intentions ambitieuses et généreuses. Une partie d'entre elles a été réalisée, mais, quarante ans plus tard, on peut douter que la « solidarité » souhaitée, même si elle se développe réellement, soit cependant vraiment effective.

La mise en œuvre effective de l'Union a elle-même contribué à l'avancée européenne. Très vite, en effet, l'entrée en application du Plan Schuman laisse entrevoir un élargissement rapide à d'autres secteurs de cette communauté économique européenne en formation. Les patrons français et européens sont bien décidés à participer activement à cette construction de l'Europe, afin de garantir leurs intérêts. Ils se donnent des instances de discussion et de décision et ils sont bien décidés à poursuivre le mouvement !

« La construction de l'Europe est maintenant une réalité. Non seulement le plan Schuman entre en application, mais on se rend compte dès maintenant que le cadre initial peut être très vite débordé, d'abord vers les industries en amont qui fournissent leurs équipements aux charbonnages et à la sidérurgie; ensuite, vers l'ensemble des industries transformatrices en aval. Les conséquences économiques de la communauté de défense projetée ne seraient pas moins importantes. Et, sur un plan tout à fait général, les récents travaux de Strasbourg font apparaître l'éventualité d'une constitution européenne comme une probabilité à assez court terme.

L'idée européenne, au principe de laquelle vous avez, d'ailleurs, eu l'occasion de marquer votre faveur, n'est donc plus maintenant à discuter; et c'est aux conditions de sa réalisation qu'il faut être extrêmement attentif. Les problèmes qu'elle pose, tel celui des répercussions de l'intégration européenne sur la structure de l'Union française, sont, en effet, de la plus haute gravité.

Dans les années qui viennent, vont être prises des décisions essentielles qui engageront l'avenir de l'Europe. Il faut que le CNPF et nos professions se tiennent très au courant de ces problèmes et étudient sérieusement les conséquences des solutions envisagées, si nous voulons, en particulier, que l'Europe future soit une Europe de libre entreprise.

C'est une des raisons qui nous a amenés, comme vous le savez, à prendre l'initiative de la création du Conseil des Fédérations industrielles d'Europe; l'utilité de cet organisme a été progressivement mieux comprise par tous ses adhérents, parmi lesquels je suis heureux de dire que nos amis anglais semblent maintenant vouloir jouer un rôle particulièrement important. Aussi, la dernière assemblée générale du CIFE a-t-elle décidé de lui donner une compétence tout à fait générale. En même temps, elle a prévu la constitution, en son sein, de groupements plus restreints, et, dans ce cadre, il faut certainement attacher une grande importance à la création de l'Union des industries des six pays de la Communauté européenne, sous la présidence de M. Quintieri, représentant de l'Italie. »<sup>4405</sup>

<sup>4404</sup> F. Caron et J. Bouvier, *Histoire économique et sociale de la France* (dir. Braudel, Labrousse), 1980, p. 786.

<sup>4405</sup> *Bulletin du CNPF* n°92 du 20 janvier 1953, assemblée générale du 16 janvier 1953.



## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Les avancées du secteur sidérurgique, dans les deux pays, ont été spectaculaires depuis la guerre. On a assisté à une modernisation rapide de la sidérurgie française, qui avait pris beaucoup de retard dans l'Entre-deux-guerres, retard aggravé par l'Occupation allemande et la surexploitation du matériel qui s'en était suivie, tout comme l'absence d'investissements. Les sidérurgistes français ont pu profiter largement des crédits Marshall, attribués massivement au secteur de l'acier qui a été désigné comme l'une des priorités nationales.

De l'autre côté du Rhin, le relèvement de la sidérurgie allemande a été particulièrement remarquable, surtout si l'on considère l'état de certaines unités de production, à la fin de la guerre, état qui a été ensuite aggravé par de nombreux démontages dus aux réparations promises aux Alliés. Ceux-ci avaient annoncé des mesures sévères et une dénazification sans complaisance, mais les principaux dirigeants de la sidérurgie allemande ont été libérés en 1947, au plus tard, par manque d'élites "de rechange". Il fallut remettre sur pied l'économie allemande au plus vite, parce que cela coûtait trop cher aux contribuables américains, et la sidérurgie en constituait la base essentielle. Le meilleur niveau de production d'acier de l'Entre-deux-guerres était presque retrouvé au début de la mise en route de la CECA, mais cette fois-ci, sans l'aide du réarmement.

Parce qu'elle est la base de l'industrie et aussi un symbole politique, la sidérurgie va servir d'essai à la première construction européenne. La proposition Schuman reste une avancée majeure, même si le terrain était déjà prêt à ces bouleversements, avant mai 1950. Elle va permettre la rencontre de deux objectifs divergents qui conduisent au même point : réhabilitation politique pour les Allemands et volonté de direction diplomatique de l'Europe, pour les Français.

Une situation nouvelle est créée, celle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Il s'agit là vraiment d'une véritable construction européenne, avec la formation d'une entité, la Haute Autorité, dotée de pouvoirs supranationaux et d'institutions originales, avec le Conseil des ministres et l'Assemblée commune, qui représentent les gouvernements et les peuples. C'est donc une garantie de paix bien plus grande que celle d'un ensemble d'accords entre États.

Les milieux professionnels allemands et français auraient souhaité renouer des liens privés entre industries parallèles, liens qui s'étaient concrétisés avant guerre par l'Entente européenne de l'acier. Dès 1946, les sidérurgistes français ont exprimé ce désir et des rencontres ont été organisées à partir de 1948 pour préparer de nouvelles ententes.

Mais sur ces deux secteurs pèsent de lourdes contraintes. Les patrons de l'acier français ne peuvent s'adapter aux nouvelles conditions de production du marché mondial, en particulier celles de la demande de nouveaux produits tels que les tôles, sans une forte aide publique car les investissements nécessaires sont gigantesques. Même si leur opposition au projet est assez forte, quoique pas unanime dans la profession, ils ne peuvent empêcher une forme de contrôle trop étatique à leur goût mais obtiennent de nouveaux crédits lors de la mise en place d'un second plan d'investissement pour la sidérurgie, qui succède au Premier Plan Monnet de modernisation et d'équipement.

Côté allemand, en 1950, pèse encore le poids de l'occupation alliée et de ses contraintes, telles que les limitations et le contrôle de la production d'acier. Moins encore que leurs collègues français, ils peuvent exiger une autre voie que celle qui a été tracée par le projet Schuman. C'est la condition, pour eux, du retour à la liberté totale de production. Ils vont donc faire corps avec

leur gouvernement, même si ce n'est pas toujours sans quelques frictions, pour obtenir au plus vite l'égalité des droits et la levée des restrictions.

Après la signature du Traité de la CECA en 1951, puis sa ratification par les six pays participants en 1952, les institutions de la nouvelle communauté se mettent en place pour un début de fonctionnement en 1953. Et malgré quelques aléas qui perturbent le secteur de l'acier, l'entrée en vigueur du traité s'accompagne plutôt d'un élan d'optimisme.

Dès lors, la voie vers un plus vaste marché commun est ouverte. Mais l'Europe n'est pas encore prête pour de grandes avancées dans les domaines politique et militaire. Il faut donc quelques temps, après l'échec de la CED pour relancer le processus. C'est fait lors de la Conférence de Messine (1955).

La Sarre avait été un enjeu entre les deux pays, enjeu politique et économique, particulièrement dans le secteur charbonnier et sidérurgique. Des négociations sans fin ne permirent pas à la France de garder le contrôle des entreprises sidérurgiques sarroises, dont pourtant une partie lui avait été attribuée au titre des réparations et dont elle avait la gestion depuis la fin de la guerre. Quand la situation politique bascula, le gouvernement français tout comme les groupes privés intéressés par des participations lâchèrent prise.

Les accords sur le statut européen de la Sarre furent signés entre Adenauer et Mendès France, le 23 octobre 1954. En Allemagne, ils étaient présentés comme une solution révisable, ce qu'ils s'avérèrent être. En octobre 1955, le référendum sarrois donne la victoire aux partisans du retour à l'Allemagne. Le retour de la Sarre à l'Allemagne le 25 mars 1956 permit à la République fédérale de clore définitivement l'après-guerre et de recouvrer les biens allemands confisqués après la guerre.

### *Contre l'oubli ...*

Même s'il est difficile, après avoir évoquer les extraordinaires avancées de la paix en Europe, de finir sur une note plus sombre, il est des choses qui doivent être dites et redites. En particulier, la compromission indiscutable des firmes sidérurgiques allemandes pendant la guerre explique sans doute en partie l'empressement avec lequel, - même s'il n'était pas toujours officiel il fut bien réel cependant, elles appuyèrent la signature du Traité de la CECA. À l'encontre des historiens, elles se battaient ... pour l'oubli !

Nous ne sommes pas ici pour pardonner ou "comprendre" mais pour fixer la mémoire des hommes, une mémoire la plus proche possible des réalités. Il faut alors rapporter clairement les faits : il est proprement scandaleux que le gouvernement fédéral ait rendu - et si rapidement<sup>1</sup> - les biens familiaux aux Krupp et que cette firme, si ouvertement compromise avec le nazisme, ait eu le droit de continuer à produire en conservant un nom tâché du sang des travailleurs esclaves, dont de nombreux Français, qui furent exploités et torturés pendant les années de guerre. La nationalisation ne s'imposait d'ailleurs pas, les parts de l'entreprise auraient pu être mises en vente sur le marché financier, et peut-être les bénéfices auraient-ils pu servir à l'indemnisation des victimes et de leurs familles...

D'autres propriétaires, peut-être un peu moins actifs dans le soutien au Reich hitlérien, mais néanmoins très compromis, ont non seulement retrouvé l'ensemble de leurs actifs mais même renforcé leur position financière. C'est le cas des héritiers Thyssen et Flick, par exemple.

Si l'objectivité n'est pas de ce monde - tant mieux car c'est là une place offerte à la passion, le but de l'historien est d'être le plus ouvert dans son analyse, avec une approche la plus multilatérale possible. Il est cependant des faits qu'on ne peut présenter de façon "neutre". La lutte contre l'oubli, qui la fera ? C'est là un objectif principal et c'est un devoir.

---

<sup>1</sup> Biens rendus en 1955 ; Adenauer était, dès 1953, reçu en grande pompe à la villa Hügel. Était-ce inévitable ?

# Conclusion

L'industrie de l'acier était un milieu industriel susceptible de permettre l'étude des concepts, puis de la mise en pratique, du processus européen appliqué à l'échelle sectorielle comme une sorte de répétition générale avant le Marché commun. Des sources désormais accessibles et de très nombreuses publications permettaient de mieux en cerner les évolutions. La sidérurgie fut en effet un des premiers terrains d'expérience d'une construction européenne, dès l'Entre-deux-guerres, dans une forme très différente de celle qui fut adoptée après la Seconde Guerre mondiale. Son importance économique et stratégique avait conduit à la formation, avant-guerre, d'un premier puis d'un second cartel international de l'acier dans lequel les maîtres de forges français et allemands occupaient une place prépondérante. Ces liens déjà anciens ont constitué un substrat fait d'habitudes de travail et de rencontres régulières, dont ont pu être dégagées un certain nombre de caractéristiques propres à ces hommes de l'acier<sup>4407</sup>.

L'étude des liens directs entre les décideurs français et allemands de la sidérurgie, et de l'évolution de leurs relations, a permis aussi de mieux fixer les cadres de cette réflexion sur le long terme. Avaient-ils abordé l'unification européenne de la même façon ? Leurs conceptions de l'Europe étaient-elles proches ? Y avait-il des sentiments de solidarités européennes ou professionnelles ? Comment était-on passé d'une stratégie privée, celle de l'EIA, à la mise en place d'institutions publiques supranationales, dans le cadre de la CECA ? La présentation de ces milieux sidérurgiques et de leurs liens, ainsi que des politiques gouvernementales successives, du début des années 1930 au début des années 1950, a permis de proposer quelques réponses à ces interrogations.

## DEUX MILIEUX ÉCONOMIQUES COMPARABLES

Des deux côtés du Rhin, l'industrie sidérurgique a constitué le secteur économique fondamental au cours de toute la période envisagée, et les organisations patronales de l'acier ont largement dominé les milieux économiques. Elles formaient de puissants groupes de pression avec lesquels les gouvernements des deux pays devaient compter, en particulier dans la tension et la course aux armements de la fin des années trente. Le marché européen de l'acier était alors dominé par les sidérurgistes français et allemands qui bénéficiaient d'un large marché intérieur, ce qui leur assurait une plus grande solidité face aux variations des cours mondiaux. Cette assez grande identité a favorisé une compréhension mutuelle et un partenariat, tant dans le cadre des cartels que dans celui de l'élaboration du premier marché commun européen.

Les deux industries avaient vu leurs données bouleversées par le premier conflit mondial. On assista alors à un début de concentration horizontale dans la sidérurgie française, lors du rachat des sociétés sidérurgiques allemandes de la Lorraine libérée et cinq groupements de sociétés se créèrent à cette occasion. Dès cette époque s'amorça également une concentration verticale et des prises de participations mutuelles entre sociétés resserrèrent progressivement les

---

<sup>4407</sup> Les élites industrielles des deux côtés du Rhin commencent à être étudiées et l'on dispose de quelques monographies d'entreprises de ce secteur, même si celui-ci reste encore ouvert à la recherche.

liens. Pour reconquérir une puissance perdue, les industriels allemands de la sidérurgie regroupèrent leurs forces, faisant naître le Konzern des Vereinigte Stahlwerke, en 1926, de la fusion des usines Phoenix, Rheinstahl, Rhein-Elbe-Union et Thyssen<sup>4408</sup>. Cette domination du marché allemand facilita une rationalisation active durant les années 1926-1927 et le développement de la production renforça encore cette concentration. Cette cartellisation poussée permettait à la sidérurgie allemande de former un groupe de pression uni sur le marché mondial, mais les Français y formaient aussi un groupe solidaire grâce à une organisation intérieure assez efficace.

Dans les années trente, les entreprises de la sidérurgie allemande et française sont de ce fait, dans une très forte majorité, d'une grande taille et la concentration du secteur est forte, plus encore pour l'Allemagne où l'intégration verticale est mieux développée. Ce secteur a une activité de caractère international par le volume de sa production et la part de celle-ci destinée à l'exportation. Mais l'origine du capital de ces sociétés lui donne un caractère très nettement national : même si l'on constate une plus grande ouverture des participations à la fin des années cinquante, dans l'ensemble, il y a assez peu d'interpénétration avec des entreprises étrangères, y compris entre entreprises françaises et allemandes. Les seules exceptions concernent des prises de participations françaises dans des mines de charbon en Allemagne ou des participations croisées dans certaines entreprises situées en Sarre, en Belgique et au Luxembourg.

Un autre point commun des deux sidérurgies est la nature et le poids des organisations professionnelles du secteur. Le Comité des Forges (CdF) et le Verein deutscher Eisen und Stahl Industrieller (VdESI)<sup>4409</sup> sont, dans les deux pays, extrêmement puissants, très structurés. Dans chaque pays, avant la guerre, c'est le président du plus important groupe sidérurgique qui en a la direction<sup>4410</sup>. L'organisation allemande entretient des liens constants avec ses membres, beaucoup plus semble-t-il que son homologue française. Elle participe à leur formation en leur adressant régulièrement de multiples circulaires abordant les domaines économiques tant que politiques. Elle joue aussi bien sûr son rôle d'information et de défense de la profession.

Les sidérurgistes dominent l'ensemble des organisations patronales<sup>4411</sup> et cette domination, en France, est largement le fait d'une sous-organisation générale des autres secteurs, mais aussi du rôle directeur que cette branche a joué dans les économies depuis la révolution industrielle<sup>4412</sup>. Le grand patronat industriel allemand représentait, dans l'Entre-deux-guerres, une puissance économique considérable, et un interlocuteur obligatoire pour les pouvoirs publics grâce à sa très efficace organisation professionnelle, le Reichsverband der deutschen Industrie (RDI) dans lequel, de façon comparable à la Confédération générale de la production française (CGPF), ce sont les sidérurgistes qui ont un rôle moteur. Ces grands patrons libéraux ne sont d'ailleurs pas opposés à l'interventionnisme économique de l'État, quand celui-ci sert leurs intérêts, et ils le réclament, dans un pays comme dans l'autre, dans les situations de tension ou de crise.

<sup>4408</sup> Il produisait de 40 à 50 % de l'acier allemand, sans compter le contrôle indirect d'autres entreprises du secteur, par l'intermédiaire des filiales ou des participations.

<sup>4409</sup> Avant guerre, c'est le Comptoir sidérurgique de France (CSF) qui représente la branche française dans les négociations internationales. La loi du 16 août 1940 le dissout, mais le CORSID (Comité d'organisation de la sidérurgie) en prend, en quelque sorte, la suite, et s'il subit un contrôle de l'État, il comprend les mêmes hommes. La Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française (CSSF) et la Wirtschaftsvereinigung Eisen und Stahlindustrie (WVESI) prennent le relais après la guerre.

<sup>4410</sup> Ernst Poensgen, directeur des Vereinigte Stahlwerke (à partir de 1933) et François de Wendel, de la société du même nom.

<sup>4411</sup> La Confédération générale de la Production française (CGPF) et le Reichsverband der deutschen Industrie (RDI) pour les années trente, le Conseil national du Patronat français (CNPf) et le Bundesverband der deutschen Industrie (BDI) pour l'après-guerre.

<sup>4412</sup> C'est souvent avec le Comité des Forges que les pouvoirs publics négocient directement, en tant que puissance patronale dominante.



Il n'y a pas d'organisation européenne spécifique aux sidérurgistes mais ceux-ci se retrouvent dans le cadre de la Chambre internationale de commerce et d'industrie (CCI), et, après la guerre, dans le Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE). Si elles n'en font pas leur priorité, les élites de la sidérurgie des deux pays ont, dès les années trente, un désir d'Europe et le transmettent, sans parvenir toujours à convaincre les autres entrepreneurs. Elles tentent de développer ces liens, particulièrement à travers des associations franco-allemandes, d'initiative privée mais soutenues par les gouvernements, et dans lesquelles, avant comme après la guerre, les sidérurgistes des deux pays sont au premier plan.

Ce n'est pas pour autant que l'on doive en déduire un activisme pro-européen dans ces milieux. Ils ne montrent qu'une ardeur européenne assez modérée mais pour eux, la notion de frontière n'a pas la même signification que dans le sens commun. En fait, ils privilégient l'entreprise et leur secteur national, et utilisent leur puissance pour influencer sur les politiques publiques. La dimension européenne de leur activité est conçue comme une donnée de fait, parmi d'autres, ne relevant pas d'un choix mais d'une nécessité de marché. Cependant, leur origine sociale et leur formation, tout comme leurs intérêts professionnels leur apportent une proximité "naturelle".

Cette recherche a en effet permis de montrer que les milieux de la sidérurgie étaient d'une composition assez proche dans les deux pays. Les patrons de l'acier dans les années trente, comme ceux des années cinquante, ont une formation et une origine sociale assez proche : on n'y trouve guère de particularisme national, pourtant souvent mis en avant<sup>4413</sup>. Si, des deux côtés du Rhin, on compte parmi les dirigeants - cela étant surtout observable dans les années trente - quelques hommes issus de familles plutôt modestes, dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'hommes nés dans des familles d'industriels, et en particulier de familles nobles, de petite noblesse souvent, mais quelquefois apparentées à la haute noblesse. L'explication en est assez simple : entreprendre dans ce secteur de l'industrie lourde nécessite de très gros investissements financiers que seules ont pu faire, souvent au XIX<sup>e</sup> siècle, mais parfois plus tôt, des familles de la haute bourgeoisie ou de la noblesse.

Une partie non négligeable d'entre eux appartient donc au groupe des "héritiers", soit directs, finissant par diriger l'entreprise du père ou du beau-père, soit indirects, membres d'une famille d'industriels, disposant d'un atout-capital<sup>4414</sup> et employé à un niveau élevé dans une des entreprises du groupe familial ou d'un allié. Ce groupe, qu'il n'est pas possible aujourd'hui de dénombrer de façon systématique, peut être estimé de façon grossière de un quart à un tiers du total, sans doute un peu plus en France qu'en Allemagne. Ce qui le distingue, c'est que le niveau d'accès au poste occupé est en général élevé : quand on est héritier, on est très jeune haut responsable. Ernst Poensgen et Théodore Laurent, qui ont atteint les plus hauts niveaux de responsabilités, en sont des exemples types. Ces héritiers forment l'essentiel des dirigeants, au cours de la période observée.

L'autre groupe, celui des "managers", dont les membres obtiennent des postes de haute responsabilité à l'issue d'une carrière souvent très classique, n'est pas complètement étranger aux préoccupations du premier groupe : sans être des héritiers, leur place dans les arcanes du pouvoir industriel leur a souvent donné les moyens d'investir et ils détiennent donc des parts de capital en quantité non négligeable, ce qui leur ouvre grandes les portes des conseils d'administration. Parfois des mariages stratégiques leur offrent l'accès à la première catégorie<sup>4415</sup>. Les hommes aux origines modestes sont assez rares mais certains ont cependant

---

<sup>4413</sup> Pour des exemples plus précis, on se reportera au chapitre 3, essentiellement, pour les notices biographiques de ces personnages. Voir aussi l'index, dans le volume d'annexes.

<sup>4414</sup> Vocabulaire emprunté à M. Bauer et B. Bertin-Mouro, *cf.* note *infra*.

<sup>4415</sup> A propos des stratégies matrimoniales dans le milieu du fer et de l'acier, voir la thèse de Jean-Marie Moine, *Les maîtres de forges de Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> aux années trente*, (Université de Nancy II, dir. Fr. Roth), 1987.

atteint eux aussi de très hautes responsabilités, comme Léon Daum, Roger Martin ou Alexis Aron<sup>4416</sup> ou comme Wilhelm Zangen, côté allemand<sup>4417</sup>.

Entre le début et la fin de la période, on constate une évolution dans le même sens dans les deux pays, avec le passage d'un profil dominant d'entrepreneurs familiaux à celui, dans les années cinquante, d'une domination progressive des managers, des hommes d'affaires. La particularité française est que ceux-ci sont presque toujours formés dans les grandes écoles de l'État. En effet, leur formation initiale diffère un peu : les Français suivent souvent le *cursus honorum* traditionnel, à savoir l'école Polytechnique ou l'école des Mines (souvent les deux), alors que la formation des Allemands est beaucoup plus variée<sup>4418</sup>. Les dirigeants allemands ont souvent été mis plus tôt en contact avec le milieu professionnel puisque, même au niveau de l'ingénieur, il y a passage obligé par l'apprentissage ou par des stages. De plus, l'importance accordée au diplôme initial est bien plus grande en France, alors qu'en Allemagne, qui n'a pas d'équivalent au système des grandes écoles, la formation "Maison" et les qualités personnelles ont une bien plus grande valeur. C'est la seule véritable différence entre les deux pays, qui s'accroît dans les années cinquante : en France, de très nombreux dirigeants ont un lien avec l'État, par l'intermédiaire de leur formation dans une grande école publique, suivie de premiers postes au service de l'administration, même si le pantouflage ne tarde guère. Ce phénomène n'existe pas en Allemagne où la carrière dans l'entreprise ou dans le secteur industriel a un rôle fondamental.

Dans l'ensemble, on note une grande analogie entre patrons français et allemands dans leur culture commune, et dans l'approche internationale et européenne des problèmes concernant les marchés sidérurgiques. Mais au-delà de ces convergences, il y a une certaine attraction réciproque. Les dirigeants font de nombreux voyages en Europe, ont dans l'ensemble une bonne image de l'autre. Presque tous les sidérurgistes de premier plan en France comprennent l'allemand, et l'inverse est vrai pour les sidérurgistes allemands qui parlent souvent un excellent français, accueillant leurs hôtes lors de diverses rencontres, dans la langue de Molière<sup>4419</sup>. Les Allemands admirent la culture française et prennent plaisir aux voyages en France. Les Français admirent plutôt les performances techniques allemandes et le sens de l'organisation et de l'entreprise, ce qui apparaît nettement quand on parcourt les journaux professionnels des années trente et jusqu'à la guerre.

Ce sont, en résumé, des élites largement ouvertes sur l'Europe et le monde, et qui possèdent des identités et des conceptions proches. Par leur formation, leur origine sociale et par l'importance des enjeux de la production de leur secteur, des liens importants existent de toute évidence entre ces milieux de la sidérurgie et les milieux politiques, ceux de la haute administration, ainsi qu'avec les autres milieux économiques, à travers les organisations professionnelles et les relations familiales ou privées. Selon les époques, les liens avec le pouvoir politique sont plus ou moins serrés. Si l'on note une continuité importante pour les principaux dirigeants, on voit cependant apparaître, à partir de 1945, une nouvelle génération de patrons qui

<sup>4416</sup> Il va sans dire que pour les Français, ce sont en fait des "réussites" de l'école républicaine, car ces trois hommes cités en exemple sont passés par les grandes écoles. Ce n'est pas le cas de W. Zangen.

<sup>4417</sup> On se reportera au chapitre 3, essentiellement, pour les notices biographiques de ces personnages. Voir aussi l'index, dans le volume d'annexes.

<sup>4418</sup> A ce propos, on peut consulter l'article de Michel Bauer et Bénédicte Bertin-Mouroit, « Le recrutement des élites économiques en France et en Allemagne », p.91-112, in Ezra Suleiman, Henri Mendras (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, 1995, qui s'intéresse à la situation des années 1990 mais dont beaucoup de conclusions sont valables pour les époques antérieures, comme j'ai pu le constater dans les quelques exemples étudiés par moi-même. Un autre ouvrage fort utile en ce domaine est la thèse de Hervé Joly, *L'élite industrielle allemande. métier, pouvoirs et politiques 1933-1989*, (thèse de sociologie, EHESS dir. Ch. Charle), 1993.

<sup>4419</sup> Parmi les Français, dans les années trente, plusieurs ne parlent pas ou mal l'anglais alors qu'ils comprennent l'allemand, même si leur expression n'est pas toujours parfaite : un exemple, celui de Georges Villiers (dans son livre de souvenirs *Témoignages*, Paris, 1978).

apporte un dynamisme renouvelé à la branche sidérurgique française et permet à son homologue allemande de tourner la page.

Quelle que soit la période et les circonstances, les relations de ces milieux avec leurs gouvernements respectifs et successifs restent suffisamment bonnes pour protéger leurs intérêts en préservant les liens avec les pouvoirs publics, nécessaires en raison de la nature même de la production. En France, on constate d'abord, depuis longtemps, la recherche de liens avec le pouvoir politique, liens qui sont rarement directs (peu de sidérurgistes se lancèrent en France dans l'aventure politique) mais qui s'opèrent plutôt par la recherche de moyens d'influence, dont le contrôle d'une partie de la presse<sup>4420</sup>. Cependant, il n'est pas question de compromissions, même si les intérêts de l'entreprise sont prioritaires : François de Wendel, grand maître des Forges s'il en est, laisse souvent parler son patriotisme avant ses intérêts propres de sidérurgiste<sup>4421</sup>. A partir du Front Populaire, la rupture est consommée et les sidérurgistes français, dans les années cinquante, tournent le dos à la politique.

Pendant la guerre, le gouvernement de Vichy, inspiré du modèle allemand, laisse l'organisation de la sidérurgie aux mains de la profession<sup>4422</sup> dans un organisme public (CORSID) mais contrôlé par les mêmes hommes qui dominaient auparavant l'organisation privée, dissoute<sup>4423</sup>. A la Libération, les hommes de l'acier sont particulièrement visés par la vindicte publique et gouvernementale<sup>4424</sup>. Pourtant, si l'on a accusé ces dirigeants de collaborer, au sens fort, avec le gouvernement de Vichy et avec l'occupant, les compromissions souvent mises en avant ne sont guère démontrables<sup>4425</sup>. A tel point d'ailleurs que ce sont à peu près les mêmes hommes qui poursuivent ensuite le travail collectif avec le gouvernement provisoire puis avec les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République.

A travers la persistance sur toute la période de l'Entre-deux-guerres jusqu'à l'après-guerre d'un corpus de noms assez peu renouvelé, on constate que dans l'ensemble, la continuité des hommes l'emporte dans le secteur sidérurgique, tant du côté français que du côté allemand. On retrouve très souvent une grande continuité dans les grandes entreprises sidérurgiques, y compris en Allemagne pendant la période nazie où il semble que les deux-cinquièmes des dirigeants en poste avant 1933 l'étaient encore en 1945. Dans les conseils d'administration, certains hommes battent des records de longévité dans les postes clés, tels que le baron Georges Brincard ou Théodore Laurent. Dans le premier après-guerre, une bonne partie de ces mêmes hommes dominant toujours les organisations patronales. Cependant, Philippe Mioche a mis en avant l'émergence, au moment de l'élaboration de la CECA, d'une nouvelle génération de dirigeants de la sidérurgie française, qui acceptent plus facilement une collaboration étroite avec les pouvoirs publics, tels que Pierre Ricard et Jacques Ferry, tout comme Roger Martin ou Henri Malcor<sup>4426</sup>.

<sup>4420</sup> Voir, à propos de la presse et de la finance, le livre de Jean Noël Jeanneney (*L'argent caché*, Paris, 1981).

<sup>4421</sup> René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, Paris, 1988, p. 155.

<sup>4422</sup> cf. le travail d'Henry Rousso, *Les comités d'organisation*, Paris, 1976.

<sup>4423</sup> À l'exception de François de Wendel éliminé, sans doute à cause du fait qu'il est trop hautement symbolique dans l'opinion publique et que sa présence révélerait au plus grand nombre cette étonnante continuité des hommes qui n'est pas vraiment cachée, mais plutôt "non dite".

<sup>4424</sup> cf. les accusations de Pierre Mendès France (*Oeuvres complètes*, t. 2. *Une politique de l'économie (1943-1954)*, 1985, p. 608-609).

<sup>4425</sup> Dans le cas de François de Wendel, souvent symboliquement mis en avant, comme d'ailleurs pour l'écrasante majorité des hommes de la sidérurgie, il ne semble pas qu'il ait eu quoi que ce soit à lui reprocher : au contraire ses usines, comme toutes celles de la zone annexée, ont été très vite réquisitionnées. Dans ces conditions, il est difficile de supputer sur la volonté de collaboration d'industriels de l'acier qui, contrairement à d'autres, n'avaient pas la maîtrise de leurs décisions. Mais les de Wendel restèrent longtemps le symbole des "trusts", honnis par une bonne partie de l'opinion publique.

<sup>4426</sup> Philippe Mioche, « Le patronat de la sidérurgie française et le Plan Schuman en 1950-52 : les apparences d'un combat et la réalité d'une mutation », in Klaus Schwabe (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans 1950/51*, actes du colloque d'Aix-la-Chapelle (mai 1986), Paris-Bruxelles, 1988, p. 305-318.

En Allemagne, les bouleversements politiques ont pris, au cours de la période analysée, une tout autre ampleur. Pour l'époque nazie, on trouve deux exceptions notables à l'attitude générale de relative distanciation au pouvoir qu'adoptent la plupart des sidérurgistes : les deux familles Krupp et Thyssen ont un point commun qui est de soutenir très précocement et très activement le parti nazi. Mais d'autres, comme Ernst Poensgen, n'hésitent pas quand il le faut à s'opposer très fermement au gouvernement pour défendre les intérêts de la profession<sup>4427</sup>. Alfried Krupp, au moment où il prend la relève de son père Gustav à la tête du groupe, en 1938, adhère au parti et affiche clairement sa proximité du gouvernement, ce qui lui vaut un rôle majeur sur les prises de décision en matière d'armement. Le régime nazi a d'ailleurs toujours recherché, à chaque stade, la coopération des dirigeants de l'économie auxquels il a laissé de larges pouvoirs de décision et, en grande majorité, ceux-ci ne la lui ont pas refusée, mais il n'a pas utilisé son pouvoir pour changer les hommes en place<sup>4428</sup>.

Quant aux autres membres du VESI, ils se gardent bien de trop s'afficher en compagnie nazie, même s'il ne fait pas de doute qu'ils ont forcément accepté des compromis avec le régime. Il est cependant très difficile de connaître la vérité. Pour Reichert, depuis longtemps engagé dans la politique et membre du Reichstag, Poensgen et Tgahrt, il n'y a aucun doute qu'ils aient eu la carte du parti<sup>4429</sup>. Cela ne les empêche pas d'être en bons termes avec leurs homologues français, ce que l'on peut constater dans les comptes rendus officiels de réunions du cartel international, mais aussi dans ceux, plus officieux, d'informations internes. Ainsi, leur engagement au sein des cartels européens ne s'en est pas ressenti et, lors des rencontres où se retrouvent Français et Allemands, les sujets de politique intérieure semblent évités, en tout cas il n'en est fait nulle allusion dans les documents d'archives.

Avant l'entrée en guerre, le gouvernement nazi est obligé de respecter le droit des actionnaires et évite une ingérence trop ouverte dans les affaires privées de la sidérurgie, d'autant plus qu'il a besoin de sa coopération de préférence volontaire plutôt que forcée. Ses exigences s'arrêtent la plupart du temps à imposer aux entreprises d'écarter leurs dirigeants et leurs représentants juifs. Les élites patronales contrôlent non seulement les organisations privées mais aussi celles de l'État qui s'appuie pour une grande part sur les compétences privées pour gérer le secteur de l'acier. Dans la première réorganisation de l'industrie, en 1936, comme dans les nouveaux changements apportés par Speer, en 1942, la place privilégiée des sidérurgistes dans les organismes économiques publics de répartition de la production et de contrôle n'est jamais remise en cause.

Le "cas" allemand a ouvert des perspectives propres à l'histoire de ce pays et particulièrement mises en valeur dans le secteur de l'acier, sur les liens entre les sidérurgistes et les milieux politiques. Les historiens allemands, génération après génération, avaient d'abord avancé que la théorie de "l'heure zéro" (Stunde Null) avait permis d'obtenir le degré d'amnésie suffisant pour que le nouveau système fédéral fonctionne. Dans les années 1970, des continuités ont été établies dans les pensées, les politiques et les structures sociales de la période de l'Empire au Troisième Reich, rejetant l'interprétation antérieure d'un accident ou d'un déraillement temporaire. La continuité d'après 1945 est restée plus ambiguë, moins établie, en dehors d'hommes comme Hans Mommsen qui a alors montré que la vieille élite responsable des crimes

---

<sup>4427</sup> Voir, au chapitre 4, l'affaire des Hermann Goeringswerke, en 1937.

<sup>4428</sup> A l'exception notable de l'éviction des juifs des conseils d'administration. Hervé Joly, *op. cit.*, p.194, cite un seul cas où il y aurait eu tentative de placer à un poste de direction dans une entreprise privée un proche du régime, celle-ci essuyant un refus ferme de la part des dirigeants du groupe (AEG).

<sup>4429</sup> Vu la pression exercée sur tous, l'adhésion au parti n'est pas un critère suffisant pour déterminer les convictions profondes des hommes concernés, même si pourtant certains ont refusé cette compromission. Dans le cas de Reichert, vu la teneur de ses écrits, il est certain que son adhésion s'accompagne d'une réelle conviction politique.

et des désastres des années trente et quarante est encore en place dans la république. Presque toujours, la théorie de la continuité s'est heurtée à celle de l' « heure zéro »<sup>4430</sup>.

Dans les années récentes, la question de la nature de la coupure de 1945 a été revue à la suite de l'examen et de l'interprétation de nouvelles archives des fonds américains, allemands et français. Plus récemment encore, des tenants de l'histoire sociale ont posé le problème de l'identité de la RFA et de ses racines dans le passé. Pour Broszat, Henke et Wolle<sup>4431</sup>, la période critique est 1943-1948 et le Procès de Nüremberg marque un des changements radicaux qui procède à la dissolution de l'ordre ancien et permet l'émergence du pluralisme et de la démocratie. Cependant Hudemann<sup>4432</sup> suggère une date plus lointaine et plus audacieuse. Pour lui, ce n'est pas la période 1945-1948 qui forme une unité, mais celle allant de 1931/33 à 1948/49, périodisation qui a été reconnue par une partie de la communauté scientifique mais pas par la population, restée sous le choc de l'effondrement. Des études très récentes sur la politique économique (Recker et Herbst) ont montré comment l'après-guerre avait déjà débuté dès 1943. A cette époque, il y eut des contacts entre des hommes d'affaires et des penseurs opposés au nazisme, comme Ludwig Erhard par exemple, pour tenter de réfléchir à des possibilités pour l'après-guerre qui permettraient de revenir en arrière sur la marche à l'étatisme<sup>4433</sup>.

Les travaux de Broszat et Henke suggèrent que ce qui permit à la RFA de fonctionner correctement, c'est que, au moment de sa naissance, elle fut tenue par deux forces puissantes : le nationalisme - en particulier dirigé contre les Alliés occidentaux, qui joua un rôle de ciment, et l'anticommunisme. Il y eut beaucoup moins de radicalisme politique après la Seconde Guerre mondiale qu'après la première, car on évita le conflit entre classes, en partie à l'aide d'un langage d'harmonie issu de celui qui présidait au Front du travail (Deutscher Arbeitsfront) nazi. Le fait de se battre contre la pénurie alimentaire et contre les décrets de démantèlement alliés aurait créé un sens des responsabilités conjointes entre les travailleurs et l'encadrement<sup>4434</sup>. On peut ajouter que c'est sans doute ce qui permit aux industriels d'accepter la nouvelle donne des relations au sein de l'entreprise, la « cogestion », ce qui leur donna la possibilité, avec l'appui des autorités américaines, d'effacer le passé et de revenir aux postes-clés.

La présente recherche a en effet permis de constater cette effarante continuité dans les milieux sidérurgiques, que les travaux d'Hervé Joly<sup>4435</sup> avaient déjà soulignée. Celui-ci a mis en avant les particularités du modèle allemand. Ce système a permis aux milieux dirigeants de se reproduire à l'abri de l'intervention des pouvoirs publics, sous certaines conditions, en respectant certaines règles du jeu. Les mêmes décideurs ont pu ainsi passer d'un régime à l'autre sans difficulté et en restant autonomes par rapport aux gouvernements successifs. C'est également ce que ma recherche a pu confirmer pour le milieu des maîtres de forge : le pragmatisme des sidérurgistes leur permit une adaptation à toutes les situations politiques, et ils y gagnèrent même - après une courte résistance - quand ils durent mettre en place les nouvelles entreprises décartellisées. Débarrassés des éléments les plus vétustes ou les moins rentables, ils purent restructurer des sociétés rapidement regroupées en grands ensembles, malgré les résistances extérieures, et très modernisées, tant financièrement que techniquement. Ceci leur donna une base extrêmement solide lors de la mise en place du marché commun et leur permit non seulement de retrouver la place qui était la leur, avant la guerre, mais encore de renforcer leurs positions sur le marché européen, même s'ils ne purent lutter avec la même vigueur sur le marché mondial, élargi et plus concurrentiel. Les mesures alliées ont donc été plutôt bénéfiques,

---

<sup>4430</sup> Harold James, « The prehistory of the federal republic », *Journal of modern history*, n°63, mars 1991, p.99-115. Il s'agit ici d'une analyse historiographique essentielle à la connaissance de l'histoire allemande contemporaine.

<sup>4431</sup> Martin Broszat, Klaus-Dietmar Henke et Hans Wolle (dir.), *Von Stalingrad zur Währungsreform. Zur Sozialgeschichte des Umbruchs im Deutschland*, Munich, 1988.

<sup>4432</sup> Rainer Hudemann, *Sozialpolitik im deutschen Südwesten zwischen Tradition und Neuordnung 1945-1953. Sozialversicherung und Kriegsoferversorgung im Rahmen französischer Besatzungspolitik*, Mainz, 1988.

<sup>4433</sup> Harold James, *op. cit.*

<sup>4434</sup> Harold James, *ibid.*

<sup>4435</sup> Hervé Joly, *op. cit.*

à moyen terme, pour l'industrie sidérurgique allemande. De plus, on a aussi pu constater qu'aucun actionnaire d'un grand groupe sidérurgique n'a vu ses droits de propriété remis en cause de manière définitive, malgré les annonces "définitives" faites par les Britanniques au tout début de l'occupation alliée.

## DES LIENS PRIVILÉGIÉS

La sidérurgie est un secteur à dimension internationale et l'on peut affirmer qu'il y avait la réelle perception d'une solidarité et d'une interdépendance économique entre nations européennes, et plus particulièrement entre les deux partenaires privilégiés qu'étaient les sidérurgies françaises et allemandes. Dès l'Entre-deux-guerres, on a voulu effectivement rompre la logique de l'affrontement, démarche que l'on retrouve dans le second après-guerre.

Bien que la période de réarmement de la fin des années trente fut pour la production sidérurgique une période faste, la volonté manifestée tant par les milieux allemands que français de la sidérurgie fut de rechercher l'entente sur le marché européen et mondial et d'éviter entre les deux sidérurgies toute forme d'affrontement commercial. Il y eut même la recherche d'une certaine collaboration technique, même si celle-ci resta très modeste. Après la Première Guerre mondiale, il fallut cependant un certain temps pour que les rapprochements soient possibles : le premier cartel de l'acier (EIA) fut signé en 1926. Après la Seconde Guerre mondiale, les choses évoluent plus rapidement : des négociations étaient en cours, dès 1948, et auraient très probablement abouti à la signature d'une nouvelle entente de l'acier, si les gouvernements n'avaient pas devancé les industriels et imposé une politique sidérurgique sous le contrôle des États.

La crise des années trente a mis en évidence l'entente entre sidérurgie française et allemande<sup>4436</sup> et son efficacité. En 1931-1932, la solidarité est forte des deux côtés du Rhin pour contrôler le plus vite possible les marchés sidérurgiques, même si tout ne va pas sans difficultés lors des négociations pour la reconstitution de l'EIA, mise à bas par la crise. Des pressions sont exercées conjointement sur les sidérurgies belge et luxembourgeoise, qui ont du mal à trouver une unité dans cette période de trouble, afin que les accords de cartel soient renouvelés au plus vite pour limiter les effets d'effondrement des prix.

La nouvelle entente prend effet au début de l'année 1933. L'ancienne formule de contrôle de la production d'acier est alors écartée et l'on opte pour une action concertée sur les marchés d'exportation, chaque groupe se réservant l'organisation de son propre marché national, assuré d'une protection mutuelle. On visait à la conclusion d'une entente générale qui serait un cadre assez souple, à l'intérieur duquel on pourrait développer par la suite le nombre des ententes particulières, sur les différents produits, l'objectif premier étant la relance du marché. Ces objectifs furent atteints avec succès et l'EIA fonctionna sans accroc majeur et dans une bonne harmonie franco-allemande. Chacun avait alors bien conscience de cette nécessaire solidarité du cœur de l'Europe de l'Ouest, solidarité qui ne s'est pas faite contre ou à cause d'autres concurrents. Les États-Unis comme la Grande-Bretagne ont fait l'objet d'accords séparés et tardifs qui tendaient très certainement à limiter les effets de la concurrence qu'ils représentaient, mais la priorité générale semble plutôt d'avoir été la recherche d'une extension du marché européen qui puisse stimuler la demande sans faire effondrer les prix.

Un passage délicat à franchir se présenta lors du changement de régime politique en Sarre, en février 1935. Il avait été prévu dans les accords et donnait le droit aux groupes concernés de dénoncer les conventions au cas où des arrangements nouveaux ne pourraient être conclus. Des

---

<sup>4436</sup> cf. Françoise Berger, « Les effets de la grande crise sur les relations franco-allemandes. L'exemple de la sidérurgie », *Relations Internationales*, n° 82, été 1996.

négociations, fort longues, eurent lieu, au cours desquelles on évalua les conséquences des modifications de la frontière. Elles aboutirent à un accord et les comptoirs poursuivirent leur existence jusqu'aux derniers jours avant la guerre, où l'EIA cessa de fonctionner, de fait.

L'histoire tragique de la dernière guerre et de ses blessures n'a pas rompu les liens et a même, indirectement, favorisé le processus d'unification européenne de l'après-guerre. Pourtant, de façon assez surprenante vu les relations antérieures, les sidérurgistes allemands avaient, dès l'entrée en guerre, fait preuve d'une certaine agressivité vis-à-vis de leurs collègues français, les articles des revues spécialisées en attestent, qui revendiquent certains "droits" allemands au sujet de biens perdus lors du conflit antérieur<sup>4437</sup>. Une fois la défaite française acquise, les industriels de la Ruhr adressent à leur gouvernement des demandes pour participer au contrôle des usines des territoires conquis, avec le souhait d'une priorité de rachat sitôt le traité de paix signé. Les revendications sont si insistantes que le ministre de l'Économie doit modérer l'ardeur des sidérurgistes<sup>4438</sup>. Pourtant en France, sur le terrain, la tournure des événements n'est pas aussi mauvaise que cette attitude aurait pu le laisser prévoir.

Chaque entreprise sidérurgique française, dans un secteur qui a travaillé, selon les types de production, de 25 à 100 % pour compte allemand, s'est vue infliger un contrôleur technique, représentant d'une firme allemande du même secteur, en plus du contrôle militaire. De manière assez surprenante, dans le quotidien, ces relations forcées ont plutôt bien fonctionné et les contrôleurs techniques ont même souvent protégé le personnel et l'encadrement français des rigueurs de l'occupation militaire des usines, parfois brutale, toujours mal ressentie. On a le sentiment que, au-delà des oppositions dues au conflit, se maintient le fil, fragilisé mais encore solide, de la connivence entre sidérurgistes, entre entrepreneurs<sup>4439</sup>.

La sidérurgie allemande a eu, pendant la guerre, besoin d'ouvriers spécialistes pour faire face aux saignées dans ses propres effectifs. On alla donc en chercher dans les régions minières et industrielles de l'Europe du Nord-Ouest, essentiellement en Belgique et en France. Les métallurgistes français ont payé un lourd tribut et ce problème de prélèvement de la main d'œuvre française pour l'industrie sidérurgique allemande a été l'objet d'un combat quotidien des autorités françaises et des patrons. Les grands Konzerne comme les Vereinigte Stahlwerke, Krupp et Mannesmann, sur proposition des autorités allemandes mais aussi sur leur propre demande, ont largement utilisé cette main d'œuvre française, dans des conditions de vie et de travail souvent très difficiles pour les ouvriers<sup>4440</sup>.

Au sujet des relations économiques bilatérales pendant la guerre, il est à noter que l'on trouve à de nombreuses reprises une volonté allemande de négocier plutôt que d'imposer par la force certains accords (en particulier pour des cessions de participations), afin que les choses ainsi obtenues ne puissent pas être remises en cause après la guerre. Les deux solutions sont en général préparées de façon concomitante et l'on alterne entre l'attitude de dialogue et l'attitude de pression et de chantage. C'est ce que l'on a pu constater dans les exemples relevant de la sidérurgie. Ceci est intéressant à noter car cela permet peut-être, dans certains cas, de nuancer les affirmations souvent faites sur la collaboration qui n'était pas souhaitée par l'Allemagne mais

---

<sup>4437</sup> *Stahl und Eisen, Bergwerks-Zeitung* (en particulier sous la plume acerbe de J.W. Reichert). On convoite même des entreprises situées dans des bassins qui n'ont jamais été allemands.

<sup>4438</sup> Officiellement pour ne pas porter préjudice à l'industrie privée en donnant des arguments à ses détracteurs, en réalité parce que les autorités allemandes entendaient rester libres de leurs décisions et ne voulaient pas être soumises à la pression des hommes de la Ruhr.

<sup>4439</sup> Les cas de conflit ouvert sont très rares, le plus significatif est celui avec Röchling, un sidérurgiste sarrois nommé responsable de la sidérurgie du Nord-est de la France et qui a une conduite abusive à mains égards : abus financiers personnels, prélèvements de taxes à la production pour de la recherche industrielle et affaire de Jœuf (démontage du grand train de laminoirs). cf. chapitre 6.

<sup>4440</sup> d'abord les prisonniers, puis quelques volontaires, enfin les requis du STO. Leurs conditions de travail et de survie, très dures, sont néanmoins dans l'ensemble peu comparables à celle des "Ostarbeiter". Voir chapitre 4.

initiée exclusivement par le gouvernement de Vichy. Si cette interprétation historique reste globalement valide, il n'empêche que le souci légaliste des Allemands est également à relever.

La nouvelle donne politique de la Libération a renversé les rôles entre vaincus et vainqueurs : les Français sont désormais du côté de la puissance et occupent une partie du territoire allemand. La sidérurgie allemande est totalement sous contrôle allié et beaucoup de sidérurgistes sont d'ailleurs en prison. Même si la tentation a pu être assez grande, du côté des sidérurgistes français, de profiter de la situation, on est resté très modéré dans les déclarations. La sidérurgie française est alors très affaiblie. Elle désirerait profiter de l'opportunité présente pour reconquérir des parts de marchés face à ses concurrents abattus, mais elle se montre prudente dans la manière de l'exprimer. En fait, elle est très vite prise dans un élan d'euphorie de reconstruction européenne. Déjà, une année après la fin de la guerre, tout en manifestant une certaine méfiance compréhensible au regard des événements qui viennent de se dérouler, les patrons français considèrent toujours l'Allemagne comme le principal et indispensable partenaire.

Les sidérurgies française et allemande se trouvent donc relativement bouleversées dans les premières années après la guerre. Et elles ont toutes deux à faire face à l'Europe qui s'organise déjà sur le terrain. Robert Frank a mis en avant une tendance "lourde" qui tendait à favoriser la relation France-Allemagne dans les périodes "ordinaires" des relations internationales tandis qu'elle tendait à renforcer la relation France-Grande-Bretagne dans les périodes de crises et de tensions politiques, *a fortiori* en temps de guerre, inversion qui pouvait s'observer tant dans les domaines politiques que commerciaux ou culturels. Avec la restauration rapide d'un régime démocratique, dans l'Allemagne de l'après-guerre et la fin des craintes pour la sûreté du territoire national, « *les Français peuvent suivre la pente de leurs affinités plutôt que celle de leur sécurité* »<sup>4441</sup> et c'est donc tout naturellement que les liens franco-allemands ont été à nouveau privilégiés.

## DE L'EIA À LA CECA : AMBITIONS ET RENONCEMENTS

Le niveau de production de la sidérurgie allemande fut toujours sensiblement le double de celui de son homologue française, si l'on s'en tient aux périodes fastes, hors des crises économiques ou des guerres. En 1929, la France produit 9 710 000 tonnes d'acier pendant que l'Allemagne en fabrique 16 900 000. Dès 1951, le même niveau est retrouvé avec 9 840 000 tonnes françaises contre 16 090 000 tonnes allemandes. Les sidérurgistes français et surtout les dirigeants politiques, très optimistes, ont l'espoir que l'écart se réduise et que l'augmentation de la production française se poursuive tandis que la production allemande stagnerait. Pourtant, en 1960, la production française d'acier est restée bien en deçà des prévisions très optimistes du Plan (un peu plus de 24 millions de tonnes), mais le décollage est bien réel, avec 17,3 millions de tonnes, ce qui explique l'optimisme européen du moment. Les Allemands produisent alors 34,1 millions de tonnes.

L'ambition de surpasser définitivement l'Allemagne est surtout celle des gouvernements successifs depuis la Libération. Cela a justifié une attitude française assez dure vis-à-vis des limitations de la production sidérurgique allemande, pendant l'occupation alliée. Mais assez vite, les diplomates français en poste en Allemagne en montrent les ambiguïtés et même l'impossibilité d'une telle politique à moyen terme. Leurs rapports, très honnêtes, tendent très vite à pousser le gouvernement français à plus de réalisme. Du côté des industriels français, la prise de conscience des réalités est, elle aussi, très précoce. Même si l'idée d'une hégémonie française aux dépens du concurrent allemand abattu a dû traverser quelques esprits, c'est très tôt

<sup>4441</sup> Robert Frank, *La hantise du déclin. La France 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, 1994.



que l'on réclame des assouplissements du traitement réservé à la sidérurgie allemande, au nom du libéralisme économique et également par crainte d'une nationalisation prônée par les travaillistes britanniques, qui contrôlent la Ruhr, et réclamée par le Land de Rhénanie<sup>4442</sup>.

C'est également d'une manière très précoce (1946) que l'on envisage la reconstitution d'un cartel de l'acier rénové, avec le partenaire allemand, dans un moyen terme qui respecte un deuil de rigueur. Les sidérurgistes français n'ont pas voulu l'Europe telle qu'elle a été mise au point par les "bureaucrates", mais ils voulurent très vite une certaine Europe. Certains d'entre eux se montrent donc assez rapidement ouverts à cette hypothèse européenne, basée sur l'initiative privée. Dans le cadre de la CCI, qui rassemble côté français des personnalités de premier plan dont quelques-uns des principaux hommes de l'acier, se prennent les premiers contacts. Fin 1947, Jules Aubrun (CSSF)<sup>4443</sup> est le président du groupe français de la CCI. A cette date, les patrons, dans leur majorité ont, sans négliger l'aspect sécuritaire du problème de la production sidérurgique allemande, déjà bien pris conscience du changement de cap qu'impliquaient le plan Marshall et la nouvelle politique américaine, et semblent prêts à intégrer immédiatement l'Allemagne dans la construction de l'économie européenne et mondiale. Ils souhaitent le maintien d'un simple contrôle, efficace mais organisé dans le cadre d'une économie libérale. Des précautions s'imposent mais la sécurité de la France passe par une entente avec l'Allemagne. Pour cela, le CNPF souhaite renouveler et consolider les accords sectoriels qui existaient avant la guerre. Des négociations, encore peu formelles, étaient bel et bien en cours dès 1948 pour la reconstitution d'un cartel de l'acier, des contacts avaient été pris lors des rencontres dans le cadre du bureau de l'acier de l'OECE et de la CCI.

On assiste ainsi à une rapide évolution des positions après-guerre, à la fois sur le problème allemand et sur le problème européen. Cette évolution, si rapide, permet d'intégrer cette première période de 1946-1948 dans les prémices de la construction européenne. On peut cependant reconnaître que la mise en application du plan Marshall et de ses organisations a accéléré le processus et a même placé les patrons français en position de demandeurs. Ce sont eux qui vont pousser le gouvernement français, tout au long de l'année 1948, à faire des avancées conséquentes dans sa politique allemande. Le CNPF tente d'alarmer celui-ci sur les dangers d'un manque de suivi économique des autorités françaises d'occupation en Allemagne et développe alors un projet de Commission des affaires allemandes. Par ailleurs, les industriels allemands, dans leur ensemble, sont les premiers à réclamer une amélioration des échanges commerciaux avec la France, échanges quelque peu délaissés par les autorités françaises, pour échapper à l'omniprésence américaine qui semble parfois pesante.

A partir de 1948, c'est au tour du gouvernement français d'encourager le développement des liens franco-allemands. C'est sur sa demande que le CNPF entreprend de transformer et de revigorer une ancienne association franco-allemande, l'ACIA, qui devient, fin 1948, l'AFREA (*Association française pour les relations économiques avec l'Allemagne*). Son but est de favoriser des relations industrielles et commerciales entre les entreprises des deux pays, en particulier en veillant à l'information de ses membres, parmi lesquels des sidérurgistes importants. Le gouvernement confirme cette nouvelle tendance au rapprochement, en avril 1949,

---

<sup>4442</sup> On a parfois dit que, dans l'immédiat après-guerre, les patrons français, dans leur ensemble, y compris donc les sidérurgistes, étaient défavorables à tout relèvement de l'Allemagne et que seul le plan Marshall avec ses arguments sonnants et trébuchants les avait fait basculer dans le camp de la coopération européenne (par exemple A. Korff, *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950*, thèse, Lausanne, 1965). Sans pouvoir sonder le cœur des dirigeants français en 1945-1946, on peut cependant affirmer que pour la plupart d'entre eux, cette assertion ne correspond pas à la réalité. Si l'on écoute, par exemple, les déclarations de Robert Fabre, sidérurgiste et membre directeur de la nouvelle organisation patronale française (CNPF), chargé des questions internationales, qui, dès 1946, affirme la volonté du patronat de normaliser au plus vite les relations économiques avec l'Allemagne en partant d'un principe d'égalité, ce qui n'empêche pas une juste demande de sécurité. Or l'on peut penser, vu sa position, qu'il représente aussi l'opinion d'une importante partie du patronat de l'acier.

<sup>4443</sup> choisi en 1948 comme expert français chargé d'examiner la situation allemande.

en soulignant son attachement à l'essor des relations économiques franco-allemandes. Cette préoccupation gouvernementale et patronale traduit des changements importants et imminents en matière de relations bilatérales.

Après le Premier Plan français qui a apporté à la sidérurgie une grande part des crédits américains, parmi les industriels français, qui ont commencé une vaste modernisation et poursuivi la concentration technique et financière, l'optimisme est de rigueur. On croit alors au bon potentiel de résistance française à la concurrence européenne - ce qui n'empêche pas les plaintes habituelles - et à la forte progression de la demande. Ceci explique l'accueil premier très positif qui est réservé à la proposition Schuman, compte tenu des impératifs du moment (pression américaine et besoins de crédits publics). Les résistances ultérieures sont dues, en partie, à des facteurs humains.

Dans les projets européens qui voient le jour en Europe dans les années cinquante, il est certain que le modèle américain a influencé la vision économique de l'Europe, du moins dans certains groupes de décideurs qui l'ont imposé à tous. Dans le secteur de la sidérurgie, on reconnaît cette influence, d'une part, au fait que, après la Seconde Guerre mondiale, une concentration plus poussée du secteur s'opère en France sous la pression américaine qui la lie à l'attribution de crédits pour l'installation d'un très gros train de laminage continu, destiné à la production massive de tôles. D'autre part, l'obsession du retour des ententes entre producteurs est une hantise typiquement américaine. La taille et l'organisation des firmes américaines sont admirées mais l'organisation des entreprises en Allemagne constitue elle-même un modèle, du moins à partir des années trente. Du côté français, même si le modèle américain est à nouveau source d'inspiration après la guerre, avec l'influence plus importante exercée par les Alliés et grâce à de nombreux voyages d'études effectués aux États-Unis, on note cependant toujours une certaine résistance à cette américanisation. Le modèle européen reste dominant.

En France comme en Allemagne, le secteur sidérurgique affirme très fortement son identité économique nationale face à l'Europe, en particulier en terme de défense de l'emploi national, mais aussi en matière de puissance politique. La défense des intérêts nationaux entraîne, dans un premier temps, le rejet de la notion d'intégration. On souhaite en fait des accords de marché tout en restant dans un système de concurrence nationale, les ententes évitant en quelque sorte la concurrence déloyale ou les anomalies du marché et permettant à chacun de prouver sa valeur par la qualité de sa production et son efficacité commerciale. Si la défense des spécificités nationales est vigoureuse, on ne formule pas pour autant la notion d'un obstacle qui serait infranchissable mais on insiste sur la nécessité de prises de garanties suffisantes. En particulier, on réclame la mise en place d'un système de compensation, en raison de la différence de certains facteurs intervenant dans la fixation des prix, essentiellement les transports et les coûts du minerai et de l'énergie, qui sont plutôt perçus comme des obstacles au rapprochement.

Les patrons allemands et français ont une vision parfaitement identique du type d'Europe qu'il faut construire, une Europe libérale avant tout. Mais les spécificités du secteur sidérurgique obligent, selon eux, à une organisation stricte du marché, celle-ci devant rester entre les mains de l'industrie privée, sans intervention de l'État. Il y a donc combinaison d'une approche libérale et d'une approche contractuelle, qui ne sont pas antinomiques. Le modèle de l'EIA des années trente, que les sidérurgistes des deux pays souhaitaient remettre en place - sous une forme adaptée à la situation nouvelle - nous indique que c'est intentionnellement que l'on s'était appuyé sur une forme d'organisation européenne, dans une vision qui n'excluait pas des accords entre le groupe européen et les autres groupes. Ces ententes étaient totales, elles ne pouvaient fonctionner correctement que si chaque groupe national membre était unifié, c'est-à-dire sans outsiders. Ces ententes devaient aussi être évolutives, à l'image du marché mondial de l'acier et pour tenir compte de l'apparition de nouveaux producteurs. On considérait comme nécessaire la surveillance des ententes et le cartel de l'acier avait créé un organisme spécifique à cet effet. Pour les sidérurgistes français et allemands, ce sont les industriels qui doivent assumer cette surveillance et prendre en charge les éventuelles sanctions.

Or, sous la pression des Américains qui ont déjà imposé en Allemagne la décartellisation, l'équipe Monnet oriente le projet de communauté européenne de l'après-guerre, non vers un contrôle des ententes - ce qui aurait été parfaitement accueilli par les milieux concernés - mais vers une interdiction totale de ces dernières. Cela explique en partie l'opposition qu'il rencontre assez vite car il n'offre pas, sur ce point précis, de possibilités de dialogue. Mais pressés par les nécessités matérielles, sidérurgistes allemands et français finissent par faire preuve de leur pragmatisme habituel. Puisque c'est le seul moyen d'arriver à leurs fins respectives, ils feront avec. Et pour faire bonne figure dans le nouveau marché unique, ils élaborent de nouveaux plans, font de nouveaux projets de développement. A l'entrée en vigueur du Traité de la CECA, au début de l'année 1953, ils se disent prêts pour l'Europe de l'acier.

## EN GUISE DE BILAN

Au moment où le projet de la CED est rejeté par la France, en octobre 1954, l'Europe semble pourtant mal partie et cette fois-ci, les sidérurgistes n'y sont pour rien alors qu'ils poursuivent au contraire le développement de la CECA, en agrandissant progressivement ses domaines d'application. Finalement l'échec n'est pas mortel et des accords de remplacement sont signés avec les Américains pour le maintien des troupes en Europe, tandis que la reconstitution de l'armée allemande, suite à la ratification des accords de Paris (mai 1955) qui entraîne la fin de l'occupation alliée en Allemagne, se déroule finalement sans les remous annoncés. Entre-temps s'est même signé, en octobre 1954, un accord franco-allemand sur la coopération économique et culturelle, suivi, en août 1955, de la conclusion d'un accord commercial.

C'est à cette époque que se fait la relance européenne, à nouveau dans le domaine de la coopération économique. En 1957, six ans après la CECA, sont créés la CEE (Marché Commun) et l'Euratom, groupant les six pays déjà fondateurs du marché unique du charbon et de l'acier. Comment les sidérurgistes ont-ils réagi au Traité de Rome ? Ce n'est sans doute que vers 1956-1957 que le patronat se rallie définitivement au Marché commun et à l'Europe. Pourquoi ce ralliement ? C'est que les sidérurgistes - et les entrepreneurs en général - ont alors été associés à la construction européenne. Le grand patronat, dans son ensemble, a fait l'avancée nécessaire vers l'idée d'Europe. De plus, les sidérurgistes français, un peu après leurs collègues allemands, ont vu les avantages et les possibilités d'expansion que leur offrait l'Europe, et les statistiques de l'époque ne pouvaient que les rendre optimistes. En 1957, c'est désormais aux autres secteurs de l'économie à agir, les sidérurgistes eux, ont déjà basculé concrètement dans l'Europe depuis quelque temps.

Les sidérurgistes français n'ont donc pas eu à regretter le choix forcé de l'Europe qu'on leur a fait faire puisque, en 1960, le décollage de la production est bien réel. Il est cependant difficile d'estimer quelle est la part de la CECA dans ce développement, celle des premières restructurations grâce aux crédits américains, celle de la poussée économique générale, celle de la guerre froide...

Peut-on parler de sidérurgies française et allemande en totale concurrence, en collaboration ou en complémentarité ? Ces deux industries, prises dans des organismes de coopération, d'abord d'initiative privée, puis de contrôle public, depuis le milieu des années vingt étaient en fait trop importantes, l'une et l'autre, au niveau européen comme au niveau mondial, pour prétendre faire la guerre de l'acier. Elles avaient besoin toutes deux de marchés stabilisés et confiants pour assurer leur propre croissance. Bien sûr, les Français crurent un moment gonfler artificiellement cette croissance au détriment de leurs concurrents déchus. Bien sûr, les Allemands utilisèrent à leur profit la moindre ouverture, guerre de Corée et CECA, pour

accélérer le retour à une production non bridée. Mais ils ne se sont jamais vraiment heurtés sur les marchés extérieurs, et se sont arrangés pour protéger leur marché intérieur. D'où une certaine forme d'harmonie dans les liens entre les maîtres de forges des deux pays, liens bien plus forts, avant comme après guerre, qu'avec les Britanniques ou les Américains.

Si des réalisations concrètes existaient déjà entre les sidérurgistes français et allemands, comme le disait François de Wendel, à propos de la Première Guerre mondiale, elles n'avaient rien empêché. Il en fut de même pour le second conflit mondial. Ce qu'a proposé la CECA a donc permis une nouvelle étape dans cette concrétisation, et c'est à juste titre que ce traité peut être considéré comme premier fondateur de la communauté européenne.

Le juriste Paul Reuter affirmait que c'était un véritable abus de langage que de parler de « précédents » à la construction européenne, avant le Plan Schuman<sup>4444</sup>. Mais si les solutions de l'après-guerre étaient basées sur des conceptions très différentes, voire opposées, il n'en reste pas moins que le terrain avait été préparé de longue date et que c'est sans doute parce que, dans le secteur sidérurgique, les liens franco-allemands étaient forts et anciens et que le "marché européen" était un fait vécu depuis longtemps, que les discussions purent aboutir. Et l'argument d'une inefficacité du système des cartels opposé à celui de la CECA n'est pas totalement convaincant : l'EIA avait su contrer assez rapidement les énormes difficultés apportées par la crise des années trente et elle avait élargi progressivement ses accords à d'autres pays producteurs puissants, tels que la Grande-Bretagne et les États-Unis. De son côté la CECA n'a pas empêché, dans les années soixante et soixante-dix, la dégradation régulière de la situation qui a conduit à l'effondrement de tout un pan de la sidérurgie européenne. Le surinvestissement opéré dans les années 1950 et 1960, dont la responsabilité est à mettre au compte tant des politiques publiques que des initiatives privées, empêcha des prises de décision difficiles, mais qui auraient pu assainir le secteur européen et empêcher les dégâts économiques et sociaux ultérieurs.

---

<sup>4444</sup> Paul Reuter, *La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Paris, 1953, p.9.

# ANNEXES DOCUMENTAIRES<sup>1</sup>

---

## ANNEXE A L'INTRODUCTION

---

Tableau 1. Production comparée d'acier brut (1900-1960)<sup>2</sup>

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>
<b>1900</b>	1 560	6 000
<b>1913</b>	4 686	17 600
<b>1920</b>	2 700	5 200
<b>1929</b>	9 700	16 900
<b>1930</b>	9 400	12 100
<b>1931</b>	7 800	8 900
<b>1932</b>	5 600	6 600
<b>1933</b>	6 500	8 400
<b>1934</b>	6 200	12 600
<b>1935</b>	6 300	14 800
<b>1936</b>	6 700	17 100
<b>1937</b>	7 900	17 700
<b>1938</b>	6 200	20 500
<b>1939</b>	7 950	20 100
<b>1940</b>	3 700	21 500
<b>1941</b>	2 400	31 800
<b>1942</b>	2 200	32 100
<b>1943</b>	2 400	33 700
<b>1944</b>	1 300	28 500
<b>1945</b>	1 600	1 100
<b>1946</b>	4 400	2 700
<b>1947</b>	5 700	3 060
<b>1948</b>	7 200	5 561
<b>1949</b>	9 150	9 156
<b>1950</b>	8 650	12 121
<b>1951</b>	9 800	13 506
<b>1952</b>	10 900	15 800
<b>1953</b>	10 000	18 100
<b>1954</b>	10 600	20 200
<b>1955</b>	12 600	24 500
<b>1956</b>	13 400	26 600
<b>1957</b>	14 100	28 000
<b>1958</b>	14 600	26 300
<b>1959</b>	15 200	29 400
<b>1960</b>	17 300	34 100

---

<sup>1</sup> Voir la table détaillée des annexes, en fin de volume, avant la table des illustrations et la table des matières.

<sup>2</sup> Source OECDE, *Statistiques industrielles*, 1964. France et Allemagne, hors Sarre.

## ANNEXES AU CHAPITRE 1

**Tableau 2. Commerce sidérurgique total (1929-1932) <sup>3</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	1929		1930		1931		1932	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export
<b>Allemagne</b>	<b>1 382,2</b>	<b>4 396,1</b>	<b>1 082,1</b>	<b>3 423,2</b>	<b>799,3</b>	<b>3 086,6</b>	<b>663,5</b>	<b>1 660,7</b>
<b>France-Sarre</b>	<b>236,2</b>	<b>3 722,4</b>	<b>464,6</b>	<b>3 567,3</b>	<b>340,3</b>	<b>3 194,1</b>	<b>249,0</b>	<b>2 145,5</b>
Angleterre	2 672,0	3 934,9	2 715,8	2 776,5	2 675,5	1 758,8	1 536,5	1 712,7
Belgique-Luxembourg	1 051,3	4 395,1	716,1	3 732,0	486,2	3 521,9	298,1	3 240,5
États-Unis	618,7	2 453,8	483,7	1 585,7	388,4	804,1	345,0	329,9
<i>Total des principaux pays sidérurgiques</i>	<i>5 960,4</i>	<i>18 902,3</i>	<i>5 462,3</i>	<i>15 084,7</i>	<i>4 689,7</i>	<i>12 365,5</i>	<i>3 092,1</i>	<i>9 089,3</i>
<b>Total général mondial</b>	<b>10 547,8</b>	<b>20 552,4</b>	<b>8 982,8</b>	<b>16 805,4</b>	<b>7 457,7</b>	<b>13 956,2</b>	<b>5 172,2</b>	<b>9 953,6</b>

**Tableau 3. Les quotas des comptoirs internationaux de la sidérurgie (1933-1939)<sup>4</sup>**

<b>Pour la première année de l'EIA (du 1<sup>er</sup> juin 1933 au 31 mai 1934)</b>						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	20,000	24,500	26,341	44,500	25,723	49,192
<b>France</b>	35,101	37,644	12,446	7,781	15,261	8,909
<b>Belgique</b>	28,286	16,213	30,624	45,181	35,210	41,899
<b>Luxembourg</b>	16,613	21,643	30,589	2,538	23,806	0,000
	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>
<b>Pour la seconde année de l'EIA (du 1<sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935)</b>						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	21,250	25,750	27,449	45,333	26,671	50,362
<b>France</b>	36,046	39,317	12,741	7,946	15,657	9,162
<b>Belgique</b>	26,903	14,961	29,922	44,236	34,412	40,476
<b>Luxembourg</b>	15,801	19,972	29,888	2,485	23,260	0,000
	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>
<b>Pour les années suivantes de l'EIA (à partir du 1<sup>er</sup> juin 1935)</b>						
	Demi-produits	poutrelles	Aciers marchands	Tôle forte	Tôle moyenne	Larges plats
<b>Allemagne</b>	23,000	27,500	29,000	46,500	28,000	52,000
<b>France</b>	37,368	41,660	13,154	8,177	16,211	9,516
<b>Belgique et Luxembourg</b>	39,632	30,840	57,846	45,323	55,789	38,484
	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>	<i>100,000</i>

<sup>3</sup> BA/ R 13 I/ 613/ J.W. Reichert, « Wandlungen im Welthandel von Eisen und Stahl. », *Stahl und Eisen*, n° 27/ 1934, p. 709.

<sup>4</sup> AA/ Ind 20/ R 117 983, réunion du comité de direction, Bruxelles, 25 avril 1933.

Le *Bulletin Quotidien*, dont est extrait cet article, a été créé dans les années vingt par André François-Poncet, pour l'information des industriels, et particulièrement des membres du Comité des Forges. Il reflète donc l'opinion des groupes dirigeants de l'industrie française. En cette fin d'année 1932 sont sur le point d'aboutir les négociations pour la reconstitution de l'Entente Internationale de l'Acier. L'article présente de façon complète les avantages de ces ententes, d'initiative privée, tels qu'ils sont perçus à cette époque, et leur utilité relative selon la conjoncture. La CGPF<sup>5</sup> appelle de ses vœux un appui plus ouvert et plus efficace des principaux gouvernements européens à la formation d'ententes sectorielle, tout en souhaitant que ces actions privées restent assistées et complétées par des mesures publiques de soutien à la production industrielle.

### **Document 1. La CGPF et les ententes internationales au temps de la crise (1932)<sup>6</sup>**

#### **« Les ententes et l'organisation de la production.**

M. Duchemin<sup>7</sup>, président hier la section de l'organisation nationale et internationale de la production au Congrès des industries et commerces d'exportation, définissait le caractère essentiel de la crise actuelle en disant, d'après la vieille formule de J.B.Say, qu'il y avait moins surproduction que mauvaise répartition des produits par suite de l'anarchie des conditions de la production, observation de bon sens que l'analyse de la vie économique confirme en tous domaines. Pour remédier à cette anarchie, beaucoup de solutions ont été ou théoriquement préconisées ou même pratiquement tentées. Parmi elles, les ententes nationales et internationales ont fait naître les plus vives espérances. La conférence économique de Genève, en 1927, les avait déjà mises à son ordre du jour. Le plan constructif du gouvernement français, présenté en mai 1931, au lendemain du protocole douanier austro-allemand, considérait la généralisation des ententes comme l'un des moyens les plus féconds de surmonter la dépression économique mondiale dont souffraient plus particulièrement les États de l'Europe centrale<sup>8</sup>. L'accentuation de la crise donne une vigueur nouvelle aux efforts tentés pour une rationalisation de la production et des échanges par le moyen d'ententes nationales ou internationales à substituer à l'individualisme anarchique ou à l'intervention trop prononcée de l'État. Il est donc opportun de rechercher, à la lumière de l'expérience déjà acquise, quels ont été les effets de ces organisations économiques sur l'équilibre des marchés et les prix des produits, et dans quelle mesure elles peuvent utilement contribuer au redressement de la situation présente.

#### **L'évolution des ententes.**

Espérant que les ententes finiront, à leur tour, par exercer leur action régulatrice sur les conditions économiques, M. Gounod, vice-président délégué de l'Union des industries chimiques a montré, en premier lieu, que leur création avait été la conséquence des circonstances contemporaines. Les principales causes du déséquilibre qui s'est accentué au cours des dernières années entre la production et la consommation ont été les découvertes scientifiques et les progrès de machinisme transformant la base technique et financière des entreprises, la concurrence pour la recherche soit des matières premières ou des capitaux à bas prix, soit des débouchés.

Dans l'ordre industriel, les ententes se sont ainsi proposées des fins extrêmement différentes, telles : l'échange de brevets et de procédés, l'approvisionnement et la répartition des

---

<sup>5</sup> Confédération générale de la production française, prédécesseur, avant-guerre, du CNPF (Conseil national du Patronat français).

<sup>6</sup> *Bulletin Quotidien* n° 274, 8 déc. 1932.

<sup>7</sup> président de la CGPF.

<sup>8</sup> La reprise de négociations économiques entre le gouvernement français et allemand a abouti à la mise en place, en octobre 1931, de la commission économique franco-allemande. C'est un événement d'importance qui marque une normalisation des relations franco-allemandes jusqu'alors très tendues en raison du problème des dettes de guerre. A cette occasion, les deux gouvernements font une déclaration commune, ce qui est déjà un événement en soi, même si le texte reste assez prudent dans les moyens concrètement à mettre en oeuvre. On y évoque le souhait "d'accords internationaux".

matières premières - notamment combustible, sources diverses d'énergie ou minerais. Dans l'ordre commercial, elles ont visé tantôt la détermination des prix, tantôt la répartition des marchés. Si l'on recherche les moments propices ou défavorables, on constate, démontre M. Gounod, que :

1) Les périodes de prospérité, correspondant à un état de déséquilibre production-consommation, et caractérisées par une production inférieure à la consommation, sont peu favorables à la formation des ententes. Au cours de ces périodes, il ne s'en crée guère de nouvelles, celles qui existent déjà paraissent subir de graves difficultés, entravant leur bon fonctionnement ; plusieurs d'entre elles se dissolvent même.

2) Au cours des périodes de dépression, le déséquilibre production-consommation se caractérise par un excédent de la production par rapport à la consommation. La conjoncture est défavorable aux industriels, mais les moins atteints se refuseront souvent, devant une consommation rétrécie, à lier leur sort à celui de leurs concurrents plus affaiblis. En fait, au cours de la présente crise, beaucoup d'ententes se sont dissoutes ou ont, du moins, traversé des difficultés graves comme le prouvent les exemples suivants : entente du cuivre, dissoute en juillet 1932 ; du soufre, dissoute à la même date ; difficultés de l'entente du pétrole.

3) Les périodes d'équilibre relatif, qui ne comportent ni prospérité extrême, ni dépression excessive, paraissent incliner davantage à la formation des ententes. En ce cas, en effet, on ne trouve aucun des facteurs qui contribuaient, dans les hypothèses précédentes, à s'opposer à leur formation. Tout semble au contraire les inciter à se constituer ; l'allure assez bonne, mais sans excès des affaires, des difficultés relatives pour le placement d'une marchandise que l'on ne se dispute pas encore, la production et la consommation étant à peu près équilibrées. Chacun apporte à l'entente une part égale de chances et de risques. Aussi enregistre-t-on la formation des ententes du soufre et de l'aluminium en 1923 ; de l'acier, du cuivre, de la potasse, des rails, des colles d'os, du linoléum en 1926 ; du pétrole en 1927. Sans doute ne manquera-t-on pas de mettre en doute l'efficacité de ces ententes qui n'ont pu prévenir la crise présente. Peut-être n'est-il pas interdit de supposer que ses effets eussent été plus profonds encore sans les tentatives de rationalisation qui l'ont précédée. En tout cas, on peut tirer, pour l'avenir, les enseignements des défauts constatés dans la plupart des ententes afin de permettre à celles qui pourraient être constituées demain de remplir avec moins de risques le rôle d'adaptation entre l'offre et la demande qu'on attend d'elles.

#### **Les avantages des ententes.**

Ce rôle, M. Lambert-Ribot, délégué-général du Comité des Forges, l'a défini en analysant les conséquences de la réglementation de la concurrence : d'une part, sur les prix de vente, d'autre part, sur les prix de revient. En ce qui concerne les prix de vente, l'entente maintient leur stabilité pendant des périodes de 10 mois à 2 ans (pour les comptoirs intérieurs sidérurgiques), aussi utile aux producteurs qu'aux consommateurs, sans exclure d'ailleurs la possibilité d'une adaptation rapide pendant les périodes de crise ; elle tend à uniformiser les barèmes, avantage particulièrement précieux sur le terrain international, en supprimant les systèmes de subventions, qui faussent toute notion de prix de revient, la politique ruineuse du dumping, qui vicie les relations internationales et les ventes à perte à l'exportation qui, telles qu'elles sont pratiquées actuellement, constituent une absurdité économique ; elle permet l'établissement de prix rationnels échelonnés logiquement selon les frais réels de fabrication ; enfin, l'entente assure aux consommateurs, malgré les croyances et, parfois, les apparences contraires, des prix modérés, l'exagération des cours entraînant le plus souvent (le cas du cuivre est caractéristique) des ruptures ruineuses. En ce qui concerne les prix de revient, les ententes permettent un abaissement des frais généraux par une meilleure utilisation des installations existantes et une diminution des transports grâce à une répartition logique des commandes, une diminution des frais commerciaux, des frais d'études ou de recherches.

L'énumération de ces avantages, dont profitent autant l'industrie que le consommateur, permet de regretter que certaines ententes ne puissent être conclues par la faute de rares dissidents. Sans doute conviendrait-il, conclut Lambert-Ribot, *“que les gouvernements reconnaissent, à l'occasion de la prochaine conférence économique mondiale, que la seule voie rationnelle pour la réorganisation des marchés est la conclusion ententes internationales ; qu'ils l'affirment hautement et se déclarent disposés à prendre éventuellement les mesures nécessaires pour amener leurs ressortissants à s'organiser afin de pouvoir conclure des accords internationaux”*.



### **Les ententes et la politique tarifaire**

Cette collaboration privée entre les producteurs pourrait-elle se substituer éventuellement à l'action régulatrice des échanges que les pouvoirs publics exercent par l'intermédiaire des droits de douane, des contingents et autres mesures administratives susceptibles de compenser les inégalités naturelles ou fiscales des conditions de la production ? M. de Lavergne, délégué de la Confédération générale de la production française, dans son rapport sur cette question ne le pense pas.

Dans certains cas, les industries se sont entendues pour fixer les conditions de prix auxquelles leurs produits peuvent être offerts sur certains marchés ou, même, comme les industries lainières récemment, les taux des droits de douane des divers pays participants. Il semble que, dans ces hypothèses, le maintien des droits de douane ne se justifie pas ou s'explique seulement par des motifs fiscaux. Cependant, même dans le cas d'ententes très complètes, les plus favorables à l'abaissement des tarifs, ceux-ci ne pourraient être abandonnés sans délai : d'une part, leur expression serait nuisible à l'existence même des ententes, car elle inciterait les participants les plus favorisés à une dénonciation qui leur rendrait leur liberté de vente ; d'autre part, elles apporteraient un avantage injustifié soit aux industries dissidentes des pays participants qui auraient refusé d'adhérer à l'entente, soit à celles des pays tiers.

Le maintien des droits de douane, qui pourrait d'ailleurs être atténué par un de ces systèmes de remboursement ou de compensation dont M. Le Troquer, sénateur et président du Comité international de l'Union douanière européenne, a exposé les diverses modalités de réalisation, est donc une sauvegarde nécessaire pour les industries isolées comme pour les ententes elles-mêmes tant qu'existeront les pratiques de dumping et de concurrence déloyale et que le commerce n'aura pas retrouvé le fair-play d'un marché assaini. Les ententes privées ne peuvent donc pas remplacer l'action gouvernementale sur la régulation des échanges, mais la compléter ou la préparer.

*“ Les gouvernements, concluait M. de Lavergne, doivent cesser d'avoir la crainte des ententes nationales et internationales. Ils doivent reconnaître que celles-ci sont nécessaires pour assurer l'équilibre économique et éviter des guerres commerciales néfastes à la bonne harmonie des peuples. Ils doivent d'ailleurs se rendre compte que par le jeu des droits de douane, sinon par la législation intérieure, ils sont suffisamment armés pour s'opposer dans l'intérêt des consommateurs aux abus qui pourraient résulter d'ententes dirigées vers la réalisation de bénéfices excessifs. Forts de cette constatation, ils pourront ainsi apporter l'appui de la puissance publique à la constitution et au maintien d'ententes qui peuvent concourir, dans un certain nombre de cas, à une politique de désarmement douanier”.*

Telle semble être la conclusion que l'expérience des dernières années permet de formuler sur les ententes : elles prennent place parmi les moyens de collaboration et d'organisation rationnelles plus souhaitables entre producteurs ; sur elles seules ne peut reposer la défense des intérêts généraux de l'économie nationale que l'acuité de la concurrence extérieure menace trop souvent de compromettre. »

## ANNEXES AU CHAPITRE 2

**Tableau 4. Production comparée d'acier brut France-Allemagne (1929-1939)<sup>9</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	<b>Sarre</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>France + Sarre jusqu'en 1934</b>	<b>All. + Sarre depuis 1935</b>
<b>1929</b>	2 209	9 711	16 246	11 920	
<b>1930</b>	1 935	9 447	11 539	11 382	
<b>1931</b>	1 538	7 822	8 292	9 360	
<b>1932</b>	1 463	5 640	5 770	7 103	
<b>1933</b>	1 676	6 531	7 612	8 207	
<b>1934</b>	1 950	6 174	11 916	8 124	
<b>1935</b>	2 127	6 264	14 220		16 347
<b>1936</b>	2 314	6 686	16 977		19 291
<b>1937</b>	2 350	7 893	17 498		19 848
<b>1938</b>	2 557	6 137	20 083		22 640
<b>1939</b>	2 030	7 907	20 904		22 934

**Tableau 5. Production d'acier des membres de l'EIA (1929-1939)<sup>10</sup>**

<i>milliers de tonnes</i>	<b>1929</b>	<b>1930</b>	<b>1931</b>	<b>1932</b>	<b>1933</b>	<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>	<b>1939</b>
Allemagne*	16 246	11 539	8 292	5 770	7 612	11 916	14 220	16 977	17 498	20 083	20 904
Sarre	2 209	1 935	1 538	1 463	1 676	1 950	2 227	2 323	2 350	2 573	2 033
France	9 711	9 447	7 822	5 640	6 531	6 174	6 264	6 686	7 893	6 137	7 907
Belgique	4 122	3 365	3 110	2 791	2 732	2 947	3 027	3 168	3 863	2 279	3 104
Luxembourg	2 702	2 270	2 035	1 956	1 845	1 932	1 837	1 981	2 510	1 437	1 758
<b>Total fondateurs EIA</b>	<b>34 990</b>	<b>28 556</b>	<b>22 797</b>	<b>17 620</b>	<b>20 396</b>	<b>24 919</b>	<b>27 575</b>	<b>31 135</b>	<b>34 114</b>	<b>32 509</b>	<b>35 706</b>
G.B.	10 122	7 716	5 466	5 505	7 313	9 191	10 190	12 209	13 455	10 743	13 433
Total nouveaux pays EIA (Pologne, Autriche, Tchéc., Hongrie)	4 620	3 823	3 154	1 596	2 032	2 422	2 892	3 673	5 091	4 635	**4 326
<b>Total EIA</b>	<b>49 732</b>	<b>40 095</b>	<b>31 417</b>	<b>24 721</b>	<b>29 741</b>	<b>36 532</b>	<b>40 657</b>	<b>47 017</b>	<b>52 660</b>	<b>47 887</b>	<b>53 465</b>
Etats-Unis	57 819	41 672	26 552	13 900	23 737	26 637	34 774	48 737	51 543	28 805	47 899
<b>Total mondial</b>	<b>121 934</b>	<b>95 914</b>	<b>70 013</b>	<b>51 150</b>	<b>68 690</b>	<b>82 869</b>	<b>99 579</b>	<b>121 603</b>	<b>134 767</b>	<b>109 137</b>	<b>136 538</b>

\* Sarre non comprise ; \*\* Pour la Pologne, seulement de janvier à juin (504 milliers de tonnes).

<sup>9</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435 ; BA/ R 13 I / 523-524 ; AN 139 AQ /60, AN 62 AS/ 104 (Belgique-Luxembourg) et Nations Unies, *Annuaire 1953* (Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie).

<sup>10</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435 ; BA/ R 13 I / 523-524 ; AN 139 AQ /60, AN 62 AS/ 104 (Belgique-Luxembourg) et Nations Unies, *Annuaire 1953* (Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie).

**Tableau 6. Exportations totales de produits sidérurgiques demi-finis<sup>11</sup>  
des principaux pays producteurs (1929-1936)<sup>12</sup>**

<i>en milliers de tonnes</i>	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936**
<b>Allemagne-Sarre (a/c 1935)</b>	4 396	3 423	3 087	1 661	1 489	2 008	2 548	2 970
<b>France-Sarre (j →1934)</b>	3 722	3 567	3 194	2 146	2 386	2 721	1 677	1 789
<b>Belgique-Luxemb.</b>	4 395	3 732	3 522	3 241	3 087	3 289	3 148	3 100
<b>Total fondateurs EIA</b>	<b>12 513</b>	<b>10 722</b>	<b>9 803</b>	<b>7 048</b>	<b>6 962</b>	<b>8 018</b>	<b>7 373</b>	<b>7 859</b>
<b>Grande-Bretagne</b>	3 935	2 777	1 759	1 713	1 738	1 963	2 096	1 900
<b>Autres EIA (Pol., Tchéc., et Autriche)</b>	1 052	1 160	1 050	307	472	521	595	670
<b>Total EIA</b>	<b>17 500</b>	<b>14 659</b>	<b>12 612</b>	<b>9 068</b>	<b>9 172</b>	<b>10 502</b>	<b>10 064</b>	<b>10 429</b>
<b>États-Unis</b>	2 454	1 586	804	330	520	926	892	1 050
<b>Total général mondial</b>	<b>20 547</b>	<b>16 805</b>	<b>13 956</b>	<b>9 934</b>	<b>10 472</b>	<b>12 389</b>	<b>11 946</b>	<b>12 650</b>

\* Sarre : changement de comptabilité douanière a/c du 17-2-1935. \*\*1936 : estimations.

**Tableau 7. Allemagne : production sidérurgique et équipement (1910-1939)<sup>13</sup>**

<i>en tonnes</i>	PRODUCTION			ÉQUIPEMENT	
	Fonte brute	acier brut	produits finis (aciers laminés)	Hauts Fourneaux	dont en service
<b>1910</b>	14 793 325	13 698 638	10 157 290	347	303 <sup>14</sup>
<b>1913</b>	19 309 172	18 935 089	13 898 960	376	358
<b>1919</b>	6 283 873	7 847 356	5 820 648	262	167
<b>1920</b>	7 043 617 <sup>15</sup>	9 277 882	6 935 103 <sup>16</sup>	237 <sup>17</sup>	127
<b>1927</b>	13 102 000	16 267 000	11 903 000	191	116
<b>1928</b>	11 804 000	14 476 000	10 536 000	184	101
<b>1929</b>	13 400 767	16 246 078 <sup>18</sup>	11 291 968	182	95
<b>1930</b>	9 695 000	11 512 000	8 152 000	165	63
<b>1931</b>	6 063 000	8 269 000	5 861 000	155	47
<b>1932</b>	3 933 000	5 747 000	4 234 000	154	42
<b>1933</b>	5 267 000	7 586 000	5 463 000	150	48
<b>1934</b>	8 742 000	11 886 000	8 404 000	148	73
<b>1935</b>	12 841 854	16 446 673	11 418 642	176	108
<b>1936</b>	15 303 135	19 207 964	13 414 185	176	114
<b>1937</b>	15 958 364	19 848 824	14 117 748	171	125
<b>1938<sup>19</sup></b>	18 595 456	23 329 353	16 412 861		
<b>1939</b>	18 477 884	23 732 581	16 397 739		

<sup>11</sup> y compris laminés.

<sup>12</sup> BA/ R 13 I/ 613/ Reichert, « Ein Rückblick auf das zehnjährige Bestehen der internationalen Stahlverbände », *Stahl und Eisen*, n° spécial, 1936, p. 1434-1435.

<sup>13</sup> BA/ R 13 I/ 523-524.

<sup>14</sup> dont 34 au Luxembourg.

<sup>15</sup> ou 6 400 000 (chiffre de 1940).

<sup>16</sup> ou 6 375 000, selon les sources (allemandes)

<sup>17</sup> sans la Sarre a/c de 1920

<sup>18</sup> ou 16 210 000, selon les sources (allemandes)

<sup>19</sup> en 1938 et 1939 sont compris progressivement les productions des territoires occupés.

**Tableau 8. Production allemande de fonte par région (1928-1939)<sup>20</sup>****Tableau 9. Production allemande d'acier brut par région (1928-1939)<sup>21</sup>**

---

<sup>20</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (pour 1928 : AF/ B 31469

<sup>21</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (pour 1928 : AF/ B 31469

**Tableau 10. Production allemande de laminés par région (1929-1939)<sup>22</sup>**

---

<sup>22</sup> BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie (pour 1928 : AF/ B 31469

**Document 2. Composition du Comptoir allemand des tubes  
(Rohren-Verband GmbH), Düsseldorf<sup>23</sup>**

Organisation commerciale du syndicat allemand des tubes, à laquelle sont adhérentes les 13 usines suivantes:

- Vereinigte Stahlwerke Aktiengesellschaft, Düsseldorf,
- Mannesmannröhren-Werke, Düsseldorf,
- Press- und Walzwerk Aktiengesellschaft, Düsseldorf-Reisholz,
- Hahnsche Werke Actiengesellschaft, Berlin,
- Mitteldeutsche Stahlwerke Aktiengesellschaft, Berlin,
- Homburger Eisenwerk A.G., (*avant*: Gebr. Stumm), Neunkirchen (Sarre), *également membre du syndicat français des tubes.*
- Vereinigte Oberschlesische Hüttenwerke Aktiengesellschaft, Gleiwitz,
- Eschweiler Bergwerks-Verein, Eschweileraue,
- Kammerich-Werke Aktiengesellschaft, Brackwede-Süd bei Bielefeld,
- Hallesche Röhrenwerke Aktien-Gesellschaft, Halle a.d. Saale,
- Maschinenfabrik und Eisengiesserei Saaler A.G., Teningen,
- Stahlwerk Becker A.G., Willich,
- "Kronprinz" Actiengesellschaft für Metallindustrie, Ohilgs.

**Tableau 11. Statistiques de production d'acier brut  
des principales entreprises sidérurgiques françaises (1929-1941)<sup>24</sup>**

<i>en tonnes</i>	SA des forges de la Providence (Haumont-Nord)	Sté fr. de constructions mécaniques (ex- Cail) Denain	usines métallurgiques de St Eloi (Jeumont- Nord) <i>acier soudable</i>	Forges et laminoirs de St Amand (Nord) <i>acier soudable</i>	Fabrique de fer de Maubeuge (Louvroil - Nord)	Aciéries de Paris et d'Outreau (Pas-de-Calais) <i>fonte</i>	aciéries de Paris et d'Outreau (Pas-de-Calais) <i>acier fondu</i>
<b>1929</b>	61 886	20 160	29 020	21 783	59 905	28 185	10 192
<b>1930</b>	57 440	18 598	28 933	21 021	58 781	26 176	9 069
<b>1931</b>	48 120	17 376	23 431	14 701	39 145	22 564	11 660
<b>1932</b>	40 127	14 843	20 883	10 203	30 886	11 471	10 546
<b>1933</b>	39 685	18 091	22 379	15 088	31 375	18 335	11 670
<b>1934</b>	37 912	22 493	20 240	13 751	30 159	17 288	11 770
<b>1935</b>	49 632	25 529	17 189	9 902	48 714	16 789	12 405
<b>1936</b>	42 509	23 218	20 614	12 701	38 668	14 532	10 945
<b>1937</b>	53 651	27 242	24 308	11 921	48 621	21 910	10 198
<b>1938</b>	57 269	15 503	22 232	10 050	51 736	18 636	10 136
<b>1939</b>	74 374	31 254	21 941	11 114	64 227	17 981	10 595
<b>1940</b>	46 774	18 198	5 665	3 327	37 460	8 843	6 510
<b>1941</b>	46 302	30 252	3 444	6 536	41 646	0	3 763
<b>1942</b>	38 054	26 971	4 582	6 194	34 143	0	3 489

<sup>23</sup> BA/ R 13 I/ 256/ doc. 94, environ nov.-déc. 1931.

<sup>24</sup> AN/ AJ 40 / 330/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. Beaufrage für Eisen und Metall/ STATISTIQUES : réponses à divers questionnaires sur production et capacité des différents types d'aciéries (Belgique et Nord), Questionnaire « W » sur la production annuelle de fonte et d'acier brut.

**Tableau 11. (suite) Statistiques de production d'acier brut  
des principales entreprises sidérurgiques françaises (1929-1941)<sup>25</sup>**

<i>En tonnes</i>	SA d'Escaut et Meuse (Anzin- Nord)	SA Baume & Marpent (Marpent-Nord)	SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain, Nord) <i>fonte brute</i>	SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain, Nord) <i>acier brut</i>	Sté métall. d'Hennebont et des Dunes/ usine des Dunes/ Leffrinckoucke (Nord) <i>fonte</i>	Sté métall. d'Hennebont et des Dunes/ usine des Dunes/ Leffrinckoucke (Nord) <i>acier</i>	sté métall. de l'Escaut (Trith-St-Léger Nord) <i>acier soudable</i>
<b>1929</b>	117 078	19 153	383 233	496 873	67 895	36 912	7 420
<b>1930</b>	116 526	25 654	418 139	507 270	79 452	37 962	5 660
<b>1931</b>	97 099	9 731	393 646	462 191	59 429	27 883	5 020
<b>1932</b>	83 164	14 994	346 058	336 412	20 767	18 278	6 620
<b>1933</b>	88 418	5 386	286 156	382 066	52 484	18 584	6 700
<b>1934</b>	87 484	15 737	243 212	328 548	45 716	13 458	6 960
<b>1935</b>	96 931	11 315	241 532	393 177	813	14 491	8 100
<b>1936</b>	100 423	8 764	305 170	396 367	0	12 196	8 300
<b>1937</b>	97 963	15 498	343 809	423 926	0	24 165	7 750
<b>1938</b>	99 620	16 834	280 857	341 583	0	22 820	6 100
<b>1939</b>	118 123	21 563	388 233	469 132	1 059	34 679	6 600
<b>1940</b>	72 244	11 889	184 990	239 516	21 741	25 269	4 560
<b>1941</b>	69 011	17 875	199 290	273 768	0	3 130	4 900
<b>1942</b>	58 836	10 942	182 658	221 711	0	10 431	4 400

<i>en tonnes</i>	usines d'Isbergues CCNM (Pas-de-Calais) <i>fonte</i>	usines d'Isbergues CCNM (Pas-de-Calais) <i>acier</i>	Forges et aciéries du Nord et de l'Est division de Valenciennes (Trith-St-Léger) <i>fonte</i>	Forges et aciéries du Nord et de l'Est division de Valenciennes (Trith-St-Léger) <i>acier</i>	Forges et aciéries du Nord et de l'Est division de Louvroil <i>fonte</i>	Forges et aciéries du Nord et de l'Est division de Louvroil <i>acier</i>	Forges et aciéries du Nord et de l'Est division d'Haumont <i>acier</i>
<b>1929</b>	170 450	127 872	353 685	350 359	177 554	158 879	60 695
<b>1930</b>	157 283	122 380	370 747	379 793	209 808	160 745	53 126
<b>1931</b>	116 840	97 762	268 639	275 086	203 713	157 588	29 713
<b>1932</b>	77 359	56 034	158 689	153 672	143 653	100 816	12 231
<b>1933</b>	89 583	90 273	181 248	183 271	161 700	127 405	19 330
<b>1934</b>	113 051	85 370	177 096	179 661	157 939	133 758	15 258
<b>1935</b>	46 153	75 086	153 712	174 753	159 381	133 489	-
<b>1936</b>	42 241	87 078	248 400	257 727	201 297	173 225	-
<b>1937</b>	105 337	81 481	312 529	322 570	225 769	188 177	15 119
<b>1938</b>	66 018	75 029	201 599	204 501	185 778	136 621	22 674
<b>1939</b>	64 982	88 381	297 905	282 301	244 681	202 283	45 705
<b>1940</b>	34 110	36 442	160 284	151 287	141 890	116 119	19 127
<b>1941</b>	35 186	37 691	194 996	191 176	138 029	109 250	4 183
<b>1942</b>	39 387	35 160	161 607	154 020	129 309	105 285	10 185

<sup>25</sup> AN/ AJ 40 / 330/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. Beaufrage für Eisen und Metall/ STATISTIQUES : réponses à divers questionnaires sur production et capacité des différents types d'aciéries (Belgique et Nord), Questionnaire « W » sur la production annuelle de fonte et d'acier brut.

**Tableau 12. Comparaison des dividendes et cours extrêmes  
de différentes valeurs industrielle (1929-1937)<sup>26</sup>**

<b>sociétés</b>	<i>en francs</i>	<b>1929</b>	<b>1930</b>	<b>1931</b>	<b>1932</b>	<b>1933</b>	<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>
<b>Châtillon-Commentry</b>	cours mini	4440	4260	1560	1680	1830	855	880	701	1245
	cours maxi	6500	6360	4600	3100	2450	1870	1429	1480	2029
	dividende distribué	115	100	40	30	40	0	30	30	65
<b>Schneider</b>	cours mini	1805	1580	910	1050	1300	1251	1332	771	
	cours maxi	2620	2150	1870	1680	1660	1660	1860	1650	
	dividende distribué	100	100	100	100	100	80	80	80	
<b>Denain-Anzin</b>	cours mini	2800	1955	1000	1000	1020	1000	690	590	1055
	cours maxi	3875	3410	2900	1750	1430	1130	925	1220	2075
	dividende distribué	100	85	45	25	25	25	25	25	40
<b>Fives-Lille</b>	cours mini	1750	1365	1225	826	868	715	712	403	460
	cours maxi	2590	1995	1500	1323	1155	950	965	849	895
	dividende distribué	85	85	85	75	70	60	45	45	0
<b>Senelle-Maubeuge</b>	cours mini	3580	2520	925	641	684	505	410	238	500
	cours maxi	4475	4470	3030	1950	1105	820	640	606	1024
	dividende distribué	85	75	0	0	0	0	0		40
<b>Longwy</b>	cours mini	1915	1540	750	381	300	153	160	150	327
	cours maxi	2660	2380	1400	750	482	339	292	347	623
	dividende distribué	80	80	70	0	0	0	0		0
<b>Marine</b>	cours mini	1275	875	400	445	417	222	265	200	332
	cours maxi	2245	1762	975	750	506	470	408	450	680
	dividende distribué	50	55	25	0	0	0	0	10	13
<b>Cail</b>	cours mini	566	476	254	255	225	166	158	94	131
	cours maxi	824	660	499	395	325	267	235	197	290
	dividende distribué	30	30	20	20	20	15	15		0

<sup>26</sup> AN/ 187 AQ/ 63.



**Tableau 13. Bilan des sociétés sidérurgiques françaises<sup>27</sup>**

Nom société	capital actions	obligations	Réserves et provisions	Bénéfice d'exploitation (après déduction des frais généraux)			
Aciéries de Longwy				<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
	156 250 000	241 540 500	121 millions	11 432 000	10 339 000	17 488 000	22 309 000
			Bénéfice net <sup>28</sup>	5 427 000	5 123 000	7 578 000	8 986 000
Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons	43 millions	41 940 000	52 500 000	Le compte profits et pertes n'est pas publié			
				<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>
			Bénéfice net	Néant	2 645 000	4 727 000	6 003 000
Forges et aciéries du Nord et de Lorraine	80 millions	88 928 000	41 millions				
				<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
			Bénéfice net	258 500	308 600	21 764 800	30 808 800
aciéries et forges de Firminy	21 millions	205 805 000		<b>1934</b>	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>
			Bénéfice (B) ou perte (P)	P= 14 958 000	P= 3 888 000	B= 14 408 000	B= 18 751 000
Marine et d'Homécourt	180 millions	166 267 000	97 millions	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
			Amortissements	10 000 000	24 000 000	19 000 000	16 000 000
			Bénéfices nets	14 025 000	3 723 000	5 768 000	5 830 000
			Total	24 025 000	27 723 000	24 768 000	21 830 000
forges et aciérie du Nord et de l'est	163 millions	85 millions	228 millions	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
			Amortissements	4 millions	42 millions	28 millions	30 millions
			Bénéfices nets	10 567 000	11 753 000	21 399 000	22 789 000
			Total	14 567 000	53 753 000	49 399 000	52 789 000
aciéries du Nord	51 millions	47 384 000	24 700 000	<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
				11 081 000	11 789 000	12 981 000	13 609 000
aciéries de Micheville	100 millions	109 742 000	7 977 000	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
			Bénéfices nets	2 250 000	4 094 000	5 263 000	7 018 000
La Providence	86 millions		Réserves et provisions: 109 640 000	<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
			Amortissements	40 950 000	49 350 000	53 340 000	57 500 000
			Bénéfices nets	20 179 000	29 211 000	56 952 000	53 642 000
			Total <sup>29</sup>	61 129 000	78 561 000	110 292 000	111 142 000
Tréfileries et laminoirs du Havre	169 500 000	134 486 500	Réserves et provisions 186 millions	<b>1935</b>	<b>1936</b>	<b>1937</b>	<b>1938</b>
			Amortissements	5 826 000	6 034 000	9 073 000	10 324 000
			Bénéfices nets	20 365 000	23 544 000	29 794 000	31 280 000
			Total	26 191 000	29 578 000	38 867 000	41 604 000
			<i>Dividende brut distribué</i>	<b>1934-35</b>	<b>1935-36</b>	<b>1936-37</b>	<b>1937-38</b>
Denain et Anzin <sup>30</sup>			1938 : 40 F				5 356 806
Hauts-fourneaux de Saulnes <sup>31</sup>			1938 : 50 F			17 070 195	19 032 707
DAVUM (groupe Marine-Homécourt) <sup>32</sup>							Chiffres d'affaires 545 956 000

<sup>27</sup> Christian Pineau, « Les fructueux marchés des industries de guerre », *Banque et Bourse*, juin 1939, p. 435-444. Voir en annexe le tableau complet. Il manque à cet ensemble de chiffres les bilans, non publiés, de Schneider, analysés plus loin, et de la firme de Wendel qui refuse la communication de ses chiffres.

<sup>28</sup> déduit amortissements et caisse de secours.

<sup>29</sup> non compris provisions pour impôts.

<sup>30</sup> *Le Journal des Débats*, 7 avril 1939, p.5.

<sup>31</sup> *Le Journal des Débats*, 13 avril 1939, p.5.

<sup>32</sup> AN/ 139 AQ/ 60/ Davum exportations (groupe Marine-Homécourt).

Tableau 14. Bilan des exercices de Schneider (1929-1939)<sup>33</sup>

Exercices	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
capital social (F)	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
bilan (F)	741 978 348	728 206 369	733 413 109	746 041 227	640 724 089	580 798 120	649 920 690	709 834 202	859 771 865	1 210 313 536
chiffre d'affaires total	698 395 512	679 412 750	610 447 573	497 351 976	437 620 096	382 119 429	482 936 710	472 019 840	685 468 798	1 095 796
chiffre d'affaires Usine du Creusot	461 323 499	409 071 261	351 318 444	274 866 761	207 571 740	217 111	274 855 545	290 108 116	377 300 304	501 664 473
profit usine du Creusot		19 308 825	3 444 964	4 110 284	42 624 330	34 660 245	27 502 734			16 549 589
chiffre d'affaires UsineS du Havre, d'Harfleur et du Hoc	95 763 457	143 987 672	133 846 386	114 393 623	154 253 979	79 994 489	119 002 156	111 038 844	172 281 468	437 841 829
profit usine du Havre		29 114 528	22 537 484	44 899 158	22 323 154	29 924 481	8 760 605			
résultat d'exploitation		86 142 936	76 294 574	80 410 709	101 720 479	51 082 289	59 168 165	75 058 888	66 944 313	274 022 664 dont nationalisation 163 020 734
profit brut total <sup>34</sup>		51 361 709	56 050 786	73 467 619	44 887 786	103 307 395	112 074 377	144 690 875	134 252 282	64 781 649
profit net distribuable (F)	25 352 834	24 449 528	24 409 765	24 916 444	20 437 847	19 847 894	19 523 871	20 492 756	19 945 883	20 325 290
reliquat exercice précédent (F)	1 261 690	1 614 525	1 064 053	473 819	390 263	828 111	676 005	199 876	692 633	638 516
<b>profit net total</b>	<b>26 614 524</b>	<b>26 064 053</b>	<b>25 473 818</b>	<b>25 390 263</b>	<b>20 828 111</b>	<b>20 676 005</b>	<b>20 199 876</b>	<b>20 692 633</b>	<b>20 638 516</b>	<b>20 963 806</b>
dividende sur 250 000 actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
reliquat à reporter	1 614 525	1 064 053	473 819	390 263	828 111	676 005	199 876	692 633	638 516	963 806
impôts, taxes etc.... <sup>35</sup>		34 000 000	22 550 442	23 791 130	18 873 920	18 796 916	24 682 069		43 999 700	54 756 945
institutions sociales et libéralités		23 000 000	29 000 000	33 000 000	22 000 000				39 806 707	43 923 739
salaires et appointements du personnel		236 000 000	210 000 000	187 000 000	183 000 000				204 000 000	229 000 000
impôt sur le chiffre d'affaire		11 000 000	10 009 505	8 709 340	7 056 909	6 081 211	7 193 759			
impôt à la charge des actionnaires		6 000 000	3 800 000	4 171 250	4 915 825	3 500 000			5 924 045	6 362 968

<sup>33</sup> AN/ 187 AQ/ 62-63-64/ Schneider et Cie.<sup>34</sup> avant provision pour paiement des impôts sur BIC, amortissements de travaux neufs et acquisitions et amortissements de valeurs diverses.<sup>35</sup> non compris ceux à la charge des actionnaires.

**Tableau 15. Production Schneider<sup>36</sup>**

<i>en tonnes</i>	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
<b>Houille</b>	365 008	399 898	342 390	333 920	345 969	344 608	320 710	309 284	292 317	313 958
<b>Minerais et fondants</b>	818 531	773 530	537 009	265 516	350 093	422 633	457 476	549 166	558 652	393 911
<b>Coke</b>	112 501	104 167	56 226	36 392	35 181	36 639	17 420	14 617	15 634	16 297
<b>fontes brutes</b>	91 703	96 480	55 216	39 466	35 405	37 210	5 028	0	0	0
<b>acier en lingot</b>	191 599	185 634	96 267	91 332	119 837	96 726	106 122	114 029	114 768	94 732
<b>Moulages en acier</b>	10 087	12 029	7 653	4 491	4 499	3 669	4 730	4 776	4 947	5 205
<b>Laminés</b>	149 258	125 713	69 808	68 614	81 080	69 636	75 478	81 292	74 508	57 680

**Tableau 16. Schneider, Effectifs personnel<sup>37</sup>**

Exercices	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
<b>Personnel ouvrier</b>									
effectif H	16 739	14 905	13 415	12 945	13 061	12 665	12 684	11 023	11 033
effectif F	1 003	994	840	732	715	654	701	355	394
total	17 742	15 899	14 255	13 677	13 776	13 319	13 385	11378 <sup>38</sup>	11 427
<b>Personnel employés</b>									
effectif H	3 082	3 242	3 206	2 996	3 000	2 870	2 870	2 590	2 561
effectif F	821	727	676	709	706	667	642	512	618
total employés	3 903	3 969	3882	3715	3 706	3 537	3 512	3 102	3 179
% employés sur total									22 %
<b>Effectif total</b>	<b>21 645</b>	<b>19 868</b>	<b>18 137</b>	<b>16 660</b>	<b>16 767</b>	<b>16 202</b>	<b>16 196</b>	<b>14 480</b>	<b>14 606</b>

**Tableau 17. Prix de ventes des produits sidérurgiques chez Schneider<sup>39</sup>**

<i>en francs par tonne</i>	oct. 1928	oct. 1929	oct. 1930	oct. 1931	oct. 1932	oct. 1933	oct. 1934	oct. 1935	oct. 1936	oct. 1937	oct. 1938	avril 1939
<b>combustible</b>	143	166	160	142	123	121	115	111	122	179	196	196
<b>fer et acier laminés/ barres</b>	820	830	680	598	629	659	659	659	729	1119	1243	1357
<b>fer et acier laminés/ tôles</b>	870	900	875	815	765	795	819	815	905	1392	1547	1703

<sup>36</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

<sup>37</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

<sup>38</sup> L'usine du Havre est nationalisée en 1937.

<sup>39</sup> AN/ 187 AQ / 62-63-64; oct. 1939 : pas de cours. *Avertissement : on doit tenir compte de la dévaluation du franc qui a entraîné une forte hausse des produits en francs courants. De plus, les produits de cette société, particulièrement performants et spécialisés, sont assez sensiblement au-dessus de la moyenne du marché intérieur.*

Tableau 18. Les clients de Schneider (1934-1940)<sup>40</sup>

<i>en francs</i>	1934-35	1937-38	1938-39	1939-40
<b>Parmi les débiteurs</b>				
<b>Total</b>	<b>163 973 558</b>	<b>310 921 875</b>	<b>472 530 981</b>	<b>574 245 256</b>
Ministère de la Marine	17 306 277	37 866 237	66 875 196	60 297 884
Ministère de la Guerre	6 738 800	32 632 195	29 490 853	85 508 969
chemins de fers de l'Etat	584 228	SNCF	7 173 623	5 881 105
grandes C <sup>ies</sup> de chemins de fer français	2 841 840	8 792 125	-	-
gouvernement polonais	1 468 332			
gouvernement roumain	1 307 475			
gouvernement suisse		2 673 250		
gouvernement ARGENTIN			4 788 214	
gouvernement roumain			262 474 365	241 966 173
ARBED	1 473 983	3 713 516	3 080 027	
Citroën	3 929 710	2 124 392	2 668 298	4 952 151
Renault	2 603 921	6 922 136		3 289 247
forges et aciéries de la Marine	3 386 189	1 488 711	5 912 067	
CSF	2 153 247	4 099 655	5 157 212	7 412 288
Knutange			544 989	
Office franco-allemand des paiements commerciaux	2 052 257			
Vereinigte Stahlwerke A.G.	1 196 715	1 212 833	-	
Neunkircher Eisenwerke AG	1 040 090		-	
	676 551		795 129	
<b>parmi les créditeurs</b>				
<b>Total</b>	<b>132 288 397</b>		<b>496 094 089</b>	
bureau national des charbons	3 208 334			
gouvernement français	1 036 887	43 801 935*	1 152 246	10 480 463
gouvernement argentin		4 649 724	4 649 724	
gouvernement ROUMAIN			177 337 846	179 958 525
forges et aciéries de la Marine	644 702			
CSF	215 557		1 383 250	
ppF de Wendel		991 977		
Knutange	675 193	525 807		
gouvernement russe	4 292 532	4 239 532	4 239 532	

<sup>40</sup> AN/ 187 AQ / 63-64 Schneider.

**Tableau 19. Le personnel des grands konzerns (1929-1938)<sup>41</sup>**

	<b>total personnel Krupp</b>	<b>total personnel Mannesmann</b>
<b>1929</b>	89 762	20 931
<b>1930</b>	75 241	19 251
<b>1931</b>	56 857	15 708
<b>1932</b>	46 107	14 996
<b>1933</b>	55 722	16 585
<b>1934</b>	75 240	18 325
<b>1935</b>	91 507	22 436
<b>1936</b>	98 341	26 013
<b>1937</b>	108 765	30 268
<b>1938</b>	123 408	48 000 <sup>(42)</sup>

**Tableau 20. Production Mannesmann AG<sup>43</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>Tubes</b>	<b>Tôles</b>	<b>Total produits sidérurgiques<sup>44</sup></b>
<b>1934</b>	<b>135 332</b>	128 280	293 185
<b>1935</b>	<b>226 289</b>	171 223	430 630
<b>1936</b>	<b>309 723</b>	236 206	604 308
<b>1937</b>	<b>302 987</b>	280 040	685 838
<b>1938</b>	<b>335 204</b>	293 160	768 507
<b>1939</b>	<b>475 436</b>	387 190	1 042 299

<sup>41</sup> Sources: Krupp: Geschäftsberichte und Bilanze, WA 41/2-166 et 2/167, cité par par Vera STERCKEN, Reinhard LAHR, *Erfolgsbeteiligung und vermögensbildung der Arbeitnehmer bei Krupp*, Beihefte der Zeitschrift für Unternehmensgeschichte n°71, 1992 env. ; Mannesmann : BA K / B 109 / 2160 Mannesman /divers rapports d'exercice

<sup>42</sup> environ 48.000 avec Sudètes et Est Européen, presque 50 000 avec étrangers.

<sup>43</sup> MAN/ M.11.045/ Aufsichtsrat. Les échanges d'une unités à l'autre ne sont pas inclus.

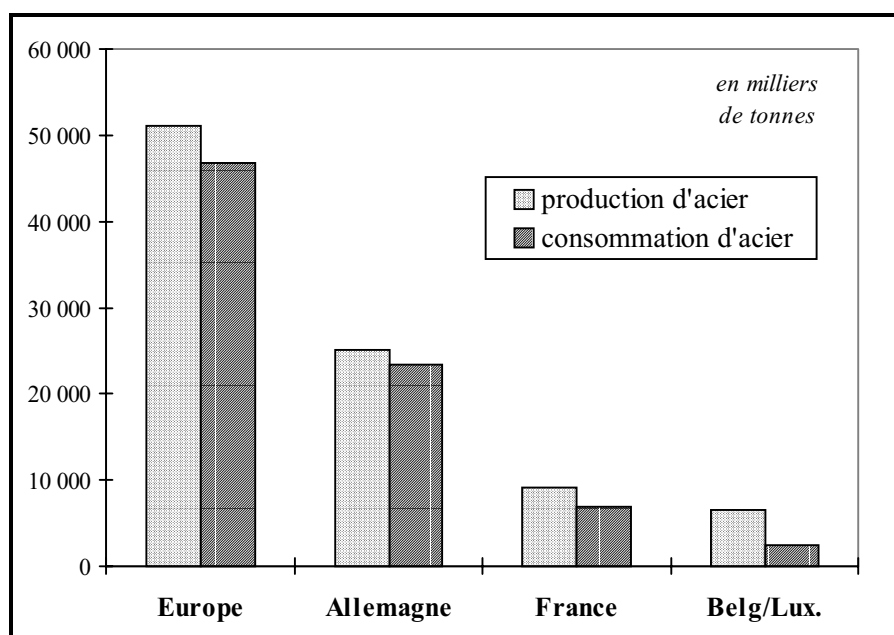
<sup>44</sup> demis-finis et finis.

## ANNEXES AU CHAPITRE 3

**Tableau 21. Composition du Conseil de direction de l' U.I.M.M. (1919)<sup>45</sup>**

présidents d'honneur	<b>Darcy</b>	pdt du comité central des houillères de France
	<b>Pinard</b>	pdt du syndicat gal des fondeurs en fer de France
	<b>Pralon</b>	vice-pdt du comité des forges de France, pdt de la chambre syndicale des mines de fer de France
président	<b>Charles Laurent</b>	pdt hon. de la cour des comptes; pdt de la Cie fr. pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, pdt de la chambre syndicales des constructeurs de gros matériels électriques
vice-présidents	<b>François de Wendel</b>	maître de forges, pdt du comité des forges de France
	<b>Richemond</b>	adm-dél. des établissements Weyher et Richemond, pdt du groupe des industriels de la région parisienne
	<b>Cordier</b>	pdt de la Sté « Energie électr. du littoral méditerranéen », pdt de la chambre syndicales des forces hydrauliques, de l'électrometallurgie, de l'électrochimie et des ind. qui s'y rattachent
trésorier	<b>Th. Laurent</b>	adm-DG de la Cie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt
secrétaire	<b>Fournier</b>	DG établissements Schneider & Cie
membres du conseil	<b>Plichon</b>	pdt Cie des mines de Béthune
	<b>Vesier</b>	pdt Cie Française des métaux, pdt chambre synd. des métaux
	<b>Vergniaud</b>	pdt Sté Jacob Holtzer
	<b>Eissen-Piat</b>	secr. gal du syndicat gal des fondeurs de fer en France
	<b>Lefort</b>	adm. syndicat des industriels métallurgistes ardennais
	<b>R. Delaunay-Belleville</b>	pdt chambre syndicale de la mécanique
	<b>Gouin</b>	pdt Sté de construction des Batignolles, pdt chambre synd. des fabricants et constructeurs de matériels pour chemins de fer et tramways
	<b>Ferrand</b>	pdt Chantiers te ateliers Augustin Normand, pdt chambre synd. des constructeurs de navires et machines marines
	<b>baron Petiet</b>	adm-dél. Sté automobiles Ariès, pdt de la chambre synd. des constructeurs automobiles
	<b>Meyer</b>	pdt du syndicat professionnel des industries électriques
	<b>Leflaive</b>	pdt chambre syn. constructeurs mécaniciens chaudronniers et fondeurs de la Loire
	<b>Esnault-Pelterie</b>	pdt chambre synd. ind. aéronautiques
délégué g <sup>al</sup>	<b>Robert Pinot</b>	
secrét. gal	<b>Lambert-Ribot</b>	

<sup>45</sup> AN/ 65 AQ/ K 338/ UIMM.

Figure 1. La production et la consommation européenne en 1937-1938<sup>46</sup>Tableau 22. Commerce sidérurgique allemand avec la France et l'Empire français<sup>47</sup>

<i>en tonnes</i>		Importations de			Exportations vers		
		1937	1938	1939	1937	1938	1939
France	minerai	5 739 513	5 056 121	2 624 454	0	35	0
	charbon	274 496	146 763	56 452	8 044 643	5 409 236	2 600 600
	coke	0	0	0	2 337 694	985 421	975 420
	fonte	48 363	170 891	184 073	0	0	0
<b>Algérie</b>	minerai	724 567	755 454	545 559	0	0	0
	charbon	0	0	0	475 475	178 269	125 515
<b>Tunisie</b>	minerai	13 502	131 024	87 742	0	0	0
	charbon	0	0	0	62 746	41 628	23 153
<b>Maroc</b>	minerai	38 762	159 824	598 065	0	0	0
	charbon	0	0	0	75 862	26 554	24 420
<b>Total général</b>	minerai	20 620 876	21 927 539	19 649 020	10 140	5 204	2 362
	charbon	4 583 423	4 969 989	4 376 289	38 628 925	27 837 636	21 144 690 <sup>48</sup>
	coke	549 817	591 322	417 201	8 792 869	5 145 306	5 483 129
	fonte	154 500	444 910	471 555	98 061	61 896	77 213

<sup>46</sup> sans la Grande-Bretagne, la Russie et la Turquie. BA / R13 I / 383 Wirtschaftgruppe schaffende Industrie.

<sup>47</sup> BA/ R 13 I/ 578/ WESI.

<sup>48</sup> dont 6 800 000 tonnes pour l'Italie.

**Document 3. Réactions des patrons français aux déclarations britanniques  
face aux coups de force hitlériens<sup>49</sup>**

« Le discours radiodiffusé du président du Conseil a rallié l'assentiment général dans tous les pays qui ne se solidarise pas avec les régimes totalitaires. (...) Toutefois il est à remarquer que les dictateurs se préoccupent peu de considérations juridiques lorsqu'ils font appel à la force. Le discours de M. Daladier exprime seulement la volonté de la France de ne pas céder à la menace et de faire face à l'avenir, à toutes les situations, quelles qu'elles soient. Par ces paroles, M. Daladier n'a pas aggravé la situation, mais il ne l'a pas non plus éclaircie, car cela ne dépendait pas de lui ! M. Chamberlain, en déclarant que la Grande-Bretagne garantissait les frontières polonaises a en somme confirmé qu'un conflit éventuel ne pourrait être que général. Aussi l'incertitude subsiste-t-elle. On ne sait toujours pas quels sont les desseins cachés du chancelier Hitler pour l'avenir prochain. Et l'on ne perd pas de vue que le Reich se débat au milieu de très grandes difficultés économiques.

En bourse, une amélioration timide s'est produite. (...) A terme aussi bien qu'au comptant, une fois les premiers cours inscrits, les échanges deviennent insignifiants. Il n'y a pas d'acheteurs et de vendeurs pas davantage. Les positions spéculatives sont réduites à la plus simple expression. C'est ce qui explique la résistance de la cote. (...) D'après le nouveau plan financier allemand qui sera en vigueur à partir de mai 1939, l'État et les collectivités publiques paieront leurs fournisseurs en « bons d'impôts » remplaçant les anciennes 'traites de travail » du Dr Schacht et s'ajoutant à elles.

Au point de vue des échéances, les finances du Reich se présentent assez mal, car les anciens bons émis commencent déjà à arriver à échéance, et leur montant à rembourser ira en s'accroissant rapidement. La poussée de l'Allemagne vers les pays riches de l'Europe orientale s'explique peut-être moins par sa volonté de conquête que par les difficultés économiques qu'elle rencontre du fait de la folle politique qu'elle a suivie. Elle espère, en conquérant des territoires de plus en plus étendus, pouvoir accroître son chiffre d'affaires intérieur, nourrir sa population, équilibrer son économie et éviter les conséquences de l'inflation qu'elle pratique. Elle est ainsi engagée dans un cercle vicieux dont on voit mal comment elle sortira. »

---

<sup>49</sup> *L'Usine*, n°14 du 6 avril 1939, p. 49 Bulletin Financier.



## ANNEXES AU CHAPITRE 4

**Tableau 23. Dirigeants des nouvelles organisations professionnelles de l'industrie et de la sidérurgie (1936-1941)<sup>50</sup>**

<i>Noms relevés au :</i>	<b>1<sup>er</sup> janvier 1936</b>	<b>Décembre 1936</b>	<b>Juin 1939</b>	<b>Avril 1941</b>
Président du Reichsgruppe Industrie (RGI)	Ernst Trendelenburg	Gottfried Dierig	Wilhelm Zangen	Wilhelm Zangen
Membres du Conseil de surveillance du RGI	<i>Erich Baldermann</i> <sup>51</sup> Hans Berckemeyer Rudolf Blohm <i>Eugen Böhringer</i> Ernst Busemann Gottfried Dierig Max Ebbecke Ewald Hecker Fritz Jessen Erwin Junghaus Ludwig Kessler <i>Arnold Langen</i> Hugo Lauber <i>Hans Pahl</i> Bernard Pfotenhauer Ernst Poensgen <i>Hermann Röchling</i> Otto Sack Georg von Schnitzler Bruno Schüler Karl Seeliger Reinhold Thiel Eugen Vögler	Hans Berckemeyer <i>Rudolf Blohm</i> <i>Walter Borbet</i> <i>Ernst Busemann</i> <i>Heinrich Cuntz</i> <i>Max Ebbecke</i> <i>Ewald Hecker</i> <i>Fritz Jessen</i> Erwin Junghaus <i>Bodo Karcher</i> <i>Ludwig Kessler</i> <i>Philipp Kessler</i> <i>Werner Köttgen</i> <i>Hugo Lauber</i> <i>Bernard Pfotenhauer</i> Ernst Poensgen <i>Fritz Reuther</i> <i>Otto Sack</i> <i>Gerhard Saltzwedel</i> <i>Georg von Schnitzler</i> <i>Bruno Schüler</i> <i>Karl Seeliger</i> <i>Carl Tabel</i> <i>Reinhold Thiel</i> <i>Ernst Trendelenburg</i> Eugen Vögler <i>Adolf Vogler</i>	Hans Berckemeyer Rudolf Bingel Ernst Buskühl Max Eduard Hofweber Erwin Junghaus Joseph Kaiser Heinrich Koppenberg Paul Kümpers Ernst Poensgen Philipp F. Reemtsma Hellmuth Roehnert Hermann Schmitz Rudolf Stahl Eugen Vögler	Hans Berckemeyer Rudolf Bingel Ernst Buskühl Max Eduard Hofweber Erwin Junghaus Joseph Kaiser Philipp Kessler Heinrich Koppenberg Emil Kreibich Paul Kümpers Ernst Poensgen Philipp F. Reemtsma Hellmuth Roehnert Hermann Schmitz Philipp von Schöller Rudolf Stahl Eugen Vögler
Président du Wirtschaftsgruppe II. (industrie sidérurgique) du RGI	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen	Ernst Poensgen
Président du Wirtschaftsgruppe VI. (Construction métallique) du RGI	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler	Ludwig Kessler

<sup>50</sup> L. Zumpe, *Wirtschaft und Staat im Deutschland*, 1979, annexes p. 457 ss.

<sup>51</sup> En italique, ceux qui disparaissent dès la fin de l'année 1936, ou aux relevés suivants.

**Tableau 24. Allemagne et territoires occupés : production totale par région (1940-1942)** <sup>52</sup>

<b>Fonte</b> en tonnes	<b>1940</b>	<b>1941</b>	<b>1942</b>
<b>Rhénanie-Westphalie</b>	10 013 991	9 999 869	9.807.032
<b>Sieg- Lahn, Dill et Hesse supérieure</b>	580 511	574 936	502.970
<b>Sarre-Palatinat</b>	1 016 788	2 153 460	2.161.155
<b>Allemagne du Sud</b>	362 593	371 887	371.035
<b>Nord-est et centre</b>	1 688 692	2 053 753	2.226.087
<b>Saxe et Sudètes</b>	-	-	-
<b>Haute-Silésie (y compris Olsa et Dombrowa)</b>	1 206 949	1.272.435	1.294.545
<b>Territoires de l'Est (Ostmark)</b>	678 509	659.137	823.759
<b>Alsace-Lorraine</b>	1 511 489	1.815.109	2.217.348
<b>Luxembourg</b>	1 061 327	1.342.902	1.692.684
<b>Total</b>	<b>18 120 849</b>	<b>20.243.488</b>	<b>21.096.615</b>
<b>Acier brut</b> en tonnes	<b>1940</b>	<b>1941</b>	<b>1942</b>
<b>Rhénanie-Westphalie</b>	13 728 037	13 613 932	13 058 349
<b>Sieg- Lahn, Dill et Hesse supérieure</b>	409 593	435 233	434 495
<b>Sarre-Palatinat</b>	1 155 364	2 387 408	2 325 577
<b>Allemagne du Sud</b>	475 194	464 329	462 639
<b>Nord-est et centre</b>	2 068 284	2 618 355	2 878 047
<b>Saxe et Sudètes</b>	792 226	804 648	800 173
<b>Haute-Silésie (y compris Olsa et Dombrowa)</b>	2 145 364	2 341 333	2 420 626
<b>Territoires de l'Est (Ostmark)</b>	766 337	804 404	897 198
<b>Alsace-Lorraine</b>	1 271 198	1 855 067	2 249 765
<b>Luxembourg</b>	1 041 463	1 248 906	1 568 979
<b>Total</b>	<b>23 853 060</b>	<b>26 573 615</b>	<b>27.095.848</b>
<b>Laminés</b> en tonnes	<b>1940</b>	<b>1941</b>	<b>1942</b>
<b>Rhénanie-Westphalie</b>	8 704 314	8 420 033	7 828 117
<b>Sieg- Lahn, Dill et Hesse supérieure</b>	430 657	451 782	363 956
<b>Sarre-Palatinat</b>	800 814	1 649 518	1 508 990
<b>Allemagne du Sud</b>	374 577	356 694	298 270
<b>Nord-est et centre</b>	1 269 990	1 260 437	1 272 705
<b>Saxe et Sudètes</b>	620 421	610 214	539 495
<b>Haute-Silésie (y compris Olsa et Dombrowa)</b>	1 398 156	1 412 546	1 385 166
<b>Territoires de l'Est (Ostmark)</b>	492 481	460 933	466 411
<b>Alsace-Lorraine</b>	-	1 047 013	1 219 084
<b>Luxembourg</b>	-	878 159	1 016 140
<b>Total</b>	<b>14 091 410</b>	<b>16 547 329</b>	<b>15 898 334</b>

<sup>52</sup> Pour toutes les statistiques régionales: BA/ R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550 Wirtschaftgruppe Eisen schaffende Industrie.

**Tableau 25. Comparaison de la production de tous les territoires sous domination allemande (1942-1943) par région<sup>53</sup>**

<i>en milliers de tonnes,</i>	1942	1943	1942	1943	1942	1943
	Fonte	Fonte	Acier brut	Acier brut	Laminés	Laminés
<b>Nord-ouest (Rhénanie-Westphalie)</b>	9 807	10 903	13 058	13 885	7 828	8 978
<b>Sud-ouest<sup>54</sup></b>	6 945	7 342	7 842	7 586	4 945	4 817
<b>centre</b>	2 226	2 558	2 878	4 115	1 273	2 356
<b>Silésie</b>	1 295	1 343	2 421	2 819	1 385	1 658
<b>Protectorat (Bohême-Moravie)</b>	1 140	1 204	1 648	1 718	1 148	1 118
<b>Sud-est (Ostmark)</b>	824	979	898	1 067	466	540
<b>Total 1</b>	<b>22 237</b>	<b>24 329</b>	<b>28 745</b>	<b>31 190</b>	<b>17 045</b>	<b>19 466</b>
<b>gouvernement général (Pologne)</b>	96	103	238	258	125	155
<b>Meurthe-et-Moselle (Sud et Longwy-Ardenne)</b>	898	1 321	794	1 067	464	604
<b>Belgique</b>	1 258	1 458	1 424	1 554	997	1 193
<b>Nord de la France (Pas-de-Calais et département du Nord)</b>	513	548	767	810	514	530
<b>Pays-Bas</b>	152	68	160	143	130	96
<b>Total 2</b>	<b>2 917</b>	<b>3 499</b>	<b>3 383</b>	<b>3 832</b>	<b>2 230</b>	<b>2 578</b>
<b>Total général</b>	<b>25 154</b>	<b>27 828</b>	<b>32 128</b>	<b>35 022</b>	<b>19 275</b>	<b>22 044</b>

**Tableau 26. Structure de la production du Nord-Ouest selon les produits<sup>55</sup>**

<i>selon les moyennes mensuelles</i>	fonte		acier brut		laminés	
<b>en %</b>	<b>½ 1939</b>	<b>1943</b>	<b>½ 1939</b>	<b>1943</b>	<b>½ 1939</b>	<b>1943</b>
entreprises moyennes	2,6	2,9	5,3	5,3	7,6	8,5
petites entreprises	0,8	1,0	0,4	2,1	1,1	1,7
<b>grosses entreprises</b>	<b>96,6</b>	<b>96,1</b>	<b>94,3</b>	<b>92,6</b>	<b>91,3</b>	<b>89,8</b>

<sup>53</sup> Pour 1943, calculé d'après les moyennes mensuelles du premier trimestre ; d'après BA/ R 13 I/ 525/ WESI / Statistiques secrètes, et BA/ R 13 I/ 523-524-526 et 549-550.

<sup>54</sup> Cette zone comprend (après la nouvelle réorganisation de 1942) : Sieg, Lahn et Dill, Hesse supérieure, Sarre, Palatinat, Allemagne du sud, Saxe et Sudètes, Alsace-Lorraine, Luxembourg.

<sup>55</sup> BA/ R3101/2249 Reichswirtschaftministerium.

**Tableau 27. Statistiques personnel dans territoires occupés de l'Ouest (1942-1945)<sup>56</sup>**

	Personnel au 30 sept 1943					Personnel au 31 juillet 1944		
	Total	<i>dont nationaux</i>		<i>dont Français, Belges, Holl.</i>		Total	Hommes	Femmes
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
<b>Sarre</b>								
Völklingen	14 145	6 608	1 944	2 085	44	14912	10 850	4 062
Neunkirchen	7 026	3 912	1 144	666	1	9973	8174	1 799
Burbach	7 737	3 955	514	1 187	9	8456	7 097	1 359
Dillingen	6 744	4 076	815	538	3	7471	6 122	1 349
Halberg	5 198	2 272	728	870	94	5224	3 889	1 335
St Ingbert	1 287	594	131	57	0	1443	1 123	320
Buß	2 420	1 474	309	260	0	2664	2 181	483
Total	<b>44 557</b>	<b>22 891</b>	<b>5 585</b>	<b>5 663</b>	<b>151</b>	<b>50 143</b>	<b>39 436</b>	<b>10 707</b>
<b>Lorraine</b>								
Hayange	8 023	3 817	736	181	33	9 398	7 243	2 155
Moyeuvre	3 139	1 497	291	97	19	3 554	2899	655
Hagondange	6 350	3 438	541	168	81	6 933	5368	1 565
Rombach	6 126	2 878	338	115	12	7 036	5237	1799
Knutange	4 821	1 723	460	38	0	5 484	4175	1309
Carls Hütte	4 001	1 714	330	164	7	4 644	3678	966
Uckingen	1 175	495	95	53	1	955	762	193
Total	<b>33 635</b>	<b>15 562</b>	<b>2791</b>	<b>816</b>	<b>153</b>	<b>38 004</b>	<b>29 362</b>	<b>8 642</b>
<b>Luxembourg</b>								
Arbed	11 918	8 954	789	701	10	<b>13 366</b>	12 027	1 339
Differdange	4 248	2 648	263	396	15	<b>4 863</b>	4 169	694
Rodange	2 501	986	131	1 274	15	<b>2 875</b>	2 619	256
Total	<b>18 667</b>	<b>12 588</b>	<b>1 183</b>	<b>2 371</b>	<b>40</b>	<b>21 104</b>	<b>18 815</b>	<b>2 289</b>
<b>Alsace</b>								
Straßburg	767	484	28	41	1	840	781	59
<b>Bade</b>								
Manheim	206	29	80	8	0	866	608	258
<b>TOTAL Sud-Ouest</b>	<b>97 832</b>	<b>51 554</b>	<b>9 667</b>	<b>8 899</b>	<b>345</b>	<b>110 957</b>	<b>89 002</b>	<b>21 955</b>

<sup>56</sup> BA/ R10 III/ 74/ Statistiques production et personnel dans territoire occupés Ouest 1942-1945.

**Tableau 28. Part des principales entreprises sidérurgiques allemandes pendant la guerre (1942-1943)<sup>57</sup>**

production en tonnes, par unités	1942		1943	
<b>acier brut</b>		<i>% prod. tot.</i>		<i>% prod. tot.</i>
<b>August Thyssen-Hütte</b>	2 985 697	11,96%	3 190 931	10,43%
<b>Bochumer Verein</b>	1 036 803	4,15%	764 531	2,50%
<b>Dortmund-Hoerder Hüttenverein</b>	1 510 807	6,29%	1 513 192	4,94%
<b>Eisen und Hüttenwerke AG</b>	349 663	1,40%		
<b>Eisenwerk-Gesellschaft Maximilianshütte</b>	577 900	2,31%	624 337	2,04%
<b>Gutehoffnungshütte (GHH)</b>	991 817	3,97%	848 859	2,77%
<b>Hoesch AG</b>	1 006 370	4,03%	809 000	2,64%
<b>Ilseeder Hütte</b>	557 252	2,23%	601 359	1,96%
<b>Klöckner-Werke</b>	1 063 113	4,26%	1 139 621	3,72%
<b>Friedrich Krupp</b>	1 692 073	6,78%	1 549 299	5,06%
<b>Mannesmannröhren-werke</b>	1 062 801	4,26%	1 100 175	3,59%
<b>Mittelstahl Riesa</b>	481 792	1,93%	481 536	1,57%
<b>Mittelstahl Brandenburg</b>	551 245	2,21%	590 913	1,93%
<b>Ruhrstahl</b>	593 060	2,38%	570 900	1,87%
<b>Verein Oberschl. Hüttenwerk</b>	535 666	2,15%		
<b>Burbacher Hütte SW</b>	589 197	2,36%	629 472	2,06%
<b>Dillingen</b> (Dillinger hüttenwerke) SW	410 185	1,64%	470 811	1,54%
<b>Neunkircher Eisenwerk SW</b>	624 003	2,50%	674 363	2,20%
<b>Völklingen SW</b>	613 517	2,46%	649 001	2,12%
<b>Alpine Montan AG</b> (Donawitz)	442 459	1,77%	392 972	1,28%
<b>Bismarckhütte/ Königslaurahütten</b>	697 022	2,79%		
<b>Friedenhütte</b>	338 371	1,35%		
<b>Berghütte</b>	534 783	2,14%		
<b>Arbed SW</b>	1 003 842	4,02%	1 358 158	4,44%
<b>Differdingen SW</b>	382 336	1,53%	550 975	1,80%
<b>Hagendingen SW</b>	498 907	2,00%	565 797	1,85%
<b>Hayingen und Mövern SW</b>	681 859	2,73%	620 214	2,03%
			222 279	0,73%
<b>Kneuttingen SW</b>	366 157	1,47%	455 378	1,49%
<b>Rombach SW</b>	490 970	1,97%	595 040	1,94%
<b>Watenstedt</b> (groupe Centre)	-	-	840 288	2,75%

<sup>57</sup> AN/ 189 AQ/ 214/ entreprises comptabilisées quand elles dépassent 1 % de la production nationale (*sur une production totale de 24 964 017 tonnes d'acier brut en 1942*). En 1943, les entreprises sidérurgiques allemandes sont réparties en six groupes: Nord-ouest, Sudouest, Centre, Schlesig, Protectorat et Sud-est. SW= groupe Sud-Ouest (13) Quand les renseignements sont absents, c'est qu'il y a d'autres noms (on constate pas mal de changement en 1943 (1942 : 53 unités -1943 : 67 unités).

**Tableau 29. Personnel des usines du Konzern Mannesmann,  
dont travailleurs étrangers (1938-1945)<sup>58</sup>**

	1938	1941	1942	1943	1944	1945
<b>Rath</b>						
allemands <sup>59</sup>	3 758	3 989	3 711	3 187	2 883	2 544
civils étrangers		413	281	701	862	1305
KG		150	330	282	466	253
total étranger		563	611	983	1328	1558
total usine	<b>3 758</b>	<b>4 552</b>	<b>4 322</b>	<b>4 170</b>	<b>4 211</b>	<b>4 102</b>
<b>Remscheid</b>						
allemands	1 112	943	802	774	718	654
civils étrangers		117	267	328	359	436
KG		79	68	61	94	75
total étrangers		196	335	389	453	511
total usine	<b>1 112</b>	<b>1 139</b>	<b>1 137</b>	<b>1 163</b>	<b>1 171</b>	<b>1 165</b>
<b>Witten</b>						
allemands	1 506	1 530	1 374	1 189	1 159	1 094
civils étrangers		0	100	290	266	461
KG		24	11	10	156	7
total étrangers		24	111	300	422	468
total usine	<b>1 506</b>	<b>1 554</b>	<b>1 485</b>	<b>1 489</b>	<b>1 581</b>	<b>1 562</b>
<b>Buß</b>						
allemands						
civils étrangers					496	517
KG					178	168
total étrangers		?	?	?	674	685
total usine	?	1 149	2 086	2 401	2 688	2 678
<b>H.B.H.</b>						
allemands	5 154	5 379	5 040	4 318	4 241	3 736
civils étrangers		0	208	1 568	1 450	1 796
KG		196	194	155	443	77
total étrangers		196	402	1 723	1 893	1 873
total usine	<b>5 154</b>	<b>5 575</b>	<b>5 442</b>	<b>6 041</b>	<b>6 134</b>	<b>5 609</b>
<b>Großenbaum</b>						
allemands	1 656	1 800	1 707	1 452	1 439	1 365
civils étrangers		0	0	205	321	636
KG		59	82	63	211	56
total étrangers		59	82	268	532	692
total usine	<b>1 656</b>	<b>1 859</b>	<b>1 789</b>	<b>1 720</b>	<b>1 971</b>	<b>2 057</b>
<b>Grillo-Funke</b>						
allemands	2 034	2 032	1 894	1 666	1 649	1 797
civils étrangers		0	62	229	259	400
KG		170	162	271	473	317
total étrangers		170	224	500	732	717
total usine	<b>2 034</b>	<b>2 202</b>	<b>2 118</b>	<b>2 166</b>	<b>2 381</b>	<b>2 514</b>

<sup>58</sup> MAN/ M.12.820.

<sup>59</sup> employés et ouvriers.

	1938	1941	1942	1943	1944	1945
<b>Finnentrop</b>						
allemands	814	878	814	651	599	548
civils étrangers		0	0	0	193	186
KG		79	99	128	100	86
total étrangers		79	99	128	293	272
total usine	<b>814</b>	<b>957</b>	<b>913</b>	<b>779</b>	<b>892</b>	<b>820</b>
<b>Bergwerke</b>						
allemands		9 881	9 324	9 138	8 192	7 453
civils étrangers		1 257	896	959	1 063	1 369
KG		62	50	2 119	3 512	3 004
total étrangers		1 319	946	3 078	4 575	4 373
total usine		<b>11 200</b>	<b>10 270</b>	<b>12 216</b>	<b>12 767</b>	<b>11 826</b>
<b>Neanderthal</b>						
allemands		96	79	79	70	64
civils étrangers		27	23	76	62	66
KG		92	71	58	125	122
total étrangers		119	94	134	187	188
total usine		<b>215</b>	<b>173</b>	<b>213</b>	<b>257</b>	<b>252</b>
<b>Hönningen</b>						
allemands		196	173	163	140	114
civils étrangers		0	0	0	0	0
KG		0	33	101	79	130
total étrangers		0	33	101	79	130
total usine		<b>196</b>	<b>206</b>	<b>264</b>	<b>219</b>	<b>244</b>
<b>Forschungsinst.</b>						
allemands		110	87	88	100	125
civils étrangers		0	0	12	12	12
KG		0	0	0	0	0
total étrangers		0	0	12	12	12
total usine		<b>110</b>	<b>87</b>	<b>100</b>	<b>112</b>	<b>137</b>
<b>Administration centrale<sup>60</sup></b>						
total		880	871	867	824	651
<b>TOTAL</b>						
allemands		<b>28 863</b>	<b>27 962</b>	<b>25 973</b>	<b>24 028</b>	<b>22 138</b>
civils étrangers		<b>1 814</b>	<b>1 837</b>	<b>4 368</b>	<b>5 343</b>	<b>7 184</b>
%		5,7 %	5,9 %	13,0 %	15,2 %	21,4 %
KG		<b>911</b>	<b>1 100</b>	<b>3 248</b>	<b>5 837</b>	<b>4 295</b>
%		2,9 %	3,6 %	9,7 %	16,6 %	12,8 %
total étrangers		<b>2 725</b>	<b>2 937</b>	<b>7 616</b>	<b>11 180</b>	<b>11 479</b>
%		8,6 %	9,5 %	22,7 %	31,8 %	34,1 %
<b>TOTAL général</b>		<b>31 588</b>	<b>30 899</b>	<b>33 589</b>	<b>35 208</b>	<b>33 617</b>

<sup>60</sup> y compris bureau de Berlin

## ANNEXES AU CHAPITRE 5

**Document 4. Liste des usines du Nord de la France (zone SIDÉNOR)<sup>61</sup>**

		H-F	aciérie Thomas	aciérie Martin	aciérie électr.	aciérie Bessemer	laminoirs
1	SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain, Nord)	X	X	X	X	X	X
2	Sté métall. d'Hennebont et des Dunes/ usine des Dunes/ Leffrinckoucke (Nord)	X		X	X		X
3	usines d'Isbergues (Pas-de-Calais) CCNM	X		X			X
4	Forges et aciéries du Nord et de l'Est usine de Valenciennes (Trith-St-Léger), usines de Louvroil et d'Haumont	XX	XX	XX			X
5	aciéries de Paris et d'Outreau (Pas-de-Calais)	X		X	X	X	
6	SA Baume & Marpent (Marpent- Nord)			X	X	X	X
7	Sté fr. de constructions mécaniques (ex- Cail) Denain			X	X		X
8	SA Dembiermont & Cie (Hautmont - Nord)						X
9	Fabrique de fer de Maubeuge (Louvroil - Nord)			X			X
10	SA des forges de la Providence (Haumont-Nord)			X			X
11	SA des fonderies, laminoirs et ateliers de Biache-St-Vaast (Pas-de-Calais)						X
12	sté métall. de l'Escaut (Trith-St-Léger Nord)						X
13	Sté des forges de Leval-Aulnoye (Aulnoye-Nord)						X
14	Sté métallurgique de Senelle-Maubeuge (Nord)						
15	Cie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, usine St Marcel à Hautmont (Nord)						X
16	Forges et laminoirs de St Amand (Nord)						X
17	usines métallurgiques de St Eloi (Jeumont-Nord)						X
18	SA d'Escaut et Meuse (Anzin- Nord)			X	X		X
19	SA des tubes de Valenciennes et denain (Valenciennes- Nord)						X
20	SA Louvroil-Montbard-Aulnoye à Aulnoye (Nord) usines de Louvroil, Recquignies et Aulnoye						X
21	SA électrotubes-Solesmes (Solesmes - Nord), usine à Solesmes et Hautmont						X
22	SA H-F de la Chiers/ ateliers de galvanisation Becco Frères (Beuvrages - Nord)						
23	Sté de construction et de galvanisation de Denain-Lourches (Lourches- nord)						
24	ateliers de galvanisation de Bruay (Bruay sur escaut - Nord)						
25	SA de constructions mécaniques et de matériel de mines, Lemaire (Onnaing- Nord)						
26	SA Le Phénix (Rousies- Nord)						

<sup>61</sup> Sources : AN/ AJ 40/ 331/ Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall.



**Document 5. La création de Comités d'organisation**<sup>62</sup>

« La situation de l'industrie et du commerce français est grave. Depuis le mois de septembre dernier, toute l'économie était dominée par une priorité absolue reconnue aux fabrications militaires. La cessation des hostilités a entraîné l'arrêt de ces fabrications. Et l'adaptation des usines aux conditions nouvelles créées par l'armistice est rendue particulièrement malaisée par suite de la séparation établie entre la zone occupée et la zone libre, par suite de l'impossibilité presque complète où se trouve la France d'importer des matières premières comme d'exporter ses produits. Dans ces circonstances un effort immédiat s'impose pour réorganiser l'économie en fonction de sa situation nouvelle et pour tirer des moyens de production, des ressources en main d'œuvre et en matières premières dont nous disposons, le profit optimum. Cet effort s'impose pour donner du travail et par suite des moyens d'existence, à des centaines de milliers de travailleurs. Il s'impose aussi comme un élément essentiel du redressement matériel et moral du pays.

Il serait vain d'attendre l'adaptation ainsi indispensable du libre jeu des intérêts en présence. En admettant même que la seule action des lois économiques puisse, dans certaines circonstances, rétablir un équilibre détruit, cette action ne saurait être que très lente. Et il n'est pas possible d'attendre. L'on ne saurait même se fier à un effort d'organisation laissé à la libre initiative des industriels intéressés. Quelle que puisse être la bonne volonté de ces derniers, leurs possibilités sont sans commune mesure avec les problèmes à résoudre. Une stricte discipline doit dominer les activités industrielles. Seul l'État dispose de moyens d'action et d'autorité immédiatement efficaces. Il se doit d'agir énergiquement et sans délai.

Un projet complet d'organisation professionnelle a d'ores et déjà été mis à l'étude. Il prévoit que la direction des différentes branches de l'activité économique sera assurée par la collaboration des représentants de l'État avec les représentants qualifiés des employeurs et des salariés.

Mais la mise au point de ce projet exigera un délai de quelques semaines. Il est des industries pour lesquelles ce délai est encore trop long : il est des usines qui vont fermer leurs portes faute de matières premières, alors que ces matières premières existent dans des usines voisines ; il est des centaines de milliers d'ouvriers qui vont être, qui sont déjà jetés au chômage, alors qu'une meilleure répartition des commandes et une organisation adéquate du travail permettrait de leur conserver une activité au moins réduite.

Aussi paraît-il nécessaire de définir sans délai une organisation provisoire permettant de tirer immédiatement, pour ces industriels, le meilleur parti des éléments de la situation présente. Tel est l'objet du texte que nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction.

(...) La formule qui vous est soumise repose sur le double souci de placer les branches d'activités intéressées sous la direction d'une autorité énergique et efficace, et d'associer étroitement dans cette direction les représentants de la puissance publique et ceux des employeurs. A cette double préoccupation répond la création de comités chargés, dans chaque branche d'activité, de prendre les mesures qui s'imposent.

Souci d'autorité d'abord - A ce souci répond, en premier lieu, le pouvoir donné au gouvernement de dissoudre les groupements généraux qui rassemblent les organisations professionnelles patronales et ouvrières à l'échelle nationale et qui, de ce fait, tendent pour la plupart à perdre leur caractère professionnel pour prendre un caractère politique<sup>63</sup>. Le même pouvoir de dissolution est prévu à l'encontre des autres groupements lorsque leur activité risque d'affaiblir l'action entreprise et de nuire à l'efficacité des efforts accomplis, soit qu'il s'oppose à cette action, soit que leur caractère d'organisme de superposition se révèle incompatible avec la discipline ou la rapidité de décision nécessaires.

De même en ce qui concerne les comités d'organisation, il ne pouvait être question dans les circonstances présentes, de laisser aux intéressés une entière liberté. Le ministre secrétaire d'État à la production industrielle et au travail fixera la composition du comité. Il

<sup>62</sup> AN/ F 12/ 10134/ Office de répartition de la fonte et de l'acier (1940 - 1944)/ JO du 18 août 1940 (loi du 16): Loi concernant l'organisation provisoire de la production industrielle (16 août 1940), Rapport au maréchal de France, chef de l'État français.

<sup>63</sup> passage de la loi sur lequel on s'appuiera ensuite pour prononcer la dissolution du Comité des Forges.

reste bien entendu que les organisations professionnelles intéressées, et plus généralement les membres de la profession, pourront soumettre des propositions à l'agrément du ministre. ...

(...) Si un alinéa du texte proposé prévoit aussi une réglementation possible des conditions de l'activité des entreprises, il ne conviendrait pas de s'effrayer des pouvoirs ainsi reconnus au comité. Les règlements qui seraient édictés ne sauraient à coup sûr s'immiscer dans les détails de la vie journalière des entreprises ; les initiatives ne doivent pas être arbitrairement bridées. La discipline imposée aux industriels sera limitée aux mesures strictement nécessaires pour assurer notamment le maximum d'économie dans l'emploi des matières premières, la normalisation des produits, la spécification des qualités auxquels ces derniers devront correspondre. (...) Cette discipline pourra d'ailleurs être plus ou moins étroite suivant les circonstances et les conditions propres de chaque industrie. Dans une telle mesure, la nécessité de la discipline prévue s'impose sans discussion possible.

Cette discipline, les règles édictées appellent des sanctions. Le comité pourra proposer au ministre, sur le plan professionnel, des sanctions énergiques et particulièrement efficaces.

Les intéressés trouveront d'ailleurs une garantie tant contre les excès possibles de la réglementation que contre des sanctions arbitraires dans le souci constant qu'affirme le projet de loi d'assurer une collaboration aussi étroite que possible des membres de la branche d'industrie à l'élaboration des règlements comme aux décisions individuelles et aux sanctions à intervenir.

(...) D'aucuns regretteront peut-être que l'organisation proposée conserve néanmoins un caractère aussi étatiste et qu'elle ne soit pas davantage orientée vers les formules de "démocratie industrielle" souvent préconisées au cours de dernières années. Ce serait là méconnaître les nécessités particulièrement impérieuses du moment. (...) Lorsque les difficultés de l'heure auront été surmontées, il sera sans doute possible d'augmenter le rôle des représentants des intéressés dans la direction de l'économie. (...)

*signé: René Belin (prod. ind et travail); Yves Bouthillier (Finances); François Pietri (communications); Pierre Caziot (agriculture et ravitaillement ); Gal Weygand (défense nationale); Raphael Alibert (garde des sceaux); Gal Colson (secr. à la Guerre); Amiral Darlan (scrc Marine) Gal Pujol (aviation).*

---

suit la loi en 10 articles, dont :

« art. 2 (...) Ce comité (d'organisation) sera chargé, sous l'autorité du ministre à la production industrielle et au travail :

1° D'effectuer le recensement des entreprises, de leurs moyens de production, des stocks et de la main d'œuvre ;

2° d'arrêter les programmes de production et fabrication ;

3° d'organiser l'acquisition et la répartition des matières premières et produits nécessaires aux fabrications de la branche d'industrie considérée

4° de fixer les règles s'imposant aux entreprises en ce qui concerne les conditions générales de leur activité, le souci de la qualité, l'emploi de la main d'œuvre, les modalités des échanges des produits et des services, la régularisation de la concurrence.

5° de proposer aux autorités publiques compétentes les prix des produits et des services ;

6° de prendre ou de provoquer les mesures, de constituer ou de faire constituer les organismes susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement de la branche d'activité, dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés.

art. 3 (...) Le ministre désigne un commissaire du gouvernement pour le représenter auprès du CO. En cas de carence du comité, le commissaire du gouvernement exerce tous les droits dévolus à ce dernier ;

art. 7. En cas d'infraction aux règlements édictés en exécution de l'art. 2, le CO propose au ministre des sanctions qui peuvent comporter :

1° L'interdiction temporaire ou définitive pour le chef d'entreprise ou pour un ou plusieurs dirigeants de l'entreprise d'exercer des fonctions de direction dans aucune entreprise de la branche d'activité considérée ou dans aucune entreprise industrielle ou commerciale.

2° une amende au profit du Trésor à l'encontre d'une entreprise, pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires. »

**Statistiques et enquêtes sous l'Occupation** : Quelques exemples de documents émis par les C.O. ou par le C.I.I.

- Dans le recensement des entreprises, en application de la loi du 16 août 1940, la fiche E récapitule les renseignements spécifiques aux productions relevant du comité d'organisation.

**Document 6. Fiche E de recensement des entreprises pour le CORSID (1940)<sup>64</sup>**

Chiffre d'affaires et production du ... trimestre 194...  
pour chaque type de fabrication, on demande

- chiffre d'affaires en milliers de francs pour France-Algérie, Colonies-mandats et étranger,
- nombre d'articles facturés et les tonnages facturés en t., pour les trois catégories précitées,
- importations en valeur, nombre d'articles et tonnages ;

Situation des effectifs au ... trimestre 194...

- nombre de collaborateurs et d'ouvriers (H, F, moins de 18 ans pour Français et étrangers)
- nombre d'heures pour le trimestre (par catégorie),
- total des salaires payés et le total des appointements

Carnet de commandes restant à livrer  
nombre d'articles en commande, avec leur tonnage et le chiffre d'affaires représenté, dont commandes directes ou indirectes pour les autorités allemandes.

Situation des produits métallurgiques  
(stocks, entrées, consommation)

Situation des combustibles et matières diverses  
(stocks, entrées, consommation)

- L'enquête mensuelle obligatoire sur l'activité industrielle envoyée par l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI) est, elle aussi, très complète.

**Document 7. Enquête mensuelle obligatoire sur l'activité industrielle (OCRPI)<sup>65</sup>**

- répartition du personnel à la dernière paie, H et F, employés ouvriers, manoeuvres, apprentis
- durée du travail
- salaires
- chiffre d'affaires dont pour le compte de l'Allemagne et dont exportations pour autres pays étrangers

paiements sur commandes allemandes reçus au cours du mois :

- par l'Office des Changes
- paiements directs en francs par des organismes allemands (Wifo), Roges, Heereswaffenamt, GBK, Aerobank, etc;) sur compte en francs alimentés par l'Office des Changes
- paiements directs en francs par les autres acheteurs allemands.

<sup>64</sup> AN/ 68 AJ/ 107.

<sup>65</sup> AN/ 68 AJ/ 107.

**Document 8. Circulaire n° 166 du 20 nov. 1942. Objet : situation des effectifs<sup>66</sup>**

Etablissement Adresse Comité principal		Numéro d'immatriculation au MT-PS				
Répartition du personnel		Activité totale				
(non compris les patrons, chefs d'établissements, gérants, directeurs et les travailleurs à domicile)		au 1 <sup>o</sup> juin 1942		au 30 nov. 1942		
1 <sup>o</sup> ) personnel payé au mois		Hommes	Femmes	hommes	femmes	effectifs partis pour la relève
<i>a) techniciens, ingénieurs (y compris contremaîtres et chefs d'atelier)</i>						
<i>b) autres employés</i>						
2 <sup>o</sup> ) personnel ouvrier (y compris les jeunes ouvriers sans contrat d'apprentissage):						
<i>a) ouvriers qualifié</i>						
<i>b) ouvriers spécialisés</i>						
<i>c) manoeuvres</i>						
3 <sup>o</sup> ) apprentis ouvriers avec contrat d'apprentissage						
Effectif total						
Date		Certifié sincère (signature)				

**Document 9. Déclaration mensuelle obligatoire des commandes<sup>67</sup>**

Etablissement Usine de adresse commune zone occupée- zone non occupée												département		
<b>Etat des commandes enregistrées dans le mois d..... 1942 (commandes allemandes exceptées)</b>														
nom et comité d'organisation du client ayant passé la commande		nom et comité d'organisation du destinataire définitif (si le client est un intermédiaire ou un entrepreneur général)		montant de la commande (en francs)	délai de livraison	matériel commandé (énumération sommaire avec indication des types et des caractéristiques générales)	matières premières nécessaire					poids du matériel terminé	la commande a-t-elle le visa du CO destinataire définitif ?	
nom	n° du CO	nom	n° du CO				produits ferreux			produits non ferreux				
							prod. moulés	aciers ord.	aciers spéc.	alum. et alliages	cuivre et all.	divers		
principaux CO destinataires des commandes déclarées globalement	% du total bloqué	Déclaration globale des commandes d'un montant inférieur à 50 000 F ou concernant des accessoires ou des pièces de rechange		montant global										
répartition en % par CO				Totaux généraux										

<sup>66</sup> AN/ 68 AJ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII). Un questionnaire en deux exemplaires, à renvoyer pour le 1<sup>o</sup> déc. 1942 et 2 janv. 1943.

<sup>67</sup> AN/ 68 AJ 107/ Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

**Document 10. État mensuel des commandes allemandes enregistrées pendant le mois de ....<sup>68</sup>**

Nom ou raison sociale usine de localité et département n° d'immatriculation au comité					
service ou firme allemand ayant passé commande (indiquer également ville et département ou pays)	matériel (désignation succincte)		prix global (par commande hors taxe sur wagon départ en francs)	prix français correspondants hors taxe sur wagon départ	mode de règlement*
	quantité	nature			
I. commandes de plus de 50 000 F (à l'exclusion des commandes de matériel de guerre faisant l'objet de licence AF bis ou AT) détail par commande					
		Total partiel			
II. total des commandes de moins de 50 000 F (à l'exclusion des commandes de matériels de guerre)					
III. total des commandes de matériel de guerre pour lesquels des licences AFbis ou AT ont été délivrées					
		TOTAL GENERAL			

\* indiquer C= clearing franco-allemand; D= paiement direct; CD= paiement effectué directement sur compte approvisionné par le clearing

**Document 11. Circulaire n° 66 du 25 juin 1941, du comité d'organisation MT-PS<sup>69</sup>****Licences françaises cédées à l'étranger**

Si vous avez vendu à l'étranger des licences française, veuillez remplir et nous retourner d'urgence le questionnaire ci-dessous:

Pays bénéficiaire de la cession	firme à qui la licence a été cédée	objet de la licence	montant des redevances correspondant à la licence en 1938

**Licences étrangères exploitées en France par votre firme**

Si vous exploitez en France des licences d'origine étrangère, veuillez remplir et nous retourner le questionnaire ci-dessous :

Pays d'origine de la licence	firme étrangère ayant cédé la licence	objet de la licence	montant des redevances correspondant à la licence en 1938

<sup>68</sup> AN/ 68 AJ 107/ Secrétariat d'Etat à la production industrielle (visa n° 463 du 24-1-1942 du service de la coordination de la statistique)

<sup>69</sup> AN/ 68 AJ/ 107/ Centre d'information interprofessionnel (CII)/ Produits sidérurgiques

**Document 12. Circulaire MT-PS n° 55 du 18 juin 1941: commandes allemandes<sup>70</sup>**

A la demande du secrétariat d'Etat à la production industrielle, nous vous prions de nous adresser pour le 1<sup>o</sup> juillet prochain un relevé conforme au modèle et donnant essentiellement pour chacun des mois de juillet 1940 à Avril 1941 les renseignements suivants:

1°) commandes allemandes effectivement conclues d'un montant supérieur à 100 000 F avec indication succincte de leur objet ;

2°) commandes allemandes de moins de 100 000 F groupées globalement sans autre indication que celle concernant la valeur totale et la répartition par mode de paiement ;

3°) paiements reçus au titre de ces commandes ;

a) avant le 14 nov. 40;

b) depuis le 14 nov. 40 jusqu'au 30 avril 41 en distinguant les paiements effectués par clearing et les paiements directs en francs.

Mois de .... 194...		Comité d'organisation de .....		firme: .....		
organisme ou entreprise ayant passé la commande	objet de la demande	date de fin de livraison prévue (mettre X si terminée)	valeur en francs	paiements encaissés à la date du 30 avril 1941		
				avant le 14-11	après le 14-11	
				directs	directs	par clearing

**Tableau 30. Récapitulation générale des dommages de guerre pour le secteur sidérurgique<sup>71</sup>**

<i>en millions de F 1938</i>	
<b>Catégories de dommages:</b>	
I. <u>spoliations:</u>	
1. spoliations recensées par l'OBIP	23 106
2. expropriations à la production	15 014
3. Achats et services payés	28 572
4. Achats non payés	831
5. Chemins de fer (préjudice non comptabilisé dans la monographie TC 1)	10 018
<b>TOTAL</b>	<b>77 541</b>
II. <u>destructions</u>	
1. immobilières	21 809
2. mobilières	11 977
<b>TOTAL</b>	<b>33 786</b>
III. <u>autres dommages</u>	
1. dommages aux personnes (charges financières)	261
2. dommages divers aux biens	8 499
<b>TOTAL</b>	<b>8 760</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120 087</b>

<sup>70</sup> AN/ AJ 40/ 415 Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich. Division économique.

<sup>71</sup> AN/ F 37/ 119, Prélèvement et destructions de matériel industriel en France (1939-1945),

Dossiers imprimés de la Commission consultative des dommages et des réparations.; CCDD 17: monographie AL1: *dommages subis par les départements de l'Est.*; p. 94: "Tableau XXV.

---

**Tableau 31. Détail du commerce sidérurgique extérieur allemand : (1941-1944)<sup>72</sup>**

---

<sup>72</sup> AF/ B 631/ fonds Gamelin.

**Tableau 32. Production des Forges et aciéries du Nord et de l'Est<sup>73</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>Fonte</b>	<b>Acier</b>
<b>1929</b>	531 239	569 933
<b>1932</b>	302 342	266 719
<b>1937</b>	538 298	525 866
<b>1938</b>	387 377	363 796
<b>1939</b>	542 586	530 289
<b>1940</b>	302 174	286 533
<b>1941</b>	333 025	304 609
<b>1942</b>	290 916	269 490

**Tableau 33. Production de la SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain, Nord)<sup>74</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>Fonte</b>	<b>Acier</b>
<b>1929</b>	383 233	496 873
<b>1932</b>	346 058	336 412
<b>1937</b>	343 809	423 926
<b>1938</b>	280 857	341 583
<b>1939</b>	388 233	469 132
<b>1940</b>	184 990	239 516
<b>1941</b>	199 290	273 768
<b>1942</b>	182 658	221 711

**Tableau 34. Production d'Hagondange (UCPMI)<sup>75</sup>**

<i>en tonnes</i>	<b>Fonte</b>	<b>Acier</b>
<b>1929</b>	575 376	591 931
<b>1932</b>	344 239	372 676
<b>1937</b>	510 995	640 829
<b>1938</b>	446 998	605 151
<b>1939</b>	552 747	714 321
<b>1940</b>	336 677	398 173
<b>1941</b>	444 012	
<b>1942</b>	443 815	498 907
<b>1943</b>		566 000

**Tableau 35. Production de la C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons**

	usines d'Isbergues(Pas-de-Calais)	TOTAL CCNM	
	<b>fonte</b>	<b>acier</b>	
<b>1929</b>	170 450	127 872	502 000
<b>1932</b>	77 359	56 034	
<b>1937</b>	105 337	81 481	
<b>1938</b>	66 018	75 029	290 000
<b>1939</b>	64 982	88 381	347 000
<b>1940</b>	34 110	36 442	
<b>1941</b>	35 186	37 691	
<b>1942</b>	39 387	35 160	

<sup>73</sup> Valenciennes (Trith-St-Léger) et Louvroil pour la fonte, les deux mêmes et Haumont pour l'acier. D'après AN/ AJ 40/ 330 Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich.Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall/ Réponses à divers questionnaires sur production et capacité des différents types d'aciéries (Belgique et Nord), dont Questionnaire « W » sur la production annuelle de fonte et d'acier brut

<sup>74</sup> AN/ AJ 40 / 330/ *ibid.*

<sup>75</sup> AN/ 189 AQ/ 214.



Je livre ici aux chercheurs des statistiques fort incomplètes, mais toutes mes démarches, tant dans les fonds d'archives qu'auprès de la société elle-même, se sont révélées infructueuses pour améliorer ces renseignements statistiques dispersés dans de nombreux documents et très incomplets. Il faut cependant rappeler que la société a perdu, lors de l'exode, deux camions remplis d'archives, et que, par ailleurs, elle fut sous contrôle allemand pendant la guerre et ses propriétaires interdits sur place. Ces données lacunaires permettent cependant de repérer les grandes lignes de l'évolution de la production de la firme de Wendel.

**Tableau 36. Production de minerai et de fonte de la société de Wendel(1929-1953)<sup>76</sup>**

<i>en tonnes</i>	Production de minerai des usines de Wendel				Production de fonte des usines de Wendel			
	Hayange	Moyeuivre	Joeuf*	Ensemble	Hayange	Moyeuivre	Joeuf	Ensemble
<b>1929</b>	1 671 271	1 265 734	1 565 541	<b>4 502 546</b>	673 763	450 315	540 543	<b>1 664 831</b>
<b>1930</b>					625 469	429 011		
<b>1931</b>					502 758	389 918		
<b>1932</b>	796 671				330 618	295 979		
<b>1933</b>					378 774	339 152		
<b>1934</b>	944 386	1 018 290	1 032 477	<b>2 995 153</b>	379 357	332 863	331 957	<b>1 044 177</b>
<b>1935</b>					324 224	298 087		
<b>1936</b>					357 968	320 218		
<b>1937</b>					429 278	363 340		
<b>1938</b>	1 047 790	971 313	965 945	<b>2 985 048</b>	381 271	308 673		
<b>1939</b>	1 076 281	982 696	934 398	<b>2 993 375</b>	364 155	329 215	313 789	<b>1 006 959</b>
<b>1940</b>					169 642	258 123		
<b>1941</b>					243 301	293 207		
<b>1942</b>					382 781	264 406		
<b>1943</b>								
<b>1944</b>								
<b>1945</b>	287 808	330 497	170 872	<b>789 177</b>	30 268	99 018	-	<b>129 286</b>
<b>1946</b>								
<b>1947</b>				<b>1 642 374</b>				<b>632 962</b>
<b>1948</b>	827 885	619 416	529 991	<b>1 977 292</b>	471 680	206 231	206 147	<b>884 058</b>
<b>1949</b>	1 109 054	863 185	805 470	<b>2 777 709</b>	599 945	274 427	318 047	<b>1 192 419</b>
<b>1950</b>	1 072 842	810 075	804 519	<b>2 687 436</b>	550 003	280 234	335 396	<b>1 165 633</b>
<b>1951</b>	1 207 599	908 329	947 334	<b>3 063 262</b>	557 601	258 990	386 738	<b>1 203 329</b>
<b>1952</b>	1 408 688	1 009 132	1 046 235	<b>3 464 055</b>	608 467	328 146	426 170	<b>1 362 781</b>
<b>1953</b>	1 862 263	1 096 912	1 119 207	<b>4 078 382</b>	624 991	306 989	390 479	<b>1 322 459</b>

\* (et Franchepré pour 1929)

\*\*pendant la guerre, Hayange et Moyeuivre sont regroupées avec Hagondange dans les statistiques allemandes.

<sup>76</sup> AN/ 189 AQ/ 214/ Productivité et statistiques de production (1935-1958) ; et AN/ 190 AQ/ 44/ statistiques de productions 1945-1952 de la société de Wendel et Cie.

**Tableau 37. Production d'acier et de produits sidérurgiques de la société de Wendel (1929-1953)<sup>77</sup>**

<i>en tonnes</i>	acier Martin	Production acier Thomas				Total acier	½ produits pour la vente et produits finis par l'ensemble des usines (y compris Sollac a/c de 1953)		
		Hayange	Moyeuivre	Joeuf	Total aciers Thomas		½ produits	produits finis	Ensemble
<b>1929</b>	275 841	563 062	347 876	442 479	1 353 417	<b>1 629 258</b>	320 033	1 065 896	<b>1 385 929</b>
<b>1930</b>	275 127	536 058	321 876	444 000	1 301 934	<b>1 577 061</b>			
<b>1931</b>	246 141	409 268	298 753	388 000	1 096 021	<b>1 342 162</b>			
<b>1932</b>	204 977	237 408	235 139	242 000	714 547	<b>919 524</b>			
<b>1933</b>	187 767	357 199	285 096	266 918	909 213	<b>1 096 980</b>			
<b>1934</b>	213 187	341 619	239 484	249 445	830 548	<b>1 043 735</b>	175 371	626 265	<b>801 636</b>
<b>1935</b>	219 094	316 738	224 862	243 000	784 600	<b>1 003 694</b>			
<b>1936</b>	202 490	360 127	245 450	245 000	850 577	<b>1 053 067</b>			
<b>1937</b>	261 745	413 572	308 218						
<b>1938</b>	218 839	306 828	224 862			<b>954 000</b>			
<b>1939</b>	254 274	352 283	257 201	259 807	869 291	<b>1 121 201</b>	212 977	712 498	<b>925 475</b>
<b>1940</b>	147 853	155 456	207 582	<i>arrêté</i>					
<b>1941</b>		163 442	225 991	<i>arrêté</i>					
<b>1942</b>	192 037	300 198	189 622	<i>arrêté</i>					
<b>1943</b>			222 279	<i>arrêté</i>					
<b>1944</b>				<i>arrêté</i>					
<b>1945</b>	20 477	27 609	84 663	<i>arrêté</i>	112 272	<b>132 749</b>	11 916	80 105	<b>99 502</b>
<b>1946</b>						<b>460 514</b>			<b>352 533</b>
<b>1947</b>	186 568				517 205	<b>703 773</b>			<b>506 019</b>
<b>1948</b>	230 008	387 723	240 823	108 902	737 448	<b>967 456</b>	51 014	645 582	<b>696 596</b>
<b>1949</b>	285 852	480 638	291 921	253 250	1 025 809	<b>1 311 661</b>	107 573	796 557	<b>904 130</b>
<b>1950</b>	270 986	481 238	312 016	269 338	1 062 592	<b>1 333 578</b>	145 278	816 993	<b>962 271</b>
<b>1951</b>	277 216	457 513	282 851	308 521	1 048 885	<b>1 326 101</b>	94 413	907 245	<b>997 644</b>
<b>1952</b>	298 734	498 332	344 340	342 011	1 184 544	<b>1 483 274</b>	100 275	969 153	<b>1 068 543</b>
<b>1953</b>	302 120	504 538	323 008	301 970	1 129 516	<b>1 431 636</b>	93 063	964 717	<b>1 057 780</b>

<sup>77</sup> AN/ 189 AQ/ 214 et AN/ 190 AQ /44 statistiques de productions 1945-1952 de la société de Wendel et Cie S.A.

**Tableau 38. Production Schneider (en tonnes)<sup>78</sup>**

Exercices	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
houille	313 958	328 693	324 484	312 154	304 055	259 379	174 762
minerais et fondants	393 911	431 740	73 943	436 628	479 732	702 502	170 511
coke	16 297	16 634	14 531	16 425	16 346	13 758	10315
fontes brutes	0	22 709	6 995	0	0	0	0
<b>acier en lingot</b>	<b>94 732</b>	<b>177 626</b>	<b>145 193</b>	<b>130 003</b>	<b>95 312</b>	<b>53 230</b>	<b>47 945</b>
moulages en acier	5 205	6 095	4 980	5 016	5400	1 658	2 198
laminés	57 680	98 784	86 275	77 381	57 935	30 198	28 687

**Tableau 39. Production usine du Creusot Schneider)<sup>79</sup>**

<i>en tonnes</i>	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
<b>production totale d'acier</b>	117 692	117 531	98 793	148 596	175 604	136 506	115 083	63 871	58 890
<b>production de laminés</b>	90 581	85 556	73 058	91 454	100 587	82 469	68 558	32 798	

**Tableau 40. Effectifs personnel Schneider<sup>80</sup>**

	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	1943	1944	1945
<b>Effectif total</b>	<b>14 606</b>	<b>16 784</b>	<b>13 734</b>	<b>16 052</b>	<b>15 256</b>	<b>14 567</b>	<b>14 779</b>
<b>total ouvriers</b>	<b>11 427</b>	<b>13 518</b>	10 923	12 862	11 908	11 186	11 302
<i>part des femmes chez les ouvriers</i>	4%	5%	4%	4%	5%	7%	6%

<sup>78</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

<sup>79</sup> AN/ 187 AQ / Schneider/ 575 Relations avec l'occupant allemand. L'usine du Creusot assure à partir de 1937 la quasi-totalité de la production du groupe. Les statistiques ne coïncident pas exactement avec le tableau précédent, car il s'agit ici d'années civiles, et dans le précédent tableau des années d'exercice.

<sup>80</sup> AN/ 187 AQ (diverses séries).

**Document 13. Actionnaires de la société « les petits-fils de de Wendel et cie », descendants direct du fondateur, ainsi que leur conjoints, demeurés prisonniers des Allemands, arrêtés au cours des années d'occupation ou morts pour la France<sup>81</sup>**

**Henri de Wendel**, ingénieur attaché à la gérance, ECP lieutenant d'artillerie, prisonnier à Dunkerque, libéré en juin 1945

**Ségolène de Wendel**, déléguée à Lyon par MM. de Wendel pour venir en aide aux Lorrains expulsés, résistance, 8 mois de prison au secret en Allemagne

**baron Jean de Seillière**, fondé de pouvoir des houillères de Petite Roselle, gendre de m. Maurice de Wendel, capitaine dans un GR, croix de guerre 39-40, 13 mois de captivité dont 7 dans un camp de représailles allemand (rentré comme père de 4 enfants)

**baron Philippe de Montrémy**, inspecteur des finances, gendre de M. Maurice de Wendel, lieutenant de zouaves, croix de guerre 39-40, prisonnier à Dunkerque en 1940, libéré en juin 45

**comte Pierre Sellier**, inspecteur des finances, gendre de M. Maurice de Wendel, croix de guerre 39\_40 et 45 (grave blessure), résistance, arrêté plusieurs semaines par la Gestapo en 43,

**comte Geoffroy de Montalembert**, gendre de François de Wendel, député de la Seine inférieure, arrêté par la Gestapo pendant plusieurs jours

**comtesse de Lubersac**, résistance (aide aux parachutistes), plusieurs mois de prison allemande

**capitaine Raoul de Lubersac**, résistance (42- aide aux parachutistes), prison en Allemagne, agent de liaison avec l'armée américaine

**comtesse Alphonse de la Bourdonnaye (née de la Panouse)**, résistance, arrêtée en 41 par la Gestapo, 6 mois de prison

**lieutenant geoffroy de la Bourdonnaye**, tué à l'ennemi en janvier 1945.

**Guy de la Bourdonnaye**, résistance, mort en Allemagne

**major de Salis**, gendre du général et de la vicomtesse de la Panouse, armée anglaise, gravement blessé en 1940, prisonnier en Allemagne jusqu'en 1945.

**Henri de la Rochefoucauld**, tué à l'ennemi en janvier 45.

**baron Roland de l'Espee**, prisonnier de guerre, brillante évasion

**lieutenant Le Bastard de Villeneuve**, croix de guerre, arrêté par la Gestapo, déporté puis évadé, a repris son service ensuite

**comte Philippe de Hauteclocque**, gendre du baron Auguste de Gargan, devenu célèbre sous le nom de Général Leclerc, légèrement blessé puis évadé en juin 40, a ensuite gagné l'Espagne et le Portugal, maréchal de France à titre posthume

**Emilie d'Hannoncelles**, transport d'armes en 42, en prison jusqu'à la Libération

**lieutenant-colonel de Cugnac**, gendre de Madame d'Hannoncelles, activités au 2<sup>o</sup> bureau, déporté et décédé en Allemagne

**marquis de Lussac**, gendre de la comtesse de Mitry, aide aux aviateurs et parachutistes, déporté et décédé en Allemagne

**marquise de Lussac**, arrêtée par la Gestapo avec son fils (comte Georges de Lussac), plusieurs mois de prison

**comte Jean de Moustier**, membre du conseil de surveillance, conseiller général de Seine et Marne, résistance, 10 mois de prison en Allemagne

**lieutenant Odet de Montault**, prisonnier de guerre, libéré en mai 45

<sup>81</sup> AN/ 190 AQ/ 44/ Relations franco-allemandes/ Fonds de Wendel.

**Document 14. Situation des usines de Wendel après la guerre : liquidation de la gestion allemande**<sup>82</sup>

« La question essentielle est de savoir qui a géré effectivement pendant l'occupation. Est-ce le séquestre, est-ce le locataire, en l'espèce les Hermann Goeringswerke (HGW) ? La position de M. Humbert de Wendel est claire, nous ne sommes à aucun titre les successeurs des HGW; nous ne connaissons que l'administration de séquestre allemand. (...) M. H de Wendel précise que si les usines de Wendel ont été dévolues à la cessation de la gestion Röchling, aux HGW, qui étaient une affaire d'État, c'est parce qu'à l'encontre des autres sociétés métallurgiques mosellanes, elles n'avaient pas de propriétaire allemand, et pour cause, avant la guerre de 1914-18. Hagondange a été dévolue aux HGW au même moment, parce que l'usine d'Hagondange appartenait autrefois à Thyssen et ne pouvait ainsi être remise à son ancien propriétaire. Il ne saurait intervenir de règlement de compte de gestion qu'entre les sociétés métallurgiques lorraines et l'administration du Regierungspräsident Wenner. (...)

Il est alors question des créanciers lésés par la gestion allemande. M. Jaudon approuve sans réserve la manière habile dont ont été remboursés les créanciers français, c'est-à-dire par achat à ces fournisseurs de leurs créances sur les HGW, en les convertissant au taux de 15 Francs pour un Mark. Cette solution élégante maintient le principe de coupure nette de notre sté avec les HGW, mais que deviennent les créanciers allemands ? M. H de W fait état de la prétention de M. de Margerie de passer un clearing alsacien-lorrain. M. Jaudon dit que d'après ses propres informations, il ne serait plus question de ce clearing. Du reste, comme l'a répété M.H De W. La reconnaissance des dettes commerciales vis-à-vis des fournisseurs allemands entraînerait ipso facto le droit de débiter ce même clearing des sommes dues aux HGW par la clientèle allemande; mais alors nous prendrions position de successeurs de droit des HGW M. Jaudon remarque du reste que nous n'avons pas le droit de payer ces fournitures allemandes, sinon en ayant profité, elles deviendraient biens allemands à déclarer à l'Enregistrement.

M. Jaudon, et c'est là sa préoccupation essentielle voudrait que l'apurement des comptes comprenant toutes les rubriques voulues à l'actif et au passif, ne mette en cause que les stés intéressées et l'office des biens privés, à l'exclusion de l'Enregistrement. Il faut en dégager le solde et M. Jaudon demande alors comment il faut comprendre ces comptes. M. H de W lui indique le schéma suivant :

Que doit le séquestre ?

- 1°) Les stocks pris en 1940
- 2°) le loyer perçu pour nos usines. Comme il est dérisoire, un complément devra intervenir correspondant à un taux normal de prestation. Pour apprécier ce complément on pourra faire état de la base d'appréciation introduite dans la circulaire de M. de Margerie et correspondant, pour un an, à la moyenne des bénéfices des trois derniers exercices précédant les hostilités.
- 3°) le matériel enlevé
- 4°) la détérioration de l'outillage (nos frais de remise en état)
- 5°) les sommes payées par nous pour le Séquestre (par exemple les salaires)
- 6°) Les fournisseurs payés par nous pour le Séquestre.

Que doit la sté ?

- 1°) les stocks retrouvés
- 2°) la valeur des améliorations apportées par la gestion allemande
- 3°) les acomptes versés par cette gestion pour les travaux dont nous demandons la continuation en raison de leur intérêt certain pour l'entreprise.

M. Jaudon accepte ce schéma (...) M. H de W ne veut à aucun prix entrer en discussion avec le locataire qui a travaillé à perte, ce qui ferait apparaître toutes sortes de difficultés pour faire la preuve de mauvaise gestion. M.H de W fait état de 2 points de vue du représentant à Metz de l'office des biens et intérêts privés qui s'appuie sur une ordonnance à paraître intéressant l'Alsace-Lorraine et relative aux acheteurs de bonne foi; la somme comptable qui leur est due serait valorisée et payée entièrement par l'Etat. Il ne semble pas que l'extension à nos stés soit à rechercher, car nous serions sans doute conduits à être privés de

<sup>82</sup> Sources : AN/ 189 AQ /140/ de Wendel/ note interne du 25 sept. 1945, non signée, Entrevue avec M. Jaudon.

l'indemnisation des droits de jouissance, la position de l'Etat ne viasnt que les choses vendues donc uniquement les stocks en ce qui nous concerne.

M.H de W attire l'attention de M.J. sur ordonnance du 8 sept. parue au JO du 10 où il est en particulier question de dommages d'occupation; elle pourrait peut-être être applicable à nos stés. M.J s'informerà à ce sujet. Les dommages causés par la nécessité de remise en état au moment de la reprise de possession y sont expressément précisés. M. H de W se demande si l'interprétation de cette ordonnance peut contribuer à apurer nos comptes ou s'il faut par exemple essayer de se servir du biais suivant: l'Etat laisserait à la disposition des stés mosellanes les stocks retrouvés au moment de la Libération : la valeur correspondante serait considérée comme constituant la compensation des frais de remise en état, et le paiement du loyer dû; il n'y aurait pas ainsi de problème nouveau pour le gouvernement. En tout état de cause avant de s'engager dans ces négociations il faut que chaque sté procède à son propre bilan pour comparer les dépenses et el recettes dans le cadre qui vient d'être indiqué. M. H de W fait observer à M. J les difficultés graves que soulèvent l'évaluation correcte des dépenses de remise en état. Il faut en effet ne faire entrer à ce titre que les dépenses anormales résultant d'un entretien insuffisant pendant l'occupation et d'un usage abusif de l'outillage; Il y a dons là matière à appréciation et éventuellement à arbitrage par des représentants techniques qualifiés de l'administration. Par ailleurs, en ce qui concerne les hauts fourneaux par exemple, le dommage n'apparaîtra qu'ultérieurement lor de la mise à feu et lorsqu'on sera à même de contrôler l'usure anormale des parties vitales, creuset, étalage et cuve, et du mauvais profil dû à une conduite irrationnelle conduisant à un emploi excessif de coke à la tonne de fonte. Il semble cependant qu'un forfait pourrait être d'ores et déjà apprécié et arbitré, par le service des mines par exemple.

M. H de W rappelle qu'en ce qui nous concerne nous avons fait un état descriptif des lieux sous le contrôle d'un ingénieur TPE local attaché au service des mines, dans les premières semaines de la reprise de possession; cet état n'est pas suffisant, il ne mentionne pas tous les dommages progressivement constatés à la suite d'un contrôle plus poussé. M H de W cite par exemple le cas du train de laminoirs, où la remise en état a dû finalement arriver jusqu'aux plaques de base des fondations.

M.H de W a eu par la suite une nouvelle entrevue avec M. Jaudon au sujet du gazogène des ateliers Fillod à Florange installé par la gestion allemande pour l'atelier d'emboutissage de douille d'obus, et que l'autorité américaine a considéré comme prise de guerre. L'outillage allemand des ateliers de Florange et d'Ebange a fait l'objet d'une déclaration officielle vis-à-vis de l'office des biens privés et de l'administration militaire française réservant la position générale de la sté de Wendel sur cette question. En l'espèce, le gazogène étant un outil d'usage courant en sidérurgie, M. J dot écrire à l'administration militaire française pour en obtenir l'usage immédiat en faveur de la sté de W, sans préjuger pour cela de la solution à la liquidation générale des ateliers de Florange et d'Ebange. »

## ANNEXES AU CHAPITRE 6

---

### **Document 15. La proposition d'exploitation en commun d'unités sidérurgiques dans les territoires occupés en Russie<sup>83</sup>**

Ce texte apporte des informations non seulement sur la négociation en cours au sujet des investissements en Russie mais aussi nous informe sur le sentiment, côté allemand, ressenti de l'état des relations entre sidérurgistes français et allemand, en ce milieu de guerre.

« Avec la lettre de là-bas XXX on a signalé la nécessité la plus impérative, afin de poursuivre le programme de munitions d'Ukraine et de la remise ne fonctionnement de l'acierie de Kamenskoje, d'obtenir du gouvernement français et de l'industrie, le démontage de certaines annexes précises, en particulier les moteurs électriques des laminoirs, d'aciéries françaises et leur déplacement vers l'Est.

Du côté français, cette exigence a d'abord rencontré une forte opposition, car le démontage de machines incertaines (discutables) des suites de leurs caractères techniques clés et des difficultés actuelles de leur remplacement dans l'année rend impossible la remise en service des entreprises françaises concernées, et en plus, cela constitue pour l'industrie française un précédent à créer d'une importance fondamentale.

Les négociations ont été conduites, du côté allemand, avec l'objectif, d'arriver, à la place d'actes de confiscation allemands unilatéraux qui entraîneraient en conséquence une résistance passive de la part des français pour les intérêts originels allemands, de parvenir à obtenir le consentement sans contrainte du gouvernement français, avant tout la collaboration active de l'industrie française\*.

Avec l'assistance décisive de Röchling, le Reichsbeauftragten für Eisen und Stahl in den besetzten Gebieten, on a aussitôt réussi à trouver avec le gouvernement et l'industrie française. la convention-type suivante :

1) Le démontage dont il était question dans la lettre du 27 août 1942 de la société Berg-und Hüttenwerksgesellschaft Ost mbH (BHO) au sujet d'une partie de l'usine de Mondeville et de Joeuf - ou selon le vœu de BHO, de Joeuf seulement, sera consenti côté français.

La question des dédommagements et du remplacement reste posée sur les bases contenues dans la lettre du 27-8-42, dans le projet de contrat de la BHO, selon les conditions proposées à l'avenir dans les conventions séparées entre la BHO et les sociétés sidérurgiques nommées au § 3. Il existe un consensus sur le fait que, à travers ces négociations sur les démontages, du côté allemand, les parts d'investissement recommandé ne seront pas empêchées, par le fait que ces travaux dont on a parlé seront repris dans l'immédiat.

2) L'offre allemande, de faire participer l'industrie française à la reconstruction de l'industrie sidérurgique et l'industrie métallurgique dans les territoires occupés de l'URSS, a été acceptée par le gouvernement français et l'industrie sidérurgique.

Il existe un consensus sur le fait que, en ce qui concerne le contenu et la forme de ce partage, les principes du projet de traité du 9-9-42 proposé par BHO avec l'accord du département économique du secteur Est, servent de règle.

Par celui-ci, l'industrie sidérurgique française se voit attribuer le droit et se déclare d'accord de principe, avec les mêmes droits et devoirs que ceux appliqués aux konzerns allemands, pour un qualifié par toutes les parties ensemble à des usines sidérurgiques russes conséquentes avec l'engagement de personnel et du matériel français, de prendre en charge la

---

<sup>83</sup> AN/ 40 AJ/ 777 Militärbefehlshaber in Frankreich/ sd 5 fer et acier/ lettre du Militärbefehlshaber in Frankreich au ministre du Reich pour l'armement et les munitions (Speer ?) à Berlin du 8 Octobre 1942; a/s : participation de l'industrie sidérurgique française à la reconstruction des usines russes des territoires occupés par l'Allemagne (secret) (*texte intégral, en allemand dans le dossier*).

gestion en cours avec l'expectative, en proportion de leurs contributions et de leurs charges, à la direction des usines dans le cas d'une reprivatisation ultérieure soit avec une participation modérée dans le cadre d'une société sidérurgique allemande privée dans les régions orientales, soit pour certaines unités autrefois russes obtenir la propriété définitive.

3) Sur l'initiative du gouvernement français sera créée - dans l'immédiat - une société sidérurgique commune, issue d'un des Konzerns français essentiels, dont les tâches consisteront en :

a) conduire les négociations à venir avec la BHO (particulièrement pour la version définitive du projet du 9-9-1942.

b) amener la péréquation (compensation) interne exigée pour les sociétés françaises concernées par les démontages.

c) être porteuse de tous les droits et devoirs qui accompagnent la participation française à la reconstruction de l'Est.

d) de veiller à l'affectation adéquate de personnel et de matériel.

4) le gouvernement français et l'industrie assument, aussi rapidement que possible, de mettre à disposition de BHO une équipe pouvant aller jusqu'à 50 ingénieurs français, pour ce qui concerne au §2 la participation à la reconstruction à l'Est.

5. Que le dirigeant déjà réclamé provisoirement de la société sidérurgique sous la forme d'un ingénieur français parlant l'allemand et le russe, se tienne à disposition de la BHO pour une visite préparatoire en éclaireur dans les territoires occupés de la Russie.

6. Sous condition que

a) le contrat encore à signer avec la BHO sur les modalités de la participation française, ait recueilli la signature de la société sidérurgique et l'approbation du gouvernement français et que

b) conformément au §4 un nombre suffisant d'ingénieurs (c'est-à-dire au minimum 25 et au maximum 50 hommes) préparé pour l'engagement à l'Est et mis à disposition.

le Reichbeauftragte für Eisen- und Stahl in den besetzten gebieten acceptera prendre en considération (en vue d'une transformation), en appréciation de cette concession anticipée de la partie française, le vœu français de modification du régime de Meurthe et Moselle sud, en tenant compte de cela et en rendant le contrôle financier, technique et commercial de Pont-à-Mousson, Homécourt et Pompey à leur maisons-mères françaises, et les droits de contrôles du commissaire choisi à cet effet seront modifiés seulement dans des compétences de contrôle (dans le style du commissaire de l'industrie du GBK).

Une analyse résumée de cet accord et de sa signification économique-politique qui a largement dépassé les motifs initiaux met en évidence que, par le fait que d'un côté, on a gagné pour l'intérêt allemand une nouvelle raison pour une activation du potentiel d'armement français et d'un autre côté on a atteint une détente psychologique essentielle dans les relations entre les industries sidérurgiques allemandes et françaises. »



**Document 16. Déclarations par les entreprises des conventions passées  
avec l'ennemi : affaire Ugine<sup>84</sup>**

« Ce contrat se rapporte à certains travaux de recherches et réalisations industrielles de la Société d'Ugine, connus sous le nom de "Procédés Ugine-Perrin".

La mise au point de ces Procédés remonte à 1932. Ils trouvent leur application pour la fabrication de l'acier et des ferro-alliages, et ont donné lieu dans tous les pays du monde à l'octroi de nombreux brevets.

Afin de comprendre l'origine du contrat du 19 juin 1942, il est nécessaire de remonter à plusieurs années avant la guerre. L'industrie sidérurgique allemande avait en effet manifesté une très vive opposition à l'obtention par la Société d'Ugine des brevets relatifs à ses procédés, et un procès qui ne se termina qu'en 1937 dû être intenté auprès du Patentamt. A cette époque le bon droit de la Société d'Ugine fut reconnu et les brevets de base furent accordés.

Il faut noter que dès 1936, avant même que l'issue du procès soit connue, des industriels allemands avaient approché la Société d'Ugine en lui proposant de retirer leur opposition auprès du Patentamt et de conclure des accords avec elle. Le gouvernement français avait naturellement été mis au courant de ces premières tentatives allemandes.

En décembre 1937 fut fondée à Berlin une Société sous le nom de Ugine-Perrin Verfahren, à laquelle la Société d'Ugine n'était pas participante, et dont l'objet était de diffuser l'utilisation des Procédés Ugine-Perrin en Allemagne.

En mars et avril 1938, la Société d'Ugine mit les ministères des Affaires Etrangères et de la Guerre ainsi que la Présidence du Conseil au courant des pourparlers en cours et demanda au Gouvernement s'il ne voyait pas d'inconvénients à la cession des brevets sollicités par la métallurgie allemande.

Le 23 mai 1938 la Présidence du Conseil donna son agrément à l'octroi de licences en Allemagne pour la fabrication de l'acier. La Société d'Ugine, soucieuse de ne laisser planer aucune ambiguïté sur la portée de l'autorisation ainsi donnée saisit à nouveau la Présidence du Conseil qui, par lettre du 16 août 1938, confirma pleinement son accord précédent.

En présence des divers événements politiques survenus à partir de la fin de l'année 1938, les négociations furent cependant, sur les instructions de M. Painvin, administrateur-Délégué de la société d'Ugine, pratiquement suspendues jusqu'en mars 1939. A cette date la Société d'Ugine, d'accord avec le Secrétariat Général de la Présidence du Conseil, estima que l'évolution politique ne permettait pas la conclusion des accords antérieurement envisagés. Les négociations furent alors totalement interrompues et au moment de la déclaration de guerre aucun accord n'avait été signé avec l'industrie allemande.

Entre-temps, Ugine avait développé ses relations au sujet des mêmes procédés avec les États-Unis et l'Angleterre. En 1937, un contrat d'agence était conclu avec la maison Brassert & Co. de Londres. Ce contrat faisait de Brassert l'associé d'Ugine pour la diffusion des Procédés dans certains pays du monde, exception faite de l'Europe, de l'Empire britannique et des États-Unis.

En mars 1939 un contrat de licence des Procédés fut signé avec la Tata Iron & Steel Iron Co. aux Indes britanniques. Enfin, en juillet 1939, alors que tous contacts avaient été suspendus avec les Allemands, un contrat de licence était signé avec la société anglaise Murex pour l'application des Procédés Ugine-Perrin à la fabrication ferro-alliages et-des aciers inoxydables.

Après l'armistice, dès le mois d'août, les métallurgistes allemands renouvellent les manifestations de leur intérêt pour les Procédés Ugine-Perrin. En invoquant la désorganisation consécutive à l'Armistice, les difficultés de communications entre deux zones, le fait que les usines de la Société d'Ugine se trouvent en zone non occupée, et l'absence des techniciens compétents, la Société d'Ugine peut apporter des délais successifs aux contacts sollicités par les Allemands. Mais au fur et à mesure que le temps passe, les arguments d'atermoiement perdent

---

<sup>84</sup> AF/ B 47 502/ Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi/ Société Ugine, annexe "A" à la lettre du 28 avril 1945, note relative au contrat du 19 juin 1942 avec IG-Farben, Elektrometallurgie HC Starck et Ugine-Perrin Verfahren.

de leur valeur et la menace du coup de force qu'aurait constitué la réquisition des brevets se précise davantage.

Il a été mentionné plus haut que la Société d'Ugine avait conclu avec la Maison Brassert de Londres un contrat d'agence en 1937. Cette même maison avait une filiale à Berlin.

En juillet 1941, la Direction de cette filiale allemande aborde la Société d'Ugine, se déclarant intéressée par les Procédés, et prend contact à Berlin avec l'Agent de Brevets d'Ugine, le Dr. Weissenberger. De ce contact il ressort que l'attrait exercé par les

procédés d'Ugine est de plus en plus grand en Allemagne et que nous nous trouvons en présence d'un danger de réquisition sous forme de licence de droit, c'est-à-dire l'obligation de céder des licences à des tiers sans aucune possibilité de refus.

En vue d'éviter cette réquisition et de gagner du temps, Ugine décide de répondre à Brassert qu'il n'est pas possible de donner suite à sa demande en raison des pourparlers anciens engagés avec un autre groupe allemand : la Ugine-Perrin Verfahren sus-nommée.

Les contacts avec Brassert conduisent jusqu'à la fin de 1941 et c'est à ce moment, le 24 novembre 1941, que la situation fut exposée au Ministère de la Production Industrielle.

Le 10 janvier 1942, ce Ministère ayant compris la situation, autorise la Société d'Ugine à continuer les pourparlers engagés avant la guerre en vue de la cession de licences en Allemagne. Pour parer au danger de réquisition, d'une part, et pour gagner du temps d'autre part, la Société d'Ugine répond à une nouvelle demande de Ugine-Perrin Verfahren qu'elle est disposée à envisager la Conclusion du contrat d'agence qu'elle sollicite, En même temps elle met Ugine-Perrin Verfahren en garde contre les activités de Brassert dans le même domaine et lui indique qu'un accord préalable entre les deux groupes allemands lui paraît une condition indispensable en vue de la conclusion du contrat d'agence en cause. Les intérêts divergents des deux groupes et leur rivalité permettent à la Société d'Ugine de faire durer les négociations. Ce n'est que le 19 juin 1942 qu'un texte définitif d'agence est établi et signé à Paris.

Ce texte a donné lieu à une correspondance et à des démarches auprès du Ministère de la Production Industrielle, échelonnées du mois de janvier au mois de juin 1942. Il prévoit entre autres qu'Ugine-Perrin Verfahren devra soumettre à Ugine avant la conclusion de toutes négociations et lui transmettre pour accord et signature, tous contrats et accords de quelque nature qu'ils soient, relatifs aux Procédés.

Cette obligation permit à la société d'Ugine, en se servant des circonstances propres à chaque période, d'éluder pendant toute l'année 1943 et jusqu'à la Libération en août 1944, les sollicitations qu'elle subissait des aciéries allemandes.

Le contrat du 19 juin 1942 a donc permis d'éviter la réquisition des Procédés Ugine-Perrin par l'Allemagne et il n'a été suivi d'aucune conclusion de cession de licence. »

**Document 17. « Avantages que l'industrie française peut retirer de sa situation actuelle vis-à-vis de l'industrie allemande » (extraits)<sup>85</sup>**

« Les circonstances actuelles provoquent inévitablement des contacts nombreux entre industriels français et allemands. Suivant la valeur technique et morale de l'interlocuteur français ces contacts peuvent être désastreux ou féconds. Il est donc primordial que l'état d'esprit suivant soit conseillé, entretenu, soutenu chez nos nationaux.

1°) La France était, c'est un fait, vaincue économiquement sur quantité de terrains industriels bien avant 1939, mais il ne saurait être question d'accepter définitivement une telle position. Sinon ce serait la déchéance définitive : veut-on glisser au niveau de l'Espagne ?

2°) Une défaite militaire n'implique nullement qu'un tel redressement soit impossible.

3°) Que sera l'Europe, le monde de demain ? Personne ne le sait. Il ne faut pas partir perdant.

4°) La paix économique se fait dès maintenant, bribe par bribe, par ententes privées. Il serait absurde de négliger l'importance de ces dernières.

5°) Le raisonnement suivant, souvent entendu, est très dangereux :

"De deux choses l'une, ou l'Allemagne gagne et les ententes privées avantageuses que nous pourrions actuellement conclure sont annulées, ou bien l'Allemagne perd et la situation nous est automatiquement favorable sans que nous ayons à faire actuellement d'efforts."

Il est au contraire certain, que la dignité, la valeur technique, l'esprit d'organisation dont la France industrielle sera susceptible de faire preuve maintenant auront un poids décisif sur le règlement final.

Un traité de paix favorable n'effacerait pas tout ce que pourrait avoir de mauvais certains accords individuels. Un traité de paix défavorable n'effacerait pas tout ce qu'ils auraient de bon. Ne pas oublier d'ailleurs la solution intermédiaire d'une paix indécise.

6°) Autrement dit, à l'heure actuelle les Allemands nous jaugent, nous soupèsent, nous jugent d'homme à homme, d'entreprise à entreprise, de Comité à Comité.

Nous ne saurions nous en étonner, mais il nous faut aller à ces combats pacifiques, d'où sortira, nous l'espérons tous, un monde meilleur, avec la mentalité suivante qui convient seule.

Il faut que partout des mots d'ordre passent pour que partout nous marchions unis et coude à coude, décidés à maintenir tous nos droits. Il faut créer partout des îlots de rassemblement.

7°) Quelques partisans du moindre effort, du débrouillage au détriment du voisin, et finalement au détriment de la Nation, ont tôt fait d'interpréter détestablement le mot de collaboration. Ils recherchent un traitement soi-disant privilégié sous la forme d'ententes avec une entreprise ou un groupe allemand déterminés en acceptant des servitudes. Ils pensent contracter une espèce d'assurance ou faire la part du feu. Nous nous efforçons de dépister ces cas, et de déjouer le sophisme.

Par contre rechercher une liaison industrielle de Français à Allemand en exigeant une situation paritaire, et en toute dignité nationale, peut-être une excellente solution.

En tout cas, ce n'est certes pas faire œuvre politique contre une idée de grande EUROPE, c'est au contraire la servir.

8°) Certains groupes français qui ont jadis contracté des ententes internationales où leur champ d'action était limité à la France et aux colonies doivent dorénavant se placer sur un terrain différent. Il n'y a pas de raison pour que, dans un nouveau découpage du Monde, nous ne puissions pas exporter.

Si d'ailleurs, dans chaque domaine particulier, l'exportation nous était interdite, que deviendrait notre balance commerciale étant donné que vraisemblablement, l'activité bancaire qui nous était autrefois favorable dans les échanges extérieurs risque d'être fortement compromise ?

<sup>85</sup> AN/ F 37/ 27/ DGRE/ note de 7 pages, datée du 2 décembre 1941 de Norguet, le directeur g<sup>al</sup> des industries mécaniques et électriques au délégué g<sup>al</sup> aux relations économiques franco-allemandes. (il y a aussi une autre version de ce texte, non datée, mais à peine antérieure, sans doute une version d'un autre collaborateur, car le ton n'est pas tout à fait le même, il est plus collaborationniste que le texte final)

9°) Les considérations qui précèdent ne sont pas de simples vues de l'esprit, elles correspondent B des réalités : suivant l'attitude des individus ou des groupes en cause, les pourparlers évoluent bien ou mal.

Autrement dit, nous ne vivons heureusement pas sous une contrainte telle que des résultats favorables ne puissent être obtenus au cours de tractations individuelles privées franco-allemandes. On croit d'ailleurs discerner de la part de certains Allemands qui recherchent des ententes ou des participations avec des maisons françaises non pas toujours un désir d'hégémonie ou d'emprise, mais au contraire le désir de s'assurer à tout hasard. Quelques-uns doutent, en effet, du succès allemand, de la persistance du régime nazi, ou agissent en bourgeois cherchant à s'associer à des bourgeois étrangers pour peser sur l'État social de leur propre pays.

(...) Au total, si nos industriels font preuve d'une volonté soutenue d'observation et d'information, s'ils sont unis et conservent un esprit national, les circonstances actuelles peuvent être une école et un stimulant extrêmement précieux; Elles ont d'ailleurs déjà été mises à profit dans ce sens.

Il faut que le gouvernement continue à encourager de tels efforts, et s'opposent à tant de faiblesses individuelles de notre côté que, de l'autre, à des tentatives envahissantes notamment sous forme de participations financières. »

## ANNEXES AU CHAPITRE 7

**Tableau 41. sociétés de sidérurgie ayant produit plus de 50 000 tonnes en un an<sup>86</sup>**

	nb de hauts fourneaux			Production (en milliers de tonnes)	
	en action	hors feu	total	fonte	acier
<u>groupe de Wendel</u>					
les petits-fils de de Wendel	8	10	18	690	744
de Wendel et Cie	4	5	9	282	210
<b>Total</b>			<b>27</b>	<b>972</b>	<b>954</b>
<u>Groupe Moselle</u>					
sté lorraine des aciéries de rombas	4	4	8	359	403
sté métallurgique de Knutange	5	5	10	311	273
unin des consommateurs des produits métallurgiques et industriels	6	-	6	447	489
<b>Total</b>			<b>24</b>	<b>1117</b>	<b>1165</b>
<u>groupe de Meurthe et Moselle</u>					
Aciéries de Longwy	7	6	13	442	288
La Marine et Homécourt	9	2	11	352	342
sté des terres rouges	1	3	4	69	99
sté d'Aubrive et Villerupt	2	2	4	65	-
sté des aciéries de Micheville	4	2	6	244	220
sté Senelle-Maubeuge	3	1	4	195	238
Sté de la Providence	4	1	5	282	292
sté de la Chiers	4	1	5	210	189
fonderie de Pont-à-Mousson	5	3	8	190	--
sté de Saulnes	2	2	4	108	-
sté de Pompey	3	1	4	192	180
Chatillon-Commentry-Neuves Maisons	5	6	11	255	233
<b>Total</b>			<b>77</b>	<b>2604</b>	<b>2081</b>
<u>groupe du Nord</u>					
Aciérie du Nord-Est	6	1	7	388	339
sté de Denain-Anzin	3	1	4	281	342
sté de Paris et d'outreau	2	2	4	50	-
<b>Total</b>			<b>15</b>	<b>719</b>	<b>681</b>
<u>groupe de l'ouest</u>					
métallurgie de Normandie	2	-	2	250	255
sté de Rouen	1	2	3	57	65
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>307</b>	<b>320</b>
<u>groupe du centre</u>					
Schneider & Cie	-	2	2	-	99
sté de Givors	2		2	59	-
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>59</b>	<b>99</b>
<u>Sud-Est</u>					
sté de chasse	2	1	3	70	-
<b>Total général</b>				<b>155</b>	<b>5 874</b> fonte et acier

<sup>86</sup> AN 189 AQ/ 216/ Fonds de Wendel, Commission de modernisation de la sidérurgie, l'exposé des motifs de la proposition de loi tendant à la nationalisation de la sidérurgie, remis par M. Goldberger à Henri de Wendel par bordereau du 17 sept 1946.

**Document 18. Les commissions d'études mises en place en avril 1945<sup>87</sup>**

commission du nord: Aciéries du Nord et de l'est	Biache-St-Vaast, Cail, Denain-Anzin, Escaut et Meuse, Fabrique de fer de Maubeuge, Isbergues, Laval-Aulnoye, Métalescaut, Nord et est, Normande de métallurgie, Providence (Hautmont et Beautor), St Marcel, Senelle-Maubeuge
commission de Longwy : société des aciéries de Longwy	Chiers (Longwy, Vireux, Blagny), Longwy (y compris Sedan), Micheville, Messempré, Rehon, Senelle (y compris Laval-dieu)
commission de Meurthe et Moselle et de Moselle : MM. de Wendel	Hagondange, Homécourt, Knutange, Neuves-Maisons, Pompey, Rombas, Thionville et les usines du groupe de Wendel
commission des aciéries Martin du centre et du midi : établissements Schneider	Le Creusot, Firminy, Gueugnon, Marrel, Pamiers, St Chamond, St Etienne, St Jacques
commission des usines d'aciers spéciaux: société d'électrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries électriques d'Ugine »	ajouter aux usines de la commission des aciéries Martine e grosse forges du centre-Midi les usines suivantes: Allevard, Aubert et Duval, Bedel, Champagnole, Holtzer, Imphy, Saut du Tarn, Ugine
Commission des fontes ( mentionnée pour mémoire car l'étude initiale comportant le maintien des productions de fonte dans chacun des établissements, aucun déplacement de fabrication ne peut dès lors être envisagé. Elle aura à participer à des études ultérieures).	Aubrives-Villerupt, Audun-le-Tiche, Chasse, Decazeville, Givors, Paris-Outreau, Pont-à-Mousson, Fumel, Montluçon, Tarascon, Rouen, Saulnes, Hussigny, Uckange, avec participation éventuelle d'Isbergues, du Boucau, Pompey, Thionville.

<sup>87</sup> AN/ 62 AS / 8 CORSID / note du 16 avril 1945, CO sid, signé du commissaire provisoire, A. Aron.

**Document 19. Les patrons français et la question des ententes (1946)<sup>88</sup>**

« Vous avez bien voulu nous demander dans quelle mesure et à quelles conditions l'industrie sidérurgique serait favorable à la reconstitution d'ententes internationales dans lesquelles elle aurait, comme avant-guerre dans l'E.I.A., une participation active. Nous pensons qu'une telle participation pose à la fois une question de principe et un problème d'opportunité.

Sur le principe, nous estimons que les arguments qui ont milité dans le passé en faveur de la constitution d'une entente internationale de l'acier sont encore valables aujourd'hui.

Certes, l'E.I.A., comme la plupart des ententes analogues, est née d'une crise, mais la perspective, dans un délai qui peut-être assez court, d'une surproduction mondiale de l'acier, capable d'engendrer une crise semblable à celle qui se dessinait dès 1926 et qui s'est aggravée brutalement en 1931, ne nous paraît pas la seule raison qui commande la reconstitution d'une entente internationale.

Nous considérons l'entente comme un moyen permanent d'organisation et de répartition des marchés. Son rôle est précisément, en période de prospérité, de prévenir les accidents futurs et de promouvoir entre ses participants des relations et des accords propres à réaliser l'adaptation constante de la production et de prix aux besoins de la consommation.

On a adressé aux ententes des reproches que l'on adresse habituellement à tous les monopoles. Nous pensons que ces reproches, d'une manière générale et plus particulièrement en ce qui concerne l'Entente Internationale de l'Acier sont parfaitement injustifiés. En effet l'entente ne constitue jamais pour les producteurs qui en font partie, un monopole absolu. Il existe toujours en dehors d'elle des dissidents et dans son sein même la dissidence est en puissance et se révèle automatiquement si l'entente prétend imposer à ses membres une politique de prix ou de restriction à la production qui ne tienne pas compte des possibilités internes de la concurrence et des exigences des progrès techniques.

L'expérience de l'entente internationale de l'acier est, à cet égard, significative. On rappelle qu'avant guerre, cette entente ne groupait que 30% des producteurs mondiaux. Pouvait-on prétendre, dans ces conditions, que le jeu de la concurrence eut été éliminé du marché international de l'acier ?

Du point de vue français, il est incontestable que l'E.I.A. a permis à l'industrie sidérurgique française de vivre dans des conditions beaucoup plus favorables que celles où elle se serait trouvée si elle avait dû s'exposer au danger d'une concurrence anarchique.

D'une part, en effet, l'entente a garanti aux producteurs français la sécurité de leurs débouchés intérieurs que toutes sortes de dumping directs ou indirects des producteurs étrangers menaçaient dangereusement. Elle a permis de maintenir un important courant d'exportations sur les marchés extérieurs. Il est connu que la sidérurgie française, grâce à l'Entente Internationale de l'Acier, a beaucoup mieux maintenu ses positions sur les marchés d'exportation que la plupart des grandes industries françaises exportatrices durant les années de crise.

D'autre part l'entente a permis d'écarter, pour la quasi-totalité des produits sidérurgiques, la pratique de moyens de protection douanière discriminatoires et d'un maniement difficile - droits de douane prohibitifs, taxes anti-dumping, contingentement, etc. - auxquels le gouvernement était obligé d'avoir recours pour assurer la protection de la plupart des autres secteurs d'activité de l'industrie et de l'agriculture française. C'est en effet un des mérites essentiels de l'entente qu'elle permet, dans le cadre d'accords librement négociés par les intéressés, d'éviter une protection douanière excessive.

Sans doute, une entente internationale ne doit jamais être fixée définitivement dans sa forme et dans son contenu. Les conditions de production d'un pays à l'autre peuvent se modifier, soit en raison de facteurs extérieurs - évolution des prix et de la monnaie, des salaires - soit en raison de la volonté des industriels eux-mêmes et de leurs gouvernements de développer certaines installations, d'orienter dans un sens nouveau telle ou telle fabrication.

L'entente doit par conséquent faire l'objet d'ajustements fréquents. Les obligations qu'elle comporte doivent être d'autant plus rigides que la crise est plus sévère, d'autant plus souples que la conjoncture est plus favorable. Nous considérons qu'elle n'en doit pas moins demeurer comme un cadre permanent à l'intérieur duquel les producteurs des pays participants peuvent harmoniser leur action, rationaliser leur production, confronter leurs points de vue.

Un tel programme nous paraît répondre aux préoccupations actuelles qui sont d'insérer au mieux de nos intérêts, et dans des conditions qui suppriment d'avance certains excès possibles de la concurrence, l'industrie sidérurgie française dans le complexe des pays producteurs de l'Ouest européen, naturellement

---

<sup>88</sup> AN/ 62 AS/ 99/ CSSF/ Ententes / lettre de J. Aubrun, directeur du groupe français à la C.C.I. [et de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française], datée du 8 mars 1946 au directeur de la sidérurgie (*in extenso*).

solidaires en raison de leurs conditions respectives d'approvisionnement, de transport et de main d'oeuvre.

Mais il serait vain d'attendre de l'entente internationale une efficacité réelle si l'on prétendait lui retirer certains des caractères qui participent de son essence même et la priver pratiquement de ses moyens d'action.

Nous avons dit que l'entente devait évoluer en fonction des circonstances et que sa réglementation devait être d'autant plus rigide que la crise était plus grave. C'est pourquoi il ne saurait être question dans les engagements que pourraient être amenés à prendre nos négociateurs, de renoncer par avance à toute clause réservant aux participants de l'entente leurs marchés nationaux. De même le principe de la répartition, jusqu'à concurrence d'un certain quantum, des marchés extérieurs où il n'existe pas d'industries sidérurgiques, ne saurait être abandonné.

Nous pensons, au surplus, que les abus, que certains semblent redouter, peuvent être plus facilement éliminés par l'adoption d'un statut international des ententes qui donne à tous les gouvernements intéressés et aux consommateurs, des garanties suffisantes.

A cet égard, s'il nous apparaît nécessaire, pour des raisons techniques et pratiques, et dans l'intérêt même des gouvernements soucieux de conserver leur entière liberté d'action dans les négociations internationales, de laisser aux ententes un caractère privé, nous pensons que cette condition n'exclut nullement certains contrôles, comme ceux qui résulteraient de l'enregistrement obligatoire des ententes par chaque industrie participante auprès de son gouvernement, ainsi que du fonctionnement d'un organisme international chargé de recueillir les plaintes formulées à l'égard des ententes et de faire en conséquence les recommandations nécessaires.

Au surplus il est hors de doute qu'une entente aussi importante que celle de l'acier ne pourrait être utilement négociée et conclue par l'industrie sidérurgique française sans l'assentiment et l'appui des pouvoirs publics. Toutes les négociations qui ont été menées avant la guerre dans le cadre de l'entente internationale de l'acier par les industriels français, l'ont toujours été au vu et au su de leur gouvernement.

Notre position nous paraissant ainsi, par le principe, clairement définie, il reste à examiner si la reconstitution d'une entente internationale de l'acier serait actuellement opportune. Nous répondons par la négative. En effet, le chemin qui doit y conduire doit être jalonné au préalable par un certain nombre de consultations et d'échanges de vues, et aussi par des progrès suffisants de l'activité de nos usines et de leurs potentiels d'exportation.

Nous ne saurions en effet, nous présenter dans les futures négociations internationales sans nous être constitué des références qui nous permettent d'obtenir sur les marchés extérieurs contrôlés par l'entente une place conforme aux possibilités de notre industrie, lorsque celle-ci aura au moins entamé la réalisation de son programme de rééquipement et sera libérée des restrictions qui pèsent actuellement sur ses approvisionnements.

Il n'en est pas moins indispensable de fixer, dès maintenant, notre attitude et nous pensons qu'en assortissant les statuts nouveaux des ententes internationales de clauses qui leur assurent une souplesse suffisante et qui ouvrent contre les abus possibles certaines procédures de recours, on doit pouvoir faire admettre au gouvernement américain que les ententes, loin de constituer une entrave au commerce international et à la libre concurrence, sont les moyens essentiels de réorganisation des marchés et d'adaptation mutuelle des productions, sans lesquelles la concurrence serait génératrice d'anarchie et conduirait inévitablement à une nouvelle fragmentation du monde en systèmes économiques fermés. »



**Tableau 42. Conseil d'administration de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons<sup>89</sup>**

Quelques années ont été choisies, celles au cours desquelles on a pu noter des changements, pour montrer l'assez belle continuité des hommes. Ceux qui ont « duré » le plus ont été repéré en caractère gras. Jacques Aguillon et Albert Viellard détiennent tous deux un incontestable record de durée.

président	vice-président	directeur-général	membres du CA	année
baron <b>Georges Brincard</b>	comte Biver	<b>Jacques Taffanel</b>	<b>Jacques Aguillon</b> ; Pierre Chévrier; Maurice Darcy; Edmond Guérin; Pierre M Jurien de la Gravière. ; Henri Michaut; <b>comte Christian de Saint-Seine</b> ; <b>Albert Viellard</b>	<b>1929</b>
baron Georges Brincard	Henri Michaut	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Pierre Chévrier; Maurice Darcy; Henri Marillier; Pierre M. Jurien de la Gravière; Paul Petit-Jean; comte Christian de Saint-Seine; Albert Viellard	<b>1932</b>
baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Frédéric Basset; Pierre Chévrier; Maurice Darcy; Henri Marillier ;Paul Petit-Jean; Jacques Taffanel; Albert Viellard	<b>1936</b>
baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Frédéric Basset; Paul Gassier; Maurice Darcy; Henri Marillier ;Paul PetitJean; Jacques Taffanel; Albert Viellard	<b>1939</b>
baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Frédéric Basset; Paul Gassier; Henri Marillier ;Paul PetitJean; Albert Viellard	<b>1940</b>
baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	Jacques Taffanel	Jacques Aguillon; Paul Gassier; Henri Marillier ; Pierre Masquelier ;Paul PetitJean; Albert Viellard	<b>1944</b>
baron Georges Brincard	comte Christian de Saint-Seine	<b>Jacques Taffanel</b>	Jacques Aguillon ;Jacques Taffanel ; Paul Gassier; Henri Marillier; Pierre Masquelier; Paul Petitjean; Albert Viellard	<b>1945</b>
baron Georges Brincard	<b>comte Christian de Saint-Seine</b>	Jean Dupuis	Jacques Aguillon ; Paul Gassier; Henri Marillier; Pierre Masquelier; Albert Viellard	<b>1946</b>
baron <b>Georges Brincard</b>	Jacques Aguillon	Léon Bureau	Jean Dufour; jean Dupuis; René Martin; baron Rodolphe Hottinguer; Pierre Masquelier; Albert Viellard; marquis Melchior de Vogüé	<b>1951</b>
<b>Jacques Aguillon</b>	Pierre Masquelier	Léon Bureau	Charles Brincard; Jean Dufour; jean Dupuis; René Martin; baron Rodolphe Hottinguer; <b>Albert Viellard</b> ; marquis Melchior de Vogüé	<b>1952</b>

<sup>89</sup> AN/ 175 AQ/ 204 et AN/ 65AQ/ K 46/ Chatillon-Commentry et Neuves-Maisons.

**Tableau 43. Conseil d'administration de Marine et Homécourt<sup>90</sup>**

Dans cette société trois personnes assurent la continuité de 1929 à 1949: Théodore Laurent, bien sûr, le grand maître d'oeuvre, le comte Walewski et Charles Dubreuilh.

président	vice-président	membres du CA	année
<b>Th. Laurent</b>	<b>Comte A. Walewski,</b> G. Brizon	L. Champy <sup>91</sup> ; G. Charpy ; vicomte G. de Dampierre; <b>Ch. Dubreuilh;</b>	<b>1929</b>
<b>Th. Laurent</b>	<b>Comte A. Walewski,</b> G. Brizon	L. Champy, G. Charpy, vicomte G. de Dampierre, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, L. Prenat, comte de Saint-Genys, G. Teissier, L. Daum, J. Laurent, P. Nicou	<b>1932</b>
<b>Th. Laurent</b>	<b>Comte A. Walewski,</b> G. Brizon	G. Charpy, L. Daum, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, L. Prenat, comte de Saint-Genys, J. Laurent, P. Nicou, J. Puzat, E. Rousseau	<b>1936</b>
<b>Th. Laurent</b> <sup>92</sup>	-	Cie des Mines d'Anzin, <b>Comte Antoine Walewski,</b> comte J. de Saint-Genys, G. Charpy, J. Demandre, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, E. Prenat, J. Laurent, J. Maunoury	<b>1940</b>
<b>Th. Laurent</b>	-	duc d'Audiffret-Pasquier, <b>Comte Antoine Walewski,</b> comte J. de Saint-Genys, G. Charpy, J. Demandre, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, E. Prenat, J. Laurent, J. Maunoury	<b>1942</b>
<b>Th. Laurent</b>	-	duc d'Audiffret-Pasquier, <b>Comte Antoine Walewski,</b> L. Lefol, G. Charpy, J. Demandre, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, L. Daum, J. Laurent, J. Maunoury	<b>1945</b>
<b>Th. Laurent</b>	L. Daum	duc d'Audiffret-Pasquier, <b>Comte Antoine Walewski,</b> L. Lefol, J. Demandre, <b>Ch. Dubreuilh,</b> F. Paul-Dubois, J. Lacour-Gayet, J. Laurent, J. Maunoury, Ch. Nicolas	<b>1949</b>

<sup>90</sup> AN/ 65 AQ/ K136/1/ Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt.

<sup>91</sup> est aussi DG Cie des mines d'Anzin

<sup>92</sup> Pendant la guerre, « pdg ».

**Tableau 44. Les forges d'Allevard: conseil d'administration**<sup>93</sup>

président	vice-président	directeur-général	membres du CA	année
Théodore Laurent	Edmond Dupuis	L. Decharge	Laurent Périnel, Henri de Reneville, Paul Nicou (Micheville), Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), Henri Tavernier,	<b>1929</b>
Théodore Laurent	Edmond Dupuis		<i>Idem</i> , plus René Dubreuil (Pont-à-Mousson),	<b>1932</b>
Théodore Laurent		L. Decharge	Laurent Périnel, Paul Nicou (Micheville), Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), René Dubreuil (Pont-à-Mousson), Comte Jean de Saint Genys, Maurice Margot,	<b>1936</b>
		G.Marraud	Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), René Dubreuil (Pont-à-Mousson), Comte Jean de Saint Genys, Maurice Margot,	<b>1938</b>
Théodore Laurent			<i>idem</i>	<b>1939</b>
Théodore Laurent			<i>idem</i>	<b>1940</b>
Léon Daum			<i>idem</i>	<b>1941</b>
			Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), René Dubreuil (Pont-à-Mousson), Comte Jean de Saint Genys, Maurice Margot, Houillère de St Chamond, René Grandpierre (Pont-à-Mousson),	<b>1942</b>
			<i>idem</i>	<b>1943</b>
Léon Daum			Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), Comte Jean de Saint Genys, Maurice Margot, Houillère de St Chamond, René Grandpierre (Pont-à-Mousson),	<b>1944</b>
Léon Daum			Georges Charpy (Marine), Daniel Laurent (Micheville), Eugène Roy (Pont-à-Mousson), Comte Jean de Saint Genys, Maurice Margot, Houillère de St Chamond, René Grandpierre (Pont-à-Mousson), René Dubreuil <sup>94</sup> (Pont-à-Mousson),	<b>1945</b>
Léon Daum			René Dubreuil (Pont-à-Mousson), René Grandpierre (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), Henri Malcor,	<b>1946</b>
Léon Daum			René Dubreuil (Pont-à-Mousson), René Grandpierre (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), Henri Malcor,	<b>1948</b>
Henri Malcor			René Dubreuil (Pont-à-Mousson), René Grandpierre (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), R. Martin (PàM), P. Planchard,	<b>1949</b>
			René Dubreuil (Pont-à-Mousson), René Grandpierre (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), R. Martin (PàM), P. Planchard, R. Baboin,	<b>1950</b>
Henri Malcor			René Dubreuil (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), R. Martin (PàM), P. Planchard, R. Baboin,	<b>1951</b>
Henri Malcor puis P. Planchard		G.Marraud	René Dubreuil (Pont-à-Mousson), Daniel Laurent (Micheville), R. Martin (PàM), R. Baboin, P. Berthier (Marine)	<b>1952</b>

<sup>93</sup> renseignements fournis par J-F. Belhoste, *Histoire des forges d'Allevard des origines à 1970*, 1982.

<sup>94</sup> N'est plus membre du conseil d'administration de mi-1944 à mi-1945.

## ANNEXES AU CHAPITRE 8

---

### Document 20. Pierre Mendès-France et la sidérurgie<sup>95</sup>

« Le problème de l'industrie sidérurgique se pose à la fois sur le plan de la reconstruction proprement dite et sur le plan technique, en général, sur le plan de la politique intérieure et sur le plan de la politique extérieure. Du seul fait qu'il est lié au problème du statut de l'Allemagne, aux futures relations franco-allemandes et, par conséquent, au problème de la paix, il doit être résolu d'urgence. Il faut le considérer dès maintenant et dans toute son ampleur; il n'est pas concevable qu'on puisse y appliquer quelque solution temporaire qui n'aurait que le caractère d'une mesure conservatoire, comparable à celle que nous avons proposée pour les compagnies de navigation.

1. C'est un cas type où l'on ne peut pas se borner simplement à reconstruire ce qui a été détruit et à rééquiper les installations devenues vétustes. L'industrie sidérurgique exige une refonte et une modernisation intégrales. Son outillage est périmé, ses méthodes désuètes, l'esprit qui y règne est trop souvent routinier et les milieux patronaux eux-mêmes reconnaissent la nécessité de le rénover. Il n'est pas douteux que le régime d'exploitation d'avant-guerre était loin de réaliser la plénitude des possibilités que donne à la France la possession de la majeure part du minerai de fer de l'Europe occidentale. Dès maintenant, les industriels estiment qu'il est nécessaire de créer dans la sidérurgie des groupements régionaux dépendant d'ailleurs d'un supergroupement national. Il faut rationaliser et concentrer, procéder à des fusions et à des éliminations dictées par l'intérêt général, parfois au détriment d'intérêts privés. Certains outillages modernes, comme les laminoirs, ont une telle capacité de production, qu'il suffirait d'une seule installation en France pour satisfaire à tous les besoins. Cet exemple démontre que le problème se pose comme un problème de structure. Il ne s'agit pas ici de reconstruction mais de rénovation et d'expansion; le but n'est pas de rétablir à peu près la situation d'avant 1939 mais de réaliser un progrès considérable.

2. L'industrie sidérurgique est l'industrie de base par excellence. De ce que sera la sidérurgie française, dépend l'avenir de la production industrielle française, son développement est la condition du développement des autres secteurs de l'activité économique. C'est donc un problème national, qui doit être résolu sur le plan national. Cette conclusion s'impose d'autant plus que la sidérurgie commande les industries d'armements et constitue, par conséquent l'un des facteurs essentiels du potentiel militaire de la France, donc un élément primordial de la défense nationale. Si nous avons une grande sidérurgie, nous serons un grand pays à tous les égards. La France possède, dans son sol, la base fondamentale d'une grande sidérurgie. Mais alors que nos gisements de minerai de fer de l'Est, de l'Ouest (Anjou, Bretagne, Normandie) et d'Afrique du Nord constituent l'une des réserves les plus riches du monde, notre production d'acier brut atteignait à peine 8 millions de tonnes en 1938; la même année, celle de l'Allemagne était de 20 millions de tonnes, avec une production de minerai quatre fois moins forte, et celle de l'Angleterre de 13 millions de tonnes, avec une production de minerai trois fois moins élevée; ces deux puissances ne possédant d'ailleurs que de pauvres réserves dans leur sous-sol.

3. La pleine exploitation de nos ressources sidérurgiques et le plein développement de notre puissance industrielle (et de notre puissance tout court), qui en sera le résultat, nécessitent l'élaboration d'un grand Plan d'équipement, échelonné sur plusieurs années--Plan national bien entendu, dont l'État peut seul avoir la responsabilité. Une estimation très approximative, et sans doute insuffisante, des sommes à dépenser les évalue à 50 milliards (valeur 1939). Ce seul chiffre donne une idée de l'ampleur des problèmes posés. Un tel programme offre donc l'attrait qui s'attache à la notion du « Plan ». Il est propre à frapper l'opinion. Il fournit l'occasion de donner au pays un but, ou plus exactement une série d'objectifs à atteindre, de manière à

---

<sup>95</sup> Pierre Mendès-France, *Oeuvres complètes*, t.2, 1985. Annexes. Chapitre VII Industrie sidérurgique p. 595 à 601. (les notes qui suivent aussi sont de Mendès-France).

entretenir l'ardeur au travail et le désir du succès sur le plan national. Il est de nature à séduire ceux que préoccupe avant tout le problème de la défense nationale et ceux qui tournent leurs regards vers les exemples soviétiques (puisque la Russie, elle aussi, avait placé à la base de son premier plan quinquennal la création d'une puissante industrie sidérurgique); quant à ceux qui tiennent le progrès social pour l'objectif primordial, ils n'ignorent pas qu'une forte production sidérurgique conditionne les grandes réalisations dont dépend finalement le niveau d'existence du pays dans la métropole comme outre-mer.

4. Les sommes nécessaires à l'exécution d'un grand plan de rénovation et de développement de la sidérurgie ne peuvent être fournies ni obtenues par l'industrie privée. Seul l'État peut les trouver et les donner. Dès maintenant. L'industrie sidérurgique est entièrement à la merci de l'État, qui lui verse 300 millions par mois environ pour lui permettre de subsister. Il serait inconcevable de renoncer aux possibilités qui s'offrent en ce moment et de restituer - plus exactement de donner gratuitement - le plus puissant de tous les monopoles industriels à ceux qui l'ont détenu précédemment sans justifier aucunement, par leur réussite technique, le privilège qui leur était dévolu. Le pays ne pardonnerait pas au gouvernement la résurrection d'un trust qui, sous le nom de *Comité des Forges*, avait encouru le reproche d'exercer une influence occulte et toute-puissante sur les affaires publiques. Au contraire, la réforme profonde de la sidérurgie, liée à son plan de reconstruction et de développement, sera accueillie presque unanimement comme la réforme de structure la mieux justifiée et la plus nécessaire.

5. Une considération importante à faire entrer en ligne de compte est celle qui concerne l'intérêt des utilisateurs de produits sidérurgiques; ceux-ci demandent des produits de bonne qualité et des prix qui ne soient pas supérieurs à ceux dont profitent leurs concurrents étrangers. Or, malgré l'abondance du minerai dans notre sous-sol et malgré l'existence de vastes réserves de minerais de haute qualité dans l'Ouest, comme encore en Afrique du Nord et dans d'autres territoires d'outre-mer, la production française a perdu son rang par rapport à ses concurrents. Les utilisateurs, dans l'industrie mécanique notamment, se plaignaient couramment, avant la guerre, de l'insuffisance de la qualité des produits français et reprenaient l'habitude d'importer certaines variétés que les usines nationales renonçaient à fournir.

La France s'est offert le luxe de concentrer sur la minette toute l'attention tous les efforts de sa sidérurgie, alors qu'elle possédait sur son territoire des ressources très importantes en minerais à plus forte teneur en fer. Il suffira de rappeler les gisements de Normandie (dont la première mise en exploitation fut l'initiative ironie cinglante, d'un grand industriel allemand), ceux beaucoup plus importants de Bretagne et d'Anjou, sans parler des gisements d'Afrique du Nord. Ce n'est qu'au début de 1940 qu'un procédé, dit Ugiperval, a été mis au point à Valenciennes, permettant d'arriver à partir de la minette à des aciers de qualité supérieure. La production demandant une refonte profonde de l'outillage, celle-ci n'a été réalisée par les aciers Ugiperval que dans une faible mesure pour demeurer camouflée pendant l'occupation allemande.

Quant aux prix, rappelons que l'élaboration d'une tonne de produits finis exige l'emploi de trois tonnes et demie au moins de minerais lorrains. Pour un Consommateur situé à égale distance d'un bassin charbonnier et d'un gisement de minerai analogue au minerai lorrain, il y a donc intérêt à élaborer les produits finis sur le gisement de minerai, tant que la fabrication des produits finis exige deux tonnes et demie de charbon. (On peut d'ailleurs conclure que, si ces seules considérations théoriques étaient retenues dans l'organisation économique de l'Europe occidentale d'après-guerre, la part d'acier qu'il incomberait à la sidérurgie française de fournir serait considérablement supérieure à sa production d'avant 1939. Dans ces conditions, il est paradoxal que les prix des produits finis soient supérieurs en France aux prix pratiqués dans la Ruhr où l'on utilise cependant du minerai transporté à grands frais. Cette disparité de prix ne peut s'expliquer que par l'infériorité de notre équipement.

6. Il y a lieu également d'envisager une remise en ordre de l'exploitation des mines de fer de l'Est. Le bassin de Briey notamment, en dépit de son unité géologique, est découpé en une vingtaine de concessions minières indépendantes; un tel fractionnement conduit à des pertes importantes de minerai par abandon de stots de protection<sup>96</sup> peu utiles et à un freinage dans l'exécution de certains travaux d'intérêt général, tels que l'exhaure<sup>97</sup> en commun. La

<sup>96</sup> Stots de protection: colonnes souterraines qui soutiennent le plafond des chambres. (N.d.R.)

<sup>97</sup> Epuisement des eaux dans les mines. (N.d.R.)

nationalisation de ce secteur minier ne peut manquer de s'imposer aucune autre formule ne permettant de discipliner les intérêts antagonistes des nombreuses sociétés privées actuellement propriétaires du bassin. L'opération nécessitera des précautions particulières à cause des concessions appartenant à des sociétés belges et luxembourgeoises (ces concessions leur permettaient avant 1939 d'assurer le ravitaillement en minerai de leurs usines en Belgique et Luxembourg).

7. A toutes les raisons énumérées ci-dessus, s'ajoutent des considérations de politique extérieure de toute première importance et qui obligent à traiter le problème de la sidérurgie sur le plan national le plus élevé sans souci des intérêts privés. L'un des principaux buts de guerre de la France aussi bien pour assurer sa sécurité que pour promouvoir sa grandeur, est de transférer une partie de la puissance sidérurgique de la Ruhr vers la Lorraine, de produire une plus grande quantité d'acier et de fonte, en important davantage de charbon de coke de la Ruhr, en d'autres termes l'objectif est de modifier la proportion des échanges coke-minerai entre la Ruhr et la Lorraine. Vu l'urgence de prises de position définitives sur les problèmes concernant l'avenir de l'Allemagne et du bassin de la Ruhr en particulier, le problème de la sidérurgie française se pose de lui-même de la façon la plus pressante. Il constitue un tout. C'est dans son ensemble qu'il doit être résolu.

Une discussion se poursuit actuellement à Washington entre les services américains et britanniques compétents sur la possibilité de détruire entièrement la sidérurgie allemande. Certains milieux britanniques s'y opposent, comme en témoignent plusieurs articles du Times. L'un de leurs arguments essentiels est que l'arrêt de la sidérurgie allemande créerait en Europe pendant la période de reconstruction une pénurie de produits métallurgiques que ni l'Angleterre ni les États-Unis ne pourraient pallier rapidement. Les experts américains chargés d'étudier le projet ont donc posé le problème de façon très nette : à quel point la France ainsi que les autres pays ayant des ressources moindres en sidérurgie pourront-ils développer leur propre production ? Vu sous cet angle, le rôle de la France sera donc de prendre rapidement la tête de la production sidérurgique sur le continent européen. Il faudra subvenir non seulement à nos besoins propres, mais au moins en partie à ceux de nos voisins sur le continent, un but assigné de 12 millions de tonnes d'acier brut apparaît déjà comme insuffisant<sup>98</sup>.

La solution ne peut être envisagée qu'en faisant abstraction des liens particuliers qui unissent les mines de fer aux usines et à leurs clients étrangers et en centralisant l'ensemble des questions posées au sein d'un organisme unique disposant de pouvoirs incontestés sur la production, la répartition et la vente. En tenant compte des possibilités françaises en dehors de la Lorraine, on peut arriver à rebâtir une sidérurgie plus forte, plus variée, géographiquement plus décentralisée et dont les produits pourront se présenter avec plus de chances sur les marchés mondiaux. Du point de vue... de la défense nationale, il est certain que la qualité des aciers produits dans le pays n'est pas moins importante que la quantité. On peut donc envisager éventuellement d'évacuer une partie du potentiel sidérurgique de la Ruhr non seulement vers la Lorraine, mais aussi vers l'Ouest français : le transport du charbon allemand vers Caen, Rouen ou Nantes ne coûtera pas beaucoup plus cher que le transport vers Pont-à-Mousson ou Briey. Il faut ajouter que des procédés nouveaux actuellement mis au point par des techniciens français en laboratoire permettraient de réduire considérablement les besoins en coke de la sidérurgie française de demain.

Il paraît également important d'obtenir de l'Allemagne tout le matériel possible utilisable en électrometallurgie : la France est fort bien située pour produire de grosses quantités d'acier à

---

<sup>98</sup> « La France en serait-elle capable, pourrait-elle développer rapidement après la guerre sa production de minerais et en particulier de minerais de bonne qualité (notamment hors de la Lorraine) ? Techniquement, la France pourrait indiscutablement assumer ce rôle qui lui permettrait de reprendre presque immédiatement un rôle de grande puissance industrielle, si elle obtenait, partie d'Allemagne, partie d'Amérique, le matériel nécessaire pour rééquiper dans l'Est et s'équiper dans l'Ouest. Les Américains ont essayé de convaincre les Anglais qu'ils gagneraient à une telle opération en fin de compte, en éliminant pour une très longue période la concurrence allemande; le point de vue américain semble redouter que le maintien en fonctionnement de la sidérurgie allemande, parallèlement à la reconstruction de sidérurgies européennes alentour, une surproduction d'acier dont la sidérurgie américaine elle-même finira par souffrir. De plus, la destruction de la sidérurgie allemande apparaît comme le plus sûr garant de la paralysie militaire de l'Allemagne, au moins pour un temps déterminé ».

haute résistance au four électrique grâce à ses ressources en houille blanche. Une partie de cette métallurgie pourrait même travailler dans le Midi (Alpes, Pyrénées, Rhône).

Ce qui précède semble militer en faveur d'une décentralisation accrue de la production sidérurgique et les considérations que nous venons d'exposer pourraient peut-être servir à l'établissement du plan des groupements régionaux. Les différentes régions pourront sans doute se spécialiser très rapidement dans certaines branches ou certaines qualités de production. La participation et le contrôle de l'État n'en apparaissent que plus nécessaires. L'industrie sidérurgique a envisagé sa propre réorganisation, son projet prévoit la constitution de groupements sidérurgiques régionaux ou orientés vers des fabrications analogues. Leur objet est de coordonner, de rationaliser et de contrôler la marche des établissements ressortissants. Ces groupements demeureront sous l'autorité du commissaire provisoire de la sidérurgie, dont la mission serait notamment d'arrêter les programmes de production à réaliser dans chacun des groupements, de fixer les directives générales relatives à la coordination et à la rationalisation des fabrications, ainsi qu'à l'établissement et à la réalisation des programmes de transformations, remplacements et installations nouvelles.

Il est permis d'utiliser ce projet en vue de déterminer les grandes lignes d'une réforme plus profonde qui répondrait aux conditions dont il a été question ci-dessus. Le principe qui nous inspirera ici sera sensiblement différent de celui que nous avons retenu pour les banques. La réforme ne consisterait pas à exclure les anciens éléments dirigeants<sup>99</sup> mais à les soumettre à un régime tel qu'ils ne sauraient plus exercer une influence prépondérante et ils ne pourront plus travailler que sous la direction de l'État. Cela étant posé, on peut envisager que les groupements sidérurgiques régionaux, dont la création est prévue, devront se constituer chacun en une société nationale avec participation majoritaire de l'État; les entreprises privées, en échange d'actions de la nouvelle société, lui feraient l'apport de leurs installations. A leur tour, les diverses sociétés nationales participeraient, dans des proportions à déterminer, à la constitution d'une société nationale centrale, qui serait en mesure d'exercer, sur chacun des participants, un contrôle général, financier et technique. Dans chacune des sociétés de base, aussi bien que dans la société centrale, les chefs actuels de l'industrie sidérurgique conserveraient une participation minoritaire; mais rien n'empêcherait que dans chacune des sociétés de base, l'État disposant de la majorité n'élimine des conseils d'administration les éléments dont la présence ne se justifierait plus. Par contre, il devrait être prévu statutairement qu'en tout cas, au sein de la société centrale et aussi au sein des sociétés de base, une large place serait faite dans les conseils d'administration, d'une part, aux représentants du travail, d'autre part, à ceux des principaux utilisateurs tels que : S.N.C.F., industrie des machines-outils, industrie mécanique, etc., dont l'influence serait utile pour insuffler à la sidérurgie française l'esprit moderne qui lui manque.

Ainsi, la nationalisation, outre qu'elle assurerait la prééminence de l'intérêt public, introduirait dans le système plus de souplesse, plus d'esprit d'initiative et plus de sens de l'intérêt des utilisateurs que la réforme partielle actuellement envisagée et où les deux forces en présence sont, d'une part, les anciens intérêts et, d'autre part, un commissaire provisoire unique dont les attributions sont inévitablement incertaines et précaires. Ni les anciens intérêts, ni le commissaire ne sont capables d'assumer la responsabilité écrasante de gérer, et surtout de rénover, la seule de toutes les industries lourdes françaises qui puisse normalement jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale.

Quelle sera la mission assignée au groupement des sociétés nationales, animé par l'État ? Son programme découlera de la situation déjà résumée plus haut; la sidérurgie française dispose des seuls gisements de fer importants de l'Europe occidentale; sa faiblesse résulte de la pénurie en charbon du sol national. Le but à rechercher, malgré cette pénurie, est de traiter en France la plus grande partie possible, sinon la totalité, du minerai extrait sur notre territoire, ce qui représenterait une production minimum de 12 millions de tonnes d'acier brut par an. Le premier

---

<sup>99</sup> « Une épuration s'impose à l'égard de ceux qui se sont compromis avec l'ennemi--comme à l'égard de ceux qui ont pratiqué, dans le passé, une politique anti-ouvrière, incompatible avec le caractère nouveau de leurs entreprises. Il ne semble pas qu'il y ait d'objection à continuer à utiliser les autres. »

effort consistera naturellement à économiser au maximum les calories nécessaires à l'élaboration des produits. D'après les spécialistes, les possibilités d'économies de combustibles sont considérables. Une amélioration sensible pourra être obtenue en accroissant la gamme des charbons passés normalement dans les fours à coke.

La France, en effet, manque d'abord de coke. Si, en 1939, elle demandait 35 % de son charbon à l'importation, cette proportion s'élevait à 70 % pour le coke sidérurgique<sup>100</sup>. Les économies de charbon à réaliser ne constituent pas tout le programme qui s'impose. Il sera également nécessaire de construire de nouveaux fourneaux, de remplacer des unités à faible capacité par des unités plus fortes, de créer des aciéries Martin à grande capacité, de développer des aciéries électriques, d'installer au moins un train de laminoirs à haut rendement à prélever en Allemagne.

A l'occasion de ces investissements considérables, la concentration et la spécialisation de l'industrie devront être poursuivies, la diversité des qualités et des profils réalisés dans une même usine ayant une incidence importante sur les prix de revient. Cela posera le problème de la localisation de l'industrie (regroupement du complexe Lorraine et Sarre, projet de recréation d'une industrie dans la région de Caen, projet de création d'un centre en Afrique du Nord). La modernisation d'une industrie, qui est probablement l'une des plus retardataires de France, s'accompagnera d'une importante production d'énergie et permettra ainsi le développement de l'industrie chimique. Quant au problème de la main-d'oeuvre d'exploitation, il nécessitera un important apport de travailleurs étrangers (des équipes de spécialistes devront, sans doute, être recrutées dans la Sarre et dans la Ruhr).

L'une des fonctions de l'État pourrait être de veiller à ce que la reconstruction des industries sidérurgiques ne suive pas les anciennes méthodes qui se trouveront vite désuètes et imposeront à la production française des prix de revient exagérés. La France peut et doit appliquer à la sidérurgie aussi sa spécialisation traditionnelle dans les productions de haute qualité, cela impliquerait au moins trois principes généraux :

- a) une attention croissante accordée aux minerais autres que ceux de Lorraine;
- b) un effort constant vers le développement des techniques nouvelles, en particulier métallurgie des poudres de fer (où l'on part non de la fonte, mais de la poudre de fer pour constituer des aciers par amalgame et compression) et procédés du style Ugiperval;
- c) un encouragement effectif à toute technique permettant de remplacer le coke, (dont la France manque, par une autre forme d'énergie dans le traitement des minerais.

L'effort qui sera demandé à la nation entière, dans ce domaine aussi, elle n'acceptera pas de le faire, si c'est pour recréer une oligarchie industrielle et pour lui conférer une puissance supérieure encore à celle qu'elle détenait avant la guerre. Les préventions qui existent contre cette oligarchie étant à la fois justifiées et insurmontables, il n'y a pas d'autre solution concevable du problème que de faire de la sidérurgie une industrie nationalisée. »

---

<sup>100</sup> « L'attribution à la France du charbon sarrois ne réglerait pas, à lui seul, ce problème. car c'est du bassin de la Ruhr seulement que provient le charbon actuellement utilisé dans les fours à coke. »



**Document 21. Création de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française<sup>101</sup>**

« art. 1.: Il est constitué ... une union de syndicats professionnels ... ouverte à toutes les chambres syndicales réunissant, en France, des entreprises sidérurgiques. (...) »

art. 2. La présente union est dénommée : C.S.S.F.. Elle a pour objet d'étudier et de défendre les intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres, dans toute la mesure autorisée par la loi, et notamment :

- d'étudier sur le plan national, toutes les questions intéressant le développement et le progrès des entreprises sidérurgiques;
  - de représenter auprès des pouvoirs publics et des tiers la profession sidérurgique et d'en défendre les intérêts collectifs au besoin par voie d'action judiciaire,
- de même et éventuellement :
- de promouvoir et coordonner l'étude des questions sociales et d'adhérer à cet effet s'il y a lieu, aux organismes spécialement appliqués à ces questions
  - de discuter et signer au nom des employeurs, des conventions collectives de travail
  - de prêter son concours à toute sorte de mesures tendant à associer dans un effort commun de progrès social, les divers éléments de la production
  - de créer, administrer ou subventionner des oeuvres professionnelles
  - de faciliter la vente des produits sidérurgiques par expositions, annonces ou publications. »

Sont membres du conseil d'administration (1944) :

Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons	Forges et aciéries du Nord et de Lorraine
Chiers	Sté métallurgique de Normandie
Union des Consommateurs de produits métallurgiques et industriels	Nord et Est
J.J. Carnaud et forges de Basse Indre	Pont-à-Mousson
Commentry-Fourchambault et Decazeville	Pompey
SA Construction mécanique (CAIL)	Rombas
Denain-Anzin	Saulnes (Jean Raty)
Sté métallurgique de l'Escaut	Senelle-Maubeuge
Escaut et Meuse	Saut du Tarn
Firminy	Schneider
Geugnon (Ets Championnet)	Cie des fonderies, forges et aciéries de St Etienne
J. Holzer	Ugine (Sté d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine)
Tréfileries et laminoirs du Havre	de Wendel et Cie
Knutange	Les petits-fils de Wendel
Longwy	Chambre syndicale de la sidérurgie de l'Est
Sté lorraine minière et métallurgique	chambre syndicale des aciéries et hauts-fourneaux du Bassin de la Loire
Forges Leval-Aulnoy	Chambre syndicale de la sidérurgie du Nord de la France
fabrique de fer de Maubeuge	chambre syndicale des producteurs d'aciers fins et spéciaux
Et.Marrel frères (SA) (forges de la Loire et du Midi)	
Marine-Homécourt	
Micheville	
J. Marcellot et Cie	

<sup>101</sup> AN/ 65 AQ / K 315/1 / Chambre syndicale de la sidérurgie française : statuts 1944, modifiés en 1949, en 1952 et en 1958 (extraits).

**Tableau 45. Part de la France dans les réparations allemandes<sup>102</sup>**

en 1938	\$	avoirs allemand à l'étranger	Tanger	Accord avec la Suède	contre-prestations soviétiques	approvisionnement ennemi capturé	Sarre	Accord avec l'Espagne	Total des imputations
France		3 916 399	2 518	5 212 659	641 654	2 764 090	17 500 000	667 571	30 704 891
Totaux		177 431 571	14 310	25 362 799	4 008 023	14 741 969	17 500 000	3 794 743	242 853 415
<b>Biens d'équipement industriel en capital (RM 1938)</b>									
France	% de l'accord de Paris	total des 55 premiers programmes	plan britannique d'attributions d'urgence	plan français d'attributions d'urgence	prélèvements des puissances occupantes	navires marchands	total des attributions		
catégorie B	22,80	99 450 826	5 053 092	2 928 094	16 520 000	25 447 335	149 399 347		21,98
Totaux	100	430 250 269	20 496 964	12 290 942	43 887 461	172 888 024	679 813 661		100

**Document 22. Le problème allemand vu par le C.N.P.F.<sup>103</sup>**

« Nécessité d'une centralisation administrative.

La première condition pour traiter sainement un problème est d'y voir clair. Or le problème allemand est des plus complexes. Et, comme s'il s'agissait d'en rendre la connaissance plus difficile, les sources d'information et de documentation ont été dispersées en France entre de multiples services. Indépendamment de ceux du gouvernement militaire en zone occupée, à Baden-Baden, à Berlin, et du secrétariat aux affaires allemandes et autrichiennes à Paris, différents départements ministériels donnent leurs applications aux questions allemandes : le ministère des affaires étrangères au sein de la direction des affaires économiques, le ministère des finances et des affaires économiques, à la section Allemagne des relations extérieures, le ministère de l'industrie et du commerce, à la direction de la coordination, service des affaires allemandes, et aux différentes directions spécialisées (sidérurgie, chimie, etc.). Nul doute qu'il n'existe une documentation abondante, de nombreux rapports et des fonctionnaires compétents en la matière. Mais le chef d'entreprise soucieux d'engager une relation commerciale ou de prendre contact avec l'Allemagne est dans la quasi-impossibilité d'obtenir un renseignement avant d'avoir frappé à plusieurs portes, qui le plus souvent d'ailleurs abritent des secrets que personne n'ose divulguer. Encore ne s'agit-il généralement que des rapports avec la zone d'occupation française.

Sur les affaires de la bizonie la discrétion est plus grande, s'il se peut. A l'instar de l'Allemagne elle-même, l'information économique sur l'Allemagne est divisée, dépecée, et pratiquement malaisément utilisable<sup>104</sup>. Cette situation complique également la prise de contacts directs entre industriels français et industriels allemands. Bien que certaines simplifications y aient été apportées, le voyage d'un industriel ou d'un commerçant en zone française doit être précédé des demandes suivantes :

- a) demande du passeport
- b) demande sur formulaire spécial.... au ministère de l'industrie
- c) transmission au ministère de l'économie
- d) transmissions au service des visas

Pour un voyage en bizonie : les formalités sont les mêmes, mais certains motifs de voyages ne sont pas admis par les Américains, notamment le voyage entrepris pour documentation. Quant aux formalités nécessaires pour réaliser une opération commerciale, elles ne sont pas moins compliquées. Ce qui a été entrepris par le décret du 12 avril 1948 en confiant la

<sup>102</sup> AF/ B 8 789/ Réparations/ Rapport du secrétaire général de l'Agence interalliée des réparations pour l'année 1949/ tableau récapitulatif, situation au 31 décembre 1949.

<sup>103</sup> AN 72 AS / 356 / dossier de 12 pages : "Observations sur le problème allemand présentées par le C.N.P.F.", non signé, daté du 20 juillet 1948: (*extraits*).

<sup>104</sup> n.b. en annexe sont données les différentes adresses utiles.

coordination des mesures applicables en zone française au seul secrétariat d'État aux affaires allemandes et autrichiennes devrait être étendu au domaine de l'information et des relations économiques. Il apparaît souhaitable que le gouvernement accorde ses soins à remédier aux inconvénients résultant de l'absence de centralisation, en réalisant celle-ci au sein d'un seul organisme choisi parmi ceux qui existent.

État actuel de l'Allemagne occidentale :

Une deuxième observation s'impose. On parle, en France et à l'étranger, de la restauration de l'économie allemande. Qu'on en parle pour la redouter ou la désirer, chacun en parle comme s'il s'agissait tout simplement de remettre en marche une importante machinerie un peu abîmée et rouillée, mais qui démarrera sans peine après quelques réfections. Se demande-t-on en réalité, ce que l'on veut restaurer ? Dans quelles limites, dans quels secteurs et avec quels moyens ? ...

[les données matérielles] ce sont les conséquences territoriales, démographiques et économiques non d'une guerre perdue par le Reich, mais d'un véritable cataclysme qui l'a bouleversé dans ses fondements. ... C'est donc, au premier chef, sur les zones occidentales que pourrait porter l'effort de restauration (env. 220 000 km<sup>2</sup>). Ce territoire est privé de la majeure partie des ressources agricoles des provinces de l'Est qui constituaient le grenier de l'Allemagne. C'est là un fait connu, mais qu'il est impossible de passer sous silence, car il domine de loin les conditions d'existence des populations de l'Allemagne occidentale.

Les ressources industrielles sont également diminuées dans une moindre proportion. Par l'effet des destructions, la capacité de production a été réduite de 30 à 35%. Cette production subit des prélèvements, en dépit des accords de réparations, pour le compte de l'URSS. Mais surtout l'on considère d'ordinaire à tort le complexe industriel rhénan-westphalien comme une unité économique autonome capable de vivre sur elle-même. Or le bassin rhénan-westphalien n'était qu'une partie d'un vaste ensemble industriel, comprenant notamment l'Allemagne centrale la Basse Silésie et le groupe berlinois, qui vivait dans une étroite interdépendance. La Ruhr livrait son charbon et son acier dans toute l'Allemagne, recevait ses bois de mines du pourtour de la Bohême. (...) Tout cet édifice est disloqué, et sa reconstruction doit être entreprise sur d'autres bases. Sinon, privée de ses liaisons, l'industrie rhéno-westphalienne sera entravée dans sa reprise. L'on en constate les effets sur la production d'acier dont la capacité n'est utilisée qu'à 25% (...)

Cette industrie diminuée doit, en revanche, faire face et par priorité à une tâche énorme de reconstruction... Sans doute les bâtiments industriels ont-ils été, dans l'ensemble, relativement moins touchés et plus vite remis en état; il n'en reste pas moins que 30 à 50% des usines les plus importantes de la Ruhr, du groupe Main, du Wurtemberg, ont été détruites ou endommagées et que, là aussi, d'immenses dégâts sont à réparer... Toute restauration économique est, par ailleurs, le fait des hommes. Or la situation démographique de l'Allemagne occidentale est nettement défavorable. L'Allemagne a perdu 5 à 6 d'hommes jeunes, tués, prisonniers, disparus et un demi-million de personnes civiles. Cependant sa densité de population a augmenté considérablement, s'élevant de 140 à 200 au km<sup>2</sup>. Dans les zones occidentales se trouvent 50 millions d'habitants, dont 8 à 10 millions de réfugiés, de personnes "déplacées" comportant surtout des vieillards, des femmes et des enfants. Avant de revenir à un emploi maximum, il faudra procéder à une répartition et à un reclassement de la main d'oeuvre selon les besoins essentiels... Il s'agit de transformer en un pays "utile" une contrée qui n'est plus qu'une "gigantesque entreprise d'assistance". Une telle évolution exigera du temps. (...)

[évoque ensuite le problème des communications] vouloir remettre en marche la production industrielle allemande avant d'avoir amélioré les communications, serait vouer l'Allemagne à être asphyxiée sous sa propre production.. Et il est probable que seule l'aide étrangère pourra remédier à cette famine de matériel. (...) Il faut se souvenir également que l'Amérique est lasse de devoir nourrir une population de plus de 40 millions d'habitants, sans rien obtenir en contrepartie, en ne réussissant, malgré des dépenses extrêmement élevées dont s'émeut l'opinion publique, qu'à assurer aux populations un strict minimum qui laisse subsister une grande misère; elle désire que l'Allemagne soit remise aussi rapidement que possible en état de produire. C'est une des raisons qui ont fait inclure, avec un crédit important, l'Allemagne occidentale dans les nations bénéficiant de l'aide du plan Marshall, une autre raison étant que les Américains estiment que l'Allemagne est un des éléments prépondérants de la reconstruction européenne et qu'il est indispensable de la mettre en état de tenir ce rôle. (...)

Les industriels américains font de grands efforts pour s'assurer une place importante dans l'industrie allemande. La méthode utilisée consiste à fournir des matières premières à l'industrie allemande, matières premières dont le paiement n'est pas exigé, mais dont le montant constitue un moyen de prendre des participations dans l'affaire allemande. Les opérations de ce genre atteindraient un milliard de marks. ... Des prises de contact ont eu lieu sans que rien de définitif ne se soit conclu et l'on peut citer le cas de la KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG, de la DESCIMAG et de la NEUNKIRSCHER-EISENWERKE qui accepteraient une participation américaine en échange de matériel et de machines. Enfin il faut signaler que les capitaux américains qui hésitent à fournir des crédits à l'Allemagne en raison de l'incertitude de l'avenir, s'intéressent tout particulièrement aux filiales allemandes installées à l'étranger, notamment en Suisse. Une délégation américaine de la section économique stationnée à Hoechst vient d'être transférée à Zurich où elle s'est intégrée au consulat. (...)

Nous n'avons pas le choix... puisque déjà l'Amérique.. a pris position. Certains invoquent, à l'appui de leur opposition à une restauration économique de l'Allemagne, la renaissance du danger allemand. Nous estimons que la France si elle ne doit pas oublier les leçons du passé ne saurait non plus fermer les yeux aux dangers de l'avenir. Une Allemagne de l'Ouest envers laquelle on pratiquerait une politique d'entente économique, serait moins dangereuse qu'une Allemagne misérable et haineuse, acculée à accepter une pénétration politique de l'Est. Une intégration plus étroite de l'aire de civilisation occidentale ne ferait qu'accentuer la coupure entre l'Allemagne et permettrait à celle de l'Ouest de refuser d'être un instrument d'expansion du communisme. Peut-être est-il fort délicat de discerner où est l'intérêt de la France. Mais si l'Allemagne doit être divisée, l'intérêt de la France n'est-il pas de faire en sorte que la partie occidentale soit viable ? Comment du reste pourrions-nous en recevoir des paiements de réparations si on la laissait dans la misère et le chaos ?

Certes, des précautions s'imposent, dans le rythme même de l'aide apportée à la restauration économique allemande. A plus long terme, cependant, il semble que la sécurité de la France, si elle exige des garanties militaires et un contrôle efficace de la production de l'industrie allemande et spécialement de celle de la Ruhr, ainsi que sur la destination de cette production, résidera également dans la construction d'une Europe occidentale où les échanges de produits, de capitaux et de mains d'oeuvre seront possibles, où l'Allemagne de l'Ouest trouvera sa place naturelle, au lieu d'être un poids mort... De toute évidence, nous devons encourager une renaissance du fédéralisme. Mais cette thèse ne se conçoit qu'en restituant au fédéralisme germanique son cadre traditionnel, c'est-à-dire en reconstituant les anciens pays" (Länder) où les Alliés ont procédé à des découpages artificiels pour les besoins de l'occupation...

Il apparaît nécessaire, en second lieu, d'assouplir les démarcations entre zones d'occupation. Le maintien d'une zone française vivant en autarcie, avec ses tronçons de provinces peuplés de six millions d'habitants, irait finalement à l'encontre des intérêts français... une telle opération ne saurait être à sens unique : nous entendons par là que tout doit être mis en oeuvre pour que la France ait libre accès, pour ses représentants comme pour ses produits dans la bizonie. Les démarcations ne peuvent subsister qu'en tant que lignes de partage des secteurs militaires d'occupation. ... Bien que les possibilités, enfin, paraissent assez limitées, et sans que la question revête un aspect urgent, il faut se préoccuper de prendre les dispositions utiles à une réapparition de certaines productions allemandes sur le marché mondial. L'exportation allemande de produits finis n'est pas seulement une conséquence de la remise de l'Allemagne au travail; elle est le seul moyen pour ce pays de se procurer les devises nécessaires au paiement de ses réimportations d'aliments ou de matières premières.(...)

Un des premiers objectifs à atteindre dans la reprise des relations commerciales entre la France et l'Allemagne devrait être le maintien, la consolidation, ou le renouvellement des accords particuliers qui existaient avant la guerre entre industriels ou commerçants français et allemands dans un grand nombre de branches. Ces accords, dont le nombre dépassait une centaine, portaient sur les prix, les partages de clientèle, l'exploitation de brevets ou de licences. ... Si l'on veut bien songer que les projets d'union douanière entre les divers pays de l'Occident rencontrent les plus sérieuses difficultés, que les unions réalisées, telle le Bénélux n'ont pas aboli les cloisons internes, on jugera de tous les obstacles à la création de ce grand espace où viendrait s'insérer l'Allemagne de l'Ouest.

La tâche à remplir est complexe. Nous ne nous en dissimulons pas les difficultés. Nous croyons cependant qu'il doit être possible d'en venir à bout avec de la méthode, de la patience et

en adaptant nos conceptions stratégiques et politiques au cours des événements. A toute oeuvre qui tendra à souder économiquement les peuples de l'Europe occidentale, le Patronat français est prêt dans l'intérêt de la France à apporter un large concours, non pas pour sauver l'Allemagne, mais pour garantir la paix du monde. (...)

En conclusion aux observations qui sont consignées dans le présent rapport, nous formulerons les voeux suivants :

Nous souhaitons que la politique du gouvernement français, en face du problème allemand, soit définie avec clarté, sous une forme aisément perceptible au public des deux côtés du Rhin et qu'en tenant compte des données exposées dans le présent rapport, elle tende, sous réserve des contrôles d'ordre militaire et industriels indispensables, à la restauration progressive de l'économie de l'Allemagne occidentale et à l'intégration de celle-ci dans l'ensemble des nations participant à la reconstruction de l'Europe dans le cadre du plan Marshall. (...)

#### Relations économiques

Nous demandons :

1° que les barrières qui séparent encore la bizonne anglo-saxonne de la zone française soient abolies;

2° que les industriels et commerçants français soucieux de se rendre en Allemagne Occidentale pour prendre les contacts nécessaires reçoivent, aussi bien des autorités françaises que des autorités de la bizonne, pour leurs personnes et pour leurs produits les facilités d'accès et les libertés d'action nécessaires;

3° que, dans les délais les plus courts, soit mis au point un organisme, bénéficiant de la reconnaissance officielle, et qui aurait pour objet le rétablissement des liens anciens et de favoriser l'établissement de liens nouveaux entre milieux industriels et commerçants français et allemands.

Nous croyons devoir formuler un certain nombre de voeux d'ordre technique :

- le rétablissement en Allemagne d'un organisme analogue à l'ancien Patentamt afin que soit à nouveau assuré la protection des inventions. Cette mesure devrait s'accompagner de la mise en ordre de la situation qui existe dans le domaine de la propriété industrielle depuis la cessation des hostilités.

- des améliorations au système en vigueur pour l'immigration. ...

- il y a lieu enfin de songer à la défense des intérêts français en Allemagne.

Nous attirons l'attention sur les mesures que réclame notamment l'Association pour la sauvegarde des biens et Intérêts français à l'étranger et dont voici les principales :

- faire échapper les intérêts français aux mesures de décartellisation ou de nationalisation qui pourraient être prises en Allemagne.

- obtenir une équitable indemnisation en faveur des Français qui, en Allemagne ont été atteints dans leur patrimoine, soit par des mesures prises avant la guerre sous le régime hitlérien, soit par des faits de guerre, soit par des mesures discriminatoires prises pendant la guerre ou au cours de la période d'occupation alliée.

- faciliter le redressement des droits français spoliés en Allemagne et, à cet effet, de promouvoir en particulier, la création d'une juridiction de caractère international appelée à connaître appelée à connaître toutes les difficultés relatives à la restauration de ces droits.

- prendre les dispositions nécessaires pour que les intérêts français en Allemagne échappent à un impôt sur le capital qui serait éventuellement instauré dans ce pays. Cette exemption qui entre dans le cadre des mesures propres à apporter une compensation au régime discriminatoire auxquels ces intérêts ont été soumis, figure d'ailleurs dans le texte des traités de paix actuellement en vigueur.

Veiller enfin à ce que les autorités françaises d'occupation obtiennent rapidement l'agrément des services alliés en Allemagne pour que, conformément aux directives récentes de monsieur le ministre des Finances, la Convention franco-allemande en vue d'éviter la double imposition soit provisoirement remise en vigueur. »

**Document 23. L'avenir économique de l'Allemagne. Recommandations  
adoptées par le Conseil de la C.C.I. (18 novembre 1948)<sup>105</sup>**

« I. Aucun effort ne devrait être épargné pour intégrer l'économie de l'Allemagne à celle de l'Europe; des accords dans ce but entre intérêts industriels devraient être vivement encouragés.

II. La décision d'obliger les gouvernements des « Länder » à équilibrer leurs budgets sans crédits devrait être maintenue. Cela nécessitera une diminution considérable des dépenses et une réduction massive de l'appareil administratif, à présent excessif.

III. Pour éviter à tout prix une spirale prix-salaires, et les troubles sociaux qui en résulteraient, le maintien des conditions qui inciteront à la confiance dans la nouvelle monnaie devrait avoir le pas sur toute autre considération.

IV. Le courant d'importation des denrées alimentaires et des matières premières indispensables doit être maintenu, de crainte que des doutes dans l'esprit des Allemands quant aux futures disponibilités de marchandises n'ébranlent la confiance en la monnaie et ne ressuscitent la thésaurisation.

V. Des mesures devraient être mises au point sans délai en vue de l'octroi de crédits intérieurs à moyen et à long terme.

VI. Il faudrait surseoir au placement de capitaux étrangers jusqu'à la levée de toutes les restrictions qui pèsent sur les placements actuels et à l'octroi de facilités satisfaisantes pour le règlement des dettes exigibles en monnaie étrangère. Les investissements nouveaux ne devraient bénéficier d'aucun traitement préférentiel par rapport aux anciens.

VII. Il devrait être mis fin immédiatement à l'incertitude actuelle quant aux mesures à prendre pour répartir les charges et pertes intérieures résultant de la guerre (Lasten-Ausgleich), et la capacité économique présente du pays devrait être prise en considération lorsqu'on trace le cadre de ces mesures, dont il conviendrait d'exempter les entreprises et les intérêts étrangers.

VIII. Bien que, dans les circonstances actuelles, la haute main sur la politique d'échanges extérieurs de l'Allemagne doive rester à l'administration militaire alliée, le transfert de toutes les transactions commerciales aux autorités allemandes et aux négociants allemands devrait être accéléré, tout devrait être fait pour libérer le commerce des restrictions et des formalités abusives.

IX. Il faudrait autoriser et encourager l'utilisation des monnaies européennes pour les paiements entre l'Allemagne et les autres nations européennes.

X. Un examen attentif devrait être fait de la structure du commerce allemand avant et après la guerre, et de ses débouchés actuels et futurs.

XI. La récente réorganisation de l'industrie sidérurgique de la Ruhr a pour effet pratique de provoquer la création d'un trust unique contrôlant la gestion de l'ensemble de l'industrie. Ceci présente pour le monde un grave danger, tant du point de vue politique que du point de vue économique, et des mesures devraient être prises sans retard pour rétablir des conditions de véritable concurrence dans l'industrie. »

---

<sup>105</sup> AN/ 62 AS/ 104/ CSSF/ All/ article de *L'Économie Internationale*, décembre 1948.

## ANNEXES AU CHAPITRE 9

---

### **Document 24. Le problème de la Ruhr vu par le patronat français (novembre 1948) : « Discourir n'est pas agir »<sup>106</sup>**

« (...) L'opinion française a certainement été émue par les décisions bilatérales prises par les généraux Clay et Robertson, avec l'accord de leur gouvernement, à l'égard du régime futur de la Ruhr; Le pendant de la République a cru bon d'élever une protestation, qui ne rentre peut-être pas très exactement dans son rôle constitutionnel - mais il a coutume d'en sortir - et qui n'étaient pas conçue en termes adéquats à notre position internationale, bien qu'il connaisse celle-ci mieux que personne, par les responsabilités qu'il a assumées à titres divers mais d'une manière continue depuis la libération.

Mais regardons surtout vers l'avenir: que s'agit-il pour nous d'obtenir dans la Ruhr ? Les gens pratiques répondent du charbon. Mais ce sont des mystiques qui nous gouvernent. Fi de ces réalités ! Nous réclamons, paraît-il, un contrôle international de la Ruhr. Bravo ! Nous y appellerons sans doute nos bons amis les Soviets. Le contrôle à 4 à Berlin donne de si beaux résultats que l'on comprend sans peine que nous éprouvions le besoin de l'étendre à la Ruhr. Car de quel droit expulserait-on les Russes du contrôle international de la Ruhr, si quelque jour il prenait vie ?

Eh quoi ! objecte le chef de l'État lui-même, vous n'y comprenez rien : rendre la Ruhr aux Allemands c'est reconstituer le potentiel de guerre d'un futur Reich, qui reprendra une fois encore, la politique d'hégémonie européenne dont la France a déjà fait trois fois les frais ! Le risque est en effet certain. La question, toutefois, est posée des meilleures méthodes pour réduire ce risque; Du contrôle et de son efficacité, nous avons déjà fait l'expérience. On peut la considérer comme décisive. Le conseil n'aboutit à rien, si ce n'est à envenimer le rapport entre les contrôleurs et le contrôlé. Ajoutant que, possible tant que la force de l'occupant en garantit l'exercice, il devient pratiquement irréalisable quand cesse l'occupation. Qu'à cela ne tienne ! répondent nos rêveurs impénitents : il faut occuper l'Allemagne pendant au moins 40 ans, et la Ruhr, définitivement. Ce programme a fort belle allure et peut séduire les passionnés et les ignorants. Mais les raisonnables et les avertis demanderont : êtes-vous sûrs que les Américains et les Anglais occuperont l'Allemagne aussi longtemps ? Et comment occuperez-vous la Ruhr, isolée en terre allemande, si vous n'avez pas d'autre communication avec elle qu'un nouveau pont aérien ? Et le ferez-vous enfin contre la volonté des Américains et des Anglais ? Nous avons déjà fait une expérience d'occupation dans la Ruhr, du temps de M. Poincaré. On ne saurait dire qu'elle ait réussi;

Au surplus, à quoi bon s'attarder dans une attitude à laquelle nos alliés eux-mêmes sont fondés à croire que nous avons explicitement renoncé lorsque nous avons adhéré au programme de reconstruction européenne. ? Tous les commentateurs du plan Marshall, à l'époque, nous ont avertis, non pas à une mais à maintes reprises- que la participation de l'Allemagne était une condition essentielle du relèvement de l'Europe. Nous n'avons fait aucune réserve sur ce sujet, tant nous avions besoin de l'aide américaine pour nous prémunir contre toutes les faillites accumulées par les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. Bien mieux, il est de notoriété publique que les États-Unis souhaitaient voir la France prendre la direction de la reconstruction européenne, qu'ils désiraient une Union européenne animée par la France. Oui, ce sera bien l'écrasante responsabilité des nains de la Libération d'avoir gaspillé cette chance unique d'une prépondérance française dans les États-Unis d'Europe. (...)

(si l'État avait chassé le communisme et encouragé la libre entreprise), nous alignerions des résultats très supérieurs à ceux que, déjà, l'initiative privée a su conquérir, en dépit de l'incapacité de nos mauvais gérants Et nous ne risquerions pas de voir, demain, l'Allemagne prendre notre place dans l'union européenne;

---

<sup>106</sup> AN/ 72 AS / 356/ « Discourir n'est pas agir », article du 19 nov. 1948, non signé, *Le Bulletin " (de France Documents*, revue hebdomadaire d'études politiques économiques et financières), n<sup>e</sup>lle série 104 : (contient un compte-rendu de journées de réflexion sur ce problème).

Un enfant de 7 ans comprendrait que nous n'obtiendrons pas le charbon de la Ruhr pour faire de l'acier français, quand les mines, les hauts fourneaux et les aciéries allemandes sont prêtes à travailler à plein et que les nôtres sont, périodiquement, paralysées sur l'ordre du Kominform !

Quand nous nous révélons incapables d'assurer, même avec l'appui des crédits américains, l'équilibre de notre propre économie et de nos propres finances, sommes nous qualifiés pour réclamer la direction de la reconstruction européenne ? Et laisserons-nous dire, dans le monde entier, que nous voulons freiner la production allemande parce que nous ne réussissons pas à organiser et à activer la nôtre ? (...)

La vérité, que nous avons souvent proclamée, est que la IV<sup>e</sup> République issue de l'imposture et de l'usurpation, est incapable de grande politique à l'extérieur comme à l'intérieur. Rendons grâce à M. Queuille et Schuman d'avoir appelé M. François-Poncet à l'activité. Peut-être grâce à lui, aurons-nous demain une ligne de conduite qui s'inspire à la fois des intérêts permanents de la France et des impératifs actuels de la collaboration franco-américaine et européenne. Nous avons déjà perdu une importante bataille économique en Europe. Il s'agit de ne pas perdre la bataille politique. (...) »



**Document 25. Le Conseil de l'Europe et la sidérurgie (1949)<sup>107</sup>**

I. La commission des questions économiques présente à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le présent rapport intérimaire comme constituant la base d'un plan permettant l'harmonisation de la production d'acier des États membres.

II) La commission ayant pris connaissance du rapport de la section de l'acier de la commission économique européenne de Genève, constate que :

1°) le total des exportations et de la consommation intérieure d'acier prévisible pour 1952 ne saurait, dans les meilleures hypothèses, dépasser 61 millions de tonnes, alors que la production actuellement prévisible en atteint 69 millions.

2°) Il faut donc prévoir, à brève échéance, un excédent non rentable de 8 millions de tonnes d'acier correspondant à 2 milliards de dollars d'investissements.

3°) Ceci risque de créer, à brève échéance, un déséquilibre économique entraînant des difficultés politiques entre les trois grands exportateurs : Grande-Bretagne, France et Allemagne occidentale, du chômage et des troubles sociaux dont la Russie serait la seule bénéficiaire.

4°) En présence de ce danger, des contacts sont, dès maintenant, établis entre les différents producteurs d'acier, contacts qui conduiront rapidement au rétablissement d'un cartel inter-européen de l'acier; mais si celui-ci poursuit les errements du cartel d'avant-guerre, il cherchera à restreindre la production, à maintenir les prix, de façon à assurer l'existence des entreprises marginales et de procurer à celles qui sont le mieux outillées des rentes différentielles de monopole en maintenant ainsi un prix de revient élevé. Le cartel rendra plus difficile encore le développement des exportations et les chances de survie de l'économie européenne dans le marché international.

5°) Dans ces conditions, le problème est moins de ralentir les investissements prévus dans l'industrie de l'acier en abandonnant la construction de petites aciéries à prix de revient élevé que d'accroître au contraire considérablement les investissements dans les industries consommatrices d'acier (mécanique, automobile, bâtiments, machines agricoles, etc...), ainsi que dans les activités consommatrices finales (reconstruction, développement de la production agricole.

III) La commission estime que :

1°) L'équilibre économique de la sidérurgie européenne ne saurait être atteint ni par une liberté anarchique d'action nationale qui conduirait rapidement à la crise ni par une cartellisation qui relèverait les prix de revient, mais par une harmonisation de la production et des investissements dans l'industrie de l'acier effectuée sous l'autorité des pouvoirs publics.

2°) A cet effet, il est nécessaire de créer une organisation publique de l'acier, comprenant des experts des gouvernements producteurs et consommateurs d'acier, organisation qui recevrait le pouvoir d'étudier et faire connaître ce que devrait être la politique générale de l'industrie, en particulier pour tout ce qui concerne les investissements, le volume de production et les prix. Cette organisation européenne devrait rendre compte de ses travaux, à la fois devant les divers gouvernements et la commission économique de l'assemblée européenne.

3°) Cette organisation publique devrait avoir à ses côtés un corps consultatif composé d'une part, de producteurs (employeurs et salariés), d'autre part, de représentants de l'intérêt public et des industries consommatrices d'acier; elle aurait à conseiller l'autorité européenne sur les sujets présentant un intérêt général pour l'industrie considérée.

Mais l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation de l'acier ne saurait être obtenu que dans le cadre d'une planification générale des industries de base européenne qui puisse en même temps satisfaire aux nécessités de l'emploi et de la main d'oeuvre. A cet effet, il apparaît nécessaire :

1°) d'établir une structure analogue pour les autres industries de base (charbon, pétrole, électricité, moyens de transport, etc...);

2°) d'accroître l'autorité de l'OECE en la chargeant d'établir un plan général d'investissements pour les grandes industries européennes, et en établissant à cet effet une liaison directe entre cet organisme et la commission économique de l'assemblée. »

<sup>107</sup> AN/ 62 AS/ 113/ Rapport intérimaire du Conseil de l'Europe sur sidérurgie (confidentiel), du 16 déc. 1949 (*in extenso*)

**Document 26. Rapport du Conseil de l'Europe sur le contrôle des cartels, 16 déc. 1949<sup>108</sup>**

I) la commission des questions économiques à l'assemblée consultative présente à l'assemblée consultative le présent rapport intérimaire, comme constituant la base d'un projet de convention inter-européenne sur le contrôle des cartels.

II) Une convention inter-européenne sur le contrôle des cartels devrait comprendre les éléments suivants :

1°) - création d'une commission européenne des ententes. Elle pourrait comprendre un président et six membres désignés par le conseil des ministres sur une triple liste présentée par l'assemblée européenne.

2°) - la convention devrait exiger la déclaration et l'enregistrement de toute entente ou de tout accord conclu en Europe, soit entre les entreprises appartenant à une même profession soit entre entreprises de différentes professions.

3°) - pourront être interdits par la commission, toutes ententes ou accords qui tendent à limiter la concurrence ainsi que toutes pratiques même ne résultant pas d'un accord aboutissant au même effet.

Devront être, en particulier, interdites, toutes pratiques, ententes ou accords visant à réduire la production et à s'opposer à la réduction des prix de revient

4°) La commission pourra recueillir tous renseignements ou recevoir toute déposition écrite ou orale de la part d'individus ou groupements. Elle pourra, soit se saisir elle-même sur la plainte d'individus ou de gouvernement pu par l'assemblée consultative.

5°) Lorsque la commission européenne des ententes constatera par une décision qu'un accord ou entente n'ont pas été déclarés, que des documents ou renseignements n'ont pas été fournis ou que des mesures ont été prises contraires aux principes fournis ou que des mesures ont été prises contraires aux principes posés au paragraphe précédent, la commission devra pouvoir poursuivre les intéressés devant les tribunaux nationaux compétents (ceux du siège de l'entente) et faire prononcer; selon les cas, l'annulation de la décision, la dissolution des cartels ou obtenir la condamnation à une amende pénale. »

---

<sup>108</sup> AN/ 62 AS 113/ Rapport intérimaire du Conseil de l'Europe, propositions sur le contrôle des cartels, 16 déc. 1949.

**Document 27. La proposition Schuman (9 mai 1950)**

Déclaration de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Étrangères, Paris, le 9 mai 1950, in Notes et Études Documentaires, 13 juin 1950 (*texte intégral*)

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes, de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique. Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain. Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes. Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes : la mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides :

- la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ;
- la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents;
- le développement de l'exportation commune vers les autres pays;
- l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main d'œuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanisme de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de production au niveau de productivité le plus élevé. A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production. Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les États et soumis à la ratification des Parlements. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord. Celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée. La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité, sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'O.N.U. rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques. L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront. »

**Tableau 46. Production comparée de fonte des principaux pays producteurs (1929-1951)<sup>109</sup>**

<i>milliers de tonnes</i>	1929	1938	1939	moy. 37-38-39	1947	1948	1949	1950	1951
France	10 300	6 012	7 376	7 181	4 886	6 559	8 356	7 767	8 744
Sarre	2 105	2 410	1897	2176	653	1 134	1 582	1 682	2 369
Allemagne*	13 769	15 664	15 871	14 974	2 264	4 663	7 140	9 473	10 697
G.B.	7 711	6 869	8 108	7 869	7 910	9 424	9 650	9 712	9 757
Belgique	4 041	2 426	3 059	3 096	2 820	3 943	3 747	3 694	4 848
Luxembourg	2 906	1 551	1 838	1 967	1 818	2 624	2 372	2 499	3 159
Etats-Unis	43 296	19 469	32 366	29 853	54 538	56 166	49 121	58 795	64 623
<b>Total général</b>	<b>98 375</b>	<b>81 121</b>	<b>99 043</b>	<b>94 596</b>	<b>105 624</b>	<b>119 898</b>	<b>118 533</b>	<b>132 944</b>	<b>145 794</b>

**Document 28. Organigramme du Comité allemand d'experts pour le plan Schuman**  
 (“Sekretariat für Fragen des Schuman-Plans im Bundeskanzleramt”)<sup>110</sup>

**I. Comité de coordination:**

membres du comité et des sous-comité, de même que les Drs Prof. Nölting (Mitglieder des Bundestages /MdB), Lütkens (MdB), Grosse et Mr. von Beckerath, ainsi que les membres des différents ministères.

**II. Comité pour les questions économiques et techniques:**

Sous-comités:

1) production

Abs (Kreditanstalt für Wiederaufbau), Dinkelbach (Stahltruhändler), Fugmann (hüttenwerk Rheinhausen AG), Goergen (dir HÜttenwerke Ruhrort-Meiderich, dr Henle (MdB/Klöckner), Dr Kost (Gen Dir DKBL: Deutschen Kohlenbergbauleitung), Dr Nölting, Dr Potthoff (Ministerial Dir) dr Reuter ( Gen Dir Demag), Dr Roelen (Thyssen, Gen Dir), Dr Wagenführ (DGB)

2) Investissements et crédits:

Abs, Bernard (Zentralbundesamt ?), Dinkelbach, Etzel MdB, Goetzke (Dir Hüttenwerk Haspe AG) Dr Koch (MdB/), Kuhlemann (MdB/), Merton (Metallgesellschaft), Dr Pferdmenges (MdB/ Oppenheim), Dr Potthoff, dr Seeling (Fürth in Bayern), Vocke (Bank deutscher .Lände), Wentzel (VSt)

3) Salaires et politique sociale:

Best (dir Stahl und Röhrenwerk, Reisholz AG), Blank(MdB), Dr Reuter (Gen Dir DEMAG), Sabel, Hilbert (Gutehoffnungshütte/ Oberhausen), L'habitant(Dir. Westdeutsche Mannesmannröhren AG/ Düsseldorf), Martmöller(Deutsche Kohlenbergbauleitung), Mittelviefhäus (gen.Dir. / Bochum), Dr Odenthal (Pdt/ Kiel), Schäfer (Dir. Hüttenwerk Hörde AG/ Dortmund, Dr Wagenführ (DGB), Dr Wellhausen (MdB/ MAN Augsburg ?), Wimmelmann (Dir der Harpener Bergbau AG/ Dortmund

4) Charbon

Anderheggen, Blank, dr Ende, Dr von Dewall, Dr Grosse, Dr Hardach, Dr Kost, Rixfähren, Dr Roelen (Thyssen), Russel, Dr Segemeier, Dr Veit, Winkhaus (Mannesmann), ainsi que des membres des différents ministères.

5) Acier

Barich (Dir. /Düsseldorf), Prof. Dr von Beckerath , Fritz Berg (Bundes Verband der deutschen Industrie: Pdt, Altena/ Westfalen), Bruns (Dir Hüttenwerk Oberhausen AG, dr Deist (Stahltruhändler), Enzmann (Dir Rosenberg Hütte/ Sulzbach-Oberpfalz), Dr Flory (Duisburg)(Eisenhandel später ?), Fugmann (Hüttenwerk Rheinhausen), Goergen, Dr Gräf, dr Henle (Klöckner), DR Kaup (Dir Rohstoffbetriebe der Vereinigte Stahlwerke GmbH), Dr Lange (Dir Frankfurt am Main) Möllenberg (gen Dir / Bochum), Dr Monden, MC Müller (? fachstelle Stahl + Eisen), Dr Nölting, Pelster, Dr Reusch (GHH), W. Schröder (Klöckner), Schwede (Dir der Vereinigte Stahlwere AG), Sohl (Bergassessor/ VSt), Tix (Dir Bochumer Verein), Wesemann.

**III. Comité juridique**

Euler (FDP), Dr von Falkenhausen (Stahltruh./ Essen Bredeney), Dr Kiesinger (CDU/MdB), Dr Korsche (DGB), Dr Kraus (Göttingen), Dr Lütkens, Dr von Meer Katz (Deutsche Partei/ MdB), Dr Mosler, Dr R. Müller, Dr Reismann (Zentrum/ MdB), Dr Seelos (Bayern Partei/MdB)Dr Ernst Wolff (Präsident der Obergerichts Köln),Dr Zinkeisen, Dr Zinn(MdB).

<sup>109</sup> \* sans la Sarre, et à partir de 1947, zones occidentales seulement. AN/ 139 AQ/ 60/ Davum exportations (groupe Marine-Homécourt), exercice 1951.

<sup>110</sup> THYS/ VSt / 4138/ périodique interne du bureau des statistiques des Vereinigte Stahlwerke, n° du 27 juill 1950.

## ANNEXES AU CHAPITRE 10

---

### Document 29. La proposition Schuman commentée par les sidérurgistes<sup>111</sup>

« M. Georges Villiers ayant demandé à M. Robert Schuman de l'entretenir au sujet de sa proposition d'établissement d'une certaine communauté entre les industries françaises et allemandes du charbon et de l'acier, M. Robert Schuman qui partait pour Londres, l'a adressé à M. Jean Monnet, inspirateur et dans une large mesure auteur de la proposition en question. M. Jean Monnet et M. G. Villiers ont estimé ma présence indispensable à l'entretien qui devait avoir lieu. Cet entretien a duré une heure trente.

Il a été précisé, dès le début de l'entretien, qu'il avait un caractère d'information et qu'en particulier, il ne nous était pas demandé de prendre une position quelconque.

M. Jean Monnet a confirmé qu'il était à l'origine de la proposition, qu'il l'avait formulée et qu'elle n'avait été discutée qu'entre un très petit nombre de personnes : M. Georges Bidault, M. Robert Schuman et lui-même. Il n'a été procédé à aucune consultation au cours de son élaboration, ni en France ni à l'étranger. Aucune suggestion n'est venue du dehors, et, contrairement à ce qui a pu être dit aucune pression n'a été exercée. La proposition a été une surprise, et une surprise voulue par ses auteurs, pour tout le monde, ici et au dehors. Je n'ai aucune raison de ne pas ajouter créance à cette déclaration de M. Jean Monnet.

Par ailleurs, le texte de la proposition tel qu'il a été publié par le département des affaires étrangères, ne comporte aucune annexe, ni aucun complément d'aucune sorte. Sa remise par M. Jean Monnet aux pouvoirs publics a été accompagnée d'une sorte de préambule, dont il nous a donné connaissance, et qui constitue un simple exposé des motifs.

Ces motifs sont, avant tout d'ordre politique. La situation internationale actuelle y est présentée sous un jour très sombre, et les mesures préconisées en vue de remédier à cette situation y sont déclarées inefficaces. La note abordant le problème allemand montre la difficulté, et même l'impossibilité, soit d'une unification de l'Allemagne, soit d'une intégration de l'Allemagne dans l'Europe occidentale avec toutes les conséquences qu'elle comporterait. Elle dépeint la situation relative des économies allemande et française comme susceptible d'engendrer, du côté français, la crainte du dumping allemand, la tentation d'un retour aux « ornières des cartels » et une restauration du malthusianisme.

En définitive, la note conclut qu'on ne peut sortir des difficultés du présent et des menaces qu'il contient qu'en portant immédiatement remède aux disparités économiques qui affectent les relations franco-allemandes, ces disparités étant considérées comme le point sensible sur lequel une action peut prétendre à des effets incalculables dans le domaine économique, d'abord, et même dans le domaine politique le plus large, au moment crucial où nous nous trouvons.

M. Jean Monnet m'a déclaré qu'il aurait besoin de tout le concours des intéressés pour mettre au point les problèmes que pouvaient soulever la mise en application de la proposition Schuman, application dont il sera chargé. Je lui ai déclaré que ce concours lui était assuré. Je lui ai demandé par ailleurs, s'il pensait que nous devions apporter quelques changements que ce fut dans nos relations internationales, celles-ci d'ailleurs comportant, pour le moment, des prises ou des maintiens de contacts, voire même des négociations sur des problèmes d'intérêt pratique immédiat (par exemple, réalisation du contingent d'importation de produits sidérurgiques français en Allemagne). M. Jean Monnet n'a pas été en mesure de me répondre formellement, mais a bien paru admettre que nous devions poursuivre notre tâche et nos efforts. »

---

<sup>111</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CR de l'entretien du 12 mai 1950 de Aubrun avec Jean Monnet.

**Document 30. L'inspiration américaine : la paternité des articles 65 et 66 du Traité de la CECA<sup>112</sup>**

« Les pages 72 et 73 peuvent vous intéresser extrêmement si ce point d'histoire n'est pas déjà connu de vous : M. George Ball auteur, ou tout au moins inspirateur des articles 65 et 66 du traité CECA et conseiller juridique de M. Monnet en la matière. J.M. »

« J.M. Je savais ça depuis longtemps et déjà quand j'ai chargé G. Ball de nos intérêts aux USA (mais vous avez bien fait de relever cet article. »

**« Le plan Schuman et la politique anti-trust. Un point d'histoire.**

On sait que le traité instituant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier offre à ceux qui ont mission de l'interpréter, une difficulté exceptionnelle par le fait de l'absence totale de travaux préparatoires. En dehors de certains documents parlementaires, on est mal éclairé sur l'acheminement progressif des solutions qui ont eu l'aboutissement que l'on connaît.

Toutes les conventions préliminaires ont été qualifiées « top secret » et les interprètes se trouvent pratiquement sans base de référence. Les hommes de droit dont c'est le métier d'interpréter les traités ont constaté que le traité de la CECA portait la marque de l'esprit cartésien. Beaucoup de textes ont été, comme on le sait, rédigés par d'éminents magistrats du conseil d'État français. La surprise a été d'autant plus grande de rencontrer deux articles qui portent visiblement la marque anglo-saxonne; il s'agit de l'article 65 interdisant les ententes industrielles et de l'article 66 subordonnant les concentrations à une autorisation préalable de la Haute autorité. On se trouvait là manifestement en présence d'un texte nourri par l'expérience de la politique anti-trust américaine et exprimé dans une forme qui rappelait à s'y méprendre le Sherman Act et le Clayton act.

On disait bien qu'un juriste américain avait prodigué ses conseils à M. Monnet; on disait même que les fameux articles 65 et 66, que d'aucuns voudraient mettre en application sans demander l'accord préalable du comité consultatif, devaient être introduits tels que dans le traité dans le but de ménager l'opinion publique américaine et de préparer le terrain à d'éventuelles conversations financières. On savait enfin que ces deux articles avaient été, au cours des négociations préliminaires, réservés pour la fin et qu'ils n'avaient peut-être pas fait l'objet d'autant de discussions préalables que les autres articles du traité.

Sans broder pour l'instant le problème de l'interprétation et du champ d'application des articles 65 et 66, sans même insister sur la curieuse façon d'intégrer dans un traité européen une politique antitrust typiquement américaine, nous nous bornerons à reproduire ci-dessous un extrait de la revue *The University of Chicago* « Round table » n° 721 du 20 janv. 1952; l'extrait est tiré d'un article intitulé :

**« The steelman look at the Schuman Plan ».**

*M. Ball : The first and major objective of the Schuman Plan in its economic aspects, is to substitute for the system of individual national markets of Europe a single common market and to create within that single common market conditions in which the competitive winds can blow freely; conditions in which people can buy and sell without being inhibited by either national boundaries or by the interference of private, collective action in the form of cartels or discriminatory agreements. Also within this single national market the institutions of the community are to see to it that the restrictive practices which have impaired the free movement of goods in the past and have impaired the exercise of competition in the past are eliminated.*

*Now to achieve this purpose the High Authority has its instruments an antitrust law which is more far-reaching and goes much farther and deeper than even the antitrust law of the United States. Since you have referred to the cartel history in Europe, I think that this is a fact of the very greatest significance. It represents one of the really amazing achievements which the Schuman Plan has brought about.*

*M. Schultz : It is clear that Randall does not believe this fine language and these fine principles which have been written into the Schuman Plan. I judge that you accept the language as being almost ideal, do you not, Randall ?*

*M. Randall : With respect to competition ?*

*M. Schultz : Yes, with respect to the antitrust provisions.*

*M. Randall : It is so well drawn that it must have been drawn by an American lawyer.*

*M. Schultz : A compliment to our guest here.*

*M. Ball : Quite underserved, I assure you. »*

« En substance, il s'agit d'un entretien qui s'est tenue devant le micro de la National Broadcasting Co entre George Ball, avocat américain et conseiller du gouvernement français pour le plan Schuman, et Clarence Randall, président de la Inland Steel Co et Theodore Schultz, professeur d'économie politique, à Chicago. Il résulte de cette conversation que M. Ball est l'auteur des articles 65 et 66 et que son texte va beaucoup plus loin (beaucoup plus profondément) que les lois antitrust des États-Unis. C'est un point d'histoire. Il importait, croyons-nous, de le faire connaître aux Européens. »

<sup>112</sup> AN/ 62 AS / 116/ CSSF/ CECA/ prises de position sur le plan Schuman (article de *Fabrimétal*, 1<sup>er</sup> février 1954, accompagné d'une note manuscrite « à l'attention de M. Ricard »).

**Document 31. Annexe I du Traité de la CECA, définition des expressions "charbon" et "acier"<sup>113</sup>**

- « 1. Les expressions "charbon" et "acier" couvrent les produits figurant sur la liste ci-après.
2. L'action de la Commission concernant les produits en acier spécial, le coke et la ferraille doit tenir compte des conditions particulières de leur production ou de leur commerce.
3. L'action de la Commission, en ce qui concerne le coke de gaz et le lignite utilisé en dehors de la fabrication de briquettes et de semi-coke, ne s'exercera que dans la mesure où des perturbations sensibles créées de leur fait sur le marché des combustibles viendraient à l'exiger.
4. L'action de la Commission doit tenir compte du fait que la production de certains des produits figurant sur cette liste est directement liée à celle de sous-produits qui n'y figurent pas, mais dont les prix de vente peuvent conditionner celui des produits principaux. »

Numéro de code OECE pour mémoire	Désignation des produits
3 000	COMBUSTIBLES
3 100	Houille
3 200	Agglomérés de houille
3 300	Coke, excepté coke pour électrodes et coke de pétrole Semi-coke de houille
3 400	Briquettes de lignite
3 500	Lignite Semi-coke de lignite
4 000	SIDÉRURGIE
4 100	Matières premières pour la production de la fonte et de l'acier (1)
	Minerai de fer (sauf pyrites)
	Fer et acier spongieux (éponge) (1bis)
	Ferraille
	Minerai de manganèse
4 200	Fonte et ferro-alliages
	Fonte pour la fabrication de l'acier
	Fonte de fonderie et autres fontes brutes
	Spiegels et ferromanganèse carburé (2)
4 300	Produits bruts et produits demi-finis en fer, en acier ordinaire ou en acier spécial, y compris les produits de réemploi ou de relaminage
	Acier liquide coulé ou non en lingots, dont lingots destinés à la forge (3)
	Produits demi-finis: blooms, billettes et brames, largets, coils larges laminés à chaud (autres que les coils considérés comme produits finis)
4 400	Produits finis à chaud en fer, en acier ordinaire ou en acier spécial (4)
	Rails, traverses, selles et éclisses, poutrelles, profilés lourds et barres de 80 mm et plus, palplanches
	Barres et profilés de moins de 80 mm et plats de moins de 150 mm
	Fil machine
	Ronds et carrés pour tubes
	Feuillards et bandes laminées à chaud (y compris les bandes à tubes)
	Tôles laminées à chaud de moins de 3 mm (non revêtues et revêtues)
	Plaques et tôles d'une épaisseur de 3 mm et plus, larges plats de 150 mm et plus
4 500	Produits finaux en fer, en acier ordinaire ou en acier spécial
	Fer-blanc, tôle plombée, fer noir, tôles galvanisées, autres tôles revêtues
	Tôles laminées à froid de moins de 3 mm
	Tôles magnétiques
	Bandes destinées à faire le fer-blanc
	Tôles laminées à froid, en rouleaux et en feuilles, d'une épaisseur égale ou supérieure à 3 mm

<sup>113</sup> sources : Traité de la CECA, site de l'Union européenne.

(1) Ne sont pas comprises les matières premières du numéro de code 4 190 de la nomenclature de l'OECE (autres matières premières non dénommées ailleurs pour la production de la fonte et de l'acier), qui ne figurent pas dans la présente liste. Ne sont pas compris notamment les réfractaires.

(1bis) Sont compris notamment les fers spongieux proprement dits ou sous forme de briquettes, les loupes et produits similaires.

(2) Ne sont pas compris les autres ferro-alliages.

(3) L'action de la Commission, en ce qui concerne les productions d'acier coulé destinées aux moulages, ne s'exerce que dans le cas où elles doivent être considérées comme entrant dans l'activité de l'industrie sidérurgique proprement dite.

Les autres productions d'acier coulé pour moulages, telles que celles des petites et moyennes fonderies autonomes, ne sont soumises qu'à des contrôles statistiques, sans qu'il en résulte, à leur égard, de mesures discriminatoires.

(4) Ne sont pas compris les moulages d'acier, les pièces de forge et les produits obtenus à partir de poudres.

(5) Ne sont pas compris les tubes d'acier (sans soudure ou soudés), les bandes laminées à froid de largeur inférieure à 500 mm (autres que celles destinées à faire le fer-blanc), les tréfilés, les barres calibrées et les moulages de fonte (tubes, tuyaux et accessoires de tuyauteries, pièces de fonderie).

### Document 32. Taux de parité des changes<sup>114</sup>

jusqu'au 19 septembre 1949 : 100 F = 1,26 DM 1 \$ = 3,33 DM à compter du 20 septembre 1949 : 100 F = 1,20DM 1 \$ = 4,20 DM
---

Tableau 47. Nombres d'unités de production en février 1953 (base fiscale)<sup>115</sup>

	charbon	acier	Total
Allemagne	441	136	577
France (avec Sarre)	64	160	224
Belgique	61	36	97
Italie	3	91	94
Pays-Bas	5	4	9
Luxembourg	-	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>574</b>	<b>434</b>	<b>1008</b>

Tableau 48. Revenu moyen mensuel par ouvrier en 1952 pour les pays de la CECA<sup>116</sup>

(en DM)	Mines de charbon						industrie sidérurgique		
	travail de fond			travail extérieur			brut	net	2 enfis
	brut	net	2 enfis	brut	net	2 enfis			
Allemagne	471,50	357,15	425,15	346,75	271,25	323,10	482,90	372,25	383,65
France	544,30	477,60	627,35	400,4	349,35	490,65	400	361,65	506,85
Sarre	599,35	531,85	630,65	387,15	343,9	431,1	459,35	401	498,1
Belgique	615	524,1	590,05	416,65	364	426,1	549,35	481,1	549,15
Pays-Bas	450,9	325,25	454,9	288,15	224,15	291,35	290,75	228,65	282,00
Italie	247,1	237,25	329,85	236,6	227,35	298,35	354,1	336,65	407,6
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	661,35	533,65	665,25

<sup>114</sup> BA / B 109 / 356 Plan Schuman / divers/ juillet 1952.

<sup>115</sup> MAN/ P 8.65.29.

<sup>116</sup> MAN/ P 8.65.29.



---

## Les principales correspondances entre la CSSF et les autorités françaises au sujet du Plan Schuman

---

### Document 33. Lettre de Aubrun à Schuman, du 13 novembre 1950<sup>117</sup>

« Je trahirais les intérêts dont j'ai la charge si je ne signalais à votre haute attention la situation inadmissible faite à la sidérurgie française, depuis l'ouverture des négociations relatives au Plan Schuman.

Dès le début et pendant les premières semaines, notre profession a été écartée des discussions, alors que les délégations étrangères y étaient admises avec leurs experts représentant les professions directement intéressées. Sur notre réclamation, M. le Commissaire général au Plan a convoqué l'expert de notre profession aux séances du comité de la production et des prix, en même temps d'ailleurs que deux représentants des consommateurs d'acier; Le comité de la production n'a eu qu'une existence d'une quinzaine de jours, qui ne lui a pas permis d'aborder les questions cruciales. La discussion s'est poursuivie au sein de deux organismes, dont notre expert était absent : le groupe des présidents et le groupe des « Six ». Ce dernier réunissait en principe les chefs des six délégations au comité de la production; mais les « six » sont devenus immédiatement douze à dix-huit, du fait de la présence des experts privés étrangers; mais aucun expert français n'assistait le chef de la délégation française, au grand étonnement, je dois le dire, des autres délégations. Les sujets les plus importants étaient ainsi abordés en notre absence; sur notre nouvelle protestation, notre expert a été admis au groupe des six, pour quelques jours seulement, le groupe ayant suspendu rapidement ses travaux.

Les problèmes ont continué à être débattus entre les présidents; les présidents des autres délégations ont jugé bon de se faire accompagner dans ces réunions de leurs experts. Chaque délégation étrangère maintenait en outre un contact étroit parmi tous les membres, experts professionnels compris; ceux-ci participaient ainsi, dans l'intervalle des séances, à toutes les discussions destinées à fixer la position de la délégation.

Rien de pareil en ce qui concerne notre profession; depuis des semaines nous sommes tenus dans l'ignorance des discussions en cours; seule l'obligeance de collègues étrangers nous a parfois renseignés sur telle ou telle étape de la négociation.

Il a été procédé, il y a quelques jours, à la distribution d'un document capital, faisant le point des pourparlers en cours. Nous avons vu ce document, intitulé « première rédaction du projet et traité » et daté du 8 nov. entre les mains d'experts étrangers; ceux-ci nous ont fait lire et en ont commenté divers articles, très surpris que nous n'en eussions pas déjà connaissance. Nous avons alors demandé au service compétent du Plan de nous en adresser deux exemplaires; ce service nous a informé, le 11 novembre, qu'après examen, il était impossible d'accéder à notre désir, en raison du caractère confidentiel du document; or ce dernier, je le répète est entre les mains de tous les experts étrangers, qui nous en ont déjà abondamment entretenus.

Nous continuons ainsi à être systématiquement écartés; si l'on nous a parfois consultés et convoqués, on ne l'a fait que par intermittence, et de façon tellement sommaire et accessoire que nous pourrions légitimement croire qu'on a voulu éviter le reproche de nous avoir totalement ignorés.

Je tiens à rappeler ici que dans une lettre du 17 juin M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, avait bien voulu me faire savoir qu'il me tiendrait régulièrement informé de l'évolution des conversations internationales qui devaient s'ouvrir à Paris le 20 juin, de manière à pouvoir, à tout moment, recueillir mes avis et conseils. M. le président de la délégation française a évidemment d'autres vues sur ce sujet.

Cette situation, M. le président, n'est pas tolérable; elle serait humiliante, si nous n'avions la conscience que la dignité de la sidérurgie française ne saurait être atteinte par de tels procédés. Je me refuse du moins à penser que pareille attitude ait pu être concertée au sein du gouvernement; mais les faits sont là, et l'opinion publique française ou mondiale, ne fera pas la distinction. Nos collègues étrangers s'étonnent et souffrent eux-mêmes d'un ostracisme décrété à l'encontre d'une collectivité, dont les membres occupent une place éminente au sein de la sidérurgie mondiale; les agissements pratiqués officiellement à notre égard ne seront

---

<sup>117</sup> AN/ 62 AS 113.

évidemment pas de nature à renforcer notre position, au cours des discussions qui, de toutes manières, s'engageront un jour ou l'autre sur le terrain international. Permettez-moi aussi d'ajouter qu'après les deux guerres mondiales, marquées la première par la destruction de nos principaux établissements de l'Est et du Nord, la seconde par la dépossession de quatre années et une exploitation intensive et sans entretien de nos principales usines de Lorraine, l'absence de la sidérurgie française autour de la table n'est pas sans susciter bien des commentaires, dans les milieux les plus divers en France ou à l'étranger.

Mais le problème n'est pas seulement affaire de dignité professionnelle foulée aux pieds. On a la prétention de régler notre destinée à peu près entièrement en dehors de nous; pouvons-nous l'accepter ? Nous avons, dès le premier jour, fait connaître que nous étions autant que d'autres, partisans d'un Plan Schuman », destiné à effacer des haines séculaires et fondé sur l'union, sagement conçue de certaines économies européennes; mais un plan que nous ne connaissons que par bribes ou indiscretions, à l'élaboration duquel nous ne sommes même pas appelés à participer sur un pied d'égalité avec nos confrères étrangers, ce plan, dont l'objet est de fixer le sort de nos entreprises, pourrait-il recevoir notre adhésion, et les pouvoirs publics ou le Parlement voudront-ils nous l'imposer ?

Notre adhésion serait d'autant plus difficile que, dans sa consistance présente, ce plan menace nos intérêts vitaux; nous avons fait connaître notre opinion à cet égard dans une lettre et une note du 12 oct. dernier, adressée à M. Jean Monnet et dont la présidence du conseil et les différents départements ministériels ont reçu copie. Ma lettre est restée sans réponse.

J'ajoute en terminant, que nos adhérents ont quotidiennement à répondre aux demandes inquiètes de leurs comités d'entreprises, avides de renseignements; dans l'ignorance où l'on nous tient, et les appréhensions que nous ressentons, la seule réponse que nous soyons en état de faire est l'aveu que nous partageons les mêmes inquiétudes. Celles-ci ne concernent pas seulement les destinés de notre profession, elles s'étendent aux intérêts supérieurs de l'économie française et de la paix sociale elle-même.

Je vous serai reconnaissant, M le président, de bien vouloir me réserver, dans un délai aussi proche qu'il vous sera possible, une audience au cours de laquelle je vous exposerais plus longuement les sentiments de notre profession. »

#### **Document 34. Lettre d'Aubrun à J. Monnet, 22 novembre 1950<sup>118</sup>**

*[après avoir relevé des reproches de Monnet au sujet de réunions qui avaient eu lieu]*

« (...) Ce dont nous nous plaignons aujourd'hui, c'est d'être, depuis le début d'octobre, tenus à l'écart de vos travaux et négociations, précisément au moment où celles-ci abordent les problèmes les plus importants pour nous, et où l'on apporte des modifications souvent radicales à des textes établis antérieurement. Le refus de nous communiquer le traité du 8 nov. n'est pas moins significatif. C'est là, permettez-moi, Monsieur le commissaire général d'insister sur ce point -ce qui met en lumière le malentendu qui affecte nos rapports. (...)

Vous avez demandé, dites-vous, dès le premier jour, à la chambre syndicale de vous apporter son concours; elle en vous l'a jamais refusé, mais vous n'y avez eu recours que par intermittence, et sur une échelle très limitée. Nous avons toujours estimé que la collaboration de notre profession devait, pour une saine application et une pleine réussite du Plan Schuman, s'exercer sous une forme beaucoup plus active et suivie qu'il ne lui a été permis. Nous sommes encore prêts à vous l'apporter dans le même esprit. »

#### **Document 35. Lettre à Louvet (de Aubrun ou d'un autre membre de la CSSF), 5 déc. 1950<sup>119</sup>**

Après avoir exprimé « son indignation la plus vive » : « Vous exprimez dans votre lettre du 4 déc. [où il se plaint de « difficultés rencontrées par ses services pour obtenir communication des prix de revient des usines sidérurgiques françaises »] [ ces demandes dataient du 24 nov.; l'étude demandée avait été remise la 2 déc.] l'intérêt qu'attache le gouvernement à une

<sup>118</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

<sup>119</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

---

conclusion rapide des accords sur le plan Schuman : vous ne m'en voudrez pas - s'agissant d'une question vitale pour notre industrie - d'exprimer ma préférence pour des accords sains, étudiés aussi longtemps qu'il peut être nécessaire, à la fois et par ceux-là qui ont les responsabilités suprêmes- responsabilités qui ne sauraient se déléguer à des tiers - et par ceux qui ont charge directe des intérêts économiques et sociaux en cause. (...) Vous êtes le tuteur naturel de notre industrie : votre protection ne lui a jamais tété plus nécessaire. »

---

**Document 36. Lettre de A. Aron à Hirsch, 13 décembre 1950<sup>120</sup>**

« Mon cher président,

Vous avez bien voulu samedi soir me convier à prendre connaissance d'une note établie par vos services, concernant l'incidence des dispositions prévues pour l'acier dans le projet de traité.

Je me suis rendu à votre convocation, avec M. Ferry; mais vous avez que nous n'avons pas eu le temps matériel d'examiner le document; nous n'avons pu que le parcourir très rapidement, sans même avoir pu lire toutes les pages, notamment parmi les dernières; Quant aux chiffres, nous avons fait immédiatement des réserves sur quelques-uns de ceux qui recevaient d'une documentation autre que celle remise antérieurement par nous. Nous n'avons d'ailleurs pas eu la possibilité de nous arrêter à la totalité de ces chiffres.

Je regrette donc que la note ait été envoyée au gouvernement, sans que nous ayons eu la possibilité de vous faire parvenir nos observations, tant sur ses conclusions que sur les éléments qui ont servi à sa rédaction; Je ne puis donc que vous confirmer par écrit les premières réserves que j'ai pu verbalement vous formuler rapidement; j'ajoute que d'autres points de la note, non relevés à la lecture, donnent lieu également à des rectifications importantes.

Je le regrette d'autant plus que, d'après divers renseignements, je serais réputé, sinon vous avoir donné un accord explicite, du moins n'avoir pas formulé d'observations à la lecture de votre texte, ce qui serait évidemment contraire à la réalité.

Comme il en a été convenu, j'ai repris tout le travail avec la documentation dont je dispose; je comptais vous l'apporter moi-même (...) »

---

**Document 37. Lettre de Aubrun à Jean Monnet, 6 janvier 1951<sup>121</sup>**

« Au cours d'une conversation récente avec M. Georges Villiers, président de la Confédération nationale du Patronat français, vous avez indiqué que vous n'étiez pas d'accord des chiffres qui vous avaient été fournis par la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française. Ce n'est pas la première fois que pareille appréciation de votre part m'est rapportée. Vous comprendrez aisément que je ne puis rester sous le coup de ces critiques renouvelées, recueillies par des tiers, sans que vous m'en ayez fait part directement. Je vous serais très reconnaissant de ma faire connaître les points précis sur lesquels porte le désaccord que vous visez. Nous avons recoupé et discuté tous nos chiffres avec vos services; nous pensions qu'ils étaient exacts, -aussi exacts que peuvent l'être de chiffres comportant une certaine mare d'appréciation - et qu'ils étaient acceptés par vos services. Nous avons pu nous tromper, mais nous tenons à savoir en quoi. »

---

**Document 38. Lettre de E.Hirsch, commissaire adjoint du Plan, à Aubrun, pdt de la CSSF, 6 janvier 1951**

M. le président,

Vous m'avez prié de vous confirmer la demande de renseignements qui vous a été faite le par le comité le 2 janvier.

---

<sup>120</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

<sup>121</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

Comme vous le savez, la situation des industries sidérurgiques intéressées par le plan Schuman a été examinée sur la base des prix de revient moyens. Il est apparu cependant aux membres du comité que des comparaisons portant sur des moyennes ne rendraient pas compte de toute la réalité et que les mesures à prendre pendant la période de transition, et notamment l'utilisation des moyens qu'apportent les dispositions relatives à la réadaptation devaient tenir compte du fait que certaines usines pourraient se trouver au départ dans une situation difficile soit en raison d'un mauvais prix de revient, soit par leur situation géographique.

Seule la connaissance des problèmes concrets posés par la situation de telles usines permettra de mettre au point en connaissance de cause les mesures de précaution relatives à la période de transition et de rechercher en collaboration avec les producteurs intéressés les moyens les plus appropriés pour faciliter l'adaptation de leurs usines au marché commun.

C'est dans ces conditions que le comité a été amené à vous demander de bien vouloir l'aider dans ses travaux en lui indiquant les usines qui, à votre avis, risquent de rencontrer de telles difficultés, et en précisant la nature et l'importance de leurs productions, leurs effectifs et les raisons des difficultés envisagées. »

### Document 39. Lettre de Aubrun à R. Schuman, 20 fév. 1951<sup>122</sup>

« Bien que comme les autres représentants de notre chambre syndicale, je ne fisse hier qu'accompagner le vice-président de la Confédération nationale du Patronat français à l'audience pour laquelle vous l'aviez convoqué, je me permets de venir vous remercier personnellement des précisions et des indications que vous avez bien voulu, au cours de cette audience, nous fournir.

Les points du traité en préparation pour la réalisation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier sur lesquels vous avez particulièrement porté votre attention ou demandé des études précises :

- possibilité d'établir une coopération réelle entre la Haute Autorité et les associations de producteurs, dont les initiatives sont nécessaires à la vitalité de l'organisation projetée,
- possibilité d'éviter une confusion entre le pouvoir financier et le pouvoir réglementaire ou arbitral au sein de la communauté,
- réalité des possibilités de recours et de réparation ouvertes aux entreprises qui se trouveraient lésées par une décision de la Haute Autorité,
- possibilité pratique d'amender les dispositions initiales du traité,
- possibilité de répliquer par toutes les mesures appropriées, à l'inexécution éventuelle par d'autres états de prescriptions qui en découlent,

ont pour la sidérurgie française une importance capitale.

Mais aux graves inquiétudes qu'a soulevé dans notre industrie la contexture des projets de traité dont elle a eu connaissance, sont venues s'ajouter, et ont constamment crû au cours des derniers mois, des inquiétudes nouvelles touchant la situation de notre industrie au moment où sera réalisé le marché unique. (...)

Mais deux faits nouveaux par rapport à ce que l'on pouvait présumer au moment où se sont engagées les conversations d'experts sur la proposition française... nous font aujourd'hui redouter qu'à défaut de garanties adéquates, la réalisation du marché unique ne soit pour la sidérurgie française une véritable catastrophe.

Le premier de ces faits est la perspective de voir nos concurrents allemands retrouver, dans une mesure que tous les efforts de votre Département tendent, nous le savons, à réduire - mais qui demeurera appréciable, les possibilités de dumping qu'assure la concentration verticale entre des charbonnages et des usines sidérurgiques.

Le second est le poids des charges qui se sont accumulées sur notre industrie au cours des dernières semaines, ou nous sont annoncés d'une manière imminente, en matière de salaires, de tarifs de transports, d'électricité et de coût des combustibles nationaux et importés. La conséquence est que la sidérurgie française n'est plus compétitive à l'égard de ses concurrents et que l'équilibre approximatif entre le prix de revient de l'acier de la Lorraine et dans la Ruhr est rompu. Nos prix de revient ont atteint, sinon dépassé ceux de la sidérurgie belge avant même

<sup>122</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

que celle-ci en bénéficie de mesures particulières qui sont prévues en sa faveur, en matière de combustibles, pendant la période transitoire.

(...) C'est un véritable cri d'alarme que ces circonstances m'ont fait un devoir de vous faire entendre. Notre industrie met dans votre compréhension de son intérêt vital pour l'économie française, ses plus fermes espoirs. Elle est, Monsieur le président, persuadée qu'après vous être penché sur la conséquence à prévoir de ces faits nouveaux dans le cadre du marché unique, vous saurez dégager et faire admettre les mesure indispensables pour éviter qu'elle n'y succombe. »

---

**Document 40. Lettre à Schuman de Charvet, 19 mars 1951<sup>123</sup>**

« ... nous manquerions à notre devoir si nous n'attirions pas solennellement votre haute attention, et l'attention du gouvernement français, sur les conséquences désastreuses et irrémédiables qu'aurait pour notre industrie et pour l'économie française toute entière le traité en préparation.

S'il exposait les entreprises sidérurgiques françaises à une concurrence inégale de la part des producteurs étrangers jouissant d'avantages exceptionnels, du fait notamment de leurs ressources financières (alors que la sidérurgie française est gravement débilitee par les pertes qu'elle a subies, de par l'insuffisance des prix fixés sur le marché international, et les conditions désastreuses dans lesquelles elle a dû prendre des commandes à l'exportation pour maintenir son taux de marche et d'emploi dans une période où l'exportation était largement déficitaire et le marché intérieur défaillant), ou de leur liaison avec des charbonnages ( alors qu'en France l a nationalisation des houillères rend radicalement impossible aucune connexion semblable).

S'il comprenait les ressources en minerai de fer de Lorraine ressources d'importance très limitée ( et dont l'épuisement ôterait toute raison d'être, et toute possibilité de survie aux usines sidérurgiques lorraines) ou en faisant, ou en risquant d'en faire, d'une manière ou de l'autre, le bien commun de l'ensemble des industries sidérurgiques du pool - alors que les principales industries concurrentes de l'industrie française, à l'intérieur du pool, ont par leur situation géographique, la facilité que n'a pas la sidérurgie lorraine de recevoir à bon compte des minerais extérieurs.

S'il soumettait, dans l'organisation de ce marché, la sidérurgie française au pouvoir réglementaire et financier d'une autorité internationale, dont les tendances sont a priori, inconnues, sans possibilités suffisantes de recours et sans que le gouvernement français pût, s'il le juge utile, efficacement intervenir pour éviter que cette action ne l'étouffât ou la conduisit à la ruine.

La vie de notre industrie est en cause; elle est en cause non seulement pour l'avenir immédiat, mais pour un demi-siècle. La sidérurgie est un des fondements de l'économie française. Elle est l'un des outils essentiels de l'équipement et de la défense de la France. (...) »

---

**Document 41. Lettre de Aubrun à Schuman, 5 avril 1951<sup>124</sup>**

*[a/s de « nécessité de clause de sauvegarde pour la sidérurgie française ]*

« J'ai eu l'honneur (...) de vous annoncer incessamment les résultats de l'étude technique à laquelle il a été procédé touchant les conséquences pour la sidérurgie française, de l'absence de toutes clauses précises de sauvegarde dans le « projet de convention pour les dispositions transitoires » paraphés par les « experts ».

Malgré le développement et l'aridité de cette étude, je me permets de vous en adresser le compte-rendu intégral étant donné la gravité exceptionnelle de ses conclusions.

Elle montre en effet, notamment, que la sidérurgie allemande pourra, dans le cadre du marché unique, offrir des produits dans le Nord, à Paris et sur le s côtes françaises, à des prix inférieurs de 1 100 à 1 300 F environ aux prix de revient « rendus » de la sidérurgie française,

---

<sup>123</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

<sup>124</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

cependant qu'elle sera protégée en Allemagne du sud par des écarts du même ordre et dans le même sens entre les prix de ses produits rendus et ceux des produits français.

Cette situation est d'autant plus grave que, pendant les négociations relatives au Plan Schuman, l'Allemagne a obtenu, sur le plafond assigné à sa production sidérurgique et sur la liaison charbon-acier, des avantages qui la portent très loin au-delà des positions de départ des négociations.

Belgique, Italie, Luxembourg ont obtenu, dans le projet de convention paraphé par les « experts », des garanties ou des avantages substantiels pour leur industrie sidérurgique : la Belgique, par une subvention qui abaissera ses prix de revient, le Luxembourg eu égard à l'importance capitale de l'industrie sidérurgique dans le grand-duché, l'Italie, par des restrictions apportées à la liberté de quotation sur son territoire des aciers étrangers, et par la faculté de maintenir pendant la période transitoire des droits d'entrée sur les produits sidérurgiques. Rien de semblable n'a été prévu pour la France.

Seules peuvent jouer, à son profit, les sauvegardes générales prévues par les dispositions transitoires; elles sont à la discrétion de la Haute Autorité dont la composition reste inconnue, ou soumise à l'accord d'un conseil. (...)

Devant l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Italie, qui ont tous retiré des négociations de ces derniers mois des avantages ou des assurances formelles, est-il possible que la France seule, courre le risque d'être exposée à l'invasion de produits étrangers sur son territoire national, sous le couvert du marché unique, et dans des conditions dont la note ci-jointe montre toute la gravité ? (...)

**Document 42. Note de remarques (demandée par E. Thomas (secrétaire d'état à l'intérieur) sur la lettre du 7 avril 1951 (non jointe) de J. Monnet à E. Thomas<sup>125</sup>**

« La déclaration faite par M. Robert Schuman le 9 mai 1950 indique les intentions du promoteur du pool. Elles n'auront d'effet que dans la mesure où elles seront effectivement traduites en prescriptions positives dans le projet de traité.

Les 18 séances du comité de fonctionnaires qui a entendu les principaux sidérurgistes français, ont été tenues dans des conditions telles qu'il était impossible à ceux-ci d'apporter en séance, des propositions raisonnées. Ils n'ont eu, en effet, connaissance des textes préparés par les « experts » qu'à l'ouverture même de la séance ou 24 h avant celle-ci. Ils ont été interrogés sur les conséquences de ce projet sur leur activité. Ces conséquences leur ont paru graves et un certain nombre d'entre eux ont, après avoir étudié les textes qui leur étaient remis, cherché précisément les « mesures propres à permettre leur adaptation aux conditions du marché commun » et les ont adressées au Commissariat général du Plan. A notre connaissance, aucune de ces suggestions n'a été retenue, les réponses du commissariat général se bornent à défendre le texte préparé par les délégations d'« experts » pratiquement en dehors de toutes consultations avec les intéressés.

Sans même entrer dans la discussion des prix de revient comparés des usines françaises et belges, à l'heure actuelle, il suffira de remarquer que leur relativité est à la merci des dispositions sociales, fiscales, ferroviaires ou monétaires qui peuvent intervenir dans les deux états. Une dévaluation pratique de la devise belge les changerait du tout au tout. Or, dans ce cas, le traité ne donne aucune garantie : s'il s'agit d'un renchérissement produit en France du fait des mesures prises par le gouvernement ou du niveau des salaires, l'article 62 ne prévoit que d'autoriser l'état français, si la Haute Autorité le juge bon, à donner une subvention aux entreprises ainsi mises en difficultés. S'il s'agit d'une mesure de l'état belge, la Haute Autorité peut lui adresser une recommandation en vue d'y remédier, mais il est évident que cette recommandation restera platonique si elle ne porte que sur les points où la Haute Autorité a un droit positif d'intervention; et l'on ne voit pas comment, par exemple, elle pourrait intervenir pour pallier les effets d'une dévaluation de la devise belge. Au surplus, ces mesures si inopérantes soient-elles, sont laissées à la discrétion de la Haute Autorité qui n'est point chargée de défendre les intérêts, mêmes vitaux, d'une région sidérurgique française pourvu (ce qui ne

<sup>125</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

sera pas difficile), que les autres sidérurgies du pool alimentent à sa place le marché commun. (...)

Il est de fait que la Haute Autorité doit « étudier la forme concrète des mesures qui devront être prises pendant la période de transition », mais elle n'est tenue à prendre en ce qui concerne la sidérurgie française, aucune mesure précise.

Au chapitre III, alinéa 29 de la convention, il est inexact qu'elle énumère les mesures de sauvegarde auxquelles la Haute Autorité devra avoir recours. Elle est simplement « habilitée » à prendre certaines mesures, ce qui lui laisse la possibilité de la faire ou de ne pas le faire ? Or la haute autorité sera une instance internationale dont il est impossible de connaître l'orientation....

... Il est exact que le montant de la compensation accordée à la sidérurgie belge sera accordé « en veillant à ce que cette compensation ne puisse avoir pour effet de porter préjudice aux industries voisines ». Mais là encore, il s'agit d'une question d'appréciation qui ne comporte aucune garantie particulière.

La lettre fait état du fonds de réadaptation qui permettra de donner des aides remboursables aux entreprises, destinées à transformer leur activité. Il reste à savoir comment l'on pourra, effectivement, réadapter des laminoirs ou des hauts-fourneaux, ainsi que des ouvriers spécialisés dans les activités correspondantes. (...)

Que donneront ces emprunts ? En quoi la Haute Autorité sera-t-elle mieux placée que ne le sont les entreprises ou que ne le pourrait être un groupement d'entreprises sidérurgiques ? En tout cas, il ne s'agit encore là que d'une faculté laissée, discrétionnairement, à la disposition de la Haute Autorité.

Des prétendues garanties énumérées dans cette lettre, aucune ne répond aux graves objections faites par la sidérurgie du Nord.

---

#### **Document 43. Lettre de Louvel (ministre de l'industrie et du commerce) à Aubrun, 21 mai 1951<sup>126</sup>**

« M le président

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 mai 1951, par laquelle vous exprimez des réserves sur les textes définitifs du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la convention relative aux dispositions transitoires.

J'ai examiné avec attention les observations contenues dans vos lettres des 3-5 et 9 avril 1951 ainsi que les observations plus détaillées recueillies au cours de conversations avec les représentants de votre chambre syndicale et j'ai fait part au gouvernement de celles d'entre elles qui m'ont semblées devoir être retenues.

Le gouvernement, après avoir examiné ces observations du point de vue tant de leur intérêt intrinsèque que de l'opportunité de remettre en cause certaines des dispositions des textes paraphés par les experts, a finalement donné son agrément aux textes signés le 18 avril 1951 par M. le ministre des affaires étrangères et comportant par ailleurs certaines modifications par rapport aux textes paraphés.

Cette signature du traité engage évidemment le gouvernement tout entier. Cet engagement est d'ailleurs de portée essentiellement politique; car une fois établi le bilan des avantages et des inconvénients des textes définitifs, le jugement synthétique qui a orienté l'option du gouvernement ne pouvait être porté que dans une perspective politique dépassant largement, comme cela ne vous échappera pas, le cadre des intérêts, si importants fussent-ils, des deux branches de notre industrie.

Par ailleurs, la décision du gouvernement d'autoriser M le ministre des affaires étrangères à signer le traité impliquait bien entendu l'engagement de la soumettre à la ratification du parlement.

Ceci étant dit, le gouvernement est décidé à mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour que l'industrie sidérurgique française soit placée au moment de l'ouverture du marché commun dans les conditions les plus favorables possible. Les études déjà amorcées avant la signature du traité seront poursuivies dans l'avenir immédiat, par mon administration et le commissariat au plan, en liaison avec votre chambre syndicale et les industriels intéressés. »

---

<sup>126</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

**Document 44. lettre de Schuman à Aubrun, du 31 mai 1951**<sup>127</sup>

« ... Vous avez cru devoir faire état des « conditions anormales » dans lesquelles les textes du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier auraient été élaborés. Une telle affirmation ne peut procéder que d'un malentendu qui doit être dissipé.

En chargeant le ministre des affaires étrangères de conduire en son nom les négociations qui ont abouti à la signature du traité, le 18 avril, le gouvernement a assuré une responsabilité qui ne pouvait incomber à aucun organisme privé, si représentatif qu'il soit. Seul en effet, le gouvernement était habilité à consentir, sous réserve de la ratification du parlement, à l'autorité supranationale, une délégation des pouvoirs qui n'excède en rien - il importe de la souligner - ceux qu'il peut être appelé à exercer sur le plan national. Au surplus, les dispositions du traité ont précisément pour objet de fixer les limites et de prévoir les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Haute Autorité est mandatée pour en user.

Le gouvernement a donc rempli un devoir qui était le sien, avec le souci de servir, en même temps que l'intérêt général, celui des producteurs, des utilisateurs et des salariés.

En ce qui concerne les producteurs, les représentants de votre chambre syndicale ont pris part, au même titre et dans la même mesure que les représentants professionnels des autres pays, aux discussions des commissions techniques de la conférence.

Le problème, essentiel à mes yeux, de l'incidence du marché unique sur l'industrie française, a fait l'objet dès l'origine d'études très détaillées. En particulier, un comité spécialement constitué à cet effet, et composé de représentants du ministère de l'industrie et du commerce, du secrétariat aux affaires économiques et du commissariat général au plan, a tenu du 29 déc. au 8 fév., 18 séances entièrement consacrées à cette question. Il a entendu les présidents de toutes les chambres syndicales intéressées, ainsi que les industriels représentant dix groupes ou sociétés, dont la production s'élève dans l'ensemble à 80% de la production française.

Ces études et ces discussions très approfondies ont permis de conclure que la sidérurgie française ne devait pas être défavorablement placée au sein du marché unique. Les intéressés ont dans leur grande majorité reconnu que sous réserve de la question des charges financières qui doit être résolue sur le plan intérieur français, ils seraient en mesure de faire face à la concurrence. Il apparaît d'une façon générale que l'écart entre nos prix de revient usine et ceux de la sidérurgie la mieux placée est du même ordre de grandeur que celui qui existe dans les différents pays entre la meilleure et la plus mauvaise usine.

Dans ces conditions il n'était pas possible de demander pour la sidérurgie française une clause de sauvegarde autre que la clause générale...

(...) En ce qui concerne l'Allemagne, vous faites mention dans votre lettre du rétablissement de la liaison charbon-acier » : cette interprétation est contraire à la réalité.

Comme vous le savez, avant les décisions récemment intervenues, la question de la déconcentration des industries allemandes du charbon et de l'acier demeurait toujours en suspens. Certes, ces industries se trouvaient sous séquestre et une loi fixant les principes de la réorganisation, la loi 27, avait été adoptée par la haute commission. Mais par suite de certaines résistances et de divergences de point de vue entre les puissances occupantes, rien n'était encore fait par nos alliés pour mettre en œuvre ces principes. Sans l'initiative prise en relation avec le plan de mise en commun des ressources, sans les efforts faits par nos alliés pour faciliter la conclusion du traité, il est très douteux que des résultats concrets eussent été obtenus, face à une hostilité qui en vous surprendra pas, et qui, dans un autre contexte se serait révélée insurmontable.

Alors qu'antérieurement la sidérurgie allemande possédait 56% du charbon, elle n'en conservera que 18%. Aucune usine sidérurgique ne disposera de plus de 75% de ses besoins, les sociétés minières liées à l'entreprise sidérurgique étant constituées séparément, astreintes au régime normal en ce qui concerne les taxes et charges financières afférentes aux transactions et leur production soumise aux règles générales de répartition en cas de pénurie.

Une transformation aussi profonde a d'ailleurs suscité dans les milieux industriels allemands des réactions que, j'en suis bien certain, vous n'ignorez pas.

<sup>127</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.



La question de l'inclusion du minerai de fer dans le pool ne paraît pas justifier vos craintes. Compte tenu du fait que cette industrie demeure liée en France avec la sidérurgie, la fixation des prix de vent convenables doit permettre d'éviter toute hémorragie de minerai. L'exportation est d'ailleurs à l'heure actuelle d'un volume très inférieur à celui de 1938, qui n'a jamais paru incompatible avec l'exploitation rationnelle du gisement; rien ne prouve au surplus que les autres pays participants, et notamment l'Allemagne doivent à l'avenir accroître leur demande dans une proportion critique. En tout état de cause, vous comprendrez sans peine que la France n'aurait pu s'opposer à placer le minerai de fer de son sol, qui n'est qu'une des sources de l'approvisionnement auxquelles l'Allemagne fait appel, dans le marché commun, alors que l'Allemagne de son côté, fait apport de son charbon, dont notre sidérurgie est entièrement tributaire.

Mais surtout la clause de sauvegarde que vous souhaitez résulte sans ambiguïté du paragraphe (b) de l'article 3 qui précise que la communauté doit promouvoir une politique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles évitant leur épuisement inconsidéré.

La Haute Autorité n'a d'ailleurs aucun pouvoir lui permettant d'imposer un programme d'extraction accru, sauf décision préalable du conseil statuant à l'unanimité. (art. 59)

... Je suis persuadé que vous voudrez bien réfléchir aux considérations qui précèdent ne toute objectivité et en vous plaçant dans la perspective que nous imposent les exigences d'un univers en pleine transformation. Je ne doute pas que la communauté n'offre à nos entreprises, à leurs techniciens et à leur personnel, des possibilités nouvelles à la mesure de leur valeur. Le gouvernement qui a déjà accompli de grands efforts pour contribuer à la modernisation des moyens de production, est désireux de faciliter aux industriels leur adaptation aux conditions du marché unique et à examiner avec eux tous les problèmes qui se posent à eux; »

---

**Document 45. Réponse développée (14 p.) d'Aubrun à Schuman, 19 juin 1951 (extraits)<sup>128</sup>**

... « Aucune des lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur ce sujet ne dit ou en laisse entendre qu'il n'appartenait pas au gouvernement de prendre la responsabilité des négociations, ni que nous estimions que cette responsabilité pût incomber à un organisme privé. En parlant des « conditions éminemment anormales » dans lesquelles les textes avaient été préparés, je ne prétendais visiblement rien de tel.

...  
Seuls ceux qui ont dirigé les travaux préparatoires peuvent dire à quel titre et dans quelle mesure les représentants professionnels des autres pays ont pris part, selon les termes de votre lettre, « discussions des commissions techniques de la conférence » et à défaut d'information plus précise, nous en pouvons dire si sur ce plan, nous avons été traités différemment d'eux.

Mais il est de notoriété publique que les délégations étrangères ont constamment tenu avec les représentants professionnels de leurs industries intéressées, des contacts, et procédé avec elles à des échanges de vues, dont nous n'avons pas connu l'équivalent, malgré les assurances que m'avaient spontanément données votre lettre du 17 juin 50. Le silence qui a accueilli les multiples appels de notre profession à de tels échanges de vue, celui où sont tombées les lettres si insistantes, qu'entre le paraphe et la signature nous avons adressées au gouvernement, ne peuvent être interprétées que comme témoignant d'une volonté délibérée de les ignorer.

Au surplus, dans la mise au point d'un traité dont, comme c'est le cas, dépend la vie même d'une industrie, ce ne sont pas seulement les questions techniques qu'il importe de pouvoir confronter avec les exigences de sa vie. Les questions organiques et structurelles que posait l'élaboration du traité avaient, pour notre industrie, une importance au moins égale à celle des questions techniques que d'ailleurs, elles dominent. Or nous n'avons pas été appelés, ni mis à même de les étudier en temps voulu, fut-ce en dehors de réunions internationales avec les experts ou négociateurs français.

C'est cette évidente anomalie d'une négociation touchant à la vie même d'une industrie essentielle et conduite sans que les représentants de cette industrie aient été appelés, par ceux qui étaient chargés de ces négociations, aux confrontations et échanges de vues qui paraissent

---

<sup>128</sup> AN/ 62 AS/ 113/ CSSF.

s'imposer, que, pour m'en tenir au strict point de vue professionnel, je devrais encore mentionner. Votre lettre du 31 mai me permet d'ailleurs de l'illustrer d'un nouvel exemple.

Elle évoque en effet les travaux d'un comité spécialement constitué à l'effet d'étudier « l'incidence du marché unique sur l'industrie française » et qui a commencé ses travaux le 29 déc., soit sept mois après la proposition française du 9 mai 1950. Des auditions auxquelles il a été procédé, il a votre lettre l'indique, tiré des conclusions; mais ni le procès-verbal de ses réunions, ni le rapport qui a pu s'ensuivre, n'ont « été porté à notre connaissance. Nous avons été jugés dans le secret, et les premières lueurs que nous apporte votre lettre du 31 mai 51, paraissent indiquer que ce comité a estimé pouvoir, en définitive, et de son seul chef, tenir pour négligeables la quasi-totalité des graves appréhensions qui lui avaient été formulées.

Cependant -tout en prêtant à la grande majorité qui y ont été entendus par le comité, une conclusion qui se trouve en discordance avec ce qu'ont écrit au Commissariat au Plan, pour confirmer leur déposition, la plupart d'entre eux (...)

Nous ne pouvons concevoir comment l'on pourrait déclarer « contraire à la réalité » que l'Allemagne ait obtenu le « rétablissement de la liaison charbon-acier ». Sous le régime de séquestres qui a été instauré après la capitulation allemande, la liaison charbon-acier est rompue. La déconcentration des industries allemandes du charbon et de l'acier devaient être réglée par la loi 27, et tant que cette loi n'avait pas reçu son application, les séquestres subsistaient. Il était, certes, venu à notre connaissance que l'application de cette loi soulevait des difficultés de la part du gouvernement de Bonn, et que des discussions avaient lieu sur ce sujet au sein de la haute commission. « Dans le contexte » des négociations concernant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les hauts commissaires ont accepté de tenir compte de certaines objections du gouvernement allemand, et c'est compte tenu de ces concessions, que la loi 27 doit entrer en application. Vous voulez bien nous préciser que si « antérieurement » - c'est-à-dire avant la guerre et jusqu'à la capitulation de l'Allemagne - la « sidérurgie allemande possédait 56% du charbon, elle n'en conserve que 18% » mais dans l'hypothèse du marché unique, le seul fait d'une liaison, même partielle, entre des usines et des charbonnages, donne, ne serait-ce que sur le plan financier, à la sidérurgie allemande des possibilités de manoeuvres dont nous ne pouvons plus avoir en France le moindre équivalent.

Le handicap qui en résulte ne serait atténué si, en fait, aucune usine sidérurgique ne disposait « de plus de 75% de ses besoins »; mais l'expérience des exploitations houillères permet de se demander comment on peut effectivement assurer que ce pourcentage ne sera as, en fait, dépassé, une fois que la liaison rétablie, ces usines auront la maîtrise de leurs exploitations charbonnières.

Nous ne disconvenons pas que l'organisation qui résulte de ces mesures ne représente, par rapport à la situation d'avant-guerre, une transformation « profonde »; mais à partir du moment où les usines sidérurgiques françaises et allemandes devront s'affronter au sein du marché unique, il était de notre devoir d'examiner comment elles s'y trouveraient, en fait passées, et nous devons bien constater que ces dernières y auront, de par leur liaison charbon-acier, un avantage dont l'effet peut être de leur donner des moyens et des armes dont nous sommes dépourvus, des transformations plus « profondes » encore que celles auxquelles fait allusion votre lettre ayant coupé les liens qui unissaient nombre d'entreprises sidérurgiques à des charbonnages français. »

---

## Réactions du CNPF au Plan Schuman

---

### Document 46. Exposé du président Villiers, 19 janvier 1951<sup>129</sup>

« (...) Une autre question est restée au premier plan de l'actualité : celle du Plan Schuman. Au lendemain du jour - 9 mai dernier - où M. Robert Schuman lançait sa proposition d'un marché unique pour le charbon et l'acier d'Europe, nous avons applaudi cette idée généreuse qui tend à mettre un terme au vieil antagonisme franco-allemand et au morcellement des économies nationales, qui est en d'autres mots la première pierre de l'unité de l'Europe.

Mais dès l'origine aussi, nous demandions quelles seraient les modalités d'application du Plan Schuman et nous réservions notre attitude avant de connaître ces modalités. Notre circonspection n'était que trop justifiée. Cet après-midi, le plan qui a été établi sans prendre l'avis des professions, fera l'objet, ici même d'un examen détaillé. Je me bornerai à vous dire que nous nous élevons avec fermeté contre les pouvoirs discrétionnaires et exorbitants qu'on prétend donner pour cinquante ans à une haute autorité de six techniciens, dont rien ne limiterait l'arbitraire : fixation de droits d'entrée ou de sortie, ou de contingentements, pouvoir d'investigation sur les prix de revient et les secrets de fabrication des entreprises, fixation des programmes de production et des prix de vente, contrôle des investissements, perception de taxes parafiscales sur le charbon et l'acier, concession de prêts à telle ou telle entreprise, etc. en d'autres termes, sous couleur de prévenir la reconstitution de cartels internationaux de producteurs, on impose à ceux-ci la cangue d'un dirigisme superétatique, supranational et pratiquement irresponsable.

Nous protestons avec d'autant plus de force que cette situation faite à la sidérurgie française constituerait un précédent redoutable. On ne nous cache pas qu'il s'agit d'un prototype et que l'idée doit être étendue peu à peu à d'autres industries : transports, construction électrique, chimie, mécanique, etc. afin que ces diverses hautes autorités finissent par constituer l'unité européenne. Européens nous le sommes, mais nous voulons l'être dans la liberté. Rien ne se fera de durable en Europe sans le concours et l'entente des professionnels, sous le contrôle bien entendu, des institutions politiques supranationales dont la création s'élabore. Et ce concours, nous restons prêts à le donner en toute loyauté, sous cette seule condition que soient respectées les libertés essentielles. »

---

<sup>129</sup> *Bulletin du CNPF*, n° 62, p. 3, assemblée générale du 19 janvier 1951.

**Document 47. Observations et propositions des fédérations industrielles nationales des pays intéressés par le plan Schuman sur les clauses économiques du “projet de traité” en préparation (janvier 1951)<sup>130</sup>**

« Au moment où les négociations approchent de leur terme, où la présentation d'un texte à peu près complet permet un jugement plus solidement *étayé*, la gravité des conséquences pouvant résulter de l'application de certaines des clauses économiques du projet apparaît de plus en plus manifeste. Préoccupées de cette situation, inquiètes de voir les mêmes mesures s'étendre progressivement à d'autres secteurs de l'économie européenne, les Fédérations industrielles nationales des pays intéressés se sont réunies pour préciser sur ces différents points leur position commune. La présente note a pour objet de formuler les objections des Fédérations sur diverses dispositions du projet dont la mise en application serait susceptible de compromettre la réussite du Plan, car elles sont inspirées d'un esprit qui n'apparaissait nullement dans la déclaration du 9 mai ni au cours des premières négociations.

Les principes de la conception initiale ne sont nullement remis en cause ; les Fédérations demeurent, comme au premier jour, attachées à “l'idée Schuman” ; mais elles sont pénétrées de la conviction que des dispositions économiques vouées à l'insuccès entraîneront dans leur échec la conception politique elle-même. Les Fédérations insistent, en conséquence, pour l'établissement d'un document remanié dans plusieurs de ses parties ; elles ont rédigé à cet effet un certain nombre d'articles nouveaux, destinés à remplacer divers articles du titre III.

La création du marché unique doit se fixer pour objectifs la satisfaction, dans les meilleures conditions, des besoins de la consommation, le développement dans l'ordre et le progrès des industries charbonnière et sidérurgique, la rationalisation de la production, et enfin le maintien de la paix sociale. Sur tous ces objectifs, l'unanimité s'est faite ; dans quelle voie s'engager pour réaliser ce programme ?

Le projet de Traité, sous sa dernière forme, pose à cet égard deux véritables postulats

1° - Le fonctionnement du pool implique la dévolution à la Haute Autorité des pouvoirs les plus absolus, qui la rendent maîtresse de la gestion et de la destinée de toutes les entreprises.

2° - L'organisation professionnelle n'est plus admise que comme organe de consultation et éventuellement de relais à la disposition de la Haute Autorité ; tout rapprochement des producteurs, en vue d'une participation effective dans l'organisation du marché, est interdit et réputé contraire à l'intérêt général.

De ces deux postulats dérivent toutes les dispositions d'application.

Premier postulat. -L'action directrice et omnipotente de la Haute Autorité est la condition nécessaire du fonctionnement du marché unique.

Le projet actuel apparaît comme un document inspiré d'un hyper-dirigisme, inconnu dans nos démocraties et relevant des régimes totalitaires les plus absolus. C'est ainsi que la Haute Autorité établit les règles de cotation, peut fixer des prix limites de vente, maximum et minimum et, le cas échéant, les prix eux-mêmes. La discipline de prix, mise en œuvre par la Haute Autorité, détermine l'activité productrice de chaque établissement ; les taux de marche de chacune des entreprises se trouvent donc à sa discrétion. La Haute Autorité se réserve, aussi bien dans les périodes de basse que de haute conjoncture, c'est-à-dire en fait la plupart du temps, de fixer les programmes de production, généraux et individuels, voire même des quotas. Elle formule son avis sur les programmes d'investissements et peut interdire certains d'entre eux. Elle dispose de pouvoirs discrétionnaires pour approuver ou interdire toute concentration. Sa compétence s'étendrait enfin à l'exportation, qu'il s'agisse des régimes de prix ou des tonnages.

---

<sup>130</sup> AA/ Schuman-Plan/ 68/ (*Confidentiel*) Paris, le 17 Janvier 1951, Observations et propositions des fédérations industrielles nationales des pays intéressés par le plan Schuman sur les clauses économiques du “projet de traité” en préparation (*in extenso*)

Ainsi tous les éléments essentiels de la vie des entreprises sont à sa merci, sous la menace de sanctions draconiennes. Les Gouvernements lui reconnaissent des pouvoirs qu'ils n'exercent pas à l'intérieur de leurs frontières et hésiteraient à revendiquer pour eux-mêmes.

Au mépris du principe fondamental de la séparation des pouvoirs, cette omnipotence est encore renforcée, dans le domaine financier, par la faculté d'emprunts, de prêts et d'octroi de garanties; l'impartialité des décisions de la Haute Autorité en matière de fixation des programmes peut en être affectée, au regard des entreprises financées ou garanties par elle. On peut redouter, d'autre part, que cette puissance financière n'oppose ses vues à la politique propre de crédit de chacun des États.

On assure, sans doute, que l'usage de ces pouvoirs se fera dans un très large esprit; n'a-t-on pas pris soin de préciser, à l'article 5, que la Communauté accomplit sa mission "avec un appareil administratif réduit, et des interventions limitées" et "n'exerce une action directe sur la production et le marché que lorsque les circonstances l'exigent"? Aucune entreprise ne saurait renoncer à l'exercice de ses fonctions fondamentales, sur le vu de promesses aussi incertaines. Celles-ci sont, d'ailleurs, en opposition absolue avec les dispositions du titre III; cette contradiction dans les textes n'est certes pas faite pour dissiper nos inquiétudes.

Du point de vue pratique des possibilités de réalisation, confier à un Collège de six ou neuf personnes la mission surhumaine de régler un ensemble aussi complexe et divers qu'une production charbonnière et sidérurgique, disséminée dans six pays, solidaire de tant d'autres activités industrielles, c'est se masquer systématiquement la vérité économique, et celle-ci, très vite, relèvera le défi. La lourdeur de l'organisation la condamne à s'écrouler au premier choc des réalités.

La seule solution admissible sera donc de laisser aux producteurs, responsables de la destinée de leurs entreprises, l'initiative de la gestion. Ils comprennent l'utilité du contrôle d'une autorité supérieure, dont la mission sera de fixer les directives générales, de coordonner les activités individuelles en fonction des dites directives, de prendre, en cas de carence de leur part, les décisions nécessaires; mais sous ces réserves, l'ensemble de l'organisation doit reposer sur l'initiative des entreprises ou de leurs Groupements qui ne sauraient accepter d'être réduits au rôle de simples organes d'exécution.

Deuxième postulat. -Une concurrence, limitée exclusivement par les interventions de la Haute Autorité, est la seule garantie d'une économie saine. Tout rapprochement des producteurs, en vue d'une participation effective dans l'organisation du marché, est interdit et réputé contraire à l'intérêt général.

Bien des discussions pourraient s'engager sur la définition de la concurrence dite limitée; on peut d'ailleurs être assuré que dans le cas d'un marché en voie de contraction - seule hypothèse à retenir pour juger valablement un système économique quelconque - la concurrence se transforme très rapidement, du moins dans les secteurs en cause du charbon et de l'acier, en concurrence effrénée.

En tout état de cause, il est essentiel pour que le marché unique puisse fonctionner de manière satisfaisante qu'il jouisse d'une grande souplesse; il faut notamment que ses organes connaissent à fond les contingences locales et puissent réagir instantanément à l'évolution de celles-ci. Or, qui, mieux que les Groupements de producteurs, serait en mesure de remplir pareille mission, puisque c'est leur raison d'être même?

C'est pourquoi l'organisation professionnelle n'entend pas renoncer à la part légitime qui lui revient dans tout complexe économique, et notamment dans le marché du charbon et de l'acier. Le problème de l'organisation professionnelle et des ententes est actuellement examiné dans son ensemble dans la plupart des pays, et cela en tenant compte des services qu'une discipline librement consentie des industries peut, dans les circonstances actuelles, rendre aux Gouvernements. Est-il dès lors admissible que ce Traité puisse, d'un trait de plume, trancher une question aussi complexe, et cela sous la forme réellement trop simpliste d'une interdiction à peu près absolue? Nous avons le devoir de protester en face d'un document qui voudrait, pour cinquante ans, engager les Gouvernements dans une voie, dont le choix exige des études minutieuses et des dispositions aménagées avec la plus grande prudence.

## CONCLUSION

Aux deux postulats du Plan, nous estimons, en définitive, nécessaire d'opposer deux principes :

1°) la Haute Autorité ne doit pas être un dictateur à l'économie, mais un organisme de coordination et de contrôle, pourvu du droit de veto, habilité, en outre, à procéder par voie de décision, en cas de carence des entreprises ou de leurs Groupements. Ainsi comprise, sa mission sera d'une très vaste portée.

2°) Responsables de la destinée de leurs entreprises, les producteurs doivent conserver l'initiative et la responsabilité de la gestion. Ils doivent être appelés, isolément ou groupés, à assumer les tâches que comporte la création du marché unique; leur action s'exercera dans le cadre des directives générales de la Haute Autorité, c'est-à-dire dans le sens de l'expansion du marché dans l'ordre et le progrès, et de la recherche permanente du maximum d'efficacité et de productivité. La Haute Autorité, par son droit de contrôle, de veto, de décision en cas de carence des entreprises ou de leurs Groupements, assurera d'une manière constante le respect de l'intérêt général.

C'est en s'inspirant de ces deux principes que les fédérations ont établi le projet de quelques articles, destinés à remplacer certains articles du titre III, relatif aux dispositions d'ordre économique. L'objet de leur intervention se limite intentionnellement aux modifications qui répondent aux considérations exposées dans le présent document.

En demandant avec insistance ces modifications, les représentants soussignés des fédérations industrielles nationales ont la conscience d'apporter un concours efficace à la réalisation d'une grande œuvre, dont elles désirent l'aboutissement, mais dont le succès serait compromis par le maintien de clauses qui écartent systématiquement toute initiative et toute collaboration effective des entreprises et de leurs groupements. »

**Document 48. La position du patronat allemand au moment de la ratification du Traité de la CECA<sup>131</sup>**

« Très cher secrétaire d'État !

Suite à votre lettre du 27 novembre 1951 nous nous voyons incité, après conseil de notre groupe compétent, à exposer encore une fois, avant le vote du projet de loi au sujet du Traité de la CECA, les préoccupations qui sont celles de l'industrie sidérurgie allemande dans ce domaine.

La première lecture du projet de loi a donné un consensus, au Parlement, qu'avant la ratification du Traité, les restrictions alliés devraient tomber. Ce point de vue était aussi partagé par le chancelier.

Nous avons l'espoir qu'il serait possible d'obtenir une pleine clarification de ces aspects si essentiels pour l'égalité de traitement de la RFA en tant que partenaire de l'Union, en particulier la fin des restrictions (de production), qui, en dehors de sa signification politique, est d'une nécessité absolue pour la sidérurgie allemande qui, à travers les dégâts de la guerre, les démontages, les restitutions et d'autres mesures a particulièrement souffert.

C'est d'autant plus que nous déplorons, dans la lettre que vous nous avez adressée, que nous devons conclure que la position du moment dans les négociations au sujet des restrictions en aucune façon ne prend en compte les attentes formulées. Dans la lettre du ministre français des Affaires Étrangères du 18 avril 1951 on donnait l'espoir d'obtenir l'accord des puissances commandantes pour les mesures suivantes :

a) annulation de l'accord de Londres du 28 avril 1949 et de la Haute Autorité basée sur ce dernier.

b) abandon des restrictions de la production et de la capacité allemande d'acier.

c) renonciation au droit de regard qui subsistent aux hautes commissions et ses bureaux spécialisés, en particulier au groupe de contrôle pour le charbon et l'acier.

En ce qui concerne la date de ces mesures on a prévu que la limitation de la capacité de production d'acier et de son niveau tomberait avec l'entrée en vigueur du Traité.

En ce qui concerne la Haute Autorité de la Ruhr, le ministre français des Affaires Étrangères place la fin de son fonctionnement à la date et la mesure où, à laquelle la Haute Autorité pourra se démettre de ses clauses de compétence des dispositions transitoires.

Sur les droits d'empiétement qu'exercent la Haute Commission et son Bureau associé pour le charbon et l'acier, on doit dans les mesures renoncer à celles par lesquelles la Haute Autorité peut se démettre des dispositions en question.

Nous croyions tenir pour sûr que dans les négociations avec le ministre des Affaires Étrangères et les hauts commissaires des Alliés au minimum une conclusion de cette sorte aurait pu être faite, comme cela était suggéré dans la lettre du ministre français des Affaires Étrangères.

A notre brûlant regret, nous constatons, suite à votre lettre ce qui suit :

- que la limitation de la production d'acier brut et de la capacité de nos entreprises serait maintenue, même si c'est sur une base élargie;

- qu'il n'est pas prévu de supprimer l'Office militaire de sécurité, en tout cas à l'entrée en vigueur du Traité;

et que les Alliés conserveront certaines prérogatives dans le domaine du charbon et de l'acier comme dans celui de la décartellisation.

Si la république fédérale devait effectivement être placée devant de telles exigences, nous devons alors faire savoir qu'un tel désir n'est compatible ni avec le point de vue de l'égalité des droits ni avec les idées qui prédominaient, du côté allemand lors des négociations de Paris et du travail qui a suivi dans les commissions du Plan Schuman. (Ces exigences) nous ramèneraient

<sup>131</sup> THYS/ VSt/ 4138/ lettre de la Wirtschaftvereinigung Eisen- und Stahlindustrie (Düsseldorf) adressée au chancelier (via secrétaire d'État Lenz), signée Fugman, Ahrens et Salewski, 11 décembre 1951 (texte intégral).

en retrait par rapport aux perspectives offertes par la lettre attractive du ministre français des Affaires Étrangères, qui pourtant présentait une partie essentielle du traité lors de sa signature du 18 avril dernier.

En ces circonstances, il nous paraît indispensable d'exprimer ce qui suit :

1. Nous conservons l'espoir que, du côté allié, on ne réclame pas sérieusement une nouvelle limitation de notre production et de notre capacité, même révisée à la hausse. Si cela était cependant le cas, nous sommes certains que le gouvernement fédéral adopterait avec nous le point de vue que la levée de cette limitation est une nécessité absolue dès l'entrée en vigueur du Traité sur la Communauté du Charbon et de l'Acier. Cela signifie que les compétences en ce domaine de l'Office de sécurité doivent être supprimées.

Ceci est avant tout indispensable afin que la conduite des projets d'investissements, connus de vous, soit libérée de la décision de l'Office militaire de Sécurité. La réglementation sur l'investissement dans le Traité d'union prévoit d'ailleurs dans ses buts de tendre directement à remplacer la compétence de l'organe de contrôle allié par celle de la Haute Autorité.

Les dispositions qui s'y rapportent nous désavantagent d'ailleurs, parce ce que pratiquement elles aboutissent au fait que la plupart des investissements très significatifs de nos partenaires - à l'opposé des nôtres - ne sont plus sous contrôle de la Haute Autorité.

Nous attirons aussi l'attention sur le fait que, d'après des informations de presse, du côté du gouvernement on est d'avis que, après la fin d'activité de l'office militaire de sécurité, l'Allemagne serait libre de ses investissements en matière de charbon et d'acier. Ces déclarations ne sont pas en accord avec l'art. 52 du traité d'Union et avec le §2 des dispositions transitoires. D'après ces textes, nous devons, pour chaque projet mis en route après le 1<sup>er</sup> avril 1951 et qui serait financé avec de l'argent étranger, demandé le contrôle et la décision de la Haute Autorité. Il est pleinement dans les pouvoirs de la Haute Autorité de faire des contrôles et de donner des autorisations sur tout investissement, y compris pour des remontages. En cas de refus d'un projet, cette décision pourrait être imposée.

2. Dans les derniers mois de cette année il y a eu des négociations très difficiles au sujet de la réorganisation du charbon et de l'acier dans lesquelles on a exigé de nous des règles dont on peut dire, en partie, qu'elles ne nous conviennent pas. Cela vaut pour la liaison entre le charbon et l'acier comme pour la concentration de certains complexes industriels.

A la fin des négociations, il a été supposé que les organismes alliés poursuivraient la réorganisation du charbon et de l'acier sur la base de la loi 27, mais que, avec le début de la mise en route de la CECA ; la Haute Autorité aurait la possibilité, sur la base de l'article 66 du traité de l'union, de procéder à certaines corrections de ces mesures. En même temps, d'après la formulation de l'article 66, les critères qui en résultent dans le cadre de l'Union devraient devenir réalité. Nous renvoyons, à ce sujet, aux mesures de concentration, connues de tous, qui ont été prises dans l'industrie française pendant la durée des négociations parisiennes.

Le fait que la formulation de l'article 66 du traité de l'union ait été la conséquence de ces négociations conduit à la conclusion que la Haute Autorité devrait être totalement libre de ses choix en la matière. Si on ne voulait pas cela, il aurait fallu que du côté des Français et de leurs Alliés, on l'exprimât alors.

Si malgré tout, il était exigé que toutes les mesures de réorganisation, y compris celles qui pourraient encore se produire dans le futur et dont nous n'avons pas la moindre idée de l'étendue, et qui pèseront sur nous pour un temps encore indéterminé, tout ceci se présenterait comme une discrimination qui est bien peu compatible avec les fondements du traité de l'Union dans le cadre desquels les négociations cités précédemment ont eu lieu. C'est pourquoi nous pensons qu'un désir de cette sorte, de la part des Alliés, pour autant qu'il soit confirmé, ne peut être approuvé.

En ce qui concerne la question de la décartellisation, il faut dire qu'un maintien des compétences de l'organe allié de contrôle en Allemagne est par contre (d'autre part) incompatible, en ce qui concerne particulièrement ce domaine, avec les compétences de la Haute Autorité, fixées suivant l'article 65 du traité. Lors des négociations de Paris, il est ressorti que, après l'entrée en vigueur du traité, la loi allié sur les cartels et celles qui concernent le domaine du charbon et de l'acier seront prises en mains par la Haute Autorité. Ceci représente



une discrimination, d'autant plus que la décartellisation concerne particulièrement les secteurs du charbon et de l'acier, alors que les autres partenaires ne sont pas soumis à ces mêmes conditions.

Les informations reçues de Paris nous apprennent qu'en France, on cherche, dans le domaine des investissements - qui d'ailleurs grâce au plan Monnet et avec les moyens du plan Marshall ont fait un grand bond en avant - à atteindre encore une amélioration des possibilités.

Une telle demande est difficile à rendre compatible avec les droits de contrôle et de décision de la Haute Autorité, sur lesquels les Français ont pourtant tant fait pression, lors des négociations parisiennes. Ceci est pourtant contradictoire, à l'évidence, des multiples assurances verbales qui ont été faites par les chefs des délégations françaises, du fait que l'on donnerait une priorité aux investissements allemands.

5. La dissolution de l'Autorité internationale de la Ruhr a été saluée avec reconnaissance, nous pensons cependant toujours (voir notre lettre au chancelier du 11 décembre 1950) qu'un simple transfert de ses compétences à la Haute Autorité ne garantit en soi aucune amélioration de la situation dans le domaine du partage du charbon de la Ruhr, qui intéresse au minimum quatre de nos cinq partenaires.

Une amélioration de l'approvisionnement allemand en charbon de la Ruhr, en ce moment, serait d'une plus grande signification, si cela devait être confirmé, que le Traité général prévu et que le plan Pleven qui apporteront à la république fédérale des charges bien plus lourdes qu'elle n'en avait à supporter jusque là. Ceci conduit, de manière indispensable, aux exigences sur l'augmentation de la production et des exportations. Mais aucune des deux ne pourra être obtenue sans une amélioration de notre approvisionnement en charbon.

6. Nous sommes, malgré tout cela, certain que le gouvernement fédéral fera tout pour trouver, à l'ensemble des restrictions, une solution qui ne s'écarte pas des bases fixées par la lettre du ministre français du 18 avril 1951. Si cela n'était pas obtenu d'ici au jour de la décision parlementaire de ratification du Traité, nous vous demandons alors, sur des modes encore à fixer, de retenir la signature de la ratification à Paris, tant que l'on n'aura pas obtenu une solution claire, sensée et satisfaisante au problème des restrictions alliées

7. En considération de certaines expériences des derniers mois, en particulier en raison des difficultés que nous rencontrons auprès des alliés, sur nos justes revendications pour le développement de nos entreprises et de notre production, nous vous prions de prendre en considération le fait de voir si un droit extraordinaire de résiliation, provisoirement réduit, peut être garanti par un protocole des six pays participants, par lequel la possibilité serait ouverte pour chacun des participants, après l'épuisement de tous les droits de recours prévus dans le traité, dans des situations extraordinaires, de résilier le traité.

Vous devrez conclure, M. le secrétaire d'État, à travers les propositions précédentes, que la plupart d'entre nous exprime une vision positive du Plan Schuman, vision qui n'a changé en aucune façon. Pour autant nous devons nous efforcer, dans l'objectif de faire un bon travail avec nos partenaires de l'Union, d'obtenir un éclaircissement des questions évoquées.

Glückauf ! (salut des mineurs) »

## Réactions contre les sidérurgistes, à la Chambre

*Comme on pourra le constater à la lecture des extraits suivants, une des principales rancœurs de l'opinion française contre les sidérurgistes, c'est l'accusation d'une alliance avec l'ennemi allemand et donc, sous-jacent, le thème du grand capital sans frontière et donc anti-patriote.*

### Document 49. « Les attaques lancées contre les sidérurgistes lors des débats à l'Assemblée nationale sur le plan Schuman »<sup>132</sup>

#### « Débats parlementaires » du 7 déc. 1951, p. 8858

##### Mouvement Républicain Populaire

Alfred Coste-Floret, rapporteur de la commission des affaires étrangères : « (...) Sur les règles applicables aux organisations professionnelles, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, toute votre attention, car c'est un point capital, peut-être le point fondamental du traité.

J'ai écrit dans mon rapport - je veux le répéter à cette tribune malgré toutes les pressions - que si les articles 65 et 66 n'avaient pas été insérés dans le traité, il n'y aurait pas eu d'opposition de la part du patronat français. La meilleure preuve, c'est que ce patronat s'était montré au début favorable au plan Schuman. Mais quand furent connus les textes sur les cartels et les concentrations, une opposition dont je vais indiquer les motifs qui sont aisés à déceler, se manifesta alors dans certains milieux.

Que disposent les articles 65 et 66 ?

Au terme de l'article 65, les accords de cartel, les ententes de prix sont prohibés. Ils sont nuls de plein droit.

Au terme de l'article 66, les concentrations excessives de puissances économiques sont interdites et soumises au régime de l'autorisation préalable.

Une seule exception à ces règles dans le double domaine des cartels et des concentrations : les accords d'entente sont possibles avec une autorisation de la haute autorité, s'ils ont pour but de diminuer et non pas d'accroître le coût de la production, à la condition au surplus qu'ils ne donnent pas aux entreprises parties à cet accord une position dominante sur le marché commun.

De même les concentrations de puissances économiques n'ont pas besoin de l'autorisation préalable si, manifestement elles remplissent les conditions qui pourraient la leur faire obtenir.

Ces articles étaient nécessaires.

Ainsi, en effet, comme je l'ai indiqué, durant les années précédant l'avant-guerre s'étaient développé des accords de cartels, dominés d'ailleurs par les grands magnats de la Ruhr parce que ceux-ci disposaient de la matière première, de l'énergie, du charbon. Ils avaient en fait, abouti à fixer le taux de marche de notre sidérurgie et à la fixer à un taux très restreint.

Ces accords ne seront plus possibles et le but du traité, c'est de les supprimer pour établir une libre concurrence, une concurrence loyale qui pourra aboutir à l'expansion économique.

On parle souvent dans cette assemblée de loi anti-cartels et de lois anti-trusts. En voici une.

Je n'hésite pas à dire que le traité contient des dispositions anti-cartels et anti-trusts comme aucune législation d'un état membre n'en possède d'aussi complète.

Je sais bien que les professionnels protestent. Ils nous disent : « C'est nous qui aurions dû assurer la marche de la communauté parce que c'est nous qui sommes qualifiés pour cela. » Que non pas ! Les professionnels sont qualifiés, certes, pour représenter, d'une façon très légitime, les intérêts professionnels, mais l'abandon de souveraineté consenti par le traité trouve à la fois sa justification et sa limite dans la défense de l'intérêt général contre les intérêts particuliers ou contre la coalition des intérêts particuliers. Il n'est pas possible de s'en remettre aux intérêts privés pour assurer la défense de l'intérêt général.

##### André Denis

(...) lorsque Pierre André, dans un projet de rapport qui n'a pas été adopté par la commission du travail, nous disait ses regrets de ne pas voir dans le texte du traité des

<sup>132</sup> AN/ 189 AQ /336.

dispositions qui permettent d'ajuster les salaires au coût de la vie, nous pouvions regretter qu'il ne se soit pas converti plus tôt à une telle notion et qu'à l'occasion du débat sur l'échelle mobile il ait eu une attitude totalement différente.

Tant de bienveillance subite pour les travailleurs nous inquiète. Une revue patronale invoque la C.G.T. pour défendre ses thèses. Je n'ai pas connaissance que les personnes qui font vivre cette revue aient l'habitude de retenir les revendications de la C.G.T. ou d'autres syndicats.

En vérité, lorsqu'il s'agissait de mettre un terme à une situation qui déjà avant-guerre consacrait la suprématie de l'industrie allemande, par le canal des cartels, les mêmes protestaient-ils, manifestaient-ils un esprit aussi national qu'aujourd'hui ? Dès avant-guerre la sidérurgie française était liée au bon vouloir des fournisseurs de coke allemands<sup>133</sup>. Alors pourquoi venir nous dire aujourd'hui que dans le cadre du pool les risques sont insurmontables.

Bien sûr nous comprenons la différence. Autrefois les ententes se faisaient par-dessus les Etats au nom des seuls intérêts privés, tandis qu'aujourd'hui les ententes, les accords, les répartitions se feront au nom de l'intérêt général par l'intermédiaire de la Haute Autorité contrôlée par les Etats. »

#### **« Débats parlementaires » du 7 déc. 1951, p. 8872**

##### Groupe socialiste

Léon Boutbien : « ... je suis heureux de voir le patronat de la sidérurgie montrer aujourd'hui une sollicitude à laquelle il nous avait peu habitué pour les conditions de vie des travailleurs. Je suis étonné de voir de sa part cette débauche de propagande, de publications, de pressions individuelles auprès des parlementaires pour les amener à dire le contraire de ce qui est l'intérêt du pays, dans les circonstances présentes, tout cela parce que les intéressés se croient menacés, ou plutôt parce qu'ils croient leurs privilèges menacés, et non l'intérêt national du pays. »

#### **« Débats parlementaires » du 7 déc. 1951, p. 8890.**

##### Indépendants-paysans (PRL)

Roland de Moustiers : « Je me permettrai ... une remarque sur l'attitude de nos différentes industries à l'égard du traité. Après en avoir étudié le texte, j'ai eu l'impression que les risques étaient plus grands pour notre industrie charbonnière, surtout pour celle du Nord et du Pas-de-Calais, que pour notre industrie sidérurgique.

[A. Coste-Floret, rapporteur : « C'est certain ! »]

Cependant ce sont nos sidérurgistes qui protestent avec le plus d'énergie, disons même avec le plus de violence, contre le Traité.

#### **« Débats parlementaires » du 8 déc. 1951, p. 8926**

Félix Gouin : « Nous souhaitons d'abord un éclaircissement auquel nous attachons l'importance qu'il mérite. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier que va faire naître le traité que nous discutons est chargée de réaliser une série d'objectifs économiques et sociaux sous l'égide d'institutions appropriées. Dès le départ, par conséquent, il importe d'éviter confusion et équivoque, notamment en ce qui concerne le premier paragraphe de l'article 66 du traité. Il nous importe qu'il soit clairement établi que ce paragraphe ne porte aucune atteinte au droit souverain de chaque état contractant de procéder, s'il le désire, à la nationalisation ou à la socialisation de tout ou partie des industries du charbon et de l'acier pour autant qu'il s'agira de rationaliser la production, d'accroître la productivité ou de réduire les prix.

Et comme d'autres articles du traité se rapportent à cet objet, notamment les articles 67, 80 et 83, nous vous demandons, M. le ministre de bien vouloir nous confirmer que la nationalisation ou la socialisation conçue comme moyen d'améliorer la production charbonnière ou sidérurgique, ne doit subir aucune restriction. (...)

<sup>133</sup> Ce n'est pas vrai pour la Maison de wendel qui possède des mines et des usines à coke en Allemagne et n'a donc pas les poings liés.

L'histoire tragique de ces cloisonnements est d'hier. Elle a laissé dans la chair et dans le sang des peuples bien des traces profondes. Il serait insensé de notre part d'oublier un seul instant au cours de cet important débat, que les rivalités économiques jouent souvent, qu'elles ont joué en tout cas, un rôle majeur dans l'aigrissement continu des relations franco-allemandes depuis trois-quarts de siècles.

Je sais qu'on a tenté à maintes reprises de détendre, d'adoucir, d'améliorer ces relations. Cela s'est fait tantôt sous l'égide d'hommes d'état particulièrement clairvoyants et sages, tantôt sous la pression d'intérêts purement privés qui n'ont pas toujours étroitement épousé la courbe de l'intérêt national.

Il y a eu déjà, le 30 sept 1926, avec Thyssen et Krupp d'un côté, avec de Wendel et Schneider de l'autre, un essai du mariage du charbon allemand et du fer français. La Belgique, le Luxembourg, la Sarre ont été partie prenante au contrat.

Me sera-t-il permis de dire, tenant compte de cette expérience, que cette forme d'association qui s'est ainsi nouée sur le plan privé, le cartel pour lui donner son nom, ne pouvait à aucun degré donner satisfaction au besoin des peuples, car le but essentiel des cartels ne pouvait être que d'entraver la concurrence, c'est-à-dire le progrès, et par là d'obtenir des prix plus avantageux, c'est-à-dire infiniment plus élevés. (...)

C'est à ce résultat antiéconomique qu'ont abouti les deux cartels franco-allemands que nous avons connu avant la guerre et qui, à deux reprises dans notre histoire, je veux le rappeler, ont joué de façon la plus nette contre l'intérêt national.

Rappelons en effet ce qui s'est passé dans la période de déflation qu'a connu notre pays entre 1933 et 1935. A ce moment, l'indice général des prix avait baissé de 15 %. Mais celui des minerais et des métaux ne fléchissait pendant ce temps, que de 1% parce qu'il y avait le cartel, stoppant ainsi toute une série de baisse de prix substantielle sur la chaîne industrielle qui dépende de la sidérurgie.

A l'inverse, durant la période d'inflation que nous avons traversée de 1936 à 1939 alors que l'indice général des prix montait de 78 %, celui des minerais et des métaux s'élevait à 120 % de sorte que, au moment où fut réalisée une certaine stabilisation relative, en 1938, celle-ci accusait un indice inférieur de 5,07 % au-dessus de celui de 1929, tandis que l'indice particulier des métaux et minerais avait augmenté de 46 %.

On ne saurait mieux démontrer la malfaisance des cartels, qu'ils soient nationaux ou internationaux. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas les voir se réinstaller dans la vie économique, ce qui pourrait être et ce qui serait presque sûrement la conséquence du rejet du plan Schuman. »

**Document 50. De Gaulle, le RPF et la ratification du Plan Schuman (décembre 1951)<sup>134</sup>**

« (...) On parle peu des gens heureux, mais on parle beaucoup de l'Europe. On en parle, non pas seulement comme d'une identité géographique mais comme de quelque chose qui tend à l'unité. Il y a là un élément nouveau un grand progrès, un grand espoir humain. (...) Les raisons de réaliser une communauté européenne sont évidentes et multiples. Il est clair qu'au point de vue économique, les pays qui composent notre ancien continent sont dans une large mesure complémentaire les uns des autres. . Il est vrai que ce cap de l'Eurasie, pour autant qu'il ait échappé à la marée soviétique et aussi, il faut le dire, aux abandons de Téhéran, de Yalta et de Potsdam, forme un ensemble qui vis-à-vis des deux grandes puissances du monde est susceptible de faire équilibre. : en tout cas de constituer un ensemble propre à sa défense face à celles qui nous menacent. Enfin il est de fait que les États qui restent libres en Europe contiennent encore les grandes sources de la connaissance et les grands foyers du progrès humain.

Si donc on parvient à les unir au point de vue de l'économie, au point de vue de la sécurité, au point de vue de la culture, on aura certainement introduit dans notre monde déchiré un élément de paix nouveau et capital. Les historiens diront plus tard que l'époque où nous sommes aura offert une occasion exceptionnelle de réaliser cette communauté. D'abord parce que le danger de l'hégémonie germanique, qui hier pesait sur le continent, a pour le moment disparu. Ensuite parce que les peuples de l'Europe ont constaté, à force de souffrir, combien étaient stériles leurs vieilles querelles. Surtout parce que devant nous tous se dresse une menace : la menace soviétique. (...)

Il y a peut-être quelques nuances fâcheuses de l'action américaine qui, à certains moments, donnent un peu trop à penser que la pression des États-Unis pourrait être l'élément essentiel de la création de l'Europe, alors qu'il est évident que l'europe se fera par elle-même ou ne se fera pas du tout.

Comment faire l'Europe ? Que doit-elle être ? (...) Depuis des années je pense, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, que la communauté européenne doit être une confédération d'états constituant entre eux un pouvoir confédéral commun, auquel chacun délègue une part de sa souveraineté. Ceci en particulier dans la matière économique, dans la matière de la défense et dans la matière de la culture. Pour établir cette confédération, un certain nombre de conditions sont nécessaires et il est bien vrai qu'on ne les a pas remplies.

J'ai dit la première en commençant : c'est que la France soit debout. (...) Autre condition : que la confédération encadre l'Allemagne par des liens et par des institutions tels qu'il n'y ait pas de risques, autant que les choses humaines peuvent se prévoir, d'une hégémonie de sa part. Mais ceci implique une entente entre la France et l'Allemagne, car cette entente sera la base de la confédération européenne ou bien cette confédération n'aura pas de bases, autrement dit, elle n'existera pas.

Il est clair que les conditions n'ont pas été remplies jusqu'à présent. Je ne reviens pas sur les infirmités du régime français. Mais le dialogue franco-allemand n'a jamais été engagé. Nous avons beaucoup causé avec les Allemands, mais toujours avec des présences qui ne facilitaient certainement pas l'entente directe. Et au fur et à mesure que le temps passe, et que des perspectives nouvelles s'offrent à l'Allemagne, il est moins commode qu'il ne l'eût été il y a trois ans, il y a deux ans, l'année dernière, d'entamer cette conversation et d'aboutir à cet accord.

Comme on n'a pas réalisé la confédération, qu'on ne l'a même pas essayé, comme cependant on voulait paraître faire quelque chose, on a fait une caricature, c'est le conseil de l'Europe. Ce conseil laisse indifférent les masses européennes et n'aboutit à rien. (...)

Comme on ne veut pas sembler rester passif, tandis que de Gaulle et ses compagnons jettent, depuis des années, l'idée de l'Europe dans la masse et en propose le dossier, alors on se rabat sur des faux-semblants tels que le pool charbon-acier et le projet d'armée européenne.

L'inconvénient c'est qu'en faisant ces fâcheux projets, on risque de nuire à l'idée de l'Europe. Car quand les peuples, et d'abord le nôtre, constateront qu'ils ne tirent de ces faux-semblants que difficultés, disputes et déceptions, il se produira, c'est à craindre, une sorte de dégoût pour l'idée européenne où ils n'auront vu qu'échecs. Comme d'autre part, tout se passe

<sup>134</sup> AN/ 62AS/ 116/ Conférence de presse, 21 déc. 1951 au Palais d'Orsay.

comme s'il existait sur ces sujets une permanente pression américaine, le résultat, sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des hommes raisonnables, pourrait être que non seulement on manquât l'Europe mais encore que l'on semât dans l'alliance atlantique, plus que nécessaire cependant que jamais, des épines qui pourraient blesser. (...) »

« Question : Comment concevez-vous que l'Allemagne puisse entrer de plein pied dans une confédération ?

DG : La confédération telle que nous l'envisageons, limitera chacun dans ses intentions éventuelles d'hégémonie. Je ne crois pas que l'Allemagne s'y refuserait. En tout cas, elle ne s'y fut pas, il y a peu de temps, refusée. Je ne vois pas d'autres moyens, étant donné surtout les perspectives qui s'ouvrent à elle aujourd'hui à l'est, de la faire européenne en commun avec l'occident dans des conditions telles qu'elle n'ait pas à se plaindre et qu'on n'ait pas un jour à se plaindre d'elle.

Q : Faut-il comprendre que les restrictions qu'accepterait l'Allemagne seraient différentes et plus sévères que celles qui seraient demandées aux autres membres de la confédération ?

DG : Non Monsieur, la confédération serait la même pour tout le monde. Mais les institutions confédérales comporteraient pour elle des liens et des obligations au même titre d'ailleurs que pour les autres. (...)

Quant au cas spécial du pool charbon acier, il est évident qu'il y ait un intérêt européen à ce que le charbon et l'acier soient exploités en commun. Je ne sais pas si vous vous rappelez qu'il y a quelques années, quand j'étais au gouvernement, mon plan était de faire en sorte que la Ruhr fut en tant que telle, partie intégrante de la confédération européenne que je projetais. Ainsi son charbon et son coke auraient pu être utilisés par tous les confédérés. Après moi, bien entendu, on a renoncé à cette idée. On l'a remplacé par une caricature qui s'appelait l'autorité de la Ruhr, laquelle autorité devait être qualifiée pour fournir à la France le coke indispensable à sa métallurgie. Mais oui, on a laissé tombé l'autorité de la Ruhr comme le reste. C'est quand on s'est aperçu qu'il n'y avait plus en fait d'autorité du tout, et que nous risquions de ne plus avoir de coke, qu'on a inventé le fameux plan du pool charbon-acier.

L'exploitation en commun du charbon et de l'acier ne peut manquer d'avoir les conséquences les plus étendues, parce que le charbon et l'acier ont d'immenses prolongements dans la vie économique, financière, sociale, militaire des peuples. Or parmi les quatre contractants du pool, la France se trouve comme par hasard, la seule qui se trouve désavantagée. L'Allemagne avec tout le charbon qu'elle a et sa puissance métallurgique en court aucun risque à s'associer à d'autres. Le Bénélux non plus, étant donné que par rapport à son activité et à sa population, il est largement pourvu lui aussi. L'Italie elle ne risque rien, elle n'a pas de charbon et elle n'a pas de fer. Elle peut avoir à y gagner. Elle n'a certes rien à perdre. Reste la France qui elle, a du fer, mais peu de charbon et peu de coke. Tout pour elle, dépend du fait qu'on lui accorde, ou non, le coke qui lui manque, et qu'elle sera ou non submergée, puisqu'on supprime les douanes, par les produits métallurgiques venant d'Allemagne ou du Benelux qu'comme tout le monde le sait sont produits dans ces pays là à meilleur compte que chez nous.

Si la France avait un état, elle ne se serait pas engagée dans le pool sans certaines conditions. Lesquelles ? La première c'est qu'il y ait, pour administrer cet ensemble charbon-acier, un pouvoir qui procède des peuples qui ait un fondement et une responsabilité démocratiques. Ce pouvoir serait confédéral, impartial, et dans l'ensemble, aucun des contractants qui le compose en serait lésé. Ce n'est pas cela qu'on a fait. Ce n'est pas ce qu'on se propose de faire. On se propose de bâtir un pouvoir supra-national, recruté par cooptation, sans aucune source ni responsabilités démocratiques. Ce sera une espèce de synarchie.

En outre, pourquoi traiter séparément pour le charbon et l'acier, domaine sur lequel, comme par hasard, nous nous trouvons en état d'infériorité ? Pourquoi ne pas traiter en même temps d'autres domaines économiques, ou nous avons au contraire l'avantage, comme par exemple, les produits agricoles, les produits coloniaux, la bauxite, etc. ? Je sais bien que l'on dit : mais on peut le faire après coup. Attendons qu'on le fasse vraiment. Je ne suis pas sûr que nous trouvions pour cela le même accueil auprès des autres. Si même nous y parvenions, voyez-vous cette Europe économique fractionnée en un pool charbon-acier, un pool agricole, un pool des transports, un pool du bois, un pool de la bauxite, etc ? »

**Document 51. Articles 65 (ententes) et 66 (concentrations) du traité définitif de la CECA<sup>135</sup>****Article 65**

- « 1. Sont interdits tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées qui tendraient, sur le marché commun, directement ou indirectement, à empêcher, restreindre ou fausser le jeu normal de la concurrence, et en particulier :
- a. à fixer ou à déterminer les prix;
  - b. à restreindre ou à contrôler la production, le développement technique ou les investissements;
  - c. à répartir les marchés, produits, clients ou sources d'approvisionnement.
2. Toutefois, la Commission autorise, pour des produits déterminés, des accords de spécialisation ou des accords d'achat ou de vente en commun, si elle reconnaît :
- que cette spécialisation, ou ces achats, ou ces ventes en commun contribueront à une amélioration notable dans la production ou la distribution des produits visés,
  - que l'accord en cause est essentiel pour obtenir ces effets sans qu'il soit d'un caractère plus restrictif que ne l'exige son objet et,
  - qu'il n'est pas susceptible de donner aux entreprises intéressées le pouvoir de déterminer les prix et de contrôler ou de limiter la production ou les débouchés d'une partie substantielle des produits en cause dans le marché commun ni de les soustraire à une concurrence effective d'autres entreprises dans le marché commun.

Si la Commission reconnaît que certains accords sont strictement analogues, quant à leur nature et à leurs effets, aux accords visés ci-dessus, compte tenu notamment de l'application du présent paragraphe aux entreprises de distribution, elle les autorise également lorsqu'elle reconnaît qu'ils satisfont aux mêmes conditions.

Les autorisations peuvent être accordées à des conditions déterminées et pour une période limitée. Dans ce cas, la Commission renouvelle l'autorisation une ou plusieurs fois si elle constate qu'au moment du renouvellement les conditions prévues aux points a) à c) ci-dessus continuent d'être remplies.

La Commission révoque l'autorisation ou en modifie les termes si elle reconnaît que, par l'effet d'un changement dans les circonstances, l'accord ne répond plus aux conditions prévues ci-dessus ou que les conséquences effectives de cet accord ou de son application sont contraires aux conditions requises pour son application.

Les décisions comportant octroi, renouvellement, modifications, refus ou révocation d'autorisation ainsi que leurs motifs doivent être publiés, sans que les limitations édictées par l'article 47, deuxième alinéa, soient applicables en pareil cas.

3. La Commission peut obtenir, conformément aux dispositions de l'article 47, toutes informations nécessaires à l'application du présent article, soit par demande spéciale adressée aux intéressés, soit par un règlement définissant la nature des accords, décisions ou pratiques qui ont à lui être communiqués.

4. Les accords ou décisions interdits en vertu du paragraphe 1 du présent article sont nuls de plein droit et ne peuvent être invoqués devant aucune juridiction des États membres.

La Commission a compétence exclusive, sous réserve des recours devant la Cour, pour se prononcer sur la conformité avec les dispositions du présent article desdits accords ou décisions.

5. La Commission peut prononcer contre les entreprises qui auraient conclu un accord nul de plein droit, appliqué ou tenté d'appliquer, par voie d'arbitrage, dédit, boycott ou tout autre moyen, un accord ou une décision nuls de plein droit ou un accord dont l'approbation a été refusée ou révoquée, ou qui obtiendraient le bénéfice d'une autorisation au moyen d'informations sciemment fausses ou déformées, ou qui se livreraient à des pratiques contraires aux dispositions du paragraphe 1, des amendes et astreintes au maximum égales au double du chiffre d'affaires réalisé sur les produits ayant fait l'objet de l'accord, de la décision ou de la pratique contraires aux dispositions du présent article, sans préjudice, si cet objet est de restreindre la production, le développement technique ou les investissements, d'un relèvement du maximum ainsi déterminé à concurrence de 10 % du chiffre d'affaires annuel des entreprises en cause, en ce qui concerne l'amende, et de 20 % du chiffre d'affaires journalier, en ce qui concerne les astreintes. »

<sup>135</sup> Chapitre 6 du traité définitif de la CECA/ ententes et concentrations/ Titre I articles 1 à 6, articles 65 (ententes) et 66 (concentrations). Sources : Site de l'Union européenne, traité de la CECA.

**Article 66**

« 1. Est soumise à autorisation préalable de la Commission, sous réserve des dispositions du paragraphe 3, toute opération ayant elle-même pour effet direct ou indirect, à l'intérieur des territoires visés au premier alinéa de l'article 79 et du fait d'une personne ou d'une entreprise, d'un groupe de personnes ou d'entreprises, une concentration entre entreprises dont l'une au moins relève de l'application de l'article 80, que l'opération soit relative à un même produit ou à des produits différents, qu'elle soit effectuée par fusion, acquisition d'actions ou d'éléments d'actifs, prêt, contrat ou tout autre moyen de contrôle. Pour l'application des dispositions ci-dessus, la Commission définit par un règlement, établi après consultation du Conseil, les éléments qui constituent le contrôle d'une entreprise.

2. La Commission accorde l'autorisation visée au paragraphe précédent, si elle reconnaît que l'opération envisagée ne donnera pas aux personnes ou aux entreprises intéressées, en ce qui concerne celui ou ceux des produits en cause qui relèvent de sa juridiction, le pouvoir :

- de déterminer les prix, contrôler ou restreindre la production ou la distribution, ou faire obstacle au maintien d'une concurrence effective, sur une partie importante du marché desdits produits,
- ou d'échapper, notamment en établissant une position artificiellement privilégiée et comportant un avantage substantiel dans l'accès aux approvisionnements ou aux débouchés, aux règles de concurrence résultant de l'application du présent traité.

Dans cette appréciation et conformément au principe de non-discrimination énoncé à l'article 4, point b), la Commission tient compte de l'importance des entreprises de même nature existant dans la Communauté, dans la mesure qu'elle estime justifiée pour éviter ou corriger les désavantages résultant d'une inégalité dans les conditions de concurrence.

La Commission peut subordonner l'autorisation à toutes conditions qu'elle estime appropriées aux fins du présent paragraphe.

Avant de se prononcer sur une opération affectant des entreprises dont l'une au moins échappe à l'application de l'article 80, la Commission recueille les observations du gouvernement intéressé.

3. La Commission exempte de l'obligation d'autorisation préalable les catégories d'opérations dont elle reconnaît que, par l'importance des actifs ou entreprises qu'elles affectent, considérée en liaison avec la nature de la concentration qu'elles réalisent, elles doivent être réputées conformes aux conditions requises par le paragraphe 2. Le règlement, établi à cet effet après avis conforme du Conseil, fixe également les conditions auxquelles cette exemption est soumise.

4. Sans préjudice de l'application de l'article 47 à l'égard des entreprises relevant de sa juridiction, la Commission peut, soit par un règlement établi après consultation du Conseil et définissant la nature des opérations qui ont à lui être communiquées, soit par demande spéciale adressée aux intéressés dans le cadre de ce règlement, obtenir des personnes physiques ou morales ayant acquis ou regroupé, ou devant acquérir ou regrouper les droits ou actifs en cause, toutes informations nécessaires à l'application du présent article sur les opérations susceptibles de produire l'effet visé au paragraphe 1.

5. Si une concentration vient à être réalisée, dont la Commission reconnaît qu'elle a été effectuée en infraction aux dispositions du paragraphe 1 et satisfait néanmoins aux conditions prévues par le paragraphe 2, elle subordonne l'approbation de cette concentration au versement, par les personnes ayant acquis ou regroupé les droits ou actifs en cause, de l'amende prévue au paragraphe 6, deuxième alinéa, sans que le montant puisse être inférieur à la moitié du maximum prévu audit alinéa dans les cas où il apparaît clairement que l'autorisation devait être demandée. À défaut de ce versement, la Commission applique les mesures prévues ci-après en ce qui concerne les concentrations reconnues illicites.

Si une concentration vient à être réalisée, dont la Commission reconnaît qu'elle ne peut satisfaire aux conditions générales ou particulières auxquelles une autorisation au titre du paragraphe 2 serait subordonnée, elle constate par décision motivée le caractère illicite de cette concentration et, après avoir mis les intéressés en mesure de présenter leurs observations, ordonne la séparation des entreprises ou des actifs indûment réunis ou la cessation du contrôle commun et toute autre action qu'elle estime appropriée pour rétablir l'exploitation indépendante des entreprises ou des actifs en cause et restaurer des conditions normales de concurrence. Toute personne directement intéressée peut former contre ces décisions un recours dans les conditions prévues à l'article 33. Par dérogation audit article, la Cour a pleine compétence pour apprécier si l'opération réalisée a le caractère d'une



concentration au sens du paragraphe 1 du présent article et des règlements pris en application du même paragraphe. Ce recours est suspensif. Il ne peut être formé qu'une fois ordonnées les mesures ci-dessus prévues, sauf accord donné par la Commission à l'introduction d'un recours distinct contre la décision déclarant l'opération illicite.

La Commission peut, à tout moment, et sauf application éventuelle des dispositions de l'article 39, troisième alinéa, prendre ou provoquer les mesures conservatoires qu'elle estime nécessaires pour sauvegarder les intérêts des entreprises concurrentes et des tiers et pour prévenir toute action susceptible de faire obstacle à l'exécution de ses décisions. Sauf décision contraire de la Cour, les recours ne suspendent pas l'application des mesures conservatoires ainsi arrêtées.

La Commission accorde aux intéressés, pour exécuter ses décisions, un délai raisonnable au-delà duquel elle peut imposer des astreintes journalières à concurrence de un pour mille de la valeur des droits ou actifs en cause.

En outre, à défaut par les intéressés de remplir leurs obligations, la Commission prend elle-même des mesures d'exécution et peut notamment suspendre l'exercice, dans les entreprises relevant de sa juridiction, des droits attachés aux actifs irrégulièrement acquis, provoquer la nomination par autorité de justice d'un administrateur séquestre pour ces actifs, en organiser la vente forcée, dans des conditions préservant les intérêts légitimes de leurs propriétaires, annuler, à l'égard des personnes physiques ou morales ayant acquis, par l'effet de l'opération illicite, les droits ou actifs en cause, les actes, décisions, résolutions ou délibérations des organes dirigeants des entreprises soumises à un contrôle irrégulièrement établi.

La Commission est, en outre, habilitée à adresser aux États membres intéressés les recommandations nécessaires pour obtenir, dans le cadre des législations nationales, l'exécution des mesures prévues aux alinéas précédents.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la Commission tient compte des droits des tiers acquis de bonne foi.

6. La Commission peut imposer des amendes à concurrence de :

- 3 % de la valeur des actifs acquis ou regroupés, ou devant être acquis ou regroupés, aux personnes physiques ou morales qui se seraient soustraites aux obligations prévues par le paragraphe 4;
- 10 % de la valeur des actifs acquis ou regroupés, aux personnes physiques ou morales qui se seraient soustraites aux obligations prévues par le paragraphe 1, ce maximum étant relevé, au-delà du douzième mois qui suit la réalisation de l'opération, d'un vingt-quatrième par mois supplémentaire écoulé jusqu'à la constatation de l'infraction par la Commission;
- 10 % de la valeur des actifs acquis ou regroupés, ou devant être acquis ou regroupés, aux personnes physiques ou morales qui auraient obtenu ou tenté d'obtenir le bénéfice des dispositions prévues au paragraphe 2 au moyen d'informations fausses ou déformées;
- 15 % de la valeur des actifs acquis ou regroupés, aux entreprises relevant de sa juridiction qui auraient participé ou se seraient prêtées à la réalisation d'opérations contraires aux dispositions du présent article.

Un recours est ouvert devant la Cour, dans les conditions de l'article 36, au profit des personnes qui sont l'objet des sanctions prévues au présent paragraphe.

7. Si la Commission reconnaît que des entreprises publiques ou privées qui, en droit ou en fait, ont ou acquièrent, sur le marché d'un des produits relevant de sa juridiction, une position dominante qui les soustrait à une concurrence effective dans une partie importante du marché commun, utilisent cette position à des fins contraires aux objectifs du présent traité, elle leur adresse toutes recommandations propres à obtenir que cette position ne soit pas utilisée à ces fins. À défaut d'exécution satisfaisante desdites recommandations dans un délai raisonnable, la Commission, par décisions prises en consultation avec le gouvernement intéressé, et sous les sanctions prévues respectivement aux articles 58, 59 et 64, fixe les prix et conditions de vente à appliquer par l'entreprise en cause, ou établit des programmes de fabrication ou des programmes de livraison à exécuter par elle. »

**Document 52. Convention relative aux dispositions transitoires du Traité de la CECA**<sup>136</sup>

« LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,  
DÉSIRANT établir la convention relative aux dispositions transitoires prévue à l'article 85 du traité,

SONT CONVENUES de ce qui suit :

**Objet de la convention***Article premier*

1. L'objet de la présente convention, établie en exécution de l'article 85 du traité, est de prévoir les mesures nécessaires à l'établissement du marché commun et à l'adaptation progressive des productions aux conditions nouvelles qui leur sont faites, tout en facilitant la disparition des déséquilibres résultant des conditions anciennes.
2. À cet effet, la mise en application du traité s'effectue en deux périodes, dites "période préparatoire" et "période de transition".
3. La période préparatoire s'étend de la date de l'entrée en vigueur du traité à la date de l'établissement du marché commun.

Au cours de cette période :

- a. la mise en place de toutes les institutions de la Communauté et l'organisation des liaisons entre elles, les entreprises et leurs associations, les associations de travailleurs, d'utilisateurs et de négociants s'effectuent aux fins de placer le fonctionnement de la Communauté sur une base de consultation constante et d'établir entre tous les intéressés une vue commune et une connaissance mutuelle;
- b. l'action de la Commission comporte :
  1. des études et des consultations;
  2. des négociations avec les pays tiers.

Les études et les consultations ont pour objet de permettre, en liaison constante avec les gouvernements, les entreprises et leurs associations, les travailleurs et les utilisateurs et négociants, l'établissement d'une vue d'ensemble de la situation des industries du charbon et de l'acier dans la Communauté et des problèmes que cette situation comporte et la préparation de la forme concrète des mesures qui devront être prises pour y faire face pendant la période de transition.

Les négociations avec les pays tiers ont pour objet :

- d'une part, d'établir les bases de la coopération entre la Communauté et ces pays;
- d'autre part, d'obtenir, avant la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'intérieur de la Communauté, les dérogations nécessaires :
  - à la clause de la nation la plus favorisée, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et des accords bilatéraux;
  - à la clause de non-discrimination régissant la libération des échanges dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique.

4. La période de transition commence à la date de l'établissement du marché commun et prend fin à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'institution du marché commun pour le charbon.

5. Dès l'entrée en vigueur du traité dans les conditions fixées à l'article 99, ses dispositions sont applicables, sous réserve des dérogations et sans préjudice des dispositions complémentaires prévues par la présente convention aux fins ci-dessus définies.

Sauf les exceptions expressément prévues par la présente convention, ces dérogations et dispositions complémentaires cessent d'être applicables et les mesures prises pour leur exécution cessent d'avoir effet à l'expiration de la période de transition. »

<sup>136</sup> Sources : Site de l'Union européenne, traité de la CECA.

**Document 53. Protocole sur les relations de la CECA avec le Conseil de l'Europe**<sup>137</sup>

« Les hautes parties contractantes, pleinement conscientes de la nécessité d'établir des liens aussi étroits que possible entre la communauté européenne du charbon et de l'acier et le conseil de l'Europe, notamment entre l'assemblée européenne et l'assemblée consultative du conseil de l'Europe, prenant acte des recommandations de l'assemblée du conseil de l'Europe, sont convenues des dispositions suivantes :

*Article premier.* Les gouvernements des États membres sont invités à recommander à leurs parlements respectifs que les membres de l'Assemblée, qu'ils sont appelés à désigner, soient choisis de préférence parmi les représentants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

*Article 2.* Le Parlement européen de la Communauté présente chaque année à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe un rapport sur son activité.

*Article 3.* La Commission communique chaque année au Comité des ministres et à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le rapport général prévu à l'article 17 du traité.

*Article 4.* La Commission fait connaître au Conseil de l'Europe la suite qu'elle a pu donner aux recommandations qui lui auraient été adressées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, en vertu de l'article 15 (b) du statut du Conseil de l'Europe.

*Article 5.* Le présent traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et ses annexes seront enregistrés au secrétariat général du Conseil de l'Europe.

*Article 6.* Des accords entre la Communauté et le Conseil de l'Europe pourront, entre autres, prévoir toute autre forme d'assistance mutuelle et de collaboration entre les deux organisations et, éventuellement, des formes appropriées de l'une ou de l'autre. »

---

<sup>137</sup> Annexes au traité instaurant la CECA, sources : site de l'Union européenne.

**Document 54. Liste des parlementaires français et allemands, membres de l'Assemblée commune**<sup>138</sup>

<b>Bureau</b>	<b>président</b>	Spaak	<i>Belgique</i>
	<b>vice-présidents</b>	Puender	<i>Allemagne</i>
		Teitgen	<i>France</i>
		Casati	<i>Italie</i>
		Fohrmann	<i>Luxembourg</i>
		Vixseboxse	<i>Pays-Bas</i>
Membres Allemagne (membres du Bundestag)		France (membres de l'Assemblée nationale)	
Bertram Helmut		Delbos Yvon	
Birkelbach Willi		Faure Maurice	
Blank Martin		Jacquet Marc	
von Brentano Heinrich		Jaquet Gérard	
Gerstenmaier Eugen		Lemaire Maurice	
Henle Günter		de Menthon François	
Henssler Fritz		Mollet Guy	
Imig Heinrich		Mutter André	
Kopf Hermann		Renaud Paul	
Kreyssig Gerhard		Teitgen Pierre-Henri	
von Merkatz Hans-Joachim			
Ollenhauer Erich		France (membres du Conseil de la république)	
Pelster Georg		Carcassonne Roger	
Preusker Victor-Emmanuel		Debré Michel	
Puender Hermann		Laffargue Georges	
Schoene Joachim		Maroger Jean	
Strauss Franz-Joseph		Poher Alain	
Wehner Herbert			
Représentants de la population sarroise (Landtag)			
Braun Heinz			
Muller Erwin			
Singer Franz			

**Document 55. Liste des membres du Conseil des ministres**<sup>139</sup>

Allemagne	Westrick	secrétaire d'Etat au Ministère de l'économie
Belgique	Duvieusart	ministre des affaires économiques
France	Louvel	ministre de l'industrie et du commerce
Italie	Pietro Campilli	ministre de l'industrie et du commerce
Luxembourg	Michel Rasquin	ministre des affaires économiques
Pays-Bas	J. Zijlstra	ministre des affaires économiques

<sup>138</sup> AN/ 72 AS / 1395/ CECA.<sup>139</sup> AN/ 72 AS / 1395/ CECA.

**Document 56. Le nouveau plan de la sidérurgie française<sup>140</sup>**

« La mise en place définitive de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier pose à la sidérurgie française le problème essentiel et immédiat de son aptitude à soutenir la concurrence de ses partenaires européens et c'est dans le cadre de cette préoccupation qu'elle a conçu le programme de ses immobilisations pour les sept années à venir. Il s'agit pour elle dans cette période, d'assurer le renouvellement normal et indispensable de ses installations tout en poursuivant le rattrapage du retard qu'elle a pris en ce domaine avant et pendant la seconde guerre mondiale. A cet égard le nouveau plan envisagé n'est que le prolongement logique du plan de 1945.

Mais le renouvellement des installations en vue d'améliorer la rentabilité, a comme conséquence quasi inéluctable l'accroissement de la capacité de production et le programme envisagé maintenant ne fait pas exception à cette règle. Démontrer que les capacités accrues sont compatibles avec les données fondamentales internes et externes de l'industrie sidérurgique française constitue une nouvelle et définitive justification des programmes prévus.

La sidérurgie française dispose à l'heure actuelle d'une capacité de production qui peut s'évaluer aux environs de 12,5 à 13 millions de tonnes d'acier. Le programme envisagé vise, par une progression à peu près régulière, à porter cette capacité au terme des 7 prochaines années, aux environs de 17 millions de tonnes auxquels il convient, pour définir la puissance réelle de l'industrie sidérurgique française, d'ajouter une production de fonte pure de l'ordre de 3,4 millions de tonnes. ... Pour atteindre ces productions la sidérurgie devra d'abord disposer du minerai, des ferrailles et du coke nécessaire s. [ dans l'hypothèse d'une très large utilisation de ferrailles]... il apparaît que les besoins de la sidérurgie française s'élèveront en 1959 à 41 millions de tonne de minerais lorrains dont 90% correspondant à la production de mines appartenant en propre aux stés sidérurgiques. Comparés aux perspectives de production envisagées (54 millions de tonnes, ces chiffres laissent disponibles pour l'exportation une part qui correspond pratiquement aux tonnages résultant à l'heure présente du jeu des participations statutaires ou des contrats de longue durée dont les stés étrangères disposent dans les mines françaises.

(...) normes à peu près universellement vérifiées quant à l'origine du fer traité par l'industrie sidérurgie : 1/2 constitué par du fer neuf (minerai), 1/4 en provenance des chutes d'usines, 1/4 en provenance des sources extérieures [ferrailles de récupération]. (...) Ce n'est que dans l'hypothèse où l'augmentation de la production serait largement consacrée à l'exportation que le mécanisme deviendrait inopérant. (...)

Sur les 16 500 000 tonnes de coke nécessaires à la production prévue, la sidérurgie envisage d'en produire dans ses cokeries propres 5 800 000 t moyennant l'enfournement de 9 000 000 tonnes de fines [le reste étant d'origine française ou d'importation] Comparés aux chiffres actuels, ceux-ci correspondent à un accroissement en valeur absolue, mais à une diminution en valeur relative des tonnages importés. Les perspectives du pool charbon-acier permettent d'escompter qu'aucune difficulté grave ne s'opposera à la couverture de ces importations. (...)

En ce qui concerne le volume total, la capacité de 17 millions de tonnes n'a en elle-même rien d'exagéré. Elle se situe dans le cadre des recommandations formulées par L'OECE et si l'on tient compte de ce qu'il s'agit en fait d'une capacité qui ne peut être utilisée en moyenne de production réelle qu'à une certaine fraction, on constate que rapportés à ceux de 1929, ces chiffres ne correspondent qu'à un accroissement à peine supérieur à 30%. Quant à la répartition par nature de produits, il semble acquis, compte-rendu de la mutabilité de certaines productions, qu'elle est en mesure de s'adapter à toute évolution prévisible de la demande, l'intervention des 2 trains continus à tôles devant assurer à la sidérurgie française en matière de produits plats une primauté incontestable sur le marché européen.

<sup>140</sup> AN/ 189 AQ/ 129/ fonds de Wendel/ non daté (env. fin 1951- début 1952), non signé (présentation du programme du plan de la sidérurgie française).

Au point de vue financier le montant total du programme envisagé représente à peu près 420 milliards d'immobilisations nouvelles réparties approximativement comme suit :

cokerie 31 700 millions  
 production de la fonte 99 400 millions  
 production de l'acier 47 800 millions  
 dénaturation de l'acier 118 500 millions  
 services généraux 58 100 millions  
 logements 34 300 millions

Les dépenses prévues au titre des cokeries, correspondent à un accroissement sensible des capacités de carbonisation, conséquences logique des progrès réalisés en la matière au cours de ces dernières années. La nécessité impérieuse de cet accroissement n'est plus à démontrer et l'est d'autant moins que la sidérurgie française restera encore largement tributaire de l'importation.(...)

Pour une production s'accroissant de 35%, la main-d'oeuvre nécessaire n'augmentera que de 12%. Le programme de logement ne s'en justifie pas moins, en dehors de toutes considérations humaines, par la nécessité impérieuse d'assurer à la sidérurgie une main-d'oeuvre stable et de qualité.(...)

La dépense moyenne de 60 milliards par an est de l'ordre de grandeur des sommes dépensées depuis plusieurs années par l'ensemble de l'industrie sidérurgique française. La part la plus importante de ces sommes s'est pendant cette période, trouvée consacrée à la construction des trains de laminoirs continués pour tôles. Il est de toute évidence que ceux-ci achevés, il faudra leur fournir les moyens de production de métal dont ils ont besoin, il faudra compléter les installations de dénaturation de leur production, il faudra aussi - et c'est là la part la plus importante porter au même degré de modernisation les 80% restants de l'industrie sidérurgie française. Quant à l'origine des sommes nécessaires, il apparaît que la plus large part devrait provenir du jeu normal des amortissements. En tablant pour les sept années à venir sur une production moyenne effective de 12 millions de t d'acier, on peut estimer le produit de l'amortissement que l'on a qualifié de technique et qui n'est en fait que le juste amortissement aux environ de 45 milliards. C'est donc une somme globale ne dépassant pas 105 milliards qui devrait, au cours des sept années à venir, être demandée à l'emprunt ou aux augmentations de capital, sous réserve évidemment que le régime des prix ou le régime fiscal que connaîtra la sidérurgie lui permettent de disposer effectivement du juste amortissement de ces installations. Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher ce chiffre de 105 milliards de l'accroissement de capacité auquel il correspond, soit 4 à 5 millions de tonnes d'acier, ce qui donne pour la tonne d'acier supplémentaire une dépense d'immobilisation inférieure au quart de ce que coûterait la tonne de capacité obtenue au prix d'une usine entièrement nouvelle.

Tel qu'ils le trouvent ainsi défini, le programme envisagé par l'industrie sidérurgique réalise incontestablement l'objectif assigné d'assurer son aptitude concurrentielle vis-à-vis de ses partenaires du pool charbon-acier. (...)

Enfin il faut rappeler que depuis 1945 l'industrie sidérurgie française a su faire sur elle-même les efforts nécessaires pour réaliser un certain nombre de grandes concentrations, condition préalable de toute rationalisation et condition indispensable pour donner à ses programmes d'immobilisation leur totale efficacité.

Sans doute voudra-t-on comprendre que le programme proposé aujourd'hui à l'approbation du Parlement et s'étalant sur 7 années à venir, ne peut, en raison même de cet étalement être défini avec la rigueur qui s'attache normalement aux actes législatifs. Certaines des installations prévues, malgré l'amélioration de prix de revient à laquelle elles correspondent, ne se justifieront que progressivement en fonction de l'évolution du marché et de ses réactions face à la mise en route de certains grands ensembles nouveaux. On peut cependant affirmer que les modifications éventuelles qui risquent d'en découler pour le programme envisagé, resteront tout à fait secondaires et que ce programme tel qu'il existe, doit constituer maintenant la charte de la sidérurgie pour les 7 années à venir; L'enjeu en cause, au moment où s'amorce la plus profonde transformation économique que l'industrie lourde nationale ait dû affronter depuis un siècle est suffisamment important pour l'avenir même du pays pour justifier audit programme l'approbation solennelle du Parlement. »

## ANNEXES AU CHAPITRE 11

---

### **Document 57. Allocution prononcée devant la presse par M. Pierre Ricard, premier vice-président- de la chambre syndicale de la sidérurgie française, le 10 décembre 1952<sup>141</sup>**

« Voilà quatre mois que la Haute Autorité s'est installée à Luxembourg; c'est évidemment peu de chose sur les cinquante ans que doit durer le Plan Schuman. C'est également une période préliminaire à l'ouverture du marché unique, puisque je vous rappelle que les dates fatidiques seront, en 1953, le 10 février : ouverture du marché commun pour le charbon, le minerai de fer et la ferraille, puis le 10 avril pour l'acier.

C'est à l'ouverture de ces marchés uniques que l'on pourra commencer à porter un jugement sur les modifications plus ou moins profondes que la mise en oeuvre du Plan Schuman apportera dans l'économie de l'industrie lourde européenne. Mais tout de même, ces quatre mois ont été bien remplis, et peut-être serez-vous intéressés de connaître une impression à ce sujet.

#### **L'œuvre accomplie depuis quatre mois.**

Et d'abord, quid de la Haute Autorité ? Eh bien je dis très franchement, nous sommes en France très heureusement impressionnés par la façon dont la Haute Autorité de Luxembourg, sous la présidence de M. Jean Monnet, a pris possession de ses fonctions, a installé et est en train d'installer ses services, a pris des contacts avec les professionnels et commencé à définir les grandes lignes de sa politique.

Nous sommes vraiment très heureux de voir avec quel sens aigu et très réaliste de leurs responsabilités, qui sont évidemment formidables, M. Jean Monnet et ses collègues ont pris en main les destinées du Traité de la Communauté. Nous avons pu craindre un moment, pendant toute la période d'élaboration du Traité - je le dis bien franchement - que l'application de ce Traité reflétât peut-être plus de volonté doctrinale que de sens des réalités économiques.

Nous sommes très heureux de voir que toute l'orientation qui est donnée depuis quatre mois a son organisation, à la mise en place de ses Commissions de travail, à ses contacts avec l'Angleterre, les États-Unis, nous sommes très heureux de voir que tout cela part d'un sens des réalités et d'un sens politique et économique très opportun des difficultés inévitables et considérables auxquelles risque de se heurter au départ un phénomène de mutation aussi brusque que cette mise en communication de six économies très différentes.

Nous avons relevé avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de satisfaction la volonté qui a été manifestée à maintes reprises par M. Jean Monnet d'élaborer tout cela en commun avec les États et avec les professionnels.

Il a constitué autour de lui toute une série de commissions de travail, dans lesquelles les industriels du charbon et de l'acier des six pays sont représentés; il a déclaré dans toutes ses conférences de presse privées ou officielles - et ses premiers actes de gestion le prouvent - qu'il veut vraiment s'entourer de toutes les informations, et surtout recourir à la collaboration de toutes les bonnes volontés pour que le marché unique démarre dans des conditions ne portant pas préjudice à l'économie des six pays. Et sa volonté paraît maintenant bien affermie d'arriver à respecter les échéances du 10 février et du 10 avril.

J'imagine qu'il fixerait à l'heure actuelle des délais un peu moins courts pour l'ouverture du marché unique, mais je comprends son souci de les respecter. M. Monnet a donné les assurances que toutes les précautions seront prises là où l'ouverture du marché commun pourrait créer des désordres graves faute de préparation suffisante, pour ménager les transitions; en particulier, notre Gouvernement a obtenu tout récemment des apaisements sur un point qui nous préoccupait beaucoup et qui était celui de l'ouverture du marché unique de la ferraille. Nous sommes, d'autre part, satisfaits de la représentation qui a été donnée à nos industries dans les Commissions de travail. Il y a bien quelques petites retouches à faire par-ci, par-là, mais l'expérience a montré que ces choses-là se réglent très facilement et dans un esprit très réaliste. Nous sommes également très satisfaits des nominations auxquelles le Conseil des

---

<sup>141</sup> *Bulletin du CNPF* n° 91, janvier 1953.

Ministres de la Communauté vient de procéder en ce qui concerne le Comité consultatif qui a été créé, comme vous le savez, la semaine dernière. Les désignations des représentants français sont aussi satisfaisantes que possible.

Enfin, nous devons nous féliciter du choix des techniciens français qui ont été appelés par M. Jean Monnet dans son administration. Nous avons été vraiment très heureux de voir que le Président de la Haute Autorité avait choisi les meilleurs de nos techniciens de la sidérurgie pour leur confier des responsabilités importantes. Tout ceci ne peut que renforcer les déclarations que je faisais au début du mois de juillet, mais que je faisais comme un acte de foi, et que j'ai faites en faisant confiance à la sagesse et au sens politique de la Haute Autorité.

Je tiens à dire que la Haute Autorité, après ces quatre mois d'expérience que nous avons eus, peut vraiment compter sur la collaboration la plus loyale de la Sidérurgie française. Nous avons d'ailleurs, tenu à montrer notre loyalisme et notre bonne volonté de collaboration autrement que par des discours, et je vous demande de considérer comme un acte de foi dans la pérennité de la Communauté Européenne la mesure très importante que, sur le plan intérieur, nous avons prise le 1<sup>er</sup> septembre, consistant dans une réforme tout à fait radicale du Comptoir sidérurgique.

En ce qui concerne la Cour de justice, vous savez qu'elle a été créée la semaine dernière. C'était, avec le Comité consultatif, le dernier organisme qui restait à constituer et vous savez que le Gouvernement français, ayant dû prendre acte du refus de M. René Mayer d'accepter les fonctions qui lui avaient été offertes d'être juge à la Cour de justice, a désigné M. Jacques Rueff comme représentant de la France à la Cour de justice. Je crois qu'il suffit de citer le nom de M. Jacques Rueff et de rappeler qu'il est le champion de l'économie libérale, et un champion qui fait autorité dans le monde entier, qu'il est le champion de la convertibilité monétaire, pour comprendre que nous soyons vraiment très satisfaits de le voir siéger à la Cour de justice au nom de la France.

Je dirai tout à l'heure que notre Gouvernement n'a peut-être pas fait tout ce que nous attendions de lui pour nous mettre dans le meilleur état de compétition à l'ouverture du marché unique, mais, en ce qui concerne ces nominations à la Haute Autorité, à la Cour de justice et au Comité consultatif, on ne peut vraiment que rendre le plus vif hommage à M. Pinay pour le choix d'hommes qui, indiscutablement, honorent la France et vont jouer un rôle très important dans le fonctionnement des institutions de la Communauté.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, je tiens à rendre un très vif hommage à M. Jean-Marie Louvel, ministre de l'industrie, dont vous savez qu'il a été désigné au mois de septembre comme le ministre Charbon-Acier représentant les intérêts de la France dans le Conseil des ministres du Plan Schuman. M. Louvel a pris en main ses fonctions de Ministre Acier-Charbon avec une conscience de ses responsabilités et une volonté de défendre les intérêts essentiels de l'économie française, et, en même temps, une volonté de collaboration extrêmement étroite avec tous les milieux professionnels ou syndicalistes français intéressés. Le Ministre soutient avec ténacité auprès de ses collègues du Gouvernement, ou auprès de Luxembourg, des revendications qui nous tiennent à coeur. Enfin, il a remporté la semaine dernière un succès considérable au Conseil des ministres qui s'est tenu à Luxembourg où il a obtenu à la force du poignet que, dans le Comité consultatif du Plan Schuman, la répartition des sièges réservés aux travailleurs français qui, primitivement, avait été fixée dans des conditions vraiment trop inégales par rapport à la représentation d'un de nos partenaires, fût assurée à parité avec la représentation des travailleurs allemands de l'acier et du charbon. Tout le monde a considéré à Luxembourg que c'était un très gros succès à inscrire à l'actif du Ministre français.

Je ne parle pas de l'administration du ministère de l'industrie, car nous sommes depuis longtemps habitués à travailler la main dans la main. Je lui rends un hommage amical en passant. Je veux dire un mot de remerciement à M. Morice, notre ministre des Travaux Publics et des Transports, qui a pris une position extrêmement résolue et ferme sur un sujet qui nous tient fort à coeur : la canalisation de la Moselle, et dont le Parlement a considéré que c'était une des conditions essentielles d'une compétition à égalité entre le bassin de la Moselle et le bassin de la Ruhr.

M. Robert Schuman, de son côté, est évidemment très attaché à ce que l'industrie française puisse aborder le Plan qui porte son nom dans les conditions mêmes du voeu exprimé par le Parlement lors de la Loi de ratification, et je remercie également très vivement le président



Schuman. J'ajoute que, dans la mesure où les récentes élections sarroises confirment ce rattachement économique de la Sarre à la France, dont je disais au début du mois de juillet à quel point il était fondamental pour que nous abordions, dans des conditions d'égalité, la compétition avec la sidérurgie allemande, ces élections sarroises sont également pour nous un motif de satisfaction.

Enfin, j'ajoute que nous ne pouvons que nous louer de l'intérêt que porte à nos investissements le nouveau Commissaire au Plan. Nous trouvons auprès de lui une compréhension parfaite de ce que sont nos besoins d'équipements. Enfin, pour achever ce palmarès de nos motifs de remerciements, je dirai que nos relations avec les Charbonnages de France sont aussi étroites que possible. Bien sûr, nous aurons de temps en temps des intérêts qui seront divergents, mais nous avons décidé de conclure un pacte défensif et offensif et c'est vraiment cet accord étroit entre les grandes industries nationalisées et la grande industrie privée que nous sommes, qui est le trait caractéristique d'une collaboration dont je dirai tout à l'heure que je souhaiterais la voir étendue à tout l'ensemble de la collectivité française.

### **Le gouvernement doit tenir les promesses faites à la sidérurgie au moment de la ratification.**

Je ne peux pas dissimuler que j'ai quelques désillusions du côté de certains membres du Gouvernement. J'imaginai avec un peu de candeur que, nous demandant de partir en avant-garde sur une route semée de chausse-trapes et propice à des coups d'arquebuses, l'industrie du charbon et de l'acier bénéficierait d'une espèce de préjugé favorable de la part du Gouvernement et de la part de l'ensemble de l'administration française, que l'on considérerait que nous sommes engagés dans une expédition difficile où vraiment nos intérêts propres et ceux de l'industrie française tout entière sont mis en jeu et, par conséquent, qu'une série de choses, qui nous paraissent essentielles pour que nous menions à bien la tâche qui nous est dévolue, se réglerait facilement. D'ailleurs, on nous l'avait promis et on n'a qu'à se reporter à ce qu'étaient les débats de l'Assemblée nationale et du Sénat lors du vote de la Loi de ratification. Le Parlement a pris acte de la nécessité d'une vigoureuse politique d'investissements dans les Charbonnages et dans la Sidérurgie. La promesse d'une harmonisation tout à fait substantielle de nos charges fiscales et de nos charges financières nous avait été faite pour nous permettre d'être en état de compétition avec nos principaux concurrents. Maintenant, on me dit : le Plan Schuman, le Budget, la Trésorerie, le Parlement..., ce qui d'ailleurs correspond à une situation qui est ce qu'elle est et dont je ne devrais pas m'étonner, mais dont je m'inquiète. La vérité c'est que j'ai le sentiment qu'après avoir tiré de très beaux feux d'artifice à la tribune du Parlement au moment de la ratification, on ne pense plus beaucoup au Plan Schuman en dehors d'un ou deux ministres spécialisés ou d'une ou deux administrations spécialisées. Je ne peux pas m'empêcher de signaler, en vous demandant de ne pas y voir le caractère d'une critique, que, dans un discours très important, qui a été prononcé hier au Parlement par un personnage très important et dans des circonstances politiques très importantes, sur la situation économique du Pays, début 1953, il n'y a pas eu une allusion au Plan Schuman.

C'est tout de même significatif, parce qu'en restant sur ce terrain des seules considérations économiques, on peut dire que le Plan Schuman est quelque chose d'extrêmement important, qui peut modifier très profondément le niveau des prix du charbon et de l'acier en France. Mais je ne peux pas, en revenant aux réalités concrètes, ne pas faire preuve de beaucoup de mélancolie et d'un peu d'inquiétude en constatant qu'on nous avait promis des investissements très importants pour nous mettre en état de compétition, et quand je dis nous, je parle aussi bien des Charbonnages de France que de la Sidérurgie. On nous avait promis ces investissements, mais vous savez ce que sont les nécessités budgétaires. Au total, en ce qui concerne la Sidérurgie, on nous a accordé, dans des conditions qui sont tout à fait méritoires, car il n'y a pas grand-chose à partager, 37 milliards l'année prochaine, là où d'après les services il en eut fallu 60.

Je ne peux pas oublier que la Commission des finances de l'Assemblée nationale avait, au début, du mois de juillet, recommandé au Gouvernement de prendre, par mesures réglementaires, un certain nombre de dispositions, conformément à des études tout à fait remarquables qui avaient été faites au Conseil de la République par M. Armengaud, tendant à harmoniser, comme on dit, avec nos principaux concurrents, les charges fiscales et les charges financières.

Charges fiscales : nous nous sommes heurtés à un refus du Ministère compétent qui nous a renvoyés à la réforme fiscale et au principe de la valeur ajoutée qui, de toute façon d'ailleurs, ne nous donnait qu'une satisfaction insuffisante par rapport à ce que la Commission des finances de l'Assemblée nationale proposait, et vous savez ce qu'il advint de la réforme fiscale en matière de valeur ajoutée.

Nous attendons encore que les pouvoirs publics nous donnent les moyens qui doivent nous permettre de réaliser dans des conditions satisfaisantes les opérations de financement indispensables pour compléter les crédits très insufflants qui nous sont accordés par ailleurs.

Charges financières : nous avons obtenu quelque chose, cela correspond à la moitié de ce que la Commission des finances avait recommandé. Je sais bien qu'on m'oppose l'orthodoxie financière, à quoi je réponds que le Plan Schuman va obliger à écrire des chapitres absolument inédits et sans précédent aucun dans l'histoire du droit français, des chapitres inédits de droit constitutionnel, de droit international, de législation fiscale, sociale et financière. Et je suis un peu fâché qu'on m'oppose des précédents au nom d'une législation très valable pour une industrie qui reste dans le droit commun. Mais que je conteste quand on pense les opposer celle que nous représentons.

Il est, certes, difficile de concilier une politique extérieure ambitieuse avec une monnaie fragile, des finances en difficulté, une stabilité politique précaire, et c'est vraiment cette contradiction entre une politique ambitieuse qui nécessiterait un appui total et inconditionnel de toute la collectivité française et les possibilités de ladite collectivité française, qui constitue, je crois, le plus grand thème d'inquiétude que nous devons avoir.

M. Mendès-France, parlant avec la haute autorité que lui confèrent ses fonctions de Président de la Commission des comptes économiques de la Nation, a dit, dans un très remarquable discours qu'il a prononcé au mois d'octobre devant le Congrès radical à Bordeaux, ceci : « Je n'oublie pas les inquiétudes qui se sont manifestées au Parlement lors de la ratification du Pool Acier-Charbon. Nous ne l'avons ratifié qu'à condition que soient pratiqués, dans le peu de temps qui nous reste, des investissements importants dans les Charbonnages et la Sidérurgie, afin que nos industries ne soient pas écrasées par la concurrence allemande. Or, ces investissements ont été réduits en 1952, augmentant encore notre retard sur nos concurrents. » Il concluait : « La politique d'unification européenne serait criminelle si nous l'abordions sans nous mettre en état de faire face à la concurrence de nos futurs associés. »

### **Les préoccupations de la sidérurgie française à la veille de l'ouverture du marché commun.**

Alors tout ceci tire son actualité des inquiétudes vraiment assez préoccupantes que nous avons, sans même parler de ce qui se passera dans les cinquante ans à venir, sur les premières conséquences de l'ouverture du marché unique. On peut bien dire qu'à l'ouverture du marché unique le 10 février, nous perdons à peu près, nous Français, sur tous les tableaux. Nous risquons de perdre sur le minerai de fer et sur la ferraille, et nous ne sommes pas très bien partis en ce qui concerne le charbon. Nous risquons de perdre sur le minerai de fer et la ferraille parce que, jusqu'à présent, nos ressources en minerai de fer et ferrailles étaient réservées à la France par un régime de prohibition d'exportations ou de contrôle au compte-gouttes des exportations. Le marché unique établissant des vases communicants, il est certain que la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, en ce qui concerne le minerai, les mêmes plus l'Italie en ce qui concerne la ferraille, seront enclins à se tourner vers les ressources françaises, ceci se traduisant par des hausses de prix de nos matières et par une diminution de nos approvisionnements. C'est vraiment un point préoccupant. Je doute qu'il y ait grand-chose à faire pour le minerai. Pour la ferraille, la situation serait tellement dramatique que nous espérons que certaines mesures qui ne seront que temporaires seront prises pour ménager une transition. Mais ce ne sera qu'une transition.

Au mois d'avril, s'ouvrira le marché unique de l'acier. Il est certain que là nous démarrons aussi avec un handicap. Toutes les sociétés sidérurgiques vont aborder le marché unique de l'acier avec des trésoreries extraordinairement serrées, rendues telles par un régime de fixation étroite des prix de l'acier dans le passé, et par le sacrifice, que nous avons consenti au mois de mai dernier, d'une baisse de prix représentant 10 milliards de francs en faveur de l'expérience de M. Pinay. Ces 10 milliards nous manquent. Dans le même temps, les Allemands, avec un sens étonnant des impératifs du Plan Schuman, au mois d'août, huit jours avant l'installation à

Luxembourg de la Haute Autorité, mettaient en liberté le prix de l'acier. La Sidérurgie allemande a augmenté à quatre reprises le prix de l'acier depuis le mois d'août, ce qui nous donne la satisfaction de voir que le prix de l'acier allemand est supérieur de 10 à 15 % à celui de France, mais cette augmentation n'a d'autre intérêt que de lui donner une marge extraordinairement copieuse d'autofinancement pendant la période qui précède l'ouverture du marché unique. La Sidérurgie allemande va aborder le marché unique avec des trésoreries opulentes, notre Sidérurgie et nos Charbonnages de France, avec des trésoreries extrêmement étroites : c'est une mauvaise condition au départ.

Tout ceci nous préoccupe, mais je ne peux pas insister. Le Parlement s'en saisit. Nous avons été très heureux de voir l'initiative qui a été prise il y a trois mois au Sénat par MM. Armengaud et Coudé du Foresto, de constituer une Commission sénatoriale qui a fait preuve de beaucoup d'activité, qui a fait des démarches auprès du Gouvernement, Commission spécialisée pour suivre les questions du Plan Schuman. Le Sénat avait pris le départ. L'Assemblée nationale n'a pas voulu être en reste. M. Marc Jacquet a constitué un Groupe de travail du Plan Schuman et M. Mendès-France a obtenu que ce Groupe de travail se transforme en une véritable Commission, et nous serons très heureux d'avoir des interlocuteurs à qui nous pourrions exprimer nos préoccupations. Et j'ajoute que, lorsque je vois qu'à la Commission des finances vont figurer des hommes comme MM. Robert Lacoste, Mendès-France, René Mayer, Courant et Robert Buron, c'est évidemment pour nous un sujet de satisfaction de savoir que nous aurons des interlocuteurs qui prendront au sérieux la périlleuse aventure que constitue le Plan Schuman.

En ce qui concerne la production, nous sommes vraiment pleins d'optimisme. Nous avons, au mois d'octobre, atteint le record de la production d'acier : 1 million de tonnes d'acier brut en France. Pour l'ensemble du mois de novembre, la production mensuelle est un peu inférieure parce qu'il y avait moins de jours ouvrables, mais la production par jour ouvrable est encore en augmentation. La Sarre, de son côté a fait un effort équivalent et on peut dire que nous nous présentons devant la Haute Autorité de Luxembourg avec une production en plein développement. Ce qui nous inquiète, c'est évidemment de constater l'affaissement de nos carnets de commandes, le marasme qui règne dans beaucoup de secteurs de l'industrie qui sont nos clients, le véritable drame de notre commerce extérieur aussi bien de nos exportations directes que de nos exportations indirectes, et il est bien évident que c'est un acte de foi que de pousser à fond notre production alors que nous avons des motifs assez sérieux d'inquiétude.

Messieurs, ceci pour conclure. Il s'est tenu à Trèves, il y a un mois, une grande réunion qui avait été organisée par le Patronat allemand et qui rassemblait huit cents personnes. Il y avait les deux Ministres allemands, tous les hauts personnages de l'administration allemande, de l'industrie de transformation allemande, les sidérurgistes, les charbonniers, les représentants des syndicats ouvriers. Ils avaient invité : M. Spaak, en sa qualité de Président de l'Assemblée du Plan Schuman, M. Monnet qui s'était fait représenter. Les Français qui assistaient à cette manifestation sont revenus vraiment très impressionnés par l'extraordinaire cohésion avec laquelle l'Allemagne abordait le Plan Schuman, par cette espèce de volonté unanime où toutes les forces vives du pays se serraient dans un faisceau pour gagner une partie dont vous savez que l'enjeu est considérable et dépasse de beaucoup le cadre du charbon et de l'acier. Le vœu que j'exprime, c'est que la France veuille réaliser quelque chose du même ordre, c'est que, dans tous les milieux, on prenne le Plan Schuman au sérieux.

En ce qui nous concerne, nous faisons notre possible pour nous préparer à ce combat pacifique, mais ce combat a un enjeu énorme.

Il reste à obtenir que l'ensemble du Pays, l'ensemble du Parlement et le Gouvernement prennent conscience de cette solidarité indispensable. Ils en prendront conscience dans la mesure où vous le leur direz, dans la mesure où vous leur direz que c'était très beau pour la France de tenir le flambeau qui illumine la route qui nous conduit à l'intégration européenne, mais que ce serait un drame si l'intégration se faisait sur le cadavre de l'industrie française. Il n'y a aucune espèce de raison d'être défaitiste. Nous avons des atouts magnifiques. Mais les problèmes sérieux, nous devons les étudier sérieusement avec la volonté de mettre tout en oeuvre pour les résoudre au mieux. »

## La réorganisation du Konzern Krupp

**Tableau 49. Possessions Alfried Krupp au 1<sup>er</sup> janvier 1953<sup>142</sup>**

<b>I. Groupe principal</b>	<b>Personnel</b>		<b>Personnel</b>
Gußstahlfabrik, Essen	3 996		
Widia-Fabrik, Essen	1 391	<b>II. sociétés filiales</b>	
Lokomotivfabrik, Essen	3 758	Südwerke GmbH Essen	1 798
Elektrowerke, Essen	744	Norddeutsche Hütte AG Bremen	595
Baubetriebe Essen	1 539	R.Dolberg AG Dortmund	512
Essener Maschinenbau Essen	424	Krupp Kohlchemie GmbH Wanne-Eickel	489
Stahlbau Essen	734	Et quinze autres sociétés	2 490
Konsum-Anstalt Essen	2 092	<b>Total II.</b>	<b>5 884</b>
Krankenanstalten Essen	276		
Stahlbau Rheinhausen mit Zweigbetrieben	4 783	<b>III. sociétés avec 50% de participation et plus</b>	
Emsländische Land- und Torf Wirtschaft, Meppen	412	AG Weser, Bremen	7 462
Et sept autres sociétés	293	Harburger Eisen- und Bronzwerke AG, Harburg	523
<b>Total I.</b>	<b>20 442</b>	Et quatre autres sociétés	598
		<b>Total III.</b>	<b>8 585</b>
<b>Total I+II+III : 34 909</b>			

**Tableau 50. Entreprises retirées du groupe Krupp (à plus de 50 %)<sup>143</sup>**

Sieg-Lahn Bergbau GmbH	4 069
Tonbergbaugesellschaft mbH, Kruf/Rheinland	259
Capito & Klein AG Düsseldorf Benrath	937
Westfälische Drahtindustrie, Hamm	1 605
Bergwerke Essen	7 785
Zechzn Hannover und Hannibal, Bochum-Hordel	5 248
Gewerkschaft Emscher-Lippe, Datteln	4 532
Gewerkschaft ver. Constantin der Große, Bochum	9 655
Hüttenwerk Rheinhausen	10 769
Et quatre autres sociétés	275
<b>Total</b>	<b>45 134</b>

<sup>142</sup> in Gert von Klass, *Die Drei Ringe*, Tübingen, 1953.

<sup>143</sup> in Gert von Klass, *ibid.*

# SOURCES

---

## ARCHIVES ALLEMANDES

### Archives publiques

- *Ministère fédéral des Affaires étrangères à Bonn (Auswärtiges Amt)*

*Dans les citations, abréviation : AA*

### Fonds : Handelspolitische Abteilung/ Frankreich

- R 70 576 Die deutsch-französische Studienkommission sowie Gründung einer franz. wirtschaftlichen und politische "Comité d'entente internationale" (Comité Fougère) 1931-1934.
- R 87 384 Industrie im allgemeinen 1929-1936.
- R 87 392 Metallindustrie (1928-1936).
- R 87 404 Kartellwesen, Trusts (1920-1936).
- R 87 474 Eisen (1925-1936).
- R 87 657 Wirtschaftsbeziehungen zu Deutschland (1929-1936).
- R 107 165 Vertretungen deutscher Firmen in Frankreich (1936-1943).
- R 107 199 Industrielle Beziehungen zu Deutschland (1936-1942).
- R 107 206 Metallindustrie (1936-1943).
- R 107 425 Wirtschaftliche Beziehungen zu Deutschland (1936-1939).
- R 107 426 Wirtschaftliche Beziehungen zu Deutschland (1939-1943).
- R 117 953 Industrielle Beziehungen des Auslandes zu Deutschland (1924-1935).

### Fonds : Ind. 20/ Kartellwesen, Trusts

- R 117 980 Kartellwesen, Trusts (fév. 1922-mars 1927).
- R 117 981 Kartellwesen, Trusts (avril 1927- 30 déc. 1929).
- R 117 982 Kartellwesen, Trusts (oct. 1929 au 31 août 1932).
- R 117 983 Kartellwesen, Trusts (1<sup>o</sup> sept. 1932 à 31 août 1933).
- R 117 984 Kartellwesen, Trusts (1<sup>o</sup> sept. 1933 à 31 oct. 1934).
- R 117 985 Kartellwesen, Trusts, annexes W (1933-1934).
- R 117 986 Kartellwesen, Trusts (1<sup>o</sup> nov. 1934 à 27 avril 1935).
- R 117 987 Kartellwesen, Trusts (fin année 1935).

### Fonds : Wirtschaft /Rohstoff und Waren/

- R 118 155 Metalle (1928-1935).

### Série : Schuman-Plan

- 41 Produktionsfragen (1950-1951).
- 45 Eisen und Stahl : divers dont une étude du HCF et des statistiques diverses.
- 46 Eisen und Stahl : divers dont études par le groupe français.
- 47 Eisen und Stahl : divers dont point de vue WvESI.

**68** Entschließung der nationalen Industrie Verbände der Länder der Gemeinschaft zur Schumanplan.

**311** Études diverses.

**Fonds : Botschaft Paris**

**VI/ 7/ 708a** Comité des Forges.

**W 71/ 889 a-b (Bd 3-8)** Deutsch-französische privatliche Abmachung (années trente).

**Fonds : B10/ Politisches Archiv/ Abt.2**

**214-04-11/ 495** Eisen Industrie (1951-1954).

**242-04/ 1449** Kontrolle der Eisen- und Stahlindustrie (1950-1953).

**243-03/ 1484** Neuordnung der Eisen- und Stahlindustrie (1949-1953).

**243-03/ 1485** Neuordnung der Eisen- und Stahlindustrie (dont statistiques 1951-1952).

**243-05/ 1487** Dekartellisierung, allgemeinen (1949-1954).

**Fonds : Frankreich/ 410 C III AS**

**330-01** Kartelle (1952-1953).

**330-04** Investissements français à l'étranger.

**331-00** Sur l'industrie française (années cinquante).

**331-01** Achat par la sidérurgie lorraine d'une mine de la Ruhr (1953-1954).

**331-02** Metallindustrie, französische Stahlindustrie (dossier divers)(1951-1954).

• **Archives fédérales allemandes à Coblenz (Bundesarchiv)**

*Dans les citations, abréviation : BA*

**Fonds: R 13/ I : Wirtschaftsgruppe Eisen Schaffende Industrie (WESI)**

**R 13 I/ 5** Sammlung von Mitgliederverzeichnisse (1900-1933).

**R 13 I/ 6** Sammlung von Mitgliederverzeichnisse Bd2. 1939-1945.

**R13 I/ 40** Commerce sidérurgique (1930-1935).

**R 13 I/ 229** Verein der Eisen und Stahl Industrieller - circulaires et lettres diverses (1928-1929)

**R 13 I/ 234** Verein der Eisen und Stahl Industrieller - circulaires et lettres diverses (nov. 1932-1933).

**R 13 I/ 254** Handakten Dr H. Hartig, Syndikus der WESI (1935-1938).

**R 13 I/ 255** WESI. Förderung internationale Beziehungen (1922-1931).

**R 13 I/ 256** Verein der Eisen und Stahl Industrieller. Internationale Verständigung mit Frankreich (1931).

**R 13 I/ 269** Verein der Eisen und Stahl Industrieller. Verhandlungen innerhalb der internationale Rohstahlgemeinschaft (1929-1933).

**R 13 I/ 270** Verein der Eisen und Stahl Industrieller. Verhandlungen innerhalb der internationale Rohstahlgemeinschaft (1925-1933).

**R 13 I/ 271** Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie. Verhandlungen innerhalb der internationale Rohstahlgemeinschaft (1933-1935).

**R 13 I/ 272** WESI. Verhandlungen innerhalb der internationale Rohstahlgemeinschaft (1935-1938).

- R 13 I/ 273** WESI. Verhandlungen innerhalb der internationale Rohstahlgemeinschaft (1938-1939).
- R13 I / 383** WESI. Achats et ventes sur le marché allemand de l'acier et des ferrailles.
- R 13 I/ 523-524-525-526 et 549-550** Statistiques de production du Verein Deutscher Eisen und Stahlindustrieller (jusqu'en 1934), du WESI (jusqu'en 1941 et 1941-1945 pour l'acier) et du Reichsvereinigung Eisen (1942-1943).
- R 13 I/ 577** WESI (statistiques commerce extérieur pendant la guerre).
- R 13 I/ 578** WESI (statistiques commerce extérieur sidérurgie et matières premières 1937-1940).
- R 13 I/ 597** WESI : Verhältnis der deutschen Eisen u- Stahlindustrie zu den Reichswerken Hermann Goering (notes, correspondances, tableaux) 1937.
- R 13 I/ 601** WESI. Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert (env. 1925-1939), dem Hauptgeschäftsführer der WESI (mit Sitzungen und Besprechung) /Bd1.
- R 13 I/ 602** WESI. Divers.
- R 13 I/ 603** WESI. Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert (1932-1942), dem Hauptgeschäftsführer der Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (mit Sitzungen und Besprechung)/ Bd2 mit Ernst Poensgen, Leiter der WESI.
- R 13 I/ 604** WESI. Geschäftlicher Schriftverkehr von Dr Reichert (1932-1942), dem Hauptgeschäftsführer der Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie (mit Sitzungen und Besprechung)/ Bd2 mit Ernst Poensgen, Leiter der WESI.
- R 13 I/ 605** WESI Besprechung im Reichswirtschaftministerium über grundsätzliche Fragen der Eisen- und Stahlindustrie.
- R 13 I/ 613** Verein der Eisen und Stahl Industrieller. Handakten Dr Reichert (1932-1936).
- R13I/ 692** WESI Geheimakten (1938-1941).
- R13 I/ 699** WESI Die Eisen-und Stahl Industrie in Frankreich.

**Fonds : BA/ B109 Stahltruhändlervereinigung**

- B109 / 97** Correspondance de Barich avec la WESI, dont négociations pour un accord franco-allemand et négociations sur le plan Schuman.
- B109/ 108** Diverses circulaires et notes der Deutschen Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich (DEFRA).
- B 109 / 122** Correspondance avec le Fachstelle Stahl und Eisen 1949-1951.
- B 109 /141** Verwaltungsamt für Stahl und Eisen (1946).
- B 109 / 159** Organisation des ententes internationales avant-guerre (documents datant de 1946-1950).
- B 109 / 177** Statistiques sur les nouvelles entreprises (1947).
- B 109 / 273b** Wirtschaftsverbände/ généralités (1946-1949).
- B 109 / 302** Conférence européenne économique de Londres 1949.
- B 109 / 345** Organisation et mission de l'Autorité internationale de la Ruhr 1949-1950.
- B 109 / 346** Plan Schuman / divers.
- B 109 / 351** Matériaux pour le plan Schuman/ premières réactions allemandes.
- B 109 / 352** Matériaux pour le plan Schuman / études sur l'industrie française.
- B 109 / 356** Plan Schuman / divers études.

- B 109 / 357** Plan Schuman / circulaires et correspondances en particulier sur le problème des prix; étude sur les partenaires français.
- B 109 / 1348** Plan Schuman/ études de presse.
- B 109 / 2160** Mannesman 1937-1938 rapports d'exercice.
- B 109 / 3968** Département des participations. Restitution des biens juifs a/s de MannesmannröhrenWerke A.G.
- B 109 / 3971** Département des participations. Restitution des biens juifs a/s de Vereinigte Stahlwerke A.G. (1948-1951).
- B 109/ 5226** Westdeutsche Mannesmannröhren AG.

**Fonds : BA/ R 3101 Reichswirtschaftministerium<sup>144</sup>**

- R3101/2249** Situation de l'industrie sidérurgique du Nord-ouest (1945) et *comparaison 1938-1943*) et études diverses; Position des sidérurgistes en 1937.
- R3101 /2261** Deutsche Wirtschaftspolitik in Frankreich (1943).
- R 3101/2288** Entretiens avec de Boisanger 1940-1942.

**Fonds : BA/ R 3 102 Statistisches Reichsamt**

- R3102 / 607** Statistisches Reichsamt: participations dans les Hermann Goeringswerke.

**Fonds : BA/ R10-III Reichsvereinigung Eisen (Wirtschaftministerium)**

- BA/ R10/III / 52** Correspondance avec le Ministère de l'armement sur les mesures de production concernant l'industrie sidérurgique (1942-1943) et ses lignes directrices.
- BA/ R10 III/ 74** Statistiques production et personnel dans territoire occupés Ouest 1942-45.
- BA/ R10 III/ 75** Statistiques production (2°GM).
- BA / R10/III / 131** Einsatz und Unterbringung ausländischer Arbeitskräfte.
- BA R 10/III 148** Commerce extérieur.

**Fonds : BA/ R 12/I Reichsgruppe Industrie**

- BA/ R 12/I / 344** Gliederung der Reichsgruppe Industrie ( mit Personen und Sachindices) 1935.
- BA/ R 12/I/ 1** Fachliche Gliederung der Reichsgruppe Industrie (avec noms des Lieder) 1943-1944.
- BA/ R 12/I/ 3** Organisation der Reichsgruppe Industrie, dont changements dans la direction 1934-1940.
- BA/ R 12/I /350** Organisation der Reichsgruppe Industrie, dont réorganisation et changements de personnalités 1943-1944.
- BA/ R 12/I/ 351** Fachgemeinschaft Eisen und Metallindustrie ; divers 1941-1943.
- BA/ R 12/I / 65** Correspondances avec des firmes et des bureaux; dont Zentralautragsstelle Frankreich. Liste der erfaßten Deutschen Anträge (Janv-fév 1944).
- BA/ R 12/I/ 79** Kriegswirtschaftliche Kräftebilanz der deutschen Industrie (1939-1944). Reich et territoires de l'est, de l'ouest et du Sud (fait par les Américains en 1945).
- BA/ R 12/I /145** Finanzwirtschaftliche Daten einzelner länder (art. presse), dont relations économiques de l'Allemagne avec d'autres pays 1944.

<sup>144</sup> (ex R7). Désormais à Potsdam, mais disponibles au Bundesarchiv sous forme de microfilms.



- *Archives allemandes pendant l'occupation en France (AN/ 40 AJ)*

Elles ont été déposées au CARAN : voir archives françaises publiques

## Archives privées

- *Archives Mannesmann (Dortmund)*

Dans les citations, abréviation : **MAN**

### Mannesmann Archiv série M

- M.11.045**      Aufsichtsrat (1936-1944).
- M.11.066**      Protokolle Aufsichtsrat (1932-1933).
- M.11.070**      Protokolle Aufsichtsrat (1941-1944).
- M.12.177**      Correspondances privées à Zangen (1949-1957). Sous-dossier H.I.J.K.L. (dont P. Laurent et Jacques Lenté).
- M 12.820**      Main d'œuvre étrangère dans les usines Mannesmannröhrenwerke A.G. pendant la guerre.
- M.12.952**      Schuman-Plan , Bd.3 Correspondance Winklaus-Pohle (1950).
- M.12.958**      Schuman-Plan / Bd.9 Der SP in der amtlichen, der offiziösen und der publizistischen Kritik (1950-1951).
- M 13.002**      Geschäftsgerichte.
- M 13.003**      Geschäftsgerichte (1948-1952).
- M 13.016**      Geschäftsgerichte (1932-1933).
- M 13.017**      Geschäftsgerichte.
- M 13.018/1-2**    Geschäftsgerichte (1936-1948).
- M 15.115**      Société des usines à tubes de la Sarre/ département Buß de Mannesmann A.G./ correspondances diverses 1945-1955.
- M 15.131.1**      Question de la Sarre (1933-1935), société des usines à tubes de la Sarre
- M 15.146**      Société des usines à tubes de la Sarre/ statistiques (1951-1957).
- M 17.325**      Société Usines Standard/ Lierre (Belgique) et société Sacta/ Rouen.
- M 17.346**      Forges de Strassbourg (2GM).
- M 19.290**      ME Straßburg (1941-1944).
- M 19.291**      Mannesmann (2GM) dont bureau de Paris.
- M.19.293**      Méquisa, biens en Lorraine, divers 2GM.
- M 20.025**      Directeur-général Zangen (Bd6.) dont vertrauliche Vorstandskorrespondenz hauptsächlich Zangen/Winhaus mit Akte Steinbrink (1942-1945).
- M 60.016**      BOUS (Sarre) (1951).
- M 80.019**      Röhren-Verband (1939-1940).

### Mannesmann Archiv série P

- P 7.55.57**      Renouvellement de l'entente sur les rails ERMA (1928-1931).
- P 7.55.58**      Renouvellement de l'entente sur les rails ERMA (1932 à 1936).

- P 7.55.99** Biographie manuscrite d'Ernst Poensgen par Lutz Hatzfeld 2 versions : 1965-1966 et 1967.
- P 8.65.29** Diverses questions économiques, dont le plan Schuman, la question de la Sarre, la CECA, etc. (1952-1958).
- P.8.66.21 / 1 à 4** Correspondances diverses au sujet Plan Marshall et production européenne d'acier (1949-1954).
- P.8.66.22** Études du département « acier » de la commission économique pour l'Europe et statistiques 1925/1935 à 1953 (hors guerre).

#### **Mannesmann Archiv série R**

- R 1-40-06** Correspondances diverses Vereinigte Stahlwerke A.G. directeur usine (Stahl u- Walzwerke Thyssen - Mülheim/Ruhr) Karl Wallmann 1928-1933.
- R 1. 50.64** Seconde Guerre Mondiale : Plans d'usines françaises, Kommission Klein.
- R. 1.51.00** Vereinigte Stahlwerke A.G. Rapports d'exercice 1926 à 1948.
- R. 1.51.00.1** Vereinigte Stahlwerke A.G. Rapports d'exercice 1926 à 1948.
- R 2.60.25.1** Emploi de main d'œuvre étrangère, usines Werksgruppe Poensgen, Werksgruppe Thyssen/ Mülheim, Dinslaken, Wesel.
- R 8-50.72** Verein deutscher Eisenhüttenleute 1938-1939.
- R 8-50.73** Verein deutscher Eisenhüttenleute (1943-1946).

- **Archives Thyssen (Vereinigte Stahlwerke A.G.)(Duisbourg)**

*Dans les citations, abréviation : THYS*

- VSt 310** Politique sociale internationale de la France (1932-1944) (*Coupures de journaux concernant la main d'œuvre en France et surtout en Lorraine*).
- VSt 311** Politique sociale internationale de la France (1932-1944).
- VSt/ 3841** Négociation pour la reconstruction du cartel international (1931-1932) (*les comptes-rendus des réunions préparatoires et les diverses correspondances s'y reportant*).
- VSt/ 4314** Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (problèmes d'exploitation) dossiers sur la Lorraine, la Belgique et le Luxembourg, aussi sur les Pays-Bas: enquêtes sur l'organisation et la production, etc.. aussi sur Differange.
- VSt/ 4315** Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (problèmes d'exploitation) Contribution des usines lorraines à l'exportation française; Tribunal d'arbitrage pour le commerce français (1940- 1943).
- VSt/ 4316** Sekretariat Schwede Bewirtschaftungsfragen (problèmes d'exploitation) 1939-1941.
- VSt/ 1392** Ordonnances du gouvernement militaire sur les cartels (1945-1952) *législation anti-cartel faite par les autorités britanniques*.
- VSt/ 4138** Plan Schuman : documents d'information sur l'union des industries du fer et de l'acier (*préparation des négociations; Comité d'experts*).
- A/ 5421** Plan Schuman: correspondance et circulaires de l'union des industries du fer et de l'acier, généralités (1950).
- A/ 5422** Plan Schuman: correspondance et circulaires de l'union des industries du fer et de l'acier, généralités (1951).
- A/ 5423** Plan Schuman: généralités (1952-1954).

- 
- A/ 5424 Travaux de la Commission du Plan Schuman et divers (1952-1954).
- A/ 5425 Questions sur la Haute Autorité et les investissements financiers, documents divers de la CECA (1950-1954).
- 

## ARCHIVES FRANÇAISES

### Archives publiques

- *Archives nationales (CARAN)*

*Dans les citations, abréviation : AN*

#### Fonds F 12 :versement du ministère de l'Industrie

- F 12/ 9 971 Usines travaillant pour les Allemands (1943-1944).
- F 12/ 9 972 Plan pour l'industrie (1942-1944).
- F 12/ 10 059 Direction de la sidérurgie .
- F 12/ 10 060 Direction de la sidérurgie/ rapports mensuels (nov. 1940-déc. 1941).
- F 12/ 10 063 Situation du Comité d'organisation de la sidérurgie.
- F 12/ 10 134 Office de répartition de la fonte et de l'acier (1940-1944).
- F 12/ 10 140 Rapports avec les directions des mines, de la sidérurgie, et divers (1942-1944).
- F 12/ 11 008 Dommages de guerre : Forges et aciéries du Nord et de l'Est.
- F 12/ 11 022 Direction des mines et de la sidérurgie (1948-1953).

#### Fonds F 37 : Affaires Économiques

- F 37/ 20 Note sur les rapports économiques franco-allemands depuis l'armistice. (D.G.R.E., économie intérieure).
- F 37 / 24 Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes/ contrôle allemand sur l'industrie (1939-1945).
- F 37 / 27 D.G.R.E Participation allemande dans les affaires françaises et études sur la collaboration économique.
- F 37/ 34 D.G.R.E. Production industrielle, dont sidérurgie.
- F 37/ 119 Prélèvement et destructions de matériel industriel en France (1939-1945), dont départements de l'Est.
- F 37/ 124 Prélèvement et destructions de matériel industriel en France (1939-1945), dont prélèvements sur l'industrie.
- F 37/ 196 Commission consultative des dommages et des réparations : Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation (1939-1945): part imputable à l'Allemagne.
- F 37/ 197 Commission consultative des dommages et des réparations (suite).

**Fonds : Comités d'organisation et de récupération (1941-1946)**

- 68 AJ/ 100** Centre d'information interprofessionnel (CII) OCRPI (office central de répartition des produits industriels).
- 68 AJ/ 107** Centre d'information interprofessionnel (CII) dont dossier du Comité d'organisation (circulaires, courrier, presse) sur mines et usines sidérurgiques (janv. 1941- déc. 1944).

**Fonds AN/ 40 AJ : Archives allemandes pendant l'occupation en France**

- 40 AJ/ 71** Der Militärbefehlshaber in Belgien und Nord Frankreich (MB-BNF). Division économique /Gr. I: Gewerbliche Wirtschaft (Ind.). Organisation en France.
- 40 AJ / 96** (MB-BNF). Division économique dont Bergbaubetriebe und Hüttenanlagen in Belgien und Nord-Frankreich":
- 40 AJ / 327** (MB-BNF). Division économique notes du Reichsbeauftragte für Eisen und Stahl in den gesetzten Gebieten, Gruppe Belgien und Nordfrankreich.
- 40 AJ / 328** (MB-BNF). Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall, Commission Klein et diverses notes techniques.
- 40 AJ / 329** (MB-BNF). Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall statistiques production et commerce.
- 40 AJ / 330** (MB-BNF). Beauftragte für Eisen und Metall. dossiers techniques et divers questionnaires sur production et capacité des différents types d'aciéries.
- 40 AJ / 331** (MB-BNF). Division économique. Beauftragte für Eisen und Metall, SIDENOR.
- 40 AJ / 372** (MB-BNF). Division économique Oberfeldkommandatur Lille, Bureau du fer.
- 40 AJ / 373** (MB-BNF). Division économique Bureau du Fer.
- 40 AJ / 413** (MB-BNF). Division économique Informations allemandes diverses sur la France, dont sur l'Est et l'industrie de l'acier.
- 40 AJ / 415** (MB-BNF). Division économique cartes diverses dont cartes et documents concernant la sidérurgie française.
- 40 AJ /777** (MB-BNF). Correspondances au Ministre du Reich pour l'armement et les munitions à Berlin.
- 40 AJ/ 1596/ 380** Cahiers franco-allemands (du Comité France-Allemagne), et autres brochures.

**Fonds AN divers (sources allemandes)**

- AN/ 35 AQ/ cartons 17 à 20** Siemens France, Renseignements sur les sociétés françaises (1940-1941) : A à Z.
- AN/ 66AS/ GIS** Documentation sur les sociétés étrangères/ Allemagne 117 à 121/ Thyssen (Hüttenwerke Oberhausen et Niederrheinische Hütte) 1950-1951 à 1969-1970.

- **Ministère des Finances**

*Dans les citations, abréviation : AF*

**Fonds : Commission d'armistice de Wiesbaden (AF/ 4 D)**

- 4 D 1** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 2** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 3** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 4** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.

- 4 D 5** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 6** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 7** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 8** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 9** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.
- 4 D 10** Commission d'armistice de Wiesbaden/ section économique/ CR des réunions.

#### **Fonds divers Allemagne**

- B 631** Fonds Gamelin (Seconde Guerre Mondiale).
- B 8 789** Réparations. Projets de memorandum de divers pays, dont la France (1945) Pillage économique.
- B 8 801** Réparations. Investissements français et étrangers en Allemagne (1948-1956).
- B 8 815** Affaire Röchling (1948-1955).
- B 8 816** Affaire Röchling (1948-1955).
- B 8 829** Balance des comptes avec l'Allemagne(1952-1954).
- B 8 902** Plan Marshall pour l'Allemagne, mission Kessler (règlement des créances et des dettes 1950), fusion des trois zones.
- B 18 210** Financement de la sidérurgie française (1948-1951).
- B 30 976** État français: accords divers 1940-1944.
- B 30 979** HCRF en Allemagne 1950-1953. Commerce extérieur.

#### **Fonds : rapports des représentants diplomatiques en Allemagne**

- B 31 469** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1931.
- B 31 470** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1932.
- B 31 471** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1933.
- B 31 472** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1934.
- B 31 473** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1935.
- B 31 474** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique all. 1936-1937.
- B 31 475** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1938.
- B 31 476** Rapports des représentants diplomatiques sur la situation économique allemande 1939.

#### **Fonds divers Allemagne**

- B 32 455** DGRE / Délégation française auprès de la commission d'armistice, section économie (1940-1944), copies de lettres sur cas particuliers.
- B 32 470** Cessions d'actions d'entreprises françaises à l'Allemagne (1940-1945).
- B 32 471** Cessions participations françaises dans entreprises étrangères à l'Allemagne (1941-1943).
- B 32 479** Allemagne / Affaires économiques diverses (1940-1944).
- B 32 480** Application de l'ordonnance du 20 mai 1940 concernant la gestion des entreprises françaises en zone occupée (1940), séquestres (1940-43), organisation de l'Europe(1940).
- B 33 890** Allemagne / rapport de l'attaché économique (Lefort) (1949-1954).
- B 33 891** Allemagne/ rapport de l'attaché économique (Lefort) (1949-1954).
- B 33 892** Allemagne / Bulletin d'information du HCRF (1953).

**B 33 893** Allemagne / Bulletin d'information du HCRF (1954-1955).

**B 33 895** Allemagne / rapport de l'attaché financier (Leroy-Beaulieu) (1949-1954).

#### **Fonds Mission Réparations**

**B 41 850** Mission Réparations - enlèvement matériel - Usines diverses.

**B 41 852** Mission Réparations - enlèvement matériel Usines KRUPP.

**B 41 863** Mission Réparations - enlèvement matériel - Usines diverses dont August Thyssen.

**B 41 865** Mission Réparations - enlèvement matériel - Usines diverses.

#### **Fonds divers Allemagne**

**B 42 199** Aides aux entreprises travaillant pour la défense nationale (1939-1940).

**B 43 711** Industrialisation de l'Allemagne (1945-1947).

**B 47 502** Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi. (1945).

**B 49 409** Bulletins d'information HCRF (1950-1954).

**B 55 806** Seconde Guerre Mondiale et conséquences/ équipement industriel (1945-1950).

**B 55 867** Enquête sur activité groupe Flick (1955).

#### • *Ministère des Affaires Étrangères*

*Dans les citations, abréviation : MAE*

#### **Fonds : Europe 1918-1940**

**Allemagne/ 539** Industrie (1918-1929).

**Allemagne/ 540** Krupp (1918-1929).

**Allemagne / 739** Divers (début des années trente).

**Allemagne / 742** Conversations franco-allemandes (1933-1934).

**Allemagne / 761** Situation économique, situation générale (1930-1931).

**Allemagne / 785** Industries et mines (avril 1934-juin 1939).

**Allemagne / 786** Industries et mines (mai 1940-juin 1940) dont le cas Thyssen.

#### **Fonds : Europe 1944-1960**

**Généralités / 111** Questions économiques et financières internationales, Plan Schuman (1950).

**Allemagne / 357** Occupation en Allemagne, rapports économiques (1949-1950).

**Allemagne/ 480** Industrie dossier général (juillet 1949- août 1951).

**Allemagne / 760** Occupation en Allemagne généralités (1949-1955).

**Allemagne / 762** Zone d'occupation britannique.

**Allemagne/ 778** Haute Commission alliées. Documents (juillet 1949-oct. 1950).

**Allemagne/ 797** Statut de la Ruhr et de la Rhénanie (1er juillet 1949 - oct. 1949).

**Allemagne / 881** Réparations, démontages, démantèlements.

**Allemagne / 1 009** Divers (juil-août 1951).

**Fonds : DE-CE 1945-1960**

- 264** Commission économique pour l'Europe (1948-1954), Comité de l'acier.
- CECA / 513** Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.
- CECA / 514** Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.
- CECA / 515** Réactions au traité, position des états membres/ Allemagne (sept. 1949-janv. 1952), Charbon allemand.
- CECA / 516** Réactions au traité, position es états membres/ Allemagne (juin 1950-nov. 1960).

**Fonds : Wilhelmstraße, Affaires étrangères allemandes (sources allemandes)**

- Wilhelmstraße 187** France/ Papiers de Clodius/ dossiers économiques de la commission d'armistice de Wiesbaden (22 août 1940- 14 sept 1941).
- Wilhelmstraße 188** France/ Papiers de Wiehl/ dossiers économiques de la commission d'armistice de Wiesbaden (6 juil. 1940- 30 sept. 1940).
- Wilhelmstraße 197** France, divers.
- Wilhelmstraße 198** France, divers.

**Archives privées (fonds déposés aux Archives Nationales)**

*Dans les citations, abréviation : AN*

• **Fonds de Wendel (AN/ 189-190 AQ)**

- 189 AQ/ 107** Organisation générale. Mémoires de Guillaume Weber (1922-1947).
- 189 AQ/ 117** Dossier sur des dirigeants du Comité des Forges.
- 189AQ/ 128** Visites d'usines. Allemagne (I) et documents divers.
- 189AQ/ 129** Visites d'usines. Allemagne(II).
- 189 AQ/140** Guerre 1939-1945 (divers).
- 189 AQ/146** Seconde guerre mondiale: XI) Procès Röchling. Publications sur l'occupation en Lorraine.
- 189 AQ/181** Comité d'organisation de la sidérurgie (dossier technique).
- 189 AQ/214** Productivité et statistiques de production (1935-1958). Comité des Forges : enquête sur la production.
- 189 AQ/ 215** Dommages et réparations de guerre.
- 189 AQ/ 216** Commission de modernisation de la sidérurgie.
- 189 AQ/ 336** Mines et usines en Allemagne. Plan Schumann.
- 189 AQ/ 621** Notes diverses 1915/ 1944.
- 190 AQ/44** Relations franco-allemandes. Programme de modernisation (après-guerre) ; réalisations sociales (1945-1952).
- 190 AQ/ 45** Relations franco-allemandes, confiscation par les Allemands pendant la guerre.
- 190 AQ/ 46** Documents et livre (J. Anneser) sur la Lorraine, attitude des Allemands vis-à-vis de la société.
- 190 AQ/ 49** Situation des usines Wendel en 1942 et documents divers.
- 190 AQ/ 88** Études historiques sur la Maison de Wendel ; extraits de presse.
- 190 AQ/ 95** Moyeuivre (Moselle) : divers sur la période de la guerre.

- ***Fonds Schneider (AN/ 187 AQ)***

- 187 AQ 574 Profits illicites.
- 187 AQ / 575 Relations avec l'occupant allemand.
- 187 AQ / 62 états bleus : documentation de gérance 1930-1931 à 1933-1934.
- 187AQ / 63 états bleus : documentation de gérance 1934-1935 à 1937-1938.
- 187 AQ / 64 états bleus : documentation de gérance 1938-1939 à 1942-1943.
- 187 AQ / 65 états bleus : documentation de gérance 1943-1948.
- 187 AQ / 66 états bleus : documentation de gérance 1949-1952.

- ***Fonds du Conseil National du Patronat Français (CNPF) AN 72 AS***

- 72 AS / 90 CNPF, nationalisations (1946-1947).
- 72 AS / 112 CNPF, Plan Schuman et plan Louvel.
- 72 AS / 113 CNPF, Commission économique, commission des affaires allemandes (1945-1948).
- 72 AS / 218 CNPF, Plan Marshall 1950-1954, Sidérurgie et E.I.A. (1950-1952).
- 72 AS / 356 CNPF, Association française pour les relations économiques avec l'Allemagne (AFREA) 1948-1951.
- 72 AS / 1 395 CECA (1952-1953).

- ***Fonds du Comité des Forges (AN/ 41 AS)***

- 41 AS/ 51 Bulletins du Comité des Forges de France (reliés en un volume) année 1930.
- 41 AS/ 53 Bulletins du Comité des Forges de France (reliés en un volume) année 1932.
- 41 AS/ 59 Bulletins du Comité des Forges de France (reliés en un volume) année 1938<sup>145</sup>.

- ***Fonds de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française (AN/ 62 AS)***

- 62 AS / 8 CORSID, Rapport Walckenaer (1942-1943) et divers.
- 62 AS / 11 OPSID, courrier de A. Aron commissaire provisoire et circulaires (1946).
- 62 AS / 90 Comité consultatif de la sidérurgie (1946-1953) et divers.
- 62 AS / 95 Aides à l'exportation (1945-1959).
- 62 AS / 98 Ententes, Documentation sur les ententes avant 1940 (intérieures et internationales).
- 62 AS / 99 Ententes (après-guerre).
- 62 AS / 104 Affaires internationales/ Allemagne (1945-1954).
- 62 AS / 113 Communauté européenne du charbon et de l'acier/ Plan Schuman.
- 62AS / 116 CECA, prises de position sur le plan Schuman.

---

<sup>145</sup> beaucoup moins complets (à partir de 1933).



- *Fonds AN divers*

**Fonds Marine et Homécourt**

139 AQ/ 1 Rapports du conseils d'administration (1903-1948).

139 AQ/ 9 Créances à des clients allemands pendant la guerre.

139 AQ/ 34 Contrôle allemand.

139 AQ/ 60 Davum exportations (groupe Marine-Homécourt).

**Établissements Arbel (métallurgie).(1894-1954)**

70 AQ/ 309 Représentants à l'étranger et en France (1934-1943).

70 AQ/ 323 Contrats de fabrication et ententes (1895-1945).

70 AQ/ 324 Rapport de M. Lucien Arbel sur ses voyages à l'étranger (1909-1947).

**Fonds AN 65 AQ Sociétés diverses<sup>146</sup>**

65 AQ / K 33 ARBED.

65 AQ / K 66 Denain-Anzin.

65 AQ / K 46 C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

65 AQ / K 92 Comité des Forges.

65 AQ/ K 136/ 1 Compagnie des forges et aciéries de la Marine et Homécourt.

65 AQ / K 208 Sté des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & Cie).

65 AQ / K 211/ 1-2 Schneider.

65 AQ / K 315/ 1 Chambre syndicale de la sidérurgie française.

65 AQ / K 338 UIMM.

65 AQ / K 342 HADIR.

65 AQ / K 386 Gouvy.

65 AQ / K 487 Comptoir sidérurgique de France.

65 AQ / K 488 Schloeman (Düsseldorf).

65 AQ / K 491 Redange-Dilling.

65 AQ/ K 499 Dilling.

65 AQ/ K 513 DAVUM.

65 AQ/ K 514 DAVUM Exportation.

---

<sup>146</sup> consulté à Paris mais qui est désormais au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix.

## SOURCES IMPRIMEES : PUBLICATIONS OFFICIELLES ET PERIODIQUES

Les mémoires et témoignages des acteurs allemands et français sont inclus dans la bibliographie.

### *Publications allemandes*

Auswärtiges Amt, *Documents on German Foreign Policy, serie D, 2 vol. 1937-1945.*

Auswärtiges Amt, *Documents on Germany under occupation (1945-1954)*, London, 1955.

Internationalen Militärgerichtshof, *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher, 14 Nov. 1945 -1. Okt. 1946 (42 vol.)*, Nürnberg, 1947-1949, 42 vol.

Statistische Bundesamt (Fachstelle Stahl und Eisen), *Statistische Vierteljahresheft. Jahres Ergebnisse 1949-1959.*

### *Périodiques allemands*

*Deutsche Allgemeine Zeitung*

*Handelsblatt*

*Stahl und Eisen*

*Wirtschaft und Statistik*

*Zeit (die)*

### *Publications françaises*

*Annales des mines*, GEDIM.

*Année Politique*, dir. A. Siegfried, Paris, (un volume annuel à partir de 1944).

*Bulletin statistique de la chambre syndicale de la sidérurgie*, séries rouge, bleue et verte.

Documentation française, *Notes et études documentaires*, spécialement les numéros suivant :

Gaston Cusin (dir.), *La renaissance de l'économie française*, n° 67 (HS), 5 nov. 1945.

*Les plans français d'équipement*, n° 266, 22 mars 1946.

*Traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier, et convention relative aux dispositions transitoires*, n° 1489, 9 juin 1951.

*La situation économique en Europe en 1950*, n° 1521-1522, août 1951.

*Bilan des réparations allemandes au profit de la France au 31 déc. 1950*, n° 1523, 25 août 1951.

*Ententes et monopoles dans le monde. L'Allemagne*, « Allemagne, ententes et cartels », n° 1584, 1952.

*Ententes et monopoles dans le monde. L'Allemagne*, « Allemagne, décartellisation », n° 1649, 1952.

Documentation française (Recueils et monographies), *France, les ententes professionnelles devant la loi*, n°21/1953.

Documentation française, *Problèmes économiques.*

*Documents diplomatiques français 1932-1939, 1° série: 1932-1935 2° série : 1936-1939*, BAUMONT Maurice (dir.).

CCI de Paris, *Guide annuaire corporatif*, 1942.

INSEE, diverses publications (souvent périodiques) dont :

*Etudes et conjoncture* (dont : « Bilan de la sidérurgie française », *Etudes et conjoncture*, n° 17, décembre 1947.

*Economie et statistique*.

*Annuaire statistique 1930-1938*.

*Statistiques industrielles, depuis 1948*.

*Annuaire statistique de la France*.

*Le mouvement économique en France de 1944 à 1957*, 1958, 294 p.

Tribunal militaire international, *Procès de Nuremberg*, vol. XXXVII : Statistiques, documents officiels, index personnes, 1949.

### ***Périodiques français***

*Le Temps*

*L'Usine*

*Le Journal des Débats*

*Le Monde*

*Bulletin du CNPF* [entièrement dépouillé du n° 1 (déc. 1946) au n° 116 (déc. 1953)].

### ***Autres publications***

OECE, *Statistiques industrielles 1900-1962*, 1964.

OECE, *Statistiques Ensemble des pays. Commerce extérieur*.

OECE, *Statistiques Série France. Commerce extérieur*.

OECE, *Statistiques Série Allemagne. Commerce extérieur, 1953-1954; 1955-1956; 1957-1958*.

United states department of state, *Documents on Germany, 1944-1985*, 1985.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- **Les relations internationales en Europe**

### *Ouvrages généraux sur la période*

BECKER Joseph, Franz KNIPPING (dir.), *Power in Europe? Great Britain, France, Italy and Germany in a Postwar world, 1945-1950*, Berlin, 1986, 530 p.

FRANK Robert, GIRAULT René, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, Paris, 1988.

FRANK Robert, GIRAULT René, (dir.), *La puissance en Europe, 1938-1940* (actes du colloque de Sèvres, 1982), Paris, 1984, 404 p.

GIRAULT René, LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe* (actes du colloque de Bercy de mars 1991), Paris, 1993, 840 p.

MILZA Pierre, *De Versailles à Berlin 1919-1945*, Paris, 1981.

### *De l'idée à la construction européenne*

BOSSUAT Gérard, WILKENS Andreas (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix* (Actes du colloque de Paris, mai 1997), Paris, 1999, 536 p.

BOSSUAT Gérard, GIRAULT René, *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX<sup>e</sup> s*, Paris, 1994, 431 p.

BRUGMANS Hendrik, *L'idée européenne 1920-1970*, 1970.

DU BOIS Pierre, « Le mouvement européen au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale », *Relations Internationales*, n° 48 hiver 1986, p. 403-419.

DUMOULIN Michel, STELANDRE Yves, *L'idée européenne dans l'Entre-deux-guerres (sélection de textes)*, Louvain, 1992.

DUMOULIN Michel, DUTRIEUE Anne-Myriam, *La ligue européenne de coopération économique (1946-1981). Un groupe d'étude et de pression dans la construction européenne*, Paris-Berne, 1993, 274 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'idée d'Europe dans l'histoire*, 1965, 347 p.

ELBEL Paul, « Les conditions d'un rapprochement économique en Europe », *Banque et Bourse*, n°1/ août 1937, p. 33-35, 1937.

EYSKEN Gaston, « L'indispensable coopération européenne », *Nouvelle revue de l'économie contemporaine*, n°25/ janv. 1952.

GERBET Pierre, *La construction de l'Europe*, Paris, 1994, 554 p.

GIRAULT René (dir.), *Identité et conscience européennes au XX<sup>e</sup> s*, Paris, 1994, 234 p.

GIRAULT René (dir.), *Les Europe des Européens*, Paris, 1993, 156 p.

LIPGENS Walter (dir.), *Sources for the History of European Integration 1945-1955*, 1980.

LIPGENS Walter, *Die Anfänge der europäischen Einigungspolitik 1945-1950 (2t.)*, Stuttgart, 1977.

MELANDRI Pierre, *Les Etats-Unis face à l'unification de l'Europe. 1945-1954*, Paris, 1980, 534 p.

MILWARD Alan S., *The reconstruction of western Europe, 1945-1951*, London, 1984.

PERRON Régine, *Le marché du charbon, un enjeu dans les relations Europe-Etats-Unis de 1945 à 1958*, (thèse de l'EHESS dir. P. Fridenson), 1993, 464 p.

POIDEVIN Raymond (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne (mars 1948-mai 1950)* (Actes du colloque de Strasbourg 28-30 nov. 1984), Paris, 1986, 480 p.

TRAUSCH Gilbert (dir.), *Die Europäische Integration: von Schuman-plan bis zu den Verträgen von Rom*, (actes du colloque de Luxembourg, 17-19 mai 1989), Bruxelles, 1993.

- **Histoire de l'Allemagne (économie, industrie et politique extérieure)**

***Ouvrages généraux sur la période***

FUNKE Manfred, SCHWARZ Hans-Peter (dir.), *Deutschland zwischen Krieg und Frieden: Beiträge zur Politik und Kultur im 20. Jahrhundert*, Bonn, 1990, 455 p.

POIDEVIN Raymond, *L'Allemagne et le monde au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1987.

***L'Entre-deux-guerres (République de Weimar et période nazie)***

BADIA Gilbert, Jean-Marie ARGELES, *Histoire de l'Allemagne contemporaine : Weimar, III<sup>e</sup> Reich*, 3 vol., Paris, 1987, 572 p.

BARKAI Avraham, *Das Wirtschaftssystem des Nationalsozialismus. Das historische und ideologische Hintergrund 1933-1936*, Köln, 1977, 214 p.

BETTELHEIM Charles, *L'économie allemande sous le nazisme*, 2 vol., Paris, 1971, 160 et 191 p.

BLAICH Fritz (dir.), *Problem der national-sozialistischen Wirtschaftspolitik*, Berlin, 1976, 174 p.

BLAICH Fritz, *Wirtschaft und Rüstung im III. Reich*, Düsseldorf, 1987, 160 p.

BROSZAT Martin, *L'Etat hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du III<sup>e</sup> Reich*, (en all.: *Der Staat Hitlers*, 1970), Paris, 1985, 615 p.

DOERING Dörte, *Deutsche Außenwirtschaftspolitik 1933-1935, Die Gleichschaltung der Außenwirtschaft in der Frühphase des nationalsozialistischen Regimes*, Berlin, 1969, 377 p.

DRECHSLER Karl, DRESS Hans, HASS Gerhart, « Europapläne des deutschen Imperialismus im Zweiten Weltkrieg », *Zeitschrift für Geschichte*, 7/1971.

DUBAIL René, *Une expérience d'économie dirigée : l'Allemagne national-socialiste*, Paris, 1962, 173 p.

EICHHOLTZ Dietrich, *Geschichte der deutschen Kriegswirtschaft 1939-1945*, 2 vol., Berlin, 1971-1985.

FISCHER Wolfram, *Die Wirtschaftspolitik des Nationalsozialismus*, Lüneburg, 1961, 64 p.

FREYMOND Jean, *Le Troisième Reich et la réorganisation économique de l'Europe (1940-1942). Origines et projets*, (Thèse de Genève, 1972), Genève/Leyde, 1974, 302 p.

FROMMELT Reinhard, *Panuropa oder Mitteleuropa. Einigungsbestrebungen um Kalkül deutscher Wirtschaft und Politik 1925-1933*, Stuttgart, 1977, 98 p.

FUNKE Manfred (dir.), *Hitler, Deutschland und die Mächte. Materialien zur Aussenpolitik des dritten Reiches*, Düsseldorf, 1976, 848 p.

HALLGARTEN George W. F., *Hitler, Reichswehr und Industrie. Zur Geschichte der Jahre 1918-1933*, Frankfurt, 1955, 139 p.

HERBST Ludolf, *Der totale Krieg und die Ordnung der Wirtschaft. Die Kriegswirtschaft im Spannungsfeld von Politik, Ideologie und Propaganda 1939-1945*, Stuttgart, 1982, 450 p.

- HILDEBRAND Klaus, *Deutsche Außenpolitik 1933-1945. Kalkül oder Dogma ?*, Stuttgart, 1971, 186 p.
- JAKOBSEN Hans-Adolf, *Nationalsozialistische Aussenpolitik 1933-1938*, Berlin, 1968.
- MICHALKA Wolfgang, « La perception de la puissance par les responsables politiques en Allemagne en 1938 », in FRANK Robert, GIRAULT René, *La puissance en Europe, 1938-1940*, Paris, 1984, p. 9-21.
- MOMMSEN Hans, PETZINA Dietmar, WEISBROD Bernd (dir.), *Industrielles System und politische Entwicklung in der Weimarer Republik*, Düsseldorf, 1974.
- OVERY Richard J., *War and economy in the Third Reich*, Oxford, 1994.
- SCHRÖDER H-J., WENDT B-J., « Les aspects économiques de la politique d'hégémonie du national-socialisme en 1938-1939 », in FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance en Europe, 1938-1940*, Paris, 1984, p. 155-168.
- SIMPSON Amos E., « The struggle for control of the german economy 1936-1937 », *Journal of modern history*, 1/1959, p. 37-45.
- STEINERT Marlis G., *L'Allemagne national-socialiste 1933-1945*, Paris, 1972, 398 p.
- WISTRICH Robert, *Wer war Wer im Dritten Reich*, München, 1983.

### ***L'occupation alliée et les débuts de la RFA***

- ABELSHAUSER Werner, « Wiederaufbau vor dem Marshallplan », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 29(1981) p. 545-578.
- ARNAL Pierre, « Conrad Adenauer sous l'occupation britannique 1945-1947 », *Revue d'histoire diplomatique*, 81 (1967), Paris, p. 57-85.
- BADSTÜBNER Rolf, Siegfried THOMAS, *Restauration und Spaltung. Entstehung und Entwicklung der B.R.D., 1945-1955*, Köln, 1975, 510 p.
- BISHOF Günter, MAIER Charles S. (dir.), *The Marshall plan and Germany: west german development within the framework of the European Recovery program*, Londres, 1991, 430 p.
- BUCHHEIM Hans, *Deutschlandpolitik (1949-1972). Der politischdiplomatische Prozess*, Stuttgart, 1984, 179 p.
- BUCHHEIM Christoph, *Die Wiedereingliederung Westdeutschlands in Weltwirtschaft 1945-1958*, 1990, 205 p.
- BÜHRER Werner, « Die deutsche Industrie und der Marshallplan (1947-1952). », in GIRAULT René, LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe* (actes du colloque de Bercy de mars 1991), Paris, 1993, p.449-465.
- BÜHRER Werner, HERBS Ludolf, SOWADE Hanno, *Vom Marshallplan zur EWG : die Eingliederung der BRD in die westliche Welt*, München, 1990, 645 p.
- DAVIDSON Jean, *L'Allemagne en cage*, 1956, 323 p.
- FUNKE Manfred (dir.), *Entscheidung für den Westen: vom Besatzungsstatut zur Souveränität der Bundesrepublik, 1949-1955*, Bonn, 1988, 113 p.
- GROSSER Alfred, *L'Allemagne de l'Occident, 1945-1952*, Paris, 1953.
- GROSSER Alfred, *La démocratie de Bonn (1949-1957)*, Paris, 1958, 309 p.
- GROSSER Alfred (dir.), *Les relations internationales de l'Allemagne occidentale. Politiques gouvernementales, attitudes des groupements sociaux* (Cahiers de la FNSP, n° 78), Paris, 1956, 200 p.
- GUILLEN Pierre, *La question allemande (1945-1995)*, Paris, 1996, 236 p.

- HERBST Ludolf, *Option für den Westen. Vom Marshallplan bis zum deutsch-französischen Vertrag*, 1989, 264 p.
- HERBST Ludolf (dir.), *Westdeutschland, 1945-1955* (n° spécial *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*), 1986, 308 p.
- HILLGRUBER Andreas, *Deutsche Geschichte 1945-1972. Die "deutsche Frage" in der Weltpolitik*, Frankfurt, 1974, 192 p.
- HÜTTENBERGER Peter, « Wirtschaftsordnung und Interessenpolitik in der Kartellgesetzgebung der BRD (1949-1957) », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 24/1976.
- JAMES Harold, « The prehistory of the federal Republic », *Journal of Modern History*, n° 63, mars 1991, p. 99-115.
- KLEMM Bernd, TRITTEL Günter, « Vor dem "Wirtschaftswunder": Durchbruch zum Wachstum oder Lähmungskrise ? », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 1987, p. 571-624.
- LEAMAN Jeremy, *The political economy of west Germany, 1945-1985. An introduction*, 1988, 280 p.
- LUDMANN-OBIER Marie-Fr., « Le problème de la propriété industrielle en Allemagne après la deuxième guerre mondiale », *Revue d'Allemagne*, 1991/1.
- MENUDIER Henri (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, Bruxelles, 1990, 337 p.
- PIETRI Nicole, « Le "miracle" économique ouest-allemand au début des années cinquante, analysé par les représentants français auprès de la RFA », *Relations Internationales*, n° 51, 1987, p. 331-342.
- STEININGER Rolf (dir.), *Die Ruhrfrage (1945-1946) und die Entstehung des Landes Nordrhein-Westfalen. Britische, französische und amerikanische Akten*, Düsseldorf, 1988, 1036 p.

### ***Les décideurs***

- ADENAUER Konrad, *Mémoires*, 3 tomes, Paris, 1965, 599 p.
- BRANDT Willy, *Mémoires*, 1990, 425 p.
- CLAY General Lucius D., *Germany (1945-1949), The papers of General Lucius D. Clay*, 2 vol., 1974.
- ESCHENBURG Theodor, *Jahre der Besatzung 1945- 1949*, Stuttgart, 1983, 628 p.
- JANSSEN Gregor, « Todt und Speer », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 84/1971, p. 37-53.
- OVERY Richard J., *Goering, the iron man*, London, 1984, 310 p.
- SPEER Albert, *Au coeur du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, 1971, 816 p.

### • **Histoire de la France (économie, industrie et politique extérieure)**

#### ***Ouvrages généraux sur la période***

- BOUVIER Jean, GIRAULT René et THOBIE Jacques, *L'impérialisme à la française. 1914-1960*, Paris, 1986, 294 p.
- BRAUDEL Fernand, Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France, t. IV, vol. 1: Panorama 1880-1970; vol. 2, 1914-1950*, Paris, 1979/1980.



- FRANK Robert, *La hantise du déclin. La France 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, 1994, 316 p.
- MARGAIRAZ Michel, *L'État, les finances et l'économie: histoire d'une conversion, 1932-1952* (issu d'une thèse de sciences économiques, Paris I, 1989), 2 vol., 1991, 1456 p.
- WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France, du XVII<sup>e</sup> s. à nos jours*, Paris, 1994, 664 p.

### ***L'Entre-deux-guerres***

- BOURDIN Janine, RÉMOND René (dir.), *La France et les Français en 1938-1939*, (colloque FNSP 1977), 1978, 365 p.
- BOUVIER Jean, FRANK Robert, « Sur la perception de la "puissance" économique en France pendant les années 1930 », in FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance en Europe 1938-1940*, Paris, 1984, p. 169-185.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *La politique étrangère de la France. La décadence 1932-1939*, Paris, 1979 (réed. 1983), 578 p.
- FRANK Robert, *Le prix du réarmement français (1935-1939)*, Paris, 1982. 382 p.
- PINEAU Christian, « Les fructueux marchés des industries de guerre », *Banque et Bourse*, n°22/juin 1939, p. 435-444.
- SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, 3 vol., Paris, 1984.

### ***La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences***

- ARON Robert, *Histoire de l'épuration, t. 3, vol. 1: Le monde des affaires (1944-1953)*, Paris, 1974, 396 p.
- AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la libération (1938-1944)*, Paris, 1979, 412 p.
- BARJOT Dominique (dir.), *Stratégies industrielles sous l'Occupation* (n° spécial *Histoire, Economie et Société*, n° 3/1992), Paris, 1992.
- BELTRAN Alain, FRANK Robert et ROUSSO Henry, *La vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, 1994, 460 p.
- BERACHA S., « La production industrielle 1939-1946 », *Revue d'économie politique*, 1947, p. 1245-1265.
- BOUDOT François, « Aspects économiques de l'occupation allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 54, 14 (1964) p. 41-62.
- BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, 1995, 559 p.
- DEJONGHE Etienne (dir.), *L'occupation en France et en Belgique* (Actes du colloque de Lille, 1985), *Revue du Nord*, n° spécial (tome 1) 1987.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Politique étrangère de la France. L'abîme, 1939-1945*, Paris, 1982.
- KUISEL Richard F., « Vichy et la planification économique », *Mouvement social*, janv.-mars 1977 n°98.
- ROUSSO Henry, « L'organisation industrielle de Vichy », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 116, 1979, p. 27-44.
- SAUVY Alfred, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, 1978, 240 p.

### ***Le gouvernement provisoire et les débuts de la IV<sup>e</sup> République***

- BLOCH-LAINÉ François, BOUVIER Jean, *La France restaurée 1944-1954. Dialogue sur les choix d'une modernisation*, Paris, 1986, 338 p.
- BOSSUAT Gérard, *La France, l'aide américaine et la construction européenne: 1944-1954* (issu de la thèse de Paris I, 1988), 2 vol., 1992, 1042 p.
- BOSSUAT Gérard, « Le poids de l'aide américaine sur la politique économique et financière de la France en 1948. », *Relations Internationales*, n° 37, 1984, p. 17-35.
- BOUVIER Jean, « Sur la politique économique en 1944-1946 », in *La libération de la France*, (actes du colloque de Paris, oct. 1974), 1974, p. 835-856.
- CAZES Bernard, MIOCHE Philippe (dir.), *Modernisation ou décadence : étude, témoignage et documents sur la planification française*, Aix, 1990, 414 p.
- ELGEY Georgette, *La république des illusions, 1945-1951*, Paris, 1965, 555 p.
- FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance française en question (1945-1949)*, 1988, 465 p.
- GERBET Pierre (dir.), *Le relèvement, 1944-1949*, Paris, 1991, 481 p.
- GROSSER Alfred, *Affaires extérieures. La politique de la France (1944-1984)*, Paris, 1984, 352 p.
- MARGAIRAZ Michel, « Jean Monnet en 1948: les cinq batailles pour reconquérir la puissance », in FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance française en question (1945-1949)*, 1988, p. 178-199.
- MIOCHE Philippe, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, (issu de la thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, dir. Jean Bouvier, 1983), Paris, 1987, 323 p.
- MIOCHE Philippe, « Aux origines du Plan Monnet (1941-1947) », *Revue Historique*, 265(1981) p. 405-438.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV<sup>e</sup> République. L'ardeur et la nécessité (1944-1952)*, Paris, 309 p.
- RIVET R., « L'évolution des prix depuis la guerre », *Revue d'économie politique*, déc. 1947.
- VOLLE Michel, « L'organisation des statistiques industrielles françaises dans l'après seconde guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°116 (1979), p.1-25.

### ***Les décideurs***

- ALPHAND Hervé, *L'étonnement d'être. Journal 1939-1973*, Paris, 1977, 614 p.
- BLOCH-LAINÉ François, GRUSON Claude, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, 1996, 284 p.
- BOSSUAT Gérard, « Jean Monnet, la mesure d'une influence », *Vingtième siècle*, juillet-sept. 1996, p. 68-84.
- GAULLE Charles de, *Discours et messages (1940-1946)*, 1946, 756 p.
- GAULLE Charles de, *Lettres, notes et carnets, vol. 1. 1943-1945, vol. 2. 1951-1958*, 1970.
- GIRAULT René, « Les décideurs français et leur perception de la puissance française en 1948. », in FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance française en question (1945-1949)*, 1988, p. 11-30.
- MARJOLIN Robert, *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris 1986, 445 p.
- MENDES FRANCE Pierre, *Oeuvres complètes, t. 2 : Une politique de l'économie (1943-1953)*, Paris, 1985, 630 p.

- MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, 1976, 642 p.
- POIDEVIN Raymond, *Robert Schuman, homme d'Etat, 1886-1963*, Paris, 1986, 520 p.
- PUCHEU Pierre, *Ma vie (notes de prison)*, 1948, 382 p.
- REYNAUD Paul, *S'unir ou périr*, 1951, 301 p.
- ROUSSEL Éric, *Jean Monnet*, Paris, 1996, 1004 p.
- RUEFF Jacques, *De l'aube au crépuscule. Autobiographie*, Paris, 1977, 443 p.

- **Les relations franco-allemandes**

### *Généralités*

- ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco-allemande, 1930-1950, Mémoires d'un ambassadeur*, Paris, 1953, 358 p.
- BARIÉTY Jacques, POIDEVIN Raymond, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, 1977, 373 p.
- BÉRARD Armand, *Un ambassadeur se souvient., t. 1 Au temps du danger allemand, t. 2 Washington et Bonn 1945-1955*, Paris, 1976-1978, 554 et 618 p.
- COHEN Yves, MANFRASS Klaus, *Frankreich und Deutschland. Forschung, Technologie und Industrielle Entwicklung in 19. und 20. Jahrhundert*, (actes du colloque de Paris d'oct. 1987), München, 1990, 442 p.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, Paris, 1966, (5 volumes).
- FRANÇOIS-PONCET André, *De Versailles à Potsdam 1919-1945*, 1948, 305 p.
- KREBS Gilbert, *Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988, Hommage à Joseph Rován*, Paris, 1989, 361 p.
- MÉNUDIÉRIER Henri (dir.), *Le couple franco-allemand en Europe*, Paris, 1993, 360 p.
- MÖLLER Horst, MORIZET Jacques (dir.), *Allemagne-France. Lieux et mémoire d'une histoire commune*, Paris, 1995, 233 p.
- POIDEVIN Raymond (dir.) *Problèmes économiques franco-allemands*, (*Revue d'Allemagne*, n°1/ 1991), Paris, 1991.
- POIDEVIN Raymond (dir.), *Les relations économiques franco-allemandes au XX<sup>e</sup>s* (*Revue d'Allemagne*, n°4/ 1993), Paris, 1993.
- POIDEVIN Raymond, *Périphéries franco-allemandes. Du milieu du XIX<sup>e</sup>S aux années 1950*, (recueil d'articles), Berne, 1995, 407 p.
- ROVAN Joseph, *France-Allemagne, deux raisons, un avenir*, Paris, 1988, 297 p.

### *L'Entre-deux-guerres*

- BARIÉTY Jacques, *Les relations économiques franco-allemandes après la Première Guerre mondiale, 10 nov. 1918- 10 janvier 1925. De l'exécution à la négociation*, Paris, 1977, 797 p.
- BARIÉTY Jacques, *Les relations franco-allemandes de 1924 à 1928*, (thèse de l'Université de Paris I, dir. Jacques Droz), 1975.
- BARIÉTY J., GUTH A. et VALENTIN J.M. (dir.), *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales*, (Actes du colloque de la Sorbonne- 1987), Nancy, 1987, 244 p.

- BARIÉTY Jacques, « Industriels allemands et industriels français à l'époque de la république de Weimar », *Revue d'Allemagne*, 6/1974, p. 1-16.
- BOCK Hans Manfred, « Die deutsch-französische Gesellschaft 1926 bis 1934 », *Francia*, n° 17/3, 1990.
- COLLECTIF (Comité international d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale), *La France et l'Allemagne, 1932-1936*, Paris, 1980, 417 p.
- DUTTER Gordon A., « Doing business with the Nazis : French economic relations with Germany under the popular Front », *Journal of Modern History*, 63/2, juin 1991, p. 296-326.
- FRANÇOIS-PONCET André, *Souvenirs d'une ambassade à Berlin sept. 1931- oct. 1938*, Paris, 1946, 357 p.
- FRANK Robert, GERVEREAU Laurent., NEYER Hans-Joachim. (dir.), *La course au moderne. France et Allemagne dans l'Europe des années vingt (1919-1933)*, Nanterre (BDIC), 1992, 192 p.
- HILDEBRAND Klaus, WERNER Karl F., MANFRASS Klaus (dir.), *Deutschland und Frankreich 1936-1939* (Actes du colloque de Bonn, 1978), München, 1981, 719 p.
- HILDEBRAND Klaus, « L'Allemagne et la France de 1936 à 1939 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 1979/115, p. 89-94.
- KRÜGER Peter, « Deutscher Nationalismus und europäische Verständigung : das Verhältnis Deutschlands zu Frankreich während der Weimarer Republik », *Francia*, t XI, 1983, p. 509-526.
- L'HUILLIER Fernand, *Dialogues franco-allemands, 1925-1933*, Strasbourg, 1971, 171 p.
- POIDEVIN Raymond, « La tentative de rapprochement économique entre la France et l'Allemagne, 1938-1939 », in BARIÉTY J., GUTH A. et VALENTIN J.M. (dir.), *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales* (Actes du colloque de la Sorbonne, 1977), Nancy, 1987, p. 59-67.
- SCHIRMANN Sylvain, *Les relations économiques et financières franco-allemandes (24 décembre 1932- 1<sup>er</sup> septembre 1939)*, (thèse de l'Université de Strasbourg I, dir. R. Poidevin), 1994, 425 p.
- SCHRÖDER Hans-Jürgen, « Deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen (1936-1939) », *Francia*, n° spécial 1981 : *Deutschland und Frankreich 1936-1939*.

### ***La période de l'Occupation***

- AESCHIMANN Anne, *Les relations financières entre l'Allemagne nazie et le régime de Vichy (1940-1944)*, mémoire de maîtrise (Université de Paris XII, dir. Pr. Broder), 1992.
- BINOCHE Jacques, « L'Allemagne et le général de Gaulle 1940-1945 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°94 avril 1974, p. 1 à 27.
- CARLIER Claude, MARTENS Stefan (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (sept. 1939-nov.1942)*, 1990, 544 p.
- DROBISCH Klaus, EICHHOLZ Dietrich, « Die Zwangsarbeit ausländischer Arbeitskräfte in Deutschland während der II. Weltkrieg », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 5/1970.
- DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos 1939-1945*, 1987, 305 p.
- EVARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Paris, 1972, 460 p.

- HERBERT Ulrich, « Französische Kriegsgefangene und Zivilarbeiter im deutschen Arbeitseinsatz (1940-1942). », in CARLIER Claude, MARTENS Stefan (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (sept. 1939- nov.1942)*, 1990, p.509-531.
- HOOP Jean-Marie (d'), « La main d'oeuvre française au service de l'Allemagne », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 21(1971) n°81 p. 73-88.
- JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler (titre original : Frankreich in Hitlers Europa. Die deutsche Frankreichspolitik im Zweiten Weltkrieg, Stuttgart, 1966)*, Paris, 1968, 554 p.
- KNIPPING Franz, « Die deutsche Frankreichspolitik, 1940-1942 », in CARLIER Claude, MARTENS Stefan (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (sept. 1939- nov.1942)*, Paris, 1990.
- MERMET Pierre, « Enquête sur la main d'oeuvre française au service de l'Allemagne », *Bulletin de l'IHTP*, 7 mars 1982, Paris, p.40-59.
- ROUSSO Henry, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises. », in CARLIER Claude, MARTENS Stefan (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (sept. 1939- nov.1942)*, Paris, 1990, p. 469-487.
- UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich (1940-1944)*, Boppart am R., 1968, 360 p.

### ***L'après-guerre et les débuts de la normalisation***

- ABELSHAUSER Werner, « Wirtschaft und Besatzungspolitik in der französischen Zone (1945-1949) », in SCHARF Claus, SCHRÖDER Hans Jürgen (dir.), *Die Deutschlandspolitik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949*, Wiesbaden, 1983, p. 111-139.
- ALBERTINI Rudolf von, « Die französische Deutschlandpolitik 1945-1955 », *Schweizer Monatshefte*, 5 (1955-56) p. 364-376.
- ARNDT Ino, BENZ Wolfgang, HENKE Klaus-Dietmar (dir.), « Aspekte französischer Besatzungspolitik in Deutschland nach dem zweiten Weltkrieg », *Miscellanea. Festschrift für Helmut Krausnick*, Stuttgart, 1980.
- BERGER Françoise, *Les relations économiques de la France avec la République fédérale d'Allemagne (mai 1949-mai 1955)*, mémoire de maîtrise (Université de Paris I, dir. R. Girault), 1991, 200 p.
- BITSCH Marie-Thérèse, « Un rêve français : le désarmement économique de l'Allemagne (1944-1947) », *Relations Internationales*, n° 51, 1987, p. 313-329.
- BUFFET Cyril, « L'affaire Borsig, 1945-1950, un exemple de la politique française des réparations », *Revue d'Allemagne*, 1991/1, p. 55-71.
- BÜHRER Werner, « Wegbereiter der Verständigung. Deutsch-französische Industriellenkontakte (1947-1955) », *Revue d'Allemagne*, 1991/1, p.73-86.
- CUTTOLI-UHEL Catherine (de), « La politique allemande de la France (1945-1948), symbole de son impuissance ? », in FRANK Robert, GIRAULT René (dir.), *La puissance française en question (1945-1949)*, 1988, p.93-111.
- ECK Jean-François, « L'implantation industrielle en Allemagne fédérale de 1945 au début des années soixante, une ambition renouvelée ? », *Vingtième siècle*, n°51 juil-sept 1996, p. 85-111.
- FISCHER Per, *Die Saar zwischen Deutschland und Frankreich, 1945-1959*, Frankfurt, 1959, 308 p.

- FRITSCH-BOURNAZEL RENATA, « Danger allemand et sécurité européenne dans la politique étrangère française d'après-guerre. », in MÉNUDIER Henri (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, Bruxelles, 1990, p. 183-200.
- HENKE Klaus-Dietmar, « Politik der Widersprüche. Zur Charakteristik der französische Militärregierung in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg. », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 3/1982, p. 500-537.
- HETTIER DE BOISLAMBERT Claude, *Les fers de l'espoir*, Paris, 1978.
- HILLEL Marc, *L'occupation française en Allemagne 1945-1949*, Paris, 1983, 400 p.
- HOUL-COMMUN Patricia, « La politique d'occupation française en Allemagne et la Z.F.O. (1945-1949) », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, n° 10, juin 1985, p. 40-56.
- HUDEMANN Rainer, *Zentralismus und Dezentralismus in den französischen Deutschland- und Besatzungspolitik 1945-1947*, Köln, 1987.
- HUDEMANN Rainer, « La zone française d'occupation sous le premier gouvernement du Général de Gaulle (mai 1945-janv. 1946) », *Etudes Gaulliennes*, 6(1978) n°23/24 p. 25-37, Paris, 1978.
- HUDEMANN Rainer, « Frankreich und der Kontrollrat (1945-1947) », in *Les relations franco-allemandes : fin de guerre et après-guerre immédiat (1944-1947)* (Colloque de Baden-Baden, IHA/IHTP), Paris, 1987.
- HUDEMANN Rainer, *Die französische Deutschlandpolitik zwischen 1945 und 1949*, Tübingen, 1987.
- HUDEMANN Rainer, « Die Saar zwischen Frankreich und Deutschland 1945-1947 », in HUDEMANN R., POIDEVIN R.(dir.), *Die Saar 1945-1955 : ein Problem der europäischen Geschichte*, München, 1992, p. 13-34.
- JURT Joseph, (dir.), *Von der Besatzungszeit zur deutsch-französische Kooperation*, Freiburg, 1993, 262 p.
- KONSTANZER Eberhard, « Weisungen der französische Militärregierung (1946-1949) », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 1970, p. 204-236.
- KORFF Adalbert, *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950* (thèse de l'université de Lausanne), Lausanne/Annemasse, 1965, 368 p.
- KÜSTERS Hans Jürgen, « Deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen in den Anfangsjahren der europäischen Gemeinschaft », *Revue d'Allemagne*, 20/1988, p. 274-296.
- LAUFER Rudolf, *Industrie und Energiewirtschaft im Land Baden (1945-1952)*, Südbaden unter französischer Besatzung, Freiburg/München, 1979, 411 p.
- LEFÈVRE Sylvie, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955* (thèse de l'Université de Paris IV, dir. G.H. Soutou), 1996, 921 p.
- LEFÈVRE Sylvie, « Les sidérurgistes français propriétaires des charbonnages allemands (1945-1955) » in WILKENS Andreas (dir.), *Die deutsch-französischen Wirtschaftsbeziehungen (1945-1960)* (colloque 1994 IHA), Sigmaringen, 1997.
- MANFRASS Klaus, RIOUX Jean-Pierre, *France-Allemagne 1944-1947 (Cahiers de l'IHTP n° 13-14)*, 1990, 306 p.
- POIDEVIN Raymond, « Frankreich und die Ruhrfrage 1945-1951 », *Historische Zeitschrift*, 2/1979, p. 317-334.
- POIDEVIN Raymond, « La politique allemande de la France en 1945 », in *8 mai, la victoire en Europe* (Colloque de Reims), Lyon, 1985.
- POIDEVIN Raymond, « Plan Marshall et problème allemand: les inquiétudes françaises (1947-1948) », in GIRAULT René, LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Le plan Marshall et le*

- relèvement économique de l'Europe* (actes du colloque de Bercy de mars 1991), Paris, 1993, p. 87-96.
- RIEDBERG Gerd, « Die Gründung der offiziellen deutsch-französischen Handelskammer. Ein Beitrag zu ihrer Geschichte », *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte*, 27/1982, p. 107-118.
- SCHARF Claus, SCHRÖDER Hans Jürgen (dir.), *Die Deutschlandspolitik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949*, Wiesbaden, 1983, 315 p.
- SCHOLZ Werner (dir.), *Aspekte der deutsch-französischer Wirtschaftsbeziehungen 1945-1957*, Leipzig, 1993, 90 p.
- SOUTOU Georges-Henri, *L'alliance incertaine : les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Paris, 1996, 496 p.
- WILKENS Andreas (dir.), *Die deutsch-französischen Wirtschaftsbeziehungen (1945-1960)* (colloque de l'Institut historique allemand, 1994), Sigmaringen, 1997, 354 p.
- ZIEBURA Gilbert, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945. Mythen und Realitäten*, Stuttgart, 1970, 200 p.

- **Le patronat**

***Histoire, organisations et sociologie***

- ALLARD P., M. BEAUD (dir.), *Dictionnaire des groupes industriels et financiers en France*, 1978, 361 p.
- BAUER Michel, BERTIN-MOUTOT Bénédicte, « Le recrutement des élites économiques en France et en Allemagne », in MENDRAS Henri, SULEIMAN Ezra (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, 1995, p. 91-112.
- BAUMIER Jean, *Les grandes affaires françaises. Des 200 familles aux 200 managers*, 1967, 251 p.
- BESSON Jean-François, *Les groupes industriels et l'Europe. L'expérience de la C.E.C.A.*, Paris, 1962, 639 p.
- BOUNIÉ Jean-Paul, *Le CNPF et l'Europe*, (Thèse de doctorat en sciences Politiques, dir. M. Teitgen), Paris, 1969, 254 p.
- BOURDIEU Pierre, Monique de Saint-Martin, « Le patronat », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 20-21, mars-avril 1978, p. 3-82.
- BRIZAY Bernard, *Le patronat, Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, 1975, 310 p.
- BUSSIÈRE Eric, DUMOULIN Michel, *Les cercles économiques et l'Europe au vingtième siècle*, (recueil de textes), Louvain-Paris, 1992.
- BUSSIÈRE Éric, DUMOULIN Michel (dir.), *Milieux économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle*, (Actes du colloque d'Arras, décembre 1996), Arras, 1998, 441 p.
- CASSIS Youssef, « Les grandes entreprises européennes au XX<sup>e</sup>S », *Vingtième siècle*, n° 52/oct-déc. 1996.
- CHEVALME Léon, « Le Comité des Forges, un trust de S.A. », *Banque et bourse*, 24 août-sept 1939, p. 60-62.
- DELEFORTRIE-SOUBEYROUX Nicole, *Les dirigeants de l'industrie française*, Paris, 1961, 286 p.
- DIDIER M., MALINVAUD E., « La concentration dans l'industrie s'est-elle accentuée depuis 1900 ? », *Economie et Statistiques*, n° 2, juin 1969, p. 3-10.

- DOCHER F., « L'organisation du patronat », *Revue de l'action populaire*, Paris, janv. 1950.
- DUMOULIN Michel, René GIRAULT, Gilbert TRAUSCH (dir.), *L'Europe du patronat, De la guerre froide aux années soixante*, Berne, 1993, 242 p.
- EHRMANN Henry W., *La politique du patronat français, 1936-1955*, Paris, 1959, 416 p.
- ENGELHARDT Ulrich, *Das deutsche Industrie Verbandwesen und seine Stellung in der westdeutschen Marktwirtschafts*, (thèse Université de Bonn), 1954.
- FRIDENSON Patrick, STRAUS André (dir.), *Le capitalisme français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, 1987, 427 p.
- FRIDENSON Patrick, « Les patronats allemands et français au XX<sup>e</sup> s. Essai de comparaison. », in HUDEMANN Rainer, Georges-Henri SOUTOU (dir.), *Eliten in Deutschland und Frankreich im 19. und 20. Jahrhundert. Strukturen und Beziehungen*, 2 vol., München, 1994, p. 153-168.
- GILLE Bertrand, « Esquisse d'une histoire du syndicalisme patronal dans l'industrie sidérurgique française », *Revue d'histoire de la sidérurgie*, juil-sept 1964, t.V, p. 209-250.
- GILLY Jean-Pierre, MORIN François, *Les groupes industriels en France. Concentration du système productif depuis 1945*, Paris, 1981, 144 p.
- HAZERA Jean-Claude, ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'occupation*, Paris, 1995, 871 p.
- HUDEMANN Rainer, SOUTOU Georges-Henri (dir.), *Eliten in Deutschland und Frankreich im 19. und 20. Jahrhundert. Strukturen und Beziehungen*, 2 vol., München, 1994, 324 p.
- JOLY Hervé, *Patrons d'Allemagne (1933-1996), Sociologie d'une élite*, (issu d'une thèse de sociologie, EHESS dir. Ch. Charle, 1993), Paris, 1996, 364 p.
- LEFRANC Georges, *Les organisations patronales en France. Du passé au présent*, 1976, 420 p.
- MIOCHE Philippe, « Les Maîtres des Forges en quête de transparence », *Vingtième Siècle*, n°20, 1988, 1988, p. 103ss.
- SCHWABE Klaus, *Die deutschen Eliten und der Weg in den zweiten Weltkrieg*, 1989.
- SOULAGE Bernard, *Stratégie industrielles et sociales des groupes français*, (thèse de l'université de Grenoble), 1980, 633 p.
- SZOKOLOCZY-SYLLABA Janos, *Les organisations professionnelles françaises et le Marché Commun*, 1965, 381 p.
- TORNOW Ingo, « Die deutsche Unternehmer Verbände 1945-1950. Kontinuität oder Diskontinuität ? », in BECKER J., STAMMEN T., WALDEMANN P. (dir.), *Vorgeschichte der BRD. Zwischen Kapitulation und Grundgesetz*, München, 1979, p. 235-260.
- VINEN Richard, *The politics of French Business, 1936-1945*, 1991, 250 p.
- WEBER Henri, *Le parti des patrons : le CNPF, 1946-1986*, Paris, 1991, 574 p.

### ***Les relations avec l'État***

- BERGHAHN Volker, *Unternehmer und Politik in der Bundesrepublik*, Francfort, 1985, 359 p.
- BLAICH Fritz, *Staat und Verbände in Deutschland zwischen 1871 und 1945*, Wiesbaden, 1979, 151 p.
- BRAUNTHAL Gerhard, *The federation of german industrie in politics*, N.Y., 1965.
- BREITLING Rupert, *Die Verbände in der Bundesrepublik. Ihre Arten und ihre politische Wirkungsweise*, 1955.
- BÜHRER Werner, « Der BDI und die Aussenpolitik der Bundesrepublik in den fünfziger », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 1992/2, 1992, p.241-261.



- GEORG Enno, *Die Wirtschaftlichen Unternehmen der S.S. (Schriftreihe der VfZ, n°7)*, Stuttgart, 1963, 155 p.
- GILLINGHAM John R., *Industry and politics in the third Reich (Ruhr coal, Hitler and Europe)*, Stuttgart, 1985, 183 p.
- HALLGARTEN George W. F., « Adolf Hitler and German Heavy Industrie (1931-1933) », *Journal of economic history*, 3/1950, p. 222-246.
- HALLGARTEN G. W., RADKAU, *Deutsche Industrie und Politik von Bismark bis Heute*, Paris, 1974, 574 p.
- JEANNENEY Jean-Noël, *L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoir politique dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981, 325 p.
- KOLBOOM Ingo, *La revanche des patrons : le patronat face au Front Populaire* (titre original: *Frankreichs Unternehmer in der Periode der Volksfront 1936-1937*, 2 vol., Rheinfelden, 1983), Paris, 1986, 384 p.
- KUISEL Richard F., *Le capitalisme et l'Etat en France: modernisation et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1984, 477 p.
- MOLLIN Gerard Th., *Montankonzerne und Drittes Reich. 1936-1944, Der Gegensatz zwischen Monopolindustrie und Befehlswirtschaft in der deutschen Rüstung und Expansion (1936-1944)*, Göttingen, 1988, 285 p.
- NOLTE Ernst, « Big business and german politics », *American historical review*, 1969/75, p. 71-78.
- OVERY Richard J., « Heavy industry and the state in Nazi Germany : the Reichswerke Crisis », *European History Quaterly*, 15/1985, p. 313-337.
- PETZINA Dietmar, « Hitler und die deutsche Industrie », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 17/1966, p.482-491.
- SCHNEIDER Michael, *Unternehmer und Demokratie 1918-1933*, Bonn, 1975, 219 p.
- SÖRGE Werner, *Metallindustrie und Nationalsozialismus 1929-1939, ine Untersuchung über Struktur und Funktion industrieller Organisationen in Deutschland 1929 -1939*, Frankfurt, 1965.
- TREUE Wilhelm, « Die Einstellung einiger deutschen Grossindustriellen zu Hitlers Aussenpolitik », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 17/1966, p.491-507.
- TURNER Henry A. Jr, « Big business and the rise of Hitler », *American historical review*, 75/1969.
- TURNER Henry A. Jr « The Ruhrlade, Secret Cabinet of Heavy Industry in the Weimarer Republic », *Central european History*, 3/1970, p. 195-228, 1970.
- WENGST Udo, « Der Reichsverband der deutschen Industrie in den ersten Monaten des Dritten Reiches. Ein Beitrag zum Verhältnis von Grossindustriellen und Nationalsozialismus », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 28 (1980) p. 94-110.
- WINKLER Heinrich A., « Unternehmenverbände zwischen Ständeideologie und Nationalsozialismus », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 4/ 1969, p. 341-371.

- **Le secteur sidérurgique**

*L'histoire de la sidérurgie (généralités)*

- BENHAM Frederic, *The iron and steel industry of Germany, France, Belgique, Luxembourg and The Saar*, Londres, 1934.

- BURN Duncan, *The economic history of steelmaking, 1867-1939. A study in competition*, Cambridge, 1940 (rééd. 1961).
- BURN Duncan, *The steel industry, 1939-1959 : a study in competition and planning*, Cambridge, 1961.
- WRIGHT Charles Will, *The iron and steel industries of Europe*, Washington, 1939, 98 p.

### ***L'évolution de la sidérurgie allemande***

- BERNETT Hanno, *Von der Entflechtung bis zur Wiederherstellung alter Konzernstrukturen : die Unternehmensorganisation deutscher Montanunternehmen am Beispiel Mannesmann (1945-1958/59)*, Bonn, 1991, 359 p.
- BOOMS Hans (dir.), *Verein Deutsche Eisen- und Stahlindustrie, Erster Wirtschaftsgruppe Eisenschaffende Industrie*, Koblenz, 1972, 197 p.
- COLLECTIF, *Die deutsche Eisen- und Stahlindustrie 1930. Die Deutsche und französische Eisen -und stahlindustrie. Aufbau, Entwicklung, Werke, Statistik und Finanzen der Deutschen Konzerne: Vereinigte Stahlwerke AG.*, Berlin, 1930, 128 p.
- EBERHARDT Eugen, *Die Anordnung der Reichsstelle für Metalle 1938-1944*.
- HERCHENRÖDER K.H. (dir.), *Die "Neuordnung" der Montanindustrie*, Düsseldorf, 1954.
- MÜLLER-LIST Gabriele (dir.), *Neubeginn bei Eisen und Stahl im Ruhrgebiet (1945-1948)*, Düsseldorf, 1990, 420 p.
- REITEL François, « La sidérurgie de la République fédérale allemande », *Mosella*, n° 2, avril-juin 1971, Metz, 1971, p. 29-43.
- RIEDEL Matthias, *Eisen und Kohle für das Dritte Reich. Paul Pleigers Stellung in der nationalsozialistische Wirtschaft*, Göttingen, 1973, 378 p.
- SCHUMANN Wolfgar, « Die faschistische Neuordnung Europas nach den Plänen des deutschen Monopolkapitals. Programme der Metallindustrie, des Metallerz und Kohlenbergbaus im Jahre 1940 », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1971/H2.
- SCHUMANN Wolfgar, « Nachkriegsplanungen der Reichsgruppe Industrie im Herbst 1944. Eine Dokumentation », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 3/1972, p.259-296.
- SCHUMANN Wolfgar, « Neue Dokumente der Reichsgruppe Industrie zur Neuordnung Europas », *Jahrbuch für Geschichte*, 5/1971, p. 224-239.
- STAHL G., « Rechnende Schwerindustrie », *Deutsche Volkswirt*, 1936/7, 1936.

### ***L'évolution de la sidérurgie française***

- AINVAL Henri (d'), *Deux siècles de sidérurgie française : de 1003 entreprises à la dernière*, Paris, 1994, 359 p.
- BAUMIER Jean, *La fin des maîtres de forges*, 1981, 269 p.
- BIARD Roger, *La sidérurgie française*, Paris, 1958, 316 p.
- CHARDONNET Jean, *La sidérurgie française. Progrès ou décadence ?*, Paris, 1954, 240 p.
- COLLECTIF, *Denkschrift über die Verschleuderung der deutschen Gruben und Hüttenwerke in Frankreich*, Berlin, 1934, 108 p.
- FREYSSINET Michel, *La sidérurgie française, 1945-1979. L'histoire d'une faillite. Les solutions qui s'affrontent*, Paris, 1979, 243 p.

- GABLE Bernard, *Essai d'analyse économique d'un secteur: la sidérurgie française* (Thèse de l'Université de Nancy II, sciences économiques), Grenoble, 1976, 448 p.
- GANCARZ Patrick, « Les métallurgistes français face à la crise des années trente (1928-1938) », *Mouvement social*, 1991/154 p. 197-212.
- GEHRING J.M., SAINT-DIZIER Cl., « L'évolution récente de la sidérurgie lorraine », *Mosella*, avril-juin 1971, p. 13-28.
- KIPPING Matthias, « Les tôles avant les casseroles. La compétitivité de l'industrie française et les origines de la construction européenne », *Entreprises et histoire*, juin 1994, p.73-93.
- MIOCHE Philippe, *La sidérurgie et l'Etat en France des années quarante aux années soixante*, (thèse de l'Université de Paris-IV, dir. François Caron), 5 vol., Paris, 1992, 1418 p.
- MIOCHE Philippe, « Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation », *Histoire, Economie et Société*, n° spécial (*Stratégies industrielles sous l'occupation*), 3<sup>e</sup> trim. 1992, p. 397-414.
- PADIOLEAU Jean-Gustave, *Quand la France s'enferme. La politique sidérurgique de la France depuis 1945*, Paris, 1981, 231 p.
- PRECHEUR Claude, *La sidérurgie française*, 1963, 212 p.
- SALLOT Jean, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française (1937-1974)*, thèse Paris I, dir. Alain Plessis, 1993.

### ***Quelques biographies et monographies d'entreprises***

- ARBED, *Un demi-siècle d'histoire industrielle, 1911-1964*, (publication interne), 400 p.
- BATTY Peter, *La dynastie des Krupp*, Paris, 1967, 348 p.
- BAUDANT Alain, *Pont-à-Mousson (1918-1939). Stratégie industrielle d'une dynastie lorraine*, (thèse de Paris I, dir. J. Bouvier) Paris, 1980, 507 p.
- BEAUCARNOT Jean-Louis, *Les Schneider, une dynastie*, 1986, 254 p.
- BELHOSTE Jean-François, *Histoire des forges d'Alleverd des origines à 1970*, Grenoble, 1982, 293 p.
- BERGHahn Volker R., FRIEDLICH Paul J., *Otto A. Friedrich, ein politischer Unternehmer. Sein Leben und seine Zeit 1902-1975*, Francfort, 1993, 438 p.
- BUSSIÈRE Éric, « Stratégies industrielles et structures de management dans la sidérurgie française : le cas de Marine-Homécourt dans l'Entre-deux-guerres », *Revue historique*, n° 567, juillet 1988, p. 27-51.
- DENAIN-ANZIN, *Livre d'or de la société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin, 1849-1949*, Paris, 1950.
- FRITSCH Pierre, *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, 1976.
- HARDY-HÉMERY ODETTE, « Croissance et marché en sidérurgie: les avatars des Forges et Aciéries du Nord-Est (1817-1948).», in FRIDENSON Patrick, STRAUS André (dir.), *Le capitalisme français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, 1987, p. 119-131.
- JEANNENEY Jean-Noël, *François de Wendel en république, l'argent et le pouvoir, 1914-1940* (issu d'une thèse de l'Univ. de Paris X), Paris, 1976, 670 p.
- KLASS G. (von), *Die drei Ringe*, Tübingen, 1954, 487 p.
- KOCH Heinrich, *75 Jahre Mannesmann, 1890-1965*, Düsseldorf, 1965, 227 p.
- LEFOL L. (dir.), *Théodore Laurent*, Paris, 1955.
- MANCHESTER William, *Aux armes des Krupp*, Paris, 1970, 826 p.
- MARTIN Roger, *Patron de droit divin*, 1984, 568 p.

- MIOCHE Philippe, Jacques ROUX, *Henri Malcor, un héritier des maîtres de forges*, Paris, 1988, 349 p.
- MIOCHE Philippe, *Jacques Ferry et la sidérurgie française depuis la seconde guerre mondiale*, Aix-en-Provence, 1993, 319 p.
- MOINE Jean-Marie, *Les maîtres de forge de Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> au années trente.*, (thèse de l'univ. de Nancy II dir. Fr. Roth), 4 vol et 2 vol d'annexes, 1987, 760 p.
- MUHLEN Norbert, *L'incroyable famille Krupp*, Paris, 1961, 310 p.
- ROY Joseph Antoine, *Histoire de la famille Schneider et du Creusot de 1836 à 1942*, Paris, 1962, 156 p.
- SEDILLOT René, *Deux cent cinquante ans d'industrie en Lorraine. La maison de Wendel de 1704 à nos jours*, Paris, 1958, 410 p.
- TREUE Wilhelm, UEBBING Helmut, *Die Feuer verlöschen nie : August-Thyssen-Hütte, t.1 1890-1926, t.2 1926-1966*, Düsseldorf, 1966-1969, 264-288 p.
- UEBBING Helmut, *Wege und Wegmarken. 100 Jahre Thyssen*, Berlin, 1991, 347 p.
- VILLIERS Georges, *Témoignages*, 1978, 244 p.
- WESSEL Horst A., *Kontinuität im Wandel. 100 Jahre Mannesmann 1890-1990*, 1990, 572 p.
- WESSEL Horst A. (dir.), *Thyssen & Co. Mülheim a.d. Ruhr. Die Geschichte einer Familie und ihrer Unternehmung*, Stuttgart, 1991, 227 p.

- **Les enjeux de l'acier**

***Ententes et cartels (généralités et secteur sidérurgique)***

- BERGER Françoise, « La France et l'Allemagne au cœur de l'Europe industrielle en construction : des ententes privées à la CECA », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 47, juillet-septembre 1997 (sélection de documents d'archive commentés), p. 37-46.
- BÜHLER Rolf, *Die Roheisenkartelle in Frankreich, Ihre Entstehung, Entwicklung un Bedeutung von 1876 bis 1934*, Zürich, 1934, 380 p.
- BUSSIÈRE Éric, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935*, Paris, (issu de la thèse de l'Université de Paris IV, dir. François Caron, 1988), 1992, 521 p.
- DUSSAUZE Elisabeth, *L'Etat et les ententes industrielles* (thèse), Paris, 1939.
- ERTEL Erich, *Internationale Kartelle und Konzerne der Industrie*, Stuttgart, 1939.
- HEXNER Ervin, *The international steel cartel*, Chapel Hill (N.C), 1943, 338 p.
- HEXNER Ervin, *International cartels*, Chapel Hill, USA, 1945, 555 p.
- HIRSCH Anita, SAUVY Alfred (dir.), « Cartels et ententes », *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, 1984.
- KIERSCH Günther, *Internationale Eisen- und Stahlkartelle*, Essen, 1954, 224 p.
- LASSEGUE Pierre (dir.), *Les ententes à l'échelle européenne*, Paris, 1967, 203 p.
- LEDERER J.J., « La sidérurgie française et les cartels avant le Plan Schuman », *Politique étrangère*, XVI 1951 p. 397-412.
- LEWINSOHN Richard, *Trusts et cartels dans l'économie mondiale*, Paris, 1950, 386 p.
- MASON Edward S., *Controlling world trade. Cartels and commodity agreements*, New-York/Londres, 1946, 289 p.
- PASQUALAGGI Gilles, « Les ententes en France », *Revue économique*, janvier 1952, p. 63-82.

- PIETTRE André, *L'évolution des ententes industrielles en France depuis la crise*, Paris, 1936, 155 p. (hors annexes).
- RAZOUS Paul, *Cartels et trusts, et diverses ententes de producteurs, création, fonctionnement, contrôle*, Paris, 1935, 163 p.
- RIEBEN Henri, *Des ententes des maîtres des forges au plan Schuman*, Lausanne/ Ambilly-Annemasse, 1954, 558 p.
- TCHERNOFF J., *Ententes économiques et financières (cartels, syndicats, trusts, homldings, devant les lois civiles, pénales, internationales)*, 1933, 819 p.
- THIBAUT Raymond, *Cartels et concurrence dans la métallurgie française* (thèse de droit), Paris, 1938, 166 p.
- TÜSSING Werner, *Die internationale Eisen- und Stahlkartelle. Ihre Entstehung, Entwicklung und Bedeutung zwischen den beiden Weltkriegen* (thèse), Köln, 1970, 292 p.

### **De la crise à la guerre**

- BARRAL Pierre, « La Lorraine pendant la guerre », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°105, janvier 1977, Paris, p.3-8.
- BERGER Françoise, « Les effets de la grande crise sur les relations franco-allemandes. L'exemple de la sidérurgie. », *Relations internationales*, n° 82, été 1995, p. 175-196.
- EICHHOLZ Dietrich, « Das Minett Revier und die deutsche Montanindustrie 1941-1942 », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, n°7/1977 p.816-838.
- FREMOND Jean, « Les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain (1940-1942) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 19, 1972, p. 27-44.
- GÉRARD Pierre, « Le protectorat industriel allemand en Meurthe et Moselle », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 105, 1977, p. 9-28.
- GILLINGHAM John R., « De la coopération à l'intégration: la Ruhr et l'industrie française pendant la guerre », *Histoire, Economie et Société* (n° spécial *Stratégie industrielles sous l'occupation*), 3<sup>e</sup> trim. 1992, p. 369-395.
- GILLINGHAM John R., « Zur Vorgeschichte der Montanunion, Westeuropas Kohle und Stahl in Depression und Krieg », *Vierteljahrhefte für Zeitgeschichte*, n° 34/1986, p. 381-405.
- GILLINGHAM John R., « Coal and steel diplomacy in interwar Europe », in WURM Clemens A. (dir.), *Internationale Kartelle und Aussenpolitik. Beiträge zur Zwischenkriegszeit*, Wiesbaden, 1989, 198 p.
- NOCKEN Ulrich, « Das internationale Stahlkartell und die deutsch-französischen Beziehungen (1924-1932), p. 165-202 », in Gustav Schmidt (dir.), *Konstellationen internationaler Politik, 1924-1932. Politische und wirtschaftliche Faktoren in den Beziehungen zwischen Westeuropa und der Vereinigten Staaten*, Bochum, 1983.
- VOLKMANN H.E., « L'importance économique de la Lorraine pour le III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 120 (1980), p. 69-93.
- WENGENROTH Ulrich, « Partnerschaft oder Rivalität? Die Beziehungen zwischen der deutschen und der französischen Schwerindustrie vom späten 19. Jahrhundert bis zur Montanunion. », in Y. Cohen, K. Manfrass (dir.), *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und Industrielle Entwicklung in 19. und 20. Jahrhundert*, München, 1990, 12 p.
- WENGENROTH Ulrich, « Schwierige Beute : Lothringen in den Planungen der deutschen schwerindustrie. », in CARLIER Claude, MARTENS Stefan (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (sept. 1939- nov.1942)*, 1990, p. 453-467.

***L'acier dans la construction européenne, le Plan Schuman et la CECA***

- BERGER Françoise, « Les sidérurgistes français et allemands face à l'Europe : divergences de conception, concurrence et intérêts communs (1932-1952). », *Revue d'histoire de l'intégration européenne* (Bulletin des historiens auprès de la Commission européenne), n° 2/1997, p. 35-52.
- BERGER Françoise, « Les patrons de l'acier en France et Allemagne face à l'Europe (1930-1960) », in BUSSIÈRE É., DUMOULIN M. (dir.), *Milieus économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle*, Arras, 1998, p. 179-195.
- BRENNEUR Pascal, « Les entreprises sidérurgiques du bassin de Longwy face à la CECA naissante », *Revue géographique de l'Est*, 3/1993.
- BRENNEUR Pascal, *La sidérurgie lorraine et l'expérience de la CECA (1950-1973)*, thèse de l'Université de Nancy II, dir. François Roth, 1997.
- BUCHHEIM Christoph, BÜHRER W. et GOSCHLER C., « Der Schumanplan als Instrument französischer Stahlpolitik. Zur historischen Wirkung einen falschen Kalküls », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 1989/2, p. 171-206.
- BÜHRER Werner, *Ruhrstahl und Europa. Die Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie und die Anfänge der europäischen Integration 1945-1952*, München, 1986, 236 p.
- CAMDESSUS Christine, *Les interventions financières des Etats en faveur de la sidérurgie dans la CECA. L'exemple français*, Paris, 1987, 138 p.
- CHARVET Louis, « La sidérurgie française face au pool », *Nouvelle revue de l'économie contemporaine*, n°16-17/1951.
- DICHGANS Hans, *Montanunion. Menschen und Institutionen*, Düsseldorf, 1980, 398 p.
- DIEBOLD W., *The Schuman Plan 1950-1959. A studie in economic cooperation*, New-York, 1959, 750 p.
- FIEDERER Helmut, « Demontagen in Deutschland nach 1945 unter besonderer Berücksichtigung der Montan-industrie », *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte*, 1989/4, p. 209-239.
- FRIEDENSBURG F., « Le problème des matières premières dans le plan Schuman », *Politique étrangère*, 1951, p. 17-27.
- GERBET Pierre, « La genèse du plan Schuman », *Revue française de sciences politiques*, 3 juillet-sept 1956, p. 525-553.
- GILLIGHAM John R., « Die französische Ruhrpolitik und die Ursprünge des Schuman-Plans. Eine Neubewertung », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 35/1987, p. 1-24.
- GILLINGHAM John R., *Coal, steel and the rebirth of Europe. 1945-1955 : the Germans and Frenchs from Ruhr conflict to economic community*, Cambridge, 1991, 397 p.
- HAHN Carl Horst, *Der Schuman Plan. Eine Untersuchung im besonderen Hinblick auf die deutsche-französische Stahlindustrie*, München, 1953, 158 p.
- HELLWIG Fritz, « Der Schuman-Plan als wirtschaftspolitische Aufgabe », *Frankfurter Hefte*, juil. 1950, p. 705ss.
- HELLWIG Fritz, « Die westeuropäische Montanwirtschaft », *Stahl und Eisen*, 70/1950, p.1004s.
- JÖRNMARK Jan, *Coal and steel in western Europe, 1945-1993 : innovative change and institutions adaptation*, Göteborg, 1993, 375 p.
- KIPPING Matthias, *Zwischen Kartellen und Konkurrenz. Der Schuman-Plan und die Ursprünge der europäischen Einigung 1944-1952*, (München Univ. Dissertation, 1993), Berlin, 1996, 384 p.

- LACROIX-RIZ Annie, « Vers le plan Schuman, 1947-1950. », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°155 juil. 1989, p. 25-42 et (suite) n° 156 oct 1989 p. 73-88.
- MIOCHE Philippe, « Le patronat de la sidérurgie française et le plan Schuman en 1950-1952 : l'apparence d'un affrontement et la réalité d'une mutation », in SCHWABE Klaus (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans, 1950-1951* (Actes du colloque d'Aachen, mai 1986), Baden-Baden, 1988, p. 305-318.
- MIOCHE Philippe, « L'adaptation du patronat de la sidérurgie française à l'intégration européenne de 1945 à 1967 », in DUMOULIN M., GIRAULT R., TRAUSCH G. (dir.), *L'Europe du patronat*, Berne, 1993, p. 63-75.
- NAUSCH Eckart F., *Die Entwicklung der deutschen und der französischen Stahlindustrie nach dem Zweiten Weltkrieg und ihr Einfluß auf die Verankerung eines grundsätzlichen Subventionsverbots für Stahl im Montan-Vertrag von 1952*, Köln, 1988, 206 p.
- POIDEVIN Raymond, K. Schwäbe, « Le rôle personnel de Robert Schuman », in SCHWABE Klaus (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans, 1950-1951* (Actes du colloque d'Aix-la-Chapelle), Baden-Baden, 1988, p. 365-375.
- POIDEVIN Raymond, Dirk SPIERENBURG, *Histoire de la haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une expérience supranationale*, Bruxelles, 1993, 919 p.
- RABIER J.R., « Cinq ans de marché commun du charbon et de l'acier », *Revue économique*, 1958/II, p. 298-319.
- REUTER Paul, *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*, Paris, 1953, 320 p.
- ROTH François, « Les milieux sidérurgiques lorrains et l'annonce du plan Schuman », in SCHWABE Klaus (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans, 1950-1951*, (Actes du colloque d'Aix-la-Chapelle), Baden-Baden, 1988, p. 367-380.
- SAHM, « Die Verfassung der europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl », *Europa-Archiv*, 1951, p. 3977ss.
- SCHWABE Klaus (dir.), *Die Anfänge des Schuman-Plans, 1950-1951* (Actes du colloque d'Aachen), mai 1986, Baden-Baden, 1988.
- STEINDORFF Ernst, « Schuman-Plan und europäischen Bundesstaat », *Europa-Archiv*, 20 mai 1951, p. 3955-3960.
- STEINERT Marlis G., « Un saut dans l'inconnu. La RFA face au plan Schuman, de la déclaration du 9 mai 1950 à la signature du 18 avril 1951. », *Relations internationales*, n° 4, 1975, p. 155-178.





## LEXIQUE SIDÉRURGIQUE ALLEMAND<sup>1</sup>

<b>Bandstahl</b>	feuillards	<b>Rohrleitung</b>	conduite(s)
<b>Betoneisen</b>	Fer à béton	<b>Rohstahl</b>	acier brut
<b>Bleche</b>	tôles	<b>Schienen</b>	rails
<b>Bramme</b>	brame	<b>Schlacke</b>	scorie
<b>Brechanlage</b>	atelier de broyage	<b>Schlackenhalde</b>	crassier
<b>Breitflanschträger</b>	poutrelles (à large raccord)	<b>Schmelzhütte</b>	fonderie
<b>Draht</b>	fil machine	<b>Schmelzöfen</b>	four de fusion
<b>Drahterzeugnisse</b>	produits étirés	<b>Schmiede</b>	forge
<b>Edelstahl</b>	acier fin	<b>Schmiedehammer</b>	marteau de forge, marteau-pilon
<b>Feilspäne</b>	limailles	<b>Schmiedeisen</b>	fer forgé
<b>Feinblech</b>	tôle fine	<b>Schmiedepresse</b>	presse à forger
<b>Feinblechwalzwerk</b>	tôlerie fine	<b>Schmiedestahl</b>	acier forgé
<b>Ferrolegerungen</b>	Ferro-alliages	<b>Schmiedezange</b>	tenailles
<b>Flacheisen</b>	Fer plat	<b>Schraube</b>	vis
<b>Flachgewalzte Erzeugnisse</b>	produits laminés plats	<b>Schreinerei</b>	menuiserie
<b>Flussstahl</b>	acier doux	<b>Schrott</b>	ferraille
<b>Formeisen</b>	(fer) profilé = Formstahl	<b>Schwarzblech</b>	tôle noire
<b>Formstahl</b>	profilé = Formeisen	<b>Schweißrohr</b>	tubes soudés
<b>Geschütz</b>	canons	<b>Schwellen</b>	
<b>geschweisst</b>	soudé	<b>(Bahnschwellen)</b>	traverses métalliques
<b>Gewehr</b>	fusil	<b>Sonderprofil</b>	profilés spéciaux
<b>gezogene Röhre</b>	tubes étirés (sans soudure)	<b>Spiegeleisen</b>	Fontes spiegel
<b>Gießerei</b>	fonderie	<b>Stabeisen</b>	barres
<b>Grobblech</b>	tôle forte (brute)	<b>Stabstahl</b>	barres marchandes
<b>Gußbruch</b>	mitraille de fonte	<b>Stahlform</b>	acier moulé
<b>Gußrohr</b>	tuyau de fonte	<b>Stahlguß</b>	moulage d'acier
<b>Gußstahl</b>	acier coulé, fondu	<b>Stahlskelett</b>	carcasse métallique
<b>Halbzeug</b>	demi-produits	<b>Stahlwerk</b>	aciérie
<b>Hobelspäne</b>	copeaux (métal)	<b>stranggegossen</b>	obtenus par coulée continue
<b>Hochöfen</b>	hauts-fourneaux	<b>Thomasmehl</b>	poudre d'acier
<b>Hütte (Hüttenwerk)</b>	usine métallurgique, forge	<b>Tonerde</b>	argile, alumine
<b>Kalk</b>	chaux	<b>Träger</b>	poutrelles
<b>Kalköfen</b>	fours à chaux	<b>U-, I-, H-, L- oder T-Profile</b>	profilés en U, en I, en H, en L ou en T
<b>Kalkstein</b>	calcaire	<b>Universalstahl</b>	larges plats
<b>kalksteinbruch</b>	carrière de calcaire	<b>Verzinkerei</b>	zinguerie
<b>Kaltwalz</b>	laminés à froid	<b>verzinkte Bleche</b>	tôle galvanisée
<b>Kesselanlage</b>	chaudière	<b>Vorblock</b>	bloom
<b>Körner</b>	grenailles	<b>Vormaterial</b>	matières premières
<b>Kohlenbunkern</b>	accumulateurs à charbons	<b>Walzblech</b>	tôle laminée
<b>Koksöfen</b>	fours à coke	<b>Walzdraht</b>	fil machine (ou fil laminé)
<b>Knüppel</b>	billette	<b>Walze</b>	laminoir
<b>Leitschienen</b>	contre-rails	<b>Walzenstrassen</b>	laminoirs
<b>Mittelblech</b>	tôle moyenne	<b>(Walzwerk)</b>	
<b>Mühle</b>	moulin	<b>Walzwerkerzeugnisse</b>	(produits) laminés
<b>nahtlose Rohre</b>	tubes sans soudure	<b>Weißbleche</b>	fer-blanc
<b>Nichtrostender Stahl</b>	acier inoxydable	<b>Werkstatt</b>	atelier
<b>Niet(e)</b>	rivet	<b>Wiederauswalz</b>	relaminage
<b>Rohblock</b>	lingot	<b>Winkelisen</b>	cornière
<b>Roheisen</b>	fonte	<b>Zeche</b>	mine, houillère
<b>Röhren</b>	tubes		

<sup>1</sup> n.b. Certains termes de l'époque, cités ici, ne s'emploient plus aujourd'hui, vu l'évolution des techniques.

## LEXIQUE DES ASSOCIATIONS DE LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE ET FRANÇAISE

**AFREA** : Association pour les relations économiques avec l'Allemagne

**Bundesverband der deutschen Industrie** (BDI) (1950) : organisation patronale de l'industrie qui succède au Reichsgruppe Industrie (1934-1945) lui-même succédant au Reichsverband der deutschen Industrie (1919-1934)

**Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française** (CSSF) (1944) : union de syndicats professionnels d'entreprises sidérurgiques, à la fois régionale et par spécialités. Elle se voit confier les attributions de l'OPSID en 1946.

**Comité d'Organisation de la Sidérurgie** (CORSID) : géré de 1940 à 1944 par les sidérurgistes eux-mêmes, sous contrôle d'un commissaire du gouvernement.

**Comité des Forges** : Association des sidérurgistes; né en 1864 ; président François de Wendel (1919-1939)

**Comptoir des produits sidérurgiques** (CPS) : créé en 1947, cet organisme est chargé de la répartition des commandes entre les usines productrices, de la facturation et de l'encaissement.

**Comptoir sidérurgique de France** (CSF) : créé par la loi du 16 août 1940.

**DEFRA** : Deutsche Vereinigung zur Förderung der Wirtschaftsbeziehungen mit Frankreich

**Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl** (EGKS) : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)

**Fachgruppe der Eisen schaffende Industrie** : section de la sidérurgie auprès du syndicat de l'industrie allemande (RDI) 1919

**Groupement de l'industrie sidérurgique** (GIS) : l'organisme de financement de la

profession, constitué en 1946 sous la forme d'une S.A.

**Internationale Rohstahlgemeinschaft** (IRG) : Entente Internationale de l'Acier (EIA)

**Office des fers, fontes et aciers** (OFFA) : créé en 1940, organisation chargée de la répartition des matières premières entre les industries utilisatrices.

**Office professionnel de la sidérurgie** (OPSID) : remplace provisoirement le CORSID (1944); dissous en juillet 1946.

**Reichsverband der deutschen Industrie** (RDI) (1919-1934) : organisation patronale de l'industrie allemande

**Reichsvereinigung Eisen** (1943) : nouvelle organisation de la sidérurgie sous contrôle du Ministère.

**Reichswerke** : la seule entreprise sidérurgique créée par l'État nazi à l'initiative de Goering, à Salzgitter (1937)

**Rohstahlgemeinschaft** (RSG) : cartel (allemand) de l'acier (comptoir)

**Treuhandverwaltung (ou Stahltreuhändervereinigung)** : organisme fiduciaire géré par les Allemands (1946), qui est une émanation du North German Iron and Steel Control (NGISC).

**Vereinigte Stahlwerke AG** (Aciéries réunies), est né en 1926 de la fusion des usines Phoenix, Rheinstahl, Rhein-Elbe-Union et Thyssen (aussi appelé Stahlverein)

**Verein deutscher Eisen und Stahl Industrieller** (VdESI) : L'organisation patronale allemande spécifique des sidérurgistes, de type régional

**Wirtschaftsgruppe Eisen schaffende Industrie** (WESI, du Reichswirtschaftsministerium) : Direction de la sidérurgie au Ministère de l'industrie du Reich.

### Quelques termes allemands utiles

**Aufsichtsrat** : Conseil de surveillance

**Vorstand** : Directoire (c'est la direction réelle de l'entreprise).

**Aktiengesellschaft** (AG) : sociétés anonymes par actions.

**Gesellschaft mit beschränkter Haftung** (GmbH) : sociétés anonymes, soit à responsabilité limitée.

**eingetragener Verein** (EV) : association enregistrée.

**Versuchsbetrieb** (VB) : usine "expérimentale": prioritaire.

**Sperrbetrieb** (SB) : entreprises interdites (ou bloquées).

**Rüstung Betrieb** (RB) : usine d'armement.

# INDEX

---

- Abetz** (Otto),256, 279, 280, 282, 487, 588, 589, 611, 612, 659
- Adenauer** (Konrad),218, 731, 736, 739, 742, 746, 750, 769, 778, 786, 790, 792, 794, 799, 816, 818, 839, 841, 842, 845, 847, 848, 850, 855, 856, 857, 858, 859, 861, 862, 888, 889, 890, 894, 895, 896, 907, 911, 912, 913, 914, 918, 921, 922, 926, 946, 948, 951, 979, 982, 983, 987, 988, 989, 995, 996, 1016, 1021, 1040, 1041, 1060
- AFREA** (Association pour les relations économiques avec l'Allemagne),868, 881, 882, 883, 884, 886, 1071
- AIR** (Autorité internationale de la Ruhr),740, 781, 831, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 887, 891, 897, 914, 929, 936, 937, 946, 990
- Alsace-Lorraine**,5, 27, 130, 137, 191, 209, 225, 308, 309, 342, 388, 409, 427, 459, 477, 497, 499, 503, 505, 543, 574, 578, 580, 581, 582, 584, 612, 623, 624, 630, 639, 663, 691, 892, 1023
- Alsthom**,585, 621
- ARBED**,99, 119, 194, 195, 247, 254, 296, 301, 302, 567, 569, 572, 617, 620, 623, 624, 625, 740
- Arnal** (Pierre),119, 739, 740, 746, 750, 790, 792, 838, 839, 841, 861
- Aron** (Alexis),226, 230, 663, 703, 705, 709, 719, 720, 721, 738, 878, 960, 1016, 1064
- Aubrun** (Jules),226, 239, 450, 526, 530, 542, 593, 637, 639, 642, 650, 704, 706, 725, 776, 785, 788, 809, 811, 814, 815, 822, 848, 851, 852, 866, 871, 872, 877, 893, 901, 941, 956, 957, 958, 960, 961, 962, 965, 966, 967, 973, 988, 1016, 1035, 1036, 1071
- August-Thyssen Hütte AG**,209, 216, 423, 863
- Barich** (Karl),823, 850, 851, 868, 928, 941
- Barnaud** (Jacques),488, 489, 509, 512, 524, 526, 533, 597, 598, 612, 623, 630, 631, 637, 646, 654, 656, 657, 658
- Bélin** (René),654, 657, 658
- Bérard** (Armand),799, 800, 858, 859, 876, 889, 895, 896, 897, 899
- Berg** (Fritz),625, 882, 908, 1023, 1053
- Bichelonne** (Jean),444, 445, 447, 448, 452, 453, 454, 469, 470, 483, 514, 515, 529, 530, 535, 547, 551, 552, 584, 630, 637, 639, 640, 641, 642, 649, 650, 654, 655, 656, 657, 663, 670
- Blankenhorn** (Dr),842, 894, 951, 998
- Boisanger** (de),488, 505, 508, 585, 596, 618, 620, 625, 627, 629, 651
- Boissieu** (de),442, 488, 546, 623, 625
- Boisson** (de),740, 834, 836
- Brinon** (Fernand, Comte de),280, 658, 659
- Bungeroth** (Karl),636, 743, 750, 751, 754, 755, 757, 759, 807, 817, 1018
- CCNM** (C<sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons),11, 12, 84, 85, 141, 188, 195, 204, 205, 494, 517, 538, 539, 575, 642, 686, 687, 729, 993, 1029, 1030
- CECA** (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier),3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 239, 324, 674, 708, 709, 729, 740, 873, 887, 890, 899, 902, 904, 905, 908, 909, 910, 913, 914, 915, 917, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 931, 932, 934, 935, 936, 937, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 948, 952, 954, 955, 961, 964, 966, 967, 969, 971, 972, 973, 974, 977, 979, 980, 982, 984, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 997, 998, 999, 1001, 1002, 1003, 1004, 1006, 1007, 1008, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1018, 1024, 1026, 1027, 1031, 1032, 1038, 1042, 1045, 1046, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1056, 1057, 1059, 1060, 1061, 1065, 1070, 1073, 1074
- Celap** (Milos),602, 603
- CGPF** (Confédération générale de la production française),33, 100, 114, 115, 116, 143, 223, 224, 240, 287, 333, 447, 608, 652, 708, 1062
- CII** (Centre d'information interprofessionnel),445, 447, 452, 454, 468, 469, 471, 472, 473, 474, 484, 486, 579, 598, 658, 661
- Clay** (général),752, 768, 780, 812, 836, 844, 893
- CNPF** (Conseil national du Patronat français),12, 223, 334, 680, 700, 702, 708, 719, 721, 780, 811, 812, 813, 815, 876, 879, 880, 881, 882, 885, 886, 902, 920, 924, 960, 961, 975, 991, 992, 1007, 1017, 1018, 1057, 1062, 1071
- Coqueugnot** (Henri),448, 450, 451, 530, 558
- CORSID** (Comité d'organisation de la sidérurgie),450, 454, 455, 464, 467, 472, 506, 512, 523, 526, 531, 533, 534, 639, 641, 650, 663, 703, 704, 709, 738, 866, 1062
- Couve de Murville** (Maurice),274, 618, 624, 632, 659, 736

- CPS** (Comptoir des Produits sidérurgiques),132, 477, 478, 489, 490, 507, 509, 534, 707, 730, 826, 1000, 1008, 1051
- CSCG** (Combined Steel Control Group),914
- CSSF** (Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française),12, 40, 143, 695, 702, 704, 706, 708, 709, 720, 725, 745, 773, 775, 776, 777, 788, 789, 799, 800, 801, 802, 804, 805, 810, 811, 814, 815, 818, 822, 823, 827, 828, 846, 848, 849, 850, 851, 852, 866, 871, 872, 877, 878, 879, 915, 920, 941, 943, 944, 945, 946, 956, 958, 959, 960, 961, 962, 965, 967, 975, 986, 988, 991, 992, 998, 1001, 1003, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1016, 1024, 1033, 1036, 1040, 1041, 1043, 1062, 1071
- Daum** (Léon),199, 226, 230, 239, 248, 450, 529, 642, 643, 704, 708, 709, 729, 814, 866, 878, 924, 964, 990, 1001, 1002, 1011, 1015, 1046, 1047, 1052, 1064
- DAVUM** (S<sup>lé</sup>),131, 132, 133, 506, 537, 680, 717, 724
- de Wendel (société)**,274, 292, 297, 299
- décartellisation**,755, 772, 776, 797, 801, 803, 811, 819, 844, 846, 877, 891, 915, 928, 954, 955, 981, 983, 987, 995, 1006, 1016, 1018, 1020, 1021, 1042, 1050, 1052, 1073
- démontages**,583, 638, 649, 675, 699, 743, 744, 745, 757, 764, 767, 768, 769, 770, 774, 781, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 809, 811, 817, 819, 821, 823, 824, 831, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 877, 911, 987, 1015, 1023, 1032, 1059
- Denain-Anzin** (S<sup>lé</sup>),11, 83, 84, 85, 135, 186, 188, 189, 190, 191, 226, 316, 490, 491, 494, 528, 538, 539, 550, 558, 617, 681, 688, 701, 702, 703, 710, 717, 718, 724, 1030
- Dilling** (S<sup>lé</sup>),133, 236, 296, 409, 619, 628, 629, 707, 718, 728, 1044
- Dinkelbach** (Heinrich),755, 774, 811, 844, 851, 868, 904, 908
- Dresdner Bank**,78, 117, 264, 602, 636
- Dreux** (Alexandre),226, 227, 239, 276
- Duchemin** (René),98, 100, 114, 223, 287
- EIA** (Entente Internationale de l'Acier),20, 21, 43, 46, 47, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 105, 107, 108, 111, 112, 113, 119, 120, 121, 122, 123, 134, 135, 136, 137, 153, 163, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 223, 237, 238, 247, 250, 252, 268, 269, 271, 275, 283, 302, 304, 315, 317, 325, 326, 328, 329, 331, 332, 725, 871, 872, 1051, 1061, 1068, 1069, 1070, 1072, 1074
- Erhard** (Ludwig),745, 799, 841, 847, 848, 858, 862, 895, 912, 922, 1067
- Etzel** (Frantz),845, 990, 998
- Flick** (Friedrich),31, 78, 117, 118, 119, 161, 206, 207, 208, 210, 211, 240, 260, 261, 267, 334, 341, 349, 355, 365, 370, 373, 375, 377, 380, 382, 389, 411, 437, 440, 560, 567, 568, 570, 571, 572, 582, 586, 587, 593, 664, 673, 676, 751, 752, 848, 1060
- François-Poncet** (André),77, 79, 80, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 117, 118, 145, 146, 147, 149, 153, 154, 158, 162, 163, 164, 167, 168, 181, 182, 224, 236, 237, 242, 244, 253, 255, 265, 269, 270, 271, 272, 278, 281, 285, 294, 295, 364, 739, 740, 741, 743, 790, 791, 792, 793, 838, 839, 840, 842, 845, 848, 854, 857, 858, 860, 861, 862, 863, 866, 868, 883, 886, 895, 896, 900, 910, 911, 913, 914, 988, 989, 998, 1037
- Gaulle** (général Charles de),671, 675, 696, 697, 699, 700, 704, 712, 727, 734, 735, 736, 737, 762, 779, 875, 926, 978, 979
- Gerwin** (Carl F. W.),107, 953, 954
- Goering** (Hermann),153, 154, 158, 161, 163, 173, 181, 211, 258, 259, 262, 263, 265, 266, 269, 286, 295, 321, 337, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 385, 386, 387, 391, 395, 401, 402, 411, 437, 458, 480, 481, 484, 498, 524, 527, 559, 560, 562, 566, 567, 568, 570, 577, 580, 581, 583, 590, 591, 592, 601, 605, 606, 609, 629, 630, 633, 691, 808
- Granval** (Gilbert),742, 1035
- HADIR**,123, 128, 133, 200, 236, 303, 537, 563, 567, 610, 624, 728, 964, 1043
- Hagondange**,226, 301, 303, 310, 406, 408, 409, 451, 539, 544, 566, 567, 572, 574, 575, 615, 616, 693, 714, 717, 718, 727
- Halbergerhütte AG**,236, 626, 867, 868
- Hallstein** (Walter),927, 928, 930, 932, 937, 941, 946, 953, 954, 955, 987, 998, 1037, 1056
- Hanneken** (Generalleutnant von),370, 371, 372, 373, 382, 391, 392, 396, 497, 563, 564, 566, 587, 648, 669
- Haute Autorité** (CECA),729, 836, 837, 839, 842, 843, 887, 891, 897, 898, 900, 905, 906, 914, 920, 923, 925, 926, 930, 932, 934, 937, 941, 944, 945, 946, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 959, 960, 961, 962, 963, 966, 968, 969, 972, 981, 983, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 995, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1011, 1012, 1013, 1015, 1024, 1040, 1045, 1046, 1047, 1048, 1050, 1051, 1052, 1054, 1059

- Hayange**,130, 187, 191, 192, 226, 230, 234, 288, 289, 291, 293, 406, 408, 409, 536, 540, 541, 543, 544, 566, 567, 574, 575, 577, 580, 581, 591, 594, 595, 604, 693, 718, 720, 726, 749, 808, 1028
- HCA** (Haute Commission Alliée),847, 848, 862, 904, 912, 913, 914, 967, 1016, 1022, 1050, 1051
- Hemmen** (Hans R. von),294, 441, 487, 488, 493, 505, 508, 529, 585, 588, 596, 605, 614, 620, 623, 627, 633, 651
- Henle** (Günter),261, 382, 397, 850, 851, 883, 908, 951, 952, 1021
- Hermann Goeringswerke** (Reichswerke),13, 150, 163, 167, 174, 206, 207, 211, 212, 213, 215, 217, 218, 263, 266, 321, 333, 339, 340, 341, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 371, 375, 382, 386, 387, 389, 391, 392, 394, 401, 403, 411, 436, 437, 438, 487, 542, 543, 562, 567, 570, 576, 580, 581, 582, 583, 601, 636, 669, 670, 671, 693, 767, 770, 841, 848, 863, 1022, 1023, 1066
- Hofhacker** (Major Caesar von),497, 498
- Klößner** (Peter),74, 81, 82, 175, 177, 206, 207, 225, 261, 293, 300, 339, 343, 355, 360, 373, 375, 382, 383, 411, 505, 560, 567, 747, 767, 770, 772, 773, 777, 790, 803, 850, 883, 951, 1020, 1021, 1050, 1051
- Klößner AG**,74, 81, 82, 175, 177, 206, 207, 225, 261, 293, 300, 339, 343, 355, 360, 373, 375, 382, 383, 411, 505, 560, 567, 747, 767, 770, 772, 773, 777, 790, 803, 850, 883, 951, 1020, 1021, 1050, 1051
- Knutange**,135, 194, 195, 204, 225, 310, 406, 408, 409, 566, 567, 574, 575, 577, 701, 702, 903, 1027, 1028
- Koenig** (général),735, 739, 742, 812, 843, 1033
- Krupp** (Friedrich),206, 207, 262, 290, 339, 343, 344, 348, 376, 410, 411, 603, 622, 749
- Krupp** (Gustav),208, 241, 375, 376, 396, 676, 752
- Krupp** (Konzern),13, 80, 216, 217, 434, 621
- Laffont** (Emile),742
- Lafond** (Henri),448, 452, 637, 1037, 1055
- Lambert-Ribot** (Alfred),115, 116, 139, 226, 228, 229, 230, 232, 275, 278, 306, 451, 707
- Laurent** (Théodore),44, 98, 99, 100, 104, 105, 107, 108, 109, 112, 119, 122, 123, 132, 179, 180, 199, 202, 224, 226, 227, 230, 232, 235, 236, 237, 239, 248, 256, 274, 275, 302, 303, 308, 309, 325, 440, 536, 537, 560, 563, 586, 587, 660, 662, 664, 668, 708, 728, 729, 740, 814, 866, 964, 1029, 1043, 1049, 1063, 1065
- Lehideux** (François),457, 655, 656, 657, 658
- loi anti-cartel**,977
- MacCloy** (John),376, 842, 843, 859, 862, 911, 912, 954, 977
- Mannesmann** (Konzern),1, 11, 13, 14, 31, 55, 74, 80, 81, 82, 156, 164, 182, 206, 207, 210, 218, 219, 220, 221, 248, 249, 266, 274, 289, 292, 293, 294, 296, 301, 305, 326, 334, 339, 343, 346, 347, 348, 355, 360, 362, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 390, 393, 411, 421, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 501, 537, 557, 561, 613, 615, 616, 620, 743, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 757, 758, 760, 770, 772, 773, 774, 775, 777, 785, 786, 797, 805, 806, 807, 817, 818, 819, 883, 1018, 1019, 1020, 1032, 1034, 1050, 1051, 1054, 1069
- Marine et Homécourt** (C<sup>ie</sup> des forges et aciéries de la),28, 85, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 135, 137, 140, 148, 183, 185, 186, 188, 189, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 225, 226, 227, 235, 236, 237, 239, 255, 256, 272, 281, 296, 300, 302, 316, 495, 501, 506, 507, 536, 537, 539, 550, 551, 576, 585, 586, 595, 596, 615, 617, 621, 622, 628, 642, 643, 660, 667, 701, 702, 704, 707, 708, 718, 719, 720, 728, 768, 795, 808, 814, 815, 852, 878, 990, 1029, 1055
- Marshall (plan)**,674, 709, 712, 714, 722, 738, 741, 745, 768, 770, 771, 787, 788, 789, 801, 809, 821, 822, 824, 825, 827, 856, 860, 864, 876, 878, 912, 915, 917, 934, 969, 980, 998, 1002, 1056, 1071
- Mendès France** (Pierre),690, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 705, 711, 712, 714, 717, 736, 737, 1010, 1040, 1060, 1065
- Merton** (Richard),103, 745, 799, 800, 811, 822, 877, 882, 883
- Meurthe-et-Moselle**,4, 26, 34, 41, 130, 131, 193, 200, 233, 239, 256, 308, 342, 388, 406, 407, 409, 451, 466, 473, 485, 486, 497, 499, 502, 523, 533, 536, 537, 540, 543, 550, 566, 570, 574, 575, 576, 577, 578, 580, 581, 584, 586, 590, 592, 594, 595, 598, 599, 626, 636, 637, 638, 639, 641, 642, 659, 685, 686, 692, 703, 728, 826
- Michel** (Dr),1, 7, 256, 301, 457, 465, 524, 588, 609, 611, 612, 613, 615, 619, 629, 630, 634, 635, 639, 640, 667, 713, 784, 785, 1064
- minette,20
- minette de Lorraine** (minerai de fer),20, 26, 45, 391, 498, 560, 561, 562, 563, 564, 566, 570, 571, 572, 698, 747, 782, 805, 938, 939, 940, 968
- Mitry** (Emmanuel, comte de),232, 540, 541, 878, 1046, 1047, 1052

- Monnet (Jean)**,9, 10, 92, 662, 695, 696, 697, 702, 709, 711, 712, 713, 714, 715, 717, 719, 720, 721, 722, 723, 731, 769, 771, 825, 826, 874, 878, 887, 888, 889, 890, 892, 893, 895, 900, 901, 908, 917, 918, 919, 920, 921, 923, 924, 925, 926, 927, 930, 931, 936, 937, 944, 945, 953, 954, 955, 957, 958, 960, 961, 962, 963, 965, 968, 970, 974, 975, 979, 984, 987, 988, 990, 991, 994, 997, 1001, 1006, 1007, 1008, 1024, 1045, 1046, 1047, 1052, 1059, 1073
- Moyeuivre**,192, 406, 408, 409, 540, 543, 544, 566, 567, 572, 574, 575, 577, 579, 580, 604, 691, 692, 720, 1028
- Nord et Est** (Forges et aciéries du Nord et de l'Est),225, 226, 451, 617, 701
- OCLA** (zone),484, 502, 519, 520, 637
- OECE**,4, 5, 6, 21, 53, 125, 387, 709, 798, 819, 822, 836, 842, 843, 853, 873, 874, 876, 877, 878, 936, 994, 1004, 1048, 1052, 1071
- Office central de répartition des matières premières (OCRMP)**,444, 469
- Office central de répartition des produits industriels (OCRPI)**,444, 445, 446, 451, 454, 455, 555, 655, 695
- Office des fontes, fers et aciers (OFFA)**,132, 444, 445, 451, 454, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 474, 475, 484, 486, 498, 499, 501, 707
- ORAMMS** (zone),583, 584, 595, 636, 637, 641, 642, 667
- Poensgen** (Ernst),13, 44, 46, 47, 48, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 74, 87, 92, 95, 96, 97, 99, 101, 103, 104, 105, 107, 109, 111, 119, 120, 121, 122, 153, 161, 163, 175, 176, 179, 180, 210, 234, 237, 240, 241, 243, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 258, 260, 261, 262, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 274, 275, 305, 325, 326, 328, 329, 330, 334, 338, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 360, 367, 370, 372, 373, 375, 376, 377, 382, 383, 389, 390, 391, 393, 396, 397, 413, 425, 426, 437, 559, 560, 561, 563, 564, 565, 566, 568, 569, 574, 669, 753, 754, 803, 1062, 1063, 1066
- Pont-à-Mousson**,30, 131, 225, 226, 227, 235, 272, 276, 296, 297, 302, 316, 529, 558, 563, 576, 586, 617, 622, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 638, 642, 657, 667, 681, 701, 702, 708, 718, 719, 724, 816, 869, 881, 1043, 1055
- Potthoff** (Heinz),807, 851, 990, 1018
- Pucheu** (Pierre),325, 326, 328, 447, 654, 656, 657, 658, 663
- Raabe** (Paul),241, 356, 543, 565, 566, 574, 576, 577, 581, 586, 590, 594, 617, 624
- RDI** (Reichsverband der deutschen Industrie),43, 94, 95, 99, 240, 242, 246, 250, 252, 263, 268, 312, 832, 1062
- Rechberg** (Arnold),277, 278, 279, 756
- Reichert** (Jakobus Wilhelm),21, 22, 24, 26, 27, 38, 41, 42, 43, 44, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 60, 69, 70, 82, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 104, 105, 109, 112, 113, 114, 122, 126, 127, 130, 143, 144, 145, 152, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 163, 171, 172, 173, 178, 181, 182, 237, 240, 241, 243, 246, 247, 248, 252, 260, 268, 275, 276, 305, 306, 352, 355, 356, 367, 370, 371, 372, 373, 389, 391, 392, 396, 397, 530, 558, 560, 561, 565, 566, 571, 572, 574, 617, 752, 871, 1066, 1069
- Reichsvereinigung Eisen**,261, 265, 334, 351, 376, 397, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 414, 417, 420, 423, 487, 526, 590, 591, 592, 593
- Reusch** (Paul),47, 241, 360, 376, 382, 396, 669, 755, 800, 823, 831, 883
- Rheinmetall-Borsig AG**,513, 545, 600, 601, 634, 635, 636, 773
- Robertson** (général),768, 774, 778, 780, 840, 856, 899, 900
- Röchling** (Hermann),25, 104, 174, 207, 241, 264, 296, 300, 334, 338, 352, 355, 356, 357, 358, 391, 397, 406, 414, 417, 437, 451, 484, 485, 487, 498, 502, 506, 519, 520, 523, 526, 530, 537, 540, 541, 542, 543, 546, 547, 550, 552, 554, 559, 560, 561, 562, 566, 567, 570, 572, 573, 574, 576, 577, 580, 581, 583, 584, 586, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 610, 636, 637, 638, 641, 642, 650, 664, 667, 669, 673, 690, 693, 728, 751, 808, 818, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1069
- Rohland** (Walter),377, 404, 438, 592, 593, 751, 755
- Rothschild** (Robert),231, 251, 379, 601, 602, 603, 604
- Roy** (Eugène),302, 450, 451, 495, 496, 497, 502, 512, 542, 568, 637, 655, 664, 704, 713, 718, 719, 721, 737, 866
- Ruhr**,10, 17, 20, 23, 35, 45, 46, 54, 62, 71, 82, 93, 111, 142, 154, 156, 157, 161, 165, 208, 209, 214, 221, 225, 239, 245, 246, 250, 255, 261, 264, 277, 278, 280, 287, 303, 304, 313, 322, 333, 337, 340, 342, 344, 345, 349, 355, 358, 359, 360, 362, 368, 384, 389, 392, 394, 401, 407, 436, 438, 451, 483, 485, 498, 500, 509, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 567, 568, 570, 571, 576, 591, 593, 621, 652, 658, 664, 669, 670, 671, 675, 678, 685, 687, 699, 701, 705, 709, 715, 718, 724, 733, 734, 735, 736, 737, 740, 741, 746, 749, 750, 752, 753, 754, 755, 759, 762, 763, 773, 775, 778, 779, 780, 782, 783, 785, 787, 788, 789, 790, 795, 799, 800, 806, 810, 813, 815, 817, 825, 827,

- 831, 833, 834, 835, 836, 837, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 848, 849, 850, 852, 869, 870, 875, 879, 880, 888, 889, 891, 892, 896, 897, 900, 903, 904, 905, 906, 914, 926, 927, 929, 937, 938, 939, 940, 941, 944, 945, 946, 952, 953, 955, 961, 968, 969, 977, 978, 981, 982, 983, 984, 986, 1001, 1003, 1008, 1016, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1027, 1031, 1040, 1047, 1049, 1050, 1051, 1053, 1054, 1069, 1071
- Sarre**, 4, 6, 14, 18, 21, 25, 37, 39, 41, 42, 43, 45, 52, 53, 66, 68, 70, 72, 73, 74, 86, 102, 104, 119, 121, 125, 127, 128, 133, 148, 154, 155, 158, 159, 167, 174, 177, 181, 187, 193, 194, 201, 219, 224, 236, 239, 248, 264, 267, 268, 269, 270, 275, 277, 289, 296, 300, 302, 303, 304, 305, 311, 315, 321, 322, 342, 348, 349, 387, 408, 409, 412, 429, 436, 484, 486, 498, 506, 509, 541, 558, 560, 561, 563, 567, 573, 578, 581, 590, 591, 610, 611, 626, 652, 675, 677, 678, 684, 685, 686, 699, 707, 708, 718, 724, 727, 728, 733, 735, 736, 737, 741, 742, 743, 750, 758, 767, 778, 784, 785, 791, 808, 813, 816, 817, 818, 825, 826, 827, 828, 839, 853, 867, 868, 887, 888, 889, 890, 892, 894, 896, 897, 902, 926, 932, 934, 939, 940, 942, 947, 948, 955, 959, 976, 987, 989, 991, 992, 998, 1000, 1001, 1011, 1025, 1032, 1033, 1034, 1035, 1037, 1038, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1053, 1060, 1062, 1068
- Sauckel** (Fritz), 395, 414, 415, 416, 418, 424, 434, 435, 519, 522, 523, 524, 525
- Saulnes (S<sup>té</sup> J. Raty)**, 185, 188, 226, 227, 488, 506, 567, 568, 576, 624, 659, 680, 681, 701, 702, 719, 723, 814, 866, 975, 991, 993, 994, 998, 1030, 1031, 1047
- Schacht** (Hjalmar), 86, 146, 147, 148, 149, 154, 158, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 176, 178, 242, 244, 245, 263, 265, 269, 280, 284, 285, 286, 304, 322, 352, 355, 356, 358, 359, 365, 366, 368, 370, 1021
- Schneider** (Charles), 547, 551, 552, 661, 666, 727, 728, 814, 866
- Schneider** (Eugène), 197, 198, 227, 235, 237, 238, 255, 274, 301, 325, 546, 690, 727
- Schneider** (S<sup>té</sup>), 84, 119, 189, 193, 194, 196, 227, 228, 254, 296, 310, 504, 512, 513, 544, 546, 549, 572, 625, 634, 635, 681, 727, 728, 740, 834
- Schumacher** (Kurt), 795, 799, 800, 894, 895, 896, 922, 954, 987, 988, 989
- Schuman (Plan)**, 13, 674, 800, 832, 843, 883, 884, 889, 892, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 906, 907, 908, 910, 914, 917, 919, 921, 922, 924, 926, 927, 928, 929, 930, 932, 934, 936, 940, 941, 945, 952, 953, 955, 956, 957, 958, 962, 964, 965, 968, 969, 976, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 988, 993, 994, 1009, 1010, 1016, 1037, 1053, 1056, 1057, 1065, 1074
- Schuman** (Robert), 8, 13, 19, 29, 31, 42, 56, 61, 79, 114, 156, 161, 207, 311, 325, 674, 740, 741, 790, 792, 794, 795, 816, 821, 836, 837, 841, 845, 848, 854, 855, 856, 872, 876, 882, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 900, 901, 902, 905, 907, 908, 909, 914, 917, 918, 920, 922, 926, 927, 929, 930, 934, 935, 948, 949, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 961, 962, 963, 965, 966, 967, 968, 969, 975, 976, 977, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 988, 989, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 1006, 1009, 1010, 1011, 1016, 1034, 1036, 1050, 1056, 1057, 1059, 1072
- Schwede** (Walter), 13, 210, 247, 397, 491, 559, 563, 564, 568, 569, 575, 754, 759, 872, 876, 883, 908, 911, 927
- Senelle-Maubeuge**, 135, 189, 226, 234, 300, 306, 307, 528, 541, 575, 610, 617, 655, 686, 701, 702, 707, 1027
- SIDÉNOR**, 461, 484, 490, 491, 492, 502, 505, 519, 520, 528
- Sohl** (Hans-Günther), 751, 754, 850, 908, 983
- SOLLAC**, 717, 722, 727, 828, 1027, 1028, 1029
- Speer** (Albert), 262, 376, 377, 394, 395, 396, 397, 398, 402, 403, 404, 414, 415, 438, 481, 508, 518, 522, 524, 527, 590, 592, 637, 643, 656, 671, 751, 754, 755, 1066
- Statut d'occupation**, 915
- Steinbrinck** (Otto), 261, 377, 485, 487, 490, 491, 559, 561, 570, 592
- STV** (Stahltruhändlervereinigung ou Treuhandverwaltung), 13, 666, 708, 729, 773, 774, 775, 826, 868, 883, 904, 928, 935, 940, 952, 1003, 1052
- Tgahrt** (Erich), 241, 261, 267, 357, 370, 375, 382, 397, 560, 1066
- Thyssen** (Fritz), 1, 13, 14, 23, 31, 37, 44, 75, 77, 99, 107, 108, 109, 117, 118, 119, 161, 162, 164, 165, 207, 209, 210, 215, 241, 245, 249, 250, 252, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 274, 289, 290, 292, 294, 303, 356, 359, 360, 366, 374, 375, 377, 378, 384, 389, 418, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 501, 537, 570, 572, 693, 702, 747, 749, 750, 751, 754, 774, 784, 787, 790, 795, 796, 797, 798, 803, 804, 805, 825, 849, 861, 862, 863, 865, 883, 908, 909, 915, 976, 983, 999, 1002, 1048, 1060, 1062, 1066
- Uckange**, 566, 567, 574, 598
- UCPMI** (Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels), 135,

- 226, 538, 539, 566, 567, 572, 574, 702, 717, 718
- Ugine**, 226, 465, 509, 517, 529, 597, 644, 645, 646, 703, 903, 1039, 1040, 1041
- USINOR**, 710, 717
- VDEh** (Verein Deutscher Eisenhüttenleute), 13, 247, 413, 617, 747, 759, 800, 832
- VdESI** (Verein deutscher Eisen und Stahl Industrieller), 176, 240, 1062
- Vereinigte Stahlwerke** (Konzern), 11, 13, 31, 44, 55, 61, 63, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 99, 101, 117, 119, 164, 165, 167, 170, 174, 195, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 218, 240, 247, 249, 250, 260, 261, 262, 266, 267, 269, 287, 290, 293, 300, 305, 339, 343, 345, 346, 347, 350, 353, 355, 359, 360, 362, 366, 375, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 411, 421, 422, 425, 434, 438, 490, 508, 559, 561, 563, 564, 565, 567, 568, 569, 570, 575, 589, 610, 620, 645, 646, 749, 751, 753, 754, 755, 762, 766, 772, 773, 774, 775, 777, 793, 798, 801, 802, 803, 805, 845, 848, 849, 850, 861, 862, 872, 876, 883, 904, 908, 911, 915, 955, 981, 1000, 1017, 1062, 1069
- Vögler** (Albert), 161, 241, 246, 247, 258, 261, 262, 266, 267, 338, 359, 360, 370, 372, 373, 377, 394, 560
- Wendel** (François de), 45, 47, 191, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 239, 252, 253, 254, 257, 270, 273, 289, 297, 298, 302, 309, 325, 441, 450, 530, 540, 541, 566, 567, 568, 574, 580, 591, 622, 623, 637, 662, 691, 692, 702, 713, 718, 726, 727, 728, 816, 818, 869, 878, 1028, 1043, 1062, 1065, 1074
- Wendel** (Humbert de), 39, 104, 111, 122, 226, 229, 234, 269, 275, 298, 299, 301, 302, 325, 330, 485, 544, 557, 566, 567, 568, 576, 580, 582, 584, 591, 693, 718, 723, 724, 726, 814, 866, 876, 902, 973, 999, 1010, 1043, 1044, 1046, 1047, 1052
- Wendel** (S<sup>te</sup> de), 12, 36, 44, 79, 82, 131, 187, 188, 191, 192, 227, 228, 231, 234, 270, 271, 272, 273, 274, 288, 289, 291, 292, 297, 298, 299, 536, 540, 543, 544, 552, 570, 574, 579, 580, 581, 583, 584, 595, 625, 631, 691, 692, 693, 694, 701, 718, 720, 726, 727, 795, 816, 818, 868, 965, 1028, 1043
- Wenzel** (Hermann), 305, 377, 564
- WESI** (Wirtschaftsgruppe Eisen und Stahl Industrieller), 13, 32, 54, 72, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 105, 153, 163, 175, 177, 180, 181, 182, 246, 247, 248, 267, 268, 269, 274, 305, 306, 313, 319, 322, 323, 324, 325, 326, 342, 343, 349, 356, 367, 375, 382, 389, 396, 397, 406, 409, 413, 565, 566, 574, 749, 760, 800
- Westminster** (conférence) avril 1949, 879, 880
- Wiesbaden** (Commission d'armistice), 12, 442, 443, 487, 488, 495, 505, 506, 529, 532, 552, 567, 568, 576, 585, 588, 597, 605, 607, 620, 633, 647, 651, 659
- Winkhaus** (Hermann), 352, 560, 561, 566, 570, 620, 755, 1019
- Wittke** (Wilhelm), 355, 356, 357, 397
- Wolff** (Otto), 103, 175, 206, 207, 266, 296, 300, 355, 412, 610, 831, 883, 1042, 1043
- WVESI** (Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie), 13, 766, 774, 800, 823, 832, 842, 850, 867, 868, 904, 905, 906, 909, 927, 928, 929, 938, 941, 946, 951, 982, 999, 1000, 1015, 1062
- Zangen** (Wilhelm), 74, 210, 219, 243, 246, 248, 251, 261, 266, 334, 338, 344, 355, 356, 357, 368, 369, 370, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 382, 383, 384, 385, 394, 400, 401, 427, 557, 560, 562, 570, 620, 751, 752, 754, 755, 819, 1019, 1054, 1064
- ZFO** (zone d'occupation française en Allemagne), 675, 733, 735, 736, 738, 739, 741, 742, 744, 767, 792, 817, 854, 1033, 1042



## TABLE DES ANNEXES

Document 1. La CGPF et les ententes internationales au temps de la crise (1932)	1077
Document 2. Composition du Comptoir allemand des tubes (Rohren-Verband GmbH), Düsseldorf	1084
Document 3. Réactions des patrons français aux déclarations britanniques face aux coups de force hitlériens	1094
Document 4. Liste des usines du Nord de la France (zone SIDÉNOR)	1102
Document 5. La création de Comités d'organisation	1103
Document 6. Fiche E de recensement des entreprises pour le CORSID (1940)	1105
Document 7. Enquête mensuelle obligatoire sur l'activité industrielle (OCRPI)	1105
Document 8. Circulaire n° 166 du 20 nov. 1942. Objet : situation des effectifs	1106
Document 9. Déclaration mensuelle obligatoire des commandes	1106
Document 10. État mensuel des commandes allemandes enregistrées pendant le mois de ...	1107
Document 11. Circulaire n° 66 du 25 juin 1941, du comité d'organisation MT-PS	1107
Document 12. Circulaire MT-PS n° 55 du 18 juin 1941: commandes allemandes	1108
Document 13. Actionnaires de la société « les petits-fils de de Wendel et cie », descendants direct du fondateur, ainsi que leur conjoints, demeurés prisonniers des Allemands, arrêtés au cours des années d'occupation ou morts pour la France	1114
Document 14. Situation des usines de Wendel après la guerre : liquidation de la gestion allemande	1115
Document 15. La proposition d'exploitation en commun d'unités sidérurgiques dans les territoires occupés en Russie	1117
Document 16. Déclarations par les entreprises des conventions passées avec l'ennemi : affaire Ugine	1119
Document 17. « Avantages que l'industrie française peut retirer de sa situation actuelle vis-à-vis de l'industrie allemande » (extraits)	1121
Document 18. Les commissions d'études mises en place en avril 1945	1124
Document 19. Les patrons français et la question des ententes (1946)	1125
Document 20. Pierre Mendès-France et la sidérurgie	1130
Document 21. Création de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française	1135
Document 22. Le problème allemand vu par le C.N.P.F.	1136
Document 23. L'avenir économique de l'Allemagne. Recommandations adoptées par le Conseil de la C.C.I. (18 novembre 1948)	1140
Document 24. Le problème de la Ruhr vu par le patronat français (novembre 1948) : « Discourir n'est pas agir »	1141
Document 25. Le Conseil de l'Europe et la sidérurgie (1949)	1143
Document 26. Rapport du Conseil de l'Europe sur le contrôle des cartels, 16 déc. 1949	1144
Document 27. La proposition Schuman (9 mai 1950)	1145
Document 28. Organigramme du Comité allemand d'experts pour le plan Schuman ("Sekretariat für Fragen des Schuman-Plans im Bundeskanzleramt")	1146
Document 29. La proposition Schuman commentée par les sidérurgistes	1147
Document 30. L'inspiration américaine : la paternité des articles 65 et 66 du Traité de la CECA	1148
Document 31. Annexe I du Traité de la CECA, définition des expressions "charbon" et "acier"	1149
Document 32. Taux de parité des changes	1150
Document 33. Lettre de Aubrun à Schuman, du 13 novembre 1950	1151
Document 34. Lettre d'Aubrun à J. Monnet, 22 novembre 1950	1152
Document 35. Lettre à Louvet (de Aubrun ou d'un autre membre de la CSSF), 5 déc. 1950	1152
Document 36. Lettre de A. Aron à Hirsch, 13 décembre 1950	1153
Document 37. Lettre de Aubrun à Jean Monnet, 6 janvier 1951	1153
Document 38. Lettre de E.Hirsch, commissaire adjoint du Plan, à Aubrun, pdt de la CSSF, 6 janvier 1951	1153
Document 39. Lettre de Aubrun à R. Schuman, 20 fév. 1951	1154
Document 40. Lettre à Schuman de Charvet, 19 mars 1951	1155

Document 41. Lettre de Aubrun à Schuman, 5 avril 1951	1155
Document 42. Note de remarques (demandée par E. Thomas (secrétaire d'état à l'intérieur) sur la lettre du 7 avril 1951 (non jointe) de J. Monnet à E. Thomas	1156
Document 43. Lettre de Louvel (ministre de l'industrie et du commerce) à Aubrun, 21 mai 1951	1157
Document 44. lettre de Schuman à Aubrun, du 31 mai 1951	1158
Document 45. Réponse développée (14 p.) d'Aubrun à Schuman, 19 juin 1951 ( <i>extraits</i> )	1159
Document 46. Exposé du président Villiers, 19 janvier 1951	1161
Document 47. Observations et propositions des fédérations industrielles nationales des pays intéressés par le plan Schuman sur les clauses économiques du "projet de traité" en préparation (janvier 1951)	1162
Document 48. La position du patronat allemand au moment de la ratification du Traité de la CECA	1165
Document 49. « Les attaques lancées contre les sidérurgistes lors des débats à l'Assemblée nationale sur le plan Schuman »	1168
Document 50. De Gaulle, le RPF et la ratification du Plan Schuman (décembre 1951)	1171
Document 51. Articles 65 (ententes) et 66 (concentrations) du traité définitif de la CECA	1173
Document 52. Convention relative aux dispositions transitoires du Traité de la CECA	1176
Document 53. Protocole sur les relations de la CECA avec le Conseil de l'Europe	1177
Document 54. Liste des parlementaires français et allemands, membres de l'Assemblée commune	1178
Document 55. Liste des membres du Conseil des ministres	1178
Document 56. Le nouveau plan de la sidérurgie française	1179
Document 57. Allocution prononcée devant la presse par M. Pierre Ricard, premier vice-président- de la chambre syndicale de la sidérurgie française, le 10 décembre 1952	1181
<hr/>	
Tableau 1. Production comparée d'acier brut (1900-1960)	1075
Tableau 2. Commerce sidérurgique total (1929-1932)	1076
Tableau 3. Les quotas des comptoirs internationaux de la sidérurgie (1933-1939)	1076
Tableau 4. Production comparée d'acier brut France-Allemagne (1929-1939)	1080
Tableau 5. Production d'acier des membres de l'EIA (1929-1939)	1080
Tableau 6. Exportations totales de produits sidérurgiques demi-finis des principaux pays producteurs (1929-1936)	1081
Tableau 7. Allemagne : production sidérurgique et équipement (1910-1939)	1081
Tableau 8. Production allemande de fonte par région (1928-1939)	1082
Tableau 9. Production allemande d'acier brut par région (1928-1939)	1082
Tableau 10. Production allemande de laminés par région (1929-1939)	1083
Tableau 11. Statistiques de production d'acier brut des principales entreprises sidérurgiques françaises (1929-1941)	1084
Tableau 12. Comparaison des dividendes et cours extrêmes de différentes valeurs industrielle (1929-1937)	1086
Tableau 13. Bilan des sociétés sidérurgiques françaises	1087
Tableau 14. Bilan des exercices de Schneider (1929-1939)	1088
Tableau 15. Production Schneider	1089
Tableau 16. Schneider, Effectifs personnel	1089
Tableau 17. Prix de ventes des produits sidérurgiques chez Schneider	1089
Tableau 18. Les clients de Schneider (1934-1940)	1090
Tableau 19. Le personnel des grands konzerns (1929-1938)	1091
Tableau 20. Production Mannesmann AG	1091
Tableau 21. Composition du Conseil de direction de l' U.I.M.M. (1919)	1092
Tableau 22. Commerce sidérurgique allemand avec la France et l'Empire français	1093
Tableau 23. Dirigeants des nouvelles organisations professionnelles de l'industrie et de la sidérurgie (1936-1941)	1095
Tableau 24. Allemagne et territoires occupés : production totale par région (1940-1942)	1096

Tableau 25. Comparaison de la production de tous les territoires sous domination allemande (1942-1943) par région	1097
Tableau 26. Structure de la production du Nord-Ouest selon les produits	1097
Tableau 27. Statistiques personnel dans territoires occupés de l'Ouest (1942-1945)	1098
Tableau 28. Part des principales entreprises sidérurgiques allemandes pendant la guerre (1942-1943)	1099
Tableau 29. Personnel des usines du Konzern Mannesmann, dont travailleurs étrangers (1938-1945)	1100
Tableau 30. Récapitulation générale des dommages de guerre pour le secteur sidérurgique	1108
Tableau 31. Détail du commerce sidérurgique extérieur allemand : (1941-1944)	1109
Tableau 32. Production des Forges et aciéries du Nord et de l'Est	1110
Tableau 33. Production de la SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin (Denain, Nord)	1110
Tableau 34. Production d'Hagondange (UCPMI)	1110
Tableau 35. Production de la C <sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons	1110
Tableau 36. Production de minerai et de fonte de la société de Wendel(1929-1953)	1111
Tableau 37. Production d'acier et de produits sidérurgiques de la société de Wendel (1929-1953)	1112
Tableau 38. Production Schneider (en tonnes)	1113
Tableau 39. Production usine du Creusot Schneider)	1113
Tableau 40. Effectifs personnel Schneider	1113
Tableau 41. sociétés de sidérurgie ayant produit plus de 50 000 tonnes en un an	1123
Tableau 42. Conseil d'administration de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons	1127
Tableau 43. Conseil d'administration de Marine et Homécourt	1128
Tableau 44. Les forges d'Alleward: conseil d'administration	1129
Tableau 45. Part de la France dans les réparations allemandes	1136
Tableau 46. Production comparée de fonte des principaux pays producteurs (1929-1951)	1146
Tableau 47. Nombres d'unités de production en février 1953 (base fiscale)	1150
Tableau 48. Revenu moyen mensuel par ouvrier en 1952 pour les pays de la CECA	1150
Tableau 49. Possessions Alfried Krupp au 1 <sup>er</sup> janvier 1953	1186
Tableau 50. Entreprises retirées du groupe Krupp (à plus de 50 %)	1186

---

Figure 1. La production et la consommation européenne en 1937-1938

1093

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1. Part allemande et française de la production mondiale d'acier (1913-1955)	5
Figure 2. France et Allemagne : production comparée d'acier brut (1929-1960)	6
Figure 3. Production comparée d'acier avec l'ensemble des pays de la future Communauté	6
Figure 4. Production d'acier brut en 1929	21
Figure 5. Structure des exportations sidérurgiques des principaux pays producteurs en 1929	22
Figure 6. Production allemande d'acier par région (1929)	23
Figure 7. Principales localisations de la sidérurgie allemande dans les années trente	24
Figure 8. Production française de fonte et d'acier bruts	25
Figure 9. Répartition de la production sidérurgique française par région (1929)	26
Figure 10. Principales localisations de la sidérurgie française dans les années trente	27
Figure 11. Répartition des effectifs de la sidérurgie française en 1929 (ouvriers et employés)	28
Figure 12. Part des exportations de produits sidérurgiques dans la production nationale (1925-1929)	29
Figure 13. Organisation allemande du secteur de l'acier (années vingt)	38
Figure 14. Membres des Associations internationales de l'acier (novembre 1931)	49
Figure 15. Indice des ventes à l'exportation des produits sidérurgiques	50
Figure 16. Structure des exportations des principaux pays producteurs en 1929	51
Figure 17. Production d'acier brut des principaux pays producteurs depuis le début du siècle	52
Figure 18. Cours de la Bourse de Berlin (1926-1930) pour les 4 premières entreprises sidérurgiques	57
Figure 19. Cours de la Bourse de Paris (1926-1930) pour les six premières entreprises sidérurgiques	57
Figure 20. Personnel employé dans l'industrie sidérurgique allemande	60
Figure 21. Production d'acier brut des Vereinigte Stahlwerke AG (1926-1931)	76
Figure 22. Organisation du capital des Vereinigte Stahlwerke AG	78
Figure 23. Konzern Krupp, personnel total	80
Figure 24. Konzern Mannesmann, personnel total	81
Figure 25. Klöckner, production d'acier brut	81
Figure 26. Production d'acier des usines de Wendel	83
Figure 27. Production de la société Denain-Anzin (usine de Denain, Nord)	83
Figure 28. Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons (usine d'Isbergues, Pas-de-Calais)	84
Figure 29. Production Schneider	84
Figure 30. Production d'acier brut	125
Figure 31. Production comparée d'acier brut (1929-1939)	126
Figure 32. Variation des exportations de produits finis (1929-1936)	127
Figure 33. Répartition par groupe de la production française d'acier (1938)	131
Figure 34. Dévaluation des principales monnaies par rapport au mark	144
Figure 35. Production allemande d'acier brut comparée par région (1932 et 1939)	155
Figure 36. Exportation d'acier brut 1929-1933	157
Figure 37. Production d'acier des membres de l'EIA (1929-1939)	172
Figure 38. Production d'acier brut des grandes usines françaises (plus de 100 000 tonnes)	184
Figure 39. Production d'acier brut des unités plus modestes (moins de 100 000 tonnes)	185
Figure 40. Dividende distribué par les entreprises sidérurgiques françaises (1929-1937)	189
Figure 41. Production d'acier brut de la société Denain-Anzin (1929-1939)	190
Figure 42. Production d'acier brut de la société de Wendel	192
Figure 43. Production du groupe Schneider	196
Figure 44. Effectif du personnel Schneider (1930-1939)	197
Figure 45. L'évolution des armes de la Maison Schneider entre 1928 et 1939	197
Figure 46. Production annuelle de l'usine d'Homécourt 1929-1935 (groupe Marine)	200

Figure 47. CCNM : production de l'usine d'Isbergues (Pas-de-Calais)	205
Figure 48. Vereinigte Stahlwerke : production d'acier brut et personnel total (mines incluses)	214
Figure 49. August-Thyssen Hütte : production d'acier brut et personnel	216
Figure 50. Konzern Krupp : personnel total	217
Figure 51. Production Mannesmann AG	219
Figure 52. Personnel total du Konzern Mannesmann	220
Figure 53. Logo du RDI (1931)	240
Figure 54. Logo du VESI (1929)	241
Figure 55. Schéma de la nouvelle organisation économique du Reich (1935)	243
Figure 56. Nombre de visites d'usines avec comptes rendus (1930-1937)	294
Figure 57. Production des mines Frederic-Henri	299
Figure 58. Production française de fonte et d'acier (1927-1939)	319
Figure 59. Production allemande de fonte et d'acier (1927-1939)	321
Figure 60. Part des régions allemandes dans la production d'acier brut (1938 et 1942)	343
Figure 61. Part de la production des 6 premiers Konzerne sidérurgiques allemands (1940)	343
Figure 62. Vereinigte Stahlwerke : production et personnel (1937-1945)	346
Figure 63. Répartition de la production totale d'acier par région (1942)	389
Figure 64. Production allemande de minerai de fer (1933-1944)	392
Figure 65. Organisation des comptoirs sidérurgiques allemands	402
Figure 66. Comparaison de la structure de la production régionale (1 <sup>er</sup> semestre 1943)	407
Figure 67. personnel dans les territoires occupés de l'Ouest (1943)	409
Figure 68. Structure des entreprises du Nord-Ouest	412
Figure 69. Part des étrangers dans l'usine de Mühlheim (Vereinigte Stahlwerke)	422
Figure 70. Part des étrangers dans l'usine de Phoenix/ Düsseldorf (Vereinigte Stahlwerke)	422
Figure 71. Répartition du personnel du Konzern Mannesmann	428
Figure 72. Répartition entre personnel allemand et étranger dans les principales usines du groupe	429
Figure 73. Nombre de travailleurs étrangers à l'usine de Kammerich (Mannesmann AG)	430
Figure 74. Production d'acier brut par région allemande ou occupée	436
Figure 75. Les services français chargés de la sidérurgie (1941)	442
Figure 76. La nouvelle organisation de la sidérurgie en France (1940-1944)	449
Figure 77. Carte de l'organisation de l'occupation en France	458
Figure 78. Carte du découpage des régions sidérurgiques du Nord et de l'Est	460
Figure 79. Effectifs de la sidérurgie française pendant la guerre(1938-1943)	462
Figure 80. Production d'acier brut en France par régions (1938-1943)	462
Figure 81. Carte régionale de la sidérurgie du Centre-Midi	465
Figure 82. OFFA: organisation des services (juin 1942)	468
Figure 83. Nouveau modèle de monnaie-matière (à partir du 1 <sup>er</sup> avril 1942)	475
Figure 84. Provenance des charbons à coke consommés dans l'industrie française (1939)	500
Figure 85. Graphiques comparatifs de la production d'acier des principales sociétés sidérurgiques	539
Figure 86. Production de l'usine du Creusot	548
Figure 87. Personnel Schneider (effectif total)	548
Figure 88. Indice comparé de la production entre les deux zones occidentales d'occupation	746
Figure 89. Organisation britannique pour le contrôle de l'industrie sidérurgique	761
Figure 90. Organigramme du Verwaltungsamt für Eisen und Stahl	761
Figure 91. Prisonniers de guerre utilisés par la France	785
Figure 92. Organisation du contrôle de la Ruhr	834
Figure 93. Structure du Conseil de contrôle de la Ruhr	835
Figure 94. Structure du Groupe de contrôle de l'acier.	849
Figure 95. Robert Schuman et Jean Monnet dans le Salon de l'Horloge, 9 mai 1950	887

Figure 96. Prix du fret en DM/tonne	938
Figure 97. Répartition du capital en action de Mannesmann AG (1952)	1019
Figure 98. Production sidérurgique du groupe de Wendel	1028
Figure 99. Production d'acier totale de la société Commentry	1030
Figure 100. Production de la société des Forges et Aciéries de Völklingen (1948-1953)	1039
Figure 101. Production de la CECA en 1952 et répartition des types d'aciers produits	1045
Tableau 1. Quotas de l'EIA en 1926	43
Tableau 2. Production d'acier brut	53
Tableau 3. Production allemande d'acier brut par région	54
Tableau 4. Allemagne : commerce extérieur des produits sidérurgiques	59
Tableau 5. Quotas fixés en 1930 pour les comptoirs provisoires	66
Tableau 6. Production mensuelle des membres du cartel de l'acier (1930-1931)	68
Tableau 7. Production mondiale d'acier (1929-1933)	70
Tableau 8. Exportations de produits sidérurgiques demi-finis des principaux pays producteurs (1929-1933)	70
Tableau 9. Production allemande d'acier brut par région	72
Tableau 10. Pourcentage d'exportation d'acier par rapport à la production nationale	72
Tableau 11. Allemagne : commerce des produits sidérurgiques	74
Tableau 12. Chiffre d'affaires total des usines Krupp	79
Tableau 13. Production Mannesmann AG	80
Tableau 14. Quelques prix dans le secteur sidérurgique	82
Tableau 15. Bénéfices de quelques sociétés sidérurgiques françaises (1929-1933)	85
Tableau 16. Quotes-parts d'acier brut des groupes membres de l'EIA	121
Tableau 17. Concentration géographique de certains secteurs industriels et miniers en 1936	130
Tableau 18. Principaux groupes sidérurgiques français	131
Tableau 19. Les comptoirs sidérurgiques français et leur affiliation	132
Tableau 20. Capacité de production annuelle des firmes affiliées à la DAVUM	133
Tableau 21. Ventes de Davum Exportation	134
Tableau 22. Bilan commercial de la sidérurgie française (1913-1936)	135
Tableau 23. Parts des principales entreprises françaises dans le cadre de la participation à l'EIA	135
Tableau 24. Prix moyens sur le marché intérieur français (1929-1935)	136
Tableau 25. Bénéfices des deux principales entreprises françaises d'armement	139
Tableau 26. Allemagne : production et consommation de produits sidérurgiques	144
Tableau 27. Le commerce sidérurgique allemand et sa part dans la production nationale (1929-1936)	158
Tableau 28. Indice des prix de l'acier plat	159
Tableau 29. Évolution du nombre de sociétés par actions et de sociétés à responsabilité limitée	160
Tableau 30. Allemagne : suppressions et fondations d'entreprises depuis 1933	161
Tableau 31. Taxe pour le développement des exportations allemandes	166
Tableau 32. Quote-part des pays fondateurs de l'EIA selon le total des exportations	171
Tableau 33. Les quotas des comptoirs internationaux de la sidérurgie de l'EIA	171
Tableau 34. Exportations des quatre pays fondateurs de l'EIA (1932-1936)	173
Tableau 35. Concentration de la production française d'acier brut (1934-1936)	187
Tableau 36. Bilan des sociétés sidérurgiques françaises	188
Tableau 37. SA des H-F, forges et aciéries de Denain et d'Anzin	190
Tableau 38. Bilan comptable Schneider (1930-1939)	195
Tableau 39. Expropriations Schneider (1937)	198
Tableau 40. Chiffres d'affaire des usines du Havre, d'Harfleur et du Hoc	198
Tableau 41. Production d'acier de la Sté des aciéries de Micheville	201
Tableau 42. Bilan comptable de la société Marine (1929-1937)	203

Tableau 43. Conseil d'administration de Châtillon-Commentry et Neuves-Maison (1929-1939)	204
Tableau 44. Bilans financiers Châtillon-Commentry et Neuve-Maison	205
Tableau 45. Production des principaux groupes sidérurgiques allemands en 1938	206
Tableau 46. Profit des principales firmes sidérurgiques 1933-1938	206
Tableau 47. Capital social des principales entreprises de la sidérurgie allemande en 1938	207
Tableau 48. Recettes des principales filiales des Vereinigte Stahlwerke AG en 1938	210
Tableau 49. Part en 1936 des Vereinigte Stahlwerke AG dans les principaux cartels de vente	211
Tableau 50. Production des Vereinigte Stahlwerke	213
Tableau 51. Profit des Vereinigte Stahlwerke (1933-1938)	215
Tableau 52. Bilan de la société Mannesmann AG (1929-1939)	220
Tableau 53. Quote-part 1938 du Konzern Mannesmann aux différents cartels allemands	221
Tableau 54. Production d'acier brut de la société Rheinmetall	221
Tableau 55. Composition du Comité des Forges : membres de la Commission (1929-1939)	226
Tableau 56. Composition de la section de la sidérurgie auprès du RDI en 1929	240
Tableau 57. Tableau des participations françaises en Allemagne en 1939	296
Tableau 58. Intérêts permanents des sociétés de Wendel en Allemagne	297
Tableau 59. Tableau des participations allemandes en France en 1939	300
Tableau 60. Production comparée d'acier des principaux pays producteurs (1929-1939)	315
Tableau 61. Valeurs des sociétés sidérurgiques françaises	316
Tableau 62. Dirigeants des nouvelles organisations professionnelles de l'industrie et de la sidérurgie (1936-1941)	338
Tableau 63. Évolution des sociétés anonymes allemandes (1933-1940)	339
Tableau 64. Production allemande d'acier brut par région (1938-1942)	342
Tableau 65. Production annuelle d'acier brut des trois principales unités de la Ruhr	344
Tableau 66. Personnel des usines du Nord-Ouest (1942-1943)	344
Tableau 67. Production du Konzern Vereinigte Stahlwerke (1929-1945)	345
Tableau 68. Production du Konzern Mannesmann	346
Tableau 69. Le personnel ouvrier du Konzern Mannesmann pendant la guerre	347
Tableau 70. Résultats financiers de la société Mannesmann AG (1938-1945)	348
Tableau 71. Production de la Sarre	349
Tableau 72. Liste des participations du secteur industriel dans les Hermann Goeringswerke	365
Tableau 73. Restitution des biens juifs concernant les Vereinigte Stahlwerke (1948-1951)	381
Tableau 74. Allemagne: commerce des produits sidérurgiques	386
Tableau 75. Quelques éléments de la production industrielle allemande (1933-1944)	387
Tableau 76. Allemagne : production totale d'acier brut par région (1938-1942)	388
Tableau 77. Statistiques du personnel de l'ensemble des usines sidérurgiques en juillet 1943	403
Tableau 78. Situation de l'emploi du secteur sidérurgique pour le premier trimestre 1943	403
Tableau 79. Production d'acier brut par région, Allemagne et territoires occupés (1942-1944)	406
Tableau 80. Production du 1 <sup>er</sup> semestre 1943 par région	407
Tableau 81. Personnel des entreprises des territoires occupés de l'Ouest (1943-1944)	408
Tableau 82. Part des principales unités de production sidérurgique en Allemagne et dans les territoires occupés et annexés (1942-1943)	410
Tableau 83. Évolution de la production mensuelle d'acier des Konzerne allemands (1939-1943)	411
Tableau 84. Production des Konzerne (année 1942 et juillet 1943)	411
Tableau 85. Quantité et provenance du minerai utilisé dans les usines du Nord-ouest	413
Tableau 86. Personnel de l'usine Thyssen de Mühlheim (Vereinigte Stahlwerke)	421
Tableau 87. Personnel de l'usine Phoenix à Düsseldorf (Vereinigte Stahlwerke)	422
Tableau 88. Exemple de salaires pour les travailleurs civils étrangers à l'usine de Mühlheim	424
Tableau 89. Exemple de salaires pour les travailleurs civils étrangers (usine de Dinslaken)	425
Tableau 90. Pourcentage des malades à l'usine de Mühlheim	426

Tableau 91. Pourcentage des malades à l'usine de Wesel (Thyssen)	426
Tableau 92. Fuites de civils, l'exemple de deux unités du groupe Thyssen	426
Tableau 93. Personnel Konzern Mannesmann	428
Tableau 94. Travailleurs étrangers, dont Français, dans les usines du Konzern Mannesmann	431
Tableau 95. Liste des comités d'organisation pour le secteur sidérurgique (1941)	450
Tableau 96. Évolution de la production sidérurgique française de 1943 par rapport à celle de 1938	461
Tableau 97. La production sidérurgique française (1938-1943)	463
Tableau 98. État de la sidérurgie du Centre : production des hauts-fourneaux (1941)	464
Tableau 99. Projet de budget-matière pour le 2 <sup>ème</sup> trimestre 1943	474
Tableau 100. Quelques circulaires émises par le CORSID	477
Tableau 101. Équipement et production du Nord	491
Tableau 102. L'emploi dans l'industrie du nord de la France (1942)	492
Tableau 103. Exemple de détournement de commandes par des entreprises sidérurgiques allemandes	501
Tableau 104. Le troc pour l'approvisionnement de la sidérurgie française (1940-1944)	509
Tableau 105. Détail du commerce sidérurgique extérieur allemand avec la France (1941-1944)	511
Tableau 106. Commandes allemandes à la société Schneider pour l'année 1941	513
Tableau 107. Usines travaillant pour les Allemands (armement) 1943-1944	516
Tableau 108 : Liste des entreprises sidérurgiques travaillant pour l'organisation Todt	517
Tableau 109. Tableau du personnel ouvrier par région (Nord non compris)	520
Tableau 110. Pertes dues aux attaques aériennes en avril 1944 (zone SIDÉNOR)	528
Tableau 111 : Usine de St Chamond (Loire), production d'acier Martin ( <i>en tonnes</i> )	536
Tableau 112. Résultats de la C <sup>ie</sup> des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons	539
Tableau 113. Production de fonte et d'acier des usines de Wendel	544
Tableau 114. Production Schneider (1939-1944)	547
Tableau 115. Commandes allemandes reçues par la société Schneider pendant l'Occupation	549
Tableau 116. Récapitulatif des commandes allemandes (Schneider)	549
Tableau 117. État prévisionnel de la demande française en produits sidérurgiques pour l'après-guerre	551
Tableau 118. Prélèvements et destructions dans la sidérurgie et l'armement	553
Tableau 119. Estimation des dommages subis par la sidérurgie française pendant la guerre	554
Tableau 120. Pourcentage d'activité pour compte allemand de certaines industries françaises	555
Tableau 121. Curateurs nommés en janvier 1941 pour les usines sidérurgiques de Lorraine	567
Tableau 122. Production de quelques usines confisquées de Moselle (1942-1944)	575
Tableau 123. Quota national des sociétés possédant les usines sidérurgiques de Moselle et Meurthe et Moselle	575
Tableau 124. Alsace-Lorraine : Production sidérurgique	584
Tableau 125. Pertes de guerre et destructions	676
Tableau 126. Quelques données économiques et sociales comparatives	677
Tableau 127. Quelques productions comparées	677
Tableau 128. Production mondiale d'acier	678
Tableau 129. Approvisionnement de la France en produits sidérurgiques	680
Tableau 130. Quelques bilans de la métallurgie en 1944	681
Tableau 131. Quelques comparaisons de salaires	682
Tableau 132. Indices des prix de gros	683
Tableau 133. L'état de la sidérurgie française en 1938 et en 1946	684
Tableau 134. Usines du groupe Forges et aciéries du Nord et de l'Est	710
Tableau 135. Bilan des indemnisations pour la société Forges et aciéries du Nord et de l'Est	710
Tableau 136. Les objectifs de production	716
Tableau 137. Répartition et montant des investissements dans la sidérurgie (1947-1953)	718
Tableau 138. Les résultats obtenus dans la production	719
Tableau 139. Objectifs du plan pour la sidérurgie et résultats	723



Tableau 140. S <sup>té</sup> des Hauts fourneaux de Saulnes (Jean Raty & C <sup>ie</sup> ) : production totale d'acier	723
Tableau 141. Production d'acier totale de Wendel	726
Tableau 142. Production de Wendel par catégorie	726
Tableau 143. Production totale d'acier Schneider	727
Tableau 144. Production totale d'acier Commentry	729
Tableau 145. Bilan financier des frais d'occupation des troupes alliées en Allemagne	745
Tableau 146. Production d'acier brut par zones d'occupation en Allemagne (1946)	748
Tableau 147. État des usines de la Ruhr en 1945	749
Tableau 148. Situation des hauts-fourneaux dans la zone britannique au 30 juin 1947.	758
Tableau 149. Personnel de la sidérurgie	762
Tableau 150. Production mensuelle d'acier brut	766
Tableau 151. Plan de couverture des capacités sidérurgiques autorisées dans le cadre du plan Marshall compte tenu des démontages prévus	770
Tableau 152. Part de la production d'acier brut des principaux groupes sidérurgiques allemands	772
Tableau 153. Capital social des principaux groupes sidérurgiques allemands	773
Tableau 154. Données sur les nouvelles entreprises sidérurgiques allemandes	777
Tableau 155. Production Vereinigte Stahlwerke	802
Tableau 156. Les nouvelles sociétés sidérurgiques allemandes issues de la décartellisation des Vereinigte Stahlwerke AG	803
Tableau 157. Production réalisée par l'usine August-Thyssen à Duisburg-Hamborn	804
Tableau 158. Production du groupe Mannesmann	806
Tableau 159. Personnel total du Konzern Mannesmann (1945-1947)	806
Tableau 160. Créances de la société Marine et d'Homécourt vis-à-vis de clients allemands	808
Tableau 161. Biens industriels sarrois dont la propriété est transférée à la France	818
Tableau 162. Utilisation de l'aide Marshall (ERP) par l'Allemagne	823
Tableau 163. Augmentation prévue de la capacité d'acier entre 1947 et 1952-1953	824
Tableau 164. Production d'acier comparée, avant et après guerre	827
Tableau 165. Exportations françaises et allemandes de fonte, demi-produits et laminés à chauds	830
Tableau 166. Composition des représentants anglo-saxons du groupe de contrôle de l'acier	849
Tableau 167. Propositions françaises pour la nomination des séquestres allemands du groupe de contrôle de l'acier	850
Tableau 168. Liste des 12 séquestres allemands du Groupe de contrôle de l'acier	851
Tableau 169. Les démontages dans l'industrie sidérurgique allemande (1945-1949)	863
Tableau 170. Détail des ressources des 6 pays membres (1951)	932
Tableau 171. Consommation apparente d'acier brut dans les pays de la Communauté	934
Tableau 172. Fret de la minette en 1952	939
Tableau 173. Prix de revient du charbon, fret compris, selon la provenance (1952)	939
Tableau 174. Coûts de production des sidérurgies de la Sarre, de la Lorraine et de la Ruhr (1952)	940
Tableau 175. Comparaison des prix intérieurs de l'acier Thomas (janvier 1951)	941
Tableau 176. Incidences du Plan Schuman sur les prix de revient	941
Tableau 177. Évolution de la productivité (acier brut) dans les pays de la CECA	942
Tableau 178. Part de l'exportation de produits sidérurgiques finis dans la production totale	942
Tableau 179. Production sarroise de charbon et d'acier	947
Tableau 180. Chronologie et résultats de la ratification du traité de la CECA	974
Tableau 181. Les membres de la Haute Autorité	990
Tableau 182. Membres de la commission consultative française	998
Tableau 183. Production comparée d'acier (1929-1952)	999
Tableau 184. Liste des experts invités par la Haute Autorité (1952)	1000
Tableau 185. Coefficient de conversion pour le calcul de la consommation apparente d'acier	1002
Tableau 186. Répartition des investissements prévus par le plan de la sidérurgie.	1005

---

Tableau 187. Production d'acier brut des pays de la CECA (1952-1954)	1011
Tableau 188. Hauts-fourneaux : comparaison France-Allemagne (évolution 1952-1953)	1012
Tableau 189. Questionnaire (simplifié) envoyé par la Haute Autorité (novembre 1953)	1013
Tableau 190. Prix des tubes en Allemagne	1014
Tableau 191. Prix intérieur de l'acier plat	1014
Tableau 192. Production de la RFA au sein de la CECA	1018
Tableau 193. Production sidérurgique française (1950-1959)	1025
Tableau 194. Les investissements de l'industrie sidérurgique française	1026
Tableau 195 : Productions mensuelles par appareil (en tonnes)	1027
Tableau 196. Programme de production de Wendel (1952-1959)	1029
Tableau 197. Châtillon-Commentry et Neuves-Maison : bilans 1946-1951	1030
Tableau 198. Biens industriels sarrois dont la propriété est transférée à la France	1032
Tableau 199. Valeur estimée (1950) des entreprises sarroises attribuées à la France	1035
Tableau 200. Production d'acier 1952-1955	1048

Document 1. Liste des parlementaires membres de la direction d'une entreprise appartenant au Comité des Forges	256
Document 2. L'aventure de Célestin Tournevis	521
Document 3. Usines de Meurthe et Moselle faisant l'objet d'un retour à leurs sociétés propriétaires	642
Document 4. Projet communiste de nationalisation de la sidérurgie	700
Document 5. Membres du conseil d'administration du CPS (1947)	707

# TABLE DES MATIÈRES

---

REMERCIEMENTS	1
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
VINGT ANS DE SIDÉRURGIE FRANÇAISE ET ALLEMANDE	4
UNE HISTOIRE SECTORIELLE ET BILATÉRALE	7
LES MÉTHODES ET LES FONDS UTILISÉS	10
Liste des abréviations pour les fonds d'archives	14
<b>PREMIÈRE PARTIE. LES ANNÉES DE CRISE (1929-1939)</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE 1. L'ÉTAT DE CHOC : 1929-1932</b>	<b>17</b>
LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE À LA FIN DES ANNÉES VINGT	19
Les aspects techniques de la production	19
Une certaine particularité de la production et des échanges	20
Sidérurgie française, sidérurgie allemande	22
<i>La production allemande</i>	22
<i>Une France qui a perdu de son éclat mais qui vit une époque de prospérité</i>	25
<i>Les conditions de travail</i>	29
<i>La concentration dans la sidérurgie française et allemande</i>	30
ENTENTES ET CARTELS DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE	32
Une définition des différentes formes d'associations professionnelles	32
<i>Le vocabulaire des années trente</i>	32
<i>Les motivations et les actions des ententes</i>	33
Les ententes nationales en France et en Allemagne	34
<i>Un bref historique</i>	34
<i>Conceptions allemandes, conceptions françaises</i>	35
<i>Les ententes nationales en Allemagne</i>	35
<i>Les ententes nationales en France</i>	38
LES ENTENTES INTERNATIONALES DANS LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE	41
Le premier cartel de l'acier, avant-guerre	43
L'évolution de l'EIA : quelques tensions sur les quotas	46
Quelques autres ententes internationales dans le secteur de l'acier	48
LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE ET SES EFFETS SUR LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE	50
Les aspects et les effets généraux de la crise	50
<i>Le recul du commerce mondial</i>	50
<i>Le recul de la production</i>	52
<i>L'évolution de la production et du commerce allemand et français</i>	53
L'ampleur de la crise allemande et ses explications	54

<b>L'effondrement boursier des valeurs sidérurgiques</b>	<b>56</b>
<i>L'évolution générale de l'économie allemande</i>	58
<i>Les conséquences sur la sidérurgie allemande</i>	59
<b>L'effondrement des ententes nationales et internationales</b>	<b>61</b>
<i>La restructuration des cartels nationaux</i>	61
<i>L'adaptation du cartel de l'acier à la crise.</i>	63
<i>Les comptoirs provisoires</i>	65
<b>L'effondrement du cartel de l'acier</b>	<b>67</b>
<i>La dégradation rapide de la situation</i>	67
<i>Les années du paroxysme de la crise dans la sidérurgie.</i>	69
<b>Comment la sidérurgie allemande fait-elle face à la crise économique ?</b>	<b>71</b>
<i>L'évolution générale du secteur</i>	71
<i>Les entreprises allemandes pendant la crise</i>	75
<b>Le repli de la production sidérurgique française</b>	<b>82</b>
<b>DE NOUVELLES TURBULENCES SUR LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES</b>	<b>86</b>
<b>Les aspects politiques et financiers des tensions</b>	<b>86</b>
<i>Les difficultés politiques allemandes</i>	86
<i>La nouvelle diplomatie française</i>	86
<i>Le Moratoire sur les dettes</i>	87
<b>Des relations franco-allemandes difficiles mais nécessaires</b>	<b>88</b>
<i>L'interpénétration des capitaux</i>	88
<i>Perspectives européennes et franco-allemandes</i>	90
<i>Les campagnes de presse</i>	92
<i>Le rôle du nouvel ambassadeur français</i>	95
<i>Des liens constants maintenus malgré les tensions</i>	97
<b>Vers un travail économique en commun</b>	<b>98</b>
<i>La création de comités de travail</i>	98
<i>Relations gouvernementales et rencontres bilatérales</i>	101
<i>La question sarroise</i>	104
<i>Les nouveaux accords financiers et commerciaux</i>	105
<b>LA NOUVELLE ENTENTE INTERNATIONALE DE L'ACIER (EIA)</b>	<b>107</b>
<b>De difficiles négociations.</b>	<b>107</b>
<b>Quelques facteurs explicatifs sur le rôle des cartels</b>	<b>113</b>
<b>La république de Weimar et la sidérurgie</b>	<b>116</b>
<b>La signature de l'accord pour la nouvelle entente internationale de l'acier (EIA)</b>	<b>119</b>
<b>Les premiers effets du nouveau cartel</b>	<b>122</b>
<b>CHAPITRE 2. UN SECTEUR TRÈS PUISSANT MALGRÉ LA CRISE</b>	<b>125</b>
<b>LE REDRESSEMENT PROGRESSIF DES DEUX SIDÉRURGIES</b>	<b>125</b>
<b>La sidérurgie française entre transformations sectorielles et turbulences politiques</b>	<b>127</b>
<i>Une concentration accrue ?</i>	129
<i>Le développement commercial</i>	132
<i>Les bénéfices de l'armement et du réarmement</i>	137
<i>Le choc du Front Populaire</i>	139
<i>La crise de 1938</i>	141
<i>Les régimes successifs des ententes</i>	142
<b>Le changement de régime en Allemagne et ses incidences sur l'industrie de l'acier</b>	<b>143</b>
<i>La situation de l'industrie et la politique économique du nouveau régime</i>	143
<i>La stratégie de Schacht</i>	146
<i>Le gouvernement nazi et la sidérurgie</i>	148
<i>Des pressions sur les dirigeants</i>	149

<i>La cartellisation nationale et internationale</i>	150
<i>Le Plan de quatre ans et la sidérurgie</i>	153
<b>L'évolution de la sidérurgie allemande au cours des années 1930</b>	<b>154</b>
<i>L'évolution du commerce sidérurgique allemand</i>	156
<i>Les conséquences de la politique économique</i>	160
<i>Les sidérurgistes et les nazis</i>	161
<i>Les ponctions nazies sur l'industrie</i>	163
<i>Les bénéfices de la sidérurgie allemande</i>	167
<b>L'ÉVOLUTION DU CARTEL EUROPÉEN AU COURS DES ANNÉES 1930</b>	<b>170</b>
<b>Le cartel de l'acier après la crise</b>	<b>170</b>
<i>Les ajustements au cas par cas</i>	174
<i>Les problèmes de quotas et leurs retombées sur les relations des sidérurgistes allemands avec leur gouvernement</i>	175
<i>Les conséquences des différences de prix sur les marchés intérieurs</i>	176
<i>Le perfectionnement de l'organisation commerciale</i>	177
<b>Les États et les cartels</b>	<b>178</b>
<b>Les relations franco-allemandes autour du cartel</b>	<b>179</b>
<b>Situation d'autres cartels</b>	<b>182</b>
<i>Quelques autres accords</i>	183
<b>PETIT TOUR D'HORIZON DES SOCIÉTÉS</b>	<b>184</b>
<b>Les entreprises sidérurgiques françaises</b>	<b>184</b>
<i>Un aperçu général</i>	184
<i>Quelques bons bénéfiques</i>	188
<i>Les principaux groupes français</i>	190
<b>Un bilan des entreprises allemandes</b>	<b>206</b>
<i>Le tour d'horizon du paysage sidérurgique</i>	206
<i>Une typologie des sociétés sidérurgiques allemandes</i>	207
<i>Les principaux groupes allemands</i>	209
<i>L'évolution des petites sociétés</i>	221
<b>CHAPITRE 3. DE L'ACIER ET DES HOMMES</b>	<b>223</b>
<b>LES ORGANISATIONS ET LES HOMMES</b>	<b>223</b>
<b>Des groupements français influents</b>	<b>223</b>
<i>Un patronat français assez récemment organisé</i>	223
<i>Le Comité des Forges</i>	224
<i>Les efforts français de rationalisation</i>	228
<i>Les autres groupements professionnels</i>	231
<i>Les hommes qui comptent</i>	232
<b>Un patronat allemand extrêmement puissant</b>	<b>240</b>
<i>Les organisations patronales et commerciales</i>	240
<i>Les modifications imposées par le nouveau régime</i>	242
<i>Le grand patronat industriel allemand</i>	245
<i>Quelques grands dirigeants de la sidérurgie allemande</i>	246
<i>Une culture européenne ?</i>	250
<b>L'ÉTAT D'ESPRIT DE CES MAÎTRES DE FORGES</b>	<b>252</b>
<b>Les relations avec la presse</b>	<b>252</b>
<b>Les liens avec le monde politique</b>	<b>254</b>
<i>En France, des liens assez étroits avec les milieux politiques</i>	254
<i>En Allemagne, des sidérurgistes plutôt anti-républicains</i>	257
<b>Les relations des sidérurgistes avec leurs gouvernements respectifs</b>	<b>268</b>

De quelle nature sont les liens franco-allemands chez les sidérurgistes ?	270
<b>DES RELATIONS OFFICIELLES TENDUES ?</b>	<b>277</b>
Une volonté proclamée de bonne entente	277
Quelques associations franco-allemandes	280
Qui pousse à l'entente : les gouvernements ou les industriels ?	282
1936 : l'année des visites officielles	284
Des craintes du côté des industriels français ?	286
<b>LES LIENS DIRECTS ENTRE INDUSTRIELS</b>	<b>288</b>
Les relations commerciales et techniques	288
Des visites d'usines	288
Une relance des initiatives	294
Les participations franco-allemandes dans la sidérurgie	296
Quelques autres cas de participations croisées	301
Les conséquences du retour de la Sarre à l'Allemagne	303
Quelques heurts	305
Des affaires d'espionnage ?	305
L'affaire Senelle-Maubeuge	306
En Lorraine, des tensions vives	307
<b>TENDANCES ET ÉVOLUTION AVANT LA GUERRE</b>	<b>311</b>
D'autres accords franco-allemands	311
Une volonté allemande de se développer sur le marché français	313
Un bilan des sidérurgies française et allemande en 1939	315
La situation du marché français	315
En Allemagne, augmentation des profits mais aussi de la dépendance vis-à-vis de l'État	319
Les échanges bilatéraux s'affaiblissent un peu	322
De Cordiales ententes ?	323
La relance de la collaboration officielle	323
Le cartel européen face à la marche à la guerre	324
<b>CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE</b>	<b>331</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES ANNÉES DE GUERRE</b>	<b>333</b>
<b>CHAPITRE 4. LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE ET LA GUERRE</b>	<b>337</b>
<b>UN CONTRÔLE RENFORCÉ SUR L'ACIER ALLEMAND POUR PRÉPARER LA GUERRE</b>	<b>337</b>
La deuxième réorganisation de l'industrie allemande (1937-1938)	337
L'économie dirigée	339
Des initiatives concurrentes	339
Des crédits spéciaux pour de nouvelles unités et une structure spécifique de contrôle	340
Le développement prioritaire de la production pour la guerre	342
L'importance du groupe Nord-Ouest	342
L'évolution des principaux Konzerns de la Ruhr	345
Le développement de la production : facteurs, méthodes et difficultés	348
Les régions nouvelles de la sidérurgie allemande	348
Des contraintes techniques nouvelles	350
Les problèmes spécifiques à la production allemande à la fin des années trente	351

<b>L'affaire des Hermann Goeringswerke</b>	<b>353</b>
<i>Les motivations de Goering</i>	353
<i>Le mémorandum des sidérurgistes (août 1937)</i>	355
<i>Les raisons apparentes et les autres</i>	358
<i>Les réactions officielles et le compromis</i>	359
<i>Le bilan de l'affaire</i>	362
<b>La nouvelle attitude du patronat allemand de la sidérurgie</b>	<b>367</b>
<i>Rassurer les industriels</i>	368
<i>Une évolution des relations avec le gouvernement</i>	368
<i>Thyssen se renie</i>	374
<i>Le comportement des autres industriels</i>	375
<i>Sidérurgie et aryanisation des biens juifs</i>	378
<b>Les principales préoccupations de l'année 1939</b>	<b>381</b>
<i>Minerai et commerce sidérurgique</i>	381
<i>La reconduction des ententes nationales</i>	382
<i>Surexploitation des installations, investissements et tensions sociales</i>	383
<i>Propagande et renseignement au service de l'entreprise et de l'Allemagne</i>	384
<i>Le gouvernement nazi a-t-il atteint ses buts ?</i>	385
<b>LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE PENDANT LA GUERRE</b>	<b>386</b>
<b>Un objectif prioritaire</b>	<b>386</b>
<b>Un espace économique élargi</b>	<b>386</b>
<b>L'apparition des premières graves difficultés</b>	<b>389</b>
<i>Le problème de la mobilisation grandissante</i>	390
<i>Le surcoût du minerai</i>	391
<i>Une pression fiscale à la hausse</i>	393
<i>Préparer déjà l'après-guerre</i>	393
<b>Une réorganisation du contrôle de l'acier en 1942-1943</b>	<b>394</b>
<i>Les réformes du système de l'organisation économique</i>	394
<i>Des changements de responsables</i>	396
<i>De nouvelles mesures radicales</i>	397
<i>La disparition progressive des cartels</i>	399
<i>La création de la Reichsvereinigung Eisen</i>	400
<i>Une modification de l'organisation de certaines ententes</i>	401
<i>La création du Rüstungskontor</i>	402
<b>Des difficultés de production qui se renforcent</b>	<b>403</b>
<i>Le problème de la main d'œuvre devient vital dès 1942</i>	403
<b>Une réorganisation sur l'ensemble du Grand Reich</b>	<b>404</b>
<i>De nouvelles priorités absolues</i>	404
<i>Le "Grand Reich" au service de la production d'armement</i>	406
<i>La "solidarité" de la main d'œuvre</i>	407
<i>L'exploitation maximale des territoires occupés</i>	409
<i>Les résultats</i>	410
<i>L'évolution des structures et des techniques</i>	412
<i>L'utilisation des ressources minières</i>	412
<b>L'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE</b>	<b>414</b>
<b>Les méthodes</b>	<b>415</b>
<b>La place des travailleurs français dans les usines sidérurgiques allemandes</b>	<b>417</b>
<i>Leurs conditions de travail</i>	418
<i>Leurs conditions de vie</i>	419
<i>L'exemple des Vereinigte Stahlwerke AG</i>	421
<i>L'exemple de Mannesmann</i>	427
<i>L'exploitation maximale chez Krupp</i>	434
<b>La débâcle</b>	<b>436</b>
<b>Nazisme et industrie sidérurgique</b>	<b>436</b>

## CHAPITRE 5. LES CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION POUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

439

<b>VICHY ET LA PRODUCTION FRANÇAISE</b>	<b>441</b>
<b>Les conséquences économiques immédiates de l'Armistice</b>	<b>441</b>
<b>La réorganisation générale de l'industrie</b>	<b>442</b>
<i>La fin des anciennes structures patronales</i>	<i>443</i>
<i>Les nouveaux organismes de gestion</i>	<i>444</i>
<i>Le rôle du Ministère de la Production industrielle</i>	<i>448</i>
<i>Un contrôle serré exercé par les comités d'organisation</i>	<i>450</i>
<i>Le problème des statistiques</i>	<i>453</i>
<i>Le point de vue des occupants sur cette nouvelle organisation</i>	<i>455</i>
<b>La nouvelle organisation régionale de la production sidérurgique</b>	<b>457</b>
<i>Les divers statuts des zones d'occupation et leurs conséquences</i>	<i>457</i>
<i>La réorganisation de la sidérurgie française</i>	<i>460</i>
<i>Le recentrage géographique de la production</i>	<i>464</i>
<b>Restrictions et répartition : le travail des organismes spécialisés</b>	<b>467</b>
<i>L'organisation des services de l'OFFA</i>	<i>467</i>
<i>La gestion des ressources</i>	<i>471</i>
<i>Des difficultés d'approvisionnement qui se renforcent</i>	<i>472</i>
<i>La monnaie-matière</i>	<i>474</i>
<i>Les méthodes du CORSID</i>	<i>476</i>
<b>LE CONTRÔLE ALLEMAND : THÉORIE ET PRATIQUES</b>	<b>479</b>
<b>Les organisations de contrôle : objectifs et méthodes générales</b>	<b>479</b>
<b>"Collaboration" et exploitation maximale : une stratégie double</b>	<b>481</b>
<b>Le contrôle allemand sur l'acier français</b>	<b>484</b>
<i>La "désorganisation" de la production</i>	<i>484</i>
<i>Un système complexe et contraignant</i>	<i>486</i>
<i>Les délégations françaises auprès des organes de décision</i>	<i>487</i>
<b>Le contrôle allemand et les enquêtes statistiques</b>	<b>489</b>
<i>Une accumulation de données</i>	<i>489</i>
<i>Des enquêtes inquisitoriales</i>	<i>492</i>
<b>LE TRAVAIL POUR COMPTE ALLEMAND</b>	<b>495</b>
<b>La mainmise sur la production sidérurgique française</b>	<b>495</b>
<i>La remise en route des entreprises au profit de l'Allemagne</i>	<i>495</i>
<i>Une production vite insuffisante</i>	<i>497</i>
<i>Un contrôle direct de toute la production sidérurgique</i>	<i>498</i>
<i>Augmenter à tout prix la production pour l'Allemagne</i>	<i>500</i>
<b>La gestion des commandes allemandes</b>	<b>502</b>
<i>Le cas spécifique de la zone annexée</i>	<i>502</i>
<i>Le sort de la zone occupée</i>	<i>503</i>
<i>Le travail pour compte allemand en zone libre jusqu'en novembre 1942</i>	<i>505</i>
<i>Le problème de la fixation des prix</i>	<i>506</i>
<b>L'augmentation du commerce sidérurgique avec l'Allemagne</b>	<b>508</b>
<i>De maigres contreparties</i>	<i>508</i>
<i>Les livraisons de produits sidérurgiques</i>	<i>510</i>
<i>Les commandes en Allemagne et les commandes des entreprises allemandes</i>	<i>512</i>
<b>Concentration industrielle et généralisation du travail pour compte allemand (1942)</b>	<b>514</b>
<b>Les prélèvements sur la main d'œuvre</b>	<b>519</b>
<i>Les conséquences des premiers départs et de la réorganisation des régions</i>	<i>519</i>
<i>Les exigences Sauckel et le STO</i>	<i>522</i>
<i>Des entraves à l'économie française</i>	<i>526</i>
<b>Un contrôle qui se durcit et un pillage qui s'intensifie</b>	<b>527</b>



<b>LA POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS</b>	<b>530</b>
L'aspect théorique de la réflexion de Vichy sur l'industrie sidérurgique	530
Conseils et soutien aux industriels	531
Des négociations permanentes	533
Vers le renouveau des ententes intérieures ?	534
<b>QUELQUES ENTREPRISES SIDÉRURGIQUES FRANÇAISES À TRAVERS LA GUERRE</b>	<b>536</b>
Marine et Homécourt	536
Nord-Est, Denain-Anzin, UCPMI et Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons	538
Le groupe de Wendel face à des difficultés spécifiques	540
Le groupe Schneider sous haute surveillance	544
<b>UN PREMIER BILAN DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE EN 1944</b>	<b>550</b>
État prévisionnel de la sidérurgie pour l'après-guerre	550
Les bombardements alliés et leurs conséquences.	551
Évaluation générale des dommages subis par le secteur sidérurgique	553
 <b>CHAPITRE 6. COHABITATION ET COLLABORATION</b>	 <b>557</b>
<b>LES INTÉRÊTS EN JEU</b>	<b>557</b>
La demande des patrons allemands	557
<i>Les firmes qui étaient allemandes avant 1918</i>	559
Les négociations pour la mainmise sur les mines et les usines françaises	565
<i>L'intérêt du gouvernement allemand</i>	565
<i>Des entreprises allemandes en position de force</i>	566
<i>L'adhésion des firmes lorraines aux cartels allemands</i>	568
<i>La recherche d'approvisionnement</i>	570
<b>LA DIFFICILE SITUATION DE LA LORRAINE</b>	<b>571</b>
Les sidérurgistes allemands face aux entreprises de Moselle : les enjeux	571
<i>L'origine de cette affaire</i>	571
<i>La situation des industries de Moselle après l'armistice</i>	572
Le sort de la Lorraine et de ses entreprises	573
<i>L'emprise Röchling sur la Moselle et la Meurthe et Moselle-Sud</i>	576
<i>Les mines de Lorraine</i>	577
<i>Des conditions de production difficiles en Meurthe et Moselle</i>	578
<i>La réaction des Lorrains</i>	579
Un traitement spécial pour la famille de Wendel	580
Autres manœuvres en Alsace-Lorraine	584
<i>Les demandes de Krupp</i>	585
<i>L'affaire Rombas</i>	586
<b>LES AGISSEMENTS SUR LE TERRAIN</b>	<b>588</b>
Quelques hommes de l'administration allemande	588
Les Röchling en France	590
<i>Les fonctions officielles d'Hermann Röchling</i>	590
<i>Les méthodes des Röchling</i>	593
Les saisies et la cession de matériel français	595
Un contrôle rentable pour les industriels allemands	598
Le profit sur les biens juifs	601

<b>LA RECHERCHE DE L'EMPRISE ÉCONOMIQUE : LES MÉTHODES</b>	<b>605</b>
La position allemande et son évolution	605
<i>Les objectifs généraux</i>	605
<i>Quelles méthodes générales pour l'influence allemande ?</i>	607
L'implantation industrielle allemande en France	610
<i>La représentation en France des firmes sidérurgiques allemandes</i>	611
<i>Les sociétés-écrans et les filiales de sociétés allemandes en France</i>	614
<i>Les prises de participations dans les entreprises françaises</i>	616
<i>Des investisseurs allemands favorisés mais plutôt prudents</i>	620
<i>Les manœuvres de Krupp pour Alsthom</i>	621
Le sort des participations de l'industrie française à l'étranger	622
<i>Les participations françaises en Belgique, Luxembourg et Pays-Bas</i>	623
<i>Le sort des biens français en Allemagne et en Sarre</i>	626
<i>Quelques cas révélateurs des méthodes pratiquées</i>	627
Comment analyser cette attitude allemande ?	629
<b>D'AUTRES FORMES DE RELATIONS</b>	<b>633</b>
Le travail en "commun"	633
<i>Des rencontres d'industriels officiellement « encouragées » côté allemand</i>	633
<i>Schneider et Rheinmetall Borsig : un travail en commun</i>	634
<i>Propositions d'investissements communs et chantage sur la restitution des usines ORAMMS</i>	636
Échanges de savoir-faire et cessions de brevets industriels	643
<i>Gagner du temps : l'exemple de l'affaire Ugine</i>	644
Les relations commerciales	646
<b>LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE, CÔTÉ FRANÇAIS</b>	<b>648</b>
Le discours « européen » et la collaboration industrielle	648
Le discours français de la collaboration et les conceptions économiques en jeu	651
Les hommes clés de la collaboration économique	654
L'évolution du discours patronal en France	660
<b>CONCLUSION : LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE SOUS L'OCCUPATION</b>	<b>662</b>
La sidérurgie française et Vichy	662
Les relations avec les Allemands	663
Les sidérurgistes, des "collabos" ?	665
<b>CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE</b>	<b>669</b>
Vers la fin de la guerre.	671
<b>TROISIÈME PARTIE. LES ANNÉES EUROPÉENNES</b>	<b>673</b>
<b>CHAPITRE 7. LA NOUVELLE DONNE DE LA LIBÉRATION (1945-1949)</b>	<b>675</b>
L'état des lieux	676
Un bilan des sidérurgies française et allemande	677
<b>LA REMISE EN ROUTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>682</b>
Le redémarrage de l'industrie française	682
<i>Les difficultés de la sidérurgie</i>	683

<i>Les problèmes d'approvisionnement et de main d'œuvre</i>	685
<i>Les réparations des dommages</i>	688
<b>L'épuration dans l'industrie et les diverses attaques contre les sidérurgistes</b>	<b>690</b>
<i>Les attaques particulières contre la Maison de Wendel</i>	691
<b>LA RÉORGANISATION DE LA SIDÉRURGIE</b>	<b>695</b>
<b>Les propositions de nationalisations</b>	<b>695</b>
<i>L'avis de Pierre Mendès France</i>	696
<i>Le point de vue du général de Gaulle</i>	699
<i>Les propositions communistes</i>	700
<b>Perspectives d'action et rôle du gouvernement provisoire</b>	<b>703</b>
<i>Le nouvel office professionnel</i>	704
<b>Les nouvelles instances patronales françaises</b>	<b>706</b>
<i>Les nouveaux dirigeants</i>	708
<b>Indemnisations et nouvelles conditions de production</b>	<b>709</b>
<b>LE PLAN DE MODERNISATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE</b>	<b>711</b>
<b>Le Plan Monnet d'équipement du pays</b>	<b>712</b>
<i>Ce que prévoit le plan pour la sidérurgie</i>	714
<i>Les patrons et le plan</i>	719
<i>Le plan Marshall pour la sidérurgie française</i>	722
<b>La sidérurgie française de 1945 à 1949</b>	<b>723</b>
<i>Les objectifs du Plan et l'évolution de la production</i>	723
<i>Les réactions patronales</i>	724
<i>L'évolution de quelques sociétés françaises</i>	726
<b><u>CHAPITRE 8. LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE SOUS OCCUPATION ALLIÉE (1945-1949)</u></b>	<b><u>731</u></b>
<b>LES POSITIONS FRANÇAISES SUR L'ALLEMAGNE À LA LIBÉRATION</b>	<b>732</b>
<b>La position du gouvernement provisoire</b>	<b>732</b>
<b>L'attitude du général de Gaulle</b>	<b>734</b>
<b>Le point de vue de Pierre Mendès France</b>	<b>736</b>
<b>La politique allemande du gouvernement français</b>	<b>737</b>
<b>Quel regard sur l'Allemagne nouvelle ?</b>	<b>739</b>
<b>La ZFO : les objectifs français et leur mise en application</b>	<b>741</b>
<b>LE REDÉMARRAGE DE L'ÉCONOMIE ALLEMANDE</b>	<b>746</b>
<b>La sidérurgie occupée : surtout en zone britannique.</b>	<b>746</b>
<b>Le bilan des dégâts</b>	<b>748</b>
<b>Les hommes et la dénazification</b>	<b>750</b>
<b>Les premiers redémarrages</b>	<b>757</b>
<b>LES ENJEUX DIPLOMATIQUES DE LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE</b>	<b>759</b>
<b>L'organisation du contrôle</b>	<b>759</b>
<b>La limitation de la production allemande</b>	<b>762</b>
<b>La législation anti-cartel</b>	<b>772</b>
<i>Déconcentration et réorganisation</i>	773
<b>Vers un accord sur la Ruhr</b>	<b>778</b>

<b>LES RÉPARATIONS ET LE PROBLÈME DES DÉMONTAGES</b>	<b>781</b>
Les réparations : principes et droits des Alliés	781
<b>La délicate question des démontages dans la sidérurgie</b>	<b>785</b>
<i>Une mise en œuvre lente et partielle</i>	785
<i>Vers la fin des démontages ?</i>	786
<i>Les protestations françaises</i>	787
<i>Un nouveau réajustement des listes de démontages</i>	789
<i>Le cas Borsig</i>	791
<i>Les violences en zone britannique</i>	792
<i>La montée de la contestation</i>	793
Les visites d'experts	795
<i>Le problème de l'espionnage technique et des brevets</i>	797
<b>LES RÉACTIONS ALLEMANDES</b>	<b>799</b>
Les nouveaux hommes politiques allemands	799
Comment les patrons allemands réagissent-ils à la situation ?	800
L'évolution des grands groupes	802
<i>Les Vereinigte Stahlwerke AG</i>	802
<i>Mannesmann AG</i>	806
<b>L'OPINION DES SIDÉRURGISTES FRANÇAIS SUR LE PROBLÈME ALLEMAND</b>	<b>808</b>
La récupération des entreprises spoliées et des créances	808
Quelques observations sur le problème allemand	809
<i>La position de la CCI</i>	809
<i>Le point de vue du CNPF</i>	811
<i>Le point de vue des sidérurgistes français</i>	814
Les relations directes : premiers contacts	815
Le cas des possessions françaises en Allemagne	816
Le problème de la Sarre	816
<b>UN PREMIER BILAN DE L'APRÈS-GUERRE</b>	<b>819</b>
 <b>CHAPITRE 9. LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS (1948-1950)</b>	 <b>821</b>
<b>UNE INFLUENCE AMÉRICAINE DÉCISIVE</b>	<b>821</b>
Les conséquences du plan Marshall pour l'Allemagne	822
L'Allemagne sacrifiée ?	824
L'évolution de la situation sidérurgique après 1948	826
<i>Quelques difficultés provisoires</i>	826
<i>La montée en puissance de l'industrie allemande</i>	827
<i>L'explosion de la production mondiale</i>	829
<b>LA DEUXIÈME PHASE DE L'OCCUPATION EN ALLEMAGNE</b>	<b>831</b>
Des changements imposés dans le jeu patronal allemand	831
La mise en place de l'Autorité internationale de la Ruhr	833
La poursuite de la déconcentration et la question de la propriété	844
<i>La loi n° 75</i>	844
<i>Une nouvelle réorganisation avec le groupe de contrôle de l'acier</i>	848
Le gouvernement français assouplit sa position par rapport à l'Allemagne	853
<b>LA LIQUIDATION DE LA QUESTION DES DÉMONTAGES</b>	<b>855</b>
La campagne anti-démontages se renforce	855

La position des Hauts-Commissaires et celle de leurs gouvernements	856
Les divergences alliées exploitées par la presse	858
Le cas symbolique des usines Thyssen	861
Le bilan technique et politique des démontages	863
<b>LES RÉACTIONS DU MONDE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>866</b>
Les patrons français et l'évolution de la question allemande	866
La réouverture de l'Allemagne au commerce et aux capitaux étrangers	866
<i>Le développement des échanges commerciaux</i>	866
<i>Les investissements à nouveau possibles</i>	868
<b>L'OUVERTURE EUROPÉENNE</b>	<b>871</b>
Ententes et cartels : la situation avant le pool	871
<i>Les patrons français et la question des ententes</i>	871
<i>Le Conseil de l'Europe, l'acier et les cartels</i>	873
L'Europe économique en gestation	874
<i>Les Allemands et l'Europe</i>	875
<i>Certains patrons se montrent ouverts à une hypothèse européenne</i>	876
<i>Le rôle des organisations européennes</i>	877
<i>La Conférence économique de Westminster et la sidérurgie européenne</i>	879
<i>Associations et Chambre de commerce franco-allemandes</i>	881
<i>Quelques autres lieux de rencontres</i>	885
<b>LE PROJET DE POOL CHARBON-ACIER : UNE « BOMBE » ?</b>	<b>887</b>
La genèse de la proposition Schuman	888
Une annonce surprise ?	889
La teneur de la proposition française	890
Quelles sont ses motivations réelles ?	892
<b>LES RÉACTIONS À LA PROPOSITION SCHUMAN</b>	<b>894</b>
Les réactions en Allemagne	894
La réaction des Alliés	898
Les premières réactions des deux patronats	901
<i>Du côté français</i>	901
<i>Du côté allemand</i>	904
<b>LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE CE PROJET</b>	<b>910</b>
<i>La restitution des avoirs et la liquidation des dettes</i>	910
<i>La levée progressive des restrictions sur la sidérurgie allemande</i>	912
<i>La fin prématurée de la Haute Autorité de la Ruhr</i>	914
<i>L'épilogue de la décartellisation</i>	915
<b>CHAPITRE 10. VERS LA CECA</b>	<b>917</b>
<b>LES OBJECTIFS DE CHACUN DES DEUX GOUVERNEMENTS</b>	<b>918</b>
Un trio volontariste	918
Les objectifs techniques, économiques et politiques	922
Une continuité avec le cartel d'avant-guerre ?	924
<b>LA CONFÉRENCE DE PARIS ET SON TRAVAIL PRÉALABLE</b>	<b>926</b>
La mise en route des négociations	926
Le travail de la délégation allemande	928

<b>Une vue d'ensemble des disponibilités des deux pays</b>	<b>931</b>
<i>Les ressources de la sidérurgie</i>	931
<i>Les perspectives de consommation</i>	934
<b>Les points difficiles à négocier</b>	<b>935</b>
<i>La répartition des ressources en charbon et en coke</i>	935
<i>Le coût des transports et les prix de revient</i>	937
<i>La question des ententes et de la concentration</i>	942
<i>Un problème très politique : la Sarre</i>	947
<b>Les objectifs... et les objections des patrons, des deux côtés du Rhin</b>	<b>949</b>
<i>Une prise de position commune des fédérations industrielles patronales des six pays</i>	949
<i>Le patronat allemand : une participation massive mais quelques oppositions</i>	951
<i>Quelques réactions à travers la presse allemande</i>	952
<i>L'analyse française des réactions allemandes</i>	955
<i>La montée de l'opposition en France</i>	956
<i>La lutte ouverte du patronat français</i>	958
<i>Une critique de la forme bien plus que du fond</i>	962
<i>Des craintes qui ne sont pas apaisées par la signature du Traité</i>	965
<b>LA SIGNATURE ET LES RATIFICATIONS DU TRAITÉ</b>	<b>971</b>
<b>Les principales dispositions du traité et la structure définitivement adoptée</b>	<b>971</b>
<i>Les dispositions transitoires</i>	973
<b>L'ultime étape de la ratification</b>	<b>974</b>
<i>Les derniers débats en France</i>	974
<i>Le patronat allemand et la ratification du Traité</i>	980
<i>Les débats parlementaires en Allemagne, vus de France</i>	987
<b>La structure de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier</b>	<b>989</b>
<b>Quelques réactions après la ratification du Traité de la CECA</b>	<b>992</b>
<b>Quelques difficultés de dernière minute</b>	<b>995</b>
<b>LA MISE EN ROUTE DU POOL CHARBON-ACIER</b>	<b>997</b>
<b>La création de structures spécifiques</b>	<b>997</b>
<b>Les objectifs de la Haute Autorité</b>	<b>999</b>
<i>La Haute Autorité se choisit des experts</i>	1000
<i>Les enquêtes</i>	1001
<b>Des contacts directs entre patrons français et allemands</b>	<b>1003</b>
<b>De nouveaux investissements possibles pour la sidérurgie française</b>	<b>1004</b>
<b>Les dés sont jetés...</b>	<b>1006</b>
<b>CHAPITRE 11. LES PREMIERS EFFETS DE LA CECA</b>	<b>1007</b>
<b>LA NOUVELLE PRATIQUE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>1007</b>
<b>Des débuts prometteurs</b>	<b>1007</b>
<b>Une évolution inquiétante pour les Français</b>	<b>1011</b>
<b>Des questionnaires inquisiteurs</b>	<b>1012</b>
<b>L'effet sur les prix</b>	<b>1014</b>
<b>LA RÉORGANISATION DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE ALLEMAND</b>	<b>1016</b>
<b>Le retour de la puissance sidérurgique allemande</b>	<b>1016</b>
<b>Les conséquences pour les entreprises allemandes</b>	<b>1018</b>
<i>L'évolution du Konzern Mannesmann</i>	1018
<i>Le cas Klöckner</i>	1020
<i>La nouvelle situation chez Krupp</i>	1021
<i>Quel devenir pour les Hermann Goeringswerke ?</i>	1022

<b>LES EFFETS SUR L'ACIER FRANÇAIS</b>	<b>1024</b>
La deuxième phase du programme de modernisation	1024
L'évolution des entreprises en France	1028
<b>LE PROBLÈME DE LA SARRE</b>	<b>1032</b>
Le cas Röchling	1032
Les autres négociations en Sarre	1042
<b>UN PREMIER BILAN</b>	<b>1045</b>
La CECA et la sidérurgie européenne	1045
Un retour aux vieilles habitudes ?	1050
Les effets sur les relations franco-allemandes	1052
<i>Un raidissement passager des relations bilatérales</i>	1052
<i>Les patrons français et allemands travaillent ensemble</i>	1053
L'Allemagne, la France et l'Europe	1056
 <b>CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE</b>	 <b>1059</b>
<i>Contre l'oubli ...</i>	1060
 <b>CONCLUSION</b>	 <b>1061</b>
<b>DEUX MILIEUX ÉCONOMIQUES COMPARABLES</b>	<b>1061</b>
<b>DES LIENS PRIVILÉGIÉS</b>	<b>1068</b>
<b>DE L'EIA À LA CECA : AMBITIONS ET RENONCEMENTS</b>	<b>1070</b>
<b>EN GUISE DE BILAN</b>	<b>1073</b>
 <b>ANNEXES DOCUMENTAIRES</b>	 <b>1075</b>
ANNEXE À L'INTRODUCTION	1075
ANNEXES AU CHAPITRE 1	1076
ANNEXES AU CHAPITRE 2	1080
ANNEXES AU CHAPITRE 3	1092
ANNEXES AU CHAPITRE 4	1095
ANNEXES AU CHAPITRE 5	1102
ANNEXES AU CHAPITRE 6	1117
ANNEXES AU CHAPITRE 7	1123
ANNEXES AU CHAPITRE 8	1130
ANNEXES AU CHAPITRE 9	1141
ANNEXES AU CHAPITRE 10	1147
ANNEXES AU CHAPITRE 11	1181

<b>SOURCES</b>	<b>1187</b>
<b>ARCHIVES ALLEMANDES</b>	<b>1187</b>
Archives publiques	1187
• <i>Ministère fédéral des Affaires étrangères à Bonn (Auswärtiges Amt)</i>	1187
• <i>Archives fédérales allemandes à Coblençe (Bundesarchiv)</i>	1188
• <i>Archives allemandes pendant l'occupation en France (AN/ 40 AJ)</i>	1191
Archives privées	1191
• <i>Archives Mannesmann (Dortmund)</i>	1191
• <i>Archives Thyssen (Vereinigte Stahlwerke A.G.)(Duisbourg)</i>	1192
<b>ARCHIVES FRANÇAISES</b>	<b>1193</b>
Archives publiques	1193
• <i>Archives nationales (CARAN)</i>	1193
• <i>Ministère des Finances</i>	1194
• <i>Ministère des Affaires Étrangères</i>	1196
Archives privées (fonds déposés aux Archives Nationales)	1197
• <i>Fonds de Wendel (AN/ 189-190 AQ)</i>	1197
• <i>Fonds Schneider (AN/ 187 AQ)</i>	1198
• <i>Fonds du Conseil National du Patronat Français (CNPF) AN 72 AS</i>	1198
• <i>Fonds du Comité des Forges (AN/ 41 AS)</i>	1198
• <i>Fonds de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française (AN/ 62 AS)</i>	1198
• <i>Fonds AN divers</i>	1199
<b>SOURCES IMPRIMÉES : PUBLICATIONS OFFICIELLES ET PÉRIODIQUES</b>	<b>1200</b>
<i>Publications allemandes</i>	1200
<i>Périodiques allemands</i>	1200
<i>Publications françaises</i>	1200
<i>Périodiques français</i>	1201
<i>Autres publications</i>	1201
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>1203</b>
• <b><u>Les relations internationales en Europe</u></b>	<b>1203</b>
<i>Ouvrages généraux sur la période</i>	1203
<i>De l'idée à la construction européenne</i>	1203
• <b><u>Histoire de l'Allemagne (économie, industrie et politique extérieure)</u></b>	<b>1204</b>
<i>Ouvrages généraux sur la période</i>	1204
<i>L'Entre-deux-guerres (République de Weimar et période nazie)</i>	1204
<i>L'occupation alliée et les débuts de la RFA</i>	1205
<i>Les décideurs</i>	1206
• <b><u>Histoire de la France (économie, industrie et politique extérieure)</u></b>	<b>1206</b>
<i>Ouvrages généraux sur la période</i>	1206
<i>L'Entre-deux-guerres</i>	1207
<i>La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences</i>	1207
<i>Le gouvernement provisoire et les débuts de la IV<sup>e</sup> République</i>	1208
<i>Les décideurs</i>	1208
• <b><u>Les relations franco-allemandes</u></b>	<b>1209</b>
<i>Généralités</i>	1209
<i>L'Entre-deux-guerres</i>	1209
<i>La période de l'Occupation</i>	1210
<i>L'après-guerre et les débuts de la normalisation</i>	1211
• <b><u>Le patronat</u></b>	<b>1213</b>
<i>Histoire, organisations et sociologie</i>	1213
<i>Les relations avec l'État</i>	1214
• <b><u>Le secteur sidérurgique</u></b>	<b>1215</b>
<i>L'histoire de la sidérurgie (généralités)</i>	1215



---

<i>L'évolution de la sidérurgie allemande</i>	1216
<i>L'évolution de la sidérurgie française</i>	1216
<i>Quelques biographies et monographies d'entreprises</i>	1217
• <b>Les enjeux de l'acier</b>	1218
<i>Ententes et cartels (généralités et secteur sidérurgique)</i>	1218
<i>De la crise à la guerre</i>	1219
<i>L'acier dans la construction européenne, le Plan Schuman et la CECA</i>	1220
<b>LEXIQUE SIDÉRURGIQUE ALLEMAND</b>	1223
<b>LEXIQUE DES ASSOCIATIONS DE LA SIDÉRURGIE ALLEMANDE ET FRANÇAISE</b>	1224
<b>INDEX</b>	1225
<b>TABLE DES ANNEXES</b>	1231
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	1235
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	1243

## RÉSUMÉ en français :

Une analyse des liens franco-allemands dans le secteur de la sidérurgie, des années 1930 au début des années 1950, a été effectuée à partir d'archives publiques et privées, allemandes et françaises. À travers les stratégies privées des grandes entreprises et les politiques publiques des deux États, cette recherche a montré la mise en pratique du processus européen, appliqué à l'échelle sectorielle. Dans les années trente, les sidérurgistes français et allemands avaient contribué à la renaissance de l'Entente Internationale de l'Acier qui fut une réponse assez efficace à la crise. Le travail en commun qui s'en suivit fut l'occasion de liens qui dépassèrent les simples relations professionnelles car il mettait en contact des personnes issues des mêmes milieux sociaux, pourvues d'une culture européenne commune.

La douloureuse période de la guerre ne fut pas une simple parenthèse et certaines relations professionnelles perdurèrent. La sidérurgie française paya un lourd tribut humain, car nombre de ses ouvriers travaillèrent en Allemagne, pour les grands Konzerne. Malgré ces blessures vives, dès 1946, du côté des sidérurgistes français, on envisage déjà la reconstitution d'un cartel européen de l'acier, à moyen terme. Des rencontres officielles entre les professionnels des deux pays ont lieu, à partir de 1948, en particulier dans le cadre de la Chambre de Commerce internationale. Mais avec les crédits du Plan Marshall et l'occupation alliée en Allemagne, les Américains jouent désormais un rôle majeur. Jean Monnet, partiellement sous cette influence, impose une interdiction totale des ententes et une organisation supranationale, la CECA. Les sidérurgistes des deux pays, par pragmatisme, vont accepter cette nouvelle donne. Les liens construits dans les années trente, les habitudes de travail à l'échelle européenne, permirent à ces industriels d'aborder cette nouvelle organisation sans trop de résistance.

---

TITRE en anglais : FRANCE, GERMANY AND STEEL : (1932-1952). From the cartel strategy to the formation of the ECSC (European Coal and Steel Community).

---

## RÉSUMÉ en anglais :

This study is an analysis of Franco-German relations in the steel industry, between the 1930s and the beginning of the 1950s. The research is based on public and private archives, both French and German. Investigating both the free-market economic strategy of corporations and the governmental policy of the two countries, this study documents the formation of European co-operation on an industry-wide scale. French and German steel-makers had contributed, in the 1930s, to the rebirth of the International Steel Cartel, which was a relatively successful response to the Depression. The industrial co-operation which followed was the occasion for more than a simple strengthening of professional links because it brought together individuals from similar social backgrounds who possessed a common European culture.

The painful period of World War II did not represent a complete break and some of these professional relationships endured. The French steel industry paid a heavy human price as numerous French steel workers were sent to Germany to work in the huge Konzerne. Despite these open wounds, by 1946 French steel-makers were already considering the temporary reconstitution of a European steel cartel. By 1948 official meetings between professionals of the two countries were taking place, particularly in the framework of the International Chamber of Commerce. But with the financial aid provided by the Marshall Plan and the allied occupation of Germany, the Americans began to play a major role. Influenced by this, Jean Monnet completely forbid all agreements and set up the supra-national ECSC. Steel-makers from the two countries accepted this new organization for pragmatic reasons. The links which had been formed in the 1930s and the habit of co-operation on a European level permitted these industrial leaders to integrate into this new organization without any significant resistance.

---

## DISCIPLINE : HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

---

### MOTS-CLÉS :

Sidérurgie ; Industrie de l'acier ; Relations franco-allemandes ; Unité européenne (XX<sup>e</sup> siècle) ; Coopération économique européenne (XX<sup>e</sup> siècle) ; Entente Internationale de l'Acier (EIA) ; Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) ; Europe de l'Ouest - Histoire (XX<sup>e</sup> siècle) ;

---

INTITULE ET ADRESSE DE L'U.F.R. OU DU LABORATOIRE :

UNIVERSITÉ DE PARIS I (Panthéon-Sorbonne), UFR d'histoire, Institut Pierre Renouvin  
1, rue Victor cousin 75005 PARIS